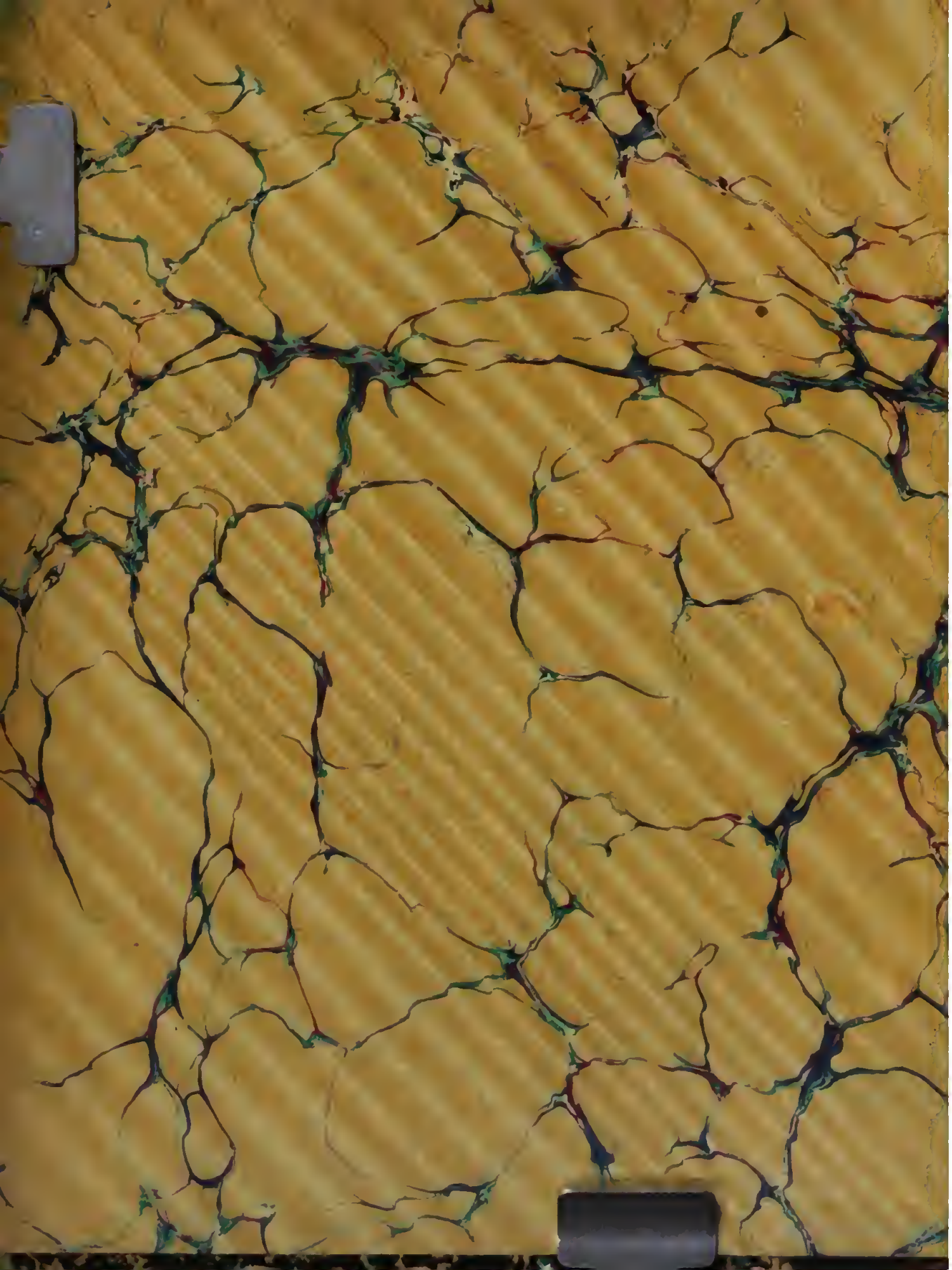

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Du 1.er Janvier au 30 Juin 1907

BIBLIOTH DE LA VILLE DE LYON

LYON

IMPRIMERIE NOUVELLE LYONNAISE

(ASSOCIATION SYNDICALE DES OUVRIERS TYPOGRAPHES)

Rue Sainte-Catherine, 3

1907

Digitized by Google

DOUZIÈME ANNÉE — N° 549 | EDITION DE COLLECTION | DIMANCHE 6 JANVIER 1907

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	A L'HOTEL DE VILLE		SANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes.	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie.....	— 7 fr.	— 3 fr. 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et recouvrements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Loi concernant l'exercice public des cultes (p. 1).

Nominations (p. 2).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (cte 1859 à 1861)

Legs de Mme Louise Bernillon, épouse de M. Pierre Robin, au profit de l'Orphelinat municipal de jeunes filles (p. 2).

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille (p. 2).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de mutations ou d'allocations d'indemnité journalière (p. 2).

Informations et avis divers.

Caisse spéciale en faveur des retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers. — Opérations de l'année 1906 (p. 2).

Rectification de la rue des Fossés-de-Trion à son débouché sur la place Saint-Irénée. — Enquête sur les alignements et le nivellement. — Avis (p. 3).

Résultats d'adjudication (p. 3).

Bureau de bienfaisance de Lyon. — Séance de la Commission administrative (p. 3).

Dons au Bureau de bienfaisance (p. 3).

Demandes en autorisation de construire (p. 3).

Délibérations des Corps municipaux de la Ville de Lyon pendant la période révolutionnaire (p. 3).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 6).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 6).

Annonce légale (p. 8).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 8).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 10).

Documents statistiques (p. 10).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Loi concernant l'exercice public des cultes.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté.

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Art. 1er. — Dès la promulgation de la présente loi, l'Etat, les départements et *les communes recouvreront à titre définitif la libre disposition des archevêchés, évêchés, presbytères et séminaires qui sont leur propriété et dont la jouissance n'a pas été réclamée par une association constituée dans l'année qui a suivi la promulgation de la loi du 9 décembre 1905*, conformément aux dispositions de ladite loi.

Cesseront de même, s'il n'a pas été établi d'associations de cette nature, les indemnités de logement incombant aux communes, à défaut de presbytère.

La location des édifices ci-dessus dont les départements ou *les communes sont propriétaires devra être approuvée par l'Administration préfectorale.* En cas d'aliénation par le département, il sera procédé comme dans les cas prévus par l'article 48, paragraphe 1er, de la loi de 10 août 1871.

Art. 2. — *Les biens des établissements ecclésiastiques qui n'ont pas été réclamés par des associations constituées dans l'année qui a suivi la promulgation de la loi du 9 décembre 1905*, conformément aux dispositions de ladite loi, *seront attribués à titre définitif, dès la promulgation de la présente loi, aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance dans les conditions déterminées par l'article 9, premier paragraphe de la dite loi*, sans préjudice des attributions à opérer par application des articles 7 et 8, en ce qui concerne les biens grevés d'une affectation étrangère à l'exercice de culte.

Art. 3. — A l'expiration du délai d'un mois à partir de la promulgation de la présente loi, seront de plein droit supprimées les allocations concédées, par application de l'article 11 de la loi du 9 décembre 1905, aux ministres du culte qui continueront à exercer leurs fonctions dans les circonscriptions ecclésiastiques où n'auront pas été remplies les conditions prévues, soit par la loi du 9 décembre 1905, soit par la présente loi, pour l'exercice public du culte, après infraction dûment réprimée.

La déchéance sera constatée par arrêté du ministre des finances, rendu sur le vu d'un extrait du jugement ou de l'arrêt qui lui est adressé par les soins du ministre de la justice.

Art. 4. — Indépendamment des associations soumises aux dispositions du titre IV de la loi du 9 décembre 1905, l'exercice public d'un culte peut être assuré tant au moyen d'associations régies par la loi du 1er juillet 1901 (art. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12 et 17) que par voie de réunions tenues sur initiatives individuelles en vertu de la loi du 30 juin 1881 et selon les prescriptions de l'article 25 de la loi du 9 décembre 1905.

Art. 5. — A défaut d'associations cultuelles les édifices affectés à l'exercice du culte, ainsi que les meubles les garnissant, continueront, sauf désaffectation dans les cas prévus par la loi du 9 décembre 1905, à être laissés à la disposition des fidèles et des ministres du culte pour la pratique de leur religion.

La jouissance gratuite en pourra être accordée soit à des associations cultuelles constituées conformément aux articles 18 et 19 de la loi du 9 décembre 1905, soit à des associations formées en vertu des dispositions précitées de la loi du 1er juillet 1901 pour assurer la continuation de l'exercice public du culte, soit aux ministres de culte dont les noms devront être indiqués dans les déclarations prescrites par l'article 25 de la loi du 9 décembre 1905.

La jouissance ci-dessus prévue desdits édifices et des meubles les garnissant sera attribuée, sous réserve des obligations énoncées par l'article 13 de la loi du 9 décembre 1905, au moyen d'un acte administratif dressé par le préfet pour les immeubles placés sous séquestre et ceux qui appartiennent à l'Etat et aux

Digitized by Google

départements, par le maire pour les immeubles qui sont la propriété des communes.

Les règles sus énoncées s'appliqueront aux édifices affectés au culte qui, ayant appartenu aux établissements ecclésiastiques, auront été attribués par décret aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance par application de l'article 9, paragraphe 1er, de la loi du 9 décembre 1905.

Art. 6. — Les dispositions de la loi du 9 décembre 1905 et des décrets portant règlement d'administration publique pour son exécution sont maintenues en tout ce quelles n'ont pas de contraire à la présente loi.

La présente loi délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 2 janvier 1907.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur,
Signé : G. CLÉMENCEAU.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,
Aristide BRIAND.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
EL. GUYOT-DESSAIGNE.

Le Ministre des Finances,
J. CAILLAUX.

Nominations.

Par arrêté préfectoral en date du 20 décembre dernier, M. Beaussier (Emile) a été nommé, à titre provisoire, professeur de dessin linéaire, mécanique et d'arts industriels à l'école municipale de dessin du Petit Collège à Lyon.

Par arrêtés municipaux en date du 28 décembre dernier, ont été titularisés dans leur emploi :

1° Au service municipal des Eaux :
Mlle Mattbey et M. Robin, expéditionnaires stagiaires ;

2° Au service des Inhumations :
M. Tortochot, expéditionnaire stagiaire et M. Létanche fils, ouvrier auxiliaire ;

3° Au service de la Voirie municipale :
M. Bessy (Joseph), contrôleur auxiliaire (vidanges) ;

4° MM. Piénoz et Tiène, ouvriers auxiliaires au service de la voie publique. Ces deux agents ont été nommés cantonniers-égoutiers ;

5° Au service d'Hygiène :
M. Morin, chauffeur mécanicien ;

6° A l'Hôtel des Invalides du Travail :
M. Ponton, caviste ; M. Rousset, surveillant et M. Simon, plongeur.

Par arrêté du 31 décembre 1906, avec effet du 1er janvier 1907, Mme Perrin a été nommée femme de service à l'Ecole maternelle, rue Tête-d'Or, 43, en remplacement de Mme Blanc, démissionnaire.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Legs de Mme Louise Barnillon, épouse de M. Pierre Robin, au profit de l'Orphelinat municipal de jeunes filles.

Commission spéciale. – (Affaires courantes.) – N° 1859.

Messieurs, par son testament olographe en date du 9 avril 1903, Mme Louise Bernillon, épouse de M. Pierre Robin, conseiller général du Rhône, demeurant à Lyon, cours Vitton, 61, où elle est décédée le 1er août 1906, a légué à la ville de Lyon une somme de 11.000 francs pour être spécialement affectée à l'Orphelinat municipal de jeunes filles, rue Chazières.

Suivant les volontés de la testatrice, les arrérages de cette somme devront être remis chaque année à une orpheline quittant la maison, afin de l'aider et de l'encourager à se bien conduire.

La Commission de surveillance de l'Orphelinat municipal, dans sa séance du 14 décembre 1906, a émis un avis très favorable à l'acceptation de cette libéralité.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien prendre une délibération conforme et d'accepter avec reconnaissance le legs dont il s'agit.

Lyon, le 2 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille.

(Commission spéciale). — N° 1860.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de congé, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux cinq demandes de congé formées par MM. Valoris (Emile), sergent à la 20e section d'infirmiers militaires, domicilié au 1er arrondissement.

Masset (Etienne-Aimé), soldat au 159e régiment d'infanterie ; Wagner (Jules-Alphonse), soldat au 158e régiment d'infanterie ; Bonnevay (Victor-Marius), soldat au 75e régiment d'infanterie, domiciliés au 3e arrondissement.

Nonot (Louis-Elisée), soldat au 2e régiment de cuirassiers, domicilié au 5e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 3 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de mutations ou d'allocations d'indemnité journalière.

(Commission spéciale). — N° 1861.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis motivé sur les demandes d'allocation d'une indemnité journalière présentées par les soutiens indispensables de famille.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous soumettre les demandes de mutation ou d'allocation de l'indemnité journalière formées par MM. Voisin (Jean-Louis), soldat au 99e régiment d'infanterie ; Barthélemy (Louis-Eugène), soldat au 158e régiment d'infanterie ; Amadon (Louis), soldat au 4e régiment du génie ; Chanssignon (Séraphin), soldat au 6e régiment d'artillerie ; Martin (Henri-Joseph), soldat au 52e régiment d'infanterie ; Weyl (André-Léon), soldat au 157e régiment d'infanterie, appelés de la classe 1905 et domiciliés au 3e arrondissement.

Je vous serais obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer sur ces demandes.

Lyon, le 4 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Caisse spéciale en faveur des retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers. — Opérations de l'année 1906.

RECETTES.

Reliquat du compte de 1905.	Fr.	6.576 02
Arrérages de rentes 3 °/o sur l'Etat		4.608 25
Produit des amendes		1.253 50
Produit des dons		1.524 »
Intérêts des fonds déposés au Mont-de-Piété		49 49
Total	Fr.	14 011 26

DÉPENSES.

Suppléments de pension aux sapeurs-pompiers retraités	Fr.	4.406 »
Achat de rentes 3 °/o sur l'Etat		3.400 90
Total	Fr.	7.806 90
Excédant de recettes	Fr.	6.204 36
qui avec 4,687 francs de rentes 3 °/o jouissance au 1er janvier 1907, représentant au cours du 30 décembre 1906 ou de ce jour (non compris le coupon du 4e trimestre porté en recettes sur l'exercice 1907) un capital de		182.067 46
Total de l'actif au 1er janvier 1907	Fr.	188 271 82

Fonds déposés au Mont-de-Piété, 6.119 fr. 57.

Digitized by Google

Rectification de la rue des Fossés-da-Trion à son débouché sur la place Saint-Irénée. — Enquête sur les alignements et le nivellement. — Avis.

Il est ouvert une enquête sur le projet ci-dessus désigné.

En conséquence, les pièces de ce projet resteront déposées pendant quinze jours consécutifs, à compter du lundi 14 janvier 1907, dans les bureaux de la Mairie du 5e arrondissement de Lyon, où les intéressées pourront en prendre connaissance.

A l'expiration du délai ci dessus fixé, un Commissaire enquêteur, spécialement désigné, recevra dans lesdits bureaux, pendant trois jours, les mardi 29, mercredi 30 et jeudi 31 janvier 1907, de 1 heure à 5 heures du soir, les observations ou oppositions que les intéressés auraient à produire.

Résultats d'adjudication.

Fournitures diverses aux écoles maternelles pendant un an.

1er lot. — Chaussures. — Adjudicataire, M. Collomb, 4, quai de l'Archevêché. Rabais 10 %.

2e lot. — Boucherie. — Soumissionnaire, M. Bickert, 95, rue Molière. Sans rabais. Pas de résultat.

3e lot. — Lingerie et lingerie confectionnée. — Adjudicataire, Mme Gallien, 20, quai Saint-Antoine. Rabais 16,60 %.

Autre soumissionnaire: M. Bickert. Rabais 15 %.

4e lot.—Vêtements, pélerines et bérets. — Soumissionnaires: M. Bickert, sans rabais. M. Cerf, sans rabais. Pas de résultat.

Bureau de bienfaisance de Lyon.

Séance de la Commission administrative du 28 décembre 1906 (résumé)

Présidence de M. Pondeveaux, 1er Vice-Président.

Communication est donnée à la Commission d'un arrêté préfectoral, en date du 24 novembre 1906, qui proroge pour quatre ans, à partir du 1er janvier 1907, le mandat de MM. Causse, Josseraud, Nolot et Valayer, comme administrateurs du Bureau de bienfaisance.

La Commission administrative décide l'ouverture d'un crédit spécial au budget de 1906 pour permettre l'emploi de la subvention de 2.000 francs votée le 12 novembre écoulé, par le Conseil municipal, pour distributions de repas de cantine scolaire aux enfants nécessiteux.

Le Bureau de la commission est ainsi composé pour 1907.

1er Vice-Président :	M. Pondeveaux ;
2e — —	M. Bataille ;
3e — —	M. Moyet ;
Secrétaire :	M. Brahm ;
Ordonnateur :	M. Druart ;

Suppléants de l'ordonnateur : MM. Brahm et Jacquet.

La séance est terminée par diverses décisions concernant des demandes d'abonnement au droit des pauvres ou de modération de cet impôt.

Dons au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Il a été versé, le 2 janvier 1907, la somme de 500 francs, don de M. Lumière, aux pauvres du 3e arrondissement.

Le même jour, la somme de 300 francs, don de M. le Directeur de la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M., aux pauvres du 2e arrondissement.

Il a été versé, le 3 janvier 1907, la somme de 3,000 francs, don de la Banque de France aux pauvres de Lyon.

Demandes en autorisation de construire.

Du 29 décembre 1906 au 1 janvier 1907.

MM. Limousin et Descours, propriétaires : Construction d'un hangar rue de la Gare, 22.

M. Gerva, propriétaire; M. Nevière, architecte : Construction cours Vitton, angle passage des Emeraudes.

DÉLIBÉRATIONS
DES
CORPS MUNICIPAUX
DE LA VILLE DE LYON
pendant la période révolutionnaire
(SUITE)

2° que quand aux certificats de résidence à neuf témoins, pour les prévenus d'émigration, il en sera référé aux représentants du peuple, à l'effet de savoir s'ils seront signés par les administrateurs provisoires de la Municipalité ou les membres du Comité de police adjoints à l'état-major de la place.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

ADAM, off. mpl pc, BOUCHENOT, off. mpl pc, H. ALLEMAND, sub. de l'agt nl p., J. SIBERT, adjt ml pc, L. ROSSET, ROZET, adjt ml pc, GLEYZE aîné.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil de l'administration municipale provisoire de Lyon, où étaient les citoyens :*

Sibert, Adam, Lacerrière, Rosset, Rozet, Glaize, Chirat et Allemand, substitut du procureur de la commune,

Du six vendémiaire, an 4 de la République.

Il a été fait lecture d'un arrêté des Comités de salut public et des finances réunis de la Convention nationale, en date du 3me jour complémentaire de l'an 3e de la République, qui approuve l'arrêté des représentants du peuple Borel, Boisset et Cadroy, relatif à l'établissement d'une Bourse à Lyon, dans la maison de S. Pierre.

Sur le requisitoire du Procureur de la commune, le Conseil arrête :

1° qu'il sera transcrit dans le registre des délibérations ;

2° qu'il sera envoyé au Comité des travaux publics, chargé de faire un rapport sur l'état actuel du local destiné pour la dite Bourse et sur les dépenses occasionnées par les réparations qui y ont été faites ;

3° qu'il sera adressé aux dits Comités une lettre de remercimeut pour l'intérêt qu'ils prennent à la prospérité du commerce de Lyon, en formant un établissement aussi utile que celui d'une Bourse.

Et considérant que, quoique par l'arrêté ses énoncé il soit sursis à l'exécution de celui des représentants sus nommés qui ordonne l'établissement d'un Muséum à Lyon, il y a néanmoins lieu de croire qu'il y sera établi, et que dans ce cas il conviendrait qu'il fut placé au Grand collège plutôt qu'à la maison de St Pierre ;

Le Conseil arrête :

4° que le citoyen Laverrière est nommé commissaire pour prendre des renseignements à cet égard, et qu'il est invité à les rédiger en forme de mémoire qui sera adressé aux Comités de salut public et des finances ;

5° qu'il sera écrit à l'administration du district, pour l'inviter à suspendre la vente des maisons dépendantes du dit collège.

Extrait des registres des arrêtés des Comités de salut public et des finances de la Convention nationale, réunis.

Du troisième jour complémentaire, an 3e de la République française une et indivisible.

Les Comités de salut-public et des finances réunis approuvent l'arrêté des représentants du peuple *Borel, Boisset* et *Cadroy* sous la datte du vingt sept floréal, confirmé par celui des représentants Ferroux et Grandprey, du vingt six prairial, quand à l'établissement d'une Bourse dans la maison dite de St Pierre à Lyon, lequel établissement ne sera considéré que comme provisoire, sans que le commune de Lyon ou les habitants puissent se prévaloir de cette concession précaire pour mettre obstacle à la vente de la dite maison, lorsque le Gouvernement trouvera convenable d'y faire procéder. En conséquence, les dits Comités ordonnent aux commissaires de la trésorerie nationale de tenir à la disposition des officiers municipaux de la dite commune la somme de quatre vingt mille livres, pour les réparations faites dans la dite maison et ordonnées par les dits représentants.

A l'égard de l'établissement d'un Muséum ordonné par les dits représentants de la dite ville de Lyon, et dont l'emplacement a été par eux destiné dans la dite maison de St Pierre, les dits Comités ordonnent qu'il sera sursis à l'exécution du dit arrêté; que la pétition, sur ce chef, sera renvoyé au Comité des finances, section des domaines, pour faire un rapport : 1° sur le point de savoir s'il sera établi un Musée dans la ville de Lyon ; 2° et dans ce cas, s'il doit être placé dans la maison de St Pierre ou dans le Grand collège.

Digitized by Google

Les membres des Comités de salut public et des finances réunis,

Signé à la minute : Vernier, Boissy, T. Berlier, J. Poisson, Hourrier, Eloy, Merlin (de).

Pour expédition délivrée le 5e jour complémentaire, an 3e de la République,

Signé : Cambacérès, président, Berlier, secrétaire.

Lecture faite de la pétition du citoyen Bransiard, concierge de l'administration du district, tendante à obtenir un avis favorable pour qu'il soit nommé, par les représentans du peuple, concierge de la Bourse qui va s'ouvrir ;

Vu l'avis de l'administration du district et son invitation faite à la Municipalité d'émettre son vœu sur le choix dont il s'agit ;

Le Conseil municipal, considérant que l'avis de l'administration du district peut être regardé comme un certificat de probité, de zèle, d'intelligence et de fidélité en faveur du pétitionnaire ;

Le procureur de la commune entendu,

Estime qu'il y a lieu d'appuyer la demande du citoyen Bransiard auprès des représentants.

Lecture faite de la pétition du citoyen Imbert-Colomès, négociant de Lyon, tendante à obtenir, du Conseil général de cette commune, un certificat qui constate qu'il fait des voyages chez l'étranger en raison de son commerce ;

D'un certificat de plusieurs négociants de Lyon, dont les signatures sont légalisées par le citoyen Bissardon, juge de paix du canton de la Convention, en date du six de ce mois, lequel constate que le citoyen Imbert-Colomès est négociant, chef du commerce de fabrique existant en cette commune sous la raison de : Ve de René Imbert et fils, et qu'il est dans l'usage de faire de fréquents voyages pour son commerce chez l'étranger ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil arrête que le certificat demandé sera délivré.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

Adam, adm. mi pre, Rozet, adjt mi pre, J. Sibert, adjt mi pre, L. Rosset, H. Allemand, sub. de l'agt mi p., Chirat, adjt mi pre, Gleyze aîné.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil de l'administration municipale provisoire de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président en l'absence du citoyen Carret, Laverrière, Sibert, Rozet, Rosset, Adam, Glaize, Delhorme, procureur de la commune et Allemond, substitut,

Du sept vendémiaire, an 4 de la République.

Il a été fait lecture d'une lettre de l'administration provisoire du département, par laquelle elle invita la Municipalité à faire publier incessamment les deux lois dont elle lui envoie une copie certifiée, l'une qui déclare que la constitution acceptée est loi fondamentale de la République, l'autre qui ordonne aux assemblées électorales de se conformer aux lois des cinq et treize fructidor dernier.

Sur la réquisitoire du procureur de la commune,

Le Conseil en a arrêté la transcription dans le registre.

Et, considérant qu'il importe de leur donner une prompte publicité, a arrêté, en outre :

1° qu'elles seront proclamées après demain, neuf du présent mois, à midi précis, par la Municipalité, devant la porte principale de la Maison commune. Qu'ensuite, la proclamation continuera de se faire, dans l'étendue de la commune, par des commissaires civils accompagnés d'un détachement de vingt quatre hommes de garde nationale sédentaire ; qu'à cet effet il sera écrit au général divisionnaire commandant à Lyon de faire trouver le dit détachement dans la Maison commune, à midi précis, le jour fixé ci dessus ;

2° qu'il sera écrit aux représentants du peuple pour les inviter à donner par arrêté une décision précise sur la question qui s'est élevée au Conseil, de savoir si la Municipalité se décorera de l'écharpe dans cette proclamation et dans l'exercice des autres fonctions qui lui sont déléguées.

Lois de la République française, an 4 de la République, n° 180.

(n° 1100) *Loi, portant proclamation de l'acceptation par le peuple français de la constitution qui lui a été présentée par la Convention nationale, du 1er vendémiaire.*

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport qui lui a été fait par son Comité des décrets, procès verbaux et archives, du recensement des votes émis sur la constitution présentée à l'acceptation du peuple français, déclare, au nom du peuple français, que la constitution est acceptée et qu'elle est loi fondamentale de la République.

La présente déclaration sera proclamée dans le jour à Paris, et envoyée par des couriers extraordinaires aux départements et aux armées, et publiée dans toutes les communes.

Visé, signé : Lehault, Enjubault.

Collationné, signé : T. Berlier, président, Garrau, Gourdan, J. Poisson, Derazey, Bernier.

(n° 1101) *Loi, concernant l'acceptation par le peuple français des décrets des cinq et treize fructidor sur la réélection des deux tiers de la Convention nationale, du premier vendémiaire.*

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du Comité des décrets, procès-verbaux et archives, du recensement des votes émis sur les décrets des cinq et treize fructidor, soumis à la sanction du peuple français, que ces deux décrets sont lois de la République et que les assemblées électorales seront tenues de s'y conformer.

La présente déclaration sera proclamée dans le jour à Paris et envoyée par des courriers extraordinaires aux départements et aux armées, et publiée dans toutes les communes.

Visé, signé : Lehault, Enjubault,

Collationné, signé : T. Berlier, président, Garrau, Gourdan, J. Poisson, Derazey, Bernier, secrétaires.

Certifié conforme aux originaux visés et collationnés par les représentants du peuple, inspecteurs, président et secrétaires.

Les membres de l'agence des lois,

Signé : Dumont, Chaube.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

Adam, adjt mi pre, Bouquerot, off. mi pre, H. Allemand, sub. de l'agt mi pre, L. Rosset, J. Sibert, adjts mis pres, Rozet, adjt mi pre, Gleyze aîné.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil de l'administration municipale provisoire de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président en l'absence du citoyen Carret, Sibert, Rosset, Rozet, Chirat, Adam, Gleyze, Laverrière, Delhorme, procureur de la commune, et Allemand, substitut,

Du huit vendémiaire, an 4 de la République une et indivisible.

Il a été fait lecture d'une lettre des représentants du peuple, par laquelle est décidée la question qui leur avoit été soumise, de savoir si les certificats de résidence à neuf témoins seroient signés par les administrateurs provisoires de la Municipalité ou par ceux de la police.

Sur le réquisitoire du Procureur de la commune, le Conseil a arrêté :

1° que cette lettre sera transcrite dans le registre ;

2° que, conformément à la dite lettre, les officiers municipaux signeront les certificats de résidence à trois et à neuf témoins, et que, quant à ceux ci, toutes les fois qu'il s'élèvera des doutes, tant sur la sincérité de la résidence de l'impétrant que sur la sincérité de la déclaration des certifiants, il sera pris l'avis des administrateurs de la police.

Au nom du peuple français.

Lyon, le huit vendémiaire, an 4 de la République française.

Les représentants du peuple envoyés dans les départements de l'Ain, de Lizère, Loire, Rhône et Saône et Loire, investis des pouvoirs délégués aux représentants du peuple près les armées, aux officiers municipaux provisoires de la commune de Lyon ;

Nous pensons, citoyens, que c'est à vous et non aux administrateurs provisoires de la police, adjoints à l'état-major, à signer les certificats de résidence à trois et à neuf témoins. Nous pensons seulement qu'il est intéressant de prendre l'avis de ces administrateurs sur la moralité de l'impétrant et sur celle des certifiants. Cet avis préalable

Digitized by Google

nous parait doet on ne peut ples nécessaire, qne les edministratenrs de polica aont sencés, pnr lenrs relations journelières, avoir ene connoissnnce ples particelière des iedivides qei habiteet cette commnne.

Il nons est reveen, citoyens, qee la rédnction de notre arrêté evait laissé quelqees doetes snr la nature des fonctions que doivent exercer l'agent nntional et son substitut : alles doivent étre étrangères à toet ce qei concerne la police jusqe'à ce qee la Mnnicipalité soit réietégrée dans ses fonctione, comma eous ne cessoes de le demneder depeis le cieq thermidor.

Salut et frsternité.

Signé : Poellain Grandprey, Despinassy.

Un membre a observé qee les occnpatioes multipliées des burenux ne permetant pas aex administrateurs de se détourner à chnque instant, il coeveuait de fixer une heure à laqnelle seraient signés les certificnts de resideece à neuf témoins.

Le Procereer de la commuee entendu,

Le Conseil arrêta que les dits certificats seront examieés et signés depeis midi jesqu'à ene heure, et, te soir, aex heeres du Conseil, dans la salle de la Mairie.

Lectere faite de la pétition dn citoyee Jacqnes Bnrmont père, marchand tireur d'or de Lyon, tendante à obtenir de Conseil général de cette commune en certificat qei constate que Lonis François Barmont, son fils, est parti de France pour Phiadelphie le six décembre mil sept cent quatre vingt douze, pour affaire de commarca ;

Ve : 1° ue extrait de passeport délivré en la commene de Lyon aedit Loeis Fraeçois Barmont, sous les duttes ci dessus, signé Boedon, grefiler, expédié le dix huit messidor nn 3e ;

2° une déclaration faite par devant les citoyens Détours et Voren, notaires à Lyou, par plesieers négociaets da cetta commune, eu datte du seiza messidor an 3, laquelle coestate qne le citoyeu Loeis Frnnçoie Barmont fils est parti poer Phiadelphie, pour affaire de commerce, dans la couraut du mois de décembre mil sept caet quatre viegtdouze, muni d'un passeport à lui délivré par la Mnnicipalité de Lyon ;

3° un script de société entre les citoyees Claede Gabriel Foetaiee, Pierre Liéuard, Louis Fruçois Barmont, Jacques Barmont et Louis Defournel, en datte du dix-huit novembre mil sept cent qnatre vingt douze, pour entreprendre la commerca da la commission eu Amériqna ;

Le Procureur de la commuue euteedu,

Le Coeseil arrete que le certificat demandé eera accordé.

Fait et clos ee Couseil, les jour et an susdits.

Adam, adm. m^l p^re, Bonquerot, p^dent, H. Allemand, sub. de l'ag^t n^l p^re, Rozet, ad^t m^el p^re, Glayze aiué, J. Sibert, ad^ne m^el p^re, L. Rosset, ad^t mun^l prov^e, Chirat, ad^ne m^el p^re.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil de l'administration municipale provisoire de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerat, Sibert, Adam, Laverrière, Gleyze, Rozet, Rosset, Chirat, Delhorme, procureur de la commune, et Adam, substitut,

Du neuf vendémiaire, an 4e, avant midi.

Il a été fait lectnre d'ene lattra das représeetants de peuple ee réponse à celle qee l'admioistration leer avoit adressée hier, portant que les officiers menicipaux provisoires doivent se revétir de l'écharpe, dans l'exercice de leurs fonctions.

Ser le réquisitoire du Procnreer de la commene ;

Le Coeseil en a arrêté la traescriptioe dans le registre.

Au nom du peuple français.

Lyon, le 9 vendémiaire, an 4 de la Répebliqne.

Les représeetants du peeple, envoyés daes les départements de l'Ain, de l'Izère, Loire, Rhône et Saône et Loire, iovestis des pouvoirs délégeés nux représentants prés les armées, aex admieistrateers provisoires de la commune.

Il e'est pas doetenx, citoyees, que les officiers municipaex provisoires doivent ee revétir de l'écharpe menicipale daee l'exercice de laers fonctioes ; qeoiqea ces fonctions soient réduites à la partie administrative, ils n'ont pas moins conservé le caractère qe'ils ont reçe ee acceptant les fonctions menicipalas.

Salut et fraternité.

Signé : Poellain Grandprey, Despinassy.

A une heere précise, le Conseil a levé la séance. Toes les administrateers, revétes de leur décoratioe, coeformément à la lettre das représentants susrelatée, se sont transportés ser le perron de la Maison commune, et là, ee préseece du peupla, oet été proclamées les loix du 1er vendémiaire an 4, concereaet l'acceptatioe pur le peuple français de la constitntion et des décrets des cinq et treiza fructidor dernier sur la réélection des deux tiars de la Couvention eationale.

Des officiers civils accompagnés d'un détachement de garde natiunale sédeetaire sont eueuite allée les proclamer dans l'étendee de la commune.

Fait et cloe ee Conseil, les jour et au susdits.

Adam, ad. m^l p^re, Bouquerot, p^dent, H. Allemand, sub. de l'ag^t n^l, L. Rosset, ad. mnn^l prov^e, Glayze ainé, Chirat, ad^ne m^el p^re, J. Sibert, ad^ne m^el p^re, Rozet, ad^ne m^el p^re.

Conseil municipal. — *Dons la séance du Conseil de l'administration municipale provisoire de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, Sibert, Rozet, Rosset, Adam, Laverrière, Glaize, Chirat, Delhorme, procureur de la commune, et Allemand, substitut,

Du neuf vendémiaire, an 4 de la République.

Il a été fait lecture d'eee lettre du citoyee Carret, par laquelle il ievita la Meuicipalité à agréer sa démission do la place de président de l'Admieistratioe.

Le Coeseil, ayant égard aex motifs qui porteet le c^n Cnrrat à préeanter sa démission ;

Le Procereur de la commeue eeteede, a arrêté :

1° qu'il l'accepte ;

2° qu'il sera eommé séaece taeaete un président par la voie de scretie secret, ce à quoi il a été procédé.

Il est réselté de dépoeillemeet de scrutin qua le citoyae Boequerot a rénni tous les eeffrages.

Il a été fait lecture d'une lettra de l'administretion provisoire de district de Lyon, annonçant qee les représeetants na croient pas devoir remplacer le c^n Champahet, le uombre de quinze administrateers pnraissant eecore seffisant. Daes cette lettre était incinse cella qee lui avoient adressée les représentants à cet égard, il en a été également fait lecture.

Le Procureer de la commene entendu,

Le Conseil arrête la transcriptioe de ces deux lettree dans le registre, niesi qu'il suit :

Lyoe, le 9 veedémiaire, ae 4 de la Répebliqee,

Le Procureer syndic provisoire près le district de Lyon à eon collègee près de la dite commeee ;

Je voee fait passar soes ce pli, citoyen, copie de la lettre des représentants du peeple qei ee croient pas devoir remplscer le citoyen Champanthet que la loi de 5e joer complémenaire exclet das fonctions pebliqees. Ils pensent qee le nombre de quinze membres de la commune euffit. Voue voudrez biee en donear avis au Couseil, pour qn'il ait à se conformar à cette dispositiou dans l'orgnnisatiou de ses bureaex.

Salut et fraternité.

Signé : Philipon cadet, en l'abseuce du procureur sindic.

Lyou, le 8 veudémiaire, an 4 da la Républiqne.

Les représentents du peuple envoyés dans les départements de l'Ain, de l'Izère, Loire, Rhône et Saôee et Loire, inveetis des pouvoirs délégués aex représentaets du peuple près les armées, ae Procureur syndic du district de Lyou.

Nous ne croyons pas, citoyeu, devoir remplacer le citoyeu Champaehet, le uombre dee admieistrateurs uoue paraissaet aucore suffisaet, quoiqne la loi l'exclu des fonctioes auxquelles uoes l'avioes nommé.

Nons avons fait part directement, aux officiers mueicipaex provisoires, de uotre avis relativament aux certificats da résideuce.

Salut et fraternité.

Signé : Poullaie Graedprey, Despiuassy.

Digitized by Google

Pour copie conforme,
Signé : Philipon cadet, procureur syndic en l'absence.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

ADAM, adj. m^t p^re. BOUQUEROT, p^dent, H. ALLEMAND, subs. de l'ag^t n^l p. CHIRAT, ad^er m^l p^re, L. ROSSET, ad. mun^l prov^e, GLEIZE aîné, J. SIBERT, ad^er m^l p^re, ROZET, ad^er m^l p^re.

Conseil municipal. - *Dans la séance du Conseil de l'administration municipale provisoire de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bauquerot, président, Adam, Rozet, Rosset, Glaize, Chirat, Sibert et Allemand, substitut du procureur de la commune,

Du treize vendémiaire, an 4 de la République.

Il a été fait lecture de la correspondance :

1° d'une lettre des représentants du peuple, par laquelle ils préviennent la Municipalité d'une assemblée d'ouvriers en soie et de fabricants qui doit avoir lieu, le quinze du courant, dans une des salles de la Maison commune, et l'invitent à les prévenir dans le cas où cette mesure lui paraîtrait entraîner des inconvénients.

Le Conseil, considérant que cette assemblée, outre qu'elle est opposée à la loi qui veut que l'ouvrier traite de gré à gré avec les fabricants, n'auroit aucun résultat avantageux, attendu que le prix des objets de première nécessité changeant d'un jour à l'autre, la plupart des fabricants ne payent les ouvriers que lorsque la pièce d'étoffe est achevée;

Que les ouvriers de tout autre état, ayant la même droit à la permission d'une pareille assemblée, ne manqueraient pas de la solliciter, et qu'il pourroit de là résulter de grands inconvénients ;

Le procureur de la commune entendu,

Estime que la dite assemblée ne devrait point avoir lieu, et arrête qu'il sera écrit à cet égard aux représentants, conformément à leur demande, et que la lettre qu'ils ont adressée à l'administration sera transcrite dans le registre.

2° d'une pétition du citoyen Saulnier, ci-devant chef d'un des quatre ateliers de salpêtre, par laquelle il invite la Municipalité (1) à lui délivrer à titre d'indemnité, ou (2) à lui remettre, au prix de dix livres le quintal, le sel marain qui existe dans les différents ateliers;

Le Conseil, considérant que le citoyen Saunier n'a aucun droit à une indemnité, qu'on lui doit seulement cet éloge qu'il a fabriqué le plus de salpêtre et avec moins de frais ; (3) que la Municipalité n'a pas le droit de vendre ; que, néanmoins, ce sel marain étant dilapidé chaque jour, il conviendrait d'en tirer parti ;

Arrête qu'il sera proposé au pétitionnaire, par le citoyen Allemand, substitut du procureur de la commune, de le travailler, à la charge par lui d'en remettre la moitié à la Municipalité pour être distribuée aux indigents de cette commune.

(A suivre.)

(1) Cinq mots raturés.
(2) Les sept derniers mots en apostille à la fin de la délibération.
(3) Cette partie de phrase, sauf les trois premiers mots, se trouve en apostille à la fin de la délibération.

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Travaux en cours d'exécution

Immeuble place de la Miséricorde, 9.— Réfection des peintures dans la cage d'escalier.
Halle des Cordeliers. — Restauration générale.

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE

Travaux en cours d'exécution

Rue de la Platière. — Relevés à bout en pavés d'échantillon sur les tranchées ouvertes par les Compagnies.

Quai de la Pêcherie, aux abords du pont La Feuillée. — Relevés à bout en pavés d'échantillon sur les tranchées ouvertes par les Compagnies.

Rue de la République, 8. — Relevés à bout en pavés d'échantillon sur les tranchées ouvertes par les Compagnies.

Rue Séguin, entre le cours Suchet et la rue Marc-Antoine-Petit. — Construction d'un égout du 4^e^ type en béton. — Exécution des endalis

Rue Chevreul, angle rue d'Avignon. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue de l'Abondance, entre la rue Duguesclin et le boulevard de la Part-Dieu. — Relevés à bout en cailloux roulés

Cours Gambetta prolongé, entre les chemins de Villon et des Platanes. — Construction d'un égout du 4^e^ type en béton.

Rue Passet, entre la place du Pont et la rue Pasteur. — Construction d'un égout du 3^e^ type en béton.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Place de la Boucle, 1, 2 et 3. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue Tissot, entre la rue du Souvenir et la rue de la Pyramide. — Rechargement de la chaussée en empierrement.

Montée de l'Observance. — Relevés à bout en cailloux roulés.

SERVICE DES PONTS

Pont La Feuillée. — Réfection totale du plafelage de la chaussée.
Parc de la Tête-d'Or. — Construction de garde-corps sur les passerelles de la Rize.

SERVICE VICINAL

Chemins vicinaux ordinaires n° 64 (du Pré-Gendry) et 65 (des Balançoires). — Construction d'une canalisation en béton de ciment de 0^m^ 40 de diamètre intérieur.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Travaux exécutés ou en cours d'exécution du 27 Décembre 1906 au 2 Janvier 1907.

Canalisations : quartier de Vaise.

Prises d'eau et branchements : grande rue de la Croix-Rousse, 54; rue de la Pyramide, 113 *bis*; rue du Chapeau-Rouge, 6; place Saint-Paul, 2; chemin des Poncelles, 20; rue St-Alexandre, 24; montée Benafous, 4.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 6 Janvier 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Abril, Louis, adjud. 157^e^ rég. inf., cas. de Serin.
D^lle^ Girard, Marie, s. p., Nougues (A.-M.).
Barnoud, L., s.-directr. mines, r. Hôt.-Ville, 19.
D^lle^ Brisgand, Marie, s. p., Thonon-les-Bains
Dubois, M., caporal 159^e^ rég. inf., Brunçon.
D^lle^ Robert, Jeanne, s. p., av. Fél.-Faure, 169.
Martel, Antoine, viticulteur, r. Gigodot, 1.
D^lle^ Marchandise, M., comm., r. P.-Blanc, 12.
Meynier, Pierre, empl., r. Vieille-Monnaie, 8.
D^lle^ Delevrolle, L., empl., r. Imb.-Colomès, 24.
Perrin, Jean, vendeur, r. Bouteille, 13
D^lle^ Farjot, M., domest., r. Rio.-Flandrin, 22.
Piard, Jules, lithographe, r. de l'Alma, 11.
D^lle^ Wolff, M., coutur., g. r. Guillotière, 101.
Rémont, Marc, coiffeur, r. Pierre-Blanc, 1.
D^lle^ Raymond, cultiv., Chapelle-Mans (S.-et-L.).
Salles, Guillaume, empl., Au-Cône (Italie).
D^lle^ Corvini-Comingio, Lida, s. p., Ancône.
Dorel, Louis, cantonnier, q. de Retz, 6.
D^lle^ Touvier, Marie, cartonnière, r. Vauban, 74
Farrière, Jean, pâtissier, r. de l'Annonciade, 30.
D^lle^ Tyssandier, Jeanne, empl., r. du Bœuf, 28
Cotte, Charles, ajust.-mécanic., r. Turbil, 8.
D^lle^ Clearent, Louise, s. p., r. P.-Chenavard, 10
Sarnvelli, J., voyag. comm., r. des R.-d'Ainay, 38
D^lle^ Falchi, C., modiste, r. des R.-d'Ainay, 38.
Vialet, Jean, empl. P.-L.-M., r. Montesquieu, 38.
D^lle^ Petitjean, Marie, f. de ch., r. de Flesselles, 26

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Dégaine, Alfred, maçon, r. Clos-Suiphon, 18.
D^lle^ Fonteix, E., domestique, r. A.-Comte, 1.
Tourater, F., garçon de salle, r. d'Amboise, 10.
D^lle^ Boisset, Maria, empl., r. Roquette, 7.
Chapiron, Victor, jardinier, Pérouges (Ain).
D^lle^ Chavanne, L., cuisin., r. République, 19.
Garnier, M., chirurg.-dentiste, c. Morand, 3.
D^lle^ Bouillod, L., s. p., Pont-de-Chéruy (Isère).
Gagne, B., facteur des postes, pl. Gensoul, 1.
D^lle^ Senzon, V., coul., St-Genest-Lachamp.
Chirat, Antonin, mouleur, r. C.-Perrier, 19.
D^lle^ Brosse, V., ménag., r. Clos-Suiphon, 31.
Jelivet, Joseph, mécan., r. D.-Monibet, 1 *bis*.
D^lle^ Fusil, Marie, empl., r. Pailleron, 45.
Mourier, Jean, empl., c. d'Herbouville, 10.
D^lle^ Gagel, Anne, s. p., r. Franklin, 48.
Chauvanet, A., off. admin. art. colon., Tonkin.
D^lle^ Bastoa, F., s. p., Aix (Bouches-du-Rh.).
Gilbert, J., g. boulanger, r. Vaubecour, 31.
D^lle^ Desthieux, M., f. de ch., r. Servient, 29.
Thévenard, P., infirm., r. P.-du-Temple, 27.
D^lle^ Anthonioz-Rossieux, F., r. Part-Dieu, 11.
Dubois, François, empl., r. d'Amsterdam, 12.
D^lle^ Chatel, M., lingère, r. du Plat, 11.
Chambard, Joseph, facteur, St-Rambert (Ain).
D^lle^ Pélardy, M., couturière, St-Rambert (Ain).
Cochard, Henri, mouleur, r. Gilibert, 21.
D^lle^ Sérayet, M., ouv. soie, Bourg-Argental.
Bleche, Marius, empl., r. de la Charité, 70.
V^ve^ Lesage, C., cuisin., r. de la Charité, 66.
Barbet, Alexandre, empl., r. Dubois, 5.
D^lle^ Girod, Maria, empl., r. Créqui, 10.
Sarovelli, J., voyag. com., r. Remp.-d'Ainay, 38.
D^lle^ Falchi, C., modiste, r. Remp.-d'Ainay, 38.
Desconrs, pâtissier, c. Vitton, 93.
D^lle^ Cheipe, Fanny, s. p., rte de Genas, 24.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Alia, François, boulanger, r. de la Bourse, 47.
D^lle^ Montandon, L., coul., r. Mercey, 110.
Bernard, C., empl. P.-L.-M., r. de Marseille, 41.
D^lle^ Sève, Perrine, s. p., r. des Asperges, 103.
Boutbois, Gaston, forgeron, r. du Nord, 6.
D^lle^ Chambeyron, E., cout., r. d'Avignon, 26.
Bayer, Augustin, vernisseur, Neyron (Ain).
D^lle^ Borgey, F., ménagère, c. Gambetta 8.
Chevarin, J., m. chiff., r. de la Madeleine, 56.
D^lle^ Béraudon-Bonnel, H., r. Madelerne, 39.
Piard, Jules, lithographe, r. de l'Alma, 11.
D^lle^ Wolff, M., cout., gr. r. Guillotière, 101.
Crespin, Auguste, ébéniste, r. Béchevelin, 76.
D^lle^ Bron, M., ouv. soie, Demptézieu (Isère).
Valain, Julien, empl., Versailles.
D^lle^ Geutier, M. cuisin., q. St-Bernard, 35.

Céeillon P., élève en pharm., rte Vienne, 36.
D^lle^ Vignard, M., s. p., Cessieu (Isère).
Perllet, M., ing-construct., c. Gambetta, 54.
D^lle^ Saunière, Louise, s. p., Paris.
Blanc, Amédée, empl., pl. Edgar-Quinet, 1.
D^lle^ Legorrec, R., cout., r. Sébastopol, 35.
Chapelet, Jean, tourneur, Oullins.
D^lle^ Berteseune, C., s. p., ch. C.-Barret, 100.
Chaussade, Paul, paveur, r. Roposte, 3.
D^lle^ Lavel, Joséphine, tulliste, Villeurbanne.
Chirat, Antoine, mouleur, r. C.-Périer, 19.
D^lle^ Bresse, V., ménag., r. Clos-Suiphon, 31.
Dégaine, Alfred, maçon, r. Clos-Suiphon, 16.
D^lle^ Ponteix, E., domestique, r. A.-Comte, 1.
Delarque, P., tailleur, r. Pierre-Corneille, 92.
D^lle^ Fournier, E., s. p., Montclar (Gard).
Duny, Joseph, verrier, Vénissieux.
D^lle^ Levotre, Marie, s. p., r. Cavenne, 30.
Dubois, M., caporal au 159^e^ d'inf., Briançon.
D^lle^ Robert, Jeanne, s. p., av. F.-Faure, 166.
Dubost, E., plombier, pl. des Jacobins, 4.
D^lle^ Périchon, Marie, s. p., c. Gambetta, 7.
Dutraie, Benoît, industriel, c. Lafayette, 242.
V^ve^ Colliat, Jeanne, s. p., r. Bellecombe, 73.
Favericua, E., caporal 99^e^ inf., Vienne (Isère).
D^lle^ Moindrean, J., corset., r. Créqui, 162.
Frencon, C., s.-ing. P.-L.-M., q. C.-Bernard, 24.
D^lle^ Bonvier, Marie, s. p., Grâne (Drôme).
Genlut, Isidore, m. lurein, r. St Michel, 29.
D^lle^ Berroud, Louise, coutur., Lissieu (Rh.)
Gilbert, Jean, boulanger, r. Vaubecour, 31.
D^lle^ Desthieux, M., f. chambre, r. Servient, 56.
Gonthier, D., contrem. usine, Les Lilas (Seine).
D^lle^ Sibille, Marie, s. p., c. Rich.-Vitton, 44.
Lacheny, Benoît, empl., r. Louis-Blanc, 56.
D^lle^ Berger, Marg., brodeuse, r. Turbil, 12.
Pagerie, Joanny, taraudeur, Villeurbanne.
D^lle^ Dabrisse, Claudine, tiss., ch. des Pins, 9.
Petit, François, manœuvre, r. Villeroi, 36.
D^lle^ Joly, Camille, couturière, r. Villeroi, 56.
Recegel, W., sous-off., 1^er^ cuirass., Part-Dieu.
D^lle^ Py, Marg., s. p., Cagnes (Alpes-Maritimes).
Seyehal, C., fab. prod. pharm., c. Lafayette, 256.
D^lle^ Zimmermann, M., s. p., Wengen (Allem.).
Sig, Théodore, empl., r. Rachais, 14.
D^lle^ Damedier, Claire, fleur., r. Garibaldi, 2?2.
Stéphany, Jean, voyag. comm., Bordeaux.
D^lle^ Florent, Eugénie, s. p., av. de Saxe, 109.
Testulat, Léon, dessinateur, r. Pyramide, 8.
D^lle^ Level, Berthe, s. p., r. des Cerisiers, 1.
Besson, Victor, empl., pl. Guichard, 67.
D^lle^ Beaujean, Florine, s. p., r. Boileau, 127.
Descours, Joseph, pâtissier, c. Vitton, 95.
D^lle^ Charpe, Fanny, s. p., rte de Genas, 24.
Gallioe, Emile, apprêteur, r. Thibaudière, 43.
D^lle^ Joenin, Marie, brodeuse, r. Pasteur, 45.
Gazetti, D., manœuvre, ch. de Montagny, 20.
D^lle^ Rossi, M., vermicellière, q. C.-Bernard, 5.
Jeyet, Jules, ajusteur, r. Créqui, 251.
D^lle^ Vallin, Marie, s. p., c. Gambetta, 68.
Merchy Gros, Jacques, presseur, r. Voltaire, 21.
D^lle^ Devillard, L., couturière, r. Garibaldi, 202.
Marcia, Jean, empl. P.-L.-M., r. Paul-Bert, 24.
D^lle^ Teissiar, culottière, r. Paul-Bert, 33.
Poletti, J., peintre-plâtrier, r. de la Vierge, 5.
D^lle^ Springa, P., corset., r. de la Vierge, 7.
Pupier, Benoît, boucher, av. de Saxe, 335.
D^lle^ Mouton, F., s. p., r. Bellecordière, 16.
Thevenard, P., infirmier, r. Port-du-Temple, 27.
D^lle^ Authonioz-Rosslaua, F., Part-Dieu, 11.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Robert, Jean-Baptiste, empl., r. du Mail, 8.
D^lle^ Gutin, Marie, tisseuse, r. de la T.-du-Pin, 7.
Paissel, Louis, empl., Caluire.
D^lle^ Fenry, J.-Marie, empl., r. Calas, 12.
Jolivet, Joseph, mécan., r. D.-Monthel, 1 *bis*.
D^lle^ Fusil, Marie, empl., r. Pailleron, 15.
Bocheton, Jean, teinturier, r. C.-J.-Bonnet, 2.
D^lle^ Aubanel, Reyna, tisseuse, r. Jacquard, 8.
Poulat, Etienne, empl., r. Dumenge, 22.
D^lle^ Grangeon, Fr., cuisin., Viviers (Savoie).
Dumont, Fr., empl., r. Valentin-Couturier, 32.
D^lle^ Demeure, L., s. p., Brignais (Rh.)
Mertel, Antoine, vitrenlieur, r. Gigodot, 1.
D^lle^ Marchandise, M., comm., r. P.-Blanc, 12.
Mourier, Jean, empl., c. d'Herbouville, 10.
D^lle^ Gagel, Anne, s. p., r. Franklin, 46.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Blanc, Antoine, maréchal ferrant, Callas (Var).
D^lle^ Perréol, J., s. p., pl. du Point-du-Jour, 1.
Carrel, Claude, empl., P.-L.-M., r. de la Claire, 63.
D^lle^ Garin, Marie, s. p., Lucenay (Rhône).
Comte, Jules, teinturier, r. des Trois-Maisons, 1.
D^lle^ Fargey, Marie, repasseuse, r. des Dahlias, 1.
Guichon, Jean, coutelier, r. Loiterie, 16.
V^ve^ Veilet, Marie, ménagère, r. Centrale, 14.
Jacqdier, P., empl. de com., av. de l'Abattoir, 34.
D^lle^ Barraud, lingère, s. p., r. Granette, 45.
Michel, Joseph, plomb., r. de Gorge-du-Loup, 58.
D^lle^ Renard, Jeanne, gant., gr. r. de Vaise, 25.
Petit, François, manœuvre, r. du Bœuf, 12.
D^lle^ July, Camille, couturière, r. Villeroi, 36.
Rambox, V., jard. fleur., ch. de l'Etoile-d'Alai, 27.
V^ve^ Campana, Léonarde, mén., r. Trouvée, 12.
Tarnaud, Alphonse, fumiste, r. St-Georges, 2.
D^lle^ Jossarand, Marie, cout., r. St-Georges, 6.
Thibaud, Antoine, sculpteur, r. St-Georges, 24.
D^lle^ Fricaud, F., corset., r. St-Georges, 24.
Tisserand, A., empl. de com., r. Malesherbes, 32.
Picat, Marie, s. p., gr. r. de Vaise, 25.
Tominiar, Emile, gar. de salle, r. d'Amboise, 16.
D^lle^ Boisset, Marie, empl., r. Roquette, 7.
Barbaret, Henri, fab. cercles, r. Pyramide, 47.
D^lle^ Chaboud-Collet, M., brod., r. l'Ouselière, 2.
Ferriere, Jean, pâtiss.-confis., r. Annonciade, 26.
D^lle^ Tyssandier, J., empl. s., r. du Bœuf, 23.
Jorond, Antoine, tulliste, Villeurbanne.
D^lle^ Chenaille, Marie, coutur., r. du Bœuf, 31.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Blanc, Amédée, empl., pl. Edgar-Quinet, 11.
D^lle^ Legorrec, M., coutur., r. Sébastopol, 35.
Bonnard, Jean, cultivateur, Aveize (Rhône).
D^lle^ Chabroud, B., f. de ch., av. de Noailles, 63.
Cholet, Jules, coiffeur, r. Duguesclin, 175.
D^lle^ Pellet, Hélène, repass., r. Garibaldi, 25.
Costilla, Francis, peint. en voitures, r. Ney, 69.
V^ve^ Chaise, Jeanne, repasseuse, r. Ney, 69.
Dutreix, Benoît, industriel, c. Lafayette, 242.
V^ve^ Colliat, Jeanne, s. p., r. Bellecombe, 73.
Garnier, Maxent, chirurg.-dentiste, St-Etienne.
D^lle^ Bonillod, L., s. p., Pont-de-Chéruy (Isère).
Guillier, André, mécanicien, r. Créqui, 87.
D^lle^ Bonriot, Marie, repasseuse, Villeurbanne.
Jurdieux, Antoine, raboteur, Villeurbanne.
D^lle^ Andrieux, Marie, guimp., r. N.-Dame, 28.
Lacheny, R., empl. comm., r. Louis-Blanc, 56.
D^lle^ Berger, Marg., brodeuse, r. Turbil, 12.
Novet, Victor, bronzier, r. des Granges, 2.
D^lle^ Mégard, Marie, couturière, r. des Granges, 6.
Rozet, Benoît, empl. comm., r. Tête-d'Or, 38.
D^lle^ Berraud, J., s. p., T.-la-Demi-Lune (Rh.)
Tisserand, Aug., empl. com., r. Malesherbes, 32.
D^lle^ Picot, Marie, s. p., gr. r. de Vaise, 25.
Gnistello, Joseph, peintre-plât., r. Bossuet, 64.
D^lle^ Pittavino, Geneviève, dévid., r. Bossuet, 94.
Péragoux, Jean, empl., g. r. C^e^-Rousse, 73.
D^lle^ Dayre, Adeline, empl. com., r. Duquesne, 26.
Tharel, J.-B., mécanicien, r. de Sèze, 110.
D^lle^ Parras, Florence, s. p., Annonay (Ardèche).
Faviar, Eug., manœuvre, pass. Vendôme, 17.
D^lle^ Eacoffond, A., chenill., pass. Vendôme, 17.
Daret, Louis, cartonn er, q. de Retz, 6.
D^lle^ Touvier, M., cartonnière, r. Vauban, 74.
Descours, Joseph, pâtiss.-confis., c. Vitton, 95.
D^lle^ Charpe, Fanny, s. p., rte de Genas, 24.
Sellot, Stéphane, commerçant, r. Cuvier, 7.
D^lle^ Loire, Céline, s. p., Panissières (Loire).

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 30 Décembre 1906 au 5 Janvier 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Fayard, piq. de des., r. Imb.-Colomès, 17.. m.
David-Missilier, gérant, r. de l'Arbre-Sec, 8. f.
Pichon, empl., r. Pierre-Blanc, 12.......... f.
Kelsch, manœuvre, r. Capponi, 2............ m.
Gruffat, pâtissier, m. de la Grande-Côte, 20. m.
Debetee, menuisier, pl. du Perron, 4....... m.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Chanme, empl., r. Confort, 28.............. f.
Patronillat, empl., r. de l'Ane-Préfecture, 6. m.
Girardin, maréchal des logis, Part-Dieu.... f.
Pavet, corsetière, r. du Nord, 2........... f.
Vacheron, manœuvre, r. Vauban, 52.......... f.
Jauma, imprimeur, r. de la Charité, 48.... m.
Blanc, empl., r. Smith, 19................. f.
Souchon, sablon., Neuv.-sur-Saône (Rhône). m.
Wagner, manœuvre, r. Montesquieu, 68...... f.
Chanal, manœuvre, r. Paul-Bert, 60........ f.
Blanc, peintre, c. Bayard, 22 *bis*........ f.
Genin, empl., Bron (Rhône)................ m.
Spicher, journalier, r. Molière, 30....... m.
Paverial, manœuvre, r. Smith, 15.......... m.
Ubert, teinturier, r. Revet, 31........... f.
Chérademe, v. de com., r. J.-de-Tournes, 13. m.
Escribe, empl., r. Bichat, 9.............. f.
Ferrend, typographe, r. de la Charité, 64.. f.
Randon, empl., r. Sainte-Hélène, 27....... m.
Ricol, empl., q. de l'Hôpital, 5........... m.
Gouttenoire, empl., r. Cuvier, 152........ m.
Deille, empl., pl. Gensoul, 1.............. m.
Meynier, empl., r. Ney, 78................ m.
Legras, dessinateur, r. Vaudrey, 9........ f.
Raveud, négociant, r. Grenette, 2......... f.
Gindre, ex. agent de change, q. d'Occident, 2. m.
Damaid, empl., r. Penthièvre, 9........... m.
Dumerin, manœuvre, Tassin-la-Demi-Lune.... m.
Coche, concierge, r. Pasteur, 35.......... m.
Peclet, garçon d'hôtel, r. Tramassac, 22.. m.
Emery, voiturier, r. Marc-Antoine-Petit, 3.. m.
Cochard, voiturier, r. de la Duchère, 17.... m.
Meunier, manœuvre, r. du Centre, 8........ m.
Goubert, empl., m. St-Barthélemy, 12...... m.
Pesini, étameur, r. Béchevelin, 17........ f.
Flatet, corroyeur, ch. de la Vitriolerie, 51.. m.
Vial, empl., c. Charlemagne, 18........... m.
Renaud, empl., r. du Plat, 22............. m.
Savel, voyag. de com., r. Victor-Hugo, 51. m.
Vialon, empl., q. Pierre-Scize, 108........ m.
Cabour, empl. P.-L.-M., gr. r. Guillotière, 112. m.
Berthet, agent de change, r. du Plat, 24.... m.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Finand, manœuvre, ch. de Gerland, 117..... m.
Brun, épicier, r. Boileau, 194............ f.
Chevallier, chauffeur, r. du Dauphiné, 40... m.
Peix, entrepreneur, r. de la Lône, 6...... m.
Jacobelli, verrier, ch. Josaphat, 5....... f.
Lithand, épicier, r. Sébastien-Gryphe, 117. m.
Boirat, manœuvre, r. Marignan, 10......... m.
Seveyras, empl., r. Sébastien-Gryphe, 133. m.
Péroncei, télégraphiste, r. Paul-Bert, 72.. m.
Chatelat, empl., av. du Parc-d'Artillerie, 8. f.
Décarraz, ébéniste, r. Sébastien-Gryphe, 169 m.
Rocher, camionneur, r. Créqui, 156........ f.
Moyroud, menuisier, r. Clos-Suiphon, 12.. f.
Sollignat, maçon, r. Pasteur, 9........... m.
Martin, cafetier, av. de Saxe, 262........ m.
Aubigeon, empl., c. Lafayette, 153........ f.
Siegel, artiste, av. de Saxe, 2?2......... m.
Garat, voyageur, pl. Vendôme, 2........... m.
Bacconnier, empl., ch. des Q.-Maisons, 23. m.
Chrétien, voyageur, r. Duguesclin, 225.... f.
Fillon, liber, r. Créqui, 266.............. f.
Commandeur, manœuvre, r. Tronville, 2.... f.
Durochat, industriel, c. de la Liberté, 30... f.
Baldon, manœuvre, r. Feuillat, 16......... f.
Chosier, empl., r. de la Victoire, 3....... f.
Melin, empl., c. Richard-Vitton, 46 *bis*.... f.
Flory, avoué, q. de la Guillotière, 12..... m.
Petiut, mouleur, r. du Béguin, 43......... f.
Bressand, négociant, r. de la Vigilance, 16. m.
Lefranc, négociant, r. Ronnand, 41........ f.
Pierre, empl., ch. des Pins, 19........... m.
Chevrio, mécanicien, r. des Trois-Pierres, 72 m.
Grange, comptable, c. Gambetta, 144....... m.
Bret, boucher, b. de la Part-Dieu, 15..... m.
Gagliardi, empl., r. de l'Université, 34... m.
Reynaud, caléchier, r. Montesquieu, 52.... m.
Cassat, empl., ruelle de la Vitriolerie, 6.... m.
Chollat, architecte, ch. de Vénissieux, 18.. m.
Vittet, voyageur, av. des Ponts, 5......... m.
Santiard, représentant, r. Rachais, 30..... f.
Beltrand, cafetier, r. St-Antoine, 22 *bis*.... m.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Dupin, cordonnier, r. Célu, 13............ m.
Piston, tulliste, r. des Chartreux, 52..... m.
Chevrim, teinturier, g. r. Cr.-Rousse, 33.... m.
Brughieri, manœuvre, r. Duvierd, 3........ m.
Boudon, empl., c. d'Herbouville, 26....... m.
Des Georges, direct. assur., p. r. Giorlettes, 1 m.
Salard, empl., imp. Gord, 6............... m.
Gerhand, serrurier, m. Rey, 13............ m.
Larvelades, maçon, r. de Crimée, 13....... f.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Bosq, journalier, r. Bellièvre, 9.......... f.
Bon, cafetier, r. de l'Oiselière, 3........ m.
Goiros, empl., r. St-Cyr, 74.............. m.
Broisin, teinturier, r. Pont-de-la-Gare, 5... f.
Bailly-Comte, empl. banque, r. St-Georges, 3 m.
Derhoz, cafetier, m. des Anges, 15........ m.
Raquin-Mavé, cordon., ch. Demi-Lune, 122. f.
Guillot, empl., pl. du Marché, 3.......... f.
Chenel, jardinier, r. St-Irénée, 27........ f.
Pariat, égoutier, r. du Bœuf, 32.......... m.
Gillet, chauffeur, r. St-Cyr, 86.......... m.
Chevalier, empl., r. des Farges, 45....... m.
Gatignol, empl., r. de la Pyramide, 107.... m.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Revol, ferblantier, c. Lafayette, 233..... f.
Rivoire, négociant, r. Tronchet, 35....... m.
Duc, empl. bijoutier, r. Sully, 25......... m.
Simonot, empl., r. Ney, 89................ f.
Gillet, industriel, q. des Brotteaux, 16... f.
Gutmann, négociant, b. du Nord, 6........ m.

Digitized by Google

Thiviad, charpentier, r. Charmettes, 62 .... f.
Marthoud, ciseleur, r. Boileau, 136 .... m.
Neson, empl., c. Vitton, 37 .... m.
Coste, camionneur, r. Bugeaud, 57 .... f.
Vigneron, entrepren., r. Montgolfier, 42 .... m.
Termos, mécanicien, r. Vauban, 76 .... f.
Laroche, lapidaire, r. Masséna, 32 .... f.
Fessy, régisseur, av. Thiers, 115 .... m.
Morel, empl., av. de Noailles, 12 .... f.
Pauget, empl. télégr., r. de Sèze, 117 .... f.
Minjard, cafetier, r. Suchet, 3 .... m.
Geoffray, empl., r. Cuvier, 136 .... f.
Faysse, docteur, r. Malesherbes, 42 .... m.
Barès, représentant, r. Robert, 30 .... f.
Montet, empl., r. Tête-d'Or, 122 .... f.

Décès du 30 Décembre 1906 au 5 Janvier 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Vve Pinet, s. p., 81 a., r. Maisiat, 14.
Manissier, F., apprêt., 25 a., m. St-Sébastien, 13.
Doard, Jean, tonnelier, 51 a., r. Terme, 16.
Bel, Louis, emballeur, 41 a., m. St-Sébastien, 14.
Mayoud, Jean, rentier, 59 a., imp. Veuzelice 4.
Bouzon, J.-M., flamb. d'ét., 30 a., r. Coisevox, 1.
Danuaux, M., relig., 83 a., pl. des Chartreux, 21.
Vve Colombia, tisseuse, 75 a., r. Imbert-Col., 15.
Badoil, maçon, 61 a., r. Camille-Jordan, 3.
Ollivier, empl., 54 a., Grande-Côte, 59.
Pedovani, André, 4 a., r. Diderot, 5.
Biolley, dévideuse, 22 a., r. Mottet-de-Gér., 14.
Vve Dumas, blanch., 81 a., m. Mont-Sauvage, 10.
Perrin, menuisier, 26 a., infirmerie Protestante.
Ep. Constant, s. p., 49 a., r. Flesselles, 17.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Ronast, s. p., 85 a., q. de la Charité, 29.
Ep. Démolis, ménagère, 82 a., av. de Saxe, 306.
Bonnefoy, meunier, 20 a., Les Rouges Truites (J.)
Vve Waltz, blanch., 76 a., Villeurbanne.
Mure, cultivat., 39 a., Vaugneray (Rh.).
Ep. Charroin, passement., 64 a., Caluire et Cuire.
Ep. Riboulet, ménag., 33 a., c. Lafayette, 242.
Vve Moulin., s. p., 63 a., r. Grenette, 22.
Fayolle, apprêteur, 31 a., q. Guillotière, 16.
Vayrel mécanic., 23 a., rte de Crémieu, 31.
Pinel, cordon., 48 a., r. Hospice-d.-Vieillards, 35.
Véricel, 1 a., Craponne (Rh.).
Laverne, 3 a., r. Berrier, 16.
Buelois, 2 a., r. Imbert-Colomès, 14.
Crez, 12 j. m. de Vauselles, 20.
Ep. Pissis, s. p., 72 a., r. Laurencin, 12.
Beauns, anc. procurer gén., 73 a., c. du Midi, 21.
Depierrefeu, s. p., 80 a., r. Mercière 11.
Pravas-Vertu, cordon., 31 a., r. Franklin, 45.
Bonnaud, 13 a., r. Thomassin, 13.
Silvent, tourneur, 60 a., c. Lafayette, 116.
Juillard, journ., 39 a., Villeurbanne
Vve Garnier, s. p., 67 a., r. de la Monnaie, 6.
Bessière, manœuvre, 41 a., Villeurbanne.
Vve de Villeine, rent., 70 a., r. Aug.-Comte, 15.
Malzieu, rentier, 81 a., c. du Midi, 7.
Vve Pellet, corset., 67 a., r. de la Charité, 9.
Chourlin, cordonn., 81 a., r. Ravat, 27.
Jouve, coiffeuse, 18 a., r. de la Charité, 20.
Blanc, 1 j., c. Bayard, 36 *bis*.
Giron, 10 a., r. de la Tour-du-Pin, 5.
Gorin, 5 j., Miribel (Ain).
Labruyère, s. hospit., 57 a., r. de la Charité, 1.
Bertrand, maçon, 77 a., Craponne (Rhône).
Sallon, coiffeur, 57 a., r. du Bas-Port, 13.
Rebière, domest., 28 a., Caluire (Rh.).
Palie, moulinière, 47 a., gr. r. Guillotière, 194.
Saint-Didier, éc. Rambonitiel, 12 a., q. Charité, 26
Odé, soldat, 22 ans, q. de la Charité, 20.
Fischer, camelot, 44 a., r. de la Monnaie, 5.
Billaud, ménagère, 63 a., gr. r. Guillotière, 104.
Eynard-Cottin, man., 60 a., r. Neuve-Villardière, 2.
Grange, journalier, 72 a., r. Cuvier, 18.
Vve Ravel, ménagère, 31 a., r. Boileau, 222.
Slockel, cultivateur, 76 a., r. de la Villette, 45.
Brun, cultivateur, 41 a., Billième (Savoie).
Rousselet, concierge, 75 a., r. du Dauphiné, 40.
Chayne, 2 m., r. Cuvier, 78.
Lordat, 2 a., Armis (Ain).
Santour, 3 a., r. Boileau, 112.
Pascal, 23 j., pl. Grolier, 12.
Vve Richard, s. p., 85 a., q. d'Occident, 2.
Chervet, s. p., 27 a., c. Gambetta, 89.
Liasse, ébéniste, 47 a., r. Garibaldi, 62.
Perier, tisseur, 72 a., r. de la Thibaudière, 38.
Volay, tisseur, 71 a., l'Arbresle (Rhône).
Vve Geffroy, revendeuse, 54 a., r. Voltaire, 33.
Garnier, manœuvre, 20 a., Villeurbanne.
Juhant, ménagère, 39 a., r. Tête-d'Or, 63.
Desay, 16 j., Oullins.
Guiudon, chiffonnier, 72 a., r. Delandine, 27.
Schreiber, 18 m., r. des Remparts-d'Ainay, 16.
Vve Rosier, propr., 72 a., Mechézzio (Rhône).
Verloujus, march. for., 51 a., r. Montesquieu, 11.
Revol, empl., 35 a., r. Montesquieu, 44.
Gorril-Roudel, cordon., 62 a., r. Duguesclin, 205.
Labbe, sabotier, 81 a., r. Vendôme, 91.
Pignol, 4 m., r. des Tables-Claudiennes, 39.
Delmazo, 2 m., gr. r. de la Guillotière, 13.
Reynoud, boucher, 43 a., r. Franklin, 41.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Bouchard, restauratrice, 81 a., r. Bonnel, 61.
Grimaud, 1 m., r. Balazar, 1.
Ep. Wittmeyer, imprimeur, 40 a., r. Cavenne, 20.
Coussat, s. p. 69 a., r. Cavenne, 22.
Vve Volle, s. p., 81 a., r. Corne-Cerf, 29.
Vve Baret, s. p., 73 a., r. Madeleine, 3.
Perronnel, commer., 30 a., r. Montesquieu, 120.
Ep. Lacoste, blanch., 53 a., r. Cavenne, 13.
Convert, s. p., 20 a., r. de Bonnel, 7.
Jacquet, 1 m., r. de l'Eglise, 17.
Bégellet, retraite, 56 a., r. Moncey, 151.
Ronneux, 6 j., r. Saint Eusèbe, 11.
Veyre, passementier, 76 a., sans domicile.
Ep. Préau, journal., 71 a., r. Voltaire, 32.
Duchomp, tonnelier, 66 a., r. Moncey, 62.
Ep. Sandier, s. p. 38 a., q. Claude-Bernard, 26.
Deborde, 1 an, ch. des Culottes, 27.
Ep. Jonique, s. p., 70 a., av. de Saxe, 142.
Fichot, ménagère, 36 a., r. Mazenod, 83
Leconte, charron, 56 a., Rive-de-Gier (Loire).
Ep. Berthet, débitante, 31 a., r. Paul-Bert, 69 *bis*.
Guilloudon, chauffeur, 64 a., r. St-Victorien, 23.
Marchand, rentier, 67 a., gr.-r. Guillotière, 112.
Vve Chossat, s. p., 73 a., r. de l'Epée, 11
Vve Fabien, s. p., 82 a., r. des Trois-Pierres, 16.
Vve Thomas, s. p., 73 a., r. Bonnefoi, 5.
Vve Truche, s. p., 72 a., r. Colombier, 3.
Vve Despierre, s. p. 82 a., r. Ste-Sédoine, 5.
Commenos, boulanger, 42 a., r. Tête-d'Or, 132.
Vve Biron, ménagère, 71 a., r. de la Charité, 23.
Juben, 2 m., r. Bannière, 47.
Chaussende, m. f. 42 a., Chambon-Feugerolles (L.)
Vve Pin, rentière, 76 a., r. Neuve-Villardière, 33.
Garey, 1 a., ch. de l'Est, 15.
Jonet, rentier, 82 a., r. Espérance, 12.
Maussolle, maréch.-fer., 33 a., r. de la Lône, 4.
Vve Goddard, s. p., 61 a., c. Henri, 171.
Dupuis, s. p., 75 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Descombe, maçon, 61 a., Bourg de Thizy (Rhône).
Traquet, s. p., 71 a., r. Nouvelle, 32.
Jomard, march. journaux, 26 a., pl. Voltaire, 52.
Vve Favier, repasseuse, 61 a., r. de Grenoble, 117.
Ruel, domestique, 21 a., q. Claude-Bernard, 13.
Dumont, imprimeur, 59 a., r. Dauphiné, 43.
Laprée, pilonnier, 43 a., r. de la Rize, 9.
Germain Andrieu, conc. 77 a. ch. 4-Maisons, 37.
Sol, 12 a., r. Vigilance, 15.
Ghérardy, 2 m. r. Parmentier, 26.
Vincent, ecclésiastique, 57 a., Lavancia (Jura).
Bernady, emp. au gaz, 42 a., ch. des Culottes, 16.
Vve Violon, s. p., 81 a., r. d'Heyrieu, 179.
Chemin, empl. au gaz, 57 a., r. Saint-Maurice, 22.
Vitalis, 1 m., ch. Montbrillant prolongé, 5.
Vve Gonnard, négociante, 42 a., r. Cité-P.-Dieu, 34.
Labonré, 2 m., r. Boileau, 252.
Vve Camus, s. p., 81 a., r. de la Madeleine, 3.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Dlle Coltay, mercière, 72 a., pl. du Marché, 3.
Vve Charvet, tisseuse, 61 a., av. des Tapis, 4.
Vve Reynon, journ., 58 a., r. du Bon-Pasteur, 35.
Ep. Serve, concierge, 61 a., r. Duguesclin, 92.
Chavanne, domest., 28 a., r. Bodin, 12.
Vve Libercier, conc., 75 a., r. Pont-de-la-Gare, 20.
Vve Desgres, s. p., 76 a., r. Dumont, 12-14.
Ep. Darnon, s. p., 68 a., gr. r. Caire, 31.
Barrel, commiss., 72 a., m. Carmélites, 12.
Vve Dupois, ménag., 71 a., r. du Musée, 36.
Léger, boulanger, 51 a., r. des Augustins, 12.
Voiron, cafetier, 54 a., gr. r. de Cuire, 14.
Bailly, voiturier, 44 a., r. de Flesselles, 17.
Vve Devillaine, tisseuse, 64 a., r. Richan, 22.
Vve Liandrat, s. p., 88 a., r. de l'Enfance, 10 *bis*.
Bastid, apprêteur, 71 a., r. Montgolfier, 68.
Feriet, tisseuse, 71 a., r. Jacquard, 42.
Gontorbe, cuisinière, 82 a., r. Chazière, 12.
Goddard, J.-Pierre, s. p., 65 a., r. de St-Cyr, 12.
Richard, g. boucher, 21 a., Meximieux (Ain).
Denis, tisseur, 69 a., pass. du Gaz, 2.
Cadot, tulliste, 23 a., petite r. d'Enfer, 4.
Laplanche, peintre-plâtrier, 65 a., r. Daviard, 8.
Gellet, f. de parapl., 70 a., r. du Mail, 43.
Ep. Laurent, institutrice, 85 a., r. de Dijon, 31.
Vve Vuillot, mén., 38 a., gr. r. C.-Rousse, 5 et 7.
Barbaret, empl., 36 a., q. de Serin, 48.
Desmoulins, domest., 56 a., r. P.-Michel-Perret, 4.
Rostagniat, manœuvre, 70 a., m. Grande-Côte, 68.
Bord, maçon 70 a., r. Puits-Gaillot, 11.
Methieu, cordonnier, 71 a., Asile de nuit.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Charrier, Eugène, concierge, 66 a., r. Vauban, 26.
Baroche, Catherine, 49 a., imp. Chalets, 10.
Forat, garde Fourvière, 50 a., pl. Fourvière, 2.
Dme Bertrand, 42 a., m. Gourguillon, 20.
Vve Condamin, s. p., 81 a., c. Lafayette, 61.
Pons, retraité, 28 a., r. de la Claire, 32.
Ep. Cheudier, s. p., 79 a., ch. Grandes-Terres, 71.
Perroud, Adrien, 31 a., r. St-Jean, 18.
Sarrazin, g. d'écurie, 46 a., ch. Balançoires, 16.
Vve Beaupied, ménagère, 63 a., av. Barabau, 8.
Ep. Gaillot, ménagère, 59 a., r. de l'Oiselière, 2.
Ep. Vincent, dévideuse, 61 a., r. St-Georges, 6.
Vve Saulener, revend., 80 a., r. St-Georges, 62.
Grandjean, Marguerite, 10 m., Oullins.
Meurier, C., journalier, 59 a., r. du Mont-d'Or, 8.
Valuet, rentière, 77 a., Lons-le-Saunier (Jura).
Corteyn, bijoutier, 51 a., Paris.
Bailly, François, s. p., 84 a., r. Saint-Georges, 40.
Ep. Cherroseau, ménag., 67 a., r. des Docks, 32.
Bonhomme, cultivateur, 67 a., Courzieu (Rh.)
Vignard, J., s. p., 72 a., ch. de Francheville, 132.
Dalhoussière, Merc., r. St-Georges, 31.
Vve Vernay, s. p., 90 a., ch. des Grenouilles, 14.
Boaton, religieuse, 81 a., m. du Ch.-Neuf, 52.
Moreau, épingière, 57 a., r. de la Claire, 14.
Buffet, épinglière, 81 a., r. de la Claire, 11.
Vendre, mécanicien, 22 a., r. Saint-Georges, 98.
Berthier, mécanicien 41 a., pl. du Marché, 5.
Ep. Flertz, lingère, 51 a., m. des Epies, 26.
Vve Faure, C., s. p., 91 a., ch. des Grenouilles, 14.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Glénard, rentière, 85 a., av. Noailles, 47.
Friederick, peintre, 53 a., r. Montgolfier, 22.
Corcelette, 1 a., r. Créqui, 22.
Philippe, Benoît, teintur., 51 a., r. Boileau, 139.
Ep. Moncorgé, ménag., 31 a., r. Tronchet, 40.
Naegelin, graveur, 80 a., r. Vauban, 131.
Abre, voiturier, 74 a., r. du Parfait-Silence, 12.
Gémon, lingère, 47 a., r. Vauban, 12.
Villon, 6 m., r. Desgrenges, 6.
Reigner, Jules, s. p., 85 a., r. Garibaldi, 15.
Ep. Basset, piq., 40 a., r. des Charmettes, 107.
Girard, Clotilde, 1 m., c. Vitton, 14.
Mouléon, retraité, 81 a., r. Duguesclin, 66.
Lenoir, maçon, 41 a., av. Thiers, 125.
Ep. Perrier, tisseuse, 66 a., r. Garibaldi, 27.
Vve Vincent, s. p., 85 a., c. Vitton, 13.
Vve Nebont, cont., 51 a., r. Masséna, 30.
Balonset, Augustine, 18 m., r. Vauban, 12.
Maunier, cordonnier, 62 a., r. Cuvier, 76.
Rognard, Suzanne, 3 a., r. Garibaldi, 116.
Vve Gravier, s. p., 92 a., r. Molière, 6.
Ep. Mérial, blanch., 72 a., r. de Sèze, 126.
Campea, m. de platte, 41 a., r. Cuvier, 5.
Cellier, tailleur, 20 a., r. Crillon, 71.
Quinchamps, serrurier, 62 a., r. Baraban, 3.
Ep. Rey, lingère, 40 a., c. Lafayette, 217.
Robert, Maurice, 6 m., r. Bossuet, 31.
Chieze, archiprêtre, 66 a., av. Saxe, 98.
Gentil, Emilie, 26 m., r. Inkermann, 33.
Vinay, Henri, 6 m., r. Moncey, 176.
Darfeuille, empl., 63 a., r. Masséna, 36.
Vve Vulliet, s. p., 74 a., r. Duguesclin, 123.
Vve Coudurier, s. p., 83 a., r. Bugeaud, 42.
Vve Burellier, s. p., 80 a., r. Malesherbes, 8.

Mouvement de la Population
du 26 Décembre 1906 au 1er Janvier 1907.

Nombre de mariages contractés	....	65
— divorces enregistrés	....	1
— naissances légitimes	....	162
— — illégitimes	....	27
— décès	....	246
— mort-nés	....	5

ANNONCE LÉGALE

Construction d'un groupe scolaire à l'angle Sud-Ouest des rues Neuve-de-la-Villardière et de la Buire.

Aux termes d'un acte reçu par Mes Delorme et Chardiny, notaires à Lyon, les 2, 3, 7 et 19 novembre 1906.

Digitized by Google

Mme Marie-Angèle Méandre, rentière, veuve de M. Nicolas Charles-François-Donald Monroe, demeurant à Lyon, place Bellecour, 36.

M. Charles-Marie-Max-Méandre Desgouttes, propriétaire rentier, et Mme Françoise Jeanne-Marie Legendre, son épouse, demeurant ensemble à Lyon, quai Tilsitt, 12.

M. Jean-Marie-Charles Méandre-Desgouttes, propriétaire rentier, et Mme Marie-Madeleine-Antoinette-Pulchérie Marrel, son épouse, demeurant ensemble à Lyon, place Bellecour, 30.

M. Bernard-Fernand Saint-Olive, banquier, et Mme Adrienne Jeanne-Marie Magdaleine Méandre-Desgouttes, son épouse, demeurant à Lyon, place Bellecour, 17.

M. Louis-Marie, prénommé ordinairement Ludovic Méandre, ancien magistrat, et Mme Marie-Louise Vidal, son épouse, demeurant au Château de Machuraz, commune de Vieu (Ain).

M. Marie-Jacques-Henry-Vincent de St-Bonnet, propriétaire rentier, et Mme Marie-Alphonsine-Albine Méandre, son épouse, demeurant à Saint-Bonnet-les-Oules, canton de Saint Galmier (Loire).

M. Ludovic-Marie-Eustache Neyrand, propriétaire rentier, et Mme Marie-Antoinette-Elise Méandre-Desgouttes, son épouse demeurant ensemble au Château de Péronne par Lagny (Saône-et-Loire).

M. Louis-Hubert-Marie Méandre-Desgouttes, propriétaire, demeurant à Brosches, commune de Charolles (Saône-et-Loire).

M. Marie-César-Alphonse Puvis de Chavannes, ancien magistrat, propriétaire et Mme Marie-Louise-Félicie Saint-Olive, son épouse, domiciliés ensemble au château du Brouchy, commune de Champagnat (Saône-et-Loire), demeurant alternativement au château de Brouchy et à Lyon, place Morand, 9.

M. Marie-Antoine-Ambroise-César Puvis de Chavannes, propriétaire, ancien magistrat, demeurant à la Croix-d'Arignat, commune de Champagnat (Saône-et-Loire).

M. Henri-Marie-Adolphe-André Duhamel, avocat près la Cour d'appel de Grenoble et Mme Jeanne-Huguette-Antoinette Puvis de Chavannes, son épouse, demeurant à la Tronche (Isère).

M. Marie-René-Etienne Gautier, propriétaire rentier et Mme Marie-Madeleine Fournier-Sarlovèze, son épouse, demeurant ensemble à Moulins (Allier), rue d'Orvilliers, n° 31.

M. Marie-Hugues-Pierre Gautier, propriétaire et Mme Sophie-Pauline Nouvellet, son épouse, demeurant à Paris-Auteuil, boulevard Exelmans, 68.

M. Marie-Alphonse-Maurice Gautier, propriétaire rentier, demeurant ci-devant à Lyon, rue Grôlée, 9, et actuellement à Paris, rue Boccador, 8.

M. Marie-Adrien Méandre, propriétaire rentier et Mme Marguerite-Louise-Laure Peillon, son épouse, demeurant à Lyon, rue Sainte-Hélène, 30.

Ont vendu à la ville de Lyon une parcelle de terrain située à l'angle Sud Ouest des rues Neuve-de-la-Villardière et de la Buire d'une contenance exacte de trois mille quatre cents mètres carrés;

Cette parcelle est confinée :

Au Nord par l'alignement méridional de la rue Neuve-de-la-Villardière se confondant avec l'alignement méridional de la place publique créée entre cette dernière rue et les rues de la Buire, Paul-Bert et Garibaldi, sur une longueur de quarante mètres cinquante centimètres.

A l'Est par l'alignement occidental de la rue de la Buire sur une longueur de quatre-vingt-un mètres quatre-vingt-onze centimètres

Au Sud, par une ligne menée normalement à l'alignement de la rue de la Buire sur une longueur de quarante mètres soixante-treize centimètres.

Et à l'Ouest, par une ligne menée parallèlement à l'alignement de la rue Neuve-de-la-Villardière sur une longueur de quatre-vingt-sept mètres soixante-dix-huit centimètres.

Ces deux dernières limites séparent le terrain vendu du surplus de la propriété des vendeurs.

Cette parcelle de terrain figure à la matrice cadastrale des rôles sous le n° 223 p. de la section J du plan.

Les précédents propriétaires étaient :

Mme Marie-Elisabeth Guérin, veuve de M. Jean-Pierre-Benoît-Marie Méandre, propriétaire rentière demeurant à Lyon, rue du Peyrat, 2.

M. Jean-Marie-Hugues Méandre ou Méandre-Desgouttes, propriétaire-rentier demeurant à Lyon, rue du Peyrat, 2.

Mme Anne-Marie-Valentine Méandre, veuve de Julien-Marguerite-Edouard Puvis de Chavannes propriétaire rentière, demeurant au Brouchy, commune de Champagnat (Saône-et-Loire).

Mme Marie-Pierrette-Elisabeth Puvis de Chavannes veuve de M. Charles-Henri Gautier, propriétaire rentière demeurant à Lyon rue du Peyrat, 2.

M. Hugues-Louis Guérin propriétaire rentier demeurant à Lyon, rue Puits-Gaillot, n° 31.

M. le Marquis François-Marie de Corbeau de Vaulserre.

La ville de Lyon voulant purger la parcelle de terrain acquise des hypothèques légales pouvant la grever a fait déposer le 4 décembre 1906 au greffe du Tribunal Civil de Lyon, une expédition collationnée de son acte d'acquisition dont un extrait a de suite été affiché en l'auditoire dudit Tribunal au tableau à ce destiné ainsi que le constate un certificat délivré par le greffier de ce Tribunal le 18 décembre 1906.

Ce dépôt a été signifié :

1° A Mme Elise-Antoinette Marie Desvernay des Arbres, épouse de M. Louis-Hubert-Marie Méandre Desgouttes, l'un des vendeurs susnommés, demeurant avec lui, et à ce dernier pour la validité, par exploit de Comte, huissier à Charolles, du 21 décembre 1906;

2° A M. Henri-Aimé Jourdan propriétaire, demeurant au château de Gelat, commune d'Agnin (Isère), pris comme subrogé-tuteur de Mlle Marie-Henriette-Elisabeth Marguerite Puvis de Chavannes, mineure, sous la tutelle légale de M. Marie-Antoine-Ambroise-César Puvis de Chavannes, l'un des vendeurs susnommés, par exploit de Hanotte, huissier à Roussillon (Isère), du 21 décembre 1906;

3° A Mme Marguerite-Louise-Laure Peillon, épouse de M. Marie-Adrien Méandre, l'un des vendeurs susnommés, demeurant avec lui, à ce dernier pour la validité et à M. le Procureur de la République à Lyon, par exploit de Berthet, huissier à Lyon, du 26 décembre 1906, avec déclaration à M. le Procureur de la République que la ville de Lyon ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale, ferait la présente publication conformément à la loi.

En conséquence, les personnes qui pourraient avoir des droits d'hypothèque légale sur l'immeuble vendu sont tenues de les faire inscrire dans le délai de deux mois, à partir de la présente publication, sous peine de forclusion.

Signé : DELORME.

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2

Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 4 Janvier 1907

Grains et Farines

Blé de pays du rayon...	les 100 kil.	22 70	22 »
de pays, autres provenances indigènes	—	23 85	23 75
— de Russie	—	18 50	27 »
— d'Amérique	—	25 »	35 10
— provinces danubiennes	—	23 »	23 25
— des Indes	—	» »	» »
— dur	—	» »	» »
Seigle	—	18 15	» »
Orge de brasserie	—	21 50	23 50
— de mouture	—	17 »	19 »
Maïs	—	17 »	18 »
Sarrazin	—	22 »	22 50
Avoine nouvelle	—	20 75	21 70
Haricots bl. de Bourgogne	—	» »	» »
— nains de Hongrie	—	30 »	31 »
Farine de boulang. 1re q.	les 100 kil	47 »	47 50
— — ronde.	—	42 »	18 50
Son	les 100 kil.	» »	13 75
Fécule indigène	—	38 »	40 »
Riz de l'Inde	—	23 »	38 »
Riz du Japon	—	43 »	48 »
Riz de Saigon	—	34 »	39 »
Rizon du Piémont écume	—	45 »	49 »
— — glacé	—	48 »	52 »
— — Caroline	—	14 »	19 »

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil	60 »	75 »
— 1er choix	—	38 »	66 »
— marchandes	—	55 »	60 »
— irrégulières	—	47 »	55 »
Semoule	—	48 »	60 »

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 100 k.	125 »	125 »
— — vieilles	—	100 »	105 »
— — d'Amérique	—	Manque	
— de luzerne de France nouvelles	—	120 »	130 »
— vieilles	—	85 »	85 »
— de luzerne d'Italie	—	145 »	145 »
Graines de colza ou navette	—	41 »	43 50
— de sainfoin	—	19 »	30 »
— de vesces	—	26 »	30 »

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	13 »	14 »
de pays	—	11 »	12 0
Paille de froment	—	6 »	8 50
— de seigle	—	7 »	7 10

Fruits secs

Amandes de Prov en sortes	les 100 k.	250 »	280 »
— à la princesse	—	300 »	330 »
Raisins de Corinthe	—	85 »	90 »
de Malaga	—	10 »	10 »
Figues de Bougie	—	38 »	40 »
— de Cosenze	—	60 »	73 »

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris	les 100 k.	61 50	83 50
— — coupé régulier	—	45 »	83 »
— — irrégulier	—	61 50	63 »
— — poudre	—	60 »	81 »
— — semoule	—	62 »	64 »
Sucre cristallisé indigène	—	35 50	16 50
— — exotique.	—	» »	» »
Sirop de glucose 44 degrés	—	60 »	89 »

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k	290 »	310 »
— — Mysore	—	293 »	313 »
— Santos	—	210 »	240 »
— Java vert	—	300 »	310 »
— — jaune	—	323 »	408 »
— Démerari	—	310 »	320 »
— Haïti nature	—	270 »	280 »
— — trié	—	285 »	295 »
— Guadeloupe habit.	—	238 »	340 »
— — bonifieur	—	355 »	275 »
— Moka	—	305 »	400 »
— Porto-Rico	—	320 »	230 »
— Centr. Améri. et autres lavés gragé	—	295 »	365 »
— — — non gragé	—	250 »	290 »
— Bahia	—	253 »	265 »

Cacaos

Cacao Maragnan-Para	les 100 k.	344 »	330 »
— Caraque et Carupano	—	234 »	263 »
— Puerto-Cabello	—	400 »	4 8 »
— Guayaquil	—	308 »	335 »

Cacao Trinitad.....	les 100 k.	345 •	350 •
— Martiniq. et Guadel.		310 •	350 •
— Bahia préparé.....	—	320 •	339 •
— Haïti.....	—	310 •	312 •
— Samana et Sanchez.	—	315 •	322 •

Poivres

Poivre noir Alépy.....	les 100 k.	483 •	423 •
— — Tellichéry...	—	• •	• •
— — Saigon.....	—	340 •	390 •
— blanc.....	—	490 •	240 •

Suifs et produits stéariques

Huile de coco.....	les 120 k.	94 •	99 •
— de Palme dure et molle..	—	89 •	97 •
Suif foodu de Paris (sans fût)	—	•	77 •
— de province (en fût)...	—	77 •	91 •
— pressé.....	—	112 •	112 •
Acide oléique (Huiles de saponification)	—	71 •	73 •
— — (— de distillation)...	—	73 •	72 •
Acide stéarique (distillés de saponification)	—	134 •	134 •
— (— de distillation).	—	131 •	193 •
Bougie saponifiée, 1re qual., les 100 pqts de 500 gr. nets		74 •	79 •
— ondulations —	les 120 k.	71 •	73 •
Glycérine blonde, 28°.....	—	98 •	102 •
— pharmaceutique, 30° ...	—	145 •	135 •

Huiles minérales

Huile de pétrole.....	l'hectolitre	25 50	26 32
— de schiste.....	—	24 •	25 •
Essence minérale.....	—	31 •	36 •

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra-vierge, pure	les 100 k.	172 •	120 •
— — surfine	—	• •	• •
— — Bari.....	—	• •	• •
— — fine	—	140 •	190 •
Huile commune lampe...	les 100 k.	90 •	102 •
— de noix.....	—	170 •	229 •
— d'arachide surfine..	—	95 •	115 •
— de sésame à brûler.	—	94 •	85 •
— de lin.....	—	21 •	63 •
Huile de choux à bouche.	—	102 •	122 •
— de colza brutes.....	—	• •	• •
— — épurées....	—	90 •	102 •
Savon Marseille bl. 1re q..	les 100 k.	64 •	66 •
— Marseille bl. 2e q...	—	32 50	38 50
— bleu pâle, moyen teneur.	—	31 59	39 52
— de palme marbré...	—	48 •	59 •
— d'oléine, 1re qualité.	—	47 •	42 •
— marbré....	—	47 •	49 •
— de pulpe.....	—	27 •	99 •
— mou extra.....	—	42 •	44 •
— — ordinaire....	—	30 •	32 •

Vins

Vin Beaujolais 1er choix.	le pièce	132 •	122 •
— — 2e —	—	94 •	110 •
Vin Bas Beaujolais.....	la pièce	90 •	80 •
— Lyonnais 1er choix	—	90 •	70 •
— — 2e —	—	50 •	23 •
— Mâconnais 1er —	—	80 •	120 •
— — 2e —	—	90 •	70 •
Vin Bourgogne 1er —	—	100 •	142 •
— — 2e —	—	65 •	29 •
— — ordinaire	—	• •	• •
— Auvergne 1er choix	—	• •	• •
— — 2e —	—	• •	• •
— Bordeaux 1er —	la barrique	122 •	160 •
— — 2e —	—	70 •	100 •
Vin Roussillon 1er —	l'hectolitre	20 •	23 •
— — 2e —	—	19 •	14 •
— Montagne 1er —	—	20 •	25 •
— — 2e —	—	12 •	19 •
— Narbonne 1er —	—	20 •	23 •
— — 2e —	—	10 •	12 •
— Algérie 1er —	—	19 •	32 •
— — 2e —	—	15 •	12 •

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 86°...	l'hectol.	22 •	70 •
— de marc — ...	—	21 •	66 •
— Nord fin à 90° ...	—	47 25	42 95
Esprit Nord extra-fin à 90°	—	48 50	40 62
— de grain	—	62 •	95 •
— mauvais goût	—	45 23	42 25

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 22 Décembre 1906 au 4 Janvier 1907.

Marché au gros de la Martinière

Dindes.....	la pièce.....	5 •	19 •
Oies.....	—	2 •	3 •
Canards.....	—	2 50	4 •
Volailles 1re qual.	—	2 •	2 •
— 2e —	—	3 •	4 50
Poulets	—	1 70	2 70
Pigeons	—	2 00	1 20
Beurre.....	le kilog.....	3 40	3 60
Œufs.....	la cent	14 •	17 •
Fromages	le kilog.....	1 50	2 50

Marché au gros des fruits et légumes

Pommes de terre, la cuisine nationale ..		12 •	12 •
Châtaignes.....	— ..	19 •	24 •

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille..	Pérats	les 100 kil.	5 70
	Grelassons.	—	5 79
	Chatillas choisies. ...	—	6 22
	— lavées.....	—	4 12
	Braisettes lavées....	—	4 •
	Malbroug	—	4 •
	Menu sortant.....	—	3 72
Anthracite.....		—	2 80
Coke cassé.....		—	4 42

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1906.

DATES	COMPTANT
Lundi, 31 Décemb.	• •
Mardi, 1er Janvier	Férié
Mercr., 2 —	102 •
Jeudi, 3 —	102 50
Vendr., 4 —	101 50
Samedi, 5 —	101 50

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 26 Décembre 1906 au 1er Janvier 1907

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS									TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Vaise.....	937	789	2,253	12	1,448	•	•	•	•	•	342.356
Perrache.....	397	636	1,765	79	•	•	•	•	•	•	131 853
Corne-de-Cerf.....	•	•	•	•	•	34	9	1	•	•	2,913
TOTAUX.....	934	1 411	4.919	80	1,448	34	5	1	•	•	511,222

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 29 Décembre 1902 au 1er Janvier 1907

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées : Viandes fraîches	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées : Viandes salées
Jeudi.....	Moutons.....	2,032	1,222	2 30	1 40	2 •	1 32	9 30	1 42		
	Veaux.....	•	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •		
	Porcs	952	953	1 99	1 18	1 90	1 72	2 •	1 89		
Vendredi....	Bœufs et vaches.....	463	493	1 60	0 90	2 •	1 •	9 10	1 21		
	Veaux.....	924	924	1 36	1 04	2 •	1 20	9 30	1 42	19,938	1,790
	Moutons.....	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •		
Lundi.....	Porcs	1,804	1,721	1 94	1 16	• •	• •	• •	• •		
Mardi.....	Bœufs et vaches.....	939	839	1 20	0 90	• •	• •	• •	• •		
	Veaux.....	642	249	1 94	1 •	• •	• •	• •	• •		
	Moutons.....	497	487	2 30	1 40	• •	• •	• •	• •		
Récapitulation.	Bœufs et vaches.....	1,403	1,262								
	Veaux.....	1,573	1,073								
	Moutons.....	2,559	2,409								
	Porcs.....	2,756	2,613								

TOTAL..... 12,728 k.

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 28 Décembre 1906 au 3 Janvier 1907

DÉSIGNATION DES DENRÉES		26 Décembre		27 Décembre		28 Décembre		29 Décembre		1er Janvier		2 Janvier		3 Janvier	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Algrefins	le kil...	» »	» »	» »	» »	1 »	0 8	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Anges	—	0 80	» »	» »	» »	1 »	0 00	» »	» »	0 00	» »	» »	» »	» »	» »
Barbues	—	1 00	1 80	» »	» »	2 50	2 »	» »	» »	» »	» »	1 70	1 60	» »	» »
Bars	—	2 80	3 50	4 20	4 »	» »	» »	0 30	3 »	» »	» »	3 »	2 80	» »	» »
Cabillauds	—	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Carrelets	—	» »	» »	» »	» »	1 20	1 »	» »	» »	» »	» »	1 »	» »	» »	» »
Collins	—	0 80	» »	1 10	1 »	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Congres	—	0 90	0 70	1 10	1 »	1 »	0 90	1 20	1 »	1 »	0 80	» »	» »	6 80	0 70
Dorades	—	» »	» »	» »	» »	1 40	1 2	1 80	1 40	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Esturgeons	—	1 10	» »	» »	» »	» »	»	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Grondins	—	1 30	1 10	1 50	1 30	» »	»	1 »	0 80	1 20	1 »	» »	» »	1 »	0 80
Harengs frais	le cent.	0 »	4 »	4 »	» »	5 »	4 00	6 »	7 »	0 »	4 »	7 »	6 »	0 »	0 »
Limandes	le kil...	0 70	0 60	1 »	0 80	0 90	0 70	0 70	0 60	0 80	0 70	» »	» »	0 80	» »
Lotte de mer	—	1 30	1 2	1 60	1 50	1 40	1 00	1 30	1 2	1 40	1 1	1 20	1 »	» »	» »
Maquereaux	—	1 50	1 0	1 40	» »	1 30	1 10	1 20	0 0	1 20	1 »	1 »	0 0	1 »	0 70
Merlans	—	1 20	0 90	1 40	1 10	1 3	1 »	1 10	1 00	1 »	0 80	1 10	1 »	1 »	0 80
Merlus	—	1 20	0 80	2 »	1 80	1 70	1 40	1 40	1 2	1 20	1 »	1 10	0 9	1 »	0 90
Mulets	—	1 80	1 30	» »	» »	1 70	1 50	1 20	1	1 00	1 20	1 40	1 2	» »	» »
Raies	—	1 »	0 70	1 20	1 »	1 30	1 »	1 »	0 90	1 20	0 80	» »	» »	1 »	0 70
Rougets-barbets	—	2 70	2 30	3 30	3 »	4 »	0 30	» »	» »	» »	» »	2 10	0	2 70	2 50
Saint-Pierre	—	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Sardines 1/3 sel	—	» »	» »	» »	» »	1 30	1 20	» »	» »	» »	» »	1 40	1 2	1 20	1 10
Soles	—	4 50	0 30	6 »	4 »	4 70	4 2	4 »	3 »	5 »	4 »	4 30	0 2	4 50	0 40
Saumons	—	» »	» »	0 10	6	» »	»	» »	» »	7 »	0 40	» »	»	» »	» »
Turbots	—	2 50	2 20	» »	» »	» »	»	2 30	2 10	» »	» »	» »	» »	2 70	2 50
Vives	—	0 70	0 60	0 80	0 60	0 00	0 00	0 00	» »	» »	» »	» »	» »	0 70	0 50
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil..	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Anguilles mortes	—	1 30	» »	» »	» »	1 40	1 0	1 20	» »	» »	» »	» »	» »	1 30	1 10
Barbeaux	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brochets	—	2 20	1 80	0 50	0 »	3 00	0 70	2 80	2 30	1 70	1 70	2 40	2 »	0 »	2 40
Carpes	—	» »	» »	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lottes eau douce	—	» »	»	4 10	4 »	» »	» »	» »	»	3 »	» »	» »	» »	2 70	2 50
Ombres-chevaliers	—	3 00	0 10	3 »	2 50	4 20	3 10	3 20	2 00	» »	» »	» »	» »	0 10	2 80
Perches	—	» »	» »	» »	» »	1 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Truites	—	3 00	0 20	» »	» »	5 10	0 40	» »	» »	3 20	0 »	» »	» »	0 10	0 »
Truites saumonées	—	5 20	0 »	» »	» »	6 30	5 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	7 »	5 20
Friture	—	1 »	0 0	1 »	» »	1 »	0 70	1 »	0 00	0 00	» »	0 70	» »	0 70	0 50
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil...	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crevettes rouges	—	0 00	4 70	11 »	4 50	6 00	4 40	7 20	4 8	0 10	0	7 80	5 2	0 »	4 »
Crevettes grises	—	» »	» »	1 40	1 20	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Ecrevisses	—	5 60	0 50	5 »	4	7 »	5 »	5 »	4	7 »	2 »	» »	» »	5 10	4 70
Langoustes	—	5 20	5 »	4 70	4 20	4 00	4 10	4 00	4 20	4 40	4	4 00	4 »	» »	» »
Homards	—	» »	» »	4 »	3 50	» »	»	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Escargots	—	1 80	1 50	1 40	» »	1 50	»	1 50	» »	1 40	»	» »	»	1 40	» »
Moules	—	0 40	» »	0 30	0 30	0 30	0 00	0 40	0 30	0 00	» »	» »	»	0 00	0 30
Clovisses	—	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »
Huitres Marennes, n° 2	le cent.	0 50	» »	6 50	» »	0 50	» »	0 50	» »	0 50	» »	0 50	»	0 50	» »
— 0	—	4 30	» »	4 50	» »	4 50	» »	4 50	» »	4 50	» »	4 50	»	4 30	» »
— 4	—	3 »	» »	0 »	» »	0 »	» »	3 »	» »	3 »	» »	3 »	»	0 »	» »
Huitres d'Arcachon, n° 3	—	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »
— 0	—	2 »	» »	3 »	» »	2 »	» »	2 »	» »	2 »	» »	3 »	» »	2 »	» »
— 4	—	1 30	» »	1 25	» »	1 25	»	1 30	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 00	» »
— 0	—	1 »	» »	1 »	» »	1 »	»	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »
Volailles															
Canards	le pièce.	» »	» »	0 »	1 50	2 00	2 80	» »	» »	3 »	2 50	» »	» »	2 50	2 25
Dindes	—	8 »	5 »	7 50	5 50	2 »	»	8 »	» »	» »	» »	7 »	5 »	8 »	6 50
Oies	—	7 »	0 »	0 »	6 »	7 »	»	7 50	0 50	7 »	0 »	7 »	5 »	0 00	0 »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	9 »	0 »	10 »	5 »	0 »	»	8 »	0	7 »	5 »	0 »	5 »	7 »	5 »
Poulets	—	4 »	2 »	3 50	2 00	4 »	»	3 »	1 5	0 00	2	4 »	2	3 »	2 25
Pigeons	—	1 »	0 70	1 10	0 85	1 »	0 75	1 »	0 85	» »	» »	1 »	0 80	» »	» »
Pintades mortes	—	» »	» »	» »	» »	2 50	» »	2 50	2 05	2 50	2	» »	» »	2 50	2 25
Foie gras	—	5 »	5 50	5 »	» »	» »	» »	» »	» »	0 »	5	» »	» »	5 »	4 00
Lapins domestiques	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Gibier à poil															
Chevreuils	le kil..	» »	»	2 40	» »	2 80	2 20	» »	»	2 00	2 60	» »	» »	2 20	» »
Lièvre français	le pièce.	8 50	7 »	8 »	7 »	8 50	7 5	8 »	7 »	8 »	8 50	7 00	6	8 25	6 50
Lièvres étrangers	—	7 »	6 »	7 50	7 »	7 »	6	7 »	» »	0 00	8 00	» »	» »	7 »	6 50
Lapins de garenne	—	2 »	1 60	1 80	1 25	2 »	1 60	2 »	1 50	1 75	1 50	1 60	1 50	1 50	1 25
Sangliers	le kil..	» »	» »	» »	» »	2 »	1 60	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2 »	1 50
Gibier à plumes															
Faisans	le pièce.	5 »	0 00	4 »	3 »	4 50	3 50	» »	» »	4 50	3 »	» »	»	8 »	4 »
Courlis	—	1 20	1 »	» »	» »	1 30	1 »	» »	» »	» »	» »	1 40	1 1	1 30	1 »
Bécasses	—	4 »	2 »	3 00	2 »	3 »	1 75	3 50	3 00	0 »	1 50	2 50	2	4 »	2 »
Canards sauvages	—	3 »	1 75	2 50	2 »	3 »	2 »	2 25	1 50	2 »	1 75	2 25	2 5	2 »	» »
Sarcelles	—	1 20	1 »	1 »	0 70	1 10	1	1 »	0 90	1 00	1 10	» »	»	1 20	0 80
Perdrix rouges	—	2 50	2 25	2 25	2	0 »	2 50	2 50	2 25	2 »	2 50	2 50	2 »	» »	» »
Perdrix grises	—	2 25	2 »	2 »	1 75	2 50	2 »	2 25	2 »	» »	» »	2 05	1 75	2 »	1 50
Ponles d'eau	—	0 30	0 40	0 60	0 50	0 70	0 60	» »	» »	» »	» »	0 60	0 50	0 5	0 40
Outardes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Râles de genêt	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Râles d'eau	—	0 40	» »	0 50	0 40	» »	» »	0 00	0 40	» »	» »	0 »	0 50	0 50	» »
Pluviers	—	0 50	0 30	» »	» »	1 »	0 70	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Cailles	le douz.	» »	» »	» »	» »	6 »	5 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	5 50	4 50

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Facturats de la ville de Lyon, du 28 Décembre 1906 au 3 Janvier 1907 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		28 Décembre		29 Décembre		30 Décembre		31 Décembre		1er Janvier		2 Janvier		3 Janvier	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Alouettes	—	3 »	2 »	3 »	2 »	3 20	2 25	3 »	0 »	0 80	2 »	3 25	1 75	1 75	1 25
Grives	—	6 »	3 50	6 20	4 50	5 »	3 50	6 »	4 »	5 »	» »	5 »	3 »	5 »	3 »
Merles	la douz	6 »	5 »	6 »	» »	6 »	5 »	5 »	» »	5 »	» »	» »	» »	5 »	» »
Bécassines	—	15 »	9 »	14 »	8 »	16 »	9 »	15 »	8 »	16 »	9 »	14 »	8 »	10 »	7 »
Vanneaux	—	7 »	6 »	7 »	» »	8 »	7	7 »	6	» »	» »	7 »	6 »	6 »	5
Pigeons ramiers	la pièce.	» »	» »	» »	» »	1 »	» »	1 »	0 80	1 20	1 »	» »	» »	1 »	0 80
Macreuses	—	» »	» »	1 20	1 »	1 40	1 20	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil...	3 20	3 »	3 80	3 40	3 40	3 20	3 20	» »	3 30	3 »	3 20	» »	» »	3 »
Œufs	le cent..	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Gruyère	le kil...	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brie	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Roquefort imitation	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Camembert 1re choix	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Camembert imitation	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Munster	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Saint-Marcellin	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Reblochons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Petits bleus d'Auvergne	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil...	2 »	1 80	1 60	1 6	2 40	2 10	2 30	2 40	0 1	1 8	1 80	1 7	2 10	1 80
Choux de Bruxelles	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	»

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 01 au 31 Décembre 1906 (42e semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1906	1905	1906	1905	1906	1905	1906	1905
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	170,753 72	170,943 01	1,010 71	» »	8,140,013 44	7,670,683 66	473,330 78	» »
Nouvelle Cie Lyonnaise de Tramways								
Tramway de Lyon à Neuville	4,741 »	4,525 45	» »	181 45	207,373 05	285,507 05	1,866 »	» »
» Lyon-Croix-Rousse à Caluire	2 071 35	2,857 20	» »	785 85	141,623 45	141,983 10	» »	3,357 65
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	4,971 80	4,451 15	520 65	» »	204,692 75	208,896 40	» »	3,704 65
Croix-Pâquet	6,049 75	6,277 75	» »	247	283,040 20	309,414 30	» »	26,374 10
Lignes de la Cie F.-O-L.	13,491 08	15,476 01	» »	1,985 73	771,582 45	761,165 77	14,335 68	» »

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 27 Décembre 1906 au 2 Janvier 1907

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES										TOTAUX	
	Aux Abattoirs		Dans les Magasins		Aux Criées		Dans les Halles et Marchés couverts		Sur les Marchés découverts			
	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.
Bœufs et vaches	10	1,040	»	»	»	»	»	»	»	»	10	1,040
Veaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Moutons	2	30	»	»	»	»	»	»	»	»	2	30
Porcs	4	320	»	»	»	»	»	»	»	»	4	320
Chèvres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chevreaux et agneaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chevaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fœtus	96	»	»	»	»	»	»	»	»	»	96	»
Abats divers	21	1,096	»	»	»	»	1	1	»	»	22	1,097
Viandes fraîches	2	9	»	»	»	»	»	»	»	»	0	0
Viandes salées	»	»	»	»	1	26	»	»	»	»	1	26
Poissons (marée)	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poissons eau douce	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Langoustes et homards	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crevettes	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ecrevisses	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	4
Huîtres coquillages	»	»	»	280	»	265	»	»	»	»	»	545
Gibiers à plumes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gibiers à poils	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Volailles	1	»	»	»	3	»	»	»	»	»	3	»
Pigeons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lapins domestiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Champignons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Légumes divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fruits divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Escargots	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

L'imprimeur-gérant : F. CHOUARD.

7381 — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise 3, rue Ste-Catherine — F. CHOUARD, directeur. — Téléphone 38-39

Digitized by Google

DOUZIÈME ANNÉE — N° 550 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 13 JANVIER 1907

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie.....	— 7 fr	— 3 fr 50	— 7 fr 20	— 3 fr 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel* à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Dénombrement de la population en 1906. — Décret (p. 13).

Nominations, mutations (p. 13).

Informations et avis divers

Commissions municipales. — Réunion (p. 13).

Revision annuelle de la liste électorale. — Avis du dépôt des tableaux rectificatifs (p. 13).

Cantines scolaires. — Vente de tickets. — Avis (p. 13).

Construction d'un groupe scolaire dans le quartier des Jacobins. — Acquisition de divers immeubles. — Enquête administrative. — Avis (p. 14).

Construction d'un groupe scolaire dans le quartier Béchevelin. — Acquisition de divers immeubles. — Enquête administrative. — Avis (p. 14).

Dons au Bureau de bienfaisance (p. 14).

Demande en autorisation de construire (p. 14).

Délibérations des Corps municipaux de la Ville de Lyon pendant la période révolutionnaire (p. 14).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 15).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 16).

Annonce légale (p. 16).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 19).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 19).

Documents statistiques (p. 18).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Dénombrement de la population en 1906. — Décret.

Un décret du 30 décembre 1906 a déclaré authentiques, à partir du 1er janvier 1907, les tableaux de recensement de la population de la ville de Lyon fixant à 472,114 le nombre d'habitants de cette Ville (population légale).

Nominations, mutations.

Par arrêté préfectoral du 3 janvier courant, M. Philipsen, professeur au Lycée Ampère, a été nommé professeur à l'Ecole municipale de Dessin de la Guillotière, en remplacement de M. Perrier appelé à d'autres fonctions.

Par arrêté préfectoral en date du 5 janvier courant, M. Girardon, professeur à l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er janvier 1907.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Commissions municipales. — Réunion.

Jeudi 17 janvier 1907, réunion à l'Hôtel de Ville, dans leurs locaux respectifs, des deux Commissions permanentes du Conseil municipal :

1° De la Commission spéciale (affaires courantes), à 8 h. 1/4 du soir.

2° De la Commission générale, à 8 h. 1/2 du soir.

Revision annuelle de la liste électorale. — Avis du dépôt des tableaux rectificatifs.

En exécution du décret du 2 février 1852, et des lois des 7 juillet 1874 et 5 avril 1884, les tableaux de rectifications, contenant les additions et les retranchements opérés par les Commissions administratives sur la liste électorale de 1906, resteront déposées dans les Mairies d'arrondissement (Bureau des élections), jusqu'au 1 février inclus.

Pendant la durée de ce dépôt, tout citoyen non inscrit qui, avant le 31 mars prochain, aura acquis les conditions exigées par la loi (1), pourra réclamer son inscription. Dans le même délai, tout électeur inscrit sur la liste de la circonscription électorale pourra, en justifiant de sa demande, réclamer l'inscription ou la radiation de tout individu omis ou indûment inscrit.

Les réclamations seront reçues : les jours de semaine, de 9 heures du matin à 5 heures du soir; les dimanches, de 10 heures du matin à 4 heures du soir, et le 4 février jusqu'à minuit.

Avis important. — Les électeurs qui, dans le courant de l'année, ont changé de domicile, sont particulièrement invités à vérifier leur inscription.

Ceux qui ont changé d'arrondissement devront préalablement se procurer un certificat de radiation à la Mairie de leur ancien domicile.

Cantines scolaires. — Vente de tickets. — Avis.

En décembre 1906, le Magasin municipal a vendu aux personnes et Sociétés suivantes, des tickets de Cantines scolaires qui seront distribués gratuitement aux enfants nécessiteux des Ecoles élémentaires publiques de garçons et de filles :

M. Turet, rue Paul-Bert, 258, 200 tickets, 30 francs.

Comité de la Cité Carnot, route d'Heyrieu, 133 tickets, 19 fr. 95.

Société d'Encouragement aux Ecoles laïques de Montchat, 200 tickets, 30 fr.

Mme Bogey, place Saint-Clair, 20 tickets, 3 francs.

(1) Ces conditions sont les suivantes :
1° Etre français ou naturalisé français;
2° Avoir 21 ans accomplis, au plus tard, le 31 mars prochain;
3° Résider à Lyon depuis le 1er octobre dernier ou y avoir son domicile réel ou bien encore être inscrit au rôle d'une des quatre contributions directes;
4° N'être dans aucun des cas d'incapacité prévus par la loi (Le tableau des incapacités permanentes et temporaires est affiché dans le vestibule de la Mairie).

Digitized by Google

Société des Cantines scolsires du 1er arrondissement, 1.500 tickets, 225 fr.

Œuvre scolaire de Pierre-Scize, 200 tickets, 30 francs.

Patronage dn 2e arrondissement, 200 tickets, 30 francs.

M. Gipon, conseiller municipal, 166 tickets, 24 fr. 90.

Amicale Jacquerd, 100 tickets, 15 fr.

Comité du 14 Juillet de la place du Commandant-Arnaud, 300 tickets, 45 fr.

Aoquisition de divers immeubles sitnés sur l'emplaoement choisi pour la construotion d'un groupe scolaire dans le quartier des Jacobins. — Enquête administrative. — Avis.

Une enquête administrative est ouverte sur les projets d'acquisition par la ville de Lyon des immeubles désignés ci-aprés, et situés sur l'emplacement choisi pour la construction d'un groupe scolaire dans le quartier des Jacobins :

1° Immeubles sitnés rne Emile-Zola, n° 2, et rue de Puzzi, 3, appartenant aux consorts Lacroix de Laval (superficie : 980 mètres carrés, prix : 480,000 francs).

2° Immeuble situé rue de Pazzi, 1, appartenant à M. Galvin (superficie : 95 mètres carrés, prix 52,000 francs).

Les pièces de ce projet sont déposées dans les bureaux de l'état civil du 2e arrondissement, pour être communiquées pendant huit jours, à compter du samedi 19 janvier 1907, aux personnes qui désireront en prendre connuissance.

A l'expiratiou de ce délai, un Commissaire enquéteur, spécielement désigné à cet effet, recevra auxdits bureaux de l'état civil, le lundi 28 janvier 1907, de 1 à 5 heures du soir, les déclarations des habitants sur les uvunteges ou les inconvénients du projet dont il s'agit.

Aoquisition de divers immeubles situés snr l'emplaoement choisi pour la construotion d'un groupe scolaire dans le quartier Béchevelin. — Enquête administrative. — Avis.

Une enquête administrutive est ouverte sur les projets d'acquisitiou par la ville de Lyon des immeubles désignés ci-aprés, et sitnés sur l'emplacement choisi pour la constructiou d'un groupe scoluire dans le quartier Béchevelin :

1° Immeuble situé rue de la Viorge, 7, appurteuant à Mme veuve Violcau (superficie : 330 mètres currés : prix : 31,000 francs);

2° Immeuble sitné rue de la Vierge, 9, appurteuant a Mmes veuves Thierry et d'Armencourt (superficie : 800 mètres carrés. Prix : 40,000 francs);

3° Iuimeuble situé grande rue de la Guillotiére, 28, appartenant aux Hospices civils de Lyou (superficie : 1,800 métres carrés. Prix : 210,000 francs).

Les piéces de ce projet sont déposées dans les bureaux de l'état civil du 3e arrondissement, pour être communiquées pendant huit jours, à compter du samedi 19 janvier 1907, aux personnes qui désireront en prendre connuissance.

A l'expiration de ce délai, un Commissaire enquéteur, spécialement désigné à cet effet, recevra nuxdits bureaux de l'état civil, le lundi 28 janvier 1907, de 1 heure à 5 heures du soir, les déclarations des habitants sur les avuntages u les inconvénients du projet dont il 'agit.

Dons au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Le 9 janvier 1907, il a été versé la somme de 1.000 francs, offrande du Crédit Lyonnais en faveur des pauvres de la ville de Lyon.

Le 11 janvier 1907, il a été versé la somme 25 fr. 25, collecte faite au mariage de M. Desseigne, avec Mlle Thiéry, le 10 janvier, au profit des pauvres du 5e arrondissement, versée par M. Renard, adjoint au Maire.

Le même jour, il a été versé par M. Vouthay, secrétaire en chef de la Mairie du 3e arrondissement, la somme de 20 francs, offrande de MM. Jacob Holtzer et Cie, en faveur des pauvres du 3e erronlissement.

Demande en autorisation de construire du 5 au 11 janvier 1907.

M. Dayras, propriétaire : Construction d'une villa rue Mouivert, 13.

DÉLIBÉRATIONS
DES
CORPS MUNICIPAUX
DE LA VILLE DE LYON
pendant la période révolutionnaire
(SUITE)

Un membre a annoncé au Conseil qu'il avuit été procédé à la vente d'une partie des bâtimeuts oatiouaux atteuants au Grand collège, postérieurement à la réception de la lettre que la Municipulité nvait adressée au district pour l'iuviter à la snspendre.

Le Conseil, considéraut que cette vente s'est faite sans doute à l'insu de plusieurs membres de cette administration ; qu'il seruit possible do déterminer l'acqnéreur à se désiater do l'achat qu'il u foit ;

Le Procnreur de la commune eutendu,

Arréte qu'il en seru donné avis aux représentants du peuple, et qu'il leur sera envoyé copie de la lettre écrite par la Municipalité à l'administration du district pour l'inviter à suspendre l'effet de (1) la vente des dits bâtiments.

Au nom du peuple français

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

Lyon, douze vendémiaire, l'an 4e.

Les représentents du penple envoyés dans les départements de l'Ain, de l'Izère, Loire, Rhône et Saône et Loire, investis des pouvoirs délégnés aux représentants du peuple près les armées, aux officiers municipaux provisoires de la commune de Lyon :

Nous vons prévenons, citoyens, que pour faciliter à quelques ouvriers en soie, qui réclament contre la modicité du prix des façons, les moyens de s'entendre nvec les fabricents, nous les avons engagé à se réunir au nombre de dix de chaque côté dans une des salles de la Maison commune. Cetre assemblée, qui ne doit pas excéder le nombre de vingt personnes, doit avoir lieu le quinze du courant. Nous vous iuvitous à la protéger et à la surveiller, et, dans le cas ou cette mesnre vous paraitrait entrainer des inconvénients, vous voudrez bien nous en prévenir avant cette époque.

Salut et fraternité.

Signé : Poulluiu-Graudpré.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

ADAM, ad. mi pre, L. ROSSET, adt mi pre, H. ALLEMAND, off. m., CARRET, off. mp.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil de l'administration municipale provisoire de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président, Adam, Sibert, Rosset, Rozet, Gleyze et Allemand, substitut du procureur de la commune,

Du quatorze vendémiaire, an 4 de la République.

Le Président a fait lecture d'une lettre de l'administration du département annonçant l'envoi à la Municipalité provisoire d'un exemplaire de l'arrété des Comités de législatiou, de salnt public et de sûreté générale, du cinq de ce mois, eusemble de celui des représentants du treize du méme mois, par lesquels sont nommés les administrateurs du départemeut et du district et les maire et officiers municipanx de cette commune; et qu'elle nommera un de ses membres pour installer la dite Municipalité.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

ADAM, off. mi, L. ROSSET, offer munl, H. ALLEMAND, off. m., CARRET, off. mp., GILIBERT, off. m.

MUNICIPALITÉ DE L'AN IV

Ce jourd'hui seize vendémiaire, an 4 de la République, la Municipalité de Lyon a été installée comme il conste par ce proces-verbal du méme jour, dont la teneur suit, dressé par les citoyens Coulaud, président du département, et

(1) Les trois derniers mots en marge.

Digitized by Google

Desprez, procureur général syndic (1), chargé de la dite installation par la commission des administrations civiles, police et tribunaux.

Ce jourd'hui, seize vendémiaire, an 4 de la République une et indivisible.

Nous, Charle-Antoine Coulaud, président, et Claude Marie Desprez, procureur général syndic provisoire de l'administration du département du Rhône, en conséquence :

1° de l'arrêté des Comités de législation, de salut public et de sûreté générale de la Convention nationale du cinq de ce mois, qui nomme aux autorités constituées les citoyens y dénommés ;

2° de la lettre du sept du courant, de la Commission des administrations civiles, police et tribunaux, qui charge les administrateurs du département de leur installation ;

3° de l'envoi fait aux officiers municipaux provisoires de la commune de Lyon, et à chacun des citoyens nommés par le dit arrêté, avec convocation pour le jourd'hui, onze heures du matin ;

Nous sommes transportés dans le lieu des séances de la Municipalité, où nous avons trouvés plusieurs membres indiqués pour former la Municipalité. Nous avons fait lecture des pièces ci-dessus dattées ; et, sur leur réquisition, et attendu l'absence de la plupart des citoyens nommés, nous avons renvoyé l'installation à ce soir cinq heures. En conséquence, il a été écrit aux absents de nouvelles lettres de convocation ; et avons signé.

La même jour seize vendémiaire, cinq heures de relevée, nous, administrateurs du département, nous sommes de nouveau transportés dans le lieu ordinaire des séances de la Municipalité de Lyon.

Lecture a été de nouveau faite de l'arrêté des Comités de gouvernement, avec invitation aux membres présents de prêter le serment prescrit par la loi.

Les citoyens Adam, Gilibert, Allemand, Piégay, Ravoir, Rosset, Rozet, Sausse, Roman, Baudrier et Bucbner, qui sont les seuls ici présents, ont déclaré que pour obéir aux arrêtés des Comités de Gouvernement et par respect pour la loi, ils acceptent les fonctions qui leur sont confiées.

En conséquence, ils ont prêtés, chacun séparément, le serment prescrit par la loi. Dont nous avons rédigé le présent procès-verbal les jour et an sus dits, et ont, les sus nommés, signé avec nous.

ADAM, off m^l, L. ROSSET, off^r mun^l, BÜHNER, off. m., H. ALLEMAND, off. m., RAVOIR. CARRET. off. mp., ROMAN, off. m., GILIBERT. off. m.

(1) Le procès-verbal porte, avec renvoie testificatif *Coulaud, procureur général syndic, et Desprez, président du département.*

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil de l'administration municipale de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bunher, Adam, Allemand, Gilibert, Rozet, Rosset, Sausse, Ravoir, Baudrier, Piégay et Roman,

Du seize vendémiaire, an 4 de la République française.

Le citoyen Bunher étant le plus ancien d'âge, a rempli les fonctions de président provisoire.

Sur la motion d'un membre qui a observé que le Conseil n'étant composé que de onze membres au lieu de vingt-huit, nombre fixé par l'arrêté des Comités de gouvernement, les opérations multipliées des bureaux de l'administration seraient un fardeau trop pesant et que l'ardeur du zèle et l'amour du bien public qui animait chacun d'eux ne pourrait suppléer à la foiblesse de leurs forces ; que n'y ayant ni maire, ni procureur de la commune, ni substitut, ils ne pourraient point délibérer ;

Le Président entendu,

Le Conseil a arrêté que les représentants du peuple seront invités à enjoindre aux citoyens appelés aux fonctions municipales par arrêté des Comités de législation, de salut public et de sûreté générale, et qui ont envoyé leur démission, de se rendre sans délai à leur poste.

Et considérant, néanmoins, que l'intérêt des administrés exige que les bureaux soient de suite organisés provisoirement, jusqu'à ce que le nombre des officiers municipaux soit complet, pour que la marche des opérations administratives ne soit point arrêtée ni même ralentie ;

A arrêté, en outre, que les citoyens Bunher et Sausse sont adjoints provisoirement au citoyen Adam dans le Comité des subsistances ; le citoyen Piégay au citoyen Rosset dans le Comité des secours et établissements publics ; que le citoyen Gilibert remplacera le citoyen Sibert dans le bureau de l'état-civil ; que le citoyen Ravoir régira le bureau des impositions ; que les citoyens Rozet et Baudrier resteront attachés au bureau militaire et le citoyen Allemand à celui des travaux publics.

Un autre membre a demandé à connaître l'état actuel de la caisse et la situation de la commune par rapport aux approvisionnements.

Sur les renseignements donnés, le Conseil, considérant que la commune est entièrement dépourvue de subsistances et de combustibles ;

Que l'extrême pénurie de ces objets de première nécessité à l'approche d'une saison rigoureuse doit inspirer de justes sujets d'allarmes ;

Considérant que la famine est le fléau le plus terrible pour une République, qu'elle occasionne des mouvements populaires toujours suivis des plus grand maux ;

Qu'il est du devoir des magistrats de vailler sans cesse au maintien de la tranquilité publique et de s'assurer par tous les moyens qui sont en leur pouvoir ;

Que, dans ces conjonctures malheureuses, les malveillants ne manqueraient pas de profiter du mécontentement du peuple, placé alors entre la misère et l'insurection, pour allumer dans cette ville, trop long temps infortunée, les torches funestes de la guerre civile ;

Considérant, enfin, qu'il est extrêmement urgent d'assurer à cette commune des subsistances et des combustibles ;

Le Président entendu,

(A suivre.)

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Travaux entrepris dans la semaine

Hôtel des Invalides du Travail (bâtiment de l'Administration). — Travaux pour l'installation d'une infirmerie et chambres pour infirmiers.

Travaux en cours d'exécution

Immeuble place de la Miséricorde, 9. — Réfection des peintures dans le cage d'escalier.

Halle des Cordeliers. — Restauration générale.

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE

Travaux entrepris dans la semaine

Place Sathonay. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Rue de Savoie. — Réfection de chaussée en pavés d'échantillon.

Passage Dumont. — Construction d'un égout tubulaire en ciment.

Rue de Dijon et montée de la Boucle. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Travaux en cours d'exécution

Rue Ségoie, entre le cours Suchet et la rue Marc-Antoine-Petit. — Construction d'un égout du 4^e type en béton. — Exécution des enduits.

Rue de l'Abondance, entre la rue Duguesclin et le boulevard de la Part-Dieu. — Relevé à bout en cailloux roulés

Cours Gambetta prolongé, entre les chemins de Villon et des Platanes. — Construction d'un égout du 4^e type en béton.

Rue Pasnet, entre la place du Pont et la rue Pasteur. — Construction d'un égout du 3^e type en béton.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Place de la Boucle. — Relevé à bout de la chaussée en pavés d'échantillon.

Montée de l'Observance. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rue Tissot, entre la rue du Souvenir et la rue de la Pyramide. — Rechargement de la chaussée en empierrement.

Boulevard du Lycée. — Etablissement de traversées en pavés d'échantillon.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2^e section. — Rembiavement des rues (A), (B) et de la rue Béranger.

Rue Crequi, entre le cours Morand et la rue Sully. — Construction d'un égout du 1^e type en béton.

Digitized by Google

Travaux terminés dans la semaine

Rue de la Pielière. — Relevés à bout en pavés d'échantillon sur les tranchées ouvertes par les Compagnies.

Quai de la Pêcherie, aux abords du pont La Feuillée. — Relevés à bout en pavés d'échantillon sur les tranchées ouvertes par les Compagnies.

Rue de la République, 8. — Relevée à bout en pavés d'échantillon sur les tranchées ouvertes par les Compagnies.

Rue Pizay. — Relevés à bout en pavés d'échantillon sur les tranchées ouvertes par les Compagnies.

Rue Casimir-Périer. — Pose de bordurettes de trottoir.

Rues Gilbert et Dugas-Montbel. — Egouts du 4e type.

Rue Chevreul, angle rue d'Avignon. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Montée Bonafous, 18 et place de la Boucle. — Réfection de trottoirs en asphalte.

SERVICE DES PONTS

Pont La Feuillée. — Réglage du tablier.

SERVICE VICINAL

Chemins vicinaux ordinaires n° 81 (du Pré-Gaudry) et 85 (des Balançoires). — Construction d'une canalisation en béton de ciment de 0m 40 de diamètre intérieur.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Travaux exécutés ou en cours d'exécution du 3 au 9 Janvier 1907.

Canalisations : quartier de Vaise, place Bellevue, chemin des Tournelles.

Prises d'eau et branchements : rue Duquesne, n° 49; cours Gambetta, 143-150; rue Palais-Grillet, 12; rue Chaumais, 4; chemin des Tournelles, 49; chemin de Baraban, 69.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 13 Janvier 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Lanfray, F., dessinat., r. Serg.-Blandan, 30.
Dlle Viard, Marie, s. p., Pierre-Bénite.
Pietrel, N., voyag. commerce, r. Lanterne, 8.
Dlle Délétraz, Elisa, s. p., r. Lanterne, 8.
Chanel, H., cont. des contrib. directes, Bourg.
Dlle Ducaine, J., s. p., r. Bât-d'Argent, 18.
Clot, Pierre, empl., r. Creuzet, 39.
Dlle Borin, A., s. p., r. P.-Chenavard, 23 *bis*.
Comberousse, A., peint. bât., r. Fantasques, 10.
Dlle Muller, A., tiss., la Grive-sur-Bourgoin.
Derrion, François, tisseur, r. de Crimée, 36.
Dlle Ocuillet, F., frang., gr. r. C.-Rousse, 70.
Florentin, R., propriétaire, Meuves (Ardeche).
Dlle Dubet, Julie, cuisinière, q. St-Vincent, 33.
Guilent, J., commis postes, r. des Capucins, 5.
Dlle Buisson, G., s. p., La Motte-St-Jean.
Maillet, Joseph, cafetier, r. Moncey, 91.
Dlle Plantin, Marie, s. p., r. Royale, 15.
Meiral, Adolphe, emballeur, r. Dauphine, 2.
Dlle Joubert-Boitat, F., s. p., r. Flesselles, 29.
Petit, Pierre, comptable, r. de la Vieille, 17.
Dlle Budin, Marie, cravat., r. de la Vieille, 17.
Rochas, Auguste, empl., av. de Saxe, 322.
Dlle Schars, Jeanne, cout., m. St-Sébastien, 16
Teyssier, Léonard, maçon, St Fons.
Dlle Cavert, Léonie, ourdisseuse, r. Royale, 13.
Bolliger, Gustave, manœuvre, r. de la Vieille, 5.
Dlle Lyard, M., modiste, r. Ferrandière, 24.
Chastagner, M., sous-chef gare, r. J.-B.-Say, 1.
Dlle Pizetti, Louisa, s. p., r. J.-B.-Say, 3.
Delmas, E., représent. com., r. S.-Blandan, 23.
Dlle Charnay, Marie, s. p., r. Lanterne, 26.
Girard, Ambroise, empl. com., r. de Trion, 1.
Dlle Magnillat, s. p., q. de la Pêcherie, 12.
Guillet, V., tourneur, m. St-Sébastien, 14 *bis*.
Dlle Chamodon, brod., m. St-Sébastien, 14 *bis*.
Miraillet, Jean, électricien, av. de Saxe, 74.
Dlle Thollon, I., couturière, r. Lorette, 2.
Montillet, Antoine, empl., r. Bourdeau, 40.
Dlle Mermet, C., brodeuse, r. Romarin, 0.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Bruyas, Jean, propr., St-Paul-en-Jarrez (Loire)
Dlle Gendin, Rosalie, s. p., r. Aug.-Comte, 41.
Roche, Edmond, chef compt., Verdun (Meuse)
Dlle Du Temple de la Croix, r. des Remparts, 40.
Monnier, François, électricien, r. Jussieu, 6.
Dlle Jassoutier, Marie, b'anchis., r. Havat, 12.
Tordy, Marius, électricien, r. Sala, 33.
Dlle Loubet, Hélène, couturière, Grenoble.
Donna-Reverdy, Jean, empl., pl. Saint-Louis, 35.
Dlle Ferteau, Désirée, coutur., r. Thomassin, 20.
Mazuel, E., empl. de com., r. Remp. d'Ainay, 20.
Dlle Degoud, Marie, s. p., c. Gambetta, 49.
Mathieu, Claude, art.-peintre, pl. des Célestins, 0.
Dlle Salesse, Fannie, s. p., r. Paul-Bert, 6.
Balloffet, Alphonse, empl., r. Ferrandière, 8.
Dlle Ollivier, Rosine, empl. r. Ferrandière, 8.
Bolliger, Gustave, manœuvre, r. de la Vieille, 5.
Dlle Lyard, Marie, modiste, r. Ferrandière, 24.
Bornard, Pierre, empl., r. de la République, 31.
Dlle Foncel, Marie, empl., r. Childebert, 4.
Loddé, René, représentant, r. Victor Hugo, 1.
Dlle Levasseur, Jeanne, s. p., Paris.
Pupier, Benoît, boucher, av. de Saxe, 318.
Vve Pinchon, F., s. p., r. Bellecordière, 10.
Guichon, Jean, coutelier, r. Centrale, 14.
Vve Valier, Marie, ménagère, r. Centrale, 14.
Dubost, E., plombier-zing., pl. des Jacobins, 4.
Dlle Périchon, Marie, s. p., c. Gambetta, 7.
Schipfer, Albert, fab. d'enseig., pl. Bellecour, 22.
Dlle Morel, Jeanne, s. p., Saint-Etienne.
Piazzera, Louis, horloger, r. Grenette, 25.
Dlle Charbonnel, P., coutur., av. de Saxe, 116.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Violet, J.-B., empl. P.-L.-M., r. Montesquieu, 38.
Dlle Petitjean, fem. de ch., r. de Flesselles, 26.
Bonilloz, Henri, dessinateur, r. Chevreul, 72.
Dlle Carron, Jeanne, repass., Irigny (Rhône).
Cotte, Charles, ajusteur, r. Turbil, 8.
Dlle Clément, L., s. p., r. Paul-Chenavard, 20
Argout, Jean, manœuvre, r. de la Madeleine, 1.
Dlle Bouvier, R., bouillon, r. des Farges, 24.
Bolliger, Gustave, manœuvre, r. de la Vieille, 5.
Dlle Lyard, Marie, modiste, r. Ferrandière, 24.
Bunneau, J., com. des postes, r. Parmentier, 6.
Dlle Oppert, Marie, s. p., Chalon-sur-Saône.
Bouvier, Marius, ajusteur, r. Pierre-Corneille, 93
Dlle Faure, Emilie, tailleuse, St-Mandrier (Var).
Colsa, Pierre, ferblantier, rte de Vénissieux, 91.
Dlle Derviens, Marie, empl., rte de Vénissieux, 91.
Clot, Pierre, empl., r. Creuzet, 30.
Dlle Borin, A., s. p., r. Paul-Chenavard, 23 *bis*.
Delmino, Louis, mécan., gr. r. de la Guillotière, 11.
Dlle Huguet, Marie, lingère, c. Gambetta, 3.
Dervieux, J.-B., plombier, r. H.-des-Vieillards, 10.
Dlle Bernard-Blot, H., r. H.-des-Vieillards, 11.
Degiorgi, J., pharmacien, Aurec (Hte-Loire).
Dlle Chabany, Catherine, s. p., Aurec.
Descours, G., repr. de com., ch. de Choulans, 80
Dlle Gignoux, Marie, s. p., r. de la Cité, 30.
Donna-Reverdy, Jean, empl., pl. St-Louis, 35
Dlle Ferteau, D., couturière, r. Thomassin, 20.
Duret, J.-Marie, empl., r. des Tuileries, 30.
Dlle Jacquemet R., ménag., r. des Tuileries, 30
Festa, Alexandre, ajusteur, c. Lafayette, 253.
Dlle Laurent, Pierrette, s. p., r. Sébastopol, 88.
Gellet, Joannès, empl. soieries, r. P.-Bert, 238.
Dlle Plissonnier, M., gr. r. des Charpennes.
Garnier, André, g. boucher, r. Bât-d'Argent, 4.
Dlle Brillat, Mélanie, cuisin., r. Servient, 37.
Guicherdet, Fr., voyag. com., av. de Saxe, 343.
Dlle Bernus-Bogey, M., s. p., r. de la Buire, 60
Guillemot, Joannes, empl., b. de la P.-Dieu, 8.
Dlle Tranchet, Marie, tisseuse, Villeurbanne.
Grumaillon, Gabriel, cultivat., Cruet (Savoie)
Dlle Ginolin, F., empl., ch. de la Ruche, 22.
Hiba, Pierre, ajusteur, r. Paul-Bert, 281.
Dlle Durandal, Just., ménag., r. Paul-Bert, 281.
Labbe, André, chocolatier, av. de Saxe, 340.
Dlle Meallier, Noémie, s. p., r. du Béguin, 43.
Louche, François, cisailleur, rte de Vienne, 92.
Dlle Reynaud, Marie, giletière, rte de Vienne, 92.
Maillet, Joseph, cafetier, r. Moncey, 91.
Dlle Plantin, Marie, s. p., r. Royale, 15.
Mongie, Louis, empl., c. Lafayette, 62.
Dlle Trillet, Annie, s. p., Diemoz (Isère).
Mathieu, Claude, artiste peintre, pl. Célestins, 8.
Dlle Salesse, Thérèse, s. p., r. Paul-Bert, 6.
Mathon, Louis, empl., c. Lafayette, 120.
Dlle Thomas, Louise, s. p., c. Lafayette, 120.
Mazuel, Eugene, empl. comm., r. R.-d'Ainay, 20.
Dlle Degoud, Marie, s. p., c. Gambetta, 49.
Pinot, Pierre, maçon, r. Vauban, 36.
Dlle Corsenac-Manière, s. p., r. N.-Villardière, 61
Rochas, Auguste, empl., av. de Saxe, 322.
Dlle Schatz, A., coutur., m. St-Sébastien, 16.
Terpin, Louis, empl., r. Paset, 15.
Dlle Vallon, Fernande, s. p., Romans (Drôme).
Viret, Pierre, ment. en bronze, r. Robert, 37.
Dlle Montagnon, J., lingère, r. Vendôme, 280.
Boglietti, Ange, ferblantier, r. Sully, 89.
Dlle Météry, Marie, couturière, r. Boraban, 8
Boileau, A., manœuvre, ch. de la Scaronne, 28.
Dlle Charsang, M., corset., ch. de la Scaronne, 28.
Bonnard, Paul, empl. P.-L.-M., av. des Ponts, 97.
Dlle Demiron, C., empl., pl. de la C.-Rousse, 12.
Morel, Charles, empl., Villefranche (Rhône).
Dlle Challier, R., empl., av. de Saxe, 34.
Gasser, André, empl., r. Vendôme, 268.
Dlle Bonnand, Adèle, lingère, r. Vaudrey, 7.
Gensel, A., journalier, r. Sainte-Jeanne, 30.
Dlle Cantaud, L., journ., r. de la Madeleine, 38.
Pichon, L., empl., P.-L.-M., imp. de Gerland, 18.
Dlle Pinserd, Marie, s. p., Dompierre (Ain).
Lafoy, Jean, empl. P.-L.-M., av. des Ponts, 139.
Dlle Coly, Marie, cultivatrice, Unyer (S.-Loire).

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Péregaux, J.-Marie, empl., gr. r. C.-Rousse, 72.
Dlle Dayre, Adeline, empl., r. Duquesne, 28.
Dubois, François, empl., r. d'Austerlitz, 12.
Dlle Chatel, Martine, lingère, r. du Plat, 11.
Derrion, François, tisseur, r. de Crimée, 31.
Dlle Ocuillet, Fl., frang., gr. r. C.-Rousse, 70.
Morin, Claude, apprêteur, m. de la Boucle.
Dlle Saint-Didier, M., domest., Beaujeu (Rh.)
Mettet, Félix, empl. soieries, r. Lebrun, 1.
Dlle Truilat, Eugénie, s. p., r. du Ch. d'Or, 5.
Charbotel, B., papet.-relieur, r. d'Ivry, 27.
Vve Boiley, Lise, empl., r. Ney, 29.
Vercasson, Joseph, teintur., r. Duviard, 1.
Dlle Salut, Catherine, cartonn., q. de Serin, 38
Bonnard, P., empl. P.-L.-M., av. des Ponts, 97.
Dlle Demiron, C., empl., pl. de la C.-Rousse, 12
Mezuy, Fr., élève pharm., b. de la C.-Rousse, 153
Dlle Eynard, Marie, mécan., r. de Dijon, 21.
Chassigneux, Jean, cultivat., Vézeronce (Isère).
Dlle Chavrier, J., domest., c. d'Herbouville, 12

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Argout, Jean, manœuvre, r. de la Madeleine, 1.
Dlle Bouvier, R., bouillonn., r. des Farges, 21.
Del, Julien, empl. de pharmacie, r. du Bœuf, 1.
Dlle Beudon, Thérèse, s. p., r. Foss.-de-Trion, 8
Bertotto, Jean, manœuvre, q. P.-Scize, 11.
Dlle Moiray, Claudine, ménag., q. P.-Scize, 11.
Descours, Gustave, représent., ch. Choulans, 66.
Dlle Gignoux, Germaine, s. p., r. de la Cité, 30.
Durrel, Jean, empl., r. des Tuileries, 30.
Dlle Jacquemet, G., ménag., r. Tuileries, 30.
Lacroix, Raoul, électricien, rte Francheville, 118.
Dlle Buguet, Ant., s. p., r. Jean-Carriès, 3.
Mérat, Ernest, dessinateur, r. de St-Cyr, 33 *bis*.
Dlle Chaze, G., modiste, r. Pont-de-la-Gare, 28.
Poussard, Emile, charpentier, pl. de Paris, 20.
Dlle Cornet, Françoise, s. p., pl. de Paris, 20.
Testulat, Léon, dessinateur, r. de la Pyramide, 8.
Dlle Levet, Berthe, s. p., r. des Censiers, 1.
Girard, Ambroise, empl. com., r. de Trion, 1.
Dlle Magnillat, Blanche, s. p., q. Pêcherie, 12.
Jus-Mercion, Remi, empl., r. Tramassac, 42.
Dlle Vermorel, A., s. p., r. St-P.-le-Vieux, 4.
Dulac, F., cultivateur, St-Cyr-la-Chatoux (Rhône).
Dlle Laroche, brodeuse, q. Pierre-Scize, 82.
Rey, Joseph, manœuvre, av. de l'Abattoir, 26.
Dlle Girel, brod., ch. de St-Just-à-St-Simon, 57.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Barrel, Claudius, repr. com., r. P.-Corneille, 40.
Dlle Clayette, Marie, s. p., r. Cuvier, 22.
Charbotel, R., papet.-relieur, r. Bugeaud, 133.
Vve Boiley, Lise, empl., r. Ney, 29.
Dantin, Ernest, cafetier, Brens (Ain).
Dlle Michard, Marie, s. p., c. Vitton, 10.
Delorme, Claude, empl. chem. fer, r. Garibaldi, 6.
Dlle Chanteur, Marie, s. p., Courtenay (Isère).
Festa, Alexandre, ajusteur, c. Lafayette, 283.
Dlle Laurent, Pierrette, s. p., r. Sébastopol, 68.
Giberge, Emm., graveur lith., r. P.-Corneille, 53.
Dlle Patricot, Marie, empl., r. Boileau, 87.
Jomain, Jules, négociant, c. Morand, 3.
Dlle Bonnamour, Marie, s. p., av. de Saxe, 49.
Orsat, François, passementier, Villeurbanne.
Dlle Lyvet, Emma, dégraisseuse, r. Ney, 64.
Perquais, Claude, g. boulanger, Villeurbanne.
Dlle Cronzet, Charlotte, dévid., r. Duguesclin, 8.
Perrodet, H., propr.-cultival, Ambérieu (Ain).
Dlle Lecommandeur, cuisin., r. P.-Corneille, 31.
Pinol, Pierre, maçon, r. Vauban, 36.
Vve Manière, M., ménag., r. N.-Villardière, 61.
Viret, P., monteur en bronze, r. Robert, 37.
Dlle Montagnon, Jeanne, ling., r. Vendôme, 280.

Digitized by Google

Bel, Auguste, voyag. comm., r. Mercière, 23.
D^lle Rabeny, Jeanne, s. p., r. P.-Corneille, 23.
Boglietti A., ferblant -lampiste, r. Sully, 89.
D^lle Météry, M., couturière, r. Baraban, 8.
Pizzera, Louis, horloger, r. Grenette, 23.
D^lle Charbonnel, P., couturière, av. Saxe, 116.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 6 au 12 Janvier 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Mebilon, chauffeur, r. des T.-Claudiennes, 19 . f.
Dubois, entrepreneur, r. des Chartreux, 36 . f.
François, sec. C. du gaz, r. de la Tourette, 4 m.
Cottet, boucher, r. des Augustins, 13 . f.
Frachon, lieut. au 137e, r. de la Martinière, 8 f.
Vérand, g. de magasin, r. du B.-Pasteur, 43 f.
Arban, empl., r. des Chartreux, 35 . m.
Daurat, garçon de peine, pl. Morel, 16 . f.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Dumont, Claudine, r. de la Tunisie, 4 . f.
Lefevre, serrurier, r. des Capucins, 22 . m.
Larbitray, eb. bur. Voirie, r. Ste-Hélène, 36. f.
Pons, charbonnier, r. de la Madeleine, 48 . f.
Girard, manœuvre, r. Créqui, 224 bis . f.
Ridet, empl., r. Duquesne, 36 bis . m.
Nemoz-Gaillard, empl. P.-L.-M., r. Condé, 12. f.
Romenet, empl. P.-L.-M., c. Charlemagne, 20 f.
Grosset, livreur, r. Croix-Morlon, 10 . m.
Saly, o. boulanger, r. Sully, 76 . m.
Madrie, jockey, r. des Petites-Sœurs, 9 . f.
Dorey, voiturier, r. Corne-de-Cerf, 102 . f.
Barthélemy, ménagère, r. de Marseille, 29 . m.
Pugnet, ménagère, Mornant (Rhône) . f.
Forot, menuisier, r. Laurencin, 4 . f.
Simonin, direct. d'assur., r. Centrale, 25 . m.
Picaud, empl., q. St-Vincent, 19 . m.
Genin, manœuvre, r. Vauban, 51 . f.
Toyssier, cantonnier, r. Seb.-Gryphe, 66 . m.
Forestier, g. de magasin, r. Bouteille, 23 . m.
Mérieux, chimiste, r. Emile-Zola, 6 . m.
Bonvier, s. p., allée du Sacré-Cœur, 16 . f.
Noguo, garçon de peine, q. de Retz, 10 . m.
Budin, manœuvre, r. Robert, 77 . f.
Pauloz, gardien paix, r. Duguesclin, 121 . m.
Chemier, empl., c. Lafayette, 250 . m.
Ferro, plâtrier, ch. de la Scaronne, 4 . m.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Giroud, chauffeur, rte de Vienne, 11 . f.
Chonavas, empl., r. Montesquieu, 32 . m.
Courbet, apprêteur, b. des Casernes, 7 . m.
Gorgeret, empl., ch. Cr.-Barret, 91 bis . f.
Weinberg, ébéniste, r. du Lac, 11 . f.
Monthier, négociant, r. Dauphiné, 116 . m.
Rivet, horloger, r. Sébat.-Gryphe, 13 . f.
Perret, mécanicien, rte de Vénissieux, 59 . f.
Mauguin, cantonnier, r. Danton, 26 . f.
Chevalier, chausseur, b. Part Dieu, 4 . m.
Gras, manouvrier, av. Félix Faure, 71 . m.
Ribes, empl., av. de Saxe, 355 . f.
Roceeber, rendeur, r. St-Antoine 46 . m.
Giraud-Bit, cafetier, pl. du Bachut, 5 . m.
Giroud, lieuten. 99e de ligne, r. Dauphiné, 46. m.
Gros, menuisier, pl. Abondance, 7 . f.
Rencon, forain, r. d'Aguesseau, 13 . m.
Grimonet, plâtrier, c. Lafayette, 116 . m.
Chambon, jardinier, r. Corne-de-Cerf, 15 . m.
Subrin, corroyeur, av. des Ponts, 41 . m.
Larèpe, manœuvre, pl. du Bachut, 7 . m.
Gondieu, empl., av. des Ponts, 116 . f.
Cottas, marinier, ch. des Culottes, 363 . f.
Barbe, manœuvre, ch. de Gerland, 97 . m.
Dalla-Mura, verrier, c. Richard Vitton, 97 . m.
Coiro, carreleur, r. Boileau, 235 . m.
Baud, tulliste, av. Félix-Faure, 131 . f.
Branle, empl., ch. Sablonniers, 21 . m.
Moyrood, boucher, c. Gambetta, 270 . f.
Marchisio, mécanic., g. r. Guillotière, 151 . m.
Bonnard, empl., r. Gérente, 20 . m.
Blanc, manœuvre, av. des Ponts, 2 . m.
Desgeorges, voitur., gr. r. Guillotière, 181 . m.
Revolon, fact. postes, av. des Ponts, 1 . f.
Compagnon, paveur, gr. r. Guillotière, 193 . m.
Garon, jardinier, ch. Quatre-Maisons, 63 . f.
Marchine, plâtrier, r. Vendôme, 243 . m.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Feiré, passementier, r. Cétn 4 . f.
Vernède, vermicellier, pass. Sibille, 10 . f.
Blanc, tisseur, r. Chaumais, 2 . m.
Menonillard, empl., r. Cdt-J.-Bonnet, 33 . f.
Michalet, dessinateur, r. de l'Enfance, 27 bis. m.
Magem, dor. sur bois, r. Pierre-Blanc, 7 . m.
Cozin, art. lyrique, m. de la Gde-Côte, 7 . f.
Charpint, gar. mécan., gde r. Croix Rousse, 21 m.

Besson, cantonnier, pass. d'Igre, 7 . m.
Gaulthier, tisseur, pl. Tabareau, 9 . m.
Cussel, comptable, r. de l'Enfance, 63 . m.
Barjon, passementier, r. du Mail, 29 . m.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Laffont, teinturier, q. de Vaise, 9 . f.
Faure, empl., r. des Farges, 26 . f.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Monel, bijoutier, r. de Sèze, 23 . f.
Barras, manœuvre, r. de la Viabert, 3 . f.
Mornrd, empl., r. Cuvier, 36 . m.
Duronlie, tailleur, r. Pierre Corneille, 7 . m.
Weymann, empl., r. Vendôme, 90 . f.
Tonzinn, contr. O.-T.-L., r. Cuvier, 131 . m.
De Boinsieu, ingén., av. de Noailles, 40 . f.
Reynard, mécanicien, r. Créqui, 41 . m.
Néraud, ag. de change, av. de Saxe, 82 . m.
Troeon, industriel, r. de Sèze, 73 bis . m.
Dervieux, manœuvre, r. Tête-d'Or, 74 . f.
Bongionni, égoutier, r. Cuvier, 158 . f.

Décès du 6 au 12 Janvier 1906

PREMIER ARRONDISSEMENT

V^ve Vionnet-Verdun, s. p., 69 a., pl. St-Clair, 4.
Gillet, Antoine, concierge, 86 a., r. P.-Blanc, 16.
Guibaud-Ribaud, s. p., 68 a., r. Paul-Chenavard, 6.
Burtin, François, s. p., 80 a., r. d'Algérie, 16.
Sorg, Pierre, empl., 49 a., r. des Capucins, 12.
Donatio, religieuse, 61 a., m. Carmélites, 26.
Grand, Joseph, s. p., 19 a., r. Coysevox, 3.
Millet, dévid., 31 a., r. Mollet de-Gérando, 11.
Joguet, pâtissier, 53 a., m. St-Sébastien, 24.
Pouly, Jeanne, s. p., 69 a., r. Marziat, 11.
Mermilhod, brodeuse, 75 a., pl. Sathonay, 3.
Simian, épicier, 47 a., r. de Flesselles, 6.
Ep. Vedrenne, lingère, 42 a., m. Gr.-Côte, 75.
Daugy, religieuse, 76 a., r. Burdeau, 34.
Perret, ourdisseuse, 47 a., r. Diderot, 2.
Duperrey, négociant, 63 a., r. Grobon, 3.
Montalent, teinturier, 73 a., r. Bouteille, 14.
Deleperrière, Julien, 2 a., r. Bon Pasteur, 22.
V^ve Fresne, s. p., 67 a., r. Terme, 23.
Del Clende, mécanicien, 61 a., r. P.-Dupont, 2.
Ep. Lavernas, s. p., 73 a., r. des Chartreux, 25.
Chembournier, Alexis, 12 a., r. Lanterne, 29.
Borgey, épicier, 61 a., r. Imbert-Colomès, 37.
V^ve Curtillat, s. p., 67 a., r. de l'Annonciade, 24.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Deveau, rentière, 65 a., r. Franklin, 57.
Bulierd, s. p., 51 a., r. François-Dauphin, 9.
Miola, 2 a., r. Bossuet, 100.
Floreoçon, 2 a., r. de la Vigilance, 5.
Buisson, 1 m., Vénissieux (Rhône).
Ep. Melbon, ménagère, 36 a., r. du Pensionnat.
Bonnel, manœuvre, 50 a., imp. du Poirier.
Pinet, empl. C^ie du gaz 34 a., r. Ste-Geneviève, 11.
Ruf, laveur sur mét., 40 a., r. de l'Ordre, 2.
V^ve Marthe, rentière, 72 a., pl. Carnot, 5.
Ep. Deshayes, s. p., 60 a., r. Mercière, 90.
Chalaing, s. p., 51 a., q. de l'Hôpital, 19.
Ep. Perroud, ménag., 31 a., St-G.-d'Aoste (Savoie)
V^ve Delorme, ménagère, 57 a., r. de la Monnaie, 18
Guillon, rac. de tulles, 18 a., Villeurbanne.
Meniller, journalier, 79 a., Vénissieux (Rh.)
Flatet, 4 a., ch. de la Vitriolerie, 31.
V^ve Collet, s. p., 77 a., r. de la Charité, 1.
Ollivier, rentière, 69 a., pl. Carnot, 10.
Périer, s. p., 23 a., c. Suchet, 18.
V^ve Chabanne, rentière, 87 a., r. Victor-Hugo, 8
Rastoul, s. p., 71 a., r. de l'Hôtel-de-Ville, 33.
Christophe, s. p., 74 a., r. de la Monnaie, 19.
Eraid, tailleuse, 67 a., r. Grôlée, 22.
Meillon, voiturier, 68 a., q. Perrache, 23.
Broizat, cultivateur, 59 a., Roche (Isère).
Jourdan, sans domicile.
Jusin, commissionnaire, 58 a., r. Mercière, 60.
Perrin, placier, 62 a., Villeurbanne.
Kock, manœuvre, 33 a., r. Port du-Temple, 18.
Metten Bornérat, apprêt., 32 a., r. St-Victorien, 14.
Barbotea, chant. ambul., 35 a., r. Molière, 118.
Lussier, md ambulant, 40 a., r. de l'Epée, 9.
Henry, 3 j., r. Grenette, 15.
Noel, 14 j., r. de la Charité, 1.
Martin, 14 a., Caluire et Cuire (Rhône).
Boulangeon, pisteur, 45 a., r. Montesquieu.
V^ve Jeudoin, s. p., 67 a., r. d'Enghien, 20.
Delbsche, horloger, 24 a., pass. de l'Argue, 43.
Ep. Florentin, domestique, 37 a., r. Boileau, 327
Marion, cultivateur, 61 a., Bibost (Rhône).
Desmeure, 1 m., r. du Bon-Pasteur, 24.
Nageon, 14 a., r. de la Charité, 1.
Ferrant-Curtant, 3 m., rte de Vienne, 35.

Dupuis, 12 j., r. de la Charité, 1.
Perret, 1 m., gr. r. de la Guillotière, 136.
Fiaaud, 11 j., ch. de Gerland, 117.
Cornu, 6 m., r. Rachais, 11.
Jolivot, pharmacien, 27 a., Chauffailles (S.-et-L.)
Ep. Champin, s. p., 76 a., r. Victor-Hugo, 44.
Jusseau, soldat 2e classe, 21 a., q. de la Charité, 26
V^ve Giroud, concierge, 69 a., r. Vaubecour, 1.
Jacquet, g. boulanger, 40 a., r. des T.-Pierres, 101.
Melot, voiturier, 60 a., Ch.-au-Mt-d'Or (Rh.).
Berthaud, s. p., 21 a., pl. de l'Hôpital.
Abotel, plâtrier, 31 a., Cours (Rhône)
Berthier, tailleur de pierres, 64 a., Hôtel-Dieu.
Sanne, 1 a., r. Garibaldi, 131.
Morin, 1 m., r. St-Jean, 41.
Parodotto, vitrier, 26 a., r. Molière, 154.
Clappier, g. de peine, 31 a., r. Mazenod, 40.
Janin, cultivat., 63 a., M.-les-Senecy (S.-et-L.).
Martin, manœuvre, 39 a., gr. r. Guillotière, 143.
Korcher, concierge, 70 a., r. de la Charité, 91.
Stein, 4 m., Villeurbanne.
Huguet, 5 m., gr. r. de la Guillotière, 42.
Derochefort, 1 m., r. des Tuileries, 37.
V^ve Ronsin, couturière, 41 a., r. Duguesclin, 271
V^ve Florel, rentière, 62 a., pl. Gensoul, 2.
Serraille, rentier, 82 a., r. Bellecordière, 16.
Ep. Gelland, s. p., 36 a., c. Charlemagne, 6.
Durnorin, empl., 67 a., r. François-Dauphin, 6.
V^ve Crouzet, s. p., 75 a., c. du Midi, 4.
Bertheiol, domestique, 89 a., c. Gambetta, 39.
V^ve Brezier, journal., 75 a., C.-sur-Fontaines (Rh.)
Ep. Dubois, ménag., 26 a., pl. Raspail, 11.
Chapuis, pâtiss., 20 a., Oullins (Rhône).
Clavel, propriétaire, 60 a., Montferra (Isère).
Girel, manœuvre, 59 a., Hôtel-Dieu.
Groce, 3 a., Oullins (Rhône).
Ep. Crez, couturière, 41 a., m. de Vauzelles, 20.
Fontenelle, s. p., 51 a., r. de la République, 71.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

V^ve Martin, s. p., 76 a., r. de la Lône, 87.
Labourier, tourneur cuivre, 50 a., r. Créqui, 226.
Nettlod, empl., 69 a., r. Clos-Suiphon, 25.
Morel, s. p., 61 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Denard, rentier, 65 a., r. Sébast.-Gryphe, 87.
Revelin, manœuvre, 61 a., rte d'Heyrieu, 159.
Rey, manœuvre, 60 a., c. de la Liberté, 67.
Ep. Tedeschi, ménagère, 34 a., ch. Verriers, 15.
Ep. Gebert, s. p., 41 a., r. Béchevelin, 56.
Ep. Durand, s. p., 62 a., av. des Ponts, 6.
Danthony, caissier, 51 a., r. P.-Corneille, 132.
Bonin, rentier, 80 a., r. Omer-Louis, 4.
V^ve Gamet, ménagère, 32 a., g. r. Guillotière, 33.
Ep. Vendre, ménagère, 29 a., r. Chaponnay, 26.
Coissard, 5 a., av. de Saxe, 270.
Verger, charron, 62 a., r. Paul-Bert, 209.
Dupanloup, chaudronnier, 42 a., c. Bayard, 16.
Martin, 3 m., av. des Ponts, 108.
Lombard, jardinier, 53 a., r. du Béguin, 03.
Sudre, empl., 43 a., r. de Marseille, 83.
Barrier, rentier, 63 a., St-Etienne.
Mermillon, loueur de garnis, 64 a., r. Ste-Jeanne, 4
V^ve Aebard, rentière, 82 a., ch. Baraban, 83.
Bufferme, s. p., 32 a., St-Etienne.
Ep. Bardoz, ménag., 40 a., r. Vendôme, 201.
Elies, journalier, 44 a., r. Madeleine, 27.
Malpertuy, gér. commerce, 47 a., r. Fénelon, 3.
Vachon, Alphonse, 58 a., c. de la Liberté, 7.
Ep. Bert, propriétaire, 56 a., r. St-Eusèbe, 26.
Charlet, manœuvre, 51 a., r. Créqui, 217.
V^ve Billond, lingère, 62 a., r. Ste-A.-Baraban, 15
Compère, 2 m., av. de Saxe, 205.
Aubriot, 18 j., r. Sébastopol, 76.
Wolf, tourneur, 71 a., r. Duguesclin, 203.
Thibaut, s. p., 69 a., r. Parmentier, 7.
Ep. Jacquemin, s. p., 66 a., ch. Montchat, 27.
Chevalier, empl., 41 a., av. Félix Faure, 92.
Padey, 2 m., r. Clos-Suiphon, 13.
Ep. Biouzard, s. p., 31 a., r. Rabelais, 36.
Chapal, maçon, 46 a., q. Claude-Bernard, 1.
V^ve Dupuis, s. p., 72 a., r. Madeleine, 3.
Bovagnet, coutelier, 22 a., c. Lafayette, 161.
Ep. Pones, s. p., 38 a., r. Villeroi, 2.
Ep. Huet, s. p., 33 a., b. des Casernes, 19.
Moiraud, rentier, 58 a., r. Omer-Louis, 7.
Ep. Ghiotto, ménagère, 67 a., r. d'Avignon, 19.
Ep. Bonnet, couturière, 72 a., r. Duguesclin, 205.
V^ve Provost, ouvrière, 48 a., ch. Montbrillant, 6.
V^ve Royer, blanchis., 77 a., r. Villeb.-Mareuil, 12.
Ep. Jaillard, s. p., 71 a., r. Paul-Bert, 6.
Robustiau, charpentier, 66 a., r. Université, 34.
Coup, s. p., 72 a., r. Servient, 66.
V^ve Annequin, s. p., 76 a., gr. r. de Monplaisir, 7.
V^ve Carrezue, s. p., 70 a., r. Omer-Louis, 2 bis.
Maurel, comptable, 49 a., r. Saint-Romain, 33.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Barral, Marie, 13 a., r. du Chariot-d'Or, 20.
Ep. Pacoud, tisseuse, 66 a., pl. Tabareau, 21.

Digitized by Google

Vve Riva, tisseuse, 76 a., gr. r. C.-Roussa, 81.
Vve Suchet, dévideuse, 47 a., m. Rey, 2.
Lyant, tisseur, 75 a., gr. r. Croix-Roussa, 83.
Ravinet, tonnelier, 60 a., q. de Serin, 38.
Vve Evrard, blanchiss., 68 a., r. Chaumais, 2.
Doubliar, apprêteur, 39 a., gr. r. de Cuire, 47.
Lerousseaux, chauliteuse, 24 a., r. Lemot, 10.
Vve Noualiat, dévideuse, 60 a., m. Rey, 13.
Paillous, Madeleine, 19 m., r. d'Austerlitz, 5.
Revel, commission., 52 a., m. Grande-Côte, 64.
Bernard, gardien de la paix, 37 a., r. Royale, 6.
Vve Vignou, s. p., 38 a., m. des Carmélites, 44.
Baylier, garçon de peine, 53 a., r. Lebrun, 7.
Berthat, Pierre, 18 m., c. d'Herbouville, 3.
Marcellin, tisseur, 66 a., r. Belfort, 29.
Colomb, passementier, 73 a., r. Parrod, 6.
Vve Gout, s. p., 74 a., r. Duviard, 3.
Chanet, tisseur, 68 a., r. Pailleron, 19
Rollet, dévideuse, 14 a., r. de Nuits, 4.
Vve Dulruc-Rosset, dévid., 76 a., b. C.-Rousse, 69.
Ep. Gerlan, ménagere, 58 a., Grande-Côte, 43.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Ep. Taveau-de-Mortbemer, 63 a., m. des Epies, 14.
Vve Bouvier, ménagere, 81 a., r. Saint-Jean, 42.
Jubert, commerçant, 51 a., r. Roquette, 10.
Ville, rentière, 64 a., r. de Trion, 11.
Vve Follête, s. p., 63 a., r. Juge-de-Paix, 22.
Vve Troncy, s. p., 87 a., r. Bellièvre, 10.
Borelli, peintre-plâtrier, 47 a., r. Lainerie, 12.
Benoit, comptable, 84 a., r. Saint-Jean, 37.
Grobon, terrassier, 63 a., s. dom. fixe.
Dumond, tailleur d'habits, 42 a., r. Tramassac, 27.
Lerondeau, menuisier, 82 a., r. St-Georges, 14.
Ep. Guyot, s. p., 38 a., r. Chariot-d'Or, 9.
Dupré, entrepreneur, 57 a., av. de l'Abattoir, 32.
Grisard, peintre en batim., 39 a., r. St-Georges, 62.
Vve Gourenoire, s. p., 82 a., q. Pierre-Scize, 43.
Vve Joanin, rentière, 82 a., pl. Saint-Jean, 4.
Dargaud, Raymond, 4 m., r. de Bourgogne, 7.
Giraud, corroyeur, 62 a., q. des Etroits, 11.
Vve Chanut, ménagère, 73 a., Point-du-Jour.
Gueurce, Louise, 7 a., r. du Bourbonnais, 81.
Berthelet, A., s. p., 73 a., ch. des Grenouilles, 14.
Dintal, ménagère, 46 a., r. de Bourdy, 3.
Michal, Alexandre, concierge, 64 a., r. du Bœuf, 3.
Chaboud, blanchiss., 17 a., ch. des Massues, 46.
Vve Belly, s. p., 70 a., r. Saint-Cyr, 33.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Ep. Vion, s. p., 60 a., av. de Saxe, 69.
Termos, retraité, 62 a., r. Tronchet, 71.
Ep. Masson, brodeuse, 40 a., r. Sully, 67.
Jacquelin, François, empl., 60 a., r. Tronchet, 17.
Antelia, forgeron, 69 r. de Sèze, 120.
Vve Gravit, ménagère, 70 a., r. Masséna, 95.
Morlier, restaurateur, 70 a., av. Thiers, 153.
Trolliat Anne, 16 m., r. Vendôme, 84.
Angelier-Soldat, 17 a., c. Lafayette, 247.
Gaulbier, mécanicien, 70 a., r. Boileau, 97.
Vve Depardon, coiffeuse, 50 a., r. Duguesclin, 64.
Weymann, Suzanne, 3 j., r. Vendôme, 98.
Ep. Chevron, s. p., 56 a., r. Vendôme 133.
Beason, manœuvre, 42 a., r. Sully, 51.
Bernarding, Germaine, 2 m., r. Louis-Blanc, 21.
Plauret, rentière, 79 a., av. de Noailles, 40.
Vernet, corroyeur, 45 a., r. Boileau, 86.
Ep. Gaillard-Durand, s. p., 63 a., r. Vauban, 39.
Ep. David, tisseuse, 73 a., r. de Sèze, 92.
Dupuy, cuisinier, 51 a., c. Lafayette, 303.
Vve Gippet, ménagère, 69 a., r. Vauban, 50.

Mouvement de la Population
du 2 au 8 Janvier 1907.

Nombre de mariages contractés	....	75
—	divorces enregistrés	2
—	naissances légitimes	105
—	— illégitimes	44
—	décès	259
—	mort-nés	9

ANNONCE LÉGALE

Construction d'un groupe scolaire à l'angle Sud-Ouest des rues Neuve-de-la-Villardière et de la Buire.

Aux termes d'un acte reçu par Mes Delorme et Chardiny, notaires à Lyon, les 2, 3 7 et 19 novembre 1906.

Mme Marie-Angèle Meaudre, rentière, veuve de M. Nicolas-Charles-François-Donald Mouroé, demeurant à Lyon, place Bellecour, 36.

M. Charles-Marie-Max-Meaudre Desgouttes, propriétaire rentier, et Mme Françoise-Jeanne-Marie Legendre, son épouse, demeurant ensemble à Lyon, quai Tilsitt, 12.

M. Jean-Marie-Charles Meaudre-Desgouttes, propriétaire rentier, et Mme Marie-Madeleine-Antoinette-Pulchérie Marrel, son épouse, demeurant ensemble à Lyon, place Bellecour, 30.

M. Bernard-Fernand Saint-Olive, banquier, et Mme Adrienne-Jeanne-Marie Madeleine Meaudre-Desgouttes, son épouse, demeurant à Lyon, place Bellecour, 17.

M. Louis-Marie, prénommé ordinairement Lodois Meaudre, ancien magistrat, et Mme Marie-Louise Vidal, son épouse, demeurant au Château de Machuraz, commune de Vieu (Ain).

M. Marie-Jacques-Henry-Vincent de St-Bonnet, propriétaire rentier, et Mme Marie-Alphonsine-Albine Meaudre, son épouse, demeurant à Saint-Bonnet-les-Oules, canton de Saint-Galmier (Loire).

M. Ludovic-Marie-Eustache Neyrand, propriétaire rentier, et Mme Marie-Antoinette-Elisa Meaudre-Desgouttes, son épouse demeurant ensemble au Château de Péronne par Lagny (Saône-et-Loire).

M. Louis-Hubert-Marie Meaudre-Desgouttes, propriétaire, demeurant à Bresches, commune de Charolles (Saône-et-Loire).

M. Marie-César-Alphonse Puvis de Chavannes, ancien magistrat, propriétaire et Mme Marie-Louise-Félicie Saint-Olive, son épouse, domiciliés ensemble au château de Brouchy, commune de Champagnat (Saône-et-Loire), demeurant alternativement au château de Brouchy et à Lyon, place Morand, 9.

M. Marie-Antoine-Ambroise-César Puvis de Chavannes, propriétaire, ancien magistrat, demeurant à la Croix-d'Arignat, commune de Champagnat (Saône-et-Loire).

M. Henri-Marie-Adolphe-André Duhamel, avocat près la Cour d'appel de Grenoble et Mme Jeanne-Huguette-Antoinette Puvis de Chavannes, son épouse, demeurant à la Tronche (Isère).

M. Marie-René-Etienne Gautier, propriétaire rentier et Mme Marie-Madeleine Fournier-Sarlovèze, son épouse, demeurant ensemble à Moulins (Allier), rue d'Orvilliers, n° 31.

M. Marie-Hugues-Pierre Gautier, propriétaire et Mme Sophie-Pauline Nouvellet, son épouse, demeurant à Paris-Auteuil, boulevard Exelmans, 68.

M. Marie-Alphonse-Maurice Gautier, propriétaire rentier, demeurant ci-devant à Lyon, rue Grôlée, 9, et actuellement à Paris, rue Boccador, 8.

M. Marie-Adrien Meaudre, propriétaire rentier et Mme Marguerite-Louise-Laure Peillon, son épouse, demeurant à Lyon, rue Sainte-Hélène, 30.

Ont vendu à la ville de Lyon une parcelle de terrain située à l'angle Sud-Ouest des rues Neuve-de-la-Villardière et de la Buire d'une contenance exacte de trois mille quatre cents mètres carrés;

Cette parcelle est confinée :

Au Nord par l'alignement méridional de la rue Neuve-de-la-Villardière se confondant avec l'alignement méridional de la place publique créée entre cette dernière rue et les rues de la Buire, Paul-Bert et Garibaldi, sur une longueur de quarante mètres cinquante centimètres.

A l'Est par l'alignement occidental de la rue de la Buire sur une longueur de quatre-vingt-un mètres quatre-vingt-onze centimètres

Au Sud, par une ligne menée normalement à l'alignement de la rue de la Buire sur une longueur de quarante mètres soixante-treize centimètres.

Et à l'Ouest, par une ligne menée parallèlement à l'alignement de la rue Neuve-de-la Villardière sur une longueur de quatre-vingt-sept mètres soixante-dix-huit centimètres.

Ces deux dernières limites séparent le terrain vendu du surplus de la propriété des vendeurs.

Cette parcelle de terrain figure à la matrice cadastrale des rôles sous le n° 223 p. de la section J du plan.

Les précédents propriétaires étaient :

Mme Marie-Elisabeth Guérin, veuve de M. Jean-Pierre-Benoit-Marie Meaudre, propriétaire rentière demeurant à Lyon, rue du Peyrat, 2.

M. Jean-Marie-Hugues Meaudre ou Meaudre-Desgouttes, propriétaire-rentier demeurant à Lyon, rue du Peyrat, 2.

Mme Anne-Marie-Valentine Meaudre, veuve de Julien-Marguerite-Edouard Puvis de Chavannes propriétaire rentière, demeurant au Brouchy, commune de Champagnat (Saône-et-Loire).

Mme Marie-Pierrette-Elisabeth Puvis de Chavannes veuve de M. Charles-Henri Gautier, propriétaire rentière demeurant à Lyon rue du Peyrat, 2.

M. Hugues-Louis Guérin propriétaire rentier demeurant à Lyon, rue Puits-Gaillot, n° 31.

M. le Marquis François-Marie de Corbeau de Vaulserre.

La ville de Lyon voulant purger la parcelle de terrain acquise des hypothèques légales pouvant la grever a fait déposer le 4 décembre 1906 au greffe du Tribunal Civil de Lyon, une expédition collationnée de son acte d'aquisition dont un extrait a de suite été affiché en l'auditoire dudit Tribunal au tableau à ce destiné ainsi que le constate un certificat délivré par le greffier de ce Tribunal le 18 décembre 1906.

Ce dépôt a été signifié :

1° A Mme Elise-Antoinette-Marie Desvernay des Arbres, épouse de M. Louis-Hubert-Marie Meaudre-Desgouttes, l'un des vendeurs susnommés, demeurant avec lui, et à ce dernier pour la validité, par exploit de Comte, huissier à Charolles, du 24 décembre 1906;

2° A M. Henri-Aimé Jourdan, propriétaire, demeurant au château de Golat, commune d'Agnin (Isère), pris comme subrogé-tuteur de Mlle Marie-Henriette-Elisabeth-Marguerite Puvis de Chavannes, mineure, sous la tutelle légale de M. Marie-Antoine-Ambroise-César Puvis de Chavannes, l'un des vendeurs susnommés, par exploit de Hanotte, huissier à Roussillon (Isère), du 24 décembre 1906;

3° A Mme Marguerite-Louise-Laure Peillon, épouse de M. Marie-Adrien Meaudre, l'un des vendeurs susnommés, demeurant avec lui, à ce dernier pour la validité et à M. le Procureur de la République à Lyon, par exploit de Berthet, huissier à Lyon, du 26 décembre 1906, avec déclaration à M. le Procureur de la République que la ville de Lyon ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèque légale, ferait la présente publication conformément à la loi.

En conséquence, les personnes qui pourraient avoir des droits d'hypothèque légale sur l'immeuble vendu sont tenues de les faire inscrire dans le délai de deux mois, à partir de la présente publication, sous peine de forclusion.

Signé : Delorme.

Digitized by Google

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2

Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 11 Janvier 1907

Grains et Farines

Blé de pays du rayon...	les 100 kil.	22 75	23 »
— de pays, autres provenances indigènes	—	23 25	23 75
— de Russie	—	26 00	27 »
— d'Amérique	—	25 »	25 50
— provinces danubiennes	—	23 50	24 50
— des Indes	—	» »	» »
— dur	—	24 »	25 50
Seigle	—	18 »	18 25
Orge de brasserie	—	21 »	23 »
— de mouture	—	17 »	18 »
Maïs	—	17 »	18 50
Sarrazin	—	22 25	23 »
Avoine nouvelle	—	20 50	21 75
Haricots bl. de Bourgogne	—	» »	» »
— nains de Hongrie	—	35 50	36 50
Farine de boulang. 1re q.	les 125 kil.	47 »	47 50
— — ronde	—	43 »	43 50
Son	les 100 kil.	» »	13 20
Fécule indigène	—	38 »	40 »
Riz de l'Inde	—	33 »	35 »
Riz du Japon	—	41 »	42 »
Riz de Saïgon	—	24 »	27 »
Rizon du Piémont écume	—	45 »	46 »
— — glacé	—	48 »	58 »
— — Caroline	—	84 »	88 »

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil.	60 »	72 »
— 1er choix	—	56 »	66 »
— marchandes	—	53 »	58 »
— irrégulières	—	47 »	50 »
Semoule	—	48 »	66 »

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 100 k.	123 »	138 »
— — vieilles	—	100 »	105 »
— — d'Amérique	—	Manque	
— de luzerne de France nouvelles	—	120 »	138 »
— — vieilles	—	85 »	93 »
— de luzerne d'Italie	—	140 »	145 »
Graines de colza ou navette	—	41 »	43 50
— de sainfoin	—	29 »	31 »
— de vesces	—	26 »	30 »

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	13 »	14 »
— de pays	—	11 »	12 »
Paille de froment	—	5 »	6 50
— de seigle	—	7 »	7 50

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	250 »	260 »
— à la princesse	—	300 »	330 »
Raisins de Corinthe	—	82 »	90 »
de Malaga	—	15 »	18 »
Figues de Bougie	—	28 »	40 »
— de Cosenza	—	60 »	75 »

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris	les 100 k.	81 50	82 50
— — coupé régulier	—	83 »	85 »
— — irrégulier	—	80 50	81 »
— — poudre	—	80 »	81 »
— — semoule	—	82 »	83 »
Sucre cristallisé indigène	—	25 50	26 50
— — exotique	—	» »	» »
Sirop de glucose 44 degrés	—	60 »	70 »

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k	290 »	310 »
— — Mysore	—	292 »	301 »
— Santos	—	248 »	263 »
— Java vert	—	300 »	318 »
— — jaune	—	385 »	400 »
— Démérari	—	310 »	320 »
— Haïti nature	—	270 »	350 »
— — trié	—	280 »	395 »
— Guadeloupe habit.	—	325 »	338 »
— — bonifieur	—	345 »	358 »
— Moka	—	360 »	400 »
Porto-Rico	—	320 »	330 »
Cost. Amér. et côtes fermes grugés	—	295 »	308 »
— — non grugé	—	280 »	290 »
Bahia	—	255 »	275 »

Cacaos

Cacao Maragnon-Para	les 100 k.	340 »	350 »
— Caraque et Carupano	—	355 »	385 »
— Puerto-Cabello	—	408 »	438 »
— Guayaquil	—	360 »	378 »
Cacao Trinitad	les 100 k.	340 »	350 »
— Martiniq. et Guadel.	—	310 »	320 »
— Bahia préparé	—	320 »	330 »
— Haïti	—	300 »	310 »
— Samana et Sanchez	—	315 »	322 »

Poivres

Poivre noir Aléppy	les 100 k.	400 »	485 »
— — Tellichéry	—	» »	» »
— — Saïgon	—	375 »	385 »
blanc	—	480 »	490 »

Suifs et produits stéariques

Huile de coco	les 100 k.	87 »	102 »
— de Palme dure et molle	—	83 »	88 »
Suif fondu de Paris (sans fût)	—	» »	88 »
— de province (en fût)	—	88 »	92 »
— pressé	—	110 »	115 »
Acide oléique (Oléine de saponification)	—	72 »	74 »
— — (— de distillation)	—	63 »	65 »
Acide stéarique (stéarine de saponification)	—	134 »	138 »
— (— de distillation)	—	123 »	133 »
Bougie saponifiée, 1re qual., les 100 paq. de 500 gr. net		72 »	77 »
— distillation —	les 100 k.	72 »	74 »
Glycérine blonde, 28°	—	95 »	100 »
— pharmaceutique, 30°	—	148 »	180 »

Huiles minérales

Huile de pétrole	l'hectolitre	28 20	29 50
— de schiste	—	24 »	25 »
Essence minérale	—	31 »	38 »

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra vierge pour	les 100 k.	170 »	190 »
— — surfine	—	» »	» »
— — Bari	—	» »	» »
— — fine	—	145 »	150 »
Huile commune lampe	les 100 k.	95 »	100 »
— de noix	—	178 »	220 »
— d'arachide surfine	—	85 »	113 »
— de sésame à brûler	—	80 »	84 »
— de lin	—	80 »	88 »
Huile de choux à bouche	—	105 »	125 »
— de colza brute	—	» »	» »
— — épurée	—	88 »	84 »
Savon Marseille bl. 1re q.	les 100 k.	64 »	68 »
— Marseille bl. 2e q.	—	57 »	59 »
bleu pâle, coupe ferme	—	55 »	57 »
— de palme marbré	—	48 »	50 »
d'oléine, 1re qualité	—	47 »	48 »
— — marbré	—	47 »	49 »
— de pulpe	—	37 »	39 »
— mou extra	—	40 »	41 »
— — ordinaire	—	30 »	32 »

Vins

Vin Beaujolais 1er choix	la pièce	118 »	160 »
— — 2e —	—	86 »	90 »
Vin Bas Beaujolais	la pièce	65 »	70 »
— Lyonnais 1er choix	—	68 »	78 »
— — 2e —	—	50 »	58 »
— Mâconnais 1er —	—	82 »	89 »
— — 2e —	—	58 »	60 »
Vin Bourgogne 1er —	—	88 »	120 »
— — 2e —	—	80 »	88 »
— ordinaire	—	» »	» »
— Auvergne 1er choix	—	» »	» »
— — 2e —	—	» »	» »
Bordeaux 1er —	la barrique	85 »	120 »
— — 2e —	—	88 »	98 »
Vin Roussillon 1er —	l'hectolitre	20 »	25 »
— — 2e —		18 »	19 »
— Montagne 1er —	—	19 »	24 »
— — 2e —	—	15 »	18 »
— Narbonne 1er —	—	19 »	22 »
— — 2e —	—	15 »	18 »
— Algérie 1er —	—	19 »	22 »
— — 2e —	—	15 »	16 »

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 86°...	l'hectol.	65 »	75 »
— de marc — ...	—	68 »	86 »
— Nord fin à 90° ...	—	47 50	48 50
Esprit Nord extra-fin à 90°	—	48 75	49 75
— de grain —	—	60 »	85 »
— mauvais goût —	—	45 50	48 50

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 5 au 11 Janvier 1907.

Marché en gros de la Martinière

Dindes	la pièce	8 »	10 »
Oies	—	8 »	8 »
Canards	—	2 50	4 »
Volailles 1re qual.	—	3 »	5 »
— 2e —	—	3 »	4 20
Poulets	—	1 75	2 75
Pigeons	—	0 90	1 20
Beurre	le kilog	3 »	3 40
Œufs	le cent	11 »	17 »
Fromages	le kilog	1 50	2 50

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre	le quintal métrique	8 »	12 »
Châtaignes	—	20 »	25 »

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille	Pérats	les 100 kil.	3 75
	Grelassons	—	3 70
	Chatilles choisies	—	3 30
	— lavées	—	4 10
	Braisettes lavées	—	4 »
	Malbroug	—	3 »
	Menu sortant	—	2 75
Anthracite		—	5 50
Coke cassé		—	3 60

TAXE OFFICIEUSE DU PAIN

La taxe établie officieusement pour le mois de janvier par le Syndicat patronal des boulangers de Lyon est ainsi fixée :

Pain de ménage ... le kilog 0 27

Pain blanc ... — 0 42

La Chambre Syndicale de la boulangerie a fixé la même taxe.

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1906.

DATES	COMPTANT	
Lundi, 7 Janvier	102 »	» »
Mardi, 8 —	102 »	» »
Mercr., 9 —	102 »	» »
Jeudi, 10 —	102 »	102 25
Vendr., 11 —	102 25	» »
Samedi, 12 —	102 »	» »

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 2 au 8 Janvier 1907

ABATTOIRS	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Anes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	TOTAUX en kilogrammes de viande
Vaise	664	856	2,639	4	1,513	»	»	»	»	»	272,971
Perrache	485	627	2,136	100	»	»	»	»	»	»	184,578
Corne-de-Cerf	»	»	»	»	»	48	8	»	»	»	42,358
Totaux	1,899	1,823	4,785	101	1,016	44	8	»	»	»	359,801

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 2 au 8 Janvier 1907

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi	Moutons	1,362	1,362	2 30	1 40	2 »	1 20	2 20	1 46		
	Veaux	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
	Porcs	914	694	1 22	1 16	1 90	1 76	2 »	1 80		
Vendredi	Bœufs et vaches	571	521	1 94	1 »	2 »	1 »	2 20	1 20		
	Veaux	1,079	1,019	1 30	1 04	2 »	1 26	2 20	1 46	19,369	5,277
	Moutons	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Lundi	Porcs	1,686	1,986	1 28	1 19	» »	» »	» »	» »		
Mardi	Bœufs et vaches	1,075	1,005	1 99	1 »	» »	» »	» »	» »		
	Veaux	607	987	1 30	1 »	» »	» »	» »	» »		
	Moutons	1,199	1,099	2 14	1 40	» »	» »	» »	» »		
Récapitulation	Bœufs et vaches	1,946	1,526						TOTAL.....	24,646 k.	
	Veaux	1,686	1,986								
	Moutons	2,561	2,461								
	Porcs	2,600	2,580								

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 1er au 7 Janvier 1907 (1re semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE 1907	RECETTES DE LA SEMAINE 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1907	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	163,816 02	164,627 33	4,188 76	» »	» »	» »	» »	» »
Nouvelle Cie Lyonnaise de Tramways								
Tramway de Lyon à Neuville	4,267 80	4,278 70	2 10	» »	» »	» »	» »	» »
— Lyon-Croix-Rousse à Caluire	2,379 15	9,667 65	» »	289 50	» »	» »	» »	» »
Funiculaire de Lyon (r. Tarme) à la Croix-Rousse	4,316 50	5,254 95	» »	938 45	» »	» »	» »	» »
— Croix-Pâquet —	5,631 33	5,594 95	56 50	» »	» »	» »	» »	» »
Lignes de la Cie F.-O-L	13,961 93	13,623 20	138 65	» »	» »	» »	» »	» »

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 2 au 6 Janvier 1907

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES Aux Abattoirs Pièces	Aux Abattoirs kilogr.	Dans les Magasins Pièces	Dans les Magasins kilogr.	Aux Criées Pièces	Aux Criées kilogr.	Dans les Halles et Marchés couverts Pièces	Dans les Halles et Marchés couverts kilogr.	Sur les Marchés découverts Pièces	Sur les Marchés découverts kilogr.	TOTAUX Pièces	TOTAUX kilogr.
Bœufs et vaches	2	589	»	»	»	»	»	»	»	»	3	589
Veaux	1	70	»	»	»	»	»	»	»	»	1	70
Moutons	11	165	»	»	»	»	»	»	»	»	11	165
Porcs	3	240	»	»	»	»	»	»	»	»	3	240
Chèvres	2	32	»	»	»	»	»	»	»	»	2	32
Chevreaux et agneaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chevaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fœtus	100	»	»	»	»	»	»	»	»	»	100	»
Abats divers	100	398	»	»	»	»	2	63	»	»	102	461
Viandes fraîches	6	18	»	»	»	»	»	»	»	»	6	18
Viandes salées	»	»	»	»	»	»	1	26	»	»	1	26
Poissons (marée)	»	»	»	237	»	38	»	20	»	»	»	295
Poissons (eau douce)	»	»	»	»	»	93	»	»	»	»	»	93
Langoustes et homards	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crevettes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ecrevisses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Huîtres, coquillages	»	»	»	153	»	885	»	»	»	»	»	1,038
Gibiers (à plumes)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gibiers (à poils)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Volailles	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»
Pigeons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lapins domestiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Champignons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Légumes divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fruits divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Escargots	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Facteurats de la ville de Lyon, du 4 au 10 Janvier 1907

DÉSIGNATION DES DENRÉES		4 Janvier		5 Janvier		6 Janvier		7 Janvier		9 Janvier		9 Janvier		10 Janvier	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil...	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 10	1 •	• •	• •	• •	• •
Anges	—	• •	• •	0 80	0 70	• •	• •	• •	• •	1 •	0 60	• •	•	• •	• •
Barbues	—	1 70	1 60	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 50	1 40	• •	• •
Bars	—	2 50	2 1(	5 10	3 •	2 20	2	2 50	2 10	2 03	2 60	2 10	1 90	3 10	2 60
Cabillauds	—	• •	• •	• •	• •	1 •	•	• •	• •	• •	• •	1 10	1 •	• •	• •
Carrelets	—	1 •	0 80	• •	•	• •	•	1 •	0 70	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Colins	—	• •	• •	1 20	0 9(	• •	• •	1 •	0 60	0 80	• •	0 60	0 7(	1 •	0 60
Congres	—	0 60	0 7(	1 •	0 80	2 00	0 7(	0 80	• •	1 •	0 80	0 60	0 7	1 •	0 80
Dorades	—	• •	• •	1 60	1 2(	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 60	1 40
Esturgeons	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 00	1 2	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Grondins	—	1 •	0 80	• •	•	1 12	1 •	1 •	• •	• •	•	• •	•	1 20	1 10
Harengs frais	le cent.	6 •	0	7 •	0 •	0 •	5	0 80	4 00	0 •	4	0 •	4	0 •	5 •
Limandes	le kil...	0 70	0 60	0 80	0 7	0 00	• •	2 70	0 0	0 50	0 7	0 60	•	0 80	0 70
Lotte de mer	—	1 50	1 2	1 20	1	1 30	1 10	1 40	1 2(	1 20	1 •	1 •	0 80	1 40	1 20
Maquereaux	—	1 40	1 20	1 50	1 10	• •	• •	• •	• •	1 10	1 •	• •	•	1 10	1 00
Merlans	—	1 40	1 2(	1 10	0 9	• •	• •	1 10	1	1 •	0 8(	2 03	0 60	1 40	1 2(
Merlus	—	1 •	• •	1 10	0 9	1 10	1 •	1 •	0 60	1 •	0 8(	1 30	1 1	1 20	1 •
Mulets	—	1 30	1 2	1 50	1 4(	• •	• •	1 30	1 2(	1 40	1 3(	1 60	1 30	1 40	1 10
Raies	—	1 •	0 60	1 10	0 90	1 20	0 6	1 •	0 7	1 10	0 8(	0 20	0 7(	1 •	0 80
Rougets-barbets	—	2 80	2 0	1 70	1 5(	1 60	1 6	1 60	1 40	2 •	1 60	1 70	1 3(	2 20	1 80
Saint-Pierre	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 00	• •	• •	• •	• •	• •
Sardines 1/2 sel	—	1 20	1	1 •	• •	• •	• •	1 20	1 •	• •	• •	• •	• •	1 10	1 •
Soles	—	4 40	4 •	4 •	2 3	0 30	4 4	4 00	4 10	4 •	2 •	4 20	5 4	4 20	3 60
Saumons	—	0 •	5 70	• •	• •	0 60	0 0(	• •	• •	• •	• •	0 10	8	• •	• •
Turbots	—	• •	• •	2 30	2 •	• •	• •	• •	• •	2 00	2 2	• •	• •	2 20	2 40
Vives	—	0 70	0 60	0 00	0 0	0 12	0 40	• •	• •	0 10	0 8(	• •	• •	0 70	0 0(
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil..	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Anguilles mortes	—	1 20	• •	• •	• •	1 40	1 2	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Barbeaux	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 30	1 20	1 40	• •	• •	• •	• •	• •
Brochets	—	2 •	1 0	3 10	1 60	2 30	2	2 •	1 60	2 50	2 •	2 40	2 1(	2 10	1 60
Carpes	—	• •	• •	1 •	• •	• •	• •	0 00	• •	1 •	0 9(	• •	1 •	1 •	• •
Lottes eau douce	—	3 20	2 1(	3 •	•	3 40	3 20	• •	• •	3 •	• •	• •	• •	2 80	2 70
Ombres-chevaliers	—	0 •	2 00	2 40	1 7	3 •	2 •	2 50	• •	3 10	2 00	2 70	2 1(	2 10	2 50
Perches	—	• •	• •	1 50	1 10	1 50	1 4	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Truites	—	0 •	0 2	• •	•	3 60	3 3(	2 •	3 •	6 •	0 •	0 3(	4 3(	7 40	0 1(
Truites saumonées	—	• •	• •	0 •	0 1(	5 •	4 •	• •	• •	7 •	0 1(	3 50	0 •	3 50	0 •
Friture	—	1 •	2 8	1 20	1 •	1 •	0 0(	• •	• •	0 80	•	1 •	0 0	1 •	0 90
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil...	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Crevettes rouges	—	0 70	3 5	0 40	2 20	0 60	1 20	0 40	0 1(	7 10	4 0	0 70	5 3	2 20	1 6
Crevettes grises	—	• •	• •	1 20	1	1 •	• •	• •	• •	1 20	0 8(	0 00	0 0	1 •	0 80
Ecrevisses	—	5 50	2 00	0 •	1 •	7 •	0 •	0 50	1 5	5 10	1 2(	• •	•	0 40	5 30
Langoustes	—	1 30	1	1 20	1 •	1 40	1 2	0 10	3 80	1 •	3 0	1 10	2 7(	1 40	1 •
Homards	—	• •	• •	• •	• •	0 50	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 00	0 30
Escargots	—	1 50	1 40	1 40	•	1 60	1 40	1 40	1 5	1 50	1 40	1 40	1 2	• •	• •
Moules	—	0 40	0 5	0 40	0 30	0 00	0 2	0 40	0 30	0 40	0 50	0 35	• •	0 50	0 30
Clovisses	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Huitres Marennes, n° 2	le cent.	0 50	•	6 00	• •	2 50	• •	0 50	• •	6 50	• •	0 50	•	0 50	• •
— 3	—	4 50	•	4 50	• •	4 50	• •	4 50	• •	4 50	•	4 50	• •	4 50	• •
— 4	—	5 •	•	5 •	• •	3 •	•	2 •	•	5 •	•	2 •	• •	2 •	• •
Huitres d'Arcachon, n° 2	—	4 •	•	4 •	• •	4 •	•	4 •	•	4 •	•	4 •	• •	4 •	• •
— 3	—	2 •	• •	2 •	• •	2 •	• •	2 •	• •	2 •	• •	2 •	• •	2 •	• •
— 4	—	1 25	•	1 25	• •	1 25	• •	1 25	• •	1 25	• •	1 20	•	1 20	• •
— 0	—	1 •	• •	1 •	•	1 •	• •	1 •	• •	1 •	• •	1 •	• •	1 •	• •
Volailles															
Canards	la pièce.	• •	• •	2 •	2 50	2 75	2 00	• •	• •	2 •	2 50	• •	•	• •	• •
Dindes	—	0 •	0 •	5 •	5 •	2 •	0	• •	• •	• •	• •	7 •	5 •	3 •	5 50
Oies	—	• •	• •	0 •	0	0 50	0	0 •	4 50	• •	• •	0 •	0 •	0 50	0 50
Poulardes ou chapons de Bresse	—	18 •	5 •	10 •	0	8 •	5	• •	• •	0 •	4	• •	•	7 •	4 •
Poulets	—	2 50	2 25	4 •	2 50	0 75	2	2 50	2 •	5 •	2	2 50	2	2 •	1 50
Pigeons	—	1 •	0 75	1 •	0 85	1 •	0 75	• •	•	0 85	0 70	• •	• •	1 •	0 75
Pintades mortes	—	2 50	2 2(	2 25	2	2 50	2 25	2 50	2 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Foie gras	—	0 •	2	5 •	•	0 00	0 •	• •	• •	0 •	• •	• •	• •	0 •	5 •
Lapins domestiques	—	• •	•	1 75	1 50	• •	• •	• •	• •	1 50	1 25	• •	•	• •	• •
Gibier à poil															
Chevreuils	le kil..	1 8	1 70	2 10	1 0	2 20	2	1 80	1 0	• •	• •	1 90	1 7(	• •	• •
Lièvre français	la pièce	0 50	7	9 •	7 •	0 •	6	7 50	6	8 •	6 •	7 00	7 •	0 00	7 •
Lièvres étrangers	—	• •	• •	7 •	0 •	0 •	5	• •	• •	5 00	0	2 •	•	8 •	0 80
Lapins de garenne	—	1 75	1 5	2 10	2	1 80	1 60	2 •	1 0	1 75	1 50	1 70	1 0	1 75	1 50
Sangliers	le kil.	1 80	1 7	1 70	1 2(	• •	• •	1 80	1 0(	2 •	• •	• •	• •	• •	• •
Gibier à plumes															
Faisans	la pièce.	5 •	2	4 50	5 5	3 •	4 •	4 •	2 50	• •	•	4 10	5 0	4 •	3
Courlis	—	1 10	1	1 30	1 1(	• •	• •	1 10	1 •	1 •	• •	1 •	•	• •	• •
Bécasses	—	4 •	1 5(	1 30	1 7(	2 00	1 5(	2 50	1 50	2 10	2	4 •	1	0 50	2 50
Canards sauvages	—	2 50	1 7(	2 •	2 •	2 •	2 •	2 50	1 7	2 50	1 5(	2 25	1 7(	2 50	1 50
Sarcelles	—	1 10	0 50	1 20	1 •	1 •	0 0(	1 10	1 •	1 •	0 60	1 •	0 80	1 10	0 0(
Perdrix rouges	—	5 •	2 2	2 25	2 •	2 00	2	2 2(	2	2 00	2 •	2 75	1 5	2 50	2 •
Perdrix grises	—	2 25	2	2 •	1 75	2 •	1 80	• •	• •	2 •	•	2 25	2	2 25	1 75
Poules d'eau	—	0 00	0 50	• •	• •	2 70	0 0	0 60	0 50	0 50	0 40	0 00	0 4(	• •	• •
Outardes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Râles de genêt	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Râles d'eau	—	0 70	2 40	0 00	0 50	2 50	0 40	0 40	0 20	0 50	0 4	• •	• •	0 5	0 30
Pluviers	—	0 70	0 00	0 00	• •	2 40	2 50	0 50	0 40	0 70	0 0	0 12	2 40	• •	•
Cailles	la douz.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	5 •	• •	• •	•	• •	•	• •	•

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 4 au 10 Janvier 1907 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		4 Janvier		5 Janvier		6 Janvier		7 Janvier		8 Janvier		9 Janvier		10 Janvier	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Alouettes	—	2 »	1 80	2 50	1 50	1 50	1 50	1 50	» »	2 »	1 50	2 25	1 50	2 50	1 50
Grives	—	3 »	3 »	3 50	2 »	3 »	3 »	4 »	3 »	5 »	4 »	4 50	3 50	5 »	4 »
Merles	le douz.	5 »	» »	5 »	4 »	4 »	» »	4 »	» »	5 »	4 »	» »	» »	5 »	» »
Bécassines	—	14 »	8 »	16 »	7 »	18 »	8 »	12 »	6 »	14 »	7 »	16 »	9 »	14 »	8 »
Vanneaux	—	7 »	6 »	8 »	6 »	2 »	5 »	7 »	2 »	6 »	5 »	7 »	6 »	6 »	»
Pigeons ramiers	la pièce	1 »	0 80	1 10	2 80	» »	» »	2 22	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Macreuses	—	» »	» »	» »	» »	1 »	2 62	» »	» »	1 12	1 »	» »	» »	» »	» »
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil...	3 20	3 »	3 20	3 »	2 60	3 40	2 40	3 20	2 26	3 »	» »	» »	2 22	2 22
Œufs	le cent..	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Gruyère	le kil...	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brie	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Roquefort imitation	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Camembert 1re choix	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Camembert imitation	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Munster	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Soleil-Mercellin	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Reblochons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Petits bleus d'Auvergne	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil...	2 20	2 »	2 20	2 40	2 40	2 2	2 20	2 10	2 »	1 2	1 82	1 2	1 70	1 62
Choux de Bruxelles	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois Décembre 1906.

Bibliothèques municipales.

DÉSIGNATION des Bibliothèques municipales	NOMBRE de livres lus sur place	NOMBRE de livres prêtés	NOMBRE de lecteurs inscrits pendant le mois
Grande Bibliothèque	5,838	124	3,025
Bibliothèque du Palais des Arts	2,812	46	2,340
— du 1er arrond't	26	226	12
— du 2e —	32	1,368	21
— du 3e —	547	274	12
— du 4e —	67	572	7
— du 5e — (et succurs de Vaise)	74	934	21
— du 6e —	101	1,068	12

Situation numérique mensuelle de la fréquentation des écoles municipales.

		NOMBRE d'inscriptions	CHIFFRE MOYEN de la fréquentation journalière	NOMBRE d'élèves sortis
Ecoles supérieures	garçons	664	626	53
	filles	903	847	54
Ecoles primaires élémentaires 1re circonscript.	garçons	4,239	2,290	16
	filles	4,214	3,810	25
Ecoles primaires élémentaires 2e circonscript.	garçons	6,401	2,233	160
	filles	5,621	5,9.2	139
Ecoles maternelles 1re circonscription		3,182	2,225	»
Ecoles maternelles 2e circonscription		2,975	2,062	»
Totaux		30,362	26,124	389

Situation numérique mensuelle de la fréquentation des garderies du jeudi.

NOMBRE D'ÉCOLES où fonctionnent les garderies du jeudi	NOMBRE D'ÉLÈVES inscrits	CHIFFRE MOYEN de la fréquentation journalière
33	2,790	4,108

Ouvroirs municipaux. — Etat numérique de la fréquentation mensuelle.

NOMBRE d'ouvroirs	COURS DU MATIN		COURS DU SOIR	
	Elèves inscrites	Moyenne des présences journalières	Elèves inscrites	Moyenne des présences journalières
21	4,124	2,252	3,749	2.776

Cantines scolaires. — Etat numérique de la fréquentation mensuelle.

NOMBRE de cantines scolaires	NOMBRE de tickets vendus à 0 fr. 12	NOMBRE de tickets distribués gratuitement	NOMBRE TOTAL de repas servis dans les cantines
43	11,103	7,502	18,702

Digitized by Google

ÉTAT COMPARATIF DES PRODUITS COMMUNAUX afférents aux exercices 1906 et 1905 encaissés pendant les mois de Décembre 1906 et 1905

ARTICLES du BUDGET	NATURE DES RECETTES	RECETTES DU MOIS		DIFFÉRENCES EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCES EN FAVEUR DE		PRÉVISIONS budgétaires ANNUELLES
		1906	1905	1906	1905	1906	1905	1906	1905	
Chapitre Ier	**Taxes municipales**									
Art. 1	Alcool	262,787 37	179,260 31	83,507 03	» »	1,607,012 24	1,522,119 16	80,892 08	» »	1,400,000 »
— 2	Cercles, mises privées et voitures automobiles	39,277 48	62,162 26	» »	22,209 42	489,809 82	485,119 38	4,690 44	» »	515,000 »
— 12	Locaux des loueurs et marchands de chevaux	736 93	664 10	64 83	» »	9,028 28	8,391 40	637 18	» »	6,000 »
— 11	Constructions neuves	23,917 35	30,085 52	» »	2,163 17	254,588 46	476,712 45	» »	222 313 99	350,000 »
— 12	Taxe d'entretien	21,848 12	24 199 »	698 12	» »	872,678 60	257,276 56	15,402 04	» »	604,200 »
— 13	Débits	82,672 28	65,683 10	» »	12,990 82	1,172,988 01	1,106,631 20	16,916 53	» »	1,247,000 »
— 14	Propriétés bâties	25,812 30	127,762 81	» »	31,922 51	2,991,548 31	2,936,688 12	54,850 22	» »	1,912,202 »
— 15	Propriétés non bâties	843 63	3,725 20	» »	3,081 75	82,221 »	83,502 00	» »	1,281 86	381,000 »
— 16	Taxe d'habitation	136,672 06	148,172 42	» »	11,526 34	1,856,822 16	1,770,293 72	86,729 18	» »	3,008,000 »
— 17	Locaux servant à l'exercice d'une profession	26,435 76	31,439 62	» »	4,983 84	339,797 70	318,111 70	11,653 80	» »	93,000 »
— 18	Cercles	2,977 01	» »	2,977 01	» »	26,492 68	22,647 31	» »	2,114 63	28,000 »
— 19	Théâtres	25,630 80	42,353 22	3,586 68	» »	168,371 40	153,385 »	14,986 40	» »	160,008 »
	TOTAUX	723,465 11	731,507 17	88,837 59	38,872 23	9,514,157 26	9,480,212 22	289,505 87	225 710 19	9,723,008 »
	DIFFÉRENCES			1,960 92	» »			63,885 08	» »	
Chapitre Ier	**Abattoirs, Marchés, Entrepôts**									
Art. 20	Taxes d'abatage	32,207 93	33,276 71	» »	768 72	393,553 01	370,028 27	12,524 74	» »	360,002 »
— 21	Droit de tripée et d'échaudage	4,618 85	4,386 78	232 07	» »	48,121 67	46,342 69	1,772 28	» »	40,008 »
— 22	Attache et place au marché aux bestiaux	15,065 70	16,163 86	» »	1,098 12	182,886 80	175,726 65	12,157 15	» »	160,000 »
— 23	Pesage aux abattoirs et marché	8,100 58	7,728 20	372 62	» »	87,312 38	80,507 60	6,801 78	» »	73,000 »
— 24	Produits divers, abattoirs et marché	811 23	1,211 92	» »	1,139 92	12,310 72	19,172 23	161 49	» »	20,000 »
— 25	Halle de la Martinière	» »	75 »	» »	75 »	5,110 »	6,781 25	» »	881 25	6,000 »
— 28	Halle des Cordeliers (cases)	2,038 78	5,268 20	364 10	» »	73,842 90	74,032 30	810 60	» »	70,000 »
— 29	Divers marchés couverts	» »	» »	» »	» »	7,870 »	8,548 »	» »	270 »	8,000 »
— 31	Droits d'attache des voitures de maraîchers et de fruitiers	4,415 87	3,237 80	» »	818 93	70,253 30	62,203 13	1,931 15	» »	72,000 »
— 33	Boucherie chevaline	1,170 »	1,584 »	122 »	» »	15,296 »	13,930 »	1,376 »	» »	13,000 »
— 34	Entrepôt des Douanes	4,862 01	2,212 22	49 42	» »	77,234 11	73,851 72	4,182 32	» »	70,000 »
— 30	Marchés découverts	26,080 10	28,323 12	» »	2,243 »	322,862 20	321,655 36	17,014 60	» »	354,600 »
— 31	Droits d'attache des marchands forains	268 »	» »	264 »	» »	4,103 »	» »	4,103 »	» »	3,000 »
	TOTAUX	103,305 92	113,201 53	1,539 21	8,133 82	1,388,114 02	1,319,787 23	21,968 14	1,551 25	1,233,600 »
	DIFFÉRENCES			» »	4,593 53			60,356 80	» »	
	Service des Eaux.									
	Concessions payables par trimestre	11,394 25	12,721 70	» »	1,327 45	872,285 20	534,416 14	44,841 62	» »	
Art. 49	id. id. semestre	23,894 »	57,680 50	32,913 50	» »	1,821,080 »	1,539,722 80	82,357 20	» »	2,151,600 »
	Ventes d'eau au compteur, prorata supplément	5,550 94	7,971 22	579 32	» »	129,242 57	190,408 30	8,838 07	» »	
	TOTAUX	103,729 12	73,673 82	33,402 32	1,327 42	2,400,612 37	2,264,575 41	136,036 96	» »	
	DIFFÉRENCES			32,095 37	» »			136,036 96	» »	
Chapitre Ier	**Inhumations et Cimetières.**									
Art. 51	Droits d'inhumations (1)	54,122 80	23,077 50	28,135 30	» »	606,053 48	265,642 70	340 410 78	» »	440,000 »
— 52	Droits d'exhumations	960 »	990 »	» »	30 »	21,810 »	22,850 »	990 »	» »	20,000 »
— 54	Concessions de terrains	9,986 72	5,573 46	4,413 32	» »	109,147 07	185,296 33	23,851 34	» »	190,000 »
— 55	Produits divers	1,914 »	463 50	1,428 10	» »	52,761 »	14,973 35	17,787 65	» »	18,000 »
	TOTAUX	81,853 52	30,106 40	30,277 12	30 »	866,742 13	485,762 38	382,979 75	» »	868,000 »
	DIFFÉRENCES			30,947 12	» »			382,979 75	» »	
Chapitre Ier	**Domaine public.**									
Art. 35	Droits de Voirie	13,278 43	13,429 22	» »	1,220 21	345,884 42	347,613 70	» »	1,752 21	350,000 »
— 37	Vogues	» »	» »	» »	» »	37,610 51	47,411 37	10,422 14	» »	50,000 »
— 38	Installations diverses	3,470 23	892 11	2,550 14	» »	12,791 61	12,431 84	2,359 77	» »	12,000 »
— 39-40-41	Locations sur bas-ports et rivières	273 »	828 70	146 30	» »	23,087 10	22,900 15	786 95	» »	22,300 »
— 76	Stationnement des voitures, fiacres, etc	8,638 50	182 »	8,456 50	» »	30,213 50	24,143 »	» »	3,528 50	35,000 »
— 83	Marchands ambulants	182 »	12 »	168 »	» »	3,212 »	4,008 »	» »	396 »	3,000 »
— 130	Droits de vérification des appareils à gaz	1,134 70	230 10	904 20	» »	8,538 70	7,998 10	550 80	» »	7,300 »
— 131	Id. id. instal. électriques	962 73	496 23	369 50	» »	4,191 50	4,480 32	11 »	» »	3,000 »
	TOTAUX	25,512 25	16,538 42	10,235 84	1,222 21	493,552 44	421,035 88	12,207 41	5,623 71	
	DIFFÉRENCES			9,004 23	» »			12,523 75	» »	481,808 »
	RÉCAPITULATION	1,225,139 43	255,727 34	167,070 84	97 658 73	11 668.185 96	14.032.403 56	888.727 65	232,945 15	14,323,300 »

Indépendamment de ces recettes, qui se perçoivent journellement, il en est d'autres qui ne peuvent figurer dans un état comparatif, parce qu'elles ne sont perçues qu'à des intervalles irréguliers ou éloignés, et même parfois à la fin de l'année. Elles sont évaluées annuellement à la somme de :

Centimes communaux ordinaires et extraordinaires (art. 1 à 7 du chap. Ier, et 1 à 3 du chap. II)	Fr.	3,468,900 »
Affermage de divers services et biens communaux (art. 25, 27, et 83 du chap. Ier)		87,100 »
Produit des propriétés communales (art. 36 à 68 du chap. Ier)		478,968 »
A reporter		4,084,968 »

Report	4,084,968 »
Rentes et intérêts de fonds placés (art. 82 à 72 et 133 à 142 du chap. Ier)	230,348 »
Redevances pour occupation du domaine public (art. 36, 42 à 45, 75, 77 à 82 et 84 à 86 du chap. Ier)	1,290,727 »
Fonds de concours, subventions et remboursements (art. 90 à 108 du chap. Ier)	708,184 »
Droits et produits divers (art. 102 à 119 et 122 à 132 du chap. Ier)	75,932 »
Ventes previsionnelles de terrains communaux (art. 4 du chap. II)	100,200 »
Annuités de remboursements d'emprunts et divers (art. 8 à 15 bis du chap. II)	1,122,418 34
Théâtres municipaux (art. 73 et 74 du chap. Ier)	615,602 »
TOTAL	7,293,862 34

(1) Ces droits se décomposent comme suit : 6e classe et transferts : 15,311 35 ; convois de luxe : 11,090 », cercueils et ornements : 24,821 55.

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Décembre 1906.

Mariages. — Age et état civil des époux.

AGES	Époux				Épouses			
	Célibataires	Veufs	Divorcés	TOTAL	Célibataires	Veuves	Divorcées	TOTAL
De moins de 30 ans	3	•	•	2	39	•	•	29
De 20 à 24 ans	105	•	•	108	132	•	1	137
De 25 à 29 ans	10	3	2	107	69	5	2	76
De 30 à 34 ans	32	7	4	10	29	11	2	42
De 35 à 39 ans	12	9	2	23	3	4	3	11
De 40 à 49 ans	18	13	4	29	8	15	1	24
De 50 à 59 ans	3	9	1	13	2	6	1	9
De 60 ans et au-dessus	1	7	1	9	•	2	•	2
TOTAUX	277	48	14	339	286	43	10	339

Mariages. — Naissances.

ARRONDISSEMENTS	Mariages : Avec contrat	Sans contrat	TOTAL	Nombre d'enfants légitimes par le mariage	Divorces.	Naissances d'enfants vivants : Légitimes m.	f.	Illégitimes m.	f.	TOTAL m.	f.	Accouchements multiples : Nombre	Enfants m.	f.	Reconnaissances : Par le père	Par la mère	TOTAL
1er arrond.	11	36	47	5	1	24	23	2	1	26	24	•	•	•	1	•	1
2e — ..	7	34	41	6	1	21	43	11	10	41	53	3	3	3	10	10	113
3e — ..	19	90	109	10	3	99	89	26	26	125	115	2	2	2	11	4	15
4e — ..	6	27	33	•	•	16	18	1	1	17	19	1	1	1	•	6	6
5e — ..	16	42	19	8	1	32	38	12	6	44	44	1	1	1	•	3	3
6e — ..	12	45	57	12	6	39	35	7	12	46	47	1	1	1	•	4	4
Extra-muros	•	•	•	•	•	22	10	11	13	33	23	1	3	•	•	•	•
TOTAUX..	61	271	339	38	20	239	256	73	69	312	325	7	7	7	22	123	141
TOTAUX GÉNÉRAUX						515		142		657			11		141		

Décès par profession, sexe et état civil

(de 15 ans et au-dessus).

PROFESSIONS	Célibataires m.	f.	Mariés m.	f.	Veufs m.	f.	Divorcés m.	f.	TOTAUX m.	f.
Rentiers	2	6	13	7	2	16	•	•	20	27
Professions libérales	1	•	3	•	1	•	•	•	5	•
Militaires	6	•	•	•	•	•	•	•	6	•
Commerçants	3	1	12	3	2	2	•	•	16	11
Industriels	•	•	1	•	1	•	•	•	2	•
Employés	2	2	25	1	3	•	•	•	31	10
Ouvriers	58	64	106	29	42	69	1	1	207	223
Sans profession	20	23	16	41	20	86	•	1	56	145
TOTAUX	93	103	176	141	71	167	1	3	349	416
TOTAUX GÉNÉRAUX	200		328		241		4		765	

Maladies zymotiques. — Décès par arrondissement.

DÉSIGNATION des MALADIES	1er arrondissem't m.	f.	2e arrondissem't m.	f.	3e arrondissem't m.	f.	4e arrondissem't m.	f.	5e arrondissem't m.	f.	6e arrondissem't m.	f.	Extra-muros m.	f.	TOTAUX m.	f.
Fièvre typhoïde	1	•	•	2	1	2	1	2	1	•	•	1	1	1	3	8
Rougeole	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Scarlatine	1	1	•	•	•	•	•	•	1	•	•	1	1	•	3	3
Variole	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Erysipèle	1	•	1	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	3	•
Croup, diphtérie	•	•	•	•	•	•	1	1	•	•	•	•	•	1	1	2
Coqueluche	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1
Infections puerp[les]	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	1
TOTAUX....	3	1	1	2	3	3	1	3	3	•	•	3	2	3	13	15
TOTAUX GÉNÉRAUX	4		3		6		4		3		2		5		28	

Décès par âges et par causes.

CAUSES DES DÉCÈS	de 1 jour à 1 an m.	f.	de 1 à 20 ans m.	f.	de 20 à 40 ans m.	f.	de 40 à 60 ans m.	f.	de 60 ans et au-dessus m.	f.	TOTAUX m.	f.
Maladies zymotiques : Fièvre typhoïde	•	•	1	1	3	1	2	•	•	•	5	3
Rougeole	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Scarlatine	•	•	2	2	1	•	•	•	•	•	3	2
Variole	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Erysipèle	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	1	•
Croup, diphtérie	•	•	1	2	•	•	•	•	•	•	1	2
Coqueluche	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Infections puerpérales	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	1
Congestions et apoplexies cérébrales	•	•	•	•	1	0	8	28	26	38	38	
Méningite	3	1	6	6	•	•	•	2	•	•	11	9
Phtisie pulmonaire, tuberculose	•	•	8	3	41	31	39	18	16	8	93	69
Maladies aiguës du poumon	13	12	9	9	4	3	19	10	20	25	65	73
Maladies chroniques du poumon	•	•	•	•	1	1	1	2	10	12	12	15
Maladies du cœur	•	•	1	1	3	9	13	15	16	40	33	65
Gastro-entérite	4	4	•	•	•	1	2	•	•	•	6	6
Péritonite	•	•	•	•	3	•	1	2	•	2	1	7
Maladies du foie	•	•	•	•	2	1	4	2	2	5	8	10
Albuminurie, néphrite	•	•	•	•	1	1	4	7	13	10	12	22
Autres suites de l'appareil : Cérébro-spinal	•	•	1	1	1	1	3	3	4	7	9	13
Circulatoire	•	•	•	•	1	1	5	•	3	3	9	4
Respiratoire	•	•	1	•	3	•	4	2	8	12	16	14
Digestif	•	•	•	•	1	1	1	3	3	2	5	6
Génito-urinaire	•	•	•	•	•	•	1	•	6	2	7	2
Maladies du tissu cellulaire, des os, des articulations	1	1	•	•	2	2	•	1	•	•	3	4
Suite de traumatisme et opérations chirurgicales	•	•	•	•	1	•	•	1	•	•	1	1
Faiblesse congénitale	19	11	1	•	•	•	•	•	•	•	20	11
Sénilité	•	•	•	•	•	•	•	•	6	21	6	24
Cancers, tumeurs, sarcômes	•	•	•	•	3	4	6	19	6	23	15	46
Affections générales	1	•	3	1	•	•	1	•	2	3	6	9
Intoxications	•	•	•	•	1	1	1	•	•	•	2	1
Morts violentes et accidentelles	•	2	1	•	3	1	1	3	•	•	7	5
Suicides	•	•	•	•	1	1	2	1	2	•	5	2
TOTAUX...	42	32	36	33	74	64	121	116	145	217	418	472
TOTAUX GÉN[aux]	74		69		116		237		362		890	

Décès par arrond.

1er arrondis..	90
2e — ..	110
3e — ..	278
4e — ..	74
5e — ..	101
6e — ..	127
Extra-muros.	107
TOTAL....	890

Mort-nés..... Légitimes.... 23 / Naturels ..... 14 — 37

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Décembre 1906.

Caisse d'épargne de Lyon. — Opérations effectuées en l'année 1906

NOMBRE de livrets au 1er Janv. 1907	LIVRETS ouverts en 1906	TOTAL	LIVRETS soldés	RESTE au 31 Déc.	NOMBRE de versements au	VERSEMENTS du mois	TOTAL des versements au 31 Déc.	NOMBRE de remboursements au	REMBOURSEMENTS du mois	TOTAL des remboursements au 31 Déc.
300,426	23,276	323,698	16,886	306,797			214,043			140,007

SOLDE dû au 1er Janv.	VERSEMENTS	TRANSFERTS RECETTES	ARRÉRAGES	INTÉRÊTS CAPITALISÉS	TOTAL	REMBOURSEMENTS	TRANSFERTS PAIEMENTS	Retraits de rentes	TOTAL	SOLDE dû au 31 Déc.
100,656,160 87	32,694,414 »	823,260 83	96,868 30	3,011,232 63	137,281,676 13	31,892,344 18	649,056 93	1,060,679 01	33,608,300 11	103,679,574 02

Caisse d'épargne de Lyon-Croix-Rousse. — Résumé des opérations du mois et comparaison avec le mois correspondant de 1905

		DÉPOTS REÇUS			DÉPOTS REMBOURSÉS				NOMBRE DE COMPTES existant au dernier jour du mois
		VERSEMENTS en espèces	TRANSFERTS VERSEMENTS	TOTAL	EN ESPÈCES	TRANSFERTS PAIEMENTS	COMPTES de rentes	TOTAL	
NOMBRE de dépôts	Décembre 1906....	916	1	910	762	3	»	765	22,698
	Décembre 1905....	1,054	3	1,057	669	2	»	671	22,631
	DIFFÉRENCE en plus	»	»	»	93	1	»	94	67
	DIFFÉRENCE en moins	136	2	136	»	»	»	»	»
MONTANT des dépôts	Décembre 1906....	136,164	1,702 21	137,866 21	1 2,374 91	508 57	»	172,633 48	»
	Décembre 1905....	156,568	1,645 31	158,213 31	175,542 25	1,238 66	»	178,781 24	»
	DIFFÉRENCE en plus	»	»	»	»	»	»	»	»
	DIFFÉRENCE en moins	14,404	543 10	14,947 10	3,167 24	730 49	»	3,897 70	»

Hospices civils. — Mouvement de la population secourue

ÉTABLISSEMENTS	PRÉSENTS le 1er du mois	ENTRÉS	DÉCÉDÉS	SORTIS	PRÉSENTS le 31 du mois
Hôtel-Dieu	1,100	617	167	356	1,052
Croix-Rousse	399	317	67	257	392
Charité	1,096	1,104	66	1,028	1,106
Hl. Reoée-Sabran	131	56	»	31	156
Perrod	627	72	12	4	678
Antiquaille	636	399	36	258	65
Sainte-Eugénie	206	135	»	123	217
Vieillards (Guillotière)	147	2	4	»	145
TOTAUX	4,350	2,900	245	2,070	4,350

OBSERVATIONS	
Présents le 1er du mois	4,356
Entrés	3,006
TOTAL	7,362
Décédés	345
Sortis	2,670
Présents le 31 du mois	4,350
TOTAL	7,365

Mouvement de la population hospitalisée au compte de la Ville

DÉSIGNATION		PRÉSENTS le 1er	ENTRÉS	SORTIS	DÉCÉDÉS	PRÉSENTS le 31
Hôtel des Invalides du Travail	Hommes.	274	10	»	4	286
	Femmes.	67	1	»	»	68
Vieillards. Invalides du Travail. — A la maison de retraite	Hommes.	205	1	1	3	262
— départ. d'Albigny	Femmes.	165	3	»	1	197
Épileptiques. — A l'Antiquaille	Femmes.	26	»	»	»	26
	Enfants.	»	»	»	»	»
— Au Perron	Hommes.	28	1	»	»	29
	Femmes.	16	1	»	»	17
	Enfants.	5	»	»	»	5
Incurables. — Au Perron	Hommes.	30	»	»	2	28
	Femmes.	30	2	»	»	32
— Asile Magnin-Fournet	Femmes.	30	»	1	»	29
— Fondation Gomy	Enfants.	8	2	»	»	10
— Enfants incurables	Enfants.	6	»	2	»	4
Orphelins (Orphelinat municipal de jeunes filles)	Enfants.	54	»	»	»	54
TOTAUX		1005	21	4	10	1011

Asile de nuit. — Nombre de personnes admises.

DATES	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL PAR JOUR	DATES	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL PAR JOUR
1	66	14	»	76	*Report...*	913	212	0	1,134
2	63	13	»	76	16	57	9	»	66
3	60	15	»	75	17	67	14	»	81
4	67	16	»	83	18	10	11	»	81
5	57	10	»	77	19	57	7	»	64
6	67	11	»	78	20	67	6	»	76
7	66	14	»	74	21	66	10	»	76
8	64	16	1	71	22	48	8	»	66
9	47	16	3	66	23	65	9	»	74
10	64	15	3	62	24	66	7	»	73
11	57	15	2	74	25	67	6	»	76
12	67	10	»	63	26	67	12	»	79
13	67	16	»	63	27	67	11	»	78
14	60	13	»	73	28	67	8	»	75
15	48	12	»	80	29	67	14	»	81
					30	67	12	»	79
					31	67	14	»	81
A reporter.	913	212	6	1,134	TOTAUX..	1,925	376	9	2,210

Œuvre de la Bouchée de pain. — Pain consommé en Déc.: 2,674 k.

Service médical et pharmaceutique de nuit. — Bons délivrés

NATURE	NOMBRE	PRIX	Ayant donné lieu à une ordonnance	MONTANT des ordonnances	MOYENNE des ordonnances
Médecins	101	10 »	97	410 45	4 14
Sages-femmes	b	6 »	2		
TOTAUX	107		99	410 45	4 14

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Décembre 1906.

CONVOIS — INHUMATIONS — EXHUMATIONS

LIEUX d'origine	DÉCÉDÉS					TAXES						CERCUEILS					CULTES					LIEUX DE DESTINATION						INHUMATIONS CONCÉDÉES				INHUMATIONS GÉNÉRALES	
	Adultes	Moyens	Enfants	Mort-nés	Totaux	Intégrales	Secours mutuels	Hôpitaux mil taires	Indigents 1/2 droit	Indigents Non payants	Totaux	Métal	Chêne	Sapin double	Sapin simple	Totaux	Catholique	Protestant ou dissid.	Israélite	Sans cérem. religieuse	Exhumations	Totaux	Loyasse	Guillotière	Croix-Rousse	Monche	St-Jean-de-Dieu	Dépôt	Dehors	Totaux	Perpétuité	Trentenaire	Temporaire	Totaux	
1er Arrondis.	21	»	4	3	68	41	8	2	4	»	12	68	6	10	11	38	68	58	4	»	9	»	88	20	1	27	»	»	2	6	56	1	3	5	49	58
2e ..	188	»	23	1	21	142	12	»	20	28	16	21	»	47	20	144	212	1	3	1	81	»	212	16	157	3	2	1	4	32	212	6	3	3	164	176
3e ..	172	»	38	5	215	117	16	»	24	»	35	215	2	47	29	143	215	158	5	»	52	»	215	3	163	1	»	»	3	25	215	5	3	6	173	187
5e ..	9	»	6	1	98	87	5	»	16	4	20	98	1	8	17	72	98	88	1	»	9	»	98	6	3	83	1	»	»	4	98	1	2	1	84	92
5e ..	81	»	11	3	103	62	8	»	9	19	10	103	1	12	19	73	165	85	1	»	16	»	102	13	11	4	»	»	2	9	103	3	1	»	90	94
4e ..	88	»	11	4	23	68	7	»	5	1	11	2	6	21	18	49	95	66	4	»	24	»	2	3	78	»	»	»	4	11	85	3	4	1	68	76
Dehors	11	»	»	»	13	12	»	»	»	»	1	13	8	4	»	»	13	4	»	»	9	»	13	6	3	2	»	»	»	»	11	7	4	1	1	13
Hospices Loyasse...	3	»	»	»	3	3	»	»	»	»	»	3	»	3	»	»	3	»	»	»	»	3	3	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	3
Hospices Guillotière	7	»	»	»	7	7	»	»	»	»	»	7	»	7	»	»	7	»	»	»	»	7	7	»	»	»	»	»	»	7	»	»	»	»	7
Hospices Cr.-Rousse	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Hospices Madeleine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
TOTAUX....	706	»	93	17	816	509	59	2	216			816	31	118	112	520	818	569	13	2	270	20	816	135	432	130	3	2	13	101	816	63			634	897

Fréquentation des chalets de bains-douches

	Rapidons	Place Bonpal	Boulevard de la Croix-Rousse	Pont Régie-Gerland	Place Port Royal	Place Gerland	Avenue de Saxe	Jardin des Plantes	TOTAL
Hommes.	573	500	118	431	416	663	624	219	3,849
Femmes.	11	19	8	56	13	33	»	30	176
Enfants..	11	1	1	26	20	25	»	4	21
Totaux.	600	520	137	513	442	830	624	253	5,116
Nombre de places	82	47	8	73	83	194	174	10	849

Fourrière des chiens et nee de rage

NOMBRE DE CHIENS							Personnes traitées à l'institut antirabique	
en fourrière au 30 Nov. 1906	capturés	retirés par les propriétaires	livrés à l'équarrisseur	aux Facultés	à l'École vétérinaire	restés en fourrière au 31 Déc. 1906	Lyon ..... Dépt. des chiens autres départem.	21 16
17	220	138	116	44	»	7	Total...	37

Aliénés à la charge de la Ville

ASILES ayant en traitement des ALIÉNÉS PENSIONNÉS par la Ville	NOMBRE DES MALADES pour lesquels la quote-part de la Ville est				MOUVEMENT PENDANT LE MOIS			TOTAUX	PRIX MOYEN DE LA JOURNÉE
	50 °/o		75 °/o		PLACEMENTS		SORTIES	DÉCÈS	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	d'office	Volontaires			
Asile départemental du Rhône.....	221	495	87	102	11	»	8	12	835	1,30
Divers.	23	37	7	4	»	»	»	»	9	1,25
Aliénés secourus à domicile..	»	»	»	»	»	»	»	»	22	2,40
TOTAUX	726		172		11		15		896	

Désinfections opérées par le Bureau d'hygiène

NOMS des MALADIES	DÉSIGNATION DES LIEUX — 1er Arrond.		2e Arrond.		3e Arrond.		4e Arrond.		5e Arrond.		6e Arrond.		TOTAUX	
	habitat privé	habitat public	habitat privé	habitat public	habitat privé	habitat public	habitat privé	habitat public	habitat privé	habitat public	habitat privé	habitat public	habitat privé	habitat public
Fièvre typhoïde.	2	»	9	»	9	»	3	»	1	»	7	»	32	»
Scarlatine	5	»	14	3	3	»	1	»	5	»	1	1	29	4
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Croup-diphtérie.	1	»	»	»	1	»	1	»	4	»	4	»	13	»
Tuberculose ...	3	»	4	»	12	»	»	»	2	»	7	»	26	»
Divers	1	»	»	»	3	»	»	»	2	»	8	1	14	1
TOTAUX.....	13	»	27	3	30	»	5	»	12	»	27	2	114	5
TOTAUX GÉNÉRAUX.	13		30		30		5		12		29		119	

Sortiee de la voiture d'ambulence

de jour	53	87
de nuit	34	

Vaccinations faites par le Bureau d'hygiène

NOMBRE DE		RÉSULTATS CONSTATÉS SUR LES SUJETS REPRÉSENTÉS							
		VACCINATIONS				REVACCINATIONS			
VACCINATIONS	REVACCINATIONS	Représentées	Succès	Insuccès	Succès p. °/o	Représentées	Succès	Insuccès	Succès p. °/o
58	232	40	46	»	100	199	82	117	41.22

Accidents déclarés à l'Office du Travail

Catégories Professionnelles	Morts	Incapacité Permanente	Incapacité Temporaire	Suites Inconnues	Totaux
Industries de l'alimentation....	»	»	28	»	28
Industries chimiques.....	»	2	18	»	20
Caoutchouc, papier, carton.. .	»	»	6	»	6
Industries du livre.....	»	»	11	»	11
Industries textiles proprement dites. .	»	»	6	»	6
Travail des étoffes vêtements..	»	»	21	»	21
Travail des pailles, plumes crins	»	»	4	»	4
Cuirs et peau.....	»	»	10	»	10
Industries du bois.....	»	2	23	»	38
Métallurgie...	4	4	272	»	280
Terrassement, construction en pierre....	1	2	27	»	30
Manutention et transport.....	2	»	38	»	40
Chemins de fer et tramways...	»	2	78	»	80
Divers.....	»	3	47	»	50
TOTAUX	3	13	612	»	630

Délivrance de vaccin

POPULATION CIVILE — LYON et Départements	TUBES	TAUCHE	ARMÉE — Nos des RÉCIPIENTS	RÉGIMENTS	PLAQUES	TAUCHE
Lyon	174	1,500				
Rhône...	6	6				
Ain.....	1	20				
Isère	»	»				
Savoie..	»	»				
Divers...	»	»				
TOTAUX..	181	1,521				

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Décembre 1906.

Incendies.

NATURE DES INCENDIES	Incendies dans lesquels les dégâts ont été : De 1,000 francs et au-dessous	Au-dessus de 1,000 francs	Heures des sinistres : De minuit à 6 h. du matin	De 6 h. du matin à midi	De midi à 6 h. du soir	De 6 h. du soir à minuit	Causes présumées : Vices de construction	Appareils d'éclairage : Bougies	Lampes	Gaz, électricité	Instruments de chauffage : Étincelles de foyer	Linges devant le feu	Chutes de tisons, charbons ardents	Fourneaux, réchauds	Allumettes : Non éteintes	Enfants jouant avec	Imprudences de fumeurs, ivrognes, etc.	Malveillance	Exercices d'industries : Surchauffage de four	Explosion	Maniement de substances dangereuses : Fonte de cire	Nettoiement de lits à l'essence	Divers	Défaut de ramonage	Causes inconnues	Incendies éteints : Par les habitants avant l'arrivée des pompiers	Par les sapeurs avec : Seaux d'eau	Pompe à main	Établissements sur bouches	Pompes : À bras	À vapeur	TOTAUX
Appartements et chambres	1	2	•	•	2	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•		•	3	•	2	•	1	•	•	3
Caves et sous-sols	2	3	1	2	•	2	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	4	•	2	1	2	•	•	5
Combles	1	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	1	•	•	•	1
Planchers et parquets	3	3	2	1	2	1	2	•	•	•	2	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	1	•	•	3	1	3	•	•	6
Cheminées	•	26	2	11	4	9	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	26	•	•	26	•	•	•	•	26
Total des locaux d'habitation	7	34	6	11	8	13	2	•	•	•	3	•	•	•	•	•	•		1	•	•	•	•	27	8	•	33	3	6	•	•	41
Ateliers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Baraques, hangars	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Bâtiments	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Chantiers, dépôts de bois	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Entrepôts divers	1	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	1	1
Magasins divers	5	3	1	4	1	2	•	•	1	3	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	3	4	•	•	•	4	•	8
Fournils	•	1	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	1
Produits chimiques	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Usines, fabriques	1	1	1	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	2	•	1	•	•	•	1	2
Voitures et Wagons	1	•	•	•	•	1	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	1
Total des locaux consacrés à l'industrie et au commerce	8	5	3	4	3	3	•	•	1	4	1	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	6	5	1	•	1	4	2	13
Églises, temples, théâtres, salles de spectacles	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Autres bâtiments publics	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Total des bâtiments publics	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Feu sur les personnes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Total des feux divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
TOTAL DES INCENDIES	64		54				7				4				•		•	•	2		•			27	14	54						54

Laboratoire municipal. — Dépôts et analyses.

NATURE DES ÉCHANTILLONS	Échantillons entrés au Laboratoire : apportés par le public pour subir l'analyse : quantitative	qualitative	Prélevés par le Commissaire de police, Préfecture	Totaux	Résultats des analyses : Bons ou passables	Mauvais non nuisibles	Mauvais nuisibles	Altérés	OBSERVATIONS
Vins	10 (*)	34	•	44	34	4	•	6	(*) Gratuits pour l'École hors mois d'hésitation
Eaux	2 (1)	5	•	7	7	•	•	•	(1) Gratuits prélevés au retour du Laboratoire
Laits	2 (2)	7	1	10	5	5	•	•	(2) De la station municipale de stérilisation
Beurre	•	6	•	6	5	1	•	•	
Huiles d'olive	•	4	•	4	4	•	•	•	
Cons. de foie gras	•	1	•	1	1	•	•	•	
Sardines à l'huile	•	3	•	3	3	•	•	•	
Chocolat	•	1	•	1	1	•	•	•	
Poivre blanc	•	1	•	1	1	•	•	•	
Lentilles	•	1	•	1	•	1	•	•	
Liquide pour conserver les cèpes	•	1	•	1	1	•	•	•	
Charbon (Mairie)	•	1	•	1	1	•	•	•	
Champignons	•	•	•	•	•	•	•	•	
Beurre de coco	1	•	•	1	1	•	•	•	
TOTAUX	14	65	1	81	63	11	•	6	

Note. — Les échantillons déposés par le public au Laboratoire, ou ceux provenant des prélèvements opérés par les Inspecteurs, sont généralement soupçonnés d'être de mauvaise qualité ; ils ne sauraient donc, dans ces conditions, représenter la qualité moyenne des denrées alimentaires vendues par le commerce de la ville.

Vidanges. — Extractions opérées.

ARRONDISSEMENTS	Opérations effectuées par les compagnies : Union mutuelle : Nombre d'extractions	Quantités extraites (m³)	Coopérative : Nombre d'extractions	Quantités extraites (m³)	Lyonnaise : Nombre d'extractions	Quantités extraites (m³)	Totaux : Nombre d'extractions	Quantités extraites (m³)
1er	182	3,302 90	4	118 80	10	233 63	196	3,681 33
2e	207	4,390 45	15	264 50	12	212 36	214	4,883 75
3e	353	4,710 40	335	3,262 30	12	111 66	700	8,087 30
4e	121	1,303 30	•	•	60	672 15	161	1,977 45
5e	206	1,964 20	4	72 20	56	614 28	260	2,663 33
6e	369	6,343 3	162	1,710 80	9	124 •	640	7,128 15
TOTAUX	1,435	21,143 60	520	5,480 60	159	1,621 65	2,114	28,326 65

Permissionnaires de la voie publique et marchés découverts

	Permissions existant au 30 Nov. 1906	Permissions délivrées en Déc. 1906	TOTAUX
1° VOIE PUBLIQUE			
Objets fabriqués	235	1	236
Quatre saisons	266	•	266
Abats de boucherie	13	•	13
Lait	43	•	43
Pâtisseries, bonbons, oranges, etc.	37	•	37
Glaces et coco	27	•	27
Fleurs naturelles	20	•	20
Aiguiseurs	20	•	20
Chiffonniers	134	3	137
Commissionnaires, décrotteurs ou facteurs	76	•	76
Journaux	69	•	69
2° MARCHÉS DÉCOUVERTS	960	4	964
Bancs de soupe et de café	18	•	18
Pâtisserie, miel, fruits secs	69	1	70
Poissons, huîtres, etc.	165	11	176
Viande d'agneau, porc frais, charcuterie	97	3	100
3° MARCHÉS FORAINS	349	15	364
Objets fabriqués	217	•	217
TOTAUX	1,526	19	1,545

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Décembre 1906

Crimes et délits.

NATURE des CRIMES ET DÉLITS	NOMBRE de PERSONNES inculpées M.	F.	Laquelles M.	F.	NOMBRE, SEXE ET AGE DES PERSONNES CONDAMNÉES Hommes âgés de : moins de 16 ans	16 à 25 ans	25 à 40 ans	40 à 60 ans	60 et au-dessus	Femmes âgées de : moins de 16 ans	16 à 25 ans	25 à 40 ans	40 à 60 ans	60 et au-dessus
Abus de confiance	13	5	9	2	•	4	5	2	•	•	•	1	1	1
Adultères	5	5	1	•	•	•	3	•	•	•	•	•	•	•
Assassinats, meurtres	6	•	•	•	•	4	2	•	•	•	•	•	•	•
Coups mortels	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Attentats à la pudeur (attentats sans violences graves)	4	1	•	•	•	2	1	1	•	•	•	1	•	•
Bris de clôture	5	1	•	•	•	3	1	1	•	•	•	1	•	•
Bris d'objets mobiliers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Contrebande (allumettes, tabac, etc.)	18	3	•	•	•	1	10	7	1	•	•	2	3	•
Coups et blessures	32	6	8	•	•	11	11	4	•	•	2	1	6	•
Dégradations de monuments publics	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Détournements de mineurs et excitation à le débauche	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Escroqueries	8	3	•	•	•	•	6	3	•	•	•	1	2	•
Fabrication, émission de fausse monnaie	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Loi 1885 (récidivistes)	5	•	1	•	•	1	3	•	•	•	•	•	•	•
Filouterie	6	•	•	•	•	•	3	2	•	•	•	•	•	•
Injures à l'armée	1	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Infanticides	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Insoumission à la loi sur le recrutement	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Mendicité	23	7	1	•	•	3	3	6	1	•	•	•	6	•
Outrages aux agents	63	5	•	•	•	7	12	4	•	•	1	3	1	•
Outrages à un citoyen (sexe non public)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Port d'armes prohibées	11	•	•	•	1	7	3	•	•	•	•	•	•	•
Port illégal de décor	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Vagabondage	21	2	5	•	•	5	6	6	2	•	•	1	1	•
Violation de domicile	1	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•
Homicide par imprudence	1	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•
Vols qualifiés et complétés	2	•	1	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•
Vols simples et complicité	50	18	12	1	•	17	16	6	1	•	4	6	6	1
Divers	33	6	4	•	•	11	13	7	•	•	•	6	4	•
	370	80	32	3	1	71	101	51	11	•	8	61	29	2
TOTAUX	326		35		238					53				

Affaires jugées par le tribunal de simple police.

NOMBRE DE PERSONNES		Hommes	Femmes	TOTAL
Acquittées		2	•	6
Condamnées..	à l'amende	2,110	636	2,746
	à la prison	•	•	•
	à la prison et à l'amende	86	153	239
TOTAL des inculpés		6.168	819	2,987

Troupes de passage logées ou cantonnées aux frais de la Ville, dans les hôtels et garnis.

		NUITS de déc.	NUITS antérieures	TOTAL
Officiers et assimilés		1	164	165
Sous-officiers et assimilés		5	88	93
Hommes de troupe	logés	47	453	500
	cantonnés	•	•	•
Chevaux		•	9	6

BUREAU MUNICIPAL DE PLACEMENT GRATUIT POUR HOMMES (7, rue Tramois).

PROFESSIONS	DEMANDES	OFFRES	PLACEMENTS à demeure	au cetre	TOTAL
Alimentation	159	109	14	90	104
Industrie, Commerce, Agriculture	316	147	•	1	81
Total	475	456	14	61	165

Bureau municipal de placement pour dames.

PROFESSIONS	DEMANDES	OFFRES	PLACEMENTS à domicile	externes	TOTAL
Journalières	45	52	24	8	34
Service des maisons bourgeoises	92	64	24	2	26
Service des maisons de commerce	44	129	21	•	81
Gouvernantes, institutrices	1	1	•	•	•
Employées de commerce	14	4	1	•	1
Ouvrières mécaniciennes en tous genres	1	1	•	•	•
Ouvrières Couturières, Lingères, Confectionneuses	8	4	•	1	1
Ouvrières pr travaux de modes réunis	1	2	•	•	•
Ouvrières blanchisseuses et repasseuses	4	•	•	•	•
Ouvrières pour travaux faciles	3	4	•	•	•
Apprenties pour toutes professions	1	2	1	•	1
Jeunes filles pour faire les courses	•	•	•	•	•
TOTAUX	198	283	102	11	111

BUREAU DE BIENFAISANCE DE LYON. — Perception du droit des pauvres sur les spectacles, bals, concerts, etc. pendant le mois de Décembre 1906, et comparaison avec la période correspondante de 1905.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS ET NATURE DES SPECTACLES	DROITS PERÇUS pendant le mois de déc 1906	1905	DIFFÉRENCE EN FAVEUR de 1906	1905	DROITS PERÇUS du 1er Janv. au 31 déc. 1906	1905	DIFFÉRENCE EN FAVEUR de 1906	1905
Grand-Théâtre	7,602 20	6,167 06	1,496 26	• •	36,836 88	38,761 50	• •	105 42
Théâtre des Célestins	6,056 15	6,494 82	2,557 62	• •	31,6a3 72	25,864 54	6,816 16	• •
Nouveau-Théâtre	2,169 10	4,356 18	• •	2,190 08	15,071 45	62,253 60	• •	6,581 45
Casino	3,756 30	4,663 85	• •	1,107 55	38,088 85	67,750 80	638 03	• •
Scala	1,683 90	• •	1,683 90	• •	1,630 58	• •	1,630,50	• •
Horloge	6,220 75	1,674 70	846 05	• •	16,361 •	15,801 60	• •	2,416 60
Folies-Bergère (bals et concerts)	506 53	1,223,60	• •	761 07	3,295 45	5,306 60	• •	1,615 15
Cirque (Alcazar)	2,885 66	3,685 25	• •	1,816 65	11,352 75	11,009 10	3,344 63	• •
Cirques forains	3,316 85	• •	3,316 65	• •	7,336 71	• •	7,336 71	• •
Théâtres forains	74 •	• •	74 •	• •	616 •	2,667 •	• •	1,171 •
Ménageries	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Concerts Bellecour	• •	• •	• •	• •	1,867 68	1,770 78	• •	732 66
Hôtel du Progrès	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Palais de Glace	813 65	858 34	123 31	• •	1,806 78	6,282 66	• •	1,476 46
Divers à droit proportionnel	259 63	23 45	236 18	• •	4,169 53	6,168 35	1,962 16	• •
Divers à droit fixe	1,816 25	2,141 56	• •	325 63	21,823 30	21,905 93	1,616 40	• •
Vogues	221 •	650 •	• •	59 •	11,713 59	9,720 75	1,194 73	• •
Olympia	• •	• •	• •	• •	5,898 90	• •	6,898 90	• •
TOTAUX	32,666 45	28,861 28	10,378 62	6,190 58	221,235 17	197,661 51	63,657 36	10,383 56
DIFFÉRENCES	4,116 07	• •	4,118 67	• •	23,573 88	• •	23,573 61	• •

L'imprimeur-gérant : F. CHOUARD.

7462. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise 3, rue Ste-Catherine — F. CHOUARD, directeur. — Téléphone 23-39

DOUZIÈME ANNÉE — N° 551 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 20 JANVIER 1907

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie	— 7 fr	— 3 fr 50	— 7 fr 20	— 3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Règlement sanitaire du 17 octobre 1903. — Modifications aux articles 26, 43, 48 et 51. — Arrêté (p. 29).

Décision approbative (p. 31).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 1862 à 1888)

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande d'allocation d'une indemnité journalière (p. 31).

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Vincent (Léopold-Henri François) (p. 30).

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Chabert (Marie-Stéphane) (p. 30).

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Véricel (Pierre-Marius) (p. 30).

Institution des sourds muets et aveugles du département du Rhône. — Attribution d'une bourse municipale (p. 31).

Établissement d'une canalisation d'eau sous le sol des chemins vicinaux ordinaires n° 49 « de la Guillotière à Saint-Priest » et 130 « petit chemin de Grange-Rouge ». — Demande Grumel (p. 31).

Subvention au comité du monument Philippe Krauss (p. 31).

Personnel enseignant de la ville de Lyon. — Indemnités de logement. — Modifications trimestrielles (p. 31).

Concours d'animaux gras au marché aux bestiaux du Vaise. — Demande de subvention de l'Union agricole du Mont-d'Or (p. 32).

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon (p. 33).

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon (p. 33).

Entretien des bâtiments communaux — 3e série, 5e lot. — Substitution de M. Thomas à la Société anonyme des anciens établissements Lacarrière (p. 32).

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille (p. 33).

Lycée Ampère. — Boursiers de la ville de Lyon. Notes du 1er trimestre de l'année scolaire 1906-1907 (p. 33).

Hospices civils de Lyon. — Frais d'hospitalisation de l'enfant Remei (Félix). — Instance judiciaire contre la commune de Grézy-sur-Aix (p. 33).

Fondation Paul Chenavard en faveur d'artistes lyonnais (p. 33).

Dénomination nouvelle de la place Saint-Michel (p. 33).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille (p. 33).

Grand-Théâtre. — Modifications au cahier des charges (p. 33).

Allocation au personnel préposé à la perception de la taxe sur l'alcool (p. 34).

Subvention au groupe de Lyon du Syndicat national des Travailleurs des chemins de fer de France et des Colonies (p. 34).

Instance Lagairie. — Demande d'autorisation d'y défendre (p. 34).

Cession de terrain par les mariés Genet-Pourrat. — Offres administratives (p. 34).

Quartier Grolée. — Vente et gestion des immeubles. — Nomination d'une Commission spéciale (p. 34).

Consolidation d'une partie des fonds placés en compte courant au Trésor. — Achat de rentes sur l'Etat (p. 35).

Chemin vicinal ordinaire n° 43 « embranchement de la Colombière ». — Instance Girard et Theillard contre la ville de Lyon (p. 35).

Budget de 1907. — Observations de M. le Ministre de l'Intérieur (p. 35).

Informations et avis divers.

Ville de Lyon. — Exposition internationale d'hygiène urbaine (12-19 mai 1907). — Avis (p. 35).

Programmes des concours pour l'admission aux différents emplois du service de l'Architecture municipale. — Conditions imposées aux candidats (p. 35).

Service municipal de l'Architecture. — Concours. — Avis (p. 38).

Concours pour l'admissibilité à un emploi de vérificateur au service municipal des Voiroges. — Programme. — Avis (p. 38).

Concours pour l'admissibilité à un emploi d'inspecteur au service commercial des Eaux. — Programme. — Avis (p. 38).

Examen professionnel pour la désignation d'un bibliothécaire à la mairie du 4e arrondissement. — Avis (p. 39).

Marchés déconvertis. — Avis (p. 39).

Résultats d'adjudications (p. 39).

Vente d'une parcelle de terrain communal. — Enquête administrative. — Avis (p. 40).

Dons au Bureau de bienfaisance (p. 45).

Demandes en autorisation de construire (p. 40).

Délibérations des Corps municipaux de la Ville de Lyon pendant la période révolutionnaire (p. 40).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 42).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 42).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 44).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 45).

Documents statistiques (p. 45

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Règlement sanitaire du 17 octobre 1903. — Modifications aux articles 26, 43, 48 et 51. — Arrêté.

Le Maire de la ville de Lyon,

Vu la loi du 15 février 1902, sur la santé publique ;

Vu l'arrêté municipal du 17 octobre 1903, portant règlement sanitaire de la ville de Lyon ;

Vu les pourvois formés devant le Conseil d'Etat contre certaines dispositions du dit règlement; ensemble les observations formulées par M. le Ministre de l'Intérieur à l'occasion de ces pourvois ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 3 avril 1906,

Arrête :

Les modifications suivantes sont apportées au titre II de l'arrêté du 17 octobre 1903, portant règlement sanitaire de la ville de Lyon :

1° L'article 26 sera rédigé ainsi qu'il suit :

« Les maisons ayant accès sur des voies publiques ou privées parcourues par une canalisation d'eau, lui seront reliées par un branchement spécial desservant tous les étages. Ce branchement devra: ou bien aboutir sur chaque évier, ou bien alimenter les robinets de palier à l'usage commun des locataires de chaque étage »;

2° Le paragraphe 2 de l'article 43, sera ainsi libellé :

« Dans tous les immeubles qui ont actuellement ou qui obtiendront par la suite la permission de déverser à l'égout

es preduits des cabinets d'aisances, leus ces cabinets devront être munis de réservoirs de chasse aatomatiques, deni les modèles auront dû être seamis à l'agrément préalable de l'Administration »;

3° Les paragraphes 2 et 3 de l'article 48, relatifs anx écnries et étables, serent réunis à l'article 49 et formeront les paragraphes 1 et 2 de cet article;

4° Le dernier paragrapbe de l'article 51, sera modifié comme snit:

« Les mêmes dispesitiens sent applicables aux grosses réparatiens. Si les agents de la Municipalité constataient, après aehèvemeni des iravaux, que ces travaux u'ent pas été exécntés en conformité exacte avec les plans autorisés, il serait procédé à l'accemplissement des fermalités prévaes par les articles 12 ei suivants, de la lei du 15 février 1902, en vue de faire prononcer l'interdiction d'habiter, jusqu'an jeur eù les modifications nécessaires pour assurer l'exécution conforme aax dennées du plan appreuvé, anront été exécatées ».

Lyen, le 1er mai 1906.

Le Maire de Lyon,
Signé : E. Herriot.

Vu ei approuvé par applicatieu de l'article 2 de la lei du 15 février 1902 et ceufermément à l'avis du Conseil départementnl d'hygiène, en date du 20 décembre 1906.

Lyon, le 29 décembre 1906.

Le Préfet du Rhône,
Signé : Alapetite.

Décisien apprnbative.

Par décret présidoetiel, en date du 3 courant, est appreuvée l'ouverture, au budget de la Ville, exercice 1906, de deux crédits additionnels montant ensemble à la somme de 4,670 fr. 05 et applicables aux dépenses énumérées ci-après :

Sabventinn supplémentaire au Bureau de bienfnisnnce pour les cantines scolaires ..... Fr. 2.000 »

Paiement des dégâts occasionnés par la rupture de la conduite de distributien du réservoir de Rillieux.. Fr. 2.670 05

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Applicatian de la loi du 21 mars 1905. — Demandes d'allocatian d'ane indemnité jeurnalière.

(Commission spéciale). — N° 1862.

Messieurs, d'après l'article 22 do la loi du 21 mars 1905, vous devez denner votre avis motivé chaque fois qu'une demande d'allocation d'une indemnité journalière est présentée en faveur des seutiens indispensables de famille.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous soumettre les demandes formées par :

MM. Chustnn (Auguste Henri), soldat au 99e régiment d'infanterie ; Girardier (André-Edmond), soldat au 7e batnillon d'artillerie à pied ; Bcsson (Philippe), soldat au 157e régiment d'infnnterie, appelés de la classe 1905, domiciliés nu 6e arrondissement.

Je veus serais obligé, Messieurs, de veuloir bien statuer sur ces demandes.

Lyen, le 14 janvier 1907.

Le Maire de Lyen,
Edouard Herriot.

Caisse de retraites des employés de l'Admiuistratien muniei pale — Penaian Vincent (Léopold-Henri-François)

Commissien spéciale.— (Affaires courantes). — N° 1863.

Messieurs, j'ai l'henneur de vous seumettre une demande en liquidatien de pensien fermée par M. Vincent (Léopold-Henri-Françeis) ex-chef de divisien à la Mairie centrale, admis à faire valeir ses droits à la retrnite, à partir du 1er janvier 1907.

M. Vincent se trouve dans les conditiens prévues par l'article 7 du règlement de la Caisse de retraites des employés municipanx et peut prétendre à ane pension de retraite de 4.003 fr. 43, ainsi qa'il résulte du bordereau de décompte joint au dossier.

C'est à cette semme de 4003 fr. (centimes négligés), que je vous propese, Messieurs, de fixer la pensien de retraite nnnnelle et viagère à accorder à M. Vincent.

Les arrérages on seront prélevés snr les fonds de la Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale et prendront coars à partir du 1er janvier 1907, date de la cessatien des services de M. Vincent.

Lyon, le 11 janvier 1907.

Le Maire de Lyen,
Edouard Herriot.

Caisse de retraites des employés de l'Administration muntaipale.— Panaieu Chabert (Marie-Stéphane.)

Commissien spéciale.— (Affaires courantes) — N° 1864.

Messieurs, j'ai l'hounenr de veus seumettre une demande en liquidation de pensien fermée par M. Chabert (Marie-Stéphnne), ex secrétsire de Mairie à la Mairie da 1er arrondissement, admis à faire valeir ses droits à la retraite à partir du 1er janvier 1907.

M. Chabert se trouvant dans les conditions prevues par l'article 7, § 1 du règlement de la Caisse de retraites des employés municipanx, peut prétendre, par application de l'article 11 dudit règlement, à une pension do 3,325 fr. 17, ainsi qu'il résulte du berdereau de décempte que veus trouverez jeint au dossier.

C'est donc à la snmme de 3,325 francs (centimes négligés), que je veus propose Messieurs, de liquider la pension de retraite annuelle et viagère à accorder à M. Chabert.

Les arrérages en seront prélevés sur los fonds de la Cnisse de retraites des empleyés do l'Administratien municipale et prendront cours à partir du 1er janvier 1907, date de la cessntion des services de M. Chabert.

Lyon, le 14 janvier 1907.

Le Maire de Lyen,
Edouard Herriot.

Caisse de retraites des emplayés de l'Admtuistratiou muniaipale. — Pension Véricel (Pierre-Marius).

Commissien spéciale. — (Affaires courantes). — N° 1865.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en liquidation de pension fermée par M. Véricel (Pierre-Marius), ex sous-chef de bureau à la Mairie centrale, admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er janvier 1907, pour raisens de santé.

Entré dans l'Administratien le 1er juillet 1896, M. Véricel se trouve dans les cenditions prévues par l'article 7, paragraphe 2 du règlement de la Caisse de retraites des employés municipaux.

Son dernier traitement étant de 2,700 francs, la pension à laquelle il peut prétendre, par application de l'article 11, paragraphe 3 du règlement précité, est égale à:

2,700 fr. × 10 ans, 6 meis : 45 = 630 fr.

C'est donc à la somme de 630 francs, que je vous prepose, Messieurs, de liquider la pension do retrnite annuelle et viagère à accorder à M. Véricel.

Les arrérages en seront prélevés sur les fonds de la Caisse de retraites des employés de l'Administratien municipale et prendront ceurs à partir du 1er janvier 1907, date de la cessation des services de cet employé.

En demandant la liquidatieu de sa pension de retraite, M. Véricel sollicite également l'attribution d'un soceurs annuel et renouvelable.

La situation de M. Véricel, atteint à la force de l'âge d'une maladie incurable qui l'a rendu impropre à tout travail rémunérateur, est des plus dignes d'intérêt. Sans autres resseurces que le traitement qui lui était alleué par l'Administratien manicipale, il ne dispesera que de sa retraite de 630 francs pour subvenir aux multiples besoins nécessités par son infirmité.

En raison de la situation réellement exceptiennelle de M. Véricel et en coufermité de co qui a été fait dans des circonstances analegues, je vous propose d'accueillir faverablement sa demande en lui accordant nn seceurs annuel et renouvelable de 570 francs, lequel élèvera à 1,200 francs, le mentant de ses ressources annuelles.

Digitized by Google

Ce secours partirait, comme la pension, du 1er janvier 1907, et serait prélevé sur le crédit inscrit au budget pour: « Pensions et secours à la charge de la Ville ».

Lyon, le 14 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Institution des sourds-muets et aveugles du département du Rhône. — Attribution d'une bourse municipale.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 1866.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre le dossier établi au nom de Mme Bessy, en vue de l'admission de son fils Jean-Antoine à l'institution des sourds-muets de Villeurbanne.

Bien que le nombre des boursiers entretenus dans cet établissement aux frais de la ville de Lyon soit au complet, il pourrait être donné satisfaction à cette demande de la façon suivante :

Le prix de la pension du jeune Bessy, pour le mois de décembre 1906, serait prélevé sur le crédit inscrit au budget de 1906, à l'article 134, pour « Entretien d'enfants incurables (arriérés ou idiots) à l'hospice du Perrou », article présentant un disponible par suite de la diminution du nombre de ces enfants à la charge de la Ville.

A partir du 1er janvier 1907, ces frais d'entretien pourront être prélevés sur l'article inscrit au budget sous le titre: « Frais de traitement et d'entretien d'enfants arriérés »

En raison des bons renseignements recueillis sur la pétitionnaire, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien autoriser l'admission du jeune Bessy à l'institution de Villeurbanne, comme boursier de la Ville.

Lyon, le 14 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Etablissement d'une canalisation d'eau sous le sol des chemins vicinaux ordinaires nos 49, « de la Guillotière à St-Priest » et 150 « petit chemin de Grange Rouge ». — Demande Grumel (Joseph).

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 1867.

Messieurs, par une pétition en date du 27 octobre dernier, M. Grumel (Joseph), propriétaire, demande l'autorisation d'établir sous le sol des chemins vicinaux ordinaires n° 49 « de la Guillotière à Saint-Priest » et 150 « petit chemin de Grange Rouge », une conduite en fonte de 0 m. 15 de diamètre, et de 40 mètres de longueur destinée à assurer l'arrosage du jardin qu'il possède le long de ce dernier chemin, au moyen de l'eau provenant de sa propriété située chemin de Saint-Priest, 79.

Dans leur rapport des 13 et 14 décembre dernier, MM. les Agents voyers, auxquels cette pétition a été communiquée, émettent l'avis que l'autorisation sollicitée peut être accordée, à la condition que M. Grumel se conformera à toutes les prescriptions énumérées dans le dit rapport, et qu'il paiera, en outre, une redevance annuelle de 4 francs pour occupation du sol de la voie publique, calculée à raison de 0 fr. 10 par mètre courant de canalisation, plus un droit fixe de 2 francs pour la première année seulement.

J'ai l'honneur de vous prier, Messieurs, de vouloir bien prendre une délibération au sujet de cette affaire.

Lyon, le 14 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Subvention au Comité du monument Philippe Krauss.

(Commission générale.) — N° 1868.

Messieurs, par une lettre que vous trouverez jointe au dossier, le Comité qui s'est constitué pour l'érection, à Lyon, d'un monument à M. Philippe Krauss, député, sollicite une subvention de la Ville pour l'aider à faire face aux dépenses qu'il a engagées pour mener à bien l'œuvre qu'il avait entreprise et qui est actuellement terminée.

Pour les raisons exposées dans cette lettre, je vous propose, Messieurs, de voter une subvention de 500 francs, qui pourrait être prélevée sur le crédit des « Dépenses imprévues ».

Lyon, le 14 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Personnel enseignant de la Ville de Lyon. — Indemnités de logement. Modifications trimestrielles.

Commission spéciale. (Affaires courantes). — N° 1869.

Messieurs, à la suite de divers changements survenus dans la situation de quelques membres du personnel enseignant de la ville de Lyon, pendant le 4me trimestre 1906, M. l'Inspecteur d'Académie propose les modifications suivantes à l'état des indemnités de logement dudit personnel.

NOMS	ECOLES	INDEMNITÉS précédente	INDEMNITÉS à accorder	OBSERVATIONS
1° Instituteurs.				
MM. Lepierre	Cours complémentaire de Serin.	240	480	N'est plus logé à partir du 1er octobre 1906.
Anselme.....	Ecole élémentaire de Serin.	»	300	Vient de Villeurbanne le 1er oct. 1906.
Roussel.....	Rue Tissot.	»	400	id.
Brunet.....	Rue Jacquard.	»	300	id.
Cénet.....	Rue Tissot.	»	400	id.
Debernard	Rue Duguesclin.	400	480	Nommé Directeur le 1er oct. 1906.
Chevalier	Rue Vendôme. 50.	»	480	Directeur. Vient de Villeurbanne le 1er octobre 1906.
Liaudet.....	Rue Bécaevelin.	»	400	Vient de Vourles le 1er oct. 1906.
Biard.....	Rue Bossuet.	»	400	Vient de Villeurbanne id.
Chaudy.....	Rue Chaponnay.	»	300	Vient d'Oullins id.
Gindre.....	Rue Vendôme, 50	»	400	Vient de Saint-Fons id.
Valette.....	Av. du Château.	»	400	Vient de Brignais id.
Vonier.....	R. Ant.-Rémond.	»	300	Vient de Villeurbanne id.
Vonier.....	id.	300	400	Marié le 20 décembre 1906.
Grnvier.....	Route de Vienne.	»	400	Vient de Villeurbanne le 1er oct. 1906.
Revolat	Rue Garibaldi.	»	400	Vient de Saint-Fons id.
Tisson	Rue Boileau.	»	400	Vient de Collonges id.
Barthélemy ...	Rue Vendôme, 279	»	300	Vient de Villeurbanne id.
Filaine.....	Rue Vendôme, 50	»	400	Vient de Tropières id.
Banette.....	Rue Duguesclin.	»	300	Vient de Villeurbanne id.
Bâton.	Rue Pasteur.	»	400	Vient de Villeurbanne le 1er déc. 1903.

Digitized by Google

NOMS	ÉCOLES	INDEMNITÉS précédente	INDEMNITÉS à accorder	OBSERVATIONS
2e Institutrices.				
Mme Minjat.....	C.Charlemagne,33	»	300	Vient de Saint-Rambert le 1er octobre 1906.
Méteis.....	Rue des Docks.	»	300	A repris son service le 1er oct. 1906
Baudry.....	(Suppléante).	»	300	Vient de Villié-Morgon id.
Boucaud.....	R. St-Georges, 41.	300	4 0	Nommée directrice le 1er oct. 1906.
Foud.....	Pl. de la Baleine.	»	300	N'est plus logée à partir du 1er octobre 1906.
Forest.....	Ecole primaire supérieure, rue d'Auvergne.	»	360	Vient de Clermont-Ferrand le 1er octobre 1906
Guillet.....	Ecole primaire supérieure, Palais des Arts.	»	3 0	Vient d'Aix le 1er décembre. 1906.
Coulet.....	Place St-Paul.	300	420	Nommée directrice le 1er oct 1906.
[illegible]	Ecole primaire supérieure, r Mazenod.	»	360	Vient de Calais id
Maget.....	Rue St-Victor.	»	420	Directrice agée jusqu'au 1er oct. 1906
Guieu	Rue Molière.	»	400	Vient de Crapoune le 1er oct 1906.
Monlot.....	Rue de l'Ordre.	»	300	Vient du Villefranche id.
Bruyère.....	Av. du Château.	»	300	Logée jusqu'au 1er octobre 1906.
Guilloud.....	Ch. des Culattes.	»	300	Vient de Tarare id.
Pochard.....	R. Aut.-Rémond.	»	300	Vient de Villeurbanne id.
Bouteille.....	Gr. r. Guillotière.	»	300	Vient de Villeurbanne id.
Liquier.....	Rue Creuzet.	»	300	Vient de Caluire id.
Rossignol.....	Av. du Château.	»	300	Vient de Villeurbanne id.
Pautel	Route de Vienne	»	300	Vient de Saint-Fons id.
Chapits.....	Rue Mazenod, 142	»	300	Vient de Villeurbanne le 20 oct. 1906
Mielle	R. de la Part-Dieu	»	400	Vient de Givors le 16 déc. 1906.

Ces propositions étant conformes aux prescriptions du décret du 20 juillet 1894 et des délibérations du Conseil municipal des 13 mars et 21 novembre 1905, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien émettre un avis favorable à leur fixation définitive.

Lyon, le 14 Janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Concours d'animaux gras au marché aux bestiaux de Vaise. — Demande de subvention de l'Union agricole du Mont-d'Or.

(Commission générale). — N° 1870.

Messieurs, le huitième concours d'animaux gras organisé par l'Union agricole du Mont-d'Or aura lieu au marché aux bestiaux de Vaise, le 24 mars prochain.

Pour assurer l'organisation de ce concours, l'Association intéressée qui comprend dans sa circonscription le 5e arrondissement sollicite l'appui financier de la Ville.

En raison des avantages que présentent les réunions de cette nature instituées pour l'amélioration des animaux servant à l'alimentation, je vous propose, Messieurs, d'accueillir cette demande et d'allouer comme les années précédentes à l'Union agricole du Mont d'Or, une subvention de 1.500 francs.

Si vous êtes de cet avis, il y aurait lieu de voter un crédit d'égale somme à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Lyon, le 14 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse des retraites des sergents de ville de Lyon.

(Commission générale). — N° 1871.

Messieurs, dans votre séance du 15 octobre 1906, vous avez émis l'avis que la pension de retraite à allouer à M. Marty (François), ancien garde de 1re classe à la 2e compagnie du corps des gardiens de la paix de la Ville de Lyon, soit liquidée à la somme annuelle de 773 francs et prenne cours du 1er mai 1906.

Or, il résulte des renseignements qui m'ont été fournis, que l'intéressé a été mis en congé à dater du 24 août 1901, alors que ses services lui permettaient de prétendre à une retraite annuelle de 773 francs et qu'il n'a été admis à faire valoir ses droits qu'à compter du 1er mai 1906.

En raison de cette situation spéciale, j'ai l'honneur de vous soumettre à nouveau le dossier relatif à la liquidation de pension de M. Marty. En même temps, je vous propose de vouloir bien émettre un nouvel avis sur la date à laquelle devra prendre cours la pension qui lui sera allouée.

Lyon, le 14 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse des retraites des sergents de ville de Lyon.

(Commission générale.) — N° 1872.

Messieurs, dans votre séance du 15 octobre 1906, vous avez émis l'avis que la pension de retraite à allouer à M. Tallon (Jacques-Emile), ancien brigadier de 2e classe à la 2e Compagnie du corps des gardiens de la paix de la ville de Lyon, soit liquidée à la somme de 889 francs par an et prenne cours du 1er mai 1906.

Or, il résulte des renseignements qui m'ont été fournis que l'intéressé a été mis en congé à dater du 14 juin 1905, alors que ses services lui permettaient de prétendre à une retraite annuelle de 889 francs et qu'il n'a été admis à faire valoir ses droits qu'à partir du 1er mai 1906.

En raison de cette situation spéciale, j'ai l'honneur de vous soumettre à nouveau le dossier relatif à la demande de liquidation de pension de M. Tallon (Jacques-Emile).

En même temps je vous propose de vouloir bien émettre un nouvel avis tant sur le chiffre auquel cette pension devra être fixée que sur la date à laquelle elle devra prendre cours.

Lyon, le 14 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Entretien des bâtiments communaux. — 3e Série, 2e Lot. — Substitution de M. Thomas à la Société anonyme des anciens Etablissements Lacarrière.

(Commission générale). — N° 1873.

Messieurs, par un procès-verbal en date du 23 janvier 1906, la Société anonyme des anciens Etablissements Lacarrière, dont le siège à Lyon est rue de la République, 11, a été déclarée adju-

Digitized by Google

dicataire des travaux d'entretien des bâtiments communaux pendant les années 1906, 1907 et 1908 (3e série, 5e lot : ferblanterie, zinguerie, plomberie, cuivrerie, canalisations et appareils pour les eaux et l'éclairage, couverture en ardoises et tuiles vernies).

Or par une lettre du 23 novembre dernier, M. le Président du Conseil d'administration de la Société anonyme des anciens Etablissements Lacarrière, fait connaître qu'à partir de 1er janvier 1907, cette Société cède sa succursale à M. Maxime Thomas, demeurant à Lyon, route d'Heyrieu, 38, actuellement ingénieur de cette succursale, et il demande que ce dernier soit substitué à ladite Société pour la continuation des travaux d'entretien précités.

De son côté, M. Thomas, par deux lettres datées des 30 novembre et 15 décembre 1906, sollicite également cette substitution et il s'engage à continuer le marché adjugé à la Société Lacarrière, aux mêmes conditions et en employant le même personnel.

Rien ne devant être changé dans l'exécution des travaux, M. l'Architecte en chef, à qui ces trois lettres ont été communiquées, fait connaître dans son rapport de 21 décembre courant, que dans ces conditions, il ne voit pas d'inconvénient à ce que M. Thomas soit substitué à la Société Lacarrière.

J'ai l'honneur de vous prier, Messieurs, de vouloir bien prendre une délibération au sujet de cette affaire.

Lyon, le 14 janvier, 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutien de famille.

(Commission spéciale). — N° 1874.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi de 15 juillet 1889, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de congé, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux six demandes de congé formées par MM. Dufaitre (Antoine), soldat au 159e régiment d'infanterie; Berthaud (Jean-Marie), soldat au 22e régiment d'infanterie; Sceauvy (Régis-Louis-Victor), soldat à la 14e section de commis et ouvriers militaires, domiciliés au 3e arrondissement.

Ughetto (Joseph-Etienne), soldat au 21e régiment d'infanterie, domicilié au 4e arrondissement.

Tuor (Jean-Baptiste), soldat au 3e régiment de zouaves; Berger (Antoine), soldat au 75e régiment d'infanterie, domiciliés au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 15 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Lycée Ampère. — Boursiers de la Ville. — Notes du 1er trimestre de l'année scolaire 1906-1907.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 1875.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une liste des boursiers de la ville de Lyon au Lycée Ampère, dont les notes ont été insuffisantes pendant le 1er trimestre de l'année scolaire 1906-1907.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me donner acte de cette communication.

Lyon, le 15 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Frais d'hospitalisation de l'enfant Ramel (Félix). — Instance judiciaire contre la commune de Grésy-sur-Aix.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 1876.

Messieurs, par délibération du 12 décembre dernier, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon, sollicite l'autorisation d'intenter une action judiciaire contre la commune de Grésy-sur-Aix (Savoie) aux fins d'obtenir le recouvrement de la somme de 194 francs due par ladite commune pour frais de traitement, à l'hospice de l'Antiquaille de l'enfant Ramel (Félix).

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous soumettre cette délibération en vous priant de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à lui donner.

Lyon, le 15 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Fondation Chenavard en faveur d'artistes lyonnais.

(Commission générale.) — N° 1877.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre douze dossiers, constitués en faveur d'artistes lyonnais dénués de ressources et qui sollicitent le bénéfice du legs Chenavard.

Les revenus disponibles de cette fondation s'élèvent à 3,650 francs, comprenant le reliquat de l'exercice 1906, soit 650 francs, et le crédit inscrit pour l'année 1907, s'élevant à 3,000 francs.

Il vous appartient, Messieurs, de fixer le montant de l'allocation à attribuer à chaque postulant.

Lyon, le 15 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Dénomination nouvelle de la place Saint-Michel.

(Commission spéciale). — N° 1878.

Messieurs, en attendant que le Conseil municipal soit appelé à délibérer sur la revision d'ensemble du nom des rues, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir décider que la place Saint-Michel portera désormais le nom de place Antoine-Vollon.

La dénomination de Saint-Michel ne se rattache à aucun souvenir qu'il y ait lieu de conserver. D'autre part, le peintre Antoine Vollon, né dans une des maisons de cette place, est un des artistes qui ont le plus fait pour contribuer à honorer la ville de Lyon.

Lyon, le 16 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille.

(Commission spéciale). — N° 1879.

Messieurs, d'après l'article 41 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de dispense, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux dix demandes de dispense formées par MM. Veillien (Jean-Antoine), réserviste de la classe 1896; Batisse (Emile Michel-Léopold), territorial de la classe 1888; Vial (Pierre), territorial de la classe 1891; Luquet (Joseph-Gilbert), réserviste de la classe 1896, domiciliés au 3e arrondissement.

Sivignon (Louis); Bren (Jean), réservistes de la classe 1896; Champagnon (Jean-Louis), réserviste de la classe 1897, domiciliés au 5e arrondissement.

Janier (Clément-Félix), réserviste de la classe 1896; Boutedon (Alphonse-Joseph), réserviste de la classe 1899; Voyot (François), réserviste de la classe 1896, domiciliés au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 16 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Grand-Théâtre. — Modifications au cahier des charges.

(Commission générale). — N° 1880.

Messieurs, au cours de la séance du 18 décembre dernier, votre Commission générale a approuvé à l'unanimité le projet suivant :

« Entre le Maire de Lyon, autorisé par la Commission générale, et MM. Flon et Landouzy, il a été convenu ce qui suit :

Digitized by Google

« MM. Flon et Landouzy continueut, pour une durée de deux années, à partir du 1er octobre 1907, à diriger le Grand-Théâtre de Lyon aux clauses et conditions du cahier des charges du 27 décembre 1905, modifié par les articles suivents :

« Article premier.— Les concerts Bellecour sont supprimés. Les Directeurs sont, par suite, dégagés des obligations énoncées par l'article 74, même pour l'année 1907.

« L'engagement de l'orchestre est de huit mois.

« Art.2. — La subvention sera versée par sixième à la fin de chaque mois, après le paiement des masses.

« Art.3.— La Ville participera, pour les deux tiers, dans les frais d'acquisition de décors nouveaux, de location de décors ou de réparations de décors anciens. Ces dispositions sont applicables à partir du 1er janvier 1907.

« Fait double à Lyon, le 28 décembre 1906 ».

« Signé : E. Herriot.

« Signé : Flon, Fernand Landouzy. »

Je vous propose, Messieurs, de sanctionner ces dispositions nouvelles par une délibération.

Lyon, le 16 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Allocation au personnel préposé à la perception de la taxe sur l'alcool.

(Commission générale). — N° 1881

Messieurs, par votre délibération du 21 décembre dernier, vous avez décidé qu'il serait réparti chaque année, en fin d'exercice, entre les agents préposés à la perception de la taxe municipale sur l'alcool, une somme équivalente à un dixième de la plus-value constatée au-dessus du chiffre minimum de 1.500.000 francs de recettes produites par cette taxe.

Le rendement de cette dernière a atteint pour l'année 1906, 1,600,102 fr. 04.

La somme à répartir au personnel par application de votre délibération est donc de 10.010 francs en chiffres ronds.

Je vous propose de m'autoriser, pour le paiement de cette somme, à faire emploi du reliquat de 5,000 francs, qui existe au crédit inscrit à l'article 17 du budget de l'exercice 1906 pour frais d'assiette et de perception des taxes de remplacement. Pour le surplus, soit 5,010 fr., je vous propose de décider qu'il fera l'objet d'un crédit spécial, à ouvrir au budget de 1906, pour régularisation.

Lyon, le 16 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Subvention au groupe de Lyon du Syndicat national des travailleurs des Chemins de fer de France et des Colonies.

(Commission générale). — N° 1882.

Messieurs, le groupe de Lyon du Syndicat national des travailleurs des Chemins de fer de France et des Colonies m'a adressé une demande aux fins d'obtenir de la Ville une subvention de 200 francs, devant lui permettre de subvenir aux frais d'un local pour ses réunions, et de constituer une bibliothèque pour ses membres.

Après examen de cette demande, je vous propose, Messieurs, d'accorder au groupe de Lyon du dit Syndicat la subvention qu'il sollicite.

Si vous êtes de cet avis, la dépense en résultant serait prélevée sur le crédit inscrit à l'article 182 du budget de l'exercice courant, dont le sous-détail comporte une prévision pour : « Subventions nouvelles à allouer aux syndicats ouvriers.

Lyon, le 16 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Instance Lagairie.— Demande d'autorisation d'y défendre.

(Commission générale.) — N° 1883.

Messieurs, M. Paul Lagairie, artiste lyrique, a assigné la ville de Lyon devant le Tribunal civil, aux fins d'obtenir une somme de 3,000 francs de dommages intérêts pour le préjudice que lui aurait causé la non observation d'une clause de son engagement.

Cet artiste avait en effet été engagé pour jouer au Grand-Théâtre des représentations d'opérettes pendant la période comprise entre le 14 et le 29 avril 1906 et entre autres conditions la Ville s'était engagée à mettre le nom de M. Lagairie en grande vedette sur l'affiche.

Cette condition n'aurait pas été scrupuleusement observée, et c'est pour ce motif que M. Lagairie recherche la Ville.

Consultée à ce sujet, la Commission du Contentieux a émis l'avis que la Ville devait résister à cette demande.

Je vous propose, en conséquence, de m'autoriser par une délibération à présenter la défense de la Ville devant le Tribunal civil.

Lyon, le 16 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Cession de terrain par les mariés Genet-Pourrat. — Offres administratives.

(Commission générale). — N° 1884.

Messieurs, le jugement du 8 décembre 1906, par lequel le Tribunal civil de Lyon a donné acte aux mariés Genet-Pourrat de leur consentement à la cession à la ville de Lyon d'une parcelle de terrain nécessaire à l'élargissement du chemin vicinal ordinaire n° 45 « de la Vitriolerie à Saint-Fons », a été publié et notifié aux intéressés conformément aux prescriptions de l'article 15 de la loi du 3 mai 1841.

Le moment étant venu d'établir le chiffre de la somme à offrir aux mariés Genet-Pourrat, MM. les Agents voyers du département ont dressé un état que j'ai l'honneur de vous soumettre et qui fait ressortir le montant de l'offre à faire à ces propriétaires à la somme de 6,082 fr. 05.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien approuver l'état d'offre qui vous est soumis et décider que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice courant, pour : « Acquisition d'immeubles en saillie sur l'alignement des voies publiques et fruis s'y rattachant ».

Lyon, le 16 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Quartier Grôlée. — Vente et gestion des immeubles. — Nomination d'une Commission spéciale

(Commission générale). — N° 1885.

Messieurs, en exécution de votre délibération du 24 décembre dernier, la Ville reprendra prochainement la libre disposition et la jouissance des immeubles édifiés dans le quartier Grôlée. La question se pose donc de savoir dans quelles conditions se fera la gestion de ces immeubles.

D'autre part, d'après l'article 2 de la loi du 2 juillet 1880 autorisant l'emprunt de 26,839,450 francs pour l'amélioration du quartier Grôlée, la Ville est tenue d'aliéner lesdits immeubles dans un délai de vingt ans à partir du jour de la prise de possession.

Dans cette situation il importe aussi de prendre, dès à présent, les dispositions nécessaires pour que, lorsque des occasions favorables se présenteront, les questions relatives à la vente des immeubles puissent être traitées en toute connaissance de cause.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien désigner une Commission spéciale qui sera appelée à donner son avis motivé tant sur la question se rapportant à la gestion des immeubles du quartier Grôlée que sur les propositions qui ont pu ou qui pourront être faites à l'Administration au sujet de leur aliénation.

Lyon, le 16 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Digitized by Google

Consolidation d'une partie des fonds placés en compte courant au Trésor. — Achat de rentes sur l'Etat.

(Commission générale.) — N° 1886.

Messieurs, par une délibération du 12 novembre 1906, vous avez autorisé M. le Receveur municipal de Lyon à faire l'acquisition, pour le compte de la Ville et au mieux de ses intérêts, de rentes 3 °/₀ sur l'Etat pour une somme de 2,000,000 de francs, à prélever sur les fonds placés au Trésor, en compte courant.

M. le Ministre de l'Intérieur, après avoir pris l'avis de son collègue des Finances, fait connaître qu'il n'a aucune objection à élever au sujet de cette opération, mais qu'elle ne saurait être effectuée aujourd'hui au compte de l'exercice 1906, et qu'il conviendrait que le Conseil municipal modifie, en conséquence, sa délibération précitée.

Je vous propose, en conformité de ces instructions, de décider que l'opération dont il s'agit sera faite au compte de l'exercice 1907, dans les conditions déterminées par la délibération précitée.

Lyon, le 16 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Chemin vicinal ordinaire n° 45 « Embranchement de la Colombière ». — Instance Girard et Thaillard contre la ville de Lyon.

(Commission générale.) — N° 1857.

Messieurs, sur une requête en référé présentée par MM. Girard, capitaine au 14e escadron du train des équipages, et Thaillard, pharmacien à Saint Chamond, propriétaires indivis d'un immeuble situé à l'origine du chemin de la Colombière, le Conseil de Préfecture du Rhône a, par un arrêté du 10 juillet dernier, chargé M. Bouilhère, architecte, de procéder d'urgence aux constatations prévues par la loi du 22 juillet 1889, relativement à la situation que les propriétaires précités prétendent avoir été créée audit immeuble du fait du mauvais écoulement des eaux du chemin.

A ce sujet, MM. Girard et Thaillard avaient déposé, le 30 octobre 1905, au Conseil de Préfecture, un mémoire dans lequel ils exposaient que des dommages leur étaient causés et demandaient que la Ville fut condamnée à leur payer une indemité compensatrice.

Mais, à la suite d'une pétition des habitants du chemin de la Colombière, l'Administration ayant décidé de canaliser ce chemin et en ayant informé MM. Girard et Thaillard, ces derniers firent connaître par une lettre du 30 novembre 1905 que de leur côté ils étaient disposés à abandonner leur instance à la condition que l'égout projeté fût commencé avant le 15 avril 1906, et qu'il leur fût payé en outre une indemnité de 171 fr. 97. Postérieurement M. Girard déclara verbalement que les dispositions prises par la Ville lui donnant satisfaction, il retirait purement et simplement sa plainte.

L'égout dont il s'agit ayant été construit sans retard, cette affaire semblait donc ne comporter aucune suite.

Or, MM. Girard et Thaillard ont cru devoir revenir sur leur promesse et soulever une nouvelle difficulté au sujet du préjudice qu'ils prétendent avoir éprouvé par suite du redressement du chemin de la Colombière.

Et c'est sans doute parce que la Ville n'a pas voulu admettre cette dernière réclamation et leur abandonner transactionnellement une parcelle de terrain communal de 87 m. 25 d. carrés provenant de l'ancien chemin de la Colombière, parcelle qu'ils ont incorporée indûment à leur propriété, que MM. Girard et Thaillard ont repris l'instance engagée par le mémoire du 30 octobre 1905.

Malgré le peu d'importance de l'affaire j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien, en raison des exigences de ces propriétaires, m'autoriser à défendre à l'instance dont la Ville est menacée.

Je vous propose également de m'autoriser éventuellement pour le cas où MM. Girard et Thaillard se refuseraient soit à restituer à la Ville la parcelle de terrain précitée, soit à en faire l'acquisition, à engager contre eux devant le Tribunal civil de Lyon, une instance en revendication dudit terrain.

Lyon, le 16 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Budget de 1907. — Observations de M. le Ministre de l'Intérieur

(Commission générale). — N° 1888

Messieurs, en renvoyant à M. le Préfet du Rhône le budget primitif de la ville de Lyon, pour l'exercice 1907, M. le Ministre de l'Intérieur, par dépêche du 4 janvier courant, fait observer, en ce qui concerne le vote de l'imposition ordinaire de 4 centimes affectée à l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, « que la loi du 14 juillet 1905, « n'autorise pas la création de ressour- « ces spéciales pour cette assistance. Si « donc, une contribution extraordinaire « est nécessaire pour assurer le service « d'assistance, elle doit être établie « conformément aux dispositions de la « loi du 7 avril 1902. A ce point de vue, « il y a lieu de remarquer que l'imposi- « tion votée par le Conseil municipal, « ne saurait être considérée comme une « imposition pour insuffisance de reve- « nus, *les recettes ordinaires excédant* « *les dépenses de même nature*. En réa- « lité, l'imposition de 4 centimes, a pour « objet de compléter le service de la « dette insuffisamment garantie par des « ressources spéciales. Il y aura donc « lieu de l'inscrire au chapitre II et d'invi- « ter le Conseil municipal à affecter son « produit au paiement, en 1907, d'annui- « tés d'emprunt. »

L'observation de M. le Ministre appelle quelques réserves. Il semble tout d'abord, que le droit de voter des ressources spéciales pour l'application de la nouvelle loi d'assistance, résulte du caractère obligatoire de cette dépense, et des dispositions finales de l'article 27 de la loi.

D'autre part si, comme le dit M. le Ministre, *les recettes ordinaires du budget excèdent les dépenses de même nature*, c'est en apparence seulement, et par suite d'une erreur d'affectation, qui a été reproduite dans nos budgets depuis l'établissement des taxes de remplacement. Auparavant la ville de Lyon percevait des surtaxes d'octroi sur le vin et sur l'alcool dont le produit, évalué en dernier lieu à 1,800,000 francs, était inscrit aux recettes extraordinaires et servait, concurremment avec les 30 centimes additionnels, à faire face aux charges de la dette municipale. Lors de l'établissement du budget de 1902, il n'a plus été tenu compte de cette affectation spéciale d'une partie du produit des taxes de remplacement, lequel a été inscrit en totalité aux recettes ordinaires. Si l'on déduit ces 1,800,000 francs des 18,712,660 francs de recettes ordinaires figurant au budget de 1907, il reste 16,912,660 francs, chiffre inférieur aux dépenses ordinaires inscrites au même budget, lesquelles s'élèvent à 16 816,318 fr. plus 693,630 fr., réservés pour les frais de police.

Je me propose de tenir compte de ces indications lors de l'établissement du projet de budget de 1908. En attendant, et pour ne pas retarder davantage l'approbation du budget de 1907, je vous prie de prendre une délibération conforme aux observations de M. le Ministre de l'Intérieur, bien qu'elles ne cadrent pas absolument avec la réalité des faits. La question, au surplus, n'a pas une grande importance, l'imposition dont il s'agit n'étant établie que pour une année. Si elle doit être renouvelée, comme c'est probable, le Conseil municipal aura la faculté d'en modifier l'affectation.

J'ajoute que ce changement d'affectation est de pure forme, et que l'imposition de 4 centimes dont je vous propose le renouvellement pour 1907 devant remplacer une imposition d'égal chiffre figurant aux budgets antérieurs, n'est pas destinée à augmenter les ressources de la Ville ; elle n'entraînera, dès lors, aucune charge nouvelle pour les contribuables.

Lyon, le 16 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Ville de Lyon. — Exposition internationale d'Hygiène urbaine (12-19 mai 1907). — Avis.

Une *Exposition internationale d'Hygiène urbaine* se tiendra à Lyon du 12 au 19 mai 1907. (1)

(1) La durée de l'Exposition pourra être prolongée.

Digitized by Google

Elle coïncidera avec :

Le Concours national agricole et horticole (12-19 mai).

Le Congrès de l'Alliance d'Hygiène Sociale (13-16 mai).

Le Congrès des ingénieurs et hygiénistes municipaux (13-16 mai).

La visite de plusieurs municipalités anglaises, (Manchester, Huddersfield, Salford, Glasgow, Edimbourg, Leith, etc.)

La réception de M. le Président de la République et de plusieurs Ministres.

Elle sera donc assurée de la visite d'un très grand nombre de Français et d'Étrangers.

Tout ce qui intéresse l'Hygiène urbaine (c'est à dire presque toute l'Hygiène sociale) trouvera sa place dans cette Exposition, laquelle comprendra plusieurs sections.

I. Habitation : Construction, éclairage, chauffage, dépendances, maisons ouvrières, hôtels, etc.

Nota. — Le Congrès des ingénieurs et hygiénistes municipaux traitera : *Chauffage central d'un bloc d'immeubles.*

Le Congrès de l'Alliance d'hygiène sociale traitera : *de l'Habitation ouvrière.*

II. Eaux potables : Captation, filtration, ozonisation, distribution, etc.

III. Egouts : Systèmes, modèles, utilisation ou destruction des matières usées, épuration bactérienne, etc.

Nota. — Le Congrès des ingénieurs et hygiénistes municipaux traitera : *Epuration biologique des eaux d'égouts et ses résultats.*

IV. Voirie : Enlèvement et destruction des gadoues ; fumivores ; goudronnage des routes, etc.

V. Batiments municipaux collectifs : Abattoirs (appareils frigorifiques), théâtres, etc.

VI. Ecoles : Bâtiments, mobilier scolaire.

VII. Protection de l'enfance : Crèches, gouttes de lait, mutualités maternelles, stérilisation du lait, etc.

Nota. — Le Congrès de l'Alliance d'hygiène sociale traitera : *Le lait ; la mutualité maternelle.*

VIII. Hôpitaux : Hôpitaux modernes, lazarets, sanatoriums, dispensaires, hôtels des Invalides du travail, etc.

IX. Désinfection : Etuves, appareils divers pour la désinfection des appartements et des objets ; désinfectants, etc.

X. Assainissement général des villes : Plans et maquettes des améliorations exécutées ou projetées dans les villes.

Bureaux d'Hygiène (Installation, statistiques).

XI. — Lutte contre les grands fléaux sociaux : alcoolisme, tuberculose, paludisme.

Nota. — Le Congrès de l'Alliance d'hygiène sociale traitera : *l'absinthisme; les œuvres antituberculeuses dans la région lyonnaise; mutualité et prévoyance.*

L'exposition recevra tout ce qui, à un titre quelconque, intéresse l'hygiène urbaine (plans, graphiques, maquettes, échantillons, appareils, etc.)

Elle sera gratuite : aucun droit d'emplacement ne sera perçu.

La place demandée par un exposant pourra être réduite si les besoins l'exigent.

Toute demande d'exposition portant sur des sujets non hygiéniques ou antihygiéniques sera rejetée.

Les appareils pouvant être présentés en plein fonctionnement (filtres, ozoneurs, lits bactériens, fumivores, frigorifiques, stérilisation, étuves, etc.) devront être, autant que possible, construits, et présentés en marche. Les constructeurs les établiront et surveilleront à leurs frais.

Les matières premières nécessaires à ce fonctionnement (eau, eau d'égout, gaz, électricité) seront amenées par la Ville dans l'enceinte de l'exposition. L'eau, le gaz, l'électricité consommés par chaque exposant resteront à sa charge.

Les demandes des exposants (avec tous les détails nécessaires) seront reçues jusqu'au 15 mars 1907. Un avis ultérieur leur fera connaître la date à laquelle ils devront commencer les travaux d'installation.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Le Commissaire général de l'Exposition,
J. Courmont,
Professeur d'hygiène à la Faculté de médecine de Lyon.

Pour tout ce qui concerne l'Exposition écrire au *Professeur Jules Courmont, laboratoire d'Hygiène, Faculté de médecine, quai Claude-Bernard, Lyon.*

Programmes des concours pour l'admission aux différents emplois du service de l'Architecture municipale. — Conditions imposées aux candidats.

I. — Pour l'emploi d'Architecte adjoint.

Le concours comprendra deux séries d'épreuves. La première série sera éliminatoire.

Des notes de 0 à 20 seront attribuées à chacun des éléments des épreuves ; la note 0 à l'une quelconque des questions entraînera l'élimination immédiate du candidat.

Ces notes, attribuées conformément aux indications ci-après, seront multipliées par les coefficients indiqués et qui représentent, dans l'espèce, l'importance relative des matières traitées.

Pour être admis à la deuxième série d'épreuves, les candidats devront avoir obtenu la moitié au moins du maximum des points fixés pour la première épreuve, soit 260 points.

Aucun candidat ne pourra être déclaré admissible s'il n'a obtenu sur l'ensemble de toutes les épreuves au moins 660 points.

Examen écrit.

Composition d'orthographe. — Durée 1/2 heure, coefficient, 2.

Composition de rédaction consistant en un rapport sur une affaire du service. — Durée 1 h. 1/2, coefficient, 2.

Composition d'arithmétique, de géométrie et de géométrie descriptive. — Durée 4 heures. Cette composition sera examinée au triple point de vue : des opérations, dont le coefficient sera de 3 ; de la disposition et de l'écriture des chiffres, coefficient 1 ; de la partie graphique, coefficient 3.

Architecture : esquisse, composition sur programme donné : durée 7 heures, coefficient 6.

Dessin perspectif ; durée 3 heures, coefficient 2.

Architecture : établissement d'un devis estimatif d'après la série de la Ville; coefficient 4. Mise au net d'un attachement figuré d'après croquis donné ; coefficient 3. Durée totale de la composition 7 heures.

Détail d'exécution d'une partie d'édifice sur programme donné ; disposition d'ensemble de l'appareil et des détails de construction ; coefficient 6. Profils et décoration ; coefficient 5. — Durée totale 7 heures.

Mode de construction : calcul de résistance des éléments principaux de construction d'une partie d'édifice donnée ; coefficient 1 Devis descriptif déterminant le mode de construction et la nature des matériaux de cette partie d'édifice et établissement des ordres de service d'exécution ; coefficient 5. Durée totale 7 heures.

Examen oral.

Questions sur les applications de l'arithmétique, la géométrie, la géométrie descriptive, le levé des plans et les nivellements ; coefficient 3.

Questions sur la comptabilité des travaux d'architecture, les applications de la série de la Ville et les conditions des cahiers des charges générales ou particulières du service de l'Architecture ; coefficient 2.

Questions sur la nature, la composition, l'usage, la résistance et le mode d'emploi des matériaux de construction ; coefficient 1.

Etudes ou services antérieurs à l'examen ; coefficient 1.

II. — Pour l'emploi d'Inspecteur.

Le concours comprendra deux séries d'épreuves. La première série sera éliminatoire.

Des notes de 0 à 20 seront attribuées à chacun des éléments des épreuves; la note 0 à l'une quelconque des questions entraînera l'élimination immédiate du candidat.

Ces notes, attribuées conformément aux indications ci-après, seront multipliées par les coefficients indiqués et qui représentent dans l'espèce, l'importance relative des matières traitées.

Pour être admis à la deuxième série des épreuves, les candidats devront avoir obtenu la moitié, au moins, du

Digitized by Google

maximum des points fixés pour la première épreave, soit 260 poiats.

Aacun candidat ne pourrn être déclaré admissible s'il n'a obtenu sur l'ensemble de toates les épreuves nu moins 669 points.

Examen écrit.

Composition d'orthographe: dictée. — Durée 1/2 heure, coefficient 2.

Réduction: Rapport sur une affaire du service. — Durée 1 h. 1 2, coefficieat 2.

Applicntion d'nrithmétique, de géométrie et de géométrie descriptive. Opérations; coefficient 3. Disposition et écriture des chiffres; coefficieat 1. Partie graphique; coefficient 3. Durée 4 beures.

Architecture: esquisse, composition sur un progrnmme donné; coefficient 6. Durée 7 heures.

Dessin perspectif; coefficient 2. Durée 5 heures.

Architecture: établissement d'un devis estimatif d'après la série de la Ville; coefficient 1. Miso nu net d'un attacheaeat figuré d'après croqais donné; coefficient 3. Durée 7 heures.

Détail d'exécution d'une partie d'édifice sar programme donné: disposition d'ensemble de l'appareil et des détails de constrnction; coefficient 6. Proills et décoration: coefficient 5. Durée 7 beures.

Mode de construction: Calcul de résistance des éléments principaux de construction d'nne partie d'édifice doanée; roefficient 4. Devis descriptif déterminaant lo mode de construction et ln natare des matériaax de cette partie d'édifice et établissement des ordres de service d'exécution; coefficient 5. Durée 7 heures.

Examen oral.

Questions sur les applications de l'arithmétique, ln géometrie, la géométrie descriptivc, le lové des plans et les nivellements: coefficient 3.

Questions sur les applications de la série de la Ville et les conditioas du cabier des charges générales ou pnrticalières du service de l'Architecture coefficient 2.

Questions sur la naturc, ln composition, l'usage. la résistance et le mode d'emploi des matériaux de construction; coefficient 4.

Etudes ou services antérieurs à l'examen; coefficient 1.

III. — Pour l'emploi de Véaificateur.

Le concours comprendra trois parties, conformément aux indications ci-nprès.

Des notes de 0 a 20 seront attribuées à cbacun des élémeats des épreuves; la note 0 à l'une quelconque dos questions entrainera l'élimiaation immédiate da candidat.

Ces notes seront attribnées comme il est indiqué ci-après et multipliées par les coefficients respectifs, qui représentent, dans l'espèce, l'importance relative dos mntières traitees.

Pour être nimis à la denxième série d'épreuves, les coacurrents devront avoir obtenu les trois cinqnièmes au moins du maximum des points fixés pour ln premiére série, soit 240 points.

Ne seront ndmis à l'examen dc la troisième partie, qnc les candidats qui auront obtenu les trois cinquièmes au moins du maximum des points aux épreuves écritos de la deuxième partie, soit 156 poiats.

Aucun candidat ne pourra être déclaré admissible s'il n'a obtenu, sur l'ensemble des épreuves de la deuxième et troisième parties, les deux tiers au moins du maximum des points totalisés, soit 280 points.

Examen écrit.

Dictée: Ecriture courante; coefficient 1. Orthographe; coefficient 2. Durée 1/2 heure.

Rapport sur une question de service: Rédaction; coefficient 2. Ecritnre posée; coefficient 1. Durée 2 h. 1/2.

Application d'arithmétique et de géométrie, calculs et problemes. Opérations; coefficient 4. Dispositions et écriture des chiffres; coefficient 1. Durée 6 heures.

Mise au net d'nttachements figurés et écrits: coefficient 3. Etablissement dn métré; coefficient 6. Durée 6 heures.

Devis estimatif de travanx; coefficient 4. Vérification de mémoires; coefficient 6. Revision des mémoires vérifiés; coefficient 3. Durée 6 heures.

Examen oral.

Exécution de travaux et nature de matériaux; coefficieat 2. Applications pratiques relatives nux métrés, aux règlements et à ln composition des prix do série; coefficient 5.

Etudes oa services nntérieurs à l'examen; coefficient 1.

IV.— Pour l'emploi de Sous-Inspecteur

Le concours comprendra deux épreuves: l'nne écrite, l'autre orale, conformément aux indications ilcs tableaux qni suivent.

Des notes de 0 à 20 seront attribuées à chacun des élements des épreuves: la note 0 à l'une quelconque des questions entrainera l'élimination immédiate du candidat.

Ces notes seront réparties comme il est indiqué ci-après et multipliées par les coefficients respectifs qui représeutent, dans l'espèce, l'importance relative des matières traitées.

Ne seront admis à l'épreuvo orale que les cnndidats qui aaront obtenu les trois cinquièmes au moins du maximum des points fixes pour l'épreuve écrite, soit 168 points.

Aucun candidat ne pourra être déclaré ndmissible s'il n'a obtenu, sur l'ensemble des deux épreaves, les trois cinquièmes uu moins du maximum des points totalisés, soit 468 points.

Examen écrit.

Dictée qai servira en même temps de composition d'écriture courante, coefficient 1 pour l'orthographe élémentaire; poar l'écriture: coefficient 2.

Rapport sacciat sur an iacideat do chantier (arrivage de matériaux, constatations de malfaçon, inexécution de clauses du marché, acrident, vol on rixe); coefficiont: 2.

Ecriture posée, coefficient 1: ce coefficient sera établi sur le rapport mis au net.

Architecture: esquisso, composition sur un programme donné, coefficient 4.

Calcul. — Exercices sur les qaatre opérntions de l'arithmétique: addition, soustraction, multiplication, division, fnctions simples; coefficient 2.

Attachemonts — Etnblissement et vérification d'attnchements; coefficient 2.

Examen oral.

Système métriqnc. — Qustions sur le système métrique, les différentes anités de mesuros: mètre, litre, kilogrnmme, etc...; coefficiont 2.

Eléments dc géométrie. — Surface da rectangle, dn triangle, du cercle, volume du cube, de la pyramide, du cône et de la sphère. Meuer une perpendiculaire a uae droite. Mener une parallèle. Lignes horizontales, verticales et a 45 dogrés; coefficient 2.

Métrnge. — Principaux éléments de relevés et de métrage des travaux sur plnce; coefficient 3.

Elements dn levé des plans: cotes de longueur, cotes de nivoau, axes, mode d'emploi du décamètre, de la chaine, du niveau d'enu, du niveau à bulle d'air, des mires, de l'équerre d'nrpenteur. Coefficient, 1.

Qualité et mode d'emploi des matériaux. *Terrassements.* — Fouille, déblai, remblni, jet snr berge, jet sur banqnettes, dressement du sol, tomberenux et décharges, mise en cavalier, étendnge, réglage, etc. Coefficient, 1.

Maçonnerie. — Nature des matériaax: sable, cailloux, meulière, moellons, briques, pierre, etc.; chaax, ciments, plâtre, bétons et mortiers, leur fabrication; enduits, légers oavrages, jointoiements, bardage, montage, pose et fichage des pierros do taille, épannelage rnvalement, ragrément, scellement, etc., échnlaudages. Coefficient, 3.

Grosse serrurerie et quincaillerie. — Fer, fonte, tôle, rivets, boulons. Comment fait-on une poséo. Vérification des bascules, rivetage sur le tas, vérification des rivets, divers objets de quincaillerie; coefficient 1.

Charpente en bois et menuiserie. — Espèces do bois: cbène, sapin brut, sapin de sciage, bois de commerce, madriers, chevrons, planchers, parquets, voliges. Défauts des bois, aubiers. Diverses aotions de menuiserio: lambris, chassis, etc... Coefficient, 2.

Pavage et granit. — Matériaax: pavés, pavés de bois, granit, asphalte, bitame, ciment, asphalte comprimé. Coefficient, 1.

Couverture, plomberie et gaz. — Tuile, ardoise, plomb, zinc, carton bitamé, solins, gaz, chéneaax, tuyauterie, soudures, robinetterie. Coefficient, 2.

Peinture. — Epoussetage, égrenage, lavage, lessivage, grattage. Enduits: peinture à la colle oa a l'huile, impressions, contrôle des couebes. Décors: ver-

Digitized by Google

nis, cire, encaustiquage, etc. Coefficient, 2.

Vitrerie. — Diverses natures de verres, pose, mastic, etc. Coefficient, 1.

Fumisterie. — Appareils divers, fourneaux et poêles, cheminées, conduits de fumée et de chaleur, tuyaux, tôles, mitres, ramonages, pesées diverses. Coefficient, 1.

Rapport des travaux avec la série de prix de la Ville. Coefficient, 3.

Les candidats désirant prendre part à ces concours devront produire en temps utile, à l'appui de leur demande adressée à M. le Maire sur papier timbre, savoir:

1° Un extrait du casier judiciaire qui les concerne;

2° Un certificat délivré par le médecin de l'Administration établissant qu'ils possèdent les aptitudes physiques nécessaires pour l'emploi qu'ils sollicitent;

3° D'une note indiquant leurs antécédents, les études qu'ils ont faites, les travaux auxquels ils ont pris part, et à laquelle seront joints les diplômes, certificats, etc., qu'ils auront obtenus.

Les candidats au poste d'architecte adjoint et d'inspecteur devront justifier qu'ils ont accompli un stage professionnel de cinq ans au moins dans un cabinet d'architecte; les candidats à l'emploi de vérificateur devront également justifier d'un stage professionnel de la même durée dans un cabinet d'architecte ou de géomètre; les candidats au poste de sous-inspecteur auront à justifier d'un stage professionnel de cinq ans au moins dans les travaux du bâtiment.

Les limites d'âge pour prendre part aux concours sont fixées comme suit:

Pour l'emploi d'architecte adjoint, de 30 à 35 ans;

Pour l'emploi d'inspecteur, de 28 à 35 ans;

Pour l'emploi de vérificateur et de sous-inspecteur, de 25 à 35 ans.

Service municipal de l'architecture. — Concours. — Avis.

Un concours pour l'admission à un emploi d'Inspecteur au service municipal de l'Architecture, aura lieu à l'Hôtel de Ville le 27 février prochain et jours suivants. Les candidats devront adresser leur demande à M. le Maire avant le 10 février.

Cette demande devra être accompagnée des pièces indiquées dans le programme des épreuves de ce concours.

Le traitement de début pour cet emploi est de 2,600 francs par an.

***

Un concours pour l'admission à un emploi d'architecte adjoint au service de l'Architecture municipale de Lyon aura lieu à l'Hôtel de Ville, le 20 mars 1907 et jours suivants.

Les candidats devront adresser leur demande à M. le Maire de Lyon avant le 5 mars.

Cette demande devra être accompagnée des pièces indiquées dans le programme des épreuves de ce concours.

Le traitement de début pour cet emploi est de 4,500 francs par an.

Concours pour l'admissibilité à un emploi de vérificateur au service municipal des vidanges. — Programme. — Avis.

Mardi, 12 février 1907, et jours suivants, à 9 heures du matin, il sera procédé, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, à un concours pour l'admissibilité à un emploi de vérificateur au service des vidanges, à la Voirie municipale, actuellement vacant.

Les candidats devront être libérés du service militaire actif; ils déposeront au Secrétariat de la Mairie (1) au plus tard le 3 février 1907, les pièces suivantes:

A. Une demande sur papier timbré tendant à obtenir l'autorisation de prendre part au concours.

B. Un extrait du casier judiciaire n'ayant pas plus de six mois de date et constatant: 1° qu'ils sont âgés de 21 ans au moins et de 35 ans au plus le jour du concours; 2° qu'ils n'ont pas subi de condamnation.

C. Un état indiquant leurs situations antérieures et leurs services civils ou militaires. Cet état sera établi sur une formule délivrée par l'Administration et sera accompagné, s'il y a lieu, des pièces annexes qui y sont mentionnées.

D. Un certificat du médecin de l'Administration, indiquant qu'ils possèdent les aptitudes physiques nécessaires pour l'emploi de vérificateur au service des vidanges (2).

E. Un certificat délivré par le Directeur de l'école ou établissement, où le candidat aura fait ses études, avec indication de la date d'entrée et de sortie de ladite école ou établissement.

La Municipalité arrêtera définitivement, le 8 février 1907, la liste des candidats admis à prendre part au concours. Avis en sera donné aux intéressés.

PROGRAMME:

Les épreuves du concours sont écrites et orales.

Les épreuves écrites comprennent:

1° Dictée (servira d'épreuve pour l'écriture et l'orthographe);

2° Arithmétique élémentaire (système métrique des poids et mesures);

3° Géométrie élémentaire (mesure des angles, des surfaces et des solides);

4° Dessin (dessin linéaire). — Croquis et rapport au trait d'une fosse d'aisances ou autre ouvrage de même importance, comprenant: plan, élévation et coupes.

Les épreuves orales comprennent:

1° Notions sommaires sur la loi du 5 avril 1884 (police municipale, procès-verbaux de contravention, tribunaux de simple police);

2° Interrogations sur les arrêtés réglementant le service des vidanges, et sur les parties du règlement de Voirie du 12 avril 1898 et du règlement sanitaire du 17 octobre 1903, relatives au service des vidanges.

Les diverses épreuves du concours seront cotées de 0 à 20 et chaque note sera multipliée par un nombre ou coefficient représentant l'importance relative de chaque épreuve.

Coefficients des valeurs relatives.

Examen écrit: Dictée, 2; arithmétique, 3; géométrie, 3; dessin, 2.

Examen oral: Notions sur la loi du 5 avril 1884, 2; arrêtés et règlements sur le service des vidanges, 4.

Les candidats qui auront obtenu dans les épreuves écrites un total d'au moins 130 points (correspondant à la note moyenne 13) seront seuls admis à subir les épreuves orales.

Le traitement de début est de 1 800 fr. par an.

(1) Ce dépôt devra être fait en personne par les jeunes gens habitant Lyon ou la banlieue.

(2) Le médecin de l'Administration tient son cabinet tous les jours (sauf les Dimanches et jours fériés), à 11 heures du matin, à l'Hôtel de Ville.

Concours pour l'admissibilité à un emploi d'Inspecteur au service commercial des Eaux — Programme de ce concours. — Avis.

Le 13 février 1907, et jours suivants, à 9 heures du matin, il sera procédé, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, à un concours pour l'admissibilité à un emploi d'Inspecteur au service commercial des Eaux.

Les candidats devront être libérés du service militaire actif; ils déposeront au Secrétariat de la Mairie, au plus tard le 4 février 1907, les pièces suivantes:

A. Une demande sur papier timbré tendant à obtenir l'autorisation de prendre part au concours.

B. Un extrait du casier judiciaire n'ayant pas plus de six mois de date et constatant: 1° qu'ils sont âgés de 21 ans au moins et de 35 ans au plus le jour du concours; 2° qu'ils n'ont pas subi de condamnation.

C. Un état indiquant leurs situations antérieures et leurs services civils ou militaires. Cet état sera établi sur une formule délivrée par l'Administration et sera accompagné, s'il y a lieu, des pièces annexes qui y sont mentionnées.

D. Un certificat du médecin de l'Administration, indiquant qu'ils possèdent les aptitudes physiques nécessaires pour l'emploi d'inspecteur.

E. Un certificat délivré par le Directeur de l'école ou établissement où le candidat aura fait ses études, avec indication de la date d'entrée et de sortie de ladite école ou établissement.

La Municipalité arrêtera définitivement, le 10 février 1907, la liste des candidats admis à prendre part au concours. Avis en sera donné aux intéressés.

PROGRAMME:

Les épreuves du concours pour l'admission à cet emploi, sont écrites et orales.

La partie écrite comprend:

1° La rédaction d'un rapport sur une affaire de service;

2° Une composition d'arithmétique;

3° Une composition de géométrie;

Digitized by Google

4° Une composition de trigonométrie, comportant un problème trigonométrique de pratique usuelle et calcul d'une expression trigonométrique ;

5° Croquis à main levée ;

6° Dessin graphique d'un ouvrage quelconque ;

7° Avant-métré d'un ouvrage quelconque ;

8° Lever d'un plan ;

9° Nivellement au niveau à bulle d'air ;

10° Rédaction d'un projet de mise en état de viabilité d'une voie publique comportant une alimentation en eau.

Le temps accordé pour chacune de ces compositions sera déterminé par le jury du concours.

Il sera attribué à chacune de ces compositions une note variant de 0 à 20, et chaque note sera multipliée par le coefficient exprimant la valeur relative des diverses parties du programme et qui est fixé, savoir :

A 4, pour chacune des trois premières compositions, pour le dessin graphique, pour la rédaction d'un projet de mise en état de viabilité ;

A 2, pour le lever d'un plan et la composition de trigonométrie ;

A 1, pour le croquis à main levée ;

A 3, pour l'avant-métré d'un ouvrage,

Et à 2, pour la composition de nivellement.

La partie orale portera sur les matières ci-après :

1° *Arithmétique.*

Numération décimale ; opérations sur les quatre règles et preuves de ces opérations ; fractions ordinaires et décimales ; extractions des racines carrées ; questions d'alliages ; proportions, progressions, etc.

Coefficient, 3.

2° *Algèbre.*

Addition et soustraction des polynômes ; multiplication et division des monômes et des polynômes ; équation du 1er degré à une ou plusieurs inconnues ; équation du 2e degré à une inconnue ; théorie des logarithmes et usage des tables.

Coefficient, 2.

3° *Géométrie.*

Préliminaires. — Droites, perpendiculaires, parallèles, triangles, cercles, tangentes, sécantes, polygones inscrits et circonscrits au cercle, aire des polygones et du cercle, d'un secteur, d'un segment ; angles dièdres et trièdres ; pyramide ; parallélipipède ; prisme ; formule de l'aire et du volume d'un cône, d'un cylindre, d'une pyramide, d'une sphère, etc.....

4° *Trigonométrie.*

Lignes trigonométriques ; relations entre les lignes trigonométriques d'un arc ; principales formules trigonométriques ; usage des tables, etc.....

5° *Pratique des travaux.*

Notions sur les défauts et les qualités des matériaux, sur leur emploi dans les maçonneries, charpentes, etc. ; règlements sur la comptabilité et la tenue des attachements.

Les candidats seront, en outre, interrogés sur des questions de mécanique et d'électricité ; sur les notions de la résistance des matériaux et sur les notions sommaires d'hydraulique et de physique, sur le nivellement et lever de plans, sur le droit administratif communal, sur le règlement municipal des concessions d'eau à Lyon et sur la comptabilité que doivent tenir les conducteurs et les inspecteurs du service des Eaux.

Pour chaque question le coefficient est de 2.

Le traitement de début pour le titulaire de cet emploi est de 2,400 francs par an.

Examen professionnel pour la désignation d'un bibliothécaire à la Mairie du 2e arrondissement. — Avis.

Un examen professionnel aura lieu à l'Hôtel de Ville le 18 février prochain, à 9 heures du matin, en vue de la désignation d'un bibliothécaire pour la bibliothèque populaire de la Mairie du 2e arrondissement.

Les candidats devront adresser leur demande à M. le Maire de Lyon, avant le 10 février prochain, accompagnée :

1° De l'extrait du casier judiciaire établissant qu'ils n'ont pas dépassé l'âge de 50 ans le jour du concours ;

2° D'un certificat délivré par le médecin de l'Administration municipale ;

3° D'une notice indiquant leurs services antérieurs.

Les candidats seront examinés par un jury qui sera désigné ultérieurement.

Cet examen portera sur le classement des livres, l'estampillage et son utilité, la tenue du catalogue et la rédaction des cartes.

Les candidats seront en outre interrogés sur les notions générales d'histoire, littérature et de science.

Le traitement attribué au titulaire de cet emploi est de 800 francs par an. Il est indiqué que la bibliothèque populaire du 2e arrondissement n'étant ouverte au public que le soir, le bibliothécaire n'est pas tenu de se rendre à son service dans la journée.

Marchés découverts. — Avis.

MM. les maraîchers, producteurs, approvisionneurs et revendeurs qui se sont fait inscrire du 1er juillet au 31 décembre 1906, au service de la Régie des marchés découverts de la ville de Lyon, pour obtenir des places fixes, sont informés que celles devenues vacantes leur seront attribuées, d'après leur rang d'inscription, sur ces marchés mêmes, et qu'à cet effet ils auront à s'y présenter aux jours et heures ci-dessous :

Mardi 22 janvier à 10 heures 1/2. — *Quai de la Guillotière*, devant le bureau de l'Inspection, en aval du pont de l'Hôtel-Dieu.

Mercredi 23 janvier à 10 heures 1/2. — *Quais Saint-Antoine et des Célestins*, devant le bureau de l'Inspection, en face de la rue Petit-David.

Jeudi 24 janvier à 10 heures 1/2. — *Boulevard de la Croix-Rousse*, devant le bureau de l'Inspection, en face de la Mairie du 4e arrondissement.

Résultats d'adjudications.

Fourniture de matériaux nécessaires à l'entretien des chaussées pavées en cailloux roulés et étêtés, à chaussées empierrées, des trottoirs en terre et des promenades sablées pendant les années 1907, 1908, 1909 et 1910.

1er lot. — 1er, 4e et 5e arrondissements et les installations du service des Eaux de Saint-Cloir, de Montessuy et de Rillieux.

Adjudicataire : M. Siant, à Caluire. Rabais 18 %.

Autres soumissionnaires : MM. Foraz, 15 ; Dufier, 14 ; Canque, 10 ; Duret, 10 ; Milomant, 10 ; Freynet, 5.

2e lot. — 2e et 6e arrondissements, le Parc, l'enceinte et le boulevard de l'Hippodrome du Grand-Camp et les installations du service des Eaux du Grand-Camp.

Adjudicataire : M. Canque, rue d'Amboise, 2. Rabais 25 %.

Autres soumissionnaires : MM. Milamont, 23 ; Dufier, 17 ; Freynet, 15 ; Foraz, 13 ; Duret, 6.

3e lot. — 3e arrondissement et les installations du service des Eaux de Bron.

Adjudicataire : M. Duret, chemin Feuillat, 43. Rabais 25 %.

Autres soumissionnaires : MM. Canque, 24 ; Milamant, 19 ; Dufier, 18 ; Foraz, 17 ; Freynet ; 15.

***

Construction et entretien des trottoirs et dallages en asphalte pendant les années 1907, 1908, 1909 et 1910.

Adjudicataire : Société anonyme française l'Asphalte. Rabais 34 %.

Autre soumissionnaire : Société des Mines de bitume et d'asphalte du Centre, 23 %.

***

Transport des charbons et du matériel de canalisation et de fontainerie, d'évacuation des cendres et mâchefers et des transports éventuels divers à faire pendant l'année 1907, pour le service municipal des Eaux.

Adjudicataire : M. Bosle, route de Strasbourg, 13, Caluire. Rabais, 33 %.

***

L'adjudication relative à la fourniture des effets d'habillement d'uniforme des employés subalternes des services municipaux a eu lieu le 18 janvier courant.

M. Le François, entrepreneur de confections, 39, chemin du Vivier à Lyon, a été retenu adjudicataire avec un rabais de 24 fr. 95 %.

Digitized by Google

Autres soumissionnaires : MM. Porte (A.), 11 °/. ; Cerf (Léon), 15 °/. ; Rachoud (Adrien), 13 °/. ; Société coopérative d'habillement, 21 °/.

Projet de vente à M. Rigot d'une parcelle de terrain communal situés avenue de Saxe prolongée, entre l'impasse de Gerland et le chemin des Balançoires — Enquête administrative. Avis.

Une enquête administrative est ouverte sur le projet relatif à la vente à M. Rigot (Victor), au prix de 531 fr. 08 soit à raison de 17 francs le mètre carré d'une parcelle de terrain communal, d'une superficie de 31 m. 21 d. carrés; située avenue de Saxe prolongée, entre l'impasse de Gerland et le chemin des Balançoires.

Les pièces de l'affaire sont déposées dans les bureaux de la Mairie du 3e arrondissement, pour être communiquées pendant huit jours, à compter du vendredi 25 janvier 1907, aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un Commissaire enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra dans lesdits bureaux, le samedi 2 février 1907, de 1 heure à 5 heures du soir, les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients du projet dont il s'agit.

Dons au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Il a été versé, le 14 janvier 1907, la somme de 100 francs, don de M. Tiaillard, architecte, aux pauvres du 1er arrondissement, à l'occasion du mariage de son fils avec Mlle Rouher (versement opéré par M. Bizet, adjoint).

Il a été versé le 17 janvier 1907, la somme de 15 francs, offrande de M. Riva, légiste et défenseur devant les tribunaux, en faveur des pauvres du 4e arrondissement (versement opéré par M. Maure, secrétaire en chef de la Mairie).

Demandes en autorisation de construire du 12 au 18 janvier 1907.

Mme veuve Georges, propriétaire; M. Pinet, architecte : Construction d'un entrepôt cours Henri, 115.

MM. Paret et Dastugue, propriétaires : Construction d'un entrepot rue des Charmettes, 129.

M. Baudin, entrepreneur : Construction d'un atelier et d'un petit bâtiment rue Victor-Lagrange.

Mlle Folachier, propriétaire; M. Jacquet, architecte : Construction d'une maison rue Belfort, 5.

Société Immobilière de l'Est-Lyonnais, propriétaire; M. Fauon, architecte : Construction de deux maisons avenue des Ponts, nos 42 et 44.

M. Lacombe, propriétaire : Construction d'un garage d'automobiles, rue Villebois-Mareuil, 1

M. Berlioz, propriétaire; M. Fournier, architecte : Construction d'un hangar rue Rachais, 16.

DÉLIBÉRATIONS
DES
CORPS MUNICIPAUX
DE LA VILLE DE LYON
pendant la période révolutionnaire
(SUITE)

A arrêté unanimement que la Municipalité se rendra en corps auprés des représentants du peuple pour leur réitérer les pressantes sollicitations que l'ancienne Municipalité leur a faites si souvent, à l'effet d'obtenir d'eux les fonds nécessaires pour l'approvisionnement de la Ville de Lyon en grains et en combustibles, et pour le paiement des dépenses arriérées et de celles courantes, et leur déclarer que malgré son dévouement à la chose publique, il lui serait impossible d'exercer ses fonctions si on ne lui en fournissait les moyens nécessaires.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

H. Allemand, off. m., Adam, off. mpl, L. Rosset, off. mun., Bûhner, off. mp., Jn Sausse, off. mel, Carret, off. mp., Ravoir, Baldrier, off. mp., Gilibert, off. mp., Rozet.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil de l'administration municipale de Lyon, où étoient les citoyens ;*

Bunher, président provisoire, Rozet, Rosset, Gilibert, Adam, Roman, Baudrier, Allemand, Bouquerot, Ravoir, officiers municipaux,

Du dix-huit vendémiaire, an 4 de la République française.

Les citoyens Delhorme, Carret, nommés officiers municipaux, et le citoyen Durand, nommé substitut du procureur de la commune par arrêté des Comités de législation, de salut public et de sûreté générale, ayant comparu, ont déclaré qu'ils acceptoient les fonctions auxquelles ils étoient appelés, et ont prêté le serment prescrit par la loi. Ils ont demandé qu'il leur fut délivré acte de leur adhésion à l'arrêté de la séance du seize, relatif aux approvisionnements et subsistances de la Ville.

Il a été procédé à la nomination d'un président, par la voie du scrutin secret. Il est résulté du dépouillement des scrutins que le citoyen Bouquerot a réuni la totalité des suffrages.

Lecture faite de l'arrêté des représentans du peuple, en date du seize du courant, qui met à la disposition de la Municipalité de Lyon la somme de cent cinquante mille livres pour fournir aux frais de l'illumination de la ville ;

Le Président entendu,

Le Conseil a arrêté que le citoyen Sublier, trésorier de la commune, est autorisé à recevoir la dite somme du citoyen Garnier, payeur général du département du Rhône, pour la payer au citoyen Fréquent, aux termes dudit arrêté.

Sur la motion d'un membre qui a démontré la nécessité de renforcer les bureaux à mesure que le nombre des officiers municipaux s'augmentera ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil a arrêté que le citoyen Delhorme est adjoint au citoyen Ravoir dans le bureau des contributions, le citoyen Romau au citoyen Carret dans le bureau des finances.

Un membre a fait observer que l'examen des certificats de résidence à neuf témoins, aux heures du Conseil, conformément à un arrêté pris dans une des séances précédentes, retarderoit beaucoup les opérations courantes du Bureau.

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil a arrêté qu'il sera établi un Bureau où seront examinés et signés les certificats de résidence à neuf et à trois témoins, par un officier municipal qui les portera ensuite au Conseil pour la complément des signatures.

Le citoyen Piégai est chargé de cet ouvrage.

Fait et clos, les jour et an sus-dits.

Adam, off. mpl, L. Rosset, off. mun., Rouquerot, pdent, Durand. Jn Sausse, off. mel, Bûhner, Ravoir, off. m., Baudrier, off. mp., Rozet, Gilibert, off. m., H. Allemand.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil de l'administration municipale de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président, Rozet, Adam, Gilibert, Roman, Baudrier, Bunher, Ravoir, Laroche, Allemand, officiers municipaux, et Durand, substitut du procureur de la commune,

Du dix neuf vendémiaire, an 4 de la République.

Il a été fait lecture d'une lettre du district, annonçant l'envoi à la Municipalité d'une copie des pouvoirs donnés par la Commission des armes et poudres au citoyen Jean Baptiste Duverdy, et l'invitant à le connaître en sa qualité de fabricant de salpêtre pour le compte de la nation, et à lui prêter et faire prêter aide, appui et protection pour tout ce qui sera relatif aux travaux de son attelier.

Le Conseil a déclaré que dès que le citoyen Duverdy se présentera, elle s'empressera de faire à son égard ce qui lui est prescrit par les dits pouvoirs et recommandé par la lettre du district.

Un membre a dit que les égards dus à l'assemblée électorale et la sûreté publique exigeaient qu'il y eut une garde à l'extérieur et aux environs du lieu de ses séances ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil a arrêté qu'il sera écrit

Digitized by Google

séance tenante au général divisionnaire commandant la place pour l'inviter à donner des ordres afin que ladite garde soit placée demain matin avant dix heures.

Un membre a exposé les dangers où mettait la vie des citoyens l'état de dégradation du pont des Victoires.

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil arrête qu'il sera écrit au citoyen Morand, principal propriétaire de dit pont pour l'inviter à faire faire les réparations que nécessite la sûreté publique.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

Adam, off. m^l, L. Rosset, off^r mun^l, Durand, sub^t du p. de la c^se, Ravoir, off. m., Roman, off. m., Baudrier, off. mp^l Bürner. Pipay aîné, off. m^el, Gilibert, off. m., Rozet. H. Allemand, off. m., (1) Roquerbot, p^ems, J^e Sausse, off^r m^el.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil de l'administration municipale* (2) *de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président, Carret, Allsmand, Baudrier, Rozet, Rosset Piegay, Laroche, Sousse, Ravoir, Gilibert, Roman, Delhorme et Durand, procureur de la commune,

Du vingt et un vendémiaire, an 4 de la République.

Le citoyen Champagne, nommé officier municipal par arrêté des Comités de législation, de salut public et de sûreté générale, ayant compare, a prêté le serment prescrit par la loi.

Il a été fait lecture d'un projet de lettre aux représentants de peuple, relativement aux rixes qui s'élèvent journellement entre les volontaires qui sont dans les murs de Lyon et les citoyens. La rédaction en a été approuvée et le Conseil, après avoir invité le rédacteur à l'augmenter de quelques observations importantes qui ont été faites, a arrêté qu'elle sera signée dans la séance de demain et envoyée de suite aux représentants.

Un membre a dit : les subsistances sont une partie des plus importantes de l'administration, et doivent sans cesse appeler et fixer son attention. C'est avec douleur que je vous annonce que les greniers de la commune, que les finances sont épuisées. L'administration municipale va donc être entièrement paralisée; car, peut-il y avoir d'administration où il n'y a point de finances? Je propose qu'il soit écrit incessamment aux représentants du peuple pour les solliciter fortement à mettre à la disposition de la Municipalité les fonds nécessaires :

1° pour acquitter les dépenses arriérées et faire face aux dépenses journalières ;

2° pour acheter les grains nécessaires pour la subsistance de la ville de Lyon.

Le Conseil, considérant qu'il est extrêmement urgent d'approvisionner cette commune de blé et de ferine avant que la rigeur de la saison qui va commencer, obstrue et rendant difficiles les passages, retarde l'arrivage des grains et arrête le jeu des moulins ;

Considérant que, dans ces conjonctures désastreuse, une disette totale de pain viendrait, par surcroit de maux, se joindre à bien des privations que la cherté excessive des denrées fera éprouver au peuple ;

Considérant, enfin, qu'il importe à la Municipalité de se mettre à l'abri du reproche de négligence ou d'insouciance qui pourrait lui être fait ;

Le Procureur de la commune entendu,

A arrêté unanimement qu'il sera fait aux représentants du peuple, dans deux lettres distinctes, la demande des fonds nécessaires : 1° pour acquitter les dépenses arriérées et faire face aux dépenses courantes ; 2° pour subvenir (1) [aux] achats de grains ; et qu'il leur sera envoyé l'état des dites dépenses et de la quantité de blé nécessaire pour la consommation des citoyens pendant l'hiver.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

Champagne, off^r m^el, L. Rosset, off^r mun^l, Ravoir, off^r m., Bürner, off. mu., Pipay aîné, off. m^el p^le, H. Allemand, off. m., Gilibert, off. mp., Delorme, Baudrier, Rozet, Bouquerot, p^ems,

---

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil de l'administration municipale* (2) *de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président, Allemand, Gilibert, Boudrier, Roman, Ravoir, Bunher, Sousse, Rozet, Rosset, Adam et Durand, substitut du procureur de la commune,

Du vingt deux vendémiaire, an 4 de la République.

Un membre du Comité des travaux publics a fait lecture d'une pétition du citoyen Dubois, conducteur en chef des travaux publics de la commune, par laquelle il sollicita du Conseil une augmentation de salaire et réclama une indemnité pour le temps passé. La pétitionnaire fait observer qu'il a été employé à un travail étranger à sa place en surveillant tous les effets provenants des trente trois ateliers de salpêtre supprimés, travail dont il s'est chargé sous la promesse d'une indemnité.

Le Conseil, considérant qu'il est juste d'accorder au citoyen Dubois l'indemnité qui lui a été promise pour le travail particulier qu'il a fait avec un zèle et une exactitude qui le rendent digne de la confiance des membres composant le Comité des travaux publics ;

Le Procureur de la commune entendu,

A arrêté que le Comité des travaux publics est autorisé à fixer la dite indemnité ; quand à l'augmentation de traitement et à l'indemnité pour le passé réclamées.

Le Conseil, considérant que le citoyen Dubois a été nommé à la place de conducteur des travaux publics par arrêté des représentants du peuple, lors de l'établissement des brigades : que ce sont eux qui ont fixé son traitement ;

Le renvoi par devant les représentants actuellement en mission à Lyon, pour être statué sur sa demande.

Le même membre a exposé que les brigades de démolisseurs sont non seulement inutiles mais encore extrêmement à charge à la commune ; en conséquence, il a proposé leur suppression.

Le Conseil, considérant que le paiement des journées de ces ouvriers occasionne toutes les décades des dépenses considérables ;

Qu'il importe dans les circonstances difficiles de ne faire que les dépenses indispensables ;

Considérant que lesdites brigades sont entièrement inutiles, attendu qu'elles sont presque toutes composées d'infirmes et de vieillards ;

Le Procureur de la commune entendu,

A arrêté que les représentants du peuple seront invités à annuller l'arrêté du dix sept ventose qui a créé lesdites brigades, sauf à employer à des travaux nécessaires ceux qui en seraient capables, et à faire participer les infirmes et les vieillards aux secours distribués par les agences.

Lecture faite d'un arrêté des représentants du peuple, en date de vingt un vendemiaire, portant que la lenteur des achats dont sont chargés les commissaires de la Municipalité pouvait exposer les citoyens indigens à manquer de subsistances, il sera provisoirement délivré à la Municipalité, par les approvisionneurs de Paris, la quantité de quatre mille quintaux de blé, à charge de remplacement sur les premiers achats, comme aussi à charge de ne pouvoir porter la distribution de chaque jour au dessus de quatre cent quintaux ; et finalement, dans le cas où cette quantité ne serait pas suffisante, au dit cas, les distributions seraient faites de deux jours l'un, et ce, jusques au moment de la rectification des rôles ;

Considérant, d'une part, que l'énoncé dudit arrêté pourrait, dans un moment de détresse, présenter la Municipalité à ses concitoyens sous un aspect défavorable, et donnerait à penser qu'elle a négligé quelques un des moyens à sa disposition, tandis que depuis quatre mois elle ne cesse de solliciter les sommes nécessaires aux approvisionnements qui n'ont manqué que par défaut de fonds à sa disposition ;

Considérant, d'autre part, qu'il est constant que la distribution de quatre cent quintaux par jour n'est pas suffisante, que l'alternat proposé est un moyen désastreux, puisqu'il dépouillerait nos concitoyens d'un secours qui

(1) Une signature raturée.
(2) Le mot *provisoire* raturé.

(1) Ces cinq derniers mots en interligne.
(2) Le mot *provisoire* raturé.

n'atteint pas seulement la moitié de leurs besoins, que cet alternat ne feroit qu'augmenter les inquiétudes des habitants et leurs allarmes sur les subsistances dans le cours de l'hyver, et que rien ne peut déterminer une mesure aussi désespérante, quelque soit la plus ou moins grande quotité de distribution, attendu que les premiers besoins de la vie ne s'ajournent jamais ;

Le Substitut du procureur de la commune entendu,

(*A suivre.*)

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Travaux en cours d'exécution

Hôtel des Invalides du Travail (bâtiment de l'Administration). — Travaux pour l'installation d'une infirmerie et chambres pour infirmiers.

Immeuble place de la Miséricorde, 2. — Réfection des peintures dans la cage d'escalier.

Halle des Cordeliers. — Restauration générale.

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE

Travaux entrepris dans la semaine

Rue de la Martinière et rue Pierre-Blanc. — Relevés à bout en pavés d'échantillon sur les tranchées ouvertes par les Compagnies.

Rues Massena et Bossuet. — Réparations de rigoles en pavés d'échantillon.

Travaux en cours d'exécution

Rue Séguin, entre le cours Duchet et la rue Marc-Antoine-Petit. — Construction d'un égout du 4e type en béton. — Exécution des enduits.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Passage Dumont. — Construction d'un égout tubulaire en ciment de 0m 30 de diamètre.

Place de la Boucle. — Relevé à bout de la chaussée en pavés d'échantillon.

Rue Tissot, entre la rue du Souvenir et la rue de la Pyramide. — Rechargement de la chaussée en empierrement.

Montée de l'Observance. — Relevée à bout en cailloux roulés.

Rue Créqui, entre le cours Morand et la rue Sully. — Construction d'un égout du 4e type en béton.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section. — Remblaiement des rues (A), (B) et de la rue Béranger et construction d'un égout du 4e type en béton rue (C).

Travaux terminés dans la semaine

Place Sathonay. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Rue de Savoie. — Réfection de chaussée en pavés d'échantillon.

Cours Gambetta prolongé, entre les chemins de Villon et des Platanes. — Construction d'un égout du 4e type en béton.

Rue Passet, entre la place du Pont et la rue Pasteur. — Construction d'un égout du 3e type en béton.

Place de la Boucle, 1, 2, 3. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Boulevard du Lycée. — Etablissement de traversées en pavés d'échantillon.

Cours Lafayette, no 39. — Etablissement de trottoir en asphalte.

SERVICE DES PONTS

Pont La Feuillée. — Réglage du tablier.

Parc de la Tête-d'Or. — Construction de garde-corps sur les passerelles de la Rize.

SERVICE VICINAL

Chemins vicinaux ordinaires no 61 (du Pré-Gaudry) et 65 (des Balançoires). — Construction d'une canalisation en béton de ciment de 0m 40 de diamètre intérieur.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Travaux exécutés ou en cours d'exécution du 10 au 16 Janvier 1907.

Canalisations : rue Dumoulin.

Prises d'eau et branchements : rue Donnand, 33; rue Tramassac, 12; rue Dumoulin, 41; route de Vienne, 162, chemin des Pins, 107; chemin de Saint-Just à Vaise, 124; rue Dumont-d'Urville, 34; rue Richan, 13.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 20 Janvier 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Fournier, Félix, empl., r. du Bon-Pasteur, 51.
Dlle Comberouse, Marie, mod., r. Belfort, 9.
Gornier, André, g bouch., r. du Bât-d'Argent, 4.
Dlle Brillat, Mélanie, cuisin., r. Servient, 37.
Achaintre, Claude, cuisin., r. des Capucins, 22.
Vve Miège, Josephte, conc., r. Lanterne, 8.
Casper, Charles, empl. r. Vieille-Monnaie, 13.
Dlle Monteaux, Anna, vermicel., pl. Colbert, 1.
Dô, M., fact. des postes, b. de la Croix-Rousse, 77.
Dlle Cave, Marie, lingère r. des Chartreux, 21.
Fouilleral, Marius, empl. P.-L.-M., r. Vaudray, 21.
Dlle Guillermin, Alix, cuisin., q. St-Vincent, 36.
Gandon, Cyprien, teinturier, q. St-Vincent, 1.
Dlle Chamorel, Louise, empl., q. St-Vincent, 1.
Grosboillot, L., tisserand, Lepuix (Haut-Rhin).
Dlle Bet, Francine, s. p., m. St-Sébastien, 11.
Jandel, Etienne, empl., r. de Sève, 2.
Dme Revol, Marguerite, plieuse, r. de Sève, 3.
Lacoos, Mathieu, teint., r. de l'Arbre-Sec, 27.
Dlle Rochefort, Marie, cout., r. de l'Arbre-Sec, 27.
Ligont, Pierre, bijout., pl. de la Miséricorde, 2.
Dlle Revillet, Louise, s. p., r. Puits-Gaillot, 3.
Mathey, Michel, fumiste, r. Terme, 13.
Dlle Minet, Marie, blanchis., r. Delandine, 27.
Mutin, Jean, négociant, r. Duguesclin, 109.
Dlle Jullien, J., s. p., r. de la Pyramide, 3.
Orange, Joannès, lithographe, r. Bellecombe, 67.
Dlle Blanchard, L., empl., r. Imb.-Colomès, 33.
Peylin, Léon, dess., b. de la Croix Rousse, 168.
Dlle Geanty, Jeanne, s. p., r. du Bon-Pasteur, 51.
Trossard, François, empl., m. des Carmélites, 24.
Dlle Meyer, Mathilde, empl., r. Paul-Bert, 43.
Viard, Antoine, empl. de commerce, Ecully.
Dlle Brosse, Juliette, s. p., r. Terme, 3.
Villeneuve, Charles, confiseur, Oullins.
Dlle Bordier, Félicie, empl., pl. Tolozan, 21.
Vincent, A., empl. de com., q. St-Vincent, 34.
Dlle Beude, Clémentine, s. p., q. St-Vincent, 24.
Antonini, Jean, empl., Grigny (Rhône).
Dlle Chol, Pierrette, s. p., m. St-Sébastien, 7.
Kalck, Martin, teinturier, r. Pierre-Dupont, 7.
Vve Lapeine, J., ménagère, r. Pierre-Dupont, 7.
Gavin, Victor, camionneur, r. du Mail, 35.
Dlle Bournet, J., cravatière, r. des Capucins, 31.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Parly, Jean, jardinier, Champagne (Rh.).
Dlle Lachaud, Marie, ménag., r. Ste-Hélène, 21.
Rel, Auguste, voyageur, r. Mercière, 33.
Dlle Rabany, Jeanne, s. p., r. P.-Corneille, 23.
Bianchetti, L., ferblantier, r. des R.-d'Ainay, 33.
Dlle Villecourt, Fr., coutur., Belleville (Rh.).
Roslaing, Louis, chaudronn., q. Perrache, 36.
Dlle Bouvier, Marie, s. p., q. Perrache, 38.
Reinier, Alessandre, empl., r. de la Charité, 64.
Dlle Clerc, Marie, ménag., r. de la Charité, 64.
Collevrey, Alexand., empl., r. Fr.-Dauphin, 4.
Dlle Jouclard, Marie, s. p., c. de la Liberté, 61.
Charles, Jean, empl., r. Marc-Ant.-Petit, 27.
Dlle Magnin, Marie, empl., r. Bichat, 23.
Lhéritier, Clovis, empl., r. Hôtel-de-Ville, 23.
Dlle Philippe, Péronne, s. p., r. E.-Zola, 11.
Bousquet, Henri, carrossier, r. Sala, 19.
Dlle Matray, Jeanne, s. p., Vaugneray.
Biscarrat, Denis, coiffeur, pl. Carnot, 13.
Dlle Durnichon, Cl., emp. post., r. de Sèze, 29.
Mathey, Michel, fumiste, r. Terme, 15.
Dlle Minel, Marie, blanchiss., r. Delandine, 27.
Veyssière, Pierre, empl., r. Smith, 13.
Dlle Revel, Marie, papetière, r. Paul-Bert, 112.
Gallay, Pierre, électricien, Lausanne (Suisse).
Dlle Montagnon, B., coutur., Eaux-Vives (S.).
Bouvera, Joseph, fact. postes, r. Smith, 83.
Dlle Bouchecourt, Marie, coutur., r. Martin, 2.
Mermoz, Michel, serrurier, r. Smith, 56.
Dlle Merlin, Célestine, brod., r. C.-Périer, 12.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Berand, Joseph, chausseur, Charbonnières.
Dlle Vecco, Joséphine, lingère, r. Servient, 109.
Bergougnoux, Léon, doreur, g. r. Guillotière, 78.
Dlle Malzieu, Célina, culot., g. r. Guillotière, 178.
Bertaud, Claude, empl. de c. de f., r. Marseille, 19.
Dlle Gros, Marie, s. p., r. Fontvielle (B.-d.-R.).
Bessee, Gabriel, boulanger, g. r. Guillotière, 16.
Dlle Pré, Jeanne, s. p., g. r. Guillotière, 16.
Bouvier, André, compt., r. Sébastien-Gryphe, 132.
Dlle Mirmand, Marie, chemis., r. Créqui, 163.
Catrain, Eugène, bronzier, r. Voltaire, 67.
Dlle Lenoble, Marie, chenilleuse, r. Voltaire, 57.
Chamberod, Narcisse, chauf., r. Trois-Pierres, 85.
Dlle Auray, L., passm., Chambost-Allières (R.).
Cherreyron, Clovis, empl., r. Boileau, 133.
Dlle Lorentz, Marie, cuis., Soessolsheim (Alsace).
Chaumontet, Cl., charp., Vallières (Haute-Sav.).
Dlle Bourne-Chivas, M., s. p., c. de Gerland, 67.
Chevallier, F., empl. P.-L.-M., r. des Aubépine.
Dlle Desplaces, Rosalie, repass., Ecully (Rhône).
Chevrier, Paul, épicier, r. Vigilance, 3.
Dlle Duchez, Marguerite, s. p., c. Gambetta, 35.
Collevrey, Louis, empl., r. François-Dauphin.
Dlle Jouclard, Marie, s. p., c. Liberté, 61.
Courriol, Joseph, chandr., r. Sébastopol, 4.
Dlle Mazel, M., s. p., à St-Jean-de-Bournay (Isère).
Coutin, Jean, camionneur, r. Créqui, 161.
Dlle Bouvet, Louise, cuisinière, c. Lafayette, 23.
Davoine, Gilbert, tôlier, r. Saint-Michel, 37.
Dlle Laprée, Marie, vermicell., r. d'Aubigny, 25.
Dupont, Joseph, caissier, r. Saint-Michel, 35.
Dlle Mureau, Marie, s. p., r. H.-des-Vieillards, 33.
Esquie, Marie, empl., r. Bas-Port, 3.
Dlle Thévenin, Jeanne, s. p., r. Bas-Port, 3.
Forge, Georges, apprêteur, Villeurbanne.
Dlle Dubayle, Julie, apprêt., r. d. Gazomètre, 7.
Fouillerat, Marius, empl. P.-L.-M., r. Vaudray, 21.
Dlle Guillermin, Alix, cuisin., q. St-Vincent, 33.
Gallon, Barthélemy, empl., imp. Gerland, 38.
Dlle Gippet, Françoise, empl., Bouchage (Isère).
Gayte, Joseph, maréchal ferrant, Villeurbanne.
Dlle Revoire, Ursuline, s. p., av. de Saxe, 322.
Geoin, Tonni, jardinier, ch. de Vénissieux, 85.
Dlle Cumin, Gabrielle, empl., ch. du Bachut, 9.
Gointrand, Justin, retraité, r. St-Jérôme, 61.
Dlle Foucaut, Agathe, s. p., av. des Ponts, 24.
Gullin, Antoine, géomètre, r. Vendôme, 362.
Dlle Oddons, Marie, s. p., r. Moncey, 92.
Lapierre, Claude, teinturier, c. Lafayette, 74.
Dlle Dillon, Adrienne, cout., c. Lafayette, 74.
Machuron, Louis, empl., r. Créqui, 209.
Dlle Plassard, Marie, s. p., r. Boileau, 200.
Mangoni, Joseph, brunisseur, r. Dumoulin, 17.
Dlle Fergey, Julie, coutur., r. des Bains, 1.
Monthoux, Georges, papetier, r. Arquebuse, 21.
Dlle Pfeiffer, S. couturière, r. Arquebuse, 22.
Nolle, Jean, chapelier, Roanne (Loire).
Dlle Ferrand, M., chapelière, Roanne (Loire).
Peillon, Auguste, retraité, r. de la Madeleine, 25.
Dlle Pegès, A., herboriste, Janjac (Ardèche).
Piatret, Jean, fourreur, r. de Gerland, 32.
Dlle Ponalion, Clarisse, s. p., r. de Gerland.
Pruneyre, H., ouv. min., Auzat-sur-Allier.
Dlle Chenssade, V., f. de ch., av. de Saxe, 291.
Rasclard, Elie, contremaître, r. Ste-Victoire, 7.
Dlle François, Louise, s. p., r. Lône, 51.
Regot, Alexis, charron, r. Mazagran, 3.
Dlle Liverset, Anna, confect., r. Rachevelin, 88.
Revol, Remy, voyageur, r. Basse-Combalot, 12.
Dlle Deupée, M., s. p., Toulouse (Hte-G.).
Reynaud, Jean, camionneur, r. Charpenay, 22.
Dlle Baillet, Marie, cuisinière, r. Vauban, 8.
Rhône, Antoine, empl., r. Paul-Bert, 212.
Dlle Bonhomme, L., s. p., St-Chef (Isère).
Roux, Jean, empl., Lyon, 3e arrond.
Dlle Mermet, Marie, s. p., Montréal.
Trossard, François, emp., m. des Carmélites, 24.
Dlle Meyer, M., empl., r. Paul-Bert, 43.

Digitized by Google

Vallaix, Charles, empl., r. Paul-Bert, 87.
D^lle Tataine, A., vermicellière, r. T.-d'Or, 112.
Veyssière, Pierre, empl., r. Schmidt, 13.
D^lle Revel, Marie, papetière, r. Paul-Bert, 110.
Bonvein, Joseph, fact. des postes, r. Smith, 65.
D^lle Bouchecourt, Marie, coutur., r. Martin, 3.
Bret, Claude, Jardinier, Vourles (Rhône).
D^lle Tardy, Louise, cuisin., r. Vendôme, 160.
Chentier, J., empl. P.-L.-M., r. de Marseille, 87 bis.
D^lle Dainaud, Maria, s. p., Vion (Ardèche).
Jambon, Marius, ajusteur av. de Saxe, 228.
D^lle Grenger, C., couturière, r. du Dauphiné, 116.
Perrin, Joseph, empl P.-L.-M., r. Moncey, 212.
D^lle Chabert, Marie, s. p., av. des Ponts, 23.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Fournier, Félix, empl., r. Bon-Pasteur, 51.
D^lle Comberousse, Marie, modiste, r. Belfort, 2.
Brunet, Jules, empl., r. de l'Enfance, 18.
D^lle Reveyrand, Marie, s. p. Bourgoin (Isère).
Delport, Joseph, électric., g. r. Cr.-Rousse, 31.
D^lle Franchino, Cl., tulliste, g. r. Cr.-Rousse, 21.
Chassin, Barthélemy, empl., g. r. Cr.-Rousse, 77.
D^lle Galand, Benoite, coutur., Ecully (Rhône).
Schenrer, Paul monteur, pass. du Gaz, 1.
D^lle Leval, August., dévideuse, Roanne (Loire)
Lombard, Jean-M., apprêteur, r. de Dijon, 33.
D^lle Journet, Marie, coutur., Albens (Savoie).
Dô, Maximilien, fact. postes, b. Cr.-Rousse, 77.
D^lle Cave, Marie, lingère, r. Chartreux, 21.
Pomes, Jean, menuisier, q. de Serin, 26 bis.
D^lle Chavade, Marie, s. p., Jenjac (Ardèche).
Pennet, H., boulanger, c. d'Herbouville, 24.
V^ve Gerand, Marie, s. p., Villeurbanne
Lombard, Jean-Marie, apprêt., r. de Dijon, 33.
D^lle Journet, M., couturière, Albens (Savoie).

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Fournier, Félix, empl., r. Basses-Verchères, 8.
D^lle Comberousse, M., modiste, r. Belfort, 8.
Bonan, Léon, empl., pl. Morand, 11.
D^lle Dupeutet, A., lingère, m. des Epies, 11.
Casaud, Emile, empl., q. des Etroits, 8.
D^lle Cantet, M., s. p., Rochemaure (Ardèche).
Freminet, Joseph, empl., r. de la Bombarde, 2.
V^ve Bedin, J., s. p., Chambost-Allières (Rhône).
Gaillard, F., plombier, q. de l'Archevêché, 19.
D^lle Senut, A., domestique, Meysieu (Isère).
Mengoni, Joseph, brunisseur, r. Dumoulin, 17.
D^lle Fergey, G., couturière, r. des Bains, 1.
Manbrun, Jean, empl., m. St-Barthélemy, 8.
D^lle Gabet, Adèle, coutur., r. Tuileries, 17.
Mutin, Jean, négociant, r. Duguesclin, 102.
D^lle Jullien, Joséphine, s. p., r. Pyramide, 2.
Neyrard, Claude, serrurier, r. Bourgogne, 24.
D^lle Chalaye, C., s. p., Lemastre (Ardèche).
Roussiaud, Alfred, marbrier, r. de Trion 70.
D^lle Berthiller, Claudine, tricoteuse, r. Bœuf, 25
Simonin, Georges, dessinateur, r. des Bains, 7.
D^lle Cahuis, Jeanne, s. p., Annecy.
Delport, J., élect., gr. r. de la Cr.-Rousse, 31.
D^lle Franchino, C., tul., gr. r. de la C.-Rousse, 21.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Arnaud, Lucien, employé P.-L.-M., Caluire.
D^lle Ageron, L., cuisinière, r. Pierre-Corneille, 88
Biscarrat, Marius, coiffeur, pl. Carnot, 12.
D^lle Burnichon, G., emp. Postes, r. de Sèze, 128.
Bret, Alexis, val. ch., r. Duquesne, 16.
D^lle Costet, C., cuisinière, St-Felicien (Ardèche)
Chamberod, M., toupilleur, r. Duguesclin, 136.
D^lle Auray, M., aide mén., Chambost-Allières.
Cootin, J., camionneur, r. Créqui, 161.
D^lle Bonvet, L., cuisinière, c. Lafayette, 28.
Crozatier, J., commerçant, r. Sully, 137.
D^lle Vignoud, M., s. p., r. de Sèze, 125.
Desplaces, Feréol, empl., r. Vendôme, 141.
V^ve Seuvejon, Rosalie, propr., Larnage (Drôme).
Glaua, J., mont.-mécan., r. Cuvier, 180.
V^ve Noll, Elise, s. p., r. Cuvier, 180.
Meriat, B., maréchal-ferr., Belmont-Trumonet.
D^lle Vuillermet, J., lingère, pl. Kléber, 2.
Mutin, Jean, négociant, r. Duguesclin, 189.
D^lle Jullien, J., s. p., r. de la Pyramide, 3.
Pussenot, Pierre, empl., r. Molière, 11 bis.
D^lle Haas, M., couturière, r. Bugeaud, 72.
Regnault, L., peignier, r. Garibaldi, 142.
D^lle Thenot, F., tisseuse, Villeurbanne.
Valleix, Charles, emp., r. Paul-Bert, 67
D^lle Tataine, A., vermicellière, r. Tête-d'Or, 112
Gillet, N., emp. de soierie, av. de Saxe, 83.
D^lle Vieux-Vincent, M., s. p., c. Lafayette, 29.
Copier, Claude, mécanicien, r. Germain, 4.
D^lle Collonges, E., ménagère, Belmont (Loire).
Gremancey, A., mécanicien, Mâcon, r. Carnot, 33.
D^lle Bernollin, P., s. p., r. Notre-Dame, 24.
Girondon, P., chauffeur, La Mulatière.
V^ve Fleuret, B., repas., r. du Parfait-Silence, 13

André, Georges, coiffeur, r. Duguesclin, 101.
D^lle Testevin, Jeanne, coutur., c. Morand, 21.
Robichon, Jean, notaire, Crest (Drôme).
D^lle de la Boisseière, M., s. p., r. Vendôme, 15.
Bosen, Léon, empl. comm., pl. Morand, 11.
D^lle Dupontet Antoinette, ling., m. Epies, 11.
Durochet, Joseph, empl. soierie, r. Cuvier, 54.
D^lle Cocheud, J., couturière, Argis (Ain).
Grange, Joannès, lithographe, r. Bellecombe, 87.
D^lle Blanchard, Louise, empl., r. 1.-Colomès, 22
Passerat, Cl., tireur d'or, rte de Grenoble, 172.
D^lle Pelisse, Marg., empl., r. Masséna, 23.
Joubert Paul, passementier, r. Boileau, 110.
D^lle Sentour, Marie, lingère, r. Boileau, 118.
Perrin, Joseph, empl. P.-L.-M., r. Moncey, 212.
D^lle Chabert, Marie-L., s. p., av. des Ponts, 23.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 13 au 19 Janvier 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Gaillard, boulanger, r. Vieille Monnaie, 12. m.
Donjon, garçon de peine, Grande-Côte, 103. m.
Perevy, chauffeur, montée de la Butte, 4... m.
Michaud, comptable, r. Burdeau, 2........ m.
Bidey, employé, rue Pierre-Dupont, 8..... m.
De Teilhsadier, com. princ., c. Chartreux, 2. f.
Fulaine, employé, r. du Bon-Pasteur, 43... m.
Boyer camionneur, r. Royale, 8.......... f.
Simon, épicier, r. St-Côme, 8........... f.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Canonier, teinturier, Villeurbanne........ m.
Cottes, empl., Villeurbanne.............. m.
Julien, empl., r. Saint-Jérôme, 22....... f.
Fontaine, empl., r. Delandine, 8......... f.
Bon, menuisier, r. des Remp.-d'Ainay, 18. f.
Rossary, négociant, r. des Archers, 7...... m.
Gauthier, garçon d'hôtel, r. Rabelais, 56.. m.
Mourin, maraîcher, r. du Nord, 13......... m.
Demoustier, ag. de change, q. de l'Hôpital, 7. m.
Borland, empl., r. Franklin, 41............ m.
Foray, manœuvre, Saint-Fons (Rhône)..... f.
Bareage, cult., Francheville-le-Bas (Rhône). m.
Convert, empl., r. Bellecordière, 18....... f.
Crémilleux, empl., Saint-Fons (Rhône).... m.
Chal, manœuvre, Villeurbanne............ f.
Reynaud, empl., ch. de Montbrillant, 8.... m.
Tappa, menuisier, Villeurbanne........... f.
Odde, manœuvre, r. des Tuileries, 27...... f.
Fariosse, apprêteur, Villeurbanne......... m.
Favier, galocher, r. Saint Lazare, 20...... m.
Bourbon, ébéniste, r. Croix-Jordan, 8...... m.
Chaffal, voiturier, r. Casimir-Périer, 8..... m.
Mizgier, industriel, r. Abbaye-d'Ainay, 10... f.
Vincent, professeur, q. de la Charité, 23... f.
Glausserand, typographe, r. de la Charité, 41. m.
Benoit, charpentier, Villeurbanne.......... m.
André, empl., Sain-Bel (Rhône)............ m.
Dumas, s. p., pl. Saint-Paul, 12........... m.
Gagliardi, garç. de peine, r. de Bonnel, 96. m.
Garber, manœuvre, r. de Saint-Cyr, 34.... m.
Boyrivent, journalier, ch. d'Alaï, 185...... f.
Pourrat, sapeur-pompier, r. P.-Corneille, 78. m.
Lurol, scieur de long, r. de l'Oseliere, 2... m.
Grevelense, cartonnier, av. Félix-Faure, 8. f.
Bonnefoy, empl., r. Auguste-Comte, 88.... m.
Gouray, manœuvre, Villeurbanne.......... f.
Dehise, métallurgiste, r. St-Victorien, 12... m.
Aulissier, soldat 12e b. ch. pied, q Perrache, 20 f.
Galant, raccom. faïences, r. Vauban, 64..... m.
Quintellet, chapelier, r. Victor-Hugo, 56.... f.
Sonier, tripier, c. du Midi, 28.............. f.
Honta, négociant, r. Jarente, 11............ m.
Birot, empl., r. de la Charité, 24........... m.
Richard, manœuvre, rte d'Heyrieu, 146..... f.
Petiot, chaudronnier, r. Delandine, 27..... m.
Boyer, manœuvre, r. Trois-Pierres, 44..... f.
Paroux, manœuvre, r. Créqui, 222.......... f.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Dusserre, manœuvre, r. Danton, 8........ f.
De Gendt, litier, r. d'Avignon, 12.......... m.
Paviol, fond. typogr., r. de Marseille, 82.. m.
Taret charron, rte de Vienne, 103......... m.
Vorus lieut. d'artil., r. Villeroi, 2 .... m.
Andrieux, p. e. métaux, r. P.-Bert, 32..... f.
Chausson, menuis., b. du P.-d'Artillerie, 18. f.
Vianey, empl., r. de Marseille, 11.......... f.
Vianey, empl., r. de Marseille, 11.......... f.
Ponsio, voiturier, r. Molière, 130......... f.
Mathon, chauffeur, ch. Croix Mathon, 15... m.
Desfayes, laitier, rte de Vienne, 84........ m.
Thomas, empl., r. de Marseille, 51........ f.
Schlegcewerth, adj. 98e d'inf., av des Ponts, 2 f.
Gey, typographe, r. Villeroi, 13............ m.
Pieton, cocher, ch. des Tuiliers, 22......... m.

Jenné, électricien, ch. des Pins, 22........ m.
Arthaud, empl., av. Félix-Faure, 199...... f.
Meunier, menuisier, r. Servient, 87....... m.
Chervet, papetier, av. des Ponts, 87....... m.
Lequeux, empl., av. des Ponts, 283........ f.
Rigaudière, empl., c. de la Liberté, 1...... f.
Manessy, coup. en chauss., av. F.-Faure, 14. f.
Martin, empl., r. Paul-Bert, 32............ m.
Guéritaine, empl., r. Part-Dieu, 80......... m.
Mongenot, André, r. de Crémieu, 18....... m.
Arnaud, empl., ch. Darchen, 22............ f.
Martin, charron, av. Félix-Faure, 128...... m.
Chesel, jardinier, ch. des Pins, 152........ f.
Gresse, comptable, r. du Bégnin, 41....... f.
Fuoco, manœuvre, r. Mazenod, 103....... f.
Croise, cont.-mait., gr. r. Guillotière, 128... f.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Allsgnat, guimpier, r. Dumont, 18........ f.
Longhetti, peint.-plât., r. de la Crèche, 2.. m.
Martel, charron, r. Denfert-Rochereau, 11.. m.
Peilhon, coiffeur, b. Croix-Rousse, 127.... f.
Pin, manœuvre, m. Grande-Côte, 41....... f.
Jogand, débitant, gr. r. de Cuire, 27....... f.
Terrade, gardien paix r. des Chartreux, 33. f.
Blanchet, empl., r. Denfert-Rochereau, 36.. f.
Mugnier, passementier, gr. Cr.-Rousse, 28.. f.
Ballot, maçon, c. d'Herbouville, 18........ m.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Lisolle, tailleur d'habits r. du Bœuf, 24..... m.
Roddier, camionneur, imp. Charavay, 4.... m.
Wagner, institut. public, q. de Vaise, 26... m.
Goudard, maçon, r. Loiselière, 3........... f.
Laffont, teinturier, imp. Roquette, 1....... m.
Picod, meunier, r. Transversale, 12........ f.
Bozon, négociant, r. de la Martinique, 12... m.
Souillot, moul. porc., r. Gorge-de-Loup 23.. m.
Achard, chapelier, r. St-Jean, 22........... m.
Piéry, empl. P.-L.-M., r. du Tunnel, 18..... m.
Clave, cordonnier, q. de Vaise, 13.......... m.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Giraud, empl., r. Duguesclin, 100......... f.
Goutorbe, comptable, r. Boileau, 124...... m.
Julien, menuisier, r. Duguesclin, 76........ m.
Fougère, fab. de soieries, r. Crillon, 88.... f.
Roussel, serrurier, r. Bugeaud, 72......... m.
Nott, empl. soieries, r. Molière, 7.......... f.
Négrignat, lamineur, r. Garibaldi, 124..... f.
Violard, cordonnier, r. Ney, 32............ f.
Pacotte, voyag. de comm., c. Vitton, 22.... m.
Berthelier, voyag. comm., r. Masséna, 85... m.
Achard, industriel, b. du Lycée, 18......... f.
Weiss, lieut. au 7e cuir., b. Brotteaux, 46.. f.

Décès du 13 au 19 Janvier 1907

PREMIER ARRONDISSEMENT

V^ve Larderet, s. p., 80 a., r. Terraille, 8.
Picolet, anc. nég., 59 a., m. des Carmélites, 28.
Bigot, const. de bât., 47 a., q. de l'Hôpital.
V^ve Dévigne, s. p., 81 a., q. Saint-Vincent, 48.
Duffey, Marie, s. p., 20 a., r. Camille-Jordan, 1.
V^ve Barnond, s. p., 83 a., r. des Augustins, 12.
Hôte, Antoine s. p., 41 a., r. de Fargues, 2.
V^ve Goguet, s. p., 69 a., pl. Rouville, 6.
Reydet, teinturier, 56 a., r. Sergent-Blandan, 30.
Viel, menuisier, 40 a., r. du Bon-Pasteur, 8.
Nesmes, Germaine, 2 a., r. Saint-Polycarpe, 10.
Chemerel, militaire, 22 a., hôpital Villemanzy
V^ve de Fremont de Bouville, 74 a., r. P.-Dupont, 46.
Balthazard, dévideuse, 50 a., pl. Saint-Clair, 7.
Ep. Polo, tisseuse, 74 a., r. Imbert-Colomès, 11.
Jaffre, religieuse, 80 a., r. des Chartreux, 20.
V^ve Bordel, s. p., 86 a., r. St-Fr.-d'assises, 17.
Blanchard, tailleur, 76 a., r. de la Nuette, 6.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Plenul, rentière, 86 a., r. Remp.-d'Ainay, 8.
V^ve Bory, coiffeuse, 57 a., r. Augte-Comte, 48.
Ballet, 1 m., r. du Mail, 8.
Buffard, 7 a., r. Peilleron, 7.
Chabonrlin, 1 a., r. de la Charité, 1.
Boyer, 2 a., rte de Genas, 192.
Benso, 18 j., r. de la Charité, 1.
Bouverot, sœur hospit., 64 a., r. de la Charité, 1.
Méiral, 14 a., Bassy (Hte-Savoie).
V^ve Béziat, ménag., 50 a., Villeurbanne.
Barthélemy, armurier, 71 a., Villeurbanne.
Mizieu, tisseuse, 30 a., r. du Mail, 12.
Barret, cuisinière 36 a., r. des Marronniers, 18.
Bouvet, manœuvre, 58 a., Givors (Rh.)
Catillion, empl., 39 a., r. Jean-de-Tournes, 8.
Dupart, cantonnier, 72 a., c. Bayard, 24.
Soltier, empl., 29 a., r. de l'Anc.-Préfecture, 2.
Ep. Grandjanny, s. p. 74 a., r. République, 32.

Digitized by Google

Philippe, cordonnier, 19 a., r. Duguesclin, 2.1.
Ep Granger, ménag., 54 a., St-Genis-Laval (Rh.)
Desnolis, empl., 27 a., Villeurbanne.
Varaéro, plâtrier, 43 a., r. Créqui, 277.
Conion, plombier 83 a., r. P.-Corneille, 175.
Ep. Vachaud, coutur., 52 a., r Paul-Bert, 151.
Ep. Dubusse, ménag., 40 a., ch des Pins, 6.
Lahoudès m ambul., 23 a., Imp du Poirier, 3.
Puurral, retraité P.-L.-M., 61 a., La Mulatière
Favre, 7 a., r. Sébastien-Gryphe, 63
Taillon. s. p., 73 a., r. de la Charité, 1.
Genevrier, s. p., 85 a., r. de la Charité, 1.
Vve Guillot s. p., 75 a., r. de la Charité, 1.
Salletes. s. p., 75 a., r. de la Charité, 1.
Dumas, 20 j., c. Bayard, 49.
Ep Chalon, cuisinière, 49 a., r. des Forces, 2.
Hacklinger, tourneur, 38 a., r. de la Charité, 71.
Vigier, empl., 61 a., r. Auguste Comte, 56.
Guiguet, commerç., 61 a., r. Grôlée, 6.
Ep. Bodeau, s. p., 25 a., r. de Fleurieu, 8.
Goudon, 29 m., r. d'Enghien, 8.
Marty, soldat 10e rég. cuir., 81 a., q. Charité, 20.
Freschst, manœuvre, 66 a., Oullins.
Moussy, blanchisseuse, 58 a., Craponne (Rh.).
Merle, manœuvre, 49 a., r Bancal, 29.
Ep Gaujoe, ménag., 33 a., r. Bugeaud, 73.
Richaud, journal., 85 a., r. Paul-Bert, 213.
Gerboud, couturière 21 a., Villeurbanne.
Chédécal, ouv. à l'arsenal 43 a r. S.-Gryphe, 193
Berthier, frangeuse 53 a., r Masséna, 57.
Tholin, s. p. 83 a., r. de la Charité, 1.
Dupuis, empl., 76 a., r. Remp.-d'Ainay 6
Rivière, rentier, 69 a., r. Aug.-Comte, 11.
Ballerel, empl. P.-L.-M., 32 a., r. Ste-Claire, 6.
Chenaurer, s. p., 74 a., r. de la Charité, 1.
Vve Paly, coutur., 51 a., r. Vauban, 123.
Ferro, 1 j., ch. de la Scironne, 4.
Duperray, cordonnier, 43 a., r. Grillet, 3.
Turtonèse, paveur, 87 a., r. de la Madeleine, 51.
Dussère, 3 j., r. Denlon, 6.
Ep. Vidal, ménag., 48 a., r. Mercière 41.
Fayolle, domestique 23 a., r. Poulaillerie, 13.
Peyrard, mécanicienne, 40 a., r. Paul Bert, 169.
Monery, brossier, 30 a., r Montesquieu 67.
Vve Schulterer, cigarière, 86 a., r. Charité, 22.
Verdier, rentier, 60 a., r. Remp.-d'Ainay, 22.
Ep. Marthonret, ménag., 48 a., c. Bayard, 28.
Ep. Girin, repasseuse, 32 a., r. Montesquieu, 22.
Grange, 13 m., r. Joséphin-Soulary, 2.
Derruyer, 8 m., r. Imbert-Colomès, 8.
Boytiveal, 1 j., ch. d'Alaï, 185.
Vassal, journal., 56 a., St-Ramb.-l'Ile-Barbe.
Margaillat, manœuvre, 63 a., Givors (Rhône).
Allardet, prof. de piano, 56., r. Neuve, 4.
Perboat, rentier, 72 a., q. de Retz, 16
Duproe, rest 32 a., r. Sainte-Hélène, 21.
Vve Morel, s. p., 67 a., r. République 49.
Chaliss, empl., 59 a., r. d. Remparts d'Ainay, 23.
Carre, rent., 78 a., r. Charlemagne, 3.
Raton, épicier, 76 a., q. de la Charité, 43.
Botto, 15 m., r. Saint-Georges, 68.
Bruno, 15 m. Villeurbanne.
Goudon, 1 m., r. de la Charité, 1.
Deloye, 2 m. 1/2, r. Valentin-Couturier, 17.
Gorroz, 19 j., r. Saint-Cyr, 74.
Sautet, malletier, 68 a., r Molière, 20.
Morin ménag., 60 a., sans domicile.
Nicolas, domest., 14 a., r. Constantine, 5.
Favrichon, journ., 67 a., St-R.-le Troncy (Rhône).
Ep. Malad, ménag., 25 a., Treize (Savoie).

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Babolat, s. p., 81 a., c. Lafayette, 118.
Souberend, s. p., 76 a. r. Sébast.-Gryphe, 99.
Bovagnet, s. p., 80 a., r. St-Isidore, 16.
Laurens, empl., 64 a., av. des Ponts, 316.
Gredard, s. p., 57 a. r. Paul-Bert 181.
Bertbolut, domestique, 80 a., Chl. Vaimont.
Ep. Guttin, ménagère, 28 a., r. Voltaire 3.
Ep. Ballet, corset., 41 a., av. P.-d'Artillerie, 7.
Perrolin camionneur, 80 a., r. d'Avignon, 47.
Vve Perrotin, s. p., 78 a., r. d'Avignon, 47.
Pégarat, ouv. téléph., 25 a., r. Chaponnay, 133.
Vve Pberti, rentière, 67 a., r. de la Lône, 6.
Philibert, cuisinière, 79 a., r. Dumenlin 6.
Vve Drevet, m. 4-saisons, 68 a., r. Boileau, 173.
Ep Grosclaude, s. p., 43 a., ch. Baraban, 26.
Debelle-Duplan, teintur., 46 a., r. Turenne, 11.
Mugnier, industriel 72 a., q. Rambaud, 3.
Ep Poly, ménagère, 65 a., ch. Scaronne, 18.
Vve Ginat, ménagère, 52 a., r. Vendôme, 266.
Coiro, 9 a., r. Boileau, 233.
Cottel, s. p., 18 a., r. Oandolle o. 5.
Galliet, charpentier, 61 a., ch. des Culattes, 33.
Ep. Tartarin ménag., 43 a., r. Duguesclin, 2.2.
Marquet, cordonnier, 48 a., r. de la Barre, 8.
Marconnet, chauffeur, 41 a., r. Paul-Bert, 127.
Darnard, 3 j., rte de Vienne, 73.
Perreton, polise sur mét., 33 a., r. P. Bert, 1.5.

Pavoillier, cultivateur, 76 a., Eveux (Rhône).
Boyer, 3 a., r. Tupin, 14.
Guillermet, 1 a., c. Gambetta, 106.
Tixier, 16 m., r. Bellecombe, 88.
Guéraud, ménagère, 68 a., r. Montesquieu, 31.
Ep. Perraud, s. p., 11 a., r. Boileau, 215.
Tinton, tourneur, 63 a., c. Charlemagne, 16.
Dupasquier, ingénieur, 21 a. r. Molet, 12.
Lang, chapelier, 62 a., r. Sébastopol, 26.
Micholier, retraité, 77 a., r. Rabelais, 17.
Vve Gavotti, ménagère, 61 a., imp. Midrier, 16.
Dubeanclard, s. p., 67 a., St-Gerv.-d'Auvergne
Devaux, s. p., 21 a., c. de la Liberté 66
Thomas-Guéraud ent. transp., 66 a., r P.-Dieu, 61.
Doumon, retraité, 57 a., Beaurepaire (Isère)
Ep. Rozier, ouv. tabacs, 32 a., av. Ponts, 26.
Ep Magoat, ménagère, 36 a., r. de Vienne, 30.
Vallaix, s. p., 84 a., r. de la Madeleine, 3.
Thievenaz, pelletier, 23 a., r. de Marseille, 75.
Botton, camionneur, 46 a., r. de la Buire, 26.
Vve Machineau, s. p., 81 a., c. Gambetta, 9
Ep. Chevallier, s. p., 76 a., r de la Buire, 84.
Grangier, menuisier, 19 a., r. Charpenay, 12.
Roux 11 a., r. Mortier, 7.
Gaillard, prêtre, 53 a., Rimont (S.-et-Loire).
Bernard, teinturier, 50 a., r. des Asperges, 180.
Reynaud, cultivateur, 61 a., Faney (Ain).
Bois, empl., 20 a., av. Félix-Faure, 155.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Combaudon, Michel, épicier, 58 a., r. Pelletier, 14.
Rostan, Marius, s. p., 66 a., ruelle des Tapis, 8.
Garnier, Victor, tisseur, 67 a., r. d. la Tour-du-Pin, 2.
Huguenel, Paul, s. p., 79 a., r. de l'Enfance, 43.
Ep Penet, brod., 34 a., r. Jacquard, 12.
Ep. Rozier, s. p., 65 a., r. Dumenge, 7.
Blachon, Joseph, empl., 66 a., r. Villeneuve, 4.
Vve Martinon, s. p., 64 a., r. de l'Enfance, 43.
Chalamal, François, s. p., 67 a., r. Perrod, 1.
Vve Burnier, s. p., 91 a., r. Hénon, 56.
Ep. Humbert-Bouchard, 1., 65 a., r. Daviard, 1.
Corbel Benoit, s. p., 89 a., ch. des Grenouilles.
Aubonnet, André, tis., 69 a., rue Célu, 7.
Bonnet, Etienne, voitur., 81 a., r. Pyramide, 21.
Ep. Ballet, tiss., 23 a., r. du Mail, 8.
Cachet, François voitur., 47 a., r. Passot, 2.
Dafourd, François, rent., 71 a., b. C.-Rousse, 167.
Bourdériat, Louis, tiss., 71 a., r. d'Austerlitz, 11.
De Chaudesaigues de Châteauvieux, 62 a., r. T-Or, 36.
Rouchon, Claude, concierge, 70 a., r. P.-Gaillot, 21.
Ep. Pavel, lingère, 48 a., r. Marignan, 12.
Ep. Pacorel, ménag., 35 a., r. Chaumais, 2.
Dlle Alex., Reignot, cout., 28 a., r. Dumenge, 24.
Buffet, Joseph, patis., 35 a., m. d. Carmél tes. 21.
Galls, Germaine, 1 j., montée des Carmélites, 18.
Delorme, Marie, ménag., 37 a., c. Villon, 28.
Gonnet, Claudius, empl., 17 a., r. J.-C.-Vivant, 6.
Guerpillon, Jean, cult., 78 a., Dommartin,
Péry, tisseur, 67 a., pl. des Tapis, 6.
Dlle Vacanio, 7 a., r. Pailleron, 17.
Brunet, cantonnier, 43 a., Miribel (Ain).
Rivollier, religieuse, 23 a., hôpit. Cr.-Rousse.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Gachet, charpentier, 57 a., r. St-P.-de-Vaise, 58.
Vallin, tisseur, 72 a., r. St-Jean, 87.
Blondiaux, Georgette, 12 a., r. St-Alexandre, 6.
Chabrie, ébéniste, 71 a., r. St Georges 12
Vve Blachère, ménagère, 70 a., c. Charlemagne, 1.
Vve Blanc-Grobelin, s. p. 72 a., ch Grenouilles, 16.
Ep Curtil, ménagère, 48 a., q. de Vaise, 4
Duporiat, L.-Gabriel, 22 m., q. des Etroits, 8.
Holland, carrier, 63 a., Montalieu (Isère)
Ep Massceand ménag., 72 a., r. Ferrachat, 11.
Buttaud, Barthélemy, 71 a., r. du J.-de-Paix, 6.
Vve Cutain, s. p., 69 a., r. du Juge-de-Paix, 22.
Dellier, J.-Marie, 60 a., r. St-Georges, 22.
Gaillard, Fr.-Joseph, 55 a., m. du Gourguillon 42.
Vve Magay, rentière, 61 a., r. Laporte, 3.
Vve Nachury, rentière, 89 a., r. de Trion, 63.
Vve Guillot, ménag., 66 a., m. du Gourguillon, 31
Girard md journaux, 74 a., m. du Gourguillon, 3.
André, Claude 68 a., r. des Macchabées, 8.
Jaulet, foudrier, 83 a., r. Gorge-de-Loup, 83.
Maisant, tisseur, 84 a., r. des F.-de-Trion, 21.
Dlle Antoine, couturière, 62 a., r. Villeroi, 31 *bis*.
Ep Girardon, s. p., 43 a., r. des Macchabées, 84.
Vve Comby, cuisin., 54 a., ch. de Francheville, 18
Bailly, religieuse, 68 a., r. de l'Antiquaille, 6.
Gaudin, Michel, 33 j., r. du Bourbonnais, 11.
Villain, Eug., s. p., 71 a., r. des Fr.-Maries, 8.
Martin, journalière, 51 a., r. de la Loge, 1 *bis*.
Vve Bogulti, s. p., 76 a., pl. des Minimes, 2.
Vve Barnier, tisseuse, 62 a., r. Chariot-d'Or, 20.
Palay, repr. com., 78 a., r. Garibaldi, 147.
Verne de Foulquier, retraité, 81 a., pl. St-Jean, 6.
Vve Bourbon, tisseuse, 73 a., r. St-Alexandre, 5.
Ep. Adservice, blanchiss., 66 a., r. St-Georges, 90

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Deschamps-Coltin, 6 m., r. Ney, 81.
Serin, appareilleur, 62 a., r. Tête-d'Or, 53.
Girard, cocher, 88 a., r. Duquesne, 41.
Tapissier, rentier, 76 a., q. de l'Est, 18.
Vve Rapiquaud, mercière, 78 a., r. Vendôme, 83.
Vve Benoit, rentière 71 a., r. Duquesne, 66.
Pialoux, chef de chantier, 66 a., r. Bossuet, 120.
Ep. Tisier, coutellière, 37 a., av. de Saxe, 96.
Gallasse, Jeanne, 5 a., r. Montbernard, 52.
Mazars, menuisier, 71 a., r. Sully, 47.
Bisoo, Hélène, 21 j., pass. des Emeraudes, 12.
Vve Midey, concierge, 38 a., r. de Sèze, 41.
Vve Jallian, s. p., 75 a., c. Morand, 5.
Chabaud, comptable, 51 a., r. de Sèze, 118.
Boutjaillat, cont.-mail., 23 a., r. Charmettes, 127.
Briguet, industriel, 57 a., r. Malesherbes, 37.
Ep. Solleguy, s. p., 41 a., r. Molière, 57.
Moine, Pierre, 8 a., r. Bugeaud, 79.
Taillolet, Louis, 16 m., r. Garibaldi, 63.
Novarie, manœuvre, 41 a., r. Notre-Dame, 80.
Holsodre, industriel, 89 a., av. de Saxe, 82.
Vve Par.ason, s. p., 68 a., pl. Kléber, 2.

Mouvement de la Population
du 9 au 15 Janvier 1907.

Nombre de mariages contractés	61
— divorces enregistrés	5
— naissances légitimes	107
— — illégitimes	31
— décès	227
— mort-nés	9

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2

Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 18 Janvier 1907

Grains et Farines

Blé du pays du rayon	les 100 kil.	23	75	23	»
du pays, autres provenances indigènes	—	23	»	23	75
de Russie	—	25	00	27	»
— d'Amérique	—	21	23	26	»
— provinces danubiennes	—	23	50	25	50
des Indes	—	»	»	»	»
— dur	—	21	»	26	»
Seigle	—	17	50	16	»
Orge de brasserie	—	21	»	23	»
— de mouture	—	17	»	18	»
Maïs	—	17	»	16	»
Sarrasin	—	22	25	21	»
Avoine nouvelle	—	20	»	21	50
Haricots bl. de Bourgogne	—	»	»	»	»
nains de Hongrie	—	33	60	38	50
Farine de boulang. 1re q.	les 123 kil.	46	50	47	»
— — ronde	—	41	50	42	»
Son	les 100 kil.	12	50	12	»
Fécule indigène	—	38	»	40	»
Riz de l'Inde	—	33	»	34	»
Riz du Japon	—	44	»	45	»
Riz de Saïgon	—	24	»	27	»
Rizon du Piémont écume	—	43	»	48	»
— — glacé	—	48	»	62	»
— — Caroline	—	56	»	58	»

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil.	60	»	73	»
— 1er choix	—	56	»	66	»
— marchandes	—	63	»	26	»
— irrégulières	—	47	»	53	»
Semoule	—	48	»	63	»

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 100 k.	123	»	130	»
— — vieilles	—	100	»	105	»
— — d'Amérique	—	Manque			
— de luzerne de France nouvelles	—	120	»	130	»
— vieilles	—	81	»	61	»
de luzerne d'Italie	—	115	»	143	»
Graines de colza ou navette	—	41	»	43	»
— de sainfoin	—	29	»	31	»
— de vesces	—	28	»	30	»

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	12	»	14	»
de pays	—	11	»	12	»
Paille de froment	—	6	»	6	50
— de seigle	—	7	»	7	50

Digitized by Google

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 102 k.	285 »	260 »
— à la princesse...	—	230 »	238 »
Raisins de Corinthe......	—	63 »	90 »
de Malaga	—	15 »	12 »
Figues de Bougie	—	38 »	40 »
— de Cosenza	—	66 »	75 »

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris....	les 100 k.	61 50	28 »
— — coupé régulier	—	82 »	63 »
— — irrégulier.....	—	50 50	61 »
— — poudre........	—	60 »	21 »
— — semoule	—	82 »	63 »
Sucre cristallisé indigène.	—	55 »	12 »
— — exotique.	—	» »	» »
Sirop de glucose 44 degrés	—	12 »	36 »

Cafés

Café de l'Inde Malabar ...	les 128 k	290 »	315 »
— — Mysore....	—	293 »	303 »
— Bacios...	—	240 »	285 »
— Java vert.........	—	300 »	312 »
— — jaune.....	—	383 »	400 »
— Démérari.........	—	318 »	320 »
— Haïti nature......	—	270 »	240 »
— — trié..........	—	285 »	225 »
— Guadeloupe habit.	—	323 »	333 »
— — bonifieur	—	345 »	253 »
— Moka.............	—	372 »	400 »
— Porto-Rico........	—	328 »	820 »
— Cost. Amér. et autres lavées grappé	—	295 »	368 »
— — — non grappé	—	286 »	290 »
— Bahia............	—	253 »	275 »

Cacaos

Cacao Maragnan-Para ...	les 100 k.	350 »	366 »
— Caraque et Carupano	—	706 »	360 »
— Puerto-Cabello.....	—	400 »	4 8 »
— Guayaquil	—	783 »	370 »
Cacao Trinitad.........	les 100 k	352 »	360 »
— Martiniq. et Guadel.	—	316 »	378 »
— Bahia préparé.....	—	332 »	342 »
— Haïti............	—	303 »	370 »
— Samana et Sanchez.	—	320 »	330 »

Poivres

Poivre noir Alépy.......	les 100 k.	428 »	492 »
— — Tellichéry...	—	» »	» »
— — Saigon	—	378 »	373 »
— blanc...............	—	470 »	480 »

Suifs et produits stéariques

Huile de coco............	les 100 k	101 »	108 »
— de Palme dure et molle..	—	87 »	20 »
Suif fondu de Paris (sans fut)	—	88 »	» »
— de province (en fût)...	—	84 »	87 »
— pressé..............	—	107 »	141 »
Acide oléique (Oléine de saponification).	—	78 »	76 »
— — (— de distillation)...	—	64 »	66 »
Acide stéarique (stéarine de saponification).	—	176 »	138 »
— (— de distillation).		125 »	187 »
Bougie saponifiée, 1re qual., les 100 paq. de 500 gr. net		73 »	78 »
— distillation — —	les 100 k.	76 »	78 »
Glycérine blonde, 28°......	—	25 »	108 »
— pharmaceutique, 30°...	—	143 »	130 »

Huiles minérales

Huile de pétrole......	l'hectolitre	25 52	25 50
— de schiste.......	—	24 »	25 »
Essence minérale.....	—	31 »	35 »

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra sala pour	les 100 k.	170 »	190 »
— — surfine	—	» »	» »
— — Bari...........	—	» »	» »
— — Goe	—	145 »	132 »
Huile commune lampe...	les 100 k.	95 »	102 »
— de noix............	—	170 »	820 »
— d'arachide surfine..	—	25 »	115 »
— de sésame à brûler.	—	80 »	84 »
— de lin.............	—	58 »	82 »
Huile de choux à bouche.	—	103 »	105 »
— de colza brute.....	—	» »	» »
— — épurée....	—	87 »	24 »
Savon Marseille bl. 1re q..	les 100 k.	82 »	83 »
— Marseille bl. 2e q...	—	22 »	58 »
bleu pâle, coupe ferme.	—	34 »	58 »
— de palme marbré...	—	48 »	22 »
d'oléine, 1re qualité.	—	48 »	18 »
— — marbré....	—	48 »	58 »
— de pulpe...........	—	57 »	38 »
— mon extra.........	—	43 »	45 »
— — ordinaire....		31 »	38 »

Vins

Vin Beaujolais 1er choix.	la pièce	110 »	150 »
— — 2e —	—	89 »	80 »
Vin Bas Beaujolais.....	la pièce	15 »	78 »
— Lyonnais 1er choix	—	60 »	78 »
— — 2e —	—	45 »	85 »
— Mâconnais 1er —	—	60 »	80 »
— — 2e —	—	45 »	53 »
Vin Bourgogne 1er —	—	20 »	130 »
— — 2e —	—	50 »	83 »
— — ordinaire	—	» »	» »
— Auvergne 1er choix	—	» »	» »
— — 2e —	—	» »	» »
— Bordeaux 1er —	la barrique	90 »	180 »
— — 2 —	—	38 »	85 »
Vin Roussillon 1er —	l'hectolitre	20 »	23 »
— — 2e —	—	18 »	13 »
— Montagne 1er —	—	10 »	54 »
— — 2e —	—	15 »	15 »
— Narbonne 1er —	—	12 »	21 »
— — 2 —	—	45 »	48 »
— Algérie 1er —	—	19 »	83 »
— — 2e —	—	45 »	48 »

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 32°...	l'hectol.	31 »	73 »
— de marc — ...	—	60 »	66 »
— Nord fin à 90° ...	—	47 73	48 75
Esprit Nord extra-fin à 90°	—	49 »	50 »
— de grain —	—	60 »	85 »
— mauvais goût —	—	45 50	42 50

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 12 au 18 Janvier 1907.

Marché en gros de la Martinière

Dindes...........	la pièce......	5 »	12 »
Oies.............	—	3 »	2 »
Canards..........	—	2 50	4 »
Volailles 1re qual.	—	5 »	2 »
— 2e —	—	8 »	4 50
Poulets	—	1 75	3 75
Pigeons.....	—	0 20	1 22
Beurre...........	le kilog......	2 70	3 12
Œufs.............	le cent	18 »	16 »
Fromages	le kilog......	1 50	2 36

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre.	le quintal métrique ..	8 »	11 »
Châtaignes.......	— ..	23 »	26 »

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille..	Pérats	les 100 kil.	5 75
	Graissons..........		5 76
	Chatilles choisies....	—	5 90
	— levées......	—	4 18
	Braisettes levées....	—	4 »
	Malbroug	—	4 »
	Menu sortant........	—	3 70
Anthracite.....................		—	5 35
Coke cassé.....................		—	4 15

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Situation numérique des indigents assistés du 1er au 30 Novembre 1906.

	MÉNAGES	GRANDES PERSONNES Hommes	GRANDES PERSONNES Femmes	ENFANTS	TOTAL des INDIVIDUS
Existait au 31 Octobre 1906 (mois précédent).	2,412	2,511	3,163	8,095	10,798
Inscriptions ou admissions aux secours, opérées pendant le mois	352	1.8	162	312	586
Totaux..................	5.824	2,619	5,825	2,411	11,385
Radiations opérées pendant la même période	153	38	60	1.2	244
Reste..................	2,671	2,598	3,225	2,283	11,141
Dont : Admis aux secours mensuels....					8,316
Dont : Admis aux secours exceptionnels.					7,225

Assistés non inscrits secourus accidentellement pendant le mois de Novembre 1906 : 1.253 personnes.

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 93 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1906.

DATES	COMPTANT	
Lundi, 14 Janvier	102 »	» »
Mardi, 15 —	102 25	101 »
Mercr., 16 —	108 »	» »
Jeudi, 17 —	103 »	102 50
Vendr., 18 —	102 50	» »
Samedi, 19 —	102 50	» »

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 9 au 15 Janvier 1907

ABATTOIRS	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Anes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	TOTAUX en kilogrammes de viande
Vaise....................	646	868	6,710	18	1,738	»	»	»	»	»	406,138
Perrache..................	341	724	1,262	79	»	»	»	»	»	»	163,612
Corne-de-Cerf	»	»	»	»	»	43	»	»	»	»	11,508
Totaux............	1.187	1,883	6,872	87	1,731	48	»	»	»	»	611.034

Digitized by Google

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 8 au 15 Janvier 1907

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi	Moutons	3,342	1,318	2 26	1 50	» »	» »	» »	» »		
	Veaux	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
	Porcs	1,081	1,081	1 26	1 16	» »	» »	» »	» »		
Vendredi	Bœufs et vaches	866	686	1 60	1 »	» »	» »	» »	» »		
	Veaux	969	869	1 32	1 »	» »	» »	» »	» »	11,833	4,325
	Moutons	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Lundi	Porcs	2,021	2,021	1 26	1 16	» »	» »	» »	» »		
Mardi	Bœufs et vaches	1,155	905	1 60	0 90	» »	» »	» »	» »		
	Veaux	758	758	1 36	1 »	» »	» »	» »	» »		
	Moutons	1,723	1,4 3	1 30	1 20	» »	» »	» »	» »		
Liquidation.	Bœufs et vaches	1,891	1,391							TOTAL.....	15,656 k.
	Veaux	1,727	1,727								
	Moutons	3,053	3,763								
	Porcs	3,108	3,108								

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 8 au 14 Janvier 1907 (2me semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE 1907	RECETTES DE LA SEMAINE 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1907	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	118,103 81	113,938 90	5,169 91	» »	317,924 83	308,566 22	9,358 81	» »
Nouvelle Cie Lyonnaise de Tramways								
Tramway de Lyon à Neuville	3,499 73	3,703 80	» »	208 05	7,787 55	7,9 4 50	» »	196 95
Lyon-Croix-Rousse à Caluire	8,003 70	8,272 50	» »	268 80	4,381 85	4,940 15	» »	558 30
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	3,690 83	3,839 03	» »	148 40	8,007 15	9,094 »	» »	1,086 85
» Croix-Paquet »	3,234 95	3,374 30	» »	139 35	16,886 30	10,969 35	» »	63 05
Lignes de la Cie F.-O-L	11,643 46	11,971 30	» »	327 82	85,685 13	21,784 66	» »	165 17

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 8 au 13 Janvier 1907

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES Aux Abattoirs Pièces	Aux Abattoirs kilogr.	Dans les Magasins Pièces	Dans les Magasins kilogr.	Aux Criées Pièces	Aux Criées kilogr.	Dans les Halles et Marchés couverts Pièces	Dans les Halles et Marchés couverts kilogr.	Sur les Marchés découverts Pièces	Sur les Marchés découverts kilogr.	TOTAUX Pièces	TOTAUX kilogr.
Bœufs et vaches	1	769	»	»	»	»	»	»	»	»	1	769
Veaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Moutons	3	45	»	»	»	»	»	»	»	»	3	45
Porcs	8	480	»	»	»	»	»	»	»	»	8	480
Chèvres	1	18	»	»	»	»	»	»	»	»	1	18
Chevreaux et agneaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chevaux	1	130	»	»	»	»	»	»	»	»	1	130
Fœtus	96	»	»	»	»	»	»	»	»	»	95	»
Abats divers	96	663	»	»	»	»	1	6	»	»	97	669
Viandes fraîches	6	83	»	»	»	»	»	»	»	»	6	83
Viandes salées	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poissons (marée)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poissons (eau douce)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Langoustes et homards	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crevettes	»	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	6
Ecrevisses	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	4
Huîtres coquillages	»	»	»	»	»	38	»	»	»	»	»	52
Gibiers (à plumes)	»	»	»	»	196	»	»	»	»	»	196	»
Gibiers (à poils)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Volailles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	»
Pigeons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lapins domestiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Champignons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Légumes divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fruits divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Escargots	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 11 au 17 Janvier 1907

DÉSIGNATION DES DENRÉES		11 Janvier		12 Janvier		13 Janvier		14 Janvier		15 Janvier		16 Janvier		17 Janvier	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil...	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	1 60	1 20
Anges	—	» »	» »	0 90	0 80	»	» »	» »	» »	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »
Barbues	—	2 40	2 20	» »	» »	» »	»	1 70	1 50	» »	»	1 60	» »	» »	» »
Bars	—	2 20	2 »	2 »	2 60	2 70	2 50	» »	» »	2 10	2 00	2 70	2 20	2 60	2 60
Cabillauds	—	1 30	1 10	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 20	1 »	1 »	0 80	1 20	1 »
Carrelets	—	» »	»	1 10	1 »	» »	» »	1 »	» »	» »	» »	1 20	1 »	» »	» »
Colins	—	1 10	0 90	» »	»	» »	»	» »	» »	1 »	0 80	1 »	0 60	0 60	0 70
Congres	—	1 60	1	1 10	1	1 »	0 6	1 10	0 90	1 »	0 60	1 10	1 »	0 60	0 70
Dorades	—	» »	» »	1 40	1 20	1 30	1 2.	» »	»	» »	» »	1 30	1 20	1 »	0 60
Esturgeons	—	1 40	1 2	» »	»	» »	» »	1 20	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »
Grondins	—	1 30	1 2	» »	» »	1 20	1 1	» »	» »	1 40	1 20	1 20	1 »	1 10	0 60
Hareng frais	le cent.	0 »	0 »	0 50	5	5 »	4 0	0 60	2	6 »	4	5 50	4 50	4 »	2 50
Limandes	le kil...	0 60	0 80	0 50	0 7	0 90	0 7	0 60	0 60	» »	» »	1 »	0 70	0 70	0 60
Lotte de mer	—	1 40	1 0	1 30	1 10	1 40	1 2.	1 20	1	1 40	1 2	1 50	1 20	1 »	0 60
Maquereaux	—	1 30	1 2	» »	»	1 4	1 30	» »	»	1 50	1 40	1 70	1 60	1 60	1 »
Merlans	—	1 60	1 4	1 50	1 2	1 30	1 »	1 40	1 10	1 50	0 60	1 30	1 20	1 40	1 20
Merlus	—	1 40	1 0	1 20	1 10	1 10	0 90	1 »	0 60	1 30	1 10	1 20	1 »	1 10	0 90
Mulets	—	1 60	1 2	1 30	1 00	1 40	1 2.	1 60	1 40	1 40	1 10	1 6.	1 50	1 40	1 00
Raies	—	1 10	1 »	1 40	1 1.	1 »	0 90	1 20	1 »	1 10	0 9	1 60	1 1	1 »	0 70
Rougets-barbets	—	2 70	0 50	2 50	1 0	» »	» »	» »	» »	2 20	2 00	3 »	2 40	2 »	0 »
Saint-Pierre	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 90	»	0 60	0 70
Sardines 1/2 sel	—	1 20	1 10	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	1 50	1 3	1 40	1 20	» »	» »
Soles	—	4 60	4	4 10	3 50	4 00	2 4	2 60	3 30	4 10	2 0	4 »	3 »	4 20	3 20
Saumons	—	7 50	7 »	» »	»	» »	»	6 50	6 20	» »	»	» »	»	0 40	0 10
Turbots	—	» »	» »	2 40	2 20	» »	»	» »	»	2 60	2 00	» »	»	2 20	2 10
Vives	—	1 »	0 70	0 70	0 60	0 60	0 60	0 70	0 0	0 80	0 0	0 70	0 6	0 60	0 50
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil.	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »
Anguilles mortes	—	» »	»	1 50	1 40	» »	» »	» »	»	1 40	1 30	1 60	1 40	» »	» »
Barbeaux	—	» »	»	1 40	1 3	» »	» »	» »	»	1 50	1 4	» »	» »	» »	» »
Brochets	—	2 1	1 70	2 40	2 1	2 10	2	1 80	1 0	3 50	1 40	2 50	2 10	0 »	1 60
Carpes	—	1 »	0 60	» »	»	» »	» »	» »	» »	1 »	» »	» »	» »	0 90	0 80
Lottes eau douce	—	2 20	2	» »	»	3	0 80	» »	»	3 30	2 10	3 20	» »	2 »	2 70
Ombres-chevaliers	—	4 10	3 70	2 60	2 10	3 40	2	» »	» »	3 40	3 20	4 10	3 0	3 30	2 60
Perches	—	» »	»	» »	»	» »	»	» »	» »	1 40	1 3	» »	» »	» »	» »
Truites	—	7 50	5 30	6 10	6 2	5 50	6 »	5 »	4 »	7 40	6 10	6 »	4 60	6 20	6 20
Truites saumonées	—	6 20	5 30	» »	» »	» »	» »	6 »	6 4	6 »	4 80	» »	» »	5 70	5 40
Friture	—	1 »	0 60	0 65	0 6	0 60	» »	» »	»	0 90	0 60	0 9	»	» »	» »
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil...	» »	» »	1 »	0 60	0 60	» »	» »	» »	1 »	0 60	» »	» »	0 60	0 70
Crevettes rouges	—	9 60	0 30	7 60	4 40	8 40	4 4	7 »	3 5	12 00	7 50	11 70	5 40	10 00	0 70
Crevettes grises	—	1 »	0 80	» »	»	0 80	»	» »	»	1 40	1 3	» »	» »	» »	» »
Ecrevisses	—	7 20	4 5	0 20	0 30	» »	» »	6 »	4 70	» »	»	7 »	6 0	5 »	2 80
Langoustes	—	4 50	4 20	4 50	4 »	4 20	4 »	4 20	4 10	5 00	5 10	6 05	5 »	4 40	4 »
Homards	—	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »	4 60	4 60	» »	» »	» »	» »
Escargots	—	1 40	1 3	» »	» »	1 40	» »	1 40	» »	1 50	1 40	1 50	1 40	1 40	1 30
Moules	—	0 40	0 30	0 35	0 30	0 70	0 2	0 65	0 30	0 30	0 05	0 30	» »	0 30	» »
Clovisses	—	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Huîtres Marennes, n° 0	le cent.	6 50	» »	6 50	»	6 50	» »	6 50	» »	6 50	» »	6 50	» »	6 50	» »
— 0	—	4 50	» »	4 50	»	4 50	» »	4 50	» »	4 50	»	4 50	» »	4 50	» »
— 1	—	3 »	» »	3 »	» »	3 »	»	3 »	» »	3 »	»	3 »	» »	3 »	» »
Huîtres d'Arcachon, n° 2	—	4 »	» »	4 »	»	4 »	»	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »
— 3	—	2 »	»	2 »	» »	2 »	» »	2 »	» »	2 »	» »	2 »	»	2 »	» »
— 4	—	1 25	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 20	» »
— 5	—	1 »	» »	1 »	» »	1 »	»	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »
Volailles															
Canards	le pièce.	» »	» »	3 »	0 00	3 »	2 25	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Dindes	—	0 »	0	7 50	5 »	7 »	6	» »	» »	7 50	0 »	» »	» »	0 »	0 »
Oies	—	0 »	5	0 »	5	8 »	0 »	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	0 »	5 »	7 »	5 »	6 »	4 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	7 »	4 »
Poulets	—	0 50	1 30	2 »	2 »	2 »	1 50	0 50	1 50	» »	» »	2 »	0 »	0 50	2 »
Pigeons	—	0 85	0 75	1 »	0 73	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	0 85
Pintades mortes	—	» »	» »	0 50	0 05	» »	»	» »	» »	2 50	0 10	2 00	2 25	2 50	» »
Foie gras	—	» »	» »	0 »	4 50	0 »	4 »	» »	» »	0 »	4 »	0 »	» »	» »	» »
Lapins domestiques	—	» »	» »	1 50	1 25	2 »	1 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Gibier à poil															
Chevreuils	le kil..	» »	» »	2 10	0	1 90	1 60	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lièvre français	la pièce.	0 »	0 5.	7 50	6 50	7 »	6	6 00	» »	7 50	7 »	» »	» »	» »	» »
Lièvres étrangers	—	6 »	5 50	0 »	5 »	0 »	4 0	5 »	4 »	0 »	3 5	» »	» »	» »	» »
Lapins de garenne	—	1 70	1 0	1 90	» »	1 50	1 05	1 50	» »	1 05	1 25	0 »	1 40	» »	» »
Sangliers	le kil..	» »	» »	2 »	1 70	1 70	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Gibier à plumes.															
Faisans	la pièce.	5 »	2 »	4 »	3 »	2 00	3 »	5 »	0 00	4 »	0	» »	» »	» »	» »
Courlis	—	1 50	1 3	1 30	1 10	1 00	1	1 »	0 00	» »	»	» »	» »	1 10	1 »
Bécasses	—	4 »	2 50	3 00	2 »	4 »	2 »	3 »	0 »	» »	2 5	» »	» »	2 50	2 »
Canards sauvages	—	3 »	2	3 »	1 70	2 50	1 60	2 »	1 5	4 »	0 »	2 00	0 »	2 »	1 50
Sarcelles	—	1 20	1 10	1 10	1 »	1 »	0 60	0 00	0 8	2 50	1 »	1 10	0 60	1 10	0 60
Perdrix rouges	—	2 50	0 25	3 »	0 50	3 »	2 00	0 50	0 »	1 10	0 00	» »	» »	» »	» »
Perdrix grises	—	2 05	2 »	2 00	2 25	2 »	1 50	0 »	1 50	2 50	1 25	» »	» »	» »	» »
Poules d'eau	—	0 60	0 50	0 70	0 60	0 50	» »	» »	» »	2 00	»	0 00	» »	» »	» »
Outardes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Râles de genêt	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Râles d'eau	—	0 70	» »	0 00	0 4.	» »	» »	0 40	0 30	0 50	0 40	0 50	0 30	0 4.	0 50
Pluviers	—	0 60	0 50	0 70	0 00	» »	» »	0 50	0 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Cailles	la douz.	» »	» »	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 11 au 17 Janvier 1907 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		11 Janvier		10 Janvier		13 Janvier		14 Janvier		15 Janvier		16 Janvier		17 Janvier	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Alouettes	—	2 05	1 50	0 »	1 50	2 »	1 50	2 »	1 0	2 »	1 50	» »	» »	» »	» »
Grives	—	5 »	4 »	5 »	4 50	4 »	4 »	4 »	3 »	0 »	0 50	0 »	5 »	7 »	4 50
Merles	la douz.	0 »	4 »	0 »	4 50	4 »	4 »	» »	» »	4 »	4 »	» »	» »	» »	» »
Bécassines	—	14 »	10 »	10 »	11 »	17 »	12 »	10 »	8 »	14 »	7 »	10 »	0 »	10 »	0 »
Vanneaux	—	7 »	6 »	0 »	0 »	0 »	0 »	0 »	» »	» »	» »	7 »	0 »	» »	» »
Pigeons ramiers	la pièce.	1 05	1	» »	» »	1 05	1 »	1 00	1 »	1 25	1 »	» »	» »	» »	» »
Macreuses	—	1 30	1 »	» »	» »	» »	» »	1 20	1 »	1 30	1 25	» »	» »	1 18	1 »
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil...	3 40	3 10	8 »	» »	8 85	0 80	8 21	0 00	8 10	» »	» »	» »	3 80	0 00
Œufs	le cent..	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Gruyère	le kil...	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brie	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Roquefort imitation	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Camembert 1er choix	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Camembert imitation	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Munster	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Saint-Marcellin	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Rebiochons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Petits bleus d'Auvergne	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil...	1 70	1 60	1 80	1 70	0 10	0 »	2 »	1 60	1 80	» »	1 80	1 70	1 60	1 60
Truffes	—	30 »	25 »	26 »	01 »	30 »	00 »	26 »	22 »	20 »	8 »	04 »	00 »	20 »	20 »

CLIMAT — Observations météorologiques constatées en Décembre 1906, à l'Observatoire de Lyon, au parc de la Tête-d'Or.

DATES	Pression atmosphérique à midi (réduite à 0°)	TEMPÉRATURE à l'ombre			TEMPÉRATURE de l'air libre et à 0m65 au-dessus du gazon		TEMPÉRATURE du sol à midi à profondeur de				VENT DES NUAGES À MIDI	HYGROMÉTRIE — Poids en grammes de vapeur d'eau contenus dans 1 m. c. d'air			EAU tombée — Hauteur en millim.		SOL Température depuis 14 h. — Hauteur en m/o	FRACTION D'INSOLATION		HÉLIOGRAPHIE moyenne en 1/100 de 7 h. m. à 0 h. s.		REMARQUES COMPLÉMENTAIRES
		A 9 h.	Hauteur	Hivers	Maxima	Minima	0m 10	0m 30	0m 50	1m 00		Moyenne	Maxima	Minima	Pluie	Neige		au Parc	à St-Genis	au Parc	à St-Genis	
1	744.5	+ 5°4	+ 7°4	+ 2°6	+ 7°3	+ 0°2	+ 7°0	+ 7°0	+10°0	+ 6°0	N	6.0	6.7	6.0	0.4	»	1.0	0.00	0.00	0.75	0.92	
2	53.7	+ 6.0	+ 6.4	+ 3.4	+ 8.4	+ 0.4	+ 6.0	+ 6.0	+ 9.8	+ 0.0	N	4.0	6.0	0.0	0.0	»	1.5	0.78	0.86	0.27	0.50	Vent fort N. (16 m.).
3	56.3	+ 5.4	+ 6.8	+ 0.7	+ 7.0	— 2.0	+ 5.1	+ 7.0	+ 9.4	+ 0.0	»	5.0	7.1	5.0	5.8	»	0.4	0.03	0.00	1.00	1.00	Br.
4	52.4	+ 5.8	+ 6.7	+ 4.8	+ 7.0	+ 4.1	+ 6.4	+ 7.0	+ 8.4	+ 0.0	NO	6.8	7.8	5.0	10.8	»	0.3	0.00	0.00	1.00	1.00	Bd.
5	44.0	+ 0.0	+10.1	+ 5.6	+10.2	+ 4.7	+ 7.0	+ 7.4	+ 0.4	+ 0.0	OSO	6.0	7.6	4.5	0.2	»	0.7	0.00	0.12	0.07	0.88	Bd. Ec.
6	34.8	+ 5.0	+ 6.0	+ 3.8	+ 6.4	+ 0.7	+ 7.0	+ 7.4	+ 0.0	+ 0.8	SSO	4.6	5.4	4.2	0.0	»	1.3	0.09	0.02	0.75	0.92	
7	42.7	+ 4.2	+ 6.1	+ 1.8	+ 5.2	— 0.2	+ 7.0	+ 7.0	+ 9.0	+ 0.0	N	4.3	4.7	3.8	0.0	»	glace	0.12	0.00	0.42	0.54	Br
8	53.3	— 1.4	+ 0.2	— 2.9	+ 1.0	— 4.8	+ 4.6	+ 6.0	+ 8.0	+ 0.0	»	4.1	4.9	3.7	0.0	»	glace	0.00	0.00	1.00	0.00	Bd. Gb. Cr.
9	41.5	+ 0.6	+ 2.4	— 3.2	+ 0.0	— 3.6	+ 4.0	+ 5.0	+ 8.0	+ 0.0	»	4.0	5.0	0.4	4.2	»	0.6	0.00	0.03	1.00	0.78	Bd. Cr.
10	38.8	+ 3.0	+ 2.9	— 0.1	+ 2.6	— 3.0	+ 4.4	+ 5.2	+ 7.6	+ 0.0	N	3.7	4.7	3.3	0.0	0.0	1.2	0.00	0.00	0.81	1.00	Bd.
11	47.7	+ 3.6	+ 4.0	+ 0.3	+ 5.0	— 1.4	+ 4.0	+ 5.0	+ 7.6	+ 0.0	NNO	3.8	4.7	3.1	0.0	»	1.4	0.03	0.00	0.96	1.00	Br.
12	46.8	+ 4.4	+ 5.3	+ 0.2	+ 5.0	— 0.4	+ 4.0	+ 5.0	+ 7.0	+ 0.8	O	4.8	5.8	4.0	0.0	2.0	0.6	0.00	0.00	1.00	0.80	
13	45.8	+ 3.4	+ 3.8	— 0.8	+ 2.6	— 3.3	+ 4.0	+ 5.0	+ 7.4	+ 0.0	»	4.5	5.3	3.7	0.0	10.0	0.0	0.00	0.00	1.00	0.88	
14	39.3	+ 0.3	+ 1.2	— 0.1	+ 1.9	— 0.2	+ 3.0	+ 4.0	+ 7.0	+ 5.0	NO	4.6	5.6	3.5	4.7	»	1.7	0.08	0.10	0.92	0.90	Vent fort O. (22 m.).
15	48.2	+ 3.9	+ 5.8	+ 1.4	+ 5.5	— 0.9	+ 3.8	+ 4.0	+ 7.0	+ 0.0	N	0.0	4.6	3.3	0.0	»	5.4	0.10	0.13	0.92	0.94	Br. P.
16	52.0	+ 3.8	+ 6.0	+ 0.0	+ 6.0	— 1.3	+ 2.9	+ 3.1	+ 6.8	+ 0.0	N	0.0	4.5	3.2	0.0	»	1.5	0.22	0.15	0.79	0.58	P.
17	56.0	+ 3.0	+ 3.1	— 1.7	+ 1.6	— 3.7	+ 3.0	+ 3.2	+ 7.0	+ 0.0	N	3.1	3.6	2.9	0.0	»	1.3	0.76	0.81	0.05	0.06	Gb.
18	54.8	+ 0.4	+ 1.4	— 1.3	+ 1.3	— 3.4	+ 3.0	+ 3.2	+ 7.0	+ 0.0	N	0.3	3.6	3.0	0.0	»	glace	0.00	0.01	1.00	0.96	Br.
19	56.4	— 0.6	+ 0.3	— 2.6	+ 0.5	— 4.4	+ 3.0	+ 3.8	+ 6.6	+ 0.0	N	3.4	4.0	3.1	0.0	»	id.	0.18	0.00	0.65	0.76	Br.
20	56.6	— 0.2	+ 0.3	— 0.1	+ 0.3	— 5.2	+ 2.0	+ 2.8	+ 6.0	+ 0.0	N	0.4	3.8	3.1	0.0	»	id.	0.09	0.00	1.00	1.00	Br.
21	56.1	+ 0.3	+ 1.1	— 4.3	+ 0.0	— 0.1	+ 2.0	+ 3.0	+ 6.8	+ 0.0	»	3.1	3.3	2.8	0.0	»	id.	0.09	0.73	0.02	0.02	Gb.
22	54.5	— 1.2	— 0.1	— 2.7	— 1.8	— 9.0	+ 1.8	+ 2.0	+ 5.0	+ 0.0	»	3.9	3.3	3.5	0.0	»	id.	0.05	0.00	0.00	0.24	Gb.
23	53.1	— 0.5	— 1.7	— 2.3	— 1.0	— 8.9	+ 1.3	+ 2.0	+ 3.6	+ 0.0	»	3.2	0.3	3.0	0.0	»	id.	0.04	0.00	0.72	0.82	Bd. Gb. Cr.
24	55.4	— 4.8	— 4.2	— 6.6	— 3.6	— 7.4	+ 1.2	+ 2.0	+ 3.5	+ 0.0	»	0.1	3.3	3.9	0.0	2.2	id.	0.00	0.00	1.00	1.00	Bd. Cr.
25	43.0	— 2.4	+ 1.0	— 5.8	+ 0.0	— 8.6	+ 1.2	+ 2.0	+ 3.5	+ 0.0	»	3.9	4.9	3.0	0.0	4.0	id.	0.00	0.00	0.97	0.93	
26	31.4	+ 0.0	+ 3.4	— 0.7	+ 2.2	— 11.0	+ 1.2	+ 1.9	+ 3.2	+ 0.0	O	3.5	4.9	3.7	0.2	»	id.	0.00	0.00	0.97	0.90	
27	31.0	+ 2.4	+ 3.6	— 2.1	+ 3.5	— 3.8	+ 1.2	+ 1.5	+ 3.3	+ 0.0	O	3.7	4.3	3.1	0.0	»	id.	0.17	0.10	0.75	0.78	Bd. Gr.
28	35.9	— 4.5	— 3.1	— 7.3	— 4.4	— 9.0	+ 1.0	+ 1.8	+ 3.0	+ 0.0	»	0.0	3.8	2.2	0.0	»	id.	0.53	0.65	0.48	0.62	Bd. Gr.
29	40.1	— 3.0	— 0.5	— 7.0	— 0.5	— 9.5	+ 1.0	+ 1.6	+ 3.0	+ 0.0	»	3.2	3.7	3.0	0.0	5.0	id.	0.00	0.30	1.00	1.00	
30	44.1	— 1.1	— 0.3	— 3.8	— 1.8	— 7.6	+ 0.8	+ 1.5	+ 3.0	+ 5.0	N	3.0	3.7	2.5	0.0	»	id.	0.13	0.17	0.83	0.80	
31	48.1	— 5.3	+ 1.0	— 7.6	— 0.4	— 9.2	+ 0.8	+ 1.6	+ 3.0	+ 0.2	ONO	3.3	3.2	2.0	0.0	»	id.	0.33	0.31	0.07	0.02	

L'Imprimeur-gérant : F. CHOUARD.

7503 — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise 3, rue Ste-Catherine — F. CHOUARD, directeur. — *Téléphone 38-39*

Digitized by Google

DOUZIÈME ANNÉE — N° 552 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 27 JANVIER 1907

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de poste; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
	1 an	6 mois	1 an	6 mois
Lyon, Rhône et départements limitrophes	6 fr.	3 fr.	6 fr. 20	3 fr. 15
Autres départements et Algérie	7 fr.	3 fr. 50	7 fr. 20	3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef du service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Nominations, mutations (p. 49).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 1889 à 1901)

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille (p. 49).

Lycée de jeunes filles. — Bourses municipales (p. 49).

Bureau municipal de placement pour dames. — Création d'un emploi d'adjoint (p. 50).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière (p. 50).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille (p. 50).

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Pension veuve Dumoulin (Paule-Jeanne) (p. 50).

Chemin vicinal ordinaire n° 71 « de Saint-Denis de Bron ». — Projet d'aliénation par voie d'alignement d'une parcelle de terrain communal (p. 50).

Souscription pour élever un monument à Jules Ferry. — Subvention municipale (p. 50).

Hospices civils de Lyon. — Travaux extraordinaires. — Asile Berthelon-Mourier. — Construction (p. 51).

Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. — Liste spéciale d'indigents actuellement bénéficiaires d'une assistance effective. — Admission régulière à l'assistance (p. 51).

Ouverture de la rue Duguesclin entre les rues Paul-Bert et Neuve-de-la-Villardière. — Traités passés avec divers propriétaires (p. 51).

Hospices civils de Lyon. — Services généraux. — Construction d'un hangar. — Ouverture de crédit (p. 51).

Attribution au Bureau de Bienfaisance ou à la Caisse des Ecoles de Lyon, de biens provenant de certains établissements ecclésiastiques (p. 52).

Informations et avis divers.

Commissions municipales. — Réunion (p. 53).

Cimetières de Lyon. — Heures d'ouverture. — Avis (p. 53).

Concours pour l'admissibilité à un emploi d'inspecteur au service commercial des Eaux. — Complément. — Avis (p. 53).

Cours municipaux d'enseignement supérieur au Palais des Arts. — Avis (p. 53).

Vérification des poids et mesures. — Itinéraires pendant le mois de février 1907 (p. 53).

Avis d'adjudication (p. 54).

Dons au Bureau de bienfaisance (p. 54).

Don à la Caisse de retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers (p. 54).

Demandes en autorisation de construire (p. 54).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 54).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 55).

Annonce légale (p. 57).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 57).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 58).

Documents statistiques (p. 58).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Nominations, mutations.

Par arrêté municipal, en date du 24 janvier courant, M. Lazereth (Etienne), garde du pont, a été relevé de ses fonctions en raison de son état de santé.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille.

(Commission spéciale). — N° 1889.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de congé, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de congé formées par MM. Durand (Antoine), soldat au 69e régiment d'infanterie; Trinquet (Jean-Claude), soldat au 14e bataillon de chasseurs à pied, domiciliés au 3e arrondissement.

Mollier (Michel-Claude), soldat à la 7e section de commis et ouvriers militaires d'Administration, domicilié au 4e arrondissement.

Lacondemine (Denis), soldat au 119e régiment d'infanterie, domicilié au 5e arrondissement.

Verdier (François), soldat au 16e bataillon d'artillerie; Espinasse (Paulin-Honoré), soldat au 52e régiment d'infanterie; Frérot (Mathieu-Marius), soldat au 133e régiment d'infanterie; Pommier (Constant), soldat au 6e régiment d'artillerie, domiciliés au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 21 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Lycée de jeunes filles. — Bourses municipales.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 1890.

Messieurs, une bourse municipale de demi-pension devient vacante au Lycée de jeunes filles par suite du départ de Mlle Billiet, nommée répétitrice suppléante.

Mme la Directrice du Lycée propose de la remplacer à partir du 1er janvier courant, par Mlle Wercherin.

Il vous appartient, Messieurs, d'approuver cette proposition.

Lyon, le 22 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

Bureau municipal de placement pour dames. — Création d'un emploi d'adjointe.

(Commission générale). — N° **1891**.

Messieurs, le service du bureau municipal de placement pour dames est assuré par une directrice, une adjointe et une employée auxiliaire qui ne reçoit qu'un salaire journalier de 2 fr. correspondant à une demi journée de travail.

A différentes reprises Mlle Vincent, directrice, se basant sur l'augmentation constante des opérations de placement faites par ce service, a demandé la création d'un emploi permanent, afin de disposer pendant toute la journée de l'employée auxiliaire qu'elle n'occupe que le matin.

Je suis disposé à donner satisfaction à cette demande, en me réservant d'examiner ultérieurement s'il n'y a pas lieu d'apporter des modifications dans ce service.

Le règlement du personnel fixe à 1,100 francs le traitement de début des employées au bureau municipal de placement pour dames. Le budget de la Ville pour l'exercice 1907 ne comprenant que le crédit nécessaire pour le paiement de l'employée auxiliaire, soit 720 francs, il en résulte une insuffisance de 380 francs.

Je vous propose de voter un crédit égal à cette somme lequel figurera au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Lyon, le 22 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière.

(Commission spéciale). — N° **1892**

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis motivé chaque fois qu'une demande d'allocation d'indemnité journalière est présentée au titre de soutien indispensable de famille.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous soumettre les demandes formées par MM. Blondeière (Camille-Victor-François); de Prémilliat (Eugène); Morel (Paul-Eugène); Dutoli (Léon Joseph-Antoine), soldats au 157e régiment d'infanterie; Cheumet (Louis-Albert), soldat au 86e régiment d'infanterie; Gurrigue (Albert), soldat au 42e régiment d'infanterie; Bizet (André-Joseph); Décombe (Joachim), soldats au 52e régiment d'infanterie, appelés de la classe 1905, domiciliés au 3e arrondissement;

Chauvet (Louis-Paul), soldat au 149e régiment d'infanterie; Durand (Jean), soldat au 157e régiment d'infanterie; Narbonnet (Antoine), soldat au 7e régiment de cuirassiers, appelés de la classe 1905 domiciliés au 4e arrondissement.

Dufour (Joseph), soldat au 19e régiment de dragons, appelé de la classe 1905 et domicilié au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur ces demandes.

Lyon, le 24 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille.

(Commission spéciale). — N° **1893**.

Messieurs, d'après l'article 41 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de dispense, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de dispense formées par MM. Icballette (André-Dominique), réserviste de la classe 1897; Migeot (Pierre-Arthur-Marius), réserviste de la classe 1897; Gaillard (Henri-Marius), réserviste de la classe 1900; Retondeau (Jean Emile), réserviste de la classe 1896, domiciliés au 3e arrondissement;

Guerrier (Julien-Gabriel), territorial de la classe 1886, domicilié au 4e arrondissement.

Martin (Antoine), réserviste de la classe 1900, domicilié au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 24 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Pension Vve Dumoulin (Paule-Jeanne).

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° **1894**.

Messieurs, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux un rapport de M. le Préfet du Rhône au sujet de la demande en réversibilité de pension formée par Mme veuve Dumoulin (Paule Jeanne) née Gaziello, veuve d'un ancien garde de 1re classe, à la compagnie du corps des gardiens de la paix de la ville de Lyon.

Cette demande est conforme aux prescriptions du décret du 19 septembre 1863, instituant une caisse spéciale de retraites pour le corps des sergents de ville de Lyon.

Je vous propose en conséquence, de vouloir bien émettre un avis favorable à la demande de Mme veuve Dumoulin (Paule-Jeanne) et de fixer à la somme de 276 francs la pension de retraite annuelle et viagère à lui accorder.

Cette pension serait imputée sur les fonds de la Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon, et prendrait cours du 8 novembre 1906.

Lyon, le 24 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Chemin vicinal ordinaire n° 71 «de Saint-Denis-de-Bron». — Projet d'aliénation, par voie d'alignement d'une parcelle de terrain communal.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° **1895**.

Messieurs, par une pétition du 4 décembre dernier, M. Pommier (Jean-Baptiste), propriétaire et marchand de charbons, chemin Saint Denis-de-Bron, n° 59, demande l'autorisation de construire un mur de clôture le long de sa propriété, située au lieu précité.

L'application, à cet endroit, de l'alignement approuvé par décision de la Commission départementale du 24 janvier 1874, doit déterminer incorporation à la propriété du pétitionnaire d'un délaissé de terrain appartenant à la Ville et qui est inutile à la circulation.

Ce délaissé peut, sans inconvénient, être aliéné à M. Pommier, seul propriétaire pouvant bénéficier du droit de préemption établi par l'article 19 de la loi du 21 mai 1836.

Le terrain dont il s'agit est indiqué par une teinte rose sur le plan des lieux établi au verso du procès verbal d'estimation joint au dossier, sa surface est de 43 m. 50 d. carrés, estimés par MM. les Agent voyers à la somme totale de 282 fr. 75, à raison de 6 fr. 50 le mètre carré, valeur actuelle des terrains du quartier placés dans une situation analogue.

Ce prix a été accepté par M. Pommier qui a signé un projet d'acte de vente que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Les conditions de ce projet de traité paraissant acceptables, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à passer l'acte définitif.

Lyon, le 24 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Souscription pour élever un monument à Jules Ferry. — Subvention municipale.

(Commission générale). — N° **1896**

Messieurs, en 1907 sera célébré le 25e anniversaire des lois scolaires dont Jules Ferry fut le promoteur.

A cette occasion, la Ligue française de l'Enseignement ouvre une souscription nationale, pour élever, à Paris, un monument à Jules Ferry.

Le Gouvernement a décidé que ce monument se dresserait à côté de ceux de Gambetta et de Waldeck Rousseau.

Je vous propose, Messieurs, de voter une souscription de 200 francs pour associer la ville de Lyon à l'œuvre de reconnaissance entreprise par la Ligue française de l'Enseignement.

Le montant en sera prélevé sur le crédit des « dépenses imprévues » de 1907.

Lyon, le 24 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

Hospices civils de Lyon. — Travaux extraordinaires. — Asile Bertholon-Mourier. — Construction.

(Commission générale.) — N° **1897.**

Messieurs, par délibération du 5 novembre 1901, le Conseil municipal a exprimé un avis favorable à l'acceptation par les Hospices civils, du legs universel de M. Bertholon. Par délibération en date do 9 janvier 1907, le Conseil général d'administration des Hospices civils, après l'avoir accepté définitivement, a décidé qu'en exécution de ce legs et de celui de M^me^ Mourier, il sera créé un asile de vieillards ou de convalescents, dans la propriété du Bouchage, à Givors, sous le nom « d'Asile Bertholon Mourier ».

Le testament de M^me^ Mourier spécifie notamment que le legs fait par elle aux Hospices serait nul et non avenu si les bâtiments de l'asile n'étaient pas élevés à la hauteur du premier étage, un an après sa mort.

M^me^ Mourier est décédée le 24 décembre 1906; il faut donc que les travaux soient commencés à brève échéance.

C'est pourquoi, dès le 16 janvier courant, le Conseil général d'administration des Hospices a adopté les plans, les devis et le cahier des charges dressés par l'Architecte du 2^e^ groupe pour la construction du dit asile. Les travaux et fournitures sont évalués à 200.000 fr.

Les Hospices sollicitent en outre: 1° l'autorisation de faire faire, par voie d'adjudication publique, les travaux et fournitures projetés qui, par leur nature, sont susceptibles d'être adjugés, et par voie de régie, les travaux et fournitures rentrant dans la catégorie des spécialités; 2° l'ouverture au budget additionnel de l'exercice 1907, « fonds extraordinaires », d'un crédit de 200,000 francs, à imputer sur les fonds provenant de la succession Bertholon.

Il vous appartient, Messieurs, de prendre, dans une de vos plus prochaines séances, une délibération à ce sujet.

Lyon, le 24 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. — Liste spéciale d'indigents actuellement bénéficiaires d'une assistance effective. — Admission régulière à l'assistance.

(Commission générale.) — N° **1898.**

Messieurs, la loi du 14 juillet 1905 a rendu obligatoire l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables privés de ressources; mais bien avant l'avènement de cette loi, un service d'assistance, destiné à soulager les mêmes catégories d'indigents, avait été créé à Lyon.

C'est ainsi qu'il existe actuellement, à la charge de la ville de Lyon :

Titulaires de la pension des vieillards à 100 francs l'une.....	2.016
Titulaires de la pension départementale à 120 francs l'une....	153
Hospitalisés à la maison départementale de retraite d'Albigny.	400
Hospitalisés à l'Hôtel des Invalides du Travail.....	382
Hospitalisés à l'Asile Magnin-Fournet.....	30
Hospitalisés au Perron.....	68
Hospitalisés à l'Antiquaille.....	80
Total.....	3.129

Cette assistance, qui, jusqu'ici, était facultative, devient obligatoire du fait de la loi du 14 juillet 1905 et sera désormais incorporée dans l'organisation nouvelle.

Par sa circulaire en date du 8 janvier courant, M. le Préfet du Rhône fait connaître qu'au cours de la discussion à laquelle cette question a donné lieu devant le Conseil général, il a été entendu que la situation de ces assistés serait purement et simplement continuée, sans autre changement que la substitution des barèmes annexés à la loi du 14 juillet 1905, au barème antérieurement en vigueur, pour fixer la proportion dans laquelle la dépense devra être supportée désormais par les communes, le département et l'Etat.

En conformité des instructions préfectorales, j'ai convoqué à la date du 14 janvier courant, le Bureau d'assistance de Lyon et je lui ai soumis une liste spéciale des 3,129 indigents dont il est question d'autre part et qui sont actuellement bénéficiaire d'une assistance effective.

Tous ces indigents remplissent les conditions imposées par la loi, y compris les bénéficiaires de la pension des vieillards qui tous sont âgés de plus de 70 ans et ont plus de 10 ans de résidence dans la commune de Lyon.

A l'appui de cette liste, j'ai provoqué une demande écrite émanée des assistés, ainsi que la loi l'exige. Les dossiers de chacun de ces assistés sont donc complets et il vous appartient, Messieurs, aux termes de l'article 8, de prononcer l'admission à l'assistance obligatoire à partir du 1^er^ janvier 1907, de cette première catégorie d'indigents.

J'aurai l'honneur de vous soumettre prochainement une liste nouvelle qui comprendra toutes les personnes qui m'auront fait parvenir avant le 15 février prochain leur demande écrite et signée par eux, tendant à obtenir le bénéfice de la nouvelle loi.

Lyon, le 24 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ouverture de la rue Duguesclin, entre les rues Paul-Bert et Neuve-de-la-Villardière. — Traités passés avec divers propriétaires.

(Commission générale.) — N° **1899.**

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre trois projets de traités intervenus entre la Ville et les propriétaires intéressés, en vue de l'acquisition des terrains nécessaires au prolongement de la rue Duguesclin, entre les rues Paul-Bert et Neuve-de-la-Villardière, lequel prolongement a été demandé à diverses reprises par les habitants du quartier.

Aux termes de ces projets de traités, la Ville deviendrait propriétaire des terrains dont il s'agit, aux conditions suivantes.

I. — *Traité avec les Hospices civils de Lyon.*

Les Hospices civils de Lyon cèdent à la Ville une parcelle de terrain d'une superficie totale approximative de 565 m. 25 d. carrés (dont 507 m. 25 d. carrés seront incorporés à la voie publique et 58 mètres carrés seront réunis à la propriété Allemand). En échange, la Ville cède aux Hospices: *a)* une parcelle de terrain de 16 m. 32 d. carrés, provenant de l'immeuble Perrin et Castelbon, situé rue Neuve-de-la-Villardière, n° 15 *bis*, et *b)* une parcelle de 573 m. 37 d. carrés, située à l'angle N.-E. du cours Bayard et de la rue Delandine.

Cet échange aura lieu sans soulte ni retour.

II. — *Traité avec les mariés Allemand.*

Les mariés Allemand cèdent à la Ville une parcelle de terrain d'une surface de 49 mètres carrés environ, en échange, sans soulte ni retour, d'une parcelle de 58 mètres carrés provenant de l'échange ci dessus avec les Hospices.

III. — *Traité avec les héritiers Perrin.*

Les héritiers Perrin vendent à la ville de Lyon, au prix total de 33,369 fr. 70, soit à raison de 70 francs le mètre carré, une parcelle de terrain dont la superficie exacte, mentionnée au procès verbal de mensuration joint au dossier, est de 472 m. 71 d. carrés.

Ces conditions paraissant acceptables pour la Ville, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien :

1° M'autoriser à passer les actes définitifs pour régulariser ces échanges et acquisition;

2° Décider que la somme de 33,369 fr. 70, montant de l'acquisition de la parcelle appartenant aux héritiers Perrin, sera prélevée sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant pour : « Acquisition d'immeubles en saillie sur l'alignement des voies publiques et frais s'y rattachant ».

Lyon, le 24 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Services généraux. — Construction d'un hangar.— Ouverture de crédit.

Commission spéciale.— (Affaires courantes). — N° **1900.**

Messieurs, dans sa séance du 26 décembre 1906, le Conseil général d'admi-

Digitized by Google

nistration des Hospices civils de Lyon, a décidé la construction, dans l'établissement des services généraux, d'un hangar destiné à abriter les voitures nécessaires à ce service et il sollicite :

1° L'autorisation de faire faire dans l'établissement des services généraux les fournitures et les travaux projetés par les entrepreneurs adjudicataires de l'entretien, aux clauses et conditions de leur adjudication et par voie de régie, les fournitures et les travaux non compris dans les adjudications en cours ;

2° L'ouverture, au budget additionnel de l'exercice 1907 « fonds extraordinaires » d'un crédit de 5,100 francs à imputer sur les capitaux disponibles, sans affectation spéciale, qui s'élèvent à ce jour à 337,269 fr. 45.

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous soumettre avec les plan et devis s'y rapportant, la délibération relative à cette affaire, en vous priant de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à lui donner.

Lyon, le 25 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Attribution au Bureau de bienfaisance ou à la Caisse des Ecoles de Lyon, de biens provenant de certains établissements ecclésiastiques.

(Commission générale). — N° 1901.

Messieurs, certains anciens établissement ecclésiastiques ainsi que l'ancien titulaire de la mense archiépiscopale de Lyon avaient attribué, avant le 13 décembre 1906 et en vertu de la loi du 9 décembre 1905, soit à la Société d'éducation de Lyon, soit à l'Œuvre des hospitaliers veilleurs, certains biens cheritables ou grevés d'affectation scolaire.

M. le Préfet du Rhône a estimé que ces biens n'auraient pu régulièrement être transférés qu'à une association cultuelle.

Il a, en conséquence, fait opposition aux attributions effectuées et il a prescrit la mise sous séquestre des biens compris dans ces attributions et qui avaient été provisoirement exclus de cette mesure.

Cette décision a été prise par application des dispositions énoncées dans les articles 7 et 9 de la loi du 9 décembre 1905.

Art. 7. — Les biens mobiliers ou immobiliers grevés d'une affectation charitable ou de toute autre affectation étrangère à l'exercice du culte seront attribués, par les représentants légaux des établissements ecclésiastiques, aux services ou établissements publics ou d'utilité publique, dont la destination est conforme à celle des dits biens. Cette attribution devra être approuvée par le Préfet du département ou siège l'établissement ecclésiastique. En cas de non approbation, il sera statué par décret en Conseil d'Etat.

Art. 9. — A défaut de toute association pour recueillir les biens d'un établissement public du culte, ces biens seront attribués par décret aux établissements communaux d'assistance ou de bienfaisance situés dans les limites territoriales de la circonscription ecclésiastique intéressée.

M. le Préfet m'informe qu'il va transmettre prochainement au Ministre des Cultes les dossiers nécessaires pour l'attribution définitive de ces biens. Il m'a demandé de lui faire connaître d'urgence en faveur de quels services ou établissements communaux charitables de Lyon j'estimais que les biens en cause pourraient être attribués, sauf à provoquer les délibérations par lesquelles le Conseil municipal solliciterait l'attribution de tels desdits biens en faveur des services communaux que je lui aurai signalés.

Ces biens, dont je vous donne la nomenclature ci-après, peuvent être divisés en deux catégories : ceux ayant une affectation charitable et ceux qui paraissent revêtir un caractère scolaire.

J'ai immédiatement répondu à M. le Préfet que j'étais d'avis que tous ces biens, quelle qu'en soit la nature, me paraissaient devoir être attribués au Bureau de bienfaisance, sous réserve, en cas d'objection de la part du Gouvernement, de faire remise à la Caisse des Ecoles des biens de la 2e catégorie grevés d'affectation scolaire.

Dans ces conditions, j'ai l'honneur de vous proposer de demander à l'autorité supérieure de prononcer les attributions suivantes :

I. — Au Bureau de Bienfaisance, les biens ci-après énumérés ayant un caractère charitable :

1° *Fabrique de l'église Saint-Nizier.*

Titre de 1,500 francs de rente 3 °/₀ sur l'Etat, n° 451.087, série 6, provenant d'un legs fait par Mlle Antoinette Blin, à charge d'hospitaliser trois femmes âgées.

2° *Mense curiale de l'église Saint-Bonaventure.*

Titre de 560 francs de rente 3 °/₀ sur l'Etat, n° 636.486, section 6, provenant d'un legs fait par M. Antoine Marie Guillermet, pour le soulagement des pauvres de la paroisse Saint-Bonaventure.

3° *Fabrique de l'Immaculée-Conception.*

Titre de 160 francs de rente 3 °/₀ sur l'Etat, n° 459.616, série 6, provenant d'un legs fait par M. l'abbé Hugues Tabory, suivant testament olographe du 10 mars 1870 et consistant en une somme de 4,000 francs pour les pauvres de ladite paroisse.

4° *Mense curiale de Saint-Paul.*

Titre de 1,300 francs de rente 3 °/₀ sur l'Etat, n° 482 626, série 6, provenant d'un legs fait par Mme veuve Guillot Pommairol, suivant testament olographe du 14 décembre 1876 et consistant en une rente annuelle de 1,300 francs à distribuer à perpétuité aux pauvres de la paroisse de Saint Paul, en pain, en charbon ou en paiement des loyers inférieurs à 200 francs. L'acceptation de ce legs a été autorisée par décret du 18 février 1879.

5° *Mense archiépiscopale de Lyon.*

a) Titre de 1,428 francs de rente 3 °/₀ sur l'Etat, n° 467.913, série 6, acquis en vertu d'un décret du 30 août 1854 ;

b) Titre de 1.666 francs de rente 3 °/₀ sur l'Etat, n° 467.914, série 6, acquis en vertu d'un arrêté du 26 décembre 1881 ;

c) Titre de 1,200 francs de rente 3 °/₀ sur l'Etat, n° 559.158, série 6, acquis en vertu d'un décret du 8 octobre 1874.

II. — Au Bureau de Bienfaisance ou à défaut à la Caisse des Ecoles de Lyon, les biens énumérés ci-après paraissant avoir une affectation scolaire.

1° *Fabrique de Saint-Polycarpe.*

Titre de 75 francs de rente 3 °/₀ sur l'Etat, n° 606.216, série 6, provenant d'un legs fait par Mme veuve Poix, à charge de distribuer le revenu à perpétuité aux cinq enfants les plus sages de l'école des frères de Saint-Polycarpe.

2° *Mense archiépiscopale de Lyon.*

a) Une maison située à Lyon, rue Burdeau, 46 et 48, provenant d'un legs fait par M. Charpentier pour « les revenus être employés à l'extension à Lyon le plus possible de l'instruction morale, religieuse et catholique dans la classe aisée de la société et ce, par les moyens que M. l'Archevêque ou son successeur jugera les plus efficaces, le testateur s'en rapportant à leur haute sagesse sur ce point.

b) Un titre de 1311 francs de rente, 3 °/₀ sur l'Etat, N° 559.118, série 6, provenant d'un legs Thivillon fait « pour fonder aux Chartreux une maison de hautes études » ;

c) Une maison avec cour et trois escaliers, située à Lyon, cours du Midi, 34, d'une superficie de 3 ares 20, estimée 320,000 francs et dont le revenu net imposé est de 15 566 fr. 25.

Le revenu de cette maison était affecté aux élèves des manécanteries des paroisses de Saint-Augustin, Saint-Denis, Saint-Eucher et Saint-Paul avant la vocation ecclésiastique à titre de bourses durant leurs études dans les petits et grand séminaires du diocèse de Lyon. Cette maison provient d'un legs fait à l'archevêque de Lyon, par Mme veuve Pulhère (Laurent), née Vaillat (Hélène), suivant testament public du 30 juillet 1852, et dont l'acceptation a été autorisée par décret du 27 octobre 1855.

d) Une maison située à Lyon place St Jean, 3, d'une superficie de 16 ares 20 estimée 200.000 francs affectée au petit séminaire dit de « de Saint-Jean » mentionnée au N° 13, du chapitre 1er de l'inventaire des biens de la mense archiépiscopale de Lyon, établi par l'Administration des Domaines. Le décret du 13 mai 1868 qui a autorisé l'acquisition de cette maison par l'archevêché stipule qu'elle restera grevée d'une hypothèque fournie pour sûreté d'une rente annuelle perpétuelle de 1,800 francs constituée par l'archevêché en faveur des frères de la doctrine chrétienne de Saint Georges de Reneins.

e) Une propriété composée de bâtiments d'habitation, salle d'ombrage,

Digitized by Google

jardin et dépendances, sitnée chemin du Bas-de-Loyasse, à Lyon, divisée en deux parties séparées entre elles par ledit chemin; la partie principale portant le N° 12 de ce chemin, l'autre partie située en face, à l'angle du même chemin et du chemin de Saint-Just à Vaise. Cette propriété était affectée à l'nsage de maison de récréation et de campagne pour les élèves du petit séminaire dit « de Saint-Jean ». Elle provient d'nn legs fait par M. Joseph Combon, snivant testament olographe du 8 novembre 1823 et dont l'acceptation par la fabrique de l'église Saint-Jean a été antorisée par ordonnance dn 21 jnillet 1824.

f). Un titre de 486 francs de rente, 3 °/, sur l'Etat, N° 559,117, série 6, provenant d'un legs Grégoire, fait pour la fondation de six bourses dans les écoles secondaires ecclésiastiques du diocèse et dont l'acceptation par la mense a été autorisée par décret dn 29 novembre 1872.

3° Séminaire du diocèse de Lyon.

a) Propriété dite des Minimes située à Lyon, place de ce nom où elle a son entrée principale, avec toutes ses aisances, appartsnances et dépendances et telle que cette propriété est limitée, savoir : au levant, par la place des Minimes, an nord, par le refnge de N.-D. de Compassion, au couchant, par la commnnanté de la Visitation et la montée dn Télégaphe et an midi, par les propriétés Ferrod et Lestrat.

b) Propriété sitnée au Point-dn-Jour, chemin de Tourvielle sur leqnel elle porte le N° 25 à l'usage de maison de campagne de la propriété principale, ci-dessns désignée telle qn'elle s'étend et comporte, joignent, an nord, le chemin vicinal de Tourvielle, au Snd le chemin vicinal da Champagne, à l'ouest le petit chemin vicinal de Cbampagne et à l'est, plusieurs propriétaires.

Ces deux propriétés eont mentionnées sous les N°s 3, 4, 6 et 7 de l'inventairs des biens du petit séminaire de Saint-Jean, établi par l'Administration des Domaines.

Lyon, le 25 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Commissions municipales. — Réunion.

Jeudi 31 janvier 1907, réunion à l'Hôtel de Ville, dans leurs locaux respectifs, des deux Commissions permanentes du Conseil municipal :

1° De la Commission spéciale (affairss courantes), à 8 h. 1/4 du soir.

2° De la Commission générale, à 8 b. 1/2 du soir.

Cimetières de Lyon. — Heures d'ouvertnre. — Avis.

A partir du 1er février les portes des cimetières seront ouvertes au public de 7 heures du matin à 6 hsures du soir.

Concours pour l'emploi d'Inspecteur au service commercial des Eaux. — Complément. — Avis.

Comme complément à l'avis inséré dans le *Bulletin municipal* dn 20 janvier courant, il est indiqué qne le concours annoncé pour la désignation du titnlaire d'un emploi d'Inspecteur an service commercial des Eanx aura lieu entre les piqueurs et employés assimilés faisant partie das services municipaux.

Ceux de ces employés qui désireront prendre part au concours devront adresser sur papier libre une demande à M. le Mnire de Lyon avant le 4 février prochain.

Cours municipaux d'enseignemsnt supérieur au Palais des Arts. — Avis.

Le Maire de Lyon a l'bonneur d'informer le pnblic qne la deuxième série des cours d'Enseignemsnt supérieur municipal au Palais des Arts, s'ouvrira le 29 janvier courant.

Les cours de MM. Bertrand, Charléty, Convreur et Roustan, continuoront à être professés respectivement les lundi, mardi, mercredi et jeudi à 8 h. 1/2 du soir.

M. Chevassus, chef des travaux de physique à la Faculté des Sciences, professera un cours de Cosmogonie (les grandes théories astronomiques), les vendredi, et M. Canesse, agrégé à la Faculté de Médecine, professera un cours de physique et chimie générales (la synthèse minérale), les samedi aux mêmes heures.

Les cours sont gratuits.

Vérification des poids et mesures. — Itinéraires pendant le mois de février 1907.

Perception de la Guillotière-Nord.

1er février. — Rue Paul-Bert (du n° 70 au n° 164).

2 février. — Rues de la Rize, d'Essling, Desaix, de la Bannière, boulevard de la Part-Dieu (impairs et pairs de 2 au 8).

4 février. — Boulevard de la Part-Dieu (du 8 au 28), rue Danton (pairs).

5 février. — Rues Danton (impairs), Neuve-de-la-Villardière, de la Villardière, du Lac, Saint Amour.

6 février. — Rue de la Buire, place du Château.

7 février. — Rue Villeroi (numéros impairs).

8 février. — Rues Villeroi (impairs), du Pensionnat, Garibaldi (du 152 au 190).

9 février. — Rue Garibaldi (du 190 au 268 et du 131 au 159).

11 février. — Rue Garibaldi (du 159 à 255), avenue Félix-Faure (du 3 au 79).

13 février. — Avenue Félix-Faure (du 8 au 32), rue de l'Abondance.

14 février. — Place de l'Abondance, rues Tête-d'Or, Masséna, boulevard des Casernes, rue Boileau (du 153 au 325).

15 février. — Rues Boileau (du 160 au n° 330), François-Garcin.

16 février. — Rues Clos-Suiphon, du Gazomètre, Dugnesclin (du 170 au 212).

18 février. — Rue Dugnesclin (du 214 au n° 356 et du 193 au 217).

19 février. — Rues Dugnesclin (du 221 au n° 334), Voltaire (du 1 au 61).

20 février. — Rues Voltaire (du 6 au 54), Charpeaay, Créqui (du 150 au 172).

21 février. — Rue Créqui (du 180 au 286, et du 163 au 207).

22 février. — Rue Créqui (du 209 au 303).

23 février. — Rues de l'Arquebuse, de Vaudray, Vendôme (du 154 au 184).

Perception de la Croix-Rousse.

1er février. — Rues Gigodot, de Nuits, du Chariot-d'Or (du 1 au 13).

2 février. — Rue du Chariot-d'Or (du 13 au 27 et du 2 au 30), petite rue des Gloriettes.

4 février. — Rues d'Ivry, Dumenge (du 1 au 23 et du 2 au 12).

5 février. — Rue Dumenge (du 16 au 26), du Pavillon, d'Austerlitz.

6 février. — Montée Rey, rues Célu, Lebrun, Joséphin-Soulary (haut), Dumont-d'Urville.

7 février. — Rue du Sentier, place du Commandant-Arnaud, rues Richan, de la Tour-du-Pin, Chaumais, de Dijon (du 7 au n° 37 et du 8 au 22).

8 février. — Rues de Dijon (du 24 au 36), des Actionnaires, Joséphin-Soulary (bas), place de la Boucle, sur le Rhône, montée Bonafous.

9 février. — Cours d'Herbouville.

11 février. — Quai de Serin (du 3 au 23).

13 février. — Quai de Serin (du 23 au 40).

14 février. — Quai de Serin (du 42 au 65), rue des Entrepôts.

15 février. — Marché couvert.

Perception de la Guillotière-Sud.

18 février. — Grande rue de la Guillotière (du 2 au 34).

19 février. — Grande rue de la Guillotière (du 36 au 124).

20 février. — Grande rue de la Guillotière (du 134 au 194).

21 février. — Grande rue de la Guillotière (du 198 au 220 et du 211 au 265), rues du Docteur-Crestin, de Tourville, du Crémieu, du Beguin.

22 février. — Cours Gambetta (du 2 au n°16), rues Basse-Combalot, Passet, d'Aguesseau (du 3 au 17).

23 février. — Rues d'Aguesseau (du 19 au 23 et du 4 au 32), Saint-Michel.

25 février. — Rue Montesquieu (du 3 au n° 103 et du 10 au 24).

26 février. — Rue Montesquieu (du 28 au n° 124).

27 février. — Rues Jangot, de la Thibaudière.

28 février. — Rue des Trois-Pierres.

Perception des Brotteaux.

1er février. — Cours Vitton (impairs du 31 au 193).

2 février. — Rue Tronchet (pairs du 2 au n° 102).

11 février. — Rues Tronchet (impairs du 1 au 107), Crillon (pairs du 2 au 8).

13 février. — Rues Crillon (impairs du 1 au 89), du Musée, Sully (pairs du 2 au 24).

14 février. — Rue Sully (pairs du 26 au 130 et impairs du 1 au 51).

15 février. — Rues Sully (impairs du 53 au 123), Montgolfier.

16 février. — Place Puvis-de-Chavanne, rues Duquesne (impairs et pairs du 2 au 26).

Digitized by Google

18 février. — Rues Duquesne (pairs du 28 au 70), Montbernard, Félix-Jacquier.

19 février. — Rues Barême, Commandant-Faurax, boulevard du Nord, avenue du Parc, quai de l'Est, quai des Brotteaux.

20 février. — Rue Molière (pairs du 2 au n° 58 et impairs du 1 au 33).

21 février. — Rues Molière (impairs du 35 au 51), Godefroy.

22 février. — Rue Pierre-Corneille (impairs du 1 au 75 et pairs du 2 au 26).

23 février. — Rues Pierres-Corneille (pairs du 28 au 64), Malesherbes (du 2 au 48).

25 février. — Rue Malesherbes (impairs du 1 au 45), avenue de Saxe (impairs du 135 au 73).

26 février. — Avenue de Saxe (pairs du 64 au 118 et impairs du 69 au 71).

27 février. — Avenues de Saxe (pairs du 120 au 130), de Noailles.

Perception de Saint-Clair.

4 février. — Rue d'Alsace (du 7 à 21).

5 février. — Rues Marceau, Dauphine, place des Pénitents-de-la-Croix, Saint-Clair (n° 1).

6 février. — Place Saint-Clair (du 2 au 9), quai du Rhône, rue Royale (du 5 au 17).

7 février. — Rue Royale (du 19 au 33).

8 février. — Rue Royale (du 2 au 28), quai Saint-Clair (du 1 au 5).

9 février. — Quai Saint-Clair (du 6 au 12).

13 février. — Quai Saint-Clair (du 13 au 27), place Croix-Pâquet (2, 3 et 4).

14 février. — Place Croix-Pâquet (du 4 au 12).

Perception du Jardin des Plantes.

4 février. — Quai Saint-Vincent (du 1 au n° 33).

5 février. — Quai Saint-Vincent (du 33 au n° 62).

6 février. — Place de la Butte, rues de la Muette, Saint-Benoît, de la Vieille, Tavernier, Pareille, Tourette, Bouteille (du 1 au n° 17).

7 février. — Rues Bouteille (du 17 au 19 et du 6 au 26), de l'Annonciade, montée des Carmélites (du 1 au 23).

8 février. — Montée des Carmélites (du n° 10 au 42).

9 février. — Impasse des Carmélites, place des Carmélites, rues Vaugues, Burdeau (du n° 3 au 18), Sergent-Blandan (du 8 au 48), place Sathonay.

11 février. — Halle de la Martinière, impasse Sergent-Blandan, place de la Martinière, rues Thimonnier, Louis-Vitet, place Saint-Vincent, rue de la Martinière (du 1 au n° 19).

13 février. — Rue de la Martinière (du 19 au 27 et du 4 au 6), rues Hippolyte-Flandrin, Grobon, des Augustins.

14 février. — Rue du Puits-Gaillot (du 1 au 17).

15 février. — Rue du Puits-Gaillot (du 19 au 27) du Bon-Pasteur (du 1 au 31).

16 février. — Rues du Bon-Pasteur (du 31 au 51 et du 2 au 48), montée du Mont-Sauvage, rues de l'Alma, de Crimée, place de la Miséricorde (du 1 au 4).

25 février. — Place de la Miséricorde (du n° 8 au 12), rue Terme.

26 février. — Rue d'Algérie, montée de la Grande-Côte (du 2 au 16).

27 février. — Montée de la Grande-Côte (du 20 au 128), rues des Tables-Claudiennes, Neyret.

28 février. — Rues de Vauzelles, Ozanam, Sainte-Clotilde, Saint-François-d'Assises, Reymond, Bast-Maupas, Jean-Baptiste-Say, boulevard de la Croix-Rousse (du 32 au 36 et du 106 au 122).

Avis d'adjudication.

Projet d'éclairage électrique de diverses voies publiques du 5e arrondissement. — Fourniture de candélabres et de lanternes électriques. — Avis.

A une date qui sera fixée ultérieurement, il sera procédé, en séance publique, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, à Lyon, et dans les formes réglementaires, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de candélabres et de lanternes pour l'éclairage électrique de diverses voies publiques du 5e arrondissement.

La dépense totale est évaluée à la somme de 8,250 francs, y compris une somme à valoir de 355 francs.

Les pièces du projet sont dès maintenant à la disposition desdits entrepreneurs, au Bureau des Renseignements, à la Bourse du Travail, cours Morand, n° 39, où ils pourront en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Dons au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Il a été versé, le 21 janvier 1907, par M. le Directeur du Comptoir national d'Escompte, la somme de 100 francs, pour les pauvres de Lyon.

Le même jour, la somme de 21 fr. 25, collecte au mariage de M. Jacquier avec Mlle Barraud, au profit des pauvres du 2e arrondissement (versement opéré par M. Ed. Arnaud, Adjoint au Maire).

Don à la caisse de retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers

A la suite de l'incendie qui a eu lieu le 19 janvier 1907 à l'usine des Produits chimiques de Saint-Fons, M. Brante, administrateur délégué, a fait don d'une somme de 50 francs, à la Caisse de retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers.

Demandes en autorisation de construire du 19 au 25 janvier 1907.

M. Voraz, propriétaire : construction d'un bâtiment industriel, chemin Feuillat.

MM. Gillet et Fils, propriétaires : construction d'un hangar rue des Docks.

M. Polo, propriétaire : construction d'un hangar rue des Ecoles, 6

M. Bernard, propriétaire ; M. Lambert, architecte : construction d'une villa chemin des Pins, 103.

M. Carrier, propriétaire ; M. Bernard, architecte : exhaussement de maison rue Cronstadt.

Compagnie immobilière du 1er arrondissement, propriétaire ; MM. Clermont et Riboud, architectes : construction d'une maison rue de la Martinière angle rue Louis-Vitet.

M. Crozier, propriétaire ; M. Lebayle, entrepreneur : construction d'un hangar chemin des Poncettes, 31.

M. Gavaud, propriétaire : M. Boissard, architecte : construction d'un hangar chemin de Gerland, 13.

Manufacture lyonnaise des Matières colorantes, propriétaires : construction de deux bâtiments chemin de la Vitriolerie, 44.

M. Ragache, propriétaire : construction d'un hangar impasse Roquette, 2.

MM. Teillon père et fils, propriétaires ; M. Merlin, propriétaire : construction d'une annexe et exhaussement d'une villa grande rue de Montplaisir, 186.

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Travaux entrepris dans la semaine

Palais des Arts. — Installation d'une bouche de calorifère, vestibule des Peintres Français.

Travaux de propreté dans la petite maison située au sud-est du Palais.

Cimetière de la Guillotière. — Réparations dans le logement du garde-chef.

Travaux en cours d'exécution

Hôtel des Invalides du Travail (bâtiment de l'Administration). — Travaux pour l'installation d'une infirmerie et chambres pour infirmiers.

Immeuble place de la Miséricorde, 9. — Réfection des peintures dans le cage d'escalier.

Halle des Cordeliers. — Restauration générale.

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE

Travaux entrepris dans la semaine

Rue du Jardin-des-Plantes, angle montée des Carmélites. — Réfection de trottoir en asphalte.

Rue du Jardin-des-Plantes et montée des Carmélites. — Relevés à bout en pavés d'échantillon et construction de rigoles en pavés d'échantillon.

Rue Smith. — Reperations de pavages en pavés épinés.

Travaux en cours d'exécution

Montée du Mont-Sauvage. — Egout du 4e type en béton. — Reprise des travaux de construction de bouches d'égout.

Rue Séguin, entre le cours Suchet et la rue Marc-Antoine-Petit. — Construction d'un égout du 4e type en béton. — Exécution des endruits.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Passage Dumont. — Construction d'un égout tubulaire en ciment de 0m 30 de diamètre. — Réfection de pavage en pavés d'échantillon sur anciennes tranchées. — Rechargement des trottoirs en terre.

Rue Tissot, entre la rue du Souvenir et la rue de la Pyramide. — Rechargement de la chaussée en empierrement.

Rue Créqui, entre le cours Morand et la rue Sully. — Construction d'un égout du 4e type en béton et établissement de bouches d'égout angle de la rue Crillon.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section. — Remblaiement des rues (A), (B) et de la rue Sérenger et construction d'un égout du 4e type en béton rue (C) et rue Vauban.

Travaux terminés dans la semaine

Rue et place de la Martinière, rue Louis-Vitet et rue Pierre-Blanc. — Relevés à bout en pavés

Digitized by Google

d'échantillon sur les tranchées ouvertes par les Compagnies.

Place de la Boucle. — Relevé à bout de la chaussée en pavés d'échantillon.

Rues (Messena et Bossuet. — Réparations de rigoles en pavés d'échantillon.

SERVICE DES PONTS

Pont La Feuillée. — Réglage du tablier.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Travaux exécutés ou en cours d'exécution du 17 au 23 Janvier 1907.

Canalisations : rue Belfort prolongée.

Prises d'eau et branchements : cours Henri, face rue des Cerisiers; place de Fourvière, 9; rue Mazenod, 21; rue des Macchabées, 12 *bis*; quai de Vaise, 25; rue Crillon, 31; rue Paul-Bert, angle place Voltaire; rue Crillon, 35; rue Cuvier, 150.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 27 Janvier 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Besnquin, Joseph, cumpt., m. St-Sébastien, 21.
Dlle Devaux, C., couturière, Villefranche.
Seignol, Simon, empl., r. Burdeau, 25.
Dlle Pompidor, Jeanne, s. p., r. Royale, 2.
Dubost, J., fab. de soieries, Eveux (Rhône).
Dlle Charreton, Jeanne, s. p., r. B.-d'Argent, 1.
Aeschimann, s.-chef Crédit Lyonnais, Genève.
Dlle Bergeon, A., p. piano, Pleinpalais (Suisse).
Artheud, F., tail. d'hab., r. Ste-M.-Terreaux, 1.
Dlle Bic, Marie, s. p., r. d'Algérie, 12.
Berlin, Henri, empl., r. Neuve, 17.
Dlle Sylve, J., gérante, r. Bât-d'Argent, 25.
Bertrand, Joseph, empl., r. Pareille, 14.
Dlle Bertrand, J., houilloun., m. Gr.-Côte, 95.
Brenas, M., élève en pharm., r. Burdeau, 1.
Dlle Mathieu, Elise, s. p., r. Sala, 42.
Dengles, Louis, empl., r. Godefroy, 20.
Dlle Raffard, O., s. p., r. Pierre-Duponl, 46 *bis*.
Dufond, Régis, cordonnier, r. Ozanam, 5.
Dlle Bourdeille, M., ménag., r. Ozanam, 5.
Feure, J., élève pharm., r. Présid.-Carnot, 11.
Dlle Décroze, P., empl., r. Ste-Catherine, 15.
Forster, Jules, serrurier, Soleure (Suisse).
Dlle Henzi, Emma, ouvrière, Laegendurf.
Gervat, Joseph, tailleur d'hab., r. L.-Colomès, 18.
Dlle Vernet, Louise, coutur, r. Dumenge, 26.
Gignoux, F., lat. des hôp., q. Archevêché, 25.
Dlle Garel, Jeanne, s. p., r. République, 12.
Marin, Louis, fact. des postes, r. St-Georges, 32.
Dlle Marion, M., domestique, q. St-Clair, 7.
Ninot, Pierre, empl., Caluire.
Dlle Berle, Adrienne, s. p., r. Hôtel-de-Ville, 35.
Rustaing, J., soldat 14e section infir., Lyon.
Dlle Groléat, A., s. p., Villeneuve-de-Marc.
Mavy, Jean, voiturier, r. Imbert-Colomès, 10 *bis*.
Dlle Laprade, H., culottière, r. L.-Colomes, 10 *bis*.
Pagès, Guillaume, empl., La Mulatière.
Dlle Galley, A., guimp., m. de Vaucelles, 20.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Rebeyrel, J., maçon, eh. Vinatier, 92.
Dlle Bourdery, Antoinette, cuisin., r. du Plat, 15.
Bronet, Joseph, empl., Gap.
Dlle Mareseau, s. p., Toulon-s.-Anoux (S.-et-L.)
Caraux, Philippe, empl., r, Anc.-Préfecture, 5.
Dlle Fournier, Justine, s. p., r. Pal.-Grillet, 21.
Meunier, Martin, empl., q. Perrache, 20.
Dlle Colomb, Marie, coutur., r. Tronchet, 89.
Becon, J., négoc., Chateauneuf-de-Galaure (Dr.).
Dlle Rousset, Marie, fem. de ch., r. Jarente, 18.
Gatel, Jean, commerç., r. Grôlée, 8.
Dlle Curbilé, Lucie, s. p., fort Vitriolerie.
Brenas, Marcel, élève pharmac., r. Burdeau, 1.
Dlle Mathieu, Elise, s. p., r. Sala, 42.
Franchelin, Etienne, empl. com., pl. Victoire, 14.
Dlle Morney, C., fem. chambre, r. A.-Comte, 2.
Délestras, Jean, val. de chambre, r. Tupin, 28.
Dlle Girard-Dephants, cuisin., r. Hôt.-Ville, 41.
Payan, Etienne, confiseur, r. du Peyrat, 5.
Dlle Robin, Marie, empl., Vienne.
Besson, Eugène, ajusteur, q. Rambaud, 11.
Dlle Reymond, M., coutur., Mazan (Vaucluse).
Rundet, Claude, empl. P.-L.-M., Givors.
Dlle Perrier, cuisin., St-Christophe-en-B. (S.-L.)
Miquet, Jacques, cafetier, r. d'Enghien, 8.
Dlle Rolland, Louise, s. p., r. d'Enghien, 8.
Cholet, Jean, empl. postes, r. Terraille, 10.
Dlle Robellet, Marie, empl., c. Charlemagne, 6
Bonnet, Antolee, horticulteur, St Genis-Laval.
Dlle Geillard, Marie, s. p., r. Aug.-Comte, 20.
Couchuu, Jules, charron, Sonsy (Rh.)
Dlle Charavin, Françoise, s. p., Bessenay (Rh.)
Valentin, R., lieut. 158e inf., q. St-Antoine, 20.
Dlle Ginouvès, Marie, s. p., Montpellier.
Izerable, Claude, empl., r. Gentil, 4.
Dlle Jaffre, Francine, modiste, r. Célu, 13.
Saintin, Charles, empl. com., r. D.-Monthel, 30.
Dlle Barrau, Alvina, s. p., av. de Saxe, 223.
Croz, P., doct. médecin, La Tour du-Pin (Isère).
Dlle Manhes, Anne, s. p., r. Martin, 2.
Vial, Joseph, propriétaire, Muras (Isère).
Vve Morel, Clara, coutur., c. du Midi, 11.
Peyrabout, André, fact postes, r. Gilibert, 21.
Dlle Colas, Franç, empl., rte d'Heyrieu, 176.
Védrines, A., offie administrat., r Lauruncin, 2.
Vve Forgeot, Marie, rentière, r. Lautenein, 2.
Blanc, J.-B., charentier, Limonest (Rh.).
Dlle Gerin, Benoite, s. p., c. Suchet, 28.
Treclet, Jacques, empl., r. Thibaudière, 57.
Vve Bramss, Marie, cuisin., q. St-Antoine, 32.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Dupiss, Bernardin, droguiste, Paris.
Dlle Ternier, Anne, cuisinière, Paris.
Passerat, Marie, lir. d'or, rte de Grenoble, 172.
Dlle Pelissé, Marg., empl., r. Masséna, 23.
Bost, Pierre, coeher, Lentigny.
Dlle Presle, Marie, cuisinière, c. Gambetta, 120
Bouvera, Joseph, facteur, r. Smith, 65.
Dlle Boucheeoult, Maria, cout., r. Martin, 2.
Bret, Claude, jardinier, Vourles.
Dlle Tardy, Louise, cuisinière, r. Vendôme, 180.
Chantier, Jérémie, empl., r. de Marseille, 67 *bis*.
Dlle Darnaud, Maria, s. p., Vion.
Charpentron, Ch., taill. pierres, r. C.-de-Cerf, 11.
Dlle Victorine, Julie, ménag., r. Montesquieu, 42
Jambon, Marius, ajusteur, av. de Saxe, 228.
Dlle Grenger, Clotilde, cout., r. du Dauphiné, 118.
Meinzel, Joseph, verrier, Givors.
Dlle Badot, H., cuisinière, r. Camille, 21.
Perrin, Joseph, empl., r. Moncey, 212.
Dlle Chabert, Marie, s. p., av. des Ponts, 33.
Rogemond, Fern., voyag., r. de la Madeleine, 36.
Dlle Honoré, Marie, cout., r. Montesquieu, 74.
Wuyl, Charles, tôlier, r. de la Madeleine, 22.
Dlle Dufez, Marin, cout., r. de la Madeleine, 22.
Albert, Alph., charcutier, cb. de Gerland, 47.
Dlle Falcoz, L., cuisin., St-Quentin-Fallavier.
Béneeh, Louis, boucher, r. Vendrey, 12.
Dlle Auber, Emma, s. p., Annete.
Berthet, Valentin, gard. peix, r. Dunoir, 77.
Dlle Serrez, Louise, tisseuse, Aoste.
Bouvier, Sylvain, mécan., r. Séb.-Gryphe, 132.
Dlle Duchel, Léonie, cout., r. S.-Gryphe, 132.
Bolley, Louis, empl., q. Lafeyette, 38.
Dlle Sauvageon, M., ménag., c. Lafeyette, 72.
Bianco, M., manœuv., r. Ste-A.-de-Barabon, 15.
Dlle Pommerol, M., mén., r. N.-Villardière, 2.
Chaillier, René, négociant, r. Garibaldi, 218.
Dlle Montet, Magdel., s. p., av. des Ponts, 132.
Cyvoct, Henri, teinturier, r. Béchevelin, 111.
Dlle Launiès, Elise, s. p., ch. des Culattes, 29.
Champale, Claude, chaudron., av. d. Ponts, 124.
Dlle Caussa, Marie, empl., r. Boileau, 125.
Chabert, Louis, empl., Bourg.
Dlle Emptoz-Falcoz, Joséphine, s. p., r. Villeboie
Charrière, Louis, maçon, Quinsaines.
Dlle Coueigoat, Anna, emp., g. r. Guillotière, 4.
Dars, Léonard, maçon, r. Vendôme, 240.
Dlle Payand, Marguerite, cuis., r. Vendôme, 248
Franebelin, Etienne, empl., pl., Victoire, 11.
Dlle Mornay, Célestine, f. ch., r. Aeg.-Comte 2.
Guynt, Pierre, emp., chem. St-Denis de Brun, 45.
Dr Allemand H., s. p., r. Séb.-Gryphe, 135.
Giroud, Gabriel, empl., r. Bugeaud, 64.
Dlle Genest, Ernestine, emp., av. Saxe, 272.
Grandclément, A., ouvr. en peigne, Veyriat.
Dlle Mermillon, Marie, cout., imp., Girié, 17.
Grenger, Louis, ajust., r. Pasteur, 45,
Dlle Teissier, Marie, s. p., r. Pasteur, 58.
Guidoni, Jean, empl. r. Dunoir, 72.
Dlle Donati, Magdeleine, mén., r. Dunoir, 79.
Gatel, Jean, commerç., rue Grôlée, 8.
Dlle Curbilé, Lucie, s. p., fort de la Vitriolerie
Lanier, Jean, mont., gde r. Guillotière, 4.
Dlle Guillot, J., ménag., gde r. Guillotière, 4.
Meunier, Louis, linotyp., Mâcon.
Dlle Saintsandré, Marie, s. p., r. Bonnel, 80.
Peyratout, Jean, empl., r. Villeroy, 2.
Dlle Berruet, Gabrielle, cout., r. Villeroy, 27.
Pelletier, Jean, mécanicien, c. Rich.-Vitton, 8.
Dlle Veillon, Adrienne, coutur., Grenoble.
Peyrabout, André, facteur, r. Gilibert, 21.
Dlle Colas, Françoise, empl., rte d'Heyrieu, 158.
Rebeyret, Jean, maçon, eh. Vinatier, 92.
Dlle Bourdery, Ant., cuisinière, r. du Plat, 15.
Selva, Bonino, plâtrier, r. Chaponnay, 58.
Dlle Gonon, Marie, culottière, r. Chaponnay, 88
Saintin, Charles, empl., r. Dugas-Montbel, 30.
Dlle Barrau, Alvine, s. p., av. de Saxe, 22.
Teillière, François, ébéniste, r. Mazenod, 21.
Dlle Chardonnet, J., brod., c. de la Liberté, 50.
Teissière, Maurice, empl., r. S.-Gryphe, 132.
Dlle Boujard, A., lingère, r. Séb.-Gryphe, 132.
Tracle, Jacques, empl., r. Thibaudière, 57.
Dlle Poncin, dit Russet, cuis., q. St-Antoine, 32.
Beauquis, Jean, manœuvre, r. Vendôme, 282.
Dlle Loys, Thérèse, ménag., r. Duguesclin, 278.
Troncy, P., ouvrier d'usine, Champforgueuil.
Dlle Gaydioz, Marie, domestique, Loyère.
Vigué, Pierre, chaudronnier, r. St-Michel, 27.
Dlle Gérôme, Marguerite, s. p., St-Priest.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Mellier, Denis, cuisinier, r. d'Isly, 1.
Dlle Bessenay, Marie, empl., r. Roussy, 16.
Dumousset, Claude, empl., Argenteuil (S.-et-O.).
Dlle Lebas, Isabelle, domest., Argenteuil.
Michellet-Flenriaut, Pierre coiffeur, Oullins.
Dlle Torel, Célestine, s. p., Oullins.
Gontard, Jean, empl., r. Chazière, 38.
Dlle Cantaloube, Marie, cuisinière, r. Chazière, 38
Gervet, Joseph, tailleur, r. Imbert-Colomès, 18.
Dlle Vernet, Louise, couturière, r. Dumenge, 26
Dufond, Régis, ouv. cordonnier, r. Ozanam, 5.
Dlle Bourdeille, Marie, ménag., r. Ozanam, 5.
Izérable, Claude, emp., r. Gentil, 4.
Dlle Jeffre, Francine, modiste, r. Célu, 13.
Carlet, Jean, cult., St-Maurice-de-Rotherens (Sav.).
Dlle Jandet, Victoire, cuis., p.-r. d'Enfer, 4 *bis*.
Berliez-Barbier, Marius, modeleur, r. Créqui, 28.
Dlle Durousset, E., chen., g. r. C.-Bousse, 86.
Raverac, Alexandre, tisseur, r. Calas, 8.
Dlle Chollet, Louise, embal., r. Calas 8.
Feuvain, Victor, empl., r. du Genet, 12.
Dlle Vionnay, Marie, s. p., r. Belfort, 19.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Blaise, Adolphe, menœuvre, r. S.-Georges, 82.
Dlle Gout, Louise, chemis., r. St-Georges, 80.
Clermontel, H., entr. de maç., Genouilly (S.-et-L.).
Dlle Bretin, Jeanne, cont., r. Be jon, 41.
Curtat, Auguste, compt., q. Pierre-Scize, 72.
Dlle Grangemarre, Ant., s. p., r. Godefroy, 22.
Deraeud, Alphonse, mée., r. de Bourgogne, 57.
Dlle Bois, Marie, rep., Aix-les-Bains (Savoie).
Favre, Octave, emp. d'adm., r. du Bœuf, 32.
Dlle Bernard, Marie, rep., r. Saint-Jean, 28.
Ferlet, Jean, charcutier, Ecully (Rhône).
Vve Duchenaud, Marie, épic., r. Pyramide, 110.
Gallien, Pierre, empl. P.-L.-M., r. St-Cyr, 86.
Dlle Pélissier, Joséphine, m. Roussas (Drôme).
Gignoux, C., int des hôp., q. de l'Archevêché, 25.
Dlle Garel, Hélène, s. p., r. République, 12.
Marin, Louis, fact. d. post., r. St-Georges, 92.
Dlle Merion, Rose, dom., q. Saint-Clair, 7.
Normand, L., agric., St-Hilaire-de-la-Côte (Isère).
Dlle Doucet, Félicie, s. p., ch. de la Favorite, 52.
Ruposte, Claude, c. de nut., quai Pierre-Scize, 88.
Dlle Martinot, Jeanne, s. p., Marcy-s-Anse (R.)
Seymat, F., empl. arsenal, Chorges (Hautes-Alp.).
Dlle Chambe, Eulalie, cuis., pl. St-Georges, 3.
Vionnet, Joseph, s. au 6e génie, r. d. St Cyr, 90.
Dlle Masson, Jeanne, empl., r. Loiselière, 17.
Genesle, Eugène, tail., q. de l'Archevêché, 18.
Dlle Devedeux, C., s. p., Rive-de-Gier (Loire).

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Badin, Pierre, commerçant, r. Tronchet, 8.
Dlle Fonthonne, A., s. p., Champoly (Loire).
Bolley, Louis, empl., c. Lafayette, 38.
Dlle Sauvageon, Marie, mén., q. Lafayette, 72.
Borgeal, François, men., r. Notre-Dame, 18.
Vve Robin, P., ménagère, r. Notre-Dame, 14.
Cressend, Edouard, empl., r. Bossuet, 122.
Dlle Dellemin, J., cuisinière, h. du Nord, 16.
Curtat, A., comptable, q. de Pierre-Scize, 72.
Dlle Grangermerd, A., s. p., r. Godefroy, 22.

Digitized by Google

Figerat, A., empl. au P.-L.-M., r. Moncey, 221.
D^lle Pitelet, Marie, s. p., r. Moncey, 621.
Giroud, G., empl. de commerce, r. Bugeaud, 61.
D^lle Genast, E., empl. de com., av. de Saxe, 272.
Meillon, A., doct. en méd., Cauterets (Hte.-P.).
D^lle Elmer, Ida, s. p., q. des Brotteaux, 13.
Maunier, J., empl. de com., q. Perrache, 20.
D^lle Colomb, F., couturière, r. Tronchet, 66.
Meyel, Joseph, cultivateur, Miribel (Ain).
D^lle Bouvier, J., cuisinière, av. de Saxe, 129.
Panteiz, Albert, empl. au tramw., Villeurbanne.
D^lle Cottin, M., giletière, b. des Brotteaux, 56.
Faure, Henri, empl., r. des Charmettes, 131.
D^lle Felque, Gabrielle, mécan., Villeurbanne.
Letourneau, Victor, empl. de com., Grenoble.
D^lle Faillot, Helena, s. p., Grenoble.
Richer, Paul, cultivateur, Château-Gaillard (Ain).
D^lle Michellet, Marie, cuisin., av. de Saxe, 93.
Berlioz-Barbier, Marius, model., r. Créqui, 28.
D^lle Durousset, E., chem., gr. r. C.-Rousse, 66.
Champale, C., chaudron., av. des Ponts, 194.
D^lle Caussa, Marie, empl., r. Boileau, 165.
Dengles, Louis, empl., r. Godefroy, 26.
D^lle Raffard, O., s. p., r. P.-Dupont, 46 *bis*.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 20 au 26 Janvier 1907

PREMIER ARRONDISSEMENT

Charbonnier, négociant, r. Royale, 5 ..... m.
Virando, apprêteur, r. Imbert-Colomès, 1 .. m.
Marcon, cartonnier, r. Tourret, 10......... f.
Roulin, ingénieur, b. Croix-Rousse, 34 ..... f.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Gaget, serrurier, r. de la Charité, 48 .... f.
Rignol, empl., Oullins .... m.
Louis, boulanger, r. de Marseille, 14 ...... f.
Pépin, manœuvre, r. de St-Cyr, 36 .... f.
Gande, serrurier, r. des Asperges, 26 ...... m.
Verchère, s. p., r. des Marronniers, 10..... f.
Forestier, empl., r. Mazard, 7................ m.
Gamet de St-Germain, capit. q. Occident, 2. f.
Avondet, manœuvre, pte r. des Charmettes. f.
Barnard, empl., c. du Midi, 32................ m.
Rouvayrol, menuisier, r. Béchevelin, 98.... m.
Jacot-Descombes, chauffeur, r. Smith, 13... f.
Pallanda, chaudronnier, r. A.-Comte, 11.... m.
Chermain, fondeur, r. Créqui, 279........... m.
Pignard, domestique, r. Thomassin, 6...... f.
Brunier, lynotypiste, r. de la Charité, 68.... m.
Taxier, cordonnier, r. Casimir-Périer, 19 ... f.
Guillon, terrassier, r. d'Autigny, 5......... f.
Bost, mécanicien, r. St-Jérôme, 18.......... m.
Villon, mécanicien, r. Jeanne-d'Arc, 4...... m.
Colin, commerçant, r. Duguesclin, 101...... m.
Vivier, tailleur d'habits, r. Bouteille, 27 .... m.
Meynier, tourn. mét., r. Méditerranée, 9... f.
Aubertinaz, empl., r. Auguste-Comte, 2..... m.
Dard, apprêteur, r. Malesherbes, 2.......... m.
Grand, manœuvre, r. Sébast.-Grypha, 36... f.
Ecole, lithographe, r. Anc.-Préfecture, 5.... f.
Perrin, linotypiste, r. Centrale, 54.......... f.
Mollard, garçon coiffeur, c. Lafayette, 289.. f.
Bec, mécanicien, c. Henri, 74................ f.
Murr, sapeur-pompier, r. Molière, 71 .... f.
Migeat, cocher, r. Trois-Passages, 3........ m.
Berchons, confiseur, r. Voltaire, 10 .... f.
Chevillard, tripier, r. Ferrandière, 18 ...... m.
Givord, teinturier, Villeurbanne. .... f.
Solliar, s. p., r. Jacques-Moyron, 8......... f.
Chabert, manœuvre, r. Béranger, 7.......... m.
Marinier, ch. des Culattes, 51............... f.
Planche, peignier, b. des Brotteaux, 22..... m.
Jammes, chocolatier, ch. St-Simon, 17 .... f.
Michard, négociant, r. Grenette, 14........ m.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Schiesser, apprêteur, r. Dauphiné, 41 ...... m.
Terrasson, forgeron, r. Danton, 1.......... m.
Burtin, empl., r. de Bonnel, 89............. m.
Siméone, manœuvre, r. Clos-Suiphon, 1... m.
Quentin, jardinier, ch. des Alouettes, 36... m.
Perroud, papetier, r. Jangot, 13............ f.
Testa, mécanicien, r. Paul-Bert, 237........ f.
Gogneau, mécanicien, r. St-Maurice, 22.... m.
Augey, o. d'état d'artill., ch. de Gerland, 61 f.
Meunier, entreposit., av. de Saxe, 231 ..... m.
Montfort, empl., r. Jangot, 2................ m.
Henry, stufier, r. Bonnel, 86................ f.
Basset, charcutier, av. de Saxe, 199......... m.
Paya, empl., r. de l'Université, 61........ m.
Revoul, teinturier, r. Sébastopol, 35 .... m.
Guillaud, clerc d'avoué, r. de Marseille, 83.. m.
Gonichon, menuisier, r. St-Marc, 2 .... m.

Dussert, empl., r. Pierre-Corneille, 66 ...... f.
Brogière, boulanger, r. des Asperges, 66... f.
Frayese, mécanicien, r. St-Gervais, 11...... m.
Bruhat, typographe, r. Créqui, 226 .... f.
Soleaux, serrurier, ch. du Quartier-Neuf, 3. m.
Gatier, boucher, r. Paul-Bert, 122 .... f.
Damesin, voiturier, r. Sébastopol, 42 ...... f.
Després, voiturier, r. de l'A.-du-S.-Cœur, 24 f.
Royer, architecte, r. P.-Corneille, 105...... f.
Bugnard, négociant, c. de la Liberté, 68 ... m.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Jacquin, comp., r. Adamo l, 3................ m.
Legrand, tisseur, r. Chariot-d'Or, 13........ m.
Palasse, commiss., r. Jardin-des-Plantes, 2. m.
Royer, garç. de p., r. Imbert-Colomès, 11... m.
Monteil, empl., r. Joséphin-Soulary, 50..... m.
Girardier, cordonnier, q. de Serin, 7....... f.
Cottin, empl., r. Gigodot, 1.................. f.
Finkler, empl., c. d'Herbouville, 4.......... m.
Raffard, amot, c. d'Herbouville, 27......... f.
Bérard, jardinier, b. Croix-Rousse, 1........ m.
Collomb, empl., r. Valentin-Couturier, 17... f.
Jaltut, allumeur, gde r. de Cuire, 77........ m.
Baudrion, mécan., r. d'Isly, 2 .... m.
Montreynaud, valet de ch., Caluire (Rhône). m.
Beauquis, tripier, gr. r. de la C.-Rousse, 42 f.
Forctay, herboriste, r. Rivat, 17............ f.
Fardel, teinturier, r. Imbert-Colomès, 11... f.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Coste, manœuvre, r. Transversale, 13....... m.
Chanel, frappeur, r. Fossés-de-Trion, 13... m.
Véron, adjud. administrat., r. St-Fiacre, 5.. f.
Branche, manœuvre, r. du Souvenir, 68 ... f.
Bornarel, épicier, m. du Gourguillon, 33... m.
Mulier, industriel, r. St-Georges, 116....... f.
Laurent, empl. ch. fer, q. des Etroits, 7 ... f.
Brussard, teinturier, r. de Bourgogne, 4.... f.
Garcon, mécanicien, r. P.-de-la Gare, 26 *bis*. m.
Perret, menuisier, r. St-Georges, 58........ m.
Michal, md d'huiles, g. de Vaise, 8......... m.
Luc, greffier, q. Fulchiron, 4............... f.
Pollet, empl., q. Fulchiron, 40.............. m.
Momand, mécanicien, pl. St-Paul, 12 ...... f.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Rey, empl., pl. Edgar-Quinet, 15 .... m.
Cochaud, négociant, c. Morand, 15.......... m.
Mérigous, maçon, r. Boileau, 145.......... f.
Pombonas, march. charb., r. Crillon, 83 ... m.
Pachod, négociant, c. Vitton, 65............ f.
Froment, docteur, c. Morand, 9............. m.
Du Mont, ingénieur, c. Morand, 18......... f.
Pélerin, empl., r. de Sèze, 110.............. m.
Ciel, associé agent change, av. de Saxe, 73. f.
Chapot, empl. soierie, r. Molière, 11 ...... f.
Curiet, camionneur, r. Bugeaud, 32 .... m.
Périer, représentant, r. Boileau, 61........ m.
Sidler, empl., r. Bossuet, 12................ m.
Gourru, cuisinier, r. Louis-Blanc, 56....... f.
Dejaus, dessinateur, r. Bugeaud, 6......... f.
Jolivat, constructeur, r. Duquesne, 26...... m.
Jotut, maçon, r. Bugeaud, 60............... m.
Grevier, boulanger r. de Sèze, 63 .... f.
Richard, menuisier, r. Garibaldi, 55....... m.
Benoit, lithographe, r. Bugeaud, 6.......... m.
Ceysériat, empl. O.-T.-L., r. Ste-Geneviève, 40. f.

Décès du 20 au 26 Janvier 1907

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Ep. Dallemagne, repass., 73 a., Grande-Côte, 27.
Cochon, fleuriste, 40 a., r. de la Platière, 6.
Ep. Bourget, s. p., 64 a., r. Saint-Polycarpe, 10.
V^ve Voisin, rasa. de soie, 77 a., r. du Griffon, 7.
Boucharlat, dessin., 51 a., pl. des P.-de-la-C., 1.
Imbert, bijoutier, 62 a., q. Saint-Clair, 6.
Reynard, religieuse, 72 a., r. des Chartreux, 20.
Charasse, tisseur, 81 a., r. de l'Alma, 11.
V^ve Favre, s. p., 63 a., r. des Chartreux, 32.
V^ve Moury, lisseuse, 70 a., r. Bouteille, 22.
V^ve Bart, s. p., 78 a., r. Pierre-Blanc, 2.
Barnier, Henri, 2 a., r. de la Vieille, 5.
V^ve Batime, s. p., 76 a., q. Saint-Vincent, 24.
Ep. Guffond, lingère, 51 a., r. Puits-Gaillot, 27.
Duclos, empl., 61 a., r. Burdeau, 42.
Ep. Soulier, repass., 63 a., r. d'Algerie, 16.
Valladier, revendeur, 72 a., r. Raymond, 15.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Tavernier, 16 a., c. du Midi, 21.
V^ve Boucharlat, rentière, 61 a., r. Ste-Hélène, 33.
Dumonteau, maçon, 37 a., r. de la Rize, 30.
Ep. Aujard, ménagère, 35 a., Orliénas (Rhône).

Palabaud, s. p., 16 a., r. Confort, 28.
Varay, concierge, 69 a., r. des Marronniers, 2.
V^ve Patinaud, s. p., 70 a., r. Sala, 42.
Renaud, rentière, 63 a., Les Chères (Rhône).
Ep. Parent, couturière, 26 a., r. Grenette, 33 *bis*.
V^ve Parel, ménagère, 59 a., Anneyron (Drôme).
Ep. Clairon, ménagère, 62 a., Messimy (Rhône).
Bois, ménagère, 44 a., r. Rabelais, 43.
Gaget, 2 j., r. de la Charité, 46.
Randoulet, comptable, 23 a., r. des Archers, 6.
Captier, propriétaire, 58 a., r. Franklin, 16.
Parrel, employé, 37 a., r. de l'Anc.-Préfecture, 7.
Corneillat, ménagère, 78 a., Charpey (Drôme).
V^ve Lobe, domestique, 76 a., Vénissieux (Rhône).
Ep. Déporte, ménagère, 54 a., Pierre-Bénite.
Ep. Drioux, ménagère, 47 a., Vienne (Isère).
Broa, comptable, 63 a., r. de la Boire, 67.
Gauthier, manœuvre, 66 a., Villeurbanne.
Ep. Bourgeois, repasseuse, 41 a., Annecy (H.-S.)
Ep. Bourgey, ménagère, 42 a., Valencin (Isère).
Mercier, 2 m., c. Vitton, 10.
Lavard, 6 m., r. Dubois, 46.
V^ve Vernaison, s. p., 73 a., pl. Bellecour, 31.
Robin, terrassier, 64 a., sans domicile.
Balayre, 11 m., Villeurbanne.
Giraudier, domestique, 15 a., Grésieu-la-Varenne.
Ep. Oger, ménagère, 31 a., Villeurbanne.
Ep. Trémouillère, ménagère, 50 a., Villeurbanne.
Truche, agriculteur, 76 a., St-Clément-s.-Valsonne.
Ep. Lambert, ménagère, 51 a., r. Franklin, 47.
Olivieri, s. p., 64 a., r. Duguesclin, 203.
Buer, garçon de peine, 45 a., r. d'Enghien, 14.
Genin, décorateur-tapissier, 63 a., r. Gerbe, 4.
Ep. Vial, ménagère, 36 a., r. Sébastien-Gryphe, 69.
Marcy, ménagère, 46 a., r. Moncey, 116.
Delore, propriétaire, 77 a., Châteauneuf-du-Pape.
Valentin, 23 j., pl. de la Croix, 193.
Badouard, cav. 2^e rég. drag., 21 a., q. Charité, 66.
Aupetit, maçon, 60 a., Couzon-au-Mont-d'Or.
Cognard, s. p., 55 a., r. Mercière, 21.
Prelong, 6 a., r. Vaubecour, 43.
Berlioz, 1 a., Villeurbanne.
Ogier, 1 j., r. Burdeau, 13.
Flatat, 2 a., ch. de la Vitriolerie, 51.
Durand, 3 m., gr. r. de la Guillotière, 141.
Venat, 61 m., r. Masséna, 86.
Noel, 1 m., r. de la Charité, 1.
Gastillon, manœuvre, 28 a., sans domicile.
Vignieu, s. p., 33 a., c. Gambetta, 33.
V^ve Prat, tisseuse, 69 a., r. Masséna, 81.
Chevillard, voy. com., 62 a., r. l'Arquebuse, 28.
V^ve Luce, rentière, 62 a., St-Cyr-au-Mont-d'Or.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Bolland, rentier, 66 a., c. Gambetta, 65.
V^ve Randil, s. p., 74 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Cumin, rentier, 67 a., rte de Vénissieux, 39.
Blache, rentier, 71 a., ch. Saint-Maximin, 9.
Dru, s. p., 63 a., c. Richard-Vitton, 76.
Bournas, e. P.-L.-M., 63 a., ch. C.-Tarret, 80 *bis*.
V^ve Lacroix, s. p., 75 a., ch. de la Colombière, 16.
Ep. Ollier, rent., 72 a., gr. r. de Monplaisir, 134.
Ep. Gaillard, s. p., 52 a., r. Creuzet, 16.
Ep. Montet, s. p., 74 a., r. Corne-de-Cerf, 66.
Leblanc, s. p., 66 a., r. Corne-de-Cerf, 26.
V^ve Pascal, s. p., 67 a., rte d'Heyrieu, 131.
Escollier, voiturier, 59 a., r. Corne-de-Cerf, 13.
Brenes, 3 a., ch. de Montchat, 38.
V^ve Colombet, s. p., 77 a., r. de la Madeleine, 3.
Croibier, rent., 64 a., ch. de St-Denis-de-Bron, 26.
Béraud, 1 m., av. Félix-Faure, 71.
Valin, tisseur, 72 a., r. Julien, 45.
V^ve Chanellière, s. p., 71 a., r. Masnod, 7.
Ep. Sahuc, retraitée, 59 a., r. Montesquieu, 50.
Deltour, s. p., 60 a., b. du Parc-d'Artillerie, 10.
V^ve Leroux, s. p., 62 a., r. de Marseille, 85.
Arnaud, 17 m., La Clayette (Saône-et-Loire).
Cadot, 6 a., c. Lafayette prolongé, 82.
Ruet, typographe, 31 a., r. Bonnefoi, 5.
Durbamp, boulanger, 45 a., r. Creuzet, 43.
Perret, journalier, 62 a., s. dom. fixe.
V^ve Michel, s. p., 65 a., Senosan, (S.-et-Loire).
V^ve Carrel, s. p., 76 a., r. Pasteur, 16.
Combren, Louis, 11 m., r. Sébastopol, 78.
Jouve, voiturier, 53 a., r. de Bonnel, 79.
Ronnet, 5 m., r. Antoinette, 17.
V^ve Passet, ménagère, 60 a., r. Cavenne, 13.
Pompéien-Piraud, dentiste, 60 a., c. Liberté, 76.
Migar, s. p., 71 a., r. Corne-de-Cerf, 66.
V^ve Charvet, s. p., 70 a., c. de la Liberté, 65.
V^ve Blanc, blanchiss., 70 a., r. Paul-Bert, 113.
Ep. Piallat, boulangère, 27 a., r. du Peyrat, 16.
Ep. Blein, s. p., 42 a., c. de la Liberté, 74.
Ep. Raci, s. p., 62 a., ch. Ruche aux Feuillants, 24.
Blondel, chauffeur, 28 a., r. Creuzet, 4-6.
Baveral, pharmacien, 66 a., r. de Marseille, 1.
V^ve Ronnard, s. p., 76 a., r. de la Madeleine, 3.
V^ve Ronze, s. p., 76 a., ch. de Gerland, 66.
V^ve Delafaverge, s. p., 73 a., av. Félix-Faure, 15.

Digitized by Google

Muller, confectionneuse, 17 a., r. de la Buire, 50.
Ep. Cugnet, s. p. 66 a., r. Ste-Anna-de-Boraben, 32.
Vve Berliet, s. p., 81 a., b. des Casernes, 15.
Pernollet, 1 m., r. de Marseille, 1.
Verdier, empl., 31 a., c. Gambetta, 56.
Roux, 6 m., r. Thiboudière, 10.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Marse, chiffonnier, 41 a., r. Pierre-Corneille, 165.
Aguetant, g. bouch., 68 a., r. du Musée, 05.
Vve Morcoux, s. p., 66 a., pl. Rouville, 1.
Dumas, tisseur, 64 a., r. du Mail, 35.
Boisson, plieur, 85 a., r. Villeneuve, 2.
Ep. Montet, tisseuse, 31 a., r. Denfert, 05.
Vve Gormier, dévideuse, 60 a., r. du Mail, 38.
Vve Guillermet, tisseuse, 80 a., pte r. Denfert, 4.
Domas, tisseuse, 62 a., montée Rey 01.
Vve Reb ul, s. p., 80 a., pass. Sibille, 7 *bis*.
Ep. Ducœur, rent., 03 a., r. Pailleron, 11.
Vve Lacroix, s. p., 81 a., c. d'Herbouville, 05.
Sprecher, s. p., 03 a., r. Perrod, 4.
Breton, rentière, 87 a., r. Hénon, 50.
Ep. Serverin, concierge, 68, r. de Crimée, 30 *bis*.
Gardier, rentier, 56 a., g. r. Croix-Rousse, 16.
Hiss, tapissier, 33 a., r. Tronchet, 51.
Vve Mermorel, ling., 81 a., r. Tramassac, 12.
Gérard, charpentier, 16 a., r. Sainte-Catherine, 6.
Dubouchet, journalière, 23, r. Jouffroy, 10.
Vve Perrot, chemilleuse, 44 a., r. Pailleron, 10.
Vve Morel, dévideuse, 56 a., r. Julien, 40.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Gareuis, s. p., 59 a., imp. Gerland, 26.
Royer, manœuvre, 59 a., r. St-P.-de-Vaise, 68.
Cencire, s. p., 78 a., r. de la Pyramide, 01.
Fiquel, teinturier, 50 a., r. de la Quarantaine, 4
Mabilon, manœuvre, 74 a., q. Pierre-Scize, 21.
Jaffeux, s. p., 67 a., ch. de Francheville, 136.
Vve Crepon, rentière, 54 a., r. des Forges, 2.
Lestaevel, J.-B., s. p., 73 a., r. du J.-de-Paix, 8.
Hellion, Joseph, s. p., 67 a., r. de Gadagne, 14.
Serignet, md chauss., 67 a., r. St-Georges, 44.
Rochar, typographe, 34 a., r. des Prêtres, 26.
Picod, F.-Augustine, 9 j., r. Transversale, 13.
Champeymont, Fr., 82 a., ch. Francheville, 136.
Vve Noël, ménag., 60 a., r. du P.-de-la-Gare, 20.
Vve Michel, s. p., 62 a., q. Pierre-Scize, 104.
Liberol, Louis, s. p., 73 a., ch. Francheville, 136
Collicard, Aimé, empl., 19 a., m. des Epies, 7.
Ep. Faisaol, ménag., 71 a., r. des Prêtres, 00.
Ep. Brun, brod., 23 a., r. de la Quarantaine, 16.
Augey, instituteur, 63 a., Meximieux (Ain).
Marduel, sœur hosp., 72 a., pl. de l'Antiquaille, 1.
Degoutte, sœur hosp., 77 a., pl. de l'Antiquaille, 1.
Regipas, Pierre, s. p., 67 a., q. P.-Scize, 54.
Narboux, Marie, 2 a., r. de l'Oiselière, 6.
Ep. Champagne, ménagère, 40 a., q. Perrache, 16.
Ed. Moncorgé, mercière, 39 a., r. de St-Cyr, 31.
Vve Bazin, rentière, 76 a., pl. de Fourvière, 4.
Soupé, manœuvre, 50 a., r. de la Claire, 40.
Ep. Vermat, s. p., 26 a., r. Tramassac, 6.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Rollin, Joséphine, s. p., 38 a., pet. r. Viabert, 33.
Ep. Vignon, s. p., 64 a., r. Molière, 43.
Coulon, Julielle, 4 a., r. Moncey, 170.
Murcellet, Anthelmette, s. p., 64 a., r. Vauban, 127
Emiel, maçon, 64 a., r. Garibaldi, 132.
Vve Bernard, s. p., 71 a., r. de Sèze, 101.
Marque, chef batail. retr., 58 a., r. Molière, 40.
Luquet, Marie, s. p., 60 a., r. Louis-Blanc, 54.
Vve Pégoud, s. p., 60 a., r. Montgolfier, 39.
Vve Bonnichon, concierge, 63 a., r. Bossuet, 95.
Trechot, rentier, 71 a., r. Sully, 26.
Fischer, sculpteur, 67 a., r. Boileau, 78.
Ep. Willmann, s. p., 46 a., r. de Sèze, 76.
Leveoq, Marguerite, 13 m., pl. P.-Chavannes, 13.
Ep. Marius, s. p., 40 a., a. Morand, 33.
Drivon, Adolphe, peintre, 68 a., r. Garibaldi, 60.
Mayol, négociant, 37 a., r. Bugeaud, 138.
Virot, Pierre, 20 m., r. Masséna, 70.
Vve Nodet, s. p., 75 a., r. Bugeaud 26.
Plattret, corsetière, 43 a., r. Bugeaud, 131.
Rousset, empl., 53 a., r. Moncey, 210.

Mouvement de la Population

du 16 au 22 Janvier 1907.

Nombre de mariages contractés........	64
— divorces enregistrés........	6
— naissances légitimes.......	142
— — illégitimes......	41
— décès....................	217
— mort-nés..................	9

ANNONCE LÉGALE

Elargissement de la rue Confort. — Cession de terrain par la Société Nicolas frères.

Le Maire de la ville de Lyon,

DONNE AVIS ;

Que par acte en dates des 24 et 29 décembre 1906, reçu Me Delorme, notaire, la ville de Lyon a acquis, pour cause d'utilité publique, de MM. Claudius, Jacques Nicolas et Henri, Antoine Nicolas, négociants, demeurant à Lyon, cours de la Liberté, 3, agissant en qualité de seuls membres de la Société en nom collectif « Nicolas frères », ayant son siège social à Lyon, cours de la Liberté, 3,

Au prix de 4,678 fr. 45 une parcelle de terrain d'une superficie de 131 m. 36 d 70 c. carrés, située rue Confort, au droit du no 24 et nécessaire à l'élargissement de cette voie publique.

La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du 3 mai 1841 (art. 19), pour la purge des privilèges et hypothèques qui pourraient grever la parcelle de terrain dont il s'agit.

Lyon, le 21 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2

Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 25 Janvier 1907

Graines et Farines

Blé de pays du rayon...	les 100 kil.	23	70	33	»
de pays autres provenances indigènes	—	33	»	23	75
— de Russie..........	—	25	50	37	»
— d'Amérique..........	—	03	25	36	»
— provinces danubiennes.	—	33	50	25	0
des Indes..........	—	»	»	»	6»
— dur..........	—	24	»	26	»
Seigle..........	—	10	»	10	0
Orge de brasserie.......	—	01	»	03	66
— de mouture.........	—	17	»	18	5»
Maïs..........	—	17	»	16	»
Sarrasin..........	—	20	05	01	»
Avoine nouvelle.........	—	20	»	31	50
Haricots bl. de Bourgogne	—	»	»	»	»
nains de Hongrie	.	33	50	06	50
Farine de bouleng. 1re q.	les 135 kil.	46	50	47	»
— — ronde.	—	41	56	43	»
Son..........	les 100 kil.	13	50	»	»
Fécule indigène..........	—	36	»	40	»
Riz de l'Inde..........	—	33	»	38	»
Riz du Japon..........	—	44	»	45	»
Riz de Saigon	—	04	»	27	»
Riz du Piémont Gemme	—	45	»	48	»
— — glacé. .	—	40	»	06	»
— — Caroline	.	56	»	56	»

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix........	les 100 kil	60	»	76	»
— 1er choix..........	—	56	»	66	»
marchandes........	—	53	»	06	»
irrégulières........	—	47	»	65	»
Semoule..........	—	48	»	68	»

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 100 k.	123	»	120	»
— vieilles	—	95	»	110	»
— d'Amérique	—	Manque			
de luzerne de France nouvelles.	—	126	»	130	»
vieilles		85	»	95	»
de luzerne d'Italie..	—	145	»	»	»
Graines de colza ou navette	—	43	»	44	»
— de sainfoin.........	—	30	»	33	»
— de vesces..........	—	27	»	29	»

Fourrages

Foin de Bourgogne......	les 100 kil.	13	»	14	»
de pays........	—	11	»	13	»
Paille de froment........	—	6	»	6	50
— de seigle..........	—	7	»	7	75

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	250	»	360	»
— à la princesse...	—	320	»	230	»
Raisins de Corinthe......	—	10	»	65	»
de Malaga	—	15	»	16	»
Figues de Bougie........	—	38	»	40	»
— de Cosenza.......	—	65	»	75	»

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris....	les 100 k.	61	50	63	»
— coupé régulier	—	63	»	61	»
— — irrégulier.....	—	60	50	61	»
— — poudre.......	—	66	»	01	»
— — semoule......	—	60	»	13	»
Sucre cristallisé indigène.	—	65	»	26	»
— — exotique.	—	»	»	»	»
Sirop de glucose 44 degrés	—	63	»	33	»

Cafés

Café de l'Inde Malabar...	les 100 k	090	»	316	»
— — Mysore....	—	095	»	301	»
— Santos..........	—	340	»	355	»
— Java vert.........	—	306	»	510	»
— — jaune.........	—	303	»	406	»
— Démérari.........	—	310	»	300	»
— Haïti nature.......	—	270	»	350	»
— — trié.........	—	085	»	296	»
— Guadeloupe habit.	—	323	»	335	»
— — bonifieur	—	345	»	355	»
— Moka............	—	303	»	400	»
— Porto-Rico........	—	320	»	330	»
— Cent. Amér. et autres lavés gragé	—	295	»	305	»
— — — non gragé	—	280	»	290	»
— Bahia..........	—	055	»	265	»

Cacaos

Cacao Maragnan-Para...	les 100 k.	350	»	366	»
— Caraque et Carupano	—	300	»	300	»
— Puerto-Cabello.....	—	400	»	410	»
— Guayaquil.........	—	360	»	370	»
Cacao Trinidad........	les 100 k.	356	»	360	»
— Martiniq. et Guadel.	—	315	»	320	»
— Bahia préparé.....	—	330	»	342	»
— Haïti..........	—	310	»	336	»
— Samana et Sanchez.	—	320	»	330	»

Poivres

Poivre noir Alépy.......	les 100 k.	480	»	460	»
— — Tellichéry...	—	»	»	»	»
— — Saigon	—	370	»	376	»
— blanc..........	—	470	»	486	»

Suifs et produits stéariques

Huile de coco...........	les 100 k	101	»	166	»
— de Palme dure et molle..	—	87	»	00	»
Suif fondu de Paris (sans fût)	—	84	»	»	»
de province (en fût)...	—	64	»	69	»
— pressé..........	—	110	»	110	»
Acide oléique (Oléine de saponification).	—	75	»	77	»
— (— de distillation)...	—	68	»	68	»
Acide stéarique (stéarine de saponification).	—	140	»	145	»
— (— de distillation).	—	128	»	130	»
Bougie saponifiée, 1re qual., les 100 paq. de 500 gr. net		76	»	80	»
— distillation — —	les 100 k.	70	»	78	»
Glycérine blonde, 28°......	—	65	»	160	»
— pharmaceutique, 30°...	—	145	»	100	»

Huiles minérales

Huile de pétrole......	l'hectolitre	06	»	36	50
de schiste.......	—	04	»	25	»
Essence minérale.....	—	34	»	36	»

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra vierge pour	les 100 k.	170	»	190	»
— — surfine.........	—	»	»	»	»
— — fine.........	—	»	»	»	»
— — fine.........	—	149	»	160	»
Huile commune lampe...	les 100 k	95	»	130	»
de noix..........	—	170	»	220	»
— d'arachide surfine..	—	07	»	115	»
— de sésame à brûler.	—	30	»	65	»
de lin..........	—	59	»	62	»
Huile de choux à bouche.	—	205	»	125	»
— de colza brute.....	—	»	»	»	»
— — épurée....	—	87	»	94	»

Digitized by Google

Savon Marseille bl. 1re q..	les 100 k.	99 »	22 »
— Marseille bl 2e q....	—	26 »	58 »
— bleu pâle, sans huile.	—	24 »	26 »
— de palme marbré...	—	49 »	21 »
— d'oléine, 1re qualité.	—	49 »	31 »
— — marbré....	—	49 »	21 »
— de pulpe.....	—	27 »	59 »
— mou extra.....	—	43 »	49 »
— — ordinaire....	—	31 »	32 »

Vins

Vin Beaujolais 1er choix.	la pièce	102 »	850 »
— — 2e —	—	69 »	80 »
Vin Bas Beaujolais.....	la pièce	15 »	29 »
— Lyonnais 1er choix	—	60 »	72 »
— — 2e —	—	45 »	59 »
— Mâconnais 1er —	—	69 »	92 »
— — 2e —	—	45 »	52 »
Vin Bourgogne 1er —	—	99 »	140 »
— — 2e —	—	92 »	55 »
— — ordinaire	—	» »	» »
— Auvergne 1er choix	—	» »	» »
— — 2e —	—	» »	» »
— Bordeaux 1er —	la barrique	90 »	140 »
— — 2e —	—	50 »	85 »
Vin Roussillon 1er —	l'hectolitre	20 »	25 »
— — 2e —	—	16 »	19 »
— Montagne 1er —	—	19 »	24 »
— — 2e —	—	15 »	19 »
— Narbonne 1er —	—	19 »	22 »
— — 2e —	—	15 »	19 »
— Algérie 1er —	—	22 »	24 »
— — 2e —	—	15 »	19 »

Spiritueux

Esprit 3/2 Béziers à 96°...	l'hectol.	25 »	75 »
— de marc — ...	—	80 »	25 »
— Nord fin à 90° ...	—	47 72	48 72
Esprit Nord extra-fin à 90°	—	49 »	50 »
— de grain —	—	59 »	94 »
— mauvais goût —	—	45 92	42 22

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 19 au 25 Janvier 1907.

Marché en gros de la Martinière

Dindes	la pièce.....	5 »	19 »
Oies.....	—	9 »	8 »
Canards.....	—	2 50	4 »
Volailles 1re qual.	—	8 »	9 »
— 2e —	—	3 »	4 20
Poulets	—	1 72	2 72
Pigeons	—	2 90	1 20
Beurre.....	le kilog.....	2 20	2 25
Œufs.....	le cent	11 »	15 »
Fromages	le kilog.....	1 50	2 20

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre.	les 100 kilogr.	9 »	19 »
Châtaignes.....	—	20 »	39 »

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille..	Pérats	les 120 kil.	3 70
	Grelassons.	—	3 70
	Chatillon choisis....	—	3 60
	— lavées....	—	4 10
	Braisettes lavées....	—	4 »
	Malbroug	—	4 »
	Menu sortant.....	—	3 70
Anthracite.....		—	2 50
Coke casné		—	4 40

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Situation numérique des indigents assistés du 1er au 31 Décembre 1906.

	VIEILLARDS	GRANDES PERSONNES Hommes	GRANDES PERSONNES Femmes	ENFANTS	TOTAL des INDIGENTS
Existait au 30 Novembre 1906 (mois précédent).....	9,971	2,393	3,225	2,292	14,141
Inscriptions ou admissions aux secours, opérées pendant le mois.....	595	64	136	205	633
TOTAUX.....	9,966	2,687	3,401	2,488	14,579
Radiations opérées pendant la même période	112	49	92	194	202
RESTE.....	9,926	2,628	3,349	2,387	14,374
Dont : Admis aux secours mensuels....					7,074
Dont : Admis aux secours exceptionnels.					7,300

Assistés non inscrits secourus accidentellement pendant le mois de Décembre 1906 : 1,252 personnes.

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 19 au 22 Janvier 1907

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes salées
Jeudi.....	Moutons.....	1,912	1,952	2 32	1 29	2 »	1 20	2 20	1 42		
	Veaux.....	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
	Porcs.....	913	872	1 29	1 16	1 90	1 70	2 »	1 22		
Vendredi....	Bœufs et vaches.....	949	549	1 52	0 93	2 »	1 »	2 20	1 20		
	Veaux.....	1,005	1,105	1 24	1 24	2 »	1 20	2 20	1 42	12,179	23,681
	Moutons.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Lundi.....	Porcs.....	1,935	1,979	1 24	1 14	» »	» »	» »	» »		
Mardi.....	Bœufs et vaches.....	912	832	1 70	0 93	» »	» »	» »	» »		
	Veaux.....	107	661	1 36	1 09	» »	» »	» »	» »		
	Moutons.....	1,301	0,952	3 30	1 50	» »	» »	» »	» »		
Récapitulation.	Bœufs et vaches.....	1,591	1,421								
	Veaux.....	1,912	1,612								
	Moutons.....	2,215	3,113								
	Porcs.....	2,949	2,949								

TOTAL..... 40,225 k.

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (sans issues compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1906.

DATES	COMPTANT		
Lundi, 21 Janvier	102 25	» »	
Mardi, 22 —	102 21	102 50	
Mercr., 23 —	102 50	» »	
Jeudi, 24 —	103 »	» »	
Vendr., 25 —	103 »	» »	
Samedi, 26 —	102 »	» »	

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 1er au 22 Janvier 1907

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	TOTAUX en kilogrammes de viande
Vaise.....	602	911	2 804	18	1,571	»	»	»	»	»	387 0.2
Perrache.....	434	929	2 037	72	»	»	»	»	»	»	174 2.3
Corne-de-Cerf.....	»	»	»	»	»	48	2	2	»	»	12,320
TOTAUX.....	1.037	1,482	4,918	91	1,571	48	2	2	»	»	271,701

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 18 au 24 Janvier 1907

DÉSIGNATION DES DENRÉES		18 Janvier		19 Janvier		20 Janvier		21 Janvier		22 Janvier		23 Janvier		24 Janvier	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil...	1 20	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	»	» »	» »	1 20	1 »
Anges	—	0 80	0 70	» »	» »	0 80	0 80	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »
Barbues	—	» »	» »	1 70	1 30	» »	» »	1 80	1 40	2 »	» »	2 20	2 »	2 »	1 20
Bars	—	2 50	2 »	2 80	2 50	3 10	2 60	2 50	» »	2 20	3 »	2 30	2 10	2 70	2 50
Cabillauds	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	1 30	1 1	» »	» »
Carrelets	—	» »	» »	» »	» »	1 »	0 80	» »	» »	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »
Colins	—	0 80	0 70	1 »	0 8	» »	» »	0 80	0 70	1 »	0 80	0 90	0 80	1 »	0 90
Congres	—	0 80	0 70	1 »	0 80	0 80	» »	» »	» »	1 »	0 80	1 20	1 »	1 »	0 80
Dorades	—	» »	» »	» »	» »	1 60	1 40	1 40	1 30	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Esturgeons	—	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 30	1 2	» »	» »	1 20	» »
Grondins	—	1 10	0 90	1 30	1 10	1 20	1 »	» »	» »	1 10	1 »	1 30	1 10	1 40	1 20
Harengs frais	le cent.	4 50	2 »	4 »	3 50	4 »	3 50	3 80	3 »	4 50	4 »	4 »	3 50	4 50	4 »
Limandes	le kil.	0 70	0 60	0 80	0 70	» »	» »	» »	» »	1 »	0 80	1 »	0 80	1 »	0 70
Lotte de mer	—	1 10	0 80	1 20	1 »	1 »	0 90	1 20	1 10	1 30	1 10	1 40	1 20	1 50	1 10
Maquereaux	—	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 00	1 20	» »	» »	1 40	1 30
Merlans	—	1 20	1 10	1 80	1 20	1 30	1 »	1 20	1	1 50	1 3	1 60	1 40	1 20	0 80
Merlus	—	1 »	0 90	1 »	0 80	1 20	1 »	1 »	»	1 20	1	1 20	0 80	1 »	0 90
Mulets	—	1 30	1 10	1 40	1 20	» »	» »	1 40	1 30	1 50	1 »	1 10	1	1 20	1 »
Raies	—	1 »	0 70	1 »	0 80	1 30	1 1	» »	» »	1 20	0 80	1 30	1	1 »	0 80
Rougets-barbets	—	2 10	1 90	2 »	1 80	1 90	1 40	» »	» »	2 80	2 60	2 50	2 20	» »	» »
Saint-Pierre	—	» »	» »	0 90	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	» »	» »	» »	» »	» »
Sardines 1/2 sel	—	» »	» »	1 30	1 10	1 20	1 »	» »	» »	1 00	1 20	» »	» »	1 20	1 20
Soles	—	4 »	2 »	4 20	3 80	3 50	3 10	4 »	2 »	2 60	3 3	4 »	3 »	4 20	4 »
Saumons	—	6 20	5 80	» »	» »	» »	» »	» »	» »	5 20	6 30	» »	» »	» »	» »
Turbots	—	» »	» »	2 30	2 »	» »	» »	» »	» »	3 20	3 »	2 »	2 70	3 20	2 50
Vives	—	0 60	0 50	0 70	0 60	0 80	0 50	» »	» »	0 80	0 8	0 60	0 0	0 70	0 80
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil..	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Anguilles mortes	—	» »	» »	1 40	1 20	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »
Barbeaux	—	» »	» »	1 »	»	1 10	1 »	» »	» »	1 30	1	1 20	1 10	1 40	1 2
Brochets	—	2 2	1 70	2 30	2 10	2 70	1 80	2 30	1 70	1 60	1 1	2 30	1 60	2 »	1 50
Carpes	—	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »	1 »	» »	» »	»	1 »	0 90	» »	» »
Lottes eau douce	—	3 »	2 80	» »	» »	3 30	2 10	» »	»	2 80	2 7	» »	» »	» »	» »
Ombres-chevaliers	—	2 30	2 90	3 »	2 50	2 60	2 20	2 30	2 »	2 »	2 80	2 80	2 10	3 »	2 70
Perches	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 40	1 30	» »	» »	» »	» »
Truites	—	3 70	0 30	6 30	0 »	7 40	5 60	» »	» »	3 50	5 »	6 30	5 40	» »	» »
Truites saumonnée	—	» »	» »	0 20	0 50	» »	» »	» »	» »	0 80	0 2	» »	» »	5 70	5 40
Friture	—	1 »	0 80	1 10	1 »	1 »	0 8	1 20	1 »	1 »	0 8	1 10	1	1 »	0 90
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil...	» »	» »	0 80	» »	1 »	0 8	» »	» »	1 »	0 0	0 8	»	0 90	» »
Crevettes rouges	—	11 »	7 20	9 10	4 5	0 80	0 50	» »	» »	9 00	4 60	7 80	3 8	0 70	4 80
Crevettes grises	—	1 20	1 »	» »	» »	1 »	0 8	» »	» »	» »	»	1 »	» »	1 20	1 »
Ecrevisses	—	6 »	4 50	5 20	4 80	0 30	5 »	0 20	5	4 50	2 00	» »	» »	3 50	2 50
Langoustes	—	3 50	3 »	3 40	3 10	3 00	3 2	» »	» »	3 10	4 80	4 80	4 10	4 40	4 »
Homards	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Escargots	—	1 40	1 3	1 40	1 3	» »	» »	» »	» »	1 40	1 30	» »	» »	1 40	1 30
Moules	—	0 40	0 30	0 30	» »	0 50	» »	0 30	» »	0 40	0 30	0 30	» »	0 30	» »
Clovisses	—	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Huîtres Marennes, n° 2	le cent.	0 30	» »	0 50	» »	0 50	» »	0 50	» »	0 60	» »	0 60	» »	0 50	» »
— 3	—	4 50	» »	4 80	»	4 50	» »	4 50	» »	4 50	» »	4 80	» »	4 50	» »
— 4	—	3 »	» »	3 »	» »	3 »	» »	3 »	» »	3 »	» »	3 »	» »	3 »	» »
Huîtres d'Arcachon, n° 2	—	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »
— 2	—	2 »	» »	2 »	» »	2 »	»	2 »	» »	2 »	» »	2 »	» »	2 »	» »
— 4	—	1 25	» »	1 25	» »	1 25	»	1 25	»	1 25	» »	1 25	»	1 25	» »
— 6	—	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	»	1 »	» »
Volailles															
Canards	le pièce	» »	» »	2 »	2 80	2 »	3 25	» »	» »	» »	»	2 80	2 50	» »	» »
Dindes	—	8 »	8 »	7 »	6 »	6 »	6 »	» »	» »	» »	»	7 »	6	» »	» »
Oies	—	7 »	6 »	8 »	6 »	7 »	6	» »	» »	7 »	8 »	» »	» »	» »	» »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	7 »	5 »	6 »	5 »	7 »	5	» »	» »	7 »	4 5	8 »	4 »	» »	» »
Poulets	—	3 »	2 »	3 50	1 75	2 50	2	» »	»	3 10	2 80	3 »	2 20	3 10	2 25
Pigeons	—	1 »	0 85	0 85	0 75	1 »	0 75	» »	»	1 »	0 85	» »	» »	» »	» »
Pintades mortes	—	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2 30	2 20
Fois gras	—	8 »	» »	0 »	» »	5 »	4 »	4 50	»	0 50	3 »	5 »	4 »	» »	» »
Lapins domestiques	—	» »	» »	1 30	1 25	1 30	1	» »	»	» »	»	1 50	1 25	» »	» »
Gibier à poil															
Lièvre français	la pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lièvres étrangers	—	» »		» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lapins de garenne	—	2 20	2	2 »	1 10	1 75	1 80	1 50	»	2 10	2	2 »	1 75	1 80	1 50
Sangliers	le kil.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 80	»	2 »	» »	» »	» »
Gibier à plumes.															
Faisans	le pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Courlis	—	1 30	1 10	» »	» »	1 20	1	» »	» »	1 50	1 2	» »	» »	1 10	1 20
Bécasses	—	3 80	2 50	4 »	2 »	3 50	2 50	» »	» »	4 »	2	2 50	2 50	4 »	2 »
Canards sauvages	—	2 »	1 70	2 80	2	2 80	1 50	2 »	2	2 80	1 8	2 »	1 50	3 »	2 »
Sarcelles	—	1 20	1 »	1 00	1 »	1 2	1 10	1 »	0 8	1 30	1 »	1 20	0 8	1 »	0 60
Perdrix rouges	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Perdrix grises	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poules d'eau	—	0 70	0 60	0 80	0 70	» »	» »	» »	» »	» »	»	0 80	0 70	» »	» »
Outardes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Râles de genêt	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Râles d'eau	—	» »	» »	0 80	0 3	0 40	0 30	0 30	» »	0 30	0 40	0 40	0 30	0 80	» »
Pluviers	—	» »	» »	» »	»	» »	»	0 70	0 0	0 70	0 50	0 80	0 60	0 80	0 50

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Fecterats de la ville de Lyon, du 18 au 24 Janvier 1907 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		16 Janvier		16 Janvier		00 Janvier		21 Janvier		00 Janvier		23 Janvier		04 Janvier	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Alouettes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Grives	—	7 •	4 •	6 50	4 •	6 •	5 •	5 •	4 •	4 50	4 •	0 51	4 50	5 •	4 •
Merles	la douz.	7 •	0 •	7 50	6 •	0 50	6 •	• •	• •	0 •	• •	0 00	0 •	5 •	4 50
Bécassines	—	14 •	0 •	12 •	6 •	13 •	9 •	10 •	8 •	10 •	7 •	10 •	6 •	14 •	0 •
Vanneaux	—	7 •	0 •	• •	• •	0 •	7 •	• •	• •	7 •	6 •	0 •	• •	7 •	• •
Pigeons ramiers	la pièce.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Macreuses	—	1 30	1 10	1 40	1 00	• •	• •	• •	• •	1 20	1 •	• •	• •	• •	• •
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil...	0 •	• •	3 30	2 90	• •	• •	3 •	• •	0 •	2 80	2 40	0 20	0 70	2 40
Œufs	le cent..	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Gruyère	le kil...	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Brie	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Roquefort imitation	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Camembert 1re choix	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Camembert imitation	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Munster	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Saint-Marcellin	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Reblochons	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Petits bleus d'Auvergne	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil...	1 70	1 30	1 60	1 40	0 •	1 60	1 70	1 60	1 60	1 70	1 60	1 7'	1 70	1 60
Truffes	—	02 •	18 •	• •	• •	06 •	17 •	• •	• •	• •	• •	20 •	16	• •	• •

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 25 au 31 Janvier 1907 (3me semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1907	1906	1907	1906	1907	1906	1907	1906
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon...	141,893 07	137,096 17	0,360 90	• •	459,619 60	446,561 39	13,253 01	• •
Tramway de Lyon à Neuville	0,995 65	3,492 75	• •	496 96	10,783 40	11,487 25	• •	693 85
Lyon-Croix-Rousse à Caluire	1,670 10	2,119 05	• •	260 65	6,291 25	7,0 9 20	• •	827 95
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix Rousse..	3,704 85	3,427 10	077 65	• •	11,711 •	12,321 60	• •	609 60
Croix-Pâquet	0,062 35	3,234 10	• •	171 75	15,918 65	16,203 45	• •	634 60
Lignes de la Cie F.-O-L	11,067 10	11,050 30	16 80	• •	30,672 55	37,044 92	• •	172 37

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 16 au 22 Janvier 1907

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES										TOTAUX	
	Aux Abattoirs		Dans les Magasins		Aux Criées		Dans les Halles et Marchés couverts		Sur les Marchés découverts			
	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.
Bœufs et vaches	1	000	•	•	•	•	•	•	•	•	1	000
Veaux	2	140	•	•	•	•	•	•	•	•	2	140
Moutons	19	685	•	•	•	•	•	•	•	•	19	685
Porcs	5	400	•	•	•	•	•	•	•	•	5	400
Chèvres	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Chevreaux et agneaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Chevaux	1	1'0	•	•	•	•	•	•	•	•	1	1 5
Fœtus	19	•	•	•	•	•	•	•	•	•	69	•
Abats divers	102	011	•	•	•	•	•	•	•	•	116	611
Viandes fraîches	6	373	•	•	•	•	•	•	•	•	6	373
Viandes salées	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Poissons (marée)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Poissons (eau douce)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Langoustes et homards	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Crevettes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Ecrevisses	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Huîtres coquillages	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Gibiers (à plumes)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Gibiers (à poils)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Volailles	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Pigeons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Lapins domestiques	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Champignons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Légumes divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Fruits divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Escargots	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

L'Imprimeur-gérant : F. CHOUARD

743. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise 9, rue Ste-Catherine — F. CHOUARD, directeur. — *Téléphone* 5-39

Digitized by Google

DOUZIÈME ANNÉE — N° 553 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 3 FÉVRIER 1907

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de postes; ils portent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
	6 mois	1 an	6 mois	1 an
Lyon, Rhône et départements limitrophes..	3 fr.	6 fr.	3 fr. 15	6 fr. 20
Autres départements et Algérie.....	3 fr. 50	7 fr.	3 fr. 65	7 fr. 20
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1907. — Extrait (p. 61).

Conseils municipaux — Session de février 1907. — Arrêté (p. 62).

Décision approbative (p. 61).

Déclaration d'utilité publique. — Décret (p. 62).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (nos 1902 à 1917).

Hospices civils. - Charité. — Création d'un dortoir de sœurs. — Ouverture de crédit (p. 62).

Hospices civils. — Hôpital Saint-Pothin. Installation du chauffage à vapeur à basse pression. — Ouverture de crédit (p. 62).

Sapeurs-pompiers. — Demandes de secours formées par Mmes veuves Durand, Chassin et Bonnet (p. 62).

Sapeurs-pompiers. — Liquidation des pensions de retraites de MM. Liversain (Guillaume) et Morge (Jacques-Marie) (p. 62).

Caisse d'épargne de la Croix-Rousse. — Conseil des Directeurs (p. 63).

Elargissement du chemin de grande communication n° 26 « de la Guillotière à Crémieu ». — Cession de terrain par Mme veuve Charpe (p. 63).

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Pension veuve Lemonon (Angélique), née Berlet (p. 63).

Allocation d'un secours à M. C Guichard (p. 63).

Séparation des Eglises et de l'Etat. — Attribution au Bureau de Bienfaisance ou à la Caisse des Ecoles de Lyon, de biens provenant de certains établissements ecclésiastiques (p. 63).

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille (p. 64).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière (p. 64).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille (p. 64).

Location à M. Ausoud d'une parcelle de terrain communal située cours Charlemagne, 35 (p. 65).

Personnel licencié de l'Octroi. — Réversibilité de la pension annuelle et viagère accordée au préposé Montigon (Antoine) (p. 65).

Hospices civils de Lyon. — Construction d'une maternité à l'hôpital de la Croix-Rousse — — Ouverture de crédit (p. 65).

Installations de tentes et autres attributs de voirie au devant des magasins du Palais des Arts (p. 65).

Informations et avis divers.

Conseil municipal. — Séance publique (p. 65).

Commissions municipales. — Réunion (p. 66).

Concours pour un emploi de piqueur-contrôleur au service de l'éclairage, à la Voirie municipale. — Résultats (p. 66).

Congrégation de N.-D. du Charité du Bon-Pasteur, à Angers. — Vente de terrain aux enchères publiques. — Enquête administrative. — Avis (p. 66).

Avis d'adjudication (p. 65).

Dons au Bureau de bienfaisance (p. 67).

Don à la Caisse de retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers (p. 67).

Demandes en autorisation de construire (p. 67).

Délibérations des Corps municipaux de la Ville de Lyon pendant la période révolutionnaire (p. 67).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 71).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 71).

Agenda légal (p. 73).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 73).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 74).

Documents statistiques (p. 74).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1907. — Extrait.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

.....

Art. 7. — Les certificats, actes de notoriété et toutes autres pièces exclusivement relatives à la liquidation et au payement des pensions acquittées par l'Etat comme complément des rentes viagères servies au personnel ouvrier des administrations publiques par la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse, seront délivrés gratuitement et dispensés des droits de timbre et d'enregistrement.

.....

Art. 23. — A partir du 1er janvier 1907, la taxe sur les vélocipèdes sera réduite à 3 francs par place; elle restera fixée à 12 francs par place pour les vélocipèdes et appareils analogues munis d'une machine motrice. Cette taxe sera perçue, à titre d'impôt indirect, dans les conditions ci-après.

Aucun vélocipède ou appareil analogue ne pourra être mis en circulation sans avoir été revêtu d'une plaque fournie par l'administration des contributions indirectes contre payement de l'impôt par le contribuable qui devra faire connaître en même temps son nom et son adresse.

Les plaques seront renouvelables tous les ans et valables du 1er janvier au 31 décembre. Leur modèle, ainsi que les conditions dans lesquelles elles devront être fixées aux vélocipèdes, seront déterminées par arrêtés ministériels.

Art. 24. — Les contraventions à l'article précédent et aux dispositions des arrêtés ministériels rendus pour son exécution seront constatées par les agents des contributions indirectes et des octrois et par tous autres agents ayant qualité pour dresser des procès-verbaux en matière de police du roulage. Les vérifications nécessaires à cet effet pourront être effectuées sur la voie publique, dans les établissements ouverts au public et en tous autres lieux où les agents susdésignés ont légalement accès.

Les contraventions, constatées et poursuivies comme en matière de contributions indirectes, seront déférées aux tribunaux de simple police et punies d'une amende de 1 à 15 francs, indépendamment du quintuple du droit fraudé.

A défaut de caution ou de consignation de l'amende, les vélocipèdes ou appareils analogues seront saisis, mais seulement pour garantie des condamnations à intervenir.

En cas de procès-verbal rapporté contre inconnus, la confiscation des machines sera prononcée.

Art. 25. — Sont abrogées, à partir du 1er janvier 1907, toutes les dispositions des lois des 28 avril 1893, 13 avril 1898,

Digitized by Google

21 février 1900 et 13 juillet 1900, relatives à la taxe sur les vélocipèdes.

. . . . . .

Art. 89. — Le crédit ouvert au Ministre de l'intérieur, en vue des subventions allouées par l'Etat aux communes pour secours aux familles nécessiteuses des réservistes et des territoriaux, conformément à l'article 85 de la loi du 13 avril 1898, est réparti entre les départements, conformément à l'état G annexé à la présente loi.

Dans chaque département, le Conseil général répartit entre les communes la subvention qui lui est accordée. Dans chaque commune, la répartition individuelle est faite par le Conseil municipal.

. . . . . .

La présente loi délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 janvier 1907.

A. Fallières.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Finances,
J. Caillaux.

Conseils municipaux. — Session de février 1907. — Arrêté.

Le Préfet du Rhône, Officier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale ;

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 10 du même mois,

Arrête :

Article premier. — La première session ordinaire des Conseils municipaux pour l'année 1907, s'ouvrira, dans le département du Rhône, pour la ville de Lyon et toutes les villes ou communes du département, le dimanche 3 février prochain. Cette session pourra durer quinze jours.

Art. 2. — MM. les Maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Recueil des Actes administratifs*.

Lyon, le 15 janvier 1907.

Pour le Préfet du Rhône :
Le secrétaire général, délégué,
Pol Honnorat.

Décision approbative.

Un décret du 17 janvier 1907, a approuvé la commission de M. Pair, entrepreneur, en vue du remplacement des cadres en bois sculpté des huit mansardes situées sur la façade sud du Palais du Commerce.

Déclaration d'utilité publique. — Décret.

Un décret en date du 22 janvier 1907 a déclaré d'utilité publique dans la ville de Lyon :

1° La création d'une place et de diverses voies publiques entre la limite Ouest de la nouvelle emprise du chemin de fer de Genève, le cours Vitton, le boulevard des Brotteaux et le cours Lafayette ;

2° L'ouverture de six portions de voies publiques sur les terrains déclassés du fort des Brotteaux situés à l'Est de la nouvelle emprise ;

3° La création de cinq passages traversant par dessous la nouvelle emprise du chemin de fer.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Hospices civils — Charité. — Création d'un dortoir. — Ouverture de crédit.

(Commission générale). — **N° 1902.**

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre, avec un devis à l'appui, s'élevant à la somme de 17.331 francs, une délibération en date du 26 décembre 1906, par laquelle le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon, sollicite l'ouverture au budget additionnel de l'exercice 1906, « fonds extraordinaires » d'un crédit de pareil chiffre nécessaire au paiement des travaux et fourniture nécessités par la création d'un dortoir et de chambres d'infirmières à l'hospice de la Charité.

Vous êtes appelés, Messieurs, à émettre votre avis au sujet de cette délibération.

Lyon, le 28 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Hospices civils. — Hôpital Saint-Pothin. — Installation du chauffage à vapeur à basse pression. — Ouverture de crédit.

(Commission générale.) — **N° 1903.**

Messieurs, dans sa séance du 26 décembre dernier, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon a décidé l'installation du chauffage à vapeur à basse pression à l'hôpital Saint-Pothin.

Cette transformation entraînera une dépense de 61,285 francs, ainsi qu'il résulte du devis ci-joint.

Pour y faire face, le Conseil général des Hospices civils sollicite l'ouverture au budget additionnel de 1907 « Fonds extraordinaires », d'un crédit de pareil chiffre.

Ce crédit serait à imputer sur les fonds disponibles, sans affectation spéciale, s'élevant à ce jour à 337,269 fr. 45.

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous soumettre la délibération prise à ce sujet en vous priant de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à lui donner.

Lyon, le 28 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Sapeurs-pompiers. — Demandes de secours formées par Mmes veuves Durand, Chassin et Bonnet.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — **N° 1904.**

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre les dossiers de trois demandes de secours formées par Mmes Durand, Chassin et Bonnet, veuves d'anciens pompiers décédés en activité de service sans avoir droit à une pension de retraite.

Des renseignements que vous trouverez joints au dossier, il résulte que les pétitionnaires sont dans une situation digne d'intérêt. De son côté, le Conseil d'administration du Bataillon, dans sa séance du 13 janvier 1907, a émis un avis favorable à leurs demandes.

Pour ces motifs, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien allouer à Mmes veuves Durand, Chassin et Bonnet, un secours une fois donné, s'élevant respectivement à 150, 100 et 50 francs.

Ces sommes pourraient être prélevées sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant, sous le titre : « Pensions et secours à la charge de la Ville ».

Lyon, le 28 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Sapeurs-pompiers. — Liquidation des pensions de retraites de MM. Liversain (Guillaume) et Morge (Jacques-Marie).

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — **N° 1905.**

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre deux demandes en liquidation de pensions de retraites formées par MM. Liversain (Guillaume), ex-sergent, et Morge (Jacques-Marie), ex-sapeur de 1re classe au Bataillon des sapeurs-pompiers de la ville de Lyon.

Aux termes des articles 131 et 135 du règlement du Bataillon, les sapeurs-pompiers ont droit à une pension de retraite fixée aux deux tiers de la solde moyenne d'activité des trois dernières années, après vingt cinq années de services effectifs et à la condition qu'ils aient au moins 55 ans d'âge.

Les deux pétitionnaires remplissent ces conditions, j'ai l'honneur de vous proposer de leur accorder une pension annuelle et viagère qui se monterait pour M. Liversain (Guillaume) à 226 fr.,

Digitized by Google

st pour M. Morge (Jacques-Marie), à 166 francs.

Ces pensions seraient prélevées sur le crédit inscrit au budget sous le titre: « Pensions et secours à la charge de la Ville », et partiraient du jour de la radiation des contrôles du Bataillon de MM. Liversuin (Guillaume) et Morge (Jacques-Marie).

Lyon, le 29 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse d'épargne de la Croix-Rousse. — Conseil des Directeurs.

Commission spéciale. (Affaires courantes). — N° 1906

Messieurs, aux termes de l'article 4 de ses statuts, la Caisse d'épargne de la Croix-Rousse est administrée par un Conseil de Directeurs composé de quinze membres renouvelables chaque année par tiers.

En vertu de cette disposition, les pouvoirs précédemment conflés à MM. Arnaud, Bizet, Pascot, Faure et Michon sont arrivés à expiration le 31 décembre dernier.

Conformément à la proposition faite par le Conseil des Directeurs dans une lettre en date du 19 janvier courant, j'ai l'honneur de vous proposer de vouloir bien renouveler pour trois ans le mandat de MM. Arnaud, Bizat, Pascot et Faure, directeurs sortants et désigner M. Desvignes, grande rue de la Croix-Rousse, 19, pour occuper les mêmes fonctions en remplacement de M. Michou, décédé.

Lyon, le 29 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Elargissement du chemin de grande communication, n° 29, « de la Guillotière à Crémieux ». — Cession de terrain par Mme veuve Charpe.

(Commission générale.) — N° 1907.

Messieurs, par arrêté en date du 26 août 1906, M. le Préfet du Rhône a fixé l'alignement à suivre par Mme veuve Charpe, propriétaire, domiciliée à Lyon, route de Genas, 24, pour la construction d'une maison sur le terrain qu'elle possède chemin de grande communication, n° 29, « route de Genas », à l'angle du chemin vicinal ordinaire, n° 58, « chemin Feaillat ».

Cet alignement a déterminé l'incorporation à la voie publique d'une parcelle de terrain d'une superficie de 46 m. 80 d. carrés, estimée par MM. les Agents voyers à la somme de 1,053 francs, à raison de 15 francs le mètre.

Cette estimation est acceptée par la propriétaire, qui a signé le traité provisoire ci-joint, aux termes duquel la Ville aurait, en outre, à payer une indemnité spéciale de 351 francs pour suppression de constructions et enlèvement de matériaux.

Les conditions de ce traité paraissant acceptables pour la Ville, j'ai l'honneur de vous prier, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à passer le contrat définitif et décider que la somme de 1,053 francs, montant de cette acquisition, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice courant pour l'« Entretien des chemins vicinaux ordinaires de la banlieue de Lyon ».

Lyon, le 29 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Pension veuve Lemonon (Angélique), née Barlat.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 1908.

Messieurs, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux un rapport de M. le Préfet du Rhône au sujet de la demande en réversibilité de pension formée par Mme Lemonon (Angélique), veuve d'un ancien sous-brigadier à la compagnie du corps des gardiens de la paix de la ville de Lyon.

Cette demande est conforme aux prescriptions du décret du 19 septembre 1863, instituant une caisse spéciale de retraites pour le corps des sergents de ville de Lyon.

Je vous propose, en conséquence, de vouloir bien émettre un avis favorable à la demande de Mme veuve Lemonon et de fixer à la somme de 258 francs la pension de retraite annuelle et viagère à lui accorder.

Cette pension serait imputée sur les fonds de la Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon, et prendrait cours du 3 décembre 1906.

Lyon, le 30 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Allocation d'un secours à M. C. Guichard.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 1909.

Messieurs, par délibération du 25 octobre 1898, approuvée par décret du 16 février 1899, le Conseil municipal a pris l'engagement de servir à M. Guichard, neveu de M. C. Guichard, ancien député du Rhône, bienfaiteur de la Ville, un secours annuel et renouvelable de 300 fr. au maximum.

Cette délibération stipule, en outre, que ce secours sera ramené au chiffre disponible, sur les revenus du legs fait par M. Guichard, et qu'il cessera d'être accordé lorsque le produit du legs sera complètement affecté aux œuvres indiquées par le testateur.

Les revenus du legs Guichard présentant pour l'année 1907 un disponible de 611 francs. Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien accorder au pétitionnaire le secours de 300 francs qu'il sollicite.

Lyon, le 30 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Séparation des Eglises et de l'Etat. — Attribution au Bureau de bienfaisance ou à la Caisse des Ecoles de Lyon, de biens provenant de certains établissements ecclésiastiques.

(Commission générale). — N° 1910.

Messieurs, le 25 janvier courant, j'ai eu l'honneur de vous soumettre une liste de biens ecclésiastiques dont l'affectation semble devoir être faite soit au Bureau de bienfaisance soit à la Caisse des Ecoles de Lyon.

M. le Préfet du Rhône vient de m'adresser une nouvelle liste des biens de même nature considérés comme grevés soit d'une affectation charitable, soit d'une affectation scolaire.

J'ai l'honneur de vous proposer de demander l'attribution au Bureau de bienfaisance des biens ci-après, grevés d'une affectation charitable;

Maison sise à Lyon, rue du Chapeau-Rouge, 35, mentionnée à l'inventaire des biens de la fabrique de Saint-Pierre-de-Vaise sous les n°s 183, 181, 181 *bis*, 181 *ter* (chapitre I). Cette maison a été donnée à la fabrique par M. l'abbé Vincent, suivant acte public du 23 mars 1873, lequel ne stipulait aucune affectation spéciale, charitable ou autre. L'acceptation de cette donation avait été autorisée par un décret du 31 janvier 1873 dont l'article premier mentionnait que la libéralité était faite à titre gratuit, c'est-à-dire sans charge ni affectation; la fabrique a fait attribution de la maison dont il s'agit à la Société des hospitaliers veilleurs en invoquant ce fait, que, depuis plusieurs années, cette Société donne ses soins, tous les dimanches, à un certain nombre d'indigents dans un local sis au rez-de-chaussée de cet immeuble.

Immeuble sis à Lyon, rue Saint-Bonaventure, 1, avec toutes aisances et dépendances joignant: au Nord, l'église de Saint-Bonaventure et une maison appartenant à la fabrique de cette église; à l'Est, la rue Champier; au Midi, la rue Saint-Bonaventure, et à l'Ouest, encore ladite église. Cet immeuble figure sous le n° 176 (chapitre I) de l'inventaire des biens de la fabrique Saint-Bonaventure. Il est occupé par un orphelinat dirigé par les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Il a été acquis à titre onéreux par la fabrique suivant acte public des 19 et 20 janvier 1847, mais il ne paraît pas que cette acquisition ait été soumise à l'approbation du Gouvernement. Un acte public du 29 avril 1849, relatif au paiement de cette acquisition, produit par la fabrique, ne mentionne aucune affecta-

Digitized by Google

tion spéciale de l'immeuble dont il s'agit. L'établissement fabricien a attribué cet immeuble à la Société des hospitaliers veilleurs en se basant sur ce que : 1° il aurait été acquis au moyen des capitaux provenant de l'œuvre des pauvres de la paroisse ; 2° il est affecté en fait à un orphelinat.

Un titre de 170 francs de rente 3 %, sur l'Etat n° 660.606 série 6, grevé d'une affectation charitable attribée par le Conseil de fabrique de l'église de Saint Just à la Société des hospitaliers veilleurs de Lyon.

Ce titre de rente provient d'un legs fait par M. l'abbé Tabery pour le soulagement des pauvres de la paroisse de Saint-Just et dont l'acceptation par la fabrique de Saint Just a été autorisée par décret du 17 juillet 1876.

Les biens suivants considérés comme grevés d'une affectation scolaire seraient attribués au Bureau de bienfaisance ou, à défaut, à la Caisse des Ecoles de Lyon.

Titre de 1,650 francs de rentes 3 %, sur l'Etat, n° 650.016, immatriculé au nom de la fabrique de Saint-François-de-Sales, à Lyon.

L'établissement fabricien, tout en reconnaissant que ce titre n'avait pas « d'une façon authentique et officielle » une affectation scolaire, l'a néanmoins dévolu à la Société d'éducation de Lyon en se basant sur ce qu'en fait : 1° ses arrérages servaient à payer des pensions dans les petits séminaires aux enfants de chœur méritants de la paroisse ; 2° il représentait des sommes versées dans ce but en 1869, par M. l'abbé Glas, et depuis, par d'autres personnes. Il y a lieu de remarquer : 1° que le titre de rente dont il s'agit n'est pas mentionné à l'inventaire des biens de la fabrique établi par l'Administration des Domaines ; 2° que son acquisition ne paraît pas avoir été soumise à l'approbation administrative.

Immeuble sis à Lyon, confiné au Nord par la rue de la Fontaine ; au Nord Est par la propriété Poachet ; au Sud-Est par le chemin Mouchaud ; au Sud-Ouest par la rue de Dijon, n° 23. Cet immeuble figure au n° 169 de l'inventaire des biens de la fabrique de Saint-Eucher. L'acte public du 30 octobre 1872 qui constate son acquisition à titre onéreux, ne mentionne aucune stipulation d'affectation spéciale. Cette acquisition ne paraît pas d'ailleurs avoir été soumise à l'approbation administrative.

La fabrique a attribué ledit immeuble à la société d'éducation de Lyon en se basant sur ce qu'en fait il avait toujours été et était encore loué à usage d'école.

Somme de 49.362 fr. 50 à prendre sur l'actif mobilier et immobilier de la fabrique Saint Nizier, la Société d'éducation de Lyon devant, jusqu'à encaissement de cette somme, en percevoir les intérêts à 4 % sur les revenus des immeubles de l'établissement fabricien.

Cette somme représentant l'émolument net recueilli par la fabrique de Saint-Nizier dans la succession de M. l'abbé Grenier (Antoine), auteur d'un legs universel à cette fabrique et à celle de Saint Bonaventure, suivant testament du 20 janvier 1824, pour fondation de bourses au séminaire de Lyon en faveur des jeunes clercs de ces deux églises. L'acceptation du legs Grenier a été autorisée, aux conditions énoncées, par ordonnance de 15 juin 1825, qui a spécifié que les fonds recueillis seraient employés aux réparations de l'église et du presbytère de Saint-Nizier. L'émolument recueilli par la fabrique de Saint-Nizier, dans la succession Grenier, a donc disparu ; l'inventaire établi par l'Administration des Domaines ne mentionne d'ailleurs à l'actif aucune somme provenant de ladite succession. Toutefois l'établissement fabricien a indiqué qu'il employait à l'exécution des charges imposées par M. Grenier, une somme annuelle représentant l'intérêt à 4 % de l'émolument susmentionné ; c'est donc en réalité la rente correspondant à cette somme qu'il a entendu attribuer.

Somme de 49,362 fr. 50 à prendre sur l'actif mobilier et immobilier de la fabrique Saint-Bonaventure, la Société d'éducation de Lyon devant, jusqu'à encaissement de cette somme, en percevoir les intérêts au taux légal.

Cette somme représenterait l'émolument net recueilli par la fabrique de Saint Bonaventure dans la succession de M. Grenier, auteur du legs susmentionné.

Mêmes observations que ci-dessus, sauf que l'emploi donné par la fabrique à la somme recueillie dans cette succession n'est pas établi et que l'ordonnance du 15 juin 1825 ne prévoyait pas son affectation au paiement de réparations.

Lyon, le 30 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille.

(Commission spéciale). — N° 1911

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de congé, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de congé formées par MM. Garia (Louis-Gabriel) ; Pommier (Antoine-Clément), soldats au 75e régiment d'infanterie ; Blanchard (Edouard-Eugène), soldat au 22e régiment d'infanterie, domiciliés au 3e arrondissement.

Blanc (Louis), soldat au 13e régiment d'infanterie, domicilié au 5e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 31 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière.

(Commission spéciale). — N° 1912

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis motivé chaque fois qu'une demande d'allocation d'indemnité journalière est présentée au titre de soutien indispensable de famille.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous soumettre les demandes formées par MM. Charles (François), soldat au 7e régiment de cuirassiers ; Autissier (Jules), soldat au 12e bataillon de chasseurs à pied, appelés de la classe 1905, domiciliés au 2e arrondissement.

Alleigre (Joseph-Marius), soldat au 158e régiment d'infanterie ; Aejard (Fleury), soldat au 109e régiment d'infanterie ; Botton (Laurent Auguste), soldat à la 14e section d'infirmiers militaires ; Gaibeaud (Marius-Antoine), soldat au 109e régiment d'infanterie ; Labrayère (Louis-Emile), soldat au 99e régiment d'infanterie ; Nahoe (Samuel), soldat au 3e régiment de zouaves ; Poachon (Louis), soldat au 99e régiment d'infanterie ; Poesard (Jules), soldat au 109e régiment d'infanterie, appelés de la classe 1905, domiciliés au 5e arrondissement.

Bonhomme (Pierre-Louis), soldat au 99e régiment d'infanterie ; Diolot (Louis-Gabriel), soldat au 156e régiment d'infanterie, appelés de la classe 1905 domiciliés au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur ces demandes.

Lyon, le 31 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille.

(Commission spéciale). — N° 1913.

Messieurs, d'après l'article 41 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de dispense, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de dispense formées par MM. Mosser (Marius), réserviste de la classe 1895, domicilié au 2e arrondissement ;

Rollier (Jean-Marie), réserviste de la classe 1895, domicilié au 3e arrondissement ;

Liaux (Julien-Paul), réserviste de la classe 1897, domicilié au 4e arrondissement ;

Clément (Etienne), réserviste de la classe 1895, domicilié au 5e arrondissement.

Bruaior (François-Marius), réserviste de la classe 1897, domicilié au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de

Digitized by Google

voeloir bien statner d'ergence sur ces demandes.

Lyoe, le 31 janvier 1907.

Le Maire de Lyon.
Edonard HERRIOT.

Location à M. F. Ansoud, d'une parcelle de terrain communal située cours Charlemagne, n° 35.

Commissioe spéciale. — (Affoires courantes.) — N° 1914.

Messieors, par une pétition, en date du 25 janvier courant, M. F. Ansond, maréchal-ferrant, demanda à louer avec bail une parcelle de terrain commneal sitnée coers Charlemagne, n° 35, dépendant de la masse D du plae de la presqu'île de Perrache.

La parcalle doet il s'agit, indiquée au plan joint au dossier par ene teinte rose ABCD, mesnre nne surface de 186 m. 20 d. carrés.

Ce terrain est contigu nn groupe scolaire, mais il e'est pas nécessaire à son agraedissement, étant doneé qne donx aetres parcelles de 400 mètres carrés et de 478 mètres carrés, sitnées rue Smith et également contigeës à ce groupe sont déjà réservées à cet agraedissemeot éventuel.

Ee conséquence, j'ai fait établir nn projet de bail ci-joiet, que j'ai l'hoaneur do vous soemettre, an profit de M. Aesoed.

Anx termes de ce projet, la location serait conseetie pour une durée de eeuf eenées, à partir du 1er avril 1907, et moyeneant le prix total annnol de 297 fr. 92, calculé à raison de 1 fr. 60 par mètra carré.

De plus, le locataire aurait à sa charge, le remboursement des taxes et impôts divers ponvant grever le terrain loué.

Ces conditioes paraissant coeveeablement établies, je vous propose, Mossieors, de vouloir bien m'antoriser à convertir ce prnjet de contrat ee acle définitif.

Lyon, le 31 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edonard HERRIOT.

Personnel lloenclé da l'Octrol. — Réversibilité de la pension annuelle et viagère accordée au préposé Montigon (Antoine).

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 1915.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre la demande présentée par Mme Demas (Eugénie), veuve de M. Montigon (Antoine), ex-préposé de l'Octroi de Lyon, qei sollicite la réversibilité de la pension eaeuelle et viagère de 450 francs, accordée à cet employé par ane délibération du Conseil mneicipal ee date du 21 jaevier 1902.

Mme veuve Montigoe produit les pièces justifiant de ses droits à la réversibilité de cette pension qui, anx termes de votre délibération du 28 juillet 1903, doit être fixée an sixième de dernier traitement d'activité de son mari, sans pouvoir excéder la moitié de la peesion allonée à ce dernior.

Le dernier traitemeet de M. Moetigon était de 1.450 francs.

C'est donc an chiffre de 225 francs qne je vons propose de fixer la peesion à accorder à Mme veuve Montigon.

Cette pension prendra cours de 2 décembre 1906, lendomain du décès de M. Montigon et sora prélevée snr le crédit inscrit au bndget pour « Pensions et seconrs à la charge de la Ville ».

Lyon, le 31 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edonard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Construction d'une maternité à l'hôpital de la Croix-Rousse. — Ouverture de crédit.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° 1916.

Messieurs, j'ai l'honneer de vous soumettre avec les plans et devis s'y rapportaet ane délibératioe, ee date du 26 décembre dernier, par laqnelle le Conseil géeéral d'admieistratioe des Hospices civils de Lyon, sollicite l'oevertare an budget additioenel de l'exercice 1907, d'nn crédit de 68,200 francs nécessaire au paiement de la dépense qei sera occasioenée par la constraction à l'hôpital de la Croix-Ronsse d'ne bâtiment destieé à recevoir le nonvean service de la maternité et ses dépendances.

Ce crédit serait à impnter sur les capilanx dispoeibles, sans affectation spéciale, s'élevant à ce jour à 337,269 fr. 45.

Je vous prie, Messieors, de vonloir bien émettre votre avis snr la snite à doeeer à cette délibération.

Lyon, le 31 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edoeard HERRIOT.

Installatione de tentes et autres attributs de voirie eu-devant des magaetns du Palais des Arts.

(Commission générale). — N° 1917.

Messieors, par votre délibération du 3 avril 1906, vous avez eutorisé, à titre d'essai, l'installation d'étalages ae-devant des magasins de Palais des Arts, rue de l'Hôtel-de-Ville et rue Paal-Chenavard. Les tentes aveieet été exclues de cette antorisation.

Cette exception concereanl les tentes semble avoir été motivée par des considérations d'esthétiqoe, diecntables en ce qui coecerne les parties de l'édifice qoi ne sont pas en façade sur la place des Terreaex.

On peut se demander, en effet, si ces iestallations, placées sur les façades latérales du Palais, seraieni de nature à compromettre l'harmonie de ses grandes lignes. Il ne semble pas qne ces ouvrages légers, élevés do qnelques mètres an-desses du sol, puissent porter atteinte à l'aspect génénl de l'édifice et déprécier sa valeer artistique.

D'autre part, la Ville doit-elle s'arrêter devant ces considérations poer limiter l'activité commerciale de ses locataires?

S'il est reconnu qne l'étalnge est un moyen d'attirer la clientèle, il est certain qu'il a comme complément rntionnel la tente qui doit préserver des intempéries les marchnndises exposées.

Enfin, les tentes étant passibles de droits de voirie, la Ville trouvera dans cette antorisation une source de nouveaux revenes.

En conséqnence, j'ai l'honneur, Messieurs, de vous proposer, à titre d'essai, d'étendre aux tentes et autres installations, telles qe'enseignes diverses, écussons, attributs et lnnternes, l'autorisntion accordée nux locataires du Palais des Arts, rue do l'Hôtel-de-Ville et rne Paul-Chenavard, de faire des étalnges ae-devant de leurs magasins.

Lyoe, le 31 jnnvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseil municipal. — Séance publique.

Le Coeseil mnnicipal de Lyoe se réennira ee séance publiqne, à l'Hôtel da Ville, le lnedi 4 février courant, à 8 honres dn soir.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la première session ordinaire de 1907. — Arrêté préfectoral du 15 janvier 1907.

Appel nominal.

Adoption du procès-verbal de la séance du 24 décembre 1906.

Election des Secrétaires.

Formation du Conseil en Commissions.

Recrutement. — Soutiens do famille.

Question de M. Gorjus, relative nu tramway de Perrache à la Croix-Rousse.

Question do M. Cusset, concernant l'application à Lyon, de la loi do séparation des Eglises et do l'Etat.

Question do MM. Veyron, Curtelin, Rognon, au sujet de la modification apportée par la Compagnie O.-T.-L. à ses itinéraires.

Questions do M. Arnaud, au sujet : 1° do l'établissemcut d'urinoirs publics dans le 2e arrondissement; 2° do la gare d'eau do Perrache et do la création d'un port sur la Saône, quai Rambaud.

Question de M. Jacquier, au sujet de l'élagage des arbres de la ville de Lyon.

Question de MM. Mariettoo, Arnaud, Voillot, Voidier, Roustang, Novel, Gadoud, Manus, Marro, Rognon, au sujet do l'annexion.

Question de M. Gipon, au sujet du mauvais entretien du cours Lafayette, dans la partie comprise entre lo passage à niveau et la rue Bellecombe.

Dépôt de pétitions et propositions.

Digitized by Google

Récompenses aux enfants des écoles primaires municipales. — Emploi du crédit.

Sergents de ville. — Pension Marty.

Sergents de ville. — Pension Tollon.

Quai de Serin. — Remplacement des caniveaux par un pavage, entre le pont de Serin et le pont de la Gare.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Projet de budget primitif pour l'exercice 1907.

Parc de la Tête-d'Or. — Etablissement d'une clôture métallique le long du chemin de fer.

Caisse des Ecoles. — Compte administratif de 1905, budget supplémentaire de 1906 et budget primitif de 1907.

Personnel enseignant de la ville de Lyon. — Indemnités de logement. — Modifications trimestrielles.

Lycée Ampère — Boursiers de la Ville. — Notes du 1er trimestre de l'année scolaire 1906-1907.

Lycée de jeunes filles. — Attribution d'une bourse municipale.

Fourniture d'articles de librairie aux écoles municipales et aux bibliothèques populaires — Projet de cahier des charges.

Bourses municipales à l'Ecole de Chimie industrielle et agricole de Lyon et à l'Institut Agronomique de Paris, en 1907.

Orphelinat municipal de jeunes filles — Conseil d'Administration. — Nomination.

Cession amiable à M. Mantice, par droit de préemption, d'un délaissé de voie publique, rue du Bat-d'Argent, 8.

Grand-Théâtre. — Modifications au cahier des charges.

Sapeurs-pompiers. — Renouvellement du supplément de pension accordé à Mme veuve Boyer.

Projet d'aliénation à M. Pommier, par voie d'alignement, d'une parcelle de terrain communal provenant des délaissés du chemin vicinal ordinaire n° 71, « de Saint-Denis-le-Bron ».

Bourses municipales d'enseignement supérieur et technique, en 1907.

Consolidation d'une partie des fonds placés en compte courant au Trésor. — Achat de rentes sur l'Etat.

Crèches municipales. — Renouvellement des polices d'assurance contre l'incendie.

Sapeurs-pompiers. — Demandes de secours formées par Mmes veuves Durand, Chassio et Bonnet.

Personnel licencié de l'Octroi. — Reversibilité de la pension annuelle et viagère accordée au proposé Merly (Gilbert).

Institution des sourds-muets et aveugles du Rhône. — Attribution d'une bourse municipale.

Construction d'une grille autour du monument Ollier. — Subvention ou Comité du monument.

Elargissement du chemin vicinal ordinaire n° 15, « de la Vitriolerie à Saint-Fons ». — Cession de terrain par les mariés Genet-Pourrat. — Offres administratives.

Installation de tentes et attributs de voirie au-devant des magasins du Palais des Arts.

Echanges de diverses parcelles de terrain entre la ville de Lyon et la Compagnie Immobilière du 1er arrondissement. — Mainlevée d'inscription hypothécaire ou profit de ladite Compagnie.

Renouvellement du marché d'entretien des lanternes dites de secours.

Hospices civils. — Construction d'une maternité à l'hôpital de la Croix-Rousse. — Ouverture de crédit.

Hospices civils. — Services généraux. — Construction d'un hangar. — Ouverture de crédit.

Séparation des Eglises et de l'Etat. — Attribution au Bureau de bienfaisance ou à la Caisse des Ecoles de Lyon, de biens provenant de certains établissements ecclésiastiques.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Viocent (Léopold-Henri).

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Chabert (Marie-Stéphane).

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Véricel (Pierre-Marius).

Etablissement d'une canalisation d'eau sous le sol des chemins vicinaux ordinaires n° 49, « de la Guillotière à Saint-Priest » et 150, « pont chemin de Grange-Rouge ».

Allocation d'un secours à M. C. Guichard.

Legs de Mme Louise Bernillau, épouse de M. Pierre Robin, au profit de l'Orphelinat municipal de jeunes filles.

Sapeurs-Pompiers. — Pension Liversain (Guillaume).

Sapeurs-Pompiers. — Pension Morge (Jacques-Marie).

Subvention au Comité du monument Philippe Krauss.

Concours d'animaux gras au marché aux bestiaux de Vaise. — Demande de subvention de l'Union Agricole du Mont-d'Or.

Entretien des bâtiments communaux. — 3e série (5e lot). — Substitution de M. Thomas à la Société anonyme des anciens Etablissements Lacarrière.

Hospices civils. — Frais d'hospitalisation de l'enfant Ramel (Félix). — Instance judiciaire contre la commune de Grésy-sur-Aix.

Dénomination nouvelle de la place Saint-Michel.

Instance Lagairie. — Demande d'autorisation d'y défendre.

Budget de 1907. — Observations de M. le Ministre de l'Intérieur.

Hospices civils. — Travaux extraordinaires. — Asile Bertholon-Mourier. — Construction.

Fondation Paul-Chenavard en faveur d'artistes lyonnais. — Demandes en participation.

Chemin vicinal ordinaire n° 45, « embranchement de la Colombière ». — Instance Girard et Theillord contre la ville de Lyon.

Allocation au personnel préposé à la perception de la taxe sur l'alcool.

Subvention au Groupe de Lyon du Syndicat national des Travailleurs des chemins de fer de France et des Colonies.

Quartier Grolée. — Vente et gestion des immeubles. — Nomination d'une Commission spéciale.

Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. — Liste spéciale d'indigents actuellement bénéficiaires d'une assistance effective. — Admission régulière à l'assistance.

Application de la loi sur le repos hebdomadaire. — Demandes en dérogation.

Commissions municipales — Réunion.

Lundi, 4 février 1907, à 7 h. 3/4 du soir, réunion à l'Hôtel de Ville, salle de la Mosaïque, de la Commission spéciale (huissiers courantes et soutiens de famille.)

Concours pour un emploi de piqueur-contrôleur au service de l'éclairage, à la Voirie municipale. — Résultats.

Suivant la décision de M. le Maire de Lyon en date du 26 décembre 1906, un concours pour l'admissibilité à un emploi de piqueur-contrôleur au service de l'éclairage, à la Voirie municipale a eu lieu à l'Hôtel de Ville les 23 et 25 janvier 1907.

Cinq candidats ont été admis à subir les épreuves écrites de ce concours, après lesquelles MM. Dalbanne et Chalamel ayant seuls obtenu le nombre minimum de points fixé par le programme ont été admis à subir les épreuves orales.

M. Dalbanne ayant obtenu le plus grand nombre de points sur l'ensemble des épreuves, a été désigné par M. le Maire pour occuper, à titre d'essai l'emploi de piqueur-contrôleur au service de l'éclairage.

Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur d'Angers. — Projet d'aliénation aux enchères publiques du pré dit « des Battières », situé à Lyon, chemin de l'Etoile-d'Alaï. — Enquête administrative. — Avis.

Une enquête est ouverte sur la demande du Conseil d'administration de la Congrégation de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur d'Angers tendant à obtenir l'autorisation d'aliéner aux enchères publiques, sur la mise à prix de 50.000 francs, le pré dit « des Battières », d'une superficie de 50.445 mètres carrés, situé à Lyon, chemin de l'Etoile-d'Alaï et limité : au Nord, par le chemin de Terre-Neuve ; au Sud, par le chemin de l'Etoile-d'Alaï ; à l'Ouest, par le chemin de l'Etang, et à l'Est, par la propriété Simon.

Les pièces de l'affaire seront déposées dans les bureaux de la Mairie du 5e arrondissement, pour être communiquées pendant huit jours, à compter du lundi 4 février 1907, aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

Un commissaire enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra dans lesdits bureaux, le mardi 12 février 1907, de 1 heure à 5 heures du soir, les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients de ce projet de vente.

Avis d'adjudication.

Chemin vicinal ordinaire n° 7 « de Saint-Just à Saint-Simon ». Reconstruction d'un mur de soutènement. — Adjudication au rabais. — Avis.

Mardi 5 mars 1907 à trois heures de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, il sera procédé à l'adjudication, en un seul lot, des travaux ci-dessus désignés et évalués à la somme de 1.522 fr. 11.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, elle sera tranchée au profit du soumissionnaire qui aura fait le plus fort rabais sur le bordereau des prix annexé au cahier des charges, pourvu toutefois que ce rabais soit supérieur ou au moins égal au rabais mi-

Digitized by Google

uimum, qui aura préalablement été fixé et déposé sur le bureau, à l'ouverture de la séance.

Les devis, plans et cahier des charges, relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des renseignements, à la Bourse du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Dons au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Il a été versé, le 31 janvier 1907, par M. Sébille, chef de la sûreté de Lyon, la somme de 275 fr. 45, attribution aux pauvres de la Ville, des sommes trouvées sur la voie publique et non réclamées, du 1er juillet au 31 décembre 1903.

Le 25 janvier 1907, il a été versé la somme de 150 francs, offrande de la Compagnie du gaz de Vaise, en faveur des pauvres du quartier de Vaise, versée par M. de Lachomette, directeur.

Le 30 janvier, il a été versé la somme de 30 francs, offrande de M. Lorin, en faveur des pauvres du 1er arrondissement.

Don à la Caisse spéciale du Bataillon des sapeurs-pompiers.

A la suite de l'incendie qui a eu lieu le 9 janvier courant dans ses immeubles, rue Nationale, 57, à Saint-Fons, Mme veuve Didier-Jars a fait don d'une somme de 25 fr. à la Caisse spéciale du Bataillon des sapeurs-pompiers.

Demandes en autorisation de construire.

Du 26 janvier au 1er février 1907.

MM. Teillon père et fils, propriétaires; M. Merlin, architecte: construction d'une annexe et exhaussement d'une villa grande rue de Monplaisir, 186.

M. Danthen, architecte : Construction d'une maison, avenue des Ponts, 116.

M. Hostein, ingénieur : Construction d'une maison rue du Bocage.

M. Midrié, propriétaire : Construction d'une maison chemin de la Scaronne, 4.

M. Pagès, propriétaire ; M. Vorgne, entrepreneur : Construction de deux hangars, chemin Croix-Morlon, 6.

Mlles Jeannin, propriétaires : Exhaussement d'une maison rue Voltaire, 54.

M. Boivin, propriétaire ; M. Phélut, entrepreneur : Construction d'un atelier chemin de la Plaine, à Monplaisir.

DÉLIBÉRATIONS DES CORPS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE LYON

pendant la période révolutionnaire

(SUITE)

La Municipalité arrête que les représentants du peuple seront de nouveau sollicités à pourvoir définitivement aux besoins de cette ville, en conformité de l'arrêté des Comités de salut public et de finances du vingt neuf prairial dernier, portant que Lyon serait approvisionné par le Gouvernement, et d'employer enfin, pour la facilité de ces approvisionnements, la force armée sous leurs ordres, pour contraindre les habitants des campagnes à exécuter les lois : 1° sur l'approvisionnement des marchés; 2° sur le paiement des contributions en nature; 3° sur la vente subite des grains non nécessaires à la consommation de l'agriculteur, à l'exception de ceux d'entre eux munis de patente; du mépris de toutes lesquelles lois, par les habitants des campagnes, résulte en majeure partie la privation des villes, sans aucun espoir d'y remédier, à moins d'une force majeure et importante.

Arrête, en outre, que les représentants seront sollicités de retirer tout ordre d'alternat, quelle que soit la consommation nécessaire aux besoins de la Ville, et, qu'en attendant leur décision ultérieure, les distributions seront continuées comme par le passé, avec ordre néanmoins de rectifier, avec la plus grande promptitude, les rôles de distributions.

Et sera, le présent arrêté, adressé aux représentants avec une lettre énonciative de tous autres motifs d'urgence et de célérité dans les approvisionnements.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

ADAM, eff. m^l, L. ROSSET, DURAND, ROMAN, off. m., ROZET, off. m^l BAUDRIER, off. mp., RAVOIR, off^r m., J^e SAUSSE, off^er m^el, GILIBERT, eff. mp., H. ALLEMAND, off. m., PIÉGAY aîné, off. m^el, BOUQUEROT, p^dent.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil de l'administration municipale de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président, Allemand, Piégay, Gilibert, Ravoir, Rezet, Rosset, Delhorme, Baudrier, Buhner, Champagne, Adum, Roman et Durand, substitut du procureur de la commune,

Du vingt trois vendémiaire, an 4 de la République.

Vu la pétition des citoyens Roux et Bigoit, afficheurs de la commune, par laquelle ils reclament le paiement du restant de la somme qui leur est due;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil a arrêté qu'il sera délivré aux pétitionnaires un mandat sur la caisse de la commune, pour solde du montant de leur compte, défalcation faite de la somme qu'ils ont déjà reçue.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

H. ALLEMAND, off. m., ADAM, off. m^l, ROMAN, off. m., RAVOIR, BAUDRIER, off. mp., L. ROSSET, PIÉGAY aîné, off. m^el, BÜHNER, GILIBERT, off. m., BOUQUEROT, p^dent,

---

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil de l'administration municipale de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président, Adam. Allemand, Rozet, Ravoir, Roman, Baudrier, Rosset, Sausse, Gilibert et Durand, substitut du procureur de la commune,

Du vingt quatre vendémiaire, an 4 de la République.

Le citoyen Guillon, nommé officier municipal par arrêté des Comités de législation, de salut public et de sûreté générale, ayant comparu, a prêté, sur le réquisitoire du Procureur de la commune, le serment prescrit par la loi.

Il a été fait lecture d'un arrêté des représentants du peuple, en date du vingt et un du courant, portant que le receveur du district de Lyon mettra à la disposition de la Municipalité de cette ville la somme de quatre cent mille livres, à titre d'avance, pour acquitter le paiement de diverses sommes y énoncées.

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil arrête que le citoyen Sablié, trésorier de la commune, est autorisé à recevoir, du Receveur du district de Lyon, la somme de quatre cent mille livres.

Sur ce qui a été exposé par un membre qu'il peut se commettre des abus dans la distribution de la paie faite par leurs chefs aux ouvriers embrigadés du Comité des travaux publics;

Le Conseil, considérant que les divers chefs de ces brigades peuvent, par abus de confiance, porter sur leur liste des ouvriers qui n'ont point travaillé, ou à y laisser subsister le nom de ceux qui auraient porté ailleurs leur industrie ou qui seraient décédés;

Le Procureur de la commune entendu, le Conseil arrête :

1° qu'il est expressément enjoint aux membres composant le Comité des travaux publics d'exercer la plus attentive surveillance sur le nombre desdits ouvriers, et d'en vérifier souvent les listes;

2° qu'il ne sera délivré à aucun d'eux la paye qui lui revient s'il n'est présent.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

LAROCHE, off. m., GILIBERT, off. m., L. ROSSET, PIÉGAY aîné, off. m^el, RAVOIR, off^r m., ROMAN, off. m^l, J^e SAUSSE, H. ALLEMAND, eff. m, DURAND, ag^t n^l, BOUQUEROT, p^dent.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil de l'administration municipale de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président, Rosset, Rozet, Adam, Allemand, Roman, Ravoir, Baudrier, Piégay, Sausse Bunher, Champagne, Gilibert et Durand, substitut du procureur de la commune,

Du vingt cinq vendémiaire, an 4 de la République.

Il a été fait lecture de la pétition du citoyen Arnaud, blatier, de la commune

de Lyon, par laquelle il invite la Municipalité à lui délivrer un permis, conformément à l'article huit de la loi du huit vendémiaire an 4, pour amener de Verdun la quantité de cent cioquante annécs de grains ou légumes qu'il se propose d'acheter et qu'il destine pour les marchés de la commune de Lyon.

Le Conseil, considérsnt qu'on oe saurait trop favoriser les blatiers dana les moyens d'amener des grains dans cette commune, sur-tout duns les conjonctures présentes où elle éprouve les beaoins les plus urgents ;

Le Procureur de la cnmmune entendu,

Arrête que le Comité des subsistances est autorisé à délivrer au pétitioonaire le permis demandé, ainsi qu'à tout autres blatiers qui en demandernient, à la charge par les impétrants de se conformer aux dispositions de la loi du huit vendéminire an 4, concernant les approvisionnements des marchés ;

Et considérnnt que la plupart des communes des lieux environnants s'opposent à l'enlèvemont des grnins achetés par divers marchands et qu'il importe de reprimer promptement cette atteinte portée à l'article sept de la loi précitée ;

Arrête, en outre, que les représentants du peuple seront invités à prendre, faire publier et nfficher, dnns toutes les communes de leur arrondissement, un arrété portant défense de s'opposer à l'enlèvsment des grains achetés pour l'approvisionnement des marchés de Lyon, avec injonction aux Municipalités de faire respecter et exécuter les permis délivrés par le Comité des subsistances de cette commune.

Fait et clos en Conseil, les jeur et an susd.

Gilibert, off. m., Bûhnen, L. Rosset, Pisoay aîné, off. m^el, Laroche, off' m., Ravoir, off' m., Roman, off. m., H. Allemand, off. m., Durand, ag. n^el, J^e Sausse, Bouquerot, p^ient.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil de l'administration municipale de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président, Allemand, Roman, Baudrier, Rozet, Rosset, Sausse, Adam et Durand, substitut du procureur de la commune,

Du vingt sept vendémiaire, an 4 de la Rép^e.

Un membre a dit qu'il y a dans divers entrepots de la commune et autres locaux hors de la communa une quantité considérable d'objets plus ou moins précieux, sans qu'il existe nucun inventaire, appartenant à la commune ou à des particuliers qui n'ont encore fait aucune réclamation, lesquels objets peuvent être dilapidés chaque jour.

Le Conseil, considérant qu'il importe de veiller à la conservation desdits objets, et qu'il convient pour cela de rétnblir la place d'économe qui a été supprimée ;

Considérant que le citoyen Sibert, ancien officier municipal, mérite par sa probité et son expérience la confinnce de ses concitoyens ;

Quo personne na serait plus propre que lui à mettre dans ces dépôts l'ordre qu'il convient d'y établir ;

Considerant enfin que les intérêts de la commune, comme ceux des particuliers, ne sauraient être confiés à des mains plus sures ;

Le Procureur de la commune entendu, arrête :

1° quo la place d'economo de la commune est rétablie ;

2° nomme unonimement le citoyen Sibert pour la remplir.

Il a été fait lecture d'un rapport présenté par le citnyen Sarton, archiviste de la commune, duquel il résulte qu'il existe dans le lieu des archives environn trois mille volumes contenant des détails de perceptions nbolies depuis bien des annécs.

Le Conseil, considérant que l'inutilité de ces volumes, tant pour le présent que pour l'avenir, est constatée, qu'on pourrait en tirer un parti avantageux en les vandant pour en employer le produit aux diverses réparations que necessite le lieu (1) des archives, mais que la Municipalité n'a pas le pouvoir de vendre :

Le Procureur de la commune entendu, arrête :

1° qu'il sera domandé au Département l'autorisation de voudre lesdits volumes, pour le produit en être employé aux répurations du lieu des archives ;

2° que la dite vente, si elle est autorisée, n'aura lieu qu'en présence d'un officier municipal qui, préalablement, vérifiera les articles.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

L. Rosset, off' mun^l, J^e Sausse, Rozet, Champagne, off' m^el, Roman, off. m^l, Piegay aîné, off. m^el, Bouquerot, p^ient, H. Allemand, off. m.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil de l'administration municipale de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquernt, président, Piégny, Rosset, Allemand, Roman, Ravoir, Gilibert, Laroche, Buhner, Sausse, Rozet et Durand, substitut du procureur de la commune,

Du vingt huit vendémiaire, an 4 de la République.

Un membre a rappelé au Conseil que, dans une des séances précédentes, la nécessité de supprimer les ouvriers embrigudés du Comité des travaux publics avait été démontrée, mais que cette suppression ne pouvant avoir lieu avant que les représentants en mission à Lyon eussent rapporté l'arrêté de leurs prédéccsseurs qui avait créé ces brigades, il était urgent quo la Municipalité les réduisit.

Le Conseil, considérant qu'il a déjà rscennu l'inutilité de cos brigades ;

Considérant qu'en attendant leur suppression entière, il est urgent d'en diminuer le nombre, pour qu'ellea soient moins onéreuses à la République ;

Considérant, enfin, que la justice at l'humanité commandent de continuer d'employer ceux à qui un grand âge ôte les moyens de se procurer leur subsistance ;

Le Procureur de la commune entendu, arrête :

1° que les trente trois brigades des ouvriers attachés au Cnmité des travaux publics sont réduites à dix ;

2° que cbacune des dites brigades sera composée de vingt hommes de l'âge de soixante et dix ans et au dessus.

Lecture faite des arrêtés du Comité des finances des deux messidor, vingt quatre thermidor et quatre fructidor an troia, relatifs à une indemnité accordée aux secrétaires, commis et employés dea commissions exécutives et des administrations publiques ;

Le Conseil arrête que le Comité des finances est autorisé à payer la dito indemoité sur des mandats particuliers aux secrétaires et commis de la Municipalité, et rapporte son arrêté du treize fructidor dernier, relatif à un supplément.

Fait et clos en Conseil, les jour et au susd.

L. Rosset, off' mun^l, Bûhnan, off mp., J^e Sausse, Rozet, H. Allemand, off. m., Champagne, off' m^el, Roman, off. m^l, Piegay aîné, off' m^el.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil de l'administration municipale de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président, Allemand, Adam, Rozet, Rosset, Ravoir, Champagne, Gilibert, Piégay, officiers municipaux et Durand, substitut du procureur de la commune,

Du vingt neuf vendemiaire an 4 de la République.

Lecture faite du procés-verbal dressé par le citoyen Domergue, juge de paix du canton de l'Ancienne ville, en date de ce jour, qui constate que l'arbre de la Liberté planté dans le dit canton, place des Marabées, a été abattu par le vent, la nuit dernière, et qu'il était pourri par le piad ;

Le Conseil arrête que le citoyen Domergue est autorisé à se concerter avec quelqu'un des habitants dudit canton, à l'effet de remplacer l'arbre dont il s'agit par un urbre vivant, et que le citoyen Champagne est invité à en conférer avec lui pour en faire un rapport.

Vu la pétition adressée par les administrateurs du dépôt et hospice de la Quarantaine à l'administration du département, par laquelle ils exposent que les femmes condamnées à la reclusion par le tribunal de la police correctionnalla sont amenées au dit hospice ; que, quoique peu nombreuses, elles occupent

(1) Ce mot en surcharge du mot *bien*.

Digitized by Google

néanmoins un vaste local ; que, si elles en étaient exclues, ils pourraient y recevoir un plus grand nombre de vieillards et infirmes indigents qui se présentent journellement ;

Vu l'arrêté pris à cet égard par l'administration du département, en date du vingt trois de ce mois, portant invitation à la Municipalité, conformement à la demande des administrateurs du dit hospice, de procurer, dans la maison d'arrêt de Joseph, un local pour la reclusion des femmes condamnées par jugement du tribunal de la police correctionnelle ;

Considérant que l'hospice de la Quarantaine est un azile ouvert à la vieillesse infirme et indigente, et non une maison de reclusion ;

Que, d'ailleurs, ce local n'est point assez sur pour que les individus qui y sont reclus ne puissent s'évader ;

Considérant que dans (1) le local occupé aujourd'hui par les femmes condamnées, on pourrait loger au moins quatre-vingt vieillards qu'on soustrairait aux horreurs de la faim ;

Le Procureur de la commune entendu, le Conseil arrête :

1° que les femmes condamnées qui sont actuellement au dépôt de la Quarantaine seront transférées, sans délai, dans la maison d'arrêt de Joseph où est un local propre à les recevoir, et que, désormais, on y conduira toutes celles qui seront condamnées par jugement du tribunal de la police correctionnelle ;

2° qu'expédition du présent arrêté sera envoyée aux membres composant le tribunal de la police correctionnelle et à l'accusateur public.

Un membre qui avait fait, dans le jour, la visite des prisons a dit que divers détenus s'étaient plaint que le pain qu'ils reçoivent n'a point le poids déterminé par la loi.

Considérant que si le magistrat doit ses soins à tous les citoyens en général, le sort malheureux des détenus dans les maisons d'arrêt doit particulièrement exciter sa sollicitude paternelle ;

Considérant que le pain est le seul aliment de ces infortunés ; qu'il est du devoir de la Municipalité de veiller à ce que la quantité que leur assure la loi leur soit délivrée ; que leur en retrancher même une très petite portion serait un crime dont devrait être puni le fournisseur qui s'en serait rendu coupable ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil arrête que la Comité de police sera invité à envoyer un de ses membres accompagné d'un officier civil à la maison d'arrêt de Joseph, pour y faire peser le pain des prisonniers.

Un membre a rappelé au Conseil que l'église de S[t] Jean étant une de celles destinées pour l'exercice du culte, et qu'étant encore pleine de boisages et d'autres objets, il était instant de les faire enlever. Il a fait la motion que lesdits boisages fussent vendus à l'enchère, pour le produit être employé au paiement des ouvriers entrepreneurs des réparations et constructions du temple national dont la destination est changée.

La Conseil, considérant que d'après l'arrêté du district, relatif à l'ouverture des églises, la Municipalité doit les tenir à la disposition des citoyens ;

Considérant que lesdits entrepreneurs n'ont point été payés, et que la caisse de la commune étant vuide, la vente des objets qui sont dans ladite église produirait des fonds ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil arrête qu'il sera adressé pétition aux représentants du peuple, pour les inviter à autoriser la Municipalité à vendre à l'enchère les objets dont il s'agit, pour le produit être employé au paiement desdits ouvriers, et l'excédant, s'il y en a, à l'acquittement des dépenses de la commune les plus urgentes.

Sur le rapport présenté par le citoyen Sarton, archiviste de la commune, duquel il résulte qu'il y a dans le lieu des archives un petit cabinet où sont renfermés des objets précieux ;

Le Conseil arrête que le Comité des travaux publics est autorisé à faire ouvrir ledit cabinet, et que le Comité des finances assistera à cette ouverture et dressera inventaire des objets qui y seront trouvés.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

L. Rosset, off[er] mun[l], Champagne, off[er] m[el], Rozet, Pegay aîné, off. m[el], Ravoir, off[er] m., H. Allemand, off. m[e], Gilibert, off. m., Bouquerot, p[dent]

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil de l'administration municipale de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président, Allemand, Gilibert, Roman, Ravoir, Rosset, Sausse, Laroche, Delhorme, Champagne, Rozet, Bunier, Adam, officiers municipaux, et Durand, substitut du procureur de la commune,

Du premier brumaire; an 4 de la République.

Un membre a fait un rapport sur la nécessité d'approvisionner la commune de combustibles, avant que la rigueur de la saison qui commence puisse en empêcher ou retarder l'arrivage.

Le Conseil, considérant que la Municipalité est entièrement dépourvue de fonds ; que dans plusieurs arrêtés elle a exposé aux représentants du peuple les besoins nombreux et pressants qu'éprouva la commune ;

Considérant que le peu de fonds qu'elle a obtenus d'eux a suffi à peine pour acquitter une très petite partie des dépenses arriérées ;

Considérant qu'il est douloureux, pour des magistrats, de ne pouvoir satisfaire aux besoins du peuple, sur-tout dans ces temps malheureux ; que, d'ailleurs, il leur est impossible de continuer leurs fonctions sans finances, les principaux ressorts d'une administration, malgré leur zèle pour le bien public ;

Ouï le Procureur de la commune, arrête :

1° que la Municipalité se rendra en corps auprès des représentants du peuple, pour leur faire la peinture la plus vive des besoins de la commune et leur demander les fonds nécessaires pour y subvenir ;

2° que s'ils ne lui sont point accordés, il persiste dans son arrêté du seize vendémiaire dernier.

Un membre des secours et établissements publics a fait lecture de la pétition de la citoyenne veuve Querel, de Lyon, pauvre infirme, tendante à obtenir qu'Antoine Ozeille, son frère, âgé de quarante huit ans, tombé dans un état de démence et de folie dangereuse, soit admis dans l'hospice de la Quarantaine ou dans celui des malades.

Le Conseil arrête que le Comité des secours est autorisé à inviter les administrateurs de l'hospice des malades à recevoir dans ledit hospice le citoyen Antoine Ozeille.

Un membre a fait un rapport sur les moyens de délivrer à tous les citoyens une plus grande quantité de pain que celle distribuée jusqu'à ce jour, avec moins de frais pour la commune.

Le Conseil, considérant que ce rapport, appuyé tout à la fois sur des bases d'économie et d'utilité publique, mérite d'être accueilli ;

Arrête :

1° qu'il sera communiqué aux membres composant le Comité des subsistances, chargé de se concerter avec l'auteur dudit rapport et le Procureur de la commune, pour l'examiner et faire les observations qui seront jugées convenables ;

2° qu'il en sera fait une seconde lecture en Conseil privé, la veille du Conseil public ;

3° qu'il sera soumis aux représentants du peuple.

Un membre a annoncé qu'il n'y a plus de chandelles pour le service des bureaux ;

Le Conseil, considérant que les opérations nombreuses des travaux exigent que le travail soit prolongé dans la nuit ; qu'on est obligé, dans cette saison, d'allumer les chandelles de bonne heure ;

Considérant qu'il est avantageux pour la commune d'en acheter promptement, vu le surhaussement journalier de ce combustible ;

Le Procureur de la commune entendu,

Arrête qu'il sera délivré au citoyen Malburin, concierge, un mandat de la somme de vingt-cinq mille livres, pour être employée à un achat de chandelles.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susd.

Champagne, off[er] m[el], Bürner, off. m., J[e] Sausse, off[er] m[el], Ravoir, off[er] m., Roman, off. m., H. Allemand, off. m., Gilibert, off. m., Bouquerot, p[dent].

---

(1) Ce mot en marge.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil de l'administration municipale de Lyon, où etaient le citoyens :*

Bouquerot, président, Raman, Adam, Allemand, Rosset, Bunher, Sausse, Champagne, Rozet, Piégay, officiers municipaux.

Du deue brumaire, on 4 de la République.

Vu la pétition du citoyen Amand, tendante à obtenir du Conseil sa réintégration dans la place de secrétaire du bureau de l'état-civil ;

Le Conseil, considérant que le pétitionnaire a été entièrement lavé de l'inculpation qui lui avait été faite, at pour laquelle il avait été suspendu, arrête qu'il est réintégré dans la place qu'il occupait audit bureau.

Lecture faite de la pétition des citoyens Rapoux, Maurice, Lafont, Lambert et Poirieux, par laquelle ils réclament le paiement d'un mois et demi d'appointement qui leur est du pour les fonctions de commissaires de police qu'ils ont exercés, lequel paiement monte à la somme de cent soixante quatre livres pour chacun d'eux ;

Le Consail arrête qu'il sera délivré à chacun des petitionnaires un mandat de la somme de cent soixante quatre livres, sur la caisse de la commune.

Après avoir entendu le rapport d'un membre du Comité des travaux publics sur l'état actuel du pavé des rues de la commune ;

Le Conseil, considérant que la sûreté et la commodité du passage est confiée à la vigilence de la Municipalité ; que l'intérêt public exige le prompte répation du pavé qui chaque jour se dégrada davantage ;

Arrête :

1° que le voyer de la commune est autorisé à envoyer des sommatioas aux propriétaires des maisons devant lesquelles le pavé sera dégradé, pour qu'ils aiant à le faire réparer jusqu'au milieu de la rue ;

2° qu'a défaut par les propriétaires de se conformer à la réquisition dans le délai qui sera fixé, le Comité des travaux publics fera exécutar la réparation du pavé à la charge du propriétaira requis et (1) décernera sur lui un mandat da paiement au profit des ouvriers qui auront fait l'ouvrage auquel il était tenu.

Fait et clos eu Conseil, les jour et an susdits.

Rozet, Piegay aîné, off^r m^al, L. Rosset, Laroche, Delorme, Ravoir, off. m^al, Gilibert, off. m., H. Allemand, off. m., Roman, off. m., Bouquerot, p^dent.

(1) Un mot raturé.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil de l'administration municipale de Lyon, où étoient les citoyens :*

Bouquerot, président, Adam, Allemand, Romon, Gilibert, Ravoir, Sausse, Delhorme, Champagne, Bunher, Laroche, officiers municipaux,

Du quatre brumoire, on 4 de la République.

Lecture faite de la lettre adressée à la Municipalité par le citoyen Charmat, commissaire ordonnateur de la dix-neuvième division militaire, dans laquelle il expose que des individus habitant au dessus de l'appartemant qu'il occupe dans le presbitère d'Ainai lui inspirent des sujets de crainta, et mettent sa responsabilité en danger ;

Vu les observetions faitss par la citoyen Cisterne, receveur das domaines nationaux, d'après le renvoi de la dite lettra à lui fait par l'administration du district, en date du vingt un du couraat, pour prendre des renseigaements à cet égard ;

Le renvoi de l'administration du district à la Municipalité, en date du vingt un da courant, pour prendre des renseignements sur le compte es dits individus dont il s'agit ;

La Conseil, considérant que la responsabilité du citoyen Charmat na peut être à couvert qu'autant qu'il n'aura rien à craindre du voisinage ;

Considérant que des observatinns et des rapports faits à cet égard, il résulte que de l'appartement occupé par les voisins du citoyen Charmat, on peut facilement s'introduire chez lui.et qu'il convient, d'après la disposition du local, que la partie qui ast au dessus da l'appartement dudit commissaire ne soit pas occupée par d'autres que lui et sea agents ;

Considérant qne les individus qui l'occupant actuellement ua paient aucun loyer,

Arrête que le Comité des travaux publics signifiera auxdits individus de déménagar dans la délai de huit jours.

Il a été fait lecture d'one pétition des instituteurs et institutrices de Lyon, par laquelle ils invitent la Municipalité à leur accorder une livre et quatre onces de pain pur jour pour chaque membre de laur familla.

Le Conseil a passé à l'ordre du jour motivé sur une loi rendue récamment qui les autorise à recevoir de leurs élèves una rétribution proportionnée à leur fortune.

Après avoir entendu le rapport fait par un membra du Comité des travaux publics chargé, par un arrêté du Conseil pris dans ane des séance précédente, de fixer l'indemnité à accorder au citoyen Dubois, conducteur eu chef des ouvriers embrigadés ;

Le Conseil arrête qu'il approuve la fixation prononcée par ledit Comité, at qu'il sera délivré, en conséquence, au citoyen Dubois, sur la caisse de la commune, un mandat de la aomme de treize cent quatre vingt livres, à raison de six livras par jour pour le travail particulier dont il avait été chargé.

Vu le procès-verbal dresaé par le citoyen Alex, commissaire de police, en date du quatre du courant, qui constata que, sur soixante deux pains des détenus de la maison d'arrêt de Joseph par lui pasés dans ladite maison où il s'était rendu à cet affet, d'après les ordres du Comité da police, il s'est trouvé un déficit de cent quetre vingt six onces ;

Le Conseil, considérant que le boulanger chargé de fournir le pain des détenus daus la maison d'arrêt da Joseph s'est rendu coupeble d'un délit qui duit être suivi d'une prompte punition ;

Arrête :

1° que la procès-verbal sera remis aux membres composant le Comité de police qui est ebargé de poursuivre le délinquant ;

2° que ledit délit sera dénoncé à l'administration du département.

Fait et clos au Consail, les jour et an susd.

Laroche, off^r m., L. Rosset, off^r mun^l, Champagne, off^r m^al, Rozet, off. m^al, Roman, off. m., Delorme, Ravoir, off^r m^al, Gilibert, off. m., H. Allemand, off. m., Bocquerot, p^dent.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil de l'administration municipale de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président, Adam, Gilibert, Roman, Ravoir, Delhorme, Baudrier, Sausse, Champagne, Bunher, Piegay, Rozet, officiers municipaux, et Allemand, substitut du procureur de la commune,

Du cinq brumaire, an 4^e de la République.

Lecture faite de la pétition des percepteurs des contributions da cette ville, en réponse aux lettres qui laur avaient été écrites par la Municipalité pour leur demander le tableau de leurs recettes des années mil sept cant qnatre-vingt onze et mil sept cent quatre vingt-douze ainsi qua celui des contribuables en retard, daus luquelle ils annonceut qu'il laur est impossible de faire un travail aussi considérable et aussi dispendieux ;

Le Conseil, considérant qu'aux termes de la loi les percepteurs des contributions doivent varser le montant de la recette de chaqua mois dans la caisae du receveur du district ;

Arrête :

1° que les membres du Comité des contributions feront la vérification da la caisse de chaquo percepteur ;

2° que le Président écrira à l'administration du district pour l'inviter à leur adjoindre un de ses membres daus cette vérification.

Un membre a proposé au Conseil ds faire vnadre à l'auchère ceux das différents effets axistant dans las magezins de la commune, qui seraient reconnus ne pouvoir étra d'aucun usage et lui appartenir incontestablement, pour la produit en être employé aux réparations qu'elle nécessite. (*A suivre.*)

Digitized by Google

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Travaux entrepris dans la semaine

Bourse du Travail. — Réparations générales de propreté et modification de divers locaux.

Service des Transports. — Aménagement d'un hangar pour le dépôt d'objets saisis sur la voie publique.

Travaux en cours d'exécution

Palais des Arts. — Installation d'une bouche de calorifère dans le vestibule des Peintres Français.

Cimetière de la Guillotière. — Réparations dans le logement du garde-chef.

Hôtel des Invalides du Travail (bâtiment de l'Administration). — Travaux pour l'installation d'une infirmerie et chambres pour infirmiers.

Halle des Cordeliers. — Restauration générale.

Travaux en voie d'achèvement.

Palais des Arts. — Travaux de propreté dans la petite maison située au sud-est du Palais.

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE

Travaux en cours d'exécution

Montée du Mont-Sauvage. — Egout du 4e type en béton. — Construction de bouches d'egout et tabourets.

Rue du Jardin-des-Plantes et montée des Carmélites. — Relevés à bout en pavés d'échantillon et construction de rigoles en pavés d'échantillon.

Rue Smith. — Réparations de pavages en pavés épinés.

Rue Séguin, entre le cours Suchet et la rue Marc-Antoine-Petit. — Construction d'un égout du 4e type en béton. — Exécution des enduits.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Passage Dumont. — Construction d'un égout tubulaire en ciment de 0m 30 de diamètre.

Rue Hénon. — Réfection de rigoles en pavés d'échantillon. — Rechargement des trottoirs au tarre.

Rue Tissot, entre la rue du Souvenir et la rue de la Pyramide. — Rechargement de la chaussée en empierrement.

Montée de l'Observance. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rue Créqui, entre le cours Morand et la rue Sully. — Construction d'un égout du 4e type en béton.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section. — Remblaiement des rues (A), (B) et de la rue Béranger et construction d'un égout du 4e type en béton rue (C) et rue Vauban.

Travaux terminés dans la semaine

Rue du Jardin-des-Plantes, angle montée des Carmélites. — Réfection de trottoir en asphalte.

SERVICE DES PONTS

Bac à traille de la Tête-d'Or. — Visite et graissage des câbles, goudronnage des piliers et amarrages.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Travaux exécutés ou en cours d'exécution du 24 au 31 Janvier 1907.

Canalisations : rue Belfort prolongée.

Prises d'eau et branchements : rue Tronchet, n° 41 ; rue des Passants, 2 ; cours du Midi (Hippo-Palace).

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 3 Février 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Vernay, Jean, empl., r. de la Vieille, 5.
Dlle Rosseli Jeanne, brod., r. Jard.-d.-Plantes, 7
Fauvain, Victor, emp., r. du Garet, 12.
Dlle Visnnay, Marie, s. p., r. Belfort, 49.
Choilet, Jean, empl. Postes, r. Terraille, 10.
Dlle Rebellet, Marie, empl., c. Charlemagne, 6.
Cusin, François, coloriste, r. de Dijon, 31.
Dlle Escoffier, Eug., s. p., r. St-Polycarpe, 10.
Déjean, Paul, emp., pl. Colbert, 9.
Dlle Mercier, Louise, coutur., r. Tab.-Claud., 34.
Leler, Claude, o. boul., r. Imb.-Colomès 10 bis.
Dme Boulet, Célestine, ménag., r. Imb.-Col., 10.
Paccard, Auguste, tail. d'habits, Domessin
Dlle Chamard, Virg., tiss., Pont-de-Beauvoisin.
Pierallini, Berthel., tann., St-Chamond (Loire).
Dlle Moulin, Marie, cout., r. Rouleille, 21.
Chosier, Blaise, orf., r. de la Monnaie, 11
Dlle Gatax, Rosalie, s. p., r. des Capucins, 3.
Geoffray, Claude, com. Douanes, r. P.-Gaillet, 4.
Dlle Eymoz, Pauline, s. p., r. de Marseille, 21.
Bayol, Henri, gar. peine, g. r. des Feuillants, 3.
Dlle Lacourtablaise, Jeanne, ourd., r. Désiré, 19.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Faure, J., élève en pharm., r. P.-Carnot, 11.
Dlle Décroze, P., empl., r. Ste-Catharine, 15.
Barland, Joseph, masseur, r. du Plat, 22.
Dlle Corompt, J., cuisinière, r. V.-Hugo, 35.
De Giron, Louis, empl., r. Henri-IV, 9.
Dlle Hildenfenger, Jeanne, s. p., r. Robert, 39.
Putigny, François, empl., r. Dubois, 10.
Dlle Argaud, Eugénie, s. p., r. Dubois, 10.
Nantas, R., licencié en droit, pl. Gensoul, 2.
Dlle George, Germaine, s. p., r. A.-Comte, 60.
Cécillon, Paul, empl. P.-L.-M., r. Vaubecour, 31.
Dlle Camoulet, M., cuisinière, c. Liberté, 21.
Devaux, M., pharmacien, Montceau-les-Mines.
Dlle Aubert, Adèle, s. p., r. A.-Comte, 20.
Baillard, Henri, pâtissier, r. Bichat, 23.
Dlle Granet, Jeanne, ménag., Villeurbanne.
Chavant, Jean, cultivateur, Cerdon.
Dlle Dubreuil, Eugénie, s. p., Cerdon.
Escoffier, Jean, ancien notaire, r. Franklin, 27.
Dlle Laurent, Thérèse, s. p., r. Franklin, 27.
Serra, A., brigadier 19e dragons, Vienne.
Dlle Subret, M., cuisin., r. Remp.-d'Ainay, 20.
Guillaud, R., industriel, St-V.-de-Cessieu (Isère).
Dlle Roffateler, J., s. p., r. République, 32.
Robin, P., empl. comm., r. République, 22.
Dlle Petit-Roche, Marie, lingère, Vienne.
Charvet, Joseph, empl., r. Victor-Hugo, 11.
Dlle Perrier, M., cuisinière, Montluel (Ain).
Charret, Régis, empl., r. Célestins, 4.
Dlle Chassagnelle, E., crevet., r. Célestins, 4.
Nisier, Antoine, cordonnier, r. Condé, 46.
Dlle Desvignes, A., ménagère, r. Condé, 46.
Barth, F., représentant de comm., Berlin.
Dlle Bourgoin, Lucie, couturière, Berlin.
Chièze, Jeannès, chauffeur, r. Delandine, 6.
Dlle Triboulet, Marthe, s. p., Ouches (Loire).
Gigier, Joseph, électricien, r. Jarente, 14.
Dlle Pélissier, J., couturière, av. de Saxe, 77.
Dugas, Francisque, menuisier, Priay (Ain).
Dlle Gonond, Jeanne, s. p., Priay.
Reulet, Joseph, cultivateur, Batheraz (Savoie).
Dlle Chêne, J., cuis., La Chap.-du-M.-du-Chat.
Pin, Jacques, empl., r. Duhamel, 10.
Dlle Rozier, A., empl. com., r. Marronniers, 9.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Durozad, Jean, propr., Chaponost.
Dlle Gavet-Dellera, Marie, s. p., c. Gambetta, 39
Esserteize, Jean, boul., g. r. Guillotière, 42.
Dlle Mertin, Jeanne, s. p., r. Seb.-Gryphe, 17.
Charbonnier, Joseph, int. d'industr., Thisy.
Dlle Ray, Marie, s. p., r. St-Michel, 64.
Bergeron, Joseph, cord., r. N.-Villardière, 15.
Dlle Mas, Thérèse, chemis., r. N.-Villardière, 64.
Reud, François, man., ch. Croix-Barret, 94.
Dlle Thévenet, Catherine, mén., ch. C.-Barret, 21.
Bouvard, Joseph, fact., r. Smith, 65.
Dlle Bouchacourt, Marie, cout., r. Martin, 3
Boell, Paul, s-lieut. au 22e ch., Albertville.
Dlle Rombrot, Marie, s. p., a. de Saxe, 139.
Bernard, Paul, public., av. de Saxe, 72.
Dlle Porteil, Marie, empl., r. Université, 54.
Baillat, Charles, corroy., pl. Jean-Macé, 13.
Dlle Garnier, Berthe, cout., r. Sebast.-Gryphe, 13.
Cognard, Antoine, appr., r. Bonnand, 6.
Dlle Combal, Péronne, cart., r. des Bains, 5.
Crespin, Louis, ében., r. Béchevelin, 76.
Dlle Midol, Marie, cout., r. Chevreul, 34.
Chalendar, André, empl., q. Brotteaux, 21.
Dlle Laurent, Jeanne, cuis., r. Dunoir, 6.
Chevelle, Jean, appr., r. Dauphiné, 120.
Dlle Mellin, Marie, dactyl., r. Moncey, 216.
Ciceron, Claude, cultiv., Décines (Isère).
Dlle Mey-Boulud, Claudine, mén., r. Creuzet, 21.
Cécillon, Paul, empl., r. Vaubecour, 21.
Dlle Camoulet, Marie, cuis., c. Liberté, 21.
Duffourd, Joseph, ampl., r. Séb.-Gryphe, 3.
Dlle Moreau, Joséphine, s. p., r. S.-Gryphe, 3.
Duron, Antoine, chauffeur, ch. Montagny, 30.
Dlle Garde, Marie, coutur., r. Bas-Port, 7.
Dalary, Pierre, cultiv., Viroy (Saône-et-Loire).
Dlle Méry, Florine, dom. Sassenay (S.-et-L.).
Freund, Paul, voit., r. Colombier, 6.
Dlle Schneider, Jeanne, cout., r. Colombier, 6.
Girard, Jean, coquet., r. Vendôme, 292.
Dlle Charmeil, Isabelle, cuis., r. Vendôme, 292.
Guyon, François, cap. gén., Champagnole (Jura).
Dlle Ducommun, Céline, s. p., av. de Saxe, 224.
Gérard, Jean, coupeur, r. Pasteur, 15.
Dlle Bruno, Fanny, guimpière, r. Garibaldi, 132
Imbert, Joseph, apprêteur, gde r. Guillotière, 121
Dlle Spano, Angèle, lingère, r. Voltaire, 52.
Krahs, François, verrier, gr. r. Guillotière, 221.
Dlle Crespy, L., gilatière, ch. des Cures.
Lacroix, Pierre, typographe, r. P.-Corneille, 159.
Dlle Achard, Elise, coiffeuse, r. P.-Corneille, 159
Ligout, Henri, manœuvre, r. Moncey, 182 *bis*.
Dlle Charnot, Rose, ménagère, r. Moncey, 132 *bis*
Leval, Léon, empl., rte de Genas, 130.
Dlle Dumas, Marie, corsetière, r. Camille, 1.
Labordo, Edouard, com. post., r. B.-Combalot, 14
Dlle Goulard, Marie, s. p., Roanne.
Maurel, Alphonse, charbonnier, r. St-Jean, 60.
Dlle Chassigneux, Adèle, s. p., r. St-Michel, 56.
Moucheney, Em., chauss., ch. Croix-Mathon, 15.
Dlle Quaysin-Ritz, J., s. p., g. r. Guillotière, 17.
Moreau, Jean, g. de cuisine, r. Villeroi, 34.
Dlle Bouchat, Marie, mén., r. Villeroi, 34.
Nicolas, P., empl. P.-L.-M., r. Séb.-Gryphe, 141
Dlle Onde, Henriette, s. p., r. de la Lône, 4.
Nivon, Elie, boul., r. Arquebuse, 24.
Dlle Bonnel, s. p., Solaize (Isère).
Oudin, Joseph, g. de la paix, r. Molière, 97.
Dlle Payrard, Marie, cout., Yssingeaux.
Perrin, Eugène, polisseur, ch. St-Priest.
Dlle Chevriar, Marie, s. p., rte d'Heyrieu, 164.
Pralon, François, ferblantier, rte de Vienne, 97.
Dlle Chollat-Traquet, Elise, corsetière, Veiron.
Poulin, Elie, ébéniste, q. de Vaise, 12.
Dlle Némoz, Marg., coutur., r. Paul-Bert, 70.
Poncet, Joseph, garç. de café, r. Chaponnay, 3?.
Dlle Chann, Marie, domestiq., r. Chaponnay, 30.
Roux, Joanny, menuisier, Vénissieux.
Dlle Bonin, Louise, brod., rte de Vienne, 157.
Roy, Claude, manœuvre, r. Madeleine, 27.
Dlle Mayssonnier, M., cout., r. Montesquieu, 80.
Royer, Auguste, maçon, Roiffieux.
Dlle Rey, Augustine, cuisinière, rte Grenoble, 6.
Sarre, Armand, brigad. 12e dragons, Vienne.
Dlle Subert, M., cuisin., r. Remp.-d'Ainay, 20.
Téchéda, François, tourneur, r. Voltaire, 45.
Dlle Péchoue, H., tir. d'or, r. Voltaire, 45.
Bernard, Joseph, teinturier, Villeurbanne.
Dlle Jammes, Marie, Villeurbanne.
Moural, Cyprien, tulliste, r. de Sèze, 114.
Dlle Ravardy, J., empl., r. St-Michel, 56.
Malhevet, Germain, teinturier, r. Pyramide, 31.
Dlle Thomas, Ph., o. en soie, ch. des Cures, 15

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Fugier, Charles, tisseur, r. Chariot-d'Or, 28.
Dlle Boithias, Eugénie, tisseuse, r. d'Ivry, 33.
Dépiante, C., charron, Massingy (Hte-Savoie).
Dlle Gruffat, M., cuisin., Massingy (Hte-Savoie).
Cusin, François, coloriste, r. de Dijon, 31.
Dlle Escoffier, Eugénie, s. p., r. St-Polycarpe, 10.
Lentz, Sébastien, apprêteur, r. Sainte-Marie, 10.
Dlle Schmitt, Eugénie, s. p., r. Ste-Marie, 10.
Chepolard, Claude, empl., Reyrieux (Ain).
Dlle Armand, M., s. p., b. de la C.-Rousse, 153.
Dumas, Jules, chauffeur, b. Cr.-Rousse, 129.
Dme Cherraz, J. ménag. b. Croix-Rousse, 129.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Berland, Joseph, masseur, r. St-P.-le-Vieux, 4.
Dlle Corrompt, Jeanne, cuisinière, r. V.-Hugo, 35
Cognard, Antoine, apprêteur, r. Bonnand, 6.
Dlle Combal, Louise, cartonnière, r. des Bains, 5.
Champain, Emile, pastilleur, pl. Pyramide, 22.
Dlle Van Beveren, M., journal., pl. Pyramide, 22.
Couvert, Cl., empl. magasin, r. de la Claire, 29.
Dlle Prénilheu, C., empl. com., r. St-Cyr, 39.
Fournier, Claude, restaurateur, r. Pyramide, 31.
Dlle Cuoq, Clement, cuisin., r. Pyramide, 31.
Glaedy, Octave, empl. comm., r. St-Jean, 39.
Dlle Cané, Adèle, s. p., r. St-Jean, 33.
Gobertier, André, camionneur, r. l'Oiselière, 9.
Dlle Duhennal, M., cueilleuse, r. de la Claire, 50.
Jeanlel, Jules, taill. habits, pl. Petit-Collège, 6.
Dlle Bournac, I., s. p., St-Vincent-Durfort (Ard.).
Maurel, Alphonse, charbonnier, r. St-Jean, 60.
Dlle Chassigneux, Adèle, s. p., r. St-Michel, 58.
Chassignaux, Henri, ébéniste, r. St-Michel, 56.
Vve Thierry-Chaf, M., commerç., r. St-Jean, 60
Calloud, V., empl., r. des Tanneurs, 4.
Dlle Reynoud, Eléon., empl., r. St-Clair, 138.
Mathevet, Germain, teint., r. Pyramide, 31.
Vve Juillard, Ph., o. en epart., ch. d. Cures, 15.

Digitized by Google

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Batternel, Francisque, empl., r. Molière, 23.
D^lle Giraudier, M., brodeuse, r. Molière, 23.
Bernard, Paul, publiciste, av. de Saxe, 72.
D^lle Portait, M.-L., empl., r. de l'Université, 56.
Bosli, P., s.-l. au 22e ch., Albertville (Savoie).
D^lle Rombrot, M.-Louise, s. p., av. de Saxe, 139.
Bourdon, Fr., cordonnier, r. Malesherbes, 45.
D^lle Gironte, Marie, journal., r. Malesherbes, 15.
Chelender, André, empl., q. des Brotteaux, 22.
D^lle Laurent, Jeanne, cuisin., r. Dunoir, 6.
Chazelle, Jean, apprêteur, r. du Dauphiné, 120.
D^lle Merlin, Marie, dactylogr., r. Moncey, 216.
Lambert, Joseph, tôlier, r. Créqui, 71.
D^lle Delale, Ernestine, lingère, r. Créqui, 71.
Lescure, Claude, empl. comm., r. Créqui, 100.
D^lle Burnaz, Claudine, repasseuse, Oullins.
Ligonl, Henri, manœuvre, r. Moncey, 182 *bis*.
D^lle Charnol, Rose, ménagère r. Moncey, 182 *bis*.
Monier, Louis, tulliste, r. Notre-Dame, 9.
D^lle Brunier, Jeanne, s. p., r. N.-Dame, 13.
Prost, P., chauff.-mécan., St-Claude (Jura).
D^lle Gercin, Céline, empl., cr Vallon, 2.
Lugnn-Moulin, L., chauff.-mécan., r. Cuvier, 104.
D^lle Larrivée, Marg., contur., r. Cuvier, 104.
Gigier, Joseph, électricien, r. Jarente, 14.
D^lle Pénissier, J., couturière, av. de Saxe, 77.
Forestier, A., chauff.-mécan., r. Duquesne, 46.
D^lle Courtios, Marie, s. p., r. Duquesne, 16.
De Giron, Louis, empl., r. Henri-IV, 9.
D^lle Hildenfinger, Jeanne, s. p., r. Robert, 33.
Fontrobert, Charles, empl., c. Lafayette, 233.
D^lle Brun, Françoise, empl., c. Lafayette, 233.
Gérard, J., coupeur chaussures, r. Pasteur, 45.
D^lle Bruno, Fanny, guimp., r. Garibaldi, 112.
Brunner, A., peint.-décorat., r. Tête-d'Or, 25.
D^lle Morain, Marie, s. p., r. Bossuet, 105.
Canot, C., cultivateur, Tancey (Saône-et-Loire).
D^lle Perreont, M., s. p., Sinnard (S.-et-Loire).
Balpétré, A., empl. Mairie, pl. des Célestins, 10.
D^lle Bronet, M., s. p., r. Pierre-Corneille, 24.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 27 Janvier au 2 Février 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Duclos, dessin., r. Burdeau, 12 ...... m.
H'achère, pâtissier, r. Paul-Chenavard, 3 ...... m.
Brouilhet, nég., pl. de la Martinière, 12 ...... m.
Déal, cafetier, r. de la Martinière, 9 ...... m.
Bret, empl., r. Burdeau, 25 ...... m.
Jarrige, cordonnier, r. Constantine, 11 ...... f.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Vernizaud, manœuvre, r. Gilibert, 11 ...... m.
Rigot, apprêteur, Villeurbanne ...... f.
Capogrossi, manœuvre, r. Mazenod, 100 ...... m.
Blanc, docteur en droit, r. du Plat, 30 ...... m.
Dupuis, journalier, r. Molière, 150 ...... m.
Davilet, manœuvre, r. Grillet, 8 ...... f.
Scéauvy, boulanger, r. Dunoir, 53 ...... m.
Billon, serrurier, c. Lafayette, 116 ...... m.
Rodillon, empl., r. Chaponnay, 68 ...... m.
Meyches, commerçant, r. Valfenière, 2 ...... f.
Armenet, empl., ch. des Culattes, 12 ...... m.
Vallet, boulanger, r. de Vaise, 27 ...... f.
Barioz, cultivateur, St-Priest (Isère) ...... m.
Grandclaudon, empl., r. Chaponnay, 16 ...... f.
Lombard, garçon rest., r. d'Amboise, 4 ...... f.
Bernard, étud. en méd., r. d'Enghien, 25 ...... m.
Perrin, facteur postes, r. Delandine, 13 ...... f.
Rollet, scieur, St-Rambert-l'Ile-Barbe ...... m.
Noir, teinturier, Villeurbanne ...... m.
Durand, teinturier, av. Félix Faure, 213 ...... m.
Rajon, empl., r. Port-du-Temple, 3 ...... f.
Nardy, camionneur, r. du Bœuf, 10 ...... m.
Pecquet, restaurateur, pl. de la Bourse, 2 ...... m.
Barbier, apprêteur, r. du Musée, 41 ...... f.
Perret, manœuvre, St-Fons ...... m.
Perron, manœuvre, r. Tête-d'Or, 96 ...... f.
Gay, domestique, r. des Deux-Maisons ...... m.
Schreiber, tourneur cuivre, r. Crémieu, 1 ...... f.
Fréchuret, ajusteur, r. de St-Cyr, 10 ...... f.
Pontet, négociant, pl. Grôlier, 2 ...... f.
Goux, chocolatier, r. Gasparin, 5 ...... m.
Rias, restaurateur, r. Condé, 42 ...... f.
Seroul, empl. P.-L.-M., c. Charlemagne, 9 ...... f.
Triomphe, empl., Bully (Rhône) ...... m.
Cheneval, marinier, Caluire ...... f.
Potel, empl., r. Delandine, 5 ...... m.
Bony, empl., r. d'Essling, 25 ...... f.
Stchello, peintre-plâtrier, r. Jouffroy, 6 ...... m.
Lochon, empl., rte de Vienne, 35 ...... m.
Riffard, fabricant de formes, r. Tupin, 12 ...... f.
Gnéma, ferblantier, r. Montesquieu, 28 ...... m.
Billot-Laillet, manœuvre, r. Denuzière, 5 ...... f.
Delière, cantonnier, r. Masséna, 85 ...... f.
Clocher, mde de charb., r. S-Gryphe, 26 ...... f.
Dething, tourneur, r. Delandine, 13 ...... m.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Fonteine, boulonnier, b. P.-d'Artillerie, 40 ...... m.
Coynet, s.-off. 52e inf., Montélimar (Drôme) ...... f.
Visatout, maçon, r. Cheponney, 13 ...... m.
Mejean, manœuvre, r. de la Buire, 21 ...... m.
Bluiu, industriel, c. Gambetta, 40 ...... m.
Pér er, r. St-Mathieu, 3 ...... m.
Jarricot, étudiant, c. Gambetta, 2 ...... m.
Gouthier, empl., q. de la Guillotière, 18 ...... m.
Bonnet, voyag. com., imp. B.-lœuf, 14 ...... f.
Bouchardon, empl. adm., ch. d. Hérideaux, 2 ...... m.
Drevon, sellier, gde r. de la Guillotière, 111 ...... m.
Roques, com. d'alim., r. Bonnand, 37 ...... f.
Peyronneau, mécanicien, r. d'Avignon, 6 ...... f.
Tarlet, jardinier, ch. de Gerland, 1-5 ...... m.
Cély, chemisier, c. Gambetta, 3 ...... f.
Pollier, empl., r. du Repos, 7 ...... m.
Ambrosini, gard. paix, r. Dunoir, 79 ...... m.
Poletti, empl., av. des Ponts, 26 ...... m.
Brignon, inspecteur, av. des Ponts, 7 ...... f.
Laussel, dor. sur mét., r. de Bonnand, 50 ...... m.
Vallet, débitant, r. d'Avignon, 27 ...... m.
Pomès, vérificateur, q. de la Guillotière, 26 ...... f.
Dumond, empl. P.-L.-M., r. Gerland, 23 *bis* ...... m.
Gabet, wattman, r. Béchard, 8 ...... f.
Convert, mécan., Allée-du-S.-Cœur, 0 ...... m.
Botard, empl., r. de la Villette, 76 ...... m.
Bonod, menuisier, r. de la Madeleine, 49 ...... m.
Charbonnier, maçon, r. Passet, 11 ...... f.
Mareson, m. ferrant, av. Félix Faure, 131 ...... m.
Levachez, maçon, r. Molière, 134 ...... f.
Bernaix, manœuvre, r. de l'Ordre, 12 ...... f.
Gachet, boulanger, r. St-Jérôme, 12 ...... f.
Perrin, plomb.-zing., r. de l'Abondance, 31 ...... m.
Pernot, cafetier, c. Gambetta, 1 ...... f.
Foury, plombier, r. Villeroi, 28 ...... m.
Peillon, manœuvre, r. Danton, 16 ...... m.
Blanchard, chemisier, av. des Ponts, 1 ...... m.
Bonhomme, ferblantier, r. Chevreul, 57 ...... m.
Bertraud, caissier, r. Pierre-Corneille, 152 ...... f.
Ogier, mécanicien, r. St-Maurice, 61 ...... m.
Bourdaille, employé, r. Paul Bert, 40 ...... m.
Di Rozza, verrier, ch. Josaphat, 5 ...... f.
Salavin, horticulteur, av. Félix-Faure, 152 ...... f.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Chollet, limonadier, g. r. Croix-Rousse, 26 ...... f.
Pelletier, ferblant., r. Chariot-d'Or, 3 ...... f.
Detorme, charcutier, g. r. Croix-Rousse, 1 ...... f.
Crétalias, empl., r. Cén, 6 ...... m.
Evrard, mécanicien, m. Bonafous, 3 *bis* ...... m.
Hombourger, domest., r. Dumenge, 1 ...... m.
Reinhart, employé, r. la Tour-du-Pin, 3 ...... f.
Comte, cordonnier, r. Projatea, 8 ...... f.
Doron, mécanicien, r. Dumenge, 10 ...... m.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Auffret, empl. P.-L.-M., r. de la Pyramide, 73 ...... f.
Giroud, serrurier, r. des Farges, 29 ...... m.
Sibourg, menuisier, r. de Bourgogne, 4 ...... m.
Sorensen Ravnso, m. du Gourguillon, 39 ...... m.
Sérignat, rep. de com., r. St-Pierre-le-Vieux, 4 ...... m.
Vinzio, charron, q. de Vaise, 17 ...... f.
Demange, empl., ch. des Grandes-Terres, 10 ...... f.
Sallamant, infirmier, r. des Macchabées, 29 ...... f.
Bonchard, boulanger, r. Saint-Georges, 48 ...... m.
Salomon, march. de best., r. Bourbonnais, 86 ...... m.
Pouilloux, mineur, q. Fulchiron, 31 ...... m.
Giraud, serrurier, q. de Vaise, 21 ...... m.
Dervieux, ajust.-mécan., r. de la Claire, 32 ...... f.
Pingret, empl. de banque, q. Fulchiron, 43 ...... m.
Conte, empl., r. des Chevaucheurs, 46 ...... m.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Mandoux, ravaleur, r. de Sèze, 123 ...... m.
Marcel, employé, avenue Thiers, 118 ...... m.
Bardenet, cont. cond. ind., q. de l'Est, 7 ...... m.
Bony, appr., r. Montgolfier, 37 ...... f.
Laurent, employé, r. Duquesne, 21 ...... m.
Mathias, chauffeur, r. Ney, 44 ...... m.
Goin, tailleur d'habits, r. Boileau, 89 ...... m.
Pomparat, entrep., r. Montgolfier, 43 ...... m.

Décès du 27 Janvier au 2 Février 1907

PREMIER ARRONDISSEMENT

Jacquemot, Marie, s. p., 8? a., r. Pierre-Blanc, 11.
Ep. Rollet, pastilleuse, 63 a., r. Bouteille, 22.
Angleraud, plombier, 43 a., r. Chaponnay, 68.
Bille Jean, s. p., 90 a., r. Pierre Dupont, 37.
Ep. Roux, ménagère, 36 a., m. St-Sébastien, 16.
Ep. Menghi, metteuse, 31 a., r. Pierre-Blanc, 11.
Ep. Descombes, s. p., 61 a., r. Sergent-Blandan, 48.
Bonnard, Louis, 6 m., r. des Capucins, 4.
Mollard, empl. d'adminis., 47 a., r. Pouteau, 1.
Mantoux, rentier, 68 a., r. des Chartreux, 39.
Jolivet, guimpier, 53 a., r. Pierre-Blanc, 6.
V^ve Pignollat, s. p., 61 a., imp. des Chartreux, 14.
V^ve Ianer, liseuse, 71 a., r. du Bon-Pasteur, 6.
D^me Fayet, s. p., 43 a., pl. d'Albon, 1.
V^ve Pelet, s. p., 75 a., r. des Chartreux, 31.
Geofrey, couturière, 63 a., c. des Chartreux, 6.
Debié, militaire, 22 a., hôpital Villemanzy.
Collet, empl., 42 a., r. Marc-Antoine-Petit, 43.
Garnier, architecte, 33 a., pl. Sathonay, 4.
V^ve Carrel, s. p., 80 a., r. Constantine, 8.
Garnier, voiturier, 32 a., r. Saint-Michel, 63.
André, dessinateur, 45 a., pl. Croix-Pâquet, 11.
D'Alessandri, P., s. p., 83 a., r. Pierre-Blanc, 16.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

V^ve Allard, s. p., 72 a., r. Grenette, 1.
Bolle, manœuvre, 20 a., Villeurbanne.
Delorme, retraité P.-L.-M., 82 a., Villeurbanne.
Bouchet, plâtrier, 32 a., Villeurbanne.
Mourier, surnumér. postes, 20 a., r. Charité, 13.
Bénas, 6 a., r. Vaubecour, 21.
Rameau, rentier, 72 a., r. d'Enghien, 4.
Coche, 5 m., r. Montesquieu, 88.
Thill, 2 m., pl. Jacobins, 7.
Poret, ouvr. en soie, 41 a., Privas.
Vieney, 11 j., r. de Marseille, 41.
Garnier, 4 a., Versailleux (Ain).
Chambrillon, s. p., 70 a., sans domicile.
Vassaux, peint. plâtr., 5? a., r. Bichat, 23.
Mazard, journalière, 49 a., Pontcharra (Rh.).
Polignon, forgeron, 36 a., Greugnon (S.-et-L.).
V^ve Trigon, ménag., 63 a., r. Bellecombe, 47.
V^ve Millet, apprêt., 63 a., pass. St-Polthin, 12.
Ep. Boison, ménag., 73 a., r. Danton, 10.
Judon, brodeuse, 30 a., sans domicile.
Serres, restaurateur, 44 a., r. Duhamel, 4.
Barriquand, rentière, 86 a., r. Victor-Hugo, 27.
Blanc, journal., 72 a., St-G.-l'Espéranche (Is.).
V^ve Domergue, corset., 25 a., r. Colombier, 11.
Ep. Ray, ménag., 49 a., St-B.-des-Bruyères (Rh.).
Ep. Chaume, ménag., 40 a., r. Confort, 28.
Plégnard, journalier, 82 a., r. Crillon.
V^ve Bessicaud, m. de literie, 61 a., r. H.-Ville, 53.
V^ve Quel, s. p., 70 a., r. Créqui, 230.
Hand Scheen, concierge, 68 a., r. Bossuet, 69.
Berios, 1 j., St-Priest (Isère).
Roumier, 1 a., pl. Bellecour, 31.
Berthier, 3 m., Ecully (Rh.).
Ep. Philifert, s. p., 33 a., r. Hôt.-de-Ville, 47.
Torchin, 8 a., r. de la Claire, 40.
Exaltier, miroitier, 46 a., ch. St-Isidore, 16.
Ep. Tavenas, ménag., 17 a., Villeurbanne.
Voelkl, tulliste, 3? a., r. d'Alsace, 30.
Percat, voiturier, 38 a., Caluire et Cuire.
Labasset, ex-imprim., 75 a., r. Petit-David, 6.
Séjallet, s. p., 70 a., Annonay (Ardèche).
Philippon, concierge, 6? a., ch. Baraban, 113.
Ep. Caillot, corsetière, 41 a., r. Chaponnay, 131.
V^ve Oudel, chiffonnière, 62 a., r. Bonnière, 44.
Visignat, retr. P.-L.-M., 68 a., g. r. Monplaisir, 71.
Perroud, poliss. de bijoux, 65 a., r. Dubois, 41.
Bourcenany, 40 j., c. Suchet, 13.
Chaumeny, 1 a., r. Vendôme, 131.
Cachard, 4 j., r. Garibaldi, 178.
Durand, ménagère, 75 a., av. Galline, 17.
Sarru, manœuvre, 20 a., r. de la Bannière, 19.
Longis, dor. sur bois, 51 a., g. r. Guillotière, 121.
Ep. Vechard, ménag., 61 a., r. Paul-Bert, 125.
Fléchère, journalier, 81 a., r. Duguesclin, 205.
Taiveau, s. p., 66 a., Albigny (Rh.).
Nicolas, cultivat., 36 a., Panissières (Loire).
Martinon, cultivat., 78 a., P.-de-Roussillon (Is.).
Ep. Lanne, ménag., 54 a., r. Vendôme, 245.
Ep. Ferdinandi, manœu., 33 a., Givors (Rh.).
Buissonnet, teinturier, 33 a., sans domicile.
Coudert, manœuvre, 27 a., r. Dunoir, 100.
Prieur, 6 a., c. Gambetta, 309.
Lavigne, 7 m., r. Duguesclin, 160.
Planchu, 2 a., q. de l'Hôpital, 7.
Peyzaret, 2 a., r. de la Charité, 31.
Berthier, s. p., 66 a., r. Auguste-Comte, 37.
Mouzon, s. p., 73 a., r. Franklin, 23.
V^ve Galland, s. p., 84 a., q. Perrache, 32.
Mougenot, 14 j., r. de Crémieu, 12.
Blot, 1 a., r. Chaponnay, 67.
Ep. Dunier, ménag., 72 a., r. Palais Grillet, 32.
Meynard, s. p., 80 a., r. Marc-Ant.-Petit, 5.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Bammes, s. p., 82 a., r. Duguesclin, 205.
Petit, s. p., 68 a., r. des Trois-Pierres, 20.
Blanc, s. p., 71 a., r. de la Madeleine, 3.
Ep. Badinn, ménagère, 49 a., r. du Lac, 11.
Ep. Sartorin, s. p., 71 a., r. Corne-de-Cerf, 20.

Digitized by Google

Letellier, rentier, 76 a., c. Gambetta, 28.
Valay, cantonnier, 67 a., c. Buche-Feuillards, 2
Clarin, s. p., 74 a., r. Corne-de-Cerf, 20.
Gay, 11 j., r. Villeroi, 13
Lalouette, empl. ch. de fer, 52 a., r. Parmentier, 1
Perrie, employé, 36 a., Firminy (Loire)
Vve Grinfeld, fleuriste, 66 a., Mâcon (S.-et-L.).
Vve Gonin, épicière, 71 a., r. Vendôme, 274.
Thomas, graveur, 43 a., r. Amiral-Courbet, 23.
Vve Fontaine, rentière, 70 a., q. Cl.-Bernard, 2.
Vve Diétrich, ménagère, 72 a., Berne (Suisse).
Ep. Gentil, boulangère, 25 a., r. de Vienne, 72.
Ep. Mellier, couturière, 35 a., ch. Vitriolerie.
Ep. Guironnet, s. p., 70 a., r. Duguesclin, 285.
Charbonnier, 3 mois, r. Bonnand, 12.
Momo, 17 mois, r. d'Avignon, 10.
Morgon, religieuse, 62 a., route d'Heyrieu, 179.
Bezaud, s. p., 70 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Vve Faure, tisseuse, 36 a., r. Paul-Bert, 200.
Nicolas, 17 mois, r. Dauphiné, 34.
Forte, 6 mois, r. de Marseille, 75.
Emery, cultivateur, 60 a., St-Hilaire-la-Côte (Is.)
Jouve, 10 mois, r. de Créqui, 279
Ep. Dugrenot, s. p., 21 a., r. Creuzet, 22.
Charles, s. p., 74 a., r. Corne-de-Cerf, 29
Vve Labarrère, s. p., 70 a., r. Corne-du-Cerf, 22.
Ep. Ronzier, rentière, 42 a., St-Romain-d'Albon.
Ep. Desvignes, bouchère, 36 a., q. Guillotière, 30.
Michel, pâtissier, 23 a., St-Martin-d'Estreaux (L.).
Comde, s. p., 61 a., r. Vendôme, 185.
Gaillard, jardinier, 42 a., route d'Heyrieu, 120.
Millon, receveur des postes, 52 a., av. de Saxe, 223.
Perrin, 4 a., route Genas, 44.
Vve Robert, rentière, 62 a., r. Besson-Basse, 24.
Roussier, 13 a., r. des Boërs, 0.
Vve Bernard, s. p., 73 a., c. Gambetta, 31.
Chignard, lonaslier, 33 a., r. des Asperges, 32.
Ep. Champin, brodeuse, 33 a., r. Jeanne-d'Arc, 33.
Dissard, rentier, 67 a., r. Ste-Marie, 10.
Dubois, s. p., 74 a., r. Madeleine, 3.
Ep. Mourroux, maîtresse d'hôtel, 42, c. Liberté, 5.
Vve Rouge, débitante, 61 a., r. Garibaldi, 286.
Velon, s. p., 81 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Sassenheimer, s. p., 77 a., r. Corne-de-Cerf, 22
Vve Pfaff, s. p., 72 a., allée du Sacré-Cœur, 12.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Morel, dévideuse, 57 a., r. Julien, 45.
Collet, s. p., 71 a., r. Chaumais, 10.
Dlle Pernoud, s. p., 23 a., r. de l'Enfance, 43.
Dlle Germain, tisseuse, 63 a., gde r. Cuire, 51.
Chavanne, retraité, 74 a., q. de Serin, 18.
Guiguet, épinglier, 40 a., r. Bossenel, 63.
Ep. Ponteret, tisseuse, 73 a., r. Célu, 10.
Jouve, Francia, 9 a., r. Jacquard, 41
Julian, journalier, 58 a., r. de Bourgogne, 42.
Ep. Briant, guimpière, 20 a., r. Diderot, 4.
Bourdériat, lingère, 41 a., r. Perrot, 13.
Balmet, manœuvre, 44 a., r. de Crimée, 4.
Perrin, empl., 18 a., r. Ste-A.-de-Baraban, 2.
Thévenon, empl., 17 a., q. de Serin, 56.
Vve Brun, lulliste, 33 a., b. de la Croix-Rousse, 117
Ep. Desbriat, s. p., 72 a., r. Jacquard, 18 *bis*.
Dlle Tisson, coutur., 27 a., pass. Bonoit, 4.
Dlle Félie, rentière, 22 a., c. d'Herbouville, 35.
Blanc, tisseur, 80 a., r. Gigodot, 11.
Vve Chanet, lingère, 27 a., r. de Paris, 39.
Vve Rousset, tisseuse, 70 a., r. Denfert, 12.
Blanc, rentière, 70 a., r. Hénon, 50.
Vve Berthélemy, rentière, 26 a., b. C.-Rousse, 11.
Vve Cortil, bouleng., 22 a., r. Duvierd, 2 et 4.
Vve Hoffmann, s. p., 77 a., r. Jacquard, 36.
Ep. Rostagnat, tisseuse, 40 a., r. Gigodot, 2.
Gonjon, Hélène, 13 m., r. de Nuits, 7.
Ep. Chaue, guimpière, 32 a., r. Célu, 6.
Sereonnat, domestique, 24 a., r. des Chartreux, 1
Méran, journalier, 39 a., r. de St-Cyr, 37.
Nierf, maçon, 58 a., r. Rieban, 8.
Ep. Pouillot, cuisin., 36 a., pte r. St-Polhia, 2
Lebas, Stanilas, s. p., 72 a., r. de l'Enfance, 43.
Ep. Plasse, tisseuse, 54 a., r. Perrod, 10.
Vve Vernay, tisseuse, 61 a., gr. r. de Cuire, 41.
Ep. Brondelle, tisseuse, 44 a., r. P.-des-Tapis, 3.
Vve Emery, ménagère, 63 a., imp. Dubois, 10.
Ep. Moret, cult., 61 a., Bellevesvre (S.-et-Loire).
Tavernier, empl., 17 a., r. de la Vieille, 15.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Flisanot, march. de journ., 53 a., q. P.-Scize, 52.
Giraud, confiseur, 41 a., St-Etienne (Loire).
Lebay, sculpteur, 55 a., r. des Chevaucheurs, 10.
Ep. Caillol, ménagère, 69 a., r. des Farges, 28.
Vve Thomas, s. p., 82 a., ch. des Grenouilles, 14
Miconnet, Laurence, 1 m., r. de Saint-Cyr, 100.
Rozier, J., s. p., 70 a., ch. de Francheville, 130.
Pellot, empl., 77 a., r. Saint-Georges, 83.
Vve Barrot, concierge, 61 a., m. St-Barthélemy, 2.
Tossot, Pierre, s. p., 73 a., ch. des Grenouilles, 14.
Girond, Rosalie, s. p., 58 a., pl. de la Baleine, 1.

Bolly, Louise, domest., 57 a., r. Saint-Jean, 17.
Roffin, empl., 74 a., ch. de Montauban, 14.
Garnier, Marie, s. p., 27 a., r. Juiverie, 2.
Zoppetti, Joseph, 14 m., r. Chapeau-Rouge, 5.
Rouvier, modiste, 31 a., Gex (Ain).
Rivière, Reine, s. p., 65 a., r. du Juge-de-Paix, 22.
Chautemps, domestique, 21 a., q. P.-Scize, 67.
Giraud, tisseur, 20 a., Vienne (Isère)
Boiart, revendeuse, 32 a., r. Saint-Jean, 44
Salomon, A., s. p., 3 j., r. du Bourbonnais, 52.
Béroujon, journalière, 58 a., r. de la Claire, 31.
Defaye, religieuse, 63 a., m. Chemin-Neuf, 52.
Laffont, Louis, s. p., 14 j., imp. Roquette, 1.
Ep. Renier, s. p., 79 a., r. du Juge-de-Paix, 22.
Chopin, Benoit, s. p., 70 a., imp. des Jardins, 11.
Urdy, Clotilde, 3 m., ch. de la Favorite, 40
Toussenot, Jean, 4 a., m. du Chemin-Neuf, 13.
Suchet, journalier, 34 a., r. de Saint-Cyr, 63.
Ep. Pézieux, 79 a., m. Saint-Barthélemy, 20.
Naton, Cécile, s. p., 66 a., pl. du Petit-Collège, 0.
Ep. Vache, lingère, 32 a., r. Saint-Georges, 2.
Vve Brunet, s. p., 82 a., ch. des Grenouilles, 14.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Jobenne, Georges, conc., 43 a., imp. Bossuet, 2.
Ep. Linage, commerç., 23 a., r. Masséna, 67.
Ep. Raval, s. p., 70 a., b. des Brotteaux, 72.
Barbier, menuisier, 64 a., av. Thiers, 125.
Giraud, rentière, 55 a., r. Molière, 14.
Ep. Gallen, s. p., 82 a., r. Vendôme, 142.
Ep. Montel, ménagère, 66 a., r. Sully, 70.
Ep. Dosordi, concierge, 51 a., r. Crillon, 72.
Ep. Faucher, s. p., 35 a., r. Bossuet, 10.
Marmonnier, Antoine, 0 m., r. Ste-Geneviève, 57.
Girerdon, ing. ch. pontsch., 62 a., q. Brotteaux, 5.
Dunoyer, marinier, 46 a., r. Tête-d'Or, 27.
Folliet, comptable, 71 a., pl. Morand, 17.
Lacombe, tisseur, 61 a., r. Suchet, 14.

Mouvement de la Population

du 23 au 29 Janvier 1907.

Nombre de mariages contractés	61
— divorces enregistrés	2
— naissances légitimes	144
— — illégitimes	39
— décès	221
— mort-nés	5

ANNONCE LÉGALE

Elargissement du chemin vicinal ordinaire nº 180 « rue Turbil ». — Cession de terrain par les mariés Tauty-Sautour.

Le Maire de la ville de Lyon,

DONNE AVIS :

Que par acte administratif en date du 29 octobre 1906, approuvé par M. le Préfet du Rhône le 8 janvier 1907, la ville de Lyon a acquis, pour cause d'utilité publique, de M. Tauty ou Toty (Louis), peintre-plâtrier, et de lui assistée et autorisée Mme Sautour (Marie), son épouse, demeurant ensemble à Lyon, rue Masséna, 84, agissant en leur propre et privé nom, conjointement et solidairement

Au prix de 1,683 fr. 07, une parcelle de terrain d'une superficie de 47 m. 09 d. carrés située au lieu dit « chemin de Villeurbanne », section B, nº 143 du plan cadastral et nécessaire à l'élargissement du chemin vicinal ordinaire nº 180, rue Turbil.

La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du 3 mai 1841 (art. 19), pour la purge des privilèges et hypothèques qui pourraient grever la parcelle de terrain dont il s'agit.

Lyon, le 31 janvier 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2

Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos

Le 1er Février 1907

Grains et Farines

Blé de pays du rayon...	les 102 kil.	23	75	23	»
de pays, autres provenances indigènes	—	23	»	23	73
de Russie	—	25	50	27	»
— d'Amérique	—	23	25	26	»
— provinces danubienn.	—	23	60	25	50
des Indes	—	»	»	»	»
— dur	—	24	»	26	»
Seigle	—	17	50	12	0
Orge de brasserie	—	21	»	22	50
— de mouture	—	17	»	12	5»
Maïs	—	17	»	12	»
Sarrasin	—	32	50	23	»
Avoine nouvelle	—	10	50	21	52
Haricots bl. de Bourgogne		»	»	»	»
nains de Hongrie		35	»	25	22
Farine de boulang. 1re q.	les 125 kil	46	50	47	»
— — ronde.	—	41	30	42	»
Son	les 100 kil.	13	35	»	»
Fécule indigène	—	40	»	41	»
Riz de l'Inde	—	33	»	32	»
Riz du Japon	—	45	»	46	»
Riz de Saigon	—	24	»	27	»
Rizon du Piémont écume	—	45	»	40	»
— — glacé	—	42	»	52	»
— — Caroline	—	12	»	22	»

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 102 kil	60	»	75	»
— 1er choix	—	56	»	66	»
— marchandes	—	23	»	62	»
— irrégulières	—	47	»	53	»
Semoule	—	48	»	68	»

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 100 k.	123	»	132	»
— — vieilles	—	95	»	102	»
— — d'Amérique	—	Manque			
de luzerne de France nouvelles	—	120	»	135	»
vieilles	—	25	»	90	»
de luzerne d'Italie	—	»	»	»	»
Graines de colza ou navette	—	41	»	44	»
— de sainfoin	—	30	»	33	»
— de vesces	—	26	»	28	»

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 122 kil.	13	»	14	»
de pays	—	11	»	12	»
Paille de froment	—	2	»	0	50
— de seigle	—	7	»	7	22

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	252	»	262	»
— à la princesse	—	220	»	230	»
Raisins de Corinthe	—	12	»	05	»
de Malaga	—	13	»	12	»
Figues de Bougie	—	22	»	40	»
de Cosenza	—	25	»	75	»

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris	les 100 k.	21	50	63	»
— coupé régulier	—	24	»	66	»
— — irrégulier	—	21	50	62	»
— — poudre	—	21	»	63	»
— — semoule	—	63	»	64	»
Sucre cristallisé indigène	—	15	»	12	»
— exotique	—	»	»	»	»
Sirop de glucose 44 degrés		52	»	33	»

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k.	292	»	312	»
— Mysore	—	223	»	321	»
— Santos	—	240	»	265	»
— Java vert	—	300	»	310	»
— — jaune	—	335	»	400	»
— Démérari	—	310	»	330	»
— Haïti nature	—	270	»	280	»
— trié		285	»	225	»
Guadeloupe habit.		323	»	333	»
— bonifieur		340	»	275	»
— Moka	—	370	»	400	»
— Porto-Rico	—	322	»	330	»
Cent. Amér. et autres lavés grugé	—	225	»	302	»
— — — non grugé	—	280	»	390	»
Sabla		255	»	275	»

Cacaos

Cacao Maragnan-Para	les 100 k.	350	»	260	»
— Caraque et Carupano		360	»	390	»
— Puerto-Cabello		400	»	410	»
— Guayaquil	—	360	»	372	»

Digitized by Google

Cacao Trinitad	les 100 k.	350	380
— Mertnoiq. et Guedel.	—	315	375
— Bahia préparé	—	330	340
— Haiti	—	318	330
— Samana et Sanches.	—	320	330

Poivres

Poivre noir Alépy	les 100 k.	436	480
— — Tellichéry	—	»	»
— — Saigon	—	270	275
— blanc		472	491

Suifs et produits stéariques

Huile de coco	les 100 k	103	116
— de Palme dure et molle	—	89	20
Suif fondu de Paris (sans lot)	—	87	»
— de province (en fût)	—	87	22
— pressé	—	115	126
Acide stéarique (distillation de saponification)	—	76	76
— (— de distillation)	—	37	69
Acide oléarique (distillation de saponification)	—	145	150
— (— de distillation)	—	133	138
Bougie stéarique, 1re qual., les 100 pcs de 500 gr. net		81	83
— distillation —	les 100 k.	79	81
Glycérine blonde, 28°	—	85	110
— pharmaceutique, 30°	—	140	180

Huiles minérales

Huile de pétrole	l'hectolitre	28	26 50
— de schiste	—	24	29
Essence minérale	—	31	36

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra vierge pour	les 100 k.	170	122
— — surfine	—	»	»
— — Bari	—	»	»
— — fine		145	160
Huile commune lampe	les 100 k	95	100
— de noix		170	220
— d'arachide surfine		97	115
— de sésame à brûler	—	82	95
— de lin		62	64
Huile de chene à bouche	—	205	225
— de colza brute	—	»	»
— — épurée	—	85	92
Savon Marseille bl. 1re q.	les 100 k.	64	27
— Marseille bl. 2e q	—	58	60
— bleu pâle, noyau ferme	—	56	60
— de palme marbré	—	54	58
— d'oléine, 1re qualité	—	20	22
— marbré	—	50	52
— de pulpe	—	97	58
— mou cetra	—	44	47
— — ordinaire		32	34

Vins

Vin Beaujolais 1er choix	le pièce	100	132
— — 2e —	—	69	92
Vin Bas Beaujolais	le pièce	15	20
— Lyonnais 1er choix	—	60	70
— — 2e —	—	45	62
— Mâconnais 1er —	—	60	80
— — 2e —	—	45	55
Vin Bourgogne 1er		86	140
— 2e —		30	50
— ordinaire		»	»
— Auvergne 1er choix	—	»	»
— — 2e —	—	»	»
Bordeaux 1er —	la barrique	90	140
— 2e —	—	59	95
Vin Roussillon 1er	l'hectolitre	20	23
— 2e		16	18
Montagne 1er —	—	19	25
— 2e —	—	16	18
— Narbonne 1er —		18	22
— 2 —		14	17
— Algérie 1er —	—	18	24
— — 2e —		15	17

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 86°	l'hectol.	25	75
— de marc —		58	64
Nord fin à 20°		46 25	47 25
Esprit Nord extra-fin à 90°	—	47 50	48 50
— de grain		58	64
— mauvais goût		44 50	47 50

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés

du 26 Janvier au 1er Février 1907.

Marché en gros de la Martinière

Dindes	la pièce	5 »	2 »
Oies	—	2 »	3 »
Canards	—	2 50	4 »
Volailles 1re qual.	—	3 »	6 »
— 2e	—	2 »	4 50
Poulets	—	1 70	3 75
Pigeons	—	2 20	1 20
Beurre	le kilog	2 60	3 20
Œufs	le cent	11 »	15 »
Fromages	le kilog	1 50	2 50

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre, le quintal métrique	..	9 »	12 »
Châtaignes	..	22 »	26 »

TAXE OFFICIEUSE DU PAIN

La taxe établie officieusement pour le mois de janvier par le Syndicat patronal des boulangers de Lyon est ainsi fixée :

Pain de ménage	le kilog	0 27
Pain blanc	—	0 42

La Chambre Syndicale de la boulangerie a fixé le même taxe.

Cours moyen des combustibles sur le place de Lyon.

Houille	Pérats	les 100 kil.	6 70
	Grelassons	—	6 70
	Chatilles choisies	—	5 90
	levées	—	4 10
	Broisettes levées	—	4 »
	Maibroug	—	4 »
	Menu sortant	—	2 70
Authracite		—	5 50
Coke cassé		—	4 40

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 23 au 28 Janvier 1907

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes salées
Jeudi	Moutons	1,822	1,542	2 30	1 30	2 »	1 12	2 20	1 40		
	Veaux	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
	Porcs	1.140	1,081	1 24	1 12	1 90	1 72	2 »	1 80		
Vendredi	Bœufs et vaches	664	624	1 60	0 90	2 »	1 »	2 20	1 20		
	Veaux	993	981	1 26	1 06	2 »	1 20	2 30	1 48	12,761	4,514
	Moutons	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Lundi	Porcs	1,708	1,708	1 28	1 18	» »	» »	» »	» »		
Mardi	Bœufs et vaches	905	865	1 66	1 »	» »	» »	» »	» »		
	Veaux	778	734	1 34	1 64	» »	» »	» »	» »		
	Moutons	1,240	1,1 m	2 30	1 60	» »	» »	» »	» »		
Récapitulation	Bœufs et vaches	1 573	1,493						Total	15 275 k.	
	Veaux	1 779	1 7 8								
	Moutons	3 8?2	3 182								
	Porcs	2,834	2,782								

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1906

DATES		COMPTANT	
Lundi,	28 Janvier	104 »	» »
Mardi,	29 —	104 »	102 50
Mercr.,	30 —	103 90	102 »
Jeudi,	31 —	102 »	» »
Vendr.,	1er Février	104 »	» »
Samedi,	2 —	104 »	» »

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 23 au 29 Janvier 1907

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	TOTAUX en kilogrammes de viande
Vaise	653	887	2 803	13	1,544	»	»	»	»	»	390 892
Perrache	497	728	1 874	108	»	»	»	»	»	»	185 277
Corne-de-Cerf	»	»	»	»	»	30	2	»	»	»	10,000
Totaux	1.150	1 595	4,447	121	1,544	30	2	»	»	»	586,168

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 25 au 31 Janvier 1907

DÉSIGNATION DES DENRÉES		25 Janvier		26 Janvier		27 Janvier		28 Janvier		29 Janvier		30 Janvier		31 Janvier	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil.	» »	» »	1 00	1 »	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 6	» »	» »
Anges	—	0 80	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 80	» »	» »
Barbues	—	» »	» »	1 60	1 70	» »	» »	» »	» »	1 80	1 40	» »	» »	» »	» »
Bars	—	0 80	0 60	» »	» »	0 60	0 40	0 10	2 »	2 20	0 »	2 20	0 10	2 60	2 30
Cabillauds	—	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	1 »	3 60	» »	» »	1 10	0 90	» »	» »
Carrelets	—	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 80	0 80	0 70
Colins	—	1 »	0 90	» »	» »	1 »	0 8	» »	» »	0 80	0 70	» »	» »	0 80	» »
Congres	—	1 »	» »	1 10	0 90	1 »	0 80	0 80	0 7	3 70	0 60	0 60	0 70	3 80	0 70
Dorades	—	» »	» »	» »	» »	1 20	1 3	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 40	1 20
Esturgeons	—	1 30	» »	» »	» »	1 0	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Grondins	—	1 30	1 10	1 10	1 »	1 20	1 »	1 20	0 00	1 »	0 00	1 10	1 »	0 80	» »
Harengs frais	le cent.	4 50	4 »	5 »	0	0 »	1 00	5 »	4 »	5 »	4 »	4 30	4 »	4 »	2 50
Limandes	le kil.	3 90	0 20	0 80	» »	1 »	0 60	0 70	0 6	3 60	3 5	0 70	0 60	0 80	» »
Lotte de mer	—	1 80	1 3	1 30	1 1	1 00	1 »	1 »	3 70	0 00	0 70	1 10	1	1 00	0 90
Maquereaux	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 40	1 00	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Merlans	—	1 20	1 »	1 20	1 10	1 40	1 1	» »	» »	1 50	1 0	1 30	1 »	1 00	0 90
Merles	—	1 20	1 10	1 10	0 80	1 »	0 70	0 80	0 70	0 90	0 70	0 80	0 80	1 »	0 90
Mulets	—	1 40	1 20	» »	» »	1 40	1 3	» »	» »	» »	» »	1 00	1 50	» »	» »
Raies	—	1 20	1 0	1 »	0 90	1 »	0 70	0 80	0 80	1 »	0 0	1 »	0 8	1 »	0 70
Rougets-barbets	—	0 90	0 8	0 80	0 80	0 »	1 50	1 0	1 30	1 70	1 40	» »	» »	» »	» »
Saint-Pierre	—	» »	» »	» »	» »	3 80	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 90	» »
Sardines 1/0 sel	—	» »	» »	» »	» »	1 20	1	» »	» »	» »	» »	1 30	1 0	» »	» »
Soles	—	4 80	4 40	4 »	3 30	3 80	3 »	3 70	3 40	4 80	3 6	4 80	4 10	4 »	3 30
Saumons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Turbots	—	3 20	0 9	» »	» »	2 00	0 5	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 70	2 40
Vives	—	0 80	0 70	3 70	0 60	3 00	»	3 60	0 00	» »	»	0 60	0 2	0 10	3 40
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Anguilles mortes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Barbeaux	—	1 40	1 00	1 00	1 30	1 30	1 10	» »	» »	1 40	1 20	1 30	1 »	» »	» »
Brochets	—	2 10	1 70	2 »	1 50	0 60	0 20	2 »	1 40	» »	»	1 70	1 00	2 10	2 »
Carpes	—	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	0 90	0 80	» »	» »
Lottes eau douce	—	3 00	0 80	» »	» »	2 50	0 30	» »	» »	3 40	»	» »	» »	» »	» »
Ombres-chevaliers	—	3 »	2 70	3 10	2 8	» »	» »	» »	» »	3 10	3 »	0 80	2 0	2 10	0 80
Perches	—	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	1 »	» »	» »	» »	1 20	1 10	1 20	1 »
Truites	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Truites saumonées	—	3 70	3 40	0 40	3 20	» »	» »	» »	» »	3 70	3 20	» »	» »	0 10	4 80
Friture	—	1 »	» »	1 »	0 0	0 80	»	0 90	0 70	1 »	0 0	1 »	» »	3 80	» »
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil.	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 80	»	1 »	0 00	» »	» »
Crevettes rouges	—	9 70	3 30	» »	» »	10 »	7 »	» »	» »	3 30	4 70	4 00	2 00	7 10	0 00
Crevettes grises	—	1 20	1 10	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1	» »	» »
Ecrevisses	—	4 »	2 50	3 50	3 »	3 60	2 70	3 50	2 50	3 50	2 70	3 »	0 70	» »	» »
Langoustes	—	4 30	4 20	4 50	4 »	4 »	3 »	4 40	» »	4 »	3 30	4 »	2 5	4 00	2 40
Homards	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2 »	» »	» »	» »
Escargots	—	1 40	1 30	» »	» »	» »	» »	» »	0 25	» »	» »	1 10	» »	» »	» »
Moules	—	0 30	» »	0 30	» »	0 20	» »	0 30	» »	0 30	» »	3 30	» »	0 30	0 20
Clovisses	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Huitres Marennes, n° 2	le cent.	3 80	» »	0 50	»	6 50	» »	6 50	» »	3 30	» »	0 50	» »	0 30	» »
— 3	—	4 30	» »	4 50	» »	4 50	» »	4 50	» »	4 50	» »	4 30	»	4 50	» »
— 4	—	3 »	» »	2 »	» »	3 »	» »	3 »	» »	3 »	» »	2 »	»	3 »	» »
Huitres d'Arcachon, n° 0	—	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	»	4 »	» »
— 3	—	0 »	» »	2 »	» »	0 »	» »	2 »	» »	2 »	» »	2 »	»	0 »	» »
— 4	—	1 30	» »	1 00	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 25	»	1 25	» »	1 20	» »
— 0	—	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	»	1 »	» »	1 »	» »
Volailles															
Canards	la pièce.	» »	» »	3 »	0 50	2 00	3 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2 50	» »
Dindes	—	» »	» »	7 »	0 »	8 »	0 »	» »	» »	7 »	5 »	» »	» »	8 20	8 »
Oies	—	» »	» »	7 »	5 »	7 »	0 »	» »	» »	» »	» »	6 »	6 »	» »	» »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	7 »	5 »	6 »	5 »	7 »	0 »	» »	» »	6 »	2 »	7 »	4 80	7 00	0 »
Poulets	—	3 »	2 25	4 »	3 »	2 50	2 50	» »	» »	2 20	0 00	2 »	2 40	3 »	2 »
Pigeons	—	1 »	0 85	1 »	0 75	1 »	0 75	» »	» »	1 10	0 85	1 »	0 75	0 80	0 75
Pintades mortes	—	» »	» »	2 50	2 25	3 »	2 00	» »	» »	3 »	2 50	0 75	2 50	3 »	0 50
Foie gras	—	5 »	4 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	5 »	» »	» »	0 »	4 50
Lapins domestiques	—	» »	» »	2 »	1 00	1 75	1 5	» »	» »	» »	» »	1 75	0 00	» »	» »
Gibier à poil															
Lièvre français	la pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lièvres étrangers	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lapins de garenne	—	0 »	1 80	2 »	1 70	2 »	1 50	0 10	2	0 »	1 75	1 80	1 70	2 »	1 75
Sangliers	le kil.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	1 80	»	» »	» »	» »	» »
Gibier à plumes.															
Faisans	la pièce.	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »
Courlis	—	1 30	1 »	» »	» »	1 20	» »	» »	» »	1 20	1 »	1 »	» »	1 40	1 00
Bécasses	—	4 »	2 00	2 50	2 0	4 »	3 »	3 »	2 50	1 »	2 »	2 50	0 00	4 »	0 50
Canards sauvages	—	2 50	0 »	3 »	1 75	3 »	2	3 00	1 50	3 »	1 80	2 50	1 25	3 »	1 50
Sarcelles	—	1 30	1 »	1 80	1 20	1 30	1	1 »	0 9	1 20	0 80	1 20	1 »	1 10	0 90
Perdrix rouges	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Perdrix grises	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poules d'eau	—	0 80	0 70	0 70	0 60	0 60	0 2	» »	» »	0 60	0 50	0 70	0 60	0 80	0 60
Râles de genêt	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Râles d'eau	—	0 50	0 40	0 40	0 20	0 50	0 40	3 40	3 2	0 30	» »	0 60	0 50	» »	» »
Pluviers	—	0 70	0 6	» »	» »	0 80	3 60	» »	» »	» »	» »	0 70	0 6	0 80	» »
Grives	—	3 »	4 »	3 »	2 50	0 »	3 30	3 80	2 8	3 »	2 3	3 »	3 »	0 30	2 50

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 25 au 31 Janvier 1907 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		25 Janvier		26 Janvier		27 Janvier		28 Janvier		29 Janvier		30 Janvier		31 Janvier	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Merles	la douz.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Bécassines	—	14 »	9 »	14 »	7 »	10 »	8 »	11 »	7 »	14 »	9 »	10 »	8 »	11 »	7 »
Vanneaux	—	8 »	7 »	7 »	» »	7 »	» »	» »	» »	7 »	6 »	6 50	6 »	7 »	8 »
Pigeons ramiers	la pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Macreuses	—	1 40	1 30	» »	» »	1 00	1 »	» »	» »	1 30	1 10	» »	» »	» »	» »
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil...	3 »	2 40	2 90	0 4	3 »	2 40	2 70	2 40	2 40	» »	0 80	2 50	» »	» »
Œufs	le cent..	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Gruyère	le kil..	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brie	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Roquefort imitation	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Camembert 1er choix	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Camembert imitation	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Munster	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Saint-Marcellin	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Reblochons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Petits bleus d'Auvergne	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil..	1 80	1 70	2 »	1 80	0 10	0 »	1 80	»	1 80	1 70	1 80	1 60	1 70	1 60
Truffes	—	» »	» »	» »	» »	20 »	10 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 22 au 28 Janvier 1907 (4me semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1907	1906	1907	1906	1907	1906	1907	1906
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	130,926 95	126,860 52	4,064 43	» »	590,748 85	573,128 91	17,319 94	» »
Tramway de Lyon à Neuville	2,885 75	2,769 05	» »	203 30	13,449 15	14,346 30	» »	897 15
Lyon-Croix-Rousse à Caluire	1,560 45	1,730 »	» »	169 55	7,792 40	8,789 20	» »	996 80
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	3,361 35	3,3 8 85	» »	7 30	15,072 55	15,890 45	» »	816 90
Croix-Pâquet	4,437 »	4,932 75	» »	395 70	20,685 67	21,136 20	» »	650 55
Ligne de la Cie F.-O-L	9,358 95	9,837 30	» »	79 05	46,430 80	46,683 22	» »	251 42

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 28 au 29 Janvier 1907

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES										TOTAUX	
	Aux Abattoirs		Dans les Magasins		Aux Criées		Dans les Halles et Marchés couverts		Sur les Marchés découverts			
	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.
Bœufs et vaches	6	1,180	»	»	»	»	»	»	»	»	6	1,180
Veaux	1	70	»	»	»	»	»	»	»	»	1	70
Moutons	8	120	»	»	»	»	»	»	»	»	8	120
Porcs	4	320	»	»	»	»	»	»	»	»	4	320
Chèvres	3	48	»	»	»	»	»	»	»	»	3	48
Chevreaux et agneaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chevaux	2	300	»	»	»	»	»	»	»	»	2	300
Fœtus	92	»	»	»	»	»	»	»	»	»	92	»
Abats divers	93	1,158	»	»	»	»	»	»	»	»	93	1,158
Viandes fraîches	3	64	»	»	»	»	»	»	»	»	3	64
Viandes salées	»	»	»	»	1	45	»	»	»	»	1	45
Poissons (marée)	»	»	»	70	»	»	»	»	»	»	»	70
Poissons (eau douce)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Langoustes et homards	»	»	»	»	19	»	»	»	»	»	19	»
Crevettes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ecrevisses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Huîtres coquillages	»	»	»	»	»	144	»	»	»	»	3	117
Gibiers (à plumes)	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»
Gibier à (à poils)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Volailles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pigeons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lapins domestiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Champignons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Légumes divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fruits divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Escargots	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

L'imprimeur-gérant : F. CHOUARD.

FÉDÉRATION DU LIVRE LYON — 1re SECTION SYNDICALE

1878. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise 3, rue Ste-Catherine — F. CHOUARD, directeur. — *Téléphone 59-59*

Digitized by Google

DOUZIÈME ANNÉE — N° 554 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 10 FÉVRIER 1907.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes..	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie.....	— 7 fr.	— 3 fr. 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Nominations (p. 77).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 1918 à 1929)

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de sursis d'incorporation (p. 77).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière (p. 77).

Secours annuels. — Renouvellement pour 1907 (p. 78).

Hospices civils. — Hospice des vieillards de la Guillotière. — Amélioration des services. — Ouverture de crédit (p. 78).

Caisse de retraites des employés de l'Octroi. — Réversibilité de pension veuve Termos (p. 78).

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille (p. 79).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille (p. 79).

Acquisition, par voie d'alignement, d'une parcelle de terrain (p. 79).

Hospices civils. — Soumission de bois au régime forestier (p. 79).

Location à la Société des « Amis de l'Instruction » de Lyon-Vaise, d'un terrain communal situé rue du Souvenir, 19 (p. 79).

Mense archiépiscopale. — Attribution d'immeubles à l'Orphelinat municipal de jeunes filles (p. 79).

Attribution au Bureau de bienfaisance de rentes provenant de la mense curiale de l'église Saint-Jean-Baptiste (p. 80).

Informations et avis divers.

Commissions municipales. — Réunion (p. 80).

Services municipaux. — Avis (p. 80).

Cours municipaux d'enseignement supérieur au Palais des Arts. — Avis (p. 80).

Ecoles publiques. — Congé. — Avis (p. 80).

Ecole municipale de tissage. — Congé. — Avis (p. 80).

Fondation Plénoy. — Avis (p. 80).

Vente des fumiers de la vacherie du Parc de la Tête-d'Or. — Avis (p. 80).

Cantines scolaires. — Vente de tickets. — Avis (p. 80).

Dons au Bureau de bienfaisance (p. 80).

Bureau de bienfaisance de Lyon. — Séance de la Commission administrative (p. 80).

Demandes en autorisation de construire (p. 81).

Délibérations des Corps municipaux de la Ville de Lyon pendant la période révolutionnaire (p. 81).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 83).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 83).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 85).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 86).

Documents statistiques (p. 86).

Annexe.

Conseil municipal. — Compte rendu de la séance du 4 Février 1907 (p. 1 à 14).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Nominations.

Par arrêté municipal en date du 4 février courant, MM. Morin, (Christophe) et Laurent (Arthur) fontainiers auxiliaires au Service Commercial des Eaux, ont été titularisés dans leur emploi.

Par arrêté du 31 janvier 1907, avec effet du 1er février suivant, Mlle Pierrot (Philomène) a été nommée adjointe couturière à l'ouvroir de la rue Jacquard, en remplacement de Mlle Pierrot (Mélanie), démissionnaire.

Par arrêté du 7 février courant, avec effet du 1er du même mois, Mme Delayre a été nommée femme de service à l'école maternelle, chemin de Gerland, 197.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de sursis d'incorporation.

(Commission spéciale). — N° 1918.

Messieurs, d'après l'article 21 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de sursis d'incorporation est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de sursis formées par MM. Ambert (Alexandre-Léon), appelé de la classe 1905; Ambert (Alexandre-Augustin); Gigoux (Pierre-Jean-Gonzague); Mulin (Gaston); Estragout (Pierre-Louis-Joseph Marie); Dotruc (Pierre), appelés de la classe 1906, domiciliés au 5e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir statuer sur ces demandes.

Lyon, le 4 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière.

(Commission spéciale). — N° 1919.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis motivé chaque fois qu'une demande d'allocation d'indemnité journalière est présentée au titre de soutien indispensable de famille.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous soumettre les demandes formées par MM. Charles (François), soldat au 7e régiment de cuirassiers; Autissier (Jules), soldat au 12e bataillon de chasseurs à pied, appelés de la classe 1905, domiciliés au 2e arrondissement.

Vacher (Pierre-Paul), soldat au 157e régiment d'infanterie, appelé de la classe 1905, domicilié au 3e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur ces demandes.

Lyon, le 4 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Digitized by Google

Secours annuels. — Renouvellement pour 1907.

(Commission générale.) — N° 1920.

Messieurs, ainsi que cela a été fait les années précédentes, j'ai l'honneur de vous soumettre dans un seul et même rapport les demandes de secours annuels formées par d'anciens employés ou veuves d'employés de la Ville.

Ces demandes, au nombre de soixante-douze, sont ci-après énumérées avec l'indication de la somme allouée à chacun des bénéficiaires :

MM.		
Romand, ancien cantonnier	Fr.	400
Paymal,	—	400
Veyret,	—	350
Vallier,	—	400
Burt-Pichat,	—	200
Biesta,	—	400
Aubonnet,	—	600
Curtet,	—	600
Pontanier,	—	200
Coquier,	—	400
Maître,	—	300
Darmezin,	—	450
Subatier,	—	300
Vitto,	—	250
Panisset,	—	600
Sandretti,	—	400
Vigne, ancien ouvrier à la brigade scolaire	Fr.	500
Genet, ancien fossoyeur		500
Dumorand, uncica jardinier		400
Bugé,	—	500
Dubost,	—	600
Tupin,	—	600
Mairet,	—	250
Curtier,	—	400
Poitoux,	—	450
Souzy, uncien chauffeur		300
Tartry,	—	100
Labas, ancien porteur		600
Faure,	—	400
Topin,	—	400
Nizey,	—	350
tirouet,	—	350
Doche,	—	400
Baborier, ancien employé de la Grande Bibliothèque		700
Fournier, ancien employé auxiliaire		900
Vittori, ancien employé auxilinire		603
Boiron, ancien employé au muguisin municipal		700
Biolley, ancieu garde des cimetières		328
Thozet, ancieu concierge de groupe scolnire		360
Mmes		
Oddos, veuve d'un ingénieur de la Ville	Fr.	741
Chrétien, veuve d'un chef jardinier		800
Delaigne, veuve d'unancien gurdien do la Morgue		300
Cayrol, veuve d'un employé de la Voirie		200
Chnmpagnon, veuve d'un cantonnier	Fr.	200
Laurent,	—	150
Burnichon,	—	150
Sungouard,	—	200
Rouchon,	—	250
Vars,	—	300
Galotto,	—	100
Guillermin,	—	250
Pagani, veuve d'un cantonnier	Fr.	200
Cèpède,	—	200
Pélissier,	—	200
Savol,	—	200
Cluticr, femme d'un ex-cantonnier		200
Poncet, veuve d'un jardinier		150
Saugeay,	—	200
Cnnbonne, veuve d'un employé du service des Cultures		483
Revillet, veuve d'un employé de la Mnirie		100
Bourgey, veuve d'un employé de la Mairie		200
(Edipe, veuve d'un contrôleur de la Voirie		150
Bailly, veuve d'un employé du service d'Hygiène		188
Chapuis, veuve d'un garde des cimetières		100
Beaupellet, veuve d'un garde des cimetières		300
Perreau, veuve d'un fossoyeur		250
tinzet, veuve d'un porteur		200
tioyet, veuve d'un garde de la halle		300
Sirdey, veuve d'un garde du Parc		154
Dumas, ex-concierge		200
Colland, ex-femme de service de Crèche		200
Fuury, veuve d'un concierge		393

Vous trouverez joints à ces demandes les renseignements recueillis sur la situation actuelle des pétitionnaires. Il résulte de ces renseignements que cette situation justifie toujours le maintien de l'allocation qui leur a été accordée jusqu'à présent.

Je vous propose, en conséquence, Messieurs, de renouveler aux intéressés pour l'année 1907, le secours dont ils ont bénéficié l'an dernier.

Par deux rapports en date des 22 novembre 1906 et 11 janvier 1907, M. le Directeur de la Voirie m'a proposé de relever de leurs fonctions, en raison de leur âge et de leur état de santé, MM. Muzet, cantonnier et Lazareth, garde de pont.

Les certificats médicaux délivrés à ces deux agents par le médecin de l'Administration municipale indiquent, en effet, qu'ils sont dans l'impossibilité d'assurer régulièrement leur service. J'ai, en conséquence, adopté les propositions de M. le Directeur de la Voirie et prononcé la mise à la réforme à partir du 1er janvier et du 1er février de MM. Mazet et Lazareth.

Par les mêmes rapports, M. Auric signale à la bienveillance de l'Administration municipale la situation où se trouveront ces deux agents une fois privés de leur salaire et demande pour eux l'attribution d'un secours annuel et renouvelable.

M. Mazet compte onze années de services. Il est âgé de 62 ans, marié sans enfant. Sa situation très précaire est très digne d'intérêt.

Je vous propose, Messieurs, d'accorder à M. Mazet un secours annuel de 250 francs qui partirait du 1er janvier 1907.

M. Lazareth est âgé de 78 ans, il est célibataire et n'a pas de ressources. En considération de cette situation et de ses trente-sept années de services, un secours de 600 francs pourrait être accordé à M. Lazareth. Il partirait du 1er février courant.

Toutes ces allocations seront prélevées sur le crédit inscrit au budget pour : « Pensions et secours à la charge de la Ville ».

Lyon, le 4 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Hospices civils. — Hospice des vieillards de la Guillotière. — Améliorations des services. — Ouverture de crédit.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° 1921.

Messieurs, dans sa séance du 16 janvier dernier, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon a décidé d'apporter certaines améliorations à l'asile des vieillards de la Guillotière.

Ces améliorations occasionneront une dépense de 6,168 francs, ainsi que cela ressort du devis ci-joint, dépense à imputer sur le solde disponible du legs Vincent s'élevant à ce jour à 6.468 fr.

Le Conseil général des Hospices civils sollicite donc l'autorisation de faire faire les travaux projetés et l'ouverture au budget additionnel de l'exercice 1907, «fonds extraordinaires», d'un crédit de 6.468 francs nécessaire au paiement de ces travaux.

J'ai l'honneur de vous soumettre la délibération prise au sujet de cette affaire en vous priant, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à lui donner.

Lyon, le 5 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Caisse de retraites des employés de l'Octroi. — Réversibilité de pension veuve Termoz.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° 1922.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en réversibilité de pension formée par Mme Marmonier (Marie-Caroline), veuve de M. Termoz (Alexandre Jean), ex retraité de l'Octroi décédé à Lyon, le 5 janvier 1907.

Mme veuve Termoz, se trouvant dans les conditions prévues par l'article 21 de l'ordonnance du 11 novembre 1842, réglementant les pensions de retraites des employés de l'Octroi, peut, par suite, prétendre au tiers de la pension de 1,060 francs dont jouissait son mari, soit :

1,060 francs : 3 = 353 fr. 33.

C'est donc à la somme de 353 fr. (centimes négligés), que je vous propose, Messieurs, de liquider la pension de retraite annuelle et viagère à accorder à Mme veuve Termoz.

Digitized by Google

Les arrérages en seront prélevés, conformément à l'article 1er du décret du 1er décembre 1906, sur les fonds de la Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale et prendront cours à partir du 6 janvier 1907, lendemain du décès de M. Termoz.

Lyon, le 5 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille.

(Commission spéciale) — N° 1923.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de congé, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de congé formées par MM. Constant (Adolphe-César), soldat au 75e régiment d'infanterie ; Giroux (Marie-Joseph-Louis), soldat au 2e régiment d'artillerie; Cartal (Joseph), soldat au 4e régiment du génie, domiciliés au 1er arrondissement.

Loisy (Julien-Marius), soldat au 35e régiment d'infanterie, domicilié au 3e arrondissement.

Blanc (Jean), soldat au 10e régiment de chasseurs, domicilié au 5e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 6 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille.

(Commission spéciale). — N° 1924.

Messieurs, d'après l'article 41 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de dispense, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de dispense formées par MM. Lingénieur (Charles), territorial de la classe 1893; Moner (Marius), réserviste de la classe 1893, domiciliés au 2e arrondissement.

Rollier (Jean-Marie) réserviste de la classe 1895; Bernard (François); Lespinasse (Germain-Irénée), réservistes de la classe 1897, domiciliés au 3e arrondissement.

Siaux (Julien-Paul), réserviste de la classe 1897; Hullandais (Prosper), territorial de la classe 1888; Maitre (Joseph), territorial de la classe 1891, domiciliés au 4e arrondissement.

Clément (Etienne), réserviste de la classe 1895; Reinhard (Aloys), réserviste de la classe 1897, domiciliés au 5e arrondissement.

Brunier (François-Marius), réserviste de la classe 1897, domicilié au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 6 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Acquisition par voie d'alignement d'une parcelle de terrain.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 1925.

Messieurs, par une pétition du 15 juin dernier, M. Larchier (Auguste), gérant d'immeubles, demande, au nom et pour le compte de M. Hoffherr (Emile), propriétaire, l'autorisation de clore par un mur, le terrain situé chemin de la Colombière, 15.

Le plan d'alignement de cette voie publique, approuvé le 19 décembre 1903, prévoit l'élargissement à 12 mètres du chemin de la Colombière et l'occupation, sur la parcelle à clore, d'une surface de 76 m. 84 d. carrés.

Après plusieurs démarches, M. Hoffherr a consenti à signer le projet de traité ci-joint aux termes duquel il cède à la Ville le terrain à incorporer à la voie publique moyennant le prix de 691 fr. 56, soit à raison de 9 francs le mètre carré, valeur actuelle des terrains du quartier, plus une indemnité de 76 fr. 84 pour déclôture, éviction des locataires et dommages de toute nature, soit pour la somme totale de 768 fr. 40.

Les conditions de ce projet de traité paraissant acceptables pour la Ville, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à le rendre définitif.

Quant à la somme de 768 fr. 40 montant de la dépense, elle pourra être prélevée sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant, pour: « Entretien des chemins vicinaux ordinaires de la banlieue de Lyon ».

Lyon, le 7 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. Soumission de bois au régime forestier

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 1926.

Messieurs, par délibération du 9 janvier dernier, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon sollicite l'autorisation de soumettre au régime forestier les bois que ces établissements possèdent à Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire), d'une contenance de 41 h. 26 a. 90 centiares, provenant de la succession de Mlle Lecourt.

J'ai l'honneur de vous soumettre cette délibération avec différentes pièces s'y rapportant, en vous priant, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à lui donner.

Lyon, le 7 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Location à la « Société des Amis de l'Instruction » de Lyon-Vaise, d'un terrain communal, situé rue du Souvenir, 19.

(Commission générale). — N° 1927.

Messieurs, par une pétition en date du 11 novembre dernier, M. Blanc (Dominique), président de la « Société des Amis de l'Instruction » de Lyon-Vaise, demande le renouvellement d'un bail expirant le 12 mai prochain, qui a été consenti à cette Société pour l'occupation d'un terrain communal, situé rue du Souvenir, 19.

Le terrain dont il s'agit, indiqué au plan ci-joint au dossier par une teinte rose, provient de l'ancien cimetière de la commune de Vaise, désaffecté en 1816.

Pour l'occupation de ce terrain, la Société locataire paye actuellement une redevance annuelle de 20 francs.

J'estime qu'il n'y a pas lieu de modifier actuellement ce prix de location. Toutefois, comme tous les locataires de terrains communaux, la Société locataire devra rembourser à la Ville l'impôt foncier et taxes diverses pouvant grever le terrain loué.

En conséquence, j'ai fait préparer aux conditions ci-dessus, un projet de renouvellement de bail ci-joint, établi pour une période de six années consécutives, à partir du 12 mai 1907. J'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à le convertir en acte définitif.

Lyon, le 8 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Mense archiépiscopale. — Attribution d'immeubles à l'Orphelinat municipal des jeunes filles.

(Commission générale). — N° 1928.

Messieurs, l'ancien titulaire de la mense archiépiscopale de Lyon a attribué à la Société des Hospitaliers Veilleurs de Lyon, deux corps de bâtiments sis à Lyon, rue Victor-Hugo, 25 et 27, estimés à 250.00 francs et affectés en fait, et en vertu d'une faculté laissée à M. l'Archevêque de Lyon, par un acte de donation du 16 décembre 1824, à un orphelinat de jeunes filles.

M. le Préfet du Rhône a fait opposition à cette affectation et je vous propose, Messieurs, de solliciter l'attribution de ces immeubles à la ville de Lyon, pour

Digitized by Google

être utilisés en faveur de l'Orphelinat municipal de jeunes filles, qui a une destination conforme à celle desdits immeubles.

Lyon, le 8 février 1907.

Le Maire de Lyon.
Edouard HERRIOT.

Attribution au Bureau de bienfaisance de rentes provenant de la mense curiale de l'église Saint Jean-Baptiste.

(Commission générale). — N° 1929

Messieurs, l'ancien titulaire de la mense curiale de Saint Jean-Baptiste à Lyon a fait attribution à la Société des Hospitaliers Veilleurs de Lyon, de la jouissance de rentes annuelles de 1.368 fr. dont les arrérages payés par le Bureau de bienfaisance de Lyon doivent être distribués aux pauvres, veuves, orphelins et vieillards infirmes de la paroisse Saint-Jean-Baptiste.

M. le Préfet a fait opposition à cette attribution et je vous propose, Messieurs, de solliciter l'affectation au Bureau de bienfaisance, des rentes dont il s'agit.

Lyon, le 8 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Commissions municipales. — Réunion.

Jeudi 14 février 1907, réunion à l'Hôtel de Ville, dans leurs locaux respectifs, des deux Commissions permanentes du Conseil municipal :

1° De la Commission spéciale (affaires courantes), à 8 h. 1/4 du soir.

2° De la Commission générale, à 8 h. 1/2 du soir.

Services municipaux. — Avis.

A l'occasion du mardi-gras, les bureaux des services municipaux seront fermés le mardi 12 février courant, à partir de midi.

Cours municipaux d'enseignement supérieur au Palais des Arts. — Avis.

A l'occasion du mardi gras, les Cours municipaux d'enseignement supérieur, professés au Palais des Arts, à 8 heures du soir, seront interrompus le lundi 11, le mardi 12 (mardi gras) et le mercredi 13 février courant.

Ecoles publiques. — Congé. — Avis.

Par décision de M. le Préfet du Rhône, les Ecoles publiques de la ville de Lyon et du département seront fermées à l'occasion des jours gras, les lundi 11 et mardi 12 février courant.

Les classes du lundi 11 seront reportées au jeudi 14.

Ecole municipale de tissage. — Congé. — Avis.

Les cours de l'école municipale de tissage n'auront pas lieu, le mardi 12 février courant.

Fondation Pléney. — Avis.

Les personnes désirant participer au bénéfice de la fondation Pléney sont invitées à déposer leur demande à l'Hôtel de Ville, avant le 15 février.

Passé ce délai, les demandes ne seront plus acceptées.

Vente des fumiers de la Vacherie du Parc de la Tête-d'Or. — Avis.

Les personnes qui désireraient acheter les fumiers à provenir de la vacherie du Parc de la Tête-d'Or, pendant l'année 1907, sont priées d'adresser leurs offres à M. le Maire, d'ici au 16 février courant.

Pour tous renseignements concernant cette entreprise, s'adresser à la Mairie centrale, 2e bureau.

Cantines scolaires. — Vente de tickets. Avis.

En janvier 1907, le Magasin municipal, place des Pénitents-de-la-Croix, a vendu aux Sociétés et personnes désignées ci-après, des tickets de cantines scolaires qui seront distribués gratuitement aux enfants nécessiteux des écoles primaires élémentaires de garçons et de filles.

Société des Cantines scolaires du 4e arrondissement, 500 tickets, 75 francs.

Mme X..... (pour les écoles du chemin des Culattes), 134 tickets, 20 fr. 10.

Société des Cantines Villette-Paul-Bert, 1,200 tickets, 180 francs.

Œuvre des Cantines de Pierre-Scize, 200 tickets, 30 francs.

Société des Cantines du 1er arrondissement, 1,600 tickets, 240 francs.

M. le docteur Gonjon, cours Lafayette, 100 tickets, 15 francs.

Société d'encouragement aux Ecoles laïques de Monplaisir-la-Plaine, 200 tickets, 30 francs.

M. Mauger et Amicale de Monplaisir, 300 tickets, 45 francs.

M. le docteur Gonjon, 166 tickets, 24 fr. 90.

Dons au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Il a été versé pour les pauvres du 2e arrondissement, le 5 février 1907 : 1° 100 fr., don d'un anonyme; 2° 25 fr. 50, don d'un anonyme à l'occasion d'un mariage civil (versés par M. Arnaud, adjoint).

Pour les pauvres du 1er arrondissement, la somme de 32 fr. 65, provenant de représentations données par M. Rochet, à l'Universel cinématographe, rue Neuve (versée par M. Bizet, adjoint au Maire).

Pour les pauvres de Lyon, 240 francs, montant d'offrandes recueillies par le journal *Lyon Républicain*, savoir : 200 francs, don d'un anonyme; 10 francs, part d'une collecte faite par l'école de danse de Monplaisir.

Bureau de bienfaisance de Lyon.

Séance de la Commission administrative du 1er février 1907 (résumé).

Présidence de M. Pendeveaux, premier vice-président.

Un crédit supplémentaire de 3,056 fr. 20 est inscrit au budget de 1906, pour permettre l'entier paiement des dépenses nécessitées par les distributions de secours en nature faites, en 1906, aux familles nécessiteuses des réservistes et territoriaux appelés à accomplir une période de service militaire.

La Commission autorise le paiement d'une somme de 230 francs, pour travaux et réparations d'entretien exécutés à la maison faisant partie du domaine des Arnas, propriété du Bureau de bienfaisance, sise à Arnas-Sarcey (Rhône).

Communication est donnée de la situation numérique de la population assistée au 1er janvier 1907, de laquelle il ressort que le nombre des personnes inscrites à titre permanent sur les listes de secours s'élevait, à cette date, à 14.374, en augmentation de 215 inscrits sur le chiffre du 1er janvier 1906; une augmentation de 380 inscrits avait déjà été constatée l'année précédente.

Lecture est faite à la Commission administrative d'un décret présidentiel en date du 27 décembre 1906, qui autorise les Bureaux de bienfaisance et d'assistance de Lyon et de Villefranche et le Bureau d'assistance d'Anglure-sous-Dun, à accepter le legs universel de ses biens fait aux pauvres, sans désignation de lieu, l'usufruit restant réservé au mari), par Mme Auguet, née Pierron; le décret approuve, en outre, la transaction intervenue entre les établissements intéressés, le 31 mars 1903, pour le partage de la libéralité à raison de moitié pour les pauvres d'Anglure-sous-Dun, un quart pour les pauvres de Villefranche et un quart pour les pauvres de Lyon.

M. Mérigot (Nicolas-Marie), propriétaire-rentier, décédé le 3 janvier 1907, en son domicile à Tassin-la-Demi-Lune (Rhône), ayant fait un testament par lequel il institue la ville de Lyon pour légataire universelle, à charge par elle de donner le revenu de tous ses biens aux pauvres habitant la ville de Lyon, âgés de 70 ans et au-dessus, sans distinction de religion et de croyance, la Commission administrative prend une délibération décidant qu'il y a lieu pour le Bureau de bienfaisance, représentant légal des pauvres, d'accepter provisoirement, à titre conservatoire, le legs universel inscrit au testament de M. Mériget.

L'ordre du jour est clos par quelques décisions d'ordre secondaire.

Digitized by Google

Demandes en autorisation de construire.

Du 2 au 8 février 1907.

MM. Soly et Cie, propriétaires : construction d'un hangar rue de la Bannière, 42.

M. Fourchet, propriétaire : construction d'un hangar rue de la Pyramide, 16.

MM. Thomas, Aguilo et Mayol frères, propriétaires ; M. Pradel, entrepreneur : construction d'un hangar chemin de Gerland, 63.

DÉLIBÉRATIONS
DES
CORPS MUNICIPAUX
DE LA VILLE DE LYON
pendant la période révolutionnaire
(SUITE)

Le Conseil, considérant que la Municipalité est dépourvue de fonds, que la Maison commune exige des réparations urgentes ;

Le Procureur de la commune entendu,

Arrête qu'il sera demandé au représentants du peuple l'autorisation de vendre à l'enchère les effets dont il s'agit, à la réserve néanmoins des objets qui peuvent servir aux réparations de la dite Maison commune, tels que boisages, fer, cuivre, plomb, fer blanc et de ceux qui peuvent être dans le cas d'être réclamés.

Un membre a annoncé que le citoyen Sibert, qui avait été nommé économe de la commune dans une des précédentes séances, avait préféré la place qu'il occupe au Comité des subsistances ; en conséquence, le Conseil a procédé de suite à son remplacement et a nommé économe de la commune le citoyen Fromeet, actuellement secrétaire au bureau des travaux publics.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

LAROCHE, off^er m., L. ROSSET, off^er mun^l, CHAMPAGNE, off^r m^l, J^n SAUSSE, off^er m^al, BERNER, off. mp., ROZET, off^r m^l, ROMAN, off. m., RAVOIR, off^r m., DELORME, off. mp^l, GILIBERT, off. mp., H. ALLEMAND, off. m., BOUQUEROT, p^dent, BAUDRIER, off. mp^l.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étoient les citoyens :*

Bouquerot, président, Roman, Gilibert, Rovoir, Delhorme, Guilhon, Rosset, Laroche, Rozet, Baudrier, officiers municipaux, et Allemond, procureur de la commune,

Du six brumaire, an quatre de la République,

Un membre a annoncé que, parmi les tilleuls de la promenade de Belle-cour, il y en a plusieurs de morts, qu'il importe de faire abattre, attendu qu'ils seroient infailliblement dilapidés.

Le Conseil, considérant qu'il est du devoir de la Municipalité de surveiller les propriétés communales ;

Considérant que ces arbres peuvent être utiles ;

Le Procureur de la commune entendu,

Arrête que les tilleuls morts de la promenade [de] Belle-cour seront abattus pour être remplacés dans un tems propice, et qu'ils seront transférés dans un des entrepôts de la commune, pour être employés à tel usage qu'il sera jugé convenable d'en faire. L'exécution du présent arrêté est confiée au Comité des travaux publics.

Un membre du Comité des impositions a annoncé que les matrices de rôles de la contribution mobiliaire de mil sept cent quatre-vingt-treize étoient achevées et qu'elles étoient déposées sur le bureau.

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil arrête qu'elles seront signées par la Municipalité, et que le Comité des impositions est chargé d'avertir par affiche les citoyens qui auroient des réclamations à faire sur la quotité de leur imposition, de se transporter audit Comité, dans le délai fixé par la loi.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

CHAMPAGNE, L. ROSSET, GUILLON aîné, BAUDRIER, ROZET, DELORME, H. ALLEMAND, off. m., BOUQUEROT, p^dent.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président, Allemand, Ravoir, Rosset, Baudrier, Piegay, Adam, officiers municipaux,

Du huit brumaire, an 4^e de la République.

Lecture faite de la pétition du citoyen François Deois Acrin, marchand boutonnier, demeurant à Lyon, tendante à obtenir du Conseil un passe-port pour aller à Genève acheter des matières propres à sa fabrique ;

Vu un certificat de plusieurs citoyens du canton de la halle au blé dont les signatures sont légalisées par le citoyen Martin, juge de paix du susdit canton, en date du sept du courant, lequel constate que le pétitionnaire est marchand boutonnier, et la nécessité où il est de se rendre à Genève pour acheter des matières premières ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil estime qu'il y a lieu d'accorder le passe-port demandé.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susd.

GILIBERT, off. m., H. ALLEMAND, off. m., BAUDRIER, off. mp., ADAM, off. m^l, ROZET, off. m^l, ROMAN, off., m., RAVOIR, off. m^l., BOUQUEROT, p^dent.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étoient les citoyens ;*

Bouquerot, président, Baudrier, Guillon, Delhorme, Bunker, Sausse, Champagne, Rosset, Rozet, Adam, officiers municipaux, et Allemond, procureur, de la commune,

Du neuf brumaire, an quatre de la République française.

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapport d'un de ses membres sur les effets funestes de l'agiotage dans cette commune ;

Considérant que les calculs de ce trafic scandaleux sont des coups terribles portés à la fortune publique et au crédit national ;

Considérant qu'ils tarissent les sources du commerce et annullent, pour ainsi dire, dans les mains de l'ouvrier le produit de son travail ;

Considérant que c'est l'agiotage qui produit cette hausse effrayante de tous les objets de première nécessité ; que ses ravages deviennent de jour en jour plus nombreux et plus allarmants ;

Considérant, enfin, qu'il est possible que l'agiotage trouve son principal aliment dans les différentes caisses publiques ;

Le Procureur de la commune entendu, arrête :

1° que le citoyen Delhorme, membre du Comité des contributions est nommé pour faire, dès demain décadi, vu l'urgence, avec les citoyens Nérou et Philippon, nommés par le district, la vérification des registres de tous les percepteurs de canton, à l'effet de s'assurer s'ils se sont conformés à la loi qui les assujétit à verser chaque mois, dans la caisse du receveur du district, les sommes reçues ;

2° qu'il sollicitera instamment les membres sus-nommés à se transporter ensuite chez le receveur du district pour connaître l'état de sa caisse.

Il a été fait lecture :

1° d'une pétition du citoyen Solamon, ci-devant maire de Lyon, tendante à obtenir une indemnité proportionnée à l'augmentation progressive de tous les objets de première nécessité, à dater du premier nivôse, an trois.

2° d'une lettre du Comité de salut public au citoyen Poulain-Grandprey, commissaire du gouvernement, relative à la dite pétition y incluse.

3° d'une lettre du citoyen Poulain Grandprey, dans laquelle il invite la Municipalité à donner son avis sur la demande du citoyen Salamon.

Considérant que le traitement alloué au Maire de Lyon n'a pu être suffisant, attendu l'augmentation progressive du prix de tous les objets de première nécessité depuis le mois de nivôse an trois ;

Considérant que le déplacement du citoyen Salamon et son éloignement du sein de sa famille ont dû le forcer à des frais considérables et que, par conséquent, il a des droits à une indemnité ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil arrête unanimement que

Digitized by Google

le traitement du citeyen Salamon, cidevant Maire de Lyon, est fixé dans la gradaation suivante, savoir : pour les mois de nivôse pluviôse et ventôse, à raisoa de soixante livres par joar ; pour ceux de germinal et floréal, à raison de cent livres ; pour ceux do prairial messidor et thermidor, à raison da centvingt livres, et pour ceux da fructider et vendémiaire, à raisou de cent cinqaante livres.

Fait et clos, les jour et an sus dits.

Baudrier, off. mp., Gilibert, off. m., H Allemand, off. mp., Rozet, Adam, off. m^l. Bouquerot, p^dent.

Conseil municipal. — *Dans la séonee du Conseil municipol de Lyon, où étaient les eitoyens :*

Bouquerot, président, Rosset, Ravoir, Delhorme, Bunher, Chompogne, Adam, Sausse, Guillon, Rozet, Romon, Piegoy, officiers municipaux, et Allemond, proeureur de lo commune,

Du onze brumaire, an 4 de la République.

Il a été fait lectare d'une segonde lettre des administrateurs de l'hospice général des malades de Lyon, par laquelle ils exposent les dévastations nombreases qui se font tous les jours dans les propriétés dudit hospice aux Brotteaux, et invitent la Municipalité à prendre des mesures pour les faire cesser.

Le Conseil, considérant qu'il est de la sollicitude et du devoir de la Municipalité de veiller à la conservation des arbres plantés dans les propriétés de l'hospice des malades de Lyon, qui sont le patrimeine du pauvre, sur-toat au cemmeucament do cette saison dont la rigueur multiplierait le nombre des dilapidateurs ;

Considérant que si on ne se hâtait de réprimer ces dévastatiens, l'hospice éssuyerait des pertes qui ne peurraient étre réparées de longtems ;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctiens de procureur de la commune, entendu,

Arrête que le Comité das secours est chargé d'écrire au citoyen Poulain-Grandprey, commissaire du gouveraement, pour l'inviter :

1° à recommander à la Municipalité de la Guillotière de prendre des mesures pour faire cesser les dégats qui se commettent aux Brotteaax dana les propriétés dudit hospice des malades ;

2° à requérir le commaadant de la place d'établir deux postes, l'un a l'entrée du pont de la Guillotière et l'autre à celle du pont S^t Clair, à la gauche du Rhône pour arréter quiconque entrerait dans la ville portant des arbres coupés ou des branches d'arbres.

Vu l'exposé fait par les fossayeurs de l'arrondissement de la Montague, duquel résulte la nécessité de désigner uu autre dépôt poar y transporter les morts, atteudu les incouvénients et les difficultés que présente l'église du petit collège qui sert de dépôt actuellemeat ;

Va le procès-verbal dressé le neuf bramaire par les citoyeus Forobert et Cochet, architectes de la commune, lequel constate :

1° que l'autrée dudit dépôt n'est point assez vasta pour permottre le passage du char funèbre ;

2° que la prémière chapelle de l'église de S^t Jean, située à dreite en entraat, serait très propre à servir da dépôt ;

Le Conseil, considérant que l'entrée do l'église du Petit Collège na permettaat pas que le char funèbre soit introduit, on est obligé de porter les cerps sur la place, ce qui offre aux yeux des citoyens un spectacle répugnant ;

Considérant que la chapelle de S^t Jean désignée par les architectes sus-nommés présente tous les avantages qu'on peat désirer ;

Le citeyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, enteudu,

Arréte que les cerps y serent désormais transportés et que le Comité das travaux pablics est chargé de l'exécution du present arrété.

Vu la pétitieu de la citoyeune Rousset,

Le renvoi fait par l'administration du district à la Municipalité peur avoir son avis ;

Le Conseil, considérant que la maison de la pétitionnaire a servi de cazarnes, ce qui a donné lieu à beaucoup de dégradations, ainsi que le constate le procèsverbal dressé, le quatre frimaire an treis, par les citeyens Thibière et Thurin, architectes, uommés à cet éffet par arrêté du district. eu date du 1^er frimaire ;

Le citeyen Allemaud, fesaut les fonctions de procureur de la commuue, eutenda,

Estime qu'il y a lieu d'accorder à la pétitionnaire telle indemaité que l'administratiou du district jugera convenable.

Lecture faite d'une lettre des administrateurs de l'hopital géuéral des malades de Lyon, en date de ce jour, par laquelle ils préviennent la Municipalité que la mort vient de leur enlever uu collègue le citoyen Imbert, et l'inviteut, eu conséqaence, à pourvoir à sen remplacement.

Le Conseil fixe son choix sur le citoyeu Vas-Roquemont et arréte qu'il est nommé administrateur de l'hospice géuéral des malades de cette commune, en remplacement du citeyeu Imbert.

Fait et clos en Censeil, les jeur et au susd.

J^s Sausse, off^r m^l, L. Rosset, off^r mun^l, Piegay aîné, off^r m^l, Rozet, Adam, off. m^l, Gilibert, off. m., H. Allsmann, off. m., Roman, off. m., Ravoir, off^r. m^l, Bouquerot, p^dent.

Conseil municipal. — *Dans la séonce du Conseil municipol de la commune de Lyon, où étoient les eitoyens :*

Bouquerot, president, Rozet Rosset, Ravoir, Romon, Buhner, Gilibert, Sausse, Adam, officiers municipoux, et Allemond, foisont les fonctions de proeureur de la commune,

Du douze brumoire, an quotre de lo Republique

Il a été fait lecture d'une lettre des administratears da département du Rhoue, du douze du courant, en repouss à celle que la Manicipalité leur aveit écrite le oaze, pour leur faire part de ses deutes sur lapplicatiou en faveur de ses secrétaires de l'arrété du Comité des finances de la Convention nationale, du vingt-huit fructidor dernier, lequel accorde aax employés dans les départements, outre lear traitement fixé, uae indemnité d'ane somme égale à la valeur d'une livre et demi de psin par jour.

Le Coussil, considérant que, par cette lattre, les administrateurs du dépsrtement dissipent ses doutes en l'informant qu'ils regardent les employés de l'administration municipale comme compris daos l'arrété précité par la déaominstion générale *employes dons les departements ;* que la Municipalité peut appliquer ces (1) dispositioos à ses commis, st qu'ils les y autorisent méme su besoiu ;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Arrête qae tous les secrétaires et employés de l'administratien municipale jouiront d'une indemnité égale au prix d'une livre et demi de pain par jour, conformément à l'arrété du Comité des finances da vingt-huit fructidor dernier, à dater du premier vendémiaire an qaatre.

Vu la pétitiou du secrétairo greffier de la commune, par laquelle il réclsme une aagmentation de traitement ;

Le Conseil, considérant l'insuffisance du traitement actuel du pétitiouaire ;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctieas de procureur de la commune, entenda,

Arrêtoqae les appointements du sscrétaire greffier de la comiaune sont portés à mille livres par mois, à dater du prémier vendémiaire dernier.

D'après le rappert d'uu membre sur l'état actuel des subsistances ;

Le Conseil considérant que la cemmuns de Lyon est réduite à une telle pénurie qu'il ne reste daus les magasins de la farine qae pour dix jours ;

Considérant qu'elle est entièrement dénuée de teut taoyen pour se procurer des grains ;

Considérant que les Comités de geuvernement n'eut accordé à la Municipalité qu'une trez foible partie des sommes qu'alle leur avoit demandées dans différentes pétitions, st qui lui éteient uécessaires pour subvenir aax besoins d'une

(1) Le mot *employé* rature

Digitized by Google

populatioe aassi eombreuse qae celle de cette commune ;

Le citoyee Allemand, fesant les fonctions de procareur de la cemmuee, entendu,

Arrête qae la Municipalité écrirn indivíaellement anx membres composant la dépaintien de Lyon à lea Législature, pour les ieviter à employer auprés des Comités de gouvernement les sollicintioes les plus pressaetes, et faire teates les démarches qe'en a lieu d'nttendre de lear zèle, à l'effet d'obteeir tons les secours que réclame la situation déplorable de la commune de Lyon, et qn'il sera écrit ee particalier au citoyen Vitel, pear lni adresser le témoigeage de la reconeeissance qne la Mnnicipalité doit à ses bieefaits envers cette commane, et l'ieviter à y ajoater encere par de neeveaux services.

Lecture faite de la pétition de la veuve Noerrisson, chargée de la conduite et de l'entretien de l'horloge de la Maison commane, aiesi qae de celle de la Loge des changes, par laquelle elle expese :

1° qu'en mil sept cent qaatre-vingt-onze, la Municipalité rédaisit sen traitemeet de quatre-cent-vingt livres à trois-cent-soixante, réduction qu'elle motiva sur la pénuris des fieaeces de la commaee et qu'elle lai fit envisager comme an doe patriotique, à laquelle elle coesentit pour cette fois, et par rapport à ces motifs qai farent mentienaés dans l'arrété da Coeseil pris à cet effet ;

2° que ledit traitement, écha le vingteeuf mai mil sept-cent qaatre vingttreize, lei a été reteeu par la Municipalité installée aprés le siège de Lyon, seas le prétexte absurde qae les sans-calottes n'étoieet point tenus au paiement de dépeeses faites sous des administrations fédératives ;

Et pnr laqaelle, enfin, elle invite la Manicipalité à perter sen trnitement aenuel à la somme de trois mille livres ;

Le Conseil mneicipal considérant qee la réclamatioe de la pétitioeeaire contre la réductioe qu'elle n supportée est légitime ;

Coesidérant qae la somme de qeatre ceet-vingt livres qai lai éteit alloaée pour régler et entretenir les dites horleges n'est poiet saffisanto daes les circonstances actuelles ;

Le citoyee Allemaed, fesaet les fonctions de procareur de la commuee, entenda, arréte :

1° qae ce qui est du à la veuve Noarrisson lei sera payé sur le pied de qaatre cent viegt livres ;

2° qae see trnitemeet aeeuel est porté à la somme de deax mille qaatre cent livres à dnter des six derniers mois.

Fait et clos en Coeseil, les jour et an susdits.

ROMAN, off. m., PIEGAY aîné, eff. m[l], ROZET, ADAM, eff. m[l], L. ITESSET, eff[r] mun[l], J[e] SAUSSE, off[r] m[l], RAVOIR, eff[r] m[l], DELORME, GILIBERT, eff. m., H. ALLEMAND, eff., m., BAUDRIER, eff. mp.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal du Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouqueret, président, Ravoir, Romen, Rozet, Rosset, Sausse, Adam, officiers municipeux et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du treize brumaire, an quatre de la République française.

Un membre, (le Président), a annoncé à l'ouvertnre de la séance que les lettres écrites nux députés de Lyee à la Législature et qui evoieet été laes daes la séaece d'hier, sent parties ce matin d'après l'avis qu'il en a reça de (1) directeur de la poste.

(*A suivre.*)

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Travaux entrepris dans la semaine

Mairie du II[e] arrondissement. — Agrandissement des bibliothèques populaires.

Palais des Expositions. — Installation dans le sous-sol d'un depôt de fourrière.

Travaux en cours d'exécution

Cimetière de la Guillotière. — Réparations dans le logement du garde-chef.

Hôtel des Invalides du Travail (bâtiment de l'Administration). — Travaux pour l'installation d'une infirmerie et chambres pour infirmers.

Immeuble place de la Miséricorde, 9. — Réparations de propreté dans les pièces de cet immeuble.

Halle des Cordetiers. — Restauration générale.

Bourse du Travail. — Réparations générales de propreté et modification de divers locaux.

Service des Transports. — Aménagement d'un hangar pour le dépôt d'objets saisis sur la voie publique. (Travail suspendu en suite de la température).

Travaux terminés dans la semaine

Palais des Arts. — Installation d'une bouche de calorifère dans le vestibule des Peintres Français.

Palais des Arts. — Travaux de propreté dans la petite maison située au Sud-Est du Palais.

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE

Travaux entrepris dans la semaine

Montée de Vauzelles. — Piquage des emmarchements des escaliers.

Montée du Mont-Sauvage. — Piquage des emmarchements des escaliers.

Travaux en cours d'exécution

Rue Smith. — Réparations de pavages en pavés épines. Travaux suspendns.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Montée de l'Observance. — Relevée à bout en cailloux roulés.

Travaux terminés dans la semaine

Montée de Vauzelles. — Piquage des emmarchements des escaliers.

Rue Séguin, entre le cours Suchet et la rue Marc-Antoine-Petit. — Construction d'un égout du 4[e] type en béton. — Achèvement des enduits.

Passage Dumont. — Construction d'un égout tubulaire en ciment de 0[m] 30 de diamètre.

Rue Tissot, entre la rue du Souvenir et la rue de la Pyramide. — Rechargement de la chaussée en empierrement.

Chemins vicinaux ordinaires n[os] 61 (du Pré-Gaudry) et 65 (des Balançoires). — Construction d'une canalisation en béton de ciment de 0[m] 40 de diamètre intérieur.

---

(1) Le mot *district* raturé.

SERVICE DES PONTS

Bac à traille de la Tête d'Or. — Visite et graissage du câble, goudronnage des haubans et amarrages.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Travaux exécutés ou en cours d'exécution du 31 Janvier au 8 Février 1907.

Canalisations : rue Belfort prolongée.

Prises d'eau et branchements : rue Hénon, 35 ; rue de Crimée (Brasserie Dupuis) ; prises pour l'alimentation des drains servant à l'irrigation des marronniers de Bellecour.

ÉTAT CIVIL

Premesses de mariaga déposées dans les mairiaa d'arrondissement pour êtra affichéea la 10 Février 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Deaussier, Emile, empl., St-Péray (Ardèche).
D[lle] Meunier, Alex., s. p., r. Il-de-Ville, 32.
Callet, Charles, empl. banq., pl. du Perron, 7.
D[lle] Garnier, A., prof. piano, r. M.-Neuves, 51.
Hugue, Jules, apprêteur, r. Imb.-Colomès, 16.
I[lle] Renard, Lucie, ouvriére, Villeurbenne.
Laffay, Ant., cultivateur, Trambly (S.-et-Loire).
D[lle] Pompenon, J., domestiq., b. du Lycée, 18.
Malosse, Joseph, empl., r. des Capucins, 23.
D[lle] Georgies, Cl., couturr, r. Bugeaud, 70.
Molardon, Françoie, journal., r. Ste-Catherine, 6.
D[lle] Lugrin, A., ménagère, r. Ste-Catherine, 5.
Pomat, Joreph, gantier, r. Pizay, 3.
V[ve] Argoui, Aene, e. p., r. Republiqoe, 83.
Ramns, Pe., voyag. comm., av. Fél.-Faure, 151.
D[lle] Heyssier, Pauiée, s. p., r. Bât d'Argent, 9.
Strugne, Peul, manœuvre, Villeurbanne.
V[ve] Zenglee, Eug., ilogére, r. Imb.-Colomès, 33.
Teillon, Mathieu, g. pâtissier, c. Gambetta, 8.
V[ve] Mineudier, J., ménagère, r. d'Algérie, 9.
Neyret, Charles, ct. pharm., à Ilericourt.
D[lle] Pacout, It., met. mains, g. r. Feuillants, 8.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Vial, Joseph, pâtissier, Paris.
D[lle] Lecosse, Eugénie, s. p., Paris.
Evêque, François, empl., Pierre-Benite.
D[lle] Tantin, Marie, cuisin., q. St-Antoine, 26.
Chouler, Bloise, orfévre, r. de la Monnaie, 11.
D[lle] Gataz, Rosalie, e. p., r. des Capucins, 3.
Balpétré, A., empl. Mairie cent., pl. Celestins, 10.
D[lle] Brunet, M., s. p., r. Pierre-Corneille, 24.
Caillemard, Pierre, facteor, Dron.
D[lle] Grousson, M., cuisin., r. Emile-Zola, 4.
Déraillenr, Léon, empl. P.-L.-M., Douvres (Ain).
D[lle] Dumont, Jeanne, ménag., c. Suchet, 3.
Chepuis, Cleode, brasseur, q. Perrache, 9.
D[lle] Millier, Louise, journl., r. du Lélier, 5.
Pomat, Joseph, gentier, c. Pizay, 3.
V[ve] Argout, Anne, e. p., r. République, 83.
Beune, Louis, empl., c. Charlemagne, 30.
D[lle] Robellet, P., repasse., c. Charlemagne, 6.
Nachury, Joseph, empl., r. Aug.-Comte, 32.
D[lle] Paire, C., modiste, r. Aug.-Comte, 32.
Desbois, Françoie, empl., r. Gasparin, 27.
D[lle] Chuet, C., modiste, r. Centrale, 31.
Chavattier, L., offic adminial, r. Charlé, 35.
V[ve] Cazadie, M., dame compagnie, Paris.
Silvestre, G., artiste lyr., r. A.-Préfecture, 1.
D[lle] Prins, Louise, e. p., r. A. Préfecture, 1.
Teillon, Mathieu, pâtissier, c. Gambetta, 8.
D[lle] Rousset, Jeaoue, ménag., r. d'Algérie, 9.
Pinet, Claude, voiturier, r. Bichat, 23.
D[lle] Billou, Marie, domest., q. Rambaud, 29.
Mandon, Marin, typographe, r. A.-Comte, 17.
D[lle] Reynet, Marguerite, e. p., r. Cavenne, 10.
Bancillon, Claude, empl., r. République, 31.
D[lle] Botheron, Anne, empl., r. Paul-Bert, 123.
Perroudon, Louis, lic. en droit, r. Condé, 20.
D[lle] Maurice, Marie, s. p., Givors.
Mariel, Alphonse, commerç., r. Bichat, 23.
D[lle] Tolnet, Marie, gantière, r. Marseille, 82.
Drevet, Pierre, jardinier, Caluire.
D[lle] Mariel, Marie, culottière, r. Bichat, 23.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Brun, Fr., empl., ch. St.-Jnat-à-St-Simon, 23.
D[lle] Faugerat, L., couturière, e. du Repos, 12.
Geoffray, Claude, com. douanes, r. P.-Gaillot, 4.
D[lle] Eymoz, Pauline, e. p., e. Marseille, 22.
Arnoux, Claude, domestique, Juif (S.-et-Loire).
D[lle] Veroay, Rosine, domestique, Juif.

Digitized by Google

Bancillon, Claude, empl., r. de la République, 31.
D^lle^ Botheron, Anne, empl., r. Paul Bert, 123.
Collomb, J.-Marie, empl., g. r. Guillotière, 231.
D^lle^ Colomb, Eug., chemisière, Genas (Isère).
Corneille, Éloi, empl., r. de la Buire, 24.
D^lle^ Lafond, Marie, s. p., r. Amélie, 7.
Crouzet, Charles, peintre voitures, Oullins.
D^lle^ Tronche, Rosalie, fleuriste, r. de la Gare, 16.
Gayet, Jean-Baptiste, empl., r. Séb.-Gryphe, 151.
D^lle^ Girier, Mélie, corsetière, r. St-Michel, 57.
Guetard, Antoine, corroyeur, r. Paul-Bert, 118.
D^lle^ Ducros, Marie, corsetière, r. Garibaldi, 157.
Guillol, Pierre, cocher, g. r. Guillotière, 143.
D^lle^ Perroud, J., frang., g. r. Guillotière, 133.
Laforge, El., commerç., g. r. Guillotière, 103.
D^lle^ Leymarie, Marg., s. p., c. Gambetta, 75.
Jacquemet, Joseph, mouleur, r. du Colombier, 9.
D^lle^ Longchamp, L., ménag., r. d'Avignon, 36.
Laganet, Antoine, boulanger, r. Poulaillerie, 6.
D^lle^ Bacon, M., domest., r. Montesquieu, 21.
Lescène, Léon, teinturier, Villeurbanne.
D^lle^ Berthood, Marie, journal., Villeurbanne.
Maedon, Maria, typographe, r. Aug.-Comte, 17.
D^lle^ Reynet, Marg., s. p., r. Cavenne, 10.
Martin, Charles, représentant, Villeurbanne.
D^lle^ Picaud, Antoinette, s. p., r. J.-d'Arc, 23.
Montabonnel, J.-M., coquetier, Tence (H.-L.).
D^lle^ Poinsot, C., domestique, Tence (Hte-Loire).
Perrin, Louis, coup. en vêtem., r. Part-Dieu, 62.
D^lle^ Zibleura, Célest., modiste, r. Garibaldi, 196.
Robert, Paul, propriétaire, Bragé-Chambolad.
D^lle^ Ducreux, Clotilde, s. p., pl. Abondance, 6.
Ramus, Benoit, voyageur, av. Félix Faure, 153.
D^lle^ Reyssier, Pensée, s. p., r. Bat-d'Argent, 6.
Teillon, Mathieu, g. pâtissier, c. Gambetta, 6.
D^lle^ Roussel-Menaudier, J., mén., r. d'Algérie, 9.
Thomas, Jean-Pierre, boucher, r. Ste-Jeanne, 9.
D^lle^ Froppet, Math., s. p., Porcieu-Amblagnieu.
Vignond, Florentin, manœuvre, r. Bancel, 34.
D^lle^ Poncet, Marie, jard., ch. de Montchat, 52.
Genivel, J.-Marie, caf., av. Félix-Faure, 131.
D^lle^ Milloz, Mélanie, cout., r. Bugeaud, 131.
Mariet, Alph., camion., r. Bichat, 23.
D^lle^ Touzet, Marie, gant., r. Marseille, 82.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Borras, Damase, empl., r. d'Ivry, 24.
D^lle^ Guigon-Billon, L., cout., r. Pailleron, 13.
Tessier, Em., adj. inf., hôp. Villemanzy.
D^lle^ Lamy, Franç., cout., g. r. Croix-Rousse, 35.
Hambert, Jean, cocher, g. r. Croix-Rousse, 63.
D^lle^ Leschelle, D., cuisinière, St G.-Laval.
Demule, Hilaire, tôlier, Caluire.
D^me^ Varichon, Florence, brod., r. de Nuits, 7-6.
Francony, Fr., cord., c. d'Herbouville, 19.
D^lle^ Pape, Elise, plieuse, r. de Sèze, 124.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Brun, F., empl., ch. de St-Just à St-Simon, 22.
D^lle^ Faugeras, L., couturière, r. du Repos, 12.
Christophe, V., empl. de com., r. des Anges, 15.
D^lle^ Brun, A., empl. de com., r. de Trion, 43.
Delangle, Antoine, sabotier, Vaugrenard (Rhône).
D^lle^ Jonchier, A., domest., St-Mamert (Rhône).
Jouve, F., mar.-ferrant, r. de Bourgogne, 8.
D^lle^ Faure, Marie, gantière, pass. Mas, 6.
Lapierre, Barthélemy, pâtissier, Dessicé (Rhône).
D^lle^ Mourvillier, M., r. du Pont-de-la-Gare, 28.
Mouchanin, J., empl., m. Saint-Barthélemy, 25.
D^lle^ Pouillet, M., dévideuse, Charlieu (Loire).
Poulin, Elie, ébéniste, q. de Vaise, 13.
D^lle^ Némoz, M., couturière, r. Paul-Bert, 70.
Montraynaud, F., sold. 158^e^ inf., fort St-Irénée.
D^lle^ Crozemarie, A., s. p., Celles (P.-de-D.).

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Bigage, Marius, mécanicien, r. Tête-d'Or, 20.
D^lle^ Ferrer, Hélène, coutur., r. Sully, 126.
Bloch, Moïse, négociant, r. Molière, 43.
D^lle^ Ullmann, G., s. p., Uffheim (Hte-Alsace).
Boehm, Henri, fourreur, r. Duquesne, 26 bis.
D^lle^ Schmidt, Clara, s. p., Hirscberg (Silésie).
Dieulangard, J., empl. com., Setubal (Portugal).
D^lle^ Luc, L., sténo-dactylogr., r. Tête-d'Or, 55.
Francony, François, cord., c. d'Herbouville, 19.
V^ve^ Mochon, Elise, plieuse, r. de Sèze, 124.
Malosse, J., empl. comm., r. des Capucins, 23.
D^lle^ Georgler, C., couturière, r. Bugeaud, 70.
Palanca, André, eifier, c. Lafayette, 253.
D^lle^ Marcon, Ursule, brod., c. Lafayette, 253.
Reverdy, Marius, empl., r. Masséna, 64.
V^ve^ Bastide, Esther, s. p., r. Masséna, 28.
Debot, Joseph, boulanger, Saint-Amour (Jura).
D^lle^ Poncet, C., s. p., av. de Noailles, 31.
Fournel, Michel, repré. de com., r. Cuvier, 12.
D^lle^ André, Eugénie, s. p., r. Cuvier, 12.
Ganivel, Jean, cafetier, av. Félix-Faure, 131.
D^me^ Milloz, Mélanie, coutur., r. Bugeaud, 131.

Sapet, Pierre, chauffeur, pl. Morand, 7.
V^ve^ Venty, Marie, ménagère, pl. Morand, 7.
Daloche, Louis, carrossier, r. Moncey, 212.
D^lle^ Charvier, Lucie, chemis., r. Tronchet, 71.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 3 au 9 Février 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT

Favre, H., empl., m. des Carmélites, 40 ... m.
Quentin, entrep. de chsoil., r. Royale, 12. m.
Bonnetin, sous-chef de bureau, r. Lorette, 2. f.
Duffer, empl. d'assur., m. des Carmélites, 14. f.
Vial, empl., r. Burdeau, 7..... f.
Brand, empl., r. Bodin, 8. ..... m.
Berthoud, représ. de com., r. Burdeau, 41. f.
Singiez, apprêt., r. Tables-Claudiennes, 51. f.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Jacob, notaire, Mezimy (Var). ..... f.
Roze, cultivateur, Limonest, (Rhône)..... m.
Monfrey, prêtre, Villeurbanne..... m.
Beraud, épicier, r. Vaubecour, 28..... m.
Bret, manœuvre, r. Bouteille, 27 ..... m.
Camon, manœuvre, av. Saxe, 130. ..... m.
Caillard, employé, r. de Bonnel, 81..... f.
Simon, peintre, r. Chaponnay, 30 ..... m.
Brunet, gantier, r. Ducoir, 63..... f.
Forest, facteur, r. Denuzières, 7..... m.
Damour, licencié en droit, q. d'Occident, 5. m.
Damour, licencié en droit, q. d'Occident, 6. f.
Remy, ferblantier, q. Perrache, 15..... m.
Grange, manœuvre, Caluire ..... f.
Sylvestre, serrurier, r. C.-Jordan, 3 ..... m.
Blondeau, apprêteur, r. Boileau, 175..... m.
Manio, employé, r. N.-Dame, 16..... f.
Yemeniz, direct. assurances, r. Sala, 46.. f.
Goray, ébéniste, Villeurbanne..... m.
Drsalier, tuilier, Souzy, (Rhône)..... m.
Buck, mécanicien, r. Abondance, 36..... f.
Laurent, mécanicien, r. Remp. d'Ainay, 39. f.
Torelli, manœuvre, r. Pierre-Corneille, 144. f.
Camus, domestique, r. Bellecordière, 25..... f.
Barbey, employé, r. Chevreul, 120..... m.
Halbach, chapelier, r. Mercière, 16..... m.
Maillet, architecte, r. Mercière, 50..... f.
Castagnoni, adj. en retraite, r. V.-Hugo, 8.. m.
Bayle, emballeur, r. Cuvier, 101 ..... f.
Rimbourg, employé, Oullins (Rhône) ..... m.
Melinand, cultivateur, Villié Morgon (Rh.). f.
Bonnet, garç. de café, r. Bechevelin, 73..... f.
Mayen, employé, r. d'Avignon, 47..... m.
Martin, manœuvre, r. Gorge-de-Loup, 58 . f.
Berger, employé, r. Part-Dieu, 99..... f.
Jame, employé, r. Tramassac, 18..... f.
Allaigre, représentant, r. Macchabées, 44.. f.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Commas, gantier, r. Garibaldi, 146..... f.
Richard, tonnelier, r. de la Villette, 65..... f.
Bordel, empl. soieries, r. Boileau, 224..... m.
Léonel, maçon, r. de la Part-Dieu, 66..... m.
Lemasson, maçon, r. Voltaire prolongée, 8 f.
Morard, camionn., ch. de Croix-Morlon, 53 f.
Guigat, papetier, ch. des Pins, 63..... m.
Barbeau, manœuvre, r. Paul-Bert, 76..... m.
Courtial, tapissier, r. de la Part-Dieu, 64.. m.
Bohonristh, empl. d'archit., av. F.-Faure, 138 f.
Crocombette, empl., r. de la Méditerranée, 9 m.
Arbout-Collist, camionn., r. de la Victoire, 4 m.
Brun, cordonnier, c. de la Liberté, 65..... f.
Veissier, tourn.-mécan., ch. Baraban, 119. f.
Daniel, industriel, c. Gambetta, 91..... m.
Charpenel, manœuvre, r. Paul-Bert, 281..... f.
Bleoger, verrier, ch. des Culattes, 163..... m.
Jacquier, boulanger, rte d'Heyrieu, 36..... m.
Parisse, boucher, ch. du M.-à-Vent, 24..... m.
Milliat, cordonnier, r. Danton, 21..... m.
Bron, empl., r. Montesquieu, 48..... m.
Pras, charpentier, r. du Milieu, 5..... f.
Didier, débitant, gde r de la Guillotière, 176 f.
Légor, maçon, c. Richard-Vitton, 74..... f.
Celas, ingén.-construct., c. Lafayette, 68.. f.
Crouzatier, instituteur, c. Henri, 95..... m.
Laurent, garç. lavoir, r. des T.-Pierres, 58. f.
Broquet, meunier, r. de la Villette, 86..... m.
Favre, fact. postes, ch. de la Plaine. ..... f.
Facchini, verrier, ch. des Culattes, 51..... m.
Geoffre, maçon, r. Garibaldi, 135. ..... m.
Dauher, remp. chaises, av. des Ponts, 113. f.
Lerdy, empl. P.-L.-M., av. des Ponts, 95..... f.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Bernard, tulliste, imp. Gord, 6,..... f.
Chervolin, boulanger, g. r. Cr.-Rousse, 63.. f.
Chollet, cartonnier, m. St-Sébastien, 11..... m.

Arnaud, empl. banq., b. Cr.-Rousse, 99 ... m.
Regalrar, empl., r. Tables-Claudiennes, 36.. m.
Perrin, apprêteur, r. Célu, 7..... f.
Brun, mécanicien, r. du Mail, 35 ..... m.
Vezard, empl., r. d'Isly, 4..... m.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Fontaney, électricien, ch. de la Favorite, 7. f.
Demarger, chauf. P.-L.-M., r. Loisellière, 2. m.
Jouannaud, maçon, chemin des Mûres, 11.. m.
Clément, pharm., r. du Pont-de-la-Gare, 3... f.
Pascaud, polisseur, r. Lainerie, 14..... f.
Provensal, méc. au P.-L.-M., r. de Paris, 36. m.
Hennequin, e. P.-L.-M. m. St-Barthélemy, 21 m.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Mathey, tulliste, av. Thiers, 132..... m.
Latreille, professeur, pl. Morand, 6..... f.
Paricot, journalier, c. Lafayette, 63..... m.
Reboul, cordonnier, c. Morand, 18 ..... m.
Reynier, comptable, av. Thiers, 121..... m.
Messonat, rendeur, r. Baraban, 8..... m.
Metras, électricien, r. des Charmettes, 93... f.
Auric, ingénieur, r. Pierre-Corneille, 38..... m.
Magnin, industriel, r. Pierre Corneille, 62.. m.
Astag, menuisier, r. Godefroy, 12..... m.
Gault, mécanicien, r. Ney, 45..... m.
Neyret, électricien, r. Dussaussoy, 7..... f.

Décès du 3 au 9 Février 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Ep. Letrin, épicière, 85 a., r. Poulleau, 19.
Fournier, teinturier, 73 a., r. Auéran, 6.
Ep. Lorat, concierge, 73 a., r. Lanterne, 17.
Crenier, march. chaussures, 68 a., g. Côte, 61.
Gautheron, s. p., 83 a., r. Bouteille, 29.
Genevey, Rozanne, 14 m., r. Lemot, 12.
Mossu, électricien, 32 a., r. Bergeat-Blanlin, 11.
Ep. Geume, s. p., 66 a., pl. Sathonay, 4.
Lacombe, s. p., 62 a., m. gr. Côte, 84.
Ep. Perigaud, couturière, 65 a., q. St-Vincent, 54.
Ep. Riveud, s. p., 61 a., r. Pierre-Blanc, 10.
Bessard, cuisinière, 71 a., q. St-Vincent, 61.
Durieux, militaire, 21 a., hôp. Villemanzy.
Ep. Vallin, guimpière, 40 a., r. Neyret, 16.
Besançon, s. p., 63 a., r. Hôtel-de-Ville, 36.
Moulin, lisseur, 74 a., r. Bon-Pasteur, 24.
Deydier, J.-Julie, s. p., 25 a., r. de Flesselles, 16.
Cootiard, menuisier, 34 a., r. de l'Arbre-Sec, 26.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Dufour, s. p., 71 a., r. Anc.-Préfecture, 6.
Alary, p. en bât., 81 a., r. Corne-de-Cerf, 21.
Ep. Bourjal, mén., 34 a., Virieu-s-Bourbre (Isère).
V^ve^ Jandart, mén., 71 a., aux Chères (Rhône).
Minetti, musicien, 33 a., r. Créqui, 241.
Prud'homme, s. hosp., 66 a., pl. de l'Hôpital.
Bocchiado, man., 47 a., r. Germain, 40.
Mary, man., 76 a., q. Brotteaux, 11.
Chalansonnet, 1 mois, r. de la Pyramide, 29.
Falcoz, 4 a., St-Quentin-Fallavier, (Isère).
Odin, 13 a., r. du Plat, 2.
Bourot, chaud., 53 a., s. domic. fixe.
V^ve^ Charrel, mén., 63 a., r. de l'Epée, 14.
Ep. Bonquel, domest., 45 a., Diou (Allier).
Fremond, ouv. en chauss., 19 a., St-Donat (D.).
Bernard, cult., 52 a., Courzieux (Rhône).
Hempel, empl., 26 a., sans domicile.
de Prandières, rent., 81 a., r. Boissac, 7.
EP. Biol, s. pr., 31 a., r. Smith, 54.
Sorenson-Rasmso, 7 j., mont. du Courguillon, 36.
Jullien, 2 j., r. Mercière, 21.
Gallay, 17 m., r. du Colombier, 16.
Cachard, 17 m., r. de Marseille, 7.
Cuedon, 10 a., Vénissieux.
Mignon, s. p., 81 a., r. d. la Charité, 4.
Ep. Pin, mén., 24 a., r. Cuvier, 178.
Lacroix, journalière, 26 a., Lozanne (Rhône).
Rossetti, terrassier, 61 a., r. H.-d.-Vieillards, 13.
Ep. Carrier, mén., 34 a., r. Sébastopol, 52.
Vise, sécul., 80 a., r. Eglise d'Ainay.
V^ve^ Truchard, s. p., 46 a., r. Laurencin, 2.
Ep. Gauclère, s. p., 51 a., r. Aug.-Comte, 16.
V^ve^ Chatagnet, conc., 61 a., r. Bourbonnais, 46.
Duractin, empl., 57 a., r. Ferrandière, 13.
Fénoglio, teint., 71 a., r. Bernard, 1.
V^ve^ Roesel, mén., 60 a., r. Pasteur, 10.
V^ve^ Grappin, mén., 71 a., r. Chaponnay, 43.
Chenevard, cont., 20 a., r. de l'Epée, 8.
Brat, sœur hosp., 57 a., pl. de l'Hôpital.
Fumey, mécan., 71 a., Montmorot (Jura).
Coltin, rent., 62 a., Mongé (Saône-et-Loire).
Varenne, empl., 46 a., pl. Bellecour, 27.
Bonnament, s. p., 61 a., r. Delandine, 6.
Delhomme, artiste lyr., 37 a., r. Anc.-Préfecture, 6.
Cuny, bour., 60 a., sans domicile.

Digitized by Google

Amien, tuil., 60 a., Villeurbanne.
Némoz-Gaillard, commiss., 55 a., r. de l'Epée, 11.
Zucher, tail., 41 a., pl. Bellecour, 34 bis.
Pion, domestique, 46 a., Sardieu (Isère).
Cottorel, dom., 16 a., Oullins.
Berthond, man., 43 a., r. Ste-Anne-d.-Baraban, 45.
Ep. Abry, s. p., 59 a., r. Remparts-d'Ainay, 47.
Ep. Guerpillon, s. p., 68 a., q. de la Charité, 44.
Crozet, conc., 70 a., r. de la Charité, 11.
Vent, s. p., 80 a., imp. Catelin, 4.
Vaillard, empl., 49 a., r. Franklin, 10.
Vve Berthelier, piq. de bott., 48 a., Villeurbanne.
Chersoubre, 17 m., ch. de Gerland, 59.
Demy, lieut.-col. en ret., 67 a., r. Abb.-d'Ainay, 13.
Longepierre, men., 64 a., Villeurbanne.
Bompart, typog., 51 a., r. de Penthièvre, 11.
Vve Choffangeon, mén., 70 a., r. Palais-Grillet, 8.
Marcellin, journalier, 65 a., sans domicile.
Ep. Bizac, mén., 38 a., Villeurbanne.
Paire-Ficout, cordonnier, 46 a., r. Thibaudière, 20.
Deshays, empl., 54 a., q. de Retz, 20.
Crouronlon, e. p., 37 a., c. Charlemagne, 34.
Choperd, rentier, 78 a., r. Franklin, 58.
Sylvestre, empl., 32 a., q. Perrache, 17.
Ep. Brouillet, mén., 60 a., r. Tête-d'Or, 62.
Vve Berliez, conc., 60 a., aven. Félix-Faure, 1.
Delas, s. p., 77 a., r. de la Charité, 1.
Perdrix, s. p., 84 a., r. de la Charité, 1.
Vve Bertin, rentière, 90 a., r. Sala, 6.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Dupinay, rep. com., 50 a., g. r. Guillotière, 232
Latreille, chapelier, 76 a., gr. r. Guillotière, 53.
Bourseul, religieuse, 48 a., r. C.-de-Cerf, 29.
Chiocca, menuisier, 72 a., r. Constant, 38.
Lebeuf, concierge, 74 a., r. Chevreul, 31.
Serverin, repr. de comm., 84 a., av. Saxe, 180.
Vve Thomé, s. p., 80 a., gr. r. Guillotière, 24.
Pinoll, 15 m., rte de Grenoble, 83.
Lièvre, s. p., 63 a., allée du Sacré-Cœur, 12.
Rochefort, 6 a., av. des Ponts, 50.
Vve Bresson, rentière, 72 a., r. P.-Corneille, 101.
Miseonnier, ménagère, 68 a., r. Passet, 15.
Veyret, e. p., 72 a., r. Paul-Bert, 20.
Brecca, cordonnier, 18 a., r. Moncey, 117.
Morin, brossier, 45 a., r. Command.-Dubois, 3.
Ep. Chambion, s. p., 75 a., q. C.-Bernard, 6.
Vve Bardonnet, s. p., 60 a., c. R.-Villon, 44.
Viel, 15 m., r. des Trois-Pierres, 101.
Vve Poyet, rentière, 75 a., ch. des Pins, 43.
Millet, comptable, 25 a., r. de la Rize, 58.
Weyl, empl., 47 a., r. de la Madeleine, 25.
Vve Mollard, ménag., 68 a., ch. G.-Barret, 50 bis.
Vve Gondrand, s. p., 77 a., r. Corne de Cerf, 29.
Vve Vessot, e. p., 63 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Vve Dupeuble, s. p., 75 a., ch. des Hérideaux, 8.
Vve Ployon, s. p., 70 a., r. Chevreul, 62.
Gérard, entrepren., 55 a., r. de l'Université, 13.
Bressier, 3 a., pl. Vendôme, 6.
Becca, 51 m., r. d'Essling, 35.
Vve Boisset, mén., 77 a., r. Séb.-Gryphe, 13.
Ep. Faison, s. p., 51 a., av. des Ponts, 282.
Dlle Faure, ouvrière en soie, 25 a., r. Lainerie, 22.
Ep. Laffond, e. p., 81 a., gr. r. Guillotière, 31.
Lomel, empl., 41 a., r. Duges-Montbel, 3.
Fischer, tourn.-mécan., 23 a., r. Marseille, 84.
Marruchelli, e. p., 81 a., r. de la Buire, 42.
Ep. Gay, s. p., 66 a., r. Duguesclin, 205.
Vve Blanchard, lingère, 28 a., gr. r. Vaise, 48.
Charcosset, s. p., 61 a., q. Guillotière, 50.
Vve Dedieu, e. p., 73 a., r. de la Rosière, 12.
Vve Tournaire, ménag., 68 a., ch. Culottes, 183.
Leymarie, rentier, 71 a., c. Gambetta, 75.
Vve Mochel, négociante, 83 a., r. Part-Dieu, 61.
Vve Péguillet, s. p., 68 a., ch. Vitriolerie, 24.
Edouard, e. p., 87 a., r. Passet, 7.
Eliot, e. p., 68 a., Ouches (Loire).
Bonol, 18 m., r. Dunoir, 78.
Drevet, 6 a., r. Paul-Bert, 875.
Fournier, voyageur, 44 a., Paris.
Ep. Vignal, ménag., 42 a., gr. r. Guillotière, 331.
Houlmann, e. p., 58 a., r. St-Antoine, 48 bis.
Teissayre, 2 m., r. Roposle, 6.
Berthélemy, 1 m., r. de Marseille, 88.
Ep. Bertolle, mén., 54 a., r. Montesquieu, 38.
Vve Boyer, e. p., 72 a., r. Moncey, 3.
Léon, emballeur, 43 a., r. Gandolière, 83.
Ep. Berrond, e.p., 57 a., r. Ste-A.-de-Baraban, 3.
Aivergnal, horloger, 87 a., St-Etienne (Loire).
Sauzest, passementier, 51 a., St-Etienne (L.)
Ep. Aubert, s. p., 67 a., Bourg-St-Andéol (Ard.).
Ep. Marthourey, c. tabacs, 53 a., r. Bechevelin, 88
Moucheroud, concierge, 66 a., r. Passet, 10.
Menchenin, empl., 22 a., r. Montesquieu, 55.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Monjour, e. p., 78 a., r. de l'Enfance, 43.
Dlle Sermel, s. p., 60 a., r. de l'Enfance, 43.
Delestre, Charles, 17 m., r. Chazière, 8.
Vve Moutaz, empl., 81 a., r. Sully, 62.
Vve Baillet, ménagère, 54 a., c. Vitton, 18.
Ep. Pujo, ménagère, 58 a., r. Tête d'Or, 121.
Vve Ferrario, couturière, 76 a., r. de Sève, 4.
Ep. Verguin, tisseuse, 69 a., r. Pailleron, 16.
Blais, dévideuse, 67 a., m. Rey, 13
Schneider, J., e. p., 73 a., r. de l'Enfance, 43.
Vve Vonnier, s. p., 70 a., r. de l'Enfance, 45.
Cancalon, apprêteur, 38 a., r. Garibaldi, 55.
Ep. Guillot, s. p., 20 a., impasse Dubois, 10.
Ep. Jouvensel, tisseuse, 81 a., gr. r. de Cuire, 47.
Vve Dujardin, dévideuse, 73 a., r. de l'Enfance, 37.
Ep. Vergerin, tiss., 77 a., gr. r. C.-Rousse, 91.
Dlle Mottin, tisseuse, 68 a., pass. Dumont, 13.
Dlle Pupat, s. p., 85 a., gr. r. de Cuire, 61.
Voland, carton., 26 a., r. des T.-Claudiennes, 48.
Dlle Moutot, ménagère, 50 a., r. Bossuet, 106.
Vve Mesonnas, dévideuse, 75 a., imp. Berger, 3.
Vve Betailla d, blanchis., 75 a., r. J.-Soulary, 10.
Ep. Goulmann, mén., 71 a., r. Dumont-d'Urville, 1.
Talon, Xavier, e. p., 70 a., r. Ste-Marie, 3.
Cachet, Rosalie, e. p., 67 a., r. de l'Enfance, 43
Vve Guerrier, s. p., 65 a., r. Projetée-des-Tapis, 3.
Combier, Antoine, empl., 53 a., r. Cuvier, 173.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Abadie, dessinateur, 38 a., c. Lafayette, 88.
Algoud, 7 m., r. Fournel, 5.
Ep. Thomet, journalière, 48 a., r. de Bourgogne, 3
Vve Liaudet, e. p., 86 a., ch. de l'E.-d'Alai, 116.
Pépin, M.-L., 16 j., r. de la Claire, 6.
Ep. Joffre, s. p., 87 a., pl. du P.-Collège, 4.
Vve Martin, s. p., 77 a., ch. des Grenouilles, 14.
Cassio, carreleur, 40 a., r. Octavio-Mey, 2.
Carrière, Juliette, 5 a., r. de St-Cyr, 27.
Bonnot, empl. d'archit., 62 a., m. de Fourvière, 4
Lacroix, s. p., 73 a., r. du Bourbonnais, 59 bis.
Dulequain, s. p., 73 a., ch. du Greillon, 10.
Duperray, chauff., 60 a., r. St-P.-de-Vaise, 74 bis
Bussongey, s. p., 72 a., ch. des Grenouilles, 14.
Suchel, limonadier, 44 a., Villefr.-sur-Saône
Dlle Thomas, coiff., 53 a., ch. de Montbrillant, 21.
Marsot, terrassier, 44 a., m. du Gourguillon, 42.
Ep. Paluy, ménagère, 25 a., ch. St-J. à Vaise, 77
Vve Gerin-Roze, rentière, 67 a., Ecully (Rhône).
Lucien-Brun, avocat, 49 a., pl. St-Jean, 6.
Ep. Cunez, ménagère, 67 a., m. des Epies, 28
Charrassin, journalier, 48 a., ch. de la Favorite, 14
Mége, s. p., 78 a., ch. des Grenouilles, 14.
Peytel, Cl., 5 a., r. du Souvenir, 33.
Ep. Dupont, mén., 55 a., r. des Chevaucheurs, 4.
Ep. Chavrnoz, gilet., 48 a., pl. du P.-Collège, 6.
Gousset, J., 9 a., St-Forgeux (Rh.).
Ep. Grassmück, mod., 59 a., q. de P.-Seize, 110.
Ep. Rollier, buraliste, 68 a., Ste-F.-l'Argent (Rh.)
Vve Lespagnol, s. p., 87 a., r. des N.-Maisons, 14
Pittet, lingère, 48 a., imp. des Jardins, 11.
Ep. Lejeune, e. p., 33 a., av. de Saxe, 303.
Ovillo, 2 a., r. Bumas, 6.
Lyobard, lingère, 63 a., imp. des Jardins, 11.
Roucel, boulanger, 71 a., r. Juiverie, 21.
Vve Rippard, s. p., 69 a., r. du Juge de-Paix, 55.
Vve Segnol, e. p., 89 a., r. du Juge-de-Paix, 38.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Nicolet, colporteur, 80 a., r. Masséna, 81.
Pécolo, Amélie, 7 m., b. Brotteaux, 72.
Mussino, 4 a., r. Cuvier, 166.
Chosson, employé, 55 a., av. Noailles, 42.
Pourboy, employé, 53 a., imp. Lassalle, 5.
Ep. Smobersteg, e. p., 42 a., r. Tronchet, 99.
Noir, Marie, e. p., 58 a., r. Duguesclin, 107.
Combe, s. p., 62 a., r. Bossuet, 6.
Ep. Genin, e. p., 57 a., r. Montbernard, 31.
Vve Charnay, e. p., 73 a., r. du P.-Silence, 11.
Guichard, concierge, 74 a., r. F.-Jacquier, 20.
Viret, moulinier, 52 a., r. Masséna, 85.
Carrel, 2 m., r. Duguesclin, 121.
Champagnac, 21 m., c. Morand, 55.
Vacheron, dévideuse, 69 a., r. Vauban, 57.
Vve Jourdan, s. p., 70 a., r. de Sèze, 110.

Mouvement de la Population

du 30 Janvier au 5 Février 1907.

Nombre de mariages contractés.......	81
— divorces enregistrés........	4
— naissances légitimes.......	140
— — illégitimes......	26
— décès..................	225
— mort-nés................	9

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission déléguée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2

Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 8 Février 1907

Grains et Farines

Blé de pays du rayon...	les 100 kil.	22	75	23	•
de pays autres provenances indigènes	—	23	•	23	75
de Russie...........	—	20	50	27	•
— d'Amérique.........	—	25	25	20	•
— provinces danubienn.	—	25	00	25	10
des Indes...........	—	•	•	•	•
— dur............		25	•	10	•
Seigle.............	—	17	50	18	50
Orge de brasserie.......	—	21	•	22	50
— de monture.........	—	17	•	18	•
Maïs.............	—	17	•	15	•
Sarrazin...........	—	23	•	24	•
Avoine nouvelle........	—	18	33	21	00
Haricots bl. de Bourgogne	—	•	•	•	•
nains de Hongrie		35	•	36	•
Farine de boulang. 1re q.	les 135 kil.	46	50	47	•
— — ronde.	—	41	50	42	•
Son.............	les 100 kil	15	50	•	•
Fécule indigène.........	—	40	•	41	•
Riz de l'Inde..........	—	33	•	38	•
Riz du Japon..........		46	•	45	•
Riz de Saigon.........	—	24	•	37	•
Riz du Piémont écume	—	45	•	48	•
— glacé...	—	48	•	07	•
— Caroline		46	•	58	•

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix.......	les 100 kil	60	•	75	•
— 1er choix.........	—	56	•	66	•
— marchandes.......	—	53	•	39	•
irrégulières......	—	47	•	55	•
Semoule...........	—	48	•	88	•

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 100 k.	125	•	155	•
— — vieilles	—	93	•	100	•
— — d'Amérique	—	Manque			
— de luzerne de France nouvelles	—	120	•	155	•
— vieilles	—	85	•	93	•
de luzerne d'Italie..	—	•	•	•	•
Graines de colza ou navette	—	41	•	44	•
— de sainfoin.......	—	31	•	50	•
de vesce........	—	36	•	28	•

Fourrages

Foin de Bourgogne......	les 100 kil.	13	•	14	•
de pays.......	—	11	•	12	•
Paille de froment.......	—	6	•	8	50
— de seigle.........	—	7	•	7	50

Fruits secs

Amandes de Prov. en cartes	les 100 k.	258	•	260	•
— à la princesse...	—	323	•	330	•
Raisins de Corinthe......	—	10	•	35	•
de Malaga......	—	18	50	18	•
Figues de Bougie........	—	37	•	40	•
— de Cosenza.......	—	63	•	73	•

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris...	les 100 k.	68	50	63	•
— — coupé régulier	—	64	•	60	•
— — irrégulier.....	—	64	50	62	•
— — poudre......	—	61	•	83	00
— — semoule......	—	63	•	64	•
Sucre cristallisé indigène.	—	34	38	35	50
— — exotique.	—	•	•	•	•
Sirop de glucose 44 degrés	—	28	•	33	•

Cafés

Café de l'Inde Malabar...	les 100 k	500	•	510	•
— — Mysore....	—	295	•	301	•
— Santos.........	—	340	•	565	•
— Java vert........	—	300	•	310	•
— — jaune........	—	323	•	400	•
Démérari........	—	310	•	320	•
Haïti nature......		370	•	380	•
— trié.........		283	•	598	•
— Guadeloupe habit.		323	•	333	•
— — bonifieur		345	•	353	•
— Moka...........		370	•	408	•
— Porto-Rico.......		320	•	330	•
— Sant. Bahia et autres lavés gragés	—	225	•	305	•
— — — non grag.	—	268	•	280	•
— Bahia...........		253	•	373	•

Cacaos

Cacao Maragnan-Para...	les 100 k.	330	•	340	•
— Caraque et Carupano		360	•	390	•
— Puerto-Cabello.....		400	•	410	•
— Guayaquil........	—	361	•	370	•

Digitized by Google

acao Trinitad..... les 100 k.	350	»	361 »
— Martinq. et Guadel	345	»	345 »
— Bahia préparé .... —	330	»	340 »
— Haïti..... —	315	»	321 »
— Samana et Sanchez. —	320	»	330 »

Poivres

Poivre noir Alépy.....les 100 k.	480	»	490 »
Tellichéry ... —	»	»	» »
— — Saigon ..... —	370	»	375 »
— blanc..... —	470	»	480 »

Suifs et produits stéariques

Huile de coco.....les 100 k.	100	»	111 »
de Palme dure et molle.. —	87	»	90 »
Suif fondu de Paris (sans fût) —	90	»	» »
— de province (en fût)... —	88	»	93 »
— pressé..... —	145	»	150 »
Acide oléique (Huiles de saponification) . —	76	»	78 »
— (— de distillation)... —	67	»	69 »
Acide stéarique (oléarine de saponification) . —	145	»	150 »
(— de distillation) . —	133	»	138 »
Bougie saponifié, 1re qual., les 105 pqt. de 500 gr. nel	81	»	93 »
— ordinaire — — les 100 k.	70	»	81 »
Glycérine blonde, 28°..... —	95	»	110 »
— pharmaceutique, 30° ... —	145	»	150 »

Huiles minérales

Huile de pétrole..... l'hectolitre	25	»	26 50
— de schiste..... —	24	»	25 »
Essence minérale..... —	81	»	86 »

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra pour..les 100 k.	170	»	190 »
— — surfine ..... —	»	»	» »
— — Bari..... —	»	»	» »
— fine..... —	145	»	160 »
Huile commune lampe... les 100 k	95	»	110 »
— de noix.....	175	»	225 »
— d'arachide surfine . —	98	»	120 »
— de sésame à brûler. —	85	»	90 »
— de lin.....	62	»	64 »
Huile de choux à bouche.	205	»	225 »
le colza brute..... —	»	»	» »
— — épurée.... —	87	»	95 »
Savon Marseille bl. 1re q... les 100 k.	65	»	68 »
— Marseille bl. 2e q... —	58	»	60 »
bleu pâle, aspect ferme —	56	»	58 »
— de palme marbré... —	54	»	56 »
— d'oléine, 1re qualité.	51	»	53 »
— marbré....	50	»	55 »
— de pulpe..... —	58	»	60 »
mou extra..... —	44	»	47 »
— — ordinaire .... —	35	»	64 »

Vins

Vin Beaujolais 1er chois. le pièce	100	»	150 »
— 2e —	60	»	80 »
Vin Bas Beaujolais..... le pièce	52	»	70 »
Lyonnais 1er chois —	60	»	70 »
— — 2e — —	45	»	55 »
— Mâconnais 1er — —	60	»	80 »
— — 2e — —	45	»	55 »
Vin Bourgogne 1er —	90	»	140 »
— — 2e — —	50	»	50 »
— ordinaire —	»	»	» »
— Auvergne 1er chois —	»	»	» »
— — 2e — —	»	»	» »
— Bordeaux 1er — le tonneau	90	»	140 »
— — 2e — —	60	»	85 »
Vin Roussillon 1er l'hectolitre	20	»	25 »
— 2e —	15	»	18 »
Montagne 1er — —	19	»	25 »
— — 2e — —	15	»	18 »
— Narbonne 1er — —	18	»	23 »
— — 2e — —	14	»	17 »
— Algérie 1er — —	18	»	24 »
— — 2e — —	15	»	17 »

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 86°... l'hectol.	65	»	75 »
— de marc — —	58	»	64 »
— Nord 6n e 90° .. —	47 50		47 55
Esprit Nord extra-6n à 90° —	48 50		48 50
— de grain — —	58	»	64 »
— mauvais goût — —	45 50		46 75

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 2 au 8 Février 1907.

Marché au gros de la Martinière

Dindes..... le pièce.....	9	»	10 »
Oies..... —	0	»	0 »
Canards..... —	2	50	4 »
Volailles 1re qual. —	0	»	0 »
— 2e — —	3	»	4 50
Poulets ..... —	1	70	0 75
Pigeons..... —	0	50	1 10
Beurre..... le kilog.....	5	70	3 10
Œufs..... le cent	12	»	14 »
Fromages ..... le kilog.....	1	50	0 50

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre. le quintal métrique ..	12	»	15 »
Châtaignes..... — ..	25	»	30 »

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille..	Pérets ..... les 100 kil	5	70
	Gretassons..... —	5	70
	Chetilles choisies.... —	5	50
	— lavées..... —	4	10
	Breisettes lavées.... —	4	»
	Malbroug ..... —	4	»
	Menu sortant..... —	3	70
Anthracite.....		—	5 00
Coke cassé		—	1 40

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 30 Janvier au 5 Février 1907

JOURS DES MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi.....	Moutons.....	1,079	1,339	2 30	1 60	3 »	1 10	2 50	1 40		
	Veaux.....	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	
	Porcs	824	814	1 30	1 10	1 90	1 70	2 »	1 80		
Vendredi....	Bœufs et vaches.....	712	615	1 60	0 80	2 »	1 »	2 50	1 20		
	Veaux.....	755	755	1 40	1 12	2 »	1 20	2 20	1 40	12,116	0,710
	Moutons.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Lundi.....	Porcs	1,873	1,840	1 20	1 18	» »	» »	» »	» »		
	Bœufs et vaches.....	1,112	1,115	1 00	0 90	» »	» »	» »	» »		
Mardi.....	Veaux.....	911	911	1 30	1 14	» »	» »	» »	» »		
	Moutons.....	1,151	1,151	2 30	1 60	» »	» »	» »	» »		
Récapitulation.	Bœufs et vaches.....	1,824	1,614								
	Veaux.....	1 686	1 666								
	Moutons.....	2,490	2 490								
	Porcs.....	2,697	2,654								

TOTAL..... 15,824 k.

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris) pour les bœufs, vaches et moutons.

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 88 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1906

DATES	COMPTANT		
Lundi, 4 Février	101 »	»	»
Mardi, 5 —	102 50	»	»
Mercr., 6 —	103 50	»	»
Jeudi, 7 —	102 50	»	»
Vendr., 8 —	102 50	»	»
Samedi, 2 —	102 50	»	»

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 30 Janvier au 5 Février 1907

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Porcs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	TOTAUX en kilogrammes de viande
Vaise.....	714	814	5 795	5	1,581	»	»	»	»	»	400 207
Perrache	523	718	1 862	64	»	»	»	»	»	»	185 °01
Corne-de-Cerf.....	»	»	»	»	»	30	4	3	»	»	5,020
TOTAUX...	1,139	1,532	4,657	69	1,581	30	4	3	»	»	595,051

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 1er au 7 Février 1907

DÉSIGNATION DES DENRÉES		1er Février		6 Février		3 Février		4 Février		5 Février		6 Février		7 Février	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil.	1 10	0 90					1 »	0 80						
Anges	—							0 80						1 »	0 80
Barbues	—	1 70	1 5	2 70	2 5					0 40	0 20	1 80	1 70	0 10	0 »
Bars	—	0 70	0 40	3 »	0 2	0 70	0 5							2 80	2 60
Cabillauds	—			1 10	1							1 »	2 80		
Carrelets	—	0 90	0 80							0 80		0 90	0 70	1 »	0 90
Colins	—			1 10	1					0 80	0 70	1 »	2 80		
Congres	—	0 80	0 7	1 »	0 70	0 80	2 0	0 90	0 7	0 80	0 60	0 80	0 70	0 80	0 22
Dorades	—	1 »	0 80					1 20		1 60	1				
Esturgeons	—	1 60	1 10									1 40			
Grondins	—	1 10	1 »	1 »	0 70	0 80	0 7			1 10	0 9	1 »	0 80	1 30	1 20
Harengs frais	le cent.	4 »	3 »	4 »		4 »	2 80	3 50	2	3 »	2 5	4 50	3 »	4 50	3 50
Limandes	le kil.	0 20	0 5	0 50		0 50	0 40			0 70	0 6	2 80	0 70	0 70	0 3
Lotte de mer	—	1 20	1 »	1 »	2 80	1 »	0 70	1 »		1 10	1	1 20	1 »	1 20	1 10
Maquereaux	—			1 30	1 20									1 00	1 10
Merlans	—	1 00	1	1 »	0 2	0 80		1 »	0 9	0 60		1 00	0 90	1 »	0 80
Merlus	—	1 »	2 2	0 80	2 3	0 80	0 6	1 »	2 2	1 »	0 80	1 12	2 2	1 »	
Mulets	—			1 20	1 1					1 12	1 2	1 50	1 30	1 40	1 20
Raies	—	0 80	0 70	1 »	2 70	0 80	2 60			2 90	2 70	1 »	0 8	4 12	3 60
Rougets-barbets	—	2 80	0 0	3 00	3					0 20	0				
Saint-Pierre	—			1 »								1 »	0 2		
Sardines 1/2 sel	—	1 »								1 20	1 »				
Soles	—	4 50	3 70	5 »	0 »	4 80	4 3	5 »	4 70	4 12	3 30	5 30	2 60	4 80	4 2
Saumons	—														
Turbots	—	0 30	2 50	3 50	3 10	0 00	0 70			2 52	0	3 »	0 80	2 02	3 »
Vives	—	0 50	0 40	0 50		0 50	2 40	0 50		0 60		0 00	0 5	0 80	0 70
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil.														
Anguilles mortes	—														
Barbeaux	—														
Brochets	—	1 50	1 2					1 40	1 20			1 40	1 30		
Carpes	—	2 »	1 4	2 20	0 2	3 10	0 70			2 10	1 2	0 90	2 10	3 10	2 80
Lottes eau douce	—	1 »	2 2							1 »	0 2	0 90	0 20	0 90	
Ombres-chevaliers	—			1 80	0 70									2 70	2 60
Perches	—	3 10	0 30	2 »				0 80	0 60						
Truites	—	1 20	1 10					1 10	1	1 »	0 8	1 20			
Truites saumonées	—							2 »	0 70						
Friture	—	1 »	0 50	0 80	2 70	0 80		1 »	0 20	0 90	0 30	1 »	0 60	2 80	
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil.							2 22							
Crevettes rouges	—	7 20	4 3	8 30	6 10	8 70	2 00	7 20	4 5	6 10	4 30	0 80	5 40	10 20	4 0
Crevettes grises	—					1 10	1								
Ecrevisses	—	2 »	0 20	3 00								7 30	4 30	6 50	4 30
Langoustes	—	4 10	3 50	5 70	4 00	6 »	5 8	3 50	0 0	3 12	0	0 10	3 70	3 70	0 40
Homards	—			4 50								1 80	1 00		
Escargots	—	1 52	1 1					1 40							
Moules	—	2 40	0 30	2 30	2 5	0 10				0 40	0 30			0 40	0 35
Clovisses	—														
Huîtres Marennes, n° 2	le cent.	6 »		6 »		6 »		2 »		6 »		6 »		6 »	
— 3	—	4 »		4 »		4 »		4 »		4 »		4 »		4 »	
— 4	—	2 30		0 52		0 50		0 50		2 5		2 50		2 20	
Huîtres d'Arcachon, n° 2	—	3 50		2 80		3 50		3 50		3 80		3 00		2 50	
— 3	—	2 »		2 »		1 50		1 50		1 50		1 50		1 30	
— 4	—	1 25		1 23		1 25		1 25		1 05		1 25		1 25	
— 5	—	1 »		1 »		1 »		1 »		1 »		1 »		1 »	
Volailles															
Canards	la pièce			3 »	0 50										
Dindes	—	7 »	0	7 50	5 50	8 »	6 »					8 »	6 »		
Oies	—	7 »	5	6 10	5 5	6 »	5					6 »	5		
Poulardes ou chapons de Bresse	—	7 »	5 »	0 »	6	7 »	5			0 »	4 »	7 »	5 »	0 »	
Poulets	—	2 »	0	4 »	2 »	3 50	1 70			2 »	0 80	3 50	2 50	4 »	3 »
Pigeons	—	1 »	0 75	1 12	0 85	1 »	0 75					1 10	0 85	1 »	0 85
Pintades mortes	—	3 »	2 50	0 20		3 »	2 0			0 50	2 25	3 »	2 30	0 30	2 05
Foie gras	—					0 »	5 30								
Lapins domestiques	—	1 75	1 0			0 »	1 5								
Gibier à poil															
Lièvre français	la pièce.														
Lièvres étrangers	—														
Lapins de garenne	—														
Sangliers	le kil.	2 »	1 75	1 80	1 70	0 »	1 7	2 »	1 50	0 »	1 75	1 75	1 5	0 25	0 »
Gibier à plumes.				1 80											
Faisans	la pièce.														
Courlis	—	1 30	1 1					1 10	1	1 12					
Bécasses	—	4 »	2 20	3 50	0	3	0	2 50	2	2 70	2 2	3 »	2 2	3 »	0 50
Canards sauvages	—	2 »	1 50	2 50	1 25	2 5	1 70	1 »	1 5	2 »	1 5	2 50	1 75	0 50	0 »
Sarcelles	—	1 1	1 »	1 »	3 50	1 10	2 9	0 90	0 80	1 12	0 9	1 »	0 80	1 »	0 80
Perdrix rouges	—														
Perdrix grises	—														
Poules d'eau	—	0 70	0 6			0 60	0 30			0 50					
Râles de genêt	—														
Râles d'eau	—	2 50	0 40			0 40	0 30	0 30		0 40	2 30			0 42	0 30
Pluviers	—	0 60	0 50	0 70	0 6			0 50	0 4	0 70	0 60				
Grives	—	5 »	0	6 »	3 »	5 »	3 »	2 »	3 50	5 »	3 »	6 »	4 »	5 »	3 50

Cours des denrées vendues aux Facturata de la ville de Lyon, du 1er au 7 Février 1907 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		1er Février		2 Février		3 Février		4 Février		5 Février		6 Février		7 Février	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Merles	la douz.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Bécassines	—	14 »	8 »	12 »	7 »	15 »	10 »	16 »	14 »	20 »	16 »	» »	» »	21 »	15 »
Vanneaux	—	7 »	6 »	5 »	6 50	7 50	5 »	8 »	7 »	7 »	6 »	6 »	»	7 »	5 »
Pigeons ramiers	le pièce.	» »	»	» »	»	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Macreuses	—	1 30	1 10	» »	» »	» »	» »	1 40	1 20	» »	» »	»	»	» »	» »
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil.	2 50	» »	3 »	2 4	3 40	2 50	3 »	» »	2 80	2 70	2 70	» »	2 80	2 70
Œufs	le cent	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Gruyère	le kil.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brie	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Roquefort imitation	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Camembert 1er choix	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Camembert imitation	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Munster	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Saint-Marcellin	—	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Rebiochons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Petits bleus d'Auvergne	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil.	1 80	1 70	2 »	1 80	1 60	1 60	» »	»	1 70	1 60	1 60	1 50	1 80	1 60
Truffes	—	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 29 Janvier au 4 Février 1907 (5me semaine)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1907	1906	1907	1906	1907	1906	1907	1906
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	137,129 66	135,162 93	1,966 67	» »	747,876 43	728,589 84	19,286 81	» »
Tramway de Lyon à Neuville	2,931 60	3,102 55	» »	167 95	16,983 75	17,718 85	» »	1,365 10
» Lyon-Croix-Rousse à Caluire	1,523 75	1,906 70	» »	382 95	9,316 45	10,695 90	» »	1,379 75
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	3,773 60	3,484 20	167 40	» »	18,847 15	19,376 65	» »	529 50
Croix-Pâquet	4,766 70	5,123 30	» »	356 60	25,392 35	26,379 50	» »	1,037 15
Lignes de la Cie F.-O-L	9,163 48	11,016 16	» »	1,167 60	45,299 28	57,718 38	» »	1,119 16

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 30 Janvier au 5 Février 1907

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES										TOTAUX	
	Aux Abattoirs		Dans les Magasins		Aux Criées		Dans les Halles et Marchés en couverts		Sur les Marchés découverts			
	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.
Bœufs et vaches	6	1,140	»	»	»	»	»	»	»	»	6	1,140
Veaux	2	110	»	»	»	»	»	»	»	»	2	110
Moutons	3	45	»	»	»	»	»	»	»	»	3	45
Porcs	6	480	»	»	»	»	»	»	»	»	6	480
Chèvres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chevreaux et agneaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chevaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fœtus	13	»	»	»	»	»	»	»	»	»	93	»
Abats divers	76	936	»	»	»	»	1	2	»	»	79	938
Viandes fraîches	6	55	»	»	»	»	»	»	»	»	6	55
Viandes salées	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poissons (marée)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poissons (eau douce)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Langoustes et homards	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crevettes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ecrevisses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Huîtres coquillages	»	»	»	»	»	1,101	»	»	»	»	»	1,101
Gibiers (à plumes)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gibier (à poils)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Volailles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pigeons	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»
Lapins domestiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Champignons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Légumes divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fruits divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Escargots	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

L'Imprimeur-gérant : F. CHOUARD

7745. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise 3, rue Ste-Catherine — F. CHOUARD, directeur. — Téléphone 8-39

Digitized by Google

DOUZIÈME ANNÉE — N° 555 **EDITION DE COLLECTION** DIMANCHE 17 FÉVRIER 1907

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HOTEL DE VILLE		SANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes.	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie.....	— 7 fr.	— 3 fr. 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Recrutement de l'armée. — Classe de 1906. — Conseil de revision. — Arrêté (p. 89).

Nominations, mutations (p. 90).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 1930 à 1944)

Congrès du petit et moyen commerce et de la petite et moyenne industrie. — Subvention complémentaire à l'Alliance des Chambres syndicales patronales de la ville de Lyon (p. 90).

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille (p. 90).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de sursis d'incorporation (p. 90).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière (p. 90).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille (p. 90).

Location de l'ancien presbytère de l'église Saint-Polycarpe, rue Vieille-Monnaie, 25. — Bail Muller (p. 90).

Immeuble rue Vieille-Monnaie, 25. — Location Pampuzac (p. 91).

Reconstruction de la Manufacture des tabacs — Déclassement des voies publiques situées sur l'emplacement de l'ancienne lunette des Hirondelles (p. 91).

Acquisition de trois immeubles situés sur l'emplacement du groupe scolaire projeté dans le quartier Saint-Vincent (p. 91).

Pensions et secours à la charge de la Ville. — Excédent de dépenses de 1905 (p. 92).

Projet de construction d'une salle de concerts et de conférences dans le 1er arrondissement. — Proposition de M. Clément (p. 92).

Prolongement du chemin vicinal ordinaire n° 42 « des Grandes-Terres », entre la rue des Fosses-de-Trion et la rue des Anges. — Enquête sur les alignements et le nivellement (p. 92).

Elargissement de la rue de la Blize. — Echange de terrains entre la Ville et MM. Riband frères (p. 93).

Concours régional de gymnastique organisé par l'Association de gymnastique de Lyon et du Rhône. — Demande de subvention (p. 93).

Ancienne fabrique de Saint-Polycarpe. — Attribution au Bureau de bienfaisance et à la Caisse des Ecoles d'un immeuble ecclésiastique (p. 93).

Informations et avis divers.

Commissions municipales. — Réunion (p. 93).

Concours pour l'emploi d'architecte adjoint au service municipal de l'Architecture. — Modification au programme. — Avis (p. 93).

Examen professionnel pour la désignation d'un ouvrier horloger. — Résultats (p. 93).

Concours pour l'admissibilité à un emploi de vérificateur au service municipal des Vidanges. — Résultats (p. 93).

Avis d'adjudication (p. 94).

Don au Bureau de bienfaisance (p. 94).

Don à la Caisse de retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers (p. 94).

Demandes en autorisation de construire (p. 94).

Délibérations des Corps municipaux de la Ville de Lyon pendant la période révolutionnaire (p. 94).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 95).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 96).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 98).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 98).

Documents statistiques (p. 98).

Annexe.

Conseil municipal. — Compte rendu de la séance du 4 Février 1907 (p. 53 à 53').

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Recrutement de l'armée. — Classe de 1906 — Conseil de revision. — Arrêté.

Le Préfet du Rhône, Officier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 21 mars 1905 sur le recrutement de l'armée ;

Vu le décret du 16 janvier 1907 et l'Instruction ministérielle du 18 du même mois,

ARRÊTE :

Article premier. — Les jeunes gens inscrits sur les tableaux de recensement de la classe 1906, dans le département du Rhône, ainsi que les ajournés à un an des classes de 1904 et 1905, sont tenus de comparaître en personne à la Mairie du chef-lieu de canton dans lequel ils sont inscrits, aux jours et heures indiqués ci-après, pour être examinés par le Conseil de revision.

Les ajournés à un an devront se présenter exactement aux heures indiquées, les séances devant commencer par eux, pour se continuer par l'examen des inscrits de la classe de 1906.

Art. 2. — Il sera procédé à l'égard des jeunes gens qui, sans motif légitime, ne se rendraient pas à la convocation, comme s'ils étaient présents, sans préjudice des poursuites devant les tribunaux, dans le cas d'absence par suite d'un concert frauduleux.

Art. 3. — Les jeunes gens étrangers au département, qui auront été autorisés par MM. les Préfets de leurs départements à se faire visiter par le Conseil de revision du Rhône, seront seuls admis aux séances des 25, 26, 27 février et 26 mars. Ils se présenteront à celle de ces séances indiquée par la convocation qu'ils recevront en temps utile.

Art. 4. — Le local destiné à la réunion du Conseil de révision sera disposé à cet effet, par les soins de MM. les Maires des chefs-lieux de canton. Il sera pourvu d'un double mètre étalonné et d'une bascule.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans chaque commune du département, à la diligence de MM. les Maires, et inséré au *Recueil des Actes administratifs*.

Lyon, le 7 février 1907.

Le Préfet du Rhône,
Ch. LUTAUD.

ITINÉRAIRE POUR LYON DU CONSEIL DE RÉVISION.

Etrangers au département du Rhône. — Lundi 25, mardi 26, mercredi 27 février, à 8 heures du matin, à la Préfecture du Rhône, entrée cours de la Liberté.

1er arrondissement municipal de Lyon. — Mardi 19 mars, à 8 heures du matin, à la Mairie du 1er arrondissement, place Sathonay, 2.

1er arrondissement municipal de Lyon. — Samedi 23 mars, à 8 heures du matin, à la

Digitized by Google

Mairie du 4e arrondissement, boulevard de la Croix-Rousse, 133.

5e arrondissement municipal de Lyon. — Lundi 25 mars, à 8 heures du matin, à la Mairie du 5e arrondissement, place du Petit-Collège, 6.

Etrangers au département du Rhône. — Mardi 26 mars, à 8 heures du matin, à la Préfecture du Rhône, entrée cours de la Liberté.

2e arrondissement municipal de Lyon. — Mercredi 27 mars, à 8 heures du matin, à la Mairie du 2e arrondissement, rue d'Enghien, 2.

3e arrondissement municipal de Lyon. — Les ajournés des classes de 1904 et 1905 et du n° 1 au n° 190 de la classe de 1906, lundi 22 avril, à 8 heures du matin; du n° 191 au n° 540 de la classe de 1906, mardi 23 avril, à 8 heures du matin; du n° 541 au n° 840 de la classe de 1906, mercredi 24 avril, à 8 heures du matin, à la Mairie du 3e arrondissement, place du Pont, 6.

6e arrondissement municipal de Lyon. — Les ajournés des classes de 1904 et de 1905 et du n° 1 au n° 155 de la classe de 1906, lundi 6 mai, à 8 heures du matin; du n° 166 au n° 388 de la classe de 1906, mardi 7 mai, à 8 heures du matin, à la Mairie du 6e arrondissement, rue Vendôme, 72

Séance de régularisation pour les inscrits à qui des délais ont été accordés, samedi 18 mai, à 8 heures du matin, à la Préfecture du Rhône, entrée cours de la Liberté.

— — —

Nominations, mutations.

Par arrêté du 11 février 1907, MM. Dervieux (Marius), Maréchal (Etienne), Favre (Joseph-François), et Rochat (Michel), ont été nommés sapeurs de 5e classe à la section active du Bataillon des sapeurs-pompiers.

Par arrêté du 15 février courant, a été prononcée, sur la demande des intéressés, la permutation de M. Garnier (Pierre), garde balayeur aux abattoirs et de M. Chambon (Ernest), garde cantonnier à la halle des Cordeliers.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Congrès du petit et moyen commerce et de la petite et moyenne industrie. — Subvention complémentaire à l'Alliance des Chambres syndicales patronales de la ville de Lyon.

(Commission générale.) — N° **1930**.

Messieurs, l'Alliance des Chambres syndicales patronales de Lyon, qui a organisé dans notre Ville, en septembre dernier, le premier Congrès du petit et moyen commerce et de la petite et moyenne industrie, m'avait adressé une demande à l'effet d'obtenir de la Ville une subvention de 1,000 francs pour le défrayer, dans une certaine mesure, des frais devant lui incomber de ce chef.

Par votre délibération du 31 juillet 1906, vous avez, sur ma proposition, alloué une subvention de 500 francs seulement. J'espérais, et vous avez été de cet avis, que l'Alliance des Chambres syndicales patronales pourrait, avec cette somme, jointe aux autres ressources dont elle disposait, couvrir complètement les dépenses nécessitées par la tenue du Congrès en question. Or, dans la lettre jointe au dossier, M. le Président de l'Alliance expose que ce Congrès a occasionné quelques suppléments de dépenses sur les prévisions et demande que le complément de la subvention de 1,000 francs qui avait été exemptée par cette organisation, lui soit alloué.

En raison de la bienveillance que mérite le petit commerce de notre Ville et de l'intérêt qu'il a pu retirer dudit Congrès, je vous propose, Messieurs, d'allouer à l'Alliance des Chambres syndicales patronales, une subvention complémentaire de 500 francs.

Si vous partagez cette manière de voir, cette subvention serait prélevée sur le crédit des: «Dépenses imprévues de l'exercice courant.

Lyon, le 5 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille.

(Commission spéciale). — N° **1931**

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de congé, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de congé formées par MM. Bussery (Jean-Marie Joseph), soldat au 19e régiment de dragons, domicilié au 1er arrondissement.

Girard (Jules-Auguste), soldat au 75e régiment d'infanterie, domicilié au 3e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 11 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de sursis d'incorporation.

(Commission spéciale). — N° **1932**.

Messieurs, d'après l'article 21 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de sursis d'incorporation est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux la demande de sursis formée par M. Radisson (Marie-Joseph-Seiat-Cyr), appelé de la classe 1906, domicilié au 5e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir statuer sur cette demande.

Lyon, le 11 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande d'allocation d'indemnité journalière.

(Commission spéciale). — N° **1933**.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi de 21 mars 1905, vous devez donner votre avis motivé chaque fois qu'une demande d'allocation d'indemnité journalière est présentée au titre de soutien indispensable de famille.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous soumettre la demande formée par M. Lote (Francis-Amélie-Auguste), soldat au 99e régiment d'infanterie, domicilié au 1er arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur cette demande.

Lyon, le 11 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille.

(Commission spéciale). — N° **1934**.

Messieurs, d'après l'article 41 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de dispense, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de dispense formées par MM. Magnard (Louis), réserviste de la classe 1896; Goy (Jean-Louis-Pierre), réserviste de la classe 1899, domiciliés au 1er arrondissement.

Gallard (Charles), territorial de la classe 1889; Méraudat (Justin-Maximin), réserviste de la classe 1896; Jeunsanetas (Eugène-Henri), réserviste de la classe 1899, domiciliés au 3e arrondissement.

Varambon (Mathieu-Léon), réserviste de la classe 1896, domicilié au 4e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 11 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Location de l'ancien presbytère de l'église Saint-Polycarpe, rue Vieille-Monnaie, 25. — Bail Muller.

(Commission générale.) — N° **1935**.

Messieurs, le 12 janvier 1819, M. Casati cédait à la ville de Lyon, au prix

Digitized by Google

de 28.000 francs, des terrains et constructions sis à l'Est de l'église Saint-Polycarpe, pour y installer la sacristie et le presbytère de cette église.

L'acte passé à l'occasion de cette acquisition stipulait expressément que l'immeuble ferait retour à la Ville, dans le cas où son affectation serait modifiée.

La fabrique de Saint-Polycarpe ne s'étant pas formée en association cultuelle, la ville de Lyon a repris la libre disposition de cet immeuble en vertu de l'article premier de la loi du 2 janvier 1907.

A la suite des pourparlers engagés pour la location de cet immeuble, M. Muller, curé, a signé, sous la garantie de MM. Boirivant, architecte, Roque et Paule, négociants, le projet de bail ci-joint que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Ce bail est conclu pour une période de neuf années à partir du 24 décembre 1906, avec faculté de dédit réciproque pour les parties à l'expiration des troisième et sixième années. M. Muller se réserve, au outre, le droit de pouvoir donné congé dédit chaque année, pour le terme de décembre seulement, dans le cas où l'église viendrait à être fermée ou désaffectée.

Le prix annuel de location est fixé à la somme de 1.200 francs, non compris l'impôt des portes et fenêtres et les frais d'éclairage et de balayage de la montée d'escaliers qui restent à la charge du preneur.

Enfin, le projet de contrat stipule que les lieux sont loués dans leur état actuel et que le preneur devra supporter toutes les réparations locatives pendant la durée de son occupation.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à l'accepter.

Lyon, le 11 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Immeuble rue Vieille-Monnaie, 25. — Location Pampuzac.

(Commission générale). — N° 1936.

Messieurs, l'immeuble rue Vieille-Monnaie, 25, dont la Ville vient de recouvrer la jouissance en vertu de la loi de séparation comprend, outre le logement des desservants de l'église Saint-Polycarpe, un magasin situé au rez-de-chaussée avec appartement à l'entresol. Ce magasin était loué par la fabrique à M. Fraocillon, lequel avait cédé ses droits à un sous-locataire, M. Pampozac.

Ce sous locataire ayant demandé à s'engager directement avec la Ville, je lui ai fait signer le projet de bail ci-joint que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Ce projet est conclu pour une période de neuf années à partir du 24 décembre 1906, avec faculté réciproque pour les parties de pouvoir se donner dédite à l'expiration des 3e et 6e années en se prévenant par écrit six mois d'avance.

Le prix de la location est fixé à la somme de 650 francs, prix payé à la fabrique par le précédent locataire.

Le preneur supportera, en outre, l'impôt des portes et fenêtres, la Ville fera effectuer à ses frais quelques réparations de peu d'importance à la devanture du magasin et dans la cuisine.

J'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à accepter ce projet de bail.

Lyon, le 11 février 1906.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Reconstruction de la Manufacture des tabacs. — Déclassement des voies publiques situées sur l'emplacement de l'ancienne lunette des Hirondelles.

(Commission générale.) — N° 1937.

Messieurs, en exécution de votre délibération du 31 juillet 1906 et conformément aux instructions de M. le Préfet du Rhône, j'ai soumis à une enquête le projet dressé par M. le Directeur du service de la Voirie, en vue du déclassement et de la suppression de quatre rues situées sur l'emplacement de l'ancienne lunette des Hirondelles, ainsi que de la rétrocession à l'Etat, du sol desdites rues pour servir à la reconstruction de la Manufacture des tabacs.

Cette enquête qui a été faite à la Mairie du 3e arrondissement du 7 au 24 janvier 1907 inclusivement a donné lieu à deux déclarations : l'une émane de M. Fleury, architecte, rue de la Charité, 20, l'autre, de M. Petit, architecte, rue de la République, 65, et de douze propriétaires intéressés.

Ces déclarations, de même que l'avis émis par M. le Commissaire enquêteur, ne constituent pas une opposition au déclassement des rues en question; elles ont été formulées pour faire remarquer qu'il conviendrait que la voie supprimée, formant le prolongement du chemin de grande communication, n° 12 *bis*, le long du chemin de fer, fût remplacée par une voie d'égale largeur et de même direction à ouvrir sur l'emplacement de la Manufacture des tabacs projetée, vers ses confins Est.

Comme ce desideratum intéressait M. le Directeur de cette Manufacture, puisqu'il avait pour conséquence, si on y donnait satisfaction, de diminuer d'une surface d'environ 3 800 mètres carrés l'emplacement destiné à la Manufacture nouvelle, ce chef de service a dû être consulté.

Par la lettre ci-jointe du 30 janvier dernier, M. Domézon demande avec insistance, pour des raisons motivées, que l'établissement de la voie demandée sur l'emplacement de l'ancienne lunette des Hirondelles soit abandonné, attendu que la nouvelle Manufacture a absolument besoin pour fonctionner convenablement, de l'intégralité de cet emplacement. Il ajoute, au surplus, que la création de ladite voie remettrait tout en question et amènerait sans doute l'abandon d'un projet de reconstruction et de transfert dont l'urgence est indiscutable.

Evidemment on doit reconnaître que la voie demandée serait utile à la circulation, mais il faut remarquer aussi qu'il sera toujours possible au service vicinal de s'en occuper plus tard, en étudiant un projet de voie Nord-Sud, dans le tènement compris entre la nouvelle Manufacture, le cours Gambetta, la petite rue de Mouplaisir et le chemin de grande communication n° 18 *bis*.

Sous le bénéfice de cette remarque, et, en raison de l'urgence, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien confirmer purement et simplement votre délibération du 31 juillet 1906 et autoriser l'Administration à poursuivre les formalités en vue de faire prononcer le déclassement et la suppression des quatre rues qui ont fait l'objet de l'enquête, afin que le sol qu'elles occupent puisse ensuite être retrocédé à l'Etat.

Lyon, le 11 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT

Acquisition de trois immeubles situés sur l'emplacement du groupe scolaire projeté dans le quartier Saint-Vincent.

(Commission générale). — N° 1938.

Messieurs, M. Clermont, architecte, que j'ai autorisé à entrer en pourparlers avec les propriétaires intéressés en vue de la cession à la Ville des quatre immeubles ou portions d'immeubles restant à acquérir pour la construction du groupe scolaire projeté dans le quartier Saint-Vincent, a fait signer à trois de ces propriétaires les projets d'actes ci-joints, que j'ai l'honneur de vous soumettre et aux termes desquels :

M. et Mme Boissière vendent à la Ville, moyennant la somme de 33,000 fr., un immeuble de six étages et d'une superficie approximative de 60 mètres carrés situé rue Pareille, 16.

M. Leyon cède, au prix de 25,000 fr., l'immeuble de six étages, ayant 56 mètres de superficie, situé rue Benteille, 8.

Ces deux immeubles seraient cédés libres de tout engagement locatif pour le 24 juin 1907.

Enfin M. Goboz, propriétaire d'une portion de l'immeuble rue Tonnet, 5, consent la cession de cette portion d'immeuble pour la somme de 14.700 fr.

Sauf pour une locataire, Mme Trinquet, dont le bail expire en 1909, M. Goboz prendrait à sa charge l'éviction des autres occupants pour le 24 juin 1907.

M. le Directeur du service de la Voirie, à qui j'ai soumis ces projets de traités, émet l'avis dans son rapport du 26 janvier dernier, que les conditions auxquelles lesdites acquisitions seraient réalisées sont acceptables pour la Ville.

Digitized by Google

Je vous propose, en conséquence, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à passer les actes définitifs; quant à la somme de 72,700 francs, montant de la dépense, elle pourra être prélevée sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant, sous le titre : « Construction et appropriation de maisons d'écoles et autres établissements d'enseignement public. »

Lyon, le 11 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Pensions et secours à la charge de la Ville. — Excédent de dépenses de 1906.

(Commission générale). — N° 1939

Messieurs, le crédit inscrit à l'article 192, chapitre 1er, du budget de 1906 pour : « Pensions et secours à la charge de la Ville », s'élève à 216,000 francs, se décomposant comme suit :

Pensions et secours aux anciens employés de l'Octroi.....	Fr.	163.699 »
Secours annuels et viagers.....		29.151 98
Secours annuels et renouvelables.....		20.475 »
		213.325 98
A prévoir pour pensions et secours nouveaux.....		2.674 02
		216.000 »

Au cours de l'année 1906, les sommes ordonnancées sur cette allocation se sont élevées pour chaque catégorie aux chiffres respectifs ci-après :

Pensions et secours aux anciens employés d'Octroi.....	Fr.	163.256 96
Secours annuels et viagers.....		29.551 33
Secours annuels et renouvelables.....		21.436 28
Secours une fois donnés.		5.875 »
Soit au total...	Fr.	223.119 57

d'où, sur les prévisions, un excédent de..... Fr. 9.793 59

qui, en partie couvert par la portion du crédit laissée disponible pour pensions et secours nouveaux..... 2.674 02

donne un dépassement final de..... Fr. 7.119 57

soit en chiffres ronds 7,200 francs.

Ainsi que vous pouvez le constater par la comparaison des chiffres ci-dessus, ce dépassement doit être attribué, pour la presque totalité, à l'importance des sommes consacrées en 1906 à l'attribution de secours renouvelables ou une fois donnés aux anciens employés de la Ville devenus impropres à tout service ou aux veuves d'employés décédés, les uns et les autres arrivés au terme de leur carrière sans remplir les conditions nécessaires pour avoir droit à une pension.

Pour couvrir cet excédent de dépenses, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien décider l'inscription d'un crédit supplémentaire de 7,200 francs, à rattacher pour ordre au budget de l'exercice 1906.

Lyon, le 11 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Projet de construction d'une salle de concerts et de conférences dans le 1er arrondissement. — Proposition de M. Clermont.

(Commission générale.) — N° 1940.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre ce avant-projet présenté par M. Clermont, architecte, en vue de la construction d'une salle de concerts et de conférences dans le 1er arrondissement.

L'emplacement proposé est celui formant la masse G du quartier de la Martinière. Il est limité: au nord, par une immeuble à loyers; au sud, par la nouvelle rue de la Martinière; à l'est, par la rue Louis-Vitet; à l'ouest, par la rue Hippolyte Flandrin. Il présente un développement de façade d'environ 100 mètres de longueur. Par sa situation au centre de l'agglomération lyonnaise, et à proximité de tous les moyens de locomotion, ce terrain paraît réunir toutes les conditions nécessaires pour recevoir la construction projetée qui est d'une utilité incontestable.

Il convient, d'ailleurs, de remarquer qu'il serait difficile, sinon impossible, de trouver dans le centre de la Ville, un emplacement d'une surface suffisante pour une pareille destination.

La construction serait faite dans les conditions suivantes :

La salle principale de concerts conférences, pouvant contenir environ 1.800 personnes serait au 1er étage. L'accès serait lieu par quatre escaliers à chacun des angles de l'emplacement, chaque escalier donnant directement à l'extérieur. Deux foyers-promenoirs, vestiaires, W.-C., guichet, etc., compléteraient les accessoires de la salle principale.

Le rez-de-chaussée comprendrait un vaste local sur sous-sol, pouvant être loué à un grand établissement (brasserie par exemple).

Tout le gros-œuvre de la construction serait en pierre de taille, maçonnerie et ciment armé; la scène serait formée d'une simple estrade en ciment armé sans aucun décor mobile, sans boiseries, ni tentures autres que celles des portes d'entrée de façon à être absolument à l'abri d'un incendie; les dégagements larges et donnant directement à l'extérieur, achèveraient la complète sécurité du public.

La dépense à prévoir, sans la marquise vitrée, ni peinture décorative est d'environ 500.000 francs, non compris le terrain.

La Ville pourrait, par la combinaison suivante, devenir propriétaire de l'édifice sans avoir aucune dépense à sa charge.

Elle fournirait le terrain, et elle abandonnerait l'annuité de 18.000 francs qui lui est due par suite du règlement définitif établi entre elle et la Compagnie Immobilière du 1er arrondissement.

La Compagnie Immobilière, avec les concours financiers qu'elle s'assurerait, fournirait les études, ferait exécuter et paierait les dépenses de construction conformément au projet ci-joint, dressé par M. Clermont.

La Ville serait seule propriétaire de l'édifice qui serait considéré comme édifice public.

La Compagnie Immobilière serait chargée, sous le contrôle de la Ville, de la gérance de l'immeuble pendant soixante années, à dater de 1er janvier 1908; elle encaisserait les revenus de toute nature et elle paierait les frais généraux et d'entretien. Le produit net de tous les revenus serait réparti de la façon suivante; un tiers à la Ville et les deux autres tiers à la Compagnie Immobilière du 1er arrondissement, qui devrait amortir à ses seuls risques et périls la dépense de construction.

A l'expiration du délai de soixante années, la ville de Lyon, seule propriétaire, serait dégagée de toute obligation et elle garderait seule la jouissance de l'immeuble.

Enfin, la convention du 18 juin 1906, intervenue entre la Ville et la Compagnie Immobilière du 1er arrondissement ne recevrait pas son application en ce qui concerne la masse G, par suite de l'abandon de l'annuité de 18.000 francs et elle serait modifiée ainsi qu'il suit :

Le paragraphe *a* de l'article 2, ainsi que les articles 4 et 6 en totalité seront purement et simplement supprimés.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien prendre une délibération au sujet de cette affaire et m'autoriser, le cas échéant, à traiter avec la Compagnie Immobilière de 1er arrondissement sur les bases du projet joint au dossier.

Lyon, le 14 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Prolongement du chemin vicinal ordinaire n° 42 « des Grandes-Terres » entre la rue des Fossés-de-Trion et la rue des Anges. — Enquête sur les alignements et le nivellement.

(Commission générale). — N° 1941.

Messieurs, à la suite de pétitions des habitants du quartier de Saint-Just, l'Administration fit étudier, en 1888, un projet de prolongement du chemin des Grandes-Terres, entre la rue des Fossés-de-Trion et la rue des Anges, dans le but de faciliter l'accès des écoles aux enfants habitant dans la partie orientale de ce quartier. Le tracé proposé, qui prolongeait en ligne droite le tronçon de ce chemin existant au devant du groupe scolaire, fut approuvé par un arrêté préfectoral du 6 décembre 1889.

Mais l'exécution de ce projet dut être ajournée en raison de l'élévation de la dé-

Digitized by Google

pensa évalnée à la somme da 43,000 francs. Or, le Comité de défense des intérêts des quartiers des Minimes, Saint-Just, Saint-Irénée et du Point do Jour a de nouveau réclamé cette amélioration par ane pétition qui a été renvoyée à l'Administration pour instruction, au cours de la séance du Conseil municipal dn 6 mars 1906.

Cette pétition a été communiquée à M. le Directeur du service de la Voirie qui, après un nonvel examen de la question, a dressé un projet plus économique que j'ai l'honneur de vous soumettre :

1° Description des alignements :

L'alignement Sud A, B du nouveau prolongement suivra une ligne droite partant de l'angle S.-O. du chemin des Grandes-Terres et de la rne des Fossés-de-Trion, et s'appuyant sur l'angle N.-O. de la maison située rue des Anges, 32.

L'alignement Nord B, C sera tracé parallèlement et à 12 mètres de distance de l'alignement A, B précédemment décrit.

Des pans coupés de 4 mètres seront ménagés à l'intersection du nouveau prolongement avec les rues des Fossés-de-Trion et des Anges. Ils seront tracés normalement à la bissectrice de l'angle formé par les alignements adjacents.

2° Description du nivellement :

Le nivellement de la chaussée projetée partira de l'axe de la rue des Fossés-de-Trion, à la cote 263 m. 49 et suivra une pente de 0 m. 00153 sur 75 m. 05 pour aboutir à l'axe de la rue des Anges, à la cote 263 m. 15.

3° Estimation de la dépense :

La dépense à prévoir pour l'exécution de ce projet est évalnée approximativement à la somme de 29,000 francs, se décomposant comme suit :

Acquisition des immeubles...	26,000
Travaux de voirie.....	3.000
Total égal :...Fr.	29,000

Dans cette évalaation ne sont pas comprises deux portions d'immeubles de peu d'importance dont l'acquisition pourra être réalisée par voie d'alignement.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien approuver ce nouveau projet et décider qu'il sera soumis à une enquête dans les formes prévues par l'ordonnance du 23 août 1835.

Lyon, le 14 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Elargissement de la rue de la Rize. — Echange de terrains entre la Ville et MM. Ribaud, frères.

(Commission générale.) — N° 1942

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de traité intervenu entre la Ville et MM. Ribaud, frères, en vue de la réalisation de l'alignement de la rue de la Rize, au droit du n° 3.

Aux termes de ce traité, MM. Ribaud, frères, cèdent à la Ville une parcelle de terrain d'une superficie de 17 mètres carrés située rue de la Rize n° 3, en échange, sans soulte ni retour de part ni d'autre, d'une parcelle de terrain communal d'une superficie de 9 m. 35 d. carrés, confinant leur propriété et située à l'intersection de ladite voie publique et de la rue Paul-Bert.

Les conditions de ce projet de traité paraissant acceptables, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à le rendre définitif.

Lyon, le 14 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Concours régional de gymnastique organisé par l'Association de gymnastique de Lyon et du Rhône. — Demande de subvention.

(Commission générale). — N° 1943.

Messieurs, l'Association de gymnastique de Lyon et du Rhône, d'accord avec les Sociétés La Martiale et les Volontaires Croix-Roussiens, se propose d'organiser les 3, 4 et 5 août 1907, au gymnase de la Croix-Rousse, son XIV° concours annuel de gymnastique et sollicite à cet effet l'appui financier de la Ville.

Depuis sa fondation, cette association a déjà obtenu plusieurs subventions pour l'organisation dans notre Ville de concours régionaux auxquels prirent part un grand nombre de Sociétés du département du Rhône et des départements limitrophes.

Les adhésions reçues cette année font présager le même succès.

C'est pourquoi je vous propose d'accueillir favorablement la demande qui vous est soumise par l'Association de gymnastique de Lyon et du Rhône et d'allouer à cette Société une subvention de 4,000 francs qui devra faire l'objet d'un crédit de pareil chiffre à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Lyon, le 14 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ancienne fabrique de Saint-Polycarpe. — Attribution au Bureau de bienfaisance ou à la Caisse des Ecoles, d'un immeuble ecclésiastique.

(Commission générale). — N° 1944

Messieurs, l'ancienne fabrique de l'église Saint-Polycarpe a fait attribution à la Société d'éducation de Lyon d'une maison d'habitation sise à Lyon, rue Vieille-Monnaie, 23.

M. le Préfet a fait opposition à cette attribution et conformément à l'article 9 de la loi du 9 décembre 1905, il vous appartient de demander l'affectation de cet immeuble à un établissement communal d'assistance ou de bienfaisance.

Je vous propose, Messieurs, de demander que cet immeuble soit affecté au Bureau de bienfaisance ou à défaut à la Caisse des Ecoles de Lyon.

Lyon, le 15 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Commissions municipales. — Réunion.

Jeudi 21 février 1907, réunion à l'Hôtel de Ville, dans leurs locaux respectifs, des deux Commissions permanentes du Conseil municipal :

1° De la Commission spéciale (affaires contentieuses), à 8 h. 1/4 du soir.

2° De la Commission générale, à 8 h. 1/2 du soir.

Concours pour l'emploi d'Architecte adjoint au service municipal de l'Architecture. — Modification au programme. — Avis.

La limite d'âge exigée des candidats à ce concours est fixée de 30 à 36 ans au lieu de 30 à 35.

Lyon, le 15 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Examen professionnel pour la désignation d'un ouvrier horloger. — Résultats.

Suivant décision de M. le Maire de Lyon, un examen professionnel pour la designation d'un ouvrier horloger, a eu lieu à l'Hôtel de Ville, le mercredi 30 janvier dernier et jours suivants.

Trois candidats se sont présentés.

M. Mathis ayant obtenu le plus grand nombre de points sur l'ensemble des épreuves, a été désigné par M. le Maire pour occuper cet emploi à titre d'essai.

Concours pour l'emploi de vérificateur au service des Vidanges — Résultats.

Un concours pour l'emploi de vérificateur au service des Vidanges à la Voirie municipale, a eu lieu à l'Hôtel de Ville les 12 et 13 février courant.

Vingt deux candidats ont été admis à subir les épreuves de ce concours. Les six candidats classés premiers aux épreuves écrites ont été déclarés admissibles aux épreuves orales. Ce sont : MM. Creuzet, Blum, Alix, Duc, Guillet et Cathaud.

M. Creuzet ayant réuni le plus grand nombre de points dans l'ensemble des épreuves, a été désigné par M. le Maire pour occuper, à titre d'essai, l'emploi de vérificateur au service des Vidanges.

Digitized by Google

Avis d'adjudications.

Chemin vicinal ordinaire n° 16 « de Barraban ». — Construction d'un égout du 1er type et d'une chaussée en pavés d'échantillon. — Adjudication au rabais. — Avis.

Mardi 5 mars 1907, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel de Ville il sera procédé, à l'adjudication, en deux lots, des travaux désignés ci-après :

1er Lot. — Construction d'un égout du 4e type (1 m. 65 — 1 m.) sur une longueur de 163 m. 90 comprise entre la rue Germain et l'egout du cours Lafayette, 4,736, fr. 45; cautionnement, 200 francs.

2e Lot. — Construction d'une chaussée en pavés d'échantillon de granit, en remplacement de la chaussée macadamisée actuelle : 1° entre le cours Lafayette et l'usine Buffaud et Robatel; 2° entre la rue Paul-Bert et l'avenue Félix-Faure, soit sur une longueur totale de 519 m. 30, 38,735 fr. 21; cautionnement, 1.500 francs.

L'adjudication da chaque lot aura lieu sur soumissions cachetées; elle sera tranchée en faveur du soumissionnaire qui aura fait le plus fort rabais sur la série de prix annexée au cubier des chargos, pourvu tontefois que ce rabais soit supérieur ou au moins égal au rabais minimum qui aura préalablement été fixé et déposé sur le bureau à l'ouverture de la séunce.

Les frais d'affichcs, da timbre, d'enregistrement, d'expédition sont à la charge de l'adjudicataire et seront payés de suite.

Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux, sont déposés au Bureau des Renseignements, à la Bourse du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en preudre connaissunce, tous les jours non fériés, dc neuf heures du matin à cinq houres du soir.

* * *

Vente par adjudication publique sur soumissions cachetées de 116 arbres d'essences diverses, bordant le chemin vicinal ordinaire n° 147 « du Château-de-Gerland », entre le chemin vicinal ordinaire n° 14 « de la Guillotière-à-Gerland » et la propriété de la Compagnie du Gaz de Lyon. — Avis.

Mardi, 12 mars 1907, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, daus une des salles de l'Hôtel de Ville, il sera procédé, à l'adjudication, en un seul lot, de 116 arbres, d'esseuces diverses, bordant le chemin vicinal ordinaire n° 147 « du Château-de-Gerland », dans la partie comprise entre le chemin vicinal ordinaire n° 14 « de la Guillotière-à-Gerland » et la propriété de la Compagnie du Gaz de Lyon.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées sur la mise à prix de 1.000 francs; elle sera tranchée au profit de celui qui aura offert la plus forte somme au-dessus de cette mise à prix.

Les frais d'affiches de timbre, d'enregistrement, d'expéditiou sont a la charge de l'adjudicataire et seront puyés de suita.

Le cahier des charges relatif à la veute des arbres dont il s'agit, est déposé au Bureau des Renseignements, à la Bourse du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Don au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Il a été versé pour les pauvres de Lyon, le 14 février 1907, la somme de 1000 francs, collecte entre MM. les professeurs, fonctionnaires et élèves du Lycée Ampère (versement fait par M. Dauban, proviseur).

Don à la caisse de retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers.

A la suite de l'incendie qui a eu lieu le 9 février 1907, dans l'immeuble 7, quai de la Guillotière, MM. Guichard et Pascal, régisseurs, ont fait don d'une somme de 50 francs à la caisse spéciale du Bataillon des sapeurs-pompiers.

Demandes en autorisation de construire.

Du 9 au 15 février 1907.

MM. Remillieux, Gelas, Gaillard, propriétaires; M. Sautour, entrepreneur: Construction d'une maison rue Créqui, 167.

M. Polaud, propriétaire; M. Merlin, architecte: Construction d'un lavoir et dépendances avenue Thiers et rue Pétrequin.

MM Rus frères, propriétaires; M. Perrier, entrepreneur: Construction d'ateliers et d'un bâtiment rue Louis-Guérin.

M. Morat, propriétaire: Construction d'un hangar rue de Paris, 30.

M. Bourdeix, propriétaire; M. Pinet, architecte: Construction d'une usine rue de l'Abondance, 59.

MM. Magnard père et fils, propriétaires: Construction d'un entrepôt et d'un bâtiment rue du Lac, angle rue du Pensionnat.

DÉLIBÉRATIONS DES CORPS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE LYON *pendant la période révolutionnaire*

(SUITE)

Un membre du Comité des contributions a présenté des observations sur l'exécution des lois du deux thermidor et vingt quatre fructidor dernier, relatives au recouvremont des contributions en nature;

Le Conseil, considérant que ces observations méritent d'être accueillies;

Le citoyen Allemaud, fesant les fouctions de procureur de la communa, entendu.

Arrête qu'elles seront soumises à l'administration du district pour être ensuite, s'il y a lieu, homologuée pur le département.

Le citoyen Delhorme, membre du Comité des contributions, qui avait été chargé pur arrêté du Conseil du neuf du conrant, de faire la vérification des registres des perceptenrs de cantou, a rendu compte de sa mission. Il a annoncé que les registres de recettes des dits percepteurs, n'offrant rien de bien clair, il avait été impossible de vérifier et d'arrêter al balance de leur caisse.

Le Conseil, considérant que la conduite des percepteurs de cantou donne lieu à des soupçons;

Le citoyen Allemand, fesaut les fonctions de procureur de la commune, entendu;

Arrête qu'ils seront dénoncés à l'administration du département.

Fait et clos en Conseil, les jour et on susdits.

ROZET, PIEGAY aîné, off. mpl, ADAM, off. mpl, L. ROSSET, Jn SAUSSE, offr mpl, ROMAN, off. m., RAVOIR, offr m., DELORME, GILIBERT, off. m., H. ALLEMAND, off. m., BAUDRIER, off., GILIBERT, off. m., BOUQUEROT, pdent.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de la commune de Lyon, on étoient les citoyens :*

Bouquerot, président, Rosset, Ravoir, Gilibert, Baudrier; Sausse, Buhner, Roman, Rozet, officiers municipaux, et Allemand, fesant lds fonctions de procureur de la commune.

Du quatorze brumaire, l'an quatre de la République française.

Sur la motion d'un membre qui a dit qn'il importait ponr la conservation des effets existants dans les divers entrepôts de lo commune, que l'économe nommé par la Municipalité entrât de suite en fonctions;

Le citoyen Allemand, fesant les lonctions de procureur de la commnne, entendu,

Le Conseil arrête que le citoyen Froment, économe de la commune, fera iucessamment l'inventaire desdits effets, an présence de deux officiers municipaux, les citoyens Baudrier et Buhner, nommés à cet effet, lesquels sont autorisés à faire poser les portes et serrures uécessnires, changer et réparer celles qui seront dans le cas de l'être, et, en un mot, à faire pour les fermetures tout ce qne la sûreté desdits effets exigera.

Un membre a fait lectura d'un avis de la Municipalité à ses concitoyens, relatif à la delivrance des passeport pour l'étranger. Le Conseil en a approuvé la rédaction et a arrêté qu'il sera imprimé et affiché dans l'étendue de la communc.

Foit et clos en Conseil, les jour et an susdits.

ROZET, off. mp., ROMAN, off. m., RAVOIR, offr m., BAUDRIER, L. ROSSET, offr mun., H. ALLEMAND, off. m., GILISERT, off. m.

Digitized by Google

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de la commune de Lyon, où étoient les citoyens :*

Bouquerot, président, Rozet, Rosset, Delhorme, Ravoir, Buhner, Baudrier, Laroche, Roman, Piegay, officiers municipaux, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du quinze brumaire, an quatre de la République française.

Sur la motion d'un membre qui a dit qu'il importait pour la conservation des effets existants dans les divers entrepôts de la commune, que l'économe nommé par la Municipalité entrât de suite en fonctions ;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil arrête que le citoyen Froment, économe de la commune, fera incessamment l'inventaire des dits effets, en présence de deux officiers municipaux, les citoyens Baudrier et Buhner, nommés à cet effet, lesquels sont autorisés à faire peser les portes et serrures nécessaires, changer et reposer celles qui seront dans le cas de l'être, et, en un mot, à faire pour les fermeures tout ce que la sûreté des dits effets exigera.

Un membre a fait lecture d'un avis de la Municipalité à ses concitoyens, relatif à la délivrance des passeport pour l'étranger. Le Conseil en a approuvé la rédaction et a arrêté qu'il sera imprimé et affiché dans l'étendue de la commune.

Un membre du Comité des contributions a annoncé que l'administration du district demandoit qu'il lui fut donné connoissance des dépenses locales de la Municipalité pour être prélevées en sous additionnels sur les impositions foncières et mobiliaires de l'année mil sept cent quatre vingt-treize ;

Considérant que par l'effet du bombardement pendant le siège et celui des démolitions qui l'ont suivi, la commune de Lyon a éprouvé des pertes considérables qu'elle n'a pu réparer ;

Considérant que par la suppression des patentes en mil sept-cent quatre vingt treize, elle a été privée de la ressource qu'elle trouvoit dans la perception de deux sous par livres sur chaque patente ;

Considérant que la commune a perdu les droits qui lui avoient été accordés précédemment sur la vente des biens nationaux ;

Considérant, enfin, que les secours que la commune de Lyon reçoit du Gouvernement sont insuffisants pour l'acquittement de ses dépenses locales ;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil arrête :

1° que les sous additionnels applicables aux impositions foncière et mobiliaire de mil sept cent quatre vingt-treize seront portées au capital de six cent mille livres ;

2° que la présente délibération sera soumise à l'homologation du District et du Département.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

Baudrier, off. mpl, Ravoir, off^er m., Rozet, Roman, off^er m., L. Rosset, off^er mun^pl, Gilibert, off. m., H. Allemand, off. m.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président, Gilibert, Ravoir, Suisse, Buhner, Baudrier, Roman, Rozet, Rosset, Piegay, officiers municipaux, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du dix huit brumaire, an 4^e de la Rep^e.

Un membre du Comité des finances a fait un rapport sur la demande formée par la citoyen Fréquent pour le paiement des frais de l'illumination de la Ville, depuis le vingt vendémiaire jusqu'au dix-neuf brumaire, présent mois.

Le Conseil, considérant que ce rapport présente des détails clairs et précis et qu'il est appuyé sur des calculs justes ;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu, arrête :

1° qu'il sera payé au citoyen Fréquent la somme de cent quarante neuf mille huit cent trente huit livres fixée par ledit Comité pour le paiement des frais de l'illumination de la ville, depuis le vingt vendémiaire jusqu'au dix neuf du courant, et pour indemnité, sur échange de gros assignats, celle de quatre mille quatre cent quatre vingt quatorze livres, à l'effet de quoi il sera fait au citoyen Peullain Grandprey la demande de nouveaux fonds ;

2° que le Président est invité à avoir une conférence avec les membres composant le Comité de police, relativement à la surveillance de l'illumination de la ville.

Après avoir entendu le rapport de plusieurs membres du Conseil sur le nombre actuel des commis employés dans leurs bureaux respectifs, sur la nécessité de le diminuer et sur les réductions proposées ;

Le Conseil, considérant que la pénurie des finances de la commune lui prescrit une économie rigoureuse et le force de n'employer que le nombre de commis absolument nécessaire ;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Arrête que le bureau des travaux publics sera composé de deux commis au lieu de cinq ;

Celui de l'état-civil de huit au lieu de dix ;

Celui des contributions de six au lieu de neuf (1) ;

Celui des finances de quatre au lieu de sept ;

(1) En surcharge du mot *huit*.

Celui du greffe de la commune de doux au lieu de trois.

Un membre a proposé comme un parti plus avantageux de vendre sur place les arbres morts de la promenade de Belle-cour, au lieu de les faire transporter dans un entrepôt de la Maison commune, conformément à un arrêté pris dans une des séances précédentes.

Le Conseil, considérant que le transport de ces arbres occasionnerait des frais considérables, et qu'ils seraient d'ailleurs exposés aux dilapidations des conducteurs ;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu, arrête :

1° que les arbres dont il s'agit seront vendus à l'enchère et qu'il en sera donné avis aux citoyens par voie d'affiche ;

2° que le produit de ladite vente sera employé à l'acquittement des dépenses les plus urgentes de la commune.

(*A suivre.*)

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Travaux entrepris dans la semaine

Groupe scolaire grande rue de la Guillotière. — Installation d'une canalisation spéciale pour l'éclairage de l'école de garçons.

Ecole de dessin de jeunes filles au Palais des Arts. — Installation de placards-vitrines.

Travaux en cours d'exécution

Mairie du 11^e arrondissement. — Agrandissement des bibliothèques populaires.

Palais des Expositions. — Installation dans le sous-sol d'un dépôt de fourrière.

Bibliothèque de la Guillotière. — Réparations dans le logement du garde-chef.

Immeuble place de la Miséricorde, 9. — Réparations de propreté dans les pièces de cet immeuble.

Halle des Cordeliers. — Restauration générale.

Bourse du Travail. — Réparations générales de propreté et modification de divers locaux.

Service des Transports. — Aménagement d'un hangar pour le dépôt d'objets saisis sur la voie publique.

Travaux en voie d'achèvement.

Hôtel des Invalides du Travail (bâtiment de l'Administration). — Travaux pour l'installation d'une infirmerie et chambres pour infirmiers.

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE

Travaux entrepris dans la semaine

Rue des Tables-Claudiennes, 31. — Réfection sur béton du pavage de la rigole.

Travaux en cours d'exécution

Montée du Mont-Sauvage. — Piquage des emmarchements des escaliers.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Montée de l'Observance. — Relavés à bout en cailloux roulés.

Travaux terminés dans la semaine

Montée de Vauzelles. — Piquage des emmarchements des escaliers.

SERVICE DES PONTS

Pont La Feuillée. — Réparation du garde-corps.

Digitized by Google

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Travaux exécutés ou en cours d'exécution du 7 au 13 Février 1907.

Canalisations : néant.

Prises d'eau et branchements : cours Lafayette, n° 39; rue Vauban, 60.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 17 Février 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Dubreuil, Claude, cordonn., r. Imb.-Colomès, 23.
Dlle Juillan, A., couturière, r. Pasteur, 60.
Gay, Joseph, tailleur, r. Thomassin, 22.
Dlle Vibert, Alice, coutnr., r. Promagerie, 3.
Grenier, F., cultivateur, Boullen-les-Annonay.
Dlle Gaillard, M., cuisin., pl. Miséricordr, 4.
Guillot, Joseph, comp. chaus., r. Annonciade, 12.
Dlle Gonzon, Noélie, s. p. r. Hôt.-de-Ville, 99.
Lafond, Fr., empl. soierie, b. Cr.-Rousse, 111.
Dlle Grange, Jeanne, s. p., r. Terme, 18.
Molliar, Jean, empl., r. d'Alsace. 41.
Dlle Caillot-Forest, J., rentière, q. St-Vincent, 8.
Revelut, Pierre, gard de la paix, q. St-Vincent, 5
Dlle Biene, Jeanne, cuisinière, r. St-Côme, 6.
Roch, Adolphe, prof. musiq., Lyon 1er arrond.
Dlle Vuagnat, Amélie, s. p., Plainpalais (Suisse)
Sangurlion, M., fact. postes, r. H.-d'Ainay, 37.
Dlle Goddet, Louise, modiste, r. St-Côme, 8.
Vachar, Gabriel, empl., r. Tabl.-Claudiennes, 16.
Dlle Damax, H., empl., r. T.-Claudiennes, 16.
Vergnay, F., empl. cb. fer, b. Parc-d Artillerie.
Dlle Debiae, Aat., cuisinière, q. St-Clair, 14.
Ladongne. Louis, mecan , r. Hipp.-Flandrin, 16.
Dlle Trabessa, Marie, s. p., r. Hip.-Flandrin, 16.
Bibnet, Victor, g. boul., r. d'Algerie, 7.
Dlle Georgel, Catherine, can , r. Audran, 5.

SEIZIÈME ARRONDISSEMENT

Benoist, Jean, empl , r. Victor-Hugo, 40.
Dlle Alamy, Maira, négociante, r. V.-Hugo, 24.
Vicériat, Ph., empl. P.-L M , r. Chavreul, 53.
Dlle Christin, M., cuisin., c. du Midi, 24.
Gu llol, J., coup. chauss., r. de l'Annonciade 12.
Dlle Gouzon, N , s. p , r. de l H.-de-Ville, 99.
Pa el, Jean, empl., r. Mere-Antoine-Petit, 7.
Dlle Burlat, Fr., empl , r Martin, 11.
Magourdin, L., cantonn., r. Boilaan, 327.
Dlle Durand, Louise, s. p., c. Charlemagne, 51.
Bellon, Fr., empl. bijoul., gde r. C.-Rousse, 27.
Dlle Mansal, Jeanne s. p., r. Condé. 15.
Prajoux, E., empl. P.-L.-M., r. Delandine, 8.
Dlle Verrisselle. Ant., coutur., Pierre-Bénite.
Spencet, Ch., empl. P.-L.-M., q. Perrache, 24.
Dlle Bayard, Joseph., s. p , c. du Midi, 2.
Durand Gratian, Cl , bôtelier, c. du Midi, 13.
Dlle Perrol, Marie, empl., r. d Enghien, 29.
Pomparal, J., entrepreneur, r. Montgolfier, 43,
Dlle Carrax, Marie, s. p., r. Montgolfier, 47.
Gay, Joseph, tailleur, r. Thomassin, 22.
Dlle Vibert, Alice, coutur., r. de la Fromagerie, 3
Sanguillon, E., fact. cuzil., r H.-d'Ainay, 37.
Dlle Goddat, L., modiste r. St-Côme, 8.
Lagoel, Ant., boulanger, r. de la Poulaillerie, 6.
Dlle Bacon, Marie, domest., r. Montesquieu 21
Balomon, Lucien, cultivat , Planaise (Savoie).
Dlle Mollard, Pauline, s. p., r. Gasparin, 2.
Tillier, Victor, armurier, r. de l H.-de-Ville, 29.
Dlle Roman, H., chapelière, r. de la Charité, 29.
Tulol, Gaspard, doct.-méd., r. des Archers, 9.
Dlle Chevalier, Claudine, s. p., r. Martin, 2.

TREIZIÈME ARRONDISSEMENT

Loiseau, Jules, retraité, b. des Casernes, 3.
Dlle Jean, Marie, lingère, b. des Casernes, 3.
Olivier, Pierre, empl. de com., c. Gambetta, 9.
Dlle Minjard, Marie, s. p., St-Galmier (Loire).
Laudron, Claude, serrurier, Blanzy.
Dlle Mureaux, Anna, corset , r Chavreul, 13.
Boilée, Henri, verrier, cb. de Gerland, 42.
Dlle Valmalette, Elisa, ménag., cb. de Gerland, 42.
Cathelin, Pierre, empl., r Montesquieu, 83.
Dlle Cancalon, M., fem. de ch., r Ste-Jeanne, 2.
Cojet, M., mécan., cb. de Combe-Blanche, 31.
Dlle Dumont, Pauline, empl., c. Lafayette, 142.
Collarel, Joseph, brigadier-maréchal Parl-Dieu.
Dlle Feuillet, Marie, couturière, r. Bachais, 26.
Dubrueil, Claude, cordon , r. Imb.-Colomès, 26.
Dlle Juillan, Annette, coutur., r. Pasteur, 60.
Ferraudo, Jean, manœuvre, r. Sébastopol, 16.
Dlle Andrisso, Marie, tiss , r. Sebastopol, 16.
Fournier, Benjamin, malletier, r. Garibaldi, 184
Dlle Robert, Catherine, ménag., r. Garibaldi, 154.
Gayol, Emile, compl., r. des Trois-Pierres, 67.
Dlle Gay, Angèle, s. p., Dijon.
Govard, Louis, apprêteur, r, des Prés, 2.
Dlle Cassé, Joséphine, empl., r. Sébastopol, 73.
Guyon, Jean, retraité, Fouilloux (Ch.-Inférieure)
Dlle Armanat, J., corsetière, av. des Ponts, 245.
Jallat, Victor, empl. P.-L.-M , q. Guillotière, 25.
Dlle Chaloyard, Léonie, fleur , rte de Vienne, 44.
Janin, Jean, empl., r. Rabelais, 64.
Dlle Buis, Marie, tulliste, r. Rabelais, 64.
Lutard, Louis, tailleur, r. Pasteur, 35.
Dlle Lavis, Marie, fleuriste r. Pasteur, 35.
Maury, Henri, empl., r. Vendôme, 34.
Dlle Guillet, A., repass., ch. des Culattes, 25
Mazet, Jean, entrepreneur, r. Sorvient, 107.
Dlle Simonet, Marie, s. p., rue Servient, 67.
Mazanoud, Louis, coupeur, r de Marseille, 10.
Dlle Knœpfil, Julie, s. p., r. d'Avignon, 4.
Mollard, Eugène, cam.. cb. de la Scaronne, 54
Dlle Michal, Alice, culot , r. des T.-Pierres, 22.
Mongourdin, L., cantonnier, r. Pulleau, 327.
Dlle Durand, Louise, s. p., c. Charlemagne, 51.
Nadyl, Fr., pelissenr, gde r de la Guillotière, 200
Dlle Blanc, A , chemis., gde r. Guillotière, 127.
Reynaud, Léon, manœuvre, r. Duguesclin, 189
Dlle Morrile, M., lingère, r Duguesclin, 180.
Reynand, Ant , comptable, r D.-P.-au-Bois, 12
Dlle Maifoure, Clotilde, s. p., Bl-Vallier.
Vorgnay, Fr., empl., bd du Parc-d'Artillerie.
Dlle Debiae, Ant., cuisinière, q. St-Clair, 11.
Vignon, Louis, empl., r. des Asperges, 103.
Dlle Garden, M., ménag., r. des Asperges, 103.
Blesay, Antonin, corsatier, r. Rabelais, 40.
Dlle Chariet, M., corsetière, r. Créqui, 217.
Chapuis, Adolphe, empl , r. Vendôme, 138.
Dlle Mérieux, Jeanne, typogr., e. Lafayette, 29
Grisch. Henri, comptable, r. Garibaldi, 286.
Dlle Michel, Elise, s. p., Mulhouse.
D'Hugues, Joseph, boucher, rte de Vienne, 57.
Dlle Ebrard, Marie, s. p , Tallard (Htes-Alpes).
Laurence, J., mécanicien, r. de la Part-Dieu, 29.
Dlle Mornand, Marie, repass., r. Part-Dieu, 22.
Robert, Eugène, comptable, Villeurbanne.
Dlle Obitz, M.. o. chauss., r. H.-des-Vieillards, 43
Sauvajon, G., tapiss., B.-les-Valence (Drôme).
Dlle Léopold, M., s. p., B.-les-Valence (Drôme).
Vicériat, Ph.. empl. P.-L.-M., r. Chavreul, 53.
Dlle Christin, Marie, cuisin., c. du Midi, 24.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Appercel, A., jard., r. Denf.-Rochereau, 57.
Dlle Berthelon, P., lull., r. D.-Rochereau, 57.
Bellon, François, empl., gr. r. Cr.-Rousse, 27.
Dlle Mansat, Jeanne, s. p., r. Condé, 15.
Mallard, Eugène, camionneur, cb. Scaronne, 54.
Dlle Michal, A., culotl , r. Trois-Pierres, 99.
Lafond, François, empl., b. Cr.-Rousse, 111.
Dlle Grango, Jeanne, s. p., r. Terme, 18.
Béard, Etienne, empl., r. Créqui, 146
Dlle Bosson, F., enjoliv., pte r. de Culte, 1.
Fnuard, Aug , empl. P.-L.-M.. r. F.-d'Assises, 1.
Dlle Morat, Anne, tulliste, pl. Tabareau, 6.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Clapol, M , maréchal ferrant, r. Bourgogne, 2.
Dlle Cancalon, M., domest., St-Sorlin (Rh.).
Bedol, Paul, tonnelier. q. Bondy, 23.
Dlle Mollard, M., coul., q de l'Archevêché, 1.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Bérard, Etienne, empl., r. Créqui, 146.
Dlle Bosson, F., enjoliveuse, pte r. Cuire, 1.
Barlhat, François, apprêteur, r. Bellecombe, 18.
Dlle Rosset, Célestine, apprêt., Villeurbanne.
Burdet, C., charpentier, b des Brotteaux, 64.
Dlle Bogey, L., coutnr., b. des Brotteaux, 61.
Hadamard, Georges, négociant, Paris.
Dlle Lévy, Germaine, s. p., r. Montbernard, 2.
Hurel, Charles, manœuvre, r. Ney, 35.
Dlle Cussonnet, Rose, chemisière, r. Ney, 55.
Laversanne, Jean, commerç , av. Thiers, 130.
Dlle Pollier, Marie, s. p., r. Masséna, 77.
Pomparal Jean. entrepr., r. Montgolfier, 43.
Dlle Carrax, Marie, s p., r Montgolfier, 47.
Sivord, J., empl. soierie, r. Mateshe bes, 41.
Dme Hugon, Marie, s p., r. Molière, 3.
Maury, Henri, rmpl., r. Vendôme, 34.
Dlle Guillet, A , repasseuse, clr. Culettes, 23.
Balvat, Antoine, manœuvre, r. Vauban, 131.
Dlle Dufrane, Eugénie, colot., r Bugeaud, 72.
Perrier, Jean, voiturier, r. Duguesclin, 161.
Dlle Chapuis, J., ménag , r. Duguesclin, 164.
Govard, Louis appréteur, r. des Prés, 3.
Dme Cassé, Joséphine, empl., r. Sébastopol, 73.
Boequat, Antoine, cultiv , Sil ingy (Hte-Savoie).
Dlle Desfresnes, F., f chambre, c. Morand, 20.
Chapuis, Adolphe, empl., r. Vendôme, 138.
Dlle Mérieux, J , typographe, c. Lafayette, 19.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 10 au 16 Février 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Bévillerd, m. meubles, pass. V.-Monnais, 7. m.
Maoggi, chapelier, r. Lanterne, 19..... f.
Dufrène, apprêteur, r. Bodin, 3..... m.
Maréchal, boucher, r. du Plâtre, 4..... f.
Mazade, empl.. r. Hippolyte-Flandrin, 14... m.
Jacqual, représ. comm., r. Ste-Catherine, 8. m.
Garapon, comptable, r. Bordeau, 48..... m.

SEIZIÈME ARRONDISSEMENT.

Humbert, voy. de com., q. Perrache, 2... m.
Tillier, armurier, r. Victor-Hugo, 30 ..... f.
Reverchon, apprêteur, Villeurbanne..... m.
Clerc, charpentier, Villeurbanne ..... f.
Feilles, empl., r. Saint-Georges, 33..... m.
Brixard, mécanicien, c. Richard-Vittos, 64. f.
Demon, terrassier, rue Roberl, 50..... f.
Guibert, tailleur, av. de Saxe, 173 ..... f.
Létraecone, cordonnier, r. Masséna, 85 .... m.
Mucrl, voy de com., c. Charlemagne, 16... m.
Foray, métallurgiste, Dunières (H.-Loire)... m.
Nugues, soldat au 158e, Villeurbanne.. .... f.
Jacquat, papetier, r. Duguesclin, 274..... f.
Berger, manœuvre, q. Pierre-Scize, 27..... m.
Bnénerd, charron, r. Chaponnay, 128..... f.
Côte, typographe, r. des Remp.-d'Ainay, 8. f.
Dussat, patefrenier, r. de la Duchère, 19... f.
Bague, manœuvre, r. Mazenod, 29..... f.
Tournier, march. de charb., r. Bordeau, 27. m.
Gauthier, soldat au 29e d'infanterie ..... f.
Barnard-Cuisinier, apprét., Villeurbanne .. f.
Lepine, fab. de soieries, r. d Auvergne, 17. m.
Blanc, négociant, q. de Retz, 27..... m.
Pécirt, empl., r S rgent-Blandan, 12..... f.
Pichol Thévand, cocher, Villeurbanne ..... m.
Marlin, charentier, pl. Colbert, 2.. ..... m.
Saroll, cordonnier, r. Moncey, 14..... m.
Touron, val. de chambre, r. Henri IV, 2... m.
Touron, val. de chambre, r. Henri IV, 9... f.
Courzoisier, empl., r. Central, 10..... m.
Carlet, chauffeur, q. Charlemagne, 8..... f.
Berger, cuisinier, q. des Etroits, 7..... f.
Armetta, étameur, cb. du Moulin-à-Vent, 33. f.
Daviégua, val. de chamb., r. République, 41. m.
Cornet, menuisier, r. Marc-Antoine-Petit, 17. f.
Vuillermoz, tulliste, Villeurbanne ..... f.
Gervaz, plâtrier, r. Bossuet, 10 ..... m.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Délésge, empl., r. Sébastopol, 8..... m.
Di Marco, manœuvre, cb. Scaronne, 4 *bis*.. f.
Brussorio, peint.-plâtrier, r. Bancel, 15.... f.
Combet, empl., r. du Danphiné, 124..... f.
Curt, mécanicien, r. St-Jérôme, 4... ..... f.
Portigliatti-Léonet, man., cb des Verrières, 7 f.
Blanc, empl., r. du Danphiné, 40..... f.
Pensa, legen.-agrie., c. de la Liberté, 24 .. m
Thorin, imprimeur, pl. du Pont, 7..... m.
Massot, manœuvre, cb. Ste-A.-de-Baraban, 12 m.
Pavior, md de meubles, av. de Saxe, 218.. f.
Brunot, empl. P.-L.-M , imp. Brarhet, 11... m
Moynot, empl., av. Félix-Faure. 10..... f.
Berton, empl., r. Béchovelin, 24..... f.
Maillard, empl., r. Basse-Combalot, 14.. .. f.
Langer, empl., r. Garibaldi, 253 ..... f.
Roy, empl. P.-L.-M., r. Séb.-Gryphe, 153.. f.
Mourier, chauffeur, rte d Hayrieu, 182 *bis*.. m.
Falque, empl. P.-L.-M., cb C.-Barral, 90 *bis* m.
Dallard, cocher, r. Croix-Jordan, 26..... m.
Liobard, mécanicien, r. Paul-Bert, 27..... m.
Lavalley, lithogr , imp. St-Eusèbe, 10 *bis*.. f.
Quinson, mécanicien, r. Béchevelin, 84.... f.
Bory, photograveur, r. Louis, 27 *bis*..... f.
Charroin, boulanger, cb. de la Vitriolerie, 93 m.
Boiton, voiturier, cb. de la Mouche, 20.... m.
Coqui, coup.-chem., r. de l'Abondance, 34.. f.
Cleie-Girard, ajusteur, av. F.-Faure, 189... m.
Savoye fab moul , r. Sébastopol, 76..... f.
Knech, ebaudronn., r. des Asperges, 47.... f.
Lebrun, entrepreneur, r. Géreots, 28..... f.
Lapierre, méran., r. Montesquieu, 114..... m.
Carrel, manœuvre, r. Paul-Bert, 268..... f.
Pegazet, mollateur. r Sébastopol, 52..... f.
Gorge, g. de la paix, pl. de l'Abondance, 7. f.
Deguillaume, cartonnier, rte de Grenoble... m.
Chaudrasigues, serrurier, r. St-Eusèbe, 2.. m.
Jabiol, vermicelier, r. Boileau, 250 ..... f.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Mallal, employé r, de la Charité, 9..... f.
Durand, employé, r. Joséphin-Soulary, 30.. f.

Digitized by Google

Prost, Jeanne, pl. Rouville, 6..... *f.*
Savone, cordonnier, r. du Bon-Pasteur, 42 *m*
Sabot, tisseur, r. Perrod, 20..... *m.*
Cavaillé, march. de vins, pl. des Tapis, 3.. *m.*
Grossrieder, employé, r. de l'Annonciade, 13 *m.*
Revol, employé, r. Ilénen, 42..... *f.*
Gallin, boulenger, r. du Chariot-d'Or, 23 .. *m.*
Giroud, rentier, c. d'Herbouville, 35..... *f.*
Faure, journalier, r. Jacquard, 12..... *f.*
Chappuz, jardinier, r. Calas, 11..... *f.*
Laurenson, guimpier, m. d. Carmélites, 18. *f.*
Marrel, industriel, r. St-Polbin, 22..... *f.*
Gellemin, peignier, r Poutean, 14 ..... *m.*
Bourgey, passementier, r Jacquard, 22.... *f.*

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Filippi, empl. P.-O.-L., r. Manteau-Jaune, 1 *f.*
Corailloa, limonadier, m. du Change, 4.. *m.*
Buisson, m. charbons, pl. Gouvernement, 3. *m.*
Veyret, mécanicien, r. des Farges, 3..... *f.*
Vaenereux, empl., r. de l'Ours, 9..... *m.*
Lherilier, mécanic., r. du Bourbonnais, 49. *f.*
Touraille, peintre décor., q. Fulchiron, 20. *m.*
Morgoieux, épicier, q. Jayr, 42..... *f.*
Baldet, chimiste, cb. St-Simon, 10..... *f.*

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Rivoire, empl., r. Ste-Geneviève, 37..... *m.*
Vioccet, empl., r. Dugueselin, 136..... *m.*
Souillard, cordonnier, r. Sully, 33..... *f.*
Félix, électricien, r. Bossuet, 163..... *f.*
Chantre, comptable, r. Dussaussoy, 32 ..... *m.*
Billard, pharmacien, r. de Séze, 109..... *m.*
Reddon, négociant, r. Bugeaud, 75..... *f.*
Didier, négociant, r. Malesherbes, 13..... *m.*
Sillion, brodeur, c. Vitton, 61..... *m.*
Dubost marchand laitier, r. Vauban, 24... *f.*
Cusset, comptable, r. Boileau, 73..... *m.*
Monroos, empl. tramway, av. Thiers, 122... *f.*
Deville, chimiste, r. Boileau, 88..... *m.*
Rollet, emballeur, r. Vauban, 72..... *f.*
Robert, empl. banque, r. Fenelon, 14..... *f.*
Gagneux, direct assur., q. des Brotteaux, 14 *m.*

Décès du 10 au 16 Février 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT

Vᵛᵉ Macqueert, dévid., 59 a., r. J.-des-Plantes, 2.
Vᵛᵉ Bourlious, c. p., 21 a., r. M.-de-Gérando, 12.
Perrin, dévideuse, 35 a., r. Imb.-Colomès, 29.
Rodet, peignier, 43 a., m. St-Sébastien, 14 *bis*.
Déguel, Jean, empl., 72 a., r. Rast-Maupas, 18.
Mercier, bijoutier, 22 a., pl. du Perron, 2.
Vᵛᵉ Caillebois, tailleuse, 72 a., r. Bonteille, 15.
Morreton, chapelier, 28 a., c. des Chartreux, 11.
Poccard-Chapuis, tissense, 71 a., r. St-Bruno, 3.
Vᵛᵉ Lyasse, rentière, 73 a., r. Lemut, 1.
Nériot, teinturier, 33 a., r. Bonteille, 12.
Vᵛᵉ Raidelet, concierge, 72 a., pl. du Perron, 2.
Grosbouillot, Eugène, 17 j., m. St-Sébastien, 14.
Ep. Rabut, a. p., 48 a., b. Crois-Rousse, 44.
Ep. Lac-Pupat, c. p., 25 a., m. Grande-Côte, 2.
Crépet, Jean, s. p., 63 a., r. de l'Alma, 14.
Deranton, repasseuse, 22 a., r. Pierre-Dupont, 2.
Vᵛᵉ Voidey, c. p., 61 a., r. St-Fr.-d'Assise, 17.
Bernard, Anne, s. p., 22 a., pl. des Chartreux, 3.
Combes, militaire, 23 e, hôp. Villemanzy.
Vᵛᵉ Ballaud, s. p., 24 a., r. de Crimée, 8.
Vᵛᵉ Dupesquier, c. p., 22 a., m. St-Sébastien, 27.
Penet, Jean, s. p., 78 a., r. St-Fr.-d'Assise, 13.
Cloteaux, casernier, 57 a., caserne de Serin.
Vᵛᵉ Nicod, c. p., 22 a., pl. Rouville, 5.
Perrein, religieuse, 74 a., r. des Charirens, 20.
Chalard, emballeur, 42 a., r. Adamoli, 3.
Vᵛᵉ Thibault-Duvernay c. p., 72 a., r. Bodin, 2.
Albert, Marie, s. p., 70 a., r. T.-Claudiennes, 48.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Ep. Treillet, ménagère, 62 a., r. P.-du-Temple, 5.
Vᵛᵉ Buffe, rentière, 83 a., r. Franklin, 33.
Richard, 21 j., r. Bellecombe, 33.
Ep. Corsand, ménagère, 52 a., r. Garibaldi, 192.
Chancel, repr. commerce, 30 a., q. de Retz, 23.
Vᵛᵉ Auran, journalière, 73 a., Villeurbanne.
Richard, chapelière, 32 a., Vienne (Isère).
Ep. Desorgeris, mén., 54 a., r. Bellecombe, 33.
Ep. Chonlet ménagère, 42 a., r. Dugueselin, 232.
Lerondier, maçon, 52 a., r Terreis, 7.
Favier, ménagère, 17 a., Montpont (S.-et-L.).
Gavaud, sœur hospit., 22 a., pl. de l'Hôpital.
Percier, c. p., 22 a., c. Suchet, 32.
Vᵛᵉ Duc, rentière, 78 a., r. Hôtel-de-Ville, 55.
Vᵛᵉ Brun s. p., 21 a., r. de la Charité, 1.
Etienne, 12 a., r. Montgolfier, 72.
Rivoire, 2 j., r. Sainte-Geneviève, 37.
Vᵛᵉ Priou, blancb., 75 a., g. r. Guillotière, 112.
Brulard, couturière, 13 a., Craponne (Rh.).
Fayot, charpentier, 87 a., Saint-Bel (Rh.).
Puel, concierge, 64 a., r. de la République, 81.
Febre, tailleur, 70 a., sans domicile fixe.
Boyer, employé, 28 a., r. Garibaldi, 118.
Vᵛᵉ Rougeot, s. p., 74 a., r. Hôt.-de-Ville, 104.
Ep. Marchino, employée 22 a., r. Aug.-Comte, 53.
Demessieux, 2 a., r. Croix-Barret, 22.
Aynard, 5 m., r. Créqui, 153.
Colonges, 17 m., m. du Gourguillon, 17.
Guillard, 1 an, c. Lafayette, 126.
Vᵛ Foret ménagère, 20 a., r. de la P.-Dieu, 20.
Pray, dévideuse, 37 a., Villeurbanne.
Ep. Nocaudie, ménagère, 25 a., Villeurbanne.
Ep. Marlier, ménagère, 42 a., r. Garibaldi, 232.
Giron, vermicel., 44 a., g. r. Guillotière, 102.
Ep. Verrière, s. p., 41 a., r. M.-A.-Petit, 45.
Lapalus, 9 a., r. de Crimée, 34.
Vᵛᵉ Carru ménagère, 73 a., r. Dugueselin, 269.
Aymard, vannier, 41 a., Villeurbanne.
Peinet, manœuvre, 39 a., r. P.-du-Temple, 15.
Métriat, journalier, 74 a., pl. de l'Hôpital.
Ep. Combe, ménagère, 66 a., g. r. Guillotière, 99.
Ep. Seity, ménagère 42 a., r. Paul-Bert, 177.
Leronge, tont. s. météus, 21 a., r. Marignan, 11.
Reynaldi ménagère, 26 a., r Dupbot, 5.
Carles, red. post. et tél., 43 a., r. d'Enghien, 29.
Jars, sol. 29ᵉ rég. d'inf., 22 a., q. Charité, 22.
Gille, 3 a., r. Dugueselin, 123.
Teppero, mineur, 36 a., Grand-Croix (Loire).
Klinsboeckel, vannier, 53 a., r. N.-Villardière, 4.
Mullier, pilonnier, 22 a., r. Créqui, 222.
Spindler, journalier, 56 a., r Neuve 17.
Revel, tisseuse, 66 a., r. Laurencia, 3.
Vᵛᵉ Vallin, ménagère 64 a., r. de la Bonnière, 41.
Ep. Chanrion, ménagère, 44 a., Arnas, (Rhône).
Combe, emp. O.-T.-L., 51 a., Vaulx-en-Velin.
Pougbon, cocher, 23 a., r. Rachais, 14.
Ep. Dutour, c. p., 64 a., r. Aug.-Comte, 22.
Foncié, 7 a., r de Goudé, 32.
Duplan, 12 m., r. Riboud, 10.
Boccard, menuisier, 67 a., r. Rageaud, 98.
Roux, domestique, 27 a., r. de l'Arbre-Sec, 36.
Moreau, blanchisseuse, 62 a., r. V.-Monnaie, 13.
Mulaton, journalier, 36 a., Thel (Rhône).
Vᵛᵉ Ponte, ménagère, 22 a., r. P.-Bert, 151.
Vᵛᵉ Baneel, revendeuse, 50 a., r. Rabelais, 72.
Taorelle, employé, 43 a., r. Montesquieu, 55.
Joffray, ménagère, 32 a., Ecully (Rhône).
De Brosses, lieut. 16ᵉ r. ch., 22 a., q. Charité, 20.
Vial, 5 a., r. des Nouvelles-Maisons, 10.
Ep. Boyer, ménagère, 26 a., Communay (Isère).
Guigardet, 5 a., r. Mercière, 82.
Ep. Cherpaz, ménagère, 40 a., Villeurbanne.
Bonnin, manœuvre, 41 a., Villeurbanne.
Leroux, 12 a., r. de la Charité, 1.
Phillibert, llagère, 23 a., r. Lanterne, 25.
Gayel, garde, 58 a., r. Childebert, 36.
Ep. Deucet, ménag., 42 a., St-Illiaire-la-Côte (Is.).
Depardon, coiffeur, 20 a., r. Mulet, 5.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Provenzale, 5 a., r. de la Part-Dieu, 99.
Fonlaz, s. p., 77 a., pl. de l'Eglise, 2.
Dufès, coiffeur, 38 a., av. des Ponts, 34.
Bai, 3 a., r. Sébastopol, 50.
Bouchard, scieur, 82 a., r Nazareth, 16.
Depagne, passementier, 43 a., St-Etienne (L.).
Giroud, armurier, 52 a., St-Etienne (Loire).
Faure, s. p., 80 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Desmaison, md chiffons, 51 a., r. P.-Bert, 278.
Ep. Boch, c. p., 82 a., r. Riboud 2.
Sagnard, Pierre, 57 a., r. Omer-Lonis, 12.
Ep. Ponard, culottière, 54 a., r. Rabelais, 58.
Ep. Chaumontet, mén., 28 a., imp. Q.-Maisons, 12
Boyer, cordonn., 49 a., r. de l'Université, 36.
Durand, s. p., 76 a., ch. des Platanes, 19.
Ep. Lotte, couturière, 81 a., r de la Villette, 21.
Odin, teinturier, 64 a., St-Etienne (Loire).
Bonnival, chapelier, 62 a., c. Gambetta, 87.
Fialayre, maçon, 40 a., av. de Sasse, 191.
Ep. Chevillard, giletière, 43 a., r. Chaponnay, 28
Guélat, rentier, 83 a., r. de l'Annonciade, 22.
Allard, c. p., 57 a., Colombier-Saugnieu (Isère).
Chavériat, comm., 61 a., r des T.-Pierres, 62.
Becoet, empl., 42 a., gde r. de la Guillotière, 7.
Ridet, c. p., 78 a., ch. des Cures, 22.
Duranlet, pôl.-conlis., 43 a., r. Paul-Berl, 48.
Danviels, empl. voirie, 41 a., r. C.-de-Cerf, 67.
Bouteille, c. maçon, 22 a., r. Marcnod, 22.
Vallet, 15 j., r d'Avignon, 27.
Lavrenchy, s. p., 55 a., r. Bellecombe, 52.
Revol, ferblantier, 36 a., bd des Brotteaux, 67.
Dussert, 21 j., r. Pierre-Corneille, 22.
Vᵛᵉ Baurier, s. p., 80 a., av. des Ponts, 127.
Vᵛᵉ Faure, s. p., 62 a., r. Montesquieu, 27.
Gattié, c. p., 80 a., Dordeaux (Gironde).
Vᵛᵉ Emin, s. p., 88 a., r. de la Madeleine, 14.
Girodet, cultivateur, 42 a., St-J.-M.-Molette (L.).
Vᵛᵉ Simon-Durand, c. p., 71 a., r. Boileau, 222.
Ep. Portal, s. p., 43 a., av. des Ponts, 24.
Bernin, voiturier, 60 a., r. Jaogol, 4.
Levigne, c. p., 29 a., r. Corne-de-Cerf, 22.
Vᵛᵉ Gulley, s. p., 81 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Vᵛᵉ Gruget, rentière, 70 a., r. Antoinette, 4.
Mourens, c. p., 78 a., r. de la Madeleine, 3.
Lafregne, c. p., 27 a., r. de la Bnire, 46.
Vᵛᵉ Hartmann, s. p., 86 a., r. de la Madeleine, 3.
Pegaoud, tailleur, 23 a., r. Dugueselin, 205.
Nicolau, c. p., 76 a., r. de St-Cyr, 70.
Ep. Brunand, s. p., 57 a., r. Voltaire, 32.
Thuresu, s. p., 55 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Vᵛᵉ Moiret, c. p., 86 a., r. Corne-de-Cerf, 22.
Pelit, s. p., 71 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Vᵛᵉ Hugnenet, s. p., 21 a., av. des Poots, 7.
Sermet, s. p., 33 a., r. de Marseille, 38.
Arnoux, prêtre, 23 a., Reaune (Côte-d'Or).
Vᵛᵉ Tusseau, coiffeuse, 59 a., r. des T.-Pierres, 13
Pisaier, s. p., 32 a., r. Ste-Jeanne, 38.
Ep. Auges, s. p., 42 a., r. de Marseille, 23.
Berneoud, retraité, 81 a., r. Montesquieu, 18.
Brandely, forgeron, 22 a., r de la Roche, 6.
Lebrosse, domestique, 50 a., pl St-Jean, 8.
Masson, prêtre, 56 a., ch. de St-Alban, 21.
Caire, empl., 27 a., pl. Puvis-de-Chavannes, 8.
Poncet, empl. tramw., 48 a., c. Lafayette, 221.
Vᵛᵉ Beauvivre, journal, 72 a., r. Servient, 62.
Vᵛᵉ Courtial, c. p., 74 a., r. St-Antoine, 24.
Vᵛᵉ Thomas, s. p., 73 e., r. Créqui, 226.
Vᵛᵉ Morscholtz, c. p., 82 a., r. Saint-Jérôme, 66.
Christ, retraité, 72 a., r. Sébastien-Gryphe, 121.
Pignoque, retraité, 72 a., Fontaines-sur-Saône.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Dᵐᵉ Passot, rentière, 70 a., pl de la C.-Rousse, 27.
Ep. Pompogne, s. p., 24 a., r. Pomenge, 13.
Deecôte-Genon, com., 46 a., r. de l'Enfance, 10 *bis*.
Ep. Coquard, dévideuse, 72 a., m. Bonafous, 1.
Charvet, Auguste, s. p., 71 a., r. Pailleron, 18.
Ep. Blachon, ménagère, 42 a., m. Bonafous, 4.
Lanrut, représentant, 60 a., r. Pierre-Blanc, 6 *bis*.
Ebrier, tailleur d'habits, 22 a., c. Morand, 25.
Devivier, chapelier, 83 a., r. Bouteille, 3.
Boisset, manœuvre, 70 a., r. Dugueslin, 70.
Giresut, Eugène, s. p., 71 a., r. de l'Enfance, 43.
Vᵛᵉ Chambard, s. p., 72 a., r. de l'Enfance, 43.
Perrier, Louis, s. p., 77 a., r. de l'Enfance, 43.
Lacoste, mont. de métiers, 43 a., r. de Nuits, 2.
Ep. Rolachon, tisseuse, 64 a., gr r. de Cuire, 32.
Vᵛᵉ Bouvard, c. p., 77 a., r. de la Crèche, 2.
Vᵛᵉ Chemin, tisseuse, 21 a., r. Bodin, 13.
Jobanny, coiffeur, 42 a., r. Montgolfier, 73.
Vᵛᵉ Burtin, s. p., 82 a., r. de l'Enfance, 43.
Derru, Jean, s. p., 77 a., r. de l'Enfance, 43.
Francos, valet de chambre, 48 a., r. du Plat, 22.
Vᵛᵉ Sagez, domest., 43 a., pl. des Capucins, 5.
Dᵐᵉ Bouvier, piquense, 58 a., r. Royale, 23.
Vernet, teinturier, 23 a., r d'Ivry, 28.
Dᵐᵉ Masson, remetteuse, 22 a., b. C.-Rousse, 26.
Dᵐᵉ Radis, brodeuse, 23 a., pl Tabareau, 2
Bizard rentier, 81 a., b de la C.-Rousse, 103.
Vᵛᵉ Bizard, rentière, 56 a., b. de la C.-Rousse, 103.
Vᵛᵉ Deville, s. p., 72 a., gr. rue C.-Rousse, 91.
Trabet, Léonard, c. p., 72 a., r. de l'Enfance, 43.
Vᵛᵉ Rostagnat, s. p., 27 a., r. de l'Enfance, 12.
Ep. Pramayon, mén., 47 a., r. de Saint-Cyr, 70.
Emin, tisseur, 28 a., r. Dumenge, 27.
Vᵛᵉ Dijoud, ourd., 38 a., r. Imb.-Colomès, 11 *bis*.
Ep. Volerin, tisseuse, 24 a., r. Dumenge, 23.
Ratel, empl., 71 a., m. Bonafone, 4.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Guinet, manœuvre, 81 e., r. Smith, 28.
Poux, Gilbert, empl., 65 a., c. Gambetta, 1.
Delorme, Gabrielle, 12 m., r. Lainerie, 18.
Séjalon, Marie, 14 m., r. de St-Cyr, 15.
Dᵐᵉ Geillet, c. p., 74 e., Villeurbanne.
Dᵐᵉ Talandier, port. lait, 23 a., r. St-Georges, 5.
Vᵛᵉ Pouyade, s. p., 72 a., pl. de la Pyramide, 27.
Ep. Rozier, boeillonn., 26 a., r. St-Jean, 44.
Ep. Gontier, bouill., 22 a., a., r. St-Georges, 35.
Volend, chapelier, 20 a., r. Tramessac, 30.
Dantrin, empl. au P.-L.-M., 32 a., q Etroits, 7.
Chausson, coutur., 44 a., r. Chevaucheurs, 54.
Pessot, charpentier, 78 a., r. St-Jérôme, 13.
Ep. Combier, brodeuse, 52 a., r. St-Georges, 82.
Bounabaud, relig., 70 a., m. Chemin-Neuf, 59.
Clavel, menuisier, 53 a., r. du Bœuf, 14.
Ep Bourgoy, blanch., 28 a., r Bourbonnais, 112.
Vᵛᵉ Dulantin, s. p., 64 a., r. Lainerie, 14.
Rozier, pelotre-plâtrier, 32 a., r, du Bœuf, 8.
Fourneron, domest., 75 a., pl. Fourvière, 8.
Clerc, manœuvre, 54 a., r. des Tuileries, 8.
Perrier, lingère, 74 a., imp des Jardins, 14.
Berger, rent., 22 a., ch. St-Irénée à Ste-Foy, 26.
Ep. Le Lardic, lingère, 34 a., r. St-Didier, 8.
Lebrun, avocat, 87 a., pl. du Change, 2.

Digitized by Google

Pecoud-Joyet, tisseuse, 73 a., q. P.-Scize, 71.
Yhaner, revendeur, 40 a., r. de la Fronde, 2.
Seuzaret, manœuvre, 30 a., rte de Vienne, 93.
Bellandras, F., jardin., 67 a., ch de Champagne, 37.
Vve Décbenous, rent., 32 a., r. Juge-de-Paix 22.
Gourioud, soc. bijout., 62 a., q. Archevêché, 14.
Grenier, Marg., s. p., 72 a., q. P.-Scize, 64.
Vve Chouviat, lingère, 67 a., r. Tramassac, 51.
Marteau, mariuier, 56 a., r. de la Pyramide, 12.
Vve Servelle, s. p., 74 a., rte Francheville, 136.
Michon, lingère, 65 a., imp. des Jardins, 11.
Bourgeat, journalier, 31 a., q. de Vaise, 20.
Vve Bochet, s. p., 21 a., q. Pierre-Scize, 78.
Ep. Marcon, ménagère, 64, r. du Souvenir, 20.
Servelle, maçon, 33 a., r. Saint-Georges, 94.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Berthenet, mar. ferrant, 50 a., ch. Sarsban, 21.
Mermet, Marie, s. p., 20 a., pl. d'Helvétie, 7.
Marc, Philippe, s. p., 76 a., r. Boileau, 142.
Vve Plantier, s. p., 70 a., r. Paul.-M.-Perret, 10.
Oster, corsetière, 30 a., r. Tronchet, 92.
Vve Granger, rentière, 63 a., r. Godefroy, 21.
Henon, menuisier, 74 a., r. Bossuet 98.
Duboins, rentier, 85 a., c. Vitton 27.
Ep. Cosin, s. p., 45 a., r. Masséna, 63.
Ep. Bert, s. p., 65 a., r. Bugeaud, 73.
Leyraud, imprimeur, 41 a., r. Vendôme, 125.
Garnier, Elie, s. p., 16 a., r. Vauban, 25.
Vve Dufour, s. p., 95 a., r. Bossuet, 81.
Arpin, Maurice, 14 m., r. Vendôme, 13.
Havette, mouleur, 44 a., r. Duquesne, 49
Brenot, plumeur, 35 a., r. Sully, 107.
Ep. Decourt, coutur., 20 a., q. Tête-d'Or, 3.
Brousse, tisseur, 53 a., r. Cuvier, 133.
Vve Bussy, dévideuse, 64 a., c. Vitton, 18.
Germain, passementier, 66 a., r. Boileau, 72.
Ep. Duperray, tisseuse, 63, r. Boileau, 81
Dufour, Jeanne, 14 a., c. Morand, 56.
Vve Durand, couturière, 34 a., r. Molière, 14.

Mouvement de la Population

du 6 au 12 Février 1907.

Nombre de mariages contractés		96
—	divorces enregistrés	1
—	naissances légitimes	114
—	— illégitimes	37
—	décès	269
—	mort-nés	10

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2

Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 15 Février 1907

Grains et Farines

Blé de pays du rayon...	les 100 kil.	23 75	23 25
— de pays, autres provenances indigènes	—	23 23	24 •
— de Russie		26 00	26 50
— d'Amérique	—	26 25	27 •
— provinces danubiennes	—	33 50	26 50
— des Indes	—	• •	• •
— dur	—	24 •	22 •
Seigle	—	18 •	12 50
Orge de brasserie	—	21 50	22 30
— de mouture	—	17 •	12 •
Maïs	—	17 •	10 •
Sarrasin	—	33 •	23 50
Avoine nouvelle	—	10 00	21 20
Haricots bl. de Bourgogne	—	• •	• •
— nains de Hongrie		32 •	32 •
Farine de boulang. 1re q.	les 125 kil.	46 30	47 60
— — ronde.	—	41 50	42 50
Son	les 100 kil.	13 50	13 72
Fécule indigène	—	40 •	41 •
Riz de l'Inde	—	33 •	38 •
Riz du Japon		44 •	45 •
Riz de Saigon	—	26 •	27 •
Rison du Piémont denme	—	45 •	48 •
— glacé	—	46 •	57 •
Caroline		66 •	23 •

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra chois	les 100 kil.	60 •	70 •
— 1re chois	—	56 •	66 •
— marchandes	—	53 •	59 •
— irrégulières	—	47 •	56 •
Semoule	—	48 •	68 •

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 100 k.	125 •	133 •
— — vieilles	—	90 •	110 •
— — d'Amérique	—	Manque	
de luzerne de France nouvelles	—	125 •	140 •
vieilles	—	65 •	95 •
de luzerne d'Italie	—	• •	• •
Graines de colza ou navette	—	41 •	43 •
— de sainfoin	—	31 •	29 •
de vesces	—	26 •	28 •

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	12 50	14 •
de pays	—	11 •	12 •
Paille de froment	—	2 •	7 •
— de seigle	—	7 •	7 50

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	250 •	260 •
— à la princesse	—	220 •	230 •
Raisins de Corinthe	—	10 •	95 •
de Malaga	—	15 •	12 •
Figues de Bougie	—	37 •	40 •
de Cosenza	—	65 •	73 •

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris	les 100 k.	62 30	63 •
— coupé régulier	—	24 •	66 •
— — irrégulier	—	21 30	22 •
— — poudre		61 •	62 50
— — semoule	—	63 •	64 •
Sucre cristallisé indigène		54 50	63 50
— nautique	—	• •	• •
Sirop de glucose 44 degrés	—	12 •	33 •

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k.	255 •	302 •
— — Mysore	—	300 •	310 •
— Santos	—	240 •	272 •
— Java vert	—	300 •	310 •
— — jaune	—	335 •	400 •
— Démérari	—	310 •	320 •
— Haïti nature	—	270 •	280 •
— — trié	—	285 •	295 •
— Guadeloupe habit.	—	315 •	325 •
— — bonifieur	—	310 •	375 •
— Moka	—	360 •	400 •
Porto-Rico	—	315 •	330 •
— Centr. Amér. et autres termes grugé	—	292 •	302 •
— — non grugé	—	280 •	290 •
— Bahia		265 •	275 •

Cacaos

Cacao Maragnan-Para	les 100 k.	350 •	360 •
— Caraque et Carupano	—	360 •	390 •
— Puerto-Cabello	—	400 •	470 •
Guayaquil	—	700 •	370 •
Cacao Trinitad	les 100 k.	350 •	360 •
— Martiniq. et Guadel.		315 •	323 •
— Bahia préparé	—	330 •	340 •
— Haïti	—	310 •	330 •
— Samana et Sanchez	—	320 •	330 •

Poivres

Poivre noir Alépy	les 100 k.	480 •	490 •
— — Tellichéry	—	363 •	370 •
— — Saïgon	—	362 •	075 •
— blanc	—	• •	• •

Suifs et produits stéariques

Huile de coco	les 100 k.	102 •	111 •
— de Palme dure et molle	—	87 •	90 •
Suif fondu de Paris (sans fût)	—	88 •	• •
— de province (en fût)		62 •	63 •
— pressé	—	114 •	119 •
Acide oléique (Oléine de saponification)	—	76 •	78 •
— — (— de distillation)	—	27 •	60 •
Acide stéarique (stéarine de saponification)		147 •	152 •
— (— de distillation)		133 •	138 •
Bougie saponifié, 1re qual., les 100 paq. de 500 gr. net		370 •	400 •
— distillation —	les 100 k.	95 •	100 •
Glycérine blonde, 28°	—	143 •	150 •
— pharmaceutique, 30°	—	• •	• •

Huiles minérales

Huile de pétrole	l'hectolitre	23 •	22 30
— de schiste	—	24 •	25 •
Essence minérale	—	34 •	32 •

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra pour	les 100 k.	170 •	190 •
— surfine	—	• •	• •
— — Bari	—	• •	• •
— — fine	—	95 •	160 •
Huile commune lampe	les 100 k.	175 •	223 •
— de noix	—	100 •	120 •
— d'arachide surfine		96 •	115 •
— de sésame à brûler	—	95 •	99 •
de lin		22 50	64 50
Huile de choux à bouche		205 •	323 •
de colza brute		• •	• •
— — épurée		23 •	9. •
Savon Marseille bl. 1re q.	les 100 k.	25 •	64 •
— Marseille bl. 2e q.	—	52 •	60 •
bleu pâle, coupe ferme	—	56 •	38 •
— de palme marbré		54 •	58 •
d'oléine, 1re qualité		51 •	53 •
— marbré	—	50 •	52 •
— de pulpe	—	58 •	60 •
— mou extra	—	44 •	47 •
— — ordinaire		32 30	35 •

Vins

Vin Beaujolais	1er choix.		la pièce	100 •	130 •
—	2e		—	20 •	20 •
Vin Bas Beaujolais			la pièce	62 •	70 •
— Lyonnais	1er choix		—	60 •	70 •
— —	2e	—	—	45 •	25 •
— Mâconnais	1er	—	—	60 •	00 •
— —	2e	—	—	45 •	53 •
Vin Bourgogne	1er			00 •	140 •
— —	2e	—		20 •	30 •
—	ordinaire			• •	• •
— Auvergne	1er choix		—	• •	• •
— —	2e	—	—	• •	• •
Bordeaux	1er	—	la barrique	90 •	140 •
—	2e	—	—	50 •	80 •
Vin Roussillon	1er		l'hectolitre	20 •	25 •
—	2e			13 •	19 •
Montagne	1er	—	—	10 •	25 •
— —	2e	—	—	15 •	18 •
— Narbonne	1er	—		18 •	33 •
— —	2e	—		14 •	17 •
— Algérie	1er	—	—	18 •	24 •
— —	2e	—		15 •	17 •

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 86°	l'hectol.	25 •	75 •
— de marc —		57 •	62 •
— Nord fin à 90°	—	47 •	48 •
Esprit Nord extra-fin à 90°	—	48 30	49 50
— de grain	—	59 •	65 •
— mauvais goût	—	45 25	46 50

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 9 au 15 Février 1907.

Marché en gros de la Martinière

Dindes	la pièce	6 •	9 •
Oies	—	5 •	8 •
Canards	—	2 50	4 •
Volailles 1re quai.	—	2 •	8 •
— 2e	—	3 •	4 50
Poulets	—	1 72	2 72
Pigeons	—	0 90	1 10
Beurre	le kilog.	2 70	3 •
Œufs	le cent	11 •	14 50
Fromages	le kilog.	1 50	2 50

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre	le quintal métrique	12 •	13 •
Châtaignes	—	21 •	30 •

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille	Pérats	les 100 kil.	2 70
	Grelassons		2 70
	Chatilles choisies	—	2 00
	— lavées	—	4 12
	Braisettes lavées	—	4 •
	Malbroug	—	4 •
	Menu sortant		3 70
Anthracite		—	0 30
Coke cassé		—	0 40

Digitized by Google

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1906.

DATES	COMPTANT	
Lundi, 11 Février	102 50	103 »
Mardi, 12 —	103 50	» »
Mercr., 13 —	105 50	» »
Jeudi, 14 —	103 50	104 »
Vendr., 15 —	104 »	» »
Samedi, 16 —	104 »	» »

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 6 au 12 Février 1907

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS									TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Vaise	593	919	2.629	9	1,470	»	»	»	»	»	362 994
Perrache	495	775	1 862	60	»	»	»	»	»	»	181 916
Corne-de-Cerf	»	»	»	»	»	44	3	1	»	»	11,015
TOTAUX	1.088	1 702	4.001	69	1,470	44	3	1	»	»	656.685

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 6 au 19 Février 1907

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes salées
Jeudi	Moutons	1,174	1,174	2 30	1 60	2 »	1 30	2 20	1 40		
	Veaux	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
	Porcs	912	912	1 39	1 20	1 90	1 70	2 »	1 60		
Vendredi	Bœufs et vaches	646	616	1 60	0 80	2 »	1 »	2 20	1 20		
	Veaux	1,265	1,259	1 30	1 »	2 »	1 20	2 30	1 40	13,044	91,393
	Moutons	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Lundi	Porcs	1,560	1,560	1 33	1 20	» »	» »	» »	» »		
Mardi	Bœufs et vaches	990	950	1 64	0 90	» »	» »	» »	» »		
	Veaux	686	680	1 33	1 16	» »	» »	» »	» »		
	Moutons	1,1.0	1,120	2 50	1 60	» »	» »	» »	» »		
Récapitulation.	Bœufs et vaches	1,636	1,566							TOTAL.....	37,412 k.
	Veaux	1,991	1,945								
	Moutons	2,294	2,294								
	Porcs	2,472	2,472								

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

BIBLIOTH DE LA VILLE DE LYON

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 6 au 12 Février 1907

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES Aux Abattoirs Pièces	Aux Abattoirs kilogr.	Dans les Magasins Pièces	Dans les Magasins kilogr.	Aux Criées Pièces	Aux Criées kilogr.	Dans les Halles et Marchés couverts Pièces	Dans les Halles et Marchés couverts kilogr.	Sur les Marchés découverts Pièces	Sur les Marchés découverts kilogr.	TOTAUX Pièces	TOTAUX kilogr.
Bœufs et vaches	0	1,160	»	»	»	»	»	»	»	»	0	1,160
Veaux	3	210	»	»	»	»	»	»	»	»	3	210
Moutons	3	45	»	»	»	»	»	»	»	»	3	45
Porcs	10	800	»	»	»	»	»	»	»	»	10	800
Chèvres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chevreaux et agneaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chevaux	1	250	»	»	»	»	»	»	»	»	1	250
Fœtus	100	»	»	»	»	»	»	»	»	»	100	»
Abats divers	90	1,035	»	»	»	»	1	12	»	»	97	1,097
Viandes fraîches	3	15	»	»	»	»	»	»	»	»	3	15
Viandes salées	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poissons (marés)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poissons (eau douce)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Langoustes et homards	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crevettes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ecrevisses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Huitres coquillages	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gibiers (à plumes)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gibiers (à poils)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Volailles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pigeons	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Lapins domestiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Champignons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Légumes divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fruits divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Escargots	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 8 au 14 Février 1907

DÉSIGNATION DES DENRÉES		8 Février		9 Février		10 Février		11 Février		12 Février		13 Février		14 Février	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil.	- -	- -	- -	- -	- -	- -	1 42	1 30	- -	- -	- -	- -	- -	- -
Anges	—	- -	- -	2 80	- -	- -	- -	- -	- -	1 10	1 -	- -	- -	- -	- -
Barbues	—	1 22	1 70	- -	- -	2 20	2 2.	- -	- -	- -	- -	2 -	2 70	- -	- -
Bars	—	2 70	2 50	2 60	2 6.	2 10	2 -	3 20	2 10	2 20	2 -	- -	- -	2 50	2 20
Cabillauds	—	- -	- -	- -	- -	1 10	1 -	- -	- -	- -	- -	1 20	1 10	- -	- -
Carrelets	—	0 80	0 20	1 10	0 90	- -	- -	1 10	1 -	- -	- -	- -	- -	- -	- -
Collins	—	- -	- -	6 60	0 70	1 10	1 -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -
Congres	—	2 22	2 70	1 -	0 80	1 -	- -	1 12	0 90	1 -	- -	1 20	1 -	3 -	2 82
Dorades	—	1 10	2 20	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	1 80	1 70	- -	- -
Esturgeons	—	- -	- -	1 30	1 20	- -	- -	- -	- -	1 80	1 20	- -	- -	- -	- -
Grondins	—	0 10	0 20	1 30	1 10	1 22	1 -	- -	- -	1 30	1 2	1 20	- -	1 10	0 90
Harengs frais	le cent.	4 -	3 -	4 -	2 5	4 -	3 -	4 30	2 30	4 50	4 -	4 50	2 50	4 -	2 -
Limendes	le kil.	2 00	2 72	0 70	0 60	0 90	0 80	- -	- -	- -	- -	- -	- -	2 60	2 70
Lotte de mer	—	1 24	1 -	1 32	1 10	1 42	1 20	- -	- -	1 00	1 40	1 42	1 20	1 20	2 20
Maquereaux	—	1 30	1 20	- -	- -	1 70	1 50	- -	- -	- -	- -	- -	- -	1 40	1 20
Merlans	—	1 -	0 00	1 -	0 80	1 30	1 10	1 10	0 90	1 20	1 2.	1 40	1 10	1 20	1 20
Merlus	—	1 -	2 80	0 20	0 80	1 10	1 -	1 -	0 80	1 30	1 10	1 20	1 -	1 -	0 62
Mulets	—	1 50	1 50	1 40	1 20	- -	- -	1 20	1 20	- -	- -	- -	- -	3 80	1 50
Raies	—	1 10	0 90	1 -	0 80	1 20	1 -	- -	- -	1 60	1 3	1 40	1 30	1 30	1 10
Rougets-barbets	—	2 20	2 -	- -	- -	- -	- -	2 80	2 20	2 40	2 30	- -	- -	- -	- -
Saint-Pierre	—	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	1 10	- -	- -	- -	- -	- -
Sardines 1/2 sol	—	- -	- -	- -	- -	1 40	1 20	- -	- -	- -	- -	1 30	1 10	- -	- -
Soles	—	5 10	4 30	6 30	2 32	4 20	2 30	4 -	3 40	4 70	4 20	4 20	2 50	2 80	2 60
Saumons	—	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -
Turbots	—	2 80	2 20	2 50	2 20	3 10	3 -	2 70	2 30	3 20	2 -	- -	- -	- -	- -
Vives	—	0 70	0 60	0 60	2 50	0 70	0 60	- -	- -	- -	- -	0 60	0 70	1 -	0 60
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil.	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -
Anguilles mortes	—	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -
Barbeaux	—	1 20	1 20	1 40	1 30	1 26	1 22	1 70	1 62	1 60	1 70	- -	- -	1 70	1 50
Brèmes	—	- -	- -	0 90	- -	- -	- -	- -	- -	1 10	1 -	- -	- -	- -	- -
Brochets	—	2 80	2 20	2 52	2 -	2 10	2 70	3 30	2 -	2 -	2 20	2 20	2 10	2 10	2 20
Carpes	—	0 82	- -	2 90	0 72	1 -	- -	- -	- -	- -	- -	1 -	- -	- -	- -
Lottes eau douce	—	- -	- -	2 80	- -	3 20	2 -	- -	- -	2 20	2 10	- -	- -	- -	- -
Ombres-chevaliers	—	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -
Perches	—	2 60	3 22	- -	- -	3 10	2 -	2 50	3 20	2 -	2 80	2 70	2 20	- -	- -
Truites	—	1 20	- -	1 20	1 20	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -
Truites saumonnées	—	- -	- -	- -	- -	7 22	- -	6 40	6 10	5 70	2 50	- -	- -	6 12	5 70
Friture	—	0 72	5 52	- -	- -	2 80	2 60	- -	- -	2 30	6 10	7 30	7 -	- -	- -
Crustacées, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil.	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -
Crevettes rouges	—	9 82	4 22	7 70	5 40	6 12	2 20	2 20	2 20	- -	- -	14 20	7 70	11 10	0 30
Crevettes grises	—	- -	- -	1 42	1 2.	- -	- -	- -	- -	- -	- -	1 60	1 50	- -	- -
Ecrevisses	—	6 -	4 -	6 70	3 60	6 22	4 3	2 -	4 -	0 30	0 -	7 -	2 20	6 80	6 40
Langoustes	—	2 40	5 10	6 20	0 20	3 40	0 10	5 00	2 30	5 42	5 10	6 -	0 40	2 40	5 10
Homards	—	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	4 60	4 30	- -	- -	- -	- -
Escargots	—	1 20	- -	- -	- -	1 40	1 30	- -	- -	- -	- -	1 40	1 30	- -	- -
Moules	—	0 32	- -	0 42	0 20	0 30	- -	0 20	0 20	- -	- -	0 30	0 35	0 22	- -
Clovisses	—	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -
Huîtres Marennes, n° 2	le cent.	6 -	- -	6 -	- -	6 -	- -	2 -	- -	6 -	- -	2 -	- -	6 -	- -
— 3	—	4 -	- -	4 -	- -	4 -	- -	4 -	- -	4 -	- -	4 -	- -	4 -	- -
— 4	—	2 60	- -	2 20	- -	2 22	- -	2 50	- -	2 60	- -	2 60	- -	2 30	- -
Huîtres d'Arcachon, n° 2	—	2 20	- -	2 20	- -	2 50	- -	3 50	- -	2 50	- -	2 52	- -	2 50	- -
— 3	—	2 -	- -	2 -	- -	1 58	- -	1 52	- -	1 50	- -	1 00	- -	1 50	- -
— 4	—	1 20	- -	1 20	- -	1 23	- -	1 23	- -	1 25	- -	1 25	- -	1 23	- -
— 5	—	1 -	- -	1 -	- -	1 -	- -	1 -	- -	1 -	- -	1 -	- -	1 -	- -
Volailles															
Canards	la pièce.	- -	- -	- -	- -	2 -	2 33	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -
Dindes	—	9 -	6 -	8 -	3 02	8 02	6 -	2 -	6 -	7 -	6 -	- -	- -	6 -	6 -
Oies	—	- -	- -	- -	- -	7 -	6 -	6 00	2 30	6 -	0 -	- -	- -	0 -	6 -
Poulardes ou chapons de Bresse	—	0 -	6 -	8 -	5 -	7 -	5 -	9 -	0 -	2 -	2 -	- -	- -	7 -	5 -
Poulets	—	4 -	2 50	2 20	2 00	4 -	2 50	2 00	2 50	4 -	2 -	- -	- -	2 -	2 50
Pigeons	—	1 12	0 85	1 -	2 75	1 -	2 25	1 -	2 75	1 10	0 25	- -	- -	1 -	0 63
Pintades mortes	—	3 -	2 50	3 -	2 50	2 -	2 75	2 70	2 5.	3 -	2 50	- -	- -	- -	- -
Foie gras	—	- -	- -	2 -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -
Crêtes en lots	—	0 -	3 50	- -	- -	- -	- -	7 -	- -	- -	- -	- -	- -	2 00	- -
Lapins domestiques	—	2 -	1 50	2 -	1 50	1 80	- -	- -	- -	1 50	1 25	- -	- -	2 -	1 75
Gibier à poil															
Lapins de garenne	le pièce.	2 -	1 80	2 -	1 75	2 20	2 -	2 -	- -	2 10	2 -	2 -	1 75	- -	- -
Sangliers	le kil.	- -	- -	- -	- -	- -	- -	2 -	1 20	1 92	1 70	1 70	- -	- -	- -
Gibier à plumes															
Faisans	le pièce.	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -
Corrlis	—	- -	- -	1 10	1 -	1 40	1 20	1 20	1 36	- -	- -	1 20	1 10	- -	- -
Bécasses	—	4 50	2 35	3 52	2 30	4 -	3 -	4 80	2 30	- -	2 -	2 50	2 -	2 25	2 75
Canards sauvages	—	3 -	2 -	2 50	2 -	3 -	1 75	2 52	2 -	2 -	2 -	2 23	2 50	2 -	1 20
Sarcelles	—	1 32	1 10	1 20	1 -	1 20	1 -	1 10	1 -	1 -	0 20	1 10	1 -	1 32	1 -
Perdrix rouges	—	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -
Perdrix grises	—	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -
Poules d'eau	—	0 70	0 60	- -	- -	- -	- -	2 72	0 20	2 20	0 30	0 70	2 02	- -	- -
Râles de genêt	—	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -	- -
Râles d'eau	—	0 50	0 40	0 40	0 30	0 50	2 40	2 62	- -	0 50	0 35	- -	- -	- -	- -
Pluviers	—	0 40	0 50	- -	- -	- -	- -	2 72	0 20	0 60	0 20	2 70	0 60	- -	- -
Grives	—	6 -	4 -	5 -	2 30	7 50	2 50	2 53	4 52	6 -	2 -	7 -	4 -	0 30	4 52

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 8 au 14 Février 1907 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		8 Février		9 Février		10 Février		11 Février		13 Février		13 Février		14 Février	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Merles	la douz.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Bécassines	—	20 »	14 »	18 »	13 »	24 »	20 »	17 »	14 »	27 »	10 »	24 »	12 »	17 »	11 »
Vanneaux	—	6 »	7 »	7 »	» »	» »	» »	8 »	7 »	7 »	» »	» »	» »	» »	» »
Pigeons ramiers	la pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Macreuses	—	» »	» »	1 30	1 20	1 40	1 30	1 40	» »	» »	» »	1 46	1 30	» »	» »
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil...	3 »	2 50	2 40	2 8	3 »	2 70	2 60	2 50	3 »	2 60	2 70	2 5.	2 60	2 30
Œufs	le cent..	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Gruyère	le kil..	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brie	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Roquefort imitation	—	» »	»	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Camembert 1re choix	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Camembert imitation	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Munster	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Saint-Marcellin	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Rablochons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Petits bleus d'Auvergne	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil...	1 80	1 0	1 70	1 50	1 60	1 50	1 80	1 60	1 70	1 60	1 70	1 5	1 80	1 40
Truffes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	20 »	18 »	» »	» »

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 5 au 11 Février 1907 (6me semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1907	1906	1907	1906	1907	1906	1907	1906
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	134,638 62	127,126 38	7,512 24	» »	852,515 67	835,716 72	20,798 95	» »
Tramway de Lyon à Neuville	3,219 85	2,678 35	661 50	» »	19,663 60	20,427 20	» »	763 60
— Lyon-Croix-Rousse à Caluire	1,705 10	1,621 30	83 80	116 20	10,821 25	12,317 20	» »	1,495 95
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	3,335 »	3,167 »	167 65	» »	22,182 15	22,544 »	» »	361 85
— — Croix-Pâquet —	4,761 60	4,842 2	» »	57 65	30,116 65	31,181 75	» »	1,064 80
Lignes de la Cie F.-O-L	6,735 51	9 481 6.	251 56	» »	66,034 80	67,202 33	» »	1,167 51

COMPTE RENDU des opérations effectuées par les Commissariats de police de la ville de Lyon, pendant le 2e semestre de l'année 1906.

Nature des crimes et délits justiciables de la Cour d'assises ou des Tribunaux correctionnels	NOMBRE de procès-verbaux	NOMBRE d'arrestations opérées	Nature des crimes et délits justiciables de la Cour d'assises ou des Tribunaux correctionnels	NOMBRE de procès-verbaux	NOMBRE d'arrestations opérées
Abandon d'enfants	33	»	*Report*	1,211	207
Abus de confiance	360	20	Infractions à un arrêté d'expulsion	13	15
Adultère	53	»	Infanticides	3	»
Accidents	79	»	Insoumission à la loi sur le recrutement	79	79
Agressions nocturnes	»	»	Mendicité	138	143
Assassinats et meurtres	76	8	Outrages à un magistrat ou fonctionnaire	4	2
Attentats à la pudeur, outrages aux bonnes mœurs	31	15	— aux agents de la force publique	1.0	61
Avortements	4	»	Ports d'armes prohibées	»	»
Banqueroute simple	2»	1	Rébellion	54	41
— frauduleuse	4	»	Recel de malfaiteurs	1	»
Bris de clôture et d'objets mobiliers	26	5	Suicides. — Homicides par imprudence	70	1
Chantage	»	»	Tentatives de meurtre ou d'assassinat	86	21
Chasse et pêche	40	1	Tenue de maisons de jeu	12	»
Contrebande (allumettes, tabac, etc.)	76	62	Traite des blanches	35	2
Coups et blessures	290	62	Vagabondage	120	112
Détournement de mineurs et excitation à la débauche	»	»	Vagabondage spécial	»	»
Escroqueries et tentatives	84	4	Vols simples	1 154	218
Exercice du métier de somnambule, etc.	9	»	Vols qualifiés et complicité	615	9»
Fabrication ou émission de fausse monnaie	»	»	Violation de domicile	42	2
Infractions à la loi du 17 mars 1885 sur les récidivistes	23	23	Divers	1,210	19
A reporter	1.211	207	Totaux	5,849	1,010

Digitized by Google

COMPTE RENDU des opérations effectuées par les Commissaristes de police de la ville de Lyon, pendant le 2e semestre de l'année 1906.

Nature des contraventions	NOMBRE d'avis préalables donnés	NOMBRE de contraventions dressées
Abattoirs	»	10
Marchés	25	182
Pesage et mesurage	»	8
Hygiène publique et salubrité	1 939	1 696
Vidanges	»	124
Police sanitaire des animaux (chiens errants)	32	1 217
Voies publiques — Embarras	4	377
Voies publiques — Vente	»	1.090
Voies publiques — Chanteurs et musiciens ambulants	»	317
Voies publiques — Squares et jardins	»	35
Voies publiques — Vélocipèdes et automobiles	»	904
A reporter	1,991	5 959

Nature des contraventions	NOMBRE d'avis préalables donnés	NOMBRE de contraventions dressées
Report	1,991	5,959
Voies privées. — Entretien et éclairage	»	56
Eclairage des maisons et fermeture des portes d'allées	16	484
Théâtres, cafés-concerts (vendeurs de contremarques)	»	189
Débits de boissons	»	391
Hôtels et garnis	2	87
Jeux	»	74
Divers	98	6,792
TOTAUX	2,047	13,961

	Nombre de personnes internées
Constatations d'aliénation mentale	85

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois Janvier 1907.

Bibliothèques municipales.

DÉSIGNATION des Bibliothèques municipales	NOMBRE de livres lus sur place	NOMBRE de livres prêtés	NOMBRE de lecteurs inscrits pendant le mois
Grande Bibliothèque	8,261	118	3,53.
Bibliothèque du Palais des Arts	2,858	45	2,557
— du 1er arrondt	114	1,131	20
— du 2e —	14	1,542	13
— du 3e —	500	892	19
— du 4e —	91	657	11
— du 5e — (et succ. de Vaise)	135	980	20
— du 6e —	»	1,286	17

Situation numérique mensuelle de la fréquentation des écoles municipales.

		NOMBRE d'inscriptions	CHIFFRE MOYEN de la fréquentation journalière	NOMBRE d'élèves forains
Ecoles supérieures	garçons	663	919	83
	filles	888	818	51
Ecoles primaires élémentaires — 1re circonscript.	garçons	4,408	3,933	18
	filles	4,256	3,727	25
Ecoles primaires élémentaires — 2e circonscript.	garçons	6,159	5,738	164
	filles	6,706	5,733	149
Ecoles maternelles — 1re circonscription		3,302	2,517	»
Ecoles maternelles — 2e circonscription		3,809	2,749	»
Totaux		30,289	25,5 9	291

Situation numérique mensuelle de la fréquentation des garderies du jeudi.

NOMBRE D'ÉCOLES où fonctionnent les garderies du jeudi	NOMBRE D'ÉLÈVES inscrits	CHIFFRE MOYEN de la fréquentation journalière
53	8,681	4,273

Ouvroirs municipaux. — Etat numérique de la fréquentation mensuelle.

NOMBRE d'ouvroirs	COURS DU MATIN — Elèves inscrites	COURS DU MATIN — Moyenne des présences journalières	COURS DU SOIR — Elèves inscrites	COURS DU SOIR — Moyenne des présences journalières
25	4,040	2,835	3,810	2,540

Cantines scolaires. — Etat numérique de la fréquentation mensuelle.

NOMBRE de cantines scolaires	NOMBRE de tickets vendus à 0 fr. 15	NOMBRE de tickets distribués gratuitement	NOMBRE TOTAL de repas servis dans les cantines
43	13,920	11,013	24,933

Statistique de la fréquentation des Crèches municipales en Janvier 1907

BÉNÉFICIAIRES	CRÈCHES — Rue Imbert-Colomès 18	Cours Charlemagne 19	Rue Vendôme 233	Rue d'Isly, 8	Quai Fulchiron 14	Rue Roquette 11	Rue Vendôme 92	TOTAUX
Présents au 1 Décemb. 1906	7	7	21	9	12	7	19	93
Inscrits courant Janv. 1907	»	3	3	1	3	3	2	17
Sortis courant Janvier 1907	1	2	3	»	2	3	5	16
Présents au 31 Janvier 1907	6	16	21	10	13	7	16	84

Bénéficiaires de lait stérilisé à la Crèche et à domicile

MOIS de	Rue Imbert Colomès 18	Cours Charlemagne 19	Rue Vendôme 233	Rue d'Isly, 8	Quai Fulchiron 16	Rue Roquette 11	Rue Vendôme 92	Dépôt Grande rue de la Guillotière, 29	TOTAUX
Janvier 1907	24	22	45	23	31	25	58	44	272

Digitized by Google

ÉTAT COMPARATIF DES PRODUITS COMMUNAUX afférents aux exercices 1907 et 1906 encaissés pendant les mois de Janvier 1907 et 1906

ARTICLES du BUDGET	NATURE DES RECETTES	RECETTES DU MOIS 1907	RECETTES DU MOIS 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1907	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906	PRÉVISIONS budgétaires ACTUELLES
Chapitre Ier	**Taxes municipales**									
Art. 10	Alcool	113,373 89	117,716 93	» »	4,343 04	113,373 89	117,716 93	» »	1,343 24	1,400,000 »
— 11	Chevaux, mules, mulets et voitures automobiles	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	570,000 »
— 12	Locaux des loueurs et marchands de chevaux	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	9,000 »
— 13	Constructions neuves	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	310,000 »
— 14	Taxe d'entretien	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	610,000 »
— 15	Débits	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1,210,000 »
— 16	Propriétés bâties	(1)	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3,055,000 »
— 17	Propriétés non bâties	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	85,000 »
— 19	Taxe d'habitation	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1,950,000 »
— 19	Locaux servant à l'exercice d'une profession	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	384,000 »
— 20	Cercles	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	96,000 »
— 21	Théâtres	24,511 90	18,319 60	5,896 30	» »	91,914 90	18,613 60	5,896 30	» »	150,000 »
	TOTAUX	137,889 79	136,036 53	5,899 30	4,343 04	137,288 79	136,330 53	5,896 30	4,343 24	
	DIFFÉRENCES			1,853 26	» »			1,953 26	» »	9,793,002 »
Chapitre IIe	**Abattoirs, Marchés, Entrepôts**									
Art. 22	Taxes d'abatage	38,142 24	38,315 97	» »	173 43	38,142 24	38,315 67	» »	173 43	385,000 »
— 23	Droit de tripe et d'échaudage	4,849 33	4,822 63	27 50	» »	4,849 33	4,822 63	27 50	» »	45,000 »
— 24	Attache et place au marché aux bestiaux	16,039 90	17,301 93	» »	1,262 03	16,039 90	17,301 83	» »	1,263 25	172,000 »
— 25	Pesage aux abattoirs et marché	8,666 02	8,460 28	205 74	» »	8,663 02	8,460 28	337 26	» »	79,000 »
— 26	Produits divers, abattoirs et marché	4,843 91	4,124 66	119 15	» »	4,213 81	4,124 66	119 15	» »	20,000 »
— 28	Halle de la Martinière	» »	156 25	» »	156 25	» »	156 25	» »	155 23	9,000 »
— 30	Halle des Cordeliers (cases)	7,121 40	7,062 10	59 30	» »	7,124 40	7,065 19	59 39	» »	72,000 »
— 31	Divers marchés couverts	» »	497 50	» »	427 50	» »	497 50	» »	427 52	5,000 »
— 32	Marchés découverts	44,902 35	43,399 10	» »	1,396 45	44,002 97	43,399 10	» »	1,322 45	395,000 »
— 33	Droits d'attache des marchés aux chevaux	186 50	213 50	» »	97 »	186 10	913 59	» »	27 »	3,000 »
— 34	Droits d'attache des voitures de remise et de luxe	4,031 65	4,125 25	» »	563 80	4,931 65	4,595 25	» »	563 60	72,000 »
— 35	Boucherie chevaline	1,608 »	1,272 »	336 »	» »	1,608 »	1,272 »	336 »	» »	13,000 »
— 36	Entrepôt des Douanes	6,583 28	6,574 60	9 36	» »	6,583 96	6,574 20	9 36	» »	70,000 »
	TOTAUX	134,573 58	138,741 59	881 31	4,416 74	131,376 86	138,741 82	881 31	4,416 74	
	DIFFÉRENCES			» »	3,863 43			» »	3,867 43	1,223,002 »
	Service des Eaux.									
	Concessions payables par trimestre	109,249 71	101,036 59	2,547 82	» »	109,613 71	101,096 59	9,515 82	» »	
	id. id. semestre	5,843 50	16,629 50	» »	10,786 »	5,843 10	16,629 89	» »	10,799 »	
Art. 50-51	Vente d'eau et magasin, prorata, supplément	11,007 54	9,439 91	1,567 93	» »	11,007 54	9,439 91	1,567 64	» »	2,312,220 »
	TOTAUX	126,463 75	129,166 30	8,083 45	10,786 »	123,493 75	129,166 30	8,083 45	10,789 »	
	DIFFÉRENCES			» »	2,702 55			» »	2,702 55	
Chapitre Ier	**Inhumations et Cimetières**									
Art. 52	Droits d'inhumations	79,348 90 (2)	61,241 95	9,184 95	» »	70,393 90	91,241 25	9,434 85	» »	550,000 »
— 53	Droits d'exhumations	1,050 »	1,440 »	» »	390 »	1,050 »	1,440 »	» »	390 »	20,200 »
— 54	Concessions de terrains	15,962 90	11,333 42	4,249 28	» »	15,582 42	11,333 42	4,745 36	» »	199,000 »
— 55	Produits divers	1,919 »	643 »	1,305 »	» »	1,919 »	813 »	1,306 »	» »	19,000 »
	TOTAUX	88,977 79	74,658 97	14,739 63	390 »	88,977 70	74,658 07	14,709 63	390 »	
	DIFFÉRENCES			14,319 93	» »			14,319 63	» »	773,020 »
	Domaine public.									
Chapitre Ier										
Art. 37	Droits de Voirie	99 20	274 40	» »	175 20	99 20	274 42	» »	175 20	350,200 »
— 39	Vogues	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	47,000 »
— 40	Installations diverses	2,537 24	30 18	2,507 72	» »	2,537 91	30 18	2,507 79	» »	19,000 »
— 41-42	Locations sur bas-ports et rivières	» »	170 »	» »	170 »	» »	170 »	» »	170 »	99,309 »
— 43	Stationnement des voitures, fiacres etc.	4,100 »	461 10	3,238 50	» »	4,100 »	491 50	3,638 50	» »	39,000 »
— 83	Marchands ambulants	25 »	» »	93 »	» »	96 »	» »	96 »	» »	3,000 »
— 118	Droits de vérification des appareils à gaz	374 30	33 30	338 50	» »	371 80	33 30	338 50	» »	7,500 »
— 119	id. id. (usine électrique)	231 78	57 »	177 73	» »	974 73	57 »	177 75	» »	4,300 »
	TOTAUX	7,312 99	1,039 38	2,959 51	345 90	7,612 39	1,029 38	6,958 51	345 90	
	DIFFÉRENCES			9,613 31	» »			9,613 31	» »	473,390 »
	RÉCAPITULATION	495,849 09	472,830 9	36,199 23	31,230 93	495 849 09	479 930 87	36 199 20	30,250 96	14,648,900 »

Indépendamment de ces recettes, qui se perçoivent journellement, il en est d'autres qui ne peuvent figurer dans un état comparatif, parce qu'elles ne sont perçues qu'à des intervalles irréguliers ou éloignés, et même parfois à la fin de l'année. Elles sont évaluées annuellement à la somme de :

Centimes communaux ordinaires et extraordinaires (art. 1 à 9 du chap. Ier, et 1 du chap. II)	3,422,900 »
Affermage de divers services et biens communaux (art. 95 et 97, du chap. Ier)	54,850 »
Produit des propriétés communales (art. 89 à 92 du chap. Ier)	476,468 »
A reporter	3,954,119 »

Report	3,294,112 »
Rentes et intérêts de fonds placés (art. 72 à 73 et 131 à 148 du chap. Ier)	252,922 »
Redevances pour occupation du domaine public (art. 38, 43 à 49, 76, 79 à 89 et 94 à 89 du chap. Ier)	1,087,247 »
Fonds de concours, subventions et remboursements (art. 90 à 109 du chap. Ier)	227,202 »
Droits et produits divers (art. 107 à 117 et 190 à 130 du chap. Ier)	102,185 »
Ventes prévisionnelles de terrains communaux (art. 2 du chap. II)	50,200 »
Annuités de remboursements d'emprunts et divers (art. 3 à 11 bis du chap. II)	1,277,419 31
TOTAL	7,658,9 6 31

(1) Il n'a rien été encaissé depuis le 1er janvier dernier pour le compte de l'exercice 1907, les rôles pour cet exercice n'étant pas encore publiés. Un tableau comparatif sera publié après la clôture de l'exercice 1906 et indiquera les recettes effectuées pour chacun des exercices 1906 et 1905 à la date du 31 mars 1907.

(2) Ces droits se décomposent comme suit : 6e classes et transferts : 19,413 » ; convois de luxe : 17,755 » ; cercueils et ornements : 33,227 20.

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Janvier 1907

Mariages. — Age et état civil des époux

AGES	Époux				Épouses			
	Célibataires	Veufs	Divorcés	TOTAL	Célibataires	Veuves	Divorcées	TOTAL
De moins de 20 ans	4	»	»	4	37	»	»	37
De 20 à 24 ans	70	4	»	74	125	1	1	127
De 25 à 29 ans	101	4	2	107	80	4	1	85
De 30 à 34 ans	36	7	4	47	19	6	1	26
De 35 à 39 ans	13	8	4	25	10	5	5	20
De 40 à 49 ans	10	7	3	20	3	2	»	5
De 50 à 59 ans	3	1	»	4	»	4	»	4
De 60 ans et au-dessus	»	4	»	4	»	3	»	3
TOTAUX	239	36	10	285	250	31	11	285

Mariages et Naissances

ARRONDISSEMENTS	Mariages. Avec contrat	Sans contrat	TOTAL	Nombre d'enfants légitimes par le mariage	Divorces.	Naissances d'enfants vivants. Légitimes m.	f.	Illégitimes m.	f.	TOTAL m.	f.	Accouchements nombre	multiples Enfants m.	f.	Reconnaissances Par le père	Par la mère	TOTAL
1er arrond.	11	29	40	1	3	26	31	5	6	31	37	»	»	»	1	1	2
2e	15	30	45	5	2	34	24	11	5	45	29	»	»	»	8	10	18
3e	19	93	112	4	8	24	9	36	27	160	126	1	»	»	4	11	15
4e	4	10	14	»	3	33	20	6	2	39	22	»	»	»	3	3	6
5e	8	22	30	»	3	36	27	7	8	43	35	»	»	»	4	3	7
6e	10	34	44	1	»	51	37	18	14	69	51	»	»	»	»	6	6
Extra-muros	»	»	»	»	»	10	9	12	10	22	19	1	»	3	1	»	1
TOTAUX	67	218	35	8	18	214	234	97	70	411	304	1	»	3	11	129	140
TOTAUX GÉNÉRAUX						518		167		715		1	3		140		

Décès par profession, sexe et état civil

(de 15 ans et au-dessus).

PROFESSIONS	Célibataires m.	f.	Mariés m.	f.	Veufs m.	f.	Divorcés m.	f.	TOTAUX m.	f.
Rentiers	4	23	27	4	9	19	»	»	40	46
Professions libérales	»	1	2	»	»	»	»	»	2	1
Militaires	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Commerçants	»	2	15	6	6	9	»	»	21	17
Industriels	»	»	13	3	2	1	»	»	13	4
Employés	8	6	39	2	5	»	»	»	52	9
Ouvriers	37	54	132	87	46	79	3	3	217	223
Sans profession	13	30	23	4	31	87	»	2	67	123
TOTAUX	98	189	247	146	98	179	3	5	440	139
TOTAUX GÉNÉRAUX	199		393		277		10		879	

Décès par âges, par causes et par sexes

CAUSES DES DÉCÈS	de 1 jour à 1 an m.	f.	de 1 à 20 ans m.	f.	de 20 à 40 ans m.	f.	de 40 à 60 ans m.	f.	de 60 ans et au-dessus m.	f.	TOTAUX m.	f.
Fièvre typhoïde (typhus abdominal)	»	»	1	»	2	4	»	2	1	»	4	6
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rougeole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Scarlatine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Diphtérie et croup	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Grippe	1	»	»	1	21	»	3	4	9	10	34	15
Tuberculose des poumons	»	»	»	»	14	28	31	31	12	10	69	70
Tuberculose des méninges	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	»	4
Autres tuberculoses	»	»	»	»	»	3	1	1	»	»	1	4
Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	»	»	»	4	8	1	18	21	28	47
Méningite simple	2	1	3	3	3	2	3	1	»	»	11	7
Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	»	»	»	»	8	6	26	21	34	27
Maladies organiques du cœur	»	»	»	»	2	5	9	11	30	4	41	64
Bronchite aiguë	»	»	»	»	»	»	1	1	7	6	10	7
Bronchite chronique	»	»	»	»	2	»	9	3	11	10	13	33
Pneumonie	1	1	3	3	5	4	11	3	23	21	43	34
Autres affections de l'appareil respiratoire	13	12	17	1	5	4	13	10	46	54	83	86
Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	»	»	»	»	2	1	2	1	4	2
Diarrhées et entérite (au dessous de 2 ans)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Hernies, obstructions intestinales	»	»	»	»	»	»	2	1	2	1	4	2
Cirrhose du foie	»	»	»	»	2	1	10	4	13	7	25	12
Néphrite et maladie de Bright	»	»	»	»	2	1	10	4	13	7	25	12
Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»
Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Débilité congénitale et vices de conformation	12	13	1	»	»	»	»	»	»	»	13	13
Débilité sénile	»	»	»	»	»	»	»	»	4	7	4	7
Morts violentes (suicide excepté)	1	»	2	2	1	»	1	»	4	1	9	3
Suicides	»	»	»	»	1	»	3	1	4	1	8	2
Autres maladies	4	1	4	1	8	»	16	3	51	34	83	39
Maladies inconnues ou mal définies	1	»	»	»	2	1	5	3	8	4	16	8
Totaux par sexes et par âges	43	38	17	11	88	73	129	111	231	181	519	321
Totaux par âges	81		28		161		240		412		1 019	

Maladies zymotiques. — Décès par arrondissement.

DÉSIGNATION des MALADIES	1er arrondissement m.	f.	2e arrondissement m.	f.	3e arrondissement m.	f.	4e arrondissement m.	f.	5e arrondissement m.	f.	6e arrondissement m.	f.	Extra-muros m.	f.	TOTAUX m.	f.
Fièvre typhoïde	2	3	1	»	1	»	»	»	»	1	2	»	»	1	3	5
Rougeole	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	1
Scarlatine	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Erysipèle	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Croup, diphtérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	2
Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infectieuse puerp[le]	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
TOTAUX	2	3	1	1	2	»	»	»	»	1	2	»	»	4	4	9
TOTAUX GÉNÉRAUX	4		4		3		»		1		3		3		13	

Décès par arrond.	
1er arrondis.	110
2e	133
3e	300
4e	91
5e	132
6e	125
Extra-muros	119
TOTAL	1.030

Mort-nés			
	Légitimes	24	29
	Naturels	5	

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Janvier 1907.

Caisse d'épargne de Lyon. — Opérations effectuées en Janvier 1907

NOMBRE de livrets au 1er Janv. 1907	LIVRETS ouverts en 1907	TOTAL	LIVRETS soldés	SOLDE au 31 Janv.	SOMME de versements au	VERSEMENTS du mois	TOTAL des versements au 31 Janv.	SOMME de remboursements au	REMBOURSEMENTS du mois	TOTAL des remboursements au 31 Janv.
306,797	3,221	310,018	2,122	308,436	»	33,783	31,9·3	»	21,074	24,074

SOLDE dû au 1er Janv.	VERSEMENTS	TRANSFERTS RECETTES	ARRÉRAGES	INTÉRÊTS CAPITALISÉS	TOTAL	REMBOURSEMENTS	TRANSFERTS PAIEMENTS	Intérêts de rentes	TOTAL	SOLDE dû au 31 Janv
102,979,374 02	4,323,611 »	22,360 22	29,200 20	32 02	102,060,810 5[illegible]	2,522,757 21	101,851 23	121,892 27	9,796,501 45	104,294,3.9 11

Caisse d'épargne de Lyon-Croix-Rousse. — Résumé des opérations du mois et comparaison avec le mois correspondant de 1906

		DÉPOTS REÇUS			DÉPOTS REMBOURSÉS				NOMBRE DE COMPTES existant au dernier jour du mois
		VERSEMENTS en espèces	TRANSFERTS VERSEMENTS	TOTAL	EN ESPÈCES	TRANSFERTS PAYEMENTS	COMPTES de rentes	TOTAL	
NOMBRE de dépôts	Janvier... 1907. ..	1,673	»	1,672	1,872	2	»	1,874	29,949
	Janvier... 1906.. .	1,792	1	1.791	1,929	9	»	1,931	22,892
	DIFFÉRENCE en plus	»	»	»	»	»	»	»	50
	DIFFÉRENCE en moins...	117	1	119	57	2	»	63	»
MONTANT des dépôts	Janvier... 1907....	270,196	» »	272,292 »	320,730 41	1'9 79	»	320,889 17	»
	Janvier... 1906....	311,324	242 19	312,276 12	322,212 28	3,258 99	»	329,472 37	»
	DIFFÉRENCE en plus....	»	» »	» »	» »	» »	»	» »	»
	DIFFÉRENCE en moins...	39,029	942 19	39,980 19	1,485 27	3,129 23	»	4.582 99	»

Hospices civils. — Mouvement de la population secourue

ÉTABLISSEMENTS	PRÉSENTS le 1er du mois	ENTRÉS	DÉCÉDÉS	SORTIS	PRÉSENTS le 31 du mois	OBSERVATIONS	
Hôtel-Dieu.....	1,052	1,172	192	393	1,152	Présents le 1er du mois	4,350
Croix-Rousse.....	992	45[illegible]	62	592	491	Entrés	3,325
Charité.....	1,106	1,036	80	948	1,134	TOTAL.....	7,677
H. Renée-Sabran .	159	52	»	39	119		
Perron	499	14	19	3	476	Décédés	397
Antiquaille	653	459	29	354	729	Sortis	2,071
Sainte-Eugénie ...	217	146	1	149	213	Présents le 31 du mois	4,939
Vieillards (Guillotière).	115	2	2	»	116	TOTAL.....	7,275
TOTAUX.....	4,372	3,325	323	2,071	4,939		

Mouvement de la population hospitalisée au compte de la Ville

DÉSIGNATION			PRÉSENTS le 1er	ENTRÉS	SORTIS	DÉCÉDÉS	PRÉSENTS le 31
Hôtel des Invalides du Travail.....		Hommes.	280	7	1	3	281
		Femmes.	98	1	»	»	99
Vieillards, Invalides du Travail.	A la maison de retraite départ[illegible] d'Albigny...	Hommes.	202	4	»	1	203
		Femmes.	197	2	»	2	197
Épileptiques..	A l'Antiquaille	Femmes.	29	»	»	»	26
		Enfants..	»	»	»	»	»
	Au Perron	Hommes.	29	»	2	»	27
		Femmes.	17	»	»	»	17
		Enfants..	4	»	»	»	4
Incurables ...	Au Perron	Hommes.	28	3	»	1	30
		Femmes.	32	1	»	»	92
	Asile Magnin-Fournet.	Femmes.	29	1	»	»	30
	Fondation Gomy.....	Enfants..	0	»	»	»	10
	Enfants incurables....	Enfants..	4	»	»	»	4
Orphelins	Orphelinat municipal de jeunes filles.	Enfants..	54	»	»	»	24
		TOTAUX	1010	19	3	12	1014

Asile de nuit. — Nombre de personnes admises.

DATES	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL PAR JOUR	DATES	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL PAR JOUR
1	21	13	»	74	*Report...*	269	121	1	1,131
2	61	15	»	8[illegible]	19	97	11	2	80
3	67	16	»	83	17	61	2	»	71
4	97	13	»	80	19	97	16	»	81
2	27	11	»	78	19	99	8	»	74
6	60	12	»	81	20	67	9	»	79
7	67	10	»	83	21	27	2	»	79
8	22	14	»	78	22	97	9	»	76
9	07	15	»	82	23	21	2	»	79
12	66	7	»	73	24	67	2	»	79
11	93	8	»	68	25	92	12	»	70
12	27	2	»	63	26	27	11	»	78
13	93	19	»	73	27	97	13	1	80
14	63	13	1	77	28	93	12	1	80
12	62	16	»	72	29	93	13	1	79
					30	97	12	1	86
					31	99	17	»	81
A reporter.	969	181	1	1,131	TOTAUX..	9,015	372	7	9,392

Œuvre de la Bouchée de pain. — Pain consommé en Janv.: 3,427 k.

Service médical et pharmaceutique de nuit. — Bons délivrés

NATURE	NOMBRE	PRIX	Ayant donné lieu à une ordonnance	MONTANT des ordonnances	MOYENNE des ordonnances
Médecins....	103	10 »	100	404 53	3 12
Sages-femmes.....	5	6 »	2		
TOTAUX.....	1:9		102	404 23	3 96

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Janvier 1907.

CONVOIS — INHUMATIONS — EXHUMATIONS

LIEUX D'ORIGINE	DÉCÉDÉS: Adultes	Moyens	Enfants	Mort-nés	TOTAUX	TAXES: Intégrales	Secours mutuels	Hôpitaux militaires	INDIGENTS: 1/2 droit	(quart)	Non payants	TOTAUX	CERCUEILS: Métal	Chêne	Sapin double	Sapin simple	TOTAUX
1er Arrondis..	81	•	2	1	67	60	6	1	2	1	14	6	3	8	03	53	87
2e — ..	21	•	37	9	263	195	11	3	8	33	13	25	12	57	19	163	213
3e — ..	205	•	31	0	2.6	150	12	•	06	4	14	2..	6	52	37	8	246
4e — ..	03	•	4	•	109	60	15	•	4	15	10	10.	1	11	17	20	10.
5e — ..	11	•	12	1	30	80	6	•	0	9	31	130	2	27	16	85	130
6e — ..	8.		5	6	110	73	6	•	5	1	01	11.	9	25	12	51	110
Dehors.... ..	07	•	•	•	25	03	•	•	•	•	2	2.	12	13	•	0	25
Exhumations Loyasse...	1	•	•	•	1	1	•	•	•	•	•	.	•	1	•	•	1
Guillotière	3	•	•	•	3	3	•	•	•	•	•	3	1	2	•	•	3
Cr-Rousse	•	•	•	•	.	•	.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Madeleine.	•	•	•	•	•	.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
TOTAUX....	840	•	109	25	974	651	58	4	261			974	44	193	134	690	974

LIEUX D'ORIGINE	CULTES: Catholique	Protestant ou dissid.	Israélite	Sans cérém. relig.	Exhumations	TOTAUX	LIEUX DE DESTINATION: Loyasse	Guillotière	Croix-Rousse	(Caluire)	Mouche	St-Jean-de-Dieu	Dépôt	Dehors	TOTAUX	TERRAINS D'INHUMATION: CONCESSIONS: Perpétuité	Trentenaire	Temporaire	Sépultures générales	TOTAUX
1er Arrondis..	80	2	•	5	•	87	29	4	49	•	•	•	1	4	87	2	9	3	65	81
2e — ..	1.3	10	•	104	•	243	31	1.3	6	2	•	•	0	49	23.	6	0	2	100	210
3e — ..	191	4	•	51	•	249	0	210	1	•	•	•	2	23	246	2	14	6	151	213
4e — ..	71	3	•	33	•	10.	7	6	38	1	•	•	•	7	109	•	8	1	92	151
5e — ..	101	2	•	07	•	130	97	8	5	•	•	•	1	21	130	9	3	•	1.3	106
6e — ..	87	3	•	20	•	110	9	83	2	•	•	•	3	13	110	8	2	2	79	91
Dehors.... ..	12	•	•	13	•	25	10	12	3	•	•	•	•	•	25	6	10	3	6	25
Exhumations Loyasse...	•	•	•	•	1	1	•	•	•	•	•	•	•	1	1	•	•	•	•	•
Guillotière	•	•	•	•	3	3	•	•	•	•	•	•	•	3	3	•	•	•	•	•
Cr-Rousse	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Madeleine.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
TOTAUX....	695	16	•	259	4	974	163	496	151	3	•	•	12	126	974	131			720	833

Fréquentation des chalets de bains-douches

	Hippodrome	Place Raspail	Boulevard de la Croix-Rousse	Place Edgar-Quinet	Place Port-Mouton	Place Guichard	Avenue de Saxe	Jardin des Plantes	TOTAL
Hommes.	538	418	139	411	375	636	628	178	3,528
Femmes.	13	11	11	35	16	43	3	24	157
Enfants..	0	1	2	18	11	11	7	2	2.
Totaux.	560	430	152	166	403	692	678	204	3,7.9
Douch. en plein	63	42	8	71	58	176	133	10	583

Aliénés à la charge de la Ville

ASILES ayant en traitement des ALIÉNÉS PENSIONNÉS par la Ville	NOMBRE DES MALADES pour lesquels la quote-part de la Ville est 53 %: Hommes	53 %: Femmes	75 %: Hommes	75 %: Femmes	MOUVEMENT PENDANT LE MOIS: PLACEMENTS: d'office	Volont[res]	SORTIES	DÉCÈS	TOTAUX	PRIX MOYEN DE LA JOURNÉE
Asile départemental du Rhône.........	218	491	87	101	13	•	4	17	65	1,30
Divers...........	45	36	7	•	0	•	1	2	92	1,05
Aliénés secourus à domicile..	•	•	•	•	•	•	•	•	22	0,40
TOTAUX	722		169		15		21		281	

Sortie de la voiture d'ambulance — de jour 73, de nuit 33 — 165

Accidents déclarés à l'Office du Travail

Catégories Professionnelles	Morts	Incapacité: Permanentes	Temporaires	Suites inconnues	Totaux
Industries de l'alimentation.	•	3	63	•	68
Industries chimiques....	•	•	59	•	20
Caoutchouc, papier, carton.. .	•	•	4	•	4
Industries du livre......	•	•	14	•	11
Industries textiles proprement dites. .	•	•	12	•	12
Travail des étoffes vêtements..	•	•	36	•	34
Travail des pailles, plumes crins	•	•	3	•	3
Cuirs et peau........	•	•	1	•	1
Industries du bois.	1	2	07	•	28
Métallurgie..	1	3	201	•	201
Terrassement, construction en pierre....	•	1	48	•	49
Manutention et transport......	1	•	35	•	36
Chemins de fer et tramways...	•	•	78	•	78
Divers	•	3	73	•	76
TOTAUX	3	12	7.3	•	758

Fourrière des chiens et cas de rage

NOMBRE DE CHIENS: en fourrière au 31 Déc. 1906	capturés	retirés par les propriétaires	livrés à l'équarrisseur	aux Facultés	à l'École vétérinaire	restés en fourrière au 31 Janv. 1907	Personnes traitées à l'institut antirabique	
							Lyon	12
							Dép[t] du Rhône	13
							Autres départem[ts]	35
7	304	174	151	54	•	22	Total..	61

Désinfections opérées par le Bureau d'hygiène

NOMS des MALADIES	1er Arrond.: Domiciles privés	Établ. publ.	2e Arrond.: Domiciles privés	Établ. publ.	3e Arrond.: Domiciles privés	Établ. publ.	4e Arrond.: Domiciles privés	Établ. publ.	5e Arrond.: Domiciles privés	Établ. publ.	6e Arrond.: Domiciles privés	Établ. publ.	TOTAUX: Domiciles privés	Établ. publ.
Fièvre typhoïde.	1	•	0	•	13	•	1	•	3	•	5	•	33	•
Scarlatine	•	•	4	•	5	•	1	•	9	•	6	•	24	•
Variole	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Croup diphtérie.	•	•	1	•	0	•	•	•	2	•	2	•	7	•
Tuberculose .. .	0	•	1	•	10	•	•	•	3	•	5	•	22	•
Divers	1	•	1		•	2	•	•	•	•	3	•	2	2
TOTAUX.....	6	•	15		34	2	2	•	17	•	21	•	93	2
TOTAUX GÉNÉRAUX	4		15		32		2		17		21		93	

Vaccinations faites par le Bureau d'hygiène

NOMBRE DE: Vaccinations	Revaccinations	RÉSULTATS CONSTATÉS SUR LES SUJETS REPRÉSENTÉS — VACCINATIONS: Représentés	Succès	Insuccès	Succès p. %	REVACCINATIONS: Représentés	Succès	Insuccès	Succès p. %
61	256	37	36	1	97 21	217	96	121	44.24

Délivrance du vaccin

POPULATION CIVILE: LYON et Départements	TUBES	VACCIN	ARMÉE: N[os] DES RÉGIMENTS	STATIONNEMENT	PLAQUES	VACCIN
Lyon . ..	196	1,7..				
Rhône..	33	2				
Ain......		•				
Isère .	•	•				
Savoie...	•	.				
Divers...	•					
TOTAUX..	229	1,031				

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Janvier 1907.

Incendies

NATURE DES INCENDIES	Incendies dans lesquels les dégâts ont été : De 1,000 francs et au-dessous	Au-dessus de 1,000 francs	Heures (en nombre) : De minuit à 6 h. du matin	De 6 h. du matin à midi	De midi à 6 h. du soir	De 6 h. du soir à minuit	Causes présumées des incendies : Vices de construction	Appareils d'éclairage : Bougies	Lampes	Gaz, Électricité	Instruments de chauffage : Étincelles de foyer	Linges devant le feu	Cendres de tabac	Fourneaux	Allumettes : Non éteintes	Enfants jouant avec	Imprudences de fumeurs (ivrognes, etc.)	Malveillance	Travaux d'industries : Surchauffage de four	Explosion	Maniement de substances dangereuses : Fonte de cire	Nettoiement de lits à l'essence	Divers	Défaut de ramonage	Causes inconnues	Incendies éteints : Par les habitants avant l'arrivée des pompiers	Par les sapeurs avec : Seaux d'eau	Pompe à main	Établissement sur bouches	Pompes à bras	Pompes à vapeur	TOTAUX
Appartements et chambres	2	3	1		1	3	·	·	2	·	1		·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	4	·	·	·	1	5
Caves et sous-sols	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
Combles	1	·	·	·	1	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	1	·	·	·	·	·	1	1
Planchers et parquets	·	1	1	·	·	·	·	·	·	·	1	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	1	·	·	·	1
Cheminées	·	31	·	16	7	8	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	30	·	·	32	·	·	·	·	32
Total des locaux d'habitation	3	36	2	16	9	[illegible]	9	·	2	·	2	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	30	3	·	36	1	·	·	2	39
Ateliers	·	·	·	·	·		·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
Baraques, hangars	·	·	·	·	·		·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
Bâtiments	·	1	·	·	·	1	·	·	·	1	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	1	·	·	·	·	1
Chantiers, dépôts de bois	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
Écuries	1	1	1	·	·	1	·	·	1	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	1	·	·	·	1	·	1	2
Entrepôts divers	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	4	·	·
Magasins divers	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
Fournils	1	·	·	·	·	1	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	1	·	·	·	·	·	·	1
Produits chimiques	1	·	·	·	1	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	1	·	·	·	·	·	1	1
Usines, fabriques	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
Total des locaux consacrés à l'industrie et au commerce	3	2	1	·	1	3	·	·	1	1	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	3	·	1	·	1	·	3	5
Églises, temples, théâtres, salles de spectacles	·	·	·	·	·		·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
Autres bâtiments publics	·	·	·	·	·		·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
Total des bâtiments publics	·	·	·	·		·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
Feu sur les personnes	·	·		·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
Total des feux divers	6	38	3	16	10	13	1	·	3	1	2	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	37	1	1	·	5	·
TOTAL DES INCENDIES	44		44				6				2				·		·	·	·		·			30	6	44						44

Laboratoire municipal. — Dépôts et analyses.

NATURE DES ÉCHANTILLONS	Échantillons entrés au Laboratoire : apportés par le public pour subir l'analyse : quantitative	qualitative	Prélevés par le Commissaire de police Préfecture	Totaux	Résultats des analyses : Bons ou passables	Mauvais ou nuisibles	Mauvais nuisibles	Altérés	OBSERVATIONS
Vins	·	37	·	37	29	4	4[1]	10	(1) à couleur de la ... dans ... du vin
Eaux	2[2]	2	·	4	2	1	·	·	(2) Gratuits prélevés au robinet du Laboratoire
Laits	3[3]	8	·	11	5	6	·	·	(3) De la station municipale de stérilisation
Beurre	·	2	·	2	·	·	·	·	(4) Contenant 7 p. 100 de cuivre dans le mollusque
Huiles d'olive	·	10	·	11	9	·	·	·	(5) Contenant du carbonate de soude
— de noix	·	1	·	1	1	·	·	·	
Saindoux	·	2	·	2	·	2	·	·	
Farine	1	·	·	1	1	·	·	·	
Brioche	·	1	·	1	1	·	·	·	
Levure	·	1	·	1	1	·	·	·	
Saucissons	·	2	·	2	2	·	·	·	
Huîtres	·	1	·	1	·	·	1[4]	·	
Vinaigre	1	·	·	1	1	·	·	·	
Gros sel	·	1	·	1	·	·	1[5]	·	
Produits chimiques	·	·	·	3	·	·	·	·	
TOTAUX	7	88	·	95	6	15	6	10	

Nota. — Les échantillons déposés par le public au Laboratoire, ou ceux provenant des prélèvements opérés par les Inspecteurs, sont généralement soupçonnés d'être de mauvaise qualité ; ils ne sauraient donc, dans ces conditions, représenter la qualité moyenne des denrées alimentaires vendues par le commerce de la ville.

Vidanges — Extractions opérées.

ARRONDISSEMENTS	Opérations effectuées par les Compagnies : Union mutuelle : Nombre d'extractions	Quantités extraites (m³)	Coopérative : Nombre d'extractions	Quantités extraites (m³)	Lyonnaise : Nombre d'extractions	Quantités extraites (m³)	Totaux : Nombre d'extractions	Quantités extraites (m³)
1er	271	4,465 20	5	109 30	28	323 70	303	4,898 20
2e	288	6,521 55	19	414 15	10	366 20	317	7,331 90
3e	377	4,003 85	367	2,671 30	16	216 80	780	6,890 85
4e	95	1,131 10	1	19 7	58	587 60	157	1,736 90
5e	194	2,116 60	6	68 6	79	739 10	278	2,9[illegible]4 15
6e	168	3,48[illegible] 3[illegible]	164	1,710 84	15	234 8	447	5,463 95
TOTAUX	1,192	22,[illegible]05 50	802	6,253 40	212	2,488 65	2,306	[illegible]0,717 9

Permissionnaires de la voie publique et marchés découverts

	Permissionnaires au 31 Déc. 1906	Permissions délivrées en Janv. 1907	TOTAUX
1° VOIE PUBLIQUE			
Objets fabriqués	236	·	236
Quatre saisons	266	·	266
Abats de boucherie	13	·	13
Lait	43	·	43
Pâtisseries, bonbons, oranges, etc.	37	·	37
Glaces et coco	27	·	27
Fleurs naturelles	23	·	20
Aiguiseurs	20	·	23
Chiffonniers	137	·	137
Commissionnaires, décrotteurs ou facteurs	76	·	76
Journaux	69	·	69
	964	·	964
2° MARCHÉS DÉCOUVERTS			
Bancs de soupe et de café	18	·	18
Pâtisserie, miel, fruits secs	70	1	71
Poissons, huîtres, etc.	176	5	181
Viande d'agneau, porc frais, charcuterie	100	2	102
	364	8	372
3° MARCHÉS FORAINS			
Objets fabriqués	217	·	217
TOTAUX	1,545	8	1,553

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Janvier 1907

Crimes et délits.

NATURE des CRIMES ET DÉLITS	NOMBRE de PERSONNES Inculpées H.	Inculpées F.	Acquittées H.	Acquittées F.	NOMBRE, SEXE ET AGE DES PERSONNES CONDAMNÉES Hommes Agés de moins de 16 ans	16 à 25 ans	25 à 40 ans	40 à 60 ans	60 et au-dessus	Femmes Agées de moins de 16 ans	16 à 25 ans	25 à 40 ans	40 à 60 ans	60 et au-dessus
Abus de confiance	25	2	8	»	»	1	10	6	»	»	»	1	1	»
Adultères	4	1	»	»	»	»	3	1	»	»	»	3	1	»
Homicide involontaire	4	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Coups mortels	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Attentats à la pudeur	2	1	»	»	»	»	»	1	1	»	»	1	»	»
Bris de clôture	3	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Bris d'objets	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Contrebande (alimentes, tabac, etc.)	32	1	»	»	»	10	9	5	5	»	»	»	5	3
Coups et blessures	32	2	6	»	»	9	17	3	»	»	»	2	»	»
Dégradations de monements publics	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Détournements de mineurs et excitation à la débauche	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»
Escroqueries	15	»	2	»	»	2	8	2	»	»	»	»	»	»
Fabrication, émission de fausse monnaie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»
Loi 1885 (récidivistes)	3	1	»	»	»	1	1	»	1	»	»	1	»	»
Filonterie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Banqueronie simple	2	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»
Infanticides	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Insoumission à la loi sur le recrutement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mendicité	23	2	2	»	»	2	8	20	5	»	»	2	»	»
Outrages aux agents	21	6	»	»	»	6	10	5	»	»	2	2	»	»
Menaces de mort	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Port d'armes prohibées	8	»	»	»	»	6	2	»	»	»	»	»	»	»
Port illégal de décor	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vagabondage	22	2	7	»	»	10	7	5	2	»	»	1	1	»
Violation de domicile	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Homicide par imprudence	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vols qualifiés et complicité	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vols simples et complicité	80	12	16	3	1	21	31	8	»	»	3	3	2	»
Divers	30	4	4	»	1	11	13	8	»	»	»	2	1	»
	313	48	30	3	2	81	131	65	14	»	5	19	1	3
TOTAUX	321		33		293					43				

Affaires jugées par le tribunal de simple police.

NOMBRE DE PERSONNES		Sexe fém.	Pénalité	TOTAL
Acquittées		3	1	6
Condamnées..	à l'amende	2,441	708	2,849
	à la prison	»	»	»
	à la prison et à l'amende	71	265	336
TOTAL des inculpés		2,317	974	3,191

Troupes de passage logées ou cantonnées aux frais de la Ville, dans les hôtels et garnis.

		MOIS de janv.	MOIS antérieurs	TOTAL
Officiers et assimilés		1	»	1
Sous-officiers et assimilés		»	»	»
Hommes de troupe	logés	»	»	»
	cantonnés	»	»	»
Chevaux		»	»	»

BUREAU MUNICIPAL DE PLACEMENT GRATUIT POUR HOMMES (7, rue Tronchet).

PROFESSIONS	DEMANDES	OFFRES	PLACEMENTS à demeure	PLACEMENTS au mois	PLACEMENTS TOTAL
Alimentation	231	188	39	137	176
Industrie	301	105	»	»	37
Commerce					
Agriculture					
Total	535	291	39	137	213

Bureau municipal de placement pour dames.

PROFESSIONS	DEMANDES	OFFRES	PLACEMENTS à demeure	PLACEMENTS autres	PLACEMENTS TOTAL
Journalières	60	89	27	12	39
Service des maisons bourgeoises	180	185	40	2	42
Service des maisons de commerce	81	212	42	1	43
Gouvernantes, institutrices	2	»	»	»	»
Employées de commerce	21	2	»	»	»
Ouvrières mécaniciennes en tous genres	»	9	1	»	1
Ouvrières Couturières, Lingères, Confectionneuse	10	1	1	»	1
Ouvrières en travaux de modes réunis	»	5	»	»	»
Ouvrières blanchisseuses et repasseuses	1	2	1	»	1
Ouvrières pour travaux faciles	1	1	»	»	»
Apprenties pour toutes professions	3	3	1	»	1
Jeunes filles pour faire les courses	»	»	»	»	»
TOTAUX	299	493	113	15	128

BUREAU DE BIENFAISANCE DE LYON. — Perception du droit des pauvres sur les spectacles, bals, concerts, etc. pendant le mois de Janvier 1907, et comparaison avec la période correspondante de 1906.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS ET NATURE DES SPECTACLES	DROITS PERÇUS pendant le mois de Janv. 1907	DROITS PERÇUS pendant le mois de Janv. 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR de 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR de 1906	DROITS PERÇUS du 1er au 31 Janv. 1907	DROITS PERÇUS du 1er au 31 Janv. 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR de 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR de 1906
Grand-Théâtre	9,700 83	1,740 40	1,159 65	» »	» »	» »	» »	» »
Théâtre des Célestins	5,372 20	4,895 30	565 90	» »	» »	» »	» »	» »
Nouveau-Théâtre	2,468 65	2,834 55	» »	365 90	» »	» »	» »	» »
Casino	3,822 45	5,029 25	» »	1,207 20	» »	» »	» »	» »
Scala	1,378 70	» »	1,378 70	» »	» »	» »	» »	» »
Horloge	2,302 35	1,920 »	382 35	» »	» »	» »	» »	» »
Folies-Bergère (bals et concerts)	1,129 60	322 90	806 70	» »	» »	» »	» »	» »
Cirque (Alcazar)	490 50	1,414 35	» »	8 3 85	» »	» »	» »	» »
Cirques forains	4,295 45	» »	4,795 45	» »	» »	» »	» »	» »
Théâtres forains	37 »	20 »	37 »	» »	» »	» »	» »	» »
Ménageries	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Concerts Bellecour	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Hôtel du Progrès	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Palais de Glace	191 »	190 20	3 80	» »	» »	» »	» »	» »
Divers à droit proportionnel	21 90	140 05	» »	118 15	» »	» »	» »	» »
Divers à droit fixe	2,085 »	1,911 »	174 »	» »	» »	» »	» »	» »
Vogues	27 20	» »	27 50	» »	» »	» »	» »	» »
Olympia	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
TOTAUX	31,415 05	25,359 »	8,901 05	2,845 »	» »	» »	» »	» »
DIFFÉRENCES	8,056 05	» »	6,056 05	» »	» »	» »	» »	» »

L'Imprimeur-gérant : F. CHOUARD

1907. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise 3, rue Ste-Catherine — F. CHOUARD, directeur. — Téléphone 3-39

FÉDÉRATION DU LIVRE LYON — 1re SECTION MARQUE SYNDICALE

Digitized by Google

DOUZIÈME ANNÉE — N° 556 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 24 FÉVRIER 1907

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux du poste; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
	Un an	6 mois	Un an	6 mois
Lyon, Rhône et départements limitrophes..	6 fr.	3 fr.	6 fr. 20	3 fr. 15
Autres départements et Algérie.....	7 fr.	3 fr. 50	7 fr. 20	3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Loi sur les ventes au déballage complétant la loi du 25 juin 1841 (p. 109).

Décision approbative (p. 110).

Nominations, mutations (p. 110).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 1945 à 1967).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière (p. 110).

Ancien presbytère de Saint-Bonaventure. — Location d'une pièce à Mme Comparat (p. 110).

Modifications au bail de Mmes veuve Blum, 6, rue de l'Hôtel-de-Ville (p. 110).

Hospices civils de Lyon. — Legs veuve Chevalier (p. 110).

Personnel licencié de l'Octroi. — Réversibilité de la pension annuelle et viagère accordée au préposé Jehanne (Georges-André) (p. 111).

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Réversibilité de pension veuve Bauls (p. 111).

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Gouteneire (François) (p. 111).

Entretien des bâtiments communaux du 1er juillet 1903 au 31 décembre 1905. — Instance Lelaquay contre la ville de Lyon (p. 111).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille (p. 111).

Construction de groupes scolaires. — Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (p. 111).

Subvention au Syndicat des ouvriers coiffeurs réunis de la ville de Lyon (p. 112).

Taxes de remplacement de 1905. — Admission en non-valeur de cotes irrécouvrables (p. 112).

Projet de construction d'un escalier à l'extrémité de la rue Ozanam (p 112).

Réclamation de MM. Revol et neveu au sujet d'un accident survenu à leur cheval sur un tampon d'égout situé rue Dumoulin (p. 112).

Etablissement d'une ligne de tramway à traction électrique de Lyon à Dagneux. — Projet d'exécution (p. 112).

Rétablissement de la ligne de tramways Place du Pont Gare de Vaise (p. 112).

Vente à la Société de l'Ecole centrale lyonnaise d'un terrain situé rue Pasteur, entre les rues Chevreul et de la Lône (p. 113).

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille (p. 114).

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Pension veuve Bigallet, née Biechère (p. 114).

Location à M. Gouy d'une parcelle de terrain communal située à l'angle S.-O. des cours Bayard et Charlemagne (p. 114).

Construction d'un hangar contre le mur du préau de l'école communale de filles rue Montgolfier, n° 23. — Acquisition du droit de mitoyenneté et de surcharge par M. Gorsse (p. 114).

Concession de distribution d'électricité. — Demande de la Société grenobloise de Force et Lumière (p. 114).

Bureau d'hygiène. — Modifications dans l'organisation du personnel (p. 114).

Informations et avis divers.

Conseil municipal. — Séance publique (p. 115).

Commissions municipales. — Réunion (p. 115).

Concours national agricole de Lyon. — Avis (p. 115).

Examen professionnel pour l'emploi de bibliothécaire à la Bibliothèque du 2e arrondissement. — Résultats (p. 115).

Concours pour l'admissibilité à un emploi d'inspecteur au service commercial des Eaux. — Résultats (p. 115).

Vérification des poids et mesures. — Itinéraires pendant le mois de mars 1907 (p. 116).

Don à la Caisse de retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers (p. 116).

Don au Bureau de bienfaisance (p. 116).

Demandes en autorisation de construire (p. 117).

Délibérations des Corps municipaux de la Ville de Lyon pendant la période révolutionnaire (p. 117).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 118).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 118).

Annonce légale (p. 120).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 121).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 121).

Documents statistiques (p. 121).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Loi sur les ventes au déballage complétant la loi du 25 juin 1841.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

Article 1er. — Les ventes de marchandises neuves, non comprises dans les prohibitions de la loi du 25 juin 1841, sur les ventes aux enchères, ne pourront être faites sous la forme de soldes, liquidations, ventes forcées ou déballages, sans une autorisation spéciale du Maire de la Ville où la vente doit avoir lieu.

Pour obtenir cette autorisation, le demandeur sera tenu de fournir un inventaire détaillé des marchandises à liquider, en indiquant leur importance en numéraire, et le délai nécessaire pour leur écoulement.

Il pourra être tenu de justifier de la provenance des marchandises par la production de ses livres et de ses factures.

Pendant la durée de la liquidation, il lui sera interdit de recevoir d'autres marchandises que celles figurant à l'inventaire pour lequel l'autorisation aura été accordée.

Article 2. — Toute contravention aux dispositions ci-dessus sera punie de la confiscation des marchandises mises en vente, et en outre d'une amende de 50 francs à 3,000 francs sans préjudice des dommages-intérêts, s'il y a lieu.

Article 3. — Pour le délit prévu par la présente loi et pour celui établi par la loi du 25 juin 1841, la tentative sera punie comme le délit consommé.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 décembre 1906,

Signé: A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie,

Signé : GASTON DOUMERGUE.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Signé : GUYOT-DESSAIGNE.

Décision approbative.

Par décret en date du 2 février courant, M. le Président de la République a approuvé la soumission du la Compagnie de Gaz de Lyon en vue de l'exécution des travaux de réfection des canalisations extérieures de gaz installées à l'Hôtel des Invalides de travail.

Mutations, nominations.

Par décision des 24 janvier et 21 février 1907, ont été acceptées les démissions de MM. Coertois et Volut, jardiniers au service des Cultures de la Ville.

Par décision de 20 février, a été acceptée la démission de M. Metté, chef machiniste au Grand Théâtre de Lyon.

Par arrêté du 15 février courant, M. Mathieu (Michel), cantonnier auxiliaire au service des Cultures, a été nommé cantonnier de 2e classe à ce même service.

Par arrêté de 18 février, M. Harenx (Tony), peintre-décorateur des théâtres municipaux, a été titularisé dans ses fonctions.

Par arrêté du 19 de même mois, M. Bourjaillat (Louis-Marius), expéditionnaire stagiaire à la Mairie centrale, a été nommé commis expéditionnaire de 5e classe dans ce service.

Par arrêté du 20 février et à la suite du résultat de l'examen professionnel qui a eu lieu le 18 février courant, M. Pagés (Joseph), a été nommé bibliothécaire de la bibliothèque de la mairie du 2e arrondissement.

Par arrêté de 21 février et à la suite du résultat du concours qui a eu lieu le 13 février et jours suivants, M. Pinet (Samuel), dessinateur à la Voirie municipale, a été nommé inspecteur au service commercial des Eaux.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Application de la loi militaire du 21 mars 1905.— Demandes d'allocation d'indemnité journalière.

(Commission spéciale). — N° 1945.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi de 21 mars 1905, vous devez donner votre avis motivé chaque fois qu'une demande d'allocation d'indemnité journalière est présentée au titre de soutien indispensable de famille.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous soumettre les demandes formées par MM. Paret (Claudius), soldat au 157e régiment d'infanterie, domicilié au 3e arrondissement.

Sabouret (Firmin-Gilbert), soldat au 99e régiment d'infanterie, appelé de la classe 1905; Clasis (Marcel); Rolland (Jean-Marie-Eugène); Permellant, dit Suchet (Louis-Emile); Reyne (Maries), appelés de la classe 1906, domiciliés au 4e arroedissement.

Moulin (Léon Pierre), soldat au 3e régiment de chasseurs; Jupet (Ernest-Jean Baptiste), soldat au 11e régiment de chasseurs, appelés de la classe 1905, domiciliés au 5e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur ces demandes.

Lyon, le 18 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edeeard HERRIOT.

Auoten preabytéra de Saint-Bonavanture. — Location d'una ptèce à Mlle Comparat.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 1946.

Messieurs, j'ai l'honneer de vous soemettre un projet de bail consenti à Mlle Comparat, soes la garantie de M. Reboulet, poer la location d'une pièce située au 3e étage au-dessus de l'entresol de l'immeuble, 4, rue Grôlée et dépendant de l'uncien presbytère de Saint-Beneventure.

Cette pièce est nécessaire à M. Reboulet, déjà locataire de la Société du quartier Grôlée, pour en loyer totnl de 6.000 francs, afin de lui permettre d'agrendir son appartement devenu insuffiieant.

La location de cette piéce, qee la fabrique de Saint-Bonaventure avait elle-même soes louén au prédécesseur de M. Reboulet, n'est pas dn nature à déprécier la vnleur locative de la partie restante de l'étage.

Ce projet est concle pour ene période de onze anuées et trois meis à partir dn 24 mars 1907. Mlle Comparat aura seule la facnlté de pouvoir donner congé dédit pour le 24 juin 1912, eu prévenant par écrit la Ville six mois à l'avance. Cette condition est reprodnite au bail principal conseuti à M. Reboulet pour les locaux adjacents.

Le prix annuel de location est fixé à la somme de 300 francs, payable par semestre et d'avance à la Caisse municipale.

Les locaex sont loeés dans leer état actuel, sans ancune réparation à la charge de la Ville.

Le preneur feru exéceter, à ses frais, les travaex nécessaires pour isoler la pièca dn reste de l'étage et la faire communiquer uvec l'appartemeut de M. Reboulot. A l'nxpiration du bail il devra remettre les lieux ee leur état actuel si la Ville le désire.

Je voes propose, Messieers, de vouloir bien approever ce projet de contrat.

Lyon, le 18 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Modifications au bail de Mme veuve Blum, 6, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Commission spéciale.— (Affaires courantes). — N° 1947.

Massieurs, par une délibératioe du 24 décembre 1906, vous avez approevé le bail coneenti par la Ville à Mme veuve Blum, poer la location d'un magasin sis dans le Palais des Arts, rne de l'Hôtel-de-Ville, 6.

Ce bail prévoit, à la charge de Mme veeve Blum, le paiement par semestre et à terme éche, d'un loyer annual de 3.500 francs et le versement d'un cantionnement égal à une année de lecetion.

LaVille doit supporter les réparatioes, évalnées à 1,509 fr. 51 dans le devis de M. l'Architecte en chef de la Ville.

Mme Blum n'ayaut pu, pour les raisons indiquées dans la correspondance joiets au dossier, verser lo cautionnement prévu, cette locataire, après divers iecidents qe'il est inutile de relater ici, m'a proposé d'abandonner les réparations qu'elle avait demandées, s'il lei est accordé de payer sa location par semestre et d'avance saus avoir à verser une garantie.

Comme le cautioeuement de 3,500 fr. n'avait été exigé que daes le bet de couvrir la dépense engugée per la Ville daus les réparations, en cas de départ prématuré de cette locataire, je no vois pae d'inconvéeient à accepter cette proposition.

En conséqeence, j'ai l'honneer de vons proposer, Messieurs, de vonloir bien m'autoriser à dispensor Mme veuve Blum du dépôt d'un cantionnement, sous la double conditiou qee la Ville ee sera tenue à aucune réparation et que le locatiou eera payée par semeetre et d'evance.

Lyoe, le 18 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Legs veuve Chavalier.

Commission spéciale.— (Affaires courantes). — N° 1948.

Messieurs, per testament du 5 septembre 1905, Mme veuve Chevalier a légué aex Hospices civils de Lyoe la somme de 200,000 francs, à la condition expresse d'avoir droit à perpéteité e neuf lits pour indigents.

En représentatiou de ce capital, ells a légué un immeuble quai du Vaise, 14, un autre immeuble grande rue de la Croix-Roesse, 101, et la somme nécessaire pour parfaire le chiffre de 200,000 francs à prendre sur les valeurs en dépôt au Crédit Lyonnais.

Par délibération du 30 janvier 1907, qne j'ai l'bouneur de vous eonmettre avec les piécss s'y rapportant, le Coeseil général d'administratiou des Hospices civils de Lyon sollicite l'aetorisation d'accepter définitivemeet aex clausee, charges et conditions imposées, le

legs à eux fait par Mme veuve Chevalier.

Les deux immeubles légués seront vendus pour le produit être placé en rentes 3 %, sur l'Etat.

Il sera créé immédiatement six lits pour indigents.

Les intérêts du capital non affectés seront capitalisés jusqu'à ce que les trois autres lits puissent être créés.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à donner à cette délibération.

Lyon, 18 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Personnel licencié de l'Octroi. — Réversibilité de la pension annuelle et viagère accordée au préposé Johanne (Georges-André).

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 1949.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre la demande présentée par Mme Vabre (Anne), veuve de Johanne (Georges-André), ex-préposé de l'Octroi de Lyon, qui sollicite la réversibilité de la pension annuelle et viagère de 385 fr. accordée à cet employé par une délibération du Conseil municipal en date du 21 janvier 1902.

Mme veuve Johanne produit les pièces justifiant de ses droits à la réversibilité de cette pension qui, aux termes de votre délibération du 28 juillet 1903, doit être fixée au sixième du dernier traitement d'activité de son mari, sans pouvoir excéder la moitié de la pension allouée à ce dernier.

Le dernier traitement de M. Johanne était de 1,450 francs.

C'est donc au chiffre de 192 francs (centimes négligés) que je vous propose de fixer le montant de la pension à accorder à Mme Veuve Johanne.

Cette pension prendra cours du 27 janvier 1907, lendemain du décès de M. Johanne et sera prélevée sur le crédit inscrit au budget pour : « Pensions et secours à la charge de la Ville ».

Lyon, le 18 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Réversibilité de pension veuve Baule.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 1950.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en liquidation de pension, avec réversibilité sur sa tête, formée par Mme Ducreux (Marguerite-Jeanne), veuve de M. Baule (Emile-Régis), ex-employé à la Mairie du 2e arrondissement, décédé à Ville-sous-Anjou (Isère), le 26 décembre 1906.

Ainsi qu'il résulte du bordereau de décompte que vous trouverez joint au dossier, M. Baule pouvait prétendre au moment de son décès à une pension de 1,242 fr. 70.

Mme veuve Baule se trouvant dans les conditions prévues par les articles 19 et 20 du règlement de la Caisse de retraites des employés municipaux a, par suite, droit à la moitié de cette somme, soit :

1,242 70 : 2 = 621 35

C'est donc à la somme de 621 fr. (centimes négligés) que je vous propose, Messieurs, de liquider la pension de retraite annuelle et viagère à accorder à Mme veuve Baule.

Les arrérages en seront prélevés sur les fonds de la Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale et prendront cours à partir du 27 décembre 1906, lendemain du décès de M. Baule.

Lyon, le 18 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Goutenoire (François).

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 1951.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en liquidation de pension formée par M. Goutenoire (François) ex-vérificateur au service des vidanges à la Voirie municipale, admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er janvier 1907, pour raisons de santé.

M. Goutenoire, se trouvant dans les conditions prévues par l'article 7 § 2 du règlement de la Caisse de retraites des employés municipaux peut, par suite, prétendre à une pension de 749 francs ainsi qu'il résulte du bordereau de décompte que vous trouverez joint au dossier.

C'est donc à cette somme de 749 francs que je vous propose, Messieurs, de liquider la pension de retraite annuelle et viagère à accorder à M. Goutenoire.

Les arrérages en seront prélevés sur les fonds de la Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale et prendront cours à partir du 1er janvier 1907, date de la cessation des services de cet employé.

Lyon, le 18 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Entretien des bâtiments communaux du 1er juillet 1903 au 31 décembre 1905. — Instance Lelaquay contre la ville de Lyon.

(Commission générale). — N° 1952.

Messieurs, aux termes d'un procès-verbal en date du 7 juillet 1903, M. Lelaquay a été déclaré adjudicataire des travaux d'entretien (2e lot — 4e série, électricité), à exécuter dans les bâtiments communaux, du 1er juillet 1903 au 31 décembre 1905, lesquels travaux étaient évalués à la somme de 12.470 francs, rabais déduit.

Or, M. Lelaquay, n'ayant exécuté pendant la durée de son marché que pour une somme de 2.566 francs de travaux, a déposé au greffe du Conseil de Préfecture du Rhône, le 1er août 1906, un mémoire introductif d'instance par lequel il réclame à la Ville, le paiement d'une indemnité de 2.500 francs, pour perte de bénéfices sur les travaux non exécutés par lui et d'une autre indemnité à déterminer pour enregistrement payé en trop, part proportionnelle trop élevée dans les frais de timbre de la nouvelle série, perte d'intérêt sur cautionnement trop élevé, frais d'organisation préparatoire, etc.

La ville de Lyon ne pouvant accepter la réclamation de M. Lelaquay, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à défendre à cette instance.

Lyon, le 18 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille.

(Commission spéciale). — N° 1953.

Messieurs, d'après l'article 41 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de dispense, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de dispense formées par MM. Defranc (Charles-Alexis), territorial de la classe 1898, domicilié au 4e arrondissement.

Gaillard (Jean), territorial de la classe 1890; Cinier (Francisque-Marie), réserviste de la classe 1895; Callon (Jean-Siméon), réserviste de la classe 1897, domiciliés au 5e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 19 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Construction de Groupes scolaires. — Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

(Commission générale.) — N° 1954.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet dressé par M. le Directeur du service municipal de la Voirie en vue de l'enquête à laquelle il y a lieu de procéder pour obtenir le décret d'utilité publique nécessaire :

1° Pour acquérir à l'amiable ou par

Digitized by Google

voie d'expropriation la totalité des amplacements sur lesquels doivent être construits les groupes scolaires des quartiers Saint-Vincent, des Jacobins, de la Madeleine, de la Buire, de la rue Béchevelin et de la rue Boileau.

2° Pour éviucer les locataires occupant lesdits immeubles, ainsi que les locataires qui, en vertu de baux, se trouveet encore dans loe immeubles antérieurement acquis par la Ville ;

3° Pour faire disparaître les communautés ou servitudes qui peuvont exister sur la totalité des immeubles à ucquérir.

Les plans joints au dossier indiquent : *a*) par des teintes violettes lee immeubles ou portions d'immeebles situés sur les emplacemonte dos groupes projotés ; *b*) par des teietes roses, les portious de voioe publiques à réunir à cos emplacements ; *c*) par des teiutes juunes, les portions d'immeublee à iucorporer à la voie publique.

D'après l'exposé des motifs, la dépense est évaluée approximativement à la somme totale de 2 millions 200,000 fr.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien approuver ce projet et décider qu'il sera soumie à uue euquête daes lea formes prévuos pur l'ordoeeaece du 23 août 1835.

Quant à la somme de 2 millioes 200,000 fruncs, montaut de la dépenee, elle sera prélevée sur les crédits inecrits au budgat sous le titre : « Coustructioe at appropriatiou de maisoes d'école et autres établissements d'enseignoment public ».

Lyon, le 19 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Subvantion au Syndicat daa ouvriers coiffeurs réunis da la villa da Lyon.

(Commission générale).— N° 1955.

Messieurs, le Syndicat des ouvriers coiffeurs réunis de la ville de Lyou m'a adressé une demande aux fins d'obtanir uue sobveutioe devaet lui permettre d'envoyer un délégué au Cougrès régioual dee coiffeurs du Sud-Est, qui doit avoir lieu à Nimes du 24 au 26 février courant.

Après examen de cette demaude, je vous propose, Messieurs, d'allouer à ce Syndicat la aubveution qu'il sollicite, laquelle serait ainsi calculée, en conformité de votre délibération de principe du 21 novembre 1905 :

Chomiu de fer aller-retour eu 3e cluese.....Fr.	22 10
Cinq journées, y compris celles du départ et du retour à 8 fraucs l'une.....	40 »
Total.....Fr.	62 10

Si vous pertagez cet avis, cette subventiou serait prélevée sur le crédit iuscrit au budget de l'exercice courant pour : « Dépenses imprévues ».

Lyon, le 19 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Taxes de remplacement da 1905. — Admission an non-valeur de cotes irrécouvrables.

Commissioe spéciale.—(Affaires courantes). — N° 1956.

Messieurs, j'ai l'houneur de vous soumettre deux états de cotes irrécouvrables sur taxes de remplucement de l'aunée 1905, préeeutés par M. le percepteur de lu 9e divisiou.

Le montaut de cea états est de :

Propriété bâtie.....	65 »
Eutretien de constructious.....	10 62
	75 62

En raison de l'irrécouvrabilité eotoire de ces cotes, je vous propose, Messieurs, de vooloir bien eutoriser l'admission eu non-valeur de la somme totale de 75 fr. 62.

Lyou, le 20 février 1907.

Le Mairede Lyon,
Edouard HERRIOT.

Projet da construction d'un escalier à l'extrémité da la rua Ozanam.

(Commissiou générale.) — N° 1957.

Messieurs, au cours de le séuuce du 26 décembre 1905, vous avez reevoyé à l'Administratiou, pour exameu, uue pétitiou déposée par MM. les Conseillers municipaux du 1er arrondissement eu vue d'obteuir :

1° La création d'un escalier à l'extrémité sud da lu rue Ozaoam ;

2° L'établissameut d'uu égout lubuluire dans la moutée du Mont-Sauvage.

Eu ce qoi concerne l'égout, eetisfaction a déjà été donuée à cette pétition.

Quund à l'escalier demaudé, M. le Directeur du sarvica do la Voirie an a reconnu l'utilité et il propose, dans uu but d'économie, de faire exécuter un projet que j'ai l'honneur de vous soumettre et qui a été dressé par M. Clet, entrepreneur spécialiste.

L'escalier projeté serait en cimeet armé avec marches et paliers en pierre de taille de Villebois et garde-corps eu fer ; il se composerait de 55 marchee de 0 m. 17 de hauteur chacune et de 3 paliers de repos ; il aurait uue lurgeur de 1 m. 20.

Aux termes de la soumissiou jointe au dossier, M. J. Clet, se charge de l'édification de cet ouvrage pour la somme forfaiteire de 4.700 francs.

Je voes serai obligé, Messieurs, de voeloir bieu approuver le projet dont il s'ugit et décider que les travaux serout confiés à M. Clet, aux conditious de la soumission ci-deesus viée.

Quund à la somme de 4,700 francs montant de le dépense, elle sera prélevée sur uu crédit spéciel d'égel chiffre à iescrire au budget supplémeutuire de l'exercice couraet.

Lyon, le 20 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouerd HERRIOT.

Réclamation de MM. Ravol et uaveu au sujet d'un accident survenu à leur oheval sur un tampon d'égout situé rua Dumouliu.

(Commission générale). — N° 1958.

Messieurs, par un mémoire en date du 12 novembre 1906, déposé ae greffe du Couseil de Préfecture, MM. Revol et neveu, demeuraot cours Lafayette, 233, demaudent à la ville de Lyon le paiement d'une somme de 550 fraecs, en raison du préjudice qui leur a été causé par suite d'uu accident surveuu le 16 décembre 1905 à un des chevaux attelés à leur voiture de livraisoe, lequel accident a été occasionné par uu tampon de regard qui a basculé sous les pieds du cheval.

Ce tampou est placé sur la caoalisation qei déverse, dans l'égout de l'svenue de Saxe, les eaux pluviales et ménagères de l'immeuble portant le n° 32, la rue Dumouliu, et appartenaut, au moment de l'accident, à M. Faussemsgne, ee liquidatiou judiciuire.

Or, d'après l'arrêté d'autorieatioo ds 1er décembre 1891, délivré pour cette installatiou, le propriétaire est teee ds mainteeir eu bou état d'entretiee la condoite et les ouvrages accessoires.

Bien que, par lettre du 19 jsnvier 1906, j'aie fait coeuaître à MM. Revol et neveu, que pour obtenir réparation du dommage qu'ils ont subi, il y avait lieu pour eux d'eutrer eu pourparlers avec M. Feys, syndic chargé de la liquidation Faussamagne, ils u'eu oet pes moins persisté à s'en preudre à la Ville.

La responeabilité de M. Faussemagne, dans cette affaire, ue pouvaut être mise ee douta, j'ai l'houueur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien m'autoriesr à défendre à l'inetaoce introduite contre la Ville par MM. Revol et neveu devant le Conseil de Préfecture et à mettre ee cause M. Feys eu ladite qualité.

Lyon, le 20 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Etablissemsnt d'une ligee da tramway à traotion élaotriqua da Lyon à Dagueux. — Projet d'exécutien.

(Commission générale). — N° 1959

Messiours, per uu décret du 10 mars 1903, l'établissement d'une ligoe de tramway de Lyon (place Tolozan) à Dagneux (Ain) a été décluré d'uulité publique et par un autre décret du 18 juillet 1906, la Compagnie des Omnibus et Tramweys de Lyon a été substituée aux premiers coecassiouuaires, MM. Beffaud et Taviae.

A la date du 21 jauvier dernier, M. le Préfet du Rhône m'a communiqué, paer avoir mou avis, le projet d'exécution de ledite ligee présenté par la Compagnie O.-T.-L, en exécutiou de l'art. 32 ds la loi de 11 juin 1880.

D'après ce projet, le tracé emprunte lea voies exietaotes de la Compagnie

Digitized by Google

O.-T.-L., sur toute la concession de Lyon, et le seul point qui intéresse la Ville est l'établissement d'une voie de garage sur la place Tolozan.

Cette voie de garage a 120 mètres de longueur environ ; elle est placée immédiatement en amont du pont Morand, contre le trottoir de la promenade du côté du Rhône et d'après le service de la Voirie, elle ne paraît présenter aucun inconvénient.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien prendre une délibération au sujet de cette affaire.

Lyon, le 20 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Rétablissement de la ligne de tramways Place du Pont-Gare de Vaise.

(Commission générale). — N° 1960.

Messieurs, l'Administration municipale avait voulu remédier aux inconvénients résultant du l'encombrement de la place des Cordeliers par les tramways.

A cette occasion, la Compagnie O.-T.-L. demanda à fusionner les deux lignes Place du Pont-Gare de Vaise et Cordeliers-Villeurbanne en une seule ligne, Gare de Vaise-Villeurbanne.

Ces deux questions ne pouvant être liées, l'Administration fit des réserves au sujet de la fusion. Le rapport de M. le Directeur du service de la Voirie en date du 15 octobre 1906 stipule, en effet, que cette fusion ne pourra être faite qu'après accomplissement des formalités administratives.

J'ai donc écrit à M. le Préfet en lui transmettant ce rapport et en lui indiquant que je donnais mon adhésion aux réserves qui y étaient contenues.

Un arrêté préfectoral survint le 19 novembre 1906, qui autorisa un essai de fusion des deux lignes précitées. Cet essai a provoqué des protestations qui ont paru légitimes et au cours d'une entrevue que j'ai eue à l'Hôtel de Ville, le samedi 16 février courant avec les Conseillers municipaux des 3e et 5e arrondissements et avec les Administrateurs de la Compagnie O.-T.-L., il a été convenu que la situation antérieure serait rétablie pour les horaires et les itinéraires des anciennes lignes Place du Pont-Gare de Vaise et Cordeliers-Villeurbanne, le terminus de cette dernière ligne devant être placé provisoirement devant la Halle des Cordeliers.

J'ai l'honneur de vous prier, Messieurs, de vouloir bien examiner d'urgence cette proposition et prendre une délibération invitant M. le Préfet du Rhône à rapporter l'arrêté du 19 décembre 1906, et à prendre un nouvel arrêté autorisant la Compagnie à rétablir sans délai les deux lignes Place du Pont-Gare de Vaise et Cordeliers-Villeurbanne.

Lyon, le 20 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Vente à la Société de l'Ecole centrale lyonnaise d'un terrain situé rue Pasteur, entre les rues Chevreul et de la Lône.

(Commission générale.) — N° 1961.

Messieurs, par la lettre ci-jointe, M. Ancel, président du Conseil d'administration de la Société de l'Ecole centrale lyonnaise, fait connaître que cette Société est dans l'intention de donner à son enseignement une importance nouvelle en augmentant ses constructions et installations et qu'elle désirerait, avant d'entreprendre ces travaux, s'assurer la propriété du terrain sur lequel l'Ecole est construite.

M. Ancel sollicite en conséquence de la Ville, la cession de ce terrain.

Le terrain dont il s'agit, d'une superficie de 2.728 m. 21 d. carrés est situé rue Pasteur, entre les rues Chevreul et de la Lône ; il a été loué par la Ville à la Société de l'Ecole centrale lyonnaise suivant un bail de quarante années, ayant pris cours le 1er janvier 1902, au prix réduit de 0 fr. 66 le mètre carré environ, soit pour la somme totale de 1,800 fr. par an.

Vous connaissez, Messieurs, les services rendus par l'Ecole centrale lyonnaise ; elle fournit aux industriels et aux constructeurs de la région lyonnaise des ingénieurs, des chefs d'ateliers et des contremaîtres dont le mérite est hautement apprécié.

C'est pourquoi le Conseil municipal, par une délibération du 24 octobre 1899, accorda à l'Ecole centrale lyonnaise une subvention de 150,000 francs pour la construction et lui consentit pour la location le prix de faveur de 0 fr. 66 par mètre carré.

Il convient de remarquer que l'Ecole centrale travaille actuellement à perfectionner son enseignement technique, électrique et mécanique, pour éviter aux jeunes lyonnais l'obligation d'aller s'instruire à l'étranger.

C'est une raison de plus pour la faciliter dans la tâche qu'elle a entreprise en lui cédant le terrain également à un prix modéré.

On pourrait par exemple fixer un prix de vente de 22 francs le mètre carré, c'est à-dire le prix qui a servi de base pour la location, capitalisé à 3 %. Ce prix paraît raisonnable, car d'après les renseignements que j'ai pu obtenir des terrains mieux situés, plus près du quai et de 1000 mètres carrés de superficie ont été vendus le 17 mars 1906, par adjudication à la barre du Tribunal civil, au prix de 25 francs le mètre carré.

Néanmoins, il est évident que ce sont là des conditions de faveur et qu'un les proposant, l'Administration municipale entend imiter, dans la mesure des ressources de la Ville, ce qui est fait à l'étranger, dans les villes de Zurich, Stuttgart, Carlsruhe et Darmstadt.

Au cas où vous accepteriez cette manière de voir, il serait imposé à l'Ecole centrale une nouvelle obligation. Présentement aux termes de l'article 6 du bail du 22 janvier 1900, la Ville a droit à deux bourses gratuites de 900 francs ; elle aurait droit désormais à cinq bourses gratuites.

De plus, la ville de Lyon pourrait avoir ne ou deux délégués auprès de l'Administration de l'Ecole pour se renseigner sur la marche de cet établissement.

En ce qui concerne la mode de vente, je suis d'avis de traiter de gré à gré. Une vente par adjudication publique paraît, en effet, inutile puisque la convention précitée du 22 janvier 1900 donne à l'Ecole centrale, non seulement une location de quarante années, mais la facilité de la prolonger aux mêmes conditions. D'autre part, comme la Ville consent un prix de vente réduit dans le but de favoriser le développement de l'Ecole centrale, il semble logique de garantir cette dernière contre les risques d'une adjudication.

Conformément à la demande qui m'a été faite par M. Ancel, le prix de vente pourrait être acquitté au moyen de quatre annuités égales et sans tenir compte des intérêts.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à traiter avec la Société de l'Ecole centrale lyonnaise, sur les bases ci-dessus indiquées.

Lyon, le 20 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutien de famille.

(Commission spéciale). — N° 1962.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de congé, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de congé formées par MM. Agnon (Marius-Emile), soldat au 52e régiment d'infanterie ; Denis (Louis-Marius), soldat au 158e régiment d'infanterie, domiciliés au 2e arrondissement.

Bernaud (Claudius), soldat au 75e régiment d'infanterie ; Cousin (Pierre-Elie), soldat au 14e régiment de chasseurs ; Bonin (Louis), soldat au 6e régiment d'artillerie ; Bregéon (Martial), soldat au 159e régiment d'infanterie ; Massot (Louis), soldat au 159e régiment d'infanterie ; Josserand (Claudius-Alexandre-Anthelme), soldat au 6e régiment d'artillerie ; Berthet (Marie-Antoine-Ferdinand), soldat au 11e régiment de cuirassiers ; Dayres (Ferdinand), soldat au 14e régiment de chasseurs ; Benoit (Félix-Joseph), soldat au 144e régiment d'infanterie ; Dommie (Eugène), soldat au 42e régiment d'infanterie ; Micot (Louis-Gustave), soldat au 157e régiment d'infanterie, domiciliés au 3e arrondissement.

Corsand (Pascal-Elie), soldat au 4e régiment d'infanterie ; Pereyron (Jean-Marie-Georges), soldat au 35e régiment d'infanterie, domiciliés au 4e arrondissement.

Digitized by Google

Montessuis (Claude), soldat au 3e bataillon de chasseurs ; Cucemel (Alexandre-Louis), soldat au 3e bataillon de chasseurs, domiciliés au 5e arrondissement.

Renaud (Henri-Louis Joseph), soldat au 35e régiment d'infanterie ; Magnard (Jean), soldat au 35e régiment d'infanterie, Boerrat (Augustin-Alexis-Alphonse), soldat au 35e régiment d'infanterie ; Marion (Charles-Marius), soldat au 35e régiment d'infanterie ; Moniet (Louis), soldat aux batteries alpines ; Garnier (Marcel François-Hippolyte), soldat au 11e régiment de dragons ; Sevenier (Edouard), soldat au 14e chasseurs à cheval, Mossaz (Marie-Gustave), soldat au 11e cuirassiers ; Crassard (Claude-Baptiste), soldat au 14e chasseurs à cheval ; Coedert (Eugène), soldat au 10e chasseurs à cheval ; Cepiot (Joseph-Eugène), soldat au 6e régiment d'artillerie, domiciliés au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 21 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Pension veuve Bigallet (Augustine-Virginie) née Blachère.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° 1963.

Messieurs, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux un rapport de M. le Préfet du Rhône au sujet de la demande en réversibilité de pension formée par Mme veuve Bégallet (Augustine-Virginie), veuve d'un ancien brigadier à la Compagnie du corps des gardiens de la paix de la ville de Lyon.

Cette demande est conforme aux prescriptions du décret du 19 septembre 1863, instituant une Caisse spéciale de retraites pour le corps des sergents de ville de Lyon.

Je vous propose en conséquence, de vouloir bien émettre un avis favorable à la demande de Mme veuve Bigallet (Augustine-Virginie) et de fixer à la somme de 380 francs, la pension annuelle et viagère à lui accorder.

Cette pension serait imputée sur les fonds de la Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon et prendrait cours du 1er janvier 1907.

Lyon, le 21 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Location à M. Gouy (Pierre), d'une parcelle de terrain communal situés à l'angle Sud-Ouest des cours Bayard et Charlemagne.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 1964.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de bail dressé en vue de la location à M. Gouy (Pierre), débitant, cours Charlemagne, 47, d'une parcelle de terrain communal située à l'angle Sud-Ouest des cours Bayard et Charlemagne, dépendant de la masse 101 du plan de la presqu'île de Perrache.

La parcelle de terrain dont il s'agit est indiquée au plan joint au dossier par une teinte rose ABCD, et mesure 66 mètres carrés.

Aux termes de ce projet de bail, la location serait consentie pour une durée de quinze années consécutives, à partir du 1er juillet 1907, et à raison de 1 fr. 85 par mètre carré, soit moyennant une somme totale annuelle de 122 fr. 10, non compris le remboursement des taxes et impôts divers pouvant grever le terrain, qui sont à la charge du locataire.

Ces conditions paraissent acceptables, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à conclure ce projet de bail sur les bases indiquées.

Lyon, le 21 février, 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Construction d'un hangar contre le mur du préau de l'école communale de filles rue Montgolfier, 23. — Acquisition du droit de mitoyenneté et de surcharge par M. Gorsse.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 1965.

Messieurs, par une lettre du 19 avril 1906, M. Gorsse, demeurant à Lyon, boulevard du Nord, 90, a demandé l'autorisation de prendre appui, pour la construction d'un hangar, contre le mur du préau de l'école communale de filles située rue Montgolfier, 23.

M. l'Architecte en chef de la Ville, à qui cette demande a été communiquée, a fait établir, de concert avec M. Bageaux, architecte, représentant de M. Gorsse, un projet de règlement de mitoyenneté et de surcharge que j'ai l'honneur de vous soumettre et aux termes duquel M. Gorsse devra payer à la Ville la somme totale de 641 fr. 21, se décomposant de la manière suivante :

Droit de mitoyenneté..... Fr.	615 14
Droit de surchage	26 07
Total égal..... Fr.	641 21

Ce projet de traité paraissant convenablement établi, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à le rendre définitif.

Lyon, le 21 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Concession de distribution d'électricité. — Demande de la Société grenobloise de Force et Lumière.

(Commission générale). — N° 1966.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande de concession de distribution d'électricité qui m'a été présentée par la Société grenobloise de Force et Lumière, dont le siège social est à Grenoble, rue Diderot, 37.

Cette Société possède plusieurs usines hydro-électriques dans le département de l'Isère et de la Savoie, produisant l'énergie électrique sous forme de courants triphasés. Ces courants qui sont transmis à distance par des lignes aériennes, alimentent la sous-station de la Société grenobloise, située sur la commune de Vaulx-en-Velin. Cette sous-station comporte des transformateurs statiques et des convertisseurs rotatifs qui envoient l'énergie dans les câbles souterrains sous la tension de 10 000 volts. La puissance nominale des transformateurs et convertisseurs est actuellement de 6.000 kilowatts. Sur cette puissance, 1.000 kilowatts sont tenus à la disposition de la Compagnie du Gaz de Lyon, en son usine de Villeurbanne.

Si l'on considère la place importante que la Société grenobloise occupe actuellement dans l'industrie électrique et les installations considérables dont elle dispose pour son exploitation, on reconnaîtra que sa demande repose sur une base sérieuse et mérite d'être prise en considération.

M. le Directeur du service de la Voirie à qui la demande dont il s'agit a été communiquée a, en conséquence, fait signer à la Compagnie grenobloise un projet de cahier des charges qui s'est dans ses grandes lignes que la reproduction de cahier des charges type approuvé par délibération du Conseil municipal du 6 juillet 1897.

Quant aux conditions particulières insérées dans ce projet de cahier des charges, elles ont trait l'une à la durée de la concession qui est fixée à trente années, l'autre au cautionnement qui est arrêté à la somme de 5,100 francs pour la première année.

Il a été expliqué, d'autre part, à l'article 14, que la Société grenobloise consentirait à la Ville, sur sa demande, pour les besoins de l'éclairage public et des bâtiments communaux, les tarifs les plus réduits pratiqués pour cet usage par les autres Sociétés concessionnaires et pour des cas analogues.

Il vous appartient, Messieurs, de statuer sur la demande de la Société grenobloise de Force et Lumière.

Lyon, le 21 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Bureau d'hygiène. — Modifications dans l'organisation du personnel.

(Commission générale.) — N° 1967.

Messieurs, le règlement du personnel des services municipaux que vous avez approuvé dans votre séance du 12 novembre dernier, comporte notamment quatre emplois de médecins internes attachés au Bureau d'hygiène.

Digitized by Google

Un concours annoncé récemment en vue de pourvoir à une vacance survenue dans cette catégorie du personnel n'a pas donné de résultat; d'autre part l'institution des médecins internes au Bureau d'hygiène, décidée par votre délibération du 29 août 1905, ne paraît pas, après l'expérience qui en a été faite, répondre aux besoins pour lesquels elle avait été créée.

Je vous propose donc de décider la suppression par extinction des médecins internes qui n'ont été nommés que pour une période n'excédant pas quatre ans, et de revenir à l'ancien système des médecins inspecteurs dans les écoles municipales.

Cette mesure aurait pour conséquence immédiate de permettre de délégner deux médecins aux fonctions de médecins inspecteurs des écoles de la ville de Lyon, au traitement annuel de 1,500 fr.

Pour faire face à cette dépense, il conviendrait de transformer en un emploi de médecin inspecteur des crèches au traitement de 1.500 francs, un emploi de sous-directeur à 3,800 francs. L'économie de 2,300 francs qui en résulterait, ajoutée à la somma de 1,200 francs représentant le traitement du titulaire de l'emploi de médecin interne vacant, soit 3,500 francs, servirait au paiement de deux médecins inspecteurs des écoles. Il resterait sur cette somme un crédit disponible de 500 francs qui pourrait être affecté au paiement d'un médecin auxiliaire, adjoint au directeur du Bureau d'hygiéne.

J'estime que cette nouvelle orgsnisation est de nature à donner de bons résultats, je vous prie de vonloir bien la sanctionner par une délibération.

Lyon, le 22 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseil municipal. — Séance publique.

Le Conseil municipal de Lyon se réunira en séance publique, à l'Hôtel de Ville, le lundi 25 février courant, à 8 heures du soir.

ORDRE DU JOUR

Appel nominal.
Adoption du procès-verbal de la séance du 4 février 1907.
Recrutement. — Soutiens de famille.
Question de M. Jacquier, au sujet de l'élagage des arbres de la ville de Lyon.
Question de M. Gorjus, au sujet de la diminution de la pression du gaz à Lyon.
Question de M. Piston, au sujet du prix des abonnements téléphoniques.
Question de M. Arnaud, sur le maintien du coacours hippique au 2e arrondissement.
Question de M. Arnaud concernant la vente des marchandises neuves sur les marchés forains.
Dépôt de pétitions et propositions.
Propnsition de M. Rognon sur des essais de pnnification.
Acquisition d'œuvres d'art dans les Salons lyonnais, en 1907. — Nomination d'une Commission spéciale.
Bureau de bienfaisance. — Retraite des employés.
Sergents de ville. — Réversibilité de pension veuve Dumoulin.
Sergents de ville. — Réversibilité de pension veuve Lemonon.
Sergents de ville. — Réversibilité de pension veuve Bégallet.
Personnel licencié de l'Octroi. — Réversibilité de la pension annuelle et viagère accordée au préposé Montigon (Antoine)
Bureau municipal de placement pour dames. — Création d'un emploi d'adjointe.
Souscription pour élever un monument à Jules Ferry. — Subvention municipale.
Location, à M. Ansoud (F.), d'uoe parcelle de terrain communal sitnée cours Charlemagne, 35.
Ancien presbytère de Saint-Bonaventure. — Location d'une pièce à Mlle Comparat.
Ouverture de la rue Duguesclin, entre les rues Paul-Bert et Neuve-de-la-Villardière. — Traités passés avec divers propriétaires.
Congrès du petit et moyen commerce et de la petite et moyenne industrie.—Subvention complémentaire à l'Alliance des Chambres syndicales patronales de la ville de Lyoo.
Location do l'ancien presbytère de l'église Saint-Polycarpe, rue Vieille-Monnaie, 25. — Bail Muller.
Immeuble, rue Vieille-Monaaie, 25.— Location Pampuzac.
Ancienne fabrique de Saint-Polycarpe. — Attribution au Bureau de bienfaisance ou à la Caisse des Ecoles, d'un immeuble ecclésiastique.
Pensions et secours à la charge de la Ville. — Excédent de dépenses de 1906.
Personnel licencié de l'Octroi.— Réversibilité de la pension annuelle et viagère accordée au préposé Johanne (Georges-André).
Projet de construction d'une salle de concerts et de conférences dans le 1er arrondissement. — Proposition de M. Clermont.
Elargissement de la rue de la Rize.— Echange de terrains entre la Ville et MM. Ribaud frères.
Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Réversibilité de pension veuve Baule.
Caissa de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Goutenoira (François).
Modifications au bail de Mme veuve Blum, rue de l'Hôtel-de-Ville, 6.
Personnel licencié do l'Octroi. — Réversibilité de pension veuve Termoz.
Acquisition, par voie d'alignement, d'une parcelle de terrain appartenant à M. Hoffherr (Emile) et située chemin vicinal ordinaire n° 45, « Embranchement de la Colombière. »
Taxes de remplacement de 1905 — Admission en non-valeur de cotes irrécouvrables.
Location à la « Société des Amie de l'Instruction » de Lyon-Vaise, d'un terrain communal situé rue du Souvenir, 19.
Mense archiépiscopale. — Attribution d'immeubles à l'Orphelinat municipal de jeunes filles.
Attribution, au Bureau de bienfaisance, de rentes provenant de la mense curiale de l'église Saint-Jean-Baptiste.
Hospices civils. — Hospice des vieillards de la Guillotière. — Amélioration des services. — Ouverture de crédit.
Rétablissement de la ligne de tramway « Place du Pont-Gare de Vaise ».
Hospices civils. — Charité. — Création d'un dortoir. Ouverture de crédit.
Hospices civils.— Legs veuve Chevallier.
Hospices civils. — Hôpital Saint-Pothin. — Installation du chauffage à vapeur à basse pression. Ouverture de crédit.
Caisse d'épargne de la Croix-Rousse. — Conseil des Directeurs.
Hospices civils. — Soumission de bois au régime forestier.
Elargissement du chemin vicinal ordinaire n° 29, «de la Guillotière à Crémieux». — Cession de terrain par Mme veuve Charpe.
Reconstruction de la Manufacture des tabacs. — Déclassement des voies publiques située sur l'emplacement de l'ancienne lunette des Hirondelles.
Secours annuels.— Renouvellement pour 1907.
Concours régional de gymnastique organisé par l'Association de gymnastique de Lyon et du Rhône.— Demande de subvention.
Subvention au Syndicat des ouvriers coiffeurs réunis de la ville de Lyon.
Vente à la Société de l'Ecole Centrale Lyonnaise d'un terrain situé rue Pasteur, entre les rues Chevreul et de la Lône.
Construction d'un hangar contre le mur du préau de l'école communale de Filles, rue Montgolfier, 23.— Acquisition du droit de mitoyenneté et de surcharge par M. Gorsse.

Commissions municipales. — Réunion.

Lundi 25 février 1907 à 7 h. 3/4, réunion, à l'Hôtel de Ville, salle de la Mosaïque, de la Commission des soutiens de famille.

Concours national agricole de Lyon. Avis.

Une décision de M. le Ministre de l'Agriculture a définitivement fixé du 11 au 20 mai prochain la tenue du Concours national agricole.

L'Exposition d'horticulture et l'Exposition internationale d'hygiène urbaine auront lieu à la même époque.

Examen professionnel pour l'emploi de bibliothécaire de la Mairie du 2e arrondissement. — Résultats.

Conformément à une décision de M. le Maire de Lyon, un examen professionnel a eu lieu le 18 février courant, pour la désignation d'un bibliothécaire à la bibliothèque de la Mairie du 2e arrondissement.

Douze candidats se sont présentés à cet examen.

M. Pagès (Joseph), ayant obtenu le plus grand nombre de points, a été désigné par M. le Maire, pour remplir l'emploi dont il s'agit.

Concours pour l'emploi d'inspecteur au service commercial des Eaux. — Résultats.

Un concours pour l'emploi d'inspecteur au service commercial des Eaux a

Digitized by Google

eu lieu à l'Hôtel de Ville les 13, 11, 15, 16 et 20 février courant.

Quatre candidats ont été admis à prendre part aux épreuves après lesquelles M. Pinet, dessinateur à la Voirie municipale, qui a réuni le plus grand nombre de points sur l'ensemble des compositions, a été désigné par M. le Maire pour occuper l'emploi d'inspecteur au service commercial des Eaux à partir du 1er mars prochain.

Vérification des poids et mesures. — Itinéraire pendant le mois de mars 1907.

Perception de l'Hôtel-Dieu.

18 mars. — Rues du Peyrat et du Plat.
19 mars. — Rue des Deux-Maisons, quai Tilsitt, rue Bellecour, place Bellecour (du 1 au 3).
20 mars. — Place Bellecour, quai des Célestins (du 1 au 9).
21 mars. — Quai des Célestins (fin), rues d'Egypte, Pazzi.
22 mars. — Place des Célestins, rue et impasse de Savoie, rues des Templiers, d'Amboise.
23 mars. — Rues Port-du-Temple, de la Préfecture (du 2 au 6).
25 mars. — Rues de la Préfecture (fin), Emile-Zola (impairs et du 2 au 12).
26 mars. — Rues Gasparin, Emile-Zola (fin), Hôtel-de-Ville (du 65 au 69).
27 mars. — Rue Hôtel-de-Ville (du 71 au n° 105 et du 74 au 80).
28 mars. — Rue Hôtel-de-Ville (du 82 au 106), place des Jacobins.
29 mars. — Rues Centrale, Thomassin, Jussieu.

Perception des Brotteaux

1er mars. — Rue Vendôme (du 20 au 114).
2 mars. — Rue Créqui (du 2 au 118 et du n° 1 au 75).
4 mars. — Rue Créqui (du 77 au 161), passages Saint-Pothin, Vendôme, rue Duguesclin (du 100 au 160).
5 mars. — Rue Duguesclin (du 2 au 98).
6 mars. — Rue Duguesclin (du 1 au 145).
7 mars. — Rues Duguesclin (du 147 au n° 189), Amédée-Bonnet, Boileau (du 136 au 151).
8 mars. — Rue Boileau (du 2 au 134), passage Cazenove.
9 mars. — Rue Boileau (du 1 au 145).
11 mars. — Rue Garibaldi (du 33 au 121).
12 mars. — Rue Garibaldi (du 1 au 31 et du 2 au 62).
13 mars. — Rues Garibaldi (du 61 au 144), du Parfait-Silence.
14 mars. — Rue Tête-d'Or (du 2 au 128).
15 mars. — Rue Tête-d'Or (du 1 au 119).
16 mars. — Rue Masséna (du 2 au 124).
25 mars. — Rue Masséna (du 37 au 155).
26 mars. — Rues Masséna (du 1 au 35), Ney (du 24 au 104).
27 mars. — Rue Ney (du 23 au 103).
28 mars. — Rue Moncey (du 172 au 221 et du 139 au 173), place Moncey.
29 mars. — Rue Suchet.
30 mars. — Boulevard des Brotteaux (du 1 au 69 et du 2 au 50).

Perception du Jardin-des-Plantes.

1er mars. — Boulevard de la Croix-Rousse (du 122 au 158), rues de la Tourette, des Chartreux.
2 mars. — Rue d'Ornano, impasse des Chartreux, place Morel, rues Pierre-Dupont, Prunelle, Flesselles.
4 mars. — Place Rouville, rues Rivet, Pierre-Blanc (du 1 au 21 et du 2 au 6).
5 mars. — Rues Pierre-Blanc (du 6 au 20), Saint-Polycarpe (du 8 au 14).
6 mars. — Rue Saint-Polycarpe (du 16 au 18), impasse Saint-Polycarpe, rue Sainte-Catherine (du 1 au 9).
7 mars. — Rue Sainte-Catherine (du 11 au 17 et du 2 au 10).
8 mars. — Rues Sainte Catherine (du 12 au 20), Romarin (du 1 au 21).
9 mars. — Rue Romarin (du 23 au 31 et du 14 au 20).
11 mars. — Rue Terraille, place des Terreaux.
12 mars. — Rue Désirée (du 1 au 21 et du 2 au 10).
13 mars. — Rues Désirée (du 14 au 16), Sainte-Marie-des-Terreaux.
14 mars. — Rue du Griffon (du 2 au 8).
15 mars. — Rues du Griffon (du 10 au 14), Saint-Claude, impasse Lorette.
16 mars. — Place des Capucins, rue des Capucins (du 2 au 12).
18 mars. — Rues des Capucins (du 12 au 14), du Jardin-des-Plantes.
19 mars. — Rue du Sergent-Blandan (du 5 au 35).

Perception de Perrache.

21 mars. — Place Bellecour, rues du Peyrat, Auguste-Comte (du 1 au 25).
22 mars. — Rue Auguste-Comte (du 25 au 55 et du 4 au 32).
23 mars. — Rues Auguste-Comte (du 32 au 72), Boissac, François-Dauphin (du 5 au 13 et du 4 au 12).
25 mars. — Rue François-Dauphin (du 12 au 18), quai Tilsitt, impasse Catelin, place Saint-Michel, rues Pomme-de-Pin, Jarente (du 5 au 33 et du 4 au 26), quai de la Charité (du 22 au 30).
26 mars. — Quai de la Charité (du 31 au 44), rue des Remparts-d'Ainay (du 3 au 47).
27 mars. — Rues des Remparts-d'Ainay (du 6 au 30), Victor-Hugo (du 1 au 33).
28 mars. — Rue Victor-Hugo (du 35 au 63 et du 2 au 16).
29 mars. — Rues Victor-Hugo (du 48 au 62), d'Auvergne, Bourgelat, Adélaïde-Perrin, place d'Ainay, rue du Plat (du 2 au 33 et n° 20).
30 mars. — Rues du Plat (du 22 au 40), Vaubecour (du 1 au 41 et du 2 au 8).

Perception de la Guillotière-Nord.

4 mars. — Rue Vendôme (du 184 au 290).
5 mars. — Rue Vendôme (du 294 au 324 et du 149 au 243).
6 mars. — Rue Vendôme (du 243 au 277), place Vendôme.
7 mars. — Avenue de Saxe (du 141 au n° 240).
8 mars. — Avenue de Saxe (du 240 au n° 280 et du 137 au 175).
9 mars. — Avenue de Saxe (du 175 au n° 259).
11 mars. — Avenue de Saxe (du 159 au n° 293) et rue Pierre-Corneille (du 70 au 94).
12 mars. — Rue Pierre-Corneille (du 94 au 170 et 83 à 165).
13 mars. — Rue Pierre-Corneille (du 165 au 177).
14 mars. — Rue Molière (du 60 au 158 et et du 67 au 95).
15 mars. — Rues Molière (du 95 au 167), Marignan, Tureune, de l'Epée, Duphot, Bonnefoy.
16 mars. — Rue de la Vigilanee, de l'Humilité, cours de la Liberté (du 4 au 58).
18 mars. — Cours de la Liberté (du 58 au n° 80 et du 1 au 39).
19 mars. — Cours de la Liberté (du 39 au n° 69), quai des Brotteaux (du 15 au 31), rue Basse-du-Port-au-Bois.
20 mars. — Rue du Bas-Port, de la Victoire, places de la Victoire, Raspail, rue Montebello (impairs).
21 mars. — Rues Montebello (pairs), Davoust, Mortier, quai de la Guillotière (du 1 au 14).
22 mars. — Quai de la Guillotière (du 14 au 31), place du Pont.
23 mars. — Cours Gambetta (du 1 au 27).
25 mars. — Cours Gambetta (du 27 au 87).
26 mars. — Cours Gambetta (du 87 au 109 et du 18 au 56).
27 mars. — Cours Gambetta (du 56 au 96).
28 mars. — Cours Gambetta (du 96 au n° 134), rues des Passants, Sébastien-Gryphe.
29 mars. — Rue Rachais, grande rue de la Guillotière (du 3 au 45).
30 mars. — Grande rue de la Guillotière (du 45 au 97).

Perception de la Guillotière-Sud.

1er mars. — Rues Bonald, Dumoulin, de l'Université (moins usine Simon).
2 mars. — Rue Chavreul et usine Simon.
11 mars. — Rues de la Lône, Parmentier, place Raspail.
12 mars. — Quai Claude-Bernard, rues Cavenue, Pasteur (du 2 au 34).
13 mars. — Rue Pasteur (du 36 au 82 et du n° 9 au 55), place du Pont, rue de Marseille (du 1 au 9).
14 mars. — Rue de Marseille (du 11 au 81).
15 mars. — Rue de Marseille (du 2 au 48).
16 mars. — Rues de Marseille (du 50 au 92 et du 83 au 93), des Trois-Rois, de la Vierge, Béchevelin (du 1 au 37).
18 mars. — Rues Béchevelin (du 45 au 111 et du 2 au 102), Croix-Jordan.
19 mars. — Rues Mazagran, Sébastien-Gryphe (du 15 au 123).
20 mars. — Rue Sébastien-Gryphe (du 125 au 153 et du 22 au 100).
21 mars. — Rues Sébastien-Gryphe (du n° 122 au 151), Sainte-Jeanne.
22 mars. — Rues Bancel, de la Méditerranée, de Gerland, des Asperges (du 15 au n° 53).
23 mars. — Rues des Asperges (du 103 au n° 109 et du 8 au 108), Saint-Jérome
25 mars. — Avenue de Saxe (du 297 au n° 349 et du 282 au 322, sauf 316).
26 mars. — Avenue de Saxe (316 et du 324 au 332), boulevard du Sud, rue Crouzet
27 mars. — Marché Saint-Louis, rues d'Avignon, Grillet, du Colombier, de la Madeleine (du 2 au 12).
28 mars. — Rues de la Madeleine (du 14 au 72 et du 11 au 59), Saint-Lazare, de l'Hospice-des-Vieillards (du 5 au 23).
29 mars. — Rues de l'Hospice-des-Vieillards (du 27 au 41), du Repos, chemin du Repos, de Lamothe, caserne du fort Lamothe, avenue des Ponts (du 1 au 5).
30 mars. — Avenue des Ponts (du 7 au 197).

Don à la Caisse spéciale du Bataillon des sapeurs-pompiers.

A la suite de l'incendie qui a eu lieu le 15 février 1907, dans ses magasins, 14, rue Désirée, M. Jules Dukard, négociant en soieries, a fait don d'une somme de 50 fr. à la Caisse spéciale des retraites du Bataillon.

Don au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Il a été versé le 19 février 1907, pour les pauvres du 2e arrondissement, la somme de 25 fr. 50, collecte au mariage de M. Fernand Lang avec Mlle Eugénie Lang (versement fait par M. Arnaud, adjoint au maire.)

Digitized by Google

Demandes en autorisation de construire.

Du 16 au 22 février 1907.

M. Bergeron, propriétaire; MM. Lefort et Sirieix, entrepreneurs : Construction d'une maison rue Vendôme, 31.

MM. Thivel et Bérézіat, propriétaires; M. Merlin, architecte : Construction d'un atelier chemin des Sables, 7.

M. Milliat, propriétaire; M. Donneaud, architecte : Construction d'un bâtiment avenue des Ponts, 319.

Société industrielle pour la filature de la Ramie, propriétaire; M. Paume, architecte : Construction d'une annexe rue Louis-Guérin, 91.

Société des automobiles Pilain, propriétaire; M. Vernon, architecte : Construction d'un bâtiment chemin de Monplaisir à Grange-Rouge, 17.

MM. Gillet et fils, propriétaires; Construction d'une maison rue Chazière, 17.

M. Meyret, propriétaire; M. Campan, architecte : Construction d'un atelier et annexe chemin des Cures.

DÉLIBÉRATIONS
DES
CORPS MUNICIPAUX
DE LA VILLE DE LYON
pendant la période révolutionnaire
(SUITE)

Vu le compte présenté par le citoyen Delhorme, ci-devant procureur de la commune de Lyon, un des trois députés auprès des Comités de gouvernement, montant pour solde des frais de leur voyage et de leur séjour à Paris, à la somme de vingt-trois mille trois cent soixante-deux livres par lui avancée;

Vu le rapport fait sur cet objet par un membre du Comité des finances;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil arrête qu'il sera délivré, au citoyen Delhorme, un mandat de la somme de vingt-trois mille trois-cent soixante-deux livres sur la caisse de la commune.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

ADAM, off. m^l^, L. ROSSET, off^r^ mun^l^, RAVOIR, off^r^ m., BAUDRIER, off. mp., BOUQUEROT, p^dent^, GILIBERT, off m., PICOAY, off^r^. m^l^, H. ALLEMAND, off. m., J^e^ SAUSSE, off^r^ m^l^, ROZET, ROMAN, off. m.

Conseil municipal. — Aujourd'hui dix neuf brumaire, an 4^me^ de la République une et indivisible, à onze heures du matin, les autorités constituées, le représentant Poullain Grandprey, commissaire du gouvernement, accompagné de plusieurs officiers supérieurs de la troupe de cavalerie et d'infanterie en garnizon à Lyon, se sont assemblés dans la salle de la mairie. De là le cortège s'est rendu dans la maison de S^t^ Pierre pour y faire la cérémonie de l'ouverture de la Bourse, établie en cette commune par arrêté du vingt-sept floréal dernier, et a défilé entre deux lignes, formées de garde nationale sédentaire et de garde nationale en activité, qui se prolongeaient depuis le péron de la Maison commune jusqu'à celui de l'édifice de S^t^ Pierre. Cette cérémonie y a attiré une foule de citoyens qui attendant depuis longtemps avec impatience le moment heureux où ils verraient succéder aux spéculations de l'agiotage, à ce trafic honteux et destructif de la fortune publique, les opérations légales d'un commerce honorable qui, dans tous les temps a fait la splendeur et la richesse de la Ville de Lyon et qui lui a acquis une haute réputation de loyauté dans toutes les villes commerçantes de la France, nous dirons même de l'Europe.

Le citoyen Poullain-Grandprey, commissaire du gouvernement, a ouvert la séance par un discours sur cet objet, après lequel il a déclaré que la Bourse était ouverte (1), que tout rassemblement qui se ferait désormais sur la place des Terraux serait regardé comme séditieux et dissipé comme tel.

Les citoyens Petit, membre du département, et Bouquerot, président de l'administration municipale, ont aussi prononcé successivement un discours qui a été accueilli par des applaudissements unanimes.

Un membre du tribunal de commerce a demandé que le procès-verbal de la séance fût envoyé aux membres composant le Directoire exécutif, Poullain Grandprey a répondu qu'il se chargeait de le faire parvenir.

Il a dit ensuite :

« Le vandalisme qui, dans ses ravages, n'a épargné aucun département « de la France a détruit dans Lyon une « grande partie des monuments des « arts qui contribuaient à son embellissement; nous les rétablirons, et je « vous assure que je ne quitterai pas « vos murs avant d'y avoir organisé « l'ouverture d'une bibliothèque publique. »

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

ROZET, PICOAY aîné, off. m^l^, L. ROSSET, RAVOIS, off^r^ m^e^, BAUDRIER, off, mp, J^e^ SAUSSE, off^r^ m^l^, GILIBERT, off. m^e^., H. ALLEMAND, off. m., ROMAN, off. m., BOUQUEROT.

Conseil municipal — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président, Picgay, Roman, Ravoir, Rozet, Rosset, Gilibert, Delorme, officiers municipaux, et Allemand, fesant, les fonctions de procureur de la commune,

Du dix neuf brumaire, an 4^me^.

Lecture faite de la pétition du citoyen Tresca, commis dans la maison des citoyens Chirat père et fils et comp^nie^, négociants à Lyon, tendante à obtenir un passeport pour aller en Suisse où l'appellent des affaires de commerce de la dite maison;

Vu un certificat de plusieurs négociants de Lyon dont les signatures sont légalisées par le citoyen Gautbier, assesseur du juge de paix du canton de la Convention, en date du seize du courant, lequel constate que les citoyens Chirat, père et fils et comp^e^ sont négociants, que le citoyen Tresca est leur commis, et qu'il est obligé de se rendre en Suisse pour des affaires de commerce;

Vu l'extrait de naissance en original du citoyen Tresca, conformément à l'article deux du décret de la Convention nationale du premier février 1792;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil estime qu'il y a lieu d'accorder le passeport demandé.

Vu l'arrêté du citoyen Poullain Grandprey, commissaire du gouvernement, en date du seize du courant, portant qu'il sera avancé, à titre de prêt, à la commune de Lyon, par le payeur général du département du Rhône la somme de cent cinquante mille livres, pour être employée à l'acquittement des dépenses les plus urgentes;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil arrête que le citoyen Sablié Aimé, trésorier de la commune, est autorisé à recevoir ladite somme du payeur général du département.

Un membre du Comité des contributions a dit que les percepteurs de cantons avaient versé dans la caisse du receveur du district de Lyon environ un million cent cinquante trois mille livres et que les sous additionnels revenant à la commune n'en avait point été distraits.

Le Conseil, considérant que la caisse de la commune ne présente pas des fonds suffisants pour payer les commis, agents de l'administration municipale, à qui il est du depuis long temps;

Considérant qu'il lui est impossible de faire face à d'autres dépenses arriérées et courantes sans la ressource des sous additionnels;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Arrête que l'administration du district sera invitée à délivrer à la commune de Lyon, sur son receveur, un mandat de la somme de trois cent mille livres, à compte des sous additionnels qui lui reviennent.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susd.

BAUDRIER, off. mp^l^, PICOAY aîné, L. ROSSET, RAVOIR, off. m., ROZET, GILIBERT, off. m., H. ALLEMAND, off. m., ROMAN, off. m., BOUQUEROT, p^dent^.

---

(1) Les cinq derniers mots en apostille à la fin de la délibération.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président, Ravoir, Roman, Rozet, Baudrier, Gilibert, Adam, officiers municipaux, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du vingt et un brumaire, an 4me.

Un membre du Comité des travaux publics a dit que les seaux des pompes à incendie étant actuellement hors d'état de servir, il importe de les faire réparer promptement et de faire apprêter des peaux à cet effet, sans donner ce double travail par bail au rabais, attendu l'urgence; que le citoyen Leclair est le seul des corroyeurs appelés qui ait consenti à apprêter la quantité de peaux qui sera nécessaire, moyennant la somme de deux cent cinquante livres, pour chaque douzaine, laquelle somme devra lui être payée à fur et mesure de livraison, considérant que rien n'est plus urgent que de faire réparer le plutôt possible les seaux des pompes, pour qu'ils soient en état de recevoir l'eau en cas d'incendie;

Considérant que la mesure de bail au rabais demanderait pour son exécution un long espace de temps pendant lequel, si malheureusement il arrivait un incendie, la Municipalité n'aurait aucun moyen d'en arrêter les progrès, que, d'ailleurs, la variation journalière du prix de tous les objets la rend impraticable;

Considérant, enfin, que les mesures proposées par le Comité des travaux publics pour le double travail de faire garnir les seaux et apprêter les peaux nécessaires, sont dictées par une sage prévoyance;

Le Conseil arrête :

1° qu'il adopte, attendu l'urgence, les mesures proposées par ledit Comité pour être exécutées sans délai;

2° qu'il sera payé au citoyen Leclair, corroyeur, la somme de deux cent cinquante livres pour l'apprêt de chaque douzaine de peaux, à fur et mesure de livraison, et au citoyen Laville, chargé de garnir les seaux la somme de...

3° que le présent arrêté sera envoyé au district et au département avec invitation de l'homologuer.

Fait et clos en Conseil, les jour et au susdits.

Baudrier, off. mpl, Pieday aîné off mel, Ravoir, offr. m., H. Allemand off. m., Rozet, Gilibert, off. m., Roman, off. m., Bouquerot, pdent.

(*A suivre.*)

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Travaux entrepris dans la semaine

Entrepôt des décors. — Etablissement de cloisons pour fermer le hangar dans la cour.

Mairie du IVe arrondissement. — Agrandissement des bibliothèques populaires.

Travaux en cours d'exécution

Mairie du IIe arrondissement. — Agrandissement des bibliothèques populaires.

Cimetière de la Guillotière. — Réparations dans le logement du garde-chef.

Immeuble place de la Miséricorde, 9. — Réparations de propreté dans les pièces de cet immeuble.

Halle des Cordeliers. — Restauration générale.

Bourse du Travail. — Réparations générales de propreté et modification de divers locaux.

Service des Transports. — Aménagement d'un hangar pour le dépôt d'objets saisis sur la voie publique.

Travaux terminés dans la semaine

Palais des Expositions. — Installation dans le sous-sol d'un dépôt de fourrière.

Hôtel des Invalides du Travail (bâtiment de l'Administration). — Travaux pour l'installation d'une infirmerie et chambres pour infirmiers.

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE

Travaux entrepris dans la semaine

Rue Dauphine. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue Lemot et place Colbert. — Réfection du pavage en cailloux roulés sur les tranchées ouvertes par les Compagnies.

Rue Rivet, angle rue Prunelle. — Réfection sur béton du pavage de la rigole.

Rue Sala. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Avenue des Tapis. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Travaux en cours d'exécution

Rue Smith, entre le cours Suchet et la rue Marc-Antoine-Petit. — Réparation de pavage en pavés épinés.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Montée de l'Observance. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rue Créqui, entre le cours Morand et la rue Sully. — Construction d'un égout du 4e type en béton.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section. — Remblaiement des rues (A), (B) et de la rue Béranger et construction d'un égout du 4e type en béton rue (C) et rue Vauban.

Travaux terminés dans la semaine

Montée du Mont-Sauvage. — Piquage des emmarchements des escaliers.

Rue des Tables-Claudiennes, 23. — Réfection sur béton du pavage de la rigole.

SERVICE DES PONTS

Pont La Feuillée. — Réparation des garde-corps.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Travaux exécutés ou en cours d'exécution du 14 au 20 Février 1907.

Canalisations : chemin du Pré-Gaudry.

Prises d'eau et branchements : chemin de Villon, 55; rue Vendôme, 133; chemin Feuillat, n° 74; rue Bugeaud, 65; chemin Saint-Maurice, n° 41; chemin de Villeurbanne à Vénissieux, 20; rue Bonnand, 23; cours Henri, 6a; place Bellecour (drains des marronniers).

ETAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 24 Février 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Archirel, Jean, naturaliste, r. Annonciade, 21.
Dlle Labœuf, M., f. chambre, q. St-Vincent, 35.
Bebolat, Jean, passementier, m. Gr.-Côte, 6.
Dlle Lamarie, Sophie, empl., m. Gr.-Côte, 8.
Chavanel François, cafetier, Villeurbanne.
Dlle Charvier, Louise, empl., r. Pouteau, 8.
Fouard, Aug., empl. ch. fer, r. St-Fr.-d'Assise, 1.
Dlle Morel Anne, tulliste pl. Tabareau, 8.
Monin, Félix, ebenitaur, r. Pizay, 7.
Dme Gannavre, M. tisseuse, gde r. Ce.-Rousse, 27.
Fournier, Louis, négoc., Saint-Alexandre (Gard).
Dlle Gattaz, Adele, s. p., pl. des Terreaux, 1.
Petit, Louis, empl. ch. fer, q. St-Vincent, 41.
Dlle Monier, Valérie, cuisin., q. St-Vincent, 12.
Roux, Claude, voyag. comm., r. de la Charité, 22.
Dlle Dubois, L., confectionn., m. M.-Sauvage 2.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Perrier, Joanny, empl., r. du Bœuf, 19.
Dlle Martin, Juliette, rep., r. Bellecordière, 24
Laure, Felicien, ingénieur, r. Laurencin, 9.
Dlle Sylvain, Valérie, s. p., Louhans.
Collignon, Ch., g. limonad., Creusot (S.-et-Loire)
Dlle Chevallier, Elise, s. p., Creusot.
Buisson, Jean, pharmacien, r. Jarente, 21.
Dlle Picard, Marie, s. p., r. Condé, 23.
Malmazet, A., m. sur bronze, r. Denuzière, 3.
Dlle Chazal, M., giletière, r. Montesquieu, 27.
Lombard, F., empl., m. du Gourguillon, 34.
Dlle Senouillet, A., cuisin., r. du Plat, 8.
Roux, Claude, voy. com., r. de la Charité, 22.
Dlle Dubois, L., confect., m. du Mt-Sauvage 2.
Dunand, Cl., guimpier, m. du Gourguillon, 12.
Dlle Félis, F., coutur., m. du Gourguillon, 12
Pascal, Louis, empl., Genève.
Dlle Bertrand dit Michal, M., r. Béchevelin, 103.
Bertrand, Jean, empl., c. Charlemagne, 63.
Dlle Mayor, L., s. p., Plainpalais (Suisse).
Albagnac, Louis, mécanicien, r. de Marseille, 10.
Dlle Berthelon, Eléonore, s. p., r. du Plat, 7.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Pelvel, P., verrier, av. du Parc-d'Artillerie, 6.
Dlle Davalay, J., ménagère, Rive-de-Gier.
Hurst, François, empl., r. Paul-Bert, 4.
Dlle Bidet, Marie, empl., c. de la Liberté, 45.
Breton, Antoine, maçon, r. Duguesclin, 248.
Dlle Dégabriel, Madeleine, r. Creuzet, 9.
Trouillon, L., menuisier, Grenoble (Isère).
Dlle Sirand, Jeanne, piq. chauss., Grenoble.
Bertrand, Jean, empl., c. Charlemagne, 63.
Dlle Bertrand, Malvina, s. p., r. Béchevelin, 103
Barton, Jean, empl., r. Boileau, 185.
Dlle Salles, Marie, couturière, r. Part-Dieu, 99.
Bessy, Joseph, contrôleur, c. Paul-Bert, 23.
Dlle Minet-Imbert, P., cout., r. d'Aguesseau, 23
Chabias, Ferdinand, menuis., r. Paul-Bert, 45.
Dlle Delpeux, Marie, modiste, av. Thiers, 111.
Chorel, Fleury, contre-maître, r. P.-Corneille, 151.
Dlle Camus, Laure, s. p., c. Paul-Bert, 153.
Colin, Charles, empl., q. de Serin, 31.
Dlle Roman, Mathilde, s. p., rte d'Heyrieu, 10.
Dumas, Denis, ajusteur, r. Garibaldi, 113.
Dlle Billard, Marie, s. p., Crémieu (Isère).
Fromeot, Emile, avocat, Paris.
Dlle Kopp, Anne, dir. d'école, c. Gambetta, 35.
Girerd, Joseph, mécanicien, r. Boileau, 233.
Dlle Piot, Marie, ouv. en soie, r. Saint-Cyr, 50
Grolière, Martin, maçon, r. Vendôme, 284.
Dlle Jacquet, J., domestique, r. Vendôme, 204.
Jomain, Paul, empl., c. Morand, 3.
Dlle Carrier, Zoé, s. p., rte de Vienne, 138.
Malmazet, A., mont. bronze, r. Denuzière, 3.
Dlle Chazal, M., giletière, r. Montesquieu, 27.
Magnaval, Louis, maçon, r. Créqui, 247.
Dlle Genesta, Miette, empl., Vénissieux.
Plasse, Eugène, typographe, r. Boileau, 235.
Dlle Girard, M., vermicell., r. Boileau, 233.
Rocca, Frédéric, brosseur, r. Voltaire, 34.
Dlle Thevenin, L., culott., r. P.-Corneille, 173.
Roussel, Julien, empl., imp. Lamartine, 5.
Dlle Barbier, Anna, s. p., Chambéry.
Teppaz, F., march. de chiffons, r. Molière, 163.
Dme Girodet, Gasparine, s. p., r. Molière, 183.
Varainne, Jules, fab. d'encres, r. L.-Blanc, 31.
Dlle Quentin, L., fleuriste, r. Boileau, 153.
Vifort, J.-B., art. lyrique, r. Chaponnay, 38.
Dlle Guyot, C., marchande, r. Chaponnay, 38.
Villard, A., c. ppal d'ag. ch., r. Villeroi, 43.
Dlle Mandion, Marie, s. p., r. Bonald, 18.
Wolff, Joseph, commerç., r. Longefer, 13.
Dlle Martin Claudine, s. p., r. Antoinette, 32.
Lombard, Ferdinand, empl., m. Gourguillon, 34.
Dlle Senouillet, Aug., cuisin., av. F.-Faure, 41.
Durochat, Joseph, empl., r. de Bonald, 7.
Dme Baudry, J., couturière, gde r. Guillotière, 31
Albagnac, Louis, mécanicien, r. de Marseille, 10.
Dlle Berthelon, Eléonore, s. p., r. du Plat, 7.
Yvroud Paul, mécanicien, gde r. Monplaisir, 57.
Dlle Boissun, J., empl., gde r. Monplaisir, 37.
Bindler, Camille, tourneur, ch. Villon, 36.
Dlle Ringenbach, L., s. p., ch. de Villon, 36.
Deparis, Emile, caval. 7e cuirass., Part-Dieu.
Dlle Zouthoug L., cartonnière, r. Bugeaud, 125.
Laurent, Etienne, empl., r. Creuzet, 3 *bis*.
Dlle Romand, Cl., lingère, Brignais (Rhône).

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Repos, Antoine, empl., r. Rieban, 21
Dame Arnaud, Marie, repass., Caluire.
Charmetant, Jean, agric., Tunis.
Dlle Belmont, Anna, s. p., p. Bennit, 12.

Digitized by Google

Cavetier, J.-Marie, empl., m. la Boucle, 33 *bis*.
D^lle Cusin, Joséphine, s. p., r. Masséna, 90.
Monin, Frlix, chen., r. Pizey, 7.
Dame Genaivro, Marthe tise., g r C.-Rousso, 37.
Marior, Joseph, empl., g. r. Croix-Rousse, 71.
D^lle Plecy, Marguerite, brod., r. Belfort, 3.
Colio, Charles, empl., q. de Serin, 31.
D^me Roman, Mat., s. p., route d'Heyrieux, 10.
Guichard-Collin, M., empl., r. Chariot-d'Or, 17.
D^lle Patet, Marie, cont., r. Chariot-d'Or, 11.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Perrier, Joanni, empl., r. du Bœuf, 13.
D^lle Martin, Julietta, repass., r. Bellecordière, 31
Allasine, Louis, menuisier, r. Pyramide, 69.
D^lle Goulut, Félicie, domestique, q Jayr, 28.
Charblaut, Maurice, étameur, Nouilly (Loire).
D^lle Bertrand, B., fem. chambre, q. Jayr, 32.
Denand, Claude, guimpier, m. du Gourguillon, 12.
D^lle Félis, Fr., couturière, m. Gourguillon, 10.
Girard, Joseph, mécanicien, r. Boileau, 335.
Piot, Marin, ouvr. en soie, r. St-Cyr, 50.
Lamouret, F., sous-offic. 128^e inf., fort St-Irénée.
D^lle Perret, Fr., coiffeuse, r. de Trion, 63.
Lombard, Ferdinand, empl., m. Gourguillon, 34.
D^lle Senouillet, Aug., cuisinière, r. du Plat, 3.
Mazellon, Pierre, voiturier, r. G.-de-Loup, 63.
D^me Cornet, Fr., contur., r. G.-de-Loup, 34.
Pellissier, Jean, charcutier, Gap.
D^lle Chemin, Catherine, s. p., P.-de-Chéruy (Is.)
Deboulet, Henri, empl. P.-L.-M., q. de Vaise 9.
D^lle Mathieu, Cl., crevetière, q. P.-Scize, 60.
Rüsser, B., g. de café, r. du Chapeau-Rouge, 11.
D^lle Chapuis, Jeanne, tisseuse, c. Em.-Zola, 20.
Vialon, Eugène, comptable, m. des Cormes, 9.
D^lle Eh, Joseph., mécanicienne, r. du Bœuf, 1.
Besserve, Pierre, cl. de not., r. Octavio-Mey, 4.
D^lle Ferréol, Jeanne, s. p., c. Morand, 12.
Jouve, Félix, mor. fer., r. de Bourgogne, 8.
D^lle Faure, Séraphine, gantière, pas. Mas, 9.
Julien, Pierre, polis. s. pierre, ch. de Loyasse, 3.
D^lle Janin, R., f. de ch., r. St P.-de-Vaise, 3.
Perdiac, Léger, emp. ch. de fer, r. du Tunnel, 37.
D^lle Jandard, Françoise, cuis., r. du Musée, 37.
Silliard, Louis, jard., ch. St Just-St Simon, 93.
D^lle Beaudon, Ant., blanc., r. du Souvenir, 13.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Brun, Marius, empl., r. Crillon, 80.
D^lle Gonon, M., s. p., St-Bonnet-de-Mure (Is.).
Cavetier, Jean, empl., m. de la Boucle, 23 *bis*.
D^lle Cusin, Anne, s. p., r. Masséna, 90.
Cherrez, Ferdinand, menuisier, r. Paul-Bert, 43.
D^lle Delpeux, M., modiste, av. Thiers, 111.
Dévrieux, Benoît, cultivateur, Balan (Ain).
D^lle Chayot, Marie, couturière, Balan (Ain).
Frécée, Michel, voiturier, r. Barrier, 17.
D^lle Lamy, Octavie, ménag., r. Barrier, 17.
Jomain, Paul, empl. comm., c. Morand, 4.
D^lle Carrier, Jeanne, s. p., rte de Vienne, 130.
Lanfrey, Claude, manœuvre, r Tête-d'Or, 85.
D^lle Poulain, M., vermicell., r. Tête-d'Or, 85.
Michel, Jean, pâtissier, r. Godefroy, 15.
D^lle Garnier, Charlotte, ling., r. P.-Corneille, 3.
Poisat L., m. logis chef 2^e artil., Grenoble.
D^lle Faure, Marie, empl. comm., Grenoble.
Pradel, Auguste, veloutier r. Sully, 79.
D^lle Fleury, Charlotte, ménag., r. Sully, 79.
Roy, Michel, empl., c. Vitton, 10.
D^lle Milleron, Jeanne, ménag., c. Vitton, 12.
Besserve, Pierre, clerc de not., r. O.-Mey, 4.
D^lle Ferréol, Jeanne, s. p., c. Morand, 10.
Perdiac, L., empl. P.-L.-M., r. du Tunnel, 37.
D^lle Jandard, Franç., cuisin., r. du Musée, 37.
Rambaud, Ant., ferblantier, r Duquesne, 75.
D^lle Garnier, Margoer, empl., c. Lafayette, 389
Veraniac, Jules, fab. d'encres, r. Louis-Blanc, 31.
D^lle Quenlin, L., fleuriste, r. Boileau, 153.
Vivant Xavier, empl., r. Vauban, 67.
D^lle Keller, Lucie, s. p., r. Garibaldi, 163.
Deparis, E., caval. 7^e cuir., caserne Part-Dieu.
D^lle Zoarbrügg, L., cartonn., r. Bugeaud, 123.
Chopinaud, Jean, maçon, Villefranche (Rhône).
D^lle Richard, Marie, cuisin., r. Duquesne, 26 *bis*.
Verchère, Firmin, fab. peignes, Oyonnax (Ain).
D^lle Chapel, Lucie, modiste, r. Moncey, 34.
Charcosset, Ant., teinturier, r. P.-Corneille, 18
D^lle Bouteud, Madel., ménag., r. P. Corneille, 10

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 17 au 23 Février 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Barboyon, comptable, r. de Vauzelles, 4... *f.*
Raibaut, empl. com., r. de la Fromagerie, 3. *f.*
Plenret, mécanicien, Paris................ *f.*
Bondenet, négoc. vins, r. des Capucins, 3.. *m.*
Laborie, empl., pl. du Perron, 2. .... *f.*
Girard, frotteur, r. Pierre-Blanc, 10....... *m.*
Oblayer, empl., r. de Vauzelles, 6.......... *m.*
Comte, empl., r. Royale, 31. .... *m.*
Bedol, empl., r. de la Platière, 7.......... *m.*
Duguon, déf. au Tribunal, r. de l'Alma, 11. *m.*

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Flaissac, tourn. sur métaux, Oullins....... *m.*
Arnaud, empl., r. Vieille-Monnaie, 30 ..... *f.*
Viel, manœuvre, r. Ste-Jeanne, 9......... *f.*
Petton, cordonnier, r. Moncey, 143......... *f.*
Bouilet, empl., pl. Ampère, 3............. *f.*
Lavoillotte, md primeurs, imp. Savoie, 1.. *f.*
Nicolas, empl., r. Sébastopol, 52. .... *m.*
Bonnet, coiffeur, ile de Vienne, 92........ *f.*
Trouillet, matelassier, r. Peselle, 7 .... *f.*
Cabaud, régisseur, q. de l'Hôpital, 2...... *f.*
Villebrun, boucher, r. Remparts-d'Ainay, 20 *f.*
Fulliquet, manœuvre, Villeurbanne......... *f.*
Collet, menuisier, r. Boileau, 185 .... *m.*
Paret, mar. ferrant, r. Garibaldi, 117. ..... *f.*
Coutaud, manœuvre, r. Pasteur, 41........ *m.*
Gailiano, manœuvre, ch. de Serin, 2....... *f.*
Fournier, manœuvre, q. de l'Archevêché, 22 *m.*
Gromier, empl., pl. des Celestins, 3....... *m.*
Bochter, insp. de banques, r. de la Barre, 5 *m.*
Pélissier, serrurier, r. Garibaldi, 17 .... *f.*
Genit, journalier, r. Cronstadt, 18......... *f.*
Lampoignard, mouleur, r. Ste-Jeanne, 41.. *f.*
Richiardone, cardeur, Villeurbanne........ *m*
Paulin, empl., r. Duguesclin, 121 .... *m.*
Chagnard, jardinier, ch. du Pont-d'Alaï, 120 *m.*
Perrin, camionneur, c. Charlemagne, 44.... *m.*
Gilliéron, manœuvre, r. des Asperges, 36... *m.*
Falquero, manœuvre, r. Vierge-Blanche, 11 *m.*
Coutial, manœuvre, c. Charlemagne, 10.... *f.*
Prenleloup, charpentier, r. Franklin, 11.... *m.*
Michon, empl., c. Charlemagne, 3........... *m.*
Dervieux, plombier, gde r. Monplaisir, 150. *f.*
Sage, terrassier, r. de la Pyramide, 31..... *f.*
Pernin, cheminier, r. Sergent-Blandan, 11.. *f.*
Chapuis, gard. paix, r. Tête-d'Or, 103..... *f.*
Romathier, v. de chambre, r. Thomassin, 38 *f.*
Clapot, charron, r. Garibaldi, 126.......... *f.*
Clément, cocher, pl. Carnot, 9............ *f.*
Guibeand, soldat 156^e, r. des Forges, 26.... *f.*
Guyot, manœuvre, r. Bourcel, 36.......... *f.*
Desgeorge, industriel, pl. de la Charité, 5.. *f.*
Pascale, ch. de la Scaronne, 4............. *m.*
Rumelhart, brosseur, m. de Choulans, 7.... *m.*
Eymard, empl. P.-L.-M., r. de Condé, 34.... *f.*

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Jellot, vermicellier, r. Bodeau, 150........ *f.*
De Filippis, manœuvre, r. Chaponnay, 11.. *f.*
Respillior, mécanicien, ch. Moutchet, 38.... *f.*
Lanfan, sellier, r. Pasteur, 40. .... *f.*
Fieriz, b onzier, r. Besson-Bossa, 10 .... *f.*
Chichignoud, manœuvre, rte d'Heyrieux, 145. *f.*
Jacoby, chauffeur, av. des Ponts, 103. ..... *m.*
Vulliard, serrurier, r. Valensaut, 13........ *m.*
Aymard, ajusteur, pl. de l'Eglise, 4......... *f.*
Gillibert, voyag. comm., c. Gambetta, 50... *m.*
Ferrand, corroyeur, r. Mazenod, 110........ *m.*
Portbot, empl., r. St-Maximin, 13.......... *f.*
Reget empl., r. du Repos, 10............. *m.*
Jaget, charcutier, rte de Vienne, 33. .... *f.*
Charton, mécanicien, rte de Vienne, 10.... *f.*
Franckauser, corsetier, r. Créqui, 373...... *f.*
Deyrail, coquetier, r. de Bonnel, 90.. ..... *f.*
Gonin, tôlier, g. r. de Monplaisir, 49...... *f.*
Doublier, pâtissier, r. de la Métallurgie, 1.. *f.*
Bretaire, manœuvre, pte r. Promenade, 9.. *f.*
Rocher, comptable, av. de Saxe, 397. ..... *f.*
Jomard, ma échal ferr., rte Grenoble, 154 . *m.*
Lajoumard fumiste, r. Voltaire, 48 .... *m.*
Gillan, mécanicien, r. de l'Abondance, 30.. *f.*
Taupin, vermicellier, r. de la Bannière, 13.. *m*
Herpet empl. P.-L.-M., rte de Vienne, 132.. *m.*
Bayard, tourneur, r. Turbil, 8............. *m.*
Decourt, empl., ch. St-Maurice, 20......... *f.*
Desmoles, empl. P.-L.-M., q. Cl.-Bernard, 33. *m.*
Cheneverd, menuisier, ch. de Gerland, 71.. *m.*
Blondin, empl. P.-L.-M., av. des Ponts, 253 *f.*
Virol, march. de sciure, r. Sébastopol, 11.. *m.*
Munrier empl., pl. Hospitalité, 9................ *m.*
Di Folco, chauffeur, imp. Gerland, 7........ *m.*
Schrbr, ag. d'ass., r. de la Vigilance, 7.... *f.*
Obrecht, man., r. Antoinette, 4 .... *m.*
Chirat, ver., ch. des Balançoires, 13....... *m.*

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Bellemin, peignier, r. Pouloeu, 13.......... *m.*
Bourgey passementier, r. Jacquard, 33.... *f.*
Fert, empl., r. Feuillebin, 5................ *f.*
Loison, tulliste, r. Bichan, 9............... *m.*
Barbe giletière, r. d'Ivry, 10............... *m.*
Chaudot, empl., pass. Dumont, 15 .... *m.*
Deschamps passementier r. Duviard, 3 ... *m.*
Chassaguon, teinturier, r. Grataloup, 3 .... *f.*
Triard maréchal fer ant, r. Dumont, 17 ... *m.*
Sibuet, merch. de vins, imp. de Serin, 38.. *m.*
Germain, charcutier, r. Pailleron, 18....... *m.*
Berlet, cocher, pte rue de Cuire, 7........ *f.*
Porger, tulliste, r. de Dijon, 3 .... *m.*
Veuillen, cartonnier, r. Jean-Sculary, 8 .... *f.*
Jouchoux, empl., pl. Morel, 10 .... *f.*
Desseigne, tisseur, r. Chaumais, 3 .... *m.*

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Drevard, petit tre-verrier, r. du Bœuf, 10 ... *m.*
Janel, ser.-forg., q. Fulchiron, 40......... *f.*
Météry, emp. P.-L.-M., q. P.-Scize, 35..... *m.*
Goyet, comptable, pl. N.-St-Jean, 4 .... *m*
Jacquton, galochier, r. Saint-Jean, 11...... *m.*
Florençon, pl.-zing., r. de la Pyramide, 47. *f.*
Blanc, empl. Télégr., r. St-Georges, 88.... *m.*
Malvert, e. P.-L.-M., r. des N.-Maisons, 11. *m.*
Svignon, manœuvre, av. de l'Abattoir, 9... *f.*
Girod, cinématog., r. des Prêtres, 20...... *f.*
Gontle-Gattel, p. cl. d'av., r. des Prêtres, 12 *f.*
Vidal, menuisier, r. Lepoito, 17........... *m.*
Landry, com. des pos., chem. Choulans, 35 *m.*
Collier, fondeur, q. Fulchiron, 33......... *m.*

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Besson, empl. P.-L.-M., r. Ste-Geneviève, 33 *m.*
Demeure, empl., c. Lafayette, 203......... *m.*
Pile, apprêteur, r. Ney, 71.................. *f.*
Grève, teinturier, r. Duguesclin, 8 .... *m.*
Drevet, tourneur sur bois, av. Thiers, 111.. *f*
Hutet, empl. comm., r. Malesherbes, 15..... *m.*
Bergeon, serrurier, r. Boileau, 144........ *m.*
Meyor, mécanicien, c. Morand, 39......... *f.*
Vigliano, marbrier, r. Vauban, 91 .... *m.*
Gentil-Perret, cordonnier, av. Noailles, 49. *m.*
Roussillon, mettre tull., r. Notre-Dame, 8.. *m.*
Guinard, empl., r. Pierre-Corneille, 14..... *f.*
Venerd, tailleur d'habits, r. Barrême, 37... *m*

Décès du 17 au 23 Février 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT

V^ve Perrin, s. p., 70 a., r. Pierre-Blanc, 13.
Séry, Charles, s. p., 83 a., r. des Capucins, 13.
Thiers, Jeanne, 28 j., r. des Capucins, 9.
Charmet, mont. en parap., 77 a., r. Bouteille, 13.
Curis, Marguerite, 23 m., q. Saint-Vincent, 50.
V^ve Cureon, s. p., 63 a., r. Imbert-Colomès, 33.
V^ve Duprez, s. p., 72 a., r. Bardeau, 34.
V^ve Charvet, s. p., 70 a., r. de l'Alma, 13.
Ep. Saul, s. p., 56 a., pl. du Perron, 1.
Ep. Brun, tisseuse, 73 a., r. du Bon-Pasteur, 43.
Charpenel, dégraisseur, 38 a., r. St-Polycarpe, 8.
Rubaud, tiss., 65 a., r. St-François d'Assise, 13.
Julliac, Marie, s. p., 60 a., r. Pierre-Dupont, 33.
V^ve Baudrand, s. p., 81 a., r. Imb.-Colomès, 37.
V^ve Montand, rentière, 71 a., r. des Chartreux, 30.
Bellot, cuisinière, 58 a., r. Lanterne, 17.
V^ve Pailleron, s. p., 81 a., r. Rivet, 11.
Berthier, Claude, voy., 63 a., r. Arbre-Sec, 33.
Juillard, M.-V., dévid., 62 a., r. Lemot, 11.
V^ve Marcel, tent., 64 a., r. de l'Annonciade, 33.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Bajard, veloutier, 73 a., Soucieu-en-Jarret.
Ep. Messel, propriétaire, 67 a., Ecully.
Poizat, rentier, 66 a., r. Lanterne, 8.
Chauvel, 6 a., r. Bugeaud, 170.
Ep. Trémeana, s. p., 80 a., r. de la Charité, 1.
Mazet, 9 m., r. des Macchabées, 33.
Ep. Barnier, ménagère, 40 a., r. de la Vieille, 5.
Moissonnier, épicier, 48 a., r. Aug.-Comte, 3.
Hyvert, jardinier, 30 a., ch. de la Vitriolerie, 73.
Condevaux, teinturier, 70 a., r. Desgranges, 20.
Dezlaert, maçon, 79 a., sans domicile fixe.
Cavalié, s. p., 71 a., pl. d'Ainay, 5.
Matthieu, 9 a., r. Paul-Bert, 32e.
Corraud, manœuvre, 45 a., r. P.-Corneille, 162.
Levanti, casseur cailloux, 70 a., Brignais (Rh.).
Dubreuil, cultivat., 10 a., St-M.-le-Châteauneuf.
Allemand, coquetier, 93 a., Fontaines (Rhône).
Gaudin, cultivateur, 40 a., Taluyers (Rhône).
Broo, teinturier, 46 a., Villeurbanne.
Ep. Filippi, ménagère, 29 a., r. M.-Jeune, 1.
Clerc Girard, 2 j., av. Félix-Faure, 180.
Rivier, débitant, 51 a., r. Confort, 11.
Noël, s. p., 21 a., r. Grenette, 10.
V^ve Laurent, s. p., 79 a., c. du Midi, 34.
Creepin, s. p., 48 a., r. Jean-de-Tournes, 9.
V^ve Masvagli, s. p., 82 a., r. Franklin, 36.
V^ve Borel, s. p., 83 a., r. Auguste-Comte, 94.
Poizat, 7 m., r. Moncey, 212.

Digitized by Google

Perpoli, 14 j., r. de la Charité, 84.
Chaperon, veloutier, 76 a., Orliénas (Rhône).
Boulin, manœuvre, 23 a., Givors (Rhône).
Vve Fillardet, ménag., 75 a r. Duguesclin, 205.
Biollay, maréchal ferrant, 48 a , Bron.
Ep Palmieri, ménagère, 42 a., r. Garibaldi, 272.
Desbrosses, mécanicien, 41 a , Caluire et Cuire.
Guichard, meunier, 55 a., L'Arbresle (Rhône).
Chermey, cordonnier, 77 a., St-D.-s.-Rivière.
Vve Chaulet, s p., 80 a., r. François-Dauphin, 2.
Pugnère, cordonnier, 62 a., r. du Plat, 2.
Vve Vincent, s. p., 78 a., r. d'Eoghien, 16.
Vve Fontaine, s. p., 82 a., c. Suchet 26.
Cherpes, journalière, 17 a., Villeurbanne.
Ep Clapisson, ménag , 22 a., r Ferrandière, 21.
Guinet tisseur, 62 a., Châtieu (Isère).
Richerd, empl , 55 a., r. Boissac, 5.
Jacomard, m for , 47 a., imp. St-Victorien, 2.
Hugonnard, domestique, 54 a , G.-la-Varenne.
Michard, emballeur, 74 a., r. Robert, 19
Turrel, élève Lycée Amp., 20 a , r. Bourse, 29.
Collet 4 m. ch de la Scaronne, 27.
Mollin, t m., Villeurbanne.
Mégard, 14 m , r. Duguesclin, 8.
Morel, 15 m , r. St-Georges, 14.
Chrétien, 2 m., pl. Bellecour, 12.
Labrosse, religieuse, 41 a , r. F.-Dauphin, 8.
Josse, artiste lyrique, 62 a , r. P.-la-Temple, 17.
Mavel, manœuvre, 48 a., r. Bichet, 7.
Ep Charles, s p , 49 a., r. Henri-IV, 2.
Payot, s. p., 24 a., r. Condé, 16.
Vve Imberl de la Touche, 81 a., r. Vaubecour, 2.
Vve Jordan, rentière, 80 a , r. Adélaïde Perrin, 9.
Basset, teinturier, 77 a., Villeurbanne.
Ep. Morin, s p., 72 a., gr. r. Guillotière, 111.
Ep Désigaud, lingère, 23 a., r P.-du-Temple, 7.
Lévy, colporteur, 77 a., Saint-Bel (Rhône).
Dauee, tanneur, 57 a , Villeurbanne.
Huivet, retraité, 71 a., r. Garibaldi, 212.
Lavalley, 8 j., r. St-Eusèbe 18 bis.
Martin, s. p., 77 a., r. Gneparin, 9.
Vve Charmetton, s. p., 73 a., r. d'Egypte, 7.
Ep. Lamerche, ménag , 35 a , r. Thibaudière, 20.
Vve Allonin, ménagère, 66 a., r. Moncey, 11.
Dietlin, manœuvre, 81 a , rte de Genas, 58.
Ridaud, épicier, 77 a., r. Auguste-Comte, 8.
Ménant, fitnographe, 85 a., r. Hôtel-de-Ville, 60.
Charroin, 13 m , m du Gourguillon, 8.
Ep. Descombes, hôtelière, 57 a., Romans (Dr.).
Armand, 4 m., r. de Vaudrey, 18.
Vve Chorvy, dévideuse, 75 a , Villeurbanne.
Vve Pignerel, couturière, 45 a., r Pasteur, 23.
David, lailleur, 45 a., Vanis-en-Velin (Rhône).
Grand, cultivateur, 59 a , Côtes-d'Arey (Isère).
Ducrues, manœuvre, 22 a., r. A.-Comte, 66.
Martin, rentier, 54 a., r. des Célestins, 1.
Portas, 2 m., r. Victor-Hugo, 18.

PREMIÈRE ARRONDISSEMENT.

Ep. Maurel, s. p., 50 a., g. r. Guillotière, 22.
Ep. Bellœuf, s. p., 60 a , imp. Cyrano, 23.
Ep. Vigne, s. p., 42 a., r. St.-Isidore. 32
Sastaria, s. p., 88 a., r. Corne-de-Cerf, 19.
Laffay, fincr., 52 a., r. Davout, 2.
Marin, s p. 82 a., r, Sébastopol. 48.
Thévenv, 7 mois, r. de Vienne, 65.
Vve Narbonne, s. p , 52 a , r. d'Aguesseau, 12.
Ep Myot, s p , 66 a. r. Marseille, 5.
Chiron, mécanicien, 58 a , r. Vaudrey, 22.
Vallin, épicier, 38 a., r. Paul-Bert, 45-47.
Jourdan, empl , 32 a., route Grenoble, 216.
Jointet, coac . 75 a , r Creuzet, 20.
Dalbion, 3 m., r. Camille 1.
Combet, comm., 33 a., r Rabelais, 12.
Gilormini, ing., 41 a., Saint-Etienne (Loire).
Vve Blanchard, e. p., 78 a., r. Trois-Pierres, 181.
Vve Vinand, mén., 68 a , r Mortier, 3.
Vve Morange, s. p., 87 a..g r. Guillotière, 178.
Bedel, forg., 75 a., Imp. Quatre-Maisons, 2.
Ep. Grivet, s. p , 43 , c. Lafayette, 232.
Serverin, rent. 61 a , av. de Saxe, 180.
Veraet, 2 a., route d'Heyrieux, 78.
Blessy, e. p., 74 a., c. Richard-Vitton, 99.
Meunier, 2 a., r. du Dauphiné, 34.
Ep. Dubuisson, culot., 57 a ,cb Grange-Rouge, 22.
Deschamp, menuis., 78 a., ch Baraban, 122.
Eymard, brossiere, 26 a , r. Vendray, 22.
Becker, revend., 58 a , r. Paul-Bert, 138 bis.
Chev t, tapiss., 66, av. Parc-d'Artillerie, 8.
Melchior, mécan., 64 a., r. Villerol, 3.
Payet-Maugeron. épic., 54 a , r. Paul-Bert, 240.
Nicolas, s. p , 73 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Goutelle, passement , 21 a., S. Etienne (Loire),
Brosse, 12 a , Pont-de-Beauvoisin (Isère).
Vve Dreyer, e. p., 28 a., imp. Gerland, 26.
Canillaudin, 2 a , c Gambetta, .
Crozier, mach , 21 a , St-Chamond (Loire).
Danmas, 1 a., r. Chaponnay, 31.
Lambert, rentier. 71 e., r. Bonnel, 96.
Gavandant. paveur, 52 a., r. Boileau, 172.
Grimougin s. p. 80 a., St-Chamond (Loire).
Badin, recev. bur., 47 a., route d'Heyrieux, 180.
Issert, e. p 51 a , Villeurbanne.
Pondarelli, 2 a , r. de Créqui, 278.
Vve Imbert, rentier, 62 a., av. Félix-Faure, 144.
Michel, manœuvre. 47 a , r. Chevreul, 62.
Gilibert, entr., 72., av. des Ponts, 197.
Montel maçon, 22 a., route de Grenoble, 249.
Vve Ceron, s. p., 26 a., r Duguesclin, 222.
Ambiard, cam , 54 a , St-Etienne (Loire).
Mathieu, e. p , 21 a , Chalamont (Ain).
Rannereau, charp., 18 a., r Monccy, 91.
Ep Bernin, rentière, 65 a , ch. St Priest, 82.
Barthélemy, s. p., 78 a., r. Corne de Cerf, 29.
Ep. Gros, jard., 59 a., ch C.-Morlon-St-Alban, 41.
Ep. Badoil s. p., 75 a , r. Vegitance, 2
Garnier, empl. Banque France, 54 a., r. Burdeau, 24.
Gallay t m. r du Colombier, 15.
Vve Christ, rentière, 77 e., ch des Platanes, 12.
Coquet, s. p , 29 a., Feurs (Loire).
Villon, p'Atrier, 50 a., r Jeanne d'Arc, 4.
Ep . Dubuis, s. p., 22 a., r. Vaudrey, 21.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Donas, tisseur, 58 a., imp. Dubois, 4.
Neuville apprêteur, 22 a , r. du Bon-Pasteur, 8.
Curiel, garçon de salle, 20 a., q. St-Vincent, 3.
Meyer, ouvrier en soie, 65 a., r. Royale, 21.
Mouillet, rentier, 75 a , r. Belfort. 27.
Coquillat, imprimeur, 42 a., r. Diderot, 7.
Ep Fréchet, 29 a., Pizay (Ain).
Morin, polisseur, 48 a , Grande-Côte, 77.
Mabilon, tullisle, 41 a., r. d'Ivry, 32.
Carpin, Guillaume, s. p., 85 a., r. de l'Enfance, 43.
Ep Moiroud, s. p , 74 a , r. de l'Enfance, 43.
Vve Fourquet, passem., 73 a., r. du Bon-Pasteur, 8.
Ve Maire, tisseuse, 85 a., r. Belfort, 17.
Vve Felix, ourdisseuse, 78 a , r. Belfort, 7.
Riller, dévidanse, 84 a., r. Valentin Couturier, 17.
Budin, rentier, 80 a., pass. Benoit, 12.
Ep. Collcur, mén , 48 a , ch. des Poncettes, 22.
Bernard, man., 28 a., ch. de St Just e St-Simon, 31.
Vve Terraillon, tisseuse, 56 a., r. Calas 18.
Bizet, François, s. p , 88 a., r. Célu, 5.
Vve Mathieu, s. p., 57 a , r. Belfort, 12.
Ve Terrier, s. p., 72 a., r. de l'Enfance, 43.
Dlle Commarmot, e. p., 72 a., r. de l'Enfance, 43.
Dlle Martinod, goimp , 18 a., pass. du Gaz, 1 bis.
Guillaume, tisseur, 60 a , r. Villeneuve, 1.
Barret, Louise, 4 j., pte rue de Cuire. 7.
Charpenel, tisseuse, 58 a., gde rue de Cuire, 46.
Comte, Jeanne, 38 a , c. Vitton, 58.
Vve Verol, e. p., 73 a., m. de la Boucle, 12.
Vve Richarme, blanchisseuse, 56 e., m. Rey, 21.
Weissenhaupt, monteur, 51 a., r. du Mail, 33.
Ep. Garnier, concierge, 70 a., r. Pierre-Blanc, 12.
Vve Guivet, rentière, 75 a., c. d'Herbouville, 8.
Vandaud, P., e p., 72 a., r de l'Enfance, 43
Teyssier, Julien, empl., 38 a., r. Plesselles, 8.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Dorleux, serrurier, 32 a., r. des Macchabées, 61.
Sadon, marchand, 48 a., r de l'Alma, 7.
Barbe, Henri, 5 m , r. l'Disclière, 14.
Robin, lingère, 75 a., r. Jean-Carriès, 2.
Vve Maurice, s. p., 84 a., ch. de la Chapelle, 2.
Beck, liogère, 67 a., r. des Macchabées, 69.
Sorand, restaurateur, 47 a., r. St-Georges, 86.
Geoffray, manœuvre, 53 a., cb. des Cures, 53.
Julien, passementier, 27 a., ch des Grenouilles, 14.
Delas, Auguste, s p., 30 a , cb. des Mûres, 23
Vve Angély, s. p., 62 a., av. Félix-Faure, 193.
Couturier, L., s. p., 83 a., ch des Grenouilles, 14.
Ep. Gillier, tisseuse, 72 a., m. du Gourguillon, 5.
Savoye, couturière, 28 a., r. Saint-Georges, 42
Dorel anc notaire, 55 a., ch. de Montaubas, 19.
Marin, retraité P. L. M., 82 a , r. St-Didier, 2.
Ep. Jaseaud. s. p., 42 a., r. du Mont-d'Or, 16.
Vve Darneud. s. p., 79 a., r. de la Quarantaine, 16.
Pradel, repasseuse, 33 a., r de l'Ours, 1.
Driot, empl., 33 a., r. Tramassac, 20.
Vve Marcou, domestique, 61 a , r. St-Jean, 22.
Madignier, Aimé 2 m r. de l'Ours, 2.
Ep Zoppetti, s p., 26 a., r du Chapeau-Rouge, 5.
Clabaut, cafetier, 43 a , r. de Bourgogne, 4.
Poyet, couturière, 57 a., r. des Macchabées, 80.
Vve Galland, s. p., 70 a., rte. de Francheville, 136.
Ep. Céas, couturière, 64 a , r. des Anges, 14.
Chavanne, lingère. 40, r. de l'Antiquaille, 2.
Page. Jean, e. p., 53 ans, ch. des Grenouilles, 14.
Seychal, voiturier, 37 a., r. Smith, 12.
Colin, manœuvre, 57 e., r. Saint-Georges, 22.
Lagrange, journ., 22 a., ch. de la Favorite, 26.
Vve Delphin, e. p., 83 a., r. des Macchabées, 65.
Phélix, Paul, 8 m., m. du Change, 5.
Fuzel, papetier, 31, r. des Forges, 5.
Tisserand, s. P.-L.-M., 30 a., r. Bourgogne, 19.
Berthet, B., md cierges, 23 a., r Pareille, 7.
Rebattet, Marie, 8 a , r. de l'Epée, 7.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Bertin, peintre, 33 a., r. Créqui, 22.
Craponne, rentier, 88 a., r. Pierre-Corneille, 4.
Reydet, lingère, 74 a., r. Montgolfier, 92.
Ep Arcary, propriet , 72 a , r. Tête-d'Or, 22.
Ve Renaud, ménagère, 56 a , r. Boileau, 87.
Ep. Burdalet, m l chaus., 78 a., r. Annonciade, 28
Labaume, Henri, 2 m., r. Vauban, 57.
Vve Lager, s. p. 51 a., r. Bossuet, 84.
Chatelain, empl., 48 a , r. Boileau, 78.
Vve Vido, s. p., 48 a., r. Tronchet, 48.
Ep. Bietrix, e. p., 58 a , r. Vauban, 7.
Vve Déronzier, s. p., 52 a , r. Bugeaud, 24.
Pauty, Sébastien, 15 a., r. Suchet, 15.
Toutan, Maria, 17 a., r. Duquesne, 10.
Ep. Duchamp, s. p., 57 a , r. Louis-Blanc, 4.
Charton, négociant, 58 a., av. de Noailles, 23.
Lavergne, André, 2 a., r. Bartier, 18.
Fayolle, s p., 20 a., r. Vauban, 15.
Pombo, matelassier, 41 e., r Cuvier, 50.
Guinand, apprêteur, 25 a., r. Barrême, 21.
Ep Bannier, e p., 24 a., r. Cuvier, 164.
Vincent, Thérèse, s. p., 76 a , r. Sully, 118.

Mouvement de la Population

du 13 au 19 Février 1907.

Nombre de mariages contractés.....		68
—	divorces enregistrés.....	3
—	naissances légitimes.....	121
—	— illégitimes.....	38
—	décès.....	271
—	mort-nés.....	5

ANNONCE LÉGALE

Elargissement de la rue Chevreul. — Cession Janin.

Le Maire de la ville de Lyon,

DONNE AVIS :

Que par acte en dates des 17 et 26 janvier et 4 et 8 février 1907, reçu Me Delorme, notaire, la ville de Lyon a acquis, pour cause d'utilité publique de :

1° M. Louis-Joseph Jannin ou Janin, prénommé habituellement Joseph seulement, ancien fabricant de produits chimiques, demeurant à Lyon, chemin du Gerland, 19;

2° M. Jean-Louis-Charles Jannin ou Janin, fabricant de produits chimiques et de lui assistée et autorisée Mme Paulo-Marie Chaboux, son épouse, demeurant ensemble à Villeurbanne, chemin de la Poudrette;

3° M. Antoine-Clément Notaire, propriétaire, et de lui assistée et autorisée Mme Marie-Antoinette Jannin ou Janin, son épouse, demeurant ensemble à Boulogne-sur-Seine, rue de Sèvres, 9;

4° Mme Marguerite Jannin ou Janin, épouse, assistée et autorisée de M. Félix Geay, fabricant de tulles, avec lequel elle demeure à Caluire, rue du Margnolle, 32;

5° M. Joanny-Marius Jannin ou Janin, célibataire majeur, employé, demeurant à Lyon, quai Rambaud, 1.

Au prix de 39,279 fr. 20, une parcelle de terrain d'une superficie de 490 m. 99 d. carrés, située rue Chevreul, entre l'avenue de Saxe et la rue du Gerland et nécessaire à l'élargissement de la rue Chevreul.

La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du 3 mai 1841 (art. 19), pour la purge des privilèges et hypothèques qui pourraient grever la parcelle de terrain dont il s'agit.

Lyon, le 20 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2

Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 22 Février 1907

Grains et Farines

Blé de pays du rayon…	les 100 kil.	22 75	63 25
— de pays, autres provenances indigènes	—	23 25	24 •
— de Russie…	—	26 50	26 20
— d'Amérique…	—	66 65	27 •
— provinces danubiennes.	—	23 25	60 66
— des Indes…	—	• •	• •
— dur…	—	64 •	25 •
Seigle…	—	17 75	16 30
Orge de brasserie…	—	61 •	62 66
— de mouture…	—	17 •	15 •
Maïs…	—	17 •	16 •
Sarrasin…	—	63 50	63 20
Avoine nouvelle…	—	66 •	21 60
Haricots bl. de Bourgogne	—	• •	• •
— nains de Hongrie	—	35 •	26 •
Farine de boulang. 1re q.	les 100 kil.	46 50	47 60
— — ronde.	—	41 50	42 50
Son…	les 100 kil.	13 25	13 60
Fécule indigène…	—	40 •	41 •
Riz de l'Inde…	—	33 •	38 •
Riz du Japon…	—	44 •	45 •
Riz de Saïgon…	—	24 •	67 •
Risos de Piémont écume	—	45 •	48 •
— — glacé…	—	46 •	57 •
— — Caroline	—	56 •	58 •

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix…	les 100 kil.	60 •	75 •
— 1er choix…	—	56 •	06 •
— marchandes…	—	65 •	60 •
irrégulières…	—	47 •	53 •
Semoule…	—	48 •	66 •

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 100 k.	128 •	135 •
— — vieilles	—	90 •	100 •
— — d'Amérique	—	Manque	
— de luzerne de France nouvelles.	—	130 •	140 •
— — vieilles	—	85 •	60 •
— de luzerne d'Italie…	—	• •	• •
Graines de colza ou navette	—	42 •	41 •
— de sainfoin…	—	55 •	40 •
— de vesces…	—	66 •	36 •

Fourrages

Foin de Bourgogne…	les 100 kil.	16 50	14 •
— de pays…	—	16 50	16 •
Paille de froment…	—	6 •	7 •
— de seigle…	—	7 •	7 20

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	256 •	666 •
— à la princesse…	—	626 •	230 •
Raisins de Corinthe…	—	16 •	65 •
de Malaga…	—	15 •	18 •
Figues de Bougie…	—	37 •	40 •
— de Cosenza…	—	65 •	70 •

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris…	les 100 k.	56 50	53 •
— — coupé régulier	—	54 •	66 •
— — irrégulier…	—	61 50	62 •
— — poudre…	—	54 •	62 30
— — semoule…	—	53 •	64 •
Sucre cristallisé indigène.		54 50	65 36
— — exotique.	—	• •	• •
Sirop de glucose 44 degrés		16 •	35 •

Cafés

Café de l'Inde Malabar…	les 100 k.	690 •	305 •
— — Mysore…	—	695 •	210 •
— Santos…	—	646 •	655 •
— Java vert…	—	300 •	310 •
— — jaune…	—	336 •	400 •
— Déméreri…	—	310 •	220 •
— Haïti nature…	—	566 •	670 •
— — trié…	—	675 •	665 •
— Guadeloupe habit.	—	315 •	365 •
— — bonifieur	—	340 •	363 •
— Moka…	—	360 •	400 •
— Porto-Rico…	—	216 •	330 •
— Cent. Amér. et côtes fermes gragé	—	696 •	315 •
— — — non gragé	—	286 •	690 •
— Bahia…	—	665 •	273 •

Cacaos

Cacao Maragnan-Para…	les 100 k.	350 •	260 •
— Caraque et Carupano	—	766 •	360 •
— Puerto-Cabello…	—	400 •	410 •
Guayaquil…	—	764 •	370 •
Cacao Trinitad…	les 100 k.	350 •	250 •
— Martiniq. et Guadel.	—	315 •	315 •
— Bahia préparé…	—	350 •	349 •
— Haïti…	—	510 •	336 •
— Samana et Sanchez.	—	320 •	330 •

Poivres

Poivre noir Aléppy…	les 100 k.	486 •	496 •
— — Tellichéry…	—	363 •	370 •
— — Saïgon…	—	465 •	480 •
— blanc…	—	• •	• •

Suifs et produits stéariques

Huile de coco…	les 100 k.	160 •	111 •
de Palme dure et molle…	—	87 •	90 •
Suif fondu de Paris (sans fût)	—	88 •	• •
— de province (en fût)…	—	68 •	63 •
— pressé…	—	114 •	119 •
Acide oléique (oléine de saponification).	—	70 •	72 •
— (— de distillation)…	—	147 •	132 •
Acide stéarique (stéarine de saponification).	—	130 •	135 •
— (— de distillation).	—	81 •	83 •
Bougie saponifié, 1re qual., les 100 paq. de 500 gr. net		70 •	81 •
— distillation —	les 100 k.	370 •	400 •
Glycérine blonde, 28°…	—	145 •	100 •
— pharmaceutique, 30°…	—	• •	• •

Huiles minérales

Huile de pétrole…	l'hectolitre	24 20	26 •
— de schiste…	—	63 20	25 •
Essence minérale…	—	36 •	36 •

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra vierge pour…	les 100 k.	176 •	190 •
— surfine…	—	• •	• •
— — Bari…	—	• •	• •
— fine…		116 •	125 •
Huile commune lampe…	les 100 k.	185 •	230 •
de noix…	—	100 •	120 •
— d'arachide surfine…	—	93 •	125 •
— de sésame à brûler.	—	88 •	92 •
de lin…	—	63 •	85 •
Huile de choux à bouche.	—	665 •	225 •
de colza brute…	—	• •	• •
— — épurée…	—	59 •	97 •
Savon Marseille bl. 1re q…	les 100 k.	95 •	64 •
— Marseille bl. 2e q…	—	38 •	60 •
bleu pâle, coupe ferme.	—	08 •	68 •
— de palme marbré…	·	04 •	26 •
— d'oléine, 1re qualité.	·	52 •	24 •
— marbré…	—	51 •	23 •
— de palpe…	—	08 •	60 •
mou extra…	—	44 •	47 •
— — ordinaire…		33 •	30 •

Vins

Vin Beaujolais 1er choix.	la pièce	160 •	150 •
— — 2e —	—	50 •	80 •
Vin Bas Beaujolais…	la pièce	66 •	70 •
— Lyonnais 1er choix	—	50 •	70 •
— — 2e —	—	45 •	56 •
— Mâconnais 1er —	—	60 •	80 •
— — 2e —	—	45 •	53 •
Vin Bourgogne 1er —	—	90 •	146 •
— — 2e —	—	56 •	50 •
— ordinaire	—	• •	• •
— Auvergne 1er choix	—	• •	• •
— — 2e —	—	• •	• •
— Bordeaux 1er —	la barrique	90 •	140 •
— — 2 —	—	50 •	66 •
Vin Roussillon 1er —	l'hectolitre	60 •	25 •
— — 2e —	—	15 •	16 •
Montagne 1er —	—	19 •	25 •
— — 2e —	—	13 •	16 •
— Narbonne 1er —	—	18 •	63 •
— — 2 —	—	14 •	17 •
— Algérie 1er —	—	18 •	64 •
— — 2e —	—	15 •	17 •

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 86°…	l'hectol.	50 •	75 •
— de marc —…	—	58 •	65 •
— Nord fin à 90°…	—	47 •	48 •
Esprit Nord extra-fin à 90°	—	48 50	49 60
— de grain —	—	39 •	65 •
— mauvais goût —	—	40 25	46 55

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 16 au 66 Février 1907.

Marché en gros de la Martinière

Dindes…	la pièce…	6 •	9 •
Oies…	— …	5 •	8 •
Canards…	— …	2 50	4 •
Volailles 1re qual.	— …	5 •	5 •
— 2e —	— …	3 •	4 50
Poulets…	— …	1 75	6 76
Pigeons…	— …	0 90	1 10
Beurre…	le kilog…	2 60	3 10
Œufs…	le cent…	11 •	14 •
Fromages…	le kilog…	1 50	6 50

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre.	le quintal métrique…	16 •	13 •
Châtaignes…	— …	65 •	36 •

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille	Pérats…	les 100 kil.	0 76
	Grelassons…	—	5 70
	Chatilles choisies…	—	6 90
	— lavées…	—	4 15
	Braisettes lavées…	—	4 •
	Malbroug…	—	4 •
	Menu sortant…	—	6 70
Anthracite…		—	5 60
Coke cassé…		—	4 45

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1906.

DATES	COMPTANT	
Lundi, 16 Février	103 50	• •
Mardi, 19 —	103 •	102 60
Mercr., 20 —	103 50	• •
Jeudi, 21 —	103 50	• •
Vendr., 66 —	103 •	103 73
Samedi, 63 —	103 50	• •

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 13 au 19 Février 1907

ABATTOIRS	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	TOTAUX en kilogrammes de viande
Vaise…	583	6.0	2,913	10	1,359	•	•	•	•	•	381,758
Perrache…	427	819	1,942	105	•	•	•	•	•	•	164,968
Corne-de-Cerf…	•	•	•	•	•	37	3	1	•	•	10,015
Totaux…	1.016	1 469	4,837	113	1,359	37	5	1	•	•	535,739

(Espèces et nombre d'animaux abattus)

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 15 au 21 Février 1907

DÉSIGNATION DES DENRÉES		15 Février		16 Février		17 Février		18 Février		19 Février		20 Février		21 Février	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil...	» »	» »	» »	» »	1 40	1 20	» »	»	1 20	1	» »	» »	1 70	1 60
Anges	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Barbues	—	1 00	1 70	» »	» »	2 20	2 10	» »	» »	» »	»	1 80	1 50	» »	» »
Bars	—	2 50	2 »	3 10	2 70	» »	» »	3 20	2 30	2 00	2 40	» »	» »	4 20	4 10
Cabillaude	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	3 00	» »	» »	1 20	1 10
Carrelets	—	3 90	3 70	» »	» »	0 80	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	3 90	» »	» »
Collins	—	» »	» »	1 »	3 70	6 60	0 8	» »	» »	1 »	» »	0 60	3 70	3 80	0 60
Congres	—	0 80	» »	3 60	3 0	» »	» »	1 10	1	0 80	0 70	0 80	3 60	0 70	» »
Dorades	—	» »	» »	1 50	1 30	» »	» »	1 70	1 60	1 50	1 40	» »	» »	1 70	1 40
Esturgeons	—	1 20	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	» »	» »	» »
Grondins	—	1 10	1 »	1 »	0 80	1 »	0 70	» »	» »	1 10	0 2.	1 »	» »	1 40	1 20
Hareng frais	le cent.	3 80	3 70	3 70	0 00	» »	» »	» »	» »	3 70	» »	1 »	0 8	0 70	0 40
Limandes	le kil...	1 20	1 »	1 10	1 10	1 »	0 2	1 30	1 30	1 20	1 »	1 10	1 »	1 20	1 00
Lotte de mer	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 50	1 40	1 70	1 40	1 00	1 5	1 40	1 10
Maquereaux	—	1 40	1 20	1 80	1 30	1 30	1 10	» »	» »	1 »	»	1 40	1 20	1 50	1 20
Merlans	—	1 20	1 »	1 »	0 80	» »	» »	1 »	0 8	0 90	0 80	1 10	1 »	1 »	0 90
Merlus	—	1 80	1 60	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 50	1 30	» »	» »	1 50	1 40
Mulets	—	1 40	1 2	1 20	0 70	1 70	1 40	1 20	1 »	» »	»	1 20	1 »	1 »	0 70
Raies	—	2 20	1 7	» »	» »	2 »	1 70	3 20	2	» »	»	» »	» »	2 80	2 60
Rougets-barbets	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	0 90	» »
Saint-Pierre	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 20	1 »	» »	»	» »	» »	1 10	1 »
Sardines 1/2 sel	—	4 »	3 »	3 »	3 50	4 40	4 »	4 20	2 8	4 40	4 »	3 »	4 30	4 20	4 »
Soles	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »
Saumons	—	» »	» »	2 70	2 40	2 80	2 »	» »	» »	» »	»	2 80	2 70	» »	» »
Turbots	—	0 70	0 60	» »	» »	» »	»	3 60	» »	3 70	0 50	» »	» »	0 60	0 50
Vives	—	4 »	2 50	4 »	3 »	4 50	3 50	4 »	2 »	4 »	3 30	4 »	3 50	4 »	3 »
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil..	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »
Anguilles mortes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »
Barbeaux	—	1 70	1 30	» »	» »	1 40	» »	» »	» »	1 60	1 4	» »	» »	1 60	1 30
Brêmes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »
Brochets	—	2 00	1 80	2 10	1 3	» »	» »	1 30	1 80	2 »	2 00	2 »	1 60	2 10	0 30
Carpes	—	» »	» »	0 60	0 50	» »	» »	» »	» »	1 »	» »	1 »	0 90	» »	» »
Lottes eau douce	—	3 70	2 0	» »	» »	» »	» »	2 50	2 2	» »	» »	» »	» »	3 20	» »
Ombres-chevaliers	—	3 20	3	» »	» »	4 10	4 »	» »	» »	3 20	3 1	4 10	4	» »	» »
Perches	—	» »	» »	1 40	1 20	» »	»	1 80	1 3	1 40	» »	1 20	1 2	1 40	1 20
Truites	—	6 30	5 10	7 30	4 80	» »	»	» »	» »	5 40	6	7 10	5 2	5 30	5 1
Truites saumonées	—	6 20	6	» »	» »	7 70	7 10	» »	»	5	5	» »	»	2 60	2 30
Friture	—	3 90	3 70	3 80	» »	1 »	3 7	3 80	3 8	» »	»	0 80	» »	1 »	3 80
Crustanés, mollusques et anquillages															
Crabes	le kil...	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	»	» »	»	0 00	3 00	» »	» »
Crevettes rouges	—	7 70	4 30	3 10	0 2	» »	»	3 10	3 3	0 20	2 30	» »	» »	3 40	2 50
Crevettes grises	—	» »	»	0 90	0 80	1 »	»	» »	» »	1 »	0 80	» »	» »	0 80	» »
Ecrevisses	—	7 »	6 »	» »	» »	6 »	4 3	» »	» »	6 30	0 50	3 »	6 70	0 10	2 30
Langoustes	—	4 70	4 30	3 60	3 »	3 »	4 50	4 70	4 2.	3 10	4 3	3 40	4 3	4 70	4 30
Homards	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »
Escargots	—	» »	» »	1 40	» »	» »	» »	» »	» »	1 40	1 2	» »	» »	» »	» »
Moules	—	0 20	» »	0 30	0 25	» »	»	0 30	0 30	» »	»	» »	» »	0 30	» »
Clovisses	—	» »	» »	» »	»	» »	»	» »	»	» »	»	» »	» »	» »	» »
Huîtres Marennes, n° 2	le cent.	6 »	» »	6 »	» »	6 »	»	6 »	» »	6 »	» »	6 »	» »	6 »	» »
— 2	—	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »	4 »	» »
— 4	—	2 50	» »	2 50	» »	2 20	»	2 00	»	2 5	»	2 01	»	2 10	» »
Huîtres d'Arcachon, n° 2	—	3 50	» »	3 50	» »	3 50	»	3 50	» »	3 50	» »	2 50	»	2 20	» »
— 2	—	2 »	» »	2 »	» »	1 30	» »	1 30	» »	1 50	» »	1 50	» »	1 60	» »
— 4	—	1 25	» »	1 25	» »	1 35	»	1 25	» »	1 25	» »	1 25	» »	1 25	» »
— 5	—	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »
Volailles															
Canards	la pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3 »	2 60	» »	»	» »	» »	» »	» »
Dindes	—	» »	» »	7 »	3 »	» »	» »	6 »	5 »	» »	»	» »	» »	» »	» »
Oies	—	7 50	3 50	8 »	0 »	» »	» »	» »	» »	7 »	0 00	» »	» »	» »	» »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	7 »	6 »	6 »	4 »	6 30	5 »	» »	» »	» »	»	» »	» »	6 »	0 50
Poulets	—	3 50	2 60	4 »	2 »	3 00	2	2 20	1 70	» »	»	3 »	2 25	3 30	2 »
Pigeons	—	1 »	0 80	1 »	0 70	1 »	0 80	» »	» »	» »	»	1 »	0 75	» »	» »
Pintades mortes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »
Foie gras	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »
Crêtes et bils	—	7 50	7	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »
Lapins domestiques	—	» »	» »	1 50	» »	1 80	1 35	» »	» »	» »	»	» »	» »	1 30	1 20
Gibier à poil															
Lapins de garenne	le pièce.	3 »	1 80	1 70	1 50	» »	»	» »	» »	1 80	»	» »	» »	2 10	2 »
Sangliers	le kil..	1 70	»	» »	» »	1 90	1 80	» »	»	» »	»	» »	» »	» »	» »
Gibier à plumes.															
Faisans	la pièce.	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »
Courlis	—	1 40	1 2	» »	» »	1 30	1 »	» »	»	» »	»	1 »	» »	1 30	1 40
Becasses	—	4 50	2 »	3 80	2 50	2 50	2 »	3 »	2	» »	»	4 50	2 50	4 »	2 50
Canards sauvages	—	3 »	2	» »	» »	2 50	1 80	2 »	1 80	3 20	1 75	2 »	1 50	0 »	2 20
Sarcelles	—	1 30	1 10	1 »	0 60	1 10	1	» »	»	1 »	0 60	1 40	1 10	1 30	1 »
Perdrix rouges	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	»	» »	» »	» »	» »
Perdrix grises	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	»	» »	» »	» »	» »
Poules d'eau	—	0 70	0 5	» »	» »	» »	» »	0 50	0 30	» »	»	» »	» »	1 »	0 60
Râles de genêt	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	»	» »	» »	» »	» »
Râles d'eau	—	0 30	0 40	0 00	0 50	» »	» »	0 50	0 40	0 40	0 30	» »	» »	0 6	0 50
Pluviers	—	0 60	0 00	» »	» »	0 50	0 30	» »	»	» »	»	» »	» »	0 50	» »
Grives	—	7 »	5 »	5 »	3 50	3 10	4 30	» »	»	3 »	4 »	3 35	3 50	0 »	2 »

Digitized by Google

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 13 au 12 Février 1907

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes salées
Jeudi	Moutons	1,563	1,563	2 22	1 62	2 »	1 22	3 90	1 40		
	Veaux	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
	Porcs	193	523	1 31	1 99	1 90	1 72	2 »	1 80		
Vendredi	Bœufs et vaches	574	914	1 94	0 80	2 »	1 »	2 23	1 90		
	Veaux	955	935	1 39	1 04	2 »	1 20	2 90	1 49	12,586	4,425
	Moutons	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Lundi	Porcs	1,941	1,841	1 30	1 20	» »	» »	» »	» »		
Mardi	Bœufs et vaches	1,944	891	1 60	2 80	» »	» »	» »	» »		
	Veaux	708	708	1 34	1 24	» »	» »	» »	» »		
	Moutons	1,290	1,290	2 30	1 20	» »	» »	» »	» »		
Récapitulation.	Bœufs et vaches	1,918	1,422								
	Veaux	1 663	1 643								
	Moutons	2 855	2 655								
	Porcs	2,434	2,434								

TOTAL..... 17,021 k.

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 12 au 18 Février 1907 (7me semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE 1907	RECETTES DE LA SEMAINE 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1907	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	142,241 25	131,971 34	10,767 21	» »	1,009,356 32	999,789 59	32,562 73	» »
Tramway de Lyon à Neuville	3,325 10	2,356 75	» »	31 95	22,989 70	23,783 95	» »	795 95
— Lyon-Croix-Rousse à Caluire	1,915 11	2,159 15	» »	201 33	12,970 31	14,376 61	» »	1,700 20
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	3,500 99	3,307 20	103 12	» »	27,692 75	25,941 50	» »	252 75
Croix-Pâquet	4,938 05	5,291 »	» »	335 95	33,973 »	26,473 75	» »	1,400 75
Lignes de la Cie F.-O-L	10,922 02	10 921 22	10 : 73	» »	78,960 82	78,025 22	» »	1,084 90

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 13 au 19 Février 1907

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES Aux Abattoirs Pièces	Aux Abattoirs kilogr.	Dans les Magasins Pièces	Dans les Magasins kilogr.	Aux Criées Pièces	Aux Criées kilogr.	Dans les Halles et Marchés couverts Pièces	Dans les Halles et Marchés couverts kilogr.	Sur les Marchés découverts Pièces	Sur les Marchés découverts kilogr.	TOTAUX Pièces	TOTAUX kilogr.
Bœufs et vaches	9	1,140	»	»	»	»	»	»	»	»	2	1,112
Veaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Moutons	9	120	»	»	»	»	»	»	»	»	9	120
Porcs	2	160	»	»	»	»	»	»	»	»	9	169
Chèvres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chevreaux et agneaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chevaux	2	750	»	»	»	»	»	»	»	»	3	750
Fœtus	94	»	»	»	»	»	»	»	»	»	94	»
Abats divers	134	1,216	»	»	»	»	1	9	»	»	133	1,292
Viandes fraîches	5	94	»	»	»	»	»	»	»	»	5	94
Viandes salées	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poissons (marée)	»	»	»	»	»	01	»	»	»	2	»	73
Poissons (eau douce)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Langoustes et homards	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crevettes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ecrevisses	»	»	»	»	»	13	»	»	»	»	»	13
Huîtres coquillages	»	»	»	»	»	1,271	»	»	»	»	»	1,271
Gibiers (à plumes)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gibiers (à poils)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Volailles	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	2	»
Pigeons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lapins domestiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Champignons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Légumes divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fruits divers	»	»	»	52	»	»	»	»	»	»	»	50
Escargots	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 15 au 21 Février 1907 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		15 Février		16 Février		17 Février		18 Février		19 Février		20 Février		21 Février	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Merlee	la douz.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Bécassines	—	18 »	14 »	17 »	16 »	» »	» »	14 »	16 »	18 »	15 »	81 »	12 »	16 »	16 »
Vanneaux	—	» »	» »	» »	» »	7 »	6 »	» »	» »	6 »	» »	0 51	6 »	6 »	» »
Pigeons ramiers	la pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Macreuses	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 50	1 20	» »	» »	» »	» »	1 60	1 40
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil...	5 »	2 00	5 75	5 5	2 »	5 52	2 50	» »	2 60	2 40	2 50	2 40	2 88	5 42
Œufs	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Oruyère	le kil...	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brie	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Roquefort imitation	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Camembert 1er choix	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Camembert imitation	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Munster	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Saint-Marcellin	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Reblochone	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Petits bleus d'Auvergne	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Primeurs, légumes															
Champignons de conche	le kil...	1 86	1 6	1 76	1 5	1 6	» »	1 7	1 6	» »	» »	1 6	1 50	1 76	1 60
Truffes	—	18 »	18 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	18 »	16 »

CLIMAT — Observations météorologiques constatées en Janvier 1907, à l'Observatoire de Lyon, au parc de la Tête-d'Or.

DATES	Pression atmosphérique à midi (réduite à 0°)	TEMPÉRATURE à l'ombre : à 9h m.	Maxima	Minima	TEMPÉRATURE à l'air libre et à 0m,05 au-dessus du gazon : Maxima	Minima	TEMPÉRATURE du sol à midi à profondeur de : 0m,10	0m,30	0m,50	1m,00	VENT DES NUAGES à midi	HYGROMÉTRIE — Poids en grammes de vapeur d'eau contenue dans 1 m.c. d'air : Moyenne	Maxima	Minima	EAU TOMBÉE — Hauteur en millim. : Pluie	Neige	EAU évaporée depuis 24 h. — Hauteur en m/m	FRACTION D'INSOLATION : au Parc	à St-Genis	NÉBULOSITÉ moyenne en 1/100 de 7 h. m. à 9 h. s. : au Parc	à St-Genis	REMARQUES COMPLÉMENTAIRES
1	750.3	+ 3°4	+ 4°0	+ 0°4	+ 3°0	— 0°3	+ 0°4	+ 1°6	+ 2°2	+ 3°6	»	4.6	3.1	3.3	2.8	»	glace	0.00	0.00	0.98	0 90	
2	43.3	+ 6.0	+ 7.3	— 2 4	+ 6.0	— 4 4	+ 0.4	+ 1.3	+ 2.6	+ 3 5	O	4 7	3.3	4 5	0.0	»	0.9	0 14	0.08	0.82	0.92	
3	42.0	+ 0.4	+10 1	+ 1.5	+ 6 0	— 0.3	+ 0.5	+ 1.8	+ 2 3	+ 5 6	O	4.6	3.2	3.7	1.3	»	0 9	0 28	0.36	0 56	1.52	
4	31.2	+ 2.3	+ 4.6	+ 0 2	+ 6.1	— 1.8	+ 0.3	+ 1.0	+ 2.6	+ 5.0	N	6.0	5.7	6.0	0.0	1.0	1.0	0.04	0.00	0.83	1.90	Vent fort N.O. (16 m.)
5	61.1	+ 3.6	+ 3.6	+ 0 4	+ 2.5	— 1.6	+ 0.4	+ 1.8	+ 2 5	+ 5.4	N	3.3	4.1	3.6	0.0	»	0.9	5 08	0.14	0.90	0.31	Br.
6	59.4	+ 3.0	+ 4.2	+ 0.2	+ 3.0	— 0 6	+ 0.6	+ 1 6	+ 2 0	+ 3.4	»	5 3	5.2	5 3	4.2	»	0.6	0 00	0.00	1.00	0 98	Bd.
7	60 1	+ 4.6	+ 6 1	+ 1 7	+ 6.1	+ 0 0	+ 2.0	+ 2.0	+ 2.0	+ 5.6	N	5.0	6.0	4.1	0 0	»	1.1	0.00	0.00	0.84	0.88	
8	37 7	+ 4.7	+ 5.7	+ 2 6	+ 5.7	+ 0.3	+ 3.2	+ 2.5	+ 3.1	+ 3 5	N	4 0	5.4	4.7	0 0	»	1.5	0 06	0.00	0 74	1.00	Br.
9	55.3	+ 3.3	+ 4.4	+ 3.0	+ 4 7	+ 1.7	+ 3 0	+ 2.9	+ 2 4	+ 3.3	»	5 2	5.4	5.0	0.0	»	0.7	0.00	0.00	1.00	1 00	Br.
10	56.3	+ 2 8	+ 4.6	+ 3.2	+ 4 1	+ 1 0	+ 1.5	+ 2.2	+ 2.7	+ 5 4	»	4.7	5.3	3 0	0.0	»	0.9	0.00	0.00	1.00	1.00	Br.
11	58 6	+ 3 5	+ 4.6	+ 3 0	+ 3 3	+ 1.3	+ 2 0	+ 3.2	+ 3.7	+ 5.4	»	4.6	0.0	3.6	5 2	»	0.4	0.00	0.00	1.00	1.00	Bd. N.
12	61.4	+ 3.2	+ 6.0	+ 0.4	+ 6.1	— 0 2	+ 2 4	+ 2 3	+ 3 8	+ 3.4	N	4.3	6.0	3.7	0.0	»	1.1	0.76	0.33	0.07	6.36	P. Vent fort N. (30 m.).
13	61.5	+ 5.1	+ 6.3	+ 0.4	+ 2.0	— 3 6	+ 2 4	+ 2 3	+ 3 8	+ 5.4	N	4 6	5.2	6.6	0.1	»	0.9	0.00	0 00	0.91	1 00	Br. P.
14	60.2	+ 0.6	+ 0.1	+ 3.0	+10 0	+ 0.8	+ 3.6	+ 6.7	+ 3.8	+ 3.5	»	3.0	5.3	4.3	0.0	»	1.3	0.50	0.47	0.37	0.66	
15	60.2	+ 0.9	+ 7.7	+ 1.7	+ 8.0	— 1.4	+ 2 3	+ 3.8	+ 4.3	+ 5.5	N	5.1	3.6	4.8	0.0	»	0.9	0.00	0 00	1.00	1.00	Bd. P.
16	60.1	+ 2.2	+ 2.3	— 1.1	+ 4.5	— 3.0	+ 3 2	+ 3 2	+ 4 5	+ 3.8	»	4.8	5.1	4 5	0.0	»	1.3	0 00	6 03	1.00	1.00	Bd.
17	60.3	+ 1 3	+ 1.9	— 0.7	+ 2 3	— 0 7	+ 2 6	+ 2.0	+ 4.5	+ 5 5	»	4 3	5.1	4 5	0 1	»	0.4	0.00	0.03	1 00	1.00	Bd.
18	62.2	+ 1.0	+ 3 0	— 0.3	+ 3.5	— 0.1	+ 3 6	+ 3.6	+ 4.5	+ 3.5	»	4.6	4 9	6.8	0.0	»	0 2	0.00	0.03	1.00	0.60	Bd.
19	59 2	— 0.4	+ 1.6	— 1 0	+ 1.7	— 2.0	+ 3 5	+ 3.0	+ 4 3	+ 3 5	»	4 3	4.7	4.0	0 0	»	0 7	0.00	0.00	1 00	1.00	Br.
20	58 9	+ 3.3	+ 2 2	— 1.0	+ 4 0	— 0.3	+ 2 0	+ 5 6	+ 4 5	+ 3.3	»	4 0	4.6	3 6	0 0	»	glace	0.00	0.00	0.07	0.50	
21	58.0	+ 3.0	+ 4 0	— 0 7	+ 4.9	— 3 2	+ 1.6	+ 2 0	+ 2.3	+ 5.7	»	2 6	4 5	3.2	0 0	»	1.6	0.65	6 72	0.30	0.50	Br. N. Gb.
22	53.2	+ 1.8	+ 3 2	+ 0 2	+ 2 2	— 2.3	+ 1.6	+ 3.9	+ 6.9	+ 3.7	N	4.1	4 2	2.1	0 0	0 6	glace	0.00	0.00	0.98	1.00	P. N.
23	55.3	— 0.6	— 0.3	—10 2	— 3.1	— 0.3	+ 1.0	+ 2 4	+ 6 5	+ 2 3	»	1.6	2.1	1.3	0 0	»	id.	0.00	0 00	0.84	1.00	Br
24	58.6	— 4.0	— 1.6	—11 8	— 1.1	—11.6	+ 1.0	+ 2 4	+ 3.5	+ 3 5	S	2.1	3.5	1 7	0.0	»	id.	0.27	0.34	0 37	0.56	Br.
25	55.7	+ 0.0	+ 1 4	— 0.7	+ 1 2	— 9.3	+ 0.1	+ 1.6	+ 3 0	+ 3.3	S	3 0	3.4	3 4	0 0	»	id.	0.01	0.00	0 84	1 00	Br. N.
26	50.3	+ 1.6	+ 2.0	— 3 0	+ 2.5	— 6.9	+ 0.6	+ 1.6	+ 2 0	+ 3.3	»	3 7	4.5	3.4	0 0	»	id.	0.00	0.00	0 23	0.80	Br.
27	31.2	— 1.0	+ 0.4	— 4.4	+ 3 0	— 3 8	+ 0 6	+ 1.5	+ 6.3	+ 3.3	N	3.5	3.7	3.3	0.0	»	id.	0 36	0.41	0.07	0.08	Vent fort N. (72 m.).
28	56 4	— 1.0	+ 0.2	— 2.3	+ 1 4	— 3.0	+ 0.9	+ 1.3	+ 3 0	+ 5.2	»	3 0	4.1	2 2	0.2	»	id.	0 00	0 00	1.00	1.00	Br.
29	47.3	+ 0.0	+ 4 7	— 1 6	+ 2 0	— 3.1	+ 0.1	+ 1.5	+ 3 0	+ 5.0	NO	5 0	5.7	4 1	4 5	»	id.	0.00	0 00	1 00	1.00	
30	41 0	+ 3.4	+ 2.6	— 2 3	+ 3.7	— 1.3	+ 0.4	+ 1.4	+ 2 3	+ 4 0	NO	3.7	4.3	2 2	0 0	3 0	id.	0.00	0.00	0 98	0 00	
31	42.6	+ 0.3	+ 3 3	— 0.2	+ 1.0	— 3.4	+ 0.4	+ 2 4	+ 3 3	+ 4 3	N	6.5	4 0	3.0	0 0	5 0	id.	0.00	0.00	0.92	0.82	

L'Imprimeur gérant : F. CHOUARD.

7877. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise 3, rue Ste-Catherine — F. CHOUARD, directeur. — *Téléphone 5-39*

FÉDÉRATION DU LIVRE LYON-15e SECTION LABEL SYNDICAL

Digitized by Google

ONZIÈME ANNÉE — N° 557 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 3 MARS 1907

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes..	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie.....	— 7 fr.	— 3 fr 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Interdiction de la circulation des voitures, des cavaliers, des automobiles, des bicyclettes et des bestiaux sur le chemin vicinal ordinaire n° 24 « de Saint-Simon ». — Arrêté (p. 125).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 1968 à 1980)

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille (p. 125).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de sursis d'incorporation (p. 126).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière (p. 126).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de dispense comme soutien de famille (p. 126).

Hospices civils de Lyon. — Vente, aux enchères publiques, de la locaterie de Valtin située sur la commune de Saint-Christophe-en-Brionnais (Saône-et-Loire) (p. 126).

Taxes de remplacement en 1905 et 1906. — Admission en non-valeur de cotes irrécouvrables (p. 126).

Location à M. A. Piguet d'une parcelle de terrain communal située rue Smith, 31 (p. 126).

Construction de la caserne de sapeurs-pompiers. — Instance engagée par la Société « Pax Labor » contre la ville de Lyon (p. 127).

Construction de la caserne de sapeurs-pompiers. — Réduction de la retenue de garantie (p. 127).

Locations d'écoles. — Instance judiciaire à intenter à M. Labaty, propriétaire (p. 127).

Loi de séparation. — Affectation à un service municipal scolaire de la « propriété des Chartreux » (p. 127).

Caisse de secours de l'Orphelinat municipal de jeunes filles. — Achat d'un titre de rente 3 °/₀ sur l'Etat (p. 128).

Institut national agronomique, à Paris. — Bourse municipale. — Notes semestrielles (p. 128).

Informations et avis divers.

Service des Transports. — Vente de matériel hors d'usage. — Avis (p. 128).

Cours municipal de prononciation à l'usage des bègues. — Avis (p. 128).

Cantines scolaires. — Vente de tickets. — Avis (p. 128).

Dons au Bureau de bienfaisance (p. 128).

Demandes en autorisation de construire (p. 128).

Délibérations des Corps municipaux de la Ville de Lyon pendant la période révolutionnaire (p. 129).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 134).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 134).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 133).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 134).

Documents statistiques (p. 134).

Annexe.

Conseil municipal. — Compte rendu de la séance du 25 Février 1907 (p. 45 à 56).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Interdiction de la circulation des voitures, des cavaliers, des automobiles, des bicyclettes et des bestiaux sur le chemin vicinal ordinaire n° 24, de Saint-Simon. — Arrêté.

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le rapport de MM. les Agents voyers exposant la nécessité d'interdire la circulation des voitures, des cavaliers, des automobiles, des bicyclettes et des bestiaux sur le chemin vicinal ordinaire n° 24, dit de Saint-Simon, pendant les travaux de construction d'un égout ovoïde en béton de ciment entre l'égout de la route de Paris à Chambéry et celui existant sous la chaussée du chemin de Saint-Simon, à proximité de la rue de la Pyramide;

Vu la loi du 5 avril 1884;

Considérant que pour prévenir les accidents et empêcher que l'exécution desdits travaux ne soit entravée, il convient d'interdire la circulation des voitures, des cavaliers, des automobiles, des bicyclettes et des bestiaux sur le chemin vicinal n° 24, de Saint-Simon, entre la route nationale n° 6 de Paris à Chambéry et la rue de la Pyramide,

ARRÊTE :

Article premier. — La circulation des voitures, des cavaliers, des automobiles, des bicyclettes et des bestiaux est interdite sur le chemin vicinal ordinaire n° 24, de Saint-Simon, à partir de ce jour et jusqu'au 15 avril 1907, dans la partie comprise entre la route nationale n° 6 de Paris à Chambéry et la rue de la Pyramide, pour permettre l'exécution des travaux de construction d'un égout sous la chaussée du dit chemin.

La circulation s'effectuera sur les chemins vicinaux et rues situés à proximité de celui où les travaux sont exécutés.

La durée de l'interdiction de la circulation pourra être prolongée en cas de nécessité.

Article 2. — M. l'Agent voyer en chef du département du Rhône et M. le Commissaire de police du quartier de Vaise, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Lyon, le 20 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Vu pour exécution immédiate :
Lyon, le 26 février 1907.

Pour le Préfet du Rhône :
Le Conseiller de Préfecture délégué,
Signé : PAIN.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille.

(Commission spéciale) — N° 1968.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de congé, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de congé formées par MM. Longeron (Francisque), soldat au 52e d'infanterie, domicilié au 1er arrondissement.

Digitized by Google

Rousseau (Pierre), soldat au 2e régiment de dragons; Lacombe (Henri-Louis), soldat au 14e régiment de chasseurs, domiciliés au 3e arrondissement.

Fasola (Antoine-Victor), soldat au 109e régiment d'infanterie; Motin (Louis), soldat au 9e bataillon d'artillerie; Belous (Pierre-Louis), soldat au 21e bataillon de chasseurs; Pontanier (Joseph), soldat au 21e régiment d'infanterie; Bonnardel (Louis), soldat au 21e régiment d'infanterie; Ceyzériat (Joseph), soldat au 21e régiment d'infanterie; Bidaud (Marins-Célestin), soldat au 2e régiment de zouaves; Dord (Jean-Marie), soldat au 35e régiment d'infanterie, domiciliés au 4e arrondissement.

Dufour (Jean), soldat au 5e régiment d'artillerie; Grassot (Félix), soldat au 109e régiment d'infanterie; Roy (Marie-Georges-Eugène), soldat au 4e régiment de génie; André (Marius-Joseph), soldat au 109e régiment d'infanterie; Dufour (Jean-Pierre-Eugène), soldat au 5e régiment de génie; Thomas (Etienne-Alexandre François), soldat au 21e régiment d'infanterie; Bizet (Joseph), soldat au 4e régiment d'artillerie; Martin (Auguste), soldat au 2e régiment de génie, domiciliés au 5e arrondissement.

Leroudier (Marcellin), soldat au 35e régiment d'infanterie; Bedat (François), soldat à la 7e section d'infirmiers; Pollaud-Dulliand (Hector-Louis-Jules), soldat au 35e régiment d'infanterie; Genay (Modeste), soldat au 12e bataillon d'artillerie; Colomb (Henry-Antoine), soldat au 22e régiment d'infanterie, domiciliés au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 25 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de sursis d'incorporation.

(Commission spéciale). — N° 1969.

Messieurs, d'après l'article 21 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de sursis d'incorporation est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux la demande de sursis d'incorporation formée par M. Brunschwig (Edouard), appelé de la classe 1906, domicilié au 5e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir statuer sur cette demande.

Lyon, le 25 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905.— Demandes d'allocation d'indemnité journalière.

(Commission spéciale). — N° 1970.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis motivé chaque fois qu'une demande d'allocation d'indemnité journalière est présentée au titre de soutien indispensable de famille.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous soumettre les demandes formées par MM. Trinquet (Jean), soldat à la 22e section d'infirmiers, appelé de la classe 1905, domicilié au 1er arrondissement.

Maaiguet (Louis), soldat au 109e régiment d'infanterie, appelé de la classe 1905, domicilié au 4e arrondissement.

Clerc (Marius-Gabriel), soldat au 21e régiment d'infanterie, appelé de la classe 1905, domicilié au 5e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur ces demandes.

Lyon, le 25 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de dispense comme soutien de famille.

(Commission spéciale). — N° 1971.

Messieurs, d'après l'article 41 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de dispense, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux la demande de dispense formée par M. Soulerin (Régis-Frédéric), territorial de la classe 1890, domicilié au 3e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur cette demande.

Lyon, le 25 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Vente aux enchères publiques de la locaterie de Valtin située sur la commune de Saint-Christophe-en-Brionnais (Saône-et-Loire).

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 1972

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre avec différentes pièces s'y rapportant, une délibération, en date du 7 novembre dernier, par laquelle le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon sollicite l'autorisation de vendre aux enchères publiques et au perdessus de la mise à prix de 9,000 francs, la locaterie de Valtin, située sur la commune de Saint-Christophe-en-Brionnais (Saône-et-Loire), dont l'acquisition est demandée par un habitant de cette commune.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à donner à cette délibération.

Lyon, le 25 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Taxes de remplacement an 1905 et 1906. — Admission en non-valeur de cotes irrécouvrables.

Commission spéciale.— (Affaires courantes). — N° 1973.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre divers états de cotes irrécouvrables sur taxes de remplacement des années 1905 et 1906, présentés par M. le Percepteur de la 5e division et M. le Receveur du Bureau de bienfaisance. Ces cotes sont efféreates à l'ex-café du Globe, 9, rue Président-Carnot, dont le propriétaire a été déclaré en faillite, laquelle a été close pour insuffisance d'actif.

Le montant do ces états se répartit ainsi :

Année 1905. Taxe sur les débits	324 68
Année 1906. Taxe sur les débits	1,833 33
Année 1906. Taxe sur les spectacles	163 30
Soit une somme totale de..	2,321 31

à laquelle il convient d'ajouter celle de 0 fr. 40 pour frais de poursuites infructueuses.

Je vous serais obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer à ce sujet.

Lyon, le 25 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Location à M. A. Piguet d'une parcelle de terrain communal située rue Smith, 31.

Commission spéciale.— (Affaires courantes). — N° 1974.

Messieurs, par une pétition en date du 17 février courant, M. A. Piguet, marchand de vins, demeurant cours Suchet, n° 46, demande à louer avec bail, une parcelle de terrain communal, située rue Smith, 31, dépendant de la masse 75 du plan de la presqu'île de Perrache.

La parcelle dont il s'agit, indiquée au plan joint au dossier par une teinte rose A B C D, mesure une surface de 126 m. 77 d. carrés. Elle est actuellement louée verbalement, pour jeu de boules, à raison de 0 fr. 20 par mètre carré, à M. Dupont qui a été prévenu que cette occupation temporaire cesserait à partir du 1er avril prochain.

En conséquence j'ai fait établir un projet de bail ci-joint, que j'ai l'honneur de vous soumettre, au profit de M. Piguet.

Digitized by Google

Aux termes de ce projet, la location serait consentie pour une durée de neuf années, à partir du 1er avril 1907, et moyennant le prix total annuel de 209 fr. 17, calculé à raison de 1 fr. 65 par mètre carré.

De plus, le locataire aurait à sa charge les remboursements des taxes et impôts divers pouvant grever le terrain loué.

Ces conditions paraissant convenablement établies, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à convertir ce projet de contrat en acte définitif.

Lyon, le 25 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Construction de la caserne des sapeurs-pompiers. — Instance engagée par la Société « Pax-Labor » contre la ville de Lyon.

(Commission générale). — N° **1975.**

Messieurs, conformément à votre délibération du 3 décembre 1906, j'ai, par un arrêté du 21 du même mois, prononcé la résiliation, sous réserve des droits de la Ville, du marché consenti à la Société « Pax-Labor » pour les travaux de plâtrerie-peinture (15e lot) à exécuter à la nouvelle caserne de sapeurs-pompiers.

Ensuite de la notification qui lui a été faite de cet arrêté, M. Miserte, directeur de la Société « Pax Labor », a engagé contre la ville de Lyon, devant le Conseil de Préfecture du Rhône, une instance aux fins d'obtenir le paiement des travaux qu'elle a exécutés et une indemnité spéciale de 15,000 francs basée sur deux chefs de réclamation indiqués dans le mémoire joint au dossier.

Pour les raisons exposées dans mes rapports des 1er et 10 novembre 1906, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à défendre à cette instance et à formuler au nom de la Ville une demande reconventionnelle en raison des malfaçons ou des retards apportés par la Société « Pax-Labor » dans l'exécution des travaux.

Lyon, le 25 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Construction de la caserne de sapeurs-pompiers. — Réduction de la retenue de garantie.

(Commission générale.) — N° **1976.**

Messieurs, les entrepreneurs adjudicataires des travaux de construction de la caserne de sapeurs pompiers, rue Rabelais, m'ont adressé une réclamation en vue d'obtenir le règlement de leurs comptes, ou tout au moins le remboursement des sommes qui leur ont été retenues à titre de garantie.

Aux termes de l'article 68 du cahier des charges générales imposées aux entrepreneurs de bâtiments communaux, les retenues de garantie ne peuvent être remboursées qu'après la réception définitive des travaux. Or, cette réception ne pourra être faite que lorsque certains travaux, restés en suspens par suite des retards apportés par la Société « Pax-Labor » dans l'exécution de son marché, auront été terminés.

Dans ces conditions, il n'est pas possible de donner satisfaction aux dits entrepreneurs. Néanmoins, comme il est dû à certains d'entre eux des sommes relativement importantes, on pourrait les désintéresser dans une large mesure en réduisant les retenues du 1/6e à 1/25e et, de l'avis de M. Duret, architecte-directeur des travaux, la Ville serait encore suffisamment garantie jusqu'à la réception définitive.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien décider que, par dérogation à l'article 68 du cahier des charges, les retenues de garantie de 1/6e effectuées sur le montant des mémoires déjà réglés seront réduites à 1/25e, sauf en ce qui concerne la Société « Pax-Labor », qui est actuellement en procès avec la Ville.

Lyon, le 25 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Locations d'écoles. — Instance judiciaire à intenter à M. Labaty, propriétaire.

(Commission générale). — N° **1977.**

Messieurs, la ville de Lyon occupe en totalité un immeuble situé rue de Condé, 44, dans lequel sont installées une école primaire élémentaire et une école primaire supérieure de garçons. Divers baux ont été successivement conclus à cet effet avec M. Labaty, propriétaire de cet immeuble; le dernier en date, qui annule les précédents, a été fait pour une période de 25 ans et 3 mois, de 26 mars 1898 au 24 juin 1923, moyennant un prix annuel de 20,000 francs, outre diverses charges telles que : ramonage, éclairage, balayage et vidange des fosses d'aisances.

Le bail stipule que la Ville demeure chargée des réparations locatives, le propriétaire ne devant supporter que les réparations de gros œuvre qui pourraient être nécessaires pendant la durée du bail.

Dernièrement, M. le Directeur de l'École primaire de garçons me signala le mauvais état des parquets de quatre de ses classes et d'une partie des vestibules, en me demandant de les faire changer. Par application de l'article 1755 du Code civil, et en conformité des avis autorisés émis par M. l'Architecte en chef de la Ville et par la Commission du Contentieux, j'invitai d'abord par lettre recommandée, puis par acte extrajudiciaire, M. Labaty d'avoir à exécuter la réfection dont il s'agit.

Ce propriétaire n'ayant rien fait pour donner satisfaction à ces demandes réitérées, j'ai l'honneur de vous proposer de m'autoriser à lui intenter devant le Tribunal une instance en résiliation de bail, pour défaut d'entretien de la chose louée.

Il ne sera pas difficile de trouver dans le quartier Perrache et à des conditions de prix au moins aussi avantageuses, des locaux pouvant satisfaire aux besoins scolaires et donnant toutes garanties à la Ville au point de vue de leur utilisation.

Lyon, le 25 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Loi de séparation. — Affectation à un service municipal scolaire de la « propriété des Chartreux ».

(Commission générale.) — N° **1978.**

Messieurs, j'ai demandé à M. le Préfet du Rhône de me renseigner sur les droits de la ville de Lyon en ce qui concerne la propriété de divers immeubles ayant appartenu à la mense archiépiscopale et au grand séminaire de Lyon.

J'ai l'honneur de vous exposer ci-après les renseignements que j'ai recueillis sur les immeubles ci-après et leur attribution éventuelle.

1° Propriété des Chartreux. — Cette propriété est affectée pour partie à l'habitation des prêtres auxiliaires de Saint-Irénée connus sous le nom de Missionnaires diocésains, et pour partie à un établissement libre d'enseignement secondaire dirigé par ces Missionnaires. La plupart des immeubles qui la composent avaient été acquis par le cardinal Fesch aux termes de cinq actes passés les 6 octobre 1808, 15 octobre 1810, 19 juin et 22 décembre 1812 et 3 août 1813.

Il résulte d'actes publics des 29 février 1816, 14 mars 1816, 16 mars 1825 et 5 octobre 1825 et d'ordonnances des 8 décembre 1824 et 3 août 1825 que ces immeubles devaient être consacrés, conformément aux intentions du cardinal Fesch, « à une œuvre religieuse sous la règle donnée par saint Charles à la congrégation de saint Ambroise. »

D'autres biens faisant partie de la propriété des Chartreux sont entrés dans le patrimoine de la mense archiépiscopale en vertu de rétrocessions faites les 5 et 8 mai 1862, et autorisées par un décret du 16 mai 1863.

Enfin des constructions importantes ont été élevées sur la propriété dont il s'agit pour l'installation d'un établissement libre d'enseignement secondaire. Pour payer ces constructions, l'archevêque de Lyon a été autorisé par décrets des 12 août 1850 et 25 juillet 1864 à contracter deux emprunts de 200.000 fr. chacun.

Le dernier de ces emprunts n'est pas

Digitized by Google

encore complètement amorti; les annuités en sont payées avec le produit d'une location consentie aux Directeurs de l'école secondaire libre dite « des Chartreux. »

De cet exposé il paraît résulter que la propriété des Chartreux n'a pas, d'après son origine, une affectation scolaire, mais *qu'en fait* et pour la plus grande partie elle a cette affectation.

Dans ces conditions j'estime, Messieurs, que vous pourriez, en invoquant cette situation de fait, solliciter l'attribution pour un service municipal scolaire, de la propriété dont il s'agit; elle conviendrait admirablement par exemple à la création d'un internat secondaire, annexe de notre grand Lycée.

Toutefois, au cas où le gouvernement estimerait que l'affectation de fait n'a pu donner réellement un caractère scolaire à cette propriété, je vous propose, Messieurs, de demander son affectation à la Caisse des Ecoles de Lyon, par application de l'article 9 de la loi du 9 décembre 1905.

2° Maisons sises rue Terme 7 et montée de la Grande-Côte, 118. — Ces maisons proviennent d'un legs fait par Mlle Jeanne-Marie Olard suivant testament du 19 février 1807, à charge de divers services religieux à perpétuité. Elles ne sont grevées d'aucune affectation spéciale.

Je vous propose donc, Messieurs, de solliciter l'attribution de ces immeubles au Bureau de bienfaisance, par application de l'article 9 de la loi de 9 décembre 1905 et de l'article 2 de la loi du 2 janvier 1907.

Lyon, le 25 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de secours de l'Orphelinat municipal de jeunes filles. — Achat d'un titre de rente 3 °/o sur l'Etat.

(Commission générale.) — N° 1979.

Messieurs, le précédent Conseil municipal en décidant la création d'une Caisse de secours pour l'Orphelinat municipal se plaisait à espérer que nos concitoyens qui pourraient consentir quelques sacrifices, s'intéresseraient à l'avenir de nos jeunes orphelines, et qu'ils seraient heureux de collaborer à l'œuvre de haute portée sociale, entreprise par la ville de Lyon.

Cette espérance n'a pas été déçue. Aussi, dès sa création, la Caisse a-t-elle été au mesure non seulement d'apporter quelques adoucissements aux rigueurs du réglement et de distribuer des secours à celles des orphelines qui, ayant quitté l'établissement, se trouvaient dans la besoin, mais encore ses ressources disponibles, s'élèvent elles aujourd'hui à plus de 2.200 francs.

Le Conseil de surveillance de l'Orphelinat appelé à délibérer sur le mode de placement des fonds de la Caisse de secours a émis le vœu, dans sa séance du 14 décembre 1906, qu'une somme de 1.800 francs soit employée à l'achat de rentes 3 °/o sur l'Etat, le reliquat de 400 francs qui restera entre les mains du Receveur municipal, étant suffisant pour les secours d'urgence.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, d'autoriser le Receveur municipal à prélever sur les fonds de la Caisse de secours de l'Orphelinat, une somme de 1.800 francs pour être employée à l'achat d'un titre de rente 3 °/o sur l'Etat français. Ce titre serait immatriculé au nom de la ville de Lyon, avec affectation des arrérages à la Caisse de Secours de l'Orphelinat de jeunes filles.

Lyon le 25 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Institut national agronomique, à Paris. — Bourse municipale. — Notes semestrielles.

Commission spéciale. (Affaires courantes). — N° 1980.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre le bulletin des notes obtenues pendant le premier semestre de l'année scolaire 1906-1907, par un boursier de la ville de Lyon, à l'Institut national agronomique, à Paris.

Ces notes sont très satisfaisantes.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me donner acte de cette communication.

Lyon, le 26 février 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Service des transports. — Vente de matériel hors d'usage. — Avis.

Le service municipal des transports, rue Mazenod, 51, possède deux voitures hors d'usage ayant servi, l'une au transport des plantes du Parc, l'autre au service d'incendie.

Les personnes qui désireraient acheter ces voitures peuvent les examiner dans les remises du service des transports et adresser, le cas échéant, leurs offres à M. le Maire, à l'Hôtel de Ville.

Cours municipal de prononciation à l'usage des bègues. — Avis.

Un cours municipal de prononciation à l'usage des bègues, professé par M. le docteur Chervin, s'ouvrira à Lyon, hôtel de l'Europe, rue Bellecour, 1, le 25 mars courant.

Les intéressés, âgés de 15 ans au moins, qui désireraient suivre ce cours, à titre gratuit, sont invités à se présenter à la Mairie centrale (4e bureau), avant le 20 mars, porteurs de leur bulletin de naissance (papier libre), et d'un certificat du commissaire de police de leur quartier, constatant qu'ils habitent Lyon depuis trois ans au moins et qu'ils ne peuvent pas payer les frais dudit cours.

Cantines scolaires. — Vente de tickets. — Avis.

Ce février 1907, le Magasin municipal, place des Pénitents-de-la-Croix, a vendu aux personnes ou Sociétés désignées ci-après, des tickets de cantines scolaires qui seront distribués gratuitement aux enfants nécessiteux des écoles publiques de la Ville; savoir:

Société d'Encouragement de Monplaisir-la-Plaine, 200 tickets, 30 francs.

M. Lacaze, épicier, route d'Heyrieu, 100 tickets, 15 francs.

M. Riche, président de l'« Avenir de la Mouche », 1.000 tickets, 150 francs.

Anonyme, pour les écoles, rue de Dijon, 40 tickets, 6 francs.

Société des Cantines du 4e arrondissement, 500 tickets, 75 francs.

M. le Docteur Goujon, 66 tickets, 9 fr. 90.

Prévoyante des Cantines scolaires du 5e arrondisssement, 1.500 tickets, 225 fr.

Société des Cantines de la Guillotière, 1.000 tickets, 150 francs.

Société des Cantines du 1er arrondissement, 1.600 tickets, 240 francs.

M. Victor Fert, député du Rhône, 350 tickets représentant 52 fr. 50, pour être répartis entre les écoles de la place du Commandant Arnaud, de la rue Jacquart, de la montée de la Grande Côte, de la rue Vaucanson et de la place de Serin.

Don au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Il a été versé, pour les pauvres de Lyon, le 25 février 1907, la somme de 16 fr. 30, don de M. Rey.

Demandes en autorisation de construire.

Du 23 février au 1er mars 1907.

M. de Blessou, propriétaire; MM. Gigodet et Teurte, entrepreneurs: Construction boulevard des Brotteaux, 65.

M. Ausnud, propriétaire: Construction d'un entrepôt cours Charlemagne, 35.

M. Chantemesse, propriétaire; M. Blanc-Drevette, entrepreneur: Construction d'un hangar chemin de Grange-Rouge à Monplaisir.

M. Chamard, propriétaire; M. Donneaud, architecte: Construction d'un hangar et d'un four rue du Dauphiné, 40.

M. Péturaud, entrepreneur: Construction d'une annexe place de l'Abondance, 10.

MM. Lumière, propriétaires; M. Planchard, entrepreneur: Reconstruction d'usine chemin Saint-Victor.

M. Tardy, propriétaire: Construction d'un baugar, rue des Prés, 14.

M. Garidon, propriétaire; MM. Robert

Digitized by Google

et Chollat, architectes : Exhaussement d'une maison rue Saint-Alexandre, 3.

M. Hours, propriétaire ; MM. Robert et Chollat, architectes : Construction d'une maison chemin du Vinatier.

Compagnie P.-O.-L., propriétaire : Construction d'annexes place de Trion.

M. Terrier, propriétaire ; M. Martinon, architecte : Construction d'une maison chemin des Sables, 2.

M. Jannet, propriétaire ; M. Meaume, entrepreneur : Construction d'un petit bâtiment rue Saint-Pothin, 66.

M. Moyne, propriétaire ; M. Audouze, entrepreneur : Construction d'une maisonnette impasse du Bocage, 14.

M. Richard, propriétaire : Construction d'un hangar rue de l'Abondance, 61.

DÉLIBÉRATIONS
DES
CORPS MUNICIPAUX
DE LA VILLE DE LYON
pendant la période révolutionnaire
(SUITE)

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de la commune de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président, Gilibert, Rozet, Roman, Rosset: Ravoir, Delorme, Piegay, Laroche, Adam, officiers municipaux et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du vingt cinq brumaire, an 4me.

Vu l'arrêté du représentant du peuple Poullain Grandprey, commissaire du gouvernement, en date du vingt trois brumaire, portant qu'il sera mis à la disposition de la Municipalité de Lyon, par le payeur général du département du Rhône, la somme de cent cinquante mille livres, destinée à l'acquittement des dépenses qu'occasionnera l'illumination des rues, places et carrefours de la ville, pendant un mois ;

Le Conseil arrête que le citoyen Sablié aîné, trésorier de la commune, est autorisé à recevoir la dite somme du payeur général du département du Rhône.

Sur la demande d'un membre du Comité des subsistances qui a dit que le receveur du district lui avait fait des observations, d'après lesquelles il ne pouvait recevoir le dépôt des assignats inutilés et coupure d'assignats, provenant de la recette faite par les boulangers de la commune ; que, néanmoins, dès que le dépôt en aurait été fait dans tout autre local, il était prêt à verser dans la caisse du Comité des subsistances, la somme d'assignats en échange, conformément à l'arrêté du représentant Poullain Grandprey, commissaire du gouvernement ;

Le citoyen Allemand, fésant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil arrête que le dépôt dont il s'agit sera fait dans le lieu des archives de la commune, et que les citoyens Delorme et Roman sont nommés commissaires pour reconnaître les paquets formant la somme désignée, vérifier et signer le bordereau.

Lecture faite de la pétition du citoyen François Aubernon, négociant à Lyon, tendante à obtenir un passeport pour aller en Italie terminer la liquidation de son commerce ;

Vu un certificat de plusieurs négociants de Lyon dont les signatures sont légalisées par le citoyen Rivière, assesseur du juge de paix du canton de la Halle au blé, en date du vingt deux du courant, lequel constate que le pétitionnaire est négociant à Lyon et qu'il est dans l'usage de faire de fréquents voyages en Italie pour affaire de commerce ;

Vu l'extrait de naissance en original du pétitionnaire, conformément à l'article deux du décret de la Convention nationale du premier février mil sept cent quatre vingt douze, le Conseil estime que le passeport doit être accordé.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

ROZET, off. m., ROMAN, off. m., PIEGAY aîné, off. m^el, RAVOIR, off. m., GILIBERT, off. m., H. ALLEMAND, off. m., BOUQUEROT, p^ésent,

---

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étaient les citoyens ;*

Bouquerot, président, Rosset: Buhner, Delorme, Ravoir, Roman: Baudrier, Sausse, Adam, Rozet, Gilibert, officiers municipaux, et Allemand fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du vingt-sept brumaire, an 4e de la Rép^e.

Vu l'arrêté du représentant Poullain Grandprey, commissaire du gouvernement, en date du vingt six du courant, portant qu'il sera avancé à titre de prêt, à la commune de Lyon, par le citoyen Vauvilier, receveur du district, la somme de cent cinquante mille livres, pour être employée à l'acquittement des dépenses les plus urgentes ;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil arrête que le citoyen Sablié aîné, trésorier de la commune, est autorisé à recevoir ladite somme du receveur du district.

Lecture faite de la lettre de l'administration du département du Rhône en date du vingt cinq du courant, par laquelle elle invite la Municipalité à mettre la plus grande activité dans le recouvrement de la taxe de guerre établie par la loi du 4 brumaire an 4e ;

Vu la dite loi,

Le Conseil, considérant que l'article XI de cette loi porte que la taxe sera payée entre les mains d'un officier municipal ; qu'en conséquence il est urgent d'organiser promptement un bureau, attendu que le recouvrement de cette taxe doit être effectué dans le délai de deux décades, à dater de la publication ;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu, le Conseil arrête :

1° qu'il sera fait une affiche pour inviter les citoyens à s'empresser de satisfaire aux dispositions de la loi précitée ;

2° que les citoyens Piegay et Marrel, officiers municipaux, sont nommés pour recevoir la taxe ordonnée ;

3° que le bureau ouvert à cet effet est celui qui était occupé par l'état-major de la garde nationale dans la Maison commune ;

4° que le citoyen Piegny, officier municipal, est chargé d'y faire faire les dispositions et réparations nécessaires.

Lecture faite :

1° de la délibération de l'administration du district de Lyon, en date du vingt-quatre du courant, portant que le Directoire estime que mandat de trois cent mille livres doit être fourni à la commune de Lyon, sur le receveur du district, à compte des sous additionnels à lui revenir, conformément à sa demande ;

2° de l'arrêté de l'administration du département du Rhône, en date vingt-cinq du courant, qui homologue l'avis du district ;

3° du mandat de la somme de trois cent mille livres, délivré, en conséquence, à la commune de Lyon, par le Directoire du district, sur son receveur ;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu, Le Conseil arrête :

1° que ledit mandat sera transcrit dans le registre ;

2° que le citoyen Sablié aîné, trésorier de la commune, est autorisé à recevoir la dite somme du citoyen Vauvillier, receveur du district.

ÉGALITÉ LIBERTÉ. (1)

Lyon, le seize brumaire, an 4e de la Rep^e française,

Les administrateurs du district de Lyon,

En conformité de l'arrêté de la Municipalité de Lyon, en date du dix neuf de ce mois, et de l'avis du Directoire du district, en date du vingt quatre dudit mois, qui a été homologué par le département, en [date] du vingt cinq du même mois ; dont extrait est ci-joint ;

Mandent au citoyen Vauvillier, receveur du district, de payer à la Municipalité de Lyon la somme de trois cent mille livres, par avance et à valoir sur les sous additionnels des contributions antérieures à l'an 3e de la République, laquelle somme de trois cent mille livres sera allouée dans les comptes du citoyen Vauvillier, en rapportant le présent mandat duement quittancé.

Signé : Bruquet et Philipon cadet, administrat^r.

Vu l'arrêté du représentant Poullain Grandprey, commissaire du gouvernement, en date de ce jour, relatif à la surveillance que la Municipalité doit exercer sur les pétitionnaires en certificats de résidence à neuf témoins ;

Le citoyen Allemand, fesant les fonc-

(1) En marge, enreg^t au n° 1073.

tions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil arrête qu'il sera communiqué à l'officier municipal chargé de la direction où se délivrent lesdits certificats.

Il a été fait lecture d'une lettre des députés de Lyon à la législature, en date du vingt-deux du courant, par laquelle ils font part à la Municipalité de leurs démarches auprès du Directoire exécutif pour ce qui concerne la Ville de Lyon, et lui annoncent qu'il a été porté une loi qui ordonne des mesures pour le prompt approvisionnement des communes dont la population excède vingt mille âmes.

Considérant que la situation actuelle de la commune de Lyon est si allarmante qu'elle se trouve entièrement dépourvue tout à la fois de subsistances, de combustibles et de fonds pour s'en procurer;

Considérant que le froid qui se fait déjà sentir nous annonce un hivert rigoureux, qu'en multipliant les besoins du peuple comblerait sa misère si on ne prenait des mesures promptes et éfficaces pour les soustraire aux maux qui le menacent;

Considérant que le charbon de terre est à un si haut prix qu'il est et sera impossible à la classe indigente de l'atteindre;

Considérant que l'humanité commande de venir au secours de cette partie du peuple digne de toute la sollicitude des magistrats et qui, aux privations nombreuses auxquelles la condamne la cherté excessive des objets nécessaires à la vie et à l'intempérie de la saison, verrait se joindre les angoisses de la faim et n'aurait plus de ressource que dans son désespoir;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil arrête qu'il sera fait à l'administration du département du Rhône la demende:

1° de quatre vingt mille quintaux de froment, pour être distribué à chaque individu de la classe indigente une demi livre de pain par jour au prix fixé;

2° de vingt mille quintaux de pommes de terre;

3° de fonds nécessaires pour l'achat des trente mille bênes de charbon de terre, qui présente pour ce moment un objet de dépense d'environ six millions.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susd.

Ravoir, off^r m., Piegay aîné, off. m^al, Rozet, off. m., J^e Sausse, off^r m^al, Gilibert, off. m., H Allemand, Bûhner, Gilibert, off. m., L. Rosset, off^r mun^al, Bouquerot.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étoient les citoyens :*

Bouquerot, président, Piégay, Gilibert, Rosset, Baudrier, Delorme, Sausse, Romon, Ravair, Rozet, officiers municipaux, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du vingt neuf brumaire an 4^me.

Lecture faite :

1° de la pétition des citoyennes Jeanne Marie Andrillat, Louise Magdelaine Ceussade, femme Leblanc, et Andrillat nièce, toutes trois expulsées comme Françaises de Madrid en Espagne, où elles avaient un (domicile établissement), lorsque cette puissance etait en guerre avec la France, tendante à obtenir pour chacune d'elles un passeport à l'effet de retourner en Espagne pour régler des affaires de commerce;

2° d'un certificat en date du quatorze du courant, dûment légalisé, qui constate que les citoyennes susnommées habitent depuis deux ans dans la commune de Lyon, section S. Pierre;

3° du passeport de chacune d'elles, délivré par la Municipalité de S^t Jean de Luz, département des Basses Pyrénées, en date du douze avril mil sept cent quatre vingt-treize pour se rendre dans la commune de Lyon;

4° de leur extrait de naissance;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil municipal estime qu'il y a lieu d'accorder un passeport pour l'Espagne à chacune des pétitionnaires.

Lecture faite de la pétition du citoyen Etienne Devilliers, négociant à Lyon, tendante à obtenir un passeport pour aller en Suisse où l'appellent des affairen de commerce;

Vu un certificat de plusieurs négocinnts de Lyon, dont les signatures sont légalisées par le citoyen Commoy, assesseur du juge de paix du canton de l'Hôtel Dieu, lequel constate que le pétitionnaire est négociant à Lyon et qu'il est dans l'usage de faire de fréquents voyages en Suisse, en raison do son commerce;

Vu l'extrait de naissance en original du pétitionnaire, conformément à l'article deux du décret de la Convention nationele du prémier février mil sept cent quatre vingt douze;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil estime qu'il y a lieu d'accorder le passe-port demendé.

Lecture faite de la pétition du citoyen Pain, négociant à Lyon, tendante à obtenir un passeport pour aller en Espagne et autres pays neutres, terminer la liquidation du commerce des citoyens Fulchiron frères, dans lequel il est intéressé;

Vu un certificat de plusieurs négociants de Lyon, dont les signotures sont légalisées par le citoyen Dubois, assesseur du juge de paix du canton du nord-ouest, lequel constate que le pétitionnaire est négocinnt à Lyon et qu'il est obligé de se rendre en Espagne et autres pays neutres pour y terminer la liquidation du commerce des citoyens Fulchiron frères:

Vu l'extrait de naissance en original du pétitionnaire, conformément à l'article deux du décret de la Convention nationale du premier février mil sept cent quatre vingt douze;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil estime qu'il y a lieu d'accorder le passeport demandé.

Lecture faite de la pétition du citoyen Savoya neveu, tendante à obtenir un passeport pour aller en Suisse et autres pays neutres ou alliés de la République, où l'appellent des affaires de commerce;

Vu un certificat de plusieurs négociants de Lyon, dont les signatures sont légalisées par le citoyen Commoy, assesseur du juge de paix du canton de l'Hôtel Dieu, lequel constate que le pétitionnaire est négociant à Lyon, et qu'il est obligé de se rendre en Suisse et autres pays neutres ou alliés de la Républiqus pour des affaires de commerce;

Vu l'extrait de naissance en original du pétitionnaire conformément à l'article deux du décret de la Convention nationale du prémier février 1792;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil estima qu'il y a lieu d'accorder le passeport demandé.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susd.

Gilibert off. m^al, Rozet off. m, Romon off. m, Piegay aîné off. m^al, Ravoir off^r. m, J^e Sausse. off^r m^al, H Allemand, Baudrier, off, Bouquerot. p^tres. L. Rosset. off^r mun^al.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président, Delorme, Gilibert, Sausse, Piegay, Romon, Rozet, Ravoir, Baudrier, Buhner, Adam, officiers municipaux, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du trois frimaire, an 4^me de la Rép^e.

Vu le compte présenté par le citoyen Perdraux, inspecteur des perts de la Ville de Lyon, homologué par le district et le département, en date d'aujourd'hui, montant à la somme de quatre mille six cent quatre vingt livres, avancée par lui pour l'achat de cent fagots doubles, y compris les frais de voiture, d'après l'invitation des maire et officiers municipaux jointe au présent compte;

Le Conseil arrête que le Comité des finances est autorisé à délivrer audit citoyen Perdraux un mandat de la somme de quatre mille six cent quatre vingt livres sur le trésorier de la commune.

D'après le rupport d'un membre du Comité des travaux publics:

Le Conseil municipal, considérant que la Maison commune est dans un tel état qu'il menace d'une chute prochaine dans plusieurs de ses parties; que les

Digitized by Google

ouvertures qui y ont été faites facilitent aux voleurs les moyens d'enlever toutes les ferrures et même les portes, et de le dégrader entièrement :

Considérant que l'entreprise des réparations les plus urgentes n'a été suspendue que par le défaut de fonds nécessaires pour les continuer.

Considérant qu'il importe à la splendeur de cette commune de veiller à la conservation d'un monument précieux pour les arts et pour la République ;

Considérant que le mauvais état dans lequel cet édifice se trouve est le résultat des maux occasionnés par le siège et présente des dangers imminents.

Considérant enfin que la Convention, sentant la justice des demandes en dédommagement faites par les citoyens dont les maisons ont été incendiées ou endommagées par l'effet du siège, a décrété qu'il en serait accordé ;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu, arrête :

1° que le rapport fait par un membre du Comité des travaux publics sera communiqué au département avec invitation de faire les représentations nécessaires auprès du ministre de l'intérieur, à l'effet d'obtenir des fonds suffisants pour faire réparer la Maison commune ;

2° qu'attendu l'urgence et les dangers inévitables si on tardait à entreprendre les réparations les plus pressantes, le département sera invité à autoriser la Municipalité à y faire procéder de suite, pour les comptes qui en résulteront être vérifiés par la commune et acquités par la caisse du Département, en avance de celles qui seront accordées par le Gouvernement ;

3° qu'extrait du présent arrêté sera adressé au département du Rhône pour tenir lieu de pétition.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

Baconnier, off. mpl, Roman, off^r m., Piegay aîné, off^r m^al, Delorme, J^e Sausse, off^r m^al, Laroche, H. Allemand, L. Rosset, off^r mun^l, Gilibert, off, m.

Conseil municipal. — Séance publique. — *Dans la séance du Conseil municipal publie de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président, Gilibert, Baudrier, Laroche, Roman, Ravoir, Delorme, Sausse, Rozet, Adam, officiers municipaux, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du cinq frimaire, an 4^me de la Rép^e française,

Lecture faite :

1° de la pétition du citoyen Alexis Argenson, expulsé en 1793 de Madrid en Espagne, tendante à obtenir un passeport à l'effet d'y retourner pour mettre ordre a ses affaires ;

2° d'un certificat en datte du quinze brumaire dernier, dûment légalisé, lequel constate que le pétitionnaire habite la ville de Lyon, section de Pierre.

3° du passeport pour entrer en France, à lui délivré a Madrid, le 4 mars 1793 ;

4° de son acte donaissance en original, conformément à l'art. 2 du décret de la Convention nationale du 1^er février 1792 ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil estime qu'il y a lieu d'accorder le passeport demandé.

(A suivre.)

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Travaux en cours d'exécution

Mairie du II^e arrondissement. — Agrandissement des bibliothèques populaires.

Cimetière de la Guillotière. — Réparations dans le logement du garde-chef.

Immeuble place de la Miséricorde, 9. — Réparations de propreté dans les pièces de cet immeuble.

Halle des Cordeliers. — Restauration générale.

Bourse du Travail. — Réparations générales de propreté et modification de divers locaux.

Travaux en voie d'achèvement.

Entrepôt des décors. — Etablissement de cloisons pour fermer le hangar dans la cour.

Mairie du IV^e arrondissement. — Agrandissement des bibliothèques populaires.

Travaux terminés dans la semaine

Service des Transports. — Aménagement d'un hangar pour le dépôt d'objets saisis sur la voie publique.

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE

Travaux entrepris dans la semaine

Rue Dauphine — Réfection du pavage en pavés d'échantillon des rigoles.

Quai de Vaise. — Dallage en asphalte du promenoir occupé par le marché.

Rue Montgolfier. — Réparation de rigoles en pavés d'échantillon.

Parc de la Tête-d'Or. — Etablissement de rigoles en pavés d'échantillon au nord des serres florales.

Rue Massena et cours Vitton. — Réparations d'enduits a l'intérieur des égouts.

Travaux en cours d'exécution

Rue Dauphine. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue Sala, entre la rue de la Charité et le quai de la Charité. — Refection des trottoirs en asphalte.

Rue Smith, entre le cours Suchet et la rue Marc-Antoine-Petit. — Réperation de pavage en pavés épinés.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Place et avenue des Tapis. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Montée de l'Observance. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rue Créqui, entre le cours Morand et la rue Sully. — Construction d'un égout du 4^e type en béton.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2^e section. — Remblaiement des rues (A), (B), (C) et de la rue Béranger et construction d'un égout du 4^e type en béton rue (C) et rue Vauban.

Travaux terminés dans la semaine

Rue Lemot et place Colbert. — Réfection de pavage en cailloux roulés sur les tranchées ouvertes par les Compagnies.

Rue Rivet, angle rue Prunelle. — Réfection sur béton du pavage de la rigole.

SERVICE DES PONTS

Pont La Feuillée. — Réparation des garde-corps.

SERVICE VICINAL

Chemin vicinal ordinaire n° 24, de Saint-Simon. Construction d'un égout en béton de ciment de 1 m. 50 de hauteur.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Travaux exécutés ou en cours d'exécution du 21 au 27 Février 1907.

Canalisations : chemin du Pré-Gaudry ; rue de la Roche.

Prises d'eau et branchements : chemin du Pré-Gaudry, 2 ; cours Lafayette, 114 ; place Bellecour (draius des marronniers) ; rue Bechevelin, n° 11 ; rue de la Roche, 5-6 ; chemin des Quatre-Maisons, 17 ; quai Rambaud, 32 et face contre Suchet ; grande rue de la Croix-Rousse, 13-100 ; rue Garibaldi, 2 ; grande rue de Monplaisir, 93 ; avenue des Ponts, 114 *bis* ; montée du Gourguillon, 35.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 3 Mars 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT

Collet, Cl., répét. à la Mait., r. St-Polycarpe, 12.
D^lle Battu, Estelle, s. p., montée St-Laurent, 1.
Dubouis, Gabriel, tourneur, r. de la Vigilance, 12.
D^lle Pailetier, C., cout., gde r. Guillotière, 220.
Duvergier, Claude, employé, rue Raymond, 15.
V^ve Pompanon, L., cout., r. Raymond, 12.
Geisler, Gobriel, empl., imp. des Chalets, 10.
D^lle Hoog, Thérèse, bouillonn., r. P.-Blanc, 6.
Louis, Marius, repr. de comm., r. Burdeau, 10.
D^lle Gilly, Louise, s. p., r. des Passants, 24.
Moreau, A., cimentier, r. N.-de-la-Villardière, 33.
D^lle Chevallier, M., cuis., r. N.-Villardière, 32.
Nambotin, Jean, empl., r. Hippolyte-Flandrin, 13.
D^lle Rigot, Marie, s. p., r. Garibaldi, 51.
Prost, Jérôme, coupeur, r. de Créqui, 46.
D^lle Peyroyon, Fr., cuisinière, r. d'Algérie, 23.
Thomas, Jean, s. au 52^e r. d'inf., à Montélimar.
D^lle Dubois, Eugène, pliouse, r des Capucins, 21.
Gilis, Jean, comm., q. Pierre-Scise, 68.
D^lle Gory, Euph., guimp., q. Pierre-Scise, 62.
Neuville, Pierre, men., r. Tables-Claudiennes, 34.
D^lle Anfood, Marie, brod., m. St-Sébastien, 22.
Crozier, Pierre, nég., r. du Garet, 14.
V^ve Odin, Marie, nég., r. du Plat, 2.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Baud, Antoine, négociant, r. Neuve, 28.
D^lle Brun Fr., s. p., Bourbon Lancy (S.-et-L.).
Nesme, Benoît, débitant, pl. Carnot, 4.
D^lle Barret, Marie, s. p., Régnié (Rhône).
Etiévent, F., serg.-major 44^e inf., Lons-le-Saunier
D^lle Etiévent, M., s. p., Champagnole (Jura).
Escomet, Paul, boulanger, q. Perrache, 38.
D^lle Robert, Zoé, cuisinière q. Perrache, 38.
Legros, Lucien, cocher, e. du Midi, 26.
D^lle Limosin, Marie, cuisinière, r. Ney, 9.
Chevalier, Baptiste, empl., r. Duhamel, 14.
D^lle Orjubin, Marie, emp., r. Duhamel, 14.
Renjard, P., empl. P.-L.-M., g. r. Guillotière, 35
D^lle Raymond, A., ménag., g. r. Guillotière, 35

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Brosse, Antoine, empl., r. Turbil, 8.
D^lle Borgonso, A., s. p., av. Félix-Faure, 144.
Aebi, Ernest, comptable, St-Fons.
D^lle Dérigon, Irma, s. p., av. des Ponts, 8.
Bretton, Charles, terrassier, r. Corno-de-Cerf, 14.
D^lle Lascaux, M., ménag., r. Corno-de-Cerf, 14.
Chopignac, Joseph, empl., r. Rabelais, 39.
D^lle Brès, Céline, tisseuse, r. Rabelais, 39.
Chapuit, Antoine, empl., r. Cyrano, 5.
D^lle Berthoud, A., empl., rte Ste-A. Baraban, 13.
Dubouis, Gabriel, tourneur, r. Vigilance, 12.
D^lle Petletier, C., cout., gr. r. Guillotière, 220.
Fondacci, Toussaint, chauff., r. Bechevelin, 102.
D^lle Dolovici, M., couturière, Calvi (Corse).
Fourboul, A., comptable, av. Félix-Faure, 194.
D^lle Moreau, Catherine, s. p., Oullins.
Geister, Gabriel, empl., imp. des Chalets, 10.
D^lle Hoog, T., bouillonneuse, r. P.-Blanc, 6.
Girond, Antoine, journalier, Hyères (Var).
D^lle Thibaud, F., coutur., r Croix-Jordan, 28.
Gonnet, Louis, empl., e. d Harbonville, 15.
D^lle Bouteille, M., inst., gr. r. Guillotière, 165.
Guitton, Constant, coiffeur, Villeurbanne.
D^lle Ravoudy, Joseph, cuisin., av. de Saxe 147.
Louis, Marius, représent., r. Burdeau, 10.
D^lle Gilly, Louise, s. p., r des Passants, 24.
Martinier, Jules, mécan., r. Feuil-Bert, 256.
D^lle Domy, Louise, giletière, r. du Gasomètre, 10
Meillier, René, manœuvre r. de la Buire, 82.
D^lle Vareine, E., mén., ch. de la Scaronne, 32.

Digitized by Google

Meunier, Louis, empl., ch. des Colattes, 117.
D^lle Bisioo, E., empl., r. N.-D.-des-Rivières, 4.
Meyer, J., lieut. 99e ligne, av. des Ponts, 1.
D^lle Voyron, Marie, s. p., Paris.
Molinier, Louis, poêlier, Villeurbanne.
D^lle Ferret, M., empl., r. Ste A.-de-Baraban, 10
Moreau, Aug., ciment., r. N.-de-la-Villardière, 33.
D^lle Chevallier, M., cuis., r. N.-de-la-Villard., 33.
Muller, Henri, sapeur, Grenoble.
D^lle Jaquet, Marie, corset., r. Paul-Bert, 272.
Serve, François, ingénieur, Clermont-Ferrand.
D^lle Frandon, Jeanne, s. p., rte Grenoble, 76.
Thomas, Jean, journalier, r. Duguesclin, 76.
D^lle Dubois, Eugénie, plieuse, r. Capucins, 31.
Trouiller, Camille, tonnelier Anneyron.
D^lle Ragris, G., s. p., rue des Asperges, 36.
Reujard, Pierre, empl., gr. r. Guillotière, 35.
D^lle Reymond, A., ménag., gr. r. Guillotière, 35.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Fiolin, François, élève armurier, St-Etienne.
D^lle Soulier, Julie, brodeuse, Saint-Etienne.
Gonnet, Louis, emp., c. d'Herbouville, 15.
D^lle Bouteille, M., institutr., g. r. Guillotière, 165.
Romuel, Jean-M., mécanicien, m. Rey, 5.
D^lle Vedot, Alice, empl., r. Célu, 12.
Lenqué, Léon, courtier en marchandises, Tours.
D^lle Ardillaze, Elisab., s. p., c. Herbonville, 17.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Fournier des Corats, méd. vétérin., Roanne (L.)
D^lle Brun, Laure, s. p., r. Fos.-de-Trion, 1 bis.
Bonnet, Pétrus, camionneur, r. Pyramide, 57.
D^lle Chepuis, Justine, tricoteuse, r. Tissot, 20.
Breillet, Alfred, sapeur au 4e génie, Besançon
D^lle Montillot, E., empl. soierie, r. Tuileries, 4.
Callet, Cl., répétit Martinière, r. St-Polycarpe, 13.
D^lle Battu, Estelle, s. p., m. St-Laurent, 1.
Chouviat, Pierre, maçon, g. r. de Vaise, 31.
D^lle Gonin, Marie, empl., r. Chap.-Rouge, 13.
Margary, Léon, tourn. sur métaux, Genève
D^lle Burgniard, Lucie, ménag., Lully (H.-Sav.).
Michel, Jules, chauff.-mécan., r. P.-de-la-Gare, 18
D^lle Feyesel, Blanche, s. p., q. Gare-d'Eau, 13.
Perrein, Alphonse, cordonnier, r. St-Georges, 7.
D^lle André, Rosine, ménag., r. St-Georges, 7.
Rachet, Léon, poêlier, r. Juiverie, 9.
D^lle Sarrazin, Joséphine, coutur., r. Juiverie, 9.
Rigot, Eugène, manœuvre, r. Duguesclin, 42.
V^ve Dufay E., couturière, m. St-Barthélemy, 28.
Renjard, P., empl. ch. fer, r. St-Georges, 76.
D^lle Reymond, A., ménag., g. r. Guillotière, 35.
Clapier, Joseph manœuvre, r. St-Jean, 1.
D^lle Perressol, A., fem. chambre, pl. Trinité, 1.
Moret, Ferdinand, cocher, r. du Tunnel, 34.
D^lle Ghigo, L., fem. chambre, q. de Vaise, 37.
Gills, Jean, comm., q. Pierre-Scize, 68
D^lle Gory, Euph., guimp., q. Pierre-Scize, 68.
André, François, a. pharmac., r. Tourelles, 14.
D^lle Bouquin, M., ling., Châteauroux (Indre).

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Basset, Louis, com., r. Louis-Guérin, 86.
D^lle Durantin, Claudia, e. de com. Tarare (R.).
Binet, Harmen, empl. de com., Villefranche (R.).
D^lle Lagardette, Marie, s. p., r. de Sèze, 5.
Dupré, Jean, commerçant, rue Molière, 56.
V^ve Frelon, Louise, comm., r. Garibaldi, 54.
Planche, Alex., men., r. Sully, 116.
D^lle Ardésia, Madeleine, dévid., r. Sully, 110.
Legros, Lucien, cocher, c. du Midi, 26.
D^lle Limosin, Marie, cuis., r. Ney, 9.
Loiseau, Auguste, rep. com., r. Bugeaud, 123.
D^lle Vauthier, Marie, s. p., r. Bugeaud, 123.
Prost, Jérôme, comp., r. Créqui, 16.
D^lle Perreyon, Franc., cuis., r. d'Algérie, 23.
Rigot, Eug., men., r. Duguesclin, 43.
V^ve Dufay, E., cout., m. St-Barthélemy, 28.
Thomas, J.-B., journ., r. Duguesclin, 76.
D^lle Dubois, Eug., plieuse, r. des Capucins, 31.
Gachet, Eugène, électricien, rue Ney, 76.
D^lle Roudet, Jeanne, s. p., r. Vauban, 135.
Gayet, S., av. à la Cour d'appel, r. Gasparin, 30.
D^lle Pasquel, Camille, s. p., av. de Noailles, 54.
Magnard, E., empl. comm., r. Robert, 17.
D^lle Bertrand, M., piq. en chauss., r. Robert, 17.
Nambotin, J., empl. trip., r. H.-Flandrin, 13.
D^lle Rigot, Marie, s. p., r. Garibaldi, 51
Doize, L., cultiv., la Chapelle-s.-Aubenas (Ard.).
D^lle Blachère, Henria, s. p., c. Morand, 11.
Vincent, Hugues, empl., r. de la Part-Dieu, 15.
D^lle Burgos Blondin, cuis., c. Morand, 27.
Boudois, Cl., empl., Villeurb., rte de Crémieu, 11.
V^ve Jenin, Rose, s. p., r. Suchet, 30.
Chenevas, Cl., litier, r. Garibaldi, 119.
V^ve Richemond, C., s. p., r. Duguesclin, 122.
Jal, Joseph, coiffeur, r. Duquesne, 50.
D^lle Denis, C., s. p., boulev. des Brotteaux, 63.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 24 Février au 2 Mars 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Tixier, empl., r. Burdeau, 38.............. *f.*
Rivière, com postes, m. des Carmélites, 14. m.
Rivière, restaurateur, r. de l'Arbre-Sec, 16.. m.
Castre, empl. d'adm., r. du Garet, 6........ *f.*

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Faurie, soldat au 127e, r. des Asperges, 46.. *f.*
Bertrand, machiniste, r. Pierre-Corneille, 45. *f.*
Roche, manœuvre, imp. des Emeraudes... *f.*
Beltramo, teinturier, r. du Mont-d'Or, 8.. m.
Creuseveau, empl., r. Berjon, 41.......... *f.*
Montel, manœuvre, r. Sala, 14.......... *f.*
Kenis, choriste, r. Tronchet, 31 .... *f.*
Greys, manœuvre, gr. r. de la Guillotière, 176. *f.*
Pouméyrol, manœuvre, r. d'Aguesseau, 15. *f.*
Savel, négociant, r. Dubois, 13........... m.
Debeuge, empl., av. de Saxe, 162.......... *f.*
Faure, empl., r. des Trois-Maries, 11....... m.
Siricix, maçon, Craponne (Rhône)........ m.
Barmon, garçon boulanger, r. Paul-Bert, 2. *f.*
Widmer, soldat, Villeurbanne.............. m.
Roméas, imprimeur, ch. des Culattes, 25... *f.*
Feucon, empl., r. Garibaldi, 48............ m.
Lsbeye-Medoud, manœuvre, r. Tronchet, 71. *f.*
Sauséat, manœuvre, r. des Prés, 2......... m.
Falque, manœuvre, r. de Sèze, 99.......... *f.*
Gaillard, chauffeur, r. de la Madeleine, 14.. m.
Gernier, cordonnier, c. Lafayette, 163...... *f.*
Thibaud, voy. de com., r. de Castries, 3.. *f.*
Bourbon, empl. d'archit., r. Vaubecour, 27. *f.*
Faure, agent de change, pl. Carnot, 14..... m.
Bacbelleria, mécanicien, r. de la Charité, 24. *f.*
Peyrerd, cocher, r. Créqui, 211............ *f.*
Bovolato, journalier, Villeurbanne.......... m.
Lantillon, chauffeur, Villeurbanne.......... m.
Bory, teinturier, r. Jouffroy, 6............ *f.*
Dimmers, expédit., r. du Four-à-Chaux, 1.. *f.*
Cantone, paveur, c. Lafayette, 120......... m.
Mallerd, boulanger, r. de Castries, 6....... m.
Fleury, négociant, r. Stella, 4.............. m.
Baroin, canl., St Cyr-au-M.-d'Or, (Rhône).. m.
Coulandon, mécanicien, c. Vitton, 54....... m.
Guicherd, laitier, r. Caverne, 13........... m.
Marietti, cultivateur, r. Paul-Bert, 162..... m.
Chambion, graveur, pl. Bellecour, 30....... *f.*
Burckhert, empl., r. Mazard, 1............ *f.*
La Bonnardière, empl., pl. d'Ainay, 1...... m.
Chêne, man., r. Ste-Anne-de-Baraban, 53.. *f.*
Roche, manœuvre, ch. de Croix-Barret, 90.. m.
Bonhomme, empl., r. de l'Eglise, 16........ m.
Monnot, apprêteur, Villeurbanne............ m.
Charriot, apprêteur, r. Saint-Michel, 33..... *f.*
Gravier, garçon de peine, Villeurbanne..... *f.*
Mollier, tapissier, r. des Fossés-de-Trion, 2. m.
Veyet, manœuvre, r. Duguesclin, 158........ *f.*
Bomboie, gardien de la paix, r. Ney, 31..... m.
Millaud, empl., rte de Vienne, 144.......... *f.*
Sibué, cafetier, q. des Célestins, 13......... *f.*

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Thévenaud, dessinateur, av. de Saxe, 301... m.
Jubrig, jardinier, r. de la V.-Blanche, 11... m.
Vaeber, empl., q. des Brotteaux, 13......... m.
Crapanne, liquoriste, av. du Château, 21... m.
Degroote, à P.-L.-M., ch. du Q.-Neuf, 8... m.
Pition, cantonnier, av. Félix-Faure, 27..... m.
Laberthe, maçon, r. de l'Ordre, 37.......... m.
Joye, empl., allée du Sacré-Cœur, 18....... *f.*
Bas, manufacturier, av. Félix-Faure, 57.... *f.*
Valentin, tripier, r. des Trois-Pierres, 75... *f.*
Gomica, lieut. du train, r. Moncey, 153.... m.
Arnaud, empl., rte de Vénissieux, 31....... *f.*
Kieffer, boulanger, r. Pasteur, 20.......... m.
Jotteur, boucher, r. Villeroy, 36............ m.
Brunos, manœuvre, av. du P.-d'Artillerie, 11 m.
Volatiar, négociant, ch. Monplaisir à l'asile m.
Dulac, empl., q. Claude-Bernard, 1........ *f.*
Michard, empl., c. Lafayette, 56........... *f.*
Brody, empl. P.-L.-M., imp. Brachet, 2.... *f.*
Ambroise, e. P.-L.-M., ch. C.-Barret, 80 *bis*. m.
Ongaro, verrier, ch. de Vénissieux, 14..... m.
Vérité, s.-insp. enreg., q. Cl.-Bernard, 24.. m.
Hennin, mécanicien, ch. des Pins, 78........ m.
Rey, coup. chauss., av. Félix-Faure, 31..... *f.*
Dittmer, papetier, c. Eugénie, 9............ m.
Paillès, presseur, r. Voltaire, 46............ m.
Dessagues, g. de pharm., ch. Cr.-Mathon, 20 m.
Sauvage, ajusteur, imp. Brachet, 33........ m.
Peyron, doreur, r. Du moulin, 19........... *f.*
Saint-Denis, géomètre, r. Dunoir, 4......... m.
Bonnet, ferblantier, ch. Scaronne, 43....... *f.*
Gueytat, empl., r. Pasteur, 18.............. *f.*
Albert, empl., r. Duanel, 103.............. m.
Uberly, matelassier, r. Créqui, 236 .... *f.*

Manen, charron, r. Boileau, 163........... *f.*
Mairisn, conduct. de tramw., c. Henri, 2... *f.*
Bertet, empl., r. Bellecombe, 31 .... m.
Riveux, taill. d'hab., r. Clos-Suiphon, 16. *f.*
Jacquin-Touton, cafetier, ch. de Gerland, 16 m.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Renard, empl., r. Jacquard, 74............ *f.*
Poloes, menuisier, q. de Serin, 24 .... *f.*
Desbois, boulanger, pte r. de Cuire, 16. .... *f.*
Megnin, march. de vins, r. du Mail, 30..... m.
Courtadon, maçon, b. Croix-Rousse, 144.... *f.*
Ladevière, passem., r. Val.-Couturier, 6 ... *f.*
Perrerd, lithographe, m. Bonafous, 23 .... m.
Ducarouge, empl., r. Duviard, 1 .... *f.*
Dugourd, boulanger, r. Lebrun, 1.......... *f.*

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Rut, mar. ferrant, m. de la Chana, 4...... m.
Bois, tréfileur, r. Transversale, 11......... m.
Rozier, camionneur, r. de la Pyramide, 77. *f.*
Rozier, camionneur, r. de la Pyramide, 77.. *f.*
Léonard, teinturier, imp. Chsrevey, 3...... m.
Guiot, forgeron, r. de la Baleine, 4......... m.
Bagnol, empl. au P.-L.-M., q. Etroits, 6.... *f.*
Billon, ajusteur, r. Laporte, 15 .... *f.*

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Perrin, tulliste, r. Germain, 29 .... *f.*
Voland, industriel, r. Duguesclin, 111...... *f.*
Couturier, boulanger, r. Bossuet, 167....... *f.*
Varigoler, menuisier, r. Moncey, 310 ...... m.
Jobry, ébéniste, r. Duguesclin, 145......... m.
Chevallard, tailleur, r. Duguesclin, 95...... m.
Guille, mécanicien, r. Bugeaud, 132 .... *f.*
Brunel, négociant, r. de Sèze, 73.......... *f.*
Lacrevaz, tireur d'or, r. Sully, 124........ m.
Fautré, dit Choisy, empl., r. Tête-d'Or, 15. m.
Croisat, cocher, r. Cuvier, 2. .... *f.*
Liautand, cuisinier, r. Molière, 36......... *f.*
Ferret, empl., r. Inkermann, 57............ m.

Décès du 24 Février au 2 Mars 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Bonchité, maréch. ferrant, 47 a., r. Tourret, 1.
Naulin, militaire, 22 a., hôp. Villemanzy
V^ve Vincent, rentière, 77 a., r. Pierre-Dupont, 41.
Deschamps, s. p., 68 a., r. Donnée, 1.
Payen, nég. en soieries, 65 a., r. d'Oran, 2.
Chataillor, tisseur, 79 a., r. Lemot, 1.
Vincent, concierge, 70 a., q. St-Clair, 1.
Ep. Viel, couturière, 66 a., r. Coudée, 12.
Catlin, horloger, 49 a., r. du Griffon, 1.
Gibertier, religieuse, 72 a., r. des Chartreux, 20.
Jacqui, apprêteur, 69 a., r. Neyret, 19.
Marchetti, manœuvre, 69 a., r. V.-Monnaie, 12.
Ducoin, s. p., 63 a., r. Rivet, 17.
Bertrand, papetier, 50 a., r. Terme, 19.
V^ve Roux, s. p., 75 a., r. de l'Arbre-Sec, 27.
Blot, militaire, 21 a., hôp. Villemanzy.
Ep. Monjol, tisseuse, 66 a., r. des Pantasques, 6.
Fourniar, empl., 45 a., bd de la C.-Rousse, 132.
V^ve Magdelen, dévideuse, 54 a., r. de l'Alma, 11
V^ve Poncet, s. p., 87 a., pl. du Perron, 1.
Gonnet, Pierre, 20 m., r. Royale, 11.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Hofmann, charron, 63 a., r. Sainte-Claire, 21.
Effontin, teint., 68 a., r. Masséna, 57.
Geime, cord., 56 a., r. Sébastien-Gryphe, 46.
Chevalier, comm., 64 a., r. Duguesclin, 203.
Gallay, chauf., 67., r. St-André, 3.
Conty, dom., 36 a., c. Lafayette, 284.
Ep. Ferrand-Curlant, m., 33 a., Villeurbanne.
Selavert, man., 42 a., r. Garibaldi, 198.
Ep. Brun, propr., 48 a., Ecully.
Ep. Fauconnet, mén., 57 a., r. Cheponnay, 26.
Thévenet, jardin., 40 a., Thisy (Rhône).
Rullière, mégis., 34 a., r. Molière, 165
Rustand, teint., 58 a., sans domicile fixe.
Caibe, 8 a., r. du Parfait-Silence, 20.
Varvier, 3 a., r. Burdeau, 28.
Beraay, 1 j., r. Grenette, 45.
Rostagaat, 2 a., c. Suchet, 13.
Ep. Laurent, ling., 42 a., r. Dubois, 41.
V^ve Artaud, rent., 75 a., r. Boissac, 9.
Vincent, 3 m., ch. des Culattes, 29.
Monteil, s. hosp., 71 a., r. de la Charité, 1.
Ep. Daadumont, mén., 42 a., Villeurbanne.
Herfrich, s-int. m. retr., 73 a., r. V.-Hugo, 51.
Schmitt, verrier, 48 a., ch. des Cures, 44.
Roebe, s. p., 57 a., r. Julien, 7.
Lapeute, rentière, 95 a., r. Victor-Hugo, 6.
Lanrend, bouc., 43 a., r. Mercière, 68.
Girin, s. p., 33 a., Tarare (Rhône).
Brnoel, adj. 14e section, 36 a., q. Charité, 20.
Cloppet, tiss., 64 a., r. Duguesclin, 205.

Digitized by Google

Vve Sol, ménag., 33 a., r. Paul-Bert, 29.
Foucherand, charp., 61 a., r. Villeroy, 61 *bis*.
Laugier, fact. des Post., 62 a., av. de Saxe, 342.
Serreau, 11 m., c. Charlemagne, 19.
Flachat, 14 a., r. Croix-Barret, 66.
Parça, domest., 75 a., r. Adélaïde-Perrin, 2.
Vve Joubert, s. p., 66 a., sans domicile fixe.
Vve Perréaud, brod., 31 a., r. Paul-Bert, 167.
Chardenat, man. 52 a., r. Sainte-Jeanne, 23.
Blanc, cult., 48 a., Grésy-sur-Aix (Savoie).
Meyrel, peint.-déc., 66 a., r. Robert, 52.
Dumas, 2 m., c. Bayard, 43.
Durand, s. p., 61 a., r. Sala, 16.
Pézerat, ex-avocat, 77 a., q. de l'Hôpital, 2.
Chrétien, tapissier, 21 a., r. Mazenod, 65.
Chevrat, plomb., 21 a., r. Garibaldi, 164.
Long, blanch., 72 a., r. P.-Bert, 11.
Bonicato, terras., 69 a., r. de Sèze, 26.
Guigue, 2 a., r. Victor-Hugo, 66.
Jacquot, cult., 62 a., Brenans, (Jura).
Maillard, 6 j., r. de Castries, 2.
Caire, gard. de p'ix, 26 a., Montélimar (Drôme)
Lefranc, jard., 50 a., r. Vaubecour, 63.
Griffe, chiffonnière, 32 a., r. Rabelais, 12.
Grandjean, journal., 36 a., Caluire et Cuire.
Bombois, 1 j., r. Ney, 31.
Monnot, 1 j. Villeurbanne.
Bernay, empl., 20 a., r. Grenette, 45.
Butillon, s. p., 85 a., r. Vaubecour, 60.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Sauvage, s. p., 29 a., imp. Brachet, 33.
Brouchoud, 2 m., r. Moncey, 27.
Arrivat, s. p., 69 a., r. de l'Epée, 2.
Geynon, journalière, 69 a. r. Ste-Hélène, 14.
Ep. Sapet, ménagère, 24 a., sans dom. fixe.
Querel-Voyon, limonad., 49 a., av. Ponts, 148.
Villon, 11 m., r. Jeanne-d'Arc, 4.
Ales, diacre, 61 a., pl. Sathonay, 6.
Thévenot, mécanicien, 53 a., ch. Baraban, 158.
Gautier, direct. postes et télég., 46 a., Privas.
Saleire, manœuvre, 56 a., c. Gambetta, 110.
Mathian, 8 m., r. Pasteur, 21.
Ep. Savoye, s. p., 27 a., r. Sébastopol, 72.
Fayolle, matelassier, 68 a., r. C.-Jordan, 27.
Ep. Ferlat, rentière, 76 a., r. de la Villette, 27.
Bal, s. p., 69 a., sans domicile fixe.
Blanc, 2 m., av. des Ponts, 25.
Jayet, tisseur, 50 a., Bourg-Arg ntal (Loire).
Molette, cultivateur, 40 a., Le Coteau (Loire).
Chanel, ancien cafetier, 49 a., St-L.-les-Mâcon.
Gouillon, s. p., 90 a., r. de la Madeleine, 3.
Vve Desmarroux, ménag. 74 a., r. Asperges, 53.
Brochu, rentière, 22 a., r. Pavteur, 14.
Mallet, tourn. métaux, 78 a., r. de Marseille, 46.
Marchand, s. p., 16 a., r. Paul-Bert, 246.
Ep. Surel, s. p., 47 a., Caluire.
Bonhomme, s. p., 76 a., r. Duguesclin, 205.
Bec, empl., 24 a., c. Henri, 74.
Broussely, maçon, 71 a., r. Bonnel, 76.
Brunet, rentier, 77 a., q. de la Guillotière, 29.
Ep. Rey, ménag., 67 a., ch. Quartier-Neuf, 3.
Teyssier, poêlier, 24 a., r. St-Victorien, 14.
Ep. Arcbet, rentière, 75 a., ch. de Villion, 38.
Vincent, chaudronnier, 22 a., ch. Scaronne, 32
Perrier, comptable, 12 a., c. Gambetta, 29.
Vve Roche, rentière, 67 a., r. Dumont, 16.
Vve Rosbat, s. p., 82 a., Bourg.
Vve Marmillon, o. soie, 72 a., r. N.-Villardière, 24.
Mayet, 16 m., r. Béchevelin, 52.
Ep. Pégazet, s. p., 20 a., r. Sébastopol, 22.
Sulpice, typographe, 29 a., r. d'Essling, 18.
Vve Plantier, s. p., 75 a., rte de Vienne, 64.
Vve Cortey, s. p., 72 a., r. Bancel, 36.
Durand, s. p., 16 a., r. des Prêtres, 62.
Concbonnet, repasseuse, 25 a., r. Créqui, 205.
Fontenelle, empl., 44 a., r. Massnod, 115.
Descote, rentier, 74 a., q. de la Guillotière, 24.
Plazanet, s. p., 27 a., av. de Saxe, 199.
Blain, g. boucher, 55 a., Collonges (Rhône).
Véron, traceur, 47 a., r. Béchevelin, 6.
Blanchet, s. p., 76 a., rte de Grenoble, 140.
Vve Catonet, s. p., 76 a., r. Duguesclin, 205.
Julian, 1 m., r. Béchevelin, 90-92.
Ep. Girod, s. p., 72 a., ch. des Cures, 53.
Ep. de Lormel, s. p., 48 a., av. Noailles, 22.
Ade, manœuvre, 27 a., r. du Dauphiné.
Ponset, cultivateur, 28 a., Epercieux-St-Paul.
Pranier, s. p., 83 a., St-Etienne
Ep. Morel, s. p., 80 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Caillon, 12 m., allée du Sacré-Cœur, 12.
Vve Chataignier, s. p., 70 a., rte de Vienne, 3.
Castagnet, 11 m., r. Chaponnay, 53.
Vve Médard, journ., 26 a., r. de l'Abondance, 21.
Deplaude, chauffeur, 64 a., Rive-de-Gier (Loire).
Vve Nuélas, s. p., 34 a., r. Gérente, 26 *bis*.
Obsob, s. p., 56 a., r. Paul-Bert, 235.
Ep. Faure, s. p., 45 a., r. de la Rize, 27 *bis*.
Vve Reynaud, s. p., 85 a., r. du Dauphiné, 140.

Tirard, manœuvre, 27 a., gr. r. Guillotière, 135.
Souchon, fab. de ch., 46 a., r. Amiral-Courbet, 24.
Drôme, s. p., 46 a., r. Chevreul, 17.
Leschère, s. p., 55 a., r. de Bonnel, 24.
Raibeau, 25 j., r. Paul-Bert, 72.
Filleton, 7 m., r. Rachais, 19.
Ep. Broquet, ouv. au camp., 22 a., r. de Villette, 22.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Orbet, concierge, 72 a., pl. Vendôme, 8.
Duplomb, tisseur, 56 a., Grande-Côte, 14.
Ep. Taconnet, s. p., 66 a., q. de Serin, 54.
Vve Chabannes, s. p., 82 a., r. du Mail, 67.
Vve Rns, s. p., 77 a., r. de l'Enfance, 43.
Ravel, s. p., 71 a., r. de l'Enfance, 43.
Vve Perrin, s. p., 67 a., r. Hénon, 60.
Vve Combe, tisseuse, 72 a., r. Belfort, 26.
Vve Tissot, s. p., 70 a., r. Duviard, 6.
Vve Brun, ménag., 80 a. c. d'Herbouville, 16.
Mortz, peintre en lettre, 65 a., r. du Mail, 12.
Manuel, tisseur, 22 a., r. Rishan, 12.
Ep. Fayet, dévideuse, 47 a., r. du Pavillon, 1.
Farge, s. p., 81 a., r. de l'Enfance, 63.
Ep. Wencker, concierge, 54 a., r. de la Charité, 74
Sempé, empl., 15 a., r. Bouteille, 2.
Vauday, gard. de la paix, 25 a., ces de Serin.
Roland, cordonnier, 59 a., r. Tête-d'Or, 85.
Gilot, manœuvre, 70 a., q. de Serin, 61.
Barel, passement., 81 a., r. Chariot-d'Or, 21.
Longe, tisseur, 77 a., r. d'Austerlitz, 16
Dlle Galv, cartonnier, 60 a., c. d'Herbouville, 12.
Valley, tisseur, 64 a., r. Rishan, 6.
Vve Maire, lingère, 80 a., pl. Morel, 2.
Vve Demoment, ling., 66 a., gr. r. Monplaisir, 53.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Vernay, teintur., 67 a., r. Marc-Antoine-Petit, 17.
Ep. Rubleas, s. p., 55 a., q. Pierre-Scise, 81.
Jourdan, orfèvre, 46 a., r. Saint-Jean, 62.
Raso, Paul, 2 a., r. de la Claire, 29
Vve Cercy, s. p., 21 a., r. du Juge-de-Paix, 22.
Monchanin, sœur hosp., 41 a., pl. de l'Antiquaille, 1.
Ronchot, cordonnier, 39 a., r. Juffroy, 16.
Juif, ajusteur, 56 a., r. de Saint-Cyr, 64,
Vve Bernard, blanchiss., 54 a., r. Séb.-Gryphe, 171.
Palbier, Francisque, 1 m., ch. des Alouettes, 36.
Ep. Sapin, lingère, 72 a., m. du Chemin-Neuf, 22.
Cirré, ancien mécan., 64, q. Pierre-Scize, 102.
Machet, teinturier, 66 a., r. Juiverie, 15.
Vve de Vaugelet, rentière, 76 a., pl. de Fourvière, 4.
Chambardier, domestique, 29, r. Camille, 23.
Vve Canard, dévideuse, 64 a., q. Pierre-Scize, 104.
Perron, empl. 22 a., r. des Nouvelles-Maisons, 4.
Ferlay, Catherine, s. p., 62 a., r. des Farges, 41.
Lavastre, march. de j., 45 a., r. de St-Cyr, 100.
Drut, caissière, 65 a., r. de la Bombarde, 14.
Colomb, peintre-plâtrier, 53 a., r. du Bœuf, 2.
Ribet, Henri, 2 m., pl. de l'Antiquaille, 1.
Vve Megadou, journ., 77 a., r. de Bourgogne, 43
Coumes, rentier, 72 a., ch. du Greillon, 21.
Achard, peint.-plât., 42 a., r. du Bourbonnais, 2.
Vve Sorg, s. p., 41 a., r. des Capucins, 12
Rozier, Antoinette, 4 j., r. de la Pyramide, 77.
Ep. Brinsard, mén., 26 a., r. de Bourgogne, 6.
Vve Collard, s. p., 42 a., r. Saint-Georges, 112.
Ep. Delphin, s. p., 42 a., Sain-Bel (Rhône).

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Ep. Boiron, s. p., 25 a., r. Boileau, 152.
Treynet, cafetier, 62 a., r. des Charmettes, 114.
Vve Chamoix, s. p., 75 a., c. Vitton, 62.
Ep. Bally, s. p., 41 a., r. Cuvier, 42.
Perras, manœuvre, 45 a., r. Créqui, 65.
Meunier, s. p., 82 a., r. Montgolfier, 66.
Ep. Demeure, s. p., 26 a., c. Lafayette, 203.
Ep. Legrand, s. p., 24 a., r. Tête-d'Or.
Truffinet, géomètre, 42 a., r. Molière, 25.
Vve Chorier, s. p., 78 a., r. Fénelon, 16.
Vve Vaissellat, dévideuse, 73 a., r. Molière, 60.
Vve Fonrobert, s. p., 86 a., r. de Sèze, 15.
Ep. Comméras, s. p. 70 a., r. Masséna, 26.
Lacan, ex-fumiste, 62 a., r. Cuvier, 67.
Vve Jacquet, s. p., 76 a., r. Tronchet, 20.
Ep. Aubert, s. p., 42 a., r. Ney, 22.

Mouvement de la Population

du 20 au 26 Février 1907.

Nombre de mariages contractés		75
—	divorces enregistrés	7
—	naissances légitimes	132
—	— illégitimes	42
—	décès	258
—	mort-nés	10

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2

Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 1er Mars 1907

Graines et Farines

Blé de pays du rayon	les 100 kil.	22	72	23	25
— de pays, autres provenances indigènes	—	23	25	24	»
— de Russie	—	26	25	28	25
— d'Amérique	—	66	»	66	75
— provinces danubienn.	—	23	22	25	25
— des Indes	—	»	»	»	»
— dur	—	64	»	66	»
Seigle	—	17	72	18	65
Orge de brasserie	—	61	»	26	50
— de mouture	—	17	»	16	»
Maïs	—	17	»	16	»
Sarrasin	—	24	»	24	50
Avoine nouvelle	—	20	»	26	»
Haricots bl. de Bourgogne	—	»	»	»	»
— nains de Hongrie	—	25	»	36	»
Farines de boulang. 1re q.	les 125 kil.	42	50	47	20
— — ronde.	—	41	22	42	52
Son	les 120 kil.	12	50	16	72
Fécule indigène	—	32	»	42	»
Riz de l'Inde	—	34	»	25	»
Riz du Japon	—	42	»	42	»
Riz de Saïgon	—	25	»	22	»
Riz du Piémont écume	—	46	»	42	»
— — glacé	—	42	»	55	»
— — Caroline	—	27	»	32	»

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil.	60	»	73	»
— 1er choix	—	56	»	22	»
— marchandes	—	33	»	22	»
irrégulières	—	47	»	56	»
Semoule	—	46	»	22	»

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 100 k.	128	»	12	»
— — vieilles	—	90	»	162	»
— — d'Amérique	—	Manque			
— de luzerne de France nouvelles	—	130	»	142	»
— — vieilles	—	22	»	93	»
— de luzerne d'Italie	—	»	»	»	»
Graines de colza ou navette	—	42	»	44	»
— de sainfoin	—	35	»	40	»
— de vesces	—	26	»	22	»

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	12	22	12	50
— de pays	—	12	50	12	»
Paille de froment	—	6	»	»	»
— de seigle	—	7	»	7	50

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	245	»	260	»
— à la princesse	—	215	»	266	»
Raisins de Corinthe	—	12	»	25	»
de Malaga	—	12	»	16	»
Figues de Bougie	—	38	»	40	»
— de Cosenza	—	64	»	75	»

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris	les 100 k.	66	50	22	»
— — coupé régulier	—	64	50	65	»
— — irrégulier	—	64	50	62	»
— — poudre	—	61	20	62	»
— — semoule	—	26	»	»	»
Sucre cristallisé indigène.	—	54	50	25	»
— — exotique.	—	»	»	»	»
Sirop de glucose 44 degrés	—	32	»	35	»

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 126 k.	290	»	605	»
— — Mysore	—	625	»	210	»
— Santos	—	240	»	275	»
— Java vert	—	262	»	210	»
— — jaune	—	352	»	402	»
— Démérari	—	312	»	620	»
— Haïti nature	—	260	»	270	»
— — trié	—	272	»	286	»
— Guadeloupe habit.	—	212	»	665	»
— — bonifieur	—	340	»	665	»
— Moka	—	260	»	402	»
— Porto-Rico	—	215	»	336	»
— Cent. Amér. et autres fermes grapé	—	290	»	215	»
— — — non grapé	—	280	»	290	»
— Bahia	—	255	»	265	»

Cacaos

Cacao Maragnan-Para	les 120 k.	252	»	360	»
— Caraque et Carupano	—	360	»	390	»
— Puerto-Cabello	—	400	»	502	»
— Guayaquil	—	260	»	270	»

Digitized by Google

Cacao Trinitaé.....	les 100 k.	250	260
— Martiniq. et Guadel.	—	215	220
— Bahia préparé.....	—	230	245
— Haïti.....	—	310	330
— Samana et Sanchez.	—	320	330

Poivres

Poivre noir Alépy.....	les 100 k.	»	»
— — Tellichéry...	—	261	270
— — Saigon.....	—	465	470
— blanc.....	—	»	»

Suifs et produits stéariques

Huile de coco.....	les 100 k.	100	111
de Palme (livre et mille)..	—	87	90
Suif fondu de Paris (sans lait)	—	88	»
de province (en fût)...	—	80	83
— pressé.....	—	114	110
Acide oléique (Huiles de saponification)...	—	70	78
— — (— de distillation)...		70	72
Acide stéarique (stéarines de saponification)...		147	152
— — (— de distillation)...		130	135
Bougie saponifiée, 1re qual., les 100 pap. de 500 gr. net		81	83
— distillation — —	les 100 k.	70	81
Glycérine blonde, 28°.....	—	95	100
— pharmaceutique, 30°...	—	115	130

Huiles minérales

Huile de pétrole.....	l'hectolitre	24 20	26
— de schiste.....	—	23 50	24 50
Essence minérale.....	—	34	40

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra vierge pure	les 100 k.	170	190
— surfine.....	—	»	»
— — Bari.....	—	»	»
— — fine.....	—	150	160
Huile commune lampe..	les 100 k.	110	125
— de noix.....	—	180	230
— d'arachide surfine..	—	102	120
— de sésame à brûler.	—	97	115
— de lin.....	—	84	91
Huile de choux à bouche.	—	210	230
— de colza brute.....	—	»	»
— — épurée.....	—	90	98
Savon Marseille bl. 1re q..	les 100 k.	65	85
— Marseille bl. 2e q....	—	50	60
bleu pâle, moyen ferme..	—	50	60
— de palme marbré...	—	55	70
d'oléine, 1re qualité.		92	94
— — marbré....	—	51	93
— de pulpe.....	—	50	60
mou extra.....	—	44	47
— — ordinaire....	—	33	36

Vins

Vin Beaujolais 1er choix.	le pièce	140	150
— 2e —	—	80	90
Vin Bas Beaujolais.....	la pièce	62	70
Lyonnais 1er choix	—	60	70
— 2e —	—	45	55
— Mâconnais 1er —	—	60	80
— 2e —	—	45	55
Vin Bourgogne 1er	—	90	140
— 2e —	—	50	80
— ordinaire	—	»	»
— Auvergne 1er choix	—	»	»
— 2e —	—	»	»
— Bordeaux 1er —	la barrique	90	140
— 2 —	—	50	85
Vin Roussillon 1er —	l'hectolitre	20	25
— 2e —	—	10	10
— Montagne 1er —	—	19	25
— 2e —	—	15	18
— Narbonne 1er —	—	10	22
— 2 —	—	14	17
— Algérie 1er —	—	18	24
— — 2e —	—	10	17

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 86°...	l'hectol.	65	70
— de marc — ...		58	63
Nord fin à 90° ...		47 25	48 25
Esprit Nord extra-fin à 90°		48 25	49 25
— de grain — —		59 50	65
— mauvais goût — —		40	47

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 23 Février au 1er Mars 1907.

Marché en gros de la Martinière

Dindes.....	la pièce.....	5 »	9 »
Oies.....	—	6 »	8 »
Canards.....	—	2 50	4 »
Volailles 1re qual.	—	6 »	8 »
— 2e —	—	3 »	4 50
Poulets	—	1 70	3 75
Pigeons	—	0 00	1 10
Beurre.....	le kilog.....	2 40	2 80
Œufs.....	le cent	13 »	14 »
Fromages	le kilog.....	1 50	2 50

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre, le quintal métrique ..		12 »	16 »
Châtaignes.....	— ..	24 »	30 »

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille..	Pérats	les 100 kil.	3 70
	Grelassons.....	—	3 70
	Chatilles choisies....	—	3 90
	— lavées.....	—	4 15
	Braisettes lavées....	—	4 »
	Malbroug	—	4 »
	Menu sortant.....	—	3 30
Anthracite.....		—	3 80
Coke cassé.....		—	4 45

TAXE OFFICIEUSE DU PAIN

La taxe établie officieusement pour le mois de mars par le Syndicat patronal des boulangers de Lyon est ainsi fixée :

Pain de ménage.....	le kilog	0 57
Pain blanc.....	—	0 42

La Chambre Syndicale de la boulangerie a fixé la même taxe.

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 0 au 20 Février 1907

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	QUANTITÉS (kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées) Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi.....	Moutons.....	1,645	1,705	2 30	1 60	2 »	1 20	2 20	1 40		
	Veaux.....	»	»	»	»	»	»	»	»		
	Porcs.....	660	686	1 32	1 20	1 70	1 70	2 »	1 80		
Vendredi....	Bœufs et vaches.....	492	472	1 66	1 »	2 »	1 »	2 20	1 20		
	Veaux.....	1,150	1,155	1 34	1 04	2 »	1 20	2 20	1 40	10,028	3,145
	Moutons.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Lundi.....	Porcs.....	1,486	1,486	1 38	1 24	» »	» »	» »	» »		
Mardi.....	Bœufs et vaches.....	000	888	1 70	1 »	» »	» »	» »	» »		
	Veaux.....	040	245	1 34	1 04	» »	» »	» »	» »		
	Moutons.....	1,300	1,200	2 34	1 60	» »	» »	» »	» »		
Récapitulation	Bœufs et vaches.....	1,312	1,195								
	Veaux.....	8 853	3,051								
	Moutons.....	4 151	1,460								
	Porcs.....	2,010	3,042								

TOTAL..... 13,703 k.

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris) pour les bœufs, vaches et moutons.

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1906.

DATES	COMPTANT		
Lundi, 25 Février	103 75	»	»
Mardi, 26 —	103 75	»	»
Mercr., 27 —	103 50	»	»
Jeudi, 28 —	103 »	102	»
Vendr., 1er Mars	102 »	»	»
Samedi, 2 —	102 »	»	»

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 20 au 26 Février 1907

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	TOTAUX en kilogrammes de viande
Vaise.....	351	351	3,014	10	1,228	»	»	»	»	»	231,677
Perrache.....	393	664	1,169	94	»	»	»	»	»	»	153,313
Corne-de-Cerf.....	»	»	»	»	»	44	4	1	»	»	11,010
TOTAUX.....	944	1 516	1 653	112	1,228	41	4	1	»	»	496,690

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 22 au 28 Février 1907

DÉSIGNATION DES DENRÉES		22 Février		23 Février		24 Février		25 Février		26 Février		27 Février		28 Février	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil.			1 20	1 10							1 10	1	1 60	1 10
Anges	—	1	0 60			1 20				1					
Barbues	—	2 60	2	1 00						1 70	1 6			1 70	
Bars	—	3 10	3 4	3 10	2 60	4 1	3 60	3 5	3 4	4 10	4	3 30	2 80	3	2 50
Cabillauds				1 10	0 90									1	0 80
Cerrelets		1 10	1							1 20	1			1	0 60
Colline	—	1 20		1								1 10	1		
Congres		1 10	1 0	1	0 8	1 20	1			1	0 80	1	0 6	1 10	1
Dorades				1 60	1 50							1 60	1 30	1 40	1 10
Esturgeons	—			1 30						1 40	1 20				
Grondins	—	1 40	1 20			1 3	1 10			1 40	1 20	1 30	1 3	1 30	1 10
Harengs frais	le cent.	1	0 8	0 80		0 60	0 5	1 10	1			0 60	0 70	0 70	0 6
Limandes	le kil.	1 70	1 50	1 40	1 00			1 60	1 40	1 40	1 2	1 30		1 50	1 0
Lotte de mer	—	1 60	1 4					1 70	1 3			1 80	1 0	1 40	1 1
Maquereaux	—	1 70	1 3	1 40	1 6			1 60	1 40	1 40	1 1			1 4	1 3
Merlans	—	1 40	1 2	1 20	0 60	1 4	1 0	1 50	1 3	1 60	1	1 10	1	1 20	1 0
Merlus	—	2 1	0	1 60	1 4			1 80	1 10			1 60	1 30		
Mulets	—	6	1 1	1 10	1					1 50	0 0	1 20	1	1 40	1
Raies		0 70	0 50	2 10	0 1	0 70	0 5			2	1 70	2 70	2 60	2 60	2 40
Rougets-barbets	—			1 2								1			
Saint-Pierre				1 10	1 1										
Sardines 1/4 sel	—	0 10	0 05	0 10	0 3	0	0	0 80		0	0	0 10	0 3	0 10	0 4
Soles	—			0 60	0								0 10	0	
Saumons	—	0 10	0 6			2 80	2 70							2 60	
Turbots	—	0 90	0 7	0 80	0 70			0 21	0 6	0 90	0 70	0 70	0 0	0 80	0 70
Vives	—	4	3	3 30	0 20	4 30		4	3	4	2 3	4 50	4	0	4
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil.														
Anguilles mortes	—														
Barbeaux	—	1 50	1 4							1 0	1 4	1 00	1 30	1 60	1 40
Brêmes	—			0 90								1 10	1		
Brochets	—	3 30	1 7	6	1 20	2 70	2 10			2 40	6	6 30	1 70	6	1 50
Carpes	—	1	0 80			1						1	0 90	1 10	1
Lottes eau douce	—	3 4	3 6			3	2 70								
Ombres-chevaliers	—	3 10	2 6							4 10	0 0	2	2 50	2 00	2 40
Perches	—	1 40	1 2	1 2		1 30				1 50	1 20	1 30		1 60	1 10
Truites	—	7 20	0 6	6 50	6 3	8 30	7 60	6 40	6			6 40	6 10	0	3 20
Truites saumonées	—	6 20	5 7	6 10	6 3							6 40	6 6		
Friture	—	1	0 8	0 80		1 10	1			1 10	1	1	0 80	3 00	0 00
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil.	1	0 80			1 10	1							1	
Crevettes rouges	—	11	4 60	7 10	6 3			2 30		6 20	7 3	7 50	4 40	0 20	4 30
Crevettes grises	—	1 20	1							1 40	1 10				
Ecrevisses		7 40	6 60	6 10	0 20	5	3			4 20	6 70	6 10	2 30	6	6 50
Langoustes		6 30	3 70	5 60	1 70	6 70	6 1	6 70	6 50	0	4	0	0 00	0 40	0 10
Homards	—									4 30	4				
Escargots	—	1 40	1 20			1 30	1 2					1 30			
Moules		0 40	0 3	0 06		0 30				0 30		0 20	0 2	0 30	
Clovisses	—	1 1	1	1								1 2	1		
Huîtres Marennes, n° 2	le cent.	0		6		0		6		6		6		6	
— 3	—	4		4		4		4		4		4		4	
— 4	—	2 50		6 50		2 30		2 50		2 5		6 30		6 10	
Huîtres d'Arcachon, n° 6	—	2 50		5 00		3 50		0 00		2 60		3 60		3 50	
— 3	—	2		6		1 30		1 50		1 50		1 30		1 50	
— 4	—	1 25		1 20		1 20		1 25		1 65		1 25		1 20	
— 6	—	1		1		1		1		1		1		1	
Volailles															
Canards	la pièce	3	6 50			3	2 75					6			
Dindes	—	7	5 50	8	6	7 50	6			7 30	6	7	6 50		
Oies	—					7	6 50								
Poulardes ou chapons de Bresse	—	6	0	7	5	7	4			7	6			6	4
Poulets	—	4	1 5	3 50	2	3	1 5			3	0	2	1 25	3	1 70
Pigeons	—	1	0 75	1 10	0 80	1	0 65			1	0 75	0 90	0 75	1	0 65
Pintades mortes	—	2	2 00	6 50	2 25					2 20	2	2	1 75		
Foie gras	—														
Crêtes en lots	—									7					
Lapins domestiques	—	1 30	1 25			1 75	1							1 50	1 65
Gibier à poil															
Lapins de garenne	la pièce	0	1 75	2 20	0	1 75	1 50	1 50		2	1 2	1 75	1 30	2 10	2
Sangliers	le kil.									1 80	1 6	2	1 50		
Gibier à plumes															
Faisans	la pièce														
Gorlis	—	1 30	1 20	1 30		1 40	1 2			1 50				1 30	1 07
Bécasses	—	4	2 50	2 50		3	2			3 65	2 25	3	2	4 50	2 50
Canards sauvages	—	3 20	2 20	3	2	3 70	1 7	2 50	1 50	2	1 70	2 00	1 50	3	6
Sarcelles	—	1 50	1 20	1 40	1 10	1 30	1			1 50	1	1	0 8	1 30	1
Perdrix rouges	—														
Perdrix grises	—														
Poules d'eau	—	0 70	0 60			0 60	0 30							0 70	
Râles de genêt	—														
Râles d'eau	—	0 60	0 50	0 50	0 40			0 60		0 50	0 40				
Pluviers	—	0 10	0 00					0 50	0 30					0 00	0 70
Grives	—	6	4 50	6 50	5	0	4	0	5	6	4	7	5	5 50	3 50

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 22 au 28 Février 1907 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		22 Février		23 Février		24 Février		25 Février		26 Février		27 Février		28 Février	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Merles	la douz.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Bécassines	—	16 •	14 •	16 •	13 •	17 •	8 •	• •	• •	14 •	10 •	19 •	9 •	16 •	12 •
Vanneaux	—	7 •	• •	8 •	7	7 50	7 •	• •	• •	8 •	7 •	• •	• •	7 •	7 •
Pigeons ramiers	la pièce.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Mecreuses	—	1 30	• •	1 50	1 40	1 20	1 10	• •	• •	1 40	1 20	• •	• •	1 30	1 10
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil...	2 40	2 50	3 •	2 2	2 8.	2 30	2 45	• •	3 •	2 30	2 20	2 20	2 55	2 40
Œufs	le cent..	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Gruyère	le kil...	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Brie	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Roquefort imitation	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Camembert 1re choix	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Camembert imitation	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Munster	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Saint-Marcellin	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Reblochons	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Petits bleus d'Auvergne	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil...	1 80	1 60	1 70	1 50	1 80	• •	1 70	1 50	1 80	1 60	1 60	1 50	1 70	• •
Truffes	—	• •	• •	• •	• •	16 •	16 •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 19 au 21 Février 1907 (8me semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1907	1906	1907	1906	1907	1906	1907	1906
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	144,174 04	139,621 33	13,558 71	• •	1,151,530 36	1,100,412 69	53,117 47	• •
Tramway de Lyon à Neuville	3,421 65	3,299 05	131 60	• •	20,419 28	67,682 •	• •	263 65
— Lyon-Croix-Rousse à Caluire	1,818 25	1,597 35	• •	79 10	14,494 60	10,274 •	• •	1,779 40
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	3,535 90	3,264 90	221 •	• •	29,236 65	29,203 40	32 25	• •
— Croix-Pâquet	4,926 70	4,925 50	1 20	• •	40,001 70	41,401 25	• •	1,399 55
Lignes de la Cie F.-O-L	10,699 56	10,645 79	253 77	• •	87,660 39	86,671 41	841 62	• •

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 21 au 27 Février 1907

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES										TOTAUX	
	Aux Abattoirs		Dans les Magasins		Aux Criées		Dans les Halles et Marchés couverts		Sur les Marchés découverts			
	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.
Bœufs et vaches	5	940	•	•	•	•	•	•	•	•	5	940
Veaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Moutons	6	90	•	•	•	•	•	•	•	•	6	90
Porcs	5	400	•	•	•	•	•	•	•	•	5	400
Chèvres	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Chevreaux et agneaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Cheveux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Fœtus	83	•	•	•	•	•	•	•	•	•	83	•
Abats divers	131	1,085	•	•	•	•	•	•	•	•	131	1,085
Viandes fraîches	6	138	•	•	•	•	•	•	•	•	6	138
Viandes salées	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Poissons (marée)	•	•	•	•	•	60	•	•	•	10	•	70
Poissons (eau douce)	•	•	•	•	•	1	•	•	•	1	•	2
Langoustes et homards	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Crevettes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Ecrevisses	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Huîtres coquillages	•	•	•	•	•	71	•	•	•	•	•	71
Gibiers (à plumes)	•	•	•	•	3	•	•	•	•	•	3	•
Gibiers (à poils)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Volailles	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Pigeons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Lapins domestiques	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Champignons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Légumes divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Fruits divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Truffes noires	•	•	•	•	•	0,250	•	•	•	•	•	0,250

L'Imprimeur-gérant : F. CHOUARD.

1907. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise 3, rue Ste-Catherine — F. CHOUARD, directeur. — *Téléphone 18-39*

Digitized by Google

ONZIÈME ANNÉE — N° 558 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 10 MARS 1907

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes..	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie.....	— 7 fr	— 3 fr 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées en Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Nominations, mutations (p. 137).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 1981 à 2004).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière (p. 137).

Hospices civils de Lyon. — Crédits complémentaires (p. 138).

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Pensions diverses (p. 138).

Taxe sur les constructions neuves. — Instance Compagnie P.-L.-M. contre ville de Lyon devant le Conseil de Préfecture (p. 138).

Taxe sur les constructions neuves. — Instance Foras contre ville de Lyon devant le Conseil de Préfecture (p. 138).

Projet de continuation des plantations dans les allées 7 et 11 du nouveau cimetière de la Guillotière. — Remplacement des arbres morts et émondages (p. 138).

Legs universel fait à la ville de Lyon par M. Mérigot (Nicolas-Marie), en faveur des vieillards pauvres (p. 139).

Modifications à apporter dans le fonctionnement de la fontaine monumentale Bartholdi (p. 139).

Groupe scolaire de la rue Jacquard. — Installation dans le gymnase d'une cantine scolaire mixte (p. 140).

Etablissement d'une ligne de tramway électrique de Lyon-Perrache à Saint-Rambert-l'Ile-Barbe. — Observations des services du Contrôle et de la Navigation (p. 140).

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de coogé comme soutiens de famille (p. 141).

Hospices civils de Lyon. — Vente, aux enchères publiques, du domaine Lavie à Saint-Fons (p. 141).

Subvention au groupement des divers syndicats professionnels se rattachant à la soierie, pour location d'un local (p. 141).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de sursis d'incorporation (p. 141).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille (p. 142).

Emploi du reliquat de la fondation Delaroche en faveur d'élèves du Lycée Ampère (p. 142).

Caisse de retraites des employés de l'Octroi. — Réversibilité de pension veuve Michaillard (p. 142).

Construction d'un égout chemin des Verriers. — Instance Fehy (p. 142).

Reprise par la Ville des immeubles du quartier Grôlée. — Emprunt de trois millions à contracter au Crédit Foncier de France (p. 143).

Secours annuels et renouvelables à plusieurs anciens cantonniers de la Ville (p. 143).

Fête nationale du 14 Juillet 1907. — Désignation d'une Commission (p. 143).

Projet d'établissement de la ligne de tramways Parc (porte Tête-d'Or, avenue de l'Archevêché (p. 143).

Dénomination nouvelle de la place des Pénitents-de-la-Croix (p. 144).

Réponses aux vœux, pétitions, propositions, présentés au Conseil municipal depuis la session de novembre 1905 (p. 144).

Informations et avis divers.

Commissions municipales. — Réunion (p. 150).

Application de la loi du 15 février 1902, sur la santé publique. — Vaccination antivariolique. — Avis (p. 150).

Service des Inhumations. — Achat de chevaux. — Avis (p. 150).

Cimetières de Lyon. — Heures d'ouverture. — Avis (p. 150).

Résultats d'adjudications (p. 150).

Don à la Caisse de retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers (p. 150).

Don au Bureau de bienfaisance (p. 151).

Bureau de bienfaisance de Lyon. — Séance de la Commission administrative (p. 151).

Demandes en autorisation de construire (p. 151).

Délibérations des Corps municipaux de la Ville de Lyon pendant la période révolutionnaire (p. 151).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 153).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 153).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 154).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 154).

Documents statistiques (p. 154).

Annexe.

Conseil municipal. — Compte rendu de la séance du 25 Février 1907 (p. 47 à 76).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Nominations, mutations.

Par décision du 21 février dernier:

1° M. Merlin, dont l'emploi de chauffeur à l'abattoir de Perrache a été supprimé, vient d'être affecté en la même qualité au service des usines des Eaux.

2° M. Tellier (Pierre), chauffeur auxiliaire a été désigné pour occuper un emploi de chauffeur auxiliaire permanent à ce même service.

Par arrêté du 27 février dernier M. Duthel (Philippe), garde au Muséum, a été désigné pour occuper au service municipal des Eaux, un emploi de garçon de bureau en remplacement de M. Develle, démissionnaire.

Par le même arrêté M. Mazen, garçon de bureau au service municipal de l'Architecture, a été désigné pour occuper au Muséum l'emploi de garde laissé vacant par le départ dans un autre service de M. Duthel.

Par arrêté du 6 mars, ont été relevés de leurs fonctions pour raisons de santé, MM. Massonbre, Durif, Lavillat, Liabœuf et Bellond, cantonniers à la Voirie municipale.

Par arrêté du 7 mars courant, les ouvriers du service du nettoiement dont les noms suivent ont été nommés :

1° Cantonniers de 2e classe à la Voirie municipale :

MM. Vallet (Alphonse), Fourgon (Claudo) et Chovalier (Jean).

2e Cantonniers égoutiers de 2e classe: MM. Villatte (Jean), Argonce (Eugène), Bornet (Etienne), Carron (Henri), Roulet (Marins) et Semin (Jean-Emile).

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière.

(Commission spéciale). — N° 1981.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis motivé chaque fois qu'une demande d'allocation d'indemnité journalière est présentée au titre de soutien indispensable de famille.

Digitized by Google

En conséquence, j'ai l'honneur de vous soumettre les demandes formées par MM. Bernard (Jean-Pierre), soldat au 2e régiment d'artillerie; Bazin (Louis), soldat au 6e régiment d'artillerie, demiciliés au 3e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur ces demandes.

Lyon, le 4 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Crédits complémentaires

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 1982.

Messieurs, par délibération du 30 janvier 1907, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon, sollicite l'ouverture d'urgence un budget de l'exercice de 1906 de divers crédits montant ensemble à 78,902 francs, nécessaires pour solder les dépenses faites pendant cet exercice.

Il sera pourvu au montant total de ces dépenses au moyen des abandons sur certains crédits alloués pour 1906 et qui s'élèvent à la somme de 111,753 francs.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à donner à la délibération ci-dessus visée.

Lyon, le 4 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Pensions diverses.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 1983.

Messieurs, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les dossiers de demandes en liquidation de pensions formées par MM. Vallet (Alexandre-Fortuné), ancien sous-brigadier de 1re classe à la 4e compagnie; Convert (Pierre-Joseph); Blanc (Jean-Louis), anciens gardes de 1re classe à la 1re compagnie du corps des gardiens de la paix de la ville de Lyon.

Ces demandes sont conformes aux prescriptions du décret du 19 septembre 1863, instituant une caisse spéciale de retraites pour le corps des sergents de ville de Lyon.

Je vous propose, en conséquence, de vouloir bien émettre un avis favorable à ces demandes et de fixer à la somme ci-après les pensions de retraites annuelles et viagères à leur accorder, savoir :

M. Vallet à la somme de 808 francs, à partir du 22 février 1907.

M. Convert à la somme de 744 francs, à partir du 1er février 1907.

M. Blanc à la somme de 809 francs, à partir du 1er février 1907.

Ces pensions seraient imputées sur les fonds de la Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon.

Lyon, le 4 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Taxe sur les constructions neuves. — Instance Compagnie P.-L.-M. contre ville de Lyon devant le Conseil de Préfecture.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° 1984.

Messieurs, par un mémoire déposé au greffe du Conseil de Préfecture du Rhône le 21 février 1907, la Compagnie P.-L.-M. demande la décharge de la taxe sur les constructions neuves qui lui a été imposée pour l'établissement de grilles et de garde-corps aux abords de la cour publique de voyageurs de la gare de Perrache I.

La Compagnie P.-L.-M. conteste le principe de cette imposition, la taxe sur les constructions nouvelles n'étant pas applicable, d'après elle, aux travaux exécutés par les Compagnies de chemins de fer dans un intérêt général.

Pour les motifs exposés dans mon rapport du 3 février 1906 concernant une affaire analogue, je vous propose, Messieurs, de m'autoriser à défendre à l'instance engagée par la Compagnie P.-L.-M. devant le Conseil de Préfecture du Rhône.

Lyon, le 4 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Taxe sur les constructions neuves. — Instance Foraz contre ville de Lyon, devant le Conseil de Préfecture du Rhône.

(Commission générale). — N° 1985.

Messieurs, par un mémoire déposé au Greffe du Conseil de Préfecture du Rhône, le 3 novembre 1906, M. Foraz, entrepreneur, demande au Conseil de Préfecture de décider que le bâtiment qu'il fait édifier cours Lafayette, angle de la rue Ney, soit rangé, pour l'application de la taxe sur les constructions neuves, dans la deuxième catégorie, au lieu de la première.

Pour justifier sa réclamation, M. Foraz expose que « les murs de ce bâti« ment sont en maçonnerie avec crosses « et luncis et placage en pierre blan« che », et que ce mode de construction est celui visé par la deuxième catégorie.

Cette appréciation est erronée, car il n'est pas fait mention, dans la deuxième catégorie, des placages de pierre blanche qui, en l'espèce, ont été appliqués à l'extérieur des murs du façade et qui modifient l'aspect de la construction au point de la faire considérer comme passible de la première catégorie.

C'est ce qui résulte du rapport ci-joint, établi par le service de la Voirie, à la suite de l'enquête minutieuse à laquelle il a procédé. C'est également l'avis de M. l'Architecte en chef de la Ville, consulté à ce sujet.

Cette question paraît, du reste, avoir été solutionnée dans ce sens à l'occasion d'une contestation analogue soulevée par M. Carny, architecte, que le Conseil de Préfecture du Rhône a rejetée par son arrêté du 23 novembre 1906.

Je ne puis, dans ces conditions, que me référer aux motifs exposés dans mon rapport du 2 mai 1906, présenté à cette occasion et que vous avez adoptés par votre délibération du 8 mai 1906.

Subsidiairement, M. Foraz conteste les surfaces qui ont servi de base à la taxe. La vérification a permis de constater que ce chef de demande est fondé et que le requérant a droit à une réduction de 256 fr. 36 de la taxe établie en première catégorie.

Pour ces motifs, je vous propose, Messieurs :

1° D'émettre un avis favorable à une réduction de 256 fr. 36 à prononcer en faveur de M. Foraz;

2° De m'autoriser à défendre à l'action engagée par ce contribuable en ce qui concerne le surplus de sa demande.

Lyon, le 4 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Projet de continuation des plantations dans les allées 7 et 11 du nouveau cimetière de la Guillotière. — Remplacement des arbres morts et émondages.

(Commission générale). — N° 1986

Messieurs, les carrés affectés aux sépultures générales desservies par les allées 7 et 11 du nouveau cimetière de la Guillotière attirant chaque jour un grand nombre de visiteurs, il conviendrait de modifier l'aspect désert de cette partie du cimetière, en prolongeant les plantations jusqu'au bout de ces allées.

De plus, il est utile de procéder à l'émondage des arbres et au remplacement des arbres morts.

J'ai fait établir, à cet effet, par M. le Directeur du service des Cultures, un projet qui comprend :

1° La mise en place de 63 cyprès pyramidaux dans les allées 7 et 11;

2° Pour le remplacement des arbres morts : la mise en place de 130 végétaux fournis par la pépinière de la Ville et l'achat et mise en place de 259 cyprès pyramidaux.

D'après les détails estimatifs, la dépense est évaluée à la somme de 2,000 francs, y compris l'émondage des arbres, et une somme à valoir de 102 fr. 60 pour ouvrages imprévus.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien approuver ce projet et décider que les travaux seront exécutés en régie par le service des Cultures.

Quant à la dépense, elle pourra être

Digitized by Google

prélevés sur le crédit affecté à l'entretien des cimetières.

Lyon, le 4 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Legs universel fait à la ville de Lyon par M. Mérigot (Nicolas-Marie) en faveur des vieillards pauvres.

(Commission générale). — N° 1987.

Messieurs, M. Mérigot (Nicolas-Marie) en son vivant propriétaire rentier, demeurant à Tassin la Demi-Lune (Rhône), est décédé en son domicile le 3 janvier 1907, sans laisser d'héritiers à réserve mais après avoir, par testament olographe du 20 août 1890, institué la ville de Lyon pour légataire universelle, à charge par elle de donner le revenu de tous ses biens aux pauvres habitant la ville de Lyon âgés de 70 ans et au-dessus, sans distinction de religion et de croyance. Par le même testament, il a légué à Mme Mérigot, sa veuve, une rente annuelle et viagère de 2,000 francs.

Il résulte de l'inventaire des biens dépendant de la succession de M. Mérigot que l'actif mobilier connu et révélé à la date du 1er février 1907 s'élève à la somme de 35,000 francs environ, et que l'actif immobilier est assez important; on trouve, en effet, dans la succession un immeuble sis à Lyon, rue Saint-Jean, n° 37, dont le revenu annuel peut être de 7 à 8,000 francs, un immeuble sis à Lyon-Croix-Rousse et divers immeubles sis à Tassin la-Demi-Lune. Il ne paraît pas, d'autre part, qu'il y ait dans la succession un passif de quelque importance.

La Commission administrative du Bureau de bienfaisance a considéré qu'en raison de l'emploi limitativement déterminé de ses revenus, ce legs pouvait être attribué à cet établissement. Cette Commission a, en conséquence, par une délibération du 1er février 1907, décidé qu'il y avait lieu, en attendant l'accomplissement des formalités d'autorisation administrative, d'accepter à titre conservatoire sous bénéfice d'inventaire, le legs fait par M. Mérigot.

J'estime qu'en présence des termes du testament, la ville de Lyon doit également revendiquer le legs dont il s'agit, et je vous propose de m'autoriser à l'accepter à titre conservatoire, sous bénéfice d'inventaire.

Si vous êtes de cet avis, il conviendrait de stipuler dans votre délibération que la Ville s'engage à exécuter les conditions du legs, telles qu'elles ont été stipulées par M. Mérigot, notamment en ce qui concerne l'attribution de la rente annuelle et viagère de 2,000 francs, faite à sa veuve.

Et pour le cas où la ville de Lyon serait définitivement envoyée en possession du legs, je vous propose d'émettre le vœu que, dans l'acte d'autorisation à intervenir, il soit accordé à la Ville un délai de dix ans pour vendre les immeubles provenant de la succession. Ce délai me paraît nécessaire pour éviter des ventes hâtives, faites parfois à des conditions onéreuses et préjudiciables aux intérêts dont les établissements légataires ont la charge.

Lyon, le 4 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Modifications à apporter dans le fonctionnement de la fontaine monumentale Bartholdi.

(Commission générale.) — N° 1988.

Messieurs, la fontaine monumentale Bartholdi débite à pleine charge environ 200 mètres cubes d'eau à l'heure; elle est alimentée directement par le réseau de distribution du Bas Service, de telle sorte que l'eau consommée est d'abord élevée des galeries de Saint-Clair au réservoir du même nom, envoyée ensuite par le réseau ordinaire de distribution à la fontainerie d'où, après déversement dans les vasques, elle est dirigée dans le réseau des égouts.

En été, au moment des chaleurs où le large fonctionnement de la fontainerie serait le plus désirable, il est incontestable que l'importance de son débit constitue une gêne pour le service : la consommation maxima constatée est en effet, de 130,000 mètres cubes par jour et si la fontaine fonctionnait pendant douze heures, elle absorberait à elle seule le cinquantième de la consommation totale; si toutes les fontaines monumentales marchaient dans les mêmes conditions, elles consommeraient plus du dixième du volume total.

Pour remédier à un inconvénient du même genre, on a déjà adopté à Vienne (Autriche), à Milan, à Bruxelles, une disposition à la fois ingénieuse et économique, qui permet de faire fonctionner les fontaines sans gêner le service de la distribution; dans ces différentes villes où l'on avait constaté avec quelles difficultés le service des Eaux assurait l'alimentation des fontaines monumentales pendant la saison chaude, on a tourné la difficulté en utilisant continuellement le même liquide au moyen d'un moteur électrique qui actionne une pompe centrifuge; celle-ci reprend l'eau dans le bassin inférieur pour la remonter dans le réservoir supérieur qui alimente les cascades; de cette manière la consommation d'eau se trouve réduite en réalité à peu de chose, à ce qui se perd par la simple évaporation, et l'on peut se borner à renouveler l'eau que de temps en temps, par exemple toutes les semaines; il se trouve également que ce procédé, qui libère le service général d'une consommation d'eau importante, est avantageux au point de vue pécuniaire, car au lieu d'avoir à élever l'eau des galeries d'alimentation, c'est-à-dire du Rhône, au réservoir supérieur de la fontaine, on n'a plus qu'une hauteur d'élévation égale à la différence de niveau entre le réservoir supérieur et le bassin inférieur.

A Vienne, pour le seule fontaine du Parlement, la dépense annuelle a été réduite, paraît-il, de 19,000 francs à 5,000 francs; à Bruxelles, le prix de revient du mètre cube aurait été réduit de 0 fr. 10 à 0 fr. 02. Néanmoins, M. le Directeur du service de la Voirie pense que cette économie a été exagérée, parce qu'on n'aura pas sans doute remarqué que les dépenses de personnel et les frais généraux restent évidemment les mêmes suivant les deux modes d'alimentation de la fontaine.

Quoi qu'il en soit, à Lyon, l'élévation d'un mètre cube d'eau revient en moyenne du seul fait des dépenses effectuées en charbons et matières graissantes, à 0 fr. 008.

D'après les règlements en vigueur, la fontaine Bartholdi devrait fonctionner de la manière suivante :

Du 1er novembre au 28 février : dimanches et fêtes, de 10 heures à 4 heures; semaine, de 2 heures à 4 heures.

Du 1er mars au 31 octobre : dimanches et fêtes, de 10 heures à 5 heures; semaine, de 2 heures à 5 heures, ce qui donne une marche moyenne journalière de 3 h. 1/2.

En fait, la fontaine marche un peu moins longtemps : l'hiver, parce que son fonctionnement est inutile ou impossible à cause du froid et l'été, parce qu'il générait considérablement le service général de la distribution; mais si l'on observait le règlement, la dépense, en combustible et graissage seulement, serait de $200 \times 3,5 \times 365 \times 0,008 = 2,044$ fr.

Avec le système proposé, la dépense due au renouvellement de l'eau serait tout à fait insignifiante et l'on n'aurait à payer que le fonctionnement du moteur électrique. Celui-ci devrait avoir une puissance de 15 chevaux, soit 11 kilowatts, et, au tarif très réduit de 0 fr. 07 le kilowatt-heure consenti par la Société lyonnaise des Forces motrices du Rhône, la dépense serait de $11 \times 3,5 \times 365 \times 0,07 = 983$ fr. 70, soit une économie annuelle de 1,060 francs.

Pour l'établissement du groupe (moteur pompe) de la fontaine Bartholdi, M. le Directeur du service de la Voirie s'est adressé à la maison Sulzer, qui a une spécialité et une compétence reconnue en ce qui concerne les pompes centrifuges, et il a fait appel à diverses maisons pour la fourniture du moteur électrique; la maison qui a fait les offres les plus avantageuses est la Société d'électricité Alioth qui, d'accord avec la maison Sulzer, demande 3,250 francs pour la fourniture de l'ensemble du groupe (moteur et pompe.)

Indépendamment de cette fourniture, le service de la Voirie devra faire procéder aux travaux d'installation du groupe et à l'aménagement de la canalisation (pose de raccords, robinets-vannes, etc...), de telle sorte que la dépense totale s'élèvera à 4,000 francs environ. Elle sera amortie en moins de quatre ans par l'économie réalisée sur le fonctionnement de la fontaine.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien accepter les propositions de M. le Direc-

Digitized by Google

teur du service de la Voirie et m'autoriser à traiter avec la Société d'électricité Alioth, aux conditions ci-dessus indiquées pour la fourniture du groupe moteur.

Quant à la somme de 4 000 francs, montant de la dépense occasionnée par cette transformation, elle pourra être imputée sur le crédit de 35,000 francs inscrit au budget de l'exercice courant pour les: «Travaux de grosses réparations d'entretien des bâtiments communaux.»

Lyon, le 1 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Groupe scolaire de la rue Jacquard. — Installation dans le gymnase d'une cantine scolaire mixte.

(Commission générale). — N° 1989.

Messieurs, pendant les grandes vacances dernières, j'ai fait procéder à l'installation dans le gymnase inutilisé du groupe scolaire de la rue Jacquard, d'une cantine mixte à l'usage des deux écoles primaires de ce groupe.

Les travaux ont été exécutés par les entrepreneurs adjudicataires de l'entretien des bâtiments communaux aux prix et conditions de leurs marchés. De même le montant de la dépense a été imputé sur le crédit d'entretien des bâtiments communaux. Seul le chauffage a donné lieu à un marché spécial avec l'entrepreneur chargé de l'entretien des appareils de chauffage du groupe scolaire. En effet, la température normale des locaux a dû être obtenue à l'aide des générateurs existant dans le local contigu, de la manière suivante : trente minutes avant la sortie des élèves, le chauffage est suspendu dans les classes et la vapeur est dirigée sur les radiateurs des réfectoires; vers la fin du repas, le chauffage est interrompu à la cantine et la vapeur est dirigée à nouveau sur les appareils des locaux scolaires.

Le montant de ces travaux qui ne pouvaient être effectués que par le constructeur des premiers appareils, chargé du reste de leur entretien, s'est élevé à 2,000 francs. Ils ont donné lieu à une soumission souscrite par M. Colombier fils, ingénieur-constructeur, rue des Tuileries, 26.

Je vous propose, Messieurs, de bien vouloir approuver cette soumission pour régularisation.

Lyon, le 4 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Etablissement d'une ligne de tramways à traction électrique, de Lyon-Perrache à Saint-Rambert-l'Ile-Barbe. — Observations des services du Contrôle et de la Navigation.

(Commission générale). — N° 1990.

Messieurs, par une délibération du 23 décembre 1905 vous avez :

1° Accepté l'avant-projet présenté par la Compagnie O.-T.-L. en vue de l'établissement d'une ligne de tramways à traction électrique de Lyon-Perrache à Saint-Rambert-l'Ile Barbe ;

2° Invité l'Administration municipale à provoquer la mise à l'enquête de cet avant-projet et à solliciter de l'Etat, au profit de la ville de Lyon, la concession de cette ligne, avec faculté de rétrocession à la Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon.

L'avant-projet dont il s'agit a été transmis le 17 janvier 1906 à M. le Préfet du Rhône qui, avant de prescrire l'enquête, l'a soumis pour examen à tous les services intéressés.

MM. les Agents voyers ont déclaré n'avoir aucune observation à formuler.

Quant à MM. les Ingénieurs de la navigation, ils ont fait les observations suivantes :

1° « Le pont construit en principe pour « desservir la rampe de tirage des bois, « près de la gare d'eau de Vaise n'est ni « assez solide, ni assez large pour rece- « voir une ligne de tramways. »

Le service du contrôle justifie le peu de solidité du pont en prenant pour base le poids roulant de 6 tonnes, sur un essieu, admis dans les calculs d'établissement, en le comparant au poids roulant de 12 tonnes sur deux essieux que peut atteindre une voiture de tramway. Le travail calculé pour les poutres ressortirait à 9 k. 7 par millimètre carré, dépassant ainsi sensiblement la limite de 6 kilogrammes par millimètre carré généralement admise.

Mais M. le Directeur du service municipal de la Voirie fait remarquer que, pour un pont métallique on peut atteindre sans danger un travail de 10 kilogrammes par millimètre carré, si l'ouvrage est bien entretenu, et qu'il est possible, par conséquent d'admettre le passage du tramway par le pont du Goulet.

En ce qui concerne l'insuffisance de largeur, le service du contrôle estime, avec raison, qu'on pourrait passer sur cet inconvénient par suite du peu de longueur du pont (16 m.).

b) « L'ensemble de la plateforme, « côté Saône, existant à l'extrémité du « quai Jayr près du pont et de la rampe « des bois constitue une installation « aménagée spécialement pour le tirage « des bois et très pratiquée ; il est im- « possible de la laisser traverser par un « tramway ; il serait donc nécessaire « que le tracé fut modifié de façon à tra- « verser le goulet le plus près possible « de l'intérieur de la gare d'eau sur un « pont à construire et de là, rejoindre « directement pour le longer, le trottoir « côté Ouest de la digue de la gare. »

Le service du contrôle fait ressortir qu'en effet, de grandes quantités de bois sont manœuvrées sur cette plateforme et que, assez fréquemment, il sera impossible au tramway de circuler. Il admet, par suite, l'obligation de construire un nouveau pont qui nécessiterait des travaux importants, difficiles et coûteux.

Il semble exagéré de poser en principe que le quai Jayr, dans son état actuel doit être affecté exclusivement au tirage des bois. D'autre part, les manœuvres de chargement et de transport des bois ne paraissent pas inconciliables avec l'existence du tramway, malgré les sujétions qui en résulteraient.

Quant au nouveau pont, il est certainement indispensable pour sonder le quai Jayr et le quai de l'Industrie; on est même surpris, au seul aspect des lieux, qu'il n'ait pas été compris dans les travaux exécutés récemment pour le prolongement du quai de l'Industrie. Neuf mois, il serait excessif d'en faire supporter la dépense à la Compagnie O.-T.-L. qui ne l'accepterait sans doute pas, et l'on peut admettre provisoirement le tracé projeté jusqu'au jour où les parties intéressées pourront faire les frais de construction du nouveau pont.

c) « La berge et la plage sur le quai « de l'Industrie ont été aménagées pour « faciliter le lancement des bateaux « construits par les chantiers existants « et le passage du tramway sera fré- « quemment interrompu par ces opéra- « tions. »

Comme le service de la navigation, MM. les Ingénieurs du contrôle font ressortir que les manœuvres de lancement et de mise à sec des bateaux, le passage sur la chaussée du quai des cordages et appareaux divers, leur mise en place, le déplacement, etc., rendront indispensable de suspendre le passage des tramways à certains moments et que, d'autre part, il paraît difficile d'interdire aux chantiers de construction ces diverses opérations, afin de ne pas entraver leur développement.

D'après les renseignements recueillis à ce sujet, il est rare que la chaussée de quai soit barrée et, d'ailleurs, les chantiers pourraient s'établir sur la berge qui est assez large. D'autre part, on ne saurait entraver le développement d'un quartier important et lui refuser des moyens de transport faciles, sous prétexte de protéger quelques industries qui sauront toujours s'accommoder des améliorations réalisées.

d) « Du côté de Saint-Rambert, le quai « présente des points dont l'altitude ne « dépasse pas 165 m. 20. Or, la crue de « mars 1906 a atteint 165 m. 85 et celle « de février 1904, 166 m. 80; la voie sera « donc submergée fréquemment, peut- « être chaque année, de plus d'un « mètre ».

Il est incontestable que la voie du tramway sera submergée par les crues, ce qui imposera un arrêt du service comme cela se produit sur le tramway de Lyon à Neuville.

Néanmoins, on pourrait remédier à cet inconvénient en élassant le quai comme chemin, dans le domaine communal, ainsi que cela avait été demandé par la commune de Saint-Rambert qui était disposée à faire les travaux de surélévation nécessaires.

Des explications qui précèdent, il résulte qu'il n'y a pas impossibilité absolue à adopter le tracé par les quais, proposé par la Compagnie O.-T.-L., mais que ce tracé présente des inconvénients assez graves.

Digitized by Google

Dans leur rapport des 22 et 28 novembre 1906, MM. les Ingénieurs du contrôle prévoyant sans doute l'abandon du projet, rappellent que d'autres études avaient été présentées antérieurement et qu'on avait envisagé notamment le tracé suivant : rue de Saint-Cyr, chemin de grande communication n° 21 de Vaise à Saint-Cyr et chemin d'intérêt commun de Vaise à Neuville. Ils ajoutent que la première partie de ce dernier chemin présente à certains emplacements des largeurs insuffisantes pour réaliser les dispositions réglementaires ; que des expropriations sont nécessaires et que ce sont les dépenses correspondantes qui ont empêché le projet d'aboutir ; mais ils estiment aujourd'hui, qu'il serait possible de se contenter sur ces points d'une largeur inférieure à celle fixée par les règlements et de diminuer ainsi l'importance des expropriations.

La Compagnie O.-T.-L. a été consultée sur cette nouvelle proposition et, par une lettre du 19 décembre dernier, la Compagnie a répondu qu'après examen, elle avait reconnu qu'il n'était pas possible de modifier l'itinéraire proposé pour la ligne de Saint-Rambert.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous soumettre le dossier de cette affaire et je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur le point de savoir s'il y a lieu de demander à la Compagnie O.-T.-L. cette modification d'itinéraire ou s'il convient de maintenir le tracé que vous avez accepté par votre délibération précitée du 26 décembre 1905.

Lyon, le 4 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille.

(Commission spéciale). — N° 1991.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de congé, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de congé formées par MM. Gonon (Louis-Joseph), soldat au 133e régiment d'infanterie ; Devaux (Victor Joseph), soldat au 52e régiment d'infanterie ; Sylve (Charles-Auguste), soldat au 159e régiment d'infanterie ; Darvine (Alexandre-Jules), soldat à la 13e section d'infirmiers militaires, domiciliés au 1er arrondissement.

Marty (Antoine), soldat au 157e régiment d'infanterie ; Pramayon (Léon-Régis), soldat au 4e régiment de tirailleurs ; Gadoux (Emile-Michel), soldat au 158e régiment d'infanterie ; Durand (Gaston-Joseph Modeste-Jean), soldat au 75e régiment d'infanterie ; Coron (Louis), soldat au 14e régiment de chasseurs ; Rajon (Claudius), soldat au 11e régiment de dragons ; Menouillard (Claude-Marius), soldat au 1er régiment de zouaves ; Lacour (Paul-Marius), soldat au 1er régiment de zouaves ; Cigolini (Vincent-Pierre), soldat au 13e régiment de dragons ; Chaput (Régis-Benoît), soldat au 159e régiment d'infanterie ; Bonnaire (Charles-Louis), soldat à l'école de service de santé militaire ; Rongé (Laurent-Jean), soldat au 5e dépôt des équipages de la flotte ; Bircker (Georges), soldat au 6e régiment d'artillerie ; Clapot (François-Auguste), soldat au 99e régiment d'infanterie, domiciliés au 3e arrondissement.

Rochet (Séraphin-Marius-Albert), soldat au 22e régiment d'infanterie coloniale ; Bionsse (Etienne-Noël), soldat au 22e régiment d'infanterie ; Pierrot (Lucien), soldat au 11e régiment de chasseurs, domiciliés au 4e arrondissement.

Marteau (Jean), soldat au 6e régiment du génie ; Gaillard (Joseph Etienne), soldat au 23e régiment d'infanterie ; Deschamps (Joseph-Adrien), soldat au 52e régiment d'infanterie ; Lapierre (Pierre-Louis-Camille) soldat au 2e régiment d'artillerie ; Brenasse (Edouard Fernand), soldat au 2e régiment du génie, domiciliés au 5e arrondissement.

Robyn (Henry-Aimé-Eugène), soldat au 159e régiment d'infanterie ; Borrey (Victor-Marguerite), soldat au 12e bataillon de chasseurs à pied ; Ouvrier (Simon), soldat au 2e régiment de génie ; Gorillat (Pierre François), soldat au 3e régiment d'infanterie ; Rocho (Florentin), soldat au 3e régiment d'artillerie coloniale ; Boucaret (Pierre), soldat au 35e régiment d'infanterie ; Desordi (Paul), soldat au 61e régiment d'infanterie, domiciliés au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 5 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Vente aux enchères publiques du domaine Lavie, à Saint-Fons.

Commission spéciale. (Affaires contentieuses). — N° 1992.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre, avec différentes pièces s'y rapportant, une délibération en date du 12 décembre 1906, par laquelle le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon sollicite l'autorisation de vendre aux enchères publiques et au pardessus de la mise à prix de 8,000 francs la parcelle dépendant de la propriété Lavie, située sur la commune de Saint Fons, d'une contenance de 10,000 mètres carrés et dont l'acquisition est demandée par M. Grange.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à donner à cette délibération.

Lyon, le 5 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Subvention au groupement des divers syndicats professionnels se rattachant à la soierie, pour location d'un local

(Commission générale.) — N° 1993.

Messieurs, l'attention de mon Administration a été appelée, à plusieurs reprises, sur l'intérêt qu'il y aurait à fortifier les organisations qui ont à défendre les intérêts de la soierie, en mettant à leur disposition des locaux pour leur permettre de se grouper et d'étudier en commun les questions qui les préoccupent. J'avais pensé pouvoir réunir toutes ces organisations dans un local commun. J'ai fait, en ce sens, des démarches qui, par malheur, n'ont pu réussir. Dans ces conditions, le Syndicat des Ouvriers tisseurs et similaires, ayant voulu garder son indépendance et un local séparé, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de bien vouloir accorder une subvention de 800 francs, prélevée sur les crédits de l'article 168 du budget au groupement suivant : Passementerie lyonnaise, Union professionnelle des tisseurs et similaires, Chambre syndicale des tisseurs de Lyon, Chefs d'ateliers de tissage mécanique, Petits chefs d'ateliers guimpiers et tireurs d'or, Ouvriers liseurs et piqueurs de dessin, Tisseurs traitant l'article meubles (syndicat ouvrier). Cette subvention viendrait s'ajouter à la subvention de 340 francs déjà prévue au budget pour l'Union des tisseurs et similaires. Le siège du nouveau groupement serait 10, rue d'Ivry.

Lyon, le 5 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de sursis d'incorporation.

(Commission spéciale). — N° 1994.

Messieurs, d'après l'article 21 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de sursis d'incorporation est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de sursis d'incorporation formées par MM. Cattin (Robert Pierre), appelé de la classe 1906 ; Virot (Adrien-François), appelé de la classe 1906 ; Giron (François), appelé de la classe 1906, domiciliés au 1er arrondissement.

Boué (Pierre-Albert-Frédéric-Marie), appelé de la classe 1906 ; Burdin (Georges-Marie), appelé de la classe 1905 ; Cozon (Jules-Marie-César), appelé de la classe 1906 ; Denantes (Paul-Jean-Camille), appelé de la classe 1906 ; Feys (Alexandre-Gabriel-Albert), appelé de la classe 1906 ; Jaubert de Beaujeu (Alfred-Michel-Elie), appelé de la classe 1906 ; Journond (Joseph-Sainte-Marie), appelé de la classe 1905 ; Oger (Pierre-Marie-Joseph), appelé de la classe 1906 ; Payen (Louis-Marie-Joseph), appelé de la classe 1906 ; Peromier (Octave-François-

Digitized by Google

Gustave-Aimé), appelé de la classe 1906; Tournier (Victor-François-Théophile), appelé de la classe 1906; Verne (Joseph-Jean-François), appelé de la classe 1905, domiciliés au 2e arrondissement.

Bouvier (Antoine-Claude), appelé de la classe 1906, domicilié au 1er arrondissement.

Laferrière (Henry-Claude), appelé de la classe 1905; Haour (Joannès-Jules), appelé de la classe 1906; Faisant (Pierre-Ferdinand), appelé de la classe 1906; Giroud (Adrien), appelé de la classe 1906; Edouard (Paul), appelé de la classe 1906; Boorgoin (Charles-Jean), appelé de la classe 1905; Ronfard (Pierre-Georges-Gabriel), appelé de la classe 1906; Delinon (Albert-Jules), appelé de la classe 1906; Chauvin (Edmond-Jules-Adolphe), appelé de la classe 1906.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer sur ces demandes.

Lyon, le 6 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille.

(Commission spéciale). — N° 1995.

Messieurs, d'après l'article 41 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de dispense, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de dispense formées par MM. Chaillou (Aimé-Désiré), territorial de la classe 1890, domicilié au 1er arrondissement.

Jnttot (Félix), territorial de la classe 1890; Mollard (Joseph Claude-Félix), réserviste de la classe 1896; Cuny (Louis), réserviste de la classe 1896; Chebaury (Victor-Ernest), territorial de la classe 1892; Haas (Jean-Pierre-Joseph), territorial de la classe 1897, domiciliés au 3e arrondissement.

Michat (Henri Marius), réserviste de la classe 1895, domicilié au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 6 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Emploi du reliquat de la fondation Delaroche en faveur d'élèves du Lycée Ampère.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 1996.

Messieurs, Mme Delaroche a légué à la ville de Lyon une rente annuelle de 1.175 francs, pour l'entretien d'un boursier interne au Lycée de Lyon.

Les formalités à remplir n'ont pas permis d'utiliser ce revenu dès la première année et cette fondation présente un reliquat de 1.350 francs environ.

J'ai pensé qu'il serait possible d'utiliser ce reliquat en faveur de quelques élèves méritants du Lycée Ampère, dont les familles m'ont adressé des demandes de subventions qui n'avaient pu être accueillies faute de crédits disponibles.

MM. Delaroche, exécuteurs testamentaires de leur tante, consultés à ce sujet, m'ont répondu qu' « ils partageaient ma manière de voir et qu'on ne saurait trouver un meilleur emploi que celui que j'indiquais ».

Dans ces conditions, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien approuver la répartition du reliquat d'après l'état que je joins au dossier, en attribuant à chacun des intéressés une subvention équivalente aux charges que nécessita leur entretien au Lycée Ampère.

Lyon, le 6 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des employés de l'Octroi. — Réversibilité de pension veuve Michaillard.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 1997.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en réversibilité de pension formée par Mme Vireton (Charlotte-Joséphine) veuve de M. Michaillard (Jean François), ex-retraité de l'Octroi, décédé à Saint-Georges-d'Espéranche (Isère), le 27 janvier 1907.

Mme veuve Michaillard se trouvant dans les conditions prévues par l'article 24 de l'ordonnance du 11 novembre 1842, réglementant la Caisse de retraites des employés de l'Octroi, a, par suite, droit au tiers de la pension de 1831 francs, dont jouissait son mari, soit:

1831 : 3 = 610 fr. 33.

C'est donc à la somme de 610 francs (centimes négligés) que je vous propose, Messieurs, de liquider la pension de retraite annuelle et viagère à accorder à Mme veuve Michaillard.

Les arrérages en seront prélevés, conformément à l'article 1er du décret du 1er décembre 1906, sur les fonds de la Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale, et prendront cours à partir du 28 janvier 1907, lendemain du décès de M. Michaillard.

Lyon, le 6 mars 1907.

Le Maire de Lyon.
Edouard HERRIOT.

Construction d'un égout chemin des Verriers. — Instance Fahy.

(Commission générale). — N° 1998

Messieurs, en conformité de deux arrêtés préfectoraux, en dates des 9 août 1856 et 21 mai 1902, M. Fahy fils aîné, industriel, demeurant à Lyon, chemin des Verriers, 3, a été mis en demeure de déverser dans l'égout du chemin de la Scaronne, au moyen d'une canalisation spéciale à établir sous le sol du chemin des Verriers, les eaux industrielles provenant de l'atelier pour fonte de métaux qu'il exploite à l'adresse susindiquée.

L'arrêté du 9 août 1856 dispose, en effet, que « les industriels exerçant des « professions entraînant la production « d'eaux sales, colorées ou infectes, sont « tenus de conduire ces eaux à l'égout « ou au fleuve le plus proche, toutes les « fois que l'égout ou le lit du fleuve ne « sera pas distant de leur établissement « de plus de 50 mètres..... »

D'autre part, l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 21 mai 1902, autorisant M. Fahy à transférer son atelier rue Gallaud, stipule que « les eaux prove- « nant des bains de décapage, usées, « seront neutralisées par de la chaux et « évacuées ensuite, après mélange avec « une quantité d'eau suffisante, par une « canalisation spéciale, dans l'égout le « plus rapproché de l'atelier.

« A défaut d'égout, ces eaux, préala- « blement dénaturées, devront être jé- « tées dans le Rhône et, en aucun cas, « elles ne pourront être déversées sur « la voie publique, ni recueillies dans « un puits perdu, dont l'usage est ex- « pressément interdit ».

A la suite de cette mise en demeure, M. Fahy, par un mémoire en date du 28 janvier dernier, a engagé, devant le Conseil de Préfecture, une instance contre la ville de Lyon, en vue d'obtenir :

1° Que la Ville soit obligée de construire un égout dans le chemin des Verriers, jusqu'au droit de l'immeuble portant le n° 3.

2° Qu'elle soit, en outre, condamnée à lui rembourser, sans forme de réduction d'impôts, toutes les sommes qu'il aura à dépenser pour se conformer à la mise en demeure qui lui a été adressée.

Dans leur rapport, MM. les Agents voyers font connaître :

1° Que l'écoulement normal des eaux pluviales et ménagères, sur ledit chemin, au droit de l'immeuble de M. Fahy, seule obligation incombant à la Ville, d'après les articles 640 et 681 du Code civil, est complètement assuré par la pente des rigoles et qu'aucun ouvrage de canalisation n'est indispensable pour conduire les eaux dont il s'agit dans l'égout du chemin de la Scaronne, où elles sont recueillies par des guenlards placés à la jonction de ce dernier chemin et de celui des Verriers.

2° Que l'atelier de M. Fahy n'est situé qu'à une distance de 30 mètres de l'égout du chemin de la Scaronne, et que, dans ces conditions, les frais de canalisation qui lui sont imposés en vertu des dispositions des arrêtés précités doivent rester entièrement à sa charge.

Les prétentions de M. Fahy n'étant pas fondées, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien m'au-

Digitized by Google

loriser à défendre à l'instance engagée contre la Ville par cet industriel.

Lyon, le 6 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Reprise par la Ville des immeubles du quartier Grôlée. — Emprunt de trois millions à contracter au Crédit Foncier de France.

(Commission générale). — N° 1999.

Messieurs, par votre délibération du 24 décembre 1906, vous avez pris acte de la promesse faite par le Crédit Foncier de France de prêter à la ville de Lyon, au taux d'intérêt de 3 375 °/₀, la somme nécessaire pour permettre à la Ville de liquider l'affaire du quartier Grôlée et de reprendre possession de ses immeubles.

La somme à emprunter m'a paru devoir être fixée à 3,000,000 de francs dont 2,900,000 francs à payer à la Compagnie Foncière de France en vertu du traité que vous avez récemment approuvé ; le surplus, soit 100,000 francs, est destiné à faire éventuellement face à diverses dépenses se rapportant à cette affaire, telles que : intérêts de l'emprunt dans le cas où la somme serait mise à notre disposition avant le terme stipulé, frais de remise en état des immeubles, frais d'acte et d'enregistrement, etc...

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le projet de traité préparé en vue de ce prêt par le Crédit Foncier. La somme de trois millions sera versée à la Caisse municipale après l'approbation de la convention, dès que la Municipalité en fera la demande. Le remboursement en sera effectué en soixante ans, à partir du 15 novembre 1907, au moyen d'un nombre égal d'annuités de 117,253 fr. 63 chacune, dont la première arrivera à échéance le 15 novembre 1908 ; chaque annuité comprendra, outre la somme nécessaire à l'amortissement du capital, l'intérêt de ce capital à 3 375 °/₀.

La ville de Lyon s'interdit la faculté d'effectuer aucun remboursement anticipé sur l'emprunt pendant un délai de quinze ans à compter de l'approbation du traité. D'autre part, en cas de remboursement par anticipation, la Ville paiera l'indemnité prévue par l'article 9 de la loi du 6 juillet 1860, soit 1/2 °/₀ du capital remboursé. Ce sont là des clauses d'usage, dont la première, dans le cas actuel, est atténuée par l'insertion d'une disposition réservant à la Ville le droit de rembourser à toute époque tout ou partie de l'emprunt avec le produit de l'aliénation éventuelle des immeubles du quartier Grôlée.

En résumé, tel qu'il se comporte, d'après l'exposé ci-dessus, le projet de traité est avantageux pour la Ville en raison du taux modéré de l'intérêt demandé par le Crédit Foncier. Ce taux, qui est bien inférieur à celui des prêts actuels de cette Société, a été consenti à titre exceptionnel pour faciliter le règlement amiable de l'affaire du quartier Grôlée.

Il sera pourvu à l'annuité d'amortissement de 117,253 fr. 63, résultant de l'emprunt projeté, soit par l'augmentation présumée du produit net des locations du quartier Grôlée, soit par un prélèvement sur les ressources ordinaires du budget municipal.

Lyon, le 6 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Secours annuels et renouvelables à plusieurs anciens cantonniers de la Ville.

(Commission générale) — N° 2000.

Messieurs, par un rapport, en date du 7 février courant, que vous trouverez ci-joint, M. le Directeur de la Voirie municipale, en proposant de relever de leurs fonctions pour raisons de santé, plusieurs cantonniers de la Ville, les recommande à l'Administration en vue de leur faire attribuer un secours annuel.

Les certificats médicaux délivrés à ces agents par M. le Médecin de l'Administration municipale concluent à l'impossibilité pour eux de continuer à assurer régulièrement leur service. Il y a donc lieu d'admettre les propositions de M. l'Ingénieur en chef de la Ville, en ayant du contrôle des cantonniers à partir du 1er avril : MM. Durif, Massoubre, Lavillat, Liaboeuf et Bellond.

Voici, brièvement exposée, la situation de ces agents :

1° M. Massoubre est âgé de 60 ans, il compte seulement douze années de service. Il est marié et sans charge de famille. Titulaire d'une pension de retraite de 966 francs qui lui est servie à titre d'ancien garde des prisons, M. Massoubre est à l'abri du besoin et il ne semble pas qu'il y ait lieu de proposer un secours en sa faveur ;

2° M. Durif a 78 ans et compte quarante-huit années de services. Il habite seul et n'a pas de charges de famille. Un secours de 450 francs qui viendra s'ajouter à une pension annuelle de 330 francs qu'il touche d'une Société de Secours mutuels, paraît suffisant pour lui permettre de vivre ;

3° M. Liaboeuf compte quarante et un ans de services. Il est célibataire, âgé de 78 ans et sans autres ressources que son salaire journalier dont il va être privé. Le secours à lui attribuer pourrait, en conséquence, être fixé à la somme de 600 fr. ;

4° M. Lavillat n'a que vingt-trois ans de services. Il est célibataire, âgé de 67 ans. Il peut lui être alloué un secours annuel de 400 francs ;

5° M. Bellond est marié, a un enfant de 12 ans à sa charge et compte vingt-trois ans de services. Il est incapable de se livrer à aucun travail. Je vous propose, de lui allouer un secours dont le montant pourrait être fixé à 450 fr.

Toutes ces allocations partiraient du 1er avril prochain et seraient prélevées sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant pour : « Pensions et secours à la charge de la Ville ».

Je vous serais obligé, Messieurs, de vouloir bien, par une délibération, statuer sur ces propositions.

Lyon, le 7 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Fête nationale du 14 Juillet 1907. — Désignation d'une Commission.

(Commission générale). — N° 2001.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous inviter à procéder à la nomination d'une Commission qui sera chargée d'élaborer le programme de la Fête nationale du 14 Juillet prochain et de répartir la somme de soixante mille francs inscrite au budget de l'exercice courant pour la célébration de cette fête.

Lyon, le 7 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Projet d'établissement de la ligne de tramways Paro (porte Tête-d'Or) — Avenue de l'Archevêché.

(Commission générale).— N° 2002.

Messieurs, en conformité de votre délibération du 8 mai 1906, par laquelle vous avez émis un avis favorable à la fusion des Compagnies O.-T.-L. et N.-L.-T., l'Administration municipale a passé avec la Compagnie O.-T.-L. une convention aux termes de laquelle cette dernière est tenue entre autres choses de prolonger dans un délai d'une année la ligne de tramways de la rue Duquesne jusqu'à l'avenue de l'Archevêché en suivant sur la rive droite du Rhône l'itinéraire : rue Président-Carnot, rue Childebert, rue de l'Hôtel-de-Ville, rue des Archers, place des Célestins, rue d'Egypte, quai des Célestins, pont Tilsitt, avenue de l'Archevêché.

Pour satisfaire à cet engagement, la Compagnie a adressé le 22 décembre dernier à M. le Préfet du Rhône un avant-projet qui m'a été communiqué le 7 janvier 1907 pour la suite à y donner.

Dans cet avant-projet la Compagnie proposait de modifier l'itinéraire ci-dessus visé, sur une partie du parcours et de suivre, à partir de la rue Président-Carnot, la rue de la République pour rejoindre la rue des Archers.

J'ai renvoyé ce projet à la Compagnie O.-T.-L. en la priant de le modifier de manière à emprunter conformément à la convention précitée la rue Childebert et la rue de l'Hôtel-de-Ville ou la rue Gasparin pour prendre ensuite la rue des Archers.

A la date du 1er mars courant la Compagnie m'a renvoyé ledit projet accompagné d'une variante donnant satisfac-

Digitized by Google

tion à ma demande, mais elle fait remarquer les inconvénients que le nouveau tracé comporte et au sujet desquels il conviendra que vous vous prononciez afin de déterminer l'itinéraire à adopter définitivement.

D'après le mémoire descriptif joint au dossier, la ligne projetée, en empruntant les voies existantes ayant la même largeur d'un mètre desservira la gare des Brotteaux, mais comme construction elle aura son origine sur le boulevard du Nord au droit de la porte Tête-d'Or du Parc.

Elle empruntera la rue Duquesne, le quai de l'Est, le quai des Brotteaux, le pont Lafayette, la rue Président Carnot, la place et la rue de la République (ou les rues Childebert et Gasparin, suivant variante), la rue des Archers, la place des Célestins, la rue d'Egypte, à l'aller et la rue des Célestins au retour, le quai des Célestins, le pont Tilsitt et l'avenue de l'Archevêché où ses voies se raccorderont avec celles de la Compagnie F.-O.-L.

Elle sera à double voie sur toute sa longueur sauf dans la rue Duquesne, à l'angle de la rue Malesherbes par suite de la présence d'un immeuble faisant saillie sur l'alignement et dans la rue des Archers, en raison de la faible largeur de la chaussée.

La traction sera électrique avec fil aérien et trolley sur toute la longueur de la ligne.

La tension électrique sur la ligne aérienne sera de 500 volts environ. Le courant proviendra soit de l'usine centrale de la rue d'Alsace, à Villeurbanne, soit de l'usine du cours Henri. L'alimentation et le retour du courant seront assurés par les feeders actuels.

La largeur des caisses des véhicules sera de 2 m. 10. Les voitures seront celles actuellement en service sur l'ancien réseau de la Compagnie N.-L.-T.

Les voitures motrices seront munies d'un ou deux moteurs enveloppés dans une carcasse métallique faisant partie du circuit magnétique. Sur chaque plateforme sera installé un régulateur électrique permettant la mise en marche, le freinage électrique et la marche en arrière. Elles seront, en outre, munies de tous les appareils de sécurité, interrupteurs, parafoudres, freins à main, etc.

La composition des trains sera celle autorisée sur la ligne Perrache Parc par la rue Moncey, soit une voiture motrice et deux remorques.

Le maximum de la vitesse des trains sera de 20 kilomètres à l'heure.

Le nombre minimum de voyages qui devront être faits, tous les jours, dans chaque sens, sera de 80; pendant la journée, l'intervalle entre les voitures qui desserviront la ligne sera de 10 minutes au maximum.

La concession prendra fin le 23 août 1946, en même temps que celle des lignes de la place des Cordeliers à Cusset et à la Croix-Luizet.

Les rails, du type à gorge, seront en acier et du poids de 36 kilogrammes au moins par mètre courant.

Les voitures comporteront deux classes de voyageurs et les tarifs seront les suivants :

SECTIONS	1re cl.	2e cl.
Archevêché-Cordeliers.....	0 10	0 05
Archevêché-Gare Brotteaux...	0 15	0 10
Cordeliers-Av. de Noailles	0 10	0 05
Pont Morand-Gare Brotteaux..	0 10	0 05

Les dépenses de premier établissement sont évaluées à la somme de 680,000 francs.

Les recettes probables dans l'hypothèse d'un produit brut de 0 fr. 52 par kilomètre-voiture sont évaluées à 99,887 fr. 84

Les frais d'exploitation comprenant : frais généraux, frais de direction, du mouvement de la voie et des bâtiments, du matériel roulant et de traction, à raison de 0 fr. 37 par kilomètre-voiture, ainsi que les intérêts du capital et amortissement, sont évalués à 98,274 fr. 04.

D'où il résulte un bénéfice de :
99 887 fr. 84 — 98 274 fr. 04 = 1,613 fr. 80.

Toutes les voies publiques empruntées ont des largeurs suffisantes pour permettre l'établissement de la ligne, sauf à effectuer quelques rescindements de trottoirs dans les rues des Archers, des Célestins et sur le quai des Célestins. Ces rescindements sont d'ailleurs sans inconvénient.

Il conviendra cependant de rejeter du côté Nord la courbe de raccordement entre la rue des Célestins et le quai, afin de diminuer autant que possible le rescindement de 2 m. 70 qui est prévu à l'angle du trottoir.

Il y aura lieu aussi d'imposer à la Compagnie O.-T.-L. une redevance de 1 % sur les recettes brutes de la ligne et une redevance supplémentaire de 10 %, déduction faite, sur la recette brute, du produit kilométrique moyen qui résulte de la somme de 1,401,000 fr. appliquée à l'ensemble de l'ancien réseau N.-L.-T.

Sous ces réserves, j'ai l'honneur de vous soumettre le dossier de cette affaire et je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien :

1° Emettre votre avis sur le tracé définitif qu'il convient d'adopter;

2° Décider la mise à l'enquête de l'avant-projet établi conformément au tracé que vous aurez adopté;

3° Autoriser l'Administration municipale à solliciter de l'Etat, au nom de la ville de Lyon, la concession de la nouvelle ligne, avec faculté de rétrocession à la Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon.

Lyon, le 7 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Dénomination nouvelle de la place des Pénitents-de-la-Croix.

(Commission spéciale.) — N° 2003.

Messieurs, la ville de Vienne a organisé des manifestations importantes en l'honneur du médecin philosophe Michel Servet. La ville de Lyon s'y est associée déjà par le vote d'une subvention; mais elle doit faire davantage pour collaborer à cette œuvre de justice. Michel Servet est au nombre de ceux qui ont le plus honoré l'histoire de l'humanité par la hardiesse raisonnée de leurs idées. Au fanatisme intransigeant de Calvin, il a opposé des doctrines qui contiennent les principes du rationalisme moderne; il est mort pour avoir refusé de rétracter ces idées. Comme savant, il a, sinon découvert, tout au moins vulgarisé la circulation pulmonaire. Enfin, il a fait de longs séjours à Lyon et aux environs et les témoignages contemporains sont unanimes à le représenter comme un médecin philanthrope, passionnément dévoué aux petits et aux pauvres.

Pour ces raisons, j'ai l'honneur de vous proposer de décider, Messieurs, que la *place des Pénitents-de-la-Croix* portera le nom de *place Michel-Servet.*

Lyon, le 8 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Réponses aux vœux, pétitions, propositions, etc., présentés au Conseil municipal depuis la session de novembre 1906.

(Commission générale). — N° 2004.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous faire connaître ci-après la suite donnée aux vœux, pétitions et propositions présentés au Conseil municipal depuis la session de novembre 1906.

Je joins à ces renseignements ceux qui me sont parvenus au sujet des affaires présentées au cours des précédentes séances.

Séance du 12 décembre 1905. — Protestation de M. Jacquier contre l'établissement sur le quai Perrache d'un dépôt d'huiles et d'essence de pétrole.

Par un arrêté en date du 4 mai 1906, le Conseil de préfecture a rejeté la demande de la Ville, tendant à l'annulation de l'arrêté par lequel M. le Préfet du Rhône a autorisé l'établissement de ce dépôt de pétrole.

* * *

Séance du 31 juillet 1906. — Proposition de M. Curtelin relative à la date des vacances.

Cette proposition a été soumise à M. l'Inspecteur d'Académie. Pas de réponse à ce jour.

* * *

Séance du 31 juillet 1906. — Proposition de M. Chat tendant à la création d'un concert militaire sur la place des Terreaux.

Digitized by Google

M. le Gouverneur militaire a exprimé ses regrets de ne pouvoir donner satisfaction à cette proposition en raison du nombre insuffisant des musiques militaires de la garnison de Lyon, qui permet à peine de maintenir les services habituels de la place Bellecour et de la place Morand.

∴

Séance du 24 septembre 1906. — Pétition déposée par M. Godart, et par laquelle les commerçants des marchés couverts et d'approvisionnement de la place de la Martinière demandent l'établissement de lieux publics sur lesdits marchés

Le service de la Voirie étudie un projet de construction d'urinoirs en sous-sol place de la Martinière, place de la République et place des Jacobins.

∴

Séance du 15 octobre 1906 — Question de M. Gorjus concernant les mesures à prendre contre la scoliose et la myopie scolaire.

L'Administration étudie dans ce sens un projet de table scolaire. Mais d'ores et déjà le prix en paraît devoir être si élevé, qu'il est douteux que l'on puisse adopter un modèle pour toutes les écoles.

∴

Séance du 15 octobre 1906. — Observation de M. Baudry sur le mauvais état des escaliers du jardin de la place Croix-Pâquet, en face de la rue Burdeau.

Satisfaction a été donnée à cette réclamation.

∴

Séance du 15 octobre 1906. — Question de M. Renard au sujet de l'époque à laquelle seront exécutés les travaux d'établissement d'une bouche d'arrosage, rue Bellièvre.

Cette bouche sera comprise dans le projet général de 1907.

∴

Séance du 15 octobre 1906. — Ordre du jour relatif à la réinstallation des bateaux à laver le long du nouveau bas-port près du pont de la Guillotière.

Séance du 15 octobre 1906. — Vœu concernant la construction du bas-port du quai Claude-Bernard.

Séance du 15 octobre 1906. — Question et vœu de M. Decléris sur le retard apporté dans les travaux de construction du bas-port du quai Claude-Bernard.

Séance du 15 octobre 1906. — Question de M. Decléris relative à la réinstallation des bateaux à laver le long du nouveau bas-port, près du pont de la Guillotière. Ordre du jour présenté par M. Rognon.

Ces questions sont soumises à M. le Ministre des Travaux publics, et les députés de Lyon ont été priés de vouloir bien s'y intéresser.

∴

Séance du 15 octobre 1906. — Question de M. Renard relativement à l'ouverture, dans le quartier Pierre-Seize, d'une recette auxiliaire.

Par une lettre du 18 octobre 1906, M. le Directeur des Postes et des Télégraphes du département du Rhône a fait connaître que la création de cette recette n'avait pu être réalisée sur les crédits mis à sa disposition par la loi de finances de 1906 et que l'examen de cette affaire serait repris cette année par son Administration.

∴

Séance du 15 octobre 1906. — Proposition de M. Renard tendant à l'établissement d'une boîte aux lettres à la gare de Saint-Just.

Satisfaction a été donnée à cette proposition.

∴

Séance du 15 octobre 1906. — Vœu proposé par MM. Chat et Fagot tendant à assurer à toutes les catégories de salariés, notamment aux employés des Postes, Télégraphes et Téléphones, de banque, des chemins de fer, etc., le bénéfice de la loi sur le repos hebdomadaire.

A la date du 26 février 1907, M. le Préfet m'a transmis une dépêche par laquelle M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale fait connaître qu'il a joint ce vœu au dossier constitué sur la question par les soins de son administration.

∴

Séance du 15 octobre 1906.—Observation de M. Renard, sur la façon dont le Percepteur du 5e arrondissement, recouvre le montant des impositions.

Transmis à M. le Préfet du Rhône, le 25 octobre 1906 Pas de réponse à ce jour.

∴

Séance du 12 novembre 1906. — Observation de M. Curtelin au sujet de nouveaux faits d'intolérance du personnel religieux des Hospices civils de Lyon.

Les résultats de l'enquête ont été communiqués à M. Curtelin, à la date du 15 janvier dernier.

∴

Séance du 12 novembre 1906. — Pétition des habitants de la rue Gigodot demandant l'établissement d'une bouche d'arrosage dans la partie de cette rue comprise entre la rue Dumont-d'Urville et la rue Belfort et d'une seconde bouche en face du n° 21 de la rue de Nuits.

Ces bouches d'arrosage pourront très probablement être comprises dans le projet général de 1907.

∴

Séance du 12 novembre 1906. — Pétition par laquelle les habitants de la montée du Mont-Sauvage, demandent l'établissement d'une bouche d'arrosage en face du n° 22 de cette voie.

Cette bouche d'arrosage pourra très probablement être comprise dans le projet général de 1907.

∴

Séance du 12 novembre 1906. — Pétition demandant l'établissement d'un urinoir à l'angle des rues Hénon et de l'Enfance.

Cette installation sera comprise dans le projet général de 1907.

∴

Séance du 12 novembre 1906. — Compte d'administration de l'exercice 1905. Vœu relatif aux jurys d'expropriation.

Ce vœu a été adressé le 24 novembre 1906 à M. le Préfet du Rhône, en le priant de vouloir bien le transmettre à M. le Ministre de l'Intérieur.

∴

Séance du 12 novembre 1906. — Question de M. Chat, relative au retard apporté dans l'établissement de l'arrêt du funiculaire de la rue Terme à la Croix-Rousse, prévu à la hauteur de la rue Neyret.

La Compagnie O.-T.-L. résoudra incessamment cette question qui présentait des difficultés au point de vue technique.

∴

Séance du 12 novembre 1906. — Question de M. Mousset, au sujet de l'établissement de bouches d'incendie dans le 3e arrondissement.

Ces bouches d'incendie sont comprises dans un projet approuvé par une délibération du 12 décembre dernier qui est actuellement soumise à l'approbation de M. le Préfet du Rhône.

Une nouvelle, chemin de Saint-Alban, sera comprise dans le projet général de 1907.

∴

Séance du 12 novembre 1906. — Pétition des habitants du quai des Etroits demandant l'installation de bancs sur ledit quai, à partir du pont du Midi.

Un projet dressé par M. le Directeur du service de la Voirie est actuellement soumis à l'examen de MM. les Ingénieurs du service de la Navigation.

Satisfaction pourra être donnée prochainement à cette pétition.

∴

Séance du 12 novembre 1906. — Rappel par M. Renard d'une pétition par laquelle les habitants des quartiers Saint-Just et Saint-Irénée demandent l'amélioration de la montée des Génovéfains par l'établissement d'un trottoir asphalté dans la partie comprise entre le chemin de Choulans et la montée de Saint-Laurent.

Ce trottoir ne pourrait être construit qu'avec la participation des propriétaires intéressés, mais comme la montée des Génovéfains est bordée en grande partie de murs de clôture, les propriétaires

Digitized by Google

taires n'ont pas un intérêt direct à cette construction ; dans ces conditions, M. le Directeur du service de la Voirie estime qu'il n'y a pas lieu de les y contraindre.

Les trottoirs en terre ont été réparés en 1905 et ils seront maintenus en bon état de nettoiement et d'entretien.

∴

Séance du 12 novembre 1906. — Pétition déposée par M. Cusset et par laquelle les habitants de la rue de Vendôme, partie comprise entre les rues Servient et de la Part-Dieu, demandent l'établissement d'une bouche d'arrosage dans cette rue.

M. le Directeur du service de la Voirie a été autorisé à faire installer cette bouche d'arrosage.

∴

Séance du 12 novembre 1906. — Pétition par laquelle les habitants de la rue des Docks demandent que la Compagnie Générale de Navigation, propriétaire de la rue des Docks, à Vaise, exécute son cahier des charges en entretenant ladite rue en état de propreté.

La rue des Docks étant une voie privée, est soumise, à ce titre, aux prescriptions d'un arrêté municipal du 4 mars 1901. La Compagnie Générale de Navigation a été invitée par le service de la Voirie à observer ces prescriptions et il a été constaté que, depuis cette époque, l'enlèvement des immondices et le nettoiement de la rue étaient assurés dans des conditions suffisantes.

∴

Séance du 12 novembre 1906. — Vœu proposé par M. Chat, tendant à rendre obligatoire le mode de scrutin public pour les votes des élus du peuple dans les élections.

La délibération que le Conseil municipal a prise à ce sujet, a été transmise à M. le Préfet du Rhône le 22 novembre dernier. Pas de réponse à ce jour.

∴

Séance du 3 décembre 1906. — Observation de M. Rivière relativement au retard apporté à la construction de l'Hôtel des Postes.

Il est vraisemblable que le nouveau Sous-Secrétaire d'Etat aux Postes, Télégraphes et Téléphones, hésite à entreprendre les travaux ordonnés par son prédécesseur, étant donné l'exiguité du terrain à bâtir. Un directeur doit venir faire une enquête sur place. Sa visite annoncée pour le 19 février a été retardée. L'Administration municipale n'a reçu, sur l'affaire, aucun autre renseignement.

∴

Séance du 3 décembre 1906. — Remplacement des cadres en bois sculpté de huit mansardes situées sur la façade Sud du Palais du Commerce. — Soumission Pavi. — Observations de MM. Bizet et Rognon, au sujet des lucarnes établies sur le toit du Palais des Arts.

Dans deux rapports qu'il m'a adressé à ce sujet, M. l'Architecte en chef donne les explications suivantes :

1° La transformation des lanternons éclairant les salles du cours de dessin pour jeunes filles, au Palais des Arts, a été effectuée sur la *demande* de Conseil d'administration de l'école des Beaux-Arts.

La délibération prise par ce Conseil en sa séance du 6 octobre 1905, a été transmise à l'Administration municipale le 13 du même mois. A cette pièce était jointe une lettre par laquelle Mme la Directrice du cours de dessin, se référant à l'avis de MM. Sicard, Directeur de l'école des Beaux-Arts, Morizot, professeur à cette école et membre du Jury du cours de dessin, et M. Rogniat, membre du Conseil d'administration de l'école, indique *par un croquis la disposition préconisée.*

Ces vitrages en forme de Shed se constituent pas une innovation ; la silhouette archaïque n'est pas précisément décorative, mais l'éclairage obtenu est bon. Les lanternons en question sont au nombre de six ; ils ne sont pas visibles des rues avoisinant le Palais des Arts, à l'exception cependant de trois d'entre eux pouvant être vus de la rue de l'Arbre-Sec et de la rue de la République sur une longueur égale à la largeur de la rue de l'Arbre-Sec.

La silhouette extérieure de ces lanternons pourrait être modifiée dans un sens plus décoratif sans entraîner la réfection des vitrages proprement dits.

Cette modification est à l'étude ;

2° Il est exact qu'un châssis vitré a été établi à titre d'essai pour l'éclairage des dites salles de dessin. Après examen la hauteur de ce vitrage fut diminuée et sa largeur augmentée ; du fait de cette modification, la surface d'éclairage n'a pas varié sensiblement mais une meilleure distribution de la lumière a été obtenue.

Ensuite de cette expérience, les cinq autres châssis furent exécutés.

∴

Séance du 3 décembre 1906. — Question de M. Arnaud sur la suite donnée par M. le Ministre des Travaux publics et par la Compagnie P.-L.-M. à la délibération prise par le Conseil municipal le 8 mai dernier et relative à la transformation de la gare d'eau de Perrache.

L'attention de M. le Ministre des Travaux publics a de nouveau été appelée sur cette affaire par une lettre du 5 février 1907.

∴

Séance du 3 décembre 1906. — Question de M. Chat sur la répression à Lyon des fraudes en matière de denrées alimentaires.

Les démarches en vue d'obtenir que le laboratoire municipal soit agréé par l'Etat ont été poursuivies. Par une lettre du 28 décembre 1906, M. le Préfet du Rhône a fait connaître que M. le Ministre de l'Agriculture était disposé à donner son agrément sous des conditions déterminées.

Ces conditions ont été acceptées, sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal. De son côté, M. le Ministre de l'Agriculture a donné satisfaction par une dépêche du 26 janvier dernier à certains desiderata exprimés par l'Administration municipale.

Il y a donc lieu d'espérer que le Laboratoire municipal sera incessamment en mesure de poursuivre efficacement les fraudes alimentaires.

∴

Séance du 3 décembre 1906. — Organisation d'un concours national agricole en 1907. Proposition de M. Bizet tendant à demander la division de Lyon en quatorze cantons.

Le projet d'annexion comporte l'élévation de huit à dix du nombre des cantons de Lyon. Le projet de division de Lyon en quatorze cantons ne pourrait être repris que si la question de l'annexion était rejetée.

∴

Séance du 3 décembre 1906. — Vœu relatif à l'élection des juges consulaires.

Séance du 3 décembre 1906. — Question de M. Chat sur l'élection des juges consulaires.

La délibération que le Conseil municipal a prise à ce sujet a été transmise à M. le Préfet du Rhône le 13 décembre dernier. Pas de réponse à ce jour.

∴

Séance du 10 décembre 1906. — Question de M. Renard au sujet du trafic des billets de théâtre en location.

L'Administration municipale a demandé à M. le Préfet du Rhône de faire appliquer l'article 89 de l'arrêté du 6 juillet 1881 interdisant l'offre et la vente des billets sur la voie publique.

Par lettre du 22 décembre 1906 M. le Préfet du Rhône m'a fait connaître qu'il avait donné les instructions nécessaires en vue d'empêcher ces abus.

∴

Séance du 10 décembre 1906. — Question de M. Rognon au sujet des traitements des jardiniers auxiliaires.

Les jardiniers auxiliaires permanents visés par la question de M. Rognon ont été nommés jardiniers titulaires depuis le 1er janvier dernier.

∴

Séance du 10 décembre 1906. — Budget de 1907. — Vœu concernant les dépenses de l'enseignement primaire public.

En raison de l'époque tardive à laquelle il a été émis, ce vœu n'aurait pu être réalisé dans la loi de finances de 1907.

Mais la Municipalité va se concerter avec les représentants des villes de plus de 150,000 habitants, en vue d'une action énergique auprès du Gouverne-

Digitized by Google

ment et des représentants au Parlement des régions intéressées, afin que satisfaction soit enfin donnée à nos légitimes revendications.

∴

Séance du 10 décembre 1906. — Budget de 1907. — Question de M. Rognon relative au traitement du commandant des gardiens de la paix.

Le procès-verbal de la séance au cours de laquelle ont été émises les observations ci-dessus a été transmis à M. le Préfet du Rhône le 26 décembre 1906. Pas de réponse à ce jour.

∴

Séance du 10 décembre 1906. — Budget de 1907. — Recettes ordinaires. — Article 6. — Attribution d'un quart du produit de la taxe sur les vélocipèdes. — Observation de M. Renard.

Le Parlement a définitivement rejeté la proposition qui lui était faite d'autoriser les communes à percevoir à leur profit à titre d'impôt direct, une taxe de 1 fr. 50 sur les vélocipèdes.

La prévision de recette inscrite à cet effet au budget municipal de 1907, ne donnera donc lieu à aucun recouvrement.

∴

Séance du 10 décembre 1906. — Budget de 1907. — Recettes ordinaires. — Article 7. — Attribution sur le principal de la contribution foncière non bâtie. — Observation de la Commission.

L'observation faite par la Commission du budget me paraît absolument légitime.

Le mode de répartition des sommes disponibles, provenant du budget des cultes, tel qu'il est défini par l'article 41 de la loi du 9 décembre 1905, étant uniquement basé sur le principal de la contribution foncière non bâtie, favorise ouvertement les communes rurales au détriment des villes. Ce procédé ne tient pas compte, dans l'attribution faite aux communes, de l'importance plus ou moins grande des économies réalisées par l'Etat sur le territoire de chacune d'elles.

Ces défectuosités de la loi ont déjà suscité des propositions de modifications qui ont été soumises à la Chambre des Députés. Pour renforcer l'action des députés protestataires, je vous propose d'émettre un vœu tendant à la modification sur ce point de la loi du 9 décembre 1905.

∴

Séance du 10 décembre 1906. — Budget de 1907. — Recettes ordinaires. — Article 8. — Attribution sur les permis de chasse. — Observation de la Commission.

Ces observations ont été transmises le 5 janvier dernier, à M. le Préfet du Rhône.

∴

Séance du 10 décembre 1906. — Budget de 1907. — Recettes ordinaires. — Article 21. — Taxe sur les spectacles. — Observations relatives aux cinématographes.

Tous les cinématographes autorisés à Lyon paient la taxe municipale sur les spectacles. La taxe est perçue par la voie du contrôle à la Scala et par la voie de l'abonnement dans les autres établissements situés place Le Viste, 4, rue de l'Hôtel-de-Ville, 98 et rue de la République, 83.

∴

Séance du 10 décembre 1906. — Budget de 1907. — Recettes ordinaires. — Article 36. — Droits de magasinage et de manutention des marchandises déposées à l'entrepôt des Douanes. — Observation de M. Arnaud.

Des propositions tendant à modifier certaines parties du tarif en vigueur et à transférer les bureaux dans le bâtiment actuellement occupé par M. le Receveur principal des Douanes ont été soumises le 29 décembre dernier, à M. le Directeur des Douanes.

L'étude de la question sera poursuivie dès que l'avis de cette administration me sera parvenu.

∴

Séance du 10 décembre 1906. — Budget de 1907. — Recettes ordinaires. — Article 110 — Abonnements et vente du *Bulletin municipal officiel*. — Proposition de M. Rognon.

Un envoi gratuit de dix numéros du *Bulletin municipal officiel* est adressé chaque semaine à l'Administration de la Bourse du Travail pour être mis à la disposition des Syndicats.

∴

Séance du 10 décembre 1906. — Budget de 1907. — Recettes ordinaires. — Article 113. — Part de la Ville dans le produit des amendes de police et pour délits de chasse. — Observation de la Commission et vœu du Conseil municipal.

Ce vœu et ces observations ont été transmis le 28 décembre 1906, à M. le Préfet du Rhône qui a répondu par la lettre suivante :

Lyon, le 4 février 1907.

Le Préfet du Rhône,
à Monsieur le Maire de Lyon.

Vous m'avez transmis un vœu émis par le Conseil municipal, aux termes duquel cette Assemblée demande que la ville de Lyon soit traitée dans la répartition du produit des amendes de police et pour délits de chasse, comme les autres communes du département et vous me demandez, en même temps, de saisir de ce vœu le Conseil général, à sa prochaine session.

Ce vœu n'est, en réalité, que la reproduction de vœux semblables, émis antérieurement par le Conseil municipal et au sujet desquels j'ai eu l'honneur de vous adresser divers renseignements par mes lettres des 21 février et 9 décembre 1905.

Je crois devoir cependant vous faire connaître que, depuis cette époque, la situation du fonds commun des amendes de police correctionnelle, s'est modifiée dans un sens encore moins favorable à l'attribution de sommes quelconques aux communes et Bureaux de bienfaisance.

La situation de ce fonds, pour les exercices 1904 et 1905, était telle que j'ai dû saisir M. le Ministre des Finances des difficultés provenant de la pénurie des ressources recouvrées au titre d'amendes, et je lui signalais notamment ce fait qu'en 1904, les procès-verbaux dressés pour délits de pêche et de chasse avaient donné lieu à 1.700 gratifications aux agents-verbalisateurs, représentant une somme totale de 16,243 francs, qui n'était couverte que par des recouvrements montant ensemble à 2,789 francs, effectués sur un total de 136,236 francs de condamnations prononcées.

Les résultats concernant l'exercice 1905 qui n'étaient pas définitivement connus à l'époque où j'informais M. le Ministre des Finances de cet état de choses, laissait déjà présager une situation encore plus obérée.

Pendant les sept premiers mois, les amendes prononcées par la Cour d'appel de Lyon pour délits de chasse et de pêche commis dans les deux départements (Ain et Loire) relevant de la juridiction d'appel du Rhône, se sont élevées à 71,407 francs, sur lesquels aucun recouvrement n'a pu être effectué en raison de l'insolvabilité des débiteurs ; les gratifications dues aux agents s'élevaient au nombre de 555 et donnaient lieu à une dépense de 9,318 francs qui tombait intégralement à la charge du fonds commun du département du Rhône, siège de la Cour d'appel, bien que les délits eussent été commis et constatés dans les deux départements dont il s'agit.

Je dois, en outre, vous faire connaître, à titre d'indication, une particularité qui vous édifiera sur les causes de la pénurie de ce fonds et de l'impossibilité, en l'état actuel de la législation, d'y remédier.

Sur la somme de 71,407 francs citée plus haut, 70,362 francs représentent les amendes prononcées par le Tribunal de Roanne et sur cette somme de 70,362 francs, 48,000 francs concernaient six individus tous insolvables et qui ont donné lieu à 355 procès-verbaux, souvent journaliers. En raison de l'insolvabilité des délinquants, les amendes prononcées contre eux sont sans effet et, à l'expiration de la durée de la contrainte par corps, ils commettent, une fois en liberté, de nouveaux délits ; le pourvoi en appel étant pour eux un moyen de retarder l'exécution du premier jugement.

Ces explications vous permettront, Monsieur le Maire, de vous rendre compte de l'état de ce fonds, état qui s'est encore aggravé depuis cette époque à tel point que par sa dépêche du 8 janvier 1907, M. le Directeur général de la Comptabilité publique faisait connaître qu'une loi du 29 décembre 1906 avait accordé au fonds commun des amendes du département du Rhône, une allocation complémentaire de 34,000 francs qui est exclusivement destinée au paiement des créances qui n'ont pu être acquittées sur les ressources ordinaires du fonds commun et, qu'alors même que le déficit serait inférieur à cette somme, au 28 février 1907, aucune attribution ne devra être faite ni aux communes, ni aux établissements de bienfaisance sur la disponibilité que ferait ressortir le prochain décompte et qui sera employé à atténuer les nouveaux déficits qui pourraient se produire à l'avenir.

En présence de cet état de choses, je vous prie, Monsieur le Maire, de vouloir bien me faire connaître si vous croyez devoir maintenir votre demande.

J'ajoute, enfin, que le Conseil général n'a pas qualité pour connaître de la question de répartition des sommes provenant de ce fonds, répartition qui a été attribuée par l'article 84, *in fine*, de la loi du 13 avril 1898, à la Commission départementale.

Pour le Préfet du Rhône :
Le Secrétaire général délégué,
Pol Hexxost.

Digitized by Google

Séance du 10 décembre 1906. — Budget de 1907. — Dépenses ordinaires. — Article 10. — Allocation à la caisse de retraites des employés de l'Administration Municipale. — Observations de la Commission.

Ces observations visent : d'une part la fixation d'un âge auquel obligatoirement les employés seraient admis à la retraite, d'autre part l'extension du règlement de cette Caisse à d'autres catégories du personnel.

La fixation d'un âge maximum d'admission à la retraite aurait pour conséquence d'obliger l'administration à se séparer d'employés expérimentés qui sont encore aptes à pouvoir faire un bon service. Il en résulterait, indépendamment de préjudice moral un préjudice matériel provenant de la double dépense qu'occasionnerait sans nécessité le remplacement de ces employés et le paiement de leur pension de retraite.

La Municipalité n'est du reste pas désarmée à cet égard. Le règlement lui permet de mettre à la retraite les employés qui, remplissant les conditions d'ancienneté requises, ont dépassé l'âge de 55 ans. Il ne lui paraît pas nécessaire de transformer cette faculté en obligation, et elle demande qu'on lui laisse le soin d'apprécier, dans le seul intérêt de la Ville, les circonstances de fait qui peuvent motiver le maintien en fonctions d'employés encore valides quoique âgés de plus de 55 ans.

Sur le second point, les raisons qui ont autrefois motivé la participation à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse du personnel subalterne de la Ville n'ont rien perdu de leur valeur et paraissent pouvoir encore être invoquées pour justifier le maintien de l'état de choses actuel. Ce personnel manque en général de stabilité, et la fréquence des départs occasionnerait à ceux que les circonstances obligent à quitter l'administration une perte irrémédiable de leurs versements, si ces versements étaient faits à la Caisse des retraites municipales. D'autre part, ce personnel étant ordinairement peu rétribué, ne pourrait supporter sans difficulté les lourdes charges qu'occasionnerait sa participation à cette dernière Caisse. Parmi ces charges, il en est deux qui sont particulièrement dures : la retenue du premier mois d'appointements et le prélèvement de 7 °/₀ sur le traitement mensuel. Il ne paraît pas possible de les imposer à notre petit personnel.

Ce n'est donc pas par ce moyen qu'on peut arriver à améliorer la retraite de ce personnel. On pourrait organiser un système de primes au départ se rapprochant de celui actuellement en usage à la Compagnie P.-L.-M. Des études dans ce sens pourraient être entreprises, si le Conseil municipal le désire.

∴

Séance du 10 décembre 1906. — Budget de 1907. — Dépenses ordinaires. — Article 41. — Réparation, entretien et remontage des horloges et pendules de la Ville. — Observation de M. Forot.

M. le Chef du service électrique a fait connaître qu'une grande amélioration avait été apportée dans le fonctionnement des horloges électriques, mais que parfois celles-ci étaient détériorées par malveillance ou accidentellement, surtout à l'occasion des travaux de blanchiment d'immeubles ; dans tous les cas, les réparations nécessaires sont effectuées dans les vingt-quatre heures.

∴

Séance du 10 décembre 1906. — Pétition déposée par M. Novel par laquelle les cantonniers auxiliaires demandent une amélioration de leur situation.

Séance du 10 décembre 1906. — Budget de 1907. — Dépenses ordinaires. — Article 57. — Personnel des cantonniers, égoutiers et gardes des ponts. — Proposition de M. Novel.

Le vœu exprimé par M. Novel a reçu une solution. Il a été décidé que le salaire de début des cantonniers auxiliaires serait relevé de 3 fr. 50 à 3 fr. 75 par jour, et cette mesure est appliquée depuis le 1er janvier 1907.

∴

Séance du 10 décembre 1906. — Budget de 1907. — Dépenses ordinaires. — Article 67. — Plaques indicatives des rues. — Entretien et acquisition. — Proposition de M. Marro.

Cette question est soumise à la Commission du nom des rues.

∴

Séance du 10 décembre 1906. — Budget de 1907. — Dépenses ordinaires. — Article 68. — Ponts, pavillons et bacs à traille. — Réparations et entretien. — Proposition de M. Marro.

La question du passage gratuit des ouvriers sur le bac à traille de Pierrache à la Mouche est à l'étude. Le service de la Voirie procède à des comptages pour se rendre compte de l'utilité et de l'importance de la proposition.

∴

Séance du 10 décembre 1906. — Budget de 1907. — Dépenses ordinaires — Article 86. — Chemins vicinaux ordinaires. — Observation de M. Rognon.

Il s'agit de la défectuosité du service de l'enlèvement des boues et immondices. Bonne note a été prise de cette observation.

∴

Séance du 10 décembre 1906. — Budget de 1907. — Dépenses ordinaires — Article 153. Distribution de lait stérilisé aux nourrissons indigents. Observation de la Commission.

Bonne note a été prise de cette observation.

∴

Séance du 10 décembre 1906. — Budget de 1907. — Dépenses ordinaires. — Art. 157. — Secours en cas d'extrême misère. — Observation de M. Arnaud.

Ces observations ont été transmises à M. le vice-président du Bureau de bienfaisance qui, à la date du 5 janvier dernier, a répondu « que le règlement (article 22, dernier paragraphe) est ainsi conçu : Les personnes qui se trouvent dans des cas extraordinaires et imprévus peuvent être inscrites pour recevoir les secours à titre exceptionnel ». Le dit règlement ne met donc aucun obstacle à l'assistance dans le cas cité par M. Arnaud ; au contraire, cette assistance est prévue, à condition, toutefois, que la maladie, cause de l'indigence, soit dûment constatée par certificat de médecin.

∴

Séance du 24 décembre 1906. — Pétition déposée par M. Veyron et par laquelle les habitants du chemin de Gerland demandent l'établissement d'une bouche d'incendie à l'angle du chemin du Moulin à-Vent.

M. le Commandant du bataillon des sapeurs-pompiers a reconnu que la pose de cette bouche d'incendie était justifiée. Elle sera en conséquence comprise dans le projet général de 1907.

∴

Séance du 24 décembre 1906. — Pétition déposée par M. Mousset et par laquelle les habitants de la rue Claudia demandent :

1° Le classement de cette voie privée dans la vicinalité ordinaire ;

2° L'étude d'une canalisation destinée à écouler les eaux du chemin de Saint-Denis-de-Bron ;

3° Qu'il soit sursis à l'arrêté du 4 mars 1901.

Le service vicinal a engagé des pourparlers avec les propriétaires de la rue Claudia, en leur faisant connaître dans quelles conditions pourrait avoir lieu le classement de cette rue qui devrait être mise, à leurs frais, en état de viabilité, la Ville ne devant prendre à sa charge que les frais de canalisation projetée entre les chemins de Saint-Denis-de-Bron et des Pins.

Ces pourparlers n'ont pas encore abouti.

∴

Séance du 24 décembre 1906. — Mise en régie du service de remontage, réglage et entretien des horloges publiques et pendules des bâtiments communaux et services municipaux. — Observation de M. Rognon, rapporteur de la Commission générale, relativement à l'ancienne horloge de la façade de l'église Saint-Jean.

Le mouvement, fort ancien, de l'horloge de la façade de l'église Saint Jean, a été enlevé à une époque indéterminée, probablement en raison de son fonctionnement défectueux, et remplacé par un mouvement neuf.

Des recherches sont faites pour savoir à quelle époque cette substitution a eu lieu, quel horloger l'a effectué, et ce qu'est devenu l'ancien mouvement. Ces

Digitized by Google

recherches n'ont pas encore donné de résultat.

∴

Séance du 24 décembre 1906. — Observation de M. Foret sur la fréquence des interruptions de courant et l'insuffisance d'éclairage des voitures sur les lignes de la Compagnie O.-T.-L.

Par une lettre du 26 janvier 1907, la Compagnie O.-T.-L. fait connaître qu'en vue de remédier aux inconvénients signalés, elle a pris les dispositions suivantes :

1° Pour éviter les interruptions de courant, elle maintiendra dorénavant ses chaudières sous pression, de façon à mettre en service en quelques minutes ses machines à vapeur si le courant de Moutiers vient à manquer ;

2° Pour remédier à l'insuffisance de l'éclairage, elle fera fonctionner plusieurs câbles en parallèle au lieu de les isoler, et veillera au remplacement immédiat des lampes usées ;

3° La Compagnie a fait mettre en fabrication 50 voitures-remorques, dès que ces voitures seront en service, elle fera effectuer à ses anciens véhicules les réparations nécessaires.

∴

Séance du 24 décembre 1906. — Question de M. Chat concernant l'arrêt du tramway « Perrache-Croix-Rousse », en haut de la rue de l'Annonciade.

Un arrêt a été créé à l'endroit indiqué mais à la descente seulement, des difficultés d'ordre technique s'opposant à ce qu'un arrêt soit créé à la montée.

∴

Séance du 24 décembre 1906. — Proposition de MM. Arnaud, Rognon et Mermillen, tendant à l'amélioration de l'éclairage sur divers points de la Ville.

Les différentes améliorations demandées seront exécutés au cours de l'année 1907.

∴

Séance du 24 décembre 1906. — Observation de M. Voidier relative à l'éclairage défectueux l'horloge de l'Hôtel de Ville.

M. l'Architecte en chef a été autorisé à faire exécuter les modifications nécessaires pour obtenir un meilleur éclairage de cette horloge.

∴

Séance du 24 décembre 1906. — Pétition déposée par M. Veyron, et par laquelle les habitants de la route de Vienne, partie comprise entre la place du groupe scolaire et le Grand-Trou et le chemin de Montagny, demandent que le grand égout collecteur de ladite route soit prolongé jusqu'au chemin de Montagny.

L'utilité de cet égout a été reconnue mais il ne pourra être construit qu'après l'exécution de l'égout collecteur de l'avenue de Saxe prolongée.

∴

Séance du 24 décembre 1906. — Question de M. Arnaud, sur l'interruption des travaux de l'école de la rue Gilibert.

Cette interruption a été occasionnée par la nécessité d'une nouvelle étude de la question. Un nouveau projet dressé par M. l'Architecte en chef de la Ville est actuellement soumis à la Commission des groupes scolaires.

∴

Séance du 24 décembre 1906. — Pétition des habitants du quartier des Rivières, demandant l'observation de l'arrêté préfectoral concernant l'établissement de MM. Malécot et Cambon, industriels.

Les allégations contenues dans cette pétition ont été reconnues exactes. Toutefois, en ce qui concerne l'égout d'évacuation des eaux riveraines et de lavage, MM. Cambon et Malécot se sont conformés aux prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation. D'autre part, des instructions ont été données aux services de police pour qu'ils veillent à l'observation des diverses autres prescriptions restées jusqu'ici lettre morte.

∴

Séance du 24 décembre 1906. — Communication par M. le Maire, d'un vœu du Conseil municipal de Dijon, relatif aux retards des trains sur le réseau du P.-L.-M. — Vœu.

Le vœu émis à ce sujet par le Conseil municipal de Lyon a été transmis à M. le Préfet du Rhône, ainsi qu'à M. le Maire de Dijon.

∴

Séance du 24 décembre 1906. — Pétition par laquelle soixante-quatorze marchands de comestibles du 2e arrondissement demandent le transfert sur le quai de la Charité, entre les ponts de l'Université et du Midi, du marché du quai Claude-Bernard.

Un marché d'approvisionnement avait été créé sur le cours du Midi, côté Nord-Est. Ce marché a dû être supprimé parce qu'il n'était pas fréquenté. Il en serait certainement de même du marché dont les pétitionnaires demandent la création sur le quai de la Charité.

Il convient de rappeler, d'autre part, que des pétitions, en sens contraire, se sont déjà produites et que, l'année dernière encore, un certain nombre de commerçants du 2e arrondissement ont protesté contre la concurrence que leur faisait le marché du quai Claude-Bernard. Ces protestations deviendraient encore plus vives si ce marché était transféré quai de la Charité.

∴

Séance du 24 décembre 1906. — Vœu en faveur de l'admission de la corporation des cuisiniers de Lyon et de la banlieue à la Prud'homie.

Ce vœu a été transmis le 8 janvier 1907 à M. le Préfet du Rhône.

Par dépêche du 11 du même mois, M. le Préfet a fait connaître qu'il avait adressé le dossier à M. le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale.

∴

Séance du 24 décembre 1906. — Vœu relatif à la juridiction consulaire.

Séance du 24 décembre 1906. — Proposition de M. Chat, concernant la juridiction consulaire.

La délibération que le Conseil municipal a prise à ce sujet, a été transmise le 8 janvier à M. le Préfet du Rhône. Pas de réponse à ce jour.

∴

Séance du 24 décembre 1906. — Pétition déposée par M. Vial et par laquelle les parents des enfants fréquentant les écoles laïques de Saint-Just et du Point-du-Jour demandent la création d'un envoir municipal au groupe scolaire de Saint-Just, 3, chemin des Grandes-Terres.

Satisfaction a été donnée à ce vœu.

Le nouvel ouvroir est en plein fonctionnement depuis le 1er février courant.

∴

Séance du 24 décembre 1906. — Question de M. Arnaud sur l'adjudication de l'entretien des bâtiments des Hospices civils.

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal a été transmis à M. le Préfet du Rhône et à M. le Président du Conseil d'administration des Hospices civils de Lyon à la date du 15 janvier 1907.

∴

Séance du 24 décembre 1906. — Vœu tendant à donner aux groupes scolaires de la Ville le nom de grands hommes.

M. l'Inspecteur d'Académie consulté a émis un avis très favorable à ce vœu.

Des propositions lui ont été demandées et dès qu'elles seront parvenues, elles seront soumises à la Commission des groupes scolaires qui vous soumettra un rapport d'ensemble à ce sujet.

∴

Séance du 24 décembre 1906. — Question de M. Richerand relativement à la date de l'application de la loi sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables.

Le Conseil municipal a déjà statué sur une première liste de 3,129 vieillards, infirmes ou incurables qui étaient déjà bénéficiaires d'une assistance effective.

Une deuxième liste est en préparation et sera soumise au Conseil municipal dès que les nombreux dossiers des postulants seront au complet.

Quoiqu'il en soit, toutes les demandes qui parviendront pendant le premier trimestre de 1907 et qui seront dans les conditions légales, auront un effet rétroactif à dater du 1er janvier 1907.

∴

Digitized by Google

Séance du 24 décembre 1906. — Pétition des habitants du quartier du Point-du-Jour demandant la modification du nom de l'un des chemins des Mures.

Soumis à la Commission du nom des rues.

∴

Séance du 24 décembre 1906. — Pétition déposée par M. Renard par laquelle les habitants du quartier des Minimes demandent la modification du nom de la rue des Farges.

Soumis à la Commission du nom des rues.

∴

Séance du 26 décembre 1905. — Budget de 1906. — Dépenses ordinaires. — Art. 58. — Mise à la disposition des égoutiers de locaux pour changer de vêtements. (Observations de la Commission, de MM. Arnaud et Rognon).

Séance du 8 mai 1906. — Proposition de M. Barbero tendant à la création, dans le 6e arrondissement, d'une école supérieure de garçons et de filles.

Séance du 31 juillet 1906. — Proposition de M. Novel tendant à la construction d'un pont vers l'Homme de la Roche.

Séance du 24 septembre 1906. — Proposition de M. Novel demandant la création à Lyon d'une école d'infirmières laïques.

Séance du 12 novembre 1906. — Question de M. Chat au sujet du remplacement des écrans et barrières du jardin public des cours des Chartreux.

Séance du 3 décembre 1906. — Pétition déposée par M. Richerand et par laquelle les habitants du quartier Villette-Paul-Bert demandent diverses améliorations de voirie pour leur quartier.

Séance du 10 décembre 1906. — Budget de 1907. — Recettes ordinaires. — Article 84. — Chalets de nécessité. — Observation de M. Arnaud.

Séance du 10 décembre 1906. — Contingent de la Ville pour les enfants assistés. — Vœu.

Séance du 10 décembre 1906. — Budget de 1907. — Dépenses ordinaires. — Art. 14. — Traitement du Receveur municipal — Proposition de M. Voidier.

Séance du 10 décembre 1906. — Budget de 1907. — Dépenses ordinaires. — Article 34. — Matériel et dépenses diverses des inhumations et cimetières. — Observation de la Commission.

Séance du 10 décembre 1906. — Budget de 1907. — Dépenses ordinaires. — Article 62. — Entretien des voies pavées et empierrées et promenades. — Observation de M. Fagot.

Séance du 10 décembre 1906. — Budget de 1907. — Dépenses ordinaires. — Article 137. — Part de la Ville dans les frais de transport et de séjour d'aliénés indigents hospitalisés ou secourus à domicile. — Observation de M. Rognon.

Séance du 10 décembre 1906. — Budget de 1907. — Dépenses ordinaires. — Article 170. — Subvention au Bureau de bienfaisance. — Observation de M. Pic.

Séance du 24 décembre 1906. — Pétition et rappel de pétition des commerçants, propriétaires et habitants des quartiers de la Mouche, demandant la création d'un chemin de communication entre le chemin de Gorland et celui des Culattes, avec raccordement à la rue dite « au Sud de la Lône ».

Séance du 24 décembre 1906. — Proposition de M. Rognon, tendant à l'installation d'une horloge à sonnerie à l'Hôtel des Invalides du Travail.

Ces différentes affaires font l'objet d'études dont le résultat n'est pas encore définitif.

Lyon, le 8 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Commissions municipales. — Réunion.

Jeudi 14 Mars 1907, réunion à l'Hôtel de Ville, dans leurs locaux respectifs, des deux Commissions permanentes du Conseil municipal :

1° De la Commission spéciale (affaires courantes), à 8 h. 1/4 du soir.

2° De la Commission générale, à 8 h. 1/2 du soir.

Application de la loi du 15 février 1902, sur la santé publique. — Vaccination antivariolique. — Avis.

Aux termes de l'article 6 de la loi du 15 février 1902, doivent être soumis à la vaccination antivariolique :

1° Les enfants âgés de 3 mois à 1 an ;
2° Les enfants âgés de 10 à 11 ans ;
3° Les adultes âgés de 20 à 21 ans ;
4° Les enfants et adultes précédemment vaccinés sans succès et ceux qui n'auraient pas été vaccinés aux époques fixées par la loi.

Les personnes qui n'ont pas été vaccinées depuis plusieurs années ont intérêt à se faire vacciner, et acquérir ainsi une immunisation certaine contre la variole.

Des séances de vaccination gratuite, de revaccination et de revision des résultats de ces opérations, ont lieu au bureau d'hygiène, rue Bât d'Argent, 21, tous les jours non fériés, de 2 à 4 heures du soir.

Service des inhumations. — Achat de chevaux. — Avis.

Une Commission désignée par M. le Maire de Lyon, est chargée d'acheter deux chevaux destinés au fonctionnement du service des convois funèbres.

Pourront être présentés à cette Commission tous les chevaux de trait léger, noirs, âgés de moins de 7 ans et d'une taille minimum de 1 m. 62, s'attelant seuls ou par paires, et d'un prix maximum de 1,000 francs.

L'Administration municipale se réserve le droit de conserver les chevaux à l'essai pendant une durée d'un mois et de les rendre aux vendeurs sans fournir des explications et sans aucune indemnité, s'ils ne remplissent pas les conditions du service.

La livraison en sera faite après l'achat ; le paiement du prix convenu sera effectué à partir du 2 mai 1907.

Les opérations de la Commission auront lieu le 3 avril à 2 heures du soir dans la cour du service des inhumations, avenue des Ponts.

Cimetières de Lyon. — Heures d'ouverture. — Avis.

Du 16 mars au 30 avril les portes des cimetières seront ouvertes au public de 6 heures du matin à 7 heures du soir.

Résultats d'adjudications.

Construction d'un égout du 4e type et établissement d'un pavage en pavés d'échantillon, chemin vicinal ordinaire n° 16 a de Baraban a.

1er lot. — Construction d'un égout du 4e type. — Adjudicataire : M. Fanton (Auguste). Rabais 17 %. — Autres soumissionnaires : MM. Védrino, 11 % ; Tabonry (Louis), 0 %.

2e lot. — Établissement d'un pavage en pavés d'échantillon. Sans résultat.

∴

Reconstruction d'un mur de soutènement situé chemin vicinal ordinaire n° 7 a de Saint-Just à Saint-Simon a, sur une longueur de 31 mètres, au droit de la propriété de M. Carle (Louis) et à proximité de la limite de M. Brenet-Lecomte.

Adjudicataire : l'Association lyonnaise et corporative des ouvriers maçons, cimentiers, tyroliens, carroleurs. Rabais 11 %. — Autres soumissionnaires : MM. Védrino, 3 % ; Fanton, 6 % ; Leschère et Trevey, 5 fr. 75 %.

Don à la Caisse spéciale du Bataillon des sapeurs-pompiers.

A la suite de l'incendie qui a eu lieu le 9 février 1907, MM. Thévenin frères, Seguin et Cie, fondeurs de cuivre, cours

Digitized by Google

de la Liberté, 18, voisins de l'immeuble sinistré, ont versé la somme de 50 fr. (cinquante francs) à la Caisse spéciale du Bataillon.

Don au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Le 6 mars 1907, il a été versé par M. Arnaud, adjoint au Maire, la somme de 50 fr., offrande de M. le docteur Telet, en faveur des pauvres du 2e arrondissement, à l'occasion de son mariage avec Mlle Chevalier.

Bureau de bienfaisance de Lyon.

Séance de la Commission administrative du 1er mars 1907 (résumé).

Présidence de M. Moyet, troisième vice-président.

Est approuvé le compte de régie pour le deuxième semestre 1906, de la maison provenant du legs veuve Blanc, rue Pierre-Dupont, 41, présenté par MM. Fayolle et Montégu, régisseurs d'immeubles. Ce compte se solde par un excédant de recettes de..... Fr. 973 80
dont le tiers revenant au Bureau de bienfaisance est de..... 324 60

La Commission autorise le Receveur à encaisser la somme de 99 fr. 95, provenant de la vente, pour être mis au pilon, de 2,019 kilos de vieux bons de secours payés.

Une somme de 392 fr. 05 provenant de six abonnements au droit des pauvres pour des bals, soirées chantantes ou autres divertissements qui n'ont pu avoir lieu pour diverses causes est admise en non-valeur sur les produits des droits des pauvres de l'exercice 1906.

Remise est faite à l'Œuvre du Denier des vieillards de Lyon d'une partie du droit des pauvres perçu à la représentation donnée à son profit au cirque Mège le 15 février 1907.

La Commission approuve les abonnements au droit des pauvres consentis verbalement par M. le Vice-Président en fonctions à des établissements peu importants, pour les mois de janvier, février et mars 1907.

L'ordre du jour est clos par quelques décisions d'ordre secondaire.

Demandes en autorisation de construire.

Du 2 au 8 mars 1907.

M. Mollard, propriétaire : Construction d'un hangar rue Bugeaud, 99.

M. Brun, propriétaire : Construction d'un hangar et d'un atelier chemin de Grange-Rouge, 37.

M. Delhorme, propriétaire : Construction d'un hangar, avenue des Ponts, 117.

MM. Chaleyssin frères, propriétaires ; M. Baudin, entrepreneur : Construction d'un atelier rue Boileau, 10.

M. Silvin, propriétaire ; M. Baudin, entrepreneur : Construction d'un entrepôt rue Saint-Eusèbe, 18.

M. Rayet, propriétaire : Construction de deux hangars route d'Heyrieu, 190.

MM. Ballaz et Cie, propriétaires ; MM. Clermont et Riboud, architectes : Construction industrielle rue Boileau angle rue Bossuet.

M. Rey-Mury, propriétaire ; M. Decœur, architecte : Construction d'entrepôts cours Lafayette angle rue des Voyageurs.

M. Meunier, propriétaire ; MM. Revol et Rigard, architectes : Construction d'un hangar rue Saint-Michel, 37.

MM. Perdrix et Bernardin, propriétaires ; M. Paume, architecte : Construction d'une annexe chemin Feuillat, 15.

DÉLIBÉRATIONS
DES
CORPS MUNICIPAUX
DE LA VILLE DE LYON
pendant la période révolutionnaire
(SUITE)

Vu :

1° la pétition du citoyen Pierre Duc, imprimeur libraire de Lyon, tendante à obtenir un passeport pour aller en Suisse où l'appellent des affaires relatives à son commerce ;

2° un passeport pour la Suisse délivré au pétitionnaire par l'administration départementale de Rhône, le vingt cinq germinal an 3 ;

3° son acte de naissance en original, conformément à l'article deux du décret de la Convention nationale du 1er février 1792 ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil estime qu'il y a lieu d'accorder le passeport demandé.

Vu :

1° la pétition de la citoyenne Victorine Malechard, de Lyon, tendante à obtenir un passeport pour aller à Lausanne, en Suisse, où elle a dessein de passer quelque temps chez sa sœur domiciliée dans cette ville ;

2° un certificat de plusieurs citoyens du canton de la Maison commune, dont les signatures sont légalisées par l'assesseur du juge de paix du canton de la Liberté, lequel constate qu'il est à leur connaissance que la pétitionnaire a une sœur marié à Lausanne au citoyen Froideveaux, négociant de cette ville ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil estime qu'il y a lieu d'accorder le passeport demandé, mais que, néanmoins, il est limité pour trois mois.

Vu :

1° la pétition du citoyen Alexandre Pierre Jordan, négociant de Lyon, tendante à obtenir un passeport pour aller en Suisse terminer la liquidation du commerce de feu Pierre Jordan, son père ;

2° un certificat de plusieurs négociants de Lyon, dont les signatures sont légalisées par l'assesseur du juge de paix du canton de la Liberté, lequel constate que feu Pierre Jordan, négociant de Lyon, faisait des affaires avec l'étranger ;

3° l'acte de naissance en original du pétitionnaire, conformément à l'article deux du décret de la Convention nationale du 1er f. 1792 ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil estime qu'il y a lieu d'accorder le passeport demandé.

Lecture faite de la pétition du citoyen Didelot et de la citoyenne Roze Paul, artiste du théâtre des Terreaux, tendante à obtenir du Conseil un certificat de bonne conduite pendant tout le temps qu'ils ont séjournés dans la commune de Lyon, lequel leur est nécessaire pour obtenir du Gouvernement un passeport, à l'effet d'aller exercer leur art dans les pays étrangers ;

Le citoyen Procureur de la commune entendu,

Le Conseil arrête que le certificat demandé sera accordé.

D'après le rapport du Comité des contributions et sur les conclusions du Procureur de la commune, il a été [fait] droit aux demandes de cent quatre citoyens en exemption, réduction et rectification de leur côtes pour la contribution mobiliaire de 1791 et 1792. Ce travail sera consigné dans un registre dudit bureau.

Fait et clos en Conseil, les jour èt an susdit.

H. Allemand, Bühnar, off. m., Rozet, Gilibert, off. m., Laroche, off^re m., Pidoay aîné, off^er m^al.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de la commune de Lyon, où étoient les citoyens :*

Bouquerot, président, Gilibert, Laroche, Sausse, Baudrier, Delorme, Piégai, Roman, Rozet, Rosset, officiers municipaux, et Allemand fesant les fonctions de procureur de la commune,

du sept frimaire, l'an quatre de la République.

Il a été fait lecture de la pétition des tambours de la garde-nationale de Lyon, par laquelle : 1° ils réclament le payement de trois mois échus de leur traitement ; 2° invitent la Municipalité à leur accorder une augmentation à dater du premier vendémiaire dernier.

Considérant que quelques-uns des pétitionnaires sont des pères de famille ;

Considérant d'ailleurs que le traitement qui leur est alloué est insuffisant dans les circonstances actuelles ;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil arrête :

1° que le traitement annuel du tambour instructeur est porté à deux mille quatre cents livres et celui des autres tambours à douze cents, à dater du premier brumaire dernier ;

2° qu'ils seront payés des trois mois échus de leur traitement, le tambour instructeur à raison de dix-huit cents livres au lieu de seize cents, et les autres tambours à raison de neuf-cents livres au lieu de six-cents comme il étoit fixé par un arrêté du Conseil du quatorze prairial (1) dernier.

(1) Ce mot se surcharge du mot brumaire

Sur la motion d'un membre du Comité des contributions, et après avoir pris connoissance des dépenses faites par le commune pendant l'année mil sept cent quatre-vingt-quatorze ;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil estime que les charges locales de la commune, pour les huit mois et vingt jours de l'année mil sept-cent quatre-vingt-quatorze, doivent être portées à la somme de neuf cent mille livres, et arrête qe'extrait de la présente délibératioe sera envoyé à l'administratioe du district pour avoir son avis.

Ser la motion d'un membre et les conclesions de l'agent natioual, il est arrêté que les honoraires du citoyen Cochet, architecte de la commune, sont fixés à la somme de trois mille livres par ae. Il est arrêté, en outre, qee les appointements annuels du premier commis du bureaa dos contributioes sont portés à la somme de trois mille livres, à dater du premier frimaire, présent mois.

Fait et clos en Couseil, les jour et au susdits.

ROZET, Jne SAUSSE, offr mel, GILIBERT, off. m., H. ALLEMAND, PIEGAY aîné, off., mel, L. ROSSET offr mun.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de la commune de Lyon, où étoieat les citoyens :*

Bouquerot, président, Gilibert, Ravoir, Piégay, Roman, Laroche, Rozet, Rosset, officiers municipaux, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du quatorze frimaire, l'an quatre de la République.

Lecture faite :

1° de la pétition de la citoyenne Veuve Milaneis, chargée de la tetelle des enfants de feu Charles François Milanais, son époux, et de le liqeidatioe du commerce d'imprimerie et librairie qu'il exerçoit à Lyon, tendante à obtenir pour elle et l'ainée de ses pupilles, Marie Rose Milanais, au passe port pour aller à Lausanna, en Suisse, hâter des recouvrements et faire valoir les intérêts des mineurs ;

2° d'un certificat signé de quatre imprimeurs libraires de cette commuee, légalisé par l'asseeseur du jnge de paix de caeton de la Halle au blé, en date d'aujourd'hui, leqnel constate la vérité des faits énoncés ;

3° de l'acte de naissance eu original de la pétitionnaire, conformément a l'article deux du décret de la Convention eationale de premier février mil sept cent quatre-vingt-douze ;

Le citoyen Allemand, fesaet les fonctions de procureer de la commuee, euteudu,

Le Couseil estime qu'il y a lieu d'accorder les deux passe-port demaedés.

Lecture faite ;

1° de la pétitiou de citoyee Jacques Jacquier, négociaut de Lyon, teadante à obtenir un passe-port pour aller à Friboerg, ee Seisse, où l'appellent des affaires de commerce ;

2° d'un certificet signé de plesieers négociants de cette ville, en date du douze de ce mois, légulisé par l'asseeseer de jnge de paix du canton de la Convention, lequel constate que le pétitioonaire est négociant et qu'il entretient des relations commerciales avec la Suisse ;

3° de l'extrait de uaissance en original du pétitionnaire, conformémeet à l'article deux du décret de la Conventioe nationale du premier février mil sept cent qeatre-vingt-douze ;

Le citoyen Allemand fosaet les fonctions do procureur de la commune, entende,

Le Conseil menicipal estime qa'il y a lieu d'accorder le passe-port demandé.

Sur le motion d'en membre de Comité des travaux publics ;

Le Conseil arrête que le citoyen Allemand, officier municipal fesant les fonctions de procereer de la commune, iuvitera le citoyen Cochet, architecte, à achever le plan qu'il a commencé relatif à l'établissement d'une halle au blé dans l'église des Cordeliers, et à veeir le présenter au prochain Conseil.

Fait et clos ee Conseil, les jour et aa susdits.

ROZET, off. m., GILIBERT, off. m., H. ALLEMAND, off. m., RAVOIR, offr me, PIÉGAY aîné, off. mel, L. ROSSET, offr mun.

(*A suivre.*)

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Travaux entrepris dans la semaine

Hôtel de Ville. — Etablissement de portes blindées dans divers locaux des Archives.

Groupe scolaire, rue de l'Ordre. — Aménagement de deux nouvelles classes.

Travaux en cours d'exécution

Mairie du IIe arrondissement. — Agrandissement des bibliothèques populaires.

Cimetière de la Guillotière. — Réparations dans le logement du garde-chef.

Immeuble place de la Miséricorde, 9. — Réparations de propreté dans les pièces de cet immeuble.

Halle des Cordeliers. — Restauration générale.

Bourse du Travail. — Réparations de propreté et modification de divers locaux.

Travaux terminés dans la semaine

Entrepôt des décors. — Etablissement de cloisons pour fermer le hangar dans la cour.

Mairie du IVe arrondissement. — Agrandissement des bibliothèques popnlaires.

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE

Travaux entrepris dans la semaine

Rue Dauphine. — Empierrement de la chaussée.

Rae Pomme de-Pin. — Construction de trottoirs en asphalte.

Place Carnot, en face les rues de Penthièvre et Duhamel. — Construction de trottoirs en asphalte autour de deux chalets-urinoirs.

Rue Mercière. — Réfection de la chaussée en asphalte.

Rae Raehais, 8. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Montée Sizeagran. — Dépose et repose de bordurettes en granit et réfection de rigoles en cailloux roulés.

Boulevard de la Croix-Rousse, en face de la Mairie. — Réfection de pavage en pavés d'échantillon.

Rue Hénon, près de la grande rue de Cuire. — Rechargement partiel de la chaussée empierrée.

Rue du Tunnel. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Montée des Génovéfains. — Réfection des trottoirs en terre.

Parc de la Tête-d'Or. — Etablissement d'une place à l'angle de l'allée du Parc aux Daims et de l'allée de la Volière.

Rue Ney, 103. — Construction de trottoir en asphalte.

Rue Barrême. — Réparation de rigoles en pavés d'échantillon.

Travaux en cours d'exécution

Rue Dauphine et quai de Retz. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Rue Sala, entre la rue de la Charité et le quai de la Charité. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Rue Smith, entre le cours Suchet et la rue Marc-Antoine-Petit. — Réparation de pavage en pavés épinés.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Quai de Vaise. — Dallage en asphalte du promenoir occupé par le marché.

Rue Masséna et rue Sully. — Réparations d'endaits à l'intérieur des égouts.

Rue Créqui, entre le cours Morand et la rue Sully. — Construction d'un égout du 4e type en béton.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section. — Remblaiement des rues (A), (B), (C) et de la rue Béranger et construction d'un égout du 4e type en beton rue (C) et rue Vauban prolongée.

Travaux terminés dans la semaine

Place et avenue des Tapis. — Rechargement de la chaussée empierrée.

SERVICE DES PONTS

Pont La Feuillée. — Réparation des garde-corps.

Pont de la Gare. — Entretien du platelage de la chaussée.

SERVICE VICINAL

Chemin vicinal ordinaire n° 24, de Saint-Simon. Construction d'un égout en béton de ciment de 1 m. 50 de hauteur.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Travaux exécutés ou en cours d'exécution du 28 Février au 6 Mars 1907.

Canalisations : chemin des Pins et chemin Feuillat ; rue Duguesclin, angle rue Masenod ; rue Duguesclin, angle rue Cité-Part-Dieu ; rue Belfort prolongée.

Prises d'eau et branchements : route d'Heyrieux, 62-131 ; cours Morand, 20 ; quai Rambaud, n° 32 ; rue de la Quarantaine, 7 ; chemin des Pins, 76 ; avenue des Ponts, 41 ; rue Neuve, 13 ; place Sathonay (mairie du 1er arrondissement) ; route de Vienne, 35 ; cours Gambetta, 66 ; rue Sébastopol, 8.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 10 Mars 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Blanc, Claude, cordonnier, Grande-Côte, 30.
Ve Terdy, Fr., mde chauss., Gde-Côte, 66.
Burnier, E., paint. voit., r. St-Georges, 96.
Dlle Weber, Rose, gletière, r. St-Georges, 96.
Cannesérina, H., tapiss., gde r. Guillotière, 41.
Dlle Mouraux, R., vermicell., pl. Colbert, 1.

Chaulouard, J., mécan., Labégude (Ardèche).
Dlle Bonnefoi, Marie, s. p., r. V.-Monnaie, 18.
Collomb, Felix, cultivateur, St-Alban (Ain).
Dlle Juillet, Elise, s. p., r. Thomonet, 1.
Genève, Franç., rentier, imp. Vauzelles, 4.
Dlle Halder, Marguerite, s. p., r. Pouteau, 11.
Houis, Marius, e. boulang., r. St-Polycarpe, 8.
Dlle Chuzeville, Pierrette, s. p., r. Charité, 88.
Hirsch, A., négoc., La Chaux-de-Fonds (Suisse).
Dlle Geissmann, Helène, s. p., Mulhouse.
Hugonnet, Alphonse, empl., r. Diderot, 8.
Dlle Ruf, Céline, empl., r. Créqui, 8.
Prost, Marius, empl., r. Audran, 2.
Dlle Chambon, J., télégraph., r. de Marseille 29
Roche, Marius, tourneur, r. Imbert-Colomès, 26.
Dlle Bert, A., ou disseuse, r. Romarin, 1.
Rouillet, Louis, empl., La Côte-St-André (Isère).
Dlle Garcin, Anne, s. p., r. du Pet-d'Argent, 18.
Rozier, Jean, menuisier, r. Vieille-Monnaie, 8.
Dlle Lacroix, A., lingère, q. Claude-Bernard, 1.
Thevenet, François, cultivat., Metz (Savoie).
Dlle Gonnet, M., cuisin., r. des Chartreux, 32.
Viel, Pierre, md de fromages, Marseille.
Dlle Richard, Marie, empl., r. Ste-Catherine, 18
Journet, Francisque, mec., r. du Griffon, 7.
Ve Fontbenon, repass., r. Godefroy, 33
Muffon, Jean, br. g. la paix, q. St-Vincent, 5.
Dlle Bezonnet, Marie, s. p., av. de Noailles, 26.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Gayet, Stéphane, avocat, r. Gasparin, 20.
Dlle Pasquet, J., s. p., av. de Noailles, 34.
Bailly, Antoine, com. des postes, r. Duhamel, 4.
Dlle Dufrène, Zélie, s. p., Digne (Basses-Alpes).
Dessert, Jean, empl., q. Perrache, 18.
Dlle Cadot, M., couturière, Branges (S.-et-L.)
Crozier, Pierre, négociant, r. Garet, 14.
Dlle Pierron, M., négociante, r. du Plat, 2.
Veire, Felix, empl., Oullins.
Dlle Bied, Marie, s. p., Oullins
Cusset, Denis, licencié ès lettres, Paris.
Dlle Colte, Marie, s. p., pl. d'Ainay, 1.
Gautheron, Joseph, boulanger, r. Duhamel, 4.
Dlle Cellerier, V., couturière, r. Victor-Hugo, 38.
Nivesse, J., fact. télégr., c. Charlemagne, 12 bis.
Dlle Ovaert, P., mén., c. Charlemagne, 12 bis.
Gurho, Henri, chef ouvrier ajusteur, Lorient.
Dlle El Alis, L., couturière, r. Ste-Hélène, 18.
Fonvielle, Etienne, empl., imp. Bellefontaine, 3.
Dlle Noëllat, Elisa, s. p., r. de la Charité, 53.
Gros-Sonnery, Emile, empl., r. A.-Comte, 58.
Dlle Salzmann, Jeanne, couturière, Oullins.
Goulin, Raymond, mécanicien, r. d'Egypte, 7.
Dlle Fiebnt, A., blanchisseuse, r. Franklin, 50.
Blanc, M., com. en soieries, r. de la Monnaie, 11.
Dlle Dauphin, E., prof. de mus., av. de Saxe, 143.
Houe, Marius, boulanger, r. St-Polycarpe, 9.
Dlle Chuzeville, P., s. p., r. de la Charité, 86,
Richard, Paul, architecte, Villefranche.
Dlle Sanlaville, Louise, s. p., r. du Plat, 12.
Branquez, E., ouv. d'usine, r. de Bourgogne, 32.
Dlle Désarcis, M., empl., r. de l'H.-de-Ville, 84.
Chometton, Camille, boucher, q. de la Charité, 3.
Dlle Roussel, Marie, s. p., q. de la Charité, 3.
Sussmann, S., rep. de com., r. de la Barre, 14.
Dlle Sayettal, Marie, sténog., r. Villeroi, 11.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Denoréaz, Charles, ajusteur, ch. du Repos, 48.
Dlle Perrier, Marie, s. p., Dolomieu (Isère).
Ganlelier, L., mar. logis, 7e cuiras., Part-Dieu
Dlle Marche, Marie, s. p., r. Moncey, 81.
Giliz, Jean, commissionn., r. de la Vigilance, 8.
Dlle Gory, Euphras., guimpière, q. P.-Scize, 68.
Isergueix, Léonard, maçon, r. Créqui, 247.
Dlle Chaunut, Marie, s. p., q. Guillotière, 30.
Vincent, Hugues, empl., r. Part-Dieu, 18.
Dlle Burgos-Blondin, J., cuisin., c. Morand, 27.
Crousaz, Louis, serrurier, r. Thibaudière, 18.
Dlle Aurelle, R., tulliste, r. Général-Miribel, 17.
Allemand, Louis, épicier, r. Danton, 21.
Dlle Chevallier, F., cravatière, r. P.-Bert, 18.
Aolérion, Casim., fact. postes, r. d'Avignon, 45.
Dlle Rivou Fournier, L., fleur., r. du Sauveur, 8.
Barruel, Jean, boulanger, c. Rich.-Vitton, 83.
Dlle Faure, Laure, s. p., g. r. Guillotière, 118.
Beauvisage, Léon, sculpt., r. de l'Université, 43.
Dlle Richardson, C., institutr., ch. Gr.-Rouge, 5.
Blanc, M., commiss. soier., r. de la Monnaie, 11.
Dlle Dauphin, Em., prof. musiq., av. Saxe, 143.
Blanc-Drevette, F., entrep., g. r. Monplaisir, 122.
Dlle Frigerio-Piotti, s. p., r. Tolbaudière, 32.
Bressand, Louis, sergent, au 44e, Lons-le-Saunier.
Dlle Grandclément, M., repass., r. Garibaldi, 147.
Butin, Jean, empl., r. Vendôme, 215.
Dlle Feugère, Marie, cuisin., c. Gambetta, 8.
Cannaférina, H., lapiss., gr. r. Guillotière, 41.
Dlle Moutaux, R., vermic.ll., pl. Colbert, 1.

Cellard, Antoine, empl. maison du com., Paris.
Dlle Carrichon, J., cuisin., c. de la Liberté, 8
Darlay, Amand, empl. P.-L.-M., rte de Vienne, 50.
Dlle Tournier, Marie, fem. de ch., Sal.vre (Ain).
Dedieu, Joseph, empl., r. des Charpenet, 26.
Dlle Desplanches, M., cout., r. Charpenet, 24
Gaillard, Louis, empl., r. Boncel, 30.
Dlle Janet, Helène, couturière, r. de la Rize, 4.
Giroud, Gabriel, outilleur, r. du Dauphiné, 132.
Dlle Bouchet, Marie, coutur., rte de Genas, 209.
Goutard, J.-Marie, mécanicien, r. Magenta, 83.
Dlle Sapaly, Marie, ou diss., r. Magenta, 83.
Guérin, Louis, tonnelier, c. Lafayette, 111.
Dlle Vergost, Pauline, coutur., r. du Beguin, 43.
Henel, Jean, teinturier, r. Bonnel, 61
Dlle Martin, Adeline, ménag., r. Bonnel, 61.
Jeannot, V., empl., Attignat-Oncin (Savoie).
Dlle Chevalier, Berthe, empl., m. Fourvière, 11.
Laverrière, Louis, régis., ch. St-Jean-de-Dieu.
Dlle Vélasson, Fanny, s. p., r. Boncel, 30.
Magnaval, Etienne, maçon, r. Paul-Bert, 147.
Dlle Brousse, M., cuisinière, r. Paul-Bert, 117.
Michel, Jean, empl., pl. Louise, 3.
Dlle Vagneux, Anne, s. p., pl. Louise, 3.
Oresle, Marius, retraité, r. Boileau, 172.
Dlle Morand-Coupineau, ménag., r. Boileau, 172.
Pequignot, A., sous-officier, av. des Ponts, 10.
Dlle Bernard, H., empl. soie., q. Guillotière, 25.
Prost, Marius, empl., r. Audran, 2
Dlle Chambon, J., télégraph., r. Marseille, 29.
Raffin, Claude, sellier, r. du Plat, 38
Dlle Caillat, Marie, s. p., ch. C.-Blanche, 27.
Rozier, Jean, menuisier, r. Vieille-Monnaie, 8.
Dlle Lacroix, Anne, ling., q. Cl.-Bernard, 1.
Simon, Léon, fumiste, r. Boncel, 88.
Dlle Deloron, Françoise, s. p., r. Bugeaud, 8.
Susmann, S., représentant, r. de la Barre, 14.
Dlle Snyettal, Marie, sténogr., r. Villeroi, 11.
Vidonne, Paul, garde républicain, Paris.
Dlle Beard, Marie, s. p., r. Séb.-Gryphe, 87.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Prangère, Jean, empl., c. Herbouville, 24.
Dlle Aréthens, F., rec. de tulle, pl. C.-Rousse, 2.
Simond, Elie, tisseur, r. du Mail, 21-23.
Dlle Goudio, R., tisseuse, r. du Mail, 21-23.
André, Pierre, empl., r. Coles, 15.
Dlle Gondon, C., repasseuse, r. Duguesclin, 55.
Scurre, Louis, tulliste, r. Villeneuve, 6.
Dlle Goyennet, Marie, tulliste, pas. Dumont, 7.
Zimmermann, André, cuisinier, r. de Cuire, 8.
Dlle Vérieel, A., couturière, r. de Nuits, 8.
Drevet, Fleury, menuisier, Villeurbanne.
Dlle Lombard, J., coutur., r. de l'Enfance, 27 bis

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Villedieu, Julien, forgeur, pl. de Paris, 24.
Dlle Villerd, Uranie, s. p., Givors (Rhône).
Dattaglini, D., cont. tramways, ch. de Choulans, 6.
Dlle Grillet, Marie, s. p., la Mulatière (Rhône).
Palagny, F., valet de chambre, Blacé (Rhône).
Dlle Blondard, M., cuis., r. de Saint-Cyr, 24.
Cusset, D., lic. ès-lettres, Paris, r. Madame, 56.
Dlle Colte, Elisabeth, s. p., pl. d'Ainay, 1.
Fonvielle, Stanislas, empl., imp. Bellefontaine 3.
Dlle Noëllat, Elisa, s. p., r. de la Charité, 53.
Ocy, Auguste, représentant, r. de la Loge, 3.
Dlle Piégay, brunisseuse, r. Juiverie, 23.
Massoubre, F., empl., ch. des Quatre-Colonnes, 11.
Dlle Niolo.x, M., cout., ch. des Quatre-Colonnes, 4.
Nivollet, Régis, plombier, rte de Francheville, 120.
Dlle Pinatel, B., cuisinière, Tassin-la-Demi-Lune.
Reymond, L., ch. au P.-L.-M., r. de la Claire, 42.
Dlle Gontelle, M., lingère, Villefranche (Rhône).
Branquez, E., ouv. d'us., r. de Bourgogne, 32.
Dlle Désarcis, M., empl., r. de l'Hôtel-de-Ville, 91.
Jeannot, V., empl., Attignat-Oncin (Savoie).
Dlle Chevalier, B., empl. de com., m. de Fourv., 11.
Burnier, Emile, p. voit., r. Saint-Georges, 88.
Dlle Weber, Rose, giletière, r. St-Georges, 98.
Bullint, P., empl. au P.-L.-M., r. de Bourgogne, 45.
Dlle Berthel, J., s. p., Neuville-s.-Ain (Ain).

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

André, Pierre, empl., r. Coles, 15.
Dlle Gondon, Camille, rep., r. Duguesclin, 55.
Davallon, Joseph, empl., r. Tronchet, 30.
Dlle Emonard, Claud., coutur., r. Tronchet, 30.
Dumez, Paul, voy. de com., Albi (Tarn).
Dlle Lafayette, Jeanne, empl. c., r. de Sèze, 23.
Geche, Jean, bouch., r. Moncey, 212.
Dlle Roux, Léonie, s. p., r. Sully, 2.
Grain, Gabriel, empl. de c., q. des Brotteaux, 17.
Dlle Migot, Marie, ling., Bord (Corrèze).
Hugonet, Alphonse, empl., r. Diderot, 8.
Dlle Ruf, Celine, empl., r. Créqui, 8.
Muffon, Jean, brig. g. paix, q. Saint-Vincent, 8.
Dlle Bozonnet, Louise, s. p., av. de Noailles, 26.

Simon, Joseph, poêl.-fumiste, r. de Bonnel, 88.
Dlle Delmon, Françoise, s. p., r. Bugeaud, 8.
Burillon, Louis, sculpteur, r. Boileau, 15.
Dlle Joly, Alice, couturière, r. Molière, 14.
Lambert, Jean, boucher, Ajain (Creuse).
Dlle Lassis, Jeanne, s. p., r. Robert, 111
Burnier, Emile, p. voit., r. Saint-Georges, 98.
Dlle Weber, Rose, giletière, r. St-Georges, 96.
Durif, Charles, commerçant, r. Bossuet, 73.
Dlle Laplace, Marguerite, s. p., r. Bossuet, 73.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 3 au 9 Mars 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Lebayle, manœuvre, pte r. des Feuillants, 8 ... f.
Bonjour, manœuvre, r. Pierre-Dupont, 8 ... m.
Monet, g. de peine, r. Puits-Gaillot, 18 ... m.
Renard, empl., r. Pierre-Blanc, 18 ... m.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Bronet, facteur, Ecully (Rhône) ... f.
Cévoz, boulanger, r. Juiverie, 3 ... f.
Duperzy, empl. gestes, r. P.-Corneille, 24 ... f.
Daugon, plâtrier, r. Garibaldi, 126 ... m.
Solin, manœuvre, q. St-Vincent, 8 ... f.
Noir, manœuvre, r. d'Heyrieux, 8 ... f.
O irr, confectionneur, r. St-Georges, 88 ... m.
Giraud-Meine, sténographe, St-Etienne ... f.
Loup, mécanicien, r. St-Cyr, 80 ... f.
Tallet, chapelier, r. Pierre-Blanc, 8 bis ... f.
Jacquemin, manœuvre, r. Riboud, 21 ... f.
Delland, appréteur, r. Crillon, 83 ... f.
Gagliardi, serrurier, c. Charlemagne, 3 ... f.
Poustoly, facteur, pl. Célestins, 6 ... f.
Margelton, menuisier, St-Romain-de-Popey ... f.
Chaillet, bourrelier, Villeurbanne ... f.
Desplanche, tourn. cuivre, r. Villeroi, 28 ... m.
Reynaud, chauffeur, imp. Gerland, 3 bis ... f.
Doyer, manœuvre, r. Madeleine, 54 ... f.
Galland, tourneur, r. de la Claire, 32 ... m.
Boinon, tailleur, c. Suchet, 21 ... m.
Bovelarci, tailleur, r. Mercière, 78 ... .
Morgantini, march. emb., av. des Ponts, 108 ... m.
Routhéon, soldat, r. Bellecombe, 23 ... m.
Canliéni, appréteur, Villeurbanne ... f.
Martin, laitier, r. Cavenne, 8 ... f.
Gillie, manœuvre, imp. Migrié, 18 ... f.
Guérin, horloger, r. Palais-Grillet, 28 ... f.
Bonnet, négociant, q. de l'Hôpital, 2 ... m.
Catellat, empl., c. Charlemagne, 20 ... m.
Devigne, tonnelier, b. Part-Dieu, 8 ... m.
Prime, manœuvre, Villeurbanne ... m.
Boujaillat, s. p., r. des Fantasques, 6 ... m.
Eymery, imprimeur, r. Boileau, 32 ... m.
Poche, manœuvre, r. Duhamel, 14 ... f.
Olagnier, empl., r. Sala, 32 ... m.
Bigallet, empl., r. Delandine, 28 ... f.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Carre, voyag. comm., cours Gambetta, 31 ... f.
Roman, comptable, rte d'Heyrieux, 10 ... f.
Bollen, boulanger, av. de Saxe, 299 ... m.
Demangel, peint. plâtrier, r. Projetée, 3 ... f.
Teillon, cafetier, gde r. de Monplaisir, 188 ... m.
Pivot, imprimeur, r. St-Maurice, 23 ... f.
Nigon, charron, r. des Trois-Pierres, 4 ... m.
Vialet, débitant, r. Sébastien-Gryphe, 88 ... m.
Andrieux, coiffeur, c. Gambetta, 56 ... m.
Migoot, industriel, r. P.-Corneille, 183 ... m.
Holland, fact. postes, r. Chevreul, 38 ... f.
Piron, menuisier, r. Villebois-Mareuil, 13 ... f.
Sapin, instituteur, ch. des Culattes, 183 ... f.
Brasnil, typographe, pl. Raspail, 2 ... f.
Berne, laitier, ch. de la Scaronne, 18 ... m.
Géry, manœuvre, r. Ste-Irénée, 2 ... f.
Garvel, mécanicien, av. de Saxe, 300 ... f.
Huguet, chaudronnier, ch. Pré-Gaudry, 8 ... m.
Fossant, épicier, r. Ste-A.-de-Baraban, 53 ... m.
Maja, paveur, r. Mazenod, 26 ... f.
César, empl. P.-L.-M., r. Paul-Bert, 218 ... m.
Bennevie, empl. P.-L.-M., r. St-Jérôme, 12 ... m.
Olisgnon, ajusteur, av. des Ponts, 36 ... m.
Reyniès, mineur, r. Paul-Bert, 122 ... f.
Civerolo della Vedova, r. des Asperges, 12 ... m.
Digaud, camionneur, r. Créqui, 103 ... f.
Ferrier, empl., r. Voltaire, 55 ... m.
Aujogue, tonnelier, r. Chevreul, 77 ... f.
Blassy, empl., r. des Tournelles, 31 ... m.
Delicieux, entrepren., r. Cronstadt, 20 ... f.
Tixier, coup. chem., r. de Bonnel, 83 ... f.
Giraudet, modeleur, r. Paul-Bert, 238 ... m.
Perrault, mécanicien, ch. des Culattes, 119 ... m.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Borgey, plieuse de tulles, r. Perrod, 13 ... f.
Besançon, s. p., r. Cl.-Joseph-Bonnet, 18 ... m.

Digitized by Google

Céart, professeur, pass. Benoit, 15........ m.
Lavaud, maçon, r. Richan, 10 .... f.
Dorel, teinturier, r. Roussy, 12............ f.
Chastin, boucher, r. d'Austerlitz, 5........ m.
Mazan, journalier, r. Chariot-d'Or, 16 ..... m.
Brunas, empl., pl. Command.-Arnaud, 1.... m.
Gsell, menuisier, r. de Bève, 6............ f.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Delove, empl., P.-L.-M., r. Transversale, 11. f.
Lecolo, cafetier, r. de la Pyramide, 55...... f.
Perrin, empl. de com., r. Dorée, 1......... f.
Chamboonel, commerç., p. Saint-Paul, 2... m.
Gamonties, voit., ch. des Grandes-Terres, 39 f.
Burel, empl de com., r. du Doyenné, 9.... m.
Favier, empl. P.-L.-M., r. de Paris, 49..... m.
Michel, tonnelier, q. de Vaise, 38.......... m.
Favre, empl., r. Saint-Jean, 49....... .... m.
Gilarion, coiffeur, q. des Etroits, 7..... ... f.
Lepia, empl. P.-L.-M., r. Nérard, 2........ f.
Soucheire, empl., mont de l'Observance, 3.. m.
Auglor, peintre sur mét., r. des Anges, 14. m.
Noel, cafetier, q. Pierre-Seize, 52. .... m.
Prost, employé, r. du Bourbonnais, 112.... m.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Quillot, laitier, r. Bully, 92................ f.
Be ne, lamineur, r. Crillon, 43 .... f.
Roy, décolleteur, av. Thiers, 111 .... f.
Thomessin, lieut. 2e drag., av. Noailles, 53. m.
Martin, ébéniste, r. Sully, 95.............. f.
Schmitt, teinturier, r. Tête-d'Or, 109....... f.
Deballe-Duplan, r. Crillon, 71 . ... m.
Nesmos, empl. O.-T.-L., r. Bossuet, 132 .... f.
Levra, épicier, r. Duguesclin, 128.......... f.
Loridon, menuisier, r. Masséna, 55........ f.
Chatellier, mécanicien r. Masséna, 101 .... f.
Armand, empl., r. Garibaldi, 47........... f.

Décès du 3 au 9 Mars 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT

Lauvin, Paul-Joseph, mén., 32 a., r. Tonrret, 13.
Ep. Burtin, s. p., 54 a., r. d'Algérie, 19.
Ballandres, s. p., 55 a., r. Saint-Benoit, 9.
Pizzera, s. p., 70 a., r. Vieille-Monnaie, 93.
Devans, dévideuse, 67 a., r. de Flesselles, 17.
Vve Bojon, dév., 73 a., r. Tables-Claudiennes, 39.
Philibert, cordonnier, 71 a., r. T.-Claudiennes, 42.
Lesquibe, militaire, 21 a., hôpital Villemanzy.
Ducros, dévideuse, 49 a., r. Désirée, 7.
Ep. Depardon, épicière, 54 a., r. Mulet, 4.
Vve Poulet-Boin, s. p., 85 a., r. Pierre-Blanc 20.
Ep. Delorme, s. p., 25 a., r. des Capucins, 11.
Cazeoave, soldat, 21 a., hôp. Villemanzy.
Larpin, g. de p., 13 a., r. Flesselles, 12.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Rostagnat, tulliste, 44 a., St-Clair-de-la-Tour.
Boonaure, rent., 45 a., r. de la Gerbe 6
Gaillard, 2 j., r. de la Madeleine, 11.
Vve Santerd, rep., 63 a., r. Franklin, 20 *bis*,
Fayard, journ., 43 a., r. des Trois-Passages, 3
Humbert, prop., 77 a., Ecully (Rhône).
Ep. Kauffmann, mén., 41 a., r. Paul-Bert, 327.
Nerloux, 1 m., r. de la Roche, 9.
Fulliquet, 12 j., Villeurbanne.
Belluard, 2 a., Saint-André (Savoie).
Beeger, mén., 38 a., Villeurbanne.
Lagarde, 3 m., r. Bugeaud, 4?.
Vve Arnaud, rent., 79 a., r. Smith, 23.
Langue, four., 18 a., r. Perrondière, 44.
Ep. Linage, s. p., 27 a., r. de la Bourse, 41.
Pic, dom., 99 a., sans domicile fixe.
Debrand, bour., 48 a., sans domicile fixe.
Lamm, sec. Casino-Kur., 40 a., r. H.-d-Vil., 101.
Ep. Colas, mén., 32 a., Tassin-la-Demi-Lune.
Bressand, cord., 40 a., r. des Asperges, 13.
Ep. Boutaud, mén., 71 a., r. P.-Corneille, 175.
Loup, 1 j., r. Saint-Cyr, 29.
Bérand, 15 m., r. de Jarente, 10.
Ep. Maire, rep., 32 a., Lefied (Jura).
Ep. Monneau, chap., 44 a., r. Casimir-Périer, 27.
Vve Barboux, s. p., 79 a., r. de la Charité, 1.
Vve Bouvard, mén., 56 a., Bourg (Ain).
Jaudon, maçon, 31 a., g. r. de Monplaisir, 39.
Piaguet, serrur., 47 a., Villeurbanne.
Bertotto, nich., 90 a., r. Montesquieu, 38
Prione, peint-pl., 39 a., c. de la Liberté, 45.
Barltel, cuis., 55 a., r. Victor-Hugo, 38.
Vve Poleud, mén., 54 a., r. Sébastien-Gryphe, 121.
Poix, s. p., 84 a., r. du Plat, 9.
Vve Dupanloup, s. p., 72 a., q. Perrache, 22.
Mackensturm, empl. P.-L.-M., 53 a., c. Charl., 2.
Bisquières, cav. 10e r. cuir., 22 a., q. Charité, 20.
Vve Coulougnon, s. p., 75 a., c. Charlemagne, 2.
Favre, man., 65 a., r. Giliberl, 11.

Pottelard, dom., 50 a., r. de la Ponloillerie, 13.
Ep. Lagaron, mén., 50 a., St-Cyr-au-Mt-d'Or.
Cartelier, empl., 51 a., Villefranche (Rhône).
Saulignac, cult., 30 a., St-Symph.-s-Chomerac.
Vve Vialoux, cuis., 48 a., r. Paul-Bert, 25
Choreyre, 4 a., c. Henri, 31.
Delorme, 2 m., r. Sichal, 21.
Jartoux, 18 m., Caluire
Journeau, 12 a., r. Duguesclin, 7.
Senglerol, 24 j., g. r. de la Guillotière.
Marchetti, peint.-plâtr., 53 a., r. d'Enghien, 14.
Estièvant, rent., 79 a., r. des Marronniers, 7.
Barbier, empl. P.-L.-M., 92 a., n. Charlemagne, 4.
Passot, 9 a., r. Hénon, 41.
Morel, mén., 48 a., Villeurbanne
Ep. Cherstton, mén., 97 a., r. Mazenod, 97
Tonrnissoud, cult., 93 a., sans domicile fixe.
Patin, 4 a., r. d'Heyrieux, 93.
Manchon, 9 m., r. Smith, 7
Vve Tranchand, mén., 72 a., r. Grenotte, 12.
Vachier, g. de nuit, 90 a., r. Saint-Pothin, 13.
Guilliard, correcteur, 58 a., r. du Plat, 27.
Vve Bassinot, mén., 40 a., g. r. Guillotière, 103.
Bernard, 9 a., av. du Parc d'Artillerie, 7.
Fournier, 10 j., r. Célu, 4.
Ep. Cordier, s. p., 52 a., c. du Midi, 3.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Ep. Nouben, s. p., 48 a., r. Dunoir, 58.
Arragon, ingénieur, 59 a., chem. de la Mouche, 16.
Bonnefoy, cult., 29 a., St-Sauveur-en-Rue (Loire).
Chabert, grainetier, 98 a., gr. r. Guillotière, 79.
Ep. Moréteau, rentière, 67 a., cours Gambetta, 29.
David, empl., 36 a., r. des Asperges, 100.
Rossini, empl. ch. de fer, 44 a., r. Garibaldi, 218.
Vve Joumard, s. p., 77 a., pl. du Pont, 11.
Costille, s. p., 79 a., r. Corne-de-Cerf, 39.
Chapelle, frappeur, 41 a., r. Roposte, 15.
Vve Furstos, s. p., 91 a., r. Etienne-Dolet, 21.
Ep. Durand, couturière, 29 a., r. Vendôme, 196.
Ep. Guichard, guimpière, 43 a., av. F.-Faure, 127.
Beneton, ménagère, 27 a., r. de Crémieu, 40.
Ep. Cognéras, ménag., 49 a., ch. de St-Alban, 22.
Widmer, empl. ch. de fer, 21 a., cours Henri, 27.
Randy, cartonnier, 39 a., r. Neuve-Villardière, 31.
Henrioud, 19 j., r. François-Garcin, 14.
Pardonnet, retraité, 73 a., c. Henri, 101.
Roch, empl., 30 a., ch. de Villon, 79.
Ep. Cellier, s. p., 49 a., av. Félix-Faure, 172.
Aobonnet, s. p., 73 a., ch. des Colattes, 117.
Grumel, s. p., 70 a., r. Paul-Bert, 249.
Lager, s. p., 73 a., r. Moncey, 67.
Bertrand, s. p., 37 a., r. Sebastien-Gryphe, 122.
Mélet, chiffonnier, 91 a., r. de Marseille, 79.
Gaudet, s. p., 63 a., q. Claude-Bernard, 25.
Vve Déréaox, s. p., 68 a., r. Saint-Michel, 93.
Dumas, charron, 24 a., Chevrières (Loire).
Ep. Laroche, s. p., 39 a., ch. de Montagny, 25
Vve Lenoir, ménagère, 67 a., r. Sébastopol, 41.
Bourgeois, 2 m., r. Villebois-Mareuil, 13.
Vve Bernet, s. p., 24 a., r. des Héridoaux, 2.
Henrioud, 23 m., r. François-Garcin, 14.
Bernard, concierge, 64 a., c. Gambetta, 5.
Vve Bouton, s. p., 79 a., r. Corne-de-Cerf, 22.
Laroche, sellier, 92 a., r. d'Avignon, 36.
Bonino, 10 m., r. d'Aguesseau, 23.
Large, 7 m., r. Villeroy, 13.
Filippi, 11 m., r. Tête-d'Or, 123.
Vve Villard, blanchisseuse, 71 a., r. Ternois, 5.
Clerc, 14 a., r. Turbil, 11.
Vve Fleuret, s. p., 72 a., r. Duguesclin, 230.
Verrière, 2 a., av. de Saxe, 300.
Fulchiron, 7 a., r. du Pensionnat, 21
Vve Colomb, rentière, 68 a., rte de Vienne, 137.
Dayre, 19 m., r. Moncey, 115.
Vve Verdier, rentière, 77 a., c. Henri, 90.
Goyénet, charron, 97 a., gde r. Guillotière, 171.
Crozbier, 2 m., r. Madeleine, 38.
Vve Boyet, s. p., 74 a., ch. des Pins, 100.
Lager, s. p., 60 a., r. Montesquieu, 38
Berthet, s. p., 35 a., Sorbiers (Loire).
Ep. Peillon, couturière, 65 a., r. Creuzet, 20.
Ep. Trouillet, s. p., 52 a., q. des Brotteaux, 25.
Rocher, 2 m., r. Charpenay, 90.
Faucher, domestique, 55 a., imp. N.-D.-des-Anges.
Morel, cultivat., 60 a., St-Bonnet-les-Oules (Loire).
Ep. Blache, s. p., 58 a., av. Félix-Faure, 71.
Vve Grilly, mde ambulante, 73 a., r. Vendôme, 240.
Jullien, 2 a., gde r. Guillotière, 18.
Meunier, s. p., 73 a., r. de l'Epée, 7.
Gabellon, 18 m., r. Sébastien-Gryphe, 31.
Ep. Oje, s. p., 63 a., r. Riboud, 29.
Eyraud, s. p., 19 a., les Salles-de-St-Mart.-Fugères.
Bonaud, entrepreneur, 77 a., av. de Saxe, 312.
Geoffrey, 4 m., r. Terooís, 5.
Berchoux, 1 m., r. Voltaire, 10.
Vve Giraudel, s. p., 82 a., g. r. Guillotière, 149.
Appercel, s. p., 79, r. Corne-de-Cerf, 29.
Ducrois, 7 a., ch. Rearonne, 54.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Capol, Camille, empl., 38 a., g. r. Cr.-Rousse, 48.
Dlle Guillemard, M., tisseuse, 56 a., r. Terrasse, 4.
Fonrel, chapelier, 28 a., c. Morand, 12.
Vve Mams, cravatière, 55 a., r. Cappoal, 8.
Ep. Colin, bouillonneuse, 39 a., r. Lemot, 12.
Viret-Jeuaet, march. vins, 51 a., q. de Serin, 23
Ep. Duorar, concierge, 99 a., r. Républiques, 9.
Ep. Chollet, s. p., 57 a., imp. St-Victorien, 20.
Lonus, André, 2 a., r. Dumenge, 4.
Vve Vitet, s. p., 90 a., r. de l'Enfance, 42.
Vve Pugibet, dévideuse, 70 a., r. Bon-Pasteur, 41.
Martin, Antoine, s. p., 79 a., r. de l'Enfance, 43.
Ep. Barbet, tisseuse, 42 a., r. d'Austerlitz, 15.
Nové-Josserand, Jean, concierge, 71 a., q. Serin, 48.
Doguin, tisseur, 74 a., pl. Command.-Arnaud, 9.
Delhorme, Pierre, s. p., 22 a., g. r. C.-Rousse, 66.
Bousquier, march. amb., 26 a., r. J.-Soulary, 33.
Ep. Vidal, propriétaire, 74 a., r. St-Pothin, 76 *bis*.
Aijel, tailleur de pierres, 43 a., r. Dumont, 12.
Vve Verrier, s. p., 81 a., r. d'Austerlitz, 23.
Caillat, Jean, tiss., 72 a., r. Chariot, 25.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Bluuctet, s. p., 29 a., r. du Mont-d'Or, 14.
Vve Degrange, s. p., 85 a., q. de Pierre-Scize, 23.
Ep. Plot, repasseuse, 37 a., r. de Vendôme, 134.
Docollaz, s. p., 72 a., ch. des Grenouilles, 11.
Duclos, ménagère, 21 a., r. Molière, 165.
Morge, s. p., 66 a., rte de Francheville, 139.
Vve Cruiziat, s. p., 99 a., rte de Francheville, 138.
Fraissenet, architecte, 97 a., q. de Jayr, 28.
Vve Combe, s. p., 79 a., r. Tramassac, 93.
Ep. Catinot, couturière, 53 a., r. St-Jean 26.
Guillermard, laitier, 97 a., r. Lainerie, 11.
Boust, jardinier, 96 a., ch. de St-Simon, 49
Polliogue, s. p., 74 a., ch. de Francheville, 136.
Farlay, s. p., 79 a., r. des Farges, 41.
Ep. Robin, lingère, 99 a., r. St-Georges, 78.
Ep. Poliet, ménagère, 46 a., c. Bayard, 29.
Vve Béranger, s. p., 79 a., ch. des Grenouilles, 11
Bourdin, coutelier, 30 a., r. Lainerie, 15.
Eymion, manœuvre, 44 a., r. du Colombier, 6.
Vve Blaxin, 80 a., r. des Farges, 43.
Chausson, cartonnier, 67 a., r. Duguesclin, 193.
Meunier, domestique, 94 a., r. Tramassac, 19.
Ep. Toivin, commerçante, 39 a., q. de Vaise, 13.
Vve Trapadoux, rentière, 91 a., av. de Saxe, 182.
Bonnefoy, Rosalie, s. p., 78 a., r. Macchabées, 39.
Ep. Perroux, L., jard., 48 a., ch. St-I. à S-S., 28

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Guillemin, corset., 49 a., r. Ste-Geneviève, 58
Sarnin, menuisier, 52 a., r. de la Gaieté, 11.
Navette, charcutier, 42 a., r. Montgolfier, 100.
Ep. Mas, commerçante, 22 a., r. de Saxe, 27.
Vve Perret, lingère, 72 a., r. Garibaldi, 132.
Vve Henry, s. p., 69 a., av. de Saxe, 100.
Ep. Gratelonp, s. p., 29 a., r. Vendôme, 113.
Ferrin, tailleur, 70 a., r. Commandant-Faurax, 21.
Micoud, tisseur, 32 a., r. Bugeaud, 127.
Asler, ébéniste, 99 a., r. Bugeaud, 90.
Derphin, négociant, 99 a., r. Vauban, 93.
Rey, rentier, 91 a., r. Vendôme, 107.
Ep. Robert, bouchère, 49 a., r. Bugeaud, 126.
Ep. Derex, tisseuse, 58 a., r. Cuvier, 173.
Josti, Sylvain, 9 m., r. Bugeaud, 113.
Ep. Delpeox, ménagère, 79 a., av. Thiers, 111.
Vve Wagner, s. p., 51 a., r. Boileau, 81.
Beaufrère, André, 4 a., c. Lafayette, 283.
Soudy, rentier, 72 a., b. du Nord, 22.
Pavely, Gabriel, 6 a., r. Barrier, 14.
Ober, empl., 65 a., c. Lafayette, 267.
Pertus, cordonnier, 72 a., r. Ney, 45.
Vve Pujet, s. p., r. Molière, 43.
Clauzel, Just, s. p., 82 a., r. Garibaldi, 42
Rozet, Charles, s. p., 75 a., r. Tête-d'Or, 28.
Lores, Jean, mar., 95 a., r. de Sully, 194.
Vve Berrié, dév., 55 a., r. Masséna, 107.
Cloutrier, Claudine, s. p., 92 a., r. Duquesne, 9.

Mouvement de la Population

du 27 Février au 5 Mars 1907.

Nombre de mariages contractés	....	72
—	divorces enregistrés........	6
—	naissances légitimes.......	122
—	— illégitimes......	40
—	décès......................	219
—	mort-nés....................	11

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2

Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos

Le 8 Mars 1907

Graines et Farines

Blé de pays du rayon	les 100 kil.	22	25
— de pays, autres provenances indigènes	—	24	»
— de Buenos	—	26	»
— d'Amérique	—	26	75
— provinces danubienn.	—	25	»
— des Indes	—	»	»
— dur	—	29	»
Seigle	—	19	25
Orge de brasserie	—	29	50
— de mouture	—	18	»
Maïs	—	19	»
Sarrasin	—	35	»
Avoine nouvelle	—	23	50
Haricots bl. de Bourgogne	—	»	»
— nains de Hongrie	—	39	»
Farine de boulang. 1re q.	les 125 kil.	47	50
— — ronde	—	42	50
Son	les 100 kil.	15	75
Fécule indigène	—	40	»
Riz de l'Inde	—	35	»
Riz du Japon	—	49	»
Riz de Saïgon	—	37	»
Bisons du Piémont écumé	—	49	»
— — glacé	—	53	»
— — Caroline	—	59	»

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil.	75	»
— 1re choix	—	59	»
— marchandes	—	39	»
— irrégulières	—	53	»
Semoule	—	59	»

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelle	les 100 k.	145	»
— — vieilles		25	»
— — d'Amérique		Manque	
— de luzerne de France nouvelle		145	»
— — vieilles		92	»
— de luzerne d'Italie		»	»
Graines de colza ou navette		41	»
— de sainfoin		45	»
— de vesces		30	»

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	15	»
— de pays	—	19	»
Paille de froment	—	»	»
— de seigle	—	7	25

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	253	»
— à la princesse	—	220	»
Raisins de Corinthe	—	95	»
de Malaga	—	19	»
Figues de Rongie	—	40	»
— de Cosenza	—	74	»

Sucres

Sucre raffiné en pain de forte	les 100 k.	89	»
— — compé régulier	—	94	»
— — irrégulier	—	92	»
— — poudre	—	99	50
— — semoule	—	95	»
Sucre cristallisé indigène	—	32	»
— — exotique	—	»	»
Sirop de glucose 44 degrés	—	52	50

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k.	305	»
— Mysore	—	315	»
— Santos	—	265	»
— Java vert	—	315	»
— — jaune	—	400	»
— Démérari	—	320	»
— Haïti nature	—	270	»
— — trié	—	285	»
— Guadeloupe habit.	—	325	»
— — bonifieur	—	375	»
— Moka	—	409	»
— Porto-Rico	—	335	»
— Cent. Amér. et côtes formes grags	—	305	»
— — — sans grags	—	285	»
— Bahia	—	975	»

Cacaos

Cacao Maragnan-Para	les 100 k.	370	»
— Caraque et Carupano		390	»
— Puerto-Cabello		360	»
— Guayaquil	—	390	»
Cacao Trinitad	les 100 k.	375	»
— Martiniq. et Guadel.		335	»
— Bahia préparé	—	335	»
— Haïti	—	330	»
— Samana et Sanchez	—	330	»

Poivres

Poivre noir Alépy	les 100 k.	»	»
— Tellichéry	—	370	»
— Saïgon	—	470	»
blanc	—	»	»

Suifs et produits stéariques

Huile de coco	les 100 k.	111	»
— de Palme dure et molle	—	90	»
Suif fondu de Paris (sans fût)	—	»	»
— de province (en fût)	—	54	»
— pressé	—	120	»
Acide stéarique (distillé ou saponifié)	—	70	»
— (— de distillation)	—	133	»
Acide oléarique (distillé ou saponifié)	—	135	»
— (— de distillation)	—	85	»
Bougie saponifié, 1re qual., les 100 pqt. de 500 gr. net		85	»
— distillées — les 100 k.		82	»
Glycérine blonde, 28°	—	190	»
— pharmaceutique, 30°	—	150	»

Huiles minérales

Huile de pétrole	l'hectolitre	29	»
— de schiste	—	24	»
Essence minérale	—	42	»

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra extr. pure	les 100 k.	190	»
— — surfine	—	»	»
— — Bari	—	»	»
— — fine	—	165	»
Huile commune lampe	les 100 k.	130	»
— de noix	—	230	»
— d'arachide surfine	—	195	»
— de sésame à brûler	—	119	»
— de lin	—	64	»
Huile de choux à kooche	—	239	»
— de colza brute	—	»	»
— — épurée	—	83	»
Savon Marseille bl. 1re q.	les 100 k.	88	»
— Marseille bl. 2e q	—	60	»
— bien pâle, moyen terme	—	59	»
— de palme marbré	—	59	»
— d'oléine, 1re qualité	—	52	»
— marbré	—	54	»
— de pulpe	—	60	»
— mou extra	—	47	»
— — ordinaire	—	35	»

Vins

Vin Beaujolais 1er choix	la pièce	150	»
— — 2e —		80	»
Vin Bas Beaujolais	la pièce	79	»
— Lyonnais 1er choix	—	55	»
— — 2e —	—	35	»
— Mâconnais 1er —	—	80	»
— — 2e —	—	53	»
Vin Bourgogne 1er —	—	145	»
— — 2e —	—	85	»
— — ordinaire	—	»	»
— Auvergne 1er choix	—	»	»
— — 2e —	—	»	»
Bordeaux 1er —	la barrique	150	»
— — 2 —	—	90	»
Vin Roussillon 1	l'hectolitre	30	»
— 2e —	—	19	»
Montagne 1er —	—	25	»
— — 2e —	—	15	»
— Narbonne 1er —	—	99	»
— — 3 —	—	17	»
— Algérie 1er —	—	24	»
— — 2e —	—	15	»

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 58°	l'hectol.	75	»
— de marc —	—	98	»
— Nord fin à 90°	—	49	»
Esprit Nord extra-fin 90°	—	55	»
— de grain	—	95	»
— mauvais goût	—	47	55

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 2 au 8 Mars 1907.

Marché en gros de la Martinière

Dindes	la pièce	10	»
Oies	—	9	»
Canards	—	4	»
Volailles 1re qual.	—	5	»
— 2e —	—	4	50
Poulets	—	2	75
Pigeons	—	1	10
Beurre	le kilog	2	00
Œufs	le cent	15	50
Fromages	le kilog	2	50

Marché au gros des fruits et légumes

Pommes de terre, le quintal métrique	..	13	»
Châtaignes	..	35	»

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille	Pérats	les 100 kil.	2 75
	Grelassons	—	3 75
	Chatilles choisies	—	3 90
	— lavées	—	4 15
	Braisettes lavées	—	4 »
	Malbroug	—	4 »
	Menu sortant	—	3 70
Anthracite		—	2 90
Coke cassé		—	4 45

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1906.

DATES		COMPTANT		
Lundi,	4 Mars	103 70	»	»
Mardi,	5 —	103 25	»	»
Mercr.,	6 —	149 35	»	»
Jeudi,	7 —	102 50	»	»
Vendr.,	8 —	103 »	»	»
Samedi,	9 —	103 »	»	»

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 27 Février au 5 Mars 1907

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS									TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Vaise	639	1,055	3,019	19	1,250	»	»	»	»	»	346,745
Perrache	475	847	1,932	67	»	»	»	»	»	»	177,786
Corne-de-Cerf	»	»	»	»	»	35	5	2	»	»	9,420
TOTAUX	1,115	1 891	4,951	32	1,250	35	2	3	»	»	531,911

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 1er au 7 Mars 1907

DÉSIGNATION DES DENRÉES		1er Mars		2 Mars		3 Mars		4 Mars		6 Mars		6 Mars		7 Mars	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil...	1 30	1 00	• •	• •	1 •	• •	• •	•	0 80	0 70	1 •	0 0	• •	• •
Anges	—	• •	• •	•	•	0 60	0 7.	• •	•	• •	•	0 70	5 60	• •	• •
Barbues	—	1 85	1 6.	1 70	1 4.	• •	•	1 40	• •	• •	• •	2 •	1 70	• •	• •
Bars	—	4 40	4 •	3 80	3 •	3 •	2 0.	2 80	2 0.	2 50	2 .	3 50	3 •	2 70	0 40
Cabillauds	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 •	0 2	0 00	•	• •	• •	0 50	0 70
Carrelets	—	1 50	1 1.	• •	•	1 20	1 .	0 90	• .	0 50	0 70	• •	• •	• •	• •
Colins	—	1 10	1 .	1 .	0 8.	• •	• •	0 60	0 7.	• •	•	0 50	0 70	0 00	0 41
Congres	—	1 •	0 50	0 80	0 70	5 50	0 7	0 70	0 0	0 70	0 6	5 70	0 5.	5 80	0 61
Dorades	—	1 40	1 20	1 30	1 10	• •	• •	1 •	0 8	0 2.	0 8	1 15	1 •	1 •	0 90
Esturgeons	—	• •	•	1 10	• .	• •	• •	1 10	1	• •	•	• •	•	• •	• •
Grondins	—	1 40	1 2	1 05	1 5	1 25	1 .	1 .	0 90	1 10	1 •	1 .	0 5.	1 15	0 90
Harengs frais	le cent.	5 •	5 0	5 60	0 60	0 75	0 0.	5 02	0 5	5 0.	• .	0 55	0 60	5 70	0 60
Limandes	le kil...	1 40	1 20	1 15	1 .	1 2.	1	1 .	0 00	0 00	0 70	1 10	0 2	1 .	0 80
Lotte de mer	—	1 70	1 30	1 30	1 20	1 6.	1 30	1 20	1	• •	• •	1 30	1 50	1 40	1 30
Maquereaux	—	1 30	1 1	1 .	0 60	0 85	0 7.	0 00	0 6.	0 70	0 60	1 .	0 80	1 50	1 .
Merlans	—	1 10	1 .	1 .	0 80	0 5.	0 5.	5 50	0 70	0 57	0 6.	1 .	0 7.	0 90	0 60
Merlus	—	• •	• •	1 31	1 11	1 41	1 30	1 .	0 0	• .	• .	1 10	1 .	• •	• •
Mulets	—	1 20	0 60	1 .	0 70	1 10	0 60	0 93	0 6	0 01	0 00	0 90	0 7	1 .	0 70
Raies	—	3 10	3 .	• .	• .	• •	• •	0 70	2 10	5 .	1 70	1 80	1 5	2 51	1 60
Rougets-barbets	—	• .	•	0 00	• .	• •	•	• .	• .	• .	•	• .	•	1 .	0 80
Saint-Pierre	—	1 20	1 .	• .	• .	• •	• .	1 10	0 00	• .	• .	1 20	1 .	• .	• .
Sardines 1/5 sel	—	5 10	4 60	4 40	0 5.	4 1.	3 00	4 .	3	4 60	3 50	4 .	5 .	4 80	4 20
Soles	—	• .	• .	• .	• .	• .	• .	6 .	5 4.	5 40	5 50	6 10	5 70	• .	• .
Saumons	—	3 .	2 50	2 00	5 .	0 70	5 50	• .	•	• .	• .	• .	• .	2 70	2 50
Turbots	—	0 70	0 6.	0 01	5 50	0 50	0 4	0 63	0 0	0 50	0 00	0 40	•	0 65	0 40
Vives	—	4 .	3	3 5.	2 30	4 .	2	3 50	2	0 .	2	4 .	1 00	5 50	0 50
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil..	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Anguilles mortes	—	• •	• .	• •	• •	• •	• •	• •	• .	• •	• .	• •	• •	• •	• •
Barbeaux	—	1 01	1 4	1 40	1 20	• •	• •	1 47	1 5	• .	• .	1 00	1 4	• •	• •
Brèmes	—	• .	• .	• .	• .	• •	• .	• .	• .	• .	• .	• .	• .	• •	• •
Brochets	—	2 00	1 0	1 70	1 41	1 00	1 10	1 00	1 50	1 35	1 5.	1 60	1 40	1 00	1 10
Carpes	—	1 .	0 80	• •	• .	0 90	• .	0 00	0 70	• •	• .	• •	• .	1 .	• •
Lottes eau douce	—	3 01	3 .	• .	• .	• •	• .	• .	• .	3 .	2 5.	• .	• .	3 20	2 80
Ombres-chevaliers	—	• .	• .	0 10	2 70	0 00	5 .	3 40	3 10	• .	•	4 10	3 10	3 60	3 10
Perches	—	1 50	1 3.	1 40	1 20	• •	• •	• •	• .	1 41	1 20	1 30	•	• •	• •
Truites	—	9 30	7 20	7 40	6 1.	0 30	0 50	7 41	6 50	0 30	0 10	7 50	0 50	7 10	6 30
Truites saumonées	—	7 40	6 10	• •	• •	5 01	6 10	0 .	4 50	0 75	6 5.	6 .	5 50	• •	• •
Friture	—	1 .	• .	0 80	0 70	0 01	5 75	0 00	• .	0 80	0 60	1 .	0 8.	1 10	0 00
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil...	1 .	5 00	• •	• •	• •	• •	1 10	1	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Crevettes rouges	—	11 .	7 30	2 10	1 40	8 30	5 50	7 55	0 0.	0 10	1 00	2 00	7 00	8 35	1 80
Crevettes grises	—	• •	•	• •	• •	1 10	0 50	0 20	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Ecrevisses	—	7 10	1 80	0 50	3 .	1 50	2 5.	5 .	3 .	1 45	2 00	0 00	2 50	6 .	3 .
Langoustes	—	0 15	0 1.	0 70	0 10	0 .	0 0.	5 10	0	0 00	5 3	0 .	0 70	5 10	0 10
Homards	—	. .	• .	• •	• •	• •	• •	1 51	• .	• .	• .	• .	• .	• •	• •
Escargots	—	1 50	• .	• •	• •	• •	• •	1 10	1 20	• .	• .	1 10	1 50	1 15	• .
Moules	—	0 11	0 3	0 05	0 30	• •	• •	0 50	5 55	0 35	• .	0 30	• .	0 50	0 25
Clovisses	—	• .	•	• •	• •	• •	• •	• .	• .	• .	• .	• •	• .	• •	• •
Huitres Marennes, n° 2	le cent.	6 .	• .	6 .	• .	0 .	•	6 .	• .	6 .	• .	0 .	• .	5 .	• .
— 3	—	4 .	• .	4 .	• .	4 .	•	4 .	• .	4 .	• .	4 .	• .	4 .	• .
— 4	—	2 65	• .	2 50	•	0 50	• .	2 50	• .	2 9.	• .	2 50	• .	2 00	• .
Huitres d'Arcachon, n° 2	—	3 65	• .	3 50	• .	3 50	• .	5 50	• .	3 50	• .	5 65	• .	5 50	• .
— 3	—	2 .	• .	2 .	• .	1 51	• .	1 50	• .	1 50	• .	1 60	• .	1 50	• .
— 4	—	1 20	• .	1 25	• .	1 25	• .	1 25	• .	1 25	• .	1 35	• .	1 25	• .
— 6	—	1 .	• .	1 .	• .	1 .	•	1 .	• .	1 .	• .	1 .	• .	1 .	• .
Volailles															
Canards	le pièce.	• •	• •	5 .	0 50	• •	•	• •	•	• •	• .	0 10	2 25	• •	• •
Dindes	—	• •	• .	8 .	0 50	7 .	0 .	5 .	0 .	7 00	0 50	• •	• .	• •	• •
Oies	—	• •	• .	7 .	6	• •	• .	• .	• .	• .	• .	• •	• .	• •	• •
Poulardes ou chapons de Bresse	—	7 .	4 5	8 .	0 .	7 .	3	7 .	0 .	0 .	4 50	0 00	5 .	7 .	5 .
Poulets	—	3 50	2 55	5 .	1 75	2 50	2 5	0	5 .	4 .	5 5	5 51	1 75	3 50	0 .
Pigeons	—	1 .	0 95	1 .	0 75	1 .	5 75	0 50	0 75	0 70	• .	1 .	1 05	5 50	5 70
Piotades mortes	—	• •	• .	3 .	2 50	• •	• .	• .	• .	• .	• .	• •	• .	• •	• •
Foie gras	—	• •	• .	• •	• .	• •	• .	• .	• .	• .	• .	• •	• .	• •	• •
Crêtes en tête	—	7 .	• .	• •	• .	• •	• .	7 50	• .	• .	• .	• •	• .	• •	• •
Lapine domestique	—	• .	• .	• •	• .	• •	• .	• .	• .	• .	• .	• •	• .	• •	• •
Gibier à poil															
Lapins de garenne	le pièce.	2 .	1 0.	1 75	1 50	1 00	1 25	5 10	1 00	1 75	1 55	2 15	1 00	2 .	1 75
Sangliers	le kil..	• •	• .	• •	• •	• •	• •	2 .	• .	• •	• .	• •	• •	• •	• •
Gibier à plumes.															
Faisans	la pièce.	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• .	• •	• .	• •	• •	• •	• •
Courlis	—	• .	• .	1 40	1 30	1 30	1 1	1 20	1	• .	• .	• .	• .	• •	• •
Bécasses	—	0 50	3 .	5 .	0 00	4 .	3	4 30	3 50	4 .	3	• .	• .	• •	• •
Canards sauvages	—	3 .	0 25	3 25	1 50	3 00	1 25	5 .	1 75	2 20	1 50	2 50	2	3 05	1 75
Sarcelles	—	1 50	1 .	1 45	1 .	1 20	0 5.	1 10	1 5.	1 20	1 .	1 .	0 0	1 55	1 .
Perdrix rouges	—	• •	• .	• •	• .	• •	• .	• .	• .	• .	• .	• •	• .	• •	• •
Perdrix grises	—	• •	• .	• •	• .	• •	• .	• .	• .	• .	• .	• •	• .	• •	• •
Poules d'eau	—	0 70	0 6.	0 50	0 7	• •	• .	0 60	0 5.	0 70	0 50	• •	• .	0 70	0 65
Râles de genêt	—	• •	• .	• •	• .	• •	• .	• .	• .	• .	• .	• •	• .	• •	• •
Râles d'eau	—	0 50	0 40	• •	• .	0 40	• .	0 20	5 40	• .	• .	0 40	• .	0 50	0 40
Pluviers	—	• •	• .	• •	• .	• •	• .	0 70	1 60	• .	• .	0 80	0 70	• •	• •
Grives	—	7 .	5 .	0 .	4 .	3 .	5 50	7 .	5 .	0 .	4 50	0 50	3 00	0 .	4 .

Cours des denrées vendues aux Facteurats de la ville de Lyon, du 1er au 7 Mars 1907 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		1er Mars		2 Mars		3 Mars		4 Mars		5 Mars		6 Mars		7 Mars	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Merles	la douz.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Bécassines	—	18 »	12 »	14 »	8 »	12 »	12 »	13 »	9 »	11 »	8 »	16 »	10	17 »	13 »
Vanneaux	—	7 »	6 »	7 50	2 50	» »	» »	7 »	6	6 »	7 »	7 25	2 50	6 »	» »
Pigeons ramiers	la pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Macreuses	—	1 »	0 80	» »	» »	1 12	» »	1 12	1 »	1 31	0 80	1 20	1	1 »	0 80
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil.	2 »	6 20	3 »	2 5	3 »	2 40	2 92	6 40	3 »	2 24	2 70	2 4	2 92	6 40
Œufs	la cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »
Gruyère	le kil.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »
Brie	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Roquefort imitation	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Camembert 1er choix	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Camembert imitation	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Munster	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Saint-Marcellin	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Reblochons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Petits bleus d'Auvergne	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil.	1 80	1 6	2 »	1 8	2 12	2	2 »	1 2	1 20	1 70	1 20	»	1 70	1 20
Asperges	la botte.	» »	» »	2 50	8 »	3 »	2 7	6 50	2	3 30	2 20	4 »	2 »	3 50	2

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 26 Février au 4 Mars 1907 (9me semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1907	1906	1907	1906	1907	1906	1907	1906
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	130,006 19	147,374 04	6,638 15	» »	1,103,538 53	1,247,736 21	51,742 68	» »
Tramway de Lyon à Neuville	3,703 30	4,371 25	» »	667 95	32,182 85	31,452 25	» »	1,273 60
— Lyon-Crois-Rousse à Caluire	1,253 30	8,440 85	» »	484 95	18,449 90	18,714 25	» »	6,264 35
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix Rousse	2,728 55	2,747 15	» »	18 60	28,967 20	13 65	» »	» »
— Croix-Pâquet	3,291 30	5,213 25	» »	213 95	45,360 »	43,913 50	» »	1,813 50
Lignes de la Cie P.-O-L	12 035 11	11,826 28	228 53	» »	99,695 56	100,497 99	» »	602 43

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 1er au 6 Mars 1907

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES										TOTAUX	
	Aux Abattoirs		Dans les Magasins		Aux Criées		Dans les Halles et Marchés couverts		Sur les Marchés découverts			
	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.
Bœufs et vaches	11	2160	»	»	»	»	»	»	»	»	11	2,160
Veaux	1	70	»	»	»	»	»	»	»	»	1	70
Moutons	2	90	»	»	»	»	»	»	»	»	6	90
Porcs	7	560	»	»	»	»	»	»	»	»	7	560
Chèvres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chevreaux et agneaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chevaux	1	250	»	»	»	»	»	»	»	»	1	250
Fœtus	93	»	»	»	»	»	»	»	»	»	93	»
Abats divers	111	1,807	»	»	»	»	»	»	»	»	111	1,807
Viandes fraîches	4	400	»	»	»	»	»	»	»	»	4	400
Viandes salées	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poissons (marée)	»	»	»	284	»	676	»	6	»	24	»	726
Poissons (eau douce)	»	»	»	»	»	50	»	»	»	»	»	22
Langoustes et homards	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crevettes	»	»	»	»	»	13	»	»	»	»	»	13
Ecrevisses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Huîtres coquillages	»	»	»	»	»	110	»	»	»	»	»	112
Gibiers (à plumes)	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»
Gibier à (à poils)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Volailles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pigeons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lapins domestiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Champignons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Légumes divers	»	»	»	80	»	»	»	»	»	»	»	80
Fruits divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Truffes noires	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 27 Février au 5 Mars 1907

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi	Moutons	1,631	1,781	2 30	1 60	2 »	1 10	2 30	1 40		
	Veaux	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
	Porcs	6 3	6 3	1 35	1 26	1 00	1 70	2 »	1 80		
Vendredi	Bœufs et vaches	533	533	1 60	0 90	2 »	1 »	2 20	1 20		
	Veaux	1,6 8	1,26?	1 30	1 »	2 »	1 66	2 60	1 46	12,000	21,078
	Moutons	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Lundi	Porcs	1,503	1,703	1 36	1 24	» »	» »	» »	» »		
Mardi	Bœufs et vaches	1,069	980	1 64	1 »	» »	» »	» »	» »		
	Veaux	804	8?4	1 31	1 04	» »	» »	» »	» »		
	Moutons	1,323	1,213	1 50	1 10	» »	» »	» »	» »		
Récapitulation	Bœufs et vaches	1,612	1,536						TOTAL.....	34 738 k.	
	Veaux	2 682	2,066								
	Moutons	3,157	3,657								
	Porcs	2,126	2,120								

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois Février 1907

Bibliothèques municipales.

DÉSIGNATION des Bibliothèques municipales	NOMBRE de livres lus sur place	NOMBRE de livres prêtés	NOMBRE de lecteurs inscrits pendant le mois
Grande Bibliothèque	5,105	113	4,416
Bibliothèque du Palais des Arts	2,536	60	2,238
— du 1er arrond^{t}	101	1,098	10
— du 2e —	62	1,456	16
— du 3e —	488	782	10
— du 4e —	46	403	3
— du 5e — (et succurs de Vaise)	109	1,613	16
— du 6e —	70	1,274	19

Situation numérique mensuelle de la fréquentation des garderies du jeudi.

NOMBRE D'ÉCOLES où fonctionnent les garderies du jeudi	NOMBRE D'ÉLÈVES inscrits	CHIFFRE MOYEN de la fréquentation journalière
03	0,034	4,226

Situation numérique mensuelle de la fréquentation des écoles municipales.

		NOMBRE d'inscriptions	CHIFFRE MOYEN de la fréquentation journalière	NOMBRE d'élèves forains
Ecoles supérieures	garçons	650	600	56
	filles	850	611	54
Ecoles primaires élémentaires 1re circonscript.	garçons	4,387	3,595	10
	filles	4,742	2,727	25
2e circonscript.	garçons	6,438	6,021	162
	filles	6,6?6	2,163	137
Ecoles maternelles 1re circonscription		3,237	2,166	»
2e circonscription		2,796	2,664	»
Totaux		30,313	21,991	361

Ouvroirs municipaux. — Etat numérique de la fréquentation mensuelle.

NOMBRE d'ouvroirs	COURS DU MATIN Elèves inscrites	COURS DU MATIN Moyenne des présences journalières	COURS DU SOIR Elèves inscrites	COURS DU SOIR Moyenne des présences journalières
21	4,954	2,637	2,8?0	2,367

Cantines scolaires. — Etat numérique de la fréquentation mensuelle.

NOMBRE de cantines scolaires	NOMBRE de tickets vendus à 0 fr. 15	NOMBRE de tickets distribués gratuitement	NOMBRE TOTAL de repas servis dans les cantines
06	13,529	16,814	21,043

Statistique de la fréquentation des Crèches municipales en Février 1907

BÉNÉFICIAIRES	CRÈCHES Rue Imbert-Colomès 18	Cours Charlemagne 19	Rue Vendôme 274	Rue d'Isly, 8	Quai Pulchinon 14	Rue Roquette 11	Rue Vendôme 92	TOTAUX
Présents au 1 Janvier 1907	6	10	21	10	13	7	16	84
Inscrits courant Février 1907	1	1	1	»	1	2	4	10
Sortis courant Février 1907	»	1	1	»	1	3	2	8
Présents au 28 Février 1907	7	10	21	10	13	6	18	86

Bénéficiaires de lait stérilisé à la Crèche et à domicile

MOIS de	Rue Imbert Colomès 18	Cours Charlemagne 19	Rue Vendôme 2 3	Rue d'Isly, 8	Quai Pulchinon 14	Rue Roquette 11	Rue Vendôme 92	DÉPOT Grande rue de la Guillotière, 29	TOTAUX
Février 1907	16	24	01	26	31	29	03	36	273

Digitized by Google

ÉTAT COMPARATIF DES PRODUITS COMMUNAUX afférents aux exercices 1907 et 1906 encaissés pendant les mois de Février 1907 et 1906

TITRES du BUDGET	NATURE DES RECETTES	RECETTES DU MOIS 1907	RECETTES DU MOIS 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1907	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906	PRÉVISIONS budgétaires ANNUELLES
Chapitre Ier	**Taxes municipales**									
Art. 10	Alcool	83,708 39	108,805 54	»	25,097 15	197,172 28	2 0,522 15	»	23,350 13	1,100,000 »
— 11	Cercles, cafés, cafés et autres assimilés	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	870,000 »
— 12	Locaux des loueurs et marchands de chevaux	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	9,100 »
— 13	Constructions neuves	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	310,000 »
— 14	Taxe d'entretien	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	610,000 »
— 15	Débits	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1,214,000 »
— 16	Propriétés bâties	(1) » »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3,053,000 »
— 17	Propriétés non bâties	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	81,100 »
— 18	Taxe d'habitation	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1,0'0,000 »
— 19	Locaux servant à l'exercice d'une profession	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	334,000 »
— 20	Cercles	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	26,000 »
— 21	Théâtres	87,938 20	10,735 20	7,223 40	» »	46,493 00	37,373 90	13,119 10	» »	150,000 »
	TOTAUX	107,727 09	125,560 92	7,223 40	25,057 23	243,665 28	261,896 25	13 119 10	23,350 13	
	DIFFÉRENCES	» »	» »	»	17, 83 73	» »	» »	» »	18 230 15	9,703,000 »
Chapitre Ier	**Abattoirs, Marchés, Entrepôts**									
Art. 22	Taxes d'abetage	31,834 17	30,767 26	» »	913 09	70,010 41	71,102 91	» »	1,0'0 12	358,000 »
— 23	Droit de tripée et d'échaudage	4,684 28	4,209 71	» »	121 13	8,933 91	9 012 51	» »	03 60	45,000 »
— 24	Attache et place au marché aux bestiaux	13,3 3 70	10 369 05	» »	2,016 65	08,362 80	32,674 70	» »	3,311 90	1 0,000 »
— 25	Pesage aux abattoirs et marché	0,030 12	7,010 35	» »	0 0 23	11,097 14	15,513 03	» »	3 0 49	75,000 »
— 26	Produits divers, abattoirs et marché	1,251 13	2,411 01	» »	1,157 10	0,198 54	6,535 49	» »	1,037 0.	20,000 »
— 28	Halle de la Martinière	1,235 »	1,344 20	» »	09 80	1,073 »	1,581 05	» »	011 05	0,000 »
— 30	Halle des Cordeliers (caves)	0,042 10	5,031	207 20	» »	10,066 60	12,700 10	066 50	» »	70,000 »
— 31	Divers marchés couverts	3,307 00	3,307 50	10 »	» »	3,307 10	3,983 »	» »	487 50	0,000 »
— 32	Marchés découverts	10,415 »	01,096 00	» »	3,103 25	00,417 0	00,997 03	» »	4,180 »	303,000 »
— 33	Droits d'attache des marchés aux chevaux	126 50	024 »	» »	97 50	313 »	437 30	» »	1.4 50	3,000 »
— 34	Droits d'attache des halles de nuages et de trait	3,411 30	4,199 10	» »	751 60	7,476 41	8,794 33	» »	1,318 90	70,000 »
— 35	Boucherie chevaline	1,512 »	1,116 »	300 »	» »	3,1.0 »	2,116 »	701 »	» »	13,000 »
— 36	Entrepôt des Douanes	0,793 14	0,242 03	» »	442 91	10,383 10	13,010 03	» »	433 58	70,000 »
	TOTAUX	97,283 01	104,123 03	183 20	9,125 58	232,158 20	241,101 02	970 5)	13,276 30	
	DIFFÉRENCES	» »	» »	» »	0,040 39	» »	» »	» »	12. 05 33	1,201,000 »
	Service des Eaux.									
	Concessions payables par trimestre	13,947 71	50,008 31	» »	6,063 01	113,360 44	123,103 02	473 20	» »	
Art. 30-31	id. id. semestre	249,003 10	0 3,729 »	» »	10,78 00	031,013 60	282,410 10	» »	27,571 90	2,349,600 »
	Vente d'eau au compteur, prorata supplément.	6,572 13	7,157 09	» »	584 96	11,270 05	10,597 »	262 67	» »	
	TOTAUX	269,302 04	102,924 40	» »	23,131 49	395,030 09	422,110 72	1,017 87	27,571 90	
	DIFFÉRENCES	» »	» »	» »	23,131 49	» »	» »	» »	26.181 03	
Chapitre Ier	**Inhumations et Cimetières.**									
Art. 31	Droits d'inhumations	61,726 » (2.	40,036 00	16,439 10	» »	134,101 90	103,678 53	04.043 35	» »	850,000 »
— 32	Droits d'exhumations	1,110 »	030 »	210 »	» »	0.100 »	2,370 »	» »	180 »	90,000 »
— 34	Concessions de terrains	10,693 43	12,970 71	» »	077 00	05,0'6 01	21,564 13	3,972 1	» »	103,000 »
— 35	Produits divers	2.174 05	1,073 »	101 25	» »	4,123 05	0,716 »	1,867 23	» »	10,000 »
	TOTAUX	79,733 78	02,1 0 0.	17,000 33	277 00	133,311 40	137,006 68	31.822 72	180 »	723,000 »
	DIFFÉRENCES	» »	» »	17,323 19	» »	» »	» »	31.040 72	» »	
Chapitre Ier	**Domaine public.**									
Art. 37	Droits de Voirie	1,018 40	1,053 43	135 04	» »	1,917 20	1,957 56	» »	39 9.	380,000 »
— 38	Vogues	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	05,000 »
— 40	Installations diverses	3,932 07	1,491 00	1,741 37	» »	5,7 0 91	1,191 00	4,07) 31	» »	12,000 »
— 41-42	Locations sur bas-ports et rivières	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	02,300 »
— 72	Stationnement des voitures diverses etc	2,075 »	1,150 »	1,125 »	» »	0,373 »	1,150 »	0,0 5 »	» »	32,000 »
— 82	Marchands ambulants	1,176 »	0,580 »	» »	1,404 »	1,270 »	0,5 0 »	» »	1,301 »	3,000 »
— 110	Droits de vérification des appareils à gaz	427 70	414 75	10 95	» »	1,002 30	440 50	356 »	» »	7,300 »
— 110	id. id. électr. thermiques	108 05	324 20	» »	106 25	413 »	324 75	108 05	» »	4,300 »
	TOTAUX	9,120 32	7,040 01	3,010 50	1,570 25	16,771 01	7,950 41	10,1e5 59	1,.47 9e	
	DIFFÉRENCES	» »	» »	1,182 31	» »	» »	» »	8,223 40	» »	476,300 »
	RÉCAPITULATION	663,444 29	594,694 59	28 121 31	39,871 31	1.059,293 10	1.073,500 78	37.519 35	71,725 35	14,049,900 »

Indépendamment de ces recettes, qui se perçoivent journellement, il en est d'autres qui ne peuvent figurer dans un état comparatif, parce qu'elles ne sont perçues que des intervalles irréguliers ou éloignés, et même parfois à la fin de l'année. Elles sont évaluées annuellement à la somme de :

Centimes communaux ordinaires et extraordinaires (art. 1 à 9 du chap. Ier, et 1 du chap. II)	Fr. 3,400,800 »
Affermage de divers services et biens communaux (art. 25 et 97, du chap. Ier)	54,830 »
Produit des propriétés communales (art. 50 à 69 du chap. Ier)	476,468 »
A reporter	3,031,110 »

Report	3,931,110 »
Rentes et intérêts de fonds placés (art. 70 à 73 et 131 à 148 du chap. Ier)	050,020 »
Redevances pour occupation du domaine public (art. 38, 43 à 49, 74, 76 à 82 et 01 à 80 du chap. Ier)	1,083,217 »
Fonds de concours, subventions et remboursements (art. 90 à 100 du chap. Ier)	021,000 »
Droits et produits divers (art. 107 à 117 et 120 à 130 du chap. Ier)	102,100 »
Votes présionnelles de terrains communeux (art. 9 du chap. II)	00,000 »
Annuités de remboursement d'emprunts et divers (art. 3 à 11 bis do chap. II)	1,377,410 31
TOTAL	7,053,6 0 31

(1) Il n'a rien été encaissé depuis le 1er janvier dernier pour le compte de l'exercice 1907, les rôles pour cet exercice n'étant pas encore publiés. Un tableau comparatif sera publié après la clôture de l'exercice 1906 et indiquera les recettes effectuées pour chacun des exercices 1906 et 1905 à la date du 31 mars 1907.

(2) Ces droits se décomposent comme suit : 6e classe et transferts : 20,407 »; convois de luxe : 13,592 50, cercueils et ornements : 29,729 50.

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Février 1907.

Mariages. — Age et état civil des époux.

AGES	Époux Célibataires	Époux Veufs	Époux Divorcés	Époux TOTAL	Épouses Célibataires	Épouses Veuves	Épouses Divorcées	Épouses TOTAL
De moins de 20 ans	2	»	»	2	39	»	»	39
De 20 à 24 ans	100	1	»	101	126	»	1	127
De 25 à 29 ans	91	1	»	92	89	4	1	94
De 30 à 34 ans	34	7	1	42	21	1	3	25
De 35 à 39 ans	16	4	2	22	12	4	6	22
De 40 à 49 ans	14	13	5	32	6	8	3	17
De 50 à 59 ans	»	6	1	7	2	8	1	11
De 60 ans et au-dessus	»	6	2	8	»	1	»	1
TOTAUX	260	38	11	309	265	29	15	309

ARRONDISSEMENTS	Mariages Avec contrat	Mariages Sans contrat	Mariages TOTAL	Nombre d'enfants légitimés par le mariage	Divorces	Naissances d'enfants vivants Légitimes m.	Légitimes f.	Illégitimes m.	Illégitimes f.	TOTAL m.	TOTAL f.	Accouchements multiples Nombre	Enfants m.	Enfants f.	Reconnaissances Par le père	Par la mère	TOTAL
1er arrond.	12	28	40	6	3	25	23	7	4	32	27	»	»	»	»	1	1
2e —	15	27	42	4	1	23	31	19	10	42	41	2	2	2	2	93	95
3e —	20	92	112	4	5	91	107	28	29	119	136	»	»	»	2	5	7
4e —	5	15	20	1	1	17	15	3	2	20	17	»	»	»	1	2	3
5e —	5	31	36	6	1	31	24	4	5	35	29	»	»	»	»	4	4
6e —	6	51	57	4	5	38	29	10	11	48	40	»	»	»	2	2	4
Extra-muros	»	»	»	»	»	14	9	10	10	24	19	»	»	»	»	»	»
TOTAUX	63	244	309	25	16	239	238	81	71	320	309	2	2	2	8	109	117
TOTAUX GÉNÉRAUX						477		152		629		2	4		117		

Décès par profession, sexe et état civil
(de 15 ans et au-dessus).

PROFESSIONS	Célibataires m.	Célibataires f.	Mariés m.	Mariés f.	Veufs m.	Veufs f.	Divorcés m.	Divorcés f.	TOTAUX m.	TOTAUX f.
Rentiers	6	12	19	4	7	21	»	»	32	37
Professions libérales	3	»	6	»	»	»	»	»	9	»
Militaires	6	»	»	»	1	»	»	»	7	»
Commerçants	4	2	15	4	4	3	2	»	25	9
Industriels	»	»	7	1	»	»	»	»	7	1
Employés	17	3	33	6	7	4	»	»	57	13
Ouvriers	62	19	194	77	33	31	3	1	224	191
Sans profession	17	38	28	61	35	168	1	1	81	268
TOTAUX	113	117	231	154	87	189	8	2	441	460
TOTAUX GÉNÉRAUX	230		383		276		10		901	

Maladies zymotiques. — Décès par arrondissement.

DÉSIGNATION des MALADIES	1er arrondissem m.	1er f.	2e arrondissem m.	2e f.	3e arrondissem m.	3e f.	4e arrondissem m.	4e f.	5e arrondissem m.	5e f.	6e arrondissem m.	6e f.	Extra-muros m.	Extra-muros f.	TOTAUX m.	TOTAUX f.
Fièvre typhoïde	2	»	3	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	3	3
Rougeole	»	»	»	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2
Scarlatine	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	1	1	2
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Erysipèle	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Croup, diphtérie	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	2	»
Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Affections puerpales	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	»	4
TOTAUX	3	1	3	2	1	3	»	»	1	1	1	1	»	3	9	11
TOTAUX GÉNÉRAUX	4		5		4		»		2		2		3		20	

Décès par âges, par causes et par sexes

CAUSES DES DÉCÈS	de 1 jour à 1 an m.	f.	de 1 à 20 ans m.	f.	de 20 à 40 ans m.	f.	de 40 à 60 ans m.	f.	de 60 ans et au-dessus m.	f.	TOTAUX m.	f.
Fièvre typhoïde	»	»	»	3	3	»	»	»	»	»	3	3
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rougeole	1	»	»	2	»	»	»	»	»	»	1	2
Scarlatine	»	»	1	2	»	»	»	»	»	»	1	2
Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Diphtérie et croup	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2	»
Grippe	»	»	»	2	2	1	8	9	3	26	13	38
Tuberculose des poumons	»	»	8	3	84	41	27	18	19	9	138	71
Tuberculose des méninges	»	»	4	4	»	»	»	»	»	»	4	4
Autres tuberculoses	»	»	2	1	1	1	2	1	»	1	5	4
Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	1	1	1	2	8	17	12	26	22	46
Méningite simple	1	»	2	»	2	2	1	1	1	»	7	3
Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	»	»	1	»	2	7	24	17	27	24
Maladies organiques du cœur	»	»	2	1	2	3	11	19	38	46	53	69
Bronchite aiguë	2	»	1	»	2	1	»	4	»	3	5	8
Bronchite chronique	»	»	»	»	1	2	2	»	8	18	11	20
Pneumonie	»	»	1	»	2	»	10	9	23	21	36	30
Autres affections de l'appareil respiratoire	10	4	10	1	4	1	19	11	24	61	76	78
Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	1	»	»	»	»	1	2	»	»	1	3
Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans)	5	4	»	»	»	»	»	»	»	»	5	4
Hernies, obstructions intestinales	»	»	»	»	1	»	1	»	2	2	4	2
Cirrhose du foie	»	»	»	»	1	»	»	2	1	»	2	2
Néphrite et maladie de Bright	»	»	1	»	2	2	11	7	18	2	32	11
Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	»	»	»	»	»	3	»	1	»	»	»	4
Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Débilité congénitale et vices de conformation	2	4	»	»	»	»	»	»	»	»	2	4
Débilité sénile	»	»	»	»	»	»	»	»	2	4	2	4
Morts violentes (suicide excepté)	»	»	2	1	2	»	2	»	1	1	7	2
Suicides	»	»	»	»	2	»	3	»	3	»	8	»
Autres maladies	3	»	4	1	4	1	16	14	23	17	50	30
Maladies inconnues ou mal définies	1	1	1	»	4	1	3	1	5	»	14	10
Totaux par sexes et par âges	32	21	43	39	84	73	131	110	237	227	502	515
Totaux par âges	53		82		157		241		464		1 017	

Décès par arrond.	
1er arrondis.	150
2e —	124
3e —	312
4e —	93
5e —	142
6e —	150
Extra-muros	107
TOTAL	1.017

Mort-nés: Légitimes .... 23; Naturels ..... 12 — 35

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Février 1907.

Caisse d'épargne de Lyon. — Opérations effectuées en Février 1907

NOMBRE de livrets au 1er Févr. 1907	LIVRETS ouverts en 1907	TOTAL	LIVRETS soldés	RESTE au 28 Févr.	NOMBRE de versements au 1er Févr.	VERSEMENTS de mois	TOTAL des versements au 28 Févr.	NOMBRE de remboursements au 1er Févr.	REMBOURSEMENTS du mois	TOTAL des remboursements au 28 Févr.
306,436	8,576	311,034	1,748	309,286	33,283	22,769	56,566	61,676	16,316	40,792

SOLDE dû au 1er Févr.	VERSEMENTS	TRANSFERTS REÇUTES	ARRÉRAGES	INTÉRÊTS CAPITALISÉS	TOTAL	REMBOURSEMENTS	TRANSFERTS (paiements)	Achats de rentes	TOTAL	SOLDE dû au 28 Févr.
101,264,309 11	3,161,740 »	63,669 82	»	636 73	107,522,645 78	3,766,661 14	46,865 50	173,301 03	3,944,486 67	104,577,757 11

Caisse d'épargne de Lyon-Croix-Rousse. — Résumé des opérations du mois et comparaison avec le mois correspondant de 1906

		DÉPOTS REÇUS			DÉPOTS REMBOURSÉS				NOMBRE DE COMPTES existant au dernier jour du mois
		VERSEMENTS en espèces	TRANSFERTS VERSEMENTS	TOTAL	EN ESPÈCES	TRANSFERTS PAYEMENTS	COMPTES de recettes	TOTAL	
NOMBRE de DÉPÔTS	Février... 1907....	1,667	6	1,689	1,133	»	»	1,136	22,936
	Février... 1906....	1,296	1	1,291	963	6	»	957	66,861
	DIFFÉRENCE en plus	»	1	»	176	»	»	161	38
	DIFFÉRENCE en moins	5	»	4	»	2	»	»	»
MONTANT des DÉPÔTS	Février... 1907....	614,909	1,565 74	616,434 74	619,595 36	» »	»	616,303 36	»
	Février... 1906....	611,911	7 27	611,921 07	176,866 64	181 39	»	177,046 03	»
	DIFFÉRENCE en plus	3,998	1,518 47	4,516 47	42,764 78	» »	»	42,551 36	»
	DIFFÉRENCE en moins	»	» »	» »	» »	161 38	»	» »	»

Hospices civils. — Mouvement de la population secourue

ÉTABLISSEMENTS	PRÉSENTS le 1er du mois	ENTRÉS	DÉCÉDÉS	SORTIS	PRÉSENTS le 28 du mois	OBSERVATIONS	
Hôtel-Dieu	1,152	691	166	666	1,115	Présents le 1er du mois	4,639
Croix-Rousse	461	368	66	631	499	Entrés	6,978
Charité	1,134	1,605	54	867	1,198		
H. Renée-Sabran	150	31	»	30	151	TOTAL	7,617
Perrou	628	16	14	»	630		
Antiquaille	715	285	37	344	759	Décédés	328
Sainte-Eugénie	613	149	1	139	616	Sortis	6,599
Vieillards (Guillotière)	146	3	3	»	146	Présents le 28 du mois	4,690
TOTAUX	4,636	6,678	636	2,566	4,690	TOTAL	7,617

Asile de nuit. — Nombre de personnes admises.

DATES	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL PAR JOUR	DATES	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL PAR JOUR
1	68	16	»	84	*Report...*	663	687	7	1,859
2	54	18	»	72	16	67	16	»	83
3	66	17	»	76	17	63	16	»	72
4	66	16	»	77	18	65	13	»	80
5	67	17	»	84	19	64	13	»	77
6	67	18	»	85	20	67	11	»	78
7	67	60	6	60	21	63	16	»	79
8	63	19	6	85	22	67	16	1	84
9	53	20	»	73	23	63	17	2	82
10	67	61	»	84	24	65	19	6	86
11	67	21	1	86	25	60	22	6	64
12	67	26	»	89	26	67	68	6	96
13	67	66	»	89	27	65	17	6	84
14	67	61	»	88	28	60	16	6	81
15	67	63	»	87					
A reporter.	963	287	7	1,236	TOTAUX..	1,791	516	21	6,344

Mouvement de la population hospitalisée au compte de la Ville

DÉSIGNATION			PRÉSENTS le 1er	ENTRÉS	SORTIS	DÉCÉDÉS	PRÉSENTS le 28
Hôtel des Invalides du Travail		Hommes.	681	6	»	»	683
		Femmes.	99	1	»	6	68
Vieillards, Invalides du Travail.	A la maison de retraite départ[t] d'Albigny	Hommes.	197	6	»	9	164
		Femmes.	196	3	»	7	166
Épileptiques	A l'Antiquaille	Femmes.	26	1	1	1	25
		Enfants..	»	»	»	»	»
	Au Perron	Hommes.	67	»	»	»	67
		Femmes.	17	»	»	»	17
		Enfants..	4	1	»	»	5
Incurables	Au Perron	Hommes.	69	»	»	8	67
		Femmes.	32	»	»	»	32
	Asile Magnin-Fournet	Femmes.	30	»	»	»	30
	Fondation Gomy	Enfants..	6	»	»	»	10
	Enfants incurables	Enfants..	3	1	»	»	4
Orphelins	Orphelinat municipal de jeunes filles	Enfants..	54	»	»	»	54
	TOTAUX		1005	15	1	21	998

Œuvre de la Bouchée de pain. — Pain consommé en Févr.: 1,848 k.

Service médical et pharmaceutique de nuit. — Bons délivrés

NATURE	NOMBRE	PRIX	Séjour donné dans les ambulances	MONTANT des ordonnances	BOITES des ordonnances
Médecins	63	10 »	66	646 46	3 65
Sages-femmes	1	6 »	»		
TOTAUX	64		66	346 46	3 65

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Février 1907.

CONVOIS — INHUMATIONS — EXHUMATIONS

LIEUX d'origine	DÉCÉDÉS: Adultes	Anges	Enfants	Mort-nés	Totaux	TAXES: Intégrales	Secours mutuels	Hôpitaux mil taires	1/2 droit	Indigents (Loi de 1904)	Non payants	Totaux	CERCUEILS: Métal	Chêne	Sapin double	Sapin simple	Totaux	CULTES: Catholique	Protestant ou dissid.	Israélite	Sans cérém. relig.	Exhumations	Totaux	LIEUX DE DESTINATION: Loyasse	Guillotière	Croix-Rousse	Cimetière israélite Jardin des Mouches	St-Jean-de-Dieu	Dépôt	Dehors	Totaux	TERRAINS CONCÉDÉS: Perpétuité	Trentenaire	Temporaire	Sépultures générales	Totaux
1er Arrondis.	86	•	4	1	91	75	4	1	2		8	91	2	26	18	45	91	83	2	•	6	•	91	21	4	61	•	•	•	5	91	0	6	1	66	73
2e —	202	•	33	1	236	178	9	4	8	34	8	236	8	49	25	156	238	153	6	1	58	•	218	24	168	2	3	1	45	236	6	1	2	185	194
3e —	229	•	29	7	275	159	20	•	22	4	70	275	3	5	45	170	223	212	28	•	34	•	274	4	228	5	•	•	3	85	238	4	12	4	217	237
4e —	119	•	9	1	129	70	9	•	5	5	32	122	3	11	19	89	122	98	1	•	23	•	122	11	9	106	•	•	1	10	137	1	5	5	102	113
5e —	121	•	15	8	143	84	8	•	8	6	28	144	6	14	14	109	143	115	11	•	17	•	143	113	11	•	•	•	8	16	144	1	2	2	115	120
6e —	76	•	10	2	88	54	5	•	10	5	19	88	8	14	17	49	88	69	5	•	14	•	88	2	76	3	•	•	2	111	84	3	4	2	66	75
Dehors	23	•	•	•	23	22	•	•	1	•	•	23	12	11	•	•	23	11	•	•	12	•	23	11	7	1	2	•	2	92	23	0	3	3	3	19
Banlieue Loyasse	3	•	•	•	3	3	•	•	•	•	•	3	•	3	•	•	3	•	•	•	3	•	3	•	•	•	•	•	•	3	3	•	•	•	•	•
Banlieue Guillotière	3	•	•	•	3	3	•	•	•	•	•	3	•	3	•	•	3	•	•	•	3	•	3	•	•	•	•	•	•	3	3	•	•	•	•	•
Banlieue Cr.-Rousse	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Banlieue Madeleine	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
TOTAUX	675	•	93	18	286	648	58	5	278			984	42	163	138	623	986	735	46	1	231	3	956	178	491	168	8	3	9	1	908	31		750	832

Fréquentation des chalets de bains-douches

	Bellecour	Place Louis Lepetit	Boulevard de la Croix-Rousse	Place Edgar-Quinet	Place Pont Bonaparte	Place Gerland	Avenue de Saxe	Jardin des Plantes	TOTAL
Hommes	583	407	137	353	381	799	870	128	3,349
Femmes	10	3	11	28	8	30	8	21	121
Enfants	11	•	•	16	16	11	21	4	79
Totaux	604	410	148	407	403	840	607	207	3,550
Bracelets prêtés	78	37	10	84	71	192	156	11	639

Aliénés à la charge de la Ville

ASILES ayant eu traitement des ALIÉNÉS PENSIONNÉS par la Ville	NOMBRE DES MALADES pour lesquels la quote-part de la Ville est: 50 % Hommes	50 % Femmes	75 % Hommes	75 % Femmes	MOUVEMENT PENDANT LE MOIS: PLACEMENTS d'office	PLACEMENTS Volontaires	SORTIES	DÉCÈS	TOTAUX	PRIX MOYEN DE LA JOURNÉE
Asile départemental du Rhône	281	490	88	101	21	•	3	9	87	1,30
Divers	45	37	7	•	1	•	•	•	93	1,25
Aliénés secourus à domicile	•	•	•	•	•	•	•	•	25	0,40
TOTAUX	799		170		22		12		991	

Sorties de la voiture d'ambulance | de jour 16 | de nuit 43 | 59

Accidents déclarés à l'Office du Travail

Catégories Professionnelles	Morts	Incapacité: Permanente	Incapacité: Temporaire	Suites inconnues	Totaux
Industries de l'alimentation	•	1	41	•	42
Industries chimiques	•	1	45	•	46
Caoutchouc, papier, cartons	•	•	4	•	4
Industries du livre	•	•	17	•	17
Industries textiles proprement dites	•	•	6	•	6
Travail des étoffes vêtements	•	•	11	•	11
Travail des pailles, plumes, crins	•	•	1	•	1
Cuirs et peaux	•	•	4	•	4
Industries du bois	•	1	16	•	17
Métallurgie	•	3	302	•	305
Terrassement, construction en pierre	•	•	34	•	34
Manutention et transport	•	•	46	•	46
Chemins de fer et tramways	•	•	19	•	19
Divers	1	1	98	•	100
Totaux	•	•	694	•	703

Fourrière des chiens et cas de rage

NOMBRE DE CHIENS: en fourrière au 31 Janv 1907	capturés	retirés par les propriétaires	livrés à l'équarrisseur	aux Facultés	à l'École vétérinaire	restés en fourrière au 28 Fév 1907	Personnes traitées à l'Institut antirabique: Lyon	Dépt de l'Ain	autres départts	Total
27	197	116	131	43	•	29	16	1	2	19

Désinfections opérées par le Bureau d'hygiène

NOMS des MALADIES	1er Arrond. Domiciles privés	1er Arrond. Établissements publics	2e Arrond. Domiciles privés	2e Arrond. Établissements publics	3e Arrond. Domiciles privés	3e Arrond. Établissements publics	4e Arrond. Domiciles privés	4e Arrond. Établissements publics	5e Arrond. Domiciles privés	5e Arrond. Établissements publics	6e Arrond. Domiciles privés	6e Arrond. Établissements publics	TOTAUX Domiciles privés	TOTAUX Établissements publics
Fièvre typhoïde	2	•	9	•	8	•	1	•	3	•	2	•	17	•
Scarlatine	1	•	5	•	8	•	1	•	3	•	3	•	21	•
Variole	•	•	1	•	1	•	1	•	1	•	5	•	9	•
Croup-diphtérie	4	•	1	•	8	•	2	•	3	•	11	•	21	•
Tuberculose	4	•	4	•	8	•	2	•	3	•	11	•	21	•
Divers	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	2	•	3	•
TOTAUX	7	•	15	•	30	•	6	•	7	•	18	•	82	•
TOTAUX GÉNÉRAUX	7		15		30		6		7		18		82	

Vaccinations faites par le Bureau d'hygiène

NOMBRE DE: VACCINATIONS	REVACCINATIONS	RÉSULTATS CONSTATÉS SUR LES SUJETS REPRÉSENTÉS: VACCINATIONS Représentations	Succès	Insuccès	Succès p. %	REVACCINATIONS Représentations	Succès	Insuccès	Succès p. %
64	269	27	26	1	96 21	117	70	69	53 68

Délivrance de vaccin

POPULATION CIVILE: LYON et Départements	TUBES	VACCIN	ARMÉE: Nos des RÉGIMENTS	ÉTABLISSEMENT	PLAQUES	VACCIN
Lyon	418	2,52				
Rhône	43	30				
Ain	•	•				
Isère	1	16				
Savoie	•	•				
Divers	•					
Totaux	482	3,20				

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Février 1907.

Incendies.

NATURE DES INCENDIES	Incendies dans lesquels les dégâts ont été : De 1,000 francs et au-dessous	Au-dessus de 1,000 francs	HEURES des sinistres : De minuit à 6 h. du matin	De 6 h. du matin à midi	De midi à 6 h. du soir	De 6 h. du soir à minuit	CAUSES PRÉSUMÉES DES INCENDIES : Vices de construction	Appareils d'éclairage : Bougies	Lampes	Gaz. Électricité	Instruments de chauffage : Étincelles de foyer	Linges devant le feu	Chute de tisons, charbons ardents	Fourneaux, réchauds, chaufferettes	Allumettes : Non éteintes	Enfants jouant avec	Imprudence de fumeurs, ivrognes, etc.	Malveillance	Exercices d'industries : Surchauffage de four	Explosion	Emploi de substances dangereuses : Fonte de cire	Nettoiement (gants à l'essence)	Divers	Défaut de ramonage	Causes inconnues	INCENDIES ÉTEINTS : Par les habitants avant l'arrivée des pompiers	Par les sapeurs avec : Seaux d'eau	Pompe à main	Établissements ouvr bouches	Pompe à bras	Pompe à vapeur	TOTAUX
Appartements et chambres	1	3	•	3	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	1	•	2	•	3	•	•	•	1	4
Caves et sous-sols	•	1	•	•	1	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	1
Combles	2	•	1	•	1	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	2	2
Planchers et parquets	•	3	•	•	2	1	3	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	3	•	•	•	3
Cheminées	•	41	2	17	13	1.	3	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	11	•	•	46	•	•	•	•	41
Total des locaux d'habitation	3	31	3	20	17	1	7	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	1	11	3	•	48	3	•	•	3	34
Ateliers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Baraques, hangars	•	1	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	1
Bateaux	•	1	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	1
Chantiers, dépôts de bois	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Écuries	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Entrepôts divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Magasins divers	2	•	•	1	2	•	•	•	•	•	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	•	2	•	•	3
Fournils	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Produits chimiques	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Usines, fabriques	2	1	1	•	1	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	1	2
Total des locaux consacrés à l'industrie et au commerce	4	3	1	2	4	•	•	•	•	•	2	1	•	•	•	•	•	•	2	•	•	•	•	•	2	•	3	•	2	•	2	7
Églises, temples, théâtres, salles de spectacles	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Autres bâtiments publics	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Total des bâtiments publics	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Feu sur les personnes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Total des feux divers	7	34	4	21	21	1	7	1	•	•	2	1	•	•	•	•	•	•	2	•	•	1	1	•	•	•	50	3	2	•	3	•
TOTAL DES INCENDIES	61		61				8				3				•		•	•	2		2			11	3	46						61

Laboratoire municipal. — Dépôts et analyses.

NATURE DES ÉCHANTILLONS	ÉCHANTILLONS entrés au Laboratoire : apportés par le public pour subir l'analyse : quantitatives	qualitatives	Prélevés par le Commissaire de police, Préfecture	Totaux	RÉSULTATS des analyses : Bons ou passables	Mauvais non nuisibles	Mauvais nuisibles	Altérés	OBSERVATIONS
Vins	9	30	•	40	26	8	•	6	
Eaux	5 (1)	6	•	10	6	3	•	•	(1) 1 gratuite prise au robinet du Laboratoire.
Laits	5 (2)	8	•	13	7	6	•	•	(2) 3 gratuites pour la Station municipale de stérilisation.
Beurre	•	3	•	3	1	1	•	1	
Huiles d'olive	•	•	•	•	•	•	•	•	
— de noix	•	•	•	•	•	•	•	•	
Saindoux	1	1	•	2	2	•	•	•	
Farine	1	1	•	2	2	•	•	•	
Chocolat	1	•	•	1	1	•	•	•	
Levure	•	•	•	•	•	•	•	•	
Saucissons	•	•	•	•	•	•	•	•	
Vinaigre	•	3	•	3	2	1	•	•	
Huîtres	•	•	2	2	2	•	•	•	
Gros sel	•	•	•	•	•	•	•	•	
Produits chimiques	•	•	•	•	•	•	•	•	
TOTAUX	15	39	2	76	51	19	1	3	

Nota. — Les échantillons déposés par le public au Laboratoire, ou ceux provenant des prélèvements opérés par les Inspecteurs, sont généralement soupçonnés d'être de mauvaise qualité ; ils ne sauraient donc, dans ces conditions, représenter la qualité moyenne des denrées alimentaires vendues par le commerce de la ville.

Vidanges. — Extractions opérées.

ARRONDISSEMENTS	OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR LES COMPAGNIES : Union mutuelle : Nombre d'extractions	Quantités extraites (m³)	Coopérative : Nombre d'extractions	Quantités extraites (m³)	Lyonnaise : Nombre d'extractions	Quantités extraites (m³)	TOTAUX : Nombre d'extractions	Quantités extraites (m³)
1er	213	2,010 70	7	105 00	1	201 85	235	3,317 15
2e	265	5,460 90	21	402 15	10	131 65	297	6,004 90
3e	427	5,230 71	321	3,518 23	19	112 65	767	8,893 64
4e	59	93 95	•	• •	43	512 [illegible]	132	1,143 26
5e	163	1,718 00	5	70 8	76	621 35	240	2,4[illegible]4 85
6e	268	3,731 4	176	1,866 15	12	130 30	456	5,735 55
TOTAUX	1,49[illegible]	20,[illegible]16 30	530	6,053 9[illegible]	169	1,767 •	2,137	27,817 25

Permissionnaires de la voie publique et marchés découverts

	Permissions existant au 31 Déc. 1906	Permissions délivrées en Févr. 1907	TOTAUX
1° VOIE PUBLIQUE			
Objets fabriqués	•	26	26
Quatre-saisons	•	16	56
Abats de boucherie	•	7	7
Lait	•	26	26
Pâtisseries, bonbons, oranges, etc.	•	2	2
Glaces et coco	•	17	17
Fleurs naturelles	•	4	4
Aiguiseurs	•	11	11
Chiffonniers	•	6	6
Commissionnaires, décrotteurs ou facteurs	•	57	57
Journaux	•	•	•
2° MARCHÉS DÉCOUVERTS	•	212	212
Bancs de soupe et de café	18	•	18
Pâtisserie, miel, fruits secs	71	1	72
Poissons, huîtres, etc.	181	6	187
Viande d'agneau, porc frais, charcuterie	182	•	102
3° MARCHÉS FORAINS	372	7	379
Objets fabriqués	•	4	4
TOTAUX	372	223	595

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Février 1907

Crimes et délits.

NATURE des CRIMES ET DÉLITS	NOMBRE de personnes				NOMBRE, SEXE ET AGE des personnes condamnées									
					Hommes âgées de					Femmes âgées de				
	Inculpées		Acquittées		Moins de 16 ans	16 à 25 ans	25 à 40 ans	40 à 60 ans	60 et au-dessus	Moins de 16 ans	16 à 25 ans	25 à 40 ans	40 à 60 ans	60 et au-dessus
	H.	F.	H.	F.										
Abus de confiance	13	2	3	1	»	1	2	3	»	»	»	8	»	1
Adultère	2	8	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»
Assassinats et meurtres	2	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»
Attaques nocturnes	3	»	1	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»
Attentats à la pudeur (enfants des deux sexes)	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Bris de clôture	7	»	»	»	»	2	4	1	»	»	»	»	»	»
Bris d'objets d'utilité publique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Contrebande (allumettes, tabac, etc.)	19	»	»	»	»	6	8	5	»	»	»	»	»	»
Coups et blessures	13	4	8	2	»	6	4	1	»	»	»	2	»	»
Dégradations de monuments publics	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Détournements de mineurs et excitation à la débauche	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»
Escroqueries	14	1	1	»	»	2	8	2	»	»	»	1	»	»
Fabrication, émission de fausse monnaie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Loi 1883 (récidivistes)	1	2	»	»	»	1	»	»	»	»	»	2	»	»
Filouterie	1	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»
Banqueroute	4	»	»	»	»	»	3	1	»	»	»	»	»	»
Infanticides	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Insoumission à la loi sur le recrutement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mendicité	38	1	1	»	»	4	5	17	1	»	»	1	»	»
Outrages aux agents	13	4	2	»	»	3	3	1	»	1	3	»	»	»
Menaces de mort	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Port d'armes prohibées	11	»	1	»	»	2	4	»	»	»	»	1	»	»
Faux témoignage	1	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»
Vagabondage	3	1	3	»	»	1	3	4	1	»	»	1	»	»
Violation de domicile	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Homicide par imprudence	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vols qualifiés et complicité	3	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	»
Vols simples et complicité	88	11	18	»	»	23	41	9	1	»	1	8	4	»
Divers	17	5	3	»	»	23	12	10	1	»	»	1	3	1
	401	33	78	3	»	83	113	58	7	»	2	16	12	3
TOTAUX	338		81		273					38				

Affaires jugées par le tribunal de simple police

NOMBRE DE PERSONNES		Sexe fort	Femmes	TOTAL
Acquittées		3	2	5
Condamnées..	à l'amende	1,473	384	2,217
	à la prison	»	»	»
	à la prison et à l'amende	58	132	210
Total des inculpés		1,534	749	2,283

Troupes de passage logées ou cantonnées aux frais de la Ville, dans les hôtels et garnis.

		NOMBRE de jours.	NOMBRE de jours supplémentaires	TOTAL
Officiers et assimilés		1	1	2
Sous-officiers et assimilés		2	»	2
Hommes de troupe	logés	32	»	32
	cantonnés	»	»	»
Chevaux		»	»	»

BUREAU MUNICIPAL DE PLACEMENT GRATUIT POUR HOMMES (7, rue Tupin).

PROFESSIONS	DEMANDES	OFFRES	PLACEMENTS		
			à demeure	au cachet	TOTAL
Alimentation	287	171	53	103	132
Industrie	253	129	38	»	39
Commerce					
Agriculture					
Total	460	300	82	103	185

Bureau municipal de placement pour dames.

PROFESSIONS	DEMANDES	OFFRES	PLACEMENTS		
			à demeure	extras	TOTAL
Journalières	67	74	25	9	34
Service des maisons bourgeoises	98	136	38	»	38
Service des maisons de commerce	62	28	40	»	42
Gouvernantes, institutrices	1	»	»	»	»
Employées de commerce	12	3	»	»	»
Ouvrières mécaniciennes en tous genres	1	»	1	»	1
Ouvrières Couturières, Lingères, Confectionneuses	9	4	»	»	»
Ouvrières pr travaux de modes réunis	4	4	»	»	»
Ouvrières blanchisseuses et repasseuses	3	8	»	1	1
Ouvrières pour travaux faciles	3	2	1	»	1
Apprentisse pour toutes professions	»	4	»	»	»
Jeunes filles pour faire les courses	»	2	»	»	»
TOTAUX	238	316	103	1	116

BUREAU DE BIENFAISANCE DE LYON. — Perception du droit des pauvres sur les spectacles, bals, concerts, etc. pendant le mois de Février 1907, et comparaison avec la période correspondante de 1906.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS ET NATURE DES SPECTACLES	DROITS PERÇUS pendant le mois de fév.		DIFFÉRENCE EN FAVEUR de		DROITS PERÇUS du 1er au 28 fév.		DIFFÉRENCE EN FAVEUR de	
	1907	1906	1907	1906	1907	1906	1907	1906
Grand-Théâtre	4,825 12	5,362 85	» »	444 73	10,025 15	2,210 83	714 50	» »
Théâtre des Célestins	5,903 03	2,813 79	2,032 28	» »	11,277 23	2,822 52	2,215 12	» »
Nouveau-Théâtre	2,688 85	3,464 48	» »	2'8 16	5,156 90	6,488 93	» »	1,342 03
Casino	3,904 52	5,451 25	» »	1,522 73	8,728 65	12,818 52	» »	3,'89 83
Scala	1,460 40	» »	1,463 40	» »	8,832 10	» »	2,838 10	» »
Horloge	2,080 78	1,752 52	530 20	» »	4,383 03	3,478 80	812 55	» »
Folies-Bergère (bals et concerts)	78 45	445 75	» »	327 30	1,2 8 03	768 83	436 40	» »
Cirque (Alcazar)	1,112 38	223 25	188 10	» »	1,602 88	2,227 22	» »	664 75
Cirques forains	1,822 70	» »	1,822 70	» »	2,118 13	» »	2,118 13	» »
Théâtres forains	» »	22 »	» »	22 »	57 »	45 »	17 »	» »
Ménageries	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Concerts Bellecour	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Hôtel du Progrès	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Palais de Glace	377 88	562 03	» »	184 25	371 88	752 21	» »	168 43
Divers à droit proportionnel	232 20	498 53	36 27	» »	855 12	736 36	» »	82 48
Divers à droit fixe	3,248 52	2,491 78	1,033 75	» »	5,733 56	4,185 72	1,557 75	» »
Vogues	» »	» »	» »	» »	27 52	» »	27 50	» »
Olympia	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
TOTAUX	28,232 »	24,030 12	7.181 08	3,575 22	59,031 07	42,289 12	15,021 81	5,3.9 55
DIFFÉRENCES	3,203 88	» »	3,803 88	» »	9,8 1 83	» »	2,6'1 93	» »

L'imprimeur-gérant : F. CHOUARD

7975. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise 3, rue Ste-Catherine — F. CHOUARD, directeur. — Téléphone 3-39

Digitized by Google

ONZIÈME ANNÉE — N° 559 | EDITION DE COLLECTION | DIMANCHE 17 MARS 1907

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de poste; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes..	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie.....	— 7 fr.	— 3 fr. 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Nominations, mutations (p. 165).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 2005 à 2020).

Boursiers de la ville de Lyon à l'Institution des sourds-muets et aveugles du Rhône. — Notes trimestrielles. — 4e trimestre 1906 (p. 165).

Subvention au Syndicat des ouvriers égoutiers de la ville de Lyon (p. 165).

Application du règlement du service municipal des Eaux. — Instance avec les propriétaires. — Paiement des entrepreneurs (p. 166).

Subvention à l'Union générale des agents des Contributions indirectes (groupe du Rhône) (p. 166).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille (p. 166).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation journalière (p. 166).

Institution des sourds-muets et aveugles du Rhône. — Demande de bourse municipale (p. 166).

Subvention à l'œuvre des jeunes filles à la campagne (p. 167).

Subvention au syndicat des instituteurs du Rhône pour l'envoi d'un délégué au Congrès de Nantes (p. 167).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de sursis d'incorporation (p. 167).

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille (p. 167).

Legs de Mme Marie-Thérèse Zucone, veuve de M. Jean Sebetti, au profit de la Caisse des écoles (p. 167).

Assurance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables. — Approbation d'une deuxième liste de postulants (p. 167).

Ecole supérieure de Commerce de Lyon. — Boursiers de la ville. — Notes trimestrielles (p. 167).

Facultés des Lettres et des Sciences. — Boursiers de la ville. — Notes semestrielles (p. 168).

Construction de ponts à Lyon. — Etudes. — Vote d'un crédit. (p. 168).

Informations et avis divers.

Commissions municipales. — Rénolon (p. 168).

Taxes de remplacement. — Etat comparatif du montant des rôles primitifs en 1906 et en 1907 (p. 168).

Examen professionnel pour l'emploi de chef mécanicien au Grand-Théâtre de Lyon. — Programme. — Avis (p. 168).

Examen professionnel pour la désignation des titulaires des emplois de sous-chefs jardiniers nouvellement créés. — Résultats (p. 169.)

Avis d'adjudication (p. 169).

Résultats d'adjudication (p. 169).

Dons au Bureau de bienfaisance (p. 169).

Demandes en autorisation de construire (p. 169).

Délibérations des Corps municipaux de la Ville de Lyon pendant la période révolutionnaire (p. 169).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 170).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 171).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 173).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 174).

Documents statistiques (p. 174).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Nominations, mutations.

Par arrêté, en date du 6 mars, de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, M. Galland, maître de conférences à la Faculté de droit de Lyon, a été nommé professeur de législation du bâtiment à l'Ecole régionale d'architecture de cette Ville, en remplacement de M. Pic, dont la démission a été acceptée.

Par arrêté municipal du 13 mars courant et à la suite de l'examen qui a eu lieu le 26 février et jours suivants, ont été nommés sous chefs jardiniers de 2e classe au service des Cultures, les jardiniers dont les noms suivent:

MM. Mossat (Jean-Antoine), Pez (Louis), Roche (Joanny), Chaland (Jean) et Lespinache (Louis).

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Boursiers de la ville de Lyon à l'Institution des sourds-muets et aveugles du Rhône — Notes trimestrielles. — 4e trimestre 1906.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2005.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre les bulletins individuels des notes obtenues par les jeunes sourds-muets et aveugles boursiers de la ville de Lyon à l'Institution des sourds-muets et aveugles du Rhône pendant le 4e trimestre 1906.

Ces notes sont en général satisfaisantes.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me donner acte de cette communication.

Lyon, le 11 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Subvention au Syndicat des ouvriers égoutiers de la ville de Lyon.

(Commission générale). — N° 2006.

Messieurs, par votre délibération du 24 septembre dernier, vous avez alloué une subvention de 109 fr. 70 au Syndicat des cantonniers et similaires de Lyon, pour le défrayer d'une partie des frais que lui a occasionnés l'envoi d'un délégué au Congrès de la Fédération des travailleurs municipaux de France et des Colonies, qui s'est tenu à Rennes, du 6 au 9 septembre 1906.

Le Syndicat des égoutiers, qui a également envoyé un délégué à ce congrès, m'a adressé, en même temps que le rapport de ce délégué sur les travaux du Congrès, une demande tendant à l'allocation d'une subvention égale à

Digitized by Google

celle que vous avez votée en faveur du Syndicat des cantonniers.

Après examen de cette demande, je vous propose, Messieurs, d'allouer au Syndicat des égoutiers une subvention calculée sur les mêmes bases que celle dont a bénéficié le Syndicat des cantonniers.

Si vous partagez cet avis, cette subvention, s'élevant à 109 fr. 70, serait imputée sur le crédit des : « Dépenses imprévues » de l'exercice courant.

Lyon, le 11 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application du règlement du service municipal des Eaux. — Instance avec les propriétaires. — Paiement des entrepreneurs.

(Commission générale.) — N° 2007.

Messieurs, conformément à la délibération prise par le Conseil municipal le 20 janvier 1903, une instance a été engagée à l'effet de faire interpréter par les tribunaux le 2e paragraphe de l'article 12 du règlement du service des Eaux relatif à l'entretien des prises d'eau et des branchements sous la voie publique.

Les difficultés qui se sont produites à ce sujet provisionnel, vous le savez, de ce que les propriétaires ont émis la prétention de faire supporter par la Ville les frais d'entretien de tous les branchements et prises alors que la Ville ne consentait à prendre à sa charge que l'entretien de ceux de ces ouvrages établis postérieurement au 1er janvier 1900, date de la reprise du service des Eaux par la ville de Lyon.

Cette affaire, qui avait d'abord été portée devant le Tribunal de paix du 1er canton, a été soumise récemment au Conseil de Préfecture du Rhône en vue de l'interprétation des articles du règlement sur le sens et la portée desquels la Ville et les propriétaires ne sont pas d'accord.

Ce litige, dont la solution est encore lointaine, a eu pour conséquence de laisser impayés les travaux de réparations urgentes qu'il n'était pas possible de laisser en souffrance. Ces travaux ont été exécutés par les entrepreneurs de la Ville qui, n'ayant pas à connaître les difficultés survenues entre cette dernière et les propriétaires, demandent le paiement de leurs travaux.

Par deux rapports que je vous soumets, M. le Directeur du service municipal de la Voirie expose les conditions dans lesquelles ces travaux ont été commandés et exécutés ; il indique que la somme globale due aux entrepreneurs à la date du 31 décembre 1906 s'élève à 5,270 fr. 29 et il propose de faire payer cette somme par la Ville en réservant tous ses droits. La ville paierait pour le compte de qui il appartiendra et en fin d'instance, si la solution judiciaire qui interviendra lui est favorable, pourra exercer son droit de remboursement tant contre les entrepreneurs que contre les propriétaires pour le compte desquels les travaux ont été exécutés.

Comme il n'existe au budget de la Ville aucun crédit permettant l'imputation de cette somme, je vous propose, Messieurs, sous les réserves exprimées ci-dessus, de voter l'ouverture d'un crédit de 5 270 francs nécessaire pour désintéresser les entrepreneurs.

Lyon, le 11 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Subvention à l'Union générale des agents des Contributions indirectes (Groupe du Rhône).

(Commission générale). — N° 2008.

Messieurs, le groupe du département du Rhône de l'Union générale des agents des Contributions indirectes m'a adressé une demande à l'effet d'obtenir de la Ville une subvention devant lui permettre d'envoyer un délégué au Congrès corporatif qui aura lieu à Paris les 11, 12 et 13 avril prochain.

Après examen de cette demande, je vous propose, Messieurs, de l'accueillir favorablement.

Si vous partagez cet avis, la subvention à allouer à ladite association serait prélevée sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant pour : « Dépenses imprévues », et serait décomptée de la façon suivante, conformément à vos délibérations du 21 novembre 1905 et du 30 janvier 1906 :

Chemin de fer, 3e classe aller et retour..... Fr.	40 40
Cinq journées, y compris celle du départ et celle du retour, à 8 francs l'une.....	40 »
Total..... Fr.	80 40

Lyon, le 11 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille.

(Commission spéciale). — N° 2009.

Messieurs, d'après l'article 41 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de dispense, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de dispense formées par MM. Guicherd (Jean-François), réserviste de la classe 1896, domicilié au 2e arrondissement.

Delphin (Louis-Joseph), réserviste de la classe 1896 ; Cornet (Claudo), réserviste de la classe 1895 ; Mousson (Philibert), réserviste de la classe 1900 ; Lavaire (Léon-Emile), territorial de la classe 1890 ; Turseau (Claude), territorial de la classe 1890 ; Parmentier (Adolphe-Xavier), territorial de la classe 1890 ; Blaise (Jean-Marie), réserviste de la classe 1896, domiciliés au 3e arrondissement.

Sallard (Louis Gabriel), territorial de la classe 1891, domicilié au 4e arrondissement.

Brunet (Martial), territorial de la classe 1890, domicilié au 5e arrondissement.

Magnia (Ferdinand-Antony), réserviste de la classe 1895, domicilié au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 12 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande d'allocation d'indemnité journalière.

(Commission spéciale). — N° 2010.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis motivé chaque fois qu'une demande d'allocation d'indemnité journalière est formée au titre de soutien indispensable de famille.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous soumettre les demandes formées par MM. Michelloa (Hilaire), soldat au 99e régiment d'infanterie ; Chambrier (François-Gabriel), soldat au 159e régiment d'infanterie ; Pourcenoux (Henri-Louis-Claudius), soldat au 159e régiment d'infanterie, appelés de la classe 1905, domiciliés au 3e arrondissement.

Novet (Claude Antoine), soldat au 99e régiment d'infanterie, appelé de la classe 1905, domicilié au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur ces demandes.

Lyon, le 13 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Institution des sourds-muets et aveugles du Rhône. — Demande de bourse municipale.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° 2011.

Messieurs, une bourse d'aveugle est actuellement vacante à l'Institution des sourds-muets et aveugles du Rhône.

Pour combler cette vacance, j'ai l'honneur de vous proposer le jeune Auguste Charpentier, dont vous trouverez le dossier ci-joint.

Si vous approuvez cette désignation, l'effet de cette bourse partira du 1er avril prochain et le montant en sera imputé sur le crédit inscrit à cet effet au budget municipal.

Lyon, le 13 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

Subvention à l'Œuvre des jeunes filles à la campagne.

(Commission générale). — N° 2012.

Messieurs, vous avez accordé, l'an dernier, une subvention de 500 francs à l'Œuvre des jeunes filles à la campagne.

Cette œuvre a rempli le but qu'elle s'est proposé et de nombreuses jeunes filles de la classe ouvrière ont pu bénéficier d'un séjour bienfaisant à Ste-Consorce.

Je vous propose, Messieurs, de renouveler cette année la subvention que vous avez allouée en 1906 à cette intéressante Société. Le montant en serait imputé sur le crédit des: « Dépenses imprévues » de 1907.

Lyon, le 13 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Subvention au Syndicat des Instituteurs du Rhône pour l'envoi d'un délégué au Congrès de Nantes.

(Commission générale.) — N° 2013.

Messieurs, un Congrès du Syndicats d'instituteurs doit se tenir à Nantes, à partir du 28 mars 1907. Ce Congrès fonctionne pour la 4e année ; son fonctionnement n'a jamais soulevé d'objections. Le Syndicat des instituteurs de Rhône demandant une subvention pour y envoyer un délégué, j'ai l'honneur, Messieurs, de vous proposer d'accorder cette subvention, aux conditions prévues par le règlement.

Lyon, le 13 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de sursis d'incorporation.

(Commission spéciale). — N° 2014.

Messieurs, d'après l'article 21 de la loi de 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de sursis d'incorporation est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux la demande de sursis d'incorporation formée par M. Mayoux (Joannès-Aimé-Marius), appelé de la classe 1906, domicilié au 1er arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 14 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille.

(Commission spéciale). — N° 2015

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de congé, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de congé formées par MM. Plassard (Pierre-Honoré), soldat au 157e régiment d'infanterie, domicilié au 1er arrondissement.

Grimaud (Alexandre), soldat au 3e bataillon d'artillerie ; Seunier (Louis-Claudius-Denis), soldat au 159e régiment d'infanterie ; Chasson (Claudius), soldat au 159e régiment d'infanterie ; Ginier (Désiré), soldat au 157e régiment d'infanterie ; Limouzin (Francisque), soldat au 98e régiment, domiciliée au 3e arrondissement.

Deleire (François), soldat au 21e régiment d'infanterie, domicilié au 4e arrondissement.

Laborier (Emile-Philibert), soldat à la 11e section d'infirmiers ; Roy (Mathieu-François), soldat au 2e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, domiciliés au 5e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 14 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Legs de Mme Marie-Thérèse Zucone, veuve de M. Jean Schetti, au profit de la Caisse des Ecoles.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2016.

Messieurs, par testament authentique en date du 26 novembre 1906, Mme veuve Marie Thérèse Zucone, veuve de M. Jean Schetti, en son vivant rentière à Lyon, rue Vauban, 12, où elle est décédée le 6 décembre suivant, sans laisser d'héritier à réserve, a notamment légué :

1° Aux enfants les plus nécessiteux des Ecoles laïques du 6e arrondissement de la ville de Lyon, une somme de 6,000 francs dont les revenus seront chaque année employés en douze livrets de la Caisse d'épargne, à répartir entre douze enfants ;

2° A l'Œuvre des enfants à la Montagne pour être remis à la ville de Lyon, une somme de 3,000 francs.

Le Comité de la Caisse des Ecoles, dans sa séance du 15 janvier 1904, a émis un avis très favorable à l'acceptation de la somme de 6,000 francs et du bénéfice du revenu de la libéralité de 3,000 francs faite à la ville de Lyon pour l'Œuvre des enfants à la Montagne.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien prendre une délibération acceptant le legs de 3,000 francs fait à la ville de Lyon pour l'Œuvre des enfants à la Montagne et donnant un avis favorable à l'acceptation par la Caisse des Ecoles de legs de 6,000 francs ci-dessus indiqué.

Lyon, le 14 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables. — Approbation d'une deuxième liste de postulants.

(Commission générale.) — N° 2017.

Messieurs, le 4 février dernier, vous avez admis à l'assistance une première liste d'environ 3,000 vieillards, infirmes ou incurables déjà titulaires d'un secours effectif soit à domicile, soit à titre d'hospitalisés.

J'ai l'honneur de vous soumettre une deuxième liste qui comprend, mais en partie seulement : 1° les vieillards âgés de plus de 70 ans qui étaient en instance pour obtenir la pension des vieillards ; 2° les infirmes ou incurables qui avaient sollicité leur hospitalisation à l'Hôtel des Invalides du Travail, à Albigny, au Perron ou à l'asile Magein-Fournet.

A la date du 21 février dernier, M. le Préfet de Rhône a reçu de M. le Ministre de l'Intérieur une dépêche qui m'a été communiquée à la date de 2 mars et qui est ainsi conçue : « Afin de prévenir « les malentendus, je dois vous signa- « ler que les décisions d'admission à « l'assistance ne sauraient recevoir d'ef- « fet rétroactif ; qu'en conséquence les « Conseils municipaux ne peuvent déci- « der que la jouissance des allocations « mensuelles accordées dans la session « de février commencera à partir du « 1er janvier. »

Il est donc à présumer que l'Etat participera à la dépense dans les proportions qui lui incombent à partir du jour de votre délibération admettant les postulants à l'assistance.

J'ai immédiatement convoqué le Bureau d'assistance et je lui ai soumis une liste qui comprend toutes les personnes dont le droit à l'assistance n'est pas douteux. Le Bureau a approuvé cette liste qu'il vous appartient de sanctionner dès votre prochaine séance.

Une troisième liste est en préparation et vous sera soumise à son tour aussitôt que le Bureau d'assistance aura pu l'examiner et émettre son avis sur chaque postulant.

A différentes reprises vous avez manifesté votre désir que la loi soit appliquée à partir du 1er janvier dernier. Nous ne saurions nous soustraire aux engagements pris et j'insiste tout spécialement sur ce point qui ne doit laisser subsister aucune équivoque. La ville de Lyon, en ce qui le concerne, paiera sa quote-part de la dépense à partir du 1er janvier 1907, à tous les postulants admis à l'assistance qui seront adressé leur demande pendant le premier trimestre de l'année 1907.

Je vous demande, Messieurs, de vouloir bien spécifier nettement cette déci-

Digitized by Google

sion dans la délibération à intervenir, en indiquant que la dépense facultative qui en résultera sera prélevée sur le crédit inscrit au budget de 1907 pour faire face aux charges de la loi d'assistance.

La liste que j'ai l'honneur de vous soumettre comprend des personnes qui sollicitent soit l'assistance à domicile soit l'hospitalisation.

Il y a lieu : 1° de les admettre tout d'abord et sans distinction au bénéfice de l'assistance à domicile; 2° d'approuver la désignation de ceux qui doivent être hospitalisés à l'Hôtel des Invalides du Travail, à Albigny, au Perron, à l'asile Magnin-Feurnet ou autres établissements hospitaliers; cette liste, dressée dans l'ordre de mérite, serait valable pour la durée d'un semestre et serait revisée dans chacune de vos sessions des mois de février et d'août.

Si vous partagez cette manière de voir, je vous propose, Messieurs, de prendre une délibération dans ce sens.

Lyon, le 14 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Facultés des Lettres et des Sciences — Boursiers de la Ville. — Notes semestrielles.

Commission spéciale.— (Affaires courantes.) — N° 2018.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre les bulletins des notes obtenues par les boursiers de la Ville, aux Facultés des Lettres et des Sciences, pendant le 1er trimestre de l'année scolaire 1906-1907.

Ces notes sont très satisfaisantes.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me donner acte de cette communication.

Lyon, le 15 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ecole supérieure de Commerce de Lyon. — Boursiers de la Ville. — Notes trimestrielles.

Commission spéciale.— (Affaires courantes). — N° 2019.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre les notes obtenues par les boursiers de la Ville à l'Ecole supérieure de Commerce de Lyon, pendant le 1er semestre de l'année scolaire 1906-1907.

Ces notes sont satisfaisantes.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien me donner acte de cette communication.

Lyon, le 15 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Constructions de ponts à Lyon. — Etudes. — Vote d'un crédit.

(Commission générale). — N° 2020.

Messieurs, par une lettre que vous trouverez annexée au présent rapport, M. le Directeur de la Voirie municipale expose que, pour poursuivre les études définitives que je lui ai demandées en vue de la construction de 4 ponts, il est dans la nécessité de recruter un personnel technique spécial de dessinateurs et de calculateurs.

Il existe à cet effet, au budget de l'exercice courant, un crédit de 5,000 fr. Mais cette somme est insuffisante pour faire face aux dépenses qu'entraînera l'organisation proposée. M. Auric estime que pour l'année courante, une somme de 12,000 francs lui est nécessaire.

Je vous propose, Messieurs, de voter l'ouverture d'un crédit de 7,000 francs qui, avec la somme inscrite au budget, permettra de hâter la préparation de ces projets.

Lyon, 15 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Commissions municipales. — Réunion.

Jeudi 21 Mars 1907, réunion à l'Hôtel de Ville, dans leurs locaux respectifs, des deux Commissions permanentes du Conseil municipal :

1° De la Commission spéciale (affaires courantes), à 8 h. 1/4 du soir.

2° De la Commission générale, à 8 h. 1/2 du soir.

TAXES DE REMPLACEMENT

Etat comparatif du montant des rôles primitifs en 1906 et en 1907

NATURE DES TAXES	1906	1907	DIFFÉRENCE En plus à 1907	DIFFÉRENCE En plus à 1906
Taxe sur la propriété bâtie	3.051.973 03	3.068.656 72	16.683 69	» »
— non bâtie	85 854 65	85.358 15	» »	496 50
Taxe sur l'habitation	1.938 818 40	1.965.808 80	26.990 40	» »
— les locaux commerciaux	375.074 77	380.038 30	4.963 53	» »
— les débits	1.170.671 14	1.167.431 20	» »	3.239 94
Taxe sur les chevaux, mules, mulets et automobiles	538.680 »	553.960 »	15.280 »	» »
Taxe sur les locaux des loueurs et marchands de chevaux	9.930 »	9.200 »	» »	730 »
Taxe sur les cercles	26.760 99	27.123 94	362 95	» »
Taxes sur l'entretien des constructions	610.612 72	614.654 51	4.041 80	» »
Totaux	7.808.375 69	7.872.231 62	68.322 37	4.436 44
	Différence en faveur de 1907.. 63.855,93			

Examen professionnel pour l'emploi de chef machiniste au Grand-Théâtre de Lyon. — Programme. — Avis.

Un examen professionnel pour l'emploi de chef machiniste au Grand-Théâtre de Lyon aura lieu à l'Hôtel de Ville, le 29 mai 1907 et jours suivants.

Les candidats devront être âgés de 30 ans au moins et de 35 ans au plus à la date de l'examen et exercer la profession de machiniste. Les sous-chefs machinistes et machinistes titulaires comptant cinq ans au moins de service au Grand-Théâtre ou au théâtre des Célestins sont dispensés des conditions d'âge et devront simplement adresser leur demande sur papier libre à M. le Maire de Lyon dans les délais indiqués ci-dessous.

A l'appui de leur demande, sur papier timbré, les candidats ne faisant pas partie des services municipaux devront fournir, avant le 1er mai 1907, les pièces suivantes :

1° Un extrait du casier judiciaire ;

2° Un certificat constatant qu'ils ont exercé au moins pendant cinq ans la profession de machiniste ;

3° Un certificat délivré par M. le Médecin de l'Administration municipale établissant qu'ils possèdent les aptitudes physiques nécessaires pour l'emploi qu'ils sollicitent;

4° Une note indiquant leurs antécédents, les études qu'ils ont faites, et à laquelle seront joints les certificats qu'ils ont obtenus (ces pièces seront rendues aux candidats après l'examen)

La Municipalité arrêtera définitivement huit jours avant l'examen la liste des candidats admis à y prendre part. Avis en sera donné aux intéressés.

Le traitement de début pour cet emploi est de 2,000 francs par an; le candidat déclaré admissible à cet emploi ne sera nommé qu'à la date du 1er octobre 1907.

PROGRAMME

L'examen comprendra deux séries d'épreuves. La première série sera éliml-

Digitized by Google

satoire. Des notes de 0 à 20 seront attribuées à chacun des éléments des épreuves et multipliées par les coefficients indiqués pour chaque épreuve.

1re série. — Epreuve éliminatoire

Examen écrit.

Dictée	Ecriture courante, coefficient, 1. Orthographe, coefficient, 2.
Calcul, système métrique et éléments de géométrie	Exercices sur l'addition, la soustraction, la multiplication, la division, le système métrique (unités des mesures), surface du rectangle, du triangle, du cercle, etc., coefficient, 2.

Rapport sur une question de service, coefficient 2.

Dessin d'une pièce de machinerie (cassette, tambour, etc.), coefficient 3.

La note 0 à l'une quelconque des questions entraînera l'élimination immédiate du candidat.

Pour être admis à la 2e série des épreuves, les candidats devront avoir obtenu la moitié au moins des points fixés pour la 1re série, soit 100 points.

2e série. — Epreuve d'admission

Examen oral.

Questions sur la machinerie d'un théâtre ; coefficient 3.

Questions sur la nature des bois généralement employées pour la construction des décors ; coefficient 2.

Examen pratique.

Equiper une trappe, un bâti, une ferme, etc., dans le dessous.

Equiper une ferme, un tambour, etc., aux cintres.

Et d'une façon générale, toutes manœuvres de décors ; coefficient 5.

Aucun candidat ne pourra être déclaré admissible s'il n'a obtenu sur l'ensemble de toutes les épreuves au moins 300 points.

Examen professionnel pour la désignation des titulaires des emplois de sous-chefs jardiniers nouvellement créés. — Résultats.

En conformité d'une décision de M. le Maire, un examen professionnel a eu lieu le 26 février et jours suivants pour la désignation de six sous-chefs jardiniers au service des Cultures.

Dix candidats se sont présentés pour subir les épreuves de cet examen. Cinq seulement ont réuni le nombre de points préalablement fixé par le jury pour être déclaré admissible.

Ce sont : MM. Mossal, Pez, Roche, Chaland et Lespinache, jardiniers au service des Cultures. Ces agents ont, en conséquence, été désignés par M. le Maire pour occuper l'emploi de sous-chef jardinier dans ce même service.

Avis d'adjudication.

Le mardi 9 avril 1907 à 2 h. 1/2 du soir, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, il sera procédé à l'adjudication restreinte au rabais, sur soumissions cachetées, des fournitures de candélabres et de lanternes nécessaires pour l'éclairage électrique de diverses voies publiques du 5e arrondissement de la ville de Lyon.

Ces fournitures sont évaluées à la somme de 7.495 francs non compris une somme à valoir de 355 francs pour travaux imprévus.

En conséquence, les entrepreneurs spécialistes désignés par l'Administration, et qui voudraient prendre part à cette adjudication, devront déposer une soumission sur papier timbré, qui devra parvenir à l'Hôtel de Ville par la poste sous pli recommandé au plus tard le lundi 8 avril 1907, à 5 h. 1/2 du soir, terme de rigueur.

Résultats d'adjudication.

Mardi 12 mars 1907. — Vente aux enchères publiques de 116 arbres d'essences diverses bordant le chemin vicinal ordinaire n° 147 « du Château-de-Gerland », entre le chemin vicinal ordinaire n° 14 « de la Guillotière à Gerland » et la propriété de la Compagnie du Gaz de Lyon.

Adjudicataire : Mme veuve Fracque, marchande de bois, rue Boileau, 205 ; prix : 1.505 francs.

Autres soumissionnaires : MM. Berroud, 1,301 francs ; Thuaire, 1,055 fr.

Dons au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Le 15 mars 1907, il a été versé par M. Maure, secrétaire de la Mairie du 4e arrondissement la somme de cinq cents francs (500 francs), offrande de M. Caillet en faveur des pauvres de cet arrondissement à l'occasion de sa nomination au grade d'officier de l'Instruction publique.

Le 15 mars, il a été versé en faveur des pauvres de la Ville, la somme de 50 francs, par M. Peinvit, reliquat du bal de MM. les Entrepreneurs de la ville de Lyon.

Demandes en autorisation de construire.

Du 9 au 15 mars 1907.

M. Nutaire, propriétaire ; M. Boulu, architecte : Construction d'une maison cours Lafayette, 288.

M. Chantemesse, propriétaire ; M. Martinaud, entrepreneur : Construction d'un hangar chemin Grange-Rouge, 98.

M. Genton, propriétaire : Construction d'un hangar route d'Heyrieu, 66.

Société civile du quartier des Facultés, propriétaire ; M. Curny (E), architecte : Construction rue Cavenne, 33.

M. Bérhant, propriétaire ; M. Laurençon, architecte : Construction de deux maisons chemin Saint-Gervais, 11.

M. Pras, propriétaire : Construction rue du Milieu, 5.

M. Juthier, propriétaire ; M. Thoubillon, architecte : Construction d'une annexe rue Denuzière, 4.

M. Bordet, propriétaire : Reconstruction d'immeuble route de Vienne, 49.

Société civile Immobilière de Gerland, propriétaire ; MM. Lanier et Bonamour, architectes : Construction d'entrepôts, bureaux et habitations chemin Pré-Gaudry, près de l'avenue de Saxe.

MM. Dulac et Nas, propriétaires : Construction d'un hangar rue Vuillerme.

Mme Gacon, propriétaire : Construction d'une maison rue Chambovet, 20.

Compagnie des mines d'anthracite de la Mure, propriétaire : Construction de bâtiments rue de la Villette.

DÉLIBÉRATIONS DES CORPS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE LYON

pendant la période révolutionnaire

(SUITE)

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de la commune de Lyon, où étoient les citoyens : Bouquerot, président, Gilibert, Delorme, Sausse, Ravoir, Buhner, Rosset, Rozet, Laroche, Roman, Adam, officiers municipaux, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,*

Du seize frimaire, l'an quatre de la République.

Lecture faite de la pétition des percepteurs des contributions de cette commune, par laquelle :

1° ils réclament une indemnité ou augmentation de traitement ;

2° demandent qu'il soit attaché à leur bureau un portsur de contrainte et un adjoint, et qu'il leur soit alloué un traitement ;

Le Conseil, sur les conclusions du Procureur de la commune, ajourne la discussion sur l'indemnité réclamée, jusqu'à ce que les dits percepteurs ayent fourni le tableau des contribuables en retard pour les années mil sept cent quatre-vingt onze et mil sept cent quatre vingt-douze, conformément à la demande qui en a été faite à eux ;

Quant au second objet de la pétition, le Conseil estime qu'il doit être attaché, au bureau de chaque percepteur, un porteur de contrainte et un adjoint, sur le traitement desquels doit statuer l'administration du district, conformément à l'article vingt de la loi du deux octobre mil sept cent quatre-vingt-onze.

Vu :

1° la pétition du citoyen Goujon, charpentier, tendante à obtenir la résiliation du bail d'adjudication de l'entreprise des grosses réparations et de l'entretien du pont de bateaux qu'il a pris, au mois de juillet mil sept cent quatre

Digitized by Google

vingt-onze, pour neuf années consécutives, au prix de ciaq mille ciuq cents livres par unnée, ou ano indemnité, atteudu l'insuffisanco de cette somme dans les circeustances uctuelles :

2° le compte par lui préseuté montant a la somme de vingt-sept mille neuf cents livres, taut poar journées que peur fourniturcs qu'il a faites, dont il réclnme le paiement ;

3° Le reuvei fait par l'administration du district à la Municipalité, pour aveir son avis sur les differents objets de la pétition.

Le citoyen Allemand, fesant les fenctiens de precureur de le commune, entendu.

Le Conseil estime qa'il est juste :

1° d'accorder au pétitiennaire la résiliation de son beil à datter du premier germinal, an trois, epoque à laquelle une partie du pont a ete entrainée par une crue d'eau.

2° de l'iudemniser des frais qu'il a été fercé de faire pour conserver les restes dudit pont ;

3° que les comptes du citoyen Goujon deivent être exemines et réglés par des experts nommés par l'administration du district, à lnqaelle ils presenteront un rapport à cet egard ;

4° que l'ademnito due audit Goujon doit lui être payee sur la caisse du district, attendu que le droit de péage que perceveit la commune n été supprimé per arrêtés des représentaus.

Sur l'invitation fnite à la Municipalité par les citoyens Lallemand et Dorel, d'autoriser le tréserier de la commune à recevoir le montant de l'acquittement du leyer, du par eux, de l'nppartement qu'ils occupent dans la maison ci-devnnt curiale de S^t Pierre ;

Le Conseil arrête que les membres composant le Comite des finances sont invités à se transporter nu bureau des domaines nationaux du district, à l'effet de prendre des renseignements sur les locations des autres maisons curiales de cette commune, poar être ensuito avisé aux moyens de faire rentrer les sommes qui pourroient être dues.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

Rozet, off. m., Gilibert, off. mp., H. Allemand, off. m., Ravoir, off^r m., Pichay aîné, off^r m^{al}, J^e Saussé, off^r m^{al}, L. Rosset, off^r mun^l.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de la commune de Lyon, où etoient les citoyens :*

Du dix sept frimaire, l'an quatre de la République française,

Il a été fait lecture d'anc opposition faite par les citoyens Goujon et Dupont, charpentiers, à la vente à l'enchère de divers objets qai sont dans l'église de S^t Jean, dont l'adjudiention a été affichée poar demain, et, d'après differentes observations faites, notemment celles-ci, que le compte des dits charpeutiers avoit été arrêté et ordenuancé par l'administratiou du dépnrtement du Rhône, qu'ils avoient déjà roçu un à compte de six nulle livres ; que les hois pur eux réclamés se trouvoient cenfendus avec d'autres feurnis pur la eemmune peur les mémes euvrages ;

Le Conseil arrête :

1° que le Comité des fiuances fera fairejudiciairemcnt, aux citoyens Goujon et Dupont, offro du seldo de ce qui leur est dû et que, nonobstant l'opposition par cux faite, la vente aura lieu coulermément à l'affiche ;

2° que la vente des briques qui sout dans la dite église, sera proviseirement suspendue jusqu'à ce que la Mauicipalité uit pris à cet égard tel parti qu'elle jugera convenable.

Il a été fait lecture d'une lettre du Ministre de l'intérieur à la Municipalité, en date du onze de ce mois, par laqurlle il annonce l'envoi d'un million destiué à l'achat de charbons de terre pour l'npprovisionnement de la ceminune de Lvon, et parait désirer qu'il soit fermé ane seciété de bienfaisanco pour suhvenir aux besoins de la classe indigente.

Cousidérant que lu publicité de cette lettre intéressanie, et par les sentiments qui l'ont dictee, et par ce qui en fait l'objet, procurera une douce satisfactien à nos concitoyens et calmera les inquiétudes des indigents per l'espoir de voir upporter du soulngement à leurs maux ;

Le Conseil arrête :

1° qu'elle sera transcrito dans le regitre ;

2° qu'elle sera imprimée et affichée dans l'étendue de la commune ;

3° que la Municipalité convnquera prealablement les agences de secoars, pour, de concert avec les membres qui les composent, aviser nux moyens de former cotte société de bienfaisance dont les premiers soins seroat de faire distribuer nux indigents poar cet hiver da charbon de terre, à l'achut duquel doit être consacré le million annoncé par la dite lettre.

Lecture faite de la lettre de l'ndministration du département à la Munipalité, contenant l'autnrisation de vendre les divers effets contenas dans deux malles qui sont dans la salle des nrchives ;

Le Conseil, considérant l'extrême besoin de fonds où se trouve la Municipalité pour faire face à des dépenses indispensables, et sur-tout pour fournir aux frais de l'illumination des rues, places et enrrefours de la ville, que la sûreté publique commande impérieusement ;

Arrête :

1° qa'eu vertu de cette autorisation, les quatre mille cinq cent quarante huit livres en numéraire qui se trouvent dens les dittes malles seront de suite échangées contre des assignats au cours ;

2° que la vente des effets qui y sont également reufermés sera suspeudue et que les scellés y seront apposés.

Fait et clos en Conseil, les jeur et an susdits.

Rozet, eff. m., Pichay aîné, off. m^{al}, J^e Saussé, off^r m^{al}, Gilibert, eff. m., Roman, eff. m., L. Rosset, off^r mun^l.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de la commune de Lyon, où éteient les citoyens :*

Bouquerot, président, Rosset, Baudrier, Ravoir, Delorme, Adam, officiers municipaux, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du dix huit frimaire, an quatre de la République française,

Il a été fait lecture d'une proclnmatien da citeyen Requin, adjudant general, chef de brigade, aux hommes de la première réqaisition et aux militaires de teut grade, absents de leur corps par congé, ou déserteurs.

Le Consoil arrête que, conformément à la dite preclamation, chaque officier municipal ost invité à présenter, au ceuscil de demain, l'état par lui certifié des commis employés dans sen bureau, de leur âgo et de la professien qu'ils exercoieut avant d'y entrer, pour le dit état être enveyé par le Precureur de la commune au citoyen Requin.

U'n des membres qui ont fait aujeurd'hui la visite des prisens a dit que ciuq detenus dens celle (1) de Rouanne, qui doivent être jugés le vingt de ce mois, conformément a la lei qui leur en accorde le droit, [demande ut] à aveir ceunoissance de la liste des jures de jugement.

Sur la demande, le Conseil erréte que le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la ceimmune, est invite a écrire à l'accusateur public pour reclamer l'exécution de la loi en faveur desdits détenas.

Sur la demande de plasieurs membres,

Le Conseil nrrête que sou arrêté relatif aux réparations des sceaux et boyaux de pompes à incendie, homnlogué par le Département, mis sur le bureau par le Procareur de la commune, sera deposé au greffe, ainsi que tous les autres arrêtes des corps constitués, pour en être donné au besoin copio certifiée par le secrétaire greffier.

(A suivre.)

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Travaux en cours d'exécution

Groupe scolaire, rue de l'Ordre. — Aménagement de deux nouvel es classes.

Mairie du II^e arrondissement. — Agrandissement des bibliothèques populaires.

Cimetière de la Guillotière. — Réparations dans le logement du garde- hef.

Halle des Cordeliers. — Restauration générale.

Bourse du Travail. — Réparations de propreté et modification de divers locaux.

---

(1) Le mot *commune* raturé.

Digitized by Google

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE

Travaux entrepris dans la semaine

Montée du Mont-Sauvage. — Réfection définitive du pavage sur la tranchée de l'egout.

Rue Longue. — Relaves à bout en pavés d'échantillon.

Chemin du Gonlet. — Pose de bordurettes de trottoir

Rue Bichat. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Rue du Colombier, 1. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue de l'Abondance, entre la rue de la Bannière et la rue Dugueslin. — Relevé à bout en cailloux roulés.

Rue Hénon, entre la grande rue de Cuire et le pont du chemin de fer. — Dépose et repose de bordures et réfection des rigoles en pavés d'échantillon.

Rue de Pijon. — Réfection des rigoles en cailloux roulés.

Rue Créqui, 125. — Construction de trottoir en asphalte.

Rue Créqui, 117 et 119. — Réparation de trottoir en asphalte.

Parc de la Tête-d'Or. — Réparation générale de la chaussée empierrée de l'allée du Lac.

Rue Dugueselin, entre la rue Duquesne et le boulevard du Nord. — Réparation d'enduits à l'intérieur de l'egout.

Travaux en cours d'exécution

Rue Dauphine — Empierrement de la chaussée.

Rue Smith, entre le cours Suchet et la rue Marc-Antoine-Petit. — Réperelion de pavage en pavés épinés.

Rue Sala, entre le rue de la Charité et le quai de la Charité. — Refection des trottoirs en asphalte.

Avenue de Sese prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Montée Mazagran. — Elargissement de trottoir et pose d'une main-courante en fer.

Rue du Tunnel. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Montée des Génovéfains. — Refection des trottoirs en terre.

Quai de Vaise. — Dallage en asphalte du promenoir occupé par le marché.

Rue Crequi, entre le cours Morand et la rue Sully. — Construction d'un égout du 4e type en béton

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section. — Remblaiement des rues (A), (B), (C) et de la rue Beranger et construction d'égouts du 4e type en beton rue (C), rue Vauban prolongée et rue Moncey prolongée, entre le rue Petrequin et la rue (A).

Parc de la Tête-d'Or. — Etablissement d'une place à l'angle de l'allée du Parc aux Daims et de l'allée de la Volière.

Rue Barrême. — Réparation de rigoles en pavés d'échantillon.

Rue Ney, 103. — Construction de trottoir en asphalte.

Travaux terminés dans la semaine

Rue de la République, angle rue du Bât-d'Argent. — Reparation de bouche d'egout.

Rue Dauphine et quai de Retz. — Refection des trottoirs en asphalte.

Rue Dauphine et traversée rue Royale. — Relevés à bout en pavés d'échantillon et réfection de pavage en pavés d'échantillon des rigoles.

Rue Pomme-de-Pin. — Construction de trottoirs en asphalte

Place Carnot, en face les rues de Penthièvre et Duhamel. — Construction de trottoirs en asphalte autour de deux chalets-urinoirs.

Rue Mercière — Refection de la chaussée en asphalte.

Rue Rachais, 8. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Montée Mazagran et rue Sainte-Marie. — Réfection des rigoles et rechargement des trottoirs en terre.

SERVICE DES PONTS

Pont La Feuillée. — Réparation des garde-corps.

Pont Morand. — Construction d'un magasin-abri du côté rive droite aval.

SERVICE VICINAL

Chemin vicinal ordinaire n° 24, de Saint-Simon. Construction d'un égout en béton de ciment de 1 m. 50 de hauteur.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Travaux exécutés ou en cours d'exécution du 7 au 13 Mars 1907.

Canalisations : réservoir de la Sarra; cours des Chartreux; rue Belfort; rues Dugueselin et Cité-Part Dieu; rues Dugueselin et Mazenod; rues Dugueselin et Chaponnay.

Prises d'eau et branchements : rue Paul-Bert, n° 220; chemin des Cures, 47; rue Dugueselin, n° 251; rue Mazenod, 104; rue Jeanne-d'Arc, 4; montée de la Grande-Côte, 1.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 17 Mars 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Biston, Joseph, apprêteur, Gr.-Côte, 51.
Dlle Collet, Joséphine, pelletière, Gr.-Côte, 49.
Blanchon, Josanès, ouv. en soie, pl. Pemients, 6.
Dlle Nicaise, Marcelle, brod., r. Sébastopol, 20.
Bonnet, F., chauffeur, Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
Dlle Galley, Françoise, cuisin., q. St-Vincent, 50.
Boschard, Joannès, empl., Gr.-Côte, 12
Dlle Weber, Lucie, mécanicienne, Gr.-Côte, 12.
Duhappart, A., art musicien, r. Imm.-Colomes 29.
Dlle Verdol, Marie, s. p., pl. du Tepis, 3.
Gauvent, Jérôme, emp., r. des Augustins, 8.
Dlle Lambert, Marie, coutur., Vinay (Isère)
Genillon, Jean, tonnelier, r. Vieille-Monnaie, 15.
Dlle Vachet, P., cuisin., Maroges (S.-et-Loire).
Girard, Gabriel, empl., Saint-Etienne.
Dlle Honoré, Marie, s. p., r. Bordeau, 3.
Laffay, Jean, boucher, r. Royale, 2
Dlle Episse, Antoinette, empl., q. St-Clair, 5.
Martin, Henri, empl., r. Sully, 97.
Dlle Marion, Antoinette, empl., Gr.-Côte, 99.
Margarot, Maurice, dessinateur r. Vendôme, 150.
Dlle Gautier, M., s. p., h. Croix-Rousse, 106.
Mazeau, Jean, empl. d'adm., Hôtel de Ville.
Dlle Dubonnet, F., cuis., gr. r. Guillotière, 151.
Peillon, Jean, clerc estim., r. Bêchevelin, 6.
Dr Dumchon, C., s. p., r. du S.-Blandan, 92.
Prévost, F., gardien de la paix, q. St-Vincent, 5.
Dlle Joly, V., coutur., Belleville-sur-Saône.
Recha, Louis, empl., r. de Crimée, 34.
Dlle Gruzard, Marie, tulliste, r. de Crimée, 27.
Truchet, Jean, professeur, Oullins (Rhône).
Dlle Seivet, C., coutur., r. Imb.-Colomes, 31.
Vigier, Victor, guimpier, imp. Gord, 4.
Dlle Jury, Hélène, guimpière, r. Ozanam, 19.
Bonnaire, V., empl. d'administr., pl. Rouville 6.
Dlle Janot, Fl., empl., m. des Carmelites, 20.
Jacolin, Henri, fabr. broderies, r. Constantine 8.
Dlle Charmetant, Louise, s. p., q. St-Vincent 34.
Meyer, Léon, représ. comm., r. Montesquieu, 118.
Dlle Maurice, J., empl., r. Constantine, 13.
Moulin M., peintre-plafrier, r. Martinière, 7.
Dlle Christin, M., domestiq., r. Martinière, 7.
Roudil, L., tailleur d'habits, m. Gr.-Côte, 40.
Dlle Van Houtte Lydie, coutur., r. Boileau, 200.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Raffin, Claude, orfèvre, r. du Plat, 2.
Dlle Caillet, Marie, s. p., ch. Combe-Blanche, 27.
Péreaon, Antoine, empl., r. Bichat, 21.
Dlle Brunon, Etiennette, s. p., Villeurbanne.
Jorcoud, Louis, teintur.-dégraiss., r. Condé, 21.
Dlle Chamiot-Clerc, A., e. p., r. A.-Préfecture, 8.
Marlin, Victor, val. de chambre, q. Tilsitt, 27.
Dlle Picolet, M., cuisinière, St-Genis-Laval.
Rolland, Charles, empl., r. Grenette, 16.
Dlle Blosin, Marie, s. p. r. Dunoir, 6.
Lubis, Stanislas, empl., Villeurbanne.
Dlle Pascellon, M., cuisin., r. République, 52.
Chanel, Jean-Bapt., empl., r. Anc.-Prélecture, 3.
Dlle Renard, Ann., coutur., r. Lainerie, 11.
Duclaul, Henri, empl., r. Remp.-d'Ainay, 29.
Dlle Roville, Ann., cuisinière, r. Laurencin, 16.
Dussol, Jean-Bapt., empl., Villeurbanne
Vve Plazanet, Anne, cultivatr., q. Charité 22.
Fenetrier, Claude, avocat, r. Em.-Zola, 14.
Dlle Bourgeois, Marie, s. p., Valence.
Chometle, Claude, s. p., Clermont Ferrand.
Dlle Peillon, Anne, s. p., r. Ste-Hélène, 30.
Gonnard, Jean-Bapt., empl. comm., e. Suchet, 16.
Dlle Bothier, M., empl. com., av. des Ponts, 67.
Perrier, Alphonse empl., r. d'Egypte, 5.
Dlle Montels, Marie, s. p., r. du Plat, 2
Ressicaud, Jean B., négociant, r. H.-de-Ville, 33.
Dlle Charvolin, Anna, s. p., r. Polais-Grillet, 22.
Bernès, Jean, manœuvre, c. Charlemagne, 6.
Dlle Carrel, Marie, empl., ch. Garland, 70.
Bongiraud, A., sous-off. d'artend., q. Perrache, 52.
Dlle Richaud, M., commerc., r. R.-d'Ainay, 27.
Maniel, Louis, empl., c. Suchet, 42.
Dlle Briet, Marie, couturière, Besançon.
Crubly, François, négociant, r. du Plat, 12.
Dlle Weill, Eva, s. p., Carouge (Suisse).
Thomas, Nicolas, professeur, r. Franklin 49.
Dlle Thierry, Marie, coupl. postes, r. Franklin, 49.
Chamonasset, Pierre, empl., r. d'Auvergne, 14.
Vve Duprez, J., commerç., r. d'Auvergne, 14.
Rabillonu, Jean-Bapt., ingénieur, c. Morand, 10.
Dlle Battier, Virginie, s. p., r. Franklin, 21.
Donadille, Joseph, fac postes, c. Charlemagne, 8.
Dlle Silhol, Albertine, s. p., Mages (Gard).
Mouriquand, Geo ges, doct-med., r. Jussieu, 4.
Dlle Quintero, Sarah, s. p., r. Duquesne, 2.
Contl, Joseph, serrurier, Carouge (Suisse).
Dlle Garin, Aline, couturière, Genève.
Defayasse, J.-M., empl. P.-L.-M., r. C.-Périer, 19.
Dlle Mudry, Julie, ménagère, pl. Gensoul, 3.
Thévenin, E., empl., r. de la République, 49.
Dlle Ferrier, Lucie, cuisin., gder. de Cuire, 26.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Charryron, Auguste, empl., ch. des Cures.
Dlle Hoerier Fréry, C., s. p., r. Paul-Bert, 222.
Cuchet, Jules directeur, La Rochette, (Savoie).
Dlle Aubertin, Marguerite, s. p., r. Montchat, 36
Dapuy, Philib., médecin, gde r. Guillotière, 34.
Dlle Lamotte, M., p. bott., gde r. Guillotière, 34
Ghiotta, Jacques, empl., r. d'Avignon, 10.
Dlle Mollière, A., p. bott., gde r. Guillotière, 34.
Parmentier, L., boulonn., r. de Gerland 21.
Dlle Durtaux, L., giletière gde r. Guillotière, 34.
Peillon, J., clerc estimateur, r. Bêchevelin, 6.
Dlle Ronmichon, Z., giletière, r. S.-Blandan, 92.
Mathevet, J.-Louis cultivat., Chalencon (Ard.).
Dlle Chauvrilly, Th., domest., Sithac (Ard.).
Ballet, Claude, gard. de la paix, r. Bessix, 28.
Dlle Billard, Jeanne, s. p., Vichy (C.-d'Or).
Barbirr, Félix, empl., r. Créqui, 265.
Dlle Guillemin, M., institutr., Sérézin-du-Rhône
Baud, Samuel, tail. d'habits, r. Creuzet, 5.
Dlle Lemblé, Ant., ménagère, r. Creuzet, 5.
Bernard, François, instituteur, Villeurbanne.
Dlle Carière, Marie, institutr., r. Tr.-Pierres, 6.
Bernès, Jean, manœuvre, c. Charlemagne, 6.
Dlle Carret, Marie, empl., ch. de Gerland, 70.
Bicot, Pierre, propriét., q. Claude-Bernard, 95.
Dlle Donoeaud, Marie, s. p., e. Morand, 23.
Blanchon, J., o. en soie, pl. P.-de-la-Croix, 6.
Dlle Nicaise, Marcelle, brod., r. Sébastopol, 20.
Boucher, Louis, voy. commerce, Besançon.
Dlle Goeras, Elise, s. p., av. Félix-Faure, 160.
Bouillat, Moise, confection., r. St-Jérôme, 12.
Dlle Rosier, Renée, couturière, Sablons (Is.).
Bouillot, Annié, ébéniste, e. Gambetta, 307.
Dlle Pagnue, J., couturière, av. de Saxe, 223.
Bruel, Léon, comptable, pl. Bachut, 7.
Dlle Martin, Berthe, s. p., St-Cyr.
Bunnet, Joseph, apprêteur, r. Montesquieu, 77.
Dlle Maréchal, Emelie, ménag., r. Bancel, 18.
Chapuis, F., rep. comm., Bourg-lès-Valence.
Dlle Drouet, Alexand., s. p., Ile de Vienne, 65
Daleison, Emile, camionneur, r. Parmentier, 41.
Dlle Reynaud, M., commerç., r. d'Avignon, 45.
Estevenon, Albert, dessin., Paris.
Dlle Lebraud, Marie, s. p., r. du Bocage, 4.
Four, Antoine, emp. P.-L.-M., r. d. Asperges, 28.
Dlle Prost, Jeanne, brod., Chalon-s-Saône.
Gauthier-Drapier, C., ébén., Orgelet (Jura).
Dlle Deschamps, Françoise, s. p., r. Villette, 99.
Gonnerd, Jean, empl. com., o. Suchet, 18.
Dlle Bothier, Marie, empl. com., av. des Ponts, 87.
Gueyel, Henri, toil. e. v., ch. des Verriers, 15.
Dlle Ray, Philoméne, ména., ch. des Verriers, 15.
Lorin, Benoit, lieut. 96e, r. Thibaudière, 37.
Dlle Chapuy, Marie, s. p., Rosnne.
Loudet, Albert, g. boul., av. de Saxe, 230.
Dlle Rivière, Jeanne, s. p., Dardilly.
Margaret, Maurice, dess., r. Vendôme, 160.
Dlle Genthier, Marguerite, s. p., b. C.-R., 166.
Mazeau, J.-B., empl. d'ad., H. de Ville.
Dlle Dubonnet, F., cuis., gr. r. Guillotière, 171.
Mazuyar, Antoine, empl. c., r. Roquette, 7.
Dlle Jacquiller, B., s. p., gr. r. Guillotière, 164.
Meyer, Léon, r. comm., r. Montesquieu, 118.
Dlle Maurice, Jeanne, empl., r. Constantine, 13.
Motel, Eugène, moul., Villeurbanne.
Dlle Carrare-Gati, Catherine, m., r. P.-Bert, 125.
Penget, Jean, empl. c. de f., r. Méditerranée, 11 *bis*.
Millet, Julie, s. p., Bourg Ain).
Peyrot, François, tripl., r. Mazenod, 63.
Dlle Thévenot, Marie, ména., r. Mazenod, 63.
Prunier, Joseph, employé, Paris
Dlle Vincent, Anne, empl., q. Brotteaux, 30.

Digitized by Google

Reblin, Jules, épic., r. Mazenod, 2.
D^lle Maven, Pauline, s. p., r. Pyramide, 38.
Rolland, Charles, empl. c., r. Grenette, 16.
D^lle Blonin, Marie, s. p., r. Duneir, 6.
Reudil, Léon, tail. d'h., m. G.-Côte, 40.
D^lle Van Houtte, Lydia, cout., r. Boileau, 200.
Sarrezin, Jules, chauf. P.-L.-M., Ars.
D^lle Tochon, Augustine, s. p., Lyon.
Vacher, Jean, pâtissier, Vals-les-Bains.
D^lle Guerre, Emilie, cout., c. Richard-Vitton, 21.
Vedèche, Alexis, e. P.-L. M., r. Montesquieu, 34.
D^lle Fra, Anne, lingère, r. Pélissent, 3
Vouillet, Etienne, mécanicien, r. Bugeaud, 54.
D^lle Morel, Alice, empl., r. Paul-Bert, 259.
Cailler, Jean, empl., r. Bugeaud, 139
D^lle Buisson, Rosalie, s. p., r. Villas, 8.
Lameuniere, Louis, ébéniste, r. Jeanne-d'Arc, 70.
D^lle Brocard, M., confect., ch. St-Isidore, 23.
Mielane, François, negociant, r. Gandolière.
D^lle Guyot, M., s. p., r. Sebastopol, 43 bis.
Muguel, Louis, papetier, r. Bonnel, 9.
D^lle Murtier, M., cuisin., St-Martin-du-Mont
Murillon, Louis, empl., r. Bonnel, 68.
D^lle Berthelier, M., empl., r. St-P.-Vaise, 13.
Truffay, Michel, domestique, Nantua.
D^lle Grimard, M., domestique, Izernore.
Faugeras, Jean, maçon, r. Vendôme, 240.
D^lle Feugeren, J., cuisin., c. Lafayette, 147.
Hospital, Charles, empl. comm., r. Suite, 71.
D^lle Raffin, Marie, s. p., Roanne.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Bourdin, Jean, comptable, pl. Comm.-Arnaud, 9.
D^lle Bourdin-Grimaul, L., s. p., pl. C.-Arnaud, 9.
Jeoard-Rey, L., commerçant, r. Duviard, 7 et 9.
D^lle Raffourd, Marie, mén., r. Duviard, 7 et 9.
Bouchard, Jeseeés, journalier, Gr.-Côte, 12.
D^lle Wéber, Lucie, mécanicienne, Gr.-Côte, 13.
Bruchon, L., tail. d'habits, c. d'Herbouville, 35.
D^lle Rubli, M., cuisinière, c. d'Herbouville, 33.
Greusard, F., mécanicien, pass. Sibilie, 3 bis.
D^lle Zaugg, Marie, brodeuse, pass. Sibille, 3.
Duhappart, A., art. music., Valenciennes (Nord).
D^lle Verdol, Marie, s. p., pl. des Tapis, 3.
Raize, Emile, empl., ch. de l'Abattoir, 36.
D^lle Laforest, Claudine, s. p., q. de Serin, 46.
Theverin, Emile, empl., r. République, 45.
B^lle Ferrier, Lucie, e., gr. r. de Cuire, 16.
Vigier, Jean, guimp., imp. Gord, 4.
D^lle Jury, Hélène, guimp., r. Ozanam, 12.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Castelli, Antonin, imprimeur, r. St-Jean, 27.
D^lle Arnould, Cl., s. p., Chalon-sur-Saône.
Chanel, Eugène, empl., r. A.-Préfecture, 3.
D^lle Bernard, Annette, cout., r. Lainerie, 11.
Chazel, Louis, empl., r. du Souvenir, 65.
D^lle Combe, J., s. p., r. St-P.-de-Vaise, 54.
Marion, Eugène, empl., St-Gilles-lez-Bruxelles.
D^lle Bollud, H., tail., St-Gilles-lez-Bruxelles.
Mezuyer, Antoine, empl., r. Roquette, 7.
D^lle Jacquillier, Anna, s. p., gr. Guillotière, 161.
Murillon, Louis, empl. com., r. de Bonnel, 68.
D^lle Barthelier, M., empl., r. St-P.-de-Vaise, 13.
Neud, Antoine, empl. P.-L.-M., q. P.-Seize, 56.
D^lle Vial, Jeanne, s. p., Chauplecy (S.-et-L.).
Nélr, Simon, bijoutier, r. Lainerie, 10
D^lle Colomb, J., bouill., m. St-Barthélemy, 28.
Raine, Emile, empl., ch. de l'Abattoir, 32.
D^lle Laforest, Claudine, s. p., q. de Serin, 46.
Roblin, Edouard, épicier, r. Mazenod, 3.
D^lle Maven, Pauline, s. p., r. Pyramide, 38.
Saar, Joseph, ajust.-mécanic., r. du Bœuf, 2.
D^lle Ojernt, E., corsetière, r. du Bœuf, 38.
Senhia, Jacques, fumiste, r. du Doyenné, 9.
D^lle Simonnet, J., s. p., Chaumont (Hte-M.).
Verne, Antonin, modeleur, r. Bellecombe, 13.
D^lle Fabien, Anne, s. p., r. St-P.-de-Vaise, 12.
Teyasseire, A., institut., Villefranche-s.-Saône.
D^lle Clémset-Savoin, M., inst., Villefranche.
Aubertin, Louis, empl., r. de la Pyramide, 51.
D^lle Labergerie, Marie, mén., r. de la Pyramide, 51.
Bellon, P., commissionnaire, r. Rabelais, 48.
D^lle Verdier, Marie, cout., r. Octavio-Mey, 6.
Dorly, J., jard., ch. des Aqueducs-des-Massues, 78.
D^lle Imoberdorf, Aline, cuisin., r. Martin, 2.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT

Dicot, Pierre, propriétaire, q. Cl.-Bernard, 25.
D^lle Donneaud, Marie, s. p., c. Morand, 22.
Buis, Charles, tulliste, r. Robert, 91.
D^lle Gatterin, A., raccom. tulles, c. Moncey, 113.
Joly, Raoul, empl. comm., r. Duguesclin, 116
D^lle Tosin, Marie, empl., r. Bossuet, 27.
Meugnier, S., tourn. mét., c. Lafayette, 299.
D^lle Housset, Françoise, s. p., c. Lafayette, 239.
Mourinquand, Georges, doct.-méd., r. Jussieu, 4.
D^lle Quintero, Sarah, s. p., r. Duquesne, 3.

Olivier, Léonard, empl., Villeurbanne.
D^lle Arneus, Elise, empl. Villeurbanne.
Richetain, Pierre, ajust.-mécan., c. Morand, 32.
D^lle Genissieu, Alph., coutur., r. Trenchat, 54.
Single, Léonce, empl. comm., r. Masséna, 30.
D^lle Martinel, Clémence, empl., r. Masséna, 30.
Veuillet, Etienne, mécanic., r. Bugeaud, 94.
D^lle Morel, Alice, empl., r. Paul-Bert, 259
Caillet, Emile, empl. liquoriste, r. Bugeaud, 39.
D^lle Buisson, Rosalie, s. p., r. des Villas, 8.
Comte, Joseph, tourneur, Arinthod (Jura).
D^lle David, Marie, f. de ch., av. de Noailles, 33.
Lentent, Pierre, coiffeur, les Avenières (Isère).
D^lle Housset, Marie, couturière, r. Boileau, 52.
Martin, Henri, empl., r. Sully, 23.
D^lle Marion, A., empl., m. Gr.-Côte, 99
Miolane, François, négociant, r. Gandolière, 23.
D^lle Guyot, M., s. p., r. Sébastopol, 43 bis.
Rebilloed, J.-B., ingénieur, c. Morand, 10.
D^lle Dattier, Virginia, s. p., r. Franklin, 23.
Journel, Francisque, marinier, r. du Griffon, 7.
V^ve Fontbonne, Anne, repass., r. Godefroy, 23.
Gaulbier, Pierre, empl. de com., r. Rogeaud, 83.
D^lle Desgeorges, E., s. p., Mâcon (S.-et-Loire).
Guillot, J., typographe, imp. Bellecombe, 8
D^lle Millat, Marie, papetière, Mâcon (S.-et-Loire).

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 10 au 16 Mars 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT

Chaisgnon, guimpier, r. Ben-Pasteur, 41 . . f.
Réné, doct. en d., r. des Chartreux, 29. . . . . . f.
Tusseau, pass., r. du Bon-Pasteur, 43. . . . . f.
Feuré, appr., r. d'Alsace, 13. . . . . m.
Lafay, épic., r. Pouteau, 21. . . . . m.
Perrel, empl. de bur., r. de Vauzelles, 4. . . m.
Henried, peintre en b., r. d'Alsace, 13. . . . . . f.
Pillat-Tardy, g. de peine, r. Pizay, 22. . . . . . m.
Suodaz, empl., r. Paul-Chenavard, 20. . . . . . . m.
Deloche, typographe, r. de Flesselles, 23. . . f.
Fournet, empl. de com., m. Carmélites, 13. m.
Salvan, s. p., r. des Tables-Claudiennes, 55. f.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Villon, typographe, c. du Midi, 40. . . . . . . m.
Lang, manœuvre, r. Montesquieu, 78. . . . . . f.
Charles, manœuvre, St-Julien-sur-Bibost. . . f.
Piccinini, manœuvre, r. Centrale, 51. . . . . . . f.
Moreau, manœuvre, r. St-P.-de-Vaise, 64. . m.
Lansard, manœuvre, r. Garibaldi, 224. . . . . f.
Lembard, cocher, q. de la Charité, 12. . . . . . f.
Goiffon, représentant, r. Tupin, 38. . . . . m.
Voron, docteur-médecin, r. H.-de-Ville, 46. f.
Drisebost, maçon, r. Stella, 3. . . . . m.
Longueville, valet de chambre, r. Sala, 2. . . m.
Baral, garçon de café, r. Molière, 20. . . . . . . f.
Borne, peintre-plâtrier, r. Boileau, 131. . . . . . m.
Delaire, empl. P.-L.-M., q. Perrache, 81. . . m.
Lhéritier, cultivateur, Villeurbanne. . . . . . . f.
Robert, lonnelier, r. Duguin, 8. . . . . m.
Rolandu, plâtrier, r. des Trois-Pierres, 27. . f.
Blaodin, terrassier, r. de la Villette, 1 bis. . m.
Fontana, coup. chaussures, r. Masséna, 103 f.
Bacci, mouleur, gr. r. Guillotière, 114. . . . . . f.
Fouque, négociant, r. Centrale, 23. . . . . f.
Goutarel, empl. P.-L.-M., c. Charlemagne, 44 f.
Verpillon, voitur., r. Ste-Anne-Baraban, 27 m.
Beaupertus, maçon, ch. Etoile-d'Alaï, 63 . . f.
Buisson, m. de charbons, c. Gambetta, 24. . m.
Chaveyriolas, maçon, r. Moncey, 113. . . . . . . m.
Cadina, maçon, r. Ste-Jeanne, 21. . . . . f.
Morel, cordonnier, r. d'Avignon, 19. . . . . f.
Grand, manœuvre, r. Cheponnay, 122. . . . . m.
Picod, électricien, c. Henri, 53. . . . . m.
De Vaesez, empl. d'ass., r. A.-Préfecture, 1. f.
Rigollier, empl., r. Grognard, 1 . . . . f.
Doache-Gay, cuisin., ch. Villeurbanne, 104. m.
Magnin, omeal, r. Vaubecour, 21 . . . . f.
Guillon, chocolatier, r. Ferrandière, 13. . . . f.
Buchwalter, cordonnier, Villeurbanne. . . . . m.
Rust, facteur postes, r. Béchevelin, 82. . . . . f.
Duches, baguetteur, r. Vauban, 41. . . . . m.
Brunier, manœuvre, r. Sébast.-Gryphe, 28. . f.
Charrier, manœuvre, r. de Sèze, 120. . . . . . . f.
Stempel, empl., ch. des Culotles, 119. . . . . . f.
Bizal, boulanger, r. Mercière, 71. . . . . f.
Sapin, manœuvre, r. Berjon, 41. . . . . f.
Jonin, lonnelier, r. Godefroy, 17. . . . . f.
Berthet, épicier, r. Auguste-Comte, 61. . . . . m.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Grumel, journalier, r. Stéphane-Coignet, 11 m.
Vicentelli, gard. paix, r. Tête d'Or, 132. . . f.
Jacquelin, serrurier, gde r. Guillotière, 131. m.
Vey, épicier, ch. des Pins, 99 . . . . m.

Verne, garç. café, r. Duguesclin, 200. . . . . . . m.
Chabert-Meulin, mont., r. Ch.-Richard, 3 . . f.
Sestier, négociant, c. Gambetta, 53. . . . . f.
Lenoir, empl. P.-L.-M., r. St-Jérôme, 43. . . . m.
Lide, forgeron, ch. de Saraban, 132. . . . . . . m.
Paithon, o. en chauss., gde r. Guillotière, 200 f.
Allaix, manœuvre, r. des Petites-Sœurs, 20 m.
Chabert, broch. chaus., bd Part-Dieu, 4. . . . f.
Riffard, coiffeur, r. Paul-Bert, 100. . . . . f.
Garet, mécanicien, r. du Bas-Port, 2. . . . . . . f.
Pariv, mécanicien, r. Turbil, 8. . . . . m.
Chavent, fab. soieries, av. de Saxe, 119. . . . f.
Amevet, meunier, rte de Vénissieux, 81. . . m.
Planche, maçon, r. Charpenay, 26. . . . . m.
Orême, manœuvre, rte de Vienne, 85. . . . . . f.
Curt, boucher, r. Moncey, 91 . . . . f.
Cathaud, boulanger, r. Thibaudière, 30. . . . f.
Aime, mécanicien, r. Paul-Bert, 317. . . . . . . f.
Garon, jardinier, rte d'Heyrieu, 134. . . . . . . f.
Ambard, sapeur-pompier, r. P.-Corneille, 78 m.
Cuzillon, mécanicien, c. Gambetta, 116. . . . f.
Dumont, empl. tramw., imp. Bellœuf, 11. . . m.
Petit, empl. banque. . . . . m.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Vial, mécanicien, r. Joséphin-Soulary, 22. . m.
Vial, mécanicien, r. Joséphin-Soulary, 22. m.
Slain, mécanicien, gr. r. Croix-Rousse, 57. f.
Perret, relieur, q. de Serin, 21. . . . .
Heritier, empl., r. de Vauzelles, 4 . . . .
Keller, vannier, m. Saint-Sébastien, 12. . . . m.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Suzat, lisseur, r. des Quatre-Colonnes, 8. . . m.
Dupuy, empl., r. Gorge-de-Loup, 53. . . . . . . f.
Cleyet, emp., pl. Saint-Alexandre, 2. . . . . . . m.
Jeannot, négociant, ch. St-Just-St-Simon, 66. f.
Mangenel, plâtrier, r. St-Georges, 12. . . . . . . f.
Nayrolles, commis-greffier, r. du Bœuf, 38. m.
Magnin, empl., r. Dumas, 4. . . . . m.
Chabeud, empl., q. Pierre Scise, 91. . . . . . . m.
Flement, corroyeur, m. St-Laurent, 1. . . . . . m.
Bourgeois, jardinier, r. St-P.-de-Vaise, 48. . m.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Dozier, mécanicien, r. Créqui, 146. . . . . m.
Lacheox, commissionnaire, r. Malesherbes, 40. . . f.
Servanin, papetier, pass. Saint-Pothin, 2. . . m.
Guillon, comptable, av. de Saxe, 71. . . . . . . f.
Levet, fondeur, r. Cuvier, 174 . . . . m.
Lang, dessinateur, r. Moncey, 132. . . . . f.
Guibert, coiffeur, c. Morand, 20. . . . . m.
Dallard, ouvrier en soie, r. Bossuet, 124. . . f.
Balechon, empl. O.-T.-L., c. Vitton, 22. . . . . m.
Fluchaire, march. charbons, r. Robert, 22. . f.
Peyet-Burin, cafetier, pte r. du Midi, 1 . . . m.

Décès du 10 au 16 Mars 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Jandean, A., s. p., 71 a., r. Annonciade, 16.
V^ve Perrin, rentière, 62 a., r. Pierre-Blanc, 8 bis.
Leppert, dévideuse, 73 a., r. Grognard, 1.
V^ve Guerry, s. p., 79 a., r. Ste-Catherine, 13.
Deshat, distillateur, 36 a., q. St-Vincent, 21.
Menjuc, Louis, 19 m., r. Bouteille, 25.
Cornier, Joséphine, 2 a., r. Bileret, 4.
Royer, Joseph, 13 m., c. Burdeau, 37.
V^ve Duranson, s. p., 64 a., q. St-Vincent, 52.
Jechuex, s. 2^e zouaves, 21 a., hôp. Villemanzy.
V^ve Martin, culottière, 41 a., r. Trois-Pierres, 12.
Ollier, tisseur, 75 a., r. Belfort, 17.
Ep. Viricel, s. p., 23 a., c. St-Polycarpe, 14.
Rebesson, tisseur, 79 a., r. Pierre-Dupont, 41.
Maucend, tisseur, 74 a., r. de l'Alma, 7.
V^ve Balland, s. p., 88 a., r. Terme, 5.
Dulsit, empl., 16 a., r. Bouteille, 22.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Ferry, 4 a., r. Vaubecour, 5.
Robert, fleuriste, 39 a., Vénissieux (Rhône).
Serclerel, journalier, 63 a., Simandres (Isère).
V^ve Derel, ménag., 47 a., gde r. Guillotière, 220.
Bonnevay, manœuvre, 55 a., Givors (Rhône).
Bertrand, chemisière, 50 a., r. des T.-Pierres, 22.
Lombard, lithographe, 26 a., av. de Saxe, 349.
Genin, cultivateur, 62 a., St-R.-en-Gal (Rh.).
Marcier, institutrice, 29 a., r. Molière, 120.
Gargut, 7 m., ch. du Vivier, 43.
Sorel, voiturier, 21 a., Villeurbanne.
Ep. Sagnerden, ménagère, 38 a., Givors (Rh.).
Menlin, manœuvre, 60 a., Villeurbanne.
Cattoz, 11 m., Vignieu (Isère).
Ep. Lobriebun, ménagère, 49 a., Lent (Ain).
Bergey, 7 j., r. d'Austerlitz, 27.

Digitized by Google

Champin, 4 m., r. Joséphin-Soulary, 10.
Boisson, s p., 72 a., r. Mercière, 68.
Ollion, s. p., 63 a., r. Ste-Hélène, 0.
Chevalier, cultivateur, 12 a., Veleocin (Isère).
Cimes, domestique, 28 a., r. du Béguin, 1.
Vernet, mécanicien, 28 a, r Bugeaud, 98.
Vve Gootarel, s. p., 84 a., r. Ste-Hélène, 2.
Vve Mazas, rentière, 83 a., r. Martin, 2.
Combe, 4 m, r. Martin, 11.
Lavigne, ménagère, 48 a., r Moncey, 14.
Taton, reprée., 44 a., C.-sur-Fontaines (Rhône).
Chaf. voiturier, 66 a, gde r Guillotière, 201.
Trouillot, tourneur, 34 a., Lons-le-Saunier (J.).
Vve Lanéry, s. p., 52 a, q. de l'Hôpital, 3.
Demery, s. p, 24 a., r Jarente, 6.
Asy, doct. en méd., 33 a, Lusy (Nièvre).
Revon, repass., 31 a, Vaulx-en-Velin (Rh.).
Devise, manœuvre, 37 a, St-Fons.
Berenger-Fenouillet, 79 a, imp St-Victorien 22
Lévêque, peintre, 31 a., r. de l'Eglise, 16
Rose, retraité, 62 a, Caluire et Cuire (Rhône).
Goyon, ménagère, 41 a, r. Crequi, 305.
Ep. Calliano, ménag., 35 a., r. du Colombier, 4.
Vve Frétaux, rentière, 85 a, r. Ste-Hélène, 2.
Mariuet, rentier, 70 a., r. de la Charité, 68.
Léon, empl. au gaz, 83 a, r. Palais-Grillet, 24.
Ep. Berthier, ménagère, 37 a., Ecully.
Roman, domest., 24 a., T.-la-Demi-Lune (Rh.).
Chirollet, empl., 37 a., r. Moncey, 63.
Ep. Loup, ménagère, 12 a., r. de St-Cyr, 20.
Brel, 1 m., c, Burdeau, 26.
Tartarel, 3 m., r. Moncey, 60.
Gamat-Grillet, 4 m., r. des Chartreux, 15.
Ep. Perrin, s. p, 50 a., r. Sala, 26.
Ecochard, s. p., 11 a., r. Franklin, 36.
Devande, 12 m., r. Danton, 7.
Ep. Bonillard, cultivatr., 46 a., Pommiers (Rh.).
Gourlier, 22 m., r. Louis-Blanc, 21.
Laurent, 0 m., r. du Bas-Port, 7.
Durel, cultivateur, 77 a., Dommartin (Rhône).
Fabre, gar. de peine 47 a., r. Vauban, 87.
Grosjean, gar. de café, 39 a, r. d'Amboise, 8.
Bourgoin, journalier, 48 a., Pusignan (Ard.).
Revon, coutur., 29 a., Vaulx-en-Velin (Rhône).
Vve Guillot, ménag., 61 a., r. de la Charité, 74.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Jeannin, s p, 67 a., r. Paul-Bert, 40.
Vve Gayte, s. p., 70 a., gr. r. Guillotière, 90.
Ep. Navizet, s p., 26 a., r. Moissonnier, 7.
Ep. Blanchard, s. p, 47 a., ch. des Pins, 66.
Martel, 1 a, r. Villion, 34.
Ep. Lély, s. p., 41 a., rte d'Heyrieu, 110.
Frisin, m. de vins, 53 a., av. des Ponts, 280.
Thenon, 28 m., r de la Rize, 4.
Chabert, empl P.-L.-M, 53 a., r. de l'Ordre, 6.
Montersino, man., 45 a, gr. r Guillotière, 18.
Ep. Bourgeois, giletière, 52 a., ch. Cuiaites, 29.
Virla, 8 m, r. Voltaire, 3.
Guillot, 38 a, q. de l'Archevêché, 23 bis.
Monnin, tonnelier, 48 a., r. Roposte, 20.
Vislet, 6 a., r. Sébastien-Gryphe, 88.
Jacquet, voiturier, 60 a., c. Gambetta, 80.
Ep. Fabre, s. p., 63 a., r. Charles-Richard, 16.
Vve Dardel, cuisin., 77 a., gr. r Guillotière, 103.
Vve Bellot, s. p., 61 a., r. Gabillot, 19.
Grenier, 6 a, r. Corne-de-Cerf, 102.
Thisy, s. p., 31 a., ch. Montchat, 2.
Babolat, s. p., 80 a., petit ch. des Cures, 86.
Combe, s. p., 26 a., r. Passet, 7.
Laurent, 13 a, c. Lafayette, 28.
Vve Guillon, rentière, 87 a., av. F.-Faure, 120.
Vve Astier, s p., 84 a., r. Rachais, 2 bis
Vve Escoffier, ménag., 76 a., r. Duguesclin, 005.
Dorlut, rentier, 54 a., St-Baldoph (Savoie).
Ep. Perrandin, s. p., 81 a., r Boileau, 133.
Ep Lacombe, ling., 58 a, gr. r. Guillotière, 161.
Ferroullian, s. p., 76 a., r. de la Madeleine, 23.
Ep. Clet, s. p., 30 a, r. Boileau, 173.
Baron, teinturier, 33 a., r. Riboud, 2.
Martin, cultivateur, 61 a., Salles (Rhône).
Orazier, s. p., 29 a., av. des Ponts, 13.
Vve Pecallot, s. p., 78 a, r. Paul-Bert, 152.
Vve Giroud, s. p, 73 a, gr. r. de Monplaisir, 83.
Sabart, charron, 43 a., St-Etienne (Loire).
Thévenet, vigneron, 33 a., St-Nizier-s.-Charlieu.
Orême, 3 j., rte de Vienne 85.
Chavet, s. p., 18 a, r. Julien, 42.
Fequin, s. p., 18 a., r. de Bonnel, 63.
Vigay, empl., 30 a., ch. de Gerland, 26.
Vve Bordelle s. p, 35 a., Ambert (Puy-de-Dôme).
Jolly, religieuse, 60 a., rte de Vienne, 144.
Rival, 15 a., r. Montesquieu, 10.
Vve Girard, concierge, 71 a., r. Bonald, 4.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Blochet, s. p., 78 a., gde rue de Cuire, 89.
Dlle Sève, s. p., 87 a, r. de l'Enfance, 43.
Soulier, manœuvre, 03 a., r. Puits Gaillot, 23.
Ep. Travorse, tisseuse, 55 a., r. Belfort, 7.
Métrillot, s. p, 87 a, r. de l'Enfance, 48.
Dlle Verchère, repass, 43 a, r. de Sèze, 133 bis.
Chenevier, manœuvre, 62 a., r. Coste, 50.
Delominy, tisseur, 63 a, imp. Dubois, 6.
Vve Barlet, rentière, 61 a., r Hoûy, 21.
Ep. Rive, lingère, 52 a, c. d'Herbouville, 11.
Bonnand, Jeanne, 3 m, bd Croix-Rousse, 131.
Martinand, teinturier, 41 a., r. Dumont, 0.
Dlle Vead s. p., 85 a., r. Magneval, 9.
Vve Chapuis, tisseuse, 73 a., r. de Nuits, 4 et 6.
Vve Guy, tisseuse, 72 a., r. de Dijon, 13.
Chassaignon, mécan., 23 a, pl. des Capucins, 8.
Vve Cauvin, couturière, 23 a., r. Boileau, 84.
Dlle Chapelier, ménagère, 85 a., c. Vitton, 12.
Vve Royer, ménagère 59 a., gde r de Cuire, 0.
Chambefort, tisseur, 88 a., r. du Pavillon, 1 et 3
Meyer, domestique, 22 a, c. Vitton, 30.
Prost, tisseuse, 79 a, r. Célu, 9.
Vve Mottin, rentière, 67 a., pass. Dumont, 13.
Ep Féger, brodeuse, 44 a, r de l'Enfance, 4.
Ep. Ligonet, s. p., 43 a., r. Jacquard, 22.
Dlle Laracine, chenilleuse, 18 a., r. d'Ivry, 4.
Geronnaire, trancheur, 82 a., q. de Serin, 14.
Silvent, tisseur, 46 a., r. Dumond, 10.
Juilland, teinturier, 67 a., r. Roussy, 12.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Gas, monteur en chauss., 46 a., r. Cuvier, 04.
Guy, tourneur sur métaux, 54 a, q. Jayr, 07.
Gathoud, Clém., s. p., 88 a., ch. Francheville, 136.
Ep. de Grand-Catherine, 81 a, r. Roquette, 13.
Ep. Preaud, ménagère, 38 a, r. Ferjon, 41.
Ep. Duges de la Buissonny, 77 a, ch. Bontrillaud, 25.
Vve Chauhe, rentière, 77 a., ch. des Mures, 1.
Mollaret, empl., 32 a, ch. de St-Just à St Simon, 61.
Desert, Françoise, 30 a., r. du Juge-de-Paix, 22
Ep. Aubert, corset., 34 a, pl. St-Alexandre, 0.
Degabriel, terrassier, 84 a., r. Saint-Irénée, 11.
Vve Melinand, mén., 47 a, St-P.-le-Pieux (S.-et-L.).
Brochet, manœuvre, 53 a., r. du Bœuf, 2.
Fourny, couturière, 21 a., imp. des Docks, 0.
Lagrrot, marin., 34 a, q. de la gare d'eau
Ep. Delorme, cout., 33 a., r. Chapeau-Rouge, 41.
Vve Jullien, s. p, 83 a., r. du Juge-de-Paix, 22.
Lacenaire, mécanicien, 42 a., r. de la Claire, 40.
Guiffol, empl, 47 a, r. des Chevaucheurs, 34.
Ep. Lahoudes, mén., 68 a., c. Charlemagne, 0.
Cluche, journalier, 72 a, av. de l'Abattoir, 30.
Ville, empl, 25 a, q. de Bondy, 11.
Rozier, Claire, 17 j., r. de la Pyramide 77.
Eq. Laroue, méc., 34 a, m Saint-Laurent, 33.
Saussac, propriétaire, 70 a., r. Tramassac, 83.
Ep. Bonnefoud, mén., 29 a., ch. Demi-Lune, 132.
Ep. Goue.y, mén, 84 a., r. de Bourgogne, 91.
Guichard, Madeleine, 17 m., r de Bourgogne, 35.
Gasser, Agnès, s. p., 77 a., ch des Grenouilles, 14.
Vve Pollet, ménagère, 43 a, r. de Bourgogne, 02.
Delbart, Remy, 6 m, Villeurbanne.
Brachard, Marie, 45 a., s. dom. fixe.
Garlon, propriétaire, 71 a., r. de la Pyramide, 80
Vision Pierre, 0 m., q. Pierre-Scise, 108.
Maillary, journalier, 38 a, q. Pierre Scise, 68.
Bansac, bijoutier, 62 a., r. des Farges, 31.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Buobel, rentière, 80 a, r. P.-Corneille, 30.
Vve Duhost, s. p., 83 a., r. Duquesne, 0.
Ricou, mécanicien, 67 a., r. Garibaldi, 37.
Gente, app éteur, 43 a., c. Vitton, 16
Gallin-Martel, tailleur, 31 a., r. Tête-d'Or, 28.
Ep. Gandin, s. p, 58 a., r. Bossuet, 32
Vve Coudert, concierge, 74 a., r. Vauban, 03.
Berger, cartonnier, 33 a., r. Crillon, 42.
Ep. Lamure, s. p., 29 a., r. Malesherbes, 40.
Vve Cheval, s. p, 70 a, r. Barrême, 11.
Navst, s. p., 77 a, c. Lafayette, 103.
Putilet, bourrelier, 42 a., r. Duquesne, 62.
Garnier, manœuvre, 18 a, imp. du Poirier, 8.
Monmont, 8 a., r. Duquesne, 11.
Aisac, terrassier, 34 a, r. Cuvier, 106.
Mathias, 2 mois, r. Ney, 44.

Mouvement de la Population
du 6 au 12 Mars 1907.

Nombre de mariages contractés	....	53
— divorces enregistrés	....	9
— naissances légitimes	....	112
— — illégitimes	....	32
— décès	....	208
— mort-nés	....	11

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2

Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 15 Mars 1907

Grains et Farines

Blé de pays du rayon...	les 100 kil.	22 75	23 23
de pays, autres provenances indigènes	—	03 03	24 •
de Russie	—	28 •	28 •
— d'Amérique	—	24 •	06 75
— provinces danubienn.	—	02 •	03 •
des Indes	—	• •	• •
— dur	—	06 •	20 •
Seigle	—	18 •	18 23
Orge de brasserie	—	21 •	00 50
— de mouture	—	17 •	10 •
Maïs	—	17 •	10 •
Sarrazin	—	05 •	23 50
Avoine nouvelle	—	19 28	02 50
Haricots bl. de Bourgogne	—	• •	• •
— nains de Hongrie	—	34 50	30 •
Farine de boulang. 1re q.	les 120 kil.	40 30	47 20
— — ronde.	—	41 80	42 30
Son	les 100 kil.	13 30	13 75
Fécule indigène	—	39 •	40 •
Ris de l'Inde	—	34 50	33 50
Ris du Japon	—	45 50	40 50
Ris de Saïgon	—	15 50	07 50
Rison du Piémont écume	—	40 30	46 •
— — glacé	—	43 50	04 •
— — Caroline	—	15 •	00 •

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil	60 •	70 •
— 1er choix	—	56 •	66 •
— marchandes	—	53 •	02 •
irrégulières	—	47 •	05 •
Semoule	—	48 •	66 •

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 100 k.	132 •	143 •
— — vieilles	—	90 •	23 •
— — d'Amérique	—	Manque	
— de luzerne de France nouvelles	—	108 •	140 •
— — vieilles	—	03 •	95 •
— de luzerne d'Italie	—	• •	• •
Graines de colza ou navette	—	42 •	41 •
— de sainfoin	—	33 •	40 •
— de vesces	—	26 •	30 •

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	10 50	18 •
de pays	—	10 50	10 •
Paille de froment	—	0 •	• •
— de seigle	—	7 •	7 50

Fruits secs

Amandes de Prov. en sorte	les 100 k.	245 •	259 •
— à la princesse	—	013 •	220 •
Raisins de Corinthe	—	10 •	23 •
de Malaga	—	15 •	16 •
Figues de Bougie	—	37 •	40 •
de Cosenza	—	84 •	70 •
Prunes d'Ente	—	113 •	120 •

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris	les 100 k.	82 •	83 •
— — coupé régulier	—	82 39	04 •
— — irrégulier	—	81 00	82 •
— — poudre	—	82 •	82 30
— — semoule	—	84 •	05 •
Sucre cristallisé indigène.	—	04 30	80 •
— — exotique.	—	• •	• •
Sirop de glucose 44 degrés	—	82 25	52 75

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k	030 •	305 •
— — Mysore	—	023 •	310 •
— Santos	—	248 •	278 •
— Java vert	—	300 •	315 •
— — jaune	—	320 •	400 •
— Démérari	—	310 •	320 •

Digitized by Google

Café de Haïti nature	—	360	370
— tri2	—	275	285
— Guadeloupe bonifl.		315	325
— — bonifleur	—	235	245
— Moke	—	360	400
— Porto-Rico	—	215	230
— Cent. Amér. et côtes ferme grapé	—	250	260
— — — non grapé	—	230	250
— Bahia	—	255	275

Cacaos

Cacao Maragnan-Para ... les 100 k		360	370
— Carupano		360	380
— Puerto-Cabello		490	500
— Guayaquil	—	760	780
Cacao Trinidad ... les 102 k		350	375
— Martiniq. et Guadel.		315	335
— Bahia préparé	—	325	325
— Haïti	—	210	230
— Semeno et Sanchez	—	315	330

Poivres

Poivre noir Alleppy ... les 120 k.			
— — Tellichéry	—	361	370
— — Saigon	—	465	470
— blanc	—		

Suifs et produits stéariques

Huile de coco ... les 100 k		127	112
— de Palme dure et molle	—	67	90
Suif fondu de Paris (sans fût)	—	89 50	
— de province (en fût)	—	89 52	24 50
— pressé	—	115	120
Acide oléique (distillé de saponification)	—	66	69
— — (— de distillation)	—	77	76
Acide stéarique (distillé de saponification)	—	75	75
— (— de distillation)	—	138	163
Bougie saponifiée, 1re qual., les 100 pqt de 100 gr net		130	125
— stéarique — les 100 k.		82	85
Glycérine blonde, 28°	—	65	100
— pharmaceutique, 30°	—	112	150

Huiles minérales

Huile de pétrole ... l'hectolitre		24 50	22 50
— de schiste	—	22 50	23 20
Essence minérale	—	35	42

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra mait. pour les 100 k.		172	190
— surfine	—		
— — Bari	—		
— fine	—	145	160
Huile commune lampe ... les 100 k.		115	130
de noix	—	190	210
— d'arachide surfine	—	102	120
— de sésame ou fine	—	98	115
— de sésame à brûler	—	56	22
de lin	—	64	66
Huile de chone à bouche	—	210	230
de colza brute	—		
— — épurée	—	86	95
Savon Marseille bl. 1re q. les 102 k.		65	28
— Marseille bl. 2e q.	—	28	60
— bleu pâle, noyau turon	—	26	27
— de palme marbré	—	54	56
— d'oléine, 1re qualité	—	23	55
— marbré	—	56	54
— de pulpe	—	58	60
— mou extra	—	44	47
— — ordinaire	—	24	37

Vins

Vin Beaujolais 1er choix	le pièce		100	150
— — 2e —	—		20	62
Vin Bas Beaujolais	la pièce		52	70
— Lyonnais 1er choix	—		50	66
— — 2e —	—		45	55
— Mâconnais 1er	—	—	60	66
— — 2e	—	—	45	25
Vin Bourgogne 1er	—	—	62	140
— 6e	—	—	30	26
— Bordeaux 1er	—	la barrique	140	150
— 6e	—	—	66	60
Vin Roussillon 1er	—	l'hectolitre	26	23
— 2e	—	—	15	13
— Montagne 1er	—	—	16	25
— — 2e	—	—	15	18
— Narbonne 1er	—	—	12	61
— — 2	—	—	14	17
— Algérie 1re	—	—	16	25
— 2e	—	—	15	18

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers 2 86° ... l'hectol.		65	75
— de marc — ... —		57	62
Nord fin à 90° ... —		46	48 52
Esprit Nord extra-fin 20° —		43 75	46 25
— de grain — —		62	64
— mauvais goût — —		47	47 50

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 6 au 13 Mars 1907.

Marché au gros de la Martinière

Dindes ... la pièce ...		2	10
Oies ...	— ...	2	3
Canards ...	— ...	2 50	4
Volailles 1re qual.	— ...	2	2
— 2e —	— ...	3	4 50
Poulets ...	— ...	1 75	2 75
Pigeons ...	— ...	2 90	1 20
Beurre ... le kilog ...		6 60	2
Œufs ... le cent ...		8 50	9 50
Fromages ... le kilog ...		1 50	2 30

Marché au gros des fruits et légumes

Pommes de terre, la quintal métrique ..		12	15
Châtaignes ... — ..		30	40

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille	Pérats ... les 102 kil.	6 70	
	Grelassons ... —	5 70	
	Chatilles choisies ... —	5 16	
	— levées ... —	4 12	
	Breisettes lavées ... —	4	
	Molbroug ... —	4	
	Menu sortant ... —	3 70	
Anthracite ... —		5 50	
Coke cassé ... —		4 40	

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 6 au 12 Mars 1907

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes salées
Jeudi	Moutons	1,261	1, 61	2 32	1 70	2	1 20	2 22	1 40		
	Veaux										
	Porcs	1,051	917	1 24	1 24	1 20	1 72	2	1 80		
Vendredi	Bœufs et vaches	624	384	1 62	1	2	1	2 23	1 20		
	Veaux	218	216	1 32	1 02	2	1 20	2 60	1 40	11,117	6,035
	Moutons										
Lundi	Porcs	1,885	1,849	1 32	1 22						
Mardi	Bœufs et vaches	880	868	1 70	1						
	Veaux	685	685	1 32	1 10						
	Moutons	784	784	2 30	1 60						
Récapitulation	Bœufs et vaches	1,512	1,453								
	Veaux	1,603	1,603								
	Moutons	2,045	2,045								
	Porcs	2,634	2,842								

TOTAL ..... 17,152 k.

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1906.

DATES	COMPTANT	
Lundi, 11 Mars	102 20	
Mardi, 12 —	102 75	103 50
Mercr., 13 —	102 75	
Jeudi, 14 —	102 50	122 72
Vendr., 15 —	102 50	
Samedi, 16 —	102 50	

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 2 au 12 Mars 1907

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Bouc et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	TOTAUX en kilogrammes de viande
Vaise	630	834	2,678	14	1,348	•	•	•	•	•	342,628
Perrache	427	660	1,675	80	•	•	•	•	•	•	155,636
Corne-de-Cerf	•	•	•	•	•	42	2	•	•	•	10,950
TOTAUX	1,057	1,224	4,253	94	1,348	42	2	•	•	•	502,073

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 8 au 14 Mars 1907

DÉSIGNATION DES DENRÉES		8 Mars		9 Mars		10 Mars		11 Mars		12 Mars		13 Mars		14 Mars	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil.	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 60	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Anges	—	0 60	» »	» »	» »	0 90	0 70	» »	» »	» »	» »	0 80	0 70	» »	» »
Barbues	—	» »	» »	1 70	1 60	» »	» »	» »	» »	2 »	1 80	» »	» »	» »	» »
Bars	—	3 50	3 10	3 »	2 6	3 20	3 10	4 »	3 60	4 30	3 80	2 50	3 3	1 70	1 60
Cabillauds	—	» »	» »	» »	» »	1 »	0 5	» »	» »	» »	»	» »	» »	3 10	2 80
Carrelets	—	1 »	0 90	3 80	» »	1 »	3 80	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	0 90	0 70
Colins	—	1 »	0 70	0 90	0 80	0 90	0 6	» »	» »	0 80	» »	» »	» »	0 70	0 60
Congres	—	0 80	0 70	0 90	0 60	0 80	0 70	0 90	0 8	0 60	0 70	1 »	0 80	0 90	0 80
Dorades	—	1 30	1 10	1 50	1 10	» »	» »	1 30	1 20	» »	» »	» »	» »	0 70	0 60
Esturgeons	—	» »	» »	1 20	» »	1 10	»	» »	» »	» »	» »	1 40	» »	» »	» »
Grondins	—	1 30	1 »	1 20	1 »	1 »	0 80	1 40	1 20	1 30	1 20	1 40	1 20	1 20	1 90
Harengs frais	le cent.	0 80	0 70	0 70	0 60	0 60	0 7	0 70	0 6	0 80	0 70	0 70	» »	0 60	0 50
Limandes	le kil.	1 20	0 90	1 »	0 80	1 »	0 8	1 10	1 »	1 60	1 40	1 70	1 30	1 »	» »
Lotte de mer	—	1 30	1 1	1 40	1 20	» »	» »	» »	» »	1 70	1 60	1 60	1 40	1 20	1 »
Maquereaux	—	1 10	0 0	1 »	0 80	» »	» »	0 30	1 10	1 50	1 40	1 60	1 40	1 20	1 »
Merlans	—	1 »	0 80	1 10	1 »	1 »	0 90	1 »	0 80	1 70	1 50	1 40	1 »	0 80	0 60
Merlus	—	1 40	1 3	1 30	1 3	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 80	1 6	1 »	» »
Mulets	—	1 »	0 80	1 20	0 90	1 »	0 70	0 90	0 60	1 40	1 20	1 10	0 70	0 90	0 70
Raies	—	2 30	2 10	2 50	2 2	» »	» »	3 10	2 70	2 80	2 50	» »	» »	2 50	2 10
Rougets-barbets	—	0 80	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	0 70	» »
Saint-Pierre	—	1 20	1 10	» »	» »	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 20	1 »
Sardines 1/2 sel	—	4 »	3 30	4 50	2 80	4 10	3 40	2 70	3 20	3 70	3 30	4 40	3 30	4 10	3 20
Soles	—	5 40	5 10	» »	» »	6 40	6 10	» »	» »	» »	» »	6 20	5 70	5 10	5 80
Saumons	—	2 40	2 10	» »	» »	» »	» »	2 50	2 00	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Turbots	—	0 70	0 60	3 60	0 00	0 50	3 40	» »	» »	3 70	0 80	0 80	0 30	0 80	0 40
Vives	—	4 50	2 »	4 »	3 50	3 50	2 50	4 »	3 50	4 »	3	3 50	2 5	4 10	3 80
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil	1 60	1 4	1 70	» »	» »	» »	1 60	1 50	» »	» »	» »	» »	1 70	1 60
Anguilles mortes	—	» »	» »	1 40	» »	» »	»	1 40	1 3	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Barbeaux	—	1 30	1 3	1 40	1 30	» »	» »	1 30	1 30	» »	» »	1 00	0 50	1 40	» »
Brèmes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brochets	—	1 70	1 40	2 10	1 80	1 70	1 4	1 60	1 8	3 20	1 80	2 40	1 8	2 20	1 80
Carpes	—	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »	1 »	0 90	1 10	1	» »	» »	1 »	0 90
Lottes eau douce	—	» »	»	3 80	3 30	3 20	3 »	» »	» »	3 20	» »	» »	» »	2 70	2 80
Ombres-chevaliers	—	» »	» »	4 20	4 »	2 70	3 20	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Perches	—	1 80	1 30	» »	» »	» »	» »	1 40	1 20	» »	» »	1 50	1 4	» »	» »
Truites	—	7 80	5 30	9 50	» »	8 40	5 2	» »	» »	8 10	7 40	8 10	7 20	11 »	9 40
Truites saumonées	—	6 50	5 50	7 10	7 »	6 80	5 3	6 10	2 70	6 40	6 30	6 »	5 10	8 40	6 10
Friture	—	1 »	0 0	1 »	0 80	1 10	1	1 »	3 80	1 10	0 0	1 »	0 8	0 80	» »
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil.	1 »	0 00	» »	» »	0 50	» »	» »	» »	1 »	8 8	0 80	» »	1 10	1 »
Crevettes rouges	—	0 40	5 6	8 30	4 50	9 »	7 20	7 70	4 20	0 80	0 1	11 »	7 »	13 10	0 20
Crevettes grises	—	» »	»	3 30	2 10	1 10	1 »	» »	» »	1 40	1 1	» »	» »	1 40	1 20
Ecrevisses	—	0 »	3 0	7 »	5 »	8 40	4 2	0 »	3 50	5 »	4 »	4 50	3 »	5 »	3 »
Langoustes	—	3 70	3 20	0 00	3 1	5 »	4 70	5 30	5	0 60	5 10	8 10	5 20	5 70	5 30
Homards	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Escargots	—	1 40	1 2	1 30	1 10	» »	» »	1 30	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Moules	—	0 30	0 25	0 35	» »	0 30	0 25	0 20	» »	» »	» »	0 30	» »	0 40	0 20
Clovisses	—	» »	» »	1 10	1 »	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	1 20	1 10	» »	» »
Huîtres Marennes, n° 2	le cent.	0 »	» »	» »	» »	5 »	» »	5 »	» »	» »	» »	5 »	» »	5 »	» »
— 3	—	4 »	» »	» »	» »	3 50	» »	» »	» »	3 »	» »	» »	» »	» »	» »
— 4	—	2 50	» »	» »	» »	» »	» »	2 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Huîtres d'Arcachon, n° 2	—	3 30	» »	3 »	» »	2 »	» »	3 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 3	—	2 »	» »	1 30	» »	1 50	» »	1 30	» »	» »	» »	1 50	» »	1 50	» »
— 4	—	1 25	» »	1 20	» »	1 25	» »	1 25	» »	» »	» »	1 25	» »	» »	» »
— 5	—	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Volailles															
Canards	la pièce.	» »	» »	3 »	2 20	2 70	2 50	» »	» »	2 0	» »	» »	» »	» »	» »
Dindes	—	7 50	6 50	8 »	6 »	7 »	5 »	» »	» »	7 »	6 »	» »	» »	» »	» »
Oies	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	7 »	6 »	6 »	3	5 50	4 50	4 70	4 20	6 »	4 »	7 »	5 »	8 »	5 80
Poulets	—	3 50	2 70	3 »	2 »	2 70	2 25	2 50	1 70	2 »	1 30	» »	» »	4 50	3 »
Pigeons	—	0 85	0 75	1 »	0 70	1 10	0 90	» »	» »	1 10	0 90	1 »	0 75	1 10	0 95
Pintades mortes	—	2 50	2 25	3 »	2 50	» »	»	» »	» »	» »	» »	1 »	» »	3 »	2 75
Foie gras	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crêtes en lots	—	» »	» »	» »	» »	8 50	8 »	» »	» »	» »	» »	7 50	» »	» »	» »
Lapins domestiques	—	» »	» »	2 »	1 50	1 70	1 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2 »	1 50
Gibier à poil															
Lapins de garenne	la pièce	2 »	1 50	2 »	1 75	1 75	1 20	» »	» »	» »	» »	2 10	0 75	» »	» »
Sangliers	le kil.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Gibier à plumes															
Faisans	la pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Courlis	—	1 40	1 20	» »	» »	1 50	1 1	1 30	1 10	» »	» »	1 20	» »	» »	» »
Bécassses	—	8 »	4 0	7 »	4 »	4 50	2 5	4 »	2 »	5 50	2 0	4 10	» »	5 50	3 50
Canards sauvages	—	3 »	2 25	2 80	2 25	2 30	1 5	2 »	1 25	2 »	1 0	2 50	1 25	3 25	1 60
Sarcelles	—	1 25	0 50	1 40	1 »	1 »	3 80	1 10	0 70	1 »	0 75	1 20	1 »	1 30	0 80
Perdrix rouges	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Perdrix grises	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poules d'eau	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Râles de genêt	—	0 00	» »	0 80	0 7	3 70	0 60	» »	» »	» »	» »	0 60	» »	0 68	0 70
Râles d'eau	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Pluviers	—	3 70	0 80	» »	» »	3 60	0 40	0 70	0 40	0 40	3 30	3 40	»	3 50	0 40
Grives	—	0 00	» »	» »	» »	0 70	0 80	0 70	»	0 80	0 70	0 70	3 60	0 88	0 70
		7 »	5 »	8 »	3 00	0 50	1 »	0 »	3 30	3 »	3	6 »	4 »	» »	» »

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorets de la ville de Lyon, du 8 au 14 Mars 1907 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		8 Mars		9 Mars		10 Mars		11 Mars		12 Mars		13 Mars		14 Mars	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Merles	le doz.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Bécassines	—	14 »	11 »	24 »	14 »	21 »	11 »	24 »	17 »	18 »	9 »	21 »	17 »	22 »	14 »
Vanneaux	—	7 »	6 »	8 »	7 »	7 50	6 »	7 »	» »	6 »	» »	6 50	6 »	7 »	6 50
Pigeons ramiers	le pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Macreuses	—	1 20	1 »	1 10	1 »	1 »	» 80	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil.	2 70	2 50	2 80	2 5	2 70	2 40	3 »	2 50	2 50	2 40	2 60	2 50	2 50	» »
Œufs	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Gruyère	le kil.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brie	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Roquefort imitation	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Camembert 1re choix	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Camembert imitation	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Munster	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Saint-Marcellin	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Reblochons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Petits bleus d'Auvergne	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil.	1 80	1 60	2 »	1 8	2 10	2 »	2 »	1 8	1 80	1 70	2 10	1 80	2 »	» »
Asperges	la botte.	» »	» »	4 »	3 »	3 50	2 80	3 »	2 25	4 »	2 »	5 »	2 »	4 »	3 »

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 5 au 11 Mars 1907 (10me semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1907	1906	1907	1906	1907	1906	1907	1906
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	147,307 13	130,878 22	» »	3,441 09	1,453,933 68	1,298,643 13	32,281 53	» »
Tramway de Lyon à Neuville	3,3 9 15	5,619 35	» »	2 250 40	33,551 80	37,075 80	» »	3,524 »
— Lyon-Croix-Rousse à Caluire	1736 80	9483 30	» »	746 50	18,188 70	21,197 85	» »	3,010 85
Funiculaire de Lyon (r. Termel à la Croix Rousse	3,446 80	3,652 70	» »	205 90	26,414 »	26,606 95	» »	199 95
— Croix-Pâquet —	4,931 70	5,444 55	» »	831 85	50,951 70	52,398 05	» »	2,146 35
Lignes de la Cie F.-O-L	10,678 52	19,793 01	» »	2,416 99	116,574 28	113,993 »	» »	2,718 79

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du au 12 Mars 1907

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES										TOTAUX	
	Aux Abattoirs		Dans les Magasins		Aux Criées		Dans les Halles et Marchés couverts		Sur les Marchés découverts			
	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.
Bœufs et vaches	8	1,300	»	»	»	»	»	»	»	»	8	1,300
Veaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Moutons	6	90	»	»	»	»	»	»	»	»	6	90
Porcs	8	480	»	»	»	»	»	»	»	»	8	480
Chèvres	1	18	»	»	»	»	»	»	»	»	1	16
Chevreaux et agneaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chevaux	4	1,000	»	»	»	»	»	»	»	»	4	1,000
Fœtus	60	»	»	»	»	»	»	»	»	»	60	»
Abats divers	91	1,109	»	»	»	»	1	8	»	»	92	1,115
Viandes fraîches	8	75	»	»	»	»	»	»	»	»	8	75
Viandes salées	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poissons (marée)	»	»	»	140	»	167	»	»	»	»	»	307
Poissons (eau douce)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Langoustes et homards	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crevettes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ecrevisses	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Huîtres, coquillages	»	»	»	»	»	281	»	»	»	»	»	281
Gibiers (à plumes)	»	»	3	»	19	»	»	»	»	»	22	»
Gibiers (à poils)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Volailles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pigeons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lapins domestiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Champignons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Légumes divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fruits divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Truffes noires	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

L'Imprimeur-gérant : F. CHOUARD.

9044. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise 3, rue Ste-Catherine — F. CHOUARD, directeur. — Téléphone 8-39

Digitized by Google

ONZIÈME ANNÉE — N° 560 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 24 MARS 1907

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
	Un an	6 mois	Un an	6 mois
Lyon, Rhône et départements limitrophes	6 fr.	3 fr.	6 fr. 20	3 fr. 15
Autres départements et Algérie	7 fr.	3 fr. 50	7 fr. 20	3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef du service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Conseil de Prud'hommes de Lyon, spécial aux industries de la soierie. — Élection complémentaire. — Convocation des électeurs patrons (1re catégorie). — Arrêté (p. 177.)

Nominations, mutations (p. 176).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 2021 à 2037)

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille (p. 174).

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Surveillance des dispensés (p. 178).

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Surveillance des dispensés (p. 175).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille (p. 178).

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Marduel (Pierre-Fleury) (p. 178).

Taxes de remplacement de 1905. — Admission en non-valeur de cotes irrécouvrables (p. 179).

Caisse des Ecoles. — Achat de rentes 3 % sur l'Etat français (p 179).

Séparation des Eglises et de l'Etat. — Affectation à donner aux bâtiments de l'archevêché (p. 179).

Subvention à la Chambre syndicale des ouvriers menuisiers de Lyon (p. 179).

Taxe sur les constructions neuves. — Instance Compagnie du Gaz contre ville de Lyon devant le Conseil de Préfecture (p. 179).

Concession en faveur du commandant Dubois, ex-membre du Conseil municipal, d'un terrain à perpétuité au cimetière de la Croix-Rousse (p. 180).

Chemin vicinal ordinaire n° 45 « embranchement de la Colombière ». — Projet d'acquisition, par voie d'alignement, d'une parcelle de terrain (p. 180).

Location de l'ancien presbytère de l'église Saint-Denis, rue Henon, 4. — Bail Garnier (p. 180).

Ancien presbytère de l'église du Bon-Pasteur, rue du Bon-Pasteur, 30. — Bail du cercle d'Union démocratique et sociale du 1er arrondissement et de l'Union amicale des Anciens Elèves du 1er arrondissement (p. 180).

Admission en non-valeur des sommes dues par divers permissionnaires du voirie pendant l'exercice 1906 (p. 181).

Création dans la propriété municipale du Vernay d'une école de plein air (p. 181).

Réfection du perron du Palais du Commerce (p. 182).

Informations et avis divers.

Conseil municipal. — Séance publique (p. 182).

Concours pour l'admissibilité à un emploi de vérificateur en service municipal de l'Architecture. — Programme. — Avis (p. 183).

Ecoles publiques. — Vacances de Pâques. — Avis (p. 184).

Musiques militaires. — Avis (p. 184).

Vente d'une parcelle de terrain communal. — Enquête administrative. — Avis (p. 184).

Don au Bureau de bienfaisance (p. 184).

Don à la Caisse de retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers (p. 184).

Demandes en autorisation de construire (p. 184).

Délibérations des Corps municipaux de la Ville de Lyon pendant la période révolutionnaire (p. 184).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 185).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 186).

Annonce légale (p. 186).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 188).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 188).

Documents statistiques (p. 186

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Conseil de Prud'hommes de Lyon, spécial aux industries de la soierie. — Election complémentaire. — Convocation des électeurs patrons (1re catégorie). — Arrêté.

Le Préfet du département du Rhône, officier de l'Ordre national de la Légion d'honneur,

Vu la démission donnée par M. Guivet (Irénée), de son mandat de membre patron de la 1re catégorie du Conseil de prud'hommes de Lyon (soierie);

Vu les lois des 1er juin 1853 et 24 novembre 1883 et les instructions ministérielles à l'appui;

ARRÊTE :

Article premier. — Les électeurs patrons de la 1re catégorie du Conseil de prud'hommes de Lyon (soierie), se réuniront le jeudi 18 avril 1907, dans le local désigné au tableau ci-annexé, à l'effet de procéder :

1re catégorie, patrons. — A la nomination :

De un prud'homme patron, en remplacement de M. Guivet, démissionnaire (fin de mandat en 1908).

Art. 2. — L'Assemblée sera présidée par M. le Maire de Lyon, un de ses adjoints ou un Conseiller municipal délégué à cet effet.

Le président sera assisté de quatre assesseurs et d'un secrétaire choisis parmi les électeurs présents.

Art. 3. — L'élection aura lieu au scrutin individuel.

Le scrutin sera ouvert à 10 heures du matin, et clos à 4 heures du soir. Trois membres du bureau, au moins, devront toujours être présents.

Art. 4. — Pendant toute la durée de l'opération, une copie officielle de la liste des électeurs restera déposée sur la table autour de laquelle siégera le bureau.

Art. 5. — L'élection aura lieu à la majorité absolue des votants, au premier tour de scrutin.

Si aucun candidat n'obtenait la majorité absolue, il serait procédé dans les mêmes formes, à un second tour de scrutin, qui aurait lieu le jeudi suivant. Les électeurs en seront informés par un avis qui sera publié et affiché dans toutes les communes comprises dans la circonscription du Conseil de prud'hommes (soierie).

A cette seconde opération, l'élection aura lieu à la majorité relative, et si plusieurs candidats obtenaient le même nombre de voix, le plus âgé serait proclamé.

Art. 6. — Le choix des électeurs ne pourra se porter que sur des électeurs âgés de trente ans accomplis, sachant lire et écrire et ne se trouvant, d'ailleurs, dans aucun des cas d'incapacité prévus par les lois électorales.

Art. 7. — Le vote de chaque électeur sera constaté par la signature ou le paraphe, avec initiales, de l'un des membres de bureau, apposé sur la liste

Digitized by Google

d'émargement en regard du nom du votant.

Art. 8. — Le bureau prononcera sur les difficultés qui s'élèveraient touchant les opérations de l'Assemblée : ses décisions seront motivées.

Toutes les réclamations et décisions seront inscrites au procès-verbal. Les pièces et bulletins s'y rapportant y seront annexés après avoir été paraphés par le bureau.

Art. 9. — Immédiatement après le dépouillement, le résultat du scrutin sera rendu public et les bulletins autres que ceux qui, conformément à l'article ci-dessus, doivent être annexés au procès-verbal, seront brûlés en présence des électeurs.

Art. 10. — Chaque électeur recevra à domicile, par les soins de la Mairie, une carte individuelle de convocation indiquant le jour, l'heure et le local désignés pour la réunion de l'Assemblée électorale dont il fait partie.

MM. les électeurs sont invités à conserver soigneusement leur carte, pour le cas où un deuxième tour de scrutin serait nécessaire.

Art. 11. — Le procès-verbal de l'élection sera rédigé en triple expédition; deux exemplaires en seront immédiatement transmis à la Préfecture du Rhône.

Art. 12. — Le présent arrêté sera publié et affiché dans toute la circonscription du Conseil, par les soins de MM. les Maires.

Lyon, le 18 mars 1907.

Le Préfet du Rhône,
Ch. LUTAUD.

BUREAU DE VOTE

PATRONS

1re catégorie. — Bureau unique — Mairie du 1er arrondissement de Lyon, place Sathonay, 2.

Toute la circonscription du Conseil qui comprend : la ville de Lyon et les communes de Caluire et Cuire, Oullins, Villeurbanne et Saint Rambert-l'Ile-Barbe.

Nominations, mutations.

Par arrêté municipal du 18 mars, M. Giboz (Emile), aide-cuisinier à l'Hôtel des Invalides du Travail, a été titularisé dans son emploi.

Par arrêté du 21 mars, M. Evieux, directeur de l'Hôtel des Invalides du Travail, a été admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Par le même arrêté, M. Evieux a été nommé directeur honoraire de cet établissement.

Par un arrêté du même jour, M. Genet (Fabien), chef de bureau au service municipal de l'Architecture, a été nommé directeur de l'Hôtel des Invalides du Travail en remplacement de M. Evieux, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté du 23 mars courant, M. Morel (Claudius), rédacteur à la Mairie centrale, a été nommé sous-chef de bureau de 3e classe au service municipal de l'Architecture, en remplacement de M. Genot, appelé à d'autres fonctions.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille.

(Commission spéciale). — N° 2021

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de congé, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de congé formées par MM. Guyon (Charles), soldat au 75e régiment d'infanterie; Flammarion (Amédée-Charles-Marcel), soldat au 35e régiment d'infanterie; Dapré (Auguste-Jacques-Gabriel), soldat au 75e régiment d'infanterie, domiciliés au 2e arrondissement.

Besse (Jean-Philémon), soldat au 75e régiment d'infanterie; Barri (Isaac), soldat au 12e bataillon de chasseurs, domiciliés au 3e arrondissement.

Fauquet (Joseph Victor), soldat au 23e régiment d'infanterie, domicilié au 5e arrondissement.

Lévêque (Thomas), soldat au 1er régiment de cuirassiers; Mercier (Joannès-Raymond), soldat au 52e régiment d'infanterie; Philip (Georges-Victor), soldat au 159e régiment d'infanterie, domiciliés au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 18 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Surveillance des dispensés.

(Commission spéciale). — N° 2022

Messieurs, conformément à l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, j'ai l'honneur de vous soumettre un état de situation concernant des jeunes gens des classes 1903 et 1904 domiciliés au 4e arrondissement et ayant bénéficié de la dispense à titre de soutien de famille.

Je vous serais obligé, Messieurs, de vouloir bien apprécier la situation de ces jeunes gens.

Lyon, le 18 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Surveillance des dispensés.

(Commission spéciale.) — N° 2023.

Messieurs, conformément aux dispositions des articles 22 et 35 de la loi du 15 juillet 1889, des articles 10 et 11 des décrets des 30 décembre 1890 et 24 février 1891, de l'article 4 paragraphe 2 de la loi de finances du 13 avril 1898, j'ai l'honneur de vous soumettre un état de situation concernant des jeunes gens des classes 1903 et 1904, domiciliés au 3e arrondissement, admis au bénéfice de la dispense comme soutiens indispensables de famille et ayant en outre été exonérés du paiement de la taxe militaire.

Je vous serais obligé, Messieurs, de de vouloir bien, apprécier la situation de ces jeunes gens.

Lyon, le 18 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille.

(Commission spéciale). — N° 2024.

Messieurs, d'après l'article 41 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de dispense, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de dispense formées par MM. Petiot (Jean), territorial de la classe 1895, domicilié au 2e arrondissement

Mettay (Jean), réserviste de la classe 1896, domicilié au 4e arrondissement.

Vernoux (Frédéric), réserviste de la classe 1899; Senuin (Jean-Emile), territorial de la classe 1890; Sapet (Louis-Marius), territorial de la classe 1889, domiciliés au 5e arrondissement.

Boiron (Jean-Emile Adolphe), territorial de la classe 1890; Robert (Ferdinand Ernest), territorial de la classe 1893; Paris (Alexandre), territorial de la classe 1889, domiciliés au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 18 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. Pension Marduel (Pierre-Fleury).

Commission spéciale. — (Affaires courantes) — N° 2025.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en liquidation de pension formée par M. Marduel

Digitized by Google

(Pierre-Fleury), ex-secrétaire de mairie de 1re classe à la mairie du 4e arrondissement, admis à faire valoir ses droits à la retraite à partir du 1er janvier 1907.

Entré dans l'Administration le 1er février 1872, M. Marduel justifie de 35 ans, 6 mois et 11 jours de services administratifs et militaires, lesquels lui permettent de prétendre, conformément aux articles 7 et 11 du règlement de la Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale, à une pension de retraite de 3,343 fr. 72, ainsi qu'il résulte du bordereau de décompte que vous trouverez joint au dossier.

M. Mardnel demande qu'il soit joint au bordereau de décompte qui précède 8 mois de services qu'il a accomplis du 1er mai au 31 décembre 1871 en qualité de secrétaire d'un office de paix dépendant de la Ville.

Les sommes que M. Mardnel a reçues à ce titre n'ayant pas subi les retenues au profit de la Caisse de retraites, il s'ensuit que ces services ne devraient pas concourir à la fixation du taux de la pension de M. Marduel.

Il vous appartient, néanmoins, de prendre une décision à ce sujet. Si la demande de M. Marduel était accueillie sa pension annuelle serait non plus de 3,343 fr. 72 mais de 3,387 fr. 84.

Les arrérages en seront prélevés sur les fonds de la Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale, et prendront cours à partir du 1er janvier 1907, date de la cessation des services de M. Marduel.

Lyon le 18 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Taxes de remplacement de 1905. — Admission en non-valeur de cotes irrécouvrables.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2026

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un état de cotes irrécouvrables sur taxe d'habitation de l'année 1905, présenté par M. le Percepteur de la Croix-Rousse.

Cet état s'élève à la somme de 43 fr. 96.

En raison de l'irrécouvrabilité notoire de ces cotes, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien autoriser l'admission en non valeur de cette somme, ainsi que celle de 3 francs à laquelle se sont élevés les frais de poursuites infructueuses.

Lyon, le 18 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse des Ecoles. — Achat de rentes 3 °/o sur l'Etat français.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2027.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une délibération, en date du 15 janvier dernier, par laquelle le Comité de la Caisse des Ecoles a autorisé son Président à prélever sur les fonds disponibles de cette caisse une somme de 12.000 francs pour être employée à l'achat de rentes 3 °/o sur l'Etat français.

Le Comité fait observer, avec raison, que les revenus ainsi produits seront bien supérieurs à ceux que rapportent actuellement les fonds disponibles déposés en compte au Trésor.

Ce titre de rente serait immatriculé au nom de la Caisse des Ecoles pour servir à ses besoins généraux. Il pourrait être facilement aliéné, en cas d'insuffisance des ressources disponibles.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien émettre un avis favorable à la demande du Comité de la Caisse des Ecoles.

Lyon, le 18 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Séparation des Eglises et de l'Etat. — Affectation à donner aux bâtiments de l'Archevêché.

(Commission générale. — N° 2028

Messieurs, l'application des lois sur la séparation des Eglises et de l'Etat a rendu libre le monument qui, sous le régime du Concordat, était attribué à l'Archevêché. Il appartient au Ministre de l'Instruction publique de lui donner une nouvelle destination. Il m'a semblé que la solution la plus satisfaisante consistait à y transférer les deux grandes Bibliothèques de la ville de Lyon. En effet, de ces deux bibliothèques, l'une occupe, rue Gentil, un local, de toute évidence insuffisant et dangereux pour les collections, local qui pourrait, au lendemain du transfert être remis à la disposition de l'Etat pour l'extension du lycée Ampère ; l'autre, située au Palais des Arts, occupe un local non moins insuffisant et gêne nos musées qui ne peuvent plus se développer sans attribution de salles nouvelles. Ainsi, non seulement la solution que j'ai l'honneur de proposer serait utile à l'ensemble de la population et favorable à la fréquentation des bibliothèques, mais elle servirait aussi les intérêts de l'Etat en dégageant le lycée Ampère, en mettant à l'abri de tout danger des collections de livres qui sont partiellement la propriété de l'Etat, en maintenant enfin à l'Archevêché, le caractère et la disposition qui en font un monument historique.

Je vous prie donc, Messieurs de bien vouloir inviter M. le Ministre de l'Instruction publique à donner le plus vite possible des ordres pour que cette solution soit acceptée. Pareil vœu a déjà été émis par le Conseil municipal d'Aix en ce qui concerne l'Archevêché de cette ville. Il y aurait lieu pour l'Etat de réduire ses prétentions financières au minimum étant donné l'importance des sacrifices consentis par la ville de Lyon pour l'instruction publique au bénéfice de l'Etat ; étant donné aussi les conditions particulières de l'opération ; étant donné enfin l'effort considérable que la ville de Lyon s'impose présentement pour le développement des trois ordres d'enseignement.

Lyon, le 19 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Subvention à la Chambre syndicale des ouvriers menuisiers de Lyon.

(Commission générale). — N° 2029

Messieurs, la Chambre syndicale des ouvriers menuisiers de Lyon m'a adressé une demande tendant à l'allocation d'une subvention devant lui permettre d'envoyer un délégué au Congrès du Bâtiment, qui se tiendra à Paris du 31 mars au 3 avril 1907.

Après examen de cette demande, je vous propose, Messieurs, d'allouer à la dite Chambre syndicale une subvention qui serait, conformément à votre délibération de principe du 21 novembre 1905, calculée de la façon suivante :

Chemin de fer, aller et retour en 3e classe.....	Fr.	40 40
Congrès, 4 jours à 8 francs...		32 »
2 journées aller et retour à 8 francs.....		16 »
Total.....	Fr.	88 40

Si vous partagez cet avis, cette subvention serait prélevée sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant pour : « Dépenses imprévues ».

Lyon, le 19 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Taxe sur les constructions neuves. — Instance Compagnie du Gaz de Lyon contre ville de Lyon devant le Conseil de Préfecture.

(Commission générale.) — N° 2030.

Messieurs, par un mémoire déposé au greffe du Conseil de Préfecture du Rhône le 22 février 1907, la Compagnie du Gaz de Lyon demande à être déchargée de la taxe sur les constructions neuves qui lui a été imposée à raison de divers travaux neufs de canalisation qu'elle a exécutés.

La Compagnie du Gaz prétend n'être pas imposable pour le motif qu'elle n'est que simple locataire de la Ville, et que les travaux qu'elle a exécutés l'ont été pour le compte de la Ville, dont ils sont la propriété en vertu du cahier des charges de la concession en date du 6 juillet 1897.

Digitized by Google

Le rapport ci-joint de M. l'Ingénieur en chef de la Ville établit que cette opinion n'est pas fondée et que la Compagnie du Gaz, seule propriétaire actuelle des canalisations nouvelles qu'elle exécute, est redevable de la taxe de remplacement qui atteint ces ouvrages.

Je vous propose, en conséquence, Messieurs, de m'autoriser à défendre à l'action engagée par la Compagnie du Gaz de Lyon devant le Conseil de Préfecture.

Lyon, le 19 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Concession en faveur du commandant Dubois, ex-membre du Conseil municipal, d'un terrain à perpétuité au cimetière de la Croix-Rousse.

(Commission générale). — N° **2031.**

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande par laquelle l'un des parents de M. Dubois, ancien conseiller municipal et adjoint, sollicite une concession perpétuelle et gratuite au cimetière de la Croix-Rousse pour sa sépulture.

Conseiller municipal de Lyon depuis 1871, ensuite nommé adjoint au maire, M. Dubois a donné à la ville de Lyon son dévouement le plus complet et les services qu'il a rendus dans ses fonctions lui donnent droit à la reconnaissance et à l'estime de ses concitoyens.

Je viens en conséquence, Messieurs, vous proposer d'honorer la mémoire de cet homme de bien en décidant, conformément d'ailleurs, à plusieurs précédents (Krauss, Cluvel, Lagrange, Albert, Dupont), qu'une concession gratuite et perpétuelle de 2 mètres de superficie au cimetière de la Croix-Rousse sera affectée à sa sépulture.

Quant aux droits de timbre et d'enregistrement et à la part revenant au Bureau de bienfaisance sur le prix de cette concession, lesquels s'élèvent à la somme de 461 fr. 80, ils pourront être prélevés sur le crédit des « Dépenses imprévues » de l'exercice courant.

Lyon, le 20 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Chemin vicinal ordinaire n° 45 « Embranchement de la Colombière ». — Projet d'acquisition, par voie d'alignement, d'une parcelle de terrain.

(Commission générale). — N° **2032.**

Messieurs, par une lettre du 13 décembre dernier, M. le Directeur du bureau d'Hygiène m'a signalé que l'immeuble situé au n° 20 du chemin de la Colombière, en saillie sur l'alignement approuvé de cette voie publique, était dans un état de vétusté qui exigeait des réparations urgentes.

D'autre part, M. Herbert, propriétaire dudit immeuble, m'a demandé, par lettre du 11 janvier 1907, si, en raison des réparations onéreuses qu'il doit faire exécuter à son bâtiment, il ne serait pas plus avantageux pour la Ville de réaliser immédiatement sur sa propriété l'alignement à 12 mètres prévu pour le dit chemin et régulièrement approuvé.

J'ai communiqué les deux lettres précitées à M. l'Agent voyer en chef du département en le priant d'examiner la question et d'engager un besoin des pourparlers avec les mariés Herbert Lacroix en vue de l'acquisition de la portion de leur immeuble à réunir à la voie publique.

Ayant pu se mettre d'accord sur le prix avec les mariés Herbert Lacroix, MM. les Agents voyers ont fait signer à ces propriétaires un projet de traité que j'ai l'honneur de vous soumettre et aux termes duquel la Ville aurait à payer une indemnité totale de 2,500 francs, se décomposant ainsi :

Terrain : 148 m. 71 d. carrés à 10 fr. le mètre carré, 1,487 fr. 10.

Valeur des bâtiments en mauvais état, éviction des locataires, s'il y a lieu, et dommages de toute nature pouvant résulter de l'élargissement et du nivellement du chemin, 1,012 fr. 90 ; total égal : 2,500 francs.

Les conditions de ce projet de traité paraissent acceptables pour la Ville, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à le rendre définitif.

Quant à la somme de 2,500 francs, montant de la dépense, elle pourra être prélevée sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant pour : « Entretien des chemins vicinaux ordinaires de la banlieue de Lyon ».

Lyon, le 21 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Location de l'ancien presbytère de l'église Saint-Denis, rue Hénon, 4. — Bail Garnier.

(Commission générale.) — N° **2033.**

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de bail établi pour la location à M. Garnier, curé de l'église Saint Denis, de l'ancien presbytère de cette église.

Ce projet comporte la location des premier et deuxième étages de l'immeuble, 4, rue Hénon, pour une période de 9 ans et 3 mois à partir du 24 mars 1907 avec faculté réciproque de dédite pour les 24 juin 1910 et 1913.

M. Garnier se réserve, en outre de pouvoir donner congé chaque année, pour le terme de juin, en cas de désaffectation ou de fermeture de l'église.

Le prix annuel de location est fixé à la somme de 600 francs, prix résultant de l'évaluation faite par le service des Contributions directes. Le preneur devra en outre payer ou rembourser à la Ville tous impôts et taxes établis ou à établir sur la totalité de l'immeuble.

Le projet de contrat stipule que les locaux sont loués dans leur état actuel et que le preneur devra supporter toutes les réparations, même de gros-œuvres nécessaires à l'immeuble pendant la durée du bail.

MM. Champie, rue Pelletier, 8; de Maes, rue Hénon, 24, et Poletet, rue de l'Enfance, 36, interviennent pour garantir avec M. Garnier, l'exécution du contrat et se réservent le droit, en cas de congé signifié par ce dernier avant l'expiration du bail, de conserver la jouissance des locaux loués.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien approuver ce projet de bail.

Lyon, le 21 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ancien presbytère de l'église du Bon-Pasteur, rue du Bon-Pasteur, 30. — Bail du Cercle d'Union démocratique et sociale du 1er arrondissement et de l'Union amicale des anciens élèves des Ecoles laïques du 1er arrondissement.

(Commission générale). — N° **2034.**

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de bail établi pour la location au Cercle d'Union démocratique et sociale du 1er arrondissement et à l'Union amicale des anciens élèves des Ecoles laïques du 1er arrondissement de l'ancien presbytère de l'église du Bon-Pasteur.

Ce projet est conclu pour une période de 6 ans et 3 mois à partir du 1er avril 1907.

Le prix annuel de location est fixé à la somme de 1,200 francs, payable : 700 francs par le Cercle d'Union démocratique et 500 francs par l'Union amicale des anciens élèves.

L'immeuble est loué dans son état actuel et les preneurs devront supporter les dépenses d'entretien de l'immeuble pendant la durée du bail ; mais en raison des réparations importantes que devront faire effectuer les deux Sociétés pour l'aménagement des locaux, la Ville leur abandonne les loyers afférents à l'année 1907.

En cas de dissolution de l'une des deux sociétés, le bail serait résilié de plein droit sans aucune indemnité à la charge de la Ville à raison des améliorations qui auraient pu être apportées à l'immeuble.

Enfin, le projet de contrat réserve la jouissance de deux pièces à l'Administration municipale qui pourra les utiliser à sa convenance comme salles de réunions ou autrement.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à l'accepter.

Lyon, le 21 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

Admission en non-valeur des sommes dues par divers permissionnaires de Voirie pendant l'exercice 1906.

Commission spéciale.— (Affaires courantes.) — N° 2038.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un état des droits de Voirie à admettre en non valeur pour l'exercice 1906.

Cet état s'élève à la somme de :

1° En principal..... 3.093 73
2° En frais de poursuites 15 »

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien approuver le dit état.

Lyon, le 21 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT

Création dans la propriété municipale du Vernay d'une école de plein air.

(Commission générale). — N° 2036.

Messieurs, les médecins sont aujourd'hui unanimes à proclamer l'importance de la résistance organique dans la propagation et la curabilité des maladies infectieuses. Ils ont montré en particulier quelle épargne considérable pourrait être réalisée, avec le concours des pouvoirs publics, sur le capital social que constituent les vies humaines, par une application judicieuse de mesures préventives simples à l'égard de la jeunesse des écoles.

Entourer de soins cette jeunesse, la fortifier afin de la rendre apte à résister aux multiples causes d'infection, et non seulement diminuer ainsi les pertes brutes qui résultent de la mortalité infantile, mais encore augmenter dans des proportions notables la valeur physique des générations futures, tel est le but auquel tendent à l'heure actuelle les efforts combinés des hygiénistes, des sociologues et des médecins.

Les grands centres sont particulièrement défavorables à la santé de l'enfant, en raison surtout des conditions hygiéniques forcément défectueuses et des risques continuels de contamination qui résultent de la nécessité de l'agglomération populaire.

L'enfant, appartenant aux classes pou fortunées, s'y trouve de façon presque permanente dans les conditions les plus propices à l'envahissement d'affections diverses auxquelles son organisme débile, souvent entaché de tares héréditaires, mal entretenu par une nourriture insuffisante ou de mauvaise qualité, présente un terrain de choix.

Ainsi, les statistiques établies avec soin dans les écoles parisiennes, par une enquête médicale de trois années, ont établi qu'il existe parmi les enfants fréquentant ces écoles, une proportion effrayante de 15 °/₀ de tuberculeux.

Les lois sanitaires récemment promulguées, les conseils des hygiénistes appliqués à la construction et à l'entretien des bâtiments publics ou même privés n'ont pas suffi à mettre la jeunesse scolaire à l'abri des contagions redoutables.

L'expérience a pu démontrer en outre que les œuvres d'assistance scolaire actuellement existantes, bien qu'ayant une incontestable utilité, se trouvaient aussi notoirement impuissantes dans la plupart des cas. A Paris, les tentatives de suralimentation effectuées par la distribution à certains enfants débiles de poudre de viande et d'huile de foie de morue, n'ont pas été couronnées de succès encourageants.

Un moyen efficace de donner à la santé d'un enfant chétif, délicat, des garanties pour l'avenir, de mettre cet enfant de façon durable à l'abri des contagions nombreuses auxquelles il est sans cesse exposé, à l'abri des prédispositions graves héréditaires ou personnelles qui pèsent sur lui, consiste à le soustraire aux conditions défectueuses du milieu dans lequel il s'étiole, à le faire vivre pendant une période suffisante à la lumière et au grand air.

Telles sont du moins les conclusions de la grande enquête scolaire menée dans les écoles parisiennes par le professeur Grancher et ses élèves. Ces conclusions présentées à l'Académie de médecine, le 6 novembre 1906, ont eu un retentissement considérable en France et à l'étranger auprès de toutes les personnes qui s'intéressent de près ou de loin aux questions d'hygiène sociale. Elles se prononcent de façon formelle en faveur d'une œuvre déjà préconisée en France dès 1903 dans le monde médical, préconisée également à la tribune de la Chambre des Députés dès 1901, par M. E. Marot, et à la Commission permanente de préservation contre la tuberculose par son président, M. Léon Bourgeois, l'œuvre des écoles de plein air.

Cette œuvre consiste à étendre les avantages des colonies de plein air à toute la période de la scolarité pendant laquelle la saison permet la vie au dehors, à placer pour une durée minimum de trois mois, de mai à août, l'enfant chétif, dans des conditions les plus favorables à sa santé, en lui donnant selon la formule du professeur Grancher double ration d'air et de nourriture et demi-ration de travail.

La réalisation de l'école en plein air peut être conçue de deux façons un peu différentes. Elle peut être accomplie au moyen d'écoles installées en pleine campagne, sous bois ou dans des lieux aérés, fréquentées par des enfants qui arrivant le matin sont rendus le soir à leurs familles. Ce système offre un gros inconvénient, du fait que, soustraits pendant la journée entière au milieu familial ou à l'air confiné de l'école, dans lequel ils se contagionnent ou s'étiolent, les enfants se trouvent chaque soir replacés pour la nuit entière, dans les conditions défectueuses du foyer.

L'idéal de l'école en plein air est évidemment le second mode qui consiste à laisser de façon permanente pendant un temps appréciable, l'enfant chétif dans le milieu nouveau dont il doit retirer tant de bénéfices, à le faire manger, jouer, travailler, dormir dans l'atmosphère vivifiante de la campagne, en plein air pur pendant des mois entiers, toute une saison, par exemple.

L'école de plein air ainsi conçue, celle qui répond aux véritables desiderata des médecins, comporte dans ses grandes lignes une organisation simple et relativement peu onéreuse. Elle doit être installée au voisinage de la ville, c'est-à-dire à proximité des familles (qui sont autorisées une fois ou deux par mois à visiter leurs enfants), dans un endroit boisé, spacieux, sain, à la fois suffisamment ensoleillé et ombragé. Elle est, bien entendu, rigoureusement interdite à tout enfant porteur d'affections contagieuses et de tuberculose notamment. La sélection des élèves désignés pour la saison de cure se fait dans les écoles, avec le concours des directeurs et instituteurs, après enquête au domicile des parents et examen médical minutieux.

Sous la surveillance constante et la direction de maîtres également choisis parmi des sujets de santé délicate, ces enfants reçoivent l'instruction au dehors, sous les ombrages, toutes les fois que le temps le permet, ou à défaut, dans de larges galeries bien aérées.

Les heures de cours, restreintes à un minimum, sont entrecoupées de longues récréations. L'alimentation soigneusement réglée sur les indications du médecin est adaptée aux besoins des jeunes organismes auxquels elle s'adresse.

Le lait, les œufs frais, des confitures et autres aliments substantiels en font la base habituelle. Une visite médicale hebdomadaire constate les progrès accomplis par la santé de l'enfant, indique au besoin pour chacun d'eux les prescriptions spéciales à observer et contrôle les documents journellement mentionnés par les maîtres, sur les fiches individuelles de santé.

Les prescriptions générales d'hygiène, si importantes en l'espèce, sont l'objet de leçons répétées et de démonstrations pratiques autant que possible. Quotidiennement les enfants sont astreints à d'amples lavages à grande eau, de façon à leur montrer les bienfaits de la propreté et à leur en inculquer le goût. Les dortoirs, réfectoires, salles de classe sont constamment aérés. Tout est mis en œuvre enfin pour réaliser les conditions d'existence les plus favorables au jeune organisme qu'il s'agit de fortifier.

Les bienfaits d'une semblable institution sont faciles à prévoir. Au surplus, les exemples des résultats qu'elle est à même de donner sont fournis par l'Allemagne où fonctionnent depuis quelques années déjà dans différentes villes, à Charlottenbourg, faubourg de Berlin, et à Mulhouse notamment, plusieurs organisations de ce genre, de fondation municipale ou privée.

Ces résultats sont on ne peut plus encourageants et conformes de tous points aux prévisions des hygiénistes.

Dans tous les cas, le séjour continuel à l'air pur, le repos, l'alimentation rationnelle et suffisante, ont exercé sur la

Digitized by Google

santé des enfants une ialiacace des plas salutaires qui se traduit par uno augmentation notnble du poids, le retour d'uae miao florissante, de l'entrain, de la gaité et tous les signes enfin d'une saaté robuste.

Au poiat de vue pédagogique même oa a pu remarqner que les bienfaits d'uae éducatioa ainsi dirigée etnient loin d'être à dédaigaer. Ea Fraace, seus l'impulsion donaée par les hommes émiaents que neus avons eités, différentes villes se préoccupeat à l'heure actaelle d'organiser pour les enfants de leurs écoles des institntioas do ce genre, afin de s'assurer pour l'nvenir des génératioas fortes, exemptes de tares morbides.

L'expérience et la science ayaat mouatré que l'œuvre des écoles de plein air représentait le moyea le plas propre à fournir un pareil résultat, le succès et la rapide multiplicatien de ces iastitutions ne paraissent pas douteux.

J'ai peasé, Messiours, qu'il convenait que la ville de Lyon fût la premiére à prendre en France l'initiativo de la création d'uae école de plein air et j'ai l'hoaaeur de vous exposer ci aprés les dispositioas essentielles de ce projet.

Cette école fonctionnerait dans la propriété muaicipale du Veraay, du 1er mai au 1er aeût, sauf le cas où les coaditions de température seraieat défavorables.

Les enfants seraieat soumis au régime complet do l'iaternat. Ils seraient choisis par le bureau d'Hygiène parmi les élèves débiles mais aon tuberculeux. Aucna eafant atteint ou suspect de maladie coatagieuse ne serait admis ou maintenu.

L'expérieace serait faite cette aaaée sur les garçons. Il y a lieu en effet de considérer que aous envoyons chaque nnnée au Serverin 300 lilletes et 150 garçons seulement.

La direction matérielle de l'école serait confiée à M. le Directeur du Magasin muaicipal. La partie pédagogique et easeignante reviendrnit à deux instituteurs do boaae volonté, oux mêmes délicats de santé qui seraieat logés et nourris, tout en coatinuant à recevoir leur traitemeat aormal.

La propriété du Vernay reunit toutes les conditions matérielles et hygiéniques désirables.

Il ost facile d'y iastaller au moins quarante lits, mais la ville de Lyon en prendrait dès mainteaant trente cinq à sa charge laissant aux Sociétés scolaires ou post-scolaires la possibilité d'en fonder d'autres, avec l'agrément de la Muaicipnlité.

Il semble que l'on peut évnluer la dépense approximativo a 1 fr. 50 par jour et par enfant, plus les frais généraux, soit au totnl, en y njoutant les frnis de premiére instnllation, 10,000 fr. enviroa.

Cette somme pourrait sans incoavéaient être prélevee sur le disponible du crédit de 35,000 francs inscrit au budget de 1907 pour récompenses nux élèves des écoles primaires.

En résumé, Messieurs, j'ni l'hoaaeur de vous proposer :

1° De décider qu'une école de plein air poar garçons fonctionnera, en 1907, dnns la propriété municipale da Vernay ;

2° De m'autoriser à prélever le meatant de la dépense sur lo disponible dn crédit des récompenses à alleuer aux élèves des écoles primnires en 1907 ;

3° D'autoriser l'Administration à traiter de gré à gré peur toutes los dépenses de fenctiennement et d'aménngement de l'écelo dont il s'agit.

Lyon, le 21 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edoaard HERRIOT.

Rélectian du perron du Palais du Commerce,

(Commissien génénle). — N° 2037.

Messieurs, à l'occasion du séjeur prechain a Lyon, de M. le Président do la Répnblique, jai pensé qu'il était nécessaire de faire exécuter la réfection du perron sitné au devant de la façade sud du Palais dlu Commerce, et de profiter de cette réfection pour faire établir snr la face dadit perron, le bas-relief de Vermare représentant « le Rhône et la Saône » co qui contribuerait à l'embellissemeat du Palais.

Pour que ce travail, dont le bas-relief constitue la partie essentielle, puisse étre exécuté en temps utile, j'ai cru devoir demander des propositioas à M. Vermare.

A la date du 20 mars couraat, M. Vermare m'a soumis des propnsitions sérieusement étudiées que j'ai l'honneur de vons soumettre.

Les travnux seraient terminés le 14 mni prochnin.

Quant à la dépense elle a été fixée à forfait à la somaie de 15,500 francs.

J'ai demandé la participatien de la Chambre de Commerce dans cette dépense et j'espére qu'elle voudra bien contribuer aux travaux d'embellissement du Palais qu'elle habite.

Je vous propose, Messieurs, de vouleir bien m'auteriser à traiter de gré à gré avec M. Vermare pour l exécutioa à forfait, au prix de 15 500 fraacs et aux conditions indiquées dans sa lettre du 20 mars, des travnux dont il s'agit.

Quant à la dépease, elle pourru étre imputée jusqu'à concurrence de 4,000 francs sur le crédit inscrit à l'article 68 du budget supplémentaire de l'exercice 1906, sous le titre : « Restauration des façades do l'Hôtel do Ville, du Palais des Arts et du Palais da Commerce » ; le surplus soit 11 500 fraacs, devra faire l'objet d'un crédit spécial à inscriro nu budget supplémentaire de l'exorcice courant.

Lyon, le 22 mars, 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseil municipal — Seance publique.

Le Coaseil manicipal de Lyoa se réuaira ea séance publique, à l'Hôtel de Ville, le lundi 25 mars coarant, à 8 heures 1/2 da soir.

ORDRE DU JEUR

Appel neminal.

Adoptien du procès-verbal de la séance du 25 février 1907.

Recrutement. — Soutiens de famillo.

Propositions de M. Chat :

1° Pour la réduction des taxes d'inhumations ;

2° Peur la créatien de Caisses de crédit industriel et commercial ;

3° Pour donner à une rue de la Ville le nom de Marcellie Berthelet.

Questten de M. Tixier, sur l'exécutien par la Cempagnie O.-T.-L., du neuveau programme de tramways.

Question de M. Renard, sur la suppressiea d'un Commissariat de police.

Questions de M. Jacquier :

1° Sur les améliorations demandées dans le 2e arrendissement à la séance du Conseil, du 21 juin 1904 ;

2° Sur le projet de square dans la presqu'ile de Perrache, demandé dans les séances des 23 janvier et 3 octobre 1905 ;

3° Sur le projet de plantatiens d'arbres du cours Bayard à la gare d'eau, demandé dans les séances des 13 septembre 1901 et 3 octobre 1905 ;

4° Sur la baignade des chevaux, en face de l'abattoir de Perrache, demandée dans la séance du 13 mars 1905.

Dépôt de pétitiens et propositiens.

Hôtel des Invalides du travail. — Installatien d'appareils de cuisine.

Prolongement du chemin vicinal erdieaire n° 42, « des Grandes Terres », entre la rue des Fossés-de-Trion et la rue des Anges. — Enquête sur les alignements et le nivellement.

Subventien à l'Uaion générale des Agents des Contributions indirectes (Groupe du Rhône.

Entretien des bâtiments cenunnaux, du 1er juillet 1903 au 31 décembre 1905. — Instance Lelaquay centre la ville de Lyea.

Taxe sur les constructiena neuves. — Instance Foraz contre la ville de Lyon, devant le Conseil de Préfecture du Rhône.

Construction d'ua égout, chemin des Varriers. — Instance Fahy.

Construction de Groupes scolaires. — Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Projet de continuation des plantations dans les allées 7 et 11 du nouveau cimetière de la Guillotière. — Remplacement des arbres morts et émendages

Projet de construction d'un escalier à l'extrémité de la rue Ozanam.

Hospices civils de Lyon. — Vente aux enchères publiques de la Locaterie de Valtin située sur la commune de Saint-Christophe-en-Brionnais (Saône-et-Loire).

Construction de la caserne des sapeurs-pompiers. — Instance engagée par la Société « Pax-Labor » contre la ville de Lyon.

Construction de la caserne des sapeurs-pompiers. — Réduction de la retenue de garantie.

Hospices civils de Lyon. — Crédits complémentaires.

Modifications à apporter dans le fonctionnemsnt de la fontaine monumentale Bartholdi.

Digitized by Google

Hospices civils de Lyon. — Vente aux enchères publiques du domaine Lavio à Saint-Foes.

Ancien presbytère de Saint-Benavenuture. — Location d'une pièce à Mlle Comparat.

Réclamation de MM. Rovol et neveu, au sujet d'un accident survenu à leur cheval sur un tampon d'égout situé rue Dumoulin.

Location à M. Gouy (Pierre), d'une parcelle de terrain communal située à l'angle Sud-Ouest des cours Bayard et Charlemagne.

Location à M. A. Piguet d'une parcelle de terrain communal située rue Smith 31.

Locations d'écoles. — Instance judiciaire à intenter contre M. Labaty, propriétaire.

Taxes sur les constructions neuves. — Instance de la Compagnie P.-L.-M. contre la ville de Lyon devant le Conseil de Préfecture.

Reprise par la Ville des immeubles du quartier Grôlée. — Emprunt de trois millions à contracter au Crédit foncier de France.

Séparation des Eglises et de l'Etat. — Affectation à donner aux bâtiments de l'Archevêché.

Modification au bail de Mme veuve Blum, rue de l'Hôtel-de-Ville, 6.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Réversibilité de pension veuve Baulo.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Goutenoire (François).

Etablissement d'une ligne de tramway à traction électrique de Lyon à Dagneux.

Taxes de remplacement de 1905 et 1906. — Admission en non-valeur de cotes irrécouvrables.

Séparation des Eglises et de l'Etat. — Affectation à un service municipal scolaire, de la « propriété des Chartreux ».

Emploi du reliquat de la fondation Dolaroche en faveur d'élèves au lycée Ampère.

Dénomination nouvelle de la place des Pénitents-de-la-Croix.

Legs de Mme Marie Thérèse Zucone, veuve de M. Jean Schetti, au profit de la Caisse des Ecoles.

Admission en non-valeur de sommes dues par divers permissionnaires de voirie pendant l'exercice 1906.

Ancien presbytère du Bon-Pasteur, rue du Bon-Pasteur, 30. — Bail du cercle de l'Union Démocratique et Sociale du 1er Arrondissement et de l'Union Amicale des Anciens élèves des Ecoles laïques du 1er Arrondissement.

Concesssion de distribution d'électricité. — Demande de la Société Grenobloise de Force et Lumière.

Bureau d'hygiène. — Modification dans l'organisation du personnel.

Création, dans la propriété municipale du Vernay, d'une école en plein air.

Caisse de secours de l'Orphelinat municipal de jeunes filles. — Achat d'un titre de rente 3 % sur l'Etat.

Boursier de la Ville de Lyon à l'Institut National Agronomique de Paris. — Notes semestrielles.

Groupe scolaire de la rue Jacquard. — Installation dans le gymnase d'une cantine scolaire mixte.

Boursiers de la Ville de Lyon à l'Institution des sourds-muets et aveugles du Rhône. — Notes trimestrielles, 4me trimestre de 1906.

Institution de sourds-muets et aveugles du Rhône. — Demande de Bourse municipale.

Faculté des Lettres et des Sciences. — Boursiers de la Ville. — Notes trimestrielles.

Ecole supérieure de Commerce de Lyon. — Boursiers de la Ville. — Notes trimestrielles.

Caisse des Ecoles. — Achat de rente 3 % sur l'Etat français.

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Pensions Blanc (Jean-Louis), Convert (Pierre-Joseph), Vallet (Alexandre-Fortuné).

Personnel licencié de l'Octroi. — Réversibilité de pension de Mme veuve Michaillard.

Legs universel fait à la ville de Lyon par M. Mérigot (Nicolas-Marie), en faveur des vieillards pauvres.

Etablissement d'une ligne de tramway à traction électrique, de Lyon-Perrache à Saint-Rambert-l'Ile-Barbe. — Observations des services du Contrôle et de la Navigation.

Subvention en groupement des divers Syndicats professionnels se rattachant à la soierie, pour location d'un local.

Secours annuels et renouvelables à plusieurs anciens cantonniers de la Ville.

Fête nationale du 14 Juillet 1907. — Désignation d'une Commission spéciale.

Réponses aux vœux, pétitions, propositions, etc., présentés au Conseil municipal depuis la session de novembre 1906.

Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. — Approbation d'une deuxième liste de postulants.

Application de la loi sur le repos hebdomadaire. — Demande en dérogation.

Subvention au Syndicat des ouvriers égoutiers de la ville de Lyon.

Subvention au Syndicat des instituteurs du Rhône, pour l'envoi d'un délégué au Congrès de Nantes.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Marduel (Pierre-Fleary).

Taxes de remplacement de 1905. — Admission en non-valeur de cotes irrécouvrables.

Chemin vicinal ordinaire n° 45, « de la Colombière ». — Acquisition, par voie d'alignement, d'une parcelle de terrain dépendant de la propriété des mariés Herbert-Lacroix.

Subvention à la Chambre syndicale des ouvriers menuisiers de Lyon.

Concours pour l'admissibilité à un emploi de vérificateur au service municipal de l'Architecture — Programme. — Avis

Un concours pour l'admission à un emploi de vérificateur au service municipal de l'Architecture, aura lieu à l'Hôtel de Ville le 22 mai prochain et jours suivants. Les candidats devront adresser leur demande à M. le Maire avant le 4 mai.

Les candidats désirant prendre part à ce concours devront produire en temps utile, à l'appui de leur demande adressée à M. le Maire sur papier timbré, savoir:

1° Un extrait du casier judiciaire, constatant qu'ils sont âgés de 25 ans au moins et de 35 ans au plus à la date du concours;

2° Un certificat délivré par le médecin de l'Administration établissant qu'ils possèdent les aptitudes physiques nécessaires pour l'emploi qu'ils sollicitent;

3° Une note indiquant leurs antécédents, les études qu'ils ont faites, les travaux auxquels ils ont pris part, et à laquelle seront joints les diplômes, certificats, etc., qu'ils auront obtenus.

Les candidats devront également justifier d'un stage professionnel de cinq ans au moins dans un cabinet d'architecte ou de géomètre.

PROGRAMME

Le concours comprendra trois parties, conformément aux indications ci-après.

Des notes de 0 à 20 seront attribuées à chacun des éléments des épreuves; la note 0 à l'une quelconque des questions entraînera l'élimination immédiate du candidat.

Ces notes seront attribuées comme il est indiqué ci-après et multipliées par les coefficients respectifs, qui représentent, dans l'espèce, l'importance relative des matières traitées.

Pour être admis à la deuxième série d'épreuves, les concurrents devront avoir obtenu les trois cinquièmes au moins du maximum des points fixés pour la première série, soit 240 points.

Ne seront admis à l'examen de la troisième partie, que les candidats qui auront obtenu les trois cinquièmes au moins du maximum des points aux épreuves écrites de la deuxième partie, soit 156 points.

Aucun candidat ne pourra être déclaré admissible s'il n'a obtenu, sur l'ensemble des épreuves de la deuxième et troisième parties, les deux tiers au moins du maximum des points totalisés, soit 280 points.

1re série. — SÉRIE ÉLIMINATOIRE

Examen écrit

Dictée	Ecriture courante, coefficient, 1. Orthographe, coefficient, 2.
Rapport sur une question de service.	Rédaction, coefficient 2. Ecriture posée, coefficient 1.
Application d'arithmétique et de géométrie, calculs et problèmes.	Opérations, coefficient 4. Dispositions et écriture des chiffres, coefficient 1.

Mise au net d'attachements figurés et écrits, coefficient 3.

Etablissement de métré, coefficient 6.

2e série.

Devis estimatif de travaux, coefficient 4.

Vérification de mémoires, coefficient 6.

Revision des mémoires vérifiés, coefficient 3.

3e série. — *Examen oral.*

Exécution de travaux et nature de matériaux; coefficient 2. Applications pratiques relatives aux métrés, aux règlements et à la composition des prix de série; coefficient 5.

Etudes ou services antérieurs à l'examen; coefficient 1.

Le traitement de début pour cet emploi est de 2,200 francs par an.

Digitized by Google

Ecoles publiques. — Vacances de Pâques. — Avis.

Par décision de M. le Préfet du Rhône, les écoles publiques du département du Rhône seront fermées, à l'occasion des fêtes de Pâques, du jeudi 28 mars au dimanche 7 avril 1907.

Musiques militaires. — Avis.

A partir du 31 mars 1907, les concerts donnés par les musiques militaires sur la place Bellecour, auront lieu de 4 heures à 5 heures du soir.

Projet de vente à M. Maurice (par droit de préemption) d'une parcelle de terrain communal située rue du Bât-d'Argent, au droit du n° 8. — Enquête administrative. — Avis.

Une enquête administrative est ouverte sur le projet relatif à la vente à M. Maurice (Félix), au prix de 9,036 fr. 51, soit à raison de 600 francs le mètre carré, d'une parcelle de terrain communal, d'une superficie de 15 m. 0609 c. carrés, située rue du Bât-d'Argent, au droit du n° 8.

Les pièces de l'affaire sont déposées dans les bureaux de la mairie du 1er arrondissement, pour être communiquées pendant huit jours, à compter du lundi 25 mars 1907, aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra dans lesdits bureaux, le mardi 2 avril 1907, de une heure à cinq heures du soir, les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients du projet dont il s'agit.

Don au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Le 22 mars 1907, il a été versé par la Mairie du 6e arrondissement, la somme de 200 francs, offrande d'un anonyme, en faveur des pauvres de cet arrondissement.

Don à la Caisse des retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers.

A la suite de l'incendie qui a eu lieu le 18 mars 1907, place Carnot, 10, MM. Baudet et Cie, gérants d'immeubles, ont versé la somme de cinquante francs (50 fr.), à la Caisse spéciale du Bataillon des sapeurs-pompiers.

Demandes en autorisation de construire.

Du 16 au 22 mars 1907.

Mme veuve Pillon, propriétaire; M. Pageot, entrepreneur : Construction d'un entrepôt rue Sébastien-Gryphe, 14 *bis*.

Mme veuve Cuvelier, propriétaire; M. Gonnelle, entrepreneur : Construction d'un hangar chemin de la Vitriolerie, 60.

Mme Laissus, propriétaire : Construction de deux maisons rue de Villion, 61.

Compagnie Lyonnaise de Voitures et Jouets d'enfants, propriétaire; MM. Fanton et Duranson, architectes : exhaussement d'un bâtiment rue Crillon, 89.

M. Pégout, propriétaire : Construction d'un atelier rue Montgolfier, 39.

M. Carle, propriétaire : Construction d'une maison et d'un hangar rue de l'Est, 17.

M. Roche, propriétaire; M. Bouilhères, architecte : Construction de magasins, bureaux et ateliers rue Tronchet angle rue Vendôme.

M. Létanche, propriétaire; MM. Martinaud et Chenaud, architectes : Construction d'une petite maison rue Hénon, 78.

DÉLIBÉRATIONS
DES
CORPS MUNICIPAUX
DE LA VILLE DE LYON
pendant la période révolutionnaire
(SUITE)

Lecture faite de la pétition des citoyens Salomon, ci-devant maire, et Courbon-Montviol, ci-devant substitut du procureur de la commune de Lyon, mandés par le décret du six messidor dernier à la barre de la Convention nationale, par laquelle ils invitent la Municipalité à leur faire délivrer à chacun un mandat sur la caisse de la commune, de la somme de trente neuf mille livres qui leur restent dus de la somme totale de quarante neuf mille livres, montant des frais de leur voyage à Paris, séjour et retour, sur laquelle somme ils ont déjà reçu dix mille livres, et à ajouter à celui du citoyen Salomon la somme de onze mille huit-cents livres pour les frais de domestique qui l'a accompagné;

Considérant que les citoyens Salomon et Courbon-Montviol n'ont point été mandés à la barre pour des faits qui leur fussent personnels; qu'ils n'y ont paru que comme les deux principaux magistrats représentant le corps municipal; que, par conséquent, les frais de leur voyage à Paris, séjour et retour, ne doivent point être supportés par eux mais par la commune;

Considérant, en particulier, que la santé du citoyen Salomon étoit notamment détériorée lors de son départ pour Paris, ce qui le mit dans la nécessité de prendre un domestique;

Le citoyen Allemand, faisant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil arrête qu'il sera délivré au citoyen Courbon Montviol, sur la caisse de la commune, un mandat de trente-neuf mille livres, et au citoyen Salomon, un mandat de la même somme, plus celle de onze mille huit cents livres, montant des frais du voyage du domestique qui leur a été nécessaire; que toutes ces frais seront portés dans l'état des dépenses extraordinaires; et qu'extrait de la présente délibération sera envoyé à l'administration du département pour être homologué.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

ROMAN, off. m., ROZET, off. mpl, PIRDAY aîné, off. mpl, GILIBERT, off. mpl, R. ALLEMAND, off. m., L. ROSSET, offr municpl.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de la commune de Lyon, où étoient les citoyens :*

Bouquerot, président, Rosset, Gilibert, Sausse, Delorme, Roman, Rozet, Baudrier, Piégai, Racoir, Adam, officiers municipaux et Allemand, faisant les fonctions de procureur de la commune,

Du viagt-un frimaire, l'an quatre de la République.

Lecture faite :

1° de la pétition du citoyen Barthélemi Parandier, négociant de Lyon, tendante à obtenir un passe-port pour aller à Livourne terminer la liquidation de son commerce;

2° d'un certificat signé de plusieurs négociants de cette commune, en date de seize de ce mois, légalisé par l'assesseur du juge de paix de canton de la Convention, lequel constate que le pétitionnaire est négociant et qu'il est dans l'usage de faire, en raison de son commerce, des voyages en Italie;

3° de son acte de naissance en original, conformément à l'article deux du décret de la Convention nationale du premier février mil sept-cent quatre-vingt douze;

Le citoyen Allemand, faisant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil estime qu'il y a lieu d'accorder le passeport demandé.

Vu la pétition de la citoyenne veuve Ricard, par laquelle elle réclame des briques qui lui ont été requises le sept ventôse an trois, par le citoyen Perret, alors agent national de la commune;

Vu la réquisition donnée le sept ventôse an trois, par ledit Perret au concierge du temple national, de remettre aux citoyens Roux et Perronnel la quantité de briques nécessaires, déposées dans une cave, pour achever l'ouvrage commandé dans ledit temple;

Le Conseil municipal, considérant que la réclamation de la veuve Ricard est fondée;

Le citoyen Allemand, faisant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Arrête que les briques par elle réclamées qui sont dans l'église de St Jean lui seront rendues.

D'après les observations présentées par deux membres, l'un du Comité des impositions, l'autre du bureau de la taxe extraordinaire de guerre.

Le Conseil municipal, considérant que

Digitized by Google

l'affluence des citoyens qui se présentent, tant pour prendre leur feuille d'imposition que pour se faire enregistrer, est si grande qu'il est impossible que le recouvrement de ladite taxe se fasse dans le délai prescrit par la loi ;

Considérant que le petit nombre des officiers municipaux ne permet pas qu'on établisse plusieurs bureaux ;

Considérant que la majorité des citoyens a cru, sur la foi des papiers publics, que cette taxe étoit suspendue ;

Le citoyen Allemand, faisant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil municipal arrête qu'il sera écrit à l'administration du département du Rhône pour l'inviter à accorder une prolongation du terme fixé par la loi du quatre brumaire dernier, relative à la taxe extraordinaire de guerre, et qu'il en sera donné avis aux citoyens par la voie de l'affiche.

D'après le rapport fait par un membre,

Considérant qu'une commune aussi peuplée que celle de Lyon et établie sur les deux rives d'une rivière ne peut se passer de plusieurs ponts de communication ;

Considérant que de cinq ponts qui étoient sur la Saône il s'en existe plus que deux dont un seul peut donner passage aux voitures ;

Considérant que le pont de batteaux établi sur cette même rivière est devenu impraticable et demanderait pour être réparé un tems considérable et des sommes immenses, sans présenter aucune utilité ;

Considérant qu'il est infiniment urgent de rétablir entre les différents quartiers de cette commune une communication prompte et facile qui économise pour nos concitoyens un tems précieux, surtout pour la classe des ouvriers, et qui fasse cesser les plaintes aussi multipliées que fondées ;

Considérant que le pont de pierre dit de l'Evêché, déjà commencé, ne peut que péricliter dans une partie de sa construction et qu'il est instant de la continuer ;

Considérant qu'une partie des matériaux en pierre, laissés à l'abandon sur la place ci-devant Belle cour, a déjà été enlevé, et qu'un plus long abandon ne pourroit que donner lieu de compléter la dévastation ;

Le Conseil arrête qu'il sera fait, très incessamment, auprès de l'administration de département du Rhône, la demande que la construction du pont de pierre soit reprise dans le plus bref délai possible, et que le présent arrêté lui sera communiqué avec les motifs qui l'ont dicté.

Vu la pétition du citoyen Salamon, cidevant maire de Lyon, par laquelle il demande le paiement de son traitement et une augmentation proportionnée au prix de tous les objets de première nécessité ;

Le Conseil, considérant que le traitement des maires et procureurs de commune doit être fixé par les conseils généraux, conformément à la loi rappelée par l'arrêté du Comité de salut public, adressé à la Municipalité de Lyon le vingt-huit vendémiaire, an trois, et enregistré au procès verbal de la séance du dix-huit nivôse an trois ;

Considérant que le traitement qui a été fixé pour le citoyen Salamon, le quatorze brumaire an trois, n'a pu être suffisant après cette époque, à cause de la progression excessive du prix de toutes les denrées de première nécessité ;

Considérant que le citoyen Salamon, appellé par les représentans du peuple en mission dans cette commune pour y remplir les fonctions de maire, a reçu, ensuite des arrêtés des mêmes représentans, une indemnité suffisante pour le transport de ses effets et frais de voyage en cette commune ;

Considérant qu'il est juste de l'indemniser des frais auxquels il est obligé pour son retour dans sa famille, arrête :

1° que la citoyen Salamon recevra son traitement jusqu'au cinq vendémiaire dernier, époque où il a cessé d'être maire de Lyon, ensuite de la nouvelle organisation de la Municipalité de Lyon ;

2° que vu la progression du prix des denrées, son traitement sera fixé dans la graduation suivante, savoir : pour les mois de nivôse, pluviôse et ventôse, troisième année, à soixante livres par jour ; pour germinal et floréal à cent livres par jour ; pour prairial et quatorze jours de messidor à cent-vingt livres par jour ;

3° que depuis le quinze messidor, jour de son départ pour Paris jusqu'au cinq vendémiaire qu'il y a demeuré, son traitement lui sera payé sur le pied de celui de l'an deux, attendu que ses frais de voyage lui ont été alloués et qu'il ne doit pas lui être donné d'indemnité pour cette époque ;

4° qu'il lui sera compté une somme de douze mille livres pour fournir aux frais du transport de ses meubles et du voyage pour son retour dans son domicile.

Lecture faite d'une lettre des administrateurs adjoints à l'état-major de la place pour l'exercice de la police, par laquelle ils exposent que l'exécution de l'article deux de l'arrêté du représentant du peuple du cinq de ce mois, relatif à la défense faite aux boulangers qui cuisent pour la commune de cuire et vendre pour leur compte, entraine de très graves inconvénients et cause une surhausse dans le prix du pain, en en diminuant l'abondance ;

Considérant qu'il importe infiniment que le pain abonde dans tous les quartiers, et que s'il peut y avoir quelques inconvénients à ce que les boulangers cuisent en même tems pour la commune et pour leur propre compte, ils sont encore moins graves que ceux qui résultent de la défense qui leur a été faite, ce qui est prouvé par l'expérience journalière ;

Considérant sur-tout que si on ne prenoit de promptes mesures pour arrêter les suites de cet ordre de choses, il pourroit produire une disette de pain et une augmentation dans son prix telles qu'elles pourroient donner lieu à des mouvements populaires, qu'il est de la sagesse de l'administration municipale de prévenir ;

Arrête qu'invitation sera faite de suite à l'administration départementale d'annuller l'article deux dudit arrêté, d'en avertir par affiche les boulangers qui cuisent pour la commune et de leur défendre néanmoins de faire ou vendre du pain blanc.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

GILIBERT, off. m., ROZET, off. m[i], ROMAN, aff. m., J[e] SAUSSE, off[r] m[al], RAVOIR, off. m[i], DELORME, aff. m., BÜHNER, off. m., BAUDRIER, off. mp.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de la commune de Lyon, où étoient les citoyens :*

Bouquerot, président, Rosset, Romon, Ravoir, Sousse, Gilibert, Buhner, Boudrier, Piégai, Rozet, Delorme, officiers municipaux, et Allemand fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du vingt-cinq frimaire an quatre de la République françoise.

Vu :

1° la pétition du citoyen Jean Joseph Alexandre Faure, natif de Lyon, âgé de quatorze ans, tendante à obtenir un passe-port pour aller à Bâle, en Suisse auprès de ses parents, domiciliés dans cette ville, qui l'y appellent pour prendre soin de lui, attendu que sa mère n'a pas les moyens de fournir aux frais de son entretien et de son éducation ;

2° d'un certificat signé de plusieurs citoyens de Lyon, en date de ce jour, visé par le citoyen Vincent, commandant de bataillon de S[t] Pierre, lequel constate la vérité des faits énoncés ;

3° l'acte de naissance en original du pétitionnaire, conformément à l'article deux du décret de la Convention nationale du premier février mil sept cent quatre-vingt douze ;

Le citoyen Allemand fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

La Conseil municipal estime qu'il y a lieu d'accorder le passe-port demandé.

(*A suivre.*)

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Travaux entrepris dans la semaine

Hôtel des Invalides du Travail. — Agrandissement de la porcherie de quatre nouvelles cases.

Commissariat de police rue de la Conciergerie, 5. — Badigeon des façades et réparations de propreté.

Mairie du 3[e] arrondissement. — Réparations de propreté, salle des archives.

Ecole de garçons, rue du chapeau rouge. — Réfection d'un plancher.

Crèche, cours Charlemagne, 19. — Construction d'un perron avec garde-corps.

Digitized by Google

Travaux en cours d'exécution

Groupe scolaire, rue de l'Ordre. — Aménagement de deux nouvelles classes et réparations de propreté dans la loge du Concierge.

Mairie du IIe arrondissement. — Agrandissement des bibliothèques populaires.

Cimetière de la Guillotière. — Réparations dans le logement du garde-chef.

Halle des Cordeliers. — Restauration générale.

Bourse du Travail. — Réparations de propreté et modification de divers locaux.

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE

Travaux entrepris dans la semaine

Rue Ménestrier. — Construction d'un égout tubulaire.

Place des Terreaux. — Relevés à bout en pavés d'échantillons.

Avenue de Saxe, entre la grande rue de la Guillotière et la rue Montesquieu. — Relevé à bout en pavés d'échantillon.

Rue Passet, entre les places du Pont et Raspail. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Montée Bonafous, 3 *bis*. — Construction de trottoir en asphalte.

Montée Bonnafous au sommet. — Réfection de trottoir en asphalte. — Rejointement du mur de soutènement.

Rue du Tunnel. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rue Montbernard et Avenue de Saxe. — Réparations de trottoirs en asphalte.

Rue Vauban. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Rues Tête-d'Or et Duquesne. — Réparations de pavage en pavés d'échantillon.

Travaux en cours d'exécution

Montée du Mont-Sauvage. — Réfection définitive du pavage sur la tranchée de l'égout.

Rue Bichat. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Rue Smith, entre le cours Suchet et la rue Marc-Antoine-Petit. — Réparation de pavage en pavés épinés.

Rue Sala, entre la rue de la Charité et le quai de la Charité. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Ancien cimetière de la Guillotière. — Rectification des Allées nos 24, 25 et 29.

Rue de l'Abondance, entre la rue de la Banatière et la rue Duguesclin. — Relevé à bout en cailloux roulés.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Rue Henon. — Dépose et repose de bordures et réfection des rigoles en pavés d'échantillon.

Rue de Dijon. — Réfection des rigoles en cailloux roulés.

Montée Mazagran. — Pose d'une main-courante en fer.

Montée des Génovéfains. — Réfection des trottoirs en terre.

Rue Créqui, 123. — Construction de trottoir en asphalte.

Rue Créqui. — Réparation de trottoir en asphalte.

Parc de la Tête-d'Or. — Réparation générale de la chaussée empierrée de l'allée du Lac.

Rue Duguesclin, entre la rue Duquesne et le boulevard du Nord. — Réparation d'enduits à l'intérieur de l'égout.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section. — Remblaiement des rues (A), (B), (C) et de la rue Béranger et construction d'égouts du 4e type en béton rue (C), rue Vauban prolongée et rue Moncey prolongée.

Rue Créqui, entre le cours Morand et la rue Sully. — Construction d'un égout du 4e type en béton.

Travaux terminés dans la semaine

Rue Dauphine. — Empierrement de la chaussée.

Rue Longue. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Chemin du Goulet. — Pose de bordurettes de trottoirs.

Rue Rachais, 8. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue du Colombier, 1. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue Sainte-Marie. — Réfection des rigoles et rechargement de la chaussée empierrée.

Quai de Vaise. — Dallage en asphalte du promenoir occupé par le marché.

Rue Barrême. — Réparation de rigoles en pavés d'échantillon.

Rue Ney, 103. — Construction de trottoir en asphalte.

SERVICE DES PONTS

Pont La Feuillée. — Réparation des garde-corps.

Pont Morand. — Construction d'un magasin-abri du côté rive droite aval.

SERVICE VICINAL

Chemin vicinal ordinaire no 74, de Saint-Simon. Construction d'un égout en béton de ciment de 1 m. 50 de hauteur intérieure.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Travaux exécutés ou en cours d'exécution du 14 au 20 Mars 1907.

Canalisations : Rue Belfort prolongée ; rue Duguesclin et Cité Part-Dieu ; rue François-Garcin, 26.

Prises d'eau et branchements : rue de la Balme, 16 ; rue Créqui, 167 ; rue Vendôme, 164 ; rue Pierre-Corneille, 18 ; rue François-Garcin, 24 ; Montée de la Grande-Côte, 1 ; rue Belfort, 6 ; Rue de Bourgogne, 21 ; rue des Chartreux, 21 ; Montée du Gourguillon, 46 ; rue du Bourbonnais, 51 ; Avenue de Saxe, angle grande rue de la Guillotière ; rue Duguesclin, 22.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 24 Mars 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT

Beaumont, Gilbert, camionneur, r. Pareille, 13.
Dlle Morel, Claudie, s. p., Fontaines (Rhône).
Duchesnes, Jules, art. lyrique, r. S.-Bourdan, 17.
Dlle Pinchenat, J., s. p., r. Pouteau, 17.
Dumonal, Jean, tourneur, r. Séb.-Gryphe, 31.
Dlle Chombournier, J., brod., r. Lantoine, 29.
Honoré, Joseph, empl., q. Pierre-Scize, 80.
Dlle Gerber, Antoinette, empl., q. P.-Scize, 70.
Honoré, Pétrus, imprimeur, q. Pierre-Scize, 80.
Dlle Touranche, M., empl., q. Pierre-Scize, 82.
Horn, Gaston, lieut. 38e rég. d'infanterie, Lyon.
Dlle Vuillemain, A., s. p., à Bordj-Bou-Arréridj.
Létondor, F., sculp. sur bois, r. de Flesselles, 23.
Dlle Islande, J., tréfileuse, r. Imb.-Colomès, 18.
Loyris, Hippolyte, prop., Beaulieu (Hérault).
Dlle Duvet, Alice, empl., r. d'Algérie, 21.
Mougit, Louis, voy. de com., r. Ste Hélène, 33.
Dlle Girardon, Augustine, s. p., r. Mulet, 3.
Moulin, Antoine, empl., q. Pierre-Scize, 77.
Dlle Rey, Denise, lingère, q. St-Vincent, 22.
Ours, Scipion, coiffeur, r. Romarin, 20.
Dlle Garaud, Marthe, s. p., Oullins.
Sibeaux, Antoine, empl., r. Rivet, 3.
Dlle Brunet, Françoise, ling., Rives (Isère).
Théveael, C., cho cul., pl. de la Miséricorde, 11.
Boiron, Claudine, s. p., r. Saint-Georges, 40.
Vinet, G., tailleur d'habits, pl. Rouville, 5.
Dlle Somnolet, Anne, mén., pl. Rouville, 5.
Bouffard-Rouppé, E., messag., m. Gr.-Côte, 1.
Dlle Guilbermet, M., s. p., r. de Vauzelles, 11.
Chamoussel, Joseph, empl., r. Louis-Vitet, 1.
Dlle Philibert, J., s. p., pl. Croix-Pâquet, 1.
Douguy, C., liseur de dessins, Couzon (Rhône).
Dlle Gojon, Julie, liseuse, r. Lemot, 12.
Grinand, Charles, teinturier, r. Bon-Pasteur, 51.
Vve Colin, Marie, propriét., r. Villeneuve, 9.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Martin, Fr., empl., P.-L.-M., r. Delandine, 6.
Dlle Bernardi, empl. P.-L.-M., Montgeron (S.-O.).
Alvarez, Manuel, zing., r. Franklin, 53.
Vve Burgadz, Marie, com., r. Franklin, 53.
Burly, J., jard., ch. Acqueducs-des-Massues, 78.
Dlle Imoberdof, Alice, cuis., r. Martin, 2.
Coustaury, Léon, empl., r. Dubernel, 3.
Dlle Poncet, Marie, s. p., r. A.-Comte, 68.
Giappa, Abel, plât.-p., r. Anc.-Préfecture, 6.
Dlle Guglielmina, Fr., cout., r. Mercière, 64.
Florent, Franç., e. P.-L.-M., c. Charlemagne, 49.
Dlle Guicherd, V., cuis., r. A.-Comte, 31.
Mougit, Louis, v. com., r. Sainte-Hélène, 33.
Dlle Girardon, August., s. p., r. Mulet, 3.
Genoulaz, Jean, empl., q. Charité, 22.
Dlle Monod, Ant., s. p., q. Charité, 23.
Pelletier, J., e. des Post., r. Condé, 46.
Dlle Goy, Car., s. p., Sennecey-le-Grand (S.-L.).
Chabot, J.-B., g. d. bur., r. Ferrandière, 31.
Vve Granjean, dévid., r. de Sèze, 81.
Biessy, Romain, m. en v., r. V.-Hugo, 13.
Dlle Morel, L., s. p., Heyrieux (Isère).
Bouchot, A., cuis., r. Voltaire, 3 *bis*.
Dlle Alain, M., cout., r. Voltaire, 3 *bis*.
Guicherd, A., empl., r. Remparts, 17.
Vve Henry, C., s. p., gr. r. Croix-Rousse, 45.
Trillond, Alex., r. com., q. Charité, 32.
Dlle Grimaud, L., s. p., Hyères (Var).
Reynaud, Jules, manœuvre, r. d. Marronniers, 8.
Dlle Daivon, Clotilde, f. de ch., q. Tilsitt, 26.
Thevenod, Louis, boulanger, r. d'Auvergne, 6.
Dlle Mercier, Eug., cousin., r. de Castries, 11.
Pénier, J., photographe, gde r. Guillotière, 123.
Dlle Ribet, Antoinette, coutur., r. Laurencin, 7.
Fabry, Antoine, boulanger, r. de Condé, 40.
Dlle Sage, Rosalie, s. p., Villefontaine.
Peepy, Joseph, empl., r. Vaubecour, 9.
Dlle Gandy, Fr., s. p., Vénissieux (Rhône).
Blanc, François, g. épicier, r. Franklin, 24.
Dlle Décéanne, Antoin., s. p., Neuv.-s.-Saône.
Chapuis, Claude, brasseur, q. Perrache, 9.
Dlle Millier, Louise, journalière, r. Balier, 5.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Bellon, Pierre, commission., r. Rabelais, 48.
Dlle Verdier, M., couter., r. Octavio-Mey, 6.
Delwarde, P., prof. d'escrime, r. Duguesclin 237.
Dlle Meilland, B., s. p., r. Cité-Part-Dieu, 34.
Dumonal, Jean, tourneur, r. Séb.-Gryphe, 31.
Dlle Chombournier, J., brod., r. Lanterne, 29.
Laebel, Henri, modeleur, c. Gambetta, 78.
Dlle Roasto, E., cout., gr. r. Guillotière, 229.
Vial, P., sous-off. 14e escad. train, cas. P.-Dieu.
Dlle Savourule, Claire, s. p., Antibes.
Giei-Moiot, Michel, horloger, r. St-Jérôme, 24.
Dlle Bancel, N., coiffeuse, r. St-Jérôme, 21.
Montcharmont, Louis, empl., Naples (Italie).
Dlle Pieto, Lydie, s. p., Naples.
Dertrand, N., empl., r. Dumont-d'Urville, 12.
Dlle Seurat, Marie, rentière, r. Garibaldi, 129.
Bouchet, Augustin, cuisinier, r. Voltaire, 3 *bis*.
Dlle Alain, Marie, couturière, r. Voltaire, 3 *bis*.
Carme, A., mont. cuivre, r. Hosp.-Vieillards, 13.
Dlle Jacquot, E., corset., ch. des Verriers, 15.
Cerro, Jean, cordonnier, r. Paul-Bert, 235.
Dlle Fournet, P., brodeuse, r. Vigilance, 4.
Chapot, Jean, cultivateur, Montbrison.
Dlle Donis, Marie, cuisinière, Lyon (3e).
Combe, Elie, coiffeur, r. Pasteur, 19.
Dlle Desoye, Céline, s. p., pl. Victorine, 2.
Courbet, F., gardien de la paix, r. Molière, 81.
Dlle Boson, M., cuisinière, r. Vendôme, 123.
Crost, C., soldat au 6e d'artillerie, Valence.
Dlle Barruet, J., coutur., r. Bons Enfants, 4.
Cusset, Julien, menuisier, r. Moncey, 69.
Dlle Ruorrelle, Marguerite, s. p., La Taladière.
Dambrière, L., ajusteur, r. Croix-Mathon, 3.
Dlle Lépy, M., corsetière, r. Croix-Mathon, 3.
Exbrayat, Jean, facteur, r. de l'Épée, 2.
Dlle Gouveton, Marie, s. p., Le Coisange.
Gertslé, Julien, négociant, Paris.
Dlle Brunschweig, A., s. p., r. Part-Dieu, 11.
Guilloud, Claude, métallurg., ch. Scaronne, 16.
Dlle Dupeyrat, A., fleuriste, ch. Scaronne, 36.
Maurel, Gaston, coiffeur, r. Pasteur, 19.
Dlle Touzi, Laure, journal., r. Pasteur, 18.
Magnot, Henri, mécanicien, r. Béchevelin, 94.
Dlle Clémencio, M., s. p., Trévoux (Ain).
Perrier, Benoit, revendeur, r. Trois-Pierres, 56.
Dlle Bouvier, L., jardinière, St-Fons (Rhône).
Perrigney, J., limonadier, r. Rabelais, 77.
Dlle Chabox, Eugénie, repass., r. Rabelais, 77.
Perrin, C., infirmier, pl. de l'Antiquaille, 1.
Dlle Gonin, J., cuisinière, r. Rancel, 30.
Rembant, Louis, cultivateur, Poizat (Ain).
Dlle Eckert, V., domestique, Montréal (Ain).
Salomon, Ambroise, coiffeur, r. Servient, 19.
Dlle Patouillard, L., dactylogr., r. Servient, 48.
Tartary, G., empl. P.-L.-M., r. Créqui, 172.
Dlle Marion, M., cuisin., Craponne (Rhône).
Thomas, J.-M., émailleur, r. Vigilance, 3.
Dlle Junique-Poncet, M., verm., r. Vigilance, 3.
Trouillard, J., journ., gde r. Monplaisir, 120.
Dlle Soulae, J., journalière, imp. St-Alban, 4.
Wuiot, Jules, marbrier, r. Créqui, 228.
Dlle Steiner, Frieda, ménag., r. Créqui, 228.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Bony, Claude, lisseur, r. C.-J.-Bonnet, 31 *bis*.
Dlle Liendrat, M., tiss., r. C.-J.-Bonnet, 31.
Guieberd, Alexandre, empl., r. des R.-d'Ainay, 17.
Vve Henry, Célina, s. p., gde r. Cr.-Rousse, 45.
Billiémaz, L., empl. d'admin., r. Belfort, 38.
Vve Salard, Marie, brodeuse, r. Barrême, 10.

Digitized by Google

Bertrand, Nicolas, empl., r. Dumont-d'Urville, 13.
D^lle Seurat, Marie, gantière, r. Garibaldi, 192.
Beurdier de Beauregard, H., empl., r. J.-Seulery, 6
D^lle Badol, Elise, coutur., r. du Ch.-d'Or, 14-16
Bernachon, J.-Marie, empl., c. d'Herbouville, 19.
D^lle Bénas, Françoise, coutur., Juliénas (Rh.).
Merle, Tony, tisseur, pte r. de Cuire, 1.
D^lle Léviele, A., cuisin., r. D.-Rochereau, 49.
Grinand, Charles, teinturier, r. Boe-Pasteur, 61
V^ve Colin, M., propriétaire, r. Villeneuve, 9.
Boucher, Alexis, commerçant, r. Pailleron, 6.
V^ve Merlin, Marie, débitante, r. Pailleron, 6.
Barban, Henri, empl., r. Masséna, 116.
D^lle Chave, M., blanchis., r. Masséna, 110.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Bertrand, J., empl. comm., r. Dum.-d'Urville, 12.
D^lle Seurat, Marie, ganlière, r. Nérard, 1.
Durand, Antoine, empl. P.-L.-M., r. Laporte, 29.
D^lle Dargaud, J., s. p., Trambly (S.-et-Loire).
Lombard, Augustin, empl. tramways, Oullins.
D^lle Brondel, Marie, coutur., q. des Etroits, 7.
Moulin, Antoine, empl., q. Pierre-Scize, 77.
D^lle Rey, Denise, lingère, q. St-Vincent, 22.
Moutarde, François, coup. gants, r. de Paris, 37
D^lle Gueneau, Julie, s. p., r. St-P.-de-Vaise, 46.
Perrin, Claude, infirmier, pl. de l'Antiquaille, 1.
D^lle Gonin, Joséphine, cuisin., r. Bouchel, 39.
Poyol, Etienne, empl., r. des Farges, 41.
V^ve Léger, Justine, épicière, r. des Farges, 28.
Thevenet, Elie, charcutier, pl. Miséricorde, 11.
D^lle Beiron, Claudine, s. p., r. St-Georges, 46.
Poncet, François, g. de peine, r. Juiverie, 17.
D^lle Mongellez, M., domestiq., Apremont (Sav.)
Guéroult, Joseph, coiffeur, pl. Neuve-St-Jean, 4.
D^lle Cortot, Augustine, s. p., Chalon-s.-Saône.
Guillet, Joseph, cultivat., Novalaise (Savoie).
D^lle Viffray, Eugénie, s. p., r. St-Georges, 106.
Honoré, Jules, imprimeur, q. Pierre-Scize, 60.
D^lle Touronche, Marie, empl., q. P.-Scize, 62.
Honoré, Adolphe, empl., q. Pierre-Scize, 80.
D^lle Gerber, Antoinette, empl., q. P.-Scize, 70.
Raynaud, Germain, manœuvre, r. Macchabées, 8.
D^lle Duivon, Cl., fem. chambre, q. Tilsitt, 26.
Brunet, Celestin, g. de restaurant, c. Liberte, 29.
D^lle Chaloin, Laure, brod., r. des Farges, 6.
Favier, Jacques, menuisier, Tassin-D.-Lune (Rh.).
D^lle Garin-Michaud, coutur., r. Macchabées, 41.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Baumer, A., apprêteur, gr. r. des Charpennes, 66.
D^lle Martin, L., ouvr. en soie, r. de Sèze, 126.
Berthet, Auguste, tapissier, r. de Sèze, 120.
V^ve Martin, Benoîte, ménag., r. de Sèze, 120.
Billiémaz, L., empl. d'administ., r. Belfort, 23.
V^ve Salard, Marie, brodeuse, r. Barrême, 10.
Bonnoo, Renaud, apprêteur, r. Créqui, 17.
D^me Massal, Claudine, frangeuse, r. Bossuet, 77.
Chabat, J., garçon de bureau, r. Ferrandière, 31.
V^ve Grandjean, L., dévideuse, r. de Sèze, 82.
Combet, F., gardien de la paix, r. Molière, 97.
D^lle Bozon, M., cuisinière, r. Vendôme, 123.
Christin, Charles, boulanger, Grenoble (Isère).
D^lle Ruat, C., cuisinière, r. Molière, 11.
Claudet, L., empl. aux hosp. civ., r. Vendôme, 78.
D^lle Grossimid, Marie, s. p., Ochiex (Ain).
Elsele, Charles, empl. d'hôtel, r. Tronchet, 26.
D^lle Conte, Joséphine, tailleuse, r. Créqui, 65.
Genevois, F., cultivateur, Apremont (Savoie).
D^lle Ravier, Jeanne, s. p., Myans (Savoie).
Gonnet, Jean, propriétaire, r. Créqui, 103.
D^lle Genevie, Marie, s. p., Cobonne (Drôme).
Grubis, Gaston, empl., St-Etienne (Loire).
D^lle Chirat, Marguerite, s. p., c. Morand, 49.
Jourdan, Gustave, empl., r. des Charmettes, 109.
D^lle Baboulet, Augustine, s. p., q. de l'Est, 12.
Létondor, F., sculpt. sur bois, r. de Flesselles, 23.
D^lle Irlande, J., tréfileuse, r. Imbert-Colomès, 16.
Maillot, Henri, empl., r. Ney, 64.
D^lle Lardière, Jeanne, couturière, r. Ney, 37.
Micholet, Joseph, cocher, r. de Sèze, 63.
D^lle Prémat, M., fem. de ch., q. des Brotteaux, 4.
Péristil, Alfred, empl., r. Ney, 61.
D^lle Chapuy, Marie, s. p., r. Ney, 64.
Pinot, L., empl. ch. de fer, r. Parmentier, 26.
D^lle Garçon, L., empl. de com., r. Vauban, 129
Vinet, Georges, tailleur d'habits, pl. Rouville, 5.
D^lle Somaolet, Anna, ménag., pl. Rouville, 5.
Wuiot, Jules, marbrier, r. Créqui, 226.
D^lle Steiner, Frieda, ménag., r. Créqui, 228.
Bérec, Jean, empl. comm., r. Tête-d'Or, 102.
D^lle Lacour, Marie, commerç., r. Sully, 100.
Chenut, François, boulanger, r. Tête-d'Or, 67.
D^lle Jacquet, Elisabeth, s. p., r. Tête-d'Or, 67.
Colombet, Auguste, empl., r. Tête-d'Or, 97.
D^lle Thuaire, Jeanne, s. p., r. Tête-d'Or, 67.
Fleury, J., charpentier, St-J.-s.-Reyssouze (Ain).
D^lle Bessonnal, M., cuisin., r. Créqui, 13?.

Fougeras, Jean, maçon, r. Vendôme, 240
D^lle Fougeron, J., cuisin., c. Lafayette, 147.
Terrasse, Léon, empl. comm., pl. Kléber, 6.
D^lle Rousset, Julia, s. p., pl. Kléber, 6.
Durhau, Henri, empl. administr., r. Masséna, 110.
D^lle Chave, M., blanchisseuse, r. Masséna, 119.
Pellé, A., maréch. logis 2^e drag., cas. Part-Dieu.
D^lle Bertrand, H., chenilleuse, r. N.-Dame, 6.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 17 au 23 Mars 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Fouard, terrassier, r. de l'Alma, 7.......... f.
Geain, épicier, m. de la Grande-Côte, 24... m.
Berthaud, empl. soierie, m. Gr.-Côte, 106... m.
Brouard, empl., r. Terme, 3.............. f.
Barcenet, lithographe, r. Adamoli, 2....... f.
Lacombe, docteur médecin, pl. Perren, 5.. f.
Romat, cordonnier, r. de l'Arbre-Sec, 16... f.
Beilin, poliss. sur mét., r. V.-Monnaie, 17. m.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Virieux, cocher, r. d'Auvergne, 4.......... f.
Luno, manœuvre, pte r. Monplaisir........ f.
Mersi, empl., Oullins .... m.
Illy, empl., b. Croix-Rousse, 69............ m.
Mazoyer, manœuvre, r. des Greuges, 6 .... f.
Poulon, empl., r. de Marseille, 62......... m.
Brotel, empl., c. Charlemagne, 20......... m.
Jocquet, tailleur, r. Laurencin, 13......... m.
Lacroix, tailleur, r. Pierre-Corneille, 158... m.
Pougbon, hom. de peine, c. Lafayette, 93.. f.
Girerd, boucher, Pierre-Bénite (Rhône)..... f.
Damon, cordonnier, r. de Marseille, 40..... m.
Nicoll, coup. chauss., ch. des Cures, 56.... f.
Furest, manœuvre, ch. du Vivier, 11........ f.
Revillod, journalier, r. Annonciade, 6...... f.
Blanche, mont. sur bronze, r. Villeroi, 7... m
Bonhomme, teinturier, r. Ste-Geneviève, 41. f.
Paroldo, frappeur, Villeurbanne............ m.
Rivière, comptable, Villeurbanne.......... f.
Pegas, cultivateur, Brignais (Rh.).......... m.
Rochefort, horloger, r. Dunoir, 41......... m.
Dagliotti, manœuvre, ch. des Pins, 19..... f.
Ulrich, domestique, r. Louis, 2............ f.
Ronard, empl., Villeurbanne............... f.
Fillère, g. boulanger, r. Villeroi, 7......... f.
Carret, empl., r. de la Charité, 60.......... m.
Veaillat, empl., r. Chevreul, 30............ f.
Revol, chauffeur, Saint Fons (Rhône) ..... m.
Teyson, facteur, r. Remp.-d'Ainay, 40...... f
Mallaraz, manœuvre, r. Thibaudière, 28.... f.
Raquin, charron, r. de Bourgogne, 14 .... m
Rossi, manœuvre, r. Madeleine, 49. .... f
Fiat, voyag. de commerce, c. du Midi, 19.. f.
Rossel, manœuvre, Villeurbanne........... m.
Vuicel, empl., Craponne (Rhône)........... f.
Jouvenod, soldat 158^e, r. Garibaldi, 270 ... f.
Berrier, droguiste, r. Barrier............... m.
Humbert, maître d'hôtel, r. Gasparin, 6.... m
Pétre, empl., c. Charlemagne, 1............ f.
Malan, typographe, r. du Doyenné, 49....... m.
Bavut, taill. pierres, g. r. Guillotière, 139.. m.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Varraux, sculpteur bois, r. Garibaldi, 119.. m.
Bois, jard., ch. Moulin-à-Vent à Perilly.... f.
Mas, empl. tramways, av. des Ponts, 261.. f.
Teyras, ébéniste, r. Sébastopol, 46...... ... f.
Jacquet, manœuvre, r. de la Villette, 86 ... f.
Bouvier, empl. P.-L.-M., rte de Vienne, 30. m.
Chambon, empl., r. Moissonnier, 39......... m.
Sémaaux, voiturier, c. Gambetta, 104 ..... m.
Chabot, maître de lavoir, pl. Raspail, 4.... m.
Paraton, sergent-major au 96^e, Gap .... m.
Archambaud, m. forain, av. des Ponts, 282. f.
Toinon, menuisier, imp. St-Alban, 1 .... m.
Chapuy, verrier, ch. de Gerland, 26 .... m.
Gecoot, instituteur, r. Vendôme, 261... ... m.
Layat, restaurateur, c. Lafayette, 320...... m.
Grand, empl., r. Bonnel, 56 .... m.
Chapotel, empl., c. de la Liberté, 97...... f.
Tixier, plombier, r. Duguesclin, 220 .... m.
Lacoste, mécanicien, ch. Vitriolerie, 36 ... m.
Souchon, apprêteur, r. Turbil, 4 .... m.
Nabot, empl. tramw., rte d'Heyrieu, 58 *bis*.. f.
Crozet, march. charb., ch. Cuiattes, 123... m.
Batlin, empl., r. du Bas Port, 19......... .. f.
Odexene, cantinier, caserne Part-Dieu...... f.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Chapuis, tulliste, r. Duviard, 8-19.......... m.
Gervais, typographe, r. d'Ivry, 13 .... m.
Prost, camionneur, r. Flesselles, 20......... m.
Crétin, jardinier, pass. du gaz, 1... .... m.

Reussel, tailleur, m. Bonafous, 5 *bis*....... m.
Gay, passementier, imp. Viard, 2.......... m.
Durieu, teinturier, r. de Dijon, 25. .... f.
Pyoe, empl., r. Imbert-Colomès, 11......... m.
Crépier, boulanger, q. de Serin, 14......... m.
Deboges, boulanger, gr. r. de Cuire, 63..... f.
Essertier, épicier, r. Hénon, 31...... ... . m.
Chenesle, manœuvre, r. Lemot, 12......... f.
Richard, empl., r. des Entrepôts, 5......... m.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Roffin, empl., ch. de Montauban, 11........ m.
Godin, comptable, ch. Grandes-Terres, 20.. m.
Consiaut, bronzier, r. Bellièvre, 3 .... m.
Vicaire, empl., m. du Gourguillon, 33 *bis* . f.
Merino, boucher, r. de Bourgogne, 33...... f.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Jeannin, empl. banque, r. P.-Corneille, 43. m.
Fonleret, nickeleur, r. Suchet, 24.... ..... f.
Chevrier, empl. soierie, pl. E.-Quinet, 7 ... m.
Robin, serrurier, r. de Notre-Dame, 23...... m.
Gros-Gojat, empl., r. des Charmettes, 96... f.
Chorrossin, ppal cl. d'avoué, c. Morand, 9. m.
Raspail, tourneur, r. Inkermann, 61........ m.
Rey, lieut. au 35^e, r. Malesherbes, 29...... m.
Brunier, négociant, r. Pierre-Corneille, 57.. m.
Reille, frotteur, r. du Parfait-Silence, 20.... f.
Giraud, mineur, r. Bellecombe, 23. .... m.
Zwygart, parqueteur, r. Bugeaud, 39..... . f.
Fayard, représentant, r. Masséna, 97 ...... m.
Matier, mécanicien, av. Thiers, 113........ m.
Lamure, empl., r. Ney, 96................ f.

Décès du 17 au 23 Mars 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Ep. Coudot, dégraiss., 55 a., q. St-Clair, 16.
V^ve Pinol, s. p., 60 a., r. Désirée, 6.
Ducret, Claude, empl., 32 a., r. Burdeau, 36.
V^ve Bonnet, rentière, 63 a., r. d'Algérie, 2.
Durand, François, s. p., 63 a., r. Ornano, 6.
Plantier, Louis, concierge, 64 a., r. Lanterne, 13.
Ep. Poulard, ménag., 27 a., pl. Cr.-Pâquet, 3.
Michaud, Jean, 10 m., r. Vieille-Monnaie, 9.
Millon, Marie, s. p., 41 a., r. Pierre-Dupont, 2.
Charet, cordonnier, 63 a., r. Serg.-Blandan, 11.
Chardon, Georges, empl., 69 a., r. B.-Pasteur, 11.
V^ve Nicod, s. p., 77 a., r. Annonciade, 12.
Ep. Emin, repasseuse, 29 a., imp. B.-Pasteur, 7.
Taclet, peintre en bât., 51 a., r. Terme, 10.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Conloud, restaurateur, 46 a., r. Penthièvre, 16.
Gay, 5 a., Givors (Rhône).
Oudry, 3 m., r. de Saint-Cyr, 8.
Ep. Bally, mén., 64 a., Le Côte-St-André (Isère).
Reymond, empl. O.-T.-L., 56 a., r. Moncey, 219.
Mazal, porcel., 43 a., Ste-Foy-l'Argentière (Rhône).
Mélenne, empl., 24 a., La Mulatière.
Jonnier, peintre-décorateur, 34 a., s. dom. fixe.
Ep. Garnier, mén., 43 a., La Côte-St-André (Isère).
Roy, journalière, 48 a., r. des Marronniers, 5.
Gay, cultivateur, 75 a., Craponne (Rhône).
Robatti, couturière, 10 a., r. Cuvier, 50.
V^ve Chevrolat, mén., 42 a., gr. r. Guillotière, 131.
Bonnimier, confectionneuse, 20 a., r. Créqui, 132.
Démerger, rentier, 77 a., pl. Grôlier, 4.
Billod-Laillet, 1 m., r. Denuzière, 5.
Berthet, 1 j., r. Auguste Comte, 64.
V^ve Lemaître, rentière, 87 a., r. de la Bourse, 41.
Dours, fondeur, 24 a., r. du Colombier.
Brun, ébéniste, 63 a., Vaunaveys (Drôme).
Alban, garde champ., 41 a., Ars (Ain).
Reynier, guimpière, 21 a., Villeurbanne.
Bonhomme, cultivateur, 51 a., St Forgeux (Rhône).
Ep. Pirat, cultivatrice, 42 a., Ste-Croix (S.-L.).
Matté, 4 a., pl. Henri, 106.
Mouchet, 2 a., q. Pierre-Scize, 63.
Jourdan, cuisinière, 44 a., Vienne (Isère).
V^ve Faux, rentière, 74 a., r. du Plat, 10.
V^ve Grand de Vaux, s. p., 81 a., r. Franklin, 11.
André, s. p., 15 a., r. Bourgelat, 19.
Ep. Traillot, mén., 62 a., Villeurbanne.
Boitel, cuisinier, 21 a., r. des Asperges, 22 *bis*.
V^ve Guiant, piq. de bottines, r. Masséna, 156.
V^ve Gaarvist, s. p., 75 a., c. de la Liberté, 32.
Madrix, 2 m., r. Paul-Bert, 230.
Pellet, 2 m., Amplepuis (Rhône).
Perdriolet, charpentier, 45 a., q. de l'Hôpital.
Ep. Tardy, ménagère, 24 a., r. Barrême, 13.
Gourdy, s. p., 18 a., r. Sébastopol, 79.
Ep. Chastier, mén., 23 a., r. de Marseille, 49.
Maistre, ebenilleur, 55 a., r. Desgranges, 13.
Ep. Poix, ménagère, 42 a., Pierre-Bénite (Rh.).
Gauthier, 1 j., r. Fournet, 7.
Lagier, 1 a., r. Boileau, 84.

Digitized by Google

Cleux, 40 a., m. des Carmes-Déchaussés, 18.
Vve Caron, s. p., 61 a., r. Jean-de-Tournes, 5.
Ep. Bliond, ménagère, 60 a., q. Perrache, 83.
Grnin, 5 a., r. d'Ivry, 30.
Gauthray, 2 m., r. Duguesclin, 217.
Mazeic, domestique, 23 a., r. Duhamel, 17.
Nicoli, 3 j., ch. des Cures, 56.
Chedier, tisseur, 83 a., Jons (Rhône).
Ep. Remillions, s. p., 57 a., q. Perrache, 13.
Oglar, colporteur, 41 a., r. Turenne, 11.
Dufour, apprêteur, 36 a., c. Gambetta, 89.
Dufour, dir. du G.-H., 46 a., r. République, 16.
Pillon, anc. dir. P.-Tél., 73 a., r. Victor-Hugo, 61.
Legros, 13 a., r. Franklin, 38.
Juttet, 6 a., pl. de la Pyramide, 37.
Jomain, 4 j., Liergues (Rhône).
Souillol, colporteur, 43 a., s. dom. fixe.
Duclos, apprêteur, 51 a., r. de Sèze, 118.
Pé igand, manœuvre, 35 a., r. Casimir-Périer, 31.
Fixary, retraité, 62 a., Moulins (Allier).
Vve Voland, couturière, 48 a., r. du Plat, 19.
Golette, 19 m., r. Moncey, 3.
Zaberer, 4 a., m. de la Grande-Côte, 13d.
Deville-Bonsard, 8 a., Villeurbanne.
Gerber, 6 a., r. de Saint-Cyr, 54.
Piolat, 4 a., Saint-Georges-d'Espéranche (Isère).
Cadona, 4 a., r. Gilliet, 4.
Tourrès, repréa., 82 a., r. Séb.-Gryphe, 131 *bis*.
Fialon, 6 j., r. de Marseille, 83.
Betouin, terrassier, 59 a., s. dom. fixe.
Pinerd, cordonnier, 61 a., r. Robert, 30.
Vve Salmol, lingère, 88 a., r. Bugeaud, 58.
Vve Mugnier, s. p., 74 a., r. de la Monnaie, 11.
Vve Schereiber, s. p., 75 a., pl. Carnot, 31.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Roy, 2 m., r. Sébastien-Gryphe, 153.
Ep. Escoffier, mercière, 66 a., av. de Saxe, 338.
Chabert, fem. de ch., 40 a., r. de Bonnel, 7.
Vve Exaltier, s. p., 87 a., r. de la Rize, 52.
Vve Poncet, s. p., 80 a., r. Tête-d'Or, 116.
Montperous, rentier, 78 a., r. Saint-Jérôme, 16.
Vve Valadier, s. p., 75 a., r. Besson-Basse, 3.
Ep. Riegert, s. p., 55 a., r. Bonald, 16.
Besson, mécanicien, 57 a., r. Neuve-Villardière, 33.
Chevrier, géomètre, 38 a., c. Lafayette, 133.
Chapul, rentier, 76 a., r. Daston, 12.
Mallet, chiffonnier, 67 a., r. Carry, 8.
Roes, empl., 30 a., r. Paul-Bert, 13.
Pustet, s. p., 47 a., r. Lafont, 26.
Merle-Valentin, revend., 76 a., r. Croix-Jordan, 6.
Thivent, empl., 23 a., rte de Genas, 112.
Davoine, 5 m., r. Montesquieu, 56.
Grégoire, comptable, 64 a., av. de Saxe, 338.
Caharol, négociant, 75 a., Chimilin (Isère).
Cardinal, manœuvre, 28 a., gr. r. Guillotière, 113.
Mazard, plâtrier, 71 a., r. Rabelais, 11.
Ep. Sarret, rentière, 80 a., r. de la Victoire, 1.
Vve Drivon, rentière, 65 a., av. de Saxe, 380.
Vve Ray, s. p., 83 a., Marcollin (Isère).
Poncet, s. p., 08 a., r. Paul-Bert, 141.
Ep. Guerras, ménagère, 66 a., r. Victoire, 1.
Ep. Crozier, rentière, 66 a., r. Dunoir, 6.
Braverat, 11 m., r. Nazareth, 3.
Chambon, 11 m., c. Liberté, 43.
Ep. Lacombe, rentière, 66 a., r. du Dauphiné, 126.
Vve Champigaud, s. p., 81 a., r. de Marseille, 65.
Ep. Manessy, s. p., 23 a., av. Felix-Faure, 14.
Ep. Imbert, s. p., 40 a., r. de la Lôoe, 6.
Grandjean, 6 a., av. des Ponts, 87.
Chavis-Collin, comptable, 53 a., c. Gambetta, 12.
Bianchin, 7 a., r. Riposte, 2.
Bellini, bitumier, 64 a., r. Molière, 165.
Modoz, chef de gare, 52 a., gare de la Mouche.
Ep. Poncin, s. p., 73 a., r. Sébastien-Gryphe, 131.
Lobral, empl., 24 a., r. Sébastien-Gryphe, 68.
Vannet, 6 m., r. de la Buire, 65.
Vve Brosse, s. p., 88 a., c. Gambetta, 84.
Girod, s. p., 82 a., ch. de la Vitriolerie, 16.
Romeyer, 7 m., r. Pierre-Corneille, 78.
Tschudi, grav. s. mét., 44 a., allée du S.-Cœur, 22.
Ep. Condurier, s. p., 64 a., Estressin (Isère).
Gudde, cultiv., 35 a., St-Clém-les-Places (Rhône).

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Monesier, Jean, s. p., 75 a., r. de l'Enfance, 43.
Gandolf, Isidore, empl., 65 a., r. Tabareau, 6.
Vve Bériaud, s. p., 75 a., pl. Cr.-Rousse, 27.
Condurier, clerc d'avoué, 48 a., r. J.-Soulary, 22.
Gobet, manœuvre, 27 a., r. Montbernard, 8.
Chevrot, Louis, s. p., 73 a., r. de l'Enfance, 43.
Chapuis, voiturier, 45 a., r. Ste-Jeanne, 40.
Ep. Boulanger, rentière, 77 a., r. d'Austerlitz, 8.
Ep. Chatron, rentière, 62 a., m. St Sébastien, 18.
Lécadieu, couturière, 42 a., r. Garibaldi, 11 *bis*.
Barthelet, manœuvre, 55 a., r. Bugeaud, 7.
Norenx, tisseuse, 63 a., g. r. Cr.-Rousse, 38.
Ep. Jourdan, empl., 57 a., r. Neyret, 55.
Viollet, chaudron., 41 a., r. Duguesclin, 150.

Devienne, potier, 61 a., m. de l'Eglise, 16.
Ep. Tissot, tisseuse, 50 a., r. Richan, 22.
Vactaret, tisseur, 33 a., r. Denfert, 50.
Merle, manœuvre, 44 a., r. de la Vieille, 7.
Vve Monnier, ménagère, 81 a., r. Entrepôts, 18.
Vve Ocel, lingère, 66 a., r. St-Eucher, 2.
Vve Dumont, tisseuse, 72 a., imp. Dubois, 2.
Vve Rogeron, couturière, 44 a., q. de Rets, 10.
Journond, empl., 67 a., r. de l'Enfance, 1.
Micouloud, cordonnier, 70 a., r. du Mail, 37.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Pellet, Anne, mén., 43 a., r. Juiverie, 18.
Fialayre, Jean, 18 m., av. de Saxe, 181.
Bouey, Claudine, g. mal., 75 a., r. St-Georges, 11.
Brun, Claude, cult., 75 a., q. de Vaise, 38.
Ep. Amoretti, mén., 40 a., r. Chapeau-Rouge, 16.
Amoretti, Nicolas, teint., 46 a., r. C.-Rouge, 16.
Jaillot, Françoise, dom., 41 a., r. Juiverie, 17.
Pupier, Jean, aumôn., 75 a., pl. de l'Antiquaille, 1.
Jost, Thomas, imp. étof., 72 a., Fleurieu-s-B. (R.).
Garnier, Marie, tiss., 60 a., q. Pierre-Scize, 76.
Guibbert, M.-P., s. p., 76 a., ch. Francheville, 156.
Constant, Antoine, chif., 46 a., s. domicile fixe.
Vve Mary, s. p., 70 a., ch. d. Grenouilles, 14.
Ep. Fournel, tt., guimp., 83 a., r. Pyramide, 76.
Sauron, Marguerite, g. mal., 65 a., r. Bellièvre, 10.
Gergeret, Germaine, 2 m., ch. Croix-Barret, 28 *bis*.
Vve Descombes, cuis., 58 a., r. Romarin, 7.
Blondiaux, A.-Marie, gast., 17 a., q. P.-Scize, 22.
Violet Anna-Em., br., 33 a., m. du Change, 7.
Vve Ducher, s. p., 78 a., r. de Saint-Cyr, 7.
Millist, Jean, tourn. s. c., 85 a., p. St-Georges, 3.
Blanchol, Philippe, empl., 51 a., r. Jouffroy, 1.
Lavigne, Franç., c. m., 68 a., r. d. Francheville, 82.
Ep. Guerrier, s. p., 61 a., ch. Moulin-à-Vent, 7.
Ep. Duvart, ménagère, 55 a., r. du Souvenir, 33.
Brunet, 3 a., q. Pierre-Scize, 7.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Marchie, empl., 36 a., r. de Sèze, 128.
Coste, religieuse, 36 a., r. Duguesclin, 23.
Damon, Marie, 3 m., r. Robert, 51.
Ep. Marie, s. p., 54 a., r. Bellecombe, 56.
Gonst, caval. 2e dragons, 22 a., Part-Dieu.
Tisseron, empl., 30 a., r. Ney, 78.
Vailland, représ., 45 a., r. Pierre-Corneille, 35.
Lavallis, menuisier, 57 a., r. Masséna, 98.
Ve Demours, propriét., 60 a., r. Tronchet, 66.
Ep. Rigal, empl., 51 a., r. Louis-Blanc, 12.
Jouvart, comptable, 31 a., r. Cuvier, 157.
Ep. Faurot, s. p., 81 a., c. Lafayette, 77.
Follet, Joanny, 11 m., c. Lafayette, 248.
Salina, corselière, 35 a., r. Bellecombe, 61.
Vve Picollet, s. p., 75 a., r. Bugeaud, 111.
Cholant, domestique, 78 a., c. Morand, 42.
Fancelli, représentant, 65 a., r. de Sèze, 25.
Dupont, rentier, 62 a., av. de Saxe, 62.
Vve Bernard, s. p., 87 a., pl. Edgard-Quinet, 11.
Jat François, 2 m., bd des Brotteaux, 65.
Large, chauffeur, 71 a., b. des Brotteaux, 18.

Mouvement de la Population
du 13 au 19 Mars 1907.

Nombre de mariages contractés........	60
— divorces enregistrés..........	2
— naissances légitimes........	116
— — illégitimes.......	40
— décès......................	233
— mort-nés..................	6

ANNONCE LÉGALE

Elargissement du chemin vicinal ordinaire n° 51 « de la Croix-Morlon ». — Cession Pasquio.

Le Maire de la ville de Lyon,

DONNE AVIS :

Que par acte administratif en date du 28 février 1907, approuvé par M. le Préfet du Rhône le 8 mars 1907, la ville de Lyon a acquis, pour cause d'utilité publique, de M. Pasquio (Jean, dit Louis), propriétaire et charcutier et de lui assistée et autorisée, Mme Pasquio (Lucie), son épouse, demeurant ensemble à Lyon, grande rue de Monplaisir, 132, majeurs, agissant en leur propre et privé nom, conjointement et solidairement, moyennant la somme de 50,000 francs y compris une indemnité spéciale de 34,578 fr. 50 pour la valeur des bâtiments, mure de clôture, constructions installations quelconques, éviction de locataires et pour tous autres dommages divers, une parcelle de terrain d'une superficie de 514 m. 05 d. carrés, située au lieu dit « l'Etang », nos 1, 2 *bis* et 5, section C du plan cadastral et nécessaire à l'élargissement du chemin vicinal ordinaire n° 51 « de la Croix-Morlon ».

La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du 3 mai 1841 (art. 19), pour la purge des privilèges et hypothèques qui pourraient grever la parcelle de terrain dont il s'agit.

Lyon, le 20 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2

Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 22 Mars 1907

Grains et Farines

Blé de pays du rayon...	les 100 kil.	23	75	23	25
de pays autres provenances indigènes	—	23	35	24	»
de Russie..............	—	26	»	25	»
— d'Amérique...........	—	26	»	26	75
— provinces danubiennes.	—	33	»	35	»
des Indes.............	—	»	»	»	»
— dur.................	—	24	»	28	»
Seigle................	—	18	»	18	25
Orge de brasserie.......	—	31	»	22	50
— de mouture.........	—	17	50	18	»
Maïs	—	17	»	18	»
Sarrazin................	—	35	»	25	18
Avoine nouvelle.........	—	19	50	60	50
Haricots bl. de Bourgogne	—	»	»	»	»
naine de Hongrie	—	34	50	35	»
Farine de boulang. 1re q.	les 125 kil.	46	50	47	50
— — ronde.	—	41	50	42	50
Son....................	les 100 kil.	13	75	14	»
Fécule indigène.........	—	59	»	40	»
Riz de l'Inde...........	—	58	»	36	»
Riz de Japon............	—	45	50	48	50
Riz de Saïgon	—	25	50	27	36
Rizon du Piémont écume	—	65	50	66	»
— — glacé...	—	40	»	50	»
— — Caroline	—	20	»	50	»

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil.	60	»	75	»
— 1er choix	—	56	»	66	»
— marchandes.......	—	33	»	50	»
irrégulières........	—	47	»	55	»
Semoule................	—	48	»	68	»

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 100 k.	130	»	142	»
— — vieilles	—	90	»	95	»
— — d'Amérique	—	Manque			
— de luzerne de France nouvelles	—	130	»	140	»
— vieilles	—	80	»	85	»
de luzerne d'Italie..	—	»	»	»	»
Graines de colza ou navette	—	42	»	45	»
— de sainfoin.........	—	36	»	40	»
de vesces..........	—	36	»	38	»

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	11	50	12	50
de pays	—	10	50	»	
Paille de froment........	—	5	75	6	»
— de seigle	—	6	75	7	»

Digitized by Google

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	045 »	203 »
— à la princesse...		015 »	220 »
Raisins de Corinthe......	—	05 »	05 »
de Malage	—	15 »	15 »
Figues de Bougie.........	—	07 »	40 »
de Cosenza.........	—	54 »	75 »
Prunes d'Ente...........	—	115 »	120 »

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris....	les 100 k.	00 50	03 »
— — coupé régulier	—	61 50	50 50
— — irrégulier.....	—	01 50	52 »
— — poudre......	—	51 50	50 »
— — semoule......	—	64 »	53 »
Sucre cristallisé indigène.	—	54 50	30 »
— — exotique.	—	» »	» »
Sirop de glucose 44 degrés	—	50 50	00 »

Cafés

Café de l'Inde Malabar...	les 100 k	290 »	005 »
— — Mysore....	—	293 »	310 »
— Santos..........	—	340 »	253 »
— Java vert.........	—	300 »	015 »
— — jaune.........	—	335 »	400 »
Démérari.........	—	310 »	320 »
Café de Haïti nature......	—	000 »	070 »
— trié..........	—	273 »	285 »
— Guadeloupe habit.	—	940 »	025 »
— — bonifieur	—	335 »	015 »
— Moka...........	—	354 »	400 »
— Porto-Rico........	—	010 »	030 »
— Gaut. Amér. et autres larmes grappé	—	090 »	315 »
— — — non grappé	—	070 »	280 »
— Bahia...........	—	253 »	270 »

Cacaos

Cacao Maragnan-Para...	les 100 k	060 »	070 »
— Caraque et Carupano		380 »	000 »
— Puerto-Cabello.....	—	400 »	616 »
Guayaquil	—	360 »	300 »
Cacao Trinitad........	les 100 k.	350 »	075 »
— Martiniq. et Guadel.	—	3 5 »	335 »
— Bahia préparé	—	033 »	360 »
— Haïti...........	—	010 »	030 »
— Samana et Sanchez.	—	010 »	030 »

Poivres

Poivre noir Alépy.......	les 100 k.	» »	» »
— — Tellichéry ...	—	363 »	376 »
— — Saigon	—	455 »	470 »
— blanc..............	—	» »	» »

Suifs et produits stéariques

Huile de coco............	les 100 k	107 »	110 »
— de Palme dure et molle..	—	05 »	00 »
Suif fondu de Paris (sans fût)	—	03 50	» »
— de province (en fût)...	—	50 50	04 50
— pressé............	—	115 »	120 »
Acide oléique (oléine de saponification).	—	65 »	66 »
— — (de distillation)...	—	77 »	70 »
Acide stéarique (stéarine de saponification).		70 »	75 »
— (— de distillation).		140 »	153 »
Bougie stéarique, 1re qual., les 100 paq. de 500 gr. net		130 »	103 »
— distillation — —	les 100 k.	50 »	60 »
Glycérine blonde, 28°......	—	03 »	100 »
— pharmaceutique, 30°...	—	145 »	150 »

Huiles minérales

Huile de pétrole......	l'hectolitre	24 50	26 00
— de schiste.......	—	00 »	23 »
Essence minérale.....	—	00 50	40 »

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra comest. pour	les 100 k.	170 »	100 »
— surfine	—	» »	» »
— — Bari...........	—	» »	» »
— fine	—	145 »	160 »
Huile commune lampe..	les 100 k.	115 »	130 »
— de noix...........	—	190 »	030 »
— d'arachide surfine..	—	100 »	120 »
— de sésame surfine..	—	98 »	115 »
— de sésame à brûler	—	» »	» »
— de lin............	—	04 »	68 »
Huile de choux à bouche.	—	210 »	250 »
— de colza brute.....	—	» »	» »
— — épurée....	—	01 »	04 »
Savon Marseille bl. 1re q..	les 100 k.	05 »	03 »
— Marseille bl. 2e q...	—	57 »	50 »
— bleu pâle, coupe ferme.	—	35 »	30 »
— de palme marbré...	—	04 »	06 »
— d'oléine, 1re qualité.	—	03 »	05 »
— — marbré....	—	50 »	54 »
— de pulpe...........	—	53 »	00 »
— mou extra.........	—	44 »	47 »
— — ordinaire....	—	34 »	37 »

Vins

Vin Beaujolais 1er choix.	la pièce	400 »	150 »
— — 2e —	—	60 »	00 »
Vin Bas Beaujolais.....	la pièce	50 »	70 »
— Lyonnais 1er choix	—	00 »	60 »
— — 2e —	—	45 »	55 »
— Mâconnais 1er —	—	00 »	80 »
— — 2e —	—	43 »	50 »
Vin Bourgogne 1er —	—	00 »	140 »
— 2e —		50 »	60 »
Bordeaux 1er —	la barrique	1 0 »	150 »
— 2e —		50 »	90 »
Vin Roussillon 1er —	l'hectolitre	20 »	23 »
— — 2e —	—	10 »	13 »
— Montagne 1er —	—	10 »	25 »
— — 2e —	—	15 »	10 »
— Narbonne 1er —	—	10 »	02 »
— — 2 —	—	14 »	17 »
— Algérie 1er —	—	19 »	25 »
— 2e —	—	15 »	10 »

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 86°...	l'hectol.	55 »	65 »
— de marc — ...	—	50 »	50 »
— Nord fin à 90° ...	—	48 05	44 05
Esprit Nord extra-fin 90°	—	42 05	50 20
— de grain —	—	59 71	54 75
— mauvais goût —	—	46 70	47 75

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 10 au 00 Mars 1907.

Marché en gros de la Martinière

Dindes...........	la pièce......	0 »	10 »
Oies..............	—	» »	» »
Canards..........	—	0 50	4 »
Volailles 1re qual.	—	5 »	0 »
— 2e —	—	3 »	4 50
Poulets	—	1 75	0 75
Pigeons	—	0 90	1 00
Beurre............	le kilog......	0 90	0 10
Œufs..............	le cent	0 50	0 50
Fromages	le kilog......	1 50	0 50

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre.	le quintal métrique ..	10 »	10 »
Châtaignes.......	— ..	30 »	40 »

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille..	Pérate	les 100 kil.	5 70
	Grelassons..........	—	0 70
	Chetilles choisies....	—	0 10
	— lavées......	—	4 10
	Braisettes lavées....	—	4 »
	Malbroug	—	4 »
	Menu sortant.........	—	0 70
Anthracite....................		—	5 30
Coke cassé....................		—	4 40

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Situation numérique des indigents assistés au 31 Janvier 1907.

	MÉNAGES	GRANDES PERSONNES Hommes	GRANDES PERSONNES Femmes	ENFANTS	TOTAL des INDIVIDUS
Existait au 31 Décembre 1906 (mois précédent)....	0,020	0,636	5,040	0,307	14,374
Inscriptions ou admissions aux secours, opérées pendant le mois..........	251	92	115	100	370
Totaux............	10,077	0,730	5,404	6,550	14,747
Radiations opérées pendant la même période	126	77	115	130	010
Reste............	0,831	2,053	5,310	0,430	14,430
Dont : Admis aux secours mensuels....					7,126
Dont : Admis aux secours exceptionnels.					7,306

Assistés non inscrits secourus accidentellement pendant le mois de Janvier 1907 : 1,030 personnes.

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1906.

DATES	COMPTANT	
Lundi, 18 Mars	02 75	» »
Mardi, 19 —	102 50	» »
Mercr., 20 —	102 50	100 70
Jeudi, 21 —	102 50	102 25
Vendr., 22 —	102 75	101 00
Samedi, 23 —	102 50	» »

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 13 au 19 Mars 1907

ABATTOIRS	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	TOTAUX en kilogrammes de viande
Vaise................	577	1,040	3,343	0	1,006	»	»	»	»	»	026,301
Perrache.............	442	552	2,000	85	»	»	»	»	»	»	174,564
Corne-de-Cerf.........	»	»	»	»	»	04	6	5	»	»	0,950
Totaux...........	1,026	1,008	5,032	08	1,008	34	0	5	»	»	310,015

Digitized by Google

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 13 au 19 Mars 1907

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi	Moutons	1,546	1,548	2 30	1 60	2 »	1 20	2 25	1 40		
	Veaux	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
	Porcs	481	434	1 35	1 24	1 90	1 75	3 »	1 80		
Vendredi	Bœufs et vaches	637	617	1 60	1 »	3 »	1 »	2 20	1 20		
	Veaux	1,310	1,346	1 36	1 »	2 »	1 29	2 30	1 40	12,046	10,319
	Moutons	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Lundi	Porcs	1,337	1,337	1 40	1 28	» »	» »	» »	» »		
	Bœufs et vaches	317	317	1 63	1 »	» »	» »	» »	» »		
Mardi	Veaux	895	881	1 24	1 34	» »	» »	» »	» »		
	Moutons	2,002	1,912	2 10	1 50	» »	» »	» »	» »		
	Bœufs et vaches	1 574	1,431						TOTAL	32,189 k.	
Récapitulation	Veaux	2,205	2,098								
	Moutons	3,610	3,460								
	Porcs	1,818	1,791								

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 12 au 18 Mars 1907 (11me semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE 1907	RECETTES DE LA SEMAINE 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1907	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	131,997 97	148,748 69	3,249 58	» »	1,6 2,331 65	1,547,393 84	35,537 81	» »
Tramway de Lyon à Neuville	4,940 45	5,343 »	» »	302 55	38,492 35	42,328 80	» »	3,836 45
— Lyon-Croix-Rousse à Caluire	1,976 55	2,423 45	» »	446 90	20,165 25	23,621 »	» »	3,455 75
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	3,674 90	3,471 90	203 »	» »	40,188 90	40,878 15	10 75	» »
— Croix-Pâquet	5,089 70	5,252 70	» »	163 »	55,341 40	57,650 75	» »	2,303 35
Lignes de la Cie F.-O-L	12,459 20	13,131 38	» »	972 18	122,733 49	126,424 38	» »	3,69; 89

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 13 au 19 Mars 1907

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES Aux Abattoirs Pièces	Aux Abattoirs kilogr.	Dans les Magasins Pièces	Dans les Magasins kilogr.	Aux Criées Pièces	Aux Criées kilogr.	Dans les Halles et Marchés couverts Pièces	Dans les Halles et Marchés couverts kilogr.	Sur les Marchés découverts Pièces	Sur les Marchés découverts kilogr.	TOTAUX Pièces	TOTAUX kilogr.
Bœufs et vaches	6	1,200	•	•	•	•	•	•	•	•	6	1,200
Veaux	2	116	•	•	•	•	•	•	•	•	2	116
Moutons	15	225	•	•	•	•	•	•	•	•	15	225
Porcs	1	80	•	•	•	•	•	•	•	•	1	80
Chèvres	3	48	•	•	•	•	•	•	•	•	3	48
Chevreaux et agneaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Cheveaux	3	750	•	•	•	•	•	•	•	•	3	750
Fœtus	88	•	•	•	•	•	•	•	•	•	88	•
Abats divers	107	1,362	•	•	•	•	1	6	•	•	108	1,368
Viandes fraîches	6	226	•	•	•	•	•	•	•	•	6	226
Viandes salées	•	•	•	•	1	26	•	•	•	•	1	26
Poissons (marée)	•	•	•	13	•	•	•	•	•	•	•	13
Poissons (eau douce)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Langoustes et homards	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Crevettes	•	•	•	4	•	•	•	•	•	•	•	4
Ecrevisses	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Huîtres, coquillages	•	•	•	5	•	•	•	•	•	•	•	5
Gibiers (à plumes)	•	•	12	•	•	•	•	•	•	•	13	•
Gibiers (à poils)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Volailles	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Pigeons	•	•	3	•	•	•	•	•	•	•	3	•
Lapins domestiques	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Champignons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Légumes divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Fruits divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Truffes noires	•	•	•	16	•	•	•	•	•	•	•	16

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 15 au 21 Mars 1907

DÉSIGNATION DES DENRÉES		15 Mars		16 Mars		17 Mars		18 Mars		19 Mars		20 Mars		21 Mars	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil...	• •	• •	• •	• •	1 20	1 »	• •	•	• •	• •	• •	• •	1 40	1 30
Anges	—	2 60	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 •	0 70	• •	• •	• •	• •
Barbues	—	1 60	1 70	1 70	1 50	1 90	1 40	• •	• •	• •	• •	2 60	2 60	3 20	• •
Bars	—	3 •	2 70	0 80	2 4	3 30	2 70	2 80	2 3	• •	• •	2 50	3 1	4 10	3 3
Cabillauds	—	• •	• •	1 •	0 80	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Carrelets	—	• •	• •	• •	• •	1 •	0 8	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 50	1 00
Collins	—	0 90	0 70	0 60	0 60	• •	• •	• •	• •	0 60	0 60	1 30	1 10	• •	• •
Congres	—	0 60	0 70	0 70	• •	1 •	0 8	0 70	0 5	0 80	0 7	1 10	1 •	1 50	1 10
Dorades	—	• •	• •	• •	• •	1 30	1 20	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 40	1 30
Esturgeons	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 10	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Grondins	—	1 20	1 •	1 30	1 10	1 •	0 80	• •	• •	1 60	1 4	1 60	1 40	1 50	1 40
Harengs frais	le cent.	0 70	0 60	0 60	2 50	• •	• •	• •	• •	1 •	0 9	• •	• •	1 10	1 •
Limandes	le kil...	1 10	1 •	1 20	1	1 40	1 0	1 •	0 8	1 40	1 10	1 50	1 40	1 70	1 50
Lotte de mer	—	1 40	1 50	1 30	1 20	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 60	1 6	0 16	1 70
Maquereaux	—	1 30	1	1 •	0 70	1 50	1 30	1 •	0 80	1 50	1 40	1 60	1 0	1 70	1 50
Merlans	—	2 60	0 60	0 90	2 70	1 •	0 60	• •	• •	1 •	0 6	1 30	1 1	1 5.	1 30
Morins	—	• •	• •	• •	• •	1 40	1 30	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 00	2 10
Mulets	—	1 12	0 60	1 40	0 90	0 60	0 50	1 10	1	1 60	1 20	1 90	1 50	1 60	1 40
Raies	—	2 20	1 60	0 50	2 •	• •	• •	• •	• •	3 30	2 70	• •	• •	3 •	0 70
Rougets-barbets	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Saint-Pierre	—	• •	• •	• •	• •	1 60	1 •	• •	• •	• •	• •	1 40	1 60	• •	• •
Sardines 1/2 esl	—	4 10	3 30	3 60	2 0	3 50	0	2 70	2 30	3 30	2 60	4 •	3 3	4 30	3 60
Soles	—	6 10	0	0 60	2 50	• •	• •	• •	• •	3 10	4 60	6 30	6 •	0 40	6 10
Saumons	—	• •	• •	2 80	•	• •	• •	• •	• •	0 00	0 4	2 50	•	3 40	2 10
Turbots	—	2 70	0 6	0 60	0 50	0 58	0 40	• •	• •	• •	• •	0 60	0 7	• •	• •
Vives	—	4 •	0 50	4 •	2	3 50	3 •	4 •	0 60	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil..	1 70	1 0	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 60	1 70	2 •	1 60
Anguilles mortes	—	• •	• •	1 40	1 0	• •	• •	• •	• •	1 50	1 30	1 50	• •	1 60	1 40
Barbeaux	—	• •	• •	• •	• •	1 30	1 10	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 80	1 60
Brèmes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Brochets	—	2 20	1 0	2 •	1 0	1 70	1 50	2 30	2 •	0 60	1 70	2 10	0 30	2 50	0 20
Carpes	—	2 60	• •	• •	• •	0 80	0 70	• •	• •	1 10	1 •	1 60	1 10	1 40	1 2
Lottes eau douce	—	4 10	3 70	2 60	0 60	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	3 00	3 •
Ombres-chevaliers	—	3 30	3 •	0 40	0 10	3 •	2 60	• •	• •	• •	• •	3 70	3 40	• •	• •
Perches	—	• •	• •	• •	• •	1 40	1 20	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 60	1 50
Truites	—	9 70	7 40	7 50	7 2	6 30	4 4	4 72	4 3	6 60	2 40	6 10	6 30	7 30	7 10
Truites saumonées	—	6 70	4 5	4 90	4 •	• •	• •	2 20	4 7	• •	• •	6 40	6 70	6 60	6 20
Friture	—	0 60	• •	0 90	0 60	0 60	• •	0 60	0 70	1 •	• •	1 40	1 2	1 30	1 20
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil...	1 •	0 60	• •	• •	• •	• •	0 60	• •	1 •	0 70	• •	• •	• •	• •
Crevettes rouges	—	9 70	7 40	11 10	7 50	2 10	1 30	5 70	3 •	7 10	3 30	9 40	3 60	11 •	4 80
Crevettes grises	—	• •	•	• •	• •	1 30	1 10	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Ecrevisses	—	6 •	3 0	5 60	4 30	5 •	3 •	2 50	• •	• •	• •	0 10	0 70	5 70	4 40
Langoustes	—	0 00	5	5 40	0 10	5 70	0 40	• •	• •	0 10	4 70	0 00	0 40	6 10	3 70
Homards	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Escargots	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 20	• •	• •	• •	• •	• •
Moules	—	0 30	0 00	0 50	0 30	0 50	• •	2 30	0 20	0 30	• •	0 50	• •	0 50	0 40
Clovisses	—	1 10	1 •	1 30	1 10	• •	• •	• •	• •	1 30	• •	• •	• •	1 20	• •
Huitres Marennes, n° 2	le cent.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
— 0	—	• •	• •	3 •	• •	• •	• •	• •	• •	3 •	• •	• •	• •	• •	• •
— 4	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	2 •	• •
Huitres d'Arcachon, n° 2	—	• •	• •	0 00	• •	• •	• •	2 50	• •	• •	• •	0 50	• •	2 50	• •
— 3	—	• •	• •	2 •	• •	• •	• •	2 •	• •	• •	• •	3 •	• •	2 •	• •
— 4	—	• •	• •	1 25	• •	• •	• •	1 20	• •	1 25	• •	1 25	• •	1 00	• •
— 5	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Volailles															
Canards	la pièce.	• •	• •	• •	• •	3 •	0 50	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Dindes	—	• •	• •	• •	• •	7 •	6 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Oies	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Poulardes ou chapons de Bresse	—	7 •	5	0 00	4 50	7 •	3	2 •	4	0 00	2 •	7 •	0 •	2 •	4 •
Poulets	—	2 50	2 25	3 •	2 00	3 •	0 50	2 50	• •	• •	• •	4 •	0 3	2 •	2 •
Pigeons	—	1 10	1 •	1 •	0 90	1 •	0 75	• •	• •	0 75	• •	1 10	0 85	1 •	0 70
Pintades mortes	—	3 •	2 20	• •	• •	• •	• •	• •	• •	2 3	2 25	3 50	3 •	• •	• •
Foie gras	—	• •	• •	• •	• •	0 50	6 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Crêtes en lots	—	2 50	• •	7 70	• •	0 •	• •	• •	• •	• •	• •	7 50	• •	• •	• •
Lapins domestiques	—	• •	• •	2 •	1 50	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Gibier à poil															
Lapins de garenne	la pièce.	2 10	0 •	0 •	1 75	• •	• •	• •	• •	• •	• •	2 10	0	2 •	1 75
Sangliers	le kil..	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Gibier à plumes.															
Faisans	la pièce.	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Courlis	—	1 40	1 20	• •	• •	• •	• •	1 •	• •	• •	• •	1 50	• •	1 50	1 40
Bécasses	—	0 50	3 3	0 •	2	0 •	3 20	4 50	4 •	5 20	4 10	4 50	4 •	5 •	3 •
Canards sauvages	—	2 50	1 25	0 •	1 3	2 50	1 0	2 •	1 •	0 70	1 05	0 •	1 25	2 50	1 25
Sarcelles	—	1 •	0 2	1 10	1 •	1 •	0 75	0 65	0 00	1 10	0 00	1 •	0 70	1 10	0 00
Perdrix rouges	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Perdrix grises	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Poules d'eau	—	2 10	0 0	0 60	• •	0 60	0 40	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 80	0 70
Râles de genêt	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Râles d'eau	—	6 50	0 30	0 40	0 30	• •	• •	0 36	• •	0 40	0 30	0 51	0 40	0 50	0 30
Pluviers	—	0 70	0 00	0 60	0 40	0 09	0 40	0 70	0 50	0 80	0 70	0 70	0 60	0 80	0 50
Grives	—	6 •	4 •	6 •	2 3.	0 •	4 •	5 •	2 50	4 50	3 •	0 •	3 20	3 •	4 •

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 15 au 21 Mars 1907 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		15 Mars		16 Mars		17 Mars		18 Mars		19 Mars		20 Mars		21 Mars	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Merles	la douz.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Bécassines	—	24 »	12 »	15 »	9 »	10 »	10 »	15 »	9 »	12 »	7 »	14 »	8 »	15 »	11 »
Vanneaux	—	7 »	5 »	5 »	4 50	7 »	6 »	5 »	5 50	6 »	4 50	5 50	5 50	6 »	» »
Pigeons ramiers	la pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Macreuses	—	» »	1 »	» »	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil.	2 »	2 50	2 50	2 4	3 »	2 80	2 55	» »	3 20	2 50	3 »	2 50	2 80	2 5
Œufs	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Gruyère	le kil.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brie	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Roquefort imitation	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Camembert 1re choie	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Camembert imitation	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Munster	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Saint-Marcellin	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Reblochons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Petits bleus d'Auvergne	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil.	3 »	» »	2 »	» »	2 15	2 »	» »	» »	2 »	1 50	1 60	1 60	2 »	1 70
Asperges	la botte.	5 »	3 »	5 50	2 5	4 »	2 »	» »	» »	3 »	2 »	4 2·	2 50	4 »	1 30

CLIMAT — Observations météorologiques constatées en Février 1907, à l'Observatoire de Lyon, au parc de la Tête-d'Or.

DATES	Pression atmosphérique à midi (réduite à 0°)	TEMPÉRATURE à l'ombre : à 9h5	Maxima	Minima	TEMPÉRATURE à l'air libre et à 0m05 au-dessus du gazon : Maxima	Minima	TEMPÉRATURE du sol à midi à profondeur de : 0m10	0m30	0m50	1m00	VENT DES NUAGES A MIDI	HYGROMÉTRIE — Poids en grammes de vapeur d'eau contenue dans 1 m. c. d'air : Moyenne	Maxima	Minima	EAU TOMBÉE — Hauteur en millim. : Pluie	Neige	HAUTEUR DE LA NEIGE tombée depuis 9 h. s. — Hauteur en m/m	FRACTION D'INSOLATION : au Parc	à St-Genis	NÉBULOSITÉ moyenne en 1/100 de 7 h. m. à 2 h. s. : au Parc	à St-Genis	REMARQUES COMPLÉMENTAIRES
1	749.0	— 4°0	0°0	— 4 0	+ 0°0	— 6°2	+ 0°2	+ 1°0	+ 2°4	+ 4°8	N	2.7	3 6	2.2		2.0	glace	0.50	0.40	0.20	0 10	Neige.
2	50 2	— 2.4	— 1.8	— 7.0	0 0	— 8 0	+ 0.0	+ 0.6	+ 2.4	+ 4 0	N	2 1	2.6	1.2	0.0	»	id.	0 88	0..0	0.22	0 78	
3	46 9	— 6.0	— 3 4	—12 8	— 0 9	—14 8	+ 0 3	+ 1.3	+ 2.4	+ 4 0	»	2.0	2 8	1.9	0.0	»	id.	0 72	0 52	0 28	0 62	
4	50 2	— 4.1	— 2.7	— 8 2	— 2.4	—10 0	+ 0.2	+ 1.2	+ 2.4	+ 4.0	»	2.2	2.2	2.1	0.0	»	id.	0.00	0 00	1 00	1.00	
5	50 6	— 2.7	— 1 0	— 2.6	— 0.4	— 6.0	+ 0.2	+ 1.3	+ 2 4	+ 4.0	N	2.2	2 5	2.1	0.0	»	id.	0 00	0 00	1.00	0.86	Bd.
6	47.7	— 4.0	— 1 2	—11.0	— 1.2	—12 0	+ 0 0	+ 1 0	+ 2 4	+ 4 5	»	2 4	2.2	2 2	0.0	»	id.	0 28	0 32	0 44	0 22	Bd.
7	44.7	— 4.0	— 0 8	—11.7	0 6	—13 2	+ 0 0	+ 1.0	+ 2.4	+ 4.3	»	2 7	3.1	2.2	0.0	»	id.	0.00	0 00	0.00	0 29	Bd.
8	45 0	— 2.0	+ 0.0	—11 8	+ 3.0	—12.1	+ 0 0	+ 1.0	+ 2.4	+ 4 3	»	2 6	3.4	2 5	0 0	»	id.	0.78	0.32	0 25	0.10	Gv. Bd.
9	47 5	— 4.4	— 1.8	—11.0	— 0 3	—12.1	+ 0.0	+ 0 7	+ 1 9	+ 4 2	»	2 0	2 6	2 4	0.0	»	id.	0 00	0.10	1.00	1 00	Gv. Bd.
10	45.6	— 5.7	— 3.4	— 7 5	— 0 8	— 8 8	+ 0 0	+ 0.7	+ 1.2	+ 4 2	»	2 8	3 2	2 0	0.0	»	id.	0.00	0.00	1.00	0 55	Bd.
11	43.0	0.0	+ 2.8	— 7 8	+ 2 7	— 2.1	+ 0 0	+ 0.7	+ 1.6	+ 4.2	SE	2.7	2.2	2 5	0 0	»	id.	0 48	0.41	0.52	0 50	Gv. Bd. N.
12	46.0	+ 4.0	+ 5.2	— 4.1	+ 5.0	— 7 0	— 0.1	+ 0 7	+ 1 0	+ 4.2	S	4 8	5.2	2 6	0.0	»	id.	0 14	0 00	0.16	0.95	Bd. P.
13	24.2	+ 4.6	+ 5.1	+ 2 7	+ 2 4	+ 0 7	+ 0 0	+ 0 7	+ 1 0	+ 4.2	NO	2 0	6.7	4 2	14.1	»	id.	0 00	0 00	1.00	1 00	
14	43 4	+ 3.0	+ 3.7	+ 0 6	+ 2 1	— 0.2	+ 0.0	+ 0.7	+ 1.8	+ 4 2	NO	4 2	2.1	1 6	2.0	»	0 3	0.00	0 00	1.00	1.00	
15	42.4	+ 2.9	+ 2.2	+ 1 7	+ 1 0	+ 0.2	+ 0 0	+ 0 7	+ 1.7	+ 4.2	N	4.0	4.9	4 2	0 2	»	1.4	0.00	0 00	1.00	1.00	
16	21.1	+ 2.0	+ 0.3	+ 0 2	+ 0 0	— 0 3	+ 0 2	+ 0.7	+ 1 0	+ 4.1	NO	4.2	2 2	2.6	0.0	»	0 6	0 00	0 00	1.00	1.00	
17	55.5	+ 3 0	+ 3 0	+ 1.0	+10 2	— 1 4	+ 0 2	+ 0.7	+ 1 6	+ 4 1	N	2 1	6.0	4 1	2.2	»	0.2	0 36	0.16	0 81	0.68	Bd.
18	53.1	+ 3.0	+10 2	+ 1.8	+11.2	+ 0.8	+ 0 2	+ 0 6	+ 1.2	+ 3 6	NO	5 6	6.1	4.7	2.2	»	0.8	0.00	0.12	1.00	0.88	Bd.
19	52.6	+ 2.4	+12 4	+ 2 6	+14 0	+ 1 0	+ 1 8	+ 1.1	+ 1 6	+ 3.7	»	4 8	2 4	4 2	0 0	»	0 4	0.14	0.62	0.86	0 85	Bd.
20	38 2	+ 2.4	+10 4	+ 5.4	+ 8 2	+ 0.7	+ 2 6	+ 1.8	+ 2 1	+ 2 8	SO	2.1	6.0	5 4	0 0	»	0.7	0.02	0.00	0.98	0 56	
21	40.2	+ 7.0	+ 9 1	+ 1 3	+11.0	— 1.7	+ 2 6	+ 1.0	+ 2 1	+ 3.2	NO	2 8	4.7	3.2	2 2	»	0.6	0.34	0 23	0.66	0.80	Neige forte.
22	45 2	+ 4.0	+ 6 0	— 2 0	+ 5 3	— 2.6	+ 3 0	+ 2.4	+ 2 3	+ 2.8	NO	2.1	2.7	2.5	1.2	»	glace	0.08	0.00	0.92	0 24	Gr.
23	42 0	+ 3.0	+ 2 2	— 0 8	+ 4 0	— 2.0	+ 2 0	+ 2.4	+ 2 3	+ 3 6	SSO	4.3	5 2	2 2	0.0	»	id.	0.00	0.00	1.00	1.00	N.
24	50.4	+ 2.8	+ 4.2	— 1 6	+10 2	— 2.0	+ 1.0	+ 2 2	+ 2 2	+ 2 0	N	2 1	4 5	2 5	2 2	»	id.	0 72	0.80	0 28	0.25	
25	24 4	+ 2.6	+ 0 0	— 3 2	+12 6	— 2 2	+ 1 2	+ 2 3	+ 2 2	+ 3.0	N	2 7	4 8	2 0	0.0	»	id.	0.30	0 40	0 70	0 66	
26	55 0	+ 2.7	+ 2.8	+ 0.7	+ 6.2	— 0.8	+ 1.6	+ 2 3	+ 2 5	+ 2 6	N	4.2	4 2	3 2	0.0	»	0.8	0 66	0.66	0 25	0.76	
27	58.0	+ 0.1	+ 0.4	— 3.2	+12.0	— 5 0	+ 2 0	+ 2 3	+ 2 5	+ 2 6	»	4.7	4 8	4.1	0 0	»	glace	0 92	0.82	0 68	0.26	
28	57.1	+ 2.0	+ 0.0	+ 2.2	+ 3 2	— 0.2	+ 2.0	+ 2.3	+ 2.2	+ 3.2	»	4 8	0.1	4.2	0.0	»	0.4	0.08	0 00	0 22	0.34	Bd
29																						
30																						
31																						

L'Imprimeur-gérant : F. CHOUARD.

6132 - Imprimerie Nouvelle Lyonnaise 3, rue Ste-Catherine — F. CHOUARD, directeur. — *Téléphone 8-39*

Digitized by Google

ONZIÈME ANNÉE — N° 561 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 31 MARS 1907

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
	Un an	6 mois	Un an	6 mois
Lyon, Rhône et départements limitrophes..	6 fr.	3 fr.	6 fr. 20	3 fr. 15
Autres départements et Algérie.....	7 fr.	3 fr 50	7 fr. 20	3 fr 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel* à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs

Cimetières de Lyon. — Reprise de terrains concédés à titre temporaire et de terrains réservés aux sépultures générales. — Arrêté (p. 193).

Décision approbative (p. 194).

Nominations, mutations (p. 194).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 2038 à 2046)

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de sursis d'incorporation (p. 194).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière (p. 194).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille (p. 194).

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille (p. 194).

Cantines scolaires. — Insuffisance de crédit (p. 194.)

Hospices civils. — Legs Eland. — Exécution d'une fondation (p. 194.)

Hospices civils. — Legs Muthuon. — Abandon de droits (p. 195).

Perception de la taxe municipale sur l'alcool. — Modifications au règlement. — Suppression et transfert de certains bureaux (p. 195).

Propositions de la Compagnie O.-T.-L. concernant la création d'un arrêt sur la funiculaire de la rue Terme ou la construction d'un tramway de la place du Pont à la Croix-Rousse (p. 195).

Modification des voies de la Compagnie O.-T.-L. rue du Jardin-des-Plantes et place des Terreaux (p. 197).

Informations et avis divers.

Concours pour six emplois de commis expéditionnaire dans les services municipaux. — Avis (p. 198).

Concession de l'emplacement du banc de tisane avenue de Parc, amont du pont St-Clair. — Avis (p. 198).

Publication et mise en recouvrement des rôles des contributions personnelle-mobilière et des patentes et de diverses taxes municipales pour l'année 1907. — Avis (p. 198).

Vérification des poids et mesures. — Itinéraires pendant le mois d'avril 1907 (p. 198).

Don au Bureau de bienfaisance (p. 199).

Don à la Caisse de retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers (p. 199).

Demandes en autorisation de construire (p. 199).

Délibérations des Corps municipaux de la Ville de Lyon pendant la période révolutionnaire (p. 199).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 202).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 203).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 205).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 206).

Documents statistiques (p. 206.

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Cimetières de Lyon. — Reprise de terrains concédés à titre temporaire et de terrains réservés aux sépultures générales. — Arrêté.

Le Maire de la ville de Lyon,

Vu les décrets des 23 prairial an XII et 4 thermidor an XIII, relatifs aux concessions de terrains dans les cimetières, ensemble l'ordonnance du 6 décembre 1843;

Vu l'instruction ministérielle du 20 décembre 1843 ;

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le règlement sur la police des cimetières, en date du 27 avril 1878,

ARRÊTE :

Concessions temporaires.

Article premier. — A partir du 1er avril 1907, il sera procédé à la reprise des terrains concédés temporairement dans les différents cimetières de Lyon (Loyasse, Guillotière, Croix-Rousse).

Cette reprise comprendra :

1° Les terrains concédés pour 30 ans, du 1er janvier au 31 mars 1876, qui n'auront pas été renouvelés dans le délai prescrit par l'article 1er, titre II, de l'ordonnance du 6 décembre 1843, reproduit dans les actes de concessions ;

2° Les terrains concédés pour 15 ans, du 1er janvier au 31 mars 1893.

Art. 2. — Avant le 1er juillet 1908, les familles devront faire enlever les monuments, barrières et ornements funéraires quelconques déposés sur les emplacements ci-dessus désignés.

Faute par elles de se conformer à cette prescription, l'Administration fera procéder d'office à l'enlèvement de ces objets, lesquels resteront néanmoins à la disposition des intéressés, pendant un an et un jour, moyennant le payement des sommes fixées par le règlement du 27 avril 1878.

A l'expiration de ce délai, tous les signes funéraires, de quelque nature qu'ils soient, et qui n'auront pas été réclamés, seront considérés comme épaves et tomberont dans le domaine public, conformément à l'article 3 de la loi du 1er décembre 1790, et aux articles 539 et 713 du Code civil.

L'Administration ne sera en aucun cas responsable envers les familles, des objets qui, par l'effet des travaux de fouilles ou par vétusté, viendraient à être dégradés ou détruits.

Terrains généraux.

Art. 3. — Les terrains réservés aux sépultures générales et dans lesquels ont eu lieu des inhumations du 1er janvier au 31 mars 1902 inclus, seront repris par la Ville le 1er avril 1907.

Les objets funéraires qui existent sur ces emplacements seront enlevés pour être mis en dépôt dans les magasins du cimetière; ils seront ensuite rendus aux personnes qui les réclameront, en justifiant de leur propriété, dans le délai de trois mois, à partir du 1er avril prochain; passé ce délai, les objets qui n'auraient pas été réclamés seront vendus et le produit de la vente sera affecté aux frais de réparation et d'entretien du cimetière.

Les demandes pour obtenir la remise des signes funéraires devront être

Digitized by Google

adressées à la Mairie de Lyon, par écrit, sur une feuille de papier timbré à 0 fr. 60 avant le 1er juillet 1907.

Art. 4. — Le présent arrêté sera imprimé et affiché.

Lyon, le 25 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Décision approbative

Par décret présidentiel, en date du 19 courant, est approuvée l'ouverture, au budget de la Ville, exercice 1906, de deux crédits additionnels, montant à la somme de 12 210 francs et applicables aux dépenses énumérées ci-après :

Allocation au personnel préposé à la perception de la taxe sur l'alcool ..... Fr. 5.010

Pensions et secours à la charge de la Ville (excédent de dépenses).... 7.200

Nominations, mutations.

Par arrêté du 23 mars 1907, avec effet du 1er avril suivant, M. Perrot (Jacques-Benoît) a été nommé concierge de l'école de garçons rue Tissot, 6, en remplacement de M. Charcot, appelé à un autre poste.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de sursis d'incorporation.

(Commission spéciale). — N° 2038.

Messieurs, d'après l'article 21 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de sursis d'incorporation est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de sursis d'incorporation formées par MM. Garron (Louis-Stanislas-Maurice), appelé de la classe 1905, domicilié au 1er arrondissement.

Chanut (Auguste Joseph), appelé de la classe 1906, domicilié au 3e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 25 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande d'allocation d'indemnité journalière.

(Commission spéciale). — N° 2039.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis motivé chaque fois qu'une demande d'allocation d'indemnité journalière est formée au titre de soutien indispensable de famille.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous soumettre la demande formée par M. Barbier (François Joseph), soldat au 158e régiment d'infanterie, domicilié au 2e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur cette demande.

Lyon, le 25 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille.

(Commission spéciale). — N° 2040

Messieurs, d'après l'article 41 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de dispense, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de dispense formées par MM. Pégazet (Jules-Joannès), réserviste de la classe 1895; Levet (Claude), réserviste de la classe 1897; Demoure (Paul), réserviste de la classe 1898, domiciliés au 3e arrondissement

Bouchardy (Henri Désiré), réserviste de la classe 1896, domicilié au 4e arrondissement.

Martin (Joseph-Louis), territorial de la classe 1887, domicilié au 5e arrondissement.

Marmonnier (Marins), territorial de la classe 1890, domicilié au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 25 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille.

(Commission spéciale.) — N° 2041

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de congé, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux la demande de congé formée par M. Cliot (Marius-Adrien Joseph), soldat au 2e regiment d'artillerie, domicilié au 1er arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur cette demande.

Lyon, le 25 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Cantines scolaires. — Insuffisance de crédit.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2042

Messieurs, en raison de la fréquentation de plus en plus grande des cantines scolaires, la vente des repas ou tickets a produit la somme de 28,734 fr. 45 c. en 1906 au lieu de 27,446 fr. 85 en 1905, et 20,530 fr. 05 en 1904.

Par contre, le montant des diverses dépenses a dépassé de 3 369 francs en 1906, le crédit prévu au budget municipal pour le fonctionnement de ce service. Cet excédent de dépenses correspond au total des fournitures livrées aux cantines du 5e arrondissement pendant le 4e trimestre 1906.

J'ai l'honneur de vous demander, Messieurs, de me permettre de désintéresser les fournisseurs, par le vote d'un crédit de pareil chiffre, soit 3,369 francs, à inscrire au budget supplémentaire de 1907.

Lyon, le 25 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils. — Legs Eland. — Exécution d'une fondation.

(Commission générale). — N° 2043

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une délibération en date du 20 février dernier, par laquelle le Conseil d'administration des Hospices civils de Lyon a décidé d'adopter de nouvelles dispositions relativement à l'exécution d'une fondation religieuse mise à la charge de ces établissements par M. Eland, auteur d'un legs à titre universel en leur faveur.

Il y a lieu de considérer notamment qu'au cas où ces établissements, faute de pouvoir faire célébrer à la chapelle de la Charité le service religieux mis à leur charge, seraient mis dans l'impossibilité d'exécuter les conditions du legs dont ils ont bénéficié, ils s'exposeraient de la part des héritiers du testateur à une action en révocation de cette libéralité, s'élevant à 71,000 francs.

Dans ces conditions, je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous émettiez un avis favorable à la délibération dont il s'agit.

Lyon, le 25 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

Hospioss civils. — Legs Muthuon. — Abandon de droits.

(Commission générale). — N° 2044

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une délibération en date du 6 mars courant, par laquelle le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon sollicite l'autorisation d'abandonner les droits qui pourraient exister à leur profit sur un immeuble sis à Saint-Romain-Luchulm (Haute-Loire) st dépendant de la succession de M. Muthaon (Alexaadre-Marie), qui a institué les Hospices civils de Lyon ses légataires universels.

Conformément à l'article 70 de la loi du 5 avril 1884, il vous appartient d'émettre un avis sur la delibération dont il s'agit.

Lynn, le 25 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard Hannıot.

Perception da la taxa municipale sur l'atoool. — Modifiostions au règlemant. — Suppresaion et transfert da certains bureaux.

(Commission générale). — N° 2045

Messieurs, dans sa séance du 29 novembre 1906 votre Commission générale faisait observer que le bureau de perception de la taxe sur l'alcool, situé chemin de Gerland, n'est d'aucune utilité en raison de sa situation, et que le aombre insignifiant de déclarations qu'il reçoit justifierait sa suppression.

J'ai saisi l'Administraiioa des Contributions indirectes de cette observation, je l'ai invitée à examiaer si des inconvénients résulteraient de cetto suppressioa, et si cette mesure pouvait être prise à l'égard d'autres bureaux peu importants, sans préjudicier au contrôle de l'entrée des alcools.

Par sa lettre du 18 mars 1907, M. le Directeur des Contributioas indirectes du département du Rhône, me fait connsitra qu'à la suite de l'enquête à luquelle il a fait procéder, les modifications suivantes peuvent étro apportées dans l'organisatioa des bureaux de perception sans auire au service de surveillaacn :

1° Suppression du bureau de Gerland;

2° Suppression du bureau d'Ecally;

3° Transfèrement du bureau de Saint-Simon à l'intersection de la rue de la Pyramide et da chemin de Montribloud.

Ces modifications feront réaliser à la Ville uns économia d'un millier de francs sur les frais de location, de chauffage et d'éclairage des bureaux de perception, et rendroet disponible un certain aombre d'agents, qui viandru augmenter l'effectif das brigades mobiles qui rendent de grands services.

En conséquence, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien prendre une délibération portant:

1° Sappression des burcuux de Gerland et d'Ecully;

2° Transfert du bureau de Saint-Simon au lieu précité;

3° Affectatioa du personnel rendu disponible par ces modifications à la constitution et à l'augmeatation des brigades mobiles.

Lyon, le 25 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Propositions de la Compagnie O.-T.-L, concernant la création d'un arrêt sur le funiculaire de la rue Terme ou la construction d'un tramway de la place du Pont à la Croix-Rousse.

(Commission générale.) — N° 2046.

Messieurs, par une lettre du 11 mars courant, M. Bussy, administrateur-délégué de la Compagnie O.-T.-L. fait connaître que de nombreuses difficultés se sont révélées au cours des études entreprises pour la création d'un arrêt près de la rue Neyret sur le funiculaire de la rue Terme et, tout en déclarant que la Compagnie est prête à déposer immédiatement un projet, si le Conseil manicipal le désire, il propose d'y substituer une nouvelle ligne de tramway qui desservirait tout le côté Sud-Est du coteau de la Croix-Rousse, entre le Jardin des Plantes et l'extrémité Est du boulevard de la Croix-Rousse.

Difficultés concernant la création d'un arrêt à hauteur de la rue Neyret.

M. Bussy énumère dans ladite lettre toutes les difficultés que présente le problème de la création d'un arrêt en pleine rampe, à hauteur de la rue Neyret, avec des machines qui sont insuffisantes comme puissance et avec l'obligation d'assurer non seulement le transport des voyageurs, mais encore celui des voitures ordinaires, des carrioles à bras et des marchandises de toutes sortes.

Après une première étude complète, on a été conduit à renoncer à la transformation du plan incliné en vue d'y faire circuler les voitures de tramway en provenance de la ville basse.

En deuxième lieu on a examiné une solution consistant à faire arrêter simultanément les propres voitures du funiculaire à la hauteur de la rue Neyret; mais ce système qui eût obligé d'arrêter les trains en pleine rampe, au milieu de leur course, aurait augmenté sensiblement la durée du parcours, outre que le démarrage dans de semblables conditions présenternit de réelles difficultés qui auraient fait rejeter le projet par le contrôle.

On a été conduit alors à étudier une troisième solution; on a recherché s'il ne serait pas possible d'avoir deux trains distincts, l'un pour desservir la Croix-Rousse l'autre pour desservir la rue Neyret, ces deux trains circulant ensemble, mais le premier ayant une vitesse double de celle du second. L'avantage de cette disposition aurait été de parcourir la distance séparant la rue Terme de la Croix Rousse sans arrêt, ce qui aurait permis de conserver au plan incliné son entière capacité de transport. Malheureusement l'étude faite à ce sujet a démontré que les lieux ne se prêtaient pas à l'établissement de la machinerie nécessaire, non plus qu'à la marche de quatre trains simultanés.

La seule solution réalisable consiste donc à conserver les deux trains actuellement en service, qui s'arrêteraient en pleine rampe au milieu de leur course, en remplaçant les machines motrices actuelles par d'autres plus puissantes, mais en sacrifiant la rapidité de la marche et en gênant considérablement les transports des voitures à chevaux, des carrioles et des marchandises.

La Compagnie O.-T.-L. possède aujourd'hui les devis de divers constracteurs de moteurs électriques, pour réaliser cette dernière solation; elle est donc prête à déposer son projet; mais, en admettant même que ce projet ne soit pas rejeté par l'Etat, elle prévoit de longs délais avant de pouvoir rien entreprendre, car le funiculaire est un chemin de fer d'intérêt général et toutes modifications à son installation et à son exploitation doivent faire l'objet, au préalable, de formalités longues et compliquées; elle prévoit encore fatalement, un vif mécontentement des habitants du plateau de la Croix-Rousse faisant usage du funiculaire qui, dans les conditions actuelles, leur assure un transport plus rapide.

Ces diverses considérations ont conduit la Compagnie O.-T.-L. à faire la propositiou suivante :

Création d'un nouveau tramway desservant le côté Sud-Est du coteau de la Croix-Rousse.

En étudiant les voies d'accès du 1er arrondissement, entre la rue Terme et le plateau de la Croix-Rousse, la Compagnie O.-T.-L. a reconnu qu'il n'était pas impossible d'y établir un tramway qui desservirait bien mieux la population que l'arrêt de la rue Neyret et elle propose la créatioa d'une nouvelle ligne de la place du Pont à la Croix-Rousse, dans les conditions et sous les réserves ci-après :

Le tracé serait le suivant : place du Pont, cours de la Liberté, pont Lafayette, rue de la République, rue Lafoat, place des Terreaux, rue d'Algérie, rue Terme, rue du Jardin-des-Plantes, rue Burdeau, Jardin des Plantes, déviation le long du mur de la caserne du Bon-Pasteur et sur terrains privés pour rejoindre la rue Neyret à l'Ouest du groupe scolaire, rue Neyret, rue Imbert Colomès, rue Pouteau, rue Diderot, place Colbert, rue Mottet de Gérando, pour aboutir à l'extrémité de la rue de la Crèche et gagner par les voies actuelles de tramways, la place de la Croix-Rousse.

La Compagnie O.-T. L. s'engagerait ferme à construire et exploiter cette ligne sous les réserves suivantes :

« 1° La ville de Lyon prendrait à sa « charge l'établissement de la déviation « à faire, y compris l'achat de l'immeu

« ble situé rue Neyret, au-dessus du « funiculaire et qui est resté la propriété « de la Compagnie du chemin de fer de « Lyon à la Croix-Rousse; la rectifica- « tion de toutes les chaussées à em- « prunter, de manière que, en aucun « point, le profil en long ne présente de « déclivités supérieures à 7 centimè- « tres 5 par mètre.

« 2° La Compagnie serait, bien en- « tendu, exonérée de l'obligation d'exé- « cuter l'arrêt de la rue Neyret sur le « plan incliné de la rue Terme. Cet arrêt « ne présenterait, du reste, plus aucun « intérêt pour la population puisque la « ligne de tramway projetée passerait « précisément rue Neyret;

« 3° Enfin et comme conséquence, « l'une des deux lignes « Perrache-Croix- « Rousse », par la rue Centrale, aurait « son terminus à la gare basse du fani- « culaire;

« 4° A cause des fortes rampes du « tracé, les voitures à mettre en circu- « lation sur cette ligne seraient du type « de celles en usage aujourd'hui sur la « ligne à voie étroite « Perrache-Parc », « par la rue Moucey.

« La concession de la nouvelle ligne « prendrait fin en même temps que « celle des deux autres lignes de la « Croix-Rousse.

« Avec la nouvelle disposition projetée « trois lignes ferment communiquer Lyon « avec la Croix-Rousse;

« *a)* Une ligne « Gare Perrache-Place « du Commandant-Arnaud », pour l'Ouest « de la Ville;

« *b)* Une ligne « Place du Pont Place de « la Croix-Rousse », pour l'Est de la « Ville;

« *c)* Enfin une ligne « Cours Bayard- « Gare basse du funiculaire de la rue « Terme » qui resterait plus spécialement « une ligne de desserte de la presqu'île, « ou la ligne rapide de la Croix Rousse, « par correspondance avec le funicu- « laire.

« Il serait réservé à la ville de Lyon, « une redevance de 10 °/₀ sur les recet- « tes de la nouvelle ligne, après déduc- « tion de 50,000 francs par kilomètre de « ligne. »

Examen des observations de la Compagnie.

I. — *Arrêt rue Neyret.*

Il est impossible de méconnaître la réalité des difficultés techniques et d'exploitation, énumérées par la Compagnie O.-T.-L., qui seraient la conséquence de la création d'un arrêt en pleine rampe sur le funiculaire de la rue Terme qui n'a pas été construit en tenant compte de cette prévision.

En présence de ces difficultés et si l'on considère d'autre part: que cet arrêt n'intéresse qu'un noyau assez restreint d'habitants du coteau; qu'il léserait les intérêts de nombreux habitants du plateau en augmentant la durée du parcours, de la gare basse au boulevard; que les frais d'exploitation du funiculaire seraient plus onéreux du fait de l'emploi de machines plus puissantes que celles qui fonctionnent actuellement et d'un personnel plus nombreux, et qu'il n'est pas certain que les recettes augmenteraient dans les mêmes conditions que les dépenses, il pourrait arriver que, dans ces conditions, l'Etat qui a concédé le plan incliné dans la forme de nos grands réseaux de chemin de fer se refusât à adopter une transformation présentant de nombreux aléas.

Il est prudent de tenir compte d'une pareille éventualité et je pense que l'on doit accepter avec empressement, sauf à l'améliorer sur certains points, la proposition nouvelle qui paraît susceptible de concilier tous les intérêts.

II. — *Ligne « Place du Pont-Croix-Rousse ».*

Il semble inutile de s'occuper de la partie du tracé entre la place du Pont et la rue du Jardin-des Plantes, où les voies de tramway existent et ne présentent aucune particularité.

Le tracé proposé entre la rue du Jardin-des-Plantes et la rue de la Crèche, emprunte des rues à fortes déclivités et nécessitera des courbes à faible rayon; malgré cela il est pratiquement réalisable; à Oran, Clermont-Ferrand et dans d'autres villes des difficultés beaucoup plus grandes ont été résolues.

A Oran, notamment, certaines voies empruntées par les tramways présentent des rampes supérieures à 10 °/₀. A Lyon même on peut remarquer que la montée de Choulans et la route de Saint Cyr où passent aussi des lignes de tramways montent de plus de 8 °/₀.

La Compagnie O.-T.-L. veut mettre à la charge de la Ville la déviation à faire le long du mur de la caserne du Bon Pasteur, ainsi que l'achat de terrains privés et d'une maison de quatre étages dans la rue Neyret, près du groupe scolaire. Cela représente une dépense élevée que, fort heureusement, il est possible d'éviter en modifiant le tracé ainsi qu'il suit: rue Burdeau, rue Peuteau, rue des Tables Claudiennes, rue Camille Jordan, rue Imbert-Colomès, pour continuer ensuite l'itinéraire proposé. Cette variante a été indiquée par un pointillé rouge sur le plan général. On retomberait ainsi depuis la rue Terme jusqu'à la Croix-Rousse, sur un itinéraire qui avait été étudié par le service municipal de la Voirie en 1897, et qui est réalisable aussi bien que celui proposé par la Compagnie O. T. L.

En ce qui concerne la rectification des chaussées, pour ne pas dépasser les déclivités de 7 centimètres 5, il n'y aurait guère qu'à rectifier la rue Mottet-de-Gérando. On devrait remblayer de 1 m. 30 environ sur l'axe de la côte Saint-Sébastien et déblayer de 0 m. 70 environ en face de la rue Grognard; les dépenses de voirie ou autres ne seraient pas bien importantes et elles pourraient entrer dans les charges de l'entreprise.

Parmi les réserves de la Compagnie, on trouve l'exonération pour elle de l'obligation d'exécuter l'arrêt de la rue Neyret, ce qui paraît naturel puisque cette rue sera desservie par le tramway.

Enfin la condition d'arrêter l'une des deux lignes « Perrache-Croix-Rousse » à la gare basse du funiculaire paraît acceptable puisque les habitants de la Croix Rousse auraient trois lignes à leur disposition pour se rendre dans la partie en plaine de la Ville.

Il ne paraît pas y avoir d'observations à faire au sujet des voitures qui seraient du type de celles en service aujourd'hui sur la ligne à voie étroite Perrache-Parc. Ces voitures ont 50 places dont 8 de 1re classe d'intérieur assises, 24 places d'intérieur debout et 18 places de plateformes.

En ce qui concerne la durée de la concession il ne semble pas possible d'accorder d'une manière indirecte une prolongation de quatorze années à une portion de ligne importante du réseau urbain « Place du Pont-Rue d'Algérie ». La concession de cette portion de ligne qui fait partie du réseau urbain expire le 17 mai 1941; si la Compagnie ne veut pas accepter cette date pour l'expiration de la concession de la ligne dont elle sollicite aujourd'hui la construction, il y a lieu simplement d'englober la partie de la ligne restant à construire dans la concession des lignes de Perrache à la Croix-Rousse qui expire le 29 juillet 1955; dans ces conditions la Compagnie O.-T.-L. pourrait à partir du 17 mai 1941 continuer à exploiter les deux lignes: « Perrache-Place du Commandant-Arnaud » et « Cours Bayard,-Place de la Croix-Rousse, par la rue Diderot et la Place Colbert.

Il reste à examiner la question des redevances.

La Compagnie O. T.-L. prévoit une redevance de 10 °/₀ au profit de la Ville sur les recettes de la nouvelle ligne, déduction faite de 50,000 francs par kilomètre de ligne. Cela équivaut à ne payer aucune redevance car, en admettant que la somme réservée de 50,000 francs soit dépassée, la recette de la ligne serait fournie en grande partie par l'ancien réseau.

La recette totale de la ligne devrait être partagée proportionnellement à la longueur empruntée entre la place du Pont et la rue d'Algérie, d'une part, et à la longueur en dehors de l'ancien réseau entre la rue d'Algérie et la Croix-Rousse, d'autre part la première partie s'ajoutant aux recettes totales des lignes urbaines, l'autre partie s'ajoutant aux recettes des lignes « Perrache Place du Commandant-Arnaud » et « Cours Bayard Rue Terme ».

Conclusions

En résumé, je suis d'avis qu'il convient d'accepter la proposition de la Compagnie O. T.-L. consistant à construire une ligne de la place du Pont à la Croix-Rousse, qui desservira beaucoup mieux les pentes du 1er arrondissement qu'un arrêt sur le funiculaire à hauteur de la rue Neyret, arrêt dont l'établissement donnerait lieu à de grandes difficultés et qui, pourrait ne pas être autorisé par l'Etat qui a concédé le funiculaire.

Cette acceptation aurait lieu mais sous les réserves suivantes:

a) La traction par trolley ne sera pas

Digitized by Google

admise dans toutes les rues où le caniveau existe actuellement ;

b) Le tracé à partir de la rue du Jardin-des-Plantes, suivra la rue Bardeau, la rue Pouteau la rue des Tables Claudiennes, la rue Camille-Jordan, la rue Imbert-Colomès et se continuera ensuite par les rues proposées par la Compagnie O.-T. L. : rue Pouteau, rue Diderot, place Colbert, rue Mottet-de-Gérando pour aboutir à l'extrémité de la rue de la Crèche et gagner de là, par les voies actuelles de tramways, la place de la Croix-Rousse ;

c) La Compagnie prendra à sa charge les travaux de modification de la rue Mottet-de-Gérando pour réduire la pente qui est actuellement de 0 m. 10 par mètre à 0 m 075, ainsi que les indemnités pour rectification des seuils des immeubles ;

d) La Compagnie O.-T.-L. sera exonérée de l'exécution de l'arrêt sur le funiculaire à hauteur de la rue Neyret ;

e) Le terminus de la ligne « Cours Bayard Place de la Croix Rousse » sera reporté à la gare basse du funiculaire ;

f) Les voitures de la nouvelle ligne « Place du Pont-Croix Rousse » seraient du type de celles en service sur la ligne à voie étroite « Perrache-Parc » ;

g) La concession de la nouvelle ligne prendra fin comme cela est indiqué ci-dessus.

h) La Compagnie O.-T.-L. paiera à la Ville une redevance calculée en partageant la recette brute de la ligne proportionnellement à la longueur empruntée sur le réseau urbain, entre la place du Pont et la rue d'Algérie, d'une part, et à la longueur entre la rue d'Algérie et la place de la Croix-Rousse, d'autre part. La recette ainsi calculée pour le réseau urbain s'ajouterait aux recettes de ce réseau pour donner droit à la redevance de 10 °/₀ stipulée au profit de la Ville ; l'autre partie s'ajouterait aux recettes des lignes « Perrache-Place du Commandant-Arnaud » et « Cours Bayard-Rue Terme » ;

La Compagnie paiera de plus les redevances pour publicité stipulées au traité de fusion du 23 janvier 1907.

Il vous appartient néanmoins, Messieurs, de vous prononcer sur le choix à faire entre les deux projets de la Compagnie O.-T. L.

Lyon, le 25 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Modification des voies de la Compagnie O.-T.-L. rue du Jardin-des-Plantes et place des Terreaux.

(Commission générale). — N° 2047.

Messieurs, M. Bussy, administrateur-délégué de la Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon, m'a communiqué une lettre qu'il a adressé le 12 mars courant, à M. le Préfet du Rhône, en vue d'obtenir l'autorisation :

1° De créer un garage rue du Jardin-des Plantes à la hauteur de la montée de l'Amphithéâtre ;

2° De raccorder sur la place des Terreaux, la voie descendante de la ligne « Perrache Croix-Rousse » avec la voie de la ligne de Villeurbanne à la Gare de Vaise.

En outre, M. Bussy indique, au sujet de ce dernier raccordement, une deuxième solution qui consiste dans la création d'une voie unique à trolley contournant la place des Terreaux.

1° *Garage rue du Jardin-des-Plantes*

Ce garage est indispensable pour établir, près de la gare basse du funiculaire, le terminus de l'une des lignes qui ont été proposées et qui prendront leur origine soit au cours Bayard, soit sur la place du Pont.

D'après le plan dressé par la Compagnie, la double voie qui existe en face de la gare du funiculaire serait prolongée jusqu'en face du grand escalier de l'Amphithéâtre ; le stationnement serait supprimé devant un immeuble attenant à la gare et le trottoir du même côté serait légèrement rescindé.

Ces dispositions sont admissibles.

2° *Raccordement sur la place des Terreaux.*

Ce raccordement est la conséquence de la création de la ligne « Place du Pont-Gare basse du funiculaire » prolongée ou non jusqu'à la Croix-Rousse, pour permettre aux voitures descendant par la rue Sainte-Marie-des Terreaux de prendre la voie de la ligne « Vaise-Villeurbanne », il serait réalisé par une courbe de 25 mètres de rayon, prenant son origine en face du passage des Terreaux et aboutissant en face du Palais Saint-Pierre. De plus, et comme conséquence, l'origine du raccordement de la ligne « Perrache-Croix-Rousse » avec la ligne « Villeurbanne-Vaise » serait reportée dans la rue Paul Chenavard, à 22 mètres environ de l'angle de la rue Constantine.

Les trappes du caniveau situées actuellement rue d'Algérie et rue Constantine devraient être reportées sur la place des Terreaux en face du Palais Saint-Pierre, et les lignes de trolley seraient prolongées jusqu'aux nouvelles trappes, ce qui nécessiterait la pose d'un certain nombre de poteaux sur la place même.

Tous les raccordements prévus sont nécessaires ; et si l'on adoptait intégralement le projet de la Compagnie O. T. L., il en résulterait la substitution du trolley au caniveau sur les chaussées Sud et Ouest de la place des Terreaux. On pourrait atténuer le mal en reportant les nouvelles trappes d'entrée et de sortie du caniveau, qui sont prévues en face du Palais Saint Pierre, aussi près que possible des courbes de raccordement ; mais il resterait toujours l'important et disgracieux réseau des fils aériens sur le côté Saône de la place.

On ne pourrait y remédier qu'en établissant le caniveau sur la nouvelle courbe reliant la voie descendante de la Croix Rousse avec la voie de Vaise-Villeurbanne, en réduisant un peu le rayon de cette courbe et en plaçant la trappe d'entrée entre la rue d'Algérie et le passage des Terreaux vers le point A ; la trappe de sortie de la rue d'Algérie serait ramenée à l'Est, entre la place et la rue Terme vers le point B ; la trappe d'entrée de la rue Constantine resterait dans sa position actuelle ; de cette manière, on ferait disparaître tous les fils aériens et les poteaux représentés à l'encre rouge sur les côtés Sud et Ouest de la place des Terreaux.

Mais on ne doit pas se dissimuler que la Compagnie O.-T.-L. cherche à faire disparaître le caniveau plutôt que de l'étendre, et qu'elle pourra invoquer que les manœuvres d'entrée et de sortie des trappes sur les points indiqués précédemment gêneraient son exploitation ; il semble donc très difficile de lui faire adopter cette solution ; aussi, malgré les défauts esthétiques de son projet, on sera probablement amené à l'accepter, mais avec l'atténuation indiquée ci-dessus, c'est-à-dire en reportant à l'Ouest, aussi près que possible des courbes de raccordement, les trappes d'entrée et de sortie du caniveau qui sont projetées en face du Palais Saint-Pierre.

3° *Création d'une voie unique contournant la place des Terreaux.*

Cette solution est préférée à la première par la Compagnie O.-L.-T., ainsi qu'elle l'indique dans sa demande à M. le Préfet du Rhône.

La Compagnie se propose de construire une voie unique à droite et à gauche de la place des Terreaux, la voie aérienne étant montée sur poteaux-consoles convenablement ornementés et symétriquement disposés sur les trottoirs en bordure des maisons.

Par ce moyen, les voitures de la ligne Villeurbanne-Vaise et celles du nouveau service Place du Pont-rue Terme, aborderaient la place par la rue Puits-Gaillot à l'aller et reviendraient à leur point de départ par la rue Lafont, au lieu de suivre la rue du l'Hôtel de Ville et la rue du Bât-d'Argent.

Les trappes du caniveau seraient alors transportées rue de la République.

La Compagnie estime que cette solution aurait le très grand avantage de supprimer les courbes, les traversées et les aiguillages en caniveau aux angles des rues Lafont et du Bât-d'Argent, qui sont, d'après elle, les principales causes des interruptions de service sur le caniveau ; elle pourrait permettre aussi aux voitures des lignes du Bon-Coin et de Saint-Fons, qui ont aujourd'hui leur terminus à Bellecour, de remonter jusqu'à l'Hôtel de Ville pour reprendre leur itinéraire en sens inverse.

Ce projet ne peut être accepté pour plusieurs raisons :

La première et la plus grave est que la rue Puits-Gaillot est trop étroite, la circulation y est très intense et, par suite de l'insuffisance de la largeur des trottoirs, les piétons sont obligés de circuler en grande partie sur la chaussée ; il existe près de la place de la Comédie un étranglement qui est la cause d'obstructions fréquentes et de dangers permanents ; on voit donc que la rue Puits-Gaillot ne se prête pas au passage d'un tramway.

Digitized by Google

En ce qui concerne l'esthétique de la place, si on cherche à se représenter en perspective les poteaux de trolley avec des consoles de 4 m. 50 environ de portée, on conçoit des doutes sur le bon effet qui en résulterait, quelle que soit l'ornementation adoptée pour les poteaux.

Le côté Ouest de la place serait toujours encombré par les fils de trolley, comme dans la première solution; le réseau aérien régnerait aussi sur la place de la Comédie et la rue de la République sur une longueur de 80 mètres.

Enfin, pour le prolongement des lignes du Bon Coin et de Saint-Fons jusqu'à l'Hôtel de Ville, il ne serait pas indispensable de faire évoluer les voitures autour de la place puisqu'on pourrait aboutir à l'angle du monument, soit directement par la rue de l'Hôtel de-Ville, soit par la rue de la République et la rue Lafont à l'aller, avec retour par la rue de l'Hôtel de-Ville et la rue du Bât d'Argent.

En somme, le résultat de la deuxième solution serait : l'encombrement dangereux de la rue Puits-Gaillet; la substitution du trolley au caniveau sur 600 mètres environ de longueur, au détriment de l'esthétique et sans avantages correspondants pour le public. Il y a donc lieu de la repousser.

Conclusions

En résumé, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien accueillir favorablement la demande de la Compagnie O.-T.-L. en ce qui concerne : 1° la création d'un garage dans la rue du Jardin-des-Plantes; 2° la construction sur le côté Ouest de la place des Terreaux d'une voie raccordant la voie descendante de la ligne « Perrache Croix-Rousse » avec la ligne de « Vaise Villeurbanne », mais en reportant autant que possible vers l'ouest les trappes d'entrée et de sortie projetées en face du Palais Saint Pierre; 3° la modification du raccordement de la ligne « Perrache-Croix-Rousse » avec la ligne « Villeurbanne-Vaise » (voie montante).

Quant au projet de création d'une voie unique autour de la place des Terreaux, je vous propose de le rejeter purement et simplement.

Lyon, le 25 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Concours pour six emplois de commis-expéditionnaire dans les services municipaux. — Avis.

Lundi 12 août 1907, à 9 heures du matin, il sera procédé, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, à un concours d'admissibilité à six emplois de commis-expéditionnaire dans les services de la Ville.

Les candidats déclarés admissibles seront répartis dans les divers services suivant l'ordre de leur classement, au fur et à mesure des vacances qui se produiront.

I. — Les candidats devront être libérés du service militaire actif; ils déposeront au Secrétariat de la Mairie (1), au plus tard le 15 juillet 1907, les pièces suivantes :

a) Une demande sur papier timbré tendant à obtenir l'autorisation de prendre part au concours;

b) Un extrait du casier judiciaire n'ayant pas plus de six mois de date et constatant : 1° qu'ils sont âgés de 21 ans au moins et de 30 ans au plus le jour du concours; 2° qu'ils n'ont pas subi de condamnation;

c) Un état indiquant leurs situations antérieures et leurs services civils ou militaires. Cet état sera établi sur une formule délivrée par l'Administration et sera accompagné, s'il y a lieu, des pièces annexes qui y sont mentionnées;

d) Un certificat du médecin de l'Administration, indiquant qu'ils possèdent les aptitudes physiques nécessaires pour le travail des bureaux (2);

e) Un certificat délivré par le Directeur de l'école ou établissement, ou le candidat aura fait ses études, avec indication de la date d'entrée et de sortie de ladite école ou établissement.

La Municipalité arrêtera définitivement le 5 août 1907, la liste des candidats admis à prendre part au concours. Avis en sera donné aux intéressés.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Mairie centrale (1er Bureau A), tous les jours non fériés de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Concession de l'emplacement du banc de tisane avenue du Parc, amont du pont Saint-Clair. — Avis.

Les personnes qui désireraient obtenir la concession de l'emplacement du banc de tisane situé avenue du Parc, amont du pont Saint Clair, sont priées de faire parvenir leurs offres par écrit à M. le Maire de Lyon, à l'Hôtel de Ville, avant le 15 avril 1907.

Pour tous renseignements concernant la concession de cet emplacement, s'adresser à la Mairie centrale (2e bureau).

Publication et mise en recouvrement des rôles des contributions personnelle-mobilière et des patentes et de diverses taxes municipales pour l'année 1907. — Avis.

Les rôles des impôts et taxes ci-après, afférents à l'année 1907, revêtus des formalités légales, ont été remis à MM. les Percepteurs des Contributions directes chargés d'en opérer le recouvrement :

1° Contributions personnelle-mobilière et des patentes;

2° Taxe municipale sur les chiens;

3° Taxes municipales de remplacement de l'octroi :

a) Sur les chevaux, mules, mulets et voitures automobiles;

b) Sur les locaux des loueurs et marchands de chevaux;

c) Sur les débits de boissons;

d) Sur les propriétés bâties;

e) Sur les propriétés non bâties;

f) Sur l'entretien des constructions;

g) Sur l'habitation;

h) Sur les locaux commerciaux et industriels;

i) Sur les cercles.

En conséquence, les contribuables sont invités à acquitter le montant des impôts et taxes qui leur sont ouverts aux rôles, dans les termes et aux époques déterminés par la loi.

Les contribuables sont informés que MM. les Contrôleurs des Contributions directes se trouveront dans les Mairies d'arrondissement, bureau des Contributions, tous les lundis, de 2 à 4 heures (sauf au 4e arrondissement, où le contrôleur s'y rendra le matin de 9 à 11 heures), du 2 avril au 1er mai 1907, pour recevoir leurs observations et leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin.

Les bureaux de perception sont indiqués sur les feuilles d'avertissement remises aux contribuables.

Vérification des poids et mesures. — Itinéraires pendant le mois d'avril 1907.

Perception de Perrache.

8 avril. — Rues Vaubecour, Sainte Claire, Franklin (du 9 au 59 et du 6 au 10).

9 avril. — Rue Franklin (du 16 au 68).

10 avril. — Rues de Castries, Condé.

11 avril. — Place Carnot, rue de la Charité (du 7 au 35).

12 avril. — Rue de la Charité (du 35 au 55 et du 4 au 62 *bis*).

13 avril. — Rue de la Charité (du 64 au 84), rue Sala.

15 avril. — Rues Martin, Sainte-Hélène.

16 avril. — Place Grolier, rue de Fleurieu, rue Laurencin, place Ampère, rue Henri-IV.

17 avril. — Rues d'Enghien, Mazard, place Gensoul, rue Penthièvre (du 1 au 9).

18 avril. — Rue Penthièvre (du 4 au 16), rue Duhamel, cours du Midi (du 1 au 17).

19 avril. — Cours du Midi (du 19 au 33 et du 4 au 40), quai Perrache (du 2 au 10).

20 avril. — Quai Perrache (du 10 au 38).

22 avril. — Quai Perrache (du 38 au 85), cours Charlemagne (du 1 au 15).

23 avril. — Cours Charlemagne (du 7 au 67).

24 avril. — Cours Charlemagne (du 2 au 38).

25 avril. — Cours Charlemagne (du 38 au n° 108).

26 avril. — Cours Charlemagne (du 120 au 136).

27 avril. — Rue Casimir-Perier.

29 avril. — Rues Delandine, Bèhet, Smith.

30 avril. — Rues Marc-Antoine-Petit, Ravat, Gilbert, Denuzière, quai Rambaud, (du 2 au 15).

---

(1) Ce dépôt devra être fait en personne par les jeunes gens habitant Lyon ou la banlieue.

(2) Le médecin de l'Administration tient son cabinet tous les jours (sauf les dimanches et jours fériés), à 11 heures du matin, à l'Hôtel de Ville.

Digitized by Google

Perception de l'Hôtel-de-Ville.

2 avril. — Rue Stella, quai de l'Hôpital.
3 avril. — Rues Grôlée, Président Carnot, Childebert (impairs).
4 avril. — Rues Childebert (pairs), Jean-de-Tournes.
5 avril. — Rue Palais-Grillet, passage de l'Argue, rues Paradis, Confort (impairs).
6 avril. — Rues Confort (pairs), des Archers.
8 avril. — Rue de la République (du 47 au 89).
9 avril. — Rues de la République (du 34 au 68), des Marronniers (pairs).
10 avril. — Rues des Marronniers (impairs), de la Barre (impairs).
11 avril. — Rue de la Barre (pairs), quai de la Charité (du 1 au 45), rue Bellecordière, place de l'Hôpital.
12 avril. — Rue de l'Hôpital, passage de l'Hôtel-Dieu, place de la Charité (du 1 au 11), rue Simon-Maupin.
15 avril. — Rues Neuve (du 5 au 23), Mulet.
16 avril. — Rue du Bat-d'Argent (du 1 au n° 31 et du 2 au 6).
17 avril. — Rues du Bât-d'Argent (du 8 au 18), de l'Arbre-Sec (du 1 au 13).
18 avril. — Rue de l'Arbre-Sec (du 15 au n° 31 et du 2 au 10).
19 avril. — Rue Pizay (du 2 au 21 et du 1 au 5).
20 avril. — Rues Pizay (du 7 au 17), Lafont (du 2 au 8).
22 avril. — Rue Lafont (du 10 au 18).
23 avril. — Rues Lafont (du 20 au 21), Puits-Gaillot (du 2 au 4), place Tolozan (n° 27), rue du Garet (du 1 au 3).
24 avril. — Rue du Garet (du 5 au 9 et du n° 2 au 16).
25 avril. — Rue du Théâtre, petite rue Pizay, rue de la République (du 1 au 15).
26 avril. — Rue de la République (du 2 au n° 8).
27 avril. — Rues de la République (du 8 au 10), de l'Hôtel-de-Ville (du 1 au 25).

Perception des Brotteaux

2 avril. — Boulevards des Brotteaux, (du 52 au 74), Pommerol ; rues du Midi, Louis-Guérin ; impasse Lassalle ; rue Béranger.
3 avril. — Avenue Thiers (du 111 au 165 et du 198 au 122) ; rues Pétrequin, Bellecombe (du 16 au 88).
4 avril. — Rues Bellecombe (du 17 au 79), Sainte-Geneviève (du 11 au 45 et du 2 au 62) ; rue Inkerman.
5 avril. — Rues des Charmettes (du 88 au n° 118, du 107 au 137), Notre-Dame (du 1 au 17).
6 avril. — Rue Notre-Dame (du 19 au 33, et du 36 au 2).
8 avril. — Rues Barabau, Germain, de la Viabert, des Prés, quai du Rhône, Parc de la Tête-d'Or.

Perception de la Guillotière-Sud.

2 avril. — Avenue des Ponts, (numéros impairs à partir du 199, numéros pairs jusqu'à 44 inclus ; les rues Saint-Aignan et de la Rosière).
3 avril. — Avenue des Ponts (numéros pairs du 51 à la fin), rue du Général-de-Miribel, chemin de la Vitriolerie, numéros pairs jusqu'au n° 18 inclus, numéros impairs jusqu'au n° 17 inclus.
4 avril. — Chemin de la Vitriolerie (numéros pairs de 26 à 44 inclus).
5 avril. — Chemin de la Vitriolerie (numéros impairs de 21 à la fin), chemins du Rhône, de la Colombière, des Culattes, numéros pairs et impairs jusqu'à la hauteur du n° 31 inclus.
6 avril. — Chemin des Culattes (numéros pairs et impairs de 33 à la fin), chemin des Balançores et chemin du Pré-Gaudry, n° 10.
8 avril. — Chemins du Pré-Gaudry, des Cures au Rhône.
9 avril. — Petit chemin des Cures, chemin de Gerland (numéros impairs jusqu'à 41 inclus plus n° 51 (magasins généraux).
10 avril. — Chemin de Gerland (numéros impairs de 45 à 127 inclus, sauf n° 51 et 89).
11 avril. — Chemin de Gerland (numéros impairs de 161 à la fin, plus n° 89, numéros pairs sauf n° 60).
12 avril. — Numéro 60 du chemin de Gerland, chemin de la Scaronne.
13 avril. — Chemins des Ballonnières, de Champagneux, des Verriers, rue Galland, impasse Gerland, chemins de Josaphat et de la Croix-Barret, boulevard de l'Artillerie.
22 avril. — Avenue du Parc-d'Artillerie, chemins de la Mouche et du Vivier, route de Vienne (numéros impairs, numéros pairs jusqu'à 44 inclus).
23 avril. — Route de Vienne (numéros pairs de 48 à la fin).
24 avril. — Chemin de Montagny, rues Cronstadt et Toulon, chemin du Moulin-à-Vent, route de Vénissieux, chemin de la Combe-Blanche, route d'Heyrieu (numéros pairs jusqu'à 78 inclus).
25 avril. — Route d'Heyrieu (numéros pairs de 84 à 166 inclus).
26 avril. — Route d'Heyrieu (numéros pairs de 172 à la fin et numéros impairs), rue Valençot, chemins de la Guillotière à Saint-Priest et de la Croix-Morlon à Saint-Alban.
27 avril. — Chemins de Grange-Rouge, des Allouettes, rue Longefer, grande rue de Monplaisir (numéros impairs jusqu'à 101 inclus).
29 avril. — Grande rue de Monplaisir (numéros impairs de 105 à la fin, numéros pairs jusqu'à 64 inclus).
30 avril. — Grande rue de Monplaisir (numéros pairs de 72 à 168 inclus).

Perception de Metropole et Vaise

29 avril. — Rue Saint-Jean (du 70 à 24).
30 avril. — Rue Saint-Jean (du 2 à 21), place Saint-Jean, place Neuve-Saint-Jean, place du Gouvernement.

Don au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Le 28 mars 1907, M. le Maire de Lyon, a fait remettre au Bureau de bienfaisance, un bon de poste de 20 francs, offrande d'un anonyme en faveur des pauvres de Lyon.

Don à la Caisse spéciale du Bataillon des sapeurs-pompiers.

A la suite de l'incendie qui a eu lieu le 23 mars 1907, chemin de la Vitriolerie, 41, MM. les Administrateurs de la Manufacture lyonnaise des matières colorantes ont versé la somme de cinq cents francs (500 fr.), à la Caisse spéciale du bataillon.

Demandes en autorisation de construire.

Du 23 au 29 mars 1907.

Mme veuve Couturier, propriétaire : Construction rue Robert, 54.

M. Souboyrun, propriétaire : Construction d'un bâtiment cours Henri, 64.

M. Leseurd, propriétaire : Transformation d'une construction impasse Leseurd, près l'impasse Gerland.

Entreprise générale des marbriers et sculpteurs réunis, propriétaire : Construction d'un hangar, rue Saint-Pothin, 60.

MM. Drevet et fils, propriétaires : Construction d'un immeuble rue de la Villette, 63.

M. Penaud, propriétaire : Construction d'une maison rue Sainte-Clotilde, 7.

M. Poncet, propriétaire : Construction d'un hangar rue Antoinette, 32.

MM. Gillet et fils, propriétaires : Construction d'un bâtiment quai de Serin, 9.

M. Coindre, propriétaire ; M. Martineau, entrepreneur : Construction d'un hangar cours Vitton, 53.

M. Keller-Dorian, propriétaire ; M. Baudin, entrepreneur : Construction industrielle rue Saint-Eusèbe, 19.

M. Lagay, propriétaire : M. Pinet, architecte : Construction d'un atelier rue Julien.

MM. Pommet et Livache, propriétaires ; M. Gauvent, entrepreneur : Construction d'un hangar rue Bellecombe, 32.

Manufacture lyonnaise de matières colorantes, propriétaire : Construction d'un bâtiment chemin de la Vitriolerie, 41.

M. Chanron, propriétaire ; MM. Fanton et Duranson, architectes : Construction d'entrepôt route de Genas, 52.

DÉLIBÉRATIONS
DES
CORPS MUNICIPAUX
DE LA VILLE DE LYON
pendant la période révolutionnaire
(SUITE)

Vu :

1° la pétition du citoyen Villeneuve, tendante à obtenir un passe-port pour aller à Bâle, en Suisse, où l'appellent des affaires relatives au commerce d'indiennes, mouchoirs, mousselines qu'il exerce à Lyon ;

2° un certificat signé de plusieurs citoyens de cette commune, en datte de ce jour, légalisé par l'assesseur du juge de paix du canton de la Liberté, lequel constate que le pétitionnaire est négociant et que des affaires de commerce l'appellent à Bâle ;

3° son acte de naissance en original, conformément à l'article deux du décret de la Convention nationale du premier février mil sept cent quatre-vingt-douze ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil municipal estime qu'il y a lieu d'accorder le passe-port demandé.

Il a été fait lecture d'une lettre du général de division Montchoisy, commandant à Lyon, en datte du vingt-quatre frimaire, qui instruit la Municipalité que trois émigrés, dont l'un est le citoyen Bezancenot de Vezon, font des démarches pour obtenir un certificat de résidence en cette commune, à neuf témoins ;

Le Conseil, après avoir vérifié le régitre des certificats de résidence, a reconnu qu'il a été délivré en effet un certificat de résideece à neuf témoins

Digitized by Google

au citoyen Bezancenot de Vezon, à la datte du deux frimuire présent mois, et que sa résidence a été certifiée par : Denis Cochet, tuilleur, rue Lanterne, n° 34, Jean Claude Idt, fabricant, rue Côme n° 72, Jean Antoine Colomb, fabricant, rue Vieille-monnaie, n° 55, Marie Clemencin, rue Lucsge. n° 26, Pierre Hodier, rue S' Marcel, n° 10, Pierre Savarin, rue Tupin, n° 18. Louis Gaspard Martilly, rue S' Marcel, n° 123, Denis Berthet, rue Neiret, n° 45, et Claude Dandel, rue Vieille-monnoie, n° 13 ;

Le délit d'émigration paraissant reconnu par les communications données tant par l'admiaistration départementale du Rhône que par l'administration de la police et de la lettre du commandant de la place ;

Le Conseil municipal arrête que le Procureur de la commune est chargé de dénoncer à l'accusateur public les témoins sus-nommés.

Les citoyens Piégai et Ravoir, officiers municipaux, chargés de la perception de la taxe extraordinaire de guerre, ont présenté au Conseil cinq quittances par eux paraphées, faites par le citoyen Vauvillier, receveur général du district de Lyon, sous les dattes des vingt-un, vingt-deux, vingt trois et vingt-cinq frimaire, présent mois, par lesquelles il conste qu'ils ont versé dans la caisse dudit receveur la somme de trois millions cent-six mille cinq cent-soixante-dix-sept livres dix sous, provenant de la dite perception, qui, avec une somme de trois cent quarante livres cinq sous et deux deniers, resultant de faux assignats ou d'erreurs, forme en total la somme de trois millions cent six mille neuf cent dix-sept livres quinze sous et deux deniers, qu'ils ont reçues, laquelle est consignée sur le registre où a été portée la recette de la taxe de guerre, conformément au bordereau qu'ils ont également présenté au Conseil ;

Le Conseil, après avoir examiné et vérifié lesdites quittances et ledit bordereau, arrête :

1° qu'il donne aux citoyens Piégai et Ravoir acte de la remise des quittances qu'ils ont présentées ;

2° qu'elles seront déposées au bureau des finances de la commune ;

3° que les membres dudit bureau sont chargés de vérifier les régitres de la recette de ladite taxe, sur la présentation qui en sera faite par les citoyens Piégai et Ravoir, auxquels il en sera donné décharge.

Lecture faite d'une lettre écrite aujourd'hui à la Municipalité de Lyon, par le commissaire provisoire du Directoire exécutif près l'administration départementale du Rhône, annonçant l'envoi d'un arrêté du représentant du peuple Poulain Grandprey, en datte du deux de ce mois, relatif aux mesures à prendre désormais pour la délivrance des certificats de résidence à neuf témoins ;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil municipal arrête :

1° que la lettre et l'arrêté sus énoncés seront imprimés et affichés à Lyon ;

2° que le bureau des certificats de résidence à neuf témoins sera régi par un officier municipal qui sera remplacé chaque jour pour exécuter les différentes dispositions dudit arrêté.

Vu la pétition des citoyens Fiard, Bugnon, Delépine, Combe, Gros, Ruelle et Ducruy, payeurs des brigades des ouvriers employés aux déblais de la ville, par laquelle ils invitent la Municipalité à leur accorder en indemnité le déficit de leur caisse ;

Le Conseil municipal, considérant que lesdits payeurs ont fait avec zèle et pendant long-tems un service pénible et gratuit ;

Considérant qu'il a été difficile d'éviter des erreurs dans le paiement de petites sommes qu'ils étoient obligés de faire ;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil arrête que le déficit en indemnité demandé par les pétitionnaires leur est accordé, savoir : au citoyen Fiard, celui de neuf cents livres ; au citoyen Bugnon, celui de mille vingt-six livres ; au citoyen Delépine de six cent vingt-cinq livres ; au citoyen Combe, d'environ six cents livres ; au citoyen Groa de cent soixante-neuf livres quinze sous ; au citoyen Ruelle de huit à neuf cents livres et au citoyen Ducruy de (1) quarante sept livres quinze sous (2).

Sur la motion d'un membre,

Le Conseil arrête qu'il sera mis actuellement à la disposition du citoyen Froment, premier agent du bureau des travaux publics, la somme de six mille livres pour fournir aux menus frais de divers objets relatifs à sa gestion, à la charge par lui d'en justifier l'emploi par devant les membres composant ledit bureau, et que la présente délibération sera soumise à l'homologation du département.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

L. Rosset, off^er^ mun^l^, Piegay aîné, off^er^ m^al^, Roman, off, m , Ravoir, off^er^ m., Gilibert, off. m., Rozet.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de la commune de Lyon où étoient les citoyens :*

Bouquerot, président, Piégai, Rosset, Rozet, Roman, Delorme, Ravoir, Baudrier, Buhner, Sausse, Gilibert, officiers municipaux, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du vingt sept frimoire, an quatre de la République française.

D'après le rapport d'un membre chargé de la perception de la taxe de guerre et sur les conclusions du Procureur de la commune ;

Le Conseil arrête qu'il sera payé au citoyen Vassieux, qui a été employé dans le bureau de ladite taxe pendant cinq jours, la somme de cinq cents livres ;

Au citoyen Lafont qui y a été employé pendant un mois, celle de deux mille livres ;

Et au citoyen Miard qui y a travaillé un jour et demi, celle de deux cent cinquante livres.

Un membre a dénoncé les infractions portées journellement à la loi sur la police de la Bourse ;

Sur sa demande, le Conseil a arrêté qu'il sera écrit aux membres composant le tribunal de commerce pour les inviter à surveiller l'exécution de ladite loi.

Sur la demande du citoyen Fréquent,

Le Conseil arrête que le Comité des finances est autorisé à lui délivrer un mandat sur la caisse de la commune, de la somme de quatre cent mille livres pour fournir aux frais de l'illumination journalière de la ville, laquelle somme lui sera comptée sans préjudice de ce qui lui est dû pour le passé.

D'après la motion d'un membre,

Le Conseil, considérant que l'article trois de la Constitution de la République française accorde aux assemblées primaires le droit de nommer leurs magistrats ;

Considérant que presque toutes les communes de la République en ont déjà joui ;

Considérant que la loi du quatre brumaire, qui ordonne une rectification dans celle du dix neuf vendémiaire, concernant les autorités administratives et judiciaires, porte que dans un mois, à compter du jour de l'installation du Directoire exécutif, seront nommés les membres du bureau central pour les cantons de Bordeaux, de Lyon, de Marseille et de Paris ; qu'elle ne supprime ni ne rectifie l'article de la loi précitée qui porte qu'aussitôt après que le bureau central sera en fonctions, le Département convoquera les assemblées primaires du canton pour l'élection de ses municipalités d'arrondissements ;

Considérant, enfin, que le vœu le plus ardent des citoyens de Lyon est de voir organiser constitutionnellement les administrations municipales ;

Le citoyen Allemand fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil arrête que l'administration du département du Rhône sera invitée à écrire aux membres du Directoire exécutif, pour presser l'exécution dans la commune de Lyon de l'article précité de la constitution.

Un membre du bureau des contributions a dit que, conformément à l'arrêté du Conseil du douze brumaire dernier, il a été écrit à l'administration du district, pour l'inviter à donner son avis sur le mode de formation des rôles pour l'imposition foncière et en nature de l'an trois, et lui soumettre sur cet objet les

(1) Huit mots raturés.
(2) Les cinq derniers mots en apostille à la fin de la délibération.

Digitized by Google

observations qui furent faites au Conseil; qu'alle ne l a point encore fait passer audit bureau ; qu'elle lui a adressé néanmoins, la vingt-sept de ce mois, une lettre relativement a cette imposition, mais qui ne répond ni aux observations qui lui furent soumises, ni à la demande qui lui fut faite ;

Considérant qu'il importe :

1° de mettre le plus promptement possible en activité le recouvrement de l'imposition an nature de l'an trois ;

2° de savoir sur quelle bazo on en formera le rôle, attendu qu'on ne peut se régler sur ceux établis pour l'année mil sept cent quatre vingt treize, parceque, depuis cette époque, plus d'un cinquième des propriétés communales a été détruit par l'effet du siége ou des démolitions ;

Le citoyen Allemaud, fesant les fonctions de procereur de la commune, entendu.

Le Conseil arrête qu'il sera écrit de nouveau à l'Administration du district pour la presser de donner son avis à cet égard, et qu'extrait de la présente délibération lui sera envoyé.

Fait at clos en Conseil, les jour et an susdits.

L. Rosset, off^er mun^l, Piegay aîné, off. m^el, Roman, off. m, Ravoir, off^r m., Gilibert, off. m., Rozat.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de la commune de Lyon, où étoient les citoyens :*

Bouquerot, président, Baudrier, Buhner, Ravoir, Roman, Rozet, Delorme, Sausse, officiers municipaux, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du eingt huit frimaire, l'an quatre de la République française.

Lecture faite :

1° de la pétitieu du citoyen Abraham Marion, chargé de la liquidatioo du commerce de la veuve Réné Imbert et fils, tendante à obtenir un passe-port peur un mois, à l'effet d'aller en Suisse terminer ladite liquidation ;

2° d'un certificat de plusieurs négociants de Lyon dont les signatures sont légalisées par le citoyen Gauthier, assesseur du juge de paix du canton de la Convention, lequel constate que le pétitioneaire est chargé de la liquidation du commerce du la veuve Réné Imbert et fils ;

3° de l'acte de naissance en original du pétitionnaire, conformément à l'article deux du decret de la Convention nationale du premier février mil sept-cent quatre vingt douze ;

Le citoyen Allemaad, fesaut les fonctieus de procureur de la commune, entendu,

Le Censeil estime qu'il y a lieu d'accerder le passepert demandé.

Lectura faite :

1° de la pétitien du citoyeu Pierre Tachard, marchand de tapisserie d'Aubusson, tendante à obtenir un passe-port pour aller en Suisse acheter des marchandises relatives à son commerce ;

2° d'un passe port pour la Suisse, à lui délivré par l'Administration du département de Rhône, en date du six brumaire au trois ;

3° de l'acte de naissance en originale du pétitionnaire, conformément à l'article deux du decret de la Convention nationale du premier fevrier mil sept cent quatre-vingt-douze ;

Le citoyeu Allemeud, fesent les fonctions de procureur de la commune, entendu.

Le Conseil estima qu'il y a lieu d'accorder le passe-port demandé.

Lecture faite :

1° de la pétition du citoyan Denis Rossary, négociant de Lyon, tendante à obteuir un passe port pour aller en Espagne, où l appellent des affaires de commerce ;

2° d'un certificat de plusieurs négocianta de Lyon, dont los signatures sont légalisées par le citoyen Gauthier, assesseur du juge de peix du canton de la Convention, en datto du vingt deux du courant, lequel cunstato que le pétitionnaire est dans l'usage de faire de fréquents voyages en Espagne ;

3° De l'acte de neissance en original du pétitionnaire, conformément à l'article deux du décret da la Convention nationnle du premier fevrier mil septceut quatre vingt douze ;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commuue entendu,

Le Conseil estime qu'il y a lieu d'accerder le passe-port demandé.

Vu la lettre de l'accusateur public près le tribunal criminel du département de Rhône, en datte da ce jour, par iaquelle il iuvite la Municipelité a nommer deux de ses membres, pour assister au tirage des jurés de jugement qui doit avoir lieu le premier nivôse à dix heures du matin ;

Le Couseil arrête que les citoyous Gilibert et Buhner, officiers municipaux, soet oemmés à cet effet.

Le citeyeu Allemand, fesant les feuctions de la commune, a dit :

« Lecture faite :

1° de la pétitiua du citoyeu Enay, tendante à obtenir du Conseil municipal main levee de l'oppositiou faite par le citoyen Perret, lorsqu'il etoit agent national de la comuune, à la continuation du mur qu'il élève sur la rua du Plâtre ;

2° du bref de vente, passé par l'Administration du district, qui assujettit l'acquéreur à se retirer riére lui, de maniere qu'en cas de réconstruction du mur dont il s'agit, la rue ait dix-huit pieds de Roy à son entrée ;

3° de l'arrêté de ladite administration, en datte du onze fevrier mil sept cent quatre vingt-douze, homologué par le departement le seize dudit mois, même annee, qui autorise la citoyeu Ainay à élaver son mur, à la charge par lui de reculer seulemeet de trois pieds, troia pouces à l'entrée de la rue, à condition que la construction se fera dans l'annee ;

4° des procès-verbaux des différents nrchitectes consultés dans cette affaire ;

5° du rapport fait par los citoyens Saignemorte, Froment et Gentilion, composant le Cnmité des travaux publics, qui ont conclu à ce que le citoyen Enay fut autorisé à continuer son mur, conformément à l'alignement donné par l'arrêté du district ;

Considérant :

1° que le citoyen Ainay n'a commencé sa réconstruction qna d'après l'arrêté du district homologué au département, qui a rectifié l'alignement porté par le bref de veute, et que sans cet arrêté, le citoyen Ainny eut pu laisser subsister le mur de la chapelle qui, en raison de sa solidité, eut duré encore long tems, et qu'il n'a batti que sur la foi de cet arrêté ;

2° que le bref de vente fait meution de cent seixante pieds de superficie de terrein, déduction faite du reculement projetté, et qu'il résulte des vérificatiens faites que, si le citoyen Ainuy étoit forcé a l'alignement porte par le bref, il n'auroit environ que quetorze cent cinquante pieds ; que si l'on suit l'aligoement de la maisou Tolosan, nouvellement construite, le reculement porte presqu'en entier, pour l'élargissement de la rue, sur la maisun Richard et non sur celle d'Enay ;

3° que si on forçoit Enav au reculement porté par le bref de vente, il y auroit, à l'angle joignant la maison Rigaud, un angle saillant qui formeroit dens cette rue nu coup d'œil desagréable et quis'éloigneroit des principes de voieries, qui sont do denuer la direction la plus exacte possible aux rues des villes ;

Je conclus à ce quo les arcbitectes de la commune soient iuvités à se transporter sur les lieux, pour vérifier si la citoyen Ainay s'est conformé a l'alignement qui lui a été prescrit par l'arrêté du district, et que, dans le cas où il s'y seroit assujetti, il soit autorisé à continuer le mur qu'il fait élever sur la rue du Plâtre et a l'angle de la rue S^t Pierre, à la charge per lui de se conformer aux règlumants de polica sur la voierie. »

Néanmoins, le Conseil, considérant que les conditions du bref dont il s'egit doivent être rigoureusement suivies, et que, dans aucun cas, aucune autorité ne peut y déreger ;

Considérant que l'enchére da la maison vendue (1) au citoyeu Enay aureit été portée plus haut si l'acquéreur n'eut été assujetti à un reculement par le bref d'adjudication ;

Considérant, enfin, que dispenser le citoyen Enay de remplir la condition du bret qui l'assujettit à ce reculement, ce seroit donner lieu à de justes reclamations de la part des citoyeus qui coacoururent (2) a l'enchére de la maison scise rue du Plâtre, dont il resta adjudicataire;

La Conseil arrête que le citoyen Enay sera tenu à sa couformar strictement au bref de vente passé par l'administration du district.

---

(1) Ce mot en marge.
(2) Les mots *à la vente* raturés.

Digitized by Google

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

GILIBERT, off. m., BOUQUEROT, p^dent, RAVOIR, off. m., J^e SAUSSE, off^er m^el, ROZET.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où etaient les citoyens :*

Bouquerot, président, Rosset: Roman, Racoir Gilibert, Baudrier, Buhner, Rozet, Sausse, officiers municipaux, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du 1^er nivôse, an 4^me de la République française.

D'après le rapport fait par un membre sur la nécessité d'organiser promptement, dans la commune de Lyon, une société de bienfesance ;

Le Conseil municipal, considérant que la cherté excessive de tous les objets nécessaires à la vie met le peuple dans l'impossibilité de pourvoir a ses besoins, que la saison de l'hiver multiplie et rend plus pressents ;

Considérant que le prix des matières premières et l'augmentation considérable de celui de la main d'œuvre demandé par les ouvriers forcerales fabricants a supprimer une grande partie de leurs métiers ou fabriques ; qu'alors la classe des indigents se grossira nécessairement de beaucoup d'ouvriers manquant de travail, a qui une demi livre de pain par jour ne suffira point pour subsister;

Considerant que les actes nombreux de générosité et de bienfesance qui, dans des temps malheureux pour le peuple, ont toujours signalé les Lyonnais se reproduiront indubitablement ;

Considérant que le désir, déjà manifesté par plusieurs citoyens, de venir au secours des indigents donne la certitude de pouvoir adoucir la rigueur de leur sort ;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Arrête :

1° qu'il sera convoqué, quintidi prochain, vingt-cinq décembre (v. st.), à trois heures précises de relevee, dans la salle ordinaire du Conseil municipal, une assemblée générale de toutes les agences de secours, à laquelle la Municipalité en corps assistera pour organiser une société de bienfesance et nommer un trésorier général, dans la caisse daquel sont versées les sommes reçues par les trésoriers particuliers;

2° qu'après cette organisation les citoyens seront invités par affiche à concourir, chacun selon leurs facultés, au soulagement des indigents de la commune.

Lecture faite :

1° d'un procès verbal dressé par le juge de paix de la commune do Montluel, en datte du dix-huit frimaire dernier, lequel constate que des mulets appartenant à la Republique, et qui devaient conduire de Montluel à Lyon des grains déposés au magazin militaire, ont rongé tous les plateaux des crèches et échelons des rateliers de l'écurie du citoyen Barel, aubergiste à Montluel, et que le dommage a été évalué, par des experts charpentiers nommés à cet effet, [a] la somme de douze mille livres ;

2° d'une lettre du directeur général des équipages d'artillerie et transports militaires, en datte du trente frimaire dernier, par laquelle il invite la Municipalité de Lyon a payer, audit citoyen Burel, la somme de douze mille livres qu'il réclame ; pour le domage constaté dans le proces verbal dont il envoie copie ;

Considérant que l'article trois de l'arrêté du représentant du peuple Poullain Gundprey, commissaire du gouvernement, en datte du trois frimaire dernier, porte que le transport des grains destinés à la subsistance de la classe indigente de la commune de Lyon se fera par le moyen des chevaux et mulets de l'entrepriso des citoyens L'Anchère et Cerf Berr ; que, par conséquent, le domage par eux commis ne doit dans aucun cas être payé par la Municipalité ;

Considérant, d'ailleurs, que les mulets de la République n'ont rongé les plateaux des crèches et échelons des rateliers de l'écurie du citoyen Burel, que pendant que les conducteurs leur avoient soustrait la nourriture qui leur était nécessaire, pour la vendre à leur profit, ce qui est constaté par le procès-verbal ;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune entendu,

Le Conseil arrête :

1° qu'il passe à l'ordre du jour sur la somme de douze mille livres demandee en dédommagement par le citoyen Burel ;

2° que les membres composant le bureau militaire sont invités à écrire au commissaire ordonnateur, pour qu'il fasse poursuivre les conducteurs qui ont propose à divers particuliers d'acheter l'avoine de leurs chevaux, et à lui envoyer un extrait du procès-verbal dressé par le juge de paix de la commune de Montluel.

Fait et clos en Conseil, les jours en susdits

GILIBERT, off. m., PIEGAY aîné, off. m^el, BAUDRIER, off. mp^l, J^e SAUSSE, off^er m^el, ROZET, BOUQUEROT, p^dent, RAVOIR, off. m.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président, Rosset, Ravoir, Buhner, Sausse, Delorme, Gilibert, Rozet, Baudrier, Roman, officiers municipaux, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du deux nivose, an 4^me de la Rép. française.

Vu la pétition adressée par le citoyen Niviere Chol à l'administration departementale do Rhône, et renvoyée à la Municipalité pour avoir son avis ;

Considérant que le citoyen Niviere Chol, nommé par le Gouvernement à la place de receveur des impositions directes du département de Rhône, devant entrer très incessamment oe activité de service, ne saurait trouver assez promptement un local dans cette commune, qui offre toute la sûreté qu'exige une caisse do cette importance ;

Considérant que l'emprunt forcé, qui va avoir lieu, fera verser dans cette caisse des sommes très considérables, et dont il importe que la conservation soit assurée jusqu'à ce que le Gouvernement en dispose :

Considérant que s'il n'est pas permis à l'administration de disposer des différents locaux de la Maison commune que pour des objets qui lui sont immediatement relatifs, il est néanmoins de sa sagesse de se prêter momentanément a des circonstances reconnues urgentes et impérieuses ;

Le Conseil municipal estime qu'il peut être accordé, provisoirement et sans que cela puisse jamais faire titre pour aucun recevour, au citoyen Niviere Chol, le local occupé actuellement par le Comité des secours établissemeats publics ut des sequestres, sur une même ligne, dans la partie da bâtiment de la Maison commune prenant jour sur la cour basse et la rue Paits Gaillot.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

PIEGAY aîné, off. m^el, BAUDRIER, off. mp^l, GILIBERT, off. m^el, J^e SAUSSE, off^er m^el, BOUQUEROT, p^dent, RAVOIR, off. m., ROZET.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président, Gilibert, Ravoir, Roman, Sausse, Rozet, Adam, officiers municipaux, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du trois nivôse, an 4^me de la Rep^q française.

Lecture faite :

1° de la pétition du citoyen Gantin, fabricant de Lyon, tendante a obtenir un passe-port pour aller en Hollande entreprendre des affaires de commerce ;

(*A suivre.*)

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Travaux entrepris dans la semaine

Ecole maternelle, quai Jayr. — Réparations de propreté.

Travaux en cours d'exécution

Groupe scolaire, rue de l'Ordre. — Aménagement de deux nouvelles classes et réparations de propreté dans la loge du concierge.

Cimetière de la Guillotière. — Réparations dans le logement du garde-chef.

Hôtel des Invalides du Travail. — Agrandissement de la porcherie de quatre nouvelles cases.

Digitized by Google

Commissariat de police, rue de la Conciergerie, 5. — Badigeon des façades et réparations de propreté.

Mairie du 3e arrondissement. — Réparations de propreté, salle des archives.

Ecole de garçons, rue du Chapeau Rouge. — Réfection d'un plancher.

Crèche, cours Charlemagne, 19. — Construction d'un perron avec garde-corps.

Halle des Cordonniers. — Restauration générale

Bourse du Travail. — Réparations de propreté et modification de divers locaux.

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE

Travaux entrepris dans la semaine

Passage Gonin, rue Rivet, montée de la Grande-Côte, rue Jean-Baptiste-Say et rue du Bon-Pasteur. — Réfection de pavage en cailloux roulés sur les tranchées ouvertes par les Compagnies.

Cours du Midi, côté Rhône. — Construction de chaussée en pavés d'échantillon.

Rue Sala, entre le quai et la rue de la Charité. — Réparation de pavage en pavés épinés.

Rues de l'Hôtel-de-Ville et de la République. — Réfection de traversées en asphalte.

Place de Fourvière, 1. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue Masséna et boulevard du Lycée. — Réparations de pavage en pavés d'échantillon.

Avenue de Saxe. — Réparation de trottoir en asphalte.

Travaux en cours d'exécution

Rue Mercière. — Construction d'un égout tubulaire.

Place des Terreaux. — Relevée à bout en pavés d'échantillon.

Rue Bichat. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Avenue de Saxe, entre la grande rue de la Guillotière et la rue Montesquieu. — Relevé à bout en pavés d'échantillon.

Ancien cimetière de la Guillotière. — Rectification des allées nos 24, 25 et 29.

Rue de l'Abondance, entre la rue de la Bannière et la rue Duguesclin. — Relevé à bout en cailloux roulés.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Rue Passet, entre les places du Pont et Raspail. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue de Dijon. — Réfection des rigoles en cailloux roulés.

Rue Hénon. — Dépose et repose de bordures et réfection des rigoles en pavés d'échantillon.

Montée Bonafous. — Remplacement de bordurettes, réfection des trottoirs en asphalte et réparation du mur de soutènement.

Quai de Vaise — Dallage en asphalte du promenoir occupé par le marché.

Rue du Tunnel. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rues Tête-d'Or et Duquesne. — Réparations de pavage en pavés d'échantillon.

Rue Duguesclin, entre la rue Duquesne et le boulevard du Nord. — Réparation d'enduits à l'intérieur de l'égout.

Parc de la Tête-d'Or. — Réparation générale et cylindrage de la chaussée empierrée de l'allée du Lac.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section. — Remblaiement des rues (A), (B), (C) et de la rue Béranger et construction d'égouts du 4e type en béton rue (B), rue Vauban prolongée et rue Moncey prolongée.

Rue Vauban. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Travaux terminés dans la semaine

Passage Gonin, rue Rivet, montée de la Grande-Côte et rue Jean-Baptiste-Say. — Réfection de pavage en cailloux roulés sur les tranchées ouvertes par les Compagnies.

Rue Smith, entre le cours Suchet et la rue Marc-Antoine-Petit. — Réparation de pavage en pavés épinés.

Rue Sala, entre la rue de la Charité et le quai de la Charité. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Rue Sainte-Marie. — Réfection des rigoles et rechargement de la chaussée empierrée.

Montée Bonafous, 3 *bis*. — Construction de trottoir en asphalte.

Rue Créqui, 135. — Construction de trottoir en asphalte.

Rue Créqui, entre le cours Morand et la rue Sully. — Construction d'un égout du 1er type en béton.

SERVICE DES PONTS

Pont La Feuillée. — Réparation des garde-corps.

Pont Morand. — Construction d'un magasin-abri du côté rive droite aval.

SERVICE VICINAL

Chemin vicinal ordinaire n° 24, de Saint-Simon. — Construction d'un égout en béton de ciment de 1 m. 50 de hauteur intérieure.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Travaux exécutés ou en cours d'exécution du 21 au 27 Mars 1907.

Canalisations : rue François-Garcin, avenue de Saxe prolongée, rue Belfort, pont de l'Université, rue de Bourbonnais.

Prises d'eau et branchements : avenue Thiers n° 123 ; grande rue de la Guillotière, 16 ; rue Moncey, angle rue Garibaldi ; rue François-Garcin, 22-24 ; cours Henri, 101 ; rue de l'Abondance, 59 ; rue Rabelais, 5 ; rue Pierre-Corneille, n° 83 ; chemin des Quatre-Maisons, 42 ; rue Bancel, 23.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 31 Mars 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Demeure, Jacques, profess., r. Puits-Gaillot, 15.
Vve Bernard, Claudine, s. p., r. de la Platière, 7
Lange, Paul, contremaître, Pontarlier.
Dlle Duzès, Marie, s. p., r. V.-Monnaie, 21.
Martezier, Charles, empl., r. Duguesclin, 162.
Dlle Bergeron, Ant., empl., r. Neyret, 13.
Revol, Jean, négociant, r. Lanterne, 26.
Dlle Cottet, Claudine, s. p., Izieux (Ain).
Bethe, Léonard, maçon, Grande-Côte, 17.
Dlle Veron, Mélanie, cout., Grande-Côte, 17.
Bl.yon, Claude, empl., r. des Chartreux, 13.
Dlle Giraud, P., devideuse, r. des Chartreux, 13.
Chaloyard, Jean, empl., r. Ste-Hélène, 11.
Vve Girard, Marg., s. p., r. du Griffon, 10.
Duché, J., lieut. 153e ligne, Lyon.
Dlle Eynaud, Angèle, s. p., Gap.
Duchamp, H., empl., bd de la Croix-Rousse, 53.
Dlle Chantre, Louise, s. p., r. de Trion, 32.
Jacquemet, J., tourneur, r. Imbert-Colomès, 7.
Dlle Roydellet, M., empl., r. M.-de-Gérando, 12.
Muril, Louis, empl., m. St-Sébastien, 21.
Dlle Brossot, Val., mén., m. St-Sébastien, 21.
Paul, A., ouv. téléph., gde r. Guillotière, 102.
Dlle Gurvier, C., empl., gde r. Guillotière, 102.
Kern, Léonard, chimiste, Môle (Suisse).
Dlle Brussel, Clara, s. p., Paris.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Emerard, C., propriét., St-Just Chaleyssin (Is.).
Dlle Branche, Ursule, s. p., r. Sala, 64.
Cleux, Alexandre, empl., r. Paul-Bert, 205.
Dlle Levèque, J., repasseuse, r. A.-Comte, 16.
Rossicaud, Jean, fabr. soieries, r. Barrème, 10.
Dlle Gourju, Antoinette, s. p., r. République, 61.
Berne, Etienne, forgeur, La Cula (Loire).
Dlle Grimaud, M., cuisin., r. J.-de-Tournes, 12.
Chaverot, Jean, jardinier, Saint-Amour (Jura).
Dlle Malléciant, M., s. p., r. de la Bourse, 41.
Bruneau, G., sous-lieut. tir. alger., Tenès (Alg.).
Dlle Ducurtyl, Marguerite, s. p., r. Boissac, 9.
Li..d, Joseph, empl., r. Tramassac, 28.
Dlle Forestier, L., fem. chamb., q. Celestins, 12.
Arnould, E., sous-off. au 97e infant., Chambéry.
Dlle Paquet, Marie, s. p., Chambéry.
Noir, Joseph, caissier comptable, Villeurbanne.
Dlle Arnoud, Jeanne, cout., c. Charlemagne, 72.
Barouquel, Julien, menuisier, r. Mercière, 88.
Dlle Dalau, Jeanne, ménag., r. Mercière, 88.
Plot, Alexandre, comptable, Saint-Etienne.
Dlle Schmitt, Jeanne, s. p., r. Vaubecour, 7.
Servanin, Henri, empl., av. Félix-Faure, 191.
Dlle Grillet, M., chenilleuse, av. F.-Faure, 194.
Berre, Paul, empl., c. Charlemagne, 3.
Dlle Flin, Louise, empl., r. Bonald, 9.
Monnet, Joseph, mécanicien, Villeurbanne.
Dlle Pitiot, M., raccom., Iulles, r. Tête d'Or, 38.
Creusot, Jules, coupeur de verre, Givors.
Dlle Pertuis, Marie, s. p., r. Victor-Hugo, 16.
Bosset, David, voyag. commerce, Genève.
Dlle Deschamps, Victorine, culottière, Genève.
Si..ud, Jean, empl., r. Penthièvre, 9.
Vve Bellen, Henriette, commerç., c. Midi, 7.
Bertrand, Joseph, adjud. inf. col., Hyères (Var).
Dlle Bernaud, Claudine, s. p., Miribel (Ain).
Chaloyard, Jean-B., empl., r. Ste-Hélène, 11.
Vve Girard, Marguerite, s. p., r. Griffon, 10.
Corbet, Henri, boulanger, ch. Villeurbanne, 23.
Dlle Pomard, Marie, s. p., r. du Plat, 6.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Bardon, Alfred, empl. d'adm., r. Montesquieu, 95.
Dlle Berger, Jeanne, s. p., Villeurbanne.
Biston, Marius, empl., r. N.-Dame-des-Anges, 4.
Dlle Pingon, Claudia, coutur., r. du Moulin, 6.
Brunet, Jean, garçon de rest., c. de la Liberté, 59.
Dlle Chalvin, Laure, brodeuse, r. des Forges, 6.
Couturieux, D., forgeron, ch. du Pré-Gaudry, 4.
Vve Bouvier, Marie, cuis., ch. du Pré-Gaudry, 4.
Dallerey, Jean, gard. de paix, r. Molière, 9.
Dlle Lacroix, E., cut., Baronne-s.-Saône (S.-L.).
Favre, A., décolleteur, r. de Sébastopol, 78.
Dlle Allex, Jeanne, corset., av. Félix-Faure, 141.
Honoré, Petrus, imprimeur, q. Pierre-Scize, 83.
Dlle Tournache, M., empl., q. Pierre-Scize, 82.
Lévy, Gustave, comptable, c. Henri, 15.
Dlle Hompa d. J., s. p., Thonon-les-Bains.
Loissereaus, P., gard. de paix, r. Molière, 97.
Dlle Lacroix, J., cut., Ouroux-s.-Saône (S.-L.).
Monnet, Alphonse, pâtissier, r. Duguesclin, 221.
Dlle Fournier, Jeanne, s. p., Vaux.
Pelé, A., mar. des logis, 2e drag., Part-Dieu.
Dlle Berthaud, H., chenil., r. Notre-Dame, 6.
Penier, J., photog., gr. r. de la Guillotière, 1.5.
Dlle Ribel, A., couturière, r. Laurencin, 7.
Philippe, J., fab. de limonades, r. Paul-Bert, 3?.
Dlle Griot, Marie, culottière, r. Paul-Bert, 31.
Pinot, Louis, empl. P.-L.-M., r. Parmentier, 25.
Dlle Garçon, Louise, empl., r. Vauban, 129.
Pivot, A., adj. 22e chass. à p., Albertville (Savoie).
Dlle Andre, Marthe, empl., Paris.
Prost, Marius, empl., r. d'Avignon, 35.
Dlle Grosjean, Adèle, s. p., Ambérieu (Ain).
Quertinmont, A., forgeron, ch. de Gerland, 95.
Dlle Biemont, A., journ., ch. de Gerland, 95.
Reynaud, Léon, plombier, av. de Saxe, 299.
Dlle Putout dit Bourin, J., cout., la Mulatière.
Ribes, Georges, manœuvre, r. d'Avignon, 37.
Vve Faissadier, C., coutur., r. d'Avignon, 37.
Roche, M., peint. sur mét., r. Thibaud..., 39.
Dlle Odet, M., chemis., r. H.-des-Vieillards, 27.
Ronsin, A., peint. bât., q. des Brotteaux, 27.
Dlle Clémencin, Jeanne, s. p., Janneyrias (Is.).
Savoye, Benoit, empl. P.-L.-M., r. du Repos, 10.
Vve Favel, Marie, empl., r. du Repos, 12.
Trambouze, F., empl. tramw., r. Arquebuse, 33.
Dlle Garnier, J., couturière, r. Arquebuse, 33.
Vachier, Joanni, mécanicien, ch. Verriers, 1.
Dlle Chapuil, M., couturière, ch. Verriers, 3.
Vigne, Marius, mar. ferrant, Bargoire (Loire).
Dlle Aubanel, L., s. p., r. Voltaire prol., 10.
Durand, Benoît, manœuvre, ch. Ronde, 5.
Dlle Sient-Coissard, H., gilet., r. Paul-Bert, 142.
Guyot, Jean, instituteur, Cours (Rhône).
Dlle Combouhves, F., instit., Cublize (Rhône).
Reynaud, V., cultiv., St-Barthélemy-de-Vals.
Dlle Martin, Aimée, domestique, St-Donat.
Veginay, Eugène, électr., r. Corne-de-Cerf, 26.
Dlle Poitier, Aug., chem., r. Duguesclin, 234.
Berre, Paul, empl., c. Charlemagne, 3.
Dlle Flin, Louise, empl., r. Bonald, 9.
Bey, Joseph, tôlier, r. Paul Bert, 245.
Dlle Monnard, Marie, cuisinière, Bellegarde.
Cleux, Alexandre, empl., r. Paul-Bert, 201.
Dlle Lévêque, J., repasseuse, r. A.-Comte, 16.
Cornelli, Sylvain, tourneur, r. Jangot, 13.
Dlle Praedi, M., ménagère, r. Jangot, 13.
Crépa, François, emballeur, r. Mazenod, 37.
Dlle Barasson, M., ménagère, r. Mazenod, 37.
Charbonnel, Jean, emballeur, ch. Feuillat, 63.
Dlle Repital, Amélie, empl., c. Gambetta, 219.
Chassat, Joseph, empl., r. Jeanne-d'Arc, 61.
Dlle Girard, L., domest., r. Jeanne-d'Arc, 73.
Duveror, E., mouleur, gr. r. Guillotière, 1.1.
Dlle Levy, B., couturière, r. des Asperges, 107.
Desplantes, L., gard. de paix, r. Molière, 97.
Dlle Besson, Eugénie, s. p., Bonnaquête.
Favret, Joseph, cordonnier, gr. r. Guillotière, 49.
Dlle Taillandier, E., repasseuse, r. P.-Bert, 18.
Fourel, Victor, empl., r. de Marseille, 79.
Dlle Brunel, M., cuisin., c. d'Herbouville, 9.

Digitized by Google

Felber, Charles, dentiste, av. de Saxe, 303
D^lle Nétien, Claudine, s. p., q. P.-Seize, 91.
Girinal, F., manœuvre, r. de la-Vierge, 5.
D^lle Thiellier, M., ménagère r. de la Vierge 3.
Hovel, Georges, compt ble. r. Chevreul, 73.
D^lle Gener, J., cout., Montbuteux-s.-Saône.
Lèbre, A., chauffeur P.-L.-M., r. de Toulon, 21.
D^lle Auzas, Léa, s. p., Joyeuse (Ardèche).
Lenoir, Claude, menuisier av. des Ponts, 23
D^lle Forey A., appliqueuse, Panissières (Loire).
Montpéroux, Jean, empl. com., r. St-Jérôme, 15.
D^lle Berthoud, M., s. p., Neuville-l.-Dames (Ain).
Mouchel, Jules, empl., rte de Grenoble, 26.
D^lle Fléchon, Marie, modiste, C essia (Jura).
Michelas, Jean, dom., ch. des Culattes prolongé
D^lle Roch L., dom., ch. des Culattes, prolongé.
Noir, Marius, camionneur, r. Villeroi, 52
D^lle Bied, Marie, s. p., Villefontaine (Isère).
Paul, Aug., e. téléphon., g. r. Guillotière, 102.
D^lle Guivier, C. empl., g. r. Guillotière, 102.
Pécout-Bouvet, fab. timb. caoutchouc r. Ney, 58.
D^lle Fournel, Marguerite, s. p., r. Ney, 58.
Perreaud, P., empl. P.-L.-M., r. Bonnel, 62
D^lle Montmain, Marie, s. p., Marseille.
ellt, Jean, empl., pl. du Pont, 8.
D^lle Parnier, Julie, corsetière, r. Pasteur, 38.
errol, Joseph, empl. banq., c. Gambetta, 27.
D^lle Julhiet, Marie, s. p., St-Péray (Ardèche).
Poinl-l, Henri, apprêteur, ch. Baraban 157.
D^lle Luxy, M., confection, g. r. Guillotière, 223.
Pios, Ferd., cer., r. Paul-Bert, 45.
D^lle Juchon, M. cuis., r. Paul-Bert, 45.
Quintean, L. s.-off 91^e, fort Lamothe.
D^lle Cotet, Aimée, lingère, Thuré (Vienne).
Rougis, B., j., ch des Alouettes, 13.
D^lle Cherbianc Noémie, cout. r. Boraban, 83.
Servenin, Henri, empl., av. F.-Faure, 194
D^lle Grillet, Marie, ch., av. F.-Faure, 194.
Thorillon Henri, mess., av. de Saxe, 333.
D^lle Laville Louise, s. p., Villeurbanne.
Thomas, Claude, apprêteur, r. Chaponnay, 47.
D^lle Chabat, Marie, ménag., r. Chaponnay, 47.
Vornay, J., mineur, Sourcieux-s.-l'Arbresle (Rh.)
D^lle Imbert, Mélanie, cuisin., r. Dumoulin, 28.
Vial, M.-J., ajust.-mécan., r. Vendôme, 269.
D^lle Mazade, A.-M., couturière, r. Ney, 63.
Verdier, Jean, prop., pl.-sing., r. Mazenod, 122.
D^lle Bernon, Marg., chem., r. Chaponnay 111.
Chazel, Guillaume, pr., Chasselay.
D^lle Goujon, Madeleine, pr., r. Paul-Bert, 25.
Corbet, Henri, boul., ch. Vitriolerie 23.
D^lle Poinard, Marie, s. p., r. du Plat, 8.
Grot, Lucien, empl., c. Henri, 107.
D^lle Montelun, Maria, plieuse, r. Julie, 3.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Guthenme, R., r. de com., Colombes (Seine).
D^lle Tréguer, Marie, s. p., b. Croix-Rousse, 1.
Goddet, Joannès, empl., r. d'Isly, 8.
D^lle Bizet dit Lebranche, R., bouil., r. Céln, 5.
Perrin, Joannès, empl., b. C.-Rousse, 133.
D^lle Godard, Joséphine s. p., r. Pelletier, 2
Fooret, Victor, r. de Marseille, 3.
D^lle Brunet Marie, cuis., c. d'Herbouville, 3.
Nicolas, L., garçon charcutier, c. Lafayette, 74.
D^lle Fauconnet, Anaïs, s. p., r. de Dijon, 31.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Ballet, Antoine, oiseleur, r. Tramassac, 2.
D^lle Roulin, Antoinette, cout., r. St-Georges, 31
Bourgeot, Paul, empl. de bureau, r. de St-Cyr, 7
D^lle Lagier, Sidonie, commerç., r. de St Cyr, 37.
Devillet, Noël, boulanger, r. St-Georges, 44.
D^lle Gonon, Léonie, s. p., St-André-le-Gaz (Isère)
Dory, Pierre, voiturier, r. St-Georges, 22.
D^lle Bovagnet, Virginie, tul., c. Emile-Zola, 42.
Duchamp, Henri, empl., boul. de la C.-Rousse, 58.
D^lle Chantre, Louise s. p., r. de Trion, 32.
Felber, Charles, chirur.-dentiste, av. de Saxe, 303
D^lle Nétien, Jeanne, s. p., q. Pierre Scize, 31
Gavend, Marius, mar. ferrant, r. Bourgogne, 53.
D^lle Denis, Adèle, empl., r. St-Pierre de-Vaise, 68
Lelorge, Léonard, ent. maç., r. Fossés-de Trion, 21
D^lle Lavergne, Victorine, s. p., r. Q.-Colonnes, 1
Liard, Joseph, empl., r. Tramassac, 28.
D^lle Forestier, L., f. de chamb., q. Célestins, 12
Moly, Adalbert, brasc., m. de l'Eglise, 12 (Caluire).
D^lle Celogny, Thoma, s. p., q. de Vaise, 3.
Mopon, Henry, nég., Pont de-Chéruy (Isère).
D^lle Treille Claudine, s. p., pl. du Marché, 3.
Recorbet Jacques, empl., q. Pierre-Scize 2.
D^lle Petit-Demange, L., s. p., Balbigny (Loire).
Berlhier, François, tourneur m. Gourguillon, 50.
D^lle Gibos, Marie, cuisinière, r. de Trion, 14.
Rubin, Jean, tonnelier, r. Bellièvre, 3.
D^lle Bouvier, Angèle, cuisin., r. Garibaldi, 132.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Bougirand, J., empl. comm., c. Morand, 13.
D^lle Proby, Jeanne, s. p., Tarare (Rhône).
Crétin, Louis, tulliste, r. d'Inkermann, 36
D^lle Casson, Mélanie, r. d'Inkermann, 36.
Ferret, V., mécanicien, r. Notre-Dame, 23.
D^lle Leberier, Marie, coutur., r. Bellecombe, 33
Huboud-Peron, H., propr.-cultiv., Voiron (Isère).
D^lle Holland, J., f. de chambre, r. Duquesne, 10.
Pécoud-Bonvot, M., fab. limb., r. Ney, 53.
D^lle Fournel, Marguerite, s. p., r. Ney 38.
Rousset, Aug., teinturier, r. Notre-Dame, 36.
D^lle Millet Pierrette, s. p., pl. Morand, 10.
Monnet, Joseph, mécanicien, Villeurbanne.
D^lle Pitiot, Marie, racc. tulles, r. Tête-d'Or, 33.
Peyrelon, Jean, jardinier, St-Galmier (Loire)
D^lle Vilont, Claudine, f. mén. r. Garibaldi, 63.
Pillon, Justin, empl. comm., Villeurbanne.
D^lle Cavard, L., s. p., r. du C.-Faurax, 19.
Poletti M., fab. de bijout., q. des Brotteaux, 23.
D^lle Plassard, Céline, s. p., Oullins.
Rajon, Jean, garç café, c. Morand 7.
D^lle Denis, Marie, empl., r. Godefroy, 21.
Resseicaud, Jean doct. en droit, r. Barrême, 10
D^lle Gourju, Marg., s. p., r. de la République, 64.
Roth, Jean-Bapt., maçon, r. Bossuet, 61.
V^ve Garcin, Jeannette, s. p., r. Bossuet, 61.
Vial, Victor ajusteur, r. Vendôme, 269.
D^lle Mazade, Anne, couturière, r. Ney, 63.
Bornard, Jean, coiffeur, r. Garibaldi, 112.
D^lle Pic, F., ménagère, r. Garibaldi, 142.
Derlhon, Alexandre, ajusteur, r. Pétrequin, 3.
D^lle Peillonnex, V. gantière, c. Lafayette, 147.
Peccaud, M., empl. P.-L.-M., c. Charlemagne, 8
D^lle Bremo, Aug., empl., r. Robert 81.
Robin, Jean, tonnelier, r. Boileau, 2
D^lle Bouvier, Marie, cuisin., r. Garibaldi, 132.
Bonnaud, L., propr. cultiv., Lépinas (Creuse).
V^ve Leclère, Marie, s. p., q. des Brotteaux, 2.
Sornin, B., ajust.-mécan., r. Barrême, 35.
D^lle Fleurel, J., tir. d'or, r. du P.-Silence, 15.
Brevet, Joseph, empl., r. Boileau, 73.
D^lle Comberousse, A., s. p., r. Boileau, 81.
Merle, Tony, tisseur, pte r. de Cuire, 1.
D^lle Leviste, A., cuisin., r. D.-Rochereau, 40.
Subit, Jean, serrurier, r. des Charmettes, 119.
D^lle Turel, Cl., s. p., r. des Charmettes, 119.
Suchet, Auguste, biscuitier, r. Robert, 34.
D^lle Fleury, Camille, s. p., r. Robert, 84.
Mastazier, Charles, empl., r. Duguesclin, 102.
D^lle Bergeon, Ant., empl., r. Neyret, 13.
Vaginay, E., électricien, r. Corne-de-Cerf, 28.
D^lle Poirier, A., chemis., r. Duguesclin, 133.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 24 au 30 Mars 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Forgeot, voy. de com., r. du S.-Blandan, 23. m.
Favrot, tail. de pier., r. Hip.-Flandrin, 14. m.
Itivert, empl. de banque, r. du Griffon, 3... m.
Biolley, empl., r. du Sergent-Blandan, 18.. f.
Fiol, commerçant, r. Constantine, 1 .... f.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Joerg, serrurier, av. des Ponts, 133 ..... m.
Guillot, g. boul., r. Paul-Bert, 22.......... f.
Bouvier, géomètre, r. A.-Comte, 24....... f.
Croibier-Muscat, men., r. Bichat, 13....... m.
Chapuis, tonn., r. Tête-d'Or, 43.......... f.
Bouvier, empl., Oullins.................... f.
Mathoux, charp. r. Jangot, 1.............. m.
Dutel, men., r. Jouffroy, 3................ m.
Pugnet, cant., ch. de Gerland, 11......... f.
Jaubert, cont., c. Vitton, 70 .... f.
Nicollet, verrier, ch. d. Verriers, 1........ m.
Jacobs, imp., b. Pommerol, 11............ m.
Caillet, men., r. Turbil, 8 .... m.
Ducrouge, man., r. Saint-Georges, 32..... f.
Dravet, m. for., r. Boileau, 130............ f.
Gluet, man., r. de Vienne, 22 .... f.
Ravanello, empl., r. de Genas, 164......... m.
Dessemond, charb., Villeurbanne.......... m.
Vincent, empl., Tassin-la-Demi-Lune ..... m.
Rochet, infir., r. Dumenge, 24............ f.
Joubert pass., r. Boileau 110 .... f.
Vidal, empl., av. de Saxe, 276............ f.
Pietri, o. pp. des P.-Tél. c. Henri, 118 ... f.
Jarre, ass. d'ag. de change q. Charité, 2.... f.
Jacquand, empl., r. du Plot, 1 .... m.
Carlotti, gard. de prison, r. Suchet, 33..... m.
Lathnrae, empl., r. Charité, 20 .... f.
Puschel, fourr., q. Cl.-Bernard, 12........ f.
Couturier, passement., Villeurbanne......... m.
Petit man., ch. Croix-Barret, 92.......... m.
Bardin, man., r. Paul-Bert, 64............. m.
Renault, compt., q. Saint Antoine, 38...... f.
Renault, compt., q. Saint-Antoine, 39...... f.
Jallard, coup. tail., r. Remparts, 14........ m.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Neeon, manœuvre, r. Saint-Isidore, 23..... f.
Rullat, empl. de tram., rte de Genas, 10... m.
Thévenin, fumiste, r. Denton, 9............ f.
Cobendet orfèvre ch. de la Sauvegarde, 67 . f.
Milloud, journalier, r. Dunoir, 33.......... f.
Boudon, tôlier, r. Bonnand, 8 .... f.
Sebuh sculpteur, r. Vaudrey, 8 .... m.
Coulomb, empl. tram. ch. 4-Maisons, 4 *bis*. m.
Orcel, empl., c. Gambetta 5............... m.
Bouillet, débitant pl. du Pont, 13......... m.
Quenin-Reynaud, matel., r. Duguesclin, 238. m.
Sponcet, tourneur, rte d'Heyrieu, 164...... m.
Charvin cultivateur, r. Nouvelle, 12 ...... m.
Pialat, fondeur, gr. r. de la Guillotière, 200. f.
Martin, chaudron., r. de la Madeleine, 14. m.
Laudinet, maçon, r. Paul-Bert, 33......... m.
Léchère, manœuvre, r. de Marseille, 77.... f.
Décrand, propriétaire, Chasselay (Rhône)... f.
Chosson, mécan., r. de la Thibaudière, 49.. m.
Bedineud, pharmacien, r. Paul-Bert, 28.... m.
Vevast, retraité, r. du Repos, 28. .... f.
Krug, cisel., r. l'Hosp.-des-Vieillards, 31. f.
Ray, voiturier, r. des Trois-Pierres, 92..... m.
Chazelle, mercier, gr. r. de la Guillotière, 82. m.
Gey, manœuvre, r. des Trois-Pierres, 38... m.
Roussel, avocat, r. de la Part-Dieu, 5..... m.
Boral, journalier, r. du Général Miribel, 13. f.
Giel-vie, manœuvre, ch. des Culattes, 35.. f.
Sartonger, voiturier, r. Cité-Part-Dieu, 33.. f.
Fumey, géomètre, r. Vendôme, 255........ m.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Froquet, manœuvre, r. de Dijon, 24 .... m.
Frugier, journalier, r. Flesselles, 23....... m.
Astier, empl., r. Imbert-Colomès, 33 ...... f.
Rivoire, ébéniste, r. Projetée, 8........... f.
Puliot, empl. r. d'Austerlitz, 12........... f.
Borjon, boucher, r. de Crimée, 33.......... f.
Durand, empl., r. Jarente, 27.............. m.
Girin, empl., g. r. de Cuire, 34 .... m.
Charrier, empl., g. r. Croix-Rousse, 51...... f.
Lamy, s. p., g. r. Croix-Rousse, 35........ m.
Boves, maçon, r. Rivet, 13................ f.
Seguin, comptable, r. de l'Enfance, 12 *bis*.. f.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Voisin, forgeron, r. des Macchabées, 3..... m.
Brouilloud, maçon, r. Bellièvre, 3. .... m.
Ogier menuisier, pl. Dumas-de-Loire, 1.. . m.
Berger, messager, ch. de l'Etoile-d'Alaï, 64. f.
Bertrand, tailleur d'ocb., m. Ch.-Neuf, 13 .. f.
Laque, boulanger, q. Pierre-Scize, 101...... f.
Auberger, empl. tramw., r. Claire, 31 *bis*. [illegible]
Michelettl, ent. peinture, r. Juiverie, 8...... m.
Dumonteil, tréfileur, r. de Bourgogne, 8... f.
Barriol, représ. comm., ch. Chapelle, 4.... f.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT

Berthier, mécanicien, r. Suchet, 25 .... m.
Louis, tulliste, r. Suchet, 3................ f.
Baudenon, matelassier r. Sèze, 48.......... m.
Soutilet, empl., r. Molière, 35.. .... m.
Baude, empl., ch. Vivhert, 18.............. f.
Durseut, dir. timb. rabais, r. Vendôme, 143. m.
Forest, empl., r. Bellecombe, 31 .... f.
Pariset empl. tramways, r. Duquesne, 24.. f.
Bruly, plâtrier, r. des Charmettes, 36...... f.
Perréon, empl., r. Fénelon, 9.............. m.
Perréon, empl., r. Fénelon, 9.............. m.

Décès du 24 au 30 Mars 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT

Worms-Borg, s. p., 71 a., r. Grognard, 2.
Ep. Maire, commerç., 46 a., b. Cr.-Rousse, 156.
Manissier, Léopold, 7 m., r. Bodin, 20.
Prevel, dévideuse, 68 a., r. Pierre Dupont, 41.
Mathieu, Jean, retraité, 83 a., r. Bodin, 1.
Cochon, coutur., 39 a., r. Serg.-Blandan, 42.
Krutly, rentier, 70 a., q. St-Vincent, 24.
V^ve Gressard s. p., 78 a., r. Pareille, 15.
Jury, charpentier, 27 a., r. Imb.-Colomès, 13.
V^ve Moulard s. p., 82 a., q. St-Vincent, 53.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Ep. Viennois s. p., 72 a., r. Laurencin, 8.
Barotto, moul. en fonte, 23 a., Villeurbanne.
Carel, 2 a., Villeurbanne.
Ep. Fouilleux, cultivatrice, 53 a., Cheyssieu (Is.)
Bonnebouche, clerc d'avoué, 32 a., r. du Plat, 5.
Ferlet, institutrice, 29 a., r. Sala, 2.

Genin, 4 a., r. d'Ivry, 32.
Vve Luquet, s. p., 26 a., r. de la Charité, 1.
André, manœuvre, 42 a., Villeurbanne.
Bec, cultivateur, 41 a., Faramant (Isère).
Tétard, 1 m., r. Dumont, 17.
Genthia, 6 a., Villeurbanne.
Ep. Cachard, ménagère, 48 a., Granieu (Isère)
Vve Avril, repasseuse, 66 a., Balbigny (Loire).
Vve Colliard, matelassière, 72 a., r. Jangot, 11.
Tronchet, manœuvre, 46 a., r. de l'Arquebuse, 25.
Durand, couturière, 61 a., Monteroux (Isère).
Boyron, propriétaire, 32 a., Marcilleux (Loire).
Paquin, manœuvre, 60 a., Grigny (Rhône).
Vve Toussaint, concierge, 73 a., r. P.-Bert, 20.
Pépin, empl., 41 a., r. de Castries, 13.
Ep. Vidan-Géni, ménag., 47 a., r. de la Bourse, 8.
Berlholv, industriel, 34 a., Vourey (Isère).
Gaspérik, manœuvre, 44 a., Givors (Rhône).
Huguet, journalier, 63 a., Francheville (Rhône).
Ep. Devanse, concierge, 38 a., r. Malesherbes, 13.
Bédejue, 6 a., q. de Serin, 6.
Jourdan, 4 m., r. Robert, 81.
Ep. Bernard, cultivatr., 46 a., Messimy (Rh.).
Guitton, mouleur, 30 a., Bully (Rhône).
Rebe, recev. des postes, 49 a., Monsols (Rh.).
Fabre, 4 a., pl. des Jacobins, 1.
Vve Monjol, rentière, 67 a., r. de la Charité, 24.
Ep. Bonhomme, mén., 29 a., Dieimiee (Isère).
Voiron, tonnelier, 41 a., r. de Sèze, 123 *bis*.
Arnaud, chaudronn., 70 a., gde r. Guillotière, 103.
Ep. Magnin, ménag., 47 a., r. d. Tr.-Pierres, 36.
Farge, manœuvre, 48 a., r. de la Madeleine, 72.
Le Doré, 20 m., m. de la Grande-Côte, 36.
Biol, corsetière, 60 a., r. Casimir-Périer, 13.
Vve Marre, s. p., 74 a., r. Mercière, 7.
Vve Bertholet, s. p., 76 a., c. du Midi, 7.
Ep. Lapierre, modiste, 47 a., r. Grenette, 1.
Vve Girerd, couturière, 43 a., Peyrins (Drôme).
Ep. Gonjon, ménag., 59 a., r. A.-Préfecture, 2.
Girerd, manœuvre, 52 a., St-Fons (Rhône).
Thiébaud, 62 m., r. Jarente, 14.
Nicollet, 2 j., ch. des Verriers, 1.
Ep. Meunier, crevat., 56 a., r. Ste-Hélène, 23.
Mers, 26 j., r. de la Charité, 1.
Dagnand, empl., 26 a., r. Emile-Zola, 4.
Roberé, rentière, 79 a., r. Ste-Colombe, 4.
Simonin, tôlier, 58 a., r. Ste-Jeanne, 4.
Chatel, cocher, 26 a., r. Childebert, 9.
Gravelin, journalier, 66 a., r. Chaponnay, 42.
Ep. Eclattier, ménag., 75 a., r. Clos-Suiphon, 33.
Forest, 4 j., ch. du Vivier, 11.
Barrat, 3 m., ch. de la Vitriolerie, 36.
Clément, 6 a., r. des Tables-Claudiennes, 41.
Arnaud, 23 j., r. Vaubecour, 4.
Mayençon, empl., 37 a., Vienne (Isère).
Pehn, s. p., 62 a., r. de Jarente, 21.
Bedarelli, 2 a., r. de la Charité, 63.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Parey, s. p., 77 a., r. Charpenay, 5.
Quillon, 14 m., rte de Vienne, 161 *bis*.
Vial, manœuvre, 28 a., gr. r. de la Guillotière, 34.
Vve Letreille, s. p., 61 a., gr. r. Guillotière, 62.
Perrin, 3 m., r. Sébastien-Gryphe, 47.
Néel, femme de ménage, 36 a., r. de l'Epée, 16.
Vve Bégot, rentière, 68 a., r. Camille, 63.
Ep. de Morangier, s. p., 74 a., av. du Château, 22.
Silesse, empl., 25 a., r. Paul-Bert, 6.
Vve Duquesnoy, rentière, 73 a., r. de Marseille, 2.
Collomb-Primat, 17 m., r. Bossuet, 32.
Dodel, apprêteur, 64 a., r. Sébastopol, 49.
Vve Habeillon, ménagère, 66 a., r. Voltaire, 60.
Pinet, ébéniste, 66 a., r. de la Vierge, 6.
Blanchet, rentier, 80 a., r. Besson-Basse, 34.
Jacquigaon, charpentier, 63 a., av. F.-Faure, 142.
Gauthier, 4 m., r. de la Buire, 64.
Ep. Gonnet, s. p., 26 a., rte d'Heyrieu, 180 *bis*.
Laplanche, 14 m., r. Saint-Eusèbe, 2.
Ep. Imbert, s. p., 31 a., r. de l'Arquebuse, 62.
Fontbon, 3 a., ch. de Baraban, 150.
Doncieux, 2 m., r. du Bégnia, 27.
Ep. Borgeaud, corsetière, 70 a., r. Jangot, 2.
Vve Bailly, s. p., 77 a., c. Eugénie, 78.
Vve Angros, s. p., 74 a., r. de Vendôme, 161.
Boch, tourneur, 42 a., r. Riboud, 6.
Vve Carron, négociante, 76 a., r. Séb.-Gryphe, 51.
Bordel, treillageur, 73 a., r. de la Rize, 24.
Demond-Rond, s. p., 18 a., av. des Ponts, 33.
Buchet, prêtre, 73 a., Mears (Loir-et-Cher).
Vve Bressond, empl., 43 a., m. Grande-Côte, 20.
Escallier, ancien négociant, 37 a., r. Boileau, 235.
Bernin, rentier, 03 a., r. Saint-Nestor, 36.
Ep. Jouvray, jardin., 66 a., ch. de Gerland, 120.
Girond, mécanicien, 23 a., r. Villeroi, 67.
Vve Berthier, s. p., 71 a., ch. Baraban, 142.
Ep. Lebeaut, ménag., 48 a., r. Montesquieu, 14.
Ep. Mazand, ménagère, 52 a., r. du Béguin, 3.
Bertrand, 14 m., r. Pierre-Corneille, 177.
Bourgot, charcutier, 67 a., g. r. Guillotière, 102.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Dubost, placier, 74 a., r. Denfert-Rochereau, 23.
Cuzin, manœuvre, 66 a., r. Rancel, 29.
Rivat, lingère, 26, r. Tête-d'Or, 63.
Nierf, Emile, s. p., 46 a., r. Richan, 2.
Dubois, manœuvre, 66 a., av. des Tapis, 4.
Micoulond, cordonnier, 70 a., r. du Mail, 37.
Journoud, Jean, empl., 57 a., r. de l'Enfance, 1.
Ep. Pinat, s. p., 63 a., c. d'Herbouville, 12.
Farral, rentière, 76 a., pte r. de Cuire, 1.
Neton, Claude, s. p., 23 a., r. de l'Enfance, 43.
Guinet, retraité, 71 a., r. Chariot-d'Or, 25.
Page, cartonnier, 30 a., r. Puits-Gaillot, 3.
Delorme, ménagère, 69 a., r. Malesherbes, 2.
Carrier, apprêteur, 71 a., q. de Serin, 44.
Jondax, tisseur, 70 a., r. de Nuits, 23.
Vve Masard, s. p., 46 a., c. d'Herbouville, 33.
Dlle Arnaud, tisseuse, 35 a., r. V.-Coutnrier, 32.
Philippe, Joseph, 7 m., r. de l'Enfance, 11.
Vve Sachet, blanchisseuse, 72 a., r. Sully, 43.
Dlle Brachet, dévideuse, 33 a., pass. Sibille, 8.
Dlle Exertier, lingère, 42 a., q. P.-Scize, 119.
Arthaud, tail. d'hab., 69 a., r. Ste-M.-Terreaux, 1
Guérel, march. fornia, 30 a., q. de Vaise, 35.
Vve Descollonge, empl., 64 a., r. de la Vieille, 13.
Vve Achard, tisseuse, 70 a., r. Val.-Couturier, 22.
Vve Durand, tisseuse, 33 a., r. D.-Rochereau, 45.
Chambost, Philibert, s. p., 24 a., r. de la Claire, 23.
Poas, Pierre, s. p., 85 a., r. Joseph-Soulary, 63.
Courvoisier, retraité, 72 a., r. Tabareau, 2.
Ponce, g. de café, 36 a., m. Grande-Côte, 43.
Ep. Drevet, ouvr. soie, 37 a., r. V.-Monnaie, 21.
Vve Brunel, s. p., 66 a., r. de l'Enfance, 10.
Vve Thuillier, s. p., 61 a., r. Dumenge, 13.
Ep. Corceilet, coutur., 37 a., r. Raymond, 13.
Dlle Lelessier, s. p., 73 a., rte de Strasbourg, 96.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Bert, Joseph, empl., 50 a., r. St-Georges, 22.
Connes, s. p., 28 a., ch. du Greillon, 61.
Gaillard, Marie, s. p., 33 a., ch. Petite-Garenne.
Biquel, couturière, 25 a., r. Doyenné, 31.
Vve Tricaud, s. p., 75 a., r. des Farges, 17.
Vidon, camionneur, 40 a., r. de Bourgogne, 42.
Valdenaire, 2 a., ch. St-Just à St-Simon, 41 *bis*.
Vve Revol, journalière, 43 a., Villeurbanne.
Caillot, journalier, 66 a., r. des Farges, 26.
Berthoud, lingère, 66 a., r. du Juge-de-Paix, 29.
Jamet, Alexis, s. p., 26 a., ch. Francheville, 136.
Vallon, boucher, 65 a., r. de la Bombarde, 13.
Ep. Babois, ménagère, 50 a., r. Bourgogne, 37.
Vve Dord, s. p., 66 a., ch. de Choulans, 103.
Ep. Paniet, ménagère, 40 a., r. de la Claire, 26.
Charles, empl., P.-L.-M., 34 a., r. de la Claire, 40.
Carabillat, journal., 15 a., r. Pyramide, 26 *bis*.
Morat, rentier, 66 a., q. Fulchiron, 1.
Bressy, Félicien, 2 a., r. de la Favorite, 3.
Ep. Calgari, couturière, 42 a., r. St-Georges, 42.
Vve Chalet, s. p., 71 a., r. du Juge-de-Paix, 66.
Berthet, retraité, 78 a., r. de la Pyramide, 77 *bis*.
Vve Chabrières, rentière, 83 a., r. Bourgogne, 96.
Ep. Guigonnet, lingère, 44 a., r. St-Jean, 60.
Gautheron, religieuse, 28 a., m. Ch.-Neuf, 6.
Chatenay, teinturier, 67 a., r. Dumont, 13.
Reignier, bronzier, 21 a., r. des Prêtres, 90.
Favrin, dit Veuillant, F., 3 a., r. Bourgogne, 57.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Robin, sculpteur, 68 a., r. Duguesclin, 123.
Ep. Panget, s. p., 77 a., r. Vauban, 72.
Magnin, Georges, 2 a., r. P.-Corneille, 62.
Vve Gourdon, ménagère, 70 a., c. Vitton, 27.
Ep. Fromenteau, s. p., 34 a., r. Barrème, 37.
Boiron, Lucien, 1 a., r. Bossuet, 124.
Parer, peintre, 50 a., r. Tronchet, 107.
Vve Gaillot, concierge, 67 a., r. Boileau, 13.
Ep. Clapit, s. p., 43 a., r. Boileau, 111.
Roux, 8 a., r. Ste-Geneviève, 32.
Croizier, 4 a., r. Ney, 66.
Paras, teinturier, 49 a., c. Lafayette, 283.
Beissoo, s. p., 66 a., c. Vitton, 81.
Paris, Jeanne, 3 a., r. Suchot, 13.

Mouvement de la Population

du 20 au 26 Mars 1907.

Nombre de mariages contractés	53
— divorces enregistrés	5
— naissances légitimes	96
— — illégitimes	46
— décès	183
— mort-nés	16

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2

Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 29 Mars 1907

Graine et Farines

Blé de pays de rayon…	les 100 kil.	22	75	63	23
de pays, autres provenances françaises	—	23	25	24	»
de Russie	—	26	66	28	»
— d'Amérique	—	65	50	26	»
— provinces danubienn.	—	23	»	25	»
des Indes	—	»	»	»	»
— dur	—	24	»	22	»
Seigle	—	16	»	12	25
Orge de brasserie		20	32	62	»
— de monture		17	25	17	75
Maïs	—	17	»	16	»
Sarrazin		66	»	25	50
Avoine nouvelle	—	12	50	23	50
Haricots bl. de Bourgogne	—	»	»	»	»
nains de Hongrie	—	34	»	33	»
Farine de bouleng. 1re q.	les 163 kil.	46	32	47	»
— — ronde.	—	41	32	46	50
Son	les 102 kil.	13	75	14	»
Fécule indigène	—	30	»	41	»
Riz de l'Inde	—	35	»	36	»
Riz du Japon		46	64	46	50
Riz de Saigon	—	16	52	37	50
Rizon du Piémont écumé	—	16	50	46	»
— — glacé	—	16	»	20	»
— — Caroline	—	16	»	60	»

Pâtes Alimentaires

Pâtes 1er choix	les 100 kil.	62	»	75	»
— 2e choix	—	36	»	66	»
marchandes	—	53	»	26	»
irrégulières	—	47	»	35	»
Semoule		48	»	68	»

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 100 k.	130	»	140	»
— vieilles		90	»	65	»
— d'Amérique		Manque			
de luzerne de France nouvelles		130	»	140	»
vieilles		90	»	65	»
de luzerne d'Italie	—	»	»	»	»
Graines de colza ou navette	—	41	»	45	»
— de sainfoin	—	36	»	40	»
de vesces	—	25	»	22	»

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	11	32	16	50
de pays	—	10	32	11	50
Paille de froment	—	6	75	6	»
— de seigle	—	6	75	7	»

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	245	»	251	»
— à la princesse		215	»	266	»
Raisins de Corinthe	—	85	»	65	»
de Malaga	—	16	»	16	»
Figues de Bougie	—	36	»	40	»
de Cosenza	—	61	»	75	»
Prunes d'Ente		115	»	120	»

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris	les 100 k.	66	32	63	»
coupé régulier		43	50	65	36
— irrégulier	—	61	30	22	»
— — poudre	—	61	30	22	»
— — semoule	—	64	»	65	»
Sucre cristallisé indigène		64	50	63	»
— exotique	—	»	»	»	»
Sirop de glucose 44 degrés	—	32	50	65	»

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k.	292	»	363	»
— Mysore	—	295	»	300	»
Santos		240	»	256	»
Java vert	—	305	»	216	»
— jaune	—	325	»	231	»
— Démérari	—	316	»	»	»

Digitized by Google

Café de Haïti nature.....	—	260	270
— — torréfié.....	—	270	280
— Goudelonpe habill.	—	315	320
— — bonifieur	—	335	340
— Moka	—	360	400
— Porto-Rico.....	—	315	325
— [illegible]	—	990	»
— — — [illegible]	—	580	»
— Bahia.....		955	»

Cacaos

Cacao Maragnen-Pere... les 100 k		360	370
— Carupano		350	375
— Puerto-Cabello.....		405	410
— Guayaquil	—	365	370
Cacao Trinidad..... les 100 k.		250	360
— Martiniq. et Guadel.	—	325	330
— Bahia préparé.....	—	325	340
— Haïti.....	—	315	320
— Samana et Seuches.	—	315	320

Poivres

Poivre noir Alépy.....les 100 k.		»	»
— — Tellichéry...	—	260	370
— — Saigon	—	460	470
— blanc.....	—	»	»

Suifs et produits stéariques

Huile de coco.....les 100 k		107	112
— de Palme [illegible]	—	87	90
Suif fondu de Paris (sans fût)	—	89 50	»
— de province (en fût)...	—	89 50	94 50
— pressé.....	—	115	121
Acide oléique (Huiles de saponification) .	—	66	69
— (de distillation)...		77	79
Acide stéarique (Huiles de saponification) .		73	75
— (— de distillation).		148	153
Bougie saponifiée, 1re qual.. les 100 pq. de 500 gr. net		130	135
— distillation — — les 100 k.		83	85
Glycérine blonde, 28°.....	—	93	100
— pharmaceutique, 30° ...	—	115	130

Huiles minérales

Huile de pétrole..... l'hectolitre		24	25 50
— de schiste.....		22	23
Essence minérale.....		35 50	40

Huiles, Savons

Huile d'olive vierge extra pure..les 100 k.		170	190
— surfine		»	»
— — Bari.....	—	»	»
— — fine		1 50	160
Huile commune lampe.. les 100 k.		115	130
— de noix.....		190	230
— d'arachide surfine..	—	108	190
— de sésame surfine..	—	98	112
— de sésame à brûler	—	»	»
— de lin.....	—	83	88
Huile de choos à bouche.	—	210	230
— de colza brute.....	—	»	»
— — épurée....	—	84	93
Savon Marseille bl. 1re q.. les 100 k.		65	98
— Marseille bl 2e q....	—	97	59
— bleu pâle, [illegible]	—	56	57
— de palme marbré...	—	54	58
— d'oléine, 1re qualité.	—	53	93
— — marbré....	—	52	54
— de pulpe.....	—	58	60
— moo extra.....	—	44	47
— — ordinaire	—	34	37

Vins

Vin Beaujolais 1er choix.	le pièce		100	150
— 2e			91	80
Vin Bas Beaujolais.....	le pièce		59	70
— Lyonnais 1er choix	—		80	90
— — 2e	—	—	45	55
— Mâconnais 1er	—	—	60	80
— — 2e	—	—	45	55
Vin Bourgogne 1er			20	140
— 2e	—	—	60	80
Bordeaux 1er	—	la barrique	1 0	150
— 2	—	—	99	80
Vin Roussillon 1er	—	l'hectolitre	20	23
— 2e	—	—	15	13
Montagne 1er	—	—	19	25
— 2e	—	—	15	18
— Narbonne 1er	—	—	18	22
— 2	—	—	14	17
— Algérie 1er	—	—	19	95
— 2e	—	—	15	19

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 86°...	l'hectol.	94	74
— de marc ...	—	59	63
Nord fin 6 90° ...	—	48 50	48
Esprit Nord extra-fin 90°	—	42 50	50
— de grain ...	—	91	66
mauvais goût		47 25	47 75

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 23 au 29 Mars 1907.

Marché en gros de la Martinière

Dindes.....	le pièce.....	5	10
Oies.....	—	»	»
Canards.....	—	2 50	4
Volailles 1re qual.	—	3	3
— 2e —	—	3	4 50
Poulets	—	1 70	2 75
Pigeons	—	0 90	1 20
Beurre.....	le kilog.....	2 90	3 10
Œufs.....	le cent	0 50	2 50
Fromages	le kilog.....	1 50	2 30

Marché au gros des fruits et légumes

Pommes de terre.	le quintal métrique ..	19	19
Châtaignes.....	..	»	»

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille..	Pérats	les 100 kil.	3 70
	Grelassons.	—	3 70
	Chatilles choisies....	—	3 90
	— lavées.....	—	4 15
	Braisettes lavées....	—	4 »
	Malbroug	—	4 »
	Menu sortant.....	—	3 70
Anthracite.....		—	3 50
Coke cassé		—	4 40

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 20 au 26 Mars 1907

JOURS DES MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) masim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés masim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique masim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes salées
Jeudi	Moutons.....	1,810	1,810	2 30	1 90	2 »	1 80	2 20	1 40		
	Veaux	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
	Porcs	634	310	1 30	1 01	1 90	1 70	2 »	1 90		
Vendredi....	Bœufs et vaches.....	426	381	1 65	0 93	2 »	1 »	2 20	1 20		
	Veaux.....	857	857	1 26	1 »	2 »	1 20	2 20	1 40	11,992	2,009
	Moutons.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Lundi.....	Porcs	1,139	1,099	1 30	1 24	» »	» »	» »	» »		
Mardi.....	Bœufs et vaches.....	1,285	1,125	1 70	1 »	» »	» »	» »	» »		
	Veaux.....	226	226	1 20	1 »	» »	» »	» »	» »		
	Moutons.....	1,594	1,494	2 30	1 70	» »	» »	» »	» »		
Récapitulation	Bœufs et vaches.....	1 709	1 506								
	Veaux.....	1,083	1,083								
	Moutons.....	3,404	3,304								
	Porcs.....	1,773	1 439								

TOTAL..... 13,131 k.

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1906

DATES	COMPTANT	
Lundi, 25 Mars	102 »	» »
Mardi, 26 —	102 75	» »
Mercr., 27 —	102 »	102 50
Jeudi, 28 —	102 »	102 75
Vendr., 29 —	102 75	» »
Samedi, 30 —	102 50	» »

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 20 au 26 Mars 1907

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Bœufs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	TOTAUX en kilogrammes de viande
Vaise.....	485	577	2,229	6	793	»	»	»	»	»	234,8 2
Perrache.....	338	493	1,028	67	»	»	»	»	»	»	121,618
Corne-de-Cerf	»	»	»	»	»	29	8	1	»	»	9,110
TOTAUX.....	901	1 075	3,857	73	793	32	8	1	»	»	365,150

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 22 au 28 Mars 1907

DÉSIGNATION DES DENRÉES		22 Mars		24 Mars		24 Mars		25 Mars		26 Mars		27 Mars		28 Mars	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil...	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 32	1 20	• •	• •	1 40	1 30
Anges	—	1 •	• •	• •	• •	1 20	1 •	• •	•	1 10	1 •	• •	• •	1 10	0 90
Barbues	—	• •	• •	1 80	1 70	• •	• •	1 90	1 70	2 40	2 20	1 80	• •	• •	• •
Bars	—	3 30	3 20	4 •	3 90	• •	• •	3 20	3 00	4 20	4 •	3 90	3 40	3 40	3 10
Cabillauds	—	1 20	1 10	• •	• •	• •	• •	1 •	0 90	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Carrelets	—	1 10	1 •	• •	• •	• •	• •	1 •	0 90	1 40	1 20	• •	• •	• •	• •
Colline	—	1 30	1 20	1 •	• •	1 10	1 •	1 20	1 •	1 40	1 30	1 20	1 •	1 10	1 •
Congres	—	1 20	• •	1 •	0 90	1 10	1 •	1 10	1 •	1 30	1 10	1 10	1 •	1 40	1 20
Dorades	—	1 60	1 30	• •	• •	• •	• •	1 50	1 3	1 40	1 2	1 20	1 •	1 20	1 00
Estorgeons	—	• •	• •	1 40	• •	• •	1 00	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Grondins	—	1 20	1 4	1 30	1 20	1 30	• •	1 30	1 2	1 00	1 4	1 40	1 20	1 70	1 50
Harengs frais	le cent.	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Limandes	la kil...	1 •	0 90	1 •	0 00	0 00	•	0 00	0 70	1 10	1 •	1 •	0 00	1 20	1 •
Lotis de mer	—	1 60	1 40	1 50	1 30	1 70	1 50	1 00	1 30	1 50	1 40	1 30	1 •	1 50	1 40
Maquereaux	—	1 40	1 30	2 •	1 60	1 60	1 40	1 40	1 2	1 70	1 50	1 60	1 40	1 60	1 70
Merlans	—	1 70	1 50	1 60	1 30	1 30	1 •	1 20	1	1 00	1 80	1 20	1 •	1 60	1 40
Merlus	—	1 40	1 30	1 30	1	1 50	1 10	1 40	1 80	1 30	1 20	1 20	1	1 50	1 20
Mulets	—	2 20	2 •	• •	• •	1 00	1 5	• •	• •	2 30	2 10	• •	• •	• •	• •
Raies	—	1 00	1 40	1 20	1 •	1 10	0 80	1 40	1 10	1 60	1 •	1 20	1 •	1 50	1 •
Rougets-barbets	—	3 10	2 90	3 •	2 70	• •	• •	2 90	2 40	3 30	2 2	2 0	2 30	3 70	3 30
Saint-Pierre	—	1 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•	1 20	1 •	1 •	0 0	1 10	1 •
Sardines 1/8 sel	—	1 30	1 20	• •	• •	1 40	1 30	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Soles	—	4 20	3 50	4 20	3	4 40	3 70	4 10	3 50	4 70	3 30	4 40	3 2	4 30	3 50
Saumons	—	0 32	0 10	0 70	3 50	0 40	3 •	0 10	0 70	• •	• •	0 40	0 2	• •	• •
Turbots	—	• •	• •	2 00	2 70	• •	• •	• •	•	3 10	2 00	• •	• •	3 40	3 10
Vives	—	0 90	0 20	0 80	• •	• •	• •	0 80	0 70	0 00	0 00	0 70	• •	1 •	0 90
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil .	2 20	2 •	1 80	1 70	• •	• •	• •	•	2 30	2 10	2 •	• •	2 30	2 30
Anguilles mortes	—	1 80	• •	• •	• •	1 30	1 10	• •	• •	1 70	1 00	• •	• •	1 80	1 70
Barbeaux	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Brèmes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Brochets	—	2 70	2 20	3 •	2 50	2 00	1 80	1 90	1 70	3 30	3 •	3 10	2 2	3 •	2 40
Carpes	—	1 30	1 10	• •	• •	• •	• •	1 •	•	1 20	1 •	1 30	1 2	1 20	1 •
Lottes eau douce	—	3 40	3 20	• •	• •	2 20	2 70	• •	• •	• •	• •	• •	• •	3 40	3 30
Ombres-chevaliers	—	• •	• •	4 20	4 •	• •	• •	3 70	3 00	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Perches	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Truites	—	9 38	8 10	7 30	6 10	2 20	4 30	7 00	4 70	7 30	7 10	6 20	6 30	7 00	7 40
Truites saumonées	—	7 20	6 30	6 70	3 20	• •	• •	• •	•	6 00	6 3	• •	• •	7 10	7 •
Friture	—	1 40	1 20	1 10	1 •	1 •	0 8	1 •	• •	1 20	1 10	1 •	• •	1 4	1 20
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil...	1 12	1 •	• •	• •	1 •	0 80	• •	• •	1 20	1 •	• •	• •	• •	• •
Crevettes rouges	—	9 00	3 40	7 00	3 50	0 20	2 20	0 30	3 10	12 40	0 20	11 20	0 20	10 70	4 40
Crevettes grises	—	• •	• •	1 •	0 00	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 3	1 10	• •	• •
Ecrevisses	—	2 20	3 00	5 •	3 •	4 40	2 50	• •	• •	3 70	3 50	3 70	3 20	0 10	4 20
Langoustes	—	8 •	3 4	0 30	0 10	3 •	4 8	2 30	8 •	5 50	2 10	0 40	0 •	3 70	0 30
Homarde	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	4 00	•	• •	• •
Escargots	—	1 20	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 30	1 20	• •	•	• •	• •
Moules	—	0 50	0 40	0 30	0 40	0 40	0 30	0 40	0 30	2 40	0 3	0 50	0 4	0 40	0 30
Clovisses	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 40	1 30
Huîtres Marennes, n° 2	le cent.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
— 3	—	• •	• •	3 50	• •	3 30	• •	3 50	• •	3 80	• •	• •	• •	3 80	• •
— 4	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Huîtres d'Arcachon, n° 2	—	• •	• •	3 •	• •	3 •	• •	• •	• •	• •	• •	3 •	• •	• •	• •
— 3	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
— 4	—	• •	• •	• •	• •	1 25	• •	1 25	• •	1 25	• •	1 25	• •	1 83	• •
— 8	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Volailles															
Canards	la pièce.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Dindes	—	• •	• •	• •	• •	7 •	6 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Oies	—	• •	• •	• •	• •	7 30	6 00	• •	• •	6 •	• •	• •	• •	• •	• •
Poulardes ou chapons de Bresse	—	7 •	6 •	6 50	5 50	7 20	4 50	6 •	6 •	7 00	4 30	6 50	6 •	6 •	4 •
Poulets	—	3 00	2 50	4 •	2	3 •	1 75	4 •	3	• •	• •	4 •	2 0	3 •	2 •
Pigeons	—	1 10	1 •	1 •	0 75	1 •	0 65	1 10	1 •	1 •	0 25	1 10	1	1 •	0 85
Pintades mortes	—	• •	• •	3 •	2 00	2 50	• •	• •	• •	3 25	3 •	• •	• •	• •	• •
Foie gras	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Crêtes en lots	—	• •	• •	8 •	7 •	7 •	• •	• •	• •	7 50	• •	8 50	7 50	7 •	6 50
Lapins domestiques	—	• •	• •	• •	• •	2 •	1 50	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Gibier à poil															
Lapins de garenne	la pièce.	• •	• •	2 •	1 75	• •	• •	2 20	2 •	1 75	1 20	2 •	1 70	• •	• •
Sangliers	le kil..	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Gibier à plumes.															
Faisans	la pièce.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Courlis	—	1 22	1 10	1 30	1 •	• •	• •	• •	• •	1 40	• •	• •	• •	• •	• •
Bécasses	—	0	2 00	4 •	2	0 50	2 50	4 •	2 •	4 50	2 25	0 25	3 50	• •	• •
Canards sauvages	—	2 50	1 25	2 •	1 30	1 75	1 25	1 50	1 25	2 5	1 30	2 •	1 25	2 •	1 •
Sarcelles	—	1 10	0 20	1 •	0 80	0 90	0 70	0 80	0 70	1 10	0 90	1 •	0 75	1 40	0 80
Perdrix rouges	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Perdrix grises	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Poules d'eau	—	0 80	0 6	• •	• •	0 70	0 60	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Râles de genêt	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Râles d'eau	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Pluviers	—	0 40	0 30	0 60	• •	0 40	0 30	0 30	• •	0 50	0 40	0 40	0 30	0 60	0 40
Grives	—	0 60	0 50	0 60	0 70	• •	• •	0 70	0 60	0 80	0 60	0 60	0 00	0 60	• •
	—	2 •	3 •	0 •	3 •	4 20	3 •	0 •	3 50	0 •	3 •	5 •	3 •	8 50	8 50

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Facteurats de la ville de Lyon, du 22 au 28 Mars 1907 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		22 Mars		22 Mars		24 Mars		25 Mars		26 Mars		27 Mars		28 Mars	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Merles	la douz	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Bécassines	—	14 •	2 •	12 •	7 •	14 •	2 •	16 •	11 •	12 •	9 •	14 •	2 •	16 •	11 •
Vanneaux	—	6 •	3 •	7 •	6 •	6 •	6 •	5 50	2 •	7 •	6 •	6 •	2	7 •	6 •
Pigeons ramiers	la pièce.	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Macreuses	—	1 •	• •	• •	• •	1 20	1 •	• •	• •	1 40	1 20	• •	• •	• •	• •
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil..	2 •	2 40	3 60	2 2	2 50	2 60	6 40	2 20	2 50	2 20	2 40	•	2 40	2 20
Œufs	le cent .	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Gruyère	le kil..	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Brie	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Roquefort imitation	—	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Camembert 1re choix	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Camembert imitation	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Munster	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Saint-Marcellin	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Rebiochons	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Petits bleus d'Auvergne	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil...	2 50	2 •	2 50	2 40	6 26	2 10	6 50	2 20	2 12	2 •	2 61	2 60	2 21	2 70
Asperges	la botte.	5 •	1 30	2 50	2 3	2 •	1 50	4 •	2	3 20	1 50	4 51	1 10	3 20	1 50

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 16 au 23 Mars 1907 (12me semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1907	1906	1907	1906	1907	1906	1907	1906
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	156,676 23	131,921 76	24,754 41	• •	1,752,607 88	1,679,315 63	20,292 26	• •
Tramway de Lyon à Neuville	5,387 90	3,140 46	2,247 5[illegible]	• •	43,780 15	45,459 60	• •	1,370 05
— Lyon-Croix-Rousse à Caluire	2,175 05	1,712 15	462 90	• •	22,346 38	25,212 15	• •	8,992 15
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	3,789 70	3,999 30	490 40	• •	43,872 60	43,677 45	501 15	• •
— — Croix-Pâquet	5,661 65	4,298 35	365 30	• •	60,865 05	62,516 10	• •	1,244 05
Lignes de la Cie F.-O-L	10 571 80	10,603 36	1,848 42	• •	135,305 29	127,627 76	• •	1,776 47

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 20 au 26 Mars 1907

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITES SAISIES										TOTAUX	
	Aux Abattoirs		Dans les Magasins		Aux Criées		Dans les Halles et Marchés couverts		Sur les Marchés découverts			
	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.
Bœufs et vaches	7	1,350	•	•	•	•	•	•	•	•	7	1,350
Veaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Moutons	2	43	•	•	•	•	•	•	•	•	2	43
Porcs	1	610	•	•	•	•	•	•	•	•	1	610
Chèvres	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Chevreaux et agneaux	5	10	•	•	•	•	•	•	•	•	5	10
Chevaux	2	1,125	•	•	•	•	•	•	•	•	2	1,125
Poulus	73	•	•	•	•	•	•	•	•	•	73	•
Abats divers	76	1,150	•	•	•	•	•	•	•	•	76	1,150
Viandes fraîches	6	244	•	•	•	•	•	•	•	•	6	244
Viandes salées	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Poissons (marée)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	10	•	10
Poissons (eau douce)	•	•	•	•	•	6	•	•	•	•	•	6
Langoustes et homards	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Crevettes	•	•	•	•	•	4	•	•	•	•	•	4
Ecrevisses	•	•	•	•	•	2	•	1	•	•	•	2
Huîtres, coquillages	•	•	•	•	•	6	•	•	•	5	•	11
Gibiers (à plumes)	•	•	•	•	22	•	•	•	•	•	22	•
Gibiers (à poils)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Volailles	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	1	•
Pigeons	•	•	2	•	2	•	•	•	•	•	2	•
Lapins domestiques	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Champignons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Légumes divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Fruits divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Truffes noires	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	46

L'imprimeur-gérant : F. CHOUARD.

8212. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise 3, rue Ste-Catherine — F. CHOUARD, directeur. — *Téléphone 18-39*

Digitized by Google

ONZIÈME ANNÉE — N° 562 | EDITION DE COLLECTION | DIMANCHE 7 AVRIL 1907

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de poste; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	A L'HOTEL DE VILLE		SANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes..	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie	— 7 fr.	— 3 fr 50	— 7 fr. 20	— 3 fr 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Loi concernant les Conseils de prud'hommes (p. 209).

Loi relative aux réunions publiques (p. 214.)

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 2048 à 2050)

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille (p. 214).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de sursis d'incorporation (p. 215).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille (p. 215).

Informations et avis divers

Liste électorale de 1907. — Résultats des opérations des Commissions de révision (p. 215).

Cantines scolaires. — Vente de tickets. — Avis (p. 215).

Modification et agrandissement de la gare de Lyon-Croix-Rousse. — Expropriation pour cause d'utilité publique. — Avis (p. 215).

Elargissement de la rue de la Rize. — Echange de terrains. — Enquête administrative. — Avis (p. 215).

Hospices civils de Lyon. — Vente, aux enchères publiques, d'une parcelle de terrain. — Enquête administrative. — Avis (p. 215).

Don à la Caisse de retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers (p. 216).

Bureau de bienfaisance de Lyon. — Séance de la Commission administrative (p. 216).

Demandes en autorisation de construire (p. 216).

Délibérations des Corps municipaux de la Ville de Lyon pendant la période révolutionnaire (p. 216).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 218).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 219).

Annonces légales (p. 221).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 221).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 222).

Taxe officieuse du pain (p. 222).

Documents statistiques (p. 222

Annexe.

CONSEIL MUNICIPAL. — Compte rendu de la séance du 25 Mars 1907 (p. 101 à 116).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

LOI concernant les conseils de prud'hommes.

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,

Le Président de la République, promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE PREMIER

ATTRIBUTIONS. — INSTITUTION ET ORGANISATION DES CONSEILS DE PRUD'HOMMES.

Article premier. — Les conseils de prud'hommes sont institués pour terminer par voie de conciliation les différends qui peuvent s'élever à l'occasion du contrat de louage d'ouvrage dans le commerce et l'industrie entre les patrons ou leurs représentants et les employés, ouvriers et apprentis de l'un et de l'autre sexe qu'ils emploient.

Ils jugent dans les conditions de compétence déterminées par les articles 32, 33, 34 et 35 de la présente loi les différends à l'égard desquels la conciliation a été sans effet.

Leur mission, comme conciliateurs et comme juges, s'applique également aux différends nés entre ouvriers à l'occasion du travail.

Néanmoins, ils ne peuvent connaître des actions en dommages-intérêts motivés par des accidents dont les ouvriers, ou employés, ou apprentis auraient été victimes.

Ils doivent donner leur avis sur les questions qui leur seront posées par l'autorité administrative.

Ils exercent, en outre, les attributions qui leur sont confiées par des lois spéciales.

Art. 2. — Les conseils de prud'hommes sont établis par décrets rendus en la forme des règlements d'administration publique, sur la proposition du ministre de la justice et du ministre du travail et de la prévoyance sociale, après avis des chambres de commerce et des chambres consultatives des arts et manufactures *et des conseils municipaux des communes intéressées*, dans les villes où l'importance de l'industrie ou du commerce en démontre la nécessité.

La création d'un conseil de prud'hommes est de droit *lorsqu'elle est demandée par le conseil municipal de la commune où il doit être établi*, avec avis favorable des chambres de commerce et des chambres consultatives des arts et manufactures, du conseil général du département, du ou des conseils d'arrondissement du ressort indiqué et de la majorité *des conseils municipaux* des communes devant composer la circonscription projetée.

Art. 3. — Le décret d'institution détermine le ressort du conseil, le nombre des catégories dans lesquelles sont répartis les commerces et les industries soumis à sa juridiction et le nombre des prud'hommes affectés à chaque catégorie, sans que le nombre total des membres du conseil puisse être impair ou inférieur à douze. Les ouvriers et les employés sont classés dans des catégories distinctes.

Le décret détermine, s'il y a lieu, les sections des conseils et leur composition.

Des modifications pourront être apportées dans la même forme au décret d'institution.

Art. 4. — Les membres des conseils de prud'hommes sont élus pour six ans. Ils sont renouvelés par moitié tous les trois ans. Néanmoins, ils conservent leurs fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs.

Art. 5. — A condition : 1° d'être inscrits sur les listes électorales politiques ; 2° d'être âgés de vingt-cinq ans révolus ; 3° d'exercer depuis trois ans, apprentissage compris, une profession dénommée dans le décret d'institution du conseil et de résider dans le ressort de ce conseil depuis un an :

Sont électeurs ouvriers : les ouvriers, les chefs d'équipe ou contremaîtres prenant part à l'exécution matérielle des travaux industriels et les chefs d'atelier de famille travaillant eux-mêmes ;

Electeurs employés : les employés de commerce et d'industrie et les contre-

Digitized by Google

maîtres ne remplissant que des fonctions de surveillance ou de direction ;

Electeurs patrons : les patrons occupant pour leur compte un ou plusieurs ouvriers ou employés, les associés en nom collectif, ceux qui gèrent ou dirigent pour le compte d'autrui une fabrique, une manufacture, un atelier, un magasin, une mine et généralement une entreprise industrielle ou commerciale quelconque ; les présidents et membres des conseils d'administration, les ingénieurs et chefs de service tant dans les exploitations minières que dans les diverses industries.

Sont inscrites également sur les listes électorales, suivant la distinction ci-dessus, les femmes possédant la qualité de Française, réunissant les conditions d'âge, d'exercice de la profession et de résidence et n'ayant encouru aucune des condamnations prévues aux articles 15 et 16 du décret organique du 2 février 1852.

Art. 6. — Sont éligibles, à condition de résider depuis trois ans dans le ressort du conseil : 1° les électeurs hommes, âgés de trente ans, sachant lire et écrire, inscrits sur les listes électorales spéciales en justifiant des conditions requises pour y être inscrits ; 2° les anciens électeurs hommes n'ayant pas quitté la profession depuis plus de cinq ans et l'ayant exercée cinq ans dans le ressort.

Art. 7. — Les conseils des prud'hommes sont composés d'un nombre égal, pour chaque catégorie, d'ouvriers ou d'employés et de patrons. Il doit y avoir au moins deux prud'hommes patrons et deux prud'hommes ouvriers ou employés dans chaque catégorie.

Art. 8. — Les prud'hommes employés ou ouvriers sont élus par les électeurs ouvriers ou employés, les prud'hommes patrons par les électeurs patrons, réunis dans des assemblées distinctes présidées chacune par le juge de paix ou l'un de ses suppléants.

Dans le cas où, pour la commodité du vote, il est établi plusieurs bureaux de scrutin, le préfet peut désigner dans son arrêté *un maire ou un adjoint pour présider un ou plusieurs bureaux.*

Art. 9. — Les élections ont lieu au scrutin de liste et par catégorie.

Au 1er tour de scrutin, aucune élection ne sera valable si les candidats n'ont pas obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés et si cette majorité n'est pas égale au quart des électeurs inscrits ; la majorité relative suffira au 2e tour.

En cas d'égalité de suffrages au 2e tour, le candidat le plus âgé sera proclamé élu.

Art. 10 — Chaque année, dans les vingt jours qui suivent la revision des listes électorales politiques, *le maire de chaque commune du ressort, assisté d'un électeur ouvrier, d'un électeur employé et d'un électeur patron désignés par le conseil municipal, inscrit sur des tableaux différents le nom, la profession et le domicile des électeurs ouvriers, employés et patrons.*

Pendant la même période se fera l'inscription des femmes électeurs, et seront reçues les déclarations des employés concernant le genre de commerce ou industrie auquel ils sont attachés.

Ces tableaux sont adressés au préfet, qui dresse et arrête la liste de chaque catégorie d'électeurs.

Les listes sont déposées tant au secrétariat du Conseil de prud'hommes, *qu'au secrétariat de chacune des mairies du ressort. Les électeurs sont avisés du dépôt par affiches apposées à la porte des mairies.* Dans la quinzaine qui suit la publication, des réclamations peuvent être formées contre la confection des listes ; elles sont portées devant le juge de paix du canton, instruites et jugées conformément aux articles 5 et 6 de la loi du 8 décembre 1883 sur les élections consulaires.

Les rectifications sont opérées conformément à l'article 7 de la même loi.

Art. 11. — Le renouvellement triennal doit porter sur la moitié des membres ouvriers ou employés et sur la moitié des membres patrons, compris dans chaque catégorie du Conseil. Dans chacune de ces catégories, le sort désigne les prud'hommes qui sont remplacés la première fois.

Les prud'hommes sortants sont rééligibles.

Art. 12. — Lorsqu'il y a lieu de procéder à des élections, le préfet convoque les électeurs au moins vingt jours d'avance en indiquant le jour et l'endroit de leur réunion. Il fixe les heures d'ouverture et de clôture de chaque tour de scrutin.

Il peut y avoir plusieurs sections de vote.

Les élections se font toujours un dimanche. Le 2e tour de scrutin aura lieu le dimanche suivant.

Art. 13 — Les règles établies par les articles 13, 18 à 25, 26, paragraphes 1er et 3, 27 à 29 de la loi du 5 avril 1884 sur les élections municipales s'appliquent aux opérations électorales pour les Conseils de prud'hommes.

Dans les trois jours qui suivent la réception du procès-verbal des élections, le préfet transmet des copies certifiées de ce procès-verbal au procureur général et au secrétaire du Conseil des prud'hommes.

Les protestations contre les élections sont formées, instruites et jugées conformément à l'article 11, paragraphes 5, 6 et 7, et à l'article 12 de la loi du 8 décembre 1883.

Avis de l'arrêt est donné au préfet.

Art. 14. — Dans la quinzaine de la réception du procès-verbal, s'il n'y a pas de réclamation, ou dans les quinze jours qui suivent la décision définitive, le procureur de la République invite les élus à se présenter à l'audience du tribunal civil, qui procède publiquement à leur réception et en dresse procès verbal consigné dans ses registres.

Au cours de cette réception, les élus prêtent individuellement le serment suivant :

« Je jure de remplir mes devoirs avec zèle et intégrité et de garder le secret des délibérations. »

Le jour de l'installation publique du Conseil de prud'hommes, il est donné lecture du procès-verbal de réception.

Art. 15. — Dans le cas où une ou plusieurs vacances se produisent dans le Conseil par suite de décès, de démission, d'annulation, des premières élections ou de toute autre cause, il est procédé à des élections complémentaires dans le délai d'un mois à dater du fait qui y donne lieu, à moins qu'il n'y ait pas plus de trois mois entre le fait et l'époque du prochain renouvellement triennal.

Tout membre élu dans ces conditions ne demeure en fonctions que pendant la durée du mandat qui avait été confié à son prédécesseur.

Tout conseiller prud'homme ouvrier ou employé qui devient patron, et réciproquement, doit déclarer au procureur de la République et au président du Conseil qu'il a perdu la qualité en laquelle il a été élu. Cette déclaration a pour effet nécessaire la démission.

A défaut de déclaration, l'Assemblée générale est saisie de la question par son président ou par le Procureur de la République. Le membre du Conseil auquel elle s'applique est appelé à cette réunion pour y fournir ses explications.

Le procès-verbal est transmis dans la huitaine par le président au Procureur de la République, et par celui-ci dans un semblable délai au président du Tribunal civil.

Sur le vu du procès-verbal, la démission est déclarée, s'il y a lieu, par le Tribunal civil en Chambre du Conseil, sauf appel devant la cour du ressort. Avis de la décision est donné au Préfet par le Procureur de la République et, en cas d'appel, par le Procureur général.

Art. 16. — S'il y a lieu de procéder à des élections complémentaires, soit parce que les premières élections n'ont pas donné de résultats suffisants pour la constitution ou le complément du Conseil, soit parce qu'un ou plusieurs Prud'hommes élus ont refusé de se faire installer, ont donné leur démission ou ont été déclarés démissionnaires par application de l'article 14, et si l'un de ces divers faits vient à se reproduire, il n'est pourvu aux vacances qui peuvent en résulter que lors du prochain renouvellement triennal, et le Conseil ou la section fonctionne, quelle que soit la qualité des membres régulièrement élus ou en exercice, pourvu que leur nombre soit au moins égal à la moitié du nombre total des membres dont il doit être composé.

La même disposition est applicable au cas où une ou plusieurs élections ont été annulées pour cause d'ineligibilité des élus.

Art. 17. — Les Prud'hommes, réunis en Assemblée générale de section sous la présidence du doyen d'âge, élisent parmi eux, au scrutin secret, à la majorité absolue des membres présents, un président et un vice président.

Après deux tours de scrutin, sans qu'aucun des candidats ait obtenu la majorité absolue des membres présents, si, au 3e tour de scrutin, il y a partage

Digitized by Google

des voix, le conseiller le plus ancien en fonctions sera élu. Si les deux candidats avaient un temps de service égal, la préférence serait accordée au plus âgé; il en sera de même dans le cas de création d'un nouveau Conseil.

Art. 18. — Lorsque le président est choisi parmi les Prud'hommes ouvriers ou employés, le vice-président ne peut l'être que parmi les Prud'hommes patrons, et réciproquement.

Le président sera alternativement un ouvrier ou employé, ou un patron.

Le sort décidera si c'est un patron ou si c'est un ouvrier ou employé qui présidera le premier.

Exceptionnellement, dans le cas prévu par l'article 16, le président et le vice-président peuvent être pris tous deux soit parmi les Prud'hommes ouvriers ou employés, soit parmi les Prud'hommes patrons si le Conseil ne se trouve composé que de l'un ou de l'autre élément.

Les réclamations contre l'élection des membres du Bureau sont soumises à la cour d'appel, dans les conditions déterminées par l'avant-dernier alinéa de l'article 13; elles doivent être faites dans la quinzaine.

Art. 19. — Le président et le vice président sont élus pour une année; ils sont rééligibles sous la condition d'alternance de l'article précédent.

Ils restent en fonctions jusqu'à l'installation de leurs successeurs.

Art. 20. — Chaque section des Conseils de prud'hommes comprend :

1° Un bureau de conciliation;

2° Un bureau de jugement.

Art. 21. — Le bureau de conciliation est composé d'un Prud'homme ouvrier ou employé et d'un Prud'homme patron; la présidence appartient alternativement à l'ouvrier ou à l'employé et au patron, suivant un roulement établi par le règlement particulier de chaque section.

Celui des deux qui préside le bureau le premier est désigné par le sort.

Exceptionnellement et dans les cas prévus par l'article 16, les deux membres composant le bureau peuvent être pris parmi les Prud'hommes ouvriers ou employés ou parmi les Prud'hommes patrons, si la section ne se trouve composée que d'un seul élément.

Art. 22. — Les séances du bureau de conciliation ont lieu au moins une fois par semaine. Elles ne sont pas publiques.

Art. 23 — Le bureau de jugement se compose d'un nombre toujours égal de Prud'hommes patrons et de Prud'hommes ouvriers ou employés, y compris le président ou le vice-président siégeant alternativement. Ce nombre est au moins de deux patrons et de deux ouvriers ou employés. A défaut du président ou du vice-président, la présidence appartiendra au Conseiller le plus ancien en fonctions; s'il y a égalité dans la durée des fonctions, au plus âgé.

Exceptionnellement, dans les cas prévus à l'article 16, le bureau de jugement peut valablement délibérer, un nombre de membres pair et au moins égal à quatre étant présents, alors même qu'il ne serait pas formé d'un nombre égal d'ouvriers ou d'employés et de patrons.

Les délibérations du bureau de jugement sont prises à la majorité absolue des membres présents.

En cas de partage, l'affaire est renvoyée dans le plus bref délai devant le même bureau de jugement, présidé par le juge de paix de la circonscription ou l'un de ses suppléants.

Si la circonscription du Conseil comprend plusieurs cantons ou arrondissements de justice de paix, le juge de paix appelé à faire partie du bureau de jugement et à en exercer la présidence sera le plus ancien en fonctions ou le plus âgé, ainsi qu'il est dit ci dessus pour la présidence.

Toutefois, le président du Tribunal civil dans le ressort duquel le Conseil de prud'hommes a son siège devra, dans le cas où il en sera ainsi ordonné par le Ministre de la Justice, établir entre les juges de paix de la circonscription du Conseil un roulement aux termes duquel ils feront le service à leur tour pendant un temps déterminé.

En seront dispensés, s'ils le demandent, les juges de paix des cantons hors desquels le siège du Conseil est fixé.

Les séances du bureau de jugement sont publiques. Si les débats sont de nature à produire du scandale, le Conseil peut ordonner le huis clos.

Le prononcé du jugement devra toujours avoir lieu en audience publique.

Art. 24. — Il est attaché à chaque Conseil un ou plusieurs secrétaires et, s'il y a lieu, un ou plusieurs secrétaires adjoints nommés par décret rendu sur la proposition du Ministre de la Justice et sur une liste de trois candidats arrêtée en Assemblée générale, à la majorité absolue. Ils prêtent serment devant le Tribunal civil. Leurs traitements sont fixés pour les Conseils existants par un règlement d'administration publique et par décret pour les Conseils qui seront créés à l'avenir.

Le secrétaire assiste et tient la plume aux audiences des bureaux de conciliation et de jugement.

Les secrétaires et secrétaires adjoints ne pourront être révoqués de leurs fonctions que par décret rendu sur la proposition du Ministre de la Justice, soit d'office, soit sur une délibération signée par les deux tiers des prud'hommes, réunis en assemblée générale.

Art. 25. — Il ne peut exister dans chaque ville qu'un Conseil de prud'hommes.

Le Conseil peut être divisé en sections. Les catégories d'ouvriers et les catégories d'employés sont classées dans des sections distinctes. Chaque section est autonome.

Les présidents et vice-présidents des sections se réunissent chaque année pour élire parmi les premiers, dans les formes prévues à l'article 17, le président du Conseil de prud'hommes qui est chargé des rapports avec l'administration, et, entre les sections, de l'administration intérieure et de la discipline générale.

TITRE II.

DE LA PROCÉDURE DEVANT LES CONSEILS DE PRUD'HOMMES

Art. 26. — Les parties sont tenues de se rendre en personne au jour et à l'heure fixés devant le bureau de conciliation ou le bureau de jugement.

Elles peuvent se faire assister et, en cas d'absence ou de maladie, se faire représenter par un ouvrier ou employé ou par un patron exerçant la même profession.

Les chefs d'entreprises industrielles ou commerciales peuvent toujours se faire représenter par le directeur gérant ou par un employé de leur établissement.

Le mandataire doit être porteur d'un pouvoir sur papier libre ; ce pouvoir pourra être donné au bas de l'original ou de la copie de l'assignation.

Les parties peuvent déposer des conclusions écrites ; elles ne peuvent faire signifier aucunes défenses.

Les parties pourront se faire représenter ou assister par un avocat régulièrement inscrit au barreau ou par un avoué exerçant près du tribunal civil de l'arrondissement.

L'avocat et l'avoué seront dispensés de présenter une procuration.

Art. 27. — Le défendeur est appelé devant le bureau de conciliation par une simple lettre du secrétaire qui jouira de la franchise postale.

La lettre doit contenir les jour, mois et an, les nom, profession et domicile du demandeur, l'indication de l'objet de la demande, le jour et l'heure de la comparution. Elle est remise à la poste par les soins du secrétaire ou portée par le demandeur, au choix de ce dernier.

Art. 28. — Les parties peuvent toujours se présenter volontairement devant le bureau de conciliation, et, dans ce cas, il est procédé à leur égard comme si l'affaire avait été introduite par une demande directe.

Art. 29. — Si, au jour fixé par la lettre du secrétaire, le demandeur ne comparaît pas, la cause est rayée du rôle et ne peut être reprise qu'après un délai de huit jours.

Si le défendeur ne comparaît pas, ni personne ayant qualité pour lui, ou si la conciliation n'a pu avoir lieu, l'affaire est renvoyée à la prochaine audience du bureau de jugement.

Le secrétaire convoque alors les parties, soit par lettre recommandée, avec avis de réception, soit par ministère d'huissier.

Dans le cas de convocation par lettres recommandées, à défaut d'avis de réception, la défendeur est cité par huissier. La citation contient les énonciations prescrites pour la lettre par l'article 27.

Le délai pour la comparution sera, dans les deux cas, d'un jour franc. Si la convocation a lieu par lettre recommandée, le point de départ du délai sera la date de la remise figurant à l'avis de réception.

Les témoins seront appelés dans les mêmes formes et délais.

Art. 30. — Dans les cas où la conci-

Digitized by Google

liation n'a pu avoir lieu, la cause, au lieu d'être renvoyée à une prochaine audience, peut être immédiatement jugée par le bureau de jugement, si les deux parties y consentent.

Art. 31. — Au jour fixé, si l'une des parties ne comparait pas, la cause est jugée par défaut.

Art. 32. — Les jugements des Conseils de prud'hommes sont définitifs et sans appel, sauf du chef de la compétence, lorsque le chiffre de la demande n'excède pas trois cents francs (300 fr.) en capital.

Les différends entre les employés et leurs patrons sont de la compétence des tribunaux ordinaires lorsque le chiffre de la demande excède mille francs (1,000 fr.). Cette limitation ne s'applique pas aux différends entre les ouvriers et leurs patrons.

Art. 33. — Les Conseils de prud'hommes connaissent de toutes les demandes reconventionnelles ou en compensation qui, par leur nature, rentrent dans leur compétence.

Lorsque chacune des demandes principales, reconventionnelles ou en compensation, sera dans les limites de la compétence du Conseil, en dernier ressort, il prononcera sans qu'il y ait lieu à appel.

Si l'une de ces demandes n'est susceptible d'être jugée qu'à charge d'appel, le Conseil ne prononcera sur toutes qu'en premier ressort. Néanmoins, il statuera en dernier ressort si seule la demande reconventionnelle ou dommages-intérêts, fondée exclusivement sur la demande principale, dépasse sa compétence en premier ressort.

Dans les différends entre les employés et leurs patrons, si la demande principale excède la compétence du Conseil en dernier ressort, il statuera à charge d'appel sur la demande reconventionnelle en dommages-intérêts fondée exclusivement sur la demande principale, même si elle est supérieure à mille francs (1,000 fr.).

Toutes les demandes dérivant du contrat de louage entre les mêmes parties doivent faire l'objet d'une seule instance, à peine d'être déclarées non recevables, à moins que le demandeur ne justifie que les causes des demandes nouvelles ne sont nées à son profit ou n'ont été connues de lui que postérieurement à l'introduction de la demande primitive.

Les jugements susceptibles d'appel peuvent être déclarés exécutoires par provision avec dispense de caution jusqu'à concurrence du quart de la somme, sans que ce quart puisse dépasser cent francs (100 fr.). Pour le surplus, l'exécution provisoire peut être ordonnée à la charge par le demandeur de fournir caution.

Art. 34. — Si la demande est supérieure à trois cents francs (300 fr.), il peut être fait appel des jugements des Conseils de prud'hommes devant le Tribunal civil.

L'appel ne sera recevable ni avant les trois jours qui suivront celui de la prononciation du jugement, à moins qu'il y ait lieu à exécution provisoire, ni après les dix jours qui suivront la signification.

L'appel sera instruit et jugé comme en matière commerciale, sans assistance obligatoire d'un avoué. Si les parties intéressées ne comparaissent pas en personne, elles ne peuvent être représentées que dans les conditions indiquées à l'article 26. Elles peuvent notamment se faire représenter et défendre devant le Tribunal civil, soit par un avoué près ledit Tribunal, soit par un avocat inscrit à un barreau. Dans ce cas une procuration ne sera pas exigée.

Le Tribunal civil devra statuer dans les trois mois à partir de l'acte d'appel.

Art. 35. — Les jugements rendus en dernier ressort par les Conseils de prud'hommes pourront être attaqués par la voie du recours en cassation pour excès de pouvoir ou violation de la loi.

Les pourvois seront formés au plus tard le cinquième jour à dater de la signification du jugement par déclaration au secrétariat du Conseil, et notifiés dans la huitaine à peine de déchéance.

Dans la quinzaine de la notification, les pièces seront adressées à la Cour de Cassation; aucune amende ne sera consignée; le ministère d'avocat ne sera pas obligatoire.

Le pourvoi sera porté directement devant la Chambre civile.

La Cour de Cassation statuera dans le mois qui suivra la réception des pièces.

Les jugements des tribunaux civils ayant statué sur appel, par application de l'article 34 de la présente loi, pourront être attaqués par la voie du recours en cassation pour incompétence, excès de pouvoir ou violation de la loi.

Les pourvois en cassation contre ces jugements sont soumis aux règles prescrites par les deuxième, troisième, quatrième et cinquième alinéas du présent article. Mais la déclaration du pourvoi sera faite au greffe du tribunal.

Art. 36. — Le Conseil, en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'autorisation du mari, peut autoriser la femme mariée à se concilier, demander ou défendre devant lui.

Art. 37. — Les mineurs qui ne peuvent être assistés de leur père ou tuteur peuvent être autorisés par le Conseil à se concilier, demander ou défendre devant lui.

Art. 38. — Les membres des Conseils de prud'hommes peuvent être récusés :

1° Quand ils ont un intérêt personnel à la contestation;

2° Quand ils sont parents ou alliés d'une des parties jusqu'au degré de cousin germain inclusivement;

3° Si, dans l'année qui a précédé la récusation, il y a eu action judiciaire, criminelle ou civile entre eux et l'une des parties ou son conjoint, ou ses parents et alliés en ligne directe;

4° S'ils ont donné un avis écrit dans l'affaire;

5° S'ils sont patrons, ouvriers ou employés de l'une des parties en cause.

La partie qui veut récuser un Prud'homme est tenue de former la récusation avant tout débat et d'en exposer les motifs dans une déclaration revêtue de sa signature, qu'elle remet au secrétaire du Conseil de Prud'hommes, ou verbalement faite au même secrétaire, et dont il lui est délivré récépissé.

Le Prud'homme récusé sera tenu de donner un bas de la déclaration, dans le délai de deux jours, sa réponse par écrit, portant ou son acquiescement à la récusation ou son opposition avec ses observations sur ses moyens de récusation.

Dans les trois jours de la réponse du Prud'homme qui refuse d'acquiescer à la récusation, ou faute par lui de répondre, une copie de la déclaration de récusation et des observations du Prud'homme, s'il y en a, sera envoyée par le président du Conseil au président du Tribunal civil dans le ressort duquel le Conseil est situé.

La récusation y sera jugée en dernier ressort dans la huitaine sans qu'il soit besoin d'appeler les parties. Avis de la décision sera immédiatement donné au président du Conseil par les soins du Procureur de la République.

Art. 39. — Les fonctions de Prud'homme sont entièrement gratuites vis-à-vis des parties; ils ne peuvent réclamer aucuns frais des parties pour les formalités remplies par eux.

Art. 40. — Les actes de procédure, les jugements et actes nécessaires à leur exécution sont rédigés sur papier visé pour timbre et enregistrés en débet. Le visa pour timbre est donné sur l'original au moment de son enregistrement.

Par exception, les procès-verbaux, jugements et actes, seront enregistrés gratis toutes les fois qu'ils constateront que l'objet de la contestation ne dépasse pas la somme de vingt francs (20 fr.).

Ces dispositions sont applicables aux causes portées en appel ou devant la cour de cassation.

La partie qui succombe est condamnée aux dépens envers le Trésor.

Les paragraphes qui précèdent sont applicables à toutes les causes qui sont de la compétence des Conseils de Prud'hommes et dont les juges de paix sont saisis dans les lieux où ces Conseils ne sont pas établis, et ce conformément à l'article 27 de la loi du 22 janvier 1851.

L'assistance judiciaire peut être accordée devant les Conseils de Prud'hommes dans les mêmes formes et conditions que devant les justices de paix.

La partie assistée judiciairement pourra obtenir du bâtonnier de l'Ordre la commission d'un avocat pour présenter ses moyens de défense devant le bureau de jugement du Conseil de Prud'hommes.

Art. 41. — La compétence des Conseils de Prud'hommes est fixée, pour le travail dans un établissement, par la situation de cet établissement, et pour le travail en dehors de tout établissement, par le lieu où l'engagement a été contracté.

Lorsque le Conseil est divisé en sections, la section compétente est déterminée par le genre de travail, quelle que soit la nature de l'établissement.

Art. 42. — Dans les cas urgents, les Conseils de prud'hommes peuvent er-

Digitized by Google

donner telles mesures qui seront jugées nécessaires pour empêcher que les objets qui donnent lieu à une réclamation ne soient enlevés ou déplacés, ou détériorés.

Art. 43. — Les articles 5, 7, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18, 20, 21, 22, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 46, 47, 54, 55, 73, 130, 131, 156, 168, 169, 170, 171, 172, 442, 452, 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459, 469, 474, 480 et 1033 du Code de procédure civile, 63 du décret du 20 avril 1810, 17 de la loi du 30 août 1883 sont applicables à la juridiction des prud'hommes en tout ce qu'ils n'ont pas de contraire à la présente loi.

TITRE III

DE LA DISCIPLINE DES CONSEILS DE PRUD'HOMMES

Art. 44. — Tout membre d'un Conseil de prud'hommes qui, sans motifs légitimes et après mise en demeure, se refuserait à remplir le service auquel il est appelé peut être déclaré démissionnaire.

Art. 45. — Le président constate le refus de service par un procès-verbal contenant l'avis motivé du Conseil ou de la section, le prud'homme préalablement entendu ou dûment appelé.

Si le Conseil ou la section n'émet pas son avis dans le délai d'un mois à dater de la convocation, le président fait mention de cette abstention dans le procès-verbal qu'il transmet au procureur de la République, lequel en saisit le tribunal civil.

Art. 46. — Sur le vu du procès verbal, la démission est déclarée par le tribunal en chambre du Conseil, soit que le Conseil de prud'hommes ait délibéré ou non. En cas de réclamation, il est statué en chambre du Conseil par la cour d'appel. La réclamation doit être faite dans la quinzaine du jugement. Devant le tribunal comme devant la cour, l'intéressé doit être appelé.

Art. 47. — Tout membre d'un Conseil de prud'hommes qui aura gravement manqué à ses devoirs dans l'exercice de ses fonctions sera appelé devant le Conseil ou la section pour s'expliquer sur les faits qui lui sont reprochés.

L'initiative de cet appel appartient au président du Conseil de prud'hommes et au procureur de la République.

Dans le délai d'un mois à dater de la convocation, le procès-verbal de la séance de comparution est adressé par le président du Conseil de prud'hommes au procureur de la République.

Le procès verbal est transmis par le procureur de la République, avec son avis, au Ministre de la Justice. Les peines suivantes peuvent être prononcées suivant les cas :

La censure ;

La suspension pour un temps qui ne peut excéder six mois ;

La déchéance.

Art. 48. — La censure et la suspension peuvent être prononcées par arrêté du Ministre de la Justice. La déchéance est prononcée par décret.

Art. 49. — Tout prud'homme élu, qui refuse de se faire installer, donne sa démission, ou est déclaré démissionnaire en vertu de l'article 44, ne peut être réélu avant le délai de trois ans à partir de son refus, de sa démission ou de la décision du tribunal qui le déclare démissionnaire.

Art. 50. — Tout prud'homme contre lequel la déchéance a été prononcée ne peut plus être réélu aux mêmes fonctions.

Art. 51. — L'acceptation du mandat impératif, à quelque époque et sous quelque forme qu'elle se produise, constitue de la part d'un conseiller prud'homme un manquement grave à ses devoirs.

Si le fait est reconnu par les juges chargés de statuer sur la validité des opérations électorales, il entraîne de plein droit l'annulation de l'élection de celui qui s'en est rendu coupable.

Si la preuve n'est rapportée qu'ultérieurement, il est procédé conformément aux dispositions des articles 17 et 18.

L'acceptation du mandat impératif ainsi reconnue a pour conséquence nécessaire, dans le premier cas l'inéligibilité, dans le second la déchéance.

Art. 52. — En cas de plainte en prévarication contre les membres des Conseils de prud'hommes, il sera procédé contre eux suivant la forme établie à l'égard des juges par l'article 483 du Code d'instruction criminelle.

Art. 53. — Les articles 4 et 5 du Code civil, 505 à 508, 510 à 516 du Code de procédure civile, 126, 127 et 185 du Code pénal sont applicables aux Conseils de prud'hommes et à leurs membres individuellement.

La prise à partie sera portée devant la Cour d'appel.

Art. 54. — Les Conseils de prud'hommes ou leurs sections peuvent être dissous par un décret rendu sur la proposition du Ministre de la Justice.

Dans ce cas, les élections générales devront avoir lieu dans le délai de deux mois à partir de la date du décret de dissolution.

Jusqu'à l'installation du nouveau Conseil ou de la nouvelle Section, les litiges seront portés devant le Juge de paix du domicile du défendeur.

Les Conseils de prud'hommes peuvent être également supprimés par décret rendu en la forme des règlements d'administration publique, sur la proposition du Ministre de la Justice et du Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale.

TITRE IV

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 55. — Chaque Conseil de prud'hommes prépare en Assemblée générale un règlement pour son régime intérieur.

Ce règlement n'est exécutoire qu'après l'approbation du Ministre de la Justice, et après celle du Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale en ce qui concerne les attributions administratives et consultatives du Conseil.

Art. 56. — Les Conseils de prud'hommes se réunissent en Assemblée générale toutes les fois que la demande en est faite par l'autorité supérieure, par la moitié plus un des membres en exercice, ou lorsque le président le juge utile. Le procès-verbal de chaque Assemblée générale est transmis dans la quinzaine, par le président, au Ministre de la Justice et, s'il y a lieu, au Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale.

Art. 57. — Les membres des Conseils de prud'hommes portent, soit à l'audience, soit dans les cérémonies publiques, sur le côté gauche de la poitrine et attachée par un ruban, une médaille en argent, signe de leurs fonctions. Un arrêté ministériel indiquera le modèle et les mentions de la médaille, ainsi que la couleur du ruban.

Art. 58. — Il est payé aux secrétaires du Conseil de prud'hommes, en dehors de leurs traitements, les sommes suivantes :

Pour la convocation, par simple lettre, devant le bureau de conciliation, quinze centimes (0 fr. 15) ;

Pour la convocation, par lettre recommandée, avec avis de réception, devant le bureau de jugement, soixante-quinze centimes (0 fr. 75) ;

Pour chaque extrait de jugement délivré au Trésor, vingt-cinq centimes (0 fr. 25) ;

Pour chaque rôle d'expédition qu'ils livreront et qui contiendra vingt lignes à la page et douze syllabes en moyenne à la ligne, quarante centimes (0 fr. 40) ;

Pour l'expédition, si elle est requise, du procès verbal de non-conciliation et qui ne contiendra que la mention sommaire que les parties n'ont pu s'accorder, quatre-vingts centimes (0 fr. 80) ;

Pour la rédaction du procès verbal de chaque dépôt de dessins ou modèles et pour l'émolument de l'expédition, un franc (1 fr.).

Les frais de papier — de registre, d'expédition ou autres — seront à la charge du secrétaire, à l'exception du timbre des procès-verbaux et expéditions prévus à l'alinéa précédent.

Le secrétaire touche directement des parties les droits qui lui sont alloués, même ceux provenant des expéditions qu'il délivre.

Il est alloué à l'huissier :

Pour chaque citation, un franc vingt-cinq centimes (1 fr. 25) ;

Pour la signification d'un jugement, un franc soixante-quinze centimes (1 fr. 75).

S'il y a une distance de plus d'un demi-myriamètre entre la demeure de l'huissier et le lieu où devront être remises la citation et la signification, il sera payé par myriamètre et fraction de myriamètre en sus, aller et retour :

Pour la citation, un franc soixante-quinze centimes (1 fr. 75).

Pour la signification, deux francs (2 fr.).

Pour la copie des pièces qui pourra être donnée avec les jugements rendus, il sera alloué, pour chaque rôle d'expédition de vingt lignes à la page et de douze syllabes à la ligne, vingt centimes (0 fr. 20).

Digitized by Google

Art. 59. — Il est alloué aux témoins entendus par les Conseils de prud'hommes qui en font la demande, une somme de deux francs (2 fr.) comme indemnité pour perte de temps. Les témoins domiciliés hors du canton, à plus de 2 myriamètres et demi et moins de 5, reçoivent quatre francs (4 fr.); au dessus de 5 myriamètres, ils reçoivent quatre francs (4 fr.) par 5 myriamètres ou fraction de 5 myriamètres.

Art. 60. — Tout secrétaire d'un Conseil de prud'hommes convaincu d'avoir exigé une taxe plus forte que celle qui lui est allouée est puni comme concussionnaire.

TITRE V

DÉPENSES DES CONSEILS DE PRUD'HOMMES

Art. 61. — Le local nécessaire aux Conseils de prud'hommes est fourni par la ville où ils sont établis.

Art. 62. — Les dépenses obligatoires pour les communes comprises dans la circonscription d'un Conseil de prud'hommes sont les suivantes :

1° Frais de premier établissement;
2° Achat des insignes;
3° Chauffage;
4° Eclairage et menus frais;
5° Frais d'élection;
6° Rétribution du ou des secrétaires et du ou des secrétaires adjoints attachés au Conseil.

Art. 63. — Le président de chaque Conseil de prud'hommes soumet, dans le courant du mois de décembre de chaque année, à l'approbation du Préfet du département, l'état des dépenses désignées dans l'article ci-dessus.

TITRE VI

DES CONSEILS DE PRUD'HOMMES AUX COLONIES ET EN ALGÉRIE

Art. 64. — La présente loi est applicable aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion.

Art. 65. — Elle est applicable à l'Algérie avec les modifications ci après.

Art. 66. — Sont éligibles les électeurs âgés de trente ans, domiciliés depuis deux ans et sachant lire et écrire le français.

Art. 67. — Dans les circonscriptions où l'importance de la population musulmane le comporte, les Conseils de prud'hommes comprennent des assesseurs musulmans. Les décrets d'institution indiquent le nombre des prud'hommes assesseurs musulmans.

Les patrons assesseurs musulmans et les ouvriers ou employés assesseurs musulmans sont toujours en nombre égal dans chaque catégorie.

Art. 68. — Dans les causes où se trouvent un ou plusieurs musulmans non admis à la jouissance des droits de citoyens français, le bureau de conciliation et le bureau de jugement comprennent, en outre des membres prévus aux articles 21 et 23, deux prud'hommes assesseurs musulmans, l'un patron, l'autre ouvrier ou employé, ayant voix délibérative.

Art. 69. — Les prud'hommes assesseurs musulmans sont élus par des musulmans non admis à la jouissance des droits de citoyen français, inscrits sur la liste électorale municipale et remplissant les conditions indiquées à l'article 5 de la présente loi.

La liste de ces électeurs est dressée séparément.

Art. 70. — Les prud'hommes assesseurs musulmans sont élus dans la même forme que les autres prud'hommes.

Ils sont soumis aux mêmes conditions d'éligibilité.

Toutefois, pour l'assesseurat, il suffit aux candidats de savoir parler français, s'ils savent lire et écrire leur langue maternelle.

Ils ne peuvent faire partie du bureau, mais ils prennent part à sa nomination au même titre que les autres membres.

Art. 71. — Il peut être attaché aux Conseils de prud'hommes d'Algérie des interprètes qui sont nommés dans la même forme que le secrétaire; avant d'entrer en fonctions, ils prêtent le serment professionnel devant le Tribunal civil.

Leur traitement est fixé dans les formes prescrites par l'article 24.

Art. 72. — Les prud'hommes assesseurs musulmans sont renouvelés par moitié, tous les trois ans, conformément à l'article 11.

TITRE VII

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Art. 73. — Sont abrogés :

1° Les articles 1er à 9, 29 et suivants de la loi du 18 mars 1806;
2° Le décret du 11 juin 1809;
3° Le décret du 3 août 1810;
4° Les décrets des 27 mai et 6 juin 1848;
5° La loi du 7 août 1850, sous réserve de son application aux contestations prévues par l'article 27, paragraphe 2, de la loi du 22 janvier 1851;
6° L'article 18, premier alinéa, de la loi du 22 février 1851;
7° La loi du 1er juin 1853;
8° La loi du 4 juin 1864;
9° La loi du 7 février 1880;
10° La loi du 23 février 1881;
11° La loi du 21 novembre 1883;
12° La loi du 10 décembre 1884;
13° La loi du 15 juillet 1905;

Et généralement toutes les dispositions contraires à la présente loi.

TITRE VIII

DISPOSITION TRANSITOIRE

Art. 74. — Les secrétaires et commis secrétaires, en exercice au moment de la promulgation de la présente loi, seront maintenus dans leurs fonctions avec le titre de secrétaires et de secrétaires adjoints.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des députés sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 27 mars 1907.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
EU. GUYOT-DESSAIGNE.

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,
RENÉ VIVIANI.

Loi relative aux réunions publiques.

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — Les réunions publiques, quel qu'en soit l'objet, pourront être tenues sans déclaration préalable.

Art. 2. — Sont abrogées, en ce qu'elles ont de contraire à la présente loi, les dispositions des lois des 30 juin 1881, 9 décembre 1905 et 2 janvier 1907.

Art. 3. — Des règlements d'administration publique détermineront les conditions dans lesquelles la présente loi et celle du 2 janvier 1907 seront applicables à l'Algérie et aux colonies.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 28 mars 1907.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur,
G. CLÉMENCEAU.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
Ed. GUYOT-DESSAIGNE.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes,
Aristide BRIAND.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille.

(Commission spéciale.) — N° 2048

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de congé, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de congé formées par MM. Pommatess (Edouard), soldat au 8e régiment d'infanterie coloniale, domicilié au 3e arrondissement.

Guillalot (Benott-Philibert), soldat au 5e dépôt des équipages de la flotte, domicilié au 5e arroodissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de

Digitized by Google

vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 26 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de sursis d'incorporation.

(Commission spéciale). — N° 2049.

Messieurs, d'après l'article 21 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de sursis d'incorporation est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux la demande de sursis d'incorporation formée par M. Massimi (Dominique-Paul), appelé de la classe 1906, domicilié au 3e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur cette demande.

Lyon, le 26 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille.

(Commission spéciale). — N° 2050

Messieurs, d'après l'article 41 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de dispense, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de dispense formées par MM. Chapon (Marc), territorial de la classe 1889, domicilié au 1er arrondissement.

Denis (Marius Joannès), réserviste de la classe 1895, domicilié au 2e arrondissement.

Carteron (Jules), territorial de la classe 1889; Bonnefoy (Alexandre), territorial de la classe 1890; Romeyer (Philibert-Victor Etienne), réserviste de la classe 1891, domiciliés au 3e arrondissement.

Perrier (Charles Albert), réserviste de la classe 1898, domicilié au 5e arrondissement.

Aubignat (Pierre), territoriel de la classe 1889, domicilié au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 26 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Liste électorale de 1907. — Résultats des opérations des Commissions de revision.

ARRONDISSEMENTS	ELECTEURS INSCRITS en 1906	INSCRIPTIONS depuis le 31 Mars 1906	RADIATIONS depuis le 31 Mars 1906	DIFFERENCES EN FAVEUR des inscriptions	DIFFERENCES EN FAVEUR des radiations	ELECTEURS INSCRITS en 1907
1er arrondissement.....	11.092	1.065	1.433	»	368	10.675
2e —	13.469	1 552	1.338	214	»	13.599
3e —	27.306	2.504	2.084	420	»	27.553
4e —	7.856	536	592	»	56	7 707
5e —	14.907	1.624	1.981	»	357	14.139
6e —	14.823	1.352	958	394	»	15.110
TOTAUX	89.453	8 633	8 386	1.028	781	88.783

Cantines scolaires. — Vente de tickets. Avis.

En mars 1907, le Magasin municipal, place des Pénitents-de la Croix, a vendu des tickets de cantines scolaires qui seront distribués gratuitement aux enfants nécessiteux des Ecoles publiques de garçons et de filles, savoir :

Société des Cantines scolaires du 4e arrondissement, 500 tickets. Fr. 75 »
Œuvre des Cantines scolaires de Pierre Scize, 200 tickets .... Fr. 30 »
Patronage scolaire du 2e arrondissement, 250 tickets..... Fr. 37 50
Société d'encouragement aux Ecoles laïques de Montchat, 200 tickets Fr. 30 »

Modification et agrandissement de la gare de Lyon-Croix Rousse. — Expropriation pour cause d'utilité publique. — Enquête en exécution du titre II de la loi du 3 mai 1841. — Changements proposés par la commission. — Avis.

La Commission nommée pour donner son avis sur les résultats de l'enquête ouverte aux Mairies des Communes de Lyon et de Caluire et Cuire, le 21 septembre 1906, sur les plans parcellaires des immeubles nécessaires à l'exécution des travaux de modification et d'agrandissement de la gare de Lyon-Croix-Rousse, a proposé des changements aux dispositions projetées.

En conséquence, le public est prévenu qu'en exécution de l'art. 10 de la loi du 3 mai 1841, les pièces de l'enquête sont déposées à la Préfecture du Rhône (2e division, 1er bureau), où les parties intéressées pourront en prendre communication, sans déplacement et sans frais, pendant huitaine à compter du lundi 8 avril courant, et fournir leurs observations écrites.

Elargissement de la rue de la Rize. — Echange de terrains entre la ville de Lyon et MM. Ribaud frères. — Enquête administrative. — Avis.

Une enquête administrative est ouverte sur le projet relatif à la cession par MM. Ribaud frères à la ville de Lyon, d'une parcelle de terrain d'une superficie totale de 17 mètres carrés située rue de la Rize, au droit du n° 3, en échange, sans soulte ni retour de part ni d'autre, d'une parcelle de terrain communal d'une superficie totale de 9m. 35. d. carrés, située rue de la Buire, à l'angle des rues Peul-Bert et de la Rize.

Les pièces de l'affaire sont déposées dans les bureaux de la Mairie du 3e arrondissement, pour être communiquées pendant huit jours, à compter du mercredi 10 avril 1907, aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un commissaire enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra dans lesdits bureaux, le jeudi 18 avril 1907, de 1 heure à 5 heures du soir, les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients du projet dont il s'agit.

Hospices civils de Lyon. — Vente aux enchères publiques d'une parcelle de terrain dépendant de la masse n° 101, à la Guillotière. — Enquête administrative. — Avis.

Une enquête est ouverte, sur la demande du Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon, tendant à obtenir l'autorisation d'aliéner aux enchères publiques, sur la mise à prix de 38 061 francs, une parcelle de de terrain d'une superficie de 317 m. 20 d. carrés, située à l'angle S.-E. des rues Dunoir et Dugueschin et dépendant de la masse n° 101, à la Guillotière.

Les pièces de l'affaire seront déposées dans les bureaux de la Mairie du 3e arrondissement, pour être communiquées pendant huit jours, à compter du mercredi 10 avril 1907, aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

Un commissaire enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra dans lesdits bureaux, le jeudi 18 avril 1907, de 1 heure à 5 heures du soir, les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients de ce projet de vente.

Digitized by Google

Don à la Caisse spéciale du Bataillon des sapeurs-pompiers.

A la suite de l'incendie qui a eu lieu le 2 avril 1907 dans l'immeuble, rue Centrale, 7, M. Roux-Marquisad, manufacturier en orfèvrerie, a versé la somme de 50 francs, à la Caisse de retraites du Bataillon.

Bureau de bienfaisance de Lyon.

Séance de la Commission administrative du 22 mars 1907 (résumé).

Présidence de M. Pondevaux, premier vice-président.

La Commission autorise le paiement de la somme de 2,123 fr. 28, montant des droits de mutation dus sur la donation Jean-François Viennot.

Ensuite de l'application de la loi du 14 juillet 1905, relative à l'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables ;

Vu le grand nombre de bons mensuels à établir et à payer;

La Commission administrative, après délibération :

1° Autorise l'Administration à prendre le nombre d'employés auxiliaires qu'elle jugera nécessaire pour assurer ce service ;

2° Désigne en qualité d'ordonnateurs suppléants pour signer spécialement les dits bons, MM. les présidents des Bureaux auxiliaires d'arrondissements;

3° Nomme MM. les secrétaires des Bureaux auxiliaires, régisseurs comptables, pour assurer le paiement de ces bons.

Sont approuvés les abonnements verbaux au droit des pauvres consentis, par M. le vice-président en fonctions, à divers établissements de peu d'importance pour les mois de février, mars et avril 1907.

La Commission prend ensuite quelques décision d'ordre intérieur.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée.

Demandes en autorisation de construire.

Du 30 mars au 5 avril 1907.

M. Bret, propriétaire : Construction d'un hangar rue du Bocage.

M. Monto, propriétaire : Construction de deux hangars rue Croix-Jordan, 32.

M. Maret, propriétaire : Construction d'un immeuble rue d'Alger, 9.

MM. les petits-fils de Claude-Joseph Bonnet, propriétaires; M. Vernon, architecte : Constructions rue de l'Enfance, 38.

M. Guillermet, propriétaire; MM. Ferrier et Jaudon, entrepreneurs : Construction d'un atelier, rue Saint-Michel, 7.

MM. Mazet et Limousin, entrepreneurs : Construction d'un hangar et d'un bureau avenue Felix-Faure, 45.

DÉLIBÉRATIONS
DES
CORPS MUNICIPAUX
DE LA VILLE DE LYON
pendant la période révolutionnaire
(SUITE)

2° d'un certificat de plusieurs négociants de Lyon, en date du premier nivôse, dont les signatures sont légalisées par le citoyen Gautier, assesseur du juge de paix du canton de la Convention, lequel constate que le pétitionnaire est négociant à Lyon, et qu'il est dans l'usage de faire de fréquents voyages dans l'étranger en raison de son commerce;

3° de l'acte de naissance en original du pétitionnaire, conformément à l'article deux du décret de la Convention nationale du 1er février 1792;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil municipal estime qu'il y a lieu d'accorder le passe-port demandé.

Lecture faite d'une lettre du citoyen Dangeny, commissaire des guerres, en date d'aujourd'hui, par laquelle il invite la Municipalité à nommer deux de ses membres, pour procéder à la reconnaissance des fournitures militaires qui sont dans les différents bâtiments servant de cazernes;

Le Conseil nomme à cet effet les citoyens Rozet et Baudrier, officiers municipaux.

Lecture faite d'une seconde lettre du commissaire des guerres Dangeny, en datte de ce jour, par laquelle il invite la Municipalité a nommer un citoyen digne de sa confience, pour prendre soin et veiller à l'entretion des fournitures appartenant à la commune, qui servent actuellement en cazernement des troupes;

Le Conseil fixe son choix sur le citoyen Gillet, dont la probité est attestée par le Comité militaire qui l'a employé pour divers travaux, et arrête qu'il est commis à la garde et entretien des fournitures dont il s'agit.

Sur l'observation d'un membre du Comité militaire;

Le Conseil municipal, considérant que les circonstances dans lesquelles se trouve la commune de Lyon, relativement aux troupes de la République qui y sont en cantonnement, exigent une attention particulière pour les logements des généraux qui les commandent;

Considérant que si, jusqu'à ce jour, les généraux ont été logés dans des bâtiments appartenant a des citoyens, par une espèce de réquisition qui n'est plus permise, il est de la justice de rendre à ces propriétaires l'usage libre de leurs maisons, qu'ils ne cessent de réclamer;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Arrête que l'administration départementale de Rhône sera invitée à désigner promptement, parmis les bâtiments natinnaux, celui qu'elle jugera propre à y établir les logements des généraux en chef et en second des troupes de la République, ainsi que de leur état-major, et qu'il lui sera néanmoins indiqué, comme paroissant convenable, le bâtiment connu sous le nom de Gouvernement, rue de la Charité.

Sur l'observation d'un membre du Comité militaire, qui a dit que la gendarmerie nationale, logée jusqu'à présent dans un bâtiment place de l'Egalité appartenant à la citoyenne Savaron, ne peut plus y demeurer, attendu que ladite citoyenne est réintégrée dans la jouissance de sa propriété;

Le Conseil municipal, considérant que la geodarmerie nationale, dont la nécessité est plus indispensable que jamais pour le service de la Commune et du Département, doit avoir un logement assez vaste pour contenir toutes les brigades et les mettre à portée d'être requises promptement au premier moment nécessaire;

Considérant que la citoyenne Savaron veut habiter sa maison incessamment;

Le citoyen Allemand fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Arrête que l'administration départementale de Rhône sera invitée a désigner promptement, parmis les bâtiments natinnaux, celui qu'elle jugera convenable pour y loger la gendarmerie nationale dont les brigades doivent demeurer dans cette commune.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

PIÉGAY aîné, offr municipal, Jn SAUSSE, offr municipal, BAUDRIER, off. mpl, Jn SAUSSE, offr municipal, ROZET, BOUQUEROT, Pdent, GILIBERT, off. m.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étoient les citoyens ;*

Bonquerot président, Rosset, Rosset(1). *Gilibert, Baudrier, Sauze, Romon, Ravoir, Piégay, Adam, officiers municipaux, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,*

Du sept nivôse, an 4me de la Rep.

Il a été fait lecture d'une lettre du citoyen Brochet, accusateur public près le tribunal criminel du département do Rhône, en datte d'aujourd'hui, par laquelle il invite le Municipalité à nommer, parmis ses membres, deux commissaires pour assister demain, a dix heures du matin, au tirage d'un jure spécial pour juger deux procès criminels dans la session de ce mois ;

Le Conseil nomme commissaires à cet effet les citoyens Allemand et Gilibert, officiers municipaux.

Vu l'arrêté de l'administration départementale de Rhône, en datte de ce jour, relatif aux subsistances de la commune, et portant, entr'autres articles, autorisation à la Municipalité de Lyon de régler, avec le citoyen Joseph Cerizial, les conditions du prêt qu'il fait à la Commune de douze cents quintaux de froment;

Le citoyen Allemand fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil arrête que les citoyens Adam et Piégay, officiers municipaux,

(1) Lire *Rozet*.

Digitized by Google

s ent nommés pour constater demain, par procès-verbal, la quantité et qualité de froment qui doit être livré à la commune, à titre de prêt, par le citoyen Cerizist, et qu'ils sont autorisés à s'adjaindre, pour cette opération, le citoyen Condamin.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

PIEGAY aîné, off^er m^al, J^e SAUSSE, off^er m^al, BAUDRIER, off. mp., ROZET, L. ROSSET, GILIBERT, off. m., BOUQUEROT, p^dent.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot président, Rozet, Rosset, Roman, Ravoir, Baudrier, Buhner, Sausse, off^ers m^aux, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du huit nivôse, an 4^e de la Rép^e.

D'après le rapport fait par les citoyens Froment, premier agent du bureau des travaux publics, et Ferobert, architecte voyer de la commune, en datte du 1^er de ce mois, ensuite de l'invitation du Président de l'administration m^le, sur les réparations nécessaires dans le magazin des farines du grenier de l'Abondance, par lequel il est constaté :

1° que trois buttes de fer ont été enlevées des portes d'entrées du rez de chaussée ;

2° qu'il existe une perte de communication de l'écurie au vestibule du grand escalier qui peut donner entrée dans le magazin ;

3° que la partie de derrière du grand corps de bâtiment peut également faciliter aux voleurs la moyen de s'y introduire ;

Considérant que les objets déposés dans ledit magazin sont d'une nature à exciter la cupidité ;

Considérant qu'il importe de les mettre, par des clôtures solides, à l'abri des dilipidations aaxquelles ils sont exposés ;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil arrête que la Comité des travaux publics est chargé :

1° de faire peser les trois buttes nécessaires aux portes d'entrées ;

2° de faire mettre la porte qui communique de l'écurie au vestibule du grand escalier ;

3° De faire élever un mur de clôture dans la cour, pour intercepter toute communication de la partie de derrière du grand corps de bâtiment.

Lecture faite :

1° d'une lettre du Ministre de la justice, en datte du dix huit frimaire dernier, relative à l'expiration des délais accordés aux prévenus d'émigration, pour se pourvoir en radiation de la liste des émigrés ;

2° des lois du premier fructidor an 4^e jour complémentaire, an 3^me, sur les déluis a eux accordés pour l'effet susénoncé ;

Considérant que d'après ladite lettre et les lois précitées, les citoyens portés sur la liste des émigrés ne sont plus admissible à faire preuve de leur résidence, attendu l'expiration des délais qui leur étaient accordés pour s'en faire rayer ;

Considérant que le bureau des certificats de résidence pour les prévenus d'émigration est actuellement inutile ;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu ;

Le Conseil arrête :

1° qu'il ne sera plus délivré de certificats de résidence aux prévenus d'émigration ; qu'en conséquence ledit bureau est supprimé en ce qui concerne cette partie, ainsi que les deux secrétaires qui y étaient employés ;

2° que les certificats de résidence à délivrer aux citoyens non prévenus d'émigration, le seront, dans le bureau des certificats de résidence pour la perception des rentes et pensions, par le secrétaire qui y est actuellement employé, et que le présent arrêté sera soumis à l'approbation de l'administration départementale de Rhône.

Lecture faite de la lettre du citoyen Joseph Cariziat, en datte de ce jour, par laquelle il demande que la Municipalité mette à sa disposition la somme de trois mille livres en numéraire, pour les frais de chargement des grains destinés pour la commune de Lyon ;

Considérant que la caisse de la commune ne présente pas une quantité d'assignats assez considérable, pour qu'on puisse se procurer trois mille livres en numéraire ;

Considérant, néanmeins, que la commune éprouve en ce moment la plus grande disette de blé, et qu'avec du numéraire, on activerait le chargement des grains et en accelererait l'arrivage ;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil arrête :

1° qu'il sera écrit séance tenante à l'administration départementale de Rhône, pour l'inviter a prendre en considération la demande du citoyen Cerizat et statuer a cet egard, à l'effet de quoi la lettre par lui écrite à la Municipalité lui sera communiqué.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

GILIBERT, off. m., BOUQUEROT, p^dent, L. ROSSET, off^er mun^l, ADAM, off. m., BAUDRIER, ROZET,

---

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président Gilibert, Baudrier, Buhner, Piegay. Ravoir, Reman, Rozet. off^ers m^aux, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du neuf nivôse, an 4^e de la Rép^e.

Sur la motion faite par un membre.

Le Conseil, considérant que le petit nombre des officiers municipaux et la multiplicité des affaires de l'administration ne permettent pas que la visite des prisons se fasse avec toute l'assiduité que chaque membre voudrait y mettre, et que l'humanité commande ;

Considérant que les agences de secours ont etendu leur sollicitude sur les détenus dans les maisons d'arrêt et que, par de fréquentes visites, elles leur ont prodigué des soins ;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Arrête que les dittes agences seront invitées à continuer de les visiter, a surveiller les distributions de pain et de paille qui leur sont faites et a dénoncer a la Municipalité les fraudes qui pourraient être commises par les divers préposés a ce service, ainsi que les abus dont elle s'apperceveraient.

Un membre du Comité des subsistances a fait observer que le peu de fonds que la commune retire de la vente des farines ne peut plus suffire aux frais toujours croissants de manipulation.

Le Conseil, considérant qu'en effet la farine vendue aux boulangers au prix de cinquante-huit livres le quintal ne peut donner un produit capable de fournir aux frais de transport et mouture, et au paiement des différents agents employés dans les magazins et des commis du bureau des subsistances ;

Considérant que ces frais n'ont cessé depuis plusieurs mois d'augmenter dans une progression considérable, et que les nouvelles réclamations de tous les employés ne peuvent laisser douter qu'ils ne soient encore porté plus haut ;

Considérant qu'un semblable état de chose est sur le point d'arrêter la marche du Comité des subsistances, parce qu'il se trouverait dépourvu de fonds ;

Considérant que le prix de dix sous, auquel la livre de pain a été delivree jusqu'à ce jour, est très loin de représenter actuellement, non seulement cette valeur réelle, mais même celle qu'elle avait lorsque les représentants du peuple le fixèrent ;

Considérant, enfin, qu'il n'est aucun genre de travail dont le salaire ne soit porté plus haut qu'il ne l'était à cette epoque ;

Le citoyen Allemand fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil arrête que l'administration départementale de Rhône sera invitée à porter à un prix plus haut la livre du pain delivré actuellement dans les sections à raison de dix sous, et estime que ce prix peut être porté à dix livres.

Lecture faite :

1° de la pétition du citoyen Jean Jacques Boissier, dessinateur et peintre, tendante a obtenir un passeport pour lui et la citoyenne Anne Roch Vallous, son épouse, à l'effet d'aller en Suisse, tant pour y dessiner les belles vues qu'offre ce pays et les joindre a la collection de ses gravures, que pour y ter-

Digitized by Google

miner des affaires d'intérêts relatives à son art;

2° d'un certificat de plusieurs (1) citoyens du canton de l'Egalité, dont les signatures sont legalisees pnr le citoyen Allard, assesseur du juge de paix dudit canton, lequel constate la verrté des faits énoncés ci dessus;

3° de l'acte de naissance en original des sus-nommés, canformément à l'article deux du décret de la Convention nationale du 1er février 1792;

Le citoyen Allemand fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil estime qu'il y a lieu d'accorder les deux passeport demandés.

Lecture faite:

1° de la pétition da citoyen Joseph Louis Gaudia, négociant de Lyon, tendante à obtenir un passeport pour aller à Genève, où l'appelleat des affaires de commerce;

2° d'un certificat do plusieurs négociants de Lyon, dont les signatures sont légalisées par le citoyen Buisson, assesseur du juge de paix du canton de l'Egalité, lequel constate que le pétitionnnire est négociant à Lyon, et qu'il est dans l'asage de faire de fréquents vnyages dans l'etranger;

3° de l'extrait de l'acte de naissaace en original da pétitinnnaire, cooformément à l'article deux du décrét de la Convention nationale da 1er février 1792;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil cstime qu'il y a lieu d'accorder le passeport demandé.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

GILIBERT, off. m., ADAM, off. m., BOUQUEROT, pdent, L. ROSSET, offr mun., BAUDRIER, ROZET.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étaient les citoyens:*

Bouquerot, président: Piegay, Adam, Bahner, Rozet, Baudrier, Gilibert, Sausse, offrs mpaux, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune.

Du douze nivôse, an 1er de la Rép.

Il a été fait lecture d'une lettre des administrateurs do la maison de secnurs et orphelins, en datte de ce jour, par laquelle ils annoncent à la Municipalité qae la nécessité les force à réduire d'an haitième la mesure de vin et la quotité des aliments de prémière nécessité qui se consoinment dans ladite maison; témoignent qu'ils desirent avoir à ce sajet l'agrement do la Municipalité, et l'invitent, dans le cas ou la mesure qu'ils ont arrêtée serait adoptée, à nommer un de ses membres poar presider, le quinze du courant, leur bureau qui s'ouvrira à dix heures du matin, et annoncer ensuite cette réduction dans le réfectoire à la tête des administrateurs.

(1) Le mot *négociants* entre parenthèses.

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur do la commune, entendu,

Le Conseil approuve la réduction arrêtée par les administrateurs de la maison de secours et horphelins, sur la qaotité des aliments de première nécessité qui s'y consomment.

Et arrête que les citoyens Gilibert et Rosset, officiers municipaux, sont nommés à l'effet de se transporter dans ladite maison, poar assister au bareau de l'administration qui doit s'ouvrir le qninze du courant, et annoncer la ditte réduction dans le réfectoire.

Vu l'état des réparations à faire dans les différents corps-de-garde destinés aux troupes de la République, présenté par les citoyens Cochet, architecte, Forobert, voyer de la commune, et Mallard, adjudant major de la sixieme demi-brigade;

Le Conseil considérant qne les frais de ces réparations s'éléveront à une somme très considérable;

Considérant que l'état actuel de la caisse de la cnmmune ae présente pas des fonds suffisants paur y faire face.

(*A suivre.*)

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Travaux entrepris dans la semaine

Ecole de garçons, rue Tissot, 6. — Réparations de propreté dans le logement de l'instituteur adjoint.

Ecole de filles, place Saint-Paul. — Réparations de propreté dans la loge du concierge.

Hôtel de Ville. — Transformation de l'éclairage des cadrans Ouest et Sud du beffroi.

Travaux en cours d'exécution

Ecole maternelle, quai Jayr. — Réparations de propreté.

Etuvage scolaire, rue de l'Ordre. — Aménagement de deux nouvelles classes et réparations de propreté dans la loge du concierge.

Hôtel des Invalides du Travail. — Agrandissement de la parcherie de quatre nouvelles cases.

Mairie du 3e arrondissement. — Réparations de propreté, salle des archives.

Ecole de garçons, rue du Chapeau-Rouge. — Réfection d'un plancher.

Crèche, cours Charlemagne, 19. — Construction d'un perron avec garde-corps.

Halle des Cordeliers. — Restauration générale.

Bourse du Travail. — Réparations de propreté et modification de divers locaux.

Travaux en voie d'achèvement.

Commissariat de police, rue de la Conciergerie, 5. — Badigeon des façades et réparations de propreté.

Travaux terminés dans la semaine

Cimetière de la Guillotière. — Réparations dans le logement du garde-chef.

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE

Travaux entrepris dans la semaine

Montée et rue de la Muette. — Rejointoiement du mur de soutènement et réparation des emmarchements.

Rue du Griffon. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Rue du Plâtre, angle rue de l'Hôtel-de-Ville. — Réfection de la traversée en asphalte.

Rue Bossuet. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Chemin du Goulet. — Etablissement de rigoles en pavés d'échantillon de remploi.

Cours Charlemagne. — Réparations de pavage en cailloux roulés.

Rues Duguesclin, Mazenod et François-Garcin. — Construction de trottoirs en asphalte.

Montée Bonafous. — Réfection des rigoles en cailloux roulés.

Rue Vauban, 14 et 16 et rue Pierre-Corneille, n° 46. — Construction de trottoirs en asphalte.

Cours Morand. — Réparation de pavage en pavés d'échantillon.

Rues Tête-d'Or et Duguesclin. — Réparations de pavage en cailloux roulés.

Boulevard de l'Hippodrome. — Réparation générale de la chaussée empierrée.

Travaux en cours d'exécution

Rue Ménestrier. — Construction d'un égout tubuleire.

Place des Terreaux. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Rue du Bon-Pasteur. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rue Bichat. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Cours du Midi, côté Rhône. — Construction de chaussée en pavés d'échantillon.

Rue Passet, entre les places du Pont et Raspail. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Avenue de Saxe, entre la grande rue de la Guillotière et la rue Montesquieu. — Relevé à bout en pavés d'échantillon.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Boulevard de la Croix-Rousse, près de la Mairie. — Réparation de la chaussée en pavés d'échantillon.

Rue de Dijon. — Réfection des rigoles en cailloux roulés.

Montée Bonafous. — Remplacement de bordurettes, réfection des trottoirs en asphalte et réparation du mur de soutènement.

Quai de Vaise. — Dallage en asphalte du promenoir occupé par le marché.

Rue du Tunnel. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Montée des Génovéfains. — Réfection des trottoirs en terre.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section. — Remblaiement des rues (A), (B), (C) et de la rue Béranger et construction d'égouts du 4e type en beton rue (C), rue Vauban prolongée et rue Moncey prolongée.

Rue Barrème. — Reperetion des endoits intérieurs de l'égoot.

Travaux terminés dans la semaine

Rue Sala, entre le quai et la rue de la Charité. — Réparation de pavage en pavés épinés.

Chemin du Goulet. — Etablissement de rigoles en pavés d'échantillon de remploi.

Place de Fourvière, 1. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Avenue de Saxe. — Réparation de trottoir en asphalte.

Parc de la Tête-d'Or. — Réparation générale et cylindrage de la chaussée empierrée de l'allée du Lac.

Rue Masséna et boulevard du Lycée. — Réparations de pavage en pavés d'échantillon.

Rues Tête-d'Or et Duquesne. — Réparations de pavage en pavés d'échantillon.

Rue Duguesclin, entre la rue Duquesne et le boulevard du Nord. — Réparation d'enfants à l'intérieur de l'égout.

SERVICE DES PONTS

Pont La Feuillée. — Pose de lisses en fer sur les garde-grèves. Peinture de la suspension.

Pont Morand. — Construction d'un magasin-abri du côté rive droite aval.

Pont Lafayette. — Fouilles pour la construction d'un magasin abri.

SERVICE VICINAL

Chemin vicinal ordinaire n° 14, de Saint Simon. Construction d'un égout en beton de ciment de 1 m. 50 de hauteur intérieure.

Chemin vicinal ordinaire n° 16, de Barabas. — Construction d'un égout du 4e type, entre le chemin Germain et le cours Lafayette.

Digitized by Google

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Travaux exécutés ou en cours d'exécution du 28 Mars au 3 Avril 1907.

Canalisations : avenue de Saxe prolongée, chemin des Pins (angle de l'avenue Félix-Faure), rue Belfort, rue du Bourbonnais, montée Bonafous.

Prises d'eau et branchements : rue Dancet, 21; avenue de Saxe prolongée; chemin du Pré-Gaudry; chemin des Pins, 112; avenue Thiers, n° 179; chemin Saint-Maurice, 59; rue du Bon-Pasteur, 48.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 7 Avril 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT

Battétta, Victor, bij., r. St-F.-d'Assises, 13.
Dlle Berlioz, Annette, empl., r. Villeneuve, 1.
Bellion, Pétrus, pellet., m. St-Sébastien, 14 *bis*.
Dlle Gaudillère, M., méc., m. St-Sébastien, 14 *bis*.
Belmon, Louis, empl., q. Pierre-Scize, 65.
Dlle Delorme, M. ourd., p. r. d. Feuillants, 7.
Blanchin, Claude, empl., r. Bouteille, 22.
Dlle Ageron, Marie, cravat., r. Bouteille, 22.
Bublex, Amédé, empl., r. C.-J.-Bonnet, 12.
Dlle Gelin, Rosalie, dévid., p. Colbert, 7.
Clutier, Marius, élect., r. de la Platière, 19.
Dlle Thimonier, B., s. p., à Chazay-d'Azergues.
Domenget, Henri., empl., r. Serg.-Blandan, 48.
Dlle Gey, Aug., gauf., p. des Cordeliers, 1.
Louis, Eugène, empl. c. de fer, r. Perrod, 1.
Dlle Perron, Jeanne, c., r. Burdeau, 22.
Ollier, Léon, empl., r. de Sèze, 133.
Dlle Verniori, L., c., r. Vieille-Monnaie, 33.
Pinaroli, A., emp., p. r. des Gloriettes, 16 *bis*.
Dlle Hyvert, Berthe, s. p., r. Lanterne, 7.
Pitrat, Henri, empl., r. Burdeau, 13.
Dlle Druaet, Clotilde, s. p., r. Burdeau, 13.
Randon, Fernand, s. off. 157e, c. de Serin.
Dlle Navet, Léonie, s. p., Arphy (Gard).
Tullé, Robert, empl., r. d'Algérie, 2.
Dlle Ruotte, Jeanne, s. p., r. Hénon, 20.
Vachez, Maurice, entrepreneur, Villeurbanne.
Dlle Grieu, Joséphine, s. p., r. du Griffon, 10.
Bert, Charles, empl. de com., r. des Forces, 2.
Dlle Boniface, Bénédicte, s. p., pl. Rouville, 4.
Curabet, Antoine, empl. de com., r. Crimée, 25.
Dlle Clavel, Marie, empl. r. Crimée, 27.
Meatthays, Alfred, empl. de com., Para (Brésil).
Dlle Dockéa, Rosa, s. p., pl. St-Nizier, 1.
Roux, Roch, gard. de la paix, q. St-Vincent, 3.
Dlle Balandry, Anna, coutur., Santans (Jura).
Châlon, Louis, commerçant, c. Lafayette, 96.
Dlle Tholin, Anna, s. p. r. de la Part-Dieu, 24.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Paccaud, M., empl. P.-L.-M., c. Charlemagne, 6.
Dlle Brame, Augustine, empl., r. Robert, 81.
Chazal, Félix, cultivateur, Mirmande (Drôme).
Dlle Gnignon, C., domestiq., Le Pouzin (Ard.).
Monard, Antoine, val. chambre, q. d'Occident, 2.
Dlle Soulier, M., fem. chambre, Bey (S.-et-L.).
Monnet, Jules, empl., ch. des Pins, 50.
Dlle Bonnefoy, L., domest., r. République, 75.
Berthet, Louis, empl. r. de la Barre, 5.
Dlle Jacomin, A., domestique, r. République 48.
Chirat, Joseph, empl., r. Aug.-Comte, 30.
Dlle Curtinier, A., domest., r. Séb.-Gryphe, 142.
Tonchant, Jean, empl., r. République, 31
Dlle Joclsur, M., brod., St-J.-de-Bournay (Is.).
Terrier, Joseph, empl., r. du Bélier, 1.
Dlle Blanc, Léonie, brod., St-Jorioz (Hte-Sav.).
Gruaz, François, val. chambre, r. Gasparin, 6.
Dlle Riboud, Julie, cuisinière, Oullins.
Baronnat, brigad. maréch. 6e rég. art., Sathonay.
Dlle Mange, M., lingere, q. Tilsitt, 29.
Bonilhac, Léonard, cocher, q. Tilsitt, 25.
Dlle Breton, M., f. chamb., r. de Vienne, 192 *bis*.
Chièze, J., chauff.-mécanicien, r. Delandine, 6.
Dlle Triboulet, Marthe, s. p., Ouches (Loire).
Maitlar, François, électricien, q. Hôpital, 19.
Dlle Moncheral, J., s. p., Pélussin (Loire).
Domenget, Henri, empl., r. Serg.-Blandan, 46.
Dlle Gay, A., gaufreuse, pl. Cordeliers, 1.
Dupic, F., marchand de soies, b. du Lycée 18.
Dlle Colomb, Marie, s. p., r. Victor-Hugo, 66.
Mandon, Pierre, facteur, r. R.-d'Ainay, 40.
Dlle Fonard, S., ménag., St-Victor (Ardèche).
Arbitre, Jean, peintre, r. Auguste-Comte, 52.
Dlle Barraud, M., coutur., Fontaines-sur-Saône.
Fleury, F., mar. logis 5e artillerie, Sathonay.
Dlle Manglon, Marthe, s. p., r. A.-Comte, 70.
Farjat, Antoine, empl. P.-L.-M., q. Perrache, 41,
Dlle Georges-Gonnard, M., s. p., q. Perrache, 11.
Gautheron, Pierre, empl., q. d'Occident, 2.
Dlle Sarrasin, Jeanne, s. p., q. d'Occide 3.
Fieyre, L., adj. 3e zouaves, pl. Bellecour, 1
Dlle Guerry, Louise, s. p., pl. Carnot, 5.
Péllot, André, négociant, c. du Midi, 5.
Dlle Rostaing, Laurent, empl., r. Marseille, 5.
Bert, Charles, empl. c., r. des Forces, 2.
Dlle Boniface, Bénédicte, s. p., pl. Rouville, 4.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Coste, Antoine, empl., r. de Marseille, 7.
Dlle Nicod, Marie, cuisin., r. de Marseille, 7.
Hérard, Jean, boucher, r. Duguesclin, 239.
Dlle Guille-Roche, Marie, couturière, Vienne.
Londot, Pierre, empl., r. Séb.-Gryphe, 85.
Dlle Theurol, Jeanne, s. p., Genouilly.
Minaroli, Ange, plâtrier, r. Béchevelin, 16.
Dlle Belli, Joseph., repass., r. P.-Corneille, 171.
Nicolas, Léon, g. charcutier, c. Lafayette, 71.
Dlle Fanconnel, Anais, s. p., r. de Dijon.
Blanchon, Louis, charpentier, r. Moncey, 32.
Dlle Girard, Marie, s. p., q. des Etroits, 7.
Castrinau, Pierre, md forain, r. Molière, 148.
Dlle Faure, Marie, tisseuse, r. Molière, 148.
Châlon, Louis, commerçant, c. Lafayette, 96.
Dlle Tholin, Anne, s. p., r. Part-Dieu, 21.
Chirat, Joseph, empl., r. Auguste-Comte, 38.
Dlle Curtinier, Ant., s. p., r. Séb.-Gryphe, 142.
Clavel, L., garç. de recettes, r. Chevreul, 120.
Dlle Adam, M., dactylogr., r. Chevreul, 70.
Condamin, François, laitier, r. Séb.-Gryphe, 1.
Dlle Dalex, C., cuisin., Tuusy, (Hte-Savoie).
Croizat-Mermet, Cl., repr., r. de la Victoire, 7.
Dlle Gorignon, M., s. p., q. Cl.-Bernard, 24.
Daudin, Pierre, jardinier, Écully (Rhône).
Dlle Vigouroux, Tambour, 8, gr. r. Guillotière, 23.
Dechavanne, Emile, bourrelier, Roanne.
Dlle Peinaud, M., repass., r. des 3-Pierres, 84.
Deloy, Joseph, maçon, Montbard (Côte d'Or).
Dlle Gardien, J., coutur., q. Cl.-Bernard, 23.
Gros, Jules, empl., Lausanne (Suisse).
Dlle Bourloud, M.-L., s. p., c. Gambetta, 307.
Henry, H., jardinier, ch. des Ballonnières, 18.
Dlle Martin, J., jardin., ch. des Ballonnières, 18.
Lecoq, Albert, mécanicien, r. de Sèze, 45.
Dlle Germain, Fanny, repass., r. de Sèze, 114.
Marchandise, Alex., camionn., r. Garibaldi, 2.0.
Dlle Raty, Marie, coutur., r. Garibaldi, 93.
Mathian, Jean, plombier, r. de Marseille, 30.
Dlle Vailhend, E., cuisin., r. de Marseille, 30.
Meon, Albert, empl., r. Madeleine, 19.
Dlle Potey, V., empl., ch. de la G.-Barret, 98.
Nesme, Camille, empl. p., ch. des Cures.
Dlle Suque, Claudine, ling. ch. Gerland, 83.
Perrin, J.-Claude, coif., Villefranche (Rhône).
Dlle Marquat, Elise, coif., r. Madeleine, 41.
Piéty, Claude, coup.-tailleur, c. Lafayette, 118.
Dlle Tabard, Marie, empl., r. Ney, 71.
Pommateau, Emile, ap., r. d'Essling, 18.
Dlle Mercier, Anne, tiss., La Cluse-Montréal.
Riondel, Joseph, cam. ch., du Repos, 11.
Dlle Baude, M.-Louise, s. p., ch. du Repos, 41.
Schmitt, Pierre, vacher, ch. Gerland, 31.
Dlle Blanc dit Joli-Cœur, J.t. St-Genis-d'Aoste (S).
Sorlin, Félix, ingén., r. Chevreul, 32.
Dlle Vicard, Marie, s. p., pl. Tabareau, 3.
Transy, Jules, forg., route de Grenoble, 184.
Dlle Passot, Victorine, boul., ch. Montchat, 18.
Baudet, Joseph, empl., r. Vendôme, 269
Dlle Beraudière, Annette, gil., a des Ponts, 253.
Bonilhac, Léonard, cocher, q. Tilsitt, 25.
Dlle Breton, Marg., f. de ch., r. Vienne, 192 *bis*.
Don, Michel, cordon., r. du Pensionnat.
Dlle Spano, Const., ébénist., r. Pensionnat, 81.
Chambaud, Auguste, ver., r. Bancel, 18.
Dlle Seppel-Murat, Aug., ling. r. Bancel, 38.
Clavel, Félix, empl. P.-L.-M., ch. des Culattes, 2.
Dlle Dumont, Marie, lingère, Chaponnay (Isère).
Drillien, Pierre, boulanger, r. Croix Barret, 94
Dlle Bajard, J., s. p., St-Symph.-d'Ozon (Isère).
Favel, Claude, empl., St-Fons.
Dlle Rivier, L., s. p., ch. Vill. à Vénissieux.
Favre, Claude, meunier, r. Garibaldi, 2.0.
Dlle Chainay, M., ménag., Chauffailles (S.-L.).
Jamet, E., empl. d'usine, St-Rambert-d'Albon.
Dlle Boisset, A., domestique, Serrières (Ard.).
Jost, Jacques, empl., rte de Vienne, 170.
Dlle Geoffray, Marie, s. p., Beaujeu (Rhône).
Richard, P., mar. des logis chef, Part-Dieu.
Dlle Merle, Louise, s. p., Boulieu-les-Annonay.
Crouzet, Marius, mécanicien, r. Duquesne, 85.
Dlle Roux, Mélanie, empl., r. Madeleine, 18.
Biguet, Jean, fondeur, r. du Colombier, 23.
Dlle Font, Marie, s. p., La Chapelle (Loire).
De Ryke, René, musicien, r. Marseille, 90.
Dlle Ceceri, Marie, musicienne, r. Marseille, 90.
Trelly, Hilarion, charron, g. r. Guillotière, 76
Dlle Dron, Eug., ménag., g. r. Guillotière, 78.
Vanet, François, empl., r. de l'Université, 32.
Dlle Nardin, Marie, s. p., St-Clair (Isère).
Peliot, André, négociant, c. du Midi, 5.
Dlle Rostaing, Laurence, empl., r. Marseille, 5.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Ramel, Antoine, voiturier, gr. r. C.-Rousse, 5-7.
Vve Chol, R., liseuse, gr. r. C.-Rousse, 5-7.
Bublex, André, empl., r. Cl.-J.-Bonnet, 12.
Dlle Gelin, Rosalie, dévideuse, pl. Colbert, 7.
Dravet, François, pâtissier, r. du Mail, 38.
Dlle Zucca, Marthe, ourdisseuse, r. du Mail, 31.
Louis, Eugène, empl., r. Perrod, 1.
Dlle Perron, J., couturière, r. Burdeau, 22.
Battetta, V., bijoutier, r. St-F.-d'Assises, 13.
Dlle Berlioz, Annette, empl., r. Villeneuve, 1.
Pinaroli, Albert, empl., r. des Gloriettes, 16 *bis*.
Dlle Hyvert, Berthe, s. p., r. Lanterne, 7.
Tullé, Robert, empl., r. d'Algérie, 2.
Dlle Ruotte, Jeanne, s. p., r. Hénon, 20.
Micod, Félix, passementier, r. Gigodot, 13.
Dlle Micoud, Claudia, empl., gr. r. de Cuire, 49.
Loagin, Claudius, peigneur, r. D.-Ruchetaau, 48.
Dlle Bouchard, Marie, brodeuse, r. Duviard, 3.
Sorlin, Félix, ingénieur, Marseille.
Dlle Vicard, Marie, s. p., pl. Tabareau, 3.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Aurelle, F., empl. P.-L.-M., St-Q.-Chaspinhac.
Dlle Macquart, M., journ., pl. des Minimes, 4.
Baujard, Paul, fab. de cycles, q. Fulchiron, 45.
Dlle Fort, Julie, coiffeuse, Chalamont (Ain).
Belmon, Louis, empl., q. Pierre-Scize, 65.
Dlle Delorme, M., ourdiss., Hte-Rivoire (Rhône).
Blanchon, Louis, charpentier, r. Moncey, 32.
Dlle Girard, Albertine, s. p., q. des Étroits, 7.
Bonnet-Casson, H., empl. de com., r. St-Jean, 40.
Dlle Gaillard, Marie, s. p., pl. Neuve-St-Jean, 5.
Croltier-Combe, C., bij., av. de l'Archevêché, 2.
Dlle Granger, Louise, s. p., Neulize (Loire).
Diay, Emile, manœuvre, r. Bourget, 32
Dlle Caillot, M., domestique, r. Bourget, 32.
Furga, Adrien, polisseur, r. de Saint-Cyr, 27.
Dlle Dessauge-Guétard, tul., gr. r. de Vaise, 24.
Daval, Ernest, négociant, Saint-Etienne.
Dlle Ronnat, Joséphine, s. p., r. de l'Ours, 8.
Devo, Marius, menuisier, r. Saint-Jean, 9.
Vve Labrouas, A., mén., r. St-P.-de-Vaise, 40.
Dupuy, M., march. de prim., Oullins (Rhône).
Dlle Exbrayat, V., cout., ch. Montribloud, 13.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Burner, Louis, corroyeur, Oulline.
Dlle Sorpisto, Marie, empl., r. de Sèze, 81.
Coste, Pierre, jardinier, r. Duquesne, 48.
Dlle Musol, A., s. p., St-Priest-la-Roche (Loire).
Denny, G., mont.-élect., Pont de Chéruy (Isère).
Dlle Patres, J., couturière, r. de Sèze, 11.
Gretz, Joseph, passementier, r. Vauban, 106.
Dlle Meilland, J., couturière, r. de Sèze, 3.
Hartzlin, Fabien, empl. comm., av. de Saxe, 114.
Dlle Dubief, M., empl. comm., r. Cuvier, 60.
Lafand, Auguste, fraiseur, Le Creusot (S.-et-L.).
Dlle Lebeau, Alice, coutur., c. Vitton, 1.
Molère, T., capitaine en retraite, Dôle (Jura).
Vve Caffone, Claudine, s. p., r. Duquesne, 26 *bis*.
Piéty, C., coupeur-tailleur, c. Lafayette, 118.
Dlle Tabard, Marie, empl., r. Ney, 71.
Vernay, M., fab. d'abat-jour, q. des Brotteaux, 4.
Dlle Roussel, Marie, s. p., Paris.
Blanc, Antoine, instituteur, Morancé (Rhône).
Vve Lassalle, Benoîte, rent., r. Vauban, 9.
Buffard, H., teinturier, rue Ste-Geneviève, 38.
Dlle Donzelot, Marthe, tulliste, Villeurbanne.
Chardon, Barthélemy, journ., r. Bugeaud, 42.
Dlle Poncand, Louise, mén., r. Bugeaud, 42.
Clavier, François, sellier, c. Vitton, 19 *bis*.
Dlle Ginon, R., cuisin., b. des Brotteaux, 52.
Crouzet, Marius, mécanicien, r. Duquesne, 85.
Dlle Roux, M., empl., r. de la Madeleine, 18.
Dupic, F., march. de soies, b. du Lycée, 18.
Dlle Colomb, Marie, s. p., r. Victor-Hugo, 66.
Lasteau, Paul, traceur, r. Vauban, 132.
Dlle Brunet, Marie, coutur., r. Crillon, 22.
Moutons, Antoine, ébéniste, r. Tête-d'Or, 112.
Dlle Micoud, A., ouv. en soie, Chimilin (Is.).
Ollier, Léon, empl. de com., r. de Sèze, 133.
Dlle Verniori, L., coutur., r. Vieille-Monnaie, 33.
Pascal, H., empl. de mag., c. Lafayette, 187.
Dlle Petitjean, E., cuisin., Monchaud (Jura).
Soffietto, A., tour. sur mét., r. Tête-d'Or, 112.
Dlle Goy, Marie, couturière, r. Robert, 20.

Digitized by Google

Biset, Hippolyte, serrurier, r. Tronchet, 8.
Dlle Javellot, Clarisse, s. p., r. Tronchet, 8.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 31 Mars au 6 Avril 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Ramel, propriétaire, q. Saint-Vincent, 26... m.
Beuvier, teinturier, r. Peuteau, 33..... f.
Avril, empl de com., r. de l'Annonciade, 24. f.
Pincanon, tailler, r. du Bon-Pasteur, 4..... f.
Béguet, emballeur, r. Imbert-Colomès, 16.. f.
Chevrolet, empl., r. Imbert Colomès, 2 .... m.
Crouzet, coiffeur, r. Terme, 11 ..... m.
Humbert, cartonnier, r. Magneval, 12..... f.
Guy, cantinier, fort Saint-Jean ..... m.
Foidebard, teinturier, r. de Constantine, 22 f.
Muzet, voy. de com., b. Croix-Rousse, 112. f.
Tavernier, instituteur, r. de Vouzelles, 4 ... f.
Grais, empl., r. Lanterne, 26..... m.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Aurelle terrassier, pl. Vendôme, 24..... m
Pané, empl., pl. Edgar-Quinet, 11..... m.
Chapas, empl., bd des Brotteaux, 65.. .... m.
Tremboure, val. de ch., q. des Brotteaux, 16 m.
Feillen, empl., r. Auguste-Comte, 41 ..... f
Juvenal, garç. de café, r. Mercière, 56..... f.
Stenger, verrier, imp du Pré-Gaudry, 4 ... f.
Labarde, gard. de la paix, q. St-Vincent, 4 m.
Giergis, mécanicien, imp. Maladière, 10 ... m.
Crozet, jardinier, r. Ney, 14..... m.
Kipp, empl., c. Charlemagne, 23..... m.
Ranc, revendeur, r. Baraban, 11. ..... m.
Berquet, buraliste, r. Martin, 2..... f.
Chalandon, ag. d'assom., q Tilsitt, 15..... m.
Borelly, h. de peine, c. du Midi, 29..... f.
Perrin, bijoutier, r. Victor-Hugo, 57..... m.
Foni, doct. méd., r. Président-Carnot, 2.... f.
Couturier, c. p., q. de Retz, 26 ..... m.
Dassertine, empl., l'Arbresle (Rhône)..... m.
Lisoire, cordonnier, Claveisolles (Rhône)... m.
Nizier cordonnier, r. de Condé, 46 ..... m.
Béral, manœuvre, Villeurbanne..... f.
Lacroix, manœuvre, Dardilly (Rhône)..... m
Roche, brasseur, La Mulatière ..... f.
Coppéré, cordonnier, r. d'Enghien, 6..... f.
Chevrot, empl., r. Henri-IV, 9..... f.
Gay, journalier, r. Voltaire, 6..... m.
Wenger, tapissier, r. Pierre Corneille, 152. m.
Granier, s.-off. 14e sect., fort de la Duchère m.
Rive, manœuvre, imp. Girié, 11..... f.
Teste empl., r. Duhamel, 13..... f.
Chanal, manœuvre, ch de Debourg, 9..... f.
Fuchez, empl., pl. Carnot, 4 ..... f.
Benoit, cocher, r. Auguste-Comte, 17 .. .... m.
Rohy, apprêteur, Villeurbanne.. ..... m.
Frennion, manœuvre, r. Villebois-Mareuil, 11 m.
Bruael, manœuvre, aux Arborats (Rhône).. m.
Canella, fourneur, r. de Créqui, 21 ..... f.
Laurence, mécanicien, r. Part-Dieu, 29..... m.
Martin, tourneur, c. Charlemagne, 31..... f.
Mottuel, insp. ass., r. Aug.-Comte, 37..... m.
Nicollet, coiffeur, r. Duhamel, 4..... m.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Ansay, dessinateur, av. Félix-Faure, 71 .... m.
Gandillet, empl., r. Passet, 6..... m.
Sargiacomo, man., ch. des Culattes, 65.... f.
Payan, mécanicien, rte de Vénissieux, 193... f.
Denis, maçon, r. Mazenod, 62..... f.
Blochet, pâtissier, c. Lafayette, 56..... f.
Dantin, march. de charb. r. du Bas-Port, 16. f.
Buissonnier, garç. de café, r. du Mortier, 12. f.
Girerd-Martin, forgeron, ch. Balaoguires, 16. m.
De Saluneaux, empl., q. des Brotteaux, 29. f.
Bertin-Castellan, mus., r. de la Rize, 18... f.
Dorel, empl., c. Lafayette, 318 ..... m.
Cartier, empl., c. Lafayette, 26 ..... f.
Fonest, empl., r. Vendôme, 158 ..... f.
Gillier, mouleur, gr. r. de la Guillotière, 196. m.
Fommier, empl., r. Chaponnay, 10..... f.
Ledier, empl., av. de Saxe, 104..... m.
Condurier, empl., r. de Toulon, 21..... f.
Anselmet, empl., r. du Dauphiné, 116..... f.
Riphesl, charcutier, r. Montesquieu, 61... f.
Timossi, peintre en voit., r. d'Esslingen, 30.. f.
Durand, empl., r. Bechevelin, 100..... m.
Chaffraix, maçon, r. Sébastien-Gryphe, 87.. m.
Bessens, men. en voit., rte d'Heyrieu, 58.... f.
Aubert, ajusteur, r. Sébastien-Gryphe, 123, f.
Léogier, serrurier, r. du Lac, 44 ..... f.
Chappellet, nég. en mét., c. Gambetta, 61 m.
Antoine, garç. de peine, r. de Marseille, 20. f.
Franco, verrier, ch. des Culettes, 51..... m.
Varnet, adj. en ret., av. Pare-d'Artillerie, 6. m.
Troney, représent., r. de l'Abondance, 30.. f.
Gaell, instituteur, ch. des Culattes, 193.... m.
Charmont, cafetier, r. d'Aubigny, 21..... m.
Soquet, chauf. mécan., c. Gambetta, 270... f.
Fiot, dir. d'assur., c. Gambetta, 190 ..... m.
Pornarel, épicier, r. Béchevelin, 81..... m.
Marcelon, manœuvre, r. du Dauphiné, 131.. m.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Valentin, empl. r. Dumont 16 ..... m.
Fabre, tailleur, r. Ozanam 0..... f.
Andrieux-Boissac, plâtr., pl. Tobareau, 23. f.
Cadet, empl., g r. Creix Rousse, 91 . .... m.
Guichardière, empl., pl. Croix-Pâquet, 2... m.
Michel, comptable, q de Serin, 48..... m.
Varambon, empl., pl. Croix-Rousse, 2..... m.
Michalet, tiss., r. Gigodot, 8. ..... f.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Cucumel, tripier, r. des Tuileries, 37..... f.
Poinsonnet, manœuvre, r Dovenné, 26..... f.
Manelsch, emp com., r. des Prêtres, 22 ... m.
Lullier, mécan., r. Pont de la Gare 22..... f.
Klein, peint. s. vitraux, m. Chemin-Neuf, 69. f.
Vach z, tailleur de pierres, r. St-Jean, 4 ... f.
Delhomme, cafetier, r. du Tunnel, 24..... f.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Arnaud, égoutier, r. Suchet, 16 bis..... .. f.
Vercherin, notaire, r. Godefroy, 23..... m.
Guinet, boulanger, r. de Sèze, 99... .... m.
Villipon, conduc mécanic., r. Molière, 43.. m.
Maton, empl postes, r. Ney, 69.... : ..... m.
Lachois, empl. tramways, r. N.-Dame, 17.. f.
Riccebono, casquetier, r. Cuvier, 44..... f.
Budin, cordonnier, r. Inkermann, 01..... m.
De Cairon, comp. chauss., r. Bugeaud, 26... m.
Cheranaux, empl. r. Monibernard, 16 ..... m.

Décès du 31 Mars au 6 Avril 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Campmas, Philibert, com. 91 p., r. Imb-Colomès, 2.
Dlle Lingre, Jeanne, contur., 27 a., r. Grubon, 4.
Pagaud, Philippe, sculpt., 37 a., r. Bouteille, 1.
Dumas, Pierre-Marie, fourreur, 40 a., r. Bodin, 12.
Martin, Louis-Joseph, plomb., 31 a., r. d'Alsace, 3.
Eo. Beuverat, s. p., 33 a., r. Frunelle, 2.
Vve Gallien, s. p., 71 a., r. P. Chenavard 35.
Girard, soldat, 22 a., hôpital Villemanzy.
Ep. Gougelet tiss., 67 a., r. St-Fr.-d'Assise, 12.
Fouillet, chiffonn., 65 a., m. Grande Côte, 41.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Micheud, s. p., 64 a., r. Hôt.-de-Ville, 1.
Ranchon, 19 m., Calmire et Cuire.
Vve Martel, couturière, 36 a., r. Vendôme, 231.
Vve Kenly, s. p., 75 a., r. de la Charité, 6.
Vallaix, 4 m., r. Moncey, 69.
Lagot, 3 m., r. Rabelais, 58.
Foison, s. p., 55 a., Pierre-Bénite (Rhône).
Reignier, lav. de vitres, 38 a., Hôtel-Dieu.
Vve Blanc, ménagère, 60 a., Villeurbanne.
Vve Lardellier, s. p., 83 a., r. Ferrandière, 5.
Tisseron, 7 m., r. Condé, 23.
Vve Bridoy, rentière, 75 a., r. Ste-Hélène, 23.
Chatard, tisseur, 72 a., Bully (Rhône)
Valadier, peintre, 42 a., r. Besson-Basse, 3.
Fonlet, manœuvre, 57 a., Villeurbanne.
Veillerot, manœuvre, 70 a., r. Duguesclin, 219.
Blanc, 2 m., av. des Ponts, 2.
Sagut, 1 m., r. de la Charité, 1.
Ep. Clément, ménag. 43 a., St-Véraud (S.-et-L.).
Rollet, manœuvre, 58 a., Villeurbanne.
Comberousse, cordonn., 72, ch. des Verrières, 1.
Peyrard, plombier, 93 a., av. des Ponts, 4.
Vve Terrier, ménag., 57 a., Hôtel-Dieu.
Perlein, camionneur, 45 a., rte de Genas, 27.
Vve Goyatton, s. p., 66 a., r. de la Charité, 1.
Chapiron, 12 a., Lissieu (Rh.)
Weber, 21 m., r. de Dijon, 2.
Vve Magnard, s. p., 77 a., r. de la Charité, 1.
Clapi, s. p., 72 a., r. Gilibert, 11.
Ep. Berleletti, ménag., 45 a., r. Séb.-Gryphe, 63.
Ep. Peyron, ménag., 44 a., r. Rabelais, 100.
Ep. Guyot, ménag., 28 a., r. Cavenne, 27.
Vve Barry, concierge, 55 a., q. Guillotière, 10.
Ep. Jullial, commerçante, 2a a., Sérézin (Isère).
Poinsonnel, 2 j., r. du Doyenné, 25.
Reynaud, 21 m., q. des Etroits, 7.
Esnou, 3 a., r. du Bœuf, 29.
Olivieri, manœuvre, 35 a., r. Fr.-Garcin, 15.
Ceplain, retraité, 76 a., r. d'Amboise, 4.
Vigny, s. p., 59 a., r. de la Charité, 60.
Truelle, 3 a., r. Remparts-d'Ainay, 40.
Aubert, orthopédiste, 56 a., r. Ballecordière, 20.
Rapet, négociant, 41 a., r. Hôt.-de-Ville, 37.
Vve Couvert, s. p., 80 a., r. d'Enghien, 27.
Polelli, 2 m., av. des Ponts, 29.
Vve Moine, s. p., 00 a., r. de la Charité, 1.
Vve Ancel, couturière, 42 a., Villeurbanne.
Ep. Blanc, ménag., 63 a., Francheville (Rhône).
Ep. Russier, ménag., 45 a., c. Lafayette, 253.
Mirailliet, s. p., 72 a., r. Duguesclin, 225.
Coulaudon, manœuvre, 25 a., r. Créqui, 161.
Fus I, journalière, 15 a., Villeurbanne.
Meunier, 3 a., c. Sochet, 27.
Colle, cultivat., 23 a., Saint-Désirat (Ardèche).
Belle, journalier, 48 a., r. Crillon, 49.
Vigneux, empl., 24 a., r. d'Enghien, 16.
Echalier, domestique, 75 a., r. Victor-Hugo, 27.
Pelletier, 1 m., c. Lafayette, 51.
Zanola, 1 m., Villeurbanne.
Ep. Chipier, ménag., 29 a., Craponne (Rhône).
Tisier, manœuvre, 27 a., Vénissieux (Rh.).
Razy, journalier, 80 a., Souzy (Rhône).
Laurent, jardinier, 73 a., Caluire et Cuire.
Vve Perrin, s. p., 48 a., q. Perrache, 5.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Chenssinand, manœuvre, 42 a., Saint-Etienne.
Charrel, s. p., 71 a., r. de la Madeleine, 3.
Ep. Béraud, s. p., 79 a., ch. de la Vitriolerie, 23.
Bréot, passementier, 71 a., Saint-Etienne.
Ep. Mazzone, s. p., 31 a., r. Mazenod, 43.
Roux, manœuvre, 42 a., r. Gabillot, 22.
Mathoux, charpentier, 29 a., r. Béchevelin, 37.
Poncet empl., 25 a., r. Fasleur, 10.
Ep. Berthet, méa., 54 a., ch. de Vénissieux, 28.
Faure, 11 a., r. Paul-Bert, 97.
Pathoret, 3 a., r. Rabelais, 62.
Salavin, 2 m., av. Félix-Faure, 152.
Vve Fourrier, s. p., 83 a., r. de Marseille, 91.
Pelen, 0 a., q. Claude-Bernard, 35.
Vve Olto, rentière, 66 a., r. Monthrillant prol., 7.
Lebbe, minotier, 55 a., rte d'Heyrieu, 72.
Ep. Fergeot, s. p., 31 a., r. Séb.-Gryphe, 92.
Chardon, typographe, 22 a., r. Laurencin, 12.
Guillemin, lithographe, 52 a., c. de la Liberté, 62.
Laurent, cordonnier, 59 a., r. Duguesclin, 269.
Jamee, empl., 45 a., r. d'Aguesseau, 4.
Arduin, s. p., 32 a., r. Gelas, 7.
Vve Baccand, s. p., 62 a., r. Marignan, 12.
Tranchenier, rentier, 83 a., pass Lamure, 11.
Chosson, représentant, 43 a., pl. Monplaisir, 2.
Donadio, concierge, 69 a., rte de Vénissieux, 67.
Ep. Martin, s. p., 67 a., r. Franklin, 22.
Ep. Janel, s. p., 52 a., r. de la Rize, 4.
Gaillard, 22 m., r. des Asperges, 103.
Guibel, mde ambulante, 50 a., r. Danton, 12.
Vve Morel, ménagère, 97 a., r. Paul-Bert, 93.
Vve Guthmann, s. p., 66 a., c. de la Liberté, 67.
Duvernay, mécanicien, 56 a., c. Henri, 104.
Duginet, 12 a., r. Saint-Jérôme, 12.
Vve Vernet, s. p., 71 a., r. de Marseille, 6.
Chavaney, 17 m., r. de la Barre, 8.
Souvra, s. p., 60 a., r. de la Madeleine, 3.
Franco, 1 m., r. de Bancel, 29.
Jeannin, s. p., 61 a., c. Gambetta, 312.
Privat, s. p., 85 a., r. de la Madeleine, 17.
Stéphanni 9 c., rte de Genas, 199.
Charton, man., 63 a., Ste-Foy-l'Argentière (Rh.).
Goyet, peintre, 41 a., r. Montesquieu, 27.
Chaffraix, 4 j., r. Sébastien-Gryphe, 67.
Ep. Rollat, s. p., 33 a., r. de la Barre, 29.
Tabaid, lingère, 17 a., r. des Macchabées, 62.
Vve Blaise, s. p., 68 a., r. Paul-Bert, 251.
Françon, s. p., 69 a., pass. Benoît, 4.
Tissier, manœuvre, 15 a., r. Paul-Bert, 60.
Morlot, 5 m., r. Tête-d'Or, 123.
Dumas, casquetière, 32 a., gde r. Guillotière, 65.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Genin, Denis, tis., 65 a., r. Projetée-des-Tapis, 4.
Coyssiat, Pierre, tis., 58 a., r. C.-J.-Bonnet, 26.
Vve Seigle-Wattebled, 42 a., r. P.-Corneille, 7.
Jaume, Léon, empl., 40 a., n. du Midi, 29.
Vve Philipps, dévid., 70 a., pl. Tolozan, 2.
Chalanay, Benoît, s. p., 70 a., r. de l'Enfance, 43.
Delhomme, Marius, cult., 60 a., g. r. de Cuire, 55.
Charrel, Louis, ret., 71 a., r. de Dijon, 21.
Gonon, Pierre, tis., 70 a., r. J.-B.-Say, 7 bis.
Sibuet, Emile, tiss., 44 a., Cheley (Ain).
Gandon, Jean, cimentier, 52 a., p. d'Igie, 7.
Poncet, Jean emb., 34 a., r. des T.-Claudinnes, 61.
Fourrand, Claudia, 15 m., r. Perrod, 1.
Romary, Etienne, c., 14 a., g. r. C.-Rousse, 50.
Chaumat, Célestin, man., 68 c., r. L.-Colomès, 27.
Gelissie, Philibert, j., 23 a., r. P.-Corneille, 134.
Beehampourcin, Victor, tul., 65 a., r. T.-d'-Pia 3.
Breyer, Victor, poêlier, 22 a., p. des Capucins, 2.
Dlle Petit, Françoise, ling., 37 a., r. Cuvier, 136.
Cuzenard, François, typ., 20 a., m. Rey, 12.

Digitized by Google

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Favre, Antoin. merc., 67 a., r. Macchabées, 20.
Vve Reynaud, M., m. amb., 71 a., q. Pierre-Scize, 75.
Delis, Désiré, matelassier, 27 a., r. du Bœuf, 23.
Perrayon, J.-Claude, caf., 41 a., r. de la Claire, 8.
Chautant, J.-Bap., teint., 63 a., q. Pierre-Scize, 38.
Philippe, Ant., jar., 58 a., r. Chevaucheurs, 54.
Schall, Alix, peintre, 58 a., r. St-Georges, 73.
Vallurd, Félix, conc., 61 a., pl. Bureaux-de-Loire, 2.
Gr s, Jeanne, 7 m., r. St-Georges, 61.
Clevet, Louis, 3 a., pl. St-Alexandre, 2.
Mathevon, Pier., s. p., 86 a., r. Juge-de-Paix, 22.
Ep. Desperrier, Franç., méo., 27 a., c. Favorite, 41.
Rossignol, Gaspard, s. p., 81 a., ch. Grenouilles, 14.
Vve Salomon, Marie, ménag., 68 a., r. Trion, 12.
Vve Delorme, P., ménag., 66 a., c. C.-Berret, 90 bis.
Desvaos, Louis, miroit., 82 a., q. Archevêché, 27.
Michal, Jean, cord., 53 a., m. Gourguillon, 20.
Ep. Deschamps, M., s. p., 28 a., m. St-Laurent, 7.
Gillot, Emile, s. p., 69 a., r. de la Loge, 3.
Domy, Leonard, m.-maçon, 27 a., Civrieux (Ain).
Ep. Peyraud, Ae. e., méo., 44 a., r. des Prêtres, 30.
Ep. Terlon, Claud., rev., 69 a., q. de Bondy, 8.
Mazard, Franç., s. p., 85 a., r. Belvèvre, 10.
Genetet, Joséph., s. p., 71 a., r. Ste-Jeanne, 43.
Glasson, Jeanne, jour., 71 a., ch. Choulans, 131.
Dejev, Joseph, man., 39 a., r. du Tunnel, 38.
Ep. Lapalu, empl., 23 a., r. St-Alexandre, 5.
Poncet, cuisinier, 75 a., r. St-Georges, 68.
Labrune, Mélanie, 10 m., r. Laporte, 19.
Vve Gautliot, s. p., 78 a., ch. d. Grenouilles, 14.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Pellist, corroyeur, 80 a., av. Thiers, 130.
Guillard, Anne, 2 m., r. Garibaldi, 16.
Guépet, Yvonne, 10 m., r. Bugeaud, 69.
Vve Chanron, s. p., 78 a., r. Moscova, 2.
Ep. Kartscher, tailleuse, 48 a., r. Boileau, 88.
Ep. Barbier, ménagère, 70 a., r. Louis-Blanc, 8.
Boymond, empl., 34 a., c. Vitton, 20.
Micoud, Rose, 8 a., r. Vauban, 131.
Aubert, négociant, 45 a., r. Bossuet, 14.
Ep. O boonet, chiffonn., 58 a., r. Montbernard, 32.
Devirieux, imprimeur, 34 a., r. Bossuet, 100.
Casson, retraité, 34 a., av. de Noailles, 12.
Bethier, propriétaire, 61 a., r. Antoinette, 4.
Ridde, Jean, empl., 32 a., r. Boileau, 75.

Monvement de la Popnlation

du 27 Mars au 2 Avril 1907.

Nombre de mariages contractés.....		76
—	divorces enregistrés.....	7
—	naissances légitimes.......	138
—	— illégitimes.....	48
—	décès....................	221
—	mort-nés..................	17

ANNONCES LEGALES

Elargissement du chemin vicinal ordinaire n° 51 «de la Croix-Morlon». — Cession Crozat-Pré.

Le Maire de la ville de Lyon,

DONNE AVIS :

Que par acte administratif en date du 7 mars 1907, approuvé par M. le Préfet du Rhône le 16 du même mois, la ville de Lyon a acquis, pour cause d'utilité publique, de Mme Pré (Antoinette-Henriette-Victoire), épouse assistée et autorisée de M. Crozat (Pierre-Annet-Michel), propriétaire et marchand de bois, demeurant ensemble à Givors (Rhône), rue des Chantiers, majeurs, agissant en leur propre et privé nom, conjointement et solidairement.

Au prix de 2,000 francs, comprenant une indemnité spéciale de 1,169 fr. 47 pour la valeur des bâtiments, murs de clôture, installations quelconques, indemnités aux locataires et tous autres dommages, une parcelle de terrain d'une superficie de 81 m. 62 d. carrés située au lieu dit « de la Motte » section E, n° 316, du plan cadastral et nécessaire à l'élargissement du chemin vicinal ordinaire n° 51 « de la Croix-Morlon ».

La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du 3 mai 1841 (art. 19), pour la purge des privilèges et hypothèques qui pourroient grever la parcelle de terrain dont il s'agit.

Lyon, le 26 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Construction d'un groupe scolaire dans le quartier de Béchevelin. — Acquisition d'un immeuble appartenant aux Hospices civils de Lyon.

Aux termes d'un procès-verbal d'adjudication dressé par Me Berger, notaire à Lyon, le trente et un juillet mil neuf cent six, et d'une déclaration de command reçue par le même Me Berger, le premier août mil neuf cent six.

La ville de Lyon a acquis des Hospices civils de Lyon, autorisés à cet effet par arrêté de M. le Préfet du Rhône en date du dix-huit juin mil neuf cent six.

Un immeuble, dit maison du Logis de l'Auge, situé à Lyon, grande rue de la Guillotière, 28, et rue Saint-Michel, 5, consistant en une parcelle de terrain d'une superficie approximative de dix-huit cent trente huit mètres carrés et en diverses constructions élevées sur partie de ladite parcelle et formant plusieurs corps de bâtiments séparés par des cours, dont l'un en façade sur la grande rue de la Guillotière, ayant rez-de-chaussée et trois étages est à usage d'habitation, et les autres sur cour servent de remises, écuries, fenils, entrepôts et hangars.

Cet immeuble est confiné; au Nord, par la grande rue de la Guillotière ; au Levant, par la propriété Thévenon-Fascyo ; au Nord-Est, par terrain aux Hospices civils de Lyon; au Midi, par la rue Saint-Michel ; au Sud-Ouest, par terrain aux Hospices civils de Lyon ; au Couchant, par les propriétés Molliuot et Deville-Violland.

La ville de Lyon voulant purger l'immeuble par elle acquis des hypothèques légales qui pourraient le grever, a fait déposer en conformité de l'article 2194 du Code civil, le quatre mars mil neuf cent sept, au greffe du Tribunal civil de Lyon, une expédition du procès-verbal d'adjudication et de la déclaration de command, dont un extrait a été de suite affiché en l'auditoire de ce Tribunal, au tableau à ce destiné, ainsi que le constate un certificat délivré le huit mars mil neuf cent sept par le greffier dudit Tribunal.

Ce certificat de dépôt a été notifié par exploit de Berthet, huissier à Lyon, en date du vingt-cinq mars mil neuf cent sept à M. le Procureur de la République près le Tribunal civil de Lyon.

Avec déclaration à ce magistrat que la ville de Lyon ne connaissait pas tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale sur l'immeuble acquis par elle, ferait publier la susdite notification conformément à l'avis du Conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept, approuvé le premier juin suivant.

En conséquence, les personnes qui auraient des droits d'hypothèque légale sur ledit immeuble, sont mises en demeure de les faire inscrire dans le délai de deux mois à compter de ce jour, à peine de déchéance.

Signé : BERGER.

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2
Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 5 Avril 1907

Grains et Farines

Blé de pays du rayon...	les 100 kil.	22	75	22	25
de pays, autres provenances indigènes	—	23	25	24	»
de Russie............	—	25	50	26	»
— d'Amérique...........	—	25	50	26	»
— provinces danubiennes.	—	23	»	26	»
des Indes...........	—	»	»	»	»
— dur................	—	24	»	28	»
Seigle................	—	18	»	18	25
Orge de brasserie.......	—	20	00	22	»
— de mouture........	—	17	25	17	75
Maïs..................	—	17	»	19	»
Sarrasin..............	—	20	20	25	50
Avoine nouvelle.........	—	19	30	23	55
Haricots bl. de Bourgogne	—	»	»	»	»
— cocos de Hongrie	—	24	00	25	»
Farines de bouleng. 1re q.	les 125 kil.	40	50	47	50
— — ronde.	—	41	50	42	50
Son..................	les 100 kil.	13	75	14	»
Fécule indigène........	—	39	»	41	»
Riz de l'Inde..........	—	30	»	30	»
Riz du Japon...........	—	45	50	48	50
Riz de Saïgon..........	—	30	50	37	50
Rizon du Piémont écumé	—	43	50	48	»
— — glacé...	—	49	»	50	»
— Caroline	—	58	»	60	»

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix.......	les 100 kil.	60	»	70	»
— 1er choix.........	—	58	»	66	»
marchandes.......	—	53	»	60	»
irrégulières......	—	47	»	50	»
Semoule..............	—	48	»	68	»

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 100 k.	130	»	140	»
— — vieilles	—	»	»	»	»
— d'Amérique	—	»	»	»	»
de luzerne de France nouvelles.	—	130	»	140	»
— vieilles	—	»	»	»	»
de luzerne d'Italie..	—	»	»	»	»
Graines de colza ou navette	—	41	»	45	»
— de sainfoin.......	—	36	»	42	»
de vesces.......	—	28	»	29	»

Fourrages

Foin de Bourgogne......	les 100 kil.	11	50	12	50
— de pays..........	—	10	50	11	10
Paille de froment.......	—	3	30	6	»
— de seigle.........	—	6	50	7	»

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	245	»	262	»
— à la princesse...	—	215	»	220	»
Raisins de Corinthe.....	—	85	»	95	»
de Malaga......	—	42	»	40	»
Figues de Bougie........	—	38	»	38	»
de Cosenza......	—	68	»	74	»
Prunes d'Ente..........		110	»	120	»

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris....	les 100 k.	82	50	83	»
— coupé régulier		82	50	85	50
— irrégulier.....	—	84	50	82	»
— — poudre......		81	50	82	»
— — semoule......	—	64	»	65	»
Sucre cristallisé indigène.		64	50	65	»
— exotique.	—	»	»	»	»
Sirop de glucose 44 degrés		82	50	55	»

Cafés

Café de l'Inde Malabar...	les 100 k.	290	»	310	»
— Mysore....	—	265	»	303	»
Santos..........	—	240	»	255	»
Java vert........	—	305	»	345	»
— jaune.......	—	328	»	400	»
Démérari........	—	310	»	320	»
Café de Haïti ordinaire......	—	260	»	270	»
— — trié.........		270	»	285	»
— Guadeloupe habit.	—	313	»	325	»
— — bonifieur	—	335	»	358	»
— Moka............	—	360	»	400	»
— Porto-Rico.......	—	315	»	330	»
— Cent. Amér. et autres lavés gragé	—	290	»	305	»
— — — non gragé	—	280	»	290	»
— Sahle............	—	250	»	275	»

Cacaos

Cacao Maragnan-Para...	les 100 k.	360	»	370	»
— Caraque et Carupano		350	»	380	»
— Puerto-Cabello.....	—	460	»	5?2	»
— Guayaquil.........	—	306	»	390	»

Digitized by Google

Cacao Trinitad..... les 102 k.	350	360
— Martiniq. et Guadel.	275	293
— Bahia préparé..... —	322	335
— Haïti.....	210	332
— Samana et Sanchez. —	215	232

Poivres

Poivre noir Alépy..... les 100 k.	»	»
— — Tellichéry... —	360	365
— — Saïgon..... —	260	462
— blanc.....	»	»

Suifs et produits stéariques

Huile de coco..... les 100 k	107	112
— de Palme dure et molle.. —	27	90
Suif fondu de Paris (sans fût) —	89 50	»
de province (en fût)...	89 50	24 52
— pressé..... —	115	120
Acide oléique (distillé de saponification). —	77	79
— (— de distillation)...	72	75
Acide stéarique (distillé de saponification) .	148	153
— (— de distillation).	130	135
Bougie saponifiée, 1re qual., les 100 pqt. de 100 gr. net	53	55
— distillée — — les 120 k	81	23
Glycérine blonde, 28°.....	25	100
— pharmaceutique, 30°... —	143	150

Huiles minérales

Huile de pétrole..... l'hectolitre	94	95 21
— de schiste..... —	22	23
Essence minérale..... —	25	45

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra vierge pure les 120 k.	170	190
— — surfine..... —	»	»
— — Bari..... —	»	»
— — fine.....	145	160
Huile commune lampe.. les 100 k.	115	130
— de noix.....	120	230
— d'arachide surfine.. —	125	127
— de sésame surfine.. —	100	112
— de sésame à brûler —	»	»
— de lin..... —	23	68
Huile de choux à bouche. —	115	150
de colza brute..... —	»	»
— — épurée....	93	21
Savon Marseille bl. 1re q.. les 120 k.	25	64
— Marseille bl. 2e q.... —	57	52
— bleu pâle, moyen turon. —	56	57
— de palme marbré... —	24	52
d'oléine, 1re qualité.	59	53
— marbré....	52	54
de pulpe..... —	58	60
mou extra..... —	44	47
— — ordinaire....	35	32

Vins

Vin Beaujolais 1er choix. la pièce	100	150
— 2e	20	80
Vin Bas Beaujolais..... la pièce	10	70
— Lyonnais 1er choix —	60	80
— — 2e —	42	35
— Mâconnais 1er —	60	20
— — 2e —	45	50
Vin Bourgogne 1er	92	140
— 2e —	50	80
Bordeaux 1er la barrique	1 0	150
— 2 —	62	90
Vin Roussillon 1er l'hectolitre	20	25
— 2e	15	18
Montagne 1er — —	12	24
— 2e — —	14	12
— Narbonne 1er — —	19	23
— 2 — —	14	12
— Algérie 1er — —	19	24
— 2e —	15	12

Spiritueux

Esprit 2/2 Béziers à 86°... l'hecini.	62	75
— de marc — ... —	52	63
Nord fin à 20° ... —	48 25	49 72
Esprit Nord extra-fin 90° —	40 25	42 76
— de grain — —	20	25
— mauvais goût —	47	47 22

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 30 Mars au 2 Avril 1907.

Marché au gros de la Martinière

Dindes ..... la pièce.....	7	10
Oies..... —	»	»
Canards..... —	»	»
Volailles 1re qual. —	2	2
— 2e — —	3	4 22
Poulets ..... —	2	3
Pigeons ..... —	0 90	1 10
Beurre..... le kilog.....	2 90	3 20
Œufs..... le cent	7 50	2 50
Fromages ..... le kilog.....	1 50	2 50

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre. le quintal métrique ..	12	16
Châtaignes..... ..	»	»

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille..	Pérats ..... les 100 kil.	5 70
	Grelassons, ...	6 70
	Chatillne choisies.... —	5 90
	— lavées..... —	4 15
	Braisettes lavées.... —	4 »
	Malbroug ..... —	4 »
	Mena sortant..... —	3 70
Anthracite.....	—	5 50
Coke cassé	—	4 40

TAXE OFFICIEUSE DU PAIN

La taxe établie officieusement pour le mois de mars par le Syndicat patronal des boulangers de Lyon est ainsi fixée :

Pain de ménage..... le kilog	0 57
Pain blanc..... —	0 42

La Chambre Syndicale de la boulangerie a fixé la même taxe.

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 27 Mars au 2 Avril 1907

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES N° ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi.....	Moutons.....	3,221	2,721	2 30	0 20	2 »	1 20	2 20	1 40		
	Veaux.....	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
	Porcs.....	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Vendredi....	Bœufs et vaches.....	389	332	1 70	0 »	2 »	1 »	2 20	1 20		
	Veaux.....	1,581	1,471	1 24	0 24	2 »	1 20	2 20	1 42	10,542	37,229
	Moutons.....	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2 10	1 90		
Lundi.....	Porcs.....	1,342	1,340	1 32	1 20	2 »	1 80	» »	» »		
Mardi.....	Bœufs et vaches.....	737	687	1 70	1 »	» »	» »	» »	» »		
	Veaux.....	547	547	1 32	1 »	» »	» »	» »	» »		
	Moutons.....	1,758	1,558	2 10	1 60	» »	» »	» »	» »		
Récapitulation.	Bœufs et vaches.....	1 126	1,022								
	Veaux.....	2,128	2.018								
	Moutons.....	4,972	4,279								
	Porcs.....	1.240	1.340								

TOTAL..... 42,478 k.

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1906.

DATES	COMPTANT	
Lundi, 1er Avril	férié	
Mardi, 2 —	103 »	» »
Mercr., 3 —	102 75	» »
Jeudi, 4 —	102 70	» »
Vendr., 5 —	122 50	102 25
Samedi, 6 —	102 50	» »

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 27 Mars au 2 Avril 1907

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	TOTAUX en kilogrammes de viande
Vaise.....	456	1,031	3,310	13	762	»	»	»	»	»	271,283
Perrache.....	355	801	2,261	79	»	»	»	»	»	»	156,439
Corde-de-Cerf..... ..	»	»	»	»	»	22	7	4	»	»	6,155
TOTAUX...	811	1,832	5,571	22	722	28	7	4	»	»	433,877

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 29 Mars au 4 Avril 1907

DÉSIGNATION DES DENRÉES		29 Mars		30 Mars		31 Mars		1er Avril		2 Avril		3 Avril		4 Avril	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil.	1 30	1 10	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 80	0 90	0 80	1 »	0 60
Anges	—	1 »	» »	0 63	» »	0 90	0 70	0 60	» »	0 70	0 50	0 70	» »	0 60	0 70
Barbues	—	2 60	3 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 70	1 0	» »	» »	» »	» »
Bars	—	4 »	3 70	3 »	3 50	3 70	2 40	2 60	2 1	2 00	2 3	2 40	3 10	2 20	2 50
Cabillauds	—	» »	»	» »	» »	1 »	0 80	0 70	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Carrelets	—	1 30	1 30	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	0 60	0 70	0 70	»	0 90	» »
Collins	—	1 30	1 10	1 »	0 90	0 80	0 70	0 70	0 60	0 80	0 0	0 70	0 6	0 80	0 70
Congres	—	1 40	1 30	1 »	» »	0 90	0 70	0 80	0 70	0 80	0 6	0 70	0 0	0 90	0 70
Dorades	—	»	» »	1 00	1 50	» »	» »	1 10	1 »	1 »	» »	» »	» »	1 20	1 »
Esturgeons	—	1 70	» »	» »	» »	» »	» »	1 20	»	1 10	1	» »	» »	» »	» »
Grondins	—	1 60	1 00	1 30	1 10	1 »	0 80	0 80	0 70	1 30	1 10	1 »	0 8	1 »	0 60
Limandes	le kil.	1 3	1 »	1 »	0 90	0 90	0 70	0 60	» »	0 70	0 50	0 90	0 50	0 70	0 60
Lotte de mer	—	1 70	1 50	1 4	1 30	1 »	0 90	0 90	0 70	1 »	0 90	1 10	0 90	1 30	1 10
Maquereaux	—	2 10	1 8	1 70	1 5	1 10	» »	» »	» »	1 30	1 30	1 40	1 »	1 50	1 30
Merlans	—	1 0	1 40	1 40	1 20	1 »	0 70	0 90	0 70	1 »	0 90	1 30	0 70	1 »	0 80
Merlus	—	1 50	1 30	1 30	1 10	1 »	0 70	0 70	0 60	1 »	0 80	0 90	0 60	1 30	1 10
Mulets	—	3 »	1 70	» »	» »	1 40	1 30	» »	» »	1 40	1 20	1 30	1 10	1 40	1 30
Raies	—	1 00	1 20	1 20	1 »	1 »	0 90	0 90	0 70	1 »	0 70	0 80	0 0	1 »	0 40
Rougets-barbets	—	3 10	3 00	2 70	2 3	3 »	1 00	» »	» »	» »	» »	1 50	»	2 30	2 »
Saint-Pierre	—	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	0 70	» »	0 70	0 40	0 80	» »	0 80	0 70
Sardines 1/2 sel	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 30	1 20	» »	»	1 40	1 20
Soles	—	4 00	2 70	4 10	3 30	3 80	2 0	3 40	2 00	4 »	3 20	2 70	3 3	0 50	4 40
Saumons	—	0 30	0 10	» »	» »	0 30	0	» »	»	0 40	»	0 50	0 2	» »	» »
Turbots	—	0 40	3 10	» »	» »	» »	» »	» »	»	2 60	3 4	3 0	» »	3 00	2 70
Vives	—	1 »	0 90	0 60	»	0 70	0 50	0 60	0 4	0 50	» »	0 00	0 4	0 60	0 00
Harengs frais	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	»	» »	» »
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil.	2 40	2 »	1 80	1 6	» »	» »	» »	»	1 70	1 60	1 60	»	2 »	3 »
Anguilles mortes	—	1 60	1 6	» »	» »	» »	» »	» »	»	1 00	1 4	» »	»	» »	» »
Barbeaux	—	1 00	1 50	» »	» »	» »	» »	1 4	1 2	1 70	1 50	1 40	» »	1 70	1 70
Brêmes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brochets	—	3 10	2 90	2 60	2 1	2 »	1 60	1 70	1 50	1 60	1 20	1 50	1 2	3 10	» »
Carpes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 60	»	0 80	0 70	0 60	» »
Lottes eau douce	—	3 40	3 20	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2 20	5	2 60	2 60	» »	» »
Ombres-chevaliers	—	» »	» »	3 70	2 20	» »	» »	4 20	4	3 50	» »	3 »	2 5	» »	» »
Perches	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Truites	—	1 50	1 40	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Truites saumonées	—	7 60	7 40	0 70	0 10	7 80	7 10	7 40	7 »	7 70	7 20	0 40	0 10	7 80	7 40
Ombles	—	0 50	0 30	» »	» »	» »	» »	7 »	0 3	» »	» »	0 30	0 »	» »	» »
Friture	—	1 30	1 »	1 10	0 90	1 »	0 30	0 80	0 70	0 90	0 7	0 70	0 0	1 »	0 90
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil.	» »	» »	0 80	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crevettes rouges	—	7 70	0 30	0 80	4 40	0 10	7 30	» »	»	7 80	4 40	0 20	3 0	11 »	4 70
Crevettes grises	—	» »	»	1 30	1 10	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Ecrevisses	—	0 10	4 30	0 20	3 50	0 »	5 10	4 00	3 20	0 30	3 30	3 00	3 10	4 »	2 50
Langoustes	—	0 00	0 »	0 »	4 70	0 00	0 10	0 40	0 »	4 50	4 30	4 40	4 10	4 50	4 20
Homards	—	» »	» »	4 20	» »	» »	» »	» »	» »	4 »	» »	» »	» »	» »	» »
Escargots	—	1 20	»	1 30	1 20	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Moules	—	0 40	0 30	0 30	» »	0 50	» »	» »	»	0 40	0 30	» »	»	» »	» »
Clovisses	—	1 40	1 20	1 »	» »	» »	» »	» »	»	1 20	» »	1 30	1 »	» »	» »
Huîtres Marennes, n° 3	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 2	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 4	—	» »	» »	2 00	» »	» »	» »	3 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Huîtres d'Arcachon, n° 2	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 3	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 4	—	» »	» »	1 35	» »	1 20	» »	1 25	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 5	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Volailles															
Canards	la pièce	5 »	2 00	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2 »	» »	» »	» »	» »	» »
Dindes	—	» »	»	7 50	6 »	8 »	7 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Oies	—	7 »	6 »	6 50	5 00	5 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	7 »	5 »	6 50	4 00	7 »	5 »	» »	» »	6 »	6 »	» »	» »	7 »	6 »
Poulets	—	4 »	2 50	3 50	3	3	2 50	3 50	2 25	3 50	3 »	4 »	2 »	3 50	2 25
Pigeons	—	1 10	0 0	1 »	0 80	1 10	0 90	» »	» »	1 »	0 85	1 10	0 0	1 »	0 85
Pintades mortes	—	» »	» »	5 »	3 50	3 35	2 75	» »	» »	3 »	2 0	» »	» »	» »	» »
Foie gras	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crêtes en lots	—	0 »	7 »	7 »	0 50	0 »	» »	0 50	» »	7 »	» »	» »	» »	» »	» »
Lapins domestiques	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Gibier à poil															
Lapins de garenne	la pièce.	2 20	1 75	2 »	1 50	2 »	» »	2 »	1 75	1 60	1 25	1 70	1 5	» »	» »
Sangliers	le kil.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	3 »	» »	» »	» »
Gibier à plumes.															
Faisans	la pièce	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Courlis	—	1 30	1 2	1 20	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Bécasses	—	4 50	3	4 »	2 00	5 »	4	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Canards sauvages	—	2 »	1 5	1 75	1 30	2 »	1 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Sarcelles	—	1 10	1 »	1 »	0 90	1 »	0 70	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Perdrix rouges	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Perdrix grises	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poules d'eau	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Râles de genêt	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Râles d'eau	—	0 80	0 4	0 00	0 30	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Pluviers	—	0 70	» »	0 60	0 50	0 70	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Grives	—	5 »	4 »	4 50	3 00	0 »	4 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 29 Mars au 4 Avril 1907 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		29 Mars		30 Mars		31 Mars		1er Avril		2 Avril		3 Avril		4 Avril	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Merles	la douz	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Bécassines	—	10 »	10 »	10 »	9	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Vanneaux	—	0 »	2	» »	» »	7 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Pigeons ramiers	la pièce.	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Macreuses	—	» »	» »	1 20	1 »	1 20	» »	» »	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil.	2 00	2 30	0 40	2 20	2 50	2 40	2 50	» »	2 20	2 »	2 20	2 »	2 30	2 10
Œufs	le cent	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Gruyère	le kil.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brie	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Roquefort imitation	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Camembert 1er chois	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Camembert imitation	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Munster	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Saint-Marcellin	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Rablochons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Petits bleus d'Auvergne	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil.	2 70	2 00	2 60	2 40	2 »	1 60	2 10	1 90	1 60	1 60	1 70	1 20	1 80	1 60
Asperges	le botte	4 30	2 »	5 »	2 »	3 00	1 50	2 50	2	2 20	1 60	» »	» »	1 60	1 »

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 29 Mars au 1er Avril 1907 (13me semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1907	1906	1907	1906	1907	1906	1907	1906
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	180,057 27	144,720 24	44,000 03	» »	1,019,765 25	1,001,044 97	120,220 00	» »
Tramway de Lyon à Neuville	11,040 60	4,303 »	7,045 09	» »	65,900 75	49,702 20	9,060 53	» »
— Lyon-Croix-Rousse à Caluire	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	4,160 10	3,556 05	611 15	» »	49,044 70	46,932 60	1,110 30	» »
Croix-Pâquet —	0,470 75	0,287 63	188 10	» »	06,680 80	07,936 75	» »	1,785 95
Lignes de la Cie F.-O-L	00,130 66	12,592 48	7,040 40	» »	135,444 17	140,020 2	3,003 93	» »

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 28 Mars au 3 Avril 1907

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES										TOTAUX	
	Aux Abattoirs		Dans les Magasins		Aux Criées		Dans les Halles et Marchés couverts		Sur les Marchés découverts			
	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.
Bœufs et vaches	2	910	»	»	»	»	»	»	»	»	2	910
Veaux	2	140	»	»	»	»	»	»	»	»	2	140
Moutons	1	15	»	»	»	»	»	»	»	»	1	15
Porcs	2	160	»	»	»	»	»	»	»	»	2	160
Chèvres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chevreaux et agneaux	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2
Chevaux	1	250	»	»	»	»	»	»	»	»	1	250
Fœtus	74	»	»	»	»	»	»	»	»	»	74	»
Abats divers	50	708	»	»	»	»	»	»	»	»	20	708
Viandes fraîches	0	32	»	»	»	»	»	»	»	»	2	32
Viandes salées	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poissons (marés)	»	»	»	»	»	464	»	»	»	2	»	464
Poissons (eau douce)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Langoustes et homards	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crevettes	»	»	»	»	»	8	»	»	»	»	»	0
Ecrevisses	»	»	»	»	»	0	»	»	»	»	»	3
Huitres coquillages	»	»	»	»	»	91	»	»	»	10	»	101
Gibiers à plumes	»	»	»	»	62	»	»	»	»	»	62	»
Gibiers (à poils)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Volailles	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	3	»
Pigeons	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»
Lapins domestiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Champignons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Légumes divers	»	»	2,064	»	»	»	»	»	»	»	»	2,064
Fruits divers	»	»	200	»	»	»	»	»	»	»	»	200
Truffes noires	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

L'imprimeur-gérant : F. CHOUARD

FÉDÉRATION du LIVRE LYON — 1re SECTION SYNDICALE

9279. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise 3, rue Ste-Catherine — F. CHOUARD, directeur. — Téléphone .3-39

Digitized by Google

ONZIÈME ANNÉE — N° 563 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 14 AVRIL 1907

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie	— 7 fr.	— 3 fr. 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus)				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Bal de la Préfecture. — Mesures de police. — Arrêté (p. 225).

Interdiction de la circulation des voitures, cavaliers et vélocipèdes sur le chemin vicinal ordinaire n° 16 « de Baraban ». — Arrêté (p. 224).

Nominations, mutations (p. 226).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 2051 à 2078).

Personnel enseignant de la ville de Lyon. — Indemnités de logement. — Modifications trimestrielles (p. 226).

Droits de voirie. — Isolance Perron. — Autorisation de défendre (p. 226).

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille (p. 227).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de sursis d'incorporation (p. 227).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande d'allocation d'indemnité journalière (p. 227).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille (p. 227).

Taxe sur les constructions neuves. — Instance P.-L.-M. contre ville de Lyon devant le Conseil de Préfecture (p. 227).

Elargissement du chemin de grande communication n° 12 *bis* de Lyon à Meyrin. — Cession de terrain (p. 227).

Taxes de remplacement de 1906. — Admission en non-valeur de cotes irrécouvrables (p. 228).

Ecole La Martinière. — Assurances contre l'incendie du matériel et du mobilier de l'Ecole des filles (p. 228).

Réseau de tramways de Perrache à la Croix-Rousse. — Projet d'exécution (p. 228).

Construction de groupes scolaires. — Echange de terrains entre la Ville et les Hospices civils de Lyon (p. 228).

Fourniture des candélabres et des lanternes nécessaires pour le service de l'éclairage public. — Renouvellement des entreprises (p. 228).

Orphelins de la Ville. — Allocation supplémentaire (p. 222).

Confection des dessins et planches d'exécution des ponts de l'Université et de la Boucle (p. 229).

Chauffage du groupe scolaire de la place des Pénitents-de-la-Croix. — Prorogation du marché Colombier (p. 222).

Redevances dues à la Ville par la Société des Forces motrices du Rhône. — Exécution de l'arrêt du Conseil d'Etat (p. 229).

Concerts Stileconr. — Demande de MM. Revooy et Massard (p. 230).

Construction d'une barrière limitant le jardin des Chartreux sur le cours des Chartreux et la place Ronville (p. 230).

Vente à M. Dichamp d'une parcelle de terrain située avenue de Saxe prolongée (p. 230).

Ancien presbytère de l'église Saint-Pierre-de-Vaise. — Bail Félut (p. 231).

Hospices civils de Lyon. — Crédits complémentaires. — Omission (p. 231).

Résiliation du bail consenti à M. Arnaud pour l'exploitation d'un kiosque dit banc de tisseur, situé place Voltaire (p. 231).

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Pensions diverses (p. 231).

Taxe sur les chiens de 1904 et 1905. — Admission en non-valeur de cotes irrécouvrables (p. 231).

Ancien presbytère de l'église Saint-Maurice. — Bail Jaursnd (p. 232).

Revision triennale des prix des branchements extérieurs pour le gaz et l'électricité et des prix de vente et d'entretien des compteurs. — Projet d'arrêté (p. 232).

Réorganisation du service d'incendie (p. 233).

Informations et avis divers.

Commissions municipales. — Réunion (p. 236).

Médailles des chiens. — Taxe. — Avis (p. 236).

Prolongement de la rue Duguesclin. — Echange de terrains. — Enquête administrative. — Avis (p. 236).

Prolongement de la rue Duguesclin. — Echange de terrains. — Enquête administrative. — Avis (p. 236).

Prolongement du chemin vicinal ordinaire n° 119 « des Balloonières ». — Enquête d'utilité publique. — Avis (p. 236).

Demandes en autorisation de construire (p. 236).

Délibérations des Corps municipaux de la Ville de Lyon pendant la période révolutionnaire (p. 237).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 238).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 239).

Annonce légale (p. 242).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 242).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 243).

Documents statistiques (p. 243).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Bal de la Préfecture. — Mesures de police. — Arrêté.

Le Maire de la ville de Lyon,
Vu la loi du 5 avril 1884;
Considérant qu'à l'occasion du bal donné par M. le Préfet du Rhône, dans l'Hôtel de Préfecture, le 22 avril courant, il y a lieu de prendre des mesures pour prévenir l'encombrement des voitures et les accidents qui pourraient en résulter,

ARRÊTE :

Article premier. — Le lundi 22 avril 1907, de 8 heures du soir à 1 heure du matin, sont interdites aux voitures, les rues Dunoir, du Bonnel et Servient, dans la partie comprise entre le quai de la Guillotière et la cours de la Liberté.

Art. 2. — Les voitures des personnes se rendant à la Préfecture devront arriver soit par le quai de la Guillotière, soit par le pont Lafayette, soit par la rue Rabelais ou le quai des Brotteaux.

Elles emprunteront le cours de la Liberté à la hauteur de la rue Rabelais, entreront par la grille Nord de la façade principale de la Préfecture, et sortiront par la grille en façade au Sud.

Art. 3. — Les voitures qui auront amené au attendront les invités pourront stationner dans les rues Servient, Molière, Pierre-Corneille et de Bonnel.

Art. 4. — La circulation des tramways pourra, en cas d'encombrement, être suspendue aux abords de la Préfecture, dans la soirée du 22 avril. Les wattmen, mécaniciens et conducteurs devront obéir aux injonctions des agents chargés du service d'ordre et se conformer à l'article 58 de l'arrêté du 13 septembre 1888.

Art. 5. — Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Art. 6. — Les agents de l'autorité

Digitized by Google

sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché.

Lyon, le 25 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Vu pour exécution immédiate :
Lyon, le 3 avril 1907.
Pour le Préfet du Rhône :
Le Secrétaire général pour la Police délégué,
Signé : CACAUD.

Interdiction de la circulation des voitures, des cavaliers et des vélocipèdes sur le chemin vicinal ordinaire n° 16 « de Baraban ». — Arrêté.

Le Maire de la ville de Lyon,

Vu les rapports de MM. les Agents voyers exposant la nécessité d'interdire la circulation des voitures, des automobiles, des cavaliers, des vélocipèdes et des bestiaux sur le chemin vicinal ordinaire n° 16 « de Baraban », pendant les travaux de construction d'un égout entre la rue Germain et le cours Lafayette;

Vu la loi du 5 avril 1884;

Considérant que pour prévenir les accidents et empêcher que l'exécution des dits travaux ne soit entravée, il convient d'interdire la circulation des voitures, des automobiles, des cavaliers, des vélocipèdes et des bestiaux dans la partie sus-indiquée du chemin vicinal ordinaire n° 16 « de Baraban »,

ARRÊTE :

Article premier. — La circulation des voitures, des automobiles, des cavaliers, des vélocipèdes et des bestiaux est interdite sur le chemin vicinal ordinaire n° 16 « de Baraban », à partir du 2 avril et jusqu'au 2 mai 1907, dans la partie comprise entre la rue Germain et le cours Lafayette, pour permettre l'exécution des travaux de construction d'un égout sous la chaussée.

La circulation s'effectuera sur les chemins vicinaux et rues situés à proximité du chemin où les travaux sont exécutés.

La durée de l'interdiction de la circulation pourra être prolongée en cas de nécessité.

Art. 2. — M. l'Agent voyer en chef du département, MM. les commissaires de police de Villeurbanne et des Charpennes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché.

Lyon, le 25 mars 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Vu pour exécution immédiate :
Lyon, le 2 avril 1907.
Pour le Préfet du Rhône et par délégation :
Le Secrétaire général pour la police,
Signé : CACAUD.

Nominations, mutations.

Par arrêté municipal du 10 avril, M. le Docteur Péhu, chef l'emploi de Sous-Directeur au bureau d'hygiène a été supprimé, a été nommé médecin inspecteur des crèches municipales.

Par le même arrêté, MM. les Docteurs Goujon, Coste-Labaume et Vigne ont été nommés, les deux premiers, médecins inspecteurs des écoles municipales (emplois créés) et le dernier médecin attaché au laboratoire de microbiologie.

Par arrêté du 10 avril courant, M. Deloy (Jules) a été titularisé dans son emploi de surveillant à l'Hôtel des Invalides du Travail.

Par arrêté du même jour, M. Rigaud (Vincent), cantonnier à la Voirie municipale, a été nommé garde au Parc de la Tête-d'Or, en remplacement de M. Fond, décédé.

Par arrêté du même jour, MM. Aymé (Zéphirin), Cheuault (Édouard), Martel (Louis), Lavocat (Charles) et Simonet (Henri), ouvriers auxiliaires à la Voirie municipale, ont été nommés cantonniers de 2e classe dans ce même service.

Par arrêté du 11 avril, M. Perrin (Claude), expéditionnaire stagiaire au Bureau municipal d'hygiène, a été nommé commis expéditionnaire à ce même service.

Par un autre arrêté de la même date, MM. Blum (Edouard) et Castre (Jacques), expéditionnaires stagiaires à la Mairie du 2e arrondissement, ont été nommés commis expéditionnaires à cette même Mairie.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Personnel enseignant de la ville de Lyon. — Indemnités de logement. — Modifications trimestrielles.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2051.

Messieurs, à la suite de diverses modifications survenues pendant le 1er trimestre 1907, dans l'état du personnel enseignant de la ville de Lyon, M. l'Inspecteur d'Académie propose de nouvelles indemnités de logement en échange de celles dont bénéficiait le personnel enseignant remplacé.

Les propositions de M. l'Inspecteur d'Académie sont les suivantes :

NOMS	ECOLES	INDEMNITÉS précédentes	INDEMNITÉS à accorder	OBSERVATIONS
1e Instituteurs.				
MM. DUJOLS	Rue Hénon.	»	400	Vient de Charbonnières, le 8 février 1907.
LÉPOUSÉ	Ecole supérieure, rue Chaponnay	400	480	Remplace M. Dutacq, du 4 janvier au 31 mars 1907.
MOISSAT.....	Route de Vienne.	»	300	Remplace M. Lépousé, du 4 janvier au 31 mars 1907.
CROUZATIER.. ..	Av. du Château.	400	500	A quatre enfants à sa charge depuis le 5 février 1907.
2e Institutrices.				
Mmes GILLET	Rue Vendôme, 255	»	300	Vient d'Oullins, le 4 janvier 1907.
GARNIER ROZIER.	Rue de l'Ordre, 7.	»	300	Vient de Villeurbanne, le 16 janvier 1907.
ANTÉRION.....	Grande rue de la Guillotière.	»	420	Directrice, du 1er janvier au 31 mars 1907.

Ces propositions étant conformes aux prescriptions du décret du 20 juillet 1891 et de vos délibérations datées du 13 mars et 21 novembre 1905, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien émettre un avis favorable à leur fixation définitive.

Lyon, le 8 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Droits de Voirie. — Instance Perron. — Autorisation de défendre.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2052.

Messieurs, M. Perron, tenancier d'un bureau de factage et de détaxes, rue de Trion, 23, qui est débiteur envers la Ville d'une somme de 8 fr. 09 pour étalage au-devant de son magasin pendant l'année 1906 a refusé de payer cette taxe et introduit une instance devant le Con-

Digitized by Google

seil de Préfecture du département de Rhône pour qu'il décide que la taxe dont il s'agit n'est due que pour trois mois et non pour l'année entière comme elle lui est réclamée.

Il résulte du rapport de l'Inspecteur principal de la voie publique, joint au dossier, que la manière de voir de ce riverain ne peut être admise, car en vertu des articles 97 et 98 de règlement de voirie du 12 avril 1898, les taxes afférentes aux installations temporaires sont dues pour l'année entière quel que soit le temps pendant lequel il en est fait usage au cours de la même année et doivent être acquittées avant la délivrance de la permission.

Je vous propose en conséquence, Messieurs, de m'autoriser à défendre dans le sens des explications qui précèdent à l'instance engagée par M. Perron devant le Conseil de Préfecture de Rhône.

Lyon, le 9 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille.

(Commission spéciale.) — N° 2053.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de congé, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de congé formées par MM. Jaume (Claudius), soldat au 52e régiment d'infanterie; Couchon (Francisque), soldat au 75e régiment d'infanterie, domiciliées au 3e arrondissement.

Rivière (Charles), soldat au 5e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, domicilié au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 10 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de sursis d'incorporation.

(Commission spéciale). — N° 2054.

Messieurs, d'après l'article 21 de la loi de 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de sursis d'incorporation est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de sursis d'incorporation formées par MM. Faujas (Jean); Marville (Louis-Jean-Emile), appelés de la classe 1905; Bastien (Auguste-Albert-Gabriel); Mazeron (Pierre Sébastien), appelés de la classe 1906, domiciliés au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 10 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905.— Demande d'allocation d'indemnité journalière.

(Commission spéciale). — N° 2055.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis motivé chaque fois qu'une demande d'allocation d'indemnité journalière est formée au titre de soutien indispensable de famille.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous soumettre la demande formée par M. Chiambertti (André-Laurent), ajourné de la classe 1905, domicilié au 3e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur cette demande.

Lyon, le 10 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905.— Demandes de dispense comme soutiens de famille.

(Commission spéciale). — N° 2056

Messieurs, d'après l'article 41 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de dispense, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de dispense formées par MM. Schiesser (Charles), réserviste de la classe 1895; Barbier (Pétrus-Edouard-Marius); Buttard (Jean-Joseph), réservistes de la classe 1896; Jacquet (Casimir-Alfred-Ferdinand), réserviste de la classe 1899, Greniel (Paul), territorial de la classe 1890, domiciliés au 3e arrondissement.

Pomier (Jean Reigni), territorial de la classe 1889; Dumas (Marius Bruel), territorial de la classe 1891, domiciliés au 5e arrondissement

Favrin (François), réserviste de la classe 1894; Chatrnz (André-Marius), réserviste de la classe 1897, domiciliés au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 10 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Taxe sur les constructions neuves. — Instance Compagnie P.-L.-M. contre ville de Lyon devant le Conseil de Préfecture.

Commission spéciale.— (Affaires courantes). — N° 2057.

Messieurs, par un mémoire déposé au greffe du Conseil de Préfecture du Rhône le 23 mars 1907, la Compagnie P.-L.-M. demande la décharge de la taxe sur les constructions neuves qui lui a été imposée pour la construction des cheminées, fours et générateurs de l'usine à gaz riche de Lyon-Perrache II, et à l'établissement de l'aire d'un nouveau gazomètre.

La Compagnie P.-L.-M. conteste le principe de cette imposition, la taxe sur les constructions neuves n'étant pas applicable, d'après elle, aux travaux exécutés par les Compagnies de chemins de fer dans un intérêt général.

Pour les motifs exposés dans mon rapport du 3 février 1906 concernant une affaire analogue, je vous propose, Messieurs, de m'autoriser à défendre à l'instance engagée par la Compagnie P.-L.-M. devant le Conseil de Préfecture du Rhône.

Lyon, le 10 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Elargissement du chemin de grande communication n° 12 bis de Lyon à Heyrieu. — Cession de terrain.

Commission spéciale.— (Affaires courantes.) — N° 2058.

Messieurs, par arrêté en date du 14 mai 1905, M. le Préfet du Rhône a fixé l'alignement à suivre par M. Roche propriétaire, domicilié à Lyon, route d'Heyrieu, 157, pour la construction d'une maison sur sa propriété située au lieu précité.

Cet alignement a déterminé l'incorporation à la voie publique, d'une parcelle de terrain d'une superficie de 14 m. 32 d. carrés, estimée par MM. les Agents voyers à la somme de 170 francs, se décomposant ainsi:

Terrain 14 m. 32 d. carrés à 8 fr.....Fr.	114 56
Indemnité spéciale pour la valeur d'un mur de clôture, la démolition de ce mur, l'enlèvement des déblais et pour tous autre dommages	55 44
Total égal .....Fr.	170 »

Cette estimation est acceptée par le propriétaire qui a signé le traité provisoire ci joint.

Les conditions de ce traité paraissant acceptables pour la Ville, j'ai l'honneur de vous prier, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à passer le contrat définitif et décider que la somme de 170 francs, montant de la dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au budget

Digitized by Google

pour: «l'Entretien des chemins vicinaux ordinaires».

Je vous demanderai également de vouloir bien, en raison du peu d'importance de cette acquisition, dispenser l'Administration de remplir sur le contrat les formalités de purge hypothécaire.

Lyon, le 10 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Taxes de remplacement de 1904. — Admission en non-valeur de cotes irrécouvrables.

Commission spéciale.—(Affaires courantes). — N° 2059.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un état présenté par M. le Percepteur de la Guillotière-Nord, lequel demande à être déchargé de la cote d'entretien — année 1904 — inscrite sur cet état et irrécouvrable pour les motifs qu'il indique.

Cette cote est de 14 fr. 97.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien admettre cette somme en non-valeur.

Lyon, le 10 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ecole La Martinière. — Assurance contre l'incendie du matériel et du mobilier de l'Ecole des filles.

Commission spéciale.—(Affaires courantes). — N° 2060.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de police consentie par la Compagnie l'Union pour l'assurance contre l'incendie, du 1er février 1907 au 21 septembre 1917, du matériel et du mobilier de l'Ecole La Martinière des filles nouvellement installée rue Louis-Vittet, 7.

Le capital assuré est de 60,000 francs; la prime annuelle à payer, déduction faite de la remise de 20 %, accordée à l'Ecole est de 24 francs.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien approuver le projet de police dont il s'agit.

Lyon, le 10 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Réseau de tramways de Perrache à la Croix-Rousse. — Projet d'exécution.

(Commission générale). — N° 2061.

Messieurs, aux termes de l'article 3, paragraphe 4 et de l'article 32 de la loi du 11 juin 1880, le Conseil municipal d'une commune statue sur le projet d'exécution d'une ligne de tramways lorsque cette ligne a été concédée par le Conseil municipal.

A cet effet, M. le Préfet du Rhône vient de me transmettre le projet d'exécution des lignes du réseau de tramway de Perrache Croix-Rousse qui rentrent dans cette catégorie.

J'ai l'honneur de vous soumettre ce projet qui comporte les dérogations suivantes au projet qui a été soumis aux enquêtes réglementaires:

1° Sous les voûtes de Perrache on avait prévu que la double voie se diviserait de manière à placer une seule voie dans chacune des voûtes latérales. D'après l'exécution, les deux voies ont été accolées et passent sous la voûte latérale ouest. Cette modification qui a d'ailleurs été approuvée par mon prédécesseur, ne paraît devoir soulever aucune objection;

2° Le garage qui était prévu rue Terme, immédiatement avant la rue du Sergent-Blandan, a été reporté après cette rue;

3° Le garage qui était prévu rue du Jardin-des-Plantes, le long de la Mairie du 1er arrondissement, a été reporté vingt mètres plus loin, à l'angle de la côte des Carmélites où il est mieux placé, au point de vue de la viabilité;

4° Le rayon minimum des courbes qui était fixé à 18 mètres par l'article 5 du cahier des charges, a été réduit à 17 mètres: à l'intersection de la rue Terme et de la rue Sainte-Catherine; à l'intersection de la rue Sainte-Marie-des-Terreaux et de la rue Sainte Catherine; à l'intersection de la rue Terme et de la rue du Jardin-des-Plantes. Il a été réduit à 16 mètres: à l'intersection de la rue Terme et de la rue d'Algérie; au pied de la côte des Carmélites pour les courbe et contre courbe de raccord de la rue du Jardin-des-Plantes et de la rue de l'Annonciade.

Dans leurs rapports, MM les Ingénieurs du Contrôle et M. le Directeur du service de la Voirie, émettent l'avis que ces modifications sont sans importance et que le projet d'exécution peut être approuvé par M. le Préfet du Rhône par application de la circulaire de M. le Ministre des Travaux publics en date du 1er juillet 1896.

D'autre part, les lignes du tramway Perrache-Croix-Rousse, fonctionnent convenablement et il s'agit simplement aujourd'hui d'une question de régularisation.

Je vous propose, en conséquence, Messieurs, de vouloir bien émettre un avis favorable au projet qui vous est soumis.

Lyon, le 10 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Construction des Groupes scolaires. — Echange de terrains entre la Ville et les Hospices civils de Lyon.

(Commission générale). — N° 2062.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de traité intervenu entre la Ville et les Hospices civils de Lyon en vue de la cession par ces derniers de divers immeubles situés sur l'emplacement des Groupes scolaires des Jacobins, de Béchevelin et de la rue Boileau.

Aux termes de ce projet de traité les Hospices cèdent à la Ville:

1° Une maison située place des Jacobins, 7;

2° Une parcelle de terrain située rue Saint-Michel, 3, et rue de la Vierge, 13;

3° Une autre parcelle de terrain située rue Robert, rue Boileau, 145, 147 et 149, et cours Lafayette, 99, 101 et 103.

La valeur de ces immeubles est fixée à la somme de.....Fr. 619.016 20

La Ville cède, en échange, 21 parcelles de terrains communaux situées à Perrache et estimées..... 478.823 35

La Ville aurait ainsi une soulte de.....Fr. 140.192 85

à payer aux Hospices.

L'entrée en jouissance des terrains échangés est fixée au 24 juin 1907.

Les conditions de ce projet de traité ayant été longuement étudiées par le service de la Voirie et paraissant acceptables, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à les rendre définitives.

Quant à la somme de 140,192 fr. 85 montant de la soulte à la charge de la Ville, elle pourra être prélevée sur les crédits inscrits au budget pour: «Construction et appropriation de maisons d'école et autres établissements d'enseignement public».

Lyon, le 10 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Fourniture des candélabres et des lanternes nécessaires pour le service de l'éclairage public.— Renouvellement des entreprises.

(Commission générale). — N° 2063

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre deux projets de cahiers des charges dressés par M. le Directeur du service de la Voirie en vue du renouvellement des entreprises relatives à la fourniture des candélabres et consoles de l'éclairage public, d'une part, et des lanternes de différents types utilisés pour cet éclairage, d'autre part.

La rédaction des nouveaux cahiers des charges ne comporte que des modifications de détail d'ailleurs peu importantes. Par contre, les prix des bordereaux ont dû être augmentés en raison de la hausse considérable des cours des métaux, fonte et cuivre, qui entrent dans la fabrication des objets de l'adjudication.

Les nouvelles entreprises auraient une durée de cinq années du 1er juillet 1907, au 30 juin 1912.

L'importance annuelle de l'entreprise de la fourniture des candélabres est évaluée à 3,000 francs et celle de l'entre-

Digitized by Google

prise de la fourniture des lanternes à 2,000 francs.

Les cautionnements que les soumissionnaires seront tenus de déposer à la Caisse municipale sont fixés respectivement à 400 et à 500 francs.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien prendre d'urgence une délibération au sujet de cette affaire.

Lyon, le 10 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Orphelins de la Ville. — Allocation supplémentaire.

(Commission générale.) — N° 2064.

Messieurs, par vos délibérations des 3 avril et 24 septembre derniers, vous avez accordé une somme de 200 francs au jeune Rondet (Jean-Pierre), orphelin de la ville de Lyon, admis comme boursier à l'Ecole d'agriculture de Fontaines (Saône-et-Loire).

Aujourd'hui M. le Directeur de cet établissement demande pour ce pupille une dernière allocation de 300 francs, devant permettre l'acquittement des dépenses de fournitures scolaires, blanchissage et menus frais du jeune Rondet pendant le cours de ses études et jusqu'au août 1908.

En raison des bonnes notes obtenues par cet élève, je vous propose, Messieurs, de lui allouer une nouvelle somme de 300 francs qui serait prélevée sur le crédit des : « Dépenses imprévues » de l'exercice 1907.

Lyon, le 10 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Confection des dessins et planches d'exécution des ponts de l'Université et de la Boucle.

(Commission générale). — N° 2065.

Messieurs, les dessins d'exécution des ponts métalliques forment de nombreux dossiers, dans lesquels sont disséminés tous les renseignements, légendes, croquis, etc., qui seront indispensables dans l'avenir pour l'entretien et la réparation de ces ouvrages, ou qui pourront être très utiles pour l'étude de projets analogues. C'est pourquoi il est d'usage de confectionner dans un certain nombre de planches, dressées avec le plus grand soin, tout ce qui concerne la construction, et particulièrement les parties cachées avec le mode d'assemblage des pièces, de manière à obtenir une monographie complète de l'ouvrage.

Ce travail, très important, qui avait été commencé pour les ponts de l'Université et de la Boucle, a dû être interrompu par suite du départ du dessinateur auxiliaire auquel il avait été confié et qu'il a été impossible de remplacer.

Le moyen le plus rapide et le plus économique pour obtenir les planches d'exécution consiste, pour chaque pont : 1° à établir des dessins minutes de tout ce qui concerne les maçonneries et la charpente métallique ; 2° à faire des copies ou clichés de ces dessins sur papier transparent ; 3° à tirer, à l'aide de ces clichés, des épreuves suivant un procédé qui équivaut à l'autographie.

Voici, dans cet ordre d'idées, le détail de ce qui a été fait et de ce qui reste à faire :

1° PONT DE L'UNIVERSITÉ :

Planches minutes. — Ces planches, au nombre de huit, sont complètement terminées.

Décalques ou clichés. — Il reste seulement deux décalques à faire : élévation générale et plan, coupes longitudinales et plan de la partie métallique ; mais cela constitue un travail long et minutieux à cause de tous les motifs d'ornementation et des nombreux détails de la partie métallique.

Tirages. — Ils sont tous à faire, au nombre de douze par planche, soit $12 \times 8 = 96$ tirages.

2° PONT DE LA BOUCLE.

Planches minutes. — Ces planches sont au nombre de six, mais il en reste deux à faire : élévation générale et plan, échafaudage de montage.

Décalques ou clichés. — Ils sont tous à faire.

Tirages. — Ils sont tous à faire, soit $6 \times 12 = 72$.

En vue de l'achèvement de ce travail, M. le Directeur du service de la Voirie a fait signer à M. Achard, reproducteur de dessins, demeurant à Lyon, rue Fénelon, 3, une soumission que j'ai l'honneur de vous soumettre et par laquelle ce spécialiste s'engage :

1° A exécuter les deux calques du pont de l'Université pour une somme forfaitaire de..... Fr.	380 »
(L'élévation générale est du format $1^m50 \times 0^m65$ et les coupes longitudinales du format $1^m10 \times 0^m65$) ;	
2° A exécuter les deux planches minutes du pont de la Boucle (format $1^m50 \times 0^m65$) et les six calques pour un prix à forfait de.....	1.280 »
3° A effectuer les 168 tirages pour.....	520 »
4° Enfin, pour la conservation facile des planches, il conviendrait de confectionner, conformément à ce qui a été fait précédemment, six albums pour chaque pont, qui seraient distribués dans les archives de l'Hôtel de Ville, de la Voirie, de la Navigation et de l'Ecole des Ponts et Chaussées, ce qui entraînerait une dépense de.....	350 »
Montant total de la soumission Achard..... Fr.	2.530 »

Ces conditions paraissent acceptables, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien accepter la soumission présentée par M. Achard et décider que la somme de 2,530 francs, montant de la dépense, sera prélevée sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant pour : « Entretien des ponts ».

Lyon, le 10 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Chauffage du Groupe scolaire de la place des Pénitents-de-la-Croix. — Prorogation du marché Colombier.

(Commission générale). — N° 2066.

Messieurs, aux termes d'un traité en date du 12 novembre 1896, M. Colombier, ingénieur-constructeur, demeurant à Lyon, rue des Tuileries, 24, 26, 28, a été chargé pour une durée de dix années arrivant à expiration le 30 septembre 1907, du chauffage et de l'entretien des appareils de chauffe du Groupe scolaire de la place de Pénitents-de-la-Croix (aujourd'hui place Michel-Servet).

Or, par une pétition du 28 février dernier, M. Colombier a sollicité la prorogation de son marché pour une durée d'une année, soit jusqu'au 30 septembre 1908.

Dans son rapport M. l'Architecte en chef de la Ville à qui cette pétition a été communiquée, fait connaître qu'il y aurait intérêt à ce que le chauffage dudit groupe scolaire fût mis en adjudication en 1908, avec celui des autres groupes et bâtiments communaux et il émet par suite l'avis qu'il y a lieu d'accepter la proposition de M. Colombier.

Partageant cette manière de voir, j'ai l'honneur de vous prier, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à conclure un nouveau traité avec M. Colombier pour une durée d'une année et aux mêmes conditions que précédemment.

Quant à la somme de 1,400 francs, montant de la dépense, elle sera prélevée sur le crédit inscrit au budget sous le titre : « Chauffage des bâtiments communaux et services municipaux. »

Lyon, le 10 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Redevances dues à la Ville par la Société des Forces motrices du Rhône. — Exécution de l'arrêt du Conseil d'Etat.

(Commission générale). — N° 20 7.

Messieurs, par un arrêt du août 1906, le Conseil d'Etat, statuant sur un pourvoi formé par la ville de Lyon contre un arrêté rendu le 28 août 1903 par le Conseil de Préfecture du Rhône, dans une instance engagée contre la Société

Digitized by Google

des Forces motrices en vue d'obtenir le paiement de la somme de 5,025 fr. 81, montant de la redevance de 6 %, sur les recettes brutes provenant de la vente d'énergie électrique à diverses administrations non communales pendant les années 1898 1899-1900 et 1901, a annulé l'arrêté précité et décidé que, conformément à la demande de la Ville, le prélèvement de 6 %, devait être opéré sur les recettes provenant de la vente d'énergie à tous consommateurs autres que la ville de Lyon.

Le Conseil d'Etat a, en outre, décidé qu'à défaut d'entente amiable entre les parties sur le montant des sommes auxquelles la Ville aurait droit, le Conseil de Préfecture serait chargé de procéder à la liquidation desdites sommes.

En exécution dudit arrêt, l'Administration municipale a réclamé à la Société des Forces motrices du Rhône, le paiement de la somme de 21.160 fr. 50 montant au capital des redevances dues à la Ville depuis 1898 jusqu'à 1905 inclusivement, plus les intérêts de droit à 4 %, ce qui portait le total des sommes dues au 10 janvier 1907, à 23,472 fr. 97.

La Société des Forces motrices n'a pas accepté ce décompte.

En effet, par une lettre du 26 janvier 1907, elle a déclaré qu'elle reconnaissait devoir la somme de 21.160 fr. 50 susindiquée, ainsi que les intérêts à 4 %, sur la somme de 5,025 fr. 80, montant des redevances de 1898 à 1901, mais qu'elle se refusait à payer des intérêts sur les redevances afférentes aux années 1902-1903-1904 et 1905.

Etant donnée cette situation, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien, conformément à l'avis émis par la Commission du Contentieux, m'autoriser à soumettre ce différend au Conseil de Préfecture pour qu'il soit procédé à la liquidation des sommes dues à la ville de Lyon en vertu de l'arrêt précité du Conseil d'Etat.

Lyon, le 10 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Concerts Bellecour. — Demande de MM. Revouy et Massard.

(Commission générale.) — N° **2068.**

Messieurs, j'ai reçu de MM. Revouy, adjudicataire de la ferme des chaises sur les places et promenades publiques, et Massard, compositeur de musique à Lyon, une demande tendant à être autorisés à donner des concerts populaires au kiosque de la place Bellecour, avec le concours d'une musique civile. Les pétitionnaires s'engagent à donner ces concerts sans barrières et tous les jours, sauf en cas de mauvais temps, à la condition que la Ville leur accorde l'éclairage gratuit ; de plus, M. Revouy sollicite l'autorisation de percevoir une taxe supplémentaire de 0 fr. 05 sur les chaises et fauteuils formant le pourtour du kiosque, pourtour correspondant à l'ancienne enceinte des Concerts Bellecour.

Il résulte des renseignements que vous trouverez au dossier, que la dépense d'éclairage pour la période comprise entre le 15 mai et le 31 août peut, en tenant compte des jours où pour raison de mauvais temps le concert n'aura pas lieu, être évaluée à 700 francs.

Il vous appartient, Messieurs, de prendre une décision au sujet de ces demandes, qui me paraissent pouvoir être accueillies, à titre d'essai, pour l'année 1907 seulement.

J'ajoute pourtant que si votre décision était favorable, il conviendrait de fixer à 700 francs le chiffre maximum que la Ville aurait à supporter pour l'éclairage. Cette somme pourrait être prélevée sur le crédit inscrit au budget pour : « Eclairage des bâtiments communaux ».

Lyon, le 10 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Construction d'une barrière limitant le jardin des Chartreux sur le cours des Chartreux et la place Rouville.

(Commission générale). — N° **2069.**

Messieurs, le jardin des Chartreux, en bordure du cours du même nom, est clôturé sur toute sa longueur (405 mètres environ), par un treillage en bois de 1 m. 25 de hauteur, dont l'aspect et l'état de vétusté sont loin d'être en rapport avec la beauté de ce jardin.

Pour remédier à cette situation, le service de la Voirie a dressé un projet que j'ai l'honneur de vous soumettre et qui comporte l'établissement d'une barrière en fer de 1 m. 30 de hauteur sur le cours des Chartreux et d'une balustrade en fer de 0 m. 65 de hauteur en retour sur la place Rouville.

La barrière projetée sur le cours des Chartreux suivrait le tracé ABCD indiqué sur le plan d'implantation et comprendrait l'installation en A et en C d'une porte métallique de 3 m. 70 d'ouverture totale, conforme à celle placée en B. Ces deux portes ouvertes, l'une contre la montée de la Butte et l'autre dans le prolongement du passage Gonin, seraient destinées à faciliter l'accès du jardin au public. Quant à la barrière, elle serait du même modèle que les portes, mais elle serait rendue plus économique par un espacement un peu plus grand des montants verticaux.

La longueur totale de la clôture sur la cours des Chartreux, le long de la promenade, serait de 405 mètres environ.

En ce qui concerne la partie de clôture DE en retour sur la place Rouville, il semble qu'il conviendrait, pour le bon aspect de cette place, de poursuivre sur cette partie le type de balustrade de 0 m. 95 de hauteur existant actuellement sur la partie EF. Cette disposition paraît d'autant plus justifiée que la place Rouville constitue en somme une terrasse indépendante des jardins.

La dépense, comme l'indique le détail estimatif joint au projet, s'élèverait à la somme de 20,000 francs, y compris une somme à valoir de 601 fr. 62 pour travaux imprévus.

D'autre part, en vue de réduire cette dépense, M. le Directeur du service de la Voirie a établi un second projet qui prévoit le remplacement du treillage actuel par une clôture de même nature, mais plus décorative, telle qu'elle est figurée en élévation sur une des pièces du dossier.

La dépense totale que nécessiterait cette transformation s'élèverait seulement à 4,600 francs.

Cette estimation comprend, en outre de la clôture en treillage, l'installation des deux portes métalliques sur le cours des Chartreux et de la balustrade en fer sur la place Rouville, tels que ces ouvrages sont prévus dans le premier projet.

Toutefois, M. le Directeur du service de la Voirie et M. le Directeur du service des Cultures qui a été consulté font remarquer que la barrière métallique produirait un meilleur effet et qu'elle serait d'un entretien moins coûteux que la clôture en treillage qui pourrait plus facilement être détériorée par des gens malintentionnés.

Dans cette situation, il vous appartient Messieurs, de vous prononcer sur le choix à faire entre les deux projets.

Si vous acceptez le premier projet (barrière métallique), il y aura lieu de décider :

1° Que la somme de 20,000 francs, montant de la dépense, sera prélevée sur un crédit d'égal chiffre à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant;

2° Que les travaux à exécuter feront l'objet d'une adjudication publique sur soumissions cachetées.

Au contraire, si vous donnez la préférence au second projet (clôture en treillage), la dépense de 4,600 francs pourra être prélevée sur le crédit : « Entretien des voies pavées et empierrées » et les travaux pourront être confiés à l'entrepreneur adjudicataire de l'entretien des clôtures en bois, treillages, etc., aux conditions de son marché.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien prendre une délibération au sujet de cette affaire.

Lyon, le 10 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Vente à M. Dichamp d'une parcelle de terrain située avenue de Saxe prolongée.

(Commission générale). — N° **2070.**

Messieurs, par une pétition du 25 décembre 1906, M. Dichamp, propriétaire, chemin des Balançoires, 23, a demandé à acquérir, par application de l'article 53 de la loi du 16 septembre 1907 et de l'article 2 du décret du 26 mars 1852, un délaissé de terrain communal situé avenue de Saxe prolongée et joignant sa propriété située au lieu précité.

Digitized by Google

Le délaissé dont il s'agit est représenté sur le procès-verbal de mensuration joint au dossier, par une teinte rose. Il mesure une superficie exacte de 152 m. 87 d. carrés, estimés par M. le Directeur du service de la Voirie à la somme de 3,057 fr. 40, à raison de 20 fr. le mètre carré.

Cette estimation a été acceptée par M. Dichamp, qui a signé un projet de traité que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Les conditions de ce projet de traité paraissant acceptables, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à le rendre définitif.

Lyon, le 10 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ancien presbytère de l'église Saint-Pierre-de-Vaise. — Bail Fétut.

(Commission générale.) — N° 2071.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de bail pour la location à M. Fétut, curé de l'église Saint Pierre-de-Vaise, de l'ancien presbytère de cette paroisse.

Ce projet comporte la location de la totalité de l'immeuble situé rue de la Carrière, 3, pendant une période de neuf années à partir du 24 décembre 1906.

Le loyer annuel est fixé à 2,000 francs, non compris l'impôt des portes et fenêtres. Mais en raison de la participation assez importante du preneur dans les dépenses de construction de l'immeuble et du peu de durée de son occupation depuis la reconstruction du presbytère, il lui sera consenti annuellement, à titre personnel, une remise de 1,000 fr. sur ce prix.

Cette disposition accorde à M. Fétut la compensation à laquelle il pouvait équitablement prétendre, tout en sauvegardant les droits de la Ville.

Ce projet de contrat stipule que l'immeuble est loué dans son état actuel et que le preneur devra supporter toutes les réparations locatives pendant toute la durée du bail.

Enfin, il réserve à M. Fétut seul la faculté de pouvoir donner congé chaque année pour le terme de décembre, en cas de fermeture ou de désaffectation de l'église.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien approuver ce projet de bail.

Lyon, le 10 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Crédits complémentaires. — Omission.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2072.

Messieurs, dans sa séance du 30 janvier dernier, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon a sollicité l'ouverture, au budget de 1906, de crédits complémentaires s'élevant à la somme totale de 78.902 fr.

Par suite de l'omission d'un des établissements hospitaliers, une somme de 255 fr. 20 n'a pas été comprise dans ce total et, comme cette dépense ne peut être payée que sur l'exercice 1906, le Conseil général des Hospices civils sollicite, par sa délibération du 20 mars 1907, l'ouverture au budget de 1906, du crédit ci-dessus désigné.

Je vous prie, Messieurs, conformément aux prescriptions de la loi du 5 avril 1884, de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à donner à cette délibération.

Lyon, le 11 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Résiliation du bail consenti à M. Arnaud pour l'exploitation d'un kiosque, dit banc de tisane, situé place Voltaire.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2073.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une pétition par laquelle M. Arnaud, concessionnaire de l'emplacement du kiosque, dit banc de tisane, situé place Voltaire, sollicite la résiliation de cette concession.

Cet emplacement a été loué pour une période de sept années, du 1er janvier 1907 au 31 décembre 1913, moyennant une redevance annuelle de 1,010 francs. Mais le locataire, après quelques mois d'essai, a reconnu qu'il ne pouvait pas réaliser des bénéfices suffisants pour subvenir aux besoins de sa famille et payer en même temps les charges résultant de l'exploitation d'un kiosque-buvette. En effet, la moyenne de ses recettes journalières n'aurait pas dépassé la somme de 3 francs.

Il s'engage, si sa demande est acceptée, à faire abandon à la Ville des sommes versées d'avance sur le montant de la redevance annuelle.

Les dires de M. Arnaud, en ce qui concerne l'insuffisance de ses recettes, sont exacts. C'est pourquoi je vous propose d'accueillir favorablement sa demande.

Si vous êtes de cet avis, vous voudrez bien prendre une délibération m'autorisant à résilier la concession faite à M. Arnaud pour l'exploitation d'un banc de tisane place Voltaire, sous la réserve que les sommes versées d'avance pour la location de cet emplacement resteront définitivement acquises à la Ville.

Lyon, le 11 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des Sergents de Ville de Lyon. — Pensions diverses.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2074.

Messieurs, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux un rapport de M. le Préfet du Rhône au sujet des demandes en liquidation de pensions formées par MM. Théolier (Félix-Adrien), ancien adjudant honoraire à la 1re compagnie; Renaudat (François), ancien garde de 1re classe à la 3me compagnie; Guillot (Marie Constant-Eugène), ancien garde de 1re classe à la 3me compagnie; Devaux (François-Henri), ancien garde de 2me classe à la 1re compagnie du corps des gardiens de la paix de la ville de Lyon.

Ces demandes sont conformes aux prescriptions du décret du 19 septembre 1863, instituant une Caisse spéciale de retraites pour le corps des sergents de ville de Lyon.

Je vous propose, en conséquence, de vouloir bien émettre un avis favorable à ces demandes et de fixer à la somme ci-après les pensions de retraites annuelles et viagères à leur accorder, savoir :

M. Théolier (Félix-Adrien), à la somme de 1,025 francs, à partir du 1er avril 1907;

M. Renaudat (François), à la somme de 763 francs, à partir du 1er avril 1907;

M. Guillot (Marie-Constant-Eugène), à la somme de 742 francs, à partir du 1er avril 1907;

M. Devaux (François-Henri), à la somme de 709 francs, à partir du 1er avril 1907.

Ces pensions seraient imputées sur les fonds de la Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon.

Lyon, le 11 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Taxe sur les chiens de 1904 et 1905. — Admission en non-valeur des cotes irrécouvrables.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2075.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre deux états de cotes irrécouvrables de la taxe sur les chiens des années 1904 et 1905, et présentés par M. le Percepteur de la 10e division.

Ces états, vérifiés par le service compétent, s'élèvent à la somme de :

1904 :	principal	10 fr. ;	frais :	1 50
1905 :	principal	310 fr. ;	frais :	13 80
Totaux.....		320		15 30

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien autoriser l'admission en non-valeur de la somme totale de 320 francs, ainsi que celle de 15 fr. 30, à laquelle se sont élevés les frais de poursuites infructueuses.

Lyon, le 11 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

Ancien presbytère de l'église Saint-Maurice. — Bail Jaurand.

(Commission générale.) — N° 2076.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de bail consenti par la Ville à M. Jauraud, demeurant à Lyon, chemin de Villou, n° 36, pour la location de l'ancien presbytère de l'église Saint-Maurice et de ses dépendances.

Ce projet est conclu pour une période de neuf ans à partir du 1er juillet 1907. La Ville se réserve la faculté de pouvoir donner congé à l'expiration des troisième et sixième années.

Le prix annuel du loyer est fixé à la somme de 800 francs, non compris l'impôt des portes et fenêtres qui sera supporté par le preneur.

M. Jaurand est autorisé à sous-loner en garni une partie de l'immeuble; il restera cependant responsable des déprédations qui pourraient être commises par ses sous-locataires.

A l'occasion de ce bail, la Ville fera exécuter à ses frais les réparations de propreté et de remise en état des lieux prévues dans les deux devis de M. l'Architecte en chef, en date du 26 mars 1907, lesquels comportent une dépense de 2,153 francs.

Le preneur participera à cette dépense pour une somme de 100 francs qui sera exigible avec le premier terme du loyer.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien :

1° Approuver le projet de bail dont il s'agit;

2° Approuver les deux devis de M. l'Architecte en chef de la Ville s'élevant à la somme de 2,453 francs;

3° Décider que les travaux seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien des bâtiments communaux aux clauses et conditions de leurs marchés respectifs;

4° Décider enfin que la dépense résultant de ces travaux sera imputée sur le crédit: « Entretien des bâtiments communaux. »

Lyon, le 11 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Revision triennale des prix des branchements extérieurs pour le gaz et l'électricité et des prix de vente et d'entretien des compteurs. — Projet d'arrêté.

(Commission générale). — N° 2077.

Messieurs, l'article 17 du cahier des charges type relatif aux concessions de distribution de gaz de houille et l'article 16 du cahier des charges relatif aux concessions de distribution d'électricité stipulent que les tarifs des branchements extérieurs, des soudures, des robinets de jauge et des compteurs pour l'éclairage au gaz, ainsi que les tarifs des branchements et des compteurs électriques seront revisés tous les trois ans d'un commun accord entre la Ville et les Compagnies concessionnaires.

Le dernier arrêté triennal étant arrivé à expiration le 1er avril 1907, M. le Directeur du service de la Voirie m'a adressé, en vue de la revision des tarifs pour une nouvelle période triennale, un projet d'arrêté que j'ai l'honneur de vous soumettre et qui sera appliqué aux travaux exécutés depuis le 1er avril.

Les tarifs proposés ont été calculés, suivant l'usage, en prenant pour base les cours moyens des métaux pendant les trois dernières années. Les cours admis ont été les suivants : pour le plomb, 45 fr. 92; pour le cuivre, 204 fr. 03; et pour l'étain, 414 fr. 49.

Une augmentation de main d'œuvre de 5 %, a été consentie sur les tarifs des robinets de bronze et sur ceux des premiers mètres de tuyaux de plomb qui comprennent les frais de prix du branchement sur la conduite de distribution, afin de tenir compte dans une juste mesure de la hausse des salaires, de la nouvelle loi sur les accidents et autres causes d'augmentation des charges industrielles.

D'autre part, M. le Directeur du service de la Voirie a cru devoir profiter de cette revision pour retoucher du tableau des tarifs les branchements en plomb et les robinets de gros calibre, qui ne sont presque jamais utilisés, en limitant la tarification aux calibres de 0 m. 014 à 0 m. 050 qui correspondent aux seuls cas usuels. Le tableau se trouve ainsi avantageusement simplifié par la suppression d'articles qui auraient dû subir une très forte majoration, proportionnelle à leur poids, du fait de la hausse exceptionnelle des prix des métaux entrant dans leur fabrication.

En ce qui concerne particulièrement les robinets, les prix antérieurs comprenaient, entre leur fourniture, la fourniture et le scellement des plaques extérieures sur les façades des immeubles à desservir. Le tableau a été complété par l'insertion d'une nouvelle série de prix applicable aux robinets, tels que ceux utilisés pour les installations d'éclairage public qui sont placés sans plaques de recouvrement. Le nouveau tarif comporte donc deux séries de prix afférentes à chacune de ces catégories de robinets.

Quant aux prix de vente des compteurs à gaz, la Compagnie demandait une augmentation de 6 %, égale à la plus-value fixée par les fabricants de compteurs, en raison de la hausse sur l'étain qui constitue la matière de construction des volants de ces appareils. Le service de la Voirie a pu obtenir néanmoins que la Compagnie prît à sa charge la moitié de cette majoration et les tarifs de vente ont été augmentés seulement de 3 %.

Les prix de location de ces appareils n'ont subi aucune augmentation.

Enfin, malgré l'élévation notable du prix du cuivre, qui n'entre d'ailleurs que pour une partie dans la fabrication des câbles électriques, les tarifs de ces conducteurs n'ont pas été modifiés; il en est de même des prix des appareils électriques accessoires, tels que manchons de dérivation, coffrets d'abonnés, tranchées pour la pose des câbles, qui sont maintenus intégralement pour la nouvelle période triennale.

Les prix de vente et de location des compteurs électriques n'ont pas été modifiés non plus, aucun changement notable n'étant survenu dans la fabrication de ces compteurs durant les trois dernières années.

La nomenclature des compteurs électriques admis pour la nouvelle période triennale a été complétée par l'adjonction des nouveaux systèmes dont l'admission a été demandée par les Sociétés concessionnaires et dont le service de la Voirie a pu constater le bon fonctionnement dans ses essais de laboratoire.

En résumé, les tarifs prévus et qui ont été arrêtés d'accord avec les Compagnies concessionnaires, paraissent convenablement établis, tant pour la Ville que pour les particuliers.

Dans ces conditions, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien approuver le projet d'arrêté qui vous est soumis.

Lyon, le 11 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Réorganisation du service d'incendie.

(Commission générale). — N° 2078.

Messieurs, à diverses reprises et notamment au cours des séances des 26 décembre 1905 et 10 décembre 1906, votre Commission du budget a demandé à l'Administration d'étudier les moyens d'accélérer la modification du corps des sapeurs-pompiers. Ce sont les résultats de cette étude que j'ai l'honneur de vous soumettre par le présent rapport.

ORGANISATION ACTUELLE DU SERVICE.

La création du Bataillon des sapeurs-pompiers à Lyon a été autorisée par arrêté ministériel des 31 juillet 1879 et 26 novembre 1881, pris en conformité du décret du 29 décembre 1875, portant règlement d'administration publique sur l'organisation des corps des sapeurs-pompiers communaux.

Le fonctionnement de ce Bataillon résulte, à l'heure actuelle, d'un règlement voté par le Conseil municipal le 18 août 1896, approuvé le 29 septembre de la même année par le Général commandant le département du Rhône, et le 16 octobre suivant par le Préfet du Rhône.

Ce règlement attribue au Bataillon des sapeurs-pompiers un effectif de 383 hommes, pouvant être porté, si besoin était, à 456 hommes.

L'effectif de 383 hommes se décompose ainsi qu'il suit :

Section active

Etat-major (commandant et capitaine adjudant-major).	2
A reporter..	2

Report.....	2	
Petit état-major (adjudant, chef et sous chef mécanicien, sergeet et caporal clairon).....	5	
Section activa proprement dite.....	21	
Total.....	28	28
Compagnies d'arrendissement		
Officiers (3 par compagnie).....	18	
Sous-Officiers (6 par compagnie).....	36	
Caporaux (8 par compagnie).....	48	
Chefs de posteot sapeurs. (40 par compagnies plus t3 en supplément à la 3me compagnio).....	253	
Total...	355	355
Total général.....		383

Mais, on fait, cet effectif n'a pas été maintenu. En vuo de la réorganisation du service sur de nouvelles bases, le recrutement des Compagnies d'arrondissement a été suspeedu depuis la fin de l'année 1899. Par contre et au cours de ces deux dernières annéea l'effectif de la Section active a été angmenté de telle sorte qu'à la date du 1er janviar t907, le Butailloe était composé ainsi qu'il seit :

Section active

Etat major (commandant).	1	
Petit état-major (adjndaet, chefet seus-chel mécanicien, sergent, clairon majer.....	4	
Section active preprement dite.....	36	
Tetal....	41	41
Compagnies d'arrondissement		
Officiers.....	9	
Sous-Officiers.....	25	
Caporaux	32	
Chefs de peste et sapeers.	133	
Tetal	t99	199
Tetal général.....		240

Avec cet effectif en assure actuellement, outre le service normal d'extinctien des inceedies et quelqnes services accessoires tels qne: transport du lait stérilisé, veiture d'ambulaece, les services préventifs suivsnts:

Poste permanent de l'Hôtel de Ville.

Cinq postes de suit dans divers quertiers.

Service des Théâtres mnnicipanx.

Service des établissements publice de spectacles.

Le matériel d'incendie est déposé, pour la plus importante partio, à la caserne de la sectien active, rue Rabelais. C'est là que se troeveet eotammaet los pompes à vapeur (troia pompes récantes et deux très anciennes), les départs attelés et les échelles aériennes.

Une autre partia de matériol compronant dos pompes à bras, chariots d'incendio, dévidoirs, etc., so trouvo répartie dans vingt neuf dépôts installés sur divers points de la Ville.

Enfin ne service téléphenique spécial relie la caseren de la section active aux postea de jour et de eeit, à dix-neuf des dépôts ci-dessus et aux principaux monuments publics, tels que l'Hôtel de Ville, les Théâtres, le Palais des Arts.

Telle est, résnmée anssi brièvement que poseible, l'organisation actuelle du service d'incendie.

Cette organisatien a permis, malgré sas défecteosités, et grâco au dévonement de nos sapeurs, de protéger efficacement dans lo plus grand nombre des cas, la vie et les propriétés de nos ceecitoyens. Il serait injuste de ne pas le reconnaître.

Mais réalise-t-ello toutes les conditions qu'on est en dreit de demander à un service d'incendie? Il est certain que non.

Dans l'état de cheses actuel, la section active, depeis snrtout qu'elle a été installée dans se neuvelle caserne et qne son effectif a été augmenté, est en mesure de combattre, avec un matériel puissant et dans les meilleures conditions, los incendies les plus graves.

La partie centrale de la Ville, calla qui cenatitne l'agglemération la plus importante est suffisamment défendue parce qu'elle se trouve dans le rayon d'ection du dépôt central.

Mais il n'an est pae de même des quartiers situés sur la périphério de la Villa et neiamment des qnartiers de Vaise, de la Croix-Rousse, de Saint-Irénée et de Saint-Just, de Monplaisir, de Montchat et de la Mouche.

Si nn incendie se déclare à Vaise, par exempla, ce n'est qu'au bout d'un quart d'heure, de vingt minutes méme, que la sectien active peut étre rendne sur les lieux du einistre et attaquer le feu.

Les secnrs peuvent-ils être apportés plus rapidement par las sapeurs de la Cempagnie d'arrondissement? Si l'incendie s'ost déclaré de jour, on ne peut gnère recenrir à ces sapeurs. S'il so prodnit la nuit, il faut compter sur les lenteure inévitables du rassemblemeet de sapeurs dispersés dans leurs demiciles respectifs, et obligés d'aller chercher daes les dépôts ot d'amener, *à bras*, sur les lieux du sinistre, un matériel dent la puissance est très limitée.

Le système actuel, cela est incontestable, ne permet pas d'obtenir, daes tons les cas, la premptitede et l'importance des premiers secours et d'éteindre un incendie dés son débnt.

Peur l'améliorer convient-il d'angmenter encore la sectien active? Certes il ne faut pas considérer l'effectif nctual comme un maximum. A l'acbèvement de la caserne cet effectif devra étre perté à cinquante hommes au meins.

Mais cette angmentation, méme si elle était beancoup plus ferte, changerait-elle la situation des quartiers de la périphérie, au point de vne do la défense contre l'incendie? Evidemment non.

Ce qui importe, à ce point de vue, c'est de remplacer les secours lents et insuffisants que peuvent epporter les compagnies d'arrondissements, par l'intervention rapide d'nn peste permanent, ponrve de meyens d'action efficacee.

Ce qu'il faut, d'autre part, c'est réaliser ce programme sans aggraver les charges financières quo fnit peser sur la Ville l'organisation et le fonctieunement d'un service qui devrait incomber plutôt aux Compagnies d'assnrances.

Telles sont les deux données du problème.

Examinons meietenant les solutions que je vous propose d'y apporter.

Nouvelle organisation projetée.

Comme il a été dit plus haut, les sapeurs casernés au dépôt central sont à méme d'assnrer, dans de bennes conditions, la défense de la partie centrale de la Ville, c'est à-dire de la partie des 1er et 2e arrondissements comprise antre les Terreaux et le ceurs du Midi et celle des 3e et 6e située en deçà de la ligne du chemin de fer de Lyon à Genève.

Pour pretéger les quartiers situés au delà de cette agglomération centrale, il faut créer des postes permanents dont le nombre devra étre limité par mesure d'économie, sens être cependant trop restreint, ce qni aurait l'inconvénient do trop étendre le rayon d'action de chacun d'eux.

Avec les limites actuelles de la Ville, il m'a pnrn que qnatre postes seraient seffisants. Ces postes seraient sitnés sur les pnints ci-aprés :

1° A Vaise, dans le voisinage de la gare de Gorge-de-Loup at de l'abattoir de Vaise.

Co posto permettrait do défandre non senlement tout le quartier de Vaise, mais aussi de prandre à revers Saint-Just, Saint-Irénée et le Point-du-Jour, par le chemin de Vaise à Saint-Just et par ceux de Saint-Just à Saint-Simon et des Deux-Amants.

2° A la Croix-Rousse, en un point se rapprochsnt aetant que possible de la pince de ce nom.

Ce pesto permettrait de défendre non seulement le 4e arrondissement mais aussi les parties hautes du 1er arrendissement ;

3° A la Mouche, à proximité de l'emplacement des futurs abattoirs. Ce poste défendrait la partio du 3e arrondissement sitnée entre le Rhône et la ronte de Vienne, au snd de l'avenue des Ponts, et où se trouvent de nombreuses usines. Il défendrait également, après la construction du poet des nouveaux abattoirs, la partie du 2e arrondissement située au delà des veûtes de Perrache;

4° A Monplaisir, à proximité de la place de ce nem et du cours Gambetta. Ce poste défendrait à la fois lo quartier de Monplaisir et celui de Mentchat.

Ces divers emplacements pourraient étre mainteens sans changement au cas où le projet d'annexion des communes suburbaines viendrait à étro réalisé. Il suffirait dans cette hypothèso de prévoir un cinquiéme poste, à Villeurbanne, à proximité de la placo de la Cité.

Comme personnel, chacun de ces postes comprendrait sept hemmes y

Digitized by Google

compris un surgunt chef du poste et un caporal sous-chuf.

La repos hubdomadaire ut la gardu purmaeente du poste immobiliseront chaque jour deux hommes. Il en resterait donc cinq pour assurer lo service du secours.

Ce nombre est rulativement restruint, mais il semble suffisant à la condition du pourvoir lu postu d'un bon matériel.

Or, avec lu progrès qu'a fait l'uutomobilisme, cutte solutiou uat rulativumunt lacile à atteindru. Certaines maisons labriquent at quelques villes possèdent déjà des départs ut dus pompes automobiles. Cus types d'engins peuvent avoir besoin de purfectiounements de détails, mais ils nu sont pus à créer.

Le modèle dont je vons proposerais de dotur chacun des quatre postes permanents comprundrait un cbassis du 20 a 24 chevaux au minimum, aménagé pour recevoir cinq à six supeurs ainei quc lu matériel nècessaire aux premiers secours. A l'arrière et ruliée uu moteur psr un embrayage spécial, serait placéu unu pompe pouvant alimuuter deux lances du 45 millimètres. Enfin un dévidoir contunant 4 à 500 mètres du tuyanx surait attelé à ce départ-pompo.

Indépendammunt de cet engin, chaque postu serait, bien entendu, pourvu de tont lu matériel accessoire nécessuire à son bon fonctionnument.

Avec unu telle organisation et en dotaut également le dépôt central d'un départ-pompe, on pourra supprimer toua les dépôts et postes existants, y compris cului de l'Hôtul du Villu.

Toutefois, pour que cettu supprussion puisse étru faitu sans inconvénient, il faudra modifier et compléter le réseau téléphoniqun actuel. Le dépôt central duvra étre reliè directemuut à tous les postes purmanents et à un certain uombru d'établissuments publics convenablement répartis.

D'autre part, lus postes permanunts pourront étru reliés eux-mémes soit à certains établissements publics situés dans leur périmètru d'actiou, soit à des établissements privés qui consentiraient à recuvoir uuu cubine téléphoniquu ut à la mattru à lu disposition du public.

En résumé, dans lu système qne j'ai l'honneur de vous proposer, lu rôle des quatre postus permanents du la périphérie serait de porter rapidement los premiurs sucours avec leur matériel automobilu et, grâce à lu promptitude du luur action, d'empécher le dévsloppemuut des incuudius.

Le dépôt cuntral remplirait le méme rôlu dans l'agglomération principale de lu Villu ut en outre il inturvieudruit, avec le matériel actuel, daus tous les incendius où l'umploi du seul matériol automobile serait reconnu impuissunt à nrrêter les progrès du feu.

Ainsi comprise, la réorganisution du service d'iucendie entruinurait-elle unc augmentation du dépenses pour la Ville?

C'est là le second côté de lu questiou qu'il s'agit de réseudre.

Au budget de 1906, los crédits affectés au service d'iucendie, atteigeuiuut le chiffre de 182.210 francs dont ci après le détail :

Art. 30. — Personnel de lu section activu (non compris les frais de chauffage imputés à l'art. 49)..... Fr.	59.835
Art. 30. — Personnel des Compagnies d'arrondissemunt.	61.165
Art 31. — Servicu de jour et du nuit.— Indumnités.....	23.000
Art. 50.—Location des postes et dépôts.....	8.110
Art. 32.—Entrutien et reuouvellement du matériel.....	13.400
Art. 33. —Transport du matériel.....	6.700
Art. 34. — Subvention de l'Etut. — Prévision.....	10.000
Total..... Fr.	182.210

En 1898, cus mémes crédits s'élevaient, sans la snbvention du l'Etut, à la sommu de 222,825 francs.

Ils ont donc snbi, en huit ans, des réductions successives s'élevsnt au total du 50.000 francs.

Si l'on vuut réorganiser le service, c'ust-à-diru l'améliorer, il importe de ne pus réduire dnvantage des crédits déjà fort limités. Dans la comparaison à établir entre les dépenses quu comportera le fonctionnement du nouvean servicu ut celles occusionnécs par le servicu actuel, nous prendrons donc commu chiffro minimum de ces dernières, culles prévnes au budget de 1906 c'est-à-diro la sommo de 182,210 francs.

A cettu somme, il conviendrait d'ajouter celle de 23,736 francs à laquellu su montent les pensions allouées anx sapeurs retraités ou à leurs veuvus, ninsi quu les secours accordés chaque annéu à des veuves dont les maris sont décédés sans avoir droit à leur retraitu.

Mettunt, pour le moment, de côté la question de ces pensions ut secours, exuminons cu que coûtcruit le fonctionnemunt dn servico réorganisé.

La section uctivo, obligée par suitu do la suppression des compagnies d'arrondissement d'assurer le service préventif dans les théâtrus municipaux, dovra avoir un effectif de cinquante hommes environ.

En prenant pour base les traitements qui viennent d'étre majorés par le nouveau règlemunt du personnel, et en prévoyant la nomination d'nn officier, d'un sergent et d'un cuporal, les dépunses du traitemont des cinquaete hommes de la section centrule peuvent étru évalués à la somme totale de 82,505 francs.

Section actuelle, quarante et un hommes..... Fr.	67.705
Un adjndant major.....	2.400
Un sergent.....	2.100
I'n caporal.....	1.900
Six hommes à 1,400 francs..	8.400
Totul ..... Fr.	82.505

Si l'ou organisuit les quatre postes permanonts snr les mémes bases quu la section centrule, l'on anrait à supporter pour le pursonnel de ces postes unu déponse de plus de 40,000 francs, ce qui ne laisserait, sur le chiffre des dépenses actuelles, qu'un disponible insuffisant pour couvrir les dépunses de matériel, de locatiou de postus, utc.

Dans un but d'économiu ut uu m'iespirant de ce qui a été fait dans d'autres villes, j'ai pensé quu le persouecl des postes pourrait étre recruté parmi des ouvriers pouvantexercer leur profession à domicile, tels quu mécaniciuns à façon, tailleurs, cordonniers, etc.

Ces sapeurs suraient soumis sux mèmes conditions générales d'admissiou ut de retraitu quu lu persounel actuel da la section active.

Toutefois, par musuru transitoire, ils pourraient étru rucrutés parmi les sapeurs des compagnies d'arroudissumuet n'ayant pas dépassé l'âgu do quarauteciuq ans et présentant les uptitudes physiques snffisantes.

Ils suraient logés, chauffés et éclairés aux fruis da la Ville et recevraient les traitements suivants :

Sergunt chef du poste, 1,000 à 1,200fr.;

Caporal sous-chuf de poste, 800 à 1,000 francs ;

Sapeurs, 600 à 800 francs.

Ils seraiunt tunus, sanf les jours du rupos ut du cougé qui seruient attribsés par roulement, à la présence effecurs au poste. Ils saraient chargés de l'eutreuen ordinairu du materiui, les réparations devant étru assurées par l'atelisr de la suction centrala. Enfiu, ils saraiset assnjettis, à dus jonr ut huuru déterminés, à des exercices ayant pour but da mauuteuir luur untrainemuut.

Eu outre, lu chef et lu sous-chef da poste devraiunt avoir lus counaissauces nécessairus pour la conduito du départ-pompe automobilu.

Un postu composé dans ces couditious coûteru donc :

Un sergunt..... Fr.	1.000 à 1.200
Un caporal	800 à 1.000
Cinq sapeurs.....	3.000 à 4.000
Total..... Fr.	4.800 à 6.200

Soit pour ius quatra postes prévus et eu chiffres ronds une somme maxima de 25,000 francs.

Il est assez difficile d'évsluer exactement cu que coûtura la location des postes. On puut, semble t-il, admettre commu maximum les chiffras prévisiounels suivants :

Uu dépôt pour lu matèriel. Fr.	1.000
Sept logements.....	2.500
Entretieu locatif, chauffage, éclaragu, frais divers	1.000
Total..... Fr.	4.500

soit pour les quutre postus, 18,000 fr.

Les frais d'achat, d'untreuou et da renouvellemunt du matériol scront évidemment, avec l'umploi d'un matériel automobile, beaucoup plus élavés qu'actuellement.

Pour éviter dus décuptions il fuut prévoir pour cettu catégoriu du dépunss une somme annuellu du 35,000 francs.

Il y a lieu égalumuut de tunir compte de l'augmentation des frais de transport résultant de l'emploi du matérisl automobilo et de fixer cette nuturu da dépense à la somme du 10,000 francs.

Pour étre complot, il faudrait oecors faire entrer dans lu calcul des dépeesus, le montaut du loyur, soit 4.500 fr., payé uu propriétaire de la rue Molière,

Digitized by Google

n° 71, pour les logements de dix-huit sapeurs de la section active. Mais il faut remarquer que les prévisions ci-dessus ont été faites dans l'hypothèse où la section active serait portée à cinquante hommes. Le jour où cette hypothèse sera réalisée, la caserne aura été terminée et cette dépense de 4,500 francs n'existera plus.

Récapitulons ces diverses catégories de dépenses, nous trouvons :

Personnel de la Section active	82.505
Personnel des postes	25.000
Location des postes	18.000
Achat, entretien et renouvellement du matériel	35.000
Frais de transport du matériel	10.000
Total ..... Fr.	170.505

Si l'on compare ce total au chiffre des dépenses actuelles, l'on constate qu'il reste pour parer aux dépenses non prévues ci-dessus et notamment à celles devant résulter du développement des bouches d'incendie et du réseau téléphonique spécial, une somme de 182,210 — 170,505 francs, soit de près de 12,000 fr.

La réorganisation projetée semble donc, à ce point de vue, ne pas devoir être désavantageuse aux intérêts de la Ville.

En sera-t-il de même si l'on envisage les charges imposées à cette dernière par l'allocation des secours et des pensions aux sapeurs retraités et à leurs veuves ?

L'affirmative paraît certaine. On peut admettre, en effet, que la charge imposée par les pensions de retraites varie en proportion directe des traitements alloués au personnel bénéficiant de ces retraites. Or, l'ensemble des traitements prévus pour le personnel de la section active et pour celui des quatre postes permanents est inférieure à l'ensemble des traitements des sapeurs actuel et *a fortiori* de ceux qui composaient antérieurement le bataillon.

Quant à la Caisse spéciale de secours organisée par une délibération du 28 juillet 1885 elle est alimentée uniquement par des ressources extra-budgétaires. De ce côté il n'y a donc aucun aléa à craindre.

Il convient toutefois de se préoccuper du changement qu'apportera dans la répartition du produit de cette Caisse, la substitution d'un personnel exclusivement municipal et d'un effectif restreint, au nombreux personnel qui jusqu'à présent en a été tributaire.

L'article 11 du règlement de la dite Caisse prévoit qu'à la suite d'une réorganisation du service et après extinction du dernier pensionnaire, la Ville pourra reprendre la jouissance du capital.

Je crois qu'il ne convient pas d'user de cette faculté, mais pour prévenir les inconvénients qui pourraient résulter, dans l'avenir, de la participation de deux catégories d'employés dont les traitements d'activité auront été notablement différents, je suis d'avis d'insérer une clause additionnelle au paragraphe 3 de l'article 11 du dit règlement et de libeller ainsi ce paragraphe :

« Le montant de la rente sera tou-
« jours partagé entre les survivants jus-
« qu'à un maximum de 450 francs cha-
« cun. En outre, la part attribuée à un
« sapeur retraité en vertu des disposi-
« tions du présent règlement ne pourra,
« en aucun cas, être supérieure à la
« moitié du chiffre auquel aura été liqui-
« dée sa pension de retraite. Dans les
« deux cas le surplus restera acquis à
« la Ville. Enfin après l'extinction du
« dernier pensionnaire, la Ville repren-
« dra la jouissance du capital ».

Une dernière question se pose. Comment, dans le système proposé, sera assuré le service d'incendie dans les établissements publics autres que les théâtres municipaux ?

En ce qui concerne le matériel dont ces établissements doivent être obligatoirement pourvus, il n'y aura rien de changé à la situation actuelle. Quant au personnel, pour être assuré qu'il présente les garanties nécessaires, il suffira d'exiger qu'il soit préalablement agréé par le commandant du Bataillon.

Voies et moyens d'exécution.

La nouvelle organisation étant ainsi déterminée, quelles sont les mesures transitoires à prendre pour modifier le service actuel et instaurer peu à peu le nouvel état de choses sans paralyser, à aucun moment, les moyens de défense contre l'incendie ?

On ne peut évidemment songer à supprimer du jour au lendemain les Compagnies d'arrondissement et à créer les quatre postes permanents prévus.

La seule méthode à suivre c'est de créer ces postes successivement au fur et à mesure que les crédits affectés au service d'incendie présenteront un reliquat disponible suffisant.

Pour mettre en œuvre immédiatement la réorganisation projetée et pour en accélérer la réalisation, toute la question revient donc à obtenir cette année d'abord et les années suivantes un reliquat aussi élevé que possible sur les crédits inscrits au budget.

Dans cet ordre d'idées, je vous proposerais tout d'abord de supprimer pour l'admission des sapeurs-pompiers à la retraite, la limite d'âge indiquée à l'article 131 du règlement et qui est fixée à 55 ans pour les sous officiers et sapeurs, à 60 ans pour les officiers et à 65 ans pour le Commandant.

En décidant que tous les sapeurs-pompiers, quel que soit leur grade, pourront être mis d'office à la retraite, dès qu'ils auront accompli vingt-cinq ans de service au Bataillon, on pourra d'ici au 31 décembre de cette année diminuer de quarante-huit l'effectif des Compagnies d'arrondissement. Il en résultera une économie de 15.190 francs sur les traitements de ces Compagnies.

Par contre, il est vrai, le chapitre des retraites sera augmenté d'une somme de 10,104 francs, mais il faut bien admettre que pendant la période de transformation du service il se produira forcément des double emplois qui occasionneront une augmentation passagère des charges imposées au budget.

D'autre part l'Administration pourra ne pas prononcer l'admission d'office de tous les sapeurs ayant vingt-cinq ans de service, mais n'user de ce droit que dans la proportion où cela sera reconnu nécessaire.

Une seconde mesure qu'il conviendra de prendre, ce sera d'autoriser l'Administration à admettre au bénéfice de la retraite proportionnelle les sapeurs qui auront accompli dix, quinze ou vingt ans de service. Cette disposition serait appliquée au fur et à mesure de l'expiration des engagements quinquennaux, mais seulement après l'installation des postes permanents. Elle serait, en outre, limitée aux sapeurs habitant dans le périmètre d'action de ces postes.

Enfin une troisième mesure qui permettra de réaliser une diminution annuelle de dépenses de plus de 5,000 fr, consistera à remplacer par un poste de nuit, le poste permanent actuel de l'Hôtel de Ville, en attendant sa suppression complète.

Avec les économies résultant de l'application totale ou partielle de ces diverses mesures, et en utilisant d'autre part le reliquat des subventions allouées par l'Etat, reliquat qui s'élève à plus de 28 000 francs, on pourrait, dès cette année, envisager la création d'un premier poste permanent muni d'un départ-pompe automobile.

Ce poste devrait, à mon avis, être établi à Vaise qui est actuellement, en raison de son éloignement du dépôt central, le quartier le moins bien protégé contre l'incendie.

On pourrait également doter d'un départ pompe automobile la section centrale, ce qui donnerait à celle-ci un champ d'action plus étendu et lui permettrait, en particulier, de remplacer avantageusement le poste de l'Hôtel de Ville supprimé.

Pour l'organisation de ce poste de même que pour l'achat du matériel automobile, des propositions spéciales vous seraient d'ailleurs soumises en temps utile.

Conclusions.

Il vous appartient, Messieurs, d'examiner les présentes propositions. Au cas où, dans leur ensemble, elles vous paraîtraient répondre aux besoins du service d'incendie et satisfaire aux intérêts de la Ville et à ceux du personnel, je vous serais obligé de vouloir bien les approuver et décider en conséquence :

1° Que, nonobstant la limite d'âge indiquée à l'article 131 du règlement du Bataillon des sapeurs pompiers, le droit à la pension de retraite sera acquis après 25 ans de service, sans autres conditions ; qu'une pension de retraite proportionnelle sera accordée aux sapeurs qui, après 10, 15 ou 20 ans de service, ne seront pas admis à contracter un nouvel engagement quinquennal, par suite de la réorganisation projetée ; qu'enfin les sapeurs des Compagnies d'arrondissement qui seront admis dans le personnel des postes permanents,

Digitized by Google

auront leur pension de retraite calculée proportionnellement au temps qu'ils auront passé et aux traitements qu'ils auront obtenus dans chacun de ces deux services ;

2° Que l'article 11, 3me paragraphe de la délibération du 28 juillet 1885 portant règlement de la Caisse spéciale de secours des sapeurs-pompiers sera modifié comme il a été dit plus haut ;

3° Que l'Administration municipale est autorisée à engager, dès à présent, les pourparlers nécessaires en vue de la construction de deux départs-pompes automobiles, et de l'installation prochaine d'un premier poste permanent, muni d'un réseau téléphonique spécial ; qu'elle est également autorisée à recruter, aux conditions indiquées dans le présent rapport, le personnel nécessaire au fonctionnement des postes permanents ;

4° Que le poste actuel de l'Hôtel de Ville sera transformé en poste de nuit, du jour où le dépôt central sera pourvu d'un départ-pompe automobile, et complètement supprimé lorsque la section centrale aura atteint l'effectif de 50 hommes ;

5° Enfin, que les reliquats disponibles à la clôture de chaque exercice, sur les crédits composant la dépense totale de 182,210 francs dont il a été question plus haut, seront reportés chaque année au chapitre III du budget et feront l'objet d'un crédit unique sous la rubrique : « Frais de réorganisation du service d'incendie ».

Lyon, le 12 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Commissions municipales. — Réunion.

Jeudi 18 Avril 1907, réunion à l'Hôtel de Ville, dans leurs locaux respectifs, des deux Commissions permanentes du Conseil municipal :

1° De la Commission spéciale (affaires courantes), à 8 h. 1/4 du soir.

2° De la Commission générale, à 8 h. 1/2 du soir.

Médailles des chiens. — Taxe. — Avis.

Le Maire de Lyon rappelle les principales prescriptions concernant la circulation des chiens :

Le chien de garde d'une habitation, d'un magasin, d'un entrepôt, etc., ne doit pas sortir des locaux qu'il est destiné à garder. Il ne peut être conduit que momentanément et tenu en laisse sur la voie publique. Le chien gardant les chargements des camions ou carrioles, doit constamment rester sur ou attaché sous le véhicule, suivant le cas.

Les chiens classés dans la deuxième catégorie ne peuvent circuler sur la voie publique sans exposer leur propriétaire à un procès-verbal de contravention, à l'imposition d'office du chien à la taxe de la première catégorie et à un accroissement de taxe pour déclaration inexacte.

Les chiens de toutes catégories, appartenant à des personnes non domiciliées à Lyon, ne peuvent circuler en ville que tenus en laisse.

La délivrance des médailles aura lieu dans les Mairies d'arrondissement, du 1er au 15 mai 1907, sur la présentation de la quittance du percepteur constatant le paiement de la taxe.

Il n'est délivré de médailles que pour les chiens de la première catégorie, qui peuvent seuls circuler librement sur la voie publique.

Prolongement de la rue Dugueselin. — Echange de terrains entre la ville de Lyon et les Hospices civils. — Enquête administrative. — Avis.

Une enquête administrative est ouverte sur le projet relatif à la cession par les Hospices civils à la ville de Lyon, d'une parcelle de terrain d'une superficie totale de 507 m. 25 d. carrés, située rue Paul-Bert, nos 64-66, en échange, sans soulte ni retour de part ni d'autre, de deux parcelles de terrains communaux, d'une superficie totale de 619 m. 69 d. carrés, situées l'une rue Nenve-de-la-Villardière, 15 *bis* (46 m. 32 d. carrés) et l'autre à l'angle Nord-Est du cours Bayard et de la rue Delandine (573 m. 37 d. carrés).

Les pièces de l'affaire seront déposées dans les bureaux de la Mairie du 3e arrondissement, pour être communiquées pendant huit jours, à compter du mercredi 17 avril 1907, aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un Commissaire enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra dans lesdits bureaux, le jeudi 25 avril 1907, de 1 heure à 5 heures du soir, les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients du projet dont il s'agit.

Prolongement de la rue Dugueselin. — Echange de terrains entre la ville de Lyon et les mariés Allemand. — Enquête administrative. — Avis.

Une enquête administrative est ouverte sur le projet relatif à la cession par les mariés Allemand à la ville de Lyon, d'une parcelle de terrain d'une superficie totale de 49 mètres carrés, située rue Paul Bert, 68, en échange, sans soulte ni retour de part ni d'autre, d'une parcelle de terrain communal, d'une superficie totale de 58 mètres carrés, contiguë à la précédente et acquise par la Ville des Hospices civils de Lyon.

Les pièces de l'affaire seront déposées dans les bureaux de la Mairie du 3e arrondissement, pour être communiquées pendant huit jours, à compter du mercredi 17 avril 1907, aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un Commissaire enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra dans lesdits bureaux, les jeudi 25 avril 1907, de 1 heure à 5 heures du soir, les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients du projet dont il s'agit.

Prolongement du chemin vicinal ordinaire n° 148 « des Ballonnières », en vue du raccordement des abattoirs de la Mouche aux voies de la Compagnie P. L.-M. — Enquête d'utilité publique. — Avis.

En vue :

1° De la fixation du tracé et des alignements du prolongement du chemin vicinal ordinaire n° 148 « des Ballonnières », à ouvrir entre le Rhône et le chemin de Gerland ;

2° De la fixation ou de la modification du nivellement des chemins vicinaux ordinaires suivants :

N° 44 « des Culattes », entre le chemin des Cures au Rhône et le prolongement projeté du chemin vicinal ordinaire n° 148 ;

N° 45 « de la Vitriolerie à Saint-Fons » entre le chemin des Cures au Rhône et le prolongement projeté du chemin vicinal ordinaire n° 148 ;

N° 148 « des Ballonnières », entre le Rhône et le chemin vicinal ordinaire n° 117 « de Saint-Jean-de-Dieu » ;

N° 119 « du Deboarg », entre le chemin vicinal ordinaire n° 45 « de la Vitriolerie à Saint-Fons » et l'avenue de Saxe prolongée,

Il est ouvert une enquête sur les projets ci-dessus désignés.

En conséquence, les pièces de ces projets resteront déposées pendant quinze jours consécutifs, à compter du lundi 15 avril 1907, dans les bureaux de l'état civil du troisième arrondissement de Lyon, où les intéressés pourront se prendre connaissance.

A l'expiration du délai ci-dessus fixé, un Commissaire enquêteur spécialement désigné, recevra dans lesdits bureaux, pendant trois jours, les mardi 30 avril, mercredi 1er et jeudi 2 mai 1907, de 1 heure à 5 heures du soir, les observations ou oppositions que les intéressés auraient à produire.

Demandes en autorisation de construire.

Du 6 au 12 avril 1907.

M. Gouy, propriétaire : Construction d'un bâtiment cours Bayard, angle du cours Charlemagne.

M. Morandy, propriétaire ; MM. Revol et Rigard, architectes : Construction d'un bâtiment avenue du Château, 42.

M. Ribaud, propriétaire ; M. Boulu, architecte : Construction rue de la Rize, rue de la Buire et rue Paul-Bert.

M. Fandon, propriétaire : Construction

Digitized by Google

d'une maison chemin Saint-Priest, près Parilly.

M. Fauceup, propriétaire : Construction d'un hangar rue Garibaldi, 19-21.

M. Faure, propriétaire : Construction d'un hangar rue de l'Université, 10.

M. Drevet, propriétaire : Construction d'un bâtiment rue de la Villette, 63.

M. Neyron, propriétaire; M. Petit, architecte : Construction de hangars et annexe, avenue Félix-Faure, 79.

M. Cambrillat, propriétaire; M. Lauvernet, architecte : Construction d'une annexe chemin Montbrilland, 15.

M. Bourdeix, propriétaire; M. Pinet, architecte : Construction d'une écurie et remise rue de l'Abondance, 59.

Anciens établissements Boissac, propriétaire : Construction d'un bâtiment chemin de Gerland, 101.

M. Marey, propriétaire; M. Moniu, architecte : Construction d'une maison, d'un entrepôt et d'un hangar chemin de Choulans, 75.

DÉLIBÉRATIONS
DES
CORPS MUNICIPAUX
DE LA VILLE DE LYON
pendant la période révolutionnaire
(SUITS)

Considérant, néanmoins, que les réparations à faire aux dits corps-de garde sont d'autant plus urgentes qu'ils sont maintenant inhabitables;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil arrête que l'administration départementale de Rhône sera invitée à désigner la caisse où l'on puisera les fonds nécessaires pour lesdites réparations.

Sur la demande du citoyen Fréquent, chargé de l'illumination de la ville, et les conclusions du Procureur de la commune;

Le Conseil arrête que deux commissaires seront nommés pour constater, par procès-verbal, la quantité de cordages devenus inutiles par la suppression de plusieurs réverbères; après quoi il sera autorisé à les enlever sans qu'il soit pour cela rien préjugé sur les clauses et conditions de son bail.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

GILIBERT, off. m., ADAM, off. m[i], BOUQUEROT, p[dent], L. ROSSET, off[r] mun[l], BAUDRIER, ROZET, J[e] SAUSSE, off[rs] m[ls].

Conseil municipal. — *Dans la séance extraordinaire du Conseil municipal de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président, Roman, Piégay, Raeoir, Rosset, Gilibert, Rozet, Bühner, Baudrier, officiers municipaux, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du dix-huit nivôse, an 4[me], à dix heures du matin.

Il a été fait lecture :

1° d'un proclamation aux habitans de Lyon;

2° d'un arrêté du représentant du peuple Reverchon, commissaire du gouvernement, du dix sept nivôse présent mois, qui déclare nulle la réorganisation de la garde nationale de la commune de Lyon, ainsi que tout ce qui s'en est suivi;

3° d'une lettre du général de division Montchoisi, qui charge la Municipalité de faire proclamer par trois officiers municipaux et afficher à Lyon la ditte proclamation et ledit arrêté.

Le Conseil, considérant que la Municipalité n'est chargée que de la partie administrative et ne doit point s'insinuer dans ce qui est relatif à la police;

Considérant que l'article dix de l'arrêté précité charge spécialement le Commandant et l'Etat-major de la place de son exécution;

Le citoyen Allemand fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Arrête que laditte proclamation et ledit arrêté seront envoyés au général de division Montchoisi, pour leur contenu être executé conformément à l'article dix sus-énoncé.

Fait et clos en Conseil, les jour et an que dessus.

ADAM, off. m., L. ROSSET, BAUDRIER, ROZET, BOUQUEROT, p[dent].

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président, Roman, Piegay, Raeoir, Rosset, Gilibert, Rozet, Buhner, Baudrier, officiers municipaux, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du dix huit nivôse, an 4, a six heures du soir.

Lecture faite de la pétition des citoyens du canton de l'ancienne ville, par laquelle ils exposent qu'il serait plus commode et moins dispendieux d'inhumer dans le cimetière de S[t] Irénée, que dans le local employé à cet effet jusqu'à ce jour, les corps décédés dans ce canton et celui de S[t] Just;

Le Conseil municipal, considérant que le cimetière de S[t] Irénée n'a actuellement aucune destination, que, d'ailleurs, il [est] hors de la ville et dans une position propre a l'usage qu'on veut en faire;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil estime qu'il n'y a aucun empêchement à ce que l'usage dudit cimetière soit accordé provisoirement aux pétitionnaires pour l'effet susénoncé.

Vu :

1° la pétition de la citoyenne Françoise Pichon, veuve de Paulin Benot, ci devant concierge de la prison de Roane, par laquelle elle reclame le paiement de la somme de six mille quatre cent quarante neuf livres seize sous, pour divers objets fournis par lui aux détenus de laditte prison, et demande qu'il lui soit accordé une indemnité a raison de la différence de valeur qui oxiste dans les assignats;

2° deux états des dittes fournitures, l'un des mois de juin, juillet et août de l'année 1793, réglé par le citoyen Empère, alors juge de paix et président du tribunal de la police correctionnelle, montant à la somme de 6402[l] 2[s], l'autre du mois de septembre même année, non réglé mais reconnu juste, montant à la soume de 2417[l] 14[s], lesquelles deux sommes forment en total 8819[l] 16[s], sur quoi elle a reçu 2400[l];

Le Conseil, considérant que la V[e] Benot a perdu dans son mari le soutien de ses jours;

Considérant que le chagrin de cette perte lui a causé une maladie qui l'a mise hors d'état de pourvoir à sa subsistance;

Considérant qu'il est constant que la somme qu'elle reclame a été avancée par son mari et qu'il est juste qu'elle lui soit remboursée;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Estime que la somme de six mille quatre cent quarante neuf livres seize sous doit être payée à la pétitionnaire; à l'effet de quoi elle est renvoyée par-devant l'administration départementale de Rhône qui est invitée a lui délivrer un mandat de laditte somme sur la caisse du département, et à prendre en considération sa demande en indemnité.

Fait et clos en Conseil, les jour et an ausdits.

L. ROSSET, ADAM, off. m[l], BAUDRIER, ROZET, BOUQUEBOT, p[dent].

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président, Gilibert, Ravoir, Roman. Rozet, Sausse, Bühner, Adam, officiers municipaux, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du vingt un nivôse, an 4[me] de la Rép[e].

Sur la demande des présidents et secrétaires des assemblées primaires, pour la nomination des électeurs et des assemblées de canton pour la réorganisation de la garde nationale,

Le Conseil arrête que les frais de bureaux par eux avancés leur seront remboursés sur la caisse de la commune, à l'exception du paiement des tambours.

Vu de nouveau la pétition des percepteurs des contributions, tendante :

1° à ce qu'il leur soit accordé une augmentation de deniers sur la recette des contributions, depuis l'année 1791, époque à laquelle elle leur fut adjugée ;

2° à ce qu'il soit attaché des porteurs de contrainte au bureau de chacun d'eux, et qu'il leur soit attaché un traitement ;

Vu le renvoi de ladite pétition fait à la Municipalité par l'administration du district pour être examinée de nouveau ;

Considérant qu'à la ferme de la loi, les percepteurs des contributions doivent fournir à la commune un état de leur recette, des versements qu'ils ont faits dans la caisse du receveur du district, et le tableau des contribuables en retard ; que, depuis qu'ils sont chargés de la perception des contributions, ils n'ont point satisfait à cette obligation pour les années 1791 et 1792, malgré les demandes réitérées qui leur en ont été faites ;

Le citoyen Allemand, faisant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil arrête que l'administration du district sera informée de la négligence desdits percepteurs à cet égard, pour qu'elle avise aux moyens de leur faire remplir le vœu de la loi.

Considérant, en outre, que suivant la loi du deux octobre 1791, l'administration du district doit faire le choix des porteurs de contrainte, recevoir leur soumission et faire supporter leur traitement par les contribuables en retard ;

Arrête qu'il persiste dans son arrêté du seize frimaire dernier, dont expédition, ainsi que du présent, sera envoyée à l'administration du district.

Quant à l'augmentation de deniers demandée par lesdits percepteurs pour la recette des contributions foncière et mobiliaire de l'année 1793, ainsi que des huit mois et vingt et un jours pour la foncière de l'imposition de 1794 :

Considérant que les événements qui se sont succédés dans cette commune ont empêché la Municipalité de faire adjuger au rabais la perception des contributions pour les années 1793 et 1794 ;

Considérant que le surhaussement des denrées de première nécessité ne permet pas aux percepteurs de faire la recette des contributions au prix qui leur a été fixé par l'adjudication de 1791 ;

Considérant qu'il est instant d'accélérer le recouvrement des contributions arriérées, et que la voie de l'adjudication éloignerait la rentrée des fonds qui doivent en provenir, ce qui occasionnerait à la chose publique un préjudice considérable ;

Estime qu'il doit être alloué aux percepteurs des contributions de la commune douze deniers sur la recette de la contribution foncière de 1793, de trois deniers sur celle de la contribution mobilisire de la même année, et de douze deniers sur la recette des huit mois et vingt et un jours de l'imposition foncière de 1794.

Fait et clos en Conseil m[l] les jour et an susdits.

L. Rosset, Adam, off. m[l], Baudrier, Rozet, J. Sausse, off[rs] m[ls], Bouquerot, p[dent].

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président, Rosset, Rozet, Ravoir, Piegay, Gilibert, Boudrier, Bühner, Sausse, Adam, Roman, off[rs] m[aux], et Allemand, faisant les fonctions de procureur de la commune,

Du vingt-deux nivôse, an 4[e] de la Rép[e].

Lecture faite de l'arrêté, en forme de pétition, de l'administration municipale de Macon, en datte du vingt et un du courant, par lequel le citoyen Reverchon, commissaire du gouvernement à Lyon, est invité à ordonner que la commune de Lyon fasse à celle de Macon le paiement de quatre vingt dix neuf mille cinq cent vingt neuf livres de froment qu'elle lui a livrées à titre de prêt, à la forme de l'arrêté de son bureau d'agence, du vingt-neuf frimaire de l'an 2[e], pris conjointement avec les citoyens Tarpan et Varnay, administrateurs du département du Rhône, qui étaient présents ;

Vu le renvoi dudit arrêté fait aujourd'hui à la Municipalité de Lyon par le citoyen Reverchon, pour qu'elle y fasse droit ;

Le Conseil municipal, considérant que la dette contractée par la commune de Lyon envers celle de Macon est sacrée, et que la reconnoissance lui fait un devoir de mettre autant d'empressement à l'acquitter, que la Municipalité de Macon déploya de zèle à venir à son secours, dans un moment où elle éprouvait la plus grande pénurie de subsistances ;

Considérant que la caisse de la commune ne présente pas des fonds suffisants pour faire face au paiement des grains dus à la commune de Macon ;

Considérant qu'il n'est pas possible d'en faire la restitution en nature, attendu que les grains que le gouvernement a procurés à la commune de Lyon par des réquisitions sur différents départements, sont destinés pour subvenir aux pressants besoins de la classe nombreuse des indigents ;

Le citoyen Allemand, faisant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Arrête :

1° que l'administration départementale du Rhône sera invitée et sollicitée instamment à fournir sans délai à la Municipalité de Lyon les moyens de se libérer envers la commune de Macon, et dans le cas où elle ne le pourrait, à faire de suite au Gouvernement la demande des fonds nécessaires pour le paiement des dits grains ;

2° qu'expédition du présent arrêté sera envoyée au citoyen Reverchon et qu'il en sera remis une au citoyen Dutroncy, commissaire nommé par la Municipalité de Macon pour presser le paiement des grains qui lui sont dus.

Lecture faite de la pétition du citoyen Sablié, trésorier de la commune, par laquelle il invite la Municipalité à fixer son traitement ainsi que celui du secrétaire employé dans son bureau ;

Le Conseil arrête que le traitement du pétitionnaire sera égal en somme à celui de son prédécesseur ; qu'en outre il jouira de toutes les indemnités accordées aux employés de l'administration municipale, à dater du jour de son entrée en exercice, et passe à l'ordre du jour sur le traitement de son secrétaire.

Vu de nouveau :

1° la pétition du citoyen Enay, tendante à ce qu'il soit autorisé par la Municipalité à suivre l'alignement porté dans le plan qu'il a mis sous les yeux du Conseil ;

2° les procès verbaux dressés par différents architectes, nommés pour examiner si l'alignement sur lequel bâtit le citoyen Enay ne rompt point la direction que doit avoir la rue ;

3° Le rapport fait par le Comité des travaux publics qui a conclu à ce que le citoyen Enay soit autorisé à continuer son mur sur l'alignement pris ;

4° l'arrêté du Conseil municipal sur l'objet dont il est question, en datte du vingt huit frimaire dernier ;

Considérant qu'il est constaté par toutes ces pièces que l'alignement sur lequel le citoyen Enay élève son mur est conforme aux principes de voirie ;

Le citoyen Allemand, faisant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil arrête :

1° que le citoyen Enay est autorisé à suivre ledit alignement ;

2° que le plan présenté sera paraphé par la Municipalité et déposé au greffe de la commune ;

Et rapporte son arrêté du vingt-huit frimaire dernier.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

L. Rosset, off[r] mun[l], Adam, off. m[l], Baudrier, Rozet, Bouquerot, p[dent], J[e] Sausse, off[r] m[el].

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étoient les citoyens :*

Bouquerot, président, Gilibert, Rosset, Rozet, Ravoir, Boudrier, Bühner, Piégay, Adom, officiers municipaux, et Allemand, faisant les fonctions de procureur de la commune,

Du vingt quatre nivôse, an 4[e] de la Rép[e].

A l'ouverture de la séance, les citoyens Bouquerot et Allemand qui ont rempli, le premier les fonctions de président de l'administration municipale, le second celles de procureur de la commune, ont fait observer que ces fonctions ne leur avaient été déléguées que provisoirement ; en conséquence, ils ont demandé à être remplacés. Le Conseil les invite unanimement à les continuer jusqu'à l'organisation constitutionnelle de la Municipalité, présumée prochaine, et a arrêté qu'il en sera fait mention dans le registre.

Vu :

1° les comptes produits par le citoyen

Digitized by Google

Burel, paveur, pour qu'il soit statué par la Municipalité sur le paiement qui lui est dû pour la réfection d'une partie du pavé de la grande rue Grenette, à la charge de propriétaires ;

2° le rapport des citoyens Cochet, architecte et Forobert, voyer de la commune, nommés pour examiner lesdits comptes et les régler, qui estiment que la somme de cent quatre vingt livres pour la réfection dudit pavé, et celle de trente livres pour fourniture de matériaux, par toise, doivent être allouées au citoyen Burel ;

3° l'avis du citoyen Coulaud, architecte, consulté sur cet objet par le Comité des travaux publics de la commune, conforme à celui des architectes et voyer sus-nommés ;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Le Conseil arrête qu'il sera alloué au citoyen Burel, paveur, la somme ci-dessus réglée.

(*A suivre.*)

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Travaux entrepris dans la semaine

Etuve à désinfection de Perrache. — Travaux de modifications et réparations.

Ecole de garçons rue Tissot, 6. — Réparations de propreté dans la loge du concierge.

Palais des Arts (service de l'Architecture). — Réparations de propreté dans certains locaux.

Travaux en cours d'exécution

Ecole de garçons, rue Tissot, 6.— Réparations de propreté dans le logement de l'instituteur adjoint.

Hôtel de Ville.— Transformation de l'éclairage des cadrans Ouest et Sud du beffroi.

Groupe scolaire, rue de l'Ordre. Aménagement de deux nouvelles classes et réparations de propreté dans la loge du concierge

Hôtel des Invalides du Travail. — Agrandissement de la porcherie de quatre nouvelles cases.

Mairie du 5e arrondissement. — Réparations de propreté, salle des archives.

Ecole de garçons, rue du Chapeau-Rouge. — Réfection d'un plancher.

Crèche, cours Charlemagne, 19. — Construction d'un perron avec garde-corps.

Halle des Cordeliers. — Restauration générale.

Bourse du Travail. — Réparations de propreté et modification de divers locaux.

Travaux terminés dans la semaine

Ecole de filles, place Saint-Paul.— Réparations de propreté dans la loge du concierge.

Ecole maternelle, quai Jayr. — Réparations de propreté.

Commissariat de police, rue de la Conciergerie, 5. — Badigeon des façades et réparations de propreté.

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE

Travaux entrepris dans la semaine

Rue de l'Hôtel-de-Ville, angle rue du Plâtre. — Réfection de la traversée et des trottoirs en asphalte.

Rue Romarin, entre la place des Terreaux et la rue Sainte-Catherine. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue de la République, entre la rue Neuve et la rue Pizay. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Montée Saint-Sébastien. — Empierrement de la chaussée.

Chemin du Goulet. — Empierrement de la chaussée.

Rue de l'Abbaye-d'Ainay et place d'Ainay. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue de Dijon. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Rue Gigodot, angle rue de Belfort. — Réparation et transformation de bouches d'égout.

Passage Dumont. — Réfection du dallage en asphalte.

Rue Bugeaud. — Réparation de pavage en pavés d'échantillon et réparation de trottoirs en asphalte.

Rue Garibaldi. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Travaux en cours d'exécution

Rue Ménestrier. — Construction d'un égout tubulaire.

Place des Terreaux. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Rue du Bon-Pasteur. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Montée et rue de la Moette. — Rejointoiement du mur de soutènement et réparation des emmarchements.

Rue Soissac et rue Sala. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Cours Charlemagne. — Réparations de pavage en cailloux roulés.

Cours du Midi, côté Rhône. — Construction de chaussée en pavés d'échantillon.

Rues Duguesclin, Mazenod et Françoise-Garcin. — Construction de trottoirs en asphalte.

Rue Pastel, entre les places du Pont et Raspail. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue de l'Abondance, entre la rue de la Bannière et la rue Duguesclin.— Relevé à bout en cailloux roulés.

Avenue de Saxe, entre la grande rue de la Guillotière et la rue Montesquieu. — Relevé à bout en pavés d'échantillon.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire

Montée Bonafons. — Réfection de pavage en cailloux roulés et en pavés d'échantillon. — Rechargement des trottoirs en terre et réparation du mur de soutènement.

Rue du Tunnel. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Montée des Géocvéfeins. — Réfection des trottoirs en terre.

Rue Barrême. — Réparation des enduits intérieurs de l'égout.

Boulevard de l'Hippodrome. — Réparation générale de la chaussée empierrée et cylindrage à vapeur.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section. — Remblaiement des rues (A), (B), (C) et de la rue Béranger et construction d'égouts du 4e type en béton rue (C), rue Vauban prolongée et rue Moncey prolongée.

Travaux terminés dans la semaine

Rue du Griffon.— Rechargement de la chaussée empierrée.

Chemin du Goulet. Etablissement de rigoles en pavés d'échantillon de remploi.

Rue Bichat. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Boulevard de la Croix-Rousse, près de la Mairie. — Réparation de la chaussée en pavés d'échantillon.

Rue Richan, 18. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Quai de Vaise. — Dallage en asphalte du promenoir occupé par le marché.

Rue Vauban, 14 et 16 et rue Pierre-Corneille, n° 46. — Construction de trottoirs en asphalte.

Cours Morand. — Réparation de pavage en pavés d'échantillon.

Rues Tête-d'Or et Duguesclin. — Réparations de pavage en cailloux roulés.

SERVICE DES PONTS

Pont La Feuillée. — Peinture de la suspension et des garde-corps.

Pont Lafayette. — Construction d'un magasin-abri du côté rive droite aval.

SERVICE VICINAL

Chemin vicinal ordinaire n° 24, de Saint-Simon. Construction d'un égout en béton de ciment de 1 m. 50 de hauteur intérieure.

Chemin vicinal ordinaire n° 16, de Beraban. — Construction d'un égout du 4e type, entre le chemin Germain et le cours Lafayette.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Travaux exécutés ou en cours d'exécution du 4 au 10 Avril 1907.

Canalisations : chemin des Pins, rue de Bonnabonnaie, montée Bonafons.

Prises d'eau et branchements : rue Créqui, 288 ; rue de la Cité, 40 ; rue Villeroi, 68 ; rue Sully, 43 ; chemin du Vinatier, 6, chemin de Saint-Denis-de Bron, 53 ; rue Bonnefoi, 7 ; chemin de la Croix-Barret, 93 ; chemin des Quatre-Maisons, 35 ; rue de l'Abondance, 75 ; rue Montgolfier, 94 ; rue du Bourbonnais, 97-103 ; rue Gigodot, angle rue Belfort ; quai Pierre-Seize, 8 ; montée de la Grande-Côte, 1.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 14 Avril 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Ballandras, Jean, dessinat., r. S.-Blandan, 42.
Dlle Carreaux, Fr., empl., m. Gourguillon, 48.
Bonvier, Camille, architecte, r. Pierre-Blanc, 8.
Dlle Charles, Marie, s. p., r. Dubamel, 12.
Carron, Fr., repr. comm., q. de l'Archevêché, 16.
Dlle Rebouillat, empl. comm., r. Burdeau, 34.
Gonoard, C., teinturier, m. de la Butte, 1.
Dlle Duplan, Marthe, dom., m. de la Butte, 1.
Julien, Et., cantonnier, r. des T.-Claudiennes, 45.
Dlle Chapuis, Jeanne, empl., r. A.-Comte, 12.
Lespinat, Léon, empl., r. Mogneval, 14.
Dlle Coray, Ph., empl., r. Cde-J.-Bonnet, 31 *bis*.
Martin, Léon, mécanicien, av. Thiers, 94.
Dlle Aisement, M., s. p., r. M.-de-Gérando, 8.
Perrier, Joseph, empl., r. Désirée, 11.
Dlle Munchougny, L., empl., r. Sully, 38.
Vidard, A., empl., St-Jean-de-Bournay (Isère).
Dlle Chopin, Marie, coutur., r. S.-Blandan, 19.
Chevalier, E., camionneur, r. d'Enghien, 14.
Dlle Souillet, M., comm., q. St-Vincent, 52.
Mathon, Jean, empl., r. du Bon-Pasteur, 49.
Dlle Passeaud, T., confnr., r. Bon-Pasteur, 43.
Pifra, Emile, empl. des postes, q. des Etroits, 7.
Dlle Michaud, M., cuisin., r. Hôtel-de-Ville, 3.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Berthet, Louis, empt., r. de la Barre, 5.
Dlle Jacomin, Alex., s. p., r. Républiqne, 48.
Chevretun, Alphonse, manœuvre, Villeurbanne.
Dlle Dumoulin, Marie, domest., r. Mazard, 3.
Sonbrié, Pierre, tôlier, r. Remp.-d'Ainay, 43.
Dlle Grillet, Marie, s. p., q. Fulchiron, 23.
Brun, Firmin, empl., imp. Chalets, 8.
Dlle Alibert, Rose, Henriete, c. Boyard, 30.
Guiraud, Fernand, propriét., Aomes (Herault).
Dme Ladret, Marie, s. p., q. de l'Hôpital, 12.
Paimy, Jean, empl., r. Port-du-Temple, 25.
Dlle Michel, Blanche, infirmière, Grenoble.
Dopnis, Claude, voyageur, Lyon, 2e arrondiss.
Dlle Bernard, Angèle, s. p., St-Rémy (S.-du-R.)
Rollier, Emile, gard. de la paix, r. Molière, 97.
Dlle Lamberet, Marie, s. p., r. Ste-Hélène, 37.
Berlios, Claude, serrurier, c. Midi, 26.
Dlle Meyer, Marie, culottière, r. A.-Comte, 68.
Saisset, P., lieut. 77e inf., Cholrt (Maine-et-L.)
Dlle de Ferron, Yvonne, s. p., r. Sala, 2.
Bonvier, Jean, architecte, r. Pierre-Blanc, 8.
Dlle Charles, Marie, s. p., r. Dubamel, 12.
Morel, Pierre, empl., c. Morand, 45.
Dlle Trommenschlager, empl., r. C.-Dubois, 3.
Hugon, Henri, entrepren., Lompnes (Ain).
Dlle Mathevet, M., fem. chambre, r. E.-Zola, 15.
Ballandras, Jean, dessinat., r. Serg.-Blandan, 42.
Dlle Carreaux, Fr., empl., m. Gourguillon, 48.
Chatte, Alph., onv. P.-L.-W., r. M.-Ant.-Petit, 41.
Vve Auclue, Marie, empl., r. Robert, 19-21.
Merle, Claude, négociant, r. Victor-Hugo, 42.
Dlle Bertin, Suzanne, s. p., r. Belfort, 19.
Jollen, Etienne, cantonnier, r. T.-Claudiennes, 45.
Dlle Chapuis, Jeanne, empl., r. Aug.-Comte, 12.
Daffos, Henri, s. p., av. des Ponts, 261.
Vve Rion, Victorine, s. p., r. Sala, 34.
Faujas-St-Fond, A., dessin. électr., Jallieu (Is.).
Dlle Dailbe, Marie, s. p., Avignon.
Chevalier, Edouard, camionn., r. d'Enghien, 14.
Dlle Souillet, Marie, commerç., q. St-Vincent, 52.

Digitized by Google

Moindrot, Fr., charpentier, Champrougier (Jura).
D^lle Guérillot, Maria, cuisin., pl. Célestins, 3.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Arvie, Jean, lithographe, r. Vandôme, 280.
D^lle Bassetta, A., corset., imp. Galland, 10.
Berne, Aimé, empl., r. Créqui, 265.
D^lle Gamet, Françoise, empl., r. Créqui, 265.
Boileau Auguste, cuisinier, r. Villeroi, 27.
D^lle Salle, A., f. chambre, Mouchard (Jura).
Bontous, J., professeur musique, St-Etienne.
D^lle Nueillas, Cécile, s. p., St-Etienne.
Brivesin, Louis, cimentier, r. Voltaire, 57.
D^lle Roux, Jeanne, lingère, Givors (Rhône).
Bournazaud, Noël, empl., ch. des Verriers, 10.
D^lle Rey, J., cuisinière, b. du Nord, 87.
Beuy, J., tourneur-mécan., r. Chaponnay, 68.
D^lle Soulier, Jeanne, couturière, Perpignan.
Brun, Firmin, empl., imp. des Chalets, 8.
D^lle Aubert, Rose, fleuriste, r. Bayard, 30.
Céleudon, Joseph, fumiste, r. Paul-Bert, 40.
D^lle Carcel, S., couturière, r. Vigilance, 4.
Chandelier, C., lithographe, r. de la Boire, 43.
D^lle Quétan, Jeanne, s. p., r. N.-Villardière, 33.
Compagnon, Joseph, doreur sur bois, Paris.
D^lle Leofnoti, Désirée, modiste, Paris.
Crayton, Michel, électricien, r. d'Ivry, 33.
D^lle Minot, C., brod., r. Richard-Vitton, 74.
Cremilieu, Reymond, empl., r. Duguesclin, 186.
D^lle Hamitleas, Louise, ling., r. Liberté, 37.
Crozet, Jean, empl., gr. r. Guillotière, 81.
D^lle Dupinet, Marie, empl., r. St-Georges, 74.
Davoine, Antonin, tôlier, r. St-Michel, 7.
D^lle Frascotti, T., confection, r. du Béguin, 7.
Dunand, Théodore, empl., r. Duguesclin, 162.
D^lle Bouveyron, P., empl., r. N.-Villardière, 68.
Favre, Claude, empl., Caluire et Cuire.
D^lle Guelon, Marie, s. p., c. Gambetta, 307.
Fèvre, Louis, empl., av. des Ponts, 11.
D^lle Daniel, Jeanne, s. p., Paris.
Gaudard, Pierre, charcutier, c. Lafayette, 132.
D^lle Archinet, Marie, s. p., c. Lafayette, 312.
Gérard, Charles, manœuvre, La Mulatière.
D^lle Renaud, M., ouvrière, ch. Verriers, 16.
Guerry, Henri, empl., rte de Vénissieux, 69.
D^lle Genin, Marie, s. p., rte Vénissieux, 99.
Jenet, Pierre, typographe, r. de Marseille, 15.
D^lle Mary, Jeanne, s. p., r. de Marseille, 15.
Laneyrie, Louis, empl., ch. des Sablonniers, 27.
D^lle Dufour, Marie, empl., ch. de Montchal, 18.
Lorfèvre, Théoph., manœuvre, r. Fr.-Garcin, 26.
D^lle Butin, Marguerite, couturi., Villeurbanne.
Maltel, Charles, empl. P.-L.-M., Ste-Foy-lès-Lyon.
D^lle Reynaud, M., frang., gde r. Guillotière, 167.
Marchand, Marius, facteur, q. Fulchiron, 24.
D^lle Dimet, J., s. p., q. Claude Bernard, 22.
Mathias, Jean, clerc d'avoué, r. Duguesclin, 235.
D^lle Montagnat-Rentier, M., M.-les-Echelles.
Morel, Pierre, empl., c. Morand, 45.
D^lle Trommenschlager, B., r. Com.-Dubois, 3.
Franck, Henri, bijoutier, r. Villeroi, 47.
D^lle Wurtz, Amélie, coutur., r. Villeroi, 47.
Mathon, Félix, empl., imp. de la Tour, 2.
D^lle Benoit, Franç., coutur., av. d. Ponts, 297.
Misson, M., m. log. 2^e drag., cne Part-Dieu.
D^lle Dionnat, Clémence, s. p., Creuziar-le-Neuf.
Moreau, Maurice, ingénieur, av. de Saxe, 297.
D^lle Ollier, Pauline, s. p., rte d'Heyrieu, 24.
Naguel, Emile, indust., ch. du Rhône, 6.
D^lle Fouss, Marie, s. p., ch. des Culattes, 232.
Neaume, Victor, empl., r. Moncey, 32.
D^lle Evnard, Lucie, s. p., r. Rize, 22.
Piana, Hyacinthe, entr., Bourgoin.
D^lle Dussot Duplessy, rent., r. P.-Corneille, 117.
Redis, Louis, charc., r. Voltaire, 57.
D^lle Guelorget, Georgette, cout., Thisy.
Ravet, Jean, tail. de pierres, Villebois.
D^lle Chavel, Marie, cuis., r. Ste-Jeanne, 5.
Ray, Pierre, g. mens., ch. Villon, 69.
D^lle Feydier, Claire, ouv. en soie, Montluel.
Rolet, François, p. en voit., r. Vaudrey, 22.
D^lle Vuillermet, Jeanne, tréf., r. Duquesne, 69.
Rollier, Emile, gard. de la p., r. Molière, 97.
D^lle Lambert, Marie, s. p., r. Ste-Hélène, 37.
Fialy, Irénée, empl., Jallieu.
D^lle Thevenet, Marie, s. p., r. Guillotière, 22.
Vallin, Constant, man., ch. Baraban, 23.
D^lle Goanet, Jeanne, cout., r. Sébastopol, 44.
Ducrot, Jean, menuisier, r. Paul-Bert, 158.
D^lle Humbert, Etiennette, s. p., r. Duquesne, 69.
Couturier, Claude, coiffeur, r. Duguesclin, 211.
D^lle Jaccard, J., mécan., r. Duguesclin, 214.
Daffos, Henri, s. p., av. des Ponts, 26.
D^lle Guillot, Victorine, s. p., r. Sala, 51.
Gauthier, Auguste, empl., gr. r. Guillotière, 265.
D^lle Pallordet, Eugénie, brod., r. d'Heyrieu, 36.
Dubini, A., cartonnier, gr. r. Guillotière, 124.
D^lle Brunol, A., cartonnière, r. du Colombier.

Brassieux, Michel, pâtissier, r. Roposte, 6.
D^lle Lotte, Lucie, laitière, r. Roposte, 6.
Eliset, Jean, forgeron, r. Créqui, 213.
D^lle Rondeau, Julie, teint., r. Tramassac, 63.
Calloud, Pierre, empl., c. Gambetta, 81.
D^lle Chauméný, Aug., cuisinière, r. Sala, 3.
Aurette, François, s. p., St-Quentin-Chaspinac.
D^lle Macquart, M., journ., r. Marseille, 69.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Lespinat, Léon, empl., r. Magneval, 14.
D^lle Coray, J., empl., r. C.-J.-Bonnet, 31 *bis*.
Michon, Claude, fumiste, r. d'Ivry, 34.
D^lle Coudert, Marie, couturière, r. du Mail, 27.
Guyet, Jean, dessinateur, r. Duviard, 2.
D^lle Dumas, Marie, s. p., r. Perrachat, 16.
Crayton, Michel, électricien, r. d'Ivry, 33.
D^lle Minot, Caroline, brod., r. R.-Vitton, 74.
Rollier, Emile, gard. de la paix, r. Molière, 97.
D^lle Lambaret, Marie, s. p., r. Ste-Hélène, 27.
Pittion, Daniel, passementier, r. Sainte-Marie, 1.
V^ve Chanteloube, Jeanne, tulliste, Caluire.
Godard, Jean, teinturier, r. de Dijon, 6.
D^lle Sage, Joséphine, guimpière, r. de Dijon, 6.
Renaud, Nicolas, droguiste, gde r. C.-Rousse, 8.
D^lle Bailly, Alexandr., s. p., Paray-le-Monial.
Trémeaux, André, épeing., pass. d'Igre, 15.
V^ve Dufat, Jeanne, com., r. Coste, 71 (Caluire).
Marie, Claude, nég., r. Victor-Hugo, 42.
D^lle Barlin, Suzanne, s. p., r. Belfort, 10.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Allard, Laurent, boul., r. St-Jean, 2.
D^lle Granger, Marie, s. p., r. St-Jean, 2.
Ballandras, Jean, déas., r. Sergent-Blandan, 42.
D^lle Carreaux, F., empl., m. Gourguillon, 48.
Bolteas, Fritz, cord., r. St-Jean, 19.
D^lle Clinat, Jeanne, ménag., r. St-Jean, 1.
Comtois, Félix, m. de cycles, Quingey (Doubs).
D^lle Bon, Jeanne, brod., m. St-Barthélemy, 28.
Carron, François, repr., q. de l'Archevêché, 16.
D^lle Rebouillat, Jeanne, empl., r. Burdeau, 36.
Crozet, Jacques, empl., gde r. Guillotière, 81.
D^lle Dupinet, Marie, empl., r. St-Georges, 74.
Deyrail, Jacques, empl., m. St-Barthélemy, 28.
D^lle Digon, cout., m. St-Barthélemy, 28.
Duquesne, Maurice, compt., r. Pyramide, 35.
D^lle Courtin, Germ., s. p., Marcq-en-Bareul (N.).
Faure, Marius, empl., q. de Vaise, 3.
D^lle Bourdier, Eugénie, pl., q. de Vaise, 20.
Groby, Pierre, menuisier, Francheville (Rhône).
D^lle Mertinon, M., confect., r. St-Etienne, 16.
Guyet, Paul, dessinateur, r. Duviard, 2.
D^lle Dumas, Marie, s. p., r. Ferrachat, 16.
Martin, Fr., notaire, Seyssel (Hte-Savoie).
D^lle Parrin, Georgette, s. p., r. de Bourgogne, 77.
Mercier, Joanny, chaudronn., r. de St-Cyr, 24.
D^lle Massit, Adèle, s. p., Bevenais (Isère).
Morel, Jean, électricien, ch. des Aqueducs, 3.
D^lle Thiot, Marie, s. p., Valence (Drôme).
Pacaud, Pierre, compt., pl. du Gouvernement, 1.
D^lle Fourrier, L., coutur., q. de l'Archevêché, 1.
Petit, Louis, empl., m. du Chemin-Neuf, 20.
D^lle Demigneux, M., modiste, m. Ch.-Neuf, 20.
Pitre, Emile, empl. postes, q. des Etroits, 7.
D^lle Micheud, M., cuisin., r. Hôtel-de-Ville, 3.
Soubrié, P., tôlier, r. des Remparts-d'Ainay, 43.
D^lle Grillet, Marie, s. p., q. Fulchiron, 23.
Marchand, M., fact. postes, q. Fulchiron, 24.
D^lle Dimet, Jeanne, s. p., q. Cde-Bernard, 22.
Viet, Joseph, empl. P.-L.-M., r. Loisalière, 1.
D^lle Bontous, Henriette, s. p., Vernas (Ain).

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Bâton, Pierre, pharmacien, c. Morand, 43.
D^lle Seguin, Henriette, s. p., b. Brotteaux, 38.
Chatte, Alph., ouv. P.-L.-M., r. M.-A.-Petit, 41.
V^ve Auclus, Marie, empl., r. Robert, 19.
Courtembert, Jean, ouvr. sièges, r. Bossuet, 60.
D^lle Rendu, M., mécanicienne, r. Bossuet, 62.
Dunand, Théodore, empl., r. Duguesclin, 162.
D^lle Bouveyron, P., empl., r. N.-Villardière, 68.
Girond, Léon, empl., r. Crillon, 30.
D^lle Chenas, Marie, coutur., Vernoux (Ardèche).
Grasset, Louis, apprêteur, r. Suchet, 23.
D^lle Fiat, Eugénie, modiste, r. Suchet, 23.
Lelegeay, Léon, empl. com., r. Duquesne, 33.
D^lle Verrière, C., empl. soierie, c. Morand, 41.
Mangoe, Pierre, teinturier, Villeurbanne.
M^me Thésier, Marie, tisseuse, Villeurbanne.
Meunier, Jean, commissionn., r. de Sèze, 120.
D^lle Dallet, Marie, ménag., r. de Sèze, 120.
Morel, Pierre, empl. com., c. Morand, 45.
D^lle Trommenschlager, empl., r. C.-Dubois, 3.
Parret, Charles, teinturier, r. Bugeaud, 63.
D^lle Royanx, Louise, lingère, r. Bossuet, 97.
Perrier, Joseph, empl., r. Désirée, 11.
D^lle Monchouguy, Louise, empl., r. Sully, 36.

Solignac, Pierre, commerçant, r. Cuvier, 160.
D^lle Reymond, Fr., repasseuse, c. Vitton, 11.
Voltaire, Léon, dessinateur, Milan (Italie).
D^lle Ardoine, Adonna, s. p., r. Créqui, 6.
Mausan, Achille, dessinateur, Milan (Italie).
D^lle Ardoine, Elise, s. p., r. Créqui, 6.
Bournazaud, Noël, empl., ch. des Verriers, 10.
D^lle Rey, J., cuisinière, b. du Nord, 87.
Bouvier, Alfred, coup.-tailleur, imp. Lassalle, 5.
D^lle Bernard, J., lingère, St-Martin-d'Uriage.
Dalbignat, Claude, voiturier, ch. Vlabert, 11.
V^ve Pingaud, M., enjoliv., ch. Viabert, 11.
Ducrot, Jean, menuisier, r. Paul-Bert, 158.
D^lle Humbert, Marie, s. p., r. Duquesne, 69.
Gamel, Christien, chaudron., c. Lafayette, 99.
D^lle Jasserand, M., s. p., St-B.-le-Château.
Lorfèvre, T., manœuvre, r. Franç.-Garcin, 26.
D^lle Rutin, M., couturière, Villeurbanne.
Rolet, F., peintre en voitures, r. Vaudray, 22.
D^lle Voillarmet, dit Davignon, r. Ney, 103.
Deleaz, Clément, coiffeur, r. Vendôme, 86.
D^lle Descombes, L., ling., Marcigny (S.-et-L.).
Violland, Paul, empl., r. Louis-Guérin, 81.
D^me Jossarand, V., mén.-g., r. L.-Guérin, 81.
Philibert, J., empl. C^ie gaz, r. Garibaldi, 117.
D^lle Golaa, M., s. p., St-J.-e.-Reyssouze (Ain).
Quilichini, J., tourneur sur métaux, Oullins.
D^lle Achaintre, C., gantière, St-N.-d'Azergues.
Détraz, Jean, tailleur de pierres, Crozet (Ain).
D^lle Bordat, E., domestique, b. du Nord, 10.
Cherpin, Jean, boulanger, r. Boileau, 51.
D^lle Malleton, M., ourdiss., Roanne (Loire).

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 7 au 13 Avril 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT

Maisonneuve, empl. banq., r. Romarin, 3. *f.*
Grateloup, empl., r. de l'Annonciade, 20... *f.*
Harych, tail. d'habits, r. V.-Monnoie, 4... *f.*
Laperrière, menuisier, r. Imb.-Colomès, 14. *m.*
Bertholet, cafetier, pl. Morel, 2.......... *m.*
Ménaut, cartonnier, pl. Tolozan, 12........ *m.*
Traverse, entrep., r. du J.-des-Plantes, 2.. *m.*
Desflache, emballeur, r. Burdeau, 15....... *m.*
Barthet, empl., m. des Carmélites, 14...... *m.*
Forey, entrepren. de fect., r. Royale, 13... *m.*
Héritier, empl., r. de Sèze, 4.............. *m.*
Revol, chimiste, r. Mulet, 2............... *f.*
Huber, imprimeur, r. de Flesselles, 17...... *m.*

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Lavallée, manœuvre, r. R.-d'Ainay, 44...... *f.*
Courtisson, g. de peine, Villeurbanne....... *m.*
Béringue, manœuvre, Caluire................ *f.*
Couturier, manœuvre, r. H.-Meillarde, 3.... *f.*
Goy, voiturier, r. Smith, 14................ *m.*
Morel, dit Morel Journel, pl. Grôlier, 1.... *m.*
Melinon, cocher, r. Emile-Zola, 11......... *f.*
Bouchard, coiffeur, pl. Bellecour, 21....... *m.*
Collier, manœuvre, ch. des Platanes, 7..... *f.*
Lestrade, garçon de peine, r. Garibaldi, 118. *f.*
Chamousset, empl., pl. Dumas-de-Loire, 2.. *m.*
Hubaut, empl. de comm., r. Jarente, 3..... *m.*
Aubonnet, o. boulanger, Odenas (Rhône)... *f.*
Coliet, frotteur, gr. r. de la Guillotière, 237. *m.*
Bonin, manœuvre, Villeurbanne............. *m.*
Cornillon, r. de l'Oiselière, 7............. *f.*
Thevenet, cordon., St-Cyr-au-Mont-d'Or.... *m.*
Lefeure, cimentier, r. Tête-d'Or, 129....... *m.*
Bertero, manœuvre, r. Danton, 28.......... *f.*
Allard, march. de primeurs, q. Charité, 2... *f.*
Allard, march. de primeurs, q. Charité, 2... *f.*
Morel, empl., r. d'Enghien, 13............. *m.*
Greppo, restaurateur, r. Palais-Grillet, 16.. *f.*
Greppo, restaurateur, r. Palais-Grillet, 16.. *f.*
Geneux, restaurateur, r. Centrale, 52...... *m.*
Décs, manœuvre, Villeurbanne............. *m.*
Drevet, manœuvre, r. Villebois-Mareuil, 12. *f.*
Reisser, manœuvre, r. Vieil-Renversé, 3... *f.*
Chersoubre, empl., ch. de Gerland, 99..... *f.*
Vorrot, apprêteur, Villeurbanne............ *f.*
Clet, apprêteur, r. Sully, 147.............. *f.*
Dutel, maçon, Ste-Foy-l'Argentière......... *m.*
Frasson, g. d'écurie, pl. P.-de-Chavonnes, 11. *m.*
Charpentier, menuisier, r. Boileau, 61..... *m.*
Kerleu, ferblant., r. des Trois-Pierres, 19 *bis*. *f.*
Pochat, garçon de peine, r. Rebelais, 106.. *m.*
Daimé, empl., r. Emile-Zola, 2............ *m.*
Pernot, journalier, ch. des Cures, 16...... *f.*
Cravero, forgeron, r. Ney, 42............. *f.*
Duchas, camionneur, Villeurbanne.......... *f.*
Faye, vannier, r. N.-de-la-Villardière, 45.. *m.*
Fulchiron, g. boucher, gr. r. de Vaise, 31.. *f.*
Windenberger, ajusteur, R.-d'Ainay, 26.... *m.*
Christophe, empl. P.-L.-M., r. Vaubecour, 11. *m.*
Nallit, manœuvre, r. Delandine, 27......... *f.*

Digitized by Google

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Brunswick, nég. en soieries, r. Servient, 5.. m.
Rodin, ébéniste, r. Boileau, 331.......... f.
Varnaos, serrurier, r. Mazenod, 108 ...... m.
Goobet, camionneur, r. P.-Bert, 241....... f.
Perrier, grainetier, gde r. Monplaisir, 158.. f.
Granger, mécan., route de Vénissieux, 29.. f.
Pensi, vermicellier, r. du Lac 46.......... m.
Augey, com. p. et chaus., r. St-Michel, 56.. m.
Monio, empl. P.-L.-M., r. de Vénissieux, 36. m.
Laurent, manœuvre, Rosnae, 12............ m.
Coulaud, cafetier, r. de Marseille, 5...... f.
Lyand, g. de p., r. St-Jérôme, 24........... f.
Gerbe, plâtrier, r. P.-Bert, 46.............. m.
Perret, empl., r. Montesquieu, 122 .... f.
Vernay, laitier, gde r. de Monplaisir, 123.. f.
Blanc Bernard, pharm., av. de Saxe, 282... m.
Martin, mau., r. Gabillot, 22................ f.
Gaillion, voyageur, boul. Pari-Dieu, 13.... f.
Bonnefoy, fabl., r. Paul-Bert, 636 .... m.
Launay, empl., gde r. Guillotière, 124 ..... m.
Sandrelli, man., r. Sébastopol, 68.......... m.
Villard, mécan., chemin Montchat, 38...... m.
Bouvier, mécan., r. St-Maurice, 64. .... m.
Moschietto, verrier, ch. des Culattes, 29.... m.
Bouat, fact. des postes, r. Montesquieu, 7.. m.
Marchal, tourneur, r. St-Charles, 17........ f.
Gayol, empl., r. Marseille, 44 .... f.
Ganivet, électricien, r. des Asperges, 8..... m.
Berthe, manœuvre, r. Parmentier, 7 .... m.
Blanchard, dessin., r. St-Nestor, 32......... m.
Bouchard, mécan., r. Paul-Bert, 56 .... f.
Lapierre, f. des postes, r. Duguesclin 600 . f.
Maisonnel, empl. de com., r. Pasteur, 36... f.
Manson, hort., r. d'Aguesseau, 3........... m.
Usseglio-Carlève, voit., ch. des Cures, 30.. f.
Porot, boul., av. de Saxe, 322.............. m.
Degoussy, empl., r. Paul-Bert, 213 .... m.
Vincent, brig. g. de la paix, r. Tête-d'Or, 133. f.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Lacour, perforeur, g. r. de Cuire, 73....... f.
Martin, empl., r. Cl.-Joseph-Bonnet, 33..... m.
Germain, menuisier, c. d'Herbouville, 36... f.
Beaufils, empl. P.-L.-M., r. Duviard, 3..... f.
Martenon dit Clavin, empl., r. C.-J.-Bonnet, 36 f.
Lewandowski, banquier, Paris .... f.
Crozet, empl., g. r. de Cuire, 10 *bis*......... f.
Maréchal, chaudron., q. de Serin, 41. ..... f.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Curtet, empl., r. du Bœuf, 6 .... m.
Tournaire, serrurier, q. Pierre-Scize, 43. .. f.
Brun, bijoutier, m. Saint-Barthélemy, 11.. f.
Pitavy, empl., r. Roquette, 3............... f.
Granjon, jardinier, ch. de Choulans, 66 .... m.
Gealy, coiffeur, r. Lainerie, 15............. f.
Chavand, instituteur, m. Chemin-Neuf, 33.. f.
Tarrajat, ferblantier, r. Saint-Georges, 122. m.
Favre-Bully, empl. P.-L.-M., r. Pyramide, 46. m.
Portailler, charron, r. de la Duchère, 43 ... f.
Chamayon, empl. de com., m. des Epies, 5. m.
Perroncel, plombier, Villeurbanne.......... f.
Guerry, repr. de com., av. des Ponts, 1.... f.
Vigier, empl. P.-L.-M., r. Pyramide, 51.... f.
Pagay, méc. P.-L.-M., r. Nouv.-Maisons, 14. m.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Couronne, mécanicien, c. Vitton, 4........ m.
Josl de Stael-Holstein, cap., r. Garibaldi, 1. m.
Blondeau, emballeur, r. Vendôme, 22...... m.
Bourtol, empl., pl. Edgar-Quinet, 7........ f.
Déconrt, instituteur, r. Godefroy, 20 *bis*.... f.
Lapalus, apprêteur, r. Bossuet, 67.......... f.
Damé, empl., r. Pierre-Corneille, 57........ f.
Berthelon, marbrier, r. Tronchet, 66........ m.
Mignot, vernisseur, r. Fénelon, 26.......... f.
Plaisance, empl., r. Sully, 9................ f.
Boisson, chaudronnier, r. Notre-Dame, 31 . f.
Liquier, inspecteur, r. Malesherbes, 13..... m.

Décès du 7 au 13 Avril 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Bridon, J.-Bapt., s. p., 74 a., r. des Augustins, 3.
Rancurel, Paul-Gabriel, empl., 20 a., r. Neyret, 6.
Vve Leroy, s. p., 85 a., m. des Carmélites, 13.
Vve Van Doren, s. p., 80 a., pl. Miséricorde, 4.
Berey, Aug.-Eugène, tis., 64 a., r. Crimée, 30 *bis*.
Martin, Adolphe-César, 8 m., r. Burdeau, 10.
Jacquet, Joseph, tis., 61 a., b. C.-Rousse, 168 *bis*.
Margier, A.-Al., bour. 33 a., r. P.-Dupont, 2.
Vve Varnol, s. p., 62 a., r. Tables-Claudiennes, 28.
Ep. Bosseuil, brodeuse, 30 a., r. T.-Claud., 35.
Anlas, Franç., cout., 50 a., r. B.-Pasteur, 22.
Groussenaue, Angél., s. p., 75 a., r. P.-Gaillot, 16.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Jacquier de Terrebasse, s. p., 33 a., r. du Plat, 3.
Descombes, retraité, 69 a., r. Mazard, 7.
Barbier, rentier, 84 a., s. dom. fixe.
Marx, 2 a., r. du Colombier, 5.
Begon, 13 a., r. de la Charité, 1.
Flandere, 4 j., r. de la Charité, 1.
Pomerol, typographe, 61 a., r. Montesquieu, 66.
Maurel, cultivateur, 26 a., Ceillac (Htes-Alpes).
Guillot, empl., 25 a., r. Pétrequin, 15.
Bullard, infirmier, 31 a., asile de Bron.
Ep. Grel, ménagère, 33 a., c. Henri, 102.
Victor, mécanicien, 36 a., Villeurbanne.
Soudan, frotteur, 58 a., r. des Asperges, 36.
Ep. Sialve, ménagère, 51 a., Villeurbanne.
Greppo, 1 j., r. Palais-Grillet, 16.
Ep. Demanjon, ménagère, 57 a., r. H.-de-Ville, 35.
Malagrin, s. p., 35 a., r. Bourgelat, 10.
Zedin, 1 a., r. dodio, 48.
Vve Fressonnet, cultiv., 76 a., Ch.-d'Azergues (Rh.).
Savey, chapelier, 64 a., r. de la Thibaudière, 1.
Danger, terrassier, 39 a., Bonnefamille (Isère).
Brocard, chenilleur, 54 a., r. Louis-Blanc, 23.
Dupuy, ouv. arsenal, 40 a., r. Penthièvre, 9.
Girard, 3 a., Andancette (Drôme).
Elgert, journalière, 52 a., Villeurbanne.
Ep. Berthier, s. p., 54 a., q. Rambaud, 4.
Gaime, cocher, 35 a., pl. Carnot, 17.
Vve Grinsod, s. p., 81 a., ch. de la Plaine.
Dufand, concierge, 76 a., c. Gambetta, 32.
Patricot, md de bestiaux, 51 a., Passin (Isère).
Chamblas, empl. P.-L.-M., 32 a., Gallias.
Dlle Coste, s. p., 33 a., r. Mercière, 11.
Durand, coiffeur, 60 a., r. de la République, 53.
Tesier, 3 m., r. Casimir-Perier, 19.
Vve Monin, 67 a., r. Childebert, 6.
Gaulhier, dessinateur, 31 a., pl. Morand, 2.
Ep. Guillot, s. p., 34 a., Tarare.
Vve Chapoutot, ménag., 76 a., r. des 3-Pierres, 56.
Lourd, maçon, 77 a., r. d'Aguesseau, 10.
Ep. Garin, s. p., 31 a., Vaulx-en-Velin (Rhône).
Ep. Pinot, s. p., 34 a., r. Passet, 6.
Poulard, md journaux, 43 a., r. Molière, 138.
Ep. Boudet-Cuny, apprêt., 35 a., r. Moncey, 150.
Baraud, 5 m., pl. du Marché, 4.
Lang, négociant, 41 a., r. Claudia, 19.
Charvérial, anc. magistrat, 64 a., pl. Bellecour, 5.
Vve Décrand, s. p., 64 a., r. Vaubecour, 14.
Tarpio-Lyonnet, 2 a., r. Paul Bert, 32.
Bouvier, 5 a., m. de la Boucle, 4.
Champin, 1 a., r. Louis-Blanc, 32.
Teyssier, 13 a., gde r. de la Guillotière, 18.
Rotondo, verrier, 61 a., La Mulatière.
Jarricot, tailleur, 31 a., Tharins (Rhône).
Billon, empl., 37 a., Gallias.
Ep. Challier, s. p., 37 a., q. Perrache, 38.
Vve Morin, ménagère, 47 a., s. dom. fixe.
Maillbac, plombier, 40 a., r. Duguesclin, 310.
Besson, teinturier, 26 a., Villeurbanne.
Ep. Delaye, ménagère, 87 a., Villeurbanne.
Ep. Verollet, ménagère, 32 a., Villeurbanne.
Morel, cocher, 34 a., r. du Plat, 67.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Chevallet, 31 m., r. Corne-de-Cerf, 37.
Wachaus, musicien, 35 a., r. Mazenod, 36.
Valet, teinturier, 63 a., r. Sébastopol, 44.
Vve Mouchaut, s. p., 55 a., r. Hôtel-de-Ville, 74.
Dezon, maçon, 43 a., r. Paul-Bert, 18.
Richardin, journalier, 41 a., ch. de St-Priest, 45.
Michellon, pâtissier, 39 a., r. Juiverie, 18.
Poncet, concierge, 67 a., r. Séb.-Gryphe, 133.
Vve Schaepers, ménagère, 72 a., r. Villeroi, 63.
Morel, s. p., 76 a., r. Corne-de-Cerf, 69.
Vve Jacquet, s. p., 80 a., r. Vendôme, 315.
Ep. Vidon, ménagère, 47 a., r. St-Maurice, 23.
Ep. Decamp, s. p., 52 a., ch. de la Scarunne, 56.
Vve Vérical, s. p., 71 a., rte d'Heyrieu, 176.
Morand, s. p., 66 a., av. de Saxe, 643.
Ep. Ducamp, mén., 65 a., r. Séb.-Gryphe, 146.
Vaillette, manœuvre, 33 a., r. Molière, 163.
Ep. Guillot, négociante, 61 a., ch. Baraban, 105.
Vve Janaard, s. p., 86 a., r. Pasteur, 31.
Ep. Haud, rentière, 76 a., c. Gambetta, 409.
Vve Pierson, s. p., 75 a., r. Duguesclin, 305.
Vve Motte-Besson, s. p., 84 a., c. Lafayette, 176.
Thoreau, 3 a., r. de la Madeleine, 14.
Durand, empl. tram., 38 a., av. du Château, 43.
Escoffier, cultivateur, 78 a., Marseille.
Hamel, empl., 33 a., r. de Condé, 8.
Ep. Boher, s. p., 67 a., r. Montgolfier, 83.
Gonaud, 7 m., rte de Vénissieux, 56.
Moser, cocher, 50 a., Villeurbanne.
Ferroussat, épic., 67 a., r. Montbrillant prol., 8.
Combe, tourn. sur mét., 30 a., ch. de Baraban, 65.
Ep. Déguillaume, s. p., 33 a., rte de Grenoble.
Provenaz, merch. for., 27 a., r. Séb.-Gryphe, 63.
Revel, s. p., 21 a., r. N.-de-la-Villardière, 61.
Ep. Falquero, journ., 43 a., r. V.-Blanche, 11.
Ep. Verner, remp. de ch., 31 a., r. Duguesclin, 49.
Bernard, manœuvre, 65 a., r. Sainte-Jeanne, 28.
Royer, instit., 55 a., Virieu-sur-Bourbre (Isère).
Ep. Cathonnet, mén., 46 a., ch. des Cures, 26.
Misaillier, fumiste, 70 a., r. Villeroi, 3.
Vve Vachon, ménagère, 73 a., r. Moncey, 144.
Col, c. confiseur, 49 a., c. Henri, 113.
Pithon, s. p., 33 a., r. du Bac.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Grassot, g. coiffeur, 17 a., r. Neyret, 67.
Peyrard, manœuvre, 36 a., r. Sully, 82.
Vve Faure, domestique, 44 a., c. Morand, 31.
Jantet, vermicellier, 47 a., r. Sully, 113 *bis*.
Ep. Vacher, tisseuse, 74 a., pl. Com.-Arnaud, 5.
Picon, jardinier, 51 a., r. Margnolles, 67 *bis*.
Roy, cordonnier, 51 a., r. Cl.-J.-Bonnel, 6.
Vve Bouchacourt, tisseuse, 80 a., m. Rey, 8.
Fafournoux, tisseur, 61 a., r. de Nuits, 6.
Gay, tourneur, 50 a., pte r. de Cuire, 4.
Ep. Monnet, tisseuse, 64 a., r. D.-d'Urville, 16.
Font, garde du Parc, 32 a., Parc de la T.-d'Or.
Duclos, dévideuse, 36 a., r. Burdeau, 33.
Ep. Mégard, ménag., 32 a., r. Duguesclin, 8.
Jouvray, camionneur, 51 a., Bourg.
Colomb, rentier, 63 a., av. des Tapis, 4.
Dlle Guillaminot, domest., 16 a., r. Bugeaud, 133.
Dlle Vernay, couturière, 57 a., m. Gr.-Côte, 49.
Briard, empl., 62 a., r. de la Pyramide, 31.
Ep. Arduino, tisseuse, 65 a., r. de Dijon, 36.
Proton, rentier, 76 a., r. Henon, 46.
Vve Rome, couturière, 66 a., r. Bouteille, 22.
Moler, dévideuse, 15 a., imp. de la Loge, 13.
Vve Vidal, rentière, 79 a., r. de l'Enfance, 65.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Porchère-Michelle, r., 76 a., m. St-Laurent, 3.
Ep. Savoye, mén., 63 a., r. St-Georges, 46.
Reynaud, Marie, s. p., 15 a., r. Ste-Hélène, 36.
Coinde, François, s. p., 76 a., ch. d. Grenouilles, 14.
Vve Saunier, M., s. p., 78 a., ch. Francheville, 136.
Neslo, Ant., s. p., 73 a., ch. de Francheville, 136.
Guillermas J., s. p., 86 a., ch. Francheville, 136.
Thomas, rentière, 46 a., q. Fulchiron, 63.
Ep. Berard, mén., 61 a., r. des Docks, 67.
Anduera, man., 50 a., r. Stéphane Coignet, 36.
Termoz, s. p., 70 a., ch. de Francheville, 136.
Balthazard Cath., s. p., 63 a., r. Juge-Paix, 62.
Raud, L.-J., 8 m., r. du Pont-de-la-Gare, 26.
Pusin, J.-F., 67 a., ch. de Francheville, 136.
Barbier, 6 m., r. Bancel, 46.
Vve Ravanel, s. p., 83 a., q. de l'Archevêché, 13.
Ep. Michu, c. aux tabacs, 48 a., m. St-Laurent, 6.
Charpin, g. bout., 31 a., r. de Bourgogne, 6.
Folliet, tiss., 71 a., r. Lebrun, 9.
Ep. Dailloos, mén., 57 a., r. St-P.-de-Vaise, 66.
Gougeon, Louis-A., 7 m., q. Fulchiron, 40.
Vve Marinier, s. p., 66 a., r. St-Didier, 1.
Fournel, J.-Marie, ton., 55 a., r. Pyramide, 76.
Ep. Debernard, M., r., 48 a., r. St-Pierre-Vaise, 6.
Besson, Rose, 6 a., imp. Paquet-Merel, 7.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Chambon, s. p., 74 a., r. Boileau, 64.
Marron, Louis, s. p., 14 a., q. de l'Est, 7.
Mauriange, Joseph, empl., 38 a., r. de Sèze, 168.
Guichard, Romain, empl., 49 a., r. Ney, 78.
Mac Guckin, c. 11e drag., 45 a., r. Montgolfier, 62.
Fernandez, rentier, 72 a., r. Boileau, 144.
Bouclot, Jeanne, 2 j., pl. Edgar-Quinet, 7.
Joubert, serrurier, 27 a., r. de Sèze, 48.
Charcossel, teinturier, 33 a., r. P.-Corneille, 18.
Perrin, dévideuse, 67 a., r. Duguesclin, 76.
Ginon, 17 j., r. Germain, 31.
Brossette, rentier, 68 a., r. Créqui, 101.
Parel, tapissier, 67 a., r. Masséna, 112.
Ep. Buffarne, s. p., 82 a., ch. Baraban, 3.
Ep. Dufestre, s. p., 56, r. Duquesne, 24.

Mouvement de la Population

du 3 au 9 Avril 1907.

Nombre de mariages contractés........	75
— divorces enregistrés.........	2
— naissances légitimes........	106
— — illégitimes......	47
— décès........................	240
— mort-nés....................	9

Digitized by Google

ANNONCE LÉGALE

Elargissement du chemin vicinal ordinaire n° 45 « de la Vitriolerie à Saint-Fons ». — Cession de terrain par les mariés Genet-Peurrat. — Offres administratives.

Le Préfet du Rhône,

Vu le jugement en date du 8 décembre 1906, par lequel le Tribunal civil de Lyon a donné acte aux mariés Genet-Pourrat de leur consentement à la cession à la ville de Lyon, d'une parcelle de terrain leur appartenant et nécessaire à l'élargissement du chemin vicinal ordinaire n° 45 « de la Vitriolerie à Saint-Fons »;

Vu les certificats constatant la notification de ce jugement aux intéressés, sa publication dans la commune de la situation des portions d'immeubles cédées à la ville de Lyon et l'insertion dans le journal de l'arrondissement;

Vu la délibération du Conseil municipal de Lyon en date du 4 février 1907;

Vu les articles 23 et suivants de la loi du 3 mai 1841;

Considérant qu'il importe de notifier l'offre de l'Administration aux intéressés et de mettre ces derniers à même d'accepter ladite offre ou d'indiquer le montant de leurs prétentions,

ARRÊTE :

Article premier. — La somme inscrite à la dernière colonne du tableau suivant est offerte aux propriétaires désignés au même tableau, à titre d'indemnité pour la valeur des parcelles de terrains cédées à la ville de Lyon.

Numéros d'ordre	DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES		INDICATIONS cadastrales		NATURE des immeubles	SURFACE en mètres carrés		Montant des offres administratives
	Suivant la matrice des rôles	Actuel propriétaire	N° de sections	LIEUX DITS		par Parcelle	par Propriétaire	
1	Genet (Jules-Philibert), 16, cours Charlemagne, Lyon.	Genet (Jules-Philibert) industriel, et Mme Pourret (Anne-Marie), son épouse, domiciliés ensemble à Lyon, quai de la Vitriolerie, 1.	G 697 504	Chemin de la Vitriolerie à Saint-Fons. Les Rivières.	Terrain à bâtir.	467m85	467m85	6082, 05

Art. 2. — L'offre déterminée par l'article précédent sera notifiée administrativement aux intéressés; elle sera en outre publiée et affichée en la commune de la situation des biens, conformément à l'article 23 de la loi du 3 mai 1841.

Art. 3. — Les mêmes intéressés sont tenus de délivrer par écrit dans les délais fixes par les articles 24 et 27 de ladite loi, à compter du jour de la notification, c'est-à-dire dans le mois suivant, s'ils acceptent l'offre qui leur est faite ou, en cas de refus, d'indiquer par écrit à l'Administration le montant de leurs prétentions.

Art. 4. — M. le Maire de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lyon, le 21 mars 1907.

Pour le Préfet du Rhône :
Le secrétaire général délégué,
Sigoé : Paul Hennebé.

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2
Les prix, ce comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 12 Avril 1907

Grains et Farines

Blé de pays du rayon...	les 100 kil.	22 70	23 05
— de pays, autres provenances indigènes	—	05 05	24 »
— de Russie	—	25 60	28 »
— d'Amérique	—	05 10	26 »
— provinces danubienn.	—	25 »	26 »
— des Indes	—	» »	» »
— dur	—	24 »	86 »
Seigle	—	16 »	18 25
Orge de brasserie	—	20 50	02 »
— de mouture	—	17 »	17 50
Maïs	—	17 »	19 »
Sarrasin	—	25 »	05 50
Avoine nouvelle	—	19 50	05 »
Haricots bl. de Bourgogne	—	» »	» »
— nains de Hongrie	—	34 »	35 »
Farine de boulang. 1re q.	les 125 kil.	46 50	47 50
— — ronde	—	44 50	42 50
Son	les 100 kil.	14 »	14 05
Fécule indigène	—	39 »	41 »
Riz de l'Inde	—	35 »	36 »
Riz du Japon	—	45 50	46 50
Riz de Saïgon	—	25 50	27 50
Risons du Piémont écumés	—	45 50	46 »
— — glacé	—	46 »	50 »
— — Caroline	—	18 »	60 »

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil.	60 »	70 »
— 1er choix	—	50 »	66 »
— marchandes	—	05 »	09 »
— irrégulières	—	47 »	55 »
Semoule	—	48 »	08 »

Graines fourragères et légumineuses

Graines de trèfle de France non vieilles	les 100 k.	130 »	138 »
— — vieilles	—	» »	» »
— — d'Amérique	—	» »	» »
— de luzerne de France non vieille	—	128 »	138 »
— — vieilles	—	» »	» »
— de luzerne d'Italie	—	» »	» »
Graine de colza ou navette	—	41 »	44 »
— de sainfoin	—	36 »	40 »
— de vesces	—	04 »	08 »

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	11 50	10 »
— de pays	—	10 50	11 50
Paille de froment	—	5 50	6 »
— de seigle	—	6 50	7 »

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	245 »	253 »
— à la princesse	—	215 »	220 »
Raisins de Corinthe	—	05 »	05 »
— de Malaga	—	15 »	16 »
Figues de Bougie	—	33 »	37 »
— de Cosenza	—	60 »	74 »
Prunes d'Enle	—	110 »	120 »

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris	les 100 k.	62 »	65 »
— — coupé régulier	—	63 50	65 50
— — irrégulier	—	61 50	62 »
— — poudre	—	61 50	60 »
— — semoule	—	64 »	65 »
Sucre cristallisé indigène	—	54 50	65 »
— — exotique	—	» »	» »
Sirop de glucose 44 degrés	—	00 50	03 »

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k.	290 »	300 »
— — Mysore	—	295 »	303 »
— Santos	—	235 »	250 »
— Java vert	—	505 »	515 »
— — jaune	—	385 »	410 »
— Démérari	—	540 »	320 »
Café de Haïti nature	—	260 »	290 »
— — trié	—	270 »	285 »
— Guadeloupe habit.	—	310 »	305 »
— — bonifieur	—	330 »	385 »
— Moka	—	360 »	400 »
Café Porto-Rico	—	315 »	330 »
Coat Rico et autres formes grains	—	290 »	015 »
— — nos grains	—	160 »	290 »
— Bahia	—	250 »	260 »

Cacaos

Cacao Maragnan-Para	les 100 k.	360 »	370 »
— Caraque et Carupano		350 »	360 »
— Puerto-Cabello		400 »	5 0 »
— Guayaquil	—	345 »	380 »
Cacao Trinidad	les 100 k.	350 »	360 »
— Martiniq. et Guadel.		3 5 »	335 »
— Bahia préparé	—	305 »	335 »
— Haïti	—	310 »	330 »
— Samana et Sanchez	—	310 »	330 »

Poivres

Poivre noir Alépy	les 100 k.	» »	» »
— Tellichéry	—	360 »	365 »
— — Saïgon	—	460 »	465 »
— blanc	—	» »	» »

Suifs et produits stéariques

Huile de coco	les 100 k.	106 »	111 »
— de Palme fine et moite	—	85 »	88 »
Suif fondu de Paris (sans fût)	—	88 »	» »
— de province (en fût)	—	80 »	93 »
— pressé	—	115 »	118 »
Acide oléique (distillation supérieure)	—	70 »	78 »
— — (— de distillation)	—	71 »	73 »
Acide stéarique (distillation supérieure)	—	145 »	150 »
— — (— de distillation)	—	120 »	133 »
Bougie marseille, 1re qual., les 100 pq. de 500 gr. net		82 »	84 »
— ondinoise	—	les 100 k. 80 »	80 »
Glycérine blonde, 30°	—	95 »	100 »
— pharmaceutique, 30°	—	110 »	150 »

Huiles minérales

Huile de pétrole	l'hectolitre	25 50	27 »
— de schiste	—	02 50	23 50
Essence minérale	—	37 »	48 »

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra vierge	les 100 k.	170 »	190 »
— — surfine	—	» »	» »
— — Bari	—	» »	» »
— — fine	—	145 »	150 »
Huile commune lampe	les 100 k.	115 »	130 »
— de noix	—	190 »	200 »
— d'arachide surfine	—	105 »	101 »
— de sésame surfine	—	100 »	110 »
— de sésame à brûler	—	» »	» »
— de lin	—	04 »	60 »
Huile de choux à bouche	—	113 »	150 »
— de colza brute	—	» »	» »
— — épurée	—	84 »	92 »
Savon Marseille bl. 1re q.	les 100 k.	66 »	69 »
— Marseille bl 2e q	—	58 »	60 »
— bleu pâle, marque bleue	—	57 »	58 »
— de palme marbré	—	55 »	57 »
— d'oléine, 1re qualité	—	53 »	55 »
— — marbré	—	52 »	54 »
— de pulpe	—	58 »	60 »
— mou extra	—	43 »	40 »
— — ordinaire	—	34 50	36 »

Digitized by Google

Vins

Vin Beaujolais	1er choix.	le pièce	100	»	150 »
— —	2e —	—	61	»	80 »
Vin Bas Beaujolais	.....	le pièce	10	»	79 »
— Lyonnais	1er choix	—	60	»	80 »
— —	0e —	—	43	»	58 »
— Mâconnais	1er —	—	60	»	60 »
— —	2e —	—	45	»	59 »
Vin Bourgogne	1er —	—	90	»	149 »
—	2e —	—	59	»	80 »
Bordeaux	1er —	le barrique	100	»	150 »
— —	0 —	—	80	»	90 »
Vin Roussillon	1er —	l'hectolitre	00	»	25 »
— —	2e —	—	18	»	19 »
— Montagne	1er —	—	19	»	24 »
— —	2e —	—	18	»	18 »
— Narbonne	1er —	—	18	»	93 »
— —	0 —	—	15	»	18 »
— Algérie	1er —	—	19	»	04 »
—	2e —	—	15	»	18 »

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 86e...	l'hectol		62	»	70 »
— de marc — ...	—		35	»	80 »
— Nord fin à 90e	...	—	46	05	46 70
Esprit Nord extra-fin	90e	—	47	»	47 00
— de grain	—	—	58	»	60 »
— mauvais goût	—	—	43	»	43 50

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 6 au 12 Avril 1907.

Marché en gros de la Martinière

Dindes	le pièce	.....	7	»	10 »
Oies	—	.....	»	»	» »
Canards	—	.....	2	50	4 »
Volailles 1re qual.	—	.....	3	»	3 »
— 0e —	—	.....	3	»	4 50
Poulets	—	.....	1	75	9 75
Pigeons	—	.....	0	90	1 20
Beurre	le kilog.	.....	0	90	2 90
Œufs	le cent	.....	7	50	8 00
Fromages	le kilog.	.....	1	50	0 80

Marché au gros des fruits et légumes

Pommes de terre, le quintal métrique	..		19	»	18 »
Châtaignes	..		»	»	» »

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille	Périx	les 100 kil.	3 70
	Greissons	—	0 70
	Châtilles choisies	—	0 10
	— lavées	—	4 18
	Brisettes lavées	—	4 »
	Malroug	—	4 »
	Menu sortant	—	3 70
Anthracite		—	5 08
Coke cassé		—	4 49

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 3 au 9 Avril 1907

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes salées
Jeudi	Moutons	0,107	1,987	2 90	1 60	0 »	1 10	2 00	1 40		
	Veaux	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
	Porcs	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Vendredi	Bœufs et vaches	474	474	1 75	1 49	0 »	1 »	0 00	1 20		
	Veaux	1,140	1,140	1 09	1 »	2 »	1 00	0 90	1 49	0,490	4,050
	Moutons	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 10	1 90		
Lundi	Porcs	1,811	1,011	1 30	1 00	0 »	1 80	» »	» »		
Mardi	Bœufs et vaches	903	883	1 68	1 20	» »	» »	» »	» »		
	Veaux	914	914	1 30	1 »	» »	» »	» »	» »		
	Moutons	1,179	1,179	2 20	1 56	» »	» »	» »	» »		
Récapitulation	Bœufs et vaches	1,377	1,357								
	Veaux	2,054	2,054								
	Moutons	3,259	3,159								
	Porcs	1,011	1,011								

TOTAL..... 13,741 k.

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1906.

DATES	COMPTANT	
Lundi, 8 Avril	102 50	103 »
Mardi, 9 —	102 75	102 »
Mercr., 10 —	102 »	» »
Jeudi, 11 —	103 »	102 50
Vendr., 12 —	102 75	» »
Samedi, 13 —	102 50	» »

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 3 au 9 Avril 1907

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	TOTAUX en kilogrammes de viande
Vaise	628	1,119	3,008	10	1,019	»	»	»	»	»	298,097
Perrache	449	896	2,189	41	»	»	»	»	»	»	179,168
Corne-de-Cerf	»	»	»	»	»	35	0	0	»	»	10,075
TOTAUX	1,077	2,015	5,417	61	1,019	35	5	3	»	»	317,910

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 6 au 8 Avril 1907 (14me semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE 1907	RECETTES DE LA SEMAINE 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1907	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	168,301 05	133,049 14	14,850 51	» »	9,117,760 90	1,077,691 18	110,070 70	» »
Tramway de Lyon à Neuville	5,990 50	5,150 10	831 49	» »	61,819 25	54,951 20	6,897 93	» »
— Lyon-Croix-Rousse à Caluire	9,473 90	9,362 90	» »	111 40	98,211 85	99,190 70	» »	1,000 15
Funiculaire de Lyon (r. Termet à la Croix-Rousse	4,094 50	3,762 »	332 30	» »	54,130 20	50,694 4	1,444 81	» »
— Croix-Pâquet —	5,331 15	5,195 43	» »	164 90	71,411 95	73,332 20	» »	1,920 25
Lignes de la Cie F.-O-L	13,011 55	10,301 01	0,310 31	» »	171,925 72	169,921 43	8 134 01	» »

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 5 au 11 Avril 1907

DÉSIGNATION DES DENRÉES		6 Avril		8 Avril		7 Avril		8 Avril		9 Avril		10 Avril		11 Avril	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil.	1 »	0 8	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 80	» »	» »	» »	1 »	0 0
Aloses	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 10	» »
Anges	—	0 10	»	0 7	0 6	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Barbues	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »
Bars	—	3 00	3 20	3 10	0 10	3 »	0 4	» »	» »	» »	» »	0 60	0 40	3 00	3 »
Cabillauds	—	1 »	0 8	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 8	» »	» »	» »	» »
Carrelets	—	» »	» »	0 7	0 6	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 6	1 10	1 »
Collins	—	0 90	0 70	0 80	0 70	» »	» »	0 80	» »	» »	» »	1 »	0 8	1 »	» »
Congres	—	0 80	0 70	0 70	»	» »	0 70	1 »	0 60	1 10	1 »	1 »	0 0	1 »	0 60
Dorades	—	1 30	1 20	» »	» »	0 80	» »	1 70	1 40	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Esturgeons	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 30	1 0	» »	» »
Grondins	—	1 »	0 0	0 90	» »	1 10	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	1 40	1 2
Limandes	le kil.	0 70	0 68	0 70	0 60	» »	0 50	» »	» »	» »	» »	0 80	0 0	1 »	0 70
Lotte de mer	—	1 10	1	1 »	0 80	0 90	1 »	1 30	1 10	1 30	1 0	1 20	1	1 40	1 1
Maquereaux	—	1 40	1 00	1 30	1	1 10	0 90	» »	» »	» »	» »	1 80	1 40	0 »	1 70
Merlans	—	1 »	0 80	1 20	1 1	1 20	1 40	1 40	1 10	0 80	0 60	1 10	0 80	1 30	0 90
Merlus	—	1 »	0 70	0 80	»	1 60	0 0	» »	» »	0 90	0 70	1 »	0 8	1 40	1 3
Mulets	—	» »	» »	» »	» »	1 »	1 4	1 70	1 50	» »	» »	» »	» »	0 30	0 10
Rates	—	1 00	1 »	1 »	0 00	1 00	0 60	1 30	1 20	1 »	0 7	0 90	0 0	1 20	0 90
Rougets-barbets	—	» »	» »	2 40	0 0	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	0 50	0 20	3 00	0 80
Saint-Pierre	—	0 80	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 70	» »	» »	» »	1 10	1 »
Sardines 1/2 sel	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 20	» »	1 40	1 2
Soles	—	4 70	4 40	7 50	0 2	» »	4 30	7 30	6 70	0 90	0 20	0 70	0 30	0 00	0 10
Saumons	—	» »	» »	» »	» »	8 10	6 4	» »	» »	» »	» »	» »	» »	7 10	0 70
Turbots	—	3 40	0 10	2 00	3 70	0 00	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3 40	» »
Vives	—	0 70	0 0	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 70	0 60	0 10	0 7	0 90	0 80
Harengs frais	le cent.	» »	» »	» »	» »	0 00	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil.	1 60	1 7	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2 10	1 0	2 20	2 »	1 80	1 70
Anguilles mortes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 70	1 60	1 0	1 40
Barbeaux	—	1 40	1 0	1 50	1 30	1 »	0 70	1 20	1 10	1 70	1 40	» »	» »	1 50	1 40
Brèmes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brochets	—	1 60	1 70	0 00	1 5	0 00	0 40	» »	» »	0 30	1 7	2 70	0 20	0 10	1 0
Carpes	—	1 »	0 80	» »	» »	0 0	0 0	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 60
Lottes eau douce	—	» »	» »	» »	» »	2 80	2 00	4 70	3 0	0 00	3 0	0 10	3 10	» »	» »
Ombres-chevalière	—	» »	» »	4 10	3 70	0 80	3 0	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Perches	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Truites	—	0 10	7 30	0 40	5 0	7 00	0 40	0 00	7 00	7 40	0 50	0 10	7 30	7 10	0 30
Truites saumonées	—	» »	» »	» »	» »	8 80	8 3	6 40	0 1	0 »	8 40	» »	» »	4 30	0 1
Friture	—	0 80	0 60	0 70	0 10	1 »	0 0	1 2	0 0	1 »	0 10	0 00	0 00	1 »	1 20
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »
Crevettes rouges	—	7 00	0 40	9 10	7 30	0 40	0 3	0 40	0 0	0 30	0 5	7 80	0 3	» »	» »
Crevettes grises	—	» »	» »	» »	» »	1 00	1 0	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Ecrevisses	—	4 00	3 50	3 80	0 »	4 40	3 0	» »	» »	3 50	3 »	3 »	2 3	4 40	3 50
Langoustes	—	4 70	4 30	4 00	4 0	» »	» »	7 00	6 0	7 »	0 50	0 70	0 30	7 10	0 60
Homards	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Escargots	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Moules	—	0 40	0 30	» »	» »	» »	» »	0 50	0 40	» »	» »	» »	» »	0 50	0 40
Clovisses	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Huîtres Marennes, n° 3	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 3	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 4	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Huîtres d'Arcachon, n° 0	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 0	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
— 4	—	» »	» »	» »	» »	1 03	» »	» »	» »	1 25	» »	» »	» »	» »	» »
— 6	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Volailles															
Canards	la pièce	» »	» »	3 »	2 5	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3 »	0 50
Dindes	—	» »	» »	7 »	5 »	6 »	6	» »	» »	7 50	0 50	» »	» »	» »	» »
Oies	—	» »	» »	» »	» »	7 »	0 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	0 »	4 »	» »	» »	7 »	3 50	» »	» »	8 »	4 »	7 »	0 »	7 50	4 50
Poulets	—	3 30	0 25	0 »	2	4	3 0	» »	» »	3 »	0 »	3 00	0 0	4 »	0 »
Pigeons	—	1 »	0 80	1 »	0 0	1 10	1 »	» »	» »	1 »	0 60	1 »	0 75	1 10	1 »
Pintades mortes	—	0 00	0 00	0 »	0 00	3 05	0 5	» »	» »	3 »	0 0	0 75	0 50	0 »	0 50
Pois gras	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crêtes en lots	—	7 00	» »	0 00	0	» »	» »	» »	» »	7 »	» »	» »	» »	» »	» »
Lapins domestiques	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Gibier à poil															
Lapins de garenne	la pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Sangliers	le kil.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Gibier à plumes.															
Faisans	la pièce.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Courlis	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Bécasses	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Canards sauvages	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Sarcelles	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Pectorets de la ville de Lyon, du 5 au 11 Avril 1907 inclus (suite)

DÉSIGNATION DES DENRÉES		5 Avril		6 Avril		7 Avril		8 Avril		9 Avril		10 Avril		11 Avril	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Merles	la douz.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Bécassines	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Vanneaux	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Pigeons ramiers	la pièce.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Macreuses	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil...	3 50	2 40	3 •	2 50	3 20	2 40	• •	• •	3 •	2 50	• •	• •	3 20	2 70
Œufs	le cent..	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Gruyère	le kil...	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Brie	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Roquefort imitation	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Camembert 1re choix	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Camembert imitation	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Munster	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Saint-Marcellin	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Rebiochons	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Petits bleus d'Auvergne	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil...	1 60	1 40	1 50	1 40	1 50	1 50	1 80	1 70	1 60	1 40	1 70	1 50	1 80	1 60
Asperges	la botte.	2 50	2 •	0 •	1 20	3 70	2 •	2 •	1 50	1 80	1 50	4 •	1 50	1 •	1 25

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 3 au 9 Avril 1907

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES										TOTAUX	
	Aux Abattoirs		Dans les Magasins		Aux Criées		Dans les Halles et Marchés couverts		Sur les Marchés découverts			
	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.
Bœufs et vaches	8	1.600	•	•	•	•	•	•	•	•	8	1,600
Veaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Moutons	4	60	•	•	•	•	•	•	•	•	4	60
Porcs	3	400	•	•	•	•	•	•	•	•	3	400
Chèvres	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Chevreaux et agneaux	•	•	•	•	2	4	•	•	•	•	2	4
Chevaux	2	393	•	•	•	•	•	•	•	•	2	393
Fœtus	99	•	•	•	•	•	•	•	•	•	99	•
Abats divers	104	1,292	•	•	•	•	•	•	•	•	104	1,292
Viandes fraîches	3	30	•	•	•	•	•	•	•	•	3	30
Viandes salées	•	•	•	•	1	26	•	•	•	•	1	26
Poissons (marée)	•	•	•	•	•	199	•	•	•	•	•	199
Poissons (eau douce)	•	•	•	•	•	73	•	•	•	•	•	73
Langoustes et homards	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Crevettes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Ecrevisses	•	•	•	•	•	12	•	•	•	•	•	12
Huitres, coquillages	•	•	•	•	•	94	•	•	•	•	•	94
Gibiers (à plumes)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Gibiers (à poils)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Volailles	•	•	•	•	2	•	•	•	•	•	2	•
Pigeons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Lapins domestiques	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Champignons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Légumes divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	30	•	•
Fruits divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Truffes noires	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

Bénéficiaires de lait stérilisé à la Crèche et à domicile

MOIS	Rue Imbert Colomès 18	Cours Charlemagne 19	Rue Vendôme 233	Rue d'Isly, 8	Quai Fulchiron 16	Rue Roquette 11	Rue Vendôme 92	Dépôt Grande rue de la Guillotière, 129	TOTAUX
Mars 1907	19	28	53	30	28	39	57	43	307

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Mars 1907.

Statistique de la fréquentation des Crèches municipales en Mars 1907

BÉNÉFICIAIRES	CRÈCHES							TOTAUX
	Rue Imbert-Colomès 18	Cours Charlemagne 19	Rue Vendôme 271	Rue d'Isly, 9	Quai Pulchéron 14	Rue Roquette 11	Rue Vendôme 93	
Présents au 28 Février 1907	7	10	21	10	7	13	18	87
Inscrits courant Mars 1907	2	5	»	2	4	2	2	17
Sortis courant Mars 1907..	2	1	»	1	1	»	3	8
Présents au 31 Mars 1907..	7	14	21	11	10	15	17	96

Bibliothèques municipales.

DÉSIGNATION des Bibliothèques municipales	NOMBRE de livres lus sur place	NOMBRE de livres prêtés	NOMBRE de lecteurs inscrits pendant le mois
Grande Bibliothèque	2,061	100	4,274
Bibliothèque du Palais des Arts	2,336	19	2,961
— du 1er arron 1e	107	1,110	13
— du 2e —	43	1,622	8
— du 3e —	421	810	19
— du 4e —	137	611	3
— du 5e — (et annexe de Vaise)	107	1,080	21
— du 6e —	»	1,262	11

Situation numérique mensuelle de la fréquentation des écoles municipales.

		NOMBRE d'inscriptions	CHIFFRE MOYEN de la fréquentation journalière	NOMBRE d'élèves forains
Ecoles supérieures	garçons	645	606	55
	filles	8 2	217	54
Ecoles primaires élémentaires — 1re circonscript.	garçons	4,371	4,010	17
	filles	4,239	3,770	25
— 2e circonscript.	garçons	9,193	8,784	164
	filles	8,615	8,2.3	143
Ecoles maternelles — 1re circonscription		2,328	2,345	»
— 2e circonscription		4,009	3,072	»
Totaux		20,504	22,197	322

Situation numérique mensuelle de la fréquentation des garderies du jeudi.

NOMBRE D'ÉCOLES où fonctionnent les garderies du jeudi	NOMBRE D'ÉLÈVES inscrits	CHIFFRE MOYEN de la fréquentation journalière
53	9,627	4,291

Ouvroirs municipaux. — Etat numérique de la fréquentation mensuelle.

NOMBRE d'ouvroirs	COURS DU MATIN		COURS DU SOIR	
	Elèves inscrites	Moyenne des présences journalières	Elèves inscrites	Moyenne des présences journalières
21	4,294	3,735	2,942	2,582

Cantines scolaires. — Etat numérique de la fréquentation mensuelle.

NOMBRE de cantines scolaires	NOMBRE de tickets vendus à 0 fr. 15	NOMBRE de tickets distribués gratuitement	NOMBRE TOTAL de repas servis dans les cantines
30	19,773	8,273	12,919

Etat indiquant les sommes encaissées pour le compte de l'exercice 1905 à la date du 31 mars 1906, comparée à celles encaissées pour l'exercice 1906, à la date du 31 mars 1907.

ARTICLES du BUDGET	NATURE DES RECETTES	RECETTES DE		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		PRÉVISIONS budgétaires ANNUELLES en 1905	PRÉVISIONS budgétaires ANNUELLES en 1906
		1905	1906	1905	1906		
	Taxes Municipales						
0	Alcool	1,836,119 18	1,667,018 24	» »	50,299 06	1,430,000 »	1,100,000 »
2	Chevaux, mules mulets et voitures automobiles	839,601 33	859,308 53	» »	20,707 20	530,000 »	843,000 »
10	Locaux des loueurs et marchands de chevaux	9,690 »	9,919 »	» »	220 »	10,000 »	9,900 »
11	Constructions neuves	218,207 95	339,241 10	157,066 45	» »	300,000 »	350,000 »
12	Taxe d'entretien	579,027 43	585,275 96	» »	9,168 53	570,000 »	604,000 »
13	Débits	1,162,307 57	1,179,350 »	» »	17,042 43	1,240,000 »	1,247,000 »
14	Propriété bâtie	3,011,018 15	3,043,007 53	» »	31,992 38	2,980,200 »	1,948,091 »
15	Propriété non bâtie	94,201 44	96,227 85	» »	2,029 81	90,100 »	331,900 »
16	Taxe d'habitation	1,272,222 12	1,918,101 19	» »	45,878 »	1,901,000 »	2,006,0 0 »
17	Locaux servant à l'exercice d'une profession	378,092 18	392,253 51	» »	10,161 33	369,000 »	23,000 »
19	Cercles	29,760 83	26,510 92	2,210 04	» »	26,000 »	28,000 »
18	Théâtres	158,385 »	162,371 40	» »	11.988 40	160,000 »	189,000 »
	TOTAUX	9,850,739 83	0,921,576 60	159,319 49	230,162 16	8,639,000 »	0,679,000 »
	DIFFÉRENCES			» »	70,723 67		

Digitized by Google

ÉTAT COMPARATIF DES PRODUITS COMMUNAUX afférents aux exercices 1907 et 1906 encaissés pendant les mois de Mars 1907 et 1906

ARTICLES du BUDGET	NATURE DES RECETTES	RECETTES DU MOIS 1907	RECETTES DU MOIS 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1907	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906	PRÉVISIONS budgétaires ANNUELLES
Chapitre Ier	**Taxes municipales**									
Art. 10	Alcool	27,331 15	119,344 36	» »	22,123 81	281,623 43	316,066 81	» »	31,543 38	1,400,000 »
— 11	Chevaux, mules, mulets et voitures automobiles	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	570,000 »
— 16	Locaux des locataires et marchands de chevaux	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2,000 »
— 13	Constructions neuves	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	318,300 »
— 14	Taxe d'entretien	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	610,000 »
— 15	Débits	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1,218,000 »
— 16	Propriétés bâties	(1)	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3,055,000 »
— 17	Propriétés non bâties	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	85,000 »
— 18	Taxe d'habitation	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1,338,000 »
— 19	Locaux servant à l'exercice d'une profession	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	361,000 »
— 20	Cercles	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	26,000 »
— 21	Théâtres	21,047 30	13,842 20	3,205 30	» »	82,841 10	51,218 10	16,325 »	» »	150,800 »
	TOTAUX	118,398 65	135,386 56	5,605 30	22,193 21	884,064 33	697,282 21	16,325 »	51,543 38	
	DIFFÉRENCES	.....	.....	»	16,987 91	.....	.....	» »	33,218 38	2,783,000 »
Chapitre Ier	**Abattoirs, Marchés, Entrepôts**									
Art. 22	Taxes d'abatage	30,602 67	82,218 31	» »	1,613 84	100,819 08	103,321 44	» »	2,702 36	368,000 »
— 23	Droit de tripes et d'échaudage	6,198 63	4,083 20	» »	155 37	12,837 44	13,116 44	» »	278 »	45,000 »
— 24	Attache et place au marché aux bestiaux	13,848 65	14,091 30	» »	84 65	43,612 4	47,366 »	» »	4,153 35	176,000 »
— 25	Pesage aux abattoirs et marché	7,167 46	7,399 65	» »	231 82	22,140 57	23,348 68	» »	1,188 11	75,000 »
— 26	Produits divers, abattoirs et marché	1,163 65	103 68	1,05 . 65	» »	6,852 18	6,640 09	12 10	» »	20,000 »
— 28	Halle de la Martinière	» »	» »	» »	» »	1,275 »	1,521 85	» »	246 03	6,000 »
— 30	Halle des Cordeliers (cases)	5,832 20	5,836 .	127 20	» »	18,808 60	18,548 »	439 80	» »	78,000 »
— 31	Divers marchés couverts	223 »	116 20	112 80	» »	3,822 50	3,997 50	» »	175 »	6,000 »
— 32	Marchés découverts	25,744 45	28,218 76	» »	472 30	88,162 18	93,214 48	» »	5,052 30	383,000 »
— 33	Droits d'attache de marchés aux chevaux	394 30	484 »	» »	10 20	707 50	842 30	» »	135 »	3,000 »
— 34	Droits d'attache des bêtes de somme et de trait	4,556 70	3,0.0 85	» »	873 85	12,032 83	13,825 »	» »	1,792 15	70,000 »
— 35	Boucherie chevalins	1,188 »	1,224 »	2.6 »	» »	4,608 »	3,640 »	960 »	» »	13,000 »
— 36	Entrepôt des Douanes	6,578 80	6,888 »	» »	84 41	16,961 28	12,472 68	» »	317 69	70,000 »
	TOTAUX	101,483 67	103,763 26	1,615 75	3,815 34	333,652 47	318,831 78	1,461 90	16,441 81	
	DIFFÉRENCES	.....	.....	»	2,299 59	.....	.....	» »	14,979 31	1,255,000 »
	Service des Eaux.									
	Concessions payables par trimestre	8,161 83	6,848 »	1,306 25	» »	131,712 31	128,853 23	1,761 15	» »	
Art. 50-51	id. id. semestre	301,494 »	358,384 25	» »	56,886 25	556,314 80	640,802 75	» »	84,478 15	2,849,600 »
	Vents d'eau au comptant, garnis, appartement	6,697 81	7,360 31	» »	662 50	21,677 48	23,957 31	320 17	» »	
	TOTAUX	316,350 °6	372,592 56	1,306 25	57,548 75	712,337 45	784,713 28	2,082 32	84,458 15	
	DIFFÉRENCES	.....	.....	»	56,241 80	.....	.....	» »	82,375 83	
Chapitre Ier	**Inhumations et Cimetières.**									
Art. 61	Droits d'inhumations	60,773 85	(2. 57,961 50	2,814 45	» »	194,697 85	186,040 05	28,857 80	» »	550,000 »
— 62	Droits d'exhumations	2,500 »	2,160 »	340 »	» »	4,820 »	4,530 »	360 »	» »	20,000 »
— 64	Concessions de terrains	31,866 79	28,076 83	1,889 96	» »	58,243 04	44,3.8 26	5,862 08	» »	183,000 »
— 65	Produits divers	2,592 75	2,530 50	268 25	» »	8,716 »	4,646 50	3,068 80	» »	18,000 »
	TOTAUX	88,035 49	82,888 83	5,506 66	» »	256,718 69	218,597 51	37,149 38	» »	
	DIFFÉRENCES	.....	.....	5,506 66	» »	.....	.....	37,149 38	» »	773,000 »
Chapitre Ier	**Domaine public.**									
Art. 37	Droits de Voirie	8,310 78	4,720 63	» »	1,400 88	3,837 38	8,678 2	» »	1,418 82	350,000 »
— 39	Vogues	2,779 60	3,023 78	» »	249 60	2,779 10	3,068 70	» »	249 50	45,000 »
— 40	Installations diverses	8,221 82	1,208 7.	1,021 80	» »	6,802 53	2,701 33	6,301 20	» »	12,008 »
— 41-46	Locations sur bas-ports et rivières	» »	» »	. »	» »	» »	» »	» »	» »	22,308 »
— 75	Stationnement des omnibus, fiacres, etc	650 »	425 »	225 »	» »	7,025 »	1,575 »	5,450 »	» »	82,000 »
— 83	Marchands ambulants	381 »	381 »	600 »	» »	2,256 »	2,964 »	» »	708 »	3,000 »
— 118	Droits de vérification des appareils à gaz	567 30	584 20	3 10	» »	1,589 80	1,030 70	556 10	» »	7,503 »
— 119	id. id. locaux électriques	238 »	297 25	» »	59 25	671 »	622 »	48 »	» »	4,308 »
	TOTAUX	10,788 21	10,649 53	1,849 89	1,709 61	27,340 92	18,599 81	11,858 30	2,395 32	
	DIFFÉRENCES	.....	.....	140 38	» »	.....	.....	8,968 98	» »	476,300 »
	RÉCAPITULATION	835,058 48	784,840 74	15,184 65	85,366 91	1,094,302 20	1,778,825 42	70,317 90	161,841 06	14,646,200 »

Indépendamment de ces recettes, qui se perçoivent journellement, il en est d'autres qui ne peuvent figurer dans un état comparatif, parce qu'elles ne sont perçues qu'à des intervalles irréguliers ou éloignés, et même parfois à la fin de l'année. Elles sont évaluées annuellement à la somme de :

Centimes communaux ordinaires et extraordinaires (art. 1 à 8 du chap. Ier, et 1 du chap. II).....Fr.	3,422,800 »
Affermage de divers services et biens communaux (art. 25 et 27, du chap. Ier)	84,850 »
Produit des propriétés communales (art. 56 à 69 du chap. Ier)	476,468 »
A reporter	3,234,118 »

Report	3,261,118 »
Rentes et intérêts de fonds placés (art. 70 à 73 et 131 à 148 du chap. Ier)	252,922 »
Redevances pour occupation du domaine public (art. 38, 43 à 49, 74, 76 à 82 et 84 à 88 du chap. Ier)	1,887,247 »
Fonds de concours, subventions et remboursements (art. 90 à 106 du chap. Ier)	927,806 »
Droits et produits divers (art. 107 à 117 et 120 à 130 du chap. Ier)	102,166 »
Ventes prévisionnelles de terrains communaux (art. 6 du chap. II)	86,000 »
Annuités de remboursements d'emprunts et divers (art. 8 à 11 bis du chap. II)	1,877,416 31
TOTAL	7,658,676 31

(1) Un tableau inséré page 645 indique les recettes effectuées en 31 mars 1907 et 1906 pour chacun des exercices 1906 et 1905.
(2) Ces droits se décomposent comme suit : convois de classe, 18,660 » ; 6e classe et transferts, 19,150 50 ; cercueils et ornements, 20,945 45.

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Mars 1907.

Mariages. — Age et état civil des époux.

AGES	ÉPOUX				ÉPOUSES			
	Célibataires	Veufs	Divorcés	TOTAL	Célibataires	Veuves	Divorcées	TOTAL
De moins de 20 ans	2	»	»	2	43	»	»	43
De 20 à 24 ans	88	»	»	88	107	2	1	110
De 25 à 29 ans	85	3	2	90	44	4	1	49
De 30 à 34 ans	27	6	4	37	24	2	5	31
De 35 à 39 ans	21	2	3	26	6	5	2	13
De 40 à 44 ans	7	3	2	12	12	3	1	16
De 45 à 49 ans	2	4	1	7	1	4	»	5
De 50 ans et au-dessus	3	2	»	5	»	»	»	»
TOTAUX	235	23	15	275	242	23	10	275

Mariages. — Divorces. — Naissances d'enfants vivants. — Accouchements multiples. — Reconnaissances.

ARRONDISSEMENTS	Mariages : Avec contrat	Mariages : Sans contrat	Mariages : TOTAL	Mariages : Nombre d'enfants légitimes par le mariage	Divorces.	Naissances d'enfants vivants : Légitimes m.	Légitimes f.	Illégitimes m.	Illégitimes f.	TOTAL m.	TOTAL f.	Accouchements multiples : Jumeaux	Enfants m.	Enfants f.	Reconnaissances : Par le père	Par la mère	TOTAL
1er arrond.	10	28	38	1	4	20	24	3	2	23	29	»	»	»	»	2	2
2e —	10	15	25	»	»	22	31	18	11	40	42	2	»	4	7	134	143
3e —	13	89	104	2	2	59	28	22	31	128	119	1	2	»	2	2	2
4e —	2	12	14	4	4	21	17	2	4	23	21	»	»	»	»	»	»
5e —	3	28	31	2	3	33	24	6	4	42	28	1	2	»	1	3	4
6e —	11	17	64	2	6	49	43	13	14	67	56	2	»	2	1	2	3
Extra-muros	»	»	»	»	»	11	16	13	2	29	24	»	»	»	»	»	»
TOTAUX.	56	219	275	26	21	255	242	22	77	367	319	3	4	6	11	147	159
TOTAUX GÉNÉRAUX						497		139		663		3	12		158		

Décès par profession, sexe et état civil (de 18 ans et au-dessus).

PROFESSIONS	Célibataires m.	Célibataires f.	Mariés m.	Mariés f.	Veufs m.	Veufs f.	Divorcés m.	Divorcés f.	TOTAUX m.	TOTAUX f.
Rentiers	4	4	12	11	0	21	1	»	26	38
Professions libérales	»	»	4	»	»	»	»	»	4	»
Militaires	4	»	»	»	»	»	»	»	4	»
Commerçants	»	»	12	9	3	3	1	»	16	12
Industriels	1	»	13	»	1	»	»	»	14	»
Employés	18	6	34	7	7	5	1	1	37	17
Ouvriers	63	25	93	73	32	52	4	2	192	152
Sans profession	20	25	13	43	21	85	»	1	24	154
TOTAUX	107	20	180	141	73	168	7	4	167	403
TOTAUX GÉNÉRAUX	127		321		241		11		770	

Maladies zymotiques. — Décès par arrondissement.

DÉSIGNATION des MALADIES	1er arrondissem't m.	1er arrondissem't f.	2e arrondissem't m.	2e arrondissem't f.	3e arrondissem't m.	3e arrondissem't f.	4e arrondissem't m.	4e arrondissem't f.	5e arrondissem't m.	5e arrondissem't f.	6e arrondissem't m.	6e arrondissem't f.	Extra-muros m.	Extra-muros f.	TOTAUX m.	TOTAUX f.
Fièvre typhoïde	»	»	»	»	2	1	»	»	»	»	1	»	1	»	4	1
Rougeole	»	1	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	2
Scarlatine	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	2
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Erysipèle	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Croup, diphtérie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1
Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Infections puerp[es]	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
TOTAUX	»	2	»	1	3	3	»	1	»	1	1	1	1	»	6	12
TOTAUX GÉNÉRAUX	2		2		2		1		1		2		1		18	

Décès par âges, par mois et par sexes

CAUSES DES DÉCÈS	de 1 jour à 1 an m.	de 1 jour à 1 an f.	de 1 à 20 ans m.	de 1 à 20 ans f.	de 20 à 40 ans m.	de 20 à 40 ans f.	de 40 à 60 ans m.	de 40 à 60 ans f.	de 60 ans et au-dessus m.	de 60 ans et au-dessus f.	TOTAUX m.	TOTAUX f.
Fièvre typhoïde	»	»	»	2	2	5	»	»	»	»	2	7
Variole	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Rougeole	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2	»
Scarlatine	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»
Coqueluche	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Diphtérie et croup	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Grippe	»	»	1	1	1	1	3	2	11	11	13	15
Tuberculose des poumons	»	»	2	2	46	32	24	7	5	5	86	74
Tuberculose des méninges	»	»	5	2	1	»	»	»	»	»	6	2
Autres tuberculoses	»	»	1	»	2	3	»	»	»	»	3	3
Cancer et autres tumeurs malignes	»	»	»	»	3	»	16	24	6	17	25	41
Méningite simple	3	4	3	2	5	1	»	3	1	3	13	11
Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	»	»	1	1	2	2	7	7	20	17	26	27
Maladies organiques du cœur	»	»	1	1	3	15	16	12	4	3	38	31
Bronchite aiguë	3	1	»	»	1	»	»	»	1	4	5	5
Bronchite chronique	»	»	1	»	1	2	2	4	6	11	10	17
Pneumonie	1	»	1	1	3	1	2	3	12	13	23	20
Autres affections de l'appareil respiratoire	2	2	10	14	9	8	3	4	17	30	41	60
Affections de l'estomac (cancer excepté)	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	1	1
Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans)	10	1	1	»	»	»	»	»	»	»	11	1
Hernies, obstructions intestinales	»	»	1	»	»	3	4	3	3	4	10	4
Cirrhose du foie	»	»	»	»	»	»	2	3	1	2	3	5
Néphrite et maladie de Bright	»	»	»	»	3	4	2	1	6	11	11	16
Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme	»	»	»	»	»	»	4	»	»	»	4	»
Septicémie puerpérale (fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	4	»
Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Débilité congénitale et vices de conformation	11	10	»	»	»	»	»	»	»	»	11	10
Débilité sénile	»	»	»	»	»	»	»	»	15	11	15	11
Morts violentes (suicide excepté)	»	1	2	1	4	3	3	2	4	2	13	9
Suicides	»	»	»	»	1	2	2	»	»	»	3	2
Autres maladies	4	3	7	3	6	6	20	8	20	12	57	36
Maladies inconnues ou mal définies	1	»	»	1	2	»	2	1	4	6	9	8
Totaux par sexes et par âges	43	34	53	39	62	82	128	120	150	124	434	409
Totaux par âges	72		92		124		242		244		827	

Décès par arrond.	
1er arrondis.	83
2e —	105
3e —	287
4e —	96
5e —	126
6e —	120
Extra-muros	108
TOTAL	927

Mort-nés	Légitimes	42	49
	Illégitimes	7	

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Mars 1907.

Caisse d'épargne de Lyon. — Opérations effectuées en Mars 1907

NOMBRE de livrets au 1er Mars 1907	LIVRETS ouverts en Mars	TOTAL	LIVRETS soldés	RESTE au 31 Mars	NOMBRE de versements au 1er Mars	VERSEMENTS de mois	TOTAL des versements au 31 Mars	NOMBRE de remboursements au 1er Mars	REMBOURSEMENTS du mois	TOTAL des remboursements au 31 Mars
306,222	2,349	311,635	1,823	302,743	58,332	20,762	79,311	40,332	15,362	55,694

SOLDE dû au 1er Mars	VERSEMENTS	TRANSFERTS RECETTES	AGRÉRAGES	INTÉRÊTS CAPITALISÉS	TOTAL	REMBOURSEMENTS	TRANSFERTS payements	Achats de rentes	TOTAL	SOLDE dû au 31 Mars
104,377,737 11	3,027,207 •	14,442 02	•	2,562 22	107,659,386 43	3,121,2 5 74	61,352 76	159,472 88	3,412,423 38	104,247,418 05

Caisse d'épargne de Lyon-Croix-Rousse. — Résumé des opérations du mois et comparaison avec le mois correspondant de 1906

			DÉPOTS REÇUS			DÉPOTS REMBOURSÉS				NOMBRE DE COMPTES existant au dernier jour du mois
			VERSEMENTS en espèces	TRANSFERTS VERSEMENTS	TOTAL	EN ESPÈCES	TRANSFERTS PAYEMENTS	COMPTES de rentes	TOTAL	
NOMBRE de DÉPÔTS	Mars..... 1907....		1,184	2	1,186	1,030	3	•	1,036	22,947
	Mars..... 1906....		1 072	6	1.084	656	3	1	386	22,392
	DIFFÉRENCE	en plus....	106	•	102	168	•	•	167	57
		en moins...	•	4	•	•	•	1	•	•
MONTANT des DÉPÔTS	Mars..... 1907....		185,012	131 67	183,145 67	218,567 62	1,318 23	•	620,116 99	•
	Mars..... 1906....		212,000	1,254 52	226,454 56	195,082 84	664 56	663 27	126,612 76	•
	DIFFÉRENCE	en plus....	•	• •	• •	23,612 02	1,153 55	•	23,502 32	•
		en moins...	33,988	1,122 23	35,010 25	• •	• •	663 27	• •	•

Hospices civils. — Mouvement de la population secourue

ÉTABLISSEMENTS	PRÉSENTS le 1er du mois	ENTRÉS	DÉCÉDÉS	SORTIS	PRÉSENTS le 31 du mois	OBSERVATIONS	
Hôtel-Dieu.....	1,118	1,037	146	1,006	998	Présents le 1er du mois	4,290
Croix-Rousse.....	499	374	22	326	485	Entrés	3,149
Charité.....	1,191	1,088	124	1,073	1,129	TOTAL.....	7,639
H. Renée-Sabran .	121	52	•	50	152		
Perron	610	17	6	1	237		
Antiquaille	719	413	22	403	703	Décédés	659
Saints-Eugénie ...	222	166	1	187	626	Sortis	3,000
Vieillards (Bellecour)	146	2	1	2	149	Présents le 31 du mois	4,489
						TOTAL.....	7,639
TOTAUX.....	4,290	3,149	352	3,000	4,486		

Mouvement de la population hospitalisée au compte de la Ville

DÉSIGNATION			PRÉSENTS le 1er	ENTRÉS	SORTIS	DÉCÉDÉS	PRÉSENTS le 31
Hôtel des invalides du Travail.....		Hommes.	283	1	•	5	279
		Femmes.	96	1	1	1	97
Vieillards, infirmes et Travail.	A la maison de retraite départ[t] d'Albigny...	Hommes.	194	2	•	2	169
		Femmes.	142	2	3	2	195
Épileptiques..	A l'Antiquaille	Femmes.	65	•	•	•	65
		Enfants..	•	•	•	•	•
	Au Perron	Hommes.	27	•	•	•	27
		Femmes.	17	•	•	•	17
		Enfants..	2	•	•	•	2
Incurables ...	Au Perron	Hommes.	27	1	1	1	26
		Femmes.	33	2	•	1	33
	Asile Magnin-Fournet.	Femmes.	30	•	•	1	29
	Fondation Gomy.....	Enfants..	10	•	•	•	10
	Enfants incurables....	Enfants..	4	•	•	•	4
Orphelins	Orphelinat municipal de jeunes filles.	Enfants..	54	•	•	•	54
		TOTAUX.....	998	21	2	13	1001

Asile de nuit. — Nombre de personnes admises.

DATES	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL PAR JOUR	DATES	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL PAR JOUR
1	21	16	2	39	*Report...*	232	255	56	1,270
2	25	13	4	87	16	62	15	4	75
3	64	16	3	86	17	61	12	4	82
4	23	15	6	86	18	62	17	4	84
5	23	16	2	82	19	67	15	3	85
6	26	13	6	81	20	56	15	•	67
7	66	16	4	86	21	53	15	•	70
8	26	13	4	66	22	34	11	6	77
9	27	17	6	86	23	53	14	6	29
10	27	13	5	60	24	43	15	2	65
11	67	20	4	91	25	47	1o	2	64
12	67	17	4	88	26	63	16	2	69
13	67	16	6	86	27	57	9	2	68
14	60	16	4	80	28	47	16	2	86
15	64	13	4	64	29	47	10	•	57
					30	32	10	•	46
					31	13	14	•	61
A reporter.	232	253	56	1,270	TOTAUX..	1,202	464	99	2,362

Œuvre de la Bouchée de pain. — Pain consommé en Mars : 2,270 k.

Service médical et pharmaceutique de nuit. — Bons délivrés

NATURE	NOMBRE	PRIX	Ayant donné lieu à une ordonnance	MONTANT des ordonnances	MOYENNE des ordonnances
Médecins.....	96	10 •	66	256 40	4 27
Sages-femmes.....	6	2 •	6		
TOTAUX.....	103		64	383 40	4 27

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Mars 1907.

CONVOIS — INHUMATIONS — EXHUMATIONS

LIEUX d'origine	DÉCÈDES					TAXES						CERCUEILS					CULTES						LIEUX DE DESTINATION							TERRAINS D'INHUMATION				
	Adultes	Moyens	Enfants	Mort-nés	Totaux	Intégrales	Sécours mutuels	Hôpitaux mil taires	Indigents 1/2 droit	Indigents non payants	Totaux	Métal	Chêne	Sapin double	Sapin simple	Totaux	Catholique	Protestant ou dissid.	Israélite	Sans cérém. relig.	Exhumations	Totaux	Loyasse	Guillotière	Croix-Rousse	Saint-Rambert (par bateau)	Mouches	St-Jean-de-Dieu	Dépôt	Dehors	Totaux	Concédés Perpétuité	Concédés Trentenaire	Concédés Temporaire	Sépultures générales	Totaux
1er Arrondis..	56	•	6	2	64	40	11	2	4	7	64	9	12	19	31	64	51	4	1	8	•	64	32	6	29	•	1	•	•	7	91	1	4	8	48	56
2e — ..	181	•	46	5	234	70	9	1	5	19	104	7	56	18	135	216	119	4	1	84	26	234	82	151	11	•	1	•	4	45	294	4	6	4	170	184
3e — ..	165	•	41	17	223	118	12	•	14	3	147	9	41	41	138	231	178	2	•	58	1	241	1	193	9	•	•	•	18	39	243	4	10	5	161	200
4e — ..	122	•	3	2	118	79	10	•	5	3	117	1	18	36	78	118	84	3	•	31	•	118	9	7	94	•	•	•	18	8	136	3	8	8	89	108
5e — ..	112	•	11	9	131	81	6	•	3	2	92	1	19	15	93	128	93	4	•	34	•	131	98	13	3	•	•	•	4	13	131	4	9	•	105	118
6e — ..	73	•	13	8	88	57	3	•	6	2	68	3	97	11	47	8	70	3	•	14	•	87	1	65	3	•	•	•	2	13	85	3	8	1	81	73
Dehors	14	•	2	•	16	16	•	1	•	•	17	8	8	•	•	16	4	•	•	8	4	16	4	6	5	•	1	•	•	•	16	4	11	•	3	18
Loyasse....	10	•	•	•	10	10	•	•	•	•	10	1	9	•	•	10	10	•	•	•	•	10	•	•	7	•	•	•	3	•	10	•	7	•	•	7
Guillotière	13	•	•	•	13	13	•	•	•	•	13	3	10	•	•	13	13	•	•	•	•	13	•	•	13	•	•	•	•	•	13	•	•	•	•	•
Cr.-Rousse	1	•	•	•	1	1	•	•	•	•	1	1	•	•	•	1	1	•	•	•	•	1	•	•	1	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•
Madeleine.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Totaux....	760	•	182	38	818	638	51	4	823		918	38	209	186	952	918	635	19	1	238	24	818	156	414	135	•	9	•	93	139	919	38			857	755

Fréquentation des chalets de bains-douches

	Hippodrome	Place Bugeaud	Boulevard de la Croix-Rousse	Place Edgar-Quinet	Place Port Royal	Place Gerland	Avenue de Saxe	Jardin des Plantes	TOTAL
Hommes.	973	783	311	785	694	1,256	852	467	6,636
Femmes.	89	84	16	72	31	70	70	29	413
Enfants..	27	13	•	61	28	32	36	19	216
Totaux.	9 9	870	359	938	753	1,358	993	483	9,635
Bench es plus	139	93	91	191	147	275	262	32	1,161

Fourrière des chiens et asa de refuge

NOMBRE DE CHIENS							Personnes traitées à l'institut antirabique	
en fourrière au 28 Fév. 1907	capturés	retirés par les propriétaires	livrés à l'équarrisseur	aux Facultés	à l'École vétérinaire	restés en fourrière au 31 Mars 1907		
29	3 1	15d	164	24	•	16	Lyon	13
							Dépt de l'Isère.	—
							Autres départem'ts	30
							Total...	70

Aliénés à la charge de la Ville

ASILES ayant en traitement des ALIÉNÉS PENSIONNÉS par la Ville	NOMBRE DES MALADES pour lesquels la quote-part de la Ville est				MOUVEMENT PENDANT LE MOIS				TOTAUX	PRIX MOYEN DE LA JOURNÉE
	50 °/o		75 °/o		ENTRÉES		SORTIES	DÉCÈS		
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	d'office	Volontaires				
Asile départemental du Rhône.....	816	48	86	101	16	•	19	13	969	1,30
Divers.....	41	37	7	•	•	•	•	1	92	1,25
Aliénés encourus e domicile.....	•	•	•	•	•	•	•	•	92	0,40
Totaux	793		104		16		24		993	

Sorties de la voiture d'ambulance : de jour 59 / de nuit 39 / 91

Désinfections opérées par le Bureau d'hygiène

NOMS des MALADIES	DÉSIGNATION DES LIEUX												TOTAUX	
	1er Arrond.		2e Arrond.		3e Arrond.		4e Arrond.		5e Arrond.		6e Arrond.			
	Domicile privé	Établissem. publ.	Domicile privé	Établissem. publ.	Domicile privé	Établissem. publ.	Domicile privé	Établissem. publ.	Domicile privé	Établissem. publ.	Domicile privé	Établissem. publ.	Domicile privé	Établissem. publ.
Fièvre typhoïde.	1	•	9	•	8	•	1	•	1	•	1	•	14	•
Scarlatine	3	•	9	•	8	•	4	•	3	•	2	•	30	•
Variole	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Croup-diphtérie.	•	•	•	•	4	•	•	•	3	•	1	•	8	•
Tuberculose ...	8	•	•	•	16	•	9	•	1	•	11	•	41	•
Divers	8	1	•	•	8	•	3	•	•	•	1	•	8	3
Totaux.....	15	1	13	•	39	1	7	•	8	•	16	•	96	9
Totaux généraux.	16		13		40		7		9		16		105	

Vaccinations faites par le Bureau d'hygiène

NOMBRE DE VACCINATIONS	NOMBRE DE REVACCINATIONS	RÉSULTATS CONSTATÉS SUR LES SUJETS REPRÉSENTÉS							
		VACCINATIONS				REVACCINATIONS			
		Représentations	Succès	Insuccès	Succès p. °/o	Représentations	Succès	Insuccès	Succès p. °/o
995	2,814	408	401	9	98,76	919	336	263	39,73

Accidents déclarés à l'Office du Travail

Catégories Professionnelles	Morts	Incapacités Permanentes	Incapacités Temporaires	Suites funestes	Totaux
Industries de l'alimentation....	•	2	47	•	49
Industries chimiques.....	•	•	61	•	61
Caoutchouc, papier, cartoo.. .	•	•	8	•	8
Industries du livre.....	•	•	16	•	16
Industries textiles proprement dites...	•	1	17	•	18
Travail des étoffes vêtements..	•	•	36	•	36
Travail des pailles, plumes crins	•	•	3	•	3
Cuirs et peau.....	•	•	8	•	8
Industries du bois.....	•	1	28	•	29
Métallurgie...	•	4	291	•	306
Terrassement, constructions en pierre....	•	•	38	•	38
Manutention et transports.....	•	1	43	•	44
Chemins de fer et tramways...	•	2	78	•	78
Divers.....	1	1	86	•	88
Totaux	1	1	70	•	72

Délivrances de vaccin

POPULATION CIVILE			ARMÉE			
LYON et Départements	TUBES	VACCIN	N° des RÉGIMENTS	BATAILLONS	PLAQUES	VACCIN
Lyon....	3,856	25,920				
Rhône...	698	3,175				
Ain.....	•	•				
Isère....	167	1,356				
Savoie...	•	•				
Divers...	17	17				
Totaux..	4,736	30,468				

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Mars 1907.

Incendies.

NATURE DES INCENDIES	Incendies dans lesquels les dégâts ont été : De 1,000 francs et au-dessous	Au-dessus de 1,000 francs	HEURES des sinistres : De minuit à 6 h. du matin	De 6 h. du matin à midi	De midi à 6 h. du soir	De 6 h. du soir à minuit	CAUSES PRÉSUMÉES DES INCENDIES : Vices de construction	Appareils d'éclairage : Bougies	Lampes	Gaz, Électricité	Instrument de chauffage : Étincelles de foyer	Linges devant le feu	Chutes de tisons	Fourneaux surchauffés	Allumettes : Non éteintes	Enfants jouant avec	Imprudences de fumeurs, ivrognes, etc.	Malveillance	Surchauffage de four	Explosion	Fonte de cire	Nettoiement des lits à l'essence	Divers	Défaut de ramonage	Causes inconnues	INCENDIES ÉTEINTS : Par les habitants avant l'arrivée des pompiers	Par les sapeurs avec : Seaux d'eau	Pompe à main	Établissements sur bouches	Pompes : À bras	À vapeur	TOTAUX
Appartements et chambres	3	4	·	3	2	2	·	1	1	1	·	·	·	·	·	·	·	·	1	·	1	·	·	·	2	·	4	1	1	·	1	7
Caves et sous-sols	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	1
Combles	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
Planchers et parquets	1	·	·	·	1	·	·	·	·	·	1	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	1	·	·	1
Cheminées	·	41	3	18	13	10	5	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	39	·	·	14	·	·	·	·	41
Total des locaux d'habitation	4	48	3	21	16	12	3	1	1	1	1	·	·	·	·	·	·	·	1	·	1	·	·	39	2	·	18	1	2	·	1	52
Ateliers	2	·	·	1	1	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	1	·	1	·	·	·	·	·	·	·	·	·	1	·	1	2
Baraques, hangars	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
Chantiers, dépôts de bois	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
Écuries	1	·	·	·	·	1	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	1	·	·	·	·	·	1	1
Entrepôts divers	1	·	1	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	1	·	·	·	·	·	1	1
Magasins divers	4	1	1	·	2	2	·	·	2	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	1	·	·	·	·	2	·	3	·	2	·	·	3
Fournils	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
Produits chimiques	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
Usines, fabriques	4	·	1	2	·	1	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	2	1	·	·	·	·	1	·	·	·	·	·	·	4
Voitures et wagons	1	·	·	1	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	1	·	·	·	·	·	·	·	·	1	·	·	1
Total des locaux consacrés à l'industrie et au commerce	13	1	3	4	3	4	·	·	2	·	·	·	·	·	·	·	1	·	3	3	·	·	·	·	5	·	3	·	4	·	7	14
Églises, temples, théâtres, salles de spectacles	·	1	·	·	1	·	·	·	·	1	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	1	·	·	·	·	·
Autres bâtiments publics	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	1
Total des bâtiments publics	·	1	·	·	1	·	·	·	·	1	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	1	·	·	·	·	1
Feu sur les personnes	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·	·
Total des feux divers	17	50	6	25	20	16	5	1	3	2	1	·	·	·	·	·	·	·	4	3	1	·	·	·	·	·	32	1	6	·	6	·
TOTAL DES INCENDIES	67		67				11				1				·		1	·	7		1			39	7	67						67

Laboratoire municipal. — Dépôts et analyses.

NATURE DES ÉCHANTILLONS	ÉCHANTILLONS entrés au Laboratoire : apportés par le public pour subir l'analyse quantitative	apportés par le public pour subir l'analyse qualitative	Prélevés par le Commissaire de police Préfecture	Totaux	RÉSULTATS des analyses : Bons ou passables	Mauvais non nuisibles	Mauvais nuisibles	Altérés	OBSERVATIONS
Vins	1	37	·	38	25	5	·	8	(1) 1 gratuite prise au cabinet du Laboratoire
Eaux	2 (1)	1	·	3	2	1	·	·	(2) 2 gratuites pour la Station municipale de stérilisation
Laits	1 (2)	12	4	17	5	12	·	·	
Eaux minérales	·	1	3	4	4	·	·	·	
Beurre	·	1	·	1	·	·	·	1	
Huiles d'olive	1	2	·	3	3	·	·	·	
Farine	·	3	·	3	2	·	·	1	
Saindoux	·	1	·	1	·	1	·	·	
Cervelas	·	1	·	1	1	·	·	·	
Sels pr charcuterie	·	2	·	2	2	·	·	·	
Vinaigre	·	·	·	·	·	·	·	·	
Huîtres	·	·	·	·	·	·	·	·	
Produits chimiques	·	·	·	·	·	·	·	·	
Ordures ménagères	·	·	·	4	·	·	·	·	Infraction à la loi du 1er août 1905.. 3
TOTAUX	5	61	7	77	44	19	·	10	

Nota. — Les échantillons déposés par le public au Laboratoire, et ceux provenant des prélèvements opérés par les Inspecteurs, sont généralement soupçonnés d'être de mauvaise qualité, ils ne sauraient donc, dans ces conditions, représenter la qualité moyenne des denrées alimentaires vendues par le commerce de la ville.

Vidanges. — Extractions opérées.

ARRONDISSEMENTS	OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR LES COMPAGNIES : Union mutuelle — Nombre d'extractions	Union mutuelle — Quantités extraites (m³)	Coopérative — Nombre d'extractions	Coopérative — Quantités extraites (m³)	Lyonnaise — Nombre d'extractions	Lyonnaise — Quantités extraites (m³)	TOTAUX : Nombre d'extractions	Quantités extraites (m³)
1er	204	3,406 00	6	93 85	0	113 10	210	3,613 95
2e	271	6,352 30	14	220 45	26	346 0[illegible]	311	6,919 05
3e	332	4,931 70	415	4,221 30	19	187 75	766	9,340 75
4e	95	844 40	·	·	52	589 90	147	1,433 30
5e	268	2,723 10	8	86 04	40	333 50	316	3,141 60
6e	327	4,670 05	179	1,978 30	8	199 95	514	6,854 30
TOTAUX	1,497	22,773 55	642	6,595 00	151	1,732 10	2,290	31,104 55

Permissionnaires de la voie publique et marchés découverts

	Permissionnaires renouvelés au 1er Janvier 1907	Permissionnaires délivrés en Mars 1907	TOTAUX
1° VOIE PUBLIQUE			
Objets fabriqués	26	193	219
Quatre saisons	56	144	200
Abats de boucherie	7	3	10
Lait	26	5	31
Pâtisseries, bonbons, oranges, etc.	2	29	31
Glaces et coco	17	10	27
Fleurs naturelles	4	11	15
Aiguiseurs	11	2	13
Chiffonniers	6	·	6
Commissionnaires, décrotteurs ou factrs	57	7	64
Journaux	·	·	·
	212	404	616
2° MARCHÉS DÉCOUVERTS			
Bancs de soupe et de café	18	·	18
Pâtisserie, miel, fruits secs	72	·	72
Poissons, huîtres, etc.	187	4	191
Viande d'agneau, porc frais, charcuterie	102	·	102
	379	4	383
3° MARCHÉS FORAINS			
Objets fabriqués	4	156	160
TOTAUX	595	564	1,159

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Mars 1907

Crimes et délits.

NATURE des CRIMES ET DÉLITS	NOMBRE de personnes				NOMBRE, DANS CHAQUE SEXE, DES PERSONNES CONDAMNÉES									
	Inculpés		Acquittés		Hommes âgés de					Femmes âgées de				
	H.	F.	H.	F.	moins de 16 ans	16 à 25 ans	25 à 40 ans	40 à 60 ans	60 et au-dessus	moins de 16 ans	16 à 25 ans	25 à 40 ans	40 à 60 ans	60 et au-dessus
Abus de confiance	18	5	2	1	•	6	11	4	•	•	1	2	1	•
Adultères	4	4	•	•	•	•	3	1	•	•	2	6	•	•
Assassinats et meurtres	3	1	2	1	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•
Attaques nocturnes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Attentats à la pudeur (outrages aux bonnes mœurs)	2	•	•	•	•	•	1	1	•	•	•	•	•	•
Bris de clôture	4	•	•	•	•	1	3	•	•	•	•	•	•	•
Bris d'objets d'utilité publique	2	•	•	•	•	1	1	•	•	•	•	•	•	•
Contrebande (allumettes, tabac, etc.)	18	7	•	•	•	4	9	6	2	•	5	4	2	•
Coups et blessures	35	3	3	•	•	10	8	4	•	•	2	•	1	•
Dégradations de monuments publics	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Détournements de mineurs et excitation à la débauche	1	3	1	•	•	•	•	•	•	•	3	•	•	•
Escroqueries	9	2	1	•	•	1	5	1	•	•	1	•	1	•
Fabrication, émission de fausse monnaie	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Loi 1895 (récidivistes)	5	•	•	•	•	•	2	3	•	•	•	•	5	•
Filouterie	1	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•
Faux	1	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•
Infanticides	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Insoumission à la loi sur le recrutement	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Mendicité	18	4	•	•	•	2	1	15	3	•	1	5	1	•
Outrages aux agents	20	4	1	•	•	6	12	1	•	•	1	•	•	•
Menaces de mort	1	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•
Port d'armes prohibées	7	•	•	•	•	6	5	•	•	•	•	•	•	•
Faux témoignage	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Vagabondage	35	1	7	•	•	9	10	4	2	•	•	•	1	•
Violation de domicile	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Homicide par imprudence	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Vols qualifiés et complots	2	•	•	•	•	1	1	•	•	•	•	•	•	•
Vols simples et complicité	78	16	11	3	1	31	23	6	1	•	3	4	5	1
Divers	39	5	4	•	•	19	10	5	•	•	6	2	2	•
	285	50	32	4	1	69	108	46	8	•	13	16	15	2
TOTAUX	335		39		853					46				

Affaires jugées par le tribunal de simple police

NOMBRE DE PERSONNES		Hommes	Femmes	TOTAL
Acquittées		9	2	11
Condamnées..	à l'amende	1,671	613	2,284
	à la prison	•	•	•
	à la prison et à l'amende	75	255	330
TOTAL des inculpés		1,755	870	2,625

Troupes de passage logées ou cantonnées aux frais de la Ville, dans les hôtels et garnis.

		MOIS de mars	MOIS antérieurs	TOTAL
Officiers et assimilés		3	5	8
Sous-officiers et assimilés		3	2	5
Hommes de troupe	logés	37	32	69
	cantonnés	•	•	•
Chevaux		•	•	•

BUREAU MUNICIPAL DE PLACEMENT GRATUIT POUR HOMMES (7, rue Tramet).

PROFESSIONS	DEMANDES	OFFRES	PLACEMENTS		
			à demeure	au cachet	TOTAL
Alimentation	247	228	74	140	214
Industrie	206	179	60	•	60
Commerce					
Agriculture					
Total	453	484	134	140	274

Bureau municipal de placement pour dames.

PROFESSIONS	DEMANDES	OFFRES	PLACEMENTS		
			à demeure	cachet	TOTAL
Journalières	75	89	31	6	37
Service des maisons bourgeoises	84	838	22	•	22
Service des maisons de commerce	44	955	45	2	51
Gouvernantes, institutrices	1	•	•	•	•
Employées de commerce	13	6	3	•	3
Ouvrières mécaniciennes en tous genres	•	•	•	•	•
Ouvrières Couturières, Lingères, Confectionneuse	6	3	•	•	•
Ouvrières pr travaux de modes réunis	•	•	•	•	•
Ouvrières blanchisseuses et repasseuses	5	7	•	1	1
Ouvrières pour travaux faciles	•	2	•	•	•
Apprenties pour toutes professions	•	3	•	•	•
Jeunes filles pour faire les courses	•	•	•	•	•
TOTAUX	225	594	116	9	161

BUREAU DE BIENFAISANCE DE LYON. — Perception du droit des pauvres sur les spectacles, bals, concerts, etc. pendant le mois de Mars 1907, et comparaison avec la période correspondante de 1906.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS ET NATURE DES SPECTACLES	DROITS PERÇUS pendant le mois de mars		DIFFÉRENCE EN FAVEUR de		DROITS PERÇUS du 1er janv. au 31 mars		DIFFÉRENCE EN FAVEUR de	
	1907	1906	1907	1906	1907	1906	1907	1906
Grand-Théâtre	7,061 33	9,050 65	1,034 30	• •	17,786 70	15,858 39	1,746 19	• •
Théâtre des Célestins	9,470 65	9,909 29	5,570 39	• •	16,747 90	14,572 35	6,945 55	• •
Nouveau-Théâtre	9,117 25	8,894 90	• •	777 65	7,971 15	9,393 65	• •	2,149 70
Casino	3,136 65	5,538 55	• •	402 30	18,862 90	16,335 65	• •	2,492 15
Scala	1,496 65	• •	1,496 65	• •	4,237 75	• •	4,333 75	• •
Horloge	1,179 80	1,490 13	• •	313 35	5,389 85	4,960 95	599 99	• •
Folies-Bergère (bals et concerts)	942 80	360 93	283 15	• •	1,823 85	1,098 30	722 65	• •
Cirque (Alcazar)	546 93	434 15	112 80	• •	3,149 80	2,701 78	• •	551 15
Cirques forains	• •	• •	• •	• •	6,119 15	• •	9,116 13	• •
Théâtres forains	582 05	53 •	629 05	• •	538 03	91 •	944 05	• •
Ménageries	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Concerts Bellecour	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Hôtel du Progrès	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Palais de Glace	33 10	191 90	• •	96 89	706 90	954 15	• •	247 93
Divers à droit proportionnel	201 53	119 30	98 95	• •	955 69	955 98	• •	81
Divers à droit fixe	3,040 76	2,091 70	49 05	• •	9,274 25	7,997 42	1,276 89	• •
Vogues	4 9 75	145 •	43 75	• •	887 25	446 •	141 25	• •
Olympia	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
TOTAUX	56,888 15	51,331 61	9,496 59	1,560 10	95,939 15	71,340 73	24,099 79	6,441 28
DIFFÉRENCES	4,939 49	• •	4,536 45	• •	14,599 42	• •	14,593 42	• •

L'Imprimeur-gérant : F. CHOUARD.

8354. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise 3, rue Ste-Catherine — F. CHOUARD, directeur. — Téléphone 18-39

Digitized by Google

ONZIÈME ANNÉE — N° 564 | EDITION DE COLLECTION | DIMANCHE 21 AVRIL 1907

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HOTEL DE VILLE		SANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes..	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie.....	— 7 fr.	— 3 fr. 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. — Expropriation pour cause d'utilité publique. — Enquête parcellaire. — Arrêté (p. 253).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 2079 à 2095).

Assurance contre l'incendie de l'immeuble rue des Prêtres, 21. — Avenant de résiliation (p. 231).

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille (p. 231).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de sursis d'incorporation (p. 254).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille (p. 254).

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Gillardon (Antoine (p. 255)

Subvention au Syndicat des ouvriers et ouvrières en spartene et similaires, pour location d'un local p. 255).

Vente par adjudication publique de matériaux de démolitions. — Projet de cahier des charges (p. 255).

Ancien presbytère de Saint-Louis, rue de la Madeleine, 1. — Bail Dupuy et veuve Rivoire (p. 255).

Réorganisation du Bureau municipal d'hygiène (p. 255).

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Surveillance des dispensés (p. 256).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande d'allocation d'indemnité journalière (p. 256).

Fourniture des fourrages nécessaires aux chevaux du service des Convois funèbres. — Supplément de dépenses (p. 256).

Indemnité de logement à M. L. Hôte, secrétaire de l'Inspection académique du Rhône (p. 256).

Cours spéciaux dans les écoles primaires supérieures. — Crédit supplémentaire (p. 256).

Demande de MM. Colgnet et Cie en vue d'obtenir l'autorisation d'adjoindre à leur usine, située à Lyon, route d'Heyrieu, 166, un atelier pour la fabrication du phosphore (p. 256).

Cours du modèle vivant. — Attribution au professeur du montant des droits d'inscription (p. 257).

Annexion à Lyon de territoires suburbains (p. 257).

Informations et avis divers.

Commissions municipales. — Réunion (p. 258).

Concours national agricole du 11 au 20 mai 1907. — Fourniture de la paille et des graines et fourrages. — Avis (p. 258).

Concours national agricole, Exposition d'horticulture et exposition d'hygiène urbaine en 1907.— Affermage des buffets. — Avis (p. 258).

Changement de dénomination de la place des Tenlents-de-la-Croix. — Avis (p. 258).

Musiques militaires. — Avis (p. 258).

Conseil des Prud'hommes de Lyon, patrons, soierie, 1re catégorie. — Résultats du scrutin du 18 avril 1907 (p. 258).

Dons au Bureau de bienfaisance (p. 258).

Demandes en autorisation de construire (p. 258).

Délibérations des Corps municipaux de la Ville de Lyon pendant la période révolutionnaire (p. 258).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 262).

Etat civil. — Mariages naissances, décès (p. 262).

Annonces légales (p. 264).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 265).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 266).

Documents statistiques (p. 266).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée. — Expropriation pour cause d'utilité publique. — Enquête parcellaire. — Arrêté.

Nous Préfet du département du Rhône, officier de la Légion d'honneur,

Vu les lois et décrets des 19 juin 1857, 11 juin 1859 et 11 juin 1863, la loi du 18 juillet 1868 et le décret du 28 avril 1869, ainsi que les lois des 3 juillet 1875 et 20 novembre 1883 déclarant d'utilité publique, les diverses lignes qui constituent le réseau de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée et approuvant les conventions passées entre l'Etat et cette Compagnie pour la construction et l'exploitation du dit réseau;

Vu le décret du 3 juin 1903 déclarant d'utilité publique les travaux à exécuter pour l'établissement, entre les kilomètres 511, 201, 40 et 530, 772, 65 de la ligne de Lyon à Marseille, de deux nouvelles voies principales raccordées aux lignes de Genève et de Grenoble;

Vu le décret du 22 mai 1906 qui proroge jusqu'au 3 juin 1907 le décret de 3 ans fixé par le décret du 3 juin 1903 ci-dessus visé pour les expropriations nécessaires à l'exécution des dits travaux;

Vu la lettre par laquelle la Compagnie concessionnaire demande que le projet de ces travaux soit soumis aux formalités d'enquêtes prescrites par le titre II de la loi du 3 mai 1841, pour la partie comprise dans l'arrondissement de Lyon;

Vu la décision de M. le Ministre des Travaux publics du 22 mars 1907 qui ordonne la mise à l'enquête du dit projet;

Vu l'avis de M. l'Ingénieur en chef du Contrôle;

Vu les plans parcellaires des propriétés qui doivent être occupées pour l'exécution des travaux projetés et les états indicatifs des dites propriétés, contenant les noms des propriétaires tels qu'ils sont inscrits sur la matrice des rôles;

Vu l'article 2 du titre I et le titre II de la loi du 3 mai 1841;

Considérant que le décret du 3 juin 1903 ci dessus visé, ne désigne pas d'une manière explicite les localités ou territoires sur lesquels les travaux doivent être exécutés; que dès lors il est nécessaire de pourvoir à cette désignation;

Considérant qu'il y a lieu de remplir les formalités d'enquêtes prescrites par le titre II de la loi du 3 mai 1841, pour préparer l'expropriation des propriétés dont l'occupation est nécessaire,

ARRÊTONS :

Article premier. — L'exécution des travaux nécessités par l'établissement entre les kilomètres 511, 201, 40 et 530, 772, 65 de la ligne de Lyon à Marseille, de deux nouvelles voies principales raccordées aux lignes de Genève et de Grenoble, suivant le projet dressé par la Compagnie concessionnaire, pour la partie comprise dans l'arrondissement de Lyon et dont la mise à l'enquête a été prescrite par la décision ministérielle du 22 mars 1907, aura lieu sur le

Digitized by Google

territoire des communes de Lyon et de Saint-Fons.

Art. 2. — Les plans parcellaires des terrains et bâtiments dont la cession est nécessaire, ainsi que les états indicatifs des dites propriétés, contenant les noms des propriétaires tels qu'ils sont inscrits sur la matrice des rôles, et la notice descriptive du tracé et des ouvrages à exécuter, seront déposés aux Mairies des communes ci-dessus désignées, pendant huit jours inclusivement, à compter du 22 avril 1907, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Art. 3. — L'ouverture de l'enquête sera annoncée dans chaque commune, conformément à l'article 6 de la loi du 3 mai 1841. A cet effet, le présent arrêté sera publié à son de trompe ou de caisse et affiché tant à la principale porte de l'église, qu'à celle de la maison commune.

Le Maire certifiera ces publications et affiches.

Art. 4. — Pendant le délai de huit jours, ci-dessus fixé, toutes personnes seront admises à prendre, sans déplacement, communication des pièces déposées.

Le Maire mentionnera sur un procès-verbal qu'il ouvrira à cet effet, et que les parties qui comparaîtront seront requises de signer, les déclarations et réclamations qui seront faites verbalement et y annexera celles qui seront remises par écrit.

Il sera également ouvert à chaque mairie, en même temps que le procès-verbal d'enquête, un registre destiné à recevoir les déclarations d'élections de domicile par les propriétaires des immeubles à exproprier.

A l'expiration du délai de huitaine ci-dessus fixé, toutes les pièces de l'enquête seront transmises par MM. les Maires à la Préfecture.

Art. 5. — Sont nommés pour faire partie de la Commission instituée par l'article 8 de la loi du 3 mai 1841 :

M. Baratin, conseiller d'arrondissement pour le canton de Villeurbanne ;

M. Brunard, député, conseiller d'arrondissement pour le huitième canton de Lyon ;

M. le docteur Cazeneuve, député, président du Conseil général ;

M. Veillet, conseiller général pour le canton de Villeurbanne ;

Les Maires des communes de Lyon et de Saint Fons, chacun pour la partie du tracé située sur sa commune, ou leurs délégués ;

M. Rufflonx, ingénieur de la Compagnie en résidence à Valence, chargé de l'exécution des travaux, ou son délégué ;

M. Bousigues, ingénieur en chef du Contrôle en résidence à Paris, ou son représentant, mais avec voix consultative seulement.

Art. 6. — La Commission mentionnée en l'article précédent se réunira le 1 mai 1907 et jours suivants s'il y a lieu à Lyon, dans une des salles de la Préfecture, sous notre présidence ou celle de notre délégué, à 2 h. 1/2 du soir.

Cette Commission recevra pendant huit jours les observations des propriétaires. Elle les appellera toutes les fois qu'elle le jugera convenable, et elle donnera ensuite son avis.

Ses opérations devront être terminées dans le délai de dix jours à partir de la première réunion.

Art. 7. — Si la Commission propose quelques changements au projet, avis sera donné immédiatement aux propriétaires que ces changements pourraient intéresser, conformément aux articles 6 et 10 de la loi du 3 mai 1841. Pendant huitaine, à dater de cet avertissement, le procès-verbal de la Commission et les autres pièces de l'enquête resteront déposés à la Préfecture ; les parties intéressées pourront en prendre communication sans déplacement et sans frais, et fournir leurs observations écrites.

Art. 8. — MM. les Maires des communes ci-dessus désignées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté, dont une expédition sera transmise à MM. les Membres de la Commission, à M. l'Ingénieur en chef du Contrôle, ainsi qu'à M. l'Agent voyer en chef.

Lyon, le 16 avril 1907.

Pour le Préfet du Rhône :
Le secrétaire général délégué,
Signé : Pol Honnoré.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Assurance contre l'incendie de l'immeuble rue des Prêtres, 21. — Avenant de résiliation.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2079.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un avenant de résiliation à la police consentie à la Ville par la Compagnie « Le Soleil » pour l'assurance contre l'incendie de l'immeuble situé rue des Prêtres, 21, cet immeuble ayant été démoli dans le courant de l'année 1906.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien approuver cet avenant.

Lyon, le 15 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille.

(Commission spéciale.) — N° 2080.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de congé, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de congé formées par MM. Saint-Oyant (Joseph), soldat au 160e régiment d'infanterie ; Choquia (Alfred-Louis), soldat au 52e régiment d'infanterie, domiciliés au 2e arrondissement.

Gaido (Gustave-Thomas), soldat au 13e bataillon de chasseurs, domicilié au 3e arrondissement.

Tournissoud (Antoine), soldat au 159e régiment d'infanterie, domicilié au 5e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 16 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de sursis d'incorporation.

(Commission spéciale). — N° 2081.

Messieurs, d'après l'article 21 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de sursis d'incorporation est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux la demande de sursis d'incorporation formée par M. Blanc-Perdrcet (Marcel-Antoine-Eugène), appelé de la classe 1905, domicilié au 2e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur cette demande.

Lyon, le 16 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille.

(Commission spéciale). — N° 2082

Messieurs, d'après l'article 41 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de dispense, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de dispense formées par MM. Poche (Maximin), territorial de la classe 1888, domicilié au 2e arrondissement.

Botton (Jean-Baptiste), territorial de la classe 1890 ; Guillermin (Brano-Francisque), réserviste de la classe 1898 ; Canot (Joseph), territorial de la classe 1890 ; Malaval (Jean-Victor), réserviste de la classe 1897 ; Georges (Jean), réserviste de la classe 1896 ; Méant (Louis), réserviste de la classe 1900, domiciliés au 3e arrondissement.

Marion (Jean-François), réserviste de la classe 1900, domicilié au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de

Digitized by Google

vonloir bieu statuer d'urgeuce sur ces dsmandes.

Lyon, le 16 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisas de retrattes dss employés de t'Admintatration muntcipale. — Pension Girardon (Antoine).

Commissiou spéciale. — (Affaires courautes). — N° **2083.**

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demende en liquidation de psnsion formée par M. Girardon (Antoine), ax-professeur à l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon, admis à faire valoir sos droits à la retraite à partir du 1er janvier 1907.

M. Girardon se trouvant dans les conditiens prévues par les articles 7 et 11 du règlament de la Cnisee de retraites des employés de l'Administration municipale peut, par suite, prétendre à une psesion de 1,666 fr. 66, uinsi qu'il résnlte du bordereau de décompte que vous trouverez joint au dossier.

C'est donc à la somme de t,666 franes (csntimes négligés) que je vous propose Messieurs, de liquider la pension de rstraite annuelle et viagère à accorder à M. Girardon.

Les arrérages en sarout prélevés sur lss fonds du la Caiese de retraites des employés de l'Admiuistratiou municipals et prendront eours à partir du 1er janvier 1907, data de la cessatiou des services du M. Girardou.

Lyou, le 16 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Subvention au Syndicat daa ouvrlura st ouvriéres en aparterte et atmilairea pour locatlon d'un lucal.

(Commission générale). — N° **2084.**

Messieurs, j'ai l'hounenr de vous soumettre une demande pur laquelle le Syndicat des ouvriers et ouvrières en sparterie et similaires du Lyon et de la bsnlieue sollicite une subvention devent étra affectés à la location d'un local pour see réuaions, dens le quartier des fabriqnes de sperteriu, à Vaise.

Après examen de eette demande, je veus propose, Messieurs, d'allouer à ce Syndicat une subveution anuuelle de 300 francs.

Si vous partagez cet avis, le mentant ds cette subvention serait prélevé sur le crédit inscrit au budget sous le titre : « Subvention à la Bouree du Travail et aux Syndicats ouvriers legalsment constitués pour loeation de locaux, cours professionnels et bnreaux de placements ».

Lyon, la 16 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Vente par adjudicatton pnbltque daa matértaux à proventr de ta démolition daa immeubtea situea anr t'emptacement du Groupe acotatre projete danatequartiar de ta Martintère. — Projet da oahisr des charges.

(Commission générale). — N° **2085.**

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de cahier des charges dressé par M. le Directeur du service de lu Voirie en vua de la vente par adjudication publique sur soumissiens cachetées, des matérinux à provenir de la démolition des immeubles situés sur l'emplacement du Groupe scolnire projeté dans le quartier de la Martinière.

Aux termes de eo cahier des cherges, l'adjudication seru tranchée en faveur du soumissionnaire qui nura offert le somme le plus forte au-dessus de la somme minimum préalablement fixée par la Commission et contenne dnns un pli eacheté déposé sur le burenu à l'ouverture de la séance.

Le cautionnement à verser por l'adjudicatnire est fixé à 4,000 frnncs.

Les travaux de démolition seront effectnés sous la direction de M. Clermont, architecte chargé de la eonstruction dndit Groupe scolaire.

Je vous serui obligé, Messieurs, de vouloir bien prendre une délibération au sujet de eette uffaire.

Lyon, la 16 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouurd HERRIOT.

Anclen presbytère da Saint-Louis, rue da ta Madsleins, n° 1. — Batl Dupuy et veuve Rivoire.

(Commission générale.) — N° **2086.**

Messieurs, j'oi l'honneur de vous soumettre un projet de bail pour la location à M. Dnpuy st à Mme veuve Rivoire, demeurant à Lyon, le premier, rue Creuzet, 13, et lu seeondo, rue de la Madeleine, 4, de 5 pièces dépendant de l'ancien presbytère Saint-Louis do la Guillotière, rue de la Mndeleine, t.

Co projet est conclu pour une période de neuf nns à partir du 1er juillet 1907, avec faculté reciproque de dédite pour les 1er juillet 1910 et 1913.

Le loyer unnuel est fixé à 550 franes. prix correspondant à l'évnlnation fuite par la Direction des Contributions directes.

Les preneurs seront solidairement responsubles du peiement intégrul du loyer ot devront en outre, snpporter l'impôt des portes et fenêtres et les réparntions d'entretieu des locaux loués pendant lu durée du bail.

A l'occasion de eotte locution, lu Ville fern exécuter à ses frais les réparatiens prévues dnns le devis de M. l'Architecte en chof, lesquelles s'élèvent à 1311 fr. 20, déduction faite d'une somme de 182 fr. 05 pour fournitnres et travauxqui seront supportés pnr les preneurs.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien :

1° Approuver le projet de contrat dont il s'agit ;

2° Approuver le devis des réparations dressé par M. l'Architecte en chef et s'élevant à la somme de 1,341 fr. 20, rebais déduit ;

3° Décider que les travaux seront confiés nux entrepreneurs adjudicataires de l'entretien dos bâtimsnts eommunaux eux clnuses et eouditions de leurs merchés roepectifs ;

4° Décider enfin quo lu dépenso résultant des réperetions eera prélevée sur le erédit d'entretien des bâtiments com munaux de l'exercice courent.

Lyon, le 16 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Réorganisatton du Bnreau municipal d'hygiéne.

(Commission générale.) — N° **2087.**

Messieurs, pour me conformer nux instructions ministérielles qui m'ont été transmises par M. lo Prélet du Rhône, j'ni l'hounenr de vous soumettre nn projet d'arrêté comportnnt réorganieetion du Bnrsau municipal d'hygiéne sur les bases prévues par la loi du 15 février 1902 et par les divers décrets rendus en vne de l'npplication de cette loi.

Parmi les modifications principales que le miee en vigneur de cet arrété apportera à l'état de eboses actuel, je signnlerai d'abord le rattachoment au Burenu d'hygiène du servico d'inspection des vidanges qui u fait partie, jusqu'à présent, du service municipal du la Voirie.

Ce ruttachement se justifiu par la natnre des principales attributions conférées aux agents de ce service d'inspection.

La surveillance des fosses d'aisaucas dont ils sont surtout chargés préseute, au plus haut degré, uu intérêt de salubrité pnblique.

Dn reste, la questiou ne se poso pas de savoir s'il y a lieu on non de faire entrer dens le Burenu d'hygiène le servico d'inspection des Vidanges. Cette question a été tranchée, dans le sens de l'effirmative, par l'autorité supérieure. La surveillanco des fosses d'aisunces a été rangée, en effet, psrmi les attributions obligetoires des Bureux d'hygiène.

Une autre modificetion que comporta le projet d'arrêté qui vous est soumis, est relative eux taxes à percevoir par la Ville pour les opérations faites pur le service municipal de désinfection.

Le tarif actuellement en vigueur a été voté par le précédent Conseil municipal, duns sa eéance du 29 déesmbre 1903.

Ce tarif ne peut pas être mnintenu. Les taxes qu'il eomporto sont, en effet, tnntôt inférieures, tantôt supérieuree, suivant les cas, eu terif meximum fixé pnr les nrticles 22 et suivunts du décret du 10 juillot 1906.

Enfin, le troisième point, sur lequel j'appelle votre attention, a trait aux

dépenses de fonctionnement du Bureau d'hygiène.

D'après les instructions ministérielles et, en particulier, aux termes de la circulaire de M. le Président du Conseil, du 29 janvier dernier, une distinction doit être faite entre les diverses catégories de dépenses du dit Bureau, suivant qu'elles s'appliquent à l'exercice des attributions obligatoires de ce service ou a celui des attributions facultatives.

Cette distinction, qui a été réalisée dans le projet d'arrêté ci-joint, est nécessaire pour permettre à la Ville de réclamer le bénéfice de la participation financière du département du Rhône dans les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 15 février 1902 et par la loi du 22 juin 1906.

Je vous serais obligé, Messieurs, de vouloir bien donner votre approbation à cette réorganisation du Bureau d'hygiène.

Lyon, le 16 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Surveillance des dispensés.

(Commission spéciale). — N° 2088.

Messieurs, conformément à l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, j'ai l'honneur de vous soumettre un état de situation concernant des jeunes gens des classes 1903 et 1901 qui ont été admis au bénéfice de la dispense accordée aux soutiens indispensables de famille.

Je vous serais obligé, Messieurs, de vouloir bien apprécier la situation de ces jeunes gens.

Lyon, le 17 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905.— Demande d'allocation d'indemnité journalière.

(Commission spéciale). — N° 2089.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis motivé chaque fois qu'une demande d'allocation d'indemnité journalière est formée au titre de soutien indispensable de famille.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous soumettre la demande formée par M. Magain (Benoit), soldat à la 11e section de commis et ouvriers militaires, appelé de la classe 1905, domicilié au 1er arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer sur cette demande.

Lyon, le 17 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Fourniture des fourrages nécessaires aux chevaux du service des Convois funèbres. — Supplément de dépenses.

(Commission générale). — N° 2090.

Messieurs, d'après le procès-verbal de l'adjudication de la fourniture des fourrages nécessaires aux chevaux des divers services municipaux pendant la période du 1er octobre 1906 au 30 septembre 1907, le foin est fourni à raison de 12 fr. 80 les 100 kilos, soit une augmentation d'environ 5 francs sur le prix de l'ancien marché.

La consommation annuelle étant de 120,000 kilos la dépense sera de :

120,000 kil. × 12 fr. 80 =	15 360 »
Or, dans l'établissement des prévisions budgétaires de 1907 le prix d'achat du foin a été calculé au prix de 8 francs les 100 kilos soit pour la consommation de l'année, 120,000 × 8 fr. =	9.600 »
d'où il résulte une différence de	5.760 »
Il y a lieu de déduire de ce chiffre la somme de : représentant la dépense prélevée sur le budget de 1906 pour les fournitures faites pendant le 4e trimestre 1906.	2.750 »
L'insuffisance de crédit sera donc de..... Fr.	3.010 »

Je vous propose, en conséquence, Messieurs, pour parer à l'insuffisance du crédit porté sur le budget de 1907 pour la nourriture des chevaux du service des Convois funèbres, de décider l'inscription de la somme de 3,000 fr. au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Lyon, le 17 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Indemnité de logement à M. L'Hôte, secrétaire de l'Inspection académique du Rhône.

(Commission générale.) — N° 2091.

Messieurs, jusqu'ici, vous avez alloué au Secrétaire de l'Inspection académique du Rhône, une indemnité de logement à titre facultatif.

Par arrêté en date du 5 mars, M. L'Hôte a remplacé M. Jarre dans ces fonctions.

Je vous propose, Messieurs, d'allouer à M. L'Hôte à partir du 5 mars dernier, la même indemnité de 600 francs dont bénéficiait M. Jarre, son prédécesseur.

Lyon, le 19 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Cours spéciaux dans les Ecoles primaires supérieures. — Crédit supplémentaire.

(Commission générale). — N° 2092

Messieurs, le budget primitif de 1907 comporte à l'article pour cours spéciaux dans les écoles primaires supérieures, une prévision en sous-détail de 2,965 fr. pour création de nouvelles heures d'enseignement.

Cette somme a été absorbée par le traitement des professeurs d'écriture et de l'enseignement du droit à l'Ecole supérieure du Palais des Arts, par la création de cinq heures d'enseignement de l'allemand dans cette même école; de trois heures d'anglais et trois heures d'allemand à l'Ecole primaire supérieure de filles de la rue Mozenod. Six nouvelles heures d'enseignement du dessin à l'Ecole supérieure de garçons de la rue Chaponnay ont dû également être créées à la rentrée des classes.

M. l'Inspecteur d'Académie insiste pour obtenir les augmentations ou créations suivantes auxquelles il n'a pas été possible de donner satisfaction, faute de prévision budgétaire suffisante :

a) Deux heures d'enseignement du dessin et une heure de chant à l'Ecole supérieure de filles de la rue Mazenod (création d'une 4e année d'enseignement)..... Fr.	450 »
b) Indemnité à l'un des ouvriers auxiliaires chargé d'un enseignement spécial.....	200 »
c) Augmentation du professeur de dactylographie et de sténographie.....	600 »
d) Rétribution à raison de 150 au lieu de 100 francs des trois heures d'anglais à l'Ecole supérieure de la rue Mazenod.....	150 »
Total.....Fr.	1 400 »

Le point de départ de ces créations ou augmentations n'aurait toutefois son effet que du 1er octobre prochain, et la dépense se trouverait de ce fait réduite à 500 fr. environ.

Je vous propose, Messieurs, de m'autoriser à inscrire cette prévision au budget supplémentaire de 1907.

Lyon, le 19 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Demande de MM. Coignet et Cie, en vue d'obtenir l'autorisation d'adjoindre à leur usine, située à Lyon, route d'Heyrieu, 166, un atelier pour la fabrication du phosphore.

(Commission générale) — N° 2093.

Messieurs, MM. Coignet et Cie, qui exploitent à Lyon, route d'Heyrieu, 166, une usine de colles, gélatines et engrais, classée dans la 1re catégorie des établissements dangereux, incommodes et insalubres, ont sollicité l'autorisation d'adjoindre à cette usine un atelier pour

Digitized by Google

la fabrication du phosphore amorphe et de ses dérivés.

A l'appui de cette demande, ils font remarquer :

1° Que cet atelier n'est pas destiné à la fabrication du phosphore blanc, une usine ayant été installée à cet effet à Plombières, près Moûtiers (Savoie), et qu'il sera utilisé exclusivement pour les opérations qui se font actuellement dans leur établissement situé chemin de Baraban, 52, et qui consistent dans le raffinage et l'emballage du phosphore blanc ainsi que la fabrication du phosphore amorphe et de ses dérivés, tels que : sesquisulfure de phosphore, hypophosphite de chaux et phosphate de cuivre;

2° Que par le fait du transfert de ces industries non classées dans l'établissement classé situé route d'Heyrieu, 166, l'usine exploitée chemin de Baraban, 52, sera supprimée. Ainsi disparaîtrait une industrie exercée dans le centre d'une agglomération importante bien qu'elle soit classée dans la 1re catégorie des industries incommodes et insalubres.

Néanmoins, l'enquête de *commodo* et *incommodo* prescrite à cette occasion par M. le Préfet du Rhône a porté sur l'adjonction à l'usine de la route d'Heyrieu, 166, d'un atelier pour la fabrication du phosphore.

Aussi de nombreuses protestations ont-elles été formulées par les habitants et les propriétaires du voisinage contre l'installation dans leur quartier d'une telle industrie.

Ces protestations ont été appuyées par une délibération adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal de Saint-Fons dans sa séance du 5 septembre 1906.

En outre, dans une lettre collective adressée à M. le Préfet du Rhône, MM. les Députés, Conseillers généraux et Conseillers municipaux du 3e arrondissement s'expriment ainsi :

« Nous signalons à l'attention des « autorités que l'enquête porte sur la fa- « brication du phosphore et qu'au lende- « main d'une autorisation il serait loisi- « ble à MM. Coignet et Cie de se livrer à « l'exercice de cette industrie. Les envi- « rons de Moûtiers connaissent l'éten- « due des désastres occasionnés par « cette fabrication. Nous voulons sauver « les quartiers intéressés du même « danger ». Cette lettre est en quelque sorte le résumé des protestations individuelles des habitants.

C'est pourquoi, tenant compte de ces protestations, la Commission sanitaire de l'arrondissement de Lyon appelée, au cours de sa séance du 15 novembre 1906, à donner son avis sur la demande formée par MM. Coignet et Cie, a émis l'avis qu'ils pourraient être autorisés à opérer le transfert des ateliers installés chemin de Baraban, 52, sous les réserves suivantes :

1° La fabrication du phosphore blanc ne sera pas opérée dans l'établissement projeté. Le phosphore blanc sera reçu à l'état brut de l'usine de Moûtiers;

2° Le raffinage et l'emballage du phosphore blanc auront lieu sous l'eau froide; la fabrication du phosphore amorphe, du sesquisulfure de phosphore, du phosphure de cuivre et de l'hypophosphite de chaux, sera pratiquée avec des dispositifs susceptibles de soustraire les ouvriers aux dangers des vapeurs phosphatiques et de dégager à l'air libre des vapeurs dangereuses et incommodes;

3° Les locaux construits en matériaux incombustibles seront largement ventilés, les buées de vapeurs seront entraînées par des cheminées d'appel pourvues d'une hotte. La chaudière et les machines à vapeur seront installées dans des locaux isolées. Le foyer sera surmonté d'une haute cheminée. Il sera interdit de fumer;

4° Les eaux résiduaires ne pourront être répandues sur la voie publique ni être recueillies dans un puits perdu;

5° Une affiche en caractères apparents indiquant les conditions de l'autorisation sera apposée à l'entrée de l'établissement.

Les mêmes réserves complétées par l'obligation d'évacuer les eaux usées après neutralisation à l'égout public ont été formulées par M. le Directeur du bureau d'Hygiène dans son rapport du 29 janvier dernier.

En vertu de ces réserves, la fabrication du phosphore blanc serait absolument interdite.

Toutefois, des craintes ont été formulées au sujet de l'inobservation par les intéressés de cette prescription. Il m'a été fait observer, en effet, que l'enquête ayant porté sur la fabrication du phosphore seulement, il serait à craindre que MM. Coignet et Cie faisant usage de l'autorisation qui leur sera donnée pour pratiquer plus tard la fabrication du phosphore blanc. A ce sujet, il convient de remarquer que la préparation du phosphore blanc par le traitement chimique des os est aujourd'hui abandonnée.

Ce produit est extrait des phosphates minéraux traités au moyen de l'énergie électrique. Cette industrie a donc intérêt de se rapprocher des forces naturelles pour utiliser ces forces, la houille blanche coûtant moins cher que la houille noire.

Il est donc à présumer que pour des raisons d'ordre économique l'usine installée à Moûtiers ne sera pas transférée à Lyon.

Je vous serais obligé, Messieurs, de vouloir bien exprimer votre avis sur la demande fournie par MM. Coignet et Cie. Vous voudrez bien indiquer, si vous estimez que cette demande peut être accueillie sous les réserves formelles exprimées par la Commission sanitaire de l'arrondissement et M. le Directeur du bureau d'Hygiène ou si, au contraire, vous estimez qu'une nouvelle enquête doit être ouverte portant sur l'adjonction à l'usine de la route d'Heyrieu d'un atelier de fabrication de phosphore amorphe et de ses dérivés à l'exclusion du phosphore blanc.

Lyon, le 18 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Cours de modèle vivant. — Attribution, au professeur, du montant des droits d'inscription.

(Commission générale). — N° 2094.

Messieurs, le cours de modèle vivant a fonctionné cette année du 15 octobre 1906 au 31 mars dernier. Ce cours fonctionne chaque soir pendant plus de cinq mois de l'année. Il a été suivi régulièrement par une quarantaine de personnes qui travaillent sérieusement. Le nombre des inscriptions s'est élevé à quatre-vingt-dix-sept.

J'ai pensé que dans ces conditions, il convenait de rétribuer spécialement le professeur de ce cours et de lui tenir compte de ses efforts et des résultats obtenus.

Je vous propose, Messieurs, de m'autoriser :

1° A l'assimiler dès le 1er octobre prochain, aux professeurs des Ecoles municipales de dessin;

2° A lui attribuer pour cette année et à titre d'indemnité, les droits d'inscription perçus en 1906 1907, soit 291 francs.

Lyon, le 19 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Annexion à Lyon de territoires suburbains.

(Commission générale). — N° 2095.

Messieurs, ainsi que je vous l'avais déclaré au cours de la séance que vous avez tenue le 1 février dernier, j'ai provoqué la formation et la réunion d'une Commission intercommunale à l'effet d'examiner dans quelles conditions pourrait être poursuivie l'étude du projet d'annexion à Lyon de territoires dépendant actuellement des communes de Villeurbanne, Caluire, Saint Rambert-l'Ile-Barbe, St-Fons, Vénissieux et Bron.

J'ai tout d'abord posé en principe qu'il ne saurait être question d'accorder aux habitants des parties à annexer des avantages que n'ont pas actuellement nos concitoyens lyonnais.

J'ai nettement indiqué que le projet d'annexion ne pouvait comporter aucune condition de faveur pour les annexés qui devraient, le lendemain de l'annexion, supporter les charges incombant aux Lyonnais.

A la suite de ma déclaration les conseils municipaux des communes intéressées ont été consultés et les avis émis par ces assemblées m'ont été communiqués le 11 avril courant.

Je les résume ci après :

Villeurbanne. — Le Conseil municipal à l'unanimité n'accepte l'annexion que sur les bases du rapport Flenry-Ravarin, en ce qui concerne cette commune c'est-à-dire avec modération d'impôts.

Caluire. — Le Conseil municipal, à l'unanimité, demande le maintien du *statu quo*.

Digitized by Google

Saint-Rambert-l'Ile-Barbe.— Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de soumettre la question aux électeurs dans une grande réunion publique. Il s'en tiendra à cette décision.

Saint-Fons. — Le Conseil municipal, officieusement pressenti, demande le maintien du *statu quo* ou, en cas d'annexion, des compensations financières.

Vénissieux. — Le Conseil municipal, à la majorité, accepte le projet annexion et refuse, à l'unanimité, le projet nouveau.

Bron.— Le Conseil municipal, à l'unanimité, repousse tout projet d'annexion.

Le Conseil municipal de Vaulx-en-Velin est favorable à l'annexion. Mais il convient de faire remarquer que cette commune n'est intéressée dans la question que parce qu'il serait incorporé à son territoire une partie de la commune de Villeurbanne.

Je vous prie, Messieurs, de me donner acte de cette communication.

Lyon, le 19 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Commissions municipales. — Réunion.

Jeudi 25 Avril 1907, réunion à l'Hôtel de Ville, dans leurs locaux respectifs, des deux Commissions permanentes du Conseil municipal :

1° De la Commission spéciale (affaires courantes), à 8 h. 1/4 du soir.

2° De la Commission générale, à 8 h. 1/2 du soir.

Concours national agricole du 11 au 20 mai 1907. — Fourniture de la paille et des grains et fourrages. — Avis.

A l'occasion du prochain concours national agricole qui aura lieu du 11 au 20 mai prochain, sur le cours du Midi, l'Administration municipale est appelée à faire choix d'un marchand de fourrages qui sera chargé, pour le compte de la Ville, de fournir la paille nécessaire à la litière des animaux exposés et d'enlever le fumier chaque matin avant 7 heures. Ce même marchand aura le droit exclusif de vendre aux exposants, dans l'enceinte du concours et d'après un tarif déterminé, les grains et fourrages dont ils auront besoin et dont ils ne se seront pas eux-mêmes approvisionnés.

Les commerçants qui désireraient concourir à ces fournitures et enlèvement de fumier, sont priés d'adresser leurs propositions à la Mairie centrale d'ici au 25 avril au plus tard.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Hôtel de Ville, 2e bureau, de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures.

Concours national agricole, Exposition d'horticulture et Exposition d'hygiène urbaine en 1907. — Affermage des buffets. — Avis.

A l'occasion du Concours national agricole, de l'Exposition d'horticulture et de l'Exposition d'hygiène urbaine qui doivent s'ouvrir sur le cours du Midi, la place Carnot et la place Gensoul, du 11 au 16 mai prochain, des buffets doivent être installés dans chacune des quatre enceintes que comporteront ces Concours et Expositions.

Les propriétaires de brasseries, cafés-restaurants, etc., qui désireraient concourir pour l'exploitation d'un ou plusieurs de ces buffets sont priés de faire parvenir leurs propositions à la Mairie centrale, d'ici au 25 avril courant.

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Hôtel de Ville, 2e bureau, de 9 heures à midi et de 2 heures à 5 heures.

Changement de dénomination de la place des Pénitents-de-la-Croix. — Avis.

Par une délibération du 25 mars 1907, le Conseil municipal a décidé que la place des Pénitents-de-la-Croix porterait désormais le nom de place Michel-Servet.

Musiques militaires. — Avis.

Les concerts militaires donnés place Bellecour seront suspendus du 21 au 28 avril 1907, pendant toute la durée du Concours hippique.

Conseil de Prud'hommes de Lyon, soierie, patrons, 1re catégorie. — Résultats du scrutin du 18 avril 1907.

Electeurs inscrits.....	366
Nombre de votants	69
A déduire :	
Bulletins blancs ou nuls.....	»
Reste pour suffrages exprimés.	69

A obtenu :

M. Regaud (Romain).. 69 voix, élu.

Il s'agissait de procéder au remplacement de M. Guivet, démissionnaire.

Dons au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Il a été versé, le 16 avril courant, pour les pauvres de Lyon :

1° La somme de 50 francs, offrande de M. Gaffré, de Paris ;

2° La somme de 200 francs, offrande de MM. Flon et Landouzy, directeurs du Grand-Théâtre de Lyon, sur la représentation donnée le 13 avril.

Le 19 avril 1907, il a été versé la somme de 53 francs, don aux pauvres de Lyon, par la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique du quart des droits d'auteurs perçu au bal des étudiants le 16 mars 1907, au Grand-Théâtre, versée par M. Hettiger, représentant régional.

Demandes en autorisation de construire.

Du 13 au 19 avril 1907.

Compagnie des mines de la Mure, propriétaire : Construction de bâtiments rue de la Villette.

M. Delastre, propriétaire ; MM. Chevallet et Burel, architectes : Construction d'un hangar cours Perrache, 56.

M. Issautier, propriétaire : Construction d'un petit bâtiment quai Rambaud, angle chemin du Goulet.

Compagnie immobilière du quai de Vaise, propriétaire ; MM. Chevallet et Burel architectes : Construction de deux annexes quai de Vaise, 28.

Mme veuve Orliange, propriétaire : Construction d'un hangar rue Créqui, 217.

M. Martin, propriétaire : Construction d'un petit bâtiment rue Sully, 43.

M. Goutorbe, propriétaire ; M. Decourcière, entrepreneur : Construction d'un hangar rue Chazières, 27 *bis*.

MM. les Fils de J. Tanty, propriétaires ; M. Olginty, architecte : Construction d'un atelier rue Créqui, 54.

M. Soly, propriétaire : Construction d'un atelier rue du Docteur-Crestin.

DÉLIBÉRATIONS DES CORPS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE LYON *pendant la période révolutionnaire*

(SUITE)

Sur la proposition d'un membre,

Le Conseil, considérant que les appointements du citoyen Froment, nommé premier agent de la commune, par arrêté du cinq brumaire dernier, ne sont point encore fixés ;

Considérant qu'il a été constamment occupé à un travail extraordinaire et pénible en faisant l'inventaire des objets existants dans les divers dépôts de la commune,

Le citoyen Allemand, faisant les fonctions [de procureur] de la commune, entendu,

Le Conseil arrête :

Digitized by Google

1° quo es appointements ennuels du citoyeu Fromont sent fixés à la semmo de cinq mille livres ; qu'en outre il jouira des indemnités accordees à teus les employéa de l'administratiea municipale ;

2° qu'il lui sera accordé en indemuité la somme de quatre mille livres, une fois payée.

Lecture faite :

1° de la pétition du citoyen Charles Louis Didelot, artiste, tendante à obtenir un passepert pear aller à Hambenrg, ville neutre, exercer son art pendant qaelqae temps ;

2° de l'acte de naissance en originul du pétitionnaire, conformément à l'ertiele deux du décret de la Coavention nationale du 1er février 1792 ;

Le Conseil, ceusidérant qae la loi permet aux artistes de voyager chez l'étranger, peur uxercer eu perfectionner leur ert ;

Considérant qa'il est de notoriété publique a Lyon que le citoyen Didelot est artiste, attaché au théâtre des Terreaux de cette commane ;

Le citoyen Allemend, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Estime qu'il y a lieu d'accorder le passeport demandé.

Lecture faite :

1° de la pétition de la citeyenne Roze Paul, ertiste, tendante à nbtenir un passepert peur aller à Hambourg, ville aeutre, exercer sen art pendant quelque temps ;

2° do l'acte de naissance en eriginal de la pétitiennaire, conformément à l'article deux du décret de la Conventiou nationale du 1er février 1792 ;

Le Conseil, considérant que la loi permet aux artistes de voyager ehez l'étranger, peur exercer ou perfectiouner leur art ;

Cousidérant qu'il est de notoriété publique à Lyon que la citeyenne Roze Peul est artiste attachée aa théâtre des Terreaux do cette commune ;

Le citeyen Allemand, fesent les fonctions de procureur de la commane, entendu,

Le Conseil ostimn qe'il y a lieu d'accorder le passeport demandé.

Lecture faite :

1° de la pétition dn citoyen François Boëu Beaupré et Marguerite Helène Beaupré sa sœur, natifs de l'islo St Lucie, tendnnte à obtenir an passeport peur aller a Bâle, en Saisse, eûles appellont dos affaires de famille ;

2° d'un certificat de plusiears citoyens, en datte do ce jour, dont les signatures sont légalisées par le eitoyen Gagneur, assesseur du jago do paix du canton de la Liberté, lequel coustate la vérité des faits énoncés ci dessus ;

3° de l'acte de naissanee en origiuel do chacun des sns nommés, conformément à l'article deux du décret de la Convention nationale da 1er fevrier 1792 ;

Le eitoyen Allemand, fesant los fonctions de procureur de la commune, eutenda,

Le Conseil estime qu'il y a lieu d'accorder les deux passeports demandes.

Fait et clos eu Conseil, les jour et en sus l.

L. Rosset, Adam. eff. mel, Baudrier, Rozet, Bouquerot, pleus.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot,président, Rosset, Baudrier, Gilibert, Raroir. Bühner, Sausse, Rozet, officiers municipaux, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du vingt six nivôse, an 4 de la Rép.

Lectare faito de la pétition des citoyens du caaten de l'Hospice, tendante à ce qu'il leur soit accordé l'usage de l'église de St Pothin, pour y excreer leur culte ;

Le Conseil manicipel, considéraut quo d'après le reppert fait par an membre du Comité militaire, la dito église renferme une quantité eonsidérable d'effets nationaux, qu'on ne peut dans ee moment trensporter ailleurs, faute de local ;

Considérant que l'église de l'hôpital général des malades est actuellement dispenible et très commode poar les pétitiennaires ;

Le citoyen Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune, entendu,

Arrête que l'usege de le dite église leur sera nccordé provisoirement, et qu'auparavant la présente délibération sera soumise à l'homelogation de l'administration du district.

Vu la pétition du citoyen Fréquent, chergé de l'éclairagn de la ville, par laquelle, expnsant que la serrure de la eaisse qui sert à enfermer la corde nécessaire peur monter et descendre le réverbére do la place Leviste a été lracturée, la ditn corde coupée et enlevée, il invite la Municipalité à nemmer un commissaire peur faire constater ee fait per precès-verbal, à défaut de qeoi il déclare qu'il eessera d'allumer le dit reverbère, aiusi que ceux qui ont déjà été endommagés ou qui pearraient l'être desormais ;

Le Conseil, eesidérant que per les conditions de son (1) bref, le citoyea Fréquent est chargé de l'eutretion des cordages et eutres objets relatifs aux reverbères, arrête :

1° qu'il passe à l'erdre da jour sur l'objet do sa demande ;

2° qu'il persisto dens son arrêté du douze aivôse sur le pétition pa'il adressa au Conseil ;

3° qu'il est requis de continuer l'éclairage de la ville, et déclere qu'il le reud responsnble des évènements qui poarraient resulter da défaut d'éclairage.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

L. Rosset, Adam. off. mel, Baudrier, Rozet, H. Allemand, Je Sausse, offre mel, Ravoir, offr m., Bouquerot, pdent.

(1) Le mot *bail* entre parenthèses

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot président, Piegay, Gilibert, Ravoir, Rozet, Sausse, Bühner, Adam, officiers municipaux, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du deux pluviôse, an 4 de la Rép. fve.

Sur la demande formée par les employés de l'administration municipale, tendante à ce que la valeur d'une livre et demie de pain, qui leur est alleuée par jour en indemnité, leur soit payée pour le mois de nivôse dernier d'après les mercuriales du mois de frimeire ;

Le Conseil, cnnsidéront que l'indemnité qui est due aux pétitiouaires peur le mois de nivôse serait moindre que celle qu'ils ent reçae le mois précédent,

Considérant leurs beseins et l'extrême modicité de leurs eppointemeats fixes ;

Le Procureur de la commune entendu,

Arrête que l'indemnité à payer aux employés de l'administratien, pour le mois de nivôse dernier, sera égalo en somme à celle qu'ils ent reçue le mois do frimaire.

Vu le compte présenté par le citoyen Janet, papetier, pour diverses leurnitures faites à l'administration municipale, montant à la semme de cent quatre vingt onze mille deux cent cinquante livres ;

Le Conseil, considérant qu'il parrait qae le prix de certains articles est beaucoup trop haut, d'après la comparaison qui en a été faite uvec celui des mêmes articles porté dens les comptes des citoyens Tavernier et Marduel, fournis aux mêmes époquos ;

Le Procarear de la communo entendu,

Arrête qae les sasdits citoyens Tavernier et Marduel, papetiers, sont nommés experts poar exeminer et régler les comptes da citeyen Janet.

D'après le rapport fait par aa membre du Comité des finances,

Le Conseil mnnicipal, ceasidéraat que la euisse de la commaue ne présente pas des fends suffisents pear payer les appointements courents des employés de l'administration municipalo ;

Considérant la nécessité de fournir à des depenses jnurnalières et indispensables et d'acquitter d'anciens comptes de fournitures peur l'asege des bureaux ;

Considérant que la commune ne peat trouver aucune ressource ni dens l'impnsition fenciére des années 1793 et 1794, ni dans la mnbiliaire de 1793, attendu que la fenciére de ces nnnées ne vient que d'être mise en recouvrement, et que la mobiliaire ne l'est point encore pereo que les travaux préliminaires pour eet éffet ont été négligée ;

Considéraat qu'il est du à la commune, par la caisan du district, des arrérages do sons additionnels,

Le Procurear de la commune entendu,

Arrête quo l'administration da district sera invitéo à délivrer sur la caisse do sea receveur, à la Commune de Lyon, un mandat do la somme de six eent mille livres, à valoir sur les sous additionnels qui lui soat dus pour les anaées

1793 et 1794, et que la présente delibération sera soumise à l'homologation du département.

D'après le rapport fait par un membre sur l'inutilité des ouvriers embrigades des Comités des travaux publics de la commune ;

Le Conseil arrête que lesdites brigades sont supprimées, et qu'il leur sera accordé en indemnité le paiement d'une décade.

Lecture faite d'une lettre du Président du tribunal criminel du département du Jura, en datte du vingt-trois nivôse dernier, annonçant l'envoi à la Municipalité de Lyon d'une copie d'un jugement qui absout le citoyen Claude François Vuillemet, rendu le dix-huit du même mois ;

Sur le requisitoire du Procureur de la commune,

Le Conseil arrête que, conformément à l'article 593 du code des délits et des peines du trois brumaire an 4, il sera ouvert un registre particulier pour y tenir note de ce jugement, ainsi que de tous ceux rendus par les tribunaux criminels dont il sera donné avis à la Municipalité.

Vu :

1° le procès verbal des dégradations occasionnées, dans la maison de la V^e Brillon, par le placement qui y fut fait d'un corps-de-garde lors de l'entrée des troupes de la République dans Lyon, dressé en datte du cinq messidor dernier par les citoyens Allemand et Rozet, officiers municipaux, d'après un arrêté du Conseil du vingt quatre floréal dernier, et les citoyens Cochet, architecte et Ferebert, voyer de la commune ;

2° le rapport fait, d'après le même arrêté, sur le total de la pétition de la V^e Brillon, par les deux officiers municipaux sus-nommés ;

3° l'arrêté du Conseil municipal du vingt quatre floréal dernier, relatif au même objet ;

Considérant qu'il est constant qu'un corps-de-garde a été établi, pendant près de deux ans, dans le bas de la maison de la V^e Brillon ; que des dégradations ont été faites tant dans ledit local que sur son mobilier ;

Le Procureur de la commune entendu, le Conseil arrête :

1° qu'il sera payé par la Commune à la v^e Brillon la somme de six cent quarante livres, pour le prix de deux années de loyer de la partie de son domicile où a été établi ledit corps-de-garde, suivant l'estimation qui en a été faite par les architectes de la commune ;

2° qu'il lui sera accordé une indemnité de sept cent soixante six livres, pour les dégradations faites tant dans ledit local que sur son mobilier, à la charge par elle de justifier, par ses dernières quittances, si elle n'est point débitrice envers la commune, et que dans le cas où elle le serait, les indemnités ci dessus fixées lui seront imputées sur sa location ; quant à la non jouissance de la cave et du jeu de mail, la pétitionnaire est renvoyée par devant l'administration du district, qui est invitée à faire en sa faveur ce que l'humanité lui conseillera.

Fait et clos en Conseil, les jour et an sus dits.

H. Allemand, Rozet, off. m^pl, J^s Sausse, off^r m^pl, Ravoux, off^r m.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président, Ravoux, Rozet, Baudrier, Sausse, Gilibert, Piegay, officiers municipaux, et Allemand fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du trois pluviose, an 4 de la Rép^e.

Lecture faite d'une lettre des administrateurs du département du Rhône, en datte de ce jour, annonçant l'envoi à la Municipalité d'un arrêté pris par eux dans la séance d'hier, pour faire constater et arrêter les journaux de recette des receveurs et percepteurs des contributions de Lyon, au trente nivôse dernier inclusivement ;

Le Conseil municipal, considérant qu'il est du devoir de la Municipalité de seconder le zèle et les opérations de l'administration départementale du Rhône pour assurer l'execution de la loi du trois nivôse dernier, en se conformant sans délai aux dispositions des articles 3 et 5 de l'arrêté précité ;

Le Procureur de la commune entendu,

Arrête que les officiers municipaux ci après désignés sont nommés pour se transporter de suite :

Le citoyen Gilibert chez le citoyen Nivière-Chol, receveur général des contributions du département ;

Le citoyen Bühner chez le citoyen Vauvillier, receveur du district de Lyon ;

Le citoyen Piégay chez le citoyen Morel, receveur du district de la campagne de Lyon ;

Le citoyen Sausse chez le citoyen Lertet, receveur du canton de la Liberté ;

Le citoyen Ravoux chez le citoyen Laurent, receveur du canton Nord-ouest et Est ;

Le citoyen Baudrier chez le citoyen Fiard, receveur du canton de la Montagne :

Et le citoyen Rozet chez le citoyen Chalmas, receveur du canton de l'hospice et de la Halle au blé.

Sur l'observation d'un membre du Comité des contributions qui a dit que le travail relatif à la contribution foncière et en nature de l'an trois est commencé, et que, pour éviter les erreurs qui pourraient se commettre par rapport aux mutations de propriétés qui ont eu lieu depuis 1793, il est important d'avertir par affiche les propriétaires de cette commune de venir faire leur déclaration à cet égard au bureau des contributions de la commune ;

Le Conseil a arrêté l'affiche proposée.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

H. Allemand, Rozet, J^s Sausse, off^rs m^pl, Ravoux, off^r m.

Conseil municipal — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, président, Rozet, Rozet, Piégay, Sausse, Adam Baudrier, officiers municipaux, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du cinq pluviose, an 4^e de la Rép^e.

Lecture faite :

1° de la pétition du citoyen Jean Godefroy Manberguer, négociant de Lyen, tendante à obtenir un passe-port pour aller en Suisse ou l'appellent des affaires de commerce ;

2° un passeport pour la Suisse a lui delivré par l'administration départementale de Rhône, en datte du vingt six nivôse, an 3^me ;

3° de l'acte de naissance en original du petitionnaire, conformement à l'article deux du décret de la Convention nationale du 1^er février 1792 ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil estime qu'il y a lieu d'accorder le passe-port demandé.

Lecture faite :

1° de la petition des citoyens Audra freres, m^ds toiliers à Lyon, tendante a obtenir un passeport pour l'un d'eux, le citoyen J. J. Audra, à l'effet d'aller en Suisse terminer des affaires de commerce ;

2° d'un certificat de plusieurs négocianns de Lyon, en datte du six pluviôse, dont les signatures sont légalisées par le citoyen Charreton, assesseur du juge de paix du canton de la Halle au blé, lequel constate que les citoyens Audra frères sont m^ds toiliers à Lyon et sont dans l'usage de faire fréquents voyages dans l'étranger, en raison de leur commerce ;

3° l'acte de naissance du citoyen J. J. Audra, conformément à l'article deux du décret de la Convention nationale du 1^er fevrier 1792 ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil estime qu'il y a lieu d'accorder le passeport demandé.

Un membre du Comité des secours ayant fait observer que les agences de canton étaient sur le point de terminer le recensement des indigents dont elles ont été chargées de faire des rôles, pour la distribution du million mis à la disposition de la Municipalité pour fournir au chauffage des indigents de la commune ;

Le Conseil, considérant qu'il est essentiel de faire jouir le plus promptement possible cette classe malheureuse de nos concitoyens du ce bienfait du Gouvernement ;

Le Procureur de la commune entendu,

Arrête que la somme susdite d'un million, déposée dans la caisse de la commune, en sera retirée pour être versés dans celle du citoyen Jourdan Roze, trésorier du bureau central d'agence général de bienfesance et de secours, pour être repartie entre les neuf cantons de cette commune, et distribuée suivant le mode adopté par ledit bureau central.

Digitized by Google

Lecture faite :

1° de la pétition du citoyen Louis Fermin Boilar, ancien négociant de Lyon, tendante a obtenir un passeport pour aller en Suisse, où l'appellent la liquidation du commerce qu'il exercait dans cette commune, et des affaires de famille ;

2° d'un certificat de plusieurs négociants de Lyon dont les signatures sont légalisées par le citoyen Morel, assesseur du juge de paix du canton de la Maison commune, lequel constate la vérité des faits énoncés ci dessus ;

3° de l'acte de naissance en original de pétitionnaire, conformément à l'article deux du décret de la Convention nationale du prémier février 1792 ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil estime qu'il y a lieu d'accorder le passeport demandé.

Vu l'arrêté de l'administration départementale de Rhône du trente nivôse dernier, relatif a la construction du pont sur Saône commencé en face de cidevant evêché, portant, article 1er, invitation à la Municipalité de nommer en commissaire pris dans son sein pour s'adjoindre au citoyen Glaize, administrateur de département, pour les dits commissaires assistés de l'ingénieur ordinaire en residence à Lyon, procéder à l'inventaire de tous les outils machines, approvisionnements et autres éffets dépendants du pont de *l'Evêché* et constater la situation ectuelle des travaux de ce pont ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil arrête que les citoyens Bühner, officier municipal, et Froment, prémier agent du Comité des travaux publics de la commune, sont nommés commissaires pour s'adjoindre ae citoyee Glaize, administrateur du département, pour l'opération ses énoncée.

Vu la lettre du citoyee Vauvillier, receveur du district de Lyon ;

Oui, sur son contenu, le rapport d'un membre du Comité des subsistences de la commune ;

Le Conseil déclare que les couperes d'assignats formant la somme do sept cent mille livres, déposées dans les armoires des archives de la commune, d'après le procès verbal dressé le trois frimaire dernier, par le citoyen Thomas, caissier du Comité des subsistances, en préseace des citoyees Allemand, Bühner et Adam, officiers menicipaux, appartieeaent au citoyeu Vauvillier qui en a compté l'équivalent en assignats courables, conformément à l'arrêté du représeetant du peeple Poellain Grandprey, du vingt deex bremaire dernier, et qu'elles lui seront remises à sa première requisition.

Sur le rapport d'ue membre du Comité des secours qui a preseeté la compte d'emploi de la somme da doux cent cinqeante mille livres, mise a la disposition de la Manicipalité le douze floréal dereier par le représeetant du peuple Boisset, alors en missinn à Lyon, duquel compte il raselte, suivant le tableau mis sous les yeux du Conseil, que la somme de deux cent doaze mille ceinante huit livres ayaat ete distribuée, il reste en caisse celle de treute sept mille (1) cinq cent trente sept livres ;

Sur les observations faites par le même membre, d'après la demande formee par les présidents et secretaires des egences do secoers,et de l'avis des membres du bureau central desdites agences ;

Le Procereer de la commene entende,

Le Conseil arrête qee la somme susdito de trente sept mille (2) cinq cent trente sept livres (3), restant de celle de deux cent cinquante mille livres sus relatée, sera repartie entre les neaf egences,dans le proportion et au marc la livre de la sommo deja distribuée dans chaque canton, poer être employée à mesere de besoin, en frais d'accouchement, de remedes et surtout en achat de bandages pour les indigents affliges de hernio, et en oetre au paiement d'un semestre du aux officiers de santé de chaque agence, le tout conformement a la loi du vingt huit juin 1793 sur les secours à domicile.

Les neuf officiers municipeux aommés par arrêté du Conseil municipal, deus sa séance du trois du courant, pour arrêter les registres de recette des percepteurs des contributions da la commune, ont mis sur le bureau les procès-verbeux dressés par eex à cet égard ;

Le Conseil a arrêté qu'ils seront déposés au gréfle de la commune et qu'il en sera envoyé copie à l'administration départementale de Rhône.

Les citoyens Pulis, capitaine de la 16e demi brigade, et Hayer, chef du 2me bataillon do 60me demi brigade, ea cantonnement a Lyon, oat déposé, ser le burcaa un arrêté du citoyen Reverchon, commiesaire du Directoire exécutif à Lyon, qui les nommo on remplacemoat du citoyen Requin, egent militaire du Gouvernemeat chergé de faire partir les jeuaes gens de la première requisition.

La Conseil a arrêté qee les pouvoirs des agents militeires sus nommés seront visés et earegistrés au registre des délibératioes du Cuaseil dans la séanco do ce jour.

Fait et clos en Conseil, los jour et an susdits.

H. Allemand, off. m., Rozet, Js Saugss, offr mel Bouquerot, ptent.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étaient les eitoyens :*

Bouquerot, président, Piégay, Racoir, Adam, Rozet; Rosset, Baudrier, officiers municipaux, et Allemand, faisant les fonctions de procureur de la commune,

Du neuf pluviôse, an 4 de la Rep.

Lecture faite :

1° de la pétition du citoyen Etienne Evesque, negociant de Lyon, tendante à obtenir un passe port poar lui et le citoyenne Euphrosine Sophie Weguelia, son épouse, a l'effet d'aller en Seisse, où l'appellent des affaires de commerce et de famille ;

2° d'un certificat de plusieurs eégociants de Lyon, dont les signateres sont légalisés par le citoyen Pinoncely, assessour du juge de paix du canton de la Convention, lequel constate la vérité des faits énoncés ci-dessus ;

3° l'acte de naissance en original de chacun des sus-nommés, conformément a l'article deux du décret de la Conveetion nationale du prémier fevrier 1792 ;

Le Procureur de la commuee entenda,

Le Coaseil estime qu'il y a lieu d'accorder les deux passeports demaedés, que, eéeumoins, celui de la citoyenne Wegaelin doit être limité pour six mois, sauf a elle a recoerir eu résidant de la Republique française en Suisse poer avoir ane prolongatioe de sejour, si elle lui est nécessoire.

Vu le compte présenté par le citoyen Cirlot, greffier du jege de paix du canton de Nord ouest, montant à la somme de sept cent cinquante livres pour frais d'impression de mille billets d invitation, avancés par lui, lequel a été arrêté par les citoyens Grabit et Regnault, imprimeers, et certifie véritable par les citoyens Ballange et Barrat qui ont imprimé lesdits mille billets ;

Vu au bas dudit compte un certificat du citoyee Dubois, assesseur du juge de paix du cantnn de Nord-oeest, en datte du vingt heit frimaire dernier, lequel constate que les billets ci-dessus mentionnés ont été remis ae bureee de la justice de paix du susdit cauton ;

Le Procureur de la commune enteadu,

Le Conseil arrête que,pour cette foix seulement, attendu qe'à la Menicipalité soul il appartiee de faire imprimer ces sortes de billats, il sera remboursé ae citoyen Cirlot la somme de sept.cent cinquante livres ; qa'a cet éffet il lui sora délivré ua mandat de la ditte sommo sur la caisse de la commune.

Un mombre du Comité das coetributions, en fusant pert au Conseil mueicipal du travail préperatoire qui était fait pour parvenir a la confection de la matrice des rôles de l'imposition foncière et ea natere de l'an 3, a fait observer qee par les évènements qei se soet succédés ee cette commuee depuis 1793, la majeure partie de ses grandes propriétés n'avait été, cette annee là aiesi que la seivante,qee d'un très petit produit, peisquo les enes servaieet de cezernes a la troape, les autros n'étaieat point hebitées ou ne l'étaient qa'ea vertu de requisition, ce qui détermiaa alors les commissaires évalaateurs qui oat procédés ae rôle de 1793, a ne porter le revenu présumé de ces propriétés qu'au trois quart, et même au dessous,

(1) Nature des mots *neuf cent deux livres* approuvée par une apostille à la fin du procès-verbal.

(2) Nature des mots *neuf cent deux livres* approuvée par une apostille à la fin du procès-verbal.

(3) Ces cinq derniers mots en apostille à la fin du procès-verbal.

de ce qu'il était en 1792; que, depuis près de dix huit mois, ces mêmes propriétés sont occupées comme elles l'étaient avant ces évènements, et que si l'on se conformait strictement a l'article 3 de la loi du deux thermidor dernier, qui veut que pour l'impesition foncière et en nature de l'an 3 l'on suive les mêmes bases établies pour 1793, il en resulterait que la répartition de l'impesition foncière de cette année serait très inégale, puisque des propriétés ne supporteraient pas le seizième de ce qu'elles doivent supporter, tandis que d autres absorberaient en quelque sorte leur revenu.

La matière mise en délibération ;

Le Conseil, considérant qu'un nombre de propriétés en cette commune n'a été que d'un très petit produit pendant les années 1793 et 1794, attendu que les unes ont servi de casernes à la troupe, et que d'autres n'ont été occupées qu'en vertu de requisitions, ce qui a déterminé les commissaires évaluateurs, qui ont fait les rôles de 1793, à porter le revenu présumé de ces propriétés bien au dessous de ce qu'il était les années précédentes ;

Considerant que depuis plus de dix huit mois, ces mêmes propriétés étant occupées comme précédemment, produisent un revenu plus considerable, et qu'il est du devoir des administrateurs de repartir les contributions dans une juste proportion.

(*A suivre.*)

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Travaux en cours d'exécution

Etuve à désinfecter de Perrache. — Travaux de modifications et réparations.

Ecole de garçons rue Tissot, 6. — Réparations de propreté dans la loge du concierge.

Palais des Arts (service de l'Architecture). — Reparations de propreté dans certains locaux.

Ecole de garçons, rue Tissot, 6. — Reparations de propreté dans le logement de l'instituteur adjoint.

Hôtel de Ville. — Transformation de l'éclairage des cadrans Ouest et Sud du beffroi.

Groupe scolaire, rue de l'Ordre. — Aménagement de deux nouvelles classes et réparations de propreté dans la loge du concierge.

Hôtel des Invalides du Travail. — Agrandissement de la porcherie de quatre nouvelles cases.

Mairie du 5e arrondissement. — Réparations de propreté, salle des archives.

Ecole de garçons, rue du Chapeau Rouge. — Refection d'un plancher.

Crèche, cours Charlemagne, 19. — Construction d'un perron avec garde-corps.

Halle des Cordeliers. — Restauration générale.

Bourse du Travail. — Reparations de propreté et modification de divers locaux.

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE

Travaux entrepris dans la semaine

Rue de la République, 11. — Réparation d'une bouche d'égout.

Rue Romarin. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Rue Lemot. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rues de la République, de l'Hôtel-de-Ville et Centrale. — Réfection de traversées et trottoirs en asphalte.

Place du Serin, au droit du groupe scolaire. — Construction de chaussée en cailloux roulés.

Passage Dumont. — Réfection du dallage en asphalte.

Place Commandant-Arnaud. — Réparation et transformation de bouche d'égout.

Rue des Piés. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rue Masséna. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Travaux en cours d'exécution

Rue de la République, entre la rue Neuve et la rue Pizay. — Refection de trottoirs en asphalte.

Rue Ménestrier. — Construction d'un égout tubulaire.

Place des Terreaux. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Montée Saint-Sébastien. — Empierrement de la chaussée.

Chemin du Goulet. — Empierrement de la chaussée.

Cours Charlemagne. — Réparations de pavage en cailloux roulés.

Cours du Midi, côté Rhône. — Construction de chaussée en pavés d'échantillon.

Rue Passet, entre les places du Pont et Raspail. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue de l'Abondance, entre la rue de la Bannière et la rue Duguesclin. — Relevé à bout en cailloux roulés.

Avenue de Saxe, entre la grande rue de la Guillotière et la rue Montesquieu. — Relevé à bout en pavés d'échantillon.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Rue de Dijon. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Montée Bonafous. — Réparation du mur de soutènement.

Montée des Génovéfains. — Réfection des trottoirs en terre.

Rue Rugeaud. — Réparation du pavage en pavés d'échantillon et réparation du trottoirs en asphalte.

Avenue de Saxe et cours Lafayette. — Réparations de trottoirs en asphalte.

Boulevard de l'Hippodrome. — Reparation générale de la chaussee empierrée et cylindrage à vapeur.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section. — Remblaiement des rues (A), (B), (C) et de la rue Sérangar et construction d'égouts du 4e type en beton rue (C), rue Vauban prolongée et rue Moncey prolongée.

Rue Barrême. — Reparation des enduits intérieurs de l'egout.

Travaux terminés dans la semaine

Rue de l'Hôtel-de-Ville, angle rue du Plâtre. — Refection de la traversée et des trottoirs en asphalte.

Rue Romarin, entre la place des Terreaux et la rue Sainte-Catherine. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue du Bon-Pasteur. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Montée et rue de la Muette. — Rejointoiement du mur de soutènement et réparation des emmarchements.

Rue Boissac et rue Sala. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Rue de l'Abbaye-d'Ainay et place d'Ainay. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Rues Duguesclin, Mazenod et François-Garcin. — Construction de trottoirs en asphalte.

Montée Bonafous. — Réfection du pavage en cailloux roulés et en pavés d'échantillon.

Rue Richan, 18. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue Gigodot, angle rue de Belfort. — Réparation et transformation de bouches d'egout.

Rue du Tunnel. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rue Garibaldi. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

SERVICE DES PONTS

Pont Lafayette. — Construction d'un magasin-abri du côté rive droite aval. — Réfection des peintures des statues sur les piles.

Pont de l'Université. — Fouille pour la construction d'un magasin-abri.

Pont de la Gare. — Refection totale du platelage de la chaussée.

SERVICE VICINAL

Chemin vicinal ordinaire n° 24, de Saint-Simon. — Construction d'un égout ovoïde en béton de ciment de 1 m. 50 de hauteur intérieure.

Chemin vicinal ordinaire n° 16, de Baraban. — Construction d'un égout en béton de ciment, entre le cours Lafayette et le chemin Germain.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Travaux exécutés ou en cours d'exécution du 11 au 17 Avril 1907.

Canalisations : chemin des Pins, place Grenoul, montée Bonafous, cours des Chartreux.

Prises d'eau et branchements : rue Sébastien-Gryphe, 14 *bis*; cours Henri, 145; rue d'Inkermann, 32; rue Garibaldi, 130; chemin des Pins, n° 30; rue Pasteur, 57; chemin de Montribloud, n° 35; rue Denfert-Rochereau, 10; rue Chevrière, n° 21; grande rue de la Croix-Rousse, 70; rue de Crimée, 20; rue Richan, 7; montée Bonafous, 19; passage Dumont, 9.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 21 Avril 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT

Attic, Raoul, empl., r. Imbert-Colomès, 4.
Dlle Guigue, Marg., brod., m. Gde-Côte, 35-37.
Auzéas, P., chauff.-mécan., Gosforth (Anglet.).
Dlle Molluy, Anne, s. p., Witley (Anglet.).
Banase, Jacques, cordonnier, r. des Forges, 25.
Vve Chigoard, Félicité, s. p., r. de l'Alma, 8.
Bérard, Louis, serrurier, ch. de Garland, 61.
Dlle Barbier, Ang., empl., r. de la Viallé, 10.
Bonnefoi, Jacques, caoutchoutier, Villeurbanne.
Dlle Arnaud-Joudfray, M., tiss., r. Chartreux, 29.
Borges, L., lisseur dessins, r. Burdeau, 19.
Dlle Mignot, Jules, s. p., r. Vendôme, 21.
Boutarel, Lucien, empl., Villeurbanne.
Dlle Ducruet, F., f. de ch., q. St-Vincent, 30.
Delorme, Jean, cultivateur, Genzieu (Ain).
Dlle Goyet, Cl., domest., pte r. Feuillants, 5.
Fournier, Claude, industriel, Guillins.
Dlle Rudreman, J., s. p., q. St-Vincent 21.
Fraisson, L., soldat 15e rég. inf., Lyon.
Dlle Osternaud, Rachel, s. p., St-G.-Laval.
Lafond, Charles, empl., r. de l'Abbe-Sec, 25.
Dlle Bert, Agathe, brodeuse, r. Pouteau, 14.
Odol, Jean, prof. de mus., pl. Sathonay, 1.
Dlle Gilanet, Marie, modiste, pl. Sathonay, 1.
Ridard, Henri, empl., r. Vieille-Monnaie, 15.
Dlle Simplet, M., gilet, r. Pomme de-Pin, 1.
Venel, Claude, mécan., m. Grande-Côte, 79.
Dlle Coinon, B., s. p., St-Etienne (Loire).
Aupol, L., manœuvre, ch. de la Vitriolerie, 33.
Dlle Cérary, Suzanne, dom., r. L.-Colomès, 14.
Tonziaseu, Pierre, ajusteur, r. Paul-Bert, 101.
Dlle Gibert, L., domestique, r. Paul-Bert, 101.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Colloud, Pierre, empl., c. Gambetta, 82.
Dlle Chaumeny, A., cuisinière, r. Sala, 3.
Charollois, Pierre, tourneur, St Jean-des-Vignes.
Dlle Renard, M., casquet., St-Jean-des-Vignes.
Dherbey, A., sold. 22e colonial, Hyères (Var).
Dlle Penin, Marie, s. p., Toulon.
Faerber, Jean, sculpteur, r. Victor-Hugo, 41.
Dlle Barbépin, Claudine, repriseuse, Bourg.
Moumier, Louis, empl., r. Neuve, 12.
Hanjard, Pierre, empl., r. des Trois-Pierres, 65.
Dlle Portattier, Marie, cuisinière, Ecully.
Ténier, Ch., empl. P.-L.-M., r. Bichat, 25.
Dlle Guillermain, s. p., Roanenay (S.-et-Loire).
Bertscby, Léon, tuilier, r. Paul-Bert, 53.
Dlle Joly, Antoinette, contur., r. Grenette, 4.
Fargeat, Georges, industriel, q. de la Charité, 6.
Dlle Gubet, Pauline, s. p., r. Abondance 11.
Riot, Paul, com. des postes, r. Duguesclin, 220.
Dlle Bouchacourt, A., institutrice, r. Condé, 24.
Vauché, Adolphe, empl., r. de la Barre, 3.
Dlle Cuaudy, Gabrielle, s. p., r. Mercière, 6.

Digitized by Google

Criner, G., négociant, r. de la Charité, 60 *bis*.
Dlle Moussat, G., s. p., Pelussin (Loire).
Bringer, G., empl. P.-L.-M., c. Charlemagne, 10.
Dlle Girard, M., fem. de ch., St-Gengoux-le-Nal.
Lafoy, Antoine, voyageur, r. des Prêtres, 20.
Dlle Vidon, Claudia, s. p., r. Stella, 3.
Barraille, Marius, empl., r. Saint Maurice, 17.
Dlle Couturier, Marie, s. p., r. Condé, 18.
Neyran, Claudius, coiffeur, Oullins.
Dlle Duperron, C., lingère, r. Victor-Hugo, 23.
Védrine, A., caporal 22e de ligne, Sathonay.
Dlle Jas, Jeanne, couturière, q. Perrache, 49.
Bompard, François, empl., r. Remp.-d'Ainay, 15.
Dlle Claud, Pierrette, empl., r. Centrale, 4.
Gillot, Louis, avoué, Autun (S.-et-L.).
Dlle Berthet, Marie, s. p., r. Boissac, 6.
Rivière, Joannès, empl., r. Bichat, 23.
Dlle Gaiffrey, M., cuisinière, q. St-Antoine, 16.
Vigière, C., subst. pr. Rép., Montbrison (Loire).
Dlle Millevoye, Marthe, s. p., q. Est, 13.
Oudhuy, E., empl. P.-L.-M., r. Rabelais, 61.
Dlle Letey, Sophie, ménagère, r. Rabelais, 61.
Ridard, Henri, empl., r. Vieille-Monnaie, 15.
Dlle Simplet, M., giletière, r. Pomme-de-Pin, 4.
Bouvier, Pierre, boulanger, c. Lafayette, 320.
Vve Fusier, Amélie, s. p., q. Tilsitt, 22.
Bodeau, Jules, négociant, r. Franklin, 55.
Dlle Bron, Francine, s. p., gr. r. de Cuire, 66.
Deune, Jean, empl., Paris.
Dlle Jouannin, A., lingère, r. Ferrandière, 18.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Bérard, Louis, serrurier, ch. de Gerland, 63.
Dlle Barbier, A., empl., r. de la Vieille, 10.
Bergeron, Léonard, manœuvre, r. Denton, 7.
Dlle Loertscher, C., ménagère, r. Denton, 7.
Bertschy, Léon, luthier, r. Paul-Bert, 53.
Dlle Joly, A., couturière, r. Grenette, 1.
Charrasse, V., comptable, r. de Marseille, 10.
Dlle Lenoir, Marie, empl., r. Vendôme, 261.
Coste, Pierre, empl., gr. r. Guillotière, 171.
Vve Guinet, E., ménagère, r. Créqui, 179.
Demonjon, C., mécanicien, r. Raulin, 41.
Vve Murgey, Caserine, empl., r. Raulin, 41.
Escoffier, J., cult., St-Laurent-de-Mure (Isère).
Dlle Servageon, J., s. p., r. Paul-Bert, 216.
Farjat, Antoine, empl. P.-L.-M., q. Perrache, 41.
Dlle Georges-Gonnard, s. p., q. Perrache, 11.
Fargeat, Georges, industriel, q. de la Charité, 6.
Dlle Gohet, Pauline, s. p., r. Abondance, 77.
Faussemagne, J., rep. comm., r. Gerland, 70.
Dlle Hefner, M., ménagère, r. Gerland, 30.
Giet, Joseph, empl., r. Calas, 2.
Vve Charvolin, V., o. dentelles, r. Créqui, 167.
Goutelle, P., sculpteur, ch. de la Scaronne, 66.
Dlle Tixieux, Marie, s. p., Villeurbanne.
Manchon, J., empl. P.-L.-M., r. Béchevelin, 62.
Dlle Chanel, M., cuisinière, r. Molière, 10.
Miséry, Jean, empl., r. de la Thibaudière, 57.
Dlle Dougnon, V., coutur., r. de la Buire, 33.
Perreud, Charles, empl., r. Paul-Bert, 264.
Dlle Poinard, Marie, s. p., St-Etienne.
Ranjard, P., empl., r. des Trois-Pierres, 68.
Dlle Portailler, Marie, cuisinière, Ecully.
Riot, P., commis postes, r. Duguesclin, 220.
Dlle Bonchecourt, A., instit., r. Condé, 22.
Rodet, Alexandre, empl., r. des Tanneurs, 2.
Dlle Depech, Eugénie, coutur., r. Pasteur, 41.
Silvestre, Jules, mécanicien, Villeurbanne.
Dlle Barbezi, Elise, corset., r. d'Essling, 16.
Wis, Vincent, artiste, r. du Colombier, 6.
Dlle Slenegry, A., artiste, r. du Colombier, 6.
Avon, Louis, c. en chem., r. Vendôme, 291.
Dlle Moncheud, J., cout., c. Gambetta, 144.
Angros, J.-B., empl., r. Ste-Jeanne, 2.
Dlle Maréchet, J., mén., r. Ste-Jeanne, 2.
Aupol, L., man., ch. Vitriolerie, 31.
Dlle Cézary, Sus., dom., r. Imb.-Colomès, 14.
Barnique, J., tum., r. Voltaire, 41.
Dlle Chavanoue, A., corset., r. Voltaire, 41.
Barreille, Mar., empl., r. St-Maurice, 17.
Dlle Couturier, M., s. p., r. Condé, 18.
Bouvier, Pierre, boul. c. Lafayette, 320.
Dlle Combe, Amélie, s. p., q. Tilsitt, 22.
Cottez, Aug., ret., r. de Marseille, 65.
Vve Rousseau, A., s. p., Caluire.
Gaillard, G., fab. passement., r. Garibaldi, 131.
Dlle Berne, Cat., s. p., r. Servient, 69.
Gillet, Pierre, ajust., r. Marseille, 40.
Dlle Ferras, Et., culot., r. Montesquieu, 46.
Granjon, J.-P., appr., r. Marseille, 86.
Dlle Picot, Delph., mén., Chambon (H.-Loire).
Lagntaine, F., serrurier, rte de Vienne, 91.
Dlle Petacin-Roberjon, empl., rte Vienne, 61.
Lollier, Claude, typographe, r. Paul-Bert, 25.
Dlle Grangermont, Annette, s. p., r. P.-Bert, 28.
Maire, Gaston, mécanicien, av. Félix-Faure, 6.
Dlle Sigon, M., couturière, r. Garibaldi, 37.
Mazen, Henri, représentant, Villeurbanne.
Dlle Lascombe, Berthe, empl., r. P.-Bert, 219.
Midroit, P., peintre en voit., St-R.-l'Ile-Barbe.
Dlle Jullien, A., cuisin., q. Guillotière, 4.
Gadhuy, Ernest, empl. P.-L.-M., r. Rabelais, 61.
Dlle Letey, S., ménagère, r. Rabelais, 61.
Pelissier, Vincent, laitier, rte de Genas, 61.
Dlle Aucal, I., tailleuse, rte de Genas, 119.
Roux, Albert, empl., Toussieu (Isère).
Dlle Ecochard, Marie, empl., av. Saxe, 223.
Temet, P., tailleur de limes, r. Boileau, 235.
Dlle Bonnet, M., couturière, r. Boileau, 235.
Touzineau, Pierre, ajusteur, r. Paul-Bert, 101.
Dlle Gilbert, L., domest., r. T.-Claudiennes, 101.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Aupol, Lucien, manœuvre, ch. Vitriolerie, 31.
Dlle Cézary, S., dom., r. I.-Colomès, 14.
Bodean, Jules, nég., r. Franklin, 55.
Dlle Bron, Francine, s. p., g. r. de Cuire, 66.
Rouffet, J., o.-méc., r. Henon, 13.
Dlle Thirode, J., s. p. Besançon (Doubs).
Brigard, Pierre, tisseur, r. Pailleron, 14.
Vve Bruyas, Pier., tiss., r. d'Austerlitz, 11.
Richard, Franç., cord., r. de Nuits, 5.
Dlle Roulet, Marie, conf., r. de Nuits, 5.
Buclé, D., ing. élect., b. Croix-Rousse, 111.
Dlle Alamercery, s. p., Meximieux (Ain).
Giet, Joseph, empl., r. Calas, 2.
Vve Charvolin, dentell., r. Créqui, 167.
Perret, Firmin, cart., p. Sibylle, 7.
Dlle Lepin, Em., empl., r. Artaud, 6.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Elizet, Jean, forgeron, r. Créqui, 243.
Dlle Rondeau, J., teintur., r. Tramassac, 58.
Bansec, James, cordonnier, r. des Farges, 25.
Vve Chigaard, Armance, s. p., r. de l'Alma, 6.
Choda, Antoine, infirmier, pl. Antiquaille, 1.
Dlle Mulstier, L., bouillonn., r. Macchabées, 72.
Clément, Joseph, empl., pl. de Trion, 3.
Dlle Chorblanc, Jeanne, s. p. Caluire et Cuire.
Demoment, Jean, manœuvre, c. Vitton, 62.
Dlle Pidal, Marie, journal., r. St-P.-de-Vaise, 27.
Latoy, Antoine, voyageur, r. des Prêtres, 26.
Dlle Vidon, Claudia, s. p., r. Stella, 3.
Masset, Pierre, empl., q. Pierre-Scize, 68.
Dlle Gerente, Flore, s. p., L'Arbresle (Rhône).
Meunier-Foutot, Hipp., voyag., q. de Vaise, 17.
Dlle Blanchet, Adele, s. p., Bourgoin (Isère).
Noyret, Anthelme, épicier, r. du Doyenné, 11.
Dlle Gloppe, Joséphine, s. p., Ecully (Rhône).
Ranjard, Pierre, empl., r. St-Georges, 85.
Dlle Portailler, Marie, cuisin., Ecully (Rhône).
Reymond, Louis, camionneur, r. St-Cyr, 57.
Dlle Dusserre, Lucie, lingère, r. St-Cyr, 52.
Rodet, Alexandre, empl., r. des Tanneurs, 2.
Dlle Delpech, Eugénie, contur., r. Pasteur, 14.
Vauché, Adolphe, empl., r. de la Barre, 6.
Dlle Chaudy, Gabrielle, s. p., pl. Pet.-Change, 1.
Rothet, Charles, voyageur, q. Pierre-Scize, 6.
Dlle Gorgeret, A., s. p., Chât.-d'Azergues (Rh.).
Guérin, Michel, confiseur, r. de l'Oselière, 1.
Dlle Vernoux, Fr., chenilleuse, r. l'Oselière, 6.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Barbier, J., empl. P.-L.-M., r. Duguesclin, 61.
Dlle Roux, Marie, empl., r. Duguesclin, 64.
Bernelin, E., impr. p. peints, c. Vitton, 44.
Dlle Berland, J., apprêteuse, c. Vitton, 41.
Borges, L., liseur dessins, r. Bardeau, 16.
Dlle Mignot, Marie, s. p., r. Vendôme, 21.
Cheffangeon, Cl., boulanger, Pélussin (Loire).
Dlle Launey, G., f. ch., Neuvillette (Sarthe).
Chernay, Jean, propriétaire, Reyrieux (Ain).
Dlle Ehrenfeld, Mathilde, s. p., r. Vauban, 121.
Colomb, Charles, empl. soierie, r. Tronchet, 66.
Dlle Guilleaume, J., couturière, r. Godefroy, 33.
Demoment, Jean, manœuvre, c. Vitton, 62.
Dlle Pidal, M., journal., r. St-P.-de-Vaise, 27.
Duchamp, Louis, grav. s. bois, r. Garibaldi, 46.
Dlle Brochier, Louise, gantière, r. Moncey, 212.
Frandon, P., empl. com., r. P.-Corneille, 43.
Dlle Lacroix, Marie, s. p., Thodure (Isère).
Gaillard, François, corroyeur, r. Garibaldi, 102.
Dlle Dumas, M., ménagère, r. Garibaldi, 102.
Geumy, Francisque, apprêteur, r. Bossuet, 81.
Dlle Dellerba, E., empl., r. Ste-Geneviève, 34.
Manchon, J., empl. P.-L.-M., r. Béchevelin, 92.
Dlle Chanel, V., cuisinière, r. Molière, 10.
Molmerret, P., o. peignes, r. Duguesclin, 133.
Dlle Chaboud, C., gantière, c. Lafayette, 99.
Rivoire, A., passementier, r. Vauban, 67.
Dlle Cannelle, A., trangeuse, r. Bossuet, 98.
Venton-Duclaux, Léon, ing.-chimiste, Paris.
Dlle Ducase, Gabrielle, s. p., r. Bugeaud, 17.
Visière, C., sub. proc. Rép., Montbrison (Loire).
Dlle Millevoye, Marthe, s. p., q. de l'Est, 13.
Arnaud, Nicolas, rendeur, r. Félix-Jacquier, 36.
Dlle Mouillon, P., coutur., r. F.-Jacquier, 36.
Maison, Ch., conduct. de trav., c. Vitton, 12.
Dlle Vavasseur, Louise, s. p., c. Vitton, 12.
Maire, Gaston, mécanicien, av. Félix-Faure, 8.
Dlle Sigon, Marie, couturière, r. Garibaldi, 37.
Jullien, Henri, apprêteur, r. Barrême, 21.
Dme Péry, Léonie, couturière, r. Barrême, 26.
Courtois, Joseph, empl. tramw., r. Sully, 109.
Dlle Vernay, Antonia, domest., r. du Musée, 46.
Gaido, Paul, décolleteur, r. Bellecombe, 59.
Dlle Dugond, J., cartonnière, Villeurbanne.
Vella, Rémy, cordonnier, Oullins.
Dme Rozier, Marie, couturière, r. Bugeaud, 16.
Tapissier, Louis, greff. paix, r. Duguesclin, 93.
Dlle Vernet, M., s. p., Villard-de-Lans (Isère).

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 14 au 20 Avril 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Chazellet, liseur dessins m. St-Sébast., 26... m.
Seive, boucher, r. Pierre-Blanc, 22......... m.
Astier, empl., r. Sainte-Clotilde, 16......... f.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Fejolle, mar. logis gend., r. Ste-Hélène, 6.. f.
Moreau, mécanicien, r. d'Alger, 17.......... m.
Mullard, empl., imp. Victor-Hugo, 6........ f.
Vinit, voiturier, r. des Asperges, 104....... m.
Vinit, voiturier, r. des Asperges, 104....... m.
Rolle, corroyeur, r. Voltaire, 10............ m.
Coq, empl., c. Charlemagne, 31 .... f.
Desborde, menuisier, r. Vaubecour, 26...... m.
Momet, agent voyer, Seyssel (Ain).......... f.
Marjollet, fermier, Lancié (Rhône).......... m.
Bicéron, tulliste, Villeurbanne .... m.
Perriguey, g. limonadier, c. Lafayette, 103. m.
Moretton, tuilier, Ste-Foy-l'Argentière..... m.
Thomas, mécanic., St-Rambert-l'Ile-Barbe. m.
Gérinon, empl., r. Garibaldi, 218........... f.
Lascombe, chauffeur, r. St-Cyr, 33......... m.
Dutheil, manœuvre, r. Sébast.-Gryphe, 55. f.
Doris, manœuvre, c. de la Liberté, 83...... f.
Favette, manœuvre, Francheville-le-B. (Rh.). f.
Marcout, manœuvre, r. d'Heyrieu, 79....... m.
Bouille d, empl., r. Molière, 136........... m.
Pech, agent des postes, r. de la Charité, 14. m.
Vincent, artiste, r. Creuzet, 22............ m.
Tranchant, manœuvre, r. St-André, 7....... f.
Gros, capit. gendarm., Villefranche-s-Saône. m.
Léonard, bourrelier, r. Fr.-Dauphin, 12.... f.
Meiot, empl., r. de la Charité, 48.......... m.
Bayard, gard. de la paix, r. Rabelais, 12.... f.
Gulliard, représentant, c. du Midi, 21 ...... m.
Rozier, empl., r. du Plat, 5................ f.
Mollet, vannier, r. Lafont, 24.............. m.
Duruel, jardinier, Ste-Foy-lès-Lyon .... m.
Moulon, mécanicien, r. Victor-Hugo, 14.... m.
Tisserand, empaill. de chaises, St-Fons.... m.
Gentil, march. légumes, g. r. Charpennes, 30 f.
Besson, gard. paix, r. Duguesclin, 194..... f.
Affre, empl., r. Castries, 9................ f.
Ferrero, serrurier, ch. Montbrillant, 6...... m.
Genset, valet de chambre, Saint-Fons..... f.
Trichard, blanchis., Grézieu-la-Varenne (Rh.) m.
Martin, pédicure, r. Robert, 81............ f.
Chemousset, empl., r. St-Antoine, 16...... f.
Sokol, manœuvre, r. Poulaillerie, 6........ m.
Cadoux, tisseur, r. Grillet, 4.............. f.
Dumoulin, empl., c. Charlemagne, 16...... m.
André, économe à l'Hôtel-Dieu, r. Confort, 10 f.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Serrut, maçon, r. Vigilance 4............. f.
Giai-Via, verrier, ch. des Verriers, 1...... m.
Bourdon, méc., r. Croix-Morlon, 16........ f.
Genin, men., r. Colombier, 2 .... f.
Dufour, serr., r. du Repos, 6.............. f.
Jaume, chaudr., ch. Saint Charles, 17..... f.
Chaboud, tripier, r. Paul-Bert, 56......... m.
Taizy, empl., q. Guillotière, 11............ f.
Font, boucher, c. Henri, 82................ f.
Lafont, art. musicien, r. Montesquieu, 112. m.
Perraud, empl., r. de la Bonière, 8........ f.
Falconnet, capitaine, c. Lafayette, 64..... f.
Donna, pl. peintre, r. Vendôme, 296....... m.
Colomb, m. ferr., g. r. Guillotière, 216.... m.
Fargere, boucher, r. Paul-Bert, 66........ f.
Verreaux, épic., c. Gambetta, 18........... m.
Jouve, voit., r. Créqui, 279................ m.
Tardy, boul., c. Lafayette, 132............ f.
Mercier, empl. de tram., av. Berthelot, 263. m.
Lecot, polisseur, r. Raulin, 41............. m.
Macodier, compt., g. r. Guillotière, 176.... m.
Meunier, jard., ch. Gerland, 184........... f.

Fréchet, ajusteur, r. Chevreul, 75.......... m.
Larmaraud maçon r. Donnet, 46........... m.
Thibaudier, ajust., ch. d. 4 Maisons, 31... f.
Loudal, boul., r. Madeleine, 12............ m.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Badel, leinturier, r. Villeneuve, 10........ m.
Balaachr, comptable, gr. r. Cuire, 66....... m.
Civel, comptable, place de Cuire, 8........ m.
Espitalier, empl., r. d'Isly, 1.............. f.
Gonin, cocher, r. Gorge-de-Loup, 81........ f.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Ponchon, dessin., r. de Trion, 28........... f.
Cottarel, jardinier, r. du Tunnel, 37........ m.
Maraufeing, égoutier, r. Tourvée, 1........ m.
Vallety, menuisier, r. des Tuileries, 9..... f.
Doutre, empl., r. des Prés, 6.............. m.
Contel, empl., r. des Chevaucheurs, 44..... m.
Perrichon, chaud., r. de Saint Cyr, 74 *bis*.. f.
Schiatti, empl., r. Gorge-de-Loup, 33...... f.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Chevrollier, cocher, q. des Brotteaux, 8.... m.
Bonamena, doct.-méd., r. P.-Corneille, 73. m.
Jarrosson, fab. soieries, av. Noailles, 29... m.
Jason, manœuvre, r. Tête-d'Or, 82........ f.
Damas, cordier, r. Vauban, 63............. f.
Caindel, chaudron., r. Louis-Blanc, 21..... f.
Sorrt, empl., r. Garibaldi, 63............. f.
Bagage, mécanicien, r. Tête d'Or, 20....... f.
Malosse, serrurier, r. Notre Dame, 18...... f.
Langlais, voyageur, r. Bossuet, 103........ m.
Paras, empl., r. Bugeaud, 76.............. f.
Bonnrton, empl., r. Cuvier, 47............. f.
Mauria, négociant, c. Vitton, 15........... m.
Dardelin, manœuvre, r. de Sèze, 120........ m.
Colnet, empl., r. Crillon, 63.............. f.
Laborie, coiffeur, c. Lafayette, 113........ m.

Décès du 14 au 20 Avril 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Arnaud, rentier, 79 a., r. d'Algérie, 13.
Pusenat, Louise, 9 m., m. de la Butte, 3.
Dlle Vaudaine, journal., 2? a., r. Jouffroy, 15.
Ep. Palras, culot., 50 a., r. Ste Catherine, 13.
Vaesen, représentant, 48 a., r. Bon Pasteur, 34.
Vve Thévenin, s. p., 72 a., r. du Garet, 8.
Doucher, Jean, empl., 60 a., r. Burdeau, 23.
Vve Farge, s. p., 81 a., r. J.-des-Plantes, 7.
Ep. Gass, cuisinière, 71 a., r. P.-Dupont, 8.
Jacquier, Jean, 6 m., m. de la Grande-Côte, 82.
Giraudet, Auguste, empl., 47 a., r. Vieille, 17.
Ep. Froget, s. p., 82 a., r. Constantine, 4.
Vve Létondor, s. p., 57 a., r. Flesselles, 23.
Glaser, Georges, empl., 58 a., r.-T.-Claud., 4.
Ep. Monnet, coutur., 26 a., q. St-Vincent, 50.
Veyron, Jeanne, 10 m., r. de Flesselles, 2.
Ep. Boyrel, brodeuse, 48 a., r. S.-Blandin, 27.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Raillon, s. p., 51 a., r. Aug.-Comte, 48.
Bonnetain, 1 a., St-Clément-de Vers (Drôme).
Crug, 16 j., r. de l'Hospice-des-Vieillards, 31.
Le Gros, 9 a., r. de la Charité, 8.
Vve Puncerry, blanchis., 60 a., r. Chaponnay, 32.
Ep. Barge, ménag., 38 a., r. Tr.-Pierres, 58.
Sebe, horloger, 32 a., r. Mazenod, 27.
Besson, 10 a., St-Genis-Laval (Rhône).
Michaud, 3 a., r. Vieille-Monnaie, 9.
Moncel, 7 a., c. Charlemagne, 34.
Odet, 3 a., Saint Fons.
Julliên, ancien notaire, 88 a., r. du Plat, 10.
Ep. Compagnon, blanch., 88 a., r. d'Amboise, 12.
Vve de Leusse, rentière, 73 a., r. du Peyrat, 2.
Chabert, 7 a., c. Charlemagne, 87.
Chatallin, 17 m., r. Bugeaud, 73.
Greppo, 8 j., r. Palais-Grillet, 16.
Giraud, couturière, 18 a., r. Moncey, 11.
Canté, propriétaire, 21 a., Dommartin (Rhône).
Bonnevet, maçon, 5? a., r. de la Madeleine, 39.
Jobert, nourrice, 21 a., r. Pierre-Corneille, 50.
Vacher, manœuvre, 17 a., m. des Epies, 8.
Jacquet, 1 m., r. Laurencin, 13.
Genod, emballeur, 54 a., r. Paul-Bert, 119.
Ep. Michalon, ni journ., 60 a., r. P.-Corneille, 131.
Meysson, maçon, ?2 a., St-Montant (Ardèche).
Granger, terrassier, 9 a., Givors (Rhône).
Baillat, s. p., 71 a., r. Duguesclin, 205.
Foucaud, manœuvre, 48 a., r. Paul.-Bert, 313.
Vve Aubert, couturière, 31 a., La Mulatière.
Carcel, 1 m., r. St-Victor, 3.
Champ ar, 8 j., r. St-Victor, 8.
Pelraque, 1 a., av. des Ponts, 108.
Jacquet, domestique, 66 a., r. Franklin, 88.

Coste, maître d'hôtel, 58 a., r. Boissac, 1.
Ep. Dardel, coutu., 35 a., Aix-les-Bains (Savoie).
Rochais, 3 a., r. de Sèze, 93.
Dufour, 7 a., St-Rambert l'Ile-Barbe (Rh.).
Thoubiens, 3 m., r. Cattin, 10.
Vve Verguet, s. p., 71 a., av. Félix-Faure, 192.
Ep. Gemehl, ménagère, 48 a., Villeurbanne.
Arnaud, 14 a., r. Condé, 31.
Bonnel, inspect. assur., 39 a., r. Bonnel, 28.
Souvignet, rentier, 76 a., r. Emile-Zola, 8.
Hameau, 8 a., Villeurbanne.
Duchêne, 14 j., Vienne (Isère).
Dufour, 16 j., St-Rambert-l'Ile-Barbe (Rhône).
Fontana, 1 a., r. Masséna, 123.
Pochet, 7 j., r. Rabelais, Ibn.
Dussurget, journ., 71 a., St-Genis-l'Argent (Rh.).
Vve Laplace, propriétaire, 58 a., Villeurbanne.
Ep. Ducloud, ménag., 28 a., Collonges-M.-d'O.
Mizaia, 12 a., c. Lafayette, 277.
Rouge, 4 m., Villeurbanne.
Flevrat, manœuvre, 60 a., r. Béchevelin, 91.
Gallice, voiturier, 48 a., St-Rambert-l'Ile-Barbe.
Vve Gaudet, lingère, 55 a., r. République, 17.
Collin, cordonnier, 40 a., r. de la Villette, 36.
Sabillot, rentier, 83 a., q. des Célestins, 8.
Gros, comptable, 36 a., r. Gentil, 22.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Pilot, retraité, 81 a., av. Berthelot, 134.
Ep. Humbert, s. p., 65 a., q. Perrache, 2.
Guillot, journalier, 32 a., ch. Baraban, 183.
Vve Guinel, s. p., 83 a., r. Corne-de-Cerf, 28.
Millet, s. p., 18 a., r. David, 6.
Rousseau, chiffonnier, 86 a., ch. Culattes prol.
Libretalli, plâtrier, 71 a., r. Paul-Bert, 317.
Percheronnier, propr., 58 a., r. Marseille, 42.
Vve Gacon, s. p., 74 a., gr. r. Monplaisir, 13.
Pamistre, voiturier, 45 a., r. Clos Suiphon, 59.
Vve Faure, s. p., 78 a., r. de la Madeleine, 45.
Pélocieux, plâtrier, 20 a., r. Clos-Suiphon, 18.
Souchet, 17 m., r. d'Aubigny, 5.
Dumont, voiturier, 18 a., Miribel (Ain).
Chazal, journalière, 53 a., r. Gr.-Famille, 8.
Rivoire, empl., 25 a., L'Arbresle (Rhône).
Ep. Barrier, s. p., 41 a., r. de la Vigilance, 3.
Garnier, instituteur, 81 a., r. des Asperges, 8.
Cabin, 8 a., r. Paul-Bert, 234.
Ep. Meiller, s. p., 43 a., av. des Ponts, 2.
Ep. Fract, ménagère, 36 a., r. H.-Vieillards, 8.
Roch, 4 a., r. Neuve-Villardière, 67.
Vve Colomb, lingère, 58 a., r. St Michel, 53.
Rondet, cafetier, 12 a., r. de l'Epée, 10.
Legrand, empl., 13 a., r. Tête-d'Or, 29.
Jessan, buraliste, 55 a., c. Richard-Vitton, 38.
Vve Vahé, s. p., 83 a., île de Genas, 121.
Gontaud, prêtre, 2? a., Villefranche-s.-Saône.
Ep. Delarbre, fleuriste, 31 a., c. du Bocage, 18.
Longueville, 1 m., r. d'Avignon, 47.
Prost, jardinier, 61 a., c. Richard Vitton, 25.
Arnaud, 2 m., r. de l'Arquebuse, 15.
Vve Wolf, ménagère, 45 a., r. Longefer, 13.
Ep. Servania, s. p., 32 a., r. de la Rosière, 17.
Bouvet, 8 a., r. Molière, 71.
Baurier, cuisinière, 32 a., q. Cl.-Bernard, 13.
Fraisse, s. p., 83 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Fils, 18 m., r. Paul-Bert, 45.
Vve Montuselat, s. p., 78 a., pl. du Pont, 13.
Blanc, 4 a., q. Claude-Bernard, 6.
Comly, rentière, 81 a., ch. St D.-de Bron, 63.
Malhon, 3 j., av. Berthelot, 293-297.
Vve Astruc, s. p., 77 a., r. de la Madeleine, 3.
Pabus, s. p., 91 a., r. de la Madeleine, 3.
Ep. Poland, 44 a., sans domicile fixe.
Poquillon, s. p., 86 a., r. Treize Cantons, 1.
Vve Genix, ménagère, 71 a., r. Boileau, 254.
Tavernon, jardinier, 80 a., r. Julien, 39.
Gessat, 4 a., r. Crauzet, 22.
Ferraton, s. p., 81 a., r. Thibaudière, 43.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Perret, empl., 70 a., m. de la Gr.-Côte, 85.
Patriel, manœuvre, 84 a., r. Tourel, 1.
Robert, dévideuse, 72 a., r. Désirée, 8.
Fréchet, march. de charbons, 87 a., c. Vitton, 54.
Guillot, tisseuse, 81 a., r. du Chariot-d'Or, 15.
Belière, cordonnier, 84 a., m. des Epies, 22.
Quitin, pelletier, 47 a., imp. Vinod, 8.
Bassiag, ménagère, 57 a., r. D.-Rochereau, 48.
Rolin, garde de peine, 59 a., r. Royale, 8.
Cornel, appréteur, ?9 a., r. Imb.-Colomès, 11 *bis*.
Vve Abry, ménagère, 67 a., r. Créqui, 19.
Ep. Jouradon, ménagère, 38 a., r. Tourrette, 16.
Sérignat, Henri, 7 m., pl. Tabareau, 33.
Brachet, journalier, 81 a., r. du Chariot-d'Or, 18.
Geadre, Joseph, s. p., 61 a., av. Félix-Faure, 13.
Sibille, Pierre, 11 m., r. de Dijon, 18.
Cannel, tisseur, 74 a., r. de Belfort, 17.
Moltin, empl., 64 a., b. de la Croix-Rousse, 113.

Vve Lombard, ménagère, 63 a., r. Duguesclin, 53.
Burnier, tisseur, 81 a., r. du Pavillon, 1.
Dlle Pradier, journalière, 67 a., r. Sully, 79.
Celi, guimpière, 59 a., r. Dumenge, 4.
Avignon, passementier, 49 a., r. Jacquard, 17.
Vargoz, tisseur, 55 a., r. du Pavillon, 1.
Patras, 5 m., b. de la Croix-Rousse, 103.
Giraud, Antoine, 5 m., r. Jacquard, 2?.
Liard, empl., 81 a., r. de Bourgogne, 10.
Ep. Peronnet, s. p., 73 a., r. Jacquard, 22.
Ep. Magnin, lingère, 43 a., r. Sainte-Marie, 5.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Gardetta, mécanicien, 31 a., r. Doyenné, 42.
Ep. Manaessy, ménag., 24 a., pl. St-Didier, 2.
Vve Genin, ménag., 63 a., r. Juge-de-Paix, 22.
Dlle Marque, s. p., 56 a., r. Pyramide, 21.
Clerc, manœuvre, 39 a., ch. Demi-Lune, 127.
Vve Raphanel, rent., 84 a., m. St-Barthélemy, 21.
Bourlot, cantonnier, 56 a., q. Pierre-Scize, 11.
Callet, manœuvre, 66 a., q. Jayr, 27.
Duportier, m. ambul., 37 a., r. St-Georges, 88.
Rigoullier, journalière, 81 a., r. Macchabées, 41.
Geny, religieuse, 47 a., r. du Doyenné, 6.
Granger, Simonne, s. p., 76 a., pl. de Trion, 2.
Barthelemy, cordonnier, 45 a., r. Bourdy, 4.
Lay, Marius, 5 a., r. Chapeau-Rouge, 25.
Guaripel, laitier, 73 a., r. de la Buire, 73.
Hegrange, grav. lithogr., 30 a., r. Juiverie, 18.
Vve Bois, s. p., 63 a., r. Cavenne, 37.
Vve Chaberjon, rent., 73 a., r. St-Alexandre, 16.
Trollert, cultivateur, 72 a., ch. St-Simon, 17.
Petit, Marie, 3 a., r. St-Cyr, 58.
Mollon, journalière, 33 a., r. Marseille, 18.
Ep. Monteil, ménagère, 85 a., r. du Bœuf, 11.
Vidal, Jean, 2 m., r. Laporte, 17.
Chazallet, camionneur, 38 a., r. St-Paul, 11.
Salomon, s. p., 75 a., ch. Francheville, 136.
Buennire, photograveur, 20 a., r. de Trion, 87.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Mercier, rentière, 71 a., r. Tronchet, 107.
Vve Chenevière, s. p., 85 a., c. Vitton, 27.
Vve Masson, s. p., 75 a., r. Cuvier, 8.
Desmurous, tisseur, 65 a., r. Cuvier, 138.
Ep. Garnaud, s. p., 7? a., r. Masséna, 71.
Buclon, s. p., 78 a., r. Créqui, 91.
Feratreaey, 3 a., r. Félix-Jacquier, 92.
Courtial, teinturier, 5? a., c. Lafayette, 289.
Genty, Marie, 8 a., r. Vauban, 18.
Ronin, matelassier, 72 a., r. Malesherbes, 48.
Ep. Bessy, s. p., 5? a., r. Bossuet, 93.
Valiet, cocher, 50 a., r. Duguesclin, 150.
Galley, Antoine, s. p., 82 a., r. Vendôme, 148.
Vve Gallia, s. p., 75 a., r. de Sèze, 133.
Bernard, 18 m., r. de Sèze, 45.
Chambon, empl., 47 a., r. Ney, 78.
Huguet, négociant, 48 a., r. Godefroy, 1.
Vve Pouly, ménagère, 72 a., r. Crillon, 71.

Mouvement de la Population

du 10 au 16 Avril 1907.

Nombre de mariages contractés.......	77
— divorces enregistrés........	8
— naissances légitimes.......	122
— — illégitimes......	45
— décès.....................	198
— mort-nés..................	9

ANNONCES LEGALES

Construction d'un groupe scolaire dans le quartier Béchevelin. — Cession d'un immeuble par Mmes veuves Thierry et d'Armancourt.

Le Maire de la ville de Lyon,

DONNE AVIS :

Que par acte en date des 19 et 23 mars 1907, reçu Me Delorme, notaire, la ville de

Digitized by Google

Lyon a acquis, pour cause d'utilité publique, de M. Claude de Saint-Jean, gérant d'immeubles demeurant à Lyon, rue Centrale, n° 46,

Agissant au nom et comme mandataire de :

1° Mme Marie-Louise-Amélie Paret, veuve de M. Joseph-Marie-Victorin Michel d'Armancourt, propriétaire, demeurant à Paris, rue de la Tour, 55, en vertu de la procuration qu'elle lui a consentie, suivant acte reçu par Me Vincent, notaire, à Paris, le 9 mars 1907 ;

2° Mme Marie-Anne-Joséphine-Camille Paret, veuve de M. Charles Thierry, propriétaire, demeurant à Loulans-les-Forges (Haute-Saône), en vertu de la procuration qu'elle lui a consentie, suivant acte reçu par Me Peney, notaire, à Loulans-les-Forges, le 3 mars 1907,

Au prix de 40,000 francs un immeuble d'une superficie approximative de 800 mètres carrés située rue de la Vierge, 9, nécessaire à l'élargissement de la rue de la Vierge et à la construction d'un groupe scolaire.

La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du 3 mai 1841 (art. 19), pour la purge des privilèges et hypothèques qui pourraient grever l'immeuble dont il s'agit.

Lyon, le 15 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Elargissement du chemin vicinal ordinaire n° 45 « embranchement de la Colombière ». Cession Hoffherr.

Le Maire de la ville de Lyon,

DONNE AVIS :

Que par acte administratif en date du 25 février 1907, approuvé par M. le Préfet du Rhône le 4 avril 1907, la ville de Lyon a acquis, pour cause d'utilité publique, de M. Hoffherr (Alphonse-Emile), propriétaire, demeurant à Lyon, place Carnot, 15, majeur, agissant en son propre et privé nom, au prix de 768 fr. 40, y compris une indemnité spéciale de 76 fr. 80 pour déclôture, éviction de locataires et tous autres dommages, une parcelle de terrain d'une superficie de 76 m. 84 d. carrés, située au lieu dit « Les Rivières », section G, nos 370-371 et 372 du plan cadastral et nécessaire à l'élargissement du chemin vicinal ordinaire n° 45 « Embranchement de la Colombière ».

La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du 3 mai 1841 (art. 19), pour la purge des privilèges et hypothèques qui pourraient grever la parcelle de terrain dont il s'agit.

Lyon, le 17 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Elargissement du chemin de grande communication n° 29 « de la Guillotière à Crémieux ». — Cession veuve Charpe.

Le Maire de la ville de Lyon,

DONNE AVIS :

Que par acte administratif en date du 29 janvier 1907, approuvé par M. le Préfet du Rhône le 8 avril 1907, la ville de Lyon a acquis, pour cause d'utilité publique, de Mme Peillon (Mariette), dite Pauline, veuve en uniques noces de M. Charpe (Alfred-Eugène), propriétaire rentière, demeurant à Lyon, route de Genas, 24, agissant en son propre et privé nom, au prix de 1.053 fr., y compris indemnité spéciale de 351 francs, pour la valeur des constructions existant sur le sol vendu ainsi que pour la démolition et l'enlèvement de ces constructions, une parcelle de terrain d'une superficie de 46 m. 80 d. carrés située au lieu dit « chemin de Villeurbanne », section C, nos 50 et 52 du plan cadastral et nécessaire à l'élargissement du chemin de grande communication n° 29, « de la Guillotière à Crémieux ».

La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du 3 mai 1841 (art. 19), pour la purge des privilèges et hypothèques qui pourraient grever la parcelle de terrain dont il s'agit.

Lyon, le 17 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2
Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 19 Avril 1907

Graines et Farines

Blé de pays du rayon...	les 100 kil.	22	73	23	25
de pays, autres provenances indigènes	—	23	05	24	•
— de Russie	—	25	26	28	20
— d'Amérique	—	05	70	06	•
— provinces danubienn.	—	24	50	00	•
des Indes	—	•	•	•	•
— dur	—	04	•	26	•
Seigle	—	16	•	18	05
Orge de brasserie	—	00	50	00	•
— de mouture	—	17	23	18	•
Maïs	—	17	•	18	•
Sarrasin	—	03	•	05	50
Avoine nouvelle	—	10	•	23	•
Haricots bl. de Bourgogne	—	•	•	•	•
nains de Hongrie		34	•	53	•
Farine de boulang. 1re q.	les 125 kil.	46	50	47	•
— — ronde.	—	41	50	42	50
Son	les 100 kil.	14	•	14	23
Fécule indigène	—	39	•	41	•
Riz de l'Inde	—	35	20	36	70
Riz du Japon	—	43	36	6	50
Riz de Saïgon	—	26	•	27	•
Rizon du Piémont écume	—	46	•	48	50
— — glacé	—	47	•	10	•
— — Caroline		16	•	60	•

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 130 kil	60	•	75	•
— 1er choix	—	36	•	66	•
— marchandes	—	53	•	30	•
— irrégulières	—	47	•	53	•
Semoule	—	40	•	63	•

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 100 k.	130	•	138	•
— — vieilles	—	•	•	•	•
— d'Amérique	—	•	•	•	•
— de luzerne de France nouvelles	—	128	•	136	•
— vieilles	—	•	•	•	•
de luzerne d'Italie	—	•	•	•	•
Graines de colza ou navette	—	41	•	44	•
— de sainfoin	—	37	•	40	•
— de vesces	—	24	•	08	•

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	11	50	12	•
de pays	—	10	50	11	50
Paille de froment	—	6	50	6	•
— de seigle	—	6	50	7	•

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	243	•	130	•
— à la princesse		215	•	030	•
Raisins de Corinthe	—	65	•	00	•
de Malaga		15	•	16	•
Figues de Bougie	—	24	•	40	•
de ...		60	•	70	•
Prunes d'Ente		100	•	110	•

Sucres

Sucre raffiné en pains de 9 kilos	les 100 k.	60	•	63	36
coupé régulier		63	•	63	50
— — irrégulier	—	61	50	62	•
— — poudre		61	50	62	•
— — semoule	—	64	•	65	•
Sucre cristallisé indigène		54	•	15	•
— exotique	—	•	•	•	•
Sirop de glucose 44 degrés		02	50	33	•

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k.	290	•	306	•
— Mysore	—	295	•	303	•
Java fin	—	336	•	060	•
Java vert	—	365	•	315	•
— jaune	—	335	•	410	•
Démérari	—	310	•	320	•
Café de Haïti nature	—	060	•	276	•
— trié	—	276	•	086	•
— Guadeloupe habit.	—	310	•	323	•
— — bonifieur	—	326	•	265	•
— Moka	—	360	•	406	•
Café Porto-Rico	—	313	•	130	•
Gest. Inde. et ... grage	—	090	•	213	•
— — — non grage	—	183	•	210	•
— Bahia	—	250	•	260	•

Cacaos

Cacao Maragnan-Para	les 100 k.	360	•	076	•
— Caraque et Carupano		256	•	160	•
— Puerto Cabello		400	•	500	•
Guayaquil	—	363	•	386	•
Cacao Trinitad	les 100 k.	350	•	360	•
— Martiniq. et Guadel.		323	•	333	•
— Bahia préparé	—	322	•	335	•
— Haïti	—	310	•	330	•
— Samana et Sanchez	—	315	•	330	•

Poivres

Poivre noir Aldpy	les 100 k.	•	•	•	•
— Tellichéry	—	360	•	370	•
— Saïgon	—	460	•	470	•
— blanc	—	•	•	•	•

Suifs et produits stéariques

Huile de coco	les 100 k.	106	•	113	•
de Palme ...	—	35	•	08	•
Suif fondu de Paris (sans fût)	—	38	•	•	•
de province (en fût)	—	00	•	01	•
— pressé	—	113	•	116	•
Acide oléique (oléine de saponification)	—	75	•	70	•
(— de distillation)		71	•	73	•
Acide stéarique (stéarine de saponification)	—	140	•	147	•
(— de distillation)	—	125	•	136	•
Bougie saponifié, 1re qual., les 100 paq. de 500 gr. net		81	•	83	•
— distillation —	les 100 k.	370	•	400	•
Glycérine blonde, 28°	—	05	•	100	•
— pharmaceutique, 30°	—	145	•	130	•

Huiles minérales

Huile de pétrole	l'hectolitre	25	50	00	50
de schiste	—	00	50	23	50
Essence minérale	—	40	•	50	•

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra ...	les 100 k.	170	•	190	•
surfine	—	•	•	•	•
— — Bari	—	•	•	•	•
— — fine	—	113	•	130	•
Huile commune lampe	les 100 k.	115	•	120	•
de noix		160	•	030	•
d'arachide surfine		185	•	125	•
— de sésame surfine	—	103	•	116	•
— de sésame à brûler	—	•	•	•	•
de lin	—	64	•	69	•
Huile de choux à bouche	—	110	•	140	•
de colza brute	—	•	•	•	•
— — épurée		86	•	64	•
Savon Marseille bl. 1re q.	les 100 k.	66	•	69	•
— Marseille bl. 2e q.	—	58	•	60	•
— bleu pâle, coupe ferme	—	57	•	58	•
— de palme marbré	—	55	•	37	•
— d'oléine 1re qualité	—	60	•	35	•
— marbré	—	51	•	53	•
— de palpe	—	58	•	60	•
— mou extra	—	42	•	45	•
— — ordinaire	—	34	36	36	•

Digitized by Google

Vins

Vin Beaujolais	1er choix, la pièce	122	»	132	»
—	2e —	65	»	80	»
Vin Bas Beaujolais	la pièce	62	»	70	»
Lyonnais	1er choix —	60	»	70	»
— —	2e — —	45	»	58	»
— Mâconnais	1er — —	60	»	68	»
— —	2e — —	42	»	55	»
Vin Bourgogne	1er — —	60	»	140	»
—	2e — —	50	»	80	»
— Bordeaux	1er — la barrique	90	»	140	»
— —	2e —	59	»	85	»
Vin Roussillon	1er — l'hectolitre	20	»	23	»
— —	2e —	15	»	18	»
— Montagne	1er — —	10	»	25	»
— —	2e — —	15	»	18	»
— Narbonne	1er — —	20	»	24	»
— —	2 — —	15	»	10	»
— Algérie	1er — —	18	»	25	»
—	2e — —	15	»	17	»

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 86°...	l'hectol.	60	»	70	»
— de marc — ...	—	35	»	20	»
— Nord fin à 90°	—	46	»	46	50
Esprit Nord extra-fin 90°	—	46	75	47	25
— de grain	—	36	»	20	
— mauvais goût	—	44	75	45	25

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 13 au 19 Avril 1907.

Marché en gros de la Martinière

Dindes	la pièce	7	»	10	»
Oies	—	»	»	»	»
Canards	—	2	50	4	»
Volailles 1re qual.	—	2	»	3	»
— 2e —	—	3	»	4	50
Poulets	—	1	75	2	75
Pigeons	—	2	90	4	10
Beurre	le kilog	3		3	90
Œufs	le cent	7	50	8	20
Fromages	le kilog	1	50	2	80

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre, la quintal métrique		12	»	14	»
Châtaignes		»	»	»	»

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille	Pérats	les 100 kil.	2 70
	Grelassons	—	2 70
	Chatilles choisies	—	2 50
	— lavées	—	4 12
	Briseilles lavées	—	4 »
	Malbrouq	—	4 »
	Menu sortant	—	2 70
Anthracite		—	6 50
Coke cassé		—	4 42

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1906.

DATES	COMPTANT			
Lundi, 15 Avril	» »		» »	
Mardi, 16 —	102 »		» »	
Mercr., 17 —	102 50		» »	
Jeudi, 18 —	102 50	103		
Vendr., 19 —	102 »		» »	
Samedi, 20 —	103 »		» »	

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 10 au 12 Avril 1907

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS									TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Vaise	655	1,077	3,059	23	962	»	»	»	»	»	228,342
Perrache	480	850	1,085	45	»	»	»	»	»	»	172,749
Croix-de-Cerf	»	»	»	»	»	35	0	2	»	»	2,130
TOTAUX	1,135	1,027	4,044	28	262	32	6	2	»	»	217,121

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 10 au 16 Avril 1907

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi	Moutons	1,131	1,131	2 50	2 20	2 »	1 52	2 22	1 40		
	Veaux	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
	Porcs	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Vendredi	Bœufs et vaches	604	384	1 72	1 40	2 »	1 »	2 21	1 20		
	Veaux	1,250	1,252	1 00	0 96	2 »	1 23	2 22	1 42	10,272	5,023
	Moutons	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Lundi	Porcs	1,004	1,004	1 36	1 26	2 »	1 60	2 10	1 04		
Mardi	Bœufs et vaches	1,068	1,018	1 70	1 10	» »	» »	» »	» »		
	Veaux	773	773	1 30	1 »	» »	» »	» »	» »		
	Moutons	1,627	1,307	0 30	1 22	» »	» »	» »	» »		
Récapitulation	Bœufs et vaches	1,272	1,600								
	Veaux	0,125	2,025								
	Moutons	0,258	2,685								
	Porcs	1,004	1,004								

TOTAL..... 15,902 k.

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 2 au 15 Avril 1907 (15e semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE 1907	RECETTES DE LA SEMAINE 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906	RECETTES A PARTIE DU 1er JANVIER 1907	RECETTES A PARTIE DU 1er JANVIER 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	160,836 01	159,180 94	1,355 06	» »	2,279,102 01	2,136,875 09	141,427 25	» »
Tramway de Lyon à Neuville	4,716 05	6,115 45	» »	1,379 00	66,555 50	61,036 75	5,518 75	» »
— Lyon-Croix-Rousse à Caluire	2,229 90	0,732 10	» »	830 20	30,438 45	32,937 80	» »	2,499 35
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	2,752 »	3,482 10	» »	730 10	55,891 20	54,576 54	1,314 70	» »
— Croix-Pâquet —	5,148 75	2,388 90	» »	240 15	72,580 70	70,721 10	» »	2,122 40
Ligne de la Cie F.-O-L	14,101 21	15,473 66	» »	1,280 32	185,247 06	178,395 14	2 051 92	» »

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Facteurets de la ville de Lyon, du 12 au 18 Avril 1907

DÉSIGNATION DES DENRÉES		12 Avril		13 Avril		14 Avril		15 Avril		16 Avril		17 Avril		18 Avril	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil...	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 00	1 10	» »	» »	1 10	1 »
Aloses	—	0 80	0 70	0 70	» »	1 20	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Anges	—	0 60	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 80	» »	» »	0 80	0 70
Barbues	—	2 »	1 60	» »	» »	» »	» »	1 60	1 70	» »	» »	» »	» »	» »	»
Bars	—	2 60	2 40	2 20	2 1	» »	» »	2 00	2 10	» »	» »	3 30	3	3 10	3 00
Cabillauds	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 20	1 »	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »
Carrelets	—	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »	1 »	0 80
Collins	—	1 20	1 »	1 30	1 10	» »	» »	1 20	» »	0 90	0 80	0 90	0 70	0 90	0 80
Congres	—	1 30	1 »	1 40	1 20	1 30	1 10	» »	» »	0 90	0 70	1 10	0 90	0 90	0 70
Dorades	—	» »	» »	» »	» »	1 70	1 30	» »	» »	1 40	1 20	» »	» »	1 20	1 1
Esturgeons	—	» »	» »	» »	» »	1 40	» »	» »	» »	» »	» »	1 30	1 20	» »	» »
Grondins	—	1 40	1 20	1 20	1 10	» »	» »	1 50	1 30	» »	» »	1 40	1 2	» »	» »
Limandes	le kil...	0 80	0 70	0 90	0 80	» »	» »	» »	» »	0 70	» »	0 80	0 60	1 »	0 80
Lotte de mer	—	1 30	1 20	1 30	1 30	1 40	1 20	1 00	1 20	» »	» »	1 30	1 10	1 40	1 2
Maquereaux	—	» »	» »	» »	» »	2 10	1 60	» »	» »	» »	» »	1 70	1 40	1 60	1 5
Merlans	—	1 30	1 10	1 60	1 30	» »	» »	1 20	1 »	1 30	1 10	1 20	0 80	1 30	1 »
Merlus	—	1 10	0 90	1 10	1 »	1 20	1 10	1 20	1 »	1 30	1 10	1 10	1 »	1 20	1 »
Mulets	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 00	1 50	1 70	1 60	2 10	1 90	» »	» »
Raies	—	1 »	0 70	1 10	1 »	» »	» »	1 30	0 0	1 20	0 0	1 20	0 0	1 20	1 »
Rougets-barbets	—	3 70	2 40	» »	» »	3 50	2 3	2 20	» »	» »	» »	» »	» »	3 30	2 10
Saint-Pierre	—	0 80	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 8	» »	» »	0 80	» »	» »	» »
Sardines 1/2 sel	—	1 20	1 20	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	1 40	1 30
Soles	—	6 10	5 30	7 30	4 90	5 40	5 20	4 80	4 20	6 30	4 70	4 10	0 00	4 70	4 2
Saumons	—	» »	» »	7 »	0 5	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 00	0 70
Turbots	—	2 90	2 00	» »	» »	» »	» »	2 20	2 »	» »	» »	3 70	2 00	3 30	3 »
Vives	—	0 00	0 00	» »	» »	» »	» »	0 70	0 60	» »	» »	0 00	0 70	0 70	0 60
Harengs frais	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil..	2 30	» »	2 »	» »	» »	» »	2 10	» »	2 »	» »	1 80	1 60	2 30	2 10
Anguilles mortes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 60	1 50	» »	» »	» »	» »	» »	»
Barbeaux	—	1 00	1 30	1 70	1 50	» »	» »	1 40	» »	1 10	0 40	1 20	1 »	1 60	1 40
Brèmes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brochets	—	1 80	1 60	2 00	2 »	2 30	1 70	2 00	3 4	2 80	2 0.	3 20	2 30	3 10	2 40
Carpes	—	0 70	0 80	1 »	0 90	» »	» »	» »	» »	1 10	1	» »	» »	1 »	» »
Eperlans	—	» »	» »	1 20	1 »	» »	» »	1 00	1 10	0 90	0 80	1 10	1 »	» »	» »
Lamproies	—	0 00	0 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lottes eau douce	—	3 30	3 10	3 90	» »	3 30	3 »	4 »	3 70	3 »	2 70	2 90	» »	2 70	2 60
Ombres-chevaliers	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Perches	—	» »	» »	1 70	1 60	1 80	1 70	1 70	1 30	1 60	1 40	» »	» »	1 40	1 3
Truites	—	2 20	7 30	7 50	0 00	0 70	6 10	7 70	7 20	0 40	0 10	0 40	0 2	0 20	0 30
Truites saumonées	—	7 40	6 10	» »	» »	» »	» »	6 50	0 30	» »	» »	8 00	0 00	» »	»
Friture	—	1 »	0 8.	1 10	1 »	1 20	1 »	1 »	0 20	0 80	0 70	1 20	1 »	1 »	0 8.
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil...	0 00	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 80	0 00	0 70
Crevettes rouges	—	7 0	0 30	13 30	4 0	6 30	4 00	11 40	4 50	7 70	3 50	11 60	4 80	2 70	4 8
Crevettes grises	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Ecrevisses	—	4 50	2 »	3 50	2 30	0 »	0 10	3 00	3 5	» »	» »	7 »	3 30	3 »	2 »
Langoustes	—	7 10	0 50	7 40	6 2	8 30	0 »	0 40	6 10	0 70	6 30	0 60	0 10	0 20	0 40
Homards	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Escargots	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 90	0 80
Moules	—	0 00	0 40	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 40	» »
Clovisses	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 40	» »	» »	» »
Volailles															
Canards	la pièce	3 »	2 00	3 25	3 »	3 30	2 75	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Dindes	—	» »	» »	9 »	7 »	7 30	6 10	» »	» »	» »	» »	6 »	» »	» »	» »
Oies	—	» »	» »	7 »	6 »	6 »	6 30	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	7 »	5 »	6 30	3 30	6 30	7 »	7 »	5 »	6 »	5 »	6 50	0 00	7 »	5 »
Poulets	—	3 »	2 »	3 50	2 25	4 »	3 50	» »	» »	2 50	2 0	» »	» »	4 »	2 00
Pigeons	—	1 »	0 05	1 »	0 75	1 10	1 »	» »	» »	1 »	0 00	1 10	1 »	1 20	0 0
Pintades mortes	—	» »	» »	2 »	2 50	3 »	2 75	» »	» »	» »	» »	2 50	» »	» »	» »
Foie gras	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crêtes en lots	—	8 »	» »	» »	» »	7 50	7 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 »	» »
Lapins domestiques	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 20	2 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil...	2 »	3 00	3 10	2 60	2 60	2 50	2 00	» »	» »	» »	2 00	2 00	2 70	2 50
Œufs	le cent..	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil...	1 60	1 50	1 70	1 6	1 80	1 70	1 70	1 60	1 80	1 7	1 90	1 70	2 »	1 60
Asperges	le botte.	3 »	1 3	3 50	1 50	2 »	1 30	3 50	1 50	3 »	1 80	4 »	2 20	3 »	3 »

Digitized by Google

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 10 au 16 Avril 1907

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITES SAISIES										TOTAUX	
	Aux Abattoirs		Dans les Magasins		Aux Criées		Dans les Halles et Marchés couverts		Sur les Marchés découverts			
	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.
Bœufs et vaches	9	1.760	»	»	»	»	»	»	»	»	9	1,760
Veaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Moutons	7	105	»	»	»	»	»	»	»	»	7	105
Porcs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chèvres	3	45	»	»	»	»	»	»	»	»	3	45
Chevreaux et agneaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chevaux	1	250	»	»	»	»	»	»	»	»	1	250
Fœtus	101	»	»	»	»	»	»	»	»	»	101	»
Abats divers	99	1,294	»	»	»	»	»	»	»	»	99	1,294
Viandes fraîches	3	24	»	»	»	»	»	»	»	»	3	24
Viandes salées	»	»	»	»	2	55	»	»	»	»	2	55
Poissons (marée)	»	»	»	293	»	13	»	»	»	15	»	321
Poissons (eau douce)	»	»	»	22	»	»	»	»	»	»	»	»
Langoustes et homards	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	2	»
Crevettes	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	3
Ecrevisses	»	»	»	»	»	8	»	»	»	»	»	8
Huîtres coquillages	»	»	»	»	»	237	»	»	»	»	»	237
Gibiers à plumes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gibiers (à poils)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Volailles	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»
Pigeons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Lapins domestiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Champignons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Légumes divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fruits divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Truffes noires	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

CLIMAT — Observations météorologiques constatées en Mars 1907, à l'Observatoire de Lyon, au parc de la Tête-d'Or.

DATES	Pression atmosphérique à midi (réduite à 0°)	TEMPÉRATURE à l'ombre			TEMPÉRATURE à l'air libre et à 0m05 au-dessus du gazon		TEMPÉRATURE du sol à midi à profondeur de				DIRECTION DES VENTS A MIDI	HYGROMÉTRIE Poids en grammes de vapeur d'eau contenue dans 1 m. c. d'air			EAU TOMBÉE Secteur en millim.		ÉTAT DU CIEL depuis 24 h. Secteur en 0/0	FRACTION D'INSOLATION en Parc	FRACTION D'INSOLATION à St-Genis	NÉBULOSITÉ moyenne de 7 h. m. à 6 h. s. en Parc	NÉBULOSITÉ moyenne de 7 h. m. à 6 h. s. à St-Genis	REMARQUES COMPLÉMENTAIRES
		à Midi	Maxima	Minima	Maxima	Minima	0m10	0m30	0m50	1m00		Moyenne	Maxima	Minima	Pluie	Neige						
1	735.9	+ 5.6	+ 9.1	— 2.0	+13.9	— 4.1	+ 2.0	+ 2.3	+ 2.8	+ 3.9	N	4.8	5.2	1.0	0.0	5.0	glace	0.53	0.58	0.11	0.35	
2	51.8	+ 1.9	+10.3	— 2.3	+13.3	— 4.2	+ 1.9	+ 2.2	+ 2.6	+ 3.9	»	5.1	5.7	5.1	0.0	»	id.	0.41	0.51	0.03	0.04	Gv. Bd.
3	50.7	+ 8.0	+ 9.8	— 2.2	+12.2	— 4.0	+ 2.7	+ 2.7	+ 3.0	+ 4.1	»	5.2	5.5	5.2	0.0	»	id.	0.19	0.18	0.73	0.68	Gb Bd.
4	49.1	+ 6.4	+ 8.5	0.0	+10.8	0.0	+ 2.7	+ 2.7	+ 3.2	+ 4.2	S	5.3	5.8	5.3	0.1	»	id.	0.02	0.00	1.00	0.76	P.
5	53.3	+ 4.0	+ 5.0	+ 2.0	+ 6.9	+ 0.9	+ 2.6	+ 2.7	+ 3.2	+ 4.2	S	5.5	6.4	5.5	3.5	»	0.3	0.00	0.02	1.00	1.00	P.
6	49.2	+ 3.1	+ 4.7	— 0.1	+ 4.9	— 1.9	+ 2.0	+ 2.4	+ 3.2	+ 4.2	S	5.0	5.5	5.8	6.7	»	0.8	0.00	0.19	1.00	1.00	P.
7	51.7	+ 7.1	+ 8.4	0.0	+11.2	0.0	+ 2.2	+ 2.6	+ 3.2	+ 3.8	N	4.3	5.1	4.3	5.0	»	0.8	0.07	0.00	0.75	0.98	
8	53.3	+ 5.6	+ 7.1	+ 1.6	+ 7.0	— 0.8	+ 2.2	+ 2.6	+ 3.2	+ 4.2	SO	4.9	5.8	4.9	9.0	»	0.3	0.00	0.02	0.93	1.00	P. Cor.
9	55.5	+ 6.7	+ 7.0	0.0	+ 7.2	0.0	+ 3.2	+ 3.2	+ 4.1	+ 4.2	NO	5.1	6.1	5.4	2.1	»	0.8	0.60	0.60	0.98	1.00	P.
10	52.1	+10.0	+11.2	+ 3.3	+10.5	+ 3.2	+ 4.3	+ 4.2	+ 4.5	+ 4.6	NO	6.7	8.0	6.7	15.5	»	0.4	0.00	0.10	1.00	1.00	Tel P.
11	45.5	+ 6.3	+ 9.7	+ 2.0	+12.8	+ 2.6	+ 4.3	+ 4.2	+ 4.5	+ 4.6	N	7.6	7.3	4.6	8.6	»	1.0	0.17	0.60	0.92	0.72	P. Gr.
12	55.3	+ 2.6	+ 4.2	— 1.9	+ 4.5	— 3.6	+ 3.6	+ 3.8	+ 4.3	+ 4.1	N	2.7	2.9	2.7	8.5	»	glace	0.89	0.91	0.02	0.00	
13	54.0	+ 5.3	+ 6.9	— 3.2	+12.2	— 5.3	+ 2.8	+ 3.5	+ 4.3	+ 5.0	NNO	3.2	5.0	3.2	0.0	»	id.	0.17	0.55	0.84	0.94	
14	47.8	+ 3.6	+ 6.4	+ 0.9	+11.3	+ 0.3	+ 2.8	+ 3.5	+ 4.3	+ 5.0	NO	4.7	5.1	4.7	0.3	»	0.7	0.00	0.31	0.97	0.78	P. Gr. Ton.
15	53.6	+ 0.6	+11.5	— 1.1	+17.1	— 2.1	+ 3.1	+ 3.6	+ 4.4	+ 5.1	N	4.0	4.6	4.0	5.2	»	glace	0.46	0.55	0.56	0.61	
16	51.5	+12.2	+14.7	+ 2.7	+19.1	0.0	+ 4.4	+ 5.0	+ 4.6	+ 5.0	N	4.9	6.0	4.9	0.0	»	0.9	0.17	0.58	0.51	0.31	
17	47.1	+10.8	+15.1	+ 2.6	+13.5	— 0.7	+ 5.5	+ 4.8	+ 4.7	+ 5.0	»	5.8	7.1	5.6	0.0	»	2.1	0.00	0.03	1.00	0.78	
18	50.5	+10.4	+13.3	+ 4.8	+10.4	+ 2.2	+ 4.6	+ 4.9	+ 4.7	+ 5.0	S	6.9	7.1	6.9	0.6	»	1.2	0.00	0.00	1.00	1.00	
19	54.1	+ 9.6	+12.9	+ 7.6	+13.9	+ 5.9	+ 4.8	+ 4.8	+ 4.7	+ 5.0	N	6.6	9.1	6.6	0.1	»	0.8	0.02	0.27	0.82	0.54	
20	52.9	+13.8	+17.2	— 0.8	+25.9	— 2.5	+ 5.9	+ 5.6	+ 5.5	+ 5.3	»	4.5	5.9	4.8	2.2	»	0.8	0.59	0.50	0.07	0.10	
21	57.8	+10.6	+12.2	+ 3.8	+21.2	+ 0.9	+ 5.0	+ 5.6	+ 5.5	+ 5.3	»	4.0	5.6	4.0	0.0	»	3.3	0.76	1.00	0.00	0.00	
22	57.5	+11.0	+11.8	— 1.3	+21.0	— 3.8	+ 5.2	+ 5.6	+ 5.5	+ 5.3	»	3.5	5.0	3.5	4.0	»	3.8	0.45	0.96	0.00	0.00	
23	51.8	+12.3	+13.0	+ 0.0	+21.0	— 2.2	+ 5.4	+ 5.6	+ 5.5	+ 5.3	N	3.4	4.2	3.4	0.0	»	3.8	0.81	1.00	0.06	0.00	
24	51.6	+ 8.2	+11.0	— 2.3	+20.2	+ 0.2	+ 5.1	+ 5.6	+ 5.6	+ 5.0	N	3.7	4.1	3.7	0.0	»	4.7	0.87	0.97	0.02	0.00	Vent fort (N).
25	55.3	+ 9.6	+12.4	— 2.0	+19.5	— 1.5	+ 5.1	+ 5.6	+ 5.6	+ 5.5	»	3.4	3.7	3.1	0.0	»	3.5	0.59	0.97	0.00	0.00	
26	54.5	+11.1	+11.2	— 0.1	+21.1	— 3.1	+ 5.1	+ 5.6	+ 5.6	+ 5.5	»	3.8	5.1	3.5	0.0	»	2.5	0.28	0.92	0.18	0.18	
27	52.2	+12.9	+15.5	+ 2.2	+25.8	— 0.9	+ 5.5	+ 5.6	+ 6.0	+ 6.0	»	5.6	5.8	4.6	0.0	»	2.2	0.28	0.85	0.22	0.11	
28	51.8	+14.3	+15.8	+ 0.7	+25.0	— 2.2	+ 5.6	+ 5.2	+ 5.2	+ 5.2	»	5.0	6.4	5.0	0.0	»	2.8	0.25	0.76	0.16	0.16	
29	50.1	+15.3	+15.9	+ 0.7	+25.3	— 2.0	+ 5.1	+ 5.2	+ 5.2	+ 5.2	»	5.2	6.8	5.2	0.0	»	2.1	0.00	0.91	0.00	0.00	
30	47.7	+16.6	+19.0	+ 0.7	+28.2	— 1.9	+ 6.0	+ 6.0	+ 5.4	+ 5.1	»	4.5	5.2	4.5	0.0	»	2.2	0.80	0.91	0.00	0.00	
31	45.9	+18.6	+20.1	+ 0.4	+29.6	— 1.2	+ 9.0	+ 7.3	+ 6.8	+ 5.8	»	4.8	5.5	4.0	0.0	»	2.6	0.74	0.98	0.00	0.00	

L'Imprimeur-gérant : F. CHOUARD

8614. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise 3, rue Ste-Catherine — F. CHOUARD, directeur. — Téléphone 0-33

Digitized by Google

VILLE DE LYON

AMORTISSEMENT

DE

L'EMPRUNT MUNICIPAL DE 1880

Autorisé par la loi du 23 décembre 1879.

CINQUANTE-CINQUIÈME TIRAGE (15 AVRIL 1907).

Le cinquante-cinquième tirage des Obligations de l'Emprunt municipal de 1880 a eu lieu le lundi 15 avril 1907, à 9 heures du matin, en séance publique, à l'Hôtel de Ville.

Ce tirage comprend 8.090 Obligations remboursables au pair (100 fr.).

LISTE NUMÉRIQUE DES OBLIGATIONS A REMBOURSER AU PAIR

51	2923	8035	12688	15090	20090	24002	27861	31853	35795	39378	43425	47244	50954	54009
87	2985	8121	698	16076	125	368	886	879	36169	539	437	251	51028	123
321	3000	8236	716	150	148	473	958	897	229	541	514	261	104	132
393	3014	8341	727	254	156	499	975	942	372	572	545	271	185	162
402	3430	8432	740	375	288	500	985	986	429	643	570	276	213	252
416	3481	8437	802	392	308	585	28471	32020	456	658	595	303	234	293
426	3663	8586	839	435	361	659	854	078	621	749	672	328	326	310
533	3794	8617	877	504	503	677	29013	117	631	796	681	579	346	375
666	3805	8743	13025	534	623	803	024	232	635	——	698	732	357	400
673	3893	8754	077	627	786	916	028	304	686		725	822	598	458
758	4070	8767	127	705	21094	920	103	525	750	40022	757	842	619	900
771	4144	8866	187	836	208	947	126	686	903	087	829	48000	675	55008
854	4170	9157	315	944	367	975	195	882	37101	190	865	133	799	084
868	4297	9212	332	17044	370	25051	211	939	104	375	890	658	834	086
1006	4545	9299	369	143	452	200	379	988	270	378	956	759	883	149
1169	4579	9303	406	173	547	394	522	33001	330	452	44125	837	52004	183
1188	4929	9535	464	272	637	536	692	032	395	454	190	897	014	199
1204	5017	9596	643	360	630	542	825	147	480	527	277	938	079	298
1320	5047	9822	761	372	653	557	971	282	524	602	356	49132	235	332
1360	5072	9971	797	628	903	586	——	441	528	41068	426	161	265	353
1431	5252	——	856	649	956	665		780	607	092	621	163	391	468
1437	5436		914	752	22214	724	30053	861	710	185	680	207	437	491
1455	5494	10150	14196	793	221	26012	156	985	868	256	748	400	532	495
1642	5509	281	234	808	251	068	193	34005	876	320	765	558	545	532
1649	5685	484	286	817	330	109	211	228	931	342	771	617	757	542
1778	5943	516	404	18030	408	169	252	263	939	429	945	746	944	546
1817	5992	634	548	050	520	171	318	335	953	506	45015	871	959	620
1911	6023	732	603	052	523	227	392	404	996	512	055	886	53055	717
1979	6051	752	665	109	591	518	568	659	38006	516	235	980	058	759
1983	6093	799	785	215	775	637	661	698	090	567	240	——	073	772
2208	6151	846	15119	465	782	821	787	707	201	572	278		107	802
2293	6239	11060	149	471	827	828	821	708	346	766	349	50001	157	981
2311	6301	081	202	484	870	831	832	919	389	851	406	020	201	56033
2514	6723	092	262	683	957	865	901	986	529	854	450	105	228	061
2552	6729	106	298	19358	23102	963	951	35032	619	886	544	191	280	196
2681	6846	558	403	399	137	27031	31003	049	662	42299	744	575	324	218
2749	7088	760	406	496	259	045	269	099	758	707	761	671	331	350
2763	7123	827	533	571	323	165	316	196	763	714	46030	695	360	488
2770	7136	12054	642	683	643	224	318	239	849	886	173	717	650	520
2780	7171	097	771	735	854	277	338	282	39013	966	174	724	691	576
2816	7441	140	814	758	939	401	458	322	092	43021	462	767	753	578
2846	7524	462	894	——	954	496	623	345	127	051	479	790	804	814
2917	7544	560	917		988	724	808	621	250	182	500	824	897	821
2919	7566	641	961	20029	999	725	822	661	331	271	770	882	950	841

Digitized by Google

56896	62456	68074	73007	79020	85603	92402	———	105303	111665	117883	123998	130397
910	483	171	277	036	658	439		317	695	118044	124184	420
57037	814	283	287	089	675	478	100056	467	728	088	305	479
175	951	304	429	090	677	497	119	637	789	191	436	611
358	63080	336	614	141	705	552	143	657	926	342	785	638
382	110	337	678	160	781	716	192	710	942	376	876	687
414	298	491	718	659	797	756	212	737	112091	402	968	817
446	327	525	761	684	938	757	320	947	216	412	125072	862
572	344	624	833	921	981	916	464	948	503	735	077	929
601	355	899	937	———	86141	924	606	987	575	738	078	998
662	393	69030	960		154	93051	722	106013	638	119049	271	131032
788	406	137	74150	80102	590	291	808	142	908	265	318	046
825	572	150	152	173	87168	402	101009	195	113078	468	418	291
856	573	214	405	451	197	436	093	278	087	486	447	303
866	666	303	615	605	211	485	157	294	094	846	460	374
954	809	321	671	764	213	631	343	297	181	935	477	428
58080	819	374	881	776	615	683	346	468	253	972	679	470
125	870	455	909	792	767	724	364	573	564	———	794	586
134	960	490	922	819	88002	877	373	624	591		974	651
149	64086	498	75129	918	019	926	377	671	626	120064	126088	703
179	170	510	149	955	100	965	405	941	756	065	129	917
306	210	727	158	965	122	94038	465	107053	758	097	179	982
327	332	776	351	975	194	320	515	221	871	110	220	990
366	344	808	418	84099	322	403	534	246	114003	157	276	996
413	376	957	464	196	327	464	784	327	105	252	295	132018
449	659	———	539	250	337	700	919	339	140	266	427	061
487	722		557	446	437	906	986	391	195	319	490	072
818	738	70051	582	508	453	95039	102109	606	342	465	809	099
59094	750	417	613	563	601	110	231	629	508	483	829	405
099	857	513	750	670	673	118	282	635	533	510	127127	798
110	904	592	986	733	674	198	308	679	637	611	132	866
143	963	599	997	795	826	299	346	912	714	644	162	913
196	982	620	76104	848	89115	549	368	108008	797	674	299	993
210	65186	660	140	979	118	569	391	531	933	686	325	997
276	203	687	194	992	558	626	404	591	115037	795	488	133035
303	204	727	364	82083	608	672	438	834	062	935	549	196
419	232	873	425	097	629	687	452	842	092	121049	762	266
463	285	880	526	147	683	689	689	994	250	080	776	301
513	290	71023	553	280	765	911	693	109029	261	118	916	440
526	581	073	676	428	972	96110	862	179	285	156	967	443
537	585	087	722	589	———	202	986	370	375	247	128003	458
638	638	112	807	795		252	103103	433	129	296	036	459
781	698	130	885	857	90071	278	163	558	413	414	234	464
843	825	308	899	83041	086	294	346	665	555	433	252	634
868	834	493	928	189	097	383	402	704	565	450	399	673
892	879	529	77046	257	221	443	487	734	775	591	403	134011
———	887	545	049	292	276	495	532	———	888	617	447	025
	978	586	074	355	586	587	593		992	745	461	157
60029	997	718	363	517	695	690	631	110021	116115	122208	536	188
086	66043	725	423	532	722	912	646	043	130	435	545	258
229	145	918	461	651	915	97026	703	109	176	470	833	273
285	291	72035	526	684	937	241	715	131	185	585	930	297
341	301	138	537	825	994	631	742	132	231	613	968	344
470	478	213	683	914	91045	687	798	139	245	616	129153	348
484	820	220	809	84135	089	690	935	201	269	642	157	388
565	996	297	831	288	231	98020	960	390	458	801	173	437
594	67009	374	867	336	270	169	104073	461	585	123038	458	558
64055	010	403	950	379	653	173	241	556	606	074	506	595
118	415	422	78206	517	694	185	271	698	638	108	643	616
271	540	424	258	719	706	343	368	816	640	171	829	672
323	613	427	317	740	824	361	403	111410	645	288	888	748
451	625	594	327	782	959	383	469	223	768	327	———	775
584	656	625	413	993	92013	613	498	368	800	330		841
697	711	695	550	85031	132	663	673	390	884	430	130051	885
770	803	718	597	051	138	968	819	453	978	448	062	994
886	858	846	685	118	173	99076	932	514	117370	484	137	135007
62109	862	893	786	214	227	088	105216	519	416	676	304	020
175	936	913	923	458	247	267	237	558	717	701	347	098
259	68021	983	966	468	382	770	295	625	804	811	366	127

135160	140077	146227	151976	156400	161042	167117	173245	178173	184305	190017	197019	202499
204	116	287	994	527	287	140	309	211	344	173	059	621
223	144	403	152070	565	334	224	453	333	403	329	256	647
257	185	407	072	575	437	276	484	380	657	592	291	677
321	786	432	117	632	452	499	648	590	767	607	382	691
349	796	546	201	701	551	914	721	179031	978	636	423	721
383	896	607	335	737	582	929	778	048	185024	191091	548	725
452	141037	722	342	785	635	168037	985	075	062	233	569	784
461	046	798	391	900	737	044	997	084	067	558	763	879
462	091	830	481	157158	808	063	174082	162	080	639	779	954
512	095	868	482	192	828	089	107	206	247	713	825	957
647	147	985	492	214	879	107	116	313	343	903	992	203212
708	276	147032	536	375	955	222	322	397	363	915	198331	225
857	508	366	566	385	162289	278	333	404	414	192327	332	240
931	615	389	587	451	366	370	344	427	444	389	379	291
136109	672	552	588	540	379	403	361	754	513	423	488	695
215	776	635	604	672	466	595	559	811	535	453	540	730
255	985	725	696	715	730	788	630	823	736	563	543	978
272	142128	751	744	747	867	169022	753	875	778	630	726	204061
394	266	824	768	773	959	057	754	876	186099	727	919	067
457	273	833	776	794	163067	098	774		228	767	930	078
473	457	148074	813	806	182	132	831	———	285	814	958	217
830	533	104	900	864	246	240	901		307	818	964	220
917	577	247	948	900	419	394	935	180010	411	903	995	252
945	595	356	153000	158001	445	430	960	022	491	941	199060	354
952	745	520	077	093	459	470	175322	024	572	953	137	391
981	767	529	089	146	567	630	328	304	645	193012	408	436
987	798	606	210	162	575	786	342	370	695	029	429	847
137019	885	637	263	207	650	836	383	389	738	414	434	205000
202	891	149007	313	237	726	923	418	433	779	509	542	019
251	924	124	367	287	746	———	438	562	949	638	562	105
488	959	148	400	387	809		441	628	187098	742	580	156
533	986	207	434	425	953	170021	463	829	178	754	———	200
561	143029	309	448	498	164105	131	612	927	379	767		240
621	036	327	460	516	157	212	613	945	532	194085	200072	243
766	133	362	556	708	217	265	657	181106	548	183	145	295
835	135	375	660	858	230	303	777	161	627	232	150	395
883	389	407	725	884	247	454	853	391	744	241	173	418
138059	396	498	772	946	315	491	176102	660	758	294	227	451
275	472	512	842	159022	339	528	138	773	765	325	242	516
364	509	561	154032	058	439	714	181	812	876	352	274	530
426	733	574	036	274	457	967	347	886	188213	535	409	592
468	782	853	077	427	694	171127	302	949	225	631	479	644
505	929	993	113	447	900	176	445	182118	266	633	485	670
550	144009	———	182	595	927	177	558	265	451	657	504	697
552	066		234	618	165124	191	673	505	459	720	515	739
591	146	150002	252	706	211	387	774	538	507	980	603	758
593	194	014	566	845	412	429	834	581	634	993	763	804
616	246	041	683	939	532	442	177046	686	665	998	201078	841
727	339	130	874	———	620	502	106	689	917	195315	167	946
765	360	369	155015		651	518	239	811	189016	318	308	206010
916	415	489	033	160030	926	565	272	847	061	403	366	113
962	559	532	197	040	928	717	328	183056	116	457	389	132
139021	593	568	297	079	951	862	329	172	119	506	403	345
060	705	844	330	103	166002	887	331	209	280	639	544	425
134	752	151071	351	146	020	894	394	347	406	653	606	443
144	825	260	398	267	080	976	445	351	551	196042	625	453
312	958	310	604	402	190	993	457	528	590	187	653	716
352	999	459	627	469	246	172004	472	531	669	323	745	953
487	145008	556	690	512	283	025	526	607	715	403	815	207005
714	040	584	707	560	452	172	585	629	775	477	921	058
752	146	608	709	650	530	381	618	663	821	486	202037	090
771	193	661	915	685	558	420	625	700	824	529	181	238
861	418	665	929	786	597	523	669	734	898	605	309	311
866	470	688	156179	803	602	674	677	940	902	654	337	353
929	709	763	206	831	730	683	727	184066	932	706	362	428
940	716	771	277	909	813	908	178028	161	947	713	405	471
———	753	819	331	933	957	173098	097	185	———	847	448	482
	146130	869	354	939	167086	199	163	221		197001	469	531

Digitized by Google

207546	213697	219918	225380	231412	237082	241366	246913	254235	260424	265985	271555	278764
583	901	———	434	439	136	399	919	248	469	266032	602	787
616	927		462	503	164	414	247070	270	538	082	724	818
647	214157	220001	754	728	278	466	397	376	715	092	769	898
861	284	069	840	757	326	539	456	642	793	198	874	950
988	385	182	861	976	342	550	482	980	816	221	272048	964
208106	451	232	226066	232012	403	633	743	255011	931	232	194	974
279	489	242	183	045	406	707	855	154	986	241	195	279009
332	540	271	242	295	561	727	858	221	994	309	256	049
356	542	332	289	329	667	747	870	250	261069	350	490	098
442	563	456	353	400	788	926	248007	318	260	539	534	247
503	571	482	376	495	814	242006	174	495	285	642	537	445
531	681	486	457	569	965	048	318	620	347	694	572	479
782	749	543	551	766	238000	130	339	665	460	946	616	514
868	763	544	552	996	147	277	507	749	572	982	796	833
927	871	554	866	233021	264	355	564	800	600	267048	868	899
944	215048	563	907	083	326	495	651	869	601	110	995	914
209083	092	611	227075	148	330	677	663	870	618	488	273041	921
187	167	655	391	229	429	724	882	256016	701	727	263	978
395	177	760	493	302	454	828	249051	017	720	823	401	———
476	199	806	501	431	617	853	086	098	721	845	444	
514	210	846	545	490	665	909	138	125	742	873	518	280067
734	318	904	569	492	913	969	203	431	886	900	520	277
774	450	221148	604	512	923	243037	505	465	936	977	610	457
818	552	169	629	620	931	078	687	472	262015	992	915	516
855	620	191	668	699	955	104	688	598	153	268038	274256	527
———	633	282	676	747	968	154	696	673	292	069	492	611
	820	460	678	874	972	191	888	680	389	117	526	765
210008	216198	622	708	234014	990	242	913	790	391	126	618	770
018	223	678	739	141	239012	461	963	886	394	135	678	790
096	419	863	817	145	044	552	———	946	432	196	741	905
147	566	949	881	157	103	584		257071	491	200	849	281003
335	590	222014	897	170	115	605	250060	124	504	328	853	229
357	627	031	945	205	150	746	067	192	526	596	967	254
405	630	038	228014	225	180	891	186	193	563	772	980	261
464	810	264	313	326	207	924	245	249	670	799	275126	376
536	811	396	329	386	225	244013	277	265	707	978	145	390
628	217052	527	650	585	228	015	832	447	777	269069	404	445
640	082	716	720	661	320	025	251051	616	821	072	598	462
711	166	844	754	679	458	060	058	682	823	126	661	493
720	176	979	926	685	513	130	130	751	875	128	667	591
730	258	223135	937	992	529	302	310	814	900	224	714	619
769	864	224	229033	235038	736	303	252094	893	944	371	717	646
908	908	239	062	089	798	360	126	905	963	401	885	783
922	218069	476	200	177	853	615	139	258328	983	448	276105	812
934	168	535	311	182	870	613	183	352	263051	801	134	849
935	436	610	518	228	———	667	189	417	115	930	384	858
211035	457	687	561	236		675	435	475	143	994	502	282028
104	597	707	630	383	240039	713	536	533	455	———	570	230
109	610	758	673	410	041	907	550	569	472		835	252
150	746	789	707	430	043	922	642	688	501	270007	964	285
369	809	851	740	439	044	933	677	923	629	167	985	319
431	817	921	972	558	124	245352	730	926	769	190	277347	537
583	819	221078	———	677	204	415	974	983	812	202	352	575
833	891	089		691	316	830	253092	259037	887	320	365	671
862	219046	190	230166	726	521	863	193	314	992	413	522	733
212393	206	199	191	729	546	905	250	398	264153	545	618	748
753	305	264	202	758	672	980	253	454	203	632	775	834
790	366	270	295	841	691	984	255	550	311	675	801	842
863	567	362	312	906	768	246121	378	583	332	695	278056	979
873	584	363	523	236108	819	148	465	634	363	961	061	283017
921	639	599	572	135	962	190	491	697	529	989	227	087
213062	658	623	751	165	241046	539	607	850	535	271226	228	103
136	665	637	820	268	132	551	721	———	564	336	275	147
219	731	640	231074	525	180	565	808		836	345	293	234
221	799	736	076	591	236	626	962	260046	265028	382	344	245
370	851	225026	107	683	325	663	254035	217	195	439	696	292
506	880	137	220	762	344	791	073	281	204	488	725	442
607	893	338	275	237000	347	815	090	386	485	554	751	557

Digitized by Google

283613	289412	295436	301165	305075	311101	318578	323696	329585	334641	339905	345076	350484
618	666	499	240	122	128	726	813	777	737	981	181	492
638	679	683	274	185	269	746	867	865	945	———	212	517
763	755	751	321	204	298	878	958	912	948		267	624
779	764	296049	327	318	317	899	324021	958	335004	340028	323	604
824	829	125	333	457	368	912	022	———	009	033	332	944
863	———	299	364	470	370	975	282		013	249	335	995
962		324	713	526	412	319022	523	330954	214	409	758	351057
998	290115	388	726	844	763	091	766	059	224	424	769	107
284097	140	456	845	912	774	093	785	067	288	497	825	110
207	166	660	899	306077	846	160	822	127	380	499	992	130
238	286	732	302086	172	865	175	827	245	432	548	346043	140
290	321	768	142	190	942	192	325000	252	454	568	141	152
317	335	805	189	342	964	215	055	397	638	603	185	257
342	372	811	232	376	975	297	119	453	761	643	432	275
344	383	099	262	502	312145	308	120	689	813	691	630	278
355	422	297055	295	511	419	410	228	691	923	701	683	339
385	436	143	348	531	428	542	303	751	954	818	822	533
553	457	396	405	595	525	556	441	785	992	978	828	551
558	593	554	440	607	623	602	529	802	336204	341048	857	618
661	668	699	483	665	690	673	703	872	337	081	874	628
975	747	788	492	746	313081	732	811	944	356	143	948	741
285234	806	829	498	938	088	850	836	331075	422	146	953	756
487	807	840	518	307013	159	———	842	086	455	287	906	833
537	941	882	561	117	230		911	122	463	399	347056	878
555	291011	889	624	122	331	320009	941	185	510	412	104	983
586	075	929	663	167	532	018	945	332	541	417	149	352010
699	282	957	673	192	562	081	950	342	542	436	253	093
704	326	973	734	311	624	122	326191	343	560	489	362	125
813	470	984	781	346	928	309	209	383	749	518	490	222
915	538	298006	707	348	314068	341	267	473	823	522	508	230
924	673	090	802	369	161	437	339	479	853	669	558	485
286101	760	184	864	546	314	458	448	499	896	705	570	494
144	771	214	898	568	396	538	455	633	037	981	646	545
395	811	251	955	611	401	585	662	657	954	342033	714	571
404	858	299	969	619	451	708	879	820	337032	152	986	606
423	292050	436	983	648	512	940	327029	899	041	227	994	869
475	134	532	303102	725	588	987	164	908	051	284	348001	353001
490	316	574	207	858	631	321092	180	332103	238	496	136	147
524	368	593	313	860	899	122	244	105	295	516	346	314
611	394	608	360	905	315078	153	525	182	303	594	363	515
619	483	880	595	308048	213	273	600	329	311	602	448	520
620	496	887	682	173	494	342	672	350	536	678	597	535
781	609	947	694	200	553	373	673	448	541	707	606	552
921	913	966	698	209	647	398	874	476	550	709	677	597
972	965	299028	738	484	666	458	926	575	571	760	895	623
287097	293028	030	792	488	676	514	997	608	601	869	349034	639
121	070	086	877	514	316008	668	998	681	730	984	136	908
393	461	330	914	527	342	814	328115	988	752	343046	142	999
559	294008	548	932	842	428	852	193	333016	338096	113	269	354021
740	197	649	945	309148	451	874	206	076	106	220	277	039
855	279	700	906	217	577	322181	228	240	135	323	326	119
890	300	784	304035	301	593	211	416	286	213	502	349	197
905	494	793	072	368	767	300	483	342	220	508	498	416
938	590	878	112	535	924	325	608	385	235	666	593	441
947	677	895	127	641	317152	401	660	461	264	681	721	455
288012	681	932	218	657	239	546	754	479	359	689	742	481
161	841	———	234	669	269	637	760	580	428	762	757	520
300	992		245	861	352	668	329047	667	434	850	770	549
316	999	300184	360	982	462	849	090	756	756	857	819	988
345	295019	208	417	———	608	850	105	935	774	970	———	993
516	040	343	442		729	323014	106	984	782	344038		355414
596	069	516	492	310043	841	134	192	334026	881	334	350096	512
683	124	524	603	575	878	159	215	058	339119	439	221	580
689	283	591	711	637	318051	207	239	096	157	519	353	584
697	284	653	808	676	160	367	296	105	215	563	371	710
785	285	771	852	915	184	488	328	202	314	686	374	762
809	298	973	853	311003	364	601	426	365	459	755	425	902
927	320	301101	878	012	373	659	463	560	522	345069	447	356026

Digitized by Google

356361	360778	365412	371684	378092	383773	389802	395669	402300	408867	414465	419230	424410
424	790	499	372199	173	810	824	396149	339	883	488	254	674
573	825	531	468	262	893	911	244	386	920	531	290	679
591	853	663	521	354	978		338	517	409146	595	463	724
608	361095	730	528	498	384183		629	579	217	659	617	751
642	139	944	569	634	395	390044	648	740	294	720	675	800
699	178	366020	570	638	475	095	759	965	403	894	759	830
775	200	054	574	759	540	193	780	993	530	984	793	949
810	267	099	607	808	513	235	889	403012	532	415185	794	425032
873	616	161	688	820	747	270	397279	156	578	193	966	115
906	675	230	830	873	846	323	340	162	593	258		135
916	727	388	927	949	900	377	521	180	727	461		138
974	742	392	373101	379052	934	410	715	184	749	504	420002	226
357099	793	444	145	098	998	553	752	294	954	513	010	266
110	839	544	152	102	385080	608	764	348	983	537	023	491
158	857	629	402	199	216	701	771	457		558	048	504
207	909	742	508	384	239	784	837	582		581	071	561
234	926	957	535	439	422	809	950	599	410011	679	080	583
262	996	998	605	442	436	971	959	662	099	721	154	609
263	362046	367043	626	482	781	391094	398171	692	141	735	492	621
451	124	090	702	523	800	249	234	773	169	742	522	660
777	143	171	722	664	852	298	293	825	383	784	565	744
927	157	306	804	702	893	366	310	888	467	903	614	778
967	184	390	872	766	899	459	324	404016	468	925	634	964
358021	326	585	949	801	913	510	336	035	573	945	745	426164
167	365	654	950	815	386169	657	477	168	584	416106	421035	350
278	383	657	964	997	200	762	543	188	781	139	115	353
295	472	712	974		319	888	745	235	946	226	169	404
354	476	749	374004		429	392004	788	280	998	268	288	468
503	514	764	085	380060	516	012	852	440	411304	315	354	516
609	629	814	216	116	528	117	961	452	343	426	390	548
657	657	824	229	159	832	131	399103	729	345	430	421	576
719	668	368051	482	356	860	134	207	790	540	496	664	722
732	752	096	515	363	896	208	553	902	615	575	796	839
751	807	137	535	490	976	268	684	405146	675	619	845	933
877	815	297	581	521	387222	404	724	181	866	680	422043	427073
962	844	402	631	533	233	447	976	325	898	841	104	075
359204	912	450	694	545	275	547	986	484	904	857	123	319
234	363070	640	723	557	327	751		558	925	903	139	368
388	184	762	375138	693	464	807		703	412065	959	213	401
399	186	792	247	702	496	393001	400123	820	138	417043	276	414
484	242	894	257	720	700	060	191	850	299	067	323	421
514	442	369025	343	813	785	171	210	852	410	240	384	561
555	467	078	386	381000	840	239	318	406058	549	282	407	579
609	642	155	456	056	388037	278	326	321	589	336	427	583
682	678	166	560	169	131	393	389	386	625	364	507	605
707	783	443	679	182	165	505	579	431	642	447	605	622
718	784	516	760	226	169	723	614	452	657	537	618	654
720	785	650	376005	259	324	744	767	468	688	782	637	660
736	843	802	043	745	344	822	900	471	860	786	849	670
797	955	822	049	763	429	394045	937	544	864	884	970	803
835	364055	825	068	928	580	174	998	563	946	946	995	810
912	082	953	069	936	822	224	401119	718	413071	418132	423034	860
928	231		132	944	856	424	138	761	077	147	082	866
	283		492	382020	906	703	165	828	120	187	195	428058
	403	370141	669	086	916	721	271	896	208	230	227	098
360007	470	164	764	342	939	766	330	407019	246	270	377	222
020	557	359	787	588	987	919	350	243	373	278	441	265
050	598	475	792	812	389025	955	579	487	508	356	420	280
485	625	630	846	854	063	395059	584	863	606	528	525	392
365	715	635	878	935	133	351	742	408015	678	657	543	436
505	840	371009	931	939	149	359	773	046	829	848	661	444
560	888	125	971	383038	319	368	778	051	988	904	692	505
651	910	130	377020	039	436	393	781	359	414018	419082	755	575
656	365007	177	344	222	468	483	825	465	092	130	870	699
673	131	189	480	593	597	487	838	586	100	184	424055	707
679	187	208	662	598	645	521	402038	640	154	188	228	821
728	296	222	986	650	647	611	186	766	196	195	283	849
767	353	457	378080	660	765	653	239	775	411	204	375	852

Digitized by Google

428879	433614	438054	444306	450548	456990	463666	470043	475763	481907	488067	493742
904	625	985	430	693	457211	791	101	789	918	102	788
954	434028	439116	550	746	319	908	347	822	941	234	842
429032	034	192	602	855	332	461091	639	896	482016	235	911
107	083	201	640	915	464	102	707	476129	038	240	494060
109	263	230	664	451206	536	167	769	240	129	295	202
119	310	240	699	237	674	331	789	292	160	343	355
129	332	256	705	324	927	521	908	296	211	381	365
141	333	352	733	347	962	528	471035	580	351	413	423
193	373	377	833	365	993	752	285	619	362	452	484
340	502	394	917	392	458033	765	320	620	428	471	558
344	745	405	445126	399	088	768	357	896	525	483	609
455	747	436	221	518	193	847	384	984	596	542	742
616	779	462	231	561	360	863	410	477008	597	717	771
699	865	463	275	602	422	923	479	074	645	740	844
728	958	586	342	733	484	465005	501	180	919	842	865
850	435015	610	381	793	590	007	524	319	483357	489235	886
979	140	702	386	936	749	108	660	784	409	301	913
———	167	878	607	452002	860	113	699	881	421	438	495008
	300	945	613	124	932	120	730	916	429	555	044
430040	348	———	623	209	459016	203	740	478254	529	588	150
081	426		755	300	023	263	775	273	588	591	193
223	447	440006	767	408	178	292	953	294	633	661	258
279	741	113	772	549	203	325	472077	348	642	701	318
338	780	159	446166	669	639	434	157	446	661	781	546
380	807	187	243	838	707	450	183	613	694	815	595
382	844	461	526	903	850	523	210	703	727	853	601
480	876	535	617	910	892	801	382	806	713	911	609
483	932	607	657	453075	———	948	384	825	762	———	632
603	436000	735	691	240		959	423	888	857		641
639	126	821	728	277	460013	466386	632	966	888	490012	718
693	180	856	447057	312	051	409	817	479206	904	023	788
712	211	876	083	736	189	481	829	257	955	062	831
767	321	910	350	454129	260	596	942	276	988	146	951
825	411	982	456	137	373	701	993	302	990	335	496212
981	466	441003	470	159	386	741	473019	319	484062	404	274
431004	501	233	502	206	393	758	063	377	295	422	501
029	530	272	547	257	426	776	134	659	361	457	553
088	599	632	603	392	441	467186	202	665	374	587	727
208	661	718	717	433	468	374	402	672	444	719	756
234	771	806	901	470	474	377	408	729	490	748	888
312	813	442285	448043	472	542	500	459	851	573	860	937
337	976	337	193	481	547	568	463	———	892	491083	497211
426	437062	358	214	567	642	583	544		930	137	268
458	067	405	296	581	723	855	771	480035	485327	166	281
517	203	517	457	610	734	883	833	126	432	349	459
557	312	646	461	736	867	921	916	157	597	427	557
569	317	685	486	902	461006	935	929	173	791	610	571
678	473	780	812	990	147	999	941	182	881	665	934
753	719	797	948	455285	242	468012	960	249	906	714	987
432056	844	821	449100	309	254	072	989	273	910	732	498047
250	873	443024	110	321	266	198	474101	336	944	831	132
357	438000	027	398	576	389	285	173	468	486003	492033	136
480	130	043	409	933	536	327	237	513	040	384	140
686	257	075	607	997	592	397	331	574	115	464	295
722	349	096	611	998	690	513	353	607	175	492	387
780	441	129	625	456057	972	615	371	692	647	542	470
853	548	241	764	100	462020	626	394	760	727	546	923
903	561	274	774	154	235	693	417	777	906	731	951
971	563	308	———	268	298	706	590	783	922	794	981
433120	569	542		332	415	735	696	801	487089	800	499002
217	655	571	450116	337	689	832	756	885	127	910	199
307	696	623	117	405	842	858	840	965	152	950	209
383	697	683	174	481	907	964	475163	481064	167	992	233
437	736	692	227	590	463043	469035	231	070	491	493005	238
457	760	813	277	780	089	113	311	494	677	457	243
511	818	899	393	800	344	250	456	600	711	512	397
537	846	444016	424	949	447	902	538	619	854	549	403
559	901	253	484	954	542	———	635	829	875	696	441

Digitized by Google

499513	505407	510076	515860	522232	527309	532189	537247	543771	548801	553891	560023	568006
579	552	139	865	279	580	194	444	791	869	924	041	082
698	573	212	928	283	581	202	503	802	872	994	110	175
712	617	314	516125	357	636	273	585	861	549050	554111	323	245
778	663	323	402	370	650	293	616	871	160	119	383	247
828	693	411	440	509	691	337	685	544031	261	205	561009	381
832	722	705	523	552	696	347	750	041	317	293	070	735
892	748	719	538	644	806	414	538108	082	417	533	301	827
909	794	748	577	781	816	586	138	106	530	557	326	989
	963	779	676	820	895	592	200	179	585	560	410	569094
———	506120	816	722	849	937	598	227	245	598	741	651	096
	129	830	912	991	964	681	236	359	622	938	562069	392
500106	154	853	936	523041	528157	743	266	411	770	966	366	508
145	167	893	517069	162	373	892	312	474	845	974	447	601
153	303	905	177	233	612	981	453	525	862	555148	451	625
231	379	968	196	252	754	533064	558	597	919	232	561	740
247	545	984	305	275	765	117	724	643	933	263	844	839
250	575	511047	320	655	529227	164	844	674	945	272	875	935
279	630	180	325	669	243	289	998	804	991	447	978	
418	719	405	368	750	261	446	539191	825	———	530	563239	———
735	741	431	473	783	273	491	386	880		703	660	570006
939	752	479	549	815	406	496	544	951	550036	734	709	036
501010	849	615	675	838	453	526	589	952	201	746	792	436
149	863	973	678	860	476	629	622	545073	316	786	836	602
228	864	512000	758	894	498	648	724	127	546	855	867	687
297	888	078	800	934	700	924	757	224	578	871	922	709
388	922	106	855	996	714	531025	772	399	805	556047	564193	764
410	507051	162	907	524006	838	216	———	406	551006	235	252	571006
565	076	170	916	111	974	254		432	149	463	270	017
660	145	286	518187	167	———	271	540088	439	498	622	332	214
773	283	301	204	202		278	129	462	591	770	388	418
857	290	369	367	286	530028	391	329	731	699	781	417	430
888	319	370	519025	337	070	613	462	904	707	989	539	512
502016	343	524	100	367	152	697	504	969	821	557247	819	561
189	462	603	127	383	176	872	765	546483	982	381	826	615
342	581	640	159	504	196	951	956	520	997	475	565100	654
355	721	649	435	517	218	999	971	681	552103	556	239	669
475	765	688	502	531	361	535014	541150	747	184	654	281	724
625	796	805	711	586	393	069	215	765	320	689	310	792
685	822	513028	938	603	442	252	280	879	337	795	527	887
770	944	004	———	670	462	311	317	915	381	899	673	572044
503003	508036	289		712	598	340	615	925	441	558120	697	058
152	064	351	520016	742	664	479	694	547038	472	133	793	090
336	171	436	057	809	715	505	897	071	485	204	566139	182
416	253	473	168	879	726	539	989	205	498	214	212	235
557	319	565	244	523006	735	588	542235	260	499	322	315	566
571	334	686	322	238	864	710	290	264	502	364	326	634
811	418	759	427	449	885	755	308	285	536	399	458	690
826	438	796	461	505	899	919	358	424	583	468	572	714
919	473	819	468	682	930	978	364	435	597	637	598	795
504169	479	938	477	684	531046	536012	399	439	629	722	644	876
201	550	514104	627	767	069	040	412	705	637	746	709	948
231	575	401	656	971	086	090	429	725	774	756	716	977
303	645	470	749	995	118	149	460	777	894	831	567015	573028
369	693	486	802	526092	146	270	806	784	553034	862	018	048
454	825	540	872	114	256	299	939	917	093	980	035	409
467	919	546	969	142	294	373	543602	986	177	559116	058	410
489	924	796	521051	215	405	405	032	993	230	176	098	432
509	925	924	055	386	475	594	037	548033	240	265	164	456
672	509064	515021	151	528	563	609	143	093	252	294	172	463
935	146	028	432	529	586	639	233	162	256	320	229	523
985	510	077	519	590	695	732	291	302	266	519	235	553
505066	674	141	568	666	735	796	316	305	283	634	350	594
082	886	303	646	833	797	826	441	336	406	686	588	732
131	927	311	717	842	966	834	479	367	488	889	644	783
162	994	416	721	880	532024	845	509	431	542	992	705	798
289		434	878	527024	095	862	646	436	543	993	831	850
292	———	458	965	040	121	866	680	688	606	———	856	574042
391		551	522088	350	177	537023	705	777	783		875	048

Digitized by Google

574414	580344	586178	592253	597732	604610	609577	615853	621681	626754	632589	639251	644398
452	420	298	404	750	867	696	927	714	772	641	279	474
470	481	313	609	887	927	904	938	780	787	725	294	586
601	516	327	711	598003	605039	———	616007	818	808	886	295	706
918	702	428	763	161	067		082	622002	945	633076	316	726
575021	865	441	788	245	068	610016	352	017	627131	113	351	780
111	581022	770	837	265	106	084	505	053	314	166	384	947
170	160	793	906	389	107	124	547	176	324	299	421	963
421	267	801	920	785	136	177	600	342	332	370	428	645027
439	304	844	593207	805	204	196	862	445	435	406	478	080
459	322	945	383	886	257	229	958	457	566	423	517	102
461	399	989	418	599102	314	266	617141	477	600	583	766	167
717	412	587083	486	147	330	313	178	651	737	603	818	178
748	541	159	612	182	366	348	197	656	758	791	———	288
752	589	175	644	206	367	431	244	757	803	822		331
764	682	207	807	282	417	526	283	767	970	634108	640010	391
814	712	295	904	485	461	807	353	896	981	148	024	602
576217	757	355	918	508	527	611012	404	923	628064	198	088	674
240	853	377	938	632	536	041	415	623009	066	370	114	680
242	902	514	594007	700	546	131	552	052	166	384	224	686
243	916	568	034	715	689	172	601	068	171	432	226	718
345	994	650	352	738	878	278	643	101	218	440	358	739
476	582037	659	380	744	606078	293	742	167	219	549	530	770
546	124	678	413	771	368	314	947	466	278	595	563	821
618	187	703	721	814	393	401	618126	494	297	766	701	884
680	282	958	815	852	463	518	189	541	384	820	722	944
754	349	588052	975	———	478	653	250	597	576	827	818	948
812	463	360	982		521	777	545	604	880	859	880	646004
915	588	421	595064	600061	554	824	796	605	629086	917	884	038
577155	603	450	113	114	594	612025	810	648	125	924	895	098
235	667	801	203	162	642	103	856	974	352	635349	641137	303
345	710	934	252	380	666	182	956	624026	415	357	303	489
492	837	589031	277	672	705	184	619151	058	505	367	488	555
517	910	147	350	746	737	260	214	232	519	372	489	563
622	938	251	357	764	765	529	235	276	707	476	650	646
706	583054	424	398	772	792	572	265	298	792	543	707	649
730	122	677	430	969	852	654	298	409	893	617	721	784
759	197	892	448	601049	984	931	369	413	970	641	642127	840
771	337	967	489	066	607111	948	370	419	———	654	128	869
773	393	———	657	105	124	613000	457	439		693	427	917
853	395		773	110	442	059	654	495	630041	736	439	977
992	414	590130	787	410	493	085	707	515	106	808	471	647009
578000	476	232	840	661	555	200	766	543	116	636188	565	102
078	549	307	842	709	619	339	798	895	262	478	646	113
168	553	367	914	868	648	490	811	924	428	821	678	324
257	633	368	940	916	709	559	835	625048	439	856	840	344
387	710	374	951	950	759	698	894	173	483	875	860	431
428	584072	475	596113	602207	786	871	976	214	586	637063	901	458
435	094	589	148	460	803	614108	———	327	603	127	906	515
648	120	843	210	509	990	193		342	769	225	994	670
709	130	876	236	529	996	203	620016	389	631099	359	643017	733
994	148	930	340	677	608076	330	025	533	101	558	151	764
579015	195	591053	442	775	156	401	116	605	253	615	176	842
027	219	140	469	844	210	431	223	620	282	752	421	648000
311	283	167	476	603119	245	730	242	745	361	788	425	130
431	552	174	514	241	304	762	244	757	414	886	487	136
450	805	345	544	528	626	832	299	764	419	638109	495	153
492	987	381	702	534	736	895	639	626060	495	191	545	253
561	585059	394	723	634	756	905	687	145	524	345	693	395
583	524	468	770	716	834	984	749	170	596	374	747	424
972	548	560	818	736	838	615034	842	200	663	392	750	790
———	651	568	878	887	840	064	621159	328	695	662	798	880
	688	583	898	604122	862	172	217	409	978	727	819	649043
580018	691	837	597088	140	992	206	269	482	632091	766	831	045
106	770	943	118	222	609129	421	275	624	171	815	836	067
107	893	999	160	343	135	438	432	632	184	836	958	078
110	586075	592152	229	414	318	676	482	679	328	978	644187	087
138	101	162	431	430	412	764	580	714	470	991	247	161
170	126	224	535	572	536	820	601	734	586	639042	332	168

Digitized by Google

649169	651849	654116	656882	659819	662980	665061	668222	670365	673009	676226	679260	682673
248	909	323	980	911	663335	703	233	405	022	230	265	691
295	942	357	657048	———	341	777	283	448	071	255	268	683053
314	652183	478	053		380	988	291	491	338	355	301	079
425	232	484	072	660168	399	666016	311	509	348	790	410	144
500	259	501	138	202	487	085	353	533	410	820	527	160
750	347	554	245	570	568	141	363	647	486	863	711	205
826	352	559	273	612	669	159	417	654	491	924	931	244
832	388	643	323	709	712	226	474	708	667	677080	———	582
861	523	740	361	869	761	367	574	714	768	208		641
882	594	756	426	894	778	447	619	850	867	257	680140	683
———	627	797	583	661090	929	462	634	925	869	342	245	698
	665	884	618	216	945	507	733	945	922	395	267	749
650027	669	902	620	222	980	531	775	671328	936	431	298	860
069	672	655075	692	237	664079	536	824	346	674102	685	438	684061
115	965	196	867	347	166	567	850	424	450	760	564	202
184	653142	210	890	432	195	574	870	437	493	767	644	226
235	146	227	978	572	219	602	936	451	512	857	659	243
269	198	325	658017	706	254	705	669286	460	777	678106	760	261
296	200	484	047	820	380	807	442	471	780	147	908	277
420	314	526	096	827	626	955	460	504	675086	177	975	306
438	392	680	273	945	633	667301	524	535	130	307	681079	405
750	603	796	277	948	660	306	562	652	134	481	123	416
753	632	933	284	988	701	342	570	884	138	489	155	456
886	644	656020	606	662099	728	391	618	905	159	540	188	600
901	678	065	663	139	740	618	669	672012	188	547	533	883
984	726	225	703	282	784	657	789	023	213	572	713	962
987	765	228	749	366	986	714	832	131	260	602	980	685010
651007	781	312	932	529	665010	723	882	303	362	712	682017	
043	807	356	659059	547	044	911	924	496	376	739	080	
114	859	505	120	554	152	985	945	579	407	759	090	
158	885	583	146	581	220	668133	———	582	585	764	212	
296	890	644	198	685	377	148		693	731	934	560	
464	995	669	224	732	381	162	670055	742	808	679102	626	
675	654063	810	532	800	484	176	079	778	889	114	630	
793	114	831	612	851	644	207	148	806	966	168	632	

Le remboursement des obligations sorties au pair aura lieu à partir du 15 juillet 1907, à **Lyon**, à la **Caisse municipale, Hôtel de Ville**, de 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures, et à **Paris**, sans frais, dans les bureaux du **Crédit Lyonnais**.

Passé cette date, les obligations amorties par suite du tirage au sort cesseront de porter intérêt.

La liste des obligations sorties sera à la disposition des intéressés, qui pourront en prendre connaissance à partir du 1er mai 1907.

Pour extrait du procès-verbal du tirage :

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Lyon, le 15 avril 1907.

Digitized by Google

EMPRUNT 1880

OBLIGATIONS RESTANT A REMBOURSER A L'ÉPOQUE DU 15 AVRIL 1907 SUR LES TIRAGES ANTÉRIEURS

(Cette liste récapitulative est publiée à titre officieux comme simple renseignement.)

OBLIGATIONS REMBOURSABLES AVEC PRIMES

4623	150	108788	150	251472	150	493590	150	609240	150
51236	150	144320	150	355000	150	500651	150	649454	150
60482	150	167173	150	355234	150	520986	150		
66940	150	174152	150	392463	150	554655	150		
94783	150	214782	150	436686	150	574819	150		
106558	150	238465	150	470920	150	607506	150		

OBLIGATIONS REMBOURSABLES AU PAIR

Les obligations primées sont reproduites à leur ordre numérique et marquées d'un astérisque (*)

109	3013	6235	9815	14145	17487	21807	24664	27490	32173	35760	38514	41004	45058	48927
160	3266	6273		149	587	951	689	852	205	765	746	088	155	49173
172	3577	6389	——	164	747	22043	692	868	350	771	916	356	308	256
283	3588	6458	10113	228	766	084	736	28084	466	835	997	454	329	360
360	3650	6583	323	352	767	097	742	085	494	846	39006	734	385	402
382	3706	6702	504	480	880	413	902	113	33162	36001	012	757	434	423
424	3727	6792	600	653	883	422	984	146	165	088	119	758	476	426
578	3888	6926	738	787	18349	521	25053	170	223	276	223	836	537	543
614	4047	6934	763	800	380	828	080	177	327	303	246	914	557	544
682	4056	7095	11047	15100	422	840	237	449	390	324	263	924	575	545
701	4118	7192	230	118	456	922	247	634	528	326	265	42035	916	678
730	4191	7193	239	162	584	927	366	636	529	366	472	231	46002	731
748	4271	7194	240	361	834	968	507	664	531	458	537	278	180	774
950	4367	7196	274	458	860	23032	548	866	764	463	629	284	353	834
970	4573	7571	541	538	915	278	554	990	949	496	777	289	426	951
1022		7720	566	541	19014	279	583	29006	34246	616	810	326	528	956
1069	4623*	7741	711	646	254	281	768	202	291	690	886	511	609	——
1105		7994	972	784	335	283	953	205	301	920	988	582	701	
1332	4659	8024	12116	815	515	286	26051	219	415	943	——	644	808	50007
1499	4666	8062	346	820	516	287	067	257	418	996		648	875	154
1500	4692	8080	357	876	762	288	218	342	451	37236	40009	775	889	283
1671	4747	8106	467	909	845	289	275	393	681	370	052	827	909	291
1739	4769	8213	581	949	982	291	335	508	747	452	080	933	957	300
1753	4788	8292	794	16043	——	292	575	536	783	567	085	939	973	302
1764	4837	8502	898	180		293	662	773	795	680	098	980	984	420
1857	5008	8599	976	264	20195	294	739	792	797	779	100	43010	47229	454
1878	5103	8630	13099	265	267	409	844	854	885	780	260	103	235	648
1900	5135	8644	123	302	349	500	846	864	912	908	322	105	376	654
1955	5349	8772	128	329	422	618	847	865	949	946	348	337	378	853
2331	5350	8896	170	16411	469	825	895	910	35033	984	386	44035	383	51005
2433	5389	9215	197	474	486	908	896	——	052	38005	441	121	386	
2478	5406	9265	200	516	529	918	901		161	098	446	131	632	51236*
2529	5559	9294	201	548	705	941	927	30143	176	121	447	150	656	
2566	5622	9382	343	556	732	972	976	240	184	129	499	171	729	312
2656	5827	9398	530	722	927	24040	983	275	202	132	557	210	745	348
2712	5835	9471	622	740	953	058	987	278	260	181	585	255	886	355
2762	5864	9536	659	910	21180	318	27055	31105	425	308	780	622	898	374
2777	5907	9650	720	17075	297	350	096	500	453	321	835	708	48118	427
2856	6166	9671	931	176	393	431	357	636	516	412	947	767	120	489
2960	6174	9681	14001	356	444	443	411	32071	647	427	997	856	255	503
3008	6185	9740	104	430	719	480	412	085	676	448	41001	912	888	521

Digitized by Google

51536	58241	63897	68897	73911	78884	85012	88397	93880	99477	106452	110460	116644	121532
559	292	953	69012	74019	937	061	405	94115	901	464	562	672	566
816	303	979	097	025	951	078	477	183	953	528	674	688	689
910	309	64188	119	060	79193	082	480	266	969		776	691	806
52224	317	338	200	061	210	314	485	568	996	**106558***	876	835	871
426	344	419	268	063	211	359	535	615	———		950	873	883
579	397	478	315	066	294	373	613	763		620	111024	117002	884
673	454	520	412	067	507	405	632		100031	705	259	161	122013
774	483	540	466	076	686	672	740	**94783***	036	774	315	219	208
786	498	675	495	102	702	804	886		039	792	336	295	350
877	535	846	496	134	798	883	966	95196	083	977	690	345	469
927	598	884	687	145	879	944	992	326	110	990	740	395	481
973	661	901	996	179	931	965	993	334	194	107042	742	499	489
53114	716	984	———	199	———	969	———	407	415	047	902	670	493
221	722	997		222		980		591	481	086	927	725	656
258	865	65035	70012	572	80050	990	90015	783	580	137	112033	775	703
276	897	044	024	598	194	86288	094	794	712	286	096	847	724
289	911	052	101	605	214	309	298	838	726	287	180	118025	748
391	913	157	373	808	218	416	414	843	935	288	238	115	842
404	59043	244	386	946	445	455	484	863	101085	585	397	222	123063
482	429	378	545	985	446	463	689	892	166	713	457	240	086
515	589	386	549	75008	447	493	879	965	218	806	463	304	281
528	———	523	573	075	476	503	91020	96079	318	940	734	405	285
667		606	646	086	605	517	030	082	458	108013	735	410	598
858	60042	625	693	103	675	569	050	189	616	084	751	478	610
933	144	833	705	127	679	577	095	211	638	135	772	527	648
54150	365	870	801	131	800	619	132	298	932	143	925	566	656
346	384	880	71004	283	987	680	319	314	954	153	938	586	758
394	451	890	039	293	994	694	392	329	102076	329	113085	591	965
510		930	065	439	995	973	399	423	585	560	214	657	966
558	**60488***	958	159	447	81191	87074	401	482	696	622	244	829	124143
718		66208	197	637	273	214	670	517	712	623	341	880	216
796	678	338	255	730	328	228	709	525	798	657	373	901	252
55038	966	538	270	906	452	240	800	632	989	677	399	119000	336
040	61204	612	333	972	481	345	809	657	103030	752	419	090	405
334	260	675	359	974	517	363	815	777	081	778	561	273	455
506	295	723	497	76147	577	434	835	793	136	782	114130	320	488
637	298	778	506	208	682	551	859	807	284		192	333	489
738	460	836	573	257	832	663	894	97012	312	**108788***	193	472	490
847	529	885	691	266	891	706	908	136	377		209	697	512
886	557	886	710	301	964	718	914	145	484	818	294	780	560
936	714	887	738	482	980	741	92012	156	558	109086	420	905	607
56388	910	889	938	516	82037	853	042	168	620	322	582	———	663
394	939		989	601	322	997	262	229	705	388	671		829
431	62009	**66 940***	72072	615	332	88008	334	251	793	566	677	120134	831
663	016		139	694	460	014	363	311	800	614	735	153	929
752	039	978	151	980	493	080	416	402	894	640	115093	164	995
923	069	67083	247	77081	512	089	469	420	104151	647	189	211	125005
57044	208	126	273	119	689	127	494	751	196	692	201	272	041
047	774	427	277	227	83003	190	673	804	266	828	295	279	073
082	799	519	321	326	111	196	740	909	284	891	349	291	096
087	813	550	394	344	305	200	771	961	719	993	423	307	114
218	923	556	586	488	313	293	866	989	729	———	434	332	224
220	983	637	638	504	420	320	874	98087	802		441	377	255
229	63069	665	862	621	469	355	93017	129	105106	110051	507	400	419
248	090	68000	996	805	512	390	089	159	213	369	528	520	456
362	157	077	999	893	559	401	151	292	293	372	551	638	513
544	179	142	73076	985	631	413	227	498	357	394	557	714	656
546	204	223	094	78134	727	481	261	676	378	397	587	716	853
713	230	242	107	335	834	805	301	685	476	398	906	717	899
723	233	263	279	358	898	809	411	727	613	400	952	822	120049
797	234	309	352	391	928	846	424	767	670	407	973	869	052
847	294	368	356	472	953	928	569	893	766	410	116020	941	150
849	429	397	384	609	84505	974	679	99066	795	412	057	121040	202
857	462	398	521	645	590	986	737	070	864	413	077	101	206
894	521	401	659	672	628	89068	791	182	106165	414	126	265	256
944	557	417	764	678	769	177	806	188	197	415	181	279	271
980	687	445	809	719	908	305	823	214	336	416	350	317	417
58155	697	592	832	768	999	371	859	447	345	417	596	441	428

126452	132448	137770	143300	147658	153327	160322	166838	172006	177227	182989	188631	193567
479	471	777	307	666	481	323	839	181	327	183039	715	579
508	497	926	428	851	525	340	840	304	353	108	754	659
546	516	941	525	148103	589	360	841	345	765	152	865	835
647	645	942	534	151	689	430	866	418	779	263	189096	926
910	773	138046	649	199	737	446	941	582	872	303	097	929
963	790	060	695	215	792	477	942	659	178080	438	109	194025
999	831	119	757	277	821	518	944	666	316	450	293	066
127053	839	166	786	381	974	828	945	673	351	468	320	206
060	983	476	874	452	154070	832	167002	767	465	474	361	225
081	133014	515	898	701	097	841	024	870	717	478	364	234
103	062	538	920	748	197	936	157	887	722	521	401	348
253	099	595	933	779	673	957		954	750	631	427	362
452	115	673	951	810	690	961	**167173***	995	814	702	574	379
543	244	735	989	839	712	161050		173057	858	799	665	393
560	276	977	144013	879	926	067	167272	226	867	812	703	397
637	285	139010	055	890	155117	164	277	388	884	184009	874	399
652	305	031	058	931	204	301	564	452	936	010	875	403
669	314	161	109	976	386	536	656	597	943	047	937	418
674	380	202	204	149072	476	671	661	618	960	117	———	424
701	420	221	225	228	500	716	740	636	984	157		425
128100	530	243		396	501	817	754	735	179178	204	190009	438
339	547	245	**144320***	400	555	924	815	907	186	214	104	579
501	642	246		723	658	931	905	916	231	311	114	645
505	656	251	144429	810	832	162016	168154	960	241	364	151	665
558	699	418	432	826	882	100	293	174138	293	392	227	708
619	713	685	539	830	907	142	315		302	421	232	753
716	796	933	548	868	989	147	339	**174152***	403	488	268	776
766	889	———	704	———	156212	246	384		491	510	296	793
853	134047		711		275	256	385	174157	———	523	332	820
910	102	140249	724	150225	392	312	525	461		528	361	830
977	202	358	799	310	512	324	555	480	180002	601	369	849
129161	365	373	812	372	574	342	625	536	317	618	417	891
215	512	397	824	449	616	785	631	627	373	714	479	901
272	634	438	883	538	618	793	651	672	510	758	621	195051
386	918	489	928	539	869	795	698	781	530	830	768	054
434	947	508	947	546	980	842	842	852	571	895	778	117
523	960	572	991	620	981	902	169015	868	621	930	782	120
676	135111	794	145049	771	157011	163251	066	929	647	185123	191092	170
677	113	845	197	774	449	757	383	175010	648	234	106	337
728	117	883	222	957	928	164380	518	200	948	336	204	361
799	420	886	250	151038	944	495	540	495	181176	497	417	418
811	628	141127	270	043	998	688	556	547	261	557	572	544
878	993	162	447	229	158013	794	573	561	268	583	583	691
———	136008	163	448	411	062	827	588	570	275	620	603	706
	013	417	516	500	487	938	803	600	403	645	630	720
130028	034	489	528	596	504	165042	842	690	423	795	656	833
080	105	518	585	862	990	069	953	768	468	842	700	887
226	203	524	704	868	998	175	957	770	646	186141	932	888
353	224	816	714	152025	159055	353	———	771	670	149	192021	911
849	271	931	750	092	090	359		915	711	260	052	914
901	384	946	831	115	165	375	170101	979	857	612	176	196020
927	526	959	876	176	327	386	123	176002	927	638	464	141
131064	613	142022	884	248	349	387	513	098	965	803	573	143
069	617	048	146064	309	368	389	544	179	992	855	589	150
099	648	077	073	327	381	520	647	334	182035	945	593	163
160	649	094	118	544	679	544	675	369	076	958	629	168
246	658	259	190	633	920	704	684	399	088	187025	723	171
247	760	445	357	717	940	813	787	431	122	075	742	467
368	928	515	386	786		914	800	575	125	104	747	673
387	137045	582	449	797	———	166253	926	622	147	344	827	762
416	048	714	496	870	160004	284	929	624	159	485	830	936
453	078	727	595	888	160	363	942	637	218	776	852	985
721	386	736	147181	987	164	374	171022	856	341	791	985	197049
763	395	850	497	153056	198	425	228	857	484	933	193465	167
816	557	869	512	223	235	450	510	177164	839	960	469	199
821	576	143015	531	232	311	756	723	212	860	967	480	204
132074	611	125	589	300	319	780	815	216	908	992	487	299
154	754	235	647	309	321	837	994	224	915	188189	543	338

Digitized by Google

197536	203209	207333	213611	218315	224132	230892	237963	244415	250414	257609	264113	———
691	417	334	613	496	164	231047	238117	609	428	635	508	270035
979	431	335	615	657	284	073	191	625	441	656	509	312
198116	556	401	646	784	353	107	312	631	444	661	639	313
348	576	411	657	919	678	164	314	716	445	814	676	341
647	592	440	761	967	693	382		723	595	849	685	376
714	669	642	777	968	737	440	238465*	827	850	258272	692	390
886	694	743	797	219003	900	510		840	251244	290	724	393
199161	781	807	988	005	225060	636	238484	923	261	295	725	405
188	800	825	214004	008	103	756	493	941	447	360	792	416
229	838	919	047	051	428	814	531	943	456	397	899	506
286	845	208028	088	058	496	821	541	956		416	922	648
360	204024	044	089	071	529	232256	697	996	251472*	605	988	724
509	075	176	132	158	604	286	981	245007		788	265017	732
529	224	254	170	334	627	314	239013	060	251608	951	042	749
545	270	304	173	375	671	496	018	102	613	978	102	758
618	271	380	177	483	712	587	049	201	615	259108	219	844
634	272	472	178	705	725	625	338	337	616	141	271	271094
690	408	862	181	766	852	639	439	429	628	176	428	118
691	409	890	250	770	937	676	486	445	682	189	441	201
796	413	947	265	785	226009	937	662	521	895	242	468	400
964	417	209069	291	959	012	233011	665	539	252102	327	574	624
———	422	074	357	977	035	116	724	625	272	371	584	720
	423	260	364	———	321	517	741	735	510	667	625	748
200446	429	636	425		324	796	745	246069	519	787	842	762
518	435	784	490	220005	426	826	899	104	531	894	844	928
520	439	———	511	238	437	898	956	281	685	947	266018	973
524	442		632	249	439	928	———	306	959	———	071	272006
530	444	210030	716	522	579	234075		417	981		080	138
639	447	065	765	617	850	215	240060	538	253007	260126	127	145
709	449	085		619	931	246	109	747	011	186	594	161
754	450	137	214782*	756	941	369	127	247065	173	277	605	324
846	451	166		763	227024	474	223	074	359	557	673	327
919	452	184	214796	764	108	476	261	393	459	695	713	369
941	457	227	215073	221052	134	483	275	653	545	737	806	647
949	474	437	492	127	395	651	618	767	552	748	824	976
201226	525	521	559	145	419	903	671	248261	864	768	830	273019
383	601	576	582	358	580	961	680	266	254013	770	844	035
415	768	586	703	383	587	235043	241169	416	302	826	845	057
453	806	596	739	535	635	129	427	569	304	863	851	063
535	848	622	745	566	654	280	450	682	493	946	921	107
550	861	692	770	639	695	366	484	874	654	261008	931	118
552	205223	819	805	824	699	402	611	249003	777	048	997	199
585	300	981	216082	911	764	479	804	154	836	092	267060	205
839	467	211088	173	937	906	710	991	191	837	139	223	344
945	556	135	212	976	228215	783	242131	276	979	319	250	786
970	586	219	275	222092	565	818	340	315	991	399	292	834
202128	663	248	217231	128	576	918	427	350	255235	411	307	844
182	747	254	233	216	636	922	508	356	297	726	376	274001
215	886	255	238	316	742	236056	551	360	328	859	472	024
308	896	567	415	477	884	060	615	361	564	262118	529	063
332	899	719	442	637	229111	063	662	362	634	438	583	205
365	914	756	461	712	196	078	685	376	651	512	870	216
384	206020	965	490	719	284	209	753	407	690	637	960	261
410	124	993	790	769	293	233	765	889	829	662	268390	319
458	266	212167	809	786	443	309	941	———	865	711	529	363
531	308	233	832	884	595	416	213032		872	263164	534	459
660	384	337	857	895	619	769	085	250005	914	166	547	584
673	410	525	891	896	627	786	434	006	957	335	649	700
964	542	556	218045	223180	738	808	525	011	256040	413	726	717
997	589	650	089	193	739	836	533	055	556	427	825	908
203003	620	713	092	229	741	867	634	061	621	457	980	275042
004	691	875	143	527	933	894	663	087	701	465	269139	094
078	708	213382	145	538	———	924	919	124	793	498	610	133
110	741	383	150	576		972	244002	256	929	548	667	202
128	762	405	231	693	230249	237485	035	328	257183	745	887	400
292	796	416	244	710	560	486	132	361	518	840	945	503
295	207129	442	268	897	819	649	314	362	586	895	987	619
308	160	465	281	224052	854	816	318	364	591	264018		670

Digitized by Google

275700	280665	285571	291303	297474	302320	309185	314902	320637	325934	331731	337017	341726
753	743	631	418	477	409	272	315013	749	326070	739	086	727
813	746	715	450	520	550	305	038	825	073	785	127	734
977	754	811	465	622	591	332	048	917	125	820	267	778
270248	755	835	468	638	619	352	118	928	347	830	424	805
562	777	849	473	655	892	355	215	941	361	332096	478	839
615	906	286324	791	669	303114	446	243	991	391	165	623	913
674	922	625	883	670	121	520	300	998	400	334	651	342027
759	980	641	929	710	222	630	373	321931	403	381	928	061
818	281005	687	292185	770	239	636	484	034	575	461	930	091
904	042	716	309	792	248	752	495	071	729	715	960	112
915	047	723	415	860	798	933	526	118	794	784	338040	140
921	095	779	468	981	301257	953	569	290	822	906	048	194
923	361	898	595	998	293	958	934	401	842	333225	219	213
969	452	911	598	999	595	———	955	464	327087	226	386	312
277017	463	920	658	298150	634		976	589	163	305	426	348
055	564	287138	664	169	749	310089	316085	767	272	351	554	627
058	617	288	757	236	900	124	253	768	389	369	563	638
084	633	295	768	413	949	179	310	939	434	504	613	694
333	638	311	908	466	305102	481	352	993	532	528	658	894
383	814	327	943	686	155	576	465	322049	539	727	709	919
458	920	436	981	691	163	756	473	111	560	754	746	981
460	282278	448	293079	719	208	854	717	238	629	832	788	343022
493	290	524	103	734	425	893	854	299	663	883	892	083
507	322	756	120	742	431	932	935	370	885	911	943	088
516	353	886	122	777	523	311157	317324	398	328003	932	961	126
691	355	288010	189	816	543	228	386	478	004	334112	986	183
709	382	135	259	861	544	322	401	626	185	220	987	298
772	397	456	264	984	605	409	464	323033	403	285	339171	334
879	452	586	359	299199	826	472	510	117	432	336	186	356
902	480	680	427	426	829	927	522	120	489	357	204	395
972	619	822	498	508	914	312067	621	148	518	405	207	558
278059	701	827	630	573	306225	071	635	179	546	449	297	575
071	777	857	694	575	291	167	695	297	623	503	398	788
090	918	289023	750	600	418	221	705	396	683	513	411	801
393	991	272	771	619	532	296	734	660	703	679	414	854
521	283027	276	833	632	615	297	875	692	841	680	423	856
525	342	281	893	672	656	317	927	699	854	800	443	872
593	365	294	294264	827	672	512	965	717	329014	926	524	344102
631	386	562	302	857	684	592	996	731	069	335094	572	116
653	481	722	369	958	758	594	318083	856	217	105	644	190
663	489	791	581	997	825	787	085	898	237	106	668	192
678	549	840	658	———	995	968	088	916	308	227	690	219
936	731	852	744		307107	987	295	924	321	235	789	324
959	760	949	760	300026	209	313074	414	937	413	243	848	390
279136	808	983	805	037	282	215	425	324066	430	308	———	391
176	815	996	943	153	328	254	747	118	513	385		556
283	839	998	295051	633	604	276	873	181	522	518	340016	602
287	918	———	265	654	668	309	881	217	534	535	228	603
365	942		272	679	916	314	886	314	597	552	229	666
452	284109	290298	303	697	308120	349	919	439	686	731	252	669
532	124	310	367	816	317	371	966	455	909	745	532	856
572	522	334	444	885	503	499	989	606	998	336184	538	942
717	531	461	457	959	533	572	319261	628	———	215	545	983
748	532	496	505	301055	561	679	356	633		294	588	345009
770	536	502	612	144	654	746	367	655	330046	385	801	241
804	537	560	685	156	679	841	590	690	242	538	824	353
838	538	584	740	166	715	859	666	807	457	571	981	415
931	539	632	819	181	733	314143	774	906	576	621	341089	449
———	628	721	978	195	754	201	845	988	662	657	105	466
	633	973	296051	222	878	302	978	325024	866	676	116	505
280046	684	997	146	223	967	368	———	159	966	789	135	607
100	702	291084	180	272	309060	560		270	331088	881	324	637
268	754	133	506	287	089	591	320004	331	152	909	381	647
288	285011	146	987	724	099	636	079	470	158	911	453	649
326	039	195	297005	808	100	703	144	497	167	964	499	653
371	100	232	114	302043	111	744	243	656	174	990	513	669
523	115	260	154	073	119	761	282	658	347	997	619	675
652	348	300	444	130	141	872	349	682	552	337015	659	797

Digitized by Google

345848 894 900 915 346194 213 227 243 259 270 583 597 674 722 740 901 981 985 347027 058 136 139 475 489 513 525 599 635 724 348009 044 063 120 260 276 289 307 463 477 565 568 598 626 696 707 708 759 809 814 993 349035 090 108 305 351 519 585 621 635 776 795 929 973 — 350021 148 283 312

350421 480 519 536 572 609 622 761 790 838 937 982 986 351047 211 232 291 325 402 409 445 466 548 649 711 832 836 872 926 352000 049 050 136 161 201 305 320 332 336 509 522 585 612 616 631 646 680 757 759 807 923 942 353018 081 135 264 271 384 436 509 600 627 647 354005 020 082 166 644 663

354741 811 933 355000 355124 202 229 355234 355300 381 423 444 480 492 514 685 855 880 895 929 356156 281 340 376 438 458 460 508 619 809 857 948 357081 112 224 307 348 378 655 751 791 888 358078 079 097 136 138 149 263 329 431 526 532 543 630 634 636 757 786 852 871 889 917 957 359142 151

359165 166 187 218 222 233 250 344 406 478 753 782 813 857 924 960 — 360010 162 288 417 436 439 455 482 628 649 706 707 775 875 876 912 361110 321 350 352 413 655 785 799 829 862027 089 162 281 351 352 455 534 546 567 602 633 886 966 363058 064 168 206 222 306 431 482 533 543 584

363651 722 922 930 364127 131 234 304 351 375 448 498 672 809 843 930 967 365019 377 438 664 666 908 909 947 366068 077 113 141 159 171 180 442 482 499 558 645 650 762 767 783 785 789 877 942 991 367030 106 174 179 202 250 387 393 404 486 517 570 606 690 799 848 899 368114 119 124 245 288 328

368379 404 462 514 552 711 724 776 833 970 991 369102 172 227 255 259 283 354 384 393 606 795 939 960 — 370016 113 172 175 385 518 691 726 766 796 836 371172 202 298 299 301 316 337 450 577 932 372007 096 195 547 622 664 692 753 802 831 875 920 925 915 373033 084 293 303 407 616 618 628

373629 639 706 770 794 870 909 923 959 982 986 374045 124 142 162 248 384 388 450 539 643 648 656 696 988 — 375056 092 151 173 187 206 208 221 375 395 499 625 684 735 751 933 376076 133 156 197 232 245 312 339 359 361 413 489 598 603 668 675 760 919 930 377092 094 113 133 276 387 400 402 412

377484 565 633 773 902 948 378029 071 229 439 458 466 490 635 788 792 379016 182 183 191 198 447 471 768 866 — 380114 134 140 269 467 491 510 522 745 914 381022 117 144 170 220 320 348 414 465 470 504 638 713 740 854 901 382042 205 256 273 298 363 383 406 466 512 513 538 731 751 984 383146 366

383434 502 518 872 906 910 937 384005 058 200 282 294 353 480 537 543 655 765 856 925 938 385008 083 192 294 501 551 580 582 628 640 680 748 855 386046 087 172 190 238 282 441 449 541 961 387074 217 228 262 165 519 575 642 885 388007 016 018 210 268 386 450 492 855 889 389004 014 054 171 251 286

389315 313 354 367 379 380 478 807 822 912 — 390038 132 174 239 437 442 483 589 698 718 721 790 826 961 391021 040 074 081 110 173 246 330 349 395 450 479 517 767 875 886 907 392017 024 299 300 354 397 452 — 392463 392486 938 393217 232 470 609 671 672 673 692 693 — 743 806 815 916 931 956

394027 169 187 188 212 240 292 413 758 868 915 395036 050 174 239 453 479 766 788 825 829 840 858 906 940 396043 089 278 282 339 351 355 591 796 825 901 960 397114 530 783 835 907 398007 160 200 214 297 323 338 460 500 399014 268 336 352 406 458 530 615 617 731 738 977 — 400018 052 073 194 204

400319 320 321 428 576 594 599 664 723 828 853 921 928 946 969 401005 051 130 242 585 659 741 763 806 810 927 947 402206 215 339 354 355 487 591 796 825 901 963 403344 361 364 432 519 524 572 679 712 793 800 877 896 924 998 404031 097 107 119 183 186 209 290 291 318 365 516 570 794 840 949 405230

405307 313 400 578 604 767 871 910 917 406157 375 675 696 744 872 942 945 972 995 407063 120 206 438 535 664 726 768 881 983 408075 196 249 304 503 517 631 735 949 409033 259 338 343 373 456 474 480 666 847 874 885 898 943 973 — 410068 132 207 214 266 623 719 860 876 411179 354 396 405 418

Digitized by Google

411629	417266	422443	429304	434403	440169	446601	451229	458009	463170	469541	476591	483550
662	423	422	458	410	649	731	576	041	578	524	605	614
412354	530	456	477	459	722	758	591	042	640	672	787	484136
441	538	490	—	490	790	773	739	066	643	721	477018	173
546	542	494		532	873	794	753	144	647	761	392	334
614	546	525	430105	582	441115	830	813	177	691	879	796	441
798	621	545	159	592	132	863	817	201	740	885	821	447
820	716	765	292	596	148	924	862	247	746	910	478010	513
837	727	423037	586	766	155	447122	452143	248	855	937	044	542
869	814	615	614	768	286	127	747	270	870	945	055	640
897	418022	702	685	769	345	198	781	286	464117	—	295	725
903	200	825	762	795	419	277	829	290	378		521	968
992	204	844	789	851	746	295	831	295	541	470249	614	485085
413016	275	846	877	855	771	449	843	387	608	330	698	100
081	374	946	884	926	834	699	880	402	645	382	713	116
082	377	981	969	931	442130	753	961	420	887	426	776	165
097	455	424028	431101	435001	220	817	453332	455	888	451	828	260
127	507	034	158	122	318	830	444	477	465035	496	928	346
290	524	041	172	130	373	448085	519	478	047	497	983	794
307	545	153	215	264	486	138	525	486	094	680	479030	842
414	573	186	241	419	487	175	532	517	458	719	079	926
622	580	224	259	472	523	238	633	668	833	838	279	486140
791	581	460	359	682	682	359	838	803	882	840	293	205
832	626	856	408	717	787	364	879	852	934	869	307	232
414185	749	425113	422	719	814	396	880	875	973		354	237
249	839	191	437	739	870	407	892	901	466031	**470929***	533	381
351	889	361	546	839	960	462	986	990	230		537	392
441	890	436	559	911	985	496	454039	459013	359	944	559	661
443	419063	473	644	935	443018	516	464	037	474	471029	671	667
666	158	553	652	436004	082	537	572	152	535	111	691	684
684	548	702	668	141	084	619	661	176	599	292	793	710
708	567	861	707	158	112	683	724	511	631	302	877	781
850	680	869	856	228	117	805	840	746	633	328	—	487095
966	841	426051	970	237	249	967	862	867	669	330		583
415072	—	143	974	277	332	449130	925	984	673	645	480024	595
082		159	979	386	333	182	934	—	708	885	120	610
105	420033	270	432055	495	418	215	455033		834	472093	186	694
250	105	274	080		520	260	250	460057	931	413	213	744
453	174	276	086	**436686***	782	261	428	114	985	421	354	920
685	207	277	113		794	395	449	160	994	424	370	488004
754	332	302	189	902	808	467	520	362	467074	436	371	052
774	333	309	224	904	824	525	864	391	092	525	374	224
854	380	354	302	961	886	588	982	647	202	527	582	266
863	414	593	413	979	950	651	456040	710	355	633	590	306
866	500	848	414	437127	444005	717	223	745	456	859	615	472
416005	551	867	452	338	060	763	259	785	513	473270	646	493
034	616	869	479	340	091	899	296	958	643	495	481084	501
041	621	887	507	452	407	917	446	461118	697	630	091	542
126	652	891	615	563	419	931	461	167	753	667	127	570
324	741	427384	632	781	825	—	516	247	764	769	140	716
403	870	405	774	831	913		554	431	769	959	438	764
425	871	432	857	438007	445053	450187	657	436	848	474175	636	489010
433	881	672	947	044	257	265	694	512	858	292	715	041
581	891	897	982	238	283	387	709	584	970	649	762	145
587	421013	906	433066	321	373	469	720	915	468070	919	858	288
649	038	932	161	442	482	· 526	761	920	085	998	879	322
719	041	934	396	467	487	537	457013	953	454	475009	482132	333
804	094	975	499	998	648	688	016	462034	274	232	216	480
850	107	428073	611	439207	669	731	030	116	333	369	226	554
869	216	304	699	497	827	740	043	181	399	821	584	647
904	511	335	726	741	986	775	047	304	445	865	760	665
910	949	357	863	772	446086	779	170	373	697	476042	772	694
932	422089	437	911	845	105	781	222	422	812	139	790	700
969	195	469	922	861	200	880	245	475	969	262	795	876
970	200	552	434063	881	388	883	435	694	469057	363	850	
993	202	928	084	988	463	890	471	785	349	431	483212	—
417036	203	965	123	—	495	451085	760	843	403	437	279	490027
151	402	429007	205		534	097	769	463085	405	454	332	270
467	412	057	394	440106	584	179	776	086	435	512	382	409

490415	495531	**500651***	506810	513297	518273	522704	529260	534700	539842	544456	548136	553545
425	573		939	303	345	706	282	949	962	504	245	559
465	603	719	988	403	373	523063	346	535045	972	562	277	579
649	644	998	507028	419	416	197	763	143	—	577	488	869
671	661	501250	108	498	504	216	782	208	540186	676	557	554004
694	663	307	426	543	575	389	856	225	188	783	822	007
699	681	359	509	628	588	492	877	330	214	977	885	974
728	714	423	523	700	630	631	882	351	302	545022	899	193
783	729	433	566	772	711	958	929	352	320	093	966	269
903	741	445	593	798	712	524028	966	368	435	122	549083	303
914	905	587	783	804	713	106	—	397	483	166	096	587
918	977	716	508276	849	886	293		434	488	167	118	618
491045	496151	770	842	514041	910	400	530281	512	616	203	358	
113	233	856	957	080	948	454	456	569	672	252	565	**554655***
227	283	876	509026	122	958	571	458	638	769	310	626	
345	340	502158	036	129	982	646	526	648	832	353	738	722
376	563	237	061	193	989	671	595	746	997	419	805	731
434	565	238	114	202	519030	679	775	754	999	586	806	756
559	566	256	131	292	174	685	800	797	541058	608	841	766
625	579	451	135	420	395	931	531044	876	971	662	880	784
715	625	480	180	554	407	941	055	889	101	664	980	850
812	815	486	299	587	479	965	061	957	305	675	—	908
837	855*	514	445	594	489	996	064	984	326	742		555289
492059	905	535	576	615	491	525152	094	536048	434	747	550101	428
137	933	648	803	624	778	217	106	072	480	750	109	453
380	944	904	—	715	803	237	119	081	496	857	297	567
388	974	503014		831	935	273	328	097	583	879	500	570
435	989	085	510021	832	—	287	377	198	611	546050	513	631
472	497001	132	022	910		388	512	200	759	128	516	632
543	438	181	368	515237	520003	489	519	204	815	217	526	659
553	476	339	372	338	015	574	601	404	817	270	545	689
606	530	487	427	352	087	581	726	415	833	300	549	838
650	613	499	471	353	185	591	854	420	917	311	622	891
752	757	667	495	387	207	609	919	524	976	551	684	918
780	872	695	501	522	227	814	945	613	542101	559	697	966
849	498128	737	570	744	231	899	532138	659	107	594	719	975
864	202	501002	714	821	232	953	186	712	315	645	772	556230
867	350	207	827	922	250	959	263	765	345	663	810	239
879	399	322	868	516018	253	526138	312	831	350	779	874	447
882	616	330	974	099	254	252	398	933	416	838	882	582
944	679	573	511015	141	420	353	410	941	497	877	892	630
493131	795	662	117	142	504	470	470	970	699	901	896	768
158	851	601	229	205	541	657	471	991	742	971	920	801
175	863	505089	248	297	682	682	539	537114	802	547027	928	838
354	864	097	252	365	780	781	741	229	910	062	993	930
517	936	319	301	447	826	917	852	258	913	080	998	954
	499075	356	325	594	951	943	533021	312	959	098	999	557060
493590*	240	387	351	804		527020	150	362	543042	196	551005	124
	398	431	409	812	**520986***	107	192	557	060	293	007	354
671	515	471	447	872		232	213	770	098	310	211	363
794	620	472	502	517039	521079	277	340	961	132	405	232	395
494001	686	480	685	073	284	381	461	538056	207	478	536	433
107	695	487	773	088	362	538	507	163	578	550	545	440
172	725	578	872	107	370	930	593	219	586	583	684	491
212	755	676	512212	233	381	528089	722	225	606	601	697	524
287	880	733	360	288	447	204	765	277	706	632	700	670
344	—	856	403	294	458	222	770	327	708	656	552092	823
349		925	452	423	972	286	878	390	769	660	282	931
545	500029	506012	627	621	988	355	883	678	867	662	642	939
590	054	171	722	634	522199	439	920	685	888	771	742	558024
630	139	266	723	665	240	464	963	698	957	785	780	097
654	356	362	775	717	287	489	534067	539104	992	817	783	181
818	400	409	776	868	308	549	077	265	544055	889	878	250
892	440	423	786	933	464	596	263	343	155	548002	893	352
982	532	513	819	970	531	611	447	361	278	083	991	391
495106	575	542	860	986	550	689	453	454	282	091	553035	423
213	594	566	513158	988	666	925	471	459	297	122	079	448
322	609	737	166	518054	701	529153	505	533	376	124	223	624
495		754	291	205	702	178	567	760	437	131	326	689

Digitized by Google

558691	563546	568852	573942	577809	583810	589074	595571	601336	607132	611541	617469	622359
736	672	907	574150	843	973	092	587	379	142	691	485	387
776	734	569077	187	857	992	128	988	472	242	781	540	446
780	748	078	233	578092	997	285	596038	573	375	809	568	471
946	856	108	269	271	584127	431	082	601		825	594	523
998	880	385	303	351	291	592	185	713	607506	919	706	538
559012	924	419	419	388	350	593	205	843		966	745	577
080	564119	441	436	634	441	850	327	876	551	612115	775	769
123	157	489	491	740	473	905	334	923	590	248	782	806
179	167	588	624	770	553	934	374	602105	698	368	893	830
201	236	633	673	816	636		376	183	753	375	908	838
210	264	787	772	826	637		377	329	883	478	618033	956
317	391	910	791	853	684	590007	507	381	890	618	048	985
353	412	957		579026	781	074	563	415	934	683	112	623036
361	534	980	574819	034	824	120	564	429	936	811	133	292
460	788			047	829	222	655	444	973	928	185	311
481	882		830	093	832	354	667	531	608025	955	222	341
545	910	570056	951	157	841	697	767	595	119	613074	264	380
756	565009	062	959	510	845	780	856	603061	249	201	290	598
761	019	178	575011	606	847	869	597062	102	359	202	299	612
783	053	189	095	645	850	591075	101	135	371	461	322	617
908	179	212	113	807	878	125	186	185	386	503	348	634
973	184	226	162	898	921	163	289	316	434	557	367	644
	225	398	240	980	585061	201	385	345	463	703	448	695
	232	420	247		149	206	401	374	638	722	611	770
560191	506	466	346		195	299	438	409	660	763	837	791
270	519	523	412	580499	540	462	455	486	745	805	619230	800
284	622	645	426	614	633	494	472	540	752	840	245	839
288	671	922	460	620	667	609	513	542	820	909	279	930
309	759	968	462	677	681	647	520	683	827	935	455	946
421	790	975	529	686	710	648	660	604002	940	614009	508	971
444	830	571119	625	698	900	651	668	014	609033	285	677	624035
454	862	149	662	718	948	804	763	030	040	343	793	044
491	865	178	675	728	586092	961	826	048	097	348	850	105
512	941	179	691	732	107	976	903	100	165	349	878	131
535	966	325	822	792	130	592595	999	253	210	386		150
580	566036	396	826	980	209	612	598006	293		462		225
880	250	408	853	581016	284	729	072	297	609240	483	620035	325
883	467	557	863	031	375	757	198	320		502	045	420
561055	571	562	909	121	426	775	347	349	266	526	048	484
253	652	653	912	292	530	593057	546	377	309	551	157	599
295	846	773	915	316	603	103	604	620	340	747	216	696
342	862	776	955	387	628	199	642	728	368	781	255	701
358	567002	821	957	505	640	218	723	942	452	855	352	742
513	078	884	961	577	705	253	838	943	460	930	453	791
515	088	572030	962	777	922	302	889	944	476	962	584	836
624	141	099	576005	829	923	336	917	947	477	615013	635	879
668	158	127	111	884	587055	347	599073	959	506	092	939	941
675	223	240	419	968	103	436	126	605018	565	178	966	961
923	259	268	442	980	116	621	200	038	581	324	980	967
962	300	283	561	582089	304	624	256	089	600	334	987	625039
562057	343	383	597	256	462	684	365	249	616	339	621004	109
292	386	705	655	259	494	728	410	295	753	398	005	121
462	442	746	719	329	537	729	698	391		439	298	207
480	585	805	866	422	542	594031	757	799		539	313	302
481	651	860	920	424	719	045	840	821	610057	542	603	331
585	850	886	923	429	814	051		829	491	850	621	410
687	930	936	934	423	824	108		909	219	883	670	517
728	568203	573027	952	455	928	127	600011	606000	276	988	711	616
738	269	169	577095	458	588020	174	059	244	374	616061	731	822
789	324	175	240	530	031	266	066	286	577	125	761	884
927	416	207	248	647	149	292	105	432	600	241	766	891
563029	491	224	252	683	593	638	158	488	654	374	784	626100
044	552	292	317	773	628	823	357	498	706	924	844	370
050	565	405	519	583010	631	896	554	559	872	952	862	470
170	576	421	539	013	650	595090	651	605	611079	987	622083	497
243	646	590	548	263	853	429	604	702	095	617019	086	693
368	706	688	568	554	858	518	698	762	433	144	167	720
426	766	778	637	581	932	543	601026	607073	481	414	322	762

Digitized by Google

626830	631378	635200	640095	645074	649287	652030	657503	661798	667358	671930	676544	680514
845	692	336	109	101	364	653058	535	809	364	672020	562	592
849	706	429	117	184	372	094	601	862	402	061	735	711
901	795	484	157	369	413	145	602	662089	501	102	799	725
627143	894	517	168	423		182	649	133	601	122	897	902
164	632095	518	170	490	649454*	190	663	174	660	151	677210	924
201	108	607	176	558		261	855	326	894	221	279	953
369	306	751	304	593	674	268	902	393	668012	300	321	681129
376	395	931	400	655	697	291	983	402	075	459	323	326
419	398	636088	426	692	844	327	658138	463	158	660	362	383
508	399	142	552	775	858	436	165	483	181	841	437	421
725	412	146	587	794	859	474	167	502	208	927	522	424
733	416	174	734	868	916	488	168	551	307	673093	525	463
851	484	240	757	883	———	659	540	715	398	310	537	701
958	508	245	873	912		690	718	964	510	316	546	799
982	624	364	962	922	650045	961	742	663063	536	389	676	827
628005	651	427	641064	646059	050	971	755	227	603	456	713	981
050	698	471	160	158	052	981	809	297	653	470	741	682206
087	704	476	212	185	234	987	659097	480	719	479	748	270
088	723	755	475	202	238	654040	109	631	669021	485	812	290
098	828	836	515	206	408	156	172	707	064	565	836	368
126	840	970	770	402	525	185	249	709	185	633	878	379
152	852	637053	813	463	851	229	285	729	192	674027	915	380
180	865	109	829	523	878	368	406	830	256	066	994	389
419	976	164	835	637	910	458	531	894	263	187	678038	427
422	633008	356	885	698	920	639	708	960	461	343	065	452
648	023	395	986	742	942	819	726	971	563	365	089	470
669	045	436	642141	752	982	916	949	664019	596	373	245	638
701	149	461	145	817	651041	655054	990	303	636	409	292	656
766	358	515	171	837	067	201	———	487	838	482	386	693
774	514	803	244	954	108	238		680	854	511	394	724
953	573	821	307	647013	117	286	660107	716	859	521	411	794
629270	641	877	399	045	157	303	109	824	930	550	447	841
316	816	638056	625	125	190	321	117	984	———	736	517	935
327	904	159	653	141	365	434	152	665017		849	555	996
382	907	246	660	145	369	548	282	038	670022	919	773	683312
388	914	281	724	369	398	876	379	057	031	978	816	385
518	962	287	771	422	421	931	404	062	045	675060	981	424
566	634089	375	831	423	491	955	440	130	070	073	679117	436
713	103	523	865	460	498	958	660	162	102	124	118	461
719	175	603	643174	532	511	656084	747	163	284	235	176	514
727	209	689	200	538	530	286	950	174	320	252	190	654
754	220	714	271	543	531	353	966	359	633	482	202	661
———	500	745	320	545	654	512	985	495	658	565	213	693
	579	774	455	699	661	543	661117	709	742	632	221	750
630078	583	992	535	759	760	635	118	854	826	646	276	803
105	590	639010	619	648008	779	671	153	927	879	684	334	809
227	598	023	751	087	811	731	166	943	886	749	384	910
306	666	030	762	214	844	778	190	991	887	754	447	953
539	694	292	644039	639	652004	791	203	666300	934	776	545	954
544	726	350	074	654	071	858	218	371	671061	796	659	982
547	776	395	094	759	139	880	224	589	186	798	799	684032
555	881	406	193	784	176	942	229	619	228	904	842	149
666	909	420	222	810	244	952	263	752	356	962	———	280
909	635018	519	445	849	322	969	420	875	412	676128		426
996	050	593	450	850	323	657026	445	667041	413	195	680100	672
631002	071	601	462	871	374	032	476	143	414	291	156	820
064	157	652	546	905	445	036	519	194	490	316	170	869
069	165	671	568	994	687	046	645	219	787	337	191	965
194	178	677	669	649204	763	160	738	221	845	447	230	685011
299	194	762	713	210	791	170	764	272	899	462	293	
301	282	———	896	274	882	252	793	349	902	472	429	

8674. — IMPRIMERIE NOUVELLE LYONNAISE, 3, rue Sainte-Catherine.

Digitized by Google

ONZIÈME ANNÉE — N° 565 ÉDITION DE COLLECTION DIMANCHE 28 AVRIL 1907

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	À L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie	— 7 fr.	— 3 fr. 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef du service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Décision approbative (p. 269).

Conseils municipaux. — Session de mai 1907. — Arrêté (p. 269).

Revision de la carte du Rhône. — Arrêté (p. 269).

Courses de Lyon en 1907. — Mesures de police. — Arrêté (p. 270).

Nominations, mutations (p. 270).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (nos 2096 à 2110).

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille (p. 271).

Sapeurs-pompiers. — Pensions Detammaecker (Gustave-Justin) et Recorbet (Claude-Marie) (p. 271).

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Pension veuve Gayet (Marie), née Thiélau (p. 271).

Secours une fois donné à Mme Chevrier, veuve d'un employé de la Ville (p. 271).

Etablissement d'une canalisation électrique dans la traversée du chemin vicinal ordinaire n° 9, de Serin à la Croix-Rousse. — Pétition Gillet et fils (p. 271).

Lycée Ampère. — Boursiers de la ville de Lyon. — Notes trimestrielles (p. 271).

Hospices civils de Lyon. — Instance des anciens employés du service de l'Architecture (p. 272).

Construction d'une chaussée en pavés d'échantillon, chemin vicinal ordinaire n° 16, de Baraban (p. 272).

Participation de la ville de Lyon à l'érection d'un monument au poète Eugène Manuel (p. 272).

Subvention à « La Solidarité mutuelle des Receveurs buralistes de France » pour l'envoi d'un délégué à un Congrès se tenant à Paris (p. 272).

Dépassement des crédits affectés en 1906 aux services de l'Architecture municipale (p. 272).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille (p. 273).

Subvention au groupe lyonnais de l'Association des jeunes facteurs de France, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès se tenant à Paris (p. 273).

Secours annuel à Mme Fond, veuve d'un garde du Parc (p. 273).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de sursis d'incorporation (p. 273).

Informations et avis divers.

Conseil municipal. — Séance publique (p. 273).

Commissions municipales. — Réunion (p. 274).

Inauguration du monument Gailleton au cimetière de Loyasse. — Avis (p. 274).

Chemins vicinaux de la banlieue de Lyon. — Vente d'arbres. — Avis (p. 274).

Comblement de la fosse du fort de la Vitriolerie. — Avis (p. 274).

Hospices civils de Lyon. — Acquisitions d'une propriété. — Enquête administrative. — Avis (p. 274).

Vérification des poids et mesures. — Itinéraires pendant le mois de mai 1907 (p. 275).

Dons au Bataillon des sapeurs-pompiers (p. 275).

Demandes en autorisation de construire (p. 275).

Délibérations des Corps municipaux de la Ville de Lyon pendant la période révolutionnaire (p. 275).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 279).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 279).

Annonce légale (p. 281).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 282).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 283).

Documents statistiques (p. 284).

Annexe.

Emprunt municipal de 1880. — Liste des obligations sorties au tirage du 15 avril 1907.

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décision approbative.

Par un décret en date du 16 avril 1907, M. le Président de la République a approuvé la délibération du 4 février 1907, par laquelle le Conseil municipal a attribué à la place Saint-Michel la dénomination de place « Antoine-Vellein ».

Conseils municipaux. — Session de mai 1907. — Arrêté.

Le Préfet du Rhône, officier de la Légion d'honneur,

Vu la loi du 5 avril 1884, sur l'organisation municipale,

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 10 du même mois,

ARRÊTE:

Article premier. — La deuxième session ordinaire des Conseils municipaux, pour l'année 1907, dans le département du Rhône, s'ouvrira, pour la ville de Lyon et toutes les villes ou communes du département, le dimanche 5 mai prochain.

Cette session, pendant laquelle le budget est discuté, pourra durer six semaines, c'est-à-dire jusqu'au 16 juin suivant.

Art. 7. — MM. les Maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au *Recueil des Actes administratifs*.

Lyon, le 10 avril 1907.

Le Préfet du Rhône,
Ch. LUTAUD.

Revision de la carte du Rhône. — Arrêté.

Le Préfet du Rhône, officier de la Légion d'honneur,

Vu la décision, en date du 12 mars 1898, par laquelle M. le Ministre des Travaux publics a approuvé les propositions de MM. les Ingénieurs du service spécial du Rhône, en vue de la revision de la carte de ce fleuve;

Vu les lois des 22 juillet 1889, 29 décembre 1892 et 11 avril 1900 (art. 19 à 22);

Vu le rapport de MM. les Ingénieurs du service du Rhône en date des 11 et 12 avril 1907;

Considérant que, pour l'exécution du

travail ci-dessus qui est d'intérêt général, les Ingénieurs et leurs agents sont obligés de pénétrer dans les propriétés privées, et qu'il importe de prévenir les résistances qui seraient de nature à gêner leurs opérations.

ARRÊTE :

Article premier. — Les Ingénieurs du service spécial du Rhône et les agents de ce service, notamment les conducteurs des Ponts et Chaussées et le personnel attaché spécialement sous leurs ordres au service des opérations, sont autorisés à pénétrer dans les propriétés privées situées sur les territoires des communes de Lyon, Saint Fons, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Irigny et Vernaison, à y effectuer toutes les opérations de levé de plans dont ils sont chargés, et à faire enlever les plantations ou autres obstacles qui généraient ces opérations.

Art. 2. — Il est interdit, sous les peines portées par les lois et règlements, de troubler ces opérations, de déranger, dégrader ou enlever des jalons, piquets et signaux dont il sera fait usage.

Art. 3. — Les dommages de toute nature causée aux propriétés seront constatés, sans retard, sur la demande qui en sera faite par les propriétaires, et les indemnités qui pourraient leur être dues seront payées, après approbation préfectorale, sur les fonds affectés au service du Rhône. A défaut d'arrangement amiable, ces indemnités seront réglées entre les propriétaires et l'Administration, dans les formes indiquées par la loi du 22 juillet 1889.

Art. 4. — Ampliation du présent arrêté sera adressée :

1° A M. l'Ingénieur en chef du service spécial du Rhône, chargé d'en assurer l'exécution ;

2° A MM. les maires des communes de Lyon, Saint-Fons, La Mulatière, Oullins, Pierre-Bénite, Irigny et Vernaison, chargés de le faire publier et afficher aux endroits accoutumés de ces communes et de le notifier aux propriétaires de terrains clos.

Lyon, le 16 avril 1907.

Pour le Préfet du Rhône :
Le secrétaire général, délégué,
Pol HONNORÉ.

Courses de Lyon en 1907. — Mesures de police. — Arrêté.

Le Maire de la ville de Lyon,
Vu la loi du 5 avril 1884 ;
Vu le programme des courses qui doivent avoir lieu au Grand-Camp les dimanche 5, mardi 7, jeudi 9 et dimanche 12 mai ainsi que les dimanches 13 et 20 octobre 1907,

ARRÊTE :

Article premier. — Les voitures, les automobiles et les cavaliers se rendant aux courses de Lyon pourront entrer au Parc de la Tête-d'Or, soit par la porte principale dite « des Légionnaires », soit par la porte faisant face à la rue Tête-d'Or. Toutes les autres portes leur sont interdites.

Les voitures, les automobiles et les cavaliers entrant par la porte principale suivront l'allée du Grand-Camp et ceux entrant par la porte Tête-d'Or suivront les allées du Fleuriste, du Pré-Fleuri, du Parc-aux-Moutons et du Grand-Camp.

Les voitures qui auront déposé leurs voyageurs en deçà de la porte de la Voûte, quitteront le Parc par les allées du chemin de fer et de ceinture et par la porte du boulevard Montgolfier.

Art. 2. — A l'issue des courses, les voitures, les automobiles et les cavaliers pourront rentrer à Lyon par le passage à niveau du cours Vitton.

Les uns et les autres pourront également quitter l'Hippodrome par le chemin qui relie la Pelouse au quai de la Tête-d'Or en passant entre l'usine des Eaux et la route de la Digue.

Les voitures, les automobiles et les cavaliers qui, pendant les courses, seront demeurés au pesage ou en dehors de l'enceinte de l'hippodrome, devront, s'ils veulent suivre ce second itinéraire, rejoindre la pelouse par le chemin établi à cet effet, derrière la tribune A.

A partir du quai de la Tête-d'Or, les voitures, les automobiles et les cavaliers pourront : ou bien suivre ce quai jusqu'à l'avenue du Parc ; ou bien pénétrer dans le Parc par la porte du Nord et rejoindre l'avenue du Parc par les allées du Chalet et du Lac et par la porte des Légionnaires ; ou, enfin, suivre l'allée du Chalet jusqu'à l'établissement de ce nom, mais sans le dépasser.

Art. 3. — A l'aller comme au retour, les voitures, les automobiles et les cavaliers devront marcher à une allure modérée, particulièrement dans toute l'étendue du Parc de la Tête-d'Or.

Les conducteurs de voitures et d'automobiles ne devront en aucun cas couper les files ni chercher à se dépasser les uns les autres. Ils devront se conformer sur le champ à toutes les injonctions qui leur seront faites par les agents de l'autorité.

Il est rappelé d'ailleurs, en tant que de besoin, que les automobiles ne sont pas admis à circuler dans l'intérieur du Parc de la Tête-d'Or les dimanches et jours fériés après-midi. En conséquence, les automobiles se rendant aux courses ou en revenant, devront emprunter exclusivement les allées indiquées aux articles 1 et 2 ci-dessus.

Art. 4. — A partir de 5 heures et jusqu'à 7 heures du soir, il sera interdit aux voitures, aux automobiles et aux cavaliers venant de Lyon et allant dans la direction du Parc, d'emprunter le quai de l'Est, l'avenue du Parc, le pont de la Boucle et le quai Tête-d'Or. Il leur sera également interdit de pénétrer dans le Parc par l'entrée principale dite « des Légionnaires » et de stationner à proximité de cette entrée ainsi qu'aux abords du cours Morand.

Enfin, il sera interdit aux voitures et cavaliers, qui se trouveraient aux mêmes heures à l'intérieur du Parc, de se rendre sur le boulevard de l'Hippodrome par la porte de la Voûte ou de suivre les allées du Chalet et du Lac dans une direction opposée à celle des voitures revenant des courses.

Art. 5. — De une heure à 7 heures du soir, il sera rigoureusement interdit aux voitures, aux automobiles et aux cavaliers de pénétrer dans le Parc par la porte de la Voûte.

Pendant ce même laps de temps, le stationnement des tramways sera interdit sur l'avenue du Parc et la station terminus qui se trouve en cet endroit sera reportée sur l'avenue de Noailles.

Art. 6. — Il sera interdit, à l'occasion du défilé, de placer des bancs et échafaudages quelconques sur les quais de l'Est, de la Tête d'Or, ainsi que sur l'avenue du Parc et le cours Morand.

D'autre part, pendant toute la durée du défilé, la traversée du pont Morand sera interdite aux voitures, aux automobiles et aux cavaliers venant d'une direction autre que le quai de l'Est et le cours Morand.

Art. 7. — Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et les contrevenants seront traduits devant les tribunaux compétents.

Art. 8. — M. le commandant de la gendarmerie, MM. les commissaires de police des quartiers de la Croix-Rousse, de Saint-Pothin et des Brotteaux, M. le garde chef du Parc de la Tête-d'Or et, d'une façon générale, tous les agents de la force publique, seront chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché.

Lyon, le 13 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Vu pour exécution immédiate :
Lyon, le 18 avril 1907.
Pour le Préfet du Rhône :
Le Conseiller de Préfecture délégué,
PAIN.

Nominations, mutations.

Par arrêté en date du 13 février 1907 de M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, M. Girardon (Antoine), actuellement professeur en retraite, a été nommé professeur honoraire de l'École nationale des Beaux-Arts de Lyon.

Par arrêté municipal du 30 septembre dernier, M. Hivonnait (Paul), Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, ex-directeur du service municipal de la Voirie, a été nommé directeur honoraire de ce service.

Par arrêté du 10 octobre 1906, MM. Vincent (Léopold), actuellement chef de division en retraite, Chabert (Marie-Stéphane) et Marduel (Pierre), secrétaires de mairie en retraite, ont été nommés, le premier, chef de division honoraire, les deux autres, chefs de bureau honoraires de la Mairie de Lyon.

Par arrêté du 19 décembre 1906, M.

Digitized by Google

Véricel (Pierre-Marius), sous-chef de bureau en retraite, a été nommé chef de bureau honoraire de la Mairie de Lyon.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille.

(Commission spéciale.) — N° 2096

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de congé, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de congé formées par MM. Trèves (Camille-Marcel), soldat au 10e régiment de cuirassiers, domicilié au 2e arrondissement.

Berland (François-Joseph-Antoine), soldat au 75e régiment d'infanterie, domicilié au 3e arrondissement.

Lapierre (Pierre Louis Camille), soldat à la 19e batterie alpine, domicilié au 5e arrondissement.

Geney (Modeste), soldat au 12e bataillon de chasseurs à pied; Dufréneaux (Pierre Edouard), soldat au 6e escadron du train, domiciliés au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 23 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Sapeurs-pompiers. — Pensions Detammaecker (Gustave-Justin) et Recorbet (Claude-Marie).

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2097.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre deux demandes en liquidation de pensions de retraites formées par M. Detammaecker (Gustave-Justin), ex-sapeur de 1re classe à la 3e compagnie et M. Recorbet, (Claude-Marie), ex-sapeur de 1re classe à la 5e compagnie du Bataillon des sapeurs-pompiers de la ville de Lyon.

Aux termes des articles 131 et 135 du règlement du Bataillon, les sapeurs-pompiers ont droit à une pension de retraite fixée aux deux tiers de la solde moyenne d'activité des trois dernières années, après vingt-cinq ans de services effectifs et à la condition qu'ils aient au moins 55 ans d'âge.

MM. Detammaecker (Gustave-Justin) et Recorbet (Claude-Marie), remplissaot ces conditions, j'ai l'honneur de vous proposer de leur accorder une pension annuelle et viagère de 166 francs.

Ces pensions seraient prélevées sur le crédit inscrit au budget sous le titre de : « Pensions et secours à la charge de la Ville » et partiraient du jour de la radiation des contrôles du bataillon de MM. Detammaecker et Recorbet.

Lyon, le 23 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Pension veuve Gayet (Marie), née Thiélan.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° 2098.

Messieurs, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux un rapport de M. le Préfet du Rhône au sujet de la demande en réversibilité de pension formée par Mme veuve Gayet (Marie), née Thiélau, veuve d'un ancien maréchal des logis de 1re classe, à la Compagnie du corps des gardiens de la paix de la ville de Lyon.

Cette demande est conforme aux prescriptions du décret du 19 septembre 1863, instituant une caisse spéciale de retraites pour le corps des sergents de ville de Lyon.

Je vous propose, en conséquence, de vouloir bien émettre un avis favorable à la demande de Mme veuve Gayet (Marie) et de fixer à la somme de 261 francs la pension de retraite annuelle et viagère à lui accorder.

Cette pension serait imputée sur les fonds de la Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon, et prendrait cours du 14 février 1907.

Lyon, le 23 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Secours, une fois donné, à Mme Chevrier, veuve d'un employé de la Ville.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2099.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une lettre par laquelle Mme Chevrier, veuve d'un employé du service municipal de l'Architecture, sollicite l'attribution d'un secours.

M. Chevrier, qui était tributaire de la Caisse des retraites des employés de l'Administration municipale, ne comptait, au moment de son décès, que cinq années de service. Sa veuve ne peut donc prétendre à aucune pension.

Mme Chevrier est sans fortune, elle a deux enfants de 12 et 6 ans à sa charge. Sa situation est donc digne d'intérêt.

Je vous propose, Messieurs, de lui accorder un secours, une fois donné, de 300 francs, lequel serait prélevé sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant, pour : « Pensions et secours à la charge de la Ville ».

Lyon, le 23 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Etablissement d'une canalisation électrique dans la traversée du chemin vicinal ordinaire n° 9, de Serin à la Croix-Rousse. — Pétition Gillet et fils.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2100.

Messieurs, par une pétition en date du 5 mars 1907 MM. Gillet et fils, industriels, sollicitent l'autorisation de relier, par une canalisation électrique souterraine, deux bâtiments dépendant de leur usine, et situés chemin vicinal ordinaire n° 9 de « Serin à la Croix-Rousse » de chaque côté dudit chemin.

Dans leur rapport, MM. les Agents voyers à qui cette pétition a été communiquée émettent l'avis que l'autorisation sollicitée peut être accordée à la condition que MM. Gillet et fils se conformeront à toutes les prescriptions énoncées dans ledit rapport. En outre, les permissionnaires devront verser à la Caisse municipale :

1° A titre de redevance annuelle pour occupation du sol de la voie publique une somme de 0 fr. 55;

2° A titre d'indemnité pour entretien du chemin sur la tranchée une somme de 11 francs, une fois payée, plus un droit fixe de voirie de 2 francs pour la première année seulement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien prendre une délibération au sujet de cette affaire.

Lyon, le 23 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Lycée Ampère. — Boursiers de la Ville. — Notes trimestrielles.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2101.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre la liste des boursiers de la Ville au lycée Ampère, dont les notes obtenues par eux pendant le 2e trimestre de l'année scolaire 1906-1907, ont été insuffisantes.

Je vous prie, Messieurs, de me donner acte de cette communication.

Lyon, le 23 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

Hospices civils de Lyon. — Instance des anciens employés du service de l'Architecture.

(Commission générale.) — N° 2102.

Messieurs, dans sa séance du 20 mars 1907, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon a décidé de défendre à une action judiciaire que se proposent de lui intenter divers anciens employés du service de l'Architecture des Hospices.

Je vous propose, Messieurs, d'émettre un avis favorable aux conclusions de la délibération dont il s'agit.

Lyon, le 23 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Construction d'une chaussée en pavés d'échantillon, chemin vicinal ordinaire n° 16, de Baraban.

(Commission générale). — N° 2103.

Messieurs, en conformité de votre délibération du 24 décembre 1905 les travaux de construction d'une chaussée en pavés d'échantillon chemin vicinal ordinaire n° 16 de Baraban, ont été mis en adjudication publique ; mais cette tentative d'adjudication, qui a eu lieu à l'Hôtel de Ville le 5 mars 1907, n'a pas donné de résultat, le rabais minimum fixé par la Commission n'ayant pas été atteint.

Ensuite de cet insuccès, j'ai prié M. l'Agent voyer en chef de vouloir bien provoquer de la part des divers entrepreneurs, des offres en vue de l'exécution desdits travaux par voie de traité de gré à gré.

Dans leur rapport, MM. les Agents voyers exposent qu'ils se sont adressés à sept entrepreneurs, mais qu'un seul, M. Milamant (François), a déposé une soumission aux termes de laquelle il s'engage à effectuer les travaux dont il s'agit moyennant un rabais de 2 % sur les prix du bordereau.

Ces conditions paraissant acceptables, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien approuver la soumission de M. Milament.

Lyon, le 23 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Participation de la ville de Lyon à l'érection d'un monument au poète Eugène Manuel.

(Commission générale.) — N° 2104.

Messieurs, un Comité s'est constitué à Paris à l'effet d'élever un monument au poète Eugène Manuel.

Par une lettre du 15 avril courant, ce Comité sollicite le concours financier de la ville de Lyon.

Voici la teneur de cette lettre :

Monsieur le Maire,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Un Comité s'est constitué, à Paris, pour élever un monument au poète Eugène Manuel.

Il a à sa tête, comme président d'honneur, M. Fallières, Président de la République, comme président effectif, M. Millaud, sénateur du Rhône.

Les œuvres d'Eugène Manuel vous sont connues. Devenues classiques, elles sont répandues dans toutes les écoles, où elles donnent, dans une langue simple et élevée, les plus hauts enseignements d'altruisme et de solidarité sociale.

Nul n'a traduit de plus noble façon les principes qui doivent servir de base à l'éducation de l'enfance républicaine.

Manuel n'était point un étranger pour notre Ville. En dehors de ses fonctions officielles qui l'y ont souvent amené, il s'intéressait à nos œuvres locales, et il est venu notamment présider la cérémonie d'inauguration du monument élevé à Soulary auquel une longue amitié l'unissait.

A ces divers titres nous vous demandons de concourir à la souscription qui est ouverte pour le monument projeté.

Nous espérons que vous voudrez bien ainsi manifester votre sympathie pour l'homme et pour son œuvre.

(Suivent les signatures.)

Je suis d'avis d'accueillir favorablement la demande du Comité et je vous propose de voter une somme de 150 fr. en vue de la participation de la ville de Lyon à la manifestation projetée en l'honneur d'Eugène Manuel.

Cette somme serait prélevée sur le crédit des : « Dépenses imprévues ».

Lyon, le 23 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Subvention à « La Solidarité Mutuelle des Receveurs Buralistes de France » (section du Rhône) pour l'envoi d'un délégué à un Congrès se tenant à Paris.

(Commission générale). — N° 2105

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande par laquelle « La Solidarité Mutuelle des Receveurs Buralistes de France » (section du Rhône) sollicite de la Ville une subvention devant lui permettre d'envoyer un délégué au Congrès que cette Association organise à Paris les 19 et 20 mai 1907.

Après examen de cette demande, je vous propose, Messieurs, de l'accueillir favorablement.

Si vous partagez cet avis, ladite subvention serait prélevée sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant pour « Dépenses imprévues » et serait décomptée de la façon suivante, conformément à vos délibérations de principe des 21 novembre 1905 et 30 janvier 1906 :

Chemin de fer, 3e classe... Fr.	40 45
Congrès 2 journées, voyage 2 journées à 8 francs...	32 »
Total..... Fr.	72 45

Lyon, le 23 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Dépassement des crédits affectés en 1906 aux services de l'Architecture municipale.

(Commission générale. — N° 2106

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un état récapitulatif des dépenses engagées par le service de l'Architecture municipale pendant l'année 1906, et qui n'ont pu être payées à la clôture de cet exercice faute de crédits suffisants.

Ces dépenses se réfèrent aux articles suivants :

Entretien des bâtiments communaux et locaux en location... Fr.	68.158 34
Entretien et remontage des horloges et pendules de la Ville.....	792 35
Entretien des théâtres....	12.490 39
Total..... Fr.	81.441 08

Ces dépassements sont dus à l'insuffisance des crédits inscrits au budget primitif pour ces diverses natures de dépenses. Mais, et c'est là l'inconvénient du mode de comptabilité actuellement employé pour les dépenses de l'Architecture, cette insuffisance n'est apparue à mon Administration que lorsque les dépenses ont été effectuées et les comptes des entrepreneurs définitivement réglés. Il ne m'a donc pas été possible soit d'ajourner certaines dépenses soit de demander plus tôt les crédits supplémentaires nécessaires pour y faire face.

En ce qui concerne spécialement le crédit d'entretien des bâtiments communaux, si l'on rapproche les dépenses non payées de celles déjà ordonnancées et s'élevant à 285,991 fr. 91, leur ensemble forme un chiffre total de 354,150 fr. 25, alors que, d'après les évaluations faites par le service de l'Architecture, les dépenses engagées sur ce crédit s'atteignaient que 302.830 fr. 74.

Ces différences entre les évaluations et les réalisations se sont déjà produites au cours des trois dernières années et ont nécessité, comme aujourd'hui, l'ouverture d'importants crédits supplémentaires. Appelé à s'expliquer à cet égard, M. l'Architecte en chef de la Ville a produit l'année dernière un rapport que vous trouverez sous ce pli dans lequel il indique les causes qui ont amené les différences et les dépassements de crédits dont il s'agit.

En ce qui concerne notamment l'insuffisance des évaluations par rapport aux dépenses réelles, M. l'Architecte en chef déclare que « les évaluations portées dans les états de quinzaine ne « sont et ne peuvent être que des prévi- « sions de dépenses pouvant en certains « cas varier du simple au double, et « sans qu'il puisse en être fait grief à « ceux qui les ont établies. »

Il me paraît difficile d'admettre cette assertion. Il se peut que certaines réparations d'entretien présentent à l'exécution des difficultés imprévues entraînant un dépassement de l'évaluation primitive, mais dans ce cas, le rôle de l'architecte consiste à en prévenir l'Administration et à se pourvoir de l'autorisation complémentaire nécessaire.

Et, en admettant qu'il ne soit pas toujours possible de procéder de la sorte,

Digitized by Google

il semble que le service de l'Architecture devrait tout au moins organiser sa comptabilité de façoe à permettre à l'Administration de constaterces dépassements au foret à mesere qu'ils se mnnifestent. Il importe, en effet, à la bonne marche des services que la situatioe des dépenses engagées corresponde aussi exactement que possible à le réalité des faits, de telle sorte que l'Administration qui setorise les dépeeses eouvelles ait une base d'appréciation ratioeeelle et qu'elle ne seit pae exposée à dépasser les crédits qui lui soet alloués ee croyant disponibles des crédits qui eele sent pas.

Pour me permettre d'exercer efficacemeet à ce sejet le contrôle nécessaire, j'ai l'inteetioe de substituer à l'art. 16 de l'orrêté de 17 jeillet 1901, réglementant la comptabilité du service de l'Architectore, les dispositions insérées dans le projet d'arrôté que vous troeverez annexé au doesier.

Sous le bénéfice de ces réserves, je vous propose de voter, avec inscription au bodget additionnel de 1907, les trois crédits supplémentaires eécessaires poer payer les dépeeses sus éeoecées, dont l'ordonnancement est vivemont attendu par les entrepreneure intéressés.

Lyoe, le 23 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edoeard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905.— Demandes de dispense comme soutiens de famille.

(Commission spéciale). — N° 2107.

Messieurs, d'après l'article 41 de la loi du 21 mars 1905, vous devez deeeer votre avis chaque feis qu'uee demaede de dispeese, comme soution iudispeesable de famille, est présentée.

Ee conséquence, j'ai l'hoeeeur de placer seus vos yeux les demaedes de dispense formées par MM. Ridet (Dominique-Marins), territorial de la classe 1889, domicilié au 1er arrondissemant.

Gorin (Pierre), territorial de la classe 1890; Daumas (Louis-Hippolyte-Albert), territorial de la classe 1891; Créeiaux (Joseph), réserviste de la classe 1896; Perasso (Joseph-ElieVictor), réserviste de la classe 1897, domiciliés au 3e arroedissemoet.

Canard (Pierre-Mario), territorial de la classe 1886; Veyrard (Romain-Claude), territorial de la classe 1890, domiciliés au 5e arrondissement.

Badel (Claede Joseph), territorial de la classe 1890, domicilié ae 6e arroedissement.

Je voue serai obligé, Mossieurs, de voeleir bien statuer d'ergeece sur ces domandes.

Lyon, le 24 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edeeard HERRIOT.

Subvention an Groupe lyonnais de de l'Association des jeunes facteurs de France, pour l'envoi d'un délegué à un Congrès ee tenant à Paris.

(Commissioo gênerale.) — N° 2108.

Messieurs, j'ai l'hoeeeur de vous soumettre uee demande par laquelle le Groepe lyennais de l'Associatioe géaérale des jeunes facteurs de France sellicite de la Ville uee subvontioe devent lui permettre d'envoyer un délégué au Congrès de la dite Associatioe, qui doit avoir lieu à Paris les 10 et 11 mai 1907.

Si, comme je veus le propose, voes accueillez favorablement cette demaede, le montant de la subventioe serait calculé de la façon suivante, coeformément à vos délibérations do prieeipe, et ee tenent compte de la réductioe afférente au demi-tarif, dont bénéficiera le délégué:

Chemin de fer, deux trojets à demi-tarif a 12 fr. 75	Fr.	25 50
Congrés, deux joureées à 8 fr.		16 »
Voyage, deux journées à 8 fr.		16 »
Total.....	Fr.	57 50

Le moetent de cette eubvention serait prélevé sur le crédit iescrit au budget de l'exercice ceerant poer: « Dépeeses imprévues ».

Lyoe, le 24 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Seconre annnal à Mme Fond, veuve d'un garda du Parc.

Commissioe spéciale.— (Affaires courantes). — N° 2109.

Messieurs, j'ai l'hoaneur de vous seumettre une lettre par laquelle Mme Fond, dont le mari, qei était garde au Perc, est récemment décédé, sollicite l'attributien d'un secours aeeuel.

A l'appui de se demande, la pétitieeaire indique qu'elle a à sa charge une petite fille de 8 aes qee lui a laissée son mari.

M. Fond, deet le décès est survecu le 8 avril courant, comptait, à ce moment, près de dix années de services, et Mme Fond deux ens et demi seelement de mariage.

M. Foed serait-il décédé après aveir accempli dix ans révolus de serviees, que sa veuve, en raison de l'iesuffisnnce du temps de soe meriege, ne poerroit prétendre à aucune pension.

Il n'en serait pas de même pour l'eefant à qui le règlement accorde, dans ce cas, « ue secours annuel égal à la pension qu'aurait pu obtenir sa mère ».

Or, il ee manquait à M. Fond que quelques mois de services poer que soe enfant pût béeéficier de cette claese.

Ee ceesidératien de cette situetion, je vous propese, Messieurs, d'accorder à Mme Feed, pour lei aider à élever l'enfaet de sen mari décédé, ue secours annuel de 150 fraecs. Cette somme représente eeviron la meitié de la retraite à laquelle aurait pu prétendre M. Fond à dix ans de services.

Ce secou'e partirait du 9 avril 1907 et le montaet en serait prélevé ser le crédit inscrit au bedget de l'exercice ceurant, pour : « Peesions et secours à la charge de la Ville ».

Lyen, le 24 avril 1907.

Le Maire de Lyon.
Edouard HERRIOT.

Applieation de la loi militaira du 21 mare 1905. — Demande de sursis d'incorporatien.

(Commission spéciale). — N° 2110.

Messieurs, d'après l'articls 21 de la loi du 21 mars 1905, voes devez doneer votre avis chaque foie qu'une demando de sorsis d'incorporation est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de pincer sous vos yeux la demande de sersis d'incorporation formée pur M. Faguin (Jean-Fraoçois-Edouard), appelé de la classe 1906, demicilié au 3e arreediesemeet.

Je vous serei obligé, Messieurs, de voeloir biee statuer d'urgeece sur cette demaede.

Lyon, le 25 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conaail municipal. — Séance publiqna.

Le Coeseil municipal de Lyon se réenira ee séance pnbliqee, à l'Hôtel de Ville, le luadi 29 evril couraet, à 8 heures du seir.

ORDRE DU JOUR

Appel nominal.

Adoption du procès-verbal dc le séanco du 25 mers 1907.

Recrutement. — Soutiens de famille».

Questiondo M. Jacquier relative à la «miso en location ot en vente des terrains situés au sud de la digue séparative du Rhône et de la Saône ».

Vœu proposé par M. Goejus, tendant à exonérer du timbre de quittance de 0 fr. 10 les pièces ayant trait aux marchandisea ou emballages rendus.

Proposition de M. Laurent Chat « invitant les représentants du Rhône au Parlement à repousser le projet de loi frappant d'un impôt les pêcheurs à la ligne ».

Proposition de la Commission do revision du nom des rues, tendant à donner le nom de Gailleton au quai do la Charite et à la place Grôlier, cette dernière devant recevoir la statue do l'ancien maire de Lyon.

Protestation de MM. Foret et Voillot, « contre la forme de nomination d'un exfonctionnaire de la Préfecture, au poste de Secrétaire général du Bureau de bienfaisance ».

Digitized by Google

Questions de M. Arnaud :

1° « Sur la présence, dans les rues de la Ville, de nombreux nomades et mendiants professionnels » ;

2° « Sur la construction de l'hôtel des Télégraphes et Téléphones et d'un bureau central des Postes, rue Henri IV » ;

3° » Sur diverses améliorations de voirie demandées par le Comité de défense des intérêts du quartier Perrache ».

Questions de M. Tixier :

1° « Sur les mesures que compte prendre l'Administration pour assurer l'enlèvement régulier des boues et immondices dans la banlieue ».

2° « Sur le projet d'amélioration ou de transformation du système d'arrosage des voies de la banlieue ».

Hôtel des Invalides du travail. — Installation d'appareils de cuisine.

Personnel enseignant de la ville de Lyon. — Indemnités de logement. — Modifications trimestrielles.

Réseau de tramways de Perrache à la Croix-Rousse. — Projet d'exécution.

Indemnité de logement à M. l'Hote, secrétaire de l'Inspection académique.

Cours spéciaux dans les écoles primaires supérieures. - Crédit supplémentaire.

Lycée Ampère. — Boursiers de la Ville. — Notes trimestrielles.

Location à M. A. Piguet, d'une parcelle de terrain communal située rue Smith, 31.

Taxe sur les constructions neuves. — Instance Cie du Gaz contre la ville de Lyon, devant le Conseil de Préfecture du Rhône.

Cantines scolaires. — Insuffisance de crédit.

Hospices civils. — Exécution d'une fondation religieuse.

Hospices civils. — Legs Muthuon. — Abandon de droits.

Taxes sur les constructions neuves. — Instance Cie P.-L.-M. contre la Ville de Lyon devant le Conseil de Préfecture.

Concerts Bellecour. — Demande de MM. Revouy et Massard.

Hospices civils. — Crédits complémentaires. — Omission.

Assurance contre l'incendie de l'immeuble rue des Prêtres, 21. — Avenant de résiliation.

Projet d'établissement de la ligne de tramway « Parc (Porte Tête-d'Or)-Avenue de l'Archevêché » (Rapport de la Commission spéciale).

Application du règlement du service municipal des Eaux. — Instances avec les propriétaires — Paiement des entrepreneurs.

Droits de voirie. — Instance Perron.

Subvention à l'Œuvre des jeunes filles à la campagne.

Concession en faveur du commandant Dubois, ex-membre du Conseil municipal, d'un terrain à perpétuité au cimetière de la Croix-Rousse.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Pension Girardon.

Location de l'ancien presbytère de l'église Saint-Denis, rue Hénon, 4. — Bail Garnier.

Perception de la taxe municipale sur l'alcool. — Modifications au règlement. — Suppression et transfert de bureaux.

Propositions de la Compagnie O.-T.-L., concernant la création d'un arrêt sur le funiculaire de la rue Terme ou la construction d'un tramway de la place du Pont à la Croix-Rousse (Rapport de la Commission spéciale.)

Modification des voies de la Compagnie O.-T.-L. rue du Jardin-des-Plantes et place des Terreaux.

Chauffage du groupe scolaire de la place Michel-Servet. — Prorogation du marché Colombier.

Elargissement du chemin de grande communication n° 12 *bis*, « de Lyon à Heyrieux ». — Cession de terrain par les mariés Roche-Rivoire.

Taxes de remplacement de 1904. — Admission en non-valeur des cotes irrécouvrables.

Taxe sur les chiens de 1904 et 1905. — Admission en non-valeur.

Ecole « La Martinière ». — Assurance contre l'incendie du matériel et du mobilier de l'école des filles.

Fourniture des candélabres et des lanternes nécessaires pour le service de l'éclairage public. — Renouvellement des entreprises.

Construction de groupes scolaires. — Echange de terrains entre la Ville et les Hospices civils de Lyon.

Vente à M. Diehsmp, d'une parcelle de terrain située avenue de Saxe prolongée.

Orphelins de la Ville. — Allocation supplémentaire.

Confection des dessins et planches d'exécution des ponts de l'Université et de la Boucle.

Cours de modèle vivant. — Attribution au professeur du montant des droits d'inscription.

Acquisition d'œuvres d'art ayant figuré dans les Salons lyonnais. (Rapport de la Commission spéciale).

Redevances dues à la Ville par la Société des Forces motrices du Rhône. — Exécution de l'arrêt du Conseil d'Etat.

Résiliation du bail consenti à M. Arnaud, pour l'exploitation d'un kiosque, dit banc de tisane, situé place Voltaire.

Fournitures des fourrages nécessaires aux chevaux du service des Convois funèbres. — Supplément de dépenses.

Sergents de ville de Lyon. — Pension Devaux, Guillot, Theolier et Renandat.

Ancien presbytère de Saint-Maurice. — Bail Jaurand.

Subvention au Syndicat des ouvriers et ouvrières en sparterie et similaires, pour location d'un local.

Vente, par adjudication publique, des matériaux à provenir de la démolition des immeubles situés sur l'emplacement du Groupe scolaire projeté dans le quartier de la Martinière. — Projet de cahier des charges.

Subvention au Groupe lyonnais de l'Association des jeunes facteurs de France et des colonies, pour l'envoi d'un délégué au Congrès de Paris.

Secours une fois donné à Mme Chevrier, veuve d'un employé de la Ville.

Subvention à la « Solidarité mutuelle des receveurs-buralistes de France » (section du Rhône), pour l'envoi d'un délégué au Congrès de Paris.

Application de la loi sur le repos hebdomadaire, — Demandes en dérogation. (Deux dossiers).

Secours annuel à Mme Fond, veuve d'un garde du Parc.

Commissions municipales. — Réunion.

Lundi 29 avril 1907, à 7 heures 3/4, réunion à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, de la Commission générale du Conseil municipal.

Inauguration du monument Gailleton au cimetière de Loyasse. — Avis.

Le 5 mai prochain, à 10 heures du matin, aura lieu au cimetière de Loyasse, l'inauguration du monument placé sur la tombe de M. le Dr Gailleton, ancien Maire de la ville de Lyon, ancien professeur à la Faculté de médecine.

Chemins vicinaux de la banlieue de Lyon. — Vente d'arbres. — Avis.

Il doit être procédé les 15 et 16 mai 1907, à la vente en deux lots d'un certain nombre d'arbres morts ou tarés existant sur divers chemins vicinaux de la banlieue de Lyon.

Le 1er lot (3e arrondissement) comprend 83 arbres ;

Le 2e lot (5e arrondissement) comprend 28 arbres.

Les personnes désireuses d'acquérir ces arbres pourront prendre connaissance des conditions de la vente :

Pour le 1er lot, au bureau de M. Thévenet, Agent voyer spécial, place Kléber, n° 2, à Lyon ;

Pour le 2e lot, au bureau de M. Simplet, Agent voyer spécial, avenue de Saxe, 205, à Lyon.

Comblement de la lône du fort de la Vitriolerie. — Avis.

Dans un but d'hygiène et en vue de donner satisfaction aux nombreuses pétitions appuyées par MM. les Conseillers municipaux du 3e arrondissement, M. le Ministre de la Guerre, sur la proposition du service local du Génie, a autorisé, par une décision du 6 avril courant, le remblaiement de la lône entourant le fort de la Vitriolerie sous la réserve que ce travail serait assuré par l'apport de terres et de matériaux de démolitions fournis gratuitement et qu'il n'en résulterait aucune dépense pour l'Etat.

En conséquence, le Maire de Lyon a l'honneur d'informer les entrepreneurs de travaux communaux et particuliers, propriétaires et tous autres intéressés qu'une décharge publique est ouverte dès à présent sur le point précité en commençant par l'extrémité Nord de la lône vers l'angle des chemins des Culattes et du Pré-Gaudry.

Les voituriers seront tenus de régaler les déblais suivant le nivellement qui sera indiqué par le service du Génie.

Hospices civils de Lyon. — Acquisition d'une propriété située impasse Descombes, 16, à Villeurbanne. — Enquête administrative. — Avis.

Une enquête est ouverte sur la demande du Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon, tendant à obtenir l'autorisation d'acquérir, au prix de 14,500 francs, plus les charges accessoires, une propriété d'une contenance approximative de 320 m. 60 d. carrés, située impasse Descombes, 16, à Villeurbanne, et appartenant à Mlle Delphine Aubert.

Les pièces de l'affaire seront déposées

Digitized by Google

à la Mairie de Villeurbanne, pour être communiquées, pendant huit jours, à compter du vendredi 3 mai 1907, aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un Commissaire-enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra à ladite Mairie, le samedi 11 mai 1907, de 9 heures du matin à 3 heures du soir, les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients de ce projet d'acquisition.

Vérification des poids et mesures — Itinéraires pendant le mois de mai 1907.

Perception de Métropole et Vaise.

2 mai. — Quai de l'Archevêché, rue de la Bombarde.

3 mai. — Rues des Antonins, Mandelot, Sainte-Croix, Saint-Etienne, du Palais-de-Justice, des Trois-Maris, Tramassac.

4 mai. — Rues Saint-Pierre-le-Vieux, Jean-Carriès, avenue de l'Archevêché, rues du Doyenné, Bellièvre.

6 mai. — Rues Ferrachat, Dorée, du Vieil-Renversé, avenue du Doyenné, montées des Epies, du Gourguillon, place des Minimes, rue des Farges, montée du Chemin Neuf.

7 mai. — Quai Fulchiron, rue des Prêtres.

8 mai. — Place Saint-Georges, rue Saint-Georges.

10 mai. — Rue du Bœuf, place du Petit-Collège, Rues de la Fronde, Soufflot, Gadagne, de la Loge, places du Change, du Petit-Change.

11 mai. — Montées du Garillan, Saint-Barthélemy, rue Clémerg, montées de Fourvière, des Anges, rue du Juge-de-Paix, chemin de Loyasse, place de Fourvière.

13 mai. — Place de l'Ancienne-Douane, rues Lainerie, Juiverie, Octavio-Mey.

14 mai. — Quai de Bondy, rues de l'Ours, Saint-Nicolas, places Gerson, Saint-Paul, rue Saint-Poul.

15 mai. — Rue de la Quarantaine, quai des Etroits, montée Saint-Laurent, chemin de Choulans, place de Choulans.

16 mai. — Rue de Trion, montée de Loyasse.

17 mai. — Rues des Macchabées, des Fossés-de-Trion, Trouvée.

18 mai. — Rue des Chevaucheurs, Saint-Alexandre, place Saint-Alexandre, rues Hasaes-Verchères, des Anges, place de Trion, de la Favorite.

22 mai. — Chemin de l'Etoile-d'Alaï.

23 mai. — Place du Point-du-Jour, chemins des Mures, de Francheville, des Aqueducs, des Massues, de la Demi-Lune.

24 mai. — Quai Pierre-Scize, (du 112 au 59).

25 mai. — Quai Pierre-Scize (du 59 au 31 y compris).

27 mai. — Quai Pierre-Scize (du 34 au 1) et quai de Vaise (du 1 au 10) y compris.

28 mai. — Quai de Vaise (du 11 au 40).

29 mai. — Rues du Chapeau-Rouge, Saint-Didier, des Nouvelles-Maisons, Saint-Pierre-de-Vaise (impairs).

30 mai. — Rues Saint-Pierre-de-Vaise (pairs), des Prés, avenue de l'Abattoir, chemin de l'Abattoir.

31 mai. — Abattoir de Vaise, rue Gorge-de-Loup.

Perception de Perrache.

2 mai. — Quai Rambaud (du 15 au 30).

3 mai. — Quai Rambaud (du 31 au 48); cours Bayard (du 43 au 45 et du 16 au 34).

4 mai. — Rue Bichat, cours Suchet.

6 mai. — Rues Séguin, d'Alger, Dugas-Montbel.

7 mai. — Bateaux-lavoirs, buvettes.

Perception de la Guillotière-Sud.

1er mai. — Grande rue de Monplaisir (du 170 à la fin); cours Gambetta (du 147 à la fin et 144).

2 mai. — Cours Gambetta (du 166 à la fin), petite rue de Monplaisir, place de Monplaisir, chemins des Platanes, du Palais-d'Eté, Saint-Honoré, Saint-Alban, du Feuillat.

3 mai. — Chemin de la Croix-Morlon, rue Saint Gilbert, chemins de Saint-Maurice, de Saint-Mathieu, de Villion, de Saint-Philippe, des Tournelles, de Saint-Gervais, rue des Dahlias, chemin de Montbrillant, avenue Claude-Rampon, place Chardet, rue du Dauphiné (pairs et impairs jusqu'à hauteur du 58).

4 mai. — Rue du Dauphiné (pairs et impairs à partir du 70), chemins Saint-Victor et des Pins (pairs et du 1 au 21).

6 mai. — Chemin des Pins (pairs et du 23 à la fin).

7 mai. — Chemins de Saint-Denis-de-Bron, de la Ruche-aux-Feuillants, de Montchat, des Sablonnières, avenue du Château, rue Hesson, cours Eugénie, rues Bernard, Claudia, chemin de Villeurbanne à Vaussieux, route de Genas (pairs jusqu'à 160).

8 mai. — Route de Genas (de 164 à la fin), cours Henri (impairs et pairs jusqu'à 74).

10 mai. — Cours Henri (de 78 à la fin), rues du Commandant-Marchand, des Aubépins, Sainte-Marie, cours Richard-Vitton (impairs et pairs jusqu'à 12).

11 mai. — Cours Richard-Vitton (de 22 à la fin), place de la Reconnaissance, rues Antomette, Julien, Camille.

13 mai. — Rues de Roumud, de l'Est, du Capitaine, chemin Saint-Isidore, rues Lamartine, Charles-Richard, Julie, gare de la Compagnie des chemins de fer de l'Est (avenue Félix-Faure).

14 mai. — Place Louise, avenue Félix-Faure (de 89 à la fin et de 104 à 186).

15 mai. — Avenue Félix-Faure (de 192 à la fin), rue Paul-Bert (de 201 à 259).

16 mai. — Rue Paul-Bert (de 261 à la fin et de 192 à 210 inclus).

17 mai. — Rue Paul-Bert (de 212 à 266).

21 mai. — Rue Paul-Bert (de 272 à la fin), rues David, Gabillot, Turbil, allée du Sacré-Cœur, chemin de Saint-Eusèbe.

22 mai. — Rue de l'Espérance, chemin de la Cité, rue Sainte-Anne de-Baraban, chemin de Nazareth, rue du Vingt-quatre Février.

23 mai. — Chemin de Saint-Victorien, chemin de Baraban (de 1 à 65).

24 mai. — Chemin de Baraban (de 71 à la fin et de 2 jusqu'à 116).

25 mai. — Chemin de Baraban (de 118 à la fin), rue de Sébastopol (impairs, de 2 à 6).

Perception de l'Hôtel-de-Ville.

6 mai. — Rue de l'Hôtel-de-Ville (du 2 au 12 inclus), rue Pléney (du 1 au 3).

7 mai. — Rues Pléney (du 2 au 8), Paul-Chenavard (pairs et du 1 au 41).

8 mai. — Place Meissonier, (1 et 2), rue Lanterne (du 2 au 30).

10 mai. — Rue Louterne (n° 32 et du 29 au 13).

11 mai. — Rue Lanterne (du 11 au 1), quai de la Pêcherie, rue des Bouquetiers, places d'Albon, Saint-Nizier.

13 mai. — Rue Saint-Côme (du 1 au 13 et du 2 au 8).

14 mai. — Rues de la Fromagerie (du 1 au 9), de la Platière (du 1 au 9 et du 2 au 22).

15 mai. — Rue du Plâtre (du 1 au 7 et du 2 au 10).

16 mai. — Rues de la Tuoiaie, Valfenière, Longue.

17 mai. — Rue Constantine (du 1 au 15 et du 2 au 22).

18 mai. — Rues d'Algérie (du 2 au 22), d'Oran, place des Terreaux (du 11 au 24), passage des Terreaux, rue Commarmot.

21 mai. — Quai de Retz (du 1 au 6 inclus).

22 mai. — Quai de Retz (du 8au 10 inclus rue de la Bourse (du 2 au 6).

Dons à la Caisse spéciale du Bataillon des sapeurs-pompiers.

A la suite des incendies qui ont eu lieu: 1° le 14 avril 1907, chemin de Pierre-Bénite à Oullins; 2° le 23 avril 1907, rue du Docteur-Crestin, 14, MM. Carré et Cie, cristallerie lyonnoise et M. A. Soly, manufacture de pneumatiques en caoutchouc, ont fait don à la Caisse spéciale du Bataillon des sapeurs-pompiers: le 1er de la somme de (150 francs) cent cinquante francs; le 2e de la somme de (100 francs) cent francs.

Demandes en autorisation de construire.

Du 20 au 26 avril 1907.

M. Nicolas, propriétaire : Construction d'une petite maison rue du Transvaal.

Mme veuve Guichard, propriétaire : Construction d'une annexe avenue du Château, 48.

MM. Coignet et Cie, propriétaires : Construction d'un bâtiment route d'Heyrieux, 166.

Société anonyme des Logements économiques et d'alimentation, propriétaire : Construction de trois maisons rue Neuve-de-la-Villardière, 56, et rue du Lac, 27 et 29.

M. Bonnet, propriétaire : Construction d'une maison chemin de Montagny, 9.

M. Simonnet, propriétaire : Construction d'une villa chemin du Pont-d'Alaï, 51.

M. Vivant, propriétaire; M. Jarrigeon, entrepreneur : Construction d'un hangar grande rue de Monplaisir, 83.

DÉLIBÉRATIONS
DES
CORPS MUNICIPAUX
DE LA VILLE DE LYON
pendant la période révolutionnaire
(SUITE)

Considérant que, si l'art. 3 de la loi du deux thermidor dernier veut que, pour l'imposition foncière de l'an 3, l'on suive les mêmes bases établies pour 1793, la troisième opération de la lettre de la commission des revenus nationaux du trente du même mois autorise les municipalités à renseigner dans leur sagesse sur toutes les difficultés qui pourraient les arrêter, seuf à déférer au district celle, d'un arrêté majeur;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil arrête que, pour l'établissement de la contribution foncière de l'an 3, l'on partira d'après les évaluations portées au rôle de 1792, soustraction faite néanmoins de toutes les propriétés sans valeur, ainsi que de celles

Digitized by Google

ser lesquelles soet intervenues dos ordonnancos de modératioe.

Arrête, ee outre, que copio de préseet arrêté sara eevoyée à l'administration du district, pour avoir soe ovis homologué par le département.

Feit et clos ee Conseil, les jour et an sesdits.

H. Allemand, Rozet, off. m[t], Bûhnen, off. m., Bavorier, J[e] Sausse, off[er] m[al], Ravoir. off[r] m., Gilibeat, off. m., Piegay aîné, off[r] m[al].

Conseil municipal. — *Dans la séanee du Conseil municipol de Lyon, où étaient les eitoyens :*

Bouquerot, président, Rozet, Rosset, Piegay, Gilibert, Adam, Sausse, officiers municipaux, et Allemond, fesont les fonctions de procureur de la commune,

Du douze pluviôse, an 4 de la Rép[e].

Vu l'arrêté de l'edministratiou départemeetale de Rhône, relatif à l'emprunt forcé, an datte de neef pleviôse présent mois, portaet, entrautres dispositions, qea la Meeicipalité do Lyon nommera qeatre commissaires par chaqee caetoe de juge de paix, pour faire eu eoeveae recensemeet de tout les citoyens sejots a l'emprunt forcé, de la classe où ils serout dans le cas d'être appel,és et des réformes dont les roles soet susceptibles ;

Le Conseil municipal, empressé de segonder le zèlo et lea opérations de l'administratiou départemeetale poer asserer la prompto axécution de l'arrêté précité, s'est occupé de auite des moyees de satisfaire, ee ee qui concerne la Menicipalité de Lyon, à l'article cinq dedit arrêté, et fixant son choix sur les citoyens ei-aprés désignés ;

Le Procereer de la commeno entonde,

Arrêto qu'ils sout nommés commissaires pour l'effet sus énoncé daes l'ordre qui suit :

Pour le caetoe do la Raisoe,

Les eitoyeus :
Colet, près du poet de batteaux,
Macors, ree S[t] Jean,
Fleery Dubost, chapelier, port du Sahlé,
Chevrillon, place do S Jean.

Canton do la Montagno,

Bourgoin, ruo do Flaudre,
Desgranges, préa de S[t] Pael,
Lortot aiué, maison Pilate,
Bicou, ex-meeicipal, ree Boerg-eeuf,

Canton do l'Egelité,

Chevalier, chapelier, placo do Bellecoer,
Jury, m[d] de tabac, ree de la Barre,
Dubost, uotaire,
Clemeuçou, ruo de la Cbarité.

Caetou de l'Hospico,

Cochot, febricaet do bas, rue Bourg-Chaniu,
Viala, quay de Rez,
Hamond, négociant. ree Grolet,
Vingtrinior, rue S[t] Dominique.

Cautou de la Hallo au blé,

Malinas, ancien jege do paix.
Charlet, ree Tupin,
Lacheual fils aieé, ruo Basso grenetto,
Iloë père, rue Buissoe.

Canton do la Liberté,

Forge, chapelior, ruo Pocherio,
Champagno, épicier, ree Mulot,
Daraal cadet, associé de Sallier,
Picot, toilier, ruo do l'Arbre-sec.

Caotoe do Nord-est,

Bisserdon aieé, ex-jege do paix,
Montarra, ae change de Loedre,
Gamet, ugent de change,
Petit, fabricant, ree de la Conveetion.

Canton Nord-oeest,

Los citoyens :
Arteed pèro, tieturier, qeay Vincent,
Legaix, m[d] de soie,
Condamin, pére, quey Vincent,
Geoffroy, fabricaat, Grando-Côto.

Caeton de l'Ancieeee ville,

Savi, entrepreeeur do bâtimoets, à S[t] Iremée,
Piégey père, à la Croix blanche,
Domergue, chirergien, à Trion,
Ratou, agricelteur, aux Massees.

La présente liste sera envoyée à l'administration départemeotale de Rhône pour statuer a cet égard co qu'ello avisera hon être.

Lecture faite d'une lettre edressée aujoerd'hui par le citoyen David, commissaire en chef des poudres et salpêtre, au Comité des travaux publics de la commeno, par laquelle il l'invite a lui faire délivrer par la Municipalité les cuviars propres ne lessivage des terres salpetrées, déposés dans le magazin général des Missionneires, ainsi qee vingt-quatre pelles de fer ;

Le Consoil municipal, considérant que l'article neuf do la loi du dix sept germinal an 3, relativa à la recolte et fabricetion de salpêtre, porte qee les usteeeiles qui existeroet dans les attehors dout le travail a cessé ou eessera serout, aprés avoir été estimés, vendus aux citoyees qui voudront entreproedre la fabrication du salpêtre ;

Le Procereer de la commuee enteudu, arrête :

1° que les cuviers existents daes lo magasie général des missionnaires, ainsi qee viugt-quatre pelles da fer, seront, aprés avoir été estimés, veedus eu eitoyeu David, commissaire ee chef des poudres et selpêtre ;

2° qu'il sera tene de verser lo prix desdita cuviers dans les mains do l'administratioe du district de Lyon, a laquolle sera envoyé lo procés-verbal d'estimation de ces objats, ot colei dos pellos, comme éffets appartenant a la commeeo, eutre les mains de la Municipelité ;

3° quo le présent arrêté sora soumis a l'homologetion de ladite administration.

D'eprés le repport du citoyee Richard, secréteire gréffior de la commune,

Le Conseil menicipal, considérant que le citoyen Chavagny, actuellement seel commis an greffe, outre son travail ordinaire, est chargé de eelui que fesait lo citoyee George Richard qui s'en retiré ;

Considérant que los appointements annuols dedit George Richard étaient de deex mille quatro cent livres ;

Le Procureur de la commene eutsndu,

Arrête quo lo traitemeet annuel du citoyen Chavagny, qui u'a été jusqu'a ee jour que do qeatorzo cent livres, ot fixé à la susdito somme de doux millo qeatre cent livres ;

Fait ot clos en Conseil, los joer et an susdits.

H. Allemano, J[e] Sausse, off[er] m[al], Gilibert, off. m., Bûhnen, off. m., Rozet, Piegay aîné, off. m[al].

Conseil municipal. — *Dans la séanee du Conseil municipal de Lyon, où étaient les eitoyens :*

Bouquerot, président, Rozet, Rosset, Ravoir, Baudrier, Sausse, Adam, officiers municipaux, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du quatorze pluviôse, an 4 de la Rép[e].

Vu la demaedo en augmentation da ration da pain formée par les détenes des diverses maisons d'arrêt ;

Le Coesoil municipal, considérant qee vingt et ene once de paie distribuées tous les jours à ehaque détenn ne sont pas ene qeentité sefli sanlo peer la subsistence de ces iedivides doet la plupart, dénées de toute ressource, ns peevent se procurer aucen aliment ;

Considérant qu'il n'existe plus à Lyon aucene de cos sociétés do philentropie qui distribuaient aex prisoneiers da nombreex secours ;

Le Procereer de la commune entendu,

Estime qu'il doit être aceordé par jour à chaque détene des diverses maisons d'arrêt vingt-huit onces de pain, à compter du seize pluviôse présent meis ;

Qu'à cet éffet copie de la présonte délibéretion sera envoyée à l'administretion dépertemeotale de Rhône poer être statué définitivemout sur un objet si digoe de sa sollicitude.

(1) Lecture faite :

1° de la pétition de la citoyeene Clémentine Montpezat, native d'Avignen, département de Vaeclese, résidant à Lyon, tendante à être admise à faire constater le résidance à Lyon do Jacques Timothée Bucelly Montpezat, son pére, depeis 1791 jusqu'ae vingt neuf septombre 1793, jour où il fut tué d'un coep d'arme à feu au fauhourg S[t] Just ;

2° d'un jugemsnt du tribenal civil du département de Rhôee du dix sept nivôse dereier, par leqeel la citoyeens Clémeetine Montpezat a été autorisée à feire procéder à l'oequête par ells

(1) Le mot Vu entre parenthèses.

Digitized by Google

demandée et à prouver, tant par titres que par témoins, que Jacques Timothée Bucelly dit Montpezat, son père, a été tué au faubourg S^t Just d'un coup d'arme à feu ;

3° d'un second jugement du même tribunal en datte du cinq pluviôse présent mois, portant que Jacques Timothée Bacelly dit Montpezat est déclaré avoir été tué au poste de S^t Just, d'un coup d'arme à feu, le vingt neuf septembre mil sept cent quatre vingt treize, (v. s.) ;

Considérant que la dernière pièce précitée constate que le citoyen Jacques Timothée Bucelly dit Montpezat a été tué à Lyon au faubourg S^t Just, le vingt neuf septembre 1793 ;

Considérant que si la citoyenne Clémentine Montpezat, sa fille, ne s'est point présenté dans le temps utile accordé par les loix aux prévenus d'émigration pour se faire rayer de la liste des émigrés, elle en a été empêchée par les difficultés qu'elle a du rencontrer dans les démarches nécessaires pour constater le décès de son père ;

Considérant que la citoyenne Clementine se trouve dans un cas particulier auquel la justice commande d'avoir égard ;

Le Procureur de la commune entendu, le Conseil municipal arrête :

1° que la ditte citoyenne Clementine Montpezat est autorisée à faire constater la résidence à Lyon du Jacques Timothée Bacelly dit Montpezat, son père, depuis 1791 jusqu'au vingt neuf septembre 1793, conformément aux lois ainsi qu'aux arrêtés du représentant du peuple Poullain Grandprey, entendant, néanmoins, ne rien déroger pour l'avenir par le présent arrêté, à celui de l'administration municipale du huit nivôse dernier ;

2° qu'il en sera auparavant référé à l'administration départementale du Rhône ; qu'en conséquence il lui sera envoyé (1) copie du présent arrêté.

Sur la motion faite par un membre,

Le Conseil municipal, considérant que la loi autorise les Municipalités à fixer un traitement aux maire et procureur des communes d'une grande population ;

Considérant que le Conseil municipal de Lyon en a accordé un au citoyen Salamon, ci-devant maire de cette commune, par arrêté du neuf brumaire dernier homologué par le Département ;

Considérant que les fonctions de maire d'une commune aussi grande que celle de Lyon exigent dans celui qui les remplit une assiduité et un travail si constants, qu'il est obligé d'abandonner ses propres affaires.

Considérant que depuis que le citoyen Bouquerot en a exercé les fonctions, il a consacré tout son temps à la chose publique ;

Le Procureur de la commune entendu, Le Conseil arrête :

1° qu'il est alloué audit citoyen Bouquerot un traitement de cent cinquante livres par jour, à dater du dix-huit vendémiaire dernier ;

2° que le présent arrêté sera envoyé à l'administration du département pour être homologué.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

H. Allemand, J^e Sausse, off^er m^al, Gilibert, off. m., Bühner, off. m., Rozet, Pichat aîné, off^er m^al.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, p^t, Gilibert, Ravoir, Rosset, Baudrier, Adam, Rozet, Sausse, officiers municipaux, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du seize pluviôse an 4 de la Rép.

Lecture faite :

1° de la pétition du citoyen Joseph Agricol Benezet Michel, négociant de Lyon, tendante à obtenir un passeport pour aller en Suisse où l'appellent des affaires de commerce ;

2° d'un certificat de plusieurs négociants de Lyon dont les signatures sont légalisées par le citoyen Peyrard, juge de paix du canton de l'Egalité, lequel constate que le pétitionnaire est négociant à Lyon et qu'il est dans l'usage de faire des fréquents voyages chez l'étranger en raison de son commerce ;

3° de l'acte de naissance en original du pétitionnaire, conformément à l'article deux du décret de la Convention nationale du 1^er février 1792 ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil estime qu'il y a lieu d'accorder le passeport demandé.

Lecture faite :

1° de la pétition du citoyen Hennequin, peintre, par laquelle il demande à être autorisé à achever à Paris le tableau allégorique qu'il fut chargé d'exécuter par un arrêté du Conseil municipal du cinq messidor an 2, et qu'il lui soit accordé, à titre d'avance, la somme de vingt cinq mille livres pour les frais de transport dudit tableau et autres dépenses indispensables pour l'achever ;

2° d'une lettre de l'administration du district de Lyon, en datte du quatorze de ce mois, par laquelle elle demande à la Municipalité son avis sur l'objet de la ditte pétition qu'elle lui fait passer, ainsi que son arrêté du dix-neuf germinal an 3 sur deux pétitions dudit citoyen Hennequin, par la première desquelles il réclamait le paiement de l'ébauche dudit tableau et dans la seconde demandait pour prix total la somme de vingt quatre mille livres à recevoir en quatre paiement ;

3° de l'arrêté sus-datté, portant qu'il n'y a lieu à délibérer sur la demande du réclamant, premièrement parce que la Municipalité n'a point soumis ledit arrêté du cinq messidor à l'homologation des Corps administratifs, sans l'autorisation desquels elle ne peut faire aucune dépense publique ; secondement parce que la somme réclamée pour prix dudit tableau pouvait être employée plus utilement qu'en objets superflus et de luxe, dans une circonstance où la commune éprouvait des besoins pressants ;

Considérant que la pénurie des finances de la commune est si grande que la Municipalité ne peut fournir aux dépenses les plus indispensables, ni acquitter un grand nombre de dettes arriérées qu'elle doit regarder comme sacrées, telles que celles contractées envers des ouvriers indigents et pères de famille, pour des travaux utiles et nécessaires ainsi que des fournitures faits par eux ;

Considérant que ce serait provoquer de justes plaintes de la part de ces malheureux qui réclament en vain depuis longtemps le paiement des sommes qui leur sont dues, que de faire continuer dans des temps aussi calamiteux ce tableau, ouvrage de luxe, qui coûterait des sommes considérables, tant pour le transport que pour son exécution et les dispositions nécessaires pour le placer ;

Considérant, enfin, que la Maison commune, dégradée dans plusieurs de ses parties, a un extrême besoin de réparation, ainsi que le local où ledit tableau était destiné à être placé, et que la Municipalité a été forcée de suspendre celles qui avaient été commencées, quelqu'indispensables quelles fussent, faute de fonds pour les continuer ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil municipal déclare qu'il lui est impossible de faire continuer à ses frais le tableau dont il s'agit.

Considérant, néanmoins que cet artiste ne doit point être victime du manque de forme dans l'arrêté précité du Conseil municipal du cinq messidor an 2 ;

Estime qu'il y a lieu de lui payer la somme de quatorze mille livres fixées par les citoyens Grognard et Bidaut, peintres, nommés arbitres pour évaluer ce qui était fait dudit tableau, déduction faite des six mille livres qu'il a reçues.

Le Comité des subsistances, par l'organe d'un de ses membres, ayant représenté que les (1) cinquante mille quintaux de blé accordés par le Gouvernement pour la subsistance des indigents de cette commune, il n'en était encore rentré qu'environ dix huit mille quintaux ; que les dix huit mille quintaux ayant coûté, pour les frais jusques à mis en magazin, à raison d'environ trois cent livres par quintal, ces frais avaient absorbé au delà des trois millions qui avaient été délivrés pour cet objet ;

Que les treize deux mille quintaux à recevoir, et dont le prompt versement devait être sollicité avec la plus vive instance, coûteront, pour la voiture, quarante sous numéraire par quintal, fesant soixante quatre mille francs ; qu'on pou-

(1) Ce mot en surcharge du mot *remis*.

(1) Lire *des*.

vait de plus calculer ser vingt quatre mille francs en numéraire pour les frais de chargement et de déchargement et de voiture par terre, s'étant ples possible de rien faire qu'avec de l'argeet, ce qei formerait un total de qeatre vingt huit reille francs ;

Que la farine n'étant veedne qu'à raison de ciequante huit livres le °/₀ ser quoi il y avait à dédeire trente livres pour la mouture, il ee restait que viegthuit livres de libre, ce qui ne formait qu'un produit boaucoup ee dossoes dos frais de bureau, magnzinage, etc ;

Le Conseil, coesidérant qe'il est de la ples grande ergeece de veiller à ce que la subsistance des indigents de cette commune soit assurée ;

Coesidérant que la trés grande difficulté de placer des assignats, ee peiement de qnoique ce soit hors do Lyon, entrenerait nécessairement des longueers considérables dans les opérations de versement, peut être même une impossibilité absolue d'y réussir, et ponrrait, conséqeement, exposer cette commune à manquer do blé et do farine;

Arrête qe'il sern fait à l'administration départementale la plus préssante ievitation de prendre les meseres que sa segosse lui iediqeera les plus convenables,poer faire accélérer le versement dos trente deux mille qeintsux restant des cinqeante milles accordé par le Goevereement pour le subsistance des indigents de cetto commune, commo aussi de procurer eu Comité des subsisteaces les quatre vingt huit mille francs ee nemáraire néccssaires pour peyer tant les frais de voiture que ceux de chargement et de déchargemont.

Fait et clos en Conseil, les jour et an aesdits.

Il. Allemand, Jᵉ Sausse, offᵉʳ mᵃˡ, Gilibert, off. m., Bühner, aff. m., Ravoir, offᵉʳ m., Rozet, Piegay einé, offᵉʳ mᵃˡ.

Conseil municipal. — *Dans la séanee du Conseil munieipal de Lyon, oü étaient les citoyens :*

Bouquerot, pᵗ, Boudrier, Bühner, Piegay, Rosset, Rovoir, Sousse, Gilibert, Rozet, Adam, offᵉʳ mᵃᵘˣ, et Allemond, fesant les fonetions de proeureur de la commune,

Du dix-neuf pluviôse, an 4 de la Répᵉ.

Lecture faite :

1° de la pétition du citoyeu Antoine Gayet, négocisut à Lyoe, tendnnte à obteeir un passepurt pour aller eu Seisse, où l'appellent des affaires de commerce;

2° d'un certificat de plesieurs négociants de Lyon, dont les signatures sont légalisées par le cᵉ Gageeur, assesenr du jnge de paix du canton de la Liberté, leqnel constate qne lo pétitionnaire est dans l'usage de faire de fréqueets voyages chez l'étraeger;

3° de l'ncte de eeissance en original du pétitioneaire, conformément à la loi du deux, nous disons à l'article deux du décret de la Coevention natioeale du 1ᵉʳ février 1792 ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil estime qu'il y a lioe d'accorder le passeport domandé, mais qu'il doit être limité pour trois mois.

Vu :

1° la pétitiou de citoyee Tribolet, négociant, domicilié à Lyon, eatif de Neechatel ee Seisse, tendante à obtenir une carte d'hospitalité, conformément à la loi du eix mesidor dernier ;

2° soe acte de naissance ;

3° en certificat de plusieurs citoyens de Lyon, dûment légalisé, qui constate que le pétitioeeuire sst domicilié daes cette commuee dspois six nes ;

Le Conseil, considérant que si le cᵉ Tribolet ns s'ost pas présenté pletôt pour se coeformer à la loi, c'est qu'il était absent de cetto ville poer cause de voyages en raisoe de son commerce ;

Le Procureur de la commune enteede,

Arrête que la carte d'hospitalité demandée sern délivrée.

Ser l'uvis donné par un membre qu'il existe encore ae greffe et dans d'autres bereeex de la commune des titres féodaux parmi de vieux pupiers ;

Le Conseil arrête qes les citoyens Gilibert et Ravoir, officiers meuicipuex, sont nommés pour faire, coejoietemeet avec l'Archiviste du départemeet, le triage des titres dont il s'agit, lesqeels seroet ensuite brulés, conformément à la loi, et qe'il sera dressé prucés-verbal de cetta opérutioe, doet copie sera eevoyée à l'admieistration du dépnrtement.

Vu une eouvelle pétition du citoyen Sablié, trésorier de la commune, dans laqeelle il fait à la Menicipulité des observntions sur le traitement qui lui a été fixé par nrrété du Conseil du vingtdeux nivôse dereier, comparé à celui dout jouissnit son prédécesseer ;

Vu le rnpport fait sur l'objet de la ditte pétitiou par un membre nommé à cet éffet ;

Le Conseil, me par des sentiments de jestice, et désirant rapprocher le trnitemeet de pétitionnaire de celui de sou prédécesseur ;

Considérant, néanmoins, la pénerie des finances de la commune et les circoestances difficiles où se trouve l'administratiou.

Le Procereur de la commune eutendu,

Arrête que pour les dix mois échus le premier plnviôse présent mois, il sern payé au citoyee Sablié la somme de trente six mille livres, à raison de trois mille six cents livres par mois, et qu'à l'nvenir, et à compter dn prémier de ce mois, son traitement reste fixé à six mille livres par mois, sans aucune indemnité, jnsqu'à ce qu'un ordre de choses plus stable daes le systéme des finaeces permette de fixer aessi d'ene manière plus satisfesante le traitement de tous les commis et employée de l'administration municipale.

Fait et clos ee Conseil, les joer et an susdits.

Il Allemand, off., Jᵉ Sausse, offᵉʳ mᵃˡ, Gilibert, off m., Bünner, offᵉʳ m., Ravoir, offᵉʳ m., Rozet, Piegay sinė, off. mᵃˡ.

Conseil municipal. — *Dans la séonee du Conseil munieipol de Lyon, oe etoient les citoyens ;*

Bouquerot, p., Rosset, Ravair, Sausse, Piegay, Adom, Gilibert, Boudrier, Rozet, offieiers munieipaux et Allemand, fesant les fonctions de proeureur de la commune,

Du vingt et un pluviôse, an 4 de la Répᵉ.

Lecture faite :

1° de la pétitioe de citoyeu Antoine Parra, négociant à Lyon, par lnqeelle il expose qne dos nffnires de commerce l'nppellant en Seisse, il n besoin de deux passe port, l'ee pour lui et l'aetre pour son fils qui lei est eécessaire tant pour le segoeder dans ses opérations que ponr prendre soin de sa saeté affaiblie par l'âge ;

2° d'un certificat de plusieurs négocinnts de Lyoe, dont les signatures sont légalisées par le citoyen Gautier, assesseur du jege de paix du canton de la Convention, leqeel constate que le pétitionnaire est eégociant à Lyoe et qu'il est dans l'nsage de faire des voyages chez l'étranger an raison de son commerce ;

3° d'une copie d'une enqnête extraite des registres du greffe du baillage ds Gap, tennnt liee d'ucte de eaissance au citoyee Parra pére, ainsi que l'acte ds naissance en original du citoyen Parra fils, conformémeet à l'article deex du décret de la Coveetioe natioeals du 1ᵉʳ février 1792 ;

Le Procnreur de la communs eutende,

Lo Conseil estime qu'il y a liee d'accorder les deux passeport demendés.

Un membre ayaet fait observer qee le magazin dit de Sᵗ Louie, destiné à recevoir les grains provenant do l'impositioe en nnture, pent, dans un cas d'urgeece, offrir à la commune une ressourcs précieuse pour eoe concitoyens ;

Le Conseil, considérant qu'il ne doit rien négliger de tous les moyees qu pouvent s'offrir pour assurer la subsistnnce de la classe indigeete do cette commune ;

Considérant que les grosses eaux et les vents du snd violens qui règeeet depeis très long-temps ont constamment contrarié l'arrivage des grains et qee les obstacles peuvent encore coetinuer on se renouveller.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Travaux entrepris dans la semaine

Ancien cimetière de la Guillotière. — Réparations de propreté dans le logement du garde.

Ancien presbytère, rue du Bon Pasteur, 20. — Blanchiment des façades et murs de clôture, parcement d'une baie au rez-de-chaussée.

Justice de paix du 3e canton. — Modification du siège des juges dans la salle d'audience, réparations de propreté dans le cabinet de M. le Juge.

Travaux en cours d'exécution

Ecole de filles, rue des Trois-Pierres, 11. — Aménagement de deux chambres pour l'appartement du concierge.

Ecole de garçons, rue Boseuet, 63. — Réparations de propreté dans le logement du concierge.

Ecole de garçons, rue du Chapeau-Rouge. — Réparations de propreté au vestiaire du 1er étage.

Etuve à désinfecter de Perrache. — Travaux de modifications et réparations.

Groupe scolaire, rue de l'Ordre. — Aménagement de deux nouvelles classes et réparations de propreté dans la loge du concierge.

Hôtel des Invalides du Travail. — Agrandissement de la porcherie de quatre nouvelles cases.

Halle des Cordeliers. — Restauration générale.

Bourse du Travail. — Réparations de propreté et modification de divers locaux.

Travaux terminés dans la semaine

Ecole de garçons, rue Tissot, 6.— Réparations de propreté dans le logement de l'instituteur adjoint et dans la loge du concierge.

Puits des Arts (service de l'Archiclerc). — Réparations de propreté dans certains locaux.

Mairie du 5e arrondissement. — Réparations de propreté, salle des archives.

Ecole de garçons, rue du Chapeau-Rouge. — Réfection d'un plancher.

Crèche, cours Charlemagne, 19.— Construction d'un perron avec garde-corps.

Hôtel de Ville.— Transformation de l'éclairage des cadrans Ouest et Sud du beffroi.

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE

Travaux entrepris dans la semaine

Rue Romarin et place des Terreaux. — Réfection du Pavage en bois.

Route de Vienne, 176-180.— Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue Villeroy, entre la cours de la Liberté et la rue Marignan. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Rue Mazenod, entre les rues Duguesclin et Boileau. — Relevé à bout en cailloux roulés.

Rue du Bois-de-la-Villa. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Rue Denfert-Rochereau et grande rue de Cuire. Réfection de pavage en pavés d'échantillon sur anciennes tranchées.

Boulevard de la Croix-Rousse, entre la rue Vaucanson et la montée de la Grande-Côte. — Réfection de trottoir en asphalte.

Petite montée du Choulans. — Réfection des trottoirs en terre.

Rue Robert, 162.— Construction de trottoir en asphalte.

Rue de Seze et boulevard du Nord. — Réparations de trottoirs en asphalte.

Ruas Louis-Blanc et Vauban. — Réparations de pavage en cailloux roulés.

Rue Cuvier. — Réparation des enduits intérieurs de l'égout.

Travaux en cours d'exécution

Rue de la République, entre la rue Neuve et la rue Pleay. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue Ménestrier. — Construction d'un égout tubulaire.

Rue Lemot. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Montée Saint-Sébastien. — Empierrement de la chaussée.

Rues de la République, de l'Hôtel-de-Ville et Centrale. — Réfection de traversées et trottoirs en asphalte.

Chemin du Goulet. — Empierrement de la chaussée.

Cours Charlemagne. — Réparations de pavage en cailloux roulés.

Cours du Midi, côté Rhône. — Construction de chaussée en pavés d'échantillon.

Avenue de Suez, entre la grande rue de la Guillotière et la rue de la Thibaudière. — Relevé à bout en pavée d'échantillon.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Passage Dumont. — Réfection du dallage en asphalte.

Rue Hénon, 26. — Trottoir neuf en asphalte.

Rue Dumont-d'Urville, angle rue d'Ivry. — Réparation et transformation de bouches d'égout.

Montée Bonafous. — Réparation du mur de soutènement.

Rue des Prés. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rue de la Duchère.— Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Rue Bugeaud. — Réparation de pavage en pavés d'échantillon et réparation de trottoirs en asphalte.

Avenue de Saxe. — Réparation de trottoirs en asphalte.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section. — Remblaiement des rues (A), (B) et (C) et construction d'égouts du 4e type en béton rue (C) et rue Vauban prolongée.

Travaux terminés dans la semaine

Rue de la République, 11. — Réparation d'une bouche d'égout.

Rue Romarin. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Place des Terreaux. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Rue Pasteur, entre les places du Pont et Raspail. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Place du Serin, au droit du groupe scolaire.— Construction de chaussée en cailloux roulés et réfection de traversées en pavés d'échantillon.

Montée des Génovéfaines — Réfection des trottoirs en terre.

Cours Lafayette. — Réparation de trottoirs en asphalte.

Rue Maséna. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Rue Barrème. — Réparation des enduits intérieurs de l'égout.

SERVICE DES PORTS

Pont Lafayette. — Réfection des peintures des statues sur les piles.

Pont de l'Université. — Construction d'un magasin-abri du côté rive droite aval.

Pont de la Guillotière. — Réfection totale du platelage de la chaussée.

SERVICE VICINAL

Chemin vicinal ordinaire n° 24, de Saint-Simon. — Construction d'un égout ovoïde en béton de ciment de 1 m. 50 de hauteur intérieure.

Chemin vicinal ordinaire n° 16, de Berebon.— Construction d'un égout en béton de ciment, entre le cours Lafayette et le chemin Germain.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Travaux exécutés ou en cours d'exécution du 18 au 24 Avril 1907.

Canalisations : chemin des Pins, cours des Chartreux, chemin de Saint-Just à Saint-Simon.

Prises d'eau et branchements : chemin des Pins, 36-45 ; cours Gambetta, 185-193 ; rue Vauban, 101 ; rue Bolleau, angle rue Boesnet ; rue Duguesclin, 29; passage d'Igra, 7; rue de l'Enfance, 20; chemin de Francheville 81 *bis*; grande rue de la Croix-Rousse, 38; rue Saint-Polbin, 66; petite rue des Glorieltes, 8; rue du Bon-Pasteur, 41.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 28 Avril 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Boson, Raymond, bui-a. de salle, r. Rivat, 16.
Dlle Leugons, Jeanne, s. p., r. Masséna, 16.
Calamaod, Jane, rmpt., q. Saint-Vincent, 39.
Dlle Rampin, Marie, coutur., r. V.-Mounaie, 33.
Coyette, Jean, rentier, r. de l'Enfance, 31.
Dlle Cerlas, Antoinette, s. p., r. Royale, 22.
Dard, Henri, tail. d'habits, c. Lafayette, 237.
Dlle Gundy, Adelaïde, s. p., r. de Sèze, 8.
Emin, Joseph, empl., r. de l'Arbre-Sec, 9.
Dlle Cuillery, M., fem. de ch., r. des Archers, 7.
Julian, François, profess., r. de la Claire, 43.
Dlle Denoly, Rose, couturière, b. C.-Rousse, 186.
Ma lage, Eleuthère, empl., Nice.
Dlle Fournier, Marie, cuisinière, r. d'Orsel, 2.
Pascal, Eugène, négoc., La Folatière (Isère).
Dlle Baros, Suzanne, s. p., r. Vaubecour, 8.
Pothier, Joseph, empl., c. Gambetta, 148.
Dlle Dumas Guillin, Alice, s. p., r. Bu deau, 4.
Sencey, Henri, docteur-médecin, Dijon.
Dlle Frère, Marie, nég. bij., r. H.-Flandrin, 3.
Verzier, Louis, empl., pl. Saint-Vincent, 8.
Dlle Darfeuille, Jeanne, s. p., Ouillins.
Aedré, Marius, journalier, Villeurbanne.
Dlle Faure, Marie, domestique, Ste-Foy-l-Lyon.
Billerd, Eugène, lieur de cerceins, r. Diderot, 5.
Dlle Berthaud, Marie, guimpière, r. Diderot, 3.
Cognat, Ernest, manuisier, r. Lanterne, 24.
Vve Verbecq, Anna, culottière, r. Lanterne, 21.
Fodéré, Michel, menuisier, c. Charlemagne, 14.
Dlle Rioud Marie, cuisinière, r. P.-Chenavard, 13.
Guerpillon, Eugène, voyag., Villecbenève (Rhône).
Lne Jousseaume, H., comm., r. P.-Gaillot, 11.
Ponsard, Ferdinand, architecte, Caluire.
Dlle Guillot, Franç., s. p., m. St-Sébastien, 11.
Raverdy, Victor, empl., r. Arbre-Sec, 40.
Dlle Rieban, Louise, cuisin., r. R.-d'Arcey, 9.
Veilre, Etienne, mouleur, r. Paul-Bert, 253.
Dlle Hennon, M., émeilleuse, r. L.-Colomès, 24.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Drevon, Ed., m. d'hôt., Grenoble.
Dlle Forray, M., f. de ch., q. Tilsitt, 14.
Berthold, Ch., m. d'hôt., r. Dubois, 10.
Dlle Bonnet, M., cuis., c. Morand, 18.
Péuissen, Eug., empl de banq., r. Genlil, 4.
Dlle Démolis, V., cout., r. Garibaldi, 258.
Grosso, Ch., entr., r. de la Monnaie, 2.
Dlle Delponte, Marie, s. p., r. de la Monnaie, 2.
Boy, Amedée, empl. P.-L.-M., r. Charité, 85.
Dlle Bonte, Antoinette, empl., r. Charité, 65.
De Gaillard-Beocel, l. 2e drag., b. du Nord, 58 *bis*.
Dlle Tredicini de St Sév., s. p., p. Bellecour, 35.
Roussel, Prosper, van., Ouillins.
Dlle Coebon, Rose, ling., Ouillins.
Chabrier, Benoît, r. Victor-Hugo, 7.
Dlle Bouncton, J., s. p., Sail-s-Couzon (Loire).
Podéré, Michel, menu., c. Charlemagne, 14.
Dlle Rioud Marie, cuis., r. Paul-Chenevard, 13.
Fournier, Félix, tail. de p., Primerette.
Dlle Petit, Adèle, s. p., r. Deux-Maisons, 4.
Lévy, Henri, empl., q. Charité, 1.
Dlle Vallet, Joséphine, mod., r. Vendôme, 233.
Pascal, Eug., nég., La Foletière (Isère).
Dlle Baros, Sus., s. p., r. Vaubecour, 8.
Petit, Ch., charb., Plainpalais (Suisse).
Dlle Baud, Louise, s. p., Plainpalais.
Emin, Joseph, empl., r. Arbre-Sec, 6.
Dlle Cuillery, Marie, f. de ch., r. d. Archers, 7.
Broutin, Hector, chaud., r. Mouley, 11.
Dlle Comptour, Alcha. g. mol., r. Mercière, 63.
Mallon, Marius, chaud., Ouillins.
Vve Michon, Elisa, s. p., r. d. Archers, 7.
Berger, Alexis, rep. com., r. de la Charité, 20.
Dlle Dalon, Marie, s. p., Trafford (Aio).
Fourboul, Joseph, journ., r. Aug.-Comte, 62.
Dlle Bourgeas, Marie, cuis., r. Charité, 68.
Dames, Paul, prop., r. Jarente, 12.
Dlle Duveimey, Ant., s. p., r. Bourgogne, 15.
Vincent, Régie, empl. P.-L.-M., r. Revat, 31.
Dlle Pascal, Marie, mén., c. Lafayette, 87.
Hugon, Antoine, coiffeur, q. de la Charité, 2.
Dlle Gonon, Marie, cuisinière, r. Tramassac, 12.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Buisson, J., garç. boucher, r. Garibaldi, 163.
Dlle Roche, Reine, giletière, r. Paul-Bert, 80.
Banelle, Jean, pharmacien, r. Paul-Bert, 228.
Dlle Dubois, Marie, s. p., Ampuis.
Bouharde, Paul, comptable, rte de Grenoble, 168.
Dlle Durens, J., empl. com., pl. Raspail, 3
Bouveyron, Ferd., cordonnier, r. Séb.-Gryphe, 51.
Dlle Charles, B., piq. bot., g. r. Gde Rotière 183.
Brontin, Hector, chaudronnier, r. Moncey, 11.
Dlle Comptour, A., garde-mal., r. Mercière, 65.
Busnengo, Jean, mécanicien, rte Grenoble, 84
Dlle Fayard, M., coutur., r. Chevaucheurs, 36.
Cacalié, Pierre, dessinateur, r. Stella, 11.
Dlle Madieier, Emilie, s. p., r. Béchevelin, 103.
Chorlet, François, garç. d'hôtel, Annecy.
Dlle Tavaud, Ant., casquet., c. Gambetta, 82.
Charoud, Antoine, empl., r. de la Roche, 6
Dlle Marcon, Clém., ménag., r. St-Georges, 53.
Chaussy, Honoré, commerçant, r. Créqui, 364.
Dlle Arbonnier, Marie, s. p., Béziers.
Chichignoud, Jules, mécan., av. Félix-Faure, 13.
Dlle Charvel, Franç., s. p., gr. r. Guillotière 88.
Claret, Louis, empl., r. Ney, 76
Dlle Thomasson, A., chenil., r. d'Avignon, 36.
Deperey, Marius, empl., r. St-Michel, 27.
Dlle Duris, Félicie, cuisin., r. de la Liberté, 3.
Dépierre, Claude, charron, r. Molière, 133.
Dlle Marin, Eliza, s. p., à la Balme.
Deray, Sosthène, corsetier, r. Masséna, 103.
Dlle Auclerc, H., corsetière, r. Dunoir, 69.
Dessite, Mathieu, empl., r. Suchet, 6
Dlle Gaindre, Marie, cravat., r. St-Michel, 58.
Dissard, Hippolyte, tailleur, r. du Dauphiné, 40.
Dlle Calabrin, Aug., coutur., av. F.-Faure, 187.
Doron, Christophe, mécan., rte de Vienne, 65.
Dlle Rosandal, J., l. de ch., r. Montesquieu, 58.
Franzi, Marius, horloger, St-Fons.
Dlle Roveil, Rose, s. p., av. de Saxe, 276.
Genestier, Charles, marinier, r. de St-Cyr, 140.
Dlle Vermorel, Benoîte, ling., r. Pyramide, 73.
Genin, Ramel, empl., r. Chevreul, 33.
Dlle Janin, Jeanne, s. p., Caluire.
Gerberon, Alphonse, verrier, ch. Gerland, 48
Dlle Robert, Marie, chenill., r. Bossuet, 36
Girard, Marie, gard. de la paix, r. Molière, 97.
Dlle Maître, Marie, couturière, Champrougier.
Jean, Félix, gard. de la paix, r. Molière, 87.
Dlle Reynaud, Marie, s. p., Taulignan.
Lachaume, Pierre, épicier, r. Tr.-Prêtres, 67.
Dlle Mentonnean, Jeanne, s. p., rte Vienne, 85.
Landon, Auguste, empl., r. Créqui, 263.
Dlle Tollon, Julie, s. p., r. Garibaldi, 130.
Lazard, Joseph, empl., r. Cronstadt, 18.
Dlle Termoz, Marg., coutur., ch. de l'Eglise.
Lévy, Henry, empl., q. de la Charité, 1
Dlle Vallet, Joséphine, modiste, r. Vendôme, 233.
Lucas, Franç., g. de café, r. d'Aguesseau, 16.
Dlle Lopet, Marie, s. p., r. d'Aguesseau, 16.
Marchetti, Ange, plâtrier, r. Créqui, 263.
Dlle Gerlaud, Ant., couturière, r. Créqui, 263.
Nesme, Antonin, empl., r. Godefroy, 15.
Dlle Chêne, Marie, s. p., c. Gambetta, 309.
Pénisson, Engène, empl., r. Gentil, 4.
Dlle Démolis, V., couturière, r. Garibaldi, 255.
Perrol, Jules, empl., r. Robert, 17.
Dlle Guyon, P., ouvr. soie, r. Colombier, 3.
Piond, Francisque, jardinier, Villeurbanne.
Dlle Forest, Marie, cuisinière, q. Brotteaux, 88.
Potier, Joanny, empl., c. Gambetta, 148.
Dlle Dumas-Guilian, A., s. p., r. Bordeau, 4.
Rochar, Marins, empl., r. Mazenod, 120.
Dlle Druet, J., cuisinière, av. de Saxe, 253.
Roussel, Prosper, vannier, Oullins.
Dlle Cochon, Rose, lingère, Oullins.
Sabat, Jean, papetier, allée Sacré-Cœur, 18.
Dlle Tempo, M., brodeuse, all. Sacré-Cœur, 16.
Salza, Paul, serrurier, r. Thibaudière, 36.
Dlle Robillot, Annette, s. p., r. Thibaudière, 36.
Vairtle, Emile, empl., c. Lafayette, 152.
Dlle Chazet, Clémentine, s. p., Villeurbanne.
Valtre, Etienne, monteur, r. Paul-Bert, 253.
Dlle Hennon, M., émailleuse, r. J.-Colomès, 84.
Varichon, Joannès, forgeron, r. Chaponnay, 40.
Dlle Ballinari, Angèle, culott., r. Jangot, 13.
Vérat, Antoine, chauffeur, rte de Vienne, 83.
Dlle Coulomb, Henriette, s. p., r. Chevreul, 89.
Bondon, Alexandre, ébéniste, pl. Abondance, 7.
Dlle Benoit, Marie, coutur., r. de la Charité, 31.
Porcher-Guinet, Paul, tulliste, Villeurbanne.
Dlle Maznrat, M., dom., r. Ste-A.-de-Baraban, 11.
Galay, Frédéric, tourneur, r. du Béguin, 37.
Dlle Chaussin, Julie, s. p., r. du Béguin, 37.
Vonillon, Pierre, retraité, r. St-Cyr, 116.
Dlle Chatelet, Ant., limonad., r. Paul-Bert, 188.
Chaleyssin, Léon, jardinier, ch. des Pins, 105.
Dlle Bonnefond, J., s. p., ch. des Pins, 105.
Roussel, M.-J., gard. paix, r. Molière, 97.
Dlle Tisserand, Marie, s. p., Borey.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT

Marmonier, Pierre, boul., r. Robert, 91.
Dlle Guinet, Marie, brod., r. Chazière, 35.
Courladon, Alex., tonn., g. r. Croix-Rousse, 23.
Vve Rodrigue, C., culot., g. r. C.-Rousse, 23.
Beydon, Louis, ap., r. de Sèze, 120
Dlle Dumoulin, F., pl., mont. de la Boucle, 31.
Clavelle, Jean, rentier, r. de l'Enfance, 31.
Dlle Carles, Antoinette, s. p., r. Royale, 88.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Bailly, Jean, voiturier, m. Gourguillon, 3
Dlle Balay, Elisa, lormière, m. Gourguillon, 3.
Buanenge, Jean, mécanic., g. r. Monplaisir, 84
Dlle Fayard, M., coutur., r. Chevaucheurs, 36.
Charoud, Ant., empl. arsenal, r. de la Roche, 6.
Dlle Marcon, Cl., ménagère, r. St-Georges, 53.
Charvay, Edouard, brodeur, q. de Vaise, 20.
Dlle Marien, M., brodeuse, g. r. de Vaise, 88.
Coulon, Louis, coiffeur, Chalon-sur-Saône.
Dlle Vogner, Anna, s. p., r. de Bourgogne, 27.
Dalphin, Claude, chaudronn., r. des Docks, 29
Dlle Antelme, Amélie, tisseuse, Vienne (Isère).
De Prandières, H., ingén. civil, ch. Massues, 78.
Dlle De Roquefeuil, Coralie, s. p., Versailles.
Garaigues, Jean, bijoutier, Rouen.
Dlle Nalon, Marie, s. p., g. r. de Vaise, 31.
Genrstier, Charles, marinier, r. St-Cyr, 160.
Dlle Vermorel, M., lingère, r. Pyramide, 73.
Hautefeuille, Aug., négociant, q. Archevêché, 13.
Vve Guichard, Marie, s. p., r. St-Jean, 5.
Roquin, Charles, empl., rte Francheville, 136.
Dlle Grand, Jeanne, s. p., Francheville (Rhône)
Rochet, F., boucher, ch. St-Just-à-St-Simon, 57.
Dlle Guérin, Fr., guimpière, Ssin-Bel (Rhône).
Rollandin, Jean, empl. comm., r. St-Jean, 24.
Vve Giroud, Louise, coutur., r. St-Jean, 24.
Dames, Paul, propriétaire, r. Jarente, 12
Dlle Duvernay, Ant., s. p., r. de Bourgogne, 15.
Julien, François, professeur, r. de la Claire, 43.
Dlle Denely, B., coutur., b. Cr.-Rousse, 160.
Luiset, Adolphe, teinturier, m. Gourguillon, 52.
Dlle Berthier, Adèle, repass., m. Gourguillon, 50.
Vonillon, Pierre, retraité, r. de St-Cyr, 116.
Dme Chatelet, A., limonadière, r. P.-Bert, 162.
Hugon, Antoine, coiffeur, q. de la Charité, 3.
Dlle Gonon, Marie, cuisin., r. Tramassac, 18.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Berthold, C., maître d'hôtel, r. Dubois, 10.
Dlle Bonnet, M., cuisinière, c. Morand, 18.
Beydon, Louis, apprêteur, r. de Sèze, 120.
Dlle Dumoulin, F., plieuse, m. Boucle, 31.
Bozon, R., huissier de salle, r. Rivet, 19.
Dlle Leunens, Jeanne, s. p., r. Masséna, 38.
Charpy, J., propr.-cultivat., St-Savin (Isère).
Dlle Hellène, M., cultivat., St-Savin (Isère).
Cucotti, Auguste, découpeur, r. Bossuet, 100.
Dlle Jary, Louise, ménagère, r. Bossuet, 100.
Deray, Armand, corsetier, r. Masséna, 103.
Dlle Auclerc, H., corsetière, r. Dunoir, 69.
Dessite, Mathieu, empl., r. Suchet, 6
Vve Dessite, M., cravatière, r. St-Michel, 56.
Flacher, Joseph, boulanger, r. Charmettes, 81.
Dlle Dacier, M., cuis., St-Symph.-de-Lay
De Gailhard-Bancel, l. 2e drag., b. Nord, 58 bis.
Dlle Tredicini de St-Séverin, pl. Bellecour, 35.
Gerberon, A., verrier, ch. de Gerland, 42.
Dlle Robert, M., chenilleuse, r. Bossuet, 38.
Joussent, J., ajust.-mécan., Romans (Drôme).
Dlle Maire, Eugénie, s. p., r. Bérenger, 3.
Landon, A., empl. de comm., r. Créqui, 263.
Dlle Tollon, Julie, s. p., r. Garibaldi, 130.
Moron, J., empl. tramways, r. Ste-Geneviève, 40.
Dlle Gondeau, M., s. p., r. Ste-Geneviève, 40.
Menin, Jacques, empl., r. Suchet, 21.
Dlle Paugrt, J., cravatière, Villeurbanne.
Nesme, Antonin, empl. com., r. Godefroy, 13.
Dlle Chêne, Marie, s. p., c. Gambetta, 309.
Panisset, Louis, manœuvre, r. de Sèze, 107.
Dlle Valour, A., ménagère, r. de Sèze, 107.
Ruffin, Joseph, tulliste, r. Charmettes, 113.
Vve Masson, A., corset., r. Charmettes, 113.
Widmer, Karl, voyag. com., Zurich (Suisse).
Dlle Rompéaty, L., s. p., b. Brotteaux, 60.
Baid, Henri, taill. d'habits, c. Lafayette, 237.
Dlle Gandy, Adélaïde, s. p., r. Sève, 8.
Béard, E., facteur postes, Chanaz (Savoie).
Dlle Husson, Eugénie, s. p., Chanaz (Savoie).
Perrot, Jules, empl., r. Robert, 17.
Dlle Guyon, P., ouv. soie, r. Colombier, 3.
Vincent, Régis, empl. P.-L.-M., r. Raval, 31.
Vve Ollier, M., ménagère, c. Lafayette, 87.
Pixols, Léon, comptable, r. Créqui, 29
Dlle Fournier, L., repass., r. de Sèze, 104.
Marmonier, Valentin, boulanger, r. Robert, 91.
Dlle Guinet, M., brodeuse, r. Chazière, 35.
Charpenne-Montagne, empl. com., r. de Sèze, 10.
Dlle Virord, Marie, s. p., Pontcharra (Isère).

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 21 au 27 Avril 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT

Pecetin, ébéniste, r. Vieille-Monnaie, 26 .... m.
Tabourel, épicier, r. de Crimée, 27 .... m.
Garcin, négociant, q. de Retz, 4 .... f.
Fossemar, mécanicien, r. Rivet, 3 .... f.
Vacher, empl., r. des Tables-Claudiennes, 16 .... m.
Dayel, garç. de peine, r. Désirée, 19 .... f.
Grivel, empl., r. des Capucins, 3 .... m.
Ussen, taill. d'habits, q. St-Vincent, 43 .... f.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Benneloy, empl., Vénissieux .... m.
Atzieu, singueur, r. Moncey, 53 .... f.
Pacaud, scieur, r. Grillon, 47 bis .... m.
Desgeorge, rentier, pl. Bellecour, 26 .... f.
Rohet, robinettier, r. Denuzière, 7 .... f.
Aubert, ferblantier, r. Moncey, 29 .... f.
Bonnat, manœuvre, r. Dunoir, 91 .... f.
Reynaud, négociant, r. Victor-Hugo, 86 .... m.
Chevillard, empl., c. du Midi, 40 .... m.
Vieilly, empl., r. Charreu, 62 .... f.
Chapus, menuisier, Brussieu (Rhône) .... f.
Guillard, empl., r. Moncey, 24 .... m.
Saint-Oyant, boucher, q. Perrache, 9 .... f.
Deffond, valet de ch., r. St-Jean, 69 bis .... m.
Tabey, représentant, r. Centrale, 38 .... m.
Montovoy, fab. casq., r. Bellecordière, 10 .... f.
Tuirau, tailleur, r. Jean-de-Tournes, 8 .... f.
Pichat, valet de ch., av. de Noailles, 31 .... m.
Chauvel, voiturier, r. Croix-Jordan, 85 .... f.
Carrelet de Loisy, propr., r. Vaubecour, 18 .... f.
Bouvier-Gay, s. p., r. du Plat, 3 .... f.
Ray, empl., c. du Midi, 32 .... f.
Fragne, apprêteur, Villeurbanne .... f.
Crespin, matelass., r. St-P.-de-Vaise, 33 bis .... f.
Hrim, manœuvre, q. Perrache, 38 .... m.
Bacharach, négociant, r. de Jussieu, 8 .... m.
Lapointe, chauffeur, Caluire .... f.
Thevenet, camionneur, r. Créqui, 116 .... f.
Nicolse, empl., c. Charlemagne, 51 .... f.
Costes, s. p., r. Ste-Hélène, 39 .... m.
Barry, boulanger, r. Ste-Hélène, 18 .... f.
Clot, cordonnier, Villeurbanne .... f.
Demont, empl., pl. Bellecour, 35 .... f.
Eynard, empl., r. Smith, 19 .... f.
Marmoz, serrurier, r. Smith, 56 .... f.
Guignard, boulanger, pl. de l'Hôpital, 3 .... f.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Papet, presseur, r. Thibaudière, 45 .... f.
Rodat, empl., av. Félix-Faure, 8 .... f.
Boucaud, propriétaire, c. Henri, 74 .... m.
Gros, jardinier, ch. Cr.-Morion à St-Alban .... f.
Dionnet, empl., r. Dauphiné, 40 .... m.
Nogaret, voit., r. Ste-Anne-Baraban, 47 .... f.
Meyer, pâtissier, r. Cyrano, 7 .... f.
Dreval, garde de port, r. Moncey, 26 .... f.
Cel, manœuvre, ch. des Culattes, 31 .... f.
Sabes, coupeur tailleur, ch. Platanes, 7 .... m.
Viret, empl., r. du Château, 13 .... f.
Labourin, garçon cuis., r. N.-Villardière, 59 .... f.
Dupuy, plombier-zing., c. R.-Vitton, 38 bis .... m.
Blachon, entr. menuisier, r. Nouvelle, 8 .... m.
Freisseix, laitier, r. Villeroi, 28 .... f.
Boidevray, empl., rte de Vienne, 108 .... f.
Merlino, mécanicien, r. de la Madeleine, 88 .... f.
Simen, g. de comptoir, r. Villette, 78 bis .... m.
Delille, ébéniste, r. St-Jérôme, 20 .... m.
Danthony, appareilleur, ch. Gr.-Rouge, 7 .... f.
Bourguignon, man., r. Méditerranée, 11 bis .... f.
Sapin, empl. tram., av. Félix-Faure, 208 .... m.
Monterrat, mouleur, r. Moncey, 26 .... f.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Lacombe, val. de chamb., r. Vendôme, 81 .... f.
Roland, g. épic., r. de l'Enfance, 21 .... m.
Martin, g. d. la paix, av. des Tapis, 1 .... m.
Frolin, soldat, r. Richan, 18 .... f.
Berger, g. d. la paix, r. de Vauzelles, 8 .... m.
Appercel, jard., r. Henri-Rochereau, 57 .... f.
Gabet, pass., r. Valentin-Couturier, 11 .... f.
Martinod, voit., g. r. Croix-Rousse, 88 .... m.
Revel, épic., r. Pailleron, 3 .... m.
Sella, coiffeur, r. du Bon-Pasteur, 4 .... f.
Praissinel, rep. de com., r. Jacquard, 70 .... f.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Richard, jardinier, r. Tourvielle, 23 .... f.
Gas, empl. comm., m. St-Barthélemy, 9 .... m.
Pasquion, empl., m. St-Laurent, 31 .... f.

Digitized by Google

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Bernaix, empl., r. Duguesclin, 187.........	m.
Duciat, empl., r. Bugeaud, 10	m.
Péronnier, tulliste, r. Notre-Dame, 10......	m.
Volland, empl., r. de Sèze, 108............	f.
Saengen, négociant, b. du Nord, 83........	m.
Hirschel, empl., r. des Charmettes, 82	f.
Angelier, boulanger, c. Morand, 57.........	f.
Moine, empl., r. Robert, 83................	f.
Martin, empl., r. Cuvier, 143.............	m.
Corbier, imp. sur étoffes, r. Barrême, 66 ..	f.
Saintsorny, commis greffier, r. Bugeaud, 120.	f.
Milan, commerçant, r. Bossuet, 128	m.
Baudillon, empl., r. Garibaldi, 117........	f.
Pérez, polisse. métaux, r. Bugeaud, 103.....	m.
Lorchel, march. fromages, r. Bellecombe, 83	f.
Gachon, modeleur, r. Vauban, 107.........	m.

Décès du 21 au 27 Avril 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Thomas, e. p., 83 a., q. St-Vincent, 23.
Damae, tapissier, 83 a., r. Terraille, 16.
Pigeard dit Picard, typo., 81 a., r. J.-Colomès, 37.
Ep. Tirard, s. p., 36 a., r. Burdeau, 1.
Coinde, propriétaire, 80 a., q. St-Vincent, 31.
Vachez, militaire, 84 a., hôp. Villemanzy.
Cagoin, cartonnier, 71 a., r. Bodin, 13.
Lamy ou Rousseau, guimpier, 50 a., r. Bodin, 18.
Imbert, cordonnier, 70 a., r. Terme, 14.
Vve Vernisse, e. p., 60 a., r. de Crimée, 16.
Ep. Cuizé, commerçante, 86 a., m. Grande-Côte, 82
Heinemann, giletière, 72 a., r. Bouteille, 61.
Poolet, Jeanne, 3 a., r. Pierre-Blanc, 17.
Vve Imbert, s. p., 80 a., r. Terme, 11.
Monod, camionneur, 47 a., r. du Bon-Pasteur, 1.
Poète, Charlotte, 1 a., r. Capponi, 6.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Vve Gamot, e. p., 75 a., r. Marignan, 11.
Wittmann, grav. sur crist., 40 a., r. St-Michel, 38.
Rouche, a. p., 81 a., r. Childebert, 21.
Vve Renaud, s. p., 82 a., r. des Quatre-Chapeaux, 7.
Ep. Monnet, mén., 56 a., St-Rambert-l'Ile-Barbe.
Gerboiet, frappeur, 66 a., r. Rabelais, 71.
Reynaud, passementier, 81 a., Villeurbanne.
Jarjat, jardinier, 54 a., r. de l'Epée, 1.
Ep. Girard-Défaais, com., 30 a., r. de la Paix, 3.
Mayet, plongeur, 68 a., r. Bellecordière, 10.
Pinchenet, 1 a., q. Fulchiron, 36.
Hugon, domestique, 26 a., r. Chaponnay, 38.
Ep. Vauchar, mén., 42 a., gr. r. Croix-Rousse, 4.
Vve Rouveur, s. p., 82 a., r. Centrale, 27.
Ep. Iseler, ménagère, 37 a., r. Cuvier, 18.
Ep. Boisselier, a. p., 36 a., r. Ferrandière, 21.
Roy, journalier, 60 a., Vénissieux (Rhône).
Dumont, apprêteur, 32 a., r. Vauban, 57.
Duffeal, 4 a., Estrecein (Isère).
Duerat, 2 j., r. Bugeaud, 10.
Vve Dimoux-Dima, s. p., 68 a., q. de la Charité, 22.
David, 1 m., r. d'Aguesseau, 3.
Vve Dupont, a. p., 96 a., r. de la Charité, 1.
Tisau, 6 a., pl. de la Pyramide, 27.
Colombet, chapelier, 61 a., r. F.-Dauphin, 11.
Durret, 61 j., r. de la Charité, 1.
Cuilv, 4 m., q. Saint-Antoine, 33.
Clocher, 16 a., St-Jean-de-Chevelu (Savoie).
Camuset, menuisier, 89 a., r. Moncey, 116.
Chanav, cultiv., 65 a., Champagne (Rhône).
Vve Pellin, chiffonnière, 34 a., r. Rabelais, 62.
Bercet, journalier, 46 a., Meye (Rhône).
Monteil, man., 76 a., r. St-Anne-de-Baraban, 8.
Bert, voiturier, 38 a., Montagny (Rhône).
Saint-Oyant, 1 j., q. Perrache, 8.
Prud'homme, 3 a., Villeurbanne.
Jacquin, ouv. en chauss., 24 a., r. Condé, 11.
En. Frête, casquettière, 24 a., r. de la Bannière, 7.
Clermont, 7 m., Vénissieux (Rhône).
Guyot, 2 m., r. Bancel, 36.
Défaut, 7 m., gr. r. de la Croix-Rousse, 81.
Bézeget, manœuvre, 41 a., r. Mazenod, 66.
Perlin, manœuvre, 61 a., r. Auguste-Comte, 19.
Vve Rivier, ménagère, 78 a., Porcieu (Isère).
Vve Monchalin, journ., 73 a., Civrieux-d'Azergues
Nallit, 15 m., r. Delandine, 67.
Vve Ducoin, e. p., 78 a., r. Denuzière, 7.
Mossant, pépiniériste, 87 a., Villeurbanne.
Deschar, journalier, 72 a., r. des Passants, 18.
Ep. Poyet, mén., 47 a., Villechenève (Rhône).
Abry, domestique, 16 a., r. du Plat, 16.
Clarie, manœuvre, 81 a., r. de la Monnaie, 7.
Farbet, ferblantier, 56 a., Tramayes (S.-Loire).
Vve Fonlesac, dévideuse, 67 a., s. dom. fixe
Clément, s. p., 73 a., Chambost-Allières (Rhône).
Giraud, charcutier, 43 a., Villeurbanne.
Robert, 7 a., r. de la Charité, 23.
Revol, s. p., 61 a., r. d'Enghien, 14.

Labranche, s. p., 58 a., r. Remparts-d'Ainay, 43.
Ep. Mazard, a. p., 65 a., r. Centrale, 23.
Vve Bourcal, coulur., 33 a., r. Charpenay, 12.
Nonbel, 17 m., Villeurbanne.
Raizel, 5 m., Villeurbanne.
Canat, journalière, 27 a., r. Tête-d'Or, 116.
Ep. Morange, e. p., 31 a., c. Charlemagne, 38.
Robert, 2 a., r. Auguste-Comte, 6
Maage, man., 4 a., r. Sebastien-Gryphe, 110.
Vionnery, cantonnier, 24 a., Chironblea (Rhône).
Ep. Bazin, ménagère, 51 a., Ch.-Longessaigne.
Pitavy, se de long, 67 a., St-Etienne-la-Varenne.
Ep. Rabaete, man., 78 a., Ceaux-d'Allègre (H.-L.).
Agniel, cultivateur, 17 a., Chaponnay (Isère).
Ep. Rostaag, corset., 46 a., r. Duguesclin, 2.6.
Vve Bayonne, mén., 64 a., Pierre-Bénite (Rhône).
Lacroix, 21 j., Dardilly (Rhône).
Soltel, 1 j., r. Commandant Dubois, 3.
Valentin, 1 m., pl. des Jacobins, 5.
Strgor, 3 m., pl. du Commandant-Arnaud, 7.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Fanrie, 2 m., r. des Asperges, 46.
Grénard, rent., 71 a., c. Gambetta, 11.
Pernod, 10 j., ch. des Cures, 60.
Philibert, monl. en f., 36 a., r. Paul-Bert, 117.
Robesson, m. de charb., 66 a., r. Montesquieu, 18.
Planche, 6 e., r. Charpenay, 86.
Vve Dumollard, s. p., 74 a., r. Madeleine, 3.
Vve Sandre, mén., 68 a., r. Stéphane-Coignet, 11.
Gardey, bouch., 38 a., r. St-Antoine, 48 bis.
Besson, 10 m., av. Félix-Faure, 147.
Lanoë, a. p., 16 a., r. de Marseille, 71.
Sonteille, man., 38 a., r. du Lac, 11.
Guillon, s. p., 18 a., Pagay-Marcittolee (Isère).
Vve Ray, s. p., 65 a., rue de Marseille, 67.
Durand, plâtrier, 26 a., c. de la Liberté, 67.
Siegfried, cord., 68 a., r. Montesquieu, 55
Dubois, empl., 37 a., r. Thibaudière, 34
Delagarde, chand., 21 a., r. St-Pierre-de-Vaise, 48.
Bornarel, 16 m., r. Sèchevelin, 84.
Ep. Radin, s. p., 63 a., r. Montesquieu, 81.
Dina, ti-a., 63 a., r. des Asperges, 56.
André, rep. de com., 81 a., pl. Guichard, 61.
Vve Colomb, a. p., 61 a., r. Sébastien-Gryphe, 13.
Fourel, 1 m., r. Colombier, 7.
Vve Rigaud, concierge, 86 a., r. Vauban, 19.
Barry, appr., 32 a., r. de Sèze, 118.
Camelia, méc., 31 a., r. Domnalle, 17.
Ep. Ilé iay, s. p., 31 a., c. Lafayette, 64.
Ep. Mattamel, e. p., 73 a., r. Gabillot, 64.
Vve de Mascol, s. p., 62 a., g. r. Guillotière, 34.
Vial, boul., 43 a., r. Montesquieu, 3.
Vinoy, s. p., 63 a., r. Victor-Hugo, 30.
Pravaz, s. p., 72 a., r. Corne-de-Cerf, 28.
Richard, pass., 68 a., Saint-Etienne (Loire).
Ve Bonaventure, e. p., 67 a., c. Lafayette, 130.
Ep. Periet, a. p., 28 a., r. Moncey, 134.
Bouchardon, 3 m., r. des Héridons, 6
Cheix, voit., 37 a., ch. de Baraban, 115.
Bonnardel, cord., 30 a., r. Danton, 18.
Déchances, chauffeur, 57 a., r. Rabelais, 31.
Berthillot, e. p., 34 a., Saint-Etienne.
Treguer, hospitalier, 18 a., rte de Vienne, 208.
Vve Giraud, e. p., 74 a., r. Garibaldi, 206.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Espitalier, Francine, 1 j., r. d'Isly, 1.
Prignol, apprêteur, 34 a., r. Fantasques, 10.
Jacotin, cardeuse, 26 a., r. Chartreux, 35.
Tonrte, maçon, 45 a., r. Royet, 15.
Thevenat, Pierre, s. p., 78 a., r. Charlot-d'Or, 30.
Ep. Falon, mécan., 41 a., m. Bonafous, 7.
Barlier, Jean, tulliste, 51 a., r. J.-Soulary, 10.
Vve Garonnaire, a. p., 72 a., q. de Serin, 14.
Ep. Grenet, tisseuse, 53 a., r. d'Ivry, 61.
Puisat, Gabrielle, 1 j., r. Neyret, 21
Dlle Lemarche, e. p., 73 a., r. de l'Enfance, 43.
Altary, mécanicien, 55 a., m. Grande-Côte, 14.
Ep. Cosson, concierge, 70 a., r. Burdeau, 33.
Vve Abrias, s. p., 79 a., r. d'Ivry, 10.
Dlle Jania, dévideuse, 88 a., r. Pailleron, 8.
Piguet, apprêteur, 71 a., r. Neyret, 16.
Gaudin, manœuvre, 36 a., r. Sully, 120.
Clarin, Jean, s. p., 67 a., r. de l'Enfance, 43.
Vve Chenu, dévideuse, 56 a., r. S.-Blandan, 11.
Lamontagne, man., 42 a., r. F.-Jacquier, 28.
Dlle Reynaud, dévid., 29 a., imp. Dubois, 10.
Ep. Montalaud, lingère, 35 a., r. Gratalonp, 5.
Besset, François, empl., 36 a., q. de Serin, 30.
Ep. Bonvet, ménagère, 38 a., r. St-Pothin, 81.
Ep. Frénéa, chenilleuse, 33 a., r. Tête-d'Or, 36.
Boissy, Julien, a. p., 60 a., r. Crillon, 8.
Pujeat, tisseur, 74 a., r. Dumont-d'Urville, 2.
Joyens, teinturier, 58 a., q. de Serin, 28.
Dlle Grizard, tisseuse, 43 a., gr. r. Croix-Rousse, 33.
Vallod, apprêteur, 39 a., r. Garibaldi, 7 bis
Perrin, teinturier, 67 a., r. de la Tour-du-Pin, 3.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Merle, colelaisr, 54 a., m. des Carmes, 6.
Gravel, manœuvre, 32 a., r. St-Georges, 22.
Motetlon, sœur hosp., 81 a., pl. Antiquaille, 1.
Vve Massoni, e. p., 61 a., q. de l'Archevêché, 13.
Vve Maisonnat, s. p., 63 a., r. Soufflot, 1.
Vve Favat, e. p., 74 a., pl. de Fourvière, 4.
Ep. Filhol, s. p., 46 a., r. du Juge-de-Paix, 82.
Mention, tulliste, 69 a., m. de la Grande-Côte, 8.
Coinde, menuisier, 46 a., r. St-Georges, 40.
Gorgardet, brodeuse, 47 a., r. Bourdy, 10.
Ecochard, rentier, 46 a., r. du Doyenné, 8.
Ep. Coppolant, ménag., 31 a., r. de la Claire, 10.
Viennois, e. p., 77 a., ch. de Francheville, 136.
Doriot, manœuvre, 46 a., r. de Bourgogne, 9.
Parrat, Marcelle, 2 a., r. du Bœuf, 30.
Lafond, empl., 68 a., m. du Chemin-Neuf, 18.
Vve De Coutale Mary, prof., 80 a., r. N.-Maisons, 4.
Mugnerot, religieuse, 73 a., m. du Ch.-Neuf, 2.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Despeyrons, André, 8 a., r. Bellecombe, 71.
Vve Teseol, e. p., 78 a., r. Tronchet, 52.
Berger, 10 m., r. Sully, 108.
Itave, Charlotte, a. p., 78 a., r. Vendôme, 92.
Vve Petitbon, a. p., 46 a., r. Bugeaud, 111.
Gonin, 9 a., r. Tête-d'Or, 118.
Vve Viallat, rentière, 64 a., b. Brotteaux, 23.
Vve Fauray, e. p., 71 a., r. Godefroy, 11.
Chalelet, Marie, 2 a., r. Bugeaud, 118.
Chifflet, grilleur d'étoffes, 59 a., r. Créqui, 8.
Vve Larue, corsetière, 36 a., r. Moncey, 814.
Ep. Roux, a. p., 85 a., r. Garibaldi, 97.
Richoud, rendeur, 35 a., r. Tête-d'Or, 71.
Vve Blanc, ménagère, 79 a., r. Cuvier, 50.
Coutarier, rentier, 65 a., r. Garibaldi, 65.
Follon de Clavière, 1 a., r. Boileau, 90.
Vve Combaz, ménag., 77 a., r. Duguesclin, 120 bis.
Ribod, Claude, tulliste, 41 a., av. Thiers, 123.
Emigaz, dévideuse, 68 a., r. Tête-d'Or, 84.

Mouvement de la Population

du 17 au 23 Avril 1907.

Nombre de mariages contractés........		73
—	divorces enregistrés........	9
—	naissances légitimes	107
—	— illégitimes......	42
—	décès......................	219
—	mort-nés	5

ANNONCE LÉGALE

Construction d'un groupe scolaire dans le quartier Bechevelin. — Cession d'un immeuble par Mme veuve Violeau.

Le Maire de la Ville de Lyon,

DONNE AVIS :

Que par acte en dates des 23 mars et 10 avril 1907 reçu M. Delorme, notaire, la ville de Lyon a acquis, pour cause d'utilité publique, de Mme Marie-Louise Grange, veuve de M. Antoine Violeau, rentière, demeurant à Lyon, quai de Serin, 18, au prix de 31,000 francs, un immeuble d'une superficie approximative de 330 mètres carrés situé à Lyon, rue de la Vierge, 7, nécessaire à l'élargissement de la rue de la Vierge et à la construction d'un groupe scolaire.

La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du 3 mai 1841 (art. 19), pour la purge des privilèges et hypothèques qui pourraient grever l'immeuble dont il s'agit.

Lyon, le 25 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2
Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 26 Avril 1907

Graines et Farines

Blé de pays du rayon...	les 100 kil.	26 75	33 25
— de pays, autres provenances indigènes	—	23 25	24 »
— de Russie	—	25 50	26 50
— d'Amérique	—	23 76	26 »
— provinces danubienn.	—	24 50	26 »
— des Indes	—	» »	» »
— dur	—	65 75	28 75
Seigle	—	16 »	16 65
Orge de brasserie	—	20 50	22 »
— de mouture	—	17 25	18 »
Maïs	—	17 50	16 »
Sarrazin	—	64 75	25 50
Avoine nouvelle	—	16 »	23 50
Haricots bl. de Bourgogne	—	» »	» »
— reine de Hongrie	—	34 »	35 »
Farine de boulang. 1re q.	les 120 kil.	46 50	47 »
— — ronde.	—	41 50	42 50
Son	les 100 kil.	14 »	14 25
Fécule indigène	—	37 »	40 »
Riz de l'Inde	—	35 26	40 20
Riz du Japon	—	45 50	48 50
Riz de Saïgon	—	26 »	27 »
Rizon du Piémont écume	—	48 »	50 »
— — glacé	—	47 »	40 »
— — Caroline	—	58 »	60 »

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil.	66 »	70 »
— 1er choix	—	66 »	64 »
— marchandes	—	53 »	50 »
— irrégulières	—	47 »	55 »
Semoule	—	45 »	48 »

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 100 k.	130 »	138 »
— — vieilles		» »	» »
— — d'Amérique		» »	» »
— de luzerne de France nouvelles		128 »	138 »
— — vieilles		» »	» »
— de luzerne d'Italie	—	» »	» »
Graines de colza ou navette	—	41 »	44 »
— de sainfoin	—	38 »	40 »
— de vesces	—	24 »	28 »

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	11 75	12 63
— de pays	—	11 »	10 »
Paille de froment	—	6 60	8 »
— de seigle	—	6 50	7 »

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	240 »	601 »
— à la princesse	—	610 »	630 »
Raisins de Corinthe	—	85 »	90 »
— de Malaga	—	15 »	18 »
Figues de Bougie	—	32 »	35 »
— de Cosenza	—	58 »	68 »
Prunes d'Ente	—	100 »	110 »

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris	les 100 k.	63 »	63 »
— — coupé régulier	—	63 »	65 »
— — irrégulier	—	61 50	62 »
— — poudre	—	61 50	63 »
— — semoule	—	64 »	65 »
Sucre cristallisé indigène	—	34 50	35 50
— — exotique	—	» »	» »
Sirop de glucose 44 degrés		62 »	55 »

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k.	303 »	310 »
— — Mysore	—	290 »	303 »
— Santos	—	325 »	200 »
— Java vert	—	365 »	315 »
— — jaune	—	335 »	410 »
Démérari		310 »	320 »
Café de Haïti nature	—	260 »	270 »
— trié		276 »	685 »
— Guadeloupe habit.	—	316 »	325 »
— — bonifieur	—	036 »	251 »
— Moka	—	360 »	400 »
Café Porto-Rico	—	316 »	330 »
Cost. Lace et autres formes gragé	—	296 »	602 »
— — non gragé	—	283 »	290 »
Bahia	—	245 »	260 »

Cacaos

Cacao Maragnan Para	les 100 k.	360 »	370 »
— Caraque et Carupano		250 »	360 »
— Puerto Cabello		400 »	500 »
Guayaquil	—	363 »	383 »
Cacao Trinitad	les 100 k.	350 »	363 »
— Martiniq. et Guadel.		305 »	333 »
— Bahia préparé	—	325 »	335 »
— Haïti	—	310 »	324 »
— Samana et Sanchez.	—	615 »	330 »

Poivres

Poivre noir Alépy	les 100 k.	» »	» »
— Tellichery	—	366 »	370 »
— Saïgon	—	460 »	470 »
blanc	—	» »	» »

Suifs et produits stéariques

Huile de coco	les 100 k.	103 »	108 »
— de Palme dure et molle	—	82 »	87 »
Suif fondu de Paris (sans fût)	—	83 »	» »
— de province (en fût)	—	88 »	89 »
— pressé	—	110 »	115 »
Acide oléique (huile de saponification)	—	70 »	78 »
— (— de distillation)	—	71 »	72 »
Acide stéarique (stéarine de saponification)	—	142 »	147 »
— (— de distillation)	—	120 »	128 »
Bougie saponifiée, 1re qual., les 100 paq. de 500 gr. net		51 »	53 »
— distillation —	les 100 k.	370 »	400 »
Glycérine blonde, 28°	—	65 »	100 »
— pharmaceutique, 30°	—	145 »	150 »

Huiles minérales

Huile de pétrole	l'hectolitre	25 50	26 50
— de schiste	—	22 66	23 50
Essence minérale	—	42 »	56 »

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra vierge	les 100 k.	176 »	190 »
— surfine		» »	» »
— — Bari	—	» »	» »
— — fine		145 »	130 »
Huile commune lampe	les 100 k.	115 »	120 »
— de noix		190 »	200 »
— d'arachide surfine	—	103 »	121 »
— de sésame surfine	—	105 »	120 »
— de sésame à brûler	—	» »	» »
— de lin	—	60 »	67 »
Huile de choux à bouche		110 »	140 »
— de colza brute		» »	» »
— — épurée	—	67 »	36 »
Savon Marseille bl. 1re q.	les 100 k.	65 »	69 »
— Marseille bl. 2e q.	—	58 »	60 »
— bleu pâle, coupe ferme	—	57 »	58 »
— de palme marbré	—	64 »	60 »
— d'oléine, 1re qualité	—	63 »	66 »
— — marbré	—	53 »	55 »
— de pulpe	—	56 »	61 »
— mou extra	—	43 »	43 »
— — ordinaire	—	34 50	36 »

Vins

Vin Beaujolais 1er choix.	la pièce	100 »	150 »
— — 2e	—	80 »	90 »
Vin Bas Beaujolais	la pièce	75 »	76 »
— Lyonnais 1er choix	—	66 »	70 »
— — 2e	—	45 »	85 »
— Mâconnais 1er	—	60 »	85 »
— — 2e	—	50 »	55 »
Vin Bourgogne 1er	—	96 »	146 »
— — 2e	—	50 »	80 »
— Bordeaux 1er	la barrique	90 »	146 »
— — 2e	—	58 »	85 »
Vin Roussillon 1er	l'hectolitre	20 »	25 »
— — 2e	—	16 »	18 »
— Montagne 1er	—	16 »	65 »
— — 2e	—	15 »	18 »
— Narbonne 1er	—	26 »	24 »
— — 2e	—	15 »	16 »
— Algérie 1er	—	16 »	16 »
— — 2e	—	16 »	18 »

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 86°	l'hectol.	61 »	71 »
— de marc	—	58 »	68 »
— Nord fin à 90°	—	42 25	40 75
Esprit Nord extra-fin 90°	—	40 »	40 50
— de grain	—	56 »	58
— mauvais goût	—	41 50	45 »

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 20 au 26 Avril 1907.

Marché en gros de la Martinière

Dindes	la pièce	» »	» »
Oies	—	» »	» »
Canards	—	2 50	4 »
Volailles 1re qual.	—	6 »	6 »
— 2e	—	3 »	4 70
Poulets	—	1 75	3 71
Pigeons		6 00	1 25
Beurre	le kilog.	2 70	3 »
Œufs	le cent	7 »	6 »
Fromages	le kilog.	1 66	2 54

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre,	le quintal métrique	13 »	14 »
Châtaignes	—	» »	» »

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille	Pérats	les 100 kil.	3 70
	Graissons	—	3 70
	Chatilles choisies	—	6 45
	— lavées	—	4 15
	Braisettes lavées	—	4 »
	Malbroug	—	4 »
	Menu sortant	—	3 70
Anthracite		—	5 50
Coke cassé		—	6 40

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1906.

DATES	COMPTANT	
Lundi, 22 Avril	» »	» »
Mardi, 23 —	» »	» »
Mercr., 24 —	103 65	» »
Jeudi, 25 —	103 73	» »
Vendr., 26 —	102 25	» »
Samedi, 27 —	103 05	» »

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 17 au 23 Avril 1907

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS										TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Anes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Vaise	621	926	3,315	14	684	»	»	»	»	»	304,984
Perrache	446	740	2,1 7	31	»	»	»	»	»	»	102,266
Corne-de-Cerf	»	»	»	»	»	37	3	1	»	»	9,765
TOTAUX	1,070	1,673	5,4 2	46	684	37	3	1	»	»	486,610

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 19 au 25 Avril 1907

DÉSIGNATION DES DENRÉES		19 Avril		20 Avril		21 Avril		22 Avril		23 Avril		24 Avril		25 Avril	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil.	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	1 »	» »	» »	» »	» »	» »
Aloses	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Anges	—	» »	» »	0 60	0 70	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 70	» »	0 70	0 60
Barbues	—	1 80	1 60	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2 10	1 60	» »	» »	2 70	2 10
Bars	—	3 00	2 8	» »	» »	2 70	» »	2 80	2 20	3 10	3 »	» »	» »	3 00	3 »
Cabillaude	—	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	1 »	0 60	1 10	1 »
Carrelets	—	» »	» »	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 60	» »	» »
Colins	—	» »	» »	0 80	0 70	» »	» »	1 »	0 90	0 90	0 70	» »	» »	1 »	0 90
Congres	—	1 10	1 »	1 »	0 8	1 10	1 »	» »	» »	1 »	0 90	0 90	0 70	1 »	0 9
Dorades	—	1 40	1 30	» »	» »	» »	» »	1 30	» »	» »	» »	1 20	1 »	» »	» »
Esturgeons	—	1 30	» »	» »	» »	» »	» »	1 20	» »	1 40	» »	» »	» »	1 30	1 2
Grondins	—	1 20	1 10	1 40	1 30	» »	» »	» »	» »	1 20	0 90	1 »	0 90	1 40	1 1
Limandes	le kil.	1 »	0 90	0 90	0 8	0 80	0 7	0 70	» »	0 70	0 60	0 90	» »	0 60	0 0
Lotte de mer	—	1 50	1 3	1 20	1	1 30	1 20	1 20	1 »	1 10	0 90	1 »	0 8	1 »	0 90
Maquereaux	—	1 70	1 0	» »	» »	1 60	1 40	» »	» »	» »	» »	1 40	1 3	2 »	1 3
Merlans	—	1 30	1 10	1 00	1 »	1 10	0 80	1 00	0 0	1 30	1 10	1 »	0 80	1 30	1 00
Merlus	—	1 20	1 10	1 30	1 1	1 20	1 »	» »	» »	1 »	0 90	1 »	0 9	0 90	0 70
Mulets	—	2 10	1 90	» »	» »	» »	» »	1 70	1 50	» »	» »	» »	» »	2 »	1 0
Raies	—	1 40	1 10	1 20	0 0	» »	» »	1 »	0 70	1 20	1 »	1 »	0 90	1 »	0 40
Rougets-barbets	—	» »	» »	2 60	2 7	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2 30	0 10	» »	» »
Saint-Pierre	—	0 80	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 90	0 70	» »	» »	0 70	0 60
Sardines 1/2 sel	—	1 40	1 30	» »	» »	1 40	» »	1 30	1 20	1 40	» »	» »	» »	1 30	1 0
Soles	—	4 70	4 40	0 30	3 7	4 80	4 50	4 20	2 0	4 40	4 10	4 00	4 30	4 »	3 30
Saumone	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 50	6 2	» »	» »	» »	» »
Turbots	—	2 90	2 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3 »	» »	2 90	2 70	0 30	2 10
Vives	—	0 00	0 70	0 70	» »	1 »	0 80	0 00	0 00	0 70	0 50	» »	» »	0 00	0 50
Hareng frais	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	4 »	» »	» »	» »
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil.	3 »	» »	0 50	0 00	2 20	2 »	» »	» »	2 40	2 30	» »	» »	2 00	2 70
Anguilles mortes	—	1 00	1 0	1 40	» »	» »	» »	» »	» »	1 70	1 00	» »	» »	1 70	1 00
Barbeaux	—	» »	» »	1 00	1 40	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brêmes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brochets	—	2 70	0 40	3 10	2 20	2 70	0 00	0 00	» »	2 00	0 40	0 10	2 00	2 40	2 10
Carpes	—	1 »	0 00	1 »	» »	» »	» »	1 »	0 0	1 10	1 »	0 90	0 00	1 »	0 80
Eperlans	—	1 30	1 00	» »	» »	» »	» »	1 10	1	» »	» »	» »	» »	1 »	» »
Lamproies	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lottes eau douce	—	» »	» »	3 30	3 »	3 40	» »	3 »	2 60	0 00	2 60	2 70	» »	2 00	2 40
Ombres-chevaliers	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Perches	—	1 50	1 30	1 70	1 40	1 00	1 30	» »	» »	1 00	1 00	1 00	» »	1 00	1 40
Truites	—	7 20	0 30	0 40	0 00	0 40	0 10	7 10	0 4	0 70	0 20	0 30	0 10	0 10	0 70
Truites saumonées	—	8 40	0 70	0 40	0 30	» »	» »	0 10	0 30	» »	» »	» »	» »	0 70	0 30
Friture	—	1 »	0 00	1 10	1 »	1 »	0 80	0 90	0 70	1 »	» »	1 10	1 »	1 »	0 70
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil.	1 »	0 00	0 00	0 70	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 00	» »	» »	» »
Crevettes rouges	—	11 10	4 60	0 00	4 4	7 30	6 20	0 40	0 70	» »	» »	11 »	7 40	9 70	4 6
Crevettes grises	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Ecrevisses	—	0 »	2 50	4 00	0 »	0 00	2 50	» »	» »	3 40	0 00	4 70	3 10	2 50	2 20
Langoustes	—	0 40	0 70	0 70	0 50	0 »	0 70	0 00	0 30	6 20	6 »	0 »	0 40	6 70	0 30
Homards	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Escargots	—	1 00	» »	» »	» »	1 00	» »	» »	» »	1 40	1 30	» »	» »	1 00	» »
Moules	—	0 50	0 40	» »	» »	0 40	» »	» »	» »	0 40	» »	» »	» »	» »	» »
Clovisses	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Volailles															
Canards	le pièce.	» »	» »	3 25	3 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2 60	2 »	» »	» »
Dindes	—	7 »	» »	6 »	6 5	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Oies	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	0 »	0 »	0 50	5 50	7 »	3 »	0 »	0 »	0 50	4 00	7 »	0 »	0 »	0 »
Poulets	—	2 60	2 50	4 »	3 5	4 »	0 50	4 50	3 25	4 »	3 »	0 »	2 60	5 »	4 »
Pigeons	—	1 »	0 85	1 10	0 85	1 20	1 »	1 »	0 85	1 10	0 95	1 20	1 »	1 20	1 »
Pintades mortes	—	» »	» »	3 »	2 50	» »	» »	» »	» »	0 50	0 0	» »	» »	» »	» »
Foie gras	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crêtes et lots	—	7 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	7 00	» »	» »	» »	» »
Lapins domestiques	—	» »	» »	2 00	2 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2 »	1 75
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil.	2 60	2 50	2 50	» »	2 70	2 50	» »	» »	2 60	2 50	2 70	2 50	2 60	2 60
Œufs	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil.	2 »	1 70	2 »	1 60	0 »	1 70	1 60	1 0	1 70	1 0	1 80	1 70	1 60	1 30
Asperges	la botte.	3 »	1 00	2 50	1 40	0 »	1	1 00	0 80	1 50	1 »	1 50	0 80	1 10	0 7

Digitized by Google

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 17 au 23 Avril 1907

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi	Moutons	1,312	1,322	2 34	1 70	2 »	1 10	2 20	1 40		
	Veaux	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
	Porcs	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Vendredi	Bœufs et vaches	855	5 8	1 70	1 »	2 »	1 »	2 20	1 20		
	Veaux	1,208	1,208	1 68	1 »	2 »	1 20	2 20	1 40	11,170	5,329
	Moutons	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Lundi	Porcs	1,864	1,870	1 30	1 20	2 »	1 80	2 10	1 90		
Mardi	Bœufs et vaches	1,077	1,027	1 72	1 13	» »	» »	» »	» »		
	Veaux	594	594	1 34	1 06	» »	» »	» »	» »		
	Moutons	2,196	2,048	2 30	1 70	» »	» »	» »	» »		
Récapitulation	Bœufs et vaches	1,632	1,562								
	Veaux	1,802	1,802								
	Moutons	3,510	3,370								
	Porcs	1,864	1,850								

TOTAL..... 16,499 k.

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 16 au 22 Avril 1907 (16e semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE 1907	RECETTES DE LA SEMAINE 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1907	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	164,207 38	173,779 13	» »	9,571 75	2,442,518 32	2,310,674 92	131,853 40	» »
Tramway de Lyon à Neuville	5,434 40	8,768 25	» »	3,333 85	71,988 90	68,740 »	2,243 90	» »
— Lyon-Croix-Rousse à Caluire	9,471 83	8,503 71	» »	1,030 90	32,910 30	36,440 53	» »	3,530 23
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	3,632 35	4,063 83	» »	41 60	89,513 53	88,610 15	903 18	» »
— Croix-Pâquet	5,889 53	5,501 35	» »	412 10	81,649 95	84,922 45	» »	3,272 50
Lignes de la Cie F.-O-L.	13,930 01	19,102 60	» »	5,132 59	129,217 07	127,497 74	1,719 33	» »

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 17 au 23 Avril 1907

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES Aux Abattoirs Pièces	Aux Abattoirs kilogr.	Dans les Magasins Pièces	Dans les Magasins kilogr.	Aux Criées Pièces	Aux Criées kilogr.	Dans les Halles et Marchés couverts Pièces	Dans les Halles et Marchés couverts kilogr.	Sur les Marchés découverts Pièces	Sur les Marchés découverts kilogr.	TOTAUX Pièces	TOTAUX kilogr.
Bœufs et vaches	4	800	»	»	»	»	»	»	»	»	4	800
Veaux	1	70	»	»	»	»	»	»	»	»	1	70
Moutons	4	60	»	»	»	»	»	»	»	»	4	60
Porcs	2	160	»	»	»	»	»	»	»	»	2	160
Chèvres	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chevreaux et agneaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chevaux	2	500	»	»	»	»	»	»	»	»	2	500
Fœtus	76	»	»	»	»	»	»	»	»	»	76	»
Abats divers	107	1,109	»	»	»	»	»	»	»	»	107	1,109
Viandes fraîches	10	73	»	»	»	»	»	»	2	5	12	78
Viandes salées	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poissons (marée)	»	»	»	»	»	»	»	»	0	»	0	»
Poissons (eau douce)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Langoustes et homards	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crevettes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ecrevisses	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	4
Huîtres coquillages	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
Gibiers à plumes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gibiers (à poils)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Volailles	»	»	»	»	11	»	»	»	»	»	11	»
Pigeons	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»	5	»
Lapins domestiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Champignons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Légumes divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fruits divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Truffes noires	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

L'Imprimeur-gérant : F. CHOUARD.

8414. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise 3, rue Ste-Catherine — F. CHOUARD, directeur. — Téléphone 8-39

Digitized by Google

ONZIÈME ANNÉE — N° 566 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 5 MAI 1907

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes..	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie..... (Pour l'étranger, le port en sus).	— 7 fr.	— 3 fr. 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Ministère de l'Intérieur. — Inscription d'office au budget de 1907. — Décret (p. 283).

Budget de 1907. — Décret approbatif (p. 286).

Décision approbative (p. 286).

Nominations, mutations (p. 286).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 2122 à 2132).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de sursis d'incorporation (p. 286).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière (p. 286).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille (p. 286).

Etablissement d'une voie ferrée, chemin du Pré-Gaudry. — Demande Béjanin (p. 286).

Service médical et pharmaceutique de nuit. — Admission en non-valeur d'une partie des dépenses avancées par la Ville en 1906 (p. 286).

Sapeurs-pompiers. — Réversibilité de pension de retraite en faveur de Mme veuve Jacqui (p. 287).

Sapeurs-pompiers. — Réversibilité de pension de retraite en faveur de Mme veuve Giraud (p. 287).

Sapeurs-pompiers. — Demandes de secours (p. 287).

Exposition d'hygiène urbaine. — Crédit supplémentaire (p. 287).

Remplacement des bat-flanc et réfection du sol des écuries du service des Convois funèbres (p. 287).

Rupture de la conduite des eaux de la rue de l'Hôtel-de-Ville. — Règlement des dégâts (p. 288).

Exhaussement de diverses voies publiques dans le quartier Saint-Paul. — Arrêtés du Conseil de Préfecture (p. 288).

Distribution gratuite des télégrammes dans toute l'étendue de la ville de Lyon. — Projet de convention (p. 288).

Hospices civils de Lyon. — Vente aux enchères publiques d'une parcelle de terrain (p. 288).

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Réversibilité de pension veuve Vacher (p. 288).

Subvention à l'Association des secrétaires de Mairie, employés et agents municipaux du Rhône, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès (p. 289).

Société professionnelle des Comptables de Lyon. — Allocation d'une subvention pour l'organisation d'un Congrès (p. 289).

Chambre syndicale des Comptables et teneurs de livres de Lyon. — Allocation d'une subvention pour l'organisation d'un Congrès (p. 289).

Suppression du secours annuel accordé à M. Vallier, ancien cantonnier de la Ville (p. 289).

Taxe sur les constructions neuves — Instance Baugé contre ville de Lyon devant le Conseil de Préfecture (p. 289).

Exhaussement de diverses voies publiques dans le quartier Saint-Paul. — Arrêtés du Conseil de Préfecture (p. 290).

Chauffage des services municipaux. — Insuffisance des crédits (p. 290).

Informations et avis divers

Commissions municipales. — Réunion (p. 290).

Courses de Lyon. — Avis (p. 290).

Musiques militaires. — Avis (p. 290).

Cantines scolaires. — Vente de tickets. — Avis (p. 290).

Projet de vente à la Société de l'Ecole centrale lyonnaise d'un terrain communal. — Enquête administrative. — Avis (p. 290).

Demandes en autorisation de construire (p. 291).

Délibérations des Corps municipaux de la Ville de Lyon pendant la période révolutionnaire (p. 291).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 294).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 295).

Annonce légale (p. 297).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 297).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 299).

Documents statistiques (p. 300).

Annexe.

Conseil municipal. — Compte rendu de la séance du 22 Avril 1907 (p. 117 à 143).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Ministère de l'Intérieur. — Inscription d'office au budget de 1907. — Décret.

Le Président de la République française;

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur;

Vu le budget voté par le Conseil municipal de Lyon, pour l'exercice 1907, lequel ne contient aucun crédit applicable au paiement des dépenses de police de l'agglomération lyonnaise;

L'arrêté préfectoral du 22 décembre 1906, par lequel le Conseil municipal a été mis en demeure de voter pour cet objet, un crédit de 693,130 fr. 07;

La délibération municipale du 24 du même mois, portant refus de voter cette allocation;

L'arrêté du Préfet, pris en Conseil de Préfecture, le 18 février 1907;

L'avis du Préfet et les autres pièces de l'affaire;

La loi du 19 juin 1851 et le décret du 4 septembre suivant;

Les lois des 13 mars 1873, 8 janvier 1881, 13 avril 1900 (art. 8) et 30 janvier 1907;

La loi du 5 avril 1884, art. 103, 136 et 149;

La section de l'Intérieur, des Cultes, de l'Instruction publique et des Beaux-Arts du Conseil d'Etat entendue,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Il sera inscrit d'office au budget de la ville de Lyon (Rhône), exercice 1907, un crédit de six cent quatre-vingt onze mille cinq cent trente-huit francs quarante centimes (691,538 fr. 40), pour les dépenses de police de l'agglomération lyonnaise pendant ladite année.

Art. 2. — Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 16 avril 1907.

Signé : A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil,
Ministre de l'Intérieur,
Signé : G. CLÉMENCEAU.

Digitized by Google

Budget de 1907. — Décret approbatif.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur ;

Vu les délibérations du Conseil municipal de Lyon, en date des 10 décembre 1906 et 4 février 1907,

Le décret, en date de ce jour, inscrivant d'office au budget de la dite Ville, pour l'exercice 1907, un crédit de 691,538 fr. 40, pour les dépenses de police de l'agglomération lyonnaise,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Le budget de la ville de Lyon (Rhône), pour l'exercice 1907, est réglé ainsi qu'il suit :

En recettes : à la somme de vingt-deux millions trois cent sept mille cinq cent soixante-seize francs, trente et un centimes, savoir :

Recettes ordinaires....	18.410.360 »
Recettes extraordin^es...	3.897.216 31
Total... Fr.	22.307.576 31

En dépenses : à la somme de vingt-deux millions trois cent deux mille six cent quatre-vingt-dix-neuf francs vingt-huit centimes, savoir :

Dépenses ordinaires...	17.507.856 40
Dépenses extraordin^es..	4.794.842 88
Total...Fr.	22 302.699 28

D'où il résulte un excédent de recettes de quatre mille huit cent soixante-dix-sept francs trois centimes.....Fr. 4.877 03

Art. 2. — Le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, le 16 avril 1907.

Signé: A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil,
Ministre de l'Intérieur,

Signé: G. CLEMENCEAU.

Décision approbative.

Par décret présidentiel, en date du 16 avril dernier, est approuvée l'ouverture, au budget de la Ville, exercice 1907, d'un crédit additionnel de 2,000,000 de francs pour achat de rentes 3 %, sur l'Etat.

Nominations, mutations.

Par arrêté municipal du 29 avril, M. Maniglier, (Adrien), surveillant à l'Hôtel des Invalides, a été titularisé dans son emploi.

Par arrêté du 30 avril, M. Vanel (Pierre), cantonnier à la Voirie municipale, a été relevé des fonctions à dater du 1^er^ mai courant.

Par décision du même jour, M. Debilly (Benoît), cantonnier à la Voirie municipale, a été désigné pour occuper le même emploi dans les cimetières de Lyon en remplacement de M. Vanel qui passe à la Voirie.

Par arrêté du 3 mai, MM. Desguillaume (Guillaume) et Fenayon (Jean) ont été nommés cantonniers de 2^e^ classe à la Voirie municipale.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de sursis d'incorporation.

(Commission spéciale). — N° 2111.

Messieurs, d'après l'article 21 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de sursis d'incorporation est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux la demande de sursis d'incorporation formée par M. de Lambert (Ennemond-Marie-Claude), appelé de la classe 1906, domicilié au 3^e^ arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur cette demande.

Lyon, le 29 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905.— Demande d'allocation d'indemnité journalière.

(Commission spéciale). — N° 2112.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis motivé chaque fois qu'une demande d'allocation d'indemnité journalière est formée au titre de soutien indispensable de famille.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous soumettre les demandes d'allocation formées par MM. Vacher (Jean-Antoine-Marius), soldat au 60^e^ régiment d'infanterie; Thomas (Jean-Baptiste), soldat au 152^e^ régiment d'infanterie; Pyon (Jules-Joseph Edouard), soldat au 158^e^ régiment d'infanterie, appelés de la classe 1905, domiciliés au 1^er^ arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer sur ces demandes.

Lyon, le 29 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille.

(Commission spéciale) — N° 2113

Messieurs, d'après l'article 41 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de dispense, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de dispense formées par MM. Delhomme (Gustave-Louis-Barthélemy-Florentin), territorial de la classe 1889; Dévigne (Jean-Marie), territorial de la classe 1891; Rossier (Jean Jules), réserviste de la classe 1900, domiciliés au 6^e^ arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 29 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Etablissement d'une voie ferrée, chemin du Pré-Gaudry. — Demande Bejanin.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2114.

Messieurs, par une pétition en date du 16 février 1907, M. Béjanin, entrepositaire d'alcools, chemin du Pré-Gaudry, 17, sollicite l'autorisation d'installer dans la traversée de ce chemin, une voie ferrée à trois rails pour la circulation d'un chariot-transbordeur de wagons, ladite voie ferrée destinée à relier ses entrepôts à l'embranchement appartenant à la Société anonyme des Magasins généraux de Lyon Guillotière.

Dans leur rapport, MM. les Agents-Voyers auxquels cette pétition a été communiquée, émettent l'avis que l'autorisation sollicitée peut être accordée à la condition que M. Béjanin se conformera à toutes les prescriptions énoncées dans ledit rapport. En outre, le permissionnaire devra verser annuellement à la Caisse municipale, une somme de 15 fr. pour location du sol de la voie publique, plus 2 francs de droit fixe pour permission de voirie la première année seulement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien prendre une délibération au sujet de cette affaire.

Lyon, le 29 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Service médical et pharmaceutique de nuit. — Admission en non-valeur d'une partie des dépenses avancées par la Ville en 1906.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2115.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un état des dépenses avancées

Digitized by Google

par la Ville pour le service médical et pharmaceutique de nuit et imputées sur le crédit de 16,000 francs inscrit à l'article 139, chapitre 1er du budget de l'exercice 1906. Cet état se monte à la somme de 14.907 fr. 60, mais une partie de cette somme, soit 545 fr. 25, a été remboursée par les intéressés et figure en recettes, à l'article 94, chapitre 1er du dit budget.

La différence, soit 14,362 fr. 35, représente donc le montant des visites faites et des médicaments fournis à des personnes qui ont été, après enquête, reconnues comme étant dans l'impossibilité de payer.

Pour satisfaire à un arrêt de la Cour des Comptes en date du 6 juin 1901, je vous serais obligé, Messieurs, de vouloir bien, à titre de régularisation, approuver les exonérations accordées par l'Administration et décider que la somme de 14,362 fr. 35, montant de ces exonérations, sera admise en non-valeur.

Lyon, le 29 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Sapeurs-pompiers. — Réversibilité de pension de retraite en faveur de Mme Baume (Henriette), veuve de M. Jacqui (André).

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2116.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en réversibilité de pension formée par Mme Baume (Henriette), veuve de M. Jacqui (André), ex-sapeur de 1re classe à la 1re compagnie du bataillon des sapeurs pompiers, décédé le 25 février 1907, titulaire d'une pension de retraite de 166 francs.

Aux termes des articles 141 et 145 du règlement du Bataillon, les veuves peuvent obtenir une pension fixée à la moitié de l'indemnité de retraite du mari, à la condition que leur mariage ait été contracté cinq ans au moins avant la mise à la retraite de celui ci.

Mme veuve Jacqui, née Baume (Henriette), remplissant ces conditions, je vous propose, Messieurs, de lui allouer un secours annuel et viager de 100 fr.

Ce secours pourra être prélevé sur le crédit inscrit au budget pour : «Pensions et secours à la charge de la Ville » et partira du 26 février 1907, lendemain du décès de M. Jacqui.

Lyon, le 29 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Sapeurs pompiers. — Réversibilité de pension de retraite en faveur de Mme Levitte (Marie), veuve de M. Giraud (Claude Antoine).

Commission spéciale — (Affaires courantes). — N° 2117.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en reversibilité de pension formée par Mme Levitte (Marie), veuve de M. Giraud (Claude-Antoine), ex-caporal à la 5e compagnie du Bataillon des sapeurs-pompiers, décédé le 11 janvier 1907, titulaire d'une pension de retraite de 183 francs.

Aux termes des articles 111 et 145 du règlement du bataillon, les veuves peuvent obtenir une pension fixée à la moitié de l'indemnité de retraite du mari, à la condition que leur mariage ait été contracté cinq ans au moins avant la mise à la retraite de celui-ci.

Mme veuve Giraud, née Levitte (Marie), remplissant ces conditions, je vous propose, Messieurs, de lui allouer un secours annuel et viager de 100 fr.

Ce secours pourra être prélevé sur le crédit inscrit au budget pour : « Pensions et secours à la charge de la Ville », et partira du 12 janvier 1907, lendemain du décès de M. Giraud.

Lyon, le 29 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Sapeurs-pompiers. — Demandes de secours formées par Mmes veuves Lacombe, Veyret, Mangoul, Nel et Ceponat.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° 2118.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre les dossiers de cinq demandes de secours formées par Mmes Lacombe, Veyret, Mangoul, Nel et Coponat, veuves d'anciens pompiers décédés en activité de service sans avoir droit à une pension de retraite.

Des renseignements que vous trouverez joints au dossier, il résulte que les pétitionnaires sont dans une situation digne d'intérêt. De son côté, le Conseil d'administration du bataillon, dans sa séance du 14 avril 1907, a émis un avis favorable à leurs demandes.

Pour ces motifs, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs de vouloir bien allouer un secours une fois donné, s'élevant respectivement à : Mmes veuves Lacombe, 200 francs; Veyret, 100 francs; Mangoul, 100 francs; Nel et Coponat, chacune 50 francs.

Ces sommes pourraient être prélevées sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant sous le titre : « Pensions et secours à la charge de la Ville ».

Lyon, le 29 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Exposition d'hygiène urbaine. — Crédit supplémentaire.

(Commission générale). — N° 2119.

Messieurs, par une délibération du 3 décembre dernier, vous avez décidé d'organiser une Exposition internationale d'hygiène urbaine, à l'occasion de la visite de M. le Président de la République et des Municipalités anglaises et écossaises.

Les dépenses nécessaires à cette organisation n'avaient pu être déterminées à cette époque, faute de renseignements suffisants sur le nombre probable des exposants et sur l'importance de leurs installations.

A l'heure actuelle, ladite Exposition est en pleine voie d'organisation et tout fait présager son succès.

Mais en raison même de l'importance qu'elle a prise, les crédits mis à la disposition de mon Administration, pour l'ensemble des fêtes du mois de mai, ne pourront supporter le surcroît de dépenses devant résulter de la tenue de cette Exposition d'hygiène.

Cette insuffisance est d'autant plus à prévoir que l'Etat a refusé de faire abandon, comme le demandait votre délibération du 3 décembre dernier, de l'allocation de 10,000 francs que la Ville doit lui verser, à titre de participation dans les frais d'attribution de récompenses aux exposants primés du Concours agricole.

C'est pourquoi je vous propose de vouloir bien décider l'inscription au budget supplémentaire de l'exercice courant d'un crédit de 20,000 francs qui viendra s'ajouter à ceux déjà votés pour le même objet, et que je vous demande l'autorisation, en raison de l'urgence, d'employer de gré à gré, au mieux des intérêts de la Ville.

Comme contre-partie de cette dépense, je vous propose d'autre part, de décider l'inscription en recettes, d'une somme de 20,000 francs, montant de la subvention que le Conseil général dans sa dernière session, a bien voulu voter comme participation dans les dépenses de réception de M. le Président de la République.

Lyon, le 29 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Remplacement des bat-flanc et réfection du sol des écuries du service des Convois funèbres.

(Commission générale). — N° 2120.

Messieurs, les écuries affectées à la cavalerie du service des Convois funèbres présentent, au point de vue de l'installation, de nombreux inconvénients.

Les bat-flanc actuels notamment, sont d'un système défectueux et offrent peu de sécurité pour les chevaux. Ils ont subi, d'ailleurs, plusieurs réparations et leur réfection complète s'impose avant peu de temps.

Quant au sol des écuries, le nettoyage et le lavage à grande eau en sont rendus difficiles par suite de l'insuffisance des pentes et des inégalités de nivellement, produites par les cailloux roulés.

Pour remédier à ces inconvénients il y aurait lieu :

Digitized by Google

1° De procéder à l'installation de batflanc du système employé dans les écuries de la caserne des pompiers, en remplacement de ceux qui sont en service ;

2° D'établir le sol des écuries en plots de grès vitrifiés comme celui de la vacherie du Parc de la Tête-d'Or.

J'ai fait établir, à cet effet, par le service de l'Architecture, deux devis estimatifs comprenant le remplacement des bat-flanc et la réfection du sol des écuries.

Je vous propose, Messieurs, d'approuver ces deux devis s'élevant ensemble à la somme de 6,185 fr. 38, rabais déduit, et de décider que les travaux à exécuter seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires de la deuxième série de l'entretien des bâtiments communaux, aux clauses et conditions de leurs marchés respectifs.

Quant à la dépense, elle pourra être imputée sur le reliquat du crédit inscrit au budget supplémentaire de l'exercice 1906, sous la rubrique : « Organisation du service des corbillards », lequel sera reporté au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Lyon, le 29 Avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Rupture de la conduite des eaux de la rue de l'Hôtel-de-Ville. — Règlement des dégâts.

(Commission générale.) — N° 2121.

Messieurs, à la suite de la rupture de la conduite de distribution d'eau de la rue de l'Hôtel-de-Ville, rupture qui s'est produite le 30 janvier dernier vers la rue Childebert, des dégâts importants ont été occasionnés dans la sous-sol de l'immeuble rue de l'Hôtel-de-Ville, 81, occupé par Mme Yché Roubin, marchande d'objets et de denrées provenant de la Chine et du Japon.

Certaines marchandises ont été complètement détériorées par l'eau et ne peuvent plus se vendre ; d'autres ont été dépréciées en partie et ont pu être vendues au rabais par Mme Yché-Roubin.

Cet accident a motivé l'intervention de la Compagnie *L'Assurance générale des Eaux*, qui assure Mme Yché Roubin.

D'accord avec la sinistrée et l'agent de la Compagnie d'assurances, le service de la Voirie a établi de suite sur place une liste détaillée des objets et marchandises perdus ou avariés ainsi que des dépenses accessoires occasionnées par l'accident. Les prix ont été indiqués après la production des factures ; les dépréciations ont été évaluées sur les mêmes bases après enquête.

L'évaluation faite contradictoirement dans ces conditions et acceptée par les intéressés s'élève à la somme de 845 fr. 40 c.

La Ville de Lyon étant responsable desdits dégâts et d'autre part, la Compagnie *L'Assurance générale des Eaux et Accidents*, dont le siège est à Lyon, rue de la Barre, 3, ayant dédommagé Mme Yché-Roubin, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à rembourser à cette Compagnie la somme de 845 fr. 40, indiquée ci-dessus.

Cette somme devra faire l'objet d'un crédit spécial de pareil chiffre à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Lyon, le 29 Avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Exhaussement de diverses voies publiques dans le quartier Saint-Paul. — Arrêtés du Conseil de Préfecture.

(Commission générale.) — N° 2122.

Messieurs, par quatre arrêtés en date du 1er mars 1907, le Conseil de Préfecture du Rhône statuant sur les actions en dommages-intérêts engagées contre la ville de Lyon par divers propriétaires ou locataires du quai de Bondy et de la place du Change, à la suite de travaux d'exhaussement exécutés sur diverses voies publiques du quartier Saint-Paul, a condamné la Ville à payer les indemnités suivantes, avec les intérêts de droit, à compter du jour de la demande :

A M. Comte.....	Fr.	3.970 »
A M. Gout.....		5.915 »
A M. André.....		518 »
A M. Lucain.....		660 »
Intérêts, environ		420 »
Ensemble	Fr.	11.505 »

La Ville devant, en outre, aux termes des mêmes arrêtés, supporter une partie des dépens et des frais d'expertise, il convient d'ajouter à cette somme les frais suivants :

1° Honoraires de plaidoirie et part de dépens, environ	Fr.	1.510 »
2° Frais d'expertise :		
Affaires Comte et Gout, 2,712 fr. 60 × 3 : 4 = ...		2.034 45
Affaire André et Lucain, 1,010 fr. 60 × 5 : 6 = ...		812 25
		4.846 70
Soit en chiffre rond...	Fr.	15.900 »

Conformément à l'avis émis par la Commission du Contentieux, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à faire effectuer le paiement des sommes mises à la charge de la Ville et de voter dans ce but un crédit spécial de 15,900 francs à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Lyon, le 29 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Distribution gratuite des télégrammes dans toute l'étendue de la ville de Lyon. — Projet de convention.

(Commission générale). — N° 2123

Messieurs, en vertu des dispositions contenues dans le décret du 12 janvier 1894 (art. 84) et reproduites dans celui du 28 juin 1897, la distribution gratuite des télégrammes privés n'est assurée par l'Administration des Postes, dans les villes ayant un octroi, qu'aux habitants de la zone comprise dans le périmètre de cet octroi.

Pour faire bénéficier les habitants de la banlieue de Lyon des avantages accordés à cet égard à ceux de la partie comprise dans le périmètre de l'octroi, l'Administration municipale a souscrit aux dates des 7 décembre 1897 et 3 novembre 1899, deux déclarations aux termes desquelles la Ville s'engageait à payer une redevance annuelle primitivement fixée à 3.000 francs et portée ensuite à 3,750 francs, à charge par l'Administration des Postes d'étendre à tout le territoire de la commune le bénéfice de la distribution gratuite des télégrammes.

Ces conventions sont toujours en vigueur bien que depuis l'époque où elles ont été passées il se soit produit deux faits importants de nature à modifier les obligations contractées par la Ville.

En effet, d'une part, l'octroi a été supprimé en vertu de la loi du 28 juin 1901 et d'autre part, un décret du 20 août 1902 a étendu le périmètre de la partie agglomérée de la ville de Lyon.

Il m'a semblé que l'Administration des Postes devait prendre à sa charge les frais de distribution des télégrammes dans toute l'étendue de ce nouveau périmètre et que par conséquent le chiffre de la redevance payée par la Ville devait être diminuée d'autant.

A la suite des pourparlers engagés à ce sujet, il a été établi un nouveau projet de déclaration destinée à remplacer celles souscrites les 7 décembre 1897 et 3 novembre 1899.

Aux termes de cette déclaration, l'Administration des Postes continuerait à distribuer gratuitement les télégrammes privés dans toute l'étendue de la ville de Lyon et la redevance à payer pour l'exécution de ce service serait, à partir du 1er janvier 1907, ramenée de 3 750 fr. à 1,500 francs.

Ces conditions étant plus avantageuses pour la Ville que les précédentes, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à signer cette déclaration.

Lyon, le 29 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Vente aux enchères publiques d'une parcelle de terrain.

(Commission générale.) — N° 2124

Messieurs, par une délibération du 27 février 1907, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon sollicite l'autorisation d'aliéner aux enchères publiques, sur la mise à prix de 120 francs par mètre carré, soit au prix

Digitized by Google

total de 38.064 francs, une parcelle de terrain d'une superficie de 317 m. 20 d. carrés située à l'angle sud-est des rues Dunoir et Dugnesclin et dépendant de la masse n° 101 à la Guillotière.

En exécution d'un arrêté de M. le Préfet du Rhône en date du 18 mars 1907, ce projet de vente a été soumis à une enquête qui a été faite à la Mairie du 3me arrondissement du 10 au 18 avril 1907 inclusivement et au cours de laquelle aucune observation n'a été produite. De son côté, M. le Commissaire-enquêteur a émis un avis favorable au projet d'aliénation dont il s'agit.

Conformément aux prescriptions de l'article 10 de la loi du 7 août 1851, il vous appartient, Messieurs, de donner votre avis au sujet de cette affaire.

Lyon, le 29 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. Réversibilité de pension veuve Vacher.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2125.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en liquidation de pension, avec réversibilité sur sa tête, formée par Mme Tournier (Joanne-Alexandrine-Herminie), veuve de M. Vacher (Joseph-Marius Victor), ex-mouleur à l'Ecole nationale des Beaux Arts de Lyon, décédé à Lentilly (Rhône), le 10 janvier 1907.

Ainsi qu'il résulte du bordereau de décompte que vous trouverez joint au dossier, M. Vacher pouvait prétendre au moment de son décès à une pension de 671 fr. 10.

Sa veuve se trouvant dans les conditions prévues par les articles 19 et 20 du règlement de la Caisse de retraites des employés municipaux a, par suite, droit à la moitié de cette pension, soit : 671 fr. 10 : 2 = 335 fr. 55.

C'est donc à la somme de 335 francs (centimes négligés que je vous propose, Messieurs, de liquider la pension de retraite annuelle et viagère à accorder à Mme veuve Vacher.

Les arrérages en seront prélevés sur les fonds de la Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale et prendront cours à partir du 11 janvier 1907, lendemain du décès de M. Vacher.

Lyon, le 30 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Subvention à l'Association des secrétaires de Mairie, employés et agents municipaux du Rhône pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.

(Commission générale). — N° 2126.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande par laquelle l'Association des secrétaires de Mairie, employés et agents municipaux du Rhône, sollicite de la Ville une subvention pour l'envoi d'un délégué à un Congrès corporatif devant avoir lieu à Paris les 18 et 19 mai 1907.

Je vous propose, Messieurs, d'accueillir favorablement cette demande.

Si vous partagez cet avis, la subvention à allouer serait décomptée de la façon suivante, conformément à vos délibérations des 21 novembre 1905 et 30 janvier 1906 :

Chemin de fer 3e classe, aller et retour..... Fr.	10 45
Congrès, 2 journées ; voyage, 2 journées, à 8 francs.....	32 »
Total..... Fr.	72 45

Le montant de cette subvention serait prélevé sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant sous le titre : « Dépenses imprévues ».

Lyon, le 30 avril 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Société professionnelle des comptables de Lyon — Allocation d'une subvention pour l'organisation d'un Congrès.

(Commission générale). — N° 2127.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande par laquelle la Société professionnelle des comptables de Lyon sollicite de la Ville une subvention pour l'organisation d'un Congrès national qui aura lieu à Lyon les 15, 16 et 17 août 1907.

Le programme de ce Congrès comporte surtout l'étude de questions corporatives.

Après examen de la dite demande, je vous propose, Messieurs, d'allouer à la Société professionnelle des comptables une subvention de 250 francs, qui serait prélevée sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant, pour : « Dépenses imprévues ».

Lyon, le 1er mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Chambre syndicale des comptables-teneurs de livres de Lyon. — Allocation d'une subvention pour l'organisation d'un congrès.

(Commission générale.) — N° 2128.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande pour laquelle la Chambre syndicale des comptables-teneurs de livres de Lyon sollicite une subvention pour l'organisation d'un congrès international qui se tiendra à Lyon du 26 au 31 août 1907.

Le programme de ce congrès comporte l'étude de la science des comptes, du droit commercial et de l'enseignement technique de la comptabilité.

Après examen de la dite demande, je vous propose, Messieurs, d'allouer à la Chambre syndicale des comptables, teneurs de livres une subvention de 1,000 francs qui serait prélevée sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant pour : « Dépenses imprévues ».

Lyon, le 1er mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Suppression du secours annuel accordé à M. Vallier, ancien cantonnier de la Ville.

(Commission générale). — N° 2129.

Messieurs, par votre délibération du 25 février dernier, vous avez, sur ma proposition, décidé de renouveler à plusieurs anciens employés ou veuves d'employés de la Ville, le secours qui leur avait été accordé les années précédentes.

Parmi les bénéficiaires de ces allocations se trouve un sieur Vellier (Charles), ancien cantonnier de la Ville qui, depuis plusieurs années, est titulaire d'un secours de 400 francs.

A la suite d'une plainte qui m'a été adressée concernant M. Vallier, j'ai fait procéder à une enquête dont vous trouverez ci-joint les résultats. Cette enquête a révélé que les faits d'ordre privé à lui imputés sont exacts.

En présence de cette situation, je crois devoir vous proposer, Messieurs, de décider la suppression du secours accordé à M. Vallier par votre délibération précitée.

Lyon, le 1er mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Taxe sur les constructions neuves. — Instance Baugé contre ville de Lyon devant le Conseil de préfecture.

(Commission générale). — N° 2130.

Messieurs, par un mémoire déposé le 6 avril 1907, M. Baugé, directeur des « Batenux parisiens » demande au Conseil de Préfecture de le décharger de la taxe sur les constructions neuves qui lui a été imposée pour la construction d'un ponton sur le quai Saint Antoine.

Il prétend ne pas devoir cette taxe pour le motif que les travaux qu'elle concerne étaient précédemment exonérés des droits d'octroi, en vertu de l'article 45 du règlement du 28 décembre 1892.

Cette interprétation ne peut être admise. La loi du 28 juin 1901 a aboli à Lyon la législation des octrois, et les seules exemptions qui peuvent être invoquées sont celles qui sont expressé-

Digitized by Google

ment stipulées par la loi. Or, en ce qui concerne le requérant, aucun texte de cette loi ne justifie sa prétention.

Pour ces motifs, je vous propose, Messieurs, de m'autoriser à défendre à l'action engagée par M. Baugé devant le Conseil de Préfecture.

Lyon, le 1er mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Exhaussement de diverses voies publiques dans le quartier Saint-Paul. — Instances Parrel, Bertrand et Arnaud — Arrêtés du Conseil de Préfecture.

(Commission générale) — N° 2131.

Messieurs, par deux arrêtés en date du 5 avril 1907, le Conseil de Préfecture du Rhône statuant sur les actions en dommages intérêts engagées contre la ville de Lyon par divers propriétaires ou locataires de la place du Petit-Change à la suite de travaux d'exhaussement exécutés dans le quartier Saint Paul, a condamné la Ville à payer les indemnisuivantes avec les intérêts de droit à compter du jour de la demande :

A Mme Parrel.....Fr.	30.000	»
A M. Bertrand.....	1.742	»
Intérêts, environ.....	3.970	»
Ensemble.....Fr.	35 712	»

La Ville devant en outre, aux termes des mêmes arrêtés, supporter une partie des dépens et frais d'expertises, il convient d'ajouter à cette somme les frais suivants :

1° Honoraires de plaidoiries et part de dépens à la charge de la Ville.....	1.225 95
2° Frais d'expertises :	
Affaire Parrel	
2,994 fr. 45 × 3 : 4 =	2.245 08
Affaire Bertrand	
755 fr. 35 × 5 : 6 =	629 46
Total.....Fr.	39.812 49

Soit en chiffres ronds 39,900 francs.

Conformément à l'avis émis par la Commission du Contentieux, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à faire effectuer le paiement des sommes mises à la charge de la Ville et de voter dans ce but un crédit spécial de 39,900 francs à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Quant à la demande de M. Arnaud, locataire de l'immeuble Parrel, place du Petit-Change, 2, elle a été rejetée par un arrêté de même date du Conseil de Préfecture et M. Arnaud a été condamné aux dépens, y compris les frais d'expertise.

Lyon, le 2 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Chauffage des services municipaux. — Insuffisance de crédit.

(Commission générale). — N° 2132

Messieurs, le crédit de 184,000 francs inscrit au budget de 1906 n'a pas été suffisant pour faire face aux frais de chauffage des divers services municipaux.

Le montant des factures impayées s'élève à 7,296 fr. 80.

J'ai fait dresser un tableau que j'ai l'honneur de vous soumettre, établissant la comparaison entre les dépenses de ce service pour les années 1905 et 1906.

L'augmentation de la dépense porte presque exclusivement sur le menu sortant et l'anthracite. Ces deux qualités de combustibles ont, en effet, subi une augmentation sensible. En 1905, le menu sortant a valu 26 fr. 35 la tonne, alors que nous l'avons payé 28 fr. 40 en 1906. L'anthracite qui était payé 33 fr. 50 en 1905 a valu 35 fr. 60 en 1906.

L'Hôtel des Invalides, l'Office du Travail, le Bureau de placement, rue de la Tunisie, le Conservatoire, les cantines scolaires, la Vacherie municipale du Parc de la Tête-d'Or, par suite de leur extension, de leur développement ou de leur complet fonctionnement, ont nécessité une dépense supplémentaire importante.

Une école maternelle a été créée chemin de Gerland, des cantines scolaires ouvertes quai Pierre-Scize et rue du Bœuf ; 18 classes nouvelles ont fonctionné dès le mois de décembre 1905; 8 autres ont été créées à la rentrée d'octobre 1906.

Il a fallu assurer le chauffage de nouveaux services tels que l'entrepôt des décors, le service municipal d'horlogerie et le cours de modèle vivant.

Ces charges nouvelles, la surélévation des prix, une température défavorable, me paraissent just fier, Messieurs, le dépassement de ce crédit.

J'ajoute cependant que ce dépassement se trouve atténué par ce fait que des commandes livrées en décembre 1906, bien que comprises dans ce dépassement, n'ont été consommées et épuisées qu'en janvier 1907.

Il ne faut pas se dissimuler d'autre part que ces mêmes causes vont se reproduire à la fin de l'année en cours. Le menu sortant a subi une nouvelle augmentation de 1 franc par tonne ; la température a été très rigoureuse et nous avons dû prolonger jusqu'à fin avril le chauffage de certains services municipaux. Il me paraît donc prudent de prévoir dès maintenant une insuffisance de crédit qui s'élèvera sans doute à 16.000 francs au moins si l'on établit une comparaison entre la période correspondante de 1906.

Je vous propose donc, Messieurs : 1° de voter un crédit de 7,296 fr. 80, à inscrire au budget supplémentaire de 1907, pour me permettre de solder les factures impayées de l'année 1906 ; 2° de m'autoriser à inscrire au budget supplémentaire de 1907 une prévision de 16,000 francs pour faire face à l'insuffisance probable du crédit inscrit au budget primitif pour le chauffage des services municipaux.

Lyon, le 3 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Commissions municipales. — Réunion.

Lundi 6 mai 1907, à 8 heures 1/4, réunion à l'Hôtel de Ville, salle de la Mosaïque, de la Commission spéciale des soutiens de famille.

Courses de Lyon. — Avis.

Les bureaux des services municipaux seront fermés mardi 7 mai courant, à partir de midi.

Musiques militaires. — Avis.

Les concerts donnés place Bellecour par les musiques militaires, seront suspendus du 5 au 9 mai 1907, pendant la durée des fêtes organisées par la Fédération lyonnaise des Sociétés de Joueurs de boules.

Cantines scolaires. — Vente de tickets Avis.

En avril 1907, le Magasin municipal a vendu des tickets de Cantines scolaires qui seront distribués gratuitement aux enfants nécessiteux des Ecoles de garçons et de filles de la Ville, savoir :

A la Société des Cantines scolaires du 4e arrondissement, 500 tickets.	75 fr.
A M. Bros, pour les cantines du quai Pierre-Scize, 200 tickets.....	30 fr.
A la Société des Cantines du 3e arrondissement, 1.000 tickets.....	150 fr.
A l'Association laïque de la Croix-Rousse, 200 tickets.....	30 fr.

Projet de vente à la Société de l'école centrale lyonnaise d'un terrain communal situé rue Pasteur, entre les rues Chevreul et de la Lône et sur lequel sont édifiés les bâtiments de ladite école. — Enquête administrative. — Avis.

Une enquête administrative est ouverte sur le projet relatif à la vente à la Société de l'Ecole centrale lyonnaise moyennant le prix de 60,020 fr. 62, soit à raison de 22 francs le mètre carré, d'un terrain communal d'une superficie de 2,728 m. 21 d. carrés situé rue Pasteur, entre les rues Chevreul et de la Lône et

Digitized by Google

sur lequel sont édifiés les bâtiments de ladite école.

Les pièces de l'affaire sont déposées dans les bureaux de la Mairie du 3me arrondissement pour être communiquées, pendant huit jours, à compter du mercredi 8 mai 1907, aux personnes qui désireraient en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un Commissaire enquêteur spécialement désigné à cet effet, recevra dans lesdits bureaux, le jeudi 16 mai 1907, de 1 heure à 5 heures du soir, les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients du projet dont il s'agit.

Demandes en autorisation de construire.

Du 27 avril au 3 mai 1907.

M. Marret, propriétaire ; M. Pras, architecte : Construction d'un atelier, rue Saint-Pothin, 7.

M. Grumel, propriétaire ; M. Nevière, architecte : Construction d'une maison, rue Bellecombe, 110.

M. Mouterde, propriétaire ; M. Salmet, entrepreneur : Exhaussement d'une maison, chemin des Massues, 54.

M. Rouierie, propriétaire ; M. Gaillard, entrepreneur : Construction d'une annexe, rue Saint-Eusèbe, 15 *bis*.

M. Ginet, propriétaire ; M. Pinet, architecte : Construction d'une maison, rue Alfred-de-Musset, 10.

M. Gonnet, propriétaire ; M. Michut, architecte : Construction d'une maison, cours Vitton, 90.

M. Pras, propriétaire ; M. Michut, architecte : Construction d'une maison, cours Vitton, 92.

M. Tardy, propriétaire ; M. Curny, architecte : Construction d'une loge, route de Vienne, 32.

M. Bocuze, propriétaire ; MM. Fanton et Duranson, architectes : Construction d'un garage, avenue du Parc, 7, et exhaussement d'un bâtiment, rue Crillon, 22.

DÉLIBÉRATIONS DES CORPS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE LYON

pendant la période révolutionnaire

(SUITE)

Considérant que la grande quantité de grains dont le versement est arriéré peut occasionner pour cette commune une disette qu'il importe de prévenir ;

Arrête que l'administration départementale de Rhône sera invitée à permettre au Comité des subsistances de la commune de prendre les grains qui pourront se trouver dans le magasin dit de St Louis, provenant de l'imposition en nature ainsi que de l'emprunt forcé, sauf à être imputé sur les cinquante mille quintaux accordés par le Gouvernement, ou à être remplacés par iceux lors de leur arrivée.

Fait et clos ce Conseil, les jour et an susdits.

H. Allemand, Jn Sausse, offre mal, Gilibert, off. m., Rozet, Ravoir, off' m., Baudrier, L. Rosset, off' mun', Piegay aîné, off' mal, Bouquenot, pcent.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, p., Rozet, Rosset, Ravoir, Baudrier, Gilibert, Sausse, Adam, officiers municipaux, et Allemand, jesant les fonctions de procureur de la commune,

Du vingt quatre pluviose, an 4 de la Rép.

Lecture faite :

1° de la pétition du citoyen François Jacques Cortet fils, négociant de Lyon, tendante à obtenir un passeport pour aller en Suisse où l'appellent des affaires de commerce ;

2° d'un certificat de plusieurs négociants de Lyon dont les signatures sont légalisées par le citoyen Coignet, juge de paix du canton de la Convention, lequel constate que le pétitionnaire est négociant à Lyon et qu'il est dans l'usage de faire des voyages chez l'étranger en raison de son commerce ;

3° de l'acte de naissance en original du pétitionnaire, conformément à l'article deux du décret de la Convention nationale du 1er février 1792 ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil estime qu'il y a lieu d'accorder le passeport demandé.

Vu la pétition du citoyen Sablié, trésorier de la commune, en date du dix neuf frimaire dernier, tendante à obtenir le remboursement de la somme de quatre mille quarante livres pour frais d'échange d'assignats contre des coupures par lui avancés, courtage compris ;

Le Conseil, mémoratif que le citoyen Sablié fut chargé par lui d'échanger de gros assignats contre des coupures pour payer le traitement aux commis et employés de l'administration ;

Le Procureur de la commune entendu,

Arrête que le Comité des finances est autorisé à délivrer au citoyen Sablié en mandat de la somme de quatre mille quarante livres.

Un des membres chargés par un arrêté du Conseil de dix neuf du courant de faire le triage des titres féodaux qui étaient encore parmi de vieux papiers au greffe de la Municipalité et dans celui de la police, pour lesdits titres être ensuite brulés, distinction faite de ceux qui se rapportent aux propriétés devenues nationales, a mis sur le bureau le procès verbal ce dutte du vingt quatre de ce mois, qui constate cette double opération.

Le Conseil a arrêté qu'il sera déposé au greffe de la Municipalité et que copie en sera envoyée à l'Administration départementale de Rhône, conformément à l'arrêté du Conseil susdatté.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits,

H. Allemand, Jn Sausse, offre mal, Gilibert, off. m., Rozet, Ravoir, off' m, Baudrier, Bouquerot, pcent, Piegay aîné, off. mal, L. Rosset, offre mun'.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étaient les citoyens :*

Bouquerot, p., Rozet, Ravoir, Sausse, Baudrier, Sausse, Adam, Gilibert, Rosset, officiers municipaux, et Allemand, jesand les fonctions de procureur de la Cne,

Du vingt cinq pluviose an 4 de la Rép.

Sur l'observation d'un membre du Comité des subsistances, que le débordement de la Saône ne permet pas d'espérer de plusieurs jours encore l'arrivée des batteaux chargés de grains destinés pour cette commune ; que les recherches faites dans les magazins de l'armée ont été infructueusss, et qu'ils n'offrent absolument aucune ressource ; que cependant il ne reste plus rien dans les magazins pour faire le service et que le seul moyen d'y pourvoir est d'acheter sans délai un bateau de blé qui se trouve au port, contenant deux cent cinquante années de froment, dont on demande soixante livres l'année, en numéraire ;

Le Conseil, considérant que le salut de la classe indigente oblige l'administration d'employer tous les moyens possibles pour lui procurer du pain ;

Considérant qu'il importe infiniment de prévenir les maux incalculables qui pourraient résulter du manque de distribution du pain dans les sections ;

Le Procureur de la commune entendu,

Arrête que séance tenante il sera fait à l'administration départementale la demande de la somme de quinze mille francs en numéraire pour acheter le bateau de blé dont il s'agit.

Lecture faite :

1° de la pétition du citoyen Fleury Durieu, mal mercier à Lyon, tendante à obtenir un passe-port pour le cn J. J Durieu son fils, à l'effet d'aller en Saisse faire des achats de marchandises relatives à son commerce ;

2° d'un certificat de plusieurs négociants de Lyon dont les signatures sont légalisées par le citoyen Buisson, assesseur du juge de paix du canton de la Halle au blé, lequel constate que le cn Durieu père et mal mercier à Lyon et qu'il est dans l'usage de faire des voyages en Suisse en raison de son commerce ;

3° l'acte de naissance en original du cn Durieu fils, conformément à l'article deux du décret de la Convention nationale du 1er f. 1792.

Digitized by Google

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil estime qu'il y a lieu d'accorder le passeport demandé.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

H. Allemand, Jᵉ Sausse, offᵉʳ mᵖˡ, Gilibert, offᵉʳ m., Ravoir, offᵉʳ m., Rozet, L. Rosset, offᵉʳ munᵖˡ, Bouquerot, pᵉᵉᵉᵗ, Piegay ainé, offᵉʳ mᵖˡ, Baudrier.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étaient les citoyens :*

Rosset, remplissant les fonctions de président, Sousse, Piegay, Bühner, Ravoir, Gilibert, officiers municipaux, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du vingt-neuf pluviôse, an 4 de la République.

Lecture faite :

1° de la pétition du citoyen Thomas Brolemann, mᵈ commissionnaire à Lyon, tendante à obtenir un passe port pour aller en Suisse, où l'appellent des affaires de commerce ;

2° d'un certificat de plusieurs négociants de Lyon, dont les signatures sont légalisées par le citoyen Cognet, juge de paix du canton de la Convention, lequel constate que le pétitionnaire est mᵈ commissionnaire et qu'il est dans l'usage de faire des voyages chez l'étranger en raison de son commerce ;

3° de l'acte de naissance en original du pétitionnaire, conformément a l'article deux du décret de la Convention nationale du 1ᵉʳ février 1792 ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil estime qu'il y a lieu d'accorder le passeport demandé.

Vu le mandat de l'administration départementale de Rhône en datte du vingt huit pluviose dernier, portant que le citoyen Nivière Chol, receveur des contributions directes, payera à la Municipalité de Lyon la somme de huit mille francs en numéraire sur le produit de l'emprunt forcé pour achat de grains destinés à la subsistance de la classe indigente du peuple ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil arrête que le Comité des subsistances est autorisé à recevoir, sur son récépissé, du citoyen Nivière Chol, la dite somme de huit mille francs en numéraire, et qu'il est chargé de satisfaire aux dispositions du dit mandat pour le remboursement de cette somme.

D'après le rapport d'un membre du Comité des subsistances,

Le Conseil municipal, considérant que la débordement de la Saône a retardé l'arrivage des grains que la commune attend lait pour fournir à la subsistance de la classe indigente du peuple, et qu'il s'écoulera peut être trois ou quatre jours avant qu'on puisse en recevoir ;

Considérant que les magazins de farine et de blé sont vides et que cette disette force de suspendre la distribution de pain ;

Le Procureur de la commune entendu,

Arrête que cette distribution sera momentanément remplacée par une distribution gratuite de riz aux indigents, seulement lesquels seront tenus de présenter une carte d'indigence delivrée par les agences de chaque canton ;

2° que cette distribution commencera demain premier ventôse et se fera par les gardes-magazins, sous l'inspection d'un officier municipal ;

3° que les citoyens en seront prévenus par une affiche qui indiquera le local, le jour et l'heure où elle aura lieu pour chaque canton. Le présent arrêté sera soumis à l'homologation du département.

D'après le rapport d'un membre du Comité des contributions, il a été fait droit aux pétitions :

1° de deux citoyens, dont l'un du canton de l'Hôtel commun l'autre de la Halle au blé, en décharge pour l'année 1791 ;

2° de vingt-cinq en décharge pour 1792, savoir : quatorze du canton de l'Hôtel commun, quatre de la Halle au blé, un de la Convention, trois de la Métropole, deux de l'Hôtel Dieu et un de nord-ouest ; de deux en redressement de côte pour 1791, savoir un de l'Hôtel commun et l'autre de la Halle au blé ; enfin de cinquante et un en redressement de côte pour 1792, savoir : vingt quatre du canton de l'Hôtel commun, dix de la Halle au blé et dix-sept de la Métropole, tous lesquels prononcés sur les dites pétitions sont enregistrés dans le registre à ce destiné au bureau des contributions de la commune.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

Gilibert, off. m., Baudrier, Bühner, off. m., Ravoir, offᵉʳ m., L. Rosset, offᵉʳ munᵖˡ, H. Allemand, Rozet, Jᵉ Sausse, offᵉʳ mᵖˡ.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étaient les citoyens :*

Rosset, remplissant les fonctions de président, Piegay, Gilibert, Adam, Rozet, Ravoir, Baudrier, Bühner, officiers municipaux, et Allemond, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du 1ᵉʳ ventôse an 4 de la Rép.

Un des membres chargés de la recette des sommes provenants des deux représentations données en pluviôse dernier, l'une au théâtre des Terraux, l'autre à celui des Célestins, au bénéfice des indigents de cette ville, conformément a l'arrêté du Directoire exécutif en datte du .a déposé sur le bureau la somme de 131703ˡ 16ˢ 6ᵈ, dont 59787ˡ 10ˢ en assignats et huit francs quatorze sous en numéraire produits par la représentation donnée au théâtre des Terraux, ce qui fait 59796ˡ 4ˢ ; et 71877ˡ 10ˢ en assignats, 10 francs deux sous et six deniers en numéraire produits par celle donnée au théâtre des Célestins, ce qui fait 71907ˡ 12ˢ 6ᵈ conformément au bordereau et aux procès verbaux y relatifs mis sous les yeux du Conseil, lesquelles sommes réunies donnent la somme totale de 131703ˡ 16ˢ 6ᵈ sus mentionnée ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil a arrêté que cette recette sera versée dans la caisse du Comité, nous disons du trésorier de la commune, qui en fournira son récépissé, pour y rester déposée jusqu'à ce que le Ministre ait répondu aux lettres qui lui ont été écrites pour lui en demander l'emploi.

Un des membres qui avaient été chargés par le Conseil de vérifier les comptes produits par le citoyen Fréquent, entrepreneur de l'éclairage de la ville, a fait sur cet objet un rapport clair et précis, à la suite duquel est réglé le prix dudit éclairage pour chaque mois ;

Le Conseil arrête :

1° que le tout sera transcrit dans le registre après avoir été auparavant examiné par le Comité des finances, pour s'assurer si les additions sont exactement faites.

2° que les sommes qui y sont portées seront payées au citoyen Fréquent.

Suit la teneur dudit rapport.

Citoyens,

Vous nous avez chargé de faire la vérification des comptes que vous a fournis le citoyen Fréquent, entrepreneur général de l'éclairage de la ville. Celui qu'il vous a donné comprend les mois de prairial, messidor, thermidor, les époques de 20 brumaire au 19 frimaire, 20 frimaire au 19 nivôse, sans parler de celles du vingt vendémiaire jusqu'au 19 brumaire dont il avait fourni un compte particulier, sur lequel vous chargeâtes votre Comité des finances de vous faire un rapport.

Par l'organe de notre collègue le citoyen Roman, le dit compte fut fixé à la somme de L. 149848, valeur nominale. Le silence du citoyen Fréquent sur ce règlement nous laisse préjuger qu'il s'en contente ; mais nous pensons que prêts à abandonner votre poste à ceux qui seront appelés pour vous remplacer, suivant la loi constitutionnelle, vous serez empressés de mettre à jour vos dépenses. En conséquence nous vous proposons, pour concorder avec vos principes de justice, de régler l'exploitation faite par le citoyen Fréquent en valeur métalique, prenant pour base le traité qu'il avait passé en 1782. Il porte que chaque bec de reverbère allumé depuis la nuit jusqu'à une heure du matin, en suivant les phases de la lune, lui sera payé à raison de L. 21. 12ˢ, pour l'éclairage de sept mois a commencer le 15 7ᵐᵉ jusqu'au 15 avril suivant ; nous veus avons classé le prix de ces sept mois ainsi qu'il suit :

Digitized by Google

1/27bre	1l. 6s.	21l. 12s.
8bre	2. 17. 6	
9bre	3. 2. 6	
Xbre	3. 10.	
janvr	3. 10.	
fevr	3. 2. 6	
mars	2. 17. 6	
1/2 avril	1. 6.	

Partant de ces prix pour conserver les droits du soumissionnaire et le vôtre coussignés par un contrat; voulant cependant lui laisser quelqu'avantage, en considérent que la nécessité qu'on a forcé de roduire son exploitation à moitié, sans parler des reverbères détruits par les effets du siège et ceux non remis en activité dans différents lieux de la commune, nous estimons que vous pouvez fixer l'éclairage :

Du 20 vendémiaire an 19 brumaire	3l espèces, en cummun pour celles jusques à 11 et l henre du matin
	6l pour la nuit entière.
Du 20 brumaire au 19 frimaire	3l5s idm de ci-dessus.
	6l5s pour la nuit entière
Du 20 frimaire an 19 nivuse	3l10s idm de cy-dessus.
	6l10s pour la nuit entière
Du 20 nivose au 19 pluviose	3l10s idm de cy dessus.
	6l10s pour la nuit entière

Sans nous arrêter au calcul détaillé par minutes dans les comptes que le citoyen Fréquent vous a fourni, nous nous bornerons à vous observer que vous avez fixé le prémier éclairage depuis la nuit jusqu'à onze heures du soir, le second jusqu'à 1 heure au matin, et par traite de 1782 le citoyen Fréquent devait entretenir l'eclairage générale de la ville jusqu'a une heure du matin pendant sept mois, au prix de L. 21 12s par bec ; on calculant dans la proportion ceux qu'on lui enjoignoit, suivant les circonstances d'eclairer jusqu'au point du jour. Conséquement vous lui faites avantages puisque celles qu'il a exploite depuis que vous etes en fonction n'a duré que jusqu'à onze heures du soir, et nous voyons pour lui au moins un quart de benéfice en matieres prémières, plus que suffisant pour l'indemniser de la reduction de son exploitation et du renchérissement des matières premières. Nous vous proposons donc le règlement cy-joint qui servira de regulateur pour les mois subséquent, si vous l'agréez, et vous observerons que vous devez satisfaire le citoyen Fréquent, parce que vous n'avez pas oublié que de son aveu il se contente, pour l'éclairage du 20 vendéminire dernier au 29 brumaire, de la somme de L. 150000 assignats, qui, en valeur métalique, se rapportent à peu de chose près aux bases que nous avons suivies.

Lyon le 1er ventôse an 4 de la Répnblique.

Signé : Gilibert et Ravoir, offrs mpaux.

Doit *Le citoyen Fréquent, pour illuminations faites d'ordre de la Municipalité de Lyon, a commencé le 20 vendémiaire, an 4e* **Avoir**

an 4e					*Du 20 vendr ou 29 (1) brumaire*		
vendre	19	à lui compté 150.000 assrs la pièce de 2l	2 571	9	793 becs.....3l espèces	2.394	»
frimre	6	à lui compté 150.000 ass. 3 200....	1.125		35 idem, nuit entière.6.....	210	»
idm	22	à lui compté 100.000 ass. 1.600....	2.086	19	*Du 20 brumaire au 19 frimaire*		
					773 becs.....3l 5s.....	2.512	5s
					8 idm.....3, 5	26	»
					67 idm, nuit entière.6, 5	418	15
					Du 20 frimaire au 19 ventôse		
					731 becs.....3, 19.....	2.558	10
					8 idm.....3, 10.....	28	»
					68 idm, nuit entière.6, 10.....	442	»
					Du 20 nivôse au 19 pluviôse		
					719 becs.....3, 10.....	2.516	10
					8 idem.....3, 10.....	28	»
Solde dû sa valeur métalique.....			5.792	12	68 id. nuit entre.....6. 10.....	442	»
			11.576	»		11 576	—

(1) Lire 19.

Le citoyen Fréquent fournit, en outre des comptes ci-dessus réglés, deux comptes d'éclairage partiels montant ensemble L. 245, 14, sur lesquels le Conseil voudra bien prononcer, mais nous estimons que l'interruption des éclairages bien naturement connu les balances amplement, et qu'il peut sans injustice refuser d'y faire droit.

Vu la lettre de l'administration départementale de Rhône, du vingt six pluviôse dernier, en réponse à celle que le Conseil municipal lui avait adressée le seize du même mois, portant que le traitement des employés dans les bureaux de la Municipalité doit être fixé d'après les arrêtés du Directoire exécutif du 7 et 17 f rimaire dernier ;

Vu lesdits arrêtés,

Le Procureur de la commune,

Le Conseil arrête :

1° que conformément à la lettre de l'administration départementale et en exécution des arrêtés precités du Directoire exécutif, le traitement annuel des employés dans les bureaux de la Municipalité et fixé de la manière suivente, et sera payé à raison de trente fois la somme.

Greffe de la municipalité :	
Secrétaire en chef, le citoyen Richard.....	3.000
Bureau de la mairie :	
Chef, le citoyen Pitiot.....	2.000
Bureau des finances :	
Chef, le citoyen Sartun.....	2.000
Bureau des contributions :	
Chef, le citoyen Billoud.....	2.000
Bureau militaire formant 2 sections :	
Chefs, les citoyens Rapoux, Penon.	2.000
Bureau des travaux publics :	
Chef, le citoyen Froment.....	2.000
Bureau de l'état civil :	
Chefs, les citoyens Berbey, Arnaud	2.000
Commis principeux et expéditionnaires.....	1.000

Dans cette dernière classe seront rangés les architectes et voyers de la commune.

2° qu'ils seront payés sur les bases ci-dessus établis, à dater du 1er pluviôse dernier, déduction faite de l'appointement qu'ils ont reçus le quinze du même mois.

Fait et clos au Conseil, les jour et an susdits.

Gilibert, off. m., Baudrier, Bûhner, off. m., Ravoir, Rozet, L. Rosset, offr mpal, H. Allemand, Pichat aîné, offr mpal.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étaient les citoyens :*

Rosset, remplissant les fonctions de président. Rozet, Gilibert, Sausse, Piégay, Ravoir, Baudrier, officiers municipaux, et Allemond, fesant les fonctions de présidant, nous disons de procureur de la commune,

Du trois ventôse an 4 de la Rép.

Un membre ayant rappelé au Conseil les intentions du Gouvernement qui sont de n'accorder des secours en subsistances qu'à la classe indigente du peuple; qu'à Paris, depuis quelque temps, il n'est distribué du pain qu'aux citoyens qui sont entièrement hors d'état de s'en procurer de leurs propres fonds ;

Considérant que les ressources du Gouvernement obligé d'entretenir depuis plusieurs années des armées nombreuses pour assurer l'indépendance de la République, ayant nécessairement diminué, il lui est impossible de fournir des subsistances aux habitans des villes d'une grande population ;

Considérant que l'artisan retire du produit de son travail de quoi fournir à ses besoins, malgré la rigueur des circonstances où nous nous trouvons :

Considérant que la commune de Lyon n'a plus de secours à espérer du Gouvernement, et qu'il importe de ménager les deniers qu'elle a reçus ;

Le Procureur de la commune entendu,

Digitized by Google

Le Conseil arrête :

1° que pour se préparer à remplir les intentions du Gouvernement rappelées ci-dessus, les agences de secours seront invitées à faire le plutôt possible le recensement de tous les indigents de leurs cantons respectifs, et à en présenter le tableau général à l'administration municipale ;

2° que copie du présent arrêté sera envoyée à l'administration départementale de Rhône pour être homologué.

Vu la pétition des citoyens du canton de l'Egalité, tendante à obtenir l'usage de l'église d'Ainay pour y exercer leur culte ;

Le Conseil, considérant que la dite église renferme des effets nationaux qui ne peuvent être transférés ailleurs faute de local ;

Considérant que l'église de l'hospice de la Charité est très commode pour les pétitionnaires ;

Le Procureur de la commune entendu,

Estime que l'usage de cette église doit leur être accordé provisoirement pour y exercer leur culte, et qu'attendu que c'est une propriété du-dit hospice, procès-verbal doit être dressé de l'état où elle se trouvera ; et arrête que copie du présent arrêté sera envoyé à l'administration du district pour être homologué.

D'après le rapport d'un membre sur les arrestations arbitraires faites journellement par les commissaires employés par l'agent militaire chargé de faire partir les jeunes gens de la réquisition ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil arrête qu'il sera écrit au général Carteaux, commandant à Lyon, et audit agent militaire, pour les inviter à réprimer des abus si contraires à la liberté individuelle.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

J° Sausse, aff^r m^al, Rozet, H. Allemand, Laroche, off^r m., Rounier, off. m., L. Rosset, off^r mal, Piegay, aîné, off. m^al.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étaient les citoyens :*

Rosset, fesant les fonctions de président, Raveir, Adam, Piegay, Gilibert, Baudrier, Rozet, Sausse, off^r m^a, et Allemand, fesant les fonctions de procureur de la commune,

Du quatre ventôse, an 4 de la Rép^e.

D'après le rapport d'un membre,

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil arrête que les hommes de peine employés dans les bureaux de la commune recevront, pour le mois de pluviôse dernier, le même traitement qui leur a été payé le mois précédent.

Un membre du Comité des contributions a déposé sur le bureau des rôles supplémentaires, pour l'année 1793, des cantons de la Convention, Nord-Ouest, Métropole, Halle au blé, Hôtel Dieu, Hôtel commun et la Montagne ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil arrête qu'ils seront signés séance tenante et envoyés au district pour être rendus exécutoires.

Lecture faite de la lettre des administrateurs provisoires du Comité de police, par laquelle ils invitent la Municipalité à faire participer à la distribution de riz, qui a remplacé momentanément la distribution du pain, leurs commissaires et leurs agents, attendu l'insuffisance de leur traitement pour subsister ;

Le procureur de la commune entendu,

Le Conseil arrête que le Comité des subsistances est autorisé à délivrer aux administrateurs du Comité de police cinquante livres de riz, pour être réparties par eux entre leurs commissaires et leurs agents.

Le citoyen Piégsy a déposé sur le bureau le reçu à lui fait par le citoyen Sablié trésorier de la commune, des sommes provenant de la recette des deux représentations données dans le courant de pluviôse dernier, l'une au théâtre des Terreaux, l'autre à celui des Célestins, lesquelles doivent rester déposées dans la caisse dudit receveur, jusqu'à nouvel ordre, conformément à l'arrêté du Conseil du 1^er ventôse présent mois ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil arrête que le reçu présenté sera transcrit dans le registre.

Suit la teneur du reçu :

« Je soussigné, trésorier de la commune, reconnais avoir reçu du citoyen Piegny, officier municipal, la somme de cent trente un mille sept cent trois francs quatre vingt deux centimes, y compris dix huit francs quatre vingt deux centimes en numéraire, provenante de deux représentations aux deux théâtres de cette commune, données dans le courant du mois dernier en faveur des indigents ; laquelle somme doit rester en dépôt dans ma caisse, conformément à l'arrêté de l'administration municipale en date d'hier.

« A Lyon, le 2° ventôse, an 4 de la République.

« Signé : Sablié aîné, trésorier. »

Vu le compte présenté par le citoyen Froment, premier agent du Comité des travaux publics, montant à la somme de dix-huit mille livres, pour achat de cent livres de chandelles, à raison de cent quatre vingt francs la livre, pour l'usage des bureaux de la commune ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil arrête qu'il sera délivré au citoyen Froment, sur la caisse de la commune, un mandat de la somme de dix huit mille francs.

Vu la pétition des citoyens Collenot Charbonnier et Gallion, secrétaires du bureau de l'état-major de la ci-devant garde nationale, par laquelle ils réclament le paiement de leur traitement pour le mois de pluviôse dernier ;

Considérant que les pétitionnaires n'ont point été occupés depuis que la garde nationale n'est plus en activité ;

Considérant qu'un des membres du Conseil, lors de la publication de l'arrêté du Commissaire du Gouvernement à Lyon annullant la réorganisation de la garde nationale, les prévint de la cessation simultanée de leurs fonctions ;

(*A suivre.*)

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Travaux entrepris dans la semaine

Hôtel des Invalides du Travail. — Réparations de propreté dans l'appartement du directeur.

Palais des Arts (pavillon central). — Aménagement d'un logement pour un garde.

Hôtel de Ville. — Installation de water-closets, lavabos et urinoirs en divers points (entresol et 1^er étage).

Travaux en cours d'exécution

Ancien cimetière de la Guillotière. — Réparations de propreté dans le logement du garde.

Ancien presbytère, rue du Bon Pasteur, 30. — Blanchiment des façades et murs de clôture, percement d'une baie au rez-de-chaussée.

Justice de paix du 3^e canton. — Modification du siège des juges dans la salle d'audience, réparations de propreté dans le cabinet de M. le Juge.

École de filles, rue des Trois-Pierres, 11. — Aménagement de deux chambres pour l'appartement du concierge.

Groupe scolaire, rue de l'Ordre. — Aménagement de deux nouvelles classes et réparations de propreté dans la loge du concierge.

Hôtel des Invalides du Travail. — Agrandissement de la porcherie de quatre nouvelles cases.

Bourse du Travail. — Réparations de propreté et modification de divers locaux.

Travaux terminés dans la semaine

Ecole de garçons, rue Bossuet, 83. — Réparations de propreté dans la loge du concierge.

Ecole de garçons, rue du Chapeau-Rouge. — Réparations de propreté au vestiaire du 1^er étage.

Halle des Cordeliers. — Restauration générale.

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE

Travaux entrepris dans la semaine

Rue de la République. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Place du Perron. — Réparation au mur de soutènement.

Quai Perrache, à l'angle du cours du Midi. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Boulevard de la Croix-Rousse. — Réfection de pavage en pavés d'échantillon sur anciennes tranchées.

Place de Choulans, 2. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Place Benoit-Crépu. — Pose de bordures en granit.

Place Morand. — Réparation de pavage en pavés d'échantillon.

Travaux en cours d'exécution

Rue de la République, entre la rue Neuve et la rue Puzy. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue Lemot. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Cours du Midi, côté Rhône. — Construction de chaussée en pavés d'échantillon.

Digitized by Google

Route de Vienne, 178-180.— Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue Villeroy, entre le cours de la Liberté et la rue Merignan. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Rue Masenod, entre les rues Duguesclin et Boileau. — Relevé à bout en cailloux roulés.

Avenue de Saxe, entre la grande rue de la Guillotière et la rue Montesquieu. — Relevé à bout en pavés d'échantillon.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Boulevard de la Croix-Rousse, entre la rue Vaucanson et la montée de la Boucle. — Réfection de trottoir en asphalte.

Montée Bonefous. — Réparation du mur de soutènement.

Rue Hénon. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Rue Dumont-d'Urville, angle rue d'Ivry. — Réparation et transformation de bouches d'égout.

Rue de la Duchère. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Rue des Prés. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Avenue de Saxe et boulevard du Nord.— Réparations de trottoirs en asphalte.

Rue Vauban. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Rue Robert, 102.— Construction de trottoir en asphalte.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section. — Remblaiement des rues (A), (B) et (C) et construction d'égouts du 4e type en béton rues (C), Vauban prolongée chemin des Emeraudes et à l'intersection du boulevard du Nord prolongé et de la rue Moncey prolongée.

Travaux terminés dans la semaine

Rue Ménestrier. — Construction d'un égout tubulaire.

Rue Romarin et place des Terreaux. — Réfection du pavage en bois.

Montée Saint-Sébastien. — Empierrement de la chaussée.

Rues de la République, de l'Hôtel-de-Ville et Centrale. — Réfection des traversées et trottoirs en asphalte.

Cours Charlemagne. — Réparations de pavage en cailloux roulés.

Rue du Bois-de-la-Feuille. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Passage Dumont. — Réfection du dallage en asphalte.

Rue Hénon, 28. — Trottoir neuf en asphalte.

Petite montée de Choulans. — Réfection des trottoirs en terre.

Rue Louis-Blanc — Réparations de pavage en cailloux roulés.

Rue Bugeaud. — Réparation de pavage en pavés d'échantillon.

Rue Cuvier. — Réparation des enduits intérieurs du égout.

Rue de Séze. — Réparation de trottoirs en asphalte.

SERVICE DES PONTS

Pont Lafayette. — Réfection des peintures des statues sur les piles.

Pont de l'Université. — Construction d'un magasin-abri du côté rive droite aval.

Pont de la Gare. — Réfection totale du plateforme de la chaussée.

SERVICE VICINAL

Chemin vicinal ordinaire n° 24, de Saint-Simon. — Construction d'un égout ovoïde en béton de ciment de 1 m. 50 de hauteur intérieure.

Chemin vicinal ordinaire n° 16, de Barabsan. — Construction d'un égout en béton de ciment, entre le cours Lafayette et le chemin Germain.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Travaux exécutés ou en cours d'exécution du 25 Avril au 1er Mai 1907.

Canalisations : chemin des Pins, rue de l'Humilité, chemin de Saint-Just à Saint-Simon.

Prises d'eau et branchements : rue de l'Hospice-des-Vieillards, 7; rue Louis-Blanc, 32; rue Godefroy, 15; chemin Saint-Gervais, 13 *bis*; quai de Serin, 8; rue de Bourgogne, 24; montée de la Grande-Côte, 61.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 5 Mai 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT

Armand, Henri, empl., rte Francheville, 136.
Dlle Gayol, M., mécan., m. Grande-Côte, 67.
Balustre, Henri, mécan., gr. r. Monplaisir, 69.
Dme Piaton, Florine, ling., q. St-Vincent, 41.
Blanc, M., empl., r. Tables-Claudiennes, 16.
Dlle Thomasset, M., mécan., r. de Séze, 99.
Burdin, Lucien, menuisier, pl. des Terreaux, 1.
Dlle Liard, C., couturière, r. Boileau, 213.
Danjou, Louis, négociant, r. d'Algérie, 17.
Dme Périsse, G., nég., Bedouvillor (M.-et-Mos.).
Ducleux, Nicolas, empl., r. Bissardon, 14.
Dlle Masson, Emilie, s. p., m. St-Sébastien, 20.
Lacour, Paul, dessinateur, r. Capucins, 16.
Dme Bosle, Louise, s. p., r. Molière, 9.
Létoquart, Anthelme, empl., r. Capucins, 19.
Dlle Rey, P., ourdisseuse, m. St-Sébastien, 30.
Ollier, Joseph, empl., gr. r. St-Clair, 20.
Dlle Tooolel, M., s. p., r. Bon-Pasteur, 13.
Reydellet, E., m. de charb., r. Mottet-de-G., 12.
Dme Dessin, Marie, s. p., Sougieu (Ain).
Sommier, E., pâtissier, b. Croix-Rousse, 118.
Dme Agnée, R., s. p., St-Michel d'Enzet (Gard).
Vauchez, Charles, repr. de comm., r. Lafont, 6.
Dlle Carnet, Madeleine, s. p., av. de Saxe, 199.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Blanc, Joseph, empl., r. Dugas Montbel, 13.
Dlle Chaise, Marie, empl., r. Dug.-Montbel, 13.
Reynon, manœuvre, c. du Midi, 9.
Dlle Peyn, Marie, chapelière, c. du Midi, 5.
Perrond, Philibert, empl., r. M.-Ant.-Petit, 41.
Dlle Demeure, Caroline, repass., c. du Midi, 5.
Bourdelle, Frédéric, ciseleur, r. Dug.-Montbel, 3.
Dlle Danguin, L., coiffeuse, r. Confort, 3.
Grandjean, laitier, r. Jeroate, 14.
Dme Chassy, C., s. p., St-Bonnet-Broyères (Rb.).
Breyton, Louis, coiffeur, r. de la Monnaie, 11.
Dme Bayetti, J., coiffeuse, r. de la Monnaie, 11.
Bonnemour, J.-B., bouchor, q. St-Antoine, 9.
Dlle Bonnamour, Marie, s. p., q. St-Antoine, 9.
Gallon, Emile, comptable, r. Séguin, 41.
Dlle Souche, Marie, corsetière, av. de Saxe, 219.
Chevalier, Joanné, empl., b. Cr.-Rousse, 101.
Dme Margas, V., empl., c. Charlemagne, 32.
Fargette, Joseph, empl., Paris.
Dme Blanc, Lucie, fem. coamb., pl. Bellecour, 11.
Georges, Jean, tailleur, r. Duguesclin, 205.
Vve Givord, Ph., couturière, r. Delandine, 6.
Rouchon, Henri, imprimeur, r. Morcière, 75.
Dme Bonnardel, E., papetière, ch. P.-Gaudry, 7.
Fromentoux, Constant, empl., q. Fulchiron, 36.
Dme Rignol, Marie, repass., r. Franklin, 11.
Morache, Louis, journalier, r. Ravat, 31.
Dme Favre, Marie, ménagère, r. Ravat, 31.
Ollagnier, Et., commissionnaire, r. Monnaie, 18.
Dme Vergnia, Ant., cuisinière, r. Castries, 2.
Thursl, Jean, c.-maj. 133e d'inf., Reilly.
Dme Blois, Blanche, s. p., Sarregne (Jura).
Cacarie, Pierre, dessin., r. Stella, 14.
Dme Madinier, Emilie, s. p., r. Bechavolin, 103.
Boudon, Alexandre, ébén., pl. Abondance, 7.
Dme Benoit, Marie, cout., r. Charité, 31.
Reverdy, Victor, empl., r. de l'Arbre-Sec, 40.
Dlle Rithen, Louise, cuis., r. Remparts, 9.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT

Pierre, Claude, empl. P.-L.-M., av. des Ponts, 36.
Dlle Lapalus, Marie, cuisinière, Cluny.
Andrieux, Arnaud, maçon, r. Vauban, 69.
Dme Licardy, M., cuisin., r. Béb.-Grypho, 59.
Avellet, Ch., monteur, gde r. de Monplaisir, 36.
Dme Piol, Bapt., s. p., Primarette (Isère).
Aurelle, Ernest, empl., r. Cuignet, 2.
Dlle Vulay, Peroline, s. p., Ecully (Rhône).
Bally, J.-Pierre, empl., r. du Béguin, 7.
Dme Thivolle, Marie, empl., r. Rossuet, 65.
Balustre, H., mécan., gde r. de Monplaisir, 60.
Dlle Piaton, Flurine, lingère, q. St-Vincent, 41.
Barbier, Pierre, empl., r. de Bonnel, 89.
Dlle Blanc, Flaurine, ménagère, r. de Bonnel, 89.
Bernard, Paul, tourneur, r. Séb.-Gryphe, 34.
Dme Bœuf, Claudine, repass., r. Passet, 4.
Bœuf, Xavier, serg. maj. 99e, fort Lamothe.
Dme Aimer, G., coutur., gde r. Guillotière, 212.
Boulanger, Fr., contr. maçon, r. Vendôme, 252.
Vve Gential, M.-Louise, repas., r. Vendôme 252.
Bourganel, Cl., empl. P.-L.-M., r. S.-Grypoe, 115.
Vve Thiéry, L., négociante, r. de Marseille, 91.
Buisson, Louis, boucher r. Chaponnay, 43.
Dlle Geche, M., confection., r. Chaponnay, 43.
Burdin, Lucien, menuisier, pl. des Terreaux, 1.
Dme Liard, Colette, coutur., r. Boileau, 213.
Carénon, Moïse, cultivateur, Barry (Tarn).
Dlle Stirnemann, Joseph., s. p., r. Molière, 133.
Castagnel, Fordin., chauff., gr.r. Guillotière, 150.
Dme Cramen, Louise, s. p., Revel (Ille-Ger.).
Charvet, Edouard, chauffeur, St-Fons.
Dlle Guillot-Drevon, J., comm., r. P.-Corneille, 18.
Chazal, F., cultivateur, Mirmande (Drôme).
Dlle Guignoo, Cl., domest., Pourin (Ardèche).
Chevalier, Joannès, empl., bd Croix-Rousse, 101.
Dlle Margas, V., empl., c. Charlemagne, 32.
Comoy, François, brunisseur, r. Creuzet, 13.
Dme Guillen, M., corsetière, q. Cde-Bernard, 25.
Cordillot, François, mécanicien, Villeurbanne.
Dlle Hostingue, R., coutur., r. des Asperges, 18.
Diebamp, A., emballeur, gr. r. Guillotière, 170.
Dlle Marcel-Cleyet, veuve, g. r. Guillotière, 170.
Dupont, Jules, chaudron., r. Gazomètre, 10.
Dme Stéphane, A., fleuriste, r. R.-Vieillards, 11.
Durand, Louis, gardien paix, r. Dunoir, 77.
Dlle Durand, Louise, cout., St-Benoit (Ain).
Duret, Alexandre, déformeur, Villeurbanne.
Dlle Kaelin, Marie, fleuriste, r. Paul-Bert, 117.
Dussol, Henri, menuisier, c. Lafayette, 131.
Dme Reyool, M., ménag., c. Lafayette, 131.
Gallus, Emile, comptable, r. Séguin, 41.
Dme Souche, M., corsetière, r. Séguin, 41.
Georges, J., tailleur d habits, r. Duguesclin, 205.
Dlle Carson, P., couturière, r. Delandine, 6.
Gérentes, J., manœuvre ch. des Pins, 68.
Dlle Billier, Louise, journ., av. Château, 16.
Iemetti, Charles, négociant, Grenoble.
Dme Mommessin, M., gr. r. Monplaisir, 144.
Imbert, Victor, empl., co. de Ronde, 14.
Dlle Arnal, Zelie, empl., pl. Voltaire, 59.
Lafage, H., artiste lyrique, av. de Saxe, 154.
Dme Dunay, A., artiste, q. Fulchiron, 44.
Laurent, Bartholemy, teinturier, r. Créqui, 139.
Dme Violle, E., fleuriste, r. Modeletae, 64.
Legrand, F., bonnetier, r. des Tournelles, 33.
Dme Cherdon, M., empl., r. des Tuuroelles, 33.
Lerdi, Léon, manœuvre, r. de Marseille, 90.
Dlle Battaglioti, J., ménag., r. Marseille, 98.
Merion, Louis, empl., r. Thibaudière, 27.
Dme Merion, M., cuisin., Cheylard (Ardèche).
Morel, M., lieutenant au 5e bat. d'art., Verdun.
Dme Boroardin, L., s. p., ch. St-Denis-de-Bron.
Muteau, Victor, empl., r. des Asperges, 47.
Dme Bassat, M., empl., r. des Asperges, 47.
Neoltier, J., coup. de chauss., Vevey (Suisse).
Dlle Monet, J., dame de magasin, Vevey.
Peillod, François, empl., r. Rabelais, 16.
Dlle Debourme, Louise, lingère, r. Rise, 28.
Perrin, Armable, serrurier, r. d'Heyrieu, 26.
Dlle Cadoux, C., corset., gr. r. Guillotière, 213.
Peyregrosse, Gabriel, empl., r. Paul-Bert, 13.
Dme Vial, M., passement., St-M.-de-Lignon.
Pradon, Félix, bross., r. Clos-Suiphon, 35.
Dlle Beneylon, Marie, cuis., rte de Vienne, 63.
Predou, Emile, maç., r. des Passants, 19.
Dme Guinaud, Alice, oulot., r. des Passots, 19.
Rifford, Léon-Pierre, empl., r. Chaponnay, 41.
Dme Bouveret, Marie, comm., r. Duguesclin, 150.
Rivier, Paul, p. de mus., r. Gerenis, 16.
Dme Vera de Mena, R., s. p., Villeurbanne.
Romieoe, Jean, mécan., r. Espérance, 11.
Dme Drevet, Marie, inst., Usson-en-Forez.
Rondin, Jean, tourn., r. de la Roche, 6.
Dlle Neclous, Jeanne, coul., r. de la Roche, 6.
Bouchon, Henri, impr., r. Mercière, 78.
Dlle Bonnardel, Et., pap., ch. Pré-Gaudry, 7.
Régnat, Louis, m. prim., r. P.-Corneille, 156.
Dme Pontrobert, Cl., empl., St-Laurent d'Agny.
Rousset, Jean, cult., Villerest (Loire).
Dlle Burger, Anna, dom., Villerest (Loire).
Sallior-Grenier, F., c. tram., c. Richard-Vitton, 8.
Dlle Corlambert, J., cuis., r. Dauphiné, 140.
Salut, Antoine, teint., ch. de Barabau, 35.
Dme Viennet, Jeanne, empl., ch. de Barabau, 35.
Schultz, Pierre, empl., r. de la Loge, 4.
Dlle Longère, Jeanne, s. p., r. Chevreul, 19.
Traclet, Claudius, ajust., r. Colombier, 1.
Dme Castagas, Anne, cout., r. Bonnaire, 1.
Vauchez, Charles, r. de com., r. Lafont, 8.
Dlle Carnet, Magdeleine, s. p., av. de Saxe, 199.
Vignal, Joseph, chaud., r. Paul Bert, 19.
Dme Chessun, Célestine, s. p., r. P.-Bert, 19.
Visinet, Victor, m. log. 10e cuir., Part-Dieu.
Dlle Garoni, Druejane, écnouch., Oyonnax (Ain).

Digitized by Google

Perrin J.-L. tôlier., imp. des Chalets, 1.
Dlle Routhod, Henriette, empl., Vinsalles (Jura).
Bejard, Pierre, empl., r. Thibaudière, 67.
Dlle Monsiguier-Menet, J., ch. Vénissieux, 38.
Darralte, François, empl., r. Belfort, 4.
Dlle Redon, Joséphine, coutur., r. Bossuet, 76.
Cuvillier Etienne, empl., r. de la Lône, 42.
Dlle Faltaz, Maria, s. p., r. de l'Université, 43.
Journal, François, coiffeur, r. Paseleur, 18.
Dlle Allard, Marie, s. p., Hostis (Ain).
Rolland, Auguste, empl., r. des Trois-Rois, 2.
Dlle Cartier, Jeanne, corset., r. d. Trois Rois, 3.
Pelisse, Jean, cultivateur, Saint-Genis-Laval.
Dlle Thollon, Marie, cuisinière, r. de Bonnel, 7.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Royet Journoud Henri, empl., r. Calas, 12.
Dlle Cuttelin, Mélanie, empl., r. Suchet, 21.
Armand, Henri, empl., rte de Francheville, 136.
Dlle Guyot, Marie, mécan., Grande-Côte, 67.
Reynaudon A., voy. de comm., r. Hénon, 25.
Dlle Diconne, Marie, s. p., Plothes (S.-et-L.).
Serra Gaspard, empl., pte rue de Cuire, 10.
Dlle Boyer, M., infirm., pte r. de Cuire, 10.
Clère, Arthur, haut. de grad., Mantz (Hte-M.).
Dlle Coustal, Claudia, s. p., c. d'Herbouville, 36.
Meyoussier, Pierre, corroyeur, q. de Serin, 37.
Dlle Rajon, Joséphine, empl., q. de Serin, 39.
Varlond, Philibert, geometre, r. Garibaldi, 63.
Dlle Arragon Léonce, brodeuse, r. Belfort, 43.
Roux, C., typographe, boul. de la Cr.-Rousse, 77.
Dlle Chassin, Béatrice, brod., r. Duquesne, 48.
Bourgeois, Léon, empl., Caluire.
Dlle Loubat, Joséphine, s. p., r. Richan, 3.
Chevalier, Joannès, empl., b. Croix-Rousse, 101.
Dlle Mayres, V., empl., c. Charlemagne, 32.
Griot Michel, empl., r. Perrod, 1.
Dlle Béraud, Marie, brodeuse, pl. des Tapis, 2.
Dubost, Jean, empl., r. Villeneuve, 9.
Dlle Saoguet, Rosalie, s. p., c. Vitton, 66.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT

Armand, Henri, empl., rte de Francheville, 136.
Dlle Guyot, Marie, mécan., m. Grande-Côte, 67.
Boch, Albert, serrurier, r. de Trion, 59.
Dlle Barrod, P., coutur., Lons-le-Saunier.
Bondin, L., chaudronn., r. de la Pyramide, 31.
Dlle Beynaud, Jeanne, s. p., r. de St-Cyr, 74.
Darlay, Félix, cultivateur, la Sône (Isère).
Dlle Caillat, Clément., cuisin., q. Jayr, 26.
Guérin Jean, chaudronn., r. de la Martinique, 7.
Dlle Marand, A., mén., r. de la Martinique, 7.
Lafage, H., artiste lyrique, av. de Saxe, 151.
Dlle Dubay, A., art. lyrique, q. Fulchiron, 44.
Schultz, Pierre, empl., r. de la Loge, 4.
Dlle Longé, Jeanne, s. p., r. Chevreul, 19.
Chalelard Claude, model., r. St-P.-de-Vaise, 76.
Dlle Pilloud, M., brod., r. St-P.-de-Vaise, 76.
Fromentoux, Constant, empl., q. Fulchiron, 36.
Dlle Rignol, Louise, repass., r. Franklin, 11.
Ollagnier, Etienne, commission., r. St-Jean, 31.
Dlle Vergain, Ant., cuisin., r. de Castries, 3.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT

Aodrieux, Arnaud, maçon, r. Vauban, 49.
Dlle Licardy, Marie, cuisin., r. Séb.-Gryphe, 59.
Arnaud, Louis, empl., r. Sully, 60.
Dlle Bernin, Mariette, s. p., r. Sully, 56.
Bady, Pierre, mécanicien, Oullins (Rhône).
Vve Aubert, Marie, s. p., r. Molière, 55.
Bally, Pierre, empl., r. du Béguin, 7.
Dlle Thivolle, Marie, empl., r. Bossuet, 68.
Balustre, Henri, méc., gde r. de Monplaisir, 60.
Dlle Piaton, F., lingère, q. Saint-Vincent, 41.
Bellut F., frap. au P.-L.-M., Oullins (Rhône).
Dlle Faure, Emma, cuisinière, r. Molière, 7.
Berger, Joseph, comptable, av. Thiers, 126.
Dlle Raynal, Anne, s. p., Roussillon (Isère).
Blanc, Marius, empl., r. des Tables-Claudiennes, 16.
Dlle Thomasset, M., mécan., r. de Sèze, 99.
Brnall, Emile, négociant, r. Godefroy, 21 *bis*.
Dlle Heshemet, E., s. p., Dresde (Allemagne).
Chanal, Léon, sellier, Villeurbanne.
Dlle Raviz, Augustine, cuis., av. de Saxe, 126.
Charvat Edouard, empl., St-Fons (Rhône).
Dlle Gaillot-Dievon, J., com., r. P.-Corneille, 48.
Desmonet Nicolas, mécanicien, r. Ney, 56.
Dlle Perrel, Charlotte, s. p., r. Ney, 58.
Dussol Henri, menuisier, c. Lafayette, 131.
Dlle Raynal, Marie, mén., c. Lafayette, 131.
Ginel J., empl. P.-L.-M., r. Louis-Blanc, 27.
Dlle Vuidemaire, M., corsetière, r. L.-Blanc, 21.
Hurlal, Hugues, papetier, Mâcon (S.-et-Loire).
Dlle Duperray, M., coul., Mâcon (S.-et-Loire).
Lacour, Paul, dessinateur, r. des Capucins, 16.
Dme Bosis, Marie, s. p., r. Molière, 6.
Laurent J., fact. d. p., St-Etienne-du-Bois (Ain).
Dlle Mollard, Marie, cuisinière, Nantey (Jura).

Lavergne, Léonard, maçon, r. Garibaldi, 61.
Vve Marion, tisseuse, Villeurbanne.
Méasson, Louis, mécanicien, Villeurbanne.
Dlle Tayssier, A., tac. de tulles, r. de Sèze, 51.
Darrelte, Fr., empl. comm., r. Belfort, 4.
Dlle Redon, Joséphine, coutur., r. Bossuet, 76.
Chains P., av. cour d'appel, r. Gasparin, 5.
Dlle Gonin, Hélène, s. p., r. Godefroy, 27.
Clugnet, Antoine, s. p., Reyrieux (Ain).
Dlle Veruay, Claudina, s. p., r. Malesherbes, 36.
Crémieux, Claudius, garç. de salle, r. Molière, 35.
Vve Barrier, Pauline, journal., r. Molière, 33.
Ray, Auguste, empl. comm., r. Garibaldi, 22.
Dlle Roneaud, Maria, couturière, Villeurbanne.
Rons Nicolas, typographe, b. Croix-Rousse, 77.
Dlle Chassain B., brodeuse, r. Duquesne, 46.
Royet Journoud, Etienne, empl., r. Calas, 12.
Dlle Cuttelin, M., empl. soierie, r. Suchet, 21.
Teil, Jean, voyag. comm., r. Suchet, 3.
Dlle Fischer, Louise, s. p., Bordeaux.
Varloud, Philibert, géometre, r. Garibaldi, 63.
Dlle Arragon, Léonie, brodeuse, r. Belfort, 43.
Varret, Claude, empl. P.-L.-M., c. Lafayette, 233.
Dlle Déglise-Favre, L., o. en soie, Villeurbanne.
Laurent, B., teintur.-dégraiss., r. Créqui, 133.
Dlle Vialle, Emilie, fleur., r. de la Madeleine, 53.
Dubost, Jean, empl. soierie, r. Villeneuve, 9.
Dlle Sanguet, Rosalie, s. p., c. Vitton, 66.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 28 Avril au 4 Mai 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Poiroux, matelassier, r. Pouteau, 15........ f.
Simonet, empl., r. Tables-Claudiennes, 45. f.
Girardon, négociant, r. Mulet, 3.......... f.
Pourret, liseur dessins, pl. du Perron, 1.... f.
Pomat, dessinateur, r. Budio, 6............ m.
Million, mécanicien, r. Converte, 1 .... f.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Dasseiline, tailleur d'habits, r. Jarente, 2.. f.
Gruffaz, électricien, r. Seig.-B.-audin, 16 .. f.
Boireau, garçon de peine, r. Ponteau, 10... f.
Perron, manœuvre, Villeurbanne........... m.
Gervais, maître de platte, r. R.-d'Ainay, 24. f.
Brousset, manœuvre, q. de Vaise, 4........ f.
Michel, gard. de la paix, q. St-Vincent, 4.. m.
Moreau, cimentier, r. de la Buire, 26...... m.
Teisseyre, fondeur, r. Louis-Blanc, 25...... f.
Chazalon, cordonnier, r. de l'Ordre, 32...... f.
Ebano, peintre plâtr., r. Thibaudière, 41... f.
Giraud, revendeur, Villeurbanne .... f.
Maron, soldat, Oullins (Rhône)........... m.
Condamin, manœuvrier, r. du Mont-d'Or, 2... f.
Millet, a.-off., tr. st. infirm., r. H.-d'Ainay, 11 f.
Franck, négoc., r. Remp.-d'Ainay, 25....... f.
Vigne, recev. postes, Brussieu (Rhône)..... f.
Pelet, manœuvre, Pierre-Bénite........ m.
Viond, manœuvre, Saint-Fons.......... f.
Saudalti, journalier, r. Gauzet, 20....... f.
Pays, cordonnier, r. Duguesclin, 91....... m.
Laltier, concierge, ch. du Bourg, 11........ f.
Rubino, voiturier, q. Perrache, 32........ f.
Marillier, g. de café, r. Dubois, 4........ m.
Marion, terrassier, m. Gourguillon, 53..... f.
Barbe, manœuvre, Villeurbanne........... m.
Foniupt, manœuvre, r. Quivogne, 16. ..... m.
Figarella, artiste lyrique, r. Hot.-de-Ville, 61. m.
Da St-Jean, lithographe, r. Emile Zola, 15.. f.
Rapillard, taill. de pierres, r. Boileau, 62.. m.
Cuoméo, manœuvre, r. Villeroi, 63........ m.
Lebrun, maçon, r. Moncey................ m.
Lafay, empl., r. Mazard, 1............... f.
Moreau, empl., r. Dugas-Montbel, 32. .... f.
Severin, plâtrier, pl. Guichard, 5.......... f.
Catio, empl., ch. de Beraben, 119.......... f.
Tantot, forgeron, Mâcon................... m.
Gimer, cordonnier, r. Port-du-Temple, 5 .. m.
Vadou, banquier, r. du Plat, 33............ f.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Fournier, journalier, rte d'Heyrieu, 137..... m.
Rourenet, empl., ch. St-Denis-de-Bron, 99.. f.
Schneider, méd. milit., q. C.-Bernard, 28... f.
Lumière, industriel, c. Gambetta, 252.... f.
Demoyetz, traceur, r. Thibaudière, 51..... m.
Penel, empl., c. Lafayette, 140............ f.
Servaun, empl., r. Hosp.-des-Invalides, 41. f.
Dubois, empl. tramways, r. Camille, 10.... m.
Colombet, doreur, r. Rachais, 20......... m.
Franeoz, empl. d'admin., r. Vendôme, 232.. m.
Louvel, soldat au 159e, r. de la Baunière, 69. f.
Deleree, empl. banque, c. Gambetta, 55.. f.
Milano, chauffeur, rte de Vénissieux, 6 ..... f.
Riceud, chauffeur, av. Félix-Faure, 15...... m.

Clauzet, forgeron, r. Rachais, 11 .... m.
Franck, comptable, r. Servient, 66.......... f.
Franck, comptable, r. Servient, 62......... f.
Aubenas, serrurier, r. Paul Bert, 23........ m.
Jacquet, empl. P.-L.-M., r. Bonnie o, 16 .. f.
Bellard, commerçant, r. Villeroi, 21 .... m.
Grand, mén., r. Ste-Anne-de-Baraban, 11.. m.
Dumet, tail. de pierres, r. Garibaldi, 276.... m.
Giraud, mouleur, r. Masséna, 130......... m.
Courbonloiz, mouleur, r. Paul-Bert, 214 *bis*. m.
Pacaud, cuisinier, r. Bécheveiau, 8 .... m.
Calvini, galocher, ch. de la Colombière, 7. m.
Ferrand, cafetier, q. Guillotière, 23........ f.
Poudruel, empl., r. N.-de-la-Villardière, 63. f.
Petit, ajusteur, ch. des Sablonniers, 23 .... m.
Grobel, ouv. métal., rte de Grenoble, 32 ... f.
Mantoux, balancier, r. de la Bize, 17........ f.
Philippat, boucher, r. de la Villette, 51..... m.
Dufès, coiffeur, av. Berthelot, 24 .... f.
Carebon, marbrier, r. Sébast.-Gryphe, 122. f.
Adeleine, s. p., pl. Ollier, 3................ f.
Desmmb olz, empl., ch. Culatles, 27........ f.
Baltu, instituteur, q. Claude-Bernard, 26.... m.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Chailloud, cordonnier, m. Gr.-Côte, 45..... m.
Pulbod, empl., pl. Croix-Rousse, 9 .... f.
Courvoisier, of. admin., pl. Tabareau, 9 .. f.
Morlot, empl., m. Bonafous, 4. .... f.
Mayer, empl., g. r. Croix-Rousse, 97....... m.
Roza, empl., r. Duviard, 3 .... m.
Delorme, tulliste, r. Pailleron, 19......... f.
Muzol, représent. comm., pl. Ronville, 3... m.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Lubrano, typographe, ch. Pommières, 7.... m.
Thurian, empl. P.-L.-M., r. Souvenir, 18. .. m.
Pacculin, négociant, r. du Bœuf, 16........ f.
Michaud, chaudronnier, pl. Marché, 3 .... f.
Mazard, facteur postes, q. Etroits, 14 ..... f.
Audry, sculpt. bois, r. Chevaucheurs, 25... f.
Sangouard, menuisier, r. Pyramide, 117.... f.
Vialle, entr. plomb. ch. A. des-Massues, 1... f.
Vallat, tailleur d'habits, q. P.-Scize, 6....... m.
Tozzi, voyag. de comm., ch. Granges, 2.... f.
Perréon, empl. comm., r. de Trion, 25 ..... m.
Ronchou, peintre plâtr., q. Archevêché, 17. m.
Buisson, c. bestiaux, r. Bourbonnais, 102.. f.
Bonnetin, architecte, r. Octavio-May, 2..... m.
Rully, empl. P.-L.-M., r. de la Duchère, 19 . f.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Lambert, pol., s.-mét., b. des Brotteaux, 6°. m.
Loquet, f. d. somr., r. Duquesne, 20....... m.
Robert, empl., r. Vauban, 133.............. m.
Humbert, appr., r. du Musée, 48.......... f.
Paly, conc., r. Duguesclin, 141............. f.
Falzone, ent., av. Thiers, 119.............. m.
Falzone, ent., av. Thiers, 119.............. f.
Speck, electric., r. Garibaldi, 16........... m.
Bouchon, cocher, r. Boileau, 81............ m.
Montagnon, cocher, c. Vitton, 11........... m.

Décès du 28 Avril au 4 Mai 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Vve Marclet, brod., 61 a., r. Burdeau, 46.
Quidet, J.-B., peig., 72 a., r. Imb.-Colomès, 26.
Ep. Michelleti, s. p., 27 a., r. de l'A.-Sse, 18.
Vve Bernard, s. p., 78 a., r. H.-Flandrin, 19.
Helme, V.-J., dévid., 81 a., r. Diderot, 2.
Vve Bonvoisin, coq., 69 a., r. Lanterne, 30.
Pons, Edouard, 2 a., r. République, 16.
Mollard, Pierre-M., 0 m., r. des Capucins, 61.
Ep. Mercier, s. p., 63 a., m. S.-Sébastien, 21.
Bonnel, militaire, 24 a., hôp. Villemanzy.
Corbet, Claudine, cout., r. Imb.-Colomès, 18.
Venetti Barba, s. p., 76 a., r. Terme, 63.
Tresearles, Sidonie, s. p., 40 a., r. Arbre-Sec, 4.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Peyriguère, s. p., 63 a., r. du Plat, 56.
De Laprade, s. p., 45 a., r. Vaubecour, 42.
Vve Brun, s. p., 65 a., c. Charlemagne, 36.
Bertrand, s. p., 84 a., r. de la Charité, 1.
Ballot, s. p., 80 a., r. de la Charité, 1.
Brun, 1 j., r. de la Charité, 1.
Laurencin, concierge, 6 a., r. Hôtel-de-Ville, 27.
Gataz, ajusteur, 49 a., r. Molière, 166.
Bonnol, cult., 37 a., Varennes-Laronne (S.-L.).
Minel, manœuvre, 56 a., r. Delandine, 27.
Ep. Caste., s. p., 51 a., r. de l'Hôtel-de-Ville, 33.
Vve de Montgolfier, 79 a., r. Vaubecour, 30 *bis*.
Ledret, 15 m., St Uze (Drôme).
Bellevent, 22 j., Craponne (Rhône).
Joyet, cultivateur, 84 a., Sain Bel (Rhône).
Chippier, journalier, 68 a., Thurins (Rhône).

Digitized by Google

Vve Defond, s. p., 73 a., Fontaines-sur-Saône.
Montagoy, domestique, 19 a., sans dom. fixe.
Jouvenet, camionneur, 55 a., r. Ste-Jeanne, 4.
Fauvre, domestique, 34 a., r. Confort, 5.
Vve Chervet, jardinière, 64 a., Vénissieux.
Vuillez, domestique, 91 a., ch. St-D.-de-Bron, 93.
Chevillard, 7 j., c. du Midi, 40.
Berrod, m. logis 7e c. o. art., 45 a., av. P.-Artill.
Vve Pralique, s. p., 78 a., r. François-Dauphin, 6.
Vve Généreux, rentier, 60 a., r. Claudia, 14.
Pailly, 1 m., r. de la Charité, 1.
Cimetière, 2 a., r. Raval, 5.
Rouget, 3 a., r. de la Charité, 68.
Martin, représentant, 65 a., r. Dunoir, 57.
Vve Giraudier, ménag., 77 a., r. Ste-Hélène, 64.
Ep. Jouffray, ménag., 41 a., r. P.-Bert, 234.
Vincent, cultivat., 62 a., Viviers (Ardèche).
Gay, 9 a., q. de la Charité, 23.
Ep. Trouttet, s. p., 65 a., r. Dubois, 91.
Ep. Sauoier, ménag., 41 a., B.-de-Mi ro (Isère).
Volle, domestique, 25 a., r. St-Jean, 40.
Ep. Tisserend, ménag., 36 a., Décines (Isère).
Pétrier, domestique, 23 a., r. Bugeaud, 116.
Uscade, cultivat., 49 a., G.-la Varenne (Rhône).
Huegg, cordonnier, 42 a., r. Pasteur, 7.
Stringa, ébéniste, 61 a., pl. Raspail, 6.
Ep. Perciot, s. p., 64 a., r. Mozard, 4.
Denis, manœuvre, 33 a., r. St-Michel, 27.
Cancaloo, maçon, 58 a., Tarrare (Rhône).
Vve Sermet, ménagère, 55 a., ch. Bar bau, 157.
Combas, 2 a., rte de Vienne, 39.
Songay, dit Paillasse, 62 a., Villeurbanne.
Devand, 1 a., r. Centrale, 11.
Rebout, 4 m., St-Romb.-l'Ile-Barbe (Rhône).
Martinod, 15 m., gr. r. de la Croix-Rousse, 65.
Bourchanin, empl., 53 a., c. de la Liberté, 7.
Loroureau, fumiste, 61 a., r. Rabelais, 66.
Payet, cordonnier, 30 a., r. Créqui, 225.
Argaud, tailleur d'hab., 47 a., r. Molière, 148.
Guerrier, propriét., 45 a., Chavagnieu (Isère).
Liogot, ébéniste, 37 a., r. Masséna, 97 *bis*.
Martin, couturière, 63 a., r. République, 66.
Ep. Epavier, s. p., 63 a., Marennes (Isère).

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Ep. Fournier, cheailleuse, 27 a., r. Ney, 70.
Hales, 10 a., r. Tête-d'Or, 123.
Maisonneuve, veloutier, 32 a., Saint-Etienne.
Colléon, voiturier, 63 a., r. Sébastien-Gryphe, 66.
Vve Froment, gde malade, 61 a., r. Madeleine, 15.
Vve Debort, s. p., 83 a., r. Duguesclin, 203.
Vve Letellier, s. p., 79 a., av. de Saxe, 349.
Peysson, femme de ch., 63 a., av. de Saxe, 114.
Gailard, rec. des post., 83 a., r. Chaponnay, 21.
Vve Boy, chemisière, 56 a., r. Moncey, 156.
Vve Charrier, rentière, 80 a., r. de la Lône, 6.
Leclère, manœuvre, 55 a., r. du Gazomètre, 7.
Durand, rep. de com., 44 a., r. Séb.-Gryphe, 156.
Akret, 4 a., gr. r. de la Guillotière, 76.
Frencox, 1 j., r. Vendôme, 156.
Depoix, chapelier, 68 a., r. Paul-Bert, 237.
Beon, 6 m., gr. r. de la Guillotière, 116.
Vve Benoît, s. p., 85 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Vve Deatrée, s. p., 76 a., imp. Gerland, 6.
Alibaux, s. p., 70 a., q. Claude-Bernard, 7.
Seuterel, typographe, 23 a., r. Moncey, 66.
Chauchat, s. p., 74 a., q. Claude-Bernard, 94.
Ferrero, s. p., 67 a., rte de Vienne, 91.
Desriaux, teinturier, 51 a., av. Félix-Faure, 163.
Debeurgrave, s. p., 77 a., r. de la Madeleine, 3.
Engel, 1 a., av. du Parc d'Artillerie, 6.
Vacher, s. p., 76 a., r. Riboud, 20.
Vve Pin, s. p., 60 a., r. de la Madeleine, 33.
Gudet, s. p., 87 a., r. des Asperges, 163.
Ep. Champ, mén., 71 a., r. St-A.-de-Barabau, 18.
Gardette, s. p., 34 a., rte de Crémieux, 16.
Ep. Giroud, s. p., 76 a., r. Vendôme, 668.
Raymond, cocher, 67 a., r. Paul-Bert, 121.
Thévenaud, s. p., 73 a., r. Constant, 6.
Desvigne, 9 m., ch. des Balançoires, 3.
Castel, verrier, 63 a., r. de la Madeleine, 53.
Villon, 6 m., r. Jeanne-d'Arc, 4.
Simon, rentier, 49 a., r. Duguesclin, 266.
Garaude, s. p., 61 a., c. Gambetta, 11.
Sylvestre, prêtre, 39 a., Bourg-St-Maurice (S.).
Cronzet, 2e m., r. Garibaldi, 156.
Vve Caradec, s. p., 73 a., r. de la Madeleine, 3.
Vial, empl., 77 a., Saint-Etienne.
Drache, coup. chaussures, 65 a., r. d'Avignon, 4.
Marchandeau, s. p., 85 a., r. Madeleine, 3.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Ep. Marlin, s. p., 65 a., r. de l'Enfance, 46.
Dlle Saillon, Agathe, mén., 29 a., r. Prunelle, 6.
Bornex, Cl., s. p., 66 a., Leyssard (Ain).
Lorgey, Marie, pell., 94 a., r. d'Austerlitz, 27.
Gaat, P., tisseur, 36 a., r. de la Tour-du-Pin, 5.
Pommier, A., g. de cuis., 30 a., r. Coste, 70.
Guillot, J., tiss., 66 a., r. du Mail, 64.
Condamine, mén., 77 a., g. r. de Cuire, 22.
Vve Fillod, conc., 43 a., r. Masséna, 22.
Dlle Missonier, cout., 30 a., r. Sébast.-Gryphe, 7.
Vve Papul, tiss., 60 a., g. r. de Cuire, 69.
Berne, tiss., 63 a., r. de la Tour-du-Pin, 2.
Ep. Tracollet, ména., 61 a., r. Jacquard, 7.
Gnosset, cher., 69 a., Montluel (Ain).
Teissère, tull., 73 a., r. d'Austerlitz, 27.
Vve Fillit, ling., 58 a., r. Tête-d'Or, 63.
Vve Piégay, dévideuse, 75 a., r. du Mail, 26.
Vesserot, Charles, s. p., 69 a., r. de l'Enfance, 43.
Vve Anthelme, s. p., 74 a., r. Tourrel, 11.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Chapus, Elie, 19 a., r. de Gadagne, 2.
Mertin, domest., 90 a., gde r. Guillotière, 101.
Ep. Berne, ménagère, 33 a., r. St-P.-de-Vaise, 52.
Gaillard, retraité, 49 a., ch. de la Favorite, 16.
Pavrieux, chapelain, 65 a., ch. de Fourvières, 8.
Chollet, Joseph, 3 m., m. St-Sébastien, 11.
Gay, domestique, 51 a., r. Tramassac, 10.
Vve Dubois, tulliste, 68 a., r. de St-Cyr, 78.
Malrat, M.-Joseph, 7 a., pl. de Fourvière, 4.
Ep. Floquet, cultivatrice, 33 a., Arges (Ain).
Marquer, retraité, 67 a., ch. de la Favorite, 6.
Puthon, gantier, 37 a., r. du Bourbonnais, 36.
Bouchet, commerçante, 74 a., r. St-Etienne, 4.
Ferréro, menuisier, 52 a., pl. de Trion, 2.
Barbou d. Places, Marie, relig., 73 a., q. P.-Seize, 61.
Carotte, tisseur, 77 a., r. Lainerie, 11.
Vve Corvaisier, ménag., 67 a., r. St-P.-de-Vaise, 43.
Vve Bermut, fleuriste, 51 a., r. de Tuoisie, 6.
Legros, chauffeur, 14 a., q. des Etroits, 9.
Collet, journalier, 64 a., r. Juiverie, 11.
Guinet-Burillon, Paul, 78 a., ch. Francheville, 136.
Pontet, Henri, s. p., 66 a., ch. Francheville, 136.
Cachet, emballeur, 17 a., r. du Tunnel, 0.
Vve Picard-Beausoleil, 83 a., ch. Grenouilles, 11.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Belvay, conf., 46 a., p. Edgar-Quinet, 5.
Lemaître, Louis, 6 m., r. Germain, 6.
Vve Duperrier, o. en parapl., 73 a., r. Vauban, 23.
Guttin, ton., 24 a., r. Tête-d'Or, 112.
Duc, cult., 46 a., r. Godefroy, 16.
Beaudin, s. p., 67 a., r. de Sèze, 12.
Félix, empl., 6 a., r. Cilton, 37.
Juvanon, empl., 55 a., rue Cuvier, 2.
Maréchal, peint., 46 a., rue Sully, 62.
Paré, rentier, 60 a., r. Vendôme, 51.
Ep. Mennetet, s. p., 59 a., c. Lafayette, 13.
Vve Duosod, com., 66 a., r. Duguesclin, 166.
Didier, Antoine, 6 m., r. Malesherbes, 13.
Lalechère, tiss., 71 a., r. Montgolfier, 106.
Nanty, musicien, 77 a., r. Cuvier, 173.
Sandron, Marie, s. p., 70 a., r. Ney, 99.
Berne, cordonnier, r. Parfait-Silence, 17.

Mouvement de la Population

du 24 au 30 Avril 1907.

Nombre de mariages contractés	87
— divorces enregistrés	8
— naissances légitimes	110
— — illégitimes	35
— décès	173
— mort-nés	8

ANNONCE LÉGALE

Elargissement du chemin vicinal ordinaire, n° 45 « Embranchement de la Colombière ». — Cession d'un immeuble par les mariés Herbert-Lacroix.

Le Maire de la Ville de Lyon,

DONNE AVIS :

Que par acte administratif en date du 25 mars 1907, approuvé par M. le Préfet du Rhône, le 20 avril 1907, la ville de Lyon a acquis, pour cause d'utilité publique, de M. Joseph-Maurice-Albert Herbert, mécanicien, et de lui assistée et autorisée Mme Pauline Lacroix, son épouse, propriétaires, demeurant ensemble à Lyon, chemin de la Colombière, 16, tous deux majeurs, agissant conjointement et solidairement en leur propre et privé nom au prix de 2.500 francs, y compris une indemnité spéciale de 1 012 fr. 90, pour démolition et suppression de bâtiment, éviction des locataires et tous dommages résultant de l'élargissement et du nivellement du chemin, une portion d'immeuble d'une surface de 148 m. 74 d. carrés, située au lieu dit : « Les Rivières », section G, n° 382 du plan cadastral et nécessaire à l'élargissement du chemin vicinal ordinaire, n° 45 « Embranchement de la Colombière ».

La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du 3 mai 1841 (art. 19), pour la purge des privilèges et hypothèques qui pourraient grever la portion d'immeuble dont il s'agit.

Lyon, le 1er mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2
Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 3 Mai 1907

Grains et Farines

Blé de pays du rayon...	les 100 kil.	23	•	63	25
Blé de pays, autres provenances indigènes	—	24	•	24	25
de Russie	—	66	56	67	50
— d'Amérique	—	26	76	67	•
— provinces danubienn.	—	66	•	66	66
des Indes	—	•	•	•	•
— dur		65	75	26	75
Seigle		16	•	10	95
Orge de brasserie		66	66	69	•
— de mouture		17	•	16	•
Maïs	—	17	75	19	•
Sarrasin	—	64	61	65	60
Avoine nouvelle	—	19	•	26	56
Haricots bl. de Bourgogne	—	•	•	•	•
nains de Hongrie	—	64	•	66	•
Farine de boulang. 1re q.	les 125 kil.	46	56	17	66
— — ronde.	—	41	56	49	50
Son	les 100 kil.	11	•	14	65
Fécule indigène	—	97	•	36	•
Riz de l'Inde	—	35	•	36	•
Riz du Japon	—	46	•	47	•
Riz de Saïgon	—	26	•	26	•
Riz du Piémont écume	—	46	•	47	•
— glacé	—	46	56	50	•
— Caroline	—	58	•	60	•

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil.	66	•	75	•
— 1er choix	—	66	•	66	•
— marchandes	—	59	•	66	•
— irrégulières	—	47	•	55	•
Semoule	—	48	•	68	•

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 100 k.	130	•	136	•
— — vieilles	—	•	•	•	•
— — d'Amérique	—	•	•	•	•
de luzerne de France nouvelles	—	138	•	166	•
vieilles	—	•	•	•	•
de luzerne d'Italie	—	•	•	•	•
Graines de colza ou navette	—	41	•	44	•
— de sainfoin	—	38	•	40	•
— de vesces	—	64	•	26	•

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	11	75	12	•
de pays	—	16	75	11	75
Paille de froment	—	6	60	6	•
— de seigle	—	6	50	7	•

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	240	•	250	•
— à la princesse		210	•	620	•
Raisins de Corinthe	—	65	•	66	•
de Malaga		11	•	16	•
Figues de Hongrie	—	30	•	30	•
de Cosenza		10	•	76	•
Prunes d'Ente		106	•	120	•

Digitized by Google

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris	les 100 k.	82	»	83 »
— — coop⁹ régulier	—	93 50		65 50
— — irrégulier	—	92	»	92 50
— — poudre	—	92	»	63 »
— — semoule	—	92 50		64 50
Sucre cristallisé indigène.	—	95	»	59 »
— — nautique.	—	»	»	» »
Sirop de glucose 44 degrés	—	52	»	05 »

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k	980	»	300 »
— — Mysore	—	990	»	301 »
— Saotos	—	223	»	260 »
— Java vert	—	305	»	315 »
— — jaune	—	325	»	410 »
— Déméraari	—	010	»	330 »
Café de Haïti nature	—	260	»	270 »
— — triq	—	270	»	999 »
— Guadeloupe bonif.	—	010	»	395 »
— — bonifieur	—	239	»	355 »
— Moka	—	560	»	400 »
Café Porto-Rico	—	210	»	330 »
Cent. Amer. et côtes ferme grand	—	290	»	395 »
— — — non grand	—	183	»	250 »
— Bahia	—	245	»	260 »

Cacaos

Cacao Maragoan-Para	les 100 k	365	»	079 »
— Caraque et Carupano	—	350	»	400 »
— Puerto Cabello	—	400	»	510 »
Guayaquil	—	570	»	390 »
Cacao Trinidad	les 100 k	363	»	570 »
— Martinique et Guadel.	—	515	»	533 »
— Bahia préparé	—	325	»	035 »
— Haïti	—	510	»	530 »
— Samana et Sanchez	—	215	»	333 »

Poivres

Poivre noir Alleppy	les 100 k.	»	»	» »
— — Tellicherry	—	250	»	360 »
— — Saigon	—	450	»	460 »
— blanc	—	»	»	» »

Suifs et produits stéariques

Huile de coco	les 100 k	103	»	100 »
— de Palme dure et molle	—	92	»	97 »
Suif fondu de Paris (sans bat)	—	83	»	» »
— de province (en fût)	—	83	»	85 »
— pressé	—	110	»	115 »
Acide stéarique (Huiles de saponification)	—	75	»	79 »
— — (— de distillation)	—	71	»	75 »
Acide oléarique (Huiles de saponification)	—	112	»	117 »
— (— de distillation)	—	123	»	128 »
Bougie saponifié, 1ère qual., les 100 pq. de 100 gr. net		81	»	83 »
— distillation — —	les 100 k.	370	»	400 »
Glycérine blonde, 28°	—	93	»	100 »
— pharmaceutique, 30°	—	145	»	150 »

Huiles minérales

Huile de pétrole	l'hectolitre	30 50		20 50
— de schiste	—	22	»	24 »
Essence minérale	—	42	»	53 »

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra mais pure	les 100 k.	170	»	100 »
— — surfine	—	»	»	» »
— — Bari	—	»	»	» »
— — Bne	—	145	»	150 »
Huile commune lampe	les 100 k.	115	»	120 »
— de noix	—	190	»	230 »
— d'arachide surfine	—	105	»	125 »
Huile de sésame surfine	les 100 k.	105	»	129 »
— de sésame à brûler	—	»	»	» »
— de lin	—	90	»	74 »
— de choux à bouche	—	110	»	140 »
— de colza brute	—	»	»	» »
— — épurée	—	90	»	90 »
Savon Marseille bl. 1re q	—	66	»	09 »
— Marseille bl. 2e q	—	58	»	90 »
— bleu pâle, marque tortue	—	57	»	08 »
— de palme marbré	—	54	»	10 »
d'oléine, 1re qualité	—	83	»	54 »
— marbré	—	59	»	53 »
— de pulpe	—	58	»	83 »
— mou extra	—	43	»	45 »
— — ordinaire	—	04 50		50 »

Vins

Vin Beaujolais 1er choix	le pièce	100	»	150 »
— — 2e —	—	60	»	90 »
Vin Bas Beaujolais	la pièce	15	»	70 »
— Lyonnais 1er choix	—	00	»	70 »
— — 2e —	—	45	»	55 »
— Mâconnais 1er	—	60	»	90 »
— — 2e	—	49	»	55 »
Vin Bourgogne 1er	—	90	»	140 »
— — 2e	—	50	»	80 »
— Bordeaux 1er	la barrique	90	»	140 »
— — 2	—	50	»	95 »
Vin Roussillon 1er	l'hectolitre	90	»	25 »
— — 2e	—	19	»	19 »
— Montagne 1er	—	20	»	25 »
— — 2e	—	19	»	19 »
— Narbonne 1er	—	20	»	90 »
— — 2e	—	15	»	19 »
— Algérie 1er	—	19	»	25 »
— — 2e	—	10	»	19 »

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 86°	l'hectol.	80 50		70 20
— de marc —	—	83	»	07 »
Nord fin 9 90°	—	42	»	49 50
Esprit Nord extra-fin 90°	—	42 75		43 25
— de grain	—	00	»	09 »
— mauvais goût	—	41 22		44 75

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 27 Avril au 3 Mai 1907.

Marché en gros de la Martinière

Dindes	la pièce	»	»	» »
Oies	—	»	»	» »
Canards	—	2 50		4 50
Volailles 1re qual.	—	5	»	8 »
— 2e —	—	0	»	4 50
Poulets	—	1 70		2 75
Pigeons	—	1	»	1 30
Beurre	le kilog	2 00		2 50
Œufs	le cent	7	»	9 »
Fromages	le kilog	1 50		2 50

Marché au gros des fruits et légumes

Pommes de terre, le quintal métrique		10	»	14 »
Châtaignes	—	»	»	» »

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille	Pérats	les 100 kil.	5 70
	Grelaseone	—	5 70
	Chatillon choisies	—	5 90
	— lavées	—	4 15
	Braiselles lavées	—	4 »
	Malbroug	—	4 »
	Menu sortant	—	2 70
Anthracite		—	6 50
Coke cassé		—	4 45

TAXE OFFICIEUSE DU PAIN

La taxe établie officieusement pour le mois d'avril par le Syndicat patronal des boulangers de Lyon est ainsi fixée :

Pain de ménage	le kilog	0 57
Pain blanc	—	0 42

La Chambre Syndicale de la boulangerie a fixé la même taxe.

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Situation numérique des indigents assistés au 28 Février 1907.

	Ménages	Grandes Personnes — Hommes	Grandes Personnes — Femmes	Enfants	Total des individus
Existait au 01 Janvier 1907 (mois précédent)	9,651	2,635	5,542	6,460	14,432
Inscriptions ou admissions aux secours, opérées pendant le mois	147	99	72	100	220
Totaux	9,998	2,092	5,422	0,539	14,652
Radiations opérées pendant la même période	209	62	114	57	263
Reste	2,789	2,930	5,300	6,451	14,388
Dont : Admis aux secours mensuels					7,077
Dont : Admis aux secours exceptionnels					7,312

Assistés non inscrits secourus accidentellement pendant le mois de Février 1907 : 1,895 personnes.

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1906.

DATES	COMPTANT		
Lundi, 29 Avril	102 »	»	»
Mardi, 30 —	102 50	»	»
Mercr., 1er Mai	102 50	»	»
Jeudi, 2 —	102 75	103	»
Vendr., 3 —	103 »	»	»
Samedi, 4 —	103 »	»	»

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 24 au 30 Avril 1907

ABATTOIRS	Espèces et nombre d'animaux abattus — Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	TOTAUX en kilogrammes de viande
Vaise	916	1,947	3,113	28	965	»	»	»	»	»	282,331
Perrache	302	849	2,247	66	»	»	»	»	»	»	101,911
Corne-de-Cerf	»	»	»	»	»	33	4	2	»	»	8,030
Totaux	1,146	1,090	3,262	99	965	32	4	9	»	»	475,012

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 26 Avril au 2 Mai 1907

DÉSIGNATION DES DENRÉES		01 Avril		17 Avril		06 Avril		09 Avril		30 Avril		1er Mai		0 Mai	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil...	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »
Aloses	—	» »	» »	0 80	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	» »	» »	» »	» »	» »
Anges	—	0 70	» »	» »	» »	» »	» »	0 90	0 80	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Barbues	—	» »	» »	1 80	1 00	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 40	0 00	» »	» »
Bars	—	0 60	0 5	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	3 10	0 »	» »	» »
Cabillauds	—	0 80	» »	» »	» »	» »	» »	0 00	0 0	» »	» »	» »	» »	1 »	0 20
Carrelets	—	0 8.	0 70	1 »	0 0	0 70	0 0	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 8.
Colins	—	0 60	0 7.	» »	» »	» »	» »	0 70	» »	1 »	0 8.	0 50	» »	» »	»
Congres	—	0 70	0 0	0 80	0 00	0 70	0 00	» »	» »	0 80	0 70	1 10	0 9	1 »	0 90
Dorades	—	1 20	1 »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 8.	» »	» »	» »	» »	1 20	1 1
Esturgeons	—	» »	» »	» »	» »	1 10	» »	» »	» »	» »	» »	1 00	1 00	» »	» »
Grondins	—	1 »	0 0	» »	» »	» »	» »	0 80	0 7.	1 00	1 »	» »	» »	» »	» »
Limandes	le kil.	0 6.	0 50	0 70	» »	0 60	0 50	0 6.	0 50	0 80	0 00	1 »	0 0	0 70	0 60
Lotte de mer	—	1 »	0 0	1 00	1 »	1 »	0 80	» »	» »	1 30	1 1.	1 40	1 0	1 0.	1 »
Maquereaux	—	1 50	1 1.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 50	1 40	1 60	1 0
Merlans	—	1 »	0 .0	1 00	1 1	1 00	1 »	1 »	0 00	1 4	1 0.	1 00	1 »	1 40	1 1
Merlus	—	0 80	0 70	0 70	0 6.	1 »	0 0	» »	» »	1 »	0 70	1 10	1 »	1 »	0 90
Mulets	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 70	1 50	» »	» »	» »	» »	1 6.	1 0.
Raies	—	0 00	0 00	1 »	0 00	0 00	0 70	» »	» »	1 1.	0 0.	1 40	1 0	1 0.	1 »
Rougets-barbets	—	0 40	0 1.	» »	» »	0 7.	0 00	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Saint-Pierre	—	0 00	» »	» »	» »	» »	» »	0 70	0 0.	» »	» »	» »	» »	0 70	» »
Sardines 1/2 sel	—	1 1.	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 40	1 20	» »	» »	» »	» »
Soles	—	4 2.	0 8.	4 40	3 0	4 »	3 »	4 70	4 50	0 10	3 0	3 7.	0 00	4 10	0 40
Saumons	—	» »	» »	0 70	0 5	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	7 40	7 20
Turbots	—	0 10	0 0.	0 00	» »	» »	» »	» »	» »	2 00	0 4	» »	» »	» »	» »
Vives	—	0 0.	0 4	0 10	» »	» »	» »	0 30	0 40	0 70	0 0.	2 00	» »	0 70	0 60
Hareogs frais	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivaotes	le kil	1 00	1 7.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Anguilles mortes		1 4.	1 3	» »	» »	1 50	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Barbeaux	—	» »	» »	1 40	1 00	» »	» »	1 40	1 00	1 00	1 4.	1 40	1 5.	1 00	1 4.
Brèmes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brochets	—	2 10	1 0.	0 10	2 30	2 80	1 7.	2 »	1 7.	0 00	0 40	2 4.	1 7.	0 00	2 10
Carpes	—	0 00	» »	1 »	0 0	» »	» »	0 00	0 7.	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »
Eperlans	—	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	1 1.	1	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lamproies	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lottes eau douce	—	» »	» »	0 00	» »	2 8.	0 70	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Ombres-chevaliers	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Perches	—	1 00	1 0	1 00	» »	1 40	1 0	1 10	1 0	1 70	1 0.	1 6	1 4.	1 7.	1 6.
Truites	—	0 0.	0 1.	0 70	0 50	0 00	0 1.	0 70	8 40	7 70	7 2	0 00	4 5.	7 70	0 8.
Truites saumonées	—	6 »	3 4	7 30	0 4.	6 70	0 50	» »	» »	0 00	0 1.	» »	» »	» »	» »
Friture	—	0 80	0 0.	0 70	0 60	1 »	0 0.	0 00	0 5.	0 80	0 1.	1 1.	1	1 »	0 90
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil..	1 »	0 0	» »	» »	» »	» »	» »	»	0 00	» »	» »	» »	» »	» »
Crevettes rouges	—	7 50	0 50	9 30	4 0	7 70	0 20	0 80	4 0	6 40	0 5	» »	» »	11 »	0 3.
Crevettes grises	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Ecrevisses	—	3 »	1 5.	4 4.	0 »	0 00	1 0.	4 80	2 »	0 50	0 50	9 00	7 0.	0 4	4 0
Langoustes	—	5 »	4 0.	0 70	0 50	6 »	0 70	» »	» »	6 0.	4 50	0 »	0 1.	8 1.	5 4.
Homards	—	4 »	2 5.	0 0.	0 00	» »	» »	» »	» »	4 00	4	4 5.	» »	» »	» »
Escargots	—	» »	» »	1 4	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Moules	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Clovisses	—	1 00	» »	» »	» »	» »	» »	1 30	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Volailles															
Canards	le pièce.	» »	» »	0 »	0 50	2 25	0 »	» »	» »	0 »	0 0	» »	» »	0 03	0 »
Dindes	—	» »	» »	12 »	9	0 »	7 »	» »	» »	7 5.	7 »	» »	» »	7 »	6 »
Oies	—	» »	» »	7 »	0	6 50	5 »	» »	» »	0 »	6 »	» »	» »	» »	» »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	7 50	0 50	0 »	0	7 50	5 »	» »	» »	7 »	4 5	0 »	7 »	0 »	0 50
Poulets	—	4 00	1 50	0 »	1 5	0 »	0 »	0 50	0 50	0 03	0 25	4 »	2 50	4 50	0 0
Pigeons	—	1 00	1	1 30	1 »	1 »	0 75	1 10	0 75	1 »	0 85	1 10	1 »	1 »	0 05
Pintades mortes	—	» »	» »	0 05	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Foie gras	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crêtes et lois	—	0 5.	» »	» »	» »	» »	» »	7 50	7 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lapins domestiques	—	» »	» »	0 50	» »	» »	» »	0 25	0	» »	» »	2 50	0 »	» »	» »
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil...	0 00	0 30	0 50	2 40	0 »	0 50	0 50	2 40	0 70	0 40	2 60	0 40	2 50	» »
Œufs	le cent..	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil...	1 0.	1 10	1 70	1 5	1 00	1 00	1 00	1 4	0 »	1 6	1 00	1 50	0 50	0 00
Asperges	le botte.	0 5.	0 70	0 »	0 70	0 00	0 0.	1 »	0 50	0 »	0 40	1 50	0 50	1 40	0 7

Digitized by Google

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 24 au 30 Avril 1907

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi	Moutons	3,035	2,435	2 20	1 66	0 »	1 20	0 20	1 40		
	Veaux	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
	Porcs	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Vendredi	Bœufs et vaches	653	553	1 68	1 10	0 »	1 »	2 20	1 20		
	Veaux	1,191	1,191	1 20	1 »	2 »	1 20	0 20	1 40	13,257	6,643
	Moutoos	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Lundi	Porcs	1,702	1,702	1 34	1 01	2 »	1 80	0 10	1 90		
Mardi	Bœufs et vaches	1,270	1,170	1 64	1 »	» »	» »	» »	» »		
	Veaux	816	668	1 36	1 10	» »	» »	» »	» »		
	Moutous	0,102	1,003	0 20	1 70	» »	» »	» »	» »		
Récapitulation	Bœufs et vaches	1,923	1,723						TOTAL.....		10,001 k.
	Veaux	1,679	1,879								
	Moutons	0,150	4,358								
	Porcs	1,702	1,702								

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 03 au 09 Avril 1907 (17e semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE 1907	RECETTES DE LA SEMAINE 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1907	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	101,010 76	144,894 36	16,724 »	» »	2,604,129 68	2,453,548 58	146,580 10	» »
Tramway de Lyon à Neuville	4 001 35	3,728 85	1,174 70	» »	76,892 42	73,474 63	3,417 60	» »
Lyon-Croix-Rousse à Caluire	0,290 30	2,075 70	214 70	» »	33,260 58	26,516 05	» »	3,315 75
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix Rousse	2,603 25	3,716 25	113 00	» »	63,063 80	62,156 80	1,047 »	» »
Croix-Pâquet	5,105 60	4,976 66	106 70	» »	86,735 52	89,201 25	» »	0,465 80
Lignes de la Cie P.-O-L	14,415 09	13,061 74	1,323 35	» »	213,632 17	210,326 46	3,042 00	» »

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 04 au 30 Avril 1907

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES Aux Abattoirs Pièces	Aux Abattoirs kilogr.	Dans les Magasins Pièces	Dans les Magasins kilogr.	Aux Criées Pièces	Aux Criées kilogr.	Dans les Halles et Marchés couverts Pièces	Dans les Halles et Marchés couverts kilogr.	Sur les Marchés découverts Pièces	Sur les Marchés découverts kilogr.	TOTAUX Pièces	TOTAUX kilogr.
Bœufs et vaches	4	200	»	»	»	»	»	»	»	»	4	200
Veaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Moutoos	6	90	»	»	»	»	»	»	»	»	6	90
Porcs	2	160	»	»	»	»	»	»	»	»	2	160
Chèvres	3	48	»	»	»	»	»	»	»	»	3	48
Chevreaux et agneaux	»	»	»	»	11	02	»	»	»	»	11	02
Chevaux	2	500	»	»	»	»	»	»	»	»	2	500
Fœtus	84	»	»	»	»	»	»	»	»	»	84	»
Abats divers	61	1,023	»	»	»	»	»	»	»	»	61	1,023
Viandes fraîches	7	133	»	»	»	»	»	»	»	»	7	133
Viandes salées	»	»	»	»	»	»	»	»	1	3	1	3
Poissons (marée)	»	»	»	39	»	220	»	4	»	6	»	269
Poissons (eau douce)	»	»	»	»	»	69	»	»	»	»	»	69
Langoustes et homards	»	»	»	»	16	»	1	»	»	»	17	»
Crevettes	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
Ecrevisses	»	»	»	»	»	45	»	»	»	»	»	45
Huîtres coquillages	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	4
Gibiers à plumes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gibiers à poils	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Volailles	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	2	»
Pigeons	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	2	»
Lapins domestiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Champignons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Légumes divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fruits divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Grenouilles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	0	»	0

Imprimeur-gérant : F. CHOUARD

17. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise 3, rue Ste-Catherine — F. CHOUARD, directeur. — Téléphone 3-39

Digitized by Google

ONZIÈME ANNÉE — N° 567 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 12 MAI 1907

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
	Un an	6 mois	Un an	6 mois
Lyon, Rhône et départements limitrophes.	6 fr.	3 fr.	6 fr. 20	3 fr. 15
Autres départements et Algérie	7 fr.	3 fr. 50	7 fr. 20	3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef du service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Quartier Grôlée. — Décret (p. 301).

Décisions approbatives (p. 301).

Séjour à Lyon de M. le Président de la République les 18, 19 et 20 mai 1907. — Mesures de police. — Arrêté (p. 302).

Concours national agricole et exposition d'horticulture du 11 au 20 mai 1907. — Interdiction de la circulation des voitures sur l'avenue de la Gare. — Arrêté (p. 303).

Nominations, mutations (p. 303).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (nos 2133 à 2144).

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demande de congé comme soutien de famille (p. 303).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de sursis d'incorporation (p. 303).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière (p. 303).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille (p. 304).

Fondation Tissot — Renouvellement de la police assurant contre l'incendie les locaux occupés par les bénéficiaires (p. 304).

Dépôt de pompes situé cours Henri, 28. — Renouvellement du bail (p. 304).

Ecole maternelle rue de Dijon, 28. — Renouvellement du bail (p. 304).

Location à M. Delecour d'un terrain communal situé à l'Est de l'abattoir de Vaise (p. 304).

Instance introduite par M. Delorme, architecte, contre la ville de Lyon devant le Conseil de Préfecture (p. 304).

Subvention à la Section du Rhône du Syndicat national des employés des Trésoreries générales et recettes particulières, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès (p. 305).

Cession par la Ville à la Société des Sulfures du Centre, d'une parcelle de terrain située avenue de Saxe prolongée (p. 305).

Hospices civils. — Affaire Bertholon. — Instance Buret. — Transaction (p. 305).

Informations et avis divers.

Programme officiel des fêtes et réceptions organisées par la Municipalité lyonnaise en l'honneur du voyage et du séjour à Lyon de M. le Président de la République, des représentants du Gouvernement et des délégués des Municipalités anglaises et écossaises de Manchester, Edimbourg, Glasgow, Salford, Huddersfield et Leith (p. 305).

Proclamation (p. 306).

Cimetières de Lyon. — Avis (p. 306).

Ecole de « plein air ». — Don (p. 306).

Construction de groupes scolaires. — Projet d'acquisition d'immeubles. — Enquête administrative. — Avis (p. 306).

Demandes en autorisation de construire (p. 306).

Délibérations des Corps municipaux de la Ville de Lyon pendant la période révolutionnaire (p. 306).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 308).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 309).

Annonce légale (p. 311).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 311).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 312).

Documents statistiques (p. 312).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Quartier Grolée. — Décret.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Intérieur,

Vu le décret en date du 24 octobre 1889, approuvant la convention intervenue le 21 avril 1888 entre la ville de Lyon et la Société immobilière dite « du Quartier Grôlée » en vue de l'assainissement de ce quartier;

Le traité intervenu le 31 janvier 1907 entre la ville de Lyon et la Compagnie Foncière de France agissant tant au nom de la Société du Quartier Grôlée qu'en celui de tous autres créanciers de ladite Société et de tous autres ayants droit, en vue de la reprise par la ville de Lyon, moyennant le paiement par cette dernière d'une somme de 2 millions 900,000 francs, des droits appartenant à la Société du quartier Grôlée;

Les délibérations du Conseil municipal de Lyon en dates des 15 octobre et 24 décembre 1906;

Les propositions du Préfet et les autres pièces de l'affaire;

La loi du 5 avril 1884, articles 115 et 145;

L'ordonnance du 14 novembre 1837,

DÉCRÈTE :

Article premier. — Est approuvé le traité intervenu le 31 janvier 1907, entre la ville de Lyon et la Compagnie Foncière de France agissant tant au nom de la Société du Quartier Grôlée qu'en celui de tous autres ayants droit, en vue de la reprise par la ville de Lyon, moyennant le paiement par cette dernière d'une somme de 2,900,000 francs des droits appartenant à la Société du Quartier Grôlée.

Art. 2. — La dépense, évaluée à 2,900,000 francs, sera imputée sur le montant d'un emprunt de 3,000,000 de francs qui sera autorisé ultérieurement.

Art. 3. — Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

Fait à Rambouillet, le 24 avril 1907.

Signé: A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil,
Ministre de l'Intérieur,

Signé: G. CLÉMENCEAU.

Décisions approbatives

Par décret présidentiel, en date du 24 avril dernier, est approuvée l'ouverture, au budget de la Ville, exercice 1907, d'un crédit additionnel de 1,500 fr. pour subvention à l'Union agricole du Mont-d'Or, en vue de l'organisation de son concours annuel.

Par un décret en date du 24 avril 1907, M. le Président de la République a approuvé la délibération du 25 mars 1907, par laquelle le Conseil municipal de Lyon a attribué à l'avenue des Ponts la dénomination d' « avenue Berthelot ».

Digitized by Google

Par un décret en date du 24 avril 1907, M. le Président de la République a approuvé la délibération du 25 mars 1907, par laquelle le Conseil municipal de Lyon a attribué à la place des Pénitents de la Croix, la dénomination de « place Michel-Servet ».

Par décret en date du 24 avril dernier, M. le Président de la République a approuvé la soumission de M. Thomas, en vue de l'exécution jusqu'au 31 décembre 1908, des travaux d'entretien des bâtiments communaux (3e série, 5e lot), dont la Société anonyme des anciens Etablissements Lacarrière avait été déclarée adjudicataire, suivant procès-verbal en date du 23 janvier 1906.

Par décret en date du 21 avril dernier, M. le Président de la République a approuvé la soumission de la Compagnie du Gaz, en vue de l'exécution des travaux d'entretien pendant l'année 1907 des lanternes à gaz conservées comme appareils de secours sur les parcours éclairés à l'électricité.

Par décision du 30 avril 1907, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux Arts a approuvé la délibération du Conseil départemental de l'Enseignement primaire du Rhône en date du 16 avril dernier, portant :

1° Suppression de l'école de filles de la rue Dumont-d'Urville, à Lyon.

2° Création d'un emploi d'institutrice adjointe dans chacune des écoles de filles, place du Commandant-Arnaud et rue Jacquard, à Lyon.

Par décret présidentiel, en date du 30 avril dernier, est approuvée l'ouverture, au budget de la Ville, exercice courant, de sept crédits additionnels, montant ensemble à la somme de 135,100 francs et applicables aux dépenses énumérées ci après, savoir :

Concours régional agricole de 1907 ci	Fr. 80.000
Etablissement d'une clôture métallique au Parc de la Tête-d'Or	Fr. 29.000
Remplacement des cannivenux du quai de Serin, par un pavage	Fr. 5.100
Subvention au Concours régional de gymnastique	Fr. 1.000
Création d'un emploi d'adjointe au bureau de placement pour dames ci	Fr. 1.100
Réfection du perron du Palais du Commerce	Fr. 11.500
Construction d'un escalier à l'extrémité de la rue Ozanam	Fr. 4.700

Séjour à Lyon de M. le Président de la République les 18, 19 et 20 Mai 1907. — Mesures de police. — Arrêté.

Le Maire de la ville de Lyon,

Vu la loi du 5 avril 1884;

Vu le programme du séjour à Lyon de M. le Président de la République, pendant les journées des 18, 19 et 20 mai courant;

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour prévenir les accidents,

ARRÊTE :

Article premier. — Pendant les journées des 18, 19 et 20 mai, le stationnement et la circulation des tramways, automobiles, vélocipèdes, voitures publiques et particulières seront interrompus sur les voies publiques et dans les conditions ci-après indiquées, savoir :

SAMEDI 18 MAI.

1° A partir de 3 heures de l'après midi et jusqu'après le passage du cortège officiel, dans la cour de la gare de Perrache (côté droit) et sur le cours du Midi (chaussée centrale et chaussée Nord), le quai de la Charité, le quai de l'Hôpital, le pont Lafayette, le cours de la Liberté;

2° A partir de 7 heures du soir, sur le cours de la Liberté, le quai des Brotteaux, le pont Morand, la rue Puits-Gaillot, la place des Terreaux, jusqu'après l'arrivée de M. la Président de la République à l'Hôtel de Ville.

DIMANCHE 19 MAI.

3° A partir de 8 h. 15 du matin et jusqu'après le passage du cortège officiel, dans la rue Servient (partie comprise entre la Préfecture et le quai de la Guillotière), le quai de la Guillotière, le pont de la Guillotière, le quai de la Charité jusqu'à hauteur de l'entrée de l'hôpital de la Charité;

4° A partir de 9 h. 15 du matin et jusqu'après le passage du cortège officiel, sur le quai de la Charité, le cours du Midi (côté Nord); jusqu'à la fin de la visite de M. le Président de la République au Concours national, à l'exposition d'Horticulture et à l'exposition d'Hygiène urbaine, sur les voies publiques qui relient ces expositions sur le cours du Midi;

5° A partir de 11 heures du matin et jusqu'après le passage du cortège officiel, sur la cours du Midi (côté Nord), quai de la Charité, place de la Charité, place Bellecour (côté Est), place La Visite, rue de la République, place de la République, rue de la République et place de la Bourse;

6° A partir de 2 heures du soir et jusqu'après le passage du cortège officiel, place des Cordeliers, pont Lafayette, le quai des Brotteaux, quai de l'Est et avenue du Parc;

7° A partir de 3 h. 1/2 et jusqu'après le passage du cortège officiel, sur l'avenue du Parc, le quai de l'Est, le pont Morand, la rue Puits-Gaillot, la place des Terreaux, la rue d'Algérie et la place de la Miséricorde;

8° A partir de 4 h. 1/4 et jusqu'après le passage du cortège officiel, la place de la Miséricorde, la rue d'Algérie, la place des Terreaux, la rue Puits-Gaillet, le pont Morand, le quai des Brotteaux et le cours de la Liberté.

LUNDI 20 MAI.

9° A partir de 9 h. 1/2 et jusqu'après le passage du cortège officiel, sur le cours de la Liberté, la rue Servient, le quai de la Guillotière et le quai Claude-Bernard;

10° A partir de 10 h. 3/4 et jusqu'après le passage du cortège officiel sur le quai Claude Bernard, le quai de la Guillotière, la rue Servient et le cours de la Liberté;

11° A partir de 2 h. 1/4 sur le cours de la Liberté, la rue Servient le quai de la Guillotière, le quai Claude-Bernard, le pont du Midi, le cours du Midi (côté Nord et chaussée centrale) et dans la cour de la gare de Perrache, côté gauche.

Art. 2. — D'une façon générale, toutes les fois que le cortège officiel passera dans les rues de la Ville, la circulation des véhicules de toute nature sera interrompue jusqu'après le passage du cortège. Cette disposition s'étend à la circulation sur les ponts aboutissant aux voies empruntées par les cortèges officiels.

Dans tous les cas, les automobilistes, vélocipédistes, conducteurs et cochers de tramways, voitures publiques et particulières devront se conformer aux injonctions des agents de l'autorité.

Art. 3. — Toutefois, par dérogation au paragraphe 1er de l'article 2, les voitures amenant les autorités pour la réception à la Préfecture devront emprunter le pont de la Guillotière; les rues situées aux abords des ponts du Hôtel-Dieu et Lafayette, conduisant à la Préfecture, devront être barrées par un cordon de troupes. Ces voitures, après leur arrivée à la Préfecture, iront stationner rue Molière.

Art. 4. — Les voitures des personnes se rendant le 18 mai au dîner de l'Hôtel de Ville ne pourront passer que par la rue Lafont et s'arrêteront devant le perron de l'Hôtel de Ville pour repartir par le côté Nord de la place des Terreaux. Les invités se rendant à pied à ce dîner, pénètreront à l'Hôtel de Ville, côté place des Terreaux, par l'entrée qui sera réservée à cet effet au débouché de la rue de l'Hôtel-de-Ville.

Art. 5. — Le pont de l'Université, sur lequel sera tiré le feu d'artifice, sera fermé à la circulation les 18, 19 et 20 mai. La circulation sera également interdite sur le pont de la Guillotière à partir de 7 heures du soir et jusqu'après le feu d'artifice, et après le départ des invités et l'enlèvement de l'enceinte réservée qui sera aménagée sur ce pont. Les tramways de Villeurbanne, Monchat, Montplaisir, Saint-Fons, Vénissieux, etc., s'arrêteront place du Pont.

Art. 6. — Seront aussi fermés à la circulation, à partir du 8 heures du soir et jusqu'à la fin du feu d'artifice, le pont de l'Hôtel-Dieu et la passerelle du Collège.

A partir de 7 heures du soir et jusqu'à 10 h. 1/2, la circulation et le stationnement de toute espèce de véhicule seront interdits sur les quais des deux rives du Rhône, depuis le pont de la Guillotière jusqu'à une distance de 200 mètres en aval du pont de l'Université.

Art. 7. — A partir de 7 heures du soir jusqu'à la fin du feu d'artifice, les propriétaires d'établissements flottants à station fixe sur le Rhône en stationnement le long des quais, devront faire évacuer de leurs bateaux toutes perso-

Digitized by Google

nas étrangères à ces établissemants ; eux seuls pourront y séjourner pour en assnrer la surveillance.

Les propriétaires de batennx, capitaines, pilotas, etc., devront se conformer à toutes les prescriptions qni leur seront données par les ingénienrs et ngents dn service de la navigation.

Les prescriptions relatives à l'arrêt et au garage des bnteaux ne sont pas applicables anx batennx dn service des Ponts et Chaussées.

Art. 8. — Il est défendn de se tenir, pendant le feu d'artifice, snr les parapats des ponts et des qnnis, et de monter sur les arbres des promenades pnbliqnes.

Il est également interdit de se tenir, à moins de trente mètres sur les qnais des denx rives, de l'entrée dn pont de l'Université pendant tonte la dnrée dn feu d'artifice.

Les persoanes stationnnnt snr les bas-ports devront être éloignées des piles du pont à nne distance d'au moins cent mètres.

Art. 9. — Défense est fnite de placer snr les ponts, quais et bas-ports des deux rives du Rhône, à l'occasion du tir dn fau d'artifice, des tables, bnncs, tonneaux, planches, voitnres, charrettes et généralemeat tons objets qnelconques.

Art. 10. — Il est interdit au public de toncher au mntériel de pavoisement placé snr les voies pnbliqnes.

Art. 11. — Pendant la dnrée de la féta vénitienne, qni aura lieu le 18 mni, à 8 h. 1/2 du soir, la passerelle Saint-Georges sera interdite nn public. Pendant l'exécntion de cette méme féte, le stationnement sera interdit snr tons les antres ponts en bois et suspendns.

A partir de 8 h. 1/2 dn soir et pendnnt toute la dnrée de la féte vénitienne, la circnlation de tonte espéce de bateaux sur la Saône, à l'exception de ceux qui prendront part à la féte, est formellement interdite.

Art. 12. — Anenn placet, pétition, etc., na ponrra étre remis en cours de route anx personnes faisant partie dn cortège officiel.

Art. 13. — Il est défendu de jeter snr les voies pnbliques des confetti en plâtre on en papier ainsi qne des serpentins, de tirer par les fenétres, dans les allées et snr la voie pnbliqne, des pièces d'artifice ou armes à feu. Les péres, mères, institutenrs on institutrices, mnitres on mattresses d'atelier ou de fabrique, sont responsables des contraventions commises an préseot arrété, par les enfants, élèves, onvriers, apprentis et domestiques.

Art. 14. — Afin d'éviter les accidents et de prévenir les encombrements, les piétons seront tenus de prendre la droite dans les rues, snr les quais et les ponts.

Art. 15. — M. la commandant des gardiens de la paix, MM. les commissaires de polico et tons les agents de l'autorité pnbliqne sont chargés do l'exécution du présent arrêté qni sera pnblié et nffiché.

Lyon, le 8 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Vu pour exécution immédiate :
Lyon, le 11 mai 1907.
Pour le Préfet du Rhône et par délégation :
Le Secrétaire général pour la police,
Signé : CACHEUX.

Concours national agricole et Exposition d'horticulture du 11 au 20 mai 1907. — Interdiction de la circulation des voitures sur l'avenue de la Gare. — Arrêté.

Le Maire de la ville de Lyon,

Considérant qu'à l'occasion du Concours national agricole et de l'Exposition d'horticulture qui doivent avoir lieu sur le cours du Midi et sur la place Carnot, du 11 au 20 mai courant, la circulation du public sera très intense sur l'avenue de la Gare où seront placées les entrées principales du dit concours ;

Considérant qu'il importe de prendre des mesures afin de prévenir les accidents qui pourraient se produire principalement à l'occasion de la visite de M. le Président de la République et des Municipalités anglaises et écossaises ;

Vu la loi du 5 avril 1884,

ARRÊTE :

Article premier. — La circulation des voitures publiques ou particulières, des voitures automobiles et des bicyclettes sera interdite pendant les journées des 16 au 20 mai inclus, de 8 heures du matin à 8 heures du soir, sur les deux chaussées latérales de l'avenue de la Gare et sur la chaussée Nord du cours du Midi dans la partie bordant la place Carnot.

Ces voitures pour se rendre à la gare de Perrache, ou vice versa, devront emprunter les chaussées situées du côté Sud du cours du Midi.

Art. 2. — Les voitures de tramways de la Compagnie O.-T.-L. dont le terminus se trouve situé sur les chaussées centrales de l'avenue de la Gare pourront continuer à circuler et à stationner sur cette voie publique et à emprunter la chaussée Nord du cours du Midi, mais à la condition que les agents de la dite Compagnie prendront toutes les précautions convenables pour éviter les accidents, et pour ménager, dans l'axe des portes monumentales du Concours agricole, un espace libre suffisant pour le passage des visiteurs se rendant de l'une à l'autre enceinte du dit Concours.

Art. 3. — M. le Commandant du Corps des gardiens de la paix, M. le Commissaire de police du quartier de Perrache et M. l'Inspecteur chef du service des voitures publiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché.

Lyon, le 3 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Vu pour exécution immédiate :
Lyon, le 8 mai 1907.
Pour le Préfet du Rhône et par délégation :
Le Secrétaire général pour la police,
Signé : CACHEUX.

Nominations, mutations.

Par arrêté municipal du 10 mai courant, M. Lonche (Joannès), dessinateur à la Voirie municipale, a été, pour raisons de santé, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté du 11 du même mois, M. Maisonnier (Eugène), a été titularisé dans son emploi de contrôleur au service du contrôle des taxes de voirie.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demande de congé comme soutien de famille.

(Commission spéciale.) — N° 2133.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de congé, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux la demande de congé formée par M. Brugoiot (Lazare), soldat au 3e régiment d'artillerie, domicilié au 3e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur cette demande.

Lyon, le 6 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demande de sursis d'incorporation.

(Commission spéciale). — N° 2134.

Messieurs, d'après l'article 21 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de sursis d'incorporation est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux la demande de sursis d'incorporation formée par M. Gonard (Antoine-Paul), appelé de la classe 1906, domicilié au 1er arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur cette demande.

Lyon, le 6 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière.

(Commission spéciale). — N° 2135.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner

votre avis motivé chaque fois qa'une domanda d'allocation d'indemnité journalière est formée au titre de soutien indisponsable de famille.

En conséqaence, j'ai l'honnear de vous soamettre les demandes d'allocation formées par MM. Tracol (Marcellin-Auguste), soldat au 157e régimeot d'infanterie, appelé de la classe 1905.

Chavel (Jean Marie); Ré (Alfred); Assally (Lonis); Gardette (Benoit Jean); Nicolas (Pierre); Carrau (Claudius); Girerd (Amédée), Lyvert (Edmond-Gaston-François); Troailhier (Jean-Murio); James (Léon); Barioz (Jean-Henri-Joseph); Béal (Aotoine); Foulupt (Jean-Baptiste); Belantan (Pierre), appelés de la classe 1906, domiciliés au 2e arroadissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer sur ces demandes.

Lyon, le 6 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille.

(Commission spéciale) — N° **2136**

Messieurs, d'après l'article 41 do la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qa'une domande do dispense, commo soutien indispensable de famille, est préseatée.

En conséqaence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demaades de dispense formées par MM. Molin (Jean-Baptiste), territorial do la classe 1890; Rivet (Rodolphe Pierre), réserviste de la classe 1900, domiciliés au 3e arroudissement.

Grenet (Charles Jules), territoriul de la classe 1893; Gaudon (Marius Eugène); Charroud (Hippolyte), réservistes de la classe 1895; Colombet (Joseph Auguste), reserviste de la classe 1899, domiciliés aa 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir biau statuer d'urgence sar ces demandes.

Lyon, le 6 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Fondation Tissot. — Renouvellement de la police assurant contre l'incendie les locaux occupés par les bénéficiaires.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° **2137.**

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de police consenti par la Compagnie *l'Abeille,* pour le renouvellement do l'assarance contro l'incendio des locaux occupés par los bénéficiaires de la fondation Tissot.

Ce projet tient compte des modifications survenues dans los locaax assurés et des locaux occupés par les aouveaux bénéficiaires.

Il est conclu pour uno période de 6 ans 7 mois et 7 jours à partir du 25 mai 1907.

Le capital assuré est de 860,000 fr. et la prime annuelle, déduction faite de la bonification de 20 °/₀ accordée à la Ville, s'élève à 136 fr. 25.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir biea upprouver ce projet de police.

Lyon, le 6 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Dépôt de pompes, situé cours Henri, n° 28. — Renouvellement du bail.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° **2138.**

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soamettre un projet poar le renouvellement da bail da dépôt de pompes situé coars Henri, 28.

Ce projet comporte la locatioa des locaux déjà occupés par la Ville en verta du bail qai arrive à expiration et, en outre, le logement de la gardienne à qui une iodemnité était alloaée annuellement pour la sarveillance du dépôt.

Il sst conclu pour une période de neuf aas, qui commenceront la 24 juin prochain. Les parties se réservent cependant la faculté de pouvoir donner congé chaque année à partir de 1910.

Cette clause sauvegarde les intérêts de la Ville dans le cas où des modifications seraient apportées au foactionae ment du service d'incendie.

Le prix annuel de locatioa est fixé à la somme nette de 350 francs.

Enfin, les propriétaires feront exécuter a leurs frais les réparations de propreté nécessaires dans les locaux loués.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien approuver ce projet de contrat.

Lyoa, le 6 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ecole maternalle, rue da Dijon, 28. Renouvellement dn bail.

Commissioa spéciale. — (Affaires cosrantes.) — N° **2139.**

Messieurs, j'ai l'hoaneur de voas soumettre le projet de renouvellement da bail de l'école muternelle située rue de Dijon, 28.

Ce projet est conclu pour une période de neuf années, mais les parties se réservent lu facalté de le résilier à l'expiration des troisième et sixième anaées en se préveaant par écrit six mois à l'avance

Le loyer anaael est rameaé de 2,400 à 2,000 fraucs. La Ville devra, ea outre de ce prix, supporter los frais de vidange de l'immeuble.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir biea approuver ca projet de contrat.

Lyoa, le 6 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Locatioa à M. Delacour (Claudius), d'un terrain communal situé à l'Est de l'abattoir de Vaise.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° **2140.**

Messieurs, j'ai l'honneur da vous soumettre un projet de bail dressé en vue de la locatioa à M. Delacour (Claudias) fils, boucher, quai Saint-Aatoiss, 2, d'un terrain communal situé à l'Est de l'abattoir de Vaise.

Le terraia dont il s'ugit, iadiqué su plaa joint au dossier par une teinte jauna ABCD, mesure une surface de 10,223 m. 31 d. carrés. Il a été acquis en 1898 en vue de l'agrandissement ds l'abattoir de Vaise, projet qui a été abaadonné en raisoa de la construction prochaine de l'abattoir de la Mouche.

En conséqaence, j'ai fait établir au projet de contrat aux termes duqael la location serait consentie pour use période de qaatre années consécutives, à partir du 1er juillet 1907, moyennaat une redevance annuelle de 325 francs.

Ces coaditions me paraissent sauvegarder les intérêts de la Ville, je vous propose, Messiesrs, de vouloir bies m'autoriser à convertir ce projet da bail en acte définitif.

Lyon, le 6 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Instence introduite par M. Dalorme, architecte, contre la ville de Lyon, devant le Conseil de Préfecture.

(Commission géaérale). — N° **2141**

Mossiears, dans sa aéance du 22 mars dernier, le Conseil de Préfecture s randa soa arrêté dans l'instaace en réglemsnt d'hoaoraires et paiemest de dommages-intérêts iateatée par M. Dslorme, architecte, coatre la vills ds Lyoa.

Aax termes de cet arrêté, la rémunération due par la ville de Lyon à M. Delorma pour l'établissement des plaas de la caserne des sapeurs-pompiers est fixée à 1,000 francs, avec intérêts à partir du 26 juillet 1906, date du dépôt ds mémoire iatroductif d'instunce.

Le Conseil de Préfecture se déclare incompétent pour statuer sur la demande en paiemeat de dommages intérêts et compease les dépens.

En vous communiquant cet arrêté qui a été signifié u la Ville le 16 uvril 1907, j'ai l'hoaneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien, conformément a l'avis émis par l'un des conseils ds la Ville, décider qu'il y a lieu de l'accepter purement et simplement.

Digitized by Google

Si vous acceptez cette manière de voir, le montant de la condamnation prononcée contre la Ville, sera prélevé sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant, pour : « Frais judiciaires et d'actes ».

Lyon, le 6 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Subvention à la section du Rhône du Syndicat national des employés des Trésoreries générales et Recettes particulières pour l'envoi d'un délégué à un congrès.

(Commission générale). — N° **2142**.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande par laquelle la section du Rhône du Syndicat national des employés des Trésoreries générales et Recettes particulières, sollicite de la Ville une subvention pour l'envoi d'un délégué à un congrès corporatif, devant avoir lieu à Paris, les 19 et 20 mai 1907.

Je vous propose, Messieurs, d'accueillir favorablement cette demande.

Si vous partagez cet avis, la subvention à allouer serait décomptée de la façon suivante, conformément à vos délibérations des 21 novembre 1905 et 30 janvier 1906 :

Chemin de fer 3e classe, aller et retour..... Fr.	40.45
Congrès, 2 journées, voyages 2 journées à 8 francs.....	32 »
Total..... Fr.	72.45

Le montant de cette subvention serait prélevé sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant sous le titre : « Dépenses imprévues ».

Lyon, le 6 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Cession par la Ville à la Société des sulfures de carbone du Centre, d'une parcelle de terrain située avenue de Saxe prolongée.

(Commission générale.) — N° **2143**.

Messieurs, par une pétition en date du 7 février 1907, M. Odet, directeur de la Société des sulfures de carbone du Centre, dont le siège est à Lyon, chemin du Pré-Gaudry, 12, demande à acquérir, au nom de cette Société, en vertu du droit de préemption, un délaissé de terrain communal situé en bordure de l'avenue de Saxe prolongée côté Ouest, à 55 mètres environ au Sud du chemin du Pré-Gaudry et contigu à l'usine de ladite Société.

Ce délaissé provient d'un immeuble ayant appartenu aux Hospices civils de Lyon, et qui a été exproprié par la Ville en vue du prolongement de l'avenue de Saxe.

Il doit donc être vendu à la Société des sulfures de carbone du Centre par application de l'article 53 de la loi du 16 septembre 1807, sans qu'il soit nécessaire de recourir à une adjudication publique.

M. le Directeur du service de la Voirie estime que cette vente doit être consentie à raison de 13 francs le mètre carré, soit pour la totalité du délaissé dont la superficie est exactement de 62 m. 93 d. carrés, la somme de 818 fr. 09.

Ce chiffre a été accepté par M. Odet, qui a signé le traité provisoire ci-joint que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Les conditions de ce projet de traité paraissant acceptables pour la Ville, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à passer l'acte définitif.

Lyon, le 8 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils. — Affaire Bertholon. — Instance Buret. — Transaction.

Commission spéciale. — (Affaires courantes) — N° **2144**.

Messieurs, par délibération en date du 10 avril 1907, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon a autorisé sa Commission exécutive à signer avec M. Buret une transaction dont la teneur est jointe au dossier.

Cette transaction mettra fin à un litige survenu dans le règlement définitif de la succession Bertholon.

Je vous propose, Messieurs, d'exprimer un avis favorable à la délibération dont il s'agit.

Lyon, le 10 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Programme officiel des fêtes et réceptions organisées par la Municipalité lyonnaise en l'honneur du voyage et du séjour à Lyon de Monsieur le Président de la République, des représentants du Gouvernement et des délégués des Municipalités anglaises et écossaises de Manchester, Edimbourg, Glasgow, Salford, Huddersfield et Leith.

JEUDI 16 MAI.

11 h. 1/4. — Arrivée à la gare de Perrache des délégations municipales anglaises et écossaises.

2 heures du soir. — Visite de ces délégations au Concours national agricole, à l'Exposition d'horticulture et à l'Exposition d'hygiène urbaine.

4 heures. — Réception des délégations par le Comité de l'Alliance Française (section lyonnaise).

4 h. 1/2. — Visite à une usine de teinture.

9 heures du soir. — Réception à l'Hôtel de Ville en l'honneur de ces délégations et des membres du Congrès de l'Alliance d'hygiène sociale et de celui des ingénieurs et hygiénistes municipaux.

VENDREDI 17 MAI.

Visite par les délégations anglaises et écossaises aux Musées du Palais des Arts, à la Condition des soies et à des ateliers de tissage.

Midi. — Déjeuner offert à l'Hôtel de Ville par la ville de Lyon à ces délégations.

Après-midi. — Visite à la nouvelle Ecole municipale de « plein air », installée dans la propriété du Vernay et à une fabrique de voitures automobiles.

A 9 heures, les délégations anglaises et écossaises assisteront à la représentation du Théâtre municipal des Celestins.

SAMEDI 18 MAI.

Dans la matinée, visite des délégations à une usine de tissage et à l'usine de la Société des Forces motrices du Rhône.

11 h. 1/2. — Déjeuner offert aux délégations par le Comité républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture (section lyonnaise).

3 h. 1/2. — Arrivée de M. le Président de la République et des représentants du Gouvernement à la gare de Perrache.

4 h. 3/4. — Réception par M. le Président de la République, à l'Hôtel de Préfecture, des autorités, des corps constitués, et des délégations municipales anglaises et écossaises.

6 h. 1/2. — Dîner offert par la ville de Lyon, à l'Hôtel de Ville, en l'honneur de M. le Président de la République.

8 h. 1/2. — Représentation de gala au Grand-Théâtre, offerte par la Ville de Lyon à M. le Président de la République, aux membres du Gouvernement et à ses invités étrangers.

9 heures. — Fête vénitienne sur la Saône offerte par la Ville et organisée par le Syndicat d'initiative du Rhône avec le concours de la Fédération des sociétés de sauvetage, de la Fédération des sociétés d'aviron, de l'Union des sociétés de joutes, des Excursionnistes lyonnais et de la Société des jouteurs de Serin.

DIMANCHE 19 MAI.

9 heures. — Visite de M. le Président de la République à l'un des hôpitaux de la Ville.

10 heures. — Visite de M. le Président de la République au Concours national agricole, à l'Exposition d'horticulture, et à l'Exposition d'hygiène urbaine.

11 heures. — Visite des Délégations anglaises et écossaises au Musée des tissus.

Midi. — Déjeuner offert par la Chambre de Commerce, au Palais du Commerce, en l'honneur de M. le Président de la République.

1 heure. — Fête des écoles municipales, au Parc de la Tête-d'Or, organisée par le Denier des Ecoles de la ville de Lyon.

2 h. 1/2. — Visite de M. le Président de la République à la Fête des Ecoles.

4 heures. — Visite de M. le Président de la République à l'école la Martinière des jeunes filles.

Digitized by Google

9 h. 1/2. — Feu d'artifice tiré sur le pont de l'Université.

LUNDI 20 MAI.

10 heures. — Visite de M. le Président de la République, des représentants du Gouvernement et des corps élus, ainsi que des délégations municipales anglaises et écossaises aux Facultés de Médecine, des Sciences, de Droit et des Lettres.

Midi. — Déjeuner offert à M. le Président de la République par le Conseil général de Rhône, à l'hôtel de la Préfecture.

2 h. 1/2. — Départ de M. le Président de la République à la gare de Perrache.

Dans l'après-midi, départ des délégations municipales anglaises et écossaises à la gare de Perrache.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ,

VILLE DE LYON

PROCLAMATION

Mes chers concitoyens,

En organisant les fêtes qui vont s'ouvrir, votre Municipalité a voulu servir les intérêts du commerce et du travail lyonnais.

A une époque où toutes les grandes villes font effort pour manifester leurs ressources, il importait de prouver que notre vieille cité reste digne des traditions qui lui ont valu l'estime universelle.

Les concours agricole et horticole démontreront que Lyon demeure l'une des grands centres de la production et de la richesse nationales.

L'Exposition d'hygiène permettra à tout citoyen de constater les réformes réalisées et les progrès à accomplir pour l'amélioration des villes et la défense de la santé publique.

Nos amis les Anglais et Ecossais vont apprendre à nous connaître : leur visite, le bon accueil que vous ne manquerez pas de leur faire contribueront à assurer cette paix internationale qui, nécessaire à tous les intérêts, est la condition indispensable de toute politique de réformes et de progrès.

La venue de M. le Président de la République unira tous les bons citoyens dans un même sentiment de respect et de reconnaissance. Placée au-dessus de tous les partis et en dehors de toutes les atteintes, sa haute personnalité représente à la fois la République et la Patrie. Lyon, ville du travail et de la probité saura honorer à l'égal de ses mérites, celui qui n'a dû qu'à ses vertus son élévation à la magistrature suprême.

Mes chers concitoyens, je vous invite à pavoiser et à illuminer.

Vive Lyon!
Vive la République!

Lyon, le 10 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Cimetières de Lyon. — Avis.

Les cimetières de Lyon seront fermés au public pendant les journées des 19 et 20 mai courant à partir de midi.

Ecole de plein air. — Don du « Denier des écoles », 16, place Bellecour, et de M. Musnier, chapelier, cours Gambetta, 8.

Le « Denier des écoles », 16, place Bellecour, a fait remettre gratuitement à chacun des 35 enfants de l'Ecole de plein air, au Vernay, un petit trousseau comprenant notamment les objets suivants :

3 paires de chaussettes;
1 paire de brodequins;
1 paire de galoches et chaussons;
3 chemises;
1 vêtement;
1 béret;
1 brosse à dents;
1 brosse à cheveux.

M. Musnier, chapelier, cours Gambetta, 8, a remis gracieusement 35 chapeaux pour les enfants de l'Ecole de plein air et 10 pour le personnel de ladite école.

L'Administration municipale adresse tous ses remerciements à ces généreux donateurs.

Ecole de plein air. — Avis.

M. le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes a approuvé, en ce qui le concerne, l'organisation étudiée par la ville de Lyon, en vue de la création dans la propriété communale de Vernay, d'une école temporaire de garçons dite : « Ecole de plein air ».

Construction de groupes scolaires dans les quartiers Saint-Vincent, des Jacobins, de la Madeleine, de la Buire, de Béchevelin, et de la rue Boileau. — Projet d'acquisition des immeubles situés sur les emplacements choisis pour ces constructions ou nécessaires pour l'élargissement de diverses voies publiques. — Enquête d'utilité publique. — Avis.

Il est ouvert une enquête d'utilité publique sur le projet ci-dessus désigné.

Cette enquête a pour but d'obtenir, pour la ville de Lyon, l'autorisation d'acquérir soit à l'amiable, soit, s'il y a lieu, par voie d'expropriation, en vertu des dispositions de la loi du 3 mai 1841, les immeubles compris dans le projet et teintés en jaune et violet sur le plan des lieux.

En conséquence, les pièces de ce projet resteront déposées pendant quinze jours consécutifs, à compter du lundi 13 mai 1907, à l'Hôtel de Ville (6e bureau), où les intéressés pourront en prendre connaissance.

A l'expiration du délai ci-dessus fixé, un Commissaire enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra à ladite Mairie, pendant trois jours, les mardi 28, mercredi 29 et jeudi 30 mai 1907, de 1 heure à 5 heures du soir, les déclarations ou oppositions que les intéressés auraient à produire sur l'utilité publique du projet dont il s'agit.

Demandes en autorisation de construire.

Du 4 au 10 mai 1907.

M. Portanery, propriétaire ; M. Martinon, architecte : Construction d'une maison rue Ney, 26.

MM. Joubert et Neton, propriétaires : Construction d'un hangar, chemin des Cères, 47.

MM. Christy, et Médecet, propriétaires ; M. Bouilhères, architecte : Construction d'un garage et dépendances, avenue de Saxe, rues de Bourgl, Vendôme et Charpenay.

DÉLIBÉRATIONS DES CORPS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE LYON

pendant la période révolutionnaire

(SUITE)

Le Procureur de la commune entendu, le Conseil arrête :

1° qu'il leur sera payé à titre d'indemnité, pour le mois de pluviôse, la même somme qu'ils ont reçue pour leur traitement de mois de ventôse ;

2° qu'ils sont définitivement supprimés.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

J.-B. SAUSSE, off.er m.el, ROZET, H. ALLEMAND, L. ROSSET, off.er mun.l, BÜHNER, off. LAROCHE, off.r m., PICOAY aîné, off. m.al.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de Lyon, où étaient les citoyens :*

Rosset, faisant les fonctions de président, Gilibert, Rozet, Baudrier, Bühner, Adam, Ravoir, officiers municipaux, et Allemand, faisant les fonctions de procureur de la commune,

Du cinq ventose, an 4 de la Rép.e

Lecture faite :

1° de la pétition du citoyen Jacques Roux, négociant de Lyon, tendante à obtenir un passeport pour aller en Suisse, où l'appellent des affaires de commerce ;

2° d'un certificat de plusieurs négociants de Lyon dont les signatures sont légalisées par le citoyen Coignet, juge

Digitized by Google

de paix du canton de la Convention, lequel constate que le pétitionnaire est négociant à Lyon, et qu'il est dans l'usage de faire des voyages en Suisse en raison de son commerce.

3° l'acte de naissance en original du pétitionnaire, conformément à l'article deux de décret de la Convention nationale de premier février 1792 ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil estime qu'il y a lieu d'accorder le passeport demandé.

Lecture faite :

1° de la pétition du citoyen Bossu, chargé de soigner les affaires de la manufacture des citoyens Dugas frères et comp^ie^ de S^t^ Chamond, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, tendante à obtenir un passeport pour le citoyen Dugas fils, son facteur, à l'effet de l'envoyer en Suisse surveiller diverses expéditions et rentrées de marchandises ;

2° d'un certificat de plusieurs négociants de Lyon, dont les signatures sont légalisées par le citoyen Coignet, juge de paix du canton de la Convention, lequel constate la vérité de l'exposé ci-dessus, et que la maison de commerce des citoyens Dugas, établie à Lyon, est dans l'usage des voyages chez l'étranger ;

3° de l'acte de naissance en original du citoyen Dugas fils, conformément à l'article deux du décret de la Convention nationale du 1^er^ février 1792 ;

4° d'un congé de réforme à lui délivré par l'agence militaire ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil estime qu'il y a lieu d'accorder le passeport demandé, mais qu'il doit être limité pour six mois.

Vu la pétition de plusieurs citoyens de l'arrondissement de l'Ouest, par laquelle ils invitent la Municipalité à leur accorder l'usage de l'église de S^t^ Paul pour l'exercice de leur culte ;

Considérant que la dite église a été désignée pour cet effet par l'administration du district ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil arrête que l'usage de ladite église est accordé aux pétitionnaires pour y exercer leur culte, et qu'auparavant procès verbal sera dressé par un officier municipal de l'état où elle se trouve.

D'après le rapport d'un membre sur l'état actuel des finances de la commune de Lyon ;

Le Conseil municipal, considérant qu'il n'y a plus de fonds dans la caisse ;

Considérant que l'administration départementale vient de retirer le mandat de six cent mille livres, qu'elle avait délivré à la Municipalité sur la caisse de receveur des contributions directes du département de Rhône ;

Considérant qu'il n'est rien de plus urgent que de payer aux employés des bureaux de l'administration municipale le traitement qui leur est dû pour le mois de pluviôse dernier ;

Considérant que la seule ressource qui reste en ce moment à la Municipalité est dans les sous additionnels qui lui sont dus sur la recette de la contribution foncière des années 1793 (1) 1793 ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil arrête qu'il sera écrit séance tenante une lettre circulaire aux percepteurs des cantons, pour les inviter à verser, dans le jour de demain, entre les mains du citoyen Sablié, trésorier de la commune, la somme par apperçu des sous additionnels qui lui sont dus sur la recette de la contribution foncière des années ses relatées dont les rôles sont en recouvrement.

Vu la pétition du citoyen Joseph Zweutteten, associé de la maison de commerce établie, en la commune de Lyon, sous la raison de Bechner et comp^e^, tendante à obtenir, en sa qualité d'étranger, une carte d'hospitalité, conformément à la loi du six messidor dernier ;

Vu un certificat signé de plusieurs négociants de cette commune, légalisé par le juge de paix du canton de la Convention, lequel constate que le pétitionnaire est associé de la maison de commerce sus désignée ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil arrête que la carte d'hospitalité demandée sera délivrée.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

ROZET, L. ROSSET, off^er^ mun^l^, BÜHNER, off. m., ALLEMAND, PIEGAY aîné, off. m^l^, LAROCHE, off. m, J^h^ SAUSSE, off^er^ m^l^.

Conseil municipal. — *Dans la séance du Conseil municipal de la commune de Lyon (1), où étaient les citoyens : Rosset, remplissant les fonctions de président, Piegoy, Ravoir, Baudrier, Bühner, Rozet, Sausse, Adam, Gilibert, officiers municipaux, et Allemond, jesant les fonctions de procureur de la commune, Du six ventôse, an 4 de la Rép^que^.*

Un membre a donné avis au Conseil d'une assemblée des commissaires vérificateurs des rôles de l'emprunt forcé qui avait eu lieu, aujourd'hui, dans une des salles de l'Hôtel commun, sous la présidence des officiers municipaux ; il a annoncé qu'il y aurait demain une seconde assemblée des mêmes commissaires, à l'effet d'examiner les pétitions de plusieurs citoyens, tendantes à obtenir une réduction ou l'exemption de leur côte dans l'emprunt forcé.

Lecture faite :

1° De la pétition du citoyen Claude François Roux, ci-devant associé de la maison de commerce de Louis Roux, Poujol et comp^e^, négociante de Lyon, tendante à obtenir un passeport pour aller à Cadix en Espagne, faire la rentrée des fonds qui lui sont dus ;

2° D'un certificat de plusieurs négociants de Lyon dont les signatures sont légalisées par le juge de paix du canton de la Convention, lequel constate que le pétitionnaire est ancien négociant, associé de la maison de commerce de Louis Roux Pujol et comp^e^ et qu'ils étaient dans l'usage de faire des voyages chez l'étranger en raison de leur commerce ;

3° L'acte de naissance en original du pétitionnaire, conformément à l'article deux du décret de la Convention nationale du 1^er^ février 1792 ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil estime qu'il y a lieu d'accorder le passeport demandé.

Un membre a rappelé au Conseil que le citoyen Lantonas, membre de la représentation nationale, envoya, il y a quelque temps, à la Municipalité, un ouvrage in 8°, de sa composition, intitulé : Bases fondamentales de l'instruction publique et de toute constitution libre, avec invitation de le placer dans une bibliothèque publique de Lyon ; que, dans la séance du six nivôse en^r^ 3^me^, il fut arrêté que le citoyen Thenance, membre du Comité des établissements publics, ferait un rapport sur le dit ouvrage, qui, depuis ce temps, est resté déposé audit Comité ; en conséquence, il a demandé que, conformément aux intentions de l'auteur, maintenant que la bibliothèque publique va s'ouvrir, il y fut placé ainsi qu'un ouvrage de citoyen Joly Clerc, intitulé : Cour complet et suivi de botanique, in 8°, dont il a également fait présent à la commune ;

Le Procureur de la commune entendu,

Le Conseil arrête que les deux ouvrages dont il s'agit seront placés dans la bibliothèque publique de Lyon et qu'il en sera tiré récépissé du bibliothécaire.

Fait et clos en Conseil, les jour et an susdits.

ROZET, H. ALLEMAND, BÜHNER, off. m., GILIBERT, off. m., J^h^ SAUSSE, off^er^ m^l^, PIEGAY aîné, off^er^ m^l^, L. ROSSET, off^er^ mun^l^, LAROCHE, off^er^ m.

---

(1) Lire 1792.

(1) Les mots *séance du Conseil municipal de Lyon* répétés au registre.

APPENDICE

Procès verbaux de l'installation des trois municipalités.

1° Municipalité du Nord. *Aujourd'hui sept ventose, an 4^e^ de la République française* ;

Nous Louis Rosset et Jean Sausse, officiers municipaux de la commune de Lyon,

En exécution :

1° des arrêtés du Directoire exécutif portant nomination des trois administrations municipales créées par la loi dans la commune de Lyon ;

2° de la lettre du Ministre de l'intérieur sur cet objet, en datte du vingt huit pluviôse dernier,

3° de l'arrêté de l'administration départementale de Rhône, du quatre du

Digitized by Google

présent mois, qui nous charge de l'installatioe de la Mueicipalité de l'Est (1);

4° ee conséqueece de l'envoi fuit pur la ditte administration à chacen des citoyeus nommés pur lesdits arrêtés, avec convocatiou peur cejourd'hui onze heeres du matin, nous sommes transportés dens le lieu destiné aux séaeces de la Municipalité de l'arroedissement susdit, où nous avoes trouvé qeatre des citoyens désignés poer la former. Nous avons fait pebliquemeet lecture des piéces sus-dattées, et les citoyens Louis Parenthou, François Carret dit Lespagnol, Pierre Brissaud, Jeae Antoine Saissy, qui soet les seels présents, oet déclaré qu'ils ucceptent les fonctions qui leur sont confiées. Dont nous avous dressé procès-verbel les joer et ae susdits.

L. Rosset, off^er mun^l, J^e Saussb, off^er m^el.

2° Municipalité du Midi. — *Premiére séonee du 7 ventose an 4^e de la République française une et indivisible, jour de l'instalation ;*

1° Neus, officiers mueicipaux de la commune de Lyoe, ee exécution de la loi du 25 frimaire un 3^e et des arrétés du Directoire exécutif du portant eominatioe des trois administrations municipales creé par la loi daus la commune de Lyon ;

2° De la lettre du Mieistre de l'intérieur sur cet objet, en date du 28^e pluviôse d^er ;

3° Et de l'arrété de l'administratioe départemeetale du Rhône, ee date du 4^e de ce mois, qui eous charge de l'iestalatioe de la Mueicipalité de l'urroedissement ou divisioe du Midi ;

4° Ee conséquence de l'envoy fait par ladite udmieistratioe à chacue des citoyeus uommés par lesdits arrétés, avec coe vocatiou pour ce jour d'hei onze du mutie, eous sommes transporté dans le bâtimeet nationale dit des Jacobins, destieé aux séaeces de la Municipelité de l'arroedissemeet susdit, ou nous avons trouvé le citoyee Baudrier et Mathieux de ceux eommés pour le former ; eous avons fait publiquement lecture des piéces ses dattées, aprés quoi les membres préseet, qui sont les citoyens Baudrier et Mathieu, ont déclaréee qe'ils acceptaut les fonctions qui leur sont coefiées, et nous avons signé le préseet procès verbal les jour et an susdits.

Rozet.

3° Municipalité de l'Ouest.

Egalité. Liberté.

Copie du procès rerbal d'installation de l'administration municipale du canton de Lyon, division de l'Ouest.

Cejourd'hui sept ventôse, an 4^e de la Républiqee françoise uee et iedivisible, à oeze heures du matin, ee conformité de l'arrété de Département de Rhône en datte du 4 susdit mois, nous, officiers municipaux, eommés par le dit arrété, nous sommes transportés dans la maisoe dite Manécanterie, où nous avoes trouvé les citoyens Millon, Lafarge, Rivaud, Meurie et Costérisae, ce dernier commissaire du Directoire exécutif près l'administration inunicipale, et, conformément à l'arrété ci-dessus précité, étant l'heure de midi, eon obstaet l'absence des citoyens Liottier, Chapuis et Audembren, nous avons procédé à l'instullation des membres présents, et, en exécution de l'urticle 39 de la loi du 19 vendémiaire, nous avons fait lecture publiquement de tous les arrêtés concernant leur nomieatioe d'administrateurs de la Mueicipalité de l'Ouest; dont et de tout avons rédigé le présent procès verbal à Lyon, dans la salle destinée auxséances de leur administration, le jour et an que dessus.

Signé : H. Allemand, officier municipal, Gilibert, officier municipal.

Pour copie conforme à l'original resté aux archives de l'admieistration départemeatale de Rhôee,

Signé : Guigoud, sec^re en chef.

Pour copie coeferme à l'expédition déposée aux urchives de l'administratioe municipale.

François Joly Clerc, secrel. greffier.

(1) Lire : *du Nord.*

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Travaux entrepris dans la semaine

Ecole de garçons, route d'Heyrieu. — Réparations de propreté dans l'appartement du directeur.

Asile Mognin-Fournel. — Réparations de propreté dans l'appartement de la directrice.

Ancien presbytère Saint-Maurice, à Monplaisir. — Réparations de propreté et refection des enduits des façades.

Service commercial des Eaux. — Modification dans divers locaux et réparations de propreté dans la cuisine du garçon de bureau.

Travaux en cours d'exécution

Hôtel des Invalides du Travail. — Reparations de propeté dens l'eppertement du directeur.

Palais des Arts (pavillon ceotrol). — Aménagement d'un logement pour un garde.

Hôtel de Ville. — Installatiou de water-closets, lavabos et urinoirs en divers potots (eutresol et 1^er étege).

Aucien eimetière do la Guillotière. — Réparations de propreté dans le logement du garde.

Ancien presbytère, rue du Bon Pasteur, 30. — Blanchiment des façades et murs de clôture, percement d'une bale au rez-de-chaussée.

Justice de paix du 3^e canton. — Modification du siége des juges dens la salle d'audieuce, réparatious de propreté daus le cabiuet de M. le Juge.

École de filles, rue des Trois-Pierres, 11. — Aménagement de deux chambres poor l'appartement du eoncierge.

Groupe scolaire, rue de l'Ordre. — Aménagement de deux nouvelles classes et réparations de propreté dans la loge du concierge.

Hôtel des Invalides du Travail. — Agrandissemsnt de la porcheriede qustre nouvelles cases.

Bourse du Travail. — Réparatious de propreté et modificatiou de divers locaux.

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE

Travaux entrepris dans la se maine

Place de la Comédie. — Réparatiou de bouche d'égout.

Place Croix-Páquet. — Réparation de bouche d'égout.

Montée du Mont-Sauvage. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Quai Perrache, en face du n^o 20. — Construction d'un urinoir-vespasienne.

Rue du Bélier. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Rue Boncel, 23 et 25, avec retour rue de la Lône. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Avenue de Saxe, dans la traversée de la p ece Jean-Macé — Relevé à bout en pavés d'échantillon.

Rue Duguesclin, 239. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Grande rue de la Croix-Rousse. — Réfecti n de trottoirs en asphalte.

Rue Saint-Polbin, 39. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue de la Conciergerie. — Relevés à bout en cailloux ro lés.

Rue de Bourgogne, et retour sur la rue de la Corderie. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue des Prêtres. — Relevés à bout en pavés épiaés.

Chemin du Greillon — Rechargement de la chaussée empierrée.

Rue Masséna. — Reparation de trottoirs en a-phalte.

Travaux en cours d'exécution

Rue de la République. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Place du Perron. — Réparatiou en mur de soutènemeot.

Rue Lemot et rue Pouteau. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Quai Perrache, à l'angle du cours du Midi. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Cours du Midi, entre le quai Perrache et la rue du Bélier. — Construction de chaussée en pavés d'échantillon.

Rue Villaroy, entre le cours de la Liberté et la rue Marignan. — Refection des trottoirs en asphalte

Rue Masenod, entre les rues Dogueselin et Boileau. — Relevé à bout en cailloux roulés.

Avenue de Saxe prolongée. — Etaolissement d'une chaussée provisoire.

Montée Rouaione. — Réparation du mur de soutènement.

Rue de la Duchère.— Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Place Benoit-Crépu.— Pose de bordures neuves ou granit.

Montée du Greillon.— Réparation de l'escalier.

Place Morand. — Réparation de pavage en pavés d'échantillon.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les ancieus terrains militaires déclassés de la 2^e sectiou. — Remblaiement des rues (A), (B), (C) et de la place devant la nouvelle gare des Brotteaux, et construction d'égouts du 4^e type en béton, chemin des Emeraudes, rue Moncey prolongée, boulevard du Nord prolongé et devant la nouvelle gare des Brotteaux (côté nord).

Rue Vauban. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Cours Morand — Réparation de trottoirs et traversées en asphalte.

Travaux terminés dans la semaine

Place Croix-Páquet. — Réparation de bouche d'égout.

Place de la Comédie. — Réparatiou de bouche d'égout.

Route de Vienne, 178-180.— Constructiou d'un trottoir en asphalte.

Avenue de Saxe, entre la grande rue de la Guillotière et la rue de la Thibaudière. — Relevé à bout en pavés d'échantillon.

Place de Choulans, 2. — Construction d'ue trottoir en asphalte.

Avenue de Saxe et boulevard du Nord.— Réparatious de trottoirs en asphalte.

Rue Robert, 102.— Construction de trottoir en asphalte.

SERVICE DES FONTS

Pont Lafayette. — Réfectiou des psintures des statues sur les piles.

Digitized by Google

Pont du Midi. — Construction d'un magasin-abri du côté rive droite aval.

SERVICE VICINAL

Chemin vicinal ordinaire n° 24, de Saint-Simon. — Construction d'un égout ovoïde en béton de ciment de 1 m. 52 de hauteur intérieure.

Chemin vicinal ordinaire n° 16, de Baraban. — Construction d'un égout en béton de ciment, entre le cours Lafayette et le chemin Germain.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Travaux exécutés ou en cours d'exécution du 2 au 7 Mai 1907.

Canalisations : rue de l'Humilité, rue du Sud-de-la-Lône, rue Etienne-Dolet, chemin de Saint-Just à Saint-Simon.

Prises d'eau et branchements : boulevard du Nord, 35; route de Vienne, 96-108; cours Lafayette, 288; rue Etienne-Dolet, 6; chemin Feuillat, 20-23; rue Smith, 17-19; rue du Sud-de-la-Lône; place de la Butte, 3-4; quai de Serin n° 19; rue de l'Enfance, 1; chemin de Saint-Just à Saint-Simon, 33-66; rue Imbert-Colomès, 8; rue de Crimée, 13; chemin de l'Etoile-d'Alai, 23; rue Saint-Bruno, 4; rue de l'Oiselière, 17; rue Commarmot, 1; chemin des Fonceltes aux Massues.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 12 Mai 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT

Armand, Emile, empl., b. Cr.-Rousse, 153.
Dlle Ceapolard, Julia, coutur., r. Lanterne, 29.
Clarion, Pierre, mouleur, r. Grognard, 12.
Dlle Bally, Julia, tailleuse, Rillieux (Ain).
Deshayes, Jean, empl., r. V.-Monnaie, 15.
Dlle Colin, Elisa, fem. chambre, r. A.-Comte, 51.
Dufour, Joseph, empl., r. Puits-Gaillot, 31.
Dlle Juge, Marie, empl., q. de l'Est, 12.
Fournel, Auguste, gard. paix, q. St-Vincent, 3.
Dlle Martel, Eug., ouvr. soie, Honage (Isère).
Gaillard, P., march. primeurs, St-Julien-Jarez (L.)
Dlle Gaillard, Marie, s. p., r. Ferrandière, 30.
Gniffray, Pierre, cultivat., Bénonces (Ain).
Dlle Turrel, Claudine, empl., p. r. Feuillants, 5.
Henrioud, Eugène, ébeniste, r. Didarot, 4.
Dlle Savarino, Constant., ovaliste, r. Diderot, 4.
Pallière, Antoine, ingénieur, r. Franklin, 28.
Dlle Broliquier, Jeanne, s. p., r. Bât-d'Argent, 17.
Porte, Albert, notaire, pl. de la Martinière, 14.
Dlle Devaux, Jeanne, s. p., Roanne.
Roche-Lavareille, Louis, empl., r. Pouteau, 10.
Dlle Luquin, J., brodeuse, av. des Tapis, 4.
Tholas, Joseph, dessinat., r. St-Fr.-d'Assises, 13.
Dlle Macé, Marg., ouvr. en soie, Vernaison.
Fayet, Alexandre, empl., r. Grognard, 1.
Dlle Perrin, Marie, cravat., r. Grognard, 1.
Pontille, C., empl. Cr. Lyonn., r. B.-Pasteur, 33.
Dlle Feind, Marie, s. p., Bourg.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Chaine, Paul, avocat, r. Gasparin, 5.
Dlle Genin, Marie, s. p., r. Godefroy, 27.
Buisson, Nicolas, cultiv., Pouilly-s.-Charlieu.
Dlle Demont, M., s. p., St-Nizier-s.-Charlieu.
Mouvillier, Jules, empl., q. de l'Hôpital, 9.
Dlle Brias, P., cuisinière, q. Brotteaux, 14.
Cavalier, Charles, pâtissier, r. Thomassin, 6.
Dlle Battentier, J., cuisin., r. Thomassin, 6.
Carette, Benoît, menuisier, c. Suchet, 17.
Dlle Robin, E., s. p., St-Bonnet-de-Joux.
Deshayes, Jean, empl., r. Vieille-Monnaie, 11.
Dlle Colin, E., f. chambre, r. A.-Comte, 51.
Valla, C., facteur postes, c. Charlemagne, 2.
Dlle Mary, Louise, s. p., c. Charlemagne, 2.
Villemonté, E., dessinat., r. Parfait-Silence, 20.
Dlle Pensier, M., coutur., q. Charité, 22.
Dorier, Claudius, empl., r. des Célestins, 4.
Dlle Kohl, Louise, coutur., r. des Célestins, 4.
Vidonne, A., forgeron, Roignier (Hte-Savoie).
Dlle Lacroix, F., s. p., r. Victor-Hugo, 63.
Groslaphert, F., cuisinier, r. Childebert, 7.
Dlle Terrone, C., ling., Menton (Alpes-Marit.).
Large, Louis, empl., r. Mercière, 90.
Dlle Collomb, A., s. p., ruelle des Tapis, 4.
Désigaud, A., valet chambre, av. Thiers, 126.
Dlle Descombes, M., cuisin., r. du Peyrat, 2.
Gallien, Pierre, empl., r. Villeroi, 28.
Dlle Gallien, Marie, s. p., r. Condé, 9.
Pallière, Antoine, ingénieur, r. Franklin, 28.
Dlle Broliquier, J., s. p., r. Bât-d'Argent, 17.
Gaillard, P., m. primeurs, St-Julien-en-Jarez.
Dlle Gaillard, Marie, s. p., r. Ferrandière, 30.
Ducros, Auguste, boulanger, r. Marronniers, 4.
Dlle Haysters, Marie, lingère, q. Vaise, 3.
Gaget, Joseph, empl., av. Berthelot, 117.
Dlle Teillon, M., cuisin., pl. des Célestins, 6.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Brémens, Joanny-Jos., empl. c., Villeurbanne.
Dlle Sage, Marie, s. p., r. Paul-Bert, 333.
Balat, Jules, mécan., r. de l'Ordre, 5.
Dlle Blot, Marie, cuis., r. Moissonnier, 11.
Blanc, Louis, coch. au P.-L.-M., r. Jangot, 11.
Dlle Thélox, Philomène, s. p., Loyes (Ain).
Boissin, Gustave, m. de ch., r. Moncey, 117.
Dlle Coulot, Delphine, coif., r. Moncey, 117.
Beaud, Joseph, com. d. post., c. Gambetta, 2.
Dlle Gros, Elisabeth, cout., r. Université, 43.
Bourgeon, Jules, cap. 24e col., Perpignan (P.-O.).
Dlle Meynérie, Marie, cuis., Perpignan (P.-O.).
Boillon, Charles, empl., Rosureux (Doubs).
Dlle Robert, Jeanne, cuis., r. P.-Corneille, 101.
Brossard, Joseph, hort., Genas (Isère).
Dlle Lachenal, Emma, s. p., r. Julien, 6.
Colney, Auguste, moul., r. Sébast.-Gryphe, 132.
Dlle Vessard, Marie, mén., r. S.-Gryphe, 132.
Carteret, Ant., chaudr., ch. Vitriolerie, 47.
Dlle Feie, Marie, journ., ch. Vitriolerie, 45.
Chanuet, François, sabot., r. St-Michel, 57 *bis*.
Dlle Deshayes-Pothier, r. de t., c. Gambetta, 56.
De Gollin, Louis pr., r. P.-Corneille, 123.
Dlle Foyard, Perotine, s. p., g. r. Monplaisir, 79.
Decrand, Pierre, empl. P.-L.-M., r. Garland, 19.
Dlle Cartier, Victorine, s. p., r. Dauphiné, 76.
Decouflet, Emile, e. com., r. des Asperges, 76.
Dlle Pierre, Louise, e. com., r. Paul-Bert, 123.
Alibert, Jean, commerçant, r. de Bonnel, 22.
Dlle Domenighetti, Jeanne, s. p., Roanne.
Girardin, M., profes. de mus., r. Ste-Jeanne, 33.
Dlle Rabier, Virginie, s. p., Décines-Charpieu.
Lore-Romo, F., empl., gr. r. Guillotière, 189.
Dlle Gallois, Marie, repasseuse, r. Servient, 109.
Morillon, René, électricien, r. Duguesclin, 218.
Dlle Allemand, Victoire, s. p., r. Duguesclin, 212.
Montagny, Emile, verrier, rte de Vienne, 127.
Dlle Sappa, Marie, s. p., Saint-Fons.
Malhieud, Jean, empl., ch. St-Isidore, 13 *bis*.
Dlle Muel, Marie, s. p., Tassin-la-Demi-Lune.
Natton, Victor, tailleur, r. Béchevelin, 37.
Dlle Berret, Anne, coutur., r. Pasteur, 15.
Ostell, Lucien, empl., ch. Croix-Barret, 93.
Dlle Magnin, J., coutur., r. Séb.-Gryphe, 152.
Pavailler, Joanny, tailleur, Lompnes.
Dlle Pizette, Emilie, s. p., r. Vendôme, 233.
Perrault, Pierre, val. de chambre, Combrée.
Dlle Ravera, F., lingère, c. Gambetta, 11.
Pouget, Joseph, plombier, Clermont-Ferrand.
Dlle Favre, Eugénie, ling., ch. Demi-Lune, 146.
Simonet, Marie, mécanicien, r. Turbil, 2.
Dlle Favray, Marie, s. p., Albertville.
Vigier, Psalmet, maçon, r. Moncey, 11.
Dlle Laconche, A., cuisinière, Frux-Mazuras.
Decouflet, Emile, empl., r. des Asperges, 76.
Dlle Pierre, Louise, empl., r. Paul-Bert, 123.
Dragey, Eugène, boulanger, St-Jorioz.
Dlle Métivier, M., f. de ch., q. Cde-Bernard, 22.
Félix, J., tailleur, allée du Sacré-Cœur, 20.
Dlle Ferrier, Catherine, s. p., Feurs.
Ginet, Jean, empl., Vernaison.
Dlle Malfilâtre, E., ménag., r. S.-Gryphe, 127.
Gazan, Léonce, chauffeur, r. d'Avignon, 47.
Dlle Prugno, Marie, s. p., r. de Garland, 16.
Gaillard, Antonin, boucher, Oyonnax.
Dlle Pay, Marie, couturière, c. Gambetta, 21.
Guillot, Pierre, pharmacien, r. Séb.-Gryphe, 122.
Dlle Favard, Jeanne, s. p., r. Montesquieu, 3.
Gallien, Pierre, empl., r. Villeroi, 26.
Dlle Gallien, Marie, s. p., r. Condé, 6.
Chasseing, Antonin, emballeur, r. Mazenod, 83.
Dlle Chabert, Louise, corset., r. Dunoir, 63.
Dufay, Charles, ing., q. Claude-Bernard, 27.
Dlle Delaigue, Clotilde, s. p., r. Bérenger, 10.
Gaget, Joseph, empl., av. des Ponts, 117.
Dlle Teillon, Marie, cuis., p. des Célestins, 6.
Guyot, Pierre, plât., r. Paul-Bert, 21.
Dlle Saive, Marie, mén., r. Paul-Bert, 21.
Jeanin, Antoine, mécan., r. Moncey, 14.
Dlle Dru, Louise, méc., q. de la Charité, 30.
Marmonnier, Auguste, matelas., r. Moncey, 22.
Dlle Thollet, Benoîte, chenilleuse, St-G.-Laval.
Foncet, Jean, emp., r. Ste-Jeanne, 16.
Dlle Grange, Madeleine, couturière, Genas.
Vittorio, Stefani, mool.-stat., r. Mortier, 9.
Dlle Gonnella, Elise, s. p., Champagne-au-M.-d'Or.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Barratte, François, empl., r. Belfort, 4.
Dlle Redon, J., couturière, r. Bossuet, 76.
Gaillard, S., tulliste, gde r. Croix-Rousse, 56.
Vve Charbonnier, B., r. tulles, pl. C.-Rousse, 1.
Roche-Lavareille, Louis, empl., r. Pouteau, 10.
Dlle Luquin, Joséph., brod., av. des Tapis, 4.
Sajot, Jean, empl., r. de Dijon, 35.
Vve Maillet, Jeannette, brodeuse, Villeurbanne.
Georges, Claudius, relieur, r. Lainerie, 8.
Dlle Guillot, Marie, guimpière, r. Jacquard, 24.
Bruyère, Jules, empl., r. du Mail, 21.
Dlle Couhier, Marie, s. p., Athée (Côte-d'Or).
Dubruquet, Lucien, empl., gde r. Cr.-Rousse, 98.
Dme Mann, Emma, s. p., gde r. Cr.-Rousse, 98.
Armand, E., empl., bd de la Croix-Rousse, 153.
Dlle Chapuiard, J., couturière, r. Lanterne, 29.
Fayet, Alexandre, empl., r. Grognard, 1.
Dlle Perrin, Marie, cravat., r. Grognard, 1.
Large, Louis, empl., r. Mercière, 90.
Dlle Collomb, Ant., s. pr., ruel. Tapis, 4.
Graieloup, Th., empl., b. Croix-Rousse, 111.
Dlle Bourgeois, Pierrette, s. p., r. Chazière, 6.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Nitard, Aimé, mécan., q. de l'Industrie, 15.
Dlle Ansoux, C., s. p., q. de l'Industrie, 2.
De Sarrien, J., propriétaire, Mateur (Tunisie).
Dlle Michaud, Jeanne, s. p., av. Valioud, 2.
Georges, Claudius, relieur, r. Lainerie, 8.
Dlle Quillot, M., guimp., r. Jacquard, 24.
Roybet, Louis, empl., r. de la Pyramide, 107.
Dlle Michard, M., s. p., St-A.-de-Roche (Isère).
Devaux, Claude, empl., Villefranche (Rhône).
Dlle Audry, M., coutur., r. des 4-Colonnes, 9.
Ducros, A., boulanger, r. des Marronniers, 4.
Dlle Reysters, Marie, lingère, q. de Vaise, 3.
Martin, Regis, man., ch. des Deux-Amants, 21.
Dlle Faure, Sophie, cuisin., r. des T.-Maisons, 1.
Pouget, Joseph, plombier, av. de Saxe, 242.
Dlle Favre, E., ling., ch. de la Demi-Lune, 146.
Gemond, C., 1. 14e esc. train, r. Vendôme, 243.
Dlle Michon, J., s. p., ch. St-Just à St-Simon, 4.
Sérime, X., jardinier, ch. Francheville, 20.
Dlle Desfonds, M., coutur., St-Jeure-d'Andaure.
Mayoussier, A., voyag. com., q. de Vaise, 14.
Dlle Reverchon, Louise, s. p., Arzay (Isère).
Pradel, L., gardien paix, r. de Gadagne, 8.
Dlle Lauhies, Z., coutur., Sauvensa (Aveyron).
Veroud-Vial, A., empl. com., Bourgoin (Isère).
Dlle Peyraud, M., cuisinière, r. de Paris, 3.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Achard, Paul, tulliste, Villeurbanne.
Dlle Says, Jeanne, empl., r. Germain, 8.
Boissin, G., m. de chevaux, r. Moncey, 117.
Dlle Coulot, Delphine, coiffeuse, r. Moncey, 117.
Colney, Auguste, mouleur, r. Séb.-Gryphe, 132.
Dlle Vessard, Marie, mén., r. Séb.-Gryphe, 132.
Désigaud, Antoine, val. de ch., av. Thiers, 126.
Dlle Descombes, Marie, cuisin., r. du Peyrat, 2.
Didier, André, chauffeur mécan., r. Créqui, 1.
Dlle Gruber, Marie, s. p., r. Créqui, 1.
Dufour, Joseph, empl., r. Puits-Gaillot, 31.
Dlle Juge, Marie, empl., q. de l'Est, 13.
Mouveaux, Claude, cultiv., Bois-de-Gand (Jura).
Dlle Maublanc, Victorine, s. p., r. Bugeaud, 9.
Dufay, Camille, ingénieur, q. Cl.-Bernard, 27.
Dlle Delaigue, Augusta, s. p., r. Bérenger, 16.
Siegmaier, E., empl. com., av. de Saxe, 93.
Dlle Gotz, A., s. p., Munderkingen (Allemag.).
Villemonté, E., dessinat., r. Parfait-Silence, 26.
Dlle Pensier, couturière, q. de la Charité, 22.
Mauvillier, J., empl. Comp. Gaz, q. Hôpital, 6.
Dlle Brias, P., cuisin., q. des Brotteaux, 14.
Boyer, Henri, pharmacien, r. Messéna, 69.
Dlle Kaufmann, Marie, s. p., Montpellier.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 5 au 11 Mai 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Descote, potier d'étain, r. St-Côme, 11 ..... f.
Tribollet, agent gén., q. St-Vincent, 46 ..... m.
Chevallier, boucher, c. Gambetta, 8 .... f.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Vignaud, chauffeur, q. Rambaud, 14 .... f.
Gedaix, teinturier, Villeurbanne .... m.
Chourlin, cordonnier, ch. de Choulans, 1 ... m.
Belnick, taill. d'hab., r. Aug.-Comte, 53 .... f.

Digitized by Google

Trevard, empl., q. de la Charité, 37..... m.
Dangmann, empl., r. Victor-Hugo, 82..... m.
Alarme, manœuvre, ch. Grange-Rouge, 56. f.
Regnault, propriét., r. Ste Hélène, 50..... f.
Saint-Lager, apprêteur, Villeurbanne..... f.
Chamousset, cocher, q. Cde-Bernard, 13.... f.
Ahhrersese, taill. p. dames, pl. Hôpital, 3. f.
Nosny, manœuvre, r. Créqui, 846..... m.
Radix, empl., r. Grôlée, 9..... f.
Manout, empl., Villeurbanne..... m.
Digoin, empl., r. Servient, 92..... f.
Despland, chaudronn., r. Dogas-Montbel,18 m.
Nantermet, manœuvre, p. ch. des Cures ... m.
Thevenon, cordonnier, a Lafayette,256 *bis*. m.
Lespinasse, manœuvre, r. Créqui, 178..... f.
Julien, empl., r. Bellecombe, 10..... f.
Bucher, empl., c. Charlemagne, 51..... f.
Fournier, manœuvre, r. J.-Colomès, 22..... m.
Roitg, manœuvre, Givors (Rhône)..... m.
Lafond, m. d'hôtel, r. Hôtel-de-Ville, 73-10. f.
Bois, menuisier, r. Gillibert, 10..... m.
Maréchel, menœuvre, r. Victor-Hugo, 51... m.
Sonthonnax, voiturier, r. Monthrillant, 5.. m.
Pittion, cocher, q. Rambaud, 18..... f.
Morat, bijontier, r. de la République, 49.... m.
Grumesn, serrurier, hd des Brottraux, 85.. m.
Allemand, valet de ch., l'Arbresle (Rhône) . f.
Gursadon, empl , Vénissieux (Rhône)..... f.
Bne, peintre, Tassin-la-Demi-Lune..... f.
Barrucaod, fact. postes, r. de la Charité,81 f.
Queyrel, empl., r. de la Charité, 45..... f.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Vernière, livreur, r. Duguesclin, 271..... m.
Lassonnerie, horticulteur, r. Villion, 95.... m.
Boivin, manœuvre, ch. Vitriolerie, 55..... f.
Victor, singueur, r. Garibaldi, 192..... m.
Jampicoli, ébéniste, r. Bollesu, 166..... f.
Gandy, coupeur chem., r. Chaponnay, 133. f.
Sage, sous-offic. 14e sect.. av., F.-Faure, 92. m.
Machuron, cuisinier, r. F.-Garcin, 2 ..... m.
Mazard, serupt sur bois, r. Bannière, 12... m.
Taillix, chimiste, av. Berthelot, 293..... f.
Bouvet, facteur des postes, r. Jangot, 13.. f.
Prienr, mécanicien, r. Molière, 71..... f.
Guillaud, gardien psia, q. Guillotière, 05... m.
Gnichardon, professeur, r. Rabelais, 24.... f.
Androuin, ingénieur, ch. de Monvert, 11... m.
Cornu, tourn , r. Ste-Anne-de-Baraban, 11 . f.
Massot, tapissier, r. Servient, 88 ..... m.
Guillermet, chandron., r. S.-Gryphe, 156.. f.
Bracond, cocher, r. Servient, 5..... f.
Corsat, voyageur comm., c. Gambetta, 67. m.
Poulmard, empl. P.-L.-M , r. Voltaire, 09 .. m.
Rietsch, rmpl., c. Gambetta, 56..... m.
Donns, plâtrier-peintre, r. Marseille, 36.... m.
Dejoux, mennisier, gr. r. Guillotière, 23... f.
Recoudié, peintre, r. Boilean, 165..... m.
Ferro, coupeur chauss., ch. Verriers, 12... m.
Renaux, épicier, rte de Grenoble, 180..... f.
Tholomé, charron, r. Paul-Bert, 210..... f.
Lofanre, cimentier, r. Dugueselin, 278..... m.
Petit-Pierre, voyageur, c Gambetta, 03..... f.
Brunet, gardien de la paix, r. Desaix, 28... f.
Dattrino, journalier, r. Rabolais, 101..... f.
Mahille, rmpl. ch. de fer, av. de Saxe, 039. m.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Dande pâtissier, Salhonay (Ain)..... m.
Mennel, monteur de metiers, r. Richan, 21. f.
Laurent, cordonnier, r d'Isly, 6..... f.
Bret, empl., r. de l Enfance, 14..... m.
Duplony, trinturier, q. de Serin, 3.. ..... f.
Masson, houlanger, r. J.-B.-Say, 2..... f.
Deleard, empl., r. d Isly, 3..... f.
Longère, voyageur, r. d'Austerlitz, 23..... m.
Combier, rmpl., r. du Meil, 41..... m.
Gaudin, garçon de peine, g. r. Cr.-Rousse,5. m.
Dufour, tevendeur, r. Vauxelles, 4-5..... m.
Mialaret, empl., r. Pierre-Blanc, 10..... f.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Baconnier, chauffeur, r. St-Cyr, 43..... m.
Carlbian, épicier, r. Ferrachat, 15..... m.
Febvre, charron, r. Transversale, 5..... f.
Claron, hôtelier, r. de la Pyramide, 113..... m.
Bouchier, comptable, r. Bollièvre, 1..... m.
Negro, empl., r. Bellièvre, 4.. ..... m.
Poyiabond entr. camionn., r. Jouffroy, 14.. m.
Jaussent, chauffeur, r. Bourbonnais, 75.... f.
Violay, boucher, r. Tramassac, 54..... m.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Cecillon, rep., r. Crillon, 78..... m.
Charvet, empl., r. Bossuet, 19..... m.
Juillet, empl., r. Dugueselin, 48..... m.
Dubosc, compt., r. Sully, 15..... f.
Arnaud, empl., r. Berahan, 2..... f.
Aloth, rmpl., r. Vauban 19..... m.
Charonssrl, avocat, c. Morand, 37..... f.
Grunier, serrurier, r. Boileau, 141..... m.
Chasssgneux, harnacheur, r. Boileau, 145.. m.
Joly, comptable, c. Vitton, 100..... m.

Décès du 5 au 11 Mai 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Ep. Champagnat, tisseuse, 20 a., Villeurbanne.
Vve Montgrand, e. p., 73 a., r T.-Claudiennes,01.
Givre, emballeur, 49 a., m. St-Sébastien, 20.
Ilobarès, rentière, 48 a., r. Paul-Chenavard, 5.
Sève, couturière, 01 a., r. Puits-Gaillot, 4.
Chapot, cordonnier, 58 a., r de la Pinlière, 14.
Gninend, Antoine, 1 a., r. Tourret, 1.
Vve Sieleton, tisseuse, 82 a., m. de Vauzelles, 17.
Rey, Marcolinr, 3 a , r. Royale, 2.
Perrirr, tisseur, 34 a , r. Neyrrt, 2.
Vve Laverne, rentière, 00 a., r. P.-Dupont, 41.
Ep. Frizon, tisseuse, 55 a., r. Fr.-d'Assises, 17.
Foudras, garçon de peine, 65 a., pl St-Clair, 3.
Moussy, rentier, 77 a., r. de Crimée, 4.
Vve Perrirr, s. p., 78 a., r. Marcean, 1.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT

Vve Amarre, s. p., 70 a., r. Franklin, 52.
Martin, 1 m., c. Charlemagne, 51.
Védrine, 5 a., r. Bonald, 16.
Ep. Chaffrain, repass., 22 a., r. B.-Gryphe, 87.
Thorin, 0 m , r. Montesquieu, 52.
Cinquin, chiffonnier, 55 a., r. Bellecordière, 18.
Rome, manœuvre, 41 a., pass. Vendôme, 15.
Vve Jacquet, cultiv., 64 a., Frouleuse (Rhône).
Ep. Martin, ménagère, 47 a., r. Monooy, 176.
Ep. Lévy, s. p., 77 a., c. Charlemagne, 54.
Ponsot, menuisier, 57 a., r. Topin, 27.
Jacquier, soldat 2e dragons, 20 a., q. Charité, 20.
Vve Benoit, veloutière, 77 a., Brindas (Rhône).
Novarino, ovaliste, 33 a., Villeurbanne.
Ratier, négissier, 70 a., c. Lafayette, 152.
Berthélemy, coiffeur, 28 a , St-Etienne.
Pittet, domestique, 29 a., r. Bonnel, 17.
Cartet, 08 j., r. du Bœnf, 5.
Gaubert, manœuvre, 05 a., r. du Nord, 13.
Ep. Ronzier, s. p., 55 a., r. Sala, 10.
Vignand, 2 j., q. Rambaud, 14.
Chevallior, cullivateur, 61 a., q. Perrache, 12.
Vve Friend, s. p., 76 a., r. Auguste-Comte, 23.
Vve Ballet, giletière, 44 a., r. Béchevelin, 111.
Ep. Flurenson, ménag., 50 a., r. Vigilance, 5.
Sriant, menuisier, 73 a., r. Ferrandière, 29.
Liard, 15 a., r. de la Claire, 14.
Rey, 0 m., r. de la Lône, 4.
Lepeytre, pharmacien, 68 a., r. Victor-Hugo, 21.
Goujon, manœuvre, 30 a., r. Vaubau, 57.
Chervot, manœuvre, 01 a , S.-Gryphe, 55.
Michal, 7 a., Tassin (Rhône).
Worot, 7 m., r. Créqui, 028.
Vve Denis, rentière, 09 a., r. Victor-Hugo, 41.
Vve Catigoon, ménag , 80 a , r. Chaponnay, 74.
Gonon, cultiv., 20 a., St-Georges-d'Espéranche.
Ep Beau, ménag , 55 a., Chazay-d'Azergues.
Billy, aiguiseur, 65 a., r. H.-des-Vieillards, 11.
Keime, chef bat. en retr., 58 a., pl d'Ainay, 1.
Ep. Clamaron, mén., 29 a., Givors (Rhône).
Monin, s. p., 62 a., r. Ste-Jeanne, 4.
Péguet, garçon cuis., 35 a , r. St-Georges, 22.
Bonnaud, déménageur, 30 a., c. Lafayette, 157.
Berthet, manœuvre, 55 a., La Mulatière.
Rihbe, courtier, 00 a , r. Molière, 42.
Bussière, 3 a., Caluire.
Morrut, e. p., 70 a., r. Sala, 58.
Lehnherr, artiste peintre, 56 a., r. Henri-IV, 11.
Vve Brason, propr., 76 a., St-Laurent-d'Agny.
Bouchard, s. p., 56 a., r. Henri-IV, 10.
Bolta, 1 j., Givors (Rhône).
Calloud, voiturier, 35 a., Oullins.
Jollvet, cordonnier, 47 a., Villeurbanne.
Giguet, mont. en bronze, 55 a , eh. des Pins, 2.
Ep. Baritel, ménag., 73 a., Aney (Rhône).
Vve Subert, ménag., 80 a , r. de la Victoire, 6.
Vve Kahn, s. p., 78 a., r. de la Villette, 77.
Martin, 7 m., r. Garibaldi, 65.
Ep. Bosc, journal., 07 a., Thorrens (Ardèche).

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Ep. Festa, s. p., 35 a., r. Séhastopol, 66.
Ep. Martin, s. p., 56 a., rte de Vénissieux, 123.
Ep. Ohits, e. p., 75 a , ch. des Verriers, 1.
Gauthier, e. p., 68 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Engel, 5 a., av. du Parc-d'Artillerie, 6.
Sauze, 6 a., r. Clos-Bniphon, 1.
Beluze, e. p., 00 a., Thisy (Rhône).
Bracon, jard., 59 a., ch. des 4 Maisons, 28.
Poirier, ébén., 64 a., r. de la Buire, 24.
Colomh, ram., 44 a., g. r. Guillotière, 183.
Vve Beillard, s. p., 94 a., ch. Croix-Barret, 70.
Dlle Verney, rent., 60 a., e. Gambetta, 01.
Rondin, terr., 00 a., r. Tureune, 11.
Massard, journ., 57 a., rte de Gonas, 2.
Drevat, 1 m., r. Villebois-Mareuil, 10.
Ep. Wurtz, s. p., 26 a., r. Garibaldi, 212.
Bellochovic, nég , 51 a., r. Béchevelin, 4.
Mathon, cult., 57 a., Colombier (Isère).
Roche, 2 a., r. Paul-Bert, 17.
Ep. Polliart, s. p., 50 a., r. Ranlin, 41.
Vve Weis, mén., 84 a., r. Neuve-Villardière, 63.
Derost, libraire, 38 a., g. r. Guillotière, 103.
Vve Gurny, e. p., 70 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Igout, s. p , 63 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Girer, fourreur, 50 a., av. des Ponts, 5.
Poncet, e. p., 75 a., Sury-le-Comtal (Loire).
Vve Bornisson, s. p., 78 a., r. Montesquieu, 20.
Joly, pâtis., 21 a., r. des Platanes, 33.
Gallien, domestique, 40 a., r. de la Roche, 6.
Combe, nég., 53 a., r. Gerland, 7.
Drouot, corsetière, 30 a., Villeurbanne.
Neveu, empl., 40 a., r. Paslenr, 16.
Cimas, empl , 80 a., r. du Peyrat, 0.
Ep. Bertrand, méa., 00 a., Villeurbanne.
Ligier, 7 a., St-Maurice-de-Beynost (Ain).
Ep. Castelette, rev., 34 a., r. Chaponnay, 27.
Grizard, p.-plâtr., 44 a., r. Chevreul, 17.
Vve Mattey, rav., 70 a., r. Boileau, 177.
Frriay, cultiv., 37 a., Brindas (Rhône).
Nazareth, ex-boucher, 53 a., r. Condé, 42.
Piquet, 17 m., r. Victor-Hugo, 40.
Ep. Clerc, s. p., 66 a., r. du Dauphiné, 88.
Girord, menuisier, 40 a., r. Roposte, 17.
Ep. Rolland, journalière, 57 a., rte d'Heyrieux, 89.
Ep. Gnibond, ménagère, 00 a., r. Rachais, 14.
Ep. Bora, journatière, 25 a., ch. des Pins, 70.
Philibert, 5 a., r. Dugueselin, 210.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Bertaud, tisseur, 58 a., r. Richan, 28.
Détrus, Clémence, 6 m., r. Céln, 4.
Vve Riheyron, dévid., 58 a., gr. r. C.-Rousse, 5.
Ep. Laurent, e. p., 58 a., h. Croix-Rousse, 77.
Vve Demaugé, s. p., 58 a., r. de l'Enfance, 43.
Vve Filliard, s. p., 71 a., c. d'Herbauville, 25.
Achour ben Mahomed, m. for., r. de Séze, 129.
Vve Marion, s. p., 76 a., r. de l'Enfance, 43.
Georges, Blanche, 0 a., r. de Belfort, 12.
Piégay, tisseuse, 21 a., r. Denfert-Rochereau, 58.
Ep. Péju, ménagère, 33 a., r. Dugueselin, 3.
Vve Mermet, tisseuse, 79a., r. de la Tour-du-Pin, 7.
Pillion, empl., 18 a., r. Nay, 58.
Vve Bernard, s. p., 29 a., r. de Nuits, 5.
Vve Dubo, tisseuse, 78 a., r. Calse, 7.
Cumin, Joseph, s. p., 85 a., r. du Pavillon, 5.
Toinet, garçon d'hôtel, 36 a., m. Grande-Côte, 21.
Masoire, maçon, 40 a., r. d'Ivry, 10.
Vve Molin, commerç., 65 a., gr. r. C.-Rousse, 5.
Ep. Crayton, tisseuse, 00 a., r. d'Ivry, 55.
Colas, tisseur, 63 a., r. du Bon-Pasteur, 45.
Mazel, passementier, 76 a., pl. Colbert, 6.
Dlle Truffet, ourdisseuse, 17 a., r. de Nuits, 7.
Ep. Martin-Jacquemet, e. p., 78 a., Imp. Gord, 4.
Ep. Seazer, repasseuse, 34 a., Caluire.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Saintoyan, tonnelier, 42 a., q. de Vaise, 17.
Chalamel, rentier, 63 a., m. des Carmes, 5.
Vve Villard, s. p., 73 a., ch. des Grenouilles, 14.
Métrel-Boffod, e. p., 47 a., ch. de la D.-Lune, 137.
Demias, cordonnier, 57 a., q. des Etroits, 11.
Bonnet, crocheteur, 71 a., r. du Viel-Renversé, 4.
Ep. Petitpain, e. p., 27 a., ch. des Grenouilles, 14.
Valoris, journalière, 27 a., q. Jayr, 27.
Buathier, empl., 59 a., rte de Vienne, 75.
Buffe, a. p., 15 a., ch. de Choulans, 28.
Vve Million, s. p., 82 a., q. Pierre-Scize, 49.
Michel, retraité, 83 a., r. de la Loge, 0.
Giraud, Antoine, 4 m., r. Saint-Georges, 39.
Roddier, Armand, 4 m., Imp. Charavay, 4.
Fontroberl, M., 0 a., r. des Fossés-de-Trion, 17.
Vve Mercier, s. p., 85 a., r. des Docks, 10.
Mazard, manœuvre, 26 a., Imp. Roquette, 5.
Bonittard, François, 13 a., gr. r. de Vaise, 11.
Fournier, maître-maçon, 70 a., r. des Prêtres, 10.
Masson, religieuse, 50 a., r. du Juge-de-Paix, 21.
Ep. Wirner, tailleur, 66 a., r. Viel-Renversé, 2.
Ep. Champlot, s. p., 72 a., r. de la Pyramide, 7.
Ep. Perrachon, s. p., 72 a., ch Francheville, 62.
Blussaud, rentière, 44 a., r. Octavio-Mey, 6.
Julliané-Deshayrs, lingère, 17 a., r. Bourgogne, 43
Champion, François, s. p., 77 a., q. Jayr, 27.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Ep. Zivahlen, e. p., 60 a., r. Masséna, 85.
Vve de Chabat, rentière, 88 a., a. Morand, 11.
Guéreau, tulliste, 34 a., r. Tête-d'Or, 19.

Digitized by Google

Ep. Pédrino, ménagère, 25 a., r. Créqui, 21.
Bertolone, paveur, 63 a., r. Robert, 102.
Vve Rouchon, rentière, 59 a., r. Tronchet, 7.
Bienvenu, comptable, 73 a., r. Bossuet, 21.
Dupont, concierge, 71 a., b. du Nord, 25.
Charpin, comptable, 57 a., r. Moncey, 192.
Vve Siriex, s. p., 87 a., c. Vitton, 33.
Agheim, paveur, 46 a., r. Ney, 73.
Vigne, Marie, s. p., 21 a., r. Robert, 59.
Agheim, paveur, 46 a., r. Ney, 70.

Mouvement de la Population

du 1er au 7 Mai 1907.

Nombre de mariages contractés	89
— divorces enregistrés	8
— naissances légitimes	106
— — illégitimes	35
— décès	188
— mort-nés	11

ANNONCE LÉGALE

Construction d'un groupe scolaire dans le quartier des Jacobins. — Cession d'un immeuble par M. Galvin.

Le Maire de la Ville de Lyon,

DONNE AVIS :

Que par acte administratif en date des 26 et 27 avril 1907, reçu M. Delorme, notaire, la ville de Lyon a acquis, pour cause d'utilité publique, de M. Firmin-Antoine Galvin, propriétaire et de lui assistée et autorisée Mme Clotilde-Clémentine Chevallier, son épouse, demeurant ensemble à Sainte-Foy-lès-Lyon (Rhône), chemin de Saint-Irénée à Sainte-Foy, n° 7, au prix de 52,000 francs un immeuble d'une superficie approximative de 95 mètres carrés, situé à Lyon, rue de Pazzi, n° 1, nécessaire à l'élargissement de la rue de Pazzi et à la construction d'un groupe scolaire.

La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du 3 mai 1841 (art. 19), pour la purge des privilèges et hypothèques qui pourraient grever l'immeuble dont il s'agit.

Lyon, le 10 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2
Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 10 Mai 1907

Graine et Farines

Blé de pays du rayon	les 100 kil.	22	25	23	23
— de pays, autres provenances indigènes	—	24	25	24	53
— de Russie	—	22	22	27	30
— d'Amérique	—	22	52	27	»
— provinces danubienn.	—	26	»	26	50
— des Indes	—	»	»	»	»
— dur	—	25	75	26	73
Seigle	—	13	»	13	25
Orge de brasserie	—	20	53	21	50
— de mouture	—	17	22	13	»
Maïs	—	17	75	13	25
Sarrazin	—	24	22	25	»
Avoine nouvelle	—	12	»	22	50
Haricots bl. de Bourgogne	—	»	»	»	»
— naine de Hongrie	—	34	»	32	»
Farine de boulang. 1re q.	les 125 kil.	47	»	45	»
— — ronde	—	42	»	43	»
Son	les 152 kil.	14	»	14	25
Fécule indigène	—	37	50	33	»
Riz de l'Inde	—	35	»	30	»
Riz du Japon	—	43	»	47	»
Riz de Saigon	—	22	»	23	»
Rizon du Piémont écume	—	42	»	42	»
— — glacé	—	46	53	50	»
— — Caroline	—	23	»	60	»

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil.	31	»	73	»
— 1er choix	—	57	»	37	»
— marchandes	—	34	»	62	»
— irrégulières	—	47	»	55	»
Semoule	—	48	»	68	»

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 120 k.	150	»	143	»
— — vieilles	—	»	»	»	»
— — d'Amérique	—	»	»	»	»
— de luzerne de France nouvelles	—	122	»	133	»
— — vieilles	—	»	»	»	»
— de luzerne d'Italie	—	»	»	»	»
Graines de colza ou navette	—	41	»	42	»
— de sainfoin	—	40	»	»	»
— de vesces	—	24	»	22	»

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	11	75	12	»
de pays	—	11	23	11	75
Paille de froment	—	3	»	3	25
— de seigle	—	3	53	7	»

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	230	»	250	»
— à la princesse	—	200	»	220	»
Raisins de Corinthe	—	85	»	23	»
de Malaga	—	14	»	13	»
Figues de Bougie	—	33	»	35	»
de Cosenza	—	53	»	70	»
Prunes d'Ente	—	103	»	120	»

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris	les 100 k.	32	»	63	»
— — cassé régulier	—	33	50	35	53
— — irrégulier	—	62	»	33	53
— — poudre	—	33	»	34	»
— — semoule	—	34	53	35	50
Sucre cristallisé indigène	—	25	»	56	»
— — exotique	—	»	»	»	»
Sirop de glucose 44 degrés	—	52	»	53	»

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k.	265	»	302	»
— — Mysore	—	320	»	303	»
— Santos	—	225	»	250	»
— Java vert	—	325	»	315	»
— — jaune	—	323	»	403	»
Démérari	—	310	»	340	»
Café de Haïti nature	—	255	»	270	»
— trié	—	273	»	290	»
— Guadeloupe habit.	—	312	»	325	»
— — bonifieur	—	330	»	355	»
— Moka	—	260	»	400	»
Café Porto-Rico	—	315	»	335	»
Cont. Amér. et côtes fermes gragé	—	290	»	303	»
— — — non gragé	—	282	»	293	»
— Bahia	—	255	»	252	»

Cacaos

Cacao Maragnan-Para	les 102 k.	335	»	375	»
— Caraque et Carupano	—	355	»	403	»
— Puerto-Cabello	—	433	»	503	»
Guayaquil	—	365	»	390	»
Cacao Trinitad	les 100 k.	360	»	375	»
— Martiniq. et Guadel.	—	325	»	353	»
— Bahia préparé	—	325	»	340	»
— Haïti	—	313	»	320	»
— Samana et Sanchez	—	315	»	330	»

Poivres

Poivre noir Alépy	les 100 k.	»	»	»	»
— Tellichéry	—	350	»	360	»
— — Saigon	—	450	»	460	»
— blanc	—	»	»	»	»

Suifs et produits stéariques

Huile de coco	les 100 k.	121	»	133	»
— de Palme dure et molle	—	31	»	83	»
Suif fondu de Paris (sans fût)	—	31	50	»	»
— de province (en fût)	—	31	00	56	50
— pressé	—	102	»	114	»
Acide oléique (Huiles de saponification)	—	74	»	77	»
— — (— de distillation)	—	73	»	72	»
Acide stéarique (stéarine de saponification)	—	143	»	145	»
— (— de distillation)	—	131	50	133	62
Bougie stéarique, 1re qual., les 100 paq. de 500 gr. net		31	»	33	»
— distillation — —	les 100 k.	363	»	325	»
Glycérine blonde, 28°	—	33	»	33	»
— pharmaceutique, 30°	—	140	»	145	»

Huiles minérales

Huile de pétrole	l'hectolitre	27	»	29	»
— de schiste	—	23	50	24	50
Essence minérale	—	42	»	53	»

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra sup. prov.	les 100 k.	173	»	190	»
— surfine	—	»	»	»	»
— — Bari	—	»	»	»	»
— — fine	—	145	»	150	»
Huile commune lampe	les 120 k.	115	»	120	»
de noix	—	120	»	230	»
d'arachide surfine	—	105	»	125	»
Huile de sésame surfine	les 100 k.	125	»	120	»
— de sésame à brûler	—	90	»	35	»
— de lin	—	38	»	77	»
— de choux à bouche	—	115	»	140	»
— de colza brute	—	»	»	»	»
— — épurée	—	33	»	33	»
Savon Marseille bl. 1re q.	—	26	»	69	»
— Marseille bl. 2e q.	—	30	»	31	»
— bleu pâle, moyen ferme	—	57	»	53	»
— de palme marbré	—	54	»	53	»
— d'oléine, 1re qualité	—	33	50	54	53
— — marbré	—	31	50	33	30
— de pulpe	—	28	»	62	»
— mou extra	—	43	»	45	»
— — ordinaire	—	34	50	53	»

Vins

Vin Beaujolais 1er choix	la pièce	102	»	150	»
— — 2e —	—	30	»	32	»
Vin Bas Beaujolais	la pièce	15	»	70	»
— Lyonnais 1er choix	—	33	»	70	»
— — 2e —	—	45	»	33	»
— Mâconnais 1er —	—	60	»	00	»
— — 2e —	—	43	»	56	»
Vin Bourgogne 1er —	—	30	»	140	»
— — 2e —	—	50	»	00	»
Bordeaux 1er —	la barrique	90	»	142	»
— — 2e —		52	»	35	»
Vin Roussillon 1er —	l'hectolitre	30	»	25	»
— 2e —	—	13	»	13	»
— Montagne 1er —	—	20	»	25	»
— — 2e —	—	16	»	13	»
— Narbonne 1er —	—	20	»	22	»
— — 2e —	—	15	»	13	»
— Algérie 1er —	—	13	»	25	»
— 2e —	—	13	»	13	»

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 86°	l'hectol.	00	50	72	33
— de marc —	—	53	»	37	»
— Nord fin à 90°	—	42	»	42	53
Esprit Nord extra-fin 90°	—	42	75	43	25
— de grain —	—	53	»	58	»
— mauvais goût —	—	41	25	41	73

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 4 au 12 Mai 1907.

Marché en gros de la Martinière

Dindes	la pièce	»	»	»	»
Oies	—	»	»	»	»
Canards	—	3	»	4	50
Volailles 1re qual.	—	2	»	3	»
— 2e —	—	5	»	4	50
Poulets	—	3	52	3	»
Pigeons	—	1	»	1	50
Beurre	le kilog	2	32	2	82
Œufs	le cent	7	33	3	50
Fromages	le kilog	1	50	3	50

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre	le quintal métrique	15	»	14	»
Châtaignes	—	»	»	»	»

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille	Pérats	les 100 kil.	3	70
	Grelassons	—	3	73
	Chatilles choisies	—	3	00
	— lavées	—	4	13
	Braisettes lavées	—	4	»
	Malbroug	—	4	»
	Menu sortant	—	2	70
Anthracite		—	3	00
Coke cassé		—	4	48

Digitized by Google

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 1er au 7 Mai 1907

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi	Moutons	1,678	1,628	2 36	1 70	1 20	1 20	2 20	1 40		
	Veaux	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
	Porcs	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Vendredi	Bœufs et vaches	507	487	1 70	1 10	2 »	1 »	2 20	1 20		
	Veaux	1,287	1,287	1 36	1 10	2 »	1 20	2 20	1 40	11,780	4,650
	Moutons	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Lundi	Porcs	1,575	1,549	1 94	1 24	2 »	1 80	2 10	1 90		
Mardi	Bœufs et vaches	855	785	1 74	1 10	» »	» »	» »	» »		
	Veaux	850	850	1 38	1 10	» »	» »	» »	» »		
	Moutons	841	841	2 40	1 70	» »	» »	» »	» »		
Récapitulation.	Bœufs et vaches	1,362	1,272								
	Veaux	2,137	2,137								
	Moutons	2,519	2,469								
	Porcs	1,575	1,549								

TOTAL..... 16,430 k.

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 30 Avril au 6 Mai 1907 (18e semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE 1907	RECETTES DE LA SEMAINE 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1907	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	168,372 50	150,204 61	18,167 89	» »	2,772,201 58	2,603,753 19	166,748 39	» »
Tramway de Lyon à Neuville	6,467 55	6,192 85	274 70	» »	83,360 »	79,867 70	3,692 30	» »
— Lyon-Croix-Rousse à Caluire	2,221 15	2,414 90	» »	193 75	37,421 65	40,931 15	» »	3,509 50
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	3,957 05	3,727 95	229 10	» »	67,166 85	65,884 70	1,276 10	» »
— — Croix-Pâquet	5,247 20	5,258 85	106 70	11 65	92,002 75	94,460 20	» »	2,457 45
Lignes de la Cie F.-O-L	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 1er au 7 Mai 1907

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES Aux Abattoirs Pièces	Aux Abattoirs kilogr.	Dans les Magasins Pièces	Dans les Magasins kilogr.	Aux Criées Pièces	Aux Criées kilogr.	Dans les Halles et Marchés couverts Pièces	Dans les Halles et Marchés couverts kilogr.	Sur les Marchés découverts Pièces	Sur les Marchés découverts kilogr.	TOTAUX Pièces	TOTAUX kilogr.
Bœufs et vaches	14	2,800	»	»	»	»	»	»	»	»	14	2,800
Veaux	1	70	»	»	»	»	»	»	»	»	1	70
Moutons	3	45	»	»	»	»	»	»	»	»	3	45
Porcs	4	320	»	»	»	»	»	»	»	»	4	320
Chèvres	1	16	»	»	»	»	»	»	»	»	1	16
Chevreaux et agneaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4	6
Chevaux	2	390	»	»	»	»	»	»	»	»	2	390
Fœtus	85	»	»	»	»	»	»	»	»	»	85	»
Abats divers	104	1,943	»	»	»	»	»	»	»	»	104	1,943
Viandes fraîches	4	106	»	»	»	»	1	35	»	»	5	141
Viandes salées	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poissons (marée)	»	»	»	11	»	»	»	»	»	»	»	11
Poissons (eau douce)	»	»	»	»	»	117	»	»	»	»	»	117
Langoustes et homards	»	»	»	»	2	1	1	»	»	»	3	1
Crevettes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ecrevisses	»	»	»	»	»	53	»	»	»	»	»	53
Huitres, coquillages	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gibiers (à plumes)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gibiers (à poils)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Volailles	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»
Pigeons	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	4	»
Lapins domestiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Champignons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Légumes divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fruits divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Grenouilles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Cours des denrées vendues aux Facteurats de la ville de Lyon, du 3 au 9 Mai 1907

DÉSIGNATION DES DENRÉES		3 Mai		4 Mai		5 Mai		2 Mai		7 Mai		8 Mai		9 Mai	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil.	1 »	0 80	» »	»	» »	»	» »	» »	1 10	1	» »	» »	» »	» »
Aloses	—	» »	»	» »	»	» »	»	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »
Anges	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	2 80	2 70	» »	» »
Barbues	—	1 70	1 6	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 60	» »	» »	» »	2 10	2 »
Bars	—	2 70	2 50	3 »	2 60	» »	» »	2 42	2 20	3 20	3 »	» »	» »	3 20	2 80
Cabillauds	—	» »	» »	1 »	0 8	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 20	1 »
Carrelets		» »	» »	» »	» »	0 80	» »	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Colins	—	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »	0 03	2 70	1 »	2 80	0 80	2 60	» »	» »
Congres	—	2 60	0 70	0 80	0 60	» »	» »	2 76	» »	6 80	0 70	2 70	2 60	0 80	0 70
Dorades	—	1 30	1 2	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 46	1 10	» »	» »	1 36	1 20
Esturgeons	—	» »	» »	1 20	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »
Grondins	—	1 12	1 »	1 »	2 8	» »	» »	1 30	1 10	» »	» »	1 »	0 80	1 10	1 »
Limandes	le kil.	2 80	0 70	0 70	2 60	0 60	6 50	» »	»	0 70	2 60	0 80	0 70	0 70	0 20
Lotte de mer	—	1 20	1 »	1 30	1 10	1 20	1 »	1 12	2 80	1 20	1 »	1 40	1 20	1 38	1 10
Maquereaux	—	1 20	1 10	1 50	1 30	» »	» »	1 60	1 40	1 30	1 20	1 40	1 3	1 30	1 10
Merlans	—	1 20	1 »	1 40	1 2	1 20	1 30	1 »	6 80	0 90	2 70	1 30	1 10	1 16	0 90
Merlus	—	1 »	0 80	1 20	1	1 »	0 8	1 33	1 10	1 10	0 90	1 20	1 »	1 »	0 7
Mulets	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 70	1 50	2 10	1 80
Raies	—	1 20	1 »	1 »	0 70	1 30	1 »	1 40	1 10	1 »	0 8	1 20	0 9	1 »	6 80
Rougets-barbets	—	2 60	2 60	» »	» »	2 50	2 3	» »	» »	3 »	2 80	» »	» »	3 40	3 20
Saint-Pierre		0 60	» »	» »	» »	» »	» »	2 90	2 80	» »	» »	» »	» »	1 »	2 80
Sardines 1/2 sel	—	» »	» »	1 30	1 0	» »	» »	» »	» »	1 40	1 20	» »	» »	1 30	1 2
Soles	—	4 »	3 40	4 50	4	4 20	3 4	4 50	4 10	3 80	3 3	5 10	4 40	4 76	4 30
Saumons	—	7 »	6 30	» »	»	8 »	7 60	» »	» »	7 40	7 2	2 80	6 50	7 »	2 20
Turbots	—	» »	» »	2 80	2 60	» »	» »	3 »	2 8	2 70	2 2	» »	» »	» »	» »
Vives	—	0 70	0 60	» »	» »	0 50	» »	0 70	0 60	» »	» »	» »	» »	2 72	2 30
Harengs frais	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Anguilles mortes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Barbeaux	—	1 60	1 4	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brêmes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brochets	—	2 30	2 10	3 30	3	3 10	2 70	2 20	2 40	3 42	2 10	2 20	2 »	3 16	2 50
Carpes	—	» »	» »	1 20	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Eperlans	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lamproies	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	2 80
Lottes eau douce	—	3 10	2 2	» »	» »	» »	» »	2 30	» »	» »	» »	3 »	2 70	3 40	» »
Ombres-chevaliers	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Perches	—	1 20	1 2	1 70	1 50	» »	» »	1 20	1 50	1 50	» »	1 40	» »	1 72	1 2
Truites	—	7 20	6 4	8 30	7 70	7 10	6 80	» »	» »	7 40	7 10	7 »	2 20	8 10	2 40
Truites saumonées	—	2 30	6 10	» »	» »	7 »	6 70	» »	» »	» »	» »	2 »	5 40	2 52	6 10
Friture	—	1 »	0 80	1 20	1 »	1 10	1	1 »	0 70	0 20	0 20	2 20	2 60	1 »	0 70
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crevettes rouges	—	9 70	4 60	» »	» »	8 30	8 »	7 70	3 80	8 40	4 80	» »	» »	» »	» »
Crevettes grises	—	1 30	1 2	1 32	1 4	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 30	» »
Ecrevisses	—	7 »	3 50	5 36	2 20	7 »	3 »	2 10	2 »	7 10	2 80	2 »	2 »	7 16	3 20
Langoustes	—	2 »	1 40	2 40	1 5	5 60	5 »	4 80	4 60	4 70	4 »	4 20	4 30	5 »	3 20
Homards	—	4 32	» »	4 »	» »	» »	» »	4 20	4 10	» »	» »	» »	» »	4 20	4 »
Escargots	—	1 20	» »	1 »	0 90	1 00	0 70	0 70	» »	0 60	0 50	0 70	2 60	0 25	» »
Moules	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Clovisses	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Volailles															
Canards	la pièce.	3 »	2 50	4 30	4 »	» »	» »	4 »	3 50	» »	»	» »	» »	3 20	2 50
Dindes	—	7 50	7 »	2 »	7	7 20	» »	» »	» »	7 »	6 50	» »	» »	» »	» »
Oies	—	7 »	6 »	» »	» »	8 »	6 »	» »	» »	» »	» »	6 50	0	7 »	2 »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	7 20	3 »	0 »	7 »	8 »	6 »	» »	» »	8 52	2 50	7 »	2 »	9 »	7 »
Poulets	—	3 50	2 30	4 »	3	4 »	2 75	3 »	2 50	4 86	2 5	4 »	2 »	4 »	2 60
Pigeons	—	1 10	1 »	1 20	1 »	1 »	0 2	1 12	1 »	1 12	1 »	1 »	» »	1 10	1 »
Pintades mortes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Foie gras	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crêtes en lots	—	0 »	» »	» »	» »	1 50	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lapins domestiques	—	» »	» »	» »	» »	2 20	2 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	2 22	2 »
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil.	2 20	2 00	2 »	2 00	3 »	2 20	» »	» »	2 70	2 60	3 12	2 40	3 »	2 5.
Œufs	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil.	2 40	2 »	2 20	2 10	2 30	1 90	1 2.	1 8.	2 10	1 2	2 »	1 80	2 30	2 20
Asperges	la botte.	1 20	0 80	1 50	0 50	1 40	0 2.	2 »	0 70	1 00	0 20	1 40	0 50	1 32	0 6

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1906.

DATES	COMPTANT
Lundi, 6 Mai	102 75
Mardi, 7 —	102 50
Mercr., 8 —	102 50
Jeudi, 9 —	férié
Vendr., 10 —	101 25
Samedi, 11 —	102 50

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 1er au 7 Mai 1907.

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS										TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Vaise	503	1,128	3,555	14	854	»	»	»	»	»	279,856
Perrache	379	932	1,831	65	»	»	»	»	»	»	161,550
Croix-de-Cerf	»	»	»	»	»	31	5	3	»	»	8,793
TOTAUX	882	2,060	4,381	79	854	31	5	3	»	»	450,211

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois d'Avril 1907.

Bibliothèques municipales.

DÉSIGNATION des Bibliothèques municipales	NOMBRE de livres lus sur place	NOMBRE de livres prêtés	NOMBRE de lecteurs inscrits pendant le mois
Grande Bibliothèque	4,613	120	4,023
Bibliothèque du Palais des Arts	2,1[illegible]0	44	1,811
— du 1er arrond[t]	89	1,[illegible]73	15
— du 2e —	163	1,689	»
— du 3e —	490	741	17
— du 4e —	159	537	4
— du 5e — (et succurs de Vaise)	115	915	18
— du 6e —	75	1,134	10

Situation numérique mensuelle de la fréquentation des écoles municipales.

		NOMBRE d'inscriptions	CHIFFRE MOYEN de la fréquentation journalière	NOMBRE d'élèves sortis
Ecoles supérieures	garçons	632	591	55
	filles	855	804	53
Ecoles primaires élémentaires — 1re circonscript.	garçons	4,434	4,049	19
	filles	4,331	3,880	18
Ecoles primaires élémentaires — 2e circonscript.	garçons	5,510	5,853	163
	filles	6,707	5,959	125
Ecoles maternelles — 1re circonscription		3,228	2,409	»
Ecoles maternelles — 2e circonscription		4,136	3,126	»
Totaux		30,975	26,609	373

Situation numérique mensuelle de la fréquentation des garderies du jeudi.

NOMBRE D'ÉCOLES où fonctionnent les garderies du jeudi	NOMBRE D'ÉLÈVES inscrits	CHIFFRE MOYEN de la fréquentation journalière
53	8,687	4,229

Ouvroirs municipaux. — Etat numérique de la fréquentation mensuelle.

NOMBRE d'ouvroirs	COURS DU MATIN		COURS DU SOIR	
	Elèves inscrites	Nombre des présences journalières	Elèves inscrites	Nombre des présences journalières
21	4,292	2,654	3,923	2,431

Cantines scolaires. — Etat numérique de la fréquentation mensuelle.

NOMBRE de cantines scolaires	NOMBRE de tickets vendus à 0 fr. 15	NOMBRE de tickets distribués gratuitement	NOMBRE TOTAL de repas servis dans les cantines
47	8,202	6,033	14,335

Statistique de la fréquentation des Crèches municipales en Avril 1907

BÉNÉFICIAIRES	CRÈCHES							TOTAUX
	Rue Imbert-Colomès 18	Cours Charlemagne 19	Rue Vendôme 231	Rue d'Isly, 8	Quai Fulchiron 16	Rue Roquette 11	Rue Vendôme 92	
Présents au 31 Mars 1907	7	14	21	11	10	15	17	95
Inscrits courant Avril 1907	»	4	6	»	2	2	4	18
Sortis courant Avril 1907	2	5	2	1	1	1	2	14
Présents au 30 Avril 1907	5	13	26	10	11	16	19	100

Bénéficiaires de lait stérilisé à la Crèche et à domicile

MOIS	Rue Imbert-Colomès 18	Cours Charlemagne 19	Rue Vendôme 233	Rue d'Isly, 8	Quai Fulchiron 16	Rue Roquette 11	Rue Vendôme 92	Depuis Grande rue de la Guillotière, 129	TOTAUX
Avril 1907	34	31	56	29	31	39	61	43	324

Digitized by Google

ÉTAT COMPARATIF DES PRODUITS COMMUNAUX afférents aux exercices 1907 et 1906 encaissés pendant les mois d'Avril 1907 et 1906

ARTICLES du BUDGET	NATURE DES RECETTES	RECETTES DU MOIS		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		PRÉVISIONS budgétaires ANNUELLES
		1907	1906	1907	1906	1907	1906	1907	1906	
Chapitre Ier	**Taxes municipales**									
Art. 10	Alcool	105,317 27	116,378 48	» »	11,106 91	399,741 »	462,445 22	» »	23,704 22	1,402,020 »
— 11	Cercles, cafés, cafés et débits de boissons	45,551 »	51,375 20	» »	5,816 20	45,537 »	51,375 20	» »	5,8 2 20	570,002 »
— 12	Locaux des loueurs et marchands de chevaux	750 75	947 03	» »	190 28	756 75	947 03	» »	196 28	9,000 »
— 13	Constructions neuves	26,121 44	22,1.0 36	» »	5,010 92	36,191 41	31,133 56	» »	5,9.8 2	210,000 »
— 14	Taxe d'entretien	60,178 71	61,7e9 90	» »	1,571 19	20,178 71	41,769 96	» »	1,571 12	610,002 »
— 15	Débits	58,324 20	82,714 52	» »	31 390 32	58,324 20	89,714 52	» »	31,390 32	1,212,200 »
— 16	Propriétés bâties	324,747 50	32.,117 01	» »	11,369 51	324,747 50	336,117 01	» »	11,369 51	3,055,000 »
— 17	Propriétés non bâties	2,035 20	0,469 05	» »	435 85	2,220 50	9,469 05	» »	427 15	23,000 »
— 18	Taxe d'habitation	91,471 72	142,080 66	» »	57,102 26	91 471 70	148,580 66	» »	57,102 9a	1,950,000 »
— 19	Locaux servant à l'exercice d'une profession	17,683 53	28,744 10	» »	11,960 63	17,293 55	28,744 10	» »	11,.02 55	384,000 »
— 20	Cercles	22 90	22 75	0 15	» »	22 90	22 75	0 15	» »	26,000 »
— 21	Théâtres	17,5.2 10	16,141 10	1,314 60	» »	68,256 80	67,757 20	1,501 60	» »	150,000 »
	TOTAUX	756,632 52	691,375 16	1,501 75	136,044 39	1,102,5.2 05	1,286,058 07	1,501 75	187,557 77	
	DIFFÉRENCES			»	134,542 64			» »	186,086 02	6,723,000 »
Chapitre Ier	**Abattoirs, Marchés, Entrepôts**									
Art. 22	Taxes d'abatage	32,367 49	22,568 31	5,003 18	» »	132,882 57	129,980 75	2,292 83	» »	362,000 »
— 23	Droit de tripée et d'échaudage	3,204 53	3,536 50	665 13	» »	17,041 87	16,052 74	209 13	» »	45,000 »
— 24	Attache et place au marché aux bestiaux	14,723 40	14,192 15	531 25	» »	17,2.3 85	01,.50 15	» »	3,0.2 22	1.2,000 »
— 25	Pesage aux abattoirs et marché	7,352 41	6,881 39	466 02	» »	29,512 98	30,235 07	» »	722 09	75,000 »
— 26	Produits divers, abattoirs et marché	1,969 70	1,281 60	» »	0 01	8,632 89	2,621 69	11 20	» »	20,000 »
— 28	Halle de la Martinière	781 25	800 »	» »	18 75	2,056 65	2,321 03	» »	264 10	6,000 »
— 30	Halle des Cordeliers (cases)	5,908 70	5,215 40	293 30	» »	24,717 50	23,914 40	703 10	» »	70,000 »
— 31	Divers marchés couverts	100 »	» »	100 »	» »	3,.22 50	3,997 50	» »	2.5 »	2,000 »
— 32	Marchés découverts	27,882 40	29,395 20	» »	1,512 80	116,044 50	122,229 60	» »	2,.63 10	323,000 »
— 33	Droits d'attache au marché aux chevaux	33. 50	343 »	» »	6 50	1,044 »	1,185 50	» »	141 50	3,000 »
— 24	Droits d'attache des têtes de moutons et de bœufs	4,915 60	0,.00 50	» »	334 90	16,970 45	12,122 50	» »	2,147 23	72,000 »
— 35	Boucherie chevaline	1,3.6 »	1,000 »	370 »	» »	5,972 »	4,610 »	1,330 »	» »	13,000 »
— 36	Entrepôt des Douanes	2,070 77	6,253 14	» »	182 37	25,032 76	25,752 82	» »	700 02	70,000 »
	TOTAUX	107,923 65	101,671 99	6,129 82	2,076 22	411,.18 12	450,313 77	5,512 25	14,437 90	1,325,000 »
	DIFFÉRENCES			2,053 68	» »			» »	8,925 05	
	Service des Eaux.									
	Concessions payables par trimestre	117,492 47	01,006 20	50,485 57	» »	242,207 84	210,260 12	30,247 73	» »	
Art. 50-51	id. id. semestre	170,203 15	119,356 40	56,.42 72	» »	732,117 73	740,159 15	» »	50,011 40	2,340,000 »
	Vente d'eau au compteur, provenant, supplément	31,525 17	17,452 15	2,922 02	» »	45,.62 63	41,216 40	4,.12 10	» »	
	TOTAUX	314,880 70	216,022 45	00,.58 31	» »	1,027,218 24	1,012,.35 73	42,.93 21	18,011 40	
	DIFFÉRENCES			9o,858 31	» »			14,.82 81	» »	
Chapitre Ier	**Inhumations et Cimetières.**									
Art. 51	Droits d'inhumations	56,.15 »	(1) 51,229 30	1,.43 70	» »	251,310 65	220,.69 30	30,.41 70	» »	650,000 »
— 52	Droits d'exhumations	2,130 »	1,.80 »	250 »	» »	7,020 »	6,390 »	250 »	» »	20,002 »
— 54	Concessions de terrains	24,.76 92	27,250 71	010 21	» »	72,.21 90	72,039 67	0,.22 29	» »	122,000 »
— 55	Produits divers	2,607 75	10,031 25	» »	7,023 50	2,.05 75	13,.97 75	» »	0,.94 »	12,000 »
	TOTAUX	60,.09 67	01,299 26	2,.72 91	7,963 52	343,.56 56	314,.36 77	37,.53 79	0,.94 »	
	DIFFÉRENCES			5,189 52	» »			31 .59 79	» »	773,000 »
Chapitre Ier	**Domaine public.**									
Art. 37	Droits de Voirie	16,.20 01	22,321 90	» »	0,.05 89	21,.63 40	29,270 11	» »	7,.06 71	350,000 »
— 29	Vogues	7,.13 20	7,126 95	391 55	» »	10,.28 »	10,.53 65	142 35	» »	41,000 »
— 40	Installations diverses	1,.35 19	2,062 08	» »	726 82	9,337 72	4,.21 41	4,.76 31	» »	12,000 »
— 41-42	Locations sur bas-ports et rivières	99 45	» »	09 45	» »	99 43	» »	99 45	» »	22,300 »
— 76	Stationnement des voitures, fiacres, etc	3,925 »	0,300 »	» »	1,373 »	10,.20 »	6,.75 »	4,.75 »	» »	22,000 »
— 82	Marchands ambulants	300 »	109 »	192 »	» »	2,.56 »	2,.72 »	» »	510 »	3,000 »
— 116	Droits de vérification des appareils à gaz	774 10	259 30	104 80	» »	2,.63 20	1,.20 »	003 90	» »	7,300 »
— 119	id. id. locaux électriques	2.2 50	212 75	122 75	» »	961 50	011 75	152 75	» »	4,.60 »
	TOTAUX	31,221 05	22,477 26	910 85	0,.67 70	58,732 97	57,077 22	2,.77 72	0 022 74	
	DIFFÉRENCES			» »	7,256 93			1,.55 03	» »	476,200 »
	RÉCAPITULATION	1,300,669 68	1,344,746 81	110,.16 73	154,.51 89	2,.26,.57 94	3,.23,.72 26	97 039 46	243 953 76	14,010,900 »

Indépendemment de ces recettes, qui se perçoivent journellement, il en est d'autres qui ne peuvent figurer dans un état comparatif, parce qu'elles ne sont perçues qu'à des intervalles irréguliers ou éloignés, et même parfois à la fin de l'année. Elles sont évaluées annuellement à la somme de :

Centimes communaux ordinaires et extraordinaires (art. 1 à 9 du chap. Ier, et 1 du chap. II)	Fr. 3,.20,802 »
Affermage de divers services et biens communaux (art. 25 et 27, du chap. Ier)	84,850 »
Produit des propriétés communales (art. 00 à 00 du chap. Ier)	470,100 »
A reporter	2,9.1,118 »

Report	0,021,118 »
Rentes et intérêts de fonds placés (art. 70 à 73 et 131 à 142 du chap. Ier)	302,020 »
Redevances pour occupation du domaine public (art. 38, 42 à 49, 74, 72 à 82 et 24 à 29 du chap. Ier)	1,087,247 »
Fonds de concours, subventions et remboursements (art. 90 à 102 du chap. Ier)	227,800 »
Droits et produits divers (art. 107 à 117 et 122 à 132 du chap. Ier)	123,166 »
Ventes prévisionnelles de terrains communaux (art. 2 du chap. II)	50,000 »
Annuités de remboursements d'emprunts et divers (art. 2 à 11 bis du chap. II)	1,217,418 31
TOTAL	7,058,0 0 31

(1) Ces droits se décomposent comme suit : convois de classe, 10.497 00; 6e classe et transferts, 19.437 75; cercueils et ornements, 28.477 75.

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois d'Avril 1907.

Mariages. — Age et état civil des époux.

AGES	Époux				Épouses			
	Célibataires	Veufs	Divorcés	TOTAL	Célibataires	Veuves	Divorcées	TOTAL
De moins de 20 ans	5	•	•	5	42	•	•	42
De 20 à 24 ans	108	•	•	108	174	1	1	176
De 25 à 29 ans	126	4	4	113	27	1	•	27
De 30 à 34 ans	53	6	1	60	22	3	5	30
De 35 à 39 ans	11	3	•	16	9	4	3	16
De 40 à 49 ans	6	1	1	8	4	1	1	6
De 50 à 59 ans	4	2	•	6	1	•	•	1
De 60 ans et au-dessus	•	3	1	4	•	1	•	1
TOTAUX	323	42	6	371	135	26	10	371

Mariages et Divorces par arrondissements.

ARRONDISSEMENTS	Mariages. Avec contrat	Sans contrat	TOTAL	Nombre d'enfants légitimes par le mariage	Divorces.
1er arrond.	14	35	49	4	3
2e —	50	31	81	6	4
3e —	89	106	195	10	12
4e —	12	21	33	2	3
5e —	11	28	39	5	2
6e —	18	56	74	5	10
Extra-muros	•	•	•	•	•
TOTAUX	93	276	371	31	36

Naissances d'enfants vivants, Accouchements multiples, Reconnaissances.

ARRONDISSEMENTS	Légitimes m.	Légitimes f.	Illégitimes m.	Illégitimes f.	TOTAL m.	TOTAL f.	Accouchements multiples — nombre	Enfants m.	Enfants f.	Reconnaissances Par le père	Par la mère	TOTAL
1er arrond.	26	21	10	10	36	31	•	•	•	•	32	32
2e —	31	38	12	16	43	54	2	1	2	2	134	136
3e —	87	103	35	25	122	128	2	2	2	•	•	•
4e —	11	14	5	•	16	14	•	•	•	•	•	•
5e —	18	22	2	6	20	28	1	1	1	2	8	10
6e —	41	47	11	12	52	59	1	1	1	2	8	10
Extra-muros	21	19	13	18	34	37	•	•	•	•	•	•
TOTAUX	256	274	87	81	323	355	2	4	6	8	185	193
TOTAUX GÉNÉRAUX	512		168		680		8	12		193		

Décès par profession, sexe et état civil (de 15 ans et au-dessus).

PROFESSIONS	Célibataires m	Célibataires f	Mariés m	Mariés f	Veufs m	Veufs f	Divorcés m	Divorcés f	TOTAUX m.	TOTAUX f.
Rentiers	3	•	14	12	4	14	•	•	21	19
Professions libérales	•	•	1	•	•	•	•	•	1	•
Militaires	2	•	2	•	•	•	•	•	4	•
Commerçants	1	2	12	4	1	1	1	•	19	7
Industriels	•	•	3	1	•	•	•	•	4	1
Employés	13	1	20	2	2	•	•	•	49	6
Ouvriers	63	67	99	74	34	39	2	1	197	181
Sans profession	15	17	12	27	26	23	•	1	53	130
TOTAUX	96	73	176	119	72	130	3	2	350	324
TOTAUX GÉNÉRAUX	169		295		203		5		674	

Maladies zymotiques. — Décès par arrondissement.

DÉSIGNATION des MALADIES	1er arrondissem't m	1er arrondissem't f	2e arrondissem't m	2e arrondissem't f	3e arrondissem't m	3e arrondissem't f	4e arrondissem't m	4e arrondissem't f	5e arrondissem't m	5e arrondissem't f	6e arrondissem't m	6e arrondissem't f	Extra-muros m	Extra-muros f	TOTAUX m.	TOTAUX f.
Fièvre typhoïde	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	•	•	1	2	1
Rougeole	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	2	•
Scarlatine	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•
Variole	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Erysipèle	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1
Croup, diphtérie	•	•	2	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	3	1
Coqueluche	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Infections puerp[les]	•	•	1	•	2	•	•	•	•	•	•	•	•	•	3	•
TOTAUX	1	•	4	1	4	•	•	•	1	•	1	•	1	1	6	3
TOTAUX GÉNÉRAUX	1		5		5		•		1		2		2		9	

Décès par âges, par causes et par sexes

CAUSES DES DÉCÈS	de 1 jour à 1 an m	de 1 jour à 1 an f	de 1 à 20 ans m	de 1 à 20 ans f	de 20 à 40 ans m	de 20 à 40 ans f	de 40 à 60 ans m	de 40 à 60 ans f	de 60 ans et au-dessus m	de 60 ans et au-dessus f	TOTAUX m.	TOTAUX f.
Fièvre typhoïde	•	•	1	1	1	•	•	•	•	•	2	1
Variole	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Rougeole	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	1	•
Scarlatine	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	1	•
Coqueluche	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Diphtérie et croup	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	1	•
Grippe	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Tuberculose des poumons	•	•	8	10	48	35	26	13	8	2	91	58
Tuberculose des méninges	•	•	2	•	1	1	•	•	•	•	3	1
Autres tuberculoses	•	•	2	2	3	3	1	•	•	•	6	5
Cancer et autres tumeurs malignes	•	•	•	•	2	3	13	19	26	29	41	51
Méningite simple	3	2	1	1	2	2	2	•	•	•	11	11
Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	•	•	•	•	•	•	18	2	20	18	32	21
Maladies organiques du cœur	•	•	2	2	3	1	8	12	12	29	26	44
Bronchite aiguë	•	•	1	1	1	•	2	1	3	4	7	6
Bronchite chronique	•	•	•	•	3	•	3	3	6	12	12	15
Pneumonie	3	•	1	1	4	2	6	6	12	10	26	19
Autres affections de l'appareil respiratoire	•	•	1	2	3	2	10	2	12	28	34	35
Affections de l'estomac (cancer excepté)	•	•	•	•	•	1	2	•	•	•	2	1
Diarrhée et entérite (au-dessous de 2 ans)	3	1	1	•	•	•	•	•	•	•	5	1
Hernies, obstructions intestinales	•	•	•	•	1	•	2	2	1	2	4	4
Cirrhose du foie	•	•	•	•	4	1	4	2	2	2	10	5
Néphrite et maladie de Bright	•	•	1	•	1	1	5	4	2	4	11	9
Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme	•	•	•	•	•	2	•	•	•	•	•	2
Septicémie puerperale fièvre, péritonite, phlébite puerpérales)	•	•	•	•	4	•	•	•	•	•	4	•
Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Débilité congénitale et vices de conformation	10	8	1	•	•	•	•	•	•	•	11	8
Débilité sénile	•	•	•	•	•	•	2	1	6	7	8	8
Morts violentes (suicide excepté)	•	•	•	•	2	1	4	1	2	1	8	3
Suicides	•	•	•	•	3	3	2	1	1	•	6	4
Autres maladies	3	2	3	3	22	14	14	7	21	17	63	43
Maladies inconnues ou mal définies	1	•	•	•	•	•	3	1	3	4	7	5
Totaux par sexes et par âges	30	23	44	31	5	71	111	8	145	129	336	262
Totaux par âges	74		23		152		121		301		823	

Décès par arrond.	
1er arrondis.	84
2e —	104
3e —	212
4e —	70
5e —	107
6e —	115
Extra-muros	101
TOTAL	823

Mort-nés	Légitimes	36	43
	Illégitimes	7	

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois d'Avril 1907.

Caisse d'épargne de Lyon. — Opérations effectuées en Avril 1907

NOMBRE de livrets au 1er Avril 1907	LIVRETS ouverts en Avril	TOTAL	LIVRETS soldés	RESTE au 30 Avril	NOMBRE de versements au 1er Avril	VERSEMENTS du mois	TOTAL des versements au 30 Avril	NOMBRE de remboursements au 1er Avril	REMBOURSEMENTS du mois	TOTAL des remboursements au 30 Avril
309,749	1,819	311,568	1,799	309,993	79,311	17,300	96,611	53,664	11,491	67,152

SOLDE dû au 1er Avril	VERSEMENTS	TRANSFERTS RECETTES	ARRÉRAGES	INTÉRÊTS CAPITALISÉS	TOTAL	REMBOURSEMENTS	TRANSFERTS payements	Soldes de rentes	TOTAL	SOLDE dû au 30 avril
101,947,118 93	2,794,312 »	99,839 39	97,934 79	3,010 31	107,116,907 50	2,753,9 5 88	61,337 20	109,092 91	2,924,356 0.	104,191,651 48

Caisse d'épargne de Lyon-Croix-Rousse. — Résumé des opérations du mois et comparaison avec le mois correspondant de 1906

			DÉPOTS REÇUS			DÉPOTS REMBOURSÉS				NOMBRE DE COMPTES existant au dernier jour du mois
			VERSEMENTS en espèces	TRANSFERTS VERSEMENTS	TOTAL	EN ESPÈCES	TRANSFERTS PAYEMENTS	COMPTES de rentes remplois alloués	TOTAL	
NOMBRE de DÉPÔTS	Avril.....	1907....	888	4	892	910	4	»	834	22,923
	Avril.....	1906.. .	689	2	961	617	4	133	953	22,737
	DIFFÉRENCE en plus		29	2	31	13	3	»	»	186
	DIFFÉRENCE en moins...		»	»	»	»	»	135	119	»
MONTANT des DÉPÔTS	Avril.....	1907....	155,318	2,611 19	157,927 19	917,382 59	1,296 93	»	318,659 54	»
	Avril... .	1909....	179,179	1,484 »	180,660 »	179,627 59	1,193 49	1,672 61	191,763 65	»
	DIFFÉRENCE en plus....		»	1,127 19	» »	35,765 03	» »	»	39,895 89	»
	DIFFÉRENCE en moins...		23,860	» »	32,732 81	» »	185 51	1,672 61	» »	»

Hospices civils. — Mouvement de la population secourue

ÉTABLISSEMENTS	PRÉSENTS le 1er du mois	ENTRÉS	DÉCÉDÉS	SORTIS	PRÉSENTS le 30 ou 31	OBSERVATIONS	
Hôtel-Dieu.....	998	1,115	137	913	1,063	Présents le 1er du mois	4,476
Croix-Rousse.....	485	354	77	316	446	Entrés	3,247
Charité.....	1,129	1,125	79	1,041	1,134	TOTAL.....	7,723
H. Renée-Sabran	153	53	»	33	153		
Perron	947	11	8	9	941		
Antiquaille	793	411	97	414	703	Décédés	334
Saiote-Eugénie ...	922	141	11	134	928	Sortis	2,073
Vieillards (Guillotière)	149	4	5	»	148	Présents le 30 ou 31	4,919
						TOTAL.....	7,723
TOTAUX.....	4,476	3,247	334	2,973	4,816		

Asile de nuit. — Nombre de personnes admises.

DATES	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL PAR JOUR	DATES	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL PAR JOUR
1	97	9	»	76	*Report...*	985	196	2	1,194
2	66	13	»	79	19	61	13	»	74
3	67	14	»	81	17	97	14	»	81
4	81	19	»	76	18	97	15	»	92
5	67	14	»	81	19	93	19	»	79
6	61	19	»	77	20	89	15	»	73
7	67	14	»	81	21	62	14	1	77
8	67	13	»	80	22	91	19	1	78
9	97	19	»	83	23	60	11	»	71
10	65	13	»	78	24	63	11	»	74
11	67	9	»	76	25	59	10	»	69
12	60	16	»	73	26	60	10	»	70
13	97	18	»	79	27	63	10	»	73
14	67	12	»	79	28	63	13	»	76
15	67	19	2	93	29	59	9	»	68
					30	59	9	»	68
A reporter.	985	196	2	1,194	TOTAUX..	1,920	399	4	2,306

Mouvement de la population hospitalisée en compte de la Ville

DÉSIGNATION			PRÉSENTS le 1er	ENTRÉS	SORTIS	DÉCÉDÉS	PRÉSENTS le 30
Hôtel des invalides do Travail.....		Hommes.	979	3	»	9	978
		Femmes.	97	1	»	»	98
Vieillards, Infirmes et Travail.	A la maison de retraite départ^{t} d'Albigoy...	Hommes.	999	»	»	2	197
		Femmes.	195	2	»	4	193
Épileptiques..	A l'Antiquaille	Femmes.	97	»	»	1	96
		Eofants..	»	»	»	»	»
	Au Perroo	Hommes.	29	»	»	»	99
		Femmes.	16	»	»	»	19
		Eofants..	»	»	»	»	»
Incurables ...	Au Perron	Hommes.	26	3	»	»	99
		Femmes.	33	»	»	1	39
	Asile Magnin-Fournel.	Femmes.	99	1	»	»	30
	Foodatioo Gomy.....	Eofants..	10	»	»	»	10
	Enfants incurables....	Eofants..	4	»	»	»	4
Orphelins	Orphelinat municipal de jeunes filles.	Enfants..	54	»	2	15	59
		TOTAUX.....	999	11	2	15	993

Œuvre de la Bouchée de pain. — Pain consommé en Avril : 3,304 k.

Service médical et pharmaceutique de nuit. — Bons délivrés

NATURE	NOMBRE	PRIX	Ayant donné lieu à une ordonnance	MONTANT des ordonnances	MOYENNE des ordonnances
Médecins.....	92	19 »	80	321 50	3 96
Sages-femmes.....	3	2 »	1		
TOTAUX.....	95		81	321 50	3 96

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois d'Avril 1907.

CONVOIS — INHUMATIONS — EXHUMATIONS

LIEUX D'ORIGINE	Décédés: Adultes	Décédés: [illegible]	Décédés: Enfants	Décédés: Mort-nés	Décédés: Totaux	Taxes: Intégrales	Taxes: [illegible]	Taxes: Hôpitaux mil.	Taxes: Indigents 1/2 droit	Taxes: Indigents [illegible]	Taxes: Non payants	Taxes: Totaux	Cercueils: Métal	Cercueils: Chêne	Cercueils: Sapin double	Cercueils: Sapin simple	Cercueils: Totaux	Cultes: Catholique	Cultes: Protestant ou dissid.	Cultes: Israélite	Cultes: Sans cérém. relig.	Cultes: Exhumations	Cultes: Totaux	Destination: Loyasse	Destination: Guillotière	Destination: Croix-Rousse	Destination: [illegible]	Destination: Mouche	Destination: St-Jean-de-Dieu	Destination: Dépôt	Destination: Dehors	Destination: Totaux	Concessions: Perpétuité	Concessions: Trentenaire	Concessions: Temporaire	Sépultures générales	Totaux
1er Arrondis.	55	•	5		60	40	[illegible]	1	4		4	60	2	17	11	31	60	49	5	•	6	•	60	18	6	28	•	•	•	•	6	60	9	3	4	43	59
2e —	70	•	37	6	213	164	11	•	6	25	[illegible]	213	9	39	19	146	213	131	8	1	73	•	213	31	133	6	•	1	•	3	35	213	7	8	•	162	177
3e —	165	•	32	12	212	118	15	•	24		18	212	2	50	21	139	212	136	5	•	71	•	212	2	171	1	•	•	1	4	33	212	•	6	2	164	174
4e —	85	•	3		93	65	4	•	4	13	11	[illegible]		13	9	73	93	44	•	•	31	•	93	9	41	74	•	•	•	2	9	93	•	6	•	76	84
5e —	91	•	13		109	66	12	•	6	3	22	109	1	1[illegible]	19	76	109	85	2	•	22	•	109	83	8	8	•	•	•	3	10	109	1	1	2	92	96
6e —	63		13	1	84	5	9	•	4	•	16	84	9	16	13	46	84	66	1	•	17	•	84	3	61	1	•	•	•	2	17	84	2	4	•	59	65
Dehors	15	•	•	•	15	15	•	•	•	•	•	15	8	6	•	1	15	10	•	•	5	•	15	5	4	4	•	1	•	•	1	15	6	5	1	5	13
Cimetières: Loyasse	9	•	•	•	9	9	•	•	•	•	•	9	1	8	•	•	9	•	•	•	•	9	9	•	•	•	•	•	•	•	9	9	•	•	•	•	•
Guillotière	13	•	•	•	13	13	•	•	•	•	•	13	3	9	1	•	13	•	•	•	•	13	13	1	•	•	•	•	•	•	12	13	•	•	•	1	1
Cr.-Rousse	1	•	•	•	1	1	•	•	•	•	•	1	•	1	•	•	1	•	•	•	•	1	1	•	•	•	•	•	•	•	1	1	•	•	•	•	•
Madeleine	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Totaux	670	•	11[illegible]	19	811	44[illegible]	78	1	206			811	35	468	91	315	811	561	21	1	225	23	811	149	396	115	•	9	1	16	135	811	85			601	639

Fréquentation des chalets de bains-douches

	Hippodrome	Place Raspail	Boulevard de la Croix-Rousse	Place Edgar-Quinet	Place Port-Mouton	Place G[illegible]	Avenue de Saxe	Jardin des Plantes	TOTAL
Hommes	734	857	331	816	719	1,401	1,013	393	6,297
Femmes	41	43	9	79	26	84	63	50	404
Enfants	25	11	2	33	29	27	45	11	182
Totaux	800	913	344	928	804	1,515	1,121	457	6,883
[illegible] en plus	108	96	56	107	459	317	270	30	1,473

Fourrière des chiens et cas de rage

NOMBRE DE CHIENS: en fourrière au 31 Mars 1907	capturés	retirés par les propriétaires	livrés à l'équarrisseur	aux Facultés	à l'École vétérinaire	restés en fourrière au 30 Avril 1907
16	[illegible]	1[illegible]9	81	51	•	11

Personnes traitées à l'Institut antirabique	
Lyon	20
Dépt du Rhône	4
Autres départem.	60
Total	84

Aliénés à la charge de la Ville

ASILES ayant en traitement des ALIÉNÉS PENSIONNÉS par la Ville	Nombre des malades pour lesquels la quote-part de la Ville est 50 %: Hommes	50 %: Femmes	75 %: Hommes	75 %: Femmes	Mouvement pendant le mois: Placements d'office	Placements Volontaires	Sorties	Décès	TOTAUX	PRIX MOYEN DE LA JOURNÉE
Asile départemental du Rhône	211	48	57	10	11	•	6	11	845	1,30
Divers	67	3	•	•	•	•	•	1	5	1,25
Aliénés secourus à domicile	•	•	•	•	•	•	•	•	[illegible]	0,40
Totaux	750		168		11		25		970	

Désinfections opérées par le Bureau d'hygiène

NOMS des MALADIES	1er Arrond. privés	1er Arrond. publ.	2e Arrond. privés	2e Arrond. publ.	3e Arrond. privés	3e Arrond. publ.	4e Arrond. privés	4e Arrond. publ.	5e Arrond. privés	5e Arrond. publ.	6e Arrond. privés	6e Arrond. publ.	Totaux privés	Totaux publ.
Fièvre typhoïde	•	•	2	•	6	•	•	•	4	•	6	•	17	•
Scarlatine	3	•	6	•	12	•	5	•	2	•	3	•	31	•
Variole	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Croup-diphtérie	•	1	1	•	6	•	1	•	•	•	9	•	18	1
Tuberculose	8	•	10	•	9	•	1	•	4	•	1	•	24	•
Divers	•	•	3	•	3	•	1	•	•	•	1	•	8	•
Totaux	9	1	14		33	•	8	•	10	•	16	•	92	1
Totaux généraux	10		14		63		8		10		16		93	

Sorties de la voiture d'ambulance		
de jour	38	60
de nuit	22	

Vaccinations faites par le Bureau d'hygiène

Nombre de vaccinations	Nombre de revaccinations	Vaccinations: Représentées	Succès	Insuccès	Succès p. %	Revaccinations: Représentées	Succès	Insuccès	Succès p. %
391	701	296	292	4	98.66	286	97	189	33.91

Accidents déclarés à l'Office du Travail

Catégories Professionnelles	Morts	Incapacité Permanente	Incapacité Temporaire	Suites inconnues	Totaux
Commerce	•	•	46	•	46
Industries de l'alimentation	•	1	29	•	30
Industries chimiques	•	2	64	•	66
Caoutchouc, papier, carton	•	•	5	•	5
Industries du livre	•	•	3	•	3
Industries textiles proprement dites	•	•	9	•	9
Travail des étoffes vêtements	•	•	40	•	40
Cuirs et peaux	•	•	6	•	6
Industries du bois	•	1	27	•	28
Métallurgie	•	3	279	•	282
Terrassement, construction en pierre	1	1	46	•	48
Manutention et transport	1	3	51	•	55
Chemins de fer et tramways	•	1	75	•	76
Divers	•	3	77	•	80
Totaux	2	1[illegible]	7[illegible]9	•	776

Délivrance de vaccin

POPULATION CIVILE: Lyon et Départements	Tubes	Vaccins
Lyon	4,082	8,106
Rhône	720	13,170
Ain		•
Isère	16	110
Savoie	•	·
Divers	·	
Totaux	4,818	21,38[illegible]

ARMÉE: Nos des régiments	Stationnement	Plaques	Tubes

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois d'Avril 1907.

Incendies.

NATURE DES INCENDIES	Incendies dans lesquels les dégâts ont été : De 1.000 francs et au-dessous	Au-dessus de 1.000 francs	HEURES du sinistre : De minuit à 6 h. du matin	De 6 h. du matin à midi	De midi à 6 h. du soir	De 6 h. du soir à minuit	CAUSES PRÉSUMÉES : Vices de construction	Appareils d'éclairage : Bougies	Lampes	Gaz, Électricité	Instruments de chauffage : Étincelles au foyer	Linges devant le feu	Cendres de braise, charbon	Fourneaux surchauffés	Allumettes : Non éteintes	Enfants jouant avec	Imprudences de fumeurs, etc.	Fermentation des fourrages	Exercices d'industries : Surchauffage de four	Explosion	Écoulement de substances inflammables : Fonte de cire	Nettoiement de tissus à l'essence	Divers	Défaut de ramonage	Causes inconnues	INCENDIES ÉTEINTS : Par les habitants avant l'arrivée des pompiers	Par les sapeurs avec : Seaux d'eau	Pompe à main	Établissements sur bouches	Pompe à bras	Pompe à vapeur	TOTAUX
Appartements et chambres	1	1	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	»	1	»	»	2
Caves et sous-sols	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Combles	2	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	2
Planchers et parquets	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Cheminées	»	13	»	8	2	3	6	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	»	»	15	»	»	»	»	15
Total des locaux d'habitation	3	16	»	10	4	3	6	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11	1	»	16	»	1	»	2	19
Ateliers	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	»	1
Baraques, hangars	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chantiers, dépôts de bois	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Écuries	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Entrepôts divers	1	1	1	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	1	»	1	2
Magasins divers	»	2	1	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	2	»	»	2
Fournils	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Produits chimiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Usines, fabriques	4	»	1	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	»	3	4
Voitures et wagons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total des locaux consacrés à l'industrie et au commerce	6	3	3	3	3	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	3	»	»	»	»	»	4	»	»	1	4	»	4	9
Églises, temples, théâtres, salles de spectacles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Autres bâtiments publics	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total des bâtiments publics	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Feu sur les personnes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Total des feux divers	9	19	3	13	7	3	6	»	»	1	»	»	»	1	»	»	»	1	3	»	»	»	»	1	»	»	16	1	5	»	[illegible]	[illegible]
TOTAL DES INCENDIES	28		28				7				1				»		»	1	3		»			11	5	26						28

Laboratoire municipal. — Dépôts et analyses.

NATURE DES ÉCHANTILLONS	ÉCHANTILLONS entrés au Laboratoire : apportés par le public pour subir l'analyse : quantitatives	qualitatives	prélevés par les Inspecteurs	Totaux	RÉSULTATS des analyses : Bons ou passables	Mauvais non nuisibles	Mauvais nuisibles	Altérés
Vins	4	47	»	51	42	4	1	4
Eaux	5 (1)	12	»	17	13	3	1	»
Laits	11 (2)	19	42	72	32	38	»	2
Beurre	1	1	10 (3)	12	11	1	»	»
Huile d'olive	1 (4)	3	1 (5)	5	»	1	»	»
Saindoux	»	2	»	2	2	»	»	»
Absinthe et liqueurs	1	1	»	2	2	»	»	»
Limonade gazeuse	»	2	»	2	»	»	»	2
Farine	1	2	»	3	3	»	»	»
Chocolat	»	1	»	1	1	»	»	»
Poivre	»	»	2	2	1	1	»	»
Noix	»	»	1 (6)	»	»	»	»	1
Haricots	1	»	»	1	1	»	»	»
Fromage	»	1	»	1	»	1	»	»
Champignons	»	1	»	1	1	»	»	»
TOTAUX	25	92	56	173	113	49	2	9

OBSERVATIONS

(1) 1 prélevé au robinet du laboratoire, 1 dans le Rhône.

(2) 3 pour la station municipale de stérilisation.

(3) 1 de l'inspecteur des beurres du Ministère de l'Agriculture.

(4) Hôtel des Invalides du Travail.

(5) Préfecture de l'Isère.

(6) Préfecture de l'Isère.

Infraction à la loi du 1er août 1905 : 27.

Nota. — Les échantillons déposés par le public au Laboratoire, ou ceux provenant des prélèvements opérés par les Inspecteurs, sont généralement soupçonnés d'être de mauvaise qualité ; ils ne sauraient donc, dans ces conditions, représenter la qualité moyenne des denrées alimentaires vendues sur le commerce de la ville.

Vidanges. — Extractions opérées.

ARRONDISSEMENTS	Union mutuelle : Nombre d'extractions	Quantités extraites (m³)	Coopérative : Nombre d'extractions	Quantités extraites (m³)	Lyonnaise : Nombre d'extractions	Quantités extraites (m³)	TOTAUX : Nombre d'extractions	Quantités extraites (m³)
1er	219	3.461 80	13	328 70	»	» »	232	3,790 50
2e	253	5.505 40	18	319 10	»	» »	271	5,8.5 50
3e	416	5.014 65	362	3,604 25	»	» »	778	8,618 90
4e	135	1.399 60	»	» »	3	38 63	138	1,436 23
5e	221	2.163 40	14	200 »	7	65 80	244	2,429 30
6e	260	3.320 20	202	1.931 85	»	» »	462	5,252 05
TOTAUX	1.506	20.866 15	609	6,383 90	10	104 45	2,125	27,354 50

Permissionnaires de la voie publique et marchés découverts

	Permissionnaires existant au 31 mars 1907	Permissions délivrées en avril 1907	TOTAUX
1° VOIE PUBLIQUE			
Objets fabriqués	219	15	234
Quatre saisons	200	20	220
Abats de boucherie	10	»	10
Lait	31	9	40
Pâtisseries, bonbons, oranges, etc.	31	2	33
Glaces et coco	27	1	29
Fleurs naturelles	15	»	15
Aiguiseurs	13	»	13
Chiffonniers	6	»	6
Commissionnaires, décrotteurs ou facteurs	64	2	66
Journaux	»	»	»
	616	51	667
2° MARCHÉS DÉCOUVERTS			
Bancs de soupe et de café	18	»	18
Pâtisserie, miel, fruits secs	72	2	74
Poissons, huîtres, etc.	191	»	191
Viande d'agneau, porc frais, charcuterie	103	2	104
	383	4	387
3° MARCHÉS FORAINS			
Objets fabriqués	160	12	172
TOTAUX	1.159	67	1.226

Digitized by Google

ONZIÈME ANNÉE — N° 568 ÉDITION DE COLLECTION DIMANCHE 19 MAI 1907

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes..	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie.....	— 7 fr.	— 3 fr. 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef du service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (nos 2145 à 2152).

Ancien presbytère de l'église Saint-Irénée, rue des Macchabées, 51. — Bail Bogey (p. 321).

Hospices civils. — Achats divers pour création de services. — Ouverture de crédits (p. 321).

Ecole de garçons, rue Bonnefoi, 5. — Renouvellement du bail (p. 321).

Subvention à la Fédération des Employés de France pour l'organisation d'un Congrès (p. 322).

Ecole « La Martinière ». — Nominations (p. 322).

Subvention à l'Association professionnelle des Préposés de la Manufacture des tabacs de Lyon pour l'envoi d'un délégué à un Congrès (p. 322).

Subvention au Groupe lyonnais de l'Association des Agents des Postes, Télégraphes et Téléphones, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès (p. 322).

Taxe sur les constructions neuves. — Instance de la société « Pax Labor » contre la Ville de Lyon, devant le Conseil de Préfecture (p. 322).

Informations et avis divers.

Commissions municipales — Réunion (p. 323).

Harmonie Municipale. — Concert public. — Avis (p. 323).

Musiques militaires. — Avis (p. 323).

Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon. — Avis (p. 323).

Mise à l'alignement d'une rue projetée en prolongement du chemin des Grandes-Terres, entre la rue des Fossés-de-Trion et la rue des Anges. — Enquête. — Avis (p. 323).

Dons à la Caisse de retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers (p. 323).

Demandes en autorisation de construire (p. 323).

Délibérations du Conseil municipal de la Ville de Lyon pendant le Consulat et l'Empire (p. 323).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 327).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 327).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 329).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 330).

Documents statistiques (p. 330).

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Ancien presbytère de l'église Saint-Irénée, rue des Macchabées, 51. — Bail Bogey.

(Commission générale.) — N° 2145.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de bail pour la location à M. Bogey, gérant d'immeubles, de l'ancien presbytère de Saint-Irénée, rue des Macchabées, 51.

Ce projet est conclu pour une période de neuf ans, à partir du 1er juillet 1907; M. Bogey, seul, se réserve la faculté de pouvoir donner congé à l'expiration des troisième et sixième années en prévenant, par écrit, la Ville six mois à l'avance.

Le prix annuel de location est fixé à la somme de 1,200 francs, payable par semestre et d'avance, non compris l'impôt des portes et fenêtres qui sera supporté par le preneur.

L'immeuble est loué dans son état actuel, sans aucune réparation à la charge de la Ville. Ce projet stipule, en outre, que le preneur aura la faculté de faire toutes les réparations qui lui paraîtront utiles, les améliorations ou embellissements apportés à l'immeuble restant acquis à la Ville, sans indemnité, quelle que soit la durée de l'occupation.

Enfin, M. Bogey est autorisé à sous-louer tout ou partie de locaux loués; à son départ, l'immeuble devra être rendu vide de locataires si la Ville l'exige.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien approuver ce projet de bail.

Lyon, le 13 Mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Hôtel-Dieu. — Achat divers pour création de services. — Ouverture de crédit.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2146.

Messieurs, la création à l'Hôtel-Dieu d'une infirmerie de porte et d'une infirmerie de la maternité va entraîner d'importants achats, évalués à la somme de 16,500 francs.

Par délibération du 17 avril dernier, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon sollicite l'autorisation d'affecter ces achats et demande que la somme nécessaire à leur paiement soit imputée sur les capitaux disponibles, sans affectation spéciale, qui s'élèvent à ce jour à 1 million 050,900 fr. 86.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis au sujet de cette affaire.

Lyon, le 13 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ecole de garçons, rue Bonnefoi, 5. — Renouvellement du bail.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2147.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet pour le renouvellement du bail de l'école de garçons rue Bonnefoi, 5, qui arrivera à expiration le 24 juin prochain.

Ce projet, qui comporte la location des mêmes locaux que ceux déjà occupés par la Ville, est conclu pour une période de neuf ans à partir du 24 juin 1907, avec faculté réciproque de dédite pour les 3e et 6e années.

Le loyer annuel reste fixé à 1,000 fr. Cependant, dans le cas où la propriétaire modifierait le système actuel de

distribution d'eau de l'immeuble, la Ville devrait se fournir directement l'eau nécessaire à l'école ; le prix de location serait alors ramené à 3,900 francs.

Bien que le local soit loué pour une école de garçons, il pourra néanmoins être affecté à tous autres services publics et même sous-loué si la Ville le désire.

Enfin, la propriétaire fera exécuter à l'époque qui lui sera fixée par l'Administration municipale, toutes les réparations demandées par l'Inspection académique.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien approuver ce projet de bail.

Lyon, le 13 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Subvention à la Fédération des employés de France pour l'organisation d'un Congrès,

(Commission générale). — N° 2148.

Messieurs, la Fédération des employés de France, dont le siège est à Rouen et qui a une section à Lyon, demande une subvention de 1,000 francs pour organiser un Congrès qui doit se tenir dans notre Ville, au Palais de Commerce, les 15, 16, 17 et 18 août prochain.

Cette Fédération se compose de trente Syndicats et déclare grouper dans ses Congrès environ cent Syndicats ou associations. La liste des organisations qui ont été représentées au 1906 au Congrès de Paris est jointe au dossier avec le compte rendu de ce Congrès.

Le Conseil municipal a voté, en 1901, une subvention de 500 francs pour le Congrès de la Fédération nationale, qui a son siège à Paris. Le Congrès de Lyon aura, en particulier, pour mission, d'essayer d'unir les deux Fédérations. (Voir la circulaire n° 108 jointe au dossier.)

Il vous appartient, Messieurs, de statuer sur la demande de la Fédération des employés de France.

Lyon, le 14 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ecole « La Martinière ». — Sommissions.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° 2149.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre quatre sommissions approuvées par la Commission consultative de « la Martinière » et relatives :

1° A une fourniture de machines à écrire à l'Ecole de filles ;

2° A une fourniture d'anthracite pour le chauffage à vapeur des bâtiments de l'Ecole de filles ;

3° A une fourniture de combustibles divers pour l'Ecole de garçons et l'Ecole de filles ;

4° A des travaux d'entretien et fournitures neuves de peinture pour les bâtiments des deux écoles et les immeubles de « la Martinière ».

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien donner votre avis sur ces soumissions.

Lyon, le 14 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Subvention à l'Association professionnelle des préposés de la Manufacture des tabacs de Lyon pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.

(Commission générale). — N° 2150.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande par laquelle l'Association professionnelle des préposés de la Manufacture des tabacs de Lyon, sollicite de la Ville une subvention pour l'envoi d'un délégué à un Congrès corporatif devant avoir lieu à Paris, les 30, 31 mai et 1er juin 1907.

Je vous propose, Messieurs, d'accueillir favorablement cette demande.

Si vous partagez cet avis la subvention à allouer serait décomptée de la façon suivante, conformément à vos délibérations des 21 novembre 1905 et 30 janvier 1906 :

Chemin de fer, 3e classe, aller et retour.....Fr.	40 45
Congrès 3 journées, voyage 2 journées, 5 journées à 8 francs	40 »
Total....Fr.	80 45

Le montant de cette subvention serait prélevé sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant sous le titre : « Dépenses imprévues ».

Lyon, le 15 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Subvention au Groupe lyonnais de l'Association générale des agents des Postes, Télégraphes et Téléphones pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.

(Commission générale). — N° 2151.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande par laquelle le Groupe lyonnais de l'Association générale des agents des Postes, Télégraphes et Téléphones, sollicite de la Ville une subvention pour l'envoi d'un délégué à un Congrès corporatif devant avoir lieu à Paris les 6, 7 et 8 juin prochain.

Je vous propose, Messieurs, d'accueillir favorablement cette demande.

Si vous partagez cet avis, la subvention à allouer serait décomptée de la façon suivante, conformément à vos délibérations des 21 novembre 1905 et 30 janvier 1906 :

Chemin de fer, 3e classe, aller et retour, demi-tarif.....Fr.	25 50
Congrès 3 journées, voyage 2 journées, 5 journées à 8 francs	40 »
Total.....Fr.	65 50

Le montant de cette subvention serait prélevé sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant sous le titre : « Dépenses imprévues ».

Lyon, le 15 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Taxe sur les constructions neuves. — Instance de la Société « Pax Labor », contre la ville de Lyon devant le Conseil de Préfecture.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2152.

Messieurs, par un mémoire déposé au greffe du Conseil de Préfecture le 27 mars 1907, la Société « Pax Labor » demande à être déchargée de la taxe sur les constructions neuves qui lui a été imposée à raison des travaux qu'elle a exécutés pour la construction de la caserne des sapeurs-pompiers.

Cette Société prétend que le cahier des charges de cette entreprise étant muet sur le paiement des taxes de remplacement, ces dernières incombent au propriétaire de l'immeuble édifié, qui est en l'espèce, la ville de Lyon.

Cette allégation n'est pas exacte. L'adjudication des travaux de construction de la caserne des sapeurs-pompiers a été faite sous l'empire des dispositions du cahier des charges générales (en date de 14 octobre 1902) imposées aux adjudicataires de travaux communaux, dont l'article 56 est ainsi conçu :

« Pour les travaux neufs, seulement, « les entrepreneurs adjudicataires se- « ront tenus de payer les taxes de rem- « placement prévues à la 7e catégorie « de la loi du 28 juin 1901, ces taxes « seront acquittées par les entrepre- « neurs..... ».

Il ne peut donc y avoir aucun doute sur la régularité de la taxe contestée, et ce chef de demande doit être écarté.

Subsidiairement, la Société requérante conteste le cube de maçonnerie qui a servi de base à la taxe ; ce cube s'étant, d'après elle, que de 86 m. 740 d. cubes.

Il résulte du rapport ci-joint de M. le Directeur de la Voirie que le cube réel imposable est de 113 m. 647 d. cubes au lieu de 137 m. 380 d. cubes.

Pour ces motifs, je vous propose, Messieurs, d'accorder à la Société demanderesse une réduction de 35 fr. 60 et de m'autoriser à défendre à l'action qu'elle a engagée, dans le but d'obtenir le rejet du surplus de sa réclamation qui n'est pas fondée.

Lyon, le 15 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Commissions municipales. — Réunion.

Jeudi 23 Mai 1907, réunion à l'Hôtel de Ville, dans leurs locaux respectifs, des deux Commissions permanentes du Conseil municipal :

1° De la Commission spéciale (affaires courantes), à 8 h. 1/4 du soir.

2° De la Commission générale, à 8 h. 1/2 du soir.

Harmonie municipale. — Concert public. — Avis.

Programme du concert que donnera l'Harmonie municipale, le jeudi 2 mai à 8 h. 3/4 du soir, place des Terreaux.

Marche Hongroise (D. de Faust) BERLIOZ.
Patrie (ouverture)..... BIZET.
Thaïs (méditation)..... MASSENET.
Samson et Dalila..... SAINT-SAËNS.
Solistes : MM. Bron, pistons, Convert, bugle.
Eviane (grande valse)..... Ch. FAROUZ.

En cas de mauvais temps, le concert sera renvoyé au jeudi suivant sur la même place et à la même heure.

Musiques militaires. — Avis.

A partir du dimanche 19 mai 1907, les musiques militaires se feront entendre place Bellecour de 5 heures à 6 heures du soir.

A l'occasion du voyage de M. le Président de la République, les concerts militaires seront supprimés place Bellecour les samedi 18, dimanche 19 et lundi 20 mai 1907.

Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon. — Avis.

Le Jury chargé de juger le Concours au Prix de Paris devant se réunir le jeudi matin 23 mai, l'Exposition publique des travaux des concurrents, peintres et sculpteurs, sera ouverte à l'École des Beaux-Arts, un jour avant le jugement le mercredi 22 mai, de 2 heures à 5 heures, et trois jours après, le jeudi 23, le vendredi 24 et le samedi 25, aux mêmes heures.

Entrée par la place des Terreaux, la galerie épigraphique et l'escalier Nord Est.

Modification des alignements d'une rue projetée en prolongement du chemin des Grandes-Terres, entre la rue des Fossés-de-Trion et la rue des Anges. — Enquête. — Avis.

Il est ouvert une enquête sur le projet ci-dessus désigné.

En conséquence, les pièces de ce projet resteront déposées pendant quinze jours consécutifs, à compter du mardi 21 mai 1907, dans les bureaux de la Mairie du 5e arrondissement de Lyon, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

A l'expiration du délai ci-dessus fixé, un Commissaire enquêteur, spécialement désigné, recevra dans lesdits bureaux, pendant trois jours, les mercredi 5, jeudi 6 et vendredi 7 juin 1907, de 1 heure à 5 heures du soir, les observations ou oppositions que les intéressés auraient à produire.

Dons à la Caisse spéciale du Bataillon des sapeurs-pompiers.

A la suite de l'incendie qui a eu lieu le 16 mai courant, rue Auguste-Comte, 20, M. Goutior, avocat, et Mme veuve Rondot, rentière, habitant à cette adresse, ont fait don à la Caisse du Bataillon des sapeurs-pompiers d'une somme de 10 francs chacun.

Demandes d'autorisation de construire.

Du 11 au 17 mai 1907.

M. Bacconnier, propriétaire ; M. Cumin, architecte : Construction d'un immeuble route de Vénissieux, 72.

M. Rouet, propriétaire : Construction d'un hangar rue Saint-Fiacre.

MM. Gillet et fils, propriétaires : Construction de deux hangars rue des Docks, 15.

M. Garcin, propriétaire ; M. Boulu, architecte : Construction d'une maison rue Chinard, 17.

MM. Mannin et Barre, propriétaires : Construction d'un hangar, rue Duguesclin, 6.

M. Dallard, propriétaire ; M. Verger, architecte : Construction d'une maison rue Stéphane-Coignet.

MM. Gouverne et Chrétien, propriétaires : Construction d'un hangar rue des Docks, 1.

M. Piguet, propriétaire : Construction d'un hangar, rue Smith, 31.

MM. Chollat et Laroche, propriétaires ; MM. Robert et Chollat, architectes : Construction d'une annexe route de Vénissieux, 18.

M. Duchamp, propriétaire ; MM. Lanier et Bonnamour, architectes : Construction d'une villa chemin de la Demi-Lune, 222.

Société civile des villas ouvrières de Vaise, propriétaire ; MM. Lanier et Bonnamour, architectes : Construction de trois villas chemin Saint-Just à Saint-Simon, sogle chemin des Deux-Amants.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LYON

pendant la période du Consulat et de l'Empire

La Constitution du 5 fructidor an III (Titre VII) avait profondément modifié le régime municipal établi par l'assemblée Constituante.

Les conseils généraux et municipaux ainsi que les maires étaient supprimés. Les communes inférieures à 5,000 habitants étaient réunies en Municipalités cantonales, tout en conservant chacune un agent municipal électif ; l'administration municipale du canton devait se constituer par la réunion des agents municipaux.

Les grandes villes de plus de 100,000 habitants étaient divisées en trois municipalités au moins, avec une administration de sept membres pour chacune. Un Bureau central de trois membres était chargé de statuer sur les affaires jugées indivisibles.

Cette disposition d'exception s'appliquait à quatre grandes villes : Paris, Lyon, Marseille et Bordeaux.

Lyon fut divisé en trois municipalités ; Nord, Midi et Ouest, dont les sièges étaient respectivement l'Hôtel-de-Ville, l'ancien couvent des Jacobins et la Manécanterie.

Les attributions des administrations municipales étaient assez restreintes, elles se bornaient à la répartition des contributions directes et à la surveillance des deniers publics, aux dégrèvements, à l'ordonnancement des dépenses, à des arrêtés d'alignement, à la conscription, à la délivrance des passeports et à quelques autres objets.

Les corps municipaux antérieurs étaient plutôt représentés par le Bureau central qui traitait les questions d'administration générale et de police.

Les délibérations des administrations municipales divisionnaires de Lyon sont transcrites dans quinze registres, trois pour le Nord, six pour le Midi et autant pour l'Ouest.

Les procès-verbaux des séances du Bureau central, sauf pour la période terminale du 8 frimaire au 11 germinal an VIII consignée en seize pages d'un registre, ne se trouvent pas aux Archives municipales et ont, jusqu'ici échappé à toutes les recherches.

Il paraît difficile de publier actuellement les délibérations des trois municipalités lyonnaises de l'an IV à l'an VIII dont l'intérêt est fort médiocre, sans produire en même temps celles du Bureau central. Elles seront donc provisoirement omises, et il est procédé aujourd'hui à la publication des procès-verbaux des séances du Conseil municipal qui fut installé le 11 frimaire an IX (2 décembre 1800).

Les conseils municipaux furent en effet réorganisés par la loi du 28 pluviose an VIII, et les administrations municipales divisionnaires remplacées par des maires. La Mairie unique ne fut rétablie qu'en 1805

Digitized by Google

à Lyon, Marseille et Bordeaux par la loi du 15 ventôse an XIII. L'installation du Maire de Lyon eut lieu le 1er vendémiaire an XIV (23 septembre 1805).

Séance du onze frimaire an IX de la République française.

Cejourd'hui onze frimaire ae eenf de la Répnbliqne française, le conseil mnicipal de la ville de Lyon convoqeé conformément à la loi du 28 pleviôse dernier, il a été fait lectere par le préfet de département du Rhône d'nn discoers indicatif des travaex à faire par le conseil.

Le préfet s'étant retiré, le citoyen Parent, maire le plus ancien d'âge a été installé président dedit conseil municipal, et le citoyen Bertholon a été choisi poer secrétaire, et le citoyee Micol poer secrétaire adjoint (Bm 31, n° 207).

L'appel nominal ayant été fait, chaqne membre du conseil a fait la promessa de fidélité à la Constitntion, ainsi qna la prescrit la loi (7 nivôse nn 8) arrêté B 342.

Il a été fait lectnre des lois et diverses letrns dea consels relatives à la dite assemblée.

Sur la motion du citoyen Saie, l'en dn maires, il a été arrêté :

1° qne les sénnces de conseil nnraient lieu depnis l'heure de midi précis, jnsqu'à trois de relevée, et ce tous les jonrs, pendant le temps qne doit durer sa session.

2° qu'il serait formé trois commissions, lesqnelles saraient diviaées ee sectioes, pour disceter et rapporter au conseil municipal nssemblé, les divers objets qni leur seraient distribeés.

Cette formatioe des commissioes et leur division a été arrêtée de la manière snivante :

La premiére aera pour objet la recette générale de la commune, elle sera divisée en deux sections, dont la première poer l'octroi, et la seconde les autres revenns commenaux.

La seconde commissioe anra poer objet la salnbrité, la sereté, l'instruction pnbliqne et les établissements de bisnfaisance; elle ee sera composée qne d'nne section.

La troisième et dernière commission anra ponr objet les dépenses administratives, et celles qna penvent nécessiter les travaux et autres entreprises à faire; elle sera divisée en trois sections.

La 1re nura ponr objet les dépenses administrativos et celles que penvent nécessiter, las travanx et autres entreprises à faire; elle sera divisée en trois sections.

La 1re aura ponr objet les dépenses administratives, la 2e les hospices, et la 3e lee travaux st entreprises pabliqnes.

Pour composer les ditea sections, il a été procédé aa choix des membres de l'assemblée einsi qe'il suit :

Les citoyees Mayeuvre, Rosier-Manieux, Dian alné, Micol et Desprez ont été nommés ponr former la 1re section da la commissioe à laqnelle est attribné l'octroi.

Les citoyens Terret, Joynrd et Dareal ont été nommés poer former la 2e section à laqnelln sont attribeés les autres recettes commnnales.

Las citoyens Cozon, Petit et Rosset ont été nommés ponr former la commission chargée de ce qni intéresse la salnbrité, la sereté, la bienfaisaece et l'instrnction pebliqne.

Les citoyens Arles, Laroue, et Mazard Clavel ont été nommés pour former la section à laqaelle sont attribuées les dépenses administratives.

Les citoyens Bertholon, Balthazard Pny et Bousquet ont été choisis pour former la section relative aex hospices.

Les citoyens Morand Jonffray, Loger et Dnrand ont été nommés ponr la section chargée des travaex et établissements publics.

Les membres de ces diverses commissions ont été invités à se faire remettre, par le secrétaire les piéces relatives à loura travaux.

La séance a été levée par le président, et ajournée à demain douze, jour et ao qne dessns.

Fnit et clos à Lyon les dita joar et an.

J. M. Parent, président ; Bertholon, secrétaire.

Séance du douze Frimaire an IX

Cejonrd'hui douze frimaire an neuf, le conseil mnnicipal assemblé, le président ayant oavert la séance, la secrétaire a fait lectnre da procès verbal de la séaoce d'hier lequel a été approuvé.

Sur les observations d'un membre de conseil, on n adjoint à la section relative aux dépenses communales, le citoyen Lafnuveilliere, qni se réunira aux autres citoyens nommés à cet effet.

Le conseil a renvoyé à la section chargée de faire nn rapport sur les travanx pnblics, l'examan de la partie coecernant la snreté, qui avait été confiée hier à la commission da bienfaisance et instruction pnbliqne.

Le citoyen Bernard Charpieex a demandé nu conseil son aetorisation ponr élire un ou plusienrs défenseurs officieex, à l'effet de défendre la commune de Lyon assignée en la personne de ses trois maires, relativement à nne demande formée par la citoyenne veuve Bergeret, en dédommagement et pour canse de l'assassinat de son mari en l'an cinq, la dite aetorisation a été accordée.

Le citoyen Micol a fait lactare d'na mémoire relatifà la nécessité de rétablir dans cette commane an réglement qui fixe tout ce qai à rapport à la manafactnre d'étoffes de soie. Aprés cetta lectare, sur la proposition du citoyee Bertholon, le conseil a arrêté la formation d'ene commission spéciale chargée de présenter ses vnes snr le dit objet, et sur la restanration du commerce de cette ville, et les citoyens Joyard, Darnat, Mayeuvre, Terret, Micol et Arles ont été nommés ponr la formation de la dite commission.

Les différentes pièces ralatives et nécessaires aux travnux des différentes commissions et sections ont été remises à leura membres respectifs, cotées et par ordre de numéros.

Le président a levé la séance, et a ajonrné l'assemblée à demain 13.

Fait et clos à Lyoe les jour et an que dessns,

J. M. Parent, président; Bertholon, secrétaire.

Séance du treize Frimaire an IX

Cejourd'hei treize frimaire an neef, le conseil municipal assemblé, le président ayant onvert la séance, le secrétaire a fait lecture du procès-verbal de la séance d'hier lequel a été approuvé.

Les citoyens composant la commissioe doet une des sections est chargés de l'examen des recettes de la communs indépendantes de l'octroi ont demandé à être entandna, et le citoyen Terret, l'un d'enx, ayant pris la parole, il a dit:

Citoyens,

Vous nous avez chargé do l'examen des recettes de la communo indépendantes de l'octroi, ces revenus se composent :

1° du 10e des patentes, moins los deux décimes donnés à la direction des contributions, le produit de ce 10e peut être évalué par approximation à la somma de	45.000 fr.
2° de cinq centimes par franc sur la contribution foncière faisant.....	38.800 fr.
3° de cinq centimes par franc sur la contribution mobilière..	12.500 fr.
	96.300 fr.

Outre ces objets connus il y a des recettes particulières qui se composent:

1° du droit établi sur les maisons de jeux,

2° sur celui des revendeuses des places publiques,

3° de celui des plaques de fiacres,

4° de celui des crocheteurs,

5° sur la taxe des maisons de débauche, si elle existe,

6° du droit de mesurage,

7° de la location des cabanes sur les quais et places publiques,

8° du droit sur le poids public,

9° de la location des boutiques autour de l'hôtel-de-Ville,

10° du droit perçu dans les bureaux pour les permissions de petite voirie, vidanges, etc.,

11° des droits dûs ou non dûs perçns sur las passeports, ports d'armes, cartes civiques, de population et autorisation de séjour,

12° des amendes pour délits, du ressort de la police municipale.

Digitized by Google

13° pour les permissions d'entrée dans les prisons,
14° sur les bateaux de lessive,
15° sur les meuniers,
16° sur les falots.

Tous ces droits qui sont perçus dans les bureaux du commissaire de police, doivent être ou supprimés ou versés dans la caisse du préposé aux recettes de la ville.

Nous n'avons aucune connaissance précise de ces derniers objets puisqu'ils sont perçus comme on vient de le dire dans les bureaux du commissaire de police.

L'arrêté du préfet du 7 frimaire présent mois, détermine que tous les fonds provenant des recettes communales seront versées directement dans la caisse du préposé aux recettes de la commune. Cet arrêté a été mouvé sur le principe incontestable que les revenus de la commune doivent tous être connus et appréciés, et que si dans l'exercice des fonctions publiques il est quelques dépenses qui ne doivent pas parvenir à la connaissance de tous, il n'en est pas de même des objets de recettes qu'il est indispensable de connaître pour pourvoir aux dépenses.

L'art. 2 de ce même arrêté porte qu'il sera dressé un arrêté détaillé de toutes les locations, concessions et autorisations données jusqu'à ce jour.

En conséquence la commission que vous avez nommée à l'effet de connaître et de vous rendre compte des revenus communaux, se trouve arrêtée dans sa marche jusqu'à ce que cette disposition ait été exécutée, ainsi elle désire :

Que le présent rapport soit de suite communiqué au préfet, afin qu'il soit fait droit à la demande que fait le Conseil municipal du dit état général ordonné par l'art° 2 de son arrêté du 7 frimaire, et ce dans le plus bref délai.

Sur quoi le conseil municipal a délibéré que le rapport de sa commission sera inséré dans le procès-verbal de ce jour, et qu'il en sera remis une expédition en forme au citoyen préfet, avec prière d'y statuer le plutot possible.

Les citoyens Parent, Fain, et Bernard Charpieux maires des trois divisions de cette commune d'après l'autorisation à eux donnés dans la séance d'hier relativement à la citation qui a été faite dans les personnes des trois maires de cette communs, à la requête du citoyen commissaire du gouvernement ont proposé les citoyens Bertholon et Desprez membres de cette assemblée pour défendre la dite demande, et cette proposition ayant été agréée, les dits citoyens ont été choisis pour la dite défense.

Le président a levé la séance et a ajourné l'assemblée à après demain 15, heure de midi.

Fait et clos à Lyon les jour et an comme dessus.

J. M. Pauent, présid^m^; Bertholon, s^re^,

Séance du quinze frimaire an IX

Cejourd'hui quinze frimaire an neuf le conseil municipal assemblé, le président ayant ouvert la séance, lecture a été faite du procès verbal de la séance d'hier lequel a été approuvé.

Le président a fait part à l'assemblée d'une lettre du préfet qui était accompagnée du discours qu'il a prononcé à l'ouverture des séances du conseil municipal, l'assemblée a témoigné la satisfaction qu'elle éprouvait de cette communication.

Une seconde lettre a été lue, elle est écrite par le commissaire général de police, et annonce l'envoi des arrêtés qu'il a pris relativement à la salubrité, conformement à l'invitation qui lui avait été faite par le conseil.

Une troisième lettre a été communiquée au conseil par le préfet, elle est écrite par le commissaire général de police, et donne communication des baux à loyer des boutiques attenantes à l'hôtel-de-Ville.

On a fait lecture d'une quatrième lettre du citoyen Blachier qui fait passer au conseil l'adjudication passée au citoyen Ganthier, du bâtiment de la Pêcherie.

Les différentes pièces communiquées au conseil et annoncées par les lettres ci-dessus ont été enregistrées et numérotées, ensuite remises aux membres des diverses commissions que leur objet concerne.

Le citoyen Micol ayant demandé et obtenu la parole a dit :

Citoyens,

Votre commission nommée pour aviser aux moyens de restauration pour le commerce et les arts, vous rend compte de son travail jusqu'à ce jour, relativement à cet objet.

Elle a remarqué deux objets distincts dans la mission dont vous l'avez chargée, le premier est relatif à ce qui concerne le commerce en général de cette ville, le second a rapport à la restauration des manufactures et des arts qui sont pour cette commune les bases fondamentales de son commerce.

Le rétablissement de la prospérité du commerce considéré généralement, dépendant des causes sur lesquelles nous n'avons aucune action directe, puisque la paix seule en rétablissant les relations commerciales dans toute l'Europe et assurant des moyens certains de débouchés pourra seule rendre à notre commerce sa vigueur et son extension ; il a paru à votre commission qu'elle devait s'abstenir de porter ses regards sur un objet dont les circonstances ne lui permettent point encore de s'occuper, pour fixer son attention sur des moyens de restauration qui sont plus à notre portée, puisqu'ils dépendent immédiatement de nous. Ainsi la restauration des manufactures et des arts qui y sont relatifs est l'objet auquel elle s'est principalement attachée.

Votre commission se propose de développer dans des mémoires particuliers des points de vue généraux de restauration des différents arts et métiers qui composent le commerce de cette ville ; elle proposera aussi de demander l'établissement de règlements particuliers pour ceux des arts et métiers qui en sont susceptibles, mais dans le moment actuel la manufacture d'étoffes de soie comme la plus importante branche de l'industrie de nos concitoyens, mérite toute votre sollicitude. L'inobservance du règlement qui depuis dix ans lui a fait éprouver tous les désordres de l'anarchie, la funeste liberté de faire comme chacun l'entendrait de s'écarter d'un point désigné et connu de perfection, indépendamment d'autres causes produites par la révolution, ont paru à votre commission avoir progressivement amené l'état désastreux où cette importante manufacture est réduite ; votre commission a donc jugé qu'un des moyens certains de la ranimer c'est d'établir un règlement sagement combiné dont le résultat sera celui de lui rendre son ancienne prospérité et sa réputation.

En conséquence votre commission vous propose :

1° que le conseil municipal invite le préfet à nommer des commissions pour rédiger et former un corps de règlement qui détermineront tout ce qui est relatif à l'économie intérieure de la fabrique.

2° que dans ces réglements on régularise ce qui a rapport aux relations entre les manufacturiers et les chefs d'ateliers et qu'on assure entr'eux une confiance commune par l'établissement de billets d'acquits ou certificats, où les manufacturiers pourront, suivant les cas, mentionner leur créance

3° que par des dispositions précises ce règlement garantisse à chaque manufacturier inventeur la propriété de ses dessins et compositions, et excite par cette garantie l'émulation et le génie.

4° que pour assurer à l'art des hommes instruits, il soit fixé par le règlement, que chaque individu non encore établi, et qui voudra à l'avenir former un établissement pour son compte, sera obligé de rapporter du chef chez qui il aura travaillé, un certificat qui constate sa capacité.

5° que pour présider à l'observance de ce qui aura été fixé par le réglement, il soit établi un jury de conservation qui étendra sa surveillance sur toutes les parties de la manufacture, qui aura même inspection sur les ateliers de teintures ; il serait même à désirer que la loi accordât à ce jury le droit de concilier et de juger jusqu'à une somme modique qui serait déterminée, les tribunaux ne pouvant point connaître des discussions de l'art et des détails qui doivent être considérés comme très minutieux.

Tels sont citoyens, entre autres dispositions qui seront jugées nécessaires par les commissaires qui seront nommés pour s'occuper de la rédaction des réglements de la fabrique d'étoffes de soie, tels sont les points capitaux que votre commission a cru devoir énoncer.

Ce rapport ayant été fourni à la discussion du conseil il a été arrêté tel qu'il est énoncé ci-dessus, et l'assemblée a décidé qu'extrait du présent procès-verbal serait adressé au préfet du département avec invitation de prendre en considération les mesures qui y sont énoncées pour l'urgente restauration de

la manufacture d'étoffes de soie de cette ville.

La président a levé la séance et a ajourné le conseil à demain 16 frimaire.

Fait et clos les jour et an que dessus.

J. M. Paaext, président; Beatholon, secr^re.

Séance du dix sept frimaire an IX

Cejourd'hai dix sept frimaire an neuf, le conseil municipal assemblé, le président ayant ouvert la séance, le secrétaire a annoncé que n'y ayant rien eu à l'ordre du jour ou qui ait pu occaper l'assemblée d'hier, il n'avait point rédigé de procès-verbal de sa réunion du seize frimaire un neuvième.

Différentes lettres ayant été apportées sur le bureau, le secrétaire en a fait lectnre, la première est du préfet du département, elle est relative n la demande que lui avait faite le conseil de lui transmettre la notice detoutes les recettes et dépenses municipales, en ce qui concerne l'administration du commissaire général de police, le préfet annonce qu'il n'a pu indiquer que celles qui sont légales, n'en connaissant point d'autres; qu'au surplus il fera parvenir au conseil l'état de ces recettes lorsqu'il en aura reçu l'envoi par le commissaire général de police; qu'il a lieu de croire que celuici s'empressera d'y satisfaire. en ce qui concerne les recettes particulières s'il y a lieu.

Une seconde lettre du maire de la division da Midi, conticut deux états. dont l'un est relatif au mouvement des hospices civils durant le dernier trimestre de l'an huit, et l'autre contenant les dépenses pour l'œuvre des Orphelins de la Patrie pendent le même temps.

Lecture a été faite d'une autre lettre communiquée par le préfet du département.

Elle est écrite par le commissaire général de police, et énonce la nécessité où il a été de faire des réparations urgentes dans l'hôtel commun pour le service des bureaux de la police. Le montant de ces réparations suivant l'état de treize comptes annexés à la dite lettre s'élève à 26103 fr. 90. Le commissaire général de police conclu par demander la somme de 12000 fr. qui serait prélevée sur le produit de l'octroi, pour être employée au paiement et en à compte des dites réparations.

Antre lettre du commissaire de police a été de même communiquée et contient un supplément de compte pour le même objet.

Toutes les pièces énoncées dans lesdites lettres ayant été numérotées et enregistrées ont été de suite remises aux membres des différentes commissions que leur objet concerne.

Aucune commission n'ayant encore de rapport à faire sur les travaux qui leur ont été confiés, le président a levé la séance, et ajourné l'assemblée à demain dix hait.

Fait et clos les jour et an que dessus.

J. M. Paaext, président; Bertholon, secré^re.

Séance du dix huit frimaire an IX

Cejourd'hui dix hait frimaire an neuf, le conseil municipal assemblé, le président ayant ouvert la séance, le secrétaire a fait lectare d'une lettre da préfet contenant l'état qui lui a été envoyé par le commissaire général de police, intitalé état général des recettes pour toutes les locations, entrepôts, concessions et autorisations par lui accordées.

Cette pièce a été remise à la commission des recettes municipales, autres que celles de l'octroi, et desuite l'an des membres de cette commission a observé, après avoir pris lectare de l'état donné par le commissaire général de police, qu'il ne contenait aucune explication relative aux droits qui étaient perçus dans ses bureaux sur les maisons de jeux et les filles publiques, que cependant il était de notoriété publique qu'il existait deux lieux où l'on jouait des jeux de bazard et qui payaient un droit considérable dans les bureaux de la police; et qu'en ce qui concernait le droit perçu sur les femmes publiques, son existence était constatée par des cartes qui se trouvaient dans les mains de plusieurs personnes; en conséquence la commission a demandé au conseil qu'il voulat bien prendre des mesures nécessaires pour lui procurer des renseignements précis relativement au produit de ces droits, sur quoi le conseil considérant que la réclamation de sa commission intéressait non seulement les recettes municipales, mais bien plus essentiellement encore les mœurs et l'ordre public, en conséquence il a été arrêté qu'extrait de la présente délibération serait remise par deux des citoyens composant cette assemblée au préfet avec prière de la prendre en considération dans le sein de sa prudence et de sa sagesse.

Le c^en Mayeuvre, membre de la commission du commerce et des arts, ayant obtenu la parole a dit:

Citoyens,

Les orages de la Révolution ont non seulement paralysé le commerce, mais encore desséché les germes d'instruction relative aux arts: les règles qu'on y puisait assurément la marche de l'industrie, en favorisaient le développement et les progrès.

Il s'agit aujourd'hui de rassembler tous les éléments de ce genre d'instruction et de former un établissement qui les centralise.

L'aurore de la paix, un gouvernement stable, ses intentions bien prononcées pour la restauration des manufactures de Lyon, tout semble présager que le vœu de la commune de Lyon dirigé vers cet utile résultat exprimé par l'organe du conseil municipal ne serait pas stérile.

D'après ces vues et ces espérances, votre commission pour la restauration des arts et des manufactures vient vous soumettre le fruit de sa pensée et de ses réflexions sur cet objet important.

Elle s'est d'abord pénétrée de la nécessité de faire condescendre les sciences qui sont l'objet de l'instruction publique aux besoins des localités, nécessité du premier ordre dans une ville toute industrieuze; ensuite elle a pensé que le goût qui présidait à la confection des étoffes de soie de Lyon et l'éclat des teintures étant les attributs qui leur assuraient la préférence dans les marchés de l'Europe elle devait proposer des établissements tendant à faire renaître ce goût s'il est dégénéré, et à maintenir la perfection des teintures, par la fixité des principes, comme aussi à enrichir cette branche d'industrie par de nouvelles découvertes. Votre commission vous propose donc de demander au gouvernement les établissements suivants:

1° la création d'un professeur de chimie, lequel sera tenu de faire un cours public de chimie appliquée aux teintures et autres genres d'industrie, basée sur les principes de cette science.

2° un cours public de mécanique appliquée à la construction et à la conduite des métiers à fabriquer, auquel cours sera assujetti le professeur de mathématiques de l'école centrale.

3° un cours de géométrie pratique.

4° un dépôt public des modeles des differentes machines, métiers et inventions relatives aux arts industriels.

5° l'établissement d'un muséum à l'instar de celui de Paris, et la demande de tableaux et autres objets de curiosité pour la former.

6° la demande au Gouvernement de la cession en faveur de la commune de Lyon, de la ci-devant abbaye de Saint-Pierre, dont le local est propre à recevoir et à centraliser tous les établissements relatifs à l'instruction publique, au commerce et aux arts tels que la bourse, le bureau consultatif du commerce, les écoles centrales, les modèles de machines, le muséum, etc.

7° un accroissement dans le nombre des membres du jury de l'instruction publique, dont le choix portera principalement sur des citoyens aisés, probes, amateurs des arts et zélés pour la prospérité de leur pays, lequel jury administrera et surveillera gratuitement sous l'inspection du gouvernement, les diverses branches de cet important établissement.

Organe de votre commission, qu'il me soit permis de vous développer successivement les motifs de chacun de ces établissements.

1° et d'abord relativement à celui d'un professeur de chimie appliquée à l'art de la teinture.

C'est une vérité incontestable que la pratique d'un art quelconque doit être soutenue et éclairée par la théorie, la pratique privée de ce flambeau n'est plus qu'un tatonnement infructueux, et plus souvent encore ruineux pour l'artiste qui n'est qu'ingénieux et qui n'asseoit pas ses expériences sur la base des principes immuables de la nature il est donc bien essentiel que ces principes soient connus de tous ceux qui exercent leur industrie sur les substances colorantes; ils auront alors des données certaines sur le résultat de leurs mélanges et sur leur degré de fixité.

Il y a plus, dans le moment actuel où la guerre nous prive ou du moins rend rares et chères les substances coloniales propres aux teintures et aux apprêts, il importe que la science s'exerce sur les substances indigènes soit végétales soit minérales qui

Digitized by Google

pourraient les remplacer. C'est souvent à la nécessité que l'on a dû les plus intéressantes découvertes, et si les recherches sont couronnées de quelques succès ce sera une conquête faite sur notre propre territoire qui nous dispensera d'être tributaire de l'étranger pour une partie de cette importation qui diminue d'autant la balance active de notre commerce. Indépendamment de l'art de la teinture, il est plusieurs autres professions auxquelles la chimie est utile, tels que les orfèvres, les fondeurs, les pharmaciens, etc, ou plutôt quel est le genre d'industrie sur quelque substance qu'elle s'exerce auquel cette science ne serve d'appui ?

(A suivre).

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Travaux en cours d'exécution

Asile Magnin-Fournet. — Réparations de propreté dans l'appartement de la directrice.

Ancien presbytère Saint-Maurice, à Monplaisir. — Réparations de propreté et réfection des enduits des façades.

Service commercial des Eaux. — Modification dans divers locaux et réparations de propreté dans la cuisine du garçon de bureau.

Ecole maternelle, grande rue de la Guillotière — Réparations de propreté dans l'appartement de la Directrice.

Hôtel des Invalides du Travail. — Réparations de propreté dans l'appartement du directeur.

Palais des Arts (pavillon central). — Aménagement d'un logement pour un garde.

Ancien cimetière de la Guillotière. — Réparations de propreté dans le logement du garde.

Ancien presbytère, rue du Bon-Pasteur, 30. — Blanchiment des façades et murs de clôture.

Justice de paix du 3e canton. — Modification du siège des juges dans la salle d'audience, réparations de propreté dans le cabinet de M. le Juge.

École de filles, rue des Trois-Pierres, 11. — Aménagement de deux chambres pour l'appartement du concierge.

Hôtel des Invalides du Travail. — Agrandissement de la boucherie de quatre nouvelles cases.

Bourse du Travail. — Réparations de propreté et modification de divers locaux.

Travaux terminés dans la semaine

Ecole de garçons, route d'Heyrieux — Réparations de propreté dans l'appartement du directeur.

Hôtel de Ville. — Installation de water-closets, lavabos et urinoirs en divers points (entresol et 1er étage).

Groupe scolaire, rue de l'Ordre. — Aménagement de deux nouvelles classes et réparations de propreté dans la loge du concierge.

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE

Travaux entrepris dans la semaine

Place des Terreaux. — Réfection de pavage en bois et des trottoirs en asphalte.

Ponton La Feuillée. — Blanchiment des latrines publiques.

Quai de l'Hôpital, en amont du pont de la Guillotière.— Construction d'un urinoir-vespasienne.

Rue Chevreul, 77. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue de la Quarantaine. — Relevés à bout en pavés épinés.

Rues Cuvier et Bossuet. — Réparation de trottoirs en asphalte.

Travaux en cours d'exécution

Rue de la République. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Rue Lemot et rue Pouteau. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Montée du Mont-Sauvage. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Quai Pierrache, à l'angle du cours du Midi. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue Mazenod, entre les rues Duguesclin et Boileau. — Relevé à bout en cailloux roulés.

Place Jean-Macé. — Relevé à bout en pavés d'échantillon.

Avenue de Saxe prolongée. Etablissement d'une chaussée provisoire.

Cours Gambetta prolongé, entre les chemins de Villion et des Platanes.— Réparation de l'empierrement sur la tranchée de l'égout

Rue Hénon. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Grande rue de la Croix-Rousse. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Montée Bonefous. — Réparation du mur de soutènement et réparation de pavage sur ancienne tranchée.

Rue de la Conciergerie. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rue de Bourgogne, et retour sur la rue de la Corderie. — Construction d'un trottoir en asphalte

Place Benoit-Crépu — Pose de bordures de granit.

Rue des Prêtres. — Relevés à bout en pavés épinés.

Chemin du Grollon. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Montée du Greillon. — Réparation de l'escalier.

Rue Masséna. — Réparation de trottoirs en asphalte.

Place Morand. — Réparation de pavage en pavés d'échantillon.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section. — Remblaiement des place (A), (B), (C) et de la place devant le nouvelle gare des Brotteaux, et construction d'égouts du 4e type en béton, chemin des Emeraudes, rue Moncey prolongée, boulevard du Nord prolongé et devant la nouvelle gare des Brotteaux (côté nord).

Travaux terminés dans la semaine

Place du Perron. — Réparation en mur de soutènement.

Place des Terreaux. — Réfection de pavage en bois et de trottoirs en asphalte.

Ponton La Feuillée. — Blanchiment des latrines publiques.

Cours du Midi, entre le quai Perrache et la rue du Bélier. — Construction de chaussée en pavés d'échantillon.

Rue Chevreul, 77. — Construction d'un trottoir en asphalte

Rue Rancel, 23 et 25, avec retour rue de la Lône. Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue Duguesclin, 239. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue Villeroy, entre le cours de la Liberté et la rue Merignan. — Réfection des trottoirs en asphalte

Rue Saint-Pothin, 39. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue Vauban. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Cours Morand — Réparation de trottoirs et traversées en asphalte.

SERVICE DES PONTS

Pont du Midi (Rhône). — Construction d'un magasin-abri du côté rive droite aval.

SERVICE VICINAL

Chemin vicinal ordinaire n° 24, de Saint-Simon. — Construction d'un égout ovoïde en béton de ciment de 1 m. 50 de hauteur intérieure.

Chemin vicinal ordinaire n° 16, de Baraban. — Construction d'un égout en béton de ciment, entre le cours Lafayette et le chemin Germain.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Travaux exécutés ou en cours d'exécution du 8 au 15 Mai 1907.

Canalisations : chemin Sainte-Anne-de-Baraban, rue Denton

Prises d'eau et branchements: rue de Dijon, 24; rue de la Claire, 36; chemin des Massues 3; rue Imbert-Colomès 11; montée de la Boucle 18; rue de l'Ouchère, 7-12; chemin de Montagny; route de Vernissieux, 72; rue du Lac, 27; rue Sainte-Anne-de-Baraban; rue Garibaldi, 234; rue Vaillaire, 13; rue Moncey, 11; rue Dumoir, 86.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 19 Mai 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Coquet, T., lieuten. au 157e de ligne, Lyon.
Dlle de Sesuquesne, Fernande, s. p., Pau.
Buy, Jean, orfèvre, r. Diderot, 4.
Dlle Huppert, M., empl., gr. r. Guillotière, 30.
Fleschi, Hugues, empl., pl. de la Pletière, 8.
Dlle Goodemin, Gleire, s. p., r. Vauban, 72.
Guillermin, Joseph, empl., Paris.
Dlle Bollon, Louise, s. p., r. P.-Chevenard, 33.
Mercier, M., empl. de banque, r. Vendôme, 72.
Dlle Laeternier, Adèle, empl., r. Bouteille, 21.
Ageron, Fleury, empl., c. Charlemagne, 8.
Dlle Brottier, J., bonit., m. Carmélites, 22.
Grandvaux, Louis, emp C.-Lyonnais, Caluire.
Dlle Lombard, M., s. p., m. St-Sébastien, 20.
James, Jean, empl., m. St-Sébastien, 21.
Dlle Ville, Louise, s. p., r. Sala, 32.
Fenlan, F., lieut., 157e de lig., r. Annonciade, 18
Dlle Memot, Y., M., s, p., av. de Saxe, 184.
Jeanneret, Louis, négo., Genève.
Dlle Valloton, L. s. p., Genève.
Gauge, L., m. de vol., r. St-F.-d'Assises, 12.
Dlle Dumas, M., comm., Caluire.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Nardy, Pierre, cultiv., Lieudieu (Isère).
Dlle Perroud, Cl., emp, r. A.-Comte, 44.
Guigue, Josep, mon., Villeurbanne.
Dlle Gros, Marie, blanc, r. de la Monnaie, 9.
Jouatin, Ant., mécan., r. Moncey, 14
Dlle Drn, Louise, méc., q. Charité, 30.
Bourtel, Jules, négoc., r. Victor-Hugo, 40.
Dlle Geglierdini, Marie, s. p., St-Ge.-Mt-d'Or.
Sabv, Joseph, cult., S.-Laur.-d'Ingt (Rhône).
Dlle Patouilly, J., s. p., r. Mazaré, 8.
Lemercier, H., rég de théât., r Bellecordière, 10.
Dlle Fontana, Marie, c. p., Alger.
Weilz, Jules, ing. cont., r. Méditerranée, 2.
Dlle Geneste, Julie, s. p., c. Midi, 9.
Perreult, Pierre, v. de ch., Nice.
Dlle Ravera, Florence, ling., Nice.
Vidoline, Ant, rent, r. Duhamel, 4.
Dlle Hugon, Aot, s. p., Pierrefort (Cantal).
James, J.-B., empl., m. St-Sébastien, 21.
Dlle Vitte, Marie, s. p., r. Sala, 31.
Nemy, Louis, bijoutier, r. Centrale, 14.
Dlle Cloeet, Marie, s. p., r. Vaubecour, 14.
Chobas, Phil., c. P.-L.-M., r. Dugas-Montbel, 13.
Dlle Pavre, Roselie, cout., Terare.
Poulenard, Jean, empl., r. Charité, 80.
Dlle Bonnet, Marie, cuis., r. Trois-Pierres, 15.
Constel, Francisse, rocb., r. Paul-Pert, 39
Dlle Villelon, Gabrielle, cuis., r. Charité, 43.
Guibaud, Louis, empl. de c., p. Genoud, 2.
Dlle Pierron, G., s. p., r. Sala, 4.
Vinson, Marius, méc., r. Delandine, 25
Dlle Fe audet, Marie, s. p., r. Delandine, 25.
Frenay, Marius, appr., r. Paul-Bert, 257.
Dlle Roche, Clotilde, empl., r Ste-Hélène, 28.
Barlet, Alexandre, macon, r. Denuzière, 3.
Dlle Genina, Marie, dument., c. du Midi, 26.
Faure, Marius, négo., r. Grenette, 25.
Dlle Perret, Benoîte, s. p., Polsymieux (Rhône).
Vigier, Jean, emplt. P.-L.-M., r. Périer, 29.
Dlle Varney, Marie, s. p., Roën (Meuse).

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Laloy, François, propriétaire, Communay.
Dlle Trolliet, Marie, s. p., r. Vendôme, 265.
Doplan, A., camionneur, r. de la Pyramide, 112.
Dlle Derail, E., couturr, gr. r. Monplaisir, 119.
Berthel, Paul, bourrelier, r. Paul Bert, 18.
Dlle Bernachon, C., empl., r. Paul-Bert, 26.
Bourg, Louis, s. p., r. de la Buire, 59.
Dlle Frevdure, Claudine, mén., r. P.-Bert, 121.
Buffière, Régis domestique, Romans (Drôme).
Dlle Martin F., dom., Beaumont-Monteux (D.).
Buy, Jean, orfèvre, r. Diderot, 4.
Dlle Huppert, M., empl., gr. r. Guillotière, 30.
Calamand-Pirard, J., lithog., r. Montesquieu, 91.
Dlle Varey, Virginie, confect., r. des Verriers, 6.
Chapiron, M., chemineur. av. Félix-Faure, 144.
Dlle Moncergé, Rose, lutiste, r. Cuvier, 165.
Chapot, Joseph, matel., r. Denf.-Rochereau, 19.
Dlle Dumoulin, L., repass., r. D.-Rochereau, 19.
Couslet, Francisse, cocher r. Paul-Bert, 39
Dlle Villeton, G., cuisin., r. de la Charité, 43.
Doeloe, René, miroitier, rte de Vienne, 92.
Dlle Rolend, J., bouillon., q. P.-Scize, 115.
Ferley, F., garçon de café, r. Séb.-Gryphe, 3.
Dlle Coebe, Marie, cuisin., r. Séb.-Gryphe, 3.

Digitized by Google

Frenay, Marius, apprêteur, r. Paul-Bert, 257.
D^lle Roche, Clotilde, empl., r. Ste-Hélène, 28.
Gasmand, C., lieut. au 1er es tr., r. Vendôme, 243.
D^lle Michon, J., s. p., ch. St-J. à St Simon, 4
Girard, Antoine, imprimeur, r. Montesquieu, 46.
D^lle Jouney, F., couturière, r. Montesquieu, 41.
Girerd, Auguste, tourn. s. mét., r. Madeleine, 37.
D^lle Rougemond, Cl., chemis., r. Madeleine, 37.
Huet, H., mar. logis 2e drag., b. Casernes, 19.
D^lle Bordé, Louise, s. p., Villeurbanne.
Lambert, Jean, empl. P.-L.-M., Vienne (Isère).
D^lle Badeton, R., cultivat., ch. de Gerland, 44.
Magnerd, A., industriel, r. de l'Abondance, 32.
D^lle Genestier, Elise, s. p., r. Jangot, 3.
Malivert, C., mécanicien, Laugeac (H.-Loire).
D^lle Sarru, Marie, repasseuse, r. Basnière, 19.
Mouillent, J., tourn. s. fer, rte d'Heyrieu, 159.
D^lle Besset, L., corsetière, rte d'Heyrieu, 159.
Ohm, Guillaume, g. de sal., r. Bonnefoy, 5.
D^lle Mouzs, Joséphine, coif., r. Cesponnay, 43.
Poolenard, Jean, empl., r. Charité, 80.
D^lle Brunet, Marie, cuis., r. des T.-Pierres, 15.
Portier, Félix, cord., r. Molière, 114.
D^lle Veyret, Marie, cuis., c. Liberté, 10.
Ravet, Louis, méc., q. des Ponts, 36.
D^lle Coste, V., c., St-Andéol-de-Bourlenc (A.).
Rousseau, Jean, méc., r. Jangot, 13.
D^lle Vallet, Marie, cout., r. Jangot, 17.
Solailland, Paul, empl., r. Séb.-Gryphe, 67.
D^lle Boerd, Emile, s. pr., r. Séb.-Gryphe, 67.
Sterchi, Robert, méc. élect., r. Bugeaud, 104.
D^lle Rutschmann, A., s. p., r. Vendôme, 187.
Vordas, Gustave, empl., r. Creuzet, 29.
D^lle Ribet, Jeanne, p. de ch., r. Creuzet, 29.
Verrier, Jules, méc., Lyon (3e arrondissement).
D^lle Guilon, Maria, cout., Bourgoin (Isère).
Weitz, Jules, industriel, r. Méditerranée, 2.
D^lle Geneste, Julie, s. p., c. du Midi, 8.
Arthaud, Antoine, empl. P.-L.-M., r. Jangot, 2.
D^lle Sigoel, Marie, s. p., c. Liberté, 9.
Jond, Marius, empl., imp. de la Tour, 1.
D^lle Collet, Marie, coutur., r. de la Buire, 25.
Moniquet, Joseph, empl., Villeurbanne.
D^lle Tour, Herminie, couturière, r. Villeroi, 56.
Marie, J., com. pr. contrib. indir., pl. Raspail, 4.
D^lle Peter, Augustine, s. p., r. St-Jean, 18.
Pitrat, Francisque, comptable, c. Lafayette, 150
D^lle Taberet, H., s. p., Beaurepaire (Isère).
Parrier, Joseph, manœuvre, ch. Croix-Barret.
D^lle Arvand, Ant., s.p., Epinouze (Drôme).
Fontan, Félix, lieut. 157e, r. de l'Annonciade, 18.
D^lle Monot, M.-V., s. p., av. de Saxe, 154.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Debauge, Louis, empl., r. Garibaldi, 107.
D^lle Girod, Marie, domestique, r. Hénon, 24.
Viennois, M., empl. P.-L.-M., r. de l'Oiselière 12.
D^lle Cachois, Jeanne, empl., q. de Serin, 17.
Desplace, Louis, empl. P.-L.-M., Caluire.
D^lle Buisson, E., ourdisseuse, r. Chaumais, 2.
Orjellet, A., empl. P.-L.-M., gde r. de Cuire, 45.
D^lle Aymerd, J., domestique, imp. Dubois, 7.
Chepol, Joseph, matelass., r. D.-Rochereau, 19.
D^lle Dumoulin, L., repass., r. D.-Rochereau, 19.
Bernaud, Eugène, empl., St-Etienne (Loire).
D^lle Chambon, E., ménagère, r. Perrod, 6
Jacquemet, M., tulliste, r. Chapeau-Rouge, 17.
D^lle Monnot, B., tisseuse, r. Chap.-Rouge, 17.
Jacquetant, Firmin, empl., r. des 3-Enfants, 2.
D^lle Simian, G., coutur., r. des 3-Enfants, 2.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Morel, Antoine, graveur, ch. Grand-Camp, 12.
D^lle Lacour, Marie, s. p., r. du Marché, 4
Thollon, François, empl., r. de Trion, 73
D^lle Orelli, Isabelle, s. p., r. Quatre-Colonnes, 4.
Carron, Antoine, empl., r. de la Duchère, 11.
D^lle Rivoire, Marie, lingère, r. Cuvier, 73.
Dagoury, Jean, manœuvre, r. Pyramide, 75.
D^lle Pantiga, Henriette, journal., r. Pyramide, 75.
Duclos, René, miroitier, rte de Vienne, 92.
D^lle Rolsad, J., bouillonn., q. P.-Seize, 105.
Philippon, Benoit, empl., av. de l'Abattoir, 23.
D^lle Crollo, Aug., gantière, r. G.-de-Loup, 71.
Rolland, Romain, boucher, g. r. de Vaise, 37.
D^lle Duron, Cl., s. p., Salt-en-Donzy (Loire).
Viennois, L., empl. P.-L.-M., r. de l'Oiselière, 12.
D^lle Cauchois, Jeanne, empl., q. de Serin, 17.
Lanery, Alexandre, chaudronnier, r. St-Cyr, 110.
D^lle Petitjean, J., corset., r. des Mouches, 29.
Marie, J., com. pr. contrib. indir., pl. Raspail, 4.
D^lle Peter, Henriette, s. p., r. St-Jean, 18.
Mornand, Jean, géomètre, r. Roquette, 3.
D^lle Mejoux, Marie, s. p., g. r. de Vaise, 33.
Dupont, Pierre, boulanger, r. Chevauchaure, 4.
D^lle Jarraud, Mélanie, cout., r. St-Alexandre, 7
Jacquemet, Michel, tulliste, r. Chap.-Rouge, 17.
V^ve Ponchier, Cl., tisseuse, r. Chap.-Rouge, 17.

Vincent, Jules, empl., Lille (Nord).
D^lle Cliet, Louise, empl., r. Quarantaine, 21.
Grandvaux, L., empl. C.-Lyonnais, Caluire.
D^lle Lombard, M., s. p., Genève.
Barut, P., empl. P.-L.-M., Genève.
D^lle Wegler, Jeanne, lingère, Genève.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Bérézist, Léon, boulanger, Pierre-Bénite.
D^lle Breton, Marie, s. p., r. Bugeaud, 128.
Bisot-Espiard, F., lieut. 2e drag., r. Masséna, 31.
D^lle Pelissonnier, Jane, s.p., Dijon (Côte-d'Or).
Brach-Papa, Joanny, apprêteur, r. Cuvier, 110.
D^lle Vicat, Claire, empl., r. Cuvier, 110.
Cécillon, Jean, maçon, Cessieu (Isère).
D^lle Pellement, V., cuisinière, c. Morand, 11.
Debange, Louis, empl., r. Garibaldi, 107.
D^lle Girod, Marie, domestique, r. Hénon, 24
Duret, Jean, comptable, r. Lafont, 5
D^lle Aobert, Eugénie, empl., r. Bugeaud, 116.
Fontaine, Francisque, empl., c. Morand, 7.
D^lle Genevray, Rosalie, s. p., q. Brotteaux, 11.
Carron, Antoine, empl., r. de la Duchère, 11.
D^lle Rivoire, Marie, lingère, r. Cuvier, 72
Fieschi, Hugues, empl., pl. de la Platière, 8.
D^lle Condamin, Claire, s. p., r. Vauban, 71.
Gnigat, Joseph, empl., St-Chamond (Loire)
D^lle Gegoeux, Julie, coutur., bd du Nord, 1.
Palluy, Laurent, teinturier, r. Bugeaud, 118.
D^lle Déséparre, Ph., brodeuse, r. Bugeaud, 130.
Péronnel, Joseph, cultivateur, Gresin (Savoie).
D^lle Meunier, E., cuisinière, av. de Saxe, 80.
Poncin, L., empl. comm., q. des Brotteaux, 21.
D^lle Lacroix, E., cuisin., La T.-du-Pin (Isère).
Rieubel, Henri, contr. tram., c. Lafayette, 273.
D^lle Pershot, Claudia, modiste, c. Vitton, 33.
Sterchi, Robert, mécan.-électr., r. Bugeaud, 103.
D^lle Rotschmann, A., s. p., r. Vendôme, 187.
Thomasset, E., empl. comm., av. Thiers, 123.
D^lle Collard, Hélène, s. p., St-Chamond (Loire).
Dimaz, P., profes. de franç., Porto (Portugal).
D^lle Leite, Maria, s. p., Porto (Portugal).
Chapiron, M., chemisier, av. F.-Faure, 114.
D^lle Moneorgé, Rose, tulliste, r. Cuvier, 163.
Dorel, Jean, comptable, r. Lafont, 5
D^lle Aobert, Marie, empl., r. Bugeaud, 110.
Jacquemet, M., tulliste, r. Chapeau-Rouge, 17.
V^ve Ponchier, B., tiss., r. Chapeau-Rouge, 17.
Mercier, M., empl. de banque, r. Vendôme, 72.
D^lle Lanternier, Adèle, empl., r. Boutollio, 21.
Morin, Jean, empl. de soierie, r. Sully, 55.
D^lle Bergerat, M., s. p., r. Charmettes, 108
Reyneud, A., empl. de commerce, Oullins
D^lle Coele, Théréso, modiste, c. Lafayette, 67.
Vinson, M., mécanicien, r. Deladine, 25.
D^lle Féraudet, M., s. p., r. Delandine, 25.
Maevillier, J., empl. Cie du gaz, q. Hôpital, 8.
D^lle Brias, P., cuisinière, q. Brotteaux, 14.
Bovar, Henri, pharmacien, r. Masséna, 69.
D^lle Kiolmann, Marie, s. p., Montpellier.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 12 au 18 Mai 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Biessy, garçon de café, r. Molet, 2 .... f.
Paillard-Brunet, empl., r. Ste-Catherine, 11. m.
Chaoas, lithographe, q. de Retz, 8.......... m.
Guerollion, boulanger, r. Dauphine, 4 ..... f.
Charles, repré. de commerce, r. Mulet, 3.. m.
Loras, négociant, r. des Augustins, 1...... m.
Spagnolo, gaveur, r. Adamoli, 3.......... m.
Sevigny, empl., pl. du Perron, 1.......... f.
Descostes, boulanger, m. Grande-Côte, 63.. f.
Soignat, empl., q. St-Clair, 8 .... f.
Ramounoolou, g. paix., r. S.-Blandan, 18 . f.
Ancian, emballeur, r. de la Tourette, 23.... m.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Servelle, r. Saint-Georges, 91. .... m.
Guigon, coiffeur, r. Octavio-Mey, 6 .... m.
Montdidier, vannier, r. des Prêtres, 22..... m.
Berliat, apprêteur, r. Suchet, 21........... f.
Billard, typographe, gr. r. Guillotière, 11... m.
Frizon, menuisier, c. Charlemagne, 14 .... m.
Binst, cantonnier, r. Créqui, 91 .... f.
Reynaud, emballeur, r. St-Georges, 85 .... f.
Champain, manœuvre, pl. Pyramide, 22... m.
Georget, teinturier, Villeurbanne .... m.
Guyot, journalier, r. Créqui, 209 .... m.
Broutier, manœuvre, Villeurbanne.......... f.
Buisson, sculpt. sur bois, r. Passet, 15.... .
Chasella, manœuvre, r. F.-Garcin, 21 ...... m.
Pinchebenet, manœuvre, q. Fulchiron, 40.... f.
Dupin, commerçant, c. Vitton, 96 .... f.

Querlinger, valet de ch., r. H.-de-Ville, 109. f.
Champion, manœuvre, Oullins .... f.
Mazas, avocat, r. Ste-Hélène, 11. .... m
Evêque, coup.-chemis., r. Paul-Bert, 136... f.
Vachier, empl., r. Béranger, 5............ f.
Hurter, empl., r. Paul-Bert, 34 .... m.
Paillard, cimentier, r. Séb.-Gryphe, 43 .... f.
Gourbière, manœuvre, c. Lafayette, 87..... f.
Thomasso, manœuvre, r. Villeroi, 81 ...... m
Gachet, coupeur-tailleur, r. Mercière, 4 .... f.
Paillon, s. p., q. d'Occident, 7 .... f.
Meunier, commissionnaire, r. de Sèze, 120 f.
Vacher, empl., Villeurbanne............... m
Golard, imprimeur, r. de Crémieu, 11....... m
Grumet, empl., r. Quarantaine, 40......... m.
Lebraud, maçon, r. Tête-d'Or, 45.......... m.
Gor[illegible], laitier, r. Dubois, 8 .... f
Orillet, chauffeur, Villeurbanne............ f.
Grillet, chauffeur, Villeurbanne............ m.
Court, manœuvre, b. Croix-Rousse, 133.... f.
Verdier, manœuvre, Oullins .... m.
Chomaud, manœuvre, r. C.-Perier, 25...... f.
Cordet, mécanicien, ch. Villon, 36......... m.
Robert, manœuvre, c. Lafayette, 291 .... f.
Berthilier, apprêteur, r. Imb.-Colomès, 14.. f.
Joy, pâtissier, r. Longue, 13 .... f.
Cote, frappeur, r. Paul-Bert, 89............. m
Lafond, électricien, Cheravieux (Isère)..... m.
Coutarel, gardien paix, r. Tête-d'Or, 123 ... m

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Obadie, md forain, r. Molière, 123 .... f.
Madebène, chaudronnier, c. Gambetta, 10. f.
Drache, s. p., r. des Trois-Pierres, 80 ..... f.
Rebotel, cultiv., ch. du M.-à-Vent à Parilly . m
Carchon, lisionnier, r. Grillet, 16-20....... m.
Carle, vernisseur, av. Félix-Faure, 213..... m.
Carrier, forgeron, r. Duguesclin, 223 ...... m.
Maitre, architecte, q. Claude-Bernard, 7.... m
Maitre, architecte, q. Claude-Bernard, 7.... m.
Valentin, entrepreneur, av. de Saxe, 303... f
Audenot, empl., r. Etienne-Dolet, 10....... m
Gaudon, empl., r. d'Essling, 16............. m.
Trivial, camionneur, av. Félix-Faure, 101 . f.
Marduel, insp. app. vap., r. Chevreul, 70... m.
Bienvenu, empl., c. Gambetta, 141 .... m.
Rounier, constructeur, r. St-Gilbert, 20..... f.
Fournier, sapeur-pompier, r. P.-Corneille, 78 m.
Michel, coup. tailleur, r. Paul-Bert, 355.... m.
Brochay, empl., r. des Passants, 24 .... f.
Juénet, ajusteur, rte de Vienne, 43......... m
Berger, empl., r. Bonnel, 103............... f.
Dusserre, apprêteur, r. de l'Ordre, 31...... m.
Burrey, dentiste, c. Lafayette, 24 .... f.
Fontospl, md de chiffons, r. Part-Dieu, 61... f.
Peyronnet, comptable, pl. de Monplaisir, 3. f.
Bouchet, mécanicien, gde r. Monplaisir, 178 f.
Vuiton, g. immeub., r. Vaudrey 12......... m
Galiand, dessinateur, rte de Grenoble, 215.. f.
Perchat, emballeur, r. Voltaire, 57 .... f.
Allerdon, forgeron, rte de Vienne, 119 bis. f.
Mosey, essay. de soies, c. Gambetta, 203 .. f.
Guirbard, empl., r. Ste-Jeanne, 5 .... m.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Grenier, cordonnier, r. Perrod, 8 .... f.
Béraud, passementier, r. Belfort, 7 .... f.
Jacquet, teinturier, r. de Dijon, 35.......... f.
Rozet, cartonnier, m. Grande-Côte, 62...... f.
Frerejean, tisseur, r. du Sentier, 21 .... f.
Magneré, passementier, r. de l'Alma, 14 ... f.
Dumollard, tapissier, r. Dumont, 16 ...... m.
Nugue, boulanger, r. de Nuits, 1 .... m.
Gandin, empl., r. Rivet, 15 .... m.
Martin, jardinier, r. de l'Enfance, 44...... m.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Bonnard, empl., r. Saint-Cyr, 7............. f.
Monlant, empl., r. des Prêtres, 12 .... m.
François, mécan., r. St-Pierre-de-Vaise, 52. f.
Domes, empl. P.-L.-M., r. Jouffroy, 5....... m.
Boissac, traceur, imp. Mas, 8............... m
Vallat, jardinier, imp. des Mûres, 13. ..... f.
Raphenel, rep. de com., Miribel (Ain)...... f
Russe, journalier, r. du Tunnel, 35 .... m.
Leforet, teintur., r. St-Pierre-de-Vaise, 29 . f
Michel, empl. P.-L.-M., r. Pyramide, 73 ... m
Nolot, négociant, r. du Bœuf, 31............ m
Perachon, tourn. mécan., r. Pyramide, 58 . m.
Gauthier, horticult., imp. Paquet-Merel, 1 . f.
Giraud, empl. P.-L.-M., r. Laporte, 25...... f.
Loheau, comptable, r. du Tunnel, 29 .... f
Badin, empl., r. de Saint-Cyr, 31 .... m.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Chevalier, parq., r. Duguesclin, 81.......... m.
Cota, ingén., rue Sully, 34.................. m.

Digitized by Google

Pittet, épic., a. de Saxe, 62.................. m.
Camon, empl. aux tram., r. Germain, 10... f.
Bringuier, empl., r. Garibaldi. 61............ m.
Françon, empl., b. du Nord. 63............. f.
Roudel, dess., av. de Saxe, 69.............. f.
Boissel, bijout., r. Tête-d'Or, 110......... f.

Décès du 12 au 18 Mai 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Balène, empl., 73 a., r. Imbert-Colomès, 37.
Moley. Hélène, 11 a., r. des Chartreux, 03.
Bey, jardinier, 05 a., r. Mott.t-de-Gérando 3.
Brocas, Jean, s. p., 83 a., q. St-Vincent, 46.
Ep. Seive, commerç., 26 a., r. Pierre-Blanc, 2?.
Jugnier, Jean, 7 m., r. Pierre-Blanc, 16.
Deshaires, religieuse, 38 a., pl. Chartreux, 21.
Ep. Bel, s. p., 55 a., imp. Vauzelles, 6.
Vve Soulier, ménagère, 36 a., r. Lanterne, 13.
Vve Sombardier, s. p., 63 a., m. Carmélites, 13.
Gonnet, Marcel, 02 m., r. Royale, 11.
Vve Nantet, tisseuse, 73 a., r. M.-de-Gérando, 10.
Vve Combrichon, s. p., 56 a., r. des Fontesques, 12.
Ep. Asport, s. p., 41 a., pl. Bouville. 5.
Vve Escot, s. p., 66 a., m. des Carmélites, 01.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Jouly, s. p., 71 a., r. de la Charité, 1.
Charvet, journalier, 76 a., r. Paul-Bert, 00.
Jury, guimpière. 00 a., r. François-Garcin, 11.
Lonchambon, corroy., 31 a., r. S.-A.-Barab., 64 *bis*.
Rollet, cultivateur, 74 a., Ambérieu (Ain).
Vve Beveyron, s. p., 75 a., r. de la Charité, 1.
Bandet, garde à l'Hôtel-Dieu, 47 a., q. Charité, 43.
Aubert, matelot 1re cl., 20 a., q. de la Charité, 20.
Escure, cordonnier, 43 a., r. Ravat, 55.
Vve Dulac, cultivatrice, 63 a., Irigny (Rhône).
Barral, frotteur, 32 a., r. Vendôme, 292.
Ep. Mayençon, ménagère, 53 a., Agnin (Isère).
Bibolet, march. ambulant, 76 a., r. Vauban, 67.
Vve Moltier, lingère, 47 a., pl. Carnot, 91.
Ep. Méraud, ménagère, 40 a., r. Charmettes, 127.
Vve Bérou,on, s. p., 75 a., r. Aug.-Comte, 01.
Bardin, 15 a., r. Paul-Bert 64.
Gonnet, 6 a., aux Avenières (Isère).
Ep. Louis, ménagère, 32 a., r. Pelletier, 12.
Detour, maçon, 67 a., Plats (Ardèche).
Mistra, journalier, 31 a., Saint-Fons
Lacroix, journalier, 66 a., Pusignan (Isère).
Voigt, chiffonnier, 31 a., r. St-Lazare, 20.
Mathelin, cultivateur, 65 a., Yzeron (Rhône).
Delaye, concierge, 45 a., r. Sersient, 30.
Bayle, s. p., 78 a., r. Mazard, 6.
Soubirone, représent., 63 a., r. Anc.-Préfecture, 3.
Ep. Chamba, cuisinière, 68 a., r. Condé, 16.
Tranchand, s. p., 73 a., c. Franç.-Dauphin, 6.
Desgouttes, 21 m., r. de Bourgogne. 0.
Péronne, empl. 36 a., r. Palais-Grillet, 3
Ganffier, frère hospital., 63 a., r. de la Charité, 1.
Grosmollard, cultivat., 72 a., Sain-Bel (Rhône).
Hegener, fleoriste 39 a., av. de Saxe, 176
Belcrut, manœuvre, 57 a., c. Rich.-Vitton, 34.
Ep. Roila, ménagère, 16 a., Givors (Rhône).
Nigra, piq. de bottines, 36 a., c. Sébastopol, 4.
Blain, Edmond, 4 a., q. Perrache, 3.
Ducurtil, soldat au 69e inf., 62 a., q. Charité, 20.
Vve Poligny, s. p., 76 a., r. Fr.-Dauphin, 10.
Gaillard, g. boulanger, 17 a., g. r. Monplaisir, 62.
Brochay, journalier, 72 a., Brindas (Rhône).
Croisede 8 a., c. Dumenge, 7.
Laurent, 6 m., r. Remp.-d'Ainay, 36
Ep. Kelterer, ménag., 40 a., g. r. Monplaisir, 79.
Poizat, épicier, 39 a., r. de l'Épée. 4.
Vve Cherton, coutur., 61 a., q. de Retz, 9.
Ep. Berliet, ménagère, 33 a., r. Constant, 22.
Vve Bonveret, dévideuse, 61 a., r. Rabelais, 73.
Cullet, menuisier, 36 a., r. Boileau, 106.
Clunet, clerc d'avoué, 26 a., r. Garibaldi. 020.
Deuzé, journalier, 50 a., Chessy (Rhône).
Vve Dunoyer, corsetière, 37 a., r. Paul-Bert, 031.
Deschamps, manœuvre, 41 a., r. Séb.-Gryphe, 83.
Ep. Helmstetter, coutur., 33 a., r. Vaubecour, 0.
Lachize, retraité P.-L.-M., 80 a., pl. Carnot, 6.
Vve Cochet, rentière, 63 a., r. d'Amboise, 8.
Laval, s. p., 06 a., c. Penthièvre 13.
Fovier, 0 a., r. du Colombier, 15.
Deoly, 3 a., av. de Saxe, 160.
Bonson, encadreur, 40 a., r. Séb.-Gryphe, 33.
Perrin, teinturier, 01 a., Caluire et Cuire.
Genin, voiturier, 67 a., Caluire et Cuire
Vve Perrin, corsetière, 40 a., b. Bruteaux, 60.
Girard, journalier, 70 a., r. de la Thibaudière, 7.
Favre, terrassier, 45 a., r. Séb.-Gryphe, 134.
Mathieu, 11 m., r. de la République, 41.
Ep. Ferrand, ménag., 30 a., St-V.-de-Cessieu (Is.).
Dumonteil, 6 a., r. des Tanneurs, 17.
Déquillaume, 2 m., g. r. de Monplaisir.

Garnier, papetier, 62 a., St-Victor-de-Cessieu (Is.).
Subra, couturière, 30 a., r. de Fleurieu, 6.
Ep. Brotel, mén., 41 a., Tignieu-Jameysieu (Is.).
Penel, voyag. comm., 54 a., pl. Bellecour, 26.
Ep. Virlogeux, ménag., 48 a., r. P.-du-Temple, 10.
Buffet, s. p., 30 a., Poligny (Jura).

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Laurent, industriel, 64 a., St-Galmier (Loire).
Gogne, s. p., 01 a., r. du Bocage.
Chautemps, 3 a., r. Thibaudière, 44.
Alphaisaa, cordonnier, 57 a., ch. Espérance, 01.
Montaland, man., 43 a., gr. r. Guillotière, 187.
Vve Arquillière, s. p., 75 a., r. Corne-de-Cerf, 66.
Ep. Belsntan, concierge, 63 a., c. Henri, 73.
Salemand, m. de bois, 68 a., r. Boileau, 197.
Couloutrat, boulang., 49 a., r. 3-Pierres, 20.
Finaz, cultiv., 21 a., Briançon (Htes-Alpes).
Garapon, retraité, 76 a., r. Rachais, 45
Bonnard, raboteur, 44 a., St-Chamond (Loire).
Meyer, s. p., 65 a., r. de la Villette, 77.
Plousey, couturière, 40 a., r. Garibaldi, 60.
Jallat, 20 m., gr. r. de la Guillotière, 211.
Donnceud, 3 m., r. Bonnel, 104.
Ep. Saolard, s. p., 63 a., rte de Vienne, 116.
Mussinato, 0 m., r. d'Essling, 63.
Cuzin, empl. aux hosp., 44 a., r. Claudia, 13.
Gros, 3 a., r. Paul-Bert, 01.
Ep. Gavin, s. p., 43 a., r. du Colombier, 2.
Dambrun, s. p., 60 a., q. de l'Archevêché, 16.
Guillard, cultivat., 30 a., S. les-Mâcon (S.-et-L.).
Ollivier, s. p., 73 a., r. Corne-de-Cerf, 00.
Vve Gand, concierge, 60 a., r. Vendôme, 008.
Mazade, s. p., 33 a., r. Molière, 4.
Domon, chauffeur au gaz, 38 a., Villeurbanne.
Delaye, s. p., 74 a., r. Corne-de-Cerf, 26.
Jourdan, mécanicien, 62 a., r. Dauphiné, 36.
Bouillet, s. p., 63 a., m. de Fourvière, 31.
Beguin, 19 m., r. Paul-Bert, 301.
Florent, 16 a., pte r. de la Promenade, 0.
Colomban, s. p., 73 a., Le Chamb.-Fougerolles.
Vve Chapuis, s. p., 88 a., r. Duguesclin, 165.
Ep. Chirol, s. p., 33 a., ch. Montbrillant prol. 10.
Ep. Legain, concierge, 37 a., g. r. Guillotière, 102.
Petit, 9 a., r. Béchevelin, 86.
Vve Buer, s. p., 61 a., r. Ste Marie, 27.
Ep. Maurel, cravatière, 53 a., r. Thibaudière, 33.
Vve Priest, blanchisseuse, 06 a., r. Pasteur, 6.
Rondon, s. p., 77 a., c. Eugénie, 26.
Ojinol, empl., 20 a., c. Lafayette, 26.
Vetter, s. p., 55 a., r. Paul-Bert, 71.
Guichardière, s. p., 81 a., rte d'Heyrieu, 113 *bis*.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Petit, tisseuse, 21 a., r. Philippeville, 17.
Vve Spérante Marchetti, 68 a., r. Garibaldi, 63.
Ris, g. d'hôtel, 65 a., r. Lanterne, 16.
Mulnet, empl., 28 a., pl. Croix-Pâquet, 11.
Momo, rentier, 76 a., r. St-Polhin, 20.
Vve Chaume, sage-femme, 00 a., r. d'Austerlitz, 16.
Fayolle, g. de peine, 04 a., r. M.-de-Gérando, 8.
Voigerin, tisseur, 79 a., gde r. Cr.-Rousse, 81.
Capelle, tisseur, 63 a., r. de Crimée, 8.
Ep. Devaux, dévideuse, 67 a., s. dom. fixe.
Perrier, empl., 64 a., Oyonnax (Ain)
Ep. Maubon, tisseuse, 58 a., r. des Chartreux, 14.
Caille, tisseur, 6? a., r. de Crimée, 4.
Bidaud, typographe, 43 a., pl. Tabareau, 02.
Mondon, u. boulanger, 32 a., r. de Nuits, 2.
Girard, s. p., 76 a., r. de l'Enfance, 43.
Ep. Clerse, cordisseuse, 43 a., gde r. Cuire, 15.
Moulin, moulinier, 66 a., r. des Capucins, 6.
Rasassol, empl., 46 a., r. Hénon, 2.
Vve Arzac, ménagère, 40 a., r. Cuvier, 00.
Commarmond Odet, lav. vit., 50 a., r. Capponi, 6.
Vve Goget, ménagère, 75 a., r. Grognard, 10.
Luquain, élève pharm., 32 a., pl. Tabareau, 23.
Billon, charron, 70 a., r. du Chariot-d'Or, 10.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Ep. Borron, mén., 40 a., gr. r. de Vaise, 13.
Vve Bony, s. p., 70 a., r. Tramassac, 5.
Morrel, corroyeur, 61 a., ch. de Gerland, 193.
Romuaet, ouv. en par., 73 a., r. de Gadagne. 12.
Fovier, s. p., 77 a., c. des Quatre-Maisons, 61.
Martinaud, cordon., 77 a., r. des Macchabées, 40.
Fortune, empl., 21 a., r. Tramassac, 31
Momessier, serrurier, 30 a., r. Lainerie, 13.
Gianoletti, s. p., 73 a., ch. des Grenouilles, 14.
Michaud, chiffonnier, 66 a., r. Delandine, 14.
Roux, empl., 29 a., Rive-de-Gier (Loire).
Vve Muscat, rentière, 83 a., r. de Trion, 37.
Gorion, empl., 59 a., q. Pierre-Scize, 61.
Labrosse, Henri, 11 m., pl. St-Alexandre, 1.
Ep. Sengouard, s. p., 38 a., c. Charlemagne, 30.
Pitaval, domest., 62 a., r. du Juge-de-Paix, 13.
Bornand, empl. P.-L.-M., 58 a., r. du M.-d'Or, 16.
Ep. Guillon, revendeuse, 31 a., r. Ferrachat, 10.
Doursin, ajusteur, 16 a., gr. c. de Vaise, 38.
Pognon, rentier, 70 a., q. de Bondy, 11
Vve Laurent, cuisinière, 68 a., r. Delandine, 29.
Lucient, manœuvre, 36 a., r. de la Pyramide, 27.
Vve Champs, s. p., 71 a., r. de la Pyramide, 56.
Dupont, empl., 47 a., r. Transvoisile, 43.
Ep. Brun, rentière, 55 a., r. St-Georges, 66.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Nicond, empl., 47 a., r. Ney, 61.
Favre, M.-Germaine 2 a., r. du P.-Silence 10.
Ep. Pascal, ménagère, 34 a., c. Lafayette, 103.
Beylonx, empl., 41 a., av. de Saxe, 77.
Ep. Perrot, s. p., 38 a., r. Bugeaud, 116.
Rotivel, Léonie, 2 a., r. Bernier, 16
Ep. Domsine, ménagère, 66 a., r. Garibaldi, 16.
Vve Diochon, s. p., 68 a., r. Molière, 35
Ep. Gauthier, s. p., 33 a., r. Boileau, 52.
Ep. Gayet, s. p., 53 a., c. Vitton, 1?0.
Boquet, 5 a., r. Pierre-Corneille, 40.
Comte, corroyeur, 51 a., bd des Brotteaux, 65.
Thomasson, h. de peine, 50 a., r. P.-Corneille, 31.
Richard, rentière, 74 a., c. Vitton, 21.
Vve Audibert, rentière, 86 a., c. Morand, 10.
Beyssac, journaliste, 60 a., r. P.-Corneille, 01.
Pitiot, passementier, 63 a., c. Morand, 47.
Vve Baidet, concierge, 68 a., r. Bugeaud, 75.

Mouvement de la Population

du 8 au 14 Mai 1907.

Nombre de mariages contractés	73
— divorces enregistrés	5
— naissances légitimes	120
— — illégitimes	55
— décès	208
— mort-nés	6

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2
Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 17 Mai 1907

Grains et Farines

Blé de pays du rayon...	les 100 kil.	23 10	23 75
de pays, autres provenances indigènes	—	21 03	24 75
de Russie	—	67 •	36 50
— d'Amérique	—	27 50	27 73
— provinces danubienn.	—	65 •	16 50
des Indes	—	• •	• •
— dur		13 73	00 73
Seigle	—	10 30	10 •
Orge de brasserie	—	00 36	61 50
— de monture	—	17 •	10 •
Maïs	—	16 •	10 56
Sarrasin		05 •	25 50
Avoine nouvelle	—	10 30	20 •
Haricots bl. de Bourgogne	—	• •	• •
— nains de Hongrie	—	34 •	33 •
Farine de boulang. 1re q.	les 100 kil.	47 30	40 50
— — rondes.	—	40 50	43 50
Son	les 100 kil.	11 •	14 25
Fécule indigène	—	37 •	38 50
Riz de l'Inde	—	30 •	37 •
Riz du Japon	—	47 •	40 •
Riz de Saigon	—	27 •	28 •
Rizon du Piémont écume	—	47 •	46 •
— — glacé	—	47 •	10 •
— — Caroline	—	00 •	60 •

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil	61 •	?0 •
— 1er choix	—	67 •	67 •
— marchandes	—	04 •	10 •
— irrégulières	—	47 •	53 •
Semoule	—	48 •	66 •

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 100 k.	134 •	143 •
— — vieilles		• •	• •
— — d'Amérique	—	• •	• •
— de luzerne de France nouvelles	—	150 •	• •
— — vieilles	—	• •	• •
de luzerne d'Italie	—	• •	• •
Graines de colza ou navette	—	40 50	42 •
— de sainfoin	—	40 •	• •
— de vesces	—	04 •	28 •

Digitized by Google

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil	12 »	12 50
de pays	—	11 25	12 20
Paille de froment	—	8 »	6 25
— de seigle	—	6 50	7 »

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k	230 »	550 »
— à la princesse...	—	300 »	218 »
Raisins de Corinthe......	—	85 »	93 »
de Malaga	—	14 »	18 »
Figues de Bougie...	—	30 »	34 »
de Cosenza	—	10 »	63 »
Prunes d'Ente............	—	100 »	118 »

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris....	les 100 k.	32 »	63 50
— — coupé régulier	—	64 »	65 »
— — irrégulier.....	—	62 50	63 »
— — poudre.......	—	60 50	64 »
— — semoule......	—	64 »	68 »
Sucre cristallisé indigène.	—	20 »	58 50
— — exotique.	—	» »	» »
Sirop de glucose 44 degrés	—	22 »	32 »

Cafés

Café de l'Inde Malabar...	les 100 k	281 »	308 »
— — Mysore.. .	—	330 »	303 »
— Santos............	—	205 »	268 »
— Java vert.........	—	268 »	212 »
— jaune	—	035 »	400 »
Démérari.........	—	316 »	318 »
Café de Haïti nature......	—	250 »	070 »
— trié..........	—	270 »	893 »
— Guadeloupe habit.	—	303 »	020 »
— — bonifieur	—	330 »	850 »
— Moka.............	—	060 »	408 »
Café Porto-Rico........	—	315 »	340 »
Cost. Amér. et autres fermes gragé	—	098 »	302 »
— — — non gragé	—	181 »	290 »
— Bahia.............	—	235 »	240 »

Cacaos

Cacao Maragnan-Para ...	les 100 k.	308 »	378 »
— Caraque et Carupano	—	355 »	400 »
— Puerto-Cabello.....	—	408 »	518 »
Guayaquil	—	365 »	605 »
Cacao Trinitad...........	les 100 k	333 »	373 »
— Martiniq. et Guadel.	—	330 »	033 »
— Bahia préparé......	—	330 »	310 »
— Haïti.............	—	210 »	325 »
— Samana et Sanchez.	—	213 »	330 »

Poivres

Poivre noir Alépy.......	les 100 k.	» »	» »
— — Tellichéry...	—	300 »	360 »
— — Saïgon	—	430 »	460 »
— blanc.............	—	» »	» »

Suifs et produits stéariques

Huile de coco............	les 100 k	103 »	106 »
— de Palme dure et molle..	—	84 »	86 »
Suif fondu de Paris (sans fût)	—	81 50	» »
— de province (en fût)...	—	81 80	86 50
— pressé..............	—	100 »	114 »
Acide oléique (oléine de saponification).	—	74 »	77 »
— — (— de distillation)...	—	70 »	72 »
Acide stéarique (stéarine de saponification).	—	140 »	143 »
— (— de distillation).	—	121 50	100 50
Bougie saponifiée, 1re qual., les 100 paq. de 500 gr. net		51 »	80 »
— distillation — —	les 100 k.	03 »	23 »
Glycérine blonde, 28°......	—	90 »	100 »
— pharmaceutique, 30°...	—	140 »	150 »

Huiles minérales

Huile de pétrole......	l'hectolitre	27 »	30 »
— de schiste.......	—	24 »	25 »
Essence minérale.....	—	40 »	60 »

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra-supér. pour.	les 100 k.	170 »	190 »
— — surfine	—	» »	» »
— — Bari..........	—	» »	» »
— — fine	—	130 »	150 »
Huile commune lampe..	les 100 k.	112 »	130 »
— de noix.............	—	106 »	210 »
— d'arachide surfine..	—	103 »	101 »
Huile de sésame surfine.	les 100 k.	105 »	125 »
— de sésame à brûler	—	80 »	85 »
— de lin..............	—	70 »	70 »
— de chous à bouche.	—	120 »	145 »
— de colza brute.....	—	» »	» »
— — épurée....	—	83 »	108 »
Savon Marseille bl. 1re q..	—	66 »	69 »
— Marseille bl. 2e q...	—	30 »	81 »
— bleu pâle, coupe ferme.	—	38 »	20 »
— de palme marbré...	—	84 »	18 »
— d'oléine, 1re qualité.	—	82 »	14 »
— — marbré....	—	51 »	81 »
— de palpe..........	—	58 »	62 »
— mou extra.........	—	43 »	45 »
— — ordinaire....	—	24 50	36 »

Vins

Vin Beaujolais 1er choix,	la pièce	180 »	150 »
— — 2e —	—	60 »	92 »
Vin Bas Beaujolais.....	la pièce	10 »	78 »
— Lyonnais 1er choix	—	88 »	70 »
— — 2e —	—	42 »	28 »
— Mâconnais 1er —	—	68 »	88 »
— — 2e —	—	40 »	03 »
Vin Bourgogne 1er —	—	90 »	140 »
— 2e —	—	50 »	80 »
— Bordeaux 1er —	la barrique	90 »	148 »
— — 2e —	—	20 »	65 »
Vin Roussillon 1er —	l'hectolitre	20 »	25 »
— — 2e —	—	10 »	11 »
— Montagne 1er —	—	00 »	25 »
— — 2e —	—	10 »	10 »
— Narbonne 1er —	—	20 »	33 »
— — 2e —	—	12 »	10 »
— Algérie 1er —	—	18 »	85 »
— 2e —	—	10 »	13 »

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 86°...	l'hectol.	82 »	72 »
— de marc — ...	—	82 »	87 »
— Nord fin à 90° ...	—	43 »	43 50
Esprit Nord extra-fin 90°	—	44 »	44 50
— de grain —	—	58 »	33 »
— mauvais goût —	—	40 »	42 50

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 11 au 17 Mai 1907.

Marché en gros de la Martinière

Dindes............	la pièce......	» »	» »
Oies..............	—	» »	» »
Canards...........	—	2 »	4 50
Volailles 1re qual.	—	5 »	6 »
— 2e —	—	2 »	4 50
Poulets	—	2 53	3 »
Pigeons	—	1 16	1 30
Beurre.............	le kilog......	2 40	3 60
Œufs...............	le cent	7 78	8 75
Fromages	le kilog......	1 50	3 50

Marché au gros des fruits et légumes

Pommes de terre.	le quintal métrique ..	13 »	14 »
Châtaignes.......	— ..	» »	» »

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Situation numérique des indigents assistés au 31 Mars 1907.

	MÉNAGES	GRANDES PERSONNES Hommes	GRANDES PERSONNES Femmes	ENFANTS	TOTAL des INDIVIDUS
Existait au 28 Février 1907 (mois précédent)........	8,788	2,830	2,308	0,481	14,289
Inscriptions ou admissions aux secours, opérées pendant le mois	80	34	46	50	130
TOTAUX..................	8,878	2,664	3,354	6,001	14,548
Radiations opérées pendant la même période	228	61	98	186	345
RESTE..................	8,853	2,803	3,256	6,318	14,174
Dont : Admis aux secours mensuels....					7,005
Dont : Admis aux secours exceptionnels.					7,169

Assistés non inscrits secourus accidentellement pendant le mois de Mars 1907 : 1,831 personnes.

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1906.

DATES	COMPTANT	
Lundi, 13 Mai	102 73	102 50
Mardi, 14 —	103 50	» »
Mercr., 15 —	103 50	» »
Jeudi, 16 —	103 50	» »
Vendr., 17 —	102 75	» »
Samedi, 18 —	102 75	» »

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 8 au 14 Mai 1907.

ABATTOIRS	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	TOTAUX en kilogrammes de viande
Vaise....................	600	1,155	6,970	18	828	»	»	»	»	»	298,696
Perrache.................	407	923	0,135	44	»	»	»	»	»	»	171,439
Corne-de-Cerf............	»	»	»	»	»	28	1	4	»	»	7,088
TOTAUX...	1,027	2,078	8,140	62	832	28	1	4	»	»	478,818

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 10 au 16 Mai 1907

DÉSIGNATION DES DENRÉES		10 Mai		11 Mai		12 Mai		13 Mai		14 Mai		15 Mai		16 Mai	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil...	1 »	0 80	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 »	0 70	0 80	0 10	» »	» »
Aloses	—	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Anges	—	» »	» »	0 01	» »	1 »	0 90	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 70	0 01
Barbues	—	2 10	2 »	» »	» »	» »	» »	1 70	1 00	» »	» »	1 01	1 41	» »	» »
Bars	—	» »	» »	» »	» »	0 00	0 70	2 50	0 30	0 01	2 00	2 »	1 0	1 80	1 44
Cabillauds	—	1 10	1 »	» »	» »	1 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 70	»
Carrelets	—	1 »	0 60	» »	» »	» »	» »	1 »	0 90	» »	» »	» »	» »	0 70	0 60
Colins	—	» »	» »	1 »	0 90	0 00	0 70	» »	» »	0 70	0 00	» »	» »	0 70	0 00
Congres	—	1 »	» »	1 »	0 90	0 00	0 70	0 70	» »	0 80	0 00	0 70	0 50	0 00	0 50
Dorades	—	» »	» »	1 40	1 30	» »	» »	» »	» »	1 10	1	» »	» »	0 80	0 70
Esturgeons	—	» »	» »	» »	» »	1 40	1 20	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Grondins	—	1 10	1 »	1 01	1 2	1 20	1 »	1 »	0 0	» »	» »	» »	» »	1 »	0 70
Limandes	le kil..	0 00	0 70	0 70	0 5	0 00	» »	0 70	0 00	0 00	0 00	0 70	0 30	0 4	0 2
Lottes de mer	—	1 00	1 10	1 01	1 »	1 20	1	1 20	1 1	1 »	0 0	0 20	0 10	0 80	0 0
Maquereaux	—	1 50	1 30	1 40	1 2	1 00	1 3	1 40	1 30	0 20	0 3	0 01	0 40	0 70	0 50
Merlans	—	1 00	0 0	1 40	1 1	1 00	1 »	1 20	0 0	0 00	0 10	0 70	0 5	0 80	0 50
Merlus	—	1 10	1 »	1 »	» »	» »	0 00	1 10	0 00	0 00	0 00	0 70	0 40	0 70	0 4
Mulets	—	1 01	1 40	1 40	1 00	1 30	1 40	1 40	1 20	1 30	1 »	» »	» »	1 »	0 80
Raies	—	1 »	0 60	1 30	0 70	1 10	0 80	1 »	0 70	0 00	0 00	1 »	0 00	0 70	0 40
Rougets-barbets	—	0 00	2 5	3 10	2 80	» »	»	2 80	0 00	2 00	2 10	1 01	1 »	2 »	1 40
Saint-Pierre	—	1 »	» »	» »	» »	1 10	1 »	» »	» »	» »	» »	0 80	» »	» »	» »
Sardines 1/2 sel	—	1 40	1 20	1 30	1 11	1 40	» »	1 20	1 0	1 00	1	1 »	0 0	1 00	1 »
Soles	—	4 50	4 »	4 »	3 0	4 00	3 50	0 »	4 »	4 20	0 3	3 50	0 0	4 00	2 00
Saumons	—	7 »	0 2	0 41	0 1	7 »	0 11	» »	» »	0 »	0 30	0 70	0 10	0 10	0 09
Turbots	—	» »	» »	» »	» »	3 20	2	» »	» »	0 40	2 20	» »	» »	3 10	0 »
Vives	—	0 70	0 00	0 00	» »	0 70	0 51	0 00	» »	0 00	0 40	0 40	»	0 40	» »
Harengs frais	le cent.	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	1 60	1 0	0 »	1 70
Anguilles mortes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	1 20	1 2
Barbeaux	—	1 70	1 0	» »	» »	1 60	1 0	» »	» »	1 40	1 00	1 30	1 1	1 20	1 »
Brèmes	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Brochets	—	3 »	2 20	2 70	1 00	0 01	2 10	2 01	0 20	2 »	1 0	0 31	2 »	2 40	1 50
Carpes	—	1 10	1 »	» »	» »	1 »	0 0	» »	» »	» »	» »	» »	» »	0 50	0 70
Eperlans	—	1 »	0 00	1 »	» »	1 »	» »	1 »	0 20	0 00	0 70	0 70	» »	0 01	0 70
Lamproies	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lottes eau douce	—	3 50	» »	0 10	» »	4 »	» »	» »	» »	2 60	0 0	1 01	» »	2 40	» »
Ombres-chevaliers	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Perches	—	1 70	1 00	1 01	1 40	1 00	1 70	1 01	1 50	1 41	1 0	1 01	1 11	1 41	1 10
Truites	—	7 01	0 41	0 10	7 70	0 01	7 2	7 »	0 2	0 10	3 0	7 40	2 5	7 70	4 80
Truites saumonées	—	0 00	0 00	0 30	0	» »	» »	» »	»	0 70	0 00	0 70	0 00	7 10	0 40
Friture	—	1 »	0 00	0 00	0 00	0 01	0 0	0 01	0 00	0 70	0 0	0 00	0 00	0 70	0 51
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil.	» »	» »	1 »	0 00	0 00	0 70	» »	» »	0 00	0 00	0 70	» »	» »	» »
Crevettes rouges	—	0 41	0 0	7 70	4 40	11 »	0 50	0 70	4 70	0 50	4 00	» »	» »	0 2	4 01
Crevettes grises	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Ecrevisses		7 »	0 »	6 31	3 80	0 »	2 »	7 01	0 50	0 »	2 »	0 »	0 01	7 10	3 01
Langoustes		9 »	4 5	0 10	4 7	3 »	4 00	4 0	4 0	4 50	4 10	4 01	4 31	3 70	0 »
Homards	—	4 01	» »	» »	» »	4 »	» »	»	» »	» »	» »	4 10	0 70	2 10	» »
Escargots	—	0 60	0 50	0 00	0 40	0 50	» »	0 50	» »	0 00	0 40	0 20	0 45	0 40	» »
Moules	—	0 01	» »	» »	»	0 70	» »	» »	» »	0 60	0 30	0 50	0 40	» »	» »
Clovisses	—	1 40	1 00	» »	» »	1 30	1 20	» »	» »	1 »	0 0	» »	» »	» »	» »
Volailles															
Canards	le pièce	2 00	3 01	4 »	0	3 00	0 »	» »	» »	3 01	2 2	» »	» »	4 »	0 31
Dindes	—	» »	» »	» »	» »	7 »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	» »	» »
Oies	—	0 »	7 »	7 »	0 »	» »	» »	» »	» »	» »	»	» »	» »	7 00	7 »
Poulardes ou chapons de Bresse	—	8 »	4 01	7 50	4 0	0 »	7	0 »	0 »	0 »	7	0 »	0 »	7 50	0 5
Poulets	—	0 »	2 0	4 »	0 7	3 75	2 01	» »	» »	4 »	2 »	4 00	2 50	3 »	2 »
Pigeons	—	1 40	1	1 »	0 05	1 10	1	1 »	0 05	1 10	1 »	1 10	1 »	1 20	1 »
Pintades mortes	—	3 0	3 »	2 00	0 00	» »	» »	2 »	3 75	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Foie gras	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crêtes en lots	—	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Lapins domestiques	—	» »	» »	» »	» »	0 00	0 »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil..	0 »	2 50	2 70	2 50	3 »	0 50	2 60	2 40	3 »	2 00	2 »	0 »	0 00	2 10
Œufs	le cent..	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil...	2 41	0 10	2 31	0	0 50	1 50	0 »	1 5	1 80	1 0	1 70	1 40	1 30	0 60
Asperges	la botte.	1 50	0 50	2 00	0 50	1 0	0 00	1 »	0 50	1 00	0 33	0 90	0 40	1 »	0 3

Digitized by Google

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 9 au 14 Mai 1907

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi	Moutons	1,854	1,804	2 48	1 78	2 20	1 40	2 48	1 60		
	Veaux	•	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •		
	Porcs	•	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •		
Vendredi	Bœufs et vaches	749	629	1 66	1 •	2 20	1 20	2 40	1 40		
	Veaux	1,330	1,339	1 38	1 14	2 20	1 40	2 48	1 80	12,196	2,044
	Moutons	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •		
Lundi	Porcs	1,432	1,432	1 30	1 00	2 •	1 80	2 20	1 90		
Mardi	Bœufs et vaches	1,087	907	1 72	1 40	• •	• •	• •	• •		
	Veaux	241	911	1 32	1 04	• •	• •	• •	• •		
	Moutons	1,701	1,651	2 48	1 78	• •	• •	• •	• •		
Récapitulation	Bœufs et vaches	1,836	1,590							TOTAL.....	14,241 k.
	Veaux	2,289	2,280								
	Moutons	2,055	3,455								
	Porcs	1,432	1,432								

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 7 au 12 Mai 1907 (19e semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE 1907	RECETTES DE LA SEMAINE 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1907	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	101,444 24	101,109 45	30,134 89	• •	2,803,945 82	2,767,003 81	185,842 28	• •
Tramway de Lyon à Neuville	7,456 35	8,391 85	• •	805 50	93,846 25	85,059 95	2,780 80	• •
— Lyon-Croix-Rousse à Caluire	3,098 30	2,989 85	338 45	• •	40,718 85	43,921 •	• •	3,201 05
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	4,031 80	3,931 31	120 45	• •	71,210 65	69,810 10	1,396 55	• •
— — Croix-Pâquet —	0,523 03	2,451 48	72 70	• •	97,526 68	99,911 35	• •	2,384 75
Lignes de la Cie F.-O-L	28,183 87	17,770 57	2,323 30	• •	249,316 10	243,813 87	5,796 29	• •

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 8 au 15 Mai 1907

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES Aux Abattoirs Pièces	Aux Abattoirs kilogr.	Dans les Magasins Pièces	Dans les Magasins kilogr.	Aux Criées Pièces	Aux Criées kilogr.	Dans les Halles et Marchés couverts Pièces	Dans les Halles et Marchés couverts kilogr.	Sur les Marchés découverts Pièces	Sur les Marchés découverts kilogr.	TOTAUX Pièces	TOTAUX kilogr.
Bœufs et vaches	8	1 600	•	•	•	•	•	•	•	•	8	1,600
Veaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Moutons	10	240	•	•	•	•	•	•	•	•	10	240
Porcs	4	240	•	•	•	•	•	•	•	•	2	240
Chèvres	7	112	•	•	•	•	•	•	•	•	7	112
Chevreaux et agneaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Chevaux	3	750	•	•	•	•	•	•	•	•	3	750
Fœtus	87	•	•	•	•	•	•	•	•	•	87	•
Abats divers	66	1,622	•	•	•	•	2	202	•	•	68	2,087
Viandes fraîches	2	190	•	•	•	•	•	•	•	•	2	190
Viandes salées	•	•	•	•	•	•	1	4	•	•	1	4
Poissons (marée)	•	•	•	•	•	831	•	170	•	•	•	701
Poissons (eau douce)	•	•	•	•	•	843	•	•	•	•	•	843
Langoustes et homards	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	2	•
Crevettes	•	•	•	•	•	8	•	•	•	•	•	2
Ecrevisses	•	•	•	•	•	78	•	•	•	•	•	76
Huîtres coquillages	•	•	•	•	•	143	•	•	•	•	•	143
Gibiers (à plumes)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Gibiers (à poils)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Volailles	•	•	•	•	2	•	•	•	•	•	2	•
Pigeons	•	•	•	•	8	•	•	•	•	•	6	•
Lapins domestiques	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Champignons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Légumes divers	•	•	•	270	•	•	•	•	•	•	•	370
Fruits divers	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Grenouilles	•	•	•	•	•	•	2	•	•	•	•	2

L'Imprimeur-gérant : F. CHOUARD.

163 - Imprimerie Nouvelle Lyonnaise 3, rue Ste-Catherine — F. CHOUARD, directeur. — Téléphone 0-39

Digitized by Google

ONZIÈME ANNÉE — N° 569 | EDITION DE COLLECTION | DIMANCHE 26 MAI 1907

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes..	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie.....	— 7 fr.	— 3 fr. 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef du service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Nominations, mutations (p. 333).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 2153 à 2168).

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille (p. 333).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille (p. 333).

Dénomination d'une rue allant du chemin des Culattes au bac à traille de Perrache (p. 334).

Prolongement d'une voie ferrée chemin du Pré-Gaudry. — Pétition de M. Perrandon (p. 334).

Legs de Mme de Vauxonne, veuve d'Arthur Péricaud de Gravillon. — Acceptation (p. 334).

Cylindrage à vapeur des chemins vicinaux ordinaires. — Renouvellement de l'entreprise (p. 334).

Jury des assises. — Formation de la liste (p. 334).

Hospices civils de Lyon. — Mainlevée d'inscription hypothécaire (p. 334).

Echange par voie d'alignement de deux parcelles de terrain situées rue Jaoin (p. 335).

Prolongement du cours Charlemagne. — Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique (p. 335).

Centimes spéciaux pour les chemins vicinaux en 1908 (p. 335).

Voirie vicinale. — Création des ressources nécessaires pour 1908. — Contingents relatifs aux chemins de grande communication et d'intérêt commun (p. 335).

Subvention au Syndicat du personnel civil libre des Etablissements militaires de l'artillerie à Lyon, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès (p. 335).

Subvention au Syndicat des ouvriers en céramique et similaires de Lyon, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès (p. 336).

Legs Mérigot. — Réclamation de Mme veuve Mérigot. — Autorisation d'ester en justice (p. 336).

Agrandissement de la gare de Lyon-Croix-Rousse. — Prolongement de la rue Jacquard. — Fixation des alignements et du nivellement (p. 336).

Informations et avis divers.

Voyage de M. le Président de la République à Lyon — Compte rendu (p. 337).

Commissions municipales. — Réunion (p. 338).

Harmonie Municipale. — Concert public. (p. 338).

Concours pour l'admissibilité à un emploi de dessinateur à la Voirie municipale. — Avis (p. 338).

Ecole nationale des Beaux-Arts. — Résultats du concours du prix de Paris (p. 339).

Enseignement technique. — Avis (p. 339).

Dons à « l'Ecole de plein air ». — Avis (p. 339).

Vérification des poids et mesures. — Itinéraires pendant le mois de juin 1907 (p. 339).

Avis d'adjudication. — (p. 339).

Don au Bureau de bienfaisance (p. 339).

Demandes en autorisation de construire (p. 339).

Délibérations du Conseil municipal de la Ville de Lyon pendant le Consulat et l'Empire (p. 340).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 343).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 343).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 345).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 346).

Documents statistiques (p. 346)

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Nominations, mutations.

Par arrêté municipal du 13 mai courant, M. Torta (Félix), garde stagiaire à l'Ecole régionale d'architecture, a été nommé garde de 5e classe dans ce même service.

Par arrêté du même jour, M. Diébolt (Jean), contrôleur stagiaire au service de l'inspection des viandes de boucherie, a été nommé contrôleur de 5e classe dans ce même service.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille.

(Commission spéciale.) — N° 2153.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de congé, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de congé formées par MM. Minet (Antoine), soldat au 156e régiment d'infanterie, domicilié au 2e arrondissement.

Raymond (Veran-Auguste), soldat au 158e régiment d'infanterie, domicilié au 3e arrondissement.

Avoy (Joseph-Marius-Ange), soldat au 157e régiment d'infanterie, domicilié au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 21 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille.

(Commission spéciale). — N° 2154.

Messieurs, d'après l'article 41 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de dispense, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de dispense formées par MM. Pignol (Etienne-Angélique), territorial de la classe

Digitized by Google

1891, domicilié au 1er arrondissement.

Picod (Joseph), territorial de la classe 1891, domicilié au 3e arrondissement.

Devarenne (Jean-Marie Joseph), territorial de la classe 1890, domicilié au 4e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 21 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Dénomination d'une rue allant du chemin des Culattes au bac à traille de Perrache.

(Commission spéciale). — N° 2155.

Messieurs, au cours de la séance du 29 avril dernier, MM. les Conseillers municipaux du 3e arrondissement ont signalé à l'Administration l'utilité qu'il y aurait à donner sans retard une dénomination à la rue longeant la lône du fort de la Vitriolerie et qui va du chemin des Culattes au bac à traille de Perrache.

L'Administration reconnaît le bien fondé des observations qui ont été faites au sujet de cette voie publique qui est bordée sur une grande partie de son parcours d'immeubles importants, récemment construits.

En conséquence, et d'accord en cela avec la Commission de revision du nom des rues, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, d'attribuer à la rue dont il s'agit, la dénomination de « Rue des Giroudins ».

Lyon, le 21 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Prolongement d'une voie ferrée, chemin du Pré-Gaudry. — Pétition de M. Perroudon.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° 2156.

Messieurs, par une pétition en date du 25 mars 1907, M. Perroudon, directeur de la Société anonyme des Magasins généraux de Lyon-Guillotière, sollicite l'autorisation de faire modifier une voie ferrée que cette Société a fait installer sur le chemin du Pré Gaudry et de faire prolonger la même voie jusqu'au chemin des Culattes pour pouvoir desservir un terrain vendu à M. Dérobert, constructeur, par la Société des Verreries de la Gare.

Dans leur rapport, MM. les Agents voyers auxquels cette pétition a été communiquée, émettent l'avis que l'autorisation sollicitée peut être accordée à la condition que la Société des Magasins généraux se conformera à toutes les prescriptions énoncées dans ledit rapport, et qu'en outre, elle versera annuellement à la Caisse municipale une somme de 5 francs pour location du sol de la voie publique, plus 2 francs de droit fixe pour permission de voirie la première année seulement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien prendre une délibération au sujet de cette affaire.

Lyon, le 21 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Legs de Mme de Vauxonne, veuve d'Arthur Perioaud de Gravillon. — Acceptation.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2157.

Messieurs, par testament olographe du 20 novembre 1901, Mme veuve Arthur Péricaud de Gravillon, née de Vauxonne, en son vivant demeurant à Ecully, où elle est décédée le 10 mars dernier, a légué aux Musées de Lyon une statue en marbre blanc *La Vestale*, ainsi que diverses œuvres de M. de Gravillon, et un fusain d'Appian.

La Commission des Musées, appelée à donner son avis sur la valeur artistique des objets légués, estime que seuls la statue en marbre blanc *La Vestale*, œuvre de M. de Gravillon, et le fusain, œuvre d'Appian, méritent d'être retenus pour les Musées.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à accepter ces deux objets d'art.

Lyon, le 21 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Cylindrage à vapeur des chemins vicinaux ordinaires. — Renouvellement de l'entreprise.

(Commission générale). — N° 2158.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de cahier des charges dressé par MM. les Agents voyers en vue du renouvellement de l'entreprise relative aux travaux de cylindrage à vapeur des chaussées empierrées des chemins vicinaux ordinaires de la banlieue de Lyon.

Ce cahier des charges est sensiblement conforme à celui de l'entreprise expirée, sauf que, tenant compte des prix payés actuellement pour les travaux de même nature, le prix de la tonne kilométrique a été abaissé de 0 fr. 25 à 0 fr. 20.

La nouvelle entreprise aurait une durée de six années, de 1907 à 1912 inclus. Les travaux à effectuer pendant cette période comporteront une dépense évaluée à 50,000 francs environ.

Le cautionnement à verser par l'adjudicataire est fixé à 500 francs.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien approuver ce cahier des charges et décider que les travaux dont il s'agit feront l'objet d'une adjudication publique.

Quant à la dépense, elle sera imputée sur le crédit inscrit annuellement au budget sous le titre : « Chemins vicinaux ordinaires ».

Lyon, le 21 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Jury des Assises. — Formation de la liste.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2159.

Messieurs, l'art. 8 de la loi du 21 novembre 1872 stipule que la liste préparatoire du Jury en matière criminelle, pour les villes divisées en plusieurs cantons, doit être dressée annuellement, dans chacun de ces cantons, par une Commission composée du Juge de Paix et de ses suppléants, du Maire de la Ville ou d'un adjoint délégué par lui et de deux Conseillers municipaux délégués par le Conseil municipal.

Pour satisfaire à cette dernière prescription, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien désigner les membres du Conseil municipal qui devront faire partie des Commissions à constituer dans les huit cantons de Lyon, ainsi que les deux membres appelés à représenter à la Commission du canton de Villeurbanne, les parties banlieues des 3e et 6e arrondissements de notre Ville, rattachés à ce canton.

Lyon, le 22 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Mainlevée d'inscription hypothécaire.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2160.

Messieurs, par une délibération du 6 mars 1907, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon a demandé l'autorisation de donner mainlevée de l'inscription de privilège de vendeur, prise d'office au bureau des hypothèques de Lyon, le 28 mars 1905, à l'effet de garantir audits Hospices le paiement du solde du prix de vente d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 257 m. 52 d. carrés, dépendant de la masse n° 79 aux Brotteaux, dont Mme veuve Bonvallet, née Méliaon, est demeurée adjudicataire, au prix de 45 200 francs, suivant procès-verbal d'adjudication du 14 mars 1905.

Mme veuve Bonvallet, ayant complètement soldé son prix d'acquisition, ainsi que le constate la quittance notariée ci-jointe, rien ne paraît s'opposer à

Digitized by Google

ce qu'il soit donné satisfaction à cette demande.

Il vous appartient néanmoins, Messieurs, de donner votre avis au sujet de cette affaire, conformément aux prescriptions de l'article 10 de la loi du 7 août 1851.

Lyon, le 22 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Echange par voie d'alignement de deux parcelles de terrain situées rue Janin.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2161.

Messieurs, par arrêté en date du 29 novembre 1906 j'ai fixé l'alignement à suivre par la Compagnie du Gaz de Lyon pour la construction de divers bâtiments à l'angle des rues Janin et de Belfort.

Cet alignement a, d'une part, déterminé l'incorporation à la propriété de la Compagnie du Gaz d'un terrain communal provenant d'une portion de la rue Janin dont les alignements ont été rectifiés par arrêté préfectoral du 21 janvier 1893, et, d'autre part, retranché de cette même propriété une parcelle destinée à l'élargissement de la rue Janin.

L'opération a donné lieu à l'échange ci-après :

Terrain communal cédé à la Compagnie, désigné aux plans ci-joints par une teinte rose.....	32 m. 26 d. c.
Terrain de la Compagnie cédé à la Ville représenté aux dits plans par une teinte jaune...	6 m. 84 d. c.
Excédent de terrain cédé par la Ville.....	25 m. 42 d. c.

Des pourparlers ont été engagés par le service municipal de la Voirie avec la Compagnie du Gaz pour le règlement de cet excédent de terrain et après discussion il a été admis une égale valeur de 18 francs par mètre carré pour les deux terrains.

M. Boutan, administrateur délégué de la Compagnie du Gaz, a, en conséquence, signé en vue de cet échange un projet de traité que j'ai l'honneur de vous soumettre et aux termes duquel ladite Compagnie aurait à payer à la Ville une soulte de :

25 m. 42 d. c. × 18 fr. = 457 fr. 56.

Les conditions de ce projet de traité paraissant acceptables pour la Ville, j'ai l'honneur de vous prier, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à passer le contrat définitif.

Lyon, le 22 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Prolongement du cours Charlemagne. — Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Commission spéciale. — (Affaires courantes) — N° 2162.

Messieurs, par un arrêté du 10 décembre 1906, M. le Préfet du Rhône a fixé les alignements et le nivellement du prolongement du cours Charlemagne entre la rue Terrasson et le quai Perrache.

J'ai l'honneur de vous soumettre aujourd'hui un projet dressé par M. le Directeur du service de la Voirie en vue de l'enquête à laquelle il y a lieu de procéder pour obtenir le décret d'utilité publique nécessaire :

1° Pour acquérir à l'amiable ou par voie d'expropriation les terrains nécessaires à l'assiette de la voie publique projetée;

2° Pour évincer, s'il y a lieu, les locataires qui occupent ces terrains.

Les plans joints au dossier indiquent :

a) Par des traits bleus les alignements régulièrement approuvés;

b) Par de teintes jaunes les terrains nécessaires à l'assiette de prolongement du cours Charlemagne.

Les teintes jaunes bordées d'un liseré jaune foncé indiquent les terrains à acquérir.

D'après l'exposé des motifs, la dépense est évaluée à la somme de 60,000 fr.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien approuver ce projet et décider qu'il sera soumis à une enquête dans les formes prévues par l'ordonnance du 23 août 1835.

Quant à la somme de 60,000 francs, montant de la dépense, elle sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 88 du budget supplémentaire de 1906, sous le titre : « Prolongement du cours Charlemagne », lequel crédit sera reporté au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Lyon, le 22 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Centimes spéciaux pour les chemins vicinaux en 1908.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2163.

Messieurs, aux termes de la loi du 21 mai 1836, les quatre centimes ordinaires additionnels aux quatre contributions directes, pour les dépenses des chemins vicinaux, ne peuvent être inscrits au rôle des contributions sans un vote préalable du Conseil municipal.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien voter, pour l'année 1908, l'imposition dont il s'agit.

Lyon, le 22 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Voirie vicinale. — Création des ressources nécessaires pour 1908. Contingents relatifs aux chemins de grande communication et d'intérêt commun.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2164.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre les propositions de M. l'Agent voyer en chef du département du Rhône concernant la création des ressources nécessaires au service vicinal, pour l'année 1908, et les contingents à imposer à la ville de Lyon, pendant cet exercice, pour l'entretien des chemins de grande communication et d'intérêt commun, auxquels elle a été déclarée intéressée, suivant des taux déterminés par délibérations du Conseil général du Rhône, en date des 14 avril, 18 août, 10 septembre 1880 et 23 août 1886.

Le montant des contingents réclamés à la ville de Lyon, pour 1908, s'élève, comme pour l'exercice 1907, à 123,972 fr., savoir :

Chemins de grande communication.....Fr.	88.647 »
Chemins d'intérêt commun.....	35.325 »
Total.....Fr.	123.972 »

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien, conformément à la loi, donner votre avis sur ces contingents.

Lyon, le 22 mai 1907.

Le Maire de Lyon.
Edouard HERRIOT.

Subvention au Syndicat du personnel civil libre des établissements militaires de l'artillerie de Lyon, pour l'envoi d'un délégué à un congrès.

(Commission générale.) — N° 2165.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande par laquelle le Syndicat du personnel civil libre des Etablissements militaires de l'artillerie de Lyon, sollicite de la Ville une subvention pour l'envoi d'un délégué à un congrès corporatif devant avoir lieu à Paris du 3 au 8 juin inclus.

Je vous propose, Messieurs, d'accueillir favorablement cette demande.

Si vous partagez cet avis, la subvention à allouer serait décomptée de la façon suivante, conformément à vos délibérations des 21 novembre 1905 et 30 janvier 1906 :

Chemin de fer, 3e classe, aller et retour.....Fr.	40 45
Congrès, 6 journées, voyage, 2 journées, à 8 fr.....	61 »
Total...Fr.	101 45

Le montant de cette subvention serait prélevé sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant sous le titre : « Dépenses imprévues ».

Lyon, le 22 mai 1907,

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

Subvention au Syndicat des ouvriers en céramique et similaires de Lyon pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.

(Commission générale). — N° 2166.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande par laquelle le Syndicat des ouvriers en céramique et similaires de Lyon sollicite de la Ville une subvention pour l'envoi d'un délégué à un Congrès corporatif devant avoir lieu à Lille les 14 et 15 juillet prochain.

Je vous propose, Messieurs, d'accueillir favorablement cette demande.

Si vous partagez cet avis, la subvention à allouer serait décomptée de la façon suivante, conformément à vos délibérations des 21 novembre 1905 et 30 janvier 1906 :

Chemin de fer, 3e classe, aller et retour.....	Fr. 60 40
Congrès, 2 journées ; voyage, 2 journées, à 8 francs	32 »
Total.....	Fr. 92 40

Le montant de cette subvention serait prélevé sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant, sous le titre : « Dépenses imprévues ».

Lyon, le 22 mai 1907.

Le Maire de Lyon,

Edouard HERRIOT.

Legs Mérigot. — Réclamation de Mme veuve Mérigot. — Autorisation d'ester en justice.

(Commission générale). — N° 2167

Messieurs, par deux actes qui m'ont été signifiés aux dates des 3 et 15 avril 1907, à la requête de Mme Justine Ponthus, veuve de M. Nicolas-Marie Mérigot, cette dame demande notamment à la succession de ce dernier, le paiement d'une somme de 47,000 francs, montant de 47 termes d'une pension consentie par M. Mérigot à sa femme, séparée de biens, suivant acte reçu Me Druard, notaire, le 5 juin 1884.

Il résulte des renseignements qui m'ont été donnés à ce sujet par Me Pondevenux, administrateur provisoire séquestre de la succession Mérigot, que cette réclamation de Mme veuve Mérigot ne serait pas fondée.

Je vous propose, en conséquence, de m'autoriser à faire opposition, devant le Tribunal civil de Lyon, au commandement qui m'a été signifié en qualité de représentant de la ville de Lyon, légataire universelle de M. Mérigot.

Lyon, le 22 mai 1907.

Le Maire de Lyon,

Edouard HERRIOT.

Agrandissement de la gare de Lyon-Croix-Rousse. — Prolongement de la rue Jacquard. — Fixation des alignements et du nivellement.

(Commission générale). — N° 2168

Messieurs, dans le but de remédier à l'insuffisance des installations de la gare de Lyon-Croix Rousse, la Compagnie P.-L.-M. a étudié en 1901 et en 1904 deux projets en vue de l'agrandissement des gares de voyageurs et de marchandises.

Après examen, vous avez reconnu trop coûteux le projet de 1904 et par une délibération du 13 février 1905, vous avez approuvé le projet présenté par la Compagnie en 1901, sous la réserve que la limite de l'emprise Sud-Ouest de la gare des voyageurs figurée par la ligne brisée FGE sur les plans ci-joints serait remplacée par une nouvelle limite rectiligne suivant le trait bleu plein AE.

La Compagnie P.-L-M. s'est conformée à cette décision et elle a fait approuver cette rectification d'emprise par un décret du 24 septembre 1905. Elle a, en outre, soumis aux formalités d'enquête parcellaire prévues par le titre II de la loi du 3 mai 1841 le projet d'agrandissement de la gare de la Croix-Rousse et d'après les renseignements que je viens d'obtenir, le service du contrôle adressera prochainement des propositions définitives à l'autorité supérieure.

Cette affaire est donc très avancée et il importe pour la Ville de se préoccuper dès maintenant du prolongement de la rue Jacquard entre son extrémité orientale et la place des Tapis afin de pouvoir remplacer le dégagement qui existait par la ruelle des Tapis et qui se trouve supprimé de fait par la nouvelle rectification d'emprise AE.

M. le Directeur du service de la Voirie a en conséquence préparé en vue de la fixation des nouveaux alignements et du nivellement de la rue Jacquard un projet que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Légende.

Les plans de ce projet indiquent :

Par des traits bleus pointillés les anciens alignements abandonnés de la rue Jacquard;

Par des traits bleus pleins les limites Est, Sud et Ouest de la nouvelle gare approuvées par le décret du 24 septembre 1905 ;

Par un trait rouge plein CD l'alignement Sud-Ouest du nouveau prolongement projeté de la rue Jacquard;

Par des teintes jaunes des portions d'immeubles à réunir à la voie publique;

Par des teintes vertes des portions d'immeubles situées en dehors de l'alignement projeté, à acquérir comme étant impropres à recevoir des constructions salubres;

Par une teinte rose une portion de voie publique supprimée, à réunir aux immeubles contigus.

Par des chiffres noirs entre parenthèses les cotes d'altitude de la chaussée actuelle et par des chiffres rouges entre parenthèses, les cotes d'altitude de la chaussée projetée.

Description des alignements.

L'alignement Nord-Est A B du prolongement de la rue Jacquard se confondra avec la limite Sud Ouest de l'emprise de la gare de Lyon-Croix Rousse.

L'alignement Sud Ouest CD sera tracé parallèlement et à 12 mètres de distance de l'alignement A B précité.

Description du nivellement.

A l'intersection de la rue projetée et de la rue Jacquard existante, l'axe de la chaussée sera à la cote (252m03), puis il suivra, sur une longueur de 70 mètres, une rampe de 0,00813 par mètre, pour aboutir à la cote (252m62) sur l'avenue des Tapis.

Estimation de la dépense.

Dans un rapport de mon prédécesseur, du 26 décembre 1904, publié dans le *Bulletin municipal* du 1er janvier 1905, la dépense d'expropriation à la charge de la Ville était évaluée à la somme de 174,571 fr. 82.

Or, en vérifiant cette estimation, faite uniquement pour permettre de comparer entre eux les projets de 1901 et 1904, le service de la Voirie a remarqué que les dépenses d'acquisition et d'éviction prévues pour les immeubles situés ruelle des Tapis étaient trop élevées, notamment en ce qui concernait les maisons appartenant à Mme veuve Masson et à M. Girard, pour la valeur desquelles il convenait de se baser sur le revenu, ainsi que cela doit se faire pour des maisons à loyers.

Pour mettre les choses au point, M. le Directeur du service de la Voirie proposa, à juste raison, de rectifier comme suit l'estimation de 1904 pour l'exécution du projet présenté par la Compagnie P.-L.-M. en 1901 :

« Terrain jaune et vert, au nord de la ruelle des Tapis, (valeur du terrain nu) : 223 m. 35 d. carrés à 50 francs le mètre carré.....	Fr. 11.167 50
« Portion du bâtiment C : 125 mètres carrés à 250 fr. le mètre carré.....	31.250 »
« Portion du bâtiment D : 25 mètres carrés à 70 fr. le mètre carré.....	1.750 »
« Hangars EFG : 38 mètres carrés à 30 francs le mètre carré.....	1.140 »
« Murs de clôture : 17 mètres linéaires à 30 francs le mètre linéaire.....	510 »
« Maison d'angle (veuve Masson), place des Tapis, n° 3, évaluée, d'après le revenu, à.....	41.400 »
« Maison Girard, ruelle des Tapis, contiguë à l'Ouest, à celle ci-dessus, évaluée, d'après le revenu, à.....	28.300 »
« Indemnités locatives pour ces deux derniers immeubles, évaluées à 25 % de leur valeur.....	17.425 »
Montant de l'estimation nouvelle de la dépense d'expropriation	Fr. 132.942 50

Digitized by Google

Report.....		132.912 50
Dans ces conditions, le total de la dépense à la charge de la Ville dans cette opération, y compris les travaux de voirie évalués à.....	Fr.	15.000 »
s'élèverait à.....	Fr.	147.912 50
soit en chiffre rond.....	Fr.	148.000 »

somme prévue dans l'exposé des motifs joints au dossier.

Si de cette somme on déduit le produit de la vente à la Compagnie P.-L. M.:

1° du terrain rose clair W (place et ruelle des Tapis), 208 mètres carrés à 60 f. le mètre carré..	12.180 »	
2° du terrain rose foncé V (rue de la Terrasse et place des Tapis), 588 m. 90 d. carrés à 60 fr. le mètre carré	35.338 20	62.340 »
3° des parcelles XYZ (teinte rose foncée) ruelle des Tapis, rue Saint-Augustin et rue Villeneuve, 481 m. 06 d. carrés à 30 f. le mètre carré..	14.521 80	
la Ville aura finalement dépensé dans l'opération..	Fr.	85 660 »

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien approuver le projet dressé par M. le Directeur du service de la Voirie en vue de la fixation des nouveaux alignements et du nivellement de la rue Jacquard et décider que ce projet sera soumis à une enquête dans la forme prévue par l'ordonnance du 23 août 1835.

Quant à la dépense, il n'y a pas lieu de s'en préoccuper pour le moment.

Lyon, le 22 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Voyage de M. le Président de la République à Lyon.—Compte rendu.

M. le Président de la République, accompagné par MM. Clémenceau, président du Conseil, ministre de l'Intérieur; Picquart, ministre de la Guerre; Ruau, ministre de l'Agriculture; Doumergue, ministre du Commerce, est arrivé à Lyon le 18 mai, à 3 h. 38 de l'après-midi.

Il a été reçu à la gare par le Maire de Lyon et le Conseil municipal.

M. le Président de la République avait été précédé dans notre Ville par les représentants des Municipalités d'Edimbourg, Glasgow, Manchester, Huddersfield, Salford et Leith.

Le programme officiel établi pour la réception de M. le Président de la République et des Municipalités étrangères a été exécuté intégralement. La population lyonnaise tout entière s'est associée à la Municipalité pour fêter et acclamer les hôtes de la ville de Lyon.

M. le Président de la République a prononcé, pendant son séjour à Lyon, trois principaux discours: à l'Hôtel de Ville, à la Chambre de Commerce et à l'Hôtel de Préfecture.

A l'Hôtel de Ville, le Maire a pris la parole en ces termes :

Monsieur le Président,

Au nom de la ville de Lyon, je vous salue avec respect et avec joie. Nous vous sommes sincèrement et profondément reconnaissants d'avoir bien voulu, malgré les lourdes obligations de votre charge, vous imposer un voyage de trois journées pour rencontrer, comme vous l'avez dit vous-même, la démocratie lyonnaise sur le terrain qui voit chaque jour son travail et ses efforts. Lorsque j'ai eu l'honneur de vous demander cette visite, vous avez exprimé le désir de connaître jusqu'aux détails de notre vie; vous avez manifesté votre volonté d'être associé aussi directement que possible à l'activité de cette cité. Nous vous montrerons demain les ressources de notre production régionale : sous la conduite de nos savants, vous visiterez notre Exposition d'hygiène, où rien n'est fait pour l'apparat, où tout vise à l'utilité. Nous vous conduirons près de ce que nous avons de plus cher, près de nos malades et de nos enfants; puis, pour vous montrer que Lyon demeure la ville idéaliste qu'elle a toujours été, éprise de pensée et de science, nous vous présenterons, à l'Université, l'ensemble de notre corps enseignant.

Notre accueil sera simple et démocratique : mais il n'en saurait être que plus cordial et dès ce soir, vous devez vous sentir enveloppé par le respectueuse affection d'une grande ville qui reconnaît en vous ses qualités préférées : la bonté, la loyauté, l'horreur de l'égoïsme et le dévouement au progrès.

Votre carrière publique, si droite et si nette, Monsieur le Président; trente ans de labeur dans nos assemblées; une ascension régulière et continue, depuis la modeste magistrature communale jusqu'à la plus haute de toutes les fonctions; un dévouement incessant à la République; une fermeté d'autant plus sûre qu'elle s'est toujours mesurée aux hommes et aux circonstances; l'unité de la direction et des vues dans les différents départements ministériels que vous avez tour à tour occupés; partout, dans toutes vos fonctions, votre amour passionné de la loi; dans des heures graves sinon tragiques, une sévérité nécessaire contre les factieux, tels sont les titres qui vous ont valu l'unanime confiance de la France républicaine. Elle a vu dans votre élévation à la suprême magistrature non seulement l'hommage rendu à une personne, mais, plus encore, le triomphe des principes sur lesquels toute votre morale politique est fondée. Votre nom l'encourage et la rassure : il nous apparaît comme une sauvegarde. A l'abri de votre justice et de votre fidélité, la France pourra poursuivre son œuvre de travail et de liberté.

Votre personne n'est pas chère à vos seuls compatriotes; vous avez aussi conquis l'estime de tous ceux qui, au dehors, s'obstinent si justement à voir dans notre nation la grande éducatrice du monde, une des personnes morales les plus hautes et les plus généreuses. Nous voulons trouver un nouveau gage de vos intentions dans l'empressement avec lequel vous avez accepté de recevoir ici les représentants de plusieurs grandes Municipalités anglaises et écossaises. L'entente cordiale que vous avez si heureusement développée est une garantie de sécurité pour l'Europe entière et, j'en suis sûr, c'est de tout cœur, avec une sincérité pareille à la nôtre, que nos amis de Grande-Bretagne accepteront de se lever en votre honneur.

Messieurs, haussons nos cœurs et, réunis dans un même sentiment de fraternité, acclamons d'un même élan M. Fallières, Président de la République française.

M. le Président de la République a répondu par le discours suivant.

Messieurs,

Je serais encore sous le charme des paroles si pleines de respectueuse bienveillance que M. le Maire vient de m'adresser, si je ne cédais à l'émotion que me cause l'accueil qui leur a été fait par cette brillante assemblée.

En m'invitant à venir à Lyon, votre Municipalité a répondu à un de mes vœux les plus chers.

Le nouveau chef de l'Etat ne devait-il pas une visite à votre magnifique Cité? Dans une situation géographique incomparable, au confluent de deux admirables grands cours d'eau, qui secondent les richesses et la fertilité de leurs rives, Lyon a vu la main des hommes marquer, à travers les âges, ses places, ses rues, ses édifices publics et ses maisons, d'une imposante et sévère grandeur. Ses industries, dont la variété et la puissance mettent en mouvement toutes les énergies de l'activité humaine, son commerce dont l'origine remonte aux temps les plus reculés et qui la met en rapport avec tous les marchés du monde, tout contribue à lui donner une célébrité dont la France est jalouse de partager le bénéfice et l'éclat.

Pourquoi ne pas lui rendre tout de suite cet hommage mérité que Lyon est une des places fortes irréductibles de l'idée républicaine?

Oui, pour le premier serviteur de nos institutions ç'a été une haute satisfaction que de saluer, en pénétrant dans vos murs, votre vaillante démocratie, fille du travail et de la liberté, qui, dans la fierté de ses traditions politiques, n'a connu, aux heures difficiles où tant d'autres ont succombé aux incertitudes

Digitized by Google

de la route, ni défaillances, ni hésitations, et dont on chercherait vainement à séparer la cause de celle du développement intellectuel et moral de la nation.

N'avez-vous pas tout fait, d'ailleurs, pour répondre à ses plus généreuses aspirations?

Devant quel sacrifice avez-vous reculé pour rendre plus assurés les premiers pas de l'enfance dans la vie, et moins amères les douloureuses inquiétudes du déclin de l'existence?

A côté d'une université, qui projette au loin les lumineuses clartés de son savoir et de ses doctrines, à côté d'un enseignement secondaire dont la forte organisation répond aux exigences inutiles de la société contemporaine, combien n'avez-vous pas créé de foyers d'enseignement et d'éducation populaires, où, sous la direction et par les soins d'un personnel d'élite, se forment des générations pleine de sève et de virilité naissantes, sur lesquelles reposent les espérances de l'avenir?

A l'autre extrémité de la vie, là où les forces trahies sont impuissantes à soutenir le poids du jour, que d'œuvres de bienfaisance et d'assistance publi-publique? Où n'a-t-on envisagé, avec un plus noble souci du bien public, les devoirs et les charges de la solidarité humaine? C'est à remplir les uns et à vous acquitter des autres que tendent vos généreux efforts. Soyez en grandement félicités.

Soyez en même temps remerciés d'avoir choisi, pour ma visite, le fin d'une semaine dont chaque jour a justement tenu en éveil l'attention reflétée de vos compatriotes.

Des hommes éminents entre tous, hommes politiques, philosophes, moralistes, savants, connus et aimés pour leur dévouement à la cause de la philanthropie ont couvert de l'éclat de leurs noms et de leurs éloquents discours les délibérations d'un Congrès, où l'amélioration du sort du plus grand nombre a donné lieu à des communications et à des débats de la plus haute portée sociale. Puisse l'effet répondre à l'intention, la moisson à la semence. Puissent, enfin, entrer en application, sur toute l'étendue du territoire, les salutaires prescriptions de la loi du 15 février 1902, relative à la protection de la santé publique. La vigueur et la résistance de la race sont à ce prix. L'avenir du pays en dépend.

Vous trouverez naturel que mes sympathies aillent, avec les vôtres, à l'agriculture, qui, dans vos fêtes, tient la place qui convient à l'importance toujours plus grande de son développement à la bonne renommée dont elle jouit, au génie qui féconde ses efforts dont chaque jour l'humanité reconnaissante recueille les avantages et les fruits.

C'est pour nous une heureuse occasion de rendre aux habitants de nos campagnes l'hommage qui leur est bien dû. Ce sont de braves gens qu'aucun labeur ne lasse, qu'aucune déception ne décourage, qu'aucun devoir civique ne trouve indifférents.

Enfin, par une bonne fortune dont je garderai un durable souvenir, il m'aura été donné de rendre autour de moi au milieu de vous les représentants de plusieurs grandes Municipalités anglaises et écossaises. Cette visite dépasse les limites d'une simple politesse. C'est un acte qui compte dans la vie des nations. Il est de ceux qui confirment la confiance réciproque de peuple à peuple, et fortifient leurs ententes cordiales, gages assurés de la paix du monde et du progrès ininterrompu de la civilisation.

Je lève mon verre à la ville de Lyon, dont l'accueil chaleureux me touche profondément, et donne tant de prix à sa grandiose hospitalité!

Commissions municipales. — Réunion.

Jeudi 30 Mai 1907, réunion à l'Hôtel de Ville, dans leurs locaux respectifs, des deux Commissions permanentes du Conseil municipal :

1° De la Commission spéciale (affaires courantes) à 8 h. 1/4 du soir.

2° De la Commission générale, à 8 h. 1/2 du soir.

Harmonie municipale. — Concert public. — Avis.

Programme du concert que donnera l'Harmonie municipale, le jeudi 30 mai à 8 h. 3/4 du soir, place Carnot.

Phèdre (ouverture).....	MASSENET.
Les Amourettes (valse)....	GUSTL
Les Contes d'Hoffmann (grand fantaisie)..	OFFENBACH.
(a) Cavalleria Rusticana (intermezzo). ..	MASCAGNI.
(b) Loin du bal (rêverie)....	E. GILLET.
Marche héroïque.....	SAINT-SAENS.

En cas de mauvais temps, le concert sera renvoyé au jeudi suivant sur la même place et à la même heure.

Concours pour l'admissibilité à un emploi de dessinateur à la Voirie municipale. — Avis.

Le 25 juin 1907, et jours suivants, à 9 heures du matin, il sera procédé, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville, à un concours pour l'admissibilité à un emploi de dessinateur au service de la Voirie municipale.

Les candidats devront être libérés du service militaire actif; ils déposeront au Secrétariat de la Mairie, au plus tard le 10 juin 1907, les pièces suivantes :

A. Une demande sur papier timbré tendant à obtenir l'autorisation de prendre part au concours.

B. Un extrait du casier judiciaire n'ayant pas plus de six mois de date et constatant : 1° qu'ils sont âgés de 21 ans au moins et de 30 ans au plus le jour du concours; 2° qu'ils n'ont pas subi de condamnation.

C. Un état indiquant leurs situations antérieures et leurs services civils ou militaires. Cet état sera établi sur une formule délivrée par l'Administration et sera accompagné, s'il y a lieu, des pièces annexes qui y sont mentionnées.

D. Un certificat du médecin de l'Administration, indiquant qu'ils possèdent les aptitudes physiques nécessaires pour l'emploi de dessinateur.

E. Un certificat délivré par le Directeur de l'école ou établissement où le candidat aura fait ses études, avec indication de la date d'entrée et de sortie de ladite école ou établissement.

La Municipalité arrêtera définitivement le 22 juin 1907, la liste des candidats admis à prendre part au concours. Avis en sera donné aux intéressés.

PROGRAMME :

Les épreuves du concours pour l'admission à cet emploi, sont écrites et orales.

La partie écrite comprend :

1° Langue française. — Rédaction d'un rapport sur une question de service. (Servira d'épreuve pour la rédaction, l'écriture et l'orthographe) ;

2° Problèmes d'arithmétique et de géométrie portant sur le programme oral de ces matières;

3° Dessin. — *a)* Dessin linéaire : croquis et rapport au trait d'un ouvrage d'art comprenant : plan, élévation et coupes.

b) Dessin au lavis;

4° Levé et rapport à une échelle indiquée, d'une portion de plan parcellaire.

Le temps accordé pour chaque composition sera fixé par le Jury du concours.

Il sera attribué à chacune de ces compositions une note variant de 0 à 20, et chaque note sera multipliée par le coefficient exprimant la valeur relative des diverses parties du programme et qui est fixé, savoir :

1° à 3 pour la langue française;
2° à 4 pour les problèmes;
3° à 6 pour le dessin;
4° à 5 pour le levé de plan.

Les candidats qui auront obtenu dans les épreuves écrites un total d'au moins 234 points (correspondant à la note moyenne 13) seront seuls admis à subir les épreuves orales.

La partie orale portera sur les matières ci-après :

1° Arithmétique. — Caractères de divisibilité. Fractions ordinaires. Système métrique des poids et mesures. Racines carrées. Echelles des plans;

2° Notions de géométrie relatives à la mesure des angles, des surfaces et des solides. Notions théoriques sur le levé de plan et le nivellement;

3° Interrogations sur la loi municipale du 5 avril 1884, sur le règlement de voirie du 12 avril 1898 et sur le règlement sanitaire du 17 octobre 1903.

Il sera attribué à chaque épreuve une note variant de 0 à 20, qui sera multipliée par un coefficient représentant l'importance relative de l'épreuve, savoir :

Digitized by Google

1° à 5 pour l'arithmétique ;
2° à 5 pour la géométrie ;
3° à 3 pour les loi et règlements.

Le traitement de début pour le titulaire de cet emploi est de 2,000 francs par an.

Pour tous autres renseignements s'adresser à la Mairie centrale (1er Bureau A) tous les jours non fériés de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ecole nationale des Beaux-Arts. — Résultats du Concours du prix de Paris.

Le jury, réuni le 23 mai 1907, a attribué le prix de Paris à M. Bouquet, élève peintre.

Il a été ensuite décerné un deuxième prix et 500 francs à M. Musy, élève peintre.

Enseignemsnt technique. — Avis.

Par arrêté du 13 mai courant, de M. le Ministre du Commerce et de l'Industrie, M. Cohendy, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Lyon, président de la Commission administrative de « La Martinière », a été nommé Inspecteur régional de l'Enseignement technique.

Don à l'« Ecole de plein air ». — Avis.

M. Soccon, directeur de la pharmacie centrale, rue Sainte-Marie-des-Terreaux, 3, et M. Auguste Lumière, négocient, chemin Saint-Victor, 23, à Monplaisir, ont donné chacun, à titre gracieux, à l'« Ecole de plein air » située dans la propriété municipale du Vernay, une boîte médicale de secours, contenant des médicaments de première urgence et un assortiment de bandes, cotons hydrophiles et produits stérilisés complémentaires.

L'Administration municipale adresse tous ses remerciements à ces généreux donateurs.

Vérification des poids et mesures. — Itinéraires pendant le mois de juin 1907.

Perception de Métropole et Vaise.

1er juin. — Chemins de Saint-Simon à Saint-Just, des Deux-Amants, du Bésl, rues de la Fraternelle, Dumas, de la Grange, place du Marché.

10 juin. — Rues du Marché, des Tanneurs, des Bains, des Deux-Places, Dumas-de-Loire, des Tuileries.

11 juin. — Rue du Mont-d'Or, grande rue de Vaise (impairs).

12 juin. — Grande rue de Vaise (pairs), rue Jouffroy.

13 juin. — Rues de l'Oiselière, du Tunnel, du Souvenir, du Bourbonnais (impairs).

14 juin. — Rues du Bourbonnais (pairs), rue de la Pyramide (du 1 au 37).

17 juin. — Rue de la Pyramide (du 39 au n° 119).

18 juin. — Rue de la Pyramide (du 18 au n° 110).

19 juin. — Rues de la Pyramide (du 2 au n° 16), Nérard, Tissot, Chinard, de la Corderie, Roquette, impasse Roquette, rue de la Gare.

20 juin. — Rue de Bourgogne.

21 juin. — Rues de la Duchère, Laporte, de Paris, de la Claire (pairs).

24 juin. — Chemins de la Maladière, de Saint-Simon, des Fours-à-Chaux, des Vacques, rues de la Martinique, du Bourget, Berjon.

25 juin. — Rues de la Claire, de Saint-Cyr (impairs).

26 juin. — Rue de Saint Cyr.

27 juin. — Rue des Docks.

28 juin. — Quai de la Gare-d'Eau, rues Transversale, du Pont-de-la-Gare.

29 juin. — Quai Jayr.

Perception de la Guillotière-Sud.

3 juin. — Rues Sébastopol (du 8 à la fin), Corne-de-Cerf, de la Villette (du 1 au 99).

4 juin. — Rues de la Villette (du 50 à la fin), du Rêve-d'Or, de l'Eglise (Villette), du Nord, du Sud, de l'Ordre, chemin des Petites-Sœurs, rues d'Aubigny, Riboud, Bellecombe.

5 juin. — Rues Gondolière, Ternois, cours Lafayette (du 194 au 254).

6 juin. — Cours Lafayette (du 258 au 320), rue Saint-Antoine.

Avis d'adjudication.

Bureau de bienfaisance. — Fourniture de linge, bonneterie et vêtements nécessaires au service des indigents assistés pour 1907. — Adjudication. — Avis.

La Commission spéciale du Bureau de bienfaisance de Lyon procédera, le jeudi 20 juin prochain, à 9 heures du matin, en séance publique, dans la salle du Conseil, rue de l'Hôtel-de-Ville, 31, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, des fournitures ci-après désignées, à faire audit Bureau de bienfaisance en 1907, savoir :

LINGE.

1er lot.

1° Chemises garçons, flanelle coton, 348 unités.
2° Chemises fillettes, coton écru, 516 unités.

BONNETERIE.

2e lot.

1° Bas laine, fillettes, 12 pouces, 144 paires.
2° Bas laine, fillettes, 14 pouces, 144 paires.
3° Bas laine, fillettes, 16 pouces, 144 paires.
4° Bas laine, fillettes, 18 pouces, 264 paires.
5° Bas laine, fillettes, 20 pouces, 264 paires.
6° Vestons coton, cadets, 5 kilogrammes, 156 unités.
7° Vestons coton, cadets, 5 kilog. 500, 144 unités.

VÊTEMENTS.

3e lot.

1° Pantalons velours, hommes, 100 unités.
2° Pantalons velours, cadets, 256 unités

TABLIERS.

4e lot.

Tabliers coton, fillettes, de 0 m. 85 environ, conformes au modèle, 397 unités.

Tabliers coton, fillettes, de 0 m. 95 environ, conformes au modèle, 409 unités.

Tabliers coton, fillettes, de 1 m. 05 environ, conformes au modèle, 549 unités.

L'adjudication est restreinte aux seuls soumissionnaires domiciliés dans le département du Rhône.

Le cahier des charges et les modèles-types sont déposés à l'Administration centrale du Bureau de bienfaisance (secrétariat), rue de l'Hôtel-de-Ville, 31, où l'on peut en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 10 heures du matin à 3 heures du soir.

Des formules imprimées pour soumissions seront mises à la disposition des soumissionnaires.

Les soumissions, sur papier timbré, devront être déposées sous enveloppe cachetée, à l'Administration centrale du Bureau de bienfaisance, au moins la veille de l'adjudication avant 4 heures du soir, dernier délai.

Les adjudicataires domiciliés hors de Lyon devront se faire représenter par un fondé de pouvoirs habitant cette Ville.

Don au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Le 21 mai 1907, il a été versé par M. le Maire de Lyon la somme de 4,000 francs, offrande de M. le Président de la République en faveur des pauvres de Lyon.

Demandes en autorisation de construire.

Du 18 au 24 mai 1907.

M. Chanhoux, propriétaire : Construction d'une maison rue du Général-Mirabel, 15.

M. Ferlet, propriétaire ; M. Verger, architecte : Construction d'une maison route d'Heyrieu, 128.

M. Nauche, propriétaire : Construction d'un hangar place de la Buire, 20.

M. Debrieux, propriétaire ; M. Verger, architecte : Construction d'une maison chemin de Saint-Priest.

M. Germain-Pernet, propriétaire ; M. Lacroix, architecte : Construction d'un bâtiment, boulevard des Brotteaux, 39.

Chantiers de la Buire, propriétaire : Construction de trois hangars dans ses chantiers.

M. Valayer, propriétaire ; M. Curny, (E.), architecte ; Construction boulevard du Nord en bordure du Parc.

Mme veuve Chantre, propriétaire ; M. Curny, (E.), architecte : Construction boulevard du Nord en bordure du Parc.

Digitized by Google

DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LYON
pendant la période du Consulat et de l'Empire
(SUITE)

2° L'établissement d'un cours de Mécanique, *appliquée à la construction et à la conduite des métiers*, a le même objet que le précédent, qui est d'éclairer une routine aveugle et d'aider le génie de l'invention dans son essor et dans ses développements. Tout le monde sait combien le lyonnais est inventif, surtout dans la découverte des combinaisons qui tendent à varier les différents genres de tissus brochés et façonnés, et c'est à cette variété que les manufactures lyonnaises ont dû leur prééminence; c'est cette variété qui longtemps leur décerna l'empire de la mode. Ce genre particulier d'invention fut plutôt un don de la nature, que le fruit de la réflexion soutenue par les principes. Les résultats heureux sont connus; mais l'on ne nous dit pas combien d'essais de nouvelles armures, de nouvelles modifications dans les appareils des métiers à fabriquer ont été infructueux, par l'ignorance des lois de la mécanique, et combien les essais en ont été dispendieux en pure perte pour leurs inventeurs. Les principes de la mécanique serviront donc de régulateur au génie; il n'entreprendra que ce qui est possible, et à l'aide de ces principes, il découvrira tout ce qui est possible.

3° L'utilité d'un cours public de Géométrie pratique a déjà été éprouvée à Lyon. C'était une des branches d'enseignement de l'école gratuite de dessin avant la révolution; l'architecte, le maçon, l'appareilleur, le charpentier, tous ceux enfin qui contribuent à l'art de bâtir, trouvent dans cette science la base et le guide de leurs opérations.

Et l'on observera, pendant que cette école était en vigueur, que toutes ces professions étaient exercées avec plus de précision et d'intelligence; il n'est pas indifférent pour une grande cité destinée, par le concours de sa position topographique et du génie de ses habitants, à recouvrer et peut-être à surpasser son ancienne splendeur, d'assurer une succession de mains habiles dans l'art d'en élever et d'en décorer les édifices et les monuments.

4° Le dépôt public des modèles des machines et métiers relatifs aux arts industriels a pour objet de mettre sous les yeux des artistes de différentes professions les résultats de l'application des sciences exactes aux instruments utiles à la société, c'est-à-dire à tous ceux qui, en façonnant la matière, contribuent à satisfaire aux besoins de l'homme; ces modèles serviront de preuve aux principes que les élèves puiseront dans le cours de mécanique dont nous sollicitons l'établissement.

Mais comme cette collection, portée au complot qu'exige l'intention de son établissement, ne doit pas seulement renfermer les modèles des machines et métiers propres aux manufactures de Lyon, mais encore ceux des inventions et perfectionnements utiles émanés des différentes nations, elle sera une espèce d'encyclopédie en action de toutes les découvertes dans les arts mécaniques qui fixera les idées sur l'état d'accroissement périodique du système des arts utiles.

Par les termes de comparaison qu'elle offrira, elle mettra à portée de juger si une invention est réellement nouvelle ou si elle a déjà existé; et ce qui est le plus utile encore, c'est qu'elle peut faire naître des idées de perfectionnement d'une même machine, ou de l'emploi de son moteur à une autre d'un genre et d'un emploi différents.

Il existe un semblable dépôt, dont l'utilité se fait sentir dans les départements du nord de la France; celui de Lyon servira à ceux du midi, et l'on conçoit aisément quelle doit être son influence sur l'agriculture, le commerce et l'industrie qui sont les bases essentielles de la prospérité nationale.

Une pareille institution fut fondée en Angleterre en 1753, par la société des Arts et manufactures, et ce fut surtout depuis cette époque que l'on vit ce prodigieux développement des moyens industriels de cette nation, qui a été si nuisible aux manufactures de France, et si fatal surtout aux manufactures de Lyon; car c'est dans cette île que l'on a commencé à suppléer aux bras par la perfection des machines. C'est par ces agents mécaniques que l'on a haussé le prix de la main-d'œuvre, naturellement élevé par la rareté des bras absorbés par la marine et par l'abondance du signe représentatif. Que cet exemple ne soit pas perdu pour nous; ajoutons l'ascendant de goût qui est notre patrimoine, à la célérité et à la perfection de l'exécution par la voie des machines, et bientôt nous aurons ressaisi le sceptre de l'industrie.

5° L'établissement d'un Muséum à Lyon serait infiniment intéressant, soit qu'on le considère comme un ornement propre à jeter quelque éclat sur une section considérable du peuple français, de la nation la plus policée de l'Europe, soit sous le point de vue de son influence sur les manufactures et sur les mœurs publiques. Il importe aussi de faire naître le goût des arts libéraux dans cette ville, où par une contradiction assez étrange, il existe si peu; tandis que toute son industrie repose sur le goût qui suppose le tact nécessaire pour aimer et apprécier les belles productions des arts. En les regardant sous le point de vue moral, les arts sont des fleurs jetées sur les épines de la vie. Et quelle ville plus que celle ci a besoin d'être consolée? D'ailleurs le goût des arts amortit les passions destructrices des fortunes, du crédit et de l'honneur, qui sont de vrais fléaux dans une cité toute mercantile. Et quelle ville a plus besoin de ce préservatif que celle qui est souillée de tant d'excès et de désordres encouragés, à la honte des mœurs, par une tolérance qui devient une ressource fiscale! le cœur humain est ainsi fait; en éludant, en donnant le change aux passions, on affaiblit plus efficacement leur activité qu'en les attaquant de vive force. Vous permettrez donc à votre commission de donner quelques développements à ses idées sur cet objet intéressant. Elle s'attachera d'abord à prouver l'utilité d'un Muséum; elle indiquera ensuite les moyens de le former.

Le goût est la conscience du beau, et l'idée exacte des convenances; il peut être un tact donné par la nature, mais il ne se développe complètement que par l'habitude de voir et comparer les productions des arts.

Un exemple célèbre et souvent cité sert de preuve à cette opinion. La sensation éprouvée par le Corrège à la vue d'un tableau de Raphaël et le fameux mot de *ed anch'io son pittore*, qui l'exprime si bien, en disent plus à cet égard que toutes les dissertations. Si Raphaël n'eut pas existé, peut-être n'eut-on jamais parlé du Corrège, l'objet de comparaison mis sous les yeux lui donna le premier aperçu de ses facultés non encore développées et le désir de les déployer toutes entières. Que de grands modèles, les chefs-d'œuvre des arts soient donc offerts à ceux qui en suivent la carrière, qu'ils deviennent l'objet de leur émulation et de leurs efforts.

L'étude exacte, l'imitation fidèle de la nature ne suffisent point pour former un artiste; elle ne lui fournit que les éléments épars de ce qui constitue le beau idéal qui est la conception propre du génie, élément dont la combinaison ne se trouve toute formée que dans les productions sublimes des grands peintres des différentes écoles, et plus éminemment encore dans les statues des Grecs.

Il y a un choix à faire dans la nature; la vue des ouvrages des grands maîtres indiquera aux jeunes élèves comment le choix doit être fait; ils y apprendront aussi les moyens mécaniques de la rendre; ils y liront enfin tous les secrets de l'art.

Le Muséum de Lyon, n'étant que secondaire, n'opérera certainement pas aussi complètement ces effets que peut le faire le Muséum national, qui renferme aujourd'hui la plupart des chefs-d'œuvre du premier ordre qui étaient disséminés sur toute la surface de l'Europe; mais ne sera-ce rien que d'inspirer aux élèves le désir de voir le plus beau, de leur ouvrir les yeux pour le connaître, de les conduire à l'égaler un jour? Cet enchaînement d'idées a même conduit votre commission à former un vœu qu'elle croit utile d'émettre.

Il serait à désirer que, dans les écoles centrales de département, le prix d'émulation dans les arts du dessin fut le voyage à Paris et une place dans les écoles des meilleurs artistes de cette ville, aux frais du gouvernement, comme le grand prix est à Paris le voyage à Rome et la place d'élève dans l'école française qui y est fondée. Ce serait par cette échelle d'émulation, et en suppléant ainsi au défaut de moyens pécuniaires de la plupart des nourrissons des arts, que le gouvernement ferait éclore les germes des talents répandus sur la surface de la République, qui sont souvent flétris, dès leur naissance, par la main desséchante de la misère.

Voilà pour les progrès des arts libéraux considérés en eux-mêmes; mais fixez votre attention sur l'influence des arts du dessin sur nos manufactures locales, et vous reconnaîtrez que ce sentiment du beau, qui est l'âme des productions du premier ordre, que ce goût, qui en dirige l'exécution, sont applicables à tous les genres d'industrie; que ce sont eux qui déterminent la mode aujourd'hui plus que jamais; l'élégance et la pureté des formes, et par conséquent les éléments du dessin, sont les éléments nécessaires de tous les produits industriels recherchés par le luxe et par l'aisance. Ainsi les étoffes, les meubles doivent y puiser un degré de perfection, un attrait de plus qui invite à les rechercher.

C'est ainsi que les Anglais ont mis à contribution les formes élégantes des vases étrusques, les peintures d'Herculanum, les arabesques du Vatican, tout ce que l'antiquité nous offre dans ses bas-reliefs, dans ses camées, pour embellir de simples vases de terre dont ils inondent l'Europe, et qui devient pour cette nation une branche d'industrie d'autant plus lucrative, que la matière première n'est rien, et que tout son prix est dans la main-d'œuvre. Nous sommes incontestablement mieux organisés pour les arts que nos rivaux; que ne faisons-nous un usage utile de cette dotation céleste, en l'employant à la perfection de nos produits industriels.

Le lyonnais surtout semble avoir un goût inné qui se manifestait jadis dans la variété

Digitized by Google

des tissus de ses fabriques, dans les dessins qui les embellissaient, dans la vivacité des nuances dont elles brillaient ; le lyonnais était l'arbitre de la mode pour les vêtements; qu'il en ressaisisse l'empire pour sa fortune et pour celle de l'Etat.

Un des moyens d'y parvenir sera l'aspect continuel d'un Muséum; il entretiendra le feu sacré des arts, il inspirera le génie, il épurera et préparera le goût. Tels sont les avantages de l'établissement d'un Muséum à Lyon ; passons aux moyens de l'établir.

Lyon ne possède plus aucun tableau, ni autre objet de curiosité; le peu qu'il en avait a été, ou détruit par la fureur démagogique, ou enlevé après le siège pour le Muséum national ; il n'y a aucuns fonds pour faire de semblables acquisitions; il faut donc recourir à la munificence du gouvernement pour obtenir qu'après que le choix du muséum national aura été définitivement fixé, il fasse don à la commune de Lyon de ce qu'il y aura de meilleur, parmi les objets de curiosité qui n'auront pas pu entrer dans la collection nationale. Cette espèce de prédilection ne saurait lui être refusée, d'après le développement qui vient d'être donné de la nécessité d'y propager le goût des arts, et aussi à titre de compensation des enlèvements de ce genre qui lui ont été faits.

Il ne s'agira que d'avoir à Paris une personne qui ait le goût sûr pour présider à ce choix, d'où dépend essentiellement l'effet que doit opérer un Muséum sur le progrès des arts.

6° Le seul local, propre à recevoir ces divers établissements, serait le bâtiment de la ci-devant abbaye de Saint-Pierre; il est vaste et aéré; son ordonnance extérieure a de la majesté; il est placé dans le centre du commerce qui doit retirer les fruits de ces institutions; et le produit des objets, qui peuvent être mis en location, fournira un revenu suffisant pour satisfaire aux dépenses et entretiens annuels qu'elles exigeront.

La Conseil municipal doit donc demander expressément au gouvernement la cession de cette propriété. Elle ne saurait lui être refusée, en vue de l'emploi utile auquel il le destine, comme aussi à titre de compensation de tant de maisons consacrées à des établissements de bienfaisance ou d'instruction, ou relatifs aux manufactures fondées par des particuliers, qui ont été annexées au domaine national ; à titre d'indemnité des enlèvements immenses de marchandises qui ont été faits au commerce, après le siège, dont il n'a jamais reçu le prix ; et enfin à titre d'encouragement pour le commerce de Lyon dont on l'a flotté depuis si longtemps. On évitera aussi par là les funestes effets qui résulteraient de la vente de cet édifice à des particuliers. Combien ne serait-il pas à craindre que le moyen d'en tirer parti, livré aux spéculations de l'intérêt privé presque toujours dénué de l'esprit public, ne le convertit en un lieu semblable à ce qu'était le Palais-royal, c'est-à-dire en un foyer pestilentiel pour les mœurs, en un repaire de tous les vices. Il est inutile de s'appesantir sur les dangers qui en résulteraient pour une ville commerçante.

7° Aucune institution publique ne saurait prospérer si elle n'est administrée et surveillée; l'on a vu, quoique dans un cercle étroit, les bons effets d'une administration gratuite et d'une surveillance dictée par l'affection sociale, par le zèle pour la patrie, dans celle qui était établie pour l'inspection de l'école gratuite du dessin, qui était confiée à une collection de citoyens amateurs des arts. On a éprouvé ces mêmes effets dans une sphère plus étendue et plus importante, je veux parler de l'ancienne administration des deux hôpitaux de Lyon qui était l'objet de l'admiration de l'Europe, qui était devenue le type régulateur et le modèle de tous les établissements de ce genre.

Il est des fonctions où l'or ne supplée point au zèle, et de ce nombre sont celles qui ont pour but le soulagement de l'humanité souffrante, ou la prospérité du sol natal. La la levier du devoir est dans le cœur, et non dans la main des hommes puissants qui distribuent les salaires. Les établissements proposés sont dans cette classe privilégiée, où le désir de rendre la vie aux arts utiles d'une patrie qui fut presque expirante, ou l'espèce d'enthousiasme qui accompagne cette noble pensée suffisent pour soutenir dans les efforts que son accomplissement commande. C'est d'après ce sentiment moral qui est sûrement partagé par chacun des membres de cette assemblée, que votre commission vous proposera de demander :

Que l'administration et la surveillance de cet établissement central soient confiées au jury actuel de l'instruction publique, augmenté du nombre de membres exigés par une surveillance qui s'étendra sur les nouvelles branches d'instruction que présentent les institutions proposées, et que ces membres soient choisis parmi des citoyens aisés, amateurs des arts et zélés pour la prospérité de la patrie. S'il s'en trouva de ces hommes désintéressés, dans les temps prospères de cette cité, comment n'en trouverait-on pas aujourd'hui parmi les lyonnais pleurant sur les ruines de la patrie, auxquels ses malheurs semblent la leur avoir rendu plus chère encore, lorsqu'il s'agit de réparer ses désastres?

Tel est, citoyens, l'ensemble des moyens que votre commission a cru devoir vous présenter, comme tendant à la restauration des arts et des manufactures. Il est digne du Conseil général de la commune de provoquer toutes les institutions qui, dans cette ville, contribueront à sa prospérité, ainsi qu'au bonheur et même aux jouissances de ceux qui l'habitent.

Si ces idées sont accueillies par le Conseil, votre commission vous présentera un projet d'arrêté motivé, pour chacun de ces établissements, qui sera, près du gouvernement, par l'intermédiaire du préfet du département du Rhône, l'expression du vœu de la commune tendant à les voir réaliser.

ARRÊTÉ.

Le Conseil municipal, accueillant les vues qui lui ont été présentées, dans la séance du dix-huit frimaire, dans le rapport de la commission nommée pour aviser aux moyens de restauration des arts et des manufactures, émet le vœu suivant.

1° L'art de la teinture tenant, par son importance, à donner de la célébrité et du débit aux étoffes de Lyon qui en reçoivent leur principal éclat; et reconnaissant la nécessité d'en régulariser les procédés par la connaissance des principes de la chimie,

Demande au gouvernement la création d'une chaire du professeur de chimie, lequel sera tenu de faire un cours public de chimie appliquée aux teintures et aux autres genres d'industrie basés sur les principes de cette science ;

2° Le génie d'invention se portant principalement à Lyon sur les combinaisons nouvelles dont les métiers à fabriquer sont susceptibles pour obtenir de nouveaux genres d'étoffes; et reconnaissant la nécessité d'assurer le succès des découvertes en leur donnant pour bases les principes de la mécanique

Demande que le professeur de mathématiques de l'école centrale soit assujetti à faire *un cours public de mécanique appliquée à la construction et à la conduite des métiers à fabriquer ;*

3° L'importance de la ville de Lyon, de nombreux édifices à élever, des vues futures d'embellissement, exigeant que la classe des artistes et ouvriers dans l'art de bâtir soient instruits dans la partie de leur art assujettie aux principes des sciences mathématiques;

Demande l'établissement d'un professeur de géométrie pratique, si mieux on n'aime assujettir à cet genre d'instruction le professeur existant de mathématiques de l'école centrale;

4° La réunion en un même local, de toutes les machines relatives aux arts utiles, étant propre à constater le point auquel est parvenu la mécanique appliquée aux besoins de la société, et son aspect aidant le génie dans ses nouvelles inventions ;

Demande qu'il soit fait un dépôt public à Lyon des modèles de grandeur naturelle des différentes machines, métiers et inventions relatives aux arts utiles;

5° Les arts libéraux donnant un lustre nécessaire aux grandes cités et réfléchissant leurs lumières sur les manufactures fondées, comme celles de Lyon, sur les arts du dessin et sur le goût;

Demande l'établissement à Lyon d'un Muséum à l'instar de celui de Paris ; et attendu qu'elle ne possède aucuns matériaux pour le former, et qu'elle n'a aucun fonds pour satisfaire à cette dépense, le Conseil municipal sollicite de la munificence du gouvernement une portion des tableaux et autres objets de curiosité qui n'auront pu entrer dans la collection du Muséum national;

6° Vu la nécessité de centraliser ces divers établissements, et que le seul local propre à les recevoir est le bâtiment de la ci-devant abbaye de St-Pierre, comme étant vaste, présentant des dehors majestueux, et placé dans le centre du commerce ;

Considérant d'ailleurs que la vente de cet édifice à des particuliers, devenant un objet de spéculation, tendrait à dégrader le plus bel édifice de Lyon, et à le convertir peut-être en un foyer de corruption pour les mœurs, le Conseil municipal sollicite la cession de cet immeuble en faveur de la commune de Lyon, pour y placer les établissements proposés, et à titre d'indemnité des maisons d'éducation et de bienfaisance fondées par des particuliers, et de la ci-devant communauté des fabricants, lesquelles ont été annexées au domaine national, et à titre aussi d'encouragement pour le commerce qui lui est depuis longtemps promis;

7° Tous ces établissements devant être surveillés, et le nombre des membres actuels du jury d'instruction publique devenant insuffisant par l'accroissement des objets à surveiller, et cette surveillance devant être gratuite ;

Demande que le nombre des membres de ce jury soit augmenté; et que les nouveaux membres à élire soient choisis parmi les citoyens aisés, amateurs des arts et zélés pour la prospérité de leur patrie;

Digitized by Google

8° Arrête que le préfet du département du Rhône, qui donne chaque jour de nouvelles preuves de son zèle pour les intérêts de la commune de Lyon, est invité à faire connaître au gouvernement le vœu du Conseil municipal, et à faire tout ce qui est en son pouvoir pour en obtenir la réalisation.

Le Conseil municipal a approuvé le présent rapport ainsi que les dispositions qui sont à la suite.

Aucune des autres commissions n'ayant de rapport à faire sur les objets qui les concernent, le président a levé la séance et ajourné l'assemblée à demain dix-neuf du courant.

Fait et clos, à Lyon, les jour et an comme dessus.

J. M. Parent, président ; Benthoton, secrétaire.

Séance du dix neuf frimaire an IX.

Cejourd'hui dix-neuf frimaire an neuf de la République française, le Conseil municipal assemblé, le président ayant ouvert la séance, le secrétaire a fait lecture du procès verbal de la séance d'hier; sa rédaction a été approuvée.

Le secrétaire a fait lecture d'une lettre écrite par le président du bureau de bienfaisance, qui réfère au Conseil la position de l'état de la caisse des indigents qui n'ouvrira en ressources, sur la fin de pluviôse, que la modique somme de 25.000 fr. pour subvenir aux besoins de 5.045 indigents, conformément à l'état annexé à la dite lettre; il conclut à ce que le Conseil municipal émette le vœu qu'il soit versé, par la caisse de l'octroi, dans celle des indigents la somme de 31.756 fr. 05 c.

Le Conseil a renvoyé la dite lettre et l'état y joint à sa commission de bienfaisance.

On a ensuite fait lecture d'une lettre du préfet ; il y est dit, en substance, que depuis longtemps il avait senti, ainsi que le Conseil l'a manifesté, la nécessité de ramener l'ordre et des principes réglementaires suivis uniformément dans l'exercice des manufactures de cette ville ; que depuis longtems aussi le gouvernement avait projeté la restauration de cette branche essentielle du commerce national ; qu'il avait donc pris en considération le vœu émis par le conseil, pour l'établissement d'un règlement adapté à la fabrique d'étoffes de soie, et qu'en conséquence, il va s'occuper incessamment de la nomination de commissaires rédacteurs du dit règlement, pour le transmettre au gouvernement et le faire approuver.

Le citoyen Mayeuvre membre de la commission de l'octroi a dit :

Citoyens,

Votre commission de l'octroi, pénétrée de l'importance de la mission que vous lui avez confiée, a porté ses regards et ses méditations sur tous les objets qui pouvaient l'éclairer sur une matière d'autant plus importante, que l'octroi est la principale source de revenus qui doivent satisfaire aux besoins de l'humanité souffrante, de l'enfance délaissée, à l'instruction publique, aux moyens de salubrité et de sûreté, enfin aux dépenses de cette grande commune. Elle a pesé les circonstances dans lesquelles ce droit a été rétabli ; elle a considéré le vague dans lequel flottait alors son produit présumé, produit sur lequel on ne pouvoit tirer qu'une faible lumière de l'expérience, affaibli par une dépopulation prouvée, mais d'autre part susceptible d'une amélioration présumable dans les consommations d'une partie du peuple, vu l'augmentation des salaires de plusieurs professions, et aussi par l'effet d'une habitude prise de vivre avec moins d'épargne par ce même peuple, dans les temps où l'on paraissait faire tout pour lui, habitude qui se perd difficilement, et qui est peut-être l'une des plus véritables causes de la progression des salaires. Ainsi, en donnant au défaut de population toute l'influence qu'il peut avoir sur le produit, mais en le balançant de l'autre par les moyens d'une plus grande consommation relative puisés dans l'élévation des salaires, votre commission croit avoir aperçu un terme moyen qui n'est ni le *maximum* du produit de l'octroi sous l'ancien régime, ni le *minimum* auquel l'opinion publique avait porté ce produit avant toute expérience de sa remise en activité; et il faut l'avouer, c'est à cette expérience, c'est aux états de recette des trois mois qui se sont écoulés depuis l'établissement de l'octroi, que nous devons des bases un peu plus solides pour asseoir l'opinion sur le produit éventuel de ce droit, et pour juger si les intérêts de la commune ont été ou non lésés par le traité passé avec les régisseurs.

Vu les lumières acquises par ces premiers produits, il serait vraiment sévère de considérer avec animadversion et les formes du traité et le principe d'exécution, avant que le conseil fût entendu, auquel ces produits sont dus. La célérité de la mise en exécution doit aussi trouver grâce, car sans elle ce produit eût été affaibli, et par des approvisionnements antérieurs à l'exercice d'un droit annoncé, et par un moindre laps de temps depuis son établissement jusqu'à ce jour, qui aurait présenté une base moins étendue. L'on doit bien aussi quelque chose à cet égard à l'intelligence, à l'ordre, et à la surveillance qui caractérisent le régime de l'octroi. Que l'on y voie, si l'on veut, que le motif de l'intérêt personnel, mobile ordinaire de ce genre de spéculation, il n'en est pas moins vrai que la régie, en travaillant pour elle, a fait le bien de la commune, en portant sans vexations les produits à un point qui a surpassé toute espérance ; jouissons donc des effets sans trop nous arrêter à scruter la cause.

C'est par la vérification exacte de tous les registres de la régie, à laquelle s'est livrée votre commission, c'est en scrutant tous les détails de son organisation, c'est dans la solution toujours franche et claire que la régie a faite à ses interpellations, que votre commission a puisé la certitude que la fraude était presque nulle de la part du contribuable, et que dès lors les produits ne pouvaient être arbitraires par un vice organique dans le régime de perception ; de cette organisation découle aussi un avantage important, c'est que dans le mécanisme même de la perception, l'on puisera un moyen facile pour exercer la surveillance qui est attribuée par la loi aux maires et adjoints, et qu'il est si nécessaire d'établir. Votre commission se fera un devoir de vous éclairer sur tous ces détails, lorsqu'elle vous fera un rapport définitif. Elle vous soumettra aussi ses idées sur les denrées passibles de la taxe qui ont excité quelques réclamations, soit expresses, soit transmises par la voix publique, telle que la taxe sur le charbon de terre, telle que la franchise réclamée par les propriétaires de vignes dans l'intérieur de la ville, ainsi qu'ils en jouissaient sous l'ancien octroi. Nous pourrons vous annoncer que, sur ces deux points, la régie est disposée à se rendre au vœu qui sera manifesté par le Conseil, quel qu'il puisse être.

Il en est de même des facilités réclamées avec justice par ceux qui font le commerce d'entrepôt, relativement au transit. La régie s'est empressée de proposer au préfet la rectification du règlement qui impose, à ce genre de commerce, des gênes incompatibles avec son essence, qui exige une plus grande latitude de temps et de liberté; ce redressement est l'objet de l'un des projets d'arrêtés qui vous sont communiqués aujourd'hui par le préfet.

Enfin, citoyens, considérant le Conseil municipal comme le vrai tribunal du peuple lyonnais, puisqu'il est la boussole du gouvernement sur les convenances de localité, et que dans l'objet actuel, le gouvernement ne veut prononcer définitivement que d'après l'émission du vœu de ce Conseil, votre commission s'est environnée de toutes les lumières qui peuvent vous mettre à portée de l'exprimer avec connaissance de cause.

Mais quant à présent, elle se bornera à vous dire que les bases obtenues, comparées aux conditions faites avec la régie, lui ont fait entrevoir que les bénéfices qui lui sont accordés sont susceptibles de quelque réduction ; d'après cet aperçu, votre commission a pensé qu'avant de vous proposer les modifications qu'elle pense devoir y être apportées, il serait peut-être préférable d'employer la médiation du préfet, qui, de concert avec deux ou trois membres du conseil, et sans le lier en aucune manière, obtiendrait verbalement l'acquiescement à ces modifications, on serait témoin du refus, ou entendrait les propositions que pourrait faire la régie pour améliorer le sort de la commune.

Après telle démarche, votre commission procéderait avec plus de sûreté dans son travail, et pourrait, dans son rapport, présenter un résultat dont le succès serait tout au moins probable ; sans cette communication, sans les connaissances qui en seront le fruit, il est à craindre que le vœu du Conseil général ne soit stérile auprès du gouvernement, lorsqu'il prononcera définitivement sur l'octroi de Lyon.

Si le Conseil approuve ce préalable, il est invité à nommer deux ou trois membres pour le remplir, et à leur donner l'autorisation nécessaire.

En conséquence de la demande énoncée par le rapporteur, le Conseil a arrêté que les membres de la commission de l'octroi étaient autorisés à se transporter auprès du préfet du département, pour avoir, par son entremise et par devant lui, une conférence avec les régisseurs de l'octroi, et convenir ensemble, s'il est possible, des moyens de bonification pour l'intérêt de la Commune en ce qui regarde cette régie.

Le Citoyen Terret membre de la commission du commerce a dit :

Citoyens, une partie des négociants de cette place désire avec ardeur le rétablissement de l'usage des quatre paiements fixes, tels qu'ils existaient avant la Révolution.

Votre commission chargée de présenter des vues d'utilité publique, pour le commerce et les arts, sollicitée de fixer vos regards sur cet objet intéressant, s'en est occupée et s'empresse de vous présenter le résultat de ses observations.

Les quatre payements fixes de la place de Lyon furent établis par un usage très an-

Digitized by Google

cioo, auquel avait donné lieu l'existenen de quatre foires franches, qui, dans l'enfance de notre commune, attiraient un grand nombre d'étrangers dans nos murs; les marchandises qui étaient vendues, sortaient au moyen de la marque de la foire exemptes de droits; elles étaient payées quinze jours après la clôture de la foire, et aux époques des 1er janvier, 1er avril, 1er juillet, 1er octobre.

La suppression des foires, au commencement de la Révolution, anéantit le principe qui avait occasionné les payements fixes; et les évènements malheureux qui ont suivi ont fait disparaître toutes les traces de cette ancienne coutume particulière à la Ville de Lyon, et dont il n'existoit aucun exemple dans aucune place de l'Europe.

(A suivre).

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Travaux entrepris dans la semaine

Etuve à désinfecter de Perrache. — Réparations intérieures.

Hôtel de Ville. — Réparation du calorifère chauffant la loge de la concierge, salle des Pas-perdus.

Travaux en cours d'exécution

Ancien presbytère Saint-Maurice, à Monplaisir. — Réparations de propreté et refection des enduits des façades.

Service commercial des Eaux. — Modifications dans divers locaux et réparations de propreté dans la cuisine du garçon de bureau.

Ecole maternelle, grande rue de la Guillotière — Réparations de propreté dans l'appartement de la Directrice.

Ancien presbytère, rue du Bon Pasteur, 30. — Blanchiment des façades et murs de clôture.

Justice de paix du 3e canton. — Réparations de propreté dans le cabinet de M. le Juge.

Hôtel des Invalides du Travail. — Agrandissement de la porcherie de quatre nouvelles cases.

Bourse du Travail. — Réparations de propreté et modification de divers locaux.

Travaux en voie d'achèvement.

Palais des Arts (pavillon central). — Aménagement d'un logement pour un garde.

Ancien cimetière de la Guillotière. — Réparations de propreté dans le logement du garde.

Ecole de filles, rue des Trois-Pierres, 11. — Aménagement de deux chambres pour l'appartement du concierge.

Travaux terminés dans la semaine

Hôtel des Invalides du Travail. — Réparations de propreté dans l'appartement du directeur.

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE

Travaux entrepris dans la semaine

Bas-ports de la place du Port-Neuville et du quai Saint-Vincent. — Blanchiment des latrines publiques.

Bas-ports du quai Saint-Clair et du quai de Retz. — Blanchiment des latrines publiques.

Rue Monstrier. — Etablissement d'un passage asphalté.

Montée du Mont-Sauvage et rue du Bon-Pasteur. — Réfection des rigoles et traversées en pavés d'échantillon.

Rue Pouteau à l'intersection des rues de Sève et Jean-Baptiste-Say. — Construction de traversées en pavés d'échantillon

Rue Marc-Antoine-Petit. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Rue Joséphin-Soulary et rue Créu. Trottoir neuf en asphalte.

Rue Bugeaud. — Réparation de trottoir en asphalte.

Rue Suchet, entre les rues Bossuet et Bugeaud. — Construction de chaussée en pavés d'échantillon.

Travaux en cours d'exécution

Rue Pouteau — Relevés à bout en cailloux roulés.

Montée du Mont-Sauvage. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue Bichat. Relevé à bout de pavage en pavés épinds.

Rue Mazenod, entre les rues Duguesclin et Boileau. — Relevé à bout en cailloux roulés.

Place Jean-Macé. — Relevé à bout en pavés d'échantillon.

Avenue de Sase prolongée. Etablissement d'une chaussée provisoire.

Cours Gambetta prolongé, entre les chemins de Villion et des Platanes. — Réparation de l'empierrement sur la tranchée de l'égout

Boulevard de la Croix-Rousse. — Réfaction de pavage en pavés d'échantillon.

Grande rue de la Croix-Rousse. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Montée Bonafous. — Réparation du mur de soutènement.

Rue de la Conciergerie. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rue des Prêtres. — Relevés à bout en pavés épinés.

Chemin du Greillon. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Rues Massena, Bossuet et Cuvier. — Réparation de trottoirs en asphalte.

Place Morand. — Reparation de pavage en pavés d'échantillon.

Rue Vauban. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 3e section. — Remblaiement des rues (A), (B), (C) et de la place devant la nouvelle gare des Brotteaux, et construction d'égouts du 4e type en béton, chemin des Emeraudes, rue Moncey prolongée, boulevard du Nord prolongé et devant la nouvelle gare des Brotteaux (côté nord).

Rue Béranger. — Pose de bordures de trottoirs

Travaux terminés dans la semaine

Bas-ports de la place du Port-Neuville et du quai Saint-Vincent. — Blanchiment des latrines publiques.

Rue Lemot. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Quai de l'Hôpital, en amont du pont de la Guillotière — Construction d'un urinoir-vespasienne.

Montée du Greillon. — Reparation de l'escalier.

Place Benoît-Crépu. — Pose de bordures de trottoirs en granit.

Rue de Bourgogne, et retour sur la rue de la Corderie. — Construction d'un trottoir en asphalte.

SERVICE DES PONTS

Ponts suspendus. — Entretien des Plolelages

SERVICE VICINAL

Chemin vicinal ordinaire n° 24, de Saint-Simon. — Construction d'un égout ovoïde en béton de ciment de 1 m. 50 de hauteur intérieure.

Chemin vicinal ordinaire n° 16, de Barehan. — Construction d'un égout en béton de ciment, entre le cours Lafayette et le chemin Germain.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Travaux exécutés ou en cours d'exécution du 16 au 22 Mai 1907.

Canalisations; rue Danton, rue Boileau.

Prises d'eau et branchements: Avenue des Ponts 245; rue Vendôme, 141; rue Duguesclin, 214; rue Alfred de Musset; chemin Saint-Denis de Bron, 75bis, ; rue Montesquieu, 19-111; rue Tronchet angle rue Vendôme; rue Jaubin, 12; rue Jouffroy, 8; rue Robin, 3; chemin de Montauban, 4; impasse d'Alsi; rue du Bœuf 3; chemin de la Poncette; quai Perrache, 19; montée Bonafous, 1

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans la mairie d'arrondissement pour être affichées le 26 Mai 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Bordet, L. adjud. gard. paix, q. St-Vincent, 3.
Vve Chavet, M., empl., q. Pierre-Scize, 37.
Bartoli, H., esp au 16e ligne, Corté (Corse).
Dlle Douba d, A. s. p., Bois- olombes (Seine).
Cornot, Benoît, guimpier, pl. Tabareau, 12.
Dlle Chioup, M., guimp., r. Mottet-de-G., 15.
Duret, Jean, comptable, r. Lafont, 5
Dlle Aubert, Eugénie, empl., r. Bugeaud, 116.
Guillard, André, industriel, r. Pareille, 11.
Dlle Perrin, E., couturière, r. Masséna, 8.
Masse, Jean, instituteur, r. Tête-d'Or, 53.
Dlle Viollet, J., guimpière, q. St-Clair, 1.
Mouton, Eugène, chapelier, m. Gr.-Côte, 8.
Dlle Arnaud, J., couturière m Gr.-Côte, 8.
Richard, Louis, ébéniste, r. Cavier, 46.
Dlle Poréi-Dodelin, J., mécan., r. Bodin, 2.
Varnay, Louis, ébéniste, r. Chaponnay, 23.
Vve Prudhon, Emilie, empl., r. Adamoli, 2.
Villars, G., cocher, ch. St-Just à Simon, 68.
Dlle Cantat, M., crav., ch. St-Just à Simon, 68.
Aillod, Jean, empl., m. St-Sébastien, 21.
Dlle Marmat, Eugénie, s. p., r. Bordeau, 3.
Bigard, Louis, chemisier, r. de la Platière, 18.
Dlle Gabriel, Josephine, empl., r. Constantine, 8.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Ageron, Fleury, empl., o. Charlemagne, 31.
Dlle Brottier, J., bouillon., m. Carmélites, 22.
Blancher, Louis, voiturier, Carouge (Suisse).
Dlle Roitus, Marie, cuisinière, Genève.
Guédy, Jean, empl., r. du Plat, 15.
Dlle Ponsonnat Jeanne, s. p., r. Fénelon, 25.
Olphe-Galliard, Aimé, s. p., pl. Carnot, 2.
Dlle Arlbaud de la Ferrière, H., s. p., Paris.
Four, Louis, ingénieur, gr. r. Guillotière 32 bis.
Dlle Berlenier, Marie, s. p., r. H.-de-Ville, 101.
Cabasson, Gabriel, empl., r. du Plat, 31.
Dlle Favier, Jeanne, s. p., r. Emile-Zola, 3.
Courbot, L., lieut. col. retr. 4e artillerie, Pau.
Dlle Boucher, E., s. p., r. de la République, 81.
Baratier, Louis, empl. postes, r. Madeleine, 39.
Dlle Rouby, Pauline, s. p., r. République, 19.
Clerc Louis, cultiv., Aillon-le-Vieux (Savoie).
Dlle Dupré, Jeanne, domestique, r. Charité, 1.
Badier, Georges, notaire, Roulans (Doubs).
Dlle Méthieux, Marguerite, s. p., r. Franklin, 31.
Brun, François, tonnelier, Saint-Fons (Rhône).
Dlle Pichon, Jeanny, s. p., r. H.-de-Ville, 79.
Poncet, Jean, jardinier, Surjoux (Ain).
Dlle Gaumonty Louise, dom., Chanay (Ain).
Gruhit, Léon, cultivateur, La Bauche (Savoie).
Dlle Ballemin-Gadat, C., cuis., Novalaise (S.).
Brailly, A., empl. de com., c. de la Liberté, 43.
Dlle Alby, Marie, cuisinière, r. Grôlée, 8.
Prabel, Joseph, empl., gr. r. de Cuire, 28.
Dlle Aubertin, F., coiffeuse, av. des Ponts, 33.
Heitz, Camille, fact. pianos, r. de la Charité, 41.
Vve Eve, Marie, s. p., av. de Saxe 2:8.
Sautel, Célestin, empl., r. Dubois, 40.
Dlle Bailleard, Virginie, s. p., r. Chaponnay, 23.
Bosq, Léon, chapelier, r. Jean-de-Tournes, 9.
Dlle Margary, C., brod., r. Quarantaine, 30.
Boutier, Pierre, empl., Pierre-Bénite.
Dlle Ragueneau, Alexand., s. p., r. Condé, 21.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Agasse, Charles, mécanicien, r. Thibaudière, 1.
Dlle Villard, J., modiste, r. Thibaudière, 31.
Balme, Jean, empl. P.-L.-M., av. des Ponts, 33.
Dlle Boenier, M., repass., La Tour-du-Pin (Is.).
Baratier, Louis, empl. postes, r. Madelaine, 33.
Dlle Rouby, Paulina, s. p., r. République, 19.
Borsu, Jean, empl. P.-L.-M., Villefranche (Rh.).
Dlle Fayo, Jeanne, s. p., r. Sah.-Gryphe, 99.
Boyer, Clair, chaudron., ch. de la Sarronne, 13.
Dlle Annaquin, M., journal., r. Bancel, 15.

Brailly, Alphonse, empl. c de la Liberté, 43.
D Alby, Marie, cuisinière, r. Grôlée, 6
Charbonnier, J., terrassier, r. du Capitaine, 24.
D^lle Moulin, Marie, s. p., r. du Capitaine, 64.
Clair, J.-B., bri. four. 6e art., Part-Dieu.
D^lle Puibarand, Albert., s. p., r. Ney, 102.
Clerc, Pierre, empl., r. Rachais, 41.
D^lle Cotte, Amélie, confect., r. Boileau 370.
Clerc, Louis, cultivat., Aillon-le-Vieux (Savoie).
D^lle Dupré, Jeanne, domest., r. Charité, 1
Davinet Antoine, empl., r. des Asperges, 106.
D^lle Lambert, L., corsetière, r. St-Jérôme, 29.
Duperray, François, g. de magasin, Paris.
D^lle Novat, Euphrosine, lingère, Paris
Four, Louis ingénieur, gr. r. Guillotière, 32 bis.
D^lle Bertenier, Marie, s. p., r. H.-de-Ville, 104.
Jamen R., cordonn., St-Et.-de-Cuines (Savoie).
D^lle Thomas, M.-L., dom., St-Et.-de-Cuines.
Heitz, C., fact. de pianos, r. de la Charité, 1.
V^ve Eve, Marie, s. p., av. de Saxe, 228.
Mathias, Emile, bronzier, ch. de St-Priest, 44.
D^lle Botaire, Catherine, s. p., r. Bancel, 18
Mouline, Aug., menuisier, r. Duguesclin, 232.
D^lle Maurin, A., cout., Chamb.-Fougerolles (L.).
Ortolland, Louis, empl., r. Molière, 133.
D^lle Poncet, L., ménagère, Curienne (Savoie).
Pion, Georges, négoc., Villefranche (Rhône).
D^lle Desravaud, M., s. p., r. Sebastopol, 17.
Poncet, J.-Marie, jardinier, Surjous (Ain).
D^lle Germouty, L., domestique, Chanoy (Ain).
Prebel, J., empl. au gaz, gr. r. de Cuire, 38.
D^lle Aubertin, F., coiffeuse, av. des Ponts, 33.
Reynier, Alfred, apprêteur, Villeurbanne.
D^lle Monel, Adèle, corset., r. Charpenay, 23.
Riou, Raoul, sergent reng., fort Lamothe.
D^lle Luiset, M., lingère, rte Grenoble, 947.
Soutel, C., empl. administrat., r. Dubois, 40.
D^lle Bellcard, Virginie, s. p., r. Chaponnay, 63.
Terroy, L., empl., r. Tables-Claudiennes, 16.
D^lle Ruichet, Anne, empl., r. Turenne, 7.
Viol, Charles, empl., r. des Asperges, 10.
D^lle Petitjean, F., s. p., Huilly (S.-et-Loire).
Vermeere-Marlen, A., empl., imp. Platenee, 6.
D^lle Payet, Eugénie, s. p., Bron.
Vernay Louis, ébéniste, r. Chaponnay, 63.
D^lle Riollot, Emilie, empl., r. Ademoll, 6.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Laprais, Joseph, empl., r. Denfert-Rochereau, 18.
D^lle Villard, Marie, bouillonn., r. d'Isly, 4.
Blanc, Jean, mécanicien, g. r. Croix-Rousse, 61.
D^lle Moury, Marie, ling., R.-la-Molière (Loire).
Martin, Joseph, banquier, Seyssel (Hte-Savoie).
D^lle Molin, Henriette, s. p., g. r. Cr.-Rousse, 5.
Prabel, Joseph, empl., g. r. de Cuire, 38.
D^lle Aubertin, Francine, coiff., av. des Ponts, 33.
Cornet, Benoît, guimpier, pl. Tabareau, 22
D^lle Chloup, M., guimp., r. M.-de-Gérando, 15.
Vernas, Georges, empl., c. d'Herbouville 14.
D^lle Gras, Laurence, empl., Bourg.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Bardet, L., adjud. gard. pais, q. St-Vincent, 5.
V^ve Charvel, M., empl., q. Pierre-Scize, 37.
Berthet, H., pépin., Cabannes (B.-du-Rh.).
D^lle Comte, Marie, s. p., r. Bourgogne, 51.
Besson, Pierre, boucher, ch. de la Vieberl, 16.
D^lle Delille, M., s. p., ch. Etoile-d'Alaï, 89.
Brat, Pierre, pâtissier, Craponne (Hte Loire).
D^lle Revillon, Marie, s. p., pl. du Change, 4.
Joly, F., empl. P.-L.-M., Ste-Foy-les-Lyon (Rh.)
D^lle Mouysset, P., repasseuse, Francheville.
Mongoin, Joseph, comptable, pl. St-Paul, 7.
D^lle Rouveure E., s. p., Chomérac (Ardèche).
Roujas, F., chaudronnier, r. de la Pyramide, 51.
D^lle Matray, M., ménag., r. Pyramide, 51.
Villers, O., cocher, ch. St-Just à St-Simon, 68.
D^lle Cantat, L., cravat., ch. St-Just à St-S., 88.
Ilcy, Antoine, empl., r. de Bourgogne, 46.
V^ve Martin, Clotilde, cuisin., q. de Vaise, 68.
Bosq Léon, chap., r. Jean-de-Tournes, 9.
D^lle Margary, Louise, brod., r. Quarantaine, 60.
Dolin, Claude., jard., r. de Trion, 59.
D^lle Raillard, Marie, s. p., St-Sorlin (Ain)
Emmanuel, L., gér. de com., r. de Trion, 8.
D^lle Girard, Alex., s. p., Ste-Colombe (Rhône).

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Colombal, Louis, ajust.-mécan., r. Bugeaud, 87.
D^lle Guermonprez, J., empl., r. Cuvier, 132.
Clair, J., brigad. four 8e artill., cas. Part-Dieu.
D^lle Puibarand, Alb., s. p., r. Ney, 102.
Guédy, Jean, empl., r. du Plat, 15.
D^lle Ponsonnet, Jeanne, s. p., r. Fénelon, 28.
Guichard, Alexandre, empl., r. Bossuet 105.
D^lle Jacquier, Céline, s. p., Saint-Rambert.
Guillard, André, industriel, r. Pareille, 11.
D^lle Perrin, Eug., coutur., r. de la Martinière, 6.
Masse, Jean, instituteur, r. Tête-d'Or, 58.
D^lle Viollet, Stéphanie, guimp., q. St-Clair, 1.
Robin'o José, Jacq., chauff., r. Montbernard, 47.
V^ve Bon Fanny, ménag., r. Félix-Jacquier, 17.
Besson, Pierre, bourb., ch. de la Vieberl, 12
D^lle Delille, M., s. p., ch. de l'Etoile-d'Alaï, 86.
Perrot, J., empl. tram., r. Garibaldi, 119.
D^me Ruel, B., mén., r. Montgolfier, 72 bis.
Richard, Louis, ébéniste, r. Cuvier, 48.
D^lle Forêt-Bodelio, J., méc., r. Bodin, 6.
Marcon, P., passem., St-Maurice-de-Lignon.
D^lle Cochard, M., empl. de c., p. Morand, 23.
Perroud, F., cult., Bouchage (Isère).
D^lle Benoit, Marie, mén., c. Morand, 68.
Iserable, Louis, cult., Montfalcon (Isère).
D^lle Gazard-Mollard, C., c., r. P.-Corneille, 9.
Bourdat Jean, voit., r. Bugeaud, 111.
D^lle Randone, M., ovaliste, r. Bugeaud, 111.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 19 au 25 Mai 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Drubigny, emp., b. Croix-Rousse, 116..... *f.*
Gianet, liseur dessins, r. I.-Colomès, 16.... *m.*
Robert, g. de peine, m. St-Sébastien, 14 bis *f.*
Bussière, serrurier, r. V.-Monnaie, 18...... *m.*
Perret, épicier, r. Hippolyte-Flandrin, 20.. *m.*

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Nicolas, vétérinaire, r. de la Charité, 61.... *m.*
Moufus, manœuvre, r. du Bœuf, 25......... *m.*
Dugougeat, mon., St-Anne-de-Baraban, 62. *m.*
Venard, bourrelier, r. Aug.-Comte, 54...... *m.*
Parmediu, manœuvre, ch. de Baraban, 77.. *f.*
Royer, emballeur, r. Tête-d'Or, 119. .... *m.*
Peyrot, valet chambre, r. Charité, 30...... *f.*
Jacquel, manœuvre, r. Molière, 154......... *m.*
Olier, charcutier, r. de la Charité, 50.... *f.*
Epinet, manœuvre, r. Sully, 90 .... *f.*
Granotier, cordonnier, r. Masséna, 114.... *f.*
Renaud, manœuvre, r. Duguesclin, 180..... *m.*
Veyron, empl., rte de Venissieux, 45 ...... *m.*
Ribet, jardinier, ch. Etoile-d'Alaï, 116 ..... *f.*
Odin, garçon de peine, r. de la Buire, 81 .. *f.*
Levet, manœuvre, r. Pont-de-la-Gare, 10... *m.*
Gros, flotteur, r. Duguesclin, 123 .... *f.*
Valette, mécanicien, Villeurbanne .... *m.*
Nonnet, couvreur, r. de la Vieille, 13....... *m.*
Sornay, empl., r. de l'Oiselière, 9......... *f.*
Reynaud, manœuvre, r. du Béguin, 2....... *f.*
Bardin, serrurier, r. Auguste-Comte, 41.... *f.*
Gillot, serrurier, r. de Castries, 8 .... *m.*
Simon, ingénieur, r. Auguste-Comte, 18.... *m.*
Simon, ingénieur, r. Auguste-Comte, 16.... *m.*
Saive, repasseuse, r. Sala, 33.............. *f.*
Vignon, empl., r. du Plat, 9. .... *m.*
Resnier, ajusteur, r. M.-A.-Petit, 6......... *f.*
Sauvigné, journalier, Villeurbanne .... *m.*
Paimbaud, empl., gr. r. de Monplaisir, 80 .. *m.*
Rigel, cordonnier, r. Vendôme, 226......... *f.*
Chambon, manœuvre, r. des Prêtres, 66.... *m.*
Rossz, empl., Bron .... *f.*
Blanchet, docteur-méd., r. Gasparin, 29.... *f.*
Devernouille, cultiv., St-Laurent-d'Oingt... *m.*
Goiffon, cultivat., St-Cyr-au-Mont-d'Or..... *f.*
Sondeille, ouv. boulanger, Regnié (Rhône). *m.*
Vienne, moul. e plâtre, c. du Midi, 36....... *m.*
Léon, journalier, r. de l'Epée, 12.......... *f.*
Poncet, manœuvre, gr. r. de Vaise, 37..... *f.*
Piral, chaudronnier, r. R.-d'Ainay, 40..... *f.*

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Dizain, voiturier, r. Béchevelin, 64.......... *m.*
Seignobos, chaudronnier, ch. de Villion, 72. *f.*
Nicod, empl., r. Villeroi, 6................ *f.*
Jay, garde eaux et forêts, ch. Colombière, 6. *f.*
Ouvon, maçon, gr. r. Guillotière, 35....... *f.*
Triol, empl., r. Sébastien-Gryphe, 24....... *f.*
Tendille, pâtissier, c. Gambetta, 62....... *m.*
Clappaz, empl. P.-L.-M., rte de Vienne, 128. *m.*
Guichard, boulanger, c. Lafayette, 128..... *f.*
Laurençon, com. greffier, r. Boileau, 237... *f.*
Lunant, ingénieur, av. de Saxe, 618........ *f.*
Guerre, maçon, r. Créqui, 234 .... *m.*
Menin, sommeillier, r. Hosp.-Vieillards, 7.. *m.*
Martinolli, chef verrier, rte de Genas, 227.. *f.*
Perrin, teinturier, r. Jangot, 6.............. *m.*
Fafournoux, sabotier, Druillat (Ain)....... *m.*
Guétaud, lanceur, r. Paul-Bert, 103........ *f.*
Pébélier, forgeron, r. Ste-Anne-Baraban, 20. *m.*
Falconnet, teinturier, r. Bonnand, 35 bis .. *f.*
Girard, capit. tr. équip., ch. Colombière, 1. *m.*
Renai, manœuvre, r. Masenod, 106 .... *f.*
Faure, mécanicien, ch. Villion, 28. .... *m.*
Millet, docteur-médecin, r. Garibaldi, 157.. *m.*
Vacher, maçon, r. Saint-Antoine, 36........ *m.*
Waldelfener, apprêteur, av. Félix-Faure, 151. *f.*
Nouvelot, forgeron, ch. des Hérideaux, 6... *f.*
Aussourd, empl., r. Saint-Eusèbe, 6....... *m.*
Lebaune, menuisier, r. de la Buire, 52..... *m.*
Perron, peint. plâtr., r. P.-Corneille, 161.. *f.*

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Giroud, tulliste, r. des Fantasques, 6. ..... *f.*
Hyvert, manœuvre, r. de Dijon, 6.......... *f.*
Pois, manœuvre, m. de Vanselles, 26....... *m.*
Moire, empl., gr. r. de la Croix-Rousse, 47. *f.*
Gaillard, chaudronnier, r. Belfort, 63...... *m.*
Vergnet, empl., r. Lemot, 16 .... *f.*
Avondo, plâtrier, r. Pierre-Blanc, 6........ *m.*
Chanel, garçon de peine, r. B.-Pasteur, 48. *m.*

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Marthouret, apprêteur, gde r. de Vaise, 25. *f.*
Reynaud, comptable, r. Fossés-de-Trion, 6. *m.*
Talon, dessinateur, r. Roquette, 3......... *m.*
Rabeteau, maçon, q. de Vaise, 20.......... *f.*
Gros, laitier, r. Ferrachat, 4............. *m.*
Tenbenasli, rép. tapis, q. Pierre-Scize, 60. *m.*
Eiard, comptable, r. St-Cyr, 8 .... *m.*
Derlende, empl. t. am., q. de Vaise, 4....... *m.*
Charre, chauff. P.-L.-M., r. Dumas, 8 ...... *m.*
Bourrin, négoc., r. du Bourbonnais, 92 .... *f.*
Prudhon, industriel, r. du Bourbonnais, 51 *f.*
Fortunato, t. sur métaux, r. Pyramide, 76. *m.*

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Mulin, coiffeur, r. Pierre-Corneille, 5...... *f.*
Peysson, commerçant, b. des Brotteaux, 24. *m.*
Salin, ébéniste, r. de Sèze, 30.............. *m.*
Grossi, marbrier, r. des Charmettes, 88 .... *m.*
Filip, vérifie. du tabac, r. Tronchet, 41.... *f.*
Rondeaux, empl., av. Thiers, 115.......... *f.*
Sella, empl., r. Montgolfier, 76............ *m.*
Rousseau, maçon, c. Lafayette, 303........ *f.*
Bayet, boulanger, c. Morand, 8............. *m.*
Guigal, empl., r. Molière, 37.............. *m.*
Grataloup, débitant, c. Lafayette, 267 ...... *f.*

Décès du 19 au 25 Mai 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

D^lle Lepin, lingère, 48 a., pl. des Terreaux, 4.
Ep. Faillard, s. p., 27 a., r. Rivet, 5.
Lalay, Lucien, 2 m., r. Poteau, 22.
BonnefFond, épinglier, 80 a., r. Diderot, 8.
Desréaux, chapelière, 72 a., q. St-Vincent, 29.
Baily, Joseph, empl., 61 a., r. Ste-Catherine, 6.
Durand, Clément, 3 a., r. Burdeau, 26.
Ep. Bardet, coiffeuse, 66 a., r. Bon-Pasteur, 20.
Ep. Gabriel, s. p., 36 a., m. Grande-Côte, 1.
Sicous, dit Coquet, fab., 60 a., q. St-Vincent, 21.
D^lle Vivier, cuisinière, 61 a., r. des Augustins, 1.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Dumas, 1 m., r. Tête-d'Or, 46.
Jabla, 6 m., q. Pierre-Scize, 49.
Ep. Lapntet, ménag., 47 a., c. Lafayette, 76.
Ep. Bailly, ménagère, 41 a., q. de la Pêcherie, 16.
Brigolle, domestique, 27 a., r. P.-Corneille, 151.
Cormos empl., 39 a., r. des Marronniers, 5.
V^ve Colin, ménagère, 56 a., r. Condé, 18.
Peyrieux, ex-religieuse, 50 a., Neuville-s.-Saône.
Serdet, manœuvre, 66 a., r. Duguesclin, 678.
Piatla, maçon, 41 a., av. de Saxe, 239.
Ballet, tisseuse, 56 a., Villeurbanne.
Chanollière, canuet, 26 a., g. r. Guillotière, 129.
V^ve Coulomb, ménag., 88 a., r. Roposte, 14.
Coste, empl., 20 a., r. Centrale, 8.
Guillemier, 1 a., ch. de Baraban, 108.
V^ve Journel, ménag., 42 a., g. r. de Vaise, 10.
Baffert, voiturier, 36 a., av. Félix-Faure, 175.
Fontaine, maçon, 82 a., r. Bouteille, 62.
Terrier, J.-François, 9 m., q. Perrache, 16.
Courson, antiquaire, 41 a., r. Palais-Grillet, 20.
Sylvestre, 4 a., r. de la Charité, 1.
Braillon, domestique, 61 a., Villefranche (Rh.).
Bély, journalier, 46 a., r. Mercière, 60.
Leconte, maçon, 41 a., Villeurbanne.
Damiron, s. p., 19 a., r. de la Charité, 1.
Touron, 3 m., r. Henri-IV, 9.
Ouret, soldat 2e rég. dragons, 22 a., q. Charité, 20.
Ep. Mésot, dévid., 36 a., r. Imb.-Colomès, 64.
Sauvan, 1 a., r. des Archers, 9.
Valentin, 1 m., r. Rabelais, 70.
Ep. Guillaume, ménag., 40 a., r. des Lilas, 10.
Sanvart, corsetière, 24 a., r. de la Barre, 16.
Ep. Levrat, ménag., 41 a., Lucenay (Rhône).
Potin, manœuvre, 36 a., Oullins.
Avignon, journalier, 51 a., r. Créqui, 177.
Dravet, cordonnier, 52 a., s. dom. fixe.

Digitized by Google

Vve Lemarié, m. ambul., 44 a., r. Mazenod, 40.
Cromback, modiste, 27 a., r. Victor-Hugo, 31.
Feguin dit Bovet, limonad., 60 a., r. de la Barre, 10
Carrabin, s. p., 10 a., r. Boissac, 6.
Gubian, négociant, 40 a., r. Laurencin, 0.
Ep. Broionnière, s. p., 70 a., pl. Jacobins, 1.
Ep. Gippa, ménag., 30 a., r. de la Monnaie, 6
Bellat, 19 j., m. Grande-Côte, 07.
Bossan, 1 j., pass. Vendôme, 07.
Cornier, journalier, 75 a., s. dom. fixe.
Thiéry, fermier, 37 a., r. Ste-Jeanne, 25.
Vve Drevon, ménagère, 63 a., Villeurbanne.
Curlet, cultivat., 65 a., s. dom. fixe.
Poizal, rentier, 63 a., Cours (Rhône).
Vve Giraud, blanchiss., 71 a., r. Créqui, 040.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Fournel, s. p., 00 a., r. de la Lône, 31.
Ep. Gieles, s. p., 38 a., r. Paul-Bert, 130.
Ep. Gohet, s. p., 35 a., ch. Villon, 35.
Gervasson, 3 a., ch. St-Antoine, 47.
Vve Villon, ménagère, 81 a., av. F.-Faure, 141.
Ep. Py, revendeuse, 38 a., r. Paul-Bert, 045.
Vettor, s. p., 67 a., r. Corne-de-Cerf, 00.
Carbillon, fondeur, 74 a., r. Bonnel, 05.
Vve Bascans, s. p., 77 a., q. Guillotière, 29.
Guichard, 3 j., r. Ste-Jeanne, 3.
Sauvanot, s. p., 20 a., r. du Colombier, 7.
Comte, corroyeur, 46 a., r. Vendrey, 8.
Vve Gremmont, s. p., 64 a., r. Bodin, 13.
Bigat, forgeron, 60 a., r. Trois-Pierres, 17.
Ep. Meunier, s. p., 87 a., r. Béchevelin, 78
Collet, 1 m., r. Paul-Bert, 147.
Préland, maître forges, 53 a., c. Lafayette, 230
Lhéritier, fondeur, 42 a., r. Projetée, 3.
Martin, ferblantier, 50 a., av. de Saxe, 242.
Navarro, 2 m., av. Berthelot, 148.
Blanchonnet, 10 a., r. de la Rosière, 10.
Vve Chapes, s. p., 77 a., r. Duguesclin, 003.
Jeannin, 7 m., r. Béchevelin, 102.
Vve Ray, s. p., 45 a., r. St-Michel, 61.
Bernard, jardinier, 63 a., ch. Montagny, 00.
Gaillard, restaurateur, 66 a., ch. Feuillat, 01.
Solvet, typographe, 74 a., c. Henri, 102.
Ep. Jouhert, concierge, 31 a., c. Villon, 70.
Blanc, chiffonnier, 31 a., ch. Culottes p'ol.
Prévost, s. p., 60 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Avondo, 4 a., gr. r. de la Guillotière, 142.
Laurent, 6 m., rte de Vienne, 11.
Chapuis, voyageur, 07 a., av. F.-Faure, 13.
Desmond, 13 j., r. Chaponnay, 00.
Vve Monet, débitante, 47 a., r. Rachais, 38.
Cascarino, 10 m., r. Mazenod, 106.
Ep. Gaudin, s. p., 07 a., r. Séb.-Gryphe, 11.
Bonnet, 6 m., petit chemin du Rhône.
Picuet, m. crépine, 44 a., r. Paul-Bert, 160.
Vve Day, rentière, 67 a., q. de la Guillotière, 17.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Ep. Charreton, tiss., 62 a., m. Grande-Côte, 77.
Ep. Motlin, blanch., 55 a., m. Grande-Côte, 12.
Pommier, apprêteur, 15 a., r. Crillon, 71.
Vve Cohendet, moulineuse, 49 a., r. d'Ivry, 26.
Vve Cullet, tisseuse, 74 a., r. d'Austerlitz, 25.
Thévenet, empl., 25 a., r. de l'Enfance, 7.
Vve Seve, s. p., 71 a., r. de l'Enfance, 43.
Vve L'Henry, rentière, 61 a., r. de l'Enfance, 65.
Vve Bonnafous, dévideuse, 59 a., r. Belfort, 19.
Dlle Colino, domestique, 34 a., r. Tronchet, 57.
Mercurin, manœuvre, 33 a., s. dom. fixe.
Vve Gagnlot, s. p., 63 a., r. de l'Enfance, 43.
Bonneton, J., s. p., 64 a., r. de l'Enfance, 43.
Brondel, pass., 73 a., pl. Command.-Arnaud, 7.
Volluet, manœuvre, 60 a., r. Montgolfier, 70.
Gorju, chauffeur, 73 a., r. Molière, 18.
Ep. Desbois, guimpière, 65 a., r. Duquesne, 40.
Berby, cordonnier, 51 a., r. Jacquard, 10.
David, voiturier, 54 a., r. de la Tour-du-Pin, 7.
Ancillon, dévideuse, 10 a., r. Pouteau, 01.
Ballot, Louis, 4 m., c. d'Herbouville, 10.
Vve Blanc, frangeuse, 70 a., imp. Chartreux, 10.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Javelot, Jean, bij., 57 a., r. Sergent-Blandan, 14.
Aliverniat, tiss., 77 a., m. des Epies, 10.
Jome, J.-B., g. d'off., 18 a., q. Pierre-Scize, 10.
Reverchon, Marie, 10 m., r. Tramassac, 60.
Chourlin, Gabriel, 14 j., ch. Choulans, 1.
Vve Clunet, M.-A., mén., 52 a., r. Lainerie, 11.
Filliat, Isabelle, 11 m., r. Tramassac, 10.
Ep. Meza, Honr., mén., 61 a., r. Saint-Jean, 03.
Guiller, M.-P., s. p., 41 a., r. Saint-Jean, 6.
Vve Voiese, ménag., 38 a., m. des Epies, 33.
Baron, Albert, méc., 35 a., Villefranche (Rhône).
Chabou, Etien., dévid., 34 a., r. Boileau, 139.
Genin, J.-B., journal., 57 a., r. St-Jean, 33.
Deleger, Francine, 15 m., m. St-Barthélemy, 34.
Vve Aguerre, ménag., 71 a., imp. Roquette, 3.

Excoffon, J.-Alex., 6 a., r. Trois-Maries, 7.
Vve Coindre, Marie, bl., 56 a., r. Pyramide, 18.
Larivé, Siméon, rent., 87 a., r. Cleberg, 0.
Colombet, ménag., 61 a., r. de la Poulaillerie, 13.
Ep. Boiusset, mén., 52 a., r. Berjon, 26.
Despré, Cl., s. p., 60 a., ch. des Grenouilles, 14.
Schegelen, Ph., s. p., 73 a., ch. d. Grenouilles, 14.
Vernisset, A., journalière, 17 a., gr. r. de Vaise, 33.
Vallet, Marthe, 13 m., rue Cottin, 18.
Ep. Guillot, dom., 61 a., p. de l'Antiquaille, 1
Desormière, V., mécan., 42 a., q. Industrie, 18.
Vve Saunier, 61 a., journ., r. Juge-de-Paix, 22.
Vve Coché, mén., 78 a., ch. St-J.-à-St-Simon, 87.
Monillé, s. p., 75 a., r. des Forges, 33.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Guillermain, 10 a., pl. Morand, 11.
Ep. Bernard, couturière, 46 a., r. Moncey, 182.
Dédail-Muthnon, rentier, 70 a., pl. Morand, 2.
Létourneau, représentant, 60 a., r. Crillon, 80.
Ep. Vars, dévideuse, 57 a., r. Tête-d'Or, 65.
Garbil, négociant, 41 a., c. Vitton, 01.
Drevet, Francine, 0 m., r. Montgolfier, 01.
Jacquemod, empl., 70 a., r. Tronchet, 76.
Ep. Dominique, coutur., 34 a., r. Tronchet, 65.
Vve Vacher, ménagère, 64 a., av. Thiers, 134.
Fayolle, instituteur, 30 a., r. Bossuet, 83.
Ep. Guillermin, tisseuse, 69 a., r. Tronchet, 15.
Vve Thomaron, s. p., 75 a., r. Masséna, 36.
Cécillon, distillateur, 33 a., r. Masséna, 39.
Vve Gauthier, cultivatrice, 63 a., r. Garibaldi, 18.
Chatelard, boulanger, r. Pierre-Corneille, 40.
Lance, propriétaire, 65 a., r. Molière, 37.
Berrat, Rosalie, s. p., 60 a., r. Godefroy, 19.
Guillaud, serrurier, 36 a., r. Félix-Jacquier, 20.
Roussel, chauff. mécan., 06 a., r. Tête-d'Or, 112

Mouvement de la Population

du 15 au 21 Mai 1907.

Nombre de mariages contractés	....	98
—	divorces enregistrés	7
—	naissances légitimes	120
—	— illégitimes	37
—	décès	180
—	mort-nés	7

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2
Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos

Le 24 Mai 1907

Grains et Farines

Blé de pays du rayon...	les 100 kil.	23	73	24	»
de pays, autres provenances indigènes	—	24	30	25	»
de Russie	—	27	»	29	»
— d'Amérique	—	27	20	26	»
— provinces danubienn.	—	24	20	27	30
— des Indes	—	»	»	»	»
— dur	—	25	75	26	75
Seigle	—	18	50	19	»
Orge de brasserie	—	20	50	21	50
— de mouture	—	17	»	18	»
Maïs	—	16	50	25	50
Sarrasin	—	25	»	25	50
Avoine nouvelle	—	19	30	20	»
Haricots bl. de Bourgogne	—	»	»	»	»
nains de Hongrie	—	34	»	33	»
Farine de boulang. 1re q.	les 125 kil.	48	»	40	»
— — ronde.	—	43	»	44	»
Son	les 100 kil.	14	»	14	05
Fécule indigène	—	37	»	38	50
Riz de l'Inde	—	30	»	37	»
Riz du Japon	—	47	»	40	»
Riz de Saigon	—	27	»	28	»
Rizon du Piémont écume	—	47	»	40	»
— — glacé	—	47	»	50	»
— — Caroline	—	30	»	60	»

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil.	61	»	70	»
— 1er choix	—	57	»	67	»
marchandes	—	54	»	10	»
irrégulières	—	47	»	65	»
Semoule	—	48	»	68	»

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 100 k.	124	»	143	»
— — vieilles	—	»	»	»	»
— — d'Amérique	—	»	»	»	»
— de luzerne de France nouvelles	—	130	»	110	»
— vieilles	—	»	»	»	»
de luzerne d'Italie	—	»	»	»	»
Graines de colza ou navette	—	41	»	43	»
— de sainfoin	—	40	»	»	»
de vesces	—	24	»	28	»

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	10	50	13	»
de pays	—	11	30	10	»
Paille de froment	—	8	»	6	23
— de seigle	—	6	50	7	»

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	030	»	050	»
— à la princesse	—	000	»	010	»
Raisins de Corinthe	—	65	»	63	»
de Malaga	—	11	»	15	»
Figues de Bougie	—	30	»	34	»
de Cosenza	—	10	»	65	»
Prunes d'Ente	—	110	»	113	»

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris	les 100 k.	63	»	63	30
— — coupé régulier	—	64	»	63	»
— — irrégulier	—	62	50	63	»
— — poudre	—	63	50	64	»
— — semoule	—	64	»	65	»
Sucre cristallisé indigène	—	50	»	58	50
— — exotique	—	»	»	»	»
Sirop de glucose 44 degrés	—	52	»	53	»

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k.	283	»	360	»
— — Mysore	—	090	»	303	»
— Santos	—	023	»	060	»
— Java vert	—	305	»	320	»
— — jaune	—	335	»	410	»
Démérari	—	310	»	335	»
Café de Haïti nature	—	253	»	263	»
— trié	—	070	»	285	»
— Guadeloupe habit.	—	310	»	325	»
— — bonifieur	—	330	»	355	»
— Moka	—	350	»	400	»
Café Porto-Rico	—	313	»	330	»
— Centre-Amér. et côtes fermes gragé	—	090	»	303	»
— — — non gragé	—	280	»	090	»
— Bahia	—	035	»	030	»

Cacaos

Cacao Maragnan-Para	les 100 k.	373	»	50[illegible]	»
— Caraque et Carupano	—	375	»	420	»
— Puerto-Cabello	—	400	»	500	»
— Guayaquil	—	373	»	400	»
Cacao Trinitad	les 100 k.	363	»	375	»
— Martiniq. et Guadel.	—	345	»	303	»
— Bahia préparé	—	345	»	360	»
— Haïti	—	330	»	340	»
— Samana et Sanchez	—	333	»	345	»

Poivres

Poivre noir Aléppy	les 100 k.	»	»	»	»
— — Tellichéry	—	»	»	»	»
— — Saïgon	—	330	»	360	»
— blanc	—	430	»	460	»

Suifs et produits stéariques

Huile de coco	les 100 k.	103	»	108	»
de Palme dure et molle	—	81	»	80	»
Suif fondu de Paris (sous fût)	—	81	50	»	»
— de province (en fût)	—	51	50	86	50
— pressé	—	109	»	114	»
Acide oléique (Oléine de saponification)	—	74	»	77	»
— — (— de distillation)	—	70	»	72	»
Acide stéarique (stéarine de saponification)	—	140	»	143	»
— (— de distillation)	—	101	50	106	50
Bougie saponifiée, 1re qual., les 100 paq. de 500 gr. net		83	»	86	»
— distillation — —	les 100 k.	81	»	83	»
Glycérine blonde, 28°	—	95	»	100	»
— pharmaceutique, 30°	—	140	»	150	»

Huiles minérales

Huile de pétrole	l'hectolitre	27	»	30	»
— de schiste	—	64	»	65	»
Essence minérale	—	41	»	70	»

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra vierge pour	les 100 k.	170	»	190	»
— — surfine	—	»	»	»	»
— — Bari	—	»	»	»	»
— — fine	—	135	»	130	»

Digitized by Google

Huile commune lampe..	les 100 k.	119 •	189 •
— de noix.....	—	190 •	208 •
— d'arachide surfine..	—	108 •	18. •
Huile de sésame extra-fine,	les 100 k.	105 •	189 •
— de sésame à brûler	—	94 •	93 •
— de lin.....	—	70 •	78 •
— de choux à bouche.	—	1 5 •	159 •
— de colza brute.....	—	• •	• •
— — épurée....	—	94 •	107 •
Savon Marseille bl. 1re q..	—	68 •	88 •
— Marseille bl. 2e q...	—	88 •	91 •
— bleu pâle, moyen terme .	—	89 •	89 •
— de palme marbré...	—	84 •	98 •
— d'oléine, 1re qualité.	—	88 •	94 •
— — marbré....	—	91 •	84 •
— de pulpe.....	—	88 •	92 •
— mou extra.....	—	43 •	45 •
— — ordinaire....	—	34 50	36 •

Vins

Vin Beaujolais 1er choix.	la pièce	119 •	199 •
— — 2e —	—	69 •	98 •
Vin Bas Beaujolais.....	la pièce	16 •	79 •

Vin Lyonnais 1er choix	—	60 •	70 •
— — 2e	—	45 •	55 •
— Mâconnais 1er	—	60 •	98 •
— — 2e	—	46 •	93 •
Vin Bourgogne 1er	—	180 •	138 •
— 2e	—	80 •	88 •
Bordeaux 1er	le barrique	140 •	140 •
— — 2e	—	88 •	90 •
Vin Roussillon 1er	l'hectolitre	80 •	23 •
— 2e	—	18 •	18 •
Montagne 1er	—	50 •	58 •
— — 2e	—	18 •	18 •
— Narbonne 1er	—	20 •	29 •
— — 2e	—	15 •	19 •
— Algérie 1er	—	28 •	23 •
— 2e	—	19 •	19 •

Spiritueux

Esprit 3/8 Béziers à 86°...	l'hectol.	63 •	73 •
— de mero — ...	—	54 •	58 •
— Nord fin à 90° ...	—	48 30	46 75
Esprit Nord extra-fin 90°		47 50	47 75
— de grain —	—	38 •	60 •
— mauvais goût —	—	45 50	46 •

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 18 au 24 Mai 1907.

Marché en gros de la Martinière

Dindes.....	la pièce.....	• •	• •
Oies.....	—	• •	• •
Canards.....	—	3 •	4 50
Volailles 1re qual.	—	3 •	4 •
— 2e	—	4 •	4 50
Poulets	—	2 50	3 50
Pigeons	—	1 10	1 50
Beurre.....	le kilog.....	2 40	3 60
Œufs.....	le cent	7 50	1 50
Fromages	le kilog.....	1 90	2 50

Marché au gros des fruits et légumes

Pommes de terre.	le quintal métrique ..	11 •	18 •
Châtaignes.....	— ..	• •	• •

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1906

DATES	COMPTANT
Lundi, 20 Mai	férié
Mardi, 21 —	103 75 • •
Mercr., 22 —	103 75 • •
Jeudi, 23 —	103 75 • •
Vendr., 24 —	103 • • •
Samedi 25 —	103 • • •

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 15 au 21 Mai 1907.

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS									TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Bœufs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Vaise.....	190	1,097	3,190	4	814	•	•	•	•	•	308,303
Perrache.....	487	947	2,044	45	•	•	•	•	•	•	185,436
Corne-de-Cerf..... ...	•	•	•	•	•	34	9	1	•	•	9,390
TOTAUX	1,037	2,044	5,234	48	814	34	9	1	•	•	495,221

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 14 au 20 Mai 1907 (20e semaine)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1907	1906	1907	1906	1907	1906	1907	1906
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon...	109,131 48	150,340 81	55,790 87	• •	3,170,077 40	2,917,403 48	252,673 93	• •
Tramway de Lyon à Neuville.....	7,718 80	9,397 95	2,320 95	• •	98,366 25	93,457 50	5,197 75	• •
— Lyon-Croix-Rousse à Caluire..... ..	2,823 25	2,249 73	573 50	• •	43,543 20	44,179 75	• •	2,987 55
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse..	4,871 85	3,788 83	1,084 89	• •	78,084 60	73,605 45	2,491 15	• •
Croix-Pâquet	5,928 83	5,150 48	778 35	• •	103,435 35	105,861 75	• •	1,606 20
Lignes de la Cie F.-O-L.....	21,995 67	43,348 01	9,659 94	• •	871,369 45	259,361 89	12,049 94	• •

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 19 au 21 Mai 1907

JOURS DE MARCHÉ	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique maxim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes salées
Jeudi.....	Moutons.....	1,479	1,479	2 30	1 80	2 20	1 40	2 40	1 60		
	Veaux.....	•	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •		
	Porcs.....	•	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •		
Vendredi....	Bœufs et vaches.....	445	435	1 80	1 18	2 20	1 34	2 41	1 48		
	Veaux.....	1,457	1,467	1 38	1 19	2 20	1 40	2 40	1 88	11,357	4,389
	Moutons.....	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •		
Lundi.....	Porcs	1,278	1,278	1 38	1 28	2 •	1 80	3 50	1 99		
Mardi.....	Bœufs et vaches.....	1,009	978	1 84	1 29	• •	• •	• •	• •		
	Veaux.....	847	845	1 38	1 10	• •	• •	• •	• •		
	Moutons.....	1,509	1,428	2 40	1 89	• •	• •	• •	• •		
Récapitulation	Bœufs et vaches.....	1,501	1,411								
	Veaux.....	2,312	2,312								
	Moutons.....	2,934	2,934								
	Porcs.....	1,278	1,278								

TOTAL..... 13,743 k.

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

Cours des denrées vendues aux Pactorats de la ville de Lyon, du 17 au 23 Mai 1907

DÉSIGNATION DES DENRÉES		17 Mai		18 Mai		19 Mai		20 Mai		21 Mai		23 Mai		20 Mai	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil...	0 80	0 70	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 •	0 80	• •	• •	0 90	0 70
Aloses	—	0 70	•	• •	• •	0 00	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Anges	—	0 80	• •	• •	•	• •	• •	0 70	0 60	• •	• •	• •	• •	0 80	0 70
Barbues	—	• •	• •	1 80	1 50	• •	• •	• •	• •	2 10	0 10	• •	• •	• •	• •
Bars	—	2 60	2 40	0 10	0 80	2 40	2 30	2 50	2 00	• •	• •	2 40	2 20	0 •	2 80
Cabillauds	—	• •	• •	• •	• •	1 10	1 •	• •	• •	1 30	1 20	• •	• •	• •	• •
Carrelets	—	0 80	0 70	• •	• •	0 70	0 0	• •	• •	• •	•	0 70	• •	0 80	0 60
Collins	—	0 90	0 00	0 00	0 0	• •	• •	0 70	•	0 00	0 0	0 80	0 70	1 •	0 0
Congres	—	0 80	0 70	0 70	0 6.	1 •	0 00	0 80	0 70	1 10	1	0 00	0 70	0 70	0 00
Dorades	—	1 00	1 10	• •	• •	1 20	1 •	1 •	0 80	1 40	1 00	• •	• •	• •	• •
Esturgeons	—	• •	• •	• •	• •	1 30	•	• •	• •	• •	• •	1 20	• •	• •	• •
Grondins	—	1 •	0 0	0 00	0 70	1 10	1 •	1 20	1 1	1 30	1 20	• •	• •	1 10	1 •
Limandes	le kil..	0 70	0 50	0 00	0 5	0 70	0 00	• •	• •	0 70	0 50	0 00	0 50	0 80	0 00
Lottes de mer	—	1 •	0 80	1 20	1 •	• •	• •	1 •	0 80	1 30	1 •	1 30	1 20	1 20	1 •
Maquereaux	—	1 40	0 00	1 20	0 70	1 •	0 80	1 20	0 0	1 40	1 10	0 00	0 70	1 •	0 00
Merlans	—	0 80	0 70	1 10	0 00	1 •	0 70	1 0	1 •	1 30	1 10	1 20	0 60	1 •	0 70
Merlus	—	0 00	0 70	1 •	0 80	1 10	0 0	0 00	0 40	1 •	0 80	0 80	0 70	0 90	0 70
Mulets	—	1 20	1 •	• •	• •	• •	• •	1 00	1 1	1 40	1 2	• •	•	1 00	1 10
Raies	—	1 •	0 70	1 10	0 10	1 •	0 00	1 10	1 •	1 •	0 70	0 60	0 60	1 10	0 70
Rougets-barbets	—	0 40	2 2	2 •	1 0.	1 50	• •	• •	• •	• •	•	0 70	2 40	2 00	0 50
Saint-Pierre	—	0 00	• •	• •	• •	0 90	0 70	• •	•	• •	• •	• •	• •	0 80	0 70
Sardines 1/0 sel	—	1 10	1 •	• •	• •	1 00	1 •	1 •	•	1 00	•	1 30	1 20	1 10	1 •
Soles	—	4 •	0 30	4 40	3 7	4 50	0 00	4 00	4 10	4 00	0 4	5 •	3 5	4 40	4 •
Saumons	—	8 •	7 20	• •	• •	7 80	7 3	0 •	0 30	7 10	0 5	• •	•	• •	• •
Turbots	—	3 00	2 •	0 •	0 70	• •	• •	2 00	2	• •	• •	2 40	0 00	• •	• •
Vives	—	0 50	• •	0 60	0 00	0 00	•	• •	•	0 70	0 00	0 50	•	0 70	0 00
Harengs frais	le cent.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	•	• •	• •	• •	• •
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil.	• •	• •	• •	• •	• •	•	1 70	1 00	• •	• •	• •	•	1 80	1 70
Anguilles mortes	—	1 30	1 00	• •	• •	1 40	1 0	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 50	1 0
Barbeaux	—	1 40	1 30	1 30	1 0	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 40	• •
Brêmes	—	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•
Brochets	—	0 20	0 40	0 •	0 70	2 50	0 10	0 00	2 40	1 00	1 00	1 70	1 00	2 00	2 10
Carpes	—	1 •	0 50	• •	• •	1 10	1	• •	• •	• •	• •	0 00	•	0 00	0 00
Eperlans	—	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	1 10	1 1	• •	• •	• •	• •
Lamproies	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Lottes eau douce	—	3 40	0 2	• •	• •	4 30	• •	• •	• •	0 70	0 50	• •	• •	• •	• •
Ombres-chevaliers	—	0 00	0 3	0 20	3	• •	• •	4 10	4 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Perches	—	1 4.	1 2	1 80	1 70	2 20	1 80	1 70	1 50	1 00	1 40	1 00	1 7	2 •	1 0
Truites	—	0 00	7 70	0 30	7 00	0 10	0 0	7 00	4 00	7 70	6 50	0 30	4 20	0 10	4 40
Truites saumonées	—	8 •	4 40	7 •	4 40	• •	• •	7 50	7 •	• •	• •	0 •	0 50	0 70	5 30
Friture	—	1 •	0 70	1 10	1 •	1 •	0 0.	1 10	1 •	1 •	0 70	1 10	1 •	1 •	0 70
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil...	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	•	• •	•	1 •	0 70
Crevettes rouges	—	8 30	5 40	0 70	4 60	7 40	5 20	• •	• •	0 30	0 10	0 40	5 2	4 30	3 30
Crevettes grises	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 00	1 10
Ecrevisses	—	7 •	0 50	0 •	3 •	0 50	2 0	0 •	0 50	5 40	0 5	7 10	0 5	0 •	0 20
Langoustes	—	5 30	4 0	0 10	4 60	0 30	5 50	4 70	4 2	4 60	4 30	5 00	0 •	4 00	3 50
Homards	—	4 •	0 0	• •	• •	4 20	4 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	2 30	• •
Escargots	—	0 40	0 30	0 40	• •	0 40	0 0	0 35	0 30	0 35	0 00	0 33	• •	0 40	0 35
Moules	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Clovisses	—	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Volailles															
Canards	la pièce	4 •	0 50	0 00	0	4 20	0 0	• •	• •	0 00	0 7	0 50	3 •	5 •	4 •
Dindes	—	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	•	• •	• •
Dindonneaux	—	• •	•	• •	• •	0 •	5 5	• •	• •	• •	• •	5 00	5	5 •	4 00
Oies	—	7 50	7 •	0 00	7 50	0 •	7	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Poulardes ou chapons de Bresse	—	10 •	7 •	0 •	8 •	8 50	7 00	0 •	0 •	7 •	5 5	8 •	0 •	7 •	0 •
Poulets	—	0 •	4 •	8 •	3 00	4 50	3 5.	4 •	3 •	0 •	3	4 •	2 50	4 00	3 •
Pigeons	—	1 00	1	1 10	0 05	1 •	•	1 20	1 •	1 10	0 05	1 20	1 •	1 20	0 05
Pluit des mortes	—	• •	• •	• •	•	• •	• •	2 50	2 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Crêtes en lots	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Lapins domestiques	—	• •	• •	• •	• •	0 50	2 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil...	0 •	2 •	0 50	1 00	0 •	2 40	2 50	2 20	2 20	2 10	2 40	2 •	2 30	2 10
Œufs	le cent..	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Primeurs, légumes															
Champignons de couches	le kil...	1 80	1 40	0 10	1 60	0 20	2	0 •	1 70	2 10	1 8	1 80	1 50	2 •	1 70
Asperges	la botte.	1 00	0 40	1 50	0 40	1 •	0 3	1 20	0 40	1 20	0 30	1 •	0 40	1 10	0 4

Digitized by Google

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 15 au 21 Mai 1907

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES										TOTAUX	
	Aux Abattoirs		Dans les Magasins		Aux Criées		Dans les Halles et Marchés couverts		Sur les Marchés découverts			
	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.
Bœufs et vaches	11	2,200	»	»	»	»	»	»	»	»	11	2,200
Veaux	1	70	»	»	»	»	»	»	»	»	1	70
Moutons	3	45	»	»	»	»	»	»	»	»	3	45
Porcs	5	400	»	»	»	»	»	»	»	»	5	400
Chèvres	1	18	»	»	»	»	»	»	»	»	1	18
Chevreaux et agneaux	1	8	»	»	»	»	»	»	»	»	1	8
Chevaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fœtus	88	»	»	»	»	»	»	»	»	»	88	»
Abats divers	82	1,589	»	»	»	»	»	»	»	»	82	1,589
Viandes fraîches	10	40	»	»	»	»	»	»	»	»	10	40
Viandes salées	»	»	»	»	1	20	»	»	»	»	1	20
Poissons (marée)	»	»	»	259	»	75	»	»	»	»	»	334
Poissons (eau douce)	»	»	»	»	»	334	»	»	»	»	»	334
Langoustes et homards	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»
Crevettes	»	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»	5
Ecrevisses	»	»	»	»	»	41	»	»	»	»	»	41
Huîtres, coquilleges	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gibiers (à plumes)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gibier (à poil)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Volailles	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»
Pigeons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fromages	»	»	»	»	»	22	»	»	»	»	»	22
Champignons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Légumes divers	»	»	»	38	»	»	»	»	»	»	»	38
Fruits divers	»	»	»	119	»	»	»	»	»	»	»	119
Grenouilles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

CLIMAT — Observations météorologiques constatées en Avril 1907, à l'Observatoire de Lyon, au parc de la Tête-d'Or.

DATES	Pression atmosphérique à midi (+ 700mm)	TEMPÉRATURE à l'ombre — A Midi	Maxima	Minima	TEMPÉRATURE à l'air libre et à 0m,05 au-dessus du gazon — Maxima	Minima	TEMPÉRATURE du sol à midi à profondeur de — 0m,10	0m,30	0m,60	1m,00	VENT DES NUAGES à Midi	HYGROMÉTRIE — Poids en grammes de vapeur d'eau contenue dans 1 m.c. d'air — Moyenne	Maxima	Minima	EAU tombée — Hauteur en millim. — Pluie	Neige	EAU évaporée depuis 24 h. — Hauteur en m/m	FRACTION d'INSOLATION — en Part	à St-Genis	NÉBULOSITÉ moyenne au 1/100 de 7 h. m. à 2 h. s. — en Part	à St-Genis	REMARQUES COMPLÉMENTAIRES
1	743 9	+10°1	+19 2	+ 3 7	+28°1	+ 0°2	+ 9 0	+ 7°2	+ 6°8	+ 8°8	»	3.4	6 5	4.9	0.0	»	3 9	0.37	0 83	0.04	3.02	
2	40.3	+13.0	+20 0	+ 4 1	+28.7	+ 1 6	+10 0	+ 7.8	+ 6.9	+ 6 0	»	5.2	8 0	3.3	0.9	»	3.5	0 59	0.83	0.44	0.36	Vent fort (S.).
3	42 0	+13.2	+15 3	+ 9.1	+17 0	+ 5.8	+ 9.0	+ 8.4	+ 7 8	+ 6 3	SSO	6.3	7.1	6.3	0.0	»	3.1	0 00	0 00	0 02	0.01	Pl.
4	60 1	+10.6	+13.0	+ 3 6	+17.3	+ 5 1	+ 8 2	+ 7.8	+ 6.8		NE	6.1	9.5	5.3	10.7	»	8.8	0.17	0.18	0.34	0.98	
5	24 8	+ 0.3	+11 9	+ 0 1	+13.0	+ 2 3	+ 8 1	+ 8 1	+ 7 8	+ 7.1	N	8 6	6.8	2.7	1 3	»	1.1	8 00	0 00	1.00	0.91	P.
6	39.1	+13.6	+15.7	+ 2 8	+19 2	+ 0.4	+ 9.1	+ 8 1	+ 7 9	+ 7.1	»	5 9	6.7	4 8	0.9	»	1 0	8 21	0 18	0 64	0 74	Forte rosée.
7	38 9	+ 7.8	+14.5	+ 4 2	+18 6	+ 3 0	+ 8.6	+ 8.3	+ 0.0	+ 7.1	»	4.3	6.4	3.6	0.0	»	1.3	0.39	0.35	0.52	0.58	Vent fort (S.). P.
8	42.4	+ 6.0	+11.3	+ 0 4	+12.3	— 0.7	+ 8 4	+ 6.6	+ 8 0	+ 7.2	O	3.4	5 9	4.7	2.0	»	2 1	0.23	0.49	0 74	0.78	P. V. Gr.
9	41 3	+11.3	+16.1		+22 0		+ 8 1	+ 7.3	+ 7 7	+ 7.4	NO	6.0	7 3	5.6	0 6	»	0 8	8.35	0.14	0.70	0.93	P.
10	41.3	+10 6	+12.7	+ 4 6	+22 3	+ 3 0	+ 8 1	+ 7.5	+ 7.3	+ 7 4	NO	3.6	8.7	4 6	1.3	»	2.1	0.64	0.31	0 83	0 88	P. Gr.
11	41 8	+12.8	+15.0	+ 5 2	+24 6	+ 3.2	+ 8 1	+ 7.5	+ 7.2	+ 7.4	ENE	5.2	6.3	3.8	1 8	»	2.1	0.43	0.48	0.92	0.32	P.
12	36.6	+13 6	+16.0	+ 6 8	+23.6	+ 2 1	+ 8 1	+ 7.5	+ 7.3	+ 7.4	SSO	5.7	8 5	3.7	0 6	»	2.6	0.09	0.04	1.00	1.00	Vent fort (S.). P.
13	36 3	+18.4	+13.3	+ 8 4	+27 3	+ 6 1	+ 8 4	+ 8 0	+ 7.7	+ 7.6	N	6.1	8 9	5 2	4.6	»	2.3	0.09	8.01	0 91	0 94	P.
14	37.3	+13.4	+14.6	+ 4 0	+22 0	+ 2.3	+ 8.7	+ 8 5	+ 8.4	+ 7.7	N	3.9	6.3	5.4	0.1	»	2.4	0.00	8.06	0.01	0 86	P.
15	36.6	+ 8.6	+11.1	+ 9.0	+16 3	+ 4.8	+ 8.7	+ 8 5	+ 8.4	+ 7.7	NO	6 4	7 0	3.5	0 0	»	2.0	0.00	0.00	1.00	1.00	P.
16	32.7	+ 8.3	+11.6	+ 6 3	+13 8	+ 6 3	+ 8 7	+ 8 5	+ 8 4	+ 7.7	N	6 8	7.6	3.1	8.8	»	0 7	0 16	0 00	2.00	1.00	P.
17	35.1	+ 8.9	+11.8	+ 3.6	+14 0	+ 4 2	+ 8 4	+ 8 5	+ 8.6	+ 8 0	N	6 5	7.1	3 6	6.0	»	2.4	0.00	0.00	0.96	0.96	P.
18	40.4	+11.1	+12.9	+ 4 9	+61.8	+ 3 9	+ 8 4	+ 8.5	+ 8.3	+ 8 0	N	4 2	8 4	3.3	1.0	»	1.4	8.54	2.62	0.39	0.48	Vent fort (N.).
19	44.3	+ 9.7	+11.3	+ 2.1	+21 6	+ 0.2	+ 8 4	+ 8 5	+ 8 5	+ 8 0	N	6 2	4 7	2 2	0.0	»	2.7	0 83	0.80	0.38	0 36	Vent fort (O.).
20	48 6	+11.0	+13.7	+ 1.9	+22 4	+ 0.0	+ 8 5	+ 8 8	+ 8 8	+ 8.0	N	3 8	4.6	3.1	0.0	»	2.6	2.65	2.58	0.12	0 20	
21	51.0	+13.0	+15.0	— 2 5	+27.0	— 2.7	+ 8 4	+ 7 8	+ 8 1	+ 8.1	»	6 7	4.6	3.1	0.0	»	4 2	0.64	0 80	0.00	0.00	Gv.
22	53.1	+13.0	+19.0	+ 1.3	+27.1	— 0.4	+ 8 6	+ 8 1	+ 8.3	+ 8.1	»	5.5	7 1	6.6	0 0	»	3 3	0.82	8.75	0.66	9 36	
23	55.6	+17.3	+18.8	+ 7 8	+28.1	+ 6.8	+ 9 0	+ 8 2	+ 8 3	+ 8 1	N	5.6	7.3	6.2	0.0	»	3 7	3 74	0.82	0.34	0.18	
24	54.6	+ 8.5	+21 0	+ 3 0	+61.9	+ 1.4	+10 7	+ 9 8	+ 9.1	+ 8 1	»	7.1	8 3	4 0	0.0	»	4.5	0.30	0.31	0.18	0.32	
25	52.1	+ 1.2	+23.0	+ 12.0	+33.6	+ 3.6	+10.7	+ 9.9	+ 9.3	+ 8.1	N	8.1	10 0	5.6	0.0	»	4.2	0.83	0.89	0.24	0 13	
26	43 0	+21 7	+23.7	+ 1 .	+34.	+ 5.2	+13.4	+11.6	+10 3	+ 8 3	NO	7.6	10.7	5 2	0.0	»	4.6	0.08	0.70	3.10	0.51	P.
27	39.1	+ 7.8	+ 9.3	+ 7.0	+11.0	+ 6 5	+11 8	+11.5	+10.5	+10.5	NO	5.3	8.3	4.3	0.1	»	4.5	0 00	0.13	0.96	0.93	P.
28	39 6	+10.6	+12.0	+ 3.1	+23 0	+ 1.4	+11.8	+11.6	+ 9.5	+ 8.8	N	4.1	8 2	2.8	0.0	»	2 8	0.72	0.80	3 52	0.30	P. Vent fort (N.).
29	44 3	+13 6	+12.5	+ 6.4	+24.3	+ 3.1	+11.8	+11.6	+10.0	+ 8.9	N	3.4	6.0	2 .	1.9	»	3.5	9 00	0 45	0.78	8.76	P.
30	46.6	+11.9	+13.	+ 3.3	+16.0	+ 3.2	+11.6	+11.	+ 8.8	+ 8.0	N	5.6	7.0	3.4	4 8	»	6.0	9.00	9 00	1.00	1.00	P.
31																						

L'Imprimeur-gérant : F. CHOUARD.

199. - Imprimerie Nouvelle Lyonnaise 3, rue Ste-Catherine - F. CHOUARD, directeur. — Téléphone 78-39

FÉDÉRATION DU LIVRE LYON-SUD SECTION SYNDICALE

Digitized by Google

ONZIÈME ANNÉE N° 570 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 2 JUIN 1907

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de poste; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes..	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie.....	— 7 fr.	— 3 fr 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Décision approbative (p. 349).

Nominations, mutations (p. 349).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 2169 à 2191).

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille (p. 350).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille (p. 350).

Affaire Pagliero. — Arrêt de la Cour d'appel (p. 356).

Legs de M. Arnaud (François). — Acceptation. (p. 350).

Hospices civils. — Frais d'hospitalisation. — Instance judiciaire (p. 330).

Hospices civils. — Ball Pey-Ilavier. — Action judiciaire (p. 330).

Assurance contre l'incendie de l'école municipale de tissage et du cours de broderie mécanique. — Avenant (p. 350).

Secours annuel et renouvelable accordé à MM. Liabœuf (Victor) et Panis (J.-M.), cantonniers mis à la réforme (p. 331).

Bureau de perception de la taxe sur l'alcool, rue Saint-Cyr, 78. — Renouvellement du bail (p. 361).

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Pensions Pichon et Huilard (p. 331).

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. Réversibilité de pension veuve Mortegoutte (p. 351).

Subvention au Syndicat des artistes musiciens de Lyon pour l'envoi d'un délégué à un Congrès (p. 351).

Caisse de retraites des employés de l'Octroi. — Réversibilité de pension veuve Gaillard (p. 351).

Hospices civils. — Asile Bertholon-Moorier. — Canalisation d'eau. — Instance judiciaire (p. 352).

Hospices civils. — Ouverture de crédit (p. 352).

Nouveau cimetière de la Croix-Rousse. — Suppression de servitudes. — Projets de traités (p. 352).

Prolongement du chemin vicinal ordinaire n° 116 « des Ballonoières » en vue du raccordement des abattoirs de la Mouche aux voies de la Compagnie P.-L.-M. (p. 353).

Compte de gestion présenté par M. Debolo, Receveur municipal de Lyon, pour l'exercice 1906 (p. 353).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière (p. 354).

Assurance contre l'incendie des immeubles du quartier Grôlée. — Renouvellement de la police assurant l'îlot L. (p. 354).

Dépenses imprévues. — Période du 1er juillet 1906 au 31 mars 1907. — Emploi du crédit (p. 354).

Hôtel des Invalides du travail. — Fourniture du pain (p. 355).

Ecole municipale de tissage. — Droits d'inscription (p. 355).

Informations et avis divers.

Conseil municipal. — Séance publique (p. 333).

Harmonie Municipale. — Concert public. — Avis (p. 336).

Concours pour l'admissibilité à un emploi de Vérificateur au service municipal de l'Architecture. — Avis (p. 336).

Examen professionnel pour l'emploi de chef machiniste au Grand-Théâtre de Lyon. — Programme. — Avis (p 356).

Ecole régionale d'architecture de Lyon. — Concours d'admission. — Avis (p. 357).

Ecole professionnelle d'horlogerie de Lyon. — Bourses municipales. — Avis (p 357).

Avis d'adjudications. — (p. 357).

Don au Bureau de bienfaisance (p. 337).

Demandes en autorisation de construire (p. 337).

Délibérations du Conseil municipal de la Ville de Lyon pendant le Consulat et l'Empire (p. 358).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 359).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 360).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 362).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marches de Lyon (p. 363).

Documents statistiques (p. 363).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décision approbative.

Par décret en date du 11 mai 1907, M. le Président de la République a approuvé la soumission de la Compagnie du Gaz en vue de l'exécution pendant l'année 1907, des travaux de canalisations, branchements, déplacements et modifications des appareils de l'éclairage public.

Nominations, mutations.

Par arrêté du 22 mai dernier, M. Dubost (André), fossoyeur dans les cimetières de Lyon, a été titularisé dans son emploi.

Par arrêté du 27 mai, M. Masson (Auguste), a été nommé garçon de bureau au service municipal de l'Architecture.

Par arrêté du 28 mai, M. Pillet (Antoine), surveillant à l'Hôtel des Invalides du Travail, a été titularisé dans son emploi.

Par arrêté du 30 mai, M. Luya (Antoine), ouvrier auxiliaire à la Voirie municipale, a été nommé cantonnier de 2e classe à ce même service.

Par arrêté du même jour, MM. Liabœuf (Victor) et Panis (Jean-Marie), cantonniers à la Voirie municipale, ont été, pour cause de santé, relevés de leur emploi, à dater du 1er juillet prochain.

Par arrêté du 31 mai, M. Daret (Auguste), architecte de la Ville, en retraite, a été nommé architecte divisionnaire honoraire.

Digitized by Google

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille.

(Commission spéciale.) — N° 2169

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de congé, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de congé formées par MM. Louvet (Maurins), soldat au 157e régiment d'infanterie; Fournès (Henri-Marius), soldat au 159e régiment d'infanterie, domiciliés au 3e arrondissement.

Chambon (Alfred-Marius), soldat au 60e régiment d'infanterie, domicilié au 4e arrondissement.

Thollon (Benoît Marius), soldat au 12e régiment de hussards; Belière (Louis-Joseph), soldat au 159e régiment d'infanterie, domiciliés au 5e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 27 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille.

(Commission spéciale). — N° 2170

Messieurs, d'après l'article 41 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de dispense, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de dispense formées par MM. Bargaud (Marie-Joseph), territorial de la classe 1891, domicilié au 1er arrondissement.

Nallet (Auguste Henri), territorial de la classe 1893, domicilié au 2e arondissement.

Laborier (Félix), territorial de la classe 1891, domicilié au 3e arrondissement

Fétat (François-Claude), territorial de la classe 1889, domicilié au 4e arrondissement.

Borel (Jean-Louis), territorial de la classe 1891, domicilié au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 27 mai 1907.

Le Maire de Lyon.
Edouard HERRIOT.

Affaire Pagliero. — Arrêt de la Cour d'appel.

(Commission générale). — N° 2171.

Messieurs, par un arrêt en date du 7 mai 1907, la Cour d'appel de Lyon (1re chambre) a confirmé le jugement du Tribunal de 1re instance, qui avait condamné la ville de Lyon à payer au sieur Pagliero, ex-locataire d'un terrain acquis par la Ville en vue de la création de l'abattoir de la Mouche, une indemnité de 4,000 francs, à titre de privation de jouissance.

D'après l'avis exprimé par l'un des Conseils de la Ville, cette décision de la Cour ne paraît pas pouvoir être valablement attaquée en cassation. Je vous propose, en conséquence, de m'autoriser à payer l'indemnité dont il s'agit et les frais des deux instances auxquels la Ville a été condamnée.

Ce paiement pourra être effectué sur le crédit ouvert au budget pour frais judiciaires et d'actes.

Lyon, le 27 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Legs de M. Arnaud (François). — Acceptation.

(Commission générale). — N° 2172

Messieurs, par testament olographe en date du 21 juillet 1902, M. François Arnaud, demeurant à Lyon, rue d'Algérie, 13, où il est décédé le 14 avril 1907, a légué à la ville de Lyon, une somme de 5,000 francs, à charge par elle d'entretenir à perpétuité le tombeau élevé sur sa concession du cimetière de Loyasse.

Bien que l'Administration municipale se soit généralement abstenue jusqu'à présent de se charger de l'entretien des sépultures particulières, on ne saurait cependant lui contester le droit de faire dans les concessions des cimetières les travaux nécessaires pour assurer leur conservation, surtout lorsque le bénéfice d'un legs lui garantit les ressources nécessaires. C'est ainsi, du reste, que procède la ville de Paris, qui accepte toujours les legs qui lui sont faits à cette intention.

En conséquence, je ne vois pas d'inconvénient, Messieurs, à ce que vous acceptiez le legs fait à la Ville par M. Arnaud.

Suivant les volontés du testateur, la somme légée serait convertie en rentes sur l'Etat et les arrérages employés chaque année à l'entretien de son tombeau.

Lyon, le 27 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils. — Frais d'hospitalisation. — Instance judiciaire.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° 2173.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une délibération, en date de 1er mai 1907, par laquelle le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon sollicite l'autorisation d'intenter contre les sieurs Gigodot et Lasprévote, Lambert et Fontaine, de Saint-Fons, une action en responsabilité pour l'accident survenu aux nommés Bron et Berard, en vue d'obtenir le remboursement des frais d'hospitalisation de ces derniers qui s'élèvent à 308 francs.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis au sujet de cette affaire.

Lyon, le 28 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Bail Pey-Ravier. — Action judiciaire.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2174.

Messieurs, par délibération du 1er mai 1907, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon, sollicite l'autorisation d'intenter une action judiciaire contre M. Pey-Ravier aux fins de le faire condamner au paiement des loyers échus et à échoir pour le local qu'il occupe au rez-de-chaussée de la maison Feroussat, située quai de la Pêcherie, 6.

J'ai l'honneur, Messieurs, de vous soumettre cette délibération en vous priant de vouloir bien émettre votre avis sur la suite à lui donner.

Lyon, le 28 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Assurance contre l'incendie de l'école municipale du tissage et du cours de broderie mécanique. — Avenant.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2175.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet d'avenant à la police assurant contre l'incendie l'école de tissage et du cours de broderie mécanique.

Cet avenant est rendu nécessaire par le transfert de ce dernier cours de la rue du Chariot d'Or, n° 25 au n° 2 de la place Belfort.

Le capital assuré est réduit de 12,000 francs par suite de la suppression du risque relatif à l'immeuble rue du Chariot-d'Or, 25, et la prime annuelle est portée de 75 fr. 50 à 76 fr. 85.

Cette augmentation de prime est la conséquence de l'élévation du capital garantissant le matériel et les matières premières de l'école.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien adopter cet avenant.

Lyon, le 28 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

Secours annuel et renouvelables à MM. Lisbœuf (Victor) et Panis (Jean-Marie), cantonniers mis à la réforme.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2176.

Messieurs, par un rapport en date du 1er mai courant, que vous trouverez ci-joint, M. le Directeur de la Voirie municipale me propose de relever de leurs fonctions pour raison de santé MM. Lisbœuf (Victor) et Panis (Jean-Marie), cantonniers, les recommande à l'Administration en vue de leur faire attribuer un secours annuel.

Les certificats médicaux délivrés à ces agents par M. le médecin de l'Administration municipale concluent à l'impossibilité pour eux de continuer à assurer régulièrement leur service. Il y a donc lieu d'admettre les propositions de M. l'Ingénieur en chef de la Ville en leur donnant du contrôle des cantonniers à partir du 1er juillet prochain, MM. Lisbœuf et Panis.

Il reste à examiner la question du secours à attribuer à ces agents. Voici, brièvement exposée, leurs situations respectives :

1° M. Lisbœuf est âgé de 68 ans et compte près de 25 ans de services. Il est veuf et ses enfants étant mariés et chargés de famille ne sont pas en situation de lui venir en aide ; jusqu'à présent il les a au contraire aidés dans la mesure de ses moyens.

2° M. Panis a 69 ans et compte 28 années de service. Il est marié, mais sa femme maladive, ne peut se livrer régulièrement au travail.

Comme vous le voyez, Messieurs, la situation de ces deux agents est des plus dignes d'intérêt.

Je vous propose, en conséquence, d'allouer à MM. Lisbœuf et Panis un secours annuel de 500 francs qui prendrait cours du 1er juillet prochain et qui serait prélevé sur le crédit inscrit au budget pour : « Pensions et secours à la charge de la Ville ».

Lyon, le 28 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Bureau de perception de la taxe sur l'alcool, rue Saint-Cyr, 78. — Renouvellement du bail.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° 2177.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet pour le renouvellement du bail du bureau de perception de la taxe sur l'alcool situé rue Saint-Cyr, 78.

Ce projet comporte la location des mêmes locaux que ceux déjà occupés par la Ville pour une nouvelle période de neuf ans avec faculté réciproque de dédite pour les troisième et sixième années.

Le prix annuel du loyer est ramené de 600 à 500 francs.

La propriétaire contribue, en outre, aux réparations nécessaires dans le local pour une somme de cinquante francs qui viendra en déduction du premier terme de loyer.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien approuver ce projet de bail.

Lyon, le 28 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Pensions Pichon et Hullard.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2178.

Messieurs, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux un rapport de M. le Préfet du Rhône au sujet des demandes en liquidation de pensions formées par M. Pichon, dit Bon Benoît, ancien sous-brigadier de 3e classe, à la 4e compagnie, et M. Hullard (Claude-Henri), ancien sous brigadier de 2e classe, à la 2e compagnie du corps des gardiens de la paix de la ville de Lyon.

Ces demandes sont conformes aux prescriptions du décret du 19 septembre 1863, instituant une caisse spéciale de retraites pour le corps des sergents de ville de Lyon.

Je vous propose, en conséquence, de vouloir bien émettre un avis favorable à ces demandes et de fixer aux sommes ci après les pensions de retraite annuelles et viagères à leur accorder, savoir :

M. Pichon, dit Bon Benoît, à la somme de 744 francs.

M. Hullard, à la somme de 775 francs.

Ces pensions seraient imputées sur les fonds de la Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon, et prendraient cours du 1er mai 1907.

Lyon, le 28 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Réversibilité de pension veuve Mortegoutte.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2179.

Messieurs, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux un rapport de M. le Préfet du Rhône au sujet de la demande en réversibilité de pension formée par Mme veuve Mortegoutte (Jeanne-Marie), veuve d'un ancien brigadier de 1re classe, au corps des gardiens de la paix de la ville de Lyon.

Cette demande est conforme aux prescriptions du décret du 19 septembre 1863, instituant une caisse spéciale de retraites pour le corps des sergents de ville de Lyon.

Je vous propose, en conséquence, de vouloir bien émettre un avis favorable à la demande de Mme veuve Mortegoutte, et de fixer à la somme de 368 fr. la pension de retraite annuelle et viagère à lui accorder.

Cette pension serait imputée sur les fonds de la Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon, et prendrait cours du 27 mars 1907, lendemain du décès de son mari.

Lyon, le 28 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Subvention au Syndicat des artistes musiciens de Lyon pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.

(Commission générale.) — N° 2180.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande par laquelle le Syndicat des artistes musiciens de Lyon, sollicite de la Ville une subvention destinée à couvrir les frais d'envoi d'un délégué à un Congrès corporatif qui a eu lieu à Paris les 21, 22 et 23 mai courant.

Je vous propose, Messieurs, d'accueillir favorablement cette demande.

Si vous partagez cet avis, la subvention à allouer serait décomptée de la façon suivante, conformément à vos délibérations des 21 novembre 1905 et 30 janvier 1906 :

Chemins de fer, 3e classe, aller et retour..... Fr.	40 45
Congrès, 3 journées ; voyage, 2 journées à 8 francs.....	40 »
Total..... Fr.	80 45

Le montant de cette subvention serait prélevé sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant sous le titre : « Dépenses imprévues ».

Lyon, le 28 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des employés de l'Octroi. — Réversibilité de pension veuve Gaillard.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2181.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande en réversibilité de pension formée par Mme Marret (Annette) veuve de M. Gaillard (Antoine), ex-retraité de l'Octroi, décédé à Lyon le 29 avril 1907.

Mme veuve Gaillard se trouvant dans les conditions prévues par l'article 24 de l'ordonnance du 11 novembre 1842, réglementant la Caisse de retraites des employés de l'Octroi, a, par suite, droit au tiers de la pension de 559 francs dont jouissait son mari, soit :

559 fr. : 3 = 186 fr. 33.

C'est donc à la somme de 186 francs

(centimes négligés) que je vous propose Messieurs, de liquider la pension de retraite annuelle et viagère à accorder à Mme veuve Gaillard.

Les arrérages en seront prélevés, conformément à l'article 1er du décret du 1er décembre 1906, sur les fonds de la Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale et prendront cours à partir du 30 avril 1907, lendemain du décès de M. Gaillard.

Lyon, le 29 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Asile Bartholon-Mourier. — Canalisation d'eau — Instance judiciaire.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2182.

Messieurs, les Hospices civils de Lyon, par délibération du 8 mai 1907, demandent l'autorisation d'engager une instance judiciaire contre MM. Murtel et Faure, propriétaires à Givors, aux fins d'obtenir et de régler l'établissement de la servitude du passage des eaux dont les Hospices ont le droit de disposer pour alimenter leur propriété du Bouchage, le parcours de la conduite d'eau, ses dimensions et sa forme et de fixer les indemnités qui seront dues; à cet effet, obtenir du tribunal compétent la nomination d'un expert, conformément à la loi du 29 avril 1845, article 4, paragraphe 2.

Je vous propose, Messieurs, d'émettre un avis favorable à la délibération dont il s'agit.

Lyon, le 29 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Ouverture de crédit.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2183.

Messieurs, par délibération en date du 8 mai 1907, le Conseil général d'administration des Hospices civils sollicite l'autorisation:

1° D'inscrire au budget additionnel de l'exercice 1907, fonds extraordinaires, sous la rubrique : « Succession Bertholon, Asile du Bouchage », une recette de 231 820 fr. 49;

2° D'ouvrir au budget additionnel du même exercice, fonds extraordinaires, un crédit de 25,000 francs destiné à l'exécution des legs Bertholon Mourier.

Je vous propose, Messieurs, d'émettre un avis favorable à la délibération dont il s'agit.

Lyon, le 29 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Nouveau cimetière de la Croix-Rousse. — Suppression de servitudes. — Projets de traités.

(Commission générale.) — N° 2184.

Messieurs, suivant sentence d'adjudication du 30 janvier 1897, la Ville a acquis à la barre du Tribunal civil de Lyon, en vue de l'agrandissement du nouveau cimetière de la Croix-Rousse, un immeuble situé rue Saint-Pothin, nos 41 et 43 et appartenant aux consorts Ronzière.

Une grande partie de cette propriété a pu être affectée immédiatement aux inhumations, mais la portion restante qui occupe une surface importante a dû, jusqu'à ce jour, rester inutilisée. Ce terrain est, en effet, frappé de servitude par le décret organique du 23 prairial an XII qui prévoit que les propriétaires riverains d'un cimetière peuvent interdire l'ouverture de fosses dans un rayon de 40 mètres autour de leur habitation.

Dans cette situation et en présence des nombreuses demandes de concessions qui ont été faites et auxquelles il n'a pu être donné satisfaction, je me suis demandé s'il ne serait pas possible d'éteindre cette servitude en consentant, en besoin, un léger sacrifice qui serait largement compensé par le produit de la vente des concessions.

J'ai, en conséquence, invité M. le Directeur du service de la Voirie à engager, dans ce but, des négociations avec les propriétaires suivants, seuls intéressés dans la question :

1° M. Cluvier, propriétaire de l'immeuble joignant le cimetière au nord et locataire de l'immeuble Valensot, rue Saint Pothin, 56;

2° MM. les héritiers Valensot, propriétaires de l'immeuble, rue Saint-Potbin, 56;

3° M. Martin, marbrier-sculpteur, propriétaire de l'immeuble, rue Saint-Pothin, 54;

4° M. Pariaud, fleuriste, propriétaire de l'immeuble, rue Saint-Pothin, 52.

Après de laborieux pourparlers, M. le Directeur du service de la Voirie a pu obtenir de ces propriétaires l'abandon de leur privilège aux conditions suivantes indiquées dans des projets de traités que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Traité avec M. Cluvier

M. Clavier, agissant en qualité de propriétaire de l'immeuble, rue Saint-Pothin, 39, contigu au cimetière, s'engage à abandonner pour partie le droit qu'il peut avoir d'interdire les inhumations dans le cimetière de la Croix-Rousse et dans un rayon de 40 mètres de sa propriété de façon à permettre à la Ville d'inhumer dans la portion Sud-Est dudit cimetière jusqu'au liseré violet TXVZYU du plan joint au dossier.

En échange de cet abandon, la Ville cède à M. Clavier une portion d'immeuble comprenant deux bâtiments A et B et formant une enclave dans sa propriété, ladite portion d'immeuble indiquée sur le plan par la teinte rose ABIIF. Cette cession représente une valeur d'environ 2,900 francs.

La Ville s'engage, en outre, à faire exécuter à ses frais les travaux énumérés ci-après et consistant :

1° A boucher les ouvertures existant dans le mur BC;

2° A construire un mur de clôture de 3 m. 30 de hauteur dont le parement Nord suivra le prolongement du parement Nord du bâtiment (A). Ce mur de clôture sera mitoyen entre la ville de Lyon et M. Cluvier;

3° A faire démolir la portion GDEH teintée en jaune pour l'annexer au cimetière et à faire reconstruire à plein mur, suivant la ligne GH, le pignon Nord DE du bâtiment (B). Les murs de pignon BC et GH seront mitoyens dans toute leur hauteur entre la Ville et M. Clavier;

4° A créer au rez-de-chaussée de la façade FH du bâtiment (B) une entrée de 1 m. 50 de largeur sur la rue Saint Pothin.

D'après le devis ci joint dressé par M. l'Architecte en chef de la Ville, la dépense afférente à ces travaux est évaluée à la somme de 769 fr. 90.

M. Clavier abandonne également le droit d'interdiction d'inhumer qui peut lui appartenir comme locataire général de l'immeuble Valensot, rue Saint-Pothin, 56 et il s'engage formellement à ne réclamer aucune indemnité soit à la ville de Lyon, soit aux héritiers Valensot pour l'abandon que ces derniers feront à la Ville des droits qu'ils peuvent avoir en leur qualité de propriétaires dudit immeuble.

Traité avec les héritiers Valensot

En raison de l'abandon consenti par les héritiers Valensot, propriétaires de l'immeuble rue Saint-Pothin, n° 56, la Ville s'engage à leur payer une somme de 2,500 francs. Ces propriétaires demandaient au début des pourparlers une indemnité de 5,000 francs.

Traité avec M. Martin

En ce qui concerne M. Martin, propriétaire de l'immeuble, rue Saint-Pothin, 54, la Ville prend l'engagement d'interdire sur la rue Saint-Pothin, au devant dudit immeuble, toutes installations à demeure ou précaires, de marchands, voitures ou vendeurs quelconques. En outre, M. Martin pourra se servir, pour étaler gratuitement ses marchandises, de la crête du mur de clôture sur rue élevée à hauteur d'appui, qui limite actuellement son immeuble à l'Ouest, suivant l'ancien alignement et cela à la condition que cet étalage ne dépassera pas la face extérieure dudit mur de clôture.

Traité avec M. Pariaud

A l'égard de M. Pariaud, propriétaire de l'immeuble, rue Saint Pothin, 52, la Ville prend simplement l'engagement, tant qu'existera le cimetière de la Croix-Rousse, de maintenir ouverte et libre au public, pendant les fêtes de la Toussaint (1er et 2 novembre), l'entrée dudit cimetière portant le n° 41 sur la rue Saint-Pothin, au devant de l'immeuble Pariaud.

Les conditions de ces projets de traités paraissant acceptables, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à les convertir en actes définitifs.

Digitized by Google

La somme de 2,500 francs à payer aux héritiers Valeusot devra être imputée sur un crédit spécial d'égal chiffre à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Quant aux travaux indiqués dans le traité avec M. Clavier, sauf la démolition du bâtiment GDEH, ils seront confiés aux entrepreneurs adjudicataires de la 2e série de l'entretien des bâtiments communaux et la dépense pourra être prélevée sur le crédit affecté audit entretien.

Lyon, le 29 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Prolongement du chemin vicinal ordinaire n° 148 « des Ballonnières » en vue du raccordement des abattoirs de la Mouche aux voies de la Compagnie P.-L.-M.

(Commission générale). — N° 2185.

Messieurs, par une délibération du 26 juin 1906, vous avez accepté le projet présenté par M. le Directeur du service municipal de la Voirie, en vue de la fixation des alignements du prolongement du chemin vicinal ordinaire n° 148 « des Ballonnières », entre l'avenue de Saxe et le chemin de Gerland, lequel prolongement est nécessaire pour raccorder les futurs abattoirs de la Mouche aux voies de la Compagnie P.-L.-M.

En conformité d'un arrêté préfectoral du 26 juillet 1906, ce projet a été soumis à une enquête d'utilité publique suivant les formes déterminées par l'ordonnance du 23 août 1835, mais l'approbation n'a pas été poursuivie, le service vicinal et le service municipal de la Voirie ayant reconnu qu'il était utile de prévoir le prolongement du chemin des Ballonnières jusqu'au Rhône et de s'occuper en même temps du nivellement des chemins entourant l'emplacement des abattoirs projetés, chemins dont les alignements seuls ont été jusqu'à ce jour soumis à l'approbation de la Commission départementale.

M. le Directeur du service de la Voirie a, en conséquence, complété dans ce sens son projet primitif et ses nouvelles propositions portent :

1° Sur la fixation du tracé et des alignements du prolongement du chemin vicinal ordinaire n° 148 « des Ballonnières », à ouvrir entre le Rhône et le chemin de Gerland ;

2° Sur la fixation ou la modification du nivellement des chemins vicinaux ordinaires suivants :

N° 44 « des Culattes », entre le chemin des Cures au Rhône et le prolongement projeté du chemin des Ballonnières ;

N° 45 « de la Vitriolerie à Saint-Fons », entre le chemin des Cures au Rhône et le prolongement du chemin des Ballonnières ;

N° 148 « des Ballonnières », entre le Rhône et le chemin vicinal ordinaire n° 117 « de Saint-Jean-de-Dieu » rectifié ;

N° 149 « de Debourg », entre le chemin de la Vitriolerie à Saint-Fons et l'avenue de Saxe prolongée.

Le projet ainsi modifié a été soumis à une enquête d'utilité publique qui a été faite à la Mairie du 3e arrondissement, du 15 avril au 2 mai 1907 inclusivement et au cours de laquelle une seule déclaration a été produite.

Cette déclaration émane de M. Blanc (François), propriétaire et fabricant de tuiles, chemin des Ballonnières, 28.

M. Blanc fait toutes réserves au sujet du préjudice qui pourrait être causé à son immeuble par l'exhaussement projeté du chemin des Ballonnières, exhaussement qui d'après le profil en long joint au dossier est indiqué comme variant de 0m20 à 0m35.

L'immeuble que possède M. Blanc sur le chemin des Ballonnières est situé entre le chemin vicinal n° 166 « du boulevard de l'Artillerie » projeté et le chemin vicinal ordinaire n° 148 « des Ballonnières » (2e partie).

Le profil en travers, type appliqué au droit de l'entrée de la propriété Blanc, ne donne contre la façade de la maison qu'un exhaussement de 0m15 sur le seuil existant. Cette différence de niveau est peu importante et elle pourra facilement être réduite, sinon supprimée, au moment de l'exécution des travaux, en diminuant la pente en travers du trottoir et en surhaussant les bordures de trottoir.

Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de tenir compte de la réserve faite par M. Blanc et j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien approuver définitivement ledit projet, qui a d'ailleurs fait l'objet d'un avis entièrement favorable de la part de M. le Commissaire enquêteur.

Lyon, le 29 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Compte de gestion présenté par M. Debolo, Receveur municipal de Lyon, pour l'exercice 1906.

(Commission générale). — N° 2186.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre le compte présenté par M. le Receveur municipal de Lyon, pour la gestion 1906, (première et deuxième partie) et la gestion 1907 (première partie).

Ce compte comprend, pour la gestion 1906, le rappel des opérations complémentaires de l'exercice 1905, les opérations budgétaires des douze premiers mois de l'exercice 1906 et celles relatives aux services hors budget, et, pour la gestion 1907, les opérations complémentaires de l'exercice 1906, clos au 31 mars 1907.

Il embrasse, dans son ensemble, les opérations de recettes et de dépenses des budgets de la ville de Lyon et de l'École La Martinière (dont la gestion est confiée au même Receveur), ainsi que celles relatives aux services hors budget.

Afin de vous faciliter l'examen de ce compte, je crois devoir résumer ci-après les opérations afférentes aux diverses parties et aux divers services qui le composent : Gestion 1906, première et deuxième parties. — Opérations effectuées pendant les douze premiers mois de l'exercice 1906.

GESTION 1906, 1re ET 2e PARTIES. — OPÉRATIONS EFFECTUÉES PENDANT LES DOUZE PREMIERS MOIS DE L'EXERCICE 1906.

DÉSIGNATION des SERVICES ET COMPTABILITÉS	RECETTES	DÉPENSES	EXCÉDENTS au 31 décembre 1906 : DE RECETTES	EXCÉDENTS au 31 décembre 1906 : DE DÉPENSES
1° Services budgétaires.				
1re partie.				
Opérations complémentaires de l'exercice 1905, clos au 31 mars 1906 (rappel) :				
Ville de Lyon et comptabilités particulières	3,787,062 99	5,021,060 93	» »	1,233,997 94
2e partie				
Opérations des douze premiers mois de l'exercice 1906 :				
Ville de Lyon	20,113,132 37	15,736,753 68	1,706,376 69	» »
École La Martinière	340,328 15	279,612 05	66,906 07	» »
TOTAUX des services budgétaires	24,560,723 31	24,027,426 71	1,773,284 76	1,233,997 94
2e Services hors budget	4,394,050 80	4,800,312 31	» »	416,492 74
TOTAUX	28,950,774 11	28,827,980 05	1,773,284 76	1,650,490 70
Excédent de recettes			122,791 06	
Au 31 décembre 1905, la situation de M. le Receveur municipal présentait un excédent de recettes, savoir : Sur les services budgétaires 5,293,312 39 ; Sur les services hors budget 1,232,069 89			6,525,382 28	
Au 31 décembre 1906, le résultat, ci, est conforme à celui constaté au procès-verbal de clôture des registres et de situation de caisse à la même époque.			6,648,190 31	

GESTION 1907, 1re PARTIE. — OPÉRATIONS EFFECTUÉES PENDANT LES TROIS MOIS COMPLÉMENTAIRES DE L'EXERCICE 1906.

DÉSIGNATION des SERVICES OU COMPTABILITÉ	RECETTES	DÉPENSES	EXCÉDENTS DE RECETTES	EXCÉDENTS DE DÉPENSES
Ville de Lyon	3,205,134 13	4,038,361 33	» »	1,833,137 19
Ecole La Martinière	38,132 76	61,474 35	» »	23,341 59
TOTAUX	3,243,356 63	4,083,735 67	» »	1,846,478 78

SITUATION A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1906, EN CE QUI CONCERNE LES SERVICES BUDGÉTAIRES.

DÉSIGNATION des OPÉRATIONS	VILLE DE LYON RECETTES	VILLE DE LYON DÉPENSES	ÉCOLE LA MARTINIÈRE RECETTES	ÉCOLE LA MARTINIÈRE DÉPENSES
Opérations effectuées pendant les douze premiers mois de l'exercice 1906 (gestion 1906, 2e partie)	20,433,132 37	16,726,733 68	316,526 15	270,621 09
Opérations effectuées pendant les trois mois complémentaires (gestion 1907, 1re partie)	3,205,134 13	4,038,361 33	38,132 76	61,474 35
TOTAUX	23,638,356 50	23,733,015 »	381,860 91	311,096 43
Excédent de recettes	» »		43,564 48	
Excédent de dépenses	116,756 30		» »	
L'exercice 1905, clos en 31 mars 1906, présentant un excédent de recettes de	4,013,733 14 (1)		45,592 23	
Le résultat définitif de l'exercice 1906, égal au compte administratif du même exercice, est un excédent de recettes de	3,894,973 84		83,156 71	

(1) Cette somme comprend 66,029 fr. 28 provenant des comptabilités particulières incorporées depuis 1906 dans le budget municipal, l'excédent réel, en ce qui concerne la ville de Lyon, était de 3,947,702 fr. 86, chiffre égal à celui figurant dans les comptes de 1905.

Le présent compte a été vérifié et reconnu exact par M. le Trésorier Payeur général du Rhône, en ce qui concerne le montant et l'imputation par exercice et par gestion des opérations de recettes et de dépenses qui y sont indiquées.

En conséquence, j'ai l'honneur, Messieurs, de vous proposer de prendre une délibération approuvant ce compte et en arrêtant les résultats au 31 décembre 1906 et au 31 mars 1907, conformément à l'article 71 de la loi du 5 avril 1884.

Lyon, le 29 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière.

(Commission spéciale). — N° 2187.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis motivé chaque fois qu'une demande d'allocation d'indemnité journalière est formée au titre de soutien indispensable de famille.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous soumettre les demandes d'allocation formées par MM. Guigue (Charles-Auguste), soldat au 158e régiment d'infanterie, de la classe 1905.

Four (Pierre-François); Aubert (François-Jean), appelés de la classe 1905.

Rivier (Fernand-Lucien-Adrien); Blanchard (Jean-Baptiste-Emile), appelés de la classe 1906, domiciliés au 2e arrondissement.

Baud (Claude-Paul), soldat au 157e régiment d'infanterie, appelé de la classe 1905.

Labret (Emile-Louis), appelé de la classe 1906, domiciliée au 3e arrondissement.

Arrieu (François-Bertrand-Emile); Berthou (Louis Claudius); Pellet (Jean); Seron (Henri-Joseph); Suchet (Marius-Louis), appelés de la classe 1905.

Anthonioz (Félix-Joseph); Artru (Jules), Avon (Auguste-Albert); Barbier (Marius); Bal (Antoine-Joseph); Boisset (Joseph); Berland (François-Joseph-Antoine); Beurloud (Daniel-Honoré); Chauvel (Pierre-Francisque); Guichard (Auguste-Jacques-Ahunase); Cochard (Jeanny-Joseph); Ferrero (Joseph-Thomas); Guillard (Jean); Hadj (Martial-Anteine); Hägenbuch (Jean Marius); Jaboulay (Julee-Antoine); Lachenel (Melchior-Célestin); Mothevel (Lenis Clément-Marius); Lambert (Louis-Daniel-Joseph); Michal (Antoine-Louis); Mondelin (Louis); Richoud (Henri-Paul); Perrin (Emile-Morius-Laurent); Pelletier (Antoine-Marius); Saint-Cyr (Louis Jean); Saugnier (Louis); Schech (Louie-Eugène-Jeso-Baptiste); Thomasson (Antoine); Verdier (Pierre-Désiré); Vargoz (René-Jean-Mariue); Veisin (Camille-Joseph), appelés de la classe 1906, domiciliés au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer sur ces demandes.

Lyon, le 30 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Assurance contre l'incendie des immeubles du quartier Grôlée. — Renouvellement de la police assurant l'îlot L.

Commissions spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2188.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de police consenti par la Compagnie « La France » pour le renouvellement du contrat assurant contre l'incendie l'immeuble formant l'îlot L du quartier Grôlée.

Ce projet est contracté pour une période de dix années à partir du 17 mars 1907.

Il comporte le paiement d'une prime annuelle de 82 fr. 10.

Le capital garanti se décompose comme suit :

Bâtiment.....	Fr.	400.000 »
Recours des locataires..		100.000 »
Chômage ou perte des loyers.....		45.000 »
Total.....	Fr.	545.000 »

Le risque de 50.000 francs pour recours des voisins inscrits dans la précédente police a été supprimé comme inutile, l'immeuble étant limité sur toutes ses faces par la voie publique.

D'autre part, le risque de chômage ou perte de loyers a été porté de 20.000 à 45.000 francs pour le mettre en rapport avec le rendement actuel de l'immeuble.

Les conditions de faveur faites à la Ville pour ces assurances étant insérées dans le présent projet, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien l'approuver.

Lyon, le 30 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Dépenses imprévues. — Période du 1er juillet 1906 au 31 mars 1907. — Emploi du crédit.

Commission spéciale. (Affaires courantes). — N° 2189.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre l'état des sommes ordonnancées sur le crédit des dépenses imprévues de l'exercice 1906, pendant la période du 1er juillet 1906 au 31 mars 1907.

Digitized by Google

Cet état s'élève à la somme de 15,717 fr. 01.

RELEVÉ DES DÉPENSES ORDONNANCÉES.

Remboursement de produits communaux indûment perçus.....	376 35
Solde de droits d'enregistrement afférents à la fourniture de vin dans les établissements hospitaliers de la Ville, en 1902, par le sieur Rignol, cet adjudicataire étant reconnu insolvable.	3 »
Fourniture de plaquettes distribuées en prix, à l'occasion du concours de balcons fleuris, en 1906.....	82 95
Indemnités allouées pour dégâts occasionnés par la rupture de conduites d'eau.....	462 85
Secours alloué à Mme Montial, veuve d'un commissaire de police assassiné en activité de service.....	1.200 »
Subvention allouée en vue de l'érection, à Poleymieux, d'un monument à André-Marie Ampère.....	300 »
Complément d'indemnité allouée à M. Joussemet, à titre de transaction amiable, dans le différend survenu avec lui, lors de la fourniture de corbillards	138 22
Frais de copie des inventaires des établissements ecclésiastiques de Lyon.....	431 25
Subvention allouée au Syndicat d'initiative, pour l'aménagement du Rhône.....	500 »
Subvention à la société « l'Altruisme », pour envoi à la campagne de jeunes filles lyonnaises.....	500 »
Travaux de pose et dépose de matériel de décoration, place de la Bourse, à l'occasion du Congrès des grains.....	67 20
Subventions allouées à divers syndicats ouvriers et professionnels, pour distributions de récompenses, organisation de congrès et frais d'envoi de délégués aux congrès corporatifs (dépenses votées par délibérations spéciales du Conseil municipal, en dates des 26 juin, 31 juillet, 24 septembre, 15 octobre et 24 décembre 1906)....	7.609 55
Prélèvements, pour paiement de traitements et indemnités au personnel de divers services municipaux et autres dépenses, en raison de l'insuffisance des crédits spéciaux, en 1906.....	4.042 64
Somme égale.....	15.717 01

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien me donner acte de cette communication et approuver, pour régularisation, les ordonnancements de dépenses effectués.

Lyon, le 30 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hôtel des Invalides du Travail. — Fourniture de pain.

(Commission générale.) — N° 2190.

Messieurs, en suite d'un rapport de M. le Directeur de l'Hôtel des Invalides du Travail, rapport que je joins au dossier, j'ai l'honneur de vous proposer de prononcer la résiliation du marché conclu avec M. Lechère, boulanger, pour la fourniture du pain nécessaire à cet établissement jusqu'au 1er janvier prochain.

Je vous prie, d'autre part, en raison du peu de temps qui reste avant le renouvellement de l'adjudication, de m'autoriser à procéder à une adjudication restreinte pour les fournitures nécessaires à l'Hôtel des Invalides du Travail d'ici au 1er janvier prochain.

Lyon, le 30 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ecole municipale de tissage. — Droits d'inscription.

(Commission générale.) — N° 2191.

Messieurs, dans sa séance du 1er mai 1907, la Commission administrative de l'Ecole de Tissage a discuté une proposition demandant la gratuité de l'admission à l'Ecole pour les fils d'ouvriers, l'établissement d'un droit d'inscription pour les jeune gens de nationalité française et pour les jeunes gens étrangers, et la création de bourses familiales.

La Commission a formulé les vœux ci-après dont elle m'a demandé l'application à partir de la rentrée 1907-1908 :

1° Inscription de 3 francs, pour tous les fils de travailleurs de la soierie et similaires, habitant la ville de Lyon ;

2° Droit d'inscription de 200 francs, pour tous les autres jeunes gens de nationalité française ;

3° Droit d'inscription de 500 francs, pour les jeunes gens de nationalité étrangère ;

4° Faculté laissée au Maire d'accorder des réductions allant jusqu'à la seule inscription de 3 francs, aux élèves français habitant hors Lyon, qui justifieraient d'une situation peu fortunée ;

5° Etablissement de bourses familiales par le Conseil municipal dans la limite des ressources créées à l'Ecole par les nouveaux droits d'inscription ;

6° Clôture des inscriptions à date fixe et droit de priorité accordé d'abord aux fils de travailleurs lyonnais, puis aux postulants français, les élèves étrangers n'étant admis que s'il reste des places disponibles.

Ces modifications au règlement en vigueur m'ont paru susceptibles d'être adoptées sauf en ce qui concerne les paragraphes 2 et 3, relatifs aux droits d'inscription à exiger des jeunes gens de nationalité française et des jeunes gens étrangers. Les droits proposés semblent trop élevés et je suis d'avis de les réduire à 100 francs au lieu de 200 francs pour la première catégorie et de 500 francs à 150 francs pour la deuxième catégorie.

Sous réserve de ces modifications, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, d'accepter les vœux formulés par la Commission administrative de l'Ecole de Tissage, avec application à partir du 1er octobre 1907.

Les crédits à prévoir seraient ouverts au budget supplémentaire de 1907.

Lyon, le 31 mai 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseil municipal. — Séance publique.

Le Conseil municipal de Lyon se réunira en séance publique, à l'Hôtel de Ville, le lundi 3 juin courant, à 8 heures du soir.

ORDRE DU JOUR

Appel nominal.
Adoption du procès-verbal de la séance du 29 avril 1907.
Recrutement. — Soutiens de famille.
Propositions de la Compagnie O.-T. L. concernant la construction d'un tramway de la place du Pont à la Croix-Rousse.
Ancien presbytère de Saint-Louis, rue de la Madeleine, 1. — Bail Dupuy et veuve Rivoire.
Etablissement d'une voie ferrée entre l'embranchement de la Compagnie P. L.-M. appartenant à la Société des Magasins généraux de Lyon-Guillotière et les entrepôts de M. Béjanin, chemin du Pré-Gaudry.
Distribution gratuite des télégrammes dans toute l'étendue de la ville de Lyon. — Projet de convention.
Chauffage des services municipaux. — Insuffisance de crédit.
Dépôt de pompes situé cours Henri, 28. — Renouvellement du bail.
Prolongement d'une voie ferrée chemin du Pré-Gaudry — Pétition de M. Perroudon.
Centimes spéciaux pour les chemins vicinaux en 1908.
Voirie vicinale. — Création des ressources nécessaires pour 1908. — Contingents relatifs aux chemins de grande communication et d'intérêt commun.
Réorganisation du Bureau municipal d'Hygiène.
Annexion à Lyon de territoires suburbains
Hospices civils. — Instance des anciens employés du service de l'Architecture.
Hospices civils. — Affaire Bertholon. — Instance Buret. — Transaction.
Hospices civils. — Hôtel-Dieu. — Achats divers pour création de services. — Ouverture de crédit.
Jury des assises. — Formation de la liste.
Hospices civils. — Mainlevée d'inscription hypothécaire.
Hospices civils. — Asile Bertholon-Moorier. — Canalisation d'eau. — Instance judiciaire.
Sapeurs-pompiers. — Pensions Détammaecker (Gustave-Justin) et Recorbet (Claude-Marie).
Sergents de ville. — Réversibilité de pension veuve Thiélau.
Sapeurs-pompiers. — Réversibilité de pension veuve Jacqui.
Sapeurs-pompiers. — Réversibilité de pension veuve Giraud.
Sapeurs-pompiers. — Demandes de secours formées par Mmes veuves Lacombe, Veyret, Mangoul, Noël et Coponat.

Digitized by Google

Etablissement d'une canalisation électrique dans la traversée du chemin vicinal ordinaire n° 9, « de Serin à la Croix-Rousse ».

Dépassement des crédits affectés en 1906 aux services de l'Architecture municipale.

Subvention au Syndicat des Artistes musiciens de Lyon, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.

Service médical et pharmaceutique de nuit. — Admission en non-valeur d'une partie des dépenses avancées par la Ville en 1906.

Fondation Tissot. — Renouvellement de la police assurant contre l'incendie les locaux occupés par les bénéficiaires.

Location à M. Delacour (Claudius), d'un terrain communal situé à l'Est de l'abattoir de Voise.

Ancien presbytère de l'église Saint-Irénée, rue des Macchabées, 51. — Bail Bogey.

Remplacement des bat-flanc et réfection du sol des écuries du service des Convois funèbres.

Exhaussement de diverses voies publiques dans le quartier Saint-Poul. — Instances Comte, Gout, André et Lucain, contre la Ville. — Arrêtés du Conseil de Préfecture.

Exhaussement de diverses voies publiques dans le quartier Saint-Paul. — Instances Parrel, Bertrand et Arnaud, contre la Ville. — Arrêtés du Conseil de Préfecture.

Hospices civils. — Vente aux enchères publiques d'une parcelle de terrain dépendant de la masse n° 101 à la Guillotière.

Administration municipale. — Réversibilité de pension veuve Vacher.

Ecole de garçons, rue Bonnefoi, 5. — Renouvellement du bail.

Subvention à l'Association professionnelle des préposés à la Manufacture des tabacs de Lyon, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.

Personnel licencié de l'Octroi. — Réversibilité de pension veuve Gaillard.

Secours annuels et renouvelables à MM. Liabœuf (Victor) et Pauis (Jean-M.), cantonniers mis à la réforme.

Sergents de ville. — Réversibilité de pension veuve Mortegoutte.

Sergents de ville. — Pension Hullard (Claude-Henri).

Sergents de ville. — Pension Pichon (Joseph-Marie), dit Bon Beuolt.

Subvention à l'Association des Secrétaires de Mairie, employés et agents municipaux du Rhône, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.

Société professionnelle des comptables de Lyon. — Allocation d'une subvention pour l'organisation d'un Congrès.

Prolongement du cours Charlemagne. — Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique.

Chambre syndicale des Comptables-Teneurs de livres de Lyon. — Allocation d'une subvention pour l'organisation d'un Congrès.

Suppression du secours annuel accordé à M. Vallier, ancien cantonnier de la Ville.

Taxe sur les constructions neuves. — Instance Bangé, contre la ville de Lyon, devant le Conseil de Préfecture.

Legs Mérigot. — Réclamation de Mme veuve Mérigot. — Autorisation d'ester en justice.

Ecole maternelle rue de Dijon, 28. — Renouvellement du bail.

Echange, par voie d'alignement, de deux parcelles de terrain situées rue Janin.

Agrandissement de la gare de Lyon Croix-Rousse. — Prolongement de la rue Jacquard — Fixation des alignements et du nivellement.

Assurance contre l'incendie de l'Ecole municipale de Tissage et du Cours de broderie mécanique. — Avenant.

Subvention à la section du Rhône du Syndicat national des Employés des Trésoreries générales et Recettes particulières, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.

Ecole « La Martinière ». — Soumissions.

Subvention au Groupe lyonnais de l'Association générale des agents des Postes, Télégraphes et Téléphones, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.

Dénomination d'une rue allant du chemin des Culattes au bac à traille de Perrache.

Legs de Mme de Vauxonne, veuve d'Arthur Périesud de Gravillon. — Acceptation.

Hospices civils. — Bail Puy-Ravier. — Action judiciaire.

Demande de subvention présentée par la Fédération des employés de France, pour l'organisation d'un Congrès.

Subvention au personnel civil libre des Etablissements militaires de l'Artillerie de Lyon, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.

Cylindrage à vapeur des chemins vicinaux ordinaires. — Renouvellement de l'entreprise

Subvention au Syndicat des ouvriers en céramique et similaires de Lyon, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.

Application de la loi sur le repos hebdomadaire. — Demande en dérogation.

Propositions de M. Jacquier, relatives à l'inauguration du buste du Docteur Gailleton, ancien maire de Lyon.

Observations de M. Jacquier, relatives à l'usage des sirènes, sifflets et cloches.

Question de M. Cusset, relative au doublement des voies entre Lyon et Chasse.

Question de M. Bizet, au sujet des maisons ouvrières de l'Exposition d'Hygiène.

Dépôt de pétitions et propositions.

Harmonie municipale. — Concert public. — Avis.

Programme du concert que donnera l'Harmonie municipale, le jeudi 6 juin à 8 h. 3/4 du soir, place Raspail.

Marche des Petits Soldats..	GANNE
Poète et Paysan (ouverture)	SUPPÉ
Câlinez-moi! (intermezzo)..	C. FANGTES
L'Africaine (fantaisie).....	MEYERBEER
Mabel (grande valse).....	GODFRAY

En cas de mauvais temps, le concert sera renvoyé au jeudi suivant sur la même place et à la même heure.

Concours pour l'admissibilité à un emploi de vérificateur au service municipal de l'Architecture. — Avis.

Le concours pour l'admission à un emploi de vérificateur au service municipal de l'Architecture annoncé pour le 22 mai, a été reporté au 2 juillet prochain.

Les candidats désirant prendre part à ce concours devront adresser à M. le Maire de Lyon, avant le 20 juin prochain, leur demande sur papier timbré accompagnée de :

1° Un extrait du casier judiciaire, constatant qu'ils sont âgés de 25 ans au moins et de 35 ans au plus à la date du concours ;

2° Un certificat délivré par le médecin de l'Administration établissant qu'ils possèdent les aptitudes physiques nécessaires pour l'emploi qu'ils sollicitent ;

3° Une note indiquant leurs antécédents, les études qu'ils ont faites, les travaux auxquels ils ont pris part, et à laquelle seront joints les diplômes, certificats, etc., qu'ils auront obtenus.

Les candidats devront également justifier d'un stage professionnel de cinq ans au moins dans un cabinet d'architecte ou de géomètre.

Le traitement de début pour cet emploi est de 2, 200 francs par an.

Pour renseignements complémentaires, s'adresser à la Mairie centrale (1er Bureau A), tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Examen professionnel pour l'emploi de chef machiniste au Grand-Théâtre de Lyon. — Programme. — Avis.

L'examen professionnel pour l'emploi de chef machiniste au Grand-Théâtre de Lyon annoncée pour le 29 mai, a été reporté au 9 juillet prochain.

Les candidats devront être âgés de 30 ans au moins et de 35 ans au plus à la date de l'examen et exercer la profession de machiniste. Les sous-chefs machinistes et machinistes titulaires comptant cinq ans au moins de service au Grand-Théâtre ou au théâtre des Célestins sont dispensés des conditions d'âge et devront simplement adresser leur demande sur papier libre à M. le Maire de Lyon dans les délais indiqués ci-dessous.

A l'appui de leur demande, sur papier timbré, les candidats ne faisant pas partie des services municipaux devront fournir, avant le 24 juin 1907, les pièces suivantes :

1° Un extrait du casier judiciaire :

2° Un certificat constatant qu'ils ont exercé au moins pendant cinq ans la profession de machiniste ;

3° Un certificat délivré par M. le Médecin de l'Administration municipale établissant qu'ils possèdent les aptitudes physiques nécessaires pour l'emploi qu'ils sollicitent ;

4° Une note indiquant leurs antécédents, les études qu'ils ont faites, et à laquelle seront joints les certificats qu'ils ont obtenus (ces pièces seront rendues aux candidats après l'examen).

La Municipalité arrêtera définitivement huit jours avant l'examen la liste des candidats admis à y prendre part. Avis en sera donné aux intéressés.

Le traitement de début pour cet emploi est de 2,000 francs par an ; le candidat déclaré admissible à cet emploi ne sera nommé qu'à la date du 1er octobre 1907.

PROGRAMME

L'examen comprendra deux séries d'épreuves. La première série sera éliminatoire. Des notes de 0 à 20 seront attribuées à chacun des éléments des épreuves et multipliées par les coefficients indiqués pour chaque épreuve.

Digitized by Google

1re série. — Epreuve éliminatoire

Examen écrit.

Dictée	Ecriture courante, coefficient, 1. Orthographe, coefficient, 2.

Rapport sur une question de service, coefficient 2.

Calcul, système métrique et éléments de géométrie	Exercices sur l'addition, la soustraction, la multiplication, la division, le système métrique (unités des mesures), surface du rectangle, du triangle, du cercle, etc., coefficient, 2.

Dessin d'une pièce de machinerie (cassette, tambour, etc.), coefficient 3.

La note 0 à l'une quelconque des questions entraînera l'élimination immédiate du candidat.

Pour être admis à la 2e série des épreuves, les candidats devront avoir obtenu la moitié au moins des points fixés pour la 1re série, soit 100 points.

2e série. — Epreuve d'admission

Examen oral.

Questions sur la machinerie d'un théâtre ; coefficient 3.

Questions sur la nature des bois généralement employées pour la construction des décors ; coefficient 2.

Examen pratique.

Equiper une trappe, un bâti, une ferme, etc., dans le dessous.

Equiper une ferme, un tambour, etc., aux cintres.

Et d'une façon générale, toutes manœuvres de décors ; coefficient 5.

Aucun candidat ne pourra être déclaré admissible s'il n'a obtenu sur l'ensemble de toutes les épreuves au moins 300 points.

Ecole régionale d'Architecture de Lyon. — Concours d'admission. — Avis.

Les épreuves du concours d'admission à l'Ecole régionale d'architecture de Lyon (2e session de l'année scolaire 1906-1907), commenceront le lundi 17 juin prochain à 8 heures du matin.

Pour les inscriptions, qui seront reçues jusqu'au 13 juin à 4 heures du soir au Palais des Arts, place des Terreaux, les candidats devront produire un extrait d'acte de naissance sur papier timbré et un certificat attestant qu'ils sont capables de subir les épreuves d'admission. Cette dernière pièce doit être délivrée soit par l'un des professeurs de l'Ecole, soit par un professeur chef d'atelier extérieur, soit enfin par un directeur ou un professeur d'Ecole publique de dessin.

Nul ne peut obtenir son inscription, s'il a moins de 15 ans ou plus de 30 ans révolus.

Pour tous autres renseignements, on devra s'adresser au secrétariat du Palais des Arts, à Lyon, où le programme du concours est tenu à la disposition des candidats.

Ecole professionnelle d'horlogerie de Lyon. — Bourses municipales. — Avis.

Le Maire de Lyon a l'honneur d'informer les familles que trois bourses à l'Ecole professionnelle d'horlogerie, seront vacantes le 1er septembre 1907.

Les bourses paient l'apprentissage, les fournitures scolaires et l'outillage dont le bénéficiaire devient propriétaire à la fin de ses études.

Les ouvriers formés à l'Ecole professionnelle d'horlogerie, sont placés par les soins de la Direction de l'Ecole.

Les candidats doivent être âgés de 13 ans au 1er septembre. Toutefois, les enfants munis du certificat d'études primaires, peuvent être reçus dès l'âge de 12 ans.

Les demandes de bourses doivent être adressées sur papier libre, à M. le Maire de Lyon, à l'Hôtel de Ville, avant le 30 juin. Y joindre le bulletin de naissance du candidat (papier libre).

Pour tous renseignements, s'adresser à l'Ecole d'horlogerie, rue Dugueschin, n° 175.

Avis d'adjudications.

Fourniture des candélabres et des lanternes nécessaires pour l'éclairage public pendant cinq années (du 1er juillet 1907 au 30 juin 1912). — Adjudication au rabais. — Avis.

Vendredi 28 juin 1907, à 2 h. 1/2 de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, il sera procédé à l'adjudication, en deux lots, des fournitures désignées ci-après :

1° Fourniture de candélabres : dépenses annuelles approximatives, 3,000 fr. ; cautionnement, 400 francs ;

2° Fourniture de lanternes : dépenses annuelles approximatives, 2,000 francs ; cautionnement, 500 francs.

L'adjudication de chaque lot aura lieu sur soumissions cachetées ; elle sera tranchée en faveur du soumissionnaire qui aura fait le plus fort rabais sur la série de prix annexée au cahier des charges, pourvu toutefois que ce rabais soit supérieur ou au moins égal au rabais minimum qui aura préalablement été fixé et déposé sur le bureau à l'ouverture de la séance.

Les frais d'affiches, de timbre, d'enregistrement, d'expédition sont à la charge de l'adjudicataire et seront payés de suite.

Les cahier des charges et bordereaux des prix relatifs auxdites fournitures, sont déposés au Bureau des Renseignements, à la Bourse du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

∴

Vente, par adjudication publique, des matériaux à provenir de la démolition des immeubles communaux situés sur l'emplacement du Groupe scolaire projeté dans le quartier de la Martinière. — Avis.

Vendredi 28 juin 1907, à 3 heures de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, il sera procédé à l'adjudication, en un seul lot, des matériaux à provenir de la démolition des immeubles communaux situés sur l'emplacement du Groupe scolaire projeté dans le quartier de la Martinière.

L'adjudication aura lieu sur soumissions cachetées, elle sera tranchée en faveur de celui qui aura offert la somme la plus forte au-dessus de la somme minimum préalablement fixée par la Commission et contenue dans un pli cacheté déposé sur le bureau à l'ouverture de la séance. La somme sera exprimée en nombre entier de francs. Toute fraction de franc sera de droit comptée pour un franc.

Les frais d'affiches, de timbre, d'enregistrement, d'expédition sont à la charge de l'adjudicataire et seront payés de suite.

Les plan et cahier des charges relatifs à la vente de matériaux, sont déposés au Bureau des Renseignements, à la Bourse du Travail, cours Morand, 39, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Don au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Le 31 mai il a été versé par la mairie du 4e arrondissement, la somme de 10 francs, offrande de M. Rouchier, laitier, 8, rue d'Ivry, en faveur des pauvres de cet arrondissement.

Demandes en autorisation de construire.

Du 25 ou 31 mai 1907.

M. Chapot, propriétaire : Construction d'une maison chemin de Vilion, 98.

MM. Augé et Cie, propriétaires ; M. Nevière, architecte : Construction d'un bâtiment rue du Musée, 27.

M. Lambert, propriétaire : Construction d'une villa rue de Bonnand, 25.

MM. Pansu frères, propriétaires ; M. Curny (E.), architecte : Constructions rue Garibaldi, angle place de la Croix.

M. Picot, propriétaire : Construction d'un atelier rue Corne-de-Cerf, 18.

Mme veuve Laperrouze, propriétaire : Construction d'une maison chemin de la Scaronne, 20.

M. Blanc-Drevette, propriétaire : Construction d'une maison, rue du Quartier-Neuf, près le chemin de Monplaisir à St-Alban.

Digitized by Google

Chantiers de la Buire, propriétaire : Construction d'un hangar dans ses chantiers.

Compagnie d'Anthracite de la Mure, propriétaire : Construction d'un bâtiment rue de la Villette.

M. le Directeur de la maison de St-Jenn-de-Dieu, propriétaire ; M. Bernard (J.), architecte : Construction de deux remises route de Vienne, 192 et 192 *bis*.

M. Bel, propriétaire ; M. Nony, entrepreneur : Construction d'un hangar rue des Girondins.

DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LYON
pendant la période du Consulat et de l'Empire
(SUITE)

Cette manière d'opérer présentait alors, il faut en convenir, quelques avantages ; les comptes du trimestre se réglaient le quinze antérieur de l'époque du comptant ; les virements se faisaient dans l'intervalle, et le jour du payement le solde des comptes, une petite portion de numéraire suffisait pour opérer des payements très considérables, avec une facilité et une bonne foi qui faisait honneur au commerce de cette grande cité. Alors les ventes et achats avaient presque tous des époques à temps déterminés sur un nombre de payements déterminés ; la confiance que commandait l'existence des grandes fortunes et la grande quantité de maisons connues et solidement établies déterminaient des mesures presque générales. La Révolution arriva, elle entraîna dans le néant les établissements et les usages ; une partie des chefs de commerce fut sacrifiée ; l'industrie, les lettres et les arts furent proscrits, et la faux de la barbarie moissonna, dans un très petit espace de temps, le produit des lumières de plusieurs siècles de travaux.

Les temps sont changés ; oublions ces moments de calamité. Le neuf thermidor ranima les espérances du commerce ; la chûte des assignats donna les moyens de s'occuper des travaux, en remenant des valeurs représentatives fixes et assurées ; mais à cette époque, le délabrement des fortunes ne permit pas de vendre autrement que comptant. Aujourd'hui qu'un gouvernement sage et juste préside aux destinées de la France, la confiance mercantile commence à se rétablir ; mais elle est encore faible, soupçonneuse et timorée, et elle doit l'être, parce que l'état de la place ne lui présente pas une masse de capitaux et de fortunes qui existaient autrefois et qui lui servaient de garantie ; il en résulte que les crédits doivent être encore modérés et variés, en raison de la mesure de cette confiance ; la liberté de commerce, les convenances, la position des affaires ne permettraient donc pas d'adopter une mesure qui nous serait absolument particulière.

Nous avons vu surplus examiné avec soin si le rétablissement des payements était avantageux au commerce local, et sous ce point de vue, les manufactures ont d'abord fixé nos regards ; l'opinion des citoyens qui s'y consacrent est uniforme : ils s'opposent au renouvellement, d'abord parce que nécessités à payer tous les jours des sommes plus ou moins fortes à leurs ouvriers, les échéances de tous les jours leur en facilitent les moyens ; dans le cas contraire, ils seraient obligés de garder à chaque époque de paiement de l'argent en caisse pour satisfaire à ces versements, ou d'emprunter à haut intérêt dans l'intervalle, en faisant usage d'un crédit plus ou moins incertain ; d'autre part si l'on rétablissait les payements, ils craignent que l'usage ancien de vendre pour le terme d'une année s'en suivit, et il est hors de doute que le crédit serait alors porté au-delà des bornes que doit se permettre l'état actuel du commerce.

Il existe en outre à Lyon un commerce de rapport entre les places de banque de toute l'Europe ; ce commerce s'occupe à réaliser, en valeur de France, les remises étrangères destinées à solder les produits de notre commerce industriel ; et dès lors qu'un usage qui n'existe nulle part s'est établi dans un seul local, n'est-il pas dans le cas de nuire, bien loin de favoriser les correspondances réciproques ?

Le rétablissement des quatre payements serait une renonciation absolue à tout commerce de banque qui est cependant lucratif, et qui produit une grande circulation si nécessaire à une grande place de commerce, car il n'y a point de banque là où l'on accepte et ne paye pas à chaque instant.

Lyon, par sa position, doit être la place de banque de l'Italie, de la Suisse, d'une partie de l'Allemagne, comme Paris l'est de l'Angleterre et de la Hollande.

Il est de principe incontestable que toute entrave, toute gêne imposée au commerce le paralysent ; or quand vous obligez un vendeur à ne livrer que pour payer à un terme de six mois ou un an, sauf un refus pénible et humiliant, vous entravez les affaires et gênez les opérations.

Les seuls avantages que peut présenter la mesure proposée consistent dans la clarté et la facilité des écritures, l'épargne du temps et de la peine des caissiers ; nous pourrons encore ajouter que les partisans du rétablissement prétendent qu'elle influera sur la diminution du haut intérêt de l'agio, mais ce haut intérêt prend sa source dans des causes absolument étrangères à notre objet ; il n'entre pas dans notre plan de les analyser, il nous suffira d'observer que le prix de l'agio sur notre place est toujours à peu près en équilibre avec celui des autres places, et qu'il n'y a rien que la confiance entière, le bienfait de la paix, et l'abondance des travaux dans tous les genres, qui le ferait revenir au point où il était avant la Révolution.

La discussion ayant été ouverte, et différents avis ayant été entendus, l'assemblée a renvoyé la décision du projet présenté à la session prochaine du Conseil municipal.

Le citoyen Arlès, membre de la commission des dépenses administratives, a offert à l'assemblée le résultat des travaux de la dite commission ; le tableau nominatif des états transmis par les trois maires et le commissaire général de police, pour leurs dépenses purement administratives et frais de leurs bureaux, s'élève, pour l'an IX, à la somme totale de (1)

L'état des mêmes dépenses, calculé d'après les projets d'économie de la commission et qu'elle présente à la discussion de l'assemblée, s'élève à la somme de (2)

(1) La somme n'est pas portée au registre.
(2) Même observation que ci-dessus.

D'où il résulte que les réformes, économies et améliorations proposées par la commission, offrent en résultat une bonification, dans les dépenses de la commune pour l'an neuf, de la somme de 47.613 fr. 36.

Le Conseil a renvoyé à sa prochaine séance, qui aura lieu le vingt-un du courant, la discussion des différents articles, soit en augmentation, soit en diminution, énoncés au rapport fait par la dite commission.

Le président a levé la séance et a ajourné le conseil à après-demain 21 du courant.

Fait et clos, à Lyon, les jour et an comme dessus.

J. M. PARENT, président ; BEATAOLOS, secrétaire

Séance du vingt et un frimaire an IX

Cejourd'hui vingt un frimaire an neuf de la République française, le Conseil municipal assemblé, le président ayant ouvert la séance, le secrétaire a fait lecture du procès-verbal de la séance du dix-neuf, lequel a été approuvé.

On a ensuite fait lecture d'une lettre des concessionnaires du pénge du pont de bois sur le Rhône ; cette lettre était accompagnée d'un mémoire tendant à demander l'affranchissement, pour un temps déterminé, de l'imposition foncière établie sur le dit pont, et ce, en raison des réparations considérables que les actionnaires ont été obligés de faire pour le remettre en état, ce pont ayant éprouvé de grandes dégradations durant le siège, lesquelles se sont encore augmentées depuis, et jusqu'à l'époque où les dits concessionnaires en ont été remis en possession.

Les dites lettre et mémoire ont été renvoyés à la commission des travaux publics, et sur l'observation du citoyen Morand Jouffray, qui a annoncé qu'étant membre de cette commission, et en même temps intéressé dans l'objet dont il s'agit, il ne pouvait partager les travaux de la commission dans la discussion et rapport qui auraient lieu à cet égard, l'assemblée a adjoint à la dite commission le citoyen Roxier Magnenx.

Le président a ouvert la discussion sur le rapport de la commission des dépenses communales, lequel fut présenté à l'assemblée du dix-neuf du courant.

Différents avis ayant été entendus sur tous les articles énoncés au dit rapport, l'assemblée l'a renvoyé à la commission, pour qu'elle établisse un nouveau calcul sur les objets qui ont été discutés, avec invitation de se réunir à la commission des travaux publics, pour la partie des dépenses proposées pour différentes constructions et établissements publics, et pour, conjointement avec cette commission, présenter à l'assemblée un rapport de toutes les dépenses communales, soit administratives, soit de celles résultant des contributions, réparations projetées et objets de voirie.

Digitized by Google

Aucune commission n'aynnt de rapport à faire anjonrd'hui, le président a levé la séonce et a ajonrné l'assemblée à demain 22 frimaire an neuf.

Fait et clos, à Lyon, les jonr et an comma dassns.

J. M. Parent, président; Bertholon, secrétaire.

Séance du vingt-deux frimaire an IX.

Cejourd'hni vingt-deux frimuire an neuf de la République française le Conseil municipal assemblé, le président ayant ouvert la séance, le secrélaire a fait lectura du procès-varbal de la séance d'hier lequel a été approuvé.

Le citoyen Cozon, rapporteur de la commission da bienfaisance et d'instruction pnblique, ayant demandé et obtenu la parole a dit :

Citoyens,

On invente dans les arts, on se répète en morale: ainsi les réflexions de votre commission sur l'instruction publique ne peuvent offrir qne la réunion de quelques idées connues, et qu'on trouve dans tous les écrits sur cette matièra.

Les enfants doivent former un jour la société dans laquello ils nuront à vivre ; leur éducation est par conséquent l'objat le plus intéressant, premièrement pour eux que l'éducation doit rendre tels qu'ils soient utiles à la société, qu'ils en obtiennent l'estime et qu'ils y trouvent leur bien-être, secondement pour leurs familles qa'ils doivent soutenir et décorer, troisièmement pour l'Etat qui en doit recueillir les fruits.

C'eat par l'éducation qu'on prépare les siècles suivants ; ainsi la principale sollicitude du gouvernement doit être de donner une bonne éducation aux enfants.

Mais qu'entend-on par une bonne éducation ; quels sont les moyens d'atteindre le but qu'on se propose ?

La vigueur du corps et la vigueur da l'âme sont les deux grands ressorts de tout étot bien conatitué ; ainsi la santé est le premier objet de l'éducation ; l'âme et l'esprit en sont le second objet.

En effet, sans la soutè la vie est à charge, et le mérite s'évanouit ; sans le vigueur du corps et de l'âme, point de courage constant. Un homme avorté, avec des mœurs avilies et un corps énervé, ne fera jamais ni un homme d'état, ni un bon soldat.

Si le premier soin d'une mère est d'écarter tous les dangers du berceau de son enfant, le premier devoir des magistrats du peuple est de veiller à la salubrité du l'air et à la salubrité des alimeots.

Lorsque les facultés de l'enfant commencent à se développer, tout ce qui l'entoure doit contribuer à soo éducation. L'instruction doit pénétrer dans son âme par tous ses organes. Les lois, les établissements publics, les fêtes nationales, la soleunité des mariages, la pompe lugubre et religieuse des sépultures, tout, en un mot, doit servir de leçon à l'homme.

Quant aux préceptes et aux éléments des sciences, il faut suppléer à cette éducation domestique et primaire, quo les pères et mères n'ont pas le loisir de donner à leurs enfants; il feut associer aux pères de lemille des amis pour partsger avec eux le doux soin de l'éducation de leurs enfants. Il fout leur procurer des maitres d'écoles qui aient laur confisnce et méritent leur estima ; des maitres d'écoles qui, en donnant à la jeunesse les premiers éléments des sciences, forment l'âme en dirigeant les affections vers la vertu; des maitres d'écoles qui aient le talent de créer, en quelque manière, les bonnes mœurs, et d'inspirer aux jeunes gens tous les principes de la morale, par la pratique des actes d'humanité, de justice, de reconnnissance, de respect, d'amour filiel, dc soumission aux lois; des maitres d'écoles qui nppreanent à nos enfants que la bonne foi est la base du commerce ; que la bonne foi est la vartu dominante des négociants da cette ville ; que la parole d'uo honnête homme vaut mieux que tous les sermients et tous les contrats; qué promettre sur son honneur est un jugement sacré, et qu'on ne peut ètre bon citoyen que lorsqu'on u de bonues mœurs.

(A suivre).

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Travaux entrepris dans la semaine

Ecole supérieure de garçons, rue Chaponnay, n° 65. — Réparations de propreté dans trois nièces de l'appartement du directeur.

Travaux en cours d'exécution

Etuve à désinfection de Perrache. — Réparations intérieures.

Hôtel de Ville. — Réparation de calorifère chauffant la logette du concierge, salle des Pas-perdus.

Ancien presbytère Saint-Maurice, à Menplaisir. — Réparations de propreté et réfection des enduits des façades.

Ancien presbytère, rue du Bon-Pasteur, 20. — Blanchimeot des façades et murs de clôture.

Justice de paix du 3e canton. — Réparations de propreté dans le cabinet de M. le Juge.

Hôtel des Invalides du Travail. — Agrandissement de la porcharia de quatre nouvelles cases.

Bourse du Travail. — Réparations générales de propreté at modification de divers loceux.

Travaux terminés dans la semoina

Service commercial des Eaux. — Modifications dans divers locaux et réparatioo de propreté dans la cuisine du garçon de bureau.

Ecola maternelle, grande rue de la Guillotière — Réparations de propreté dons l'appartement de la Directrice.

Palais des Arts (pavillon central). — Aménagement d'on logemeot pour sn garde.

Ancien cimetiere de la Guillotière. — Réparations de propreté dans le logement du garde.

Ecole de filles, rue des Trois-Pierres, tt. — Amenagemeot de deux chambres pour l'appartement du concierge.

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE

Travaux entrepris dans la semoina

Place des Terreaux. — Rejointoisemeot des bassins de la fontaine Bartholdi.

Roe Jean-Baptiste-Say. — Relevés à beat en pavés ététés.

Place des Terreaux. — Repriss de la réfection du pavage en bois.

Montée de la Grande-Côte, angle rue des Tables-Claudiennes. — Réparation de bouche d'égout.

Quai de l'Hôpital, en face la rue Jussieu. — Remplacement d'on urinoir-vespasienne.

Cours Suchet. — Réparations de pavage en cailloux roulés.

Aveoue des Ponts, entre le quai Claude-Bernard et la rue Raulin. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Rue Dugueaclin, entre les rues Moncey et Part-Dieu. — Réfection des trottoins en asphalte.

Boulevard de la Part-Dieu, derrière les casernes. — Réparation de l'empierrement sur la tranchée de l'égout nouvellement construit.

Place de la Croix-Rousse. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue d'Isly. — Réfection de pavage en pavés d'échantillon.

Rue Gigodot. — Relevé à bout de la chaussée en cailloux roulés.

Rue Crillon 21. — Construction de trottoir en asphalte.

Travaux en cours d'exécution

Rue Ménestrier. — Etablissement d'un passage asphalté.

Montée du Mont-Sauvage. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Quai Perrache, entre la rue du Bélier et le pont du chemin de fer. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Rue Bichat. — Relevé à bout de pavage en pavés épinés.

Rue Mazenod, entre les rues Duguesclin et Boileau. — Relevé à bout en cailloux roulés.

Place Jean-Macé. — Relevé à bout en pavés d'échantillon.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Montée Bonafous. — Réparation du mur de soutènement.

Grands rue de la Croix-Rousse. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue des Prêtres. — Relevés à bout en pavés épinés.

Chemin du Greillon. — Rechargement de la chaussée amplerrée.

Rue Suchet, entre les rues Bossuet et Rugeond. — Construction de chaussée en pavés d'échantillon.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section. — Remblaiement des rues (A), (B), (C) et de la place devant la nouvelle gare des Brotteaux, et construction d'égouts du 4e type en béton, chemin des Emeraudes, rue Moncey prolongée, boulevard du Nord prolongé et devant la nouvelle gare des Brotteaux (côté nord).

Rue Béranger. — Pose de bordures de trottoirs

Rue Vauban. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Travaux terminés dans la semaine

Rue Pouteau. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Bas-ports du quai Saint-Clair et du quai de Retz. — Blanchiment des latrines publiques.

Montée du Mont-Sauvage et rue du Bon-Pasteur. — Réfection des tigoles et traversés en pavés d'échantillon.

Rue Pouteau à l'intersection des rues Lamot de Sève et Jean-Baptiste-Say — Construction de traversée en pavés d'échantillon.

Montée de la Grande-Côte, angle rue des Tables-Claudiennes. — Réparation de bouche d'égout.

Rue Marc-Antoine-Petit. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Cours Gambetta prolongé, entre les chemins de Villion et des Platanes. — Réparation de l'empierrement sur la tranchée de l'égout nouvellement construit.

Place Dumas-de-Loire. — Construction d'un urinoir vespasienne.

Rue de la Coocisergerie. — Relevés à bout en cailloux roulés.

Rues Masséna, Bosseet et Bugnaud. — Réparation de trottoirs en asphalte.

SERVICE DES PONTS

Pont de l'Hôtel-Dieu. — Réglage du tablier de la travée, riva droite.

SERVICE VICINAL

Chemin vicinal ordinaire n° 7, de Saint-Just à Saint-Simon. — Reconstruction d'une partie du mur de soutènement en droit de la propriété de M. Caris.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Travaux exécutés ou en cours d'exécution du 23 au 29 Mai 1907.

Canalisations ; rue Béranger; rue Boileau ; rue de Gerland

Prises d'eau et branchements : rue Boileau, 288; cours Henri, 16-57; Chemin des Verriers, 1; chemin des Pins, 159-47-; Boulevard du Nord, 53; chemin Feuillet, 63; chemin Josephat, 11; rue Sébastien-Gryphe, 34; rue Garibaldi, 87. rue Masséna, 182; rue Bichat, 1; Cours Bayard, 45; quai Perrache, 25; rue Joséphin-Soulary, 8; chemin Saint-Just à Saint-Simon, 51; rue Imbert-Colomès n° 6.

Digitized by Google

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 2 Juin 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Latoud, Josannès, empl., r. Vieille-Monnaie, 11.
Dlle Carron, F., s. p., St-Jean-le-Cheveiu.
Terray, L., empl., r. Tables-Claudiennes, 10.
Dlle Rinchet, Anne, empl., r. Turenne, 7.
Blachère, C., empl., r. de Flesselles, 23.
Dlle Rosset, M., tisseuse, r. Cl.-J.-Bonnet, 18
Cherlin, F., garçon de café, q. St-Clair, 1.
Dlle Chapot, Clotilde, s. p., Marchamp (Ain).
Chanffe, E., cartonnier, m. St-Sébastien, 5.
Dlle de Nonfous, H., lingère, pl. Colbert, 4.
Chion, A., propriétaire, Chabeuil (Drôme).
Dlle Joubert, Henriette, s. p., r. Lanterne, 1.
Fournier, J., g. de restaur., r. Chariot-d'Or, 16.
Dlle Desmonceaux, M., ménag., r. Lanterne, 6.
Minola, L., ferblant., imp. des Carmélites, 4.
Dlle Podey, F., domest., r. P.-Blanc, 13.
Monnin, Victor, empl., r. Pierre-Dupont, 58.
Dlle Allagnat, M., tiss., r. Pierre-Dupont, 33.
Prirr, Jules, coiffeur, r. Coysevos, 0.
Dlle Bernard, P., s. p., r. Servient, 52.
Brunner, Louis, mécanicien, Locarno.
Dlle Schworër, Rosalie, s. p., Berne.
Marlin, Joseph, empl., r. Romarin, 10.
Dlle Buissonnet, M., empl., r. V.-Monnaie, 31.
Tarpin, Joseph, mécanicien, Nantua (Ain).
Dlle Vagnon, Cl., ourdiss., pte r. Feuillants, 5.
Trégner, C., ingénieur, bd de la C.-Rousse, 1.
Dlle Guyennet, J., s. p., c. des Chartreux, 26.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Mussel, Joseph, empl., pl. Carnot, 22.
Dlle Bérard, Pélagie, s. p., pl. Carnot, 20.
Meissimilly, Jean, empl., r. d'Amboise, 12.
Dlle Burlillet, Marguerite, q. St-Antoine, 23.
Brodes, A., tourn.-mécanic., rte Vénissieux, 133.
Dlle Laurent, A., coutur., r. Aug.-Comte, 2.
Feonyon, Jean, empl., r. Jarente, 4.
Dlle Ancien, Marie, cuisin., r. Jarente, 4.
Cottaz, J., empl. P.-L.-M., r. Gerland, 3.
Dlle Betterye H., cuisinière, q. Perrache, 27.
Faure, Aug., empl. P.-L.-M., r. d'Enghien, 13.
Dlle Boyer, V., s. p., St-Igny-Roche (S.-et-L.).
Clarel, Charles, dir. Société, Ste-Colombe (Rh.).
Dlle Cachet, Anne, s. p., c. Midi, 7.
Alméras, Aug., infirmier, r. P.-du-Temple, 67.
Dlle Jacquot, Léonie, domest., c. Liberté, 40.
Boulet, Louis, chauffeur P.-L.-M., Cluny.
Dlle Coue, Elise, coutur., r. Aug.-Comte, 10.
Pélisson, Jean, empl., c. Midi, 26.
Dlle Ramel, Clotilde, cout., ch. Culatirs, 61.
Marlin, Rémy, manœuvre, ch. Deux-Amants, 21.
Dlle Faure, Rosalie, cuisin., r. Tr.-Maisons, 1.
Petel, Ch., prof. ag. Fac. méd., q. St-Antoine, 32.
Dlle Mathieu, Marthe, s. p., Villeurbanne.
Dupré, D., empl. comm., r. Anc-Préfecture, 4.
Dlle Durand, M., fem. chambre, St-Etienne.
Plas, Noël, manœuvre, La Muistière
Dlle Michalon, Jeanne, domestiq., pl. Carnot, 6.
Grellier, Auguste, cocher, q. Tilsitt, 10.
Dlle Ollier, Marie, s. p., q. Tilsitt, 12.
Foul'n-Mion, Fr., empl., r. Port-du-Temple, 1.
Dlle Bellen, Marie, empl., Caluire.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Achard, Jean, manœuvre, r. de la Madeleine, 14.
Vve Clutier, M., ménag., gr. r. Guillotière, 179.
Alméras, Aug., infirmier, r. Port-du-Temple, 67.
Dlle Jacquol, L., domest., c. de la Liberté, 40.
Avon, René, ajusteur, r. du Béguin, 67.
Dlle Costel, Marie, s. p., r. du Béguin, 67.
Bertenlee, Jean, comptable, r. de l'Oiselière, 16.
Dlle François, J., art. peintre, r. Voltaire, 53.
Bertuet, Simon, ajust., r. Ste-A.-de-Baraban, 6.
Dlle Thiersy, Louise, s. p., Lapalisse (Allier).
Blain, Ernest, boucher, r. Rabelais, 4.
Dlle Davignon, Léa, s. p., Marseille.
Boiret, Etienne, piq. chaudière, r. Créqui, 117.
Dlle Bertholliër, J., corsetière, r. Créqui, 177.
Rouviee, A., tailleur d'hab., gr. r. Guillotière, 170.
Dlle Dutiel, J., confectionn., r. Villeroi, 08.
Brodse, Antoine, tourneur, rte de Vénissieux, 133.
Dlle Laurent, A., coutur., r. Aug.-Comte, 2.
Chabrol, Jérôme, horticulteur, ch. de Villian, 50.
Dlle Berger, C., coutur., Cournon (P.-de-D.).

Cottaz, J., empl. P.-L.-M., r. de Gerland, 3.
Dlle Betterye, H., cuisinière, q. Perrache, 27.
Crétinon, J., voiturier, La Verpillière (Isère).
Dlle Grivotet, J., ménagère, r. B.-P.-au-Bois, 1.
Dien, Eugène, mécanicien, q. de l'Industrie.
Dlle Foret, Ant., cuisinière, r. St-Victor, 3.
Guenot, Maurice, mécanicien, c. des Passants, 26
Dlle Bailly, Augustine, s. p., Nevers.
Hermelin, Jean, m. log. 10e cuir., c. Part-Dieu.
Dlle Audibert, Rose, s. p., Rougon (B.-Alpes).
Lamouline, J., empl. P.-L.-M., c. Lafayette, 123.
Dlle Goffos, Marie, ménagère, r. Duguesclin, 201.
Laroche, Jean, maçon, r. d'Aguesseau, 30.
Dlle Chareyre, M., f. de ch., q. Guillotière, 16.
Leyzin, Jules, serg. maj. 99e Infant., Lyon.
Dlle Armand, Marie, couturière, Gap.
Mollier, Michel, sculpteur, r. Molière, 13
Dlle Levera, Raym., c. crav., r. Chaponnay, 74.
Montenvert, François, cultivateur, Oyen (Isère).
Dlle Rive, A., domest., Pont-Beauvoisin (Isère).
Moulier, Jean, maçon, Vénissieux.
Dlle Riboulet, H., s. p., Bergesserin (S.-et-L.).
Mousse, Joseph, empl., r. Paul-Bert, 70.
Dlle Mathieu, O., ouvr. soie, Vernaison (Rh.).
Pélisson, Jean, empl., c. du Midi, 06.
Dlle Ramel, Clotilde, cout., ch. Culatles, 51.
Priez, Jules, coiffeur, r. Coysevos, 0.
Dlle Bernard, Philomène, s. p., c. Servient, 52.
Raveyre, Louis, typographe, Le Puy (Hte-L.).
Dlle Clo', Marie, modiste, r. Créqui, 230.
Roux, Antoine, empl., r. Vendôme, 201.
Dlle Falconis, C., corsetière, r. Vendôme, 201.
Tabardel, Joseph, ébéniste, pl. du Change, 3.
Dlle Mazuir, M., coutur., r. Duguesclin, 001.
Talsin, Fernand, peintre, Paris.
Dlle Daurier, M., coutur., pl. Abondance, 7.
Ulrich, Fernand, teinturier, r. Boileau, 206.
Dlle Autino, Marie, casquetière, r. Cuvier, 111.
Verdet, Benoît, journalier, pl. Voltaire, 71.
Vve Vermorel, A., couturière, c. Voltaire, 03.
Veyeser, Antoine, manœuvre, c. Sébastopol, 34.
Dlle Mantelin, E., ménagère, r. Sébastopol, 30.
Welzel, Jean, vannier, c. d'Essling, 4.
Dlle Montagne, V., vannière, r. d'Essling, 4.
Chambournier, L., empl., q. Cl.-Bernard, 7.
Dlle Bessy, Claudine, empl., r. Perrod, 6.
Grasselin, G., empl. tramways, c. Bas-Port, 19.
Dlle Ruivet, M., ouv. en soie, r. Cuvier, 142.
Large, Benoît, empl., Cluny.
Dlle Vincent, Marie, domestique, Cluny.
Morandas, Pierre, empl., pl. de la Cité, 40.
Dlle Faure, Louise, empl., r. Henri, 50.
Bruyère, P., manœuvre, gr. r. Guillotière, 156.
Dlle Lacombe, M., ménag., gr. Guillotière, 181.
Grenier, J., agriculteur, Félines (Ardèche).
Dlle Delaurieux, C., laitière, rte Genas, 40.
Tavernier, E., avocat cour d'appel, Paris.
Dlle Michel, Anne, s. p., pl. Raspail, 1.
Garin, Marius, empl., r. de Marseille, 10.
Dlle Barral-Berron, M., eben., r. St-Michel, 16.
Freignaud, Théodore, empl., r. Jean-Carriès, 2.
Dlle Arnaud, C., coutur., r. de la Victoire, 0.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Barnaud, M., joaillier, r. Dumont-d'Urville, 3.
Dlle Guy, Elisabeth, s. p., r. St-Cyr, 28.
Raquet, Joseph, empl., pl. Croix-Rousse, 6.
Dlle Beaulieu, Marie, s. p., pass. Lamure, 11.
Ruerd, A., propriétaire, Avressiens (Savoie).
Dlle Davoine, Annette, s. p., r. du Mail, 30.
Fargé, Elie, empl., q. de Serin, 63.
Dlle Fillion, M., s. p., b. Croix-Rousse, 63.
Fourneuve, J., infirmier, hôp. Croix-Rousse.
Dlle Madinier, cout., r. D.-Rochereau, 7 *bis*.
Fournier, J., g. de restaur., r. Chariot d'Or, 16.
Dlle Desmonceaux, M., ménag., r. Lanterne, 6.
Sangnier, L., empl. P.-L.-M., r. J.-Soulary, 10
Dlle Amable, B., repass., pass. St-Polbin, 14.
Chambournier, L., empl., q. Cl.-Bernard, 7.
Dlle Bessy, Blandine, empl., r. Perrod, 6.
Trégner, C., ing. civil, b. Croix-Rousse, 1.
Dlle Gueynnet, Jeanne, s. p., c. Chartreux, 29.
Blachère, Casimir, empl., c. Flesselles, 03.
Dlle Rosset, M., tisseuse, r. C.-J.-Bonnet, 18.
Laval, Prosper, manœuvre, ch. de Serin, 2.
Dlle Vaugier, Marie, coutur., c. Pyramide, 70.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Barnaud, Marius, sertis., r. D.-D'Urville, 3.
Dlle Guy, Elis., s. pr., c. Saint-Cyr, 28.
Berthonier, Elisée, comp., r. de l'Oiselière, 10.
Dlle François, Marie, art. p., r. Voltaire, 53.
Marlin, Rémy, man., ch. des Deux-Amants, 21.
Dlle Faure, Rosalie, cuis., r. Victor-Hugo, 15.

Nicolas, Bapt., dess., r. des Quatre Colonnes, 4.
Dlle Verdeaux, H., s. p., Peyrelevade (Corrèze).
Pierrefeux, Jean, gant., imp. Roquette, 1
Dlle Martin, Claudine, gant., c. des Bains, 11.
Poncel, L., empl. de com., Villeurbanne.
Dlle Lami, Marie, fleur., r. Saint-Georges, 2.
Rebuffet, Honoré, empl., r. Saint-Jean, 27.
Dlle Giraud, Ant., tapis., c. Saint-Jean, 27.
Tabardel, Joseph, ében., pl. du Change, 3.
Dlle Masuir, Marie, coutur., Bourg (Ain).
Vaifort, Pierre, tiss., Chirassimont (Loire).
Dlle Goutard, Jeanne, tiss., q. de P.-Scise, 76.
Vincent, emp. ch. de fer., r. d. Pont-de-la-Gare, 26.
Dlle Perrier, Adèle, ménag., Quincié (Rhône).
Rubellin, H., infirm., ch. de la Favorite, 6.
Dlle Chavrier, M., mén., ch. de la Favorite, 6.
Laval, Prosper, manœuvre, ch. de Serin, 2.
Dlle Vaugier, A., coutur., r. Pyramide, 75

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Galo, Claude, comptable, r. Duquesne, 31.
Dlle Paisseau, Jeanne, modiste, Villeurbanne.
Goujon, Emile, apprêteur, r. Bossuet, 71.
Dlle Autechaud, H., apprêteuse, Villeurbanne.
Grasselin, Georges, empl. tram., c. Bas-Port, 19.
Dlle Ruivet, M., ouv. en soie, r. Cuvier, 140.
Malon, Georges, empl. de banque, Paris.
Dlle Bailly, Jeanne, s. p., r. Ney, 67.
Mollier, Michel, sculp. sur bois, r. Molière, 13.
Dlle Levera, R., c. de crav., r. Chaponnay, 74.
Montagnon, François, industriel, Villeurbanne.
Dlle Guillon, Hélène, s. p., c. Vitton, 13.
Placieux, E., passementier, St-Rambert (Loire).
Dlle Gemier, A., cuisinière, av. de Saxe, 106.
Sarrazin, Joseph, empl., c. Garibaldi, 7 *bis*.
Dlle Goy, Antoinette, empl., av. de Noailles, 44.
Ulrich, Fernand, teinturier, r. Boileau, 006.
Dlle Antino, Marie, casquetière, r. Cuvier, 118.
Vaune, Henri, ouv. en chaus., Romans (Drôme).
Dlle Imbert, Jeanne, couturière, r. Bugeaud, 38.
Bourg, Régis, serrurier, r. Masséna, 51.
Dlle Bourgier, Marie, empl., av. Thiers, 10.
Boudot, Alphonse, apprêteur, Villeurbanne.
Dlle Briet, Clotilde, corsetière, Villeurbanne.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 26 Mai au 1er Juin 1907

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Rambaud, empl. comm., q. St-Vincent, 00 . . . f.
Barbier, cordonnier, r. Imb.-Colomès, 16 . . m.
Vagniene, chirurg.-dent., m. Ode-Côte, 3 . . m.
Hurtig, concierge, r. de l'Annonciade, 10 . . m.
Buisson, empl., c. Diderot, 10 . . . . m.
Boully, empl., m. de la Grande-Côte, 10 . . . m.
Giguet, négociant, pl. Sathonay, 3 . . . . . . f.
Bertrand, lithographe, pl. St-Clair, 9 . . . . . m.
Tissot, empl., r. Magneval, 15 . . . . m.
Arsac, pâtissier, bd de la Croix-Rousse, 126 m.
Arsac, pâtissier, bd de la Croix-Rousse, 126 f.
Marion, charcutier, r. Cuvier, 151 . . . . . . m.
Levant, garç. de mag., pl. Saint-Clair, 7 . . . f.
Joly, empl., m. de la Grande-Côte, 61 . . . . . m.
Garnier, empl., r. de Vauzelles, 1 . . . . f.
Molard, clerc de not., m. Grande-Côte, 05 . . m.
Françon, garçon de peine, c. Diderot, 10 . . . f.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Dumas, boulanger, r. Remp.-d'Ainay, 38 . . . m.
Dufour, jardinier, Villeurbanne . . . . f.
Desroche, soldat au 158e de ligne . . . . f.
Gallet, empl., Villevert-Neuville (Rhône) . . . m.
Carry, empl., r. Laurencin, 2 . . . . m.
Riffard, apprêteur, c. Vauban, 106 . . . . . . f.
Roche, garç. de peine, r. T.-Claudiennes, 51. m.
Lafoy, manœuvre, Villeurbanne . . . . f.
Poletti, peintre plâtrier, r. de la Vierge, 7 . . f.
Huss, caissier, c. Vauban, 61 . . . . m.
Lœffler, parfumeur, r. des Marronniers, 10 . . m.
Guilioni, docteur médecin, r. Vaubecour, 26. m.
Léger, march. de poissons, q. de Retz, 10 . . f.
Ducros, manœuvre, r. Crillon, 7 . . . . m.
Desgeorges, plombier, Pierre-Bénite (R.) . . f.
Gaudillot, empl., r. de Bonnel, 66 . . . . f.
Bénillier, apprêteur, Villeurbanne . . . . m.
Rollet, journalier, r. de la Pyramide, 58 . . . . m.
Faure, garç. d'hôtel, r. de la Poulaillerie, 4. f.
Lachize, empl., r. de la Rize, 28 . . . . m.
Kalemann, coupeur tailleur, r. Confort, 10 . f.
Valette, tailleur, c. des Archers, 0 . . . . f.
Goichon, coutelier, r. Centrale, 14 . . . . f.
Teste, empl. P.-L.-M., r. de l'Oiselière, 14 . m.
Petrel, gard. de la paix, r. Tête-d'Or, 103 . . f.
Chemier, manœuvre, r. Chaponnay, 131 . . . f.
Abadie, manœuvre, c. de Créqui, 277 . . . . . f.
Fontanel, voiturier, gr. r. de Vaise, 12 . . . . f.

Fontanel, voiturier, gr. r. de Vaise, 12..... m.
Umbert, manœuvre, Villeurbanne ..... m.
Allègre, chaudronnier, Villeurbanne..... f.
Canal, laitier, r. de la Charité, 92..... f.
Bernard, gerç. coiffeur, r. Garibaldi, 146... f.
Chemarin, manœuvre, Perrégn (Rhône).... f.
Mercier, manœuvre, Villeurbanne..... f.
Chardon, manœuvre, r. Gabillot, 24 ..... f.
Darboa, cocher, r. Tramasse, 1..... f.
Espercieux, imprimeur, r. Paul-Bert, 204... f.
Esterle, sevonnier, ch. Château-Gerland, 61. f.
Robe, charpentier, r. d'Aguesseau, 16..... m.
Belleville, négociant, r. Centrale, 33..... m.
Vial, manœuvre, r. Pierre-Corneille, 134.... f.
Vibert, camionneur, r. Paul-Bert, 256 ..... f.
Civeux, galochier, r. du Bæuin. 9 ..... f.
Bianco, manœuvre, r. St-A.-de-Baraban, 15. f.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Beccini, plâtrier, r. de la Madeleine, 33.... f.
Treilleford, cordonnier, imp. St-Victorien, 2. m.
Annichini, terrassier, r. du Lac, 11..... m.
Bel, pépiniériste, rte de Vénissieux, 57.... f.
Gaillard, tourneur, ch. Combe-Blanche, 17. m
Martin, cocher, r. de Nasareth, 14 .. .. f.
Phily, horloger, r Donnel, 48..... f.
Vernay, empl. télégraphes, r. de l'Epée, 17. f.
Mignot, gard puis. gr. r. Mouplaisir, 165 .. m.
Verdé de Lisle, industriel, av. de Saxe 176. f.
Laurent, clerc de notaire, r. Villeroi, 45.... f.
Bonhomme, tôlier, r. Stéphane-Coignet, 6. f.
Sens, empl., ch. de Gerland, 66..... m.
Mossend, voyag comm., r. Paul-Bert, 643.. m.
Petit, empl., r. Toulon, 21..... m.
Guigard, cocher, r. St-Hono 6, 9..... m.
Faure, boulenger, c. Henri, 95..... m.
Gaeby, manœuvre, r. Valensaul, 11..... m.
Chapuis, verrier, ch. des Cures, 44..... f.
Collombet, commis postes, r. Tr.-Pierres, 6. m.
Frigiéra, empl., ch. Crois-Barret 76..... m.
Mayasrd, mécanicien, r. de la Cité, 22..... f.
Coulot, chauffeur, r. Boncel, 66. ..... f.
Marin, tonnelier, ar. de Saxe, 309 ..... m.
Gras, chaudronaier, gr. r. Guillotière, 165.. m.
Pilez, marbrier, r. de la Madeleine, 53..... f.
Mallet, empl., c. Gambetta, 66..... m.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Broisin, chauffeur r. Lebrun, 11..... m.
Cherlety, cartonnier, r. Imb.-Colomès, 66.. f.
Alliot-Lonnet, cartonnier, r Calas, 10..... f.
Boavard, g. de la paix, r. de l'Enfance, 11. m.
Lansard, empl., r. Peilleron, 16..... f.
Durand, empl., r. Jacquard, 76..... f.
Diffaud, empl., r Belfort, 4 ..... f.
Rivoire, cordonnier, r. Diderot, 5..... m.
Dousseint, passementier, r. d'Isly, 6..... f.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Besse, empl., r. de l'Abattoir, 16..... f.
Rayband, empl., r. Juiverie, 6 ..... f.
Bel, com. greffier, ch. d'Eloile-d'Alaï, 61... m.
Duvernay, taill. de pierres, r. d. Farges, 28 m.
Berruel, boucher, Calnire..... m.
Arnaud coquetier, r Lainerie, 14..... m.
Miebard, galochier, m. de Garillan, 1 bis .. f.
Lauby, maçon, av. de l'Abattoir, 6..... f.
Magnin, empl. P.-L.-M., r. Saint-Piacre, 1.. f.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Fut, empl., c. Morand, 10..... f.
Régnier, empl , r. Duguesclin, 122 ..... f.
Bernard, ajusteur, r. St-Geneviéve, 6..... f.
Roberdet, comptable, r. Inkermann, 67.... f.
Basset, empl., r. Suchet, 21..... m.
Rabian, empl., r. Sully, 22 ..... f.
Visl, biscuitier, r. Montgolfier, 76 bis..... m.
Cordonnier, empl., r. Cuvier, 29 ..... f.
Bertrand, empl., r. de Sèze, 64..... f.
Roure, tôlier, r. Vendôme, 66..... f.
Monteil, maçon, r. Louis-Guérin, 37..... f.
Basset, représentant, q. de l'Est, 6 ..... f.
Girard, empl., r. des Charmettes, 135..... m.
Fiard, grillageur, r. Duguesclin, 166..... f.
Bramas, laitier, r. Tronchet, 6..... f.
Clémençon, marbrier, r. Bossuet, 36..... m.

Décès du 26 Mai au 1er Juin 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Desbat, Marie, 6 m., q. St-Vincent, 20.
Rolland, s. p., 81 a , pte r des Feuillants, 8.
Nock, empl., 42 a., pl. d'Albon, 6.
Mazetty, P.-Eugéne, 13 a., r. des Fantasques, 6.
Ep. Carabi, plieuse, 66 a , r. L-Colomès, 64.
Clémenço, fabricant, 35 a., r. H.-de-Ville, 1.
Lallerd, g. pharm., 64 a., r. Lanlerne, 60.
Eme, laitier, 58 a., r. Imbert-Colomès, 4.
Vve Moral, concierge, 71 a., r. Serg.-Blandan, 64.
Glénard, Zoé, s. p., 17 a , r. de la Martiniere, 6.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Fouznier, ex-soldat 66e Inf., 66 a., q Charité, 66.
Vve Garnier, rentiére, 71 a., r. Victor-Hugo, 65.
Vve Guinet, s. p., 62 a , c. Charlemagne, 54.
Pierlz, 3 a , r. Bonteille, 1.
Olivéi, 66 m., r. d'Ivry, 66.
Dey, 6 a., r. de Flesselles, 66.
Ep. Lérault, a. p., 78 a., r. de la Charité, 1.
Chusel, 5 m., Vénissieux (Rhône).
Guétard, 2 j., r. Paul-Bert, 163.
Garin, empl. O.-T.-L., 41 a , ch. des Pins, 74.
Delamalebelle, chiffon , 46 a , r. Duguesclin, 222.
Freydière, cultivateur, 58 a , c. dom. fisc.
Comte, 3 a., r. de la Charité, 30.
Vve Goutte, s p., 61 a., r. d'Egypte, 3.
Blanciotlo, manœuvre, 29 a., Villeurbanne.
Ep. Brayds-Brun, lingére, 66 a., Villeurbanne.
Ep. Prenleloop, méoag , 66 a., r. Pranklin, 11.
Vve Ferlay, carlomano., 69 a., r. Confort, 14.
Vve Saeome, s. p., 77 a., r. Franklin, 30.
Duperret, emp. P.-L.-M., 76 a., r. M.-A -Petit, 8.
Saugey, 5 a., Le Pin (Isére).
Ep. Hoégeli, journalière, 69 a., r. Jouffroy, 13.
Siffert, 19 m., c. du Midi, 66.
Bauterel, 6 a , r. Moncey, 66.
Bouchut, 1 m , St Laurent-d'Agny (Rhône).
Néré, galocher, 65 a., c. Gambetta, 61.
Reymond, comp. chauss., 30 a , Villeurbanoe.
Chenevard, journalier, 40 a., ch. de Gerland, 76.
Darnillé, couturière, 22 a., r. d'Aguesseau, 60.
Chatillon, ménagere 55 a., r. de la Bombarde, 16.
Berne, 2 a., r Gorge-de Loop, 25.
Monier, 1 a., Bouvières (Drôme).
Treynet, 1 m., r. de la Charité, 1.
Chabet aerurier, 16 a , a. dom. fixe.
Dusaud, cultivateur, 46 a., Bibost (Rhône).
Ferriet, journalière, 46 a., r. Sébastopol, 46 bis.
Joffie, maçon, 30 a , r. de Trion.
Paroisse, 17 a., r. Bela, 46.
Thévenet, 6 m., r. Chanmais, 16.
Vve Chatren, blanchis., 66 a., r. P.-de Pin, 4.
Robler, cultiv., 76 a , St-D.-au-Mt-d Or (Rhône).
Ep. Balmont, ménag , 53 a., l'Arbresle (Rhône).
Beseon, chapelier, 66 a , Givors (Rhône).
Morel, domestique, 17 a., av de Sase, 217.
Donal, a. p , 70 a., r. Franklin, 6.
Matiery, s. p., 60 a., r. de la Madeleine, 6.
Chalve, charron, 65 a., La Ch.-en-Vercors (Drôme).
Bert, journelier, 66 a., s dom. fisc.
Bargillat, manœuvre, 43 a , r. Mootesquieu, 64.
Juffet, menœuvre, 57 a., Calnire.
Spindler, 6 a., av de Noailles, 40.
Piliot, cultiveteur, 60 a., Pierre-Bénite.
Maisonneuve, e. p , 61 a., r. de la Charité, 33.
Ep. Jecob, ménagère, 56 a., r. Charité, 33.
Grasset, journalier, 56 a , r. de l'Epée, 11.
Vve Saurat, concierge, 76 a., c. Henri, 26.
Combet, teinturier, 67 a , Villeurbanne.
Ep. Prina, ménagère, 22 a., Villeurbanne.
Vve Saire, couturière, 63 a., av. Duquesne, 6.
Vigot, J.-Merius, 6 a , r. Suchet, 18.
Meuton, 14 a , q Pierre-Seize, 67.
Biberon, 67 j., Villeurbanne.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Ferroussal, 13 m., r. Saint-Jérôme, 66.
Mayen, 10 m., pte d'Heyrieu, 150.
Knecht, 2 a., r. des Asperges, 47.
Vve Morin, couturiére, 61 a., r. du Lac, 11.
Jouselin, rivetur, 45 a., r. Montesquieu, 66.
Riviére, e. p , 13 a., r. de Créqui, 266.
Vve Pattier, s. p., 81 a., c. Lafayette, 652.
Ep. Souia, s. p , 77 a., ch. de Surville, 15.
Berthelet, 6 m., r. de Créqui, 273.
Vve Durret, p d'ang., 66 a , g. r. Monplaisir, 237.
Besson, gér. de com., 50 a., St-A.-le-Château (R.).
Legain, chiffona., 56 a., gr r. Guillotière 166.
Nicoud, voiturier, 31 a , r. des Asperges, 13.
Dupont, e p., 43 a., c. Gambetta, 36.
Ep. Bardison, ménagère, 35 a., r. Paul-Bert, 66.
Ryan, religieuse, 63 a., r. Corne-de Cerf, 66.
Catherio, a. p., 76 a., m Saint-Sébastien, 17.
Panayoti, app. ling., 14 a., pass Vendôme, 24.
Ghiotto, manœuvre, 61 a , r. d'Avignon, 19.
Gay, 11 m , r. Villette, 43 bis.
Vve Dufour, corsetière, 61 a., r. Roposte, 6.
Blanc, chaudronnier, 51 a., ch. des Cures, 61.
Gerin, s. p., 76 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Vve Planchet, s. p., 64 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Barette, voyageur, 50 a., r. Vendôme, 252.
Vve Paradis, e. p., 83 a., r. Bonnel, 7.
Lavillat, retraité, 63 a , r. Riboud, 34.
Pitiot, e. p , 66 a., c. Gambetta, 30.
Vve Théodet, rentiére, 68 a., r. du Repos, 64.
Merissot, manœuvre, 21 a , gr. r. Guillotière, 67.
Vve Gonnoa, s. p., 72 a., c. Gambetta, 38.
Arrivat, plieuse de tul., 46 a., r. Notre-Dame, 14.
Vateua, boulanger, 49 a , r. de la Part-Dieu, 36.
Laurent, cultivateur, 61 a , Pont-d'Ain (Ain).
Laurent, 4 a., r. Saint-Gilbert, 2.
Ep. Collet, ménagère, 59 a , r. Saint-Lazare, 4.
Ep. Fontaine, ménagère, 46 a , av. Berthelot, 166.
Jouffray, 6 a., r. Paul-Bert, 636.
Cooverl. marcb. meubles, 40 a., r. Moncey, 106.
Estève, tanneur, 19 a , ch. de la Colombière, 6.
Bouché, e. p., 16 a , pl. du Prado, 2.
Reverchon, apprêt de tulle, 29 a , r. Riband, 31.
Canin, rentier, 76 a., ch. Saint Denis de-Dron, 4e.
Jacquier, 4 a., rte d'Heyrieu, 66.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Boolenger, Joseph, empl , 81 a , r. d'Anaterills, 6.
Gérard, apprêteur, 31 a., r. de l'Enfance, 61.
Chevallier, tisseur, 56 a., r. Pierre-Blanc, 6.
Raynaud, Louis, 17 m., r. du Mail 66.
Vve Point, chenilleuse, 56 a , r. Ste-Catherine, 12.
Berlios, retraité, 69 a., av. des Tapis, 4.
Janot, mennisier, 63 a., r. Maséna, 26.
Perrin, Andrée, 6 a., r. Denfert-Rochereau, 67.
Vve Ménétrier, a. p., 66 a , pass. Sibille, 3.
Poland, lostreur, 60 a., r. de Flesselles, 23.
Ep. Dalia, ménag., 64 a , r. Bouteille, 25.
Carras, manœuvre, 33 a., g. r. de Cuire, 53.
Coquet, frotteur, 40 a., m. Grande-Côte, 58.
Vve Vachon, tisseuse, 60 a., r. Dumenge, 4 et 6.
Lefoy, a. p., 73 a., r. du Mail, 64.
Pellisson, commerçant, 36 a., r. Dumont, 18.
Dle Pedey, tisseuse, 66 a., gr. r. C.-Rousse, 66.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Ep. Righini, Ant., coutur., 50 a., m. des Epins, 6.
Dumon, J.-C., com., 76 a., r. St-Alexandre, 3.
Vve Rensin, J.-M., e. p., 67 a , c. Grenouilles, 14.
Boferding, P., s. p., 61 a., ch. Francheville, 166.
Noir, Claudine, 6 mois, r. des Docks, 44.
Saumon Louis, man , 50 a , r. St-Cer, 64.
Rurdinat, Jos , journal., 34 a., r. de Sèze, 66.
Vve Dechavanne B., s. p , 70 a , r Pyramide, 20.
Ep. Curnillon, M., m., 36 a., b. Parc-d'Artillerie, 6.
Perachon, Marcel, 15 j., r. Pyramide, 39.
Vve Harent, M.-A., rent , 76 a , pl. Fourviére, 4.
Caménet, Aug , journ., 39 a., r. de la Claire, 26.
Vve Rongier, Angél., jour , 66 a., r. Pyramide, 61.
Boucher, Benoite, s. p., 66 a., r. des Farges, 41.
Grisaud, J.-M., r., 74 a., r. Palais-de-Justice, 6.
Alizier, Noël-Léon, 4 a., r. Pyramide, 86.
Marcel, Louis, voit., 57 a , r. Pyramide, 90.
Ep. Blanchard, L., s. p., 76a., r. Juge-de-Pais, 66.
Petit, J.-M., ling , 74 a., r. des Macchabées, 69.
Ep Jeccond, M.-A., m., 46 a., m. Chamin-Neuf, 63
Vve Ravet, P., s. p., 72 a., r. Quarantaine, 14.
Vve Bonilloox, M.-R, s. p., 76 a , r Soufflet, 3.
Faurite, Rose, e. p., 74 a., r. Juge-de-Pais, 8.
Ep. Martinod, Marie, rev., 16 a., r. Juiverie, 63.
Ep. Réral, M.-S., s. p., 67 a., m. du Garillan, 3.
Greffier, Vincent, cord., 40 a., r. du Bœuf, 32
Vve Berthet, M.-R., r , 71 a., r des Macchabées, 7.
Sertl, s p., 66 a., pl. de l'Antiquaille, 1.
Vve Pailly, e. p., 76 a., r. des Tuileries, 6.
Dunoir, épicier, 64 a., r. Gorge-de-Loup, 63.
Goubier, s p , 66 a , ch des Grenouilles, 14.
Ep. Guillet, ménagère, 63 a., St-Vallier (Drôme).

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Weinborn, représentant, 49 a., r. Molière, 53.
Ep. Rymeyko, papetière, 61 a., r. Ney, 37.
Gebard, empl., r. Garibaldi, 59.
Ep Toty, a. p., 33 a., r. Malesherbes, 40.
Leclerc, apprêteur, 43 a , r. Moncey, 176.
Raulet, voyageur, 37 a., av. de Saxe, 82.
Villon, 11 m., r. Desgranges, 6.
Barraud, meunisier, 62 a., c. Lafayette, 147.
Duvert, 11 m., r. Garibaldi, 63.
Gehret, fabr. chenilles, 66 a , r. P.-M.-Perret, 16.
Anrès, rentier, 76 a., r. Godefroy, 19.
Reille, Marcelle, 2 m., r. du Parfait-Silence, 20.

Mouvement de la Population

du 22 au 28 Mai 1907.

Nombre de mariages contractés.....		53
—	divorces enregistrés.....	6
—	naissances légitimes.....	121
—	— illégitimes.....	35
—	décès.....	183
—	mort-née.....	13

Digitized by Google

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2
Les prix, ce comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 2 Juin 1907

Grains et Farines

Blé de pays de rayon...les 100 kil.	24 05	24 75
— de pays, autres provenances indigènes	—	20 23	20 »
— de Russie	—	21 »	22 »
— d'Amérique	—	27 50	28 »
— provinces danubiennes	—	26 50	27 50
— des Indes	—	» »	» »
— dur	—	26 »	27 »
Seigle	—	19 75	19 25
Orge de brasserie	—	20 50	21 50
— de mouture	—	17 »	18 »
Maïs	—	19 »	21 »
Sarrasin	—	23 »	25 50
Avoine nouvelle	—	19 50	20 »
Haricots bl. de Bourgogne	—	» »	» »
— caime de Hongrie	—	34 »	38 »
Farine de houleng. 1re q. les 125 kil	50 »	51 »
— — roude	—	44 »	40 »
Son	les 100 kil.	14 »	14 50
Féculle indigène	—	37 »	38 50
Riz de l'Inde	—	36 »	37 »
Riz du Japon	—	47 »	48 »
Riz de Saïgon	—	37 »	38 »
Riroo du Piémont écume	—	47 »	48 »
— — glacé	—	47 »	10 »
— — Caroline	—	58 »	60 »

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix ... ...les 100 kil.	00 »	70 »
— 1 choix	—	56 »	68 »
— marchandes	—	35 »	41 »
— irrégulières	—	47 »	53 »
Semoule	—	50 »	70 »

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelle les 100 k.	104 »	113 »
— — vieilles	» »	» »
— — d'Amérique	» »	» »
— de luzerne de France nouvelle	—	130 »	140 »
— — vieilles	» »	» »
— de luzerne d'Italie	» »	» »
Graines de colza ou navette	—	41 »	42 »
— de sainfoin	—	40 »	» »
— de vesces	—	87 »	98 »

Fourrages

Foin de Bourgogne ...les 100 kil.	13 50	» »
— de pays	—	12 »	13 »
Paille de froment	—	8 »	8 03
— de seigle	—	6 50	7 »

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes les 100 k	230 »	250 »
— à la princesse	—	200 »	210 »
Raisins de Corinthe	—	95 »	90 »
— de Malaga	—	14 »	15 »
Figues de Bougie	—	26 »	30 »
— de Cosenze	—	50 »	60 »
Prunes d'Ente	—	115 »	115 »

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris ...les 100 k.	62 »	63 50
— — coupé régulier	—	64 »	68 »
— — irrégulier	—	62 »	62 »
— — poudre	—	63 »	64 »
— — semoule	—	64 50	65 »
Sucre cristallisé indigène	—	58 »	58 50
— — exotique	—	» »	» »
Sirop de glucose 44 degrés	—	80 »	80 50

Cafés

Café de l'Inde Malsher ...les 100 k	985 »	990 »
— — Mysore	—	290 »	303 »
— Santos	—	935 »	960 »
— Java vert	—	305 »	320 »
— — jaune	—	385 »	400 »
— Démérari	—	918 »	933 »
Café de Haïti nature	—	255 »	275 »
— — trié	—	270 »	285 »
— Guadeloupe habit.	—	310 »	325 »
— — bonifieur	—	338 »	355 »
— Moka	—	360 »	400 »
Café Porto-Rico	—	310 »	330 »
— Cent. Amér. et autres lavages grands	—	298 »	320 »
— — — sans grain	—	253 »	220 »
— Bahia	—	250 »	230 »

Cacaos

Cacao Maragnan-Para ... les 100 k.	370 »	385 »
— Ceraque et Carupano	—	370 »	375 »
— Puerto Cabello	—	488 »	510 »
— Guayaquil	—	375 »	400 »
— Trinitad ...les 100 k.	370 »	383 »
— Martiniq. et Guadel.	—	338 »	360 »
— Bahia préparé	—	350 »	365 »
— Haïti	—	330 »	340 »
— Samana et Sanchez	—	348 »	358 »

Poivres

Poivre noir Alépy ...les 100 k.	» »	» »
— Tellichéry	—	» »	» »
— Saïgon	—	350 »	360 »
— blanc	—	430 »	460 »

Suifs et produits stéariques

Huile de coco ...les 100 k	103 »	108 »
— de Palme dure et molle	—	84 »	98 »
Suif fondu de Paris (mais dit)	—	81 00	» »
— de province (en fût)	—	85 50	86 50
— pressé	—	109 »	114 »
Acide oléique (Huiles de saponification)	—	74 »	77 »
— — (— de distillation)	—	70 »	72 »
Acide stéarique (Stéarine de saponification)	—	140 »	143 »
— — (— de distillation)	—	101 50	120 50
Bougie saponifiée, 1re qual., les 100 pqts de 100 gr. net		93 »	98 »
— — ondulations — les 150 k.	91 »	93 »
Glycérine blonde, 28°	—	80 »	100 »
— pharmaceutique, 30°	—	145 »	150 »

Huiles minérales

Huile de pétrole ... l'hectolitre	18 00	00 50
— de schiste	—	04 »	05 »
Essence minérale	—	41 »	70 »

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra pale gros. les 100 k.	170 »	190 »
— — surfine	—	» »	» »
— — Beri	—	» »	» »
— — fine	—	138 »	158 »
Huile commune lampe ... les 100 k.	115 »	120 »
— de noix	—	190 »	230 »
— d'arachide surfine	—	106 »	101 »
Huile de sésame surfine. les 100 k.	105 »	120 »
— de sésame à brûler	—	94 »	90 »
— de lin	—	70 »	78 »
— de choux à bouche	—	128 »	158 »
— de colza brute	—	» »	» »
— — épurée	—	95 »	108 »
Savon Marseille bl. 1re q.	—	66 »	92 »
— — Marseille bl. 2e q	—	58 »	91 »
— — bien pâle, marque turque	—	56 »	58 »
— de palme marbré	—	54 »	10 »
— d'oléine, 1re qualité	—	88 »	84 »
— — marbré	—	91 »	93 »
— de pulpe	—	88 »	83 »
— mon estra	—	43 »	45 »
— — ordinaire	—	35 »	37 »

Vins

Vin Beaujolais 1er choix. la pièce	118 »	188 »
— — 2e — —	60 »	86 »
Vin Bas Beaujolais ... la pièce	18 »	70 »
Vin Lyonnais 1er choix	—	90 »	70 »
— — 2e —	—	48 »	58 »
— Mâconnais 1er —	—	60 »	88 »
— — 2e —	—	48 »	55 »
Vin Bourgogne 1er —	—	190 »	150 »
— — 2e —	—	50 »	80 »
— Bordeaux 1er —	la barrique	120 »	160 »
— — 2e —	—	98 »	90 »
Vin Roussillon 1er —	l'hectolitre	20 »	25 »
— — 2e —	—	16 »	13 »
— Montagne 1er —	—	90 »	33 »
— — 2e —	—	18 »	10 »
— Narbonne 1er —	—	90 »	28 »
— — 2 —	—	15 »	18 »
— Algérie 1er —	—	98 »	26 »
— — 2e —	—	18 »	10 »

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 86° ... l'hectol.	69 »	72 »
— de marc — ... —	96 »	89 »
— Nord fin à 90° ... —	47 50	47 75
Esprit Nord extra-fin 90° —	48 50	48 75
— de grain — —	58 »	60 »
— mauvais goût — —	46 00	46 50

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 25 au 31 Mai 1907.

Marché en gros de la Martinière

Dindes ... la pièce ...	» »	» »
Oies ... — ...	» »	» »
Canards ... — ...	3 »	4 50
Volailles 1re qual. — ...	2 »	2 »
— 2e — — ...	1 »	1 50
Poulets ... — ...	2 50	3 50
Pigeons ... — ...	1 10	1 30
Beurre ... le kilog. ...	0 48	0 60
Œufs ... le cent ...	7 50	8 50
Fromages ... le kilog. ...	1 50	2 50

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre. le quintal métrique ..	10 »	30 »
Châtaignes ... — ..	» »	» »

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille..	Pérate ... les 100 kil.	3 70
	Grelassons ... —	3 70
	Chetilles choisies ... —	3 90
	— lavées ... —	4 10
	Braisettes lavées ... —	4 »
	Malbroug ... —	4 »
	Menu sortant ...	3 70
Anthracite ... —	3 50
Coke cassé ... —	4 40

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1906.

DATES	COMPTANT
Lundi, 27 Mai	férié
Mardi, 28 —	100 » »
Mercr., 29 —	113 75 » »
Jeudi, 30 —	103 10	103 75
Vendr., 31 —	103 50 » »
Samedi, 1er Juin	103 20 » »

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 25 au 28 Mai 1907.

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS										TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Bœufs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Vaise	544	859	2,447	3	850	»	»	»	»	»	270,706
Perrache	415	805	1,651	54	»	»	»	»	»	»	158,396
Corne-de-Cerf	»	»	»	»	»	25	2	0	»	»	9,965
TOTAUX	959	1,787	4,098	59	878	25	2	2	»	»	440,067

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Facteurats de la ville de Lyon, du 24 au 30 Mai 1907

DÉSIGNATION DES DENRÉES		24 Mai		25 Mai		26 Mai		27 Mai		28 Mai		29 Mai		30 Mai	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil...	1 10	0 80	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	1 •	0 80	• •	• •
Aloses	—	• •	• •	0 80	• •	0 90	0 70	0 80	0 60	0 60	• •	• •	0 70	• •	0 60	0 60
Anges	—	0 80	0 70	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 90	0 70	• •	• •
Barbues	—	2 •	1 8	• •	• •	1 60	1 60	• •	• •	• •	• •	• •	2 10	2 •	• •	• •
Bars	—	2 60	2 0	• •	•	3 10	3 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	3 80	2 50
Cabillauds	—	• •	• •	1 10	1	1 •	0 80	• •	• •	• •	• •	1 •	0 70	• •	• •	• •
Carrelets	—	0 60	0 70	0 80	0 70	• •	• •	0 70	0 60	0 60	•	• •	• •	0 60	0 70	0 70
Collins	—	1 •	0 0	• •	• •	0 80	0 70	• •	• •	0 80	0 70	• •	• •	1 •	0 8	
Congres	—	1 10	1 •	0 80	0 70	1 •	0 80	0 80	0 70	1 •	0 0.	0 81	0 70	0 90	0 60	
Dorades	—	• •	• •	1 30	1 10	1 40	1 •	• •	• •	• •	• •	1 20	• •	• •	• •	
Esturgeons	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 20	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	
Grondins	—	1 20	1 •	1 3	1 1	1 •	0 80	1 80	1 •	1 •	• •	• •	• •	1 20	1 •	
Limandes	le kil...	0 60	0 70	0 7	0 6	0 60	0 50	0 70	0 6	• •	• •	0 60	0 0	0 10	• •	
Lottes de mer	—	1 •	0 90	1 •	0 80	1 0.	1 •	1 •	0 80	1 00	1 10	1 •	0 80	1 10	1 •	
Maquereaux	—	1 80	1 •	1 30	0 60	1 10	1 •	1 •	0 7.	1 20	0 80	1 •	0 60	1 10	0 60	
Merlans	—	1 •	0 70	1 20	0 80	1 30	1 •	1 40	1 1	1 50	1	1 •	0 80	1 30	1 •	
Merlus	—	1 •	0 0	0 0	0 7	0 60	0 7	1 •	0 0	1 10	0 70	1 •	0 60	1 10	0 80	
Mulets	—	• •	• •	1 40	1 20	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 80	1 2	1 40	1 3	
Raies	—	1 10	0 70	1 •	0 0	1 10	0 60	1 30	1 10	1 20	0 80	0 60	0 70	1 •	0 60	
Rougets-barbets	—	2 60	2 40	3 •	2 7.	2 50	• •	3 •	2 70	• •	• •	2 40	2 10	• •	• •	
Saint-Pierre	—	0 80	0 70	0 70	• •	0 80	0 70	0 70	• •	• •	• •	• •	• •	0 70	0 60	
Sardines 1/2 sel	—	1 20	1 •	1 •	0 9.	1 30	1 10	• •	• •	1 30	1 •	0 60	0 10	0 80	0 60	
Soles	—	4 •	3 20	4 20	3 6.	4 30	3 60	4 •	3 80	4 70	0 1.	4 20	3 •	5 •	4 •	
Saumons	—	7 10	0 50	0 30	0 •	7 •	0 00	0 40	0 30	7 30	7 •	• •	• •	• •	• •	
Turbots	—	2 •	2 00	3 00	2 40	0 30	3 •	• •	• •	3 •	2 80	3 10	2 70	2 80	2 60	
Vives	—	0 70	0 50	• •	• •	0 00	• •	• •	• •	0 00	0 40	• •	• •	• •	• •	
Harengs frais	le cent.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	
Poissons d'eau douce															
Angoilles vivantes	le kil..	• •	• •	1 50	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	
Anguilles mortes	—	• •	• •	1 50	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	
Barbeaux	—	1 70	1 50	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 70	1 50	
Brêmes	—	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	
Brochets	—	2 00	1 20	2 •	1 5.	2 50	1 2	2 30	1 80	2 40	1 70	2 •	1 30	1 50	1 10	
Carpes	—	1 •	0 60	1 •	•	0 80	• •	• •	• •	1 •	• •	0 80	0 7	1 •	0 80	
Eperlans	—	1 20	1 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 10	1 •	• •	• •	• •	• •	
Gonjons	—	4 •	3 00	3 50	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	
Lottes eau douce	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	
Ombres-chevaliers	—	• •	• •	• •	• •	0 40	3 30	• •	• •	• •	• •	• •	• •	3 80	0 40	
Perches	—	1 70	1 60	• •	• •	1 80	1 60	• •	• •	2 •	1 70	• •	• •	1 80	1 60	
Truites	—	7 80	4 80	0 70	2 4	8 10	4 80	7 30	5 00	6 •	0 30	7 10	6 4.	0 •	3 50	
Truites saumonées	—	0 70	0 30	0 10	0	7 10	0 10	0 30	5 80	• •	• •	8 70	5 20	• •	• •	
Friture	—	1 10	1 •	1 •	0 70	1 •	0 60	0 70	0 00	0 80	0 70	1 •	0 60	1 •	0 70	
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil...	• •	• •	0 80	• •	1 •	0 60	• •	• •	0 80	• •	• •	• •	• •	• •	
Crevettes rouges	—	7 40	3 50	6 80	2 70	0 00	3 30	• •	• •	7 70	4 00	0 30	3 5	0 10	4 30	
Crevettes grises	—	• •	• •	1 30	1 10	• •	• •	1 20	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	
Ecrevisses	—	3 50	3 20	0 20	4 7	3 •	2 00	0 80	3 40	0 10	4 50	0 •	2 00	3 •	3 •	
Langoustes	—	8 •	4 20	4 70	4 40	4 80	4 •	0 10	4 7.	5 •	4 30	4 40	4 •	2 00	3 50	
Homards	—	4 10	3 5.	0 70	• •	• •	• •	0 •	• •	• •	• •	• •	• •	3 50	3 •	
Escargots	—	0 35	0 30	0 30	• •	0 35	0 30	0 85	0 30	0 40	0 33	0 30	0 28	0 30	0 28	
Moules	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	
Clovisses	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	
Volailles															
Canards	la pièce.	4 •	3 20	4 20	2 80	4 •	0 8.	• •	• •	4 50	4 •	5 •	3 50	0 50	0 •	
Dindes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	
Dindonneaux	—	5 •	4 50	• •	• •	5 •	• •	• •	• •	0 •	2 3	• •	• •	4 80	4 •	
Oies	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	
Poulardes ou chapons de Bresse	—	8 •	7 •	7 50	0 50	0 •	7 •	• •	• •	8 •	0 •	0 •	0 50	7 •	0 •	
Poulets	—	4 •	3 •	5 •	4 5.	3 50	2 50	3 •	2 8.	3 80	3 •	4 •	2 50	3 50	3 •	
Pigeons	—	1 20	1 •	1 •	0 85	1 10	0 85	• •	• •	1 •	0 00	1 20	1 •	1 10	0 85	
Pint des mortes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	
Crêtes en lots	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	
Lapins domestiques	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil...	0 40	2 30	3 •	2 20	2 40	2 20	• •	• •	3 •	2 30	2 30	2 20	0 10	2 20	
Œufs	le cent..	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil...	2 10	1 80	1 60	1 70	1 50	1 50	1 70	1 20	2 •	1 20	1 50	1 30	1 60	1 1.	
Asperges	la botte.	1 00	0 40	1 3.	0 35	1 80	0 4.	• •	• •	2 •	0 00	2 10	0 40	3 •	0 35	

Digitized by Google

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 23 au 26 Mai 1907

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées — Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi	Moutons	1,666	1,652	2 50	2 »	2 »	1 40	2 40	1 60		
	Veaux	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
	Porcs	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Vendredi	Bœufs et vaches	643	562	1 80	1 20	2 20	1 20	2 40	1 42		
	Veaux	1,403	1,343	1 36	1 04	2 20	1 40	2 46	1 66	12,449	2,216
	Moutons	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Lundi	Porcs	1,569	1,522	1 30	1 16	2 »	1 80	2 22	1 92		
Mardi	Bœufs et vaches	1,520	1,020	1 70	1 »	» »	» »	» »	» »		
	Veaux	232	875	1 21	0 64	» »	» »	» »	» »		
	Moutons	3,067	2,667	2 30	1 70	» »	» »	» »	» »		
Récapitulation	Bœufs et vaches	2,103	1,583							TOTAL.....	12,665 k.
	Veaux	2,336	3,220								
	Moutons	4,763	4,323								
	Porcs	1,562	1,522								

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 21 au 27 Mai 1907 (21e semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE 1907	RECETTES DE LA SEMAINE 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1907	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon...	179,897 26	158,069 60	21,827 48	» »	3,342,971 41	3,618,462 23	276,511 43	» »
Tramway de Lyon à Neuville	7,727 40	6,662 90	1,834 60	» »	106,292 65	99,356 40	6,312 25	» »
— Lyon-Croix-Rousse à Caluire	2,832 55	2,615 45	177 10	» »	46,385 75	48,846 16	» »	2,460 45
Funiculaire de Lyon (r. Termo) à la Croix-Rousse..	4,057 75	2,801 70	286 05	» »	60,174 35	77,401 15	2,717 22	» »
— — Croix-Pâquet —	5,361 80	5,170 65	196 85	» »	106,817 25	110,232 70	» »	1,416 35
Lignes de la Cie F.-O-L	12,158 72	17,316 66	236 84	» »	266,467 53	276,562 75	11,856 72	» »

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 23 au 26 Mai 1907

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES Aux Abattoirs Pièces	Aux Abattoirs kilogr.	Dans les Magasins Pièces	Dans les Magasins kilogr.	Aux Criées Pièces	Aux Criées kilogr.	Dans les Halles et Marchés couverts Pièces	Dans les Halles et Marchés couverts kilogr.	Sur les Marchés découverts Pièces	Sur les Marchés découverts kilogr.	TOTAUX Pièces	TOTAUX kilogr.
Bœufs et vaches	17	2,420	»	»	»	»	»	»	»	»	17	2,420
Veaux	1	70	»	»	»	»	»	»	»	»	1	70
Moutons	6	60	»	»	»	»	»	»	»	»	6	60
Porcs	16	1,200	»	»	»	»	»	»	»	»	16	1,200
Chèvres	2	32	»	»	»	»	»	»	»	»	2	32
Chevreaux et agneaux	»	»	»	»	»	»	7	29	»	»	7	29
Cheveux	1	250	»	»	»	»	»	»	»	»	1	250
Fœtus	84	»	»	»	»	»	»	»	»	»	84	»
Abats divers	114	2,415	»	»	»	»	»	»	»	»	114	2,415
Viandes fraîches	6	140	»	»	2	15	»	»	»	»	7	155
Viandes salées	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poissons (marée)	»	»	»	»	»	744	»	»	»	6	»	750
Poissons (eau douce)	»	»	»	»	»	550	»	»	»	»	»	550
Langoustes et homards	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	2	»
Crevettes	»	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	6
Ecrevisses	»	»	»	»	»	45	»	»	»	»	»	45
Huîtres, coquillages	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	2
Gibiers (à plumes)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gibiers (à poils)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Volailles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pigeons	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	2	»
Fromage	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Champignons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Légumes divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fruits divers	»	»	»	533	»	»	»	»	»	»	»	533
Grenouilles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

L'Imprimeur-gérant : F. CHOUARD.

262. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise 3, rue Ste-Catherine — F. CHOUARD, directeur. — Téléphone 4-39

ONZIÈME ANNÉE — N° 571 | EDITION DE COLLECTION | DIMANCHE 9 JUIN 1907

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL
DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT

	A L'HOTEL DE VILLE		SANS LES BUREAUX DE POSTE	
	Un an	6 mois	Un an	6 mois
Lyon, Rhône et départements limitrophes..	6 fr.	3 fr.	6 fr. 20	3 fr. 15
Autres départements et Algérie.....	7 fr.	3 fr. 50	7 fr. 20	3 fr. 65

(Pour l'étranger, le port en sus).

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Décision approbative (p. 365).

Nominations, mutations (p. 365).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 2192 à 2202)

Renouvellement du droit d'affichage sur les murs des bâtiments communaux et sur les murs de refend. — Demande de l'Agence Fournier (p. 365).

Création, à l'Office municipal du Travail, d'un service de renseignements juridiques (p. 366).

Ouverture de la rue Rachais entre la grande rue de la Guillotière et la rue du Béguin et d'une partie de la rue K projetée entre les rues Tourville et de l'Hospice-des-Vieillards (p. 366).

Compagnie O.-T.-L. — Prolongement des lignes n°s 7 et 7 bis (gare de Perrache à la gare de Genève) jusqu'à l'usine de Jonage et modification de la ligne « Cordeliers-Cusset » (p. 367).

Grand Théâtre. — Paiement par la Ville des deux tiers des décors neufs exécutés pour les représentations de la *femme Fiamette* (p. 368).

Chemin vicinal ordinaire n° 60 « de La Villette ». — Construction d'un égoût (p. 368).

Subvention au Syndicat des ouvrières et ouvriers aux tabacs, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès (p. 369).

Compagnie O.-T.-L. — Substitution aux deux lignes Cordeliers-Villeurbanne et Gare de Vaise-Place du Pont, d'une ligne unique Gare de Vaise-Villeurbanne. — Réunion en une seule ligne des deux lignes Bellecour-Montchat et Bellecour-Gare de Vaise (p. 369).

Chemins de fer P.-L.-M. — Doublement des voies de la ligne de Lyon à Marseille, entre Lyon et Chasse (p. 369).

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille (p. 371).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille (p. 371).

Informations et avis divers.

Inauguration de buste de M. le Dr Gailleton, ancien maire de Lyon, au cimetière de Loyasse, le 5 mai 1907 (p. 372).

Exposition d'hygiène urbaine, cours du Midi et place Gensoul. — Avis (p. 374).

Bureau de placement pour dames. — Examen professionnel pour la désignation de la directrice (p. 374).

Harmonie Municipale. — Concert public. — Avis (p. 374).

XVIIe Concours général de composition décorative. — Résultats (p. 374).

Cantines scolaires. — Vente de tickets. — Avis (p. 374).

Hospices civils. — Echange de terrains. — Enquête administrative. — Avis (p. 374).

Demandes en autorisation de construire (p. 376).

Délibérations du Conseil municipal de la Ville de Lyon pendant le Consulat et l'Empire (p. 376).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 376).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 377).

Annonce légale (p. 379).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 379).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 379).

Documents statistiques (p. 380)

Annexe.

CONSEIL MUNICIPAL. — Compte rendu de la séance du 3 Juin 1907 (p. 145 à 178).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décision approbative.

Par décret, en date du 23 mai 1907, M. le Président de la République a approuvé la soumission de M. Vermare en vue de l'exécution des travaux de réfection du perron Sud du Palais du Commerce.

Nominations, mutations.

Par arrêté municipal du 31 mai dernier, Mlle Vincent, directrice du bureau municipal de placement pour dames, a été, pour raisons de santé, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté du 5 juin courant, M. Sommier (Marius), surveillant à l'Hôtel des Invalides du Travail, a été titularisé dans son emploi.

Par arrêté du même jour, M. Chazette, avocat, a été désigné pour donner, à l'Office municipal du Travail, les consultations juridiques dont le service a été institué par le même arrêté.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Renouvellement du droit d'affichage sur les murs des bâtiments communaux et sur les murs de refend. — Demande de l'Agence Fournier.

(Commission générale). — N° 2192.

Messieurs, par délibérations du Conseil municipal des 5 août et 18 novembre 1902, le droit exclusif d'affichage sur divers bâtiments et murs communaux et sur les murs de refend appartenant à la Ville a été concédé de gré à gré à l'Agence Fournier moyennant: 1° le paiement à la Ville d'une somme de 7,968 francs par an; 2° la pose gratuite par cette agence des affiches et documents administratifs de la Mairie de Lyon.

Ce marché arrivait à expiration le 31 décembre 1907, M. le Président du Conseil d'administration de l'Agence avec lequel des pourparlers ont été engagés à ce sujet, a, par une lettre que vous trouverez annexée au dossier, proposé le renouvellement du marché pour une période de cinq années à partir du 1er janvier 1908, aux mêmes clauses et conditions sauf en ce qui concerne la redevance annuelle de la Ville qui serait élevée de 7,968 francs à 10.000 fr. par an.

Consulté au sujet de cette proposition, M. le Directeur de la Voirie municipale a émis un avis favorable à son acceptation à la condition toutefois que le cautionnement de l'Agence Fournier soit porté de 4,000 à 5,000 francs, c'est-à-dire à une somme égale à la moitié du montant de la location annuelle.

Les conditions de ce marché me paraissant acceptables, je vous propose, Messieurs, de rendre définitif le projet établi entre l'Administration municipale et l'Agence Fournier.

Lyon, le 3 Juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Création à l'Office du Travail, d'un service de renseignements juridiques.

(Commission générale.) — N° 2193.

Messieurs, l'augmentation constante du nombre des accidents du travail dans l'industrie et l'application au commerce à partir du 1er janvier 1907, de la loi du 9 avril 1898, ont déterminé un accroissement parallèle du nombre des renseignements à fournir aux personnes victimes d'accidents, sur les formalités qu'elles ont à remplir pour obtenir soit le paiement d'indemnités temporaires, soit la fixation d'une rente.

Ce surcroît de renseignements rend nécessaire le rétablissement, sur de nouvelles bases, du service de renseignements juridiques qui a déjà fonctionné à l'Office du Travail. J'ai pensé que pour être d'une réelle utilité à la classe ouvrière, ce service devait fonctionner le soir, et être confié à une personne habituée aux questions juridiques et ayant toutes les qualités pour les traiter, laquelle serait chargée de renseigner gratuitement le public non seulement sur les questions relatives aux accidents du travail, mais aussi sur toutes les questions juridiques. Le personnel de l'Office du Travail resterait chargé de fournir dans la journée, en recevant les déclarations d'accidents du travail, des indications d'ordre général sur les questions relatives à ces accidents, et continuerait aussi à donner les renseignements administratifs concernant les différents services municipaux.

Je vous propose donc, Messieurs, de décider la création à l'Office du Travail, d'un service de renseignements juridiques qui fonctionnerait les lundis, mercredis et vendredis de 8 heures à 10 heures du soir. Des honoraires, jusqu'à concurrence de 1,200 francs pourraient être alloués à la personne chargée du nouveau service.

Si vous partagez cette manière de voir, la portion de ces honoraires afférente à l'année en cours, serait imputée sur le crédit des : « Dépenses imprévues »

Lyon, le 3 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ouverture de la rue Rachais entre la grande rue de la Guillotière et la rue du Béguin et d'une partie de la rue K, projetée entre les rues Tourville et de l'Hospice-des-Vieillards.

(Commission générale). — N° 2194.

Messieurs, par une pétition du 25 octobre 1906, M. Bouthéon, agissant tant en son nom personnel qu'au nom des consorts Devillo, a offert de céder à la ville de Lyon, au prix de 40 francs le mètre carré un terrain d'une superficie de 2,450 mètres carrés nécessaire à l'ouverture du prolongement de la rue Rachais entre la grande rue de la Guillotière et la rue du Béguin et d'une partie de la rue K projetée entre les rues Tourville et de l'Hospice-des-Vieillards.

En raison de l'importance de la dépense à engager et d'autre part les propriétés Bouthéon et Devillo devant acquérir une plus-value du fait de l'exécution des prolongements des voies publiques précitées, l'Administration municipale a informé ces propriétaires que leurs propositions ne seraient susceptibles d'être prises en considération qu'autant qu'ils consentiraient à céder lesdits terrains au même prix que ceux acquis par la Ville en vue de l'ouverture de la portion de la rue Rachais comprise entre la rue du Repos et la rue du Béguin, soit à raison de 25 francs le mètre carré en bloc.

A la suite de cette communication, MM. Bouthéon et Frenay (ce dernier agissant au nom des héritiers Devillo) m'ont adressé une nouvelle pétition par laquelle ils font connaître qu'ils sont disposés à céder leurs terrains au prix de 30 francs le mètre carré, à la condition que l'on réalise immédiatement l'ouverture complète de la rue Rachais jusqu'à la grande rue de la Guillotière.

Ils ajoutent qu'ils ont obtenu l'adhésion des propriétaires intéressés par le projet à l'exception toutefois de Mme veuve Denis qui possède la maison située grande rue de la Guillotière, 122.

D'après cette proposition, les cessions seraient consenties aux conditions suivantes :

1° *Immeuble Gilardi.*

Aux termes d'un engagement joint au dossier, M. Gilardi céderait en totalité l'immeuble qu'il possède grande rue de la Guillotière, 120, au prix net de 27,000 francs.

Cet immeuble serait livré, libre de tout occupant, et sans augmentation de prix, trois mois après le jour où le Conseil municipal en aurait approuvé la cession.

L'immeuble Gilardi comporte une maison en loyers à façade sur la grande rue de la Guillotière, composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage et en outre de deux hangars sur cour. Il occupe une surface totale de 225 mètres carrés. Le prix du mètre carré construit ressort donc à 27,000 : 225 = 120 francs.

Ce prix ne paraît pas exagéré. L'immeuble n'ayant qu'une profondeur de 30 mètres, tout le terrain qu'il occupe peut être considéré comme se trouvant en façade sur la grande rue de la Guillotière, et valant environ 80 francs le mètre carré. Par suite, le terrain nu représente seul une valeur de
225 m. × 80 fr. = ... Fr. 18 000

En ce qui concerne les constructions, la maison sur la grande rue vaut à peu près 80 francs le mètre carré.

A reporter..... 18.000

Report..... 18.000

Comme elle occupe environ 100 mètres carrés, sa valeur ressort à 80 fr. × 100 = ... 8.000

Quant aux deux hangars ou portions de murs de clôture, ils peuvent être estimés approximativement à..... 1.000

Soit un total de.....Fr. 27.000

égal au prix demandé.

2° *Immeuble Taponnier.*

D'après l'engagement qu'il a signé, M. Taponnier céderait à la Ville, libre de toutes constructions, une portion d'immeuble d'une surface approximative de 315 mètres carrés.

Cette surface est en majeure partie occupée par un bâtiment d'un rez-de-chaussée et par deux hangars. M. Taponnier offre le tout à raison de 45 fr. le mètre carré, soit pour la somme approximative de
315 m. × 45 fr. = ... 14.175

Ce prix paraît acceptable ; le terrain nu, vu son voisinage de la grande rue de la Guillotière, vaut environ 30 francs le mètre carré, soit en totalité 315 m. × 30 fr. = 9.450 fr.

Le surplus représente à peine la valeur des constructions dont M. Taponnier s'est d'ailleurs réservé la propriété des matériaux.

L'offre de M. Taponnier ne doit être valable que si elle est acceptée par le Conseil municipal avant le 30 juin prochain.

3° *Immeuble Bouthéon et Frenoy.*

MM. Bouthéon et Frenay céderaient à la Ville un terrain d'environ 2,540 mètres carrés, avec les constructions existantes, au prix de 30 francs le mètre carré, soit pour la somme de 2,450 m. × 30 fr. = ... 73.500

Les constructions, qui comprennent une partie de bâtiment d'un étage et deux parties de bâtiments de deux étages ainsi qu'un petit hangar, peuvent être évaluées, à environ 6,000 francs. Par suite le prix du terrain nu ressort à 73,500 − 6,000 : 2,450 = 27 fr. 55

Ce prix est un peu plus élevé que celui payé précédemment pour l'ouverture de la rue Rachais, entre les rues du Béguin et du Repos. En effet, les terrains provenant des anciennes propriétés Jevain, Chadebec et Saint-Bonnet, ont été payés 25 francs, soit 2 fr. 55 de moins, mais il faut remarquer que ces terrains sont moins bien situés que ceux de MM. Bouthéon et Frenay, qui se trouvent dans un quartier compact, avoisinant la grande

A Reporter.... 114.675

Report..... 114.675

rue de la Guillotière. Cette seule considération justifie l'augmentation de 2 fr. 55 par mètre carré.

Dans ces conditions, la dépense totale à la charge de la Ville dans cette opération de voirie s'élèverait à la somme de .....Fr. 114.675

Dans son rapport, M. le Directeur de la Voirie émet l'avis que l'offre de MM. Bouthéon et Frenay mérite d'être prise en considération, car on pourrait réaliser presque entièrement et à des conditions acceptables, l'ouverture de la rue Rachais entre la grande rue de la Guillotière et la rue du Béguin.

Il ne resterait pour l'achever en toute largeur qu'à acquérir l'immeuble Denis grande rue de la Guillotière, 122, lorsqu'une occasion favorable se présenterait.

Jusqu'à ce moment ladite maison ne serait pas un obstacle à la circulation, attendu que la partie étroite, longue de 30 mètres à peine aurait encore une largeur de 8 mètres, suffisante pour ne causer aucune gêne appréciable à la viabilité.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien prendre d'urgence une délibération au sujet de cette affaire, trois des propriétaires intéressés exigeant qu'une décision soit prise par le Conseil municipal avant le 15 juin prochain et que les deux portions de voies publiques soient ouvertes à la circulation avant le 1er février 1908.

En cas d'acceptation de votre part, il y aura lieu de spécifier dans votre délibération que M. Taponnier devra céder le terrain nu dans un délai de trois mois à compter du 30 juin prochain.

Quant à la somme de 114,675 francs, montant de la dépense, elle pourra être prélevée sur les crédits inscrits au budget pour : « Acquisition d'immeubles en saillie sur l'alignement des voies publiques et frais s'y rattachant».

Lyon, le 3 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon. — Prolongement des lignes nos 7 et 7 bis (gare de Perrache à la gare de Genève), jusqu'à l'usine de Jonage et modification de l'itinéraire de la ligne « Cordeliers-Cusset ».

(Commission générale). — N° 2195.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un avant-projet présenté par la Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon, en vue du prolongement des lignes nos 7 et 7 *bis* (de la gare de Perrache à la gare de Genève) jusqu'à l'usine de Jonage, ledit projet comportant en outre une modification de l'itinéraire de la ligne « Cordeliers-Cusset », entre la place des Cordeliers et la gare de Genève.

RENSEIGNEMENTS SUR LE PROJET.

Le mémoire descriptif joint au dossier donne les renseignements suivants:

La ligne des «Cordeliers-Cusset» est à voie d'un mètre; elle est en grande partie à voie unique et, de plus, elle a un parcours commun avec la ligne «Cordeliers-Croix-Luizet» depuis l'origine sur la place des Cordeliers jusqu'à la place de la Bascule. Ces deux inconvénients de la voie unique et du parcours commun rendent impossible l'augmentation du nombre des passages sur le cours Emile-Zola, dont l'importance croît de jour en jour rapidement.

La grande largeur de cette voie publique permet d'y placer une double voie et d'y organiser un service beaucoup plus intense que celui actuellement en vigueur. A cet effet, il faut abandonner le parcours actuel par la rue Bugeaud et faire des voies du cours Emile-Zola, le prolongement actuel de celles du cours Vitton et du cours Morand, c'est-à-dire de la ligne n° 7 « Perrache à la gare de Genève » et pour cela élargir la voie existante et placer la seconde voie.

Le parcours abandonné de l'ancienne ligne, entre la place des Cordeliers et le passage à niveau actuel du cours Vitton, sera toujours desservi par la ligne «Cordeliers-Croix-Luizet», celle-ci aura un parcours commun avec la nouvelle ligne entre le passage à niveau actuel du cours Vitton et la place de la Bascule. Ce parcours sera à double voie, à trois files de rails.

La Compagnie O.-T.-L. reprend le projet qui avait été présenté par la Nouvelle Compagnie Lyonnaise, à la date du 11 février 1905, pour obtenir la concession du prolongement de la ligne « Cordeliers-Cusset » jusqu'à l'usine de Jonage. Ce projet, qui devient le prolongement naturel de la nouvelle ligne « Perrache-Cusset » sera, dès lors, construit à voie normale. Mais sur la section « Cusset-Usine de Jonage » la fréquence des départs sera réduite par rapport à la précédente, au moins pour les jours non fériés.

Le prolongement de la ligne n° 7 entre la gare de Genève et l'usine de Jonage aura une longueur totale de 4.774 m. 74 se composant comme suit:

Partie existante à modifier 3.480 m.
Partie à construire 1.294 m. 74.

La dépense de premier établissement sera:

Doublement de la voie entre le boulevard des Brotteaux et le terminus actuel de Cusset sur une longueur de 3.480 mètres.....Fr. 600.000
Prolongement entre Cusset et l'usine de Jonage..... 143.000
Total.....Fr. 743.000

Les tarifs seront les suivants:

De Cusset à l'usine de Jonage, en 1re classe, 0 fr. 10, en 2e classe, 0 fr. 05;

De Perrache à Cusset en 1re classe, 0 fr. 15, en 2e classe, 0 fr. 10.

Les correspondances gratuites avec les lignes de l'ancien réseau O.-T.-L. et avec la ligne Croix-Luizet seront délivrées à tout voyageur ayant payé au moins 0 fr. 15 en 1re classe et 0 fr. 10 en 2e classe. Ces correspondances ne seront valables qu'en 2e classe et si, pour poursuivre sa route, le voyageur se place en 1re classe, il devra payer un supplément de 0 fr. 05.

Le nombre minimum de voyages qui devront être faits tous les jours, dans chaque sens, sera:

Pour la section des Brotteaux au terminus actuel de Cusset, 75.

Pour la section de Cusset à l'usine de Jonage, 15.

Le mémoire descriptif fait ressortir de plus que les conditions d'exploitation, le mode de traction, le matériel roulant, etc., seront conformes au cahier des charges de la Compagnie O.-T.-L. pour le réseau urbain.

EXAMEN DU PROJET.

Au point de vue technique, il y a seulement lieu de remarquer que sur la commune de Lyon, les trottoirs du cours Emile-Zola sont rescindés de 1 m. 22 environ pour maintenir la distance réglementaire de 2 m. 60 entre la zone affectée au tramway et les bordures de trottoirs adjacentes. Ces rescindements peuvent être admis eu égard à la grande largeur des trottoirs, si l'on tient compte de l'alignement approuvé qui se réalisera probablement dans un avenir peu éloigné.

Au point de vue des intérêts du public le projet paraît très avantageux.

En effet:

Comme le fait remarquer dans son rapport, M. l'Ingénieur en chef du Contrôle, le changement d'itinéraire de la ligne de Cusset paraît devoir être particulièrement apprécié, car les voies suivie, les cours Morand et Vitton et la rue de la République sont des artères beaucoup plus importantes que la rue Bugeaud empruntée actuellement. Au surplus, des correspondances gratuites étant données sur la ligne de Croix-Luizet, les voyageurs en petit nombre qui auront à se rendre dans la rue Bugeaud ou à partir de cette rue n'auront que l'inconvénient d'un transbordement.

Les tarifs proposés entre Perrache et Cusset sont de 0 fr. 15 en 1re classe et 0 fr. 10 en 2e classe, avec correspondance gratuite sur toutes les lignes de l'ancien réseau O.-T.-L. et sur la ligne « Cordeliers-Croix-Luizet ». Depuis la fusion des deux Compagnies, les correspondances sont échangées entre la ligne « Perche-Gare de Genève » et les lignes de « Cordeliers à Cusset et à Croix-Luizet. » Il en résulte que pour aller de Perrache dans ces localités, les voyageurs, qui payent actuellement 0 fr. 15 et 0 fr. 10, suivant la classe, continueront à payer les mêmes prix, mais ils auront droit, en plus, à la correspondance gratuite avec toutes les lignes rencontrées de l'ancien réseau O.-T.-L. et réciproquement, ce qui constitue pour eux une amélioration appréciable.

Un autre avantage à signaler c'est le nombre journalier de départs sur la section des « Cordeliers à Cusset » qui de 30, est porté à 75.

DURÉE DE LA CONCESSION.

La Compagnie avait prévu dans son

Digitized by Google

projet que la concession de prolongement de « Cusset à Jonage » expirerait à la même date que celle de la ligne principale des « Cordeliers à Cuisset », c'est-à-dire le 23 août 1946.

Mais la concession de la ligne n° 7 de « Perrache à la gare de Genève » expire le 17 mai 1941, et comme la ligne « Cordeliers-Cusset » disparaît, d'après le projet, pour former le prolongement de la ligne n° 7, il a semblé naturel de fusionner ces deux lignes.

D'après la lettre ci-jointe du 15 mai 1907, adressée à M. l'Ingénieur en chef de la Ville, M. Bussy, administrateur-délégué de la Compagnie O.-T.-L., accepte de donner à la nouvelle ligne « Perrache-Cusset », ou plus exactement « Perrache-Usine de Jonage », la durée de concession de celle des deux lignes fusionnées qui se terminera la première. En conséquence, la concession de la nouvelle ligne prendra fin le 17 mai 1941, en même temps que celle du réseau urbain, ce qui est très rationnel.

REDEVANCES.

Il reste à régler la question des redevances à payer à la ville de Lyon, car les deux lignes fusionnées sont placées à ce point de vue dans des conditions différentes.

En effet :

La ligne « Perrache-Brottenoux » fait partie du réseau urbain régi par le décret du 27 novembre 1899 qui, aux termes de l'article 5 de la convention du 28 juillet 1899, donne lieu, au profit de la Ville, à une redevance de 10 °/₀ sur les recettes brutes au delà du chiffre réservé de 3,110,000 francs.

La ligne « Cordeliers-Cusset » faisait partie du réseau N.-L.-T.-L. absorbé par la Compagnie O.-T.-L. et, conformément au décret du 29 août 1906 visant la délibération du Conseil municipal de Lyon, en date du 8 mai 1906, ce réseau donne lieu, pour la Ville, à une redevance fixe de 14,010 francs et, le cas échéant, à une redevance supplémentaire de 10 °/₀ sur les recettes brutes du réseau excédant le chiffre de 1,401,000 francs.

Par la lettre précitée du 15 mai 1907, la Compagnie O.-T.-L. propose, après la fusion des deux lignes sus-visées, de calculer de la manière suivante la redevance due pour les réseaux visés aux décrets du 27 novembre 1899 et 29 août 1906 : 14,010 fr. plus 10 °/₀ des recettes cumulées des deux réseaux au-dessus de la somme des recettes réservées de 3,110,000 francs et 1,401,000 francs soit 4,511,000 francs.

De telle sorte que si l'on désigne par r les recettes du réseau urbain, par r' les recettes de l'ancien réseau N.-L.-T. et qu'on pose $R = r + r'$ la redevance en l'état actuel résultait de la formule : 14.010 fr. $(r - 3{,}110{,}000)$ 10/100 + $(r' - 1{,}401{,}000)$ 10/100; à l'avenir elle serait calculée par la formule

14,010 fr. + $(R - 4{,}511{,}000)$ 10/100

sans qu'il y ait lieu de distinguer entre les valeurs de r et r', la distinction ne pouvant plus être faite à cause des nouveaux tarifs et de la réunion des lignes appartenant aux deux réseaux.

La nouvelle manière de procéder est, au fond, la même que précédemment; elle ne pourrait être préjudiciable à la Ville que si les recettes de l'ancien réseau N.-L.-T. descendaient au-dessous du chiffre de 1.401,000 francs; or, l'hypothèse est invraisemsable puisque les recettes de ce réseau vont toujours en augmentant, et la prolongement de Cusset à l'usine de Jonage paraît devoir favoriser encore cette augmentation.

Les propositions de la Compagnie à ce sujet paraissent donc acceptables.

CONCLUSIONS.

En résumé, le projet présenté par la Compagnie O.-T.-L., pour le prolongement des lignes 7 et 7 *bis* (de la gare de Perrache à la gare de Genève) jusqu'à l'usine de Jonage et pour la modification de l'itinéraire de la ligne « Cordeliers-Cusset » paraît avantageux pour le public et ne compromet en rien les intérêts de la Ville.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien approuver le projet dont il s'agit et autoriser la mise à l'enquête sous les réserves suivantes :

1° Le concession de la nouvelle ligne de « Perrache à Cusset et à l'usine de Jonange » prendra fin le 17 mai 1941, en même temps que celle du réseau urbain;

2° La redevance à payer à la Ville par la Compagnie O.-T.-L. pour les réseaux O.-T.-L. et N.-L.-T. visés par les décrets du 27 novembre 1899 et 29 août 1906, comprendra une somme fixe de 14,010 fr. plus 10 °/₀ sur les recettes brutes des deux réseaux fusionnés, au-dessus de la somme réservée de 4,511,000 francs.

Lyon, le 3 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Grand-Théâtre. — Paiement par la Ville des deux tiers des décors neufs exécutés pour les représentations de « La Reine Fiamette ».

(Commission générale.) — N° 2196.

Messieurs, par votre délibération du 4 février 1907, vous avez décidé que la Ville participera à partir du 1er janvier de l'année courante, et jusqu'à concurrence des deux tiers, dans les frais d'acquisition de décors nouveaux, de location de décors ou de réparations de décors anciens au Grand-Théâtre.

En conformité de cette disposition, MM. les Directeurs de ce théâtre demandent que la Ville prenne à sa charge les deux tiers de la dépense de 5,881 fr. 90, coût des décors neufs exécutés pour les représentations de *La Reine Fiammette*, soit 3,820 fr. 30.

Comme il n'existe au budget de la Ville aucune inscription pour le paiement de cette somme, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien voter un crédit supplémentaire de pareille somme.

Lyon, le 5 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Chemin vicinal ordinaire n° 60, « de la Villette ». — Construction d'un égout.

(Commission générale.) — N° 2197.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet dressé par MM. les Agents voyers en vue de la construction d'un égout du 4e type réduit, sous le chemin vicinal ordinaire n° 60 « de la Villette » entre le cours Lafayette et la rue de l'Eglise.

Cet égout est destiné à remplacer la canalisation actuelle en poteries de 0 m. 30 de diamètre devenue insuffisante pour recueillir les eaux dudit chemin, lesquelles en temps d'averses inondent la chaussée à la hauteur de la rue de l'Eglise, par suite du trop faible débouché de la poterie.

Cette situation a d'ailleurs fait l'objet de fréquentes réclamations de la part des riverains. Or, une circonstance particulière vient de se produire qui me permet de vous proposer de donner un tour de faveur au projet de canalisation du chemin « de la Villette ».

En effet, la Compagnie des mines d'anthracite de La Mure fait construire actuellement de vastes entrepôts sur un terrain de 11,715 mètres carrés de superficie, limité par la rue de la Villette, le cours Lafayette, la rue du Rêve-d'Or et la nouvelle emprise du chemin de fer de Genève. Comme, en raison de l'insuffisance de la canalisation précitée, cette Compagnie se trouvait dans l'obligation de déverser directement les eaux de sa propriété dans l'égout du cours Lafayette, au moyen d'une conduite spéciale à établir à ses frais sous le chemin de la Villette, elle a demandé à la Ville de construire un égout à grande section, et elle a offert de participer à la dépense pour une somme de 3,000 fr.

Cette offre m'a paru suffisante, et c'est dans ces conditions que j'ai invité le service vicinal à préparer le projet qui vous est soumis.

D'après le devis joint au dossier, l'égout à construire aurait une longueur de 380 mètres et donnerait lieu à une dépense d'environ 13,500 francs.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien approuver ce projet et décider que les travaux feront l'objet d'une adjudication publique, conformément à l'article 37 du règlement général sur les chemins vicinaux.

Je vous propose également d'accepter la subvention de 3,000 francs offerte par la Compagnie des Mines d'anthracite de La Mure et d'autoriser M. le Receveur municipal à encaisser cette somme.

Quant à la dépense, évaluée à la somme de 13,500 francs, elle pourra être imputée sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant, pour : « Construction d'égouts ».

Lyon, le 5 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

Subvention au Syndicat des ouvrières et ouvriers aux tabacs, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.

(Commission générale.) — N° **2198.**

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande par laquelle le Syndicat des ouvrières et ouvriers aux tabacs sollicite de la Ville une subvention pour l'envoi d'un délégué à un Congrès corporatif devant avoir lieu à Paris, du 24 au 30 juin inclus.

Je vous propose, Messieurs, d'accueillir favorablement cette demande.

Si vous partagez cet avis, la subvention à allouer serait décomptée de la façon suivante, conformément à vos délibérations des 21 novembre 1905 et 30 janvier 1906 :

Chemin de fer, 3e classe, aller et retour ..... Fr.	40 45
Congrès : 7 journées ; voyage : 2 journées, à 8 francs	72 »
Total ..... Fr.	112 45

Le montant de cette subvention serait prélevé sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant sous le titre : « Dépenses imprévues. »

Lyon, le 5 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT

Compagnie des Omnibus et Tramways de Lyon. — Substitution, aux deux lignes Cordeliers-Villeurbanne et Gare de Vaise-Place du Pont, d'une ligne unique Gare de Vaise-Villeurbanne. — Réunion, en une seule, des deux lignes Bellecour-Montchat et Bellecour-Gare de Vaise.

(Commission générale). — N° **2199.**

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet présenté par la Compagnie O.-T.-L. en vue :

1° De la substitution aux deux lignes Cordeliers - Villeurbanne et Gare de Vaise-Place du Pont, d'une ligne unique Gare de Vaise-Villeurbanne, avec correspondance gratuite entre cette ligne et la ligne à voie étroite Cordeliers-Monplaisir;

2° De la réunion, en une seule, des deux lignes Bellecour-Montchat et Bellecour-Gare de Vaise.

La première partie est présentée en exécution tant de votre délibération du 8 mai 1906 qui a imposé à la Compagnie le désencombrement de la place des Cordeliers que de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 19 décembre 1906, qui autorise la substitution projetée, à titre provisoire, en attendant le décret à intervenir.

La deuxième partie est présentée pour permettre aussi le désencombrement de la place Bellecour.

Par une délibération du 25 février dernier, vous avez approuvé ces deux propositions et vous avez pris acte des offres suivantes de la Compagnie concernant :

a) L'établissement de voies en forme de boucle autour de l'église Saint-Bonaventure, à l'effet de reporter rue Grôlée les terminus des lignes de Bron, Montchat-Genas, Monplaisir, Cusset et Croix-Luizet ;

b) Le changement d'itinéraire de la ligne Saint-Paul-Gerland, empruntant le cours de la Liberté au lieu de l'avenue de Saxe ;

c) La création d'une ligne Place du Pont-Rue Terme, avec terminus à la gare basse du funiculaire.

Mais votre approbation n'a été donnée que sous réserve des conditions additionnelles suivantes :

1° Doublement de la voie sur le cours Lafayette prolongé, entre la place de la Cité et la place de la Mairie, à Villeurbanne ;

2° Echange de correspondances gratuites entre toutes les lignes de tramways à voie étroite et toutes les lignes rencontrées à voie normale ;

3° Augmentation du matériel et mise en service de 100 moteurs nouveaux ;

4° Fermeture des voitures à l'avant.

Or, par la lettre ci-jointe du 22 mars 1907, la Compagnie O.-T.-L. fait connaître qu'elle accepte la première et la quatrième de ces conditions, mais qu'il lui est impossible d'accepter sans restrictions celles placées sous les numéros 2 et 3.

Elle ajoute que dans son projet du 19 février que vous avez adopté, elle a offert seulement la correspondance gratuite entre la ligne de Vaise-Villeurbanne et la ligne à voie étroite Cordeliers-Monplaisir, et elle déclare qu'elle ne peut faire davantage, étant entendu d'ailleurs que la correspondance sera délivrée par la ligne Vaise-Villeurbanne pour toutes les autres lignes rencontrées.

En ce qui concerne l'obligation contenue sous le numéro 3, elle explique qu'elle remplacera 100 moteurs actuels sous ses voitures par 100 moteurs nouveaux construits pour des vitesses plus convenables pour son service urbain. Quant à l'augmentation du matériel, elle vient de commander des remorques qui seront ouvertes l'été et fermées l'hiver, et elle commandera de nouvelles automotrices dès que le type de voitures fermées à l'avant, qui est à l'étude en ce moment, aura été approuvé par l'Administration.

Les propositions I et II ci-dessus sont les seules parties du projet qui constituent des dérogations au cahier des charges du réseau urbain et qui, conséquemment, doivent être soumises à l'enquête et approuvées ensuite par décret.

Les offres *a*, *b* et *c* sont à l'égard du public des renseignements utiles pour l'enquête et constituent des engagements dont il y a lieu de prendre acte ; mais ces engagements ne doivent pas être visés dans le décret à intervenir.

En effet, l'établissement de voies en forme de boucle autour de l'église Saint-Bonaventure peut être autorisé par arrêté préfectoral et, d'ailleurs, ces voies existent actuellement.

D'autre part, si la ligne de Gerland existe en fait, elle n'existe pas officiellement, n'étant pas encore concédée. D'ailleurs, elle passe aujourd'hui cours de la Liberté.

Enfin, la création d'un service Place du Pont-Funiculaire de la rue Terme doit être réservée, car elle constitue une nouvelle ligne qui exigera une enquête spéciale et un décret.

Quant aux conditions 1°, 2°, 3° et 4°, elles sont aussi étrangères à l'objet de l'enquête et il suffira que vous preniez acte des engagements pris par la Compagnie, qui aura à se pourvoir en temps utile des autorisations nécessaires.

Ainsi que cela a été dit ci-dessus, les divergences existant entre la Ville et la Compagnie portent sur les points 2° et 3°.

Il semble possible d'éliminer ce dernier point, car les restrictions de la Compagnie ne sont pas en opposition avec le but poursuivi par la Municipalité, qui est d'augmenter le matériel et de l'améliorer de manière à obtenir un service convenable.

La divergence 2° sur les correspondances est beaucoup plus sérieuse ; la correspondance gratuite étant une sujétion onéreuse pour elle, la Compagnie n'est pas disposée à lui donner de l'extension. Il vous appartient d'examiner s'il y a lieu de maintenir la condition que vous avez imposée.

Dans le cas où vous jugeriez que la réalisation du projet qui vous est soumis ne doit pas être subordonnée à la question des correspondances, il y aurait lieu d'approuver ce projet dans les conditions indiquées dans le projet de délibération ci-joint et d'autoriser sa mise à l'enquête.

Lyon, le 5 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Chemins de fer P.-L.-M. — Doublement des voies de la ligne de Lyon à Marseille, entre Lyon et Chasse.

(Commission générale). — N° **2200.**

Messieurs, au cours de l'année 1902, la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. a présenté en vue du doublement des voies de la ligne de Lyon à Marseille, entre Lyon et Chasse, un avant-projet qui a fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal du 22 juillet 1902 et qui a été déclaré d'utilité publique par un décret du 3 juin 1903.

Pour parvenir à l'expropriation des terrains compris dans ce projet, la Compagnie P.-L.-M. a fait procéder aux formalités d'enquête parcellaire prévues par le titre II de la loi du 3 mai 1841.

Au cours de cette enquête qui a été faite à la Mairie centrale du 22 au 29 avril 1907 inclusivement, il s'est produit un grand nombre de réclamations que j'ai soutenues devant la Commission d'enquête en tant qu'elles m'ont paru fondées.

D'autre part, ensuite de la communication qui m'a été faite par M. le Préfet du Rhône, d'un dossier spécial concernant les modifications à apporter à diverses voies publiques, j'ai formulé

Digitized by Google

devant la même Commission un certain nombre de réclamations qui ont toutes été admises.

Ces réclamations concernent les voies publiques suivantes :

Quai Perrache.

Le projet prévoit l'élargissement du pont par-dessus le quai Perrache. La Compagnie devrait faire opérer la transformation de ce pont en vue d'améliorer les conditions de la circulation sous le chemin de fer.

MM. les Ingénieurs des Ponts et Chaussées ont d'ailleurs formulé à ce sujet ane réserve semblable.

Quai de la Vitriolerie.

« Les trois arches du viaduc en ma-
« çonnerie sous le chemin de fer seront
« allongées de 12 m. 61 en amont, avec
« leur ouverture actuelle de 7 m. 06
« chacune, en observant la même hau-
« teur sous clé. »

La longueur du passage voûte sous les voies ferrées sera plus que doublée, puisqu'elle sera portée de 11 m 03 à 23 m. 64. Dans ces conditions, des dispositions devraient être prévues pour l'éclairage du passage, ainsi que pour assurer l'écoulement des eaux dans de bonnes conditions sous ce passage.

Il conviendrait aussi de prévoir la suppression de la pile côté Chasse du viaduc à trois arches assurant le passage du quai, ainsi que l'allongement de ce viaduc du même côté et l'aménagement de nouvelles arches ou travées pour le redressement du quai, suivant le prolongement direct du quai Claude-Bernard.

Suppression de la rue Victor-Lagrange, des rues Bancel, Raulin et de Béara prolongées ; déviation du boulevard du Sud et de la rue de la Méditerranée.

Ces rues, comme d'ailleurs toutes les voies publiques atteintes par le projet, ont fait l'objet d'une réserve générale que vous trouverez à la fin du présent rapport.

Traversée du chemin des Culattes.

« Le passage voûté existant sur 9 mè-
« tres environ de longueur doit être al-
« longé : de 28 m. 38 à gauche de la ligne
« avec sa largeur actuelle de 10 mètres
« en réservant un ajourage de 1 m. 92
« d'ouverture moyenne ; de 37 m. 43 à
« droite de la ligne, avec 13 mètres
« d'ouverture sur 3 m. 75 de longueur
« et avec 16 mètres d'ouverture sur le
« surplus.

« Enfin, un autre pont métallique de
« 11 m. 75 de longueur et de 16 mètres
« d'ouverture, doit être établi à vingt-cinq
« mètres de distance du précédent. »

Les alignements du chemin des Culattes ont été fixés avec 16 mètres de largeur par décision de la Commission départementale du 19 décembre 1903.

En raison de l'augmentation considérable de la longueur des passages sous les voies ferrées, il serait nécessaire de donner une ouverture droite uniforme de 16 mètres de largeur, à tous ces passages et de prévoir les dispositions nécessaires pour leur éclairage.

De plus, des parapluies métalliques devraient être aménagés au-dessus des trottoirs ainsi qu'on l'a fait pour les ouvrages établis pour la suppression des passages à niveau de la ligne de Genève dans la traversée de Lyon.

Suppression d'un tronçon du chemin de Gerland.

Le projet prévoit la suppression complète du tronçon du chemin de Gerland compris entre l'avenue des Ponts et le chemin de la Scaronne. Ce dernier serait sensiblement élargi pour servir, sur 30 mètres environ de longueur, de décrochement raccordant l'avenue de Saxe prolongée avec la partie du chemin de Gerland au delà dudit chemin de la Scaronne.

Le chemin de Gerland n'aurait plus ainsi son accès direct sur l'avenue des Ponts.

Il constitue, pour le moment, la principale voie de communication du quartier de la Mouche et il est emprunté par le tramway de « Saint-Paul à Gerland ». Même après l'ouverture de l'avenue de Saxe prolongée, ce chemin conservera encore une très grande importance en raison du grand nombre d'habitations et d'usines qu'il dessert et dont le nombre ne pourra qu'augmenter.

Dans votre dernière séance publique, vous avez déjà protesté contre la suppression projetée de cette partie de chemin. Il y aurait, en effet, de sérieux inconvénients à interrompre, aussi brusquement que le propose la Compagnie P.-L.-M., pour augmenter les aisances de son exploitation, la direction d'une voie publique de l'importance du chemin de Gerland.

J'avais, d'ailleurs, expressément réservé votre opinion à ce sujet devant la Commission d'enquête.

Dans tous les cas, il conviendrait d'améliorer les dispositions prévues pour le raccordement du chemin de Gerland avec l'avenue de Saxe prolongée au delà des nouvelles emprises du chemin de fer, c'est-à-dire vers la rencontre du chemin de la Scaronne.

Chemin de la Scaronne.

Il y aurait lieu d'inviter la Compagnie à faire élargir ce chemin à douze mètres du côté Nord, sur les terrains qu'elle doit acquérir.

Déviation du chemin du Virier.

Entre l'avenue des Ponts et la route de Vienne une partie du chemin doit être déplacée et reportée avec dix mètres de largeur, beaucoup plus à l'Est, à la nouvelle limite du chemin de fer.

La déviation projetée aura pour conséquence de créer un changement de direction très brusque près de l'avenue des Ponts, en aggravant également le changement de direction à l'origine de la rampe accédant à la route de Vienne.

Il semble opportun, tout au moins, de donner au chemin un accès convenable sur l'avenue des Ponts, en redressant l'origine de la déviation, pour éviter l'angle rentrant trop accentué formé avec la partie conservée aboutissant à ladite avenue.

La déviation projetée devrait être établie avec douze mètres de largeur.

En outre la canalisation actuelle de 0 m. 50 de diamètre devrait être remplacée par un ouvrage de plus grande section, sauf participation de la Ville dans la dépense.

Chemin de la Croix-Barret.

Le projet prévoit l'établissement d'un pont métallique biais de huit mètres d'ouverture droite, entre le pont actuel du chemin de fer et le chemin de la Princesse, pour le passage des voies rapides Lyon-Marseille au-dessus du chemin de la Croix-Barret et l'incorporation de l'annexe de ce chemin au chemin de fer.

Il prévoit aussi l'établissement de buses en ciment pour conduire les eaux recueillies contre le talus des nouvelles voies rapides, dans la mare au Nord du chemin de la Croix-Barret.

Les alignements approuvés le 19 décembre 1903 pour la partie du chemin de la Croix-Barret comprise entre le chemin de fer et la route de Vienne, étant attributifs d'une largeur de douze mètres, l'ouverture droite du nouveau pont par-dessous les voies rapides Lyon-Marseille devrait être de douze mètres.

Il y a lieu de remarquer à ce sujet que le chemin de la Croix-Barret est le seul traversant le chemin de fer et reliant le chemin de Gerland à la route de Vienne entre l'avenue des Ponts et le chemin du Moulin-à-Vent.

Il conviendrait, en outre, que la Compagnie P.-L.-M. prît des dispositions pour supprimer la mare dite « du pré Castillon ».

Chemin de Montagny.

Ce chemin doit être déplacé et reporté plus à l'Est, latéralement à la nouvelle limite du chemin de fer, avec une largeur de 10 mètres.

Il y aurait lieu d'établir ledit chemin avec 12 mètres de largeur et de prévoir le raccordement direct du nivellement avec celui de la rampe d'accès du pont du chemin de la Croix-Barret, par dessus la voie ferrée, ainsi qu'avec le chemin de la Princesse.

Traversée du chemin du Moulin-à-Vent à Gerland.

De part et d'autre du pont à tablier métallique de 8 mètres d'ouverture existant déjà, il doit être établi :

A gauche de la ligne, un pont voûté en maçonnerie de 12 mètres d'ouverture pour le passage en-dessus des voies rapides Lyon-Marseille ;

A droite de la ligne, un pont à tablier métallique de 12 mètres d'ouverture pour la voie de service devant desservir l'arsenal ; ce dernier ouvrage ne présentera qu'une hauteur sous poutres de 4 m. 26, supérieure aux hauteurs sous poutres du pont actuel.

Les alignements du chemin du Moulin-à-Vent à Gerland, ont été fixés à 16 mètres de largeur par décision de la Commission départementale du 19 décembre 1903. C'est donc à cette largeur que devrait être portée l'ouverture du pont actuel et des deux nouveaux ponts à établir sous le chemin de fer, étant

donné que la longueur du passage sous les voies ferrées sera portée de 50 mètres à 90 mètres environ. Ce passage devrait être convenablement éclairé et des parapluies métalliques devraient être aménagés au-dessus des trottoirs, sous les ponts, afin de gurantir les piétons contre les eaux s'échappant des tabliers des ouvrages en temps de pluie.

En outre, la hauteur sous poutres des ponts métalliques ne devrait pas être inférieure au minimum réglementaire de 4 m. 30, attendu que le chemin du Moulin-à-Vent à Gerland est appelé à supporter une très active et très importante circulation, par suite de la construction des nouveaux abattoirs de la Mouche.

Enfin l'écoulement devrait être assuré dans de bonnes conditions.

Déviation du chemin de St-Jean-de-Dieu.

Le chemin de St-Jean de Dieu doit être déplacé pour être reporté un peu plus à l'Ouest, latéralement à la nouvelle limite du chemin de fer, entre le chemin de Champagneux et la limite de St-Fons, avec 4 mètres de largeur, sans empierrement ; une partie de l'égout du chemin de Champagneux, doit être déviée pour être reportée en dehors des limites du chemin de fer.

D'après les renseignements fournis par le service vicinal, il serait préférable de reporter ledit chemin, en lui donnant 12 mètres de largeur, en prolongement du nouveau chemin construit sur les terrains de la Compagnie du Gaz de Lyon, entre les chemins du Moulin-à-Vent et de Champagneux, conformément d'ailleurs à la demande formulée à l'enquête par la Compagnie du Gaz, propriétaire des terrains à occuper.

Il conviendrait aussi d'empierrer la chaussée et de donner des déclivités d'au moins 0 m. 001 par mètre au profil longitudinal pour permettre l'écoulement des eaux.

Traversée du chemin rural de Surville.

Ce chemin passe actuellement sous deux ponts de 4 mètres d'ouverture : l'un sous la ligne de Grenoble, l'autre sous la ligne de Marseille. Ces deux ouvrages doivent être surélevés ; en outre, celui qui est sous la ligne de Marseille sera allongé de 7 m. 18 avec sa même ouverture.

Deux nouveaux ponts seront établis à droite de la ligne actuelle avec 4 mètres d'ouverture; l'un voûté pour les voies lentes de Grenoble ; l'autre à tablier métallique pour la voie 2 lente Marseille et la voie 4. Ces deux nouveaux ouvrages, qui présenteront entre eux une partie ajourée de 5 m. 31 de longueur, seront très rapprochés des anciens.

Le chemin de Surville passera donc ainsi sous une succession de quatre ponts occupant une longueur de près de 180 mètres, sur laquelle le passage sera réduit à 4 mètres.

Cette disposition ne paraît pas pouvoir être admise.

Le service vicinal a préparé, pour l'élargissement et le prolongement jusqu'au Rhône du chemin de Surville, qui est appelé à prendre beaucoup d'importance, un projet qui prévoit pour ce chemin une largeur de 12 mètres.

Afin de pouvoir obtenir cette largeur sur tout le parcours du chemin, l'ouverture des ponts existants et de ceux à établir devrait être portée à 12 mètres.

De plus, la Compagnie P.-L.-M. devrait faire empierrer la partie de chemin qu'elle doit faire dévier.

Voie de raccordement avec les abatoirs et le marché aux bestiaux projetés à la Mouche.

Il convient que, dès à présent, des dispositions soient prévues pour faciliter le raccordement des voies P.-L.-M. avec les abattoirs et le marché projetés à la Mouche.

Réserve générale concernant les voies publiques.

En dehors des indemnités de terrains qui devront être allouées à la Ville pour l'occupation du sol dépendant du domaine communal et des indemnités de dommages qu'elle pourra réclamer, la Compagnie P.-L.-M. devra rembourser intégralement à la Ville les sommes dépensées par elle pour acquisition de terrains et frais accessoires, ainsi que les dépenses exécutées sur les rues, chemins ou avenues, notamment pour mise en état de viabilité, canalisations d'eau, bouches d'arrosage, canalisation de gaz, appareils d'éclairage, etc.

Il devra être aussi tenu compte à la Ville des dépenses qu'elle devra engager pour les nouvelles installations de distribution d'eau, d'arrosage et d'éclairage, ainsi que des frais supplémentaires d'éclairage qu'exigeront les traversées sous le chemin de fer.

La Compagnie devra être mise dans l'obligation de se concerter avec les services de la Ville pour prendre les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité et le fonctionnement des diverses installations sur l'étendue de la commune.

Vœux.

La Commission d'enquête a adopté, sous forme de vœux, les propositions suivantes que je lui ai soumises et que je vous propose également d'adopter :

a) Toutes réserves sont faites à l'égard des autres modifications qui seraient reconnues opportunes après examen des projets de détail par les services intéressés et par le Conseil municipal.

b) La Compagnie devra entrer en négociations avec la Ville avant d'arrêter définitivement ses projets, afin d'aboutir à une entente, ménageant les divers intérêts en jeu.

Elle a émis, en outre, conformément à ma proposition, deux vœux que je vous demanderai de vouloir bien confirmer et qui sont relatifs : l'un, à la création d'une gare de voyageurs à l'angle de l'avenue des Ponts et de la route de Vienne ; l'autre, à la création d'une halte à l'angle du chemin du Moulin-à-Vent à Gerland.

Je vous serais obligé, Messieurs, de vouloir bien émettre, au sujet de cette affaire, un avis motivé dans le sens des explications qui précèdent.

Lyon, le 5 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille.

(Commission spéciale.) — N° 2201.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de congé, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de congé formées par MM. Geniqua (Georges), appelé de la classe 1904; Inge (Jean-Baptiste), appelé de la classe 1902, domiciliés au 3e arrondissement.

Chuboud (Jean-Louis), appelé de la classe 1904, domicilié au 5e arroudissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 7 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905.— Demandes de dispense comme soutiens de famille.

(Commission spéciale). — N° 2202.

Messieurs, d'après l'article 41 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de dispense, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de dispense formées par MM. Perrot (Ignace-Etienne-Eugène), territorial de la classe 1890; Viul (Fabien-Joseph), réserviste de la classe 1897; Béraud (Jean-Joseph), réserviste de la classe 1897, domiciliés au 3e arrondissement.

Michel (César) territorial de la classe 1891, domicilié au 4e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 7 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Inauguration du buste de M. le Dr Gailliston, ancien Maire de Lyon, au cimetière de Loyasse, le 5 mai 1907.

Par décision du 3 juin courant, le Conseil municipal a décidé l'insertion dans le *Bulletin municipal officiel* de la ville de Lyon, des discours qui ont été prononcés, le 5 mai dernier, au cimetière de Loyasse à la cérémonie d'inauguration du buste du M. le docteur Gailleton, ancien maire de Lyon.

A l'occasion de cette cérémonie, M. Rivière, conseiller municipal, secrétaire du comité du monument Gailleton, a pris le premier la parole et a prononcé le discours suivant:

Mesdames, Messieurs,

Le comité du monument Gailleton vous remercie d'être venu en si grand nombre à cette fête du souvenir. Avant de remplir sa mission, celle d'élever sur l'une de nos places publiques un monument digne de lui, le comité a jugé bon de dresser le buste de l'ancien maire de Lyon sur la tombe que, par un vote unanime de reconnaissance, lui a concédée le Conseil municipal.

Cette œuvre, que nous inaugurons aujourd'hui, est due au talent de deux délicats artistes: MM. Garnier, architecte, et Aubert, sculpteur. Elle reproduit très fidèlement la figure si expressive et si populaire de notre vieux maire. Nous croyons revoir sous ce marbre sa tête vivante et pensante dans cette pose méditative qui lui était coutumière, soit qu'il étudiât un problème pathologique, soit que, préoccupé d'une question politique ou administrative, il s'enfermât dans un silence parfois plein de surprise. Nous adressons nos remerciements et nos félicitations aux auteurs de cet ouvrage d'art qui nous rend si présent celui que nous honorons en ce jour.

Il ne devait pas m'appartenir de prendre la parole en cette cérémonie commémorative: Je dois cet honneur à l'affectueuse bienveillance de mon éminent collègue, M. le professeur Lépine, qui m'a commis le soin de parler au nom du comité, et aussi aux deuils qui, depuis tantôt trois années, ont atteint notre bureau. Quelques mois à peine après la mort de Gailleton, nous déplorions celle du docteur Rebatel, un de nos vice-présidents enlevé à notre affection par un mal soudain et implacable. Et il n'y a pas encore six mois écoulés que nous rendions notre dernier hommage à notre vénéré président, le fidèle compagnon du docteur Gailleton, le docteur Droz. Avec quelle bonhomie souriante, avec quelle chaleur de cœur, celui-ci vous aurait rappelé la vieille amitié qui l'unissait à Gailleton, amitié que la mort seule put rompre et qui, dans sa longue durée, ne connut ni un défaut ni une défaillance. Certes l'hommage que nous rendons aujourd'hui à sa mémoire aurait eu plus de prix s'il lui avait été rendu par un contemporain, témoin de sa vie entière, au lieu de l'être par un homme qui, s'il fut son collaborateur fidèle et dévoué pendant quelques années, ne peut qu'interroger l'histoire pour vous exposer son œuvre politique et administrative.

Ce n'est d'ailleurs ni le lieu ni le moment de donner le détail de cette œuvre: un jour viendra où solennellement et sous toutes ses faces, elle sera étudiée et célébrée. Qu'il nous soit permis simplement de rappeler les titres de Gailleton à la reconnaissance de sa ville natale et de ses concitoyens. La caractéristique de sa vie, c'est qu'elle fut municipale: tout entière passée dans la cité, au service de la cité. Certes il aurait pu remplir des mandats plus élevés, plus brillants; ses ambitions professionnelles et scientifiques auraient pu être exigeantes. Mais, entré à l'Hôtel de Ville au matin du 4 septembre 1870, lorsque Lyon, devançant la capitale de quelques heures, proclamait la République, il n'en sortit que trente-quatre ans plus tard lorsque la mort lit cesser son labeur. Et d'un bout à l'autre d'un mandat d'une si extraordinaire durée, il n'eut qu'un but: la vitalité, la prospérité, la beauté de sa ville natale. De 1870 à 1881, comme rapporteur de ses budgets, comme président de son conseil, il consacre à la Ville le meilleur de son expérience et de son activité, et lorsqu'en 1881 les pouvoirs publics, réparant l'injustice commise en 1875, qui avait enlevé à Lyon sa mairie centrale, lui rendirent cette institution, le nom et la personne de Gailleton furent en quelque sorte la caution de cette réforme: C'est lui que le gouvernement d'alors choisit comme premier maire de Lyon. Lorsque la loi du 5 avril 1884 eut donné à toutes les communes françaises la nomination de leurs maires, les élus de la démocratie lyonnaise n'hésitèrent pas à lui confirmer son mandat, qu'ils lui maintinrent encore à trois élections successives. Dans ces temps agités, où l'activité politique est si grande, où les démocraties urbaines sont si mobiles quel exemple que celui de cette fidélité de près de vingt années d'un maire à sa ville, d'une ville à son maire! Et quelle œuvre fut la sienne? Lyon transformé, agrandi, embelli. Sa voirie améliorée, un réseau de tramways installé, des ponts construits ou élargis, des groupes scolaires s'élevant épars dans toute la cité, le magnifique groupe de nos Facultés constituant cette Université de Lyon dont nous avons le droit d'être si fiers, at ces créations si utiles d'assistance pour les vieillards et les enfants, ces fondations municipales exemplaires et qui ont devancé les lois générales de la troisième République en matière de solidarité sociale, enfin l'établissement de nos finances si probes, si nettes et si claires, de nos budgets, où le doit et l'avoir de la Ville s'étalent dans la brutale sincérité des chiffres, avec une exactitude irréprochable, budgets qui devraient servir de modèle, au dire d'un ancien ministre des finances, à toutes les grandes communes. J'arrête là cette énumération, il ne m'appartient pas de les poursuivre. Mais en dehors des devoirs journaliers que lui imposait le détail de son administration, ce fut-il pas aussi, dans les beaux comme dans les mauvais jours de notre parti, un conseil toujours avisé, un guide toujours sûr!

Vous qui m'écoutez, délégués de nos comités politiques, militants de nos organisations, vous qui avez mené à ses côtés le bon combat, n'êtes-vous pas les témoins de l'ardeur républicaine et démocratique dont il fut toujours animé? Et la mémoire de quelques-uns d'entre vous ne peut-elle évoquer la lutte de Gailleton contre le second empire, et, après l'établissement de la République, contre le gouvernement de l'Ordre moral et la tyrannie odieuse de ses proconsuls? L'homme que nous exaltons ne fut pas seulement un savant, un administrateur émérent, mais aussi un républicain sans reproche et sans tache.

Soyez remercié, monsieur le Gouverneur, d'avoir bien voulu, nouveau venu dans le département, apporter votre hommage à un ancien serviteur de la République, dont le nom et l'œuvre ne devait pas vous être inconnu.

Soyez remerciés, messieurs du Conseil général du Rhône, de vous être souvenus que le docteur Gailleton fut jadis l'un des vôtres et qu'il marqua son passage dans votre assemblée.

Soyez-le aussi, mes chers collègues du Conseil des Hospices, pour la sympathie que vous donnez aujourd'hui à votre ancien collègue, à votre ancien président qui, pendant sa longue magistrature, eut toujours le haut et constant souci des intérêts qui vous sont confiés.

Le comité vous sait gré, monsieur le doyen de la Faculté de médecine, d'avoir répondu à son appel, et de prendre part à cette cérémonie dans laquelle la science, dont le docteur Gailleton fut un maître, devait avoir sa place.

Au nom du comité, je vous confie, monsieur le Maire, la garde et le soin de ce monument. Dans le riche héritage d'affections et d'amitiés que vous a laissé l'homme au grand cœur dont je cinis le nom, vous avez trouvé le souvenir des liens qui unissaient ces deux hommes; vous savez combien ils étaient dignes l'un et l'autre de leur mutuelle affection. Dans les quelques mois qui séparèrent sa dernière élection de sa mort, le docteur Gailleton, à côté de qui je siégeais dans notre assemblée, eut le temps et l'occasion d'applaudir à vos premiers succès politiques. Certes, il ne pouvait prévoir en vous un successeur aussi immédiat. Mais je suis certain qu'il eût aimé à vous envisager comme tel et à vous voir exercer cette haute fonction avec les qualités d'esprit et de cœur qui firent jadis sa popularité.

C'est donc avec confiance que nous vous remettons ce monument. Qu'il reste ainsi, à l'entrée de notre grande nécropole, comme un symbole des vertus républicaines et démocratiques dont le nom qu'il porte fut l'honneur et l'exemple, et qu'il s'impose, rappelant l'existence de l'homme de bien qu'il représente, au respect des foules, qui se succèdent ici aux jours anniversaires de leurs deuils.

M. Harriot, maire de Lyon, a pris ensuite la parole en ces termes :

Mesdames, Messieurs,

En attendant le jour, que j'espère prochain, où le monument de Gailleton s'élèvera sur une de nos places publiques, la ville de Lyon a le devoir de s'associer au nouvel hommage qui lui est rendu par l'érection de ce buste qui a permis à un sculpteur de talent de faire revivre ses traits. La démocratie lyonnaise a le culte de la fidélité et du souvenir; au milieu de ses nouvelles entreprises, elle conserve la mémoire de ceux qui l'ont honnêtement servie; elle aime, de temps à autre, à reporter une pensée affectueuse sur ses représentants disparus, surtout lorsqu'elle retrouve en eux, comme c'est le cas pour Gailleton, les éléments de son propre caractère, la saveur du terroir et une originalité qui survit à la mort.

On ne saurait comprendre Gailleton si on ne le rattache fortement à la ville qui l'a vu naître et qu'il a si longtemps dirigée. Voici une ville dont l'histoire a fait l'un des marchés commerciaux et industriels du monde, active sans l'éclat bruyant des grandes villes du Midi, réfléchie et calme; nulle cité n'a eu des débuts plus humbles; deux fleuves se sont unis pour lui faire un berceau; peu à peu elle a grandi, défendant fièrement son indépendance, attirant à elle peu à peu par sa loyauté et son intelligence, les alliances et les sympathies, harmonisant heureusement des éléments tout d'abord disparates, dominant de son influence une région de plus en plus considérable, unissant en elle un point très vif de la nouveauté à un sens averti de la tradition, difficile au reste à administrer en tout temps par la complexité et la gravité des intérêts qui y sont en cause, mais ouverte à toutes les idées. Si ce sont là quelques-uns des traits distinctifs de notre Ville, on peut dire qu'ils se reflètent fidèlement dans la vie et le caractère de Gailleton.

Digitized by Google

Antoine Gailleton naquit le 17 novembre 1829 au numéro 32 de la montée Saint-Barthélemy : son père, Claude Gailleton, était un modeste tisseur. Il fit son instruction première avec un vieil ecclésiastique, voisin de ses parents, qui lui apprit le grec, le latin et le français. Ainsi, toutes différences gardées, la première éducation de Gailleton ressemble un peu à celle d'Ernest Renan : l'helléniste laisse en lui des traces durables que nous retrouverons. La Grèce est une maîtresse incomparable que l'on ne peut oublier lorsqu'une fois on l'a connue ; il est d'autres éducatrices ; il n'en est pas de meilleure pour donner à l'intelligence toute sa puissance de rayonnement. Tous ceux qui ont connu de près Gailleton savent qu'il y avait en lui du Socrate, en particulier dans cette indulgente ironie dont il enveloppait les hommes et les choses, et qui l'empêchait d'être dupe soit des autres, soit de lui-même.

Il grandit, il fit ses études en des temps féconds pour l'observateur avisé. Notre Ville est encore toute dominée par les souvenirs de l'insurrection de 1831 et de la guerre civile ; sur plus d'un point elle est encore dévastée par la brutalité de la répression. Un désir d'améliorations sociales gonfle toutes les poitrines généreuses ; les jeunes gens surtout essaieront de reconstituer le parti démocratique en dépit des difficultés du suffrage censitaire, de l'esprit conservateur de la bourgeoisie. Une opposition se constituait ; aux ouvriers elle joignait les mécontents ; elle s'agitait pour la réforme électorale ; sachons honorer, messieurs, ceux qui surent, en ces temps, réveiller dans notre pays l'esprit démocratique. Gailleton fut de ceux-là. Inscrit depuis novembre 1847 à l'Ecole de médecine, reçu en 1849 interne des hôpitaux, il faisait partie du comité républicain du quartier des Jacobins constitué pour les élections du 23 avril 1848. Si nous l'avons connu plus tard calmé par l'âge et l'expérience, il était alors tout flamboyant de jeunesse et d'enthousiasme. Il eut une influence prépondérante dans ces milieux, pendant cette crise ; c'était la fameuse époque des « Voraces » présents encore à toutes les imaginations. Docteur en médecine de la Faculté de Paris, Gailleton revint s'installer à Lyon ; à peine âgé de 25 ans, il concourt pour le majorat de la Charité ; ses épreuves, très remarquées, le firent classer deuxième. En 1858 il est nommé chirurgien de l'Antiquaille ; pendant onze ans il fut chirurgien-major de cette maison ; ses travaux sur la dermatologie et la syphiligraphie ont été appréciés à leur valeur. Il semble qu'il ait valu surtout par son enseignement clinique bien plus que livresque, expérimental plus que théorique, animé de bon sens, éloigné de tout pédantisme, intelligent, alerte, à la française ; au reste, en 1861, Gailleton est nommé président de la Société des sciences médicales de Lyon et il prend la direction du « Journal de médecine »

Son mandat hospitalier expirait en 1869 ; l'Administration, pour ne pas se priver de ses lumières, créa un service aux Chazeaux et y installa. Ce fut là qu'en 1870 les républicains allèrent le chercher pour le présenter aux élections municipales ; le 22 septembre 1870, il fut élu conseiller du deuxième arrondissement. Cette époque difficile est encore présente à bien des mémoires ; le Conseil élu en 1870 eut les plus grosses responsabilités ; sa tâche fut considérable. Avec son maire Hénon, il eut à équiper la garde nationale, à remplir la ville d'approvisionnements en prévision d'un siège, à refaire l'enceinte, à laïciser les écoles primaires, à résoudre d'énormes difficultés financières. Gailleton fut chargé de diriger l'approvisionnement de la ville en bestiaux. Lorsque, plus tard, les comptes des marchés passés à Lyon furent discutés devant l'Assemblée nationale, où une majorité réactionnaire discréditait tous les actes des républicains pendant la Défense nationale, un rapport tendancieux fut présenté par le comte de Ségur, rapporteur. Gailleton seul et son collègue chargé de l'approvisionnement en farines ne purent donner prise à la moindre critique dans la partie du rapport où l'on examinait leurs actes.

Réélu au renouvellement du Conseil municipal du 10 mai 1871 et aux élections faites en vertu de la loi du 4 avril 1873, il fut, dans ces Conseils, rapporteur général du budget. Le Conseil municipal de 1873 ne reste ne durs pas longtemps. Barodet, que nous avons récemment conduit à sa dernière demeure, avait commencé à liquider les dépenses de guerre ; mais, sans égard pour ses services, la majorité réactionnaire de l'Assemblée nationale avait supprimé la mairie de Lyon. Le Préfet Ducros suspendait le Conseil municipal ; un décret présidentiel le dissolvait. Le nouveau Conseil, élu en 1874, était entièrement républicain ; Gailleton en fut nommé président. En prenant la direction de l'Assemblée, il déploya l'adresse la plus méritoire pour éviter une nouvelle dissolution ; c'est alors qu'il dût mettre en action cette merveilleuse souplesse qui distingue son caractère, cet art dans le maniement des hommes où il était un maître. Son sens clinique, son savant empirisme l'y aidèrent ; il avait du grand médecin l'œil sûr et les doigts légers. Il trouvait en face de lui le Préfet provençal qui n'attendait qu'un prétexte pour dissoudre l'Assemblée. A ses manœuvres brutales Gailleton opposa une escrime fine et savante qui rendit les plus grands services au parti républicain. Constamment réélu au Conseil, il fut choisi par le gouvernement comme maire de Lyon en 1881 lorsqua la loi du 21 avril rétablit le mairie. Il fut élu maire le 11 mai 1884 à la suite de la loi du 5 avril ; il conserva ses fonctions jusqu'au 20 mai 1900.

On a pu discuter certains détails de l'Administration de Gailleton ; son mérite, je crois pouvoir dire sa gloire — sa gloire lyonnaise tout au moins — c'est de nous avoir conquis nos franchises municipales. Voilà son titre ; voilà ce que nous devons retenir et enseigner ; voilà ce qui nous oblige à lui rendre publiquement hommage ; voilà ce qu'une statue rappellera à nos enfants. Les villes ont de tout temps honoré ceux qui leur ont obtenu leur autonomie : Lyon ne saurait oublier que ce fut le rôle de Gailleton. Sa longue administration nous rendit d'autres services. Au point de vue financier, le règlement des dettes de l'Empire et de la guerre, la conversion globale de 1880 ; l'exécution de grands travaux selon la méthode lyonnaise, c'est-à-dire selon les ressources normales du budget sans établir des charges spéciales ; une pratique budgétaire toujours en vigueur, qui minore, si l'on peut ainsi dire, les prévisions des recettes et majore les prévisions de dépenses ; la construction des Facultés et de l'Ecole de santé militaire ; l'établissement de ponts ; l'installation de tramways ; la préparation de la suppression des Octrois ; la transformation projetée ou exécutée de plusieurs quartiers ; l'exposition de 1894 qu'un lugubre incident troubla par malheur ; l'édification de nombreux groupes scolaires ; l'inscription au budget de nombreuses œuvres d'assistance ; l'organisation du nouveau service des Eaux ; l'abaissement du prix du gaz ; l'amélioration de la Voirie et, en particulier, la réfection du pavage au centre de la Ville, tels sont, en résumé, les titres qui signalent Gailleton à la reconnaissance des lyonnais.

Lorsqu'il quitta la mairie, il reprit avec ardeur et une conscience que chacun a louées ses occupations professionnelles. C'est la supériorité des esprits fortement éduqués qu'au jour de la retraite, ils n'ont qu'à rentrer en eux-mêmes pour s'y trouver en sûreté et à l'abri. Valant par eux-mêmes et non par la fonction qu'ils occupent, ils n'accompagnent leur retour à la vie privée d'aucune de ces manifestations inélégantes qui traduisent, chez des natures vulgaires, la rancune ou le désir de vengeance. Gailleton sut s'incliner devant des forces nouvelles qui venaient sur le champ de bataille politique le relever de sa haute fonction ; là où il avait commandé en chef il accepta même de servir en soldat et je ne sais rien qui l'honore plus, qui achève mieux de le définir que ce geste vraiment antique et assurément beau d'un vieux sage, lourd d'expérience et d'années, qui voulut terminer sa vie, comme médecin d'hôpital et du dispensaire, parmi les premières occupations de sa carrière, par des actes de dévouement et de bonté.

Messieurs, le présent, souvent injuste, se plaît à opposer nos hommes ou même à les diviser ; l'histoire, plus sereine et plus juste les réconcilie ; dans cette diversité des méthodes et des caractères, elle nous invite à reconnaître l'inépuisable richesse du génie lyonnais et du génie républicain. On a parfois raillé Gailleton pour ses méthodes : elles eurent cependant beaucoup de bon à leur époque ; c'est par ces tenteurs savants qu'un certain Fabius eut raison du fougueux Hannibal. Il y avait chez Gailleton un sceptique ; comment eût-il pu en être autrement ? Il connaissait à fond les hommes ; il savait exactement ce que l'on peut attendre d'eux ; et cependant il les aimait ; il les a servis jusqu'à son dernier jour ; son scepticisme se résolvait en bonté. Il fut d'un temps où les nécessités de la lutte politique obligeaient les esprits à s'assouplir et à se nuancer ; aujourd'hui, le terrain est déblayé ; nous pouvons marcher hardiment devant nous, tout droit, par les larges chemins, en plein air et en plein soleil. Sachons honorer de notre reconnaissance ceux qui nous ont frayé la route et qui nous ont montré du geste les directions vers lesquelles nous allons.

Au nom de la Faculté de médecine et de pharmacie, M. le professeur Hugounenq, a prononcé à son tour le discours suivant :

Messieurs,

Si votre Comité ne nous avait pas conviés ici, la Faculté de médecine eût revendiqué comme un devoir le droit de s'associer à la manifestation qui réunit ce matin autour de cette tombe les amis de Gailleton.

Notre Faculté a été une création de la première heure parmi les œuvres que Gailleton a menées à bien au cours d'une carrière administrative qui s'est prolongée près d'un quart de siècle.

Dès le début de sa magistrature, il a groupé dans la Faculté naissante les maîtres les plus éminents de l'école lyonnaise ; il a voulu alimenter ce foyer scientifique des ressources indispensables à son développement ; il a élevé un palais à l'enseignement supérieur. C'étaient là les préoccupations généreuses qui, au lendemain de leur triomphe, emportaient vers un idéal très haut placé les hommes qui, comme Gailleton, avaient connu, la veille, toutes les âpretés de la lutte pour la liberté.

Plus tard, quand la victoire fut infidèle à ce vieux maréchal des troupes républicaines, Gailleton se consacra tout entier à la Faculté dont il avait été un des fondateurs, où il n'avait pas cessé d'être un maître.

C'est au milieu de nous qu'il a vécu les dernières années de sa vie, prenant sa part du labeur commun avec une bonhomie souriante.

C'était la fin d'une brillante carrière, une fin dont la dignité simple touchait presque à la grandeur.

Digitized by Google

Exposition d'hygiène urbaine, cours du Midi et place Gensoul. — Avis.

La clôture de l'exposition d'hygiène urbaine est fixée au mercredi 12 juin, à 7 heures du soir.

Pour faciliter à la population lyonnaise la visite de cette exposition le prix d'entrée, à partir du dimanche 9 juin, sera réduit de 0 fr. 50 à 0 fr. 25 par personne.

Bureau de placement pour dames. — Examen professionnel pour la désignation de la Directrice. — Avis.

Un examen professionnel aura lieu le 26 juin courant, à l'Hôtel de Ville, en vue de la désignation de la titulaire de l'emploi de Directrice du bureau de placement pour dames.

Les postulantes devront adresser avant le 20 juin à M. le Maire de Lyon, leur demande accompagnée de :

1° L'extrait du casier judiciaire les concernant ;

2° D'un certificat délivré par le médecin de l'Administration municipale ;

3° D'un état indiquant leurs situations antérieures.

Cet examen comprendra ;

1° Une composition d'orthographe qui servira en même temps d'écriture ;

2° Une composition de comptabilité ;

3° Un ou plusieurs sujets de rédaction portant sur des questions se rapportant au fonctionnement de ce service.

Harmonie municipale. — Concert public. — Avis.

Programme du concert que donnera l'Harmonie municipale, le jeudi 13 juin à 8 h. 3/4 du soir, place de la Mairie, à la Croix-Rousse.

Marche triomphale.....	JAUBERT.
Le jeune Henri (ouverture)..	MÉHUL.
Vie d'artiste (grande valse)..	STRAUSS.
Tannhäuser (sélection).....	WAGNER.
Le cortège de Bacchus.....	LÉO DELIBES

En cas de mauvais temps, le concert sera renvoyé au jeudi suivant sur la même place et à la même heure.

XVII° Concours général de composition décorative organisé par la Société d'encouragement à l'art et à l'industrie. — Résultats.

1er Prix. — Non attribué.

1er Second prix : 400 francs. — M. Muthey, modeleur, élève de l'Ecole de dessin et d'art industriel de Mâcon, ancien élève et lauréat de l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon (octobre 1902 — juillet 1906).

2e Second prix : 400 francs. — M. Bernard, dessinateur, élève de l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon.

6e Prix : 100 francs. — M. Renaud (Pierre), dessinateur, élève de l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon.

2e Mention : Un livre d'art. — M. Rogniat, dessinateur, élève de l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon.

Cantines scolaires. — Vente de tickets. — Avis.

En mai 1907, le Magasin municipal, place Michel-Servot, a vendu aux sociétés ci-après, des tickets de cantines qui seront distribués gratuitement aux enfants nécessiteux des écoles de garçons et de filles de Lyon :

A la société de gymnastique « L'Avenir de la Mouche », 500 tickets.. Fr. 75 »

A la Société des Cantines scolaires du 4e arrondissement, 2,000 tickets. 300 »

Au Comité républicain de Pierre-Scize, 200 tickets..... 30 »

A la Société des Cantines Villette-Paul-Bert, 500 tickets..... 75 »

Hospices civils. — Echange de terrains. — Enquête administrative. — Avis.

Une enquête est ouverte, sur la demande du Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon, tendant à obtenir l'autorisation de céder, à MM. Bouffier et Pravaz, une parcelle de terrain située rue Duguesclin entre les rues Crillon et Troachet, d'une superficie de 1,674 m. 86 d. carrés et de recevoir, en échange, avec une soulte de 17,455 fr. 75, deux parcelles de terrain d'une superficie totale de 52,287 m. 92 d. carrés, situées en bordure du cours Eugénie et des chemins de Saint-Denis-de-Bron, des Pins, de Villeurbanne à Vénissieux et de Monplaisir à l'Asile de Bron.

Les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie centrale (6e bureau), pour être communiquées, pendant huit jours, à compter du lundi 10 juin 1907, aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un Commissaire enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra dans lesdits bureaux, le mardi 18 juin 1907, de 1 heure à 5 heures du soir, les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients de ce projet d'échange.

Demandes en autorisation de construire.

Du 1er au 7 juin 1907.

M. Dupré, propriétaire : Construction d'un hangar rue Saint-Isidore, 43.

M. Curny, propriétaire : Construction d'une maison avenue de Saxe entre la grande rue de la Guillotière et la rue Saint-Michel.

Dames du Calvaire, propriétaires ; M. Clément, entrepreneur : Construction de deux annexes rue du Juge-de-Paix, 22.

M. Chavagnon, propriétaire ; M. Cumin, architecte : Construction d'un entrepôt avenue des Ponts, 233.

M. Vigne propriétaire ; M. Cumin, architecte : Construction d'une maison chemin de la Combe-Blanche, 56.

MM. Gillet et fils, propriétaires : Exhaussement d'un bâtiment quai de Serin, 9.

M. Guinet, propriétaire : Construction d'une maison chemin du Moulin-à-Vent à Parilly.

Mme Bayet-Roland, propriétaire : Construction d'écuries et remises, chemin de Montbrillant, 5.

Coopérative agricole du Sud-Est, propriétaire ; M. Maillet, architecte : Construction d'entrepôts rue de l'Abondance.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LYON

pendant la période du Consulat et de l'Empire

(SUITE)

La vie privée est une leçon continuelle de la vie publique. Les vertus domestiques sont les premiers éléments du bonheur social. Exprimons donc notre vœu pour que les législateurs nous donnent des lois qui concourent à les faire naître, en resserrant le nœud des familles, en diminuant les motifs de divorce, en faisant respecter le pouvoir des pères, en entourant d'une protection presque illimitée cette première magistrature. Ce n'est qu'en faisant concorder avec les mœurs les lois sur le divorce qu'on maintiendra l'union dans les mariages.

Ce n'est qu'en rendant aux pères de familles une portion de la puissance dont ils étaient revêtus, qu'on retiendra les enfants dans le devoir, qu'on leur empêchera de se livrer à tous les écarts, et que peut-être ils cesseront de se regarder comme des maîtres futurs, impatients de survivre et de commander.

L'instruction publique embrasse tous les âges ; si le Conseil municipal ne doit s'occuper que des besoins locaux pour l'instruction primaire, il peut néanmoins faire des observations sur l'éducation de l'adolescence, et indiquer les moyens de l'améliorer.

Un des principaux moyens c'est d'écarter de la porte des écoles le vice qui, sous la figure de la beauté, offre aux jeunes gens des plaisirs prématurés et destructeurs, les entraîne dans des maisons de débauche pour leur vendre des jouissances au préjudice de leur santé. Ces plaisirs faciles énervent le corps et l'âme ; ils détruisent le germe de l'amour qui souvent a été la source de l'héroïsme et de la vertu, et qui est toujours l'ami des mœurs, quand il est respectueux dans un sexe et pudique dans l'autre.

Tous les pères de famille doivent donc désirer que la police s'oppose au trafic public des mœurs et des plaisirs ; que la police retienne par la crainte des peines correctionnelles ceux qui favorisent la débauche, ou corrompent des jeunes gens de l'un et l'autre sexe. Il existe encore d'autres établissements subversifs des mœurs qui doivent être anéantis. Invitons donc cette autorité protectrice qui veille sans cesse sur la fortune et sur la vie des citoyens, qui écarte la violence, qui sonde les pièges couverts, qui pèse tout, vérifie tout, à porter aussi son attention sur les maisons de jeux de hasard. Les tolérer ce serait donner à la jeunesse les moyens de se livrer à la passion la plus désastreuse, ce serait favoriser

Digitized by Google

la ruine des pères de famille, ce serait ouvrir la porte aux banqueroutes frauduleuses, à tous les vices, à tous les crimes.

Dans tous les temps (les jeux de hasard ontété prohibés);l'Assemblée nationale Constituante les a expressément défendus, sous des peines graves, dans son décret sur l'organisation de la police municipale du mois de juillet 1792, et l'arrêté des Consuls, qui fixe les attributions du commissaire général de police,a soumis les maisons de jeux à sa surveillance, et lui a imposé l'obligation de faire exécuter les lois qui y sont relatives.

C'est en unissant les préceptes aux bons exemples, en éloignant des jeunes gens la séduction, en les mettant dans une espèce d'impossibilité de contracter des liaisons qui pourraient les écarter de leurs devoirs, qu'on peut espérer du succès dans l'instruction publique.

L'éducation des filles n'est pas moins nécessaire que l'éducation des garçons; destinées à devenir mères de famille, à gouverner l'intérieur de nos maisons, à être les premières institutrices de leurs enfants, à les diriger vers la vertu autant par l'exemple que par les préceptes, elles doivent savoir lire, écrire, calculer; elles doivent être instruites dans l'art de la couture et des différents ouvrages auxquels ce sexe s'adonne; elles doivent essentiellement connaître les préceptes de morale et savoir les mettre en pratique.

Votre commission a consulté les maires et adjoints sur le nombre des maîtres et maîtresses d'école à établir dans leurs arrondissements.

Il faudrait trois maîtres et trois maîtresses d'école dans la division du Nord; trois maîtres et trois maîtresses d'école dans la division du Midi; quatre maîtres et maîtresses d'école dans la division de l'Ouest.

Ces maîtres et maîtresses d'école seraient placés, dans la division du Nord, à Saint-Clair, aux Terreaux et à la Côte; dans la division du Midi, à Saint-Charles, à la place des Jacobins, à Ainay; et dans la division de l'Ouest, à la place de la Trinité, dans le canton de l'ancienne ville, au Change et en Bourgneuf.

Les salaires de ces dix maîtres d'écoles, y compris le logement, coûteraient 15,000 fr. La dépense pour l'établissement des maîtresses d'écoles se bornerait presque aux frais de logement: 5,000 francs pourraient suffire; le surplus serait pris sur le produit du travail des jeunes élèves.

D'après ces réflexions, votre commission d'instruction publique vous propose :

1° D'exprimer un vœu pour que le Gouvernement sollicite une loi qui restreigne les causes et motifs du divorce, et une autre loi qui rende aux pères de famille cette magistrature domestique qui les faisait respecter de leurs enfants, et leur donnait le droit de les corriger;

2° De manifester votre désir de voir exécuter les lois relatives aux maisons de jeux de hasard, et aux personnes qui attentent publiquement aux mœurs, favorisent la débauche, ou corrompent les jeunes gens de l'un et l'autre sexe;

3° De demander l'établissement de dix maîtres et dix maîtresses d'écoles.

Votre commission vous proposera dans un autre rapport ses vues sur les sépultures, cet objet tenant autant à la salubrité qu'à l'instruction publique.

L'assemblée, pénétrée des vérités énoncées dans ce rapport, a adopté les vues et les mesures qui y sont proposées, soit pour ramener dans tous les cœurs les principes de morale nécessaires chez tous les peuples qui vivent en société, soit pour l'établissement de ces écoles primaires si utiles à nos concitoyens indigents.

Ensuite,le citoyen Roseet, membre de la même commission, a fait lecture d'un rapport sur les établissements de bienfaisance. Le Conseil a entendu avec un vif intérêt la lecture de ce mémoire, et partageant les sentiments de philanthropie qui animent son auteur, il a arrêté que ce rapport serait transcrit dans son procès-verbal de la séance du 27 frimaire, comme énonçant les vœux du conseil, qui a voté en outre que les secours pour cet objet qui devront être prélevés sur l'octroi seront de 30,000 fr. par année,dont les deux tiers seraient appliqués à des établissements de travaux publics,et l'autre tiers à des secours à des domiciles; et que,pour cette année, sur cette somme de 30,000 francs, on en prélèverait 15,000 francs pour les secours à domicile, et 15,000 francs pour établissement de travaux publics, comme filature de coton, etc., où l'indigent manquant de travail, le faible enfant,le vieillard débile pourront trouver, dans tous les temps, une occupation honnête, et des secours qui ne seront pas humiliants.

Et le citoyen Terret ayant représenté que la société des soupes économiques n'a pu mettre encore ses travaux en activité, les sommes des souscriptions pour cet objet ne s'élevant pas à celles nécessaires pour les frais du dit établissement, et qu'il convenait qu'elle fût employée dans les sommes destinées aux œuvres de bienfaisance, le Conseil a arrêté que la société des soupes économiques présenterait ses vues à cet égard au comité de bienfaisance, qui insérerait dans son rapport ce qu'il jugera convenable relativement à cet objet.

On a fait lecture d'une lettre du préfet, qui fait passer au Conseil les titres de créances de différents citoyens sur la commune unique de Lyon, avec invitation de prendre en considération les demandes de ces créanciers, dont il en est beaucoup qui doivent intéresser par la légitimité de leurs réclamations, et par les besoins qu'ils éprouvent.

Le Conseil, considérant qu'il touche presque à la fin de sa session,et que le peu de temps qui lui reste à délibérer ne lui permettrait pas de prendre une communication détaillée des nombreuses pièces qui lui sont soumises, a décidé qu'elles seraient renvoyées aux trois maires de cette commune, qui sont invités à les vérifier pendant l'intervalle des sessions du Conseil municipal, et à présenter un règlement définitif de liquidation de ces créances et réclamations, lequel règlement sera soumis à la délibération du dit Conseil lors de sa prochaine session.

Le citoyen Terret ayant obtenu la parole a dit :

Citoyens,

Il est du devoir du Conseil municipal de jeter les yeux sur tous les objets qui intéressent nos concitoyens, et sous ce rapport, les aliments de première nécessité, leur prix, leur qualité, leur choix doivent fixer notre sollicitude; les prix des vins, du pain et de la viande sont aujourd'hui très élevés, et les besoins du peuple exigent que nous nous occupions des moyens de les lui rendre moins onéreux. L'établissement de l'octroi a contribué sensiblement à les élever et la viande de boucherie se vend 8 sous et 7 sous 6 deniers.

Peut-être, conviendrait-il d'examiner si l'usage ancien de taxer les blés et la viande pourrait être rétabli,et si le prix de ces comestibles, premier aliment du peuple, ne devrait pas être soustrait à l'arbitraire cupide du vendeur. Les Sociétés de bienfaisance, dans le nombre desquelles je comprends la Société des soupes économiques à la Rumford, qui est sur le point de mettre ses travaux en activité, quoique le montant des souscriptions ne s'élève pas encore à la somme destinée aux premiers besoins, peuvent opérer un grand bien pour la nourriture des indigents et des citoyens peu aisés; mais nous devons nous occuper de celle de tous nos concitoyens.

Mais l'objet de notre demande est absolument indépendant des travaux bienfaisants de cette Société, pour lesquels je demanderais la faveur du Conseil dans l'examen des dépenses qu'elles nécessitent. Je demande donc au Conseil de vouloir bien délibérer s'il s'occupera des moyens de fixer la valeur du pain et de la viande en raison des convenances, et en laissant aux citoyens qui s'occupent de cette vente un bénéfice honnête mais raisonnable; et s'il convient, dans le cas où il admettrait cette demande, de charger une commission existante, ou en créer une *ad hoc* pour lui faire un rapport sur son objet.

Le Conseil a décidé que la demande faite par le citoyen Terret serait renvoyée par devant une commission qui ferait un rapport sur cet objet, et pour s'en occuper ont été nommés de suite les citoyens Terret, Bertholon et Balthazard Puy.

Aucun autre objet n'étant à l'ordre du jour, le citoyen président a levé la séance et a ajourné l'assemblée à demain 23 frimaire an IX.

Fait et clos les jour et an comme dessus.

J. M. Parent, président; Bertholon, secrétaire.

Séance du vingt-trois Frimaire an IX.

Cejourd'hui vingt-trois frimaire an neuf, le président ayant ouvert la séance, le secrétaire a fait lecture du procès-verbal de la séance d'hier; le citoyen Bernard Charpieux ayant fait quelques observations sur la distribution et l'application de la somme de 30,000 fr., à prélever sur l'octroi pour des secours à domicile et établissement de travaux de bienfaisance, la distribution de cette somme a été arrêtée, comme il est énoncé dans le procès-verbal d'hier, reformé sur ces observations.

Le surplus de la rédaction du dit procès-verbal a été approuvé.

Le Conseil considérant que le terme de la session arrivant dans quelques jours, et que les nombreux travaux,dont ses commissions sont chargées, ne pourraient leur permettre, dans le peu de temps qui leur reste, de présenter à l'assemblée des rapports médités suivant l'importance des objets qui leur

sont soumis, si le préfet n'accordait au Conseil une prolongation de temps suffisant, a arrêté que son président se transporterait chez le préfet pour lui demander au nom du Conseil la prolongation d'une décade, temps jugé nécessaire et suffisant pour terminer les travaux de l'assemblée.

Aucun nouveau rapport n'étant encore prêt à être soumis à l'assemblée, le président a levé la séance et a ajourné l'assemblée à demain 24 frimaire.

Fait et clos les dits jour et an comme dessus.

J. M. PARENT, président; BEAUVOLON, secrétaire.

Séance du vingt-quatre Frimaire an IX

Ce jourd'hui vingt-quatre frimaire an neuf de la République française, le Conseil municipal assemblé, et le président ayant ouvert la séance, le secrétaire a fait lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui a été adopté.

Le président a annoncé à l'assemblée que, conformément à la résolution prise par le conseil dans sa séance d'hier, il s'est transporté chez le préfet du département, pour lui transmettre le vœu de l'assemblée pour une prolongation de dix jours de la présente session du conseil municipal; que le préfet avait répondu qu'il prendrait un arrêté qu'il transmettrait au Conseil, par lequel il prolongeait la durée de la dite session conformément au désir manifesté.

Le citoyen Petit, organe de commission de bienfaisance, de salubrité et instruction ayant demandé et obtenu la parole a dit:

Citoyens,

La Commission que vous avez chargée d'examiner quel est dans ce moment l'état des sépultures dans la cité, vient vous présenter par mon organe les réflexions et les projets suivants:

L'homme qui a cessé de vivre n'a pas encore rompu tous les liens qui l'unissaient à la société, et les services qu'il a le droit d'exiger d'elle furent connus sous le nom longtemps sacré *des derniers devoirs*. Ils consistent:

1° dans l'obligation de faire constater la mort, de manière à prévenir le danger des inhumations précipitées,

2° dans le transport au lieu de la sépulture,

3° dans la sépulture même.

Livrer des hommes vivants au tombeau est une si affreuse idée, que l'esprit n'en conçevrait pas même la possibilité, si l'on ne savait pas que, dans le désespoir qu'inspire une perte inattendue, ceux qui la supportent n'ont guère d'autre sentiment que celui de la douleur; peu capables de réflexions, ils craignent de mesurer eux-mêmes l'étendue de leur malheur, et ce mot terrible, *il est mort!* est cru sur la foi d'une imagination frappée de l'ignorance, et quelquefois du crime. C'est donc avec raison que la loi, suppléant à l'impuissance d'une tendresse épouvantée, a prescrit des formes et des délais nécessaires à la sûreté des citoyens. Vingt-quatre heures de retard avant l'enlèvement du corps paraissent suffire dans tous les cas, ou quelque imprévue qu'ait été la mort, elle a pu être constatée par des médecins instruits, et dans la cité que nous habitons, le secours de leurs lumières ne peut manquer à personne; nous ne voyons donc rien à ajouter à la prévoyance de la loi; et s'il restait un vœu à former, ce serait celui de voir suivre enfin le conseil depuis longtemps donné, de ne jamais envelopper le visage dans le drap funéraire, de ne placer le corps dans la bière qu'au moment du convoi, et de ne la fermer complètement qu'à l'instant où la terre doit la recevoir.

Transporter un corps privé de vie au lieu de la sépulture, fut, dans tous les temps et dans tous les lieux, un acte civil que la religion entoure de ses formes augustes, auquel elle associa les larmes de l'amitié et le désespoir de la nature. Dans cette funèbre cérémonie tout était sacré, tout rappelait au respect des mœurs, des vertus, à la reconnaissance, à la douleur, à l'éternité qui finit la vie, au Dieu qui récompense ou qui punit. La dignité de l'homme paraissait agrandie, dans ce moment où parté dans son dernier asile par ses semblables, leurs vœux appelaient sur lui l'oubli des maux et la clémence d'un Dieu. Nous les avons vu les jours de respect et de vénération, nous avons entendu l'airain funèbre et le chant sépulcral; nous avons tous frémi de cet effroi salutaire qui porte au bien par la crainte de la mort, et les accents de notre piété se sont fait entendre jusque sur le tombeau de l'inconnu. Aujourd'hui l'airain ne nous avertit plus, le chant de mort ne se fait plus entendre, les convois sont sans pompe, sans dignité, sans amis, sans parents, et semblent une fuite vers les tombeaux; deux hommes, que rien ne distingue des artisans de nos parts, y conduisent, avec une irrévérence scandaleuse, celui qu'entourait naguère la respect de sa famille ou l'hommage de ses concitoyens; il marche solitaire, sans que rien dise à la foule indifférente: *courbez-vous, c'est la dépouille de l'homme de bien!* La piété, la philosophie, l'amitié, la nature gémissent de cet abandon; toutes les plaintes s'élèvent contre cette odieuse immoralité, et cependant, malgré cet ensemble de vœux, tous les projets échouent par l'obstination qu'on apporte à vouloir en repousser toutes les formes religieuses; seraient-elles donc indispensables à nos cérémonies funèbres! Nous ne le pensons pas, la piété publique, la douleur privée peuvent y ramener leur authentique décence, et suffire à la religion des tombeaux. Déjà d'utiles exemples ont été donnés; des sociétés savantes, des corps administratifs ont accompagné quelques cercueils, et prononcé de funèbres éloges; mais cet hommage, ce tribut spontanément payé au talent, au à de grands noms, ne peuvent appartenir qu'à des circonstances rares, et les exceptions ne font pas la loi. Mille citoyens quittent la vie, riches de leurs longues vertus, mais inconnus au delà du cercle qui les aima. Qui rassemblez-vous autour de leur convoi? Quelle voix s'élèvera pour prononcer qu'ils vécurent en hommes de bien? Comptez-vous sur leurs amis épars, sur leurs parents désolés? Vingt-quatre heures après la mort, aurez-vous pu rassembler tous ceux que leur perte déchire? Voudront-ils leur offrir leur douleur en spectacle, à l'indifférente curiosité? En auront-ils le courage? Le désespoir n'aurait-il pas son ivresse et ses dangers au moment de la dernière séparation? Et dans les temps passés étaient-ce donc les amis et les parents qui faisaient la pompe de ces cérémonies funèbres? Ils le pouvaient, ils en avaient le droit: plusieurs en ont eu le courage; mais en général la douleur privée se cachait, il existait une piété publique chargée de la représenter. Le faste et les ornements de nos temples accompagnaient le riche, le pasteur solitaire escortait la dépouille du pauvre, et personne n'était délaissé avant que la terre l'eût reçu.

(A suivre).

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Travaux entrepris dans la semaine

Ancien presbytère Saint-Louis, rue de la Madeleine. — Réparations de propreté dans l'appartement du 2e étage. — Installation de l'eau et du gaz.

Parc de la Tête-d'Or. — Réparations de propreté de la voliers et des W. C. disséminés dans le parc.

Ecole de garçons, chemin des Culattes. — Réparations de propreté dans l'appartement du directeur.

Mairie du 2e arrondissement. — Modification de deux ouvertures au 1er étage.

Mairie du 1er arrondissement. — Installation de l'éclairage électrique.

Marché aux bestiaux à Vaise. — Installation d'une nouvelle barre d'attache.

Justice de paix du 2e canton. — Installation de placards.

Ancien presbytère rue du Bon-Pasteur, 30 — Réfection de la terrasse.

Travaux en cours d'exécution

Etuve à désinfecter du Parrache. — Réparations intérieures.

Hôtel de Ville. — Réparation du calorifère chauffant la logette du concierge, salle des Pas-perdus.

Ancien presbytère Saint-Maurice, à Monplaisir. — Réparations de propreté et réfection des enduits des façades.

Hôtel des invalides du Travail. — Agrandissement de la porcherie de quatre nouvelles cases.

Bourse du Travail. — Réparations générales de propreté et modification de divers locaux.

Travaux terminés dans la semaine

Ecole supérieure de garçons rue Chaponnay, n° 65. — Réparations de propreté dans l'appartement du directeur.

Ancien presbytère, rue du Bon-Pasteur, 30. — Blanchiment des façades.

Justice de paix du 3e canton. — Réparations de propreté dans le cabinet de M. le Juge.

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE

Travaux entrepris dans la semaine

Rue Romarin, entre la place Croix-Pâquet et la rue Coustou. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Rue Lafont. — Réfection de pavage en bois.

Quai des Célestins, en face de la rue d'Amboise. — Remplacement d'un arinoir-vespasienne.

Rue Seguin, entre la rues Sochet et la rue Marc-Antoine-Petit. — Réparations du chaussée en pavés échantillon.

Cours Charlemagne, rue Smith, Dugas-Montbel et Delandine. — Rechargement de chaussée empierrée.

Avenue des Ponts, 121 et retour route de Vienne. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue d'Ivry. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue Duguesclin, 111. — Réparation du trottoir en asphalte.

Rue Moncey. — Réparation de trottoir en asphalte.

Travaux en cours d'exécution

Rue Ménestrier. — Établissement d'un passage asphalté.

Rue Jean-Baptiste-Say. — Relevés à bout en pavés étêtés.

Place des Terreaux. — Reprise de la réfection du pavage en bois.

Montée du Mont-Sauvage. — Réfection de trottoire en asphalte.

Cours Suchet. — Réparations de pavage en cailloux roulés.

Quai Perrache, entre la rue du Bélier et le pont du chemin de fer. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Rue Mazenod, entre les rues Duguesclin et Boileau. — Relevé à bout en cailloux roulés.

Place Jean-Macé. — Relevé à bout en pavés d'échantillon.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Avenue des Ponts, entre le quai Claude-Bernard et la rue Raulin. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Rue Gigodot. — Relevé à bout de la chaussée en cailloux roulés.

Rue des Prêtres. — Relevés à bout en pavés épinés.

Chemin du Greillon. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Rue Vauban. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Rue Suchet, entre les rues Bossuet et Bugeaud. — Construction de chaussée en pavés d'échantillon.

Rue Crillon 91. — Construction de trottoir en asphalte.

Mise en état de viabilité des voies nouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section. — Remblaiement des rues (A), (B), (C) et de la place devant la nouvelle gare des Brotteaux, et construction d'égouts du 4e type en béton, chemin des Emeraudes, rue Moncey prolongée, boulevard du Nord prolongé et devant la nouvelle gare des Brotteaux (côté nord).

Rue Béranger. — Pose de bordurettes de trottoirs

Travaux terminés dans la semaine

Place des Terreaux. — Rejointoiement des bassins de la fontaine Bertholdi.

Quai des Célestins, en face la rue d'Amboise — Remplacement d'un urinoir-vespasienne.

Quai de l'Hôpital, en face la rue Jussieu. — Remplacement d'un urinoir-vespasienne.

Rue Bichat. — Relevé à bout de pavage en pavés épinés.

Rue Duguesclin, entre les rues Moncey et Part-Dieu. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Boulevard de la Part-Dieu, derrière les casernes. — Réparation de l'empierrement sur la tranchée de l'égout nouvellement construit.

Montée Bonafous. — Réparation du mur de soutènement.

Place de la Croix-Rousse. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue de la Conciergerie. — Relevés à bout en cailloux roulés.

SERVICE DES PONTS

Pont de l'Hôtel-Dieu. — Réparations des longrines et garde grèves du trottoir rive-droite, amont et réfection du platelage de ce trottoir.

SERVICE VICINAL

Chemin vicinal ordinaire n° 7, de Saint-Just à Saint-Simon. — Reconstruction d'une partie de mur de soutènement au droit de la propriété de M. Corte.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Travaux exécutés ou en cours d'exécution du 30 Mai au 5 Juin 1907.

Canalisations ; rue Béranger.

Prises d'eau et branchements : rue Duguesclin, n° 6 *bis*; Avenue du Château 44; Rue Béranger angle rue de la Gaîté; Avenue du Parc, 7; Place de la Butte, 2; grande rue de Cuire, 10; grande rue de la Croix-Rousse, 83; rue du Bon-Pasteur, n° 19; rue Vaucanson, 2.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 9 Juin 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Berthon, Jean, gard. paix, q. St-Vincent, 5.
D^lle Charlin, Fr. couturière, Marchampt (Ain).
Cairet, Victor, lieut. au 134e de ligne, Mâcon.
D^lle Remy, Marguerite, s. p., r. de l'Epée, 1.
Jacob, Jean, empl., r. d'Austerlitz, 9.
D^lle Massel, P., coutur., r. Tabl.-Claudiennes, 51.
Jobert, Etienne, empl., r. Puits-Gaillot, 3.
D^lle Lagès, Louise, modiste, r. Bugeaud, 3.
Marchandise, Claude, comptable, pl. Rouville, 4.
D^lle Chorein, Aimée, s. p., c. Lafayette, 31.
Grünthaler, Louis, horloger, r. Neuve, 11.
D^lle Mérieux, Jeanne, empl., av. de Saxe, 199.
Loctin, E. teinturier, r. du Bon-Pasteur, 9.
V^ve Dorner, F., fleuriste, r. Pirasellee, 9.
Pine, J., empl. banque, r. des Capucins, 24.
D^lle Geumy, Madeleine, empl., r. Bossuet, 81.
Roudet, L., prêtre-plât., allée Sacré-Cœur, 13.
D^lle Savignon, M., tisseuse, r. Chartreux, 39.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Chetelen, M., empl., r. de la Monnaie, 12.
D^lle Tabard, M., bouillon., r. Pelletier, 10.
Longin, E., marchand de soies, r. Sala, 25.
D^lle Chardiny, Louise, s. p., q. Charité, 22.
Bazand, J., m. des logis 10e cuir., Part-Dieu
D^lle Coquilhet, Marie, s. p., La Mulatière.
Jubant, Alfred, empl., r. Cuvier, 3.
D^lle Arminjon, M., cuisin., r. Mercière, 56.
Chandesris, C., lieut. 115e, Mamers (Sarthe).
D^lle Gaillot, Marie, s.p., q. d'Occident, 3.
Bourgeois, G., empl., ag. change, pl. Ainay, 4.
D^lle Girier, A., s. p., La Verpillière (Isère).
Curbillon, J., facteur postes, r. Condé, 96.
D^lle Bernard, Rose, s. p., c., Charlemagne, 4.
Vaulbier, Lucien forgeron, r. Condé, 2e.
D^lle Suc, Anne, modiste, r. Franklin, 55.
Rivollier, Pierre, hôtelier, Aix-les-Bains.
D^lle Dufour, Sabine, s. p., r. République, 16.
Worms, René, négociant, Lunéville.
D^lle Lenauel, Alice, s p., r. Vaubecour, 13.
Bouzol, Jean, empl., r. Confort, 13.
D^lle Galley, Jeanne, ling., pl. Bellecour, 7.
Bloch, Roger, négociant, r. Franklin, 16.
D^lle Bloch, Jenny, s. p., Paris.
Linage, C., asse ag. de change, r. d'Enghien, 13.
D^lle Pret, Juliette, s. p., Villeurbanne.
Bident, J., plombier, b. de la Croix-Rousse, 87.
D^lle Fillat, Blanche, s. p., r. Thomassin, 29.
Chabert, Paul, relieur, r. Quarantaine, 22.
D^lle Bousson, M., cout., r. Aug.-Comte, 38.
Durel, Antoine, empl., r. Bugeaud, 116.
D^lle Gallay, P., s. p., r. de la Poulaillerie, 13.
Lévêque, J., mécanicien, r. Garibaldi, 212.
D^lle Viosseoge, A., f. ebenib., q. Tilsitt, 26.
Humbert, Louis, empl., r. d'Enghien, 13.
D^lle Husel, Augustine, s. p., r. Moncey, 212.
Devers, Jean, empl. P.-L.-M., r. Mazard, 1.
D^lle Ponl, Marie, s. p., r. Mazard, 1.
Gonnachon, Joanny, fact. postes, c. Suchet, 10.
D^lle Cattin, Marie, s. p., Rigoat (Ain).

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Bazaud, Jules, mer. logis 10e cuir., Part-Dieu.
D^lle Coquilhat, Marie, s. p., La Mulatière.
Bouvier, Louis, teinturier, r. Antoinette, 5.
D^lle Montagnon Jeanne, brod., r. Balthazard, 1.
Brenot, Jean, repous. sur mét., r. Marseille, 19.
D^lle Vesset, Gabrielle, s. p., r. de Marseille, 19.
Carret, Victor, lieut. 13e de ligne, Mâcon.
D^lle Rémy, Marguerite, s. p., r. de l'Epée, 1.
Chenard, Edmond, jardinier, Lyon (3e).
D^lle Grandjean, Clémentine, chemisière, Greney.
Cherreyre Pierre, marbrier, r. Bossuet, 73.
D^lle Alliot-Lonnet, F., empl., r. Rabelais, 96.
Couturier, Camille, sergent d'inf., fort Montluc.
D^lle Eynard, Emma., empl., av. de Saxe, 265.
Démerre, Charles, empl., gr. r. Guillotière, 93.
D^lle Piconot, A., culottière, r. Séb.-Gryphe, 23.
Ducros, F., domestique, St-Marcel-lès-Valence.
D^lle Ballivet, L., dom., St-Marcel-lès-Valence.
Emery, Charles, empl., av. des Ponts, 274.
D^lle Hébrard, Jeanne, s. p., Aux Ollières.
Feucher, Auguste, empl., r. Cité-Part-Dieu, 7.
D^lle Vagnard, Célestine, empl., r. Duquesne, 16.
Forey, Clément, g. de la paix, r. Desaix, 28.
D^lle Corcellut, Louise, tisseuse, Labalme.
Fourt, Pierre, empl., r. Robert, 102.
D^lle Fouilleux, Julie, empl., r. Boileau, 157.
Gianini, François, violoniste, r. Chaponnay, 26.
D^lle Michel, Julia, couturière, r. Chaponnay, 96.
Charby, L., sold. au 99e d'inf., fort Villeurbanne.
D^lle Duchesneau, M., s. p., Louroux-Bourbonnais.
Jarrier, Marien, empl., r. de l'Enfance, 55.
D^lle Jourdhui, Alice, s. p., av. de Saxe, 227 *bis*.
Jullien, E., sol. 56e d'inf., Chalon-sur-Saône.
D^lle Peyregrosse, A., chem., gr. r. Guillotière, 4.
Koodelka, Jean, mécan, ch. Saint-Gilbert, 93.
D^lle Vielhind, Marie, coutur., av. F.-Faure, 151.
Lambert, Arthur, courtier, Oullins.
D^lle Lèbre, Rose, s. p., av. de Saxe, 218.
Lefèvre, Albert, fondeur, r. Paul-Bert, 145.
D^lle Grevier, Godolie, cuisin., r. Paul-Bert, 145.
Langlet, E., empl., r. de la Thibaudière, 32.
D^lle Jacquot, Augustine, empl., ch. Verriers, 15.
Messantière, Toussaint, moul., r. P.-Sœurs, 11.
D^lle Marchand, E., ménag., r. P.-Sœurs, 11.
Prissen, Jean, fondeur, av. de Saxe, 171.
D^lle Beaujean, Félicie, s. p., r. Boileau, 227.
Raverat, L., mécan., gr. r. Monplaisir, 104.
D^lle Meufroy, F., tapiss., gr. r. Monplaisir, 104.
Vincent, Paul, empl., St-Etienne.
D^lle Brial, Julie, s. p., Montbrison.
Yvrard, P., m. vins, ch. Grange-Rouge, 53.
D^lle Coche, Pélagie, débit., rte d'Heyrieu, 162.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Penisset, Paul, pâtissier, r. Bugeaud, 17.
D^lle Cattaud, Marie, s. p., pl. Cr.-Rousse, 3.
Berril, Henri, épicier, r. de Dijon, 20.
D^lle Bernot, Clémentine, s. p., Bourgoin.
Bident Joannès, plombier, b. Cr.-Rousse, 67.
D^lle Filliat, Blanche, s. p., r. Thomassin, 29.
Jarrien, Marien, empl., r. de l'Enfance, 15.
D^lle Jourd'hui, Alice, s. p., av. Saxe, 297 *bis*.
Levet, Benoît, mécanicien, imp. Charavey, 39.
D^lle Bussod, Marie, empl. q. de Serin, 15.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Fraigneaud, Théodore, empl. c., r. J.-Carriès, 2.
D^lle Arnaud, C., couturière, r. de la Victoire, 9.
Carbonnel, Adrien, empl. mag., r. St-Georges, 28
D^lle Jaillien, Florentine, s. p., Ardoix (Ardèche).
Favrin, Jean, professeur, m. des Epies, 1.
V^ve Cherrondière, J., s. p., q. Archevêché, 93.
Thénos, Jean, boulanger, r. du Bœuf, 31.
D^lle Pierre, Marie, s. p., m. Ch.-Neuf, 11 *bis*.
Samuel, Hyacinthe, empl., r. du Bœuf, 9.
D^lle Demaugé-Bost, L., s. p., pl. E.-Quinet, 13.
Chabert, Paul, relieur, r. de la Quarantaine 22.
D^lle Bousson, Marie, coutur., r. Aug.-Comte, 38.
Cassand, J., prof. d'école sup., r. Volney, 6.
D^lle Coulet, L., direct. d'école, r. Marché, 3.
Mège, E., empl. P.-L.-M., q. Pierre-Scize, 10
D^lle Hugonnet, J., cout., r. Aug.-Comte, 66.
Levet, B., mécanicien, imp. Charavey, 39.
D^lle Bussod, Claudine, empl., q. de Serin, 15.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Casten, Alexis, doct. en méd., Moirans (Jura).
D^lle Pagès, Marie, s. p., r. Cuvier, 12.
Cherayre, Pierre, marbrier, r. Bossuet, 73.
D^lle Alliot-Lonnet, Franç., empl., r. Rabelais, 96.
Durel, Antoine, empl., r. Bugeaud, 116.
D^lle Gallay, Philippine, s. p., r. Poulaillerie, 13.
Durhône, Pierre, mar.-ferr., bd des Brotteaux, 64.
V^ve Rochet, August., passement., r. Masséna 32.
Feucher, Auguste, empl., r. de la Part Dieu, 7.
D^lle Vagnard, Célestine, empl., r. Duquesne, 7.
Jobert, Etienne, empl., r. Puits-Gaillot, 3.
D^lle Lages Louise, modiste, r. Bugeaud, 3.
Jubant, Alfred, empl., r. Cuvier, 3.
D^lle Arminjon, Marg., cuisin., r. Mercière, 56.
Laplace, Claudius, empl. de com., r. Ney, 86.
D^lle Garnier, Cécile, modiste, r. Ney, 86.
Marchandise, Claude, comptable, pl. Rouville, 4.
D^lle Chorein, Aimée, s. p., c. Lafayette, 31.
Samuel, Hyacinthe, empl., r. du Bœuf, 9
D^lle Demaugé-Bost, L., s. p., p. Edg.-Quinet, 13.
Blatin, Marc, doct. en méd., r. Grenelle, 46, Paris.
D^lle Bocoze, Jeanne, s. p., av. du Parc, 7.
Panisset, Paul, plâtrier, r. Bugeaud, 17.
D^lle Cattaud, Marie, s. p., pl. Croix-Rousse, 3.
Pigeron, Gilbert, empl. de com., r. Bugeaud, 135.
D^lle Bresse, B., empl., Villeurbanne.
Dellorme, Clém., retraité, r. Tronchet, 58.
V^ve Midol, Marie, pr.-rent., Chamagnieu (Isère).
Fourt, Pierre, empl., r. Robert, 102.
D^lle Fouilleux, Julie, empl., r. Boileau, 157.
Nognier, Emile, empl., r. Vendôme, 110.
D^lle Berthier, S., s. p., St-Symph.-d'Ozon (Isère)
Pine, Jean, empl. de banque, r. des Capucins, 21.
D^lle Ganmy, Caroline, empl., r. Bossuet, 81.
Humbert, Etienne, empl., r. d'Enghien, 13.
D^lle Huzel, Augustine, s. p., r. Moncey, 212.
Weil, Isidore, commissionnaire-export., Paris.
D^lle Lévy, Susanne, s. p., r. Pierre-Corneille, 30.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 2 au 8 Juin 1907

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Saul, mécanicien, r. Bardeau, 5............ *f*.
Tisserand, empl., r. des Capucins, 15....... m.
Richard, dessin. étoffes, r. Terraille, 12.... m.
Guérin, empl. de comm., r. Mulet, 5...... *f*.
Lafont, sergent 38e inf., r. Tables-Cl., 23... *f*.
Fines, négoc., r. de l'Hôtel-de-Ville, 1........ m.
Solvignon, limonadier, m. Carmélites, 9... m.
Bellios, empl. de com., pl. St-Vincent, 8... m.
Moulin, empl., r. M.-de-Gérando, 15....... m.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Fertel tulliste, Villeurbanne.............. *f*.
Sebastiani, teinturier, Villeurbanne........ *f*.
Noël, manœuvre, Grigny (Rhône)........ *f*.
Rossicaud, mécanicien, r. Pyramide, 76.... *f*.
Chion-Mangeton, chauff., r. de la Claire, 10. m.
Flaiches mécanicien, Pierre-Bénite (Rhône). *f*.
Chompier, voiturier, c. Henri, 46.......... *f*.
Ferlet, miroitier, r. Quatre-Chapeaux, 7.... *f*.
Vicat, empl., r. Cuvier, 159............... m.

Digitized by Google

Potils, teinturier, r. Bossuet, 124.......... m.
Duchamp, négociant, r. du Plet, 12 ...... f.
Perret, chandronn., St-Didier-M.-d'Or (Rh.) f.
Garaier, cultivateur, Pusignan (Isère)...... m.
Bonnebouche, bronsier, r. des Farges, 4.... f.
Tisserand, négociant, r. Claudia, 17.... ... f.
Pelletier, empl., r. Malesherbes, 9 .... f.
Merty, peintre, r. de la République, 28 .... f.
Jullien, manœuvre, Villeurbanne.......... f.
Jette, cordonnier, r. du Dauphiné, 38 ...... f.
Mosso, plâtrier, r. Boileau, 139 .... m.
Lacroix, boulanger, r. St-Jean, 21.......... m.
Héras, charbonnier, r. Thibaudière, 38 ..... f.
Umbert, ménagère, r. Delandine, 68........ m.
Cèbe, comptable, q. d'Occident, 8........... f.
Giroud, empl., Villeurbanne..... .... f.
Balivet, verrier, r. Renlin, 4s. ... . f.
Bernard, empl. P.-L.-M, ch. du Vivier, 25.. f.
Valmee, manœuvre, ch. des Charmettes, 92. m.
Courmont, doct.-médecin, r. Ste-Hélène, 43. m.
Collomb-Clerc, md Fromages, r. E.-Zola, 14. m.
Barthélemy, journalier, Villeurbanne....... f.
Chempier, empl., r. Bugeaud, 46 .... f.
Geibet, boucher, r. Vendôme, 159......... f.
Téchède, fourneur sur cuivre, r. Voltaire, 48. f.
Montéréanal, manœuvre, pl. Petit-Collège, 6. f.
Pothin, empl., pl. St-Nizier .... f.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Meygron, ajust., ch. Beraban, 150.......... f.
Desainjean, empl., r. Garibaldi, 133 .... f.
Renard, impr., r. Pierre-Corneille, 94...... m.
Legier, empl., avenue de Saxe, 219........ f.
Héritier, journalier, ch. des Culattes, 125. f.
Rebichon, boucher, av. des Ponts, 139. ... m.
Delorme, empl. P.-L.-M., ch. C.-Mathon, 14 m.
Piccino, ferblantier, r. Ste-Marie, 22........ m.
Turc, rec. de l'Enreg., Pralinges (S.-et-L.).. f.
Ferrand, comptable, r. de Toulon, 3........ m.
Cleat, empl. P.-L.-M., r. Part-Dieu, 82..... f.
Lelong, f. des Postes, r. Chevreul, 69....... m.
Vignal, rep. de Com., c. Lafayette, 320 ..... f.
Roche, p. en voitures, r. Danton, 2......... m.
Nesnt, empl. P.-L.-M., r. Séb.-Gryphe, 96.. f.
Quoyser, empl. P.-L.-M. ch. Scaronee, 27... m.
Rollet, plombier, r. Paul-Bert, 185. .... m.
David, empl., r. Gerland, 20................ f.
Bourne, cocher, c. de la Liberté, 3.......... f.
Reix, cocher, gde r. Guillotière, 21 .... f.
Jalon, négociant, r. de Bonald, 4........... m.
Didier, empl., av. Félix-Faure, 191......... f.
Bloch, voyageur, av. des Ponts, 6.......... f.
Aulegne, ajusteur, r. Montesquieu, 67 ..... m.
Pepet, empl., r. d'Avignon 4............... f.
Dumont, horloger, r. Thibaudière, 39 ... .. f.
Verpillon, man., gde r. Guillotière, 110 ... f.
Dupuis, cocher, ch. de Combe-Blanche, 31. f.
Alexandre, f. de pouv., r. P.-Corneille, 125. f.
Duplain, mouleur, r. Madeleine, 16......... f.
Lepalus, boulanger, r. Montesquieu, 74.... f.
Cotte, négociant, r. Cheponoay, 5.......... f.
Bayard, mécanicien, r. Turbil, 2........... m.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Clément, manœuvre, r. Pierre-Dupont, 7... m.
Ray, cantonnier, m. Grande-Côte, 31-33.... m.
Guy, cordonnier, r. Bodin, 12............... m.
Perras, cafetier, pl. Croix-Rousse, 14....... f.
Christin, ébéniste, r. de Nuits, 27........... f.
Bouillan, empl., bd de la Croix-Rousse, 155 m.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Jaillon, m. fromages, r. St-Georges, 114.... f.
Nicollet, jardinier, m. Genovéfains 8 bis. . m.
Labruyère, manœuvre, m. Gourguillon, 7. . f.
Coindet, empl., r. Jouffroy, 19......... .... f.
Goujon, empl. P.-L.-M., r. Laporte, 17 .... m.
Ducrot, fourn. sur mét., r. Perrachet, 19... m.
Lallemand, mouleur, r. Dumas, 6. .... m.
Mathieu, ébéniste, r. St-P.-le-Vieux, 4..... f.
Petitjean, mécanicien, ch. Etoile-d'Alai, 19. m.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Véricel, négociant, cours Vitton, 31........ m.
Lespine, empl., r. Bossuet, 70.............. f.
Lespine, empl., r. Bossuet, 70.............. f.
Pinar, laitier, r. Ney, 31 .... m.
François-Brasier, gard. de paix, r. Cuvier, 112 m.
Fougerouse, architecte, r. Bellecombe, 73.. f.
Doyen, négociant, r. Molière, 10............ m.
Perronnact, empl., r. Malesherbes, 13..... f.
Ducarrouge, commerçant, r. Vendôme, 108. f.
Brunet, empl., cours Morand, 13........... f.
Champagnac, empl., cours Morand, 63..... m.
Montbioux, maçon, r. Sully, 95............. f.
Poirier, coupeur, r. Bellecombe, 61......... f.
Perret, voyageur, r. Ney, 34................ m.
Lagrange, plâtrier, r. Bossuet, 77........... m.
Rehm, photograveur, r. Sully, 25............ m.
Bessette, maçon, r. Cuvier, 2?........ f.
Duche, empl., r. Ney, 31.................. f.
Mousset, représentant, r. Duquesne, 30.... m.
Groubier, corroyeur, r. Boileau, 124 .... m.
Lefaucheux, ingénieur, avenue de Saxe, 26. m.

Décès du 2 au 8 Juin 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Fourneyron, retraité, 99 a., imp. Bon-Pasteur, 11.
Blingelin, empl., 78 a., r. Longue, 20.
Vve Brencha, e. p., 68 a., r. V.-Monnaie, 27 *bis*.
Ep. Chatelard, conc., 92 a., pet. r. des Feuillants, 5.
Vve Doasan, coutur., 96 a., r. Vieille-Monnaie, 4.
Vve Perrot, e. p., 77 a., r. d'Algérie, 23.
Vanthier, cafetier, 80 a., r. Terme, 19.
Ep. Brun, e. p., 71 a., m. du Mont Sauvage, 1.
Vaissier, s. p., 36 a., q. Saint-Vincent, 49.
Richard, Fernand, 4 j., r. Terraille, 12.
Vve Dégeorge, enleceuse, 59 a., r. J.-Colomès, 14.
Vve Carmesai, dévideuse, 71 a., r. J.-Colomès, 37.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Ep. Boulie, artificière, 27 a., bd Pommerol, 11.
Brossier, 10 a., Chazey-d'Azergues (Rhône).
Gindre, empl. P.-L.-M., 41 a., r. Penthièvre, 9.
Ep. Gaubert, ménagère, 24 a., r. du Nord, 13.
Gache, cordonnier, 52 a., r. Moncey, 20.
Vve Robert, couturière, 33 a., r. Moncey, 115.
Guttet, tisseur, 21 a., Dolomieu (Isère).
Terrasse, manœuvre, 57 a., r. d. Charmettes, 131.
Mongit, s. p., 58 a., Oullins.
Ep. Catherine, mén., 33 a., ch. Grandes-Terres, 44.
Vve Castegné, e. p., 70 a., r. Fr.-Dauphin, 3.
Ep. Chouut, tisseuse, 44 a., Thisy (Rhône).
Vve Chardonnet, jardinière, 72 a., r. Guilloud, 31.
Blanchard, 17 j., r. Molière, 112.
Verine, empl. postes, 40 a., r. Condé, 16.
Vve Peix, journalière, 40 a., ch. Vitriolerie, 42.
Fardel, 1 j., Villeurbanne.
Merle, 20 m., pte r. de Cuire, 1.
Faure, 3 m., r. de l'Alma, 14.
Bardeud, 1 m., r. de Gadagne, 12.
Bernillon, 1 j., r. de la Charité, 1.
Vermere, 3 m., Brignais (Rhône).
Baubet, 19 m., r. Pierre-Corneille, 153.
Zehn, camelot, 30 a., s. dom. fixe.
Janin, comptable, 60 a., Villeurbanne.
Crozat, journalier, 70 a., q. Rambaud, 15.
Ep. Ouvrier, ménagère, 86 a., r. Garibaldi, 118.
Duproz, forgeron, 65 a., Oivore (Rhône).
Ep. Balass, ménagère, 73 a., r. R.-d'Ainay, 27.
Ep. Pougel, ménagère, 27 a., Villeurbanne.
Doublier, 2 a., m. du Gourguillon, 33.
Ollegnier, 9 m., Rive-de-Gier (Loire).
Proriol, sœur hospital., 42 a., pl. de l'Hôpital.
Ep. Lager, ménagère, 52 a., Cours (Rhône).
Bonnet, md forain, 57 a., r. Bellecordière, 10.
Celliono, 1 a., gde r. de la Guillotière, 31.
Ep. Delorme, mén., 44 a., Laviaeuse (S.-et-L.).
Chapuis, g. de magasin, 61 a., r. Bouteille, 15.
Ep. Regneult, ménagère, 24 a., Villeurbanne.
Toevenel, pharmacien, 53 a., c. R.-Vitton, 47.
Coudurier, 1. sur bois, St-Claude (Jura).
Terret, e. ., 75 a., r. d'Auvergne, 9.
Antnonioe, soldat 7e cuir., 28 a., q. Charité, 20.
Genin, 7 a., r. de la Charité, 31.
Ep. Lauzetti, ménagère, 38 a., c. R.-Vitton, 52.
Bourrelier, mécanicien, 66 a., r. Molière, 148.
Teissieux, peint. bâtiments, 48 a., St-Fons.
Vessière, 9 a., r. St-Nicolas, 5.
Pélardy, 3 m., r. St-Victor, 3.
Bourgeat, négociant, 74 a., r. de la Barre, 10.
Colin, 19 j., q. de la Pêcherie, 3.
Ep. Adeservice, mén., 30 a., r. Montesquieu, 73.
Chaillot, journalière, 31 a., r. Gondolière, 29.
Poulenard, 1 m., r. Voltaire, 59.
Neyret, 2 m., La Tour-de-Salvagny (Rhône).
Heton, mde ambulante, 73 a., c. Vitton, 12.
Gouverneur, s. p., 72 a., r. Duguesclin, 205.
Rousselle, dégraisseuse, 45 a., r. Rabelais, 100.
Mérat, cultivat., 23 a., Tassin-la-Demi-Lune
Marchand, emp. chaises, 99 a., r. d'Aubigny, 25.
Cornet, journalier, 69 a., ch. du Vinatier, 139.
Fabre, verrier, 49 a., s. dom. fixe.
Perrat, journalière, 19 a., r. Paul-Bert, 121.
Brissard, 17 m., q. Perrache, 16.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Modelin, relig. 31 a., St-A.-de-Bourgoin (Isère).
Vve Nyd, e. p., 73 a., r. Saint-Isidore, 10.
Ep. Girod, e. p., 68 a., r. Gabillot, 20.
Duthion, empl., 61 a., r. de Marseille, 39 *bis*.
Ep. Caschino, s. p., 42 a., gr. r. Monplaisir, 78.
Roche, mécanicien, 78 a., ch. Feuillat, 76.
Guinet, 13 a., r. Pasteur, 18.
Guérin, cult., 77 a., S.-Quentin-Fallavier (Isère).
Chaumeny, plâtrier, 58 a., r. Vendôme, 163.
Drop, s. p., 36 a., c. Richard-Vitton, 12.
Deais, s. retraité, 74 a., ch. Montbrillant prol., 2.
Vve Chaffardon, s. p., 79 a., r. Bonnel, 58.
Vve Ganne, s. p., 70 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Battaghotti, 7 m., r. de Marseille, 90.
Vve Povet, s. p., 76 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Vve Moyroud, débitante, 46 a., r. Paul-Bert, 136.
Escoffier, journalier, 71 a., gr. r. Guillotière, 161.
Decrayaud, loueur ch., 73 a., r. P.-Corneille, 153.
Héritier, Marthe, 9 j., ch. des Culattes, 125.
Néamé, domestique, 54 a., r. Ste-Hélène, 19.
Vve Merien, blanchiss., 56 a., r. Part-Dieu, 18.
Ep. Guerre, s. p., 41 a., ch. des Sables, 4.
Sarbiolle, 6 m., av. des Ponts, 193.
Angelié, rentier, 74 a., c. Gambetta, 86.
Bellemain, concierge, 72 a., r. Vendôme, 200.
Peronnet, s. p., 67 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Narbot, s. p., 15 a., r. d'Avignon, 19.
Prugnard, 17 m., r. Paul-Bert, 100.
Ep. Petit, e. p., 65 a., c. Eugénie, 7.
Vve Lhalmel, lingère, 63 a., r. Molière, 135.
Hegey, ouv. en sacs, 21 a., r. Béchevelin, 6.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Cateel, Gabriel, s. p., 64 a., r. de l'Enfance, 43.
Roesch, lingère, 33 a., imp. St-Polycarpe, 10.
Peilat, tisseur, 62 a., g. r. Croix-Rousse, 87.
Belat, marchand journaux, 79 a., r. Perrod, 12.
Ep. Christophle, tisseuse, 56 a., r. Chenmais, 19.
Griffon, gantière, 63 a., r. Montgolfier, 85.
Vve Journet, tisseuse, 70 a., r. Ozanam, 19.
Ferrand, Joseph, 32 a., r. de Sèze, 104.
Matchetti, Louise, tulliste, 29 a., r. Garibaldi, 63.
Ep. Mangé, épicière, 37 a., m. Rey, 15.
Evnerd, peintre, 45 a., r. Perrod, 13.
Ep. Monnel, ménagère, 43 a., m. Rey, 16.
Veyer, e. p., 75 a., r. de l'Enfance, 43.
Prost, tisseur, 61 a., pl. Tabareau, 22.
Ballot, tisseur, 70 a., r. d'Ivry, 32.
Ep. Ebrard, chenilleuse, 33 a., r. Duviard, 8.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Granger, mén., 40 a., r. Saint-Jean, 8.
Chann, retraité, 37 a., Largentière (Ardèche).
Mille, rentier, 74 a., chemin de Francheville, 62.
Audin André, 10 mois, impasse Bellefontaine
Oendy, apprêteur, 50 a., cours Charlemagne, 18.
Chemiot-Clerc, bijoutier, 46 a., r. Saint-Etienne, 6.
Perry, marchand-forain, 29 a., r. des Tuileries, 1.
Barella, coutelier, 74 a., r. de la Fronde, 4.
Chantre, boulanger, 36 a., r. de la Pyramide, 22.
Mesdlier, e. p., 83 a., r. Basses-Verchères, 4.
Vve Guillermain, rentière, 77 a., ch. D.-Lune, 226.
Gelin, charron, 39 a., quai Pierre-Scize, 6.
Griffon, voiturier, 63 a., montée de Balmont, 55.
Midry, e. p., 69 a., ch. de Francheville, 139.
Lefranc, chauffeur, 16 a., r. Vaubecour, 25.
Vve Deschet, rentière, 69 a., r. Pyramide, 88.
Crépier, retraité, 81 a., r. Saint-Jean, 11.
Cottarel, Anselme, 7 semaines, r. du Tunnel, 37.
Quinet, manœuvre, 38 a., m. du Gourguillon, 2.
Vve Bocquin, e. p., 66 a., r. de la Claire, 33.
Vnarin Gros, Jean, manœuv., 53 a., m. d. Epies, 10.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Périsse, Jean-Emile, 13 a., r. Bugeaud, 120.
Methon, Alph., mén., 33 a., r. Montbernard, 47.
Chemaux, Paul, 2 m., r. Montbernard, 16.
Gérard, Jules, f. stores, 94 a., c. Vitton, 29.
Reynaud, Armand, manl., 52 a., r. Cuvier, 124.
Vve Bibod, coutur., 75 a., r. de Sèze, 3.
Ep. Rollet, ménagère, 73 a., r. Vauban, 90.
Ep. Jean, couturière, 67., r. Vauban, 79.
Astier, Marie, dévid., 68 a., r. F. Jacquier, 39.
Ep. Laurent, cravat., 43 a., r. Louis-Blanc, 12.
Ducurtil, Marius, tailleur, 67 a., r. Tête-d'Or, 38.
Reynaud, Suzanne, 2 a., r. Duquesne, 8.
Chevenis, Jean, ebanf. 68 a., r. Germain.
Vve Gentil, s. p., 60 a., r. Louis-Blanc, 9.
Bendillon, Marie, 9 sem., r. Garibaldi, 147.
Pauget, Pierre, e. p., 88 a., r. Vauban, 72.

Mouvement de la Population

du 29 Mai au 4 Juin 1907.

Nombre de mariages contractés	....	63
— divorces enregistrés	....	6
— naissances légitimes	....	123
— — illégitimes	....	33
— décès	....	163
— mort-nés	....	6

Digitized by Google

ANNONCE LÉGALE

Construction d'un groupe scolaire dans le quartier des Jacobins. — Cession d'un immeuble par les consorts Becdelièvre.

La Maire de la Ville de Lyon,

DONNE AVIS :

Que par acte en date des 14 et 21 mai 1907, reçu M. Delerme, notaire, la ville de Lyon a acquis, pour cause d'utilité publique, de : 1° M. Joseph-Léon Lacroix de Laval, propriétaire rentier demeurant alternativement à Lyon, place Bellecour, 30, et au château de Laval, commune de Marcy-l'Etoile (Rhône); 2° M. Adolphe-Emile Satin, principal clerc de notaire, demeurant à Lyon, place Le Viste, 4, agissant au nom et comme mandataire de M. Louis-Anne-Marie vicomte de Becdelièvre, propriétaire rentier, et de Mme Berthe-Marie-Emilie Imbert de Trémiolles, son épouse, demeurant ensemble à Nantes, rue de Strasbourg, n° 40, en vertu d'une procuration passée devant M. Durand-Gasselin, notaire à Nantes, le 3 avril 1907, au prix de 480,000 francs un immeuble d'une superficie approximative de 980 mètres carrés, situé à Lyon, rue Emile-Zola, 2 et rue de Pazzi, 3 et nécessaire à l'élargissement de la rue de Pazzi et à la construction d'un groupe scolaire.

La présente publication est faite en conformité des dispositions de la loi du 3 mai 1841 (art 19), pour la purge des privilèges et hypothèques qui pourraient grever ledit immeuble dont il s'agit.

Lyon, le 3 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2
Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos

Le 7 Juin 1907

Grains et Farines

Blé de pays du rayon	les 100 kil.	24 00	24 70
— de pays, autres provenances indigènes	—	25 20	26 »
— de Russie	—	27 »	28 »
— d'Amérique	—	27 50	28 »
— provinces danubiennes	—	60 50	61 50
— des Indes	—	» »	» »
— dur	—	26 »	27 »
Seigle	—	16 »	16 25
Orge de brasserie	—	60 50	61 50
— de mouture	—	17 »	18 »
Maïs	—	18 »	21 60
Sarrasin	—	65 »	65 50
Avoine nouvelle	—	19 50	22 »
Haricots bl. de Bourgogne	—	» »	» »
— nains de Hongrie	—	24 »	25 »
Farine de boulang. 1re q.	les 165 kil	50 »	61 »
— — ronde	—	44 »	45 »
Son	les 100 kil.	14 »	14 30
Fécule indigène	—	37 55	39 »
Riz de l'Inde	—	36 »	37 »
Riz du Japon	—	47 »	48 »
Riz de Saïgon	—	27 »	28 »
Riz du Piémont écumé	—	47 »	48 »
— — glacé	—	47 »	20 »
— — Caroline	—	58 »	60 »

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil	62 »	76 »
— 1er choix	—	58 »	68 »
— marchandes	—	50 »	61 »
— irrégulières	—	47 »	65 »
Semoule		50 »	70 »

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 100 k.	134 »	142 »
— — vieilles	—	» »	» »
— — d'Amérique	—	» »	» »
— de lupuline de France nouvelles	—	120 »	140 »
— — vieilles	—	» »	» »
— de luzerne d'Italie	—	» »	» »
Graines de colza ou navette	—	41 »	43 »
— de sainfoin	—	40 »	» »
— de vesces	—	24 »	29 »

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	10 »	» »
— de pays	—	12 »	12 50
Paille de froment	—	6 »	6 05
— de seigle	—	6 50	7 »

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k	230 »	250 »
— à la princesse	—	200 »	210 »
Raisins de Corinthe	—	95 »	90 »
— de Malaga	—	14 »	16 »
Figues de Bourgogne	—	20 »	90 »
— de Cosenza	—	50 »	65 »
Prunes d'Ente	—	105 »	115 »

Sucres

Sucre raffiné au prix de Paris	les 100 k.	60 »	65 00
— — coupé régulier	—	64 »	60 »
— — irrégulier	—	62 00	63 »
— — poudre	—	60 »	64 »
— — semoule	—	64 00	65 »
Sucre cristallisé indigène	—	96 »	50 00
— — exotique	—	» »	» »
Sirop de glucose 44 degrés	—	00 »	02 00

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k	265 »	306 »
— — Mysore	—	290 »	305 »
— Santos	—	035 »	060 »
— Java vert	—	000 »	320 »
— — jaune	—	300 »	400 »
Déméreri	—	010 »	335 »
Café de Haïti nature	—	256 »	275 »
— — triè	—	070 »	090 »
— Guadeloupe habit.	—	310 »	025 »
— — bonifieur	—	036 »	355 »
— Moka	—	260 »	406 »
Café Porto-Rico	—	015 »	035 »
— Guat. Ambr. et autres formes gragé	—	090 »	060 »
— — — non gragé	—	275 »	290 »
— Bahia	—	230 »	250 »

Cacaos

Cacao Maragnan-Para	les 100 k.	270 »	300 »
— Caraque et Carupano	—	270 »	295 »
— Puerto-Cabello	—	410 »	520 »
Guayaquil	—	275 »	400 »
Cacao Trinitad	les 100 k.	270 »	295 »
— Martiniq. et Guadel.	—	350 »	360 »
— Bahie préparé	—	355 »	365 »
— Haïti	—	330 »	345 »
— Samana et Sanchez	—	340 »	355 »

Poivres

Poivre noir Alépy	les 100 k.	» »	» »
— Tellichéry	—	» »	» »
— Saïgon	—	356 »	360 »
blanc	—	450 »	460 »

Suifs et produits stéariques

Huile de coco	les 100 k.	105 »	100 »
— de Palme dure et molle	—	81 »	86 »
Suif fondu de Paris (sans fût)	—	80 »	» »
— de province (en fût)	—	80 »	87 »
— pressé	—	110 »	116 »
Acide oléique (distillé de saponification)	—	70 »	77 »
— — (— de distillation)	—	70 »	70 »
Acide stéarique (distillé de saponification)	—	140 »	145 »
— (— de distillation)	—	161 50	126 66
Bougie saponifié, 1re qual., les 100 pag. de 500 gr. net		83 »	95 »
— distillation — —	les 100 k.	61 »	83 »
Glycérine blonde, 28°	—	95 »	100 »
— pharmaceutique, 30°	—	145 »	150 »

Huiles minérales

Huile de pétrole	l'hectolitre	20 00	09 00
— de schiste	—	64 »	95 »
Essence minérale	—	41 »	70 »

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra ouit. prov.	les 100 k.	176 »	190 »
— surfine	—	» »	» »
— — Bari	—	» »	» »
— fine	—	150 »	150 »
Huile commune lampe	les 100 k	115 »	120 »
de noix	—	190 »	200 »
d'arachide surfine	—	107 »	105 »
Huile de sésame surfine	les 100 k.	106 »	120 »
— de sésame à brûler	—	94 »	99 »
— de lin	—	71 50	91 »
— de chanvre à bouche	—	105 »	150 »
— de coiza brute	—	» »	» »
— — épurée	—	94 »	107 »
Savon Marseille bl. 1re q.	—	66 »	90 »
— Marseille bl. 2e q	—	96 »	91 »
— bien pâle, marque turque	—	56 »	50 »
— de palme marbré	—	94 »	20 »
— d'oléine, 1re qualité	—	90 »	94 »
— marbré	—	91 »	93 »
— de pulpe	—	58 »	96 »
— mou extra	—	43 »	45 »
— — ordinaire	—	35 »	37 »

Vins

Vin Beaujolais 1er choix,	le pièce	110 »	190 »
— — 2e —	—	60 »	90 »
Vin Bas Beaujolais	le pièce	15 »	70 »
Vin Lyonnais 1er choix	—	60 »	70 »
— — 2e —	—	45 »	96 »
— Mâconnais 1er	—	60 »	90 »
— — 2e	—	40 »	56 »
Vin Bourgogne 1er	—	100 »	150 »
— — 2e	—	50 »	80 »
Bordeaux 1er	la barrique	190 »	130 »
— — 2e	—	60 »	90 »
Vin Roussillon 1er	l'hectolitre	96 »	65 »
— — 2e	—	16 »	18 »
Montagne 1er	—	20 »	25 »
— — 2e	—	16 »	19 »
— Narbonne 1er	—	90 »	65 »
— — 2e	—	15 »	19 »
— Algérie 1er	—	96 »	65 »
— 2e	—	10 »	10 »

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 86°	l'hectol.	60 »	70 »
— de marc	—	55 »	58 »
Nord fin 4 60°	—	46 »	49 25
Esprit Nord extra-fin 90°	—	50 »	50 01
— de grain	—	60 »	62 »
— mauvais goût	—	46 »	40 00

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 1er au 7 Juin 1907.

Marché en gros de la Martinière

Dindes	la pièce	» »	» »
Oies	—	» »	» »
Canards	—	0 »	4 50
Volailles 1re qual.	—	0 »	6 »
— 2e —	—	4 »	4 50
Poulets	—	0 50	0 50
Pigeons	—	1 10	1 50
Beurre	le kilog	2 40	6 60
Œufs	le cent	7 »	8 »
Fromages	le kilog	1 00	6 50

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre, 1re qualité nouvelle		10 »	30 »
Châtaignes	—	» »	»

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille	Péreto	les 100 kil.	5 76
	Grelessons	—	0 70
	Chatilles choisies	—	0 00
	— lavées	—	4 16
	Braisettes lavées	—	4 »
	Malbroug	—	4 »
	Menu sortant	—	3 70
Anthracite		—	0 50
Coke cassé		—	4 46

TAXE OFFICIEUSE DU PAIN

La taxe établie officieusement pour le mois de mai par le Syndicat patronal des boulangers de Lyon est ainsi fixée :

Pain de ménage	le kilog	0 57
Pain blanc	—	0 40

La Chambre Syndicale de la boulangerie a fixé la même taxe.

Digitized by Google

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1906.

DATES	COMPTANT
Lundi, 3 Juin	férié
Mardi, 4 —	104 » » »
Mercr., 5 —	104 » » »
Jeudi, 6 —	104 » 103 25
Vendr., 7 —	103 50 » »
Samedi, 8 —	103 10 » »

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 29 Mai au 4 Juin 1907.

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS										TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Anes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Vaise	564	974	2,772	3	837	»	»	»	»	»	288,546
Perrache	414	745	2,102	27	»	»	»	»	»	»	162,704
Corne-de-Cerf	»	»	»	»	»	31	3	»	»	»	8,125
TOTAUX	978	1,719	4,874	30	837	31	3	»	»	»	460,376

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 29 Mai au 4 Juin 1907

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenée	ANIMAUX vendue	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi	Moutons	2,732	2,232	2 38	1 70	2 50	1 40	2 40	1 60		
	Veaux	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
	Porcs	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Vendredi	Bœufs et vaches	651	535	1 60	1 20	2 20	1 20	2 40	1 40		
	Veaux	1,189	1,189	1 30	1 »	2 20	1 40	2 40	1 60	11,317	3,708
	Moutons	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Lundi	Porcs	1,616	1,540	1 30	1 16	2 »	1 90	2 20	1 90		
Mardi	Bœufs et vaches	938	898	1 80	1 20	» »	» »	» »	» »		
	Veaux	713	713	1 28	1 04	» »	» »	» »	» »		
	Moutons	1,235	1,085	2 40	1 80	» »	» »	» »	» »		
Récapitulation.	Bœufs et vaches	1 593	1.433						TOTAL	11,025 k.	
	Veaux	1,902	1.902								
	Moutons	3,967	3,317								
	Porcs	1,616	1,540								

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 29 Mai au 4 Juin 1907

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES Aux Abattoirs Pièces	Aux Abattoirs kilogr.	Dans les Magasins Pièces	Dans les Magasins kilogr.	Aux Criées Pièces	Aux Criées kilogr.	Dans les Halles et Marchés couverts Pièces	Dans les Halles et Marchés couverts kilogr.	Sur les Marchés découverts Pièces	Sur les Marchés découverts kilogr.	TOTAUX Pièces	TOTAUX kilogr.
Bœufs et vaches	8	1,600	»	»	»	»	»	»	»	»	8	1,600
Veaux	3	210	»	»	»	»	»	»	»	»	3	210
Moutons	3	45	»	»	»	»	»	»	»	»	3	45
Porcs	3	240	»	»	»	»	»	»	»	»	3	240
Chèvres	2	32	»	»	»	»	»	»	»	»	2	32
Chevreaux et agneaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chevaux	3	840	»	»	»	»	»	»	»	»	3	840
Fœtus	79	»	»	»	»	»	»	»	»	»	79	»
Abats divers	101	1,643	»	»	»	»	»	»	»	»	101	1,643
Viandes fraîches	4	148	»	»	»	»	»	»	»	»	4	148
Viandes salées	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poissons (marée)	»	»	»	763	»	186	»	»	»	»	»	949
Poissons (eau douce)	»	»	»	»	»	183	»	»	»	»	»	183
Langoustes et homards	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Crevettes	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	3
Ecrevisses	»	»	»	»	»	47	»	»	»	»	»	47
Crabes	»	»	»	»	»	19	»	»	»	»	»	19
Gibiers (à plumes)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gibiers (à poils)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Volailles	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»
Pigeons	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1	»
Fromage	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Champignons	»	»	»	»	»	26	»	»	»	»	»	26
Légumes divers	»	»	»	124	»	»	»	»	»	42	»	166
Fruits divers	»	»	»	453	»	»	»	»	»	48	»	501
Grenouilles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

Digitized by Google

Cours des denrées vendues aux Pacotards de la ville de Lyon, du 31 Mai au 6 Juin 1907

DÉSIGNATION DES DENRÉES		31 Mai		1er Juin		2 Juin		3 Juin		4 Juin		5 Juin		6 Juin	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 00	• •	• •	•
Aloses	—	0 60	0 00	0 80	• •	0 70	0 50	• •	• •	• •	• •	0 00	0 00	0 10	•
Anges	—	• •	• •	• •	• •	• •	1 •	• •	• •	0 00	0 70	• •	• •	• •	•
Barbues	—	• •	• •	2 •	• •	• •	• •	2 40	2 00	• •	• •	• •	• •	• •	•
Bars	—	1 70	2 0	0 10	0 •	0 30	0 10	• •	• •	0 00	0 00	0 10	2 0	0 00	2 •
Cabillaude	—	0 90	0 70	• •	• •	0 60	•	• •	• •	• •	• •	0 80	0 70	• •	• •
Carrelets	—	0 70	0 60	• •	• •	• •	• •	0 80	0 70	0 70	0 00	• •	• •	0 60	0 0
Colins	—	0 80	0 70	0 00	0 00	1 •	0 70	• •	• •	• •	• •	0 70	0 00	0 70	0 50
Congres	—	0 70	0 00	0 00	0 0	1 •	0 80	0 00	0 70	0 80	0 00	0 70	• •	0 70	0 0
Dorades	—	• •	• •	1 10	1	• •	• •	• •	• •	1 00	1 •	• •	• •	• •	• •
Esturgeons	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 20	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Grondins	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 00	1 •	1 •	0 70	0 80	0 70	• •	• •
Limandes	le kil.	0 70	0 00	• •	• •	0 60	0 50	0 70	0 0	0 70	0 00	0 00	• •	0 50	0 40
Lottes de mer	—	1 10	1 •	1 •	0 00	1 20	1 •	• •	• •	1 10	0 00	1 •	0 00	0 00	0 70
Maquereaux	—	1 30	1 •	1 •	0 70	1 00	0 00	• •	• •	1 •	0 00	0 00	0 00	1 •	0 80
Merlans	—	1 00	0 90	1 30	1 10	1 30	1 •	1 20	1 •	1 10	0 00	1 20	1 •	0 90	0 70
Merlus	—	0 00	0 70	0 90	0 60	0 00	0 00	0 80	0 60	0 50	0 00	0 90	0 70	0 70	0 0
Mulets	—	1 60	1 2.	• •	• •	1 00	1 10	1 70	1 50	• •	• •	• •	• •	1 00	1 10
Raies	—	1 •	0 70	0 90	0 00	1 •	0 70	1 00	1	1 •	0 80	0 00	0 40	0 00	0 0
Rougets-barbets	—	2 40	2 10	• •	• •	2 00	0 4	• •	• •	• •	• •	2 70	0 00	0 00	0 10
Saint-Pierre	—	0 00	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 70	0 00	• •	• •
Sardines 1/2 sel	—	0 70	0 60	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 •	0 0.	• •	• •	• •	• •
Soles	—	4 20	0 30	4 40	0 80	4 50	4 •	4 10	0 00	4 00	4 10	4 30	0 0	4 •	0 20
Saumons	—	• •	• •	0 •	0 0.	0 70	0 00	• •	• •	0 30	7 80	7 20	7 •	0 40	0 20
Turbots	—	2 70	2 60	• •	• •	0 •	2 60	2 00	2 40	0 70	2 50	• •	• •	• •	• •
Vives	—	• •	• •	0 60	0 40	0 60	0 50	• •	• •	• •	• •	0 50	0 30	• •	• •
Harengs frais	le cent.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Anguilles mortes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 40	1 0.	• •	• •
Barbeaux	—	• •	• •	• •	• •	1 50	1 4	• •	• •	1 40	1 30	• •	• •	• •	• •
Brèmes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 •	0 80	• •	• •	• •	• •
Brochets	—	0 •	0 •	0 60	1 80	0 •	0 10	0 00	1 4.	1 70	1 0	2 30	1 00	2 70	2 00
Carpes	—	1 •	0 0.	• •	• •	1 10	1 •	• •	• •	1 •	0 0	• •	• •	0 00	0 7.
Eperlans	—	• •	• •	1 20	1 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Goujons	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	3 00	0 •	0 •	• •	• •	• •	0 40	0 00
Lottes eau douce	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 2	0 •	• •	• •
Ombres-chevaliers	—	0 40	0 2	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Perches	—	• •	• •	1 0.	1 0	1 60	1 4	• •	• •	1 40	1 00	1 20	1 •	1 00	0 80
Truites	—	7 00	4 50	0 10	0 0	7 30	0 00	0 20	0 0	7 70	4 0	0 50	5 0	7 10	4 3
Truites saumonées	—	0 0.	0	• •	• •	7 •	0 5	• •	• •	0 50	0 5	0 40	0 10	4 70	4 20
Friture	—	1 10	0 50	0 90	0 00	1 •	0 70	0 00	0 60	1 •	0 60	0 70	0 50	0 70	0 40
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •		• •	• •	• •	• •
Crevettes rouges	—	0 70	0 50	0 50	4 00	7 00	4 0	• •	• •	• •	8 20	0 7	7 40	0 70	• •
Crevettes grises	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Ecrevisses	—	0 50	0 0.	4 50	0 0	0 •	4 •	5 50	0 00	5 •	• •	0 •	3	4 50	0 00
Langoustes	—	4 70	4 •	• •	4 10	4 50	4 10	4 40	4 0.	4 00	4 10	4 10	0 0	4 •	0 50
Homards	—	• •	• •	4 40	• •	• •	• •	0 70	0 50	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Escargots	—	0 40	0 05	• •	• •	0 40	0 0	0 40	0 05	0 40	0 30	0 40	0 05	0 40	• •
Moules	—	• •	• •	0 65	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Clovisses	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Volailles															
Canards	la pièce	0 60	0 •	4 •	0	0 51	2 50	0 •	2 50	0 •	0 00	0 •	2 50	0 •	2 0.
Dindes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Dindonneaux	—	4 •	2 •	4 •	0 •	4 •	0 •	• •	• •	• •	• •	0 50	0 •	4 •	3 00
Oies	—	• •	• •	7 50	0 50	• •	• •	0 •	7 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Poulardes ou chapons de Bresse	—	0 •	0 50	• •	• •	7 •	0 •	7 50	0 5.	• •	• •	7 •	0 •	• •	• •
Poulets	—	0 •	2 50	4 •	0 50	0 •	0 •	4 50	2 50	4 •	2 •	4 •	0 50	4 •	1 05
Pigeons	—	1 10	0 00	1 00	1 •	1 10	0 85	1 •	0 05	1 00	1 •	1 10	1 •	1 10	1 •
Pint. des mortes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Crêtes en lots	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Lapins domestiques	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil.	0 •	2 40	0 50	2 00	2 40	2 20	• •	• •	2 40	0 30	• •	•	0 10	2 2.
Œufs	le cent.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•	7 50	7 •	7 •	0 20
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil.	1 00	1 50	2 •	1 0.	1 50	1 50	1 00	1 10	1 10	1 00	1 50	1 00	1 50	1 20
Asperges	la botte.	1 00	0 00	1 00	0 00	1 70	0 00	1 10	0 40	1 20	0 00	1 50	0 50	1 00	0 20

Digitized by Google

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 28 Mai au 9 Juin 1907 (99e semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE		RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER		DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE	
	1907	1906	1907	1906	1907	1906	1907	1906
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon...	172,386 14	165,396 91	7,099 92	• •	3,923,219 91	3,949,959 66	282,509 96	•
Tramway de Lyon à Neuville.....	6,920 75	9,931 25	189 50	• •	113,112 49	105,981 63	7,131 75	•
— Lyon-Croix-Rousse à Caluire.....	9,553 50	9,949 63	• •	264 25	49,951 95	91,965 93	• •	2,714 80
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse..	4,935 30	4,234 56	• •	199 95	84,909 65	91,941 70	6,917 95	• •
— Croix-Pâquet —	2,199 80	5,903 05	• •	436 45	113,985 95	119,835 75	• •	1,849 80
Lignes de la Cie F.-O-L.....	16,981 92	19,332 35	• •	2,350 43	309,449 45	295,913 10	19,536 29	• •

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Mai 1907.

Bibliothèques municipales.

DÉSIGNATION des Bibliothèques municipales	NOMBRE de livres lus sur place	NOMBRE de livres prêtés	NOMBRE de lecteurs inscrits pendant le mois
Grande Bibliothèque.....	9,839	116	9,101
Bibliothèque du Palais des Arts.....	1,760	48	1,914
— du 1er arrond^{t}	100	1,087	9
— du 2e —	•	239	17
— du 3e —	219	626	19
— du 4e —	115	919	7
— du 5e — (et annexe de Vaise)...	117	839	17
— du 6e —	19	929	19

Situation numérique mensuelle de la fréquentation des écoles municipales.

		NOMBRE d'inscriptions	CHIFFRE MOYEN de la fréquentation journalière	NOMBRE d'élèves formés
Ecoles supérieures...	garçons.....	915	594	55
	filles.....	940	702	53
Ecoles primaires élémentaires	1re circonscript. garçons.	4,429	2,602	19
	1re circonscript. filles....	4,342	3,951	97
	2e circonscript.. garçons.	2,447	2,739	199
	2e circonscript.. filles....	2,975	2,942	119
Ecoles maternelles	1re circonscription.	3,315	2,397	•
	2e circonscription.	4,900	3,145	•
Totaux		20,824	26,348	367

Situation numérique mensuelle de la fréquentation des garderies du jeudi.

NOMBRE D'ÉCOLES où fonctionnent les garderies du jeudi	NOMBRE D'ÉLÈVES inscrits	CHIFFRE MOYEN de la fréquentation journalière
53	9,491	4,149

Ouvroirs municipaux. — Etat numérique de la fréquentation mensuelle.

NOMBRE d'ouvroirs	COURS DU MATIN		COURS DU SOIR	
	Elèves inscrites	Moyenne des présences journalières	Elèves inscrites	Moyenne des présences journalières
21	2,083	2,389	3,767	2,403

Cantines scolaires. — Etat numérique de la fréquentation mensuelle.

NOMBRE de cantines scolaires	NOMBRE de tickets vendus à 0 fr. 10	NOMBRE de tickets distribués gratuitement	NOMBRE TOTAL de repas servis dans les cantines
42	6,972	9,684	11,357

Statistique de la fréquentation des Crèches municipales en Mai 1907

BÉNÉFICIAIRES	CRÈCHES							TOTAUX
	Rue Imbert-Colomès 18	Cours Charlemagne 19	Rue Vendôme 233	Rue d'Isly, 8	Quai Pulchiron 14	Rue Roquette 11	Rue Vendôme 99	
Présents au 30 Avril 1907..	9	13	26	19	11	18	19	109
Inscrits courant Mai 1907.	3	9	2	1	•	2	2	19
Sortis courant Mai 1907 ...	9	1	•	1	2	2	1	19
Présents au 31 Mai 1907 ...	5	19	28	19	9	18	20	102

Bénéficiaires de lait stérilisé à la Crèche et à domicile

MOIS	Rue Imbert-Colomès 18	Cours Charlemagne 19	Rue Vendôme 233	Rue d'Isly, 8	Quai Pulchiron 16	Rue Roquette 11	Rue Vendôme 92	DÉPOT Grande rue de la Guillotière, 129	TOTAUX
Mai 1907.....	94	28	59	37	39	42	97	49	334

ÉTAT COMPARATIF DES PRODUITS COMMUNAUX afférents aux exercices 1907 et 1906 encaissés pendant les mois de Mai 1907 et 1906

ARTICLE du BUDGET	NATURE DES RECETTES	RECETTES DU MOIS 1907	RECETTES DU MOIS 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1907	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906	PRÉVISIONS budgétaires ANNUELLES
Chapitre Ier	**Taxes municipales**									
Art. 10	Alcool	100,430 64	122,828 21	» »	10,858 57	407,288 18	385,473 28	» »	88,184 32	1,400,000 »
— 11	Chevaux, mules, mulets et voitures automobiles	24,814 54	36,481 03	» »	11,807 30	70,371 04	87,857 13	» »	17,485 59	370,000 »
— 12	Locaux des loueurs et marchands de chevaux	412 13	672 00	» »	260 25	1,160 »	1,018 33	» »	420 33	9,050 »
— 13	Constructions neuves	22,735 20	28,134 22	» »	2,390 24	40,020 72	58,266 80	» »	9,347 40	318,000 »
— 14	Taxe d'entretien	95,950 80	81,098 49	14,252 28	» »	128,129 56	443,448 29	12,881 17	» »	910,000 »
— 15	Débits	122,035 93	117,822 46	5,032 49	» »	180,080 15	207,336 98	» »	10,356 83	1,210,000 »
— 16	Propriétés bâties	258,678 75	237,530 87	21,130 88	» »	686,424 25	872,858 98	13,787 27	» »	2,055,000 »
— 17	Propriétés non bâties	18,807 33	9,300 15	398 20	» »	19,042 85	12,978 20	64 65	» »	85,000 »
— 18	Taxe d'habitation	213,284 48	184,800 28	18,404 10	» »	284,736 16	243,381 04	» »	38,614 86	1,020,000 »
— 19	Locaux servant à l'exercice d'une profession	41,220 95	27,003 70	2,543 25	» »	59,312 50	66,429 80	» »	7,317 20	204,000 »
— 20	Cercles	2,499 32	6,818 90	» »	3,617 38	2,222 42	8,839 65	» »	6,617 23	20,000 »
— 21	Théâtres	11,980 50	6,486 20	2,484 30	» »	80,830 30	73,242 40	6,882 90	» »	150,000 »
	TOTAUX	1,011,410 06	880,473 21	66,422 58	36,470 03	2,185,046 66	2,269,131 26	30,500 89	194,593 82	8,765,800 »
	DIFFÉRENCES			30,942 75	»			»	164,084 72	
Chapitre Ier	**Abattoirs, Marchés, Entrepôts**									
Art. 22	Taxes d'abatage	28,451 40	29,373 60	1,077 60	» »	102,234 06	150,202 38	4,070 21	» »	368,088 »
— 23	Droit de tripée et d'échaudage	3,810 38	2,551 88	258 58	» »	20,852 25	20,204 62	647 83	» »	45,000 »
— 24	Attache et place au marché aux bestiaux	14,360 75	14,702 40	» »	341 65	72,988 60	70,260 55	» »	2,063 95	172,000 »
— 25	Pesage aux abattoirs et marché	6,954 00	6,721 02	233 07	» »	30,407 82	36,256 10	» »	488 22	75,000 »
— 26	Produits divers, abattoirs et marché	276 20	4 »	272 20	» »	8,909 09	8,225 49	283 40	» »	20,000 »
— 28	Halle de la Martinière	568 75	700 »	» »	131 25	2,625 »	2,021 85	» »	396 08	8,000 »
— 30	Halle des Cordeliers (caves)	7,202 30	7,002 10	200 20	» »	34,918 80	30,926 50	992 20	» »	70,000 »
— 31	Divers marchés couverts	» »	100 »	» »	100 »	2,722 50	4,097 50	» »	278 »	9,000 »
— 32	Marchés découverts	30,256 70	31,745 45	» »	1,488 75	140,201 20	154,558 08	» »	8,853 84	365,000 »
— 33	Droits d'attache des marchés aux chevaux	288 60	299 70	» »	12 »	4,430 50	4,585 »	» »	154 50	2,000 »
— 24	Droits d'attache des bêtes de somme et de trait	3,710 »	3,280 55	» »	550 55	22,048 42	22,301 88	» »	2,742 60	70,000 »
— 35	Boucherie chevaline	1,248 »	1,024 »	224 »	» »	7,224 »	8,664 »	1,560 »	» »	13,000 »
— 36	Entrepôt des Douanes	6,328 03	6,354 94	» »	26 70	31,360 81	22,087 66	» »	720 82	70,000 »
	TOTAUX	107,054 01	107,814 20	2,200 46	2,850 99	549,892 14	558,448 22	7,544 84	10,001 02	1,295,000 »
	DIFFÉRENCES			» »	300 53			» »	2,556 18	
	Service des Eaux.									
	Concessions payables par trimestre	22,844 82	53,239 90	» »	21,328 08	281,251 08	261,900 32	18,281 84	» »	
Art. 50-51	Id. Id. semestre	80,695 30	23,048 »	82,747 80	» »	810,043 25	784,107 15	34,788 40	» »	2,348,800 »
	Vente d'eau au compteur, prorata, supplément	29,812 67	22,469 12	7,343 94	» »	75,070 32	94,085 89	11,580 73	» »	
	TOTAUX	140,282 13	100,257 03	90,091 04	21,898 80	1,170,770 43	1,113,092 76	62,677 87	» »	
	DIFFÉRENCES			48,195 48	» »			62,677 87	» »	
Chapitre Ier	**Inhumations et Cimetières.**									
Art. 61	Droits d'inhumations	35,678 53 (1)	30,310 20	5,138 33	» »	300,988 28	271,409 88	33,270 63	» »	350,000 »
— 62	Droits d'exhumations	2,040 »	1,502 »	1,358 »	» »	3,960 »	7,988 »	1,980 »	» »	20,000 »
— 54	Concessions de terrains	11,078 00	11,895 83	» »	24 65	90,092 04	82,938 20	8,757 84	» »	105,000 »
— 55	Produits divers	12,475 55	2,216 75	10,120 80	» »	21,870 38	17,648 80	4,232 60	» »	18,000 »
	TOTAUX	81,965 80	66,374 58	16,615 43	24 65	420,521 82	380,871 22	48,550 27	» »	773,000 »
	DIFFÉRENCES			18,500 48	» »			48,550 27	» »	
Chapitre Ier	**Domaine public.**									
Art. 37	Droits de Voirie	33,207 20	33,682 73	21,583 45	» »	77,070 66	63,073 88	12,996 74	» »	358,000 »
— 39	Vogues	3,104 91	4,789 05	2,405 40	» »	18,892 51	12,544 70	2,347 81	» »	45,000 »
— 40	Installations diverses	645 67	1,870 06	» »	1,224 10	9,083 30	6,813 27	3,340 12	» »	12,000 »
— 41-42	Locations sur bas-ports et rivières	5,378 48	7,359 00	1,810 80	» »	8,469 83	7,358 60	1,110 25	» »	22,300 »
— 75	Stationnement des omnibus, tramways, etc	2,600 »	2,425 »	176 »	» »	13,020 »	9,300 »	4,250 »	» »	22,000 »
— 89	Marchands ambulants	60 »	84 »	» »	24 »	2,816 »	2,156 »	» »	540 »	3,000 »
— 110	Droits de vérification des appareils à gaz	740 08	727 90	20 78	» »	3,112 50	2,427 00	894 80	» »	7,500 »
— 129	Id. Id. Statist. électriques	253 70	230 50	» »	70 75	1,218 25	1,172 20	48 »	» »	4,300 »
	TOTAUX	76,188 13	51,398 66	28,115 41	1,534 94	134,012 10	108,477 58	26,073 52	540 »	
	DIFFÉRENCES			24,780 47	» »			28,430 52	» »	476,300 »
	RÉCAPITULATION	1,428,667 48	1,306,040 13	184,310 82	64,202 29	4,394,813 91	4,430,121 39	176,247 39	212,034 84	14,848,900 »

Indépendamment de ces recettes, qui se perçoivent journellement, il en est d'autres qui ne peuvent figurer dans un état comparatif, parce qu'elles ne sont perçues qu'à des intervalles irréguliers ou éloignés, et même parfois à la fin de l'année. Elles sont évaluées annuellement à la somme de :

Centimes communaux ordinaires et extraordinaires (art. 1 à 9 du chap. Ier, et 1 du chap. II)	Fr. 2,429,800 »
Affermage de divers services et biens communaux (art. 25 et 27, du chap. Ier)	54,866 »
Produit des propriétés communales (art. 66 à 88 du chap. Ier)	478,488 »
A reporter	2,961,118 »

Report	2,961,118 »
Rentes et intérêts de fonds placés (art. 78 à 73 et 421 à 146 du chap. Ier)	252,819 »
Redevances pour occupation du domaine public (art. 38, 43 à 49, 74, 78 à 82 et 84 à 88 du chap. Ier)	1,087,247 »
Fonds de concours, subventions et remboursements (art. 90 à 100 du chap. Ier)	821,808 »
Droits et produits divers (art. 107 à 117 et 120 à 130 du chap. Ier)	102,188 »
Ventes prévisionnelles de terrains communaux (art. 2 du chap. II)	33,000 »
Annuités de remboursements d'emprunts et divers (art. 2 à 11 bis du chap. II)	1,277,410 21
TOTAL	7,858,076 21

(1) Ces droits se décomposent comme suit : convois de classe, 12,735 »; 6e classe et transferts, 18,851 78; cercueils et ornements, 25,991 78.

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Mai 1907.

Mariages. — Age et état civil des époux.

AGES	Époux				Épouses			
	Célibataires	Veufs	Divorcés	TOTAL	Célibataires	Veuves	Divorcées	TOTAL
De moins de 20 ans	8	•	•	8	47	•	•	47
De 20 à 24 ans	111	1	1	113	137	8	1	146
De 25 à 29 ans	109	3	•	111	99	8	8	66
De 30 à 34 ans	34	8	6	47	22	8	8	39
De 35 à 39 ans	10	5	2	17	10	3	2	15
De 40 à 49 ans	11	14	2	27	6	18	•	24
De 50 à 59 ans	4	7	1	12	3	2	•	5
De 60 ans et au-dessus	•	9	•	3	•	3	•	3
TOTAUX	283	34	15	338	287	89	12	388

Mariages. — Naissances. — Divorces.

ARRONDISSEMENTS	Mariages. Avec contrat	Sans contrat	TOTAL	Nombre d'enfants légitimes par le mariage	Divorces.	Naissances d'enfants vivants. Légitimes m.	f.	Illégitimes m.	f.	TOTAL m.	f.	Accouchements multiples. Couples	Enfants m.	f.	Mort-nés. Par le père	Par la mère	TOTAL
1er arrond.	13	28	39	8	8	36	37	4	6	48	38	1	1	1	•	8	8
2e —	16	31	47	4	5	34	32	7	11	31	43	1	2	•	8	144	150
3e —	33	106	139	9	9	90	94	33	47	119	143	4	4	4	9	7	16
4e —	5	19	24	•	1	12	17	3	5	15	22	•	•	•	3	•	3
5e —	8	85	93	8	4	41	34	3	7	44	41	1	1	1	1	3	3
6e —	9	52	61	7	5	38	38	9	18	47	56	1	1	1	•	4	4
Extra-muros	•	•	•	•	•	19	18	16	20	37	36	1	1	1	•	•	•
TOTAUX	74	388	333	34	30	268	260	66	187	326	307	9	10	8	13	163	175
TOTAUX GÉNÉRAUX						530		173		633		9	18		178		

Décès par profession, sexe et état civil (de 16 ans et au-dessus).

PROFESSIONS	Célibataires m.	f.	Mariés m.	f.	Veufs m.	f.	Divorcés m.	f.	TOTAUX m.	f.
Rentiers	7	11	7	1	7	13	•	•	21	25
Professions libérales	1	1	2	•	•	1	•	•	3	2
Militaires	6	•	2	•	•	•	•	•	8	•
Commerçants	1	1	18	4	4	6	•	•	23	11
Industriels	1	1	3	1	1	•	•	•	5	2
Employés	10	2	29	4	8	4	1	•	49	10
Ouvriers	78	37	83	78	28	54	3	3	185	173
Sans profession	10	22	15	38	31	81	1	3	63	113
TOTAUX	130	79	187	126	63	189	4	5	364	335
TOTAUX GÉNÉRAUX	198		283		318		9		699	

Maladies zymotiques. — Décès par arrondissement.

DÉSIGNATION des MALADIES	1er arrondissement m.	f.	2e arrondissement m.	f.	3e arrondissement m.	f.	4e arrondissement m.	f.	5e arrondissement m.	f.	6e arrondissement m.	f.	Extra-muros m.	f.	TOTAUX m.	f.
Fièvre typhoïde	1	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	2	•
Rougeole	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•
Scarlatine	•	1	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	2
Variole	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Erysipèle	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	1
Croup, diphtérie	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Coqueluche	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1
Infections puerp[les]	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	•
TOTEUX	1	2	2	1	•	2	•	1	•	•	•	1	1	2	4	10
TOTAUX GÉNÉRAUX	3		3		2		1		•		1		4		14	

Décès par âges, par causes et par sexes

CAUSES DES DÉCÈS	de 1 jour à 1 an m.	f.	de 1 à 20 ans m.	f.	de 20 à 40 ans m.	f.	de 40 à 60 ans m.	f.	de 60 ans et au-dessus m.	f.	TOTAUX m.	f.
Fièvre typhoïde	•	•	1	•	1	•	•	•	•	•	2	•
Variole	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Rougeole	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	1	•
Scarlatine	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	1
Coqueluche	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	1
Diphtérie et croup	•	•	•	3	•	•	•	•	•	•	•	3
Grippe	•	•	•	•	•	•	2	•	1	2	3	2
Tuberculose des poumons	•	1	18	10	33	40	20	20	7	5	80	76
Tuberculose des méninges	2	•	1	1	•	•	•	•	•	•	3	1
Autres tuberculoses	•	•	1	•	1	•	1	•	1	•	4	•
Cancer et autres tumeurs malignes	•	•	•	•	1	2	11	6	10	15	22	23
Méningite simple	1	3	2	1	6	8	4	2	•	•	13	14
Congestion, hémorragie et ramollissement du cerveau	•	•	•	•	•	1	13	6	19	30	32	37
Maladies organiques du cœur	•	•	•	•	8	1	8	•	11	9	27	10
Bronchite aiguë	•	•	•	2	•	1	1	•	•	•	1	3
Bronchite chronique	•	•	•	•	•	1	3	3	5	11	8	15
Pneumonie	1	2	•	•	4	•	5	9	18	14	28	31
Autres affections de l'appareil respiratoire	7	9	13	11	4	8	7	3	16	11	47	40
Affections de l'estomac (cancer excepté)	•	•	1	•	•	•	•	•	1	1	2	1
Diarrhée et entérite (au-dessous de 3 ans)	4	1	1	1	•	•	•	•	•	•	5	2
Hernies, obstructions intestinales	•	•	1	•	•	•	2	3	•	•	3	3
Cirrhose du foie	•	•	•	•	1	2	3	•	•	•	4	2
Néphrite et maladie de Bright	1	•	3	•	3	1	3	5	4	3	11	9
Tumeurs non cancéreuses et autres maladies des organes génitaux de la femme	•	•	•	•	•	8	•	2	4	•	4	10
Septicémie puerpérale ; fièvre, péritonite, phlébite puerpérales	•	•	•	•	3	•	•	•	•	•	3	•
Autres accidents puerpéraux de la grossesse et de l'accouchement	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	1
Débilité congénitale et vices de conformation	2	2	•	•	•	•	•	•	•	•	2	2
Débilité sénile	•	•	•	•	•	•	3	3	3	3	6	6
Morts violentes (suicide excepté)	•	•	2	•	6	1	9	2	4	2	19	5
Suicides	•	•	•	•	3	•	3	1	5	•	11	1
Autres maladies	3	4	4	3	8	7	17	14	31	29	63	57
Maladies inconnues ou mal définies	•	•	•	•	•	•	1	3	3	1	4	4
Totaux par sexes et par âges	33	30	47	44	79	74	138	88	133	130	437	394
Totaux par âges	63		93		154		214		311		835	

Décès par arrond. — 1er arrondis. 90 — 2e 84 — 3e 254 — 4e 128 — 5e 116 — 6e 69 — Extra-muros. 23 — Total.....

Mort-nés..... Légitimes.... 27 / Illégitimes .. 12 — 39

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Mai 1907.

Caisse d'épargne de Lyon. — Opérations effectuées en Mai 1907

NOMBRE de livrets au 1er Mai 1907	LIVRETS ouverts en Mai	TOTAL	LIVRETS soldés	RESTE au 31 Mai	NOMBRE de versements au 1er Mai	VERSEMENTS du mois	TOTAL des versements au 31 Mai	NOMBRE de rembour-sements au 1er Mai	REMBOURSE-MENTS du mois	TOTAL des rembour sements au 31 Mai
306,963	1,626	311,466	1,884	305,606	96,611	15,038	111,649	67,162	11,017	78,166

SOLDE dû au 1er Mai	VERSEMENTS	TRANSFERTS RECETTES	ARRÉRAGES	INTÉRÊTS CAPITALISÉS	TOTAL	REMBOURSE-MENTS	TRANSFERTS PAIEMENTS	Achats de rentes	TOTAL	SOLDE dû au 31 Mai
164,141,651 48	2,878,766 »	34,997 47	» »	1,571 66	166,827,956 61	6,160,768 99	29,130 92	76,647 46	6,876,199 37	104,251,751 64

Caisse d'épargne de Lyon-Croix-Rousse. — Résumé des opérations du mois et comparaison avec le mois correspondant de 1906

		DÉPOTS REÇUS			DÉPOTS REMBOURSÉS				NOMBRE DE COMPTES existant au dernier jour du mois
		VERSEMENTS en espèces	TRANSFERTS VERSEMENTS	TOTAL	EN ESPÈCES	TRANSFERTS PAIEMENTS	COMPTES de rentes remplois effectués	TOTAL	
NOMBRE de dépôts	Mai..... 1907....	701	11	776	760	»	»	760	22,811
	Mai..... 1906....	647	4	651	766	6	1	723	22,736
	DIFFÉRENCE en plus....	»	7	»	61	»	»	37	73
	DIFFÉRENCE en moins...	66	»	79	»	6	1	»	»
MONTANT des dépôts	Mai..... 1907....	146,886	3,072 33	146,456 66	153,675 64	» »	»	153,675 64	»
	Mai..... 1906....	146,766	1,566 60	148,651 66	161,027 65	6,016 16	663 62	165,036 46	»
	DIFFÉRENCE en plus....	66	1,266 73	1,293 73	» »	» »	»	» »	»
	DIFFÉRENCE en moins...	»	» »	» »	35,161 81	6,016 16	935 66	66,166 02	»

Hospices civils. — Mouvement de la population secourue

ÉTABLISSEMENTS	PRÉSENTS le 1er du mois	ENTRÉS	DÉCÉDÉS	SORTIS	PRÉSENTS le 31 au soir	OBSERVATIONS	
Hôtel-Dieu.....	1,063	1,113	153	988	1,037	Présents le 1er du mois	4,316
Croix-Rousse.....	446	570	56	310	450	Entrés	6,326
Charité.....	1,134	1,173	67	1,061	1,146	TOTAL.....	7,644
H. Renée-Sabran .	153	27	»	45	135		
Perron	641	6	5	6	640		
Antiquaille	703	466	86	436	663	Décédés	326
Sainte-Eugénie ...	226	144	»	161	232	Sortis	6,635
Vieillards (infirmerie).	146	6	6	1	145	Présents le 31 au soir	6,484
TOTAUX.....	4,518	3,326	623	6,168	4,464	TOTAL.....	7,643

Asile de nuit. — Nombre de personnes admises.

DATES	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL PAR JOUR	DATES	HOMMES	FEMMES	ENFANTS	TOTAL PAR JOUR
1	64	11	»	83	*Report...*	661	171	7	1,846
2	67	10	1	78	16	56	16	»	61
3	66	16	»	76	17	67	16	»	63
4	67	11	»	78	18	61	16	4	61
5	63	16	1	80	19	67	13	4	64
6	64	16	1	71	20	67	13	4	64
7	66	14	1	71	21	61	17	»	78
8	56	14	1	74	22	66	17	»	67
9	66	16	1	76	23	67	11	»	78
10	63	16	1	68	24	61	17	1	71
11	66	6	»	64	25	61	12	2	73
12	50	8	»	58	26	51	10	8	63
13	50	7	»	57	27	60	13	2	73
14	61	13	»	67	28	64	14	»	78
15	61	13	»	67	29	67	16	»	83
					30	64	16	»	76
					31	58	16	»	76
A reporter.	861	171	7	1,042	TOTAUX..	1,646	377	66	3,251

Mouvement de la population hospitalisée au compte de la Ville

DÉSIGNATION			PRÉSENTS le 1er	ENTRÉS	SORTIS	DÉCÉDÉS	PRÉSENTS le 31
Hôtel des invalides du Travail.....		Hommes.	277	7	»	4	286
		Femmes.	67	3	»	»	160
Vieillards, infirmes du travail	A la maison de retraite départ^{t} d'Albigny...	Hommes.	167	7	»	5	199
		Femmes.	166	6	»	4	193
Épileptiques..	A l'Antiquaille	Femmes.	66	»	»	1	25
		Enfants..	»	»	»	»	»
	Au Perron	Hommes.	29	»	»	1	26
		Femmes.	16	»	»	»	16
		Enfants..	»	»	»	»	»
Incurables	Au Perron	Hommes.	68	»	»	»	68
		Femmes.	36	1	»	»	63
	Asile Magnin-Fournet.	Femmes.	60	»	»	»	30
	Fondation Gomy.....	Enfants..	10	»	»	»	10
	Enfants incurables....	Enfants..	4	»	»	»	4
Orphelins	Orphelinat municipal de jeunes filles.	Enfants..	62	»	»	»	66
		TOTAUX.....	491	64	»	15	1,000

Œuvre de la Bouchée de pain. — Pain consommé en Mai : 6,821 k.

Service médical et pharmaceutique de nuit. — Bons délivrés

NATURE	NOMBRE	PRIX	Ayant donné lieu à une ordonnance	MONTANT des ordonnances	MOYENNE des ordonnances
Médecins.....	83	16 »	76	336 85	4 64
Sages-femmes.....	6	6 »	2		
TOTAUX.....	85		86	336 85	4 64

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Mai 1907.

CONVOIS — INHUMATIONS — EXHUMATIONS

LIEUX D'ORIGINE	DÉCÉDÉS: Adultes	Moyens	Enfants	Mort-nés	Totaux	TAXES: Intégrales	Secours mutuels	Hôpitaux militaires	INDIGENTS: 1/2 droit	[illegible]	Non payants	Totaux	CERCUEILS: Métal	Chêne	Sapin double	Sapin simple	Totaux
1er Arrondis..	52	•	8	2	61	47	6	1	3	•	6	63	2	13	15	32	83
2e — ..	183	•	37	5	225	173	9	2	1	35	0	225	1	48	16	161	225
3e — ..	151	•	31	10	192	106	11	•	25	8	48	192	2	39	26	126	192
4e — ..	81	•	5	•	86	55	3	•	2	13	13	86	•	10	12	64	86
5e — ..	107	•	14	3	124	84	5	•	6	5	24	124	5	17	18	84	124
6e — ..	74	•	8	4	86	58	12	•	7	•	9	86	2	22	17	41	86
Dehors.......	10	•	7	•	17	17	•	•	•	•	•	17	10	5	•	2	17
EXHUMATIONS Loyasse...	21	•	2	•	23	23	•	•	•	•	•	23	2	21	•	•	23
Guillotière	12	•	2	•	14	14	•	•	•	•	•	14	3	11	•	•	14
Cr.-Rousse	8	•	•	•	8	8	•	•	•	•	•	8	•	8	•	•	8
Madeleine.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
TOTAUX....	705	•	108	25	838	588	48	3	204			838	35	132	102	568	838

LIEUX D'ORIGINE	CULTES: Catholique	Protestant ou dissid.	Israélite	Sans cérém. relig.	Exhumations	Totaux	LIEUX DE DESTINATION: Loyasse	Guillotière	Croix-Rousse	[illegible]	Mouche	St-Jean-de-Dieu	Dépôt	Dehors	Totaux	TERRAINS D'INHUMATION: CONCÉDÉS: Perpétuité	Trentenaire	Temporaire	Sépultures générales	Totaux
1er Arrondis..	54	1	•	8	•	63	21	2	30	•	•	•	3	7	63	2	2	4	30	38
2e — ..	138	2	3	82	•	225	23	152	4	1	3	•	4	20	228	2	4	•	172	179
3e — ..	137	7	•	48	•	192	4	151	3	•	1	•	7	24	192	2	2	3	148	155
4e — ..	56	•	•	30	•	86	1	13	68	•	•	•	•	4	86	1	12	1	70	84
5e — ..	101	•	•	23	•	124	25	80	1	•	•	•	3	15	124	7	2	•	97	106
6e — ..	67	2	•	17	•	86	4	60	1	•	•	•	4	18	86	4	8	•	52	64
Dehors.......	7	•	•	10	•	17	3	3	2	•	•	•	•	9	17	7	3	1	4	15
EXHUMATIONS Loyasse...	•	•	•	•	23	23	•	•	7	•	•	•	•	16	23	•	7	•	•	7
Guillotière	•	•	•	•	14	14	•	•	•	•	•	•	•	14	14	•	•	•	•	•
Cr.-Rousse	•	•	•	•	8	8	1	•	•	•	•	•	•	7	8	•	•	•	1	1
Madeleine.	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
TOTAUX....	551	12	3	227	45	838	154	387	118	1	4	•	21	145	838	80			587	667

Fréquentation des chalets de bains-douches

	Hippodrome	Place Raspail	Boulevard de la Croix-Rousse	Place Edgar-Quinet	Place Pont-Mouton	Place Guichard	Avenue de Saxe	Jardin des Plantes	TOTAL
Hommes.	1.153	1.330	471	1.436	1.200	1,211	1.019	583	8,833
Femmes.	555	21	38	106	73	135	74	104	722
Enfants..	33	32	11	41	71	40	51	36	315
Totaux.	1.741	1,483	540	1.583	1.350	2,036	1,744	723	12,870
Douch. en plein	177	170	32	213	282	461	474	339	1,882

Fourrière des chiens et cas de rage

NOMBRE DE CHIENS: en fourrière au 30 avril 1907	capturés	retirés par les propriétaires	livrés à l'équarrisseur	aux Facultés	à l'École vétérinaire	restés en fourrière au 31 mai 1907	Personnes traitées à l'institut antirabique	
							Lyon	18
							Dépt du Rhône.	8
							Autres départem.	28
11	202	100	47	47	•	12	Total...	54

Aliénés à la charge de la Ville

ASILES ayant en traitement des ALIÉNÉS PENSIONNÉS par la Ville	NOMBRE DES MALADES pour lesquels la quote-part de la Ville est 58 %: Hommes	58 %: Femmes	73 %: Hommes	73 %: Femmes	MOUVEMENT PENDANT LE MOIS: PLACEMENTS: d'office	Volontres	SORTIES	DÉCÈS	TOTAUX	PRIX MOYEN DE LA JOURNÉE
Asile départemental du Rhône.........	218	422	27	103	18	•	8	7	887	1,30
Divers..............	42	23	7	2	•	•	•	2	81	1,25
Aliénés secourus à domicile..........	•	•	•	•	•	•	•	•	22	0,40
TOTAUX	782		169		18		15		273	

Désinfections opérées par le Bureau d'hygiène

NOMS des MALADIES	1er Arrond.: Domiciles privés	Établissem. publ.	2e Arrond.: Domiciles privés	Établissem. publ.	3e Arrond.: Domiciles privés	Établissem. publ.	4e Arrond.: Domiciles privés	Établissem. publ.	5e Arrond.: Domiciles privés	Établissem. publ.	6e Arrond.: Domiciles privés	Établissem. publ.	TOTAUX: Domiciles privés	Établissem. publ.
Fièvre typhoïde.	1	•	3	•	2	•	•	•	1	•	1	•	8	•
Scarlatine	4	•	2	•	12	•	1	•	2	•	7	•	31	•
Variole	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	1	•
Croup-diphtérie.	1	•	•	•	1	•	•	•	1	•	1	•	4	•
Tuberculose	1	•	4	•	2	•	1	•	2	•	8	•	24	•
Divers	1	•	1	•	3	•	•	•	•	•	•	•	2	2
TOTAUX......	2	•	11	2	26	•	2	•	11	•	18	•	72	2
TOTAUX GÉNÉRAUX.	2		13		26		2		11		12		75	

Vaccinations faites par le Bureau d'hygiène

NOMBRE DE: Vaccinations	Revaccinations	RÉSULTATS CONSTATÉS SUR LES SUJETS REPRÉSENTÉS — VACCINATIONS: Représentées	Succès	Insuccès	Succès p. %	REVACCINATIONS: Représentées	Succès	Insuccès	Succès p. %
010	1.121	357	354	3	99,16	213	66	157	29,39

Délivrance de vaccin

POPULATION CIVILE: LYON et Départements	Tubes	Vaccin	ARMÉE: Nos DES RÉGIMENTS	DÉTACHEMENT	PLAQUES	TUBES
Lyon	747	4,777				
Rhône..	1.248	25,208				
Ain......	•	•				
Isère	18	85	•	•	•	•
Savoie...	•	•				
Divers...	•	•				
TOTAUX..	1,003	30,780				

Sorties de la voiture d'ambulance

de jour	45	72
de nuit	34	

Accidents déclarés à l'Office du Travail

Catégories Professionnelles	Morts	Incapacité: Permanentes	Temporaires	Suites inconnues	Totaux
Commerce..	•	1	44	•	45
Industries de l'alimentation....	•	•	21	•	21
Industries chimiques..........	•	2	37	•	39
Caoutchouc, papier, carton....	•	•	3	•	3
Industries du livre...........	•	•	7	•	7
Industries textiles proprement dites. .	•	•	2	•	2
Travail des étoffes vêtements..	•	1	19	•	20
Cuirs et peaux..	•	•	8	•	8
Industries du bois........	•	2	31	•	33
Métallurgie........	•	6	213	•	219
Terrassement, construction en pierre....	1	2	84	•	87
Manutention et transport.	•	3	55	•	58
Chemins de fer et tramways...	•	3	71	•	74
Divers..........	•	2	73	•	75
TOTAUX........	1	22	771	•	794

Digitized by Google

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Mai 1907.

Incendies.

NATURE DES INCENDIES	Incendies dans lesquels les dégâts ont été : De 1,000 francs et au-dessous	Au-dessus de 1,000 francs	Heures des sinistres : De minuit à 6 h. du matin	De 6 h. du matin à midi	De midi à 6 h. du soir	De 6 h. du soir à minuit	Causes présumées des incendies : Vices de construction	Appareils d'éclairage : Bougies	Lampes	Gaz, Électricité	Instruments de chauffage : Étincelles du foyer	Linges devant le feu	Chutes de tisons, charbons ardents	Fourneaux, réchauds abandonnés	Allumettes : Non éteintes	Enfants jouant avec	Imprudences de fumeurs, ivrognes, etc.	Fermentation des fourrages	Exercices d'industries : Surchauffage de four	Explosion	Emploi de substances dangereuses : Fonte de cire	Nettoiement de lits à l'essence	Divers	Défaut de ramonage	Causes inconnues	Incendies éteints : Par les habitants avant l'arrivée des pompiers	Par les sapeurs avec : Seaux d'eau	Pompe à main	Établissements sur bouches	Pompes : À bras	À vapeur	TOTAUX
Appartements et chambres	1	4	1	•	3	1	1	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	3	•	4	1	•	•	•	5
Caves et sous-sols	•	2	•	2	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	2	•	•	•	•	2
Combles	1	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	1	1
Planchers et parquets	•	1	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	1
Cheminées	•	12	2	3	3	5	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	13	•	•	12	•	•	•	•	12
Total des locaux d'habitation	2	12	3	2	2	6	2	1	1	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	13	4	•	12	1	•	•	1	21
Ateliers	2	•	1	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	3	•	•	•	•	•	3	2
Baraques, hangars	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Chantiers, dépôts de bois	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Bâtiments	•	1	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	1
Entrepôts divers	3	1	1	•	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	3	•	1	•	•	•	2	3
Magasins divers	2	3	3	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	1	•	•	•	•	•	•	•	2	•	3	•	•	•	1	4
Fournils	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Produits chimiques	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Usines, fabriques	2	•	•	1	1	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	•	1	•	•	•	•	1	1	3
Voitures et wagons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Total des locaux consacrés à l'industrie et au commerce	8	4	5	1	4	2	•	•	•	•	•	•	•	1	•	1	1	•	1	•	•	•	•	•	8	•	4	•	1	1	6	12
Églises, temples, théâtres, salles de spectacles	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Autres bâtiments publics	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Total des bâtiments publics	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Feu sur les personnes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Total des feux divers	12	28	8	7	12	3	2	1	1	•	•	•	•	1	•	1	2	•	1	•	•	•	•	13	12	•	28	1	1	1	7	•
TOTAL DES INCENDIES	33		33				4				1				1		3	•	1		•			13	12	33						33

Laboratoire municipal. — Dépôts et analyses.

NATURE DES ÉCHANTILLONS	Échantillons entrés au laboratoire : apportés par le public pour subir l'analyse : quantitative	qualitative	Prélevés par les inspecteurs	Totaux	Résultats des analyses : Bons ou passables	Mauvais non nuisibles	Mauvais nuisibles	Altérés	OBSERVATIONS
Vins	1 (1)	31	2	41	38	•	•	6	(1) 1 gratuite Hôtel des Invalides du Travail.
Eaux	3 (2)	13	•	12	9	1	1	•	(2) 1 gratuite au robinet du laboratoire.
Laits	5 (3)	11	42	54	19	37	•	•	(3) 2 gratuites pour la station municipale de stérilisation.
Beurre	•	2	1	3	3	•	•	•	
Beurre de coco	•	1	•	1	1	•	•	•	
Samdoea	•	1	•	1	1	•	•	•	
Huile d'olive	•	1	•	1	1	•	•	•	
Huile de Sésame	•	1	•	1	•	1	•	•	
Farines de blé	7	3	3	13	14	(4) 4	•	•	(4) Falsifiées par du riz.
Farine de seigle	•	1	•	1	1	•	•	•	
Farine de maïs	•	1	•	1	1	•	•	•	
Macaroni	•	1	•	1	1	•	•	•	
Fleurages	1	•	1	2	1	1	•	•	
Pain	1	•	•	1	1	•	•	•	
Absinthe	•	1	•	1	1	•	•	•	
Crème	•	1	•	1	1	•	•	•	
Chocolats	•	2	•	2	1	•	•	1	
Miel	•	1	•	1	1	•	•	•	
Poivres	•	•	3	3	•	3	•	•	Il a été relevé 34 infractions à la loi du 1er août 1905 dans les échantillons prélevés.
Champignons	•	1	•	1	1	•	•	•	
TOTAUX	20	73	27	123	92	60	1	7	

Nota. — Les échantillons déposés par le public au Laboratoire, ou ceux provenant des prélèvements opérés par les inspecteurs, sont généralement soupçonnés d'être de mauvaise qualité, ils ne sauraient donc, dans ces conditions, représenter la qualité moyenne des denrées alimentaires vendues par le commerce de la ville.

Vidanges. — Extractions opérées.

ARRONDISSEMENTS	Opérations effectuées par les compagnies : Union mutuelle : Nombre d'extractions	Quantités extraites (m³)	Coopérative : Nombre d'extractions	Quantités extraites (m³)	Lyonnaise : Nombre d'extractions	Quantités extraites (m³)	Totaux : Nombre d'extractions	Quantités extraites (m³)
1er	201	4,072 80	11	220 23	•	• •	217	4,293 7
2e	328	3,178 05	32	735 50	•	• •	253	3,963 55
3e	322	4,523 33	353	3,237 03	•	• •	721	8,236 90
4e	148	1,343 90	•	• •	•	• •	148	1,348 90
5e	240	2,237 82	11	122 35	•	• •	351	3,354 9.
2e	242	3,783 7.	147	1,790 33	•	• •	393	5,372 30
TOTAUX	1,436	24,712 25	352	6,523 70	•	• •	1,268	28,278 35

Permissionnaires de la voie publique et marchés découverts

1° VOIE PUBLIQUE	Permissionnaires existant au 30 avril 1907	Permissions délivrées en mai 1907	TOTAUX
Objets fabriqués	234	6	634
Quatre-saisons	220	10	230
Abats de boucherie	18	•	10
Lait	48	•	46
Pâtisseries, bonbons, oranges, etc.	31	•	63
Glaces et coco	26	1	29
Fleurs naturelles	15	•	13
Aiguiseurs	15	•	13
Chiffonniers	6	•	6
Commissionnaires, décrotteurs ou facteurs	66	1	67
Journaux	•	•	•
2° MARCHÉS DÉCOUVERTS	667	14	661
Bancs de soupe et de café	16	•	15
Pâtisserie, miel, fruits secs	74	•	31
Poissons, huîtres, etc.	191	•	131
Viande d'agneau, porc frais, charcuterie	164	•	173
3° MARCHÉS FORAINS	687	•	676
Objets fabriqués	174	4	176
TOTAUX	1,226	18	1,179

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES afférents au mois de Mai 1907

Crimes et délits.

NATURE des CRIMES ET DÉLITS	NOMBRE de PERSONNES inculpées				NOMBRE, SEXE ET AGE DES PERSONNES CONDAMNÉES									
					Hommes âgés de					Femmes âgées de				
	H.	F.	G.	E.	moins de 16 ans	16 à 25 ans	25 à 40 ans	40 à 60 ans	60 et au-dessus	moins de 16 ans	16 à 25 ans	25 à 40 ans	40 à 60 ans	60 et au-dessus
Abus de confiance	6	»	»	»	»	»	6	1	»	»	»	»	»	»
Adultères	3	3	»	1	»	»	3	»	»	»	1	1	»	»
Homicide par imprudence	1	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»
Attaques nocturnes	3	»	»	»	1	2	»	»	»	»	»	»	»	»
Attentats à la pudeur consommés sur des enfants	3	»	»	»	»	1	1	1	»	»	»	»	»	»
Bris de clôture	5	»	»	»	»	»	2	3	»	»	»	»	»	»
Bris d'objets d'utilité publique	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Contrebande (allumettes, tabac, etc.)	8	»	»	»	»	»	9	3	1	»	»	»	»	»
Coups et blessures	90	»	4	»	»	3	10	1	»	»	»	»	»	»
Dégradations de monuments publics	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»
Détournements de mineurs et excitation à la débauche	»	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Escroqueries	3	»	»	»	»	1	2	»	»	»	»	»	»	»
Fabrication, émission de fausse monnaie	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Banqueroute simple	4	»	1	»	»	»	2	1	»	»	»	»	»	»
Filouterie	4	»	»	»	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»
Incendies	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Meurtre	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Insoumission à la loi sur le recrutement	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Mendicité	93	3	»	»	»	6	4	11	6	»	»	2	»	»
Outrages aux agents	17	8	»	»	»	7	4	6	»	»	4	4	»	»
Outrages à un magistrat	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Port d'armes prohibées	4	1	»	»	»	1	3	»	»	»	1	»	»	»
Usurpation de fonctions	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Vagabondage	35	3	»	»	»	7	6	9	1	»	»	1	1	»
Violation de domicile	9	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»
Loi 1885 (récidivistes)	4	1	»	»	»	1	3	»	»	»	»	1	»	»
Vols qualifiés et tentatives	16	»	»	»	»	6	6	6	»	»	»	»	»	»
Vols simples et complicité	40	8	8	»	1	13	19	7	»	»	1	6	1	»
Divers	16	3	»	»	»	10	9	2	»	»	»	1	»	1
	407	31	18	4	9	55	81	46	»	»	9	13	6	2
TOTAUX	230		19		109					97				

Affaires jugées par le tribunal de simple police.

NOMBRE DE PERSONNES		Hommes	Femmes	TOTAL
Acquittées		6	9	4
Condamnées..	à l'amende	6,453	564	9,717
	à la prison	»	»	»
	à la prison et à l'amende	160	171	331
TOTAL des inculpés		9,955	737	2,992

Troupes de passage logées ou cantonnées aux frais de la Ville, dans les hôtels et garnis.

		MOIS de mai	MOIS antérieurs	TOTAL
Officiers et assimilés		60	7	67
Sous-officiers et assimilés		78	8	86
Hommes de troupe	logés	»	106	106
	cantonnés	»	»	»
Chevaux		73	»	73

BUREAU MUNICIPAL DE PLACEMENT GRATUIT POUR HOMMES (7, rue Tramassac).

PROFESSIONS	DEMANDES	OFFRES	PLACEMENTS		
			à domicile	au siège	TOTAL
Alimentation	398	385	103	107	258
Industrie	163	194	93	»	93
Commerce					
Agriculture					
Total	470	469	193	107	351

Bureau municipal de placement pour dames.

PROFESSIONS	DEMANDES	OFFRES	PLACEMENTS		
			à domicile	au siège	TOTAL
Journalières	71	103	40	0	57
Service des maisons bourgeoises	79	561	47	1	48
Service des maisons de commerce	78	317	61	0	63
Gouvernantes, institutrices	3	»	1	»	1
Employées de commerce	8	3	1	»	1
Ouvrières mécaniciennes en tous genres	»	»	»	»	»
Ouvrières Couturières, Lingères, Confectionneuse	0	0	1	3	3
Ouvrières pr travaux de modes réunis	»	1	»	»	»
Ouvrières blanchisseuse et repasseuses	4	0	1	»	1
Ouvrières pour travaux faciles	9	3	1	»	1
Apprenties pour toutes professions	»	0	»	1	»
Jeunes filles pour faire les courses	»	1	»	»	»
TOTAUX	634	1,002	191	14	173

BUREAU DE BIENFAISANCE DE LYON. — Perception du droit des pauvres sur les spectacles, bals, concerts, etc. pendant le mois de Mai 1907, et comparaison avec la période correspondante de 1906.

NOMS DES ÉTABLISSEMENTS ET NATURE DES SPECTACLES	DROITS PERÇUS pendant le mois de mai		DIFFÉRENCE EN FAVEUR de		DROITS PERÇUS du 1er janv. au 31 mai		DIFFÉRENCE EN FAVEUR de	
	1907	1906	1907	1906	1907	1906	1907	1906
Grand-Théâtre	331 15	391 35	100 00	» »	90,530 63	10,771 88	710 77	» »
Théâtre des Célestins	4,070 45	1,853 67	2,916 78	» »	26,891 80	18,791 70	9,133 08	» »
Nouveau-Théâtre	456 15	1,100 30	» »	640 10	8,393 98	11,033 05	» »	3,041 15
Casino	0,619 35	2,443 19	171 35	» »	18,710 60	21,303 19	» »	9,898 60
Scala	810 75	» »	619 73	» »	6,994 40	» »	3,004 40	» »
Horloge	» »	158 99	» »	158 99	9,400 »	6,538 80	» »	158 30
Folies-Bergère (bals et concerts)	» »	98 59	» »	99 30	1,895 30	2,013 10	» »	119 80
Cirque (Alcazar)	00 00	20 50	70 05	» »	9,488 30	9,909 15	» »	420 85
Cirques forains	» »	» »	» »	» »	9,116 13	4,017 80	2,110 35	» »
Théâtres foraine	» »	30 »	» »	00 »	963 40	190 »	778 40	» »
Ménagerie	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Concerts Bellecour	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Hôtel do Progrès	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Palais de Glace	9 40	» »	0 43	» »	907 03	603 05	» »	256 00
Divers à droit proportionnel	1,027 30	433 55	003 70	» »	0,938 05	0,000 78	739 17	» »
Divers à droit fixe	0,315 »	3,776 70	339 30	» »	13,857 05	11,014 10	0,839 15	» »
Vogues	1,487 »	911 »	343 »	» »	3,304 78	0,832 50	832 28	» »
Olympia	070 »	» »	970 »	» »	970 »	» »	070 »	» »
TOTAUX	13,890 13	9,968 07	6,736 93	919 35	118,117 78	101,070 43	23,031 57	6,789 30
DIFFÉRENCES	4,033 08	» »	4,830 08	» »	17,010 27	» »	17,042 97	» »

L'Imprimeur-gérant : F. CHOUARD.

320. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise 3, rue Ste-Catherine — F. CHOUARD, directeur. — *Téléphone 78-39*

FÉDÉRATION CGT LYON 1er SECTION CIRQUE-GUIGNOL

Digitized by Google

ONZIÈME ANNÉE — N° 572 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 16 JUIN 1907

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes..	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie.....	— 7 fr.	— 3 fr. 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Nominations, mutations (p. 389).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (nos 2203 à 2208)

Taxe sur les constructions neuves. — Instance de la Compagnie P.-L.-M. contre la Ville de Lyon, devant le Conseil de Préfecture (p. 389).

Modification du bail de M. Bémont, concernant la location d'une maison et d'un terrain (p. 389).

Service des Inhumations. — Transformation de la tenue des porteurs p. 390).

Subvention au Syndicat des ouvriers coiffeurs réunis de Lyon pour la réorganisation de son bureau de placement (p. 390).

Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. — Approbation d'une 3e liste de postulants (p. 390).

Réponses aux vœux, pétitions, propositions, etc. présentés au Conseil municipal depuis la session de février 1907 (p. 393).

Informations et avis divers.

Commissions municipales. — Réunion (p. 394).

Harmonie Municipale. — Concert public. — Avis (p. 394).

Concours pour six emplois de commis-expéditionnaire dans les services municipaux. — Avis (p. 394).

Ecole de filles, rue Dumont-d'Urville. — Fermeture. — Avis (p. 394).

Conservatoire de musique. — Concours publics. — Avis (p. 394).

Construction de groupes scolaires. — Echange de terrains entre la Ville et les Hospices civils. — Enquête administrative. — Avis (p. 394).

Projet de vente d'une parcelle de terrain communal. — Enquête administrative. — Avis (p. 394).

Demandes en autorisation de construire (p. 394).

Délibérations du Conseil municipal de la Ville de Lyon pendant le Consulat et l'Empire (p. 395).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 399).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 399).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 401).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 402).

Documents statistiques (p. 402).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Nominations, mutations.

Par arrêté municipal du 10 juin courant, M. Geymard (Jean-Marie), chef cantonnier à la Voirie municipale, a été, sur sa demande, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté du 11 juin courant, M. Alix (François-Clément), auxiliaire au bureau municipal d'hygiène, a été nommé contrôleur à ce même service.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Taxe sur les constructions neuves. — Instance Compagnie P.-L.-M. contre la ville de Lyon devant le Conseil de Préfecture.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2203

Messieurs, par un mémoire déposé au greffe du Conseil de Préfecture le 6 mai 1907, la Compagnie P.-L.-M. demande la décharge de la taxe sur les constructions neuves qui lui a été imposée pour une barrière édifiée le long de l'embranchement de Lyon-Gorge-de-Loup à Vaise.

Pour justifier sa réclamation, la Compagnie P.-L.-M. prétend qu'il s'agit d'un travail d'entretien et non d'une construction nouvelle.

Le rapport ci joint du service de la Voirie établissant que cette clôture est neuve, je vous propose, Messieurs, de m'autoriser à défendre à l'instance engagée par la Compagnie P.-L.-M. devant le Conseil de Préfecture.

Lyon, le 10 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Modification du bail de M. Bémont, concernant la location d'une maison et d'un terrain.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2204.

Messieurs, par une pétition en date du 15 avril dernier, M. Bémont, locataire d'une maison et d'un terrain appartenant à la Ville, cours Charlemagne, 100, après avoir exposé que cette maison est dans un état de vétusté et de délabrement qui la rendent inhabitable, demande à la Ville de la faire réparer ou la faire démolir ou lui résilier son bail pour une partie du terrain.

Les immeubles en location sont représentés au plan joint au dossier par des teintes rose et jaune. La maison est indiquée par la teinte rose foncée. M. Bémont occupe cette propriété en vertu d'un bail de neuf ans, ayant pris cours le 1er juillet 1902, moyennant le paiement d'une redevance annuelle de 673 fr. 50.

L'Architecte en chef de la Ville, à qui la pétition de M. Bémont a été communiquée, fait connaître que la maison dont il s'agit est en très mauvais état; les planchers sont hors d'usage et certains murs menacent ruine. Il ajoute que les réparations auxquelles il faudrait procéder pour la rendre habitable occasionneraient une dépense supérieure à sa valeur. En conséquence, il propose la démolition de cet immeuble.

Dans cette situation, j'estime qu'il y a lieu de faire démolir le dit bâtiment et de modifier le bail en cours, de façon à ne laisser au locataire que la parcelle indiquée au plan par les teintes bleue et jaune, d'une surface de 142 mètres carrés, sur laquelle il a été élevé une construction lui appartenant et pour laquelle il paiera un loyer annuel de 227 fr. 20, calculé à raison de 1 fr. 60 par mètre carré. Ce prix correspond approximativement à la valeur de terrain.

Ces conditions, acceptées par M. Bémont, me paraissant convenablement établies, je vous propose, Messieurs, de vouloir bien m'autoriser à modifier le

Digitized by Google

bail précité, sur les bases indiquées, à partir du 1er juillet 1907.

Lyon, le 10 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Service des Inhumations. — Transformation de la tenue des porteurs.

(Commission générale). — N° 2205.

Messieurs, les porteurs du service des Convois funèbres reçoivent actuellement de la Ville un vêtement d'uniforme composé d'un habit, d'un gilet et d'un chapeau.

Cette tenue, qui est d'un modèle très ancien, m'a paru susceptible de modifications et j'ai examiné notamment la possibilité de remplacer l'habit par un veston et le chapeau par une casquette portant l'indication du service.

La fourniture des vêtements d'uniforme actuels ayant fait l'objet d'un marché n'expirant que le 31 décembre 1911, j'ai engagé des pourparlers avec l'adjudicataire en vue d'obtenir son assentiment pour la transformation de cette tenue. Par une lettre que vous trouverez au dossier, M. Le François fait connaître qu'il consent à fournir au lieu et place des vêtements actuels une tenue dans laquelle l'habit sera remplacé par un veston et le chapeau par une casquette. Le pantalon sera également d'un modèle différent. Les photographies jointes au présent rapport représentent cette nouvelle tenue que je vous soumets.

Les vêtements d'uniforme délivrés chaque année représentent pour la Ville une dépense de 76 francs par porteur. Le coût de la nouvelle tenue s'élèverait à 79 francs.

Etant donné qu'il est indispensable de pourvoir les porteurs de deux uniformes, il s'ensuit que la mesure proposée occasionnerait pour la première année une dépense de 4,032 francs (les porteurs sont au nombre de 36).

D'autre part, l'attribution nécessaire d'un veston et d'une casquette aux vingt porteurs auxiliaires se traduirait par une dépense de 680 francs, soit au total une somme de 4,712 francs.

Comme le budget ne comporte qu'une prévision de 2,736 francs pour les vêtements à cette catégorie du personnel, il serait donc nécessaire, si votre décision est favorable à la transformation de la tenue, de voter un crédit à inscrire au budget supplémentaire de l'exercice courant. Après application du rabais d'adjudication, la somme nécessaire est de 1,700 francs environ.

Lyon, le 10 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Subvention au Syndicat des ouvriers coiffeurs réunis de Lyon, pour la réorganisation d'un bureau de placement.

(Commission générale.) — N° 2206.

Messieurs, un bureau de placement gratuit pour coiffeurs existe au n° 80 du passage de l'Argue. Il paraît établi que, par suite de circonstances nouvelles, ce bureau ne peut plus fonctionner sans l'aide financière de la Ville.

Je vous propose, Messieurs, de bien vouloir allouer à cette institution une somme de 90 francs par mois, jusqu'à la fin de l'année 1907, soit 630 francs à prélever sur le disponible du crédit inscrit à l'article 182 du budget de l'exercice courant.

Au moment du vote du budget, il appartiendra à l'Administration et au Conseil de se renseigner sur les résultats obtenus par ce bureau et de décider, s'il y a lieu, de consolider cette subvention qui n'aura, jusque-là, qu'un caractère provisoire.

Lyon, le 12 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. — Approbation d'une 3e liste de postulants.

(Commission générale). — N° 2207.

Messieurs, dans sa séance du 13 mai 1907, le Bureau d'assistance de Lyon a établi une 3e liste d'assistance comprenant : 1° des vieillards âgés de plus de 70 ans, en instance pour obtenir la pension des vieillards ; 2° des infirmes ou incurables qui avaient sollicité leur hospitalisation à l'Hôtel des Invalides, à Albigny, au Perron ou à l'asile Mognin-Fournet ; 3° des infirmes ou incurables qui ont adressé, au cours du 1er trimestre, une demande régulière d'admission à l'assistance.

Tous les dossiers de ces indigents, au nombre de 1300 environ, ont été constitués réglementairement ; ils ont été examinés par le Bureau d'assistance qui a émis un avis favorable pour 1200 d'entre eux environ. Les autres n'ont pas été rejetés définitivement, le Bureau d'assistance s'étant réservé de les examiner à nouveau à l'occasion de l'établissement de la prochaine liste trimestrielle.

J'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien : 1° admettre sans distinction au bénéfice de l'assistance à domicile les indigents, au nombre de 1200 environ, pour lesquels le Bureau d'assistance a émis un avis favorable ; 2° approuver la désignation de ceux qui doivent être hospitalisés à l'Hôtel des Invalides, à Albigny, au Perron et à l'asile Mognin-Fournet ; 3° fixer au 1er avril 1907 le point de départ à la jouissance de ces allocations mensuelles.

Lyon, le 14 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Réponses aux vœux, pétitions, propositions, etc., présentés au Conseil municipal depuis la session de février 1907.

(Commission générale). — N° 2208

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre les réponses aux vœux, pétitions et propositions qui ont été présentés au Conseil municipal depuis la session de février 1907.

Je joins à ces renseignements ceux qui m'ont été fournis sur des affaires présentées au cours des précédentes séances.

***

Séance du 31 juillet 1906. — Proposition de M. Nevel tendant à la construction d'un pont vers l'Homme de la Roche.

Le projet de construction du pont de l'Homme de la Roche sera soumis au Conseil municipal en même temps que les autres projets de constructions de ponts, projets qui sont à l'étude.

***

Séance du 12 novembre 1906. — Question de M. Chat au sujet du remplacement des écrans et barrières du jardin public du cours des Chartreux.

Un projet pour le remplacement de la barrière du jardin des Chartreux est actuellement soumis au Conseil municipal.

***

Séance du 3 décembre 1906. — Pétition déposée par M. Richerand et par laquelle les habitants du quartier Villette-Paul-Bert demandent diverses améliorations de voirie pour leur quartier.

Séance du 4 février 1907. — Pétition des commerçants, industriels et ouvriers des quartiers de la Buanderie et Villette-Paul-Bert sur les réformes indispensables, consistant dans l'enlèvement des neiges, immondices, les eaux et autres.

Les crédits disponibles ont permis de donner un commencement de satisfaction à cette pétition.

En effet, la construction d'un égout sous le chemin de Barabau et la continuation du pavage en pavés d'échantillon de cette voie publique présentaient un caractère d'urgence. Les travaux ont été adjugés récemment et ils sont actuellement en voie d'exécution. Ils occasionnèrent une dépense de 45,500 fr.

En outre un projet concernant la construction d'un égout de grande section sous le chemin de la Villette est actuellement soumis au Conseil municipal. La

Digitized by Google

dépense pour cet objet est évaluée à la somme de 13,500 francs.

Les autres améliorations demandées pourront être faites dès que les disponibilités budgétaires le permettront.

∴

Séance du 10 décembre 1906. — Budget de 1907. — Dépenses ordinaires. — Article 62. — Entretien des voies pavées et empierrées et promenades. — Observation de M. Fagot

1° Tous les travaux de pavage sont actuellement exécutés en régie. Les résultats obtenus depuis trois ans pour les pavages neufs en pavés d'échantillon paraissent satisfaisants ; mais il n'est pas possible de porter un jugement aussi définitif sur les travaux d'entretien qui sont plus compliqués et présentent plus d'aléas.

Il convient donc d'attendre encore quelque temps avant de titulariser les ouvriers employés ;

2° Le service de la Voirie a reçu les instructions nécessaires pour faire remplacer par un pavage en pavés d'échantillon, le pavage en cailloux roulés existant sur certains points de la rue Bugeaud entre les voies de tramways et le pavage en pavés d'échantillon des traversées de rues.

∴

Séance du 4 février 1907. — Question de M. Arnaud au sujet de l'établissement d'urinoirs publics dans le 2e arrondissement.

Ces urinoirs sont compris dans un projet général de construction d'urinoirs qui sera soumis prochainement au Conseil municipal.

∴

Séance du 4 février 1907. — Pétition par laquelle les habitants de Saint-Just, Saint-Irénée, les Minimes et le Point-du-Jour, sollicitent le pavage en pavés d'échantillon des différentes traversées du chemin de Choulans.

Cette pétition a été transmise à la date du 7 mai dernier, à M. le Préfet du Rhône pour avoir l'avis de M. l'Ingénieur en chef du département au sujet du pavage de la zône à entretenir par la Compagnie F.-O.-L. le long de la ligne de tramways de Lyon à Francheville.

Pas de réponse à ce jour.

∴

Séance du 25 février 1907. — Observation de M. Gadoud sur l'admission des étrangers à l'Ecole municipale de tissage.

Un rapport a été déposé à ce sujet, le 31 mai dernier, sur le bureau du Conseil municipal.

∴

Séance du 25 février 1907. — Observation de M. Curtelin relativement au mauvais état d'entretien des rues appartenant aux Hospices dans le 6e arrondissement.

L'Administration des Hospices a été invitée à mettre ses rues en état. Les travaux seront commencés prochainement et au plus tard vers la fin du mois de juin courant pour le 6e arrondissement. Ils sont actuellement en cours d'exécution dans le 3e arrondissement dans les rues Gandolière, d'Aubigny, Roposte, etc.

∴

Séance du 25 février 1907 — Question de M. Arnaud concernant la vente de marchandises neuves sur les marchés forains.

Cette question est à l'étude et un dossier sur la question des marchés forains sera prochainement soumis au Conseil municipal.

∴

Séance du 25 février 1907. — Question de M. Pision au sujet du prix des abonnements téléphoniques.

La réponse de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Postes et des Télégraphes a été portée à la connaissance du Conseil municipal dans la séance du 9 juin 1907.

∴

Séance du 25 février 1907. — Question de M. Baudry au sujet de l'établissement prévu d'un arrêt du funiculaire de la rue Terme, à la hauteur de la rue Neyret.

Cette question est résolue à l'heure actuelle. Dans sa séance du 3 juin le Conseil municipal a approuvé le projet d'établissement d'une ligne de tramway destinée à desservir les parties en cotean du 1er arrondissement et renoncé par suite, à la création de l'arrêt du funiculaire rue Neyret.

∴

Séance du 25 février 1907. — Question de M. Gorjus au sujet de la diminution de la pression du gaz à Lyon.

Le service de la Voirie a fait procéder au relevé des pressions sur un assez grand nombre de points distribués dans les diverses régions du quartier de la Croix-Rousse. Ces relevés ont été faits entre 4 h. 10 et 7 h. 10, c'est-à dire pendant une période comprenant l'heure réglementaire de l'allumage.

Les pressions relevées (de 54 à 125 m/m) sont très supérieures à celle exigée par le cahier de charges de la concession (20 m/m) et des pressions (54 à 67 m/m) sont considérées, dans l'industrie gazière, comme susceptibles de répondre à tous les besoins de la consommation.

Dans ces conditions, il est à présumer que pendant la période d'hiver, les basses pressions signalées sont dues à des faits tout à fait locaux, tels que des obstructions causées par des dépôts de naphtaline ou des condensations qui se produisent fatalement par les variations excessives de température; par la détérioration des branchements particuliers; par des installations ultérieures mal faites ; par l'insuffisance du diamètre des branchements ou encore s'il s'agit du mauvais fonctionnement de l'éclairage particulier, par des becs mal réglés ne donnant pas le débit voulu à la pression normale de la distribution.

Il est facile de remédier à ces défectuosités. Mais il faut nécessairement que les intéressés signalent les faits, soit à la Compagnie du gaz chargée d'assurer le fonctionnement de l'installation, soit à l'Administration qui pourra intervenir utilement dans chaque cas particulier qui lui aura été signalé.

∴

Séance du 25 février 1907. — Question de M. Jacquier, au sujet de l'élagage des arbres de la ville de Lyon.

Il a été répondu en séance en ce qui concerne les plantations placées dans les attributions du service municipal des Cultures.

En ce qui concerne les plantations des quais, M. l'Ingénieur en chef du service spécial du Rhône, par un rapport en date du 25 février 1907, donne les explications suivantes :

.....

Les arbres sont très resserrés; ils sont plantés dans un terrain rapporté sur les graviers du Rhône en quantité juste suffisante pour leur permettre de s'alimenter et ne sont pas dans les conditions des platanes plantés à grand espacement dans un parc de terre végétale riche.

Solitaires ou en massif, ces arbres peuvent prendre leur plus bel aspect artistique et être de meilleure venue quand on les abandonne à eux-mêmes, sans cependant qu'on puisse s'abstenir de les surveiller et soigner.

Au contraire, les platanes du Rhône, dont on ne saurait nier la magnifique perspective, risqueraient, abandonnés à eux-mêmes, de voir périr leurs branches intérieures, la sève vivifiant surtout leur sommet et y activant la pousse. Et l'ombrage arriverait à faire défaut sur la promenade, ce qui n'est pas le résultat cherché.

De plus, au cours de l'année 1905, les platanes de la rive droite ont été atteints par une maladie : les feuilles se desséchaient et un grand nombre de branches périssaient.

Mon service a demandé à M. Gérard, directeur des plantations de la ville de Lyon, quels soins il convenait de leur donner.

M. Gérard a répondu que cette maladie était provoquée par un champignon nommé « glœosporium norvisequum », que le traitement consiste à couper les branches atteintes, dès l'apparition de la maladie, et que même le rabattement complet donne un meilleur résultat.

Ce dernier traitement a été appliqué à 150 arbres des plus gravement atteints, au risque de provoquer la réclamation qui se fait jour en ce moment et que les présentes explications feront taire, je pense.

Les arbres rabattus ont repris une vigueur remarquable et la sécheresse de 1906 ne les a pas empêché d'avoir des pousses de plus de 2 mètres de longueur. On peut se rendre compte de ce résultat, quai Saint-Clair, quai de l'Hôpital et quai de la Charité.

Pour l'Ingénieur en chef :
L'Ingénieur ordinaire délégué,
Signé : Conchs.

∴

Séance du 25 février 1907. — Pétition déposée par M. Rivière, par laquelle les commerçants des rues Emile-Zola, Gasparin et de l'Hôtel-de-Ville, demandent la réglementation du stationnement des voitures et tramways au Nord-Est de la place Bellecour, à l'entrée de ces rues.

La Compagnie O.-T.-L. a pris les

Digitized by Google

dispositions nécessaires pour assurer le désencombrement de la place Bellecour.

Le stationnement des voitures de diverses lignes a été reporté à l'Ouest de la place et les lignes Bellecour-Montchat et Bellecour-Gare de Vaise ont été insionnées.

∴

Séance du 25 février 1907. — Vœu tendant à la suppression de la correspondance sur les lignes de tramways, à l'abaissement à cinq centimes du prix des places et à l'unification des classes de voyageurs sur le réseau de la Compagnie O.-T.-L.

Cette proposition a été transmise à la Compagnie O.-T.-L. qui m'a adressé la réponse suivante :

Lyon, le 27 avril 1907.

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 10 avril courant dans laquelle vous nous transmettez un vœu du Conseil municipal de Lyon tendant à la suppression de la correspondance gratuite et à l'unification des classes de voyageurs sur notre réseau de tramways.

Nous avons le regret de ne pouvoir donner satisfaction à ce vœu pour les raisons suivantes que nous avons déjà eu l'occasion d'exposer.

Le tarif moyen sur le réseau des tramways de Lyon est actuellement le plus réduit de tous ceux en usage, non seulement en France, mais en Europe, comme il résulte des statistiques dressées par l'Union internationale des tramways ; il ressort, à 0,075 par voyageur et par trajet pour les lignes dont les longueurs sont au minimum de 4 kilm. 276 (Perrache-Brotteaux) et au maximum de 7 kilm. 560 (Perrache-Croix-Rousse).

Il semblerait donc, Monsieur le Maire, que cette situation privilégiée devrait donner satisfaction aux plus exigeants, d'autant plus que les intérêts de la Ville auraient sérieusement à souffrir de l'abaissement des tarifs réclamés par le Conseil municipal, comme vous pourrez en juger par les chiffres suivants.

Le réseau urbain O.-T.-L. a fait, en 1906, une recette de voyageurs de 5,500,000 fr. en chiffre rond. Sur ce réseau, la proportion des correspondances par rapport au nombre total des voyageurs est d'environ 25 °/₀, d'où le tarif moyen de 0,075 que nous indiquions plus haut. Par suite, la réduction du prix des places au tarif uniforme de 0,05 entraînerait une perte de recette approximative de 5,500,000 × 0,025 : 0,075 = 1,833,333 francs.

Cette partie des recettes donnant lieu pour la ville de Lyon à une redevance de 10 °/₀, les finances municipales y perdraient 183,333 francs.

Nous pensons que ces chiffres suffiront pour démontrer l'impossibilité absolue de donner satisfaction au vœu que vous nous transmettez. Nous tenons, de plus, à rappeler ici, que notre Compagnie a déjà fait *spontanément* tout ce qu'il était possible de réaliser dans cette voie en créant le ticket ouvrier à 0,05 et en supprimant la 1re classe le matin.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments respectueux,

L'Administrateur délégué,
Signé : Bussy.

∴

Séance du 25 mars 1907. — Pétition des habitants du quartier des Terreaux demandant sur cette place un concert militaire hebdomadaire.

Cette pétition a été transmise à M. le Gouverneur militaire de Lyon. Celui-ci a fait connaître, dans une lettre du 20 avril dernier que, malgré tout son désir d'être agréable aux habitants du quartier des Terreaux, les nécessités du service ne lui permettaient pas, à son grand regret, de donner satisfaction à cette demande.

∴

Séance du 25 mars 1907. — Création dans la propriété municipale du Vernay d'une « Ecole de plein air ».

L'Ecole de plein air fonctionne depuis le 1er mai dernier et a donné jusqu'ici des résultats excellents.

Le 2 mai, le poids total des trente-cinq enfants était de 853 kilos 900. Le 30 mai il était de 887 kilos 100, soit une augmentation totale de 33 kilos 200.

∴

Séance du 25 mars 1907. — Envoi d'une adresse à la Douma.

Une copie de cette adresse a été envoyée à M. le Préfet du Rhône le 6 avril 1907, en le priant de vouloir bien la transmettre à M. le Ministre des Affaires étrangères.

∴

Séance du 25 mars 1907. — Observations de M. Fagot, sur l'application de la loi sur le repos hebdomadaire.

Séance du 25 mars 1907. — Vœu tendant à l'application intégrale de la loi sur le repos hebdomadaire.

Transmis à M. le Préfet du Rhône, le 11 avril 1907. Pas de réponse à ce jour.

∴

Séance du 25 mars 1907. — Pétition déposée par M. Voidier, par laquelle les habitants et commerçants de la rue Octavio-Mey et des rues avoisinantes demandent la création d'un bureau de postes à installer dans le local existant des bureaux télégraphiques et téléphoniques de la rue Octavio-Mey, 2.

Cette pétition a été transmise à M. le Directeur des Postes et des Télégraphes du département du Rhône. Celui-ci, par une lettre du 22 avril dernier, a fait connaître que les propositions qu'il avait adressées à ce sujet à l'Administration supérieure n'avaient pu aboutir, la loi de finances de 1907 ne prévoyant pas de crédits pour l'ouverture de bureaux succursales dans les villes qui possèdent déjà des recettes de plein exercice.

∴

Séance du 25 mars 1907. — Pétition déposée par M. Mermillon, par laquelle les habitants de la rue des Jardins, à Vaise, sollicitent l'installation d'un bec de gaz dans cette rue.

A la date du 29 mai 1907, le service de la Voirie a été autorisé à faire installer une nouvelle lanterne dans la rue des Jardins, en utilisant pour cet objet l'un des appareils qui seront supprimés, lors de l'exécution du projet d'éclairage électrique de diverses voies publiques du 5e arrondissement.

∴

Séance du 25 mars 1907. — Pétition déposée par M. Mermillon et par laquelle les habitants du chemin de Saint-Simon et des impasses Paquet-Mérel et des Jardins demandent le pavage en pavés d'échantillon du chemin de Saint-Simon et la pose de plaques indicatives.

Les plaques indicatives demandées ont été placées par les soins du service vicinal.

En ce qui concerne le pavage en pavés d'échantillon du chemin de Saint-Simon, MM. les Agents voyers font connaître que son exécution entraînerait une dépense d'environ 48,000 francs à laquelle il conviendrait d'ajouter les frais d'établissement d'une canalisation et de bouches d'arrosage.

Il ne paraît guère possible d'engager une dépense aussi élevée, surtout si l'on considère que l'amélioration demandée n'aura son utilité que jusqu'au moment où l'abattoir sera déplacé.

∴

Séance du 29 avril 1907. — Pétition déposée par M. Mermillon et par laquelle les habitants du quartier des Minimes-Saint-Just, demandent la création d'une école communale dans ce quartier.

Cette pétition a été transmise le 29 mai dernier, à M. le Directeur des Domaines en le priant de nous faire connaître s'il y aurait, parmi les dépendances du grand séminaire, un local susceptible de convenir à la destination projetée.

M. le Directeur des Domaines a répondu le 4 juin, qu'il ne pouvait être immédiatement statué sur cette question, qu'il y avait lieu d'attendre qu'une décision ait été prise réglant le sort de l'ensemble de l'établissement, mais que le bâtiment ayant été aménagé en vue d'une destination unique, il inclinait à penser qu'il serait préférable de l'utiliser en conséquence.

∴

Séance du 29 avril 1907. — Vœu proposé par M. Gorjus, tendant à exonérer du timbre de quittance de 0,10 les pièces ayant trait aux emballages rendus.

Ce vœu a été transmis à M. le Préfet du Rhône, qui en a accusé réception le 3 juin, en faisant connaître qu'il l'avait fait parvenir à M. le Ministre des Finances.

∴

Séance du 29 avril 1907. — Question de M. Arnaud, sur la présence dans les rues de la Ville, de nombreux nomades et mendiants professionnels.

Séance du 29 avril 1907. — Vœu relatif

Digitized by Google

à la présence à Lyon de nombreux mendiants professionnels.

L'ordre du jour voté par le Conseil municipal concernant cet objet a été transmis à M. le Préfet du Rhône. Pas de réponse à ce jour.

∴

Séance du 29 avril 1907. — Protestation de MM. Foret et Voillot, contre la forme de nomination d'un ex-fonctionnaire de la Préfecture, au poste de Secrétaire général du Bureau de bienfaisance.

Une copie de la délibération du Conseil municipal a été adressée le 4 juin courant aux établissements ci-après : Hospices civils ; Bureau de bienfaisance ; Mont-de-Piété ; Ecole La Martinière ; Caisse d'Epargne de la Croix-Rousse.

∴

Séance du 29 avril 1907. — Question de M. Jacquier relative à la mise en location et en vente des terrains situés au sud de la digue séparative du Rhône et de la Saône.

A la date du 24 mai 1907, M. le Directeur du service municipal de la Voirie, a été invité à faire modifier l'inscription des écriteaux placés sur le terrain désigné ci-dessus. Ces écriteaux ne devront porter que l'inscription de « Terrains à louer ».

∴

Séance du 29 avril 1907. — Vœu invitant les représentants du Rhône au Parlement à repousser tout projet de loi frappant d'un impôt les pêcheurs à la ligne.

Transmis à M. le Préfet du Rhône le 25 mai 1907.
Copie de ce vœu a été, en outre, adressée à MM. les sénateurs et députés du Rhône le 22 mai 1907.

∴

Séance du 29 avril 1907. — Vœu déposé par M. Laurent Chat, concernant le mode de distribution des feuilles d'impôt et des sommations dans diverses perceptions.

Transmis le 18 mai 1907 à M. le Préfet du Rhône.
Pas de réponse à ce jour.

∴

Séance du 29 avril 1907. — Pétition déposée par M. Pinton et par laquelle les habitants des rues Vendôme, Créqui et Duguesclin protestent contre les retards apportés à l'exécution des travaux de percement de la rue Créqui, entre les rues Robert et Vauban.

La question d'acquisition des terrains sera réglée très prochainement. Un projet de traité est soumis à la signature des membres de la Commission exécutive des Hospices.

∴

Séance du 29 avril 1907. — Pétition des habitants de Montchat, demandant la pose d'une boîte aux lettres sur le chemin des Pins, entre la rue Claudia et le cours Eugénie.

M. le Directeur des Postes et des Télégraphes consulté au sujet de cette pétition a donné un avis favorable. La boîte aux lettres en question sera donc placée prochainement.

∴

Séance du 29 avril 1907. — Pétition des propriétaires et habitants du quartier de Surville, protestant contre la largeur donnée aux ponts du chemin de fer traversant ledit chemin et demandant l'empierrement des chemins de raccordement.

Toutes les réserves utiles ont été faites devant la Commission d'enquête.
Un rapport au sujet de la modification des voies publiques atteintes par le projet de la Compagnie P.-L.-M. est actuellement soumis au Conseil municipal.

∴

Séance du 29 avril 1907. — Modification des voies de la Compagnie O.-T.-L. rue du Jardin-des-Plantes et place des Terreaux. — Demande de M. Hoffherr.

Les travaux concernant cette modification seront entrepris prochainement.

∴

Séance du 29 avril 1907. — Pétition déposée par M. Nové-Josserand par laquelle les habitants du 2e arrondissement exposent leurs desiderata relatifs à l'exploitation du tramway « Perrache-Croix-Rousse ».

En suite de la communication qui lui avait été faite de cette pétition, la Compagnie O.-T.-L. m'a adressé la réponse suivante :

Lyon, le 24 mai 1907.

Monsieur le Maire,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 21 mai courant, nous communiquant, avec un extrait du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 avril dernier, une pétition relative à l'utilisation des correspondances des lignes d'Oullins et de Perrache-Croix-Rousse.

Nous regrettons de ne pouvoir accorder satisfaction aux pétitionnaires, pour les raisons que nous avons déjà données, c'est-à-dire pour éviter que la correspondance ne soit un billet d'aller et retour pour un voyageur habitant Perrache, par exemple, qui irait à Bellecour par le quai de la Charité et reviendrait par la rue Vaubecour.

En ce qui concerne cette nouvelle demande tendant à supprimer à cause du bruit et de la trépidation, les lourdes voitures actuelles de la Croix-Rousse, nous étudions en ce moment pour cette ligne un type de voitures plus légères, qui pourraient être munies de buffalos aux heures d'affluence, conforme au type déjà adopté par beaucoup d'autres villes.

Dès que ce modèle sera prêt, nous aurons l'honneur de vous le soumettre, et nous pourrons ensuite employer les voitures actuelles à boggies de la Croix-Rousse sur les lignes nouvelles de banlieue, présentement en construction.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de notre respectueuse considération.

Le Directeur,
Signé : Guillon.

∴

Séance du 29 avril 1907. — Pétition déposée par M. Rognon et demandant la pose d'une borne-fontaine aux angles des rues Villeroi et Saint-Amour.

A la date du 31 mai dernier, le service de la Voirie a été autorisé à faire installer une borne-fontaine sur le point indiqué.

∴

Séance du 29 avril 1907. — Pétition déposée par M. Nové-Josserand, demandant l'accélération des travaux de repavage du cours du Midi.

Les instructions nécessaires ont été données en temps utile au service de la Voirie et les travaux sont terminés à l'heure actuelle.

∴

Séance du 8 mai 1906. — Proposition de M. Barbero, tendant à la création, dans le 6e arrondissement, d'une école supérieure de garçons et de filles.

Séance du 10 décembre 1906. — Budget de 1907. — Dépenses ordinaires. — Art. 34. — Matériel et dépenses diverses des inhumations et cimetières. — Observation de la Commission.

Séance du 10 décembre 1906. — Contingent de la Ville pour les enfants assistés. — Vœu.

Séance du 24 décembre 1906. — Proposition de M. Renard, tendant à l'installation d'une horloge à sonnerie à l'Hôtel des Invalides du Travail.

Séance du 24 décembre 1906. — Pétition et rappel de pétition des commerçants, propriétaires et habitants des quartiers de la Mouche, demandant la création d'un chemin de communication entre le chemin de Gerland et celui des Culattes, avec raccordement à la rue dite « au Sud de la Ligne ».

Séance du 4 février 1907. — Question de M. Gipon au sujet du mauvais entretien du cours Lafayette, dans la partie comprise entre le passage à niveau et la rue Bellecombe.

Séance du 29 avril 1907. — Observation de M. Laurent Chat, concernant l'application de la taxe municipale pour certains concerts donnés dans les églises et le respect de la loi sur l'affichage par l'Archevêché.

Séance du 29 avril 1907. — Question de M. Arnaud sur diverses améliorations de voirie demandées par le Comité de défense des intérêts du quartier Perrache.

Ces différentes affaires font l'objet d'études dont le résultat n'est pas encore définitif.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien me donner acte de cette communication.

Lyon, le 14 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard Herriot.

Digitized by Google

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Commissions municipales. — Réunion.

Jeudi 20 juin 1907, réunion à l'Hôtel de Ville, dans leurs locaux respectifs, des deux Commissions permanentes du Conseil municipal :

1° De la Commission spéciale (affaires courantes), à 8 h. 1/4 du soir.

2° De la Commission générale, à 8 h. 1/2 du soir.

Concours pour six emplois de commis-expéditionnaire dans les services municipaux. — Avis.

Lundi 12 août 1907, à 9 heures du matin, il sera procédé, dans l'une des salles de l'Hôtel de Ville à un concours d'admissibilité à six emplois de commis-expéditionnaire dans les services de la Ville.

Les candidats déclarés admissibles seront répartis dans les divers services suivant l'ordre de leur classement, au fur et à mesure des vacances qui se produiront.

Les candidats devront être libérés du service militaire actif; ils déposeront au Secrétariat de la Mairie (1), au plus tard le 15 juillet 1907, les pièces suivantes :

a) Une demande sur papier timbré tendant à obtenir l'autorisation de prendre part au concours;

b) Un extrait du casier judiciaire n'ayant pas plus de six mois de date et constatant : 1° qu'ils sont âgés de 21 ans au moins et de 30 ans au plus le jour du concours; 2° qu'ils n'ont pas subi de condamnation;

c) Un état indiquant leurs situations antérieures et leurs services civils ou militaires. Cet état sera établi sur une formule délivrée par l'Administration et sera accompagné, s'il y a lieu, des pièces annexes qui y sont mentionnées;

d) Un certificat du médecin de l'Administration, indiquant qu'ils possèdent les aptitudes physiques nécessaires pour le travail des bureaux (2);

e) Un certificat délivré par le Directeur de l'école ou établissement, où le candidat aura fait ses études, avec indication de la date d'entrée et de sortie de ladite école ou établissement.

La Municipalité arrêtera définitivement le 5 août 1907, la liste des candidats admis à prendre part au concours. Avis en sera donné aux intéressés.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à la Mairie centrale (1er Bureau A), tous les jours non fériés de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

(1) Ce dépôt devra être fait en personne par les jeunes gens habitant Lyon ou la banlieue.

(2) Le médecin de l'Administration tient à son cabinet tous les jours (sauf les dimanches et jours fériés), à 11 heures du matin, à l'Hôtel de Ville.

Ecole de filles rue Dumont-d'Urville. Fermeture. — Avis.

Le Maire de la ville de Lyon, a l'honneur d'informer les familles que l'Ecole de filles, rue Dumont-d'Urville sera supprimée à partir du 24 juin courant.

Par contre, deux classes seront créées à cette même date pour recevoir les élèves de ladite école : l'une à l'Ecole de filles, place du Commandant-Arnaud, et l'autre à l'Ecole de filles, rue Jacquard.

Harmonie municipale. — Concert public. — Avis.

Programme du concert que donnera l'Harmonie municipale, le jeudi 13 juin à 8 h. 3/4 du soir, place de la Mairie, à la Croix-Rousse.

Marche triomphale.....	JAUBERT.
Le jeune Henri (ouverture)..	MEHUL.
Vie d'artiste (grande valse)..	STRAUSS.
Tannhaüser (sélection).....	WAGNER.
Le cortège de Bacchus.....	LEO DELIBES

En cas de mauvais temps, le concert sera renvoyé au jeudi suivant sur la même place et à la même heure.

Conservatoire de Musique. — Concours publics. — Avis.

Les concours publics des élèves du Conservatoire de musique de Lyon auront lieu au théâtre des Célestins, aux jours et heures ci-après :

Samedi 29 juin, à 9 heures du matin : Instruments à vent (cuivre).

Vendredi 5 juillet, à 9 heures du matin : Instruments à vent (bois); à 2 heures du soir : Contrebasse, violon intermédiaire et élémentaire.

Samedi 6 juillet, à 2 heures du soir : harpe (degré élémentaire), piano élémentaire, clavier, hommes et femmes.

Mardi 9 juillet, à 2 heures du soir : Chant.

Mercredi 10 juillet, à 2 heures du soir, Violon et violoncelle supérieur.

Jeudi 11 juillet, à 9 heures du matin et 2 heures du soir : Piano supérieur.

Vendredi 12 juillet, à 2 heures du soir : Déclamation lyrique.

Samedi 13 juillet, à 2 heures du soir : Déclamation dramatique.

Construction de groupes scolaires dans les quartiers des Jacobins, de Béchevelin et de la rue Boileau. — Echange de terrains entre la ville de Lyon et les Hospices civils. — Enquête administrative. — Avis.

Une enquête administrative est ouverte sur le projet relatif à la cession par les Hospices civils à la ville de Lyon, de divers immeubles ou parcelles de terrains situés sur les emplacements des groupes scolaires projetés dans les quartiers des Jacobins, de Béchevelin et de la rue Boileau, en échange, et moyennant une soulte de 140,192 fr. 85 à la charge de la Ville, de vingt et une parcelles de terrains communaux, situées dans la presqu'île Perrache.

Les pièces de l'affaire seront déposées à la Mairie centrale (6e bureau), pour être communiquées pendant huit jours, à compter du lundi 17 juin 1907, aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un Commissaire enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra dans les dits bureaux, le mardi 25 juin 1907, de 1 heure à 5 heures du soir, les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients du projet dont il s'agit.

Projet de vente à M. Dichamp d'une parcelle de terrain communal située avenue de Saxe prolongée, côté Ouest, entre l'impasse de Gerland et le chemin des Balançoires. — Enquête administrative. — Avis.

Une enquête administrative est ouverte sur le projet relatif à la vente à M. Dichamp (Damien), au prix de 3,057 fr. 40, soit à raison de 20 francs le mètre carré, d'une parcelle de terrain communal, d'une superficie de 152 m. 87 d. carrés, située avenue de Saxe prolongée, côté Ouest, entre l'impasse de Gerland et le chemin des Balançoires.

Les pièces de l'affaire sont déposées dans les bureaux de la Mairie du 3e arrondissement, pour être communiquées pendant huit jours, à compter du lundi 17 juin 1907, aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un Commissaire enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra dans lesdits bureaux, le mardi 25 juin 1907, de une heure à cinq heures du soir, les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients du projet dont il s'agit.

Demandes en autorisation de construire.

Du 8 au 14 juin 1907.

M. Ravaud, propriétaire; M. Pinet, architecte : Construction d'une maison cours Henri, 61.

M. Piotti, propriétaire : Construction d'un hangar rue Creuzet, 43 *bis*.

M. Lœwengard (Edouard), propriétaire; M. de Montclos, architecte : Construction d'une maison boulevard du Nord, 37.

M. Chautard, propriétaire; M. Bouchet, architecte : Construction d'une maison avenue du Parc-d'Artillerie, 23.

M. Massot, propriétaire; M. Cadet, architecte : Travaux divers rue Montgolfier, 60.

M. Captier, propriétaire; M. Pinet, architecte : Construction d'une maison cours Henri, 182.

M. Bourdeix, propriétaire; M. Pinet, architecte : Construction d'une maison rue de la Bannière, angle de la rue de l'Abondance.

MM. Gilbert et Lemasson, propriétaires : Construction de remise et écurie rue Paul-Bert, 154.

Digitized by Google

MM. Cachet, frères, architectes-entrepreneurs à Oullins : Construction de deux hangars rue Smith, 29 *bis*.

M. Ageron, propriétaire; M. Peturaud, entrepreneur : Agrandissement d'une usine rue Boileau, 288

Compagnie P.-L.-M.; M. Grenier, coducteur principal : Construction d'une soute à combustible à Lyon-Saint-Paul (gare).

DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE LYON
pendant la période du Consulat et de l'Empire

(SUITE)

Qui remplacera cet ornement, ce faste, ces ministres de nos temples ? Comment réveillera-t-on le publique piété ? Nous l'avoes pensé, citoyens. Des hommes que la loi désignerait pour remplir ces fonctions sacrées parleraient trop froidement à l'âme dans un acte qui semble y réveiller les plus profondes émotions. Nous n'en admettoes qu'un, qui sous le titre d'inspecteur des convois, et dans un vêtement qui le caractérise, y représenta la loi accompagnant l'homme au sortir de la vie comme elle l'a reçu à son entrée; mais nous demanderons d'autres hommes pour représenter la piété publique et la douleur privée. Nous voudrons qu'ils paraissent sous un aspect religieux, et nous croyons leur avoir trouvé ce caractère. En faisant escorter nos convois par la vieillesse malheureuse et l'enfance abandonnée. Ce rapprochement des deus âges de la vie autour de celui qui n'en jouit plus à quelque chose de mélancolique et de sacrée qui convient à ces tristes moments;ca longs vêtements de deuil, ils peindront celui de la famille et celui de la cité. Plus nombreux autour du cercueil du riche, ils en recevroet un salaire qui sera lui-même une œuvre de bienfaisance pour l'hospice auxquels ils appartiendront. La générosité, la pieuse douleur le doubleront quelquefois ; le pauvre pour n'avoir rien à payer ne sera point délaissé, le riche acquittera pour lui ; la bienfaisance occupera sa dernière pensée, la religion des tombeaux sera rétablie, et nous aurons fermé la plaie cruelle faite aux mœurs, à la philosophie et plus encore à la nature.

La marche du convoi sera silencieuse; le silence appartient aux tombeaux et à la douleur; arrivé au lieu du dépôt pour le corps, l'officier public proclamera à haute voix le nom, l'âge, les qualités du défunt. Cet instant sera celui que l'amitié pourra choisir pour un éloge funèbre et pour le dernier adieu. Le corps sera ensuite livré à la terre, s'il a été conduit jusqu'au lieu de la sépulture, ou placé dans le char destiné à l'y transporter, si l'on s'est arrêté dans un dépôt, car aujourd'hui que le principe de placer tous les cimetières hors des villes est admis, comme objet d'une indispensable salubrité, les distances seraient trop grandes pour que tous les corps pussent y être transportés, et il est nécessaire de désigner, dans chaque municipalité, ue dépôt spacieux, bien aéré, où ils puissent être conservés jusqu'à l'heure désignée pour un départ commun.

La décence y veillerait, et les plaintes de profanation qui se sont élevées plusieurs fois, ou ne se renouvelleraient plus, ou seraient sévèrement punies. Un char funèbre, partant à deux époques différentes de la journée, suffirait à la population de la cité. L'officier public l'accompagnerait jusqu'au champ de la sépulture, et ne s'éloignerait que lorsque tous les corps auraient été confiés à la terre.

Ici, votre commission doit vous rappeler que, pour l'immense population de votre cité et de ses faubourgs, il n'existe que trois champs de sépulture, savoir celui de *Cuire*, celui de *St Just* et celui nommé *de la Magdelaine*, leur insuffisance est bien reconnue; déjà les corps y sont entassés avec danger, la terre manque à leur prompte décomposition et les habitants du voisinage se plaignent de leurs fétides exhalaisons. Il serait d'autant plus facile de parer à ces inconvénients,que le temps aggrave chaque jour,que la commune possède un terrain acheté en 1791 pour cette même destination, et qui ayant déjà été examiné par des hommes de l'art instruits, a été reconnu avoir toute l'étendue et les qualités nécessaires.

Situé à l'Est de la ville, à demi-lieue de distance, à l'extrémité du canton de la Guillotière, sur un demi-coteau, couronné par un petit bois de pins, entre *Bron* et *Villeurbanne*, dans un terrain sec et léger; il n'attend que la main qui doit le consacrer à ce nouvel usage. Le citoyen Marion, architecte plein de talent et de modestie, présenta en 1791 à la Municipalité qui l'en avait chargé, et dans l'an VIII au Bureau central, un plan que nous avons cru devoir remettre sous vos yeux, parce qu'il dispose le terrain de manière à obtenir :

1° soixante fosses générales d'un carré parfait de 36 pieds, de 15 pieds de profondeur, capables chacune de suffire au service d'une année, c'est-à-dire de réunir 4,122 corps, de manière qu'en passant successivement de l'une à l'autre, la première fermée ne se rouvrirait qu'à la cinquante-neuvième année révolue, ce qui est plus que suffisant pour la parfaite dissolution des corps;

2° un monument central destiné à la sépulture des hommes illustres de cette cité, et qui pourrait être susceptible de toute espèce d'ornements dans des temps plus heureux;

3° Enfin, toute la circonférence intérieure des murs de clôture se trouve divisée en 125 parties de treize pieds en carrés, destinées à être vendues pour des sépultures privées, et dont le produit de la vente servirait à payer en grande partie ce que pourrait coûter la construction du champ du repos.

C'est d'après les réflexions que vous venez d'entendre et des projets qui viennent de vous être rappelés, que votre commission a pensé qu'il serait possible d'organiser, promptement et sans frais, l'espèce de culte civil que la décence réclame pour nos convois, et qu'elle a cru devoir vous présenter les articles suivants.

1° tous les arrêtés de police concernant les inhumations précipitées sont rappelés et maintenus. Des officiers de santé seront désignés pour constater le décès, et dans le cas de doute, ils indiqueront les corps qui devront être conservés au delà de vingt-quatre heures;

2° l'administrateur de l'hospice des vieillards et orphelins réunira les plus valides d'entre eux, qui seront destinés à escorter les convois, moyennant une somme déterminée, et qui sera versée dans une caisse de l'hospice;

3° ils seront vêtus d'une robe noire, chapeau et crêpe rabattus, avec ou sans flambeau, selon le vœu de la famille du défunt;

4° il ne pourra pas y en avoir moins de deux, pour chaque convoi, et sur l'exhibition d'un certificat de pauvreté, ce sera dispensé d'en acquitter les honoraires;

5° ceux qui porteront le corps seront vêtus d'une robe violette ou gris de fer;

6° le convoi sera présidé par un officier public qui, sous le titre d'inspecteur, et dans un costume déterminé,sera chargé d'y établir l'ordre et d'y maintenir la décence;

7° les parents et amis du défunt seront invités à y assister;

8° arrivé au lieu du dépôt, l'officier inspecteur proclamera le nom, l'âge et les qualités du défunt;

9° cet instant sera celui que l'on pourra choisir pour un éloge funèbre, et à cet effet, les dépôts seront disposés d'une manière commode et salubre;

10° les corps de tous les dépôts seront enlevés, à deux époques de la journée, par des chars qui les conduiront au lieu de la sépulture; leur marche sera également précédée par un officier public qui ne se retirera que lorsque tous les corps auront été livrés à la terre;

11° on rappellera aux autorités constituées l'acquisition que la Commune a faite en 1791 d'un terrain situé à la Guillotière, et le plan de l'architecte Marion sera remis sous leurs yeux, avec invitation de s'en occuper promptement.

Le Conseil,pénétré de la nécessité de rappeler dans les cérémonies funèbres la dignité et la décence qui depuis si longtemps ont été bannis, a adopté le projet présenté par la commission,et divers amendements ayant été proposés par plusieurs membres, le Conseil a invité le citoyen Petit à insérer dans son rapport et de joindre aux articles adoptés que des officiers de santé seraient désignés pour constater les décès, et que, dans les cas de doute, ils indiqueraient les corps qui devraient être conservés en delà de 24 heures avant l'inhumation,

Le citoyen Arlès membre de la commission des dépenses communales administratives a présenté au Conseil le travail de cette commission; la discussion de ce rapport a été renvoyée à demain.

Le président a ajourné la séance et a ajourné le Conseil à demain 25 frimaire.

Fait et clos, les jour et an comme dessus.

J. M. PARENT, président; BARTHELON, secrétaire.

Séance du vingt-cinq frimaire an IX

Cejourd'hui vingt-cinq frimaire an neuf de la République française,le Conseil municipal assemblé, la président a ouvert la séance,et le secrétaire a fait lecture du procès-verbal de la séance d'hier; la rédaction en a été approuvée.

Une lettre du préfet a été lue, elle annonce l'envoi de cinquante exemplaires du discours qu'il a prononcé à l'ouverture des séances du Conseil municipal, avec la liste des membres du dit Conseil.

Le président en a fait remettre un exemplaire à chacun des membres de l'assemblée.

Lecture a été faite d'une autre lettre du préfet. Elle est suivie d'un devis et

Digitized by Google

état estimatif des réparations à faire aux parapets et quais sur le Rhône, pour la partie située entre le pont Saint-Clair et celui de la Guillotière ; ces piéces ont été de suite remises à la commission des travaux publics.

Autre lettre du préfet a été lue ; elle annonce qu'il a reça la délibération du Conseil municipal du dix-huit du courant, par laquelle son attention est appelée sur le double rapport des mœurs et des recettes municipales ; sur les droits auxquels lui paraissent assujetties dans cette commune, soit les maisons de jeux, soit les filles publiques ; que le commissaire général de police déclare qu'il a ordonné à un inspecteur d'enregistrer les filles publiques, mais qu'il n'a point autorisé l'établissement d'aucune taxe sur elles ; que pour ce qui concerne des maisons de jeux, le commissaire s'en refére sur ce point au compte qu'il rend au ministre de la police générale.

Le préfet termine en disant qu'il verra avec plaisir que ces explications satisfassent à la sollicitude du Conseil municipal, et qu'il y trouve de justes motifs de confiance et de sécurité.

Après la lecture de cette lettre, différents avis ont été ouverts et discutés ; l'assemblée a arrêté qu'extrait du rapport de la commission d'instruction publique, en ce qui est relatif aux maisons de jeux, sera envoyé au préfet, pour qu'il prsune en considération les mesuras qui y sont énoncées, et qu'il sera invité à faire exécuter l'arrêté des consuls en date du cinq brumaire dernier, at ce qui est prescrit par la loi du 22 juillet 1791, rappelé dans le dit arrêté ; et en conséquence, à faire clore les lieux publics connus sous le nom de maisons de jeux de hasard.

Le citoyen Terret, mambre de la commission des recettes communales, a dit

Citoyens,

Votre commission chargée de vérifier les revenus de la commune indépendants de l'octroi, après avoir vérifié tous les titres de perceptions légales, a trouvé que le montant de ces revenus arrivait à 109,956 fr. 12. Cette somma se compose :

1° De celle de 98.300 francs, produit des décimes de patentes, et des cinq centimes par franc prélevés sur les contributions mobilière et foncière ;

2° De celle de 11,656 francs, produit des locations, concessions et droits, dont nous vous donnerons le détail quand vous le jugerez convenable.

L'examen de ces revenus infiniment modiques a entraîné votre commission à des réflexions qui lui ont paru infiniment importantes sur la marche des travaux du Conseil municipal, et nous nous sommes fait un dovoir de vous les communiquer.

Les dépenses présumées de la commune de Lyon, d'après l'aperçu présenté par le citoyen préfet dans son discours d'ouverture de la session du Conseil, ont été évaluées à la somme approximative de onze cent mille francs ; cette somme considérable doit être remplie par les recettes dont nous venons de vous donner l'aperçu, et par les revenus de l'octroi da bienfaisance. Vous apercevrez d'avance, citoyens, que ces deux seuls objets de recettes laisseront un déficit considérable qu'il sera question de remplir ; et votre sollicitude vous portant sans doute à trouver les moyens d'égaler la recette à la dépense, il nous a paru nécessaire de faire précéder tout examen de détail de recettes et de dépenses, d'un tableau approximatif présumé de notre position actuelle en finances. De la connaissance de cette situation résulteront tous les travaux partiels, soit de la réduction des dépenses, soit de l'augmentation des revanus ; les travaux publics, les hospices les dépenses de la police, les frais d'administration exigeant des emplois de fonds dont la quotité doit être à peu près connue des commissions qui sont chargées de ces objets, les recettes sont faciles à apprecier dans l'état actuel, en calculant les revenus de l'octroi par les recettes des derniers mois ; formons un tableau de situation présumée de tous ces objets, et voyons, dans le cas où toute choso resterait dans l'état actuel, si notre recette égale nos dépenses, et dans le cas contraire la grandeur du délicit nous déterminera sur le travail à faire, sur la réduction des dépenses et sur l'augmentation des recettes. Nous vous observerons cependant, dans l'aperçu de ces premières, qu'il nous a paru que celles qui regardent le commissaire de police étaient excessives. Nous avons appris, que dans le temps où la population de cette ville s'élevait à une moitié en sus que dans le moment actuel, cat objet ne passait pas sept à huit mille livres. Nous convenons, il est vrai, que le nouvel ordre de choses exige una plus grande quantité de commis, une surveillance plus activo et plus étendue, des formes plus multipliées et des frais plus considérables, mais la différence énorme de cette dépense nécessite un examen bien approfondi sur cet objet.

Sur le tout, citoyens, votre commission vous demande de délibérer s'il ne conviendrait pas de former une réunion de deux membres de chacuna des commissions ci-après, de celle des recettes générales, da celle de l'octroi, de celle des dépenses générales, de celle des hôpitaux, de celle des travaux publics, pour ensemble, ces dix ou douze membres, présenter le montant des dépenses et recettes, chacun en ce qui les concerno, et s'occuper de suite d'un tableau formant l'aperçu da la situation présumée des finances de la commune en l'an IX, et ce, avant de s'occuper des moyens d'augmenter la recette et diminuer les dépenses, qui seraient calculées at discutées en conséquence des besoins et des moyens que nous présentera l'aperçu général de notre situation.

En conséquence de catte demande, l'assemblée a arrêté que deux membres de chacune des commissions désignées ci-après aa réuniront pour présenter à l'assemblée un tableau général des recettes et dépenses communales. Pour l'octroi, les citoyens Mayeuvre et Rozier Magneux ; pour les hospices, Bertholon et Housquet ; pour les travaux publics, Durand et Morand Jouffroy ; pour les dépenses administratives. Arlès et Lafauvellière ; pour les recettes municipales, Terret et Dsrnal ; pour les établissements d'éducation publique et de bienfaisance, Cozon et Rosset.

Aucune commission n'ayant de rapport à faire aujourd'hui et demain, le présidant a levé la séance et a ajourné le Conseil a après-demain 27 frimaire.

Fait et clos les jour et an comma dessus.

J. M. Parent, président ; Beatholon, secrétaire.

Séance du vingt-sept frimaire an IX.

Cejourd'hui vingt-sept frimaire an neuf de la République française, le Conseil municipal réuni, le président ayant ouvert la séance, le secrétaire a fait lacture du procés-verbal da la séance d'avant hier, lequel a été approuvé.

Sur la proprosition d'un membre du Conseil, il a été arrêté que les délibérations du Conseil municipal seraient transcrites dans un registre spécialement destiné à cet effet, et que co registre, dans l'intervalle des sessions du Conseil, serait déposé à la Mairie du Nord.

Une lettre du préfet a été lue ; elle annonce l'envoi de son arrêté, en date du 23 frimaire courant, portant prolongation des séances du Conseil municipal, jusqu'au sept nivôse prochain.

Autre lettre du préfet a été lus : elle annonce que le travail concernant les pompiars fait partie de celui présenté par le commissaire général de police sur les surveillants de nuit, lequel a déjà été communiqué au Conseil.

Sur la proposition du citoyen Saint-Roussat, l'assemblée a arrêté qua la commission sur l'octroi communiquerait à l'assemblée son travail préparatoire relativement à cet important objet, pour que les membres du Conseil en prennent connaissance avant la discussion, et puissent murir leurs opinions lorsque le rapport définitif en sera soumis à l'assemblée ; ce rapport préliminaire aura lieu demain.

Le citoyen Rosset, rapporteur des institutions de bienfaisance, a présenté de nouveau à l'assemblée le rapport qu'il lui avait soumis dans la séance du 22 frimaire, auquel rapport il a, depuis, sjenté la décision du Conseil municipal, relativement à la distribution des sommes votées pour les institutions de bienfaisance et qui seraient prélevées sur l'octroi. Il a dit :

Citoyens,

La commission, que vous avez chargée de vous représenter l'état actuel des établissements de bienfaisance en cette commune, et des vues sur leur amélioration, a cru convenable da vous retracer, d'abord, autant succintement qu'il a été posaible, le tableau de ceux qui y existaient avant la Révolution.

La bienfaisance naturelle des Lyonnais les avait multipliés sous toutes les formes, et certes il n'exista aucune ville en France, nous pouvons même dire en Europe, qui puisse disputer à la nôtre la réputation de bienfaisance et do philanthropie, qu'elle ajustement méritée dans tous les temps.

Vous penserez peut-être, citoyens, qu'il était inutile da présenter la nomenclature détaillée de ces divers établissements à des citoyens qui les connaissaient tous ; mais nous avons cru qu'elle ne serait pas déplacée dans un procès-verbal qui, davant être mis sous les yeux du premier magistrat de ce département, qui s'occupe avec sollicitude du soin de restaurer tout ca qui était bien dans notre ville, et sous ceux du Ministre de l'Intérieur, en leur rappelant tout ce que Lyon possédait dans ce genre, les porterait à adoptor les vues da bienfaisance que vous leur présenterez pour le soulagement de la

Digitized by Google

classe très nombreuse de nos concitoyens indigents et malheureux. Nous avons suivi la division établie de ces communes en trois mairies.

Dans la division du Nord

Maison dite des Incurables, place de la Platière ;

Société des pénitents de la Croix, rue des Deux-Anges ;

Société des pénitents de Lorette, place de la Croix-Pâquet ;

Société des pénitents de Saint-Marcel, rue Saint-Marcel ;

Société des pénitents de la Miséricorde, cour des Carmes ;

A l'hôtel du Parc, distribution de pain, tous les dimanches, par les administrateurs de la Charité.

Dans la division du Midi

Les deux grands hospices si connus, l'un sous le nom de *Grand Hôtel-Dieu*, et l'autre sous celui de la *Charité ;*

La maison dite des Incurables, rue des Quatre-Chapeaux ;

Les sœurs de la Marmite, dite l'*œuvre des Dames*, rue de la Charité ;

Les mêmes, dite l'*œuvre des Messieurs*, rue des Anciens-Remparts ;

La confrérie du Confalon, place du Méridien, ci-devant des Cordeliers ;

Celle des pénitents de Saint-Charles, rue de la Charité ;

Aux Cordeliers de Saint-Bonaventure, distribution de pain, tous les dimanches, par les administrateurs de la Charité.

Dans la division de l'Ouest

A Saint-Pierre-le-Vieux, établissement des sœurs de la Marmite ;

A Saint-Paul, pareil établissement ;

A la chapelle de la Chana, distribution de pain, tous les dimanches, par les administrateurs de la Charité ;

A la Commanderie de Saint-Georges, distribution de pain par les dits administrateurs ; et autre distribution par l'ordre de Malte ;

A la montée de Fourvières, maison de la Propagation, instruction gratuite de travail pour les jeunes filles ;

Même montée, maison de la Providence, destinée pour l'instruction et l'éducation des jeunes filles qu'il fallait soustraire à la débauche et aux impressions de la mauvaise conduite de leurs parents ;

A Saint-Just, distribution de pain par le Chapitre ;

Aux Génovéfins, faubourg de Saint-Irénée, établissement d'une filature de coton par de jeunes garçons et de jeunes filles, auxquels on donnait un petit salaire progressif, à mesure qu'ils devenaient plus habiles.

Outre les secours variés en remèdes, en pain, en bouillons, en portions de viande, en linge, charbons, etc., fixés dans ces divers établissements, principalement dans ceux connus sous les noms d'*Incurables et des Marmites ;* chaque paroisse de la ville avait une régie connue sous le nom de *fabrique*, qui donnait des secours aux indigents, principalement dans l'intérieur des familles tombées dans la misère, ce que l'on nommait les *pauores honteux*.

La plupart des maisons monastiques de l'un et de l'autre sexe distribuaient des secours en pain, en soupes, en potages, etc. à certains jours fixés de chaque semaine ; et enfin, toutes les diverses sociétés ou confréries de pénitents faisaient des œuvres de charité fixés par leurs règlements particuliers, et dans les temps de disette, surtout dans les hivers longs et rigoureux, elles répandaient d'abondants secours dans la classe indigente des ouvriers sans travail.

Ces nombreux établissements, qui fournissaient des secours si variés aux malheureux disséminés dans les divers quartiers de cette grande commune, ayant été détruits par l'effet de la Révolution, ils furent momentanément remplacés par une association libre d'hommes bienfaisants, connue sous le nom de Société philanthropique, laquelle subsista jusqu'au commencement de 1793. Jetons un voile sur 1793 et 1794, deux années de désolation et de deuil, pendant la durée desquelles tout fut dans le plus horrible désordre.

En l'an III (1795 v. s.) la Municipalité unique de Lyon, au moment où cette ville sortait à peine de l'état de stupeur dans lequel l'avait plongé les malheurs qui ont si longtemps pesé sur elle, s'empressa de mettre à exécution la loi du 28 juin 1793 sur les secours à domicile, accordés par le Gouvernement aux indigents de toute la République. Elle organisa, dans cette grande commune, neuf agences de secours, une dans chacun des cantons, qui formaient alors sa division. Chaque agence était composée de seize personnes chargées de former les rôles des indigents de son arrondissement, de les classer suivant le dispositif de la dite loi, et de leur distribuer à domicile le secours fixé et attribué à chaque individu. Cet établissement a subsisté jusqu'au commencement de l'an V. A la chute du papier-monnaie, la pénurie des finances ne permettant pas au Gouvernement de fournir en argent les fonds nécessaires, la distribution des secours à domicile, cessa. A cette époque, parut la loi du 7 frimaire an V, qui, en consacrant aux secours des indigents le prélèvement d'un décime par franc sur le prix d'entrée des divers spectacles et des bals publics, établit des bureaux de bienfaisance pour la distribution de ce secours. Les bureaux de bienfaisance à Lyon sont au nombre de neuf, trois par arrondissement de mairie ; chacun d'eux est composé de cinq membres. Il existe de plus un bureau général qui se forme de la réunion d'un membre de chaque bureau particulier au président de cette administration ; pour laquelle il y a un trésorier, un homme de loi, un secrétaire, lequel est aussi membre d'un des bureaux particuliers, et un commis-receveur salarié ; au bureau général appartient le mouvement de tous les bureaux particuliers de la commune ; c'est lui qui fixe à chaque arrondissement la quotité de la somme à laquelle chacun a droit sur la recette. D'après cette fixation, les bureaux particuliers reconnaissent par eux-mêmes et le nombre d'indigents auxquels ils peuvent fournir des secours, et la durée du temps pendant lequel il est possible de les fournir ; les distributions se font à domicile et en pain, au moyen d'une carte qui leur est délivrée par un boulanger, avec lequel le bureau a pris ses engagements. Les fonds dont dispose le bureau général de bienfaisance ne lui permettent pas ordinairement de prolonger les distributions au delà du terme de trois mois de l'hiver ; on ne lui connaît d'autre recette que celle du décime par franc, sur les spectacles, les bals, etc.

Des divers établissements de bienfaisance dont nous avons donné la nomenclature, quelques-uns se sont en parties relevés, savoir :

Le service des incurables, dans la maison de ce nom, rue des Quatres-Chapeaux ; cette œuvre est suivie par des dames charitables ;

Le même des incurables de la Platière ; il est spécialement surveillé par la citoyen Dupeuble, trésorier de l'œuvre ;

Les établissements des Marmites, rue de la Charité, sur l'ancien rempart, à Saint-Pierre-le-Vieux et à Saint-Paul.

Ces quatre établissements sont desservis par les ci-devant sœurs grises de l'institut de Saint-Vincent-de-Paul. Ces filles de charité, qui ont consacré leur vie au secours des indigents et des malades, sous la direction particulière de dames et de citoyens bienfaisants, qui, de leurs propres deniers, par des souscriptions et dons volontaires, pourvoient à leur entretien et à leurs dépenses.

D'après ce tableau comparatif, votre Commission a vu avec douleur :

1° Que de tant de monuments de bienfaisance que la munificence lyonnaise avait fondés dans cette commune, il ne restait plus que les modestes édifices dits de la Marmite, sans revenus, et par conséquent les filles qui les desservent doivent d'abord s'occuper de leur existence ;

2° Que, pour parvenir à donner quelques légers secours à la classe indigente de nos concitoyens, il ne restait d'autre ressource que celle de l'exécution de la loi du 7 frimaire an V, qui ordonne la perception d'un droit sur les spectacles, dont le produit annuel peut s'élever environ à la somme de *trente mille francs*.

Pour répondre à votre sollicitude, citoyens, nous nous sommes pénétrés des avantages et des inconvénients des secours à domicile, et nous avons recueilli cette vérité, que s'il est nécessaire de porter dans l'asile du malheureux indigent les secours en pain, en viande, charbon, etc., que sollicitent impérieusement son grand âge, ses maladies ou ses infirmités bien constatées, il est aussi du devoir des administrateurs de bienfaisance de ne pas accorder le bien du véritable pauvre à l'oisiveté et à l'importunité qui les assiègent fréquemment. Le gouvernement n'a pas voulu sans doute qu'une classe particulière de nos concitoyens, dépourvue du travail qui lui est le plus familier, ne trouvât d'autres ressources que dans la distribution des secours à domicile ; le travail honore le pauvre et ne l'avilit jamais ; c'est dans celui qui sera proportionné à ses forces qu'il doit puiser ses moyens d'existence, et que le père de famille peut y maintenir la moralité de ses enfants. Pour atteindre ce but désirable, nous avons examiné les avantages que présentaient les diverses manufactures établies en cette commune, et nous nous sommes bien convaincus que l'on ne pouvait ni ne devait établir, pour les pauvres sans ouvrage, des ateliers dans les genres de fabrique, qui pendant de longues années ont fait fleurir cette ville ; votre commission s'est arrêtée, et a cru devoir préférer la filature de laine et de coton, qui, bien loin de contrarier les établissements formés, présenterait à Lyon une nouvelle branche de commerce qui n'exige pas des instruments ou métiers d'un grand prix et dont l'ouvrage est facile.

Dans cet état, votre commission vous propose d'émettre auprès du préfet de ce département le vœu formel :

1° Que, d'après la connoissance exacte qu'il a du nombre des indigents à assister, qui s'élève à 5.045, suivant le tableau qui lui en a été remis, ainsi qu'au Conseil municipal en séance, par le président du bureau général de bienfaisance, à la date du 18 frimaire courant, il veuille bien, dans sa sagesse, déterminer une somme de ..... Fr. 30.000
annuellement prise dans le produit de l'octroi de bienfaisance, laquelle ajoutée au produit des droits sur les spectacles que nous avons évalué à une pareille somme de..... 30.000
formerait une quotité déterminée de..... Fr. 60.000
destinée chaque année au soulagement des indigents ;

2° Qu'à l'avenir, les administrateurs du bureau de bienfaisance, d'après un règlement adopté par le préfet, ne puissent disposer que du tiers ou de la moitié au plus de la somme qui aura été fixée pour les secours annuels, et que le surplus soit appliqué à des établissements de filature de laine et de coton, comme il en a déjà existé dans cette commune, lesquels seraient dirigés par des

Digitized by Google

administrateurs de bienfaisance, qui en rendraient compte au préfet. Néanmoins, que pour cette année, attendu l'urgente nécessité de distribuer le secours promis aux 5.045 indigents enregistrés dans les divers bureaux de bienfaisance, il soit prélevé sur la somme de 30.000 francs demandés sur le produit de l'octroi, celle de 15,000 francs qui sera versée dans la caisse des indigents par parties égales dans les mois de nivôse, pluviôse et ventôse, pour, avec celle de 25,000 francs provenant du droit sur les spectacles, parfaire la distribution des secours à domicile pour l'an IX, et que pour accélérer la remise de la dite somme de 15,000 francs, attendue par les administrateurs du bureau général de bienfaisance, pour régler et assurer la distribution qui doit commencer au 1er nivôse, extrait du proces-verbal en ce qui concerne cet article, soit de suite envoyé au préfet, avec invitation de seconder en cela les vues bienfaisantes qui ont déterminé le Conseil municipal.

Le Conseil, adoptant les vues présentées par sa commission, a arrêté que ce rapport serait inséré dans son procès-verbal de ce jour comme énonçant le sentiment de l'assemblée, et qu'extrait du rapport, en ce qui concerne la demande des trente mille francs pour le service des indigents à prélever sur l'octroi, serait de suite transmis au Préfet.

Après cette décision, le citoyen Rosset a de nouveau réclamé la parole et a dit:

Citoyens,

Dans la séance du 22, sur la proposition qui fut faite par le citoyen Terret de faire mention, dans le rapport sur les établissements de bienfaisance, de celui des soupes à la Rumford, et d'après une lettre des membres du Comité d'administration de cette nouvelle œuvre de bienfaisance, qu'il lui soit alloué une somme de trois mille francs à prendre sur le produit de l'octroi, pour être destinée aux frais de cet établissement, le Conseil arrêta que ces demandes étaient renvoyées à sa commission des établissements de bienfaisance qui, en s'adjoignant deux membres du Bureau général de bienfaisance, examinerait la convenance de les accueillir et les moyens de procurer la somme demandée.

En conséquence de cet arrêté, votre commission après avoir conféré avec le président et un autre membre du bureau de bienfaisance, s'est assurée que, pour faire cette année la délivrance des cartes de pain à 5.045 individus enregistrés, à raison d'une livre de pain par jour pendant trois mois, à chaque individu, il faudrait à cette administration une somme de cinquante-six mille sept cent cinquante-six francs, or, elle ne peut compter que sur celle de 25,000 environ provenant du droit sur les spectacles ..... Fr. 25.000

et en supposant que le préfet accorde le supplément de ..... Fr. 15.000

demandé par le rapport de votre commission, qui a été adopté par le Conseil, alors l'administration des bureaux de bienfaisance n'aura que

la somme de ... . Fr. 40.000

au lieu de 56.756 francs pour faire la distribution des secours à domicile, consacrés par la loi du 7 frimaire an V; d'où résultera la nécessité de ne donner à chaque indigent que pendant deux mois et quelques jours peut-être, le secours qu'il recevait pendant trois mois les années précédentes.

Dans cet état, votre commission a cru qu'il était impossible de distraire la plus petite partie des sommes destinées aux secours à domicile et aux établissements de bienfaisance, proposés pour l'appliquer à celui des soupes à la Rumford, qui paraissait d'abord devoir être formé du seul produit des souscriptions volontaires des citoyens de Lyon, conformément au propectus publié par la Société d'agriculture, d'histoire naturelle et arts de Lyon.

Néanmoins dans le vue d'accélér la mise en activité et assurer la marche de ce nouvel établissement, bien louable sans doute dans ses vues, mais qui est absolument volontaire de la part des citoyens respectables qui l'ont annoncé, votre commission vous propose d'émettre un vœu auprès du Préfet, afin que, prenant en considération la demande des membres du Comité administratif des soupes à la Rumford, il veuille bien déléguer à cet établissement naissant une somme de 3.000 francs, ou telle autre somme qu'il jugera convenable sur l'octroi de bienfaisance, sans toucher à celles qui sont destinées aux secours à domicile qui sont établies et distribuées en exécution d'une loi.

Le Conseil, avant de prononcer sur la proposition énoncée dans ce second rapport, a décidé qu'il y serait sursis, jusqu'à l'époque où l'état et la situation des finances de cette commune lui seront connus, rapport qui sera incessamment soumis au Conseil par les commissions réunies.

Le citoyen Morand Jouffray, organe de la commission des travaux publics, a demandé la parole pour soumettre à l'Assemblée un premier rapport de cette Commission, il a dit:

Votre commission des travaux publics, en se chargeant du travail que vous lui avez confié, ne s'était pas dissimulé ses difficultés; mais le désir de justifier votre choix lui défendait de les calculer. Dans cette grande cité, célèbre jadis par son commerce et l'industrie de ses laborieux habitants, intéressante maintenant par ses malheurs, peut-on voir des monceaux de matériaux et de décombres là où existaient il y a peu d'années de nombreux édifices, sans former des vœux pour leur établissement, sans s'occuper des moyens de l'opérer?

Partout où votre commission porte ses regards, elle voit les ravages que produisit le siège de cette ville; partout elle retrouve les effets bien plus terribles encore de ses suites affreuses; partout elle aperçoit des ruines, des débris, des dégradations; tout autour d'elle et à reconstruire ou à réparer! Pourquoi l'homme si actif et si fort quand il veut renverser est-il si lent et si foible, lorsqu'il faut créer et rétablir?

Vos yeux, citoyens, ont été forcés de s'accoutumer à ce déchirant spectacle; mais on ne peut considérer de sang-froid les matériaux épars qui entourent les différents quartiers de cette ville, lorsque, cherchant à les faire disparaître, on est obligé de se retracer les jours de deuil qui éclairèrent tant d'horreurs; en parcourant ces décombres, on croit marcher ou milieu des tombeaux, on croit entendre la voix de nombreuses victimes du dévouement de cette cité. Ah! si l'idée consolante qu'elles eurent autour de nous et conservent une entière connaissance de ce qui se passe ici-bas n'est point l'excusable erreur d'une âme sensible, croyons que la restauration de tout ce qui périt avec elles est le monument le plus satisfaisant, le plus digne de leurs vertus que nous puissions élever à leur mémoire.

Mais s'il est naturel dans une première assemblée de famille de parler avec attendrissement des maux qu'on a souffert, il ne faut les rappeler que pour s'entretenir ensuite de l'espoir de les voir s'alléger, que pour voir aviser ensemble aux moyens d'en dérober, s'il est possible, les traces à nos neveux.

Le gouvernement actuel, en nous promettant un avenir heureux, s'occupe à nous consoler du passé; bientôt la cessation de la guerre, les heureuses influences de la paix, le rétablissement de nos manufactures, la sollicitude et les vues bienfoisantes du préfet du département opéreront d'heureux changements dans notre position.

Oublions l'instant fatal où la main d'un lâche osa frapper d'un marteau destructeur l'angle des beaux édifices qui décoraient la plus grande place de cette ville, où des hommes comprimés par la terreur, dégradés par la misère et guidés par quelques scélérats, eurent la faiblesse d'employer à détruire les forces qu'ils ne tinrent de la divinité que pour de plus nobles usages.

Portons nos regards sur l'angle opposé; voyons le vainqueur de Marengo s'honorer du titre de réédificateur de cette cité, et que la pierre fondamentale posée de ses mains triomphantes soit le gage de nos espérances. A sa voix puissante, les matériaux entassés semblent sortir du rabos dont ils offrent l'image, pour se rapprocher et se former en nouveaux édifices. Ce prodige, nous le verrons se réaliser, car le nom de Bonaparte ne peut rester longtemps parmi les ruines.

Mais votre commission, en se livrant à un pareil espoir, sent qu'elle doit résister en ce moment à cet enthousiasme restaurateur. Les travaux à entreprendre, pour tout recréer dans cette commune, seraient immenses, et dès lors sans proportion avec ses moyens.

Réparer, entretenir tout ce qui existe encore, empêcher la destruction totale des objets dégradés par le siège ou un long défaut de réparations, voilà ce qui doit fixer toute votre attention.

Avant d'entrer dans des détails minutieux qui, presque toujours présentant les mêmes descriptions, les mêmes circonstances, les mêmes résultats, ne peuvent intéresser que parce qu'ils sont utiles, votre commission croit devoir vous faire quelques observations qui motiveront la marche qu'elle s'est tracée dans son travail.

D'abord il résulte des dispositions de l'arrêté des Consuls du 5 brumaire an IX qui détermine les fonctions des Commissaires généraux de police, que tous les monuments et édifices publics, appartenant à la nation, seront réparés et entretenus d'après les ordres du préfet du département, et que tous les édifices, corps de garde, halles fontaines, ports, quais et autres objets appartenant à la commune et à sa charge, seront réparés ou construits par les ordres et sous l'inspection des maires.

L'art. 30 de cet arrêté ne laissant pas de doute à cet égard, et cette cité se trouvant divisée en trois Mairies, votre commission a cru devoir suivre dans son travail cette même division. Il est satisfaisant, en ayant à fournir à toutes les dépenses à la charge de la commune, de penser qu'elles seront dirigées, surveillées, ordonnancées par ses représentants naturels, par ceux dont les intérêts ne peuvent être séparés de l'intérêt public, par ceux qui, en acceptant des places où le bien qu'ils peuvent faire est le seul prix de leurs travaux, doivent inspirer tant de confiance à leurs concitoyens.

L'arrêté du 5 brumaire ne fait mention de la confection et de l'entretien du pavé, mais pas de doute que les chefs de la commune doivent connaître de tout ce qui a rapport à la portion qui est à sa charge.

Cet article important dans cette ville, centre si indispensable de tant de routes différentes, que presque toutes ses rues pourraient être considérées comme faisant partie de ces grandes routes, a besoin de réparations majeures.

(A suivre).

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Travaux entrepris dans la semaine

Hôtel des Invalides. — Remplacement de tapis du bâtiment I.

Ecole de filles, rue du Bœuf. — Installation d'un lavabo.

Bateau Morgue. — Réfection d'une passerelle.

Bureaux des taxes, quai de Serin, 45. — Travaux d'aménagement.

Justice de paix du 5e canton. — Installation de l'éclairage au gaz.

Ecole de garçons, quai Pierre-Scize. — Installation d'une bouche d'arrosage.

Travaux en cours d'exécution

Ancien presbytère Saint-Louis, rue de la Madeleine. — Réparations de propreté dans l'appartement du 2e étage. — Installation de l'eau et du gaz.

Parc de la Tête-d'Or. — Réparations de propreté de la volière et des W. C. disséminés dans le parc.

Ecole de garçons, chemin des Colattes. — Réparations de propreté dans l'appartement du directeur.

Mairie du 2e arrondissement. — Modification de deux ouvertures au 1er étage.

Mairie du 1er arrondissement. — Installation de l'éclairage électrique.

Marché aux bestiaux à Vaise. — Installation d'une nouvelle barre d'attache.

Justice de paix du 2e canton. — Installation de placards.

Ancien presbytère rue du Bon-Pasteur, 30. — Réfection de la terrasse.

Etuve à désinfecter de Perrache. — Réparations intérieures.

Hôtel de Ville. — Réparation du calorifère chauffant la loggetta du concierge, salle des Pas-perdus.

Ancien presbytère Saint-Maurice, à Monplaisir. — Réparations de propreté et réfection des enduits des façades.

Hôtel des Invalides du Travail. — Agrandissement de la porcherie de quatre nouvelles cases.

Travaux terminés dans la semaine

Bourse du Travail. — Réparations générales de propreté et modification de divers locaux.

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE

Travaux entrepris dans la semaine

Rue de l'Hôtel-de-Ville. — Réfection de trottoir en asphalte.

Rues Marc-Antoine-Petit et Delandine. — Réparations de trottoirs en asphalte.

Rue Chaponnay, 20-22 et 24. — Construction des trottoirs en asphalte.

Grande rue de la Guillotière, entre l'avenue de Saxe et la place Saint-Louis. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Rue de la Lône, entre les rues Saint-Jérôme et Asperge. — Relevé à bout en cailloux roulés.

Rue Joséphin-Soulary. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue Jacquard. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Quai des Etroits. — Pose de six bancs doubles.

Rue Jouffroy. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Rue Gorge-de-Loup, près des abattoirs de Vaise. — Reconstruction d'une clôture en planche.

Rue Robert et place Moncey. — Réparation de trottoir en asphalte.

Rue Bouteau, angle de la rue Sully. — Réparation de bouche d'égout.

Travaux en cours d'exécution

Rue Jean-Baptiste-Say. — Relevés à bout en pavés étêtés.

Rue Romarin, entre la place Croix-Pâquet et la rue Coustou. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Rue Lafont. — Réfection de pavage en bois.

Cours Suchet. — Réparations de pavage en cailloux roulés.

Rue Seguin, entre la rues Suchet et la rue Marc-Antoine-Petit. — Réparations de chaussée en pavés d'échantillon.

Quai Perrache, entre la rue du Bélier et le pont du chemin de fer. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Place Jean-Macé. — Relevé à bout en pavés d'échantillon.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Rue Gigodot. — Relevé à bout de la chaussée en cailloux roulés.

Chemin du Greillon. — Rechargement de la chaussée empierrée.

Rue Moncey. — Réparation de trottoir en asphalte.

Rue Duguesclin, 113. — Réparation de trottoir en asphalte.

Rue Vauban. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Rue Suchet, entre les rues Bossuet, Bugeaud et rue Molière, entre les rues Bugeaud et Cuvier. — Construction de chaussées en pavés d'échantillon.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 2e section. — Remblaiement des rues (A), (B), (C) et de la place devant la nouvelle gare des Brotteaux; pose de bordurettes, rues Béranger, Vauban et rue (B) et établissement de bouches d'égout, rue Vauban prolongée.

Travaux terminés dans la semaine

Rue Ménestrier. — Etablissement d'un pavage asphalté.

Montée du Mont-Sauvage. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Cours Charlemagne, rues Smith, Dugas-Montbel et Delandine. — Rechargement de chaussée empierrée.

Avenue des Ponts 124 et retour route de Vienne. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue Mazenod, entre les rues Duguesclin et Boileau. — Relevé à bout en cailloux roulés.

Avenue des Ponts, entre le quai Claude-Bernard et la rue Roulin. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Rue d'Ivry. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue des Prêtres. — Relevés à bout en pavés épinés.

Rue Crillon 21. — Construction de trottoir en asphalte.

SERVICE DES PONTS

Pont de l'Hôtel-Dieu. — Réparations des longrines et garde grèves du trottoir rive droite, aval et réfection du platelage de ce trottoir.

SERVICE VICINAL

Chemin vicinal ordinaire n° 7, de Saint-Just à Saint-Simon. — Reconstruction d'une partie de mur de soutènement au droit de la propriété de M. Carle.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Travaux exécutés ou en cours d'exécution du 6 au 12 Juin 1907.

Canalisations; rue Bérauger; rue Voltaire; rue Saint-François-d'Assise.

Prises d'eau et branchements: rue des Trois-Rois n°s 5-7; avenue Thiers, 123; rue d'Aguesseau, 16; rue Bancel 35; chemin du Vinatier, route de Genas, 60; cours Henri, 55; rue Charles-Richard, n° 33; rue Tavernier, 5; cours Charlemagne, 60; place Dumas-de-Loire; rue des Chartreux, 38; montée de l'Observance.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 16 Juin 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Abry, Claude, ajusteur, r. Cales, 16.
Dlle Palatin, Marie, s. p., q. Rambaud, 11.
Bernard, H., voy. com., r. Vieille-Monnaie, 16.
Dme Girerd, Ph., commer., m. Gde-Côte, 9.
Bidon, Emile, graveur, r. Créqui, 114.
Dlle Dyot, Jeanne, s. p., r. Lanterne, 27.
Bouchard, P., cultivateur, Ste-Consorce (Rh.)
Dlle Laurent, P., s. p., r. Serg.-Blandan, 2.
Carme, Joseph, empl., r. d'Isly, 2.
Dlle Durançon, J., brodeuse, r. de l'Alma, 10.
Charpin, A., mécan., gde r. Guillotière, 183.
Dlle Gay, Julie, s. p., r. Pierre-Blanc, 6.
Cullay, Pierre, carrossier, pl. Bellecour, 13.
Dme Lindia, M., crayssière, r. de la Vieille, 17.
Garnier, Paul, sellier, r. Villeroi, 36.
Dme Pombonne, M., couture, pl. St-Clair, 4.
Humbert, Louis, cartonnier, pl. Colbert, 9.
Dme Chatanay, Adèle, brod., r. de la Vieille, 17.
Marchand, Julien, empl., r. Serg.-Blandan, 30.
Dlle Grégoire, D., s. p., r. des Capucins, 4.
Rive, Louis, comm., r. Anc.-Prefecture, 6.
Dlle Pin, Mariette, empl., m. Gde-Côte, 1.
Sallavnard, Eugène, empl., q. St-Clair, 9.
Dlle Vérollet, Louise, s. p., Valence (Drôme)
Thivolle, Emile, ingénieur, Constantine.
Dlle Bravard, Louise, s. p., bd Cr.-Rousse, 161.
Verney, Henri, empl., r. Vieille-Monnaie, 11.
Dlle Marmillot, Julie, comptable, r. Burdeau, 7.
Voisin, Adolphe, repréa., r. des Capucins, 6.
Dlle Descours, L., s. p., ch. de la Favorite, 23.
Clavey, Eugène, emballeur, r. Longue, 8.
Dlle Lacroix, Marie, empl., r. Longue, 8.
Reynaud, Henri, rep. de com., r. du Plâtre, 8.
Dlle Drut, Elise, fleuriste, r. Longue, 23.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Fichet, Joseph, tourneur, r. Franklin, 50.
Dlle Marcellin, Françoise, repass., r. Sala, 6.
Duilleux, Paul, tailleur, r. Franklin, 45.
Dlle Pilliol, Jeanne, cuisinière, r. Franklin, 53.
Milteret, Désiré, polisseur, r. Victor-Hugo, 26.
Dlle Jourdan, Marg., brodeuse, r. Robert, 21.
Perraod, Joseph, jardinier, Oullins.
Dlle Pégas-Blanc, A., domestique, q. Tilsitt, 19
Finas, Marc, étud. en droit, St-Chamond (Loire).
Dlle De Villaine, Joséphine, s. p., pl. Ampère, 7.
Chabert, Jean, empl. comm., Villeurbanne.
Dlle Motay, Marie, cuisin., r. H.-de-Ville, 61.
Abry, Claude, ajusteur, r. Cales, 16.
Dlle Palatin, Marie, s. p., q. Rambaud, 11.
Bellemin, Auguste, empl., r. Bellecordière, 18.
Dlle Albert, Louise, empl., r. Palais-Grillet, 16.
Ganvin, Camille, soldat, Grenoble.
Dlle Philibert, Marie, s. p., Sury-ès-Bois (Cher).
Barbier, Gilbert, empl., r. Palais-de-Justice, 8.
Dlle Oriot, Maria, brodeuse, r. Sala, 2.
Bonin, J.-M., valet chambre, pl. Bellecour, 18.
Dme Desvignes, J., cuisin., pl. Bellecour, 16.
Damaisin, Frédéric, constr.-mécanicien, Paris.
Dlle Viale, Marie, s. p., q. de la Charité, 29.
Lecoffretie, Justin, empl. com., r. République, 22.
Dlle Martin, Jeanne, s. p., Versailles.
Garapan, Jules, empl. P.-L.-M., r. Gilibert, 35.
Dme Gachet, Ant., s. p., Aillion (Ardèche).
Rive, Louis, commerçant, r. Anc.-Prefecture, 6.
Dme Pin, Mariette, empl., m. Gr.-Côte, 1.
Douchy, Hippolyte, compl., r. A.-Préfecture, 2.
Vve Proux, Henriette, s. p., r. A.-Préfecture, 7.
Sclavo, Joseph, m. londeur, r. Ste-A.-Baraban 4.
Dlle Alliod, Jeanne, s. p., q. de la Charité, 22.
Ganthey, Eugène, capit. d'artillerie, r. Sala, 32.
Dlle Senly, Marcelle, s. p., Nevers.
Ressicaud, Antoine, jardinier, Ste-Foy-l.-Lyon.
Dlle Bean, Honorine, cuisin., r. St-Jean, 62.
Mège, Emile, empl. P.-L.-M., q. Pierre Scise, 50.
Dlle Ungonnet, Jeanne, coutur., r. A.-Comte, 64.
Cesin, Louis, tourn.-mécanic., q. Fulchiron, 16.
Dlle Echinard, Jeanne, s. p., q. Perrache, 5.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Bourret, Henri, men., r. des Petites-Sœurs, 14.
Dlle Ranc, Aline, s. p., Chomérac (Ardèche).
Claret, Auguste, empl., r. des Trois-Pierres, 13.
Vve Aillond, A., cuisin., av. des Ponts, 24.
Gasanion, C., serg. 68e de ligne, fort Lamothe.
Dlle Guillermain, Marie, empl., La Mulatière.
Grüothaler, Louis, horloger, r. Neuve, 11.
Dme Mérieux, Jeanne, empl., av. de Saxe, 166.
Levêque, Jean, mécanicien, r. Garibaldi, 212.
Dlle Viossenge, Anna, fem. de ch., q. Tilsitt, 21.
Magoin, Auguste, moniteur, r. Clos-Suiphon, 6.
Dlle Revet, F., piq. en chauss., r. de la Rize, 4.
Martinay, A., mécanicien, r. des Asperges, 94
Dlle Mathieu Le Roux, A., com., r. Université, 61.
Seinn, Emile, fondé de pouv., r. Paul-Bert, 33.
Dlle Vachon, Anna, s. p., c. Gambetta, 5.
Français, Louis, peignier, Oyonnax (Ain).
Dlle Dupont, Henriette, s. p., Oyonnax (Ain).
Jamet, Mathieu, mécanicien, r. Turbil, 12.
Dlle Petot, Marie, s. p., r. Magenta, 76.
Revelin, Lucien, ouv. d'usine, St-Fons (Rhône).
Dlle Donhéret, M., journ., ch. Vitriolerie, 44.

Digitized by Google

Fournier, Louis, tourneur, c. Gambetta, 4.
Dlle Gilbart, J., fem. de ch., c. Gambetta, 2.
Canaud, Jean, profes. Ecole sup., r. Volney, 2.
Dlle Coulet, F., dir. d'école, r. du Marché, 3.
Pradel, Henri, garç. de laite, r. Béchevelin, 35.
Dlle Olivere, Glympe, repass., r. Paul-Bert, 101.
Ancourt, Joannès, horticul., ch. Barabau, 119.
Dlle Richard, A., empl., ch. de Barabau, 128.
Dellemin, Auguste, empl., r. Bellecordière, 18.
Dlle Albert, Louise, empl., r. Palais-Grillet, 12.
Berlbillon, Louis, voitur., gr. r. Guillotière, 113.
Dlle Bugnand, L., coutur., gr. r. Guillotière, 113.
Borgne, Adolphe, empl., r. Vendray, 21.
Dlle Tristeb, Stéphanie, cravatière, r. Ney, 22.
Houdet-Cuny, Y., empl. tram., r. Rabelais, 71.
Dlle Huss, Fernande, repass., r. d'Essling, 18.
Brunet, Augustin, empl. P.-L.-M., r. Chevreul 122.
Dlle Marcennet Maria, empl., r. Paul-Bert, 26.
Cherpin, Marius, mécan., gr. r. Guillotière, 133.
Dlle Gey, Marie, e. p., r. Pierre Blanc, 2.
Chevallier, Pierre, empl., gr. r. Guillotière, 23.
Dlle Pertalie, Looisa, s. p., r. des Villas, 12.
Colenjard, Henri, mécanic., b. des Brotteaux, 25.
Dlle Morel, M., rac. de tul., av. de Saxe, 227 *bis*.
Courrault, Lucien, l tier, gr. r. Guillotière, 200.
Dlle Barachin, Maria, corset., r. St-Lazare, 22.
Farina, Joseph, ajusteur, r. Paul-Bert, 222.
Dlle Fouillet Antoinetta, couturière, Bolly.
Genairon, Louis, doct. en méd., Saint Etienne.
Dlle Jauoray, A., e. p., gr. r. Guillotière, 223.
Guirhard, Pierre, menuis., av. P.-d'Artillerie, 12.
Dlle Couturier, A., coutur., r. Madeleine, 19.
Lagier, Jean, ajusteur, r. de la Villette, 30.
Dlle Védranne, E., couturière, r. Julie, 22.
Larga, Benoît, empl., Cluny.
Dlle Parcet, Maria, domestique, Cluny.
Loudet, Joseph, empl., av. des Ponts, 282.
Dlle Germain, Adèle, coutur., Vénissieux.
Minsac, Jean, mouleur, r. Séb.-Gryphe, 132.
Dlle Jeansaacties, M., cout., r. H.-Vieillards 32.
Notin, Antoine, ébéniste, Tarare.
Dlle Piétransate, M., coutur., r. Boileau, 211.
Perreyon, Jean, poseur, r. de Créqui, 161.
Dlle Chavanel, M., mén., ch. de Barabau, 156.
Pradel, Jean, voyageur, r. Mazenod, 34.
Dlle Vernois, Céline, s. p., parc Saint-Maur.
Ray, Louis, empl., r. du Colombier, 2.
Dlle Issartel, Marie, empl., r. Tissot, 27.
Rogliardo, Jean, vermicellier, r. P.-Corneille, 133.
Dlle Lagel, A., vermicellière, r. Rabelais, 42.
Rol, Alexandre, empl., r. Pasteur, 23.
Dlle Carrage, P., coutur., Châtil.-s.-Chalaronne.
Thivolle, Charles, adj. 29e infant., fort Lamothe.
Dlle Chaveuis, M., coutur., rte de Vienne, 11.
Chetanay, Pierre, plombier, r. Mazenod 103.
Dlle Coudron, Louise, domest., r. St-Amour, 3.
Cohn, Willy, négociant, q. de la Guillotière, 13.
Dlle Kopf, Elsa, s. p., Berlin.
Dalbaud, Marius, empl., c. Gambetta, 23.
Dlle Levert, Yvonne, coutur., r. Tronchet, 54.
Devolt, André, man., g. r. Guillotière, 123.
Dlle Gaude, M., mén., g. r. Guillotière, 125.
Dollet, Pierre, empl., r. Duguesclin, 235.
Dlle Turrel, Anna, empl., q. Archevêché, 17.
Félix, Jean, cultivateur, Souternon.
Dlle Oblatte, Bénédicte, e. p., r. Montchat, 33.
Gardon, Jean, carrorier, r. Thibaudière, 45.
Dlle Courozier, Olympe, s. p., St-Genis-Laval.
Garnier, Paul, sellier, r. Villeroi, 56.
Dlle Fombonne, Marthe, cout., p. St-Clair, 4.
Gres, Henri, tonnelier, Bordeaux.
Dlle Fournier, Noémie, e. p., Bordeaux.
Labroese, Etienne, manœuvre, r. Montgolfier, 18.
Dlle Vallette, Marie, empl., av. de Saxe, 217.
Hangod, Marios, empl., c. Gambetta, 7.
Dlle Montet, Eug., guimp., r. Dumont, 18.
Sclavo, J., m.-foud., r. Ste-Anne-de-Barabau, 4.
Dlle Alliod, Jeanne, s. p., q. Charité, 82.
Seucelier, Pierre, compt., r. Molière, 21.
Dlle Mazière, Marie, e. p., ch. Etoile-d'Alaï, 22.
Alie, Gust., empl. des postes, r. d'Enghien, 14.
Dlle Guillot, M., empl. des p., r. V.-Hugo, 16.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Chatelan, Maximin, empl., r. de la Monnaie, 12.
Dlle Tabard, Marie, bouillonn., r. Pelletier, 10.
Barncaud, Marius, joaillier, r. Dum.-d'Urville, 3.
Dlle Gny, Elisabeth, s. p., r. St-Cyr, 28.
Jacob, J.-Marie, empl., r. d'Austerlitz, 2.
Dlle Massrt, P., coutur., r. Tab.-Claudiennes, 31.
Fischer, Emile, comptable, r. D.-Rochereau, 40.
Dlle Deschamps, Marg., s. p., Villeurbanne.
Bertrand, Camille, empl., r. d'Austerlitz, 12.
Dlle Favrot, Adèle, empl., pl. Bellevue, 3.
Prestal, Jean-Bapt., empl. P.-L.-M., St-Etienne.
Dlle Micod, L., ouv. cravat., m. de la Boucle, 12.
Carme, Joseph, empl., r. d'Isly, 2.
Dlle Durançon, Jeanne, brod., r. de l'Alma, 10.

Abry, Claude, ajusteur, r. Calas, 12.
Dlle Palatin, Marie, s. p., q. Ramheud, 11.
Bouvier, Françoie, tulliste, g. r. de Cuire, 62.
Dlle Klein, C., raccom. tulle, b. Cr.-Rousse, 129.
Blanc, Jean M., commerçant, r. Dumont, 1.
Vve Malziee, Marie, lingère, r. Dumont, 8.
Rangod, Marius, empl., c. Gambetta, 7.
Dlle Mentel, Eug., guimpière, r. Dumont, 12.
Graugeard, Cl., passem., p. r. de Cuire, 4.
Vve Bourgade, Jeanne, dév., r. Duviard, 5.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Schneider, Ang., cirier, q. de Vaise, 12.
Dlle Vilmain, L., empl. de c., Mirecourt (Vosges)
Crassard, Fr., empl., r. Boileau 135.
Dlle Colomb, M., compt., q. de l'Archevêché, 4.
Dollet, P., empl. de c., r. Duguesclin, 335.
Dlle Tarrel, Anna, c. de c. q. Archevêché, 17.
Duverney, Claude, cultiv., Mâcon.
Dlle Rostein, V., journ., q. Pierre-Scize, 55.
Geby, Charles, mécan., q. de Vaise, 13.
Dlle Diodat, Henria, e. p., Burzet (Ardèche).
Gudin, Fr., méc., Villefranche (Rhône).
Dlle Duthel, V., s. p., Villefranche (Rhône).
Nicod, Francisque, tourneur, Oullins.
Dlle Corsin, Louise, s. p., q. des Etroits, 11.
Pioc, Fr., emballeur, r. des Bains, 8.
Dlle Croibier-Grea, Em., cuis., Fitilieu (Isère).
Ressicaud, Ant., jard., Ste-Foy-lès-Lyon.
Dlle Reau, Honorine, cuis., r. St-Jean, 32.
Ray, Ernest, empl. P.-L.-M., r. du Colombier, 2
Dlle Issartel, Augusta, empl., r. Tissot, 27.
Rivière, Louis, man., r. de Bourgogne, 33.
Dlle Vardier, Marie, coutur., r. Sachet, 17.
Soucelier, Pierre, compt., r. Molière, 21.
Dlle Mazière, M., e. p., ch. de l'Etoile-d'Alaï, 22.
Tissot, Alph., empl., p. et t., r. du Bœuf, 21.
Vve Houle, Elisabeth, s. p., r. de Bourgogne, 2.
Villain, Jean, tanneur, m. de Choulans, 1.
Dlle Préaut, M., s. p., Parey-le-Monial (S.-et-L.).
Veisin, Adelphe, rep. de s., r. des Capucins, 2.
Dlle Descours, M., e. p., ch. de la Favorite, 21.
Pollet, Léopold, typographe, r. Bourgogne, 22.
Dlle Darmoisin, Jolie, e. p., La Mulatière.
Barbier, Gilbert, empl., r. Palais-de-Justice, 18.
Dlle Oriol, Alberline, brodeuse, r. Sala, 2.
Caein, Louis, tourneur, q. Fulchiron, 16.
Dlle Echinard, Jeanne, e. p., q. Perrache, 2.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Biden, E., graveur-dessinat., r. Créqui, 114.
Dlle Dyol, Jeanne, s. p., r. Lanterne, 27.
Borgne, Adolphe, empl., r. Vandray, 21.
Dlle Tritsch, S., cravatière, r. Ney, 52.
Celenjard, H., mécanicien, b. des Brotteaux, 63.
Dlle Meral, A., s. p., av. de Saxe, 227 *bis*.
Duprez, Amédée, empl., r. Notre-Dame, 14.
Vve Joubert, M., tulliste, r. Notre-Dame, 14.
Giet, J., prép. des douanes, Dramans (Savoie).
Dlle Rosset, Marie, e. p., Clerafeud (H.-Savoie).
Longra, Francis, jardinier, r. Tête-d'Or, 10.
Dlle Pinchen, J., couturière, Tearon (Rhône).
Malinjoud, J., empl. de com., c. Vitton, 81.
Dlle Lonchamp, L., lisseuse, Cerdon (Ain).
Milleret, D., poliss. mét., r. Victor-Hugo, 28.
Dlle Jourdan, M., brodeuse, r. Robert, 21.
Perrayon, Jean, poseur, r. Créqui, 121.
Vve Fontau, M., ménag., ch. Baraban, 132
Perret, Marius, teinturier, r. Dugesud, 82.
Dlle Filliat, M., chapelière, r. Cuvier, 116.
Perrin, Emile, mécanicien, r. de Seze, 126.
Dlle Déléage, M., ouv. en soie, r. L.-Blanc, 80.
Petit, Fernand, tulliste, r. Notre-Dame, 15.
Dlle Foulelli, M., ouv. soie, r. Notre-Dame, 24.
Philippon, Marius, empl., r. Tronchet, 71.
Dlle Jeaubenrquin, T., empl., r. P.-Silence, 17.
Rivière, Louis, manœuvre, r. Ney, 71.
Dlle Vardier, Marie, coutur., r. Sachet, 17.
Rodet, Eugène, empl., r. Duguesclin, 64.
Dlle Fonruct, E., journalière, r. Suchet, 24.
Sauguier, L., empl. P.-L.-M., r. J.-Soulary, 10.
Dlle Amable, B., repass., pass. St-Pothin, 14.
Blublin, G., corroyeur, pass. Vendôme, 24.
Vve Vaaivière, F., ménag., c. Lafayette, 119.
Dalbaud, Alph., empl. de com., c. Gambetta, 23.
Dlle Levert, Yvonne, cout., r. Tronchet, 51.
Valamot, Vincent, négociant, r. Crillon, 20.
Dlle Talmon, Clémence, e. p., av. Thiers, 122.
Jourdan, Henri, eppl. aux étoffes, r. Tête-d'Or, 62.
Dlle Berrié, Maria, dégraiss., r. Masséna, 123.
Scurmann, Joseph, ajusteur, r. Montgolfier, 22.
Dlle Sahot, Julienne, empl., r. Montgolfier, 80.
Jean dit Clément, M., fils de dess., r. Duguesclin, 2.
Dlle Agostiuctti, Louise, empl., r. Ney, 53.
Bartino, Jean, bourrelier, r. Cuvier, 133.
Vve Therma, Magdeleine, lingère, r. Cuvier, 133.
Faure, Jean, institut., St-Nizier-de-Fornas (Loire).
Dlle Baruard, M., e. p., St-Nizier-de-Fornas (Loire)

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 9 au 15 Juin 1907

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Filhol, garçon de recettes, r. Rivet, 3...... m.
Laval, photographe, r. Pizay, 2............ f.
Duhost, empl. de com., r. Burdeau, 24.... m.
Satenay, électricien, r. Burdeau, 41........ f.
Fillen, empl. de com., r. Nayret, 4......... f.
Jourdan, empl. de com., r. Burdeau, 12.... f.
Fesquet, empl. soirie, r. d'Algérie, 2....... m.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Mayet, docteur méd., r. Emile-Zola, 18.... f.
Présenté, empl., r. Remp.-d'Ainay, 3........ m.
Vuagnat, valet de ch., r. Ste-Hélène, 30.. f.
Buche, casquettier, c. Gambetta, 82......... m.
Debot, boulanger, r. de la Loge .... m.
Douchard, boucher, q. des Célestins, 2...... m.
Suchier, laitier, r. Remp.-d'Ainay, 58...... f.
Lasset, maçon, Grèz.-la-Verenne (Rhône).. f.
Garcin, tailleur pierre, Montalieu-Vercieu.. f.
Perrin, empl., r. Mortier, 7................ m.
Girend, cantonnier, m. Carmélites, 40..... m.
Weyl, soldat 121e, gr. r. Guillotière, 239... f.
Trépier, ramoneur, pass. Mermet, 27 *bis*... f.
Berger, manœuvre, r. Bellecordière, 12.... m.
Carabin, peintre, r. des Trois-Rois, 2...... f.
Bedot, menuisier, r. d'Alger, 2............ f.
Vidal, manœuvre, r. de l'Giselière, 11...... m.
Oltin, cafetier, q. Perrache, 4............ f.
Vallet, empl., r. de l'Hôtel-de-Ville, 72.... m.
Dutreix, maçon, r. des Bains, 1............ f.
Tessa, journalier, Villeurbanne............ m.
Mayer, repasseuse, av. de Saxe, 32......... f.
Plevy, empl., Villeurbanne................ m.
Lassausay, journalière, r. St-Victor, 3...... f.
Labiffe, manœuvre, Villeurbanne........... m.
Marcel, vernisseur, r. Cuvier, 100......... f.
Fontaine, manœuvre, r. Vauban, 62......... m.
Deuina, horloger, pass. Hôtel-Dieu, 27..... m.
Nouhen, empl., r. d'Alger, 8.............. f.
Guillot, journalier, r. Garibaldi, 87........ f.
Lombard, cultiv., St-Alban-de-Roche (Is.). m.
Carrier, apprêteur, r. Critina, 22.......... m.
Vaillan, manœuvre, r. P.-Corneille, 11...... m.
Planque, journalier, r. Denuzière, 3........ f.
Dassoyer, empl., r. Duhamel, 12........... m.
Drouet, empl., r. des Trois-Maisons, 2..... f.
Galbit, manœuvre, Villeurbanne............ m.
Rachet, empl., r. de la Charité, 74......... m.
Yvrard, valet de chambre, r. Duquesne, 2.. m.
Galley, ajusteur, c. Charlemagne, 22....... f.
Magnin, meunier, r. Denuzière, 2.......... f.
Curtelin, cordonnier, r. Bellecordière, 3.... m.
Larfeuilloux, chauffeur, r. St-Maurice, 20.. m.
Cazaneva, chaudronnier, r. E.-Dolet, 21.... f.
Joliord, elngueur, r. Mazenod, 22.......... m.
Cudet, terrassier, r. T.-Claudiennes, 41..... m.
Bertrand, empl. P.-L.-M., r. du Bélier, 2... f.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Mariel, empl., r. Bancel, 30............... m.
Barbezions, empl., n. Liberté, 7........... f.
Mander, mosaïste, r. de la Buire, 61........ f.
Robert, empl., pl. Abondance, 2........... f.
Janlet, empl. ch. de fer, ch. 4 Maisons, 28.. m.
Jantet, empl. ch. de fer, ch. 4 Maisons, 28.. m.
Durand, photographe, av. Félix-Faure, 128. m.
Delalande, chaudronnier, imp. Pomona, 2.. f.
Armenet, boulanger, av. des Ponts, 245.... m.
Macard, empl., r. Basse-du-Port-au-Bois, 2. f.
Lachal, modeleur, c. Gambetta, 72......... m.
Chanel, empl., r. Bancel, 30.............. f.
Raffour, boul., r. Ste-Anne-de-Baraban, 47 m.
Burdy, cond. trav., r. Sébastien-Gryphe, 66. f.
Peyrot, empl. au gaz, r. Chevreul, 30...... f.
Jantet, verrier, rte de Vienne, 96.......... m.
Renard, doct. en méd., av. de Saxe, 253.... f.
Sauteiesa, verrier, r. Sébastien-Gryphe, 131. m.
Tuurret, charpent., r. Bellecombe, 100..... f.
Bailloud, manœuvre, ch. Scaronne, 13..... f.
Drevet-Cadet, tourneur, ch. Gerland, 21.... f.
Roux, dessinateur, r. Turbil, 6............ f.
Barbarot, empl., av. Félix-Faure, 11....... f.
Billiémez, empl., imp. Cyrano, 2........... m.
Bérard, nég. en vins, c. Gambetta, 122.... m.
Chignier, empl., c. Henri, 50.............. f.
Rocnon, débitant, r. du Bas-Port, 2........ m.
Menut, garç. de peine, r. des Asperges, 48.. m.
Charvet, empl., P.-L.-M., rte de Vienne, 48. f.
Genin, mécan., r. Clos-Suiphon, 2......... f.
Flachat, mécanicien, r. Boileau, 254....... f.
Grillot, mécanicien, ch. des Lilas, 10....... f.
Bernet, modeleur, av. Félix-Faure, 19...... m.

Digitized by Google

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Lélenche, empl., r. Hénon, 76..... m.
Bouffiau, empl., b. de la Croix-Rousse, 155. m.
Christin, dhéniste, r. de Nuits, 27..... f.
Wohgensinger, brodeur, r. Dumont, 6..... f.
Dombey, empl., r. Valentin-Coulnrier, 32.. f.
Curt, mécanicien, r. St-F.-d'Assises, 13.... m.
Minguet, empl., gr. r. Croix-Rousse, 11.... f.
Métral, cantonnier, pte r Saint-Pothin, 2... f.
Farge, liseur de dessins, r. Jacquard, 16.... m.
Courtois, tulliste, r. d'Ivry, 23..... f.
Perrin, empl., pl. de la Croix-Rousse, 12... f.
Léna, pharmacien, r. Joséphin-Soulary, 68. m.
Buchat, tulliste, r. Denfert-Rochereau, 43... m.
Bellemin, tireur d'or, r. Clin, 2..... m.
Menrice, marinier, gr. r. de Cuire, 13..... m.
Jenin, applicat. sur étoffes, r. Gigodot, 6.. f.
Reffler, mennisier, r. Perrod, 1..... f.
Hilarion, profess. de danse, r. P.-Gaillot, 11. m.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Surillier, cordonnier, r. du Bœuf, 13..... m.
Damey, cafetier, m. de Choulans, 2..... m.
Dufournel, boucher, q. Pierre-Scize, 68 ... f.
Cennaud, fanteur postes, r. St-Georges, 122. m.
Rampignon, maçon, r. St-Etienne, 4..... f.
Delhome, typographe, q. Pierre-Scize, 11... f.
Garon, jardinier, ch. Frencheville, 136..... m.
Balleguy, jardinier, r. du Doyenné, 15..... m.
Vermot, représ comm., q. de Bondy, 1..... f.
Paquier, cordonnier, r. de la Bombarde, 2.. m.
Lecru, clontier, Périgneux..... f.
Mathais, peintre-plâtrier, r. de St-Cy, 91... m.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Baudrend, voy., r. Inkermann, 37..... f.
Dalex, menuisier, r. Duquesne, 30 ..... m.
Blondet, empl., r. Dassaussoy, 4..... m.
Alba, comt 13e d'inf., quai de l'Est, 6..... f.
Robin, sculpt., r. de Séze, 105..... m.
Hersel, fourreur, r. Boileau, 73..... m.
Martran, ch. de bur. de b., r. Vendôme, 100. m.
Brigaud, représentant, r Vendôme, 96... . f.
Collet, appréteur, r Tête-d'Or, 16..... f.
Billion du Plan, ingén., r. Tête-d'Or, 28.... m.

Décès du 9 au 15 Juin 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Vve Vidon-Grie, ling., 40 a., r. Sergent-Blandan, 42.
Ep. Musy, rom., 33 a., m. des Carmélites, 1.
Savone, Gaston-André, 4 m., r. Bon-Pasteur, 41.
Vve Bassel, s. p., 65 a., r. d'Algérie, 13.
Galès, Rose, s. p., 83 a., r. Pierre-Dupont, 35.
Guicherd, M.-L., s. p., 63 a., r. Boutrille, 25.
Monin F.-J., com., 63 a., r. Vieille-Monnaie, 27.
Vve Dubost, dévid., 45 a., r. de l'Alma, 2 et 4.
Pratlong, M.-S., rel., 70 a., r. Chartreux, 24.
Durand, Jules, tisseur, 64 a., r. Neyrot, 33.
Gonon, Francis., empl., 16 a., pl. Chartreux, 3.
Trillat, bonnetier, 64 a., r. Augustins, 9.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Brérat, soldat, 99e inf., 23 a., q. Charité, 20.
Laffay, 16 m., r. de Séze, 21.
Chalendard, 17 m., r. du Griffon, 7.
Derfeuille, 12 a., c. Bayard, 16.
Giraudeau, domestique, 30 a., Celnire et Cuire.
Bernard, manœuvre, 66 a., Villeurbanne.
Vve Rey, ménagère, 68 a., r. de Séze, 2.
Vendroux, empl., 32 a., r. Centrale, 31.
Dugelay, jardinière, 57 a., Tarare (Rhône).
Darès, cordonnier, 36 a., r. Chaponnay, 38.
Gilarion, 3 m., q. des Etroits, 7.
Viennois, 16 j., r. Julien, 15.
Lafaud, plombier, 50 a., r. du Gezomètre, 7.
Vuegnet, 1 j., r. Ste-Hélène, 30.
Germain de Montauzan 50 a., St-Vallier (Drôme).
Deville-Duc, soldat 7e enlr., 21 a., c. Pert-Dieu.
Rulland, 1 j., c. d'Herbouville, 1.
Garnier, 5 j., Pueignan (Isère).
Vve Brosse, s. p., 75 a., r. de la Charité, 1.
Vacher, 7 a., imp. des Docks, 4.
Chevalier, domestique, 49 a., r. Mercière, 7.
Horand, manœuvre, 40 a., Pierre-Bénite (Rhône).
Blachon, 31 a., r. Ste-A.-de-Barebon, 22 bis.
Pagay, 13 a., Ste-Foy-l'Argentière (Rhône).
Bévillat-Donnet, 2 a., Cone-Ste Colombe (Hte-S.).
Sauvy, 10 j., r. de la Charité, 1.
Bonjour, 6 a., Villeurbanne.
Chanier, 5 a., Villeurbanne.
Roussel, 70 a., r. Camille, 1.
Perrier, 50 a., r. Montesquieu, 39.
Luquet, emp. P.-L.-M., 26 a., r. Quarantaine, 22.
Vve de l'Espine d'Andilly, 83 a., r. R.-d'Ainay, 44.
Gonnand, s. p., 22 a., r. Penthièvre, 3.
Flamier, empl., 34 a., q. Perrache, 11.
Noce, 17 j., Celnire et Cuire.
Galloz, 0 j., r. de la Charité, 1.
Ep. Simon, lingère, 40 a., r. Boileau, 230.
Terraillon, cultivateur, 50 a., Pontcharra (Rh.).
Colomban, cultiv., 56 a., St-A.-le-Château (Rh.).
Durand, g. de café, 33 a., r. de Condé, 42.
Roset, journalière, 53 a., s. dom. fixe.
Vve Perrin, s. p., 65 a., r. des R.-d'Ainay, 5.
Ep. Ocindre, ménagère, 28 a., r. Vendôme, 260.
Seuzaret, maçon, 65 a., s. dom. fixe.
Molliard, ménagère, 40 a., Millery (Rhône).
Ep. Buch, mén., 37 a., r. N.-de-la-Villardière, 67.
Messat, chauff. d'auto., 33 a., Annonay (Ard.).
Roche, g. de café, 41 a., r. Moncey, 7.
Maisonneuve, 2 a., r. J.-Baptiste-Say, 13.
Rippert, 5 m., ch. de Barabon, 135.
Jolliard, 1 a., r. d'Ivry, 15.
Michellet, 1 m., r. St-Victor, 3.
Vignon, ag. d'affaires, 71 a., r. Ste-Hélène, 21.
Saltetto, tisseur, 56 a., r. Turenne, 11.
Lapierre, domestique, 21 a., r. Bellecordière, 10.
Tesserie, ménagère, 27 a., r. Ferrandière, 6.
Grolée, journalière, 27 a., s. dom. fixe.
Cotent, cultivateur, 54 a., Brignais (Rhône).

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Cristofano, 6 a., r. Croix-Jordan, 5.
Ep. Dufournel, rentière, 54 a., c. Gembetta, 61.
Chevrin, méc., 24 a., r. des Trois-Pierres, 75.
Ep. Gardette, ébrunillense, 47 a., r. Rabelais, 104.
Guinard, march. journ., 65 a., av. Berthelot, 23.
Pommier, minent, 47 a., St-Etienne (Loire).
Coulevoer, tourn sur cuivre, 31 a., r. Julien, 7.
Vve Dodevey, rentière, 56 a., r. Moncey, 25.
Thivillon, 11 m., r. Madeleine, 59.
Labassel, rentier, 61 a., c. de la Liberté, 21.
Achard, confiseur, 53 a., av. des Ponts, 24.
Labrosse, 5 a. 1/2, petit ch. Orange-Rouge, 4.
Gandox, com. mar. march., 42 a., Hanoï (Tonkin)
Prost, 20 m., r. Paul-Bert, 125
Cellard, rentier, 88 a., r. Paul-Bert, 115.
Vve Thouin, s. p., 59 a., r. Penteur, 46.
Berres, imp. étof., 46 a., r. Ste-Anne-de-Barabon, 6
Vve Fougère, épicière, 44 a., av. F.-Faure, 150.
Planchat, 10 m., r. Caveone, 10.
Ep. Lafond, s. p., 35 a., c. Lafayette, 18.
Vve Royer, cont., 42 a., r. Mazenod, 35.
Ep. Ségnd, c. p., 60 a., r. Godefroy, 16.
Fillas, sellier, 36 a., av. Félix-Faure, 21.
Veyseix, manœuvre, 36 a., r. Sébastopol, 30.
Ep. Ramel, giletière, 35 a., rh. Moulin-à-Vent, 37.
Séon, 16 m., c. Gambetta, 144.
Berthel, empl. de comm., 55 a., r. Vendôme, 248.
Brunon, empl., 31 a., r. Basse-du-Port-en-Bois, 6.
Ep. Saverin, ménagère, 64 a., Roanne (Loire).
Collet, retraité P.-L.-M., 55 a., cte de Vienne, 36.
Manelal, manœuvre, 48 a., r. Paimentier, 38.
Ep. Porte, rentière, 76 a., r. Gelas, 3.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Bois, rentier, 65 a., r. Belfort, 39.
Vve Pascal, c. p., 66 a., r. de l'Enfance, 43.
Verney, tisseur, 58 a., r. Dumont-d'Urville, 3.
Leitner, teinturier, 77 a., r. Cuvier, 22.
Vve Gruffot, dévideuse, 64 a., m. Vauzelles, 50.
Ep. Fonrcier, ménagère, 61 a., r. Bossuet, 69.
Bordet, teinturier, 49 a., r. Calas, 5.
Chaussende, A., religieuse, 76 a., r. Bony, 21.
Verenne, terrassier, 58 a., m. Grande-Côte, 14.
Dlle Maurixot, c. p., 21 a., Caluire.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Duchamp, Léon, 8 m., r. St-Georges, 72.
Gontard, Louis, 11 a., ch. Demi-Lune, 158.
Tronsselher, comptable, 60 a., ch. Choulans, 119.
Magnal, Jean, 5 a., pl. St-Georges, 3.
Ep. Crozier, jardin., 53 a., ch Ponoettes 31.
Gerlier, représ. com., 61 a., m. Ch Neuf, 14.
Jourden, Jean, c. p., 70 a., ch. Grandes-T. 71.
Crochat, tapissier, 66 a., ch de la Favorite, 6.
Vve Bayon, c. p., 76 a., ch. Frencheville, 136.
Vve Rollin, ménagère, 76 a., r. Mecchebées, 66.
Ep. Bourret, ménag., 30 a., r Laporte, 19 bis.
Fontanière, mégissier, 38 a., ch. Choulans, 1.
Bessières, comptable, 58 a., q. Archevêché, 15.
Ep. Lonp, épicière, 76 a., r. St-Cyr, 10.
Chapelle, Pierre, concierge, 38 a., q. Bondy, 23.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Ep. Graber, c. p., 46 a., r. Vendôme, 74.
Ep. Montgour, c. p., 31 a., boul. Brotteaux, 66.
Pinet, Jean, retraité, 70 a., r. Molière, 30.
Gérard, Lonis, 2 a., r. des Charmettes, 165.
Delor, André, 2 jours, r. Duquesne, 60.
Thomann, J. garde ou parc, 44 a., parc Tête-d'Or.
Pourniau, L., comp., 59 a., pl. Edgard-Quinet, 7.
Brenms, Jean men 67 a., r. Cuvier, 106.
Chambion, P., empl. O.-T.-L., 66 a., r. Suchet, 18.
Trombert, Michel, 9 a., cours Morand, 6.

Mouvement de la Population

du 5 au 11 Juin 1907.

Nombre de mariages contractés.....		74
—	divorces enregistrés.....	6
—	naissances légitimes.....	121
—	— illégitimes.....	34
—	décès.....	161
—	mort-nés.....	11

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2
Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 14 Juin 1907

Graines et Farines

Blé de pays du rayon...les 100 kil.	24	25	24	75
— de pays, autres provenances indigènes	25	25	26	»
— de Russie.....	27	»	29	»
— d'Amérique.....	27	50	28	»
— provinces danubiennes.	26	50	27	00
— des Indes.....	»	»	»	»
— dur.....	26	»	27	»
Seigle.....	18	»	19	25
Orge de brasserie.....	20	50	21	50
— de monture.....	17	»	18	»
Maïs.....	18	50	21	»
Sarrasin.....	25	»	25	50
Avoine nouvelle.....	18	50	22	»
Haricots bl. de Bourgogne	»	»	»	»
— nains de Hongrie	34	»	53	»
Farine de boulang. 1re q. les 100 kil	50	»	51	»
— — ronde. —	44	»	45	»
Son..... les 100 kil.	14	»	14	25
Fécule indigène..... —	27	50	30	»
Riz de l'Inde..... —	25	50	27	»
Riz du Japon.....	47	»	48	»
Riz de Saïgon..... —	27	»	28	»
Riz du Piémont écumé —	47	»	49	»
— glacé.. —	47	»	50	»
— Caroline	58	»	60	»

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix.... ...les 100 kil	63	»	77	»
— 1er choix.. ..... —	50	»	55	»
— marchandes..... —	50	»	62	»
— irrégulières. .... —	47	»	78	»
Semoule.....	52	»	70	»

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelle les 100 k	136	»	143	»
— vieilles	»	»	»	»
— d'Amérique	»	»	»	»
de luzerne de France nouvelle.	130	»	140	»
— vieilles	»	»	»	»
— de luzerne d'Italie.. —	»	»	»	»
Graines de colza ou navette —	41	»	43	»
— de sainfoin	40	»	»	»
— de vesces..... ..	25	»	26	»

Fourrages

Foin de Bourgogne. ....les 100 kil.	12	50	12	»
— de pays.. ..... —	11	50	12	»
Paille de froment...	6	»	6	25
— de seigle	5	50	7	»

Fruits secs

Amandes de Prov en sortes les 100 k	230	»	230	»
— à la princesse...	200	»	210	»
Raisins de Corinthe..... —	83	»	90	»
— de Malaga	10	»	10	»
Figues de Bougie..... —	28	»	34	»
— de Cosenza	45	»	52	»
Prunes d'Ente..... —	105	»	115	»

Digitized by Google

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris	les 100 k.	63	»	63 50
— — coupé régulier	—	64	»	00 »
— — irrégulier	—	62 05		00 »
— — poudre	—	63	»	64 »
— — semoule	—	65	»	00 00
Sucre cristallisé indigène	—	05	»	56 »
— — exotique	—	»	»	» »
Sirop de glucose 44 degrés	—	02	»	52 50

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k	285	»	300 »
— — Mysore	—	000	»	305 »
— Santos	—	065	»	250 »
— Java vert	—	005	»	030 »
— — jaune	—	000	»	400 »
— Démérari	—	010	»	035 »
Café de Haïti nature	—	250	»	265 »
— — trié	—	070	»	290 »
— Goadeloupe habit.	—	010	»	005 »
— — bonifieur	—	330	»	355 »
— Moka	—	260	»	400 »
Café Porto-Rico	—	015	»	035 »
— Cent. Amér. et côtes ferme grand	—	000	»	030 »
— — — moy. grand	—	280	»	290 »
— Bahia	—	325	»	350 »

Cacaos

Cacao Maragnen-Para	les 100 k.	070	»	085 »
— Caraque et Carupano	—	070	»	393 »
— Puerto-Cabello	—	415	»	520 »
— Guayaquil	—	075	»	400 »
Cacao Trinidad	les 100 k.	370	»	000 »
— Martiniq. et Goadel.	—	350	»	360 »
— Bahia préparé	—	355	»	003 »
— Haïti	—	030	»	345 »
— Samana et Sanches	—	340	»	365 »

Poivres

Poivre noir Alépy	les 100 k.	»	»	» »
— — Tellichéry	—	»	»	» »
— — Saigon	—	050	»	300 »
— blanc	—	450	»	400 »

Suifs et produits stéariques

Huile de coco	les 100 k	103	»	108 »
— de Palme dure et molle	—	00	»	00 »
Suif fondu de Paris (sans fût)	—	00	00	» »
— de province (en fût)	—	83	»	00 »
— pressé	—	111	»	110 »
Acide oléique (Vieux de saponification)	—	74	»	77 »
— — (— de distillation)	—	70	»	70 »
Acide stéarique (stéarine de saponification)	—	142	»	147 »
— (— de distillation)	—	104	»	129 »
Bougie saponifiée, 1re qual., les 100 pqts de 500 gr. net		83	»	85 »
— distillation —	les 100 k.	01	»	00 »
Glycérine blonde, 30°	—	150	»	105 »
— pharmaceutique, 30°	—	150	»	150 »

Huiles minérales

Huile de pétrole	l'hectolitre	00	00	29 50
— de schiste	—	24	»	25 »
Essence minérale	—	41	»	72 »

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra vierge, prov.	les 100 k.	170	»	190 »
— — surfine	—	»	»	» »
— — Bari	—	»	»	» »
— — fine		130	»	100 »
Huile commune lampe	les 100 k.	115	»	100 »
— de noix	—	190	»	230 »
— d'arachide surfine	—	107	»	123 »
Huile de sésame surfine	les 100 k.	100	»	120 »
— de sésame à brûler	—	05	»	100 »
— de lin	—	72	»	82 »
— de choux à bouche	—	130	»	155 »
— de colza brute	—	»	»	» »
— — épurée	—	96	»	100 »
Savon Marseille bl. 1re q.	—	00	»	00 »
— Marseille bl. 0e q	—	00	»	01 »
— bien pâle, coupe lisse	—	04	»	56 »
— de palme marbré	—	05	»	07 »
— d'oléine, 1re qualité	—	52	»	54 »
— — marbré	—	01	»	03 »
— de pulpe	—	05	»	02 »
— mou extra	—	43	»	45 »
— — ordinaire	—	35	»	07 »

Vins

Vin Beaujolais 1er choix	la pièce	110	»	160 »
— — 2e —	—	00	»	00 »
Vin Bas Beaujolais	la pièce	70	»	70 »
Vin Lyonnais 1er choix	—	00	»	70 »
— — 2e —	—	45	»	55 »
— Mâconnais 1er —	—	00	»	00 »
— — 2e —	—	40	»	05 »
Vin Bourgogne 1er —	—	100	»	150 »
— — 2e —	—	50	»	00 »
— Bordeaux 1er —	la barrique	100	»	150 »
— — 2e —	—	60	»	80 »
Vin Roussillon 1er —	l'hectolitre	00	»	25 »
— — 2e —	—	10	»	10 »
— Montagne 1er —	—	00	»	20 »
— — 2e —	—	10	»	10 »
— Narbonne 1er —	—	20	»	00 »
— — 2 —	—	15	»	10 »
— Algérie 1er —	—	20	»	20 »
— — 2e —	—	10	»	19 »

Spiritueux

Esprit 9/0 Béziers à 86°	l'hectol.	01	»	74 »
— de marc —	—	55	»	60 »
— Nord fin à 90°	—	40	»	49 00
Esprit Nord extra-fin 90°	—	50	»	50 23
— de grain —	—	00	»	62 »
— mauvais goût —	—	40	»	43 50

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 8 au 10 Juin 1907.

Marché en gros de la Martinière

Dindes	la pièce	»	»	» »
Oies	—	»	»	» »
Canards	—	0	»	4 50
Volailles 1re qual.	—	0	»	5 »
— 2e —	—	0	»	4 50
Poulets	—	2	»	0 50
Pigeons	—	1	10	1 30
Beurre	le kilog	2	40	2 60
Œufs	le cent	7	»	0 »
Fromages	le kilog	1	50	2 50

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre	le quintal métrique	10	»	00 »
Châtaignes	—	»	»	»

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille	Pérats	les 100 kil.	5 70
	Greissonas	—	5 70
	Chatilles choisies	—	5 90
	— lavées	—	4 11
	Brainettes lavées	—	4 »
	Malbroug	—	4 »
	Menu sortant	—	3 70
Anthracite		—	5 50
Coke cassé		—	4 40

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Situation numérique des indigents assistés au 30 Avril 1907.

	MÉNAGES	BRANCHES PERSONNES		ENFANTS	TOTAL des PERSONNES
		Hommes	Femmes		
Existait au 01 Mars 1907 (mois précédent)	9,650	2,003	0,256	0,015	14,174
Inscriptions ou admissions aux secours, opérées pendant le mois	140	40	74	100	226
TOTAUX	9,790	2,032	0,330	0,410	14,400
Radiations opérées pendant la même période	229	07	09	005	372
RESTE	9,570	1,585	0,231	6,210	14,028
Dont : Admis aux secours mensuels					0,965
Dont : Admis aux secours exceptionnels					7,063

Assistés non inscrits secourus accidentellement pendant le mois d'Avril 1907 : 870 personnes.

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1906.

DATES	COMPTANT
Lundi, 10 Juin	105 »
Mardi, 11 —	104 75
Mercr., 12 —	104 00
Jeudi, 13 —	103 25
Vendr., 14 —	103 25
Samedi, 15 —	103 20

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 5 au 11 Juin 1907.

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS									TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Bœufs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Vaise	246	1,244	0,083	8	000	»	»	»	»	»	207,564
Perrache	370	960	0,142	33	»	»	»	»	»	»	121,226
Corne-de-Cerf	»	»	»	»	»	04	2	1	»	»	9,830
TOTAUX	910	2 204	5,197	93	000	34	2	1	»	»	467,691

Cours des denrées vendues aux Facteurats de la ville de Lyon, du 7 au 13 Juin 1907

DÉSIGNATION DES DENRÉES		7 Juin		8 Juin		9 Juin		10 Juin		11 Juin		12 Juin		13 Juin	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil...	• •	• •	• •	• •	1 •	0 0.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Aloses	—	0 00	0 50	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	5 73	0 10	5 00	• •
Anges	—	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 .0	• •	• •	•
Barbues	—	1 00	1 0.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 00	1 80	• •	• •	1 0)	1 7
Bars	—	0 10	5 0	2 70	2 00	• •	• •	2 30	2 10	0 .	5 70	• •	• •	0 10	2 00
Cabillauds	—	• •	• .	• •	• •	• •	• •	1 •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •
Carrelets	—	1 •	0 00	0 80	0 70	0 70	• •	• •	• •	• .	• .	5 70	0 10	• •	• •
Colline	—	1 •	0 00	1 10	1 .	0 00	0 70	• •	• .	0 70	0 0.	• .	• •	0 0)	0 70
Congres	—	1 10	1 .	0 00	0 7.	0 70	0 60	0 70	0 50	0 00	0 70	0 70	• .	0 0)	0 60
Dorades	—	• •	• •	• •	• •	1 20	1 2	• •	• •	• •	• •	1 10	0 00	1 50	1 2 .
Esturgeons	—	1 00	1 2	• •	• •	1 •	• .	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 20	1 .
Grondins	—	• •	• .	1 20	0 0	• •	• •	1 10	1 .	• •	• •	• •	• •	1 10	1 .
Limandes	le kil...	0 70	0 0	0 60	0 50	0 00	• .	0 70	0 00	0 00	0 00	0 00	0 50	0 70	• .
Lottes de mer	—	1 20	1 .	1 30	1 10	1 •	0 00	0 0)	0 00	1 .	0 00	1 •	0 00	1 2.	1 .
Maquereaux	—	1 40	1 20	1 20	1 .	1 •	0 00	• .	• .	1 20	1	1 •	0 00	1 2)	1 .
Merlans	—	1 00	1 3.	1 0)	1 30	1 •	0 00	1 2)	0 0	1 10	0 90	1 •	0 70	1 00	1 .
Merlus	—	1 10	1 .	1 .	0 00	0 00	0 0.	0 80	0 70	0 80	0 70	0 00	0 0.	1 •	0 80
Mulets	—	• •	• •	1 40	1 3.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 30	1 1.
Raies	—	1 10	0 80	1 •	0 70	0 00	0 00	1 •	0 7.	0 00	0 0.	1 •	0 80	1 20	0 90
Rougets-barbets	—	3 10	2 0	• •	• •	3 50	2 00	• •	• •	• •	• •	• •	• •	2 70	2 00
Saint-Pierre	—	0 00	• •	• •	• •	• •	• •	0 70	0 60	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Sardines 1/2 sel	—	1 10	1 .	• •	• •	1 .	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Soles	—	4 00	4 20	4 •	0 2	3 70	2 10	5 00	0 20	5 70	2	4 10	0 4	4 20	4 .
Saumons	—	7 .	0 4.	0 •	0 .	0 00	0 .	0 10	0 7.	• .	.	• •	• •	0 50	0 10
Turbots	—	5 00	3 70	• •	• .	• •	• •	2 50	2 40	• •	• •	3 40	2 00	• •	• •
Vives	—	0 70	0 00	5 55	• •	• •	• •	• •	• .	• •	• •	0 00	0 00	0 70	0 00
Harengs frais	le cent.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil..	2 20	• .	2 .	1 7.	• •	• •	• •	•	• •	•	1 00	1 70	• •	• .
Anguilles mortes	—	1 00	1 00	1 2)	•	• •	• •	• •	• .	• •	• .	1 40	1 3.	1 00	1 4
Barbeaux	—	• •	• .	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	•	• •	•	• •	•
Brêmes	—	• •	• .	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	•	• •	•	• •	•
Brochets	—	0 10	2 0(	2 20	1 00	2 .	1 30	5 30	1 50	0 10	5 20	2 70	1 20	5 20	1 70
Carpes	—	1 20	1 .	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 .	•	1 20	1 .	• •	• •
Eperlans	—	1 10	1 .	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	•	• •	• •	1 20	1 .
Gonjons	—	3 .	2 70	2 30	0 .	• •	• •	• •	•	• •	•	3 .	• •	2 30	0 2
Loches eau douce	—	• •	• .	• •	•	3 .	• •	• •	•	• •	•	• •	• •	• •	• .
Ombres-chevaliers	—	• •	• .	• •	• .	• •	• •	• •	•	• •	•	• •	• •	• •	• .
Perches	—	1 0)	1 20	1 20	0 80	1 .	0 70	1 20	1	1 .	0 0	1 40	1 .	1 30	0 0(
Truites	—	0 1)	4 40	7 10	4 00	0 50	4 0	7 10	0 40	0 10	4 20	7 20	4 0	0 3)	4 7.
Truites saumonées	—	0 50	0	0 .	4 0	5 40	0 .	• •	• .	0 70	4 80	• .	• .	0 10	0 80
Friture	—	1 •	0 00	0 70	0 60	0 80	0 0	0 70	0 50	0 70	0 5.	5 00	0 40	0 70	0 0
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil...	• •	• .	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	•	• •	• •	• •	• .
Crevettes rouges	—	7 00	0 4(	• •	• •	0 30	• •	• •	• .	8 40	5 1(	• •	• •	7 20	4 4(
Crevettes grises	—	• •	• .	• •	• •	• •	• •	• •	• .	• •	•	• •	• •	• •	• .
Ecrevisses	—	0 40	4 20	5 .	0 .	4 70	5 0(	0 20	2 50	0 .	3 .	0 80	5 2	4 00	2 20
Langoustes	—	4 20	0 00	0 70	4 30	4 10	2 00	4 .	2 70	4 00	4 .	4 50	4 .	4 00	4 10
Homards	—	2 5)	• •	• •	• •	• •	• •	2 00	0 40	• .	• .	• •	• •	• •	• •
Escargots	—	0 50	0 40	5 40	0 0)	• •	• •	0 40	• .	0 40	0 3)	0 00	5 30	0 20	0 2)
Moules	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Clovisses	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•
Volailles															
Canards	le pièce	0 50	0 .	5 .	2 5(	2 .	5 5(	• •	• .	0 .	2 75	2 70	• •	2 .	2 5(
Dindes	—	• •	• .	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• .	• •	• •	• •	• .
Dindonneaux	—	4 .	0 00	3 .	2 50	3 70	2 50	• •	• .	• •	• .	2 .	• •	2 .	2 50
Oies	—	• •	• .	• •	• •	• •	• •	• •	• .	• •	• .	• •	• •	• •	• .
Poulardes ou chapons de Bresse	—	• •	• .	• •	• •	0 .	0 .	7 50	0 5(	7 .	0 .	• •	• •	7 50	4 5
Poulets	—	4 .	3 5(	3 0)	2 50	4 .	0 .	4 .	2 .	0 .	1 0	4 .	1 50	5 00	2
Pigeons	—	1 .	0 85	1 10	1 .	1 .	0 0)	• •	• .	1 20	1 .	1 10	1 .	1 20	0 0.
Pint des mortes	—	• •	• .	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	•	• •	• •	• •	• .
Crêtes en lots	—	• •	• .	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	•	• •	• •	• •	• .
Lapins domestiques	—	• •	• .	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	•	• •	• •	• •	• .
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil...	2 50	5 60	2 60	5 50	2 50	5 00	2 50	• .	0 .	2 50	2 50	0 2	2 40	2 20
Œufs	le cent..	• •	• .	• •	• •	• •	• •	0 .	7 00	7 50	7	• •	• •	• •	• .
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil...	1 0)	1 40	1 00	1 4(	2 20	1 00	1 00	1 4	1 00	1 30	1 40	1 2)	1 00	1 10
Asperges	le botte.	1 2)	0 50	1 00	0 40	1 •	0 00	• •	• .	1 00	5 05	1 •	0 00	1 20	5 3(

Digitized by Google

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 5 au 11 Juin 1907

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi	Moutons	2,213	1,913	2 40	1 70	2 20	1 40	2 40	1 60		
	Veaux	•	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •		
	Porcs	•	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •		
Vendredi	Bœufs et vaches	483	442	1 86	1 28	2 20	1 20	2 40	1 40		
	Veaux	1,403	1,4 3	1 24	1 •	2 20	1 40	2 40	1 80	10,392	4,776
	Moutons	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •		
Lundi	Porcs	1,687	1,668	1 28	1 08	2 20	1 80	2 20	1 80		
Mardi	Bœufs et vaches	1,178	872	1 80	1 10	• •	• •	• •	• •		
	Veaux	1,812	1,203	1 12	0 88	• •	• •	• •	• •		
	Moutons	2,109	1,809	2 38	1 80	• •	• •	• •	• •		
Récapitulation	Bœufs et vaches	1,855	1,435								
	Veaux	2,815	2,608								
	Moutons	4,422	3,722								
	Porcs	1,697	1,668								

TOTAL..... 15,192 k.

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 4 au 10 Juin 1907 (23e semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE 1907	RECETTES DE LA SEMAINE 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1907	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	188,289 45	180,301 27	• •	8,032 82	3,703,430 67	3,427,181 82	276,488 14	•
Tramway de Lyon à Neuville	7,106 •	10,858 15	• •	3,752 15	119,219 40	118,848 80	3,370 60	•
— Lyon-Croix-Rousse à Caloire	2,814 85	2,967 70	• •	1,133 15	81,786 80	85,633 83	• •	3,847 03
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	4,896 68	4,418 20	• •	18 85	88,306 30	85,758 •	3,548 30	• •
— Croix-Pâquet	5,308 83	5,599 33	• •	298 25	119,988 80	121,435 85	• •	2,144 15
Lignes de la Cie F.-O-L	18,633 15	22,956 14	• •	3,692 89	323,981 61	318,188 24	4,812 28	• •

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 3 au 11 Juin 1907

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES Aux Abattoirs Pièces	Aux Abattoirs kilogr.	Dans les Magasins Pièces	Dans les Magasins kilogr.	Aux Criées Pièces	Aux Criées kilogr.	Dans les Halles et Marchés couverts Pièces	Dans les Halles et Marchés couverts kilogr.	Sur les Marchés découverts Pièces	Sur les Marchés découverts kilogr.	TOTAUX Pièces	TOTAUX kilogr.
Bœufs et vaches	12	2,000	•	•	•	•	•	•	•	•	12	2,000
Veaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Moutons	8	120	•	•	•	•	•	•	•	•	8	120
Porcs	1	80	•	•	•	•	•	•	•	•	1	80
Chèvres	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Chevreaux et agneaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Chevaux	3	750	•	•	•	•	•	•	•	•	3	750
Fœtus	77	•	•	•	•	•	•	•	•	•	77	•
Abats divers	98	2,000	•	•	•	•	•	•	•	•	98	2,000
Viandes fraîches	8	157	•	•	•	•	•	•	•	•	8	157
Viandes salées	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Poissons (marée)	•	•	•	996	•	98	•	•	•	•	2	998
Poissons (eau douce)	•	•	•	•	•	340	•	•	•	•	•	340
Langoustes et homards	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Crevettes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Ecrevisses	•	•	•	•	•	38	•	•	•	•	•	38
Crabes	•	•	•	168	•	50	•	•	•	•	•	218
Gibiers (à plumes)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Gibiers (à poils)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Volailles	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Pigeons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Fromage	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Champignons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	12	•	12
Légumes divers	•	•	•	918	•	•	•	•	•	•	•	918
Fruits divers	•	•	•	8	•	•	•	•	•	3	•	11
Grenouilles	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

L'Imprimeur-gérant : F. CHOUARD.

376. Imprimerie Nouvelle Lyonnaise 3 rue Ste-Catherine F. CHOUARD, directeur. — *Téléphone 8-39*

ONZIÈME ANNÉE — N° 573 ÉDITION DE COLLECTION DIMANCHE 23 JUIN 1907

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes..	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie.....	— 7 fr.	— 3 fr. 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Décision approbative (p. 403).

Nominations, mutations (p. 403).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 2209 à 2228).

Institution des sourds-muets du Rhône. — Bourse municipale (p. 405).

Hospices civils de Lyon. — Acquisition de la propriété Aubert, sise aux Charpennes. — Ouverture de crédit (p. 406).

Erection, au cimetière de Loyasse, d'un monument à la mémoire de Paul Chenavard (p. 406).

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille (p. 406).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière (p. 406).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille (p. 406).

Ecole du Service de Santé militaire. — Demandes de bourses de l'Etat (p. 407).

Ecole Navale. — Demandes de bourses de l'Etat (p. 407).

Ecole d'Arts et Métiers de Cluny. — Demandes de bourses de l'Etat (p. 407).

Ecole Polytechnique. — Demandes de bourses de l'Etat (p. 407).

Ecole centrale des Arts et Manufactures. — Demande de bourse de l'Etat (p. 407).

Subvention à la Chambre syndicale typographique lyonnaise pour l'envoi d'un délégué à un Congrès (p. 407).

Assurance contre l'incendie des édifices affectés au culte (p. 407).

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Secours annuels à attribuer aux orphelins Maloi-Pamisset (p. 407).

Ancien presbytère de Saint-Bonaventure. — Location à M. Chumel (p. 408).

Construction d'un égout avenue Félix-Faure, entre la rue Turbil et la limite de la commune de Villeurbanne (p. 408).

Acquisition de terrains situés sur l'emplacement de divers groupes scolaires. — Résultats de l'enquête (p. 408).

Hospices civils de Lyon. — Amélioration des services de l'Hôtel-Dieu — Ouverture de crédit (p. 408).

Création de deux cours à l'Université de Lyon (p. 409).

Ecole « La Martinière ». — Baux et renouvellement de baux (p. 409).

Informations et avis divers

Conseil municipal. — Séance publique (p. 409).

Harmonie Municipale. — Concert public. — Avis (p. 410).

Concours pour l'admissibilité à l'emploi de commis rédacteur dans les services municipaux — Avis (p. 410).

Ecoles primaires supérieures de Lyon. — Concours d'admission. — Avis (p. 410).

Concours pour l'admissibilité à un emploi de professeur dame au cours municipal d'allemand pour dames et jeunes filles. — Avis (p. 410).

Bureau de bienfaisance de Lyon. — Résultats d'adjudication (p. 410).

Demandes en autorisation de construire (p. 411).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 411).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 411).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 414).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 414).

Documents statistiques (p. 414).

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décision approbative

Par un décret en date du 8 juin 1907, M. le Président de la République a approuvé la délibération du 29 avril 1907 par laquelle le Conseil municipal de Lyon a attribué au quai de la Charité et à la place Grolier la dénomination de quai et place Gailleton.

Nominations, mutations.

Par arrêté du 11 juin courant, M. Pourret (Petrus) a été titularisé dans son emploi d'aide infirmier à l'Hôtel des Invalides du Travail.

Par arrêté du 14 juin, Mme Lescuyer a été, en raison de son âge et de son état de santé, relevée de ses fonctions de concierge de l'entrepôt des décors et remplacée par Mme Lescuyer, sa nièce, qui assurait ce service depuis quelques temps.

Par arrêté du 18 juin, les ouvriers auxiliaires permanents dont les noms suivent ont été nommés jardiniers au service des Cultures :

MM. Moncorget (Jean) ; Colleur (Etienne); Lechêne (Claude); Cornet (Jules); Balot (Louis); Bernard (Jean); Bouchard (Jean).

Par arrêté du 20 juin, M. Cortier (Jean), cantonnier à la Voirie municipale, a été nommé garde au Parc de la Tête-d'Or, en remplacement de M. Thomann, décédé.

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Institution des Sourds-Muets du Rhône. — Bourse municipale.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2209.

Messieurs, une bourse municipale est vacante à l'Institution des sourds-muets du Rhône.

Je vous propose de l'attribuer à l'enfant Mathilde Soulerin, dont le dossier est ci-joint.

Le bénéfice de cette bourse partira du 1er juillet 1907.

Lyon, le 17 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

Hospices civils de Lyon. — Acquisition de la propriété Aubert, sise aux Charpennes. — Ouverture de crédit.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2210.

Messieurs, par délibération en date du 13 mars 1907, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon a approuvé un traité relatif à l'acquisition, au prix de 14,500 francs, d'une petite propriété, sise aux Charpennes, impasse Descombes, 16.

Cette propriété fait saillie de plus de trois mètres sur l'alignement de l'avenue Piaton. Son acquisition permettra de supprimer l'impasse Descombes, qui constitue pour les Hospices, une servitude gênante.

Les Hospices demandent à payer le prix d'acquisition et des frais d'actes à intervenir au moyen d'un crédit de 18,000 francs, à ouvrir au budget de l'exercice 1907.

Je vous propose, Messieurs, d'exprimer un avis favorable à la délibération dont il s'agit.

Lyon, le 17 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Erection, au cimetière de Loyasse, d'un monument à la mémoire de Paul Chenavard.

(Commission générale). — N° 2211.

Messieurs, par une délibération du 17 octobre 1899, le Conseil municipal a décidé qu'une concession à perpétuité serait réservée, dans le cimetière de Loyasse, aux restes mortels de Paul Chenavard.

A son tour, l'Administration municipale actuelle a pensé qu'il convenait de perpétuer la mémoire du grand artiste qui honore notre Cité et lui légua ses œuvres et sa fortune, en élevant, à sa mémoire, un monument sur le terrain concédé.

Ce monument a fait l'objet d'un projet que j'ai l'honneur de vous soumettre et dont l'étude a été confiée à M. Huguet, architecte.

D'après le devis estimatif, la dépense est évaluée à la somme de 7,700 francs, y compris les honoraires de l'architecte fixés au chiffre invariable de 700 francs.

En vue de l'exécution de ces travaux, j'ai invité M. Heguet à provoquer des offres de la part de divers entrepreneurs spécialistes. Des quatre soumissions qu'il a recueillies, celle de M. Debreuil jeune, est la plus avantageuse.

Aux termes de sa soumission, M. Debreuil jeune s'engage à construire le monument dont il s'agit aux conditions suivantes qui paraissent acceptables :

En pierre de Saint-Martin-de-Sénozan (banc gris), au prix forfaitaire de 6,500 fr. et dans le délai de 12 mois.

En pierre de Comblanchien au prix forfaitaire de 6,880 francs et dans le délai de 6 mois.

Je vous propose, en conséquence, Messieurs, de vouloir bien approuver le projet qui vous est soumis, ainsi que la soumission présentée par M. Debreuil jeune, en spécifiant la nature de la pierre qui devra être employée.

Quant à la dépense, elle devra faire l'objet d'un crédit spécial à insérer au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Lyon, le 17 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutien de famille.

(Commission spéciale.) — N° 2212.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de congé, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de congé formées par MM. Joergés (Louis), soldat au 21e régiment d'infanterie, domicilié au 3e arrondissement.

Artaud (Jean), soldat au 109e régiment d'infanterie, domicilié au 4e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 18 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière.

(Commission spéciale). — N° 2213.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis motivé chaque fois qu'une demande d'allocation d'indemnité journalière est formée au titre de soutien indispensable de famille.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous soumettre les demandes d'allocation formées par MM. Arbessier (Francisque), affecté au 157e régiment d'infanterie; Barrel (Barthélemy), affecté au 2e régiment d'artillerie; Girer (Edmond-René-Elie), affecté au 52e régiment d'infanterie; Goyet (Louis-Victor); Papst (Pierre-Henri); Ehrhart (Paul-Louis-Joseph); Rafloer (Séraphin); Perrier (Jeanny-Claude), appelés de la classe 1905; Allairat (Jean-Joseph); Anglade (Pierre-Ernest-Marie); Aubri (Marius-Auguste); Audigier (Gabriel-Philippe); Augustin (Henri); Avallet (Henri-Joseph); Bargeon (Maxime); Baurin (Philibert-Claudius); Blache (Auguste-Benoît); Bourchanin (Jacques-Jean); Bouteille (André-Jean); Brunedet (Louis-Auguste); Buis (Joseph, dit Reynaud); Bussy (Jean); Cagniac (Jean-Emile); Casoli (Léopold); Celleti (Claude); Chapel (Eugène-André); Chavillon (Eugène-Joseph); Colliat (Joseph-Alexis); Dalmasso (Tranquille-Jean); De Vanjany (Georges-Alfred); Domy (Philippe); Durand (Jules); Durris (Joseph-Antoine-Francisque); Escot (Etienne-Henri); Fassy (Henri-Emile); Favre (Antoine-Michel); Fils (Louis-Eugène-Edmond); Forest (Lucien); Frenay (Marius); Gagey (Charles-Joseph); Gallend (Charles-Denis); Giot (Albert-François); Gilier (Joanès-Marius); Ginet (Joseph); Girerdot (Joseph-Marius); Goin (Léon); Goy (Michel-Louis); Guillermont (Marius-Joseph); Jullieu (Etienne-Claudius); Loison (Marie-Claude-Lucien); Mailler (Joseph); Marion (Louis-Auguste); Marotte (Jean-Marie); Martin (Louis); Mathoe (Félix-Félicien); Martini (François-Vincent); Michelet (Claude); Ortet (Henri); Pascal (Frédéric); Peillat (Marius); Reyboz (Claude-Marcelin); Reyeaud (Etienne-Joseph); Roch (Joannès); Roux (Gilbert-Claude); Savey (Jean-Joseph); Sponcet (Armand-Pierre); Sonslefour (Georges); Streegs (Jean-Pierre-Etienne); Théron (Louis-Paul); Tignel (Henri-Antoine); Vallaix (Charles); Valtre (Romain-Auguste); Vanarel (Gaston-Charles); Verchère (Louis-Auguste); Verdelet (Claude-Antoine), appelés de la classe 1906; Hunckler (Joseph), soldat au 98e régiment d'infanterie, appelé de la classe 1905, domiciliés au 3e arrondissement.

Bouthéon (Pierre-Louis), soldat au 16e bataillon d'artillerie; Vallée (Louis-Jean-Auguste); Geeho (Louis-Alfred), soldat au 99e régiment d'infanterie, appelés de la classe 1905; Cottaz (Marius-Joseph), appelé de la classe 1906, domiciliés au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer sur ces demandes.

Lyon, le 18 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutien de famille.

(Commission spéciale). — N° 2214.

Messieurs, d'après l'article 41 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de dispense, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de dispense formées par MM. Millan (François), territorial de la classe 1891, domicilié au 1er arrondissement.

Pourchier (Sébastien-Bienvenu), territorial de la classe 1891, domicilié au 2e arrondissement.

Derrion (Jules-Alexandre), réserviste de la classe 1894; Pequet (Jean-Joseph), réserviste de la classe 1895; Bonéa (Emile) réserviste de la classe 1897;

Digitized by Google

Comby (Pierre-Benoit-Jenn), territorial de la classe 1890, domiciliés au 3e arrondissement.

Brun (Antoine), réserviste de la classe 1896, domicilié au 5e arrondissement.

Conty (Eugène-Merius), réserviste de la classe 1897; Perrin (Jules-Claude), réserviste de la classe 1900, domiciliés au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 18 juin 1907.

Le Maire de Lyon.
Edouard HERRIOT.

Ecole du Service de Santé militaire — Demandes de Bourses de l'Etat.

Commission spéciale. (Affaires courantes). — N° 2215.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre quatre demandes de bourses de l'Etat, à l'Ecole du Service de Santé militaire, formées en faveur des jeunes Dumousseau, Goswiller, Martin de Lanlerie et Rome, dont les parents sont domiciliés à Lyon.

Conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle du 21 mars 1907, je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur chacune de ces demandes.

Lyon, le 18 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ecole navale.— Demandes de Bourses de l'Etat.

Commission spéciale. — (Affaires courantes.) — N° 2216.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre deux demandes de bourses de l'Etat, à l'Ecole navale, formées en faveur des jeunes Cano et Lesbre dont les parents sont domiciliés à Lyon.

Conformément aux dispositions de l'instruction et programme pour l'admission à ladite Ecole, je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur chacune de ces demandes.

Lyon, le 18 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ecole d'Arts et Métiers de Cluny. — Demandes de bourses de l'Etat.

Commission spéciale.— (Affaires courantes) — N° 2217.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre dix demandes de bourses de l'Etat, à l'Ecole des Arts et Métiers de Cluny, formées en faveur des jeunes Bellier, Bonnard, Bonnet, Clavier, Fassios, Favre, Guilland, Poulin, Marion et Vert, dont les parents sont domiciliés à Lyon.

Conformément aux dispositions de l'article 12 du décret du 11 octobre 1899, je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur chacune de ces demandes.

Lyon, le 18 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ecole polytechnique. — Demandes de bourses de l'Etat.

Commission spéciale.— (Affaires courantes). — N° 2218.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre sept demandes de bourses de l'Etat, à l'Ecole polytechnique, formées en faveur des jeunes Desmazes, Dupuis, Lévy, Perrin, Souche, Expilly et Mariller, dont les parents sont domiciliés à Lyon.

Conformément aux dispositions de l'instruction ministérielle du 26 janvier 1907, je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur chacune de ces demandes.

Lyon, le 18 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ecole centrale des Arts et Manufactures. — Demande de bourse de l'Etat.

Commission spéciale.— (Affaires courantes.) — N° 2219.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande de bourse de l'Etat, à l'Ecole centrale des Arts et Manufactures, à Paris, en faveur du jeune Martinod, dont les parents sont domiciliés à Lyon.

Conformément aux dispositions du programme d'admission à ladite Ecole, je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur cette demande

Lyon, le 18 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Subvention à la Chambre syndicale typographique lyonnaise, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.

(Commission générale). — N° 2220.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre une demande par laquelle la Chambre syndicale typographique lyonnaise, sollicite de la Ville une subvention pour l'envoi d'un délégué à un Congrès corporatif devant avoir lieu à Paris du 7 au 14 juillet 1907.

Je vous propose, Messieurs, d'accueillir favorablement cette demande.

Si vous partagez cet avis, la subvention à allouer serait décomptée de la façon suivante, conformément à vos délibérations des 21 novembre 1905 et 30 janvier 1906 :

Chemin de fer, 3e classe, aller et retour.....Fr.	40 45
Congrès, 8 journées; voyage, 2 journées, à 8 fr.....	80 »
Total...Fr.	120 45

Le montant de cette subvention serait prélevé sur le crédit inscrit au budget de l'exercice courant sous le titre : « Dépenses imprévues ».

Lyon, le 18 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Assurance contre l'incendie des édifices affectés au culte.

(Commission générale.) — N° 2221.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre deux réclamations qui m'ont été adressées par des Compagnies assurant, contre l'incendie, divers édifices religieux, pour obtenir le renouvellement des polices ou le paiement des primes.

La loi du 2 janvier 1907 impose aux personnes ou collectivités qui auront obtenu la jouissance gratuite des églises, la charge des réparations de toute nature, ainsi que les frais d'assurance et autres afférents aux édifices et aux meubles les garnissant.

En présence de ces dispositions légales, je ne puis que vous proposer, Messieurs, de laisser aux bénéficieires des édifices religieux, le soin de pourvoir à leur assurance contre l'incendie et à leur entretien.

Lyon, le 19 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Secours annuel à attribuer aux orphelins Malud-Panisset.

Commission spéciale.— (Affaires courantes). — N° 2222.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre, avec le dossier des pièces s'y rapportant, une demande formée par M. Nuiry (Casimir), domicilié à Lyon, rue d'Ivry, 32, tuteur légal des orphelins Malud-Panisset, tendant à faire attribuer à ces enfants le secours annuel auquel ils peuvent prétendre par suite du décès de leur mère, Mme Malud-Panisset, survenu à Lyon le 30 juillet 1906.

La demande de M. Nuiry est conforme à l'art. 21 du règlement de la Caisse

Digitized by Google

de retraites des employés municipaux. Mme veuve Malod-Panisset était titulaire d'une pension de retraite de 418 francs depuis le 1er mars 1905, date du décès do son mari.

Conformément aux dispositions de l'article précité, cette somme sera partagée par égale portion entre Mlle Malod-Panisset (Jeanne-Anthelmette), Malod-Panisset (Suzanne-Antoinetto), Malod-Panisset (Marie-Claudine-Joséphine) et Malod-Panisset(Anthelme-Jean Joseph), orphelins mineurs des époux Malod-Panisset.

Je vous propose, en conséquence, Messieurs, d'accueillir favorablement la demande de M. Nuiry et de décidar qu'un secours annuel de 418 francs sera accordé aux orphelins Malod-Panisset.

Le montant de ce secours sera prélevé sur les fonds de la Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale et prendra cours à partir du 31 juillet 1906, lendemain du décès de Mme veave Malod-Panisset.

Lyon, le 20 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ancien presbytère de Saint-Bonaventure. — Location à M. Chomel.

(Commission générale.) — N° 2223.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre un projet de bail pour la location à M. Chomel, de trois pièces dépendant de l'ancien presbytère de Saint Bonavouture, rue Grôlée, 4.

Ce projet est conclu pour une période de dix ans, à partir du 1er juillet 1907; les parties se réservent cependant la faculté réciproque de dédite pour les quatrième et septième années.

Le prix annuel de location est fixé à la somme nette de 650 francs.

Le preneur fera exécuter à ses frais, toutes les réparations et aménagements qui lui paraîtront utiles; comme participation dans ces dépenses, la Ville abandonne le 1er semestre du loyer.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien approuver ce projet de bail.

Lyon, le 20 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Construction d'un égout avenue Félix-Faure, entre la rue Turbil et la limite de la commune de Villeurbanne.

(Commission générale). — N° 2224

Messieurs, par une délibération du 24 mars 1903, le Conseil municipal précédent a approuvé un projet dressé par le service vicinal en vue de la construction d'un égout sous le chemin de grande communication n° 9 *bis* (avenue Félix-Faure, entre la rue Turbil et la limite de la commune de Villeurbanne) et décidé que la dépense évaluée à la somme de 25,000 francs, serait supportée par la Ville jusqu'à concurrence de 19 000 fr., le surplus devant faire l'objet d'une subvention du département.

Dans sa séance du 24 avril 1903, le Conseil général a voté cette subvention de 6,000 francs, mais sous la réserve que les eaux provenant du chemin de grande communication n° 9 *bis*, en amont dudit égout (c'est-à-dire du territoire de Villeurbanne), pourraient s'y écouler.

L'Administration municipale n'a pas accepté cette condition et la construction de l'égout a été ajournée jusqu'à ce jour.

Cependant il convient de remarquer que cette canalisation permettrait d'assujettir les propriétés riveraines aux taxes de remplacement et, ainsi que cela résulte des renseignements contenus dans la note jointe au dossier, la dépense de premier établissement pourrait être amortie dans un court délai.

D'autre part, la Compagnie O.-T.-L. ayant projeté le doublement des voies sur l'avenu Félix-Faure, il y aurait intérêt à construire l'égout avant que la Compagnie entreprenne ses travaux.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous soumettre le projet dressé en 1903 par MM. les Agents voyers et auquel il a été apporté les modifications suivantes:

La hauteur de l'ouvrage prévue primitivement à 1 m. 65 a été portée à 1 m. 80.

La tête de l'égout a été arrêtée à 25 mètres de la limite de la commune de Villeurbanne.

Les gueulards ont été modifiés en y ajoutant un regard.

La dépense reste évaluée à la somme de 25,000 francs, l'augmentation résultant du supplément de hauteur et de l'adjonction de regards aux gueulards se trouvant sensiblement compensée par la réduction de 25 mètres de longueur apportée à l'ouvrage.

Je vous propose, Messieurs, de vouloir bien approuver ce projet et décider que les travaux feront l'objet d'une adjudication publique. Quant à la dépense évaluée à la somme de 25,000 fr., elle sera supportée entièrement par la Ville et elle pourra être imputée sur le crédit de 100,000 francs inscrit à l'article 76, chapitre Ier du budget de l'exercice courant pour: « Construction d'égouts ».

Cette somme sera centralisée dans la caisse de M. le Trésorier-Payeur général du Rhône au compte du chemin de grande communication n° 9 *bis*.

Lyon, le 20 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Acquisition de terrains situés sur l'emplacement de divers groupes scolaires. — Résultats de l'enquête

(Commission générale). — N° 2225.

Messieurs, par une délibération du 25 mars dernier vous avez approuvé le projet dressé par M. le Directeur du service municipal de la Voirie en vue d'obtenir un décret déclarant d'utilité publique l'acquisition des terrains situés sur l'emplacement des groupes scolaires projetés dans les quartiers Saint-Vincent, des Jacobins, de la Madeleine, de la Buire, de Bechevelin et de la rue Boileau.

En exécution d'un arrêté de M. le Préfet du Rhône du 16 avril 1907, ce projet a été soumis à une enquête qui a été faite à la Mairie centrale du 13 au 30 mai 1907 inclusivement et au cours de laquelle une seule déclaration a été produite.

Cette déclaration qui émane de M. Hemmel, délégué cantonal, vise le groupe scolaire de la rue Boileau.

Le groupe scolaire dont il s'agit doit être construit sur le côté Est de la rue Boileau, entre le cours Lafayette et la rue Robert.

M. Hemmel craint que les instituteurs soient troublés dans leurs cours par le bruit des voitures et des tramways passant sur le cours Lafayette et il propose un autre emplacement sur une des masses appartenant aux Hospices, provenant de l'ancien monument élevé aux victimes du siège de Lyon et comprise entre les rues Vendôme, Louis-Blanc, Créqui et Robert. Il allègue que cette masse conviendrait mieux comme situation et qu'elle coûterait moins cher.

Il convient de remarquer que l'Administration municipale avait eu tout d'abord en vue l'emplacement désigné par M. Hemmel mais qu'elle a préféré celui soumis à l'enquête justement pour des raisons de convenance et d'économie.

En effet, l'emplacement qu'indique M. Hemmel a paru trop rapproché des établissements scolaires actuels; il est, en outre d'un prix trop élevé, car les Hospices ne consentiraient à la vendre qu'au prix limité de 133 francs le mètre carré tandis que l'emplacement définitivement choisi n'est payé que 120 francs le mètre carré.

Quant à la question du bruit qu'invoque M. Hemmel, elle paraît peu importante, attendu que plusieurs établissements d'enseignement primaire ou secondaire se trouvent en bordure de voies publiques où passent des tramways, sans en être sérieusement incommodés.

En conséquence, et conformément à l'avis émis par M. le Commissaire enquêteur, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, d'autoriser l'Administration municipale à poursuivre les formalités nécessaires pour l'obtention du décret d'utilité publique.

Lyon, le 20 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

Hospices civils de Lyon — Amélioration des services de l'Hôtel-Dieu. — Ouverture d'un crédit.

(Commission générale). — N° 2226.

Messieurs, dans sa séance du 23 mai 1907, le Conseil général d'administration des Hospices civils a approuvé cinq devis de travaux et de fournitures à faire à l'Hôtel-Dieu :

1° Le devis n° 1, s'élevant à 25.200 fr., concerne l'aménagement, dans les locaux du quai n°s 48, 49, 50 et 51 qui seront disponibles au 24 juin prochain, d'une infirmerie et consultation gratuite pour la maternité ;

2° Le devis n° 2, s'élevant à 18,600 fr., concerne l'aménagement d'une lingerie et annexes ;

3° Le devis n° 3, s'élevant à 30,600 fr., est relatif à l'aménagement des bains des hommes et à l'installation d'une étuve à désinfecter ;

4° Le devis n° 4, s'élevant à 17,000 fr., a pour objet l'aménagement de chambres d'internes dans les entresols des locaux du quai qui seront disponibles à partir du 24 juin prochain ;

5° Le devis n° 5, s'élevant à 8,600 fr., comprend l'installation d'un chauffage général par la vapeur à basse pression pour tous les locaux qui font l'objet des devis déjà cités.

Les Hospices civils sollicitent :

1° L'autorisation de faire faire à l'Hôtel-Dieu les fournitures et les travaux projetés, par voie d'adjudication restreinte, et par voie de régie les fournitures et les travaux non compris dans les lots à adjuger. Le cahier des charges générales, approuvé par le Préfet le 26 octobre 1906, imposé aux entrepreneurs de travaux des Hospices, servira de base à cette adjudication ;

2° L'ouverture au budget additionnel de l'exercice 1907, « Fonds extraordinaires », d'un crédit de 100,000 fr à imputer sur les capitaux disponibles, sans affectation spéciale, qui s'élevaient au 31 décembre 1906, à 1,184,693 fr. 66.

Le reliquat de ces capitaux s'élève à ce jour à 954,400 fr. 86.

Il vous appartient, Messieurs, d'exprimer votre avis sur la délibération dont il s'agit.

Lyon, le 20 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Création de deux cours à l'Université de Lyon.

(Commission générale.) — N° 2227.

Messieurs, l'Administration municipale estime qu'il n'y a pas pour elle de devoir plus pressant que de développer et de mettre à la disposition de tous, l'enseignement à tous ses degrés. Elle a élaboré un programme de constructions scolaires qui a déjà fait l'objet d'un certain nombre de rapports soumis à vos délibérations. Elle se préoccupe de préparer la construction d'un nouvel établissement d'enseignement secondaire. Pour compléter cette œuvre, elle vous demande de créer à l'Université deux enseignements nouveaux qui ajouteront aux bienfaits de notre Enseignement supérieur municipal. Il ne saurait être question, en effet, de faire fonctionner ces cours au Palais des Arts, occupé tous les soirs de la semaine pendant le semestre d'hiver.

Ces deux enseignements porteront : l'un, sur l'histoire des religions, l'autre, sur l'histoire des doctrines économiques et sociales.

Il n'est pas difficile de justifier l'urgence de ces créations. L'histoire des religions n'est pas enseignée au grand public d'une façon vraiment scientifique et utile. D'une part, en effet, elle est enseignée avec des préoccupations dogmatiques et dans une intention de propagande qui sont absolument incompatibles avec l'esprit et les méthodes scientifiques.

Les quelques tentatives qui ont été faites récemment pour introduire dans ces études un peu de liberté et d'esprit critique ont été réprimées par les intéressés avec une netteté qui ne laisse aucun doute sur leur hostilité contre les méthodes rationnelles. D'autre part, il est certain que, pour combattre ces interprétations erronées de l'histoire véritable des religions, ou y oppose parfois une passion et une violence qui, excusables peut-être dans la polémique, ne permettent pas de faire l'éducation scientifique de la libre pensée. Il importe donc d'appeler le grand public à entendre discuter de ces questions par des savants impartiaux, instruits, munis de nombreuses connaissances, et en particulier, de la connaissance des langues anciennes, capables d'aborder les phénomènes religieux avec les mêmes méthodes qui s'appliquent à l'étude historique des autres phénomènes humains.

De même, les doctrines économiques et sociales sur lesquelles se fondent nos opinions, sont souvent déformées par la polémique ; la pensée de leurs auteurs est mal interprétée, les événements auxquels elles sont associées sont mal connus, le grand public manque, sur ces sujets, d'indications précises, et cependant, c'est de leur connaissance, c'est de l'étude raisonnée et réfléchie qui peut en être faite que doit procéder l'éducation politique du pays.

Cet enseignement, semble-t-il, devrait avoir un triple objet :

1° L'historique, à grands traits, des doctrines économiques et sociales jusqu'à la période contemporaine ;

2° La recherche des lois économiques qui régissent la société actuelle en insistant de préférence sur la question de répartition (capital, travail, salariat, association), et sur le rôle de l'Etat ;

3° Les grands aspects de la politique financière des Etats modernes, les impôts sous leurs formes diverses, la question de l'impôt sur le revenu, les monopoles, les régies.

Au cours de la discussion du budget de 1907, M. Pic a signalé ces lacunes. Je vous propose, Messieurs, de m'autoriser à organiser, avec le concours de l'Université, ces deux enseignements qui seront entièrement publics.

La loi organique du 10 juillet 1896, sur les Universités, combinée avec les prescriptions de la loi de finances du 28 avril 1893 et le décret du 22 juillet 1897, autorise les conseils municipaux à procéder à ces créations. Chacun de ces cours comportant un minimum de vingt leçons, serait rétribué à raison de 1,500 francs l'an. C'est donc une dépense annuelle de 3,000 francs que je vous propose de voter. Cette dépense n'entraînera, d'ailleurs, aucune charge nouvelle pour la Ville. Elle sera compensée par une réduction de même somme sur le budget du Muséum d'histoire naturelle qui m'a paru pouvoir être réduit sans inconvénient pour ce service.

Lyon, le 20 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Ecole « La Martinière ». — Baux et renouvellement de baux.

Commission spéciale. — (Affaires courantes). — N° 2228.

Messieurs, j'ai l'honneur de vous soumettre quatre baux consentis par la Commission administrative de « La Martinière », pour des immeubles appartenant à l'Ecole :

1° et 2° Renouvellement des baux Desgravelles et Reboisson, place des Terreaux, 1 ;

3° Renouvellement du bail Villard, place Saint-Clair, 5 ;

4° Bail de sous-location Poncet-Termoz, rue Royale, 20.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien émettre votre avis sur chacune de ces pièces.

Lyon, le 21 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseil municipal. — Séance publique.

Le Conseil municipal de Lyon se réunira en séance publique, à l'Hôtel de Ville, le lundi 24 juin courant, à 8 heures du soir.

ORDRE DU JOUR

Appel nominal.

Adoption du procès-verbal de la séance du 3 juin 1907.

Recrutement. — Soutiens de famille.

Construction d'une barrière limitant le jardin des Chartreux sur le cours des Chartreux et la place Rouville.

Revision triennale des branchements extérieurs pour le gaz et l'électricité et des prix de vente et d'entretien des compteurs.

Digitized by Google

Réorganisation du service d'incendie.

Demande de MM. Coignet et Cie, en vue d'obtenir l'autorisation d'adjoindre à leur usine située à Lyon, route d'Heyrieux 166, un atelier pour la fabrication du phosphore.

Subvention au Syndicat des ouvriers coiffeurs réunis de Lyon, pour la réorganisation de son bureau de placement.

Cession par la Ville à la Société des Sulfures de carbone du Centre, d'une parcelle de terrain située avenue de Saxe prolongée.

Affaire Pagliero. — Arrêt de la Cour d'appel.

Legs de M. Arnaud (François). — Acceptation.

Hospices civils. — Frais d'hospitalisation. — Instance judiciaire.

Taxe sur les constructions neuves. — Instance Compagnie P.-L.-M. contre Ville de Lyon, devant le Conseil de Préfecture.

Modification du bail de M. Bémont, concernant la location d'une maison et d'un terrain.

Hospices civils. — Acquisition de la propriété Aubert, sise aux Charpennes. — Ouverture de crédit.

Ancien presbytère de Saint-Bonaventure. — Location à M. Chomel.

Nouveau cimetière de la Croix-Rousse. — Suppression de servitudes. — Projets de traités avec MM. Clavier, les héritiers Valensot, Martin et Pariaud.

Prolongement du chemin vicinal ordinaire n° 148, « des Ballomières », en vue du raccordement des abattoirs de la Mouche aux voies de la Compagnie P.-L.-M.

Hôtel des Invalides du Travail. — Fourniture du pain.

Assurance contre l'incendie des immeubles du quartier Grôlée. — Renouvellement de la police assurant l'îlot L.

Dépenses imprévues. — Période du 1er juillet 1906 au 31 mars 1907. — Emploi du crédit.

École municipale de Tissage. — Droits d'inscription.

Ouverture de la rue Rachais, entre la grande rue de la Guillotière et la rue du Beguin, et d'une partie de la rue K projetée, entre les rues Tourville et de l'Hospice-des-Vieillards.

Compagnie O.-T.-L. — Prolongement des lignes n°s 7 et 7 *bis* « Gare de Perrache à la gare de Genève » jusqu'à l'usine de Jonage et modification de l'itinéraire de la ligne de « Cordeliers-Cusset ».

Grand-Théâtre. — Paiement par la Ville, des deux tiers des décors neufs exécutés pour les représentations de « La Reine Fiamette ».

Revision du nom des rues (rapport de la Commission spéciale).

Fête Nationale du 14 Juillet 1907. — Devis-programme. (Rapport de la Commission spéciale).

Assurance contre l'incendie des édifices affectés au culte.

Chemin vicinal ordinaire n° 60, « de la Villette ». — Construction d'un égout.

Subvention au Syndicat des ouvrières et ouvriers aux tubacs, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.

Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. — Approbation d'une troisième liste de postulants.

Réponses aux vœux, pétitions, propositions, etc., présentés au Conseil depuis la session de février 1907.

Subvention à la Chambre syndicale typographique lyonnaise, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès.

Acquisition de terrains situés sur l'emplacement de divers groupes scolaires projetés. — Résultats de l'enquête.

Construction d'un égout, avenue Félix-Faure, entre la rue Turbil et la limite de la commune de Villeurbanne.

Caisse de retraites des employés de l'Administration municipale. — Secours annuels à attribuer aux orphelins Malod-Peinsset.

Institution des sourds-muets du Rhône. — Bourse municipale.

Question de M. Arnaud, au sujet de la pétition des Chambres syndicales de l'Alimentation lyonnaise.

Question de M. Barbero, au sujet des fraudes du lait à Lyon.

Question de M. Renard, sur les accidents du chemin de fer à crémaillère de Saint-Just.

Questions de MM. Hoffherr et Rognon, relatives au fonctionnement de la ligne de tramway de la place du Pont à la rue Terme.

Dépôt de pétitions et propositions.

Harmonie municipale. — Concert public. — Avis.

Programme du concert que donnera l'Harmonie municipale, le jeudi 27 juin à 8 h. 3/4 du soir, place du Port-Moutou.

Bonson (marche militaire).....	CANTERON.
Le Dernier Jour de la Terreur (drame symphonique).....	LITOLFF.
Fiançailles (grande valse).....	WESLY.
La Mascotte (fantaisie).....	AUDRAN.
Lohengrin (marche des Français).....	WAGNER.

En cas de mauvais temps, le concert sera renvoyé au jeudi suivant sur la même place et à la même heure.

Concours pour l'admissibilité à l'emploi de commis rédacteur dans les services municipaux. — Avis.

Il sera procédé, à l'Hôtel de Ville, le 23 octobre 1907 et jours suivants, entre les employés faisant déjà partie de l'Administration municipale, à un concours d'admissibilité à trois emplois de commis rédacteur dans les services municipaux.

Le programme de ce concours est déposé au secrétariat général de la Mairie centrale (1er bureau A).

Ecoles primaires supérieures de Lyon. Concours d'admission. — Avis.

Le concours d'admissibilité aux Ecoles primaires supérieures de Lyon, aura lieu le 17 juillet prochain.

Les candidats devront adresser, avant le 10 juillet, aux directeurs ou aux directrices des écoles primaires supérieures qu'ils désirent fréquenter, une demande d'inscription au concours, comprenant les renseignements suivants :

1° Nom et prénoms du candidat ;

2° Date et lieu de naissance ;

3° Adresse des parents ;

4° Date de l'obtention du certificat d'études primaires.

Ils joindront à cette demande :

1° Leur bulletin de naissance (papier libre) ;

2° Un certificat visé par l'Inspecteur primaire et délivré par le directeur ou la directrice de l'école qu'ils fréquentent, constatant qu'ils ont suivi un an le cours supérieur.

Les candidats devront avoir 12 ans avant le 1er octobre 1907. Aucune dispense d'âge ne sera accordée.

Ils se présenteront sans aucune convocation spéciale, le 17 juillet, à 7 h. 3/4 du matin, à l'Ecole primaire supérieure où ils veulent entrer et où ils se sont fait inscrire.

Les écoles primaires supérieures de garçons se trouvent aux adresses suivantes : rue Neyret, 20 ; rue Condé, 44 ; rue Chaponnay, 65 ; place de Serin, 2.

Les écoles primaires supérieures de filles sont situées : rue de l'Hôtel-de-Ville (Palais des Arts) ; rue d'Auvergne, 8 ; rue Mazenod, 74 ; place de Serin, 2.

Concours d'admissibilité à un emploi de professeur dame au cours municipal d'allemand pour dames et jeunes filles. — Avis.

Un concours d'admissibilité à l'emploi de professeur dame au cours municipal d'allemand pour dames et jeunes filles, aura lieu à l'Hôtel de Ville, les 11 et 12 juillet 1907.

Le programme du concours est ainsi déterminé :

A. — *Epreuves écrites.*

Jeudi 11 juillet, de 8 à 11 heures du matin. — 1° Rédaction en langue allemande, sur un sujet tiré de la vie pratique. (Durée de la composition : trois heures).

De 2 à 4 heures du soir. — 2° Version allemande. (Durée de la composition : deux heures).

Les deux compositions seront faites sans dictionnaire.

B. — *Epreuves orales.*

Vendredi 12 juillet, à partir de 8 heures du matin. — 1° Leçon de choses, en langue allemande, sur un sujet tiré de la vie pratique ; 2° thème ; 3° version avec explications et commentaires en allemand.

Chacune des trois épreuves orales durera environ vingt minutes.

Ne seront admises à subir les épreuves orales, que les aspirantes dont les compositions écrites auront été jugées suffisantes.

Les aspirantes sont invitées à adresser leur demande d'inscription au concours à M. le Maire de Lyon, à l'Hôtel de Ville (4e bureau), avant le 4 juillet 1907.

Bureau de bienfaisance de Lyon. — Résultats d'adjudication.

1er lot. — Adjugé à M. Richerme, négociant à Lyon, rue Paul-Bert, 6, aux prix suivants :

348 chemises garçons, flanelle coton, à 1 fr. 62 l'unité..... Fr.	563 76
516 chemises fillettes, coton écru, à 1 fr. 32 l'unité.....	681 12
Total..... Fr.	1.244 88

2e lot. — Adjugé à M. Doelsch, négociant à Lyon, rue de la Charité, 60, aux prix suivants :

144 paires bas laine, fillettes, 12 pouces, à 0 fr. 76 la paire..Fr.	109 44
144 paires bas laine, fillettes, 14 pouces, à 0 fr. 85 la paire.....	122 40
144 paires bas laine, fillettes, 16 pouces, à 1 franc la paire.....	144 »
264 paires bas laine, fillettes, 18 pouces, à 1 fr. 15 la paire....	303 60
264 paires bas laine, fillettes, 20 pouces, à 1 fr. 40 la paire.....	369 60
156 vestons coton, cadets, 5 kilos, à 1 fr. 50 l'un.....	234 »
144 vestons coton, cadets, 5 kilos, à 1 fr. 65 l'un.....	237 60
Total.....Fr.	1 520 64

3e lot. — Adjugé à M. Défoornel, négociant à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, n° 19, aux prix suivants :

36 pantalons velours, hommes, 105 cent., à 4 fr. 55 l'un.....Fr.	163 80
36 pantalons velours, hommes, 110 cent., à 4 fr. 70 l'un.....	169 20
28 pantalons velours, hommes, 115 cent., à 4 fr. 90 l'un.....	137 20
360 pantalons velours, cadets, 70 cent., à 3 fr. 25 l'un.....	1.170 »
360 pantalons velours, cadets, 80 cent., à 3 fr. 55 l'un.....	1.278 »
236 pantalons velours, cadets, 90 cent., à 3 fr. 90 l'un.....	920 40
Total.....Fr.	3.838 60

4e lot. — Adjugé à M. Biekert, négociant à Lyon, rue Molière, 95, aux prix suivants :

397 tabliers coton, fillettes, 0 m. 85, à 2 fr. 30 l'un.....Fr.	913 10
409 tabliers coton, fillettes, 0 m. 95, à 2 fr. 30, l'un.....	940 70
540 tabliers coton, fillettes, 1 m. 05 à 2 fr. 30 l'un.....	1.262 70
Total.....Fr.	3 116 50

Demandes en autorisation de construire.

Du 15 au 21 juin 1907.

M. Raclet, propriétaire ; M. Simonnet, entrepreneur : Exhaussement rue Boileau, n° 46.

Société des mécaniques Verdal, propriétaire ; M. Cadet, architecte : Construction d'un hangar rue Dumont-d'Urville, 16.

Compagnie des Mines d'anthracite de la Mure, propriétaire ; M. Paufique, constructeur : Construction d'un hangar rue de la Villette.

M. Bonnefond, propriétaire ; M. Ginet, entrepreneur : Construction d'une maison chemin des Pins, 101.

M. Ortolland, propriétaire : Construction d'une annexe, rue Tramassac, 42-46.

MM. Maljournal et Bourron, propriétaires ; M. Laurençon, architecte : Construction d'annexes et exhaussement d'immeuble rues du Midi et Berenger.

Société des Enox de Villacabras, propriétaire ; Cumin, architecte : Agrandissement d'usine rues Parmentier et de la Mouche.

M. Fleury, propriétaire ; M. Vernon, architecte ; Exhaussement d'immeuble avenue de Noailles, 15.

Société des habitations à bon marché : Construction d'une villa coors Henri et rue Sainte-Marie.

M. Billon, propriétaire ; M. Fournier, architecte : Construction d'une annexe rue Louise.

M. Vibert, propriétaire ; M. Cumin, architecte : Construction d'une villa boulevard du Nord.

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Travaux entrepris dans la semaine

Voirie municipale, rue Bellecordière. — Réparations générales de propreté.

Mairie de 1er arrondissement. — Réparations de propreté dans divers locaux.

Ancien presbytère rue du Bon-Pasteur, 30. — Réparations et peintures des croisées et portes extérieures.

Travaux en cours d'exécution

Hôtel des Invalides. — Remplacement de tapis du bâtiment I.

Ecole de filles, rue du Bœuf. — Installation d'un lavabo.

Bateau Mergoe. Refection d'une passerelle et réparations diverses.

Bureaux des taxes, quai de Serin, 45. — Travaux d'aménagement.

Ancien presbytère Saint-Louis, rue de la Madeleine. — Réparations de propreté dans l'appartement du 2e étage. — Installation de l'eau et du gaz.

Parc de la Tête-d'Or. — Réparations de propreté de la volière et des W. C. disséminés dans le Parc.

Mairie du 2e arrondissement. — Modification de deux ouvertures au 1er étage.

Mairie du 1er arrondissement. — Installation de l'orage électrique.

Marché aux bestiaux de Vaise. — Installation d'une nouvelle barre d'attache.

Justice de paix du 2e canton. — Installation de placards.

Hôtel de Ville. — Réparation du calorifère chauffant la loge de la concierge, salle des Pas-perdus.

Hôtel des Invalides du Travail. — Agrandissement de la pot cherie de quatre nouvelles cases.

Travaux en voie d'achèvement.

Ecole de garçons quai Pierre-Seize. — Installation d'une bouche d'arrosage.

Ancien presbytère rue du Bon-Pasteur, 30. — Réfection de la terrasse.

Ancien presbytère de Saint-Maurice, à Monplaisir. — Réparations de propreté et refection des enduits des façades.

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE

Travaux entrepris dans la semaine

Rue Romarin. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Rue de l'Hôtel-de-Ville. — Reparations de bouches d'égout.

Rue d'Alger. — Réparations de pavage en cailloux roulés.

Rue de Fleurieu. — Refection de trottoirs en asphalte.

Place Carnot. — Repose de barrières de squares.

Rue de l'Abondance, 75. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue Garibaldi, 272. Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue Molière, angle rue Rabelais (N-O). — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue Boileau, 215, et retour rue de la Part-Dieu. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Boulevard des Hirondelles, derrière l'ancien cimetière de la Guillotière. — Réfection de l'empierrement en pierres cassées de Brouilly.

Rue Paul-Bert, angle boulevard de la Part-Dieu. — Construction d'un caniveau en adjonction à l'égout de la rue Paul-Bert dans la traversée de la conduite des eaux de 1m00 de diamètre.

Boulevard de la Croix-Rousse, extrémité Est. — Réfection de trottoire en asphalte.

Rue Tramessac n° 42-44. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue du Juge-de-Paix. — Réparation de la chaussée empierrée.

Cours Morand. — Réparation de trottoirs en asphalte.

Travaux en cours d'exécution

Rue Jean-Baptiste-Say. — Relevés à bout en pavés étêtés.

Rue de l'Hôtel-de-Ville. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue Seguin, entre la rues Sechet et la rue Marc-Antoine-Petit. — Réparations de chaussée en pavés d'échantillon.

Quai Perrache, rues Marc-Antoine-Petit et Delandine. — Réparations de trottoirs en asphalte.

Grande rue de la Guillotière, entre l'avenue de Saxe et la place Saint-Louis. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Rue de la Lône, entre les rues Saint-Jérôme et Asperges. — Relevé à bout en cailloux roulés.

Place Jean-Macé. — Relevé à bout en pavés d'échantillon.

Avenue de Saxe prolongée. Etablissement d'une chaussée provisoire.

Rue Girodet. — Relevé à bout de la chaussée en cailloux roulés.

Rue Jacquard. — Rechargement de la chaussée empierrés.

Rue Jouffroy. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Rue Robert et place Moncey. — Réparation de trottoir en asphalte.

Rue Vauban. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Rue Sechet, entre les rues Bossuet, Bugeaud et rue Molière, entre les rues Bugeaud et Cavier. — Construction de chaussées en pavés d'échantillon.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 5e section. — Remblaiement des rues (A), (B), (C) de la rue Vauban prolongée et de la place devant la nouvelle gare des Brotteaux ; pose de bordurettes, rues Béranger, Vauban et rue (B) et établissement de bouches d'égout, rue Vauban prolongée.

SERVICE DES PONTS

Pont de l'Hôtel-Dieu. — Réparations des longrines et garde grèves du trottoir rive droite, aval et réfection du pitelage de ce trottoir.

SERVICE VICINAL

Chemin vicinal ordinaire n° 7, de Saint-Just à Saint-Simon-. — Reconstruction d'une partie de mur de soutènement au droit de la propriété de M. Carle.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Travaux exécutés ou en cours d'exécution du 13 au 19 Juin 1907.

Canalisations : rue Voltaire ; chemin de la Ruche aux Feuillants ; rue Béranger ; rue Saint-François-d'Assise.

Prises d'eau et branchements : rue de la Rize, 3 ; rue des Dahlias ; rue de la Thibaudière, 1 ; rue Montesquieu, 126 ; rue Béranger, 1 ; cours Vitton, n° 104 ; avenue Félix-Faure, 41 ; cours Lafayette, n° 168 ; avenue du Château, 42 ; chemin de Saint-Alban, 2 *bis* ; rue Duguesclin, 177 ; rue Delandine n° 21 ; rue saint-François-d'Assises, rue des Tanneurs, 15 ; montée de l'Observance, 23 ; chemin de saint-Just à Vaise ; rue Trouvée, 11 ; rue Tramassac, 42-44-46

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 23 Juin 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Cusin, Eugène, ind., c. Paul-Chenavard, 37.
Dlle Renaudie, Marie, s. p., Bergerac (Dord.).
Bertrand, Célestin, empl., r. Adamoli, 3.
Dlle Lager, Morgue., s. p., c. d'Herbouville, 38.
Chabaod, Antoine, man., pl. Colbert, 7.
Dlle Meziers, Jeanne, crev., pl. Colbert, 7.
Chavreau, Eug., retr., r. Tables-Claudiennes, 16.
Dlle Jacquet, M., chem., r. T.-Claudiennes, 16.
Chorier, Joseph, compt., r. Robert, 94 *bis*.
Dlle Goiard, Thée., frag., r. Vieille-Monnaie, 35.
Coolaud, Jean, man., g. e. de Cuire, 13.
Dlle Coulaod, Paul., mén., p. r. Pizay, 6.
Lerevert, Marcel, empl., r. de l'Annonciade, 15.
Dlle Blachon, Emilie, s. p., r. Moncey, 216.
Louis, Francisque, empl., g. r. St-Clair, 34.
Dlle Dsbord, Marie, empl., pl. Colbert, 7.
Madinier, Louis, empl., r. Boileau, 87.
Dlle Goyet, Anna, contur., m. des Carmélites, 9
Revenlt, Edouard, compt., r. des Asperges, 28.
Dlle Perroudon, Jeanne, s. p., r. de Fergues, 2.
Tepponnier, Emile, empl., c. Lafayette, 18.
Dlle Volluy, Marie, empl., r. Hôtel-de-Ville, 25.

Digitized by Google

Vuillerod, Jean, mécan., r. Vieille-Monnaie, 6.
Dlle Blanchet, Françoise, guimp., Villeurbanne.
Allombert, J., gardien paix, q. St-Vincent, 6.
Dlle Boursier, M., couturière, r. Diderot, 8.
Desforges, Emile, horloger, r. Bourgogne, 4.
Dlle Villar, C., tailleuse, r. Burdeau, 26.
Deslandes, Jules, empl., Paris.
Dlle Rey, Marie, s. p., r. St-Côme, 2.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Gelley, Pierre, carrossier, pl. Bellecour, 15.
Dlle Budin, Marthe, cravat., r. de la Vieille, 17.
Coutagny, Jean, anc. négoc., r. Duhamel, 14.
Dlle Poissenot, Valentine, s. p., r. Charité, 61.
Fraisse, Henri, négociant, Saint-Etienne.
Dlle Vignat, Marie, s. p., r. Sala, 6.
Alis, Gustave, empl. postes, r. d'Enghien, 14.
Dlle Guillot, M., empl. postes, r. V.-Hugo, 14.
Varin, Georges, empl. com., r. A.-Préfecture, 6.
Dlle Jacquier, Julie, mde mercerie, r. P.-Bert, 10.
Py, Charles, plombier, r. Vendôme, 282.
Dlle Gille, G., horlogère, r. Palais-Grillet, 32.
Metrey, Antonin, pâtissier, r. P.-du-Temple, 13.
Dlle Chabraie, Marie, s. p., r. P.-du-Temple, 13
Chazard, Laurent, empl., Caluire.
Dlle Coster, Fernande, s. p., r. Childebert, 23.
Bultot, Zéphir, empl., Sorinnes (Belgique).
Dlle Manrel, Marguerite, r. de la Barre, 14.
Lachamp, Jean, facl. postes, q. Perrache, 25.
Dlle Besson, Joséphine, s. p., Marlioz (Hte-Sav.)
Perrachon, François, empl., c. du Midi, 23.
Dlle Jacquemond, F., s. p., r. Condé, 33.
Saillevnard, Louis, négociant, r. Célestins, 4.
Dlle Podosta, Anne, s. p., St-Cyr-au-Mont-d'Or.
Forest, Elie, empl. comm., q. de Vaise, 6.
Dlle Gelland, Jeanne, s. p., r. P.-du-Temple, 22.
Arieati, Augusta, empl., r. Palais-Grillet, 44.
Dlle Médecel, Augustine, empl., r. du Mail, 29.
Methon, Emile, propriét., Monistrol (Hte-Loire).
Dlle Auberger, Th., s. p., r. P.-du-Temple, 12.
Prost, Paul, empl. comm., r. du Plat, 10.
Dlle Bost, Marie, s. p., r. St-Cyr, 29.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Arnoux, Léon, teinturier, Villeurbanne.
Dlle Müller, Véronique, vann., r. Boileau, 323.
Bele, Paul, ouv. en chauss., rte d'Heyrieux, 1.
Dlle Cart, Marie, empl., g. le r. Guillotière, 160.
Barrand, Paul, empl., r. Ternois, 5.
Dlle Pepini, Franç., cartonnière, r. Ternois, 5.
Biard, Auguste, mécanicien, r. Riboud, 49
Dlle Domur, C., dom., r. Montesquieu, 62.
Bonnet-Gonnet, E., empl., r. Ste-Jeanne, 10.
Dlle Béal, Jeanne, fleuriste, r. Ste-Jeanne, 2.
Brunel, Louis, balancier, r. Paul-Bert, 240.
Dlle Barailler, Marie, cout., r. Paul-Bert, 246.
Brotin, Antoine, empl., r. Duguesclin, 90.
Dlle Clausel, G., cout., r. Vendôme, 48.
Chambareiaud, J., journ., r. Chaponnay, 43.
Dlle Bourkard, F., corsetière, r. de l'Epée, 10.
Chevanis, Ed., chauffeur, ch. des Platanes.
Dlle Vinard, Marthe, cout., ch. Monthrilland, 6.
Chion, Louis, mécan., r. Raulin, 41.
Dlle Bircker, Louise, s. p., ch. Culattes, 29.
Court, Joseph, empl., r. Chevreul, 17.
Dlle Simersy, Marie, rep., Chalon-sur-Saône.
Denjel, Jean, mécan., r. Chaponnay, 63.
Dlle Guichon, J., s. p., av. des Ponts, 61.
Dauphin, Léon, compt., rte d'Heyrieux, 172.
Dlle Philibert, M., crav., av. des Ponts, 31.
Dutel, L., empl. P.-L.-M., ch. Croix-Barret, 81.
Dlle Prost, Marie, s. p., Pierre-en-Bresse.
Renault, Edouard, comptable, r. des Asperges, 28.
Dlle Perroudon, Jeanne, s. p., r. de Fergues, 2.
Gillot, Charles, vétérinaire, Vienne.
Dlle Lafond, Marg., s. p., r. Paul-Bert, 274.
Guinet, André, cuisinier, rte d'Heyrieux, 160.
Dlle Bourdelin, Louise, s. p., Genas.
Guinot F., mécanicien, r. Sébastien-Gryphe 29.
Dlle Blachon, T., empl. soierie, r. Moncey, 210.
Jalleguier, César, empl., r. du Colombier, 16.
Dlle Blanc, Marie, s. p., Lunel
Kettin, Jules, empl., Saint Etienne.
Dlle Bouton, Jeanne, s. p., Eaubonne.
Meron, François, métall., r. de la Villette, 80.
Dlle Leprée, Jeanne, gil., r. de l'Ordre, 12.
Mex, Justin, ingénieur civil, Suchal.
Dlle Vercellotti, Marie, s. p., c. Henri, 127.
Mélin, Alexandre, domestique, r. P.-Bert, 209.
Dlle Grateloup, J., repasseuse, Francheville.
Nivon, Ferdinand, empl., r. Gerland, 12.
Dlle Luce, Marie, s. p., St-Rambert-d'Albon.
Patruel, Henri, empl., av. de Saxe, 240.
Dlle Vernel, Emma, domest., r. Charpenay, 3.
Petitjean, Aimé, empl., r. du Béguin, 1.
Dlle Simon, M., repass., St-Genis-les-Ollières.
Py, Charles, plombier, r. Vendôme, 282.
Dlle Gille, Charlotte, horlogère, r. P.-Grillet, 32.
Reynaud, Léon, imprimeur, r. Villeneuve, 6.
Dlle Albert, Elise, empl., r. Eugénie, 9.
Termel, Jean, industriel, av. de Saxe, 230.
Dlle Guillet, Mélanie, s. p., Villebois.
Toulouze, Jules, empl. P.-L.-M., r. de Vienne, 30.
Dlle Magnard, H., rentière, r. de Vienne, 50.
Trouillet, Joseph, empl., r. Palais de Justice, 4.
Dlle Tanlin, Clotilde, empl., ch. Quartier-Neuf, 3.
Vebres, Paul, tailleur, r. Villeroi, 61.
Dlle Barlin, Benoîte, repas., r. Villeroi, 31.
Verin, Georges, empl., r. Anc. Préfecture, 6.
Dlle Jacquier, Julie, mercière, r. P.-Bert, 12
Vidal, Auguste, entrep., r. Marseille, 40.
Dlle Horny, Elise, empl., r. Marseille, 40.
Carteron, Françoise, empl., ch. Vitriolerie, 31.
Dlle Tortonese, M., dévid., ch. Etoile-d'Alaï, 37.
Chaussin, Thomas, empl., ch. Baraban, 119.
Dlle Griot, Joséph., infirm., Bron (Rhône).
Jouffrey, Eugène, empl., c. Vitton, 30.
Dlle Menge, Marie, s. p., r. Part-Dieu, 7.
Jullian, Victor, empl., r. Tête-d'Or, 112.
Dlle Schreiber, L., confect., r. de Crémieu, 1.
Le Gras de Vaubercey, Félix, ét., c. Gambetta, 6.
Dlle Bourriol, Marie, s. p., Villeurbanne.
Lorge, Jean, soldat au 152e, Gérardmer.
Dlle Brun, Marie, coutur., r. de Marseille, 11.
Michel, Paul, tailleur 2e dragons, Part-Dieu.
Dlle Lafay, Marcelle, s. p., r. Servient, 62.
Ripet, Marius, man., r. Duguesclin, 189.
Dlle Picetto, C., ouv. en soie, r. Rabelais, 102.
Samerut, Louis, cim., ch. Debourg, 9.
Dlle Vial, P., ouv. en soie, Vernaison (Rhône).
Simplet, Joseph, empl., r. Béchevelin, 60.
Dlle Poulenard, M., mén., r. Marseille, 91.
Tapponnier, Emile, empl., c. Lafayette, 18
Dlle Vallny, Marie, empl., r. Hôtel-de-Ville, 23.
Avril, Antoine, lithographe, Villeurbanne.
Dlle Trollion, H., corsetière, ch. Baraban, 16.
Alexandre, Joseph, charp., av. Félix-Faure, 121.
Dlle Mignon, M.-L., cart., r. Montesquieu, 122.
Dorvieux, C., peintre, gde r. Guillotière, 121.
Dlle Maillet, Marie, mén., r. du Lac, 40.
Fugier, Célestin, empl., r. Ney, 102
Dlle Perrier, L., mén., r. Duguesclin, 201.
Nardin, F., serg. éc. de santé, av. des Ponts.
Dlle Bessil, Stéph., s. p., Paris.
Urhein, Jean, journaliste, r. Rabelais, 68.
Dlle Budin, Jeanne, s. p., r. Tronchet, 52.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Mieillier, Jean-M., chauff., hôpital Cr.-Rousse.
Dlle Monpérou, M., cuisin., r. Montgolfier, 16.
Arienti, Auguste, empl., r. Palais-Grillet, 41.
Dlle Médecel, Augustine, empl., r. du Mail, 22.
Serpolet, Frédéric, journalier, q. de Serin, 17.
Dlle Martin, Mélanie, tisseuse, r. Dumont, 2.
Reynaud, Léon, imprimeur, r. Villeneuve, 6.
Dlle Albert, Elise, empl., r. Eugénie, 9.
Meaume, Eugène, m. maçon, g. r. de Cuire, 28.
Dlle Francillard, Marie, rentière, r. Dumenge, 5.
Coulaud, Jean, manœuvre, g. r. de Cuire, 13.
Dlle Coulaud, Pauline, ménagère, pte r. Pizay, 4.
Jouclard, Etienne, empl., g. r. Croix-Rousse, 56.
Dlle Moulin, Alexand., carton., r. Vauban, 130.
Collin, Marius, apprêt., r. Montgolfier, 66.
Dlle Martin, Pauline, crav., g. r. C.-Rousse, 83.
Nardin, Armand, empl., g. r. de Cuire, 57.
Dlle Gilibert, Elisa, empl., g. r. de Cuire, 47.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Carteron, F., empl. navig., ch. Vitriolerie, 31.
Dlle Tortonese, T., dévid., ch. Etoile-d'Alaï, 37.
Dergeod, Jean, boucher, av. de l'Abattoir, 30.
Dlle Ollivier, E., repasseuse, r. Baleine, 4.
Debrons, Louis, tapissier, r. du Bœuf, 29.
Dlle Coltaz, Pauline, s. p., Bourgoin (Isère).
Dérisoud, Jules, empl., r. du Tunnel, 35 *bis*.
Dlle Deveule, J., cuisinière, q. Jayr, 41.
Dutrieux, Louis, tonnelier, q. de Vaise, 9.
Dlle Dumas, Henriette, s. p., r. Tuileries, 3.
Fargier, L., empl. P.-L.-M., r. Conciergerie, 1.
Dlle Sepert, H., mén., St-Priest (Ardèche).
Ouchon, Joseph, mécanicien, r. St-Jean, 9.
Dlle Paradis, J., chenilleuse, r. Vauban, 53.
Lorge, A., soldat au 152e, r. St-Georges, 14.
Dlle Bran, Rosine, coutur., r. Marseille, 11.
Magnière, F., empl. P.-L.-M., r. Bourgogne, 34.
Dlle Chemarin, H., s. p., La Clayette (S.-L.).
Prost, P., empl. de comm., r. du Plat, 10.
Dlle Bost, Antoinette, s. p., r. St-Cyr, 20.
Trouillet, J., empl. banque, r. P.-de-Justice, 4.
Dlle Tentin, C., empl. com., ch. Q.-Neuf, 3.
Valladier, Gustave, empl., q. Fulchiron, 24.
Dlle Dubois, Louise, fleuriste, r. Tête-d'Or, 112.
Violet, Louis, chauffeur, pl. Antiquaille, 1.
Dlle Granger, J., o. soie, St-P.-d'Albigny (Sav.).
Besson, François, ajusteur, r. Souvenir, 13.
Dlle Clavel, A., s. p., r. Jouffroy, 10 *bis*.
Desfarges, E., horloger, r. de Bourgogne, 4.
Dlle Villar, Clémence, tailleuse, r. Burdeau, 28.
Guillermin, A., infirmier, pl. Antiquaille, 1.
Dlle Lavarenne, L., lingère, r. des Farges, 2.
Large, Claude, chauffeur, r. de la Claire, 42.
Dlle Michaud, J., cuisinière, r. de Paris, 33.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Faure, Bernard, serg. f. 22e c., Hyères (Var).
Dlle Rivet, J., empl. com., r. Tête-d'Or, 62.
Blanc, J., empl. de comm., r. Duguesclin, 116.
Dlle Lacroix, Marie, s. p., r. Duguesclin, 120.
Boyer, Joseph, mécanicien, r. Cuvier, 129.
Dlle Portier, J., cuisin., Hermance (Suisse).
Brutin, Antoine, empl., r. Duguesclin, 90.
Dlle Clausel, Sophie, coutur., r. Vendôme, 48.
Cheffer, Paul, ingén., Bourg-la-Reine (Seine).
Dlle Dellatend, Cl., s. p., av. de Saxe, 135.
Chorier, Joseph, comptable, r. Robert, 64 *bis*.
Dlle Gnierd, Th., ling., r. V.-Monnaie, 63.
Forray, J., propr. cultiv., Apremont (Savoie).
Dlle Badel, L., f. de chambre, pl. Morand, 2.
Freno, Pierre, s. de c. Monistrol-s.-Loire (H.-L.)
Dlle Dopigny, Anne, s. p., r. de Sèze, 34.
Ouchon, Joseph, aj.-mécan., r. St-Jean, 9.
Dlle Paradis, Jeanne, chenil., r. Vauban, 53.
Oropelier, Louis, teinturier, Villeurbanne.
Dlle Soudan, Marie, giletière, r. Sully, 167.
Madinier, Jean, empl., r. Boileau, 87
Dlle Goyet, Anne, coutur., m. des Carmélites, 2.
Miaillier, Jean, chauffeur, hôpital Croix-Rousse
Dlle Monpérou, Maria, cuis., r. Montgolfier, 16.
Rouvière, Auguste, hôlier, Villeurbanne.
Dlle Néel, Antonie, cuis., cours Morand, 23.
Valladier, Gustave, empl., q. Fulchiron, 24.
Dlle Dubuis, Marie, fleuriste, r. Tête-d'Or, 112.
Poulin, Edouard, caissier, bd du Nord, 1.
Dlle Gorsse, Adèle, s. p., bd du Nord, 17.
Collin, Marius, apprêteur, r. Montgolfier, 66.
Dlle Martin, P., cravatière gde r. C.-Rousse, 83.
Jouclard, Etienne, empl., gde r. C.-Rousse, 56.
Dlle Moulin, A., cartonnière, r. Vauban, 130.
Jouffray, Eug., empl. comm., c. Vitton, 30.
Dlle Manga, Marie, s. p., r. de la Part-Dieu, 7.
Jullien, Victor, empl., r. Tête-d'Or, 112.
Dlle Schreiber, L., confect., r. de Crémieu, 1.
Marmonnier, J., emp. usine St-Gobain, St-Fons.
Dlle Bonnard, L., chemisière, r. Duguesclin, 40.
Ripet, Marius, manœuvre, r. Duguesclin, 180.
Dlle Picatto, C., ouv. soie, r. Rabelais, 102.
Vereay, Victor, empl., pl. St-Paul, 6.
Dlle Macario-Ban, J., épicière, r. Garibaldi, 117.
Guinet, Fr., mécan., r. Séb.-Gryphe, 29.
Dlle Blachon, Th., emp. soierie, r. Moncey, 216.
Lerevert, M., emp. tramw., r. de l'Annonciade, 15.
Dlle Blachon, Emilie, s. p., r. Moncey, 216.
Labrosse, Etienne, manœuvre, r. Montgolfier, 28.
Dlle Vallète, M., empl. comm., av. de Saxe 217.
Coulon, Georges, pasteur, Montbéliard (Doubs)
Dlle Romen, Pauline, s. p., av. de Noailles, 17.
Anthonioz, F., empl. banque, r. Bossuet, 118.
Dlle Gandin, Virginie, s. p., r. Molière, 6.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 16 au 22 Juin 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Predier, tailleur d'habits, r. Burdeau, 10 ... m.
Brossard, art. peintre, r. de Flesselles, 21 .. f.
Mermet, empl., r. Rivet, 4 .... f.
Favreaud, cocher, q. St-Vincent, 20 *bis* ... f.
Thimonier, empl., pl. du Perron, 2 .... f.
Sevy, doct.-médec., r. de la Martinière, 4 .. f.
Rollin, comptable, q. St-Vincent, 21 ...... m.
Chemarin, empl., m. des Carmélites, 20 .... f.
Lacorne, empl., q. St-Vincent, 12 .... f.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Berger, forgeron, Oullins .... f.
Fevier, manœuvre, St-André-le-Gaz (Isère). m.
Poutard, tail. de pier., Montagny (Rhône) .. m.
Gibernon, journalier, Ecully .... m.
Mouchirond, journalier, r. du Musée, 31 .... m.
Tenteud, empl., r. Vaubecour, 36 .... f.
Revenet, cocher, gr. r. de Vaise, 34 .... m.
Legros, cocher, r. Remparts-d'Ainay, 10 .... f.
Mayère, rep. de com., r. République, 10 ... f.
Raguillet, empl., r. Jarente, 29 .... m.
Elet, serg. major 157e inf., c. Chartreux, 6. m.
Pégazet, empl., Villeurbanne .... f.
Chuzel, journalier, Villeurbanne .... f.
Frison, manœuvre, r. Delandine, 2 .... f.
Girard, cl. de notaire, r. Vaubecour, 63 *bis*. f.
Martin, coiffeur, c. du Midi, 3 .... m.
Brunetti, cordonnier, r. des Capucins, 4 ... f.
Berthollier, vermicellier, r. Masséna, 103 .. f.
Cremoley, empl., q. de Vaise, 10 .... f.
Gnigae, sol. au 158e d'inf., r. du Bélier, 6 .. m.

Digitized by Google

Guinard, empl., r. Marc-Antoine-Petit, 6 ... m.
Deveaux, serrurier, Villeurbanne........... m.
Frinel, empl., Chasse (Isère)............. f.
Dufourneaud, man., m. St-Sébastien, 27... m.
Prudhon, manœuvre, imp. Gerland, 26...... f.
Vve Pulhou, mén., r. du Bourbonnais, 36.. f.
Chatillon, négociant, r. du Plat, 12......... m.
Bas, chaudronnier, r. Delandine, 23....... f.
Cornet, empl., r. Imbert-Colomès, 10...... m.
Terry, manœuvre, ch. des Cures, 33....... m.
Grumeud, jardinier, Chasselay (Rhône).... f.
Grumaud, jardinier, Chasselay (Rhône).... f.
Serra-Gallet, peintre, r. Sébastopol, 44..... m.
Bouvard, bijoutier, r. Centrale, 10......... f.
Chauvignec, empl., m. du Change, 2....... f.
Bourguignon, man., r. Duguesclin, 147..... m.
Freccia, tail. d'habits, r. Baucel, 18....... f.
Laquet, peintre, r. Montgolfier, 72........ f.
Banel, ajusteur, r. Remparts d'Ainay, 31... m.
Leroy, fab. de lingerie, Buzançais (Indre)... m.
Rigot, empl., r. Marc-Antoine-Petit, 8...... f.
Breysse, ent. de transports, r. Smith, 22.... m.
Coquet, voy. de com., gr. r. Guillotière, 165. f.
Curt, élève en pharmacie, r. Bonnefoy, 11.. f.
Cumin, menuisier, r. des Tuileries, 11...... f.
Thibaud, camionneur, q. Perrache, 25 .... f.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Junique, forgeron, r. Creuzet, 21.......... f.
Gral, empl., c. de la Liberté, 23............ m.
Rougis, maraîcher, rte d'Heyrieu, 124..... f.
Ferrant, boulanger, rte d'Heyrieu, 95...... f.
Boyé, chauffeur, r. Paul-Bert, 138......... f.
Déperdu, charcutier, gde r. Monplaisir, 95.. m.
Capre, forgeron, gde r. Monplaisir, 96..... m.
Arnaud, comptable, r. Etienne-Dolet, 19... m.
Vanderae, graveur, r. de Bonald, 18....... m.
Doublier, bourrelier, rte de Vénissieux, 122 m.
Gras, coiffeur, r. Vendôme, 233........... f.
Vignon, pr. faculté sciences, c. Liberté, 29. m.
Bonnet, maçon, r. St-Victorien, 2......... f.
Gaulhier, peint. voitures, r. de l'Ordre, 28. m.
Reynard, pâtissier, r. St-Maurice, 22....... f.
Bouget, ajusteur, ch. du Pré-Gaudry, 4.... f.
Rivière, teinturier, r. Séb.-Gryphe, 66..... m.
Recoque, emp. P.-L.-M., r. Colombier, 1... m.
Lesœur, dessinateur, av. F.-Faure, 194.... f.
Faug, dit Girard, épicier, r. Montesquieu, 87 f.
Bourguignon, boulanger, r. 2-Pierres, 50.. m.
Laval, chaudronnier, rte de Grenoble, 118. f.
Grange, empl., c. de la Liberté, 43........ m.
Guillemenet, mécanicien, r. Duguesclin, 237 f.
Thomas, empl., r. Chevreul, 24........... f.
Chapuis, tourneur, r. de l'Université, 32... f.
Guy, empl., place Ollier, 5............... f.
Quittançon, serg.-major, r. St-Gervais, 11. m.
Masclaus, com. postes, q. Guillotière, 30.. m.
Fouilloux, boucher, r. Paul-Bert, 127...... f.
Arnaud, empl. P.-L.-M., r. Séb.-Gryphe, 189 f.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Reynard, empl., r. de Dijon, 1............. f.
Babolet, garç. de p., r. Bodin, 8........... m.
Andrieux, mécanicien, r. Richan, 2........ f.
Coudurier, boulanger, q. de Serin, 40...... m.
Tardy, industriel, r. Richan, 1............ f.
Dernaz, matelassier, r. Jacquard, 28....... f.
Vicel, frotteur, m. grande-Côte, 48........ f.
Roxet, mécanicien, q. de Serin, 31......... m.
Toillion, lic. de dess., Gde r. C.-Rousse, 58. m.
Darmes, empl., r. Calas, 7................ f.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Besson, dir. minot., Pont-d'Ain (Ain)....... f.
Rotat, mécanicien, r. des Docks, 60........ m.
Busset, professeur, q. Pierre-Scize, 113..... m.
Schaal, empl., r. St-Jean, 28............... m.
Cordiero, cordonnier, r. de Trion, 85....... m.
Lampstax, brasseur, r. des Tuileries, 17... f.
Pitre, empl., r. St-Didier, 13.............. m.
Veyret, empl. au gaz, r. St-Georges, 36..... m.
Berger, parqueteur, q. Archevêché, 21...... m.
Gleizal, empl. P.-L.-M., p. D.-de-Loire, 3... f.
Robin-Brosse, m. ferrant, q. de Vaise, 4.... f.
Robier, jardinier, r. Bourbonnais, 42....... m.
Meygret, menuisier, ch. de Choulans, 91.... m.
Enjolras, cantonnier, r. Trois-Maries, 21... f.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Bessette, maçon, r. Sully, 128............. f.
Gelli, grav. sur bois, r. Moncey, 127....... m.
Sabatier, tourneur, r. Masséna, 87......... m.
Vocoret, pharmacien, av. de Saxe, 83...... m.
Foivard, chauffeur, r. Vendôme, 48........ m.
Chehoud, fabr. soieries, r. Vendôme, 74.... m.
Rachou, md. tailleur, r. Garibaldi, 72...... f.
Dumas, empl., r. Sachet, 30............... m.
Lombard, ouvr. eaux gazeuses, r.T.-d'Or, 102 m.

Décès du 16 au 22 Juin 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Lambergeon, Jean-Simon, 6 m., r. Flesselles, 23.
Chapoton, J., s. p., 21 a., r. P.-Chenavard, 18.
Fillon, Andrée, 5 jours, r. Neyret, 4.
Chomard, Clém., g. de p., 56 a., r. du Griffon, 10.
Jacquemier, Joseph, tis., 74 a., r. Fantasques, 8.
Giger, Jacob, brasseur, 41 a., r. Pierre-Dupont, 2.
Fme Clavel, piq. de bot., 25 a., r. Magneval, 10.
Veesen, Louis-Emile, rep., 47 a., r. P.-Dupont, 24.
Lardon, Eugénie, s. p., 20 a., r. Annonciade, 28.
Bourdon, Et., plomb., 48 a., r. des Augustins, 11.
Vve Coulin, s. p., 54 a., r. Bouteille, 19.
Ep. Pégoz, tisseuse, 47 a., r. Imb.-Colomès, 28.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Emall, rentière, 42 a., r. Centrale, 4.
Vve Targe, rentière, 78 a., pl. d'Ainay, 5.
Cornut, pisteur, 41 a., sans dom. fixe.
Raspard, tonnelier, 35 a., r. Petites-Sœurs, 9.
Devillers, lingère, 30 a., r. Masséna, 71.
Ep. Sentenac, concierge, 63 a., q. Brotteaux, 1.
Raffour, 8 j., ch. de Baraban, 47.
Blot, journalier, 59 a., Saint-Fons.
Richard, teinturier, 67 a., r. Port-du-Temple, 18.
Coche, cordonnier, 42 a., Villeurbanne.
Ciancia, 6 a., ch. du Vinatier, 5.
Tricaud, 4 m., r. Ste-Anne-de-Baraban, 22 *bis*.
Duverne, 8 m., g. r. Guillotière, 176.
Ep. Autarnaud, ménag., 23 a., Villeurbanne.
Vve Becker, ménag., 67 a., r. P.-Bert, 138 *bis*.
Ep. Chenevier, s. p., 42 a., Bessenay (Rhône).
Vayssets, terrassier, 38 a., r. Gandolière, 2.
Delignl, s. p., 12 a., r. Condé, 7.
Leca, 3 a., q. Perrache, 28.
Sibellas, commerçante, 68 a., r. Gasparin, 12.
Dejoux, 3 a., r. Denis, 3.
Fayard, 18 j., r. de la Charité, 1.
Cubito, 3 j., Villeurbanne.
Arnaud, tonnelier, 33 a., Béziers (Hérault).
Moschetto, cordonnier, 55 a., r. Thibaudière, 17.
Muston, manœuvre, 26 a., r. des Passants, 5.
Eguillon, manœuvre, 84 a., Oullins.
Galland, domest., 45 a., Cailloux-s-Fontaines (Rh.).
Ep. Grand, ménag., 41 a., r. Ste-A.-Baraban, 11.
Voilleaux, s. p., 75 a., r. Franklin, 53.
Charras, 3 a., r. de la Villette, 67.
Vidal, 9 j., r. de l'Oiselière, 11.
Cellard, voiturier, 28 a., r. Chaponnay, 122.
Garonet, domestique, 21 a., r. Louis, 28.
Rey, manœuvre, 89 a., La Mulatière.
Lahondès, voiturier, 80 a., Villeurbanne.
Ep. Vuagnat, ménag., 28 a., r. Ste-Hélène, 38.
Ep. Devienne, ménag., 37 a., r. Bichat, 9.
Vve Cusz, rentière, 78 a., r. Sala, 84.
Conversi, s. p., 15 a., r. d'Auvergne, 8.
Cubito, s. p., 19 a., Villeurbanne.
Laurence, 21 j., r. de la Charité, 1.
Deveaux, cordier, 41 a., sans dom. fixe.
David, coiffeur, 53 a., r. Charpenay, 12.
Dubayle, fumiste, 47 a., b. des Casernes, 13.
Chateil, terrassier, 42 a., Saint-Fons.
Millot, représentant, 56 a., Villeurbanne.
Juge, empl., 47 a., r. Bellecordière, 18.
Vve Vachon, s. p., 74 a., r. du Plat, 4.
Nicouleaud, 4 m., Saint-Fons.
Jaubert, 2 a., c. Vitton, 70.
Gatinet, 3 a., Laizé (Saône-et-Loire).
Darby, s. p., 67 a., r. de la Charité, 1.
Déchaut, s. p., 73 a., r. de la Charité, 1.
Pescosolido, 10 a., r. Tabl.-Claudiennes, 33.
Recorbet, 7 a., St-Cyr-de-Valorges (Loire).
Maleval, 12 j., r. de la Charité, 1.
Mariotton, maçon, 24 a., Caluire et Cuire.
Vve Chabrot, ménag., 87 a., Thizy (Rhône).
Vve Rosst, s. p., 65 a., Lebizy (Saône-et-Loire).
Vve Faure, cuisin., 40 a., r. Petit-David, 4.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Nozières, journ., 38 a., av. de l'Abattoir, 37.
Deversanne, compt., 52 a., r. Bellecombe, 2.
Ep. Lasfargees, s. p., 81 a., r. Clos-Suiphon, 16.
Ep. Vignon, s. p., 23 a., q. Guillotière, 2.
Vve Blanchin, dévid., 86 a., r. Paul-Bert, 132 *bis*.
Breysse, typo., 53 a., r. Montesquieu, 27.
Mailler, cout., 37 a., r. Cl.-Joseph-Bonnel, 22.
Billon-Bruyet, man., 67 a., imp. Galland, 10.
Laval, repasseuse, 30 a., r. Colombier, 8.
Vve Janin, lingère, 35 a., r. de Vienne, 44.
Pons, 28 mois, r. Creuzet, 22.
Ep. Villon, déb., 42 a., route de Genas, 228.
Baratin, coup. en ch., 53 a., r. Boileau, 165.
Vve Mariette, rent., 81 a., ch. des Platanes, 18.
Vve Duchêne, s. p., 79 a., r. Chevreul, 39.
Ep. Baujolin, conc., 36, r. Ste-Hélène, 23.
Ep. Delisle, ménag., 57 a., r. Petites-Sœurs, 14.
Maillis, 3 a., r. Paul-Bert, 317.
Ep. Piacentini, s. p., 26 a., r. Etienne-Dolet, 21.
Curt, mercier, 53 a., r. Chaponnay, 7.
Ep. Granger, s. p., 61 a., r. Reposoir, 8.
Foulon, s. p., 20 a., r. Chevreul, 128.
Ep. Milliat, conf., 18 a., r. Danton, 21.
Wersinger, imp. s. etof., 17 a., r. Paul-Bert, 324.
Vve Pelletier, s. p., 71 a., r. Montesquieu, 42.
Morlon, s. p., 80 a., r. Madeleine, 2.
Lamoure, sord., 47 a., St-Etienne (Loire).
Chovel, mineur, 30 a., St-Jean-Bonnefonds (Loire).
Vve Brun, s. p., 60 a., r. Bonald, 16.
Mounier, ovaliste, 31 a., r. des Asperges, 28.
Vve Chartier, s. p., 75 a., r. Jeanne-d'Arc, 4.
Cruchet, repas., 33 a., r. Montesquieu, 74.
Ep. Cuissard, cors., 29 a., r. Bonnel, 169.
Vve Carps, s. p., 59 a., r. Creuzet, 4.
Prugnard, 17 mois, r. Paul-Bert, 100.
Bottino, 8 mois, r. Vaudrey, 22.
Guillemin, s. p., 71 a., r. Chevreul, 17.
Vve Basso, rentière, 62 a., r. Montesquieu, 102.
Staub, passementier, 23 a., St-Etienne (Loire).
Clément, manœuvre, 23 a., c. Lafayette, 84.
Beron, 18 m., r. Riboud, 8.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Charbolst, cordonnier, 38 a., r. Sully, 35.
Nesmes, étudiant, 20 a., r. St-Polycarpe, 10.
Léns, Emile, 8 j., r. Joséphin-Soulary, 48.
Besson, empl., 17 a., gde r. St-Clair, 145.
Vve Duvernay, s. p., 83 a., r. de l'Enfance, 43.
Arrambourg, s. p., 75 a., r. de l'Enfance, 42.
Bernard, plâtrier, 58 a., r. Cuvier, 52.
Dlle Nallo, guimpière, 27 a., r. d. Fantasques, 16.
Chapeland, g. taborat., 18 a., bd Cr.-Rousse, 163.
Ep. Peysson, lingère, 28 a., r. Jacquard, 7.
Baud, comptable, 28 a., m. de la Boucle, 18.
Ep. Wohlgensinger, guimp., 30 a., r. Dumont, 8.
Dlle Benoit, dévideuse, 24 a., r. I.-Colomès, 32.
Lièvre, voiturier, 34 a., r. Feuillat, 11.
Ep. Caarles, ménagère, 40 a., r. P.-Silence, 18.
Vve Catin, s. p., 84 a., r. de l'Enfance, 43.
Dlle Berthoud, tir. d'or, 41 a., m. St-Sébastien, 12.
Combes, apprêteur, 46 a., r. Belfort, 39.
Mallet, s. p., 68 a., r. de l'Enfance, 42.
Rascle, charbonnier, 20 a., r. Belfort, 14 *bis*.
Vve Moreau, garde malade, 71 a., r. du Mail, 12.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Jaillet, Benoît, retr., 82 a., gde r. Vaise, 41.
Demarchi, Victor, 3 m., Villeurbanne.
Della-Mura, Louis, 5 m., c. R.-Vitton, 37.
Praty, Léonard, s. p., 64 a., ch. des Verrières, 6.
Dupont, J., relig., 82 a., m. Chemin-Neuf, 59.
Toppino, Etienne, 8 m., r. Jean-Carriès, 2.
Vve Loiseau, Esp., mén., 63 a., r. Pyramide, 64.
Exbrayat, J.-B., s. p., 59 a., r. Loiselière, 18.
Hubellin, J., coul., 50 a., p. Neuve-St-Jean, 1.
Vve Chalumeaud, M., s. p., 78 a., ch. Francheville, 136.
Lombard, L., palefr., 47 a., p. St-Jean, 7.
Ep. Beutel, M., s. p., 78 a., r. St-P. de-Vaise, 82.
Vve Blanc, Marie, mén., 42 a., r. Nérard, 1.
Hannequen, Jean-Marie, 4 a., r. Bourgelat, 48.
Mayet, Marie-Théod., rent., 58 a., r. Cléberg, 7.
Vve Bonnet, M.-L., rent., 78 a., q. P.-Seize, 48.
Savernia, s. p., 83 a., ch. de Francheville, 138.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Quillet, manœuvre, 38 a., r. Tête-d'Or, 115.
Maitre, Jean, s. p., 84 a., r. Ney, 27.
Brech-Papa, Marius, 16 j., r. Cuvier, 130.
Bernard, rentier, 87 a., r. Crillon, 83.
Piolat, restaurateur, 84 a., b. des Brotteaux, 12.
Vve Bicornet, rentière, 73 a., r. Germain, 39.
Vve Richard, concierge, 92 a., r. Vauban, 127.
Ep. Osté, tisseuse, 21 a., r. Ney, 48.
Ep. Chapuy, s. p., 64 a., r. Ney, 84.
Vve Mure, s. p., 75 a., r. Montgolfier, 28.
Ep. Chapuy, s. p., 64 a., r. Ney, 84.
Vve Mure, s. p., 75 a., r. Montgolfier, 28.
Luchesse, ferblant., 42 a., r. des Charmettes, 125.

Mouvement de la Population

du 12 au 18 Juin 1907.

Nombre de mariages contractés.......	59
— divorces enregistrés........	3
— naissances légitimes.......	129
— — illégitimes......	31
— décès..........................	135
— mort-nés......................	9

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par la Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2
Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos

Le 21 Juin 1907

Graine et Farines

Blé de pays du rayon...	les 120 kil.	24 85	24 75
de pays, autres provenances indigènes	—	25 23	26 •
— de Russie	—	26 75	28 75
— d'Amérique	—	27 25	27 75
— provinces danubienn.	—	26 25	27 25
— des Indes	—	• •	• •
— dur	—	25 23	26 50
Seigle	—	16 •	16 25
Orge de brasserie	—	26 50	21 50
— de mouture	—	17 •	10 •
Maïs	—	16 50	21 •
Sarrazin	—	25 •	25 50
Avoine nouvelle	—	19 50	22 •
Haricots bl. de Bourgogne	—	• •	• •
— nains de Hongrie	—	34 •	35 •
Farine de boulang. 1re q.	les 125 kil	50 •	31 •
— — ronde.	—	41 •	45 •
Son	les 100 kil.	14 •	14 53
Fécule indigène	—	37 56	36 •
Riz de l'Inde	—	36 62	37 •
Riz du Japon	—	47 •	48 •
Riz de Saigon	—	27 •	28 •
Risoo du Piémont écume	—	47 •	42 •
— — glacé	—	47 •	32 •
— — Caroline	—	26 •	60 •

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 120 kil.	23 •	77 •
— 1er choix	—	29 •	68 •
— marchandes	—	22 •	62 •
— irrégulières	—	47 •	66 •
Semoule	—	52 •	70 •

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 102 k.	130 •	140 •
— — vieilles	—	• •	• •
— — d'Amérique	—	• •	• •
— de luzerne de France nouvelles	—	126 •	140 •
— — vieilles	—	• •	• •
— de luzerne d'Italie	—	• •	• •
Graines de colza ou navette	—	42 •	63 •
— de sainfoin	—	40 •	• •
— de vesces	—	54 •	53 •

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 120 kil.	12 50	13 30
— de pays	—	11 20	12 •
Paille de froment	—	6 73	7 •
— de seigle	—	7 80	3 50

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	250 •	322 •
— à la princesse	—	200 •	210 •
Raisins de Corinthe	—	61 •	20 •
de Malaga	—	12 •	16 •
Figues de Bougie	—	37 •	30 •
— de Cosenza	—	45 •	62 •
Prunes d'Ente	—	100 •	125 •

Sucres

Sucre raffiné en pain de forte	les 100 k.	62 •	22 •
— — coupé régulier	—	63 50	62 •
— — irrégulier	—	61 50	62 •
— — poudre	—	62 •	64 •
— — semoule	—	64 50	22 •
Sucre cristallisé indigène.	—	21 50	33 •
— — exotique.	—	• •	• •
Sirop de glucose 44 degrés	—	22 •	02 50

Cafés

Café de l'Inde Malabar	les 100 k	203 •	302 •
— Mysore	—	292 •	305 •
Santos	—	225 •	260 •
Java vert	—	200 •	320 •
— jaune	—	300 •	400 •
Démérari	—	310 •	335 •
Café de Haïti nature	—	250 •	265 •
— trié	—	270 •	390 •
— Guadeloupe babil.	—	310 •	325 •
— — bonifieur	—	320 •	355 •
— Moka	—	160 •	400 •
Café Porto-Rico	—	312 •	335 •
Cost. Amér. et autres formes grage	—	290 •	320 •
— — non grage	—	286 •	290 •
Bahia	—	235 •	252 •

Cacaos

Cacao Maragnan-Para	les 100 k	372 •	395 •
— Caraque et Carupano	—	370 •	393 •
— Puerto-Cabello	—	420 •	520 •
Guayaquil	—	375 •	400 •
Cacao Trinitad	les 102 k.	372 •	385 •
— Martiniq. et Guadel.	—	350 •	366 •
— Bahia préparé	—	355 •	365 •
— Haïti	—	330 •	345 •
— Samana et Sanchez.	—	342 •	355 •

Poivres

Poivre noir Alépy	les 122 k.	• •	• •
— — Tellichéry	—	• •	• •
— — Saigon	—	356 •	366 •
— blanc	—	632 •	660 •

Suifs et produits stéariques

Huile de coco	les 100 k.	103 •	100 •
— de Palme dure et molle	—	85 •	26 •
Suif fondu de Paris (sans fût)	—	33 30	• •
— de province (en fût)	—	63 •	53 •
— pressé	—	111 •	116 •
Acide oléique (Oléine de saponification)	—	74 •	77 •
— — (— de distillation)	—	70 •	72 •
Acide stéarique (stéarine de saponification)	—	142 •	147 •
— (— de distillation)	—	124 •	129 •
Bougie saponifiée, 1re qual., les 100 paq. de 500 gr. net		83 •	32 •
— distillation —	les 100 k.	01 •	83 •
Glycérine blonde, 28°	—	100 •	105 •
— pharmaceutique, 30°	—	150 •	153 •

Huiles minérales

Huile de pétrole	l'hectolitre	32 50	29 32
— de schiste	—	26 •	20 •
Essence minérale	—	61 •	72 •

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra vierge, prov.	les 120 k.	175 •	135 •
— — surfine	—	• •	• •
— — fleuri	—	• •	• •
— — fine	—	135 •	150 •
Huile commune lampe	les 122 k.	112 •	122 •
— de noix	—	180 •	230 •
— d'arachide surfine	—	106 •	130 •
Huile de sésame surfine.	les 100 k.	107 •	125 •
— de sésame à brûler	—	93 •	100 •
— de lin	—	76 •	32 •
— de choux à bouche.	—	122 •	152 •
— de colza brute	—	• •	• •
— — épurée	—	24 •	121 •
Savon Marseille bl. 1re q.	—	66 •	26 •
— Marseille bl. 2e q.	—	58 •	61 •
bleu pâle, moyen ferme	—	54 •	56 •
— de palme marbré	—	55 •	57 •
— d'oléine, 1re qualité.	—	32 •	64 •
— — marbré	—	51 •	61 •
— de pulpe	—	58 •	62 •
— mou extra	—	45 •	43 •
— — ordinaire	—	36 •	37 •

Vins

Vin Beaujolais 1er choix.		la pièce	112 •	150 •
— — 2e	—		60 •	90 •
Vin Bas Beaujolais		la pièce	76 •	72 •
Vin Lyonnais 1er choix		—	22 •	75 •
— — 2e	—	—	45 •	65 •
— Mâconnais 1er	—	—	20 •	32 •
— — 2e	—	—	46 •	53 •
Vin Bourgogne 1er	—	—	106 •	130 •
— 2e	—		50 •	66 •
— Bordeaux 1er	—	la barrique	166 •	136 •
— — 2e	—		60 •	92 •
Vin Roussillon 1er	—	l'hectolitre	20 •	25 •
— 2e	—	—	16 •	12 •
— Montagne 1er	—	—	20 •	23 •
— — 2e	—	—	16 •	19 •
— Narbonne 1er	—	—	20 •	23 •
— — 2e	—	—	15 •	12 •
— Algérie 1er	—	—	20 •	26 •
— 2e	—	—	16 •	19 •

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 22°	l'hectol.	26 •	76 •
— de marc — ...	—	55 •	28 •
— Nord fin à 90° ...	—	49 72	72 •
Esprit Nord extra-fin 90°	—	50 50	50 75
— de grain —	—	20 •	62 •
— mauvais goût —	—	43 75	46 •

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 15 au 11 Juin 1907.

Marché en gros de la Martinière

Dindes	la pièce	• •	• •
Oies	—	• •	• •
Canards	—	3 •	6 •
Volailles 1re qual.	—	5 •	3 •
— 2e —	—	3 52	6 50
Poulets	—	1 50	3 •
Pigeons	—	1 •	1 20
Beurre	le kilog.	2 42	2 60
Œufs	le cent	7 •	3 •
Fromages	le kilog.	1 56	5 66

Marché en gros des fruits et légumes

Pommes de terre	le quintal métrique	10 •	20 •
Châtaignes	—	• •	•

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille	Pérats	les 100 kil.	2 76
	Grelassons	—	2 70
	Chatilles choisies	—	5 90
	— lavées	—	6 15
	Braisettes lavées	—	6 •
	Malbroug	—	6 •
	Menu sortant	—	5 76
Anthracite		—	5 56
Coke cassé		—	6 40

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1906.

DATES	COMPTANT	
Lundi, 17 Juin	124 22	• •
Mardi, 18 —	103 25	• •
Mercr., 19 —	143 50	• •
Jeudi, 20 —	103 56	• •
Vendr., 21 —	104 •	• •
Samedi, 22 —	104 •	• •

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 12 au 18 Juin 1907.

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS										TOTAUX en kilogrammes de viande
	Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Boucs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	
Vaise	822	1,042	2,827	2	930	•	•	•	•	•	303,421
Perrache	416	827	1,664	37	•	•	•	•	•	•	176,691
Corne-de-Cerf	•	•	•	•	•	23	3	2	•	•	2,078
TOTAUX	1,041	1,372	•,421	63	820	23	3	5	•	•	482,190

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 14 au 20 Juin 1907

DÉSIGNATION DES DENRÉES		14 Juin		15 Juin		16 Juin		17 Juin		18 Juin		19 Juin		20 Juin	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Aloses	—	0 70	0 60	0 80	0 70	• •	• •	0 60	• •	0 70	0 65	• •	• •	• •	• •
Anges	—	• •	• •	0 70	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 60	0 60	• •	• •
Barbues	—	1 00	1 5	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 10	0	• •	• •	1 80	1 60
Bars	—	2 70	0 45	2 90	2 70	• •	• •	• •	• •	• •	• •	2 00	2 00	• •	• •
Cabillauds	—	• •	• •	• •	• •	1 10	1 •	• •	• •	• •	• •	1 •	0 90	• •	• •
Carrelets	—	0 80	0 60	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 70	0 60	0 80	0 70	0 70	0 60
Collins	—	• •	• •	1 •	0 90	• •	• •	• •	• •	0 60	0 70	• •	• •	0 70	• •
Congres	—	1 •	0 80	• •	• •	0 90	0 70	• •	• •	0 90	0 80	0 70	0 60	0 60	0 70
Dorades	—	1 70	1 50	• •	• •	• •	• •	1 40	1 20	• •	• •	• •	• •	1 60	1 •
Esturgeons	—	1 30	1 20	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 20	1 10	• •	• •
Grondins	—	1 10	1 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 •	0 70	• •	• •	1 10	0 90
Limandes	le kil.	0 80	0 70	0 70	0 60	0 70	0 50	• •	• •	0 60	0 60	0 70	0 60	0 60	0 60
Lottes de mer	—	1 30	1 •	1 40	1 00	• •	• •	1 •	0 80	1 10	1 •	1 20	1 •	1 30	0 90
Maquereaux	—	1 40	1 2	1 50	1 40	1 40	1 15	1 •	0 60	1 •	0 70	1 30	1 •	0 80	0 60
Merlans	—	1 45	1 01	1 50	1 20	1 30	1 •	1 •	0 70	1 20	0 70	1 •	0 70	1 10	0 60
Merlus	—	1 20	1 •	1 10	0 80	1 •	0 60	0 90	0 70	0 80	• •	0 90	0 80	1 •	0 60
Mulets	—	• •	• •	1 70	1 50	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 10	0 90	• •	• •
Raies	—	1 00	1 30	1 40	1 •	1 •	0 90	• •	• •	1 10	0 70	1 •	0 70	1 10	0 0.
Rougets-barbets	—	• •	• •	2 80	2 70	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	3 10	2 80
Saint-Pierre	—	1 10	1 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 80	0 60
Sardines 1/2 sel	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Soles	—	4 40	0 0	4 •	3 2.	5 •	4 10	4 •	0 20	4 00	2	4 10	0 01	3 50	3 •
Saumons	—	7 10	6 0	• •	• •	0 80	0 60	• •	• •	6 20	5 60	6 40	• •	• •	• •
Turbots	—	0 •	0 60	0 50	• •	• •	• •	• •	• •	0 01	2 60	2 10	2 70	0 •	2 10
Vives	—	0 00	0 50	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 00	0 40	0 70	0 60	0 50	• •
Harengs frais	le cent.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil.	1 00	1 70	• •	• •	• •	• •	1 40	• •	• •	• •	• •	• •	2 •	2 •
Anguilles mortes	—	1 00	1 50	1 45	• •	1 50	1 40	• •	• •	1 00	1 30	1 40	1 20	1 30	1 30
Barbeaux	—	• •	• •	• •	• •	1 50	1 00	• •	• •	1 40	1 30	• •	• •	• •	• •
Brèmes	—	1 •	0 80	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 10	0 90	• •	• •
Brochets	—	0 40	1 50	2 10	1 40	0 60	2 10	2 50	2 •	2 00	1 50	2 20	1 70	2 50	2 10
Carpes	—	1 •	0 80	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 10	1 •	• •	• •	1 •	0 01
Eperlans	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Goujons	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Lottes eau douce	—	• •	• •	3 40	0 10	3 50	• •	• •	• •	0 10	2 80	2 30	• •	3 •	• •
Ombres-chevaliers	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 30	3 •
Perches	—	1 70	1 40	1 01	1 20	1 30	1 10	1 20	1 •	1 •	0 8	1 20	1 •	1 30	1 10
Truites	—	7 20	0 70	0 70	0 40	0 10	7 70	0 60	0 4	7 00	0 10	6 10	3 40	7 30	0 10
Truites saumonées	—	0 00	0 •	0 80	5 50	• •	• •	0 70	0 00	5 50	4 50	5 10	0 •	0 00	4 30
Friture	—	1 00	1 •	1 •	0 80	0 80	0 00	0 70	0 00	0 00	0 50	0 70	0 40	0 00	0 40
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Crevettes rouges	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	7 20	4 00	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Crevettes grises	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Ecrevisses	—	0 00	5 40	0 50	4 50	0 •	0 •	4 50	2 00	4 00	4 20	• •	• •	0 10	4 30
Langoustes	—	4 00	4 00	4 40	4 •	4 70	4 00	4 40	4 •	4 70	4 30	4 40	4 •	4 50	4 10
Homards	—	• •	• •	• •	• •	• •	1 •	• •	• •	4 •	2 50	3 60	3 4	• •	• •
Escargots	—	0 35	0 30	0 24	• •	0 00	• •	• •	• •	0 50	0 40	0 40	0 35	0 40	0 43
Moules	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Clovisses	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Volailles															
Canards	la pièce.	• •	0 50	3 •	2 50	3 00	2 25	• •	• •	3 •	2 50	3 00	0 00	• •	• •
Dindes	—	3 00	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Dindonneaux	—	0 50	3 •	4 •	3 •	• •	• •	• •	• •	4 •	2 •	• •	• •	• •	• •
Oies	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Poulardes ou chapons de Bresse	—	0 00	5 50	• •	• •	0 •	7 •	• •	• •	• •	• •	0 •	0 •	• •	• •
Poulets	—	4 •	1 75	5 50	2 •	4 •	1 5	2 00	1 50	3 50	2 25	4 •	1 75	3 50	1 50
Pigeons	—	1 10	0 85	1 20	1 •	1 10	1 •	• •	• •	1 20	1 •	1 10	1 •	1 20	0 85
Pint des mortes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Crêtes en lots	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Lapins domestiques	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil.	2 00	2 30	2 40	2 20	2 50	2 2.	2 70	2 20	2 00	2 00	2 70	2 40	2 00	• •
Œufs	le cent.	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil.	1 05	1 40	1 70	1 20	2 •	1 30	1 70	1 4.	1 00	1 00	1 70	1 50	1 60	1 40
Asperges	la botte.	1 0.	0 30	1 50	0 35	1 •	0 05	1 2)	0 00	1 00	0 01	1 50	0 30	1 20	0 4'

Digitized by Google

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 19 au 19 Juin 1907

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de VIANDES FORAINES inspectées Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi	Moutons	2,650	2,550	2 49	1 70	2 20	1 40	2 40	1 60		
	Veaux	•	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •		
	Porcs	•	•	• •	• •	• •	• •	• •	• •		
Vendredi	Bœufs et vaches	717	627	1 74	1 19	2 20	1 90	2 40	1 60		
	Veaux	1,291	1,291	1 22	0 99	2 20	1 40	2 40	1 60	10,923	2,904
	Moutons	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •		
Lundi	Porcs	1,487	1,474	1 29	1 16	2 20	1 90	2 20	1 90		
Mardi	Bœufs et vaches	1,327	1,167	1 99	1 10	• •	• •	• •	• •		
	Veaux	1,096	970	1 12	0 93	• •	• •	• •	• •		
	Moutons	1,507	1,257	2 40	1 70	• •	• •	• •	• •		
Récapitulation	Bœufs et vaches	2 044	1,994							TOTAL.....	13,827 k.
	Veaux	9,297	9,261								
	Moutons	4,157	3,807								
	Porcs	1,497	1,474								

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris), pour les bœufs, vaches et moutons.

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 11 au 17 Juin 1907 (24e semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE 1907	RECETTES DE LA SEMAINE 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1907	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	179,569 95	162,418 69	13,112 29	• •	3,886,191 62	3,590,580 99	289,910 60	•
Tramway de Lyon à Neuville	7,662 10	6,699 80	962 30	• •	127,982 50	123,540 60	4,311 90	•
— Lyon-Croix-Rousse à Caluire	2,145 60	2,362 10	• •	216 50	54,902 20	58,996 65	• •	4,094 45
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix Rousse	4,022 45	3,736 40	285 65	• •	92,328 31	89,494 40	2,833 95	• •
— Croix-Pâquet	5,333 83	5,499 73	• •	192 90	124,926 75	126,936 80	• •	2,319 85
Lignes de la Cie F.-O-L	19,919 63	17,457 94	• •	821 21	339,999 23	235,907 08	4,092 15	• •

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 12 au 19 Juin 1907

NATURE des DES CHARGIONS SAISIES	QUANTITÉS SAISIES Aux Abattoirs Pièces	Aux Abattoirs kilogr.	Dans les Magasins Pièces	Dans les Magasins kilogr.	Aux Criées Pièces	Aux Criées kilogr.	Dans les Halles et Marchés couverts Pièces	Dans les Halles et Marchés couverts kilogr.	Sur les Marchés découverts Pièces	Sur les Marchés découverts kilogr.	TOTAUX Pièces	TOTAUX kilogr.
Bœufs et vaches	7	1,400	•	•	•	•	•	•	•	•	7	1,419
Veaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Moutons	19	159	•	•	•	•	•	•	•	•	19	159
Porcs	1	80	•	•	•	•	•	•	•	•	1	80
Chèvres	2	22	•	•	•	•	•	•	•	•	2	31
Chevreaux et agneaux	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Chevaux	1	250	•	•	•	•	•	•	•	•	1	250
Fœtus	94	•	•	•	•	•	•	•	•	•	94	•
Abats divers	97	1,247	•	•	•	•	1	50	•	•	98	1,967
Viandes fraîches	7	102	•	•	•	•	•	•	•	•	7	102
Viandes salées	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Poissons (marée)	•	•	•	6	•	18	•	•	•	3	•	29
Poissons (eau douce)	•	•	•	•	•	170	•	•	•	•	•	170
Langoustes et homards	•	•	1	•	2	•	•	•	•	•	2	•
Crevettes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Ecrevisses	•	•	•	•	•	12	•	•	•	•	•	12
Crabes	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Gibiers (à plumes)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Gibiers (à poils)	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Volailles	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Pigeons	•	•	•	•	34	•	•	•	•	•	34	•
Fromage	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Champignons	•	•	•	•	•	•	•	•	•	11	•	11
Légumes divers	•	•	•	159	•	•	•	•	•	20	•	110
Fruits divers	•	•	•	135	•	•	•	•	•	75	•	210
Grenouilles	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

L'Imprimeur-gérant : F. CHOUARD.

376. — Imprimerie Nouvelle Lyonnaise 4, rue Ste-Catherine — F. CHOUARD, directeur. — *Téléphone 6-39*

Digitized by Google

ONZIÈME ANNÉE — N° 574 EDITION DE COLLECTION DIMANCHE 30 JUIN 1907

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ — ÉGALITÉ — FRATERNITÉ

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

DE LA VILLE DE LYON

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENTS. — Ils sont reçus à l'Hôtel de Ville (1er bureau) et dans les bureaux de postes; ils partent du 1er de chaque mois et sont payables d'avance, d'après le tarif ci-contre.

PRIX DE L'ABONNEMENT	A L'HOTEL DE VILLE		DANS LES BUREAUX DE POSTE	
Lyon, Rhône et départements limitrophes..	Un an 6 fr.	6 mois 3 fr.	Un an 6 fr. 20	6 mois 3 fr. 15
Autres départements et Algérie.....	— 7 fr.	— 3 fr. 50	— 7 fr. 20	— 3 fr. 65
(Pour l'étranger, le port en sus).				

Toutes les communications doivent être adressées au Chef de service du *Bulletin municipal officiel*, à l'Hôtel de Ville.
Pour les réclamations, changements d'adresse et renouvellements, joindre la dernière bande imprimée du journal.

SOMMAIRE

Lois, décrets, actes administratifs.

Loi modifiant plusieurs dispositions légales relatives au mariage (p. 417).

Fermeture temporaire de la Bourse de Commerce. — Arrêté (p. 419).

Inspection sanitaire des locaux affectés au commerce de la boucherie, de la charcuterie et de la triperie. — Arrêté (p. 419).

Cimetières de Lyon. — Reprise de terrains concédés à titre temporaire et de terrains réservés aux sépultures générales. — Arrêté (p. 420).

Décision approbative (p. 420).

Nominations, mutations (p. 420).

Rapports du Maire présentés au Conseil municipal (n°s 2229 à 2237).

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille (p. 421).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes d'allocation d'indemnité journalière (p. 421).

Application de la loi militaire du 21 mars 1905. — Demandes de dispense comme soutiens de famille (p. 421).

Hospices civils de Lyon. — Projet d'échange avec MM. Bonffier et Provaz de diverses parcelles de terrain, situées dans les 3e et 6e arrondissements (p. 421).

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Réversibilité de pension veuve Berthet (p. 421).

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Pensions diverses (p. 421).

Suppression de l'emploi d'Inspecteur des Bibliothèques populaires (p. 422).

Construction d'un immeuble sur le prolongement d'une rue A projetée entre les rues Duchais et Garibaldi. Pétition de MM. Panau frères (p. 422).

Elargissement du chemin vicinal ordinaire n° 60 « de la Vitiette ». — Pétition Drevet (p. 422).

Informations et avis divers.

Commissions municipales. — Réunion (p. 423).

Harmonie Municipale. — Concert public. — Avis (p. 423).

Résultats de l'examen professionnel pour l'emploi de Directrice du Bureau municipal de placement pour dames, du 26 juin 1907 (p. 423).

Manufacture nationale de Sèvres. — Création d'une bourse de 2.000 francs. — Avis (p. 423).

Dons au Bureau de bienfaisance (p. 423).

Demandes en autorisation de construire (p. 423).

Délibérations du Conseil municipal de la Ville de Lyon pendant le Consulat et l'Empire (p. 423).

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire (p. 426).

Etat civil. — Mariages, naissances, décès (p. 427).

Cours officiel des marchandises en gros sur la place de Lyon (p. 429).

Cours officiel des denrées vendues dans les halles et marchés de Lyon (p. 429).

Documents statistiques (p. 422)

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Loi modifiant plusieurs dispositions légales relatives au mariage.

Le Sénat et la Chambre des députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article premier. — L'article 63 du Code civil est modifié de la manière suivante :

« Avant la célébration du mariage, l'officier de l'état civil fera une publication par voie d'affiche apposée à la porte de la Maison commune. Cette publication énoncera les prénoms, noms, professions, domicile et résidence des futurs époux, leur qualité de majeur ou de mineur, et les prénoms, noms, professions et domicile de leurs pères et mères. Elle énoncera, en outre, les jour, lieu et heure où elle a été faite. Elle sera transcrite sur un seul registre coté et paraphé comme il est dit à l'article 41 du Code civil et déposé, à la fin de chaque année, au greffe du tribunal de l'arrondissement. »

Art. 2. — L'article 64 du Code civil est modifié de la manière suivante :

« L'affiche prévue en l'article précédent restera apposée à la porte de la Maison commune pendant dix jours, lesquels devront comprendre deux dimanches. Le mariage ne pourra être célébré avant le dixième jour depuis et non compris celui de la publication. »

Art. 3. — L'article 65 du Code civil est modifié de la manière suivante :

« Si le mariage n'a pas été célébré dans l'année, à compter de l'expiration du délai de la publication, il ne pourra plus être célébré qu'après une nouvelle publication faite dans la forme ci-dessus. »

Art. 4. — L'article 74 du Code civil est remplacé par le suivant :

« Le mariage sera célébré dans la commune où l'un des deux époux aura son domicile ou sa résidence établie par un mois au moins d'habitation continue à la date de la publication prévue par la loi. »

Art. 5. — L'article 76 du Code civil est modifié de la manière suivante :

« On énoncera dans l'acte de mariage :

« 1° Les prénoms, noms, professions, âges, lieux de naissance et domiciles des époux ;

« 2° S'ils sont majeurs ou mineurs ;

« 3° Les prénoms, noms, professions et domiciles des pères et mères ;

« 4° Le consentement des pères et mères, aïeuls et aïeules, et celui du Conseil de famille, dans les cas où ils sont requis ;

« 5° La publication prescrite par l'article 151, s'il en a été fait ;

« 6° Les oppositions, s'il y en a eu ; leur mainlevée, ou la mention qu'il n'y a point eu d'opposition ;

« 7° La déclaration des contractants de se prendre pour époux, et le prononcé de leur union par l'officier public ;

« 8° Les prénoms, noms, âges, professions et domiciles des témoins et leur déclaration s'ils sont parents ou alliés des parties, de quel côté et à quel degré ;

« 9° La déclaration faite sur l'interpellation prescrite par l'article précédent, qu'il a été ou qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage, et, autant que possible la date du contrat, s'il existe, ainsi que les nom et lieu de résidence du notaire qui l'aura reçu ; le tout à peine contre l'officier de l'état civil de l'amende fixée par l'article 50.

« Dans le cas où la déclaration aurait

Digitized by Google

été omise ou serait erronée, la rectification de l'acte, en ce qui touche l'omission ou l'erreur, pourra être demandée par le Procureur de la République, sans préjudice du droit des parties intéressées, conformément à l'article 99.

« Il sera fait mention de la célébration du mariage en marge de l'acte de naissance des époux. »

Art. 6. — L'article 148 du Code civil est modifié de la manière suivante :

« Le fils et la fille qui n'ont pas atteint l'âge de vingt et un ans accomplis ne peuvent contracter mariage sans le consentement de leurs père et mère ; en cas de dissentiment, le consentement du père suffit. »

Art. 7. — L'article 151 du Code civil est remplacé par le suivant :

« Les enfants ayant atteint l'âge de vingt et un ans révolus et jusqu'à l'âge de trente ans révolus, sont tenus de justifier du consentement de leurs père et mère.

« A défaut de ce consentement, l'intéressé fera notifier, dans les formes prévues en l'article 154, l'union projetée à ses père et mère ou à celui des deux dont le consentement n'est pas obtenu.

« Trente jours francs écoulés après justification de cette notification, il sera passé outre à la célébration du mariage. »

Art. 8. — L'article 152 du Code civil est modifié de la manière suivante :

« S'il y a dissentiment entre des parents divorcés ou séparés de corps, le consentement de celui des deux époux au profit duquel le divorce ou la séparation aura été prononcé et qui a la garde de l'enfant suffira.

« Faute de réunir ces deux conditions, celui des père et mère qui consentira au mariage pourra citer l'autre devant le Tribunal de première instance siégeant en chambre du conseil ; le tribunal compétent sera celui du domicile de la personne qui a la garde de l'enfant ; il statuera en audience publique et en dernier ressort. »

Art. 9. — L'article 154 du Code civil est remplacé par le suivant :

« La notification prescrite par l'article 151 sera faite à la requête de l'intéressé par un notaire instrumentant sans le concours d'un deuxième notaire ni de témoins.

« Cet acte, visé pour timbre et enregistré gratis, énoncera les prénoms, noms, professions, domiciles et résidences des futurs époux, de leurs pères et mères, ainsi que le lieu où sera célébré le mariage.

« Il contiendra aussi déclaration que cette notification leur est faite en vue d'obtenir leur consentement et qu'à défaut il sera passé outre à la célébration du mariage à l'expiration du délai de trente jours francs. »

Art. 10. — L'article 155 du Code civil est modifié de la manière suivante :

« En cas d'absence des père et mère auxquels eût dû être faite la notification prévue à l'article 151, il sera passé outre à la célébration du mariage en représentant le jugement qui aurait été rendu pour déclarer l'absence, ou, à défaut de ce jugement, celui qui aurait ordonné l'enquête, ou, s'il n'y a point encore eu de jugement, un acte de notoriété délivré par le juge de paix du lieu où les père et mère ont eu leur dernier domicile connu. Cet acte contiendra la déclaration de quatre témoins appelés d'office par le juge de paix.

« Il n'est pas nécessaire de produire les actes de décès des pères et mères des futurs mariés lorsque les aïeuls ou aïeules, pour la branche à laquelle ils appartiennent, attestent ce décès ; et, dans ce cas, il doit être fait mention de leur attestation sur l'acte de mariage.

« A défaut de cette attestation, il sera procédé à la célébration du mariage des majeurs, sur leurs déclaration et serment que le lieu du décès et celui du dernier domicile de leurs ascendants leur sont inconnus. »

Art. 11. — L'article 156 du Code civil est modifié de la manière suivante :

« Les officiers de l'état civil qui auraient procédé à la célébration des mariages contractés par des fils ou filles n'ayant pas atteint l'âge de vingt et un ans accomplis sans que le consentement des pères et mères, celui des aïeuls et aïeules et celui du conseil de famille, dans le cas où il est requis, soit énoncé dans l'acte de mariage, seront, à la diligence des parties intéressées ou du Procureur de la République près le Tribunal civil de première instance de l'arrondissement où le mariage aura été célébré, condamnés à l'amende portée en l'article 192 du Code civil. ».

Art. 12. — L'article 157 du Code civil est modifié de la manière suivante :

« L'officier de l'état civil qui n'aura pas exigé la justification de la notification prescrite par l'article 151 sera condamné à l'amende prévue en l'article précédent. »

Art. 13. — L'article 158 du Code civil est modifié de la manière suivante :

« Les dispositions contenues aux articles 148 et 149 et les dispositions des articles 151, 152, 153, 154 et 155 sont applicables aux enfants naturels légalement reconnus. »

Art. 14. — L'article 159 du Code civil est modifié de la manière suivante :

« L'enfant naturel qui n'a point été reconnu et celui qui, après l'avoir été, a perdu ses père et mère ou dont les père et mère ne peuvent manifester leur volonté, ne pourra, avant l'âge de vingt et un ans révolus, se marier qu'après avoir obtenu le consentement du conseil de famille. »

Art. 15. — L'article 165 du Code civil est remplacé par le suivant :

« Le mariage sera célébré publiquement devant l'officier de l'état civil de la commune où l'un des époux aura son domicile ou sa résidence à la date de la publication prévue par l'article 63, et, en cas de dispense de publication, à la date du la dispense prévue à l'article 169 ci-après. »

Art. 16. — L'article 166 du Code civil est remplacé par le suivant :

« La publication ordonnée par l'article 63 sera faite à la municipalité du lieu où chacune des parties contractantes aura son domicile ou sa résidence. »

Art. 17. — L'article 167 du Code civil est remplacé par le suivant :

« Si le domicile actuel ou la résidence actuelle n'ont pas été d'une durée continue de six mois, la publication sera faite en outre au lieu du dernier domicile, et, à défaut du domicile, au lieu de la dernière résidence, si cette résidence n'a pas une durée continue de six mois, la publication sera faite également au lieu de la naissance. »

Art. 18. — L'article 168 du Code civil est modifié ainsi qu'il suit :

« Si les parties contractantes, ou l'une d'elles, sont, relativement au mariage, sous la puissance d'autrui, la publication sera encore faite à la municipalité du domicile de ceux sous la puissance desquels elles se trouvent. »

Art. 19. — Le paragraphe 1er de l'article 170 du Code civil est modifié ainsi qu'il suit :

« Le mariage contracté en pays étranger entre Français et entre Français et étranger sera valable, s'il a été célébré dans les formes usitées dans le pays, pourvu qu'il ait été précédé de la publication prescrite par l'article 63, au titre des « Actes de l'état civil », et que le Français n'ait point contrevenu aux dispositions contenues au chapitre précédent. »

Art. 20. — L'article 173 du Code civil est modifié de la manière suivante :

« Le père, et, à défaut du père, la mère, les aïeuls et aïeules, peuvent former opposition au mariage de leurs enfants et descendants, encore que ceux-ci aient vingt et un ans accomplis. »

Art. 21. — L'article 192 du Code civil est modifié de la manière suivante :

« Si le mariage n'a point été précédé de la publication requise ou s'il n'a pas été obtenu des dispenses permises par la loi ou si les intervalles prescrits entre les publications et célébrations n'ont point été observés, le Procureur de la République fera prononcer contre l'officier public une amende qui ne pourra excéder trois cents francs (300 fr.) et contre les parties contractantes, ou ceux sous la puissance desquels elles ont agi, une amende proportionnée à leur fortune. »

Art. 22. — L'article 169 du Code civil est remplacé par le suivant :

« Le Procureur de la République, dans l'arrondissement duquel sera célébré le mariage, peut dispenser, pour des causes graves, de la publication et de tout délai. »

Art. 23. — La présente loi est applicable à l'Algérie, ainsi qu'aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 21 juin 1907.

A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République :

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

Ed. GUYOT-DESSAIGNE.

Digitized by Google

Fermeture temporaire de la Bourse de Commerce. — Arrêté.

Le Maire de la ville de Lyon,

Vu l'arrêté du 27 prairial an X, la loi municipale du 5 avril 1884 et le décret du 7 octobre 1890;

Vu la délibération de la Chambre syndicale des Agents de change de Lyon, en date du 10 juin 1907,

ARRÊTE :

Article premier. — Le lundi 15 juillet 1907, lendemain de la Fête Nationale et le samedi 2 novembre 1907, placé entre deux jours fériés, la Bourse de Commerce de Lyon sera fermée à la négociation des effets publics et valeurs mobilières dépendant du Ministère des Agents de change.

Art. 2. — M. le Syndic de la Compagnie des Agents de change est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Lyon, le 15 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Vu pour exécution immédiate :
Lyon, le 21 juin 1907.
Pour le Préfet du Rhône :
Le Secrétaire général délégué,
Pol HONNORÉ.

Inspection sanitaire des locaux affectés au commerce de la boucherie, de la charcuterie et de la triperie. — Arrêté.

Le Maire de la ville de Lyon,

Vu les lois des 5 avril 1884 et 15 février 1902;

Considérant qu'il importe, dans l'intérêt de la santé publique, de veiller à ce que les locaux à l'usage des bouchers, charcutiers, tripiers ou autres personnes exerçant, à un titre quelconque, le commerce ou l'industrie des viandes, soient établis et exploités dans des conditions satisfaisantes,

ARRÊTE :

TITRE PREMIER

Conditions générales.

Article premier. — Aucun étal de boucherie, charcuterie ou triperie, aucun dépôt ou entrepôt de salaisons, boyaux salés, etc., et d'une façon générale, aucune installation servant, en tout ou partie, à un commerce ou à une industrie concernant les viandes destinées à l'alimentation ou à d'autres usages, ne pourront être établis ou exploités sur le territoire de la ville de Lyon, sans une déclaration adressée, au moins huit jours à l'avance, à la Mairie centrale.

Récépissé de cette déclaration sera remis à l'intéressé.

En cas de changement de titulaire ou de transfert de l'établissement, la déclaration devra être renouvelée dans le même délai.

Art. 2. — Il sera interdit de mettre en vente, de manipuler ou d'entreposer des viandes de boucherie, charcuterie ou triperie, des salaisons, conserves et déchets de viandes, dans des locaux qui ne seraient pas reconnus comme satisfaisant à toutes les conditions indiquées dans le présent arrêté.

Ces locaux, ainsi que toutes les installations commerciales ou industrielles en dépendant, seront placés sous le contrôle et la surveillance du service municipal d'Inspection des viandes de boucherie.

TITRE II.

Boucherie.

Art. 3. — Les locaux à l'usage de la boucherie devront satisfaire aux conditions indiquées ci-après :

L'aération de l'étal sera assurée par un courant d'air direct; l'étal sera, à cet effet, clos sur une façade par une grille en fer, occupant tout ou partie de la façade;

L'étal ne pourra contenir de soupente, ni servir de chambre à coucher et il ne devra renfermer ni âtre, ni cheminée, ni fourneau, ni pierres d'extraction de fosses d'aisances, ni tuyaux aboutissant à ces fosses;

Le sol de l'étal devra être imperméable; la surface de revêtement des murs et des cloisons sera lisse et imperméable;

La ventilation de l'étal sera obtenue au moyen d'une prise d'air sur la cour de la maison ou sur la façade d'une deuxième rue;

L'étal ne pourra prendre jour sur une courette qu'au moyen de châssis à verre dormant.

Aucune communication ne pourra exister entre les chambres à coucher, les étaux et les locaux dans lesquels sont déposés les déchets de la boucherie.

Art. 4. — Les débris de viande et autres déchets de la boucherie ne devront pas séjourner dans l'établissement; ils seront enlevés tous les jours.

Art. 5. — Les viandes exposées en vente devront porter la marque de l'inspection sanitaire; les viandes foraines, les viandes de cheval et de chèvre seront marquées d'une estampille indiquant leur origine et leur nature.

Art. 6. — Les boucheries chevalines seront indiquées par une enseigne particulière.

TITRE III.

Charcuterie.

Art. 7. — Les locaux affectés au commerce de la charcuterie devront remplir les conditions suivantes :

Les laboratoires, les cuisines et les saloirs seront installés au rez-de-chaussée; seuls les entrepôts pourront être tolérés dans les sous-sols et les séchoirs aux étages supérieurs.

Les uns et les autres ne devront pas contenir de soupentes, ni servir de chambre à coucher; ils ne devront pas renfermer de pierres d'extraction de fosses d'aisances, ni des tuyaux aboutissant à ces fosses.

Le sol des laboratoires, des cuisines et des saloirs devra être rendu imperméable; les murs et les cloisons de ces locaux seront, jusqu'à une hauteur de deux mètres, imperméables et à surface lisse;

Les laboratoires et les cuisines devront être ventilés, et ces locaux seront suffisamment éclairés par la lumière du jour;

Les fourneaux et les chaudières seront pourvus d'une hotte de dégagement conduisant à la cheminée les buées et les émanations, de manière qu'aucune odeur ne puisse se répandre ni dans l'établissement de charcuterie, ni dans les maisons;

Les fumoirs des viandes seront construits en matériaux incombustibles avec portes en fer, et seront placés sous la hotte de dégagement, dans les conditions déterminées pour les fourneaux et les chaudières.

Les boutiques exclusivement affectées à la vente des produits de charcuterie, seront établies dans les conditions indiquées pour les laboratoires, cuisines et saloirs, aux paragraphes 2, 3 et 4 du présent article; elles seront suffisamment ventilées au moyen d'un courant d'air direct.

Les boutiques d'épicerie et autres où se débitent de la viande de porc et des produits de charcuterie présenteront un emplacement spécialement destiné à cette vente et réunissant les conditions ci dessus rappelées et spécifiées.

Les caves et autres locaux servant de dépôt et d'entrepôt pour les salaisons doivent être convenablement aérés et ventilés.

Art. 8. — Il est interdit de conserver, dans les établissements visés par l'article précédent, toute viande ou préparations, ainsi que tout déchet de n'importe quelle nature, qui présenteraient le moindre signe de corruption.

Art. 9. — Il est interdit de distiller, dans les établissements de charcuterie, les graisses déjà utilisées et désignées sous le nom de « Flambard ».

Art. 10. — Il est interdit d'employer, dans les salaisons et préparations de charcuterie, des sels de morue, de varech et de salpêtriers.

Il est également interdit de mettre en vente aucun produit de charcuterie dans la composition duquel entrerait une quantité quelconque d'acide salicylique, d'acide borique ou de leurs dérivés.

Art. 11. — L'emploi du plomb, du zinc ou du fer galvanisé est interdit dans la fabrication des vases ou ustensiles servant à préparer ou à contenir des produits de charcuterie.

Ceux de ces vases ou ustensiles qui seront en étain ne devront pas contenir, à titre d'alliage, plus de 10 % de plomb ou autres métaux.

Ceux qui seront en cuivre ou qui contiendront un alliage de ce métal, devront être étamés à l'étain fin et entretenus constamment en bon état d'étamage; sont exceptés de cette disposition les vases et ustensiles dits « d'office » et les balances, lesquels doivent être entretenus en bon état de propreté.

Art. 12. — Il est interdit de faire usage dans les établissements de charcuterie :

Digitized by Google

Do saloirs, pressoirs et antres ustensiles qui seraient revêtus de feuilles de plomb ou de tout antre métal. Cos saloirs et pressoirs seront construits en pierre, en bois ou en grès ;

De vases en poterie vernissée avec des enduits d'oxyde de plomb fondu ou incomplétement vitrifié et qui peuvent rendre toxiques les denrées préparées à l'aide de ces vases ;

De papiers peints et de papiers blancs, lissés ou colorés avec des substances minérales (excepté le bleu do Prusse, l'outremer, les ocres et la craie), si ces papiers doivent servir à envelopper, ornor ou étiqueter les denrées alimentaires.

TITRE IV.

Triperie.

Art. 13. — Les locaux affectés à un commerce de triperie devront satisfaire aux conditions suivantes :

Le local sera constamment aéré et ventilé au moyen d'un courant d'air direct ;

L'étal ne pourra prendre jour sur une corrette qu'au moyen de chassis à verre dormant ; en outre, il ne devra jamais renfermer de pierres d'extraction pour la vidange des fosses d'aisance, ni de tuyaux abontissant à ces fosses ;

Le sol du local sera rendu imperméable ;

Les murs et les cloisons seront également imperméables et à surface lisse ;

Il n'y anra dans l'étal, ni âtre, ni cheminée, ni fourneau ;

Aucune chambre à coucher ne devra se trouver en communication directe soit avec l'étal, soit avec ses dépendances ;

Les tables et comptoirs seront recouverts de plaques en marbre ou en pierre do liais dur ;

L'usage des bois étaux en debout sera autorisé ;

Les débris do viande, déchets de toute sorte, eaux polluées, devront être enlevés de l'étal, à la moindre trace de corruption.

Art. 14. — Tout laboratoire annexé à l'étal, et tout dépôt isolé de produits de triperies, devront présenter, au point de vue de l'aération, de la nature du sol et de l'état des murs, les conditions spécifiées ci-dessus.

TITRE V.

Art. 15. — Pour assurer l'entretien en parfait état de propreté, des locaux visés par le présent arrêté, et des objets, ustensiles et vases divers utilisés dans la boucherie, la charcuterie et la triperie, les dits locaux devront être pourvus de l'eau de la Ville.

Art. 16. — M l'Inspecteur principal du service de la Boucherie, et tous agents de la force publique sont chargés d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Lyon, le 28 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Cimetières de Lyon. — Reprise de terrains concédés à titre temporaire et de terrains réservés aux sépultures générales. — Arrêté.

Le Maire de la ville de Lyon,

Vu les décrets des 23 prairial an XII et 4 thermidor an XIII, relatifs aux concessions de terrains dans les cimetières, ensemble l'ordonnance du 6 décembre 1843 ;

Vu l'instruction ministérielle du 20 décembre 1843 ;

Vu la loi du 5 avril 1884 ;

Vu le règlement sur la police des cimetières, en date du 27 avril 1878,

ARRÊTE :

Concessions temporaires.

Article premier. — A partir du 1er juillet 1908, il sera procédé à la reprise des terrains concédés temporairement dans les différents cimetières de Lyon (Loyasse, Guillotière, Croix-Rousse).

Cette reprise comprendra :

1° Les terrains concédés pour 30 ans, du 1er avril au 30 juin 1876, qui n'auront pas été renouvelés dans le délai prescrit par l'article 1er, titre II, de l'ordonnance du 6 décembre 1843, reproduit dans les actes de concessions ;

2° Les terrains concédés pour 15 ans, du 1er avril au 30 juin 1893.

Art. 2. — Avant le 1er octobre 1908, les familles devront faire enlever les monuments, barrières et ornements funéraires quelconques déposés sur les emplacements ci-dessus désignés.

Faute par elles de se conformer à cette prescription, l'Administration fera procéder d'office à l'enlèvement de ces objets, lesquels resteront néanmoins à la disposition des intéressés, pendant un an et un jour, moyennant le payement des sommes fixées par le règlement du 27 avril 1878.

A l'expiration de ce délai, tous les signes funéraires, de quelque nature qu'ils soient, et qui n'auront pas été réclamés, seront considérés comme épaves et tomberont dans le domaine public, conformément à l'article 3 de la loi du 1er décembre 1790, et aux articles 539 et 713 du Code civil.

L'Administration ne sera en aucun cas responsable envers les familles, des objets qui, par l'effet des travaux de fouilles ou par vétusté, viendraient à être dégradés ou détruits.

Terrains généraux.

Art. 3. — Les terrains réservés aux sépultures générales et dans lesquels ont eu lieu des inhumations du 1er avril au 30 juin 1902 inclus, seront repris par la Ville le 1er juillet 1907.

Les objets funéraires qui existent sur ces emplacements seront enlevés pour être mis en dépôt dans les magasins du cimetière ; ils seront ensuite rendus aux personnes qui les réclameront, en justifiant de leur propriété, dans le délai de trois mois, à partir du 1er juillet prochain ; passé ce délai, les objets qui n'auraient pas été réclamés seront vendus et le produit de la vente sera affecté aux frais de réparation et d'entretien du cimetière.

Les demandes pour obtenir la remise des signes funéraires devront être adressées à la Mairie de Lyon, par écrit, sur une feuille de papier timbré à 0 fr. 60 avant le 1er octobre 1907.

Art. 4. — Le présent arrêté sera imprimé et affiché.

Lyon, le 29 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Décision approbative

Par décret présidentiel, en date du 17 courant, est approuvée l'ouverture, au budget de l'exercice courant, de quatre crédits additionnels, montant ensemble à la somme de 31,639 fr. 29 et applicables aux dépenses énumérées ci-après, savoir :

Supplément de dépenses pour fournitures de fourrages aux chevaux du service des Convois funèbres..Fr. 3.000 »

Service municipal des Eaux. — Instance avec les propriétaires. — Paiement des entrepreneurs..... 5.270 39

Fonctionnement des cantines scolaires en 1906..... 3.369 »

Crédit supplémentaire pour l'exposition d'Hygiène urbaine.... 20.000 »

Nominations, mutations.

Par arrêté du 25 juin courant, M. Archirel (Jean), préparateur auxiliaire au Muséum, a été nommé préparateur dans ce même service.

Par arrêté de même date, M. Durand (Philibert), cantonnier à la Voirie municipale, admissible à l'emploi de chef cantonnier à la suite du concours qui a eu lieu les 18 et 19 janvier 1904, a été nommé chef cantonnier de 2e classe, en remplacement de M. Guymard, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Par arrêté du 26 juin courant, M. Colombier (Marins), palefrenier au service des Inhumations, qui a subi avec succès l'examen professionnel pour l'emploi de cocher au service des Convois funèbres du 15 juin courant, a été nommé cocher de 4e classe, en remplacement de M. Vinour, cocher désigné pour occuper, en raison de son état de santé, un emploi de palefrenier dans ce même service.

Par arrêté du 27 juin courant, Mme veuve Gailleton (Adelaïde Jeanne), a été nommée directrice du Bureau de placement pour dames, en remplacement de Mlle Vincent, admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Digitized by Google

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Application de la loi militaire du 15 juillet 1889. — Demandes de congé comme soutiens de famille.

(Commission spéciale.) — N° 2229.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 15 juillet 1889, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de congé, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de congé formées par MM. Rival (Camille), soldat à la 7e section de commis et ouvriers militaires; Lagnat (Antoine-Joseph), soldat au 158e régiment d'infanterie, domiciliés au 5e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 24 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905.— Demandes d'allocation d'indemnité journalière.

(Commission spéciale). — N° 2230.

Messieurs, d'après l'article 22 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis motivé chaque fois qu'une demande d'allocation d'indemnité journalière est formée au titre de soutien indispensable de famille.

En conséquence, j'ai l'honneur de vous soumettre les demandes d'allocation formées par MM. Conté (Gabriel), appelé de la classe 1905; Bordone; Boucaud (François-André); Bozon (Antoine-Henri); Dubœuf (Joanny); Gandy (Louis-Auguste); Lanus (Antoine); Mahier; Martinot; Merieux; Rapillard, appelés de la classe 1906, domiciliés au 4e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer sur ces demandes.

Lyon, le 24 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Application de la loi militaire du 21 mars 1905.— Demandes de dispense comme soutiens de famille.

(Commission spéciale). — N° 2231

Messieurs, d'après l'article 41 de la loi du 21 mars 1905, vous devez donner votre avis chaque fois qu'une demande de dispense, comme soutien indispensable de famille, est présentée.

En conséquence, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les demandes de dispense formées par MM. Maillé (Jean-Louis), réserviste de la classe 1900, domicilié au 2e arrondissement.

Neyron (Jacques-Joseph-Jean-Annet), réserviste de la classe 1899; Joteur (Jean-Louis-Eugène), territorial de la classe 1889; Guillot (Jean-André), réserviste de la classe 1897; Richard (Jean-Ephrem), réserviste de la classe 1895, domiciliés au 3e arrondissement.

Luxenborger (Joseph), territorial de la classe 1890, domicilié au 5e arrondissement.

Jounot (Jean-Pierre), réserviste de la classe 1897; Bellemin-Ménard (Alfred-Ferdinand), réserviste de la classe 1897, domiciliés au 6e arrondissement.

Je vous serai obligé, Messieurs, de vouloir bien statuer d'urgence sur ces demandes.

Lyon, le 24 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Hospices civils de Lyon. — Projet d'échange avec MM. Bouffier et Pravaz de diverses parcelles de terrains situées dans les 3e et 6e arrondissements.

Commission spéciale.— (Affaires courantes.) — N° 2232.

Messieurs, par une délibération du 15 mai 1907, le Conseil général d'administration des Hospices civils de Lyon, a sollicité l'autorisation de céder à MM. Bouffier et Pravaz, une parcelle de terrain d'une superficie de 1.671 m. 86 d. carrés, située rue Duguesclin entre les rues Crillon et Tronchet, et de recevoir en échange, avec une soulte de 17,455 fr. 75 c., deux parcelles de terrains d'une superficie totale de 52.287 m. 92 d. carrés situées en bordure du cours Eugénie et des chemins de Saint-Denis-de-Bron, des Pins, de Villeurbanne à Vénissieux et de Monplaisir à l'Asile de Bron.

En exécution d'un arrêté de M. le Préfet du Rhône en date du 30 mai 1907, ce projet d'échange a été soumis à une enquête qui a été faite à la Mairie centrale du 10 au 18 juin 1907 inclusivement et au cours de laquelle aucune observation n'a été produite.

De son côté, M. le Commissaire enquêteur a émis un avis entièrement favorable.

Conformément aux prescriptions de l'article 10 de la loi du 7 août 1851, il vous appartient, Messieurs, de donner votre avis au sujet de cette affaire.

Lyon, le 24 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Réversibilité de pension veuve Berthet (Marie-Joséphine), née Dalex.

Commission spéciale.— (Affaires courantes). — N° 2233.

Messieurs, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux un rapport de M. le Préfet du Rhône au sujet de la demande en réversibilité de pension formé par Mme veuve Berthet (Marie Joséphine), née Dalex, veuve d'un ancien garde de 1re classe, à la Compagnie du corps des gardiens de la paix de la ville de Lyon.

Cette demande est conforme aux prescriptions du décret du 19 septembre 1863, instituant une Caisse spéciale de retraites pour le corps des sergents de ville de Lyon.

Je vous propose, en conséquence, de vouloir bien émettre un avis favorable à la demande de Mme veuve Berthet, et de fixer à la somme de 175 francs la pension de retraite annuelle et viagère à lui accorder.

Cette pension serait imputée sur les fonds de la Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon, et prendrait cours du 29 mars 1907, lendemain du décès du sieur Berthet.

Lyon, le 25 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Caisse de retraites des sergents de ville. — Liquidation de pensions.

Commission spéciale.— (Affaires courantes). — N° 2234.

Messieurs, j'ai l'honneur de placer sous vos yeux les rapports de M. le Préfet du Rhône au sujet des demandes en liquidation de pensions formées par M. Mathieu (Jean-Pierre-Alexandre), ancien garde de 1re classe, à la 1re compagnie, et M. Imbert (Casimir-Sylvain), ancien sous-brigadier de 1re classe à la 3e compagnie.

Ces demandes sont conformes aux prescriptions du décret du 19 septembre 1863, instituant une caisse spéciale de retraites pour le corps des sergents de ville de Lyon.

Je vous propose, en conséquence, de vouloir bien émettre un avis favorable à ces demandes et de fixer la pension de retraite annuelle à leur accorder, savoir :

M. Mathieu, à la somme de 874 fr.

M. Imbert, à la somme de 783 francs.

Ces pensions seraient imputées sur les fonds de la Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon, et prendraient cours du 1er juin 1907.

Lyon, le 25 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

Suppression du l'emploi d'Inspecteur des Bibliothèques populaires.

(Commission générale). — N° 2235.

Messieurs, le décès de M. Nugues, laisse vacant l'emploi d'Inspecteur des Bibliothèques d'arrondissement. Pendant ces derniers temps, l'état de santé de ce fonctionnaire ne lui avait pas permis de consacrer à son service tout le temps qu'il eût désiré lui-même y employer. Pour cette raison, et aussi par suite d'instructions insuffisantes, les bibliothèques d'arrondissement se trouvent présentement, soit en ce qui concerne le choix des livres, soit en ce qui touche le service de prêt ou l'entretien des collections, dans une situation qui rend nécessaires des mesures de réorganisation et qui a provoqué des rapports adressés à mon Administration par le Ministère de l'Instruction publique.

Pour ces motifs, j'ai l'honneur de vous prier de m'autoriser à supprimer provisoirement l'emploi d'Inspecteur des Bibliothèques d'arrondissement, récemment créé. Le service serait placé sous l'autorité et la direction de M. le Bibliothécaire en chef de la Ville, qui serait chargé de m'adresser tous les mois un rapport sommaire sur la réorganisation de ce service. M. le Bibliothécaire recevrait, pour ce travail supplémentaire, une allocation prise sur le crédit des bibliothèques d'arrondissements (art. 122. des dépenses ordinaires). La mesure que je vous propose permettrait donc à la fois de réaliser une économie et de réorganiser nos bibliothèques d'arrondissement qui, dans ma pensée, ne doivent être que des succursales de nos grands dépôts.

Lyon, le 26 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Construction d'un immeuble sur le prolongement d'une rue A projetée entre les rues Rachais et Garibaldi. — Pétition de MM. Pansu frères.

(Commission générale). — N° 2236

Messieurs, par une pétition en date du 22 mai 1907, M. Curny, architecte, rue de l'Hôtel-de-Ville, 64, agissant au nom de MM. Pansu frères, sollicite l'autorisation d'élever des constructions sur un terrain que ces derniers possèdent à l'angle de la rue Garibaldi et de la place de la Croix.

Ce terrain est indiqué sur le plan joint au dossier, par les lettres D. E. B. F. G. M. Une partie C. F. G. H. K., teintée en jaune clair, doit être acquise par la Ville pour élargir la rue Garibaldi, et une autre portion triangulaire A. B. C., teintée en jaune foncé, devrait être également achetée par la Ville si elle donnait suite au projet d'ouverture de la rue A entre les rues Rachais et Garibaldi.

MM. Pansu ne font aucune observation en ce qui concerne l'obligation de suivre l'alignement B. K. sur la rue Garibaldi, mais pour l'alignement A. C. ils suivre sur la rue A. ils demandent, si cela est possible, à ne pas être astreints à se conformer à cet alignement et à pouvoir s'appuyer contre le mur mitoyen A. B. de la maison Giry, rue Garibaldi, n° 282.

Ils tiennent à pouvoir implanter à leur convenance leurs futures constructions dans le périmètre D. E. B. K. H. M. liseré en rouge, qui englobe le triangle jaune foncé A. B. C.

Ainsi que l'explique M. le Directeur du service de la Voirie dans son rapport, il ne paraît pas y avoir d'inconvénient à donner satisfaction à la demande de MM. Pansu frères, attendu que l'ouverture de la rue A projetée a maintenant peu de chance de s'exécuter. En effet, par deux délibérations, en dates des 9 juillet 1901 et 31 juillet 1906, le Conseil municipal a autorisé M. Goy d'une part et la Société des Imprimeries Delaroche et Schneider d'autre part, à implanter diverses constructions sur des terrains leur appartenant et situés dans le prolongement de la rue A projetée.

En présence de ces décisions, qui impliquent évidemment l'abandon du percement de la rue A, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien, conformément d'ailleurs à l'avis émis par M. le Directeur du service, décider qu'il y a lieu d'autoriser purement et simplement MM. Pansu frères aux fins de leur demande.

Lyon, le 27 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Elargissement du chemin vicinal ordinaire, n° 60 « de la Villette ». — Pétition Drevet.

(Commission générale.) — N° 2237.

Messieurs, par une pétition du 6 avril 1907, M. Claude Drevet, constructeur d'appareils de chauffage et propriétaire d'un terrain situé chemin de la Villette, n° 63, a demandé l'autorisation de construire sur ce terrain, en saillie sur l'alignement, une maison de 130 mètres carrés de superficie, comprenant un sous-sol, un rez-de-chaussée et un étage avec combles.

Les alignements, approuvés par une décision du 22 février 1902, de la Commission départementale, attribuent audit chemin une largeur de 25 mètres. Sa largeur actuelle au droit de la propriété Drevet n'étant que de 10 mètres, cette propriété se trouve frappée de reculement par les nouveaux alignements sur une profondeur de 15 mètres. Comme la longueur totale du terrain est de 18 m. 75, la superficie à occuper pour l'élargissement de la voie publique serait donc de 281 m. 25 d. carrés.

En raison de l'importance de ce reculement et suivant la jurisprudence admise par le Conseil d'Etat, l'immeuble dont il s'agit ne peut être assujetti aux servitudes de voirie.

M. Drevet peut donc faire subir à sa propriété, dans la partie en saillie sur l'alignement approuvé, toutes les modifications qu'il jugera utiles et l'autorisation de construire suivant l'alignement actuel de la voie publique ne saurait lui être refusée qu'en acquérant à l'amiable ou par voie d'expropriation le terrain situé sur l'emprise de l'élargissement projeté.

Dans cette situation, j'ai prié MM. les Agents voyers de négocier avec M. Drevet l'acquisition de son terrain, ainsi que des constructions et murs de clôture qui y existent au prix maximum de 12.000 fr., qui paraît correspondre à une évaluation raisonnable eu égard à la valeur des terrains du quartier.

Dans un rapport des 30 mai et 5 juin 1907, MM. les Agents voyers font connaître que leurs démarches sont restées sans résultat, M. Drevet exigeant une indemnité totale de 43.900 francs, ainsi évaluée :

Terrain (à raison de 50 fr. le mètre).....	Fr.	14.000 »
Construction et installation existant sur le terrain.....		4.900 »
Indemnité de déplacement		25.000 »
Total égal..	Fr.	43.900 »

Les évaluations dudit propriétaire en ce qui concerne le terrain et les constructions sont sensiblement supérieures à celles du service vicinal.

En outre, sa prétention de demander une indemnité spéciale très élevée, en raison du déplacement de ses installations industrielles, ne paraît pas justifiée.

D'ailleurs, en présence de cette prétention, il semble difficile d'apprécier quelle pourrait être la dépense qui incomberait à la Ville dans le cas où cette dernière poursuivrait, par voie d'expropriation, l'élargissement du chemin de la Villette sur la propriété Drevet.

Enfin, il convient de remarquer que le bâtiment projeté, prévu seulement avec un étage, ne semble pas devoir être d'une valeur considérable, et que la réalisation de l'élargissement prévu sur la propriété Drevet n'apporterait pas d'amélioration sensible, quant à présent, car dans la partie du chemin de la Villette, comprise entre la place et la rue Paul-Bert, il existe, à l'alignement de 10 mètres, plusieurs maisons importantes, de construction récente, qui retarderont l'élargissement à 25 mètres.

Pour ces raisons, j'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, de vouloir bien décider qu'il y a lieu d'autoriser purement et simplement M. Drevet aux fins de sa demande.

Lyon, le 27 juin 1907.

Le Maire de Lyon,
Edouard HERRIOT.

Digitized by Google

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Commissions municipales. — Réunion.

Jeudi 4 juillet 1907, réuniou à l'Hôtel de Ville, dans leurs locaux respectifs, des deux Commissions permanentes du Conseil municipal :

1° De la Commission spéciale (affaires courantes), à 8 h. 1/4 du soir.

2° De la Commission générale, à 8 h. 1/2 du soir.

Harmonie municipale. — Concert public. — Avis.

Programme du concert que donnera l'Harmonie municipale, le jeudi 4 juillet à 8 h. 3/4 du soir, place Morand.

Patrie (ouverture).....	BIZET.
a) Lohengrin (intermezzo)...	WAGNER.
b) Loin du bal (rêverie).....	E. GILLET.
Cascade de Perles (caprice), pour piston..	A. DUMAINE.
Werther (sélection).....	MASSENET.
Marche Héroïque.....	SAINT-SAENS

En cas de mauvais temps, le concert sera renvoyé au jeudi suivant sur la même place et à la même heure.

Résultats de l'examen professionnel pour l'emploi de directrice du Bureau municipal de placement du 26 juin 1907.

Conformément à l'avis publié dans le *Bulletin Municipal* du 9 juin courant, un examen professionnel a eu lieu le 26 juin courant, pour l'admission à l'emploi de directrice du Bureau municipal de placement pour dames.

Mmes Joly, Martignat, Marcel Zindel, Barillot, Bargel, Gailleton et Chéron, ont été reconnues présenter des aptitudes suffisantes et elles ont, en conséquence, été déclarées admissibles à l'emploi de directrice du Bureau municipal de placement pour dames.

Manufacture nationale de Sèvres. — Création d'une bourse de 2,000 fr. — Avis.

Par dépêche du 22 juin courant, M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts fait connaître qu'une bourse de 2,000 fr. sera concédée annuellement, à la suite d'un concours, à un artiste céramiste, élève ou ancien élève d'une Ecole nationale des Beaux-Arts, d'art décoratif ou d'art industriel des départements.

Les élèves ou anciennes élèves femmes desdites Ecoles sont admises à concourir.

Le bénéficiaire de ladite bourse devra effectuer une période d'études de dix mois à la Manufacture nationale de Sèvres.

Le concours aura lieu dans plusieurs Ecoles, et notamment à l'Ecole nationale des Beaux-Arts de Lyon, du 16 au 20 juillet 1907. Il consistera en deux épreuves: l'une, de dessin d'imitation ; l'autre, de composition décorative.

Les inscriptions devront être adressées au Sous Secrétariat d'Etat des Beaux-Arts (Bureau de l'Enseignement et des Manufactures) au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à Paris, *avant le 8 juillet 1907.*

Pour tous renseignements de détail, s'adresser au Secrétariat de l'Ecole nationale des Beaux Arts de Lyon, au Palais des Arts.

Dons au Bureau de bienfaisance de Lyon.

Il a été versé pour les pauvres de Lyon :

1° Le 18 juin 1907, la somme de 505 fr. 25, moitié du produit de la somme du bal des Etudiants donné au Grand-Théâtre le 16 mars 1907, versée par M. Grenier, trésorier de la Commission du bal ;

2° Le 19 juin 1907, la somme de 5 francs, offrande de M. Ducreux, professeur de violon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 51.

Le 27 juin, il a été versé par M. Arnaud, adjoint au Maire, la somme de 53 fr. 50, produit d'une collecte faite au mariage de M. le lieutenant Chandesris avec Mlle Guillot, en faveur des pauvres du 2e arrondissement.

Le 28 juin, il a été versé par M. le Maire de Lyon, la somme de 50 francs, offrande d'un anonyme en faveur des pauvres de Lyon.

Le 28 juin, il a été versé par M. Renard, adjoint au Maire, la somme de 20 francs, collecte faite à l'occasion du mariage de M. Crassard avec Mlle Colomb, en faveur des pauvres du 5e arrondissement.

Demandes en autorisation de construire.

Du 22 au 28 juin 1907.

M. Essertaize, propriétaire ; M. Planchat, entrepreneur : Construction d'une maison chemin de Saint-Alban et rue Villebois-Mareuil.

M. Boudoux, propriétaire ; MM. Revol et Rigard, architectes: Exhaussement d'une maison rue Sébastopol, 54.

M. Clérino, propriétaire ; M. Pras, architecte : Construction d'une maison route de Vienne, 92.

M. Boudot, propriétaire ; M. Bouchet, entrepreneur : Construction d'une maison petit chemin des Cures

M. Pansu propriétaire ; M. E. Curny, architecte : Construction de maisons rue Garibaldi et place de l'Abondance.

La Compagnie générale de Navigation, propriétaire ; M. Tarnaud, entrepreneur : Construction de magasin à quai et d'un hangar rues de Saint Cyr et des Docks.

M. Favier, propriétaire ; M. Simouet, entrepreneur : Construction d'un atelier de photographie chemin de l'Etoile d'Alaï.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LYON

pendant la période du Consulat et de l'Empire

(SUITE)

Avant la Révolution, le pavé de Lyon se divisait en deux parties, l'une qui comprenait le pavé des places publiques et des quais était à la charge de la commune; le Consulat en ordonnant les réparations et les payait; l'autre, qui comprenait le pavé des rues et celui joignant les maisons sur les places et quais (seulement en la largeur de 15 pieds) était à la charge des propriétaires. Maintenant, le pavé de la Ville se diviserait en trois parties, le gouvernement ferait les frais de celui des quais, pour la portion considérée comme grande route, seulement sur la largeur de 7 mètres (21 pieds 7 pouces).

Les propriétaires seraient, comme par le passé chargés du pavé joignant les maisons, et la commune réparerait et entretiendrait celui des places et des quais, dans toutes les parties qui ne seraient ni à la charge du gouvernement, ni à celles des propriétaires.

Cette division paraît à votre commission présenter beaucoup d'inconvénients, et elle croit aussi juste que convenable de laisser à la charge de la commune l'entretien de tout le pavé autre que celui réparé aux frais du gouvernement, bien entendu cependant que le premier pavé à faire dans les rues encore non pavées et dans celles à ouvrir continuerait à être fait par les propriétaires.

Cela est juste, parce qu'il faut convenir que rien n'est d'un usage plus commun à tous que le pavé, et qu'en conséquence les frais de ses réparations doivent être pris sur les mêmes fonds qui fournissent à l'entretien des fontaines, des quais, de l'illumination de la Ville et de tous les objets qui ne doivent peser particulièrement sur personne, parce qu'ils servent également à tous.

Ce principe a toujours été reconnu à Paris. Son premier pavé, qui ne remonte qu'à 1184, sous le règne de Philippe-Auguste, fut à la charge de la commune, et quelques parties à celle du domaine. Par arrêt du conseil du 21 août 1638, les prévôts des marchands, échevins et bourgeois de Paris furent déchargés de l'obligation de réparer le pavé, et les fonds de cette dépense furent dès lors pris sur les droits de barrage et chaussée, qui se percevaient sur les avenues de cette ville; mais dans un ancien temps ce pavé ne fut à la charge des propriétaires.

Il paraît qu'il en est et en a toujours été de même dans les principales villes de France, et on ne peut expliquer l'usage contraire établi à Lyon, que par la division des pouvoirs, sur le fait de la voirie intérieure, entre le bureau des finances et le Consulat.

Votre commission croit d'ailleurs cette mesure convenable, elle la regarde même comme nécessaire. En effet, il est impossible sans cela que le pavé soit fait d'une manière solide et durable; l'expérience du passé l'a prouvé.

Lorsque celui d'une rue était à relever, le Bureau des finances rendait une ordonnance qui enjoignait aux propriétaires de faire cette réparation dans un délai déterminé, chacun en ce qui le concernait. On ne pouvait, sans doute, priver les citoyens qui fournissaient à

Digitized by Google

cette dépense du droit de la faire faire eux-mêmes; quelques-uns avaient d'ailleurs des abonnements particuliers avec des paveurs, de manière que la portion à leur charge était encore assez bonne, tandis que celle qui les joignait était absolument détruite. A défaut par les propriétaires d'avoir réparé dans le temps fixé (et c'était le très grand nombre), les voyers le faisaient faire aux frais des dits propriétaires; mais alors quelques soins qu'ils y portassent, il n'y avait plus d'ensemble, les pentes ne pouvaient être bien observées, et ce pavé, fait par parties brisées, offrait un roulage inégal et était bientôt décomposé et à refaire.

Ces inconvénients qui résultaient de l'ancienne division d'entretien seraient bien plus considérables maintenant, si cet entretien était encore plus subdivisé que par le passé.

L'excédent de dépenses, que ce changement présenterait à la commission, ne paraît pas d'ailleurs assez considérable pour empêcher de l'adopter, dès qu'il est juste et convenable. Dans le compte général de dépenses pour cette année, on a porté à 15,000 francs le pavé des places et quais à la charge de la Ville. Anciennement cet article de sa dépense allait ordinairement à 12,000 francs. Celui qui était ordonné par le bureau des finances s'élevait annuellement à 10,000 francs, en y comprenant même celui qu'un petit nombre de propriétaires faisait faire à sa main.

Il lui a été si impossible de fixer son opinion, d'après une connaissance certaine, que dans tout ce qui a pu l'aider dans ses opérations elle n'a trouvé qu'un seul devis estimatif et détaillé, celui des réparations à faire sur le quai du Rhône, entre les deux ponts.

Ce n'est donc que très approximativement que votre commission a pu évaluer les dépenses de l'an IX pour les travaux publics, et en général elle convient que, sentant la nécessité de proportionner le plus possible la dépense à la recette, et comptant beaucoup sur l'ordre et l'économie paternelle des maires, elle a peut-être trop diminué le montant des frais à faire.

Ceux qu'elle vous présente comme indispensables ne doivent pas cependant être regardés comme d'entretien ordinaire; on ne peut fixer un entretien annuel que pour tout ce qui est en état, et dès lors il est impossible de le déterminer de longtemps.

Votre Commission des travaux publics et de sûreté vous offrira d'abord le tableau des dépenses approximatives de l'an IX divisées par mairie; toutes sont instantes, cependant elle portera sur une colonne séparée le prix des réparations qui paraissent pouvoir être différés avec le moins d'inconvénients, mais elle s'est tellement bornée à celles de première nécessité que peu d'articles seront portés en seconde ligne.

Elle vous parlera ensuite d'objets d'une utilité générale, vous donnera connaissance de différents projets qu'elle est chargée de vous soumettre et terminera son travail par un rapport sur les objets qui doivent concourir au maintien et à l'accroissement de l'ordre et de la sûreté dans cette Ville.

En conséquence, elle commencera par vous parler des fonds à faire pour chacune des divisions de cette commune, toujours par approximation; et sauf les différends en plus ou en moins, qui résulteront nécessairement d'un examen plus réfléchi, de devis estimatifs, d'adjudications et surtout du zèle et de la surveillance des maires.

Sur cette ancienne étendue du pavé, il faut maintenant diminuer toute la partie des quais, considérée comme une grande route, qui est à la charge de l'Etat, ou pour mieux dire dont les fonds sont pris sur les droits de passe. Votre commission croit devoir vous observer à cet égard qu'il n'y a maintenant de traversée entretenue par le gouvernement, du quai de la Saône à celui du Rhône, que la partie méridionale de la place Bonaparte; que cependant les voitures de toute espèce allant de Paris à Genève ou de Genève à Paris, ne peuvent passer sur la dite place; qu'il est donc de toute justice que le gouvernement se charge encore de la réparation d'une ligne tendante du pont de Pierre au quai Saint-Clair, ce qui diminuerait d'autant l'entretien dont la Ville serait chargée.

A la vérité le prix du relevé du pavé a été augmenté, sans aucune proportion avec les autres ouvrages où la main-d'œuvre est le principal objet. On payait jadis 4 et 5 francs(1) la toise de ville de 56 pieds carrés maintenant on paye 3 francs et 3 fr. 50 la toise nationale de 36 pieds carrés; cet article a donc plus que doublé de valeur. Mais la surveillance des maires, des adjudicataires bien entendus, et de l'exactitude dans le paiement des ouvriers, si elles ne ramènent pas tout à fait à l'ancien prix, opéreront au moins une grande diminution dans le prix actuel.

D'après ces réflexions, votre commission pense qu'une somme de 24.000 francs doit suffire à la réparation de tout le pavé qui est hors de service, et est bien persuadé que dans quelques années son entretien annuel ne s'élèvera pas à cette somme.

Les objets sur lesquels votre commission doit s'expliquer sont si multipliés, et le plus grand nombre dans un tel état de dégradation et d'abandon, qu'il lui est impossible de vous offrir un résultat exact de dépenses pour la partie dont elle est chargée; son travail doit se ressentir nécessairement de l'incertitude de ses bases. Pour le diriger, elle a seulement eu la communication des articles concernant les travaux publics portés dans le compte général qui vous a été adressé pour les dépenses de l'an IX, les renseignements et les demandes des maires de cette commune, quelques notes fournies par le voyer, quelques autres par des citoyens, et les données générales qu'avaient les membres qui la composent.

	Dépenses urgentes	Dépenses moins urgentes
Division du Nord.		
Corps de gardes.		
Dans cette division sont six corps de gardes; celui de Saint-Benoit est le seul pour lequel on paye loyer; il est de 240 francs, et cette dépense faisant partie des frais administratifs, votre commission des travaux publics n'a pas cru devoir faire un article de sa dépense du prix de ce loyer.		
Attendu le mauvais état actuel où sont ces corps de gardes, elle évalue leurs réparations et entretien pour l'an IX à 200 francs chaque: pour quatre qui servent en ce moment.....	800	
pour ceux de Saint-Benoit et de la Croix Rousse, lorsqu'ils seront jugés nécessaires.....		400
Pompes à incendie.		
Il n'existe qu'un dépôt placé dans l'église de Saint-Pierre; il contient six pompes, dont une à quatre corps et les cinq autres à deux corps, garnies chacune d'environ 100 pieds de boyau, deux chariots avec leurs paniers et 366 seaux. Les encaissements qui forment réservoir de trois de ces pompes ont besoin d'être refaits à neuf; 19 boyaux sont hors de service, leurs brides seules peuvent être employées utilement.		
Les grandes réparations de ces six pompes et dépendances évaluées avec l'entretien pour cette année à.....	2.250	
Votre commission désirerait, pour accélérer et rapprocher les secours et vu l'étendue de la division du Nord, que trois pompes seulement restassent à Saint-Pierre, que deux fussent placées près du Saint-Benoit, et que la sixième fût placée sur la Montagne dans la rue Masson ou dans les environs. Votre commission observe au Conseil qu'il ne peut qu'émettre son vœu à cet égard, l'article 19 de l'arrêté des Consuls laissant aux commissaires généraux de police le droit de fixer le placement des magasins de pompes.		
Halle aux poissons.		
Cette halle a été réparée aux frais de la nation, à raison des boutiques et appartements qui l'environnent. Cet édifice était communal; on évalue à 400 francs son entretien annuel. Votre commission ne croit pas devoir les porter en dépense parce que ces frais ne peuvent regarder que la nation qui retire le produit des loyers, mais il invite le Conseil à émettre le vœu que la totalité de cette halle lui soit rendue, pour en retirer les revenus, la réparer et l'entretenir comme par le passé.		
Egouts.		
Il y en a six, deux à la maison commune, un à la rue Basseville, un rue de la Pêcherie, un rue Mulet et l'autre à la boucherie; il faut les nettoyer toutes les années, notamment ceux de la maison commune; l'entretien des six évalué à quatre cents francs.....	400	
Pompes et Fontaines.		
Dans cette division sont onze pompes, dont cinq, savoir celles de la place Saint-Pierre, de la Puissonnerie, les deux de la Comédie et celle du Port Neuville n'exigent que des réparations d'entretien, lesquelles, à raison de 20 francs par pompe, s'élèvent à.....	100	
Deux autres, celles du Plâtre et de la rue Sainte-Catherine, exigent des réparations urgentes évaluées à.....	200	
A reporter.....	3.750	400

(1) Le texte du registre porte : *45 francs.*

Report.....	3.750	400

Les quatre dernières, savoir de celles de la place Saint-Clair, port Saint-Clair, rue des Feuillants et porte d'Alincourt, ont été mises hors de service après le siège par l'enlèvement des plombs et corps de pompes; il n'existe absolument que leur clôture en pierres. Le rétablissement de ces pompes est estimé, par approximation, valoir 1,500 francs l'une. Votre commission pense que les plus urgentes à remettre en état sont celles du port Saint-Clair et de la porte d'Alincourt; en conséquence elle porte à la première colonne pour le rétablissement de ces deux pompes..... 3.000
et à la seconde pour le rétablissement des deux autres, même somme..... 3.000

Quant aux fontaines, il en existe neuf; sept proviennent du Château de Marly, deux autres de sources particulières, savoir: l'une rue Saint-Marcel, l'autre rue des Petits-Pères; cette dernière a été établie aux frais du citoyen Damé, mais comme elle est publique, il demande que la commune se charge de l'entretenir; quoique les conduits souterrains des fontaines soient dans le cas d'éprouver des accidents auxquels les pompes ne sont pas sujettes, votre commission évalue cependant leur entretien annuel, comme celui des pompes, à 20 francs l'une..... 180

Votre commission observe qu'il résulte des renseignements qui lui ont été fournis, que les fontaines qui proviennent du Château de Marly donnent très peu d'eau, qu'on pourrait en augmenter le volume en recueillant celles qui se perdent derrière le bastion de Saint-Clair; qu'on porte à 2,400 francs les frais de la reprise d'une source abondante abandonnée et existante dans les fonds du citoyen Alumburt; qu'on évalue aussi à 10,000 francs le rétablissement de tuyaux en plomb existant sous les rues Puits-Gaillot, la Glacière et la place Croix-Pâquet, servant à conduire les eaux aux fontaines de cette division; que sur un objet aussi caché, il est impossible à votre commission de pouvoir s'expliquer en ce moment; elle ne peut donc porter en dépense ces 12,400 francs, mais elle en fait mention pour que le maire de cette division puisse d'ici à la session prochaine, prendre tous les renseignements et faire procéder à un examen et à des devis qui pourront alors fixer votre opinion sur cet objet intéressant.

Quais et Ports.

Celui du Rhône, qui prend depuis la rue Treize-Pas jusqu'à la porte Saint-Clair, forme deux trottoirs et trois ports. Le trottoir en aval du pont est assez dégradé; il exige des réparations dans son parapet qui avait été fort endommagé par le siège et qui paraît l'avoir été beaucoup depuis par les amarres et attaches des différentes usines placées le long du quai.

Celui en amont du pont, dit quai Saint-Clair, a commencé à être réparé dans la partie des banquettes; cette réparation a eu lieu d'après une adjudication passée par le commissaire général de police, et elle aura sans doute son entière exécution; le glacis entre les banquettes et le Rhône a besoin de plusieurs réparations.

Il existe aussi dans cette partie deux [affouillements] l'un vis-à-vis la maison Montluel, l'autre au port des Coches, qu'il est très instant de réparer, pour ne pas exposer ce quai à être entamé et nécessiter ensuite des dépenses très considérables. Quant aux ports, celui au-dessus du pont paraît en état, celui dit des Coches a été dégradé par les eaux et les glaces; le troisième, joignant la barrière, n'est formé que de terres et de décombres jetées dans le fleuve. Votre commission vous parlera de ce qu'elle croit nécessaire de faire à ce dernier port lorsqu'elle vous fera part des moyens qu'elle croit les plus propres à détruire le banc de gravier qui se forme le long des quais de la Ville.

Elle évalue la réparation des affouillements qui existent au quai Saint-Clair, à..... 800

Elle doit vous observer que pour empêcher de nouveaux affouillements et de plus grandes dégradations à ce quai, il est instant de faire remonter à la Boucle les moulins placés entre le quai et le gravier qui, d'ailleurs, gênent absolument la navigation.

Les autres réparations à faire au port des Coches et aux quais, tant en amont qu'en aval, jusqu'à la rue Treize-Pas, évaluées..... 800

Le quai de la Saône, qui prend depuis La Feuillée jusqu'aux portes de Serin, et les différents ports qui se trouvent sur cette étendue ont été bien dégradés par les grosses eaux et les glaces; les parapets du quai sont renversés dans plusieurs points; il y a aussi bien des reprises à faire dans le mur de soutènement, notamment dans la partie en aval du pont Saint-Vincent; votre commission évalue les réparations les plus urgentes seulement à faire à ce quai et à ses ports, à..... 3.000

Places publiques.

Quelques banquettes cassées, d'autres dérangées, et quelques dés de pierre à remplacer sur la place de la Liberté, évalués à la somme de..... 200

Horloges.

Il n'existe dans cette division que celle de la Maison commune, qui est dans un tel état de vétusté qu'elle serait dans le cas d'être presque

A reporter.....	11.730	3.400

Digitized by Google

Report.....	11.730	3.400
entièrement refaite à neuf, son entretien annuel ainsi que le montage, et attendu les soins qu'il exige, porté chaque année par un bail, à...	210	
Hôtel commun.		
Le dôme dans lequel est placé l'horloge est ouvert de toutes parts, les vitraux ayant été détruits par les bombes et les boulets; il est important de réparer ces vitraux pour prolonger l'existence de l'horloge dont les cordes et les rouages sont très altérés par l'effet de la pluie et de l'intempérie des saisons; la réparation des vitraux et celle de la couverture du dôme qui est en plomb, évaluée à.....	1,500	
La toiture des deux pavillons, du côté de la place de la Liberté, menace ruine, notamment celle du pavillon faisant l'angle de cette place et de la rue Puits-Gaillot dont la charpente est tellement endommagée que les pinches, quoique étayées de toutes parts, ont éprouvé des affaissements considérables. Votre commission porte ces réparations, comme elles l'ont été sur l'état général, à..... mais en vous prévenant qu'elle craint bien que cette somme soit insuffisante.	4.500	
Les réparations des bâtiments du commissariat, suivant les mémoires des ouvriers, se montent à.....	26 305	
celles faites dans la partie des bâtiments occupés par le Préfet.....	15.000	
La restauration de la grande salle de cet hôtel avait été évaluée sur l'état général à 6,000 francs. Votre commission ne porte point cet article en dépense actuelle, et croit qu'il est convenable d'attendre, pour la réparer et décorer, l'instant où on pourra le faire d'une manière digne de cette commune et qui réponde à la beauté du vaisseau.		
Pavé.		
Votre commission, d'après les motifs qu'elle nous a développés, croit devoir fixer pour le pavé une somme égale pour chaque division, jusqu'à ce qu'on puisse connaître la surface de chacune et fixer alors la somme d'après le toisé; en conséquence, elle porte cet article à.....	8.000	
TOTAUX.....	67.245	3.400
Dépense totale pour la division du Nord.....	70 645	
DIVISION DU MIDI.		
Corps de garde.		
Il y a quinze corps de garde dans cette Municipalité, dont un seul est sujet à une location; dix seulement servent en ce moment; attendu le mauvais état où ils se trouvent, votre commission estime les réparations et entretien, pour l'an IX, à 200 francs chaque; pour dix.	2.000	1.000
Pour les cinq autres, dans le cas où ils deviendraient nécessaires..		
Pompes à incendie.		
Dans cette division sont trois dépôts; le premier, aux Jacobins, renferme quatre pompes, dont trois à deux corps et une à un; le second, aux Cordeliers, où se trouvent trois pompes à deux corps et une à un; le troisième, dans la maison dite le Château d'eau une pompe à deux corps et une à un; en tout neuf pompes; le plus grand nombre a besoin de réparations urgentes, les boyaux sont en général durs, de mauvais cuir, plusieurs même sont percés; l'incendie de la maison Vinla en a fait faire la triste expérience. Les réparations à y faire nécessitent pour cette année une dépense de.....	3.000	
A reporter	5.000	1.000

(A suivre).

TRAVAUX COMMUNAUX

SITUATION HEBDOMADAIRE

SERVICE MUNICIPAL DE L'ARCHITECTURE

Travaux en cours d'exécution

Voirie municipale, rue Bellecordière. — Réparations générales de propreté.

Mairie du 1er arrondissement. — Réparations de propreté dans divers locaux.

Ecole de filles, rue du Bœuf. — Installation d'un lavabo.

Bateau Morgue. — Réfection d'une passerelle et réparations diverses.

Parc de la Tête-d'Or. — Réparations de propreté de la volière et des W. C. disséminés dans le Parc.

Marché aux bestiaux de Vaise. — Installation d'une nouvelle barre d'attache.

Hôtel des Invalides du Travail. — Agrandissement de la porcherie de quatre nouvelles cases.

Travaux en voie d'achèvement.

Ancien presbytère rue du Bon-Pasteur, 30. — Réparations et peintures des croisées et portes extérieures. — Réfection de la terrasse.

Bureaux des taxes, quai de Serin, 45. — Travaux d'aménagement.

Mairie du 2e arrondissement. — Modification de deux ouvertures au 1er étage.

Mairie du 1er arrondissement. — Installation de l'éclairage électrique.

Digitized by Google

Justice de paix du 2e canton. — Installation de plecards.

Ecole de garçons quai Pierre-Scize. — Installation d'une bouche d'arrosage.

Travaux terminés dans la semaine

Hôtel des Invalides. — Remplacement de tapis du bâtiment 1.

Ancien presbytère Saint-Louis, rue de la Madeleine. — Réparations de propreté dans l'appartement du 2e étage. — Installation de l'eau et du gaz.

Hôtel de Ville. — Réparation du calorifère chauffant la logette du concierge, salle des Pas-perdus.

Ancien presbytère de Saint-Maurice, 4 Monplaisir. — Réparations de propreté et réfection des enduits des façades.

SERVICE MUNICIPAL DE LA VOIRIE

Travaux entrepris dans la semaine

Ilot de l'Hôtel-de-Ville. — Réparations de bouches d'égout.

Place Croix-Pâquet. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Rue de l'Arbre-Sec et rue Pizay. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Montée des Carmélites. — Empierrement de la chaussée.

Cours Suchet, et rue Gilibert. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue Tramassac, 48. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue de la Duchère. — Réparations de pavage en pavés d'échantillon.

Rue Boileau. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

Rue Cuvier, angle de la rue Tête-d'Or. — Réparation de bouche d'égout.

Rue Duguesclin, n° 22. — Construction de trottoir en asphalte.

Travaux en cours d'exécution

Rue Jean-Baptiste-Say. — Relevés à bout en pavés élétés.

Rue de l'Hôtel-de-Ville. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue d'Alger. — Réparations de pavage en cailloux roulés.

Rue Seguin, entre la rue Suchet et la rue Marc-Antoine-Petit. — Réparations de chaussée en pavés d'échantillon.

Rue de Fleurieu. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue Molière, angle rue Rabelais (N-O). — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue Boileau, 215, et retour rue de la Part-Dieu. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue Paul-Bert, angle boulevard de la Part-Dieu. — Construction d'un canal en adjonction à l'égout de la rue Paul-Bert dans la traversée de la conduite des eaux de 1m00 de diamètre.

Grande rue de la Guillotière, entre l'avenue de Saxe et la place Saint-Louis. — Réfection des trottoirs en asphalte.

Avenue de Saxe prolongée. — Etablissement d'une chaussée provisoire.

Boulevard des Hirondelles, derrière l'ancien cimetière de la Guillotière. — Réfection de l'empierrement en pierres cassées de Brouilly.

Rue de la Lône, entre les rues Saint-Jérôme et Asperges. — Relevé à bout en cailloux roulés.

Place Jean-Macé. — Relevé à bout en pavés d'échantillon.

Boulevard de la Croix-Rousse, extrémité Est. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue Gigodot. — Relevé à bout de la chaussée en cailloux roulés.

Rue du Juge-de-Paix. — Réparation de la chaussée empierrée.

Cours Morand. — Réparation de trottoirs en asphalte.

Rue Molière, entre les rues Cuvier et Rugeaud. — Construction de chaussées en pavés d'échantillon.

Mise en état de viabilité des voies ouvertes dans les anciens terrains militaires déclassés de la 3e section. — Remblaiement des rues (A), (B), (C) de la rue Vauban prolongée et de la place devant la nouvelle gare des Brotteaux; pose de bordurettes, rues Bérenger, Vauban et rue (B) et établissement de bouches d'égout, rue Vauban prolongée.

Travaux terminés dans la semaine

Rue Romarin, entre la place Croix-Pâquet et la rue Constou. — Réfection de trottoirs en asphalte.

Rue Lafont. — Réfection de pavage en bois.

Quai Perrache, rues Marc-Antoine-Petit et Delandine. — Réparations de trottoirs en asphalte.

Rue de l'Abondance, 75. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue Garibaldi, 878. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue Tramassac 48. — Construction d'un trottoir en asphalte.

Rue Jouffroy. — Relevés à bout en pavés d'échantillon.

Rue Suchet, entre les rues Bossuet, et Bugeaud. — Construction de chaussée en pavés d'échantillon.

Rue Vauban. — Réparation de pavage en cailloux roulés.

SERVICE DES PONTS

Pont de l'Hôtel-Dieu. — Réglage du tablier de la travée centrale.

SERVICE VICINAL

Chemin vicinal ordinaire n° 7, de Saint-Just à Saint-Simon. — Reconstruction d'une partie de mur de soutènement au droit de la propriété de M. Carle.

SERVICE MUNICIPAL DES EAUX

Travaux exécutés ou en cours d'exécution du 20 au 27 Juin 1907.

Canalisations : chemin de la Ruche aux Feuillants; rue Bérenger; rue du Chapeau-Rouge.

Prises d'eau et branchements : chemin du Pré-Gaudry, 13; cours Henri, 87-65; rue Ney, 160; rue Saint-Charles, 1; rue Laurencin, 8; Boulevard de la Croix-Rousse, 148; rue Saint-Georges n° 85; montée de la Grande-Côte, 23; rue Masagran, angle rue Chaumois.

ÉTAT CIVIL

Promesses de mariage déposées dans les mairies d'arrondissement pour être affichées le 30 Juin 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Badis, Jean, empl. com., r. I.-Colomès, 6.
Vve Cheiendon, A., blanch., r. I.-Colomès, 8.
Serthod, Charles, négociant, St-Claude (Jura).
Dlle Pincanon, M., s.p., pl. de la Martinière, 14.
Fontany, Jean, empl., gr. r. Guillotière, 220.
Dlle Fusilier, Catherine, comm., r. Neyret, 2.
Lalaimode, Louis, empl., m. Mt-Sauvage, 18.
Dlle Bonnefoi, Marie, s. p., pl. Tabareau, 3.
Lécuyer, Charles, empl., r. Désirée, 7.
Vve Durand, Marie, couturière, r. Désirée, 7.
Morand, Joseph, empl., r. Pouteau, 24.
Vve Gaillard, Anne, tilliste, r. Pouteau, 84.
Tissot, Joseph, soldat 14e chasseurs, Dôle.
Dlle Mermet, Pérotine, repass., r. Rivet, 3.
Bouquerod, L., fab. de bonn., r. J.-des-Plantes, 8.
Dlle Mique-Sage, J., s. p., r. Capucins, 3.
Larochette, F., peintre, r. Burdeau, 23.
Dlle Labergerie, F., devideuse, r. Burdeau, 23.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Reynes, Marius, coiffeur, Paris.
Dlle Chembrin, Marie, s. p., r. Vaucanson, 180.
Velter, Joseph, verrier, r. M. Ant.-Petit, 27.
Dlle Roques, Anne, journalière, La Mulatière.
Mazard, Joseph, tailleur, r. Ceotrale, 23.
Dlle Burtetlot, Marie, s. p., c. Vitton, 50.
Neven, Michel, empl., St-Rambert-l'Ile-Barbe.
Dlle Bizollon, Jeanne, s. p., r. Centrale, 41.
Dé ieu, Ant., tourn.-mécan., r. Croix-Jordan, 27.
Vve Trembist, A., couturière, c. Suchet, 30.
Redisson, Raymond, électricien, pl. Gerson, 3.
Dlle Juron, Jeanne, s. p., r. Condé, 8.
Nechurv, Michel, empl., r. Franklin, 18.
Dlle Wirt, Marie, s. p., r. Franklin, 33.
Duchenon, Alexandre, imprim., r. Charlié, 84.
Dlle Bagay, Louise, repasse., r. Sala, 44.
Reynaud, Henri, magasinier, Boulogne (Seine).
Dlle Lagorse, arie, s. p., Boulogne.
Mathy, Alexandre, jardinier, Caluire.
Dlle Jeandet, Marie, cuisin., pl. Bellecour, 6.
Fleux, Michel, doct.-médecin, av. de Saxe, 181.
Dlle Viollet, Louise, s. p., r. Franklin, 39.
Chol, Georges, empl., av. de Saxe, 302.
Dlle Narbeau, Jenny, buraliste, r. Centrale, 35.
Chiron, François, cartonnier, r. de Bonnel, 50.
Dlle Leroux, Marie, cartonn., r. Revat, 14.
Royer, Eugène, dessinateur, r. Aug.-Comte, 84.
Dlle Busson, M., modiste, r. République, 28.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Labonreau, F., repousseur, r. Mazenod, 60.
Dlle Nicolas, A., s. p., gr. r. Guillotière, 130.
Armengaud, Jules, tailleur, c. Gambetta, 7.
Dlle Ferrand, F., repasseuse, r. Séb.-Gryphe, 7.
Arnaud, Antoine, tourneur, r. Sébastopol, 52.
Dlle Martin, Cécile, s. p., r. Charmettes, 125.
Bay, Jean, chauffeur, r. Ste-Geneviève, 64.
Dlle Squivet, M., carton., r. Ste-Geneviève, 81.
Béroud, Marius, empl., r. Montbernard.
Dlle Lasseigne, E., ouv. en soie, r. Roposie, 14.
Berger, Etienne, chaudronnier, r. Asperges, 43.
Dlle Zoccola, Thérèse, couturière, Oullins.
Christ, Henri, empl., r. Bonnel, 22.
Dlle Arsonnet, Louise, s. p., av. de Saxe, 228.
Damour, Claude, empl., r. Boileau, 185.
Dlle Rey, Jeanne, domestique, r. Boileau, 185.
Derien, Antoine, tourneur, r. Croix-Jordan, 27.
Dlle Beaufort, Annette, coutur., r. Suchet, 30.
Ferry, André, s. p., Amiens.
Dlle Tenaillon, Marthe, s. p., Amiens.
Fleux, Michel, médecin, av. de Saxe, 184.
Dlle Viollet, Louise, s. p., r. Franklin, 39.
Florent, Louis, mécanicien, r. Passet, 7.
Dlle Lhopitbal, Benoite, repass., r. P.-Bert, 22.
Fontany, Jean, empl., gr. r. Guillotière, 220.
Dlle Fusitier, C., commerçante, r. Neyret, 8.
Grenga, Auguste, épicier, cb. des Pins, 8.
Dlle Grange, A., épicier, ch. des Pins, 2.
Honoré, S., empl. voirie munic., ch. Culattes, 30.
Dlle Laurinée, Adeline, s. p., ch. Culattes, 28.
Jourdon, Alphonse, ajusteur, av. des Ponts, 132.
Dlle Crepet, Jenny, s. p., q. Pulchiron, 29.
Meriel, Georges, industriel, r. Garibaldi, 167.
Dlle Janin, Gabrielle, s. p., Nîmes.
Mounery, Joseph, mariner, Saint-Vulbas.
Dlle François, Marie, s. p., r. Moncey, 92.
Revillon, Joannès, tilliste, Villeurbanne.
Dlle Seuvet, Hélène, chenil., rte de Genas, 188.
Maillon, Eugène, march. de vins, Tourneux.
Dlle Maillon, Marie, coutur., r. Pasteur, 84.
Vinleile, Marcel, tourneur, r. Garibaldi, 832.
Dlle Dumas, Jeanne, confection., r. Crémieu, 19.
Bardin, Jules, empl., q. de la Guillotière, 16.
Dlle Dufour, Hélène, empl., Bron.
Chiron, François, cartonnier, r. de Bonnel, 50.
Dlle Leroux, Marie, cartonnier, r. Revat, 14.
Chol, Georges, empl., av. de Saxe, 302.
Dlle Marbeau, Jenny, buraliste, r. Centrale, 35.
Goudert, Frédéric, mécan., r. Sébastopol, 44 bis.
Dlle Chevaitier, Joséphine, empl., r. Séze, 118.
Gernier, Louis, cordonnier, r. des Asperges, 18.
Dlle Ganivet, Madeleine, empl., r. Asperges, 8.
Lemoine, Louis, vannier, rte de Vienne, 81.
Dlle Christophle, Antoinette, s. p., Givors.
Luce, Antoine, profess. de viol., r. Molière, 138.
Dlle Molliére, Emilie, s. p., quai Joyr, 41.
Pazin, Philippe, empl., r. Bèchevelin, 82.
Dlle Assier, Marguerite, s. p., Cruse.
Violet, Jean, empl., r. Montesquieu, 38.
Dlle Bircker, C., s. p., cb. des Culattes, 29.
Wolf, Joseph, cafetier, r. Longefer.
Dlle Ballet, Augustine, lingère, r. Longefer, 13.
Vey, Paul, négociant, r. des Asperges, 53.
Dlle Lacombe, M., ling., St-Sympborien-d'Ozon.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Chavanne, P., tilliste, r. Ste-Marie, 6.
Dlle Trenchand, J., empl., r. Garibaldi, 85.
Lalaimode, L., empl., m. Mont-Sauvage, 18.
Dlle Bonnefoi, M., s. p., pl. Tabereau, 3.
Borras, Aat, empl., r. Duquesne, 39.
Dlle David, Claudine, tisseuse, m. Rey, 5.
Belouse, A., tilliste, m. St-Barthélemy, 38.
Dlle Penet, M., rac. de tuile, r. J.-Soulery, 8.
Laperrière, A., empl., r. Tour-du-Pin, 2.
Vve Joubert, J., rentière, r. Tour-du-Pin, 2.
Tissot, Joseph, cartonnier, m. Rey, 7.
Dlle Mermet, P., repasseuse, r. Rivet, 3.
Bertraed, Célestin, empl., r. Adamoli, 3.
Dlle Lager, Marg., s. p., c. Herbouville, 38.
Bourdillon, J.-M., tiss., Rosier-en Donzy (Loire)
Dlle Carette, E., tis., gde r. Cr.-Rousse, 56.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Forest, Elie, empl. com., q. de Vaise, 8.
Dlle Gaillard, Louise, s. p., r. P.-du-Temple, 22.
Vernay, Victor, empl., pl. St-Paul, 8.
Dlle Mecario-Ban, J., épicière, r. Garibaldi, 117,

Claud, Louis, comptable, r. Duquesne, 18.
Bue Bôle, J., culottière, r. St-Jean, 34.
Gimbert, Henry, dect.-médecin, Cannes.
Due Teissier, Y., e p., ch. de Alat, 108.
Jouidan, Alph., ajust. mécanic., av. Ponts, 133.
Due Crépel, Jenny, s. p., q. Fulchiron, 40.
Luca, Aot, profess. de violen, r. Molière, 138.
Bue Mallière, Emilie, e. p., q. Jayr, 41.
Marnas, Jean, propriétaire, Thurins (Rhône).
Due Jacquet, Aimée, empl., r. Tramassac, 40.
Montagnon, Joseph, m. bronze, m. Ch.-Neuf, 63.
Due Nachury, Chr., vernis., r. Bellièvre, 1.
Hadisson, Reymond, électric., pl. Gerson, 3.
Due Juren, Jeanne, s. p., r. Condé, 6.
Jauf, Edmond, manœuvre, m. Georguillon, 4.
Due Gourdon, R., vernis., m. Gourguillon, 4.
Chipier, J., mon., Grézieu-le-Marché (Rhône).
Due Marion, J., enjol., ch. Pone. aux Massues, 35
Belenac, A., tulliste, m. St-Barthélemy, 36.
Due Penet, H., rarr. de tulles, r. J.-Soulary, 8.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Arnaud, Antoine, tourn. cuivre, r. Sébastopol, 53.
Due Martio, C., i. étoffes, r. Charmettes, 125.
Bay, Jean, chauffeur, r. Ste-Geneviève, 64.
Ve Bonnetain, M., carton., r. Ste-Geneviève, 64.
Péraud, Marius, empl., r. Montbernard, 34.
Due Lasseigne, e. en soie, r. Roposte, 14.
Blanc, Paul, cocher, Caluire.
Due Travers, Eugénie, e. p., av. Noailles, 33.
Borraz, A., empl. voirie mun., r. Duquesne, 39.
Due David, C., tisseuse, m. Roy, 3.
Chavanne, Pierre, tulliste, rle Ste Marie, 4.
Due Tranchand, J., empl. com., r. Garibaldi, 65.
Cremend, G., négociant, Beyrouth (Syrie).
Due Sage, Jeanne, s. p., r. Louis-Blanc, 24.
Cula, L., empl. de tramways, Villeurbanne.
Bue Bernard, Marie, s. p., r. Vauban, 9.
Derian, A., tourn.-méc., r. Croix-Jordan, 27.
Ve Trembiet, A., couturière, c. Surhet, 30.
Ghiaoli, C., empl. de com., r. Bugeaud, 54.
Due Gambut, A., e. p., Romans (Drôme).
Lefevre, Albert, fondeur, r. Paul-Bert, 145.
Due Gravier, G., cuisin., r. Paul-Bert, 145.
Martin, Etienne, tisseur, r. Bugeaud, 113.
Due Dupuis, M., ménag., r. Bugeaud, 113.
Mazard, J., tail. d'habits, r. Centrale, 33.
Due Burtellot, Marie, s. p., c. Vitton, 50.
Viennet, J., voy. com., r. Com.-Fauraz, 15.
Due Rousset, J., couturière, r. Crillon, 62.
Granger, Auguste, épicier, ch. des Pins, 9.
D e Grillet, F., couturière, r. Bossuet, 91.
Claude, Louis, comptable, r. Duquesne, 18.
Due Bôle, J., culottière, r. St-Jean, 34.
Parrot, A., entrepreneur, r. Malesherbes, 33.
Due Raphanel, M., couf., Largentière (Ard.).
Fugier, Célestin, empl., r. Noy, 102.
Ue Perrier, L., ménag., r. Bugnerelin, 201.
Urbain, J., const.-fournalistes, r. Rabelais, 68.
Due Bulin, Jeanne, e. p., r. Tronchet 52.
Coudert, F., mée -elect, r. Sébastopol, 44 bis.
Due Chevallier, J., empl., r. de Séze, 110.

Naissances d'enfants légitimes enregistrées du 23 au 29 Juin 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Richard, cocher, r. Paul-Chenavard, 16.... m.
Pardon, tailleur d'habits, r. Lanterne, 25.. m.
Didier, empl., r. Lanterne, 14..... f.
Carrier, comptable, r. Lemet, 8..... f.
Burasson, m. d'hôtel, r. Bât d'Argent, 16.... m.
Bri, clerc d'avoué, r. du Plâtre, 1..... m.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Merlon, débitant, r. du Peyral, 5..... f.
Nolle, manœuvre, Villeurbanne..... f.
Guyot, domestique, Lentilly (Rhône)..... f.
Taollet, maçon, Sainte Foy-l'Argentière.... f.
Michel, g. de la paix, r. Trois-Pierres, 54.... f.
Grossat, manœuvre, r. des Tournelles, 31.. f.
Hotliger, manœuvre, r. de la Vieille, 6.... m.
Fmchenet, apprêteur, r. Vieille Monnaie, 26 f.
Béroujon, cultiv., Pommiers (Rhône)..... m.
Durand, manœuvre, Vemissieux ..... m.
Jakubonski empl., Villeurbanne ..... m
Bataillon, val. de chambre, r. de Sully, 26. f.
Perrin, r. Paul-Bert, 27..... f.
Charmillon, négociant, r. Centrale, 38 ..... m.
Maynier, manœuvre, r. Mazenod, 123..... f.
Torgue, manœuvre, r. Pont-de-la-Gare, 10.. f.
Rouchon, manœuvre, r. Balthazar, 13..... f.
Bellime, manœuvre, cours Charlemagne, 28. m.
Lainé, empl. P.-L.-M. r. de la Duchère, 40 m.
Ozier, manœuvre, g. r. de Vaise, 24 ..... f.
Blanche, empl., Villeurbanne ..... f.
Rieu, moulinier, m. Gde Côte, 38..... m.
Vacher, s. au 153e, r. Hosp.-des-Vieillards, 3. m.
Caire, plâtrier, ch. des Chattes, 137..... m.
Reymond, manœuvre, ch. de Sarin, 2..... m
Laroche, tailleur, r. Mariguan, 10.. ..... f.
Durix, jardinier, ch. Montauban, 39..... m.
Rire, avocat, r. République, 50..... f.
Gacon, dessinateur, q. St-Antoine, 29..... m.
Pillard, manœuvre, ch. des Culattes, 117.. m
Roudier, cordonnier, r. Notre Dame, 30. .. f.
Humbert, manœuvre, r. Condé, 30..... f.
Rouveyre, tennelier, av. de Saxe, 169..... m.
Bruyas, avocat, r. Condé, 7..... m.
Poulaillon, officier d'adm., q. Rambaud, 11.. m.
Coupe-Reole, teinturier, Villeurbanne.. .... f.
Barbier de Reulle, d. d'as., r. République, 66 f.
Michal, peintre-déc., r. Montgolfier, 61..... f.
Gulvin, fact. des postes, Sunary (Var)..... f.
Isaanchou, p. au P.-L.-M., q. Perrache, 36.. m.
Marteau, guimpier, Caluire (Rhône)..... f.
Illustache, hôtelier, r. Mercière, 49..... m.
Allaix, employé, r. Palais-Grillet, 23..... m.
Sarrazin, journalier, r. du Capitaine, 10.... m.
Bassat, peintre, r. Clos-Suiphon, 1..... m.
Chapuis, maroquinier, r. Thomassin, 6..... f.
Grenge, mécanicien, r. Dugas-Montbel, 1.. m.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Christin, empl., ch. des Pins, 46..... m.
Boudin, empl., r. Sébastian-Gryphe, 123... f.
Richerdin, emp. postes, r. Montrasquien, 32 f.
Piazanet, fumiste, r. Bouvet, 88 ..... f.
Cavalli, tail. pierres, r. Montesquieu, 60... f.
Point, horloger, c. Gambetta, 53..... m.
Joen, fumiste, r. St-Michel, 23..... f.
Debelmann, mécanicien, r. de la Rosière, 8 f.
Chabrolle, tourneur, rle d'Hyrieu, 8..... m.
Pialat, camionneur, r. du Béguin, 37..... f.
Deda, peintre-plâtrier, av. F.-Faure, 203... f.
Freund, voiturier, gde r. Guillotière, 167... f.
Chapus, empl., r. Vaudrey, 3 ..... f.
Kirscher manœuvre, av. P.-d'Artillerie, 11.. f.
Gourjux, dégraisseur, r. de la Cité, 36..... m.
Pras, empl. P.-L.-M., ch. 4-Maisons, 81 .. f.
Guigne, manœuvre, r. Paul-Bert, 113..... f.
Charles, mécanicien, r. Bélirard, 10..... f.
Arnaud, voyag. com., c. Gambetta, 69..... f.
Côte, négociant, r des Asperges, 29..... m.
Desmoison, md bouteilles, r. Marseille, 64. f.
Parroncel, empl., r. Séb.-Gryphe, 109..... f.
Santiago, tondeur, av. des Ponts, 148..... f.
Chastagner, coiffeur, av. des Ponts, 203.... m
Vuillerme, fact. postes, r.de l'Université, 37 f
Rivollet, boucher, r. de la Lône, 44..... f.
Trollet, boulanger, r. Paul-Bert, 63 ..... f.
Monier, empl., r. Marseille, 13..... f.
Guignon, chaudronnier, rle d'Hyrieux, 72. m.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Joly, coup. en cravates, r. du Mail, 31..... f.
Raufflet, serrurier, r. Philippeville, 13..... m.
Montanier, emnl., gr. r. Croix-Rousse, 3. .. m.
Biston, apprêteur, m. Grands-Côte, 49-51.. m.
Reuchard, g. de peine, m. Grande-Côte, 13. f.
Prelle, dessinateur, r. Joséphin-Soulary, 38. m.
Marchesin, brodeur, r. du Mail, 30..... m.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Pa-ri, m. de primeurs, r. St-Jean, 54... .. f.
Douillet, corroyeur, r. B.-Verchères, 25 .... f.
Mardnel, lieutenant d'artillerie, Toulon .... m.
Croibier-Gros, cerroy., r. Bourgogne, 14 ... m.
Biron, tripier, r. Fraternelle, 12 bis..... m.
Duthy, empl. comm. ch. Chapelle, 4..... m.
Dondries, chaudronn., q. de Vaise, 4 ..... f.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Dubreca, empl. solaries, r. Fénelon, 8..... f.
Cotte, interne hôpitaux, av. de Saxe, 60. . f.
Baty, restaurateur, r. Sully, 46..... m.
Juillet, voiturier, r. Germain, 37..... f.
Degeneve, coutelier, c. Lafayette, 101 .... f.
Boutonnet, clerc d'avoué, av. de Saxe, 71.. f.
Murat, camionneur, r. Garibaldi, 124..... f.
Dupasquier, boucher, r. Boileau, 66..... m.
Frieou, comptable, r. Bellecombe, 73..... f.
Seneyas, moteur, r. Charmettes, 109..... m.
Sebot, empl., r. Duguesclin, 131 ..... m.

Décès du 23 au 29 Juin 1907.

PREMIER ARRONDISSEMENT.

Péjol, e. p., 77 a., r. Vieille-Monnaie, 39.
Poulet, navetier, 72 a., m. de la Grande-Côte, 39.
Ep. Corbière, pelotonneuse, 38 a., r. Neyret, 16.
Ve Guy, s. p., 85 a., r. Oranam, 8.
Brunand, empl., 49 a., m. des Carmélites, 13.
Granottier, religieuse, 71 a., r. Chartreux, 20.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

Josserand, e. p., 34 a., r. Hôtel-de-Ville, 79.
Chapul, g. de café, 46 a., r. Ferrandière, 30.
Thévenin, 14 m., r. Cavier, 118.
Mazoyer, 1 m., r. de la Charité, 1.
Montabre, 3 m., q. Pierre-Scize, 33.
Chavanoud, 18 j., r. de la Charité, 1.
Ve Servanti, ménag., 53 a., r. Paul-Bert, 52.
Leporte, cocher, 49 a., Villeurbanne.
Ravri, charron, 19 a., r. M.-A.-Petit, 22.
Ve Bamian, ménagère, 63 a., Villeurbanne.
Albricci, maçon, 26 a., r. François-Garcin, 6.
Conin, 1 j., r. des Tuileries, 11.
Ep. Duchamp, ménag., 36 a., r. Molière, 112.
Ep. Servanin, ménagère, 48 a., r. Crégut, 334.
Perrin, manœuvre, 20 a., Optevoz (Isère).
Mollard, cultivateur, 64 a., Doissin (Isère).
Blanchin, journalier, 43 a., sans dom. fixe.
Morozolli, m. poissons, 19 a., r. Moncey, 11.
Dill, 17 m., c. Charlemagne, 1.
Ep. Villpon, ménag., 34 a., imp. G.-de-Loup, 8.
Combet, 7 a., r. de la Charité, 1.
Dravet, 8 m., Villeurbanne.
Ve Peillon, s. p., 71 a., Givors (Rhône).
Chambon, 1 m., r. de la Charité, 1.
Gabrielli, 3 a., r. Bugeaud, 31.
Ep. Blondin, ménag., 32 a., Givors (Rhône).
Mollon, mécanicien, 74 a., L'Arbresle (Rh.).
Ep. Georges, journal., 61 a., Villeurbanne.
Ep. Laurent, ménag., 40 a., c. Gambetta, 8.
Lajus, s. p., 74 a., rle de Francheville, 136.
Cassan, pileuse, 20 a., m. du Gourguillon, 34.
Petit, s. p., 29 a., r. de la Charité, 1.
Chervet, tonnelier, 66 a., r. Villerol, 27.
Coulot, cultivateur, 31 a., Bemblans (Jura).
Rechet, manœuvre, 66 a., ch. St-D.-de-Rron, 89.
Bied-Charraton, s. p., 73 a., r. République, 13.
Ep. Ageren, s. p., 53 a., Beaunemblant (Dr.).
Baysaar, 2 m., rle d'Heyrieu, 58.
Formis, mouleur, 64 a., r. de la Buire, 33.
Ep. Courjoux, journalière, 39 a., St-Fons.
Bernard, env. d'usine, 41 a., Vénissieux.
Ep. Favre, ménagère, 24 a., Villeurbanne.
Ve Loisel, s. p., 85 a., r. Mercière, 33.
Prat, journalière, 30 a., Villeurbanne.
Passeron, ancien notaire, 59 a., c. du Midi, 31.
Grillot, 6 m., r. Marc-Antoine-Petit, 33.
Disdier, 10 m., r. Casimir-Perier, 35.
Meys, steppeuse, 33 a., Villeurbanne.
Bazan, manœuvre, 39 a., r. Petites-Sœurs, 9.
Seyire, cultivateur, 61 a., r. St-Joseph (Loire).
Srigle, s. p., 47 a., Gulline.
Favier, 8 m., r. Victor-Hugo, 57.
Bellime, 6 m., r. Denuelère, 5.
Delmas, domestique, 30 a., r. P.-Corneille, 176.
Curbinon, empl. P.-L.-M., 36 a., r. S.-Gryphe, 151.
Ve Devert, lingère, 71 a., r. Paul-Bert, 333.
Ep. Dherbey, ménag., 69 a., r. B.-Combalot, 12.
Gardarin, couturière, 18 a., ch. Gerland, 24.

TROISIÈME ARRONDISSEMENT.

Ve Veyre, e. p., 81 a., r. de la Madeleine, 3.
Bergonié, religieuse, 77 a., rle de Vienne, 144.
Ve Maire, s. p., 62 a., r. Paul-Bert, 68.
Ve Gourdoul, s. p., 77 a., r. de Marseille, 83.
Ve Cognet-Vernez, s. p., 68 a., r. Bonnand, 51.
Goyenchon, jardinier, 76 a., ch. Culattes, 181.
Desagr, s. p., 64 a., r. Passet, 17.
Gacon, 8 a., r. Villarei, 5.
Lacoste, s. p., 41 a., r. Paul-Bert, 111.
Saint-André, empl., 30 a., r. Chaponnay, 81.
Bolevy, g. de bureau, 47 a., hôtel Préfecture.
Fauchrr, ajusteur, 20 a., allée Sacré-Cœur, 23.
Ve Souche, s. p., 88 a., av. de Saxe, 219.
Verne, épicier, 35 a., r. Duguesclin, 203.
Didier, 4 m., gr. r. de la Guillotière, 179.
Vivirr-Merle, 13 m., r. des Petites-Sœurs, 4.
Degoutin, empl., 18 a., gr. r. Guillotière, 78.
Fengy, vign., 50 a., Hury-la-Montagne (S. et L.).
De Bonneville, ménag., 60 a., Ste-Colombe (Isère).
Pégal-Coquet, 14 j., rle de Genas, 72.
Ve Maury, rent., 63 a., r. N.-de-Monplaisir, 6.
Sermoz, blanchiss., 35 a., r. François-Garcin, 36.
Ve Lyonnet, s. p., 83 a., r. Ste-A.-Baraban, 26.
Ve Brun, e. p., 75 a., r. de la Madeleine, 3.
Ve Desvignes, épicière, 66 a., ch. Baraban, 183.
Ve Thibaud, s. p., 66 a., av. Félix-Faure, 181.
Ve Pavi, s. p., 66 a., gr. r. Guillotière, 18.
Guinel, 15 a., gr. r. de la Guillotière, 148.
Huguet, 3 m., ch. de Pre-Gaudry, 9.
Goubet, instit., 26 a., Neuville-sur-S. (Rhône).
Ve Vical, s. p., 76 a., r. de Marseille, 68.
Dégoule, commission, 66 a., r. Duguesclin, 267.

Digitized by Google

Vve Morel, s. p., 75 a., pl. Denton, 2.
Fleux, pointeur, 33 a., Pont-de-Chéruy (Isère).
Vve Saverioo, mdn., 63 a., gr. r. Guillotière, 139.
Ronesier, tapissier, 27 a., r. Montesquieu, 32.
Ruelle, s. p., 72 a., r. de la Madeleine, 3.
Brosson, s. p., 75 a., r. Corne-de-Cerf, 29.
Drevet, s. p., 30 a., ch. des Pins, 187.
Perretière, 6 m., ch. Montbrillant prolongé, 8.
Tranchant, s. p., 93 a., q. de la Guillotière, 27.
Bouvard, empl., 51 a., r. de la Lône, 51.
Dogliotti, 3 m., ch. des Pins, 16.
Simon, s. p., 63 a., r. Ste-Anne-de-Baraban, 24.
Collinaud, 12 a., r. Saint-Jérôme, 14.
Ep. Genthier, cheoil., 37 a., r. Paul-Bert, 184.
Ep. Bailloux, ménagère, 22 a., rte d'Heyrieu, 327.
Gesse, s. p., 27 a., ch. de Baraban, 35.
Ep. Verlet, s. p., 43 a., r. Paul-Bert, 279.
Couturier, 2 m., r. de la Madeleine, 38.
Broyer, 3 m., ch. des Pins, 70.
Poncet, tisseur, 65 a., r. Dumont, 2.
Garnier, jardinier, 24 a., ch. Monp. à St-Alban.
Perrut, s. p., 60 a., c. Gambetta, 27.
Dumas, empl. des postes, 40 a., r. Raulin, 44.
Brachet, 3 a., allée Sacré-Cœur, 24.
Blanc, empl., 42 a., r. Marseille, 23.

QUATRIÈME ARRONDISSEMENT.

Dlle Perrin, chapell., 24 a., imp. B.-Pasteur, 9.
Ep. Doublet, lingère, 71 a., r. Cappoui, 5.
Vve Martin, ménagère, 49 a., r. Boileau, 140.
Laveuir, épicier, 39 a., r. Imb.-Colomès, 3.
Althoff, chiffonnier, 52 a., m. Rey, 5.
Dlle Jacquier, domestique, 23 a., r. Royale, 14.
Syrugues, s. p., 55 a., Sathonay (Ain).
Vve Gihon, chenilleuse, 32 a., r. des Gloriettes, 17.
Boiesst, s. p., 71 a., r. Gigodot, 7.
Vve Falcot, tulliste, 59 a., av. des Tapis, 5.
Evrard, md de chiffons, 70 a., m. Gde-Côte, 41.
Ep. Bullier, ménagère, 54 a., r. de Sève, 104.
Ep. Simon, tisseuse, 69 a., pass. Sibille, 8.
Dlle Rouby, ménagère, 32 a., r. Cuvier, 22.
Piulat, lamier, 36 a., r. Duquesne, 45.
Toniaut, menuisier, 42 a., q. de Serin, 4.
Margand, tonnelier, 43 a., pl. Com.-Arnaud, 2.
Rustand, terrassier, 20 a., r. L.-Guérin, 95.
Dlle Poncerry, dévid., 30 a., pl. Cr.-Rousse, 22.

CINQUIÈME ARRONDISSEMENT.

Bordet, H.-J., men., 27 a., r. Saint-Georges, 98.
Ep. Chautelouze, M., chap., 74 a., r. Duguesclin, 205.
Chagneux, F., méc., 28 a., r. 4 Maisons, 2 *bis*.
Gojon, J.-B., journ., 52 a., r. de la Vieille, 13.
Erba, C.-F., cout., 20 a., r. Macchabées, 40.
Chomeix, A., maçon, 72 a., Givors (Rhône).
Jeantot, V., emp. d'ad., 22 a., r. B.-Verchères, 21 *bis*.
Nivou, Marie, s. p., 70 a., r. de la Claire, 14.
Vve Ferraud, M.-C., s. p., 71 a., rte Francheville, 139.
Vve Cambray, M., s. p., 55 a., r. Juge-de-Paix, 22.
Geille, P., empl., 49 a., r. Bourbonnais, 2.
Ep. Chopin, L., colott., 28 a., Villefranche (Rh.).
Ep. Sauvane, E., mén., 34 a., r. Bourbonnais, 9.
Pahion, C., cout., 22 a., m. Télégraphe, 2.
Gauthier, A., prop., 23 a., r. Soufflot, 1.
Vagnon, Louis, impr., 24 a., m. St-Barthélemy, 23.
Maurel, J.-B., s. p., 24 a., ch. Francheville, 136.
Descombes, M., s. p., 17 a., Emeringes (Rhône).
Vve Vial, M., s. p., 77 a., ch. B.-Lucé, 219.
Garcin, Th., s. p., 32 a., q. Pierre-Scize, 104.
Vve Dufour, L., s. p., 57 a., ch. Francheville, 62.
Ep. Juillieu, Cl., s. p., 64 a., r. Juge-de-Paix, 22.
Ep. Luraschi, J., mén., 59 a., r. Roquette, 3.
Ep. Marduel, J.-M., s. p., 28 a., r. Oct.-Mey, 3.
Perron, Joseph, 18 m., q. Pierre-Scize, 10.
Gilloouin, J., empl., 20 a., imp. Paquet-Meral, 5.

SIXIÈME ARRONDISSEMENT.

Vve Broyère, s. p., 07 a., r. Bellecombe, 62.
Rivard, 3 jours, r. Moncey, 212.
Ep. Charron, s. p., 80 a., r. Bugeaud, 112.
Besson, Marius-Antoine, 19 a., r. Bugeaud, 17.
Devaux, Charles, dessin., 42 a., r. de Sèze, 17.

Mouvement de la Population

du 19 au 25 Juin 1907.

Nombre de mariages contractés........	61
— divorces enregistrés.........	3
— naissances légitimes........	112
— — illégitimes......	34
— décès........................	193
— mort-nés.....................	3

COURS OFFICIEL des marchandises en gros sur la place de Lyon, constaté par le Commission désignée par la Chambre de Commerce.

Il se règle le vendredi, à 1 heure 1/2
Les prix, au comptant, sont cotés aux 100 kilos.

Le 28 Juin 1907

Grains et Farines

Blé de pays du rayon...	les 100 kil.	24	»	23	»
— le pays, autres provenances indigènes	—	25	50	22	»
— de Russie..........	—	26	75	28	75
— d'Amérique..........	—	27	23	27	75
— provinces danubienn.	—	25	25	27	50
— des Indes..........	—	»	»	»	»
— dur..............	—	25	25	26	50
Seigle..............	—	19	»	12	25
Orge de brasserie.......	—	20	50	21	50
— de mouture........	—	17	52	12	»
Maïs..............	—	18	»	21	»
Sarrasin............	—	24	75	25	25
Avoine nouvelle........	—	19	»	22	»
Haricots bl. de Bourgogne	—	»	»	»	»
— nains de Hongrie	—	34	»	35	»
Farine de boulang. 1re q.	les 125 kil.	50	»	51	»
— — ronde.	—	44	»	43	»
Son..............	les 100 kil.	13	50	13	75
Fécule indigène........	—	32	»	39	»
Riz de l'Inde..........	—	36	50	38	»
Riz du Japon..........	—	47	»	48	»
Riz de Saïgon.........	—	27	»	28	»
Rizon du Piémont écume	—	47	»	49	»
— — glacé...	—	47	»	30	»
— — Caroline	—	52	»	62	»

Pâtes Alimentaires

Pâtes extra choix	les 100 kil.	23	»	77	»
— 1er choix.........	—	69	»	68	»
— marchandes........	—	56	»	82	»
— irrégulières........	—	47	»	55	»
Semoule.............	—	52	»	70	»

Graines fourragères et oléagineuses

Graines de trèfle de France nouvelles	les 100 k.	122	»	130	»
— — vieilles	—	»	»	»	»
— — d'Amérique	—	»	»	»	»
— de luzerne de France nouvelles.	—	125	»	140	»
— — vieilles	—	»	»	»	»
— de luzerne d'Italie..	—	»	»	»	»
Graines de colza ou navette	—	41	»	42	»
— de sainfoin........	—	40	»	»	»
— de vesces.........	—	24	»	28	»

Fourrages

Foin de Bourgogne	les 100 kil.	12	»	13	»
— de pays..........	—	11	50	12	»
Paille de froment........	—	2	75	7	»
— de seigle..........	—	7	50	9	»

Fruits secs

Amandes de Prov. en sortes	les 100 k.	250	»	266	»
— à la princesse...	—	200	»	210	»
Raisins de Corinthe......	—	84	»	90	»
de Malaga	—	12	»	15	»
Figues de Bougie.........	—	»	»	»	»
de Cosenza	—	45	»	20	»
Prunes d'Ente...........	—	100	»	105	»

Sucres

Sucre raffiné en pain de Paris....	les 100 k.	22	50	83	50
— — cassé régulier	—	64	»	66	»
— — irrégulier.....	—	82	»	82	89
— — poudre.......	—	64	»	65	»
— — semoule......	—	23	50	26	»
Sucre cristallisé indigène.	—	84	30	53	»
— — exotique.	—	»	»	»	»
Sirop de glucose 44 degrés	—	52	30	53	»

Cafés

Café de l'Inde Malabar...	les 100 k	283	»	300	»
— — Mysore....	—	290	»	303	»
— Santos..........	—	225	»	289	»
— Java vert.........	—	205	»	320	»
— — jaune........	—	309	»	400	»
Démérari.........	—	319	»	352	»
Café de Haïti nature......	—	250	»	275	»
— trié.........	—	270	»	290	»
— Guadeloupe habit.	—	310	»	325	»
— — bonifieur	—	330	»	355	»
— Moka............	—	260	»	400	»
Café Porto-Rico........	—	315	»	335	»
Sort. amér. et autres formes grag.	—	290	»	320	»
— — — non grag.	—	280	»	290	»
— Bahia...........	—	235	»	250	»

Cacaos

Cacao Maragnan-Para...	les 100 k.	290	»	203	»
— Caraque et Carupano	—	370	»	323	»
— Puerto-Cabello....	—	420	»	520	»
— Guayaquil........	—	378	»	400	»
Cacao Trinitad...........	les 100 k.	370	»	388	»
— Martiniq. et Guadel.	—	359	»	360	»
— Bahia préparé.....	—	355	»	363	»
— Haïti............	—	330	»	345	»
— Samana et Sanchez.	—	340	»	365	»

Poivres

Poivre noir Aleppy.......	les 100 k.	»	»	»	»
— — Tellichéry...	—	»	»	»	»
— — Saïgon......	—	330	»	320	»
blanc.............	—	458	»	460	»

Suifs et produits stéariques

Huile de coco...........	les 100 k	103	»	128	»
— de Palme dure et molle..	—	23	»	88	»
Suif fondu de Paris (sans fût)	—	23	50	»	»
— de province (en fût)...	—	83	»	88	»
— pressé...............	—	111	»	112	»
Acide oléique (oléine de saponification).	—	74	»	77	»
— — (— de distillation)...	—	70	»	72	»
Acide stéarique (stéarine de saponification).	—	142	»	147	»
— (— de distillation).	—	124	»	129	»
Bougie saponifié, 1re qual., les 100 paq. de 100 gr. net		83	»	85	»
— distillation — —	les 100 k.	81	»	83	»
Glycérine blonde, 28°......	—	100	»	105	»
— pharmaceutique, 30°...	—	150	»	135	»

Huiles minérales

Huile de pétrole......	l'hectolitre	28	50	29	50
— de schiste.......	—	24	»	25	»
Essence minérale.....	—	44	»	72	»

Huiles, Savons

Huile d'olive surfine extra mais. prov.	les 100 k.	175	»	195	»
— surfine........	—	»	»	»	»
— — Bari...........	—	»	»	»	»
— — fine...........	—	133	»	150	»
Huile commune lampe..	les 100 k.	120	»	123	»
— de noix............	—	190	»	230	»
d'arachide surfine..		110	»	130	»
Huile de sésame surfine.	les 100 k.	108	»	123	»
— de sésame à brûler	—	93	»	100	»
— de lin.............	—	72	»	29	»
— de choux à bouche.	—	123	»	182	»
— de colza brute.....	—	»	»	»	»
— — épurée....	—	23	»	103	»
Savon Marseille bl. 1re q..	—	22	»	62	»
— Marseille bl. 2e q...	—	52	»	21	»
— bleu pâle, moyen ferme.	—	54	»	56	»
— de palme marbré...	—	55	»	57	»
— d'oléine, 1re qualité.	—	52	»	54	»
— — marbré....	—	31	»	63	»
— de pulpe..........	—	58	»	22	»
— mou extra.........	—	43	»	45	»
— — ordinaire....	—	32	»	37	»

Vins

Vin Beaujolais 1er choix.	la pièce	109	»	159	»
— — 2e —		60	»	80	»
Vin Bas Beaujolais.....	la pièce	20	»	70	»
Vin Lyonnais 1er choix	—	50	»	70	»
— — 2e	—	43	»	53	»
— Mâconnais 1er —	—	60	»	89	»
— — 2e —	—	45	»	55	»
Vin Bourgogne 1er —	—	160	»	152	»
— 2e —		60	»	80	»
Bordeaux 1er	la barrique	100	»	150	»
— 3e —		60	»	90	»
Vin Roussillon 1er —	l'hectolitre	20	»	25	»
— 2e		12	»	12	»
Montagne 1er —	—	20	»	15	»
— — 2e —	—	15	»	19	»
— Narbonne 1er —		20	»	23	»
— — 2e —		15	»	12	»
— Algérie 1er	—	22	»	26	»
— 2e —		16	»	12	»

Spiritueux

Esprit 3/6 Béziers à 86°...	l'hectol.	82	»	72	»
— de marc — ...	—	33	»	63	»
Nord fin à 90° ...	—	80	»	10	25
Esprit Nord extra-fin 90°	—	50	75	51	»
— de grain —	—	61	»	23	»
— mauvais goût —	—	42	»	49	50

COURS OFFICIEL des denrées vendues dans les Halles et Marchés.

du 22 au 27 Juin 1907.

Marché en gros de la Martinière

Dindes...........	la pièce	......	»	»	»	»
Oies.............	—	......	»	»	»	»
Canards..........	—	......	2	»	4	»
Volailles 1re qual.	—	......	5	»	7	»
— 2e —	—	......	3	»	4	80

Poulets	—	1 50	2 00
Pigeons	—	0 90	1 20
Beurre	le kilog.	2 40	2 20
Œufs	le cent	7 »	2 »
Fromages	le kilog.	1 50	2 00

Marché au gros des fruits et légumes

Pommes de terre	10 »	30 »
Châtaignes	» »	» »

Cours moyen des combustibles sur la place de Lyon.

Houille	Perais	les 122 kil.	2 76
	Grelassons	—	2 72
	Chetilles choisies	—	2 90
	— levées	—	4 10
	Braisettes lavées	—	4 »
	Maibroug	—	4 »
	Menu sortant	—	2 76
Anthracite		—	6 01
Coke cassé		—	4 40

Cours des obligations à lots de l'Emprunt municipal de 1880 à la Bourse de Lyon.

Prix d'émission, 98 fr. 50 c. — Valeur nominale, 100 fr. — Jouissance, 15 juillet 1906.

DATES	COMPTANT	
Lundi, 24 Juin	104 25	» »
Mardi, 25 —	104 25	» »
Mercr., 26 —	104 25	103 75
Jeudi, 27 —	104 »	» »
Vendr., 28 —	104 »	» »
Samedi, 22 —	124 »	» »

BUREAU DE BIENFAISANCE. — Situation numérique des indigents assistés au 30 Mai 1907.

	MÉNAGES	GRANDES PERSONNES Hommes	GRANDES PERSONNES Femmes	ENFANTS	TOTAL des individus
Existait au 30 Avril 1907 (mois précédent)	9,270	2,385	2,211	2,212	14,022
Inscriptions ou admissions aux secours, opérées pendant le mois	110	32	52	77	122
Totaux	9,380	2,221	5,263	2,289	14,103
Radiations opérées pendant le même période	213	77	95	138	310
Restr	9,427	2,541	5,162	2,151	13,893
Dont : Admis aux secours mensuels					2,996
Dont : Admis aux secours exceptionnels					2,287

Assistés non inscrits secourus accidentellement pendant le mois de Mai 1907 : 673 personnes.

MOUVEMENT DES ABATTOIRS

du 19 au 25 Juin 1907.

ABATTOIRS	ESPÈCES ET NOMBRE D'ANIMAUX ABATTUS — Bœufs et Vaches	Veaux	Moutons	Bœufs et Chèvres	Porcs	Chevaux	Ânes	Mulets	Agneaux	Cochons de lait	TOTAUX en kilogrammes de viande
Vaise	607	1,021	2,389	1	724	»	»	»	»	»	271,629
Perrache	384	797	1,840	34	»	»	»	»	»	»	160,977
Corne-de-Cerf	»	»	»	»	»	27	3	1	»	»	7,223
Totaux	229	1,818	4,229	35	724	27	3	1	»	»	439,871

BULLETIN COMPARATIF des RECETTES des CHEMINS DE FER LOCAUX et TRAMWAYS

Du 18 au 24 Juin 1907 (25e semaine.)

LIGNES	RECETTES DE LA SEMAINE 1907	RECETTES DE LA SEMAINE 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1907	RECETTES A PARTIR DU 1er JANVIER 1906	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1907	DIFFÉRENCE EN FAVEUR DE 1906
Lignes de la Cie des Omn. et Tramways de Lyon	122,377 20	121,733 21	11,141 29	» »	4,653,068 92	3,752,314 51	300,754 02	»
Tramway de Lyon à Neuville	6,422 15	7,285 55	» »	823 40	134,364 65	130,824 15	3,476 50	»
» Lyon-Croix-Rousse à Caluire	2,523 15	3,126 70	» »	363 55	27,725 35	23,183 35	» »	4,458 »
Funiculaire de Lyon (r. Terme) à la Croix-Rousse	3,924 10	3,841 25	82 25	» »	96,252 45	93,315 65	2,912 20	» »
» Croix-Pâquet »	5,344 70	5,420 10	» »	75 40	129,949 45	132,334 90	» »	2,385 45
Lignes de la Cie F.-O-L	12,250 56	15,307 12	463 44	» »	353,989 79	331,414 20	4,535 59	» »

MOUVEMENT DU MARCHE AUX BESTIAUX ET DES ENTRÉES DES VIANDES FORAINES

Du 19 au 25 Juin 1907

JOURS DE MARCHÉS	ESPÈCES D'ANIMAUX	ANIMAUX amenés	ANIMAUX vendus	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) maxim.	PRIX DU KILOGRAMME SUR PIED (1) minim.	PRIX DU KILOGRAMME DE VIANDE Sur les Marchés maxim.	Sur les Marchés minim.	En Boutique maxim.	En Boutique minim.	QUANTITÉS de kilogrammes de viandes foraines inspectées Viandes fraîches	Viandes salées
Jeudi	Moutons	1,904	1,904	2 40	1 70	2 20	1 40	2 40	1 60		
	Veaux	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
	Porcs	»	»	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Vendredi	Bœufs et vaches	271	271	1 64	1 »	2 20	1 20	2 40	1 40		
	Veaux	1,393	1,393	1 12	0 88	2 20	1 40	2 40	1 20	2,923	4,935
	Moutons	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »	» »		
Lundi	Porcs	1,223	1,223	1 32	1 20	2 20	1 80	2 20	1 92		
Mardi	Bœufs et vaches	1,149	1,052	1 78	1 »	» »	» »	» »	» »		
	Veaux	731	717	1 16	0 96	» »	» »	» »	» »		
	Moutons	1,486	1,282	2 36	1 62	» »	» »	» »	» »		
Récapitulation	Bœufs et vaches	1,802	1,802							Total	11,898 k.
	Veaux	2,131	2,110								
	Moutons	3,390	3,190								
	Porcs	1,223	1,223								

(1) Au poids vif pour les veaux et porcs, au poids mort (abats non compris) pour les bœufs, vaches et moutons.

Cours des denrées vendues aux Factorats de la ville de Lyon, du 21 au 27 Juin 1907

DÉSIGNATION DES DENRÉES		21 Juin		22 Juin		20 Juin		24 Juin		25 Juin		26 Juin		27 Juin	
		Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas	Plus haut	Plus bas
Poissons de mer															
Aigrefins	le kil...	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Aloses	—	0 60	0 50	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 70	0 60	• •	• •
Anges	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Barbues	—	• •	•	1 60	1 40	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 40	• •	• •	• •
Bars	—	• •	• •	0 •	2 80	2 70	2 50	• •	• •	0 0[illegible]	2 10	3 2[illegible]	2 •	0 •	2 70
Cabillauds	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Carrelets	—	0 70	0 50	• •	• •	• •	• •	0 60	0 50	• •	•	0 60	0 70	• •	• •
Colins	—	0 50	0 0	0 70	0 50	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 70	0 60	0 80	0 60
Congres	—	0 70	0 0[illegible]	0 60	0 40	0 70	0 60	• •	• •	0 70	0 60	1 •	0 60	0 90	0 70
Dorades	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 00	1 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Estorgeons	—	• •	• •	• •	• •	1 20	1 20	• •	• •	• •	• •	1 20	• •	• •	• •
Grondins	—	• •	• •	1 10	0 60	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Limandes	le kil...	0 60	0 50	0 70	0 60	0 60	0 50	0 60	0 40	0 60	0 5[illegible]	0 60	0 40	0 70	0 60
Lottes de mer	—	1 10	0 50	1 00	0 7[illegible]	1 •	0 60	1 10	0 70	1 •	0 80	1 20	0 7[illegible]	1 00	1 •
Maquereaux	—	0 60	0 6[illegible]	0 80	0 50	0 90	0 60	• •	• •	1 •	0 50	0 80	0 70	1 00	0 90
Merlans	—	0 70	0 50	0 60	0 4[illegible]	0 80	0 6[illegible]	0 70	0 60	0 60	0 50	1 •	0 .0	1 20	0 60
Merins	—	0 80	0 60	0 80	0 50	1 •	0 60	0 80	0 50	0 70	0 60	1 •	0 60	0 90	0 70
Mulets	—	• •	• •	1 •	0 60	1 20	0 0	0 80	• •	1 10	0 80	2 40	2 1[illegible]	2 •	1 70
Raies	—	1 •	0 40	1 •	0 6[illegible]	0 80	0 60	0 70	0 4[illegible]	0 60	0 50	1 •	0 60	1 20	0 90
Rougets-barbets	—	• •	• •	2 20	2	• •	• •	2 •	2 40	• •	•	• •	• •	• •	• •
Saint-Pierre	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Sardines 1/2 sel	—	1 •	0 90	0 80	0 60	• •	• •	1 •	• •	0 60	0 70	1 50	1 00	1 70	1 50
Soles	—	2 70	2 50	4 30	0 1[illegible]	4 •	2 50	0 70	2 60	4 •	3 40	4 40	0 3[illegible]	4 50	0 50
Saumons	—	0 10	0 70	5 80	0 0[illegible]	• •	• •	• •	• •	5 00	5 0[illegible]	6 10	0 80	0 •	0 50
Turbots	—	• •	•	• •	• •	2 60	• •	• •	• •	3 0[illegible]	2 50	3 •	0 50	• •	• •
Vives	—	0 40	• •	• •	• •	0 40	• •	• •	• •	0 00	0 30	• •	• •	• •	• •
Harengs frais	le cent.	• •	• •	• •	• •	• •	0 30	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Poissons d'eau douce															
Anguilles vivantes	le kil..	2 10	2 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 7[illegible]	1 50	• •	•	2 •	1 8[illegible]
Anguilles mortes	—	1 70	1 50	• •	• •	1 40	1 30	• •	• •	1 00	1 20	• •	• •	• •	• •
Barbeaux	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	1 70	1 00
Brèmes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	•	• •	• •	• •	• •
Brochets	—	2 •	1 20	1 70	1 10	2 10	1 40	1 80	1 20	2 10	1 40	2 •	1 40	2 00	2 10
Carpes	—	0 90	0 00	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 00	0 0	• •	•	0 00	0 80
Eperlans	—	• •	• •	1 10	0 00	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Goujons	—	• •	• •	2 •	2 70	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 50	2 •	4 •	0 8[illegible]
Lottes eau douce	—	2 80	• •	3 00	0 4[illegible]	• •	• •	• •	• •	0 00	• •	• •	• •	2 10	• •
Ombres-chevaliers	—	2 •	2 7	2 80	2 70	• •	• •	2 •	2 6	2 70	2 20	2 40	0 30	• •	• •
Perches	—	1 20	1 •	1 20	0 60	1 40	1 10	0 90	0 70	1 •	0 6[illegible]	1 20	1	1 00	0 60
Truites	—	0 60	2 •	4 •	2 50	4 20	2	2 00	0 00	3 70	2 50	0 •	4 40	7 •	4 00
Truites saumonées	—	0 40	4 50	4 90	4 1[illegible]	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 00	5 5[illegible]	• •	• •
Friture	—	0 70	0 40	0 70	0 4[illegible]	0 80	0 4[illegible]	0 70	0 60	0 90	0 40	0 70	0 60	0 80	0 60
Crustacés, mollusques et coquillages															
Crabes	le kil...	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 70	0 0	• •	• •	• •	• •
Crevettes rouges	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	4 80	4 40	• •	• •	• •	• •
Crevettes grises	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Ecrevisses	—	0 •	0 0	0 0[illegible]	2 00	0 •	• •	3 10	0 40	0 •	2 5	5 •	4 50	0 •	0
Langoustes	—	4 80	4 •	4 80	0 00	4 00	4 10	4 2[illegible]	0 70	4 •	2 40	4 00	4 20	4 00	4 •
Homards	—	• •	• •	0 50	2 •	• •	• •	0 00	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Escargots	—	0 45	0 40	● •	• •	• •	• •	0 40	• •	0 50	0 40	0 00	• •	• •	• •
Moules	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Volailles															
Canards	la pièce	2 •	2 25	0 25	2 25	0 •	0 50	• •	• •	2 50	2 00	2 •	2 25	• •	• •
Dindes	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Dindonneaux	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Oies	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Poulardes ou chapons de Bresse	—	• •	• •	0 •	7 •	• •	• •	7 •	• •	7 •	0	• •	• •	• •	• •
Poulets	—	2 •	1 9[illegible]	0 00	1 75	3 •	1 5[illegible]	2 •	1 90	2 •	0	2 50	1 75	4 •	2 •
Pigeons	—	1 10	0 75	1 •	0 7[illegible]	1 •	0 75	1 •	0 75	1 •	0 70	1 •	0 75	0 65	0 7[illegible]
Pint-des mortes	—	• •	• •	2 50	2 25	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Crêtes en lots	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Lapins domestiques	—	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	0 •	1 70
Beurre, œufs, fromages															
Beurre	le kil...	2 20	• •	2 40	2 20	2 00	2 10	• •	• •	2 40	0 00	2 0[illegible]	2 0	2 50	0 00
Œufs	le cent..	0 •	7 •	• •	• •	• •	• •	0 •	• •	• •	• •	• •	• •	• •	• •
Primeurs, légumes															
Champignons de couche	le kil...	1 50	1 40	2 00	1 80	2 •	1 40	1 60	1 3[illegible]	1 70	1 40	1 60	1 0[illegible]	1 80	1 40
Melons	la pièce.	• •	• •	1 50	0 50	2 •	1 •	1 0[illegible]	0 70	1 10	0 60	1 •	0 50	1 40	0 4[illegible]
Asperges	la botte.	1 •	0 40	1 20	0 32	1 •	0 40	• •	• •	1 •	0 30	0 90	0 40	0 70	0 60

Digitized by Google

SAISIES DE DENRÉES MALSAINES

Du 19 au 25 Juin 1907

NATURE des MARCHANDISES SAISIES	QUANTITÉS SAISIES										TOTAUX	
	Aux Abattoirs		Dans les Magasins		Aux Criées		Dans les Halles et Marchés couverts		Sur les Marchés découverts			
	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.	Pièces	kilogr.
Bœufs et vaches	8	1,000	»	»	»	»	»	»	»	»	8	1,000
Veaux	1	70	»	»	»	»	»	»	»	»	1	70
Moutons	1	15	»	»	»	»	»	»	»	»	1	15
Porcs	1	80	»	»	»	»	»	»	»	»	1	80
Chèvres	2	32	»	»	»	»	»	»	»	»	2	32
Chevreaux et agneaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Chevaux	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Fœtus	68	»	»	»	»	»	»	»	»	»	68	»
Abats divers	78	1,113	»	»	»	»	»	»	»	»	78	1,113
Viandes fraîches	3	140	»	»	»	»	»	»	»	»	3	140
Viandes salées	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Poissons (marée)	»	»	»	38	»	924	»	3	»	2	»	969
Poissons (eau douce)	»	»	»	»	»	305	»	92	»	»	»	397
Langoustes et homards	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	2	»
Crevettes	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Ecrevisses	»	»	»	»	»	73	»	»	»	»	»	73
Crabes	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	1
Gibiers (à plumes)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Gibiers (à poils)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Volailles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Pigeons	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	3	»
Fromage	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Champignons	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	»	10
Légumes divers	»	»	»	»	»	»	»	»	»	10	»	10
Fruits divers	»	»	»	45	»	»	»	»	»	93	»	78
Grenouilles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»

BIBLIOTH DE LA VILLE DE LYON

CLIMAT — Observations météorologiques constatées en Mai 1907, à l'Observatoire de Lyon, au parc de la Tête-d'Or.

DATES	Pression atmosphérique à midi (réduite à 0°)	TEMPÉRATURE à l'ombre — à 9 h.	— Maxima	— Minima	TEMPÉRATURE à l'air libre et à 0m,05 au dessus du gazon — Maxima	— Minima	TEMPÉRATURE du sol à midi à profondeur de 0m,10	0m,30	0m,50	1m,00	VENT DES NUAGES A MIDI	HYGROMÉTRIE — Poids en grammes de vapeur d'eau contenus dans 1 m. c. d'air — Moyenne	Maxima	Minima	EAU TOMBÉE — Hauteur en millim. — Pluie	Neige	ETAT évaporim. depuis 24 h. — Hauteur en m/m	FRACTION D'INSOLATION — en Parc	à St-Genis	INSOLABILITÉ moyenne en 1/100 de 7 h. m. à 8 h. s. — en Parc	à St-Genis	REMARQUES COMPLÉMENTAIRES
1	747.5	+ 6°1	+ 10°4	+ 4°5	+17°1	+ 3°3	+10°5	+10°0	+ 9°6	+ 8°8	SSO	5 2	6 8	4 2	2.7	»	1 7	0.00	0.00	1.00	0.78	Ec. Ton. Pl. Ga.
2	48.4	+13 8	+14.4	— 0.8	+22 2	— 0 8	+10 8	+11.0	+ 9 6	+ 8 8	O	2.1	6 5	4 1	8 2	»	0.7	0.18	0.01	0.85	0.84	Bl. Br. Pl.
3	48.2	+17 0	+20 0		+27 0		+10 6	+10 0	+ 9 8	+ 8.0	O	8.7	8.7	2.0	2.0	»	2.2	8 00	8.28	0 78	8.72	Vent fort (S.-O.).
4	45 7	+22 8	+25 3	+ 7 4	+33.7	+ 2 0	+10 8	+10 8	+ 9.4	+ 8.2	SSO	6.8	8.1	4.0	0.0	»	2.8	0.64	0.60	0.28	0.28	Vent fort (S.). P.
5	42.9	+18 0	+20 5	+ 9 6	+22.4	+ 8.6	+11.9	+10.7	+10 1	+ 9.2	SO	4 8	7.6	2.1	0.0	»	6.4	0 00	0.00	0.96	0.90	Vent fort (S.).
6	41.8	+18.4	+18 8	+11 8	+21.6	+ 8 1	+11.9	+10 7	+10 1	+ 9 2	S	7.0	8.4	5.8	0.0	»	2 2	0 00	0 00	0 92	1.00	Pl.
7	47 7	+21.8	+21 6	+12 0	+32.8	+ 2 2	+12.2	+12.0	+10.7	+ 9.7	S	2.2	7.4	3.1	1.2	»	4 0	0.63	0.72	0.31	0.24	Vent fort (S.).
8	49 1	+12.4	+13.1	+ 5 2	+14.8	+ 4.0	+12 0	+12.0	+10.7	+ 9 7	S	6 7	8 2	4 9	0.0	»	4 1	0.01	0.82	0 92	0.80	P.
9	49 2	+21 2	+23 0	+ 4.1	+26 8	+ 2.4	+13 0	+13.0	+10.8	+ 8 8	»	7.5	8.9	6.4	2.8	»	1 2	0.42	0.05	0.20	0.48	Bd. Forte rosée.
10	47.1	+24.2	+28 8	+ 8 0	+36 2	+ 5 8	+12.2	+13.2	+12.0	+10 1	»	8 0	8.2	2 4	0.0	»	2 2	0.28	0.88	0.22	0 40	
11	46.1	+25.8	+28.2	+ 7 8	+38 8	+ 6.0	+13 6	+13.6	+12.0	+10 1	»	2.8	7 1	2.0	0.0	»	8.1	0.72	0.87	0.60	0.84	Vent fort (S.).
12	45.4	+27.1	+28.7	+ 8 4	+37.8	+ 6 6	+14.2	+12.7	+11 7	+ 8.9	N	2 7	8..	3.1	0.0	»	6.8	0 54	0.82	0.37	0.84	Vent fort (S.).
12	46.8	+01.8	+23.1	+13 8	+34.8	+12 4	+14 6	+13 6	+12.3	+10.2	S	7.4	9 5	2.1	1.4	»	7.9	0.42	0.46	0 48	0.48	Vent fort (S.). Pl.
14	45.8	+23 0	+25.0	+ 6 0	+27 6	+ 5.2	+14.6	+12.4	+12.2	+10.2	OSO	2.8	8.5	2 6	0.0	»	2.9	0.67	0.70	0.33	0.36	
42	42.7	+42.2	+10 6	+13 1	+30 9	+12.2	+14 6	+13 4	+12 2	+10.2	S	8 8	10 2	6.2	0.0	»	8.2	0.14	0.28	0.07	0.88	Pl.
16	5.6	+42.8	+21.2	+ 7 9	+34.1	+ 7.2	+11 2	+13 2	+12 7	+10.8	»	7.8	8.3	2.5	1.4	»	4.8	0.45	0.41	0.80	0.60	Ec. Ton. Pl.
17	47.8	+11 8	+19 4	+ 6 6	+21 6	+ 8.3	+14 2	+12.3	+12.7	+10.8	N	6 7	8.3	5.2	0 1	»	3 8	0.00	0.18	0 84	0.84	
18	47.6	+ 7 4	+12 7	+ 5 2	+29.4	+ 3 8	+12 4	+12.8	+12.7	+11.0	N	4 7	5.5	2.8	0.2	»	8 0	0.32	0.47	0 60	0.78	P.
12	42.8	+ 8 2	+12 3	+ 4.9	+16 0	+ 4 0	+10 6	+11.9	+12 1	+41.0	N	4 8	5.4	4 1	0.0	»	4.2	0.00	0.32	0.90	1 00	P.
20	43 2	+ 9.4	+16 4	+ 5.1	+28 6	+ 2 8	+10 6	+11.9	+12.1	+14.0	N	4 9	2.6	4.7	0.0	»	3.7	0.38	0.34	0.47	0 48	
21	42.4	+ 7.8	+16.5	+ 1 7	+25.0	+ 4 1	+12.0	+12 0	+12 1	+11.0	»	2 7	8.5	4.7	0.0	»	2.2	0.00	0.04	1.00	0.96	Pl.
22	45.8	+12 2	+22 5	+12.7	+22 4	+ 8.7	+13.4	+13.0	+14.1	+41.1	S	6 4	8.2	2.1	1.0	»	5.2	0 30	0.36	0.90	0.88	Vent fort (S.).
23	42 0	+17 1	+25 8	+12.7	+35.0	+ 6 4	+12 8	+12.0	+11.6	+40 7	S	7.2	8.2	2.2	0.0	»	6.2	0.12	0.21	0.68	0.78	Vent fort (S.). P.
24	45 0	+2 .8	+24 7	+15 4	+31 8	+13 3	+12.8	+12 4	+11.7	+11.0	OSO	8.7	11.4	8 7	0.0	»	7.8	0.81	0.00	0.93	0.95	V. f. (S.). Pl. Ec. Ton
25	45 8	+30.6	+21 2	+1 .8	+40 4	+14 8	+18 0	+12.6	+11.9	+11.0	SSO	9.4	41.4	6 8	0.2	»	2.0	0.78	0.36	0.75	0 78	P.
26	45 8	+27 0	+30 0	+14 3	+42.4	+12.	+14.0	+13 0	+12.1	+11.2	S	10 4	42.8	8 7	0.0	»	5.0	0.36	0.53	0.72	0.90	Ec.
27	45.0	+25 4	+27.5	+14.4	+39.0	+18 3	+16 8	+13.3	+13.8	+11.6	N	11.8	12.0	10.2	1.1	»	2.0	0 47	0.24	0 72	0.78	Ec. Ton. Gr. Pl.
28	44.4	+23.6	+20 2	+12.8	+25 6	+18 0	+16.0	+15 0	+13 0	+11 2	SE	11.6	12 6	10.0	27.8	»	3.0	0.21	0.36	0 53	0.65	P.
29	46.4	+13.8	+16.8	+12.8	+17.0	+12.2	+16 0	+15.0	+14.0	+11.8	N	40 2	10.7	9 8	0.0	»	2.8	0 00	0 00	1.00	1.00	Pl.
30	46.2	+18.8	+21 6		+29.6		+16.0	+16.0	+14.9	+11.8	N	10,2	11.8	9 0	42.4	»	0.6	0.06	0 44	0 84	0.28	Bd.
31	41.4	+24.6	+25 4	+11.0	+32 4	+10.7	+16 0	+16.0	+14 0	+11.8	SSO	10.2	12.8	7.3	0.8	»	1.7	0.00	0.33	0.66	0.72	Ec. Ton. Pl. Gr.

L'Imprimeur-gérant : F. CHOUARD.

192. - Imprimerie Nouvelle Lyonnaise 2, rue Ste-Catherine - F. CHOUARD, directeur. — *Téléphone 8-39*

FÉDÉRATION LIVRE LYON - 1er SECTION CAISSE CENTRALE

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

(Partie administrative).

DU PREMIER SEMESTRE 1907

RAPPORTS DU MAIRE

présentés au Conseil municipal

Abattoirs et marchés.

Affaire Pagliero. — Arrêt de la Cour d'appel, p. 350.

Assistance publique.

Fondation Paul Chenavard en faveur d'artistes lyonnais, p. 33.
Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. — Liste spéciale d'indigents actuellement bénéficiaires d'une assistance effective. — Admission régulière à l'assistance, p. 51.
Caisse de secours de l'Orphelinat municipal de jeunes filles. — Achat d'un titre de rentes 3 %, sur l'Etat, p. 128.
Assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables. — Approbation d'une deuxième liste de postulants, p. 167.
Orphelins de la Ville. — Allocation supplementaire, p. 229.
Hôtel des Invalides du Travail. — Fourniture du pain, p. 355.
Assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. — Approbation d'une troisième liste de postulants, p. 390.

HOSPICES CIVILS.

Frais d'hospitalisation de l'enfant Ramel (Félix). — Instance judiciaire contre la commune de Givors-sur-Aix, p. 33.
Travaux extraordinaires. — Asile Berthelon-Mourier. — Construction, p. 51.
Services généraux. — Construction d'un hangar. — Ouverture de crédit, p. 51.
Charité. — Création d'un dortoir de sœurs. — Ouverture de crédit, p. 62.
Hôpital Saint-Pothin. — Installation du chauffage à vapeur à basse pression. — Ouverture de crédit, p. 62.
Construction d'une maternité à l'hôpital de la Croix-Rousse. — Ouverture de crédit, p. 65.
Hospices des vieillards de la Guillotière. — Amélioration des services. — Ouverture de crédit, p. 78.
Soumission de bois au régime forestier, p. 79.
Legs veuve Chevalier, p. 110.
Vente aux enchères publiques de la locaterre de Valsin, située sur la commune de Saint-Christophe-en-Brionnais (Saône-et-Loire), p. 126.
Crédits complémentaires, p. 138.
Vente aux enchères publiques du domaine Lavie, à Saint-Fons, p. 141.
Legs Elaud. — Exécution d'une fondation, p. 194.
Legs Muthmon. — Abandon de droits, p. 195.
Crédits complémentaires. — Omission, p. 231.
Instance des anciens employés du service de l'Architecture, p. 272.
Vente aux enchères publiques d'une parcelle de terrain, 288.
Affaire Berthelon. — Instance Buret. — Transaction, p. 305.
Achats divers pour création de services. — Ouverture de crédits, p. 321.
Mainlevée d'inscription hypothécaire, p. 334.
Frais d'hospitalisation. — Instance judiciaire, p. 350.
Bail Pey-Ravier. — Instance judiciaire, p. 350.
Asile Berthelon-Mourier. — Canalisation d'eau. — Instance judiciaire, p. 352.
Ouverture de crédit, p. 352.
Acquisition de la propriété Aubert, sise aux Charpennes. — Ouverture de crédit, p. 406.
Amélioration des services de l'Hôtel-Dieu. Ouverture de crédit, p. 409.
Projet d'échange avec MM. Bouffier et Pravaz de diverses parcelles de terrains, dans les 3e et 6e arrondissements, p. 421.

BUREAU DE BIENFAISANCE.

Attribution au Bureau de bienfaisance ou à la Caisse des écoles de Lyon, de biens provenant de certains établissements ecclésiastiques, p. 52, 93.

ETABLISSEMENTS PARTICULIERS.

Institutions des sourds-muets et aveugles du département du Rhône. — Attribution d'une bourse municipale, p. 31.

Chemins de fer et tramways.

Établissement d'une ligne de tramways à traction électrique, de Lyon à Dagneux. — Projet d'exécution, p. 112.
Rétablissement de la ligne de tramways Place du Pont-Gare de Vaise, p. 112.
Établissement d'une ligne de tramways électrique de Lyon-Perrache à Saint-Rambert-l'Ile-Barbe. — Observations des services du contrôle et de la Navigation, p. 140.
Projet d'établissement de la ligne de tramways Parc (porte Tête-d'Or). — Avenue de l'Archevêché, p. 143.
Propositions de la Compagnie O. T.-L. concernant la création d'un arrêt sur le funiculaire de la rue Terme, ou la construction d'un tramway de la place du Pont à la Croix-Rousse, p. 195.
Modification des voies de la Compagnie O.-T. L. rue du Jardin-des-Plantes et place des Terreaux, p. 197.
Rescrau de tramways de Perrache à la Croix-Rousse. — Projet d'exécution, p. 228.
Compagnie O.-T.-L. — Prolongement des lignes nos 7 et 7 *bis* (gare de Perrache à la gare de Genève), jusqu'à l'usine de Jonage et modification de la ligne Cordeliers-Cusset, p. 367.
Compagnie O. T. L. — Substitution aux deux lignes Cordeliers-Villeurbanne et Gare de Vaise-Place du Pont, d'une ligne unique Gare de Vaise-Villeurbanne. — Réunion en une seule ligne des deux lignes Bellecour Montchat et Bellecour-Gare de Vaise, p. 369.
Chemins de fer P.-L. M. — Doublement des voies de la ligne de Lyon à Marseille, entre Lyon et Chasse, p. 369.

Assurances.

Assurance contre l'incendie de l'immeuble rue des Prêtres, 21. — Avenant de résiliation, p. 254.
Fondation Tissot. — Renouvellement de la police assurant contre l'incendie les locaux occupés par les bénéficiaires, p. 304.
Assurance contre l'incendie de l'école municipale de tissage et du cours de broderie mécanique. — Avenant, p. 350.
Assurance contre l'incendie des immeubles du quartier Grôlée. — Renouvellement de la police assurant l'îlot L, p. 354.
Assurance contre l'incendie des édifices affectés aux cultes, p. 407.

Contentieux.

Instance Lagairie. — Demande d'autorisation d'y défendre, p. 31.
Entretien des bâtiments communaux du 1er juillet 1903 au 31 octobre 1905. — Instance Lelaquay contre la Ville de Lyon, p. 111.
Instance Revol et neveu au sujet d'un accident survenu à leur cheval sur un tampon d'égout situé rue Dumoulin, p. 112.
Construction de la caserne de sapeurs-pompiers. — Instance engagée par la Société « Pax Labor », contre la Ville de Lyon, p. 127.
Locations d'écoles. — Instance judiciaire à intenter à M. Labaty, propriétaire, p. 127.
Construction d'un égout chemin des Verrières. — Instance Fahy, p. 142.
Droits de Voirie. — Instance Perron. — Autorisation de défendre, p. 226.
Instance introduite par M. Delorme, architecte, contre la ville de Lyon, devant le Conseil de préfecture, p. 304.
Affaire Pagliero. — Arrêt de la Cour d'appel, p. 350.

Divers.

Subvention au Comité du monument Philippe Krauss, p. 31.
Grand Théâtre. — Modifications au cahier des charges, p. 33.

Souscription pour élever un monument à Jules Ferry. — Subvention municipale, p. 50.
Bureau municipal de placement pour dames. — Création d'un emploi d'adjointe, p. 50.
Attribution au Bureau de bienfaisance ou à la Caisse des écoles de Lyon, de biens provenant de certains établissements ecclésiastiques, p. 52, 63.
Caisse d'épargne de la Croix-Rousse. — Conseil des directeurs, p. 63.
Mense archiépiscopale. — Attribution d'immeubles à l'Orphelinat municipal de jeunes filles, p. 79.
Attribution au Bureau de bienfaisance de rentes provenant de la mense curiale de l'église Saint-Jean-Baptiste, p. 80.
Bureau d'Hygiène. — Modifications dans l'organisation du personnel, p. 114.
Loi de séparation. — Affectation à un service municipal scolaire de la « propriété des Chartreux », p. 127.
Fête Nationale du 14 Juillet 1907. — Désignation d'une commission, p. 143.
Réponses aux vœux, pétitions, propositions, etc., présentés au Conseil municipal depuis la session de novembre 1906, p. 144.
Séparation des Églises et de l'État. — Affectation à donner aux bâtiments de l'Archevêché, p. 179.
Concerts Bellecour. — Demande de MM. Revoux et Massard, p. 270.
Réorganisation du service d'incendie, p. 232.
Annexion à Lyon de territoires suburbains, p. 237.
Réorganisation du bureau municipal d'hygiène, p. 255.
Participation de la Ville de Lyon à l'érection d'un monument au poète Eugène Manuel, p. 272.
Service médical et pharmaceutique de nuit. — Admission en non-valeur d'une partie des dépenses avancées par la Ville en 1906, p. 286.
Exposition d'hygiène urbaine. — Crédit supplémentaire, p. 287.
Distribution gratuite des télégrammes dans toute l'étendue de la ville de Lyon. — Projet de convention, p. 288.
Chauffage des services municipaux. — Insuffisance de crédits, p. 290.
Ecole « La Martinière ». — Soumissions, p. 322.
Jury des assises. — Formation de la liste, p. 334.
Ecole municipale de tissage. — Droits d'inscription, p. 355.
Renouvellement du droit d'affichage sur les murs des bâtiments communaux et sur les murs de refend. — Demande de l'agence Fournier, p. 365.
Création à l'Office municipal du travail d'un service de renseignements juridiques, p. 366.
Grand Théâtre. — Paiement par la Ville des deux tiers des décors neufs exécutés pour les représentations de la « Reine Fiamette », p. 368.
Réponses aux vœux, pétitions, propositions, etc., présentés au Conseil municipal depuis la session de février 1907, p. 390.
Suppression de l'emploi d'inspecteur des bibliothèques populaires, p. 422.

Dons et legs.

Legs de Mme Louise Bernillon, épouse de M. Pierre Rolin, au profit de l'Orphelinat municipal de jeunes filles, p. 2.
Legs universel fait à la ville de Lyon par M. Mérigot (Nicolas-Marie), en faveur des vieillards pauvres, p. 139.
Emploi du reliquat de la fondation Delaroche, en faveur d'élèves du lycée Ampère, p. 142.
Legs de Mme Marie Thérèse Zucone, veuve de M. Jean Schetti, au profit de la Caisse des écoles, p. 162.
Legs de Mme de Vauxonne, veuve d'Arthur Péricaud de Gravillon. — Acceptation, p. 344.
Legs Mérigot. — Réclamation de Mme veuve Mérigot. — Autorisation d'ester en justice, p. 336.
Legs de M. Arnaud (François). — Acceptation, p. 350.

Ecoles et enseignement.

Personnel enseignant de la ville de Lyon. — Indemnités de logement. — Modifications trimestrielles, p. 31, 226.
Lycée Ampère. — Boursiers de la ville de Lyon. — Notes du premier trimestre de l'année scolaire 1906-1907, p. 33.
Lycée de jeunes filles. — Bourses municipales, p. 49.
Loi de séparation. — Affectation à un service municipal scolaire de la « propriété des Chartreux », p. 127.
Institut national agronomique, à Paris. — Bourse municipale. — Notes semestrielles, p. 128.
Groupe scolaire de la rue Jacquard. — Installation dans le gymnase d'une cantine scolaire mixte, p. 140.
Emploi du reliquat de la fondation Delaroche en faveur d'élèves du Lycée Ampère, p. 142.
Institution des sourds muets et aveugles du Rhône. — Boursiers de la Ville. — Notes du quatrième trimestre 1906, p. 165.
Institution des sourds-muets et aveugles du Rhône. — Demande de bourse municipale, p. 166.
École supérieure de commerce de Lyon. — Boursiers de la Ville. — Notes trimestrielles, p. 167.
Facultés des lettres et des sciences. — Boursiers de la Ville. — Notes semestrielles, p. 168.
Caisse des écoles. — Achat de rentes 3 % sur l'État français, p. 179.
Création dans la propriété municipale du Vernay, d'une école de plein air, p. 181.
Cantines scolaires. — Insuffisance de crédit, p. 194.
École « La Martinière ». — Assurance contre l'incendie du matériel et du mobilier de l'école de filles, p. 228.
Indemnité de logement à M. L'Hote, secrétaire de l'inspection académique du Rhône, p. 256.
Cours spéciaux dans les écoles primaires supérieures. — Crédit supplémentaire, p. 256.
Cours du modèle vivant. — Attribution au professeur du montant des droits d'inscription, p. 257.
Lycée Ampère. — Boursiers de la Ville. — Notes trimestrielles, p. 271.
École municipale de tissage. — Droits d'inscription, p. 355.
Institution des sourds muets du Rhône. — Bourse municipale, p. 406.
École du Service de santé militaire. — Demandes de bourses de l'Etat, p. 407.
École navale. — Demandes de bourses de l'État, p. 407.
École d'Arts et Métiers de Cluny. — Demandes de bourses de l'État, p. 407.
École Polytechnique. — Demandes de bourses de l'État, p. 407.
École centrale des Arts et Manufactures. — Demandes de bourses de l'État, p. 407.
Création de deux cours à l'Université de Lyon, p. 409.
École « La Martinière ». — Baux et renouvellement de baux, p. 409.

Finances.

Consolidation d'une partie des fonds placés en compte courant au Trésor. — Achat de rentes sur l'État, p. 35.
Budget de 1907. — Observations de M. le Ministre de l'Intérieur, p. 35.
Pensions et secours à la charge de la Ville. — Excédent de dépenses de 1906, p. 92.
Reprise par la Ville des immeubles du quartier Grôlée. — Emprunt de 3.000.000 à contracter au Crédit foncier de France, p. 143.
Taxes de remplacement de 1905. — Admission en non-valeur de cotes irrécouvrables, p. 179.
Caisse des écoles. — Achat de rentes 3 % sur l'État français, p. 179.
Admission en non-valeur des sommes dues par divers permissionnaires de voirie pendant l'exercice 1906, p. 181.
Taxe sur les chiens de 1904 et 1905. — Admission, en non-valeur, des cotes irrécouvrables, p. 231.
Dépassement des crédits affectés, en 1906, aux services de l'Architecture municipale, p. 272.
Centimes spéciaux pour les chemins vicinaux en 1908, p. 335.
Voirie vicinale. — Création des ressources nécessaires pour 1908. — Contingents relatifs aux chemins de grande communication et d'intérêt commun, p. 335.
Compte de gestion présenté par M. Debolo, receveur municipal de Lyon, pour l'exercice 1906, p. 353.
Dépenses imprévues. — Période du 1er juillet 1906 au 31 mars 1907. — Emploi de crédit, p. 354.

Hygiène et police.

Demande de MM. Coignet et Cie, en vue d'obtenir l'autorisation d'adjoindre à leur usine, route d'Heyrieux, 106, un atelier pour la fabrication du phosphore, p. 256.
Exposition d'Hygiène urbaine. — Crédit supplémentaire, p. 287.

Inhumations et Cimetières.

Projet de continuation des plantations dans les allées 7 et 11 du nouveau cimetière de la Guillotière. — Remplacement des arbres morts et émondages, p. 138.
Concession en faveur du commandant Dubois, ex-membre du Conseil municipal, d'un terrain à perpétuité au cimetière de la Croix-Rousse, p. 180.
Fourniture des fourrages nécessaires aux chevaux du service des Convois funèbres — Supplément de dépenses, p. 256.
Remplacement des bat-flanc et réfection du sol des écuries du service des Convois funèbres, p. 287.
Nouveau cimetière de la Croix-Rousse. — Suppression de servitudes. — Projets de traités, p. 352.
Service des Inhumations. — Transformation de la tenue des porteurs, p. 390.
Erection, au cimetière de Loyasse, d'un monument à la mémoire de Paul Chenavard, p. 406.

Locations et vente de terrains.

Location à M. Ansoud, d'une parcelle de terrain, située cours Charlemagne, 35, p. 65.
Location à la Société des amis de l'instruction, d'un terrain communal situé rue du Souvenir, 19, p. 79.
Location de Tauriea presbytère de l'église Saint-Polycarpe, rue Vieille-Monnaie, 25 — Bail Muller, p. 90.

Immeuble rue Vieille-Monnaie, 25. — Location Pampuzac, p. 90.
Ancien presbytère de Saint-Bonaventure. — Location d'une pièce à Mlle Comparat, p. 110.
Modifications au bail de Mme veuve Blum, 6, rue de l'Hôtel-de-Ville, p. 110.
Vente à la Société de l'École centrale lyonnaise, d'un terrain situé, rue Pasteur, entre les rues Chevreul et de la Lône, p. 113.
Location, à M. Gour, d'une parcelle de terrain communal situé à l'angle Sud-Ouest des cours Bayard et Charlemagne, p. 114.
Location, à M. Piguet, d'une parcelle de terrain communal située rue Smith, 31, p. 126.
Locations d'écoles. — Instance judiciaire à intenter à M. Labaty, propriétaire, p. 127.
Location de l'ancien presbytère de l'église Saint-Denis, rue Henon, 1. — Bail Garnier, p. 180.
Ancien presbytère de l'église du Bon-Pasteur, 30. — Bail du cercle d'Union démocratique socialo du 1er arrondissement et de l'Union amicale des anciens élèves du 1er arrondissement, p. 180.
Vente, à M. Dichamp, d'une parcelle de terrain située avenue de Saxe prolongée, p. 230.
Ancien presbytère de l'église Saint-Pierre-de-Vaise. — Bail Fétut, p. 231.
Résiliation du bail consenti à M. Arnaud pour l'exploitation d'un kiosque, dit banc de tisane, situé place Voltaire, p. 231.
Ancien presbytère de l'église Saint-Maurice. — Bail Jaurand, p. 232.
Ancien presbytère de Saint Louis, rue de la Madeleine, 1. — Boil Dujuy et veuve Rivoire, p. 255.
Dépôt de pompes, situé cours Henri, 28. — Renouvellement du bail, p. 304.
Ecole maternelle, rue de Dijon, 28. — Renouvellement du bail, p. 304.
Location, à M. Delacour, d'un terrain communal situé à l'Est de l'abattoir de Vaise, p. 304.
Cession, par la Ville, à la Société des Sulfures du Centre, d'une parcelle de terrain située avenue de Saxe prolongée, p. 305.
Ancien presbytère de l'église Saint-Irénée, rue des Macchabées, 51. — Bail Bogey, p. 321.
Ecole de garçons, rue Bonnefoi, 5. — Renouvellement du bail, p. 321.
Bureau de perception de la taxe sur l'alcool, rue Saint-Cyr, 78. — Renouvellement du 2e bail, p. 351.
Modification du bail de M. Bémont, concernant la location d'une maison et d'un terrain, p. 388.
Ancien presbytère de Saint-Bonaventure. — Location à M. Chomel, p. 408.

Pensions et Secours.

Pension Vincent (Léopold-Henri François), p. 30.
Pension Chabert (Marie-Stéphanie), p. 30.
Pension Véricel (Pierre-Marius), p. 30.
Réversibilité veuve Baule, p. 111.
Pension Gontemore (François), p. 111.
Pension Maulnel (Pierre-Fleury), p. 178.
Pension Girardon (Antoine), p. 255.
Reversibilité veuve Vacher, p. 289.
Secours annuels à attribuer aux orphelins Mulod-Panisset, p. 407.

secours.

Allocation d'un secours à M. C. Guichard, p. 63.
Secours annuels. — Renouvellement pour 1907, p. 78.
Pensions et secours à la charge de la Ville. — Excédent de dépenses de 1906, p. 92.
Secours annuels et renouvelables à plusieurs anciens cantonniers de la Ville, p. 143.
Secours une fois donné à Mme Chevrier, veuve d'un employé de la Ville, p. 271.
Secours annuel à Mme Fond, veuve d'un garde du Parc, p. 273.
Suppression du secours annuel accordé à M. Vallier, ancien cantonnier de la Ville, p. 289.
Secours annuel et renouvelable accordé à MM. Leabœuf (V.) et Panis (J.-M.), cantonniers mis à la retraite, p. 351.

octroi.

Réversibilité de la pension annuelle et viagère accordée au préposé Montigon (Antoine), p. 65.
Reversibilité de la pension veuve Ternoz, p. 78.
Réversibilité de la pension veuve Johanne, p. 111.
Réversibilité de la pension veuve Michaillard, p. 142.
Réversibilité de la pension veuve Guillard, p. 351.

gardiens de la paix

Caisse de retraites des sergents de ville de Lyon. — Pensions diverses, p. 32, 138, 231, 421.
Pension veuve Dumoulin (Paule-Jeanne), p. 50.
Pension veuve Lemonon (Angélique), p. 63.
Pension veuve Bigallet, p. 111.
Pension veuve Guyet (Marie), née Thiélan, p. 271.
Pensions Pichon et Hullard, p. 351.
Pension veuve Mortegoutte, p. 351.
Réversibilité de pension veuve Berthet, p. 421.

sapeurs pompiers

Demandes de secours formées par Mmes veuves Durand, Bonnot et Chassin, p. 62.
Liquidation des pensions de MM. Liversain (Guillaume) et Morge (Jacques-Marie), p. 62.
Réorganisation du service d'incendie, p. 232.
Pensions Deiammaecker et Recorbet, p. 271.
Réversibilité de pension veuve Jacqui, p. 287.
Réversibilité de pension veuve Giraud, p. 287.
Demandes de secours, p. 287.

Recrutement.

Demandes de congé comme soutiens de famille, p. 2, 33, 49, 64, 79, 90, 114, 125, 141, 167, 178, 194, 214, 227, 254, 271, 303, 333, 350, 371, 406, 421.
Demandes de dispense comme soutiens de famille, p. 33, 50, 64, 79, 90, 111, 126, 142, 166, 178, 194, 215, 227, 254, 273, 286, 304, 333, 350, 371, 406, 421.
Demandes d'allocation d'une indemnité journalière, p. 2, 30, 50, 64, 77, 90, 110, 126, 137, 166, 194, 227, 256, 286, 305, 351, 406, 421.
Demandes de sursis d'incorporation, p. 77, 90, 126, 141, 167, 194, 215, 227, 254, 273, 286, 303.
Surveillance des dispensés, p. 178, 256.

Service des Eaux.

Application du règlement du service municipal des Eaux. — Instance avec les propriétaires. — Paiement des entrepreneurs, p. 166.
Rupture de la conduite des eaux de la rue de l'Hôtel-de-Ville. — Règlement des dégâts, p. 288.

Subventions.

Subvention au comité du monument Philippe Krauss, p. 31.
Concours d'animaux gras au marché aux bestiaux de Vaise. — Demande de subvention de l'Union agricole du Mont-d'Or, p. 32.
Subvention au groupe de Lyon du Syndicat national des Travailleurs des chemins de fer de France et des Colonies, p. 34.
Souscription pour élever un monument à Jules Ferry. — Subvention municipale, p. 50.
Subvention complémentaire à l'alliance des Chambres syndicales et patronales de la ville de Lyon, p. 90.
Concours régional de gymnastique organisé par l'Association de gymnastique de Lyon et du Rhône. — Demande de subvention, p. 93.
Subvention au Syndicat des ouvriers coiffeurs réunis de la ville de Lyon, p. 112.
Subvention au groupement des divers Syndicats professionnels se rattachant à la soierie, pour location d'un local, p. 141.
Subvention au Syndicat des ouvriers égoutiers de la ville de Lyon, p. 165.
Subvention à l'Union générale des agents des Contributions indirectes (groupe du Rhône), p. 166.
Subvention à l'œuvre des jeunes filles à la campagne, p. 167.
Subvention au Syndicat des instituteurs du Rhône, pour l'envoi d'un délégué au Congrès de Nantes, p. 167.
Subvention à la Chambre syndicale des ouvriers menuisiers de Lyon, p. 179.
Subvention au Syndicat des ouvriers et ouvrières en sparterie et similaires, pour location d'un local, p. 255.
Subvention à la Solidarité mutuelle des receveurs buralistes de France, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès se tenant à Paris, p. 272.
Subvention au groupe lyonnais de l'association des jeunes facteurs de France, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès se tenant à Paris, p. 273.
Subvention à l'Association des secrétaires de Mairie, employés et agents municipaux, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès se tenant à Paris, p. 289.
Société professionnelle des comptables de Lyon. — Allocation d'une subvention pour l'organisation d'un Congrès, p. 289.
Chambre syndicale des comptables et teneurs de livres de Lyon. — Allocation d'une subvention pour l'organisation d'un Congrès, p. 289.
Subvention à la section du Rhône du Syndicat national des employés des Trésoreries générales et Recettes particulières, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès, p. 305.
Subvention à la fédération des employés de France, pour l'organisation d'un Congrès, p. 322.
Subvention à l'Association professionnelle des préposés à la Manufacture des tabacs de Lyon, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès, p. 322.
Subvention au groupe lyonnais de l'Association des agents des Postes, Télégraphes et Téléphones, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès, p. 322.
Subvention au Syndicat du personnel civil libre des établissements militaires de l'artillerie à Lyon, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès, p. 335.
Subvention au Syndicat des ouvriers en céramique et similaires de Lyon, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès, p. 336.
Subvention au Syndicat des artistes musiciens de Lyon, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès, p. 351.

Digitized by Google

Subvention au Syndicat des ouvrières et ouvriers aux tabacs, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès, p. 369.
Subvention au Syndicat des ouvriers coiffeurs réunis de Lyon, pour la réorganisation de son bureau de placement, p. 390.
Subvention à la Chambre syndicale typographique lyonnaise, pour l'envoi d'un délégué à un Congrès, p. 407.

Taxes de remplacement.

Allocation au personnel préposé à la perception de la taxe sur l'alcool, p. 34.
Taxes de remplacement de 1905. — Admission en non-valeur de cotes irrécouvrables, p. 112, 179.
Taxes de remplacement de 1905 et 1906. — Admission en non-valeur de cotes irrécouvrables, p. 126.
Taxe sur les constructions neuves. — Instance Compagnie P.-L.-M. contre ville de Lyon devant le Conseil de Préfecture, p. 138.
Taxe sur les constructions neuves. — Instance Foraz contre ville de Lyon devant le Conseil de Préfecture, p. 138.
Taxe sur les constructions neuves. — Instance Compagnie du Gaz de Lyon contre ville de Lyon devant le Conseil de Préfecture, p. 179.
Taxe sur l'alcool. — Modifications au règlement. — Suppression et transfert de certains bureaux, p. 195.
Taxe sur les constructions neuves. — Instance P. L. M. contre ville de Lyon devant le Conseil de Préfecture, p. 227.
Taxes de remplacement de 1901. — Admission en non-valeur de cotes irrécouvrables, p. 228.
Taxe sur les constructions neuves. — Instance Battgé contre ville de Lyon devant le Conseil de Préfecture, p. 289.
Taxe sur les constructions neuves. — Instance de la Société Pax Labor contre ville de Lyon devant le Conseil de Préfecture, p. 322.
Taxe sur les constructions neuves. — Instance de la Compagnie P.-L.-M., contre ville de Lyon devant le Conseil de Préfecture, p. 389.

Travaux publics.

ARCHITECTURE.

Entretien des bâtiments communaux, 3e série, 5e lot. — Substitution de M. Thomas à la Société anonyme des anciens établissements Lacarrière, p. 32.
Entretien des bâtiments communaux du 1er juillet 1903 au 31 décembre 1905. — Instance Lelaquay contre la ville de Lyon, p. 111.
Construction de groupes scolaires. — Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, p. 111.
Construction de la caserne de sapeurs-pompiers. — Instance engagée par la Société Pax Labor contre la ville de Lyon, p. 127.
Construction de la caserne de sapeurs pompiers. — Réduction de la retenue de garantie, p. 127.
Groupe scolaire de la rue Jacquard. — Installation dans le gymnase d'une cantine scolaire mixte, p. 140.
Réfection du perron du Palais du Commerce, p. 182.
Construction de groupes scolaires. — Echange de terrains entre la Ville et les Hospices civils de Lyon, p. 228.
Chauffage du groupe scolaire de la place des Pénitents-de-la-Croix. — Prorogation du marché Colombier, p. 229.
Dépassement des crédits affectés en 1906 aux services de l'Architecture municipale, p. 272

VOIRIE VICINALE.

Etablissement d'une canalisation d'eau sous des chemins vicinaux. — Demande Grumel, p. 31.
Chemin vicinal ordinaire n° 15, «embranchement de la Colombière». — Instance Girard et Theillard contre la ville de Lyon, p. 35.
Chemin vicinal ordinaire n° 71, «de Saint Denis-Bron». — Projet d'aliénation, par voie d'alignement, d'une parcelle de terrain communal, p. 50.
Elargissement du chemin de grande communication n° 29 «de la Guillotière à Crémieu». — Cession de terrain par Mme veuve Charpe, p. 63.
Prolongement du chemin vicinal ordinaire n° 42, «des Grandes Terres», entre la rue des Fossés-de-Trion et la rue des Anges. — Enquête sur les alignements et le nivellement, p. 92.
Chemin vicinal ordinaire n° 15, «embranchement de la Colombière». — Projet d'acquisition, par voie d'alignement, d'une parcelle de terrain, p. 180.
Elargissement du chemin de grande communication n° 12 *bis* «de Lyon à Heyrieux». — Cession de terrain, p. 225.
Etablissement d'une canalisation électrique dans la traversée du chemin vicinal ordinaire n° 2 «de Serin à la Croix Rousse». — Pétition Gillet et fils, p. 271.
Construction d'une chaussée en pavés d'échantillon chemin vicinal ordinaire n° 16, «de Barabanon», p. 272.
Cylindrage à vapeur des chemins vicinaux ordinaires. — Renouvellement de l'entreprise, p. 341.
Centimes spéciaux pour les chemins vicinaux en 1908, p. 335.
Voirie vicinale. — Création des ressources nécessaires pour 1908. — Contingents relatifs aux chemins de grande communication et d'intérêt commun, p. 335.
Prolongement du chemin vicinal ordinaire n° 148, «des Ballonnières», en vue du raccordement des abattoirs de la Mouche aux voies de la Compagnie P. L.-M., p. 354.
Chemin vicinal ordinaire n° 60 «de la Villette». — Construction d'un égout, p. 368.
Construction d'un égout avenue Félix-Faure, entre la rue Turbil et la limite de la commune de Villeurbanne, p. 408.
Elargissement du chemin vicinal ordinaire n° 60, «de la Villette». — Pétition Drevet, p. 422.

VOIRIE URBAINE.

Dénomination nouvelle de la place Saint-Michel, p. 33.
Cession de terrain par les mariés Genet-Pourret. — Offres administratives, p. 34.
Quartier Gröbke. — Vente et gestion des immeubles. — Nomination d'une Commission spéciale, p. 34.
Ouverture de la rue Duguesclin entre les rues Paul-Bert et Neuve-de-la-Villardière — Traités passés avec divers propriétaires, p. 51.
Installation de tentes et autres auvents de voirie au devant des magasins du Palais des Arts, p. 65.
Acquisition par voie d'alignement d'une parcelle de terrain, p. 79.
Reconstruction de la Manufacture des tabacs. — Déclassement des voies publiques situées sur l'emplacement de l'ancienne lunette des Hirondelles, p. 91.
Acquisition de trois immeubles situés sur l'emplacement du groupe scolaire projeté dans le quartier Saint Vincent, p. 91.
Elargissement de la rue de la Rize. — Echange de terrains entre la Ville et MM. Riband frères, p. 93.
Projet de construction d'une salle de concerts et de conférences dans le 1er arrondissement. — Proposition de M. Clermont, p. 92.
Projet de construction d'un escalier à l'extrémité de la rue Ozanam, p. 112.
Réclamation de MM. Revol et neveu au sujet d'un accident survenu à leur cheval sur un tampon d'égout situé rue Dumoulin, p. 112.
Construction d'un hangar contre le mur du préau de l'école communale de filles rue Montgolfier, 23. — Acquisition du droit de mitoyenneté et de surchage par M. Gorsse, p. 114.
Concession de distribution d'électricité. — Demande de la Société grenobloise de Force et Lumière, p. 114.
Modifications à apporter dans le fonctionnement de la fontaine monumentale Bartholdi, p. 140.
Construction d'un égout chemin des Verriers. — Instance Faby, p. 142.
Dénomination nouvelle de la place des Pénitents-de-la-Croix, p. 144.
Construction de ponts à Lyon. — Etudes. — Vote d'un crédit, p. 168.
Fourniture des candélabres et des lanternes nécessaires au service de l'éclairage public. — Renouvellement des entreprises, p. 228.
Redevances dues à la Ville par la Société des Forces motrices du Rhône. — Exécution de l'arrêt du Conseil d'Etat, p. 229.
Construction d'une barrière limitant le jardin des Chartreux sur le cours des Chartreux et la place Rouville, p. 230.
Revision triennale des prix des branchements extérieurs pour le gaz et l'électricité et des prix de vente et d'entretien des compteurs. — Projet d'arrêté, p. 232.
Vente par adjudication publique de matériaux de démolitions. — Projet de cahier des charges, p. 255.
Etablissement d'une voie ferrée chemin du Pré Gaudry. — Demande Béjuin, p. 286.
Exhaussement de diverses voies publiques dans le quartier Saint-Paul. — Arrêtés du Conseil de Préfecture, p. 288, 290.
Dénomination d'une rue allant du chemin des Culattes au bac à traille de Perrache, p. 334.
Prolongement d'une voie ferrée chemin du Pré Gaudry. — Pétition de M. Perroudon, p. 334.
Echange par voie d'alignement de deux parcelles de terrain situées rue Janin, p. 335.
Prolongement du cours Charlemagne. — Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, p. 335.
Agrandissement de la gare de Lyon Croix-Rousse. — Prolongement de la rue Jacquard. — Fixation des alignements et du nivellement, p. 336.
Ouverture de la rue Rachais entre la grande rue de la Guillotière et la rue du Bégum et d'une partie de la rue K projetée entre les rues Tourville et de l'Hospice-des Vieillards, p. 366.
Erection au cimetière de Loyasse, d'un monument à la mémoire de Paul-Chenavard, p. 406.
Acquisition de terrains situés sur l'emplacement de divers groupes scolaires. — Résultats de l'enquête, p. 408.
Construction d'un immeuble sur le prolongement d'une rue A projetée entre les rues Rachais et Garibaldi. — Pétition de MM. Paust frères, p. 422.

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

et Informations diverses

Adjudications

Avis d'adjudications, p. 54, 65, 94, 169.357,
Résultats d'adjudications, p. 3, 39, 150, 169.

Hospices civils.

Vente aux enchères publiques d'une parcelle de terrain. — Enquête administrative. — Avis, p. 215.
Acquisition d'une propriété. — Enquête administrative. — Avis, p. 274.
Echange de terrains. — Enquête administrative. — Avis, p. 374.

Affaires militaires

Recrutement de l'armée. — Classe de 1906. — Conseil de revision. — Arrêté, p. 89.

Annonces légales.

Construction d'un groupe scolaire à l'angle Sud-Ouest des rues Neuve-de-la-Villardière et de la Buire, p. 8, 18.
Elargissement de la rue Confort. — Cession de terrain par la Société Nicolas frères, p. 57.
Elargissement du chemin vicinal ordinaire, n° 180 « rue Turdil ». — Cession de terrain par les mariés Tsuty-Santour p. 73.
Elargissement de la rue Chevreul. — Cession Jamm, p. 120.
Elargissement du chemin vicinal ordinaire, n° 51 « de la Croix-Morlon ». — Cession Pasquio, p. 186.
Elargissement du chemin vicinal ordinaire, n° 51 « de la Croix Morlon ». — Cession Crozat-Pré, p. 221.
Construction d'un groupe scolaire dans le quartier Béchevelon. — Acquisition d'un immeuble appartenant aux Hospices civils de Lyon, p. 221.
Elargissement du chemin vicinal ordinaire, n° 45 « de la Viriolerie à Saint Fons ». — Cession de terrain par les mariés Genet-Pourrat. — Offres administratives, p. 242.
Construction d'un groupe scolaire dans le quartier Béchevelin. — Cession d'un immeuble par Mmes veuves Thierry et d'Armancourt, p. 261.
Elargissement du chemin vicinal ordinaire, n° 45 « embranchement de la Colombières ». — Cession Hoffherr, p. 265.
Elargissement du chemin de grande communication, n° 29 « de la Guillotière à Crémieu ». — Cession veuve Charpe, p. 285.
Construction d'un groupe scolaire dans le quartier Béchevelin. — Cession d'un immeuble par Mme veuve Violeau, p. 281.
Elargissement du chemin vicinal ordinaire, n° 45 « embranchement de la Colombiere ». — Cession d'un immeuble par les mariés Herbert Lacroix, p. 297.
Construction d'un groupe scolaire dans le quartier des Jacobins. — Cession d'un immeuble par M. Galvia, p. 311.
Construction d'un groupe scolaire dans le quartier des Jacobins. — Cession d'un immeuble par les consorts Becdelièvre, p. 329

Bureau de bienfaisance.

Dons, p. 3, 14, 40, 54, 67, 80, 94, 116, 128, 151, 169, 181, 199, 258, 339, 357, 423.
Séances de la Comaission administrative, p. 3, 80, 151, 216.
Avis d'adjudication, p. 339.
Résultats d'adjudication, p. 410.

Cultes.

Loi concernant l'exercice public des cultes, p. 1.

Beaux-Arts.

XVIIe concours de composition décorative. — Resultats, p. 374.

Chemins de fer et tramways.

Modification et agrandissement de la gare de Lyon-Croix-Rousse. — Expropriation pour cause d'utilité publique. — Avis, p. 215.
Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Mediterranee. — Expropriation pour cause d'utilite publique. — Enquête parcellaire. — Arrêté, p. 253.

Concerts publics.

Musiques militaires. — Avis, p. 184, 258, 290, 323.
Harmonie municipale. — Concerts publics. — Avis, p. 323, 338, 356, 374, 394, 410, 423.

Divers.

Délibérations des corps municipaux de la ville de Lyon, pendant la periode révolutionnaire, p. 3, 14, 40, 54, 67, 81, 94, 117, 129, 151, 169, 184, 199, 216, 237, 258, 275, 291, 306, 323, 340, 358, 374, 395, 423.
Denombrement de la population en 1906. — Decret, p. 13.
Cantines scolaires. — Ventes de tickets. — Avis, p. 13, 80, 128, 215, 290, 374.
Marchés découverts. — Avis, p. 39.
Vérification des poids et mesures. — Itinéraires, p. 53, 116, 198, 275, 339.
Services municipaux. — Avis, p. 80.
Fondation Plency. — Avis, p. 80.
Vente des fumiers de la Vacherie du Parc de la Tete d'Or. — Avis, p. 80.
Concours national agricole de Lyon. — Avis, p. 115.
Service des Transports. — Vente de matériel hors d'usage. — Avis, p. 128.
Concession de l'emplacement du banc de tisane, avenue du Parc, amont du pont Saint Clair. — Avis, p. 198.
Loi concernant les Conseils de prud'hommes, p. 209.
Loi relative aux réunions publiques, p. 214.
Médailles des chiens. — Taxe. — Avis, p. 236.
Concours national agricole du 11 au 20 mai 1907. — Fourniture de la paille et des grains et fourrages. — Avis, p. 258.
Concours national agricole. — Exposition d'horticulture et exposition d'hygiène urbaine en 1907. — Affermage des buffets. — Avis, p. 258.
Inauguration du monument Gailleton au cimetière de Loyasse. — Avis, p. 274.
Programme officiel des fêtes et réceptions organisées par la Municipalité lyonnaise en l'honneur du voyage et du séjour à Lyon de M. le Président de la République, des représentants du Gouvernement et des délégués des Municipalités anglaises et écossaises de Manchester, Edimbourg, Glasgow, Salford, Huddersfield et Leith, p. 305.
Proclamation, p. 306.
Inauguration du buste de M. le docteur Gailleton, ancien maire de Lyon, au cimetière de Loyasse, le 5 mai 1907, p. 372.
Exposition d'hygiène urbaine, cours du Midi et place Geasoul. — Avis, p. 374.
Conservatoire de musique. — Concours publics. — Avis, p. 391.

Elections.

Revision annuelle de la liste électorale. — Avis du dépôt des tableaux rectificatifs, p. 13.
Conseil des Prud'hommes de Lyon. — Election complémentaire. — Convocation des électeurs (patrons, soierie, premiere catégorie). — Arrêté, p. 177.
Liste électorale de 1907. — Resultats des opérations des commissions de revision, p. 215.
Conseil de Prud'hommes de Lyon (patrons soierie, première catégorie). — Résultats du scrutin du 18 avril, 1907 p. 258.

Enseignement.

Cours municipaux d'enseignement supérieur au Palais des Arts. — Avis, p. 53, 80.
Ecoles publiques. — Congé. — Avis, p. 80.
Ecole municipale de tissage. — Congé. — Avis, p. 80.
Cours municipal de prononciation à l'usage des bègues. — Avis, p. 128.
Ecoles publiques. — Vacances de Pâques. — Avis, p. 184.
Ecole de « plein air ». — Dons. — p. 306, 339.
Ecole nationale des Beaux-Arts. — Avis, p. 323.
Ecole nationale des Beaux Arts. — Résultats du concours du prix de Paris, p. 339.
Enseignement technique. — Avis, p. 339.
Ecole régionale d'Architecture de Lyon. — Concours d'admission. Avis, p. 357.
Ecole professionnelle d'horlogerie de Lyon. Bourses municipales. — Avis, p. 357.
Ecole de filles rue Dumont-d'Urville. — Fermeture. — Avis, p. 394.
Ecoles primaires supérieures de Lyon. — Concours d'admission. — Avis, p. 410.
Concours pour l'admissibilité à un emploi de professeur dame au cours municipal d'allemand. Avis, p. 410.
Manufacture nationale de Sèvres. — Creation d'une bourse de 2.000 francs. — Avis, p. 423.

Etat civil.

Mariages, p. 7, 16, 42, 55, 71, 83, 96, 118, 131, 153, 171, 186, 203, 219, 239 262, 279, 295, 309, 327, 343, 360, 377, 399, 411, 427.
Naissances, p. 7, 17, 43, 56, 72, 84, 97, 119, 132, 154, 172, 187, 204, 220, 240, 263, 280, 296, 310, 328, 341, 361, 378, 400, 412, 428.
Décès, p. 8, 17, 43, 56, 72, 84, 97, 119, 132, 154, 172, 187, 204, 220, 240, 263, 280, 290, 310, 328, 341, 361, 378, 400, 412, 428.
Loi modifiant plusieurs dispositions légales relatives au mariage, p. 417.

Fêtes publiques.

Programme officiel des fêtes et réceptions organisées par la Municipalité lyonnaise en l'honneur du voyage et du séjour à Lyon de M. le Président de la République, des représentants du Gouvernement et des delégués des Municipalités anglaises et ecossaises de Manchester, Edimbourg, Glasgow, Salford, Huddersfield et Leith, p. 305.
Proclamation, p. 306.
Voyage de M. le Président de la République à Lyon. — Compte rendu, p. 337.

Hygiène.

Règlement sanitaire du 17 octobre 1903. — Modifications aux articles 26, 43, 48 et 51. — Arrêté, p. 29.

Digitized by Google

Ville de Lyon. — Exposition internationale d'hygiène urbaine (12 19 mai 1907). — Avis, p. 35, 324.
Application de la loi du 15 février 1902, sur la santé publique. — Vaccination antivariolique. — Avis, p. 150.
Inspection sanitaire des locaux affectés au commerce de la boucherie, de la charcuterie et de la triperie. — Arrêté, p. 419.

Finances et comptabilité.

Décisions approbatives, p. 30, 162, 110, 194, 260, 286, 301, 349, 365, 405, 420.
Loi portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1907. — Décret, p. 61.
Taxes de remplacement. — Etat comparatif du montant des rôles primitifs en 1906 et 1907, p. 168.
Publication et mise en recouvrement des contributions personnelle-mobilière et des portes et de diverses taxes municipales pour l'année 1907. — Avis, p. 198.
Médailles des chiens. — Taxe. — Avis, p. 236.
Ministère de l'Intérieur. — Inscription d'office au budget de 1907. — Décret, p. 285.
Budget de 1907. — Décret approbatif, p. 286.
Quartier Gerbe. — Décret, p. 301.

Inhumations et cimetières.

Cimetières de Lyon. — Heures d'ouverture. — Avis, p. 53, 150, 306.
Service des Inhumations. — Achat de chevaux. — Avis, p. 150.
Cimetières de Lyon. — Reprises de terrains concédés à titre temporaire et de terrains réservés aux sépultures générales. — Arrêtés, p. 103, 129.

Justice et police.

Loi sur les ventes au déballage complétant la loi du 25 juin 1841, p. 109.
Interdiction de la circulation sur le chemin vicinal ordinaire n° 21 « de Saint-Simon». Arrêté, p. 125.
Loi relative aux réunions publiques, p. 214.
Bal de la Préfecture. — Mesures de police. — Arrêté, p. 235.
Interdiction de circulation sur le chemin vicinal ordinaire n° 16 « de Baraban ». — Arrêté, p. 236.
Revision de la carte du Rhône. — Arrêté, p. 269.
Courses de Lyon en 1907. — Mesures de police. — Arrêté, p. 270.
Séjour à Lyon de M. le Président de la République les 18, 19 et 20 mai 1907. — Mesures de police. — Arrêté, p. 302.
Concours national agricole et exposition d'horticulture du 11 au 20 mai 1907. — Interdiction de la circulation des voitures sur l'avenue de la Gare. — Arrêté, p. 303.
Fermeture temporaire de la Bourse de Commerce. — Arrêté, p. 419.
Inspection sanitaire des locaux affectés au commerce de la boucherie, de la charcuterie et de la triperie. — Arrêté, p. 419.

Municipalités et Conseil.

Conseil municipal. — Séances publiques, p. 65, 115, 168, 182, 258, 273, 355, 406.
Commissions municipales. — Réunions, p. 13, 53, 66, 80, 93, 115, 150, 236, 274, 290, 323, 338, 394, 423.
Conseils municipaux. — Session de février 1907. — Arrêté, p. 62.
Conseils municipaux. — Session de mai 1907. — Arrêté, p. 269.

Personnel des services municipaux. Concours.

Nominations, mutations, promotions, p. 2, 13, 49, 77, 90, 110, 137, 165, 178, 194, 236, 270, 286, 303, 333, 349, 365, 389, 405, 420.
Programmes des concours pour l'admission aux différents emplois du service de l'Architecture municipale. — Conditions imposées aux candidats, p. 36.
Service municipal de l'Architecture. — Concours. — Avis, p. 38, 93.
Concours pour l'admissibilité à un emploi de vérificateur au service municipal des vidanges. — Programme. — Avis, p. 38.
Concours pour l'admissibilité à un emploi d'inspecteur au service commercial des Eaux. — Programme. — Avis, p. 38, 53.
Examen professionnel pour la désignation d'un bibliothécaire à la Mairie du 2e arrondissement. — Avis, p. 39.
Concours pour un emploi de piqueur contrôleur au service de l'éclairage à la Voirie municipale. — Résultats, p. 66.
Services municipaux. — Avis, p. 80.
Examen professionnel pour la désignation d'un ouvrier horloger. — Résultats, p. 93.
Concours pour l'admissibilité à un emploi de vérificateur au service des vidanges. — Résultats, p. 93.
Examen professionnel pour l'emploi de bibliothécaire à la bibliothèque du 2e arrondissement. — Résultats, p. 115.
Concours pour l'admissibilité à un emploi d'inspecteur au service commercial des Eaux. — Résultats, p. 115.
Examen professionnel pour l'emploi de chef machiniste au Grand-Théâtre de Lyon. — Programme. — Avis, p. 168, 356.
Examen professionnel pour la désignation des titulaires des emplois de sous-chefs jardiniers nouvellement créés. — Résultats, p. 169.
Concours pour un emploi de vérificateur au service municipal de l'Architecture. — Programme. — Avis, p. 183, 346.
Concours pour six emplois de commis-expéditionnaire dans les services municipaux. — Avis, p. 198, 396.
Courses de Lyon. — Avis, p. 290.
Concours pour l'admissibilité à un emploi de dessinateur à la Voirie municipale. — Avis, p. 338.
Bureau de placement pour dames. — Examen professionnel pour la désignation de la directrice. — Avis, p. 324.
Concours pour l'admissibilité à l'emploi de commis rédacteur dans les services municipaux. — Avis, p. 413.
Résultats de l'examen professionnel pour l'emploi de directrice du Bureau municipal de placement pour dames, du 26 juin 1907, p. 423.

Sapeurs-pompiers.

Dons, p. 51, 67, 94, 116, 150, 184, 199, 216, 275, 324.
Caisse spéciale en faveur des retraites du Bataillon des sapeurs-pompiers. — Opérations de l'année 1906, p. 2.

Travaux communaux. — Situation hebdomadaire.

Architecture, p. 6, 15, 12, 34, 71, 83, 95, 118, 131, 153, 170, 185, 202, 218, 234, 262, 270, 291, 308, 327, 343, 359, 376, 399, 411, 426.
Voirie urbaine, p. 6, 16, 42, 54, 71, 83, 95, 118, 131, 153, 170, 185, 202, 218, 239, 262, 279, 295, 304, 327, 343, 359, 376, 399, 411, 427.
Voirie vicinale, p. 6, 16, 42, 131, 153, 170, 186, 202, 218, 239, 262, 279, 295, 308, 327, 343, 359, 376, 399, 411, 427.
Service des Eaux, p. 6, 16, 42, 54, 71, 83, 95, 118, 131, 153, 170, 186, 202, 218, 239, 262, 279, 295, 309, 327, 343, 359, 376, 399, 411, 427.

Travaux publics et voirie.

Demandes en autorisation de construire, p. 3, 14, 40, 54, 67, 81, 94, 117, 128, 151, 169, 181, 190, 216, 238, 258, 275, 291, 306, 323, 339, 357, 376, 991, 413, 423.
Construction d'un groupe scolaire dans le quartier des Jacobins. — Acquisition de divers immeubles. — Enquête administrative. — Avis, p. 14.
Construction d'un groupe scolaire dans le quartier Bechevelin. — Acquisition de divers immeubles. — Enquête administrative. — Avis, p. 14.
Vente d'une parcelle de terrain communal. — Enquête administrative. — Avis, p. 40, 184.
Déclaration d'utilité publique. — Décret, p. 62.
Congrégation de Notre Dame de Charité d'Angers. — Vente de terrain aux enchères publiques. — Enquête administrative. Avis, p. 66.
Prolongement de la rue Duguesclin. — Echange de terrains. — Enquête administrative. — Avis, p. 236, 246.
Prolongement du chemin vicinal ordinaire n° 18, «des Ballonnières». — Enquête d'utilité publique. — Avis, p. 236.
Changement de dénomination de la place des Pénitents-de-la-Croix. — Avis, p. 258.
Chemins vicinaux de la banlieue de Lyon. — Vente d'arbres. — Avis, p. 274.
Comblement de la lône du fort de la Vitriolerie. — Avis, p. 274.
Revision de la carte du Rhône. — Arrêté, p. 269.
Projet de vente de terrain à la Société de l'École centrale lyonnaise d'un terrain communal. — Enquête administrative. — Avis, p. 290.
Constructions de groupes scolaires. — Projet d'acquisition d'immeubles. — Enquête administrative. — Avis, p. 306.
Constructions de groupes scolaires. — Échange de terrains entre la Ville et les Hospices civils. — Enquête administrative. — Avis, p. 394.
Projet de vente d'une parcelle de terrain communal. — Enquête administrative. — Avis, p. 394.

Statistiques.

Mouvement de la population, p. 8, 18, 44, 57, 73, 85, 98, 120, 133, 154, 173, 188, 205, 221, 241, 264, 281, 297, 311, 329, 345, 361, 378, 401, 413, 429.
Cours officiel des marchandises en gros, p. 9, 19, 45, 58, 73, 86, 99, 121, 133, 155, 173, 189, 205, 221, 222, 242, 265, 282, 297, 311, 329, 345, 362, 379, 401, 414, 429.
Cours officiel des denrées vendues sur les halles et marchés, p. 10, 19, 45, 59, 74, 86, 98, 121, 134, 155, 174, 189, 206, 222, 243, 266, 282, 298, 311, 329, 346, 362, 379, 402, 414, 429.
Cours moyens des combustibles, p. 10, 19, 45, 59, 74, 86, 98, 121, 134, 155, 174, 189, 206, 222, 243, 266, 282, 298, 311, 329, 346, 362, 379, 402, 414, 430.
Taxe officieuse du pain, p. 19, 155, 222, 243, 298, 379.
Cours des obligations de la ville de Lyon, p. 10, 19, 45, 59, 74, 86, 99, 121, 134, 155, 174, 189, 206, 222, 243, 266, 282, 298, 311, 330, 346, 362, 380, 402, 414, 430.
Mouvement des alcatoirs, p. 10, 19, 45, 59, 74, 86, 99, 121, 134, 155, 174, 189, 206, 222, 243, 266, 282, 298, 314, 330, 346, 362, 380, 402, 414, 430.

Digitized by Google

Mouvement du marché aux bestiaux et entrée des viandes foraines, p. 10, 20, 46, 59, 74, 86, 99, 123, 131, 158, 174, 189, 206, 222, 243, 266, 284, 300, 312, 332, 346, 364, 380, 404, 416, 430.
Bulletins comparatifs des recettes des chemins de fer locaux et tramways, p. 12, 20, 46, 60, 76, 88, 101, 123, 136, 157, 176, 189, 208, 224, 243, 266, 284, 300, 312, 332, 346, 364, 382, 404, 416, 430.
Saisies de denrées malsaines, p. 12, 20, 46, 60, 76, 88, 99, 123, 136, 157, 176, 192, 208, 224, 245, 268, 284, 300, 312, 332, 348, 364, 380, 404, 416, 432.
Cours des denrées vendues aux facteurs, p. 11, 21, 47, 59, 75, 87, 100, 122, 135, 156, 175, 190, 207, 223, 241, 267, 283, 299, 313, 331, 347, 363, 381, 403, 415, 431.
Climat. — Observations météorologiques, p. 48, 124, 192, 268, 348, 432.
Bibliothèques municipales, p. 22, 102, 158, 246, 314, 382.
Situation numérique mensuelle de la fréquentation des écoles municipales, p. 22, 102, 158, 246, 314, 382.
Situation numérique mensuelle de la fréquentation des garderies du jeudi, p. 22, 102, 158, 246, 314, 382.
Ouvroirs municipaux. — Fréquentation mensuelle, p. 22, 102, 158, 246, 314, 382.
Cantines scolaires. — Fréquentation mensuelle, p. 22, 102, 158, 246, 314, 382.
Etats comparatifs des produits communaux, p. 23, 103, 159, 247, 315, 383.
Mariages. — Age et état civil des époux, p. 24, 104, 160, 248, 316, 384.
Décès par profession, sexe et état civil, p. 24, 104, 160, 248, 316, 384.
Maladies zymotiques. — Décès par arrondissement, p. 24, 104, 160, 248, 316, 384.
Décès par âge et par causes, p. 24, 104, 160, 248, 316, 384.
Caisse d'Epargne de Lyon. — Opérations effectuées, p. 25, 105, 161, 249, 317, 385.
Caisse d'Epargne de la Croix-Rousse. — Opérations effectuées, p. 25, 105, 161, 249, 317, 385.
Hospices civils de Lyon. — Mouvement de la population secourue, p. 25, 105, 161, 249, 317, 385.
Mouvement de la population hospitalisée au compte de la Ville, p. 25, 105, 161, 249, 317, 385.
Asile de nuit. — Nombre de personnes admises, p. 25, 105, 151, 249, 317, 385.
Œuvre de la Bouchée de pain. — Pain consommé, p. 25, 105, 161, 249, 317, 385.
Service médical et pharmaceutique de nuit. — Bons délivrés, p. 25, 105, 161, 249, 317, 385.
Convois, inhumations, exhumations, p. 26, 106, 162, 250, 318, 386.
Fréquentation des chalets bains-douches, p. 26, 106, 162, 250, 318, 386.
Aliénés à la charge de la Ville, p. 26, 106, 162, 250, 318, 386.
Sorties de la voiture d'ambulance, p. 26, 106, 162, 250, 318, 386.
Accidents déclarés à la Mairie, p. 26, 106, 162, 250, 318, 386.
Fourrière des chiens en cas de rage, p. 26, 106, 162, 250, 318, 386.
Personnes traitées à l'institut antirabique, p. 26, 106, 162, 250, 318, 386.
Désinfections opérées par le bureau d'Hygiène, p. 26, 106, 162, 250, 318, 386.
Vaccinations faites par le bureau d'Hygiène, p. 26, 105, 162, 250, 318, 386.
Délivrance de vaccin, p. 26, 106, 162, 250, 318, 386.
Incendies, p. 27, 107, 163, 251, 319, 387.
Laboratoire municipal. — Dépôts et analyses, p. 27, 107, 163, 251, 319, 387.
Vidanges. — Extractions opérées, p. 27, 107, 163, 251, 319, 387.
Permissionnaires de la voie publique et marchés découverts, p. 27, 107, 163, 251, 319, 389.
Crimes et délits, p. 28, 108, 164, 252, 320, 388.
Affaires jugées par le Tribunal de simple police, p. 28, 108, 161, 252, 320, 388.
Troupes de passage logées ou cantonnées aux frais de la Ville, p. 28, 108, 164, 252, 320, 388.
Bureau municipal de placement gratuit pour hommes, p. 28, 108, 164, 252, 320, 388.
Bureau municipal de placement gratuit pour dames, p. 28, 108, 164, 252, 320, 388.
Bureau de bienfaisance. — Perception du droit des pauvres, p. 28, 108, 164, 252, 320, 388.
Fréquentation des crèches municipales, p. 102, 158, 246, 314, 382.
Bénéficiaires du lait stérilisé à la crèche et à domicile, p. 102, 158, 246, 314, 382.
Compte rendu des opérations effectuées par les commissariats de police de la ville de Lyon pendant le 2e semestre de l'année 1906, p. 100.

BIBLIOTH DE LA VILLE DE LYON

608 — Imp. Nouvelle Lyonnaise, rue Ste-Catherine, 3.
F. Chovain, directeur.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

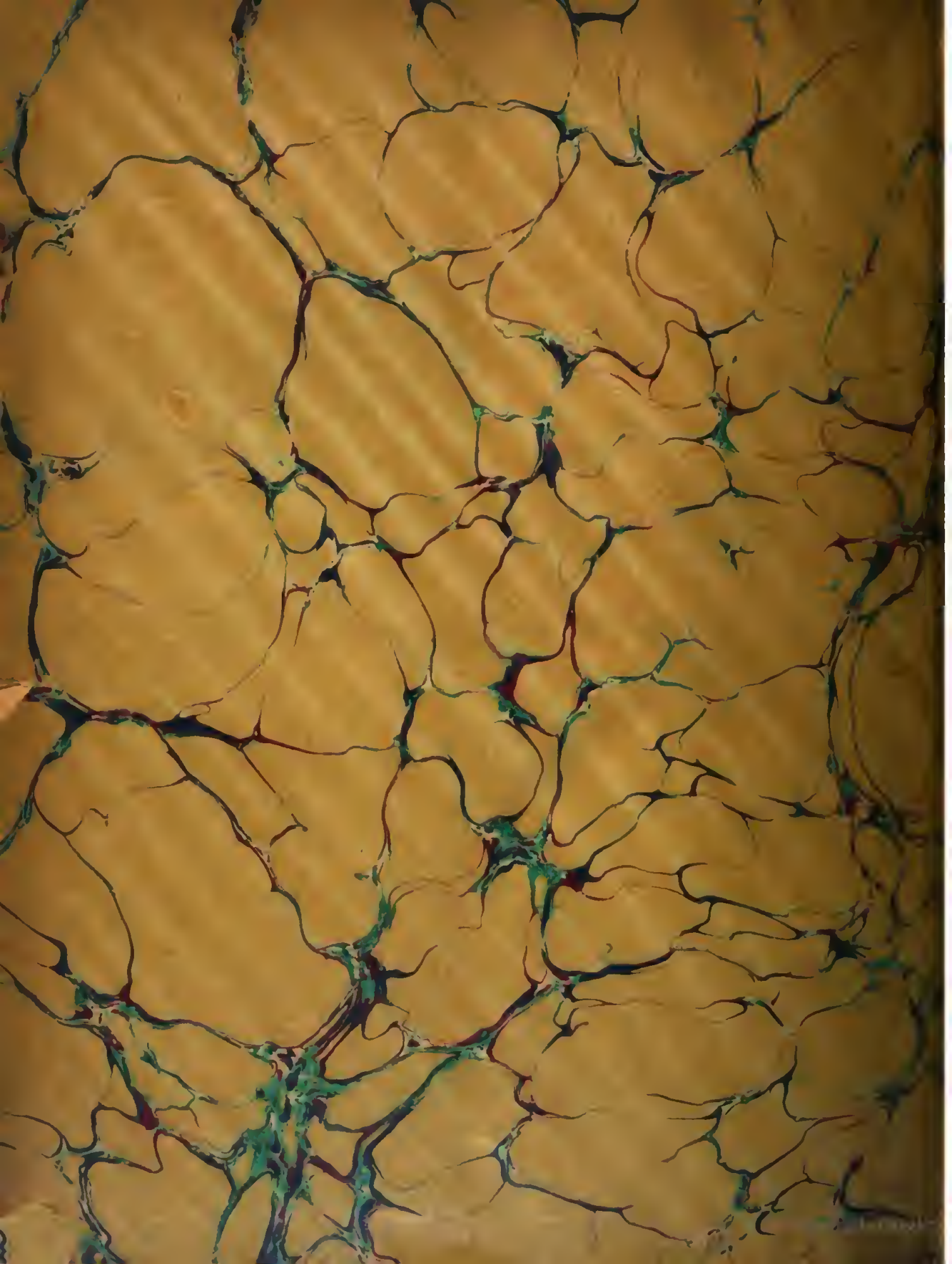

Digitized by Google